

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

XII

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR

L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, ETC., ETC.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, ANNOTÉE, AUGMENTÉE D'UNE VIE DE ROHRBACHER, DE CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES, DE DISSERTATIONS ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1900

Par Monseigneur FÈVRE

PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἁγία Ἐκκλησία.
S. ÉPIPHANE, l. I, c. V, *Contre les Hérésies.*

Ubi Petrus, ibi Ecclesia.
S. AMBR., *In Psalm.* XL, n. 30.

TOME DOUZIÈME



PARIS

LIBRAIRIE LOUIS VIVÈS

13, RUE DELAMBRE, 13

1901

HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

LIVRE QUATRE-VINGT-SEPTIÈME

DE 1605, MORT DU PAPE CLÉMENT VIII.
PACIFICATION DE LA FRANCE. 1650, PACIFICATION DE L'ALLEMAGNE PAR LE TRAITÉ DE WESTPHALIE
ET A 1660, MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Le monde et l'Église pendant le dix-septième siècle.
Ce que c'est qu'un prêtre.

---

§ Ier

CE QUE C'EST QUE LE MONDE. — SOUFFRANCES DE L'ÉGLISE AU JAPON. — ELLE ENVOIE DES MISSIONNAIRES JÉSUITES EN CHINE.

Qu'est ce que le monde? Un sénateur romain, le païen Tacite, a répondu : *Corrompre et se laisser corrompre c'est ce qu'on appelle le monde* (1). En quoi l'historien des césars, sans qu'il s'en doute, n'est que l'écho de l'Evangile.

Le Sauveur du monde dit à ses apôtres la veille de sa mort : *Si vous m'aimez, gardez mes commandements; et je prierai mon Père, et il vous donnera un autre consolateur, pour demeurer éternellement en vous : l'esprit de vérité que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connait pas* (2). Sur quoi un évêque français, qui connaissait le monde et la cour, Bossuet, fait ce commentaire :

« C'est cet esprit qui est venu enflammer l'Église à l'amour de Jésus Christ et à la pratique de ses préceptes... *L'esprit de vérité :* Quelle est la consolation de l'homme parmi les travaux et les erreurs, si ce n'est la vérité? L'esprit de vérité est donc notre véritable consolateur, en mettant la vérité à la place de la séduction du monde et de l'illusion de nos sens. — *Que le monde ne peut recevoir* : Le monde est tout faux. Qu'est-ce que le monde, sinon *la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie* (3)? La concupiscence de la chair nous livre à des plaisirs qui nous aveuglent. La concupiscence des yeux, l'esprit de curiosité, nous mène à des connaissances, à des épreuves inutiles : on cherche toujours, et on ne trouve jamais, ou bien on trouve le mal. L'orgueil de la vie, qui dans les hommes du monde en fait tout le soutien, nous impose par de pompeuses vanités. Le faux est partout dans le monde, et l'esprit de vérité n'y peut entrer. On est pris par la vanité ; on ne peut ouvrir les yeux à la vérité. — *Que le monde ne peut recevoir, parce qu'il ne le voit pas et ne le connait pas ;* parce qu'il ne veut ni le voir ni le connaitre ; il est livré, il est séduit. *Le monde est tout dans la malignité* (4), est tout plongé dans le mal. Le monde pense mal de tout ; il ne veut pas croire qu'il y ait de véritables vertus, parce qu'il n'en veut point avoir, ni qu'il y ait d'autres motifs des choses humaines que le plaisir et l'intérêt, ni qu'il y ait de bien solide que dans les choses corporelles. *Jouissons,* dit-il, *des biens qui sont* (5) ; tout le reste n'est

(1) *Corrumpere et corrumpi, seculum vocatur, Germanie*, n° 19. — (2) Joan. XIV, 15 17. — (3) *Ibid.*, II. 10. — (4) *Ibid.*, V. 19. — (5) Sap., II. 6.

qu'idée, imagination, pâture des esprits creux : tout ce qui est, c'est ce qu'on sent, c'est ce qu'on touche, c'est ce qui échappe continuellement des mains qui le serrent. Plus on serre les choses glissantes, plus elles échappent. La nature du monde est de glisser, de passer vite, d'aller en fumée, en néant. Comment donc pourra-t-il connaître l'esprit de vérité? et comment pourra-t-il le recevoir ? — *Le monde ne peut pas le recevoir.* Il y a l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur. Qui est possédé de l'un ne peut recevoir l'autre. *L'homme sensuel ne peut pas entendre ce qui est de l'esprit de Dieu ; ce lui est folie, et il ne peut pas l'entendre, parce qu'il le faut examiner par l'esprit* (1) ; et son esprit est tout plongé dans les sens ; il fait quelque effort, et il ne le peut pas, et il retombe toujours dans son sens charnel (2) ».

Le même évêque dit de plus : « Le monde établit des maximes : elles ont toutes leur fondement sur nos inclinations corrompues ; mais le monde leur donne une certaine autorité, ou plutôt leur attribue une tyrannie contre laquelle les Chrétiens n'ont pas le courage de s'élever : ce sont comme des jugements arrêtés et qui passent en force de choses jugées. — Jésus-Christ veut condamner ces maximes, et la manière de les condamner est nouvelle et inouïe : il se laisse juger par le monde, et, par l'iniquité de ce jugement, il infirme toutes ses sentences. De là il se voit que le monde n'a pas le principe de droiture; et c'est pourquoi ses jugements 1° sont pleins de bizarreries ; 2° n'ont point de stabilité ni de consistance. Mais vous direz que c'est le peuple emporté : voyons ce que le monde juge dans les formes ; écoutons le jugement des Pontifes et le jugement de Pilate, ceux qu'on appelle les honnêtes gens. Pilate condamne un innocent, afin d'être ami de César ; il s'est trompé ; sa disgrâce sera marquée dans l'histoire, et il y aura une tour qui deviendra fameuse par son exil. Voilà pourtant les honnêtes gens, ceux qui ont de grandes vues pour la cour et pour la fortune : ils ont mal jugé du Fils de Dieu, et leur ambition les a corrompus, pour leur faire tremper leurs mains dans le sang du juste. — Mais les prêtres et les Pontifes ont encore un objet plus haut : ils songent à sauver l'État et l'autorité de la nation : *Ut non tota gens pereat* (3) ; sur cela ils sacrifient Jésus-Christ à une chimère d'intérêt public. Mais ce sang, qu'ils ont répandu, est sur eux et sur leurs enfants, selon leur parole : il les poursuit, il les accable, comme Jésus-Christ le leur avait annoncé : *Ut veniat super vos omnis sanguis justus qui effusus est super terram* (4) ; ils mettent le comble au crime et à la vengeance par le dernier trait de leur jugement. Ainsi, en jugeant Jésus-Christ, tout le monde s'est trompé. Il s'est laissé juger, et l'extravagance de ce jugement criminel et insensé a fait paraître que le monde ne sait pas juger. Jésus s'est mis au-dessus de tous les jugements humains, regardé comme un homme, non encore comme Fils de Dieu ; et c'est ce qui lui donne une autorité suprême au-dessus de tous les jugements du monde (5) ».

Bossuet ajoute enfin : « Si nous en croyons l'Evangile, rien de plus opposé que Jésus-Christ et le monde ; et de ce monde, messieurs, la partie la plus éclatante et par conséquent la plus dangereuse, chacun sait assez que c'est la cour. Comme elle est le principe et le centre de toutes les affaires du monde, l'ennemi du genre humain y jette tous ses appâts, y étale toute sa pompe (6) ».

Quand au chef de cette opposition à Jésus-Christ et à son Eglise, son nom est Satan, c'est-à-dire l'opposant, l'adversaire. Le Fils de Dieu l'appelle *le prince de ce monde* (7), et l'Apôtre, avec plus d'énergie encore, *le Dieu de ce siècle* (8).

Ecoutons le même évêque parlant ainsi de la vérité et de l'Église à des personnes revenues de l'hérésie :

« Les hommes haïssent la vérité qui les reprend : ils ne veulent pas la connaître, de crainte qu'elle ne les juge ; mais elle ne perd point son droit, et ils la perdent elle-même. Ceux qui nous reprennent nous signifient la sentence de Dieu contre nos vices. La loi qui est en Dieu la prononce ; les hommes qui nous reprennent la signifient ; la lumière de la conscience la veut mettre à exécution. — Deux moyens de connaître la vérité : premièrement, en elle-même ; secondement, par l'autorité, sur la foi d'autrui. Dans le premier, point de soumission. C'est à Dieu seul de faire connaître la vérité en l'une et l'autre manières, parce que « c'est lui qui éclaire tout homme venant en ce monde : » *Illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum* (1). Il ne peut ni tromper ni être trompé. Quand les hommes attestent quelque point, leur témoignage ne produit qu'opinion et doute : au contraire, quand Dieu parle, la foi et la conviction résultent de son témoignage. Or, il est juste que Dieu soit adoré en ces deux manières. La vérité qui se découvre et l'autorité qui fléchit doivent dominer la raison et la captiver. La vue claire de la vérité est réservée pour l'autre vie ; la foi et la soumission sont pour la terre. Il faut que la vérité soit découverte, en attendant, pour s'y prêter, que son autorité soit révérée. Vous perdez quelque chose de votre droit de juger, qui nous est si cher, [illegible] nous mêler de juger de tout, même des choses les plus cachées ; et c'est là faire à Dieu le sacrifice qui lui est agréable [illegible] de l'homme, c'est-à-dire le sacrifice non seulement des sens, mais de la raison même [illegible]

(1) I Cor., II, 14. — (2) Bossuet, *Méditations sur l'Évangile*, [illegible] — (3) Jean, XI, 50. — (4) [illegible] — (5) [illegible] t. XIII [illegible] édit. de Versailles. — (6) [illegible] t. XVI, p. [illegible] — (7) Jean, XIV, 30. — (8) Ephes., VI, 12. — (1) Jean, I, 9.

« De l'Église. On cherche vainement dans la médecine un remède unique et universel qui remette tellement la nature dans sa véritable constitution, qu'il soit capable de la guérir de toutes ses maladies. Ce qui ne se trouve pas dans la médecine se trouve dans la science sacrée. Elle fournit à chaque hérésie son remède particulier ; mais elle prescrit aussi un remède général contre toutes les hérésies, dans l'amour de l'Eglise, qui établit si heureusement le principe de la religion, qu'il renferme entièrement en lui-même la condamnation de toutes les erreurs, la détestation de tous les schismes, l'antidote de tous les poisons, enfin la guérison infaillible de toutes les maladies.

« Ce jour-là, mes très chères sœurs, auquel Dieu vous ouvrant les yeux sur l'égarement de vos voies, vous fit connaître son Eglise et vous inspira d'y rentrer, vous doit être plus cher et plus mémorable que votre propre naissance, plus cher même que votre baptême. C'est la marque de son efficace, qu'il ne perd pas sa vertu, même dans des mains sacrilèges. Mais que sert le baptême si on n'en conserve pas la grâce et si l'on demeure séparé de l'Eglise ? La marque de la milice dans les troupes est une marque d'honneur ; en un soldat fugitif, c'est le témoignage de sa désertion. Ainsi le baptême, qui est la la marque de la milice chrétienne, dans l'Eglise est une marque d'honneur ; dans le schisme, une conviction de la révolte. Plût à Dieu non-seulement rappeler à votre souvenir le jour que vous vous êtes données à l'Eglise, mais encore renouveler votre première ferveur ! Pour cela, je vous dirai ce que c'est que la sainte Eglise ; je vous montrerai d'abord ce qu'elle est à Jésus-Christ et à ses enfants, et je vous ferai voir ensuite ce qu'elle est en elle-même dans la société de ses membres. Par le premier, vous apprendrez ce que nous lui sommes ; par le second, comment et en quel esprit nous y devons vivre.

« Qu'est ce que l'Eglise ? C'est l'assemblée des enfants de Dieu, l'armée du Dieu vivant, son royaume, sa cité, son temple, son trône, son sanctuaire, son tabernacle. Disons quelque chose de plus profond : l'Eglise, c'est Jésus-Christ, mais Jésus-Christ répandu et communiqué. — Jésus Christ est à nous en deux manières : par sa foi, qu'il nous engage ; par son esprit, qu'il nous donne : les noms d'épouse et celui de corps sont destinés à représenter ces deux choses. — L'Eglise est mère et nourrice tout ensemble : mère, contre ceux qui disent qu'elle n'était plus lorsqu'ils ont paru dans le monde. Si elle n'était plus, d'où sont-ils nés et qui les a engendrés à Jésus-Christ ? L'Eglise est aussi nourrice ; car elle elle a du lait pour nourrir ses enfants et leur procurer l'accroissement dans la vie spirituelle.

« Manière de rechercher la vérité des hérétiques et des catholiques : ceux-là par l'esprit particulier. C'est ce qui les a divisés de l'Église ; c'est ce qui les divise entre eux. Cet esprit particulier, c'est le glaive de division qu'ils ont pris en main pour se séparer de l'Église ; par le même ils se sont divisés entre eux. Les catholiques cherchent, au contraire, la vérité avec l'unité, parce qu'ils suivent l'autorité de l'Église : « *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous* (1). — Pour être filles de l'Eglise, il faut aimer sa doctrine, aimer ses cérémonies ; rien à dédaigner quand on voit que le Saint-Esprit a admiré jusqu'aux franges de son habit (2) ; que l'époux a été charmé même d'un de ses cheveux (3). Tout ce qui est dans l'Église respire un saint amour qui blesse d'un pareil trait le cœur de l'époux. — Venez être membres vivants ; venez à l'épouse, soyez épouses. Venez à l'épouse par la foi. soyez épouses par l'amour. Les sociétés hérétiques se vantent d'être l'épouse ; mais écoutez-les noms qu'elles portent : Zwingliens, Luthériens, Calvinistes. Ce n'est pas le nom de l'époux, ce sont des épouses infidèles, qui, ayant quitté l'époux véritable, ont pris les noms de leurs adultères. *Je vis un ciel nouveau et une terre nouvelle* (4). Renouvellement de toutes choses par l'Eglise : relation de toutes choses à l'Église et de l'Eglise à toutes choses. Hors de l'Église, la lumière éblouit; dans l'Eglise l'obscurité illumine, parce que Dieu, qui aveugle avec la lumière, éclaire, quand il lui plaît, avec de la boue (5). Comme il fit à l'aveugle-né. »

Voilà donc. d'après l'illustre prélat français du dix-septième siècle, ce que c'est que l'Eglise et le monde, l'esprit de l'un et l'esprit de l'autre : nous en avons vu l'opposition et la lutte dans tous les siècles; cette lutte ne cessera point dans le dix-septième et les suivants. C'est même là le véritable secret de l'histoire.

Au concile de Trente, l'Eglise de Dieu avait expliqué et sanctionné la règle de la foi contre toutes les erreurs, la règle des mœurs et de la discipline contre tous les abus, non pour s'en tenir à une stérile spéculation, mais pour s'en faire une application pratique à elle-même dans son chef et dans ses membres. L'Église romaine s'est si bien approprié et identifié les règlements du concile de Trente, que, depuis cette époque, il est devenu impossible, suivant l'historien protestant de la papauté pendant les seizième et dix-septième siècles, d'obtenir le pontificat suprême, ni de le conserver, sans une conduite qui réponde à la haute idée que le monde chrétien en a (6).

L'excellent pape Clément VIII, mort le 7 mars 1605, eut pour successeur Léon XI, auparavant cardinal de Florence. Il fut le quatrième Pape de la famille de Médicis. Né dans

(1) Act., xv, 28. — (2) Ps. XLIV, 15. — (3) Cant., IV, 9. — (4) Apoc., 21, 1. — (5) Bossuet, *Pensées chrétiennes et morales*, t. XV, p. 559-563. — (6) Ranke, t. III, p. 292.

l'année 1535 ou 1536, nommé au baptême Alexandre-Octavien, il montra de bonne heure beaucoup d'inclination pour l'étude, pour la vertu et pour l'état ecclésiastique. Empêché par sa mère de suivre sa vocation, il s'engagea dans la milice séculière. Sa mère étant morte, il revint à son premier penchant, reçut la prêtrise, et vécut dans la retraite, occupé d'études et de prières. Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane, l'envoya son ambassadeur auprès de Pie V. Grégoire XIII le nomma évêque de Pistoie, puis archevêque de Florence, enfin cardinal. Il était fort connu et estimé de Saint Philippe de Néri et de sainte Madeleine de Pazzi, qui prédirent l'un et l'autre qu'il serait Pape, mais pour fort peu de temps. L'année 1596, il fut envoyé par Clément VIII légat en France, auprès de Henri IV, pour recevoir de la bouche de ce prince la ratification de toutes les promesses que ses ambassadeurs avaient faites à Rome lors de son absolution. Il fut reçu en France avec les plus grands honneurs. Le roi lui-même alla au-devant de lui jusqu'à huit lieues, accompagné d'une foule de princes, en particulier du duc de Mayenne, pour montrer avec quelle confiance il en usait avec l'ancien chef de la ligue. A l'approche de Paris, il fut reçu par le jeune prince de Condé et les autres seigneurs de France; au faubourg Saint Jacques, par le parlement et les autres corps de l'État. Toutes ses bulles furent enregistrées sans aucune clause ni réserve. Il reçut l'abjuration de la mère du prince de Condé. En 1598, il concilia la paix de Vervins entre la France et l'Espagne. Au conclave qui suivit la mort de Clément VIII, les voix se portaient sur le cardinal Baronius, lorsque l'ambassadeur d'Espagne lui donna l'exclusion, à cause que, dans ses *Annales*, il attaquait les prétentions du roi de Naples sur le gouvernement ecclésiastique de la Sicile. Baronius répondit par ces paroles du Sauveur : Bienheureux ceux qui souffrent persécution à cause de la justice. A sa place on élut le cardinal de Florence, qui prit le nom de Léon XI, en mémoire de Léon X, son grand oncle. C'était le 1er avril 1605. A l'heure même qu'il fut couronné, son petit-neveu, Lélius, prenait l'habit de Carme déchaussé. Le nouveau Pape le voyant arriver à son audience pieds nus, en fut touché jusqu'aux larmes, et dit : Voici mon cardinal ! Ce fut en effet le seul qu'il créa; car étant tombé malade avant la fin du mois, les cardinaux, les ambassadeurs le prièrent vainement de donner la pourpre à un neveu qu'il avait élevé lui-même, qu'il aimait beaucoup, et qui en était digne par sa modestie. Il y a plus : son confesseur lui ayant parlé dans le même sens, il renvoya son confesseur, en prit un autre, et mourut saintement entre ses mains, à l'âge de soixante-dix ans, le 27e jour de son exaltation, vivement regretté de tout le monde (1).

Il eut pour successeur Paul V, qui, comme autrefois le roi Saül, surpassait de la tête les autres hommes. Il se nommait Camille Borghèse, né à Rome, en 1552, d'Antoine Borghèse, émigré de Sienne à Rome, où il se distingua tellement par sa vertu et par la science du droit, qu'on l'appelait communément l'avocat, et que Paul III le consultait souvent sur les affaires les plus graves. Son fils Camille suça la piété avec le lait ; il étudia la philosophie à Pérouse, et la jurisprudence à Padoue. Il eut toujours une si grande dévotion pour la mère de Dieu et pour la virginité, qu'on croit bien qu'il mourut vierge lui-même. Honoré de diverses fonctions sous Grégoire XIII, Sixte V, Urbain VII et Grégoire XIV, il s'en acquitta de manière à augmenter toujours la haute estime qu'on avait de son mérite. Clément VIII l'envoya son légat en Espagne, pour obtenir des secours à l'empereur Rodolphe contre les Turcs, et aux catholiques de France contre les huguenots. Il y fut singulièrement aimé du prince royal, depuis Philippe III. Nommé cardinal en 1596, et vicaire de Rome, il reçut, en 1560, l'abjuration de cinquante hérétiques, entre lesquels Étienne Calvin, parent de l'hérésiarque, qui entra chez les Carmes déchaussés et y mourut saintement. Après la mort de Léon XI, les voix du conclave se portaient sur le cardinal Tosco de Mantoue, lorsque Baronius observa qu'il n'était point assez réservé dans ses paroles, et qu'il en employait quelquefois de peu convenables. Les voix se portèrent alors sur Baronius lui-même : mais il résista de toutes ses forces. Enfin on élut à l'unanimité le cardinal Borghèse, qui ne s'y attendait guère, n'étant âgé que de cinquante-trois ans.

Paul V embellit Rome d'un grand nombre d'édifices, et acheva la basilique de Saint Pierre. Ses aumônes étaient immenses ; il en fournissait de secrètes tous les mois pour nourrir les enfants trouvés, secourir les filles nubiles et les femmes honnêtes que la misère aurait pu exposer au déshonneur. Chaque année il distribuait un million d'écus d'or aux pèlerins pauvres, un million et demi aux autres nécessiteux. Il subvenait à la pénurie de ses sujets par du blé, des habits et de l'argent. Il retint dans la foi catholique les réfugiés d'Écosse, d'Angleterre et de l'Irlande, en leur assignant des revenus annuels. Il érigea un séminaire, sous le nom de Saint-Paul, dans le couvent des Carmes déchaussés, à Rome, pour la conversion des hérétiques ; il en convertit lui-même plusieurs par sa seule vue. Il ordonna, dans les collèges des religieux, d'enseigner le grec, l'hébreu et l'arabe, pour procurer plus facilement le salut des infidèles. C'est pourquoi il fit graver des caractères chaldaïques, et imprimer un bréviaire chaldéen. Il envoya des livres, des missels, des calices, des ornements sacerdotaux aux Maronites du mont Liban, qui, en reconnaissance, lui érigèrent une statue dans leur église

(1) Spond. ad an. 1596, 1598 et 1605. Pagi, *Gesta Pontif. Leo XI.*

patriarcale. Il envoya des missionnaires aux Indes, à la Chine, en Perse, au Congo, et à d'autres régions lointaines. Il reçut les ambassadeurs d'un roi du Japon, du roi de Perse, du roi de Congo : l'ambassadeur de ce dernier, qui venait offrir son royaume au Siége apostolique, étant mort à Rome, Paul V, qui l'avait visité dans sa maladie et lui avait donné sa bénédiction, lui érigea un monument funèbre l'an 1608.

Au commencement de son pontificat, comme le Jeudi-Saint il lavait les pieds d'un certain nombre de pèlerins et les servait à table, il se trouva parmi eux des pèlerins d'Orient, infectés de diverses erreurs. De retour dans leur pays, ils parlèrent avec admiration de la piété et de la charité du Pape. Émerveillé et touché de leurs discours, le Patriarche de Babylone, nommé Élie, envoya aussitôt à Rome des nonces avec le recueil des lois chaldéennes, suppliant le Pape que, comme les Chaldéens s'avouaient soumis à l'Église romaine, il voulut bien expurger leurs lois de ce qu'il pouvait y avoir d'erreurs. Le Pape en donna la commission à Pierre Strozzi et André Justiniani, qui instruisirent si bien le nonce patriarcal, nommé Adam, archimandrite des moines Chaldéens, qu'il publia lui-même de petits traités en langue vulgaire : De la primauté du Siége apostolique; de la Trinité; de la génération éternelle du Verbe de Dieu; de l'Incarnation, des deux volontés et des deux opérations en Jésus-Christ; de ceux qui sont en dissentiment avec l'Église romaine. Et ces traités, Paul V ne les jugea pas indignes d'être joints à la profession de foi et aux lettres pontificales. Le patriarche Élie assembla dans la ville d'Ahmed un concile où se trouvèrent des archevêques, des évêques, les moines, le clergé et le peuple. On y lut les lettres du Pape ; tous les assistants s'en remirent au Siége apostolique, abjurèrent les erreurs avec serment, avec cette clause : Et s'il y a quelque chose qui vous déplaise dans ce que nous envoyons, nous ferons comme il vous plaira. La lettre était souscrite du patriarche et de cinq archevêques (1).

Il vint aussi des nonces de Melchisédech, patriarche d'Arménie. Paul V les reçut avec bonté, recommanda au patriarche de mêler de l'eau avec le vin dans le saint sacrifice, de souscrire au concile de Chalcédoine, de professer la foi suivant le formulaire transmis en arabe, de lire assidûment les conciles, et dans les doutes consulter l'Église romaine, mère et maitresse de toutes les églises. Il recommanda le même patriarche et tous les Chrétiens d'Arménie au roi de Perse. De là s'établit entre le Pape et le patriarche une amitié si intime, qu'après trois ans il y eut une nouvelle légation (2).

D'un autre côté, Paul V aida l'empereur Ferdinand II à dompter les hérétiques révoltés de Hongrie et de Bohême : à cet effet, il imposa des décimes pendant six ans au clergé de tout l'État pontifical, pour servir de solde aux troupes, auxquelles il comptait, chaque année, trente mille écus d'or. Pour repousser la tyrannie des Turcs, qui ravageaient toute la Hongrie, il indiqua d'abord des prières publiques à Rome, qu'il suivit à pied avec le peuple Romain ; puis, ayant étendu le jubilé à toute la chrétienté, il excita contre les Turcs tous les rois chrétiens, et même le roi de Perse; enfin il envoya au secours de l'empereur Rodolphe un corps de six mille hommes, aux dépens du Siége apostolique, et afin d'avoir à sa disposition des troupes indigènes pour les besoins de la république chrétienne, il fit le recensement de tous les sujets des États ecclésiastiques, restaura l'arsenal, établit des lois militaires, joignit le glaive matériel au glaive spirituel, pour la défense de la chrétienté (3).

Tout ce qu'on pourrait blâmer en Paul V, c'est que, grand et magnifique en tout, il le fut aussi envers ses parents. Ceux-ci du moins ne s'en montrèrent pas indignes ; car la famille Borghèse n'a point encore cessé d'être une des gloires de Rome, par son zèle héréditaire pour les beaux-arts et pour les œuvres de la piété chrétienne.

Paul V canonisa saint Charles Borromée et sainte Françoise, dame romaine, qui tirait son origine de la famille Borghèse. Il béatifia de plus saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint Philippe de Néri, sainte Thérèse, saint Louis Bertrand, saint Thomas de Villeneuve, saint Isidore, laboureur, saint Joachim de Sienne. Pour se rappeler à lui-même le souvenir de la mort au milieu de tant d'affaires, il visitait de temps en temps son sépulcre. Le vingt-quatre janvier 1621, il dit encore la messe : le vingt-huit, il éprouva une petite léthargie, reçut les derniers sacrements, et expira. Pendant que le prêtre lui faisait les saintes onctions, il répondit à toutes les prières, récita le symbole de la foi, répétant ces paroles de saint Paul : Je désire ma dissolution, pour être avec Jésus-Christ.

Le neuf février 1621, on élut à sa place le cardinal Alexandre Ludovisio, âgé de soixante-sept ans, qui prit le nom de Grégoire XV. Il fut successivement archevêque de Bologne, où sa famille était une des plus illustres, et nonce en Espagne et en France, pour concilier les démêlés du duc de Savoie avec ces deux royaumes. Dans tous les emplois, il avait montré une grande droiture, de la candeur, de la piété, et une vive inclination à faire le bien. Pendant sa nonciature en France, il eut plusieurs entretiens avec le maréchal de Lesdiguières, alors principal chef des huguenots, et le pressa de se convertir. Le maréchal lui répondit agréablement qu'il se ferait catholique et se prosternerait aux pieds du Pape lorsque ce Pape serait Alexandre Ludovisio. Ludovisio, devenu Grégoire XV, rappela sa

promesse à Lesdiguières, qui tint parole, et reçut de Louis XIII l'épée de connétable.

Comme son prédécesseur, Grégoire XV contribua puissamment et avec beaucoup de zèle à la guerre que le roi de Pologne et l'empereur soutenaient, le premier contre les Turcs et le second contre les hérétiques d'Allemagne. Il a fait surtout deux constitutions pour le bien général de l'Église : l'une, du quinze novembre 1641, sur l'élection du Pape; l'autre, du vingt-deux juin 1622, sur la propagation de la foi.

Dans la première, Grégoire XV rappelle l'exemple de Jésus-Christ. Quoiqu'il fût Dieu et qu'il connût toutes choses, néanmoins, quand il fut question de choisir les douze apôtres, il passa la nuit en prières ; et quand il voulut confier à saint Pierre le soin de ses brebis, il l'interrogea trois fois, et exigea jusqu'à trois fois la profession de son amour. Par où il nous apprend avec quelle attention nous devons procéder aux choix de tous les pasteurs, mais principalement du pasteur des pasteurs ; car, quand il est questiou du chef, il s'agit du salut, non pas d'un membre seul, mais de tout le corps. Les Papes et les saints Pères ont pourvu, par divers règlements, à ce que cette élection se fasse bien ; que la chair et le sang n'y dominent pas, non plus que la sagesse humaine, qui est folie auprès de Dieu, mais que tout y soit dirigé par la grâce de l'Esprit-Saint. Toutefois l'expérience a fait connaître qu'on pouvait y joindre un remède plus salutaire encore. En conséquence, del'avis de ses frères les cardinaux, le Pape statue, décrète et déclare que, pour l'avenir, l'élection du pontife romain ne pourra se faire que dans le conclave, et dans le conclave fermé, et après qu'on y aura célébré le premier jour la messe, à laquelle tous les cardinaux ont accoutumé de communier : cette élection se fera par les suffrages secrets des deux tiers des cardinaux présents, si ce n'est que tous ces cardinaux, sans exception, commettent l'élection à un ou plusieurs d'entre eux, ou que tous, sans concert préalable, mais comme par inspiration, s'accordent à élire la même personne. A chaque scrutin, avant de mettre son bulletin dans le calice, chaque cardinal, à haute et intelligible voix, prêtera le serment qui suit : Je prends à témoin Notre Seigneur Jésus-Christ, qui me jugera, que j'élis celui que, selon Dieu, je crois devoir être élu, et que je [illegible] de même dans l'accession. — L'accession a lieu lorsque, le premier scrutin n'ayant donné les deux tiers à aucun des candidats, on procède à un second [illegible] également secret où les électeurs peuvent *accéder* à l'un des candidats pour lequel ils n'auraient pas voté d'abord, et compléter ainsi le nombre [illegible] de suffrages. — La constitution de Grégoire XV entre [illegible] ; elle est [illegible] du Pape, [illegible] de tous les cardinaux, [illegible] ajoutent à leur souscription : Je le promets, j'en fais vœu, et je le jure. Le douze mars de l'année suivante, Grégoire publia une autre constitution, approuvant et fixant le cérémonial du conclave, les usages qu'on doit y observer, jusqu'à la manière dont les bulletins doivent être pliés et cachetés (1). L'une et l'autre constitution seront confirmées par Urbain VIII, successeur de Grégoire XV. Cette législation de l'Église catholique pour l'élection de son chef pourrait servir de modèle aux élections dans les gouvernements représentatifs.

Une constitution également mémorable de Grégoire XV est celle du vingt-deux juin 1662, par laquelle il établit la congrégation de la Propagande, c'est-à-dire une congrégation de cardinaux et de prélats pour la propagation de la foi catholique dans tout l'univers. Pour sauver le monde, Dieu a livré son Fils unique : ce Fils, la splendeur de sa gloire, l'empreinte de sa substance, s'est anéanti lui-même, a pris la forme d'esclave, s'est rendu obéissant jusqu'à la mort et jusqu'à la mort de la croix, afin de racheter par son sang de méchants esclaves, lui le souverain Seigneur. Tous les Chrétiens doivent imiter cette immense charité du Christ; combien plus les pasteurs des églises, principalement le successeur de Pierre, à qui seul le Sauveur a dit : Paix mes brebis; à qui seul a été montrée cette nappe mystérieuse, renfermant toutes sortes d'animaux immondes, qu'il lui est ordonné d'immoler et de manger; toute sorte de nations infidèles, qu'il lui est ordonner de consacrer à Dieu, et d'incorporer à l'Eglise dont il est le chef ! Combien n'y a-t-il pas encore de ces nations ou brebis errantes, ou qui n'ont jamais connu le bercail du Christ, ou qui l'ont abandonné? En Orient, combien de nations, autrefois célèbres par les dons du ciel, ont été abruties depuis tant de siècles par l'extravagance impure des enfants d'Agar! Et dans le nombre, s'il y en a qui soient encore chrétiennes, la plupart sont infectées d'anciennes hérésies, en sorte qu'il y en a très peu qui reconnaissent la vérité tout entière. Et depuis que, par suite de nos péchés, l'homme ennemi a semé l'ivraie dans les parties du septentrion, il a dérobé au Christ des provinces et des royaumes. Combien d'âmes qui périssent pour l'éternité! Afin de perfectionner l'ensemble des moyens employés par les Papes antérieurs, pour porter remède à un si grand mal et envoyer des ouvriers dans cette moisson immense, Grégoire XV établit donc, le vingt-deux juin 1622, une congrégation de dix huit cardinaux et de quelques prélats ; congrégation de la Propagande (2). Voici comme en parle l'historien protestant de la papauté, dans les seizième et dix-septième siècles :

« A vrai dire, l'origine de la Propagande se trouve dans une ordonnance de Grégoire XIII par laquelle un certain nombre de cardinaux furent chargés de la direction des missions

(1) [illegible] III [illegible]

dans l'Orient, et qui décréta aussi l'impression de catéchismes dans les langues les moins connues. Cependant cette institution n'était ni solidement fondée, ni pourvue de moyens nécessaires ni assez vastes. Alors (sous Grégoire XV) florissait à Rome uu grand prédicateur, Girolamo de Narni, qui, par la sainteté de sa vie, mérita la vénération générale et la réputation d'un saint; il développa en chaire une grandeur de pensées, une pureté d'expressions, une majesté d'exposition qui entraînaient tous ses auditeurs. Bellarmin venant un jour d'entendre un de ses sermons, disait : Je crois que, des trois souhaits de saint Augustin, il m'en a été accordé un, savoir : celui d'entendre saint Paul. Le cardinal Ludovisio, neveu de Grégoire XV, fut son protecteur; il se chargea des frais d'impression de ses sermons. Ce Capucin conçut la pensée d'étendre cette institution de la Propagande. Suivant son conseil, une congrégation fut fondée, afin de s'occuper, dans des séances régulières, de la direction des missions dans toutes les parties du monde; elle devait s'assembler au moins une fois par mois, en présence du Pape. Grégoire XV assigna les premiers fonds nécessaires pour cette institution; son neveu y contribua de ses propres biens et comme elle répondait à un besoin réel et profondément senti, elle prospéra de jour en jour d'une manière plus brillante. Qui ne con naît les services immenses que la Propagande a rendu à la philosophie générale ou à la connaissance générale des langues? Mais elle s'est surtout appliquée à remplir avec énergie et grandeur sa mission principale, celle de la propagation catholique; et, dans les premiers temps elle réalisa les plus magnifiques résultats (1). » Ainsi parle cet historien protestant.

L'institution de la Propagande fut achevée par le successeur de Grégoire XV, par Urbain VIII, qui, l'an 1628, y réunit le collége ou séminaire de la propagation de la foi, qui n'était qu'une institution préparatoire où se formaient les missionnaires. On y voit une bibliothéque renfermant des livres en trente six langues différentes, autant de presses pour imprimer les ouvrages, autant d'églises où l'on prêche l'Evangile dans ces mêmes langues. C'est une continuation, par la charité, du don des langues communiqué à l'Eglise en la première Pentecôte chrétienne. Un ministre protestant termine ses réfléxions à ce sujet par ces paroles : « Ainsi Rome moderne a pour but unique de glorifier Dieu, de bannir de la société les vices qui la corrompent, de prêcher des doctrines celestes de paix et d'amour (2). »

Grégoire XV mourut le huit juillet 1623, à l'âge de soixante-neuf ans, après avoir tenu le Saint Siége deux ans quatre mois et vingt-neuf jours. Comme il était vieux, consumé de travaux, quoique l'esprit toujours vif, son neveu, le cardinal Ludovisio, gouvernait la plupart des affaires, pour laisser à son oncle le loisir de se récréer dans des conférences académiques avec des savants; car il aimait beaucoup les sciences. Le neveu en profita pour enrichir sa famille, mais sans nuire à l'Etat; car il sut y maintenir une exacte justice, avec l'abondance des vivres, même dans un temps de disette. Grégoire XV, sentant à la défaillance de ses forces que Dieu l'appelait, il se déclara prêt à suivre, fit une confession générale de sa vie, et reçut les derniers sacrements. Son neveu le pressait de compléter le nombre des cardinaux : il s'y refusa espérant un successeur qui remédierait aux maux de la république chrétienne, Car, disait-il souvent, on n'en peut élire aucun, qui ne soit plus digne que moi du pontificat. Il avait canonisé saint Isidore de Madrid, saint Ignace, saint François Xavier, saint Philippe de Néri et sainte Thérèse (3).

Son successeur fut Urbain VIII : Maffèo Barberini, d'une famille ancienne et noble de Florence, où elle avait occupé des places considérables. Né l'an 1568, il perdit de bonne heure son père et sa mère et fut élevé par les soins d'un oncle. Il étudia les premiers éléments de littérature à Florence, la philosophie au collége romain, la jurisprudence à Pise, où il reçut le grade de docteur à l'âge de vingt ans. A l'âge de dix-neuf ans, il fut fait prélat. Sixte-Quint le nomma référendaire, Clément VIII lui donna le gouvernement de Fano à l'âge de vingt-quatre ans; ensuite la charge de protonotaire apostolique, et depuis l'archevêché de Nazareth; enfin Paul V le nomma cardinal. Il fut envoyé nonce en France, pour cemplimenter Henri IV sur la naissance du dauphin, depuis Louis XIII.

Urbain VIII ou Maffèo Barberini entendait si bien le grec qu'on l'appelait l'*Abeille attique*. Il eut de grands succès dans la poésie latine. Il corrigea les hymnes de l'Eglise. Ses vers latins ont été imprimés à Paris, au Louvre 1642, in-folio, avec beaucoup d'élégance, sous ce titre : *Maffèi Barberini Poemata*. Les piéces les plus considérables sont : 1° Des paraphrases sur quelques psaumes et cantiques de l'Ancien Testament ; 2° des hymnes et des odes sur les fêtes de Notre Seigneur, de la sainte Vierge et de plusieurs saints : ses odes surtout sont trés-estimées ; 3° des épigrammes sur divers hommes illustres. On a de lui des poésies italiennes qui se composent de soixante-dix sonnets, deux hymnes et une ode. Sa douceur et sa facilité à pardonner les injures ont fait chérir sa mémoire. (4)

A la mort de Grégoire XV, les cardinaux se trouvèrent au conclave au nombre de cinquante-quatre. On croyait qu'ils s'accorderaient difficilement sur l'élection d'un Pontife, à cause du secret des suffrages récemment ordonné, et que d'ailleurs ils paraissaient fort

(1) Ranke, t. IV, p. 115. — (2) Pierre de Joux, *Lettres sur l'Italie*, lettre 20, p. 252. — (3) Pallat. *Greg.* XV. — *Biogr. univ.*, t. XLVII.

divisés entre eux. Cependant, dès le premier jour, à la suite de l'accession, toutes les voix se réunirent sur le cardinal Barberini. Mais en vérifiant les bulletins, il s'en trouva un de moins, sans qu'on pût savoir ce qu'il était devenu. Le cardinal Farnèse opina qu'il fallait le tenir pour opposé et ratifier l'élection, qui subsistait sans cela. Mais Barberini, pour prévenir toutes les difficultés, voulut qu'on réparât cette erreur et qu'on recommençât le scrutin, suivant la teneur de la bulle. Le nouveau scrutin donna la même unanimité. Le nouveau Pape se prosterna aux pieds de l'autel et pria Dieu avec larmes de ne pas le laisser sortir vivant du lieu s'il prévoyait que son pontificat ne dût pas être utile à l'Église. C'était le 6 août 1623, fête de la Transfiguration de Notre Seigneur. Ce jour là même, le nouveau Pape tomba malade; il ne fut couronné que le 29 septembre, fête de saint Michel archange, qu'il honora toujours d'une dévotion particulière. Il avait cinquante-cinq ans, une santé robuste et un aspect vénérable.

Il visita, tant par lui-même que par ses vicaires, toutes les églises, monastères, hôpitaux, colléges, et renvoya les évêques résider dans leurs diocèses. Le 24 décembre 1624, il ouvrit en personne le jubilé de 1625, visita plusieurs fois les églises, ainsi que l'hôpital de la Sainte-Trinité, où il lavait les pieds des pèlerins. Pendant toute l'année, il défraya libéralement les évêques et les prêtres pauvres, qui vinrent en pèlerinage à Rome. Il reçut et logea magnifiquement au Vatican même, le prince de Pologne, Ladislas, fils du roi Sigismond, et l'archiduc Léopold d'Autriche, frère de l'empereur Ferdinand II : il les communia de sa main, eux et leur suite. Il restaura, embellit, agrandit une foule de monuments à Rome. Pour assurer la tranquillité de ses sujets, il bâtit plusieurs forteresses dans les États romains, auxquels il ajouta le duché d'Urbin et quelques autres domaines. Il rétablit à Lorette le collége illyrien, pour servir de séminaire d'Illyrie. Il béatifia ou canonisa plusieurs saints personnages, consola par ses lettres les Chrétiens du Japon, alors violemment persécutés, et mourut lui-même le 29 juillet 1644, après vingt-deux ans moins huit jours de pontificat (1).

Ce que pensait alors l'épiscopat français de l'autorité du Pontife romain, on le voit par la recommandation suivante, que les évêques de l'assemblée de 1626 adressèrent à leurs collègues : « Les évêques respecteront notre saint Père le Pape, chef visible de l'Église universelle, vicaire de Dieu en terre, évêque des évêques et patriarches, en un mot, le successeur de saint Pierre, auquel l'apostolat et l'épiscopat doivent leur commencement, et sur lequel Jésus-Christ a fondé son Église, en lui donnant les clefs du ciel, avec l'infaillibilité que l'on a vue miraculeusement demeurer immuable dans ses successeurs jusqu'à aujourd'hui (2). » Nous verrons en 1653 l'épiscopat français professer la même doctrine dans sa lettre à Innocent X sur la condamnation du Jansénisme.

Innocent X fut élu le 15 septembre 1644. Il se nommait le cardinal Pamphili, était Romain de naissance, d'une famille noble et ancienne : il avait été successivement avocat consistorial, auditeur de rote, nonce à Naples, attaché à la légation du cardinal François Barberini en France et en Espagne, et enfin nommé cardinal, en 1629, par Urbain VIII. Dans ces diverses fonctions, il s'était montré actif, irréprochable et loyal ; devenu Pape, il conserva cette réputation. On trouvait son zèle d'autant plus extraordinaire, qu'il comptait déjà soixante-douze ans lorsqu'il fut élu ; « malgré cela, disait-on, le travail ne le fatigue point; après le travail, il est aussi libre et aussi frais qu'auparavant : il parle avec plaisir aux gens, et laisse chacun s'expliquer. » Il opposa un abord facile et une humeur gaie à la fierté de la vie retirée d'Urbain VIII. Il prit particulièrement à cœur de procurer l'ordre et la tranquillité à la ville de Rome. Il mit son ambition à maintenir le respect de la propriété et des personnes, pendant le jour et la nuit; à ne permettre aucun mauvais traitement des inférieurs par les supérieurs, des faibles par les puissants. Il força les barons à payer leurs dettes (3).

Parmi ses parents, il y avait sa belle-sœur Olympie, veuve de son frère, femme très capable, à laquelle il confia le gouvernement de sa famille. Avec les affaires domestiques, elle prétendit encore gouverner les affaires publiques. Il avait un neveu marié, fils d'Olympie, mais dont la femme avait des prétentions semblables. De là des brouilleries entre la bru et la belle-mère, qui ne tournaient pas à l'honneur du Pape. On cite à cet égard bien des anecdotes, mais qui, suivant la remarque d'un historien protestant (4), ne reposent guère que sur l'autorité fort suspecte de Grégorio Léti, plus romancier qu'historien. Quoi qu'il en soit, Innocent X fut le dernier Pape dont le népotisme fit de l'éclat. Cette prédilection pour les siens diminua notablement sous le successeur immédiat, pour disparaître entièrement sous les autres; en sorte que, depuis bientôt deux siècles, il n'en est plus question. Ce qui n'est pas une preuve médiocre que l'Église catholique est vraiment animée de l'esprit de Dieu ; car, suivant l'esprit du monde, le népotisme, la prédilection pour les siens est la première des vertus, le premier des devoirs.

L'an 1649, comme le peuple romain souffrait de la disette de blé et d'une inondation du Tibre, Innocent X visita lui-même les magasins des boulangers, fit venir du blé de Sicile et même de Pologne, ouvrit le palais de Latran, distribua des vivres suffisants à tout

(1) Pallavicini, Sforza. — (2) *La France et le Pape*, p. 38. — (3) Ranke, t. IV, p. 316. — (4) Schroeckh, *Hist. ecclés. depuis la réformation*, t. III, p. 293.

le monde, assigna une certaine quantité de pain par semaine aux artisans et aux citoyens surchargés de famille, sans rien diminuer des cent mille écus d'or que les Pontifes romains distribuent chaque année aux pauvres. L'année suivante, qui fut l'année du jubilé, il approvisionna Rome d'une grande abondance de blé et de vin, et en fixa le prix, de peur que les hôteliers et les marchands ne vinssent à tracasser les pèlerins. La piété d'Innocent parut avec éclat dans cette année sainte, distribuant des aumônes immenses, lavant les pieds des pèlerins, les servant à table : touchés de son exemple, les princes romains prêtèrent leurs maisons pour loger les étrangers, ou donnèrent de l'argent. Il avait une dévotion particulière à la sainte Vierge, et, malgré ses occupations, ne passait point de jour sans lui adresser des prières réglées.

Dans la vue de procurer la restauration des mœurs, il voulait des prédicateurs recommandables, mais parlant avec liberté : il assistait souvent à leurs sermons, notamment à ceux d'Aloyse Albrizzi et de Paul, deux Jésuites qu'il affectionnait d'autant plus qu'il leur voyait plus d'éloquence et d'énergie à reprendre les mœurs de la cour romaine. On en a un exemple dans les sermons qu'ils prononcèrent dans le palais apostolique ; il y règne une liberté telle qu'ils ne seraient peut-être pas sans inconvénient pour le commun du peuple (1).

Innocent X mourut dans la nuit du six au sept janvier 1655, après avoir tenu le Saint Siége dix ans trois mois et vingt-deux jours. Dans sa dernière maladie, il appela près de lui son prédicateur, Paul Oliva, lui ordonnant de ne plus le quitter, mais de lui apprendre à bien mourir, et de l'aider à réciter alternativement des prières. Il lui donna trois cents écus d'or pour dire des messes, et fit distribuer plusieurs milliers d'écus aux pauvres. Ayant reçu les sacrements, il fit venir les cardinaux, leur demanda pardon de n'avoir pas mieux gouverné, et se recommanda à leurs prières. Ils récitèrent aussitôt les litanies de la sainte Vierge (2). C'est dans ces dispositions que mourut Innocent X.

Son successeur fut Alexandre VII, né à Sienne le douze février 1599, appelé Fabius ou Fabio Chigi, et de l'illustre famille de ce nom. Naturellement porté à l'étude, il apprit avec avidité le latin, la poésie, la philosophie, la théologie, la jurisprudence, au point de mériter, assez jeune, le grade de docteur en ces trois dernières sciences. On a de lui un recueil de poésies non méprisables, qu'il composa dans sa jeunesse, lorsqu'il était membre de l'académie des Philomathes de Sienne. Sa piété égalait son amour pour les sciences. Dès le premier âge, il aimait à lire les livres saints, et macérait son corps par le jeûne et le cilice. Sa mère, le voyant si avide de lecture, lui insinua que, s'il traduisait le livre de l'*Imitation* d'italien en latin pour l'utilité des peuples d'au delà des monts, il en retirerait lui-même un grand profit pour se procurer d'autres livres Il entreprit ce travail avec une ardeur incroyable, et l'acheva dans peu de temps, ne s'étant aperçu qu'assez tard que c'était une pieuse ruse de sa mère pour lui faire goûter ce bon livre plus à fond. Il admirait spécialement les vertus et les écrits de saint François de Sales, et les prenait pour règle. Venu à Rome sous Urbain VIII, il fut successivement référendaire de l'une et l'autre signature, prolégat de Ferrare, inquisiteur à Malte, évêque d'Imola, légat en Allemagne, où il prit part aux conférences de Munster pour la paix de Westphalie, et, par sa science, sa vertu et sa conduite pleine de dignité, s'attira l'estime, non-seulement des catholiques, mais des hérétiques eux-mêmes. Revenu à Rome et nommé cardinal, il eut grande part à la confiance d'Innocent X, qui voulut l'avoir près de lui à son lit de mort. Il fut élu Pape à l'unanimité, le sept avril 1665, quatre-vingtième jour du conclave, au grand étonnement et à la grande joie de tout le monde. Le frère d'un roi hérétique, se trouvant à Rome pendant la vacance du Siége disait publiquement : Si le cardinal Chigi était élevé à la papauté, la moitié du royaume de mon frère reviendrait à l'Église romaine. D'autres hérétiques disaient des cardinaux qui invoquaient l'Esprit-Saint pour la future élection : A quoi bon fatiguer l'Esprit-Saint ? Vous avez Chigi, que le Saint-Esprit demande (3).

Nul n'entra mieux ni plus saintement dans le pontificat. Le maître des cérémonies ayant placé son siége, suivant la coutume, au milieu de l'autel, il se retira du côté de l'épître, protestant qu'il ne s'asseoirait point au lieu où se consacraient le corps et le sang du Christ. Il se fit préparer un sarcophage, qu'il plaça dans sa chambre, pour se rappeler sans cesse le souvenir de la mort. La coupe où il buvait était en forme de crâne, avec des sentences sur l'éternité. Il dit que ses parents étaient les pauvres, et que, comme le Christ, il n'en avait pas de plus proches. Son frère Marius, ses neveux Flavius et Augustin s'étaient mis en route pour Rome, lorsqu'il leur défendit d'y venir. Cependant, au bout d'une année, fléchi par les instances des ambassadeurs, de quelques cardinaux et même de son confesseur Pallavicin, il permit à ces trois parents de venir à la cour, et leur donna des charges (4). La Providence sut l'en châtier. C'est à l'occasion de ces parents, et sans qu'il y eût de leur faute, qu'il lui faudra subir, de la part d'un roi, des affronts cruels et non mérités. Ce qui réduira peu à peu la perfection de l'Évangile en loi pratique pour les Papes : de renoncer a la prédilection naturelle de leurs proches ; car, ainsi en juge le monde même, ce qui est

(1) Pallat. *Inn.* X, n. 18. — (2) Pallat, *Inn. XII*, n. 21. — (3) Pallavicin, *Hist. du Conc. de Trente*, l. XXIV c. dernier. Pallat. *Alexandre VII.* — (4) Pallat. *Alexandre VII*, n. 5. 6. 8.

vertu dans un empereur, un roi, un prince du siècle, est défaut dans le Pontife romain. Et ce n'est que pour lui que le monde est si sévère. C'est que lui seul est le vicaire du Christ, le successeur de saint-Pierre, le chef de la hiérarchie vraiment sacerdotale. Ce qui n'est pas lui ou avec lui, le monde même sent que ce n'est qu'une chose humaine, de qui l'on ne peut rien attendre au-dessus de l'homme. Et ce qui est vrai du Pape, l'est à proportion de l'évêque, du prêtre et du simple fidèle, dans l'Eglise catholique.

La lutte entre l'Eglise et le monde se voyait alors par tout l'univers, notamment au Japon. Cet empire est formé de plusieurs îles considérables ; la principale s'appelle par les Japonais, Niphon, qui veut dire Lever du soleil, et elle donne son nom à tout l'empire. Japon vient du mot chinois Zipon ou Ge-puen, qui signifient Pays où le soleil se lève. C'est le Zipangri ou Cipangu de Marc-Paul, que cherchait Christophe Colomb quand il a trouvé l'Amérique. L'histoire japonaise ne commence d'avoir quelque certitude qu'au sixième siècle avant l'ère chrétienne. La principale secte religieuse du Japon est celle de Budso ou Bouddha, nommé aussi Sacka ou Chaka par suite de son incarnation. Nous avons vu que le bouddhisme primitif paraît une altération du christianisme prophétique ou même évangélique. Il fut introduit au Japon soixante-dix ans après la naissance du Sauveur. Le gouvernement de cet empire était héréditaire dans la famille de Syn-mu, qui fonda cette monarchie l'an 660 avant notre ère. Vers le milieu du douzième siècle, le soixante-seizième dairi ou empereur héréditaire, voyant les gouverneurs des provinces s'ériger en rois indépendants, nomma un généralissime des armées de l'empire pour les réduire à la soumission ; mais ce général, qui rappelle le connétable de France et eut le nom de cubo ou cubosama, se servit de son pouvoir pour se rendre indépendant lui même. Depuis il y a deux empereurs au Japon, le dairi, empereur ecclésiastique, résidaient à Méaco; le cubosama, résidant à Jeddo, empereur séculier, vicaire nominal du premier pour le temporel, mais ayant toute la force réelle, et ne laissant à son suzerain qu'une ombre de pouvoir; de plus, un grand nombre de gouverneurs ou rois, plus ou moins indépendants, ce qui occasionnait souvent des guerres et des révolutions. Tel était le Japon vers la fin du treizième siècle, lorsque les Tartares, maîtres de la Chine sous leur empereur Koubilaï, parurent sur les côtes et furent dispersés par la tempête : tel était encore le Japon au milieu du seizième siècle, lorsque saint François Xavier vint y porter la lumière de l'Evangile. Les Japonais sont d'un beau naturel, d'un esprit vif, d'un cœur sensible. [illegible] le premier historien fut témoin oculaire.

[illegible] garcons, et ne subsistait que de leur travail : or, comme ces jeunes gens ne pouvaient pas gagner suffisamment pour entretenir toute la famille, ils prirent, pour mettre leur mère à son aise, une étrange résolution. On avait publié depuis peu qué, quiconque livrerait un voleur à la justice, toucherait une somme assez considérable. Les trois frères s'accordent entre eux qu'un des trois passera pour voleur, et que les deux autres le mèneront au juge : ils tirent au sort, pour savoir qui sera la victime de l'amour filial, et le sort tombe sur le plus jeune, qui se laisse lier et conduire comme un criminel. Le magistrat l'interroge, il répond qu'il a volé : on l'envoie en prison, et ceux qui l'ont livré touchent la somme promise. Leur cœur s'attendrit alors sur le danger que courait leur frère ; ils trouvèrent moyen d'entrer dans la prison, et, croyant n'être vus de personne, ils l'embrassèrent amoureusement et l'arrosèrent de leurs larmes. Le magistrat, qui par hasard les aperçut, fut extrêmement surpris d'un spectacle si nouveau : il appelle un de ses gens, lui ordonne de suivre les deux délateurs, et lui enjoint expressement de ne les point perdre de vue, qu'il n'ait découvert de quoi lui éclaircir un fait si singulier. Le domestique s'acquitta parfaitement de sa commission, et rapporta que, ayant vu entrer ces deux jeunes gens dans une maison, il s'en était approché, et les avait entendus raconter à leur mère tout ce que nous venons de dire ; que la pauvre femme, à ce récit, avait jeté des cris lamentables, et qu'elle avait ordonné à ses enfants de reporter l'argent qu'on leur avait donné, disant qu'elle aimait mieux mourir de faim que de se conserver la vie au prix de celle de son fils. Le magistrat, surpris au point qu'on peut imaginer, fait venir son prisonnier, l'interroge de nouveau sur ses prétendus vols, lui fait diverses questions à dessein de l'obliger à se couper, et, n'en pouvant venir à bout, il lui déclare enfin qu'il sait tout. Ensuite, après l'avoir tendrement embrassé il alla faire son rapport au cubosama, qui, charmé d'une action si héroïque, voulut voir les trois frères, les combla de caresses, assigna au plus jeune quinze cents écus de rente, et cinq cents à chacun des deux autres (1).

L'on conçoit que la parole de Dieu, tombée de la bouche de François Xavier dans une si bonne terre, dut produire des fruits au centuple. Le saint apôtre avait quitté le Japon le vingt novembre 1551 : il était mort le deux décembre 1552, à la vue de la Chine où il aspirait. L'œuvre sainte du Japon ne se ralentit ni par son départ ni par sa mort. De 1552 à 1582, pendant l'espace de trente ans, les Chrétiens se multiplièrent dans toutes les classes, sans essuyer aucune persécution déclarée. Les nouveaux fidèles devenaient missionnaires à leur tour, et Dieu donnait tant de [illegible] à leur zèle, qu'en [illegible] on comptait jusqu'à quinze cents personnes bap

(1) [illegible] Hist. du Japon, [illegible]

tisées dans le royaume d'Arima, où aucun missionnaire n'avait encore pénétré. Il était très ordinaire de voir des familles entières recevoir le baptême en un même jour. Naytondono, gouverneur d'Amanguchi, ayant embrassé le christianisme, plus de trois cents personnes, ses alliés ou ses vassaux, suivirent aussitôt son exemple. Mais rien ne contribua davantage à faire rentrer un grand nombre d'idolâtres dans le sein de l'Eglise que ce qui arriva dans ce même temps dans le Bungo, à deux bonzes fort célèbres dans tout l'empire.

Ils étaient venus exprès de Méaco à Fuchéo pour voir les docteurs portugais, dont on parlait fort diversement dans tout le Japon, et pour s'assurer par eux-mêmes si ce qu'on avait publié de leur sainteté et de leur doctrine n'était point exagéré. Ils se donnèrent tout le loisir d'examiner leur conduite et celle des nouveaux Chrétiens ; ils se rendirent très-assidus aux instructions que les Jésuites faisaient tous les jours en public : et comme ils étaient sans passion et sans préjugés, et qu'ils avaient un désir sincère de connaître la vérité, ils conçurent d'abord une très-grande estime pour notre religion. Ils ne laissèrent pas d'entrer souvent en dispute avec le père Gago ; mais ils le firent toujours avec une modération qui les fit regarder au missionnaire comme gens qui n'étaient pas éloignés du royaume de Dieu : il espéra même bientôt qu'ils seraient un jour les défenseurs d'une religion qu'ils ne paraissaient combattre que pour mieux s'instruire.

Enfin, un jour qu'il prêchait dans une place de la ville, les deux bonzes vinrent à leur ordinaire lui proposer de très-bonnes difficultés ; il y répondit d'une manière qui les satisfit parfaitement. Après quoi, continuant son discours, comme il eut cité un passage de saint Paul, un des deux docteurs lui demanda quel était ce Paul, sur l'autorité duquel il s'appuyait si fort ? Le Père commença par lui raconter en peu de mots l'histoire de l'apôtre des Gentils ; et il avait à peine fini, que le bonze, prenant la parole et se tournant vers l'assistance, s'écria : Écoutez, Japonais, je suis Chrétien ! et puisque j'ai imité Paul en combattant contre la doctrine de Jésus-Christ, je veux l'imiter en la prêchant aux infidèles. Et vous, mon cher compagnon, ajouta-t-il en s'adressant à l'autre bonze, suivez mon exemple ; et comme nous avons enseigné l'erreur de compagnie, il faut que nous allions ensemble annoncer la vérité à ceux qui ne la connaissent pas. Ils se jetèrent aussitôt l'un et l'autre aux pieds du prédicateur, et le supplièrent de les baptiser au plus tôt. Le Père ne crut pas devoir différer de leur accorder cette grâce, et il donna au premier le nom de Paul, et au second celui de Barnabé, comme ils l'en avaient eux-mêmes prié. Ils furent bientôt en état de travailler au salut des âmes, et ils tinrent exactement la parole qu'ils en avaient publiquement donnée. Paul surtout s'étudia tellement à se former sur son saint patron, qu'on peut dire qu'il était une copie vivante du docteur des nations. Tout ce que la pénitence a de plus austère n'était pas trop rigoureux pour lui ; on le voyait sans cesse avec Barnabé, parcourant les bourgs et les villages, et semant le grain de la parole divine avec des fruits d'autant plus abondants que le ciel y concourut plus d'une fois par des prodiges (1).

Dans le royaume de Firando, un prince de la maison royale fut baptisé avec sa femme et un de ses frères : il reçut au baptême le nom d'Antoine. Il était seigneur de deux îles ; aussitôt après son baptême, il y mena un missionnaire, et l'y seconda si bien, prêchant lui-même et ne dédaignant aucune des fonctions du ministère évangélique, qu'en moins de deux mois on y compta jusqu'à quatorze cents Chrétiens et plusieurs églises bâties à ses frais. Le bonze Paul eut grande part à ces succès ; mais il ne ménagea point assez ses forces, et il fut bientôt la victime de son zèle. Il tomba malade, et jugeant que Dieu le voulait appeler à lui, il témoigna qu'il souhaitait mourir entre les bras du père de Torrès. Il n'y avait encore, à ce qu'il paraissait, aucun danger à lui accorder cette consolation, et il y aurait eu de la dureté à la lui refuser : on l'embarqua sur un bâtiment qui allait à Fichéo ; à peine y fut-il arrivé, que les médecins l'avertirent qu'il n'avait plus que peu de jours à vivre. Il en témoigna une joie qui ne se peut exprimer. Il reçut les derniers sacrements de l'Église avec des transports d'amour dont les saints sont seuls capables ; et peu de temps après, il alla recevoir dans le ciel la récompense due à ses travaux et à son éminente vertu, que Dieu avait autorisée par plus d'un événement miraculeux.

Cette mort et le départ du père Gago, qui avait été appelé dans le Chicugen, avaient laissé Fernandez seul dans le Firando. Le père Gaspard Viléla fut envoyé à son secours et trouva cette chrétienté dans une situation à faire espérer que le royaume entier allait se déclarer pour Jésus-Christ. Tous les néophytes étaient catéchistes, et l'on ne pouvait suffire à baptiser ceux qu'ils gagnaient à l'Evangile. Le père Viléla passant un jour dans une rue de Firando, aperçut un enfant qui accourait pour lui parler ; il l'attendit, et dès que l'enfant fut à portée de se faire entendre, il demanda le baptême. Le Père lui répondit qu'il le baptiserait dès qu'il serait suffisamment instruit. — Ce sera donc tout à l'heure, dit l'enfant, car je sais tout ce qu'il faut savoir pour cela. Le Père l'interrogea et trouva qu'il disait vrai : il voulait pourtant le remettre au lendemain ; mais l'enfant protesta qu'il ne bougerait point de la place qu'il n'eût obtenu ce qu'il souhaitait, et il fallut le

(1) Charlevoix, *Histoire du Japon*, Paris 1754, in-12, t. II, l. II, p. 113-115.

entendre. Quelques jours après, le père Vilela fut fort étonné de voir son petit néophyte qui lui amenait son père, sa mère, ses frères et ses sœurs, qu'il avait convertis et parfaitement instruits de nos mystères.

Le premier martyr du Japon fut une pauvre femme. Les Chrétiens de Firando avaient dressé une nouvelle croix à quelque distance d'une des portes de la ville, et ils y allaient tous en commun faire leurs prières à certaines heures. Une femme esclave, dont le maître était idolâtre zélé, y allait fort régulièrement, quoique son maître le lui eût défendu. Un jour qu'il apprit qu'elle y était retournée, il s'emporta fort contre elle, et lui jura qu'il lui coûterait la vie si elle continuait dans sa désobéissance ; elle lui répondit que la mort ne faisait pas peur aux Chrétiens, qu'elle continuerait à le servir avec la même fidélité dont elle lui avait donné jusque là des preuves certaines ; mais qu'elle ne devait pas manquer à ce qu'elle devait à Dieu, qui était son premier maître ; et dès le lendemain elle se rendit comme les autres à la croix. L'idolâtre entra en fureur dès qu'il le sut, et courut après elle ; il n'était pas encore loin, qu'il l'aperçut qui revenait ; il tira aussitôt son sabre et l'attendit. La généreuse Chrétienne s'approcha de lui sans s'émouvoir, se mit à genoux et lui présenta sa tête, que le barbare lui abattit d'un seul coup. Les Chrétiens enlevèrent son corps, et lui donnèrent une sépulture honorable, en rendant grâce à Dieu de la constance qu'il lui avait inspirée et s'animant à imiter son exemple (1).

Par suite d'une révolution politique dans la province ou le royaume de Chicugen, les missionnaires furent obligés de s'en retirer dans celui de Bungo. Sur le chemin, ils rencontrèrent un grand nombre de Chrétiens qui accouraient les délivrer et leur apporter les choses nécessaires. Quand ils furent à cinq ou six lieues de Fuchéo, ils commencèrent à rencontrer des troupes nombreuses de fidèles qui venaient au devant d'eux, et à chaque fois il fallait entrer dans des tentes, que ces bonnes gens avaient dressées à côté du grand chemin et s'y rafraîchir ou s'y reposer. Plus ils approchaient, et plus la foule grossissait ; on aurait dit qu'il n'était resté personne dans la ville, et toutes les campagnes retentissaient de cris de joie et d'actions de grâces au Seigneur Dieu qui sait délivrer ses serviteurs des plus grands dangers, par des voies qui ne sont connues que de lui. Les missionnaires entrèrent ainsi dans Fuchéo comme en triomphe ; et parce qu'on savait qu'ils avaient tout perdu, il n'y eut pas un Chrétien qui ne leur offrît son présent. Les uns leur apportaient de l'argent, les autres de l'étoffe et du linge, ceux-ci de la vaisselle de porcelaine, ceux-là de petits meubles à leur usage ; il n'est pas concevable jusqu'où se portait l'affection ; mais rien ne les touchait au prix de l'affection avec laquelle tout cela se faisait (2).

En 1560, le cubosama ou empereur séculier ayant permis de prêcher l'Évangile, il y eut jusqu'à quinze bonzes des plus célèbres qui demandèrent le baptême. Les néophytes composent un traité de la supériorité de la religion chrétienne sur les sectes du Japon. En 1562, le prince d'Omura reçoit le baptême avec trente gentilshommes ; son exemple est suivi par sa femme (3). En 1564, un orage s'élève à Méaco contre la religion chrétienne : l'empereur nomme deux bonzes hostiles pour l'examiner, et pour la proscrire s'ils la trouvent mauvaise. Les deux examinateurs se nommaient, l'un Ximaxidono, et l'autre Cicondono : le grand juge de la ville impériale, Daxandono, devait rendre l'édit sur leur rapport.

Or, un pauvre Chrétien de la campagne, nommé Jacques, était allé demander justice à Daxandono contre un idolâtre à qui il avait prêté une somme d'argent et qui refusait de la lui rendre. Ximaxidono, un des deux commissaires, entra dans le moment que ce bonhomme plaidait lui-même sa cause, et, le reconnaissant pour Chrétien à un chapelet qu'il portait sur lui : Tu es donc, lui dit-il en l'interrompant, de la religion des Européens? — Oui, grâces au ciel, répondit le paysan, j'en suis. — Et qu'enseigne de bon votre loi? reprend le bonze. — Je ne suis pas assez savant pour vous le dire, réplique le Chrétien mais je puis vous assurer qu'elle n'enseigne rien que de bon. Ximaxidono ne laissa pas de le questionner sur bien des articles, et le Seigneur, qui dénoue, quand il lui plaît, la langue des enfants pour en tirer sa gloire, éclaira tellement en cette occasion le villageois, qu'il parla sur l'existence et sur les attributs de Dieu, sur le culte qu'il exige des hommes, sur l'immortalité de nos âmes et sur nos divins mystères, d'une manière si éloquente et même en si bons termes, qu'il ravissait tous les assistants en admiration. Le bonze surtout l'écouta fort attentivement ; il fut ensuite quelque temps sans rien dire, puis, comme s'il se fût éveillé d'un profond sommeil : Allez, dit-il au Chrétien, faites-moi venir votre docteur ; si les disciples sont si savants, que sera-ce du maître? Quand le père Vilela revint à Méaco, de Sacai, où il s'était retiré, il trouva que le premier commissaire avait converti le second, et tous deux un grand seigneur de la cour. Les deux bonzes composèrent ensemble un traité de la religion chrétienne qui produisit partout des fruits merveilleux. Leur exemple fut suivi par Tacayama, grand homme de guerre, qui reçut le baptême avec toute sa famille, entre autres son fils Juste Ucondono, illustre par ses grandes actions, qui lui ont donné une place distinguée parmi les héros du Japon.

(1) Charlevoix, *Hist. du Japon*, Paris, 1754, in-12, t. II, l. II, p. 140-145. — (2) *Ibid.*, p. 150. — (3) *Ibid.*, l. II.

plus illustre encore par ses vertus et par ses souffrances pour la cause de Dieu. Ainsi se termina pour le moment cet orage (1).

De 1565 à 1575, nouvelle révolution politique au Japon. Le cubosama ou empereur séculier est mis à mort avec sa femme et sa mère : les rebelles n'épargnent qu'un de ses frères qui s'échappe de leurs mains, est mis sur le trône par Vatadono, frère de Tacayama, et par Nobunanga, roi de Voari. Le nouveau cubosama se déclare en faveur des missionnaires, le dairi contre eux : le christianisme fait des progrès, éprouve des persécutions locales, suivant les provinces. Le prince de Xéqui apostasia et se fit persécuteur : ailleurs de petits enfants donnaient l'exemple de la constance. L'an 1570, un des fils du seigneur d'Amacusa rencontra dans une rue de la ville un enfant qu'il reconnut pour chrétien ; il lui fit mille questions, qu'il entremêla de blasphèmes horribles contre Jésus-Christ. L'enfant l'avertit de prendre garde à ce qu'il disait ; que le Dieu des Chrétiens n'était pas un dieu sourd et impuissant comme ceux du Japon, et qu'il était terrible dans ses vengeances. Le prince choqué de cette hardiesse ou feignant de l'être, tire son sabre, et regardant d'un œil courroucé l'enfant, qui continuait toujours à lui parler sur le même ton : Blasphémer ainsi en ma présence les dieux que j'adore, lui dit-il, et manquer à ce point au respect qui m'est dû, ce sont des crimes qui ne se pardonnent point ; tu mourras. Le petit néophyte, sans se troubler, répartit : Vous aurez, seigneur, beaucoup de gloire d'ôter la vie à un enfant désarmé ; mais quel mal me ferez-vous en me coupant la tête ? Vous ne sauriez nuire à mon âme, qui ne sera pas plus tôt séparée de mon corps, qu'elle recevra une couronne immortelle et sera éternellement placée dans le sein de Dieu même, le roi des rois et le seigneur des seigneurs. En disant cela, il se jette à genoux, abat sa robe et se met en posture de recevoir le coup de la mort. Ce spectacle étonna le prince et l'attendrit ; il releva l'enfant, lui fit mille caresses et se retira (2).

Le seigneur d'Amacusa, qui était une île, finit par embrasser lui-même la foi chrétienne, et reçut le nom de Michel. Il fut ensuite l'apôtre de ses sujets. La conquête qui lui donna le plus de peine fut celle de la princesse son épouse, qui seule arrêtait le progrès de l'Évangile. Le Japon n'avait peut-être pas un plus bel esprit que cette princesse, ni personne qui eût une plus parfaite connaissance de toutes les sectes qui avaient cours dans l'empire ; et les bonzes les plus habiles ne se croyaient point déshonorés en la consultant sur les points les plus difficiles de la théologie japonaise. Ce ne fut qu'après six années d'un travail qui aurait rebuté tout autre que son époux qu'elle se rendit. Elle fut baptisée avec ses deux fils, dont l'aîné, qui reçut au baptême le nom de Jean, a illustré ce nom par ses vertus et par son héroïque fermeté à soutenir la foi dans les temps les plus difficiles. La princesse sa mère fut nommée Grâce, et répara avec usure le temps qu'elle avait perdu par sa résistance. Elle se donna de grands mouvements pour la conversion des bonzes, et après qu'elle eut gagné le plus grand nombre et les principaux, elle obligea le reste à sortir de l'île. Enfin, à la mort du prince Michel, qui arriva en l'an 1582, onze ans après son baptême, il ne restait plus dans ses États aucun vestige d'idolâtrie (3).

Le prince d'Omura, nommé Sumitanda, avait rendu presque toute sa principauté chrétienne. Le roi de Gotto, nommé Louis, travaillait à procurer le même bonheur à tout son royaume. On le voyait sans cesse aller de bourgade en bourgade, parcourir les montagnes et les bois, pénétrer dans les plus inaccessibles retraites, tantôt pour assister un moribond ou pour ensevelir un mort, tantôt pour baptiser les adultes, instruire les prosélytes, exhorter les infidèles, faire le catéchisme aux enfants, et les prières publiques, partout où il se trouvait. Rien ne lui paraissait petit, lorsqu'il s'agissait de gagner une âme à Jésus-Christ : aussi ne rencontrait-il nulle part aucun obstacle. Ces insulaires, accoutumés à regarder leurs souverains comme des divinités bien plus inabordables que les dieux mêmes qu'ils adoraient, ne pouvaient résister aux discours pleins de bonté et d'onction de ce vertueux prince, et se trouvaient même déjà convertis par ses exemples avant qu'il leur parlât. Il lui restait bien peu de chose à faire pour achever l'entière réduction de ses États sous le joug de la foi, lorsque après trois ans de règne, Dieu l'appela, dans l'année 1579, pour lui faire porter dans le ciel une couronne beaucoup plus précieuse que celle qu'il portait sur la terre.

Le christianisme ne florissait pas moins alors à Méaco, capitale de l'empire et dans les provinces voisines, par le crédit que lui donnait la faveur constante de Nobununga, grand ennemi des bonzes, et par le zèle de quelques seigneurs, parmi lesquels se distinguaient toujours le brave et vertueux Tacayama, et, à son exemple, Juste Ucondono, son fils. Toute l'occupation du père était de faire des prosélytes et le premier jour de l'année 1576, on compta jusqu'à soixante-dix gentilshommes, qu'il avait amenés au père Froès pour être baptisés, et qui se trouvèrent parfaitement instruits. Peu de jours après, il en amena encore trente-cinq, et l'on ne peut dire jusqu'où allait son attention à profiter de tout ce qui pouvait contribuer à avancer l'œuvre de Dieu. Bientôt même il ne put se résoudre à partager ses soins entre Dieu et le monde, et pour n'avoir plus rien qui l'empê-

(1) Charlevoix, t. II, l. III, p. 224 et seq. — (2) *Ibid.*, l. IV, p. 346. — (3) *Ibid.*, p. 348.

chait de se consacrer tout entier à la propagation et à l'affermissement de la foi, il se déchargea du gouvernement de son petit État sur son fils, se retira auprès d'une église qu'il avait fait bâtir avec une grande magnificence, et n'y voulut plus entendre parler que de ce qui concernait le service de Dieu.

Quand il n'avait point chez lui de missionnaire, il en faisait lui même toutes les fonctions qui pouvaient lui convenir. Il présidait aux prières et aux exercices de pénitence qui se faisaient toujours en commun, et tous les ans il choisissait parmi les principaux Chrétiens quatre des plus distingués par leur vertu et les chargeait de veiller à ce que les infidèles fussent instruits, les pauvres secourus, les malades visités et soulagés, dans leurs besoins spirituels et temporels; qu'on exerçat l'hospitalité envers les étrangers; en un mot, qu'on n'omit rien de toutes les bonnes œuvres qui se présentaient à faire. Lui-même était de tout, et, par son affabilité, il s'était tellement attaché les cœurs, qu'il n'y avait personne qui ne le regardât comme son père. Il avait coutume de dire à la princesse Marie, son épouse, pour l'engager à entrer toujours, comme elle faisait, dans toutes ses vues, qu'il n'y avait point de vraie vertu dans le christianisme qui ne fût accompagnée d'une charité tendre et compatissante envers les malheureux; mais ses soins les plus empressés étaient pour les veuves et pour les enfants de ceux qui étaient morts à son service, et il est vrai de dire qu'il trouvaient en lui toute la tendresse d'un père et d'un époux. Enfin, il n'y avait rien dont il ne s'avisât pour mettre en honneur et en crédit la religion chrétienne, surtout pour gagner les bonzes à Jésus-Christ, et il en gagna effectivement un grand nombre. Plusieurs autres seigneurs travaillaient avec le même succès dans leurs terres, et les missionnaires pouvaient à peine suffire à baptiser ceux qui se présentaient, à leur administrer les autres sacrements de l'Église (1).

Dans les premiers siècles du christianisme, dans les siècles apostoliques, on eût contraint ces bons seigneurs japonais à recevoir la prêtrise et même l'épiscopat, à devenir les pasteurs de ceux dont ils avaient été les gouverneurs et les rois, comme on fit pour saint Denys de l'Aréopage, Synésius de Ptolémaïde, saint Ambroise de Milan, saint Germain d'Auxerre.

En 1581 l'empereur du Japon, ses fils et presque tous les rois des provinces se seraient faits Chrétiens [illegible]

à qui elle présenta les lettres des trois princes. La lettre du roi de Bungo était conçue en ces termes :

« A celui qui doit être adoré et qui tient la place du Roi du ciel, le grand et saint Pape.

« Plein de confiance en la grâce du Dieu suprême et tout-puissant, j'écris à votre Sainteté avec toute la soumission possible. Le Seigneur, qui gouverne le ciel et la terre, qui tient sous son empire le soleil et toute la milice céleste, a fait luire sa clarté sur moi, qui étais plongé dans l'ignorance et enseveli dans de profondes ténèbres; il y a plus de trente-quatre ans que ce maître souverain de la nature, déployant tous les trésors de sa miséricorde en faveur des habitants de ces contrées, y envoya les Pères de la compagnie de Jésus, qui ont semé le grain de la parole divine dans ces royaumes du Japon; et il a plu à sa bonté infinie d'en faire tomber une partie dans mon cœur : grâce singulière dont je me crois redevable, très-Saint-Père de tous les fidèles, aussi bien que de plusieurs autres, aux prières et aux mérites de votre Sainteté. Si les guerres que j'ai à soutenir, ma vieillesse et mes infirmités ne m'avaient retenu, j'aurais été moi-même visiter les saints lieux que vous habitez, et vous rendre en personne l'obéissance que je vous dois; j'aurai dévotement baisé les pieds de votre Sainteté, je les aurais mis sur ma tête, et je vous aurais supplié de faire de votre main sacrée l'auguste signe de la croix sur mon cœur. Contraint par les raisons que j'ai dites de me priver d'une si douce consolation, j'avais eu dessein d'envoyer à ma place Jérôme, fils du roi de Fiunga, et mon petit-fils; mais comme il était trop éloigné de ma cour, et que le père visiteur ne pouvait différer son départ, je lui ai substitué Mancio, son cousin germain et mon petit-neveu. J'aurais une obligation infinie à votre Sainteté, qui tient sur la terre la place de Dieu même, si elle continue de répandre ses faveurs sur moi, sur tous les Chrétiens, et sur cette petite portion du troupeau qui est commis à ses soins. J'ai reçu des mains du père visiteur le reliquaire dont votre Sainteté m'a honoré, et je l'ai mis sur ma tête avec beaucoup de respect. Je n'ai point d'expressions pour vous exprimer la reconnaissance dont je me sens pénétré pour un don si précieux. Je ne ferai pas cette lettre plus longue, parce que le père visiteur et mon ambassadeur instruiront plus amplement votre Sainteté de tout ce qui regarde ma personne et mon royaume. Je vous adore en vérité, très-Saint-Père, et je vous écris la présente, saisi d'une crainte respectueuse. Le onzième jour de janvier de cette année 1582, depuis la venue de Notre-Seigneur. — François, roi de Bungo, prosterné aux pieds de votre Sainteté. » Les lettres des deux autres princes expriment les mêmes sentiments (2).

Les ambassadeurs japonais furent bien af

(1) Charlevoix, t. III, l. V, p. [illegible] et seq. — (2) *Hist. du Japon*, t. III, l. VI.

fligés de la mort de Grégoire XIII, qui les avait si bien reçus, d'autant plus que l'on disait que ce bon vieillard était mort de joie de les voir venus de si loin : et de fait, dans l'audience publique qu'il leur donna, son visage fut continuellement inondé de larmes. Tout le monde leur dit de n'avoir pas d'inquiétude, parce que le nouveau Pape, qui ne tarderait pas d'être élu, aurait pour eux la même tendresse. En effet, Sixte-Quint les assura, dès la première audience, qu'ils obtiendraient de lui autant et peut-être plus, pour eux et pour l'église du Japon, qu'ils n'avaient espéré du pape Grégoire. Ils se trouvèrent à son couronnement, et ils y eurent leur place comme ambassadeurs du roi ; ils y portèrent le dais, et ils donnèrent à laver à sa Sainteté lorsqu'elle dit la messe. Enfin, la veille de l'Ascension, au sortir de la chapelle, ils furent faits publiquement, et en présence de presque toute la noblesse romaine, chevaliers aux éperons d'or. Le Pape leur mit lui-même le ceinturon et l'épée, fit chausser les éperons aux deux princes par les ambassadeurs de France et de Venise, et aux deux seigneurs par le marquis Altemps. Il les fit ensuite venir en sa présence tout armés, leur mit à chacun une chaîne d'or et sa médaille d'or au cou, les embrassa et les baisa. Le prince de Fiunga répondit au nom de tous, qu'en qualité de chevaliers chrétiens, ils se croyaient dans l'obligation de combattre les ennemis de la foi partout où ils se trouveraient ; mais que leur joie serait complète s'ils avaient l'honneur de répandre leur sang pour Jésus-Christ. Le lendemain, le Pape les communia de sa main, leur accorda beaucoup plus qu'ils ne demandaient, leur remit pour leurs souverains les lettres les plus affectueuses avec des présents. La dernière visite des ambassadeurs fut au Capitole, où le sénateur et les conservateurs s'étaient assemblés pour les recevoir en qualité de patrices romains. Ils partirent de Rome le 3e de juillet 1585 et laissèrent toute la ville charmée de leur modestie, de leur bonne grâce, de leur esprit, et surtout de leur piété, dont ils donnèrent des marques si solides, qu'on les regardait comme des saints, et qu'ils soutinrent parfaitement l'opinion qu'on avait conçue depuis longtemps de la haute vertu des Chrétiens japonais (1).

Pendant que les ambassadeurs chrétiens du Japon étaient ainsi accueillis avec honneur et amour, et à Rome et dans tous les pays chrétiens, comme étant les enfants de cette grande famille dont Dieu est le père et l'Eglise la mère, il se passait au Japon un spectacle bien différent. Un homme, précurseur de l'antechrist, s'élevant au-dessus de tout ce qu'on appelle dieu ou qu'on adore, se plaçait dans le temple de Dieu, s'y faisait adorer comme dieu, et ensuite périssait dans les flammes. Nobununga, roi provincial de Mino et de Voari, n'était ni dairi, empereur ecclésiastique, ni cubosama, empereur séculier ; mais il avait aidé à replacer celui-ci sur le trône : il lui avait bâti, à Méaco, un palais magnifique, et un second à lui-même, avec les débris des monastères des bonzes et des temples de leurs dieux ; comme les matériaux n'arrivaient point assez vite, il y employait les idoles en pierre, qu'il faisait enlever des temples et traîner par les chemins la corde au cou : au fond, il ne reconnaissait d'autre Dieu que lui-même. Comme dans les guerres civiles, il avait trouvé les bonzes dans le parti de l'opposition, il en massacra un grand nombre, et livra aux flammes plusieurs de leurs monastères. Brouillé avec l'empereur séculier, il marche contre lui, le force à la paix, le laisse sur le trône, mais se rend maître de l'empire (2). En 1580, deux sectes ennemies de bonzes le prirent pour arbitre de leur dispute ; il y consentit, mais à condition de couper la tête à ceux qui seraient vaincus : on souscrivit à la condition, et il ne manqua pas de l'exécuter (3). Il avait fondé une nouvelle ville, nommée Anzuquiama. L'an 1582, il y fit construire un superbe temple sur une belle colline, avec un nouveau chemin allant jusqu'à Méaco. Ensuite il ordonne qu'on apporte dans son temple toutes les plus belles idoles qu'on pourrait trouver dans le Japon, et l'on plaça par son ordre, dans le lieu le plus apparent, une pierre, nommée Xantai, où étaient gravées ses armes avec quantité de devises. Après quoi, comme Nabuchodonosor de Babylone, il publia un édit qui suspendait tout culte religieux dans l'empire et ordonnait, sous des peines très graves, à quiconque de venir adorer le Xantai, et lui demander tous ses besoins, avec promesse de les obtenir. On se moqua de ses promesses, mais on craignit ses menaces. Le concours fut si extraordinaire, que dans la ville et dans toute la campagne on ne pouvait se tourner, et que le lac même était couvert de bateaux. Le fils aîné de Nobununga fut son premier adorateur et tout l'empire suivit son exemple, si on en excepte les Chrétiens, dont aucun ne parut à cette fête. Nobununga, qui s'y était attendu, ne fit pas semblant de s'en apercevoir. S'il pensait à s'en venger, il n'en eut pas le temps.

Il était toujours en guerre contre Morindono, roi de Naugato, et il avait enfin résolu de faire un dernier effort pour le réduire, soumettre tout le Japon, tourner ensuite ses armes victorieuses contre la Corée et la Chine. Il avait deux généraux de confiance, Faxiba et Aquéchi, tous deux d'une naissance obscure mais dont il avait deviné le talent, ou qu'il avait principalement élevés pour humilier les autres. Le premier, employé d'abord chez un gentilhomme à couper du bois dans la forêt et à l'apporter sur ses épaules dans la ville, commandait les armées impériales contre le roi de Naugato ; le second, par une fortune semblable, était devenu roi de Tango et de

(1) III. l. 6. — (2) T. II. table. art. *Nobununga*. — (3) T. III. l. 5. p. 77.

Tambo. En 1582, Faxiba mande à son maître que, s'il avait trente mille hommes de plus, il aurait conquis dans peu tous les États de son ennemi. Nobunanga les lui envoie sous le commandement d'Aquéchi, sans se réserver aucunes troupes pour sa propre défense. Il eut lieu de s'en repentir. A peine sorti de Méaco, Aquéchi y rentre avec ses trente mille hommes, comme ayant reçu contre-ordre, et entoure le palais. Nobunanga met la tête à la fenêtre et demande ce que cela veut dire. Pour toute réponse, Aquéchi lui tire une flèche, qui le blesse au côté ; un coup de mousquet lui casse le bras : on met le feu aux quatre coins du palais ; Nobunanga y expire au milieu des flammes, avec son fils aîné, son premier adorateur. C'était le 20e de juin 1582.

Le rebelle Aquéchi fut défait par le prince chrétien Ucondono, et tué par des paysans. Faxiba, nommé aussi Fide Jos, s'empare de l'empire, sous prétexte de le conserver au petit-fils de Nobunanga, qu'il dépouille même de son royaume provincial. Il épouse une fille du dairi et se fait reconnaître empereur. En 1592, il prend le titre de Taïcosama, qui veut dire très haut et souverain seigneur. En 1587, il avait rendu un édit de bannissement contre les missionnaires : ceux-ci se bornèrent à se retirer chez les princes chrétiens. L'attente d'une persécution répandait la joie parmi les fidèles et augmentait le nombre des conversions, bien loin de le diminuer. En 1590, les ambassadeurs chrétiens envoyés à Rome furent de retour au Japon, eurent une audience de Taïcosama, puis entrèrent tous les quatre dans la Compagnie de Jésus.

Ce qui eût été bien à désirer pour les Chrétiens du Japon, c'étaient des évêques et des prêtres de leur pays ; c'était un clergé indigène. Les apôtres et leurs successeurs en usèrent ainsi pour la conversion de la Syrie, de l'Égypte, de l'Asie Mineure, de la Grèce, de l'Italie et de tout l'Occident. Il est dit de saint Paul et de saint Barnabé qu'en repassant à Lystre, Icône et Antioche, ils ordonnèrent des prêtres dans chaque Église (1). Et nous avons vu saint Paul écrire à Tite, son disciple : Je vous ai laissé en Crète, afin que vous corrigiez ce qui manque et que vous établissiez des prêtres dans chaque ville, suivant la règle que je vous en ai donnée (2). Cette règle concerne les qualités que doit avoir un évêque, car c'est d'évêques qu'il est question. Or, il n'est pas dit que l'évêque doive être étranger ; au contraire, il doit avoir un bon témoignage de ceux mêmes qui sont hors de l'Église (3), c'est à dire des infidèles ; ce qui suppose un homme du pays, soit par connaissance, soit par une longue demeure. La règle dit bien que ce ne doit pas être un néophyte, un homme nouvellement converti, de peur qu'il ne s'enfle d'orgueil [illegible] quarante ans, le christianisme florissait au Japon, il dominait dans plusieurs provinces ou royaumes, les Chrétiens japonais montraient une intelligence et une vertu admirables. Saint Paul et saint Barnabé en eussent choisi plus d'un pour les ordonner prêtres dans les villes et dans les églises. De plus, conformément au concile de Trente, il eût été facile, dans l'espace de quarante ans, d'établir quelque séminaire pour former à la cléricature ces merveilleux enfants que nous avons vus se faire les apôtres de leurs familles, et que nous verrons courant au martyre comme à une fête. Cependant, il ne paraît pas même qu'on y ait pensé. Dans l'*Histoire du Japon*, par le père Charlevoix, il est bien question de deux séminaires, mais ce sont des séminaires ou plutôt des collèges de nobles : de séminaire clérical, il n'y a pas trace, si ce n'est dans le discours d'obédience des ambassadeurs japonais à Grégoire XIII, où il est dit que ce Pontife avait fondé au Japon des séminaires pour former un grand nombre de prédicateurs indigènes, vu que les habitants de ces îles ont beaucoup de lumière et d'esprit (4). On ne voit pas non plus que dans l'espace de quarante à cinquante ans on ait établi un prêtre à demeure, un propre pasteur, dans aucune église, dans aucune ville, dans aucune province.

Dès l'année 1566, le pape Pie V, pressé par le roi de Portugal de donner un chef à la chrétienté du Japon, afin que l'on y pût ordonner des prêtres, en avait nommé évêque le patriarche d'Éthiopie, André Oviédo ; mais ce saint pontife ne voulut point se séparer de son troupeau indocile ; son coadjuteur pour le Japon, Melchior Carnero, évêque de Nicée, mourut à Macao, sans voir l'église à laquelle il était destiné. Les ambassadeurs japonais, arrivés à Rome en 1585, firent de nouvelles instances pour avoir un évêque. Sixte Quint en laissa la nomination au roi d'Espagne, Philippe II, comme roi de Portugal, qui nomma le Jésuite Sébastien de Moralèz ; mais le nouvel évêque du Japon mourut dans le voyage, en arrivant au Mozambique. Un quatrième fut nommé en 1591, et arriva au Japon au mois d'août 1596 : c'était le Jésuite Pierre Martinèz, ayant pour coadjuteur le Jésuite Louis Serpuieyra, tous deux Portugais de naissance (5).

En 1579, le Jésuite Valegnani, arrivé au Japon en qualité de visiteur, et voyant un si grand nombre d'églises sans missionnaires, proposa d'appeler au secours de la mission quelques religieux des autres ordres. Les avis furent partagés. Le général des Jésuites en référa au Pape, qui consulta le roi de Portugal. La chose resta indécise jusqu'en 1585, où, sur l'avis de Philippe II, roi d'Espagne, devenu aussi roi de Portugal, le pape Grégoire XIII,

(1) Act., XIV, 20-22. — (2) Tit., I, 5. — (3) I Tim., III, 7. — (4) *Histoire du Japon*, t. III, p. 182 et 183. — (5) Ibid., t. IV, p. [illegible].

vieux et infirme, mais dont le tout-puissant neveu avait été élevé chez les Jésuites, rendit une bulle du 28 janvier, qui défendait à tout autre religieux qu'aux Jésuites de mettre le pied au Japon pour y prêcher l'Évangile. Et le Jésuite Charlevoix observe que cette bulle fut expédiée tout juste deux mois avant l'arrivée des ambassadeurs japonais à Rome (1).

Ce système d'évangéliser et de gouverner les Chrétiens du Japon par des hommes d'une seule congrégation religieuse, tirés d'une seule domination temporelle, avait l'avantage de mettre plus d'unité et d'uniformité dans l'administration, tant que cette domination temporelle seconderait cette congrégation religieuse. Mais en cas de mésintelligence, il en résultait de terribles inconvénients, et d'un jour à l'autre les Chrétiens du Japon pouvaient se voir délaissés, comme des brebis sans pasteur. Ce n'est pas tout. Supposons même que la compagnie de Jésus soit toujours bien vue et bien secondée par le roi d'Espagne et de Portugal, qu'est-ce qui empêchera les marchands de la Hollande et de l'Angleterre protestante d'aller dire à l'empereur du Japon que les jésuites espagnols et portugais ne sont que l'avant-garde du roi d'Espagne pour lui confisquer son empire ; que c'est pour cela que le roi d'Espagne nomme les évêques du Japon ; que c'est pour cela qu'il n'y envoie que des Jésuites, non pas d'autres religieux ; et des Jésuites de sa domination, et non d'une autre ; que c'est pour cela qu'on n'y forme point de clergé indigène ? eux, Hollandais et Anglais, connaissent la politique du roi d'Espagne. Les premiers, pour conserver leurs droits, les seconds pour maintenir leur indépendance nationale, n'ont pas craint de lui faire la guerre, d'expulser ou d'égorger les Jésuites, et même de fouler aux pieds la croix. Le Japon n'a qu'à faire de même, pour ne pas devenir une province espagnole, comme l'Amérique. Supposons que les marchands hérétiques de la Hollande et de l'Angleterre viennent tenir ces propos à l'empereur du Japon, la raison d'État ne lui fera-t-elle pas conclure que cela est vrai, qu'il faut chasser les Jésuites, exterminer du Japon le christianisme espagnol : chose d'autant plus facile que le Japon n'a pas de clergé indigène et qu'il est fermé de tous côtés par une mer orageuse ?

Les Jésuites croyaient bien faire. Ils auraient mieux fait de suivre l'exemple de leur fondateur. Nous avons vu saint Ignace entreprendre toute sorte de bonnes œuvres, les mettre sur un bon pied, et puis en laisser la direction à d'autres, pour en commencer de nouvelles. Faire toujours de même, eût valu à ses religieux beaucoup moins de critiques devant les hommes, et beaucoup plus de mérite devant Dieu. Nous voyons par le discours d'obédience des ambassadeurs japonais que Grégoire XIII avait ordonné chez eux l'établissement des séminaires pour la formation d'un clergé indigène : les Jésuites auraient peut-être mieux fait d'exécuter réellement l'ordre du Pape, que de donner simplement le nom de séminaires à des académies de nobles. Ils auraient également mieux fait, adoptant le conseil de leur confrère Valegnani, d'appeler à leur secours des religieux d'autres ordres, que de le leur faire défendre. En suivant le conseil de leur confrère, l'exemple de leur fondateur et l'ordre du Pape, ils auraient doublement mérité de Dieu et des hommes : au mérite d'avoir planté l'Evangile au Japon, ils auraient joint celui de l'y enraciner pour toujours. Trop de prudence leur fit tort. Tant de précautions pour empêcher la venue d'autres religieux aigrit les esprits, fit naître des soupçons, accrédita des bruits fâcheux. Les Espagnols des Philippines, quoique sujets du même roi que les Portugais, étaient jaloux du commerce exclusif que ceux-ci faisaient au Japon et où les Jésuites passaient pour avoir part. L'an 1592, le gouverneur espagnol des Philippines envoie une ambassade à Taïcosama, pour desservir les Portugais et les supplanter dans leur commerce (2). L'année suivante, le bruit se répandit aux Philippines que tous les missionnaires du Japon étaient en fuite, que généralement tous les Chrétiens y avaient apostasié. Le gouverneur espagnol envoie au Japon quatre religieux de Saint-François en en qualité d'ambassadeurs. Leur chef était le Père Pierre-Baptiste, commissaire des Franciscains. Il n'accepta cette commission qu'après avoir consulté un grand nombre de théologiens, pour mettre sa conscience en sûreté au sujet du bref de Grégoire XIII ; tous lui répondirent unanimement, non-seulement qu'il pouvait, mais qu'il devait même aller au secours de l'église du Japon, d'autant plus que son ordre avait reçu, depuis peu, un autre bref de Sixte-Quint, postérieur à celui de Grégoire, et en vertu duquel tous les Franciscains pouvaient aller librement prêcher l'Evangile dans toutes les Indes (3). En 1600 d'autres religieux arrivèrent parmi eux, des Dominicains et des Augustins, le pape Clément VIII ayant permis aux religieux de tous les ordres d'y aller au secours des Jésuites, qui ne pouvaient suffire à toutes les demandes qu'on leur faisait de missionnaires (4).

En 1596 commença une persécution. Un galion espagnol allant des Philippines à la Nouvelle-Espagne, et richement chargé, fut battu d'une grosse tempête sur les côtes du Japon. Le roi ou gouverneur japonais de Tosa invita le capitaine du navire à se réfugier dans son port, où le navire toucha et fut confisqué au profit de l'empereur Taïcosama. Le pilote du navire voulut faire peur au Japonais de la puissance du roi d'Espagne. Ayant aperçu une mappemonde, il leur montra toutes les régions de l'un et de l'autre hémisphère qui obéissaient aux Espagnols. Tous les assistants paru-

(1) T. III. p. 135 et seq. — (2) T. III. p. 110. — (3) P. 144 et seq. — (4) T. IV. p. 18 et 160.

rent extrêmement surpris qu'un seul homme fit le maître de presque la moitié du monde, et un ministre de l'empereur demande au pilote de quels moyens on s'était servi pour former une si vaste monarchie. « Rien de plus aisé, répondit le malheureux ; nos rois commencent par envoyer dans le pays des religieux qui engagent les peuples à embrasser notre religion, et quand ils ont fait des progrès considérables, on envoie des troupes, qui se joignent aux nouveaux Chrétiens et n'ont pas beaucoup de peine à venir à bout du reste. »

Au récit de cette forfanterie, aussi fausse qu'imprudente, Taicosama entra en fureur. Le 9 décembre 1596, neuf religieux de Méaco et d'Ozaca furent arrêtés : trois Jésuites et six Franciscains. Les premiers, tous trois Japonais de naissance, s'appelaient Paul Miki, fils d'un seigneur de la cour de Nobununga, et qui prêchait avec grand fruit depuis plusieurs années. Jean Soan ou de Gotto, né l'an 1578, de parents chrétiens, demeurait chez les Jésuites d'Ozaca, lorsqu'on leur donna des gardes ; il ne tenait qu'à lui de se retirer : il demanda, au contraire, à être reçu dans la compagnie, ce qui lui fut accordé. Diégo ou Jacques Kisai était un bon artisan, qui avait reçu le baptême dans sa jeunesse, et s'était retiré chez les Jésuites, où il faisait les fonctions de catéchiste.

Les Pères de Saint-François se rencontrèrent, au nombre de six, dans les villes d'Ozaca et de Méaco, à savoir : trois prêtres, un clerc et deux laïques. Les trois prêtres étaient les pères Pierre Baptiste, Martin d'Aguire ou de l'Ascension, et François Blanco. Le clerc se nommait Philippe de Casas ou de Jésus. Les deux laïques avaient nom François du Parilha ou de Saint-Michel, et Gonzalès Garcia.

Le père Pierre Baptiste était de Castel-San-Stephano, dans le diocèse d'Avila ; il entra jeune en religion, et après y avoir passé par plusieurs charges, il fut envoyé aux Philippines : on le fit d'abord custode à Manille, puis commissaire. Il se démit quelques temps après de cet emploi, pour vaquer à la contemplation dans la solitude ; mais on l'engagea à le reprendre pour aller l'exercer au Japon. Parmi plusieurs choses merveilleuses que l'on rapporte de ce grand religieux, on assure qu'un jour de la Pentecôte, il guérit une fille japonaise qui était toute couverte de lèpre, et qu'en même temps il parut comme des langues de feu sur la tête de tous ceux qui étaient présents [illegible], et dont la plupart eurent depuis [illegible] de confesser Jésus-Christ, les uns par la perte de [illegible], les autres [illegible] de leur vie.

Le père de l'Ascension était natif, suivant [illegible] [illegible] [illegible] et prêchait avec [illegible] zèle et beaucoup de fruit. Le père Blanco était de Monterey, en Galice. Ils étaient tous deux fort jeunes, quoique le premier eut enseigné la théologie avant de passer au Japon.

Philippe de Jésus était né à Mexico, de parents espagnols ; sa conduite, pendant les premières années de sa jeunesse, ne donna pas lieu d'espérer qu'un jour il serait saint. Il les passa dans un si grand libertinage, qu'il s'attira la haine de sa famille. Les marques qu'elle lui en donna le firent rentrer en lui-même, il changea de vie et prit l'habit de Saint-François. Il ne le porta pas longtemps et rentra dans le siècle. Ses parents, pour n'avoir pas devant les yeux un objet qui leur causait tant de chagrins, l'envoyérent trafiquer en Chine ; mais Philippe ne se vit pas plus tôt abandonné à lui même, dans un pays où il pouvait avoir tant d'occasions de satisfaire son penchant pour le plaisir, que le danger où était son salut l'effraya. Il se rappela en même temps les grands exemples de vertu dont il avait été si souvent témoin dans le cloître ; et tout cela fit une si vive impression sur son cœur, qu'il résolut de reprendre le saint habit qu'il avait si lâchement quitté. Sur ces entrefaites, il fut obligé de se transporter à Manille pour quelques affaires qui regardaient apparemment son commerce, et il ne les eut pas plus tôt terminées, qu'il entra au monastère des Anges, occupé par les Franciscains réformés de Saint Pierre d'Alcantara Cette nouvelle ayant été portée au Mexique, les parents de Philippe en conçurent une joie extrême, et prièrent instamment le commissaire général de cette congrégation, qui se trouvait alors dans la Nouvelle-Espagne, de leur donner la consolation de voir leur fils, puisqu'il était rentré dans la voie de la sainteté, l'unique chose qu'ils avaient toujours souhaitée pour lui. Philippe reçut donc ordre de profiter de la première occasion pour revenir au Mexique : il se trouvait pour cela sur le galion espagnol qui fut confisqué dans un port du Japon : Philippe fut envoyé à Méaco et s'y trouvait au moment qu'on mit des gardes au couvent de son ordre.

Gonzalès Garcia était né à Bazain, dans les Indes Orientales, de parents portugais ; il avait longtemps trafiqué au Japon. Dans un voyage aux Philippines, ayant eu connaissance des Franciscains réformés, il conçut un si grand mépris des biens de la terre, qu'il renonça aux grandes richesses qu'il avait amassées, et embrassa la pauvreté évangélique. Il soutint cette démarche avec tant de ferveur, que le père Baptiste le choisit pour l'accompagner au Japon, où Dieu lui préparait quelque chose de plus précieux que ce qu'il avait négocié d'abord. Taicosama fut, dit-on, extrêmement édifié en apprenant que ce pauvre religieux avait été un riche commerçant, il le prit en affection et le voyait volontiers.

François de Saint Michel était Castillan, de P[illegible], au diocèse de Palencia. Il entra

d'abord chez les Cordeliers, parmi lesquels il vécut quelque temps dans une grande réputation de sainteté : ensuite le désir d'une plus grande perfection le fit passer dans une province où l'on gardait l'étroite observance. Au bout de quelques années, il fut envoyé aux Philippines, où Dieu récompensa son éminente vertu du don des miracles. Il rencontra un jour une femme indienne qui était près d'expirer, et qui avait déjà perdu la parole, il ne fit autre chose que former le signe de la croix sur la bouche de la malade, et dans le moment elle recouvra la parole : le premier usage qu'elle en fit fut de demander le baptême, et il lui fut accordé. Un indien avait été mordu à la jambe, d'un serpent, dont la morsure passe pour être incurable, le saint religieux fit le signe de la croix sur la plaie, et la jambe, qui était déjà excessivement enflée, revint à son état naturel. Dieu avait encore favorisé son serviteur d'une oraison continuelle et d'un zèle très-ardent pour le salut des âmes (1).

Voilà quels étaient les neuf religieux qui furent arrêtés en vertu des ordres de Taïcosama. Ce prince avait encore commandé qu'on dressât une liste de tous les Chrétiens qui fréquentaient les églises de Méaco et d'Ozaca, et le nombre en monta si haut, que le ministre chargé de cette affaire en fut effrayé : aussi la fit-il supprimer, disant que l'intention de l'empereur n'était pas de dépeupler son empire, en faisant mourir tous les Chrétiens, mais seulement de punir les religieux venus des Philippines qui contrevenaient ouvertement à ses ordres. Le bruit ne laissa point de se répandre partout qu'on allait faire main basse sur tous les Chrétiens qu'on trouverait dans les églises ou avec un missionnaire; et cette nouvelle excita dans tous les cœurs des fidèles une joie et un désir du martyre qui causèrent l'admiration des idolâtres.

Le premier qui donna ce merveilleux exemple fut un général d'armée, Juste Ucondono, fils de Tacayama. Quelques mois auparavant, il avait vu son illustre père mourir entre ses bras, en louant le Seigneur jusqu'au dernier soupir et le remerciant de ce qu'il l'avait jugé digne de mourir confesseur de Jésus-Christ. Ucondono était chez son ami, le roi de Canga, lorsque, sur la nouvelle de la persécution, il vint à Méaco, auprès du père Gnecchi, Jésuite, afin de mourir avec ce religieux, dont il respectait fort la vertu. Pendant qu'il y était, il y vit arriver dans le même but les deux fils du vice-roi de Tense, grand maître de la maison de l'empereur.

Un seigneur fort riche et fort puissant, mais baptisé depuis peu, fit publier dans ses terres qu'il punirait sévèrement quiconque, étant interrogé par ordre de l'empereur si son maître était Chrétien, dissimulerait la vérité. Un autre, appréhendant qu'on n'osât point venir chez lui pour se saisir de sa personne, alla sans suite avec son épouse, le père conduisant un petit garçon de dix ans, et la mère portant entre ses bras une petite fille qui ne pouvait encore marcher, se présenter à un de ceux qui commandaient à Méaco. Un parent de Taïcosama, à qui ce prince avait donné trois royaumes, alla s'enfermer avec quelques Jésuites pour ne pas perdre l'occasion de mourir avec eux. On trouva un jour l'illustre reine de Tango, nommée Grâce au baptême, qui travaillait elle-même avec ses filles à se faire des habits magnifiques, pour paraître avec plus de pompe au jour de leur triomphe. ainsi qu'elles s'exprimaient. Partout on ne rencontrait que gens de tous les ordres, uniquement attentifs à ne pas laisser échapper le moment favorable de confesser Jésus-Christ devant les officiers de l'empereur. Les femmes de qualité se réunissaient dans les maisons où elles croyaient pouvoir être le plus aisément découvertes, et il y eut à Méaco une jeune dame qui pria ses amies que, si elles la voyaient trembler ou reculer, elles la traînassent par force au lieu du supplice. En un mot, les moyens de se procurer l'honneur du martyre étaient la grande occupation des fidèles de tout âge, de tout sexe et de toute condition

Ongasayara, gentilhomme de Bungo, ayant su qu'on dressait des listes de Chrétiens, dit publiquement qu'on ne pouvait lui disputer l'honneur d'y être inscrit des premiers. On fit ce qu'il souhaitait, et il travailla ensuite à procurer à sa famille le bonheur qu'il croyait s'être assuré à lui même. Toutefois, pour son vieux père, âgé de quatre-vingts ans, et qui n'était baptisé que depuis six mois il crut plus sage de l'engager à se retirer dans quelque maison de campagne où l'on ne s'aviserait pas de l'aller chercher. Mais, malgré toutes les représentations, jamais le vieillard ne voulut entendre parler de retraite; il voulait absolument mourir pour Dieu, mais mourir les armes à la main, comme il convenait à un vieux militaire. Il entre ainsi plein d'émotion dans l'appartement de sa bru, et la trouve occupée à se faire des habits fort propres; il voit en même temps les domestiques, et jusqu'aux enfants, qui s'empressaient à préparer, l'un son reliquaire, l'autre son chapelet, d'autres leur crucifix; il demande la cause de tout ce mouvement, et on lui répond que l'on se dispose au combat. — Quelles armes, et quelle espèce de combat? s'écrie-t-il. — Il s'approche de la jeune femme. Que faites-vous là, ma fille, lui demande-t-il ? — J'ajuste ma robe, répond-elle, pour être plus décemment lorsqu'on me mettra en croix; car on assure qu'on y va mettre tous les chrétiens. Elle dit cela d'un air si doux, si tranquille, si content, qu'elle déconcerta son beau-père. Il demeura quelque temps à la regarder en silence; puis, comme s'il fût revenu d'une profonde léthargie, il quitta ses armes, tira son chapelet

(1) *Histoire du Japon*, t. IV, l. X.

et le tenant entre les mains : C'en est fait, dit-il, je veux aussi me laisser crucifier avec vous.

Les premiers martyrs de cette persécution furent deux filles esclaves, que leurs maitres égorgèrent en haine du christianisme. L'âge le plus tendre donna des exemples du courage le plus héroïque. Un enfant de dix ans avait un père, lequel, après avoir lâchement abjuré sa foi, entreprit d'engager son fils dans l'apostasie. Il y trouva une résistance, à quoi il ne s'était pas attendu ; mais il fut encore bien plus surpris lorsque l'enfant, fatigué de ses discours, lui parla en ces termes : « Un père qui est homme d'honneur ne doit avoir rien plus à cœur que de porter ses enfants à la pratique de la vertu. Il est bien surprenant, mon cher père, qu'après avoir, par une insigne lâcheté, renoncé au culte du vrai Dieu, vous preniez à tâche de rendre votre fils complice d'une si grande infidélité. Vous devriez bien plutôt songer à rentrer vous-même dans le sein de l'Église qu'à vouloir m'en faire sortir. Mais vous ferez par rapport à vous tout ce qu'il vous plaira : il n'y a point de loi qui ordonne à un enfant d'être imitateur de la perfidie de son père, et j'espère que Dieu me fera la grâce de lui être fidèle jusqu'au bout malgré tous vos efforts.» Cette déclaration irrita extrêmement le père apostat, et dans le premier mouvement de sa colère, il chassa son fils de chez lui. L'enfant sortit fort content, et, se regardant comme orphelin, sans aucune ressource de la part de ceux qui lui avaient donné le jour, il se jeta entre les bras de l'Église, qui lui servit de mère, un missionnaire s'étant chargé de lui. Quantité d'autres enfants firent paraître la même fermeté, et une ardeur, pour être inscrits dans les listes, qui jeta tout le monde dans l'admiration.

Toutefois, grâce à divers incidents, ce grand mouvement s'apaisa. Le nombre des prisonniers fut réduit à quinze, puis porté à dix-sept : cinq religieux de saint François et douze laïques, la plupart domestiques ou catéchistes de ces pères. Comme on appelait ceux-ci par leurs noms, il se trouva qu'un d'eux, nommé Mathias, était allé faire des emplettes pour la maison. Un bon artisan du voisinage entendant l'officier qui criait : Où donc est Mathias? s'approcha et lui dit : Je me nomme Mathias ; je ne suis point, apparemment, celui que vous demandez, mais je suis Chrétien aussi bien que lui et fort disposé à mourir pour le Dieu que j'adore. Cela suffit, dit l'officier ; peu m'importe, pourvu que ma liste soit remplie. Le martyr Mathias fut donc ajouté à seize, comme l'apôtre saint Mathias fut ajouté aux onze. Le 31 décembre, on leur adjoignit encore sept autres : les trois Jésuites, un religieux de saint François et trois séculiers, ce qui portait leur nombre à vingt quatre.

Parmi ces Chrétiens condamnés à mourir, il y avait trois enfants, dont la ferveur et la constance [illegible] attirèrent sur toute la troupe la compassion de la multitude. L'un se nommait Louis et n'avait que douze ans ; les deux autres avaient nom Antoine et Thomas, et n'en avaient pas plus de quinze : ils servaient à l'autel chez les Pères de Saint-François et avaient été mis des premiers sur la liste. Il n'avait tenu qu'à eux de n'y être pas ; on avait même refusé d'abord d'y mettre le petit Louis ; mais il fit tant par ses pleurs et par ses prières, qu'on lui donna cette satisfaction. Il refusa dans la suite un moyen qu'on lui suggéra de s'évader, et ils soutinrent tous trois jusqu'au bout de la carrière ce grand courage qui les y avait fait entrer.

Le troisième jour de janvier 1597, sur une place de Méaco, on devait couper le nez et les oreilles aux martyrs. Le gouverneur, qui était humain, leur fit seulement couper une partie de l'oreille gauche. On les promena ensuite, couverts de leur sang, sur des charettes, de ville en ville, jusqu'à Nangazaqui, où ils devaient être crucifiés. Le but de cette exposition était d'intimider les Chrétiens ; elle fit un effet contraire : la vue des trois enfants toucha même les infidèles, et plusieurs se convertirent. Deux Chrétiens, Pierre Cosaqui et François Dauto, qui portaient toujours des rafraichissement aux martyrs, furent mis avec eux par les gardes, ce qui porta leur nombre à vingt-six. Leur martyr eut lieu à Nangazaqui, le 5 février 1597 : ils purent se confesser encore tous auparavant. Quand on vint leur dire que le commandant les attendait sur la colline où ils devaient consommer leur sacrifice, ils s'y rendirent aussitôt, suivis d'un peuple infini. Les Chrétiens qui se trouvaient sur leur passage se prosternaient devant eux, et, les yeux baignés de larmes, se recommandaient à leurs prières : ils arrivèrent enfin au pied de la colline, et du plus loin qu'ils aperçurent leurs croix, ils coururent les embrasser, ce qui causa un nouvel étonnement aux infidèles.

Les croix du Japon ont vers le bas une pièce de bois en travers, sur laquelle les patients ont les pieds posés, et au milieu une espèce de billot sur lequel ils sont assis. On les attache avec des cordes par les bras, par le milieu du corps, par les cuisses et par les pieds, qui sont un peu écartés. On y ajouta un collier de fer, qui tenait aux martyrs le cou fort raide. Quand ils sont ainsi liés, on élève la croix et on la place dans son trou. Ensuite le bourreau prend une manière de lance et en perce de telle manière le crucifié, qu'il la fait entrer par le côté et sortir par l'épaule ; quelquefois cela se fait en même temps des deux côtés, et si le patient respire encore, on redouble sur le champ, de sorte qu'on ne languit point dans ce supplice.

On allait commencer l'exécution, lorsque le Jésuite Jean de Gotto aperçut son père, qui était venu pour lui dire un dernier adieu. « Vous voyez, mon cher père, lui dit le saint novice, qu'il n'y a rien qu'on ne doive sacrifier pour son salut. — Je le sais, mon fils, répondit le vertueux père, je remercie Dieu de

la grâce qu'il vous a faite, et je le prie de tout mon cœur de vous continuer jusqu'au bout ce sentiment si digne de votre état. Soyez persuadé que votre mère et moi sommes très-disposés à imiter votre exemple, et plût au ciel que nous eussions eu l'occasion de vous le donner! » On attacha ensuite le martyr à la croix, au pied de laquelle, dès qu'elle fut dressée, le père eut le courage de se tenir. Il y reçut une partie du sang de son fils sur lui et ne se retira que quand il l'eut vu expirer, faisant connaître, par la joie qui éclatait sur son visage, qu'il était bien plus charmé d'avoir un fils martyr que s'il l'eût vu élever à la plus brillante fortune.

Presque tous étaient attachés à leurs croix et prêts à être frappés du coup mortel, lorsque le père franciscain Baptiste, qui se trouva placé au milieu de la troupe rangée sur une même ligne, entonna le cantique de Zacharie, que tous les autres achevèrent avec un courage et une piété qui en inspirèrent aux Chrétiens et attendrirent les infidèles. Quand il eut fini, le petit Antoine, qui était à côté du père, l'invita à chanter avec lui le psaume : *Laudate, pueri, Dominum*. Le saint religieux, qui était absorbé dans une profonde contemplation, ne lui répondant rien, l'enfant le commença seul; mais ayant quelques instants après, reçu le coup de la mort, il alla l'achever dans le ciel avec les anges. Le premier qui mourut fut Philippe de Jésus, et le père Baptiste fut le dernier. Paul Miki prêcha de dessus sa croix avec une éloquence toute divine, et finit par une fervente prière pour ses bourreaux : tous firent éclater leur zèle et leur joie, et ces grands exemples excitèrent dans le cœur des fidèles qui en furent les témoins une merveilleuse ardeur pour le martyre.

Dès qu'ils eurent tous expiré, les gardes ne furent plus les maîtres, et quoiqu'ils se fussent d'abord mis en devoir d'écarter à grands coups de bâton la foule du peuple, ils furent contraints de céder pour quelque temps et de s'éloigner. Ils laissèrent donc les Chrétiens contenter leur dévotion et recueillir tout ce qu'ils purent de sang dont la terre était teinte : les idolâtres même témoignèrent une grande estime pour une religion qui inspirait tant de joie à ceux qui en étaient les victimes, et une si sainte jalousie à ceux qui en étaient les spectateurs. Sur le soir, l'évêque du Japon, à qui le commandant n'avait pas voulu permettre d'assister les martyrs à la mort, vint avec tous les Jésuites de Nangazaqui se prosterner au pied de leurs croix. La sainte colline devint un lieu de pélerinage, où les Chrétiens ne cessaient d'affluer de toutes les provinces. Il s'opéra un grand nombre de miracles, qui furent constatés juridiquement. Urbain VIII décerna les honneurs des saints martyrs à ces vingt six Chrétiens du Japon, et, en attendant une canonisation plus solennelle, permit d'en faire l'office dans toutes les églises de la compagnie de Jésus pour les trois Jésuites, et pour les vingt-trois autres dans celle de l'ordre de Saint-François, parce que les séculiers étaient du tiers-ordre (1).

La même année, Taïcosama proscrivit les missionnaires : plusieurs se retirèrent effectivement, entre autres l'évêque du Japon, qui mourut en retournant aux Indes : plusieurs demeurèrent, même un peu au su de l'empereur, qui tomba malade et mourut l'année suivante 1598. Soldat parvenu à l'empire, il se croyait parvenu à la divinité.

De son vivant, il se fit bâtir des temples, un principal à Méaco, où il se faisait adorer sous le nom de Xin-Fachiman, qui veut dire nouveau Fachiman; c'est le nom que l'on donne à un cami ou dieu japonais qui passe pour le dieu de la guerre. On le voit, c'est partout le même esprit, la même politique; la politique de Nemrod, de Nabuchodonosor, de Caligula, de Néron : la divinité, la religion, la justice, ce n'est que la force. On dit au christianisme, comme on a dit au Christ : Je vous donnerai tout cela, si vous vous prosternez devant moi et m'adorez, et parce que le Christianisme ne veut pas se prosterner, non plus que le Christ, on le persécute, on le crucifie, au Japon comme ailleurs, ailleurs comme au Japon. De là cette opposition incessante qu'il rencontre partout.

Le prétendu dieu Taïcosama laissait un fils âgé de six ans, nommé Fide Jory : il lui donna pour tuteur Gixasu, nommé Daï-su-Sama ou grand-gouverneur, et dont il lui fit épouser la fille, âgée de deux ans. En quoi le prétendu dieu ne montra guère de prévoyance, car la principale sollicitude de Daï-su-Sama fut à dépouiller son pupille et son gendre, pour se mettre à sa place. De là des guerres civiles qui se terminèrent en 1615 par une sanglante bataille à Ozaca, après laquelle on n'entendit plus parler de Fide Jori, et Daïa-su-Sama mourut l'année suivante, laissant l'empire à son fils Fide Tadda, qui en fit un dieu suivant ses ordres.

Dans cette période de dix-sept ans, il y eut des persécutions contre les Chrétiens en plusieurs provinces, et les choses se disposaient à une persécution générale. L'empereur du Japon y était excité par de nouveaux venus. Les protestants de Hollande et d'Angleterre, qui avaient renié chez eux la foi de leurs pères pour s'emparer du bien des églises, continuaient leur négoce de Judas par tout le monde Afin de supplanter mieux les Portugais et les Espagnols catholiques dans leur commerce avec les Japonais, ils pousseront ceux-ci à déclarer une guerre d'extermination à tous les Chrétiens de leur empire. Faudra-t-il, pour gagner quelques pièce d'argent, marcher sur la croix? eux qui se font gloire de la fouler aux pieds chez eux, n'auront garde de s'en faire scrupule à l'extrémité de l'Orient. Pour les Chrétiens, c'est une marque d'apostasie;

(1) *Histoire du Japon*, t. IV, l. X.

pour les protestants, c'est une profession de leur culte.

En 1599, le roi de Firango commença la persécution dans son royaume : son fils chargé de l'exécution, trouva la première victime dans sa vertueuse épouse : elle était fille de Sumitanda, le premier des princes du Japon, qui avait embrassé le christianisme, pour lequel il avait souvent risqué sa vie et ses Etats, le prince d'Omura, que nous avons vu envoyer une ambassade au Pape. Sa fille représenta donc à son époux qu'elle ne pouvait dégénérer de son père, et qu'elle aimerait mieux mendier son pain que de voir tous les jours sa foi exposée à de nouvelles attaques. Elle se retira effectivement chez le prince d'Omura, son frère. Mais son époux, qui l'aimait éperdument, n'eut pas plus tôt connu sa retraite, qu'il courut la chercher, lui protestant avec serment que de sa vie il ne l'inquiéterait sur la religion. Parmi le reste du peuple, six princes avec leurs familles entières et six cents Chrétiens partirent volontairement pour l'exil contre l'attente du roi, qui s'apaisa peu à peu et les fit revenir.

L'apothéose de Taïcosama, qui fut célébrée vers ce temps avec une pompe extraordinaire, ne contribua pas peu à inspirer aux peuples et aux grands un retour d'estime pour le christianisme, et à leur faire concevoir du mépris pour les sectes du Japon. Aussi y eut il tant d'infidèles qui se convertirent alors, qu'on en compta soixante-dix mille cette année 1599, et vingt-cinq mille dans les seuls Etats du roi de Fingo. Ce prince, qui se nommait Augustin y avait bien autant contribué que les missionnaires. Le roi de Mino, petit-fils de Nobununga, ne travaillait ni avec moins de zèle ni avec moins de succès dans son royaume.

Le roi si chrétien de Fingo ayant péri dans une guerre civile entre Daï-su-Sama et les autres régents de l'empire, son royaume fut donné à un roi idolâtre, qui voulut obliger tous les Chrétiens à reconnaître les mêmes idoles que lui. Sur leur refus, il commença par deux principaux : l'un se nommait Jean Minami, et l'autre Simon Taquenda. Il n'est rien dont les amis que ces deux Chrétiens avaient parmi les idolâtres ne s'avisassent pour les engager à donner au moins quelque légère marque, quelque signe équivoque de soumission aux volontés du roi. Ce qui les choquait le plus, c'est que les femmes de ces deux gentilshommes et la mère de Taquenda étaient les premières à les exhorter à se tenir fermes dans la foi qu'ils avaient embrassée. Ils en informèrent le roi, qui ordonna sur le champ que les deux Chrétiens fussent conduits à une bourgade voisine, nommée Cunamoto, pour y avoir la tête tranchée, et que les trois femmes fussent mises en croix.

Minami n'eut pas plus tôt vent de cet ordre que, sans attendre qu'on le lui signifiât, il partit pour Cunamoto. Il alla droit en arrivant chez le gouverneur, qui était son ami, et qui fit encore bien des efforts pour ébranler sa constance ; mais ils furent inutiles : ce qui affligea sensiblement cet officier. Il invita son ami à dîner, et, après le repas, l'ayant tiré à quartier, il lui montra l'arrêt de sa condamnation, signé de la main du roi même. Vous pouvez encore conjurer l'orage, ajouta-t-il, mais il n'y a pas un moment à perdre. Minami lui répondit qu'il aurait bien souhaité que le roi, son seigneur, mît sa fidélité à une autre épreuve, qu'il était prêt à sacrifier ses biens et sa vie même pour son service ; mais que son premier maître était Dieu, qu'il lui devait l'obéissance préférablement à tous, et qu'il regardait comme le plus grand bonheur qu'il lui pût arriver, de répandre son sang pour la confession de son nom. Le gouverneur comprit qu'il insisterait en vain ; il fit conduire son ami dans une chambre, où il lui fit couper la tête. Ce généreux Chrétien mourut le 8[e] de décembre 1602, n'étant que dans sa trente-cinquième année.

Le même jour, le gouverneur partit pour Jateuxiro, après avoir fait savoir à Taquenda qu'il allait le trouver, et qu'il serait bien aise d'avoir avec lui un entretien en présence de sa mère et de sa femme. Il se rendit en effet chez lui, et dès qu'il l'aperçut, les larmes lui vinrent aux yeux. Taquenda, attendri, ne put retenir les siennes, et ils demeurèrent quelque temps sans pouvoir se parler. La mère de Taquenda, qui avait reçu au baptême le nom de Jeanne, étant survenue : — Madame, lui dit le gouverneur, je dois aller incessamment trouver le roi, et lui rendre compte de la disposition où j'aurai laissé votre fils ; je compte assez sur votre prudence pour me tenir assuré que vous lui donnerez les avis salutaires dont il a besoin, et que vous viendrez à bout de vaincre son obstination à persister dans des sentiments que le prince réprouve. — Je n'ai rien autre chose à dire à mon fils, reprit la vertueuse dame, sinon qu'on ne peut acheter trop cher un bonheur éternel. — Mais, repartit le gouverneur, s'il n'obéit au roi, vous aurez le chagrin de lui voir trancher la tête. — Plût au Dieu que j'adore, répliqua la mère, que je mêle mon sang avec le sien ! Si vous voulez vous employer pour me procurer cet avantage, vous me rendrez le plus grand service que je puisse recevoir du meilleur de mes amis.

Le gouverneur fort surpris de cette réponse, s'imagina qu'il viendrait plus aisément à bout de réduire son ami s'il le séparait d'avec cette femme ; il le fit conduire chez un païen, où on lui livra les plus violents combats ; mais ce fut inutilement. Enfin le gouverneur lui envoya sur le soir un de ses parents, pour lui signifier l'arrêt de sa mort, et pour en être lui même l'exécuteur. Taquenda reçut la sentence en homme qui l'attendait avec la plus vive impatience : il se retira un moment pour prier ; il passa ensuite dans l'appartement de sa mère, puis dans celui de sa femme, qui avait nom

Agnès, pour leur faire part de l'heureuse nouvelle qu'il venait de recevoir. Ces deux héroïnes, qui étaient au lit, se levèrent sur l'heure, et, sans qu'il parût sur leur visage la moindre émotion, se mirent à préparer elles-mêmes toutes choses pour l'exécution dont elles devaient être témoins, suivant l'arrêt. Taquenda, de son côté, mettait ordre à ses affaires domestiques avec la même tranquillité; et, ce dont on se serait le moins douté, si on fût alors entré dans cette maison, c'eût été la scène tragique qui allait s'y passer.

Tout étant prêt, Agnès s'approcha de son époux, se jeta à ses pieds et le conjura de lui couper les cheveux, sa résolution étant prise, disait-elle, si on ne la faisait point mourir après lui, de renoncer au monde. Taquenda en fit quelque difficulté; mais sa mère le pria de donner cette dernière satisfaction à son épouse, et il le fit. Quelques moments après, un gentilhomme nommé Figida, qui avait depuis peu renoncé au christianisme, entra chez Taquenda sur le bruit de sa condamnation; et comme il n'avait jamais bien connu combien il est doux de mourir pour son Dieu, il fut extrêmement surpris de la joie qui éclatait partout dans une maison qu'il avait cru trouver dans le deuil et dans les larmes; mais bientôt son étonnement fit place à des impressions plus salutaires pour lui. Il ne put voir sans être ému jusqu'au fond de l'âme des femmes en prières, des domestiques en mouvement, des Chrétiens occupés à consoler ceux qui croyaient avoir perdu toute espérance de mourir pour JésusChrist, et à féliciter les autres de se trouver au comble de leurs vœux, et Taquenda se disposant au supplice comme à un véritable triomphe. Il courut embrasser ce généreux confesseur, il loua son courage, se reprocha son infidélité, et promit de la réparer, quoi qu'il lui en dût coûter. Le saint martyr remercia le Seigneur de lui avoir donné cette consolation avant sa mort, et, après avoir achevé ses prières, embrassé sa mère et sa femme, congédié et récompensé ses domestiques et s'être recueilli quelques moments au pied d'un crucifix, il présenta sa tête à l'exécuteur, qui la lui trancha d'un seul coup, le 9e de décembre, deux heures avant le jour.

Les deux dames, qui avaient eu le courage d'être jusqu'au bout spectatrices de cette sanglante tragédie, eurent encore la force de prendre entre leurs mains la tête du martyr, de l'embrasser, et en la présentant au ciel, de conjurer le Seigneur, par les mérites d'une mort aussi précieuse, d'agréer aussi le sacrifice de leur vie. Elles passèrent ensuite dans un cabinet, où elles employèrent tout le jour en prières, pour demander à Dieu la grâce du martyre. Sur le soir, elles furent agréablement surprises de voir entrer chez elle la veuve de Minami, qui se nommait Madeleine, avec un enfant de sept à huit ans, nommé Louis, fils de son frère, qu'elle et son mari avaient adopté, parce qu'ils étaient sans héritier et sans espérance d'en avoir jamais. Madeleine, en abordant les deux dames, leur dit qu'elles devaient être toutes trois crucifiées cette nuit-là même, et l'enfant aussi; ce qui les jeta dans des transports de joie si extraordinaires, qu'elles en furent quelque temps hors d'elles-mêmes. Revenues de cet espèce de ravissement, elles éclatèrent en actions de grâces; c'était à qui relèverait davantage la gloire du martyre. Le petit Louis était dans un contentement qui rejaillissait sur son visage, et la grâce suppléant à la raison, cet enfant parlait d'une manière ravissante du bonheur qu'il y a de répandre son sang pour Jésus-Christ.

On attendit, pour les mener au supplice, que le jour fût entièrement baissé, et alors on les mit dans les litières, pour leur épargner la peine du voyage et la honte d'être exposées aux insultes de la populace. C'était peut-être la première fois qu'on punissait de ce supplice des personnes de cette qualité; mais les servantes de Jésus-Christ ne se plaignirent que des ménagements qu'on eut pour elles, et la mère de Taquenda demanda en grâce qu'on la clouât à la croix, pour être, disait-elle, plus semblable à son divin Sauveur; mais les bourreaux lui répondirent qu'ils n'en avaient point d'ordre, et que cela ne dépendait pas d'eux. Ils se contentèrent donc de la lier, selon la coutume, et ils commencèrent par elle; ils l'élevèrent ensuite, et cette illustre matrone, voyant devant elle un assez grand peuple qui, malgré l'obscurité de la nuit était accouru à ce spectacle, parla avec beaucoup de force sur la fausseté des sectes du Japon. Elle n'avait point encore fini, lorsqu'on lui porta un grand coup de lance, qui la blessa, mais légèrement; le bourreau redoubla sur le champ, et lui perça le cœur.

Louis et sa mère furent ensuite liés et élevés vis-à-vis l'un de l'autre. Tandis que Madeleine exhortait son fils, en qui on ne remarquait d'autres mouvements que ceux d'une piété angélique, un bourreau, le voulant percer, le manqua aussi, le fer n'ayant fait que glisser. Dans l'appréhension où fut sa mère qu'il ne s'effrayât, elle lui cria d'invoquer Jésus et Marie. Louis, aussi tranquille que si rien ne fût arrivé, fit ce que sa mère lui suggérait: aussitôt il reçut un second coup, dont il expira à l'instant; et le soldat n'eut pas plus tôt retiré le fer de la plaie qu'il avait faite au fils, qu'il l'alla plonger dans le sein de la mère.

La vertueuse Agnès restait seule; sa jeunesse, sa beauté, qui était ravissante, sa douceur et son innocence attendrirent jusqu'aux exécuteurs. Elle était à genoux en oraison au pied de la croix, et personne ne se présenta pour l'y attacher; elle s'en aperçut, et, pour engager les soldats à lui rendre ce service, elle s'ajusta elle même sur ce bois fatal le mieux qu'il fut possible; mais la grâce et la modestie qu'elle fit paraître dans cette action achevèrent de percer les cœurs les plus insen-

sibles. Enfin, quelques misérables, poussés par l'esprit du gain, lui servirent de bourreaux; et comme ils ne savaient pas bien manier la lance, ils lui portèrent quantité de coups avant que de la blesser à mort. Tout le monde souffrait à la vue de cette boucherie, et peu s'en fallut qu'on ne se jetât sur ces malheureux pour les mettre en pièces. Elle seule paraissait insensible, et elle ne cessa de bénir le ciel et de prononcer les noms salutaires de Jésus et Marie qu'au moment qu'elle fut atteinte au cœur.

Le nouveau roi de Fingo s'était persuadé que de si sanglantes exécutions auraient disposé les Chrétiens à déférer à ses volontés; il s'aperçut bientôt qu'elles avaient produit un effet tout contraire. Mais ce qui le chagrina davantage, ce fut que le parent de Taquenda, qui avait décollé ce généreux martyr, fut si touché de ce qu'il avait vu, qu'il demanda et reçut le baptême; il porta ensuite à l'évêque du Japon le sabre qu'il avait teint du sang du martyr, et lui protesta que son unique désir était de subir un pareil sort. On demanda au roi la permission d'enterrer les quatre corps qui étaient restés sur les croix, et il la refusa; de sorte qu'on fut obligé d'en recueillir les ossements à mesure qu'ils tombaient : on les mit dans des caisses préparées, et on les envoya à Nangazaqui, où on leur rendit, par ordre de l'évêque, tous les honneurs qui leur étaient dus. Le prélat fit aussi dresser des actes juridiques de ce martyre, et les envoya au souverain Pontife (1).

Il y eut encore d'autres martyrs, et dans le Fingo, et dans le royaume de Naugato. Le premier de ces rois était un apostat; il y en eut encore d'autres qui suivirent son exemple. Mais ce qu'il y eut de plus extraordinaire, Joscimon, roi de Bungo, deux fois apostat, et premier persécuteur de l'église du Japon finit par se convertir, faire pénitence et mourir en saint, l'an 1605. Il fut suivi de près à la gloire par une de ses nièces, qui nous est représentée, dans les mémoires de cette année, comme un aussi grand prodige d'innocence que son oncle l'avait été de la pénitence chrétienne, et comme une de ces âmes précieuses que le Seigneur prend plaisir de montrer de temps en temps à la terre, pour faire éclater en elles toutes les richesses de sa grâce. Cette jeune princesse portait le nom de Maxence, qu'une de ses tantes avait déjà rendu cher et respectable aux fidèles du Japon. Prévenue des plus abondantes bénédictions du ciel dès sa plus tendre enfance, elle avait conçu dès lors que Dieu voulait seul posséder son cœur, et elle le lui avait consacré par le vœu de virginité. Sa fidélité à se conserver pure des moindres défauts l'avait élevée à la plus éminente sainteté, et l'exemple de ses vertus contribuait merveilleusement à animer la piété des fidèles. Sa mort, qui arriva dans la fleur de son âge, répondit à sa vie, et fut avancée par ses pénitences. Dans sa dernière maladie, la joie de se voir sur le point d'être réunie à son céleste époux lui faisait oublier ses douleurs, quoique vives et longues, et le dernier moment fut pour elle un avant-goût de ces torrents de délices que le Seigneur réserve à ceux qui n'ont point mis de bornes à leur amour pour lui (2).

A la fin de 1605, on comptait au Japon dix-huit cent mille Chrétiens, et ce nombre augmentait tous les jours. L'année suivante, l'évêque du Japon, Louis Serqueyra, eut une audience favorable du tuteur impérial, Gixasu qui avait alors le titre de Cubosama. Il visita les provinces où il y avait un plus grand nombre de Chrétiens. Les païens mêmes semblèrent le disputer à ceux-ci, dans les marques qu'ils lui donnèrent de leur affection pour le christianisme et de leur estime pour sa personne; mais nul ne se distingua davantage que le nouveau roi de Buygen, qui pourtant avait eu la faiblesse d'apostasier. Ayant su que le prélat devait passer par Cocura, sa capitale, il s'y trouva avec une nombreuse cour, et l'évêque lui ayant rendu de très-humbles actions de grâces de la protection constante qu'il donnait aux Chrétiens et aux missionnaires : « Cela ne mérite pas un remerciment, dit le roi, je ne fais que suivre mon inspiration; car je me regarde moi-même toujours comme Chrétien, et je vous supplie de croire que je le suis de cœur et d'inclination. » En l'année 1607, l'évêque parcourut les églises de la grande île de Ximo. Comme il ne lui était pas possible de voir tout par lui-même, il s'était fait accompagner dans cette visite par un grand nombre de missionnaires, qu'il envoyait dans les provinces trop éloignées de sa route. Celui qui visita le royaume de Saxuma reucontra une dame fort âgée, dont le père avait été un des plus riches seigneurs du pays : elle avait été baptisée par saint-François Xavier, et le défaut de secours spirituels, dont elle était privée depuis très-longtemps, n'avait rien diminué de sa ferveur.

Dans un autre canton, il trouva un vieillard qui, l'ayant abordé avec une joie inconcevable, commença par lui rendre compte de sa conscience, après quoi il lui parla en ces termes : « Mon père, étant au lit de la mort, m'appela, et, m'ayant donné sa bénédiction, me montra un chapelet avec un petit vase où il y avait de l'eau bénite, en me disant que je gardasse bien l'un et l'autre comme la plus précieuse portion de l'héritage qu'il me laissait. Il m'ajouta qu'il les tenait d'un saint homme, qu'on nommait le père François, lequel était venu d'un pays fort éloigné, pour apprendre aux Japonais le chemin du ciel, avait logé chez lui, l'avait baptisé, et lui avait laissé ce chapelet et cette eau, comme un remède souverain contre toutes les maladies; qu'il en avait fait plusieurs fois l'épreuve, et qu'en effet rien jusque-là n'avait

(1) *Histoire du Japon*, l. XI. — (2) L. XII.

résisté à la vertu divine, qui était renfermée dans ces choses si viles en apparence. Depuis la mort de mon père continua le Chrétien, je n'ai point manqué de faire ce qu'il m'avait recommandé, et j'ai vu peu de malades que je n'aie guéris en leur appliquant mon chapelet, ou en versant sur eux un peu de l'eau bénite. — Mais, reprit le missionnaire, quand toute votre eau est épuisée, comment faites-vous pour en avoir d'autre ? — Quant je m'aperçois, répondit le vieillard, qu'il ne m'en reste plus que quelques gouttes, je remplis le vase d'eau commune, et cette nouvelle eau participe à la bénédiction de l'ancienne (1).

L'an 1608, le nouveau roi de Fingo recommença la persécution. Il y avait trois ou quatre ans qu'il retenait dans ses prisons trois gentilshommes, qu'une éminente vertu, de grands travaux entrepris pour la gloire de Dieu avaient mis à la tête de cette chrétienté affligée. Ils se nommaient Michel Faciémon, Joachim Girozayémon, et Jean Tingoro ; ils avaient la direction d'une confrérie érigée dans ce royaume sous le titre de la Miséricorde. La prison et la nourriture étaient si malsaines, que Girozayémon, mourut de misére. Un officier ayant parlé au roi en faveur des deux autres, le roi lui ordonna de leur couper la tête, et à leurs enfants. La nouvelle en fut portée sur l'heure aux prisonniers, qui en firent paraître une joie incroyable. Ils ajoutèrent même qu'il ne leur restait plus rien à désirer, sinon que, avant de les exécuter, on leur fit souffrir tous les tourments dont les bourreaux pourraient s'aviser. Le commandement du roi pressait, parce que ce prince ne voulait pas donner au peuple le temps de s'attrouper. Ainsi, dès qu'on eut signifié aux confesseurs, l'arrêt de leur mort, on les conduisit, la corde au cou, hors de la ville de Jatenxiro, et deux soldats furent détachés pour aller chercher leurs enfants. Ils avaient chacun un fils : celui de Faciémon était âgé d'environ douze ans, et se nommait Thomas ; celui de Tingoro n'avait que sept ans, et avait reçu le nom de Pierre. Le premier semblait n'avoir apporté en naissant d'autre passion que le désir du martyre, et dès le berceau il ne fallait, dit-on, pour l'apaiser quand il pleurait, que le menacer de n'être point martyr. Au premier bruit qui se répandit de sa condamnation, sans attendre qu'on le vint saisir, il courut, paré de ses plus beaux habits, au devant de ceux qui le cherchaient, et, ayant rencontré son père à la porte de la ville, il se jeta à son cou et l'embrassa avec des transports de joie qui pénétrérent ce généreux Chrétien de la plus vive consolation qu'il eût jamais ressentie.

Arrivés au lieu du supplice, les confesseurs attendirent longtemps l'autre enfant ; mais comme il tardait trop, l'officier qui était chargé de l'exécution les fit décapiter à l'endroit même où ils étaient arrêtés. L'enfant arriva un moment après; on l'avait trouvé chez son aïeul, et il dormait encore; on l'éveilla, et on lui dit qu'il allait mourir avec son père, à qui on allait couper la tête pour le nom de Jésus-Christ. Il répondit d'un ton assuré qu'il en était très aise; on l'habilla fort proprement et on le livra au soldat, qui, le prenant par la main, le mena au lieu du supplice. Le peuple suivait en foule, et la plupart ne pouvaient retenir leurs larmes. Il arriva et, sans paraître étonné du sanglant spectacle qui s'offrit à ses yeux, il se mit à genoux auprès du corps de son père, abaissa lui-même sa robe, joignit ses petites mains et attendit tranquillement le coup de la mort. A cette vue, il s'éleva un bruit confus mêlé de sanglots et de soupirs; le bourreau, saisi, jette son sabre et se retire en pleurant; deux autres s'avancent successivement pour prendre sa place, et se retirent de même : il fallut avoir recours à un esclave coréen, lequel, après avoir déchargé plusieurs coups sur la tête et les épaules de ce petit agneau, qui ne jeta pas un cri, le hacha en piéces avant que de lui abattre la tête. — L'écriteau de la sentence fut envoyé à Rome.

L'an 1609, les Hollandais firent leur premier établissement au Japon. En 1611, le christianisme florissait à Méaco. Le goût que la cour d'Ozaca avait pris aux mathématiques fit juger aux Jésuites de cette capitale, et surtout au père Spinola, qui avait enseigné ces sciences en Italie avec honneur, que l'on pouvait s'attacher les grands, et les rendre dociles pour le royaume de Dieu, ou du moins favorables aux prédicateurs de l'Evangile, en les occupant de ces belles connaissances. Ils établirent donc une espèce d'académie composée de tout ce qu'il y avait à Méaco, de personnes distinguées par leur mérite et leurs emplois; ils les assemblaient souvent, et, en leur expliquant le cours des astres et les plus beaux secrets de la nature, ils avaient soin d'élever leurs esprits jusqu'à l'être invisible qui a créé le ciel et la terre, et qui en conserve l'admirable harmonie. L'effet que produisit cette institution fit voir que c'était Dieu même qui en avait inspiré le dessein. On disait publiquement à Méaco, comme on l'avait déjà dit à Ozaca, que des hommes aussi éclairés sur ce que la nature a de plus merveilleux ne pouvaient, que par la plus déraisonnable prévention, être accusés d'ignorance ou d'erreur sur le fait de la religion; et l'on ne saurait croire le nombre de seigneurs et de personnes en place qui furent baptisés dans le peu de temps que dura cette académie. Le peuple suivit bientôt l'exemple des grands, et l'on compta jusqu'à huit mille adultes baptisés en une seule année dans Méaco.

Tout paraissait assez tranquille; mais un certain pressentiment trop universel pour n'être fondé que sur de vaines conjectures et des craintes frivoles, faisait juger à tout le

(1) *Histoire du Japon*. L. XII. p. 320.

monde que ce calme cachait un grand orage. Il fut encore confirmé par la découverte miraculeuse de deux croix dans l'intérieur d'un arbre, qui furent aussi les instruments de plusieurs merveilles. Aux causes précédentes de persécution vint se joindre en 1612, l'arrivée des Anglais au Japon, qui, de concert avec les Hollandais, aigrirent de plus en plus le cubosama ou empereur de fait contre les Portugais et les Espagnols (1).

Donc, en 1613, cet empereur assembla quatorze seigneurs chrétiens de sa cour, et leur fit entendre qu'ils eussent à renoncer au christianisme, pour adorer les divinités impériales. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient reconnaître des dieux qu'ils savaient avoir été des hommes, et souvent des hommes corrompus : ils avaient toujours fidèlement servi l'empereur ; mais Dieu était leur premier maître. Ils furent exilés et dépouillés. Deux pages chrétiens, ne se voyant pas de leur nombre, réclamèrent l'honneur d'être exilés avec eux. On les vit tous, avec leurs femmes et leurs enfants, errer dans les bois et les déserts, sans autre ressource que la Providence. Leur courage fut imité par plusieurs dames de la cour, notamment Julie Ota. Elle était Coréenne, d'une naissance illustre, d'un mérite distingué et très estimée du cubosama, qui s'était fait un point d'honneur d'en faire le parti le plus considérable de sa cour. Cette courageuse fille ne vit pas plus tôt l'orage prêt à éclater, que, pour attirer sur elle les grâces du Seigneur, elle fit vœu de chasteté perpétuelle. Devenue par ce lien sacré l'épouse de Jésus-Christ, elle se sentit une force toute divine, et rien, en effet, ne fut capable de l'ébranler. Le prince, qui ne pouvait digérer de se voir vaincu par une fille et par une étrangère qu'il avait comblée de biens, lui livra les plus rudes assauts ; mais il ne servirent qu'à relever sa gloire. Enfin il la mit entre les mains d'une compagnie de soldats qui la menèrent d'île en île avec ses deux compagnes Lucie et Clara, et la laissèrent seule dans une, où il n'y avait que quelques misérables pêcheurs logés dans des cabanes. A peine put-elle en obtenir un endroit où elle fut à couvert, et elle y vécut quarante ans, sans aucune consolation de la part des hommes mais comblée des faveurs du ciel, qui lui firent trouver un vrai paradis dans ce désert. Elle eut d'abord quelque chagrin de n'avoir pas, disait-elle, été jugée digne de donner son sang pour la foi ; mais le père Pasio, Jésuite, à qui elle en écrivit, lui ayant fait réponse que l'Eglise reconnaissait pour martyrs plusieurs saints qui n'avaient souffert que le bannissement, elle ne ressentit plus aucune peine (2).

Il y eut des martyrs dans le royaume d'Arima. Deux frères, Thomas et Mathias, Marthe, leur mère, leurs enfants Jacques et Juste furent décapités le vingt-huit janvier 1613. Le vingt-sept avril, deux jeunes frères du roi furent égorgés dans leur lit par son ordre. Le cinq octobre, le même roi condamna au feu trois seigneurs chrétiens avec leurs familles, en tout huit personnes. Leurs noms étaient Adrien Tacafati Mondo ; Jeanne, sa femme ; sa fille Marie-Madeleine, qui avait fait vœu de virginité, et Jacques, son fils âgé d'environ douze ans. ; Léon Faiuxida Luguyémon, et sa femme appelée Marthe ; enfin Léon Taquendomi Cuniemon, et son fils Paul, âgé de vingt-sept ans. Quand la nouvelle s'en fut répandue à la campagne, il en arriva jusqu'à vingt mille Chrétiens vers la ville pour s'offrir au martyre avec eux. Cela fit un effet si merveilleux que les courtisans qui avaient dissimulé ou renié leur foi, pour plaire au prince, firent pénitence publique de leur faute, demandèrent à être joints aux martyrs, et, sur le refus qu'on leur en fit ils s'exilèrent eux-mêmes avec leurs familles.

Le septième d'octobre au matin, les confesseurs de Jésus-Christ apprirent que l'arrêt de leur condamnation était signé, et peu de temps après on vint leur en faire lecture. Leur joie fut grande ; il y manquait cependant quelque chose, le bonheur de communier auparavant : ce bonheur leur fut accordé. Enfin, le moment de leur sacrifice approchant, on vit commencer une espèce de triomphe qui n'avait peut-être point eu d'exemples depuis la naissance de l'Eglise.

Les vingt mille Chrétiens de la campagne, au signal qu'ils en reçurent, entrèrent dans la ville en très bel ordre, la tête couronnée de guirlandes et tenant leur chapelet à la main. Ceux de la ville, qui étaient à peu près en même nombre, couronnés aussi de guirlandes et ayant un cierge à la main, les attendaient ; et dans l'instant que les confesseurs parurent, tous se mirent en marche dans le rang qui avait été marqué à chacun. Les huit martyrs étaient au milieu ; ils n'étaient point liés, mais leurs bourreaux les suivaient avec une compagnie de soldats ; faible défense contre quarante mille Chrétiens, dont l'unique regret était de ne pouvoir mourir avec ceux qu'ils accompagnaient au lieu de leur supplice. Ceux qui se trouvaient les plus proches des prisonniers n'étaient occupés qu'à se conjouir avec eux du bonheur qu'ils avaient de donner leur sang pour Jésus-Christ. D'autres levaient les mains au ciel pour leur obtenir la grâce de la persévérance ; le plus grand nombre publiaient les louanges du Seigneur, et les campagnes retentissaient de leurs chants d'allégresse.

Quand on fut arrivé au lieu où se devait faire l'exécution, chacun prit sa place sans confusion et avec une promptitude qu'on aurait admirée dans les troupes les mieux disciplinées. Pour les martyrs, dès qu'ils eurent aperçu leurs poteaux, ils coururent les embrasser. Ces poteaux étaient huit colonnes qui

(1) *Histoire du Japon*, l. XII. — (2) *Ibid.*, l. XIII.

soutenaient un toit de charpente, et cette espèce d'édifice était dressé au milieu d'une grande esplanade, sous les fenêtres du palais. Tandis que tout se disposait pour le dernier acte de cette sanglante tragédie, Léon Caniémon monta sur le toit que portaient les colonnes, et qui n'était pas fort élevé, et ayant fait faire silence de la main, parla de la sorte :

Mes frères, admirez la force de la foi dans de faibles créatures ; les préparatifs d'un supplice affreux, vous le voyez, ne nous inspirent que de la joie, et j'espère que cette joie redoublera au milieu des flammes. Je laisse aux infidèles à conclure quelles doivent être la sainteté et la supériorité d'une religion qui nous élève si fort au-dessus de l'humanité. Pour vous, mes frères en Jésus-Christ, que ces feux ne vous effrayent point, leur activité ne fera qu'accélérer notre victoire, ou plutôt celle de la grâce qui nous fait combattre, et quelques moments de douleur nous procureront un poids immeuse de gloire qui durera autant que l'éternité. » A ces mots, il fut interrompu par les applaudissements des fidèles ; et comme il vit qu'on ne l'écoutait plus, il descendit et alla se ranger à sa colonne, où il fut lié.

Les autres l'étaient déjà, et dans l'instant on mit le feu au bois qui étaient éloigné de trois pieds des martyrs. Un chrétien, qui s'était placé exprès le plus proche du bûcher, leur fit une courte mais pathétique exhortation, et, élevant une bannière qu'il portait et où était l'image du Sauveur attaché comme eux à la colonne, il les avertit de jeter souvent les yeux sur ce divin modèle, et de se souvenir qu'un Dieu avait fait le premier pour eux ce qu'ils allaient faire pour lui. La flamme parut dans le moment avec une fumée si épaisse, qu'on fut quelque temps sans rien voir. Elle se dissipa enfin, et alors la vue de ces illustres mourants occupa de telle sorte toute cette nombreuse assemblée, qu'il se fit un très-grand silence. Les martyrs témoignèrent jusqu'à la fin une constance vraiment héroïque, et nul ne donna la moindre marque de faiblesse ; mais la plupart étant morts ou sur le point d'expirer, il arriva deux choses qui causèrent bien de l'admiration.

Les liens qui attachaient le fils d'Adrien Mondo, le petit Jacques, étaient brûlés, et il semblait que le feu n'eût pas encore touché cet enfant, lorsqu'on l'aperçut qui courait au travers des flammes et des brasiers. On crut d'abord que, ne pouvant plus supporter l'ardeur de cette horrible fournaise, il cherchait à s'échapper ; et on lui cria d'avoir bon courage. Mais on cessa de craindre, lorsqu'on le vit tourner du côté où était sa mère ; et, après l'avoir jointe, la tenir étroitement serrée, comme pour mourir entre ses bras. Cette sainte dame, qui depuis quelque temps ne donnait plus aucun signe de vie, sembla se réveiller en ce moment ; elle oublia ses propres douleurs, et ne parut plus occupée que du soin d'exhorter son fils à consommer son sacrifice avec le même courage qu'il avait montré jusque-là. L'enfant tomba enfin à ses pieds ; un moment après elle tomba elle-même sur lui, et ils expirèrent ainsi tous les deux presque en même temps.

La fille de cette héroïque mère, la sœur de ce jeune martyr, la vierge Marie-Madeleine, âgée de dix-neuf ans, donnait de son côté un spectacle plus étonnant encore. Elle restait seule debout, et, quoique tout embrasée, elle paraissait encore pleine de vie et de force. A la voir immobile et les yeux doucement élevés vers le ciel, on eût dit qu'elle était tout à fait insensible ou dans une profonde contemplation qui lui causait une extase complète, lorsque tout à coup on l'aperçut qui ramassait des charbons allumés, les portait sur sa tête et s'en formait une couronne. Il semblait que, sentant approcher sa fin, elle voulait se parer pour aller au devant de son céleste époux. Cependant elle se consumait peu à peu ; mais à mesure que son corps s'affaiblissait, sa ferveur paraissait se ranimer, et l'on ne cessa de l'entendre louer les miséricordes du Seigneur que quand on la vit couler doucement le long de sa colonne, se coucher sur les charbons ardents, aussi tranquillement qu'elle eût fait sur un lit, et rendre les derniers soupirs.

Alors les soldats, qui gardaient une espèce de barrière qu'on avait faite autour du bûcher, n'en furent plus les maîtres, et les Chrétiens emportèrent sans résistance les corps des martyrs, qui furent trouvés entiers et sans aucune odeur. On enleva jusqu'aux charbons sur lesquels ces sacrées reliques étaient étendues, et les colonnes où elles avaient été attachées. Le corps de l'illustre Marie-Madeleine fut d'abord porté à Conzura par ceux de cette bourgade qui avaient assisté à l'exécution ; mais on les obligea de le restituer, et tous furent mis dans des caisses d'un bois précieux, garnies de velours en dedans, et transportés à Nangazaqui, où on les présenta à l'évêque du Japon avec les actes de ce martyre, signés d'un grand nombre de témoins oculaires. Le prélat les examina avec soin, entendit de nouveau les témoins, dressa un procès-verbal de toutes les formalités prescrites par l'Eglise, et déclara par provision que ces huit personnes étaient véritablement martyres de Jésus-Christ, et en conséquence fit rendre à leurs sacrés corps tous les honneurs qui leur étaient dus. Il envoya ensuite à Rome toutes pièces du procès, et le procès même avec les reliques des nouveaux martyrs.

Le pape Urbain VIII, dans le temps de la béatification de sainte Marie-Madeleine de Pazzi, envoya une croix aux Carmélites de Florence. Ce présent était accompagné d'un bref, dans lequel le Pontife déclare qu'il a mis au haut de la croix une parcelle de la vraie croix de Notre-Seigneur ; au bras droit, des reliques de sainte Marie-Madeleine, l'amante de Jésus-Christ, lesquelles lui avaient été envoyées de Provence ; et au bras gauche, « un

ossement de la main de la bienheureuse Marie Madeleine, vierge japonaise, qui a souffert le martyre du feu pour la foi de Jésus-Christ, et qui, tandis qu'elle était consumée par les flammes, ayant pris des charbons ardents et les ayant mis sur sa tête, les yeux élevés vers le ciel, rendit ainsi son âme à Dieu (1). » Dans ces paroles d'Urbain VIII, il y a une espérance de béatification de la vierge japonaise.

L'évêque du Japon, Louis Serqueyra, mourut au commencement de l'année 1614. Comme il n'avait point de coadjuteur sur les lieux, point de clergé indigène fortement organisé, et qu'on était à la veille d'une persécution générale, sa mort fut un grand malheur. Le Pape lui donna bien pour successeur un autre Jésuite, Diégo Valens, mais qui ne dépassa point Macao, et ne put jamais visiter son église du Japon. A la mort de son prédécesseur, les missionnaires se trouvèrent en désaccord sur la juridiction ecclésiastique. Le provincial des Jésuites se porta pour administrateur de l'évêché, en vertu d'un bref apostolique; le supérieur des Fransciscains envoyés au japon par le métropolitain, l'archevêque de Manille, se prétendit administrateur de son côté; le clergé séculier, qui n'était composé que de sept prêtres, finit par se déclarer pour le supérieur des Franciscains, et publia un mandement en conséquence (2). Cette division dura jusqu'à ce que l'archevêque de Goa, en sa qualité de primat, eût déclaré le provincial des Jésuites et ses successeurs à l'avenir seuls administrateurs de l'évêché du Japon, toutes les fois que le siége serait vacant : cette sentence fut confirmée en 1618 par Paul V, et en 1632 par Urbain VIII. Un remède plus simple et plus radical eût été, depuis soixante ans de Christianisme, d'exécuter franchement les ordres du Siége apostolique, de fonder au Japon de vrais séminaires, d'y créer un clergé indigène, canoniquement organisé. Qu'après soixante ans de prospérité religieuse, le clergé indigène du Japon se borne à sept prêtres séculiers, sans aucun titre ecclésiastique pour faire autorité en cas de besoin, c'est là une faute énorme. Quiconque s'en est rendu coupable, peut s'attribuer la ruine du christianisme au Japon. Cette négligence à former un clergé indigène accrédita singulièrement les insinuations des marchands hollandais auprès du cubosama, que les missionnaires étrangers n'étaient que des émissaires du roi d'Espagne, pour lui préparer la conquête du Japon, comme de tant d'autres pays.

Le cubosama publia donc, en 1614, un édit qui bannissait tous les missionnaires, prescrivait la démolition de toutes les églises, ordonnait à tous les Japonais qui avaient embrassé le christianisme d'y renoncer sous peine de [illegible]. Un grand nombre des pers[illegible] des familles chrétiennes de Meaco, de Sacai et d'Ozaca sont exilées dans le nord du Japon, avec soixante-treize seigneurs ou gentilshommes, parmi lesquels on trouve un frère du martyr Paul Miki et un roi d'Ava. Dans la suite le nombre des bannis augmenta considérablement, et tout un canton, nommé Tsugaru, jusqu'alors entièrement désert, en fut peuplé. On y voyait des personnes du plus haut rang habiter dans les cabanes qu'elles étaient obligées de se bâtir elles-mêmes, défricher à force de bras un terrain stérile, et n'avoir pour soutenir une vie languissante que ce qu'une terre ingrate, cultivée par des mains peu accoutumées à ce pénible travail, pouvait leur fournir. Tsugaru devint une autre Thébaïde, mais habitée par des confesseurs, dont plusieurs versèrent leur sang pour la foi. Elle se peuplait de jour en jour de Chrétiens de tout âge et de tout sexe, qu'on y envoyait de toutes les provinces de l'empire ; et leur ferveur croissait avec leur nombre. Ils étaient presque nus et seraient bientôt morts de froid, de faim et des autres misères qu'ils enduraient, sans les secours que leurs frères du Japon avaient soin de leur faire tenir de temps en temps. Les missionnaires, notamment les Jésuites Jérôme de Angelis, Diégo Carvailho et Jacques Yuki, qui ont été tous trois martyrs, les secouraient spirituellement avec des dangers et des fatigues extrêmes, mais dont ils se croyaient bien dédommagés par la consolation qu'ils ressentaient à la vue de ces véritables Chrétiens, dont la patience et la sainteté faisaient l'admiration des infidèles mêmes et le plus bel ornement de cette église. Tout le temps que leur laissait libre la nécessité où ils étaient de pourvoir par eux-mêmes à leur subsistance, ils le donnaient à la prière, et ils ajoutaient des jeûnes très-rigoureux et de rudes pénitences aux incommodités d'une vie si pénible d'elle-même. On voyait des personnes élevées dans l'opulence, des femmes délicatement nourries, des enfants et des vieillards caducs, à qui la ferveur inspirait une force que le plus bel âge ne donne pas toujours ; des courtisans et des guerriers, qui n'avaient conservé de leur premier état que la noblesse des sentiments, qu'ils savaient parfaitement allier avec l'humilité et l'abnégation que prescrit l'Évangile, tous occupés sans relâche ou à bénir et remercier le Seigneur de leur avoir fait part de sa croix, ou à fertiliser par un travail opiniâtre une terre sauvage et stérile, plutôt pour avoir de quoi prolonger leurs souffrances que pour se procurer de quoi se conserver la vie (3).

La même année 1614 parut un autre édit du cubosama, qui priva l'église du Japon de presque tout ce qui lui restait de personnes de la plus haute noblesse. Il portait que Juste Ucundono, fils du vertueux Tacayama, ainsi que l'ancien roi de Tamba, Jean Naytadono, le prince Thomas son fils, la princesse

(1) *Histoire de l'Église du Japon*, t. IV, p. 321. — (2) *Ibid.*, t. XI, p. 334. — (3) *Ibid.*, p. 357 et 452; t. V, p. 33.

Julie, sa sœur, Thomas Uquinda, un des plus grands seigneurs du royaume de Buygen, et quantité d'autres personnes qualifiées, en un mot tout ce qu'il y avait dans l'empire de Chrétiens qui fissent quelque figure ou pussent donner de l'ombrage, seraient conduits à Méaco, et livrés par le gouverneur de cette capitale à celui de Nangazaqui, pour être ensuite embarqués et transportés hors des terres du Japon.

On connaît les dispositions de ces confesseurs de la foi par ce que le saint roi de Tamba écrivit à un père de la compagnie de Jésus. « La persécution va toujours croissant, et, par la miséricorde du Seigneur, nous sommes en fort grand nombre disposés à donner tout notre sang pour la cause de Dieu. Je crois que ceci ne finira pas sitôt, et je me flatte que le divin Sauveur veut que nous ayons quelque part à ses souffrances. Si cela arrive, nous aurons la consolation de marcher sur les pas de ces anciens martyrs qui ont fait la gloire de l'Eglise dans ses plus beaux jours, et qui l'ont cimentée de leur sang. Priez pour nous, mon cher père, et conjurez l'auteur de tout bien de nous accorder la grâce de persévérer jusqu'à la fin. Qui l'eût cru que notre chère patrie dût être assez heureuse pour donner des martyrs à Jésus-Christ, et que de misérables pécheurs, comme nous, dussions être choisis pour entrer des premiers dans la lice! Cette seule pensée me remplit d'une joie inexprimable, et me fait verser des larmes en abondance, dans le souvenir des bontés de Dieu à mon égard. »

Deux lettres, qu'on nous a conservées du prince Thomas, font voir que le fils ne le cédait pas à son père pour le zèle et les sentiments. Voici la seconde, qu'il écrivit aux fidèles de Cumamoto, tandis qu'il était enfermé dans une forteresse du Fingo, où l'on mettait sa foi aux plus rudes épreuves. « J'eus bien du chagrin, mes très-chers frères lorsque j'appris dernièrement que la persécution avait fait quelques infidèles ; mais la fidélité du plus grand nombre me console. Ah ! que j'aurais de joie d'être auprès d'eux s'ils ont le bonheur de mourir martyrs ! Je baiserais le sang qu'ils verseraient pour Jésus-Christ, et je les conjurerais de demander à mon divin Sauveur la même grâce pour moi. Je vous fais à tous cette même prière, mes très-chers frères, et c'est d'avec d'autant plus de confiance, que je reconnais plus visiblement mon indignité. Je suis ravi que ces généreux confesseurs aient renoncé à tout ce qu'ils possédaient sur la terre, mais je n'en suis nullement surpris. Peut-il y avoir des hommes assez insensés pour préférer de vaines richesses à un Dieu dont les trésors sont inépuisables, et qui ne se laisse jamais vaincre par la générosité? Que ceux qui les dépouillent de ces faux biens leur rendent un grand service! Car, enfin, que peuvent-ils leur ôter, qu'il ne leur faille quitter un jour? D'ailleurs, n'est il pas constant que ce sont ces biens périssables qui sont le plus grand obstacle à notre salut ? J'ai toujours regardé ceux qui les sacrifient pour acquérir les trésors du ciel comme de sages usuriers qui donnent de la boue pour recevoir de l'or. Autrefois je tâchais de m'exercer à ce saint trafic, en m'occupant tout entier de la prière et de la fréquentation des sacrements ; mais j'ai tout gâté depuis par ma tiédeur. Aujourd'hui j'ai quelque espérance de suppléer à ce défaut par le martyre. Quelques-uns disent que vous n'êtes pas assez fervents pour mériter que Dieu vous fasse la grâce de confesser son saint nom au péril de votre vie ; que sera-ce donc de moi, qui suis plus lâche que vous dans son service ? J'ai néanmoins un secret pressentiment que le Seigneur ne rejettera point mes désirs, et que j'aurai l'honneur de verser mon sang pour lui.

« Ce n'est pas à moi à vous donner des avis, mais je vous conjure, comme mes frères et nos chers fils en la foi, de mettre sous les pieds tout ce qui est terrestre. Vous pouvez bien vous souvenir de ce que nous avons souvent dit dans nos conférences spirituelles, que négliger les biens du ciel pour courir après ceux de la terre, c'est renverser l'ordre naturel des choses... Songez aussi que nous voici au temps de l'épreuve : c'est à coups de ciseau que d'une pierre brute on en fait une pierre propre à bâtir, et c'est par le moyen du feu et du marteau qu'on donne au fer la forme qu'on veut lui faire prendre ! Jésus-Christ, pour construire l'édifice spiritnel de son Eglise, en a usé de la même manière : il a commencé par lui-même, qui en devait être la pierre angulaire ; et c'est par le feu des tribulations qu'il a éprouvé et sanctifié ceux qu'il a voulu y faire servir de base et de fondement. Montrons-nous dignes d'être traités de la même manière que l'ont été ses disciples les plus chéris : il n'aurait point permis que nous fussions attaqués s'il n'avait eu dessein de nous couronner. Quand à ce qui me regarde, on ne peut avoir plus d'assauts que je n'en ai eu depuis que je suis ici. On me représentait ma jeunesse, ma naissance, mes services, ce que je devais à mes enfants, les affreux périls auxquels je m'exposais : jugez si, n'ayant personne avec moi pour m'animer et me fortifier, je n'ai pas eu besoin d'une assistance toute particulière du ciel pour me soutenir. Depuis quelque temps on me laisse un peu en repos, et je vois bien qu'on désespère de me gagner. Aussi ne tient-il qu'à nous d'être invincibles, assistés que nous sommes du bras du Tout-Puissant. Mais ce n'est pas assez d'être sorti une ou deux fois victorieux du combat ; la récompense n'est donnée qu'à celui qui persévérera jusqu'à la fin : Ne vous lassez point de demander pour vous et pour moi une grâce si nécessaire. »

Tels étaient les sentiments des confesseurs du Japon. On y respire le même esprit que dans les épitres des apôtres, que dans les lettres de saint Ignace d'Antioche, de saint Poly

carpe de Smyrne, de sainte Perpétue de Carthage, des saints martyrs de Lyon. L'Église de Dieu est toujours la même : l'esprit de Dieu demeure avec elle éternellement.

La troupe sainte des confesseurs japonais, qui montait à plus de mille, y compris Ucundono, le roi et le prince de Tamba, avec toutes leurs familles, tous les religieux de Saint-Augustin, de Saint-Dominique et de Saint-François, et vingt-trois Jésuites, furent déportés à Manille, capitale des Philippines. Ils y furent reçus par l'archevêque et par le gouverneur, par le clergé et par le peuple, comme des confesseurs de la foi, au bruit du canon, au son des cloches, en procession, avec les croix et les bannières : ce fut une joie publique. Cette joie durait encore, lorsque le plus illustre de ces confesseurs, Juste Ucundono, tomba dangereusement malade. Aussitôt, il fit appeler son confesseur, et, après lui avoir témoigné le plaisir qu'il ressentait de mourir exilé pour Jésus-Christ, il lui ajouta : Je ne recommande ma famille à personne : ils ont l'honneur, aussi bien que moi, d'être proscrits pour la religion : cela leur doit tenir lieu de tout. Il parla sur le même ton à ses enfants : « Quelle comparaison, leur dit-il, du service des hommes au service de Dieu ! J'ai, dès l'enfance et jusqu'à mon premier exil, fait la guerre pour mes seigneurs et mes empereurs. Pendant tout ce temps-là, j'ai plus souvent endossé la cuirasse que je n'ai vêtu la robe de soie ; j'ai blanchi sous le casque, et mon épée n'est pas demeurée dans le fourreau tant que j'ai eu les ennemis de l'État à combattre ; j'ai cent fois risqué ma vie pour mes souverains ; quel fruit en ai-je retiré ? Vous le voyez. Mais, au défaut des hommes, Dieu ne m'a point manqué. Dans le temps de ma plus brillante fortune, me suis-je vu plus honoré et dans une plus grande abondance de tout que je le suis ici ? Et qu'est-ce encore que cette prospérité passagère, au prix de la récompense que j'attends au ciel ? Que je ne voie donc point couler de larmes, si ce n'est de joie ; vous avez bien plus de raison de me féliciter que de me plaindre ; et quant à ce qui vous touche, je ne saurais vous croire malheureux, puisque je vous laisse à la garde de Dieu, dont la bonté et la puissance n'ont point de bornes. Continuez à lui être fidèles, et soyez assurés qu'il ne vous abandonnera point. »

Le malade fit ensuite son testament, qui fut assez semblable à celui du saint homme Tobie ; aussi n'avait il, comme cet autre chef d'une famille exilée, que des vertus et de grands exemples à laisser à ses héritiers. Il conclut tout ce qu'il avait à leur dire par déclarer qu'il désavouait pour son sang quiconque d'entre eux se démentirait dans la suite de ce qu'ils avaient fait paraître jusqu'alors de piété et de religion. Il mourut dans ces sentiments le cinquième de février 1615, après avoir reçu les sacrements de l'Église avec une dévotion et dans des transports de ferveur dignes d'un héros Chrétien et d'un confesseur de Jésus-Christ. Sa mort, qui fut annoncée par le son des cloches de toute la ville, mit également en deuil les Japonais et les Espagnols : il semblait que chaque particulier eut perdu son père, et l'on n'entendait de tous côtés que des gens qui se disaient les uns aux autres en gémissant : Le saint est donc mort ! Ah ! nous n'étions pas digne de le posséder (1).

Au Japon, le cubosama Gixasu suivait toujours son premier plan, qui était de ne point répandre le sang des fidèles, mais de les priver des plus considérables d'entre eux, surtout de leurs pasteurs, et puis de les anéantir par des vexations de détail. A Méaco, un officier fit tourmenter cruellement plusieurs confesseurs de la foi : l'un deux étant près de rendre l'âme, il le fit jeter à la voirie. Les chrétiens l'enlevèrent, et, l'ayant trouvé qui respirait encore, ils le firent panser avec tant de soin et de bonheur, qu'il guérit parfaitement. Les confesseurs étant sortis victorieux de ce premier combat, on songea à leur en livrer un second beaucoup plus dangereux. On choisit parmi leurs femmes douze des plus jeunes et des plus belles, et on les envoya à ceux qui tenaient des lieux publics de débauche. Ceux-ci firent d'abord quelque difficulté de les recevoir, disant qu'elles se tueraient plutôt que de se laisser déshonorer ; mais on leur répondit que la religion chrétienne, dont elles faisaient profession, défendait d'attenter à sa vie sous quelque prétexte que ce fût ; et sur cette assurance ils les acceptèrent. A peine ces ferventes chrétiennes se virent-elles enfermées dans ce lieu d'horreur, qu'elles demandèrent la permission de se couper les cheveux : on la leur accorda sans peine, et on leur donna des ciseaux ; mais, au lieu d'en faire l'usage qu'elles avaient dit, elles s'en tailladèrent tout le visage et se défigurèrent tellement, que de jeunes débauchés qui les attendaient en furent effrayés et se retirèrent d'abord. Ceux qui les avaient achetés rappelèrent aussitôt des Chrétiens, et les prièrent de reconduire ces femmes à leurs maris, en qui leur difformité ne fit qu'augmenter l'amour qu'ils leur portaient, et qui les firent si bien panser, qu'aux cicatrices près, marques glorieuses de leur vertu, elles furent très bien guéries.

Le stratagème diabolique de tenter les fidèles par la prostitution de leurs femmes eut plus de succès dans le royaume de Buygen ; il y fit plusieurs apostats, dont la lâcheté se vit confondue par ce qui paraissait le plus faible. Il y avait près de la capitale un hôpital de lépreux : le roi leur fit dire qu'il prétendait que désormais ils adorassent les dieux de l'empire. Ils répondirent tous unanimement qu'en tout ce qui leur serait ordonné de la part de leur souverain, et qui ne serait point contraire à la loi de Dieu, ils obéiraient sans peine ; dût-il leur en coûter la vie ; mais qu'ils de-

(1) *Histoire du Japon*, t. IV, l. XIII, *sub fine*.

vaient encore plus de fidélité à celui dont ils avaient reçu l'être et tout ce qu'ils étaient. On les menaça de les brûler dans leur hôpital, et l'on fit même semblant d'en venir à l'exécution : ils protestèrent qu'ils n'en sortiraient point, de peur qu'on ne prît leur fuite pour un signe d'apostasie. On rendit compte au roi de leur résistance, et ce prince, bien loin d'en être irrité, la trouva digne des plus grands éloges et voulut qu'on les laissât en repos (1).

Dans sa politique envers les Chrétiens, le cubosama Gixasu avait probablement encore autre chose en vue : c'était de dépouiller de l'empire son ancien pupille, l'empereur séculier Fide Jory. Il prévoyait sans doute que, dans le cas d'une guerre, les seigneurs chrétiens se déclareraient plutôt pour le fils de Taïcosama que pour un nouvel usurpateur. Il exila donc prudemment les plus braves d'entre les Japonais, surtout le fameux Ucundono, dont il disait lui-même qu'il valait lui seul une armée entière.

La guerre éclata effectivement entre le tuteur et le pupille ; après quelques combats, il y eut une paix simulée, suivie d'une bataille sanglante, à la suite de laquelle l'empereur Fide Jory disparut, et le cubosama Gixasu se trouva le seul maître du Japon. Ce dernier mourut vers le commencement du mois de juin 1615, en recommandant à son fils et successeur, par-dessus toutes choses, d'arracher de ses Etats jusqu'à la dernière racine de la religion chrétienne, et de tenir surtout la main à ce qu'il n'y restât aucun docteur européen (2).

Parmi les missionnaires, plusieurs étaient demeurés au Japon, d'autres y rentraient sous divers déguisements ; la position des Chrétiens y devenait de jour en jour plus périlleuse ; le nouvel empereur Xogun-Sama, fils et successeur de Gixasu, publia, l'an 1616, un nouvel édit de persécution. Une multitude considérable de Chrétiens, dont plusieurs missionnaires, endurèrent le martyre, les uns par le glaive, les autres par le feu. Le nouvel empereur, arrivant à Méaco l'an 1619, apprit que les prisons étaient pleines de Chrétiens ; il ordonna sur-le-champ que, sans aucune distinction d'âge ni de sexe, ils fussent tous brûlés vifs ; il ne voulut pas même permettre de différer le supplice d'une dame de qualité qui était tout près d'accoucher. Le jour marqué pour l'exécution étant venu, on fit entrer les confesseurs, au nombre de cinquante, dans une cour où ils furent liés ; on les conduisit ensuite dans la place publique, où ils trouvèrent neuf charrettes, sur lesquelles on les fit monter, les hommes dans la première et la dernière, les femmes et les enfants, dont quelques-uns étaient encore à la mamelle, dans celles du milieu. Un trompette allait devant, et, à chaque bout de la rue, publiait que l'empereur avait condamné ces gens là au feu, parce qu'ils étaient Chrétiens. Les martyrs, de leur côté, ajoutaient : *Il est vrai, nous allons mourir pour celui qui a lui-même donné sa vie pour nous* et de temps en temps ils s'écriaient tous ensemble : *Vive Jésus!* Ils disaient ensuite des choses si tendres, et témoignaient un contentement si parfait, que les assistants ne pouvaient retenir leurs larmes. Les bûchers étaient dressés dans la place d'un faubourg ; les confesseurs y étant arrivés, aperçurent des croix plantées, autour desquelles on avait fait de grands amas de bois : leur joie redoubla à cette vue, et ils la firent paraître par leur promptitude à sauter en bas des charrettes. On les lia deux à deux à chaque croix par le milieu du corps, et la face tournée l'un contre l'autre. Les hommes étaient ensemble, et les femmes de même ; mais les plus petits enfants étaient à côté de leurs mères. La fumée devait d'abord étouffer les patients. Mais quand elle fut dissipée et la nuit survenue, on vit distinctement les martyrs, qui, les yeux élevés vers le ciel et le corps immobile, semblaient goûter au milieu de cette fournaise ardente toutes les joies du paradis. Quelque temps après, on les entendit qui chantaient tous ensemble les louanges du Seigneur : ce qui, joint aux cris des assistants et aux hurlements des bourreaux, formait un bruit confus qui inspirait tantôt la terreur et tantôt la compassion. Mais ce qui attendrit jusqu'aux plus insensibles, ce fut de voir les pauvres mères, qui, toutes occupées de leurs enfants, semblaient oublier leurs propres douleurs pour soulager celles de ces petits innocents, leur passant continuellement la main sur le visage, afin de leur diminuer le sentiment du feu ; les caressant, les baisant, essuyant leurs larmes, étouffant leurs cris, et les encourageant par les paroles les plus tendres à souffrir quelques moments un supplice qui allait finir, et qui leur procurerait un bonheur sans bornes et sans fin. Ils expirèrent enfin les uns après les autres, et à mesure qu'ils rendaient l'âme, les soupirs et les sanglots redoublaient dans l'assemblée.

Les plus considérables de cette illustre et nombreuse troupe de confesseurs étaient Jean Faximoto, un des plus grands seigneurs de la cour impériale, et sa femme : celle-là même dont le cruel empereur n'avait pas voulu qu'on attendît les couches pour la faire mourir. Ils avaient six enfants ; l'aîné des garçons fut sauvé malgré le père et la mère, qui avaient fort souhaité pouvoir se présenter devant la cour céleste avec toute leur famille. Les cinq autres étaient deux filles de douze et de trois ans, et trois garçons de onze, de huit et de six ; tous se montrèrent jusqu'au dernier soupir dignes de tels parents. Après leur mort, on trouva la plus petite des filles tellement collée contre le sein de sa mère, que ces deux corps semblaient n'en faire qu'un (1).

Ceux que l'inquisition japonaise traquait avec

(1) *Histoire du Japon*, t. VI, l. XIII, sub fine. — (2) *Ibid.*, t. IV, l. XIV. — (3) *Ibid.*, p. 472 et seq.

le plus de soin c'étaient les missionnaires. Dans cette chasse aux prêtres de la religion d'Europe, elle trouva d'empressés auxiliaires dans les Hollandais et dans les Anglais. L'an 1621, un navire hollandais ou anglais, nommé *Elisabeth*, captura un petit bâtiment japonais monté par des Chrétiens, entre lesquels se trouvaient deux religieux déguisés en marchands : l'un était un père Augustin, nommé Pierre de Zugnica; l'autre était un Père Dominicain, nommé Louis Florèz : le premier était Espagnol; le second Flamand; le père du premier, marquis de Villa Manrique, avait été vice-roi du Mexique. Grâce à l'inquisition et aux poursuites des Anglais et des Hollandais, continuées une année entière, les deux religieux furent brûlés vifs le dix août 1622, avec le capitaine du navire; le reste de l'équipage eut la tête tranchée. On offrit la vie à tous s'ils voulaient adorer les divinités impériales du Japon : il n'y eut pas un seul apostat (1).

Parmi les missionnaires qui souffrirent le martyre, le plus illustre fut le père Charles Spinola, d'une noble famille de Gênes. Il s'était fait Jésuite à Nole, dans le temps que le cardinal Spinola, son oncle, était évêque de cette ville. Le désir qu'il avait de verser son sang pour la foi lui fit demander d'être associé aux travaux des missionnaires du Japon : ce qui lui fut accordé. Il partit donc, et arriva l'an 1602. Il travailla au salut des âmes avec une ardeur infatigable, et convertit un grand nombre d'infidèles, surtout par sa douceur. Les fatigues qu'il avait à essuyer ne l'empêchaient pas de mener une vie très-austère. Les Japonais l'enfermèrent dans une prison, où il eut beaucoup à souffrir de l'inhumanité de ses gardes qui lui refusaient jusqu'à un verre d'eau pour étancher sa soif, occasionnée par une fièvre brûlante; mais Dieu, qui n'abandonne jamais les siens, adoucissait les maux de son serviteur par l'onction de sa grâce, et lui faisait trouver des consolations ineffables au milieu des fers. Voici comme il s'explique à ce sujet dans une lettre qu'il écrivit de sa prison.

« Qu'il m'est doux de souffrir pour Jésus-Christ ! Je ne peux trouver des paroles assez énergiques pour rendre tout ce que je sens, surtout depuis que nous sommes dans ces cachots, où nous vivons dans un jeûne continuel. Les forces de mon corps m'abandonnent, mais ma joie augmente à mesure que je vois approcher la mort. Quel bonheur pour moi s'il m'était permis, à Pâques prochain, de chanter dans le ciel, avec les bienheureux, le cantique d'allégresse ! Si vous aviez goûté, dit-il dans une lettre à Maximilien Spinola, son cousin, les ineffables douceurs que Dieu verse dans les âmes de ses serviteurs, vous n'auriez plus que du mépris pour toutes les choses du monde. Je commence à être disciple de Jésus Christ depuis que je souffre en prison pour son amour. Je me suis trouvé amplement dédommagé des rigueurs de la faim par la douceur des consolations dont mon cœur a été comme inondé ; et quand je serais plusieurs années en prison, ce temps me paraîtrait court, tant je désire souffrir pour celui qui me récompense si libéralement de mes peines. Entre autres maladies, j'ai eu une fièvre qui a duré cent jours, sans qu'il me fût possible d'avoir aucun remède convenable à ma situation. Durant tout ce temps-là, j'ai ressenti une joie dont je tâcherais inutilement de vous donner une idée. Je ne me possédais plus, et je me croyais déjà dans le paradis ».

Le père Spinola ayant été condamné à être brûlé, il en apprit la nouvelle avec les sentiments de la joie la plus vive. Dès ce moment, il ne cessa plus de remercier Dieu d'une si grande grâce dont il se jugeait indigne. On le conduisit d'Omura, où il était en prison, à Nangazaqui. Il fut exécuté sur une montagne proche de cette ville, avec quarante-neuf autres Chrétiens, dont neuf étaient Jésuites, quatre Franciscains et six Dominicains ; tous les autres étaient laïques. On en brûla vingt-cinq, et l'on décapita le reste. Parmi ces derniers, le père Spinola reconnut tout près de lui Isabelle Fernandèz, veuve de Dominique Georges chez lequel il avait été arrêté quatre ans auparavant, et dont il avait baptisé un nouveau-né sous le nom d'Ignace. L'enfant était derrière sa mère, et le saint homme ne le voyait point ; il craignit qu'on ne l'eût caché pour le soustraire à la mort. Où est mon petit Ignace ? s'écria-t-il en s'adressant à Isabelle ; qu'en avez-vous fait ? — Le voici, répondit la mère, le prenant entre ses bras ; je n'ai eu garde de le priver du seul bonheur que je sois en état de lui procurer. — Puis elle dit à l'enfant : Mon fils, voilà votre père ; priez-le qu'il vous bénisse. — Aussitôt ce petit innocent se mit à genoux, joignit ses mains, et demanda au Père sa bénédiction. Il fit cela d'un air si touchant, que, comme l'action de la mère avait attiré de ce côté-là les yeux des spectateurs, il s'éleva tout à coup un bruit confus de cris et de gémissements dont on appréhenda les suites. On se hâta donc de finir cette première exécution, et dans l'instant on vit voler deux ou trois têtes, qui allèrent tomber aux pieds du petit Ignace. Il n'en fut pas étonné ; on vint à sa mère : il en vit aussi tomber la tête sans changer de couleur ; enfin, avec une intrépidité que cet âge ne peut feindre et dont il n'est pas capable naturellement, il reçut le coup de la mort.

Dès que la première bande eut consommé son sacrifice, on plaça les têtes vis-à-vis de ceux qui devaient être brûlés, et on alluma le feu. Il était éloigné de vingt cinq pieds des poteaux, et le bois tellement disposé, que le feu ne pouvait gagner que lentement ; on eut même soin de l'éteindre toutes les fois qu'on s'aperçut qu'il gagnait trop vite. Tout étant

(1) *Histoire du Japon*, [illegible]

ainsi disposé, le père Spinola donna une dernière absolution à Lucie Fraïtez, qui se trouva attachée à côté de lui, comme elle l'avait désiré. Puis se tournant vers le président, il lui dit d'une voix assez ferme qu'il voyait bien ce que les religieux d'Europe venaient chercher au Japon, et que leur joie au milieu d'un si affreux supplice devait lever pour toujours les soupçons dont on s'était laissé prévenir contre eux. Il fit ensuite une courte exhortation à l'assemblée : « Ce feu qui va nous brûler, dit-il, n'est que l'ombre de celui dont le vrai Dieu punira éternellement ceux qui auront refusé de le reconnaître, ou qui, après l'avoir reconnu et adoré, n'auront pas vécu d'une manière conforme à la sainteté de sa loi ». Le père Spinola n'expira qu'après deux heures de martyre, à l'âge de cinquante huit ans : c'était le deux septembre 1622 (1).

Les bûchers de la persécution japonaise, allumés ou attisés par la Hollande et l'Angleterre protestantes, ne s'éteindront que quand il n'y aura plus de Chrétiens à brûler au Japon. C'est une marque, une flétrissure que ces deux nations porteront dans l'histoire, jusqu'à ce que, revenues de leurs égarements elles l'aient noblement effacée, et devant Dieu et devant les hommes, par leur zèle à propager la civilisation véritable, le christianisme total, et au Japon et ailleurs.

En attendant, la Providence ouvrait aux missionnaires catholiques les portes de la Chine, où une armée anglaise viendra dans le dix-neuvième siècle leur faciliter leurs travaux. Quelques personnes ont pensé que la conversion des Chinois au christianisme avait été commencée par saint Thomas. On s'est fondé, pour ce fait, sur la mention qu'on en trouve dans le bréviaire chaldéen de l'église du Malabar. Le canon du patriarche Théodose parle du métropolitain de la Chine ; et cette qualité faisait partie du titre du patriarche qui gouvernait les Chrétiens du Cochin quand les Portugais abordèrent à la côte de Malabar. Arnobe, auteur du troisième siècle, compte les Sères ou Chinois parmi les peuples qui, de son temps, avaient embrassé la foi. Enfin, on pourrait faire remonter l'introduction du christianisme à la Chine jusqu'au milieu du premier siècle de notre ère, si l'on voulait croire, comme de Guignes, que les Chinois ont confondu Fo avec Jésus-Christ, et les prêtres syriens avec les religieux de l'Indostan. Mais le premier fait de ce genre, attesté par les monuments, c'est l'arrivée d'Olopen à Siganfou, en 635, avec d'autres missionnaires de Syrie, et l'histoire du christianisme en Chine depuis cette époque jusqu'en 781. Plus tard, grâce à l'impulsion nniverselle donnée par les croisades, nous avons vu des prédicateurs, des envoyés apostoliques pénétrer dans la Perse, dans la Tartarie, dans l'Inde, dans la Chine ; nous avons vu les ambassadeurs des Tartares au concile général de Lyon, les empereurs de la Tartarie et de la Chine en relation amicale avec les Pontifes de Rome, un archevêque catholique à Pékin au commencement du quatorzième siècle. Grâce à cette même impulsion des croisades, on découvrit le Nouveau-Monde, avec la route maritime de l'Inde, de la Chine et du Japon. Nous avons vu l'apôtre de l'Inde, saint François-Xavier, mourir à la vue de la Chine, où il aspirait.

Le premier qui y pénètre vers la fin du seizième siècle est un de ses frères de la compagnie de Jésus (2).

Le père Matthieu Ricci naquit à Macerata, dans la Marche d'Ancône, en 1552. On l'avait destiné à l'étude du droit; il préféra la vie religieuse et entra dans la compagnie de Jésus en 1571. Celui qui le dirigea dans son noviciat était le père Alexandre Valignan, missionnaire célèbre qu'un prince de Portugal appelait l'apôtre de l'Orient. Ricci conçut bientôt l'idée de le suivre aux Indes, et ne s'arrêta en Europe que le temps qu'il fallait pour faire les études nécessaires à une semblable entreprise. Il vint même achever son cours de théologie à Goa, aù il arriva l'an 1578. Le père Valignan s'était déjà rendu à Macao, où il prenait des mesures pour ouvrir à ses collègues les portes de la Chine. Le choix de ceux qui se lanceraient les premiers dans cette nouvelle carrière était d'une grande importance. Il tomba sur les pères Roger, Pasio et Ricci, tous trois Italiens. Le premier devoir qu'ils eurent à remplir fut d'apprendre la langue du pays; et l'on doit convenir qu'à cette époque et avec le peu de secours qu'on avait alors, ce n'était pas une entreprise facile. Après quelque temps d'études, les missionnaires profitèrent de la faculté que les Portugais de Macao avaient obtenue de se rendre à Canton pour trafiquer, et il les y accompagnèrent chacun à leur tour. Ricci y alla le dernier, et ses premiers efforts ne parurent pas d'abord plus efficaces que n'avaient été ceux du père Roger. Tous deux se virent obligés de revenir à Macao. Ce ne fut qu'en 1583 que, le gouvernement de la province de Canton ayant été confié à un nouveau vice-roi, les Pères eurent la permission de s'établir à Tchao-king-fou,

Ricci, qui avait eu le temps de connaître le génie de la nation qu'il voulait convertir, sentit dès lors que le meilleur moyen de s'assurer l'estime des Chinois était de montrer, dans les prédicateurs de l'Evangile, des hommes éclairés, voués à l'étude des sciences et bien différents en cela des *bonzes*, avec lesquels ces peuples ont toujours été disposés à les confondre. Ce fut dès ce temps que Ricci, qui avait appris la géographie à Rome sous le célèbre Clavius, fit pour les Chinois une mappemonde, dans laquelle il se conforma aux

(1) *Hist. du Japon*, t. V, l. XV. — Godescard, 5 février. — (2) Abel Rémusat, *Nouv. Mélanges asiat.* t. II, Ricci.

habitudes de ces peuples, en plaçant la Chine dans le centre de la carte, et en disposant les autres pays autour du *royaume du milieu*, il composa aussi un petit catéchisme en langue chinoise lequel fut, dit-on, reçu avec de grands applaudissements par les gens du pays. Depuis 1589, il était chargé seul de la mission du Tchao-King, ses compagnons ayant été conduits ailleurs par le désir de multiplier les moyens de convertir les Chinois au christianisme. Il eut souvent à souffrir des difficultés que lui suscitaient les gouverneurs de la province, et même il se vit forcé de quitter l'établissement qu'il avait formé à grand'peine dans la ville de Tchao-King, et de venir résider à Tchao-Tcheou. Dans ce dernier lieu, un Chinois, nommé Thin-taï-so, pria le père Ricci de lui apprendre la chimie et les mathématiques. Le missionnaire se prêta volontiers à ce désir, et son disciple devint par la suite l'un des premiers catéchumènes.

Ricci avait formé depuis longtemps le projet de se rendre à la cour, persuadé que les moindres succès qu'il pourrait y obtenir serviraient plus efficacement la cause qu'il avait embrassée que tous les efforts qu'on voudrait tenter dans les provinces. Jusque-là, les missionnaires avaient porté l'habit des religieux de la Chine, que les relations nomment bonzes; mais pour se montrer dans la capitale, il fallait renoncer à ce costume, qui n'était propre qu'à les faire mépriser des Chinois. De l'avis du visiteur et de l'évêque du Japon, qui résidait à Macao, Ricci et ses compagnons adoptèrent l'habit des gens de lettres. On a fait de ce changement un sujet de reproche aux Jésuites de la Chine; mais il était indispensable dans un empire où la considération n'est accordée qu'à la culture des lettres. Ricci résolut d'exécuter son dessein l'an 1595, et il partit effectivement à la suite d'un magistrat qui allait à Pékin. Mais diverses circonstances le contraignirent de s'arrêter à Nan-tchang-fou, capitale de la province de Kiang-si. Ce fut là qu'il composa un traité de la mémoire artificielle, et un dialogue sur l'amitié, à l'imitation de celui de Cicéron. On assure que ce livre fut regardé par les Chinois comme un modèle que les plus habiles lettrés auraient peine à surpasser. A cette époque, le bruit s'était répandu à la Chine que Taïkosama, empereur du Japon, projetait une irruption en Corée et jusque dans l'empire. La crainte qu'il inspirait avait encore augmenté la défiance que les Chinois ont naturellement pour les étrangers. Ricci et quelques-uns de ses néophytes s'étant rendus successivement à Nankin et à Pékin, y furent pris pour des Japonais, et personne ne consentit à se charger de les présenter à la cour. Ils se virent donc obligés de revenir sur leurs pas. Le seul avantage que produisit cette course fut l'assurance acquise par Ricci que Pékin était bien la célèbre Cambalu de Marc Pol, la Chine le royaume de Catai, dont on parlait tant en Europe sans en connaître la véritable situation. Le missionnaire fit ensuite quelque séjour à Nankin, où sa réputation d'homme savant s'accrut considérablement.

Les Portugais lui ayant fait passer des présents destinés à l'empereur, il obtint des magistrats la permission de venir à la cour pour les offrir lui-même en qualité d'ambassadeur. Il se mit en chemin, au mois de mai 1600, accompagné du père Pantoja, Espagnol, et de deux jeunes catéchumènes. Malgré quelques traverses qu'il rencontra dans son voyage, il parvint à être admis dans le palais de l'empereur Chin tsong ou Van Lié, qui lui fit faire un bon accueil, et vit avec curiosité plusieurs de ses présents notamment une horloge et une montre à sonnerie, deux objets encore nouveaux à la Chine dans ce temps-là. La faveur impériale une fois déclarée pour lui, le père Ricci n'eut plus qu'à s'occuper des soins qu'exigeaient les intérêts de la mission. Plusieurs conversions éclatantes furent le fruit de ces soins (1). Dans le nombre, on cite Lig-Osun, Fumocham et Li, le plus célèbre mandarin de ce siècle. Ils n'embrassèrent pas seulement le christianisme, ils en pratiquaient les préceptes avec une si parfaite docilité, que ce changement de croyance et de mœurs produisit la plus vive impression sur le peuple. Le peuple voulut à son tour connaître une religion que ses mandarins se faisaient une gloire de professer, et qui était si puissante sur leurs cœurs, qu'elle les forçait à devenir chastes. Un des principaux dignitaires de l'État se chargea de prêcher lui-même la foi qu'il avait reçue : c'était Paul Sin, dont le nom est aussi illustre dans les annales de l'empire que dans celles de l'Église. Sin se fit missionnaire à Nankin, et, forts de l'appui que le père Ricci trouvait auprès de Van Lié, ses compagnons, répandus dans les provinces, virent peu à peu fructifier leur apostolat. Les pères Cataneo, Pantova, François Martinez, Emmanuel Diaz et le savant Longobarbi jetèrent à Canton et dans d'autres cités les semences de la foi. La multitude se pressait à leurs discours, elle s'y montrait attentive. Les mandarins virent d'un œil jaloux cette égalité devant Dieu; par un bizarre caprice de l'orgueil, ils accusèrent les Jésuites de prêcher au peuple une loi que le Seigneur du ciel n'avait réservée qu'aux lettrés et aux chefs du royaume. Les magistrats, se rangeant à l'avis des doctes prirent parti contre les classes inférieures, qu'il importait, selon eux, de tenir dans une dépendance absolue. Le christianisme tendait à les émanciper : la politique conseillait de ne jamais les initier à de pareils préceptes. Les Jésuites reçurent ordre d'abandonner le peuple à ses passions et à sa superstitieuse igno-

(1) Abel Rémusat, *Nouv. Mélanges asiat.*, t. II. Biogr. univ., t. XXXVII.

rance. Ricci ne cherchait point à briser l'esprit de caste; mais, dans sa pensée, le salut d'un enfant du peuple étant aussi précieux que celui d'un mandarin, il tenta d'apaiser l'irritation. Il réussit, et put ainsi continuer à distribuer à tous la parole de vie et de liberté.

En 1606, cependant, cette église naissante fut en butte à la persécution; elle ne vint pas des Chinois, mais de l'autorité ecclésiastique. Un différend s'était élevé entre le vicaire général de Macao et un religieux de l'ordre de Saint-François. Le recteur des Jésuites fut choisi pour arbitre: il donna gain de cause au Franciscain. Le vicaire général, indigné de voir que ses injustices n'étaient pas sanctionnées, lance l'interdit sur les Franciscains, sur les Jésuites et sur le gouverneur; la cité elle-même est soumise à cette peine. De graves incidents pouvaient naître d'une pareille complication; les Jésuites les prévinrent. Ils avaient concilié tous les intérêts, on se servit de leur intervention pour persuader aux Chinois résidant à Macao que les Pères étaient des ambitieux et qu'ils n'aspiraient à rien moins qu'à poser sur la tête d'un des leurs le diadème impérial. Les Jésuites s'étaient construit des habitations sur les points les plus élevés: ces demeures se transforment en citadelles. Une flotte hollandaise était signalée à la côte; cette flotte, à laquelle les Japonais devaient joindre leur armée, louvoie, disait-on, pour leur offrir son concours. Les Chinois de Macao donnent avis de ces nouvelles aux magistrats de Canton: elles sèment la consternation dans les provinces; les uns s'empressent de répudier le christianisme, les autres se proposent d'égorger les Pères. François Martinez arrivait ce jour-là même à Canton; un apostat le dénonce: il est saisi et expire dans les tourments.

Le sang qu'ils ont versé, le courage qu'a déployé Martinez, proclamant jusqu'à la mort son innocence et celle de ses frères, produisent une heureuse réaction sur ces esprits toujours timides et qui prennent ombrage de la démonstration la plus inoffensive. Ils rougissent de l'erreur dans laquelle ils sont tombés, ils la réparent, et cette tempête est apaisée par ceux mêmes qui étaient destinés à en périr victimes. Ricci fut le conciliateur universel; son nom avait acquis dans la capitale et au fond des provinces une telle célébrité, que les Chinois le comparaient à leur Confucius. La gloire lui venait avec la puissance. Mais ce n'était pas pour ces avantages terrestres que le Jésuite avait voué son existence à la propagation de l'Evangile. Il n'ambitionnait qu'une chose: c'était d'affermir l'œuvre si péniblement ébauchée. Un noviciat fut établi à Pékin; il y reçut les jeunes Chinois, il les forma à la pratique des vertus, à la connaissance des lettres, à l'étude des mathématiques; puis, comme si tant de travaux n'étaient qu'un jeu pour sa vieillesse, il écrivait la relation des événements qui se passaient sous ses yeux; il ne cessait de recevoir les mandarins et les grands que la curiosité ou l'amour de la science conduisaient vers lui. En dehors de ces occupations si diverses, Ricci composait en langue chinoise des ouvrages de morale religieuse, des traités de géométrie; il expliquait la doctrine de Dieu et les six premiers livres d'Euclide. La mort le surprit au milieu de ces travaux; le Père expira le 11 mai 1610, à l'âge de cinquante-huit ans, laissant aux Chinois le souvenir d'un homme qu'ils respectent encore, et aux Jésuites un modèle de fermeté et de sagesse (1). Il avait désigné le père Longobardi pour le remplacer comme supérieur des missions de la Chine.

Le père Ricci avait pris en chinois le nom de *Li*, représentant la première syllabe de son nom de famille, de la seule manière que les Chinois puissent l'articuler, et le surnom de *Ma-teou* (Mathieu). Il avait aussi reçu le nom de *Sï-thaï*. Il était ainsi désigné dans les annales de l'empire sous le nom de *Li-ma-teou*. D'après son exemple, les autres missionnaires ont tous pris des noms chinois, formés généralement de la même manière.

Les funérailles de Ricci, le premier étranger qui obtint cet honneur dans la capitale, furent aussi solennelles que le deuil était profond. Les mandarins et le peuple accoururent dans une douloureuse admiration pour saluer les restes mortels du Jésuite; puis, escorté par les Chrétiens que précédait la croix, le corps de Ricci fut déposé, selon l'ordre de l'empereur, dans un temple que l'on consacra au vrai Dieu. — Les Chinois aimaient la morale de l'Evangile; elle plaisait à leur raison et à leur cœur, mais il répugnait à leurs préjugés d'adorer un Dieu mort sur le Calvaire. La croix renfermait un mystère d'humilité qui accablait leur intelligence, qui froissait leur orgueil. L'emblème du christianisme n'avait encore paru que sur l'autel ou dans les cérémonies privées; la mort du père Mathieu le fit sortir de cette obscurité, et, placé pour ainsi dire sous la sauvegarde d'un cadavre vénéré, il lui fut permis de traverser toute la ville.

Ce trépas inattendu exposait à des variations le bien que Ricci avait eu tant de peine à préparer. Les Jésuites, cependant, ne se découragèrent point. Mais, en 1617, un mandarin idolâtre, nommé Chin, ne crut pas devoir rester spectateur indifférent des progrès que faisait le christianisme. Il commandait dans la ville de Nankin; il usa de tout son pouvoir pour persécuter les fidèles. Afin de disperser le troupeau, il avait compris qu'il fallait s'attaquer aux pasteurs. Ce fut donc sur les Pères qu'il fit peser son courroux et sa vengeance. On les battit de verges, on les exila, on les emprisonna, enfin on les rejeta sur les rivages de Macao.

(1) Crétineau-Joly, t. III, c. III.

Trois ans après, en 1620, l'empereur Van-Lié mourait, et ses derniers regards étaient attristés par un cruel spectacle. Thienmin, roi des Tartares, avait envahi ses Etats, vaincu son armée et tiré les Chinois de cette immobilité traditionnelle qui semblait être pour eux la condition d'existence. Tien-Ki, petit-fils de Van-Lié, était appelé à réparer ces désastres. Il prit des mesures pour s'opposer à l'armée tartare. Les mandarins chrétiens lui conseillèrent de s'adresser aux Portugais et de leur demander des officiers, afin que le service de l'armée fût mieux dirigé ; mais, ajoutèrent-ils, les Portugais n'accorderont leur concours que si les Jésuites, ignominieusement expulsés, trouvent enfin justice auprès de l'empereur. Tien-Ki annula l'édit de bannissement que Van-Lié avait porté, et il rétablit les Pères.

La victoire couronna les efforts de Tien-Ki, comme la foi couronnait alors ceux des missionnaires. Ils avaient à faire à un peuple qui paraissait encore plus attaché à ses idées qu'à ses passions, et qui n'acceptait la doctrine chrétienne qu'après l'avoir discutée et approfondie. Tout était difficile pour les Jésuites, jusqu'à la définition de Dieu. Afin de la présenter claire et précise, une réunion des Pères les plus expérimentés fut indiquée en 1628. Ils étaient disséminés sur l'étendue de l'empire : il y en eut qui, pour se rendre à la voix de leurs chefs, se virent forcés de faire à pied plus de huit cents lieues. Le doute naissait presque à chaque pas ; la crainte de se tromper tourmentait les bonnes intentions, car il fallait de longues études pour apprécier ce qu'il importait de tolérer ou de défendre.

Ce fut sur ces entrefaites que le père Adam Schall de Bell, né à Cologne en 1591, arriva à Pékin. Profond mathématicien, grand astronome, il avait déjà conquis dans les provinces de la Chine une réputation d'homme universel, lorsque Xum-Chim, successeur de Tien-Ki, le chargea de corriger le calendrier de l'empire. Le Jésuite était en faveur, il en profita pour supprimer les jours fastes et néfastes, comme entachés de superstition, et pour donner plus d'extension au christianisme. A Siganfou, il avait décidé les païens eux-mêmes à construire une église ; à Pékin, il sut obtenir de l'empereur un décret par lequel il était permis aux Jésuites d'annoncer l'Evangile dans tous ses Etats. Des hommes d'élite, des savants seuls étaient destinés à cette mission. S'y consacrer, c'était presque de l'héroïsme ; car ces mers lointaines n'avaient pas encore été explorées par les navigateurs, et elles étaient fécondes en naufrages. Aussi le père Diaz écrivait-il, dans le mois d'avril 1635, au général de la compagnie, en demandant vingt missionnaires par année : « Ce ne serait pas trop si tous, par une bénédiction spéciale du ciel, pouvaient arriver vivants à Macao ; mais il n'est pas rare qu'il en meure la moitié en route, plus ou moins. Il convient donc d'en faire partir vingt par an, pour compter sur dix (1) ».

(1) Crétineau-Joly. T. III. c. III.

§ II

LE CATHOLICISME PRODUIT DE SAINTS PERSONNAGES ET DE SAINTES ŒUVRES EN AMÉRIQUE ET EN ESPAGNE.

Sous plus d'un rapport, l'Amérique était plus heureuse que la Chine et le Japon : dans l'île de Cuba, dans l'empire du Mexique et dans celui du Pérou, elle avait une hiérarchie canoniquement instituée, tenant des conciles et des synodes et s'appliquant avec succès les règlements du concile de Trente. Parmi les premiers martyrs du Japon, nous avons vu Philippe de Jésus, né à Mexico. Lima, capitale du Pérou, avait au même temps un saint pour archevêque.

Saint Toribio ou Turibe, second fils du seigneur de Mogrobeyo, diocèse de Léon, en Esqagne, naquit le 16 novembre 1538. Il fit connaître dès son enfance un goût décidé pour la vertu et une extrême horreur du péché. Ayant un jour rencontré une pauvre femme transportée de colère à l'occasion d'une perte qu'elle venait de faire, il lui parla de la manière la plus touchante sur la faute qu'elle commettait, et lui donna, pour l'apaiser, la valeur de la chose qu'elle avait perdue. Il avait une tendre dévotion à la sainte Vierge; chaque jour il récitait son office avec le rosaire, et il jeûnait tous les samedis en son honneur. Pendant qu'il fréquentait les écoles publiques, il se retranchait une partie de son dîner, quoique très-frugal, pour en assister les pauvres. Il portait si loin les austérités de la mortification qu'on était obligé de modérer son zèle. Il commença ses hautes études à Valladolid, et alla les achever à Salamanque. Le roi Philippe II, qui le connut de bonne heure, en faisati un cas particulier. Il récompensa son mérite par des places distinguées, et le fit président ou premier magistrat de Grenade. Le saint remplit cette charge durant l'espace de cinq ans avec une intégrité, une prudence et une vertu qui lui acquirent une estime générale. C'est ainsi que Dieu préparait les voies à son élévation dans l'Eglise.

Le Pérou avait été conquis par des aventuriers d'Espagne, d'autres aventuriers étaient venus s'y établir : de là bien des maux, à quoi la religion devait porter remède. L'archevêché de Lima était vacant; saint Turibe y fut nommé par le roi. Jamais peut-être on ne vit de choix plus universellement approuvé. On regardait Turibe comme le seul homme capable de guérir les maux de cette Eglise. Le saint fut consterné en apprenant la nouvelle de sa nomination : il se jeta au pied d son crucifix, et là, fondant en larmes, il prie Dieu de ne pas permettre qu'on lui imposât un fardeau qui ne pouvait manquer de l'écraser. Il écrivit au conseil du roi des lettres où il représentait son incapacité avec les couleurs les plus fortes ; il passait ensuite aux canons de l'Eglise, qui défendent expressément d'élever des laïques à l'épiscopat. Mais on n'eut point égard à sa lettre, et il fallut qu'il donnât son consentement. Son humilité toutefois, ne resta pas sans récompense ; elle fut pour lui la source de ces grâces abondantes dont l'effet se manifesta depuis dans l'exercice de son ministère.

Turibe voulut recevoir les quatre ordres mineurs en quatre dimanches différents, afin d'avoir le temps d'en faire les fonctions ; il reçut ensuite les autres ordres, puis fut sacré évêque. Il s'embarqua sans délai pour le Pérou, et prit terre près de Lima, en 1581. Il était à la quarante-troisième année de son âge. Le diocèse de Lima a cent trente lieues d'étendue le long des côtes, et comprend, outre plusieurs villes, une multitude innombrable de villages et de hameaux dispersés sur la double chaîne des Andes, qui passent pour les plus hautes montagnes de l'univers. Le saint archevêque ne désespéra point à la vue de cette immense région, qu'embarrassaient bien des ronces et des épines. Une prudence consommée, jointe à un zèle actif et vigoureux, lui aplanit toutes les difficultés. Peu à peu il vint à bout d'extirper les scandales publics et d'établir le règne de la piété sur les ruines du vice. Immédiatement après son arrivée, il entreprit la visite de son vaste diocèse. Il ne serait pas possible de donner une juste idée des fatigues et des dangers qu'il eut à esuyer. On le voyait gravir sur des montagnes escarpées, couvertes de glace ou de neige, afin de porter des paroles de consolation et de vie dons les pauvres cabanes des Indiens. Presque toujours il voyageait à pied et comme les travaux apostoliques ne fructifient qu'autant que Dieu les féconde, il priait et jeûnait sans cesse pour attirer la miséricorde divine sur les âmes confiées à ses soins. Il mettait partout des pasteurs savants et zélés, et procurait le secours de l'instruction et des sacrements à ceux qui habitaient les ro

chers les plus inaccessibles. Persuadé que le maintien de la discipline influe beaucoup sur les mœurs, il en fit un des objets les plus importants de sa sollicitude. Conformément au concile de Trente et à un bref de Grégoire XIII, il régla qu'à l'avenir on tiendrait tous les deux ans des synodes diocésains, et des conciles provinciaux tous les sept ans. Il était inflexible par rapport aux scandales du clergé, surtout lorsqu'il s'agissait de l'avarice. Dès que les droits de Dieu ou du prochain étaient lésés, il en prenait la défense sans avoir égard à la qualité des personnes : il se montrait tout à la fois et le fléau des pécheurs publics et le protecteur des opprimés. La fermeté de son zèle lui suscita des persécutions de la part des gouverneurs du Pérou, gens qui, avant l'arrivée du vertueux vice-roi François de Tolède, ne rougissaient pas de tout sacrifier à leurs passions et à leurs intérêts particuliers. Il ne leur opposa que la douceur et la patience, sans toutefois rien relâcher de la sainteté des règles ; et comme quelques mauvais Chrétiens donnaient à la loi de Dieu une interprétation qui favorisait les penchants déréglés de la nature, il leur représenta, d'après Tertullien, que Jésus-Christ s'appelait la vérité et non pas la coutume, et qu'à son tribunal nos actions seraient pesées, non dans la fausse balance du monde, mais dans la balance du sanctuaire. Avec une telle conduite, le saint archevêque ne pouvait manquer d'extirper les abus les plus invétérés : aussi les vit-on disparaître presque tous. Les maximes de l'Evangile prirent le dessus, et on les pratiquait avec une ferveur digne des premiers siècles du christianisme.

Turibe, pour étendre et pour perpétuer l'ouvrage de son zèle, se conforma en tout aux règles du concile de Trente, fonda des séminaires, des églises, des hôpitaux, sans vouloir que son nom fût inséré dans les actes de fondation. Lorsqu'il était à Lima, il visitait tous les jours les pauvres malades des hôpitaux : il les consolait avec une bonté paternelle et leur administrait lui-même les sacrements. La peste ayant attaqué une partie de son diocèse, il se priva de son nécessaire, afin de pourvoir aux besoins des malheureux. Il recommanda la pénitence comme le seul moyen d'apaiser le ciel irrité ; il assista aux processions fondant en larmes, et, les yeux fixés sur un crucifix, il s'offrit à Dieu pour la conservation de son troupeau. A ces actes de religion il joignit des prières, des veilles et des jeûnes extraordinaires, qu'il continua tant que la peste fit sentir ses ravages.

Il affrontait les plus grands périls quand il était question de procurer à une âme le plus petit avantage spirituel. Il eût voulu donner sa vie pour son troupeau, et il était sans cesse dans la disposition de tout souffrir pour l'amour de celui qui a racheté les hommes par l'effusion de son sang. Lorsqu'il apprenait que de pauvres Indiens erraient sur les montagnes et dans les déserts, il entrait dans les sentiments du bon pasteur et allait chercher ces brebis égarées. L'espérance de les ramener au bercail le soutenait au milieu des fatigues et des dangers qu'il était obligé d'essuyer. On le voyait parcourir sans crainte d'affreuses solitudes, habitées par les lions et les tigres. Il fit trois fois la visite de son diocèse. La première de ses visites dura sept ans, la seconde cinq, et la troisième un peu moins. La conversion d'une multitude innombrable d'infidèles en fut le fruit. Le saint, étant en route, s'occupait ou à prier ou à s'entretenir de choses spirituelles. Son premier soin, en arrivant quelque part, était d'aller à l'église répandre son cœur au pied des autels. L'instruction des pauvres le retenait quelquefois deux ou trois jours dans le même endroit, quoiqu'il y manquât des choses les plus nécessaires à la vie. Les lieux les plus inaccessibles étaient honorés de sa présence. En vain lui représentait-on les dangers auxquels il exposait sa vie, il répondait que Jésus-Christ étant descendu du ciel pour le salut des hommes, un pasteur devait être disposé à tout souffrir pour sa gloire. Il prêchait et catéchisait avec un zèle infatigable, et ce fut pour se mettre en état de mieux remplir cette importante fonction qu'il apprit, dans un âge fort avancé, les différentes langues que parlaient les sauvages du Pérou. Il disait tous les jours la messe avec une piété angélique faisant une longue méditation avant et après cette grande action. Il se confessait ordinairement tous les matins, pour se purifier plus parfaitement des moindres souillures. La gloire de Dieu était la fin de toutes ses paroles et de toutes ses actions, ce qui rendait sa prière continuelle. Néanmoins il avait encore des heures marquées pour prier ; alors il se retirait en son particulier et traitait avec Dieu de ses besoins, ainsi que de ceux de son troupeau. Dans ces moments, un certain éclat extérieur brillait sur son visage. Son humilité ne le cédait point à ses autres vertus : de là ce soin extrême à cacher ses mortifications et ses bonnes œuvres. Sa charité pour les pauvres était immense : sa libéralité les embrassait tous indistinctement. Il s'intéressait cependant d'une manière particulière aux besoins des pauvres honteux.

Saint Turibe tomba malade à Santa, ville qui est à cent dix lieues de Lima : il était alors occupé à faire la visite de son diocèse. Il prédit sa mort, et promit une récompense à qui lui apprendrait que les médecins désespéraient de sa vie. Il donna à ses domestiques tout ce qui servait à son usage; le reste de ses biens fut légué aux pauvres. Il voulut être porté à l'église pour y recevoir le saint viatique: mais il fut obligé de recevoir l'extrême-onction dans son lit. Il répétait continuellement ces paroles de saint Paul : Je désire d'être affranchi des liens du corps, pour me réunir à Jésus-Christ. Dans ses derniers moments, il fit chanter par ceux qui étaient autour de son lit ces autres paroles : Je me

suis réjoui à cause de ce qui m'a été dit : Nous irons dans la maison du Seigneur. Il mourut le 23 mars 1606, en disant avec le prophète : Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. L'année suivante, on transporta son corps à Lima, et il fut trouvé sans corruption. L'auteur de sa vie et les actes de sa canonisation rapportent que de son vivant il ressuscita un mort et guérit plusieurs malades. Après sa mort, il s'opéra plusieurs miracles par la vertu de son intercession. Turibe fut béatifié l'an 1679, par Innocent XI, et canonisé l'an 1726, par Benoît XIII (1).

Dans son épiscopat de vingt-cinq ou vingt-six ans, saint Turibe tint trois conciles provinciaux, avec les évêques de cette partie de l'Amérique, et treize ou quatorze synodes diocésains avec les principaux ecclésiastiques de son archevêché. Ces conciles et ces synodes du Nouveau-Monde peuvent servir de modèle à l'ancien. Saint Turibe de Lima, comme saint Charles de Milan, s'y efforce d'appliquer au clergé et au peuple les remèdes salutaires du concile de Trente, et cela dans l'esprit du concile et avec l'approbation du Saint-Siège. Le concile œcuménique ordonne de tenir celui de la province tous les trois ans, celui du diocèse chaque année : à cause de la grande distance des lieux, le pape Grégoire XIII permit à saint Turibe de ne tenir celui dans son diocèse que tous les deux ans, et celui de sa province tous les sept ans. Dès l'an 1552, il y eut un premier concile provincial à Lima, un second en 1567, où fut reçu le concile de Trente : le premier sous saint Turibe est ainsi le troisième. Sa première session eut lieu dans la cathédrale de Lima, le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, 15 août 1582; la cinquième et dernière, le 18 octobre 1583; il dura ainsi plus de quatorze mois. Dans la première session, il y eut, avec le saint archevêque de Lima, Antoine de Saint-Michel, évêque d'Impériali; Sébastien Lartran, évêque de Cusco; Diégo de Medellin, évêque de San-Yago de Chili; Alphonse Guerra, évêque du Rio de la Plata. Dans l'intervalle de la première session à la seconde, arriva l'évêque de Quito, Pierre Pegna, qui prit séance dans quelques congrégations, puis mourut de maladie et de vieillesse au mois de mars 1583. Dans le même temps arrivèrent François Victoire, évêque de Tucuman, et Alphonse Granier de Avalos, évêque de Plata, qui assistèrent à la seconde session, le 15 août 1583. L'évêque de Cusco mourut le 9 octobre de la même année.

Dans la première session, on lut le décret du concile œcuménique de Trente touchant la tenue des conciles provinciaux; les évêques firent leur profession de foi et écoutèrent les règlements du concile de Tolède sur la manière de se comporter en ces saintes assemblées. De cette première session à la seconde, les Pères tinrent chaque jour deux congrégations dans le chapitre de la cathédrale, avec les députés des églises, les théologiens et les jurisconsultes les plus habiles : le vice roi, Martin Henriquèz, y assistait souvent; mais il mourut au mois de mars 1583. En la seconde session, on lut quarante-quatre chapitres ou canons; la plupart se rapportent à l'instruction et au salut des Indiens, anciens habitants du pays, dont quelques-uns étaient encore sauvages. Le concile publia un catéchisme en leur langue, avec défense à leurs curés de les obliger à en prendre un autre. Il en fit même un abrégé pour faciliter l'instruction des plus ignorants. Il recommande vivement aux curés les écoles des jeunes Indiens, mais défend d'abuser de leurs services ou travaux, et en ce cas oblige à restitution. Il défend expressément de recevoir quoi que ce soit des Indiens pour l'administration des sacrements, même ce qui était d'usage parmi les Espagnols. Il veut même qu'on leur donne quelquefois des confesseurs extraordinaires, de peur qu'ils ne soient trop gênés avec leurs pasteurs habituels (2). Le concile a une tendresse de mère pour les Indiens, même pour les nègres esclaves. Il défend aux maîtres d'empêcher leurs esclaves noirs de contracter des mariages ou d'user de ceux qu'ils ont contractés, ni de séparer les époux en des lieux si divers, qu'ils ne puissent plus se revoir ou du moins de longtemps; car la loi humaine de la servitude ne doit point déroger à la loi naturelle du mariage (3).

Le dixième chapitre ou canon contient sur cette matière une décision importante, d'autant plus que, ayant été examinée à Rome, on n'a rien trouvé à redire. Le concile se demande : Que faut-il faire lorsque, de deux époux infidèles, l'un se convertit? Il répond : Quant à ceux qui étant déjà mariés, se convertissent à la foi, tandis que leur conjoint demeure encore infidèle, le précédent concile y a sagement pourvu en décrétant que : Si la partie infidèle montre une espérance prochaine de conversion, le Chrétien ne doit nullement passer à d'autres noces, ainsi qu'il a été défini par les saints canons, mais attendre à gagner son conjoint dans le Seigneur; s'il diffère sa conversion, sans toutefois être dangereux pour le conjoint déjà baptisé, en le détournant de la foi ou en l'entraînant au péché (car, dans ce cas, les saints canons veulent absolument qu'on les sépare, et accordent au Chrétien la puissance de contracter un nouveau mariage), alors il faudrait encore attendre six mois et l'exhorter fréquemment à se convertir. Mais comme il faut prévenir le péril du néophyte, en demeurant longtemps en la couche de l'infidèle, de perdre la foi du Christ, en voulant garder la foi de l'homme; comme il faut en même temps pourvoir à sa liberté, de peur de forcer au célibat celui qui

(1) Godescard, 23 mars. — (2) C. III-VI, XXXVIII, XLIII. D'Aguirre, *Collectio max. Conc. omnium nova orbis*. Romæ, 1755, t. VI. — (3) C. XXXVI.

brûle, nous ordonnons que, passé les six mois l'affaire soit déférée à l'évêque, qui, ayant bien examiné la chose, déclarera au fidèle qu'il peut contracter un nouveau mariage, à cause du scandale de la foi ou de la charité qu'il souffre : que s'il ne voit aucun péril dans la cohabitation, il ordonnera d'attendre l'infidèle, ou conseillera de cohabiter, s'il le croit utile, suivant le conseil de l'apôtre saint Paul. Car on ne saurait prescrire la même loi à tous les néophytes, à cause de la diversité des circonstances et parce que la position n'est pas la même pour tous les infidèles. C'est pourquoi, dans le doute, il faut, pour éviter une grave erreur, consulter la prudence de l'évêque et décider, lorsqu'il y a lieu, suivant le chapitre du droit : *Quanto*, *De divortiis*.

Le dernier canon s'occupe de la fondation des séminaires, et la session troisième, de la bonne vie et des obligations des évêques et des prêtres. On défend tout négoce aux ecclésiastiques, surtout aux curés des Indiens. Partout où il y a deux ou trois cents Indiens agglomérés, ils auront un propre prêtre, ainsi que ceux qui travaillent dans les mines, dans les plantations de sucres et autres établissements de cette espèce. La quatrième session s'occupe principalement de la visite des paroisses, notamment de celles des Indiens. Il faut traiter ceux-ci avec beaucoup de douceur, comme de petits enfants, ne les punir qu'avec une grande modération. Le concile donne partout l'exemple de cette tendresse maternelle : pour les fêtes d'obligation, il en impose beaucoup moins aux Indiens qu'aux Espagnols. Cependant, ajoute-t-il, si les Indiens en veulent fêter un plus grand nombre avec nous et s'y abstenir d'œuvre servile, il leur sera libre de le faire par dévotion, et personne ne les forcera d'aucune manière à travailler. Au chapitre quatrième de la cinquième session il est dit : Comme la vie chrétienne et divine qu'enseigne la foi de l'Évangile exige des habitudes qui ne soient pas indignes de la raison naturelle et de l'homme, et comme, suivant l'Apôtre, il y a d'abord ce qui est animal, ensuite ce qui est spirituel, nous recommandons extrêmement à tous les curés et autres que regarde le soin des Indiens, de mettre tout en œuvre pour que, déposant les mœurs farouches et agrestes, ils s'accoutument aux institutions humaines et polies. Par exemple, qu'ils viennent dans les temples, non pas sales et mal arrangés, mais lavés, peignés et propres ; que les femmes se couvrent la tête de quelque voile, suivant la recommandation de l'Apôtre ; qu'à la maison ils aient des tables pour manger, des lits pour dormir ; que les maisons mêmes, par l'ordre, la propreté, la beauté, rappellent, non les étables d'animaux, mais une habitation d'hommes : ainsi des autres choses semblables, qu'il faut réaliser, non avec un violent et odieux empire, mais plutôt avec une sollicitude et une gravité paternelles. Enfin, est-il dit dans le cinquième et dernier chapitre ou canon, puisqu'il est d'expérience que la nation indienne est attirée à la connaissance et à la vénération du Dieu suprême, au delà de ce qu'on peut dire, par les cérémonies extérieures et par la splendeur du culte divin, les évêques auront grand soin, ainsi que les curés, que tout ce qui appartient au culte de Dieu se fasse avec toute l'attention et la majesté possibles. On n'y négligera nullement l'étude de la musique, soit pour former des chantres, soit pour l'emploi des flûtes et autres instruments. Les évêques l'établiront dans l'ordre, de la manière et aux lieux qu'ils le jugeront opportun pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Les actes du concile de Lima ayant été envoyés au roi Philippe II, le conseil d'Espagne n'y trouva rien à reprendre ; le roi envoya les actes au pape Sixte-Quint, pour qu'ils fussent approuvés ou modifiés par l'autorité apostolique ; la congrégation des cardinaux pour l'interprétation du concile de Trente y donna son approbation, après avoir modéré quelques sanctions pénales qui lui parurent trop sévères : le tout ayant été ainsi autorisé par le Saint-Siège, le roi d'Espagne fit imprimer les actes à Madrid, et, le 18 septembre 1591, adressa une ordonnance au vice-roi du Pérou, qui rendait le concile civilement exécutoire dans tout le royaume (1).

Outre le grand et le petit catéchisme, les Pères du concile de Lima dressèrent encore plusieurs autres pièces, notamment des formules pour procéder à la visite des églises, des questions qu'il fallait y faire, parmi lesquelles se trouvent les deux suivantes : Sait-on que quelque clerc ait maltraité les Indiens, en les contraignant à quelque chose qu'ils n'étaient pas obligés de faire, ou d'une autre manière quelconque, ou en usant de leur service malgré eux et sans leur donner le salaire convenable ? Sait-on que quelque personne ait pris quelque chose des vaisseaux naufragés, ce qui est défendu, sous peine d'excommunication apostolique, dans la bulle *In cœna Domini* (2) ? A la fin du catéchisme se trouvaient les privilèges accordés aux Indiens par les Papes. Par exemple, ils n'étaient obligés à jeûner que les vendredis de carême, le Samedi-Saint et la veille de Noël. En carême, ils pouvaient manger des mêmes viandes que ceux qui avaient une bulle de la croisade. Ils pouvaient se marier dans le troisième et le quatrième degré de consanguinité, et dans tous les temps de l'année. L'Indien converti, ayant plusieurs femmes, pouvait garder celle qui se convertissait la première. Leurs curés pouvaient les absoudre de tous les péchés, même de ceux réservés au Pape. Les enfants illégitimes d'un Espagnol et d'une Indienne, s'ils demeurent en Amérique, peuvent être initiés à tous les ordres.

(1) D'Aguirre, t. VI, p. 53 et seq. — (2) *Ibid.*, p. 58.

pourvu qu'ils sachent bien la langue indienne et qu'ils aient d'ailleurs toutes les qualités requises par le concile de Trente (1).

A la suite du second concile de Lima sous saint Turibe, en 1591, se trouve le coutumier ou cérémonial de cette église métropolitaine, publié par le saint archevêque. Il mérite d'être consulté ; tout y est réglé avec détail, jusqu'au son des cloches, aux fonctions de l'organiste et des enfants de chœur. Vient ensuite un bref de Paul V, donné le deux décembre 1605, qui accorde des indulgences à une très-aimable dévotion des Péruviens envers la sainte mère de Dieu. Tous les samedis soir, Indiens et Espagnols s'assemblent à l'église, à la fin de complies, pour chanter ou entendre chanter le *Salve, Regina*, et les litanies de la sainte Vierge, litanies plus longues, plus variées et, à notre avis, plus pieuses encore que celles de Lorette. Elles nous ont paru si belles, que nous les mettons à la fin de ce volume. Voici comme elles commencent : *Ave, Maria : ora pro nobis. Ave, filia Dei Patris : ora pro nobis. Ave, mater Dei filii : ora pro nobis. Ave sponsa Spiritus sancti : ora pro nobis. Ave templum Trinitatis : ora pro nobis.* Parmi les touchantes invocations, il y a les suivantes : Nourrice du petit enfant : Mère des orphelins : Mère pieuse des mineurs, priez pour nous (2) !

Le troisième concile provincial de Lima fut célébré le deux avril 1601. L'évêque du Paraguay s'était mis en route pour venir, lorsqu'il mourut : l'évêque de Tucuman fut pris de la dyssenterie en chemin, et ne put arriver à Lima. Il n'y eut avec le saint archevêque que l'évêque de Quito, Louis Lopèz, et l'évêque de Panama, Antoine Calderon. Ils renouvelèrent généralement les décrets des conciles précédents, et envoyèrent à Rome une série de questions à faire aux évêques nommés pour le Nouveau-Monde (3). Dans les synodes diocésains que saint Turibe tint régulièrement tous les deux ans, suivant l'indult de Grégoire XIII, sa principale application fut de faire exécuter dans son vaste diocèse les règlements du concile œcuménique de Trente et des conciles provinciaux du Pérou.

L'an 1585, fut célébré dans la ville de Mexique un concile provincial de tout le royaume, où l'on cite deux autres tenus antérieurement, mais qu'on ne connait pas d'ailleurs. Celui de 1585 fut présidé par l'archevêque Pierre Moya de Contreras, qui était en même temps vice-roi du royaume et président du sénat. Outre le président, il s'y trouva six évêques de Guatimala, de Méchoacan, de Tlascala, de Yucatan, de la Nouvelle Galice et d'Antequera. De tous les conciles provinciaux c'est peut-être le plus remarquable qui se soit tenu dans l'Eglise. Ses décrets, divisés en cinq livres, chaque livre en plusieurs titres, suivis d'un recueil de statuts ecclésiastiques, forment un corps complet de droit canon, conforme au concile de Trente, et approprié aux besoins spirituels du Nouveau Monde. Approuvé à Rome le vingt-sept octobre 1589, il fut imprimé à Mexique l'an 1621, et se trouve dans le dernier tome de la collection de Labbe. L'esprit y est le même que dans les conciles du saint archevêque de Lima.

Tandis que les deux métropolitains du Nouveau Monde lui donnaient ainsi les règles et l'exemple de la sainteté, la ville de Mexique admirait un saint homme, nommé Grégoire Lopèz, que tous ceux qui ont pu le connaitre ou lire sa vie représentent comme un prodige de vertu, digne d'être canonisé. Lima, de son côté, admirait sa sainte Rose, la première du Nouveau-Monde à qui l'Église ait décerné un culte public.

Elle était d'extraction espagnole, et naquit à Lima dans l'année 1586. Elle reçut au baptême le nom d'Isabelle, mais les couleurs délicates de son visage lui firent donner celui de Rose. Elle montra dès ses premières années une grande patience dans les souffrances et un amour extraordinaire pour la mortification. Encore enfant, elle jeûnait trois jours de la semaine au pain et à l'eau, et ne vivait les autres jours que d'herbes et de racines mal assaisonnées. Sainte Catherine de Sienne fut le modèle qu'elle se proposa dans ses exercices. Elle avait en horreur tout ce qui était capable de la porter à l'orgueil et à la sensualité, et se faisait un instrument de pénitence de toutes les choses qui auraient pu communiquer à son âme le poison des vices. Les éloges que l'on donnait continuellement à sa beauté lui faisaient craindre de devenir pour les autres une occasion de chute ; aussi, lorsqu'elle devait paraitre en public, elle se frottait le visage et les mains avec l'écorce et la poudre du poivre des Indes, qui, par sa qualité corrosive, altérait la fraicheur de sa peau. Elle triompha de l'amour-propre par une humilité profonde et par un renoncement parfait à sa propre volonté. Elle obéissait à ses parents dans les plus petites choses, et tout le monde était étonné de la docilité et de la patience qu'elle montrait dans tout ce qui lui arrivait.

Ses parents étant tombés d'un état d'opulence dans une grande misère, elle entra dans la maison du trésorier Gonsalvo, et pourvut à leurs besoins en travaillant presque nuit et jour. Mais, malgré la continuité de son travail, elle n'interrompit jamais le commerce intime qu'elle entretenait avec Dieu. Peut-être n'eut-elle pas pensé à changer d'état si ses amis ne l'eussent pressée de se marier. Pour se délivrer de leurs sollicitations et pour accomplir plus fidèlement le vœu qu'elle avait fait de rester vierge, elle entra chez les religieuses du tiers ordre de Saint Dominique. Son amour pour la solitude lui fit choisir une petite cellule écartée. Elle y pratiqua tout ce que la pénitence a de plus rigoureux. Elle portait sur sa tête un cercle garni en dedans de

(1) P. 61 et 62. — (2) P. 119. — (3) P. 178.

pointes aiguës, à l'imitation de la couronne d'épines que le Sauveur avait portée. Cet instrument de pénitence lui rappelait le mystère de la passion, qu'elle ne voulait jamais perdre de vue. A l'entendre parler d'elle-même, elle n'était qu'une misérable pécheresse qui ne méritait pas de respirer l'air, de voir la lumière du jour et de marcher sur la terre : de là ce zèle à louer la divine miséricorde, dont elle éprouvait si particulièrement les effets. Lorsqu'elle parlait de Dieu, elle était comme hors d'elle-même, et le feu qui la brûlait intérieurement rejaillissait jusque sur son visage. C'est ce qu'on remarquait surtout quand elle était devant le Saint-Sacrement, et qu'elle avait le bonheur de communier. Une ferveur aussi grande et aussi soutenue lui mérita plusieurs grâces extraordinaires.

Elle fut éprouvée, pendant quinze ans, par de violentes persécutions de la part des personnes du dehors, ainsi que par des sécheresses, des aridités et beaucoup d'autres peines intérieures. Mais Dieu, qui ne permettait ces épreuves que pour perfectionner sa vertu, la soutenait et la consolait par l'action de sa grâce. Une maladie longue et douloureuse lui fournit une nouvelle occasion de pratiquer la patience. « Seigneur, disait-elle souvent alors, augmentez mes souffrances, pourvu qu'en même temps vous augmentiez votre amour dans mon cœur. » Enfin elle entra dans la bienheureuse éternité, le 24 août 1617, dans la trente-unième année de son âge. L'archevêque de Lima assista à ses funérailles ; le chapitre, le sénat et les compagnies de la ville se firent un honneur de porter tour à tour son corps au tombeau. Plusieurs miracles opérés par son intercession ayant été examinés juridiquement par les commissaires apostoliques et attestés par plus de cent témoins, Clément X la canonisa l'an 1671, et fixa sa fête au 30 d'août (1).

En 1610, la capitale du Pérou avait vu un autre saint personnage passer de la terre au ciel. Saint François Solano naquit à Monsilia en Andalousie, diocèse de Cordoue, au mois de mars 1549. Son père et sa mère, distingués par leur rang et leur piété, lui inspirèrent dès la première enfance la crainte et l'amour de Dieu. Il fit ses études chez les Jésuites, où il s'attira l'affection de tout le monde par sa modestie et sa douceur. Sa présence seule prévenait les jeux et les paroles deshonnêtes. Il aimait tant la paix, qu'il s'empressait à concilier les querelles de ses condisciples. Un jour même, voyant deux hommes se battre en duel, il alla hardiment à eux, et leur dit avec une douceur extrême : Pour l'amour de Dieu ! ne vous battez pas d'une manière si dangereuse ; car il n'y a personne pour vous réconcilier, et certainement l'un ou l'autre vous blesserez à mort. Touchés de cette [illegible] ingénue, les deux hommes remirent l'épée dans le fourreau et se quittèrent en paix.

Les heures qui n'étaient pas données à l'étude, le jeune François les employait à cultiver le jardin de son père, et il charmait ce travail par le chant des cantiques. Pour croître en piété, non moins qu'en science, il fréquentait assidûment les sacrements de pénitence et d'eucharistie. A l'âge de vingt ans, il entra chez les Franciscains de Monsilia. Les austérités du noviciat ne suffisaient point à sa ferveur. Sous ses vêtements ordinaires il portait un rude cilice, observait un jeûne presque continuel, couchait sur des sarments, avec un bloc de bois pour oreiller, pendant l'Avent et le carême, et se donnait fréquemment la discipline jusqu'au sang. Après sa profession, il suivit les études de philosophie et de théologie. A mesure qu'il comprenait ces sciences, ils les tournait en méditations, accompagnées de prières et de larmes, en sorte qu'il devint à la fois et plus savant et plus saint. Nommé maître des novices, puis supérieur d'un couvent, il instruisait et commandait plus d'exemple que de parole. Ayant obtenu d'abdiquer ces charges, il se donna tout entier au salut des âmes, prêchant avec beaucoup de foi, de charité et de fruit le pauvre peuple de la contrée. Quand il était envoyé à la quête, il assemblait autour de lui les petits enfants, et récitait avec eux les principales vérités de la doctrine chrétienne. La peste s'étant déclarée dans le pays, François se dévoua au service des malades, et pour l'âme et pour le corps. Il leur apprenait à sanctifier leurs peines, et tâchait d'y porter remède. Ceux qui échappaient à la mort, il les habillait à neuf, et les reconduisait chez eux au chant des cantiques. Le religieux qui le secondait étant mort, François fit tout seul l'office de deux. Il fut atteint lui-même ; mais à peine rétabli, il retourna servir ses chers malades, jusqu'à ce que le fléau eût cessé. Sa foi et sa charité obtinrent plus d'une guérison extraordinaire.

Comme les populations reconnaissantes lui témoignaient une grande estime et affection, l'humble François cherchait à s'y dérober. Il demanda la permission d'aller prêcher les Barbares de l'Afrique, espérant y verser son sang pour la foi. Il obtint seulement d'aller dans l'Amérique méridionale en 1589. Sur les côtes du Pérou, le vaisseau fut assailli d'une furieuse tempête, qui le poussa contre un banc de sable et y fit une voie d'eau. Le pilote, n'y voyant pas de remède, engagea les principaux passagers à se sauver dans la chaloupe. François Solano était du nombre. Mais, considérant que la multitude ne pouvait en profiter, il s'écria tout haut : A Dieu ne plaise que, pour l'amour de la vie temporelle, je me sépare de mes frères que voici et qui sont en péril, et de la vie temporelle et de la vie éternelle ! Aussitôt, élevant la croix, il les exhorta

(1) Godescard, 30 août.

à implorer la miséricorde divine. Comme dans le nombre, il y avait des nègres encore infidèles, il les instruisit en peu de mots de la foi chrétienne, et leur conféra le baptême. Quelques moments après, un coup de vent rompit le navire en deux. La moitié, dans laquelle se trouvaient la plupart des néophytes disparut dans les flots. L'autre moitié dans laquelle se trouvait saint François se mit à surnager. La terreur était au comble parmi ses compagnons de naufrage ; seul sans crainte, le saint homme les exhorte à mettre leur confiance en Dieu, à mériter son secours par la prière et la pénitence, assurant que la chaloupe reviendrait les prendre après trois jours. Dans l'intervalle, il leur prêcha la retraite sur les débris du navire, leur donnant lui-même l'exemple de la pénitence en se frappant avec des cordes sur les épaules nues. Après qu'ils eurent ainsi passé trois jours et trois nuits entre la vie et la mort, ils virent apparaître la chaloupe. François n'y monta que le dernier, et aussitôt s'engloutit la partie du navire qui les avait sauvés pendant trois jours. Comme les vagues avaient éloigné la chaloupe, le saint homme la joignit à la nage ; son habit fut emporté par les flots, mais il le retrouva à terre sur le rivage.

Quand les missionnaires se furent un peu remis de leurs fatigues à Lima François-Solano fut envoyé à plus de sept cents lieues, dans la province de Tucuman, autrement Rio de la Plata, pour évangéliser les peuplades errantes dans les forêts et les déserts. Leurs langues étaient diverses et très difficiles ; il les apprit en peu de temps, moins par les efforts de l'esprit et de la mémoire que par la grâce de celui qui a dit : Ceux qui croiront en moi parleront des langues nouvelles. Car au bout de quinze jours il parlait une de ces langues en perfection, de manière à surpasser les indigènes. Ceux-ci dans les commencements, attribuèrent ce prodige à la magie; mais bientôt ils remarquèrent quelque chose de plus merveilleux. Comme à la première Pentecôte, tandis que le saint parlait dans une seule langue, il était compris dans toutes les autres.

Mais à quoi le nouvel apôtre s'appliquait encore plus qu'à la parole, pour la conversion des âmes, c'était à la prière, aux jeûnes, aux austérités volontaires. Les voyages, les fatigues, les périls, à travers les forêts, les déserts les fleuves, rien ne lui coûtait pour gagner à Jésus-Christ les pauvres sauvages les instruire les baptiser, les entendre à confesse. Avec le temps, il n'eut plus besoin de courir après eux ; ils venaient le trouver d'eux-mêmes, et par grandes troupes. Et ce que n'avaient pu obtenir d'eux les magistrats par la rigueur de la justice et la crainte des peines, le saint n'avait qu'à dire un mot, et ils l'éxécutaient à l'instant avec joie. Voici entre autres une preuve de l'autorité que son humilité et sa charité lui avaient acquise.

Un jour de Jeudi-Saint, pendant que les fidèles étaient occupés aux divins offices, survint une armée de barbares, leur apportant la guerre et la mort. L'épouvante fut extrême. François Solano marcha seul au-devant des ennemis ; et, quoiqu'ils parlassent des langues bien diverses, il leur annonça dans une seule langue la paix et la concorde. Ils le comprirent si bien, que plus de neuf mille de ces Barbares demandèrent et reçurent le baptême.. Leur changement fut tel, que, cette nuit-là même, un grand nombre d'entre eux se mêlèrent aux fidèles catholiques pour se donner la flagellation, en l'honneur de Jésus flagellé à la colonne. Tous ces peuples, retournés chez eux, assurèrent avoir entendu toutes leurs langues dans celle du saint homme.

D'autres miracles augmentèrent encore sa renommée. Un jour qu'il prêchait dans le Tucuman, il apprit que ces peuples, à cause du manque d'eau étaient sur le point de quitter le pays, à leur grand regret et préjudice. Éclairé d'en haut, il leur assura que tout près était une source d'eaux vives. Les habitants ne pouvant y croire à cause de la longue sécheresse, il sortit avec eux dans un champ, et, désignant avec un bâton un endroit tout à fait aride, il leur ordonna d'y creuser. A peine eurent-ils enlevé un peu de terre, qu'il en coula une fontaine considérable d'eau douce. Aujourd'hui encore elle est si abondante, qu'elle fait tourner deux moulins ; et les habitants, Espagnols et Indiens, n'ont cessé de l'appeler la fontaine de saint Solano.

Nommé successivement custode de la province de Tucuman et supérieur du monastère de Lima, François fit tant par ses humbles supplications, qu'il fut déchargé de ces emplois, afin de pouvoir s'appliquer uniquement à la prédication et au salut des âmes. Dieu le favorisait de grâces extraordinaires, de la connaissance surnaturelle des cœurs, du don de guérison, de l'esprit de prophétie. Comme on voyait ses prédictions s'accomplir exactement ses menaces faisaient une impression terrible. En 1603, prêchant dans la ville de Truxillo, non loin de Lima, il annonça expressément, quinze ans d'avance, que la première de ces villes serait détruite avec l'église où il prêchait, mais non pas la chaire qui resterait intacte au milieu des ruines. Ce qui s'accomplit à la lettre, par un tremblement de terre, le 14 février 1618.

L'année après qu'il eut fait cette prédiction, c'est-à-dire en 1604, étant à Lima, il sortit un jour du monastère vers le soir s'avança sur la grande place, devant le peuple, qui accourut bientôt de toute part. Il se mit à parler fortement contre la corruption des mœurs, et, prenant pour texte cette parole de saint Jean : Tout ce qu'il y a dans le monde est convoitise de la chair, convoitise des yeux, et orgueil de la vie, il annonca d'une manière menaçante la prochaine perdition non pas de la ville matérielle, mais des âmes de ceux qui l'habitaient.

Cette prédiction a été pour le peuple de Lima ce que la prédiction de Jonas fut pour celui

de Ninive. Quoique le saint n'eût point parlé de la ruine de la ville, mais de celle des âmes, tous les auditeurs l'interprétèrent dans les deux sens. La ville entière se revêtit de deuil; tout le monde se frappe la poitrine et implore la divine miséricorde : les églises sont ouvertes, le Saint Sacrement exposé; on se confesse avec grande componction; les confesseurs de la ville ne peuvent y suffire. Cette terreur salutaire se répandit jusque dans les maisons de religieux : ceux de Saint Dominique pratiquèrent sur eux-mêmes des pénitences extraordinaires, et chantèrent des litanies pour apaiser la justice du ciel. Le vice-roi du Pérou, étonné de cette commotion soudaine de toute la ville, se consulta la nuit même avec l'archevêque de Lima, saint Turibe. Une commission fut nommée pour en rechercher les causes. Elle appela saint François, qui répéta devant elle son sermon. L'effet en fut le même, tous les auditeurs furent saisis de crainte et fondirent en larmes. En même temps le saint donna une déclaration par écrit, qu'il n'avait point parlé de la destruction matérielle de la ville, mais de la ruine spirituelle des âmes par le péché. Cette déclaration fut rendue publique; mais elle n'empêcha point que la componction et la terreur ne vinssent encore à augmenter. Alors le vice-roi dit : Ne prenons pas de peines inutiles; c'est ici l'œuvre de Dieu, qui a voulu, par ce moyen, amollir des cœurs jusqu'alors endurcis.

Ce que saint François Solano avait été toute sa vie, un modèle de foi, de patience, d'humilité, de charité et de dévotion séraphique, il le fut particulièrement les deux mois qui précédèrent sa mort. Exténué par une fièvre continue, il regardait le Sauveur sur la croix, et le bénissait de ce qu'il voulait bien suppléer par les douleurs de la maladie à la discipline qu'il ne pouvait plus se donner. Il s'entretenait continuellement avec Dieu, ou de Dieu avec ses frères. Souvent il était ravi en extase. A la fête de la sainte Trinité, il sortit de sa cellule malgré sa faiblesse, et entonna d'une voix forte : Bénissons le Père et le Fils, avec le Saint Esprit. Son aspiration familière était : Glorifié soit Dieu! A la fête du Saint Sacrement, il eut des entretiens extatiques avec l'Agneau de Dieu, sur son lit de douleur. Il prédit qu'il mourrait le jour de Saint-Bonaventure, son saint de prédilection. Trois jours avant sa mort, regardant le religieux qui le servait, il fondit en larmes et dit : Seigneur Jésus, d'où me vient ceci? Vous êtes attaché à la croix, et moi je suis soulagé par le ministère de vos serviteurs; vous êtes nu, et moi couvert; vous êtes frappé de soufflets et couronné d'épines, et moi comblé de tant de biens, et consolé de tant de [illegible] !

Le jour de Saint Bonaventure, 14 juillet, la fièvre cessa tout à coup, l'haleine du malade répandit une odeur suave, ses mains perdirent leurs rides. Comme les religieux récitaient l'office divin, le malade éleva ses mains au *Gloria Patri*, et dit son aspiration accoutumée, Glorifié soit Dieu! On chanta ensuite le symbole de la foi, que de petits oiseaux devant la fenêtre accompagnaient de leur musique. Quand on fut à ces mots, *et incarnatus est de Spiritu sancto ex Maria Virgine*, la cloche de l'église tinta l'élévation de la messe solennelle : aussitôt le saint homme, regardant le crucifix, et croisant ses mains, aspira pour la dernière fois sa prière : Glorifié soit Dieu! et expira le 14 juillet 1610, à l'âge de soixante un ans. Des miracles sans nombre attestèrent aussitôt sa sainteté. Les actes en citent plus de cent pour sa béatification. Le procès de canonisation en cite encore plus de vingt autres. Il fut béatifié par Clément X, et canonisé par Benoît XIII, en 1726. Sa fête a été fixée au 24 de juillet.

Une nouveauté plus merveilleuse encore que présentait alors le Nouveau Monde, c'étaient des peuplades entières de Sauvages, transformées en peuple de Saints. Voici comme Châteaubriand résume cette merveille, après avoir été lui-même sur les lieux.

C'était une coutume généralement adoptée dans l'Amérique espagnole de réduire les Indiens en *commande*, et de les sacrifier aux travaux des mines. En vain le clergé séculier et régulier avait réclamé contre cet usage, aussi impolitique que barbare. Les tribunaux du Mexique et du Pérou, la cour de Madrid retentissaient des plaintes des missionnaires. « Nous ne prétendons pas, disaient-ils aux colons, nous opposer aux profits que vous pouvez faire avec les Indiens par des voies légitimes; mais vous savez que l'intention du roi n'a jamais été que vous les regardiez comme des esclaves, et que la loi de Dieu vous le défend... Nous ne croyons pas qu'il soit permis d'attenter à leur liberté, à laquelle ils ont un droit naturel que rien n'autorise à leur contester (1). »

Il restait encore au pied des Cordillères vers le côté qui regarde l'Atlantique, entre l'*Orénoque* et *Rio de la Plata*, un pays rempli de Sauvages, où les Espagnols n'avaient point porté la dévastation. Ce fut dans ces forêts que les missionnaires entreprirent de former une république chrétienne, et de donner du moins à un petit nombre d'Indiens, le bonheur qu'ils n'avaient pu procurer à tous. — Ils commencèrent par obtenir de la cour d'Espagne la liberté des sauvages qu'ils parviendraient à réunir. A cette nouvelle, les colons se soulevèrent : ce ne fut qu'à force d'esprit et d'adresse que les Jésuites surprirent, pour ainsi dire la permission de verser leur sang dans les déserts du Nouveau Monde. Enfin, ayant triomphé de la cupidité et de la malice humaines, méditant un des plus nobles desseins qu'ait jamais con

(1) Charlevoix, *Hist. du Paraguay*, 1711, in 4. t. II. p. 26 et 27.

çus un cœur d'homme, ils s'embarquèrent pour *Rio de la Plata*.

C'est dans ce fleuve que vient se perdre l'autre fleuve qui a donné son nom au pays et aux missions dont nous retraçons l'histoire. *Paraguay*, dans la langue des sauvages signifie *le fleuve couronné*, parce qu'il prend sa source dans le lac *Xarayès*, qui lui sert comme de couronne. Avant d'aller grossir *Rio de la Plata* il reçoit les eaux du *Parama* et de l'*Uraguay*. Des forêts qui renferment dans leur sein d'autres forêts tombées de vieillesse, des marais et des plaines entièrement inondées dans la saison des pluies, des montagnes qui élèvent des déserts sur des déserts, forment une partie des régions que le *Paraguay* arrose. Le gibier de toute espèce y abonde, ainsi que les tigres et les ours. Les bois sont remplis d'abeilles, qui font une cire fort blanche et un miel très parfumé. On y voit des oiseaux d'un plumage éclatant, et qui ressemblent à de grandes fleurs rouges et bleues, sur la verdure des arbres. Un missionnaire français, qui s'était égaré dans ces solitudes, en fait la peinture suivante :

« Je continuai ma route sans savoir à quel terme elle devait aboutir, et sans qu'il y eût personne qui pût me l'enseigner. Je trouvais quelquefois au milieu des bois des endroits enchantés. Tout ce que l'étude et l'industrie des hommes ont pu imaginer pour rendre un lieu agréable n'approche point de ce que la simple nature y avait rassemblé de beautés. Ces lieux charmants me rappelèrent les idées que j'avais eues autrefois en lisant les vies des anciens solitaires de la Thébaïde. Il me vint en pensée de passer le reste de mes jours dans ces forêts, où la Providence m'avait conduit, pour y vaquer uniquement à l'affaire de mon salut, loin de tout commerce avec les hommes; mais, comme je n'étais pas le maître de ma destinée, et que les ordres du Seigneur m'étaient certainement marqués par ceux de mes supérieurs, je rejetai cette pensée comme une illusion (1). »

Les indiens que l'on rencontrait dans ces retraites ne leur ressemblaient que par le côté affreux. Race indolente, stupide et féroce, elle montrait dans toute sa laideur l'homme primitif dégradé par sa chute. Rien ne prouve davantage la dégénération de la nature humaine que la petitesse du Sauvage dans la grandeur du désert.

Arrivés à *Buenos-Ayres,* les missionnaires remontèrent *Rio de la Plata*, et, entrant dans les eaux du *Paraguay*, se dispersèrent dans les bois. Les anciennes relations nous les représentent avec un bréviaire sous le bras gauche, une grande croix à la main droite, et sans autre provision que leur confiance en Dieu Elles nous les peignent se faisant jour à travers les forêts, marchant dans les terres marécageuses, où ils avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, gravissant des roches escarpées, et furetant dans les antres et les précipices, au risque d'y trouver des serpents et des bêtes féroces, au lieu des hommes qu'ils y cherchaient. Plusieurs d'entre eux y moururent de faim et de fatigue, d'autres furent massacrés et dévorés par les Sauvages. Le père *Lizardi* fut trouvé percé de flèches sur un rocher ; son corps était à demi déchiré par les oiseaux de proie, et son bréviaire était ouvert, auprès de lui, à l'office des morts. Quand un missionnaire rencontrait ainsi les restes d'un de ses compagnons, il s'empressait de leur rendre les honneurs funèbres, et, plein d'une grande joie, il chantait un *Te Deum* solitaire sur le tombeau du martyr.

De pareilles scènes, renouvelées à chaque instant, étonnaient les hordes barbares. Quelquefois elles s'arrêtaient autour du prêtre inconnu qui leur parlait de Dieu, et elles regardaient le ciel que l'apôtre leur montrait ; quelquefois elles le fuyaient comme un enchanteur et se sentaient saisies d'une frayeur étrange : le religieux les suivait en leur tendant les mains au nom de Jésus-Christ. S'il ne pouvait les arrêter, il plantait sa croix dans un lieu découvert, et s'allait cacher dans les bois. Les Sauvages s'approchaient peu à peu pour examiner l'étendard de paix élevé dans la solitude: un aimant secret semblait les attirer à ce signe de leur salut. Alors le missionnaire, sortant tout à coup de son embuscade et profitant de la surprise des Barbares, les invitait à quitter une vie misérable pour jouir des douceurs de la société.

Quand les Jésuites se furent attaché quelques Indiens, ils eurent recours à un autre moyen pour gagner des âmes. Ils avaient remarqué que les Sauvages de ces bords étaient fort sensibles à la musique : on dit même que les eaux du *Paraguay* rendent la voix plus belle. Les missionnaires s'embarquèrent donc sur des pirogues avec les nouveaux catéchumènes ; ils remontèrent les fleuves en chantant des cantiques. Les néophytes répétaient les airs, comme des oiseaux privés chantent pour attirer dans les rets de l'oiseleur les oiseaux sauvages. Les Indiens ne manquèrent point de se venir prendre au doux piége. Ils descendaient de leurs montagnes et accouraient au bord des fleuves pour mieux écouter ces accents: plusieurs d'entre eux se jetaient dans les ondes, et suivaient à la nage la nacelle enchantée. L'arc et la flèche échappaient de la mains du sauvage : l'avant goût des vertus sociales et les premières douceurs de l'humanité entraient dans son âme confuse; il voyait sa femme et son enfant pleurer d'une joie inconnue ; bientôt, subjugué par un attrait irrésistible, il tombait au pied de la croix, et mêlait des torrents de larmes aux eaux régénératrices qui coulaient sur sa tête.

Ainsi la religion chrétienne réalisait dens les forêts de l'Amérique ce que la fable raconte des Amphion et des Orphée ; réflexion

(1) *Lettres édifiantes*, t. VIII. p. 381.

si naturelle qu'elle s'est présentée même aux missionnaires : tant il est certain qu'on ne dit ici que la vérité, en ayant l'air de raconter une fiction.

Les premiers Sauvages qui se rassemblèrent à la voix des Jésuites furent les *Guanaris*, peuples répandus sur les bords du *Paranapané* du *Pirapé* et de l'*Uraguay*. Ils composèrent une bourgade sous la direction des Pères *Maceta* et *Cataldino*, dont il est juste de conserver les noms parmi ceux des bienfaiteurs des hommes. Cette bourgade fut appelée *Lorette;* et, dans la suite, à mesure que les églises indiennes s'élevèrent, elles furent comprises sous le nom général de *Réduction*. On en compta jusqu'à trente en peu d'années, et elles formèrent entre elles cette *république chrétienne* qui semblait un reste de l'antiquité découverte au Nouveau-Monde. Elles ont confirmé sous nos yeux cette vérité connue de Rome et de la Grèce, que c'est avec la religion, et non avec des principes abstraits de philosophie, qu'on civilise les hommes et qu'on fonde les empires.

Chaque bourgade était gouvernée par deux missionnaires, qui dirigeaint les affaires spirituelles et temporelles des petites républiques. Aucun étranger ne pouvait y demeurer plus de trois jours, et, pour éviter toute intimité qui eût pu corrompre les mœurs des nouveaux Chrétiens, il était défendu d'apprendre à parler la langue espagnole ; mais les néophytes savaient la lire et l'écrire correctement. Dans chaque *Réduction* il y avait deux écoles : l'une pour les premiers éléments des lettres, l'autre pour la danse et la musique. Ce dernier art, qui servait aussi de fondement aux lois des anciennes républiques, était particulièrement cultivé par les *Guaranis*. Ils savaient faire eux-mêmes des orgues, des harpes, des flûtes, des guitares et nos instruments guerriers.

Dès qu'un enfant avait atteint l'âge de sept ans, les deux religieux étudiaient son caractère. S'il paraissait propre aux emplois mécaniques, on le fixait dans l'un des ateliers de la *Réduction*, et dans celui-là même où son inclination le portait. Il devenait orfèvre, doreur, horloger, serrurier, charpentier, menuisier, tisserand, fondeur. Ces ateliers avaient eu pour instituteurs les Jésuites eux-mêmes. Ces pères avaient appris exprès les arts utiles pour les enseigner à leurs Indiens, sans être obligés de recourir à des étrangers. Les jeunes gens qui préféraient l'agriculture étaient enrôlés dans la tribu des laboureurs, et ceux qui retenaient quelque humeur vagabonde de leur première vie erraient avec les troupeaux. Les femmes travaillaient séparées des hommes, dans l'intérieur de leurs ménages. Au commencement de chaque semaine, on leur distribuait une certaine quantité de laine et de coton, qu'elles devaient rendre le samedi au soir, toute prête à être mise en œuvre ; elles s'employaient aussi à des soins champêtres, qui occupaient leurs loisirs sans surpasser leurs forces.

Il n'y avait point de marchés publics dans les bourgades : à certains jours fixes, on donnait à chaque famille les choses nécessaires à la vie. Un des deux missionnaires veillait à ce que les parts fussent proportionnées au nombre d'individus qui se trouvaient dans chaque cabane. Les travaux commençaient et cessaient au son de la cloche. Elle se faisait entendre au premier rayon de l'aurore. Aussitôt les enfants s'assemblaient à l'église, où leur concert matinal durait comme celui des petits oiseaux, jusqu'au lever du soleil. Les hommes et les femmes assistaient ensuite à la messe, d'où ils se rendaient à leurs travaux. Au baisser du jour, la cloche rappelait les nouveaux citoyens à l'autel, et l'on chantait la prière du soir à deux parties et en grande musique.

La terre était divisée en plusieurs lots, et chaque famille cultivait un de ces lots pour ses besoins. Il y avait en outre un champ public appelé *la Possession de Dieu*. Les fruits de ces terres communales étaient destinés à suppléer aux mauvaises récoltes et à entretenir les veuves, les orphelins et les infirmes. Ils servaient encore de fonds pour la guerre. S'il restait quelque chose du trésor public au bout de l'année, on appliquait ce superflu aux dépenses du culte et à la décharge du tribut de l'écu d'or que chaque famille payait au roi d'Espagne.

Un *cacique* ou chef de guerre, un *corregidor* pour l'administration de la justice, des *régidores* et des *alcades* pour la police et la direction des travaux publics formaient le corps militaire, civil et politique des *Réductions*. Ces magistrats étaient nommés par l'assemblée générale des citoyens ; mais il paraît qu'on ne pouvait choisir qu'entre les sujets proposés par les missionnaires : c'était une loi empruntée du sénat et du peuple romains. Il y avait en outre un chef nommé *fiscal*, espèce de censeur public élu par les vieillards. Il tenait un registre des hommes en âge de porter les armes. Un *teniente* veillait sur les enfants ; il les conduisait à l'église et les accompagnait aux écoles, en tenant une longue baguette à la main ; il rendait compte aux missionnaires des observations qu'il avait faites sur les mœurs, le caractère, les qualités et les défauts de ses élèves.

Enfin la bourgade était divisée en plusieurs quartiers, et chaque quartier avait un surveillant. Comme les Indiens sont naturellement indolents et sans prévoyance, un chef d'agriculture était chargé de visiter les charrues et d'obliger les chefs de famille à ensemencer leurs terres.

En cas d'infraction aux lois, la première faute était punie par une réprimande secrète des missionnaires ; la seconde, par une pénitence publique à la porte de l'église, comme chez les premiers fidèles ; la troisième, par la peine du fouet. Mais pendant un siècle et demi

qu'a duré cette république, on trouve à peine un exemple d'un Indien qui ait mérité ce dernier châtiment. « Toutes leurs fautes sont des fautes d'enfants, dit le père Charlevoix : ils le sont toute leur vie en bien des choses, et ils en ont d'ailleurs toutes les bonnes qualités. » Les paresseux étaient condamnés à cultiver une plus grande portion du champ commun ; ainsi une sage économie avait fait tourner les défauts mêmes de ces hommes innocents au profit de la prospérité publique.

On avait soin de marier les jeunes gens de bonne heure, pour éviter le libertinage. Les femmes qui n'avaient pas d'enfants se retiraient, pendant l'absence de leurs maris, à une maison particulière, appelée *Maison de refuge*. Les deux sexes étaient à peu près séparés, comme dans les républiques grecques ; ils avaient des bancs distincts à l'église et des portes différentes par où ils sortaient sans se confondre. Tout était réglé, jusqu'à l'habillement, qui convenait à la modestie sans nuire aux grâces. Les femmes portaient une tunique blanche, rattachée par une ceinture ; leurs bras et leurs jambes étaient nus ; elles laissaient flotter leurs cheveux, qui leur servaient de voile. Les hommes étaient vêtus comme les anciens Castillans. Lorsqu'ils allaient au travail, ils couvraient ce noble habit d'un sarrau de toile blanche. Ceux qui s'étaient distingués par des traits de courage ou de vertu portaient un sarrau couleur de pourpre.

Les Espagnols et surtout les Portugais du Brésil faisaient des courses sur les terres de la *République chrétienne*, et enlevaient souvent des malheureux qu'ils réduisaient en servitude. Résolus de mettre fin à ce brigandage, les Jésuites, à force d'habileté, obtinrent de la cour de Madrid la permission d'armer leurs néophytes. Ils se procurèrent des matières premières, établirent des fonderies de canons, des manufactures de poudre, et dressèrent à la guerre ceux qu'on ne voulait pas laisser en paix. Une milice régulière s'assembla tous les lundis pour manœuvrer et passer la revue devant un cacique. Il y avait des prix pour les archers, les porte-lances, les frondeurs, les artilleurs, les mousquetaires. Quand les Portugais revinrent, au lieu de quelques laboureurs timides et dispersés, ils trouvèrent des bataillons qui les taillèrent en pièces et les chassèrent jusqu'au pied de leurs forts. On remarqua que la nouvelle troupe ne reculait jamais et qu'elle se ralliait, sans confusion, sous le feu de l'ennemi. Elle avait même une telle ardeur qu'elle s'emportait dans ses exercices militaires, et l'on était souvent obligé de les interrompre de peur de quelque malheur.

On voyait ainsi au *Paraguay* un état qui n'avait ni les dangers d'une constitution toute guerrière, comme celle des Lacédémoniens, ni les inconvéniens d'une société toute pacifique, comme la fraternité des Quakers. Le problème politique était résolu : l'agriculture qui fonde et les armes qui conservent se trouvaient réunies. Les *Guaranis* étaient cultivateurs sans avoir d'esclaves, et guerriers sans être féroces : immenses et sublimes avantages qu'ils devaient à la religion chrétienne et dont n'avaient pu jouir, sous le polythéisme, ni les Grecs ni les Romains.

Ce sage milieu était partout observé : la *République chrétienne* n'étant point absolument agricole, ni tout à fait tournée à la guerre, ni privée entièrement des lettres et du commerce ; elle avait un peu de tout, mais surtout des fêtes en abondance. Elle n'était ni morose comme Sparte, ni frivole comme Athènes ; le citoyen n'était ni accablé par le travail, ni enchanté par le plaisir. Enfin les missionnaires, en bornant la foule aux premières nécessités de la vie, avaient su distinguer dans le troupeau les enfants que la nature avait marqués pour de plus hautes destinées. Ils avaient, ainsi que le conseille Platon, mis à part ceux qui annonçaient du génie, afin de les initier dans les sciences et les lettres. Ces enfants choisis s'appelaient *la Congrégation* ; ils étaient élevés, dans une espèce de séminaire, et soumis à la rigidité du silence, de la retraite et des études des disciples de Pythagore. Il régnait entre eux une si grande émulation, que la seule menace d'être renvoyé aux écoles communes jetait un élève dans le désespoir. C'était de cette troupe excellente que devaient sortir un jour les prêtres, les magistrats et les héros de la patrie.

Les bourgades des *Réductions* occupaient un assez grand terrain, généralement au bord d'un fleuve et sur un beau site, les maisons étaient uniformes, à un seul étage, et bâties en pierres, les rues étaient larges et tirées au cordeau. Au centre de la bourgade se trouvait la place publique formée par l'église, la maison des Pères, l'arsenal, le grenier commun, la maison de refuge et l'hospice pour les étrangers. Les églises étaient fort belles et fort ornées ; des tableaux, séparés par des festons de verdure naturelle, couvraient les murs. Les jours de fête, on répandait des eaux de senteur dans la nef, et le sanctuaire était jonché de fleurs de lianes effeuillées.

Le cimetière, placé derrière le temple, formait un carré long environné de murs à hauteur d'appui ; une allée de palmiers et de cyprès régnait tout autour, et il était coupé dans sa longueur par d'autres allées de citronniers et d'orangers : celle du milieu conduisait à une chapelle où l'on célébrait tous les lundis une messe pour les morts. Des avenues des plus beaux et des plus grands arbres partaient de l'extrémité des rues du hameau et allaient aboutir à d'autres chapelles bâties dans la campagne et que l'on voyait en perspective. Ces monuments religieux servaient de termes aux processions les jours de grandes solennités. Le dimanche, après la messe, on faisait les fiançailles et les mariages, et le

soir on baptisait les catéchumènes et les enfants. Ces baptemes se faisaient, comme dans la primitive Église, par trois immersions, les chants et le vêtement de lin.

Les principales fêtes de la religion s'annonçaient par une pompe extraordinaire. La veille, on allumait des feux de joie; les rues étaient illuminées et les enfants dansaient sur la place publique. Le lendemain, à la pointe du jour, la milice paraissait en armes. Le cacique de guerre, qui la précédait, était monté sur un cheval superbe et marchait sous un dais que deux cavaliers portaient à ses côtés. A midi, après l'office divin, on faisait un festin aux étrangers, s'il s'en trouvait quelques-uns dans la république, et l'on avait permission de boire un peu de vin. Le soir, il y avait des courses de bagues, où les deux pères assistaient pour distribuer les prix aux vainqueurs. A l'entrée de la nuit, ils donnaient le signal de la retraite, et les familles, heureuses et paisibles, allaient goûter les douceurs du sommeil.

Au centre de ces forêts sauvages, au milieu de ce petit peuple antique, la fête du Saint-Sacrement présentait surtout un spectacle extraordinaire. Les Jésuites y avaient introduit les danses, à la manière des Grecs, parce qu'il n'y avait rien à craindre pour les mœurs chez des Chrétiens d'une si grande innocence. Nous ne changerons rien à la description que le père Charlevoix en a faite :

« J'ai dit qu'on ne voyait rien de précieux à cette fête; toutes les beautés de la simple nature sont ménagées avec une variété qui la représente dans son lustre; elle y est même si j'ose ainsi parler, toute vivante; car sur les fleurs et les branches des arbres qui composent les arcs de triomphe sous lesquels le Saint-Sacrement passe, on voit voltiger des oiseaux de toutes les couleurs, qui sont attachés par les pattes à des fils si longs, qu'ils paraissent avoir toute leur liberté, et être venus d'eux-mêmes pour mêler leur gazouillement au chant des musiciens et de tout le peuple, et bénir à leur manière celui dont la providence ne leur manque jamais. D'espace en espace, on voit dss tigres et des lions bien enchaînés, afin qu'ils ne troublent point la fête, et de très beaux poissons qui se jouent dans de grands bassins remplis d'eau : en un mot, toutes les espèces de créatures vivantes y assistent, comme par députation, pour y rendre hommage à l'homme-Dieu dans son auguste sacrement.

« On fait entrer aussi dans cette décoration toutes les choses dont on se régale dans les grandes réjouissances, les prémices de toutes les récoltes pour les offrir au Seigneur, et le grain qu'on doit semer, afin qu'il donne sa bénédiction. Le chant des oiseaux, le rugissement des lions, le frémissement des tigres, tout s'y fait entendre sans confusion et forme un concert unique... Dès que le Saint-Sacrement est rentré dans l'église, on présente aux missionnaires toutes les choses comestibles qui ont été exposées sur son passage. Ils en font porter aux malades tout ce qu'il y a de meilleur; le reste est partagé à tous les habitants de la bourgade. Le soir, on tire un feu d'artifice, ce qui se pratique dans toutes les grandes solennités et au jour des réjouissances publiques. »

Avec un gouvernement si paternel et si analogue au génie simple et pompeux du Sauvage, il ne faut pas s'étonner que les nouveaux Chrétiens fussent les plus purs et les plus heureux des hommes. Le changement de leurs mœurs était un miracle opéré à la vue du Nouveau-Monde. Cet esprit de cruauté et de vengeance, cet abandon aux vices les plus grossiers, qui caractérisent les hordes indiennes, s'étaient transformés en un esprit de douceur, de patience et de chasteté. On jugera de leurs vertus par l'expérience naïve de l'évêque de *Buenos-Ayres*. « Sire, écrivait-il à Philippe V, dans ces peuplades nombreuses, composées d'Indiens naturellement portés à toutes sortes de vices, il règne une si grande innocence, que je ne crois pas qu'il s'y commette un seul péché mortel. »

Chez ces Sauvages chrétiens, on ne voyait ni procès ni querelles : le *tien* et le *mien* n'y étaient pas même connus; car, ainsi que l'observe Charlevoix, c'est n'avoir rien à soi que d'être toujours disposé à partager le peu qu'on a avec ceux qui sont dans le besoin. Abondamment pourvus des choses nécessaires à la vie, gouvernés par les mêmes hommes qui les avaient tirés de la barbarie et qu'ils regardaient, à juste titre, comme des espèces de divinités, jouissant dans leurs familles et dans leur patrie des plus doux sentiments de la nature, connaissant les avantages de la vie civile sans avoir quitté le désert, et les charmes de la société sans avoir perdu ceux de la solitude, ces Indiens se pouvaient vanter de jouir d'un bonheur qui n'avait point eu d'exemple sur la terre. L'hospitalité, l'amitié, la justice et les tendres vertus découlaient naturellement de leurs cœurs à la parole de la religion, comme les oliviers laissent tomber leurs fruits mûrs au souffle des brises. Muratori a peint d'un seul mot cette république chrétienne en intitulant la description qu'il en a faite : *Le Christianisme heureux* (1).

Muratori et Châteaubriand ne sont pas les seuls à célébrer les missions du Paraguay et les autres. Buffon écrira : « Les missions ont formé plus d'hommes dans les nations barbares que n'en ont détruit les armées victorieuses des princes qui les ont subjuguées. La douceur, la charité, le bon exemple, l'exercice de la vertu constamment pratiquée chez les Jésuites ont touché les Sauvages et vaincu leur défiance et leur férocité; ils sont venus d'eux-mêmes demander à connaître la loi qui rendait les hommes si parfaits, ils se sont

(1) Chateaubriand, *Génie du Christianisme, Missions du Paraguay.*

soumis à cette loi et réunis en société. Rien n'a fait plus d'honneur à la religion que d'avoir civilisé ces nations et jeté les fondements d'un empire sans autres armes que celles de la vertu (1). » Le protestant Robertson dira au fond de l'Écosse : « C'est dans le Nouveau Monde que les Jésuites ont exercé leurs talents avec le plus d'éclat et de la manière la plus utile au bonheur de l'espèce humaine. Les conquérants de cette malheureuse partie du globe n'avaient eu d'autre objet que de dépouiller, d'enchaîner, d'exterminer ses habitants : les Jésuites seuls s'y sont établis dans des vues d'humanité (2). » Enfin, Voltaire lui-même ne pourra s'empêcher de dire : « L'établissement dans le Paraguay par les seuls Jésuites espagnols paraît à quelques égards le triomphe de l'humanité (3). »

Le Nouveau-Monde voyait alors une merveille peut-être plus étonnante encore que celle du Paraguay : ce fut un jésuite, esclave des Nègres. Né à Verdu, en Catalogne, vers l'année 1581, Pierre Claver pouvait par la noblesse de son origine, prétendre aux dignités de l'Eglise et aux honneurs militaires. Il embrassa l'institut de Jésus et acheva ses études au collège de Majorque. Dans cette maison habitait alors un vieillard nommé Alphonse Rodriguèz, qui, après avoir passé une partie de sa vie dans les affaires commerciales, s'était retiré du monde pour vivre plus intimement avec Dieu. Simple frère coadjuteur et portier dn collége, Rodriguèz, que le pape Léon XII a placé au rang des bienheureux, se lia d'une étroite amitié avec Claver. Il ne s'occupa point de révéler à son jeune disciple les mystères de la science ; il l'initia à ceux de la sainteté. Alphonse Rodriguèz avait si bien disposé le novice aux vertus de l'apostolat, que les fatigues, que les périls réservés aux missionnaires ne purent répondre à son amour pour les souffrances ni à l'immensité de son zèle. Claver croyait que sur la terre il existait une race d'hommes encore plus à plaindre que les Sauvages : ce fut à elle qu'il dévoua sa charité.

Dans le mois de novembre 1615, il arrive à Carthagène, l'une des villes les plus considérables de l'Amérique méridionale. Cette cité, dont le port était l'entrepôt du commerce de l'Europe, se trouvait le bazar général où l'on trafiquait des Noirs. On les vendait, on les achetait, on les surchargeait de travaux. On les faisait descendre au fond des mines, on les appliquait à toutes les tortures de la faim, de la soif, du froid et de la chaleur, pour accroître la source de ses richesses. Quand, sous ce soleil de plomb, sous ces tempêtes qui usent si vite les complexions les plus robustes, ces pauvres esclaves avaient épuisé leurs forces pour fertiliser un sol ingrat, leurs maîtres les abandonnaient à de précoces infirmités ou au désespoir d'une vieillesse anticipée. Alors ils mouraient sans secours, comme ils avaient vécu sans espérance.

Le père de Sandoval avait précédé Claver sur ce rivage, et comme lui, né dans la grandeur, il s'était imposé le devoir de consoler, de soulager tant d'infortunes. Alphonse Rodriguèz avait enseigné à Claver la théorie de l'abnégation chrétienne. Sandoval lui en fit connaître la pratique. A peine l'eut-il formé à la vie qu'il embrassait, à cette continuité de malheurs qu'il fallait endurer d'un côté, pour les adoucir de l'autre, que le Jésuite, vieilli dans les bonnes œuvres, sentit qu'il pouvait résigner aux mains de Claver, son spectre d'humiliation. Sandoval se mit à parcourir le désert, à fouiller les bois les plus épais pour annoncer aux Nègres libres la bonne nouvelle de Jésus-Christ ; puis cet homme, dont la famille était si opulente, expira couvert d'ulcères volontairement conquis par la charité.

Quant à son successeur, voici qu'elle fut, pendant quarante ans, sa vie de chaque jour à Carthagène. Dès qu'un navire chargé de Nègres entrait au port, Claver accourait avec une provision de biscuits, de limons, d'eau-de-vie et de tabac. A ces esclaves abrutis par les supplices d'un long voyage et toujours sous le poids des menaces ou du bâton, il prodiguait ses caresses. Leurs parents ou leurs princes les avait vendus : il leur parlait d'un père et d'une patrie qu'ils avaient dans le ciel. Il recevait les malades entre ses bras, il baptisait les petits enfants, il fortifiait les valides, il se faisait leur serviteur, il leur disait, par signes, que partout, que toujours il serait à leurs ordres, prêt à partager leurs douleurs, disposé à les instruire et ne reculant jamais quand ils lui demanderaient le sacrifice de ses jours.

En présence des maux dont ils sortaient d'être assaillis, en face de ceux qui les attendaient, les Nègres, ne voyant que dédain ou impassibilité sur la physionomie des Blancs, se prenaient à avoir foi en cet homme, que leurs compatriotes, déjà habitués au joug européen, saluaient comme un ami. Claver s'était insinué dans leur confiance : il songea à y introduire l'Évangile ; mais il fallait vaincre des obstacles de plus d'une sorte, trouver des interprètes, les payer et leur enseigner à devenir missionnaire par substitution. Claver se mit à mendier de porte en porte, à tendre la main sur les places publiques. Après avoir arraché aux colons l'autorisation de visiter les Noirs dans leurs cases ou dans les mines, on apercevait ce Jésuite, toujours les yeux chargés de fièvre, toujours pâle, toujours le corps exténué par d'inénarrables maladies, cheminer à travers champs pour porter aux esclaves l'espérance et le salut.

Un bâton à la main, un crucifix de bronze sur la poitrine, et les épaules pliées sous le

(1) Buffon, *Hist. nat.*, t. XX : *De l'homme*, p. 282. Paris, 1798. — (2) *Hist. de Charles-Quint*, t. II, p. 229. Amsterdam, 1771. — (3) *Essai sur les mœurs*, t. V, p. 59, édit. de Genève.

faix des provisions qu'il va leur offrir, le Père parcourt d'un pas que la charité rend agile les routes brûlées par le soleil. Il franchit les fleuves, il affronte les pluies torrentueuses, ainsi que les âpres variations du climat. A peine parvenu à une case où l'agglomération des esclaves épaissit l'air déjà empesté par l'entassement de tant de corps infects, le Jésuite se présente aux quartiers des malades. Ils ont besoin de plus de secours, de plus de consolation que les autres ; sa première visite leur appartient de droit. Là, il leur lave lui-même le visage, il panse leurs plaies, il leur distribue des médicaments et des conserves ; il les exhorte à souffrir pour Dieu, qui est mort sur la croix afin de les racheter. Quand il a calmé toutes les peines du corps et de l'esprit, il réunit les esclaves autour d'un autel que ses mains ont dressé ; il suspend sur leurs têtes un tableau de Jésus-Christ au calvaire, de Jésus-Christ dont le sang coula pour les Nègres. Il place les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, sur des sièges ou sur des nattes qu'il a disposés lui-même ; et au milieu de ces êtres dégradés, sans vêtements, couverts de vermine, il commence d'un air radieux les enseignements qu'il sait mettre à la portée de leur abâtardissement intellectuel.

Outre les Noirs publiquement esclaves, il y en avait d'autres que la cupidité tenait cachés dans Carthagène, et que, pour ne pas payer la dime due au roi d'Espagne, en vendait en secret à des marchands qui les destinaient aux sucreries. Ceux-là étaient, s'il est possible, encore plus misérables que les autres. Le gouvernement ne connaissait pas cette contrebande : Claver la pressentit. Ce ne fut pas pour la dénoncer ; mais ces esclaves ne devaient pas être plus privés que leurs frères des bienfaits de l'Évangile. Claver jura le secret à condition qu'il lui serait permis de les instruire et de les baptiser. Ce secret, il l'emporta dans la tombe.

Il ne suffisait pas au Jésuite d'avoir fait Chétiens tant d'infortunés, il essaya de leur inculquer les premiers principes de la morale. Quand il fut appelé à prononcer ses vœux solennels, il en ajouta un cinquième. La compagnie de Jésus le créait esclave de Dieu, il voulut s'astreindre à un joug plus pesant, il signa ainsi sa profession : *Pierre, esclave des Nègres pour toujours*. Claver se donnait tout entier à ces multitudes grossières ; il ne s'en sépara plus. Il avait baptisé les moins stupides, il chercha à leur inspirer quelques sentiments humains, Ils étaient faibles, tremblants devant leurs maitres : il aspira à les relever devant Dieu. Leurs maîtres [illegible] leur contact, car ce contact seul engendrait des exhalaisons fétides ; mais ils étaient Chrétiens. Claver exige que, dans l'église des J[illegible] ciel ou dans la tombe. Son zèle parait outré : [illegible]

pond que, achetés par les hommes, les Nègres ne sont pas moins enfants de Dieu, qu'il y a pour eux obligation de satisfaire aux commandements de l'Église, et que lui, leur pasteur, doit rompre le pain de la parole de vie. Les Noirs purent donc, comme les Blancs, venir prier dans le sanctuaire, et il leur fut permis de se mêler aux Européens.

De grands vices avaient germé au milieu de tant de désolations ; la débauche y apparaissait sans voile, elle n'évoquait que de honteux plaisirs, que de plus honteuses maladies, et jamais un remords. La pudeur était un mot dont les Nègres n'avaient pas l'intelligence. Claver les conduisit par degré jusqu'à la connaissance, jusqu'à la pratique de la vertu. A force de tendresse et d'affectueuses leçons, il leur apprit à redevenir purs, chastes et sobres. Pendant quarante ans il se résigna à cette existence, dont nous n'avons exquissé qu'une journée ; les lépreux, les pestiférés furent ses enfants de prédilection ; mais ce vieillard, qui avait vu l'humanité sous tant de phases hideuses, ne tarda point à ressentir les douleurs qu'il avait si souvent apaisées. Il perdit peu à peu l'usage de ses jambes et de ses bras, puis enfin il expira le 8 septembre 1654.

Il avait confondu dans le même amour le colon et l'esclave, le Blanc et le Noir. On les vit se réunir tous dans un même sentiment d'admiration, de deuil et de piété autour de son tombeau Les magistrats de Carthagène, le gouverneur, don Pédro de Zapata, à leur tête, sollicitèrent de faire aux frais de la ville les obsèques de l'apôtre de l'humilité. Les Nègres, les marrons eux-mêmes ou esclaves fugitifs, se joignirent à la pompe funèbre, et de chaque palais ainsi que de chaque case il ne s'échappa qu'un cri de vénération et de reconnaissance pour ce Jésuite qui avait tant glorifié l'humanité. En 1747, Benoit XIV confirma le décret de la congrégation des rites, qui déclare suffisantes les preuves du degré d'héroïsme dans lequel Pierre Claver a possédé toutes les vertus. Pie IX vient de le béatifier (1).

Le bienheureux Alphonse Rodriguèz, qui fut son maître spirituel, exerça d'abord la profession de marchand drapier dans la ville de Ségovie, en Espagne, où il prit naissance le 25 juillet 1531. Mais Dieu, qui l'appelait à une vie plus parfaite, permit qu'il lui arrivât une suite d'épreuves qui devaient le détacher entièrement du monde. Il essuya plusieurs pertes considérables dans son commerce puis la mort vint lui enlever son épouse et une fille qu'il chérissait tendrement. Cependant il lui restait un fils, et c'était une puissante consolation pour un cœur si affligé ; mais il mourut peu de temps après sa mère et sa sœur. Alphonse, adorant la main de Dieu qui le frappait, s'appliqua dès lors uniquement aux œuvres de la mortification chrétienne, et se livra aux

(1) Crétineau-Joly, t. III, c. IV.

plus grandes austérités. Il passa trois ans dans cet état, consultant Dieu et le priant de lui faire connaître sa volonté. C'est alors qu'il fit choix de la compagnie de Jésus, dans laquelle il entra l'an 1569, et prononça ses derniers vœux le 5 avril 1585. Ses supérieurs lui confièrent la charge de portier au collége de Majorque, et le saint religieux en remplit les humbles fonctions, jusqu'à la fin de sa vie, pendant un très-grand nombre d'années. C'est dans ce poste, en apparence si bas et si méprisable, qu'il s'éleva à la plus haute sainteté, ayant sans cesse la pensée de Dieu présente à l'esprit, vivant dans une mortification continuelle, obéissant avec une humilité parfaite à ses supérieurs, et montrant une charité sans bornes, une complaisance et une douceur inaltérables, soit envers ses frères, soit envers les écoliers et les étrangers qui fréquentaient le collège. Plusieurs fois on le vit ravi en extase dans ses oraisons ; mais les dons de Dieu n'enflaient point son cœur : Alphonse Rodriguèz se regardait comme le plus grand des pécheurs et les faveurs dont il était l'objet de la part du Seigneur ne servaient qu'à lui inspirer des sentiments d'un plus profond abaissement.

Ce saint religieux mourut le 31 octobre 1617, âgé de quatre-vingt-six ans, et fut dès lors l'objet d'une vénération toute particulière, tant de la part du peuple de ce pays que de la part de ses frères. Dès l'an 1627, le pape Urbain VIII fit informer sur ses vertus ; mais il était réservé à Léon XII de l'inscrire sur le catalogue des bienheureux : c'est ce qui a eu lieu par un décret du 29 septembre 1824 (1).

L'ordre de la Trinité pour la rédemption des captifs continuait à donner en Espagne l'exemple de la charité. Le bienheureux Simon de Roxas naquit à Valladolid en 1552. Il reçut une éducation chrétienne, et entra, très jeune encore, dans l'institut de la sainte Trinité, où il se distingua par sa piété, par sa science et par son habileté à manier les affaires les plus difficiles. Il fut nommé confesseur de la reine Élisabeth, épouse de Philippe II, roi d'Espagne. Ce prince lui confia le soin de veiller sur ses deux fils, don Carlos et don Ferdinand, lorsqu'il alla prendre possession du trône de Portugal. Simon resta toujours le même, au milieu des grandeurs et des séductions de la cour. Une épidémie venait de se déclarer dans la ville où la cour résidait : Simon vole aussitôt au secours des malades. Alors le roi, qui craignait que le saint ne prît la maladie, lui défendit d'aller aux hôpitaux ; mais Simon fit dire au monarque qu'il préférait les malades à la cour, et continua de donner les soins les plus empressés aux pauvres et aux malheureux. Cette conduite vraiment évangélique lui valut l'approbation des hommes les moins religieux. Il mourut dans des sentiments de piété extraordinaire, le 28 septembre 1624. Il a été béatifié par Clément XIII, le 13 mai 1766 (2).

A l'époque du bienheureux Simon de Roxas, il s'opéra une réforme dans l'ordre de la Trinité, pour reprendre la stricte observance de la règle primitive. Le fondateur en fut le bienheureux Jean-Baptiste de la Conception, né à Almodovar del Campo, près de Calatrava, diocèse de Tolède, le 18 juin 1561. Son père, Marc Garcia, appartenait à l'une des premières familles du pays et jouissait d'une fortune considérable ; sa mère, Isabelle Lopèz, était distinguée par ses vertus, et surtout par une piété fervente et une ardente charité. Ces deux époux vivaient entre eux dans une union parfaite. Dans tous le pays, la réputation de leurs vertus était si répandue et si bien établie, que sainte Thérèse les avait choisis pour ses hôtes toutes les fois qu'elle passait par Almodovar del Campo.

Jean-Baptiste avait sept frères; mais dès son bas âge il se distingua de tous par une raison précoce et une tendre piété. Aussi sainte Thérèse le remarqua-t-elle, et un jour entre autres elle dit à sa mère, en le lui montrant : Vous avez là, madame, un fils qui doit devenir quelque jour un saint personnage, le directeur d'un grand nombre d'âmes et le réformateur d'une grande œuvre,

Dès sa dixième année, Jean-Baptiste pratiquait toutes sortes d'austérités et cherchait à prendre pour modèles les Pères du désert, en imitant leur silence, leurs jeûnes et leurs pénitences extraordinaires. Ni les remontrances de son père, ni les larmes de sa mère, qui l'un et l'autre craignaient pour sa santé dans un âge aussi tendre, ni les railleries de ses frères et de ses condisciples, qui traitaient sa conduite d'exagération et de folie, ne purent le décider à relâcher de ces saintes pratiques. Il portait un cilice, faisait un usage fréquent de la discipline, et dormait sur une planche, la tête appuyée sur une pierre qui lui servait d'oreiller. Les jours qu'il jeûnait, ce qui lui arrivait souvent, il ne prenait guère que du pain sec ; plus tard, il se retrancha totalement l'usage du vin. Tel fut le genre de vie de Jean-Baptiste pendant treize ans ; mais c'en était trop pour son âge et la faiblesse de sa complexion. L'état de souffrance dans lequel il tomba et demeura pendant deux ans aurait fini par le conduire au tombeau, si Dieu n'eût miraculeusement récompensé sa piété et sa foi par une subite et complète guérison.

Cependant, au milieu de ses austérités, il n'avait pas négligé son éducation. Ses progrès même avaient été si rapides, qu'à l'âge de quatorze ans il avait terminé ses humanités et sa phisolophie, sous la direction des Carmes déchaussés, auxquels il avait été confié. De là, il fut envoyé par ses parents à l'université de Baëza, pour s'y perfectionner encore dans la connaissance des sciences humaines. Jean-Baptiste y continua de s'adonner à l'étude avec ardeur, et, comme chez ses premiers maîtres, de brillants succès couronnèrent ses efforts. Mais le jeune homme mettait toujours avant

(1) Godescard, 21 octobre. — (2) *Ibid.*, 28 septembre.

tous les autres le soin de son salut et les devoirs de la piété. Il ne se laissa ni enfler par l'orgueil de la science, ni corrompre par les exemples contagieux de ses condisciples. Toujours il demeure humble, pur, modeste; toujours il sut conserver, au milieu des dangers de tout genre qui l'environnaient dans cet âge des erreurs et des passions, cette précieuse innocence, cette candeur de l'enfance, cet amour de la prière et des saintes pratiques qui lui avaient valu dès longtemps le surnom de *saint enfant*.

Ses études terminées, il retourna chez ses parents, et songea sérieusement à l'affaire la plus importante qui puisse occuper un jeune homme, le choix de sa profession; et après de ferventes prières, aidé des lumières et soutenu par les encouragements des personnes expérimentées dont il chercha les conseils, il résolut d'entrer dans l'ordre des Trinitaires. Pendant le cours de son noviciat, la conduite de Jean-Baptiste fut si fervente et si régulière, que les supérieurs le citaient pour modèle aux plus anciens religieux. Au bout d'un an, devenu profès et admis à la prêtrise, il fut presque aussitôt choisi pour remplir les fonctions importantes et difficiles de prédicateur et de directeur des âmes. Bientôt on accourut en foule à ses discours, et l'on vit une multitude de pécheurs, touchés par l'onction et la force de ses paroles venir puiser à son tribunal la grâce du pardon et de la réconciliation. Quelqu'un lui demandant un jour d'où il tirait la matière de ses discours si fréquents et toujours si pleins de doctrine et d'onction : Le livre d'où je les tire, répondit-il, c'est Jésus-Christ et l'oraison.

Déjà depuis plusieurs années, la mésintelligence et l'esprit de discorde, et, à leur suite, le relâchement, l'insubordination et mille autres désordres s'étaient glissés dans la plupart des Couvents de la Trinité. Pour chercher un remède à ces maux, les principaux membres de l'ordre en Castille, en Aragon et en Andalousie, s'assemblèrent en 1594 et prirent la résolution d'établir dans chaque province de l'ordre deux ou trois maisons dans lesquelles la stricte observance de la règle serait rigoureusement maintenue. Ces maisons devaient être ouvertes à tous les religieux de l'ordre, et tous même seraient tenus de les habiter pendant un certain temps, au bout duquel, toutefois, la faculté leur était accordée de rentrer dans leur monastère primitif.

Cette amélioration, tout insuffisante qu'elle était, ne fut exécutée que très imparfaitement. A peine quelques monastères, parmi lesquels il faut compter au premier rang celui du Val de Pégnas, dans le diocèse de Tolède, furent organisés selon cette réforme. Jean Baptiste de la Conception, c'est le nom que notre saint avait pris à sa profession, ne pouvait être des derniers à l'embrasser. Il jouissait dès lors dans tout cet ordre, et en particulier dans la communauté dont il faisait partie, de la plus haute considération; ses talents, ses vertus, son zèle l'y faisaient considérer comme l'un des plus fermes soutiens de la foi et de la pureté des mœurs. Son exemple produisit donc quelques effets, et des religieux des diverses parties de l'Espagne, attirés par la réputation de ses vertus, arrivèrent au couvent du Val-de-Pégnas, dont on lui avait confié la direction. Tous montraient d'abord beaucoup de ferveur et d'empressement à remplir leurs devoirs; mais ils se lassaient bientôt d'un genre de vie auquel ils n'étaient plus faits, et, au bout de quelques mois, ils ne demandaient plus qu'à retourner dans leur ancienne communauté, pour y reprendre leurs habitudes de relâchement. Jean, qui s'aperçut de ce refroidissement de zèle, et qui d'ailleurs ne tarda pas à voir diminuer considérablement le nombre de ses néophytes, en conçut un profond chagrin, et résolut d'appliquer un remède énergique et radical au désordre dont il était témoin. Il comprit surtout que, tant qu'on accorderait aux religieux la faculté de quitter la vie austère à laquelle on voulait les habituer, pour retomber dans leur molle dissipation, il serait impossible de les déterminer à suivre de leur plein gré une règle qu'une longue habitude de relâchement leur faisait trouver plus rigoureuse qu'elle n'était en effet.

Pour exécuter ce qu'il méditait, il demanda et obtint de Clément VIII une bulle qui l'autorisait à faire revivre la règle des Trinitaires dans toute sa première austérité : c'était en 1598. Ainsi assuré de la bienveillance du Saint-Siège et appuyé de son autorité, le saint homme retourna à son monastère du Val-de-Pégnas et mit sur-le-champ la main à l'œuvre. Mais il ne tarda pas à éprouver tous les obstacles qu'il avait prévus. Les moines se soulevèrent contre lui, le calomnièrent, lui firent plus d'une fois subir de mauvais traitements, et parvinrent, par leurs menées, à indisposer contre lui la cour d'Espagne, qui lui suscita toutes sortes de difficultés. On raconte même qu'un jour ses ennemis, furieux de sa persévérance, envoyèrent des scélérats qui s'introduisirent dans le couvent, se saisirent de lui, le garottèrent et le jetèrent dans une fosse pour l'y faire périr, ensuite pillèrent la maison et chassèrent tous les religieux fervents qui l'habitaient.

Cependant ces odieuses machinations tournèrent à la confusion de ses ennemis. Jean Baptiste de la Conception poursuivit avec calme et patience une entreprise que Dieu favorisait, et il fut assez heureux pour établir en peu de temps, dans huit monastères, cette réforme, qui fut ensuite adoptée, dans un très-grand nombre de maisons. Les religieux reçurent le nom de *Trinitaires déchaussés* parce qu'ils devaient aller nu pieds, d'après le nouveau règlement tracé par le pieux réformateur.

Jean Baptiste de la Conception, peu d'instants avant de mourir, parut plongé dans une profonde méditation, et on l'entendit répéter à voix basse : O mon Dieu, vous savez que j'ai fait tout ce que j'ai pu faire! Il mourut à

Cordoue, le 14 février 1613. Il s'est opéré plusieurs miracles sur sa tombe, et le pape Pie VII l'a béatifié le 29 avril 1819 (1).

Un autre saint a illustré cette réforme des Trinitaires. Le Bienheureux Michel des Saints fut prévenu dès son enfance des bénédictions du ciel. Ses parents, Henri Angemit et Marguerite de Mousserada, qui occupaient un rang distingué dans la ville de Vic, en Catalogne, le firent élever dans la piété, et il n'avait que six ans lorsqu'il leur annonça la résolution qu'il avait formée de quitter le monde pour se consacrer entièrement à Dieu. Il fit même dès ce moment le vœu de chasteté perpétuelle, et s'astreignit en même temps à pratiquer tous les jeûnes et les abstinences de l'Eglise. Saint François d'Assise était pour lui l'objet d'une vénération particulière, et lorsqu'on lui demandait pourquoi, si jeune encore, il témoignait tant d'ardeur pour la prière et la mortification, il répondait : C'est pour imiter saint François et obtenir l'amour de Dieu.

Il eut le malheur de perdre ses parents de bonne heure ; mais le Seigneur ne l'abandonna pas et prit soin lui-même de le conserver, au milieu des dangers et des distractions du monde. Un de ses oncles fut chargé de sa tutelle et le plaça chez un marchand. C'est là que cet enfant donna l'exemple des plus admirables vertus, au point d'exciter l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui pouvaient être témoins de sa conduite. Fidèle et appliqué à tous les devoirs de son état, respectueux et soumis envers ses maîtres, il donnait à la prière et aux pratiques de piété tout le temps qu'il avait de libre, après avoir satisfait à ses autres obligations. Chaque jour il récitait le petit office de la sainte Vierge, pieux exercice qui nourrissait sa tendre dévotion envers la reine des anges, et toutes les fois qu'il pouvait le faire, il assistait à l'office divin qui se célébrait à l'église. Son goût pour la prière était tel, qu'il ne passait, pour ainsi dire, pas un instant sans éelver son cœur à Dieu par de saintes aspirations ; et lorsqu'il pouvait s'y livrer d'une manière plus particulière, son recueillement et sa dévotion auraient édifié les anges même. Son maître était pénétré de respect pour lui et le donnait pour modèle à toute sa famille.

Cependant le jeune Michel crut que le Seigneur l'appelait à un état plus parfait, et il informa son patron qu'il voulait embrasser l'état religieux. Dans ce dessein, il se présenta d'abord à Barcelone, dans un couvent de Trinitaires, où il fut admis, et, après trois ans d'épreuves, il prononça ses vœux dans une autre maison de l'ordre, à Sarragosse. Mais la ferveur du saint religieux n'était pas encore satisfaite, et il quitta bientôt sa communauté pour embrasser la réforme qui venait d'être établie chez les Trinitaires par le bienheureux Jean Baptiste de la Conception. Il y prononça de nouveau ses vœux à Alcala, l'an 1617, âgé alors de vingt-huit ans ; puis il fut envoyé à Baëza et à Salamanque, pour continuer et achever ses études. C'est dans cette dernière ville qu'il fut ordonné prêtre. Dès ce moment, le bienheureux Michel se livra tout entier à l'exercice du saint ministère, sans négliger les devoirs particuliers que lui imposait la règle sévère des Trinitaires déchaussés. Deux fois son mérite et ses vertus le firent élire supérieur du couvent de Valladolid, et son gouvernement s'y fit remarquer par un redoublement de ferveur et de piété de la part de tous les religieux. Ils l'aimaient comme un père et le respectaient comme un saint. Plusieurs fois ils furent témoins des révélations que le Seigneur lui faisait dans la prière et des miracles qu'il daignait opérer par l'entremise de son pieux serviteur. Une vertu si pure et si parfaite devait être bientôt mûre pour le ciel. Le bienheureux Michel des Saints mourut en 1625, âgé de trente-quatre ans et fut béatifié par Pie VI en 1779 (2).

L'ordre de Notre-Dame de la Merci pour la rédemption des captifs eut la gloire de produire vers le même temps, et toujours en Espagne, une illustre sainte, la bienheureuse Marie-Anne de Jésus, née à Madrid en 1565, de parents distingués par leur noblesse et leur piété. Son père, qui avait une charge à la cour, se nommait Louis Navarre de Guerava, et sa mère Jeanne Romero. Dieu la combla de grâces extrordinaires dès son enfance. Aussi se consacra-t-elle à lui dès l'âge le plus tendre, et elle ne voulut avoir que lui pour partage. Elle sentit de bonne heure pour la sainte communion un empressement extrême, et avant d'y avoir été admise pour la première fois, elle la désirait ardemment. Son confesseur, pour l'éprouver, lui dit de s'y préparer : elle le fit par des jeûnes, des disciplines et des actes de mortification dont peu d'enfants sont capables. Lorsqu'elle fut en âge de former un établissement, ses parents la pressèrent de s'engager dans le mariage ; mais les instances qu'ils lui firent à ce sujet furent inutiles, et, malgré tous les combats qu'elle eut à soutenir dans cette occasion, malgré les mauvais traitements qu'elle éprouva, tant de la part de son père que de celle de la femme qu'il avait épousée en secondes noces, elle n'en fut pas moins constante dans son généreux dessein.

Ces rigueurs déterminèrent Marie Anne à embrasser l'état religieux comme le moyen le plus propre à la mettre à l'abri des sollicitations importunes. Elle se présenta dans cette vue à plusieurs monastères de Madrid ; mais on craignait tellement la disposition de ses parents, qu'on ne voulut la recevoir nulle part, et les autres tentatives de ce genre qu'elle fit ailleurs ne furent pas plus heureuses. Obligée donc de demeurer dans la maison paternelle, cette sainte fille, qui avait alors dix-neuf ans, y mena une vie retirée et pénitente, méditant chaque jour la passion de

Jésus-Christ et pratiquant de grandes austérités. Dieu, qui la comblait de faveurs spirituelles, permit que son corps fût accablé d'infirmités et qu'elle fût en butte aux traits les plus envenimés des méchants ; mais elle supporta avec une sainte joie ces pénibles épreuves, et c'était pour elle un bonheur d'acquérir ainsi quelque ressemblance avec son divin époux.

Marie-Anne, à l'âge de quarante-deux ans, ayant enfin obtenu de son père la permission d'entrer en religion, voulut embrasser la règle de l'ordre de Notre-Dame de la Merci. Les Pères de la Merci lui procurèrent un petit logement près de leur maison. C'est dans ce lieu qu'elle fit l'essai de la vie régulière, suivant tous les exercices des religieux, dont l'avertissait la cloche du couvent, et continuant de se livrer aux saintes rigueurs de la mortification qu'elle pratiquait depuis sa jeunesse.

Après avoir ainsi passé près de huit ans à se préparer au saint état qu'elle voulait embrasser, elle prit l'habit de Notre-Dame de la Merci avec le nom de Marie-Anne de Jésus, en 1613, et l'année suivante elle fit, entre les mains du Père général de l'ordre, les trois vœux essentiels de la religion. A son exemple, une autre sainte fille, qui prit le nom de Marie de Jésus, se consacra au Seigneur par les mêmes vœux, et toutes deux donnèrent ainsi commencement au pieux institut des religieuses déchaussées de Notre-Dame de la Merci, qui s'étendit ensuite dans plusieurs parties d'Espagne.

La reine d'Espagne, Elisabeth de France, lui témoignait une grande confiance. Un jour qu'elle sortait du cabinet de cette princesse, elle fut obligée de passer par un appartement dans lequel se trouvaient le roi et les princes ses fils ; elle montra dans cette rencontre une si grande modestie, qu'elle excita leur admiration. Elle ne désirait rien tant que d'être méprisée et regardée comme une grande pécheresse. Les objets les plus particuliers de sa compassion étaient les pécheurs, les âmes du purgatoire et les Chrétiens captifs en Afrique. Elle offrait à Dieu ses mortifications et ses prières ponr la conversion des âmes engagées dans les liens du péché, pour la délivrance des fidèles défunts et pour la persévérance de ces pauvres esclaves qui, tombés au pouvoir de maîtres barbares, étaient à tout moment en danger de perdre le précieux trésor de la foi.

Une longue et douloureuse maladie, en achevant de purifier cette sainte fille, lui fournit l'occasion de pratiquer les plus héroïques vertus. Au commencement de l'année 1623, elle en éprouva les premières atteintes, et elle y succomba le dix sept avril 1624, après avoir donné des exemples admirables de patience, de détachement et de soumission à la volonté divine : elle était âgée de cinquante neuf ans. L'opinion qu'on avait de sa sainteté était si grande et si universellement répandue, que le peuple vint en foule vénérer son corps et l'honora comme une sainte. Des miracles opérés à son tombeau obligèrent bientôt l'autorité ecclésiastique à commencer le procès de sa béatification. Cette cause, plusieurs fois reprise, fut terminée par le pape Pie VI, qui plaça solennellement Marie-Anne de Jésus au nombre des bienheureux, le vingt-cinq mai 1783 (1).

Les frères Mineurs d'Espagne, outre le bienheureux François Solano, que nous avons vu se sanctifier en Amérique, eurent encore la gloire de compter parmi eux un martyr, saint Jean de Prado. Né dans le royaume de Léon, il embrassa la règle austère des Franciscains déchaussés de l'étroite observance. L'éclat de ses vertus eut bientôt découvert l'obscurité de sa retraite. Il alla, par ordre de la Propagande, prêcher la foi dans les royaumes de Fez et de Maroc. Les fruits de son zèle l'exposèrent à toute la fureur des mahométans, qui le mirent en prison et le chargèrent de fers. Le saint confesseur souffrit avec une patience inébranlable de cruelles bastonnades et plusieurs autres tortures. Enfin il consomma son sacrifice en 1634, le vingt-quatre mai, jour auquel Benoît XIV a inséré son nom dans le martyrologe romain. Il fut solennellement béatifié par Benoît XIII en 1728 (2).

Le clergé séculier d'Espagne eut son saint à la même époque, le bienheureux Jean de Ribera, patriarche d'Antioche et archevêque de Valence. Il naquit à Séville, le treize mars 1532. Son père, don Pédro de Ribera, duc d'Alcala, vice-roi de Naples, était un homme profondément religieux, et il donna les soins les plus assidus à l'éducation de son fils. Il voulait avant tout en faire un Chrétien instruit et fervent. Le jeune Jean de Ribera répondit parfaitement aux vertueuses intentions de son père, et montra de bonne heure une grande aptitude et beaucoup de zèle pour l'étude et pour les sciences. Aussi fut-il envoyé, dès l'âge le plus tendre, à l'université de Salamanque, puis à celle de Séville, qui l'emportait momentanément sur la première par le mérite de quelques professeurs. Il revint cependant achever ses études à Salamanque, où il reçut le bonnet de docteur en présence et au grand applaudissement d'un nombre considérable de jeunes gentilshommes que la réputation du candidat y avait attirés de différentes parties de l'Espagne.

Jean n'était pas moins remarquable par la pureté de ses mœurs et la sincérité de ses sentiments religieux que par les progrès qu'il faisait dans les sciences. Ni l'exemple et les sarcasmes des libertins, toujours nombreux dans les écoles publiques où les jeunes gens sont abandonnés à eux-mêmes, ni la fougue de ses propres passions et l'inexpérience de son âge ne purent le faire dévier de ses de-

(1) Godescard, 17 avril. — (2) *Ibid.*, 24 mai.

voirs. Aussi son père, étonné et touché d'une vertu si ferme et si solide dans un âge si faible et si inconstant, le vit avec plaisir, diriger ses vues vers l'état ecclésiastique. Avec sa permission, Jean fit ses études théologiques, et eut le bonheur de recevoir la prêtrise le sept mai 1557.

Pénétré de la sainteté des fonctions attachées au saint état qu'il venait d'embrasser, il s'en acquitta avec tout le zèle et toute la ferveur dont il était capable. Sa foi était si vive, qu'il lui semblait souvent voir Notre Seigneur Jésus-Christ présent dans le sacrifice de l'Eucharistie, comme autrefois les apôtres l'avaient vu conversant avec eux sur la terre : aussi faisait-il ses délices de la célébration des saints mystères pour lesquels sa dévotion ne cessa de devenir plus tendre et plus vive jusqu'à sa mort.

Déjà la réputation de sa science et de sa piété lui avait mérité l'estime générale. Philippe II le nomma bientôt au siège épiscopal de Badajoz, qui était venu à vaquer. Jean se défendit longtemps d'accepter un fardeau qui paraissait trop redoutable à son humilité ; il fallut que le pape et son propre père l'y contraignissent en quelque sorte. Il obéit donc, quoique avec répugnance ; mais pendant qu'il s'efforçait, par la retraite et la prière, d'attirer sur son sacre les bénédictions du ciel, il fut nommé simultanément patriarche d'Antioche *in partibus infidelium* par le Pape, et archevêque de Valence par le roi d'Espagne.

Le diocèse de Valence était alors dans un état bien propre à exciter le zèle d'un pasteur aussi plein de foi. Depuis l'expulsion entière des Maures par Ferdinand le Catholique, l'an 1492, il était resté dans les provinces possédées si longtemps par ces infidèles un grand nombre de familles musulmanes auxquelles divers traités garantissaient le libre exercice de leur culte. Valence surtout en comptait plusieurs dans ses murs. C'étaient même les plus riches et les plus puissantes de cette ville : les sciences, les arts, l'industrie, le commerce étaient presque entièrement entre leurs mains. On juge aisément que leur présence devait être pour les Chrétiens fervents un objet de scandale, et pour les faibles une cause de séduction. Souvent même la haine qui existait entre les deux peuples occasionnait de graves désordres. On avait bien tenté, à diverses reprises, de les convertir au christianisme par les voies de persuasion ; mais elles n'avaient pas réussi, et le roi n'osait ou ne voulait pas recourir à la force pour les chasser entièrement du royaume.

Ce fut dans ces conjonctures que Philippe II prit la détermination de confier le gouvernement spirituel du diocèse de Valence à Jean de Ribera. Le saint pontife Pie V, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, applaudit au choix du monarque. Jean fut le seul qui se plaignit de la translation.

A peine arrivé dans son diocèse, il s'occupa de la réforme des actes, et surtout de la réparation des maux que la foi et la piété souffraient de la présence des infidèles. La pluralité des femmes, que leur religion autorisait, la dissolution de leurs mœurs, l'opulence dans laquelle ils vivaient presque tous, et l'habitude qu'ils avaient de faire travailler leurs esclaves le dimanche, tout cela avait introduit parmi les Chrétiens beaucoup de relâchement et de désordre. Il est difficile de ne pas se laisser entraîner à des exemples si séduisants pour les passions.

Ribera opposa d'abord à la corruption générale tout ce qu'un zèle prudent et éclairé pouvait lui suggérer de plus efficace. Aumônes, jeûnes, macérations du corps, prières, instructions, visites pastorales, rien ne fut négligé dans l'intérêt de la cause de Dieu. Mais, voyant qu'il n'en obtenait que de faibles résultats, et croyant que la conversion de quelques sectateurs de Mahomet à la foi de Jésus-Christ n'était pas un dédommagement suffisant de ses peines et de ses efforts, il crut que des mesures rigoureuses étaient nécessaires pour sauver la religion des dangers dont la menaçait la présence des infidèles. Plusieurs fois il demanda au conseil suprême de Castille l'expulsion totale des Maures, sans pouvoir l'obtenir. Des raisons d'État s'opposaient à ce qu'on entrât dans ses vues et qu'on se rendît à ses instances. Mais il y mit tant de persévérance et d'ardeur, que Philippe III accorda enfin ce que Philippe II avait toujours refusé ; et le conseil de Castille, après une mûre délibération, rendit, au mois de janvier 1610, un décret qui ordonnait à tous les Maures de sortir des terres d'Espagne dans le délai de trente jours, à peine de mort pour les retardataires. Cette mesure fit sortir d'Espagne près de trois cent mille Musulmans, dont les familles y existaient depuis des siècles. L'archevêque adoucit, autant qu'il était en lui et par tous les moyens que sa charité pouvait lui suggérer, le sort des exilés. Aussi eut-il la consolation d'en voir un grand nombre, touché de la générosité de ses procédés et de l'intérêt qu'il leur témoignait, abjurer leurs opiniâtres erreurs et embrasser enfin une religion qu'ils avaient jusque-là repoussée avec horreur.

Philippe III lui fit accepter malgré lui la charge de vice-roi de la province de Valence ; et le saint évêque s'acquitta des devoirs difficiles qu'elle lui imposait avec un rare esprit de justice et de modération. La ville de Valence lui dut l'établissement d'un magnifique collège, dit *Corpus Christi*, dans l'enceinte duquel ont été formés plusieurs personnages distingués. Les pauvres trouvaient toujours en lui un père, les malheureux un consolateur, les veuves et les orphelins un protecteur, les fidèles de son diocèse un pasteur plein de tendresse pour ses ouailles. Sa charité embrassait pour ainsi dire, l'humanité tout entière. Combien de fois on l'entendit s'écrier qu'il voudrait pouvoir verser son sang pour la conversion des Juifs, des hérétiques et des

idolâtres! Malgré ses nombreuses occupations il consacrait plusieurs heures par jour à la prière et la méditation des saints mystères. Il n'est pas étonnant que le Seigneur l'eut favorisé du don des miracles et de prophétie. Les historiens lui attribuent plusieurs prédictions qu'il fit sur des événements importants, et entre autres celle du désastre de la fameuse expédition navale que Philippe II avait envoyée contre l'Angleterre, et qui fut, comme on sait, engloutie par les flots.

Ribera, chargé d'ans et de mérites, fut enlevé à son diocèse et à la chrétienté, le six janvier 1611, à l'âge de quatre-vingts ans, après une longue et pénible maladie. Les peuples de toute l'Espagne déplorèrent cette perte, et se rendirent en foule à son tombeau pour implorer son assistance. Il fut béatifié par Pie VI le trente août 1796 (1).

L'Espagne procura même à l'Italie le fondateur d'une congrégation d'écoles chétiennes, saint Joseph Calasanz. Né le onze septembre 1556, à Pétralte, dans le royaume d'Aragon, il était d'une famille noble et riche. Dès ses plus tendres années, il donna des indices de sa charité future pour les enfants, et du soin qu'il prendrait un jour de leur éducation; car, étant encore tout petit, il les assemblait autour de lui, et leur apprenait les mystères de la foi ainsi que les prières. Devenu prêtre après de longues et fortes études, il évangélisa pendant huit ans, avec le zèle et le succès d'un apôtre, plusieurs provinces d'Espagne. Mais, d'après une inspiration particulière, il se rendit à Rome en 1592. Là, non content de macérer son corps par les jeûnes, les veilles et d'autres austérités, il s'occupait à instruire les enfants, à visiter et à consoler les malades, à soulager les pauvres les plus abandonnés, et s'associait à saint Camille de Lellis pour le service des pestiférés. Il fut ainsi vingt ans à étudier la volonté de Dieu et à s'y préparer.

Dieu lui ayant fait connaître qu'il était appelé à l'éducation des enfants, surtout des enfants pauvres, il établit, sous la protection spéciale de la sainte Vierge, une congrégation de religieux, dite des Écoles Pies ou pieuses. L'objet de cette congrégation est d'apprendre aux enfants à lire, à écrire, à calculer, à tenir les livres chez les marchands et dans les bureaux, et d'enseigner les humanités, les langues savantes, la philosophie, les mathématiques et la théologie. Elle se répandit bientôt jusqu'en Espagne, en Autriche et en Pologne. Mais, pour la fonder et la propager, le saint instituteur supporta tant de travaux et souffrit tant de contradictions, et avec une si invincible patience, qu'on l'appelait un autre Job. Quoique supérieur général, il ne laissait pas d'instruire les petits enfants, surtout les plus pauvres, au point de balayer lui-même leurs salles et de les accompagner dans les rues. Malgré une faible santé, il persévéra cinquante ans dans cet humble ministère. Aussi Dieu le favorisa-t-il du don de prophétie et de miracles. A l'âge de plus de quatre-vingts ans, il fut horriblement persécuté par trois membres de sa congrégation. Calomnié auprès de l'autorité, il fut traduit avec éclat devant un tribunal de Rome. Calomnié de nouveau, il fut déposé de sa charge de supérieur général, et obligé de subir le joug de son principal persécuteur. Le vingt-cinq août 1648, il mourut à Rome, dans la disgrâce, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, après avoir prédit le rétablissement et l'accroissement de son ordre, qui, dans ce moment-là, était presque anéanti. La fête de saint Joseph Calasanz a été fixée au vingt-sept août. Il y a dans le bréviaire romain un office qui a été approuvé en 1769 (2).

Ainsi, à la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, la nation espagnole, après avoir reconquis sa vieille patrie sur les Mahométans, après leur avoir fait sentir la force de ses armes jusqu'en Afrique, après avoir découvert et conquis le Nouveau-Monde, avec d'autres grandes îles de l'Océan, la nation espagnole secondait efficacement l'Église de Dieu dans la conquête des âmes, par le zèle, la vertu, le dévouement héroïque de ses religieux et de ses missionnaires. Jusqu'alors aucune nation n'a fait de si grandes choses pour le bien. Ses rois se montraient dignes de cette glorieuse destinée. Après Charles Quint elle en eut successivement trois du nom de Philippe : Philippe II, de 1556 à 1598; Philippe III de 1598 à 1621; Philippe IV, de 1621 à 1665. Tous les trois méritèrent le titre que leur a donné l'Eglise romaine, de rois catholiques. Tandis que la France, l'Angleterre et l'Allemagne se désunissaient d'avec elles-mêmes et se déchiraient les entrailles par l'hérésie, l'Espagne demeurait une et tranquille dans la foi de ses pères. Philippe II aida puissamment la ligue sainte à maintenir l'unité de la France, en y maintenant la foi de Charlemagne et de saint Louis sur le trône.

Personne mieux que Philippe II ne sut gouverner les hommes; son caractère convenait parfaitement à celui des Espagnols : fier et réservé, il s'attira surtout l'admiration des Castillans qui trouvaient leurs propres traits reflèchis dans l'imposante gravité de leur souverain. Le courage et la constance qu'il sut leur inspirer, et dont ils firent preuve dans toutes les guerres où ils se trouva engagé, attestent l'ascendant qu'il exerça sur ses sujets de la péninsule. Il s'attachait à entretenir parmi eux la paix, tout en soutenant la guerre chez ses voisins. Quoique sa sévérité inspirât plus de respect que d'amour, il fut vivement regretté. A beaucoup de zèle pour la religion il réunissait une grande capacité dans les af

(1) Godescard, 6 janvier. — (2) Voir entre autres la vie du saint, par Alexis de la Conception ; le père Helyot, *Hist. des ordres monast.*, t. IV, p. 281 ; et Godescard, 27 août.

faires : il se distinguait aussi par une héroïque fermeté dans l'infortune, et par une grande libéralité envers les savants et les artistes ; car son règne, de même que celui de Charles Quint, fut remarquable par une foule de grands hommes et d'habiles écrivains. Il fonda le fameux monastère de l'Escurial, qui sert de sépulture aux rois d'Espagne. Sa dernière maladie fut très douloureuse : il la supporta avec une patience héroïque. Se sentant près de sa fin, il appela auprès de lui son fils et sa fille Isabelle, et leur fit un discours touchant sur la vanité des grandeurs humaines. Il donna ensuite des ordres pour ses funérailles, et fit apporter son cercueil dans sa chambre le plus près possible de sa vue. Bientôt il rendit le dernier soupir, le treize septembre 1598, dans la soixante-douzième année de son âge et la quarante troisième de son règne.

Philippe III, son fils n'eut pas son génie ; mais il était humain, doux, de mœurs pures et d'une piété sincère ; ainsi ce fut avec justice qu'il reçut le surnom de Pieux. Aucun prince ne l'a surpassé en zèle pour la foi catholique, n'a montré plus de libéralité pour la fondation des couvents et des œuvres pies Philippe IV, s'il ne fut pas plus que son père un grand monarque, fut comme lui un prince humain, affable, bienfaisant, généreux même. Il parla quelquefois avec énergie et avec éloquence, aima les sciences et les arts ; il composa lui-même une tragédie. Les travaux qu'il fit ajouter à l'Escurial donnent une haute idée de sa magnificence.

Le nom de Philippe II, avec l'inquisition d'Espagne réveille dans bien des esprits l'idée d'un despotisme sous lequel tout est réduit à trembler. Et, toutefois jamais nation ne s'est amusée d'une manière plus noble, plus spirituelle ni plus variée, que la nation espagnole sous les trois Philippe et leur inquisition. On y vit tout ensemble trois auteurs fameux et inépuisables de comédies : Lope de Verga, Calderon et Cervantes. Le premier né à Madrid, en 1562, fit des vers dès sa tendre enfance, et manifesta son génie poétique en apprenant à écrire. Il se maria, devint veuf, puis entra dans l'état ecclésiastique, devint chapelain et membre de la confrérie de Saint François, et même un des familiers du Saint Office. Sa dévotion parut donner un nouvel essor à sa verve poétique. On assure qu'il a composé dix-huit cents pièces de théâtre, où même deux mille deux cents, toutes en vers dont plusieurs pièces de dévotion pour les cérémonies de la Fête Dieu et de Noël ; et l'on évalue à vingt-un millions trois cent mille le nombre de ses vers imprimés. Enfin on à calculé qu'il à dû remplir trente-trois mille deux cent vingt-cinq feuilles de papier dans sa vie et écrire neuf cents lignes de vers ou de prose par jour. Si ses œuvres étaient réunies, elles formeraient cinquante gros volumes in 4° ; et ce n'est que le quart de ce qu'il a composé. Ce sont plutôt des improvisations que des pièces régulièrement compassées ; mais, dans toutes, une imagination inépuisable a répandu des images et des idées aussi diversifiées que fleuries : elles présentent des tableaux d'un style riche et poétique, et qui ont le charme d'une grande variété. Il n'ignorait pas certaines règles de l'art, décrétées en France, mais il écrivait pour les Espagnols, qui n'étaient pas encore obligés de s'amuser à la française.

La nation espagnole conçut pour son poëte une vénération qui se manifestait toutes les fois qu'il paraisait en public. Le clergé s'enorgueillissait d'avoir dans son sein un aussi grand écrivain. Le pape Urbain VIII, auquel il dédia son poëme de *la Reine d'écosse,* lui écrivit une lettre de félicitations en lui envoyant le diplôme de docteur en théologie ; enfin les théologiens le comblèrent d'éloges dans les approbations mises au-devant de ses pièces de théâtre. On l'appelait le *Phénix de l'Espagne ;* on venait de toutes les provinces du royaume, et même de l'Italie, pour le voir. Les grands ambitionnaient la faveur d'être ses Mécènes ; le roi et le Pape l'accablaient de bénéfices et de titres. A la fin de sa vie, son esprit se tourna entièrement à la dévotion : il se soumit à un jeûne rigoureux, reprit l'exercice de la discipline, et mourut le 26 août 1635. Cette mort fut un sujet de deuil en Espagne. Ses obsèques durèrent neuf jours. La chaire retentit de ses éloges, et tous les poëtes chantèrent son génie. On a recueilli en deux volumes les hommages funèbres qui lui furent rendus (1).

Pierre Calderon de la Barca naquit en 1600, et composa sa première pièce de théatre avant l'âge de quatorze ans. Il en composa plus de quinze cents, outre un grand nombre de pièces de dévotion. Il fut fait chevalier de Saint-Jacques, en 1636, par Pilippe V, devint prêtre en 1652 et chanoine de Tolède, et mourut en 1687. De nos jours, les pièces de Vèga et Calderon excitent encore l'admiration de l'Allemagne littéraire, et y servent de modèle (2).

Michel Cervantes, dont tout le monde connait la longue comédie ou le roman de Don Quichotte, naquit l'an 1547, à Complut ou Alcala de Hénarès, d'une famille noble et peu favorisée de la fortune. Il cultiva la poésie de bonne heure, et conserva toute sa vie un penchant irrésistible pour les muses. Nous l'avons vu, en qualité de croisé, à la glorieuse bataille de Lépante, où il reçut une blessure au bras gauche, dont il demeura estropié le reste de sa vie. Il était encore au service en 1575, lorsque, retournant sur une galère de Naples en Espagne, il fut pris par le corsaire Arnant Mami, qui le conduisit à Alger et le retint parmi ses esclaves. C'est dans cette affreuse position que Cervantes déploya les ressources de son génie et la force de son caractère. Il

(1) *Biographie univers.*, t. XXV. — (2) *Ibid.*, t. VI.

exposa courageusement sa vie pour briser ses fers et ceux de plusieurs autres Chrétiens qui se trouvaient avec lui. L'entreprise, conduite avec autant d'adresse que de persévérance, fut découverte au moment où elle touchait à sa fin. Une mort affreuse menaçait tous ces infortunés. Cervantes osa se charger de la responsabilité commune, et soutint qu'il était seul coupable. L'espoir d'une haute rançon, la sollicitude infatigable des pères de la Trinité et d'autres circonstances heureuses sauvèrent ce généreux captif. Loin d'être découragé par l'idée du supplice qu'il avait vu de si près, il osa concevoir le projet de faire soulever tous les esclaves détenus dans Alger, et de s'emparer de la ville. Le dey, effrayé de l'audace de cet homme extraordinaire, exigea qu'il lui fût remis, et paya la somme de mille écus à son ancien maître. Dès ce moment les chaînes de Cervantes s'appesantirent et il fut soumis à une surveillance particulière. Après six ans de souffrances inouïes, il fut enfin racheté par les soins des pères de la Trinité, qui ne cessèrent de prendre le plus vif intérêt à son sort. Aussi, quand il mourut à Madrid, L'an 1616, dans sa soixante-dix-neuvième année, voulut-il être enterré dans l'église des religieuses de la Trinité de cette ville(1).

Il en est de la peinture comme de la poésie. Ecoutons un observateur de génie. « Toute l'Europe ignorait que l'Espagne eût une école (de peinture) : et quelle école ! la première et la plus nombreuse de l'Europe, celle de Raphaël exceptée. Les armées de la Révolution (françaice) essentiellement athées, avaieut dépouillé les églises étrangères de préférence aux palais et aux châteaux. Comme c'est à la religion que les artistes doivent leurs plus nobles inspirations, le musée de Paris contenait les chefs-d'œuvre que la catholicité avait produits depuis trois siècles. Les souverains, les grands, les riches, toute l'Europe enfin, ont eu à Paris deux célèbres rendez vous en 1814 et 1815 ,et ,dans ces nouveaux jeux olympiques, à quel tableau la couronne a-t-elle été décernée? A un tableau de Zurbaran, l'*Apothéose de saint Augustin*. Jamais l'enthousiasme de l'art ne créa rien d'aussi vivant ; les hommes et les anges, la terre et l'air exprimaient toutes les beautés de la création; la vie de ce tableau, la transparence des lumières, ne nuisent en rien à la noblesse de son ordonnance et à la correction de son dessin. Qui venait ensuite ? un tableau semi circulaire, de Murillo : il exprimait un songe, et par sa poésie il échappe à l'analyse de l'art ; il n'y eut qu'un cri d'admiration, et il fut arraché en présence de la *Transfiguration*, de Raphaël, et du ***saint Jérôme***, du Dominicain, et de tant d'autres chefs-d'œuvre(2) »

Or, pendant longtemps, Zurbaran, l'auteur espagnol du tableau le plus parfait qui soit en Europe n'était pas même [illegible] dans les biographies universelles. Murillo, né à Séville le 1er janvier 1618, et mort en la même ville le 3 Avril 1682, ne sortit jamais de l'Espagne, n'eut le plus souvent d'autre maître que lui-même, peignit d'abord des bannières et d'autres sujets de dévotion : ses principaux chefs-d'œuvre furent pour les Franciscains et les Capucins de sa ville natale.

Avec des poëtes et des peintres, l'Espagne eut des historiens et des théologiens célèbres. Jean Mariana, né l'an 1537, à Talavéra, au diocèse de Tolède, entré chez les Jésuites à l'âge de dix-sept ans, a écrit en latin et traduit en espagnol une histoire d'Espagne en trente livres. Elle est estimée pour le mérite des recherches, l'exactitude des faits, la sagesse des réflexions, et surtout pour l'agrément du style, à la fois simple et élégant, et qui approche beaucoup de celui de Tite-Live, que l'auteur avait pris pour modèle. François Suarès, Jésuite, né à Grenade l'an 1548, mort à Lisbonne en 1617, a écrit, avec beaucoup d'ordre et de netteté, vingt-trois volumes in-folio sur la théologie. Mariana et Suarès ayant écrit en Espagne et sous l'inspection de l'inquisition royale, il était naturel de les voir soutenir le pouvoir absolu, irresponsable et inadmissible des rois, à l'exclusion de tout contrôle du peuple et de toute subordination quelconque à un autre pouvoir. Et pourtant ils enseignent ouvertement, avec le grand nombre des théologiens et des jurisconsultes, que le pouvoir des rois leur vient de Dieu par le peuple ; que l'usage qu'ils en font est subordonné à la loi de Dieu interprêtée par l'église. Il y a plus : dans son ouvrage *Du Roi et de son institution* Mariana examine s'il est permis de tuer un tyran ; et il penche pour l'affirmative, dans le cas où le prince renverse la religion et les lois publiques, sans égard pour les remontrances de la nation. L'édition orginale de cet ouvrage se fit à Tolède, l'an 1599. Elle est revêtue de l'approbation des Docteurs qui avaient visé ce livre, et du privilège pour l'impression, et elle put circuler librement dans toute l'Europe. Ce n'est pas tout. L'an 1613, Philippe III fit l'apologie des doctrines populaires de Suarès contre le roi d'Angleterre, Jacques Stuart : ce qui certes ne prouve guère que les rois d'Espagne fussent des tyrans et des despotes, ou qu'ils eussent envie de l'être, ni que les Espagnols fussent un peuple servile. l'Espagne passe ainsi avec honneur et gloire du seizième siècle au dix-septième.

L'Italie, comme nous avons vu de Paul V à Alexandre VII, continuait de donner de bons Papes à l'Eglise. Elle vit au même temps des personnes et des œuvres saintes. Venu d'Espagne, saint Joseph Calasanz fondait à Rome la Congrégation des Ecoles-Pies ou pieuses, pour l'intruction chrétienne de la jeunesse. Un saint d'Italie fondait une œuvre semblable à Florence.

(1) Biographie univ., t. VII. — (2) [illegible] *De l'état [illegible] dans les sociétés modernes*, c. IX.

Le bienheureux Hippolyte Galanti naquit à Florence même, le 12 octobre 1565, de parents dont la probité et la vertu étaient la principale richesse. Sa jeunesse fut si édifiante que, à peine âgé de douze ans, il attira sur lui l'attention de l'archevêque de Florence, Alexandre de Médicis, depuis pape sous le nom de Léon XI, et fut chargé par ce prélat d'enseigner les premiers éléments de la religion à d'autres jeunes gens de son âge. Pendant de longues années, il partagea son temps entre le travail qu'exigeait sa profession (il était fabricant d'étoffes de soie), les œuvres de charité et le soin de sa propre sanctification.

On est étonné que, sans biens, sans protecteurs, sans connaissances, il ait pu faire tant de bien dans une ville telle que Florence. Il fonda une congrégation uniquement occupée d'instruire des vérités de la religion et de former à la vertu les enfants des deux sexes et même des personnes adultes qui vivaient dans l'ignorance de leurs devoirs et des premiers mystères de la religion. Le nombre des âmes qu'il retira par ce moyen de l'abîme de la perdition et du désespoir est presque infini.

Le zèle d'Hippolyte eut de nombreux imitateurs dans toute l'Italie, et en peu d'années il s'y établit, sous le nom d'ordre de la doctrine chrétienne, une multitude de congrégations qui se proposèrent le même but et suivirent la même règle qu'il avait donnée à la sienne. Il mourut en odeur de sainteté, le 20 mars 1619, âgé seulement de cinquante-cinq ans. Il avait reçu plusieurs fois le don de prophétie. Son nom est encore aujourd'hui en grande vénération dans la Toscane et les provinces adjacentes. Il a été béatifié par Léon XII, le 15 mai 1825 (1).

Dans le même temps, un autre saint fondait, à Rome encore, l'ordre des Clercs réguliers pour le service des malades.

Saint Camille de Lellis naquit en 1550, à Bacchianico, petite ville de l'Abruzze, au royaume de Naples. A peine fut-il né qu'il perdit sa mère. Il n'avait encore que six ans lorsque la mort lui enleva son père, qui avait servi en qualité d'officier dans les guerres d'Italie. Ayant appris à lire et à écrire, il embrassa aussi la profession des armes, à laquelle il renonça pour toujours en 1574. Il avait contracté une violente passion pour le jeu et il fit des pertes considérables. Bientôt il fut ruiné et réduit à une telle misère qu'il se vit obligé, pour vivre, de travailler comme aide-maçon à un bâtiment que faisaient faire les Capucins. Cependant la grâce parlait à son cœur. Le supérieur du couvent lui ayant fait un jour une exhortation touchante, il fondit en larmes et détesta sa vie passée. Agé alors de vingt-cinq ans, il entra successivement au noviciat chez les Capucins et les Cordeliers, mais on ne voulut pas le recevoir, à cause d'un ulcère qu'il avait à la jambe, et que les médecins jugèrent incurable. Alors il se rendit à Rome et y servit l'espace de quatre ans les malades d'un hôpital, celui de Saint-Jacques. Il portait divers instruments de pénitence et veillait jour et nuit auprès des pauvres, s'attachant surtout aux moribonds. Il tâchait de leur procurer tous les secours corporels et spirituels, et de leur suggérer tous les actes de vertus relatifs à leur situation. Sa prière était continuelle. Il choisit pour confesseur saint Philippe de Néri; il communiait tous les dimanches et toutes les fêtes. Sa charité, jointe à une rare prudence, le fit élire directeur de l'hôpital.

Camille était pénétré de douleur à la vue du peu de zèle des domestiques que l'on employait au service des malades. Il résolut de former une congrégation religieuse qui se dévouât à cette bonne œuvre. Pour se mettre lui-même en état d'assister plus utilement les malades et les mourants, il étudia la théologie et reçut la prêtrise. Des compagnons de charité lui étant venus, ils allaient tous les jours à l'hôpital du Saint-Esprit, où ils servaient les pauvres avec autant de zèle et de ferveur que si c'eût été Jésus-Christ en personne, faisant les lits des malades et exerçant à leur égard les fonctions les plus dégoûtantes. Ils s'engagèrent même par vœu à servir les pestiférés, les prisonniers et ceux même qui mouraient dans leurs propres maisons. Leur principal soin était de secourir les âmes, en suggérant aux malades des actes de religion convenables à l'état où ils se trouvaient. Malgré de grands et nombreux obstacles, sa congrégation, approuvée et confirmée par les Papes, se répandit dans toute l'Italie; il envoya même de ses frères jusqu'en Hongrie et en d'autres lieux affligés de la peste. Il mourut le 14 juillet 1614, doué du don de prophétie et de miracles. Sa charité pour les malades était d'autant plus admirable, qu'il fut lui-même souffrant toute sa vie, et souvent de plusieurs maladies à la fois. Il a été béatifié et canonisé par Benoît XIV (2).

L'Italie vit une sainte veuve fonder un nouvel ordre de religieuses, les Annonciades célestes. Marie-Victoire Fornari, née à Gênes, l'an 1562, de parents nobles et vertueux, fut une enfant de bénédiction dès l'âge le plus tendre. Les jeux de son enfance étaient la prière, la retraite et l'étude de la loi divine. Elle obtint la guérison d'un de ses frères qui était à l'extrémité. A dix-sept ans, elle sentit de l'attrait pour la vie religieuse. Toutefois, pour obéir à son père, elle épousa un noble génois, Ange Strata, qui, bien loin de la contrarier dans ses œuvres de piété, lui en donnait lui-même l'exemple. Quand quelqu'un lui demandait pourquoi son épouse ne paraissait point dans les sociétés mondaines, il avait coutume de répondre : Ma femme n'est bonne qu'à prier Dieu et à prendre soin de sa famille. Dieu bénit

(1) Godescard, 20 mars. — (2) *Ibid.*, 14 juillet.

leur union. Marie-Victoire eux six enfants, quatre garçons et deux filles, qu'elle consacra tous à la sainte Vierge dès le moment de leur naissance. Tous embrassèrent l'état religieux et y vécurent dans la plus haute piété. Un seul, nommé Alexandre, mourut à l'âge de dix ans, après avoir supporté une longue maladie avec la plus admirable patience. Marie-Victoire perdit son vertueux époux et resta veuve à l'âge de vingt-cinq ans. Résignée, mais inconsolable, elle eut recours à la consolatrice des affligés. Vierge sainte, lui dit-elle baignée de larmes, Vierge qui fûtes toujours pleine de compassion, prenez ces petits enfants que je vous présente; adoptez-les pour vos enfants, puisqu'ils n'ont plus de père, et qu'à mon égard ils peuvent se regarder comme orphelins, puisque je ne suis pas capable de leur servir de mère. Cette prière touchante fut sur le champ exaucée. La sainte Vierge lui apparut et lui adressa ces paroles, que la pieuse veuve écrivit dans la suite par ordre de son confesseur : « Victoire, ma fille, aie bon courage! ne crains rien, parce que je veux mettre les enfants et la mère sous ma protection. Laisse-moi faire; c'est moi qui prendrai un soin particulier de ta maison. Vis contente et n'aie plus d'inquiétude. La seule chose que je demande de toi, c'est que tu te reposes de tout sur ma bonté et que tu ne t'occupes désormais que du soin d'aimer Dieu par-dessus toutes choses. »

La vision disparut, mais la consolation ne disparut pas avec elle. Marie-Victoire fit dès lors vœu de chasteté, et s'imposa la loi de vivre dans une retraite absolue. Le monde et l'enfer firent leurs efforts pour la détourner de la vie parfaite. Guidée par un directeur habile, protégée par la sainte Vierge et soutenue par la fréquente communion, elle rendit vaines et les tentations du démon et les séductions du monde. Elle renonça aux riches habits, aux meubles somptueux et à tout ce qui sentait l'opulence. Ses vêtements furent des plus simples et son lit très pauvre. Quelques images de piété faisaient tout l'ornement de sa chambre, qui n'avait plus de tapisseries. C'est ainsi qu'elle se préparait à la pauvreté absolue qu'elle devait bientôt pratiquer dans l'état religieux. A ce détachement parfait elle joignait une humilité profonde et une rigoureuse pénitence. Elle jeûnait au pain et à l'eau, non seulement le carême entier, mais aussi tous les vendredis de l'année et toutes les vigiles d'obligation. Elle avait tellement gravé dans l'esprit le souvenir des souffrances de Jésus Christ, qu'elle ne voulait pas vivre un instant sans pratiquer quelque mortification.

Favorisée si merveilleusement par la sainte Vierge, Marie-Victoire conçut un grand désir d'établir un ordre religieux spécialement consacré à son culte. Quand elle vit tous ses enfants voués à la profession religieuse, elle fit part de son projet à l'archevêque de Gênes. Il refusa d'abord son approbation : elle n'avait plus rien pour l'exécuter, ayant tout donné aux pauvres, et ne pouvant plus rien attendre de sa famille, qui était mécontente de son genre de vie. Il finit toutefois par acquiescer à ses raisons et ses instances. Aussitôt la sainte veuve donna la forme de monastère à une maison qu'elle avait achetée dans un quartier isolé de la ville de Gênes, et s'y enferma avec dix compagnes. Tels furent les commencements de l'ordre des Annonciades célestes, dont la fondation date de l'année 1604, et qui subsiste encore avec édification dans l'Église. L'objet de cette institution est de rendre à la sainte Vierge, particulièrement au mystère de son Annonciation, un culte spécial, et d'imiter surtout les vertus de sa vie cachée. C'est pour honorer la retraite de Marie à Nazareth que les religieuses de cet ordre observent une clôture très étroite et n'ouvrent que trois fois l'année les grilles de leurs parloirs, encore n'est-ce qu'en faveur de leurs plus proches parents. Leur habillement consiste en une robe blanche, un scapulaire, une ceinture et un manteau bleus, qui leur rappellent la vie céleste qu'elles doivent mener pour répondre à leur vocation.

Dès que la communauté eut été formée, les nouvelles religieuses reçurent l'habit des mains de l'archevêque de Gênes. Le prélat établit aussitôt pour leur supérieure la sainte veuve, qui fit tous ses efforts pour éviter cette charge, mais qui y déploya une capacité si grande et des qualités si rares, qu'on vit bien qu'elle avait été instruite à l'école du Saint-Esprit. Sous sa conduite, la nouvelle communauté prospérait, lorsqu'un incident faillit faire échouer entièrement la pieuse entreprise. Un homme de bien qui prenait à cette maison un intérêt particulier, qui même avait sollicité et obtenu pour le nouvel institut l'approbation du pape Paul V, craignit qu'il ne pût se soutenir, et persuada aux religieuses d'entrer dans un autre ordre. Tout était prêt pour l'exécution de ce dessein, à l'insu de la supérieure; mais la sainte Vierge, à qui Marie-Victoire eut recours dès qu'elle en fut instruite, déconcerta ce projet par sa protection et conserva ainsi une société qui lui est spécialement dévouée. Ce bienfait de Marie a paru depuis si grand aux Annonciades, qu'elles en célèbrent chaque année la mémoire par une fête solennelle fixée au 16 juin.

La sainte fondatrice ne tarda pas à voir ses filles revenir à leurs premiers sentiments, et cette consolation lui était due, car elle leur offrait, dans sa personne, un modèle accompli de toutes les vertus religieuses. Elle leur prêchait beaucoup plus encore par sa conduite que par ses discours, la patience, l'humilité, la prudence et l'esprit de pauvreté. Rien ne lui coûtait lorsqu'il s'agissait de rendre service à ses sœurs ; elle se chargeait des travaux les plus pénibles du monastère. Avant que la maison eût une horloge, c'était elle qui prenait le soin d'avertir les converses des devoirs qu'elles avaient à remplir, et, pour

ne pas troubler le sommeil des autres religieuses, elle marchait nu-pieds dans les corridors, même pendant un hiver rigoureux, quoiqu'elle nuisît ainsi à sa santé. Elle avait un soin extrême des malades, dont elle était tout à la fois le médecin et l'infirmière. Une charité si parfaite méritait de nouvelles faveurs du ciel ; Marie-Victoire en obtint de signalées ; elle eut le don des miracles, celui de prophétie et la connaissance du secret des cœurs. Son oraison était sublime, et on l'a vue plusieurs fois en extase ; mais ces grâces extraordinaires n'altéraient en rien son humilité, qui fut rudement éprouvée, sans se démentir jamais, par plusieurs grandes contradictions qu'elle eut à supporter. Enfin, après avoir vécu pendant treize ans d'une manière parfaite dans l'état religieux, cette femme admirable rendit paisiblement son âme pure à son Créateur, en prononçant les noms sacrés de Jésus et de Marie à l'âge de cinquante-cinq ans, le 15 décembre 1617. Son corps fut inhumé dans son monastère et s'y conserve encore sans corruption.

L'opinion qu'on avait de la sainteté de la mère Marie-Victoire était si bien établie, que plusieurs personnes crurent pouvoir recourir à son intercession et obtinrent diverses grâces. Louis XIII, roi de France, qui à cette époque possédait Gênes, et Anne d'Autriche, son épouse, sollicitèrent dès lors sa canonisation auprès du Saint-Siége ; mais elle n'a eu lieu qu'en 1828. Le pape Léon XII a placé la vénérable Marie-Victoire au rang des bienheureux par son décret du deux septembre, et fixé sa fête au douze du même mois (1).

Une autre sainte d'Italie, dont la sanctification présente des particularités assez rares, est sainte Hyacinthe Mariscotti, vierge, du tiers-ordre de Saint-François.

Elle était fille de Marc-Antoine Mariscotti, comte de Vignanello, et d'Octavie Orsini. Elle vit le jour en 1588, et reçut au baptême le nom de Clarisse, qu'elle échangea contre celui de Hyacinthe, lors de son entrée en religion. Élevée dans la crainte de Dieu, elle montra d'abord dans sa première jeunesse un attrait particulier pour la vertu ; mais, en avançant en âge, elle prit goût pour la parure et les vanités du monde ; quoique placée dans un couvent de religieuses pour y faire son éducation, elle était uniquement occupée de frivolités. Toute sa jeunesse s'écoula dans la dissipation. Elle désirait s'établir, et le mariage de sa sœur cadette avec le marquis Capizuochi lui causa beaucoup de dépit et d'envie. Il lui fit perdre sa gaieté, sa bonne humeur ; elle devint capricieuse et d'un commerce fort difficile.

Son père l'engagea alors à se faire religieuse, et, quoiqu'elle ne sentît aucune vocation pour la vie monastique, elle céda néanmoins aux instances de sa famille et prit le voile dans le monastère de Saint-Bernardin de Viterbe, du tiers-ordre de Saint-François ; mais ses goûts et son caractère ne changèrent pas avec son état. Elle ne fut pas plutôt arrivée au couvent qu'elle s'y fit construire une chambre particulière, qu'elle meubla avec luxe et qu'elle décora avec somptuosité. Pour les devoirs que la règle lui imposait, elle ne les remplissait qu'avec négligence et par manière d'acquit. Son unique occupation était de satisfaire les fantaisies de sa folle vanité. Ses défauts n'étaient cependant pas sans mélange de bonnes qualités. On pouvait louer en elle un amour particulier pour la pureté, un respect profond pour les mystères de la religion et une grande soumission à la volonté de ses parents, soumission qui seule l'avait amenée au couvent.

Hyacinthe avait passé près de dix ans au milieu des vierges du Seigneur, avec des habitudes contraires aux saints exemples dont elle était chaque jour témoin, lorsqu'elle fut atteinte d'une maladie assez sérieuse. Elle fit appeler le confesseur de la maison : c'était un respectable religieux de l'ordre de Saint-François, qui, surpris en entrant dans la chambre de la malade du luxe qui la décorait, refusa de l'entendre et lui dit d'un ton sévère « que le paradis n'était pas fait pour les personnes vaines et superbes. » Ces mots frappèrent Hyacinthe d'une salutaire frayeur. « Il n'y a donc plus de salut pour moi ! » s'écria-t-elle. Le confesseur lui répondit que le seul moyen de sauver son âme était de demander à Dieu pardon de sa vie passée, de réparer le scandale qu'elle avait donné à ses compagnes et de commencer une vie toute nouvelle. Hyacinthe le promit en versant un torrent de larmes ; puis, obéissant sur-le-champ aux conseils du saint religieux, elle se rendit au réfectoire au moment où la communauté y était rassemblée. Là, fondant en larmes, elle se prosterna au milieu de la salle, reconnut ses torts à haute voix et demanda avec instances qu'on lui pardonnât les scandales qu'elle avait donnés. Ses compagnes surprises et touchées d'un acte d'humilité si héroïque, s'empressèrent de lui témoigner toute la joie que sa conversion leur donnait, et lui promirent d'unir leurs prières aux siennes pour lui obtenir la grâce de consommer avec générosité le sacrifice qu'elle avait si heureusement commencé.

Le changement de sainte Hyacinthe ne fut pas toutefois bien rapide, et il fallut que de nouvelles infirmités vinssent l'avertir de sa fragilité pour qu'elle songeât à accomplir ses promesses dans toute leur étendue. Mais enfin, pressée de plus en plus par la grâce et par les remords de sa conscience, elle n'hésita plus. Elle commença par remettre à la supérieure de la maison tout ce qu'elle possédait en propre, et se livra à toutes les austérités d'une vie sincèrement pénitente. Un fagot de sarment devint son lit, une pierre son oreil-

(1) Godescard, 1 février.

ler, une vieille tunique tombant en lambeaux son seul vêtement ; elle marchait presque toujours nu-pieds, et l'on peut dire qu'elle n'avait d'autres exercices journaliers que des actes de macération. Les veilles et les privations qu'elle s'imposait n'avaient d'autres bornes que l'impossibilité d'aller plus avant sans mettre sa vie en danger. Ce qui la soutenait et l'animait dans ces saintes pratiques, c'étaient ses méditations fréquentes sur la passion de Jésus-Christ. Le récit des souffrances de son divin époux lui inspirait une telle horreur pour sa mollesse passée qu'elle cherchait à en effacer jusqu'au souvenir par des austérités de tout genre. Elle n'éprouvait plus qu'un seul sentiment qui subjuguait son cœur et absorbait toutes ses autres affections, celui de l'amour de Dieu et du prochain.

Quoique renfermée dans son couvent, elle trouva moyen d'exercer sa charité au dehors. Pendant une épidémie qui désola Viterbe, elle fonda deux associations, dont l'une avait pour objet de recueillir des aumônes pour les convalescents, les pauvres honteux et les prisonniers ; et l'autre, de placer dans un hôpital que l'on bâtit à cet effet les personnes âgées et infirmes. Ces deux associations, qu'elle dirigeait et auxquelles elle donna le nom d'*Oblats de Marie*, subsistent encore à Viterbe, où elles font bénir le nom de leur sainte fondatrice.

Hyacinthe vécut ainsi plusieurs années, tout occupée du soin des malheureux, dont elle était la mère, favorisée des grâces les plus précieuses et du don de la plus sublime oraison. Elle n'avait que cinquante-cinq ans, lorsqu'elle fut subitement atteinte d'un mal aigu et violent qui la conduisit au tombeau en quelques heures. Malgré les vives douleurs auxquelles elle était en proie, elle reçut les sacrements dans les sentiments d'une grande piété, et s'endormit paisiblement dans le Seigneur, en prononçant les noms de Jésus et de Marie. Le cardinal Mariscotti, neveu d'Hyacinthe, sollicita sa béatification, qui fut prononcée en 1726, par le pape Benoît XIII, de la même famille. Le 24 mai 1807, Pie VII la plaça au rang des saintes (1).

L'ordre de saint Benoit offrait alors une pieuse et sainte vierge, la bienheureuse Jeanne-Marie Bonomi, née à Aciago, dans le diocèse de Vicence, le 5 août 1606. Jean Bonomi, son père, était très attaché à ses devoirs de religion, et sa mère, Virginie Caschi, était associée à une pieuse congrégation instituée pour le soulagement des pauvres et des malheureux, dont elle fut toujours l'amie et le soutien. Elle avait une grande dévotion à la sainte Vierge, et lui avait consacré notre sainte dès avant sa naissance.

Marie eut le malheur de perdre sa mère, étant à peine âgée de six ans. Elle fut confiée dès lors aux soins des Clarisses de Trente, qui vivaient dans une grande régularité et qui s'occupaient de l'éducation des jeunes personnes de leur sexe. Au milieu de ces saintes filles, qu'elle voyait jouir d'une paix profonde dans leur solitude, et touchée des exemples de piété fervente qu'elle avait sous les yeux, la jeune Marie résolut de se joindre à elles un jour, et de consacrer sa vie au service de Dieu. Cependant son père, qui avait d'autres vues sur elle, la rappela chez lui quand son éducation fut achevée, et songea à la marier avantageusement.

Il avait, ce semble, les plus légitimes espérances de lui trouver un parti distingué, fondées sur la fortune et les brillantes qualités dont sa fille était douée ; mais celle-ci avait bien d'autres pensées. Elle n'aimait que la retraite, la prière et les exercices de piété. Les divertissements du monde lui étaient à charge, et elle n'y prenait part qu'à regret, pour obéir à son père. Enfin celui-ci crut avoir trouvé pour sa fille un établissement tel qu'il le désirait, et il le lui proposa en la pressant d'accepter ; mais elle lui déclara qu'elle avait résolu de n'avoir jamais d'autre époux que Jésus-Christ, et de renoncer au monde pour aller s'ensevelir dans un monastère. Instances, prières, menaces, rien ne put la fléchir ; et son père, la voyant inébranlable, consentit à tout ce qu'elle voulait, lui demandant seulement de ne pas retourner à Trente, et d'entrer dans un couvent plus rapproché d'Aciago, afin de lui laisser au moins la consolation d'aller souvent la visiter. Marie, se rendant à ses désirs, entra chez les bénédictines de Bassano, en qualité de pensionnaire, le 21 juin 1621.

La jeune vierge voulut, pendant le temps de son noviciat, se préparer à recevoir dignement l'habit religieux. La prière, la méditation, de dures pénitences, des jeûnes fréquents, tels étaient ses exercices habituels. Elle regardait les années qu'elle avait passées malgré elle dans le monde comme des années perdues pour le ciel, et elle s'efforçait, par une piété fervente, de devenir une victime pure et agréable au Seigneur. Elle redoubla encore d'austérités pendant les trois mois qui précédèrent sa prise d'habit. Enfin, arriva ce jour qu'elle attendait depuis si longtemps et si impatiemment. Elle se rend, et avec une joie céleste, aux pieds des autels pour se donner tout entière à l'époux qu'elle avait choisi. Son bonheur était si grand, qu'elle tomba en extase, et qu'on crut qu'elle se trouvait mal. En faisant sa consécration, elle ajouta le nom de Jeanne à celui de Marie qu'elle avait reçu au baptême.

Le Seigneur, auquel elle avait fait le sacrifice de tant d'avantages précieux aux yeux du monde, l'en récompensa par des grâces privilégiées. Ses mains et ses pieds reçurent l'empreinte des sacrés stigmates de sa passion ; et ces signes augustes paraissaient quelquefois [illegible]

(1) Godescard, 30 janvier.

les yeux des autres religieuses par le vif éclat qu'ils répandaient.

Toute la vie de Jeanne ne fut, pour ainsi dire, qu'un enchainement de vertus : elle était uniquement occupée de ses devoirs de religieuse, et les remplissait avec une exactitude exemplaire. Son détachement du monde était sans bornes ; elle ne voyait que la vie future et ne songeait qu'à s'en rendre digne. Elle avait une telle horreur du péché et la crainte d'offenser Dieu était si vive en elle, qu'on la voyait trembler à la seule idée de transgresser sa loi sainte, et qu'on a jamais douté qu'elle n'ait conservé toute sa vie l'innocence baptismale. Mais l'exemple de ses vertus ne devait pas demeurer stérile ; et bientôt appelée aux fonctions de maitresse des novices, elle s'appliqua avec une admirable patience à former le cœur et l'esprit des jeunes personnes qui aspiraient à devenir les épouses de Jésus-Christ ; ses compagnes la nommèrent plus tard abbesse de la communauté, et c'est surtout dans cette charge qu'elle montra dans tout son jour les vertus et les qualités éminentes qui la distinguaient. Mais ce qui lui acquérait tant de mérites devant Dieu lui attira l'envie et la jalousie de ses compagnes, que blessaient la régularité et l'austérité de sa vie. Son confesseur l'ayant un jour traitée de visionnaire, sans doute parce qu'il était trop au-dessous d'elle pour la comprendre, aussitôt la cabale ennemie chercha à la faire passer pour folle. Dès lors elle perdit toute la confiance dont elle avait joui jusque là ; elle fut séquestrée et isolée de tout le monde ; chacun s'éloignait d'elle avec affectation et même il arriva un jour qu'une jeune religieuse ayant vu l'une des plus âgées du monastère s'entretenir avec Jeanne, vint se mettre entre elles pour les séparer ; puis s'adressant à son ainée : « Comment, ma mère, lui dit-elle, une personne comme vous peut-elle s'entretenir avec une folle ? » La religieuse, indignée d'un procédé si peu charitable, allait reprendre sévèrement sa compagne ; mais Jeanne l'interrompit aussitôt et lui dit avec douceur : « Ces prétendues injures sont des trésors ; apprenez-moi donc à les mettre au pied de la croix, et non pas à m'en fâcher. »

Cependant la vérité reprend tôt ou tard le dessus ; et la résignation avec laquelle Jeanne supportait la calomnie servit à la confondre. Celles de ses compagnes que la haine n'animait pas contre elle reconnurent sa supériorité et sa sagesse, et les autres furent réduites au silence ; mais à peine était-elle délivrée de cette tribulation, que d'autres plus cruelles vinrent l'assaillir. Elle fut affligée d'une maladie hideuse, la lèpre, qui lui fit souffrir des douleurs d'autant plus cuisantes, que ses compagnes, redoutant la contagion, l'abandonnèrent et ne lui rendirent que les services les plus indispensables pour l'empêcher de mourir. Bientôt d'autres souffrances vinrent se joindre à la première. Elle se trouvait à la fois atteinte de plusieurs maladies qui la mettaient souvent aux portes du tombeau ; mais la patience, la résignation, le calme le plus pure régnèrent toujours dans son cœur. Elle souffrit avec foi, parce qu'elle se représentait les souffrances du Sauveur, et les récompenses éternelles, en comparaison desquelles, dit saint Paul, toutes les tribulations de cette vie ne doivent être comptées pour rien. Aussi l'entendait-on répéter au milieu des douleurs les plus aiguës, ces touchantes paroles du saint homme Job : « Le Seigneur l'a voulu ainsi : que son saint nom soit béni! » En un mot, Jeanne paraissait étrangère à tout ce qu'elle souffrait dans son corps ; elle était comme transportée dans les cieux, et goûtait des délices ineffables, réservées aux élus. Quand on voulait la plaindre et s'attendrir sur son sort, elle répondait avec tranquilité qu'elle n'était nullement à plaindre, qu'on se trompait en la croyant malheureuse, parce que ses douleurs lui frayaient le chemin de la félicité éternelle, et qu'elle se réjouissait d'acheter le ciel aux mêmes conditions que tant de saints l'ont gagné.

La réputation de sainteté dont elle jouissait lui attira souvent des visites de personnes distinguées par leurs naissance et par leur piété. On cite entre autres Henriette Adélaïde, électrice de Bavière, qui se rendit de Padoue à Bassano pour jouir de la conversation de Jeanne ; elle avait une si haute idée de la vertu de notre religieuse, qu'elle se jeta à ses pieds et lui demanda sa bénédiction. L'humble sœur de Saint Benoit refusa longtemps de consentir à la demande de la princesse, ce ne fut qu'après des instances réitérées qu'elle céda enfin, et l'électrice a dit plusieurs fois depuis, que jamais elle n'avait vu tant de simplicité avec une si profonde connaissance des voies évangéliques.

Quand on venait la consulter sur quelque affaire délicate, elle indiquait un jeûne à ceux qui l'interrogeaient, consultait ensuite le Seigneur, après avoir jeûné elle-même, et ne répondait qu'après le délai qu'elle avait fixé.

Jeanne était depuis longtemps préparée à quitter la terre ; elle n'avait jamais aimé la vie, et dès son enfance toutes ses pensées avaient été tournées vers le ciel. Aussi vit-elle arriver avec une joie bien douce le moment qui devait la réunir à son époux. Atteinte de la dernière maladie qui allait la conduire au tombeau, elle demanda les sacrements de l'Église, qu'elle reçut dans un ravissement inexprimable d'amour et de reconnaissance. Sa joie et son bonheur furent si visibles, que toutes les assistantes firent des vœux pour éprouver un jour les mêmes sentiments quand elles seraient près de mourir. Après avoir reçu le saint viatique, elle tomba en extase et resta assez longtemps dans cet état. Elle revint enfin à elle même, passa encore quelques instants dans de ferventes prières, et expira doucement le 22 février 1670, âgée de 65 ans.

La communauté témoigna à sa mort la plus profonde douleur ; mais ce sentiment se chan-

gea bientôt en une vive confiance dans le crédit dont elle devait jouir auprès de Dieu. Tous ceux qui l'avaient connue durant sa vie s'empressèrent de l'invoquer, et plusieurs miracles furent opérés par son intercession. Lorsqu'en 1736 on exhuma son corps, trois personnes furent guéries subitement de diverses maladies. On fit plus tard des recherches sévères sur sa vie et sur les prodiges arrivés à son tombeau ; et ce fut en conséquence de cette enquête que le Pape Pie VI lui décerna les honneurs de la béatification le 2 juin 1783.

Une autre branche de la famille de saint François, les Capucins, glorifiait Dieu par des fruits remarquables de sainteté.

Saint Joseph de Léonissa naquit en 1556, dans la petite ville de Léonissa près d'Otricoli, qui est de l'État ecclésiastique. A l'âge de dix-huit ans, il fit profession dans le couvent que les Capucins avaient dans le lieu de sa naissance, et changea son nom d'Eufranius en celui de Joseph. Il fut toujours un modèle accompli de douceur, d'humilité, de patience, de chasteté et d'obéissance. Trois jours de la semaine, il ne prenait que du pain et de l'eau pour toute nourriture : il passa aussi plusieurs carêmes de la sorte, il couchait sur des planches, n'ayant qu'un tronc d'arbre pour chevet. Sa joie n'était jamais plus grande que lorsqu'il avait l'occasion de souffrir des injures et des mépris. Il se regardait comme le dernier des pécheurs, et avait coutume de dire à ce sujet : Il est vrai que, par la miséricorde de Dieu, je ne suis pas tombé dans des crimes énormes, mais j'ai si mal répondu à la grâce, que j'aurais mérité d'être abandonné plus qu'aucune autre créature. Il avait une dévotion singulière à Jésus crucifié, et les souffrances de notre divin Sauveur étaient le sujet le plus ordinaire de ses méditations. Il prêchait ordinairement un crucifix à la main, et ses paroles, qui étaient toutes de feu, embrasaient de l'amour sacré les cœurs de son auditoire.

En 1587, ses supérieurs l'envoyèrent dans la Turquie, pour travailler, en qualité de missionnaire, à l'instruction des Chrétiens de Péra, qui est un faubourg de Constantinople. Il se dévoua avec une charité vraiment héroïque au service des galériens, surtout pendant les ravages d'une peste horrible. Ayant été lui-même attaqué de cette cruelle maladie, Dieu lui rendit la santé pour le bien d'une grande multitude d'âmes. Il convertit plusieurs apostats, dont un pacha entre autres. Les Mahométans, furieux du succès de ses prédications, le firent mettre en prison par deux fois et le condamnèrent à mort. Ils le pendirent à un gibet par un pied et par une main, et le laissèrent longtemps en cet état. A la fin pourtant, on le détacha, et le sultan commua en exil la sentence de mort. Le père Joseph, s'étant embarqué pour l'Italie, prit terre à Venise et [illegible] après une absence de deux ans. De retour dans sa patrie, il recommença ses travaux apostoliques, et le ciel continua de les bénir comme il l'avait déjà fait. Notre saint fut affligé, vers la fin de sa vie, d'un horrible cancer qui lui causa les plus vives douleurs. Il souffrit deux fois les opérations des chirurgiens, sans pousser le moindre soupir. Il tenait pendant tout ce temps là un crucifix dans ses mains, et ne faisait entendre que ces paroles : Sainte Marie, priez pour nous, misérables pécheurs. Quelqu'un des assistants ayant proposé de le lier pendant l'opération, il dit en montrant le crucifix : Voilà le plus fort de tous les liens ; il me tiendra immobile beaucoup mieux que toutes les cordes. Sa maladie étant sans remède, il mourut le quatre février 1612. Son nom se trouve encore aujourd'hui dans le martyrologe romain que Benoît XIV a publié. Il fut béatifié par Clément XII en 1737, et canonisé en 1746 par Benoît XIV (1).

Saint Fidèle, Capucin et martyr, naquit l'an 1277, à Sygmaring, petite ville d'Allemagne, dans la Souabe : son père se nommait Jean Rey. Il fit ses premières études dans l'université de Fribourg, en Suisse ; il s'appliqua surtout à la jurisprudence et passa docteur en droit. Il menait une vie très mortifiée, ne buvait jamais de vin et portait toujours le cilice. Ses vertus, entre autres sa modestie et sa douceur, lui attiraient l'estime et la vénération de tous ceux qui le connaissaient.

En 1604, il partit avec trois jeunes gentilshommes qu'on envoyait voyager dans les différentes parties de l'Europe. Il s'attacha principalement à leur inspirer de vifs sentiments de religion. Sans cesse il leur donnait l'exemple de la piété la plus tendre. Il ne laissait passer aucune grande fête sans s'approcher de la sainte communion. Dans toutes les villes qui se rencontraient sur sa route, il visitait les églises et les hôpitaux, et assistait les pauvres selon ses facultés ; il lui arriva même quelquefois de se dépouiller de ses habits pour les en revêtir.

Après ses voyages, il obtint à Colmar, en Alsace, une place de magistrature, qu'il exerça avec beaucoup de réputation. La justice et la religion faisaient la règle invariable de toute sa conduite. Il s'intéressait vivement en faveur des indigents, ce qui le fit surnommer *l'avocat des pauvres*. Quelques injustices qu'il ne pouvait empêcher lui inspirèrent du dégoût pour sa charge. Craignant donc de n'avoir pas la force de résister aux occasions du péché il résolut de quitter le monde et de se retirer chez les Capucins de Fribourg. Il y prit l'habit en 1612, et reçut de son supérieur le nom de *Fidèle*. Il donna son bien et sa bibliothèque au séminaire de l'évêque, afin de pourvoir à l'entretien et à l'instruction des jeunes clercs qui n'étaient point assez favorisés de la fortune ; tous ses autres effets furent distribués aux pauvres.

Du moment qu'il fut religieux, il n'eut plus

(1) Godescard, 4 février.

d'ardeur que pour les humiliations et les austerites de la penitence. Il renonça à sa propre volonté, pour ne plus faire que celle de ses supérieurs. Les tentations dont il fut assailli ne le découragèrent point; il les vainquit en les découvrant à son directeur, dont il suivait les avis avec docilité. Les mortifications prescrites par la règle ne suffisaient point encore à sa ferveur. L'avent, le carême et les vigiles des fêtes, il ne vivait que de pain, d'eau et de fruits secs. Rien n'était capable d'interrompre le recueillement de son âme. Dans ses prières, il demandait surtout la grâce de ne tomber ni dans le péché ni dans la tiédeur.

Il n'eut pas plus tôt fini son cours de théologie, qu'on le chargea du soin de prêcher la parole de Dieu et d'entendre les confessions des fidèles; il remplit ce double ministère avec un très grand succès. Devenu supérieur du couvent de Weltkirch, il opéra des prodiges de conversion dans cette ville et dans les lieux voisins : il dessilla aussi les yeux à plusieurs calvinistes. La nouvelle des fruits qui accompagnaient ses travaux apostoliques étant parvenue à Rome, la congrégation de la Propagande le nomma pour aller prêcher chez les Grisons. Il fut le premier missionnaire envoyé à ce peuple depuis qu'il avait embrassé le calvinisme. On lui associa huit religieux de son ordre, qui devaient travailler sous sa conduite. Il ne se laissa rebuter ni par les fatigues ni par les menaces qu'on lui fit de lui ôter la vie. Il convertit deux gentilshommes calvinistes dans ses premières conférences. En 1622, il pénétra dans le canton de Pretigout et y convertit beaucoup d'hérétiques, ce qu'on attribua moins à ses discours qu'à la ferveur et à la continuité de ses prières.

Tant de conversions firent entrer dans une étrange fureur les calvinistes qui avaient pris les armes contre l'empereur; ils résolurent d'en arrêter le cours, en se défaisant de celui qui en était le principal instrument. Le saint missionnaire, informé de leurs desseins, se prépara à tout événement. Le vingt-quatre avril 1622, il se confessa à un de ses compagnons, dit la messe et prêcha dans le bourg de Gruch; il prononça son sermon avec encore plus de feu qu'à l'ordinaire. Il prédit sa mort à plusieurs personnes, et depuis il signa toutes ses lettres : Frère Fidèle, qui doit être bientôt la pâture des vers. De Gruch, il alla prêcher à Sevis, où il exhorta fortement les catholiques à rester inviolablement attachés à leur foi. Un calviniste ayant tiré sur lui un coup de mousquet dans l'église, les fidèles le prièrent inutilement de se retirer; mais il leur répondit qu'il ne craignait point la mort, et qu'il était prêt à sacrifier sa vie pour la cause de Dieu.

Tandis que le saint retournait à Gruch, il tomba dans les mains d'une troupe de soldats calvinistes qui avaient un ministre à leur tête : ils le traitèrent de séducteur, et voulurent le forcer à embrasser leur secte. « Que me proposez-vous là? répondit le père Fidèle. Je suis venu parmi vous pour réfuter vos erreurs, et non pas pour les embrasser. La doctrine catholique est la foi de tous les siècles, je n'ai donc garde d'y renoncer. Au reste, sachez que je ne crains point la mort. » Un de la troupe l'ayant renversé par terre d'un coup d'estramaçon, il se releva sur les genoux et fit cette prière : « Seigneur, pardonnez à mes ennemis; aveuglés par la passion, ils ne savent ce qu'ils font. Seigneur Jésus, ayez pitié de moi! Sainte Marie, mère de Jésus, assistez-moi! » Cette prière finie, il reçut un second coup qui le jeta par terre baigné dans son sang. La fureur des soldats ne fut point encore satisfaite; on lui perça le corps avec des poignards et on lui coupa la jambe gauche. Sa bienheureuse mort arriva l'an 1622; il était dans la quarante-quatrième année de son âge et la dixième de sa profession. Les catholiques l'enterrèrent le lendemain. Quelque temps après, les impériaux défirent les calvinistes, conformément à une prédiction du saint. Le ministre qui s'était mis à la tête des soldats fut si frappé de cette circonstance qu'il se convertit et abjura publiquement l'hérésie.

Le corps du saint missionnaire est dans l'église des Capucins de Weltkirch; pour la tête et la jambe gauche, qui avaient été séparées du tronc, elles sont dans la cathédrale de Coire. La translation s'en fit avec beaucoup de solennité. Il s'est opéré un grand nombre de miracles par l'intercession du serviteur de Dieu. Il fut béatifié par Benoît XIII en 1729, et canonisé par Beonît XIV en 1746. Son nom a été inséré dans le martyrologe romain sous le vingt-quatre avril (1).

L'ordre des Capucins fut gouverné par un des plus grands et des plus saints hommes de son temps, le bienheureux Laurent de Brindes. Il naquit à Brindes même, le vingt-deux juillet 1559, et reçut au baptême le nom de Jules-César. Ses parents, Guillaume de Rossi et Élisabeth Mafella, tous deux de familles distinguées, lui firent donner une éducation chrétienne et favorisèrent par tous les moyens l'attrait qu'il manifesta de bonne heure pour la vie religieuse. Conformément au désir qu'il lui en avait manifesté plusieurs fois, son père le revêtit de l'habit de Saint-François et le conduisit au monastère de Saint-Paul, de la ville de Brindes, où il le mit sous la direction du père Giacono, célèbre prédicateur de l'ordre.

C'était l'usage à Brindes et dans quelques autres villes d'Italie, que les enfants prononçassent dans les églises des discours pieux et édifiants, où assistaient un assez grand nombre de fidèles. Jules de Rossi s'acquitta de ce devoir avec tant de modestie, de gravité, et quelquefois de force et d'énergie, qu'il excita l'admiration générale et produisit souvent les effets les plus salutaires. Sur ces entrefaites,

(1) Godescard, 24 avril

il perdit son père et fut obligé de quitter Brindes pour se retirer à Venise, chez un oncle qui voulait bien se charger de poursuivre son éducation. C'était un prêtre séculier d'une grande piété et d'un savoir profond à qui l'on avait confié le soin de gouverner les jeunes gens qui fréquentaient le collège Saint-Marc. Ces étudiants portaient la soutanelle. Jules de Rossi adopta aussi ce costume et déposa l'habit de Saint-François; mais telle était déjà l'idée qu'on avait de sa sainteté, que quelques-uns de ses parents gardèrent son habit conventuel comme une relique. Venise connut bientôt le trésor qu'elle possédait dans cet excellent jeune homme, et l'on crut généralement que l'on devait à ses prières et à sa foi la cessation d'une tempête furieuse qui s'éleva sur l'Adriatique et qui pouvait occasionner les plus grands désastres.

Jules était trop parfait pour se plaire dans le monde; il lui fallait un état plus saint que les professions ordinaires, et il résolut d'embrasser l'institut des Capucins. Ce fut le dix-huit février 1575, à l'âge de seize ans, qu'il exécuta ce pieux dessein à Vérone. Son année de noviciat étant terminée, il prononça ses vœux et prit le nom de Laurent, sous lequel il fut connu depuis. Aussitôt après, on l'envoya finir ses études à Padoue, contre l'usage ordinaire, qui voulait que le jeune profès fût encore pendant deux ou trois ans sous la surveillance d'un gardien, afin de se perfectionner et de s'affermir dans les vertus qu'il avait dû acquérir pendant son noviciat. Le latin, le grec et l'hébreu devinrent très familiers à notre saint, par l'application extrême qu'il donnait à l'étude, et il relisait souvent dans l'original l'Ancien et le Nouveau Testament. Pendant cette lecture, il se tenait constamment à genoux et découvert, comme si Dieu lui-même lui eût alors adressé directement la parole.

A peine était-il diacre, que ses supérieurs lui firent annoncer la parole de Dieu: leurs espérances ne furent pas trompées. Le père Laurent s'attacha surtout à corriger les désordres qui régnaient parmi les jeunes gens qui fréquentaient l'université de Padoue, alors la plus célèbre de l'Europe pour le droit civil et la médecine. Après un an de prédication, la ville ne se reconnaissait plus, tant la réformation des mœurs y avait été prompte et générale. — Le bienheureux Laurent fit tous ses efforts pour ne point recevoir la prêtrise, à l'exemple de saint François; mais ses supérieurs le voulurent, et il obéit.

Clément VIII, informé de sa vertu et de ses succès dans la chaire, le fit venir à Rome pour travailler à la conversion des Juifs, œuvre qu'il avait fortement à cœur, et dont il s'occupait avec zèle depuis longtemps. Il y a un proverbe que le paradis des Juifs sur la terre c'est Rome. Lorsqu'ils étaient poursuivis dans le reste de la chrétienté, ils vivaient tranquilles dans cette capitale. Habitant un quartier séparé, ils se livraient aux occupations de leur état, sans qu'ils fussent inquiétés d'aucune manière. La seule condition qu'on leur impose, c'est d'écouter, de temps à autre, une instruction sur la vérité de la religion chrétienne. Encore n'exige-t-on pas rigoureusement qu'ils y assistent; les jeunes filles en sont dispensées. Ceux qui veulent embrasser la religion chrétienne sont admis dans des maisons de catéchumènes des deux sexes, toujours ouvertes, et dans lesquelles ils sont nourris, logés et instruits pendant quarante jours. S'ils reçoivent le baptême, ils y restent huit jours de plus. Les jeunes gens qui montrent des dispositions pour l'étude sont placés au collège des néophytes. L'on donne une dot aux filles qui se marient. Celles qui désirent embrasser la vie religieuse sont reçues sans frais dans un couvent de Dominicaines, connu sous le nom de *la petite Annonciation*. Si elles veulent vivre dans le célibat, sans entrer en religion, elles trouvent dans une maison qui leur est destinée un logement pour le reste de leurs jours.

Clément VIII ayant donc communiqué au père Laurent son dessein pour la conversion des Juifs, le saint missionnaire s'y prépara par la prière, par la réflexion et en consultant des personnes expérimentées. Sa première démarche fut de se concilier l'affection de ceux qui allaient devenir les objets de son zèle. Il leur montrait beaucoup d'égards dans ses entretiens, et en même temps la plus grande politesse. Il s'efforçait de les convaincre que nul autre motif que le désir de leur salut et l'espoir de le procurer n'avait pu l'engager à se charger d'une pareille mission. Lorsqu'il montait en chaire, il portait avec lui une bible hébraïque, d'où il tirait les textes qu'il traduisait ensuite en hébreu rabbinique et en italien. Il invitait alors les rabbins à examiner et à vérifier l'exactitude des citations et des traductions, et la justesse des conséquences qu'il tirait de ces passages. Nul mot offensant pour ses auditeurs ne lui échappa jamais. Ses instructions, entremêlées de petits épisodes, qui tout à la fois plaisaient et soutenaient l'attention, se terminaient d'ordinaire par une exhortation vive et affectueuse, et elles produisirent beaucoup de conversions.

Outre ses prédications apostoliques, qu'il fit entendre et devant le Pape, et à Mantoue, à Padoue, à Vérone et à Venise, le père Laurent de Brindes enseigna la théologie sur un plan que suivirent plus tard en France le père Thomassin de l'Oratoire et le père Pétau de la compagnie de Jésus. Il ne montra pas moins de talents et d'habileté dans des fonctions d'un autre genre. Il fut successivement gardien de plusieurs maisons, provincial de Toscane et des Etats de Venise, enfin définiteur général, en 1596, à l'âge de trente neuf-ans.

Sur ces entrefaites, Clément VIII qui, de concert avec l'empereur Rodolphe II, s'occupait de l'établissement des Capucins dans les Etats impériaux de l'Allemagne et de la Bo

hême, jeta les yeux sur Laurent pour l'exécution de cette affaire. Onze prêtres de son ordre et deux frères laïs se mirent en route sous sa direction, et furent accueillis à Vienne avec la plus grande distinction par l'archiduc Mathias, frère de l'empereur. Ils éprouvèrent bien quelque opposition de la part d'un petit nombre de courtisans qui étaient protestants; mais cela n'eut pas de suite, et le premier couvent de l'ordre en Allemagne fut fondé dans la capitale de l'Autriche avec beaucoup de solennité. Il y eut plus d'obstacles pour établir le couvent de Prague, capitale de la Bohême, et moins pour celui de Gratz, capitale de la Styrie.

L'empereur, ayant vu l'habileté du père Laurent, l'employa dans une affaire bien différente et non moins difficile. Mahomet III, s'étant avancé vers le Danube, annonçait le projet d'envahir la Hongrie. Rodolphe leva une armée et invita tous les princes de l'Allemagne, tant catholiques que protestants, à venir se joindre à lui pour la défense de la chrétienté. Mais, craignant que ses invitations ne fussent point assez efficaces, il leur envoya de plus le père Laurent. Le succès du pieux Capucin fut complet: tous les secours demandés furent envoyés avec célérité, et l'archiduc Mathias fut choisi pour généralissime de l'armée chrétienne. Mais là ne se devait point terminer encore la mission du bienheureux Laurent: le Seigneur lui réservait un triomphe d'un autre genre. A la demande de Mathias, du nonce et de plusieurs des princes confédérés, le pape lui ordonna de se rendre à l'armée, afin de contribuer au succès de la campagne par ses conseils et par ses prières. Il obéit sans résistance. Sitôt qu'il fut arrivé, on rangea devant lui l'armée en bataille. Le saint religieux, la croix à la main, harangua les soldats et les assura formellement d'une victoire certaine; ensuite il les prépara au combat par la prière et par la pénitence. Le jour de l'engagement, le chef des Turcs présenta quatre-vingt mille hommes en bataille rangée : le général des Chrétiens n'en avait que dix-huit mille. Frappés de cette différence, quelques officiers de l'empereur, même des plus intrépides, conseillaient d'agir avec prudence et de se retirer dans l'intérieur du pays. L'archiduc ayant appelé le père Laurent au conseil, il s'y rendit, prit connaissance de l'objet de la délibération, opina pour l'attaque; et, pour la seconde fois, il donna à l'assemblée l'assurance d'une victoire complète. Cette réponse ayant diminué les craintes on résolut de commencer le combat sur-le-champ et on rangea les soldats en bataille. Le père Laurent à cheval, se plaça à la première ligne, revêtu de son habit religieux. Alors, élevant un crucifix qu'il tenait à la main, il se tourna vers les troupes et leur parla avec tant de force, qu'elles ne voulurent pas attendre l'attaque des Turcs. Sur-le-champ elles s'élancèrent contre l'ennemi avec une valeur incroyable. Les Turcs, de leur côté, les reçurent avec fermeté, et le choc fut terrible. Le père Laurent fut un moment entouré par les infidèles; mais les colonels Rosbourg et Altain, accourus pour le défendre, l'arrachèrent au péril et le conjurèrent de se retirer, lui disant que ce n'était pas là sa place. Vous vous trompez, leur répondit-il à haute voix; c'est ici que je dois être : avançons, avançons, et la victoire est à nous! — Les Chrétiens recommencent la charge, et l'ennemi, frappé de terreur, s'enfuit dans toutes les directions.

Cette bataille se donna le 11 octobre 1601. Une seconde eut lieu le 14 du même mois, et fut suivie du même succès. Les Turcs se retirèrent au delà du Danube, après avoir perdu trente mille hommes. On ne saurait exprimer les sentiments d'admiration que le père Laurent avait inspirés aux généraux et aux soldats. Le duc de Mercœur, qui commandait sous l'archiduc, déclara que ce saint religieux avait plus fait lui seul dans cette guerre que toutes les troupes ensemble, et qu'après Dieu et la sainte Vierge, c'était à lui qu'il fallait attribuer les deux victoires remportées sur les ennemis du nom chrétien. Lors de la cérémonie de la béatification du père Laurent, cet événement mémorable fut représenté dans un tableau placé au-dessus de la principale porte du Vatican. Au dessous, on lisait en lettres d'or une inscription latine, dont voici la traduction ; « L'Autriche se trouvant dans la plus grande détresse, le bienheureux Laurent de Brindes, la croix à la main, épouvante et met en fuite les ennemis du nom chrétien. »

Revenu à Rome et élu à l'unanimité général de son ordre, le père Laurent se mit à parcourir tous les pays où il existait des couvents de sa dépendance, le Milanais, la Flandre, l'Espagne, l'Allemagne, et la France. Dans ses visites il voulait, comme un bon père, voir tous ses enfants et connaître tous leurs besoins par lui-même. Il avait pour les anciens une grande considération, et montrait envers les jeunes beaucoup de douceur et d'indulgence. A tous il recommandait d'une manière particulière l'obéissance et l'humilité, regardant avec raison ces deux vertus comme les deux bases de la perfection religieuse. Lui-même il leur en donnait un exemple continuel; car il ne permettait pas qu'on le traitât avec la moindre distinction, et ne voulait pour sa nourriture que la portion ordinaire du réfectoire. La règle était pour lui un supérieur auquel il se soumettait en tout, sans restriction et sans réserve. Ses pieuses recommandations inspirèrent à tous ses religieux un tel amour et une telle estime de ces deux vertus, que tous refusaient les distinctions et les charges qu'on voulait leur conférer, et l'on fut obligé d'insérer dans les constitutions « que les religieux ne se montreraient pas trop difficiles à accepter les charges. » Laurent ne souffrait point d'ornements dans les bâtiments, ni de luxe même dans les églises. Lorsqu'on lui représentait

que les travaux et les embellissements que l'on pouvait faire nourrissaient les pauvres et encourageaient les artistes, il répondait que ces travaux entretenaient aussi l'orgueil des propriétaires. Dans une de ses visites, il trouva un couvent de son ordre bâti magnifiquement, tandis que l'église était assez pauvre; il en témoigna tout son mécontentement, et prédit que le couvent tomberait bientôt en ruines. Les frères, effrayés de sa prédiction, voulaient abandonner la maison sans délai; mais il les rassura, en leur annonçant que, encore que le couvent dût tomber certainement, aucun d'eux ne serait blessé. A quelques temps de là, pendant que les religieux de cette maison se trouvaient à une procession générale, l'édifice fut renversé jusqu'aux fondements; l'église seule fut épargnée et resta intacte.

Le père Laurent était à peine sorti de son généralat, lorsque le Pape, l'empereur et les princes catholiques d'Allemagne le forcèrent à prendre une part active dans un des événements les plus importants de l'histoire moderne.

La mort de Jean Guillaume, dernier duc de Clèves, causa plusieurs contestations touchant sa succession, contestations qui se sont prolongées presque jusqu'à nos jours. Les princes protestants d'Allemagne se servirent de ce prétexte pour s'assembler à Halle et former *l'union protestante*, destinée, ainsi qu'ils l'annonçaient, à défendre leurs libertés et leur religion. Ils choisirent pour leur président l'électeur palatin, et le prince Christian d'Anhalt pour général en chef. L'électeur refusa de faire partie de cette ligue; mais Henri IV, roi de France, la favorisa. Pour s'opposer à cette coalition, les princes catholiques d'Allemagne formèrent une confédération dite *la ligue catholique*, et placèrent à leur tête le duc de Bavière. Mais il fallait contre balancer la puissante influence du roi de France en faveur de l'union, et ils résolurent d'envoyer des ambassadeurs aux autres princes catholiques pour les engager à se joindre à la confédération. On voulait surtout s'attacher le roi d'Espagne, et cette importante mission fut confiée au père Laurent. Philippe III, qui gouvernait alors ce royaume, était plein d'estime pour ce saint religieux qui lui était député. Il lui fit la réception la plus flatteuse, et se détermina facilement, d'après ses conseils, à entrer dans la ligue. Il fut convenu cependant que le duc de Bavière resterait à la tête des affaires. Cette disposition était juste; car la maison de Bavière a toujours été regardée comme un des principaux soutiens de la cause catholique en Allemagne, tant par l'influence politique que lui donnent ses vastes domaines que par son zèle et son attachement à la religion. L'union et la ligue dont nous parlons subsistèrent jusqu'au traité de Westphalie, auquel elles servirent de basés.

Peu après Laurent de Brindes fut envoyé par le Pape en qualité de nonce auprès du duc de Bavière. En 1610, il concilia un différend entre le duc de Savoie et le roi d'Espagne, d'où l'on avait à craindre une guerre générale. Au milieu de tant de voyages, d'occupations et d'affaires d'une si haute importance, il ne cessa pas un seul instant d'être le religieux le plus humble, le plus mortifié, le plus régulier. Les honneurs dont il était environné, la distraction continuelle que ses missions semblaient lui donner, tout cela ne l'empêchait pas d'être intimement uni à Dieu, et de s'acquitter fidèlement de tous les exercices de piété qui étaient prescrits par sa règle. Il ne laissa jamais passer un jour sans offrir le saint sacrifice de nos autels, pour lequel il avait une dévotion toute particulière. Lorsqu'il célébrait en public, il n'y mettait pas plus d'une demi heure; mais quand il le faisait en particulier, il s'abandonnait aux impressions de la grâce et de la joie intérieure qui dans ce moment remplissait son âme. Ses larmes coulaient en abondance, et souvent il restait à l'autel jusqu'à six et huit heures de temps. Après l'office des matines, qui chez les Capucins est toujours à minuit, il ne se couchait pas, mais il passait le reste de la nuit en prière et en méditation. Il avait l'habitude de se confesser tous les jours avant de monter à l'autel. Sa dévotion envers la sainte Vierge fut aussi très remarquable. Les papes Clément VIII et Paul V lui accordèrent la permission de dire la messe votive en son honneur tous les jours, excepté les grandes solennités. Tous les samedis et la veille de ses fêtes, il jeûnait dans la même intention.

La patience du bienheureux Laurent était admirable. Il souffrit beaucoup de la goutte, mais il souffrit en silence; et tandis que la violence de la douleur couvrait son front d'une sueur abondante, il conservait le calme et la sérénité de son âme, sans la moindre altération. N'omettons pas de rapporter ici un fait constant : c'est que, dans ses accès de goutte les plus forts et les plus durables, il cessa toujours de souffrir pendant tout le temps qu'il était à l'autel pour célébrer les saints mystères.

Avec des vertus si héroïques et si éclatantes, il ne faut pas être étonné que le saint religieux ait joui de la vénération publique au plus haut degré. Dès qu'on savait qu'il devait arriver quelque part, on allait en foule à sa rencontre, et l'on se prosternait devant lui pour obtenir sa bénédiction. Un jour qu'il était allé rendre visite au cardinal Borromée, frère et successeur de saint Charles sur le siège de Milan, ce prélat se jeta lui même à ses pieds avec une foule de peuple qui était présent, et lui demanda avec instance de bénir le pasteur et le troupeau.

Au dernier retour du père Laurent à Rome, il eut une révélation de sa mort prochaine, et il voulut se retirer à Brindes, sa patrie, pour y terminer paisiblement sa sainte carrière; mais Dieu en avait disposé autrement. Un ordre du Pape le fit partir de nouveau pour Naples, et de là pour l'Espagne, afin d'obtenir la révocation des pouvoirs du vice roi.

dont le gouvernement tyrannique et arbitraire excitait un mécontentement universel parmi la noblesse. Le roi le reçut de la manière la plus honorable et la plus distinguée, et révoqua le duc d'Ossone. Mais le bienheureux ne devait pas voir lui-même la fin de cette affaire, et le temps était arrivé pour lui d'aller recevoir la récompense de ses longs et glorieux travaux. Il fut attaqué de la dyssenterie peu après son arrivée au château de Bétem, près de Lisbonne, et, malgré les assurances contraires des médecins, il annonça que sa fin était prochaine. Le roi, les princes et la noblesse, tout le monde s'informaient avec intérêt des progrès de sa maladie : la crainte de le perdre excitait une affliction générale. Le jour qui précéda sa mort, il fit venir auprès de lui deux religieux qui l'avaient accompagné, et il les pria d'aller, après sa mort, se prosterner aux pieds du général des Capucins, pour lui demander pardon de toutes les fautes qu'il avait commises, et le recommander à ses prières. Le lendemain, vingt-deux juillet 1619, il mourut, en répétant jusqu'au dernier soupir le saint nom de Jésus.

Lorsque le duc de Bavière apprit sa mort, il s'écria : J'ai perdu l'homme le plus capable de me donner de bons conseils, le plus sage directeur et l'ami le plus vrai que j'aie jamais eu. — La réputation de sainteté dont jouissait le père Laurent était si universelle et si bien établie, qu'aussitôt après sa mort on s'adressa au Saint Siége pour obtenir sa canonisation. Le procès fut en effet commencé dès l'année 1624, par ordre d'Urbain VIII ; mais il y eut ensuite une grande interruption, et le décret de béatification ne fut publié que le premier juin 1783, par le pape Pie VI. Ce décret rapporte un grand nombre de miracles authentiques opérés par le bienheureux Laurent, pendant sa vie et après sa mort. — On a de lui neuf ouvrages qui sont restés en manuscrits. Ce sont des sermons, des dissertations contre Luther, et une explication de la Genèse (1).

Vers le temps où mourut le bienheureux Laurent de Brindes, en Portugal, une région du nord, la Lithuanie, eut son martyr, saint Josaphat, archevêque de Poloczk. C'était un moine de Saint Basile. On le plaça sur le siége de Poloczk, en Lithuanie, sur les frontières de la Moscovie. Cette église suivait le rite grec. Josaphat employa tous les moyens que son zèle put lui inspirer pour réunir les schismatiques à l'Église romaine. Mais il n'eut pas tout le succès qu'il avait lieu d'espérer ; il lui en coûta même la vie, et les schismatiques le massacrèrent le 12 novembre 1623. La congrégation des rites déclara par un décret, en 1642, que son martyre était évidemment prouvé, et sa sainteté confirmée par plusieurs miracles. Urbain VIII approuva un office et une messe en son honneur, pour tous les moines de l'ordre de Saint Basile et pour toutes les églises du diocèse de Poloczk (2).

Ainsi, pendant que l'hérésie allait répétant par le monde que l'Église de Dieu était morte, cette église se montrait vivante et féconde en saints par toute la terre, dans les Indes, au Japon, à la Chine, dans le Nouveau-Monde, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Pologne. C'est comme une nouvelle effusion de cet esprit de vérité et de charité qui est toujours avec l'Églige et qui a inspiré les décrets du concile de Trente. La France même, où depuis deux siècles, le quinzième et le seizième, nous n'avons vu canoniser qu'une seule personne, sainte Jeanne de Valois, la France, plus docile à l'Esprit Saint, deviendra de nouveau une terre de bénédiction pour le ciel. Nous y voyons fleurir en même temps saint François de Sales, si français par l'esprit, la langue et le cœur ; avec saint François de Sales, sainte Chantal de Dijon, et leur pieuse congrégation de Sainte Marie ; saint Vincent de Paul, l'apôtre et le consolateur de toutes les misères, avec ses deux congrégations, de prêtres apostoliques et de sœurs de charité ; saint François Régis, l'apôtre du Vivarais et des Cévénnes ; la bienheureuse Marie de l'Incarnation, avec les ferventes Carmélites venues d'Espagne en France ; le bienheureux Pierre Fourier, avec sa congrégation de Notre Dame pour l'éducation des jeunes filles. Voilà ce que nous voyons fleurir en France à la fin du seizième et au commencement du dix septième siècle, sans énumérer pour le moment d'autres œuvres et d'autres personnages inspirés par le même esprit de Dieu et de l'Église.

(1) Godescard, 7 juillet. (2) *Ibid*, 12 novembre.

§ III

SAINTS PERSONNAGES ET SAINTES ŒUVRES EN FRANCE, PARTICULIÈREMENT EN SAVOIE, EN LORRAINE ET EN BRETAGNE. — SAINT FRANÇOIS DE SALES.

François de Sales, si connu et si aimé de tout le monde, naquit le 21 août 1567, au château de Sales, à trois lieues d'Annecy. Il eut pour père, François, comte do Sales, et pour mère, Françoise de Sionas, tous deux d'une naissance illustre, mais beaucoup moins recommandables encore par la noblesse de leur sang que par la piété dont ils faisaient profession. Dès les premiers mois de sa grossesse, la comtesse de Sales offrit au Seigneur l'enfant qu'elle portait, le priant, avec les sentiments de la dévotion la plus tendre, de le préserver de la corruption du siècle et de la priver plutôt du plaisir de se voir mère que de permettre qu'elle mit au monde un enfant qui fût assez malheureux pour devenir un jour son ennemi par le péché.

François vint au monde à sept mois, malgré toutes les précautions qu'avait pu prendre sa mère; ce qui fit que dans ses premières années il fut extrêmement faible. On eut beaucoup de peine à l'élever, et les médecins désespérèrent plus d'une fois de sa vie. Il échappa cependant aux dangers de l'enfance et devint grand et robuste. On découvrit en lui, à mesure que les traits de son visage se formèrent, une beauté et des charmes qui ne permettaient pas qu'on le vît sans l'aimer. A ces dehors si avantageux, il alliait un naturel excellent, une grande pénétration d'esprit, une modestie rare, une douceur singulière et une soumission absolue à ses parents et à ses maitres.

La comtesse, infiniment attentive à éloigner de son fils tout ce qui avait même l'apparence du vice, ne le perdait point de vue. Elle le menait à l'église et lui inspirait un profond respect pour la maison de Dieu et pour toutes les choses de la religion; elle lui lisait la vie des saints et joignait à cette lecture des réflexions qui étaient à sa portée. Elle voulut même qu'il l'accompagnât lorsqu'elle faisait la visite des pauvres; qu'il leur rendit les petits services dont il était capable et qu'il fut le distributeur de ses aumônes. Le jeune enfant répondit parfaitement aux soins que sa vertueuse mère prenait de le former aux exercices de la piété chrétienne. Il faisait ses prières avec un recueillement et une dévotion qui n'étaient point de son âge. Il aimait tendrement les pauvres, et quand il n'avait plus rien à leur donner, il sollicitait en leur faveur la libéralité de tous ses parents; il se retranchait même une partie de sa nourriture pour les assister. Sa sincérité avait quelque chose d'extraordinaire; toutes les fois qu'il lui arrivait de tomber dans ces fautes ordinaires aux enfants, il aimait mieux être châtié que d'éviter le châtiment par un mensonge.

La comtesse de Sales, qui appréhendait les dangers si communs dans les écoles publiques, eût bien voulu qu'on n'y envoyât point son fils et qu'on prit des maitres capables de lui enseigner sous ses yeux les lettres humaines; mais le comte, qui savait que l'émulation ne contribue pas peu à faire avancer les enfants dans les sciences fut d'un avis différent, et se persuada que Dieu conserverait des dispositions dont il était l'auteur. Le jeune comte, n'ayant encore que six ans, fut envoyé au collège de la Roche, d'où il passa ensuite à celui d'Annecy. Ses progrès le distinguèrent bientôt entre ceux de son âge. Il joignait la plus grande application à une mémoire excellente, à une conception vive, à un jugement solide; aussi les leçons de ses maitres ne suffisaient-elles pas pour l'occuper, il y suppléait par d'autres exercices propres à étendre ses connaisatnces; mais son amour pour l'étude ne prenai rien sur les devoirs de la piété. Dans la distribution de ses moments, il savait ménager des intervalles pour nourrir son cœur par la lecture des bons livres, surtout par celle de la vie des saints. Des dispositions si rares dans un enfant firent juger au comte de Sales que son fils perdrait désormais son temps à Annecy; il résolut donc, en 1578, de l'envoyer à Paris pour achever ses études. François avait alors onze ans.

La comtesse, qui allait perdre son fils pour longtemps, redoubla de zèle pour l'affermir dans la vertu; elle lui recommandait surtout l'amour de Dieu et de la prière, la fuite du péché et des occasions qui y portent. Elle lui répétait souvent ces paroles que la reine Blanche avait coutume de dire à St Louis: « Mon fils j'aimerais mieux vous voir mort que d'apprendre que vous eussiez commis un seul péché mortel. » Le jour fixé pour son départ, il se rendit à Paris sous la conduite d'un prêtre habile et vertueux. Il fit sa rhétorique et sa philosophie au collège

des Jésuites avec le plus brillant succès ; on l'envoya ensuite à l'académie, afin qu'il apprît à monter à cheval, à faire des armes, à danser, et généralement tout ce qu'un gentilhomme de sa qualité ne pouvait ignorer. Il ne se sentait aucun goût pour ces différents exercices ; mais, parce qu'il se faisait une loi inviolable d'exécuter la volonté de ses parents, il ne laissa pas d'y réussir et d'acquérir cet air aisé qu'il conserva toujours depuis. Comme il ne s'y appliquait que par manière de divertissement il cultiva toujours ses premières études, et apprit encore l'hébreu, le grec et la théologie positive sous Génébrard et sous le père Maldonat, Jésuite, qui enseignait alors à Paris avec beaucoup de réputation. Six ans se passèrent de la sorte.

Cependant les études dont nous venons de parler ne faisaient pas la seule occupation de François ; il donnait une partie considérable de son temps aux exercices de piété, afin d'animer toutes ses actions d'un esprit de christianisme. Son plus grand plaisir était de lire et de méditer l'Écriture sainte ; après ce livre divin il n'y en avait point dont la lecture le charmât plus que celle du *Combat spirituel*, qu'il portait toujours sur lui. Il cherchait la compagnie des personnes vertueuses, et se plaisait surtout à celle du père Ange de Joyeuse, qui, de duc et de maréchal de France, s'était fait Capucin. Les entretiens de ce saint homme sur la nécessité de la mortification portèrent le jeune compte à ajouter à ses dévotions ordinaires celle de porter le cilice trois fois la semaine. Il fit en même temps le vœu de chasteté perpétuelle dans l'église de Saint-Étienne-des-Grés, où il allait souvent prier, parce que c'était un lieu retiré et éloigné du tumulte ; il se mit ensuite sous la protection particulière de la sainte Vierge qu'il pria d'être son avocate auprès de Dieu, et de lui obtenir la grâce de la continence.

Mais le moment que Dieu avait marqué pour éprouver son serviteur arriva. D'épaisses ténèbres se répandirent sur son esprit, une agitation violente prit la place de cette paix profonde dont il avait joui jusqu'alors ; il tomba dans une sécheresse et une mélancolie désespérantes ; enfin, il se persuada que le Dieu qu'il aimait tant l'avait mis au nombre des réprouvés. Cette affreuse idée le jeta dans des frayeurs qui ne peuvent être connues que de ceux qui ont eu la même tentation. Il passait les jours et les nuits à pleurer et à se plaindre. Une jaunisse universelle se répandit sur son corps : il ne pouvait plus ni manger, ni boire ni dormir. Son précepteur, qui l'aimait avec tendresse, étant d'autant plus affligé de l'état où il le voyait réduit, qu'il en cherchait inutilement la cause. Mais Dieu fit enfin succéder le calme à l'orage. François étant retourné à l'église de Saint-Étienne des-Grès, sentit ranimer sa confiance à la vue d'un tableau de la sainte Vierge. Il se prosterna devant la mère de Dieu, et, se reconnaisant indigne de s'adresser directement au Père de toute consolation, il la conjura d'intercéder en sa faveur, et de lui obtenir au moins la grâce d'aimer de tout son cœur, sur la terre, un Dieu qu'il aurait le malheur de haïr éternellement après sa mort. Sa prière était à peine achevée, que le trouble disparut; il lui sembla qu'on lui ôtait un poids accablant de dessus le cœur, et il recouvra aussitôt la tranquilité dont il jouissait auparavant.

François, ayant achevé ses études académiques à l'âge de dix-sept ans, fut rappelé par son père, qui, en 1584, l'envoya étudier en droit à Padoue sous le célèbre Gui Pancirole. Il s'attacha dans cette ville au père Antoine Possevin, qu'il chargea du soin de diriger sa conscience et ses études théologiques. Ce pieux et savant jésuite lui expliquait la Somme de saint Thomas, et lisait avec lui les controverses du cardinal Bellarmin; mais il cherchait bien moins à le rendre savant qu'à l'affermir dans les voies de la perfection où il marchait déjà à grands pas. François se fit un réglement de vie, qui nous a été conservé par son neveu; et on y remarque, entre autres choses, qu'il se tenait toujours en la présence de Dieu, qu'il faisait tout en vue de lui plaire, et qu'il implorait le secours de sa grâce au commencement de chacune de ses actions. Il sut conserver une chasteté inviolable au milieu de la corruption qui régnait à Padoue. Les pièges que les libertins tendirent à son innocence ne servirent qu'à multiplier ses triomphes et à faire éclater la fidélité qu'il avait vouée au Seigneur.

Une maladie dangereuse, dont il fut attaqué dans la même ville, lui fournit l'occasion de montrer combien il était détaché du monde et soumis aux décrets de la divine Providence. On appela les médecins les plus habiles, qui, après avoir épuisé inutilement toutes les ressources de leur art, déclarèrent que le jeune comte ne pouvait guérir. Lui seul ne fut point alarmé de son état; il attendait avec résignation, et même avec joie, le moment où son âme, affranchie des liens du corps, irait s'abîmer dans le sein de la Divinité. Son précepteur, accablé de la douleur la plus amère, lui demanda, tout baigné de larmes, ce qu'il voulait qu'on fît de son corps après sa mort. «Qu'on le donne, dit-il, aux écoliers de médecine, pour être disséqué. Je m'estimerai heureux si, après avoir été inutile pendant ma vie, je suis de quelque utilité après ma mort: par là j'empêcherai encore quelques-unes des disputes qui s'élèvent entre les étudiants en médecine et les parents des morts qu'ils déterrent.» Mais Dieu, qui avait ses desseins sur son serviteur, lui rendit la santé contre toute espérance, et le mit bientôt en état de reprendre ses études. Son cours achevé, il reçut le bonnet de docteur, après s'être tiré des épreuves ordinaires avec une supériorité de talent qui le fit admirer de tout ce qu'il y avait de savant à Padoue.

Pendant que le jeune comte, qui avait alors vingt-quatre ans, se préparait à retourner

dans sa famille, il reçut une lettre de son père, par laquelle il lui était ordonné de faire le voyage d'Italie. Il partit donc pour Ferrare, d'où il se rendit à Rome. Lorsqu'il se vit dans cette ville, son premier soin fut de visiter les saints lieux. Attendri à la vue du tombeau des martyrs, il ne pouvait retenir ses larmes. Les débris de la magnificence de l'ancienne Rome lui rappelaient le néant des grandeurs humaines, et resserraient de plus en plus les liens sacrés qui l'attachaient à Dieu. De Rome, il alla à Notre-Dame-de-Lorette, après quoi il parcourut les villes les plus célèbres de l'Italie. Enfin, son voyage étant achevé, il reprit la route de sa patrie. Toute sa famille le reçut avec les plus grandes démonstrations de joie; elle fondait sur lui les plus belles espérances, en le voyant réunir dans le degré le plus éminent toutes les qualités de l'esprit et du cœur. En effet, le jeune comte charmait tous ceux qui le voyaient. Claude de Granier, évêque de Genève, et Antoine Faure ou Fabre, qui fut depuis premier président du sénat de Chambéry, ne l'eurent pas plus tôt connu, qu'ils conçurent pour lui les sentiments de l'estime et de l'amitié les plus sincères; et, quoique notre saint ne fût encore que laïque, l'évêque le consultait, même sur des affaires ecclésiastiques.

Comme François était l'aîné de sa famille, son père lui avait ménagé un riche parti, et lui avait obtenu du duc de Savoie les provisions d'une charge de conseiller au sénat de Chambéry; mais il refusa l'un et l'autre, sans oser cependant déclarer le dessein qu'il avait d'entrer dans l'état ecclésiastique; il s'en ouvrit seulement à son précepteur, et le pria d'en conférer avec son père. Le maître ne voulut point se charger d'une mission aussi délicate; il employa même tout le crédit qu'il avait sur l'esprit de son élève pour lui faire quitter une telle résolution. François s'adressa donc à Louis de Sales, son cousin, chanoine de la cathédrale de Genève, pour avoir le consentement de son père; il le mit si bien dans ses intérêts, qu'il réussit, mais après de grandes difficultés.

La prévôté de l'église de Genève étant alors vacante, Louis de Sales la demanda au Pape pour son parent, et l'obtint. Le jeune comte, qui avait entièrement ignoré les démarches de son cousin, reçut avec une grande surprise la nouvelle de sa nomination à cette dignité; il protesta qu'il ne l'accepterait pas, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on put le déterminer à en prendre possession. Il n'eut pas plus tôt reçu le diaconat, que son évêque le chargea du ministère de la parole. Ses premiers sermons lui attirèrent beaucoup de réputation et produisirent les plus grands fruits. Effectivement, il possédait toutes les qualités requises pour réussir en ce genre: il avait l'air grave et modeste, la voix forte et agréable, l'action vive et animée, mais sans faste ni ostentation; il parlait avec une onction qui faisait bien voir qu'il donnait aux autres de l'abondance et de la plénitude de son cœur. Avant de prêcher, il avait soin de se renouveler devant Dieu par des gémissements secrets et des prières ferventes. Il étudiait au pied du crucifix encore plus que dans les livres, persuadé qu'un prédicateur ne saurait faire de fruit s'il n'est homme d'oraison.

Quand il vit approcher le jour où il allait être élevé au sacerdoce, li s'y prépara avec une ferveur toute céleste; aussi reçut-il, avec l'imposition des mains, la plénitude de l'esprit sacerdotal. Il se fit un devoir d'offrir tous les jours le saint sacrifice de la messe, et le faisait avec une piété vraiment angélique. On se sentait pénétré de la plus tendre dévotion en le voyant à l'autel; ses yeux et son visage s'enflammaient visiblement, tant était grande l'activté du feu divin qui embrasait son cœur. Après la messe, qu'il avait coutume de dire de grand matin, il entendait les confessions de toutes les personnes qui se présentaient. Il aimait à parcourir les villages, pour instruire cette portion du troupeau de Jésus-Crist qui vit d'ordinaire dans une profonde igorance de ses devoirs; sa piété, son désintéressement, sa charité pour les malades et pour les pauvres le faisaient chérir dans tous les lieux où il passait, et lui attiraient la confiance du peuple. Ces pauvres villageois, dont la grossièreté rebute les âmes communes, il les regardait comme ses enfants; il vivait avec eux comme leur père; il compatissait à leurs besoins et se faisait tout à tous. Mais rien ne lui gagnait les cœurs comme sa douceur inaltérable. Il était né vif et colère. A force d'étudier la douceur à l'école de Jésus-Christ, il devint le plus doux des hommes. Le remède le plus souverain que je connaisse contre les émotions subites d'impatience, dit-il, est un silence doux et sans fiel. Quelque peu de paroles que l'on dise, l'amour propre s'y glisse, et il échappe des choses qui jettent le cœur dans l'amertume pour vingt quatre heures. Lorsqu'on ne dit mot, et qu'on sourit de bon cœur, l'orage se passe; on étonne la colère et l'indiscrétion, et l'on goûte une joie pure et durable. C'est particulièrement par cette douceur surnaturelle qu'il convertit soixante-douze mille hérétiques.

Un an après qu'il eut été ordonné prêtre, il érigea dans Annecy la confrérie de la Croix. Les confrères s'engageaient à instruire les ignorants, à consoler les malades et les prisonniers, à éviter tous les procès. Un minsitre calviniste en prit occasion d'écrir un libelle, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, contre l'honneur que les catholiques rendent à la croix. François de Sales le réfuta par le premier de ses ouvrages, *l'Étendard de la croix*, divisé en quatre livres: De l'honneur et vertu de la croix. De l'honneur et vertu de l'image de la croix. De l'honneur et vertu du signe de la croix. De la qualité de l'honneur que l'on doit à la croix. Voici comme il termine l'ouvrage :

« Entre tous les novateurs et réformateurs, il n'en a point été, à mon avis, de si âpre si

hargneux et implacable que Jean Calvin. Il n'y en a point qui ait contredit à la sainte Église avec tant de véhémence et chagrin que celui là, ni qui en ait recherché plus curieusement les occasions, et surtout touchant le point des images. C'est pourquoi, ayant rencontré en ses commentaires sur Josué, une grande et claire confession en faveur du juste usage des images, je l'ai voulu mettre en ce bout de livre, afin qu'on connaisse combien la vérité de la créance catholique est puissante, qui s'est échappée et levée des mains de ce grand et violent ennemi, qui la détenait en injustice. »

Le sujet du commentaire de Calvin est l'autel que les tribus de Ruben et de Gad, et la demi-tribu de Manassé, retournant en leur pays au-delà du Jourdain, bâtirent sur le bord de ce fleuve, non pour y offrir des holocaustes, mais comme un monument de leur communion religieuse avec les autres tribus et de leur droit à l'autel unique de l'Éternel, dont celui-ci n'était qu'un souvenir et une ressemblance. Les dix tribus, craignant que ce ne fut dans un esprit de schisme leur firent des représentations par les députés ; mais ayant su leurs bonnes intentions, ils s'apaisèrent et louèrent Dieu. Or, sur l'excuse des deux tribus et demie Calvin fait ce commentaire : « Néanmoins si semble t il qu'il y a eu encore quelque faute en eux, à cause que la loi défend de dresser des statues de quelque façon qu'elles soient; mais l'excuse est facile que la loi ne défend nulles images, sinon celles qui servent de représenter Dieu. Cependant d'élever un monceau de pierres, en signe de trophées, ou pour témoignage d'un miracle qui aura été fait, ou pour réduire en mémoire quelque bénéfice de Dieu excellent, la loi ne l'a jamais défendu en passage quelconque ; autrement, et Josué, et plusieurs saints, juges et rois, qui sont venus après lui, se fussent souillés en une nouveauté profane. »

Saint François de Sales, ayant observé que ce commentaire de Calvin est le dernier de ses ouvrages, en tire les conclusions suivantes, qui terminent le sien :

« Donc les deux tribus et demie d'une part furent recherchées comme suspectes de schisme, à cause de la ressemblance de l'autel de la loi qu'elles avaient érigé ; et nous de l'autre côté sommes chargés d'idolâtrie et accusés de superstition, pour les images de l'autel de la croix, que nous dressons et élevons partout.

« Les accusations sont presque semblables. Mais,

I. Les accusés et les accusateurs, de part et d'autre, sont extrêmement différents : car les accusateurs des deux tribus et demie, ce furent les dix tribus d'Israël, lesquelles, à l'égard des deux et demie, étaient : 1° Le gros et le corps de l'Église ; les deux et demie n'en étaient qu'un membre et portion. 2° Les dix étaient en vraie possession du tabernacle et autel ; les deux et demie n'en avaient que la communication. 3° Les tribus avaient en elles et de leur côté, la chaire de Moïse, la dignité sacerdotale, l'autorité pastorale, la succession aaronique ; les deux et demie n'étaient qu'un simple peuple, et parcelle de la bergerie. Tout cela était un grand droit apparent et solide aux tribus, pour entreprendre la correction du fait des deux tribus et demie, lesquelles en multitude, dignité et prérogative, leur étaient de tout inférieures.

« Mais si nous considérons notre condition, de nous qui sommes catholiques, et celle des novateurs qui nous accusent si âprement, nous verrons que tout y va à contre-poids. Les catholiques qui sont les accusés sont : 1° La tige et le corps de l'Église ; les novateurs ne sont que branches taillées et membres retranchés. 2° Les catholiques sont en ferme et indubitable possession du titre de vraie Église, tabernacle de Dieu avec les hommes, autel sur lequel seul l'odeur de suavité est agréable à Dieu; les novateurs qui ne font que naître de terre, comme potirons, n'en ont qu'une vaine et fade usurpation. 3° Les catholiques ont en eux et à leur faveur la chaire de Saint-Pierre, la dignité sacerdotale, l'autorité pastorale, la succession apostolique : leurs accusateurs sont nouveaux venus, sans autre chaire que celle qu'ils se sont faite eux-mêmes, sans aucune dignité sacerdotale, sans autorité pastorale, sans aucun droit de succession, ambassadeurs sans être envoyés, délégués sans délégation, messagers sans missions, enfants sans père, exécuteur sans commission. Ce sont des points qui rendent non-seulement suspecte, mais convaincue d'attentat, toute la procédure des censures que les réformateurs font contre nous qui sommes catholiques, auxquels ils sont inférieurs en tant et tant de façons et si notoirement.

« II. Il y a encore une autre différenc ent le sujet de l'accusation faite contre les deux tribus et demie, par le reste d'Israël, et celle que les novateurs font contre nous, laquelle est bien remarquable. L'érection des remembrances et similitudes servit d'occasion à l'une et à l'autre accusation : à l'une, l'érection de la similitude de l'autel de la loi ; à l'autre, l'élévation de la remembrance de l'autel de la croix. Mais il y a cela à dire entre l'une et l'autre érection, que l'érection de la similitude de l'autel de la loi était une œuvre notoirement nouvelle, qui partant méritait bien d'être considérée, comme elle le fut, avec un peu de soupçon, et que l'approbation d'icelle fût précédée d'un bon examen. Mais l'érection de la similitude de l'autel de la croix, pratiquée de tout temps en l'Église, portait, par son antiquité, une autre exemption de toute censure et accusation.

« III. De plus, il y eut encore une grande différence en la manière de procéder en l'accusation. 1° Les dix tribus quoique supérieures aux deux et demie, ne se ruent pas de première volée à la guerre, mais envoient premièrement une honorable légation aux accusés.

pour savoir leur intention touchant l'édification de leur autel nouveau ; et à cet effet ; 2° ils emploient l'autorité sacrée de leur grand prêtre et pasteur, et la civile de leurs principaux chefs ; 3° ne demandent pas absolument que l'autel, dont il est question, fut rasé et renversé mais simplement que les deux tribus et demie, en édifiant un autre autel, ne fissent aucun schisme ou division en la religion ; 4° et n'allèguent point d'autre auteur de leur correction que l'Église : *Voici ce que dit toute la congrégation de l'Éternel* (1). O sainte et saine procédure !

« Tout au contraire, les réformateurs qui sont nos accusateurs, quoique notoirement inférieurs, 1° se sont de plein saut jetés aux foudres, tempêtes et grêles de calomnies, injures, reproches, diffamations, et ont armé leurs langues et leurs plumes de tous leurs plus poignants traits qu'ils ont su rencontrer entre les dépouilles de tous les anciens ennemis de l'Église, et tout aussitôt les ont dardé avec telle furie que nous serions déjà perdus si la vérité divine ne nous eût tenus à couvert sous son impénétrable écu. Je laisse à part la guerre temporelle suscitée par ces évangélistes empistolés partout où ils ont eu accès. 2° Et à leur prétendue réformation n'ont employé que la profane audace des brebis contre leurs pasteurs, des sujets contre leurs supérieurs, et le mépris de l'autorité du grand prêtre évangélique, lieutenant de Jésus-Christ. 3° Renversant, brisant et rompant de leur propre autorité les croix dressées, sans autre examen de la droite prétention ni du droit prétendu de ceux qui les avaient élevées. 4° Contre le manifeste consentement de toute l'Église, contredisant ouvertement à toute la congrégation de l'Éternel, aux conciles généraux, au perpétuel usage des Chrétiens.

« Ces si grandes différences entre nos accusateurs, leur sujet et manière de procéder d'une part, et les accusateurs, ou plutôt correcteurs des deux tribus et demie, leur sujet et manière de procéder d'autre part, présupposent une autre quatrième différence, et en produisent une cinquième.

« IV. Elles présupposent une grande différence dans l'intention des uns et des autres, et les dix tribus n'avaient autre projet que d'empêcher le schisme et la division ; ce fut la charité qui les poussa à cet office de correction. Qui pourra assez louer le zèle qu'ils font paraître en l'offre qu'ils font à ceux qu'ils veulent corriger ? « Que si la terre de votre possession est immonde, passez en la terre de la possession de l'Éternel, en laquelle le tabernacle a sa résidence, et ayez vos possessions en nous, etc. (2) » C'est une offre digne de la congrégation de Dieu.

« Au contraire, toutes les poursuites des réformateurs contre nous ne respirent que sédition, haine et division ; leurs offres ne sont que de leur quitter le gouvernement de l'Église, les laisser régenter et maîtriser, passer sous le bon plaisir de leur constitution ; et quant au point particulier dont il est question, ils ont fait voir clairement qu'ils n'ont été portés d'autre affection au brisement et destruction des croix de pierre et de bois que pour ravir celles d'or et d'argent, renversant l'ancienne discipline chrétienne, qui ne donne prix à la croix que pour la figure, puisqu'ils ne la prisent que pour la matière.

« Mais enfin que s'est-il ensuivi de tant de diversités ? Certes, ce qu'on en devait attendre. De différentes causes différents effets. Les dix tribus, lesquelles par tant de prérogatives et raisons avaient le droit de correction, n'eurent pas sitôt ouï la déclaration de l'intention des deux tribus et demie, qu'ils la reçoivent amiablement, et sans presser d'aucune réplique ni recharge la réponse et excuse des accusés, se reposent tout entièrement sur leur parole. La charité pousse également à se formaliser sur l'érection de l'autel nouveau, et à recevoir l'excuse de ceux qui l'avaient érigé ; le cas néanmoins était extrêmement chatouilleux en fait de religion. La séparation des habitations rendait le soupçon du schisme fort juste. *Mais la charité est toute patiente, elle est bénigne, elle ne pense point au mal, elle ne se plaît point sur l'iniquité, mais se complaît à la vérité, elle croit tout, elle espère tout* (3).

« Au rebours, l'Église catholique, avec tant de signalés avantages et de si claires marques de son autorité et sainteté, ne peut trouver aucune excuse si sacrée, ni faire aucune si solennelle justification de son dessein, en l'érection et l'honneur des croix, que ses accusateurs ne tâchent de contourner en impiété et idolâtrie, tant ils sont accusateurs naturels des frères. Nous avons beau protester de la bonté de nos intentions et de la blancheur de notre but, ces nouveaux venus, ces Abirons, ces Michiolistes méprisent tout, profanent tout. Il n'y a excuse qu'ils n'accusent, il n'y a raison qui les paye. On ne peut vivre avec eux, sinon les pieds et les mains liés, pour se laisser traîner à tous les précipices de leurs opinions. Ils ne regardent qu'au travers de leurs desseins, tout ce qu'ils voient leur semble noir et renversé, et avoir métier de leur main réformatrice, tant ils sont éperdument réformeurs. Nous gravons sur le fer et le cuivre, et protestons devant le ciel et la terre que

Ce n'est la pierre ou le bois
Que le catholique adore ;
Mais Dieu, lequel est mort en croix,
De son sang la croix honore.

Que nous ne faisons l'image de la croix pour représenter la Divinité, mais en signe de trophée, pour la victoire obtenue par notre roi, pour témoigner du grand miracle par lequel, la vie s'étant rendue immortelle, elle rendit la mort vivifiante, et pour réduire en mémoire

(1) Josué, xxii, 16. — (2) Josué, xxii, 19. — (3) Cor. 13.

l'incompréhensible bénéfice de notre rédemption.

« A Calvin, auquel ces occasions semblent légitimes pour dresser des représentations (nonobstant la rigueur des mots de la loi) quand il s'agit d'excuser les deux tribus et demie; à Calvin, dis-je, et autres réformeurs, ce ne sont qu'hypocrisies, abus et abominations en nous. Pour détruire la drogue de leur réformation, ils tâchent à difformer et rendre suspectes les mieux formées intentions. Nos saintes excuses, ou plutôt nos saintes déclarations, qu'ils devraient recevoir pour le repos et la tranquillité de leur tant inquiétée conscience, sans plus s'effrayer et trémousser en la vanité des songes qu'ils font sur la prétendue idolâtrie de la croix, c'est cela même qu'ils rejettent et abhorrent le plus, et l'appellent conscience endormie, par mépris et dédain.

« Ce sont ennemis implacables : le cœur est de boue, la clarté l'endurcit ; il n'y a satisfaction qui les contente, si on ne se rend à la merci de leur impiteuse correction ; la rage de leur mal-talent ne reçoit aucun remède. Que ferons-nous donc avec eux ? cesserons-nous de nous occuper à leur salut, puisqu'ils n'en veulent pas seulement voir la marque ? Mais comment pourrions-nous désespérer du salut d'aucun, parmi la considération de la vertu et l'honneur de la croix, arbre seul de toute notre espérance, duquel l'honneur plus reconnu et certain gît en la vertu qu'il a de guérir non seulement les plaies incurables et mortelles, mais aussi de guérir la mort même, la rendre plus précieuse et saine sous son ombre, que jamais la vie ne fut ailleurs (1) ? »

Par cette conclusion de *l'Etendard de la sainte Croix*, on peut juger quel est le génie de François de Sales, quel est son style, avec quelle rare pénétration il saisit l'ensemble et le détail de chaque question, et avec quelle simple et naturelle vigueur il sait la rendre. Nous ignorons si, parmi les auteurs plus modernes, il y en a un qui le surpasse, ni même qui l'égale. — Et ce qu'il était en parole et sur le papier, il l'était en œuvre et sur le terrain.

Nous avons vu que l'apostasie fut introduite de force à Genève par les tyrans municipaux de Berne, et définitivement organisée par l'apostat de Noyon ; nous avons vu les meilleures familles de Genève, pour rester fidèles à la foi de leurs pères, préférer l'exil à l'apostasie et à la servitude ; nous avons vu la nouvelle population de Genève apostate se former du rebut de l'ancienne, et peut-être plus encore de l'engeance bâtarde des prêtres et des moines apostats, la pire espèce d'entre les mauvaises gens. La nouvelle Genève se nommait la Rome protestante : c'est comme si l'enfer se nommait le ciel à rebours.

Genève ayant apostasié par la peur de Berne, ces deux cantons profitèrent de la guerre entre François Ier et le duc Philibert de Savoie pour enlever à ce dernier le duché de Chablais, avec les trois bailliages de Gex, Terny et Gaillard, et pour en bannir la religion catholique. La paix ayant été rétablie sous Henri II avec le duc, les protestants furent obligés de rendre le Chablais et les trois bailliages, mais avec cette clause, que la religion catholique n'y pourrait être rétablie. A la mort de Philibert et à l'avénement de Charles-Emmanuel, son fils, les Suisses et les Génevois rompirent le traité en tombant à l'improviste sur les pays en question. Le nouveau duc les leur reprit et résolut d'y rétablir la religion catholique, n'étant plus tenu à un traité rompu par la partie adverse. Cependant il ne voulut point y procéder par la force, comme avaient fait Berne et Genève mais commencer par la douceur.

Dans cette vue, il demanda à l'évêque de Genève, résidant à Annecy, des missionnaires capables, par leur vertu et leur doctrine, de ramener au sein de l'Eglise les populations du Chablais et des trois bailliages égarées depuis soixante ans par l'hérésie. L'évêque, Claude de Granier, en parla éloquemment à son clergé, offrant de se mettre lui-même à la tête des missionnaires. Un seul se montra prêt, ce fut François de Sales, auquel s'adjoignit pour second Louis de Sales, son cousin. François fut déclaré le chef de la mission, tout le monde ayant été d'avis que le bon évêque, surtout à cause de son grand âge, ne devait point y paraître dans les commencements. Le comte de Sales, qui connaissait le caractère emporté des calvinistes, craignait pour la vie de son fils et mit tout en œuvre pour le détourner d'une pareille entreprise. François lui donna de si bonnes raisons, qu'il l'y fit consentir malgré lui. Aussitôt, prenant Louis de Sales par la main : Allons, lui dit-il, où Dieu nous appelle. Il est plus d'un combat où l'on ne gagne la victoire que par la fuite. Un plus long séjour ne servirait qu'à nous affaiblir ; et d'autres plus généreux que nous, pourraient bien gagner la couronne qui nous était préparée. Sur la frontière du Chablais, François se mit à genoux et, fondant en larmes, pria Dieu de bénir leur entrée et leur séjour dans cette province. Puis, embrassant avec tendresse son cousin Louis : Il me vient une pensée, dit-il ; nous entrons dans cette province pour y faire les fonctions des apôtres : si nous voulons y réussir, nous ne pouvons trop les imiter. Renvoyons nos chevaux, marchons à pied et contentons-nous comme eux du nécessaire. Louis de Sales y ayant consenti, ils arrivèrent à pied aux Allinges, place forte sur le haut d'une petite montagne détachée de toutes les autres. Le baron d'Hermance, homme sage et ami du saint, y commandait pour le duc de Savoie. Il conduisit les deux missionnaires sur la plate-forme du château, d'où la vue s'étendait sur tout le pays. François y remarqua de tous côtés des églises abattues, des monastères ru

(1) Saint François de Sales, *l'Etendard de la sainte Croix*, l. IV, c. XIV et XV.

nes, des croix renversées, des villes, des bourgs et des châteaux détruits, suites funestes de l'hérésie et de la guerre qu'elle avait attirée dans cette belle province. Pour réparer tant de désastres, on convint qu'il fallait commencer la mission par Thonon, capitale du Chablais, peu éloignée des Allinges, où il fallait revenir tous les soirs, Thonon, tout calviniste, n'offrant ni sûreté ni logement aux missionnaires.

François, accompagné de Louis de Sales et d'un seul domestique, se mit donc en route. Son équipage consistait en un sac où il n'y avait qu'une Bible et un bréviaire, qu'il portait assez souvent lui-même; il marchait à pied, un bâton à la main, et faisait tous les jours deux grandes lieues, par un pays fort rude, pour revenir coucher aux Allinges; il n'en partait point sans avoir célébré la sainte messe et s'être nourri du pain des forts. Son habit était simple, mais n'avait rien d'affecté, et comme c'était l'usage de ce temps là de porter des bottines, il s'en servait d'ordinaire : de sorte que les cheveux courts et la barbe touffue étant pour lors à la mode, il était à l'extérieur fort peu différent des séculiers mêmes, qui se piquaient de quelque modestie. Cela servit à lui donner entrée chez quelques calvinistes, qu'il acquit enfin à l'Église. Par la même raison d'une charitable condescendance, il résolut de n'user jamais de termes injurieux en parlant des hérétiques et de leur doctrine, et de n'opposer à leurs outrages et à leurs mauvais traitements qu'une douceur et une patience invincibles.

Les magistrats de Thonon, tous calvinistes, promirent extérieurement d'obéir aux lettres du gouverneur, qui leur ordonnait de protéger les deux missionnaires; mais dès le premier jour le peuple pensa se soulever : à Genève, qui n'en est qu'à quatre ou cinq lieues, on fut sur le point de prendre les armes. Louis de Sales fut ébranlé, mais François le rassura, lui disant entre autres, que la coutume du peuple était de faire beaucoup de bruit; mais que, quand on avait assez de fermeté pour ne pas s'en étonner, il s'accoutumait de lui-même aux choses qui lui avaient paru d'abord les plus étranges.

Le gouverneur ayant écrit de nouvelles lettres aux magistrats de Thonon, François y fut reçu avec plus d'égards; mais il apprit bientôt qu'il y avait des défenses sévères d'aller l'entendre : en sorte qu'il s'y voyait seul, comme dans un désert. Il ne laissait pas d'y venir tous les jours des Allinges, et il partait souvent par des temps si rudes et si fâcheux que les paysans les plus robustes n'osaient se mettre en chemin. La pluie, la neige, les glaces, les vents les plus terribles, la nuit même n'étaient pas capables de l'empêcher de se mettre en route. Le froid le saisissait quelquefois jusqu'à le rendre presque immobile et le mettre en danger de mourir; mais rien n'était capable d'arrêter ni même de ralentir son zèle.

L'hiver de cette année fut si rigoureux et le froid si grand, que ses pieds et ses jambes en étaient tout crevassés. Un jour qu'il était parti plus tard que de coutume de Thonon pour s'en retourner aux Allinges, la nuit le surprit; il s'égara et, après avoir fait inutilement bien du chemin, il arriva fort tard dans un village dont toutes les maisons étaient fermées. La terre était couverte de neige et le froid si violent, que même pendant le jour les paysans étaient contraints de demeurer enfermés avec leurs troupeaux. Il frappa à toutes les portes, conjurant les habitants, par tout ce qui était le plus capable de les toucher, de ne pas le laisser périr de froid; mais ils n'avaient garde de lui ouvrir, ils étaient tous calvinistes, et, par surcroît de malheur, son valet l'avait nommé, croyant leur donner de la considération. Mais Dieu, qui n'abandonne jamais les siens, lui fit rencontrer dans cette extrémité le four du village qui était encore chaud; ils s'y logèrent comme ils purent, et ce fut ce qui leur sauva la vie.

Il pensa périr encore une autre fois par la dureté des habitants d'un autre village. Il était arrivé de nuit par une pluie furieuse; mais il ne put jamais obtenir qu'on le mît à couvert, quelque prière qu'il en pût faire, et il fut contraint de passer la nuit exposé à la pluie, louant Dieu, comme les apôtres, de ce qu'il l'avait jugé digne de souffrir pour la gloire de son nom.

Un autre jour, à la sortie de Thonon, comme il se retirait aux Allinges, il rencontra un calviniste qui, touché de ses bons exemples et des peines incroyables qu'il se donnait tous les jours pour le salut d'un peuple jusqu'alors si peu reconnaissant, le conjurait pour l'amour de Dieu de l'instruire sans délai de la religion catholique. François l'entreprit aussitôt, malgré les remontrances de son cousin, qui le priait de le remettre au lendemain, à cause que la nuit approchait et qu'il fallait traverser une forêt. Ce que Louis avait prévu arriva : François demeura si longtemps avec son calviniste, que la nuit les surprit à l'entrée de la forêt, et devint si obscure, qu'il fut impossible de trouver le chemin. Cependant, les hurlements des loups, les cris des ours et des autres bêtes sauvages descendues des montagnes voisines avaient quelque chose de si terrible, qu'il n'était pas possible de n'en être pas effrayé; le domestique mourait de peur; Louis de Sales n'était guère plus assuré : le seul François, plein de confiance, les consolait et leur promettait, de sa part, qu'il les délivrerait de ce danger comme il avait délivré Daniel de la fosse aux lions. Dans ce moment même, la lune s'étant levée, il aperçut qu'ils n'étaient pas loin d'un bâtiment ruiné où il y avait encore quelque reste de voûte qui pouvait les abriter contre les injures du temps : ils y entrèrent et y passèrent le reste de la nuit. Mais François ne put fermer l'œil : il aperçut au clair de la lune que ces ruines étaient celles d'une église que les hérétiques

avaient détruite. Il passa la nuit à gemir, comme le prophete sur les ruines de Jerusalem.

Cependant François ne voyait aucun resultat de ses travaux dans le Chablais, lorsque Dieu lui suscita des auxiliaires d'un nouveau genre. Les soldats de la garnison d'Allinges, touchés de ses vertus, se convertirent, quelques-uns du calvinisme à la foi catholique, et tous à une vie meilleure. Comme ils allaient fréquemment à Thonon, leur changement y fit une impression profonde et diminua singulièrement l'aversion qu'on avait pour l'homme apostolique. Celui-ci, voyant qu'on ne le fuyait plus si fort, se mit à rendre des visites à des particuliers dont il gagnait l'estime et l'affection par les charmes de sa douceur et de sa politesse, tandis que les ministres huguenots ne se distinguaient que par la morgue et la hauteur. Au même temps, François apprit que deux gentilshommes de sa connaissance se battaient en duel : aussitôt il y court, et, au péril de sa vie, il les sépare et les amène à s'embrasser. Dieu fit plus : il leur toucha le cœur ; tous deux firent une confession générale et devinrent de fervents Chrétiens. L'un d'eux, distingué dans la carrière des armes habitait une maison de campagne dans le voisinage de Thonon. Comme les personnes considérables du pays lui rendaient de fréquentes visites, il leur parla du saint homme avec tant d'enthousiasme, qu'elles eurent un grand désir de le voir et de l'entretenir elles-mêmes. Le gentilhomme offrit sa maison pour cet effet. Il y eut dès lors des conférences réglées entre François de Sales et les principaux calvinistes du pays.

Il exposa sur les principaux points de controverse ce que l'Église catholique croyait et ce qu'elle rejetait. Les assistants furent émerveillés d'apprendre que l'Eglise catholique n'admettait nullement les énormités que lui imputaient les ministres huguenots dans leurs prêches, mais que sa doctrine était le bon sens et la modération même. Le bruit s'en étant répandu, les prédicants huguenots soutinrent que la doctrine catholique n'était pas telle que François l'avait exposée. Il la mit alors par écrit, dans les termes du concile de Trente, et offrit aux prédicants de les en éclaircir dans des conférencés pacifiques, soit écrites, soit orales. Il n'acceptèrent ni l'un ni l'autre ; seulement ils résolurent de faire assasiner le gentilhomme catholique qui prêtait sa maison à François pour ses conférences. Un gentilhomme calviniste, parent du premier, se chargea de l'exécution. Il vint donc le trouver comme pour se divertir. L'autre le conduisit exprès à une promenade solitaire, et lui dit : Mon ami, je connais votre dessein, vous venez pour m'assassiner; cependant vous n'avez rien à craindre, car si votre religion vous porte à tuer vos amis et vos parents, la mienne m'oblige, à l'exemple de Jésus-Christ, de pardonner à mes plus cruels ennemis. Puis il l'embrasse avec une cordiale amitié. Le calviniste demeure confondu, il avoue son crime, demande pardon et promet à son parent l'amitié la plus inviolable. Il n'en reste pas là : il demande lui-même des entretiens particuliers à François et devient un catholique aussi fervent qu'il avait été emporté calviniste.

La conversion de cet homme, l'exposition imprimée de la doctrine catholique, à quoi nul prédicant n'osait répondre, firent une grande impression dans tout le pays : les calvinistes venaient toujours plus nombreux entendre François. Les prédicants se décidèrent alors à le tuer lui-même, et gagèrent pour cela deux assassins. Mais les catholiques, en ayant été avertis, donnent une escorte à François pour s'en retourner aux Allinges. A peine furent-ils entrés dans un bois où il fallait nécessairement passer, que les deux assassins sortent d'entre les buissons où ils s'étaient cachés et viennent à lui l'épée à la main. François ne perd rien de sa fermeté ordinaire ; il défend à ceux qui l'accompagnent de se servir de leurs armes, va au-devant des assassins, et leur dit avec son inaltérable douceur : Vous vous méprenez, mes amis ; apparemment vous n'en voulez pas à un homme qui, bien loin de vous avoir offensés, donnerait de tout son cœur sa vie pour vous. Ce peu de paroles calme dans un moment la rage de ces furieux : ils demeurent quelque temps immobiles ; puis, se jetant à ses pieds, ils lui demandent pardon, et lui protestent qu'à l'avenir il n'aurait pas de serviteurs plus fidèles ni plus disposés à le suivre partout. François les relève, les embrasse tendrement et leur conseille de s'éloigner pour éviter les poursuites du gouverneur de la province, qui n'aurait pas tant d'indulgence que lui, s'ils tombaient une fois entre ses mains.

En effet, le gouverneur prit des mesures pour atteindre les coupables : François eut bien de la peine à l'en empêcher. Le gouverneur voulait au moins lui donner une escorte de 6 soldats : François, au contraire, lui demanda la permission, et finit par l'obtenir à force d'instances, d'aller demeurer à Thonon même, où il y avait alors plusieurs catholiques. Ceux-ci le reçurent avec une joie inexprimable, comme les premiers Chrétiens recevaient les apôtres. François, de son côté, soutenait son ministère d'une manière digne de Dieu : rien n'échappait à sa charité et à ses soins ; il donnait les jours aux instructions et aux conférences, à la visite des pauvres et des malades, et les nuits à l'étude, à la prière et à la réconciliation des pécheurs. Sa vie soutenait ses prédications, et ses prédications achevaient ce que ces bons exemples avaient commencé.

Tant de vertus attiraient tous les jours à l'Église quelque nouveau fidèle, mais augmentaient en même temps la fureur des hérétiques. Que faisons-nous ? disaient-ils : voici un homme qui gagne insensiblement l'estime du peuple ; on le regarde comme un apôtre, et nous perdons tous les jours de notre credit. Attendons-nous qu'il nous ait réduits à men-

dier notre pain et qu'il ait établi le papisme sur les ruines de nos temples? Si nous le laissons achever ce qu'il a commencé, le duc de Savoie viendra, et se prévalant du petit nombre auquel nous allons être réduits, il établira son autorité sur la ruine de nos privilèges et nous réduira dans une triste servitude. La conclusion fut celle du sanhédrin de Caïphe, qu'il fallait se défaire de cet homme. Et de fait, la nuit suivante, comme François en employait une partie à la prière, il entendit un bruit d'armes et ensuite celui de plusieurs personnes qui se parlaient bas. Jugeant aussitôt que sa maison était investie, il se cacha. A peine l'eut-il fait, que la porte est enfoncée et que les meurtriers entrent avec de grands cris et le cherchent partout. Ne le trouvant pas, ils s'imaginent qu'il est allé voir quelque malade et se retirent. Ayant su depuis qu'il était à la maison, ils l'accusèrent d'être sorcier. Un calviniste jura même qu'il l'avait vu au sabbat et qu'il y était fort considéré. François ayant su ce propos, n'en fit que sourire; puis, faisant le signe de la croix : Voilà, dit-il, tous les charmes dont je me sers; c'est par ce signe que j'espère vaincre l'enfer, bien loin d'être d'intelligence avec lui.

Cependant, sur ces tentatives réitérées d'assassinat, le président Faure, l'évêque de Genève même, mais surtout le comte de Sales, son père, écrivirent fortement à François pour l'obliger de quitter le Chablais et de revenir à Annecy, où son zèle ne manquerait pas d'occasion. Le père lui répétait ce qu'il avait déjà dit à l'évêque : Je m'estimerais fort heureux d'avoir des saints dans ma maison, mais j'aimerais mieux que ce fussent des confesseurs que des martyrs.

François avait d'autres pensées : il rassura ses amis et son père. Ces tentatives d'assassinat tournaient contre leurs auteurs; on disait partout que si les prédicants de Thonon et de Genève étaient sûrs de leur doctrine, ils n'auraient pas recours à de pareilles violences, mais accepteraient les conférences que François ne cessait de leur proposer : on les sommait de le faire enfin. Malgré ces provocations, ils gardèrent le silence. Mais François ne le gardait pas : une seule de ses prédications convertit six cents personnes. Là-dessus les prédicants huguenots se réunirent en consistoire à Thonon, pour aviser un moyen d'arrêter les progrès de ce nouveau conquérant : on proposa trois ou quatre partis; la conclusion fut qu'on n'en prit aucun. François ne fit pas de même : il les provoqua, par plusieurs écrits, à une conférence publique. Ils furent enfin contraints de l'accepter. Mais au jour convenu, ils reculèrent, sous prétexte qu'il leur manquait l'autorisation du souverain, le duc de Savoie. François eut beau leur représenter que l'autorisation du gouverneur de la province suffisait et qu'il leur garantissait celle du souverain, rien n'y fit. Seulement un des prédicants, honteux [illegible] de ses confrères, accepta une conférence particulière avec Fran-

çois : le résultat fut qu'il abjura ses erreurs et se fit catholique. Les autres mirent tout en œuvre pour le ramener à eux : n'y ayant pu réussir, ils l'accusèrent, le firent condamner à mort et exécuter si promptement, que François n'eut pas le temps de demander sa grâce au duc de Savoie.

Cette violence fit horreur à tout le monde, et augmenta les conversions, au lieu de les empêcher. L'avocat Poncet, renommé à Genève et dans toute la province, se déclara catholique, et son exemple fut suivi d'un grand nombre de personnes de tout rang. La conversion du baron d'Avully fut la plus éclatante : il était le chef du parti calviniste dans le Chablais. Il avait épousé une femme catholique, qu'il comptait amener au calvinisme; mais il la trouva aussi instruite que vertueuse. Elle lui ménagea des conférences avec François de Sales : il s'aperçut bien vite que ce n'était pas son épouse, mais lui-même, qui était dans l'erreur. Les conférences qu'il eut avec François de Sales furent mises par écrit et envoyées aux prédicants de Genève et de Berne. Ni les uns ni les autres n'y firent de réponse. Le baron d'Avully voulut qu'on sût dans tout le pays, et à Genève même, le jour qu'il devait faire son abjuration; il y invita tout autant de monde qu'il put, déclara publiquement les motifs de sa conversion, et fut reçu à la communion catholique, en présence de tout le peuple de Thonon et d'un grand nombre de calvinistes de Genève.

C'était en 1596. François reçut alors des lettres de félicitations de toutes parts; le président Faure lui écrivit de la part du duc de Savoie, le nonce apostolique à Turin, enfin le Pape même, qui était Clément VIII. Mais il perdit son ami, le baron d'Hermance, qui mourut entre ses bras, et dont la sagesse l'avait si bien secondé dans toutes ses œuvres. Son successeur, homme de mérite, avait des formes hautes et sévères. François évitait de recourir à son autorité, de peur de s'attirer l'aversion du peuple. Ce fut pour cela que, n'osant pas encore dire la messe à Thonon, il allait tous les jours la dire dans une chapelle assez éloignée de la ville. L'hiver était des plus rudes, et un torrent qu'il lui fallait passer était extraordinairement enflé par la fonte des neiges, qui avait emporté tous les ponts. Il ne laissait pas de le passer et repasser sur une planche toute couverte de glace, en se glissant sur les mains et les genoux, au grand danger de sa vie.

François reçut à la fois deux lettres : l'une du duc de Savoie, qui le mandait à Turin pour délibérer sur les moyens de rétablir la religion catholique dans tout le Chablais; l'autre du Pape, qui le chargeait d'une commission particulière, que nous verrons plus loin. Il se rendit d'abord à Turin, à travers les Alpes, par le grand Saint-Bernard, au plus fort de l'hiver. Il exposa au duc que le menu peuple du Chablais n'était attaché à la religion calviniste que parce qu'il n'en connaissait pas d'autres; que

ceux d'un état médiocre, comme les marchands et les artisans, y étaient engagés d'assez bonne foi, mais qu'ils avaient bien plus d'aversion pour la religion catholique qu'ils n'avaient d'attachement à la calviniste ; que cette aversion venait des peintures affreuses qu'on leur avait faites de la doctrine de l'Eglise et des erreurs qu'on lui attribuait faussement; qu'on pouvait gagner les uns et les autres en leur envoyant des pasteurs zélés qui fussent capables de les retirer de leurs préventions mal fondées et de refuter les calomnies dont on s'efforçait tous les jours de noircir l'Eglise catholique ; qu'il n'en était pas de même des ministres et des principaux du parti calviniste: le libertinage, l'indépendance et des intérêts purement humains étaient les véritables motifs qui les tenaient attachés à leur religion : il en donna des preuves sans nombre par leur conduite. Le duc l'écouta dans plusieurs audiences ; lui demanda même de résumer dans un mémoire les moyens qui lui semblaient les plus propres au rétablissement de la religion catholique dans le Chablais et les autres bailliages. François le lut en conseil d'Etat ; il portait en substance : Pour retrancher l'erreur, il fallait obliger les ministres calvinistes à sortir des Etats de Savoie, principalement celui de Thonon, plus emporté et plus séditieux que les autres ; rechercher et proscrire les livres hérétiques, leur en substituer de bons, et pour cet effet établir un imprimeur catholique à Annecy ; priver les hérétiques des charges, honneurs, emplois et dignités, et les donner à des catholiques. En retranchant ce qui pouvait favoriser l'erreur, il fallait rétablir ce qui pouvait maintenir la religion et les bonnes mœurs, savoir, les anciennes paroisses et les pasteurs, avec une existence suffisante: outre les pasteurs ordinaires, il faudrait, pendant quelques années, au moins huit prêtres choisis pour prêcher par toute la province : à Thonon, la capitale, rendre aux catholiques l'église de Saint-Hippolyte et y rétablir sans délai la sainte messe et l'office divin : ériger dans la même ville, le plus tôt possible, un collège de Jésuites, pour la bonne éducation de la jeunesse et pour soutenir la controverse vis-à-vis de Genève. François ayant lu son mémoire, le nonce apostolique l'appuya fortement ; mais plusieurs conseillers d'Etat y contredirent. François ayant répliqué, le duc lui accorda sur-le-champ tout ce qu'il avait demandé, à l'exception de deux articles, dont il lui promit que l'exécution ne serait pas retardée pour longtemps. Le nonce promit en particulier au saint homme de l'appuyer auprès du Pape et du duc. Vous en aurez besoin, ajouta-t-il : le prince à de bonnes intentions, mais il a auprès de lui des conseillers timides ou gagnés par les hérétiques : tout leur fait peur, et ils n'épargneront rien pour le détourner de ses bons desseins. Mais il vous a donné sa parole, et je n'épargnerai rien pour l'obliger à la tenir.

François revenu à Thonon au fort de l'hiver, alla voir tous les catholiques et leur communiqua les ordres qu'il avait reçus. Tous désiraient avec passion célébrer à Saint-Hippolyte la fête de Noël, qui était proche. Le gouverneur y donnait les mains ; mais les syndics de la ville n'eurent pas plus tôt reçu les lettres du duc ordonnant de remettre l'église aux catholiques, qu'ils excitèrent eux-mêmes la sédition. Les portes de la ville furent fermées, pour empêcher le gouverneur d'Allinges et les catholiques de la campagne de venir au secours de ceux du dedans : en même temps les calvinistes coururent aux armes : une partie investit l'église de Saint-Hippolyte, et l'autre, courant la ville, menace de faire main basse sur tous les catholiques et de brûler vif François de Sales au milieu de la place. Les catholiques prennent les armes de leur côté, déclarent que la tête des syndics leur répondrait de celle de leur pasteur, et s'emparent avec beaucoup d'ordre des postes les plus avantageux. La nuit venue les calvinistes se retirent de l'église Saint-Hippolyte pour prendre quelque repos; les catholiques l'occupent à l'instant même, et François qui tenait des ouvriers tout prêts, commence de la faire réparer. A cette nouvelle, les calvinistes reprennent les armes, les deux partis sont sur le point d'en venir aux mains : François les harangue, il rappelle aux calvinistes les ordres du prince, et leur conseille de ne pas en empêcher l'exécution. Les syndics finissent par y acquiescer, mais sans préjudice de leurs protestations et réserves. Ainsi François se mit en possession de l'église, il la fit réparer et orner avec une diligence incroyable ; et tout fut prêt pour la fête de Noël.

La nuit de cette grande solennité, 1596, les catholiques y étant accourus, non seulement de la ville, mais encore des bourgs voisins, il célébra en leur présence les saints mystères, qui en avaient été bannis depuis près d'un siècle ; huits cents personnes y communièrent de sa main, il y prêcha avec son zèle ordinaire; et toute la nuit se passa à louer Dieu, qui, après les avoir abandonnés si longtemps aux désirs de leurs cœurs, les avait enfin rappelés à son admirable lumière. Les fêtes suivantes, il continua les mêmes exercices de piété ; et le ciel répandit une bénédiction si abondante sur ses travaux, que les habitants de trois bourgs voisins vinrent en corps abjurer publiquement l'hérésie.

La religion catholique faisant ainsi tous les jours de nouveaux progrès dans le pays, François s'occupa d'exécuter la commission du Pape, qui était de voir secrètement Théodore de Bèze, pour le ramener au sein de l'Eglise. Il le vit effectivement jusqu'à quatre fois dans la ville même de Genève. Dans une de ces conférences, qui se passèrent avec politesse et modération, Bèze lui fit cette réponse : Vous m'avez demandé si l'on pouvait faire son salut dans l'Eglise. Nous sommes seuls, je puis vous dire mes véritables sentiments : oui, je crois qu'on s'y peut sauver. Dans une autre, où assista le président Favre, il fut si fort ébranlé,

qu'en prenant congé de François, dont la douceur l'avait charmé, il lui serra la main, et dit en levant les yeux au ciel avec un grand soupir : Si je ne suis pas dans le bon chemin, je prie Dieu tous les jours que, par son infinie miséricorde, il lui plaise de m'y mettre. François espérait d'achever cette bonne œuvre dans une nouvelle conférence ; mais il n'y fut pas à temps. Ses fréquentes visites avaient donné de furieux ombrages à ceux de Genève : il apprit que, s'il y retournait, on avait résolu de se défaire de lui, et qu'on observait Bèze d'une manière à ne lui en plus permettre l'accès. Au surplus il y avait encore en ceci un autre mystère d'iniquité. Nous avons vu Théodore de Bèze, jeune encore, préluder à son apostasie par des infamies de Sodome : il paraît que dans sa vieillesse même il n'était pas encore guéri de ces honteuses passions. Le sieur Deshayes, envoyé de Henri IV à Genève, s'étant lié d'amitié avec lui, à cause de leur conformité de caractère, lui demanda un jour dans l'intimité comment, homme d'esprit et d'une humeur joviale, il avait pu s'attacher à un culte aussi triste que celui de Calvin. Bèze, pour toute réponse, ouvrit un cabinet, et dit en montrant une jeune fille qui servait à ses plaisirs : Voilà ce qui me convainc le plus dans ma religion. Il mourut quelque temps après, en réclamant la présence de François de Sales. Cette satisfaction lui ayant été refusée, on assure qu'il se repentit d'avoir quitté l'Église catholique, et qu'il rétracta ses erreurs ; mais, comme il est mort au pouvoir des calvinistes il est difficile de savoir au juste ce qu'il en est.

François fut touché d'autant plus de la mort de Bèze, qu'il n'avait jamais désespéré de son retour à l'Église. Dieu l'en dédommagea d'un autre côté. Trois ministres et le premier syndic de Thonon furent reçus à la communion catholique; leur exemple fut suivi comme à l'envi par les autres habitants ; de sorte que le nombre des catholiques étant devenu plus considérable que celui des calvinistes, le premier syndic prétendit que la ville devait passer pour catholique : sur quoi il écrivit au Pape, au nom de la ville, pour le prier d'en regarder les habitants comme ses enfants, et pour lui rendre en cette qualité ce qu'on doit au père commun. Les succès n'étaient pas moindres dans le reste du Chablais et dans les bailliages; les paroisses en corps venaient abjurer l'hérésie, et l'on voyait tant de dispositions à une conversion générale, que l'évêque de Genève crut devoir y contribuer lui-même de sa présence et de ses soins. Il se rendit à Thonon, accompagné d'un bon nombre de savants Jésuites, de Capucins et d'ecclésiastiques destinés pour le gouvernement des paroisses qu'on ne pouvait plus différer d'établir.

Le [illegible] auxiliaire vint hâter la conclusion. La peste se mit à sévir dans certaines provinces de Savoie, mais non dans le Chablais. Le cardinal de Médicis, qui venait de conclure la paix de Vervins entre la France et l'Espagne, ayant donc à retourner en Italie, prit son chemin par le Chablais, qui n'était nullement le chemin ordinaire. Le duc de Savoie, suivi de toute sa cour, vint à Thonon pour lui faire honneur, ainsi que l'évêque de Genève et d'autres évêques. On fit à Thonon les prières des quarante heures et la procession du Saint-Sacrement avec une pompe et une piété merveilleuses. Neuf cents calvinistes se convertirent dans l'espace de trois jours; d'autres également nombreux suivirent leur exemple : le cardinal légat lui-même en reçut plusieurs.

François de Sales profita habilement de la conjoncture pour déterminer le duc de Savoie, malgré la plupart de ses conseillers, à faire exécuter les articles tenus jusqu'alors en suspens, savoir que les prédicants huguenots seraient chassés des États de Savoie; que les calvinistes seraient privés des charges qu'ils possédaient et qu'elles seraient données aux catholiques : qu'on rendrait aux églises pour l'entretien des paroisses, tous les bénéfices usurpés par l'hérésie ; qu'on fonderait incessamment un collège de Jésuites à Thonon, et que, dans le Chablais et les bailliages, on ne souffrirait point d'autre exercice public que celui du catholicisme.

Après le départ du légat, le duc manda tous les calvinistes à l'hôtel de ville : il y alla lui-même, précédé de ses gardes et suivi de sa cour. Là, il rappelle ce qu'il a fait pour ramener tous les habitants, par les voies de la douceur, à la foi de leurs pères : le plus grand nombre a été docile ; quant à la minorité rebelle, il lui annonce des mesures de rigueur : elle ne peut les trouver injustes. L'hérésie s'est introduite par une tyrannique violence, il est juste qu'elle soit expulsée par l'autorité légitime. C'est le moment de se déclarer : ceux qui veulent revenir à la foi de leurs pères et de leur prince, passeront à sa droite, les autres à sa gauche. La plupart se rangèrent à la droite du prince, les autres furent chassés de sa présence ; mais, avant la fin du jour, François en eut encore le plus grand nombre. Une portion très minime passa la frontière ; encore, lorsqu'ils virent que les huguenots de Suisse ne songeaient pas à prendre les armes en leur faveur, ils écrivirent à François pour se déclarer catholiques et rentrer en grâce auprès du duc avant son départ de Thonon. Ainsi se consomma le retour du Chablais à la foi de ses ancêtres. S'imaginer que François de Sales n'y employa que la simplicité sans la prudence, la douceur sans la fermeté, serait se tromper de beaucoup : il sut allier le tout ensemble.

En 1599, Claude de Granier, évêque de Genève, nomma François son coadjuteur. Le saint eut tant de peine à y consentir, qu'il en tomba dangereusement malade. Le bon évêque tomba malade, de son côté, de chagrin

de lui avoir causé cette maladie; mais il persista dans son choix, où il était appuyé par le duc de Savoie et par le Pape même. François se rendit donc à Rome, où Clément VIII voulut l'examiner en personne, non pas que les évêques de Savoie y fussent obligés, mais par distinction et pour sa satisfaction particulière. Le Pape était accompagné de Baronius, de Bellarmin et de plusieurs autres cardinaux, évêques et prélats. François avait demandé à Dieu de le couvrir de confusion en manifestant son ignorance, s'il ne l'appelait pas à l'épiscopat. Il répondit si bien, que le Pape, se levant de son siège et l'embrassant avec tendresse, lui dit ces paroles de l'Ecriture : Buvez, mon fils, des eaux de votre citerne et de la source de votre cœur, et faites que l'abondance de ces eaux se répande dans toutes les places publiques; afin que tout le monde en puisse boire et s'y désaltérer (1).

En 1601, après une guerre entre le roi de France et le duc de Savoie, au sujet du marquisat de Saluces, il y eut une paix qui donna le marquisat au duc, en échange des pays de Bresse, Bugey, Véromey et de la baronnie de Gex. Ce dernier était du diocèse de Genève, et l'un des trois bailliages où la religion catholique avait fait le moins de progrès. Les hérétiques s'y prévalaient de leur union à la France; trente-cinq paroisses risquaient de retomber dans l'erreur. François se rendit à Paris pour obtenir du gouvernement français l'autorisation d'agir dans ce bailliage comme dans les deux autres. La chose n'était pas sans difficulté : dans la guerre contre le duc de Savoie, Henri IV avait eu les hérétiques comme auxiliaires. François séjourna donc à Paris pendant neuf mois; il y fit une mission apostolique à peu près comme dans le Chablais.

La cour de France était remplie non-seulement de calvinistes, mais d'impies et de libertins. François prêcha d'abord sur les vérités générales du salut d'une manière qui attira la foule des catholiques et des calvinistes; puis il entreprit la controverse sur un seul point, en soutenant que le ministère des huguenots était sans autorité et leurs ministres sans mission légitime. A cet effet, il prouva, par Théodore de de Bèze, que toutes leurs églises avaient été établies par des laïques, comme celle de Meaux par des cardeurs et des foulons. Or, toujours l'Eglise a condamné les ordinations de cette nature, jamais aucune société chrétienne ne les approuva; reste donc aux huguenots à les justifier par l'Ecriture; seule règle de foi, suivant eux. François les défia publiquement de le faire. Ce discours jeta les ministres dans un terrible embarras; ils se consultèrent longuement, mais ne purent convenir d'une réponse. Ce que voyant, la comtesse de Perdrieuville eut des conférences particulières avec François et finit par se convertir avec toute sa famille, qui était des plus nombreuses. Sa conversion fut suivie de celle de l'illustre maison de Raconis, dont un membre entra même chez les Capucins et y mena une vie exemplaire. D'autres discours de François convertirent un si grand nombre d'hérétiques des plus obstinés, que le cardinal du Perron ne put s'empêcher de dire : Je suis sûr de convaincre les calvinistes, mais pour les convertir, c'est un talent que Dieu a réservé à monsieur de Genève.

Ce que François de Sales ne traita qu'en passant dans les chaires de Paris, la vraie et fausse mission dans les pasteurs de l'Eglise, les règles de la foi, la prééminence de saint Pierre et des Papes, il le développe dans une suite de quatre-vingt discours de controverse, dédiée à la ville de Thonon et à messieurs de la religion prétendue réformée. Voici comme il procède dans le discours trente-neuf, ayant pour titre : LES ÉLOGES ET PRÉROGATIVES QUE LES ANCIENS PÈRES ET LES CONCILES ONT ATTRIBUÉS AUX PAPES DE ROME.

« Or, pour confirmer ce que nous avons allégué des évêques de Rome, vous plait-il, messieurs, ouïr en peu de paroles ce que les anciens pensaient de leur succession, et en quel rang ils tenaient l'évêque romain? Voici comme ils appellent le siège de saint Pierre, son grade, son église, son évêque, sa dignité; et tout cela revient en un.

La Chaire de Pierre, *S. Cyprian.*, *l.* I, *ep.* III.

L'Eglise principale, *S. Cyp., ep.* LV, *ad Cornel.*

L'origine de l'unité sacerdotale, *l.* III, *ep.* II.

L'Eglise où est le lien de l'unité, *Cyp.*, *l.* IV, *ep.* II.

Le sommet sublime du sacerdoce. *S. Irénée*, *l.* III, *c.* III.

L'Eglise où réside la plus puissante principauté. *Cyp.*, *l.* III, *ep.* VIII.

L'Eglise racine et matrice des autres églises. *Anaclet. pap. épist. àd univ. épiscopos.*

Le siège sur lequel est établie l'Eglise universelle. *Damas. pap. ad univ. episcopos.*

Le gond et le chef de toutes les églises. *Marcellin.*, I, *pap. ad episcopos antiochenæ ecclesiæ.*

Le refuge et l'appui des évêques. *Synod. Alexand., epist. ad Felicem pap.*

Le siège suprême apostolique. *S. Athanase.*

Le chef de l'honneur pastoral. *Prosper*, *l. De Ingratis.*

La principauté de la Chaire apostolique. *S. August.*, *ep.* CLXII.

La dignité principale du sacerdoce apostolique. *Prosper. De Vocat. gent.*, *l.* II, *c.* VI.

Le chef de toutes les églises. *Prosper. In Præfat. concil. Chalcedon.*

Le chef de l'univers et de la religion du monde. *Imperator Valentinian.*

L'Eglise préposée et préférée à toutes les autres églises. *Victor Utic.*, *l. De Perfectione.*

L'Eglise présidente. *Vand.*, *l.* II, *Imp. Justinian.*, *c. de summa Trinit.*

(1) Prov., v.

Le Siège suprême qui ne peut être jugé par aucun autre. *S. Leo in. Nat. SS. apost.*

Le premier de tous les sièges. *S. Prosper, l. De Ingratis.*

Le port très-assuré de toute communion catholique. *Synod. Rom. Sub Gelasio.*

La fontaine apostolique. *S. Ignat., epist. ad. Rom. in subscriptione.*

Au très saint évêque de l'église catholique. *Synod. Sinuess.* 300. *episcoporum,*

Le très saint et très heureux patriarche. *Ibid. t.* VII. *Concil.*

Le patriarche universel. *S. Leo P., ep.* LXI.

Le chef du concile. *Hieron., ep.* XVI.

Le chef de l'Eglise du monde. *Innocent. ad. patr. conc. miler.*

Le très-heureux seigneur. *S. Aug., ep.* IX,

L'évêque élevé sur le sommet apostolique. *Cypr., l.* III, *ep.* XI.

Le Père des pères. *Conc. Chalced., act.,* III.

Le souverain Pontife entre les prélats. *Ibid. in. præfat.*

Le souverain prêtre. *Ibid., act.,* XVI.

Le prince des prêtres. *Stephan. episc. Carthag.*

Le recteur de la maison de Dieu et le gardien de la vigne du Seigneur. *Conc. Carth. epist. ad Damas.*

Le Vicaire de Jésus-Christ et le confirmateur de la foi des Chrétiens. *Hieron. præfat. in. evang. ad. Damas.*

Le grand prêtre. *Valentinianus, et cum illo tota antiquitas.*

Le souverain Pontife et le prince des évêques. *Conc. Chalced. ad Theodos. imperat.*

L'héritier des apôtres. *Bernard., l. De Consid.*

Abel en primauté. *Ibid.*

Abraham en patriarcat. *Ambr. in* I, *Tim.* III.

Melchisédech en ordre. *Conc. Chalced. epist. ad Leonem.*

Aaron en dignité. *Cypr., l.* I, *ep.* III.

Moïse en autorité. *Bernard., ep.* C.

Samuel en judicature. *Ibid., et* I *De Consid.*

Pierre en puissance *Ibid.*

Christ en onction. *Ibid.*

Le pasteur de la bergerie de Jésus-Christ. *Ibid., l.* II *De Consid.*

Le porte clefs de la maison de Dieu. *Ibid., c.* VIII.

Le pasteur de tous les pasteurs. *Ibid.*

Le Pontife appelé en la plénitude de la puissance *Ibid.*

Après avoir ainsi énuméré ces cinquante titres, François de Sales ajoute :

« Je n'aurais jamais fait si je voulais entasser tous les titres d'excellence que les anciens ont donné au Saint siège de Rome et à son évêque : ceci doit suffire, ce me semble, aux cerveaux mêmes les plus bizarres, pour faire voir la magnifique imposture que Bèze avance après son monsieur Jean Calvin, en son traité des marques de l'Église, où il dit : « que Phocas est le premier qui a donné autorité à l'évêque de Rome sur tous les autres, et l'a mis en primauté. » Mais à quoi bon de débiter un si gros mensonge? Phocas vivait au temps de saint Gregoire le Grand, et tous les auteurs que j'ai cités sont plus anciens que saint Grégoire, excepté saint Bernard lequel j'ai allégué aux livres *De la consideration*, parce que Calvin les a tenus pour si authentiques, qu'il lui semble que la vérité même ait parlé par sa bouche (1). »

Le comte Joseph de Maistre, avant représenté ce tableau, y joint les réflexions et les situations suivantes :

« La réunion de ces différentes expressions est tout à fait digne de l'esprit lumineux qui distinguait le grand évêque de Genève. On a vu plus haut quelle idée sublime il se formait de la suprématie romaine. (LE PAPE ET L'ÉGLISE C'EST TOUT UN.) Méditant sur les analogies multipliées des deux Testaments, il insistait sur l'autorité du grand prêtre des Hébreux. « Le nôtre, dit saint François de Sales, porte aussi sur sa poitrine *l'urin* et le *thummim*, c'est-à-dire la *doctrine* et la *vérité*. Certes tout ce qui fut accordé à la servante *Agar* a bien dû l'être à plus forte raison, à l'épouse *Sara* (2). »

« Parcourant ensuite les différentes images qui ont pu représenter l'Église sous la plume des écrivains sacrés : « Est-ce une maison, dit-il? elle est fondée sur son rocher et sur son fondement ministériel *qui est Pierre*. Vous la représentez-vous comme une *famille*? voyez Notre Seigneur qui paye le tribut comme chef de la maison, d'abord et après lui saint Pierre comme son représentant. L'Église est-elle une *barque?* saint Pierre en est le véritable patron et c'est le Seigneur lui-même qui me l'enseigne. La réunion opérée par l'Église est-elle représentée par une *pêche?* saint Pierre s'y montre le premier, et les autres disciples ne pêchent qu'après lui. Veut-on comparer la doctrine qui nous est prêchée (pour nous tirer des *grandes eaux*) au *filet* d'un pêcheur? c'est saint Pierre qui le jette, c'est saint Pierre qui le retire : les autres disciples ne sont que ses aides; c'est saint Pierre qui présente les *poissons* à Notre Seigneur. Voulez-vous que l'Église soit représentée par une *ambassade?* saint Pierre est à la tête. Aimez-vous mieux que ce soit un *royaume?* saint Pierre en porte les clefs. Voulez-vous enfin vous la représenter sous l'image d'un *bercail* d'agneaux et de *brebis?* saint Pierre en est le *berger* et le *pasteur général* sous Jésus-Christ (3). »

De Maistre conclut : « Je n'ai pu me refuser le plaisir de faire parler un instant ce grand et aimable saint, parce qu'il me fournit une de ces observations générales, si précieuses dans les ouvrages où les détails ne sont point permis. Examinez l'un après l'autre les grands docteurs de l'Eglise catholique; à mesure que le principe de sainteté a dominé chez eux, vous les trouverez toujours plus fervents envers le Saint Siège plus pénétrés de ses droits, plus

(1) [illegible], t. IV, p. 96. — (2) *Discours* 10. — (3) *Discours* 12.

attentifs à les défendre. C'est que le Saint Siège n'a contre lui que l'orgueil, qui est immolé par la sainteté (1). »

Nous venons de voir comme l'ensemble des moyens qu'employait le saint évêque de Genève pour ramener les hérétiques au sein de l'église, tant dans son diocèse qu'à Paris. En cette capitale, il ne fit pas moins de conversions parmi les catholiques mêmes, dont il amena une multitude innombrable à une vie plus chrétienne et plus fervente. Tous lui donnaient leur affection et leur confiance : Henry IV lui-même le consultait souvent, et sur les affaires les plus délicates : il disait de lui : Je l'aime parce qu'il ne m'a jamais flatté. Il mit tout en œuvre pour le fixer en France, et lui offrit le premier évêché vacant, avec une abbaye. François répondit que Dieu l'ayant appelé à l'évêché de Genève il croyait le devoir garder toute sa vie. Un ami commun du roi et du saint fut le sieur Deshayes. Un jour Henry IV le pressa de lui faire dire franchement lequel des deux il aimait le plus, de lui où de l'évêque. Deshayes répondit : J'ai pour votre majesté toute la vénération et toute la tendresse dont je suis capable, mais j'aime bien l'évêque de Genève. Le roi reprit : Je ne trouve point à redire à vos sentiments, mais je vous prie tous deux qu'au moins je fasse le tiers dans votre amitié. — On sent que si dans sa jeunesse, ce prince avait eu pour précepteur un François de Sales qui eut tourné son cœur à l'amour de Dieu, il eût été un fils ressemblant de saint Louis. — Cependant ce même François de Sales fut accusé de conspirer contre la vie de ce même roi lequel y crut assez pour le faire observer de près par ses accusateurs mêmes. Le saint homme y mit plus de franchise. Sitôt qu'il en eut avis, il s'en expliqua nettement avec le roi qui finit par l'embrasser et lui dit : soyons meilleurs amis que jamais. — Quelque temps après, ayant su que le revenu de l'évêché de Genève était fort médiocre, il lui fit offrir par leur ami commun, Deshayes, une pension de mille écus. François, qui en avait déjà refusé une plus considérable, répondit à Deshayes : Je vous prie, mon cher ami, de remercier pour moi sa majesté, et de lui dire que ses présents me font trop d'honneur pour les refuser, mais que, comme je n'ai pas besoin d'argent à cette heure, et que je ne sais pas le garder, je supplie sa majesté de trouver bon que cet argent demeure entre les mains du trésorier de l'épargne, et que je le demande quand j'en aurai besoin. Le roi vit bien que c'était un honnête refus ; mais il le trouva si adroit qu'il ne put s'empêcher de dire qu'il n'avait jamais donné de pension dont il eut été mieux remercié que de celle qu'il avait offerte à l'évêque de Genève. — A Paris, on lui donnait ce titre quoiqu'il ne fut encore que coadjuteur.

A peine s'était il mis en chemin pour revenir en Savoie, qu'il apprit la mort de Claude de Granier, évêque réel de Genève, auquel il succédait dès ce moment. Il se rendit au château de Sales, y fit sa retraite pour son sacre, lequel eut lieu le huit décembre 1602, dans l'église de Thorens, par les mains du métropolitain de Genève, l'archevêque de Vienne, assisté des évêques de Damas et de Saint-Paul-Trois Châteaux. Dans cette retraite, qu'il fit sous la direction d'un Jésuite de Thonon, il se prescrivit un règlement de vie qui peut servir de modèle à d'autres prélats. Lui-même se proposa d'imiter saint Charles. Ce qu'il y eut de mieux dans son règlement, c'est qu'il le mit constamment en pratique. Il en fit de semblables pour son diocèse, dont il eut soin de faire la visite générale. Statuts synodaux en 1603 et en 1606. On y intime et publie derechef les canons des anciens conciles, qui défendent aux ecclésiastiques de tenir dans leur logis aucune femme dont la demeure et le séjour avec eux puissent être justement suspects. Tous les curés enseigneront le catéchisme de Bellarmin, les dimanches et les fête de commandement, à l'heure qui sera jugée la plus propre selon l'exigence des lieux. Les curés feront vider les églises, et particulièrement les chœurs, des meubles profanes qui pendant la guerre y avaient été mis en assurance et ne permettront pas dans la suite que pareilles choses y soient déposées sans une évidente nécessité. Tous les ecclésiastiques suivront en tout et partout les décrets du très-saint concile de Trente, et principalement en ce qui est de l'office divin et la célébration de la messe. Les tavernes et les cabarets leur sont interdits dans les lieux de leur résidence, sans aucune exception et sous quelque prétexte que ce soit, même d'accommoder des différends, et encore partout ailleurs, sinon dans le cas d'une évidente nécessité ; auquel cas ils s'y comporteront avec toute sorte de modestie et de sobriété. Les jeux illicites leur sont défendus en tous lieux, et pour les récréations permises ils ne les pourront prendre dans les places, carrefours, rues, chemins et autres lieux publics. Leur sont également défendus les foires et les marchés, sinon en cas de nécessité, ce qui arrive peu souvent ; et en ce cas ils se comporteront selon leur qualité de prêtres et non en marchands et en négociants. Il est enjoint à tous qui ont charge d'âmes d'avoir en bon état des registres des baptêmes, des mariages et des enterrements, et d'en rapporter à chaque synode des copies signées dans notre greffe (2).

Parmi les opuscules du saint évêque, se voit un édit touchant la procession de la Fête-Dieu ; une exhortation aux ecclésiastiques pour s'appliquer à l'étude, où on lit ces paroles : « Je puis vous dire avec vérité qu'il n'y a pas grande différence entre l'ignorance et la malice, quoique l'ignorance soit plus à craindre, si vous considérez qu'elle n'offense pas seulement soi-même, mais qu'elle passe jus

(1) *Du Pape*, c. x. (2) *Œuvres complètes de S. Franc. de Sales*. Paris. 1845 grand in 8. t. II. p. 676 et seq.

qu'au mépris de l'état ecclésiastique. Pour cela, mes très chers frères, je vous conjure de vaquer sérieusement à l'étude ; car la science du prêtre c'est le huitième sacrement de la hiérarchie de l'Église, et son plus grand malheur est arrivé de ce que l'arche s'est trouvée en d'autres mains que celles des Lévites. — C'est par là que notre misérable Genève nous a surpris, lorsque s'apercevant de notre oisiveté, que nous n'étions pas sur nos gardes, et que nous nous contentions simplement de dire notre bréviaire, sans penser à nous rendre plus savants, ils trompèrent la simplicité de nos pères et de ceux qui nous ont précédés, leur faisant croire que jusqu'alors on n'avait rien entendu à l'Écriture sainte. — Ainsi, tandis que nous dormions, l'homme ennemi sema l'ivraie dans le champ de l'Église, et fit glisser l'erreur qui nous a divisés, et mit le feu par toute cette contrée ; feu duquel vous et moi eussions été consumés avec beaucoup d'autres, si la bonté de notre Dieu n'eût miséricordieusement suscité ces puissants esprits, je veux dire les révérends Pères Jésuites, qui s'opposèrent aux hérétiques, et nous font chanter glorieusement en notre siècle : *Misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti* (1) ».

Le saint évêque faisait lui-même le catéchisme, et donna par écrit la manière de le faire, avec plusieurs instructions et avertissements pour la confession, la communion, la sainte messe, pour bien employer son temps, bien sanctifier la journée. Rien n'échappait à sa vigilance et à son zèle.

Les peuples du Chablais étaient obligés d'avoir recours aux villes de Genève et de Lausanne, soit pour le commerce des choses nécessaires à la vie, soit pour faire apprendre des métiers à leurs enfants, ou leur procurer des établissements, soit enfin pour les faire élever dans les études des sciences. François, encore prévôt de la cathédrale, observa bien vite que cela portait un grand préjudice à leurs âmes et les éloignait de leur salut et de leur conversion. Le meilleur moyen, pour empêcher ce désordre, lui parut d'établir une université ou maison dans laquelle on enseignât tous les arts et toutes les sciences, principalement la théologie scholastique, la controverse, les cas de conscience, les traditions des saint Pères et les saintes Écritures ; cet établissement augmenterait la population et le commerce de la ville qui n'aurait plus besoin de recourir aux hérétiques. Le projet ayant été mûrement examiné par l'évêque et un grand nombre de personnes de mérite, le pape Clément VIII érigea la sainte maison de Thonon, le treize septembre 1599, avec tous les privileges d'université, pour être gouvernée par un préfet et sept prêtres seculiers, qui seraient tenus d'observer la vie et l'institut de la congregation de l'Oratoire de Rome. François de Sales en fut nommé le premier préfet, et Baronius le premier cardinal protecteur. François dressa les constitutions pour la nouvelle communauté (2). N'étant encore que sous-diacre, il avait établi dans Annecy même, avec des statuts convenables, une confrérie des Pénitents de la Sainte Croix, pour les personnes de l'un et de l'autre sexe (3).

Pendant son épiscopat, il donna des constitutions aux ermites de la montagne de Voiron, des réglements de réforme à plusieurs monastères d'hommes et de femmes. Voici les avis du saint évêque à l'abbesse d'une de ces maisons réformées :

« Voulez-vous que je vous dise ce qu'il m'en semble, madame ? L'humilité, la simplicité de cœur et d'affection, et la soumission d'esprit sont les solides fondements de la vie religieuse. J'aimerais mieux que les cloîtres fussent remplis de tous les vices que du péché d'orgueil et de vanité, parce que, avec les autres offenses, on peut se repentir et obtenir pardon ; mais l'âme superbe a dans soi les principes de tous les vices et ne fait jamais pénitence, s'estimant en bon état et méprisant tous les avis qu'on lui donne. On ne saurait rien faire d'un esprit vain et plein de l'esprit de soi-même ; il n'est bon ni a soi ni aux autres. —Il faut encore, pour faire un bon gouvernement, que les supérieurs ressemblent aux pasteurs qui paissent les agneaux, et qu'ils ne négligent le moindre exemple pour édifier le prochain ; parce que, tout ainsi qu'il n'y a si petit ruisseau qui ne mène à la mer, aussi n'y a-t-il trait qui ne conduise l'âme en ce grand océan de merveille de la bonté de Dieu. — Madame, le soin que vous devez avoir de ce saint ouvrage doit être doux, gracieux, compatissant, simple et débonnaire. Et, croyez moi, la conduite la plus parfaite est celle qui approche le plus près de l'ordre de Dieu sur nous, qui est plein de tranquillité, de quiétude et de repos, et qui, en sa grande activité n'a pourtant aucune émotion et se fait tout à toutes choses.

« De plus, la diligence des supérieurs doit être grande pour remédier aux plus petits murmures de la communauté. Car comme les grands orages se forment de vapeurs invisibles, de même, aux religions, les plus grands troubles viennent de causes fort légères. Rien aussi ne perd tant les ordres que le peu de soin qu'on apporte à examiner les esprits de ceux qui se jettent aux cloîtres. On dit : il est de bonne maison, c'est un grand esprit ; mais on oublie qu'il ne se soumettra qu'avec grande difficulté à la discipline religieuse. — Avant que de les admettre, on doit leur représenter la vraie mortification et la soumission que la religion demande, et ne leur point figurer si avantageusement tant de consolations spirituelles. Car tout ainsi que la pierre, encore que vous la jetiez en haut, retombe en bas de son propre mouvement, aussi plus une âme que Dieu veut à son service sera repoussée, plus elle s'élancera à ce que Dieu voudra d'elle.

(1) *Œuvres complètes de S. Fr. de Sales*, t. II, p. 704. — (2) *Ibid* ; p. 667 et seqq. — (3) *Ibid* ; p. 662.

D'ailleurs, ceux qui prennent ce parti comme par dépit d'avoir un courage haut avec une basse fortune, apportent d'ordinaire bien plus de désordre dans les cloîtres que de bon ordre en eux (1) ».

Outre son diocèse et des communautés religieuses, le saint évêque dirigeait plusieurs personnes du monde. Parmi elles était une dame de ses parents. Ne pouvant toujours l'entretenir de vive voix, il lui écrivit plusieurs lettres. Elle en fit une collection et les montra au père Jésuite qui la dirigeait, le même qui avait dirigé François dans sa retraite pour son sacre. Le père Fourrier (c'était son nom), en fut émerveillé, et pressa l'auteur de revoir son travail et de le rendre public, pour la plus grande gloire de Dieu et l'utilité de tant d'âmes qui voudraient pratiquer la dévotion au milieu du monde, mais ne savaient comment. François hésitait encore, quand il reçut une lettre de son ami Deshayes, qui lui demandait la même chose de la part du roi Henri IV. Ce prince déplorait un jour devant cet ami le libertinage qui régnait à la cour, et dont il trouvait deux causes : parmi les gens du monde, les uns se persuadaient, que Dieu ne faisait nulle attention aux actions des hommes ; les autres, que le service de Dieu était trop difficile et la piété impossible. Il lui sembla que, pour remédier à un si grand mal, il faudrait faire peur aux premiers, mais rassurer les seconds, en leur montrant le service de Dieu facile et la piété aimable, et que l'évêque de Genève était l'homme pour faire ce livre (2).

Sur quoi le saint n'hésita plus, et fit l'*Introduction à la vie devote*. Voici comment il en parle lui même dans la préface :

« La bouquetière Glycera savait si proprement diversifier la disposition et le mélange des fleurs, qu'avec les mêmes fleurs elle faisait une grande variété de bouquets ; de sorte que le peintre Pausias demeura court, voulant contrefaire à l'envie cette diversité d'ouvrage ; car il ne sut changer sa peinture en tant de peintures, comme Glycera faisait ses bouquets. Ainsi le Saint Esprit dispose et arrange avec tant de variété les enseignements de dévotion qu'il donne par les langues et les plumes de ses serviteurs, que la doctrine étant toujours une même, les discours néanmoins qui s'en font sont bien différents selon les diverses façons desquelles ils sont composés. Je ne puis certes, ni veux, ni dois écrire en cette introduction, que ce qui a déjà été publié par nos prédécesseurs sur ce sujet. Ce sont les mêmes fleurs que je te présente, mon lecteur ; mais le bouquet que j'en ai fait sera différent des leurs, à raison de la diversité de l'agencement dont il est façonné.

Ceux qui ont traité de la dévotion ont presque tous regardé l'instruction des personnes fort retirées du commerce du monde, ou au moins ont enseigné une sorte de dévotion qui conduit à cette entière retraite. Mon intention est d'instruire ceux qui vivent ès villes, ès ménage, à la cour, et qui par leur condition sont obligés de faire une vie commune, quant à l'extérieur... J'adresse mes paroles à Philothée, parce que, voulant réduire à l'utilité commune de plusieurs âmes ce que j'avais premièrement écrit pour une seule, je l'appelle du nom commun à toutes celles qui veulent être dévotes ; car Philothée veut dire amatrice ou amoureuse de Dieu.

« Regardant donc en tout ceci une âme qui, par le désir de la dévotion, aspire à l'amour de Dieu, j'ai fait cette introduction de cinq parties, en la première desquelles, je m'essaye, par quelques remontrances et exercices, de convertir le simple désir de Philothée en une entière résolution, qu'elle fait à la parfin, après sa confession générale, par une solide protestation suivie de la très-sainte communion, en laquelle se donnant à son Sauveur et le recevant, elle entre heureusement en son saint amour. Cela fait, pour la conduire plus avant, je lui montre deux grands moyens de s'unir de plus en plus à sa divine majesté ; l'usage des sacrements par lesquels ce bon Dieu vient à nous, et la sainte oraison, par laquelle il nous tire à soi. Et en ceci j'emploie la seconde partie. En la troisième, je lui fais voir comme elle se doit exercer en plusieurs vertus propres à son avancement, ne s'amusant pas, sinon à certains avis particuliers, qu'elle n'eut pas su aisément prendre ailleurs ni d'elle-même. En la quatrième, je lui fais découvrir quelques embûches de ses ennemis, et lui montre comme elle doit s'en démêler et passer outre. Et finalement, en la cinquième partie, je la fais retirer un peu à part soi, pour se rafraîchir, reprendre haleine et réparer ses forces, afin qu'elle puisse par après plus heureusement gagner pays et s'avancer en la vie dévote. »

Au commencement de la première partie, le saint évêque traite ces questions principales : Qu'est-ce que la dévotion ? Quelle en est l'excellence ? A quelle profession convient-elle ? Questions importantes, sur lesquelles aujourd'hui même les Chrétiens du monde n'ont pas toujours des idées nettes.

La vraie et vivante dévotion, répond le saint évêque de Genève, présuppose l'amour : même elle n'est autre chose qu'un vrai amour de Dieu, mais non pas toutefois un amour tel quel. Car en tant que l'amour divin embellit notre âme, il s'appelle grâce, nous rendant agréable à sa divine majesté ; en tant qu'il nous donne la force de bien faire, il s'appelle charité ; mais quand il est parvenu jusqu'au degré de perfection, auquel il ne nous fait pas seulement bien faire, mais nous fait opérer soigneusement, fréquemment et promptement, alors il s'appelle dévotion... Bref, la dévotion n'est autre chose qu'une agilité et

(1) *Œuvres compl. de S. F. de Sales*, t. II, p. 605, l. VII.

(2) *Vie de S. Fr. de Sales*, l. VI. *Auguste de Salles*

vivacité spirituelle, par le moyen de laquelle la charité fait ses actions en nous, ou nous par elle, promptement et affectionnément ; et comme il appartient à la charité de nous faire généralement ou universellement pratiquer tous les commandements de Dieu, il appartient aussi à la dévotion de nous les faire faire promptement et diligemment. C'est pourquoi celui qui n'observe tous les commandements de Dieu ne peut être estimé ni bon ni dévot, puisque, pour être bon, il faut avoir la charité, et pour être dévot, il faut avoir, outre la charité, une grande vivacité et promptitude aux actions charitables.

« Croyez-moi, chère Philothée, la dévotion est la douceur des douceurs et la reine des vertus, c'est la perfection de la charité. Si la charité est un lait, la dévotion en est la crème ; si elle est une plante, la dévotion en est la fleur ; si elle est une pierre précieuse, la dévotion en est l'éclat ; si elle est un baume précieux, la dévotion en est l'odeur, et l'odeur de suavité qui conforte les hommes et réjouit les anges.

« Dieu commanda en la création aux plantes de porter leurs fruits chacun selon son genre ; ainsi commande-t-il aux Chrétiens, qui sont les plantes vivantes de son Église, qu'ils produisent des fruits de dévotion, un chacun selon sa qualité et sa vocation. La dévotion doit être différemment exercée par le gentilhomme, par l'artisan, par le valet, par le prince, par la veuve, par la fille, par la mariée : et non seulement cela, mais il faut accommoder la pratique de la dévotion aux forces, aux affaires et aux devoirs de chaque particulier.

« C'est une erreur, même une hérésie, de vouloir bannir la vie dévote de la compagnie des soldats, de la boutique des artisans, de la cour des princes, du ménage des gens mariés. Il est vrai que la dévotion purement contemplative, monastique et religieuse, ne peut être exercée en ces vocations-là ; mais aussi, outre ces trois sortes de dévotion, il y en a plusieurs autres, propres à perfectionner ceux qui vivent ès états séculiers. Abraham, Isaac et Jacob, David, Job, Tobie, Sara, Rebecca et Judith en font foi par l'ancien Testament ; et quant au Nouveau, saint Joseph, Lydia et saint Crépin furent parfaitement dévots en leurs boutiques ; sainte Anne, sainte Marthe, sainte Monique, Aquila, Priscilla, en leurs ménages ; Cornélius, saint Sébastien, saint Maurice, parmi les armes ; Constantin, Hélène, saint Louis, bienheureux Amé, saint Édouard, en leurs trônes. »

Dès le premier moment de sa publication, en 1608, l'*Introduction à la vie dévote* fut reçue avec un applaudissement universel ; on la traduisit dans toutes les langues de l'Europe. Henri IV avouait que l'auteur avait surpassé son attente. Son épouse, Marie de Médicis, en envoya un exemplaire magnifiquement relié et enrichi de pierreries à Jacques Stuart, roi d'Angleterre. Ce prince, tout ennemi qu'il était de l'Église romaine, éprouvait en le lisant une grande satisfaction ; il ne s'en cachait pas, jusque-là qu'il demandait aux évêques protestants pourquoi ils n'écrivaient pas avec la même onction. « Votre livre m'enchante, mandait à notre saint l'archevêque de Vienne, Pierre de Villars ; toutes les fois que je l'ouvre, je me sens enflammé et ravi hors de moi-même ». Le pape Alexandre VII étant encore nonce à Cologne, écrivait à son neveu en 1642. « Je vous conjure encore une fois de faire vos délices et vos plus chères études des œuvres de monsieur de Sales, d'être son lecteur assidu, son fils obéissant et son imitateur fidèle. C'est à sa Philothée, qui est la meilleure garde que l'on puisse prendre pour se conduire dans le chemin de la vertu, que je dois depuis vingt ans, après Dieu, la correction de mes mœurs ; et s'il y a quelque chose en moi exempt de vice, je lui en ai obligation. Je l'ai lue une infinité de fois, et je ne saurai me passer de la relire ; elle ne perd jamais pour moi la grâce de la nouveauté, et toutes les fois qu'elle repasse sous mes yeux, il me semble qu'elle me dit toujours quelque chose de plus que ce qu'elle m'avait dit auparavant[1]. » Au milieu de ce concert d'éloges, il y eut cependant une critique orageuse. Un prédicateur, d'un ordre sévère, déclama publiquement contre l'ouvrage et même le brûla devant son auditoire. Cet emportement perdit le prédicateur, mais non le livre. Le saint supporta cet outrage sans proférer un mot de plainte. « Je suis bien plus surpris, disait-il, de n'avoir eu qu'un censeur, que s'il s'en fût trouvé un plus grand nombre ».

En général, quand on venait de lui dire que quelques-uns médisaient de lui et en disaient des choses étranges, il répondait avec douceur : Ne disent-ils que cela ? Oh ! vraiment ils ne savent pas tout. Ils me flattent, ils m'épargnent ; je vois bien qu'ils ont de moi plus de pitié que d'envie, et qu'ils me souhaitent meilleur que je ne suis. Eh bien ! Dieu soit béni : il se faut corriger ; si je ne mérite d'être repris en cela, je le mérite d'une autre façon, c'est toujours miséricorde que je le sois si bénignement. — Quand on prenait sa défense et qu'on disait que cela était faux : Eh bien ! disait-il, c'est un avertissement, afin que je me garde de le rendre vrai. N'est-ce pas une grâce que l'on me fait de m'avertir que je me détourne de cet écueil ? — Quand il voyait qu'on s'indignait contre les médisants : Hélas, disait-il, vous ai-je passé procuration de vous courroucer pour moi ? Laissez-les dire, ce n'est qu'une croix de parole, une tribulation de vent, la mémoire en périt avec le son. Il faut être bien délicat pour ne pouvoir souffrir le bourdonnement d'une mouche. Qui nous a dit que nous soyons irrépréhensibles ? Peut-être voient-ils mieux mes défauts que moi ni que

1. *Œuvres complètes de S. Fr. de Sales*, t. I, p. 527.

ceux qui m'aiment. Nous appelons souvent des vérités du nom de médisance, quand elles ne nous plaisent pas. — Quel tort nous fait on quand on a mauvaise opinion de nous? Ne la devons-nous pas avoir telle de nous-mêmes? Telles gens ne sont pas nos adversaires, mais nos partisans, puisque avec nous ils entreprennent la destruction de notre amour-propre. Pourquoi nous fâcher contre ceux qui nous viennent en aide contre un si puissant ennemi? — C'est ainsi qu'il se moquait des calomnies et des outrages, estimant que le silence ou la modestie étaient capables d'y résister, sans employer la patience pour si peu de chose (1).

Nous avons vu le saint évêque de Genève travaillant à la conversion des hérétiques pour les ramener au sein de la vraie Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut; nous l'avons vu travaillant à la conversion des catholiques mêmes, pour les introduire dans les vertus et les douceurs de la vie dévote. Il portait ses vues encore plus loin : il travaillait à la perfection des âmes d'élite, pour les élever aux plus sublimes mystères de l'amour divin et de l'union avec Dieu. A cet effet, il fonda, comme nous verrons, une nouvelle congrégation de religieuses, dont le but principal est d'aimer Dieu, et puis le prochain. Il leur fit en particulier plusieurs sermons et entretiens sur cette théologie ou l'oraison. Car, dit-il, l'oraison et la théologie mystique ne sont qu'une même chose. Elle s'appelle théologie, parce que, comme la théologie spéculative a Dieu pour objet, celle-ci aussi ne parle que de Dieu mais avec trois différences. Car, 1° celle la traite de Dieu en tant qu'il est Dieu, et celle-ci en parle en tant qu'il est souverainement aimable; c'est-à-dire celle là regarde la divinité de la suprême bonté, et celle-ci la suprême bonté de la divinité. 2° La spéculative traite de Dieu avec les hommes et entre les hommes, la mystique parle de Dieu avec Dieu et en Dieu même. 3° La spéculative tend à la connaissance de Dieu, et la mystique à l'amour de Dieu; de sorte que celle-là rend ses écoliers savants, doctes et théologiens, mais celle-ci rend les siens ardents, affectionnés, amateurs de Dieu, et Philothées ou Théophiles. Or, elle s'appelle mystique, parce que la conversation est toute secrète et qu'il ne s'y dit rien entre Dieu et l'âme que de cœur à cœur, par une communication incommunicable à tout autres qu'à ceux qui la font (2). Avec ces discours et entretiens spirituels, complétés par l'oraison et l'étude, le saint évêque fit, en douze livres, son *Traité de l'amour de Dieu*, dédié à la sainte Vierge et à saint Joseph, comme les plus parfaits modèles de l'amour divin.

Quel en est l'ensemble, à partir de l'homme? Le saint répond : L'homme est la perfection de l'univers; l'esprit est la perfection de l'homme; l'amour, celle de l'esprit; et la charité, celle de l'amour. C'est pourquoi l'amour de Dieu est la fin, la perfection et l'excellence de l'univers (3). Nous disons que l'œil voit, l'oreille entend, la langue parle, l'entendement discourt, la mémoire se ressouvient, et la volonté aime; mais nous savons toutefois que c'est l'homme, à proprement parler, qui, par ces diverses facultés et différents organes, fait toute cette variété d'opérations. C'est donc aussi l'homme qui, par la faculté affective, que nous appelons volonté, tend et se complaît au bien, et qui a vers ce bien cette grande convenance; laquelle est la source de l'origine de l'amour (4). Nous sommes créés à l'image et ressemblance de Dieu : qu'est-ce à dire cela, sinon que nous avons une extrême convenance, avec sa divine majesté. Notre âme est spirituelle, indivisible, immortelle, entend, veut, et veut librement, est capable de juger, discourir, savoir et avoir des vertus; en quoi elle ressemble à Dieu. Elle réside toute en tout son corps, et toute en chacune des parties d'icelui comme la Divinité est toute en tout le monde, et toute en chaque partie du monde. L'homme se connaît et s'aime soi-même par des actes produits et exprimés de son entendement et de sa volonté, qui, procédant de l'entendement et de la volonté distingués l'un de l'autre, restent néanmoins et demeurent inséparablement unis en l'âme et ès facultés desquelles ils procèdent. Ainsi le Fils procède du Père, comme sa connaissance exprimée, et le Saint Esprit, comme l'amour exprimé et produit du Père et du Fils; l'une et l'autre personne distinctes entre elles, et d'avec le Père, et néanmoins inséparables et unies, ou plutôt une même, seule, simple et très-unique indivisible Divinité.

« Mais, outre cette convenance de similitude il y a une correspondance non pareille entre Dieu et l'homme pour leur réciproque perfection; non que Dieu puisse recevoir aucune perfection de l'homme, mais parce que, comme l'homme ne peut être perfectionné que par la divine bonté, aussi la divine bonté ne peut bonnement si bien exercer sa perfection hors de soi qu'à l'endroit de notre humanité. L'un a grand besoin et grande capacité de recevoir du bien, et l'autre grande abondance et grande inclination pour en donner. Rien n'est si à propos pour l'indigence qu'une libérale affluence : rien si agréable à une libérale affluence qu'une nécessiteuse indigence : et plus le bien a d'affluence, plus l'inclination de se répandre et communiquer est forte. Plus l'indigent est nécessiteux, plus il est avide de recevoir, comme un vide de se remplir. C'est donc une douce et désirable rencontre que celle de l'affluence et de l'indigence; et ne saurait-on presque dire qui a plus de contentement, ou le bien abondant à se répandre et communiquer, ou le bien défaillant et indigent à recevoir et tirer, si Notre Seigneur n'avait dit que c'est

(1) *Esprit de S. Fr. de Sales*, l. XII, c. III. — (2) *Traité de l'Amour de Dieu*, l. VI, c. I. — (3) L. X, c. I. (4) L. I, c. VIII.

chose plus heureuse de donner que de recevoir. Or, où il y a plus de bonheur il y a plus de satisfaction : la divine bonté a donc plus de plaisir à donner ses grâces que nous à les recevoir (1) ».

Maintenant, quel est l'ensemble de ce même amour divin, à partir de Dieu ? Voici sur cela les principes de saint François de Sales. Les perfections divines ne sont qu'une seule, mais infinie perfection. En Dieu il n'y a qu'un seul acte, qui est sa propre divinité : mais, pour en parler, nous autres mortels sommes obligés de distinguer ce qui est un, et d'y employer plusieurs noms et mots. « Nous disons donc que Dieu, ayant eu une éternelle et très parfaite connaissance de l'art de faire le monde pour sa gloire, il disposa avant toutes choses, en son divin entendement, toutes les pièces principales de l'univers qui pouvaient lui rendre de l'honneur, c'est-à-dire la nature angélique et la nature humaine ; et, en la nature angélique, la variété des hiérarchies et des ordres que l'Écriture sainte et les sacrés docteurs nous enseignent : comme aussi entre les hommes il disposa qu'il y aurait cette grande diversité que nous y voyons. Puis, en cette même éternité, il pourvut et fit état à part soi de tous les moyens requis aux hommes et aux anges pour parvenir à la fin à laquelle il les avait destinés, et fit ainsi l'acte de sa providence ; et sans s'arrêter là, pour effectuer sa disposition, il a réellement créé les anges et les hommes, et, pour effectuer sa providence, il a fourni et fournit par son gouvernement tout ce qui est nécessaire aux créatures raisonnables pour parvenir à la gloire ; tellement que, pour le dire en un mot, la providence souveraine n'est autre chose que l'acte par lequel Dieu veut fournir aux hommes et aux anges les moyens nécessaires ou utiles pour parvenir à leur fin. Mais, parce que ces moyens sont de diverses sortes, nous diversifions aussi le nom de la providence, et disons qu'il y a une providence naturelle, une autre surnaturelle ; et celle-ci, qu'elle est ou générale, ou spéciale, ou particulière.

« Un mot de la providence naturelle. Dieu donc, voulant pourvoir des moyens naturels qui lui sont requis pour rendre gloire à sa divine bonté, il a produit en faveur de l'homme tous les autres animaux et les plantes ; et pour pourvoir aux autres animaux et aux plantes, il a produit une variété de terroirs, de saisons, de fontaines, de vents, de pluies ; et tant pour l'homme que pour les autres choses qui lui appartiennent, il a créé les éléments, le ciel et les astres, établissant, par un ordre admirable que presque toutes les créatures servent les unes aux autres réciproquement : les chevaux nous portent, et nous les pensons ; les brebis nous nourrissent et vêtent, et nous les paissons ; la terre envoie des vapeurs à l'air et l'air des pluies à la terre ; la main sert au pied et le pied porte la main. Oh ! qui verrait ce commerce et trafic général que les créatures font ensemble avec une si grande correspondance, de combien de passions amoureuses serait-il ému envers cette souveraine sagesse, pour s'écrier : Votre providence, ô grand Père éternel, gouverne toutes choses (2) !

« Tout ce que Dieu a fait est destiné au salut des hommes et des anges, mais voici l'ordre de sa providence pour ce regard, selon que, par l'attention aux saintes Écritures et à la doctrine des anciens, nous le pouvons découvrir, et que notre faiblesse nous permet d'en parler.

« Dieu connut éternellement qu'il pouvait faire une quantité innombrable de créatures en diverses perfections et qualités, auxquelles il pourrait se communiquer ; et considérant, qu'entre toutes les façons de se communiquer il n'y avait rien de si excellent que de se joindre à quelque nature créée, en telle sorte que la créature fût comme entée et insérée en la divinité, pour ne faire avec elle qu'une seule personne, son infinie bonté, qui de soi-même et par soi même est portée à la communication, se résolut et détermina d'en faire une de cette manière, afin que, comme éternellement il y a une communication essentielle en Dieu, par laquelle le Père communique toute son infinie et indivisible divinité au Fils en le produisant, et le Père et le Fils ensemble produisant le Saint-Esprit, lui communiquent aussi leur propre et unique divinité : de même cette souveraine douceur fut aussi communiquée si parfaitement hors de soi à une créature, que la nature créée et la divinité, gardant chacune leurs propriétés, fussent néanmoins tellement unies ensemble, qu'elles ne fussent qu'une même personne.

« Or, entre toutes les créatures que cette souveraine toute puissance pouvait produire, elle trouva bon de choisir la même humanité, qui depuis, par effet, fut jointe à la personne de Dieu le Fils, à laquelle elle destina cet honneur incomparable de l'union personnelle à sa divine majesté, afin qu'éternellement elle jouît par excellence des trésors de sa gloire infinie. Puis, ayant ainsi préféré pour ce bonheur l'humanité sacrée de notre Sauveur, la suprême providence disposa de ne point retenir sa bonté en la seule personne de ce Fils bien aimé, mais de la répandre en sa faveur sur plusieurs autres créatures ; et sur le gros de cette innombrable quantité de choses qu'elle pouvait produire, elle fit choix de créer les hommes et les anges, comme pour tenir compagnie à son Fils, participer à ses grâces et à sa gloire, et l'adorer et louer éternellement. Et parce que Dieu vit qu'il pouvait faire en plusieurs façons l'humanité de son fils en le rendant vrai homme, comme, par exemple, le créant de rien, non seulement quant à l'âme, mais aussi quant au corps ; ou bien formant le corps de quelque matière précédente, comme il fit celui d'Adam et d'Ève ; ou bien

(1) L. I, c. xx. — (2) L. II, c. iii.

par voie de génération ordinaire d'homme et de femme ; ou bien par génération extraordinaire d'une femme sans homme : il délibéra que la chose se ferait en cette dernière façon. Et entre toutes les femmes qu'il pouvait choisir à cette intention, il élut la très-sainte Vierge Notre-Dame, par l'entremise de laquelle le Sauveur de nos âmes serait non-seulement homme, mais enfant du genre humain.

« Outre cela, la sacrée providence détermina de produire tout le reste des choses, tant naturelles que surnaturelles, en faveur du Sauveur, afin que les anges et les hommes pussent, en le servant, participer à sa gloire. Ensuite de quoi, bien que Dieu voulut créer tant les anges que les hommes avec le franc arbitre, libres d'une vraie liberté, pour choisir le bien et le mal, néanmoins, pour témoigner que de la part de la bonté divine ils étaient dédiés au bien et à la gloire, elle les créa tous en justice originelle, laquelle n'était autre chose qu'un amour très-suave qui les disposait, contournait et acheminait a la félicité éternelle.

« Mais parce que cette suprême sagesse avait délibéré de tellement mêler cet amour originel avec la volonté de ses créatures, que l'amour ne forçât point la volonté, mais lui laissât sa liberté, il prévit qu'une partie, mais la moindre, de la nature angélique, quittant volontairement le saint amour, perdrait par conséquent la gloire. Et parce que la nature angélique ne pourrait faire ce péché que par une malice expresse sans tentation ni motif quelconque qui la pût excuser, et que d'ailleurs une beaucoup plus grande partie de cette même nature demeurerait ferme au service du Sauveur, partant, Dieu, qui avait si amplement glorifié sa miséricorde au dessein de la création des anges, voulut aussi magnifier sa justice, et, en la faveur de son indignation, résolut d'abandonner pour jamais cette triste et malheureuse troupe de perfides qui, en la furie de leur rébellion, l'avaient si vilainement abandonné.

« Il prévit bien aussi que le premier homme abuserait de sa liberté, et, quittant la grâce, perdrait la gloire. Mais il ne voulut pas traiter si rigoureusement la nature humaine, comme il délibéra de traiter l'angélique. C'est la nature humaine de laquelle il avait résolu de prendre une pièce bienheureure pour l'unir à la divinité. Il vit que c'était une nature imbécile, « un vent qui va et ne revient pas (1), » c'est-à-dire qui se dissipe en allant. Il eut égard à la surprise que Satan avait faite au premier homme et à la grandeur de la tentation qui le ruina. Il vit que toute la race des hommes périssait par la faute d'un seul : par ces raisons il regarda notre nature en pitié, et se résolut de la prendre à merci.

« Mais afin que la douceur de sa miséricorde fût ornée de la beauté de sa justice, il délibéra de sauver l'homme par voie de rédemption rigoureuse, laquelle ne se pouvant bien faire que par son Fils, il établit que celui-ci rachèterait les hommes, non-seulement par une de ses actions amoureuses qui eût été plus que très suffisante à racheter mille millions de mondes, mais encore par toutes les innombrables actions amoureuses et passions douloureuses qu'il ferait et souffrirait jusqu'à la mort, et la mort de la croix à laquelle il le destina, voulant qu'ainsi il se rendit compagnon de nos misères, pour nous rendre par après compagnons de sa gloire ; montrant en cette sorte les richesses de sa bonté, par cette rédemption copieuse, abondante, surabondante, magnifique et excessive, laquelle nous a acquis et comme reconquis tous les moyens nécessaires pour parvenir à la gloire ; de sorte que personne ne puisse jamais se plaindre, comme si la miséricorde divine manquait à quelqu'un (2). »

Dans cet ouvrage, Saint François de Sales traite avec exactitude un grand nombre de questions difficiles, sur lesquelles, avant et après lui, des esprits moins sages se sont égarés. Ainsi est-il bien loin de supposer que par le péché originel ait péri en nous tout ce qu'il y avait de bon. Il enseigne, au contraire, que, même depuis notre chute, nous avons une inclination naturelle d'aimer Dieu sur toutes choses. « Or, dit-il, bien que l'état de notre nature humaine ne soit pas maintenant doué de la santé et droiture originelle que le premier homme avait en sa création, et qu'au contraire nous soyons grandement dépravés par le péché ; toutefois la sainte inclination d'aimer Dieu sur toutes choses nous est demeurée, comme aussi la lumière naturelle, par laquelle nous connaissons que sa souveraine bonté est aimable sur toutes choses (3). » Il ajoute que, avec l'inclination naturelle d'aimer Dieu par-dessus toutes choses, nous n'en avons pas naturellement le pouvoir ; car le péché a beaucoup plus débilité la volonté humaine qu'il n'a offusqué l'entendement. Il le prouve par l'exemple des philosophes païens, qui ont bien connu Dieu, mais ne l'ont pas glorifié ni aimé comme ils devaient. « En somme, conclut-il, notre chétive nature, navrée par le péché, fait comme les palmiers que nous avons de deçà, qui font bien certaines productions imparfaites, et comme des essais de leurs fruits ; mais de porter des dattes entières, mûres et assaisonnées, cela est réservé pour des contrées plus chaudes. Car ainsi notre cœur humain produit bien naturellement certains commencements d'amour envers Dieu ; mais d'en venir jusqu'à l'aimer sur toutes choses, qui est la vraie maturité de l'amour dû à cette suprême bonté, cela n'appartient qu'aux cœurs animés et assistés de la grâce céleste, et qui sont en l'état de la sainte charité ; et ce petit amour imparfait, duquel la nature en elle-même sent les élans, ce n'est qu'un certain vouloir sans

(1) *Psalm.* 77. 39 ; 139. 7. (2) L. II. c. IV. (3) L. I. c. XVI.

vouloir, un vouloir qui voudrait, mais qui ne veut pas, un vouloir stérile, qui ne produit point de vrais effets, un vouloir paralytique, qui voit la piscine salutaire du saint amour, mais qui n'a pas la force de s'y jeter ; et enfin ce vouloir est un avorton de la bonne volonté, qui n'a pas la vie de la généreuse vigueur requise pour en effet préférer Dieu à toutes choses, dont l'Apôtre parlant en la personne du pécheur, s'écrie : Le vouloir est bien en moi, mais je ne trouve pas le moyen de l'accomplir (1). »

Cependant, suivant notre saint docteur, l'inclination naturelle que nous avons d'aimer Dieu n'est pas inutile. « Car, dit-il, encore que par la seule inclination naturelle nous ne puissions pas parvenir au bonheur d'aimer Dieu comme il faut, toutefois, si nous l'employions fidèlement, la douceur de la piété divine nous donnerait quelque secours par le moyen duquel nous pourrions passer plus avant. Que si nous secondions ce premier secours, la bonté paternelle de Dieu nous en fournirait un autre plus grand, et nous conduirait de bien en mieux, avec toute suavité, jusqu'au souverain amour, auquel notre inclination naturelle nous pousse ; puisque c'est chose certaine qu'à celui qui est fidèle en peu de chose et qui fait ce qui est en son pouvoir, la bénignité divine ne dénie jamais son assistance, pour l'avancer de plus en plus. L'inclination donc d'aimer Dieu sur toutes choses que nous avons par nature, ne demeure pas pour néant dans nos cœurs ; car quant à Dieu, s'il s'en sert comme d'une anse, pour nous pouvoir plus suavement prendre et retirer à soi ; et il semble que, par cette impression, la divine bonté tienne en quelque façon attachés nos cœurs comme des petits oiseaux par un filet, par lequel il nous puisse tirer quand il plaît à sa miséricorde d'avoir pitié de nous ; et, quant à nous, elle nous est un indice et mémorial de notre premier principe et créateur, à l'amour duquel elle nous incite, nous donnant un secret avertissement que nous appartenons à sa divine bonté (2). »

Le même saint fait voir dans un chapitre exprès que les attraits divins nous laissent en pleine liberté de les suivre ou de les repousser « Mais, demande-t-il, quels sont donc les cordages ordinaires par lesquels la divine Providence a coutume de tirer nos cœurs à son amour ? Tels certes qu'elle même les marque, décrivant les moyens dont elle usa pour tirer le peuple d'Israël de l'Egypte et du désert en la terre de promission. « Je le tirai, dit-elle par Osée, avec des liens d'humanité, avec des liens de charité et d'amitié (3). » Sans doute, nous ne sommes pas tirés à Dieu par des liens de fer, comme les taureaux et les buffes, mais par manière d'allèchements, d'attraits délicieux et de saintes inspirations, qui sont en somme les *liens d'Adam* et d'humanité, c'est à dire proportionnés et convenables au cœur humain, auquel la liberté est naturelle. Le propre lien de la volonté humaine, c'est la volupté et le plaisir. On montre des noix à un enfant, dit saint Augustin, et il est attiré en aimant, il est attiré par le lien, non du corps mais du cœur. Voyez donc comme le Père éternel nous tire : en nous enseignant, il nous délecte, non pas en nous imposant aucune nécessité ; il jette dans nos cœurs des délectations et plaisirs spirituels, comme des sacrées amorces par lesquelles il nous attire suavement à recevoir et goûter la douceur de sa doctrine. En cette sorte donc, notre franc arbitre n'est nullement forcé ni nécessité par la grâce ; mais, nonobstant la vigueur toute puissante de la main miséricordieuse de Dieu, qui, touche, environne et lie l'âme de tant et tant d'inspirations, de semonces et d'attraits, cette volonté humaine demeure parfaitement libre, franche et exempte de toute sorte de contrainte et de nécessité..... En somme, si quelqu'un disait que notre franc arbitre ne coopère pas, consentant à la grâce dont Dieu le prévient, ou qu'il ne peut pas rejeter la grâce et lui refuser son consentement, il contredirait à toute l'Ecriture, à tous les anciens Pères, à l'expérience, et serait excommunié par le sacré concile de Trente (4) ».

Enfin, dans un chapitre ayant pour titre : *Digression sur l'imperfection des vertus des païens*, il fait voir, comme le titre même l'annonce, que les vertus des païens étaient imparfaites ; mais il n'a garde de dire, avec Luther, Calvin et leurs échos, que toutes les actions des infidèles étaient des péchés (5).

Le *Traité de l'amour de Dieu* mit le comble à l'affection et à l'admiration que tout le monde avait pour saint François de Sales. Le général des Chartreux ayant lu l'*Introduction à la vie dévote*, lui avait conseillé de ne plus écrire, sous prétexte que sa plume ne pourrait rien produire de comparable à ce livre ; mais il n'eut pas plus tôt lu le *Traité de l'amour de Dieu*, qu'il lui conseilla de ne jamais cesser d'écrire, puisque ses derniers ouvrages effaçaient toujours les premiers. La lecture qu'en fit Jacques Ier, roi d'Angleterre, le toucha si vivement, qu'il marqua une grande envie de voir l'auteur. Dès que le saint en fut informé, il s'écria : « Qui me donnera les ailes de la colombe, pour voler dans cette île autrefois si féconde en saints, et aujourd'hui plongée dans les ténèbres de l'erreur ? Oui, si le duc, mon souverain, veut me le permettre, j'irai à cette nouvelle Ninive, j'irai trouver le roi pour lui annoncer la parole de Dieu, au risque de ma propre vie. » Il aurait effectivement passé en Angleterre, si le duc de Savoie eût voulu y consentir.

Nous avons vu le roi d'Angleterre, parlant de l'*Introduction à la vie dévote*, demander à ses évêques anglicans pourquoi ils n'écrivaient pas de leur côté avec la même onction. Il put le leur demander bien plus encore à la vue du *Traité de l'Amour de Dieu*. On peut faire cette

(1) L. I, c. XVII. — (2) L. I, c. XVIII — (3) Osée, XI, 4. — (4) L. II, c. XII. — (5) L. XI, c. X.

demande à tout le protestantisme, Anglicans, Luthériens, Calvinistes : Pourquoi parmi vous, parmi tant d'écrivains et de prédicants, n'y a-t-il pas un traité de l'amour de Dieu: pas un opuscule ni un sermon qui porte à aimer Dieu et le prochain, tandis qu'on en compte des milliers parmi les catholiques? Si la bouche parle de l'abondance du cœur, pourquoi votre bouche est elle muette sur l'amour divin? Ne serait-ce point parce que le Dieu de Luther et de Calvin n'est guère aimable? En effet comment aimer le Dieu de Luther, qui opère en nous le mal comme le bien, et qui ensuite est capable non-seulement de nous punir du mal que nous n'avons pu éviter et que lui-même a opéré en nous, mais encore du bien que nous aurons fait de notre mieux? C'est un mystère auquel on ne fait pas assez d'attention.

Mais revenons à saint François de Sales. L'an 1604, à la demande du parlement de Bourgogne, il prêchait le carême à Dijon. Dans l'auditoire était son ami l'archevêque de Bourges : il y remarqua de plus une dame qui lui avait déjà été montrée dans une vision, comme devant l'aider dans l'établissement d'une œuvre sainte. Au sortir de la chaire, il demande à l'archevêque s'il connait cette personne. Cet ami répond : c'est ma sœur, la baronne de Chantal. Effectivement, c'était elle.

Elle était fille de Bénigme Frémiot, président au parlement de Bourgogne, et de Marguerite de Berbizi. Sa sœur, Marguerite, épousa le comte d'Effran ; son frère, André, fut l'archevêque de Bourges. Elle même naquit à Dijon le vingt-huit Janvier 1572, reçut le nom de Jeanne au baptême, et y ajouta celui de Françoise à la confirmation. Leur père devenu veuf de bonne heure eut grand soin de leur éducation : nul n'y répondit mieux que Jeanne, aussi eut-il pour elle une tendresse particulière. Un hérétique s'étant permis devant elle de parler contre la sainte Eucharistie, Jeanne qui n'avait encore que cinq ans, le reprit avec force. Plus tard, elle refusa d'épouser un gentilhomme très riche, uniquement parce qu'il était Calviniste. Quand elle eut atteint sa vingtième année, son père la maria au baron de Chantal, l'ainé de la maison de Rabutin. C'était un officier de vingt-sept ans, qui servait avec distinction et que Hénri IV honorait de sa faveur. Peu après son mariage, il conduisit son épouse au château de Bourbilly où il faisait sa résidence ordinaire et lui donna le soin de sa maison. Le premier ordre qu'elle y mit fut de faire dire tous les jours la messe d'y faire assister tous ses domestiques, de les occuper avec discrétion et de les faire soulager avec charité dans leurs besoins. Elle mit dans ses affaires tout l'ordre que demandait une longue négligence qu'on avait eue. Les fêtes et les dimanches, elle entendait la messe de paroisse. Elle s'occupait à faire des ouvrages pour les autels et à lire de bons livres ; mais l'œuvre de piété où elle a paru la plus attentive a été la charité envers les pauvres. Pendant les absences de son mari, qui était obligé de passer une partie de l'année à la guerre ou à la cour, elle ne sortait point de chez elle; il ne s'y parlait alors ni de jeux, ni de plaisirs, ni de bonne chère. Quand il était de retour, la joie de le revoir, la complaisance qu'elle avait pour lui, l'envie de lui plaire et de le réjouir, en attirant les compagnies chez elle, tout cela lui faisait insensiblement diminuer ses pratiques de dévotion, qu'elle reprenait à la première absence; mais enfin l'an 1601, son mari étant allé à la cour, elle résolut fortement de ne se dispenser jamais de ses exercices de piété et n'y manqua plus.

Le baron de Chantal, étant tombé malade à Paris, se fit amener à son château, où il fut à l'extrémité. Sa vertueuse épouse passait les jours au chevet de son lit, et les nuits à la chapelle. Comme il se rétablit heureusement, leur joie était parfaite. Un parent et ami du voisinage vint la partager. Il proposa une partie de chasse au baron, qui y alla avec complaisance et endossa un habit couleur de biche. Son ami, le voyant au travers de quelques broussailles, le prit pour une bête fauve, tira dessus et lui rompit la cuisse. — Je suis mort! s'écria le baron en tombant; mon ami, mon cousin, tu as fait ce coup par imprudence, je te pardonne de tout mon cœur ! Puis il envoie quatre de ses domestiques dans quatre paroisses différentes, pour avoir plus sûrement un prêtre. Cependant on le porte dans une maison du plus proche village, où sa femme accourt, quoiqu'elle fût accouchée depuis quinze jours. Dès qu'il la vit : Madame lui dit-il, l'arrêt du ciel est juste, il le faut aimer et mourir ! — Non, monsieur, il faut vivre. — Ah! madame, répliqua-t-il, respectons l'ordre de la Providence! — Puis d'un esprit tranquille, il demande si quelque prêtre est venu; et ayant su qu'il y en avait un, il le fit venir et se confessa. Un moment après, voyant de loin celui qui l'avait blessé, qui lui parut au désespoir, il lui cria : Mon cousin, mon ami, ce coup m'est tiré du ciel avant qu'il partit de ta main; je te prie, ne pèche point, et prie Dieu pour moi.

Il mourut le neuvième jour, après avoir reçu les sacrements avec une piété singulière ; il pria sa femme, commanda à son fils de ne jamais songer à venger sa mort, leur dit qu'il la pardonnait tout de nouveau à celui qui l'avait tué sans y penser, et il fit écrire ce pardon dans les régistres de la paroisse, avec l'ordre qu'il donnait à sa famille pour retenir leurs ressentiments. Un moment après, il expira dans les bras de son épouse, dont la désolation fut inexprimable.

Demeurée veuve à vingt-huit ans, avec un fils et trois filles, elle sentit ce malheur jusqu'à l'excès; mais elle connut bientôt les desseins de Dieu sur elle, et y répondit avec tant de fidélité, que, dans ses plus grandes amertumes, elle disait ne pouvoir comprendre comment on pouvait être si contente et tant souffrir. En cet état de douleur et de joie, elle fit à Dieu le sacrifice d'elle-même, par le vœu de

chasteté et par une résignation si parfaite aux ordres du ciel, qu'elle ne pratiqua plus une vie humaine; et pour marquer publiquement le pardon qu'elle avait accordé à celui qui avait tué son mari, elle voulut tenir un de ses enfants sur les fonts du baptême. Elle vécut dès lors suivant les règles que saint Paul et les Pères ont tracées pour la sanctification des veuves. Elle passait une partie des nuits en prières, elle augmenta ses aumônes, elle distribua aux pauvres ses habits précieux, elle fit vœu de n'en plus porter que de laine. Elle congédia la plupart de ses domestiques, après les avoir libéralement récompensés. Ses jeûnes étaient fréquents et rigoureux. Retirée du monde, elle partageait son temps entre la prière, le travail et l'éducation de ses enfants. Mais il lui manquait un directeur qui pût la conduire dans les voies où elle devait marcher. Elle ne cessait de le demander à Dieu avec beaucoup de larmes. Un jour, pendant la ferveur de son oraison, elle vit un homme en soutane noire, avec un rochet et un camail.

L'année de son deuil expirée, elle se rendit auprès de son père, à Dijon. Elle y continua le même genre de vie, et ne voulut recevoir de visites que de quelques dames vertueuses et avancées en âge. L'année suivante, des affaires de famille l'obligèrent de se retirer avec ses enfants auprès du vieux baron de Chantal, son beau-père, à Montelon, diocèse d'Autun. Elle eut beaucoup à souffrir de la mauvaise humeur du vieillard ainsi que de celle d'une gouvernante qui le maîtrisait et qui avait pris un tel ascendant sur son esprit, que toute la maison était forcée de lui obéir. La jeune baronne supporta cette épreuve avec patience; jamais on ne l'entendit se plaindre; elle ne donnait pas même le moindre signe de mécontentement. Elle se prêtait avec la plus grande complaisance à tout ce qui était agréable à son beau-père et à sa gouvernante. Elle consacrait à la piété la plus grande partie de son temps, et se rendait les dimanches à Autun pour y assister aux instructions des prédicateurs.

En 1601, elle se rendit à Dijon, auprès de son père, pour entendre prêcher saint François de Sales. Dès la première fois qu'elle le vit en chaire, elle crut reconnaître l'homme qui lui avait été montré dans l'oraison comme son père spirituel. Elle l'entretint plusieurs fois chez son père, où il venait souvent. Elle n'était pas moins émerveillée de ses conversations familières que de ses sermons. Elle mourait d'envie de lui découvrir son âme : le saint prélat lui inspirait toute confiance; mais elle n'osait, parce qu'un religieux qui la dirigeait lui avait fait promettre, même par vœu, de s'en rapporter à lui seul sur sa conduite spirituelle. D'un autre côté, les discours de l'évêque de Genève la touchaient vivement; elle se conformait à ses avis, même dans les plus petites choses, et sa docilité était toujours suivie de consolations extraordinaires.

Enfin elle lui découvrit la cause de ses perplexités : il fut décidé que le vœu qu'on lui avait fait faire était indiscret, et qu'elle pouvait en être dispensée. Alors elle se confessa au saint évêque de Genève, et elle lui fit même une confession générale de toute sa vie. Mais bientôt la paix de son âme fut troublée par des désolations intérieures; elle eut des inquiétudes alarmantes sur sa conduite. François de Sales lui apprit à profiter de cette épreuve en sorte que la lumière prit la place des ténèbres et que le calme succéda à l'orage. Il lui apprit encore à régler tellement ses exercices de piété, que son extérieur parut dépendre de la volonté des autres, surtout lorsqu'elle était chez son père ou son beau-père. Sa conduite réunissait tous les suffrages et ceux qui vivaient avec elle avaient coutume de dire : Madame prie à toutes les heures du jour, mais cela n'incommode personne.

Elle se levait à cinq heures, s'habillait seule et sans feu en toute saison, et faisait une heure d'oraison mentale. Ensuite elle faisait lever ses enfants, leur faisait faire et à ses domestiques, l'exercice du matin, allait souhaiter le bonjour à son beau-père, le menait à la messe; et les samedis elle en faisait encore dire une, qu'elle avait vouée à la sainte Vierge. Elle lisait après dîner, tous les jours, une demi-heure dans l'Écriture sainte; ensuite elle faisait le catéchisme à ses enfants, à ses gens et à ceux du village qui voulaient s'y trouver. Avant souper, elle faisait une petite retraite spirituelle d'un quart d'heure et disait son chapelet. Le soir, elle se retirait à neuf heures, faisait l'examen et la prière avec ses enfants et ses domestiques, donnait à tous de l'eau bénite et sa bénédiction, et demeurait encore une demi-heure à prier seule, et enfin finissait la journée par la lecture de sa méditation pour le lendemain.

Elle s'était fait une habitude si grande de la présence de Dieu, que rien ne l'en pouvait détourner, et qu'elle conservait cette vue tranquille parmi la diversité des créatures e des événements. Après avoir réglé son intérieur, elle songea à réformer ce qui lui paraissait encore de trop vain sur sa personne. Elle coupa ses cheveux et ne porta plus que du linge épais et uni. Elle prit un grand soin de mortifier son goût, et faisait en sorte que les bons morceaux qu'elle laissait sur son assiette fussent donnés aux pauvres. Elle jeûnait les vendredis et samedis, portait la haire les autres jours, prenait souvent la discipline, et acquit par la pratique de cette vie toute sainte un si grand ascendant sur ses passions, qu'elle ne ressemblait plus à une créature mortelle.

Tous les dimanches et fêtes, elle allait dans les lieux de la paroisse où elle savait des malades, faisait leur lit et ne les laissait manquer ni de nourriture ni de remèdes. Elle avait toujours chez elle quelque pauvre couvert d'ulcères qu'elle pansait souvent à genoux, toujours avec respect, regardant par une foi vive Jésus-Christ en leur personne. Elle les veillait dans leur extrémité, les assistait jusqu'à la mort, et

les ensevelissait elle-même avec un courage qui étonnait tous ceux qui n'étaient pas, comme elle, animés d'une parfaite charité.

En 1606, elle fut obligée, pour l'intérêt de ses enfants, de faire un voyage à Bourbilly. Mais ses affaires ne l'empêchèrent pas, en y mettant tout l'ordre possible, de secourir les malades de sa terre, qui furent en si grand nombre, qu'elle en ensevelissait souvent quatre par jour, après les avoir assistés dans leurs maux de ses soins, de sa bourse, de ses prières et de ses instructions, Mais, ne pouvant résister à tant de fatigues qu'elle se donna pendant sept semaines, elle tomba malade d'une dyssenterie dont elle fut à l'extrémité. En cet état, elle fit ecrire à son père et à son beau-père pour leur demander leur bénédiction et pour leur recommander ses enfants. Le président était inconsolable, le baron de Chantal même fut fort affligé ; car, malgré les peines qu'il lui avait faites, et les mauvais traitements qu'il avait souffert qu'elle reçut chez lui, elle y était regardée comme une sainte qui y apportait toute sorte de bénédictions. Dès qu'elle fut guérie, elle s'en revint à Montelon, où elle fut reçue de son beau-père et de ses enfants avec une joie proportionnée à la peur qu'ils avaient eue de la perdre.

A mesure qu'elle se détachait des créatures l'envie d'être tout à Dieu augmentait dans son âme. Mais comme son saint directeur lui avait commandé de vivre saintement dans son état sans songer à la vie religieuse, elle eut scrupule de l'avoir souhaitée, et en écrivit au saint évêque. Il lui répondit en ces termes : « Oh non, ma fille ! je ne vous avais pas dit que vous n'eussiez nulle espérance d'être religieuse mais bien que vous ne vous y amusassiez pas, n'y ayant rien qui nous empêche tant de nous perfectionner dans notre état que d'aspirer à un autre. Les enfants d'Israël ne purent chanter en Babylone, parce qu'ils pensaient à leurs pays ; mais moi je voudrais que nous chantassions partout. Je vois votre désir d'être religieuse. O doux Jésus ! que vous dirai-je, ma très-chère fille ? Sa bonté sait que j'ai souvent imploré sa grâce au saint sacrifice ; non-seulement cela, mais j'ai employé la dévotion et les prières d'autres meilleurs que moi. Et qu'ai-je appris, ma fille ! qu'un jour vous devez tout quitter ; mais que ce soit pour entrer en religion, il ne m'est pas encore arrivé d'en être d'avis ; le oui ne s'est pas encore arrêté dans mon cœur, et le non s'y trouve avec beaucoup de fermeté ; mais donnez moi un peu le loisir pour prier et faire prier ».

Le jour de la Pentecôte, comme elle était venue à Annecy pour délibérer ensemble sur sa vocation, le saint prélat, pour éprouver sa soumission, lui proposa d'être religieuse de Sainte-Claire, puis sœur de l'hôpital de Beaune et puis Carmélite. Elle consentit à chaque proposition avec une docilité que le saint évêque admira ; enfin il lui fit part du projet qu'il avait formé d'établir une nouvelle congrégation sous le nom de la Visitation de Sainte-Marie. Elle fut comblée de joie à cette ouverture, e sentit un attrait de Dieu si puissant pour cette entreprise, qu'elle ne douta point que ce ne fût la volonté de Dieu. Ils prévoyaient bien tous deux de grands obstacles à ce dessein : le père, le beau-père et les enfants de la sainte veuve, les uns fort vieux, les autres fort jeunes ; comment quitter tout cela pour aller s'établir hors du royaume ? Le saint évêque disait : Je vois un chaos à tout ceci ; mais la Providence saura le débrouiller quand il sera temps. Cela ne tarda guère. La principale difficulté était l'éducation des enfants, pour laquelle il semblait nécessaire que la mère restât dans le monde. Le saint fit voir qu'il lui serait possible d'y veiller dans un cloître, et qu'elle le ferait même d'une manière plus utile pour eux. Cette difficulté levée, son père et son beau-père consentirent à sa retraite, non sans verser beaucoup de larmes. Comme elle avait le cœur très-sensible, elle eut de rudes combats à soutenir : mais l'amour divin l'éleva au-dessus des sentiments de la nature. Ses autres parents et ses amis cessèrent en même temps de s'opposer à sa résolution.

Avant de quitter le monde, la baronne de Chantal marie l'aînée de ses filles au baron de Thorens, neveu de l'évêque de Genève, et ce mariage eut l'approbation des deux familles. Elle emmena avec elle ses deux autres filles : l'une mourut peu de temps après ; l'autre épousa depuis le comte de Toulonjon, qui joignait à la naissance beaucoup de sagesse et de vertu. La mère elle-même avait refusé un parti considérable de Bourgogne, et, pour sceller de son sang la promesse qu'elle renouvela de n'être jamais qu'à Dieu seul, elle avait gravé elle-même sur son cœur le nom de Jésus. Quant au jeune baron de Chantal, alors âgé de quinze ans, le président Frémiot, son grand-père, se chargea d'achever son éducation, et l'administration de ses biens fut confiée à des tuteurs remplis d'intelligence et de probité. Ainsi la présence de la mère ne lui était plus nécessaire.

Le jour de son départ venu, la sainte veuve prit congé du baron de Chantal, son beau-père, se mit à genoux, lui demanda pardon, si elle lui avait déplu, le pria de lui donner sa bénédiction, et lui recommanda son fils. Ce bon vieillard, âgé de quatre-vingt-six ans, parut inconsolable ; il embrassa tendrement sa belle-fille, et lui souhaita toute sorte de bonheur. Les habitants de la terre de Montelon, surtout les pauvres, croyant tout perdre en la perdant, témoignèrent leur douleur par leurs larmes et leurs cris. A Dijon, elle se fortifia de la sainte communion contre la faiblesse qu'elle prévoyait dans la séparation de ce qu'elle avait de plus cher. Enfin, ce moment étant venu, elle dit adieu à tous ses proches avec constance ; puis, se jetant aux pieds de son père, le supplia de la bénir et d'avoir soin de son fils, qu'elle lui laissait. Le président eut le cœur si serré, qu'il faillit mourir de douleur ; tout baigné de larmes, il embrassa sa fille et dit :

O mon Dieu! il ne m'appartient pas de trouver à redire à ce que vous avez ordonné : il m'en coûtera la vie : cependant, Seigneur, je vous l'offre, cette chère enfant, recevez-la et consolez-moi! Puis il la bénit et la releva. Le jeune Chantal son fils, âgé de quinze ans, courut à elle, se jeta à son cou, et ne la voulait point quitter, espérant de l'attendrir et de l'arrêter par tout ce qu'on peut dire de plus touchant pour cela N'y pouvant réussir, il se couche au travers de la porte par où elle devait sortir et lui dit : Je suis trop faible, madame, pour vous retenir ; mais au moins sera-t-il dit que vous aurez passé sur le corps de votre fils unique pour l'abandonner ! La sainte veuve fut touchée et pleura amèrement en passant sur le corps de ce cher enfant ; mais un moment après, ayant peur qu'on n'attribuât sa douleur au repentir de son entreprise, elle se tourna vers la compagnie, et, avec un visage serein : Il faut me pardonner ma faiblesse, leur dit-elle, je quitte mon père et mon fils pour jamais, mais je retrouverai Dieu partout.

Le 6 juin 1610, jour de saint-Claude, qui se trouva être celui de la Sainte-Trinité, madame de Chantal, avec mademoiselle Jacqueline Fabre, fille du président de Savoie, et mademoiselle de Bréchard, sous la direction du saint évêque de Génève, commencèrent à Annecy l'établissement de l'ordre de la Visitation, si utile au public par la réception qu'on y fait des veuves et des infirmes, et si honorable à l'Eglise par la faveur avec laquelle se maintient la régularité dont ces saintes filles édifient encore aujourd'hui tout le monde. Dix autres femmes vinrent bientôt augmenter la communauté naissante. Le saint évêque pensait ne faire qu'une simple congrégation, où l'on ne fût obligé à la clôture que pendant l'année du noviciat, après quoi l'on pourrait sortir pour le service des malades. Mais le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, ayant établi une de leurs maisons dans sa ville, écrivit au saint évêque de Génève et à la mère de Chantal, pour leur proposer d'ériger leur institut en titre de religion, d'y mettre la clôture et de faire faire à leurs filles des veux solennels. Leur grande humilité les y fit répugner d'abord ; mais après d'instantes prières à Dieu de les éclairer, ils y consentirent, et le saint prélat en écrivit ainsi à la mère Favre, supérieure de la communauté de Lyon : « Si monseigneur l'archevêque, ma chère fille, vous dit qu'il m'a écrit sur l'affaire de votre clôture et de vos vœux, vous lui direz que j'aurais une grande suavité pour le titre de simple congrégation, sous lequel il nous semble que nos filles auraient eu moins de sujet d'amour propre que sous un autre, et où la seule crainte et amour de l'époux sacré leur aurait servi de clôture et de vœux ; cependant, non seulement ma volonté, mais encore mon jugement, est bien aise de rendre l'hommage qu'il doit au sentiment de ce grand et digne prélat. J'acquiesce donc de tout mon cœur que nous fassions une religion formelle ; car je ne prétends autre chose, ma fille, sinon que Dieu soit glorifié. Que ce soit par d'autres lumières que par les miennes, tant mieux, j'en serai plus à couvert de cet esprit d'orgueil qui gâte tout : notre bonne mère est dans les mêmes sentiments. Vive Jésus ! Ma fille, je suis en lui tout vôtre ».

Cette lettre respire tout l'esprit de la Visitation, esprit d'une profonde humilité envers Dieu et d'une grande douceur envers le prochain. C'est à cela que tendent et les règles, et les constitutions, et les entretiens spirituels que le saint évêque fit à ses pieuses filles. Le dernier de ces entretiens inculque cette maxime : Ne rien demander, ne rien refuser, s'entend pour les choses de la terre. Il se termine par ce résumé : « Demandez-vous ce que je désire qui vous demeure le plus engravé dans l'esprit. afin de le mettre en pratique ? Eh ! que vous dirai-je, mes très-chères filles, sinon ces deux chères paroles que je vous ai déjà tant recommandées ; Ne désirez rien, ne refusez rien ? En ces deux mots, je dis tous ; car cette maxime comprend la pratique de la parfaite indifférence. Voyez le pauvre petit Jésus en la crèche : il reçoit la pauvreté, la nudité, la compagnie des animaux, toutes les injures du temps, le froid, et tout ce que son Père permet lui arriver. Il n'est pas écrit qu'il étendit jamais les mains pour avoir les mamelles de sa mère ; il se laissait tout à fait à son soin et à sa prévoyance. Aussi ne refusait-il pas tous les petits soulagements qu'elle lui donnait. Il recevait les services de saint Joseph, les adorations des rois et des bergers, et le tout avec une égale indifférence. Ainsi nous ne devons rien désirer ni rien refuser, mais souffrir et recevoir également tout ce que la providence de Dieu permettra nous arriver. Dieu nous en fasse la grâce (1) ! ».

Quelque temps après sa profession religieuse, la mère de Chantal voulut s'engager par un vœu à faire toujours ce qu'elle jugerait être le plus parfait. Saint François de Sales, qu'elle consulta, le lui permit, parce qu'il connaissait sa ferveur et qu'il ne doutait pas qu'elle n'accomplit avec fidélité l'engagement qu'elle contractait. Souvent elle fut affligée de maladies dangereuses. Les médecins n'y voyaient point de cause naturelle : l'un deux, l'ayant observée plusieurs jours, dit tout haut : Elle est malade de l'amour de Dieu ; je ne sais point guérir ces maux-là. Elle parlait ainsi dans une de ses lettres à saint François de Sales : Le monde entier mourrait d'amour pour un Dieu si aimable, s'il connaissait la douceur que goûte une âme à l'aimer. Elle éprouva aussi quelque temps de grandes peines intérieures, qui étaient causées par une crainte excessive d'offenser Dieu. Mais elle nous apprend elle-même qu'au milieu de ces

(1) Entretien 21 et 22.

épreuves elle recevait fréquemment des consolations extraordinaires.

Après la mort de son père, elle fit un voyage à Dijon. Elle passa quelques mois dans cette ville pour arranger les affaires de son fils, avant de le mettre à l'académie. Elle le maria depuis à Marie de Coulanges, qui réunissait une grande vertu à la naissance, aux richesses et à la beauté : de ce mariage vint une fille unique, qui fut la célèbre marquise de Sévigné. La mère de Chantal fut encore obligée de quitter souvent Annecy, pour aller fonder des maisons de son ordre en différentes villes, notamment à Grenoble, à Bourges, à Dijon, à Moulins, à Nevers, à Orléans et à Paris. On excita contre elle une violente persécution dans cette dernière ville ; mais elle en triompha par sa confiance en Dieu. D'ailleurs, sa douceur et sa patience lui attirèrent l'admiration de ceux qui avaient été ses plus grands ennemis. Elle gouverna la maison qu'elle avait fondée à Paris, dans le faubourg Saint Antoine, depuis l'année 1619 jusqu'à l'année 1622.

Dieu l'affligea d'une manière sensible dans ceux qu'elle aimait le plus. En 1617, elle perdit son gendre, le baron de Thorens, colonel de cavalerie, qu'elle aimait tendrement. La jeune veuve, qui se trouvait alors près de sa sainte mère fut inconsolable : elle prit tant sur elle pour supporter cette perte avec résignation, qu'au bout de cinq mois qu'elle avait passés près de sa mère, elle fut surprise d'un accouchement avant terme, et avec tant de violence, qu'on ne put la transporter hors du monastère. Son mal dura vingt quatre heures ; les six dernières, dans l'excès de ses douleurs, elle se confessa, communia, prit l'habit de novice, reçu l'extrême onction, fit profession, et chacune de ces actions avec une vérité si parfaite, des actes d'amour de Dieu, de patience et de résignation si vifs et si touchants, que le saint prélat de Genève, qui l'assista à la mort, fut pénétré de douleur et d'admiration. Elle mourut entre les mains de sa sainte mère, à l'âge de dix-neuf ans, après avoir prononcé trois fois le nom de Jésus.

En 1622, une autre affliction vint surprendre la mère de Chantal : Dieu lui enleva son bien heureux père, l'évêque de Genève. Cette perte fut suivie d'une autre. En 1627, le baron de Chantal fut tué en combattant contre les huguenots dans l'île de Rhé ; mais il s'était préparé à la bataille par la réception des sacrements. Il était dans la trente-unième année de son âge, et laissait une fille qui n'avait encore qu'un an. Quatre ans après la sainte se vit enlever la baronne de Chantal, sa belle-fille. A peine eut elle appris cette nouvelle, qu'on lui annonça la mort du comte de Toulonjon, son gendre, qu'elle aimait tendrement, et qui était gouverneur de Pignerol. Elle oublia sa douleur pour ne songer qu'à celle de la comtesse, sa fille, et elle mit tout en œuvre pour la consoler. C'est ainsi que Dieu éprouvait ces grandes âmes, pour les rendre plus semblables au modèle de son Fils (1).

Une âme de la même trempe, contemporaine et amie de sainte Chantal et du saint évêque de Genève, fut la bienheureuse Marie de l'Incarnation, religieuse carmélite. Elle naquit à Paris, le premier février 1565, de Nicolas Avrillot et de Marie Lhuillier, tous deux de familles nobles, jouissant d'une grande fortune et distingués par leur piété. Fille unique, elle reçut au baptême le nom de Barbe. Prévenue dès le berceau des grâces et des bénédictions du Seigneur, elle se montra de bonne heure pleine de douceur, de modestie et d'obéissance. Placée à l'âge de onze ans chez les Clarisses de Longchamps, sous la direction de sa tante, elle y fit des progrès étonnants dans la pratique de toutes les vertus. Elle avait en particulier une attention constante à la présence de Dieu, et elle élevait presque continuellement son cœur vers lui, par de saintes aspirations. Deux personnes principalement contribuèrent à lui faire contracter cette précieuse habitude : un pieux Franciscain, confesseur du couvent, et une sainte religieuse avec qui elle avait de fréquents entretiens. Elle se distinguait encore par une vive crainte d'offenser Dieu, par une application extrême à ne jamais faire de peine à personne, et lorsqu'on lui adressait quelques reproches, elle y répondait par une soumission remplie d'humilité. Le moment de sa première communion étant arrivé, elle s'y prépara par des pénitences et des austérités qui auraient effrayé les religieuses les plus mortifiées. Aussi le Seigneur daigna la combler des sentiments de la joie la plus vive, quand elle eut le bonheur de le posséder pour la première fois dans son cœur ; dans la suite, lorsqu'elle se la rappelait, elle assurait qu'elle n'eût pas voulu l'échanger contre tout l'univers.

Marie de l'Incarnation rentra chez ses parents à quatorze ans pour se conformer à leurs désirs et malgré l'inclination prononcée qu'elle avait pour la vie religieuse. Mais elle ne changea rien aux habitudes pieuses qu'elle avait contractées, et elle continua de s'adonner à la prière, aux lectures saintes et à la mortification chrétienne, autant que sa position pouvait le lui permettre. Cependant le monde était loin de lui plaire, et plus elle le voyait de près, plus elle concevait pour lui d'éloignement, et d'aversion. Elle se détermina donc à demander à ses parents la permission d'entrer chez les hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Paris. Cette communauté lui plaisait davantage, à cause de la vie laborieuse et pénible de ces saintes filles et du soin qu'elles prenaient des malades. Mais ils étaient bien éloignés d'avoir de pareilles vues sur leur fille, et sa mère lui défendit de lui parler désormais d'une chose semblable, lui déclarant que jamais elle n'y consentirait. Marie se soumit, elle reçut cette

(1) V. la *Vie de Sainte Chantal*, par la marquise de Coligny, son arrière-petite-fille, et Godescard, 21 août.

décision comme si elle fût venue de Dieu même. Mes péchés, dit-elle, m'ont rendue indigne du titre d'épouse de Jésus-Christ; il faut bien que je me contente d'être sa servante dans un état inférieur.

Sa mère, quoique chrétienne et pieuse, voyait avec peine qu'elle fût insensible aux plaisirs qui l'environnaient et qu'elle recherchât toujours des habillements trop simples pour sa condition. Elle la reprenait souvent avec sévérité, et même elle en vint une fois jusqu'à l'enfermer, dans une chambre sans feu, humide, où elle la laissa plusieurs jours et plusieurs nuits; mais la sainte fille supportait tout avec une patience angélique, et ne se permettait pas la moindre plainte contre la rigueur avec laquelle elle était traitée. Tant de vertus, accompagnées d'un esprit brillant et cultivé et de toutes les grâces extérieures, attirèrent à Barbe Avrillot l'estime universelle, et plusieurs partis se présentèrent pour la demander en mariage. En effet, entre dix-sept et dix-huit ans, elle épousa Pierre Acarie de Villemor, maître des comptes, homme d'une grande foi et d'une charité plus grande encore, qui consacra une partie de sa fortune au soulagement des catholiques anglais, forcés par les lois sanguinaires d'Elisabeth de fuir leur patrie et de s'exiler en France.

Le sieur Acarie lui-même, zélé partisan de la ligue, pour laquelle il avait contracté des dettes, fut exilé par Henri IV à dix-huit lieues de la capitale. Alors ses créanciers exigèrent leur remboursement, firent mettre le sequestre sur tous ses biens, et poussèrent l'inhumanité jusqu'à saisir sur sa table les plats qui étaient servis pour son dîner; ils ôtèrent même à son épouse la chaise sur laquelle elle était assise. Elle les laissa faire sans montrer la moindre émotion. Quand on a mis sa confiance en Dieu, dit-elle, on n'est troublée par aucun évènement; et j'ai de grandes grâces à lui rendre de m'avoir détachée des biens temporels avant de me les avoir ôtés réellement. Par suite de cette saisie, elle se trouva dans un dénûment extrême, et souvent elle manquait de nécessaire. Un jour elle se jeta aux pieds d'un de ses parents, lui demandant du pain avec instances; elle fut repoussée d'une manière brutale; mais sa patience n'en fut pas altérée. Cependant son mari ayant été accusé de conspiration contre la vie du roi, elle entreprit elle-même sa défense, fournit les preuves de son innocence, rédigea les lettres et les mémoires, sollicita les juges et dirigea toutes les procédures. Ses efforts furent couronnés de succès, et le sieur Acarie ayant été déclaré innocent, il put faire avec ses créanciers des arrangements qui, tout en diminuant beaucoup sa fortune, lui laissèrent encore une position honorable dans la société. Dans le temps du plus grand embarras de ses affaires, on avait proposé à madame Acarie de se séparer de biens d'avec son mari; mais elle ne voulut jamais écouter cette proposition. Sa conduite envers lui fut toujours aussi tendre que respectueuse. Elle ne faisait rien sans le consulter et déférait toujours à son avis. Dans ses maladies, c'est elle qui voulait le veiller et lui prodiguer tous les soins que réclamait son état, fût-elle incommodée et plus souffrante elle-même que lui.

Elle eut six enfants, trois filles et trois garçons, qu'elle éleva avec un soin extrême dans la crainte de Dieu et la pratique d'une solide piété. Ils se levaient de bonne heure, récitaient ensemble la prière du matin, faisaient une méditation et allaient ensuite entendre la messe : c'était l'exercice de tous les jours. Puis venait le travail, et ensuite les récréations. Madame Acarie présidait à tout, et les avait tellement accoutumés à être toujours avec elle, qu'ils ne pouvaient se passer de sa présence, même dans leurs divertissements, auxquels elle ne manquait jamais de prendre part. Elle leur inspirait une vive horreur pour le mensonge; elle ne voulait pas qu'ils se plaignissent ni de leur nourriture, extrêmement simple et frugale, ni de leurs habillements, dans lesquels il n'y avait jamais rien de recherché, ni des domestiques de sa maison, à qui elle leur ordonnait, au contraire, de parler avec égards et respect. Enfin, lorsqu'elle était plus satisfaite de leur conduite et de leurs progrès, elle leur donnait de l'argent pour le distribuer en aumônes aux pauvres qu'ils rencontraient, et les habituait à se faire un plaisir du soulagement des misérables. Dieu donna une ample bénédiction à une conduite si chrétienne. Ses trois filles se firent Carmélites, et ses trois fils, engagés dans différentes carrières de la magistrature, du sacerdoce et du service militaire, conservèrent toujours dans leurs cœurs les sentiments que leur sainte mère s'était efforcée de leur inspirer. Saint François de Sales, qui les connaissait, écrivait à une de leurs sœurs, en 1619 : J'ai eu le bien de les avoir tous revus à ce dernier voyage que j'ai fait en France, et le contentement d'avoir reconnu en leurs âmes de grandes marques du soin que le Saint-Esprit a d'eux.

La conduite de madame Acarie envers ses domestiques devrait servir de modèle à toutes les femmes chrétiennes. Pleine de ces paroles de saint Paul, que qui n'a pas soin de ses domestiques est pire qu'un infidèle, elle voulut que les siens entendissent la messe tous les jours, et qu'ils approchassent des sacrements à toutes les grandes fêtes de l'Église. Mais en même temps elle exigeait une grande exactitude dans le service, et si quelques-uns commettaient quelques manquements, elle les reprenait avec une sévérité toujours mêlée de bonté et de charité. Lorsqu'ils étaient malades, elle les faisait soigner avec intérêt; et s'ils étaient en danger, c'était elle-même qui les veillait et qui remplissait auprès d'eux les fonctions les plus dégoûtantes. Touchés de ses vertus et de son esprit de renoncement, plusieurs de ses domestiques, hommes et femmes, entrèrent depuis en religion.

Sa charité pour tous les malheureux était

immense, et sans cesse elle était occupée de chercher quelque nouveau moyen de faire du bien à son prochain. Elle aimait surtout à donner aux religieux qui se sont faits pauvres volontairement pour Jésus-Christ, aux gentilshommes ruinés, aux pauvres honteux, et particulièrement aux filles indigentes, pour les préserver des dangers auxquels pouvait les exposer leur indigence. Les personnes les plus élevées la chargèrent de distribuer leurs aumônes, et souvent Marie de Médicis et Henri IV se servirent d'elle pour venir au secours des infortunés qui leur étaient inconnus. La visite des prisons et des hôpitaux, ainsi que la conversion des protestants étaient encore des œuvres de charité auxquelles s'exerçait continuellement madame Acarie. Elle excellait à consoler les malheureux. Quelque peine qu'on eût en l'abordant, on ne la quittait jamais sans avoir l'âme en paix. Un jour, en revenant de Luzarches, elle eut le malheur de tomber de cheval et de se casser la cuisse; non-seulement cet accident ne lui arracha aucune plainte, mais encore elle garda un profond silence pendant que le chirurgien lui faisait l'opération : ce qui lui fit dire avec exclamation : Mais où êtes-vous donc, madame? Je vous fais souffrir des douleurs inouïes, et vous ne criez pas! Êtes-vous morte ou en vie? — En deux autres occasions, le même malheur lui étant encore arrivé, elle montra la même patience et le même courage.

Mais de toutes les œuvres de piété qu'entreprit madame Acarie, pendant qu'elle était encore dans les liens du mariage, la plus célèbre et la plus importante est l'établissement des Carmélites en France. Sainte Thérèse venait de réformer cet ordre en Espagne, et déjà de pieux personnages, parmi lesquels les abbés de Bérulle et de Bretigny, secondés par saint François de Sales s'occupaient de l'introduire en France; mais le succès de leurs efforts fut dû principalement à la coopération de madame Acarie. Le zèle, le talent, l'énergie et la prudence qu'elle y déploya lui firent donner le titre de fondatrice des Carmélites dans ce royaume. On fit donc venir à Paris des religieuses espagnoles, qui s'établirent au faubourg Saint-Jacques. En peu d'années, les établissements de ce genre se multiplièrent, et l'empressement pour y contribuer fut général parmi les personnes du plus haut rang.

Madame Acarie se multipliait elle-même dès qu'il s'agissait de coopérer à quelque bonne œuvre. En même temps qu'elle s'occupait de l'établissement des Carmélites dont nous venons de parler, elle réunissait, dans une maison près de Sainte-Geneviève, plusieurs jeunes personnes qui semblaient appelées à la vie religieuse et qui s'y préparaient en effet comme si elles eussent été dans un noviciat, consacrant leur temps à la prière et à la mortification. Quelques-unes d'entre elles entrèrent plus tard chez les Carmélites, pendant que les autres fondaient la première maison d'Ursulines, dans le but de soigner l'éducation des filles. Madame Acarie regardait les travaux de ces dernières comme extrêmement précieux pour la réforme des mœurs. Elle savait que les mères de famille élevées dans de bons principes les transmettent soigneusement à leurs enfants, et que ceux-ci reviennent presque toujours, dans l'âge mur, aux principes dont ils ont été imbus dans leur jeunesse, lors même qu'ils viendraient à s'en écarter à l'époque où les passions les entraînent. L'établissement des Oratoriens en France fut encore en partie le fruit du zèle de madame Acarie. Il manque, disait-elle au père Coton, confesseur de Henri IV, un ordre qui puisse donner aux évêques de bons vicaires et de bons curés. J'ai souvent pressé monsieur de Bérulle de le fonder; mais il ne veut pas s'en occuper. Joignez-vous à moi pour le persuader. — Monsieur de Bérulle, en effet, entra dans ces vues, et secondé par cette sainte femme, ainsi que par monsieur de Marillac, garde des sceaux, il fut le fondateur de cette congrégation qui rendit à l'Église de grands et réels services.

Voilà une légère esquisse des travaux et des vertus de madame Acarie, pendant qu'elle était dans le monde, à la tête d'une nombreuse famille et sous le poids des devoirs multipliés qu'elle avait à remplir envers son mari et ses enfants. Fermement attachée à la foi de l'Église, qu'attaquaient de tous côtés les efforts des novateurs; pleine de confiance en la Providence, en laquelle elle s'abandonnait dans tous ses besoins comme dans toutes ses entreprises; cherchant Dieu en tout et avant tout, et consacrant sa vie entière à procurer sa gloire par tous les moyens; toujours résignée et soumise à la volonté de Dieu dans les plus grandes épreuves; humble, mortifiée, patiente, sans cesse occupée des infirmités et des besoins du prochain : c'est par toutes ces vertus, pratiquées avec une rare fidélité, qu'elle mérita le don de la plus sublime oraison et des faveurs surnaturelles semblables à celles dont sainte Thérèse, saint Jean de la Croix et plusieurs autres saints avaient été comblés.

Mais le moment approchait où elle devait mettre le comble à ses mérites par de nouveaux sacrifices. Son mari étant mort en 1613, elle se hâta de mettre ordre à ses affaires temporelles, en faisant elle-même à ses enfants le partage des biens qui leur revenaient. Alors, se trouvant libre de tous les liens qui auraient pu la retenir dans le monde, elle résolut d'entrer chez les Carmélites en qualité de simple sœur converse, et demanda d'être envoyée dans la maison la plus pauvre. Elle se rendit donc au couvent d'Amiens, avec l'approbation de monsieur de Bérulle, alors directeur de ces pieuses filles, et comme toute la communauté était assemblée pour la recevoir, la sainte veuve se jeta aux pieds de la prieure et lui dit : Je suis une pauvre mendiante qui vient supplier la miséricorde divine et me jeter entre les bras de la religion. Pendant son noviciat, elle demanda à être chargée des plus bas emplois

de la cuisine, et le reste de sa vie elle n'eut pas d'autre occupation. Si ses infirmités l'obligeaient d'aller à l'infirmerie, alors elle regardait comme une grande grâce la permission de laver les vieux habits et les chiffons de la communauté. Enfin le temps de sa profession arriva, et comme elle se trouvait alors gravement malade, il fallut la porter dans une chambre qui avait une fenêtre sur la chapelle. Elle prononça ainsi ses vœux le 7 avril 1615, et prit le nom de Marie de l'Incarnation. Elle pensa mourir de cette maladie, et fut même regardée quelque temps comme désespérée; mais Dieu voulait l'éprouver encore et lui donner de nouvelles occasions d'embellir sa couronne.

L'office de prieure vint à vaquer sur ces entrefaites, et la communauté élut pour le remplir la sœur Marie de l'Incarnation, dont les vertus et les talents inspiraient la plus haute confiance; mais elle refusa avec tant d'humilité et de fermeté, qu'on ne voulut pas la contraindre. Une de ses filles fut choisie dans le même temps pour l'office de sous-prieure. Aussitôt la sœur Marie se jeta à ses pieds, et lui promit obéissance, comme toutes les autres converses, au grand étonnement et à l'édification de toute la communauté.

Cependant les affaires temporelles des Carmélites de Pontoise se trouvant dans une situation peu prospère, et la règle n'y étant pas observée avec assez de ponctualité, on y envoya la sœur Marie de l'Incarnation, qui, assistée de monsieur Marillac, acquitta les dettes, agrandit les bâtiments, augmenta les ornements de l'église et fit revivre parmi ses nouvelles compagnes le véritable esprit de sainte Thérèse. Elle demeura dans ce couvent jusqu'à sa mort, le 18 avril 1618, après une longue et douloureuse maladie. Au milieu des cruelles souffrances qu'elle endurait, elle était comme plongée et perdue dans les abîmes de l'amour divin, et souvent on lui entendait répéter ces paroles: Quelle miséricorde, Seigneur! quelle bonté à l'égard d'une pauvre créature! — La prieure lui ayant demandé de bénir toutes les religieuses, elle leva les mains au ciel en disant: O Seigneur! je vous supplie de me pardonner tous les mauvais exemples que j'ai donnés. — Puis s'adressant à la communauté: S'il plaît à Dieu de m'admettre au bonheur éternel, je le prierai de vous accorder la grâce que les desseins de son Fils s'accomplissent en vous. — Le médecin lui faisait un jour l'observation que ses douleurs devaient être extrêmement violentes. Elles le sont, en effet, répondit-elle; mais quand nous comprenons que nos souffrances nous viennent de Dieu, cette pensée suffit pour les adoucir et les rendre supportables.

Depuis son enfance, Marie de l'Incarnation avait conçu une haute idée des cloîtres; mais elle n'en connut toute la sublimité qu'après avoir embrassé elle-même la vie religieuse. J'ai toujours senti, disait-elle, que les religieuses possédaient une grande vertu; mais, avant d'avoir vécu avec elles, je n'avais pas compris à quel degré quelques-unes sont parvenues à s'élever. — Marie de l'Incarnation a été béatifiée le 29 mai 1791, par Pie VI. Ses reliques, échappées heureusement à la profanation, pendant la Révolution française, ont été solennellement réintégrées en 1822, dans la chapelle des Carmélites de Pontoise (1).

L'esprit de Dieu soufflait partout, soit pour créer de nouvelles œuvres de sainteté, soit pour en renouveler d'anciennes. L'an 1626, la mère de Chantal vint à Pont-à-Mousson, en Lorraine, pour y établir une maison de son ordre, dont madame de Haraucourt voulut être la fondatrice. Il y avait un grand procès dans la famille de cette dame: la sainte mère réussit à l'accommoder et à mettre la paix dans tous les cœurs. D'un autre côté, elle reçut tant d'honneurs du duc et de la duchesse de Lorraine, et de tous les seigneurs et dames du pays, et tant d'applaudissements de tout le monde, qu'elle abrégea son séjour disant à l'une des filles qu'elle avait amenées: Sauvons-nous, mon enfant, on se méprend ici à moi, on ne connaît pas ce que je suis, et je pourrais bien l'oublier (2).

En Lorraine, sainte Chantal connut un bon prêtre, dont elle disait: il suffirait d'avoir envisagé le pieux curé de Mattaincourt et conversé avec lui pour avoir de lui l'idée d'un saint, quand d'ailleurs on ne l'eût pas connu pour tel. De son côté, le cardinal de Bérulle, qui le vit à Nancy et s'entretint avec lui plus d'une fois, dit à ses disciples quand il fut de retour, que, s'ils voulaient d'un coup d'œil considérer toutes les vertus, ils devaient aller en Lorraine, et qu'ils les trouveraient réunies en la personne du père Mattaincourt. Le bienheureux Pierre Fourier, appelé vulgairement le bon père de Mattaincourt, fut, en effet, un de ces hommes puissants en œuvres et en paroles, que l'Esprit de Dieu suscita dans l'Église pour y opérer la grande réforme du concile de Trente. Il fut à la fois l'instituteur d'une nouvelle congrégation religieuse et le réformateur d'une ancienne.

A Mirecourt, ville de Lorraine, vivaient deux époux, Dominique Fourier et Anne Nacquart, de condition honorable, de fortune médiocre, d'une piété héréditaire. Ils eurent quatre enfants: trois fils, qui reçurent au baptême les noms des trois apôtres favoris du Sauveur, Pierre, Jacques et Jean, et une fille qui reçut le nom de Marie. Cette famille existe encore en Lorraine. Pierre naquit le 30 novembre 1564, l'année même où le pape Pie IV, oncle de saint Charles, venait de confirmer le concile de Trente. Les premiers mots que lui apprit sa pieuse mère furent les noms de Jésus et de Marie. Son premier amusement fut d'orner sa petite chapelle, d'y répéter les cérémonies de l'Église, d'y prêcher ses petits cama-

(1) Godescard, 18 avril. — (2) *Œuvres complètes de S. Fr. de Sales*, t. V, p. 21.

rades. Sa plus chère compagnie était sa mère qui le couvait de l'œil, pour qu'il ne vit et n'entendit que des choses édifiantes. Elle le forma surtout à ne pas dire de mensonges, même à ne dire aucune parole inconvenante. Lui échappait-il par inadvertance quelque faute? il recourait à sa mère pour lui demander pénitence. Sa modestie était si grande, qu'il évitait jusqu'aux familiarités de sa petite sœur. D'ailleurs, son esprit était vif et fécond en aimables saillies. Placé aux écoles, il fut le modèle de ses condisciples, non-seulement pour l'application et le succès, mais encore pour l'aménité de caractère. L'un d'eux l'ayant frappé un jour dans la vivacité du jeu, les autres voulurent le venger : Pierre protégea l'offenseur contre la juste indication de ses amis.

A quinze ans, il fut envoyé à l'université de Pont-à-Mousson, sous la surveillance de son parent, le père Jean Fourier, de la compagnie de Jésus, recteur de cette fameuse école. C'est le même que saint François de Sales prit plus tard pour directeur de sa retraite avant sa consécration épiscopale. Doué d'une mémoire heureuse, d'une rare pénétration d'esprit, Pierre Fourier eut des succès remarquables en humanité et en philosophie. La langue latine lui devint si familière, qu'il la parlait avec élégance, et y composait facilement de petits poëmes. Il posséda le grec assez bien pour lire les auteurs de cette langue sans aucun interprète. On a longtemps conservé une édition grecque d'Aristote, avec des notes de sa main sur les mots les plus difficiles. Mais à quoi il s'appliquait avec plus de zéle encore, c'était à sanctifier toutes ses actions. Chaque jour il faisait l'oraison mentale, servait deux messes et visitait le Saint-Sacrement: deux fois par mois il s'approchait de la sainte table. Sa grande dévotion à la sainte Vierge lui inspira de s'associer à plusieurs élèves des plus fervents pour lui rendre un culte particulier. A cette fin, ils adressaient chaque jour à Marie une oraison particulière, et le dimanche ils se réunissaient pour l'invoquer en commun.

D'une beauté remarquable, il fut tenté comme Joseph; mais, comme Joseph, il se sauva par la fuite, et pria tant le Seigneur, que celle qui avait occasionné la tentation finit par rentrer en elle-même et se convertir. Pour vaincre plus sûrement ses passions, Fourier joignait à la prière et à une exacte vigilance sur lui-même le jeûne et la mortification. Il couchait sur la dure et ne buvait ni vin ni liqueur enivrante, et ne fit dès l'âge de dix huit ans qu'un seul repas par jour.

L'an 1585, son père, tombé dangereusement malade, l'appela de Pont à Mousson à sa dernière heure, pour lui recommander sa fille encore jeune, et le constituer le soutien de sa famille et surtout de sa mère; puis, les ayant bénis, il mourut quelques instants après. Fourier, ayant resté à Mirecourt un temps convenable et mis ordre aux affaires, revint à l'université pour terminer son cours de philosophie Plusieurs personnes de distinction qui avaient su apprécier son mérite, le prièrent alors de diriger leurs enfants dans leurs études. Il en fit une petite école, où les exercices étaient agréablement variés par l'étude des sciences, celle de la religion et les récréations que demande le jeune âge. Il prenait un soin particulier de conserver leur innocence. Aussi veilla-t-il scrupuleusement sur lui-même, en sorte qu'il devint leur plus parfait modèle. L'un d'eux, devenu maire de Lunéville, disait un jour : Si à ma mort je trouve grâce devant Dieu, comme je l'espère, j'en attribue le bonheur à ce que j'ai été élevé, en ma première jeunesse, par les soins du bienheureux Pierre Fourier.

Cependant notre saint était en âge de choisir une carrière. Il se décida pour l'état religieux, et entre les divers ordres de cet état, pour celui des Chanoines réguliers, et entre les diverses maisons de cet ordre, pour celle de Chaumouzey, à quatre lieues de Mirecourt: ce qui étonna fort ceux qui le connaissaient; car, et cet ordre, et particulièrement cette maison, étaient tombés dans un relâchement déplorable. On ne pouvait comprendre comment il allait chercher un asile à son innocence dans un lieu d'où elle semblait bannie depuis assez longtemps. Malgré les remontrances de ses amis, il y prit l'habit de religion sur la fin de 1586, y fit sa profession après une année de noviciat et reçut la prêtrise à Trèves le 25 février 1589. L'humilité du nouveau prêtre l'éloigna de célébrer immédiatement les saints mystères : ce ne fut que le vingt-quatrième de juin, fête de saint Jean-Baptiste, patron de Chaumouzey, qu'il offrit les prémices de son sacerdoce, en célébrant solennellement la messe dans l'église de l'abbaye. Plusieurs entrevoyaient alors quelques desseins de la miséricorde divine sur ce monastère et sur cet ordre.

L'an 1591, Pierre Fourier fut envoyé de nouveau à Pont-à-Mousson, pour y faire un cours régulier de théologie. Il s'y lia d'amitié avec deux saints personnages, Servais de Layruels ou Laruelle et Didier de Lacour, destinés l'un et l'autre à réformer en Lorraine deux congrégations célèbres, celle de Saint-Norbert et celle de Saint-Benoît (1).

Servais de Layruels, né dans le Hainaut, en 1580, religieux profès de Saint-Paul de Verdun, puis abbé de Sainte-Marie-aux-Bois, près Pont-à-Mousson, y compléta la réforme, commencée par son prédécesseur Daniel Picart. Approuvée par Paul V, elle se répandit en France, dans les Pays-Bas, en Allemagne et jusqu'en Autriche. Layruels transféra l'abbaye à Pont-à-Mousson même, y bâtit une

(1) *Vie du bienheureux P. Fourier*, par Bedel son confrère et contemporain. — *Le bon père de Mattaincourt* par Maurice Baillart. — *L'esprit du bienheureux P. Fourrier*, Lunéville 1757 — *Conduite de la Providence dans l'établissement de la congrégation Notre Dame*, Toul 1732.

église et des lieux reguliers, qui subsistent encore et servent de petit seminaire au diocèse de Nancy. Le pieux reformateur, qui mourut saintement le 18 octobre 1631, a laissé un catéchisme des novices et une optique pour la règle de Saint-Augustin (1).

Didier de Lacour, né à Mouzeville en 1550, était entré à dix-huit ans dans l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun, ordre de Saint-Benoit. Le relâchement qui s'y était introduit, loin de refroidir son zèle, ne fit que l'animer davantage. Le jeune religieux, repoussant des mitigations qui semblaient autorisées par l'usage, pratiquait autant qu'il lui était possible la règle de St-Benoit dans toute sa sévérité. Seul à lutter contre le torrent des exemples contraires, sa constance et sa ferveur ne se démentirent point. Son zèle, sa douceur, sa patience au milieu des contradictions attirèrent enfin les bénédictions de Dieu sur son projet. Etant devenu prieur de l'abbaye de Saint-Vannes, en 1598, il commença l'année suivante l'établissement de la réforme dans cette maison et y reçut quelques novices qu'il forma par son exemple à la stricte observance de la règle. L'évêque de Verdun, qui était en même temps abbé de Saint-Vannes, protégea son entreprise, et Clément VIII autorisa la réforme par un bref exprès. Les jeûnes, les veilles, le silence, le travail des mains, la méditation des choses saintes rappelaient les premiers disciples de saint Benoît; mais c'était surtout par les vertus intérieures que Didier de Lacour et ses premiers religieux se distinguaient. D'anciens Bénédictins, des jeunes gens, des hommes du monde vinrent se mettre sous sa conduite. Un de ceux qui le secondèrent avec plus de zèle dans l'établissement de la réforme fut Claude François, qui mourut en 1632, victime de sa charité à soigner les malades dans un temps d'épidémie. Cette réforme prit le nom de congrégation de Saint-Vannes et de St-Hydulphe, et produisit, avec des écrivains distingués, de grands exemples; elle donna même naissance à une congrégation plus nombreuse et plus célèbre encore.

La réputation de la réforme de St-Vannes engagea successivement plusieurs abbayes de France à embrasser les mêmes observances. La première abbaye qui les adopta fut celle de Saint-Augustin de Limoges, et elle fut suivie des abbayes de Saint-Faron de Meaux, de Saint-Julien de Noaillé, de Saint-Pierre de Jumiéges et de Bernay. Didier de Lacour envoya quelques uns de ses religieux dans différents monastères pour y introduire la pratique exacte de la règle primitive. Mais, comme il paraissait difficile de réunir toutes les maisons reformées sous l'autorité d'un superieur residant en pays étranger, en Lorraine, on prit le parti d'ériger en France même une congrégation dans le même esprit et sur le même pied que celle de St-Vannes, mais qui serait distincte et indépendante. Laurent Bénard, prieur du collége de Clugni à Paris, fut un des plus zélés pour ce projet. Il fit plusieurs fois le voyage de Lorraine pour y prendre l'esprit de la réforme de Saint-Vannes.

La nouvelle congrégation, confirmée l'an 1621 par une bulle du Pape, fut appelée la congrégation de Saint-Maur, du nom d'un des premiers disciples de saint Benoît. Elle fut adoptée successivement dans cent quatre-vingts abbayes ou prieurés conventuels. Les premiers religieux partageaint leur temps entre la prière et l'étude; on leur dut la restauration de plusieurs anciennes abbayes détruites par les guerres, et la construction de belles églises. Ils rendirent encore un autre genre de service: ils embrassèrent les différentes parties des sciences ecclésiastiques, et se livrèrent aux travaux de critique et d'érudition: ils ont enrichi la littérature de bonnes éditions d'un assez grand nombre de Pères de l'Eglise, et ont fait des recherches immenses sur l'histoire et les antiquités ecclésiastiques(2).

Et ces utiles réformes des Premontés et des Bénédictins avaient pris leur source à Pont-à-Mousson, dans le pieux triumvirat de Layruels Lacour et Fourier. Ce dernier venait d'être nommé administrateur de la paroisse de Saint-Martin de Pont-à-Mousson, lorsqu'il fut rappelé à Chaumouzey vers la fin d'août 1595. Le cardinal de Lorraine, légat du Saint Siége, venait de proposer la réforme aux chanoines réguliers des trois évêchés, Toul, Metz et Verdun. Il en avait convoqué à Nancy les abbés et les prieurs, pour essayer de les réunir en un corps de congrégation et de corriger les abus qui s'etait glissés dans leur ordre. Il y a lieu de croire que l'abbé de Chaumouzey voulut s'appuyer des exemples du père Fourier pour porter ses religieux à observer les réglements qu'on venait de dresser à Nancy. Si telle fut son attente, le succès n'y répondit guère. Le seul nom de réforme alarma et indisposa les esprits. La présence du père Fourier, et plus encore les saints exemples qu'il leur donnait dans toute sa conduite, ne firent que les aigrir contre lui, au lieu de les toucher. Bientôt il trouva dans la plupart de ses confrères autant d'ennemis et de persécuteurs. Ils l'avaient déjà vu de très mauvais œil pendant son noviciat; ce fut encore bien pis lorsqu'ils le virent procureur de la maison et administrateur de la paroisse de Chaumouzey. Leur aversion alla si loin, qu'ils résolurent de s'en défaire par le poison, comme nous avons vu que de mauvais moines firent à saint Benoit.

Cependant on lui offrit la nomination à trois cures: Nomeny, Saint-Martin de Pont-à-Mousson et Mattaincourt. Il choisit la dernière parce qu'elle était plus pauvre et qu'il y avait plus de travail. Il en prit possession l'an 1597. Cette paroisse était dans l'état le plus déplorable: l'irreligion ou l'herisie en avait entiè

(1) [illegible] t. II et *Manuscrits du seminaire de Nancy.* — Picot, *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVIIe siecle*, t. I, p. 106 et 158.

rement banni la piété. Il y entra le jour du St-Sacrement, et fit la procession. De retour à l'église, il fit un discours si pathétique, qu'il toucha les cœurs les plus endurcis et tira de tous les yeux des larmes abondantes. Il annonça à ses paroissiens qu'il venait uniquement pour travailler à leur salut, et que, s'il le fallait, il sacrifierait sa propre vie pour sauver leurs âmes. Et aussitôt il se mit à l'œuvre.

Pour renouveler sa paroisse, il rétablit les écoles pour les petits garçons et les petites filles, fit assidûment le catéchisme, y organisa des conférences avec des chœurs de chants. Dans l'origine, il visitait ses écoles chaque jour il composait lui-même les conférences ou dialogues, et les faisait réciter aux enfants dans l'église, ce qui intéressait et attirait non seulement les enfants, mais leurs familles entières. De même les pieux cantiques, chantés d'abord à l'église, retentirent bientôt dans les maisons et dans les ateliers, et en bannirent les mauvaises chansons, alors fort répandues. Le bon pasteur alla de plus visiter chaque famille, afin de mieux connaître toutes ses brebis et pouvoir les appeler chacune par son nom. Ce que les instructions, les bons exemples avaient commencé, il l'achevait au tribunal de la pénitence. Plus d'une fois on le vit se prosterner en larmes aux pieds de quelques pécheurs endurcis, et les conjurer par les entrailles de Jésus-Christ d'avoir pitié de leurs âmes; car tous ne répondirent pas tout d'abord aux vœux de son zèle. Afin de les gagner tous, il demanda et obtint un vicaire, et fournit à son entretien, quoique sa paroisse fût peu lucrative. Mais, disait-il, la frugalité est une banque de grand rapport.

Il avait remarqué que les plus opiniâtres profitaient de l'heure des offices divins pour se livrer plus librement aux désordres. Le curé de Mattaincourt était en même temps chef de la haute justice, et avait droit d'infliger des amendes et d'autres peines. Plus d'une fois donc il fit célébrer la messe de paroisse à son vicaire, pour aller lui-même dans les lieux de réunions publiques, en faire sortir ceux sur lesquels il avait juridiction. Au bout de deux ans, avec le commencement du siècle, 1600, la réunion de tous ces moyens avait complètement changé la paroisse.

On remarquait avec non moins d'admiration que d'étonnement, une sainte émulation pour le bien chez ceux qui s'excitaient au mal; chacun s'animait à la vertu, chacun remplissait avec zèle les devoirs de sa condition; on vit alors régner parmi les fidèles de Mattaincourt une paix et une amitié sincères, bonheur qu'ils n'avaient point goûté pendant tout le cours de leurs désordres. Les pauvres trouvèrent dans la charité des riches une ressource contre leur misère; l'étranger y était aussi surpris qu'édifié de la prévenance et de la politesse aimable avec laquelle on lui accordait l'hospitalité. L'église, auparavant déserte pendant les offices de la paroisse, était remplie aux exercices pieux de surérogation : dans les solennités, le concours des fidèles était si grand que l'église, d'ailleurs assez vaste, ne pouvait contenir la foule qui s'empressait à la suite et aux instructions du saint homme. L'assistance à la messe et la visite au Saint-Sacrement sanctifiaient chaque jour les instants de repos et de loisir d'un grand nombre d'âmes pieuses: plusieurs, qu'animait une dévotion plus tendre encore, s'approchaient de la table sainte tous les jours; un plus grand nombre encore chaque mois; quelques-uns jeûnaient plusieurs jours de la semaine; des époux gardèrent dès lors une continence perpétuelle; la jeunesse s'interdit les divertissements bruyants et dangereux, qui semblaient auparavant faire toutes ses délices.

Pour maintenir et perpétuer cette ferveur, le bon père fonda plusieurs associations pieuses dans sa paroisse : une congrégation de filles en l'honneur de la sainte Vierge, sous le titre de son immaculée conception; une congrégation de Saint-Sébastien, pour les hommes et les garçons; enfin la confrérie du Rosaire pour les dames. Une réputation sans tache était la première qualité qu'on exigeait pour devenir membre de ces associations; et si quelqu'un devenait ensuite un sujet de scandale, il cessait aussitôt de faire partie de la congrégation. Aussi on tint à honneur d'appartenir à ces corps de pieux clients de Marie; et les jours d'assemblée, plus de cent pères de famille, qu'imitaient un nombre plus considérable encore de jeunes gens, célébraient avec autant de dignité que d'harmonie les louanges de la mère de Dieu. Les jeunes filles, enrôlées sous les bannières de cette reine des vierges, lui consacraient leur cœur et leur voix, tandis que leurs mères parcouraient dévotement les grains d'un chapelet.

La charité du bon Père n'était pas moins admirable que sa piété. Afin de mettre plus d'ordre dans la répartition de ses aumônes et les rendre plus profitables, il avait dressé une liste des plus nécessiteux de sa paroisse, qu'il réunissait deux fois par semaine, leur distribuant lui-même du pain pour trois jours; aux vieillards, il ajoutait un peu de viande et de vin, et aux principales fêtes il doublait ses aumônes. Sa bonté de cœur ne lui permit jamais de refuser les indigents des environs, qui souvent se mêlaient à ceux de Mattaincourt. Tout cédait à son exemple; les bourgeois aisés du lieu imitèrent leur charitable pasteur, et, à jour fixe, firent aussi des distributions aux malheureux.

Un jour de Saint-Evre, patron de son église, Fourier sachant que, par un abus des plus déplorables, la fête patronale est moins consacrée à la dévotion qu'aux plaisirs même les plus criminels, s'éleva avec force contre les divertissements profanes et dangereux; puis il s'étendit sur l'excellence de l'aumône, engageant ses paroissiens à venir au secours de leurs concitoyens pauvres dans ces jours de fête. Quelle fût sa surprise lorsque, après son action de grâces, il vit ses paroissiens

près de l'église, se querellant, pour ainsi dire, sur le nombre des indigents que chaque habitant aisé voulait posséder pendant la durée des fêtes! Le bon Père dut encore faire ce partage pour les mettre d'accord.

Comme sa charité était universelle, qu'elle embrassait non seulement le salut, mais encore le bien-être temporel de ses enfants, elle lui suggéra de créer à Mattaincourt ce que, dans notre siècle, on nomme caisse de prévoyance en faveur du commerce, qui à cette époque avait une grande extension dans cette bourgade. Il était arrivé plus d'une fois que des négociants de Mattaincourt avaient vu leurs affaires notablement dérangées par suite de revers; et ce fut pour obvier à ces coups imprévus de la fortune qu'il établit cette caisse, qu'il nomma bourse de Saint-Evre, et qui, devenue importante par les legs et les donations dont on l'enrichit, eut les plus heureux résultats. Cette institution était dirigée par un conseil d'administration composé de notables négociants de la paroisse, et, lorsqu'il était suffisamment informé de la gêne d'un commerçant, il tirait de la bourse de Saint-Evre une somme d'argent proportionnée aux pertes éprouvées, afin de le mettre en situation de continuer son négoce. S'il faisait ensuite des profits considérables, seulement alors il restituait sa dette à la caisse de l'association.

Pour rendre les procès moins fréquents dans sa paroisse et ailleurs, il rédigea un autre projet d'association qu'il fit revêtir de l'approbation du duc de Lorraine. Tout consistait à former une réunion d'hommes francs, éclairés, charitables, judicieux et craignant Dieu. Deux d'entre eux, accompagnés d'autant d'avocats bénévoles, auraient tenu audience publique et gratuite à certains jours fixes, pour vider à l'amiable les différends qui se seraient élevés entre les habitants du pays. S'il fût arrivé que l'une des parties se refusât à s'en tenir à la décision de ces arbitres désintéressés, on devait puiser dans une caisse commune, fondée à cet effet, l'argent nécessaire pour conduire l'opiniâtre par devant les tribunaux ordinaires, sans que l'autre partie s'en mêlât dès lors aucunement. Si les malheurs de la Lorraine mirent obstacle à la réalisation d'une pensée si chrétienne et si éminemment sociale, Fourier eut du moins à cœur d'en atteindre le but pour sa paroisse en interposant ses bons offices. Tant de vertus et de bonnes œuvres furent cause qu'on ne l'appelait plus que le Père de Mattaincourt.

Un autre projet encore occupait son esprit. Il s'était convaincu de bonne heure que ni la réformation de sa paroisse ni celle de l'Eglise et du monde ne pouvait être solide et durable, si ce n'est par la sainte éducation de la jeunesse la plus tendre. Ce fut ce qui le porta dès son arrivée à Mattaincourt, à en faire l'objet principal de son zèle. Ses premières vues se bornèrent d'abord à l'enceinte de sa paroisse. Quatre choses lui déplaisaient extrêmement dans la manière ordinaire de procéder à l'instruction de la jeunesse. La première était que les garçons et les filles se trouvassent rassemblés dans la même école. La seconde, que les filles y fussent instruites et corrigées par des hommes. La troisième, que quantité d'enfants s'en trouvassent exclus, faute de pouvoir payer leur maître. La quatrième enfin que ces maîtres mercenaires se trouvassent ordinairement ou incapables ou peu soigneux d'inspirer à leurs élèves la religion et la piété chrétiennes. Pour remédier à ces inconvénients, il dressa le projet de deux nouvelles écoles, où la jeunesse de l'un et de l'autre sexe serait dès l'âge de quatre ou cinq ans instruite, séparément et gratuitement, par des maîtres et des maîtresses qui se dévoueraient à cette importante fonction, après y avoir été formés pendant quelque temps par lui-même. Dans cette vue, il rassembla chez lui deux ou trois jeunes hommes, qu'il s'efforça de mettre en état de seconder ses desseins pour les garçons, en même temps qu'il tâchait de les leur faire goûter. Mais cette entreprise ne réussit point : Dieu en réservait le succès à un autre saint prêtre, qui aura lui-même plus d'un imitateur.

Le bon pasteur réussit mieux du côté des filles. Dès le mois d'octobre 1597, Dieu lui en adressa deux, qui bientôt lui en amenèrent trois autres. La principale était Alix Leclerc de Remiremont. Le bon Père les mit à diverses épreuves. Il leur proposa un règlement de vie uniforme et proportionné à leur état présent; il les appliqua à des exercices de charité, d'humilité et de mortification; il les rassemblait de temps en temps, pour les exhorter en commun à la persévérance; enfin, il fut si content de leur zèle et de leur constance que, six semaines ou deux mois après leur première déclaration, il leur permit d'assister et de communier toutes ensemble à la messe de la nuit de Noël, revêtues d'un habit modeste et uniforme qui les distinguât des autres filles de sa paroisse. Tel fut le commencement de la congrégation de Notre-Dame pour l'instruction chrétienne des jeunes filles. Le bon Père cherchait une maison pour réunir ses novices, les former à la vie commune et à l'éducation de la jeunesse. N'en trouvant point à Mattaincourt, il s'adressa aux dames chanoinesses de Pozsais, aujourd'hui Poussey. Deux d'entre elles, les dames de Fresnel et d'Apremont, lui offrirent gracieusement, l'une sa maison, l'autre ses instructions pour la petite communauté. Les pieuses filles revinrent à Mattaincourt au mois de juillet 1599, et y ouvrirent une école, comme elles avaient fait à Poussey même. Le bon Père, avec l'approbation de l'autorité épiscopale, leur donna des constitutions : Alix Leclerc est élue première supérieure. Elle mourut en odeur de sainteté l'an 1622. Malgré bien des obstacles et des traverses, la nouvelle congrégation se multiplie et s'étend, et reçoit l'approbation du pape Paul V. Aujourd'hui encore elle conserve l'es-

prit de son bienheureux Pere et continue à servir Dieu dans l'education des enfants.

Une œuvre non moins difficile était la réforme des chanoines réguliers. Elle avait déjà été tentée par le cardinal de Lorraine, évêque de Toul et légat du Saint-Siège. Il avait voulu la faire en bloc, en réunissant en une seule congrégation tous les monastères des trois évêchés, et leur prescrivant des réglements pour corriger les abus. On acceptait les règlements pour la forme, et on ne faisait pas mieux. Le cardinal mourut sans avoir avancé d'un pas. Son successeur au siège de Toul, Jean des Porcelets de Maillane, reçut la même commission du Saint-Siège : il ne voulut rien entreprendre qu'il ne se fût donné pour adjoint le bienheureux père de Mattaincourt. Ils s'y prirent d'une autre manière que le cardinal, savoir, par le menu, en réunissant les religieux de bonne volonté qui consentiraient à embrasser la réforme et à former une congrégation nouvelle. L'évêque, comme visiteur apostolique, parcourut toutes les maisons canoniales des trois évêchés : il ne trouva que six chanoines disposés à la réforme. L'évêque était abbé commendataire du monastère canonial de Pierremont : il croyait y établir ses six novices, avec le curé de Mattaincourt pour père-maître. L'abbé et les religieux de Pierremont y opposèrent tant de résistance, qu'il fut obligé de recourir à l'abbé des Prémontrés de Pont-à-Mousson, Servais de Layruels, qui voulut bien, au commencement de 1623, recevoir dans son monastère les six chanoines réguliers de la réforme, avec leur supérieur et maître des novices, son ami, le bienheureux Pierre Fourier. Peu après, le duc Charles de Lorraine, abbé commendataire de Saint-Remi de Lunéville, obligea les chanoines de cette abbaye à recevoir les novices de la réforme, qui y arrivèrent le 10 février de la même année : un de la maison se joignit à eux. Plusieurs autres vinrent de différents côtés augmenter leur nombre. Ils firent leur profession le vingt-cinq mars 1624, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. Aussitôt l'abbé et tous ses confrères se retirèrent où ils jugèrent à propos, moyennant une pension viagère qui leur fut assignée. La réforme des chanoines réguliers de Lorraine, sous le nom de congrégation de Notre Sauveur commença ainsi dans la maison de Lunéville, dont la demeure abbatiale forme actuellement la maison du curé. La même année, sur le refus du bienheureux père de Mattaincourt, on y choisit pour prieur le père Maretz. La réforme ayant été établie dans huit maisons, et confirmée à Rome, on assembla le chapitre général en 1629, à Lunéville, où, sur le refus du bienheureux Pierre Fourier, on élut pour supérieur général son ami et son disciple le père Guinet. Celui-ci étant mort dès l'an 1632, encore fort jeune, le bienheureux père fut contraint d'accepter la charge de supérieur général, à la suite de deux élections unanimes.

Il resta toute sa vie curé de Mattaincourt. Outre qu'il y avait toujours un vicaire, il s'y trouvait en personne aux principales époques de l'année, et toutes les fois que les besoins de la paroisse l'exigeaint. Ainsi, l'an 1631, par suite des guerres entre la France et la Lorraine la peste et la famine s'étant fait sentir à Mattaincourt comme ailleurs, le bon pasteur demeura constamment au milieu de ses ouailles, pour leur procurer tous les secours spirituels et temporels en son pouvoir, et mourir avec elles et pour elles. Plusieurs de ses religieuses établies en France, notamment celles de Châlons, le priaient de venir les voir. Il leur répondit entre autres le 31 mars 1631 : « Nos paroissiens meurent à moitié de faim ; je n'ai rien cependant pour les aider du mien ; mais ma présence, s'il faut que je me vante devant vous, y fait bien quelque chose... Et je vous prie, ayant la crainte de Dieu et son amour si fort empreint au profond de vos bénites âmes, et étant filles très-chères de la mère de miséricorde, pourriez-vous jamais me conseiller, curé que je suis, d'abandonner mon peuple, et ne pas vouloir mourir de faim avec eux, s'ils en meurent, et me tenir comme eux au milieu des craintes et des dangers de peste qui courent maintenant, pour les consoler, pour les repaître des saints sacrements et de la parole de Dieu, pour les exhorter à la patience, pour demander l'aumône pour eux auprès de ceux qui ont quelques moyens ? Mes bonnes sœurs, si vous saviez ce que c'est que d'être curé, c'est-à-dire pasteur des peuples, père, mère, capitaine, guide, garde, sentinelle, médecin, avocat, procureur, entremetteur, nourricier, exemple, miroir, tout à tous, vous vous garderiez bien d'approuver ou de désirer ou de demander que je m'absentasse de ma paroisse durant cette saison ».

Le bon Père ne s'absentait dans d'autres circonstances que pour un plus grand bien de l'Eglise, établir ses deux congrégations, faire des missions apostoliques dans les Vosges et ailleurs, toujours avec l'approbation ou même par les ordres de l'autorité ecclésiastique. C'est ainsi qu'il fit en 1625 la mission de Badonviller, chef-lieu du comté de Salm. L'hérésie y dominait. Le duc François de Lorraine comte de Salm et de Vaudemont, désirant y établir la religion catholique, y avait envoyé cette année plusieurs missionnaires Jésuites, qui prêchèrent la controverse avec beaucoup de succès. Mais, comme ils n'y allaient que de temps à autre, eux-mêmes représentèrent au prince que, pour consolider et achever le bien, il y fallait un homme apostolique à demeure, et lui indiquèrent le bon Père de Mattaincourt. Le prince eût bien voulu qu'il en acceptât la cure : tout ce qu'il put obtenir fut qu'il irait y passer quelques mois. Y étant arrivé, le saint homme trouva le presbytère en ruine, l'église déserte, l'ignorance chez les catholiques, la richesse chez les Calvinistes ; et leur temple regorgeant de monde. Cet état de choses si déplorable ne le décourage pas, mais anime son zèle. Dès le lendemain il y est

à l'œuvre. Il visite les malades, console les affligés, fait du bien aux pauvres, leur procure des maisons de ses deux congrégations ce qu'il y a de meilleur. Ayant ramassé les revenus de la cure, il y rebâtit le presbytère. Il fortifie les catholiques par des sermons et des exhortations fréquentes: aux Calvinistes, il donne ses prières, ses larmes et l'exemple d'une sainte vie. Ils ont beau l'examiner de près, de loin, en secret, en public, ils n'y trouvent rien à reprendre, rien qui justifie la peinture que leurs prédicants leur faisaient du prêtre catholique. Malgré qu'ils en aient, ils le reconnaissent pour un des justes dont parle l'Ecriture, ils le vénèrent, ils l'aiment cordialement. Aussi, de son côté, les ménageait-il avec une maternelle tendresse ; jamais dans ses instructions, un seul mot qui pût les désobliger : il ne les appelait pas même hérétiques, mais étrangers. Un jour les voyant sortir du prêche en grand nombre, il s'arrêta tout court et se mit à pleurer si fort, qu'un des principaux de la ville accourut pour lui demander s'il n'était pas malade ou s'il lui manquait quelque chose, et lui offrir sa maison. Le bon Père le remercia, et dit : Je pleure en voyant ces pauvres étrangers si malheureusement trompés, et des bourgeois de votre ville qui cherchent l'enfer avec tant de soin. Dieu bénit les prières et les larmes du bon Père. A la fin des six mois qu'il demeura dans cette paroisse, il eut la consolation de voir tous les hommes de Badonviller revenus à la foi de leurs pères et le temple huguenot converti en église de la sainte Vierge (1). Aujourd'hui encore on se souvient avec amour du bon Père dans la contrée: on montre avec une religieuse vénération la pierre, la fontaine où il s'arrêtait en allant porter la parole divine d'un village à un autre ; le père, la mère racontent encore à leurs fils et à leurs filles les moindres circonstances de son séjour parmi eux.

La guerre, la peste et la famine qui ravageaient la pauvre Lorraine, mais surtout les persécutions politiques du cardinal de Richelieu, ne permirent point au bon Père de Mattaincourt de mourir dans sa paroisse, ni même dans son pays natal. Pour se soustraire aux poursuites du cardinal-ministre, qui prétendait se servir de lui comme d'un instrument, pour annexer dès lors la Lorraine à la France (2), il se cacha d'abord en divers lieux, et enfin se retira, l'an 1636, à Gray, en Bourgogne, sous la domination de l'Espagne. Il y passa deux ans à souffrir de la vieillesse, de la maladie, de la disette, mais surtout des souffrances de la Lorraine et de sa chère paroisse de Mattaincourt. Le duc Charles IV de Lorraine qui était lui-même fort gêné dans ses affaires, ayant su la détresse, où était réduit le bon Père, lui écrivit familièrement la lettre suivante: « Mon père, j'ai commandé à Gérard, mon maitre d'hôtel, de vous donner une misère pour vous ou pour vos religieuses, que l'on me mande n'être pas trop bien, dans le peu d'assistance que vous recevez, à cause de la pauvreté qui commence d'être par delà. Il me reste par delà quelques hardes, que j'ordonne au dit Gérard de laisser vendre plutôt que de vous laisser daus la nécessité. Je vous prie de ne pas faire comme du passé, et de l'avertir de ce qu'il pourra faire pour vous assister. Si votre gloire ordinaire vous empêche d'en demander, du moins permettez au père Terrel ou à vos religieuses de le faire. Cependant il ne me faut pas oublier, car nous sommes en une saison où nous avons plus à faire de votre souvenir en vos prières que jamais. Il n'y faut rien oublier, étant certain que nous devons attendre tout de Dieu, et plus rien du monde. Bienheureux est celui qui en est démêlé, et en lieu où il n'y ait plus rien à faire que de dire son chapelet. J'espère que vous direz le vôtre pour moi, et que vous m'aimerez, étant de tout mon cœur, mon Père, votre plus affectionné ami. Charles de Lorraine. Ce 17 décembre 1639 (3) ».

Cependant le bienheureux Père mettait la dernière main aux constitutions de sa congrégation de Notre-Dame. Il allait les finir un soir, lorsqu'il s'endormit sur sa table. Le feu y prit. A son réveil, il trouve papiers, livres, plumes, réduits en cendres; le livre *Des Constitutions* seul était intact. Enfin, attaqué de la maladie qui devait l'enlever de ce monde, il fit son testament, par lequel il laissa aux religieuses leurs constitutions, et aux chanoines réguliers des avis salutaires pour entretenir parmi eux l'esprit de la réforme qu'ils avaient embrassée. Il mourut saintement, dans la nuit du neuf au dix décembre 1640, en la soixante seizième année de son âge.

Les chanoines de sa réforme vinrent à Gray pour transporter son corps à Pont-à-Mousson en la maison de leur séminaire, qu'il y avait fondée. Mais les habitants de Gray ne voulurent pas se dessaisir de ce précieux trésor. Il fallut recourir à la cour d'Espagne et à celle de Bruxelles. La décision, qui était favorable aux chanoines réguliers, n'arriva que vers Pâques de l'année suivante 1641. Encore les habitants de Gray firent-ils de si vives instances, qu'on leur laissa le cœur du bienheureux Père, qui fut déposé dans l'église paroissiale. La translation de Gray en Lorraine fut comme un triomphe continuel. Chaque paroisse le pasteur en tête, se porte à la rencontre du cortège ; on le suit de bourgade en bourgade ; plus d'une fois, au lieu de l'office funèbre, le peuple se met à chanter l'hymne d'un confesseur. Les chanoines ne comptaient pas s'arrêter à Mattaincourt : ils y sont forcés par la nuit et déposent le saint corps à l'église. Le lendemain, quand ils viennent pour l'enlever, ils trouvent les portes remplies d'hommes et de femmes, qui s'y opposent et qui protestent

(1) Bédel. — (2) Baillard, c. XLI. — (3) *Esprit du bienheureux P. Fourier*, p. 313.

qu'ils perdront la vie plutot que leur Père, et qu'on ne l'emportera qu'en les foulant aux pieds et les mettant à mort. Les chanoines, n'ayant pu rien gagner par la persuasion, ont recours à l'autorité du duc de Lorraine, qui ordonne de leur remettre le corps de leur supérieur général. Les hommes de Mattaincourt répondent que, par respect pour les ordres du souverain, ils ne s'y opposeront plus; et de fait, ils restent les bras croisés sur le cimetière. Mais, quand les chanoines veulent entrer dans l'église, ils la trouvent remplie de femmes et d'enfants, qui leur résistent de paroles et de fait, sans qu'il y ait moyen de les adoucir. Ces ferventes chrétiennes invoquent même contre eux les vues manifestes de la Providence. Vous ne pensiez pas venir ici, leur disaient-elles, c'est Dieu qui vous y a contraints pour nous faire ce présent; et ne serions-nous pas bien malheureuses de le perdre par notre faute? Sur cette opposition inattendue, les chanoines recourent de nouveau au duc de Lorraine, qui, par un arrêté du quatre juin 1641, met à leur disposition la maréchaussée et la garnison de Mirecourt, pour leur prêter main-forte. A Mattaincourt, cependant, une sentinelle veillait nuit et jour sur le haut du clocher. Dès qu'elle aperçoit venir la troupe on sonne le tocsin, l'église est barricadée de chaînes et se remplit de femmes; les hommes l'entourent. Les femmes crient vengeance contre l'emploi des armes; elles invoquent à leur secours leur bon Père; elles perdront volontiers la vie, dans l'espoir de conserver son corps à leurs enfants. Les hommes, de leur côté, offrent aux chanoines leurs biens, leurs terres, leurs maisons, leurs personnes, pour leur bâtir dans la paroisse un beau monastère; ils consentent à dépendre d'eux, à être leurs serfs, pourvu qu'on leur laisse leur bon Père. Au milieu de ces cris, de ces pleurs, de ces prières, le commandant de la troupe demanda s'il donnerait dans ce peuple. Mais qui l'aurait permis? On céda; et les pieux habitants de Mattaincourt conservèrent chez eux leur bon Père, et après deux siècles il y est encore (1).

Il a été béatifié par Benoit XIII le vingt-neuf janvier 1730. De nos jours, on a repris le procès de sa canonisation et on agrandit l'église où il repose. En Lorraine, on célèbre sa fête au sept de juillet.

Un autre instrument que le Saint Esprit employait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, était la compagnie de Jésus. Nous l'avons vue à l'œuvre en Chine, au Japon et en Amérique. Elle n'était pas moins active pour le bien en Europe, malgré ses épreuves intérieures et extérieures. Car, si bonne que cette compagnie puisse être, elle n'est pas meilleure que les apotres : *Des combats au dehors des craintes au dedans* (2). Ainsi, vers la fin du seizième siècle, 1592, elle n'éprouvait en Espagne aucune persécution du dehors, mais une insurrection sérieuse au dedans. Un nombre considérable et très-influent de Jésuites espagnols et portugais, parmi eux le célèbre Mariana, demandaient une section espagnole dans la compagnie, un changement dans les constitutions, la mise en jugement du supérieur général Aquaviva, une assemblée générale pour le juger en effet. Ils obtinrent, par leur crédit auprès du roi d'Espagne, que le supérieur général fût momentanément éloigné de Rome, ensuite qu'il parût devant l'assemblée générale. La conduite du supérieur y fut approuvée, et les constitutions maintenues. Mais cela montre toujours quels germes d'esprit séculier fermentaient dans la société des Jésuites. C'est ce qui fit écrire au même général Claude Aquaviva ses *Industries pour guérir les maladies de la société*, imprimée à Rome, en 1616, où il dit entre autres : « La sécularité et la courtisanerie s'insinuant dans la familiarité et la faveur des étrangers, c'est dans la société une maladie dangereuse pour le dedans et pour le dehors; elle se glisse peu à peu, et presque sans qu'on s'en aperçoive, dans ceux qui l'éprouvent et dans nous (supérieurs). C'est en apparence pour gagner les princes, les prélats, les grands, concilier ces sortes de personnes à notre société pour le service de Dieu, aider le prochain, mais, en réalité, nous nous cherchons quelquefois nous-mêmes, et nous devions vers les choses du siècle (3) ». Par ces paroles et ces faits, l'on voit que dans l'institut des Jésuites, comme dans tous les ordres religieux, la règle est bonne, sainte, que l'esprit en est excellent, mais que les individus étant hommes, ne l'observent pas toujours avec la même fidélité, qu'ils ont la pente commune au relâchement, et que tous et chacun, principalement les supérieurs, doivent veiller les uns sur les autres, particulièrement sur eux-mêmes afin de se maintenir dans la ferveur de l'esprit de Dieu, et fermer la porte de leur cœur et de leur institut à l'esprit du monde.

En France, où la compagnie de Jésus éprouvait quelquefois des persécutions de dehors, beaucoup plus à cause du bien qu'elle y faisait que pour d'autres motifs, deux de ses enfants renouvelaient les merveilles des apôtres, l'un dans la France méridionale, l'autre dans la Bretagne.

Saint Jean-François Régis, né le trente-un janvier 1597, d'une famille noble, au village de Foncouverte, diocèse de Narbonne, entra chez les Jésuites le 8 décembre 1616. Avant et pendant son noviciat, ce fut un autre Stanislas Kostka, un autre Louis de Gonzague. Devenu prêtre l'an 1630, il fut pour le Vivarais, le Velay et les Cévennes, ce que saint François Xavier avait été pour l'Inde et le Japon : un vénérable apôtre, convertissant des milliers d'hérétiques et de pécheurs par ses prédications et ses miracles, mais surtout par la sainte austérité de sa vie. Il ne donnait chaque nuit que trois heures au sommeil, et sou

(1) Bédel. — (2) II Cor. VII, 5. — (3) Menzel, t. IV, p. 58.

vent qu'une seule; le reste était employé à la prière. Une simple planche, ou la terre nue, lui servait de lit. Il s'était interdit l'usage de la viande, du poisson, des œufs et du vin. Sa nourriture consistait en des légumes cuits à l'eau, sans assaisonnement. Aussi, étant mort à Louvese, en 1640, au milieu des travaux apostoliques, Dieu honora son tombeau par des miracles sans nombre. Vingt-deux prélats du Languedoc écrivaient à Clément XI: « Nous sommes témoins que devant le tombeau du père Jean-François Régis, les aveugles voient, les boiteux marchent, les sourds entendent, les muets parlent, et le bruit de ces étonnantes merveilles est répandu chez toutes les nations. » Voici quelques traits de cette vie admirable.

Pendant son cours de philosophie à Tournon, il s'essayait déja au ministère évangélique. Il obtint, comme une grâce, d'apprendre les vérités du salut aux domestiques de la maison et aux pauvres de la ville, qui, à certains jours, venaient recevoir les aumônes du collège. Les dimanches et les fêtes, il allait prêcher dans les villages d'alentour. Il rassemblait les enfants avec une clochette, puis il leur expliquait les premiers principes de la doctrine chrétienne. Après ces premiers essais de son zèle, il entreprit la sanctification du bourg d'Andace; il en eut bientôt renouvelé la face. L'ivrognerie, les jurements et l'impureté disparurent; le fréquent usage de la communion fut rétabli. Il y institua la confrérie du Saint-Sacrement, et dressa lui-même les règlements de cette sainte pratique, qui depuis s'est répandue partout, mais dont il doit être regardé comme l'instituteur. Il n'avait alors que vingt-deux ou vingt-trois ans. Par son zèle et sa prudence, il vint à bout de régler les familles, d'accommoder les différends, de reformer les divers abus. Telle était l'autorité que lui donnait dès lors sa sainteté.

Chargé d'enseigner les humanités à Billom, à Auch, et enfin au Puy, il n'épargna aucune peine pour inspirer à ses écoliers l'application à l'étude et à l'amour de la vertu. Il les aimait comme une mère aime ses enfants, et eux, de leur côté, l'écoutaient et le révéraient comme un saint. Dans leurs maladies, il leur procurait tous les secours qui dépendaient de lui, et il obtint par ses prières la guérison de l'un d'entre eux dont la vie était désespérée; mais il était surtout extrêmement sensible à leurs infirmités spirituelles. Ayant appris qu'un de ses écoliers avait commis un péché grief, il en fut si vivement consterné, qu'il versa un torrent de larmes. Il se recueillit ensuite quelque temps, et il leur fit un discours si pathétique sur la sévérité des jugements de Dieu, qu'ils en furent saisis d'effroi; et plusieurs ont avoué depuis qu'ils éprouvaient encore les mêmes sentiments lorsqu'ils se rappelaient ce qu'il leur avait dit en cette occasion. Il se fit toujours un devoir capital de les édifier par sa conduite. Un profond recueillement, un extérieur humble et modeste, un certain air de pénitence peint sur son visage inspiraient l'amour de la vertu aux âmes les plus insensibles, et l'on reconnaissait partout les jeunes gens qui avaient été formés par ses mains. Pour intéresser le ciel au succès de ses travaux il passait toujours quelque temps au pied des autels avant que d'aller faire sa classe; il implorait aussi l'assistance des anges tutélaires de ses disciples, afin que, par leur secours, ses peines et ses soins ne fussent pas inutiles. Tant de vertus avaient principalement leur principe dans l'union continuelle que Régis avait avec Dieu.

L'an 1631, il fut obligé d'aller à Foncouverte pour y régler quelques affaires de famille. En arrivant dans sa patrie, son premier soin fut de visiter les pauvres et les malades. Voici le genre de vie qu'il y mena. Le matin, il faisait le catéchisme aux enfants et il prêchait au peuple deux fois par jour. Il recueillait les aumônes des riches, qu'il distribuait ensuite à ceux qui étaient dans le besoin. Dans les rues, il était toujours environné d'une troupe d'enfants et de pauvres. Il rendait à ces derniers les services les plus humiliants, ce qui lui attira une fois les insultes des soldats qui étaient en garnison à Foncouverte. Ses proches et ses amis lui firent à ce sujet de sévères réprimandes; mais Régis leur répondit que c'était par les humiliations de la croix qu'on devenait véritablement un ministre de l'Evangile, puisque Dieu s'était servi de ce moyen pour l'établir. Le mépris qu'on avait d'abord conçu pour sa personne se changea en admiration. Il vivait au milieu de ses proches dans un parfait détachement de toutes les choses sensibles, et il n'avait aucune ressemblance avec ces religieux qui, faute d'avoir l'esprit de leur vocation, cherchent des consolations terrestres dans le sein de leur famille.

Ses supérieurs, voyant en lui une vocation marquée pour la vie apostolique, résolurent de l'appliquer uniquement aux missions, et il y consacra les dix dernières années de sa vie. Il les commença dans le Languedoc; il les continua dans le Vivarais, et les termina dans le Velay, dont le Puy est la capitale. Il passait l'été dans les villes, parce que les habitants des campagnes sont alors occupés de leurs travaux. Pendant l'hiver, il prêchait dans les villages.

La ville de Montpellier fut le premier théâtre de son zèle. C'était au commencement de l'été 1631. Il s'attacha d'abord à l'instruction des enfants, et il prêchait au peuple les dimanches et les fêtes dans l'église du collège. Ses discours étaient simples et familiers. Après l'exposition claire et précise d'une vérité chrétienne qu'il avait prise pour son sujet, il en tirait des conséquences morales et pratiques sur lesquelles il insistait fortement. Il finissait par des mouvements vifs et tendres, toujours proportionnés à la portée de ses auditeurs et appropriés à la qualité du sujet qu'il avait entrepris de traiter. Il parlait avec tant de véhémence, que souvent la voix lui manquait avec les forces; et avec tant d'onction, que

d'ordinaire le prédicateur et les auditeurs fondaient en larmes. Les personnes les plus qualifiées couraient à ses sermons; ainsi que les pauvres, et les pécheurs les plus endurcis et tous en sortaient pénétrés des sentiments d'une vive componction.

Quoique le saint missionnaire ne refusât pas son ministère aux personnes riches, il avait pourtant une sorte de prédilection pour les pauvres, et son confessionnal était toujours environné de ceux-ci. Les gens de qualité, disait-il, ne manqueront pas de confesseurs; les pauvres, cette portion la plus abandonnée du troupeau de Jésus-Christ, doivent être mon partage. Il croyait ne devoir vivre que pour eux. Le matin, il prêchait et entendait les confessions; il employait l'après-midi à la visite des prisons et des hôpitaux. Souvent il oubliait ses propres besoins; et comme on lui demandait un soir pourquoi il n'avait pris aucune nourriture de tout le jour, il répondit avec simplicité qu'il n'y avait pas pensé. On le voyait aller de porte en porte pour solliciter les aumônes en faveur des pauvres; il leur procurait des médecins dans leurs maladies et les assistait en toutes les manières qui dépendaient de lui. Un jour il traversa la rue chargé de bottes de paille qu'il avait mendiées pour coucher un malade dépourvu de tout. A ce spectacle, les enfants s'attroupèrent autour de lui pour se divertir. Quelqu'un ayant voulu lui représenter qu'il s'était rendu ridicule en agissant de la sorte, il répondit : A la bonne heure! on gagne doublement lorsqu'on soulage ses frères au prix de sa propre humiliation. Il forma une association de trente dames des plus distinguées de la ville, dont la fin était d'assister les prisonniers et de les consoler dans leurs peines. Il convertit plusieurs hérétiques et retira du désordre un grand nombre de femmes de mauvaise vie. Quand on lui disait qu'il était rare que ces femmes se convertissent sincèrement, il avait coutume de répondre que ses travaux lui paraîtraient utilement employés s'il pouvait seulement empêcher un péché mortel.

En 1633, l'évêque de Viviers appela Régis dans son diocèse, qui, depuis cinquante ans, était le centre du calvinisme, le siège de la guerre et le théâtre des plus cruelles révolutions. Il le reçut avec de grandes marques de vénération et voulut qu'il l'accompagnât dans ses visites. Le Père fit partout des missions qui produisirent des fruits surprenants. Le comte de la Mothe Brion, qui avait vécu jusque-là comme les sages du monde, fut singulièrement touché de l'onction avec laquelle le saint homme annonçait la parole de Dieu; il entra dans la carrière de la pénitence et se dévoua tout entier à la pratique des bonnes œuvres. Par son zèle et ses aumônes, il contribua beaucoup à la réussite des pieuses entreprises du saint missionnaire. Un autre gentilhomme, nommé de la Suchère, qui autrefois avait été disciple de Régis, fut aussi d'une grande utilité à l'homme apostolique, qu'il révérait comme un saint. Le père Régis tourna ses principaux soins du côté de la réformation des curés qui ne remplissaient pas fidèlement leurs devoirs. L'expérience lui avait appris qu'il ne se fait jamais de bien dans une paroisse qu'autant que le pasteur se conduit d'une manière conforme à sa vocation. Il fut amplement dédommagé de ses peines par le succès qu'eurent ses travaux.

Vers le même temps, le ciel permit qu'il s'élevât un violent orage contre le saint missionnaire. On l'accusa de troubler le repos des familles par un zèle indiscret, de remplir ses discours de personnalités et d'invectives contraires à la décence. L'évêque de Viviers prit d'abord son parti; mais à la fin il écouta les plaintes réitérées qu'on lui portait. Croyant qu'elles étaient au moins fondées en partie, il écrivit au supérieur des Jésuites, afin qu'il rappelât Régis. En même temps, il envoya chercher celui-ci; puis, après lui avoir fait de sévères réprimandes, il lui dit qu'il était obligé de le renvoyer. Régis n'eut recours à aucune des raisons qui auraient pu le justifier; il se contenta de répondre qu'il n'était que trop coupable devant Dieu, et que, vu son peu de lumières, il lui était échappé sans doute bien des fautes. Au reste, ajouta-t-il, Dieu, qui voit le fond de mon cœur, sait que je n'ai eu d'autre fin que sa gloire. Le prélat, charmé d'une réponse si humble et si modeste, soupçonna qu'il pouvait avoir été trompé. Les éclaircissements qu'on lui donna ensuite le firent entièrement revenir de ses préjugés. Il rendit publiquement hommage à la vertu du père Régis, jusqu'au commencement de l'année 1634, que celui-ci fut rappelé au Puy par ses supérieurs. Le prélat, en renvoyant le missionnaire, écrivit au provincial une lettre où il faisait de grands éloges de la vertu et de la prudence du digne ouvrier qui avait travaillé dans son diocèse.

Revenu l'année suivante, 1635, dans le diocèse de Viviers, il s'y appliqua à la conversion des Calvinistes et à l'instruction des habitants de la petite ville de Cheylard, qui étaient plongés dans une ignorance grossière du christianisme. On ne saurait exprimer ce qu'il eut à souffrir dans ces montagnes à demi sauvages. Ayant été arrêté par la neige, qui l'empêchait de regagner Cheylard, il demeura trois semaines logé dans une misérable cabane, dormant sur la terre, ne mangeant que du pain noir et ne buvant que de l'eau. Malgré les fatigues inséparables d'un tel genre de vie, il pratiquait diverses austérités volontaires, il jeûnait, portait le cilice et prenait la discipline quelquefois jusqu'au sang.

Appelé par l'évêque de Valence dans le bourg de Sainte-Aggrève, situé au milieu des montagnes et rempli de Calvinistes, il eut occasion d'y pratiquer plusieurs vertus héroïques. Ayant appris un dimanche qu'il y avait dans une hôtellerie une troupe de libertins qui, échauffés par le vin, tenaient des discours impies et commettaient d'autres excès, il s'y

transporta sur-le-champ pour essayer d'empêcher le désordre et le scandale. Ses discours furent méprisés ; il y en eut même un de la troupe qui lui donna un soufflet. Le saint homme, sans marquer la moindre émotion, lui présenta l'autre joue, en disant : Je vous remercie, mon frère, du traitement que vous me faites ; si vous me connaissiez, vous jugeriez que j'en mérite beaucoup davantage. — Cet exemple de patience charma tous ceux qui étaient présents, et ils se retirèrent pénétrés d'une confusion salutaire. — Le saint homme se rendit à Marlhes, dans le Vivarais, vers la fin de l'année 1635. Une femme ayant pris son manteau pour le racommoder, en garda deux morceaux, qu'elle conserva aussi précieusement que des reliques ; elle les appliqua depuis sur deux de ses enfants qui étaient malades, l'un d'une hydropisie formée, l'autre d'une fièvre continue, et ils recouvrèrent une santé parfaite. Les succès de Régis à Marlhes furent aussi prodigieux que ses travaux.

Les quatre dernières années de sa vie furent employées à la sanctification du Velay. Il faisait la mission pendant les étés au Puy et pendant les hivers à la campagne. A la ville, son auditoire était pour l'ordinaire de quatre à cinq mille personnes. Son provincial l'ayant entendu un jour, ne fit que pleurer pendant tout le sermon. Par un effet de sa charité envers les pauvres, il forma une association de quelques dames vertueuses, afin de fournir des secours perpétuels à ceux qui seraient dans le besoin ; il en forma une seconde qui devait se dévouer à l'assistance des prisonniers. Il trouva le moyen d'avoir des sommes considérables qui le mettaient à portée de procurer du soulagement à tous les genres de malheureux. Dans un temps de disette, il multiplia trois fois miraculeusement les provisions qu'il avait amassées. On dressa des procès-verbaux de ces prodiges, et ils furent constatés par des informations juridiques faites devant les juges ecclésiastiques et séculiers. Quatorze témoins oculaires, dignes de foi, les confirmèrent dans les actes de sa canonisation. Régis volait avec une ardeur infatigable au secours des malades ; il avait un soin extrême du salut de leur âme, et il en guérit plusieurs tout à coup par la vertu de ses prières.

On regarde aussi comme miraculeuse la conversion de plusieurs pécheurs désespérés. En voici des exemples. Un riche marchand qui vivait dans le libertinage haïssait Régis, sans autre raison de la haine que parce qu'il faisait la guerre au scandale ; il noircissait même sa réputation par des calomnies atroces. Le saint homme, sachant qu'il était avide de gain, s'appliquait à favoriser son commerce et le débit de ses marchandises ; par ce pieux stratagème, il s'insinua peu à peu dans son esprit. Le trouvant plus traitable, il saisit une occasion qui se présenta de lui parler de son salut : « Quelle sera, lui dit il, la fin de toutes vos peines ? La mort vous ravira en un moment le fruit de vos travaux. Que vous servira d'avoir entassé biens sur biens, si vous perdez votre âme ? » Ces paroles frappèrent le marchand ; il les eut présentes à l'esprit toute la nuit. Saisi d'une vive crainte, il alla trouver Régis dès le lendemain matin, pour lui faire part du trouble qui l'agitait. L'homme de Dieu l'entretint quelque temps de la sévérité du jugement dernier ; puis, faisant succéder aux motifs de la crainte ceux de l'espérance et de l'amour, il lui inspira les sentiments d'une sincère pénitence ; il entendit ensuite sa confession générale. Le marchand s'accusa de ses péchés avec une si grande abondance de larmes et avec de si vifs sentiments de componction, qu'il ne lui imposa qu'une pénitence légère. Celui-ci ayant demandé pourquoi il le traitait avec tant de ménagement, il lui répondit : « J'acquitterai moi-même le reste de vos dettes ». Cette douceur piqua le marchand d'une sainte émulation et ne servit qu'à exciter sa ferveur.

Un jeune homme, irrité de ce que Régis lui avait enlevé l'objet impur de sa passion, forma l'horrible projet de l'assasiner ; il alla donc l'attendre dans un chemin écarté par où il savait qu'il devait passer. Régis connut par une lumière divine le dessein de ce misérable. « Mon frère, lui dit-il, pourquoi voulez-vous tant de mal à un homme qui vous veut tant de bien, et qui voudrait, au prix de son sang, vous procurer le salut éternel, qui est le plus grand de tous les biens ? » Ce pécheur ne put tenir contre une telle charité ; il se jeta aux pieds de Régis, lui demanda pardon, et rentra dans le sentier de la vertu. — Trois autres jeunes débauchés des premières familles du Puy avaient résolu de se venger du saint pour une semblable raison ; ils allèrent à l'entrée de la nuit le demander au collège. Régis s'avança vers eux sans rien craindre, et leur dit en les abordant : « Vous venez dans le dessein de m'ôter la vie. Ce qui me touche, ce n'est pas la mort, elle est l'objet de mes désirs ; c'est l'état de damnation où vous êtes, et qui paraît vous affecter si peu ». Ils restèrent confus et déconcertés. Régis les embrassa avec la tendresse d'un père, et les exhorta à se réconcilier avec Dieu. Ils lui firent tous les trois la confession de leurs crimes, et menèrent toujours depuis une vie édifiante.

Plus d'une autre fois le zèle de Régis pensa lui coûter la vie. Il fut souvent insulté et accablé de coups. Plusieurs personnes censurèrent sa conduite avec aigreur, et firent de lui le portrait le plus désavantageux ; il eut même la douleur de voir quelques-uns de ses confrères se joindre à ses ennemis pour le décrier ; mais Dieu le vengea hautement par le succès extraordinaire dont il combla tous ses travaux, tant dans la ville du Puy que dans les campagnes.

Les paysans de Velay, ceux surtout qui demeuraient dans les montagnes, étaient fort grossiers et presque sauvages. Le calvinisme avait pénétré dans plusieurs endroits, et

l'hérésie y avait produit l'ignorance, qu'accompagnent toujours les vices les plus opposés au christianisme. Ce fut à la sanctification de ces pauvres peuples que le père Régis se consacra. Il parcourut, pendant les hivers des quatre dernières années de sa vie, les bourgs et les villages du Puy, de Vienne, de Valence et de Viviers, qui se trouvent dans le Velay.

La première mission fut dans la petite ville de Fay et dans les lieux voisins, au commencement de 1636. Il rendit la vue à un jeune homme de quatorze ans, aveugle depuis six mois par suite d'une maladie très douloureuse; puis à un homme de quarante ans, aveugle depuis huit. Le premier, Claude Sourdon, chez le père duquel le saint homme avait accepté un logement, a rendu de lui ce témoignage juridique : « Tout en lui inspirait la sainteté. On ne pouvait ni le voir ni l'entendre sans se sentir embrasé de l'amour divin. Il célébrait les saints mystères avec une dévotion si tendre et si ardente, que l'on croyait voir à l'autel, non pas un homme, mais un ange. Je l'ai vu quelquefois, dans les entretiens familiers, se taire tout à coup, se recueillir et s'enflammer, après quoi il parlait des choses divines avec un feu et une véhémence, qui marquaient que son cœur était transporté par une impulsion céleste. Il s'exprimait, dans les instructions qu'il faisait au peuple, avec une onction qui pénétrait tous ses auditeurs. Il passait le jour et une partie de la nuit à entendre les confessions, et il fallait lui faire une sorte de violence pour l'obliger à prendre un peu de nourriture. Jamais il ne se plaignit de la fatigue ni des manières dégoûtantes de ceux qui s'adressaient à lui. Après avoir travaillé avec une ardeur infatigable au salut des habitants de Fay, il se donna tout entier à celui des peuples voisins. Il partait tous les jours de grand matin pour aller visiter les paysans dispersés dans les bois et sur les montagnes. Les pluies, la neige et les autres rigueurs de la saison ne pouvaient le retenir. Pendant tout le jour il allait de chaumière en chaumière, et cela à pied et à jeun, si ce n'était que ma mère le forçait quelquefois à prendre une pomme qu'il mettait dans sa poche. Nous ne le revoyions qu'à la nuit, et alors toutes les fatigues du jour ne l'empêchaient pas de reprendre ses fonctions ordinaires; il ne se délassait du travail que par de nouveaux travaux. Les calvinistes le suivaient avec autant d'empressement que les catholiques. »

Ayant fini la mission à Fay, il retourna au Puy, selon sa coutume, au commencement de l'été 1637. Au mois de novembre de la même année, il alla faire à Marlhes une seconde mission. Il fut attiré en cette paroisse par les vives instances du curé. Les chemins par où il fallait passer auraient effrayé les personnes les plus hardies, il fallait tantôt grimper sur des rochers couverts de glace, tantôt descendre dans de profondes vallées remplies de neige, tantôt marcher à travers les ronces et les épines. Comme il grimpait avec beaucoup de peine sur une des plus hautes montagnes du Velay, n'ayant d'autre appui que des broussailles auxquelles il se tenait, la main et le pied lui manquèrent tout à coup : il tomba et se cassa une jambe. Cet accident ne l'empêcha point de continuer sa route avec sa tranquillité ordinaire, et de faire encore deux lieues appuyé sur son bâton et soutenu par celui qui l'accompagnait. Arrivé à Marlhes, il ne lui vint pas seulement dans l'esprit d'envoyer chercher un chirurgien. Il alla droit à l'église, où une grande multitude de peuple l'attendait, et il y entendit les confessions pendant plusieurs heures. Le curé, averti par le compagnon de Régis de l'accident qui lui était arrivé, le pria, mais inutilement, de se retirer. Après que le saint eut satisfait pleinement sa charité, il laissa visiter sa jambe, qui se trouva parfaitement guérie.

Régis, étant à Saint-Bonnet-le-Froid, le curé du lieu, qui s'aperçut que toutes les nuits il sortait secrètement de sa chambre, eut la curiosité d'examiner où il allait et ce qu'il faisait. Après l'avoir inutilement cherché dans la maison, il s'avança vers l'église, qui n'en était pas éloignée; il le trouva en prières devant la porte, à genoux, les mains jointes et la tête nue, malgré le froid qui était excessif. Il lui représenta le danger auquel il exposait sa santé; mais, le voyant déterminé à continuer ses entretiens avec Dieu, il lui donna la clef de l'église, afin qu'il y fût à couvert des injures de l'air. Le curé a souvent raconté ce fait, et il assurait que Régis ne cessa de passer les nuits dans l'église, quoique le froid fût intolérable cette année-là.

Ayant passé au Puy l'été 1638, il reprit dans l'hiver ses missions de la campagne : il les commença par le bourg de Montregard. La rigueur de la saison fit qu'il ne put arriver que de nuit en ce lieu, qui est à sept lieues de la ville du Puy. Il alla, selon sa coutume, droit à l'église, qu'il trouva fermée. Il se mit à genoux à la porte; il y pria si longtemps et avec un recueillement si profond, qu'il ne s'aperçut pas qu'il était tout couvert de la neige qui tombait en abondance. Des paysans, qui le virent en cet état, le pressèrent d'entrer dans une maison voisine pour y prendre un peu de nourriture.

Sa dernière mission fut à la Louvese. Il l'avait annoncée dans le voisinage pour le dernier jour de l'avent; mais, ayant connu par une lumière céleste qu'il approchait de sa fin, il alla faire une retraite au Puy pour se préparer à la mort. Au bout de trois jours, passés dans une entière solitude, il fit sa confession générale, comme s'il eût dû mourir ce jour-là. Il partit du Puy le vingt-deux décembre 1640, afin de se trouver à la Louvese pour la veille de Noel. Outre qu'il eut beaucoup à souffrir de la difficulté du chemin, il lui arriva encore de s'égarer le second jour. La nuit l'ayant surpris

au milieu des bois, il marcha longtemps sans savoir où il allait. Enfin il se trouva près du village de Veirines. Accablé de fatigue, il se retira dans une maison abandonnée, qui était ouverte de tous côtés et qui tombait en ruines; il y passa la nuit, couché sur la terre et exposé à la violence d'une bise très piquante. Il y était entré tout baigné de sueur. Le passage subit du chaud au froid lui donna une pleurésie, qui fut accompagnée d'une fièvre très violente. Ses douleurs devinrent bientôt très vives. La vue de la maison où il était couché lui rappelait l'étable de Bethléem, et il s'estimait heureux de pouvoir imiter, dans la même saison, la pauvreté de son divin maître.

Le lendemain matin, il gagna la Louvesc avec beaucoup de peine, et y fit l'ouverture de la mission par un discours qui ne se ressentait nullement de la faiblesse de son corps. Il prêcha trois fois le jour de Noël et le jour de Saint-Étienne, et passa le reste du temps au confessionnal. Après le troisième sermon du jour de Saint-Étienne, il lui prit deux défaillances pendant qu'il entendait les confessions. Les médecins jugèrent que son mal était sans remède. Il recommença sa confession générale, puis demanda le saint viatique et l'extrême-onction, qu'il reçut en homme tout embrasé de l'amour divin. Comme on lui présentait ensuite un bouillon, il le refusa en disant qu'il souhaitait d'être nourri de la même manière que les pauvres, et qu'on lui ferait plaisir de lui donner un peu de lait; il demanda ensuite, comme une grâce, qu'on le laissât seul. Il souffrait des douleurs violentes; mais la vue d'un crucifix, qu'il tenait entre ses mains et qu'il baisait continuellement, adoucissait ses souffrances. Son visage fut toujours tranquille et l'on n'entendit sortir de sa bouche que des aspirations tendres et affectueuses, que des soupirs ardents vers la céleste patrie. Il demanda à être porté dans une étable, afin d'avoir la consolation d'expirer dans un état semblable à celui de Jésus-Christ naissant sur la paille. On lui fit entendre que la faiblesse extrême où il était ne permettait pas de le transporter. Il remerciait Dieu sans cesse du bonheur qu'il avait de mourir au milieu des pauvres.

Il demeura tout le dernier jour de décembre dans une paix parfaite, les yeux tendrement attachés sur Jésus crucifié, qui seul occupait ses pensées. Sur le soir, il dit à son compagnon avec un transport extraordinaire : Ah! mon frère, quel bonheur! que je meurs content! Je vois Jésus et Marie qui daignent venir au-devant de moi pour me conduire dans le séjour des saints. Un moment après, il joignit les mains, puis, levant les yeux au ciel, il prononça distinctement ces paroles : Jésus-Christ mon sauveur, je vous recommande mon âme et la remets entre vos mains! Et en les achevant, il rendit doucement l'esprit vers minuit du dernier jour de l'année 1640. Il avait près de quarante-quatre ans, et il en avait passé vingt-quatre dans la compagnie de Jésus. Il fut enterré le 2 janvier dans l'église de la Louvesc, où ses reliques se trouvent encore. Il a été béatifié l'an 1716 par Clément XI, et canonisé l'an 1737 par Clément XII. Sa fête a été fixée au 16 juin (1).

Dans le temps où François Régis évangélisait les Cévennes, Dieu suscita dans la Bretagne une suite d'hommes apostoliques dont les saintes œuvres durent encore. Le premier fut Michel Le Nobletz, qui se donna pour successeur Julien Maunoir, comme autrefois Élie Élisée. Michel naquit le 29 septembre 1577, au château de Kerodern, diocèse de Léon, d'une famille noble et ancienne. Il fut mis entre les mains d'une sainte nourrice. Ce fut surtout un enfant de prédilection de la sainte Vierge. Elle lui apparaissait visiblement dès sa première enfance, le conduisait à l'église, et lui apprenait avec quelle dévotion il fallait prier Dieu. A l'âge de quatorze ans, Notre-Seigneur lui apparut avec une beauté ravissante et une majesté ineffable, et imprima dans son cœur cette maxime que, pour lui plaire, il faut haïr et mépriser le monde. Ce fut le caractère particulier de Michel. Il commença dès lors à pratiquer de grandes mortifications, et en même temps à s'essayer aux fonctions apostoliques, en catéchisant les paysans dans le cimetière, à la sortie de l'église, et dans tous les lieux où il les trouvait rassemblés; mais son zèle n'eut souvent d'autre récompense que les railleries, les injures, les menaces et les mauvais traitements. A Bordeaux, où il continuait ses études de droit avec ses frères, il faillit s'oublier. La fureur des duels régnait entre les écoliers : pour secourir un de ses frères, il fut sur le point de plonger son épée dans le corps d'un jeune homme, lorsque la sainte Vierge le retint et lui dit : Arrête! arrête! obéis aux inspirations de Dieu, et suis mon Fils par le chemin de l'humilité, de la simplicité, de la pauvreté et du mépris du monde. C'est lui-même qui rapporte ces apparitions dans son journal. Ce qui lui manquait à Bordeaux, c'étaient les secours spirituels pour avancer dans la perfection. Ayant appris que les Jésuites avaient un collège dans la ville d'Agen, il s'y rendit avec ses frères au mois d'octobre 1597; il y trouva tant de consolation dans l'alliance qu'il fit des lettres humaines avec la piété, qu'il appela toujours depuis son *âge d'or* le temps qu'il passa dans cette ville sous la conduite des Jésuites. Il réussit tellement dans les lettres humaines, qu'à l'âge de soixante-deux ans il récitait encore par cœur un poème grec assez long, qu'il avait composé au collège d'Agen.

Ses progrès dans la ferveur n'étaient pas moindres. Il commença surtout à aimer et à soulager les pauvres. Ce qu'il avait le plus de peine à surmonter, ce fut la crainte du mépris. Il pria Dieu de l'en guérir, en l'exerçant

(1) Godescard.

aux affronts et aux opprobres qui lui seraient le plus sensibles. Il fut exaucé au delà de ses espérances, et sentit bien, par la douleur que lui causèrent les attaques de la calomnie, combien l'homme a peu de force en lui-même. Il eut recours à la prière, et, prosterné un soir devant son lit, il offrait à Dieu, avec confiance et simplicité, la croix dont il lui avait plu de le charger, il s'adressait aussi à la Mère de miséricorde, et, baigné de larmes, il lui representait son innocence et la suppliait de lui continuer sa protection, Dans ce moment, ces paroles s'imprimèrent dans son cœur comme si la sainte Mère de Dieu les eût prononcées: «Mon cher enfant, ne craignez rien, puique mon fils vous défendra, et que je ne manquerai pas de vous assister. » Pénétré de reconnaissance, il monta dans son oratoire, qui était en haut de la maison, pour y passer la nuit à remercier sa divine bienfaitrice. Il lui sembla qu'elle se présentait visiblement à lui, avec trois couronnes qu'elle lui donnait : celle de la virginité, celle de maître de la vie spirituelle, et celle du mépris du monde ; à quoi l'on doit ajouter le don de prophétie, qu'il reçut en même temps, et qu'il sentit toujours croître en lui pendant cinquante-deux ans qu'il vécut depuis.

Quant à sa vocation, il se sentit déterminé à l'état ecclésiastique, mais sans savoir d'abord s'il devait demeurer séculier ou se rendre religieux. Il étudia quatre ans la théologie à Bordeaux, s'attachant surtout à saint Thomas et aux conciles. Il sut par cœur toute la Bible en grec ; plus tard il apprit encore l'hébreu, pour mieux pénétrer le sens de ces divines Ecritures. De retour dans sa famille à l'âge de vingt-neuf ans, son père le pressa plus d'une fois de recevoir la prêtrise, afin d'occuper les bénéfices et les dignités qu'on lui offrait. Le fils lui répondit entre autres : Je n'ai ni la capacité ni la vocation pour ce genre de vie ; je ne me sens pas assez fort pour la charge des âmes, ni pour conserver quelque vertu dans les dignités ecclésiastiques. J'espère que Dieu me fera l'honneur de m'employer plus utilement et plus sûrement au salut des âmes dans les missions que je me propose de faire dans la Basse-Bretagne ; enfin, je préfère conduire des troupeaux à l'obligation de conduire les peuples, et à toutes les dignités ecclésiastiques.

Son père, irrité d'une pareille réponse, lui dit avec emportement : Puisque ta vocation est de conduire des bêtes, tu auras satisfaction : et il donna ordre qu'on le mit à mener un troupeau. Le saint homme se soumit humblement à ce vil emploi. Comme il refusait toujours les bénéfices et les dignités, il eut ordre de quitter la maison paternelle. Il se retira chez sa nourrice, femme très-vertueuse, mais aussi très pauvre, et y vécut six mois dans une extrême disette et dans le dernier mépris. Au bout de ce temps, il se sentit inspiré d'aller à Paris consulter quelque habile directeur. Il pria donc son père d'agréer qu'il étudiât encore un peu de temps dans la capitale, avant de recevoir la prêtrise. Son père, qui au fond l'aimait plus que ses autres enfants, le pourvut avec joie du tout ce qui était nécessaire pour le voyage. Michel consulta le père Coton, Jésuite, confesseur de Henri IV, qui le confirma dans tous ses bons desseins. Il reçut donc le sacerdoce, et revint célébrer sa première messe au sein de sa famille.

Pour se préparer au ministère apostolique, auquel Dien l'appelait, il fit bâtir sur le bord de la mer une petite cellule couverte de paille, s'y enferma, et y mena pendant un an une vie plus solitaire que celle des anciens ermites du désert. Il ne quitta point le cilice, et n'eut sur lui, durant ce temps-là, d'autre linge que le collet attaché à sa soutanne. Il prenait tous les jours la discipline jusqu'au sang, n'avait point d'autre lit que la terre nue, ni d'autre chevet qu'une pierre. Il ne mangeait qu'une fois par jour, et sa nourriture était un peu de bouillie de farine d'orge, sans sel, sans beurre et sans lait, qu'un personnage du voisinage lui servait, dans un petit plat, par une fenêtre étroite. Il ne buvait que de l'eau, et encore en petite quantité. Pour le vin, il ne s'en servit toute cette année que pour le saint sacrifice de la messe. Dans cette profonde solitude, Michel Le Nobletz médita devant Dieu son plan d'instruction pour les peuples de la Basse-Bretagne, les peuples qui parlent encore le breton, langue des anciens Celtes ou Gaulois, la même qui se parle encore au pays de Galles, en Angleterre.

La Bretagne avait, dans le seizième siècle, résisté à tous les efforts de l'hérésie et conservé la foi ; mais l'ignorance régnait dans les campagnes, et les mœurs y étaient peu réglées. Nulle part il n'y avait de petites écoles où les enfants pussent apprendre à lire et puis à réciter le catéchisme. Ce n'est même guère que depuis l'an 1820 que ces écoles ont commencé à devenir communes en Bretagne, depuis qu'un prêtre du pays nommé Jean-Marie de La Mennais, complétant l'œuvre de Michel Le Nobletz et de Julien Maunoir, y a fondé et multiplié, non sans bien des croix et des traverses, les frères de l'instruction chrétienne. Il y avait un autre inconvénient pour la Basse-Bretagne : plusieurs curés ne connaissaient pas la langue de leurs paroisiens, ni ceux-ci la langue de leur pasteur. Une chose y contribuait. Suivant l'ancien droit, le Pape avait la nomination aux bénéfices de Bretagne pendant huit mois de l'année. Des prêtres de la partie française obtenait souvent des cures de la partie bretonne. Benoît XIV fit cesser cet abus, et chargea les évêques de mettre au concours les cures qui viendraient à vaquer dans les mois réservés au Pape. Cette sage mesure, qui a été en vigueur jusqu'en 1791, excita une louable émulation parmi les menbres du clergé, donna une nouvelle ardeur pour l'étude, et procura aux paroisses d'excellents pasteurs.

Dans sa retraite sur le bord de la mer, Michel Le Nobletz composa des cantiques en

breton sur les principales vérités de la foi. Ces cantiques, appris par cœur et chantés dans les églises et dans les maisons, devaient servir de livre au peuple, qui n'en avait pas d'autre. Il dessina de plus des tableaux allégoriques, dont l'ensemble présentait une suite de prédications morales sur l'importance du salut et ses conséquences. Les Bretons presque tous marins, étaient familiarisés avec la navigation. Il figura donc la mer, avec différents navires, dans des situations diverses. Voici le commencement de l'explication qu'il en donne lui-même.

« On vous représente dans ce tableau la vie de l'homme, les dangers qu'il doit éviter et les vertus qu'il faut pratiquer pour arriver au port de la vie éternelle. Cette grande mer, sur laquelle tant de vaisseaux font voile, afin d'arriver au port qui doit les introduire dans la terre de promission, où l'on rencontre un royaume de paix et de délices, n'est autre chose que la vie passagère et inconstante de ce monde. Ces navires-ci portent des Chrétiens vertueux, et sont chargés de précieuses marchandises, c'est-à-dire de la grâce sanctifiante, des dons du Saint-Esprit et des vertus infuses qu'on reçoit avec le baptême, aussi bien que des grands mérites acquis depuis par les bonnes œuvres. Le port et le royaume où ils tendent tous, c'est le jour des bienheureux.

« Proche de ces riches vaisseaux, vous en voyez d'autres qui ont été entièrement pillés, et il n'y est demeuré qu'un miroir et une ancre. Ces frégates ainsi en désordre sont celles des Chrétiens qui ont perdu par le péché mortel la grâce du baptême, ou la grâce sanctifiante qu'ils avaient récupérée par une véritable contrition et par le sacrement de la pénitence. Du moins leur est-ce un grand bonheur, dans ce malheur extrême, de n'avoir pas perdu la foi, qui est ce miroir où ils doivent considérer l'état pitoyable où ils sont réduits par leur faute, non plus que l'espérance, qui est l'ancre du salut.

« Jésus-Christ, notre Sauveur, est le pilote qui conduit ce vaisseau. On ne peut, sans lui, ni partir, ni trouver la véritable route, ni avancer, ni même subsister selon la grâce, ni selon la nature, puisqu'il est, comme il le dit lui-même, l'unique chemin, la vérité, la vie, et tous les hommes, toutes les créatures ne peuvent faire aucune chose que par son secours.

« Hélas! que les quatre autres misérables navires, que vous voyez errer çà et là et prendre un chemin contraire aux premiers, sont à plaindre! L'un est celui des païens, qui ne veulent pas reconnaitre et adorer un seul Dieu. Le suivant est celui des Juifs, qui refusent de croire en Jésus-Christ. Le troisième est celui des hérétiques, qui ont abandonné la foi qu'ils avaient reçue au baptême. Et ces derniers sont les schismatiques, qui ne perdent leur route que faute de reconnaître le Pape et de vouloir accepter pour pilote celui que Jésus-Christ leur a donné pour tenir sa place au gouvernail du vaisseau. »

Le saint missionnaire continuait son explication, avec un grand détail d'applications morales que chaque partie du navire rappelait naturellement à ses auditeurs. Il connut, par une lumière prophétique, que, de son vivant, les Jésuites seraient établis en Basse-Bretagne et se serviraient des énigmes spirituelles et des instructions qu'il composait alors. Il fit aussi une revue de toutes ses études, afin de les rendre utiles à la sanctification des autres.

Il n'avait pas encore achevé tout le temps qu'il s'était proposé de passer dans cette solitude, quand il fut contraint d'en sortir par les persécutions violentes que lui suscita une personne dévote, mais qui en reconnut bientôt l'injustice. L'innocence du solitaire n'en devint que plus éclatante; et il a plu à Dieu de rendre son ermitage si célèbre par les œuvres merveilleuses de sa toute-puissance, qu'il y a eu ensuite peu de pèlerinages plus fréquentés que celui-là. Le saint homme commença le cours de ses prédications par son endroit natal de Plouguerneau. Comme l'ignorance du peuple y était extrême, il s'attacha non-seulement à prêcher en public contre les vices et les abus, mais encore à enseigner les premiers éléments de la foi et de la religion dans les églises, dans les chemins publics et dans les maisons particulières. Il convertit à Dieu un bon nombre de personnes; mais la plupart des autres le regardèrent comme un homme qui avait perdu l'esprit, et ses parents les plus proches furent ses plus rudes persécuteurs. L'un d'eux, après l'avoir poursuivi deux fois l'épée à la main, se mit en posture de le tuer d'un coup de pistolet dans l'église. Le serviteur de Dieu, se jetant à genoux, présenta sa poitrine nue à l'assassin, qui fut si surpris de cette fermeté héroïque, qu'il laissa tomber l'arme meurtrière. Son propre père le poursuivit une fois pour le maltraiter à coups de bâton. Dès le lendemain, le saint prêtre monte en chaire, et fait un discours pathétique sur les devoirs réciproques des parents et des enfants. Son père, qui blâmait sa conduite, mais qui estimait ses discours, se trouvait parmi les auditeurs; il en fut touché. Le fils, qui s'en aperçut, alla lui rendre visite et lui parla si bien, que le bon gentilhomme finit par dire: Que faut-il que je fasse? Son fils lui conseilla un plan de vie, qu'il suivit exactement: la mère commença également une vie plus parfaite.

Presque toutes les entreprises de Michel Le Nobletz furent ainsi semées de croix et d'opprobres. A Morlaix, pour avoir réformé un abus scandaleux, il fut maltraité de la manière la plus humiliante. Cela ne l'empêcha pas d'y revenir peu de jours après, et d'y catéchiser avec un grand concours de personnes de tout âge et de toute condition. Il gagna un grand nombre d'âmes, qui firent profession d'une vertu rare et constante, entre autres sa

sœur Marguerite Le Nobletz, qui se consacra pour le reste de sa vie à l'instruction des personnes ignorantes.

Les prêtres de la ville se plaignirent de lui à l'évêque de Treguier, qui, ayant tout examiné, bien loin de lui interdire la chaire, le pria de partager avec lui les soins les plus pénibles de l'épiscopat, et lui donna pouvoir de faire des misssions dans tout le diocèse. Le saint homme s'adjoignit un bon religieux de Saint-Dominique, le père Quintin. Celui-ci prêchait ordinairement : Le Nobletz enseignait le catéchisme et expliquait les principaux mystères de la foi, non-seulement dans les églises, mais au milieu de la campagne et dans les grands chemins, auprès des croix, qu'on y rencontre en grand nombre dans toute la Basse-Bretagne. Ils évangélisèrent ainsi le diocèse pendant dix-huit ans.

Le Nobletz faisait en même temps des excursions apostoliques dans les diocèses voisins, surtout aux lieux les plus abandonnés, comme les îles d'Ouessant, Molesnes, Le Baz et Sizun. Cette dernière était privée depuis plusieurs années de tout secours spirituel. C'est une île fort basse, menacée chaque jour d'être couverte par la mer, et environnée des plus terribles écueils qui soient dans toute l'Europe. Il n'y a pas un arbre dans toute l'île; on ne s'y chauffe qu'avec du goémon, dont la puanteur incommode plus que sa faible chaleur ne procure de soulagement. La terre n'y produit que de l'orge, qui suffit à peine pour nourrir les habitants pendant trois mois; ils ne vivent le reste de l'année que de racines et de poissons, sans huile et sans aucun autre assaisonnement. Ils n'ont de vin que ce que la mer leur en jette, par les fréquents naufrages de vaisseaux qui se brisent contre les écueils dont l'île est environnée. L'eau même qu'ils boivent est saumâtre, à cause qu'ils ne la tirent que d'un puits trop voisin de la mer. Malgré cette vie misérable, les habitants de Sizun sont plus robustes et vivent plus longtemps que ceux de la terre ferme. Dès l'âge de sept à huit ans, ils passent les jours et les nuits à la pêche, au milieu des tempêtes et des rochers qui occupent cinq lieues de mer. Il n'ont pour toute nourriture que du pain et de l'eau, et les voiles de leurs barques pour se mettre à couvert du froid. Leurs femmes et leurs filles, de leur côté, labourent la terre, moulent à force de bras l'orge qu'elles ont recueillie, et en font du pain qu'elles mettent cuire sous la cendre du goëmon. Avant que Michel Le Nobletz eût été dans leur île, leur naturel répondait à la barbarie du lieu, et on les appelait les démons de la mer, parce qu'ils avaient la malice d'allumer des feux sur leurs rochers, pour tromper les pilotes, faire périr les vaisseaux et profiter de leurs débris.

Cependant les insulaires grossiers, barbares et terribles, reçurent le saint missionnaire comme un ange du ciel, et apportèrent une assiduité et une docilité merveilleuse à ses instructions. Après les avoir prêchés et catéchisés quelque temps deux fois le jour, il leur fit faire à tous des confessions générales, qui furent suivies d'un entier changement. Depuis cette heureuse époque, leur île devint aussi exempte de vices qu'elle l'est naturellement de bêtes venimeuses; car, sans parler des péchés scandaleux qui n'y sont point soufferts, on n'y connut presque plus ni la haine, ni l'envie, ni la médisance, ni les querelles. L'homme qui avait le plus de crédit à Sizun était un pêcheur nommé François Lesu; le missionnaire l'instruisit avec une attention toute particulière, et lui laissa des livres. Ce pêcheur, qui avait reçu de la nature un esprit discret et un cœur généreux, fut élu dans la suite capitaine de l'île; il fit les fonctions de pasteur, autant qu'un laïque peut les remplir, quand l'île n'eut point de prêtre; plus tard, il en fut lui-même ordonné curé.

Les travaux et les succès de l'homme apostolique étaient toujours entremêlés de croix et de persécutions, souvent de la part des prêtres, mauvais ou prévenus. Le Nobletz regardait toutes ces épreuves comme des moyens pour attirer les miséricordes divines sur son ministère. D'un autre côté, Dieu augmentait en lui le don de prophétie et de miracles. On trouve dans sa vie, non seulement plusieurs guérisons de malades, mais des résurrections de morts. Un jour, priant Dieu avec les instances les plus ferventes de lui donner un successeur qui pût cultiver ce qu'il avait si heureusement commencé, il eût révélation de la naissance de ce successeur. Il fit part de cette nouvelle à ses disciples, et, quelques années après, il s'arrêta au milieu d'une de ses exhortations, et dit : Remercions Dieu de ce qu'il m'a donné un successeur. Il a sept ans, il est du diocèse, de Rennes, et sera Jésuite. La même année, c'est-à-dire en 1603, parlant avec beaucoup d'action pour expliquer ses peintures mystiques, il répondit à une personne qui l'exhortait à se ménager, que les pères Jésuites viendraient s'établir à Quimper, qu'ils feraient des missions dans toute la Basse Bretagne, que les tableaux qu'il expliquait tomberaient entre leurs mains, et qu'ils en feraient le même usage que lui. Vers la fin de l'an 1620, une voix lui apprit que le successeur qu'il désirait n'était pas loin, qu'il le trouverait au collège des Jésuites de Quimper, et qu'il en était le plus jeune (1).

Le saint prêtre partit à l'heure même, et se rendit avant sept heures au collège de Quimper. Il y demanda le maître de la cinquième, et, sans lui parler du dessein que la Providence avait sur lui, il ne l'entretint que de la vocation de saint André et de saint Pierre, de la grâce que le Sauveur leur fit de les appeler à son service, et de la fidélité avec laquelle ils quittèrent tout pour le suivre.

Ce régent de cinquième était Julien Mau-

(1) *Vies des saints de Bretagne*, t. IV, in 12, édition de l'abbé Tresvaux

noir, né le premier octobre 1606, au bourg de Saint Georges de Raintambault, dans le diocèse de Rennes. Son père et sa mère, qui étaient fort pieux et fort charitables, le vouèrent à Dieu dès sa naissance. Le Seigneur agréa l'offrande de leur fils, et le forma lui-même de bonne heure à l'apostolat. Le petit Maunoir, encore enfant, assemblait ses compagnons, les rangeait deux à deux, les conduisait à l'église et là, montait en chaire, il récitait tout haut l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Symbole des apôtres. Son père et sa mère, animés par de si heureux commencements, n'oublièrent rien pour lui donner une éducation chrétienne. Un prêtre de la paroisse, qui, l'ayant souvent observé, avait remarqué avec joie qu'il passait à l'église tout le temps que les enfants de son âge emploient ordinairement à jouer, lui enseigna les premiers éléments de la langue latine, et le mit en état d'entrer au collège. On l'envoya étudier à Rome, sous les pères Jésuites, auxquels les habitants de cette ville et le parlement avaient depuis peu donné un établissement. Ses succès et sa vertu le firent admettre dans la congrégatiou des écoliers, où il montrait de plus en plus le zèle et les qualités d'un apôtre. Entendant parler du succès des Jésuites à la conversion des infidèles, et du petit nombre d'ouvriers pour une si grande moisson, il dit : Faites-moi donc Jésuite, et envoyez-moi au secours des infidèles. Lorsqu'il eut achevé ses classes, il demanda effectivement d'entrer dans la compagnie de Jésus, et y fut reçu par le célèbre père Coton, alors provincial de France. Après son noviciat et sa philosophie, ses supérieurs l'envoyèrent en 1630, enseigner les basses classes au collège de Quimper. Il y trouva le père Bernard, qui depuis longtemps priait Dieu d'envoyer quelqu'un au salut de tant d'âmes qui périssaient dans ces contrées. Soupçonnant que Maunoir était cet homme, il l'engageait à étudier le breton. Maunoir, ayant plus d'inclination pour les missions du Canada, restait indécis. Ce fut dans ces circonstances que Michel Le Nobletz vint lui rendre visite et lui parler de la vocation de saint André et de saint Pierre, marquant la sienne et celle du père Bernard.

A un quart de lieue de Quimper, il y avait une chapelle dédiée à la sainte Vierge, où les professeurs du collége menaient tous les ans leurs écoliers en pèlerinage pour les mettre sous la protection de Marie. Maunoir, allant à cette chapelle, se trouva l'esprit uniquement occupé de tout ce que le père Bernard lui avait dit du besoin qu'avait la Basse-Bretagne d'ouvriers évangéliques. Une vue intérieure lui représenta les diocèses de Quimper, de Tréguier, de Léon et de Saint Brieuc comme une carrière ouverte à son zèle ; et, dans ce moment, il sentit se former dans son cœur la résolution d'apprendre la langue bretonne. Arrivé à la chapelle avec ces mouvements, qui lui faisaient une douce violence, il s'offrit à Dieu qui l'appelait, et le supplia, puisqu'il le destinait à l'instruction de ces peuples, de lui apprendre à parler leur langue. Il s'adressa ensuite à la sainte Vierge, et lui dit avec confiance : Ma bonne maîtresse! si vous daigniez m'apprendre vous même le breton, je le saurais en peu de temps, et je serais bientôt en état de vous gagner des serviteurs! Après cette prière, Maunoir rendit compte de ses dispositions au père Bernard, et l'assura qu'il apprendrait la langue du pays aussitôt qu'il en aurait eu la permission. On la demanda pour lui ; elle lui fut donnée le jour de la Pentecôte, jour auquel les apôtres avaient reçu le don des langues. Après huit jours seulement d'étude, il parla l'une des langues les plus difficiles du monde, assez bien pour pouvoir faire le catéchisme à la campagne, et au bout de quelques mois il s'exprimait en breton si parfaitement, qu'il prêchait cette langue sans préparation. Il commença son ministère apostolique par faire le catéchisme en breton dans cette chapelle même, puis dans le voisinage; cependant il ne s'y dévoua complétement que l'an 1640, après avoir fait sa théologie et sa troisième année de novicat, et avoir reçu du supérieur général la permission de se consacrer aux missions de la Basse-Bretagne. Il revint demeurer à Quimper.

Michel Le Nobletz, à qui ses infirmités ne permettaient pas de sortir de Conquet, port de mer où il s'était retiré, envoya saluer le Père, et le pria de venir lui faire visite. Maunoir y alla, et le vieillard vénérable, voyant son successeur, pleura de joie, et dit comme Siméon : Seigneur! laissez maintenant votre serviteur aller en paix, puisque mes yeux ont vu celui que vous m'avez promis et que vous avez destiné pour éclairer cette nation! Ensuite, comme s'il n'eût plus eu qu'à se disposer à la mort, il fit une confession générale au Père ; après quoi, la clochette à la main, il alla avertir tout le monde de se rassembler à l'église. Il y mena le Père, le déclara publiquement son successeur dans les missions de la Basse-Bretagne, et lui donna, par forme d'investiture, la clochette et les peintures énigmatiques dont il s'était servi pour expliquer les mystères et les devoirs de la religion. Il l'obligea sur l'heure à prendre possession de son nouvel emploi et lui en fit faire ce jour là tous les exercices en sa présence. Il le conduisit ainsi chez les malades, afin qu'ils eussent la consolation de le voir et de l'entendre; et, l'ayant ramené chez lui, il passa ce soir et une partie du jour suivant à l'instruire à fond et des besoins de cette partie de la province et des moyens les plus propres à la sanctifier.

Il gagna d'abord la confiance de son disciple en ouvrant un livre de théologie écrit à la main, et lui donnant à lire la page qui se présentait, où Maunoir fut bien surpris de trouver la décision d'une difficulté qui l'embarrassait, et sur laquelle il n'avait consulté

personne. Persuadé que le saint homme connaissait toutes ses pensées, il se trouva d'autant plus porté à le consulter toujours depuis comme son oracle, et dès lors il l'écouta comme son directeur. Le Nobletz, parmi toutes les leçons qu'il lui donna, n'oublia pas de lui conseiller les cantiques spirituels et la mélodie, pour insinuer dans les cœurs, par les oreilles, les dogmes de la foi et les maximes de l'Evangile. Il lui mit entre les mains les régles qu'il avait suivies dans l'exercice de son emploi, et qui ne devaient pas être étrangères à son disciple, puisqu'elles étaient tirées de celles que saint Ignace a prescrites aux missionnaires de sa compagnie. Il fortifia Maunoir contre les persécutions, en même temps qu'il lui prédit qu'elles ne lui manqueraient pas. Il lui communiqua aussi la vertu de faire des miracles, et l'éprouva lui-même sur-le-champ, en se faisant guérir d'un poireau qu'il avait au visage, qui disparut aussitôt que Maunoir l'eut touché.

Le nouvel apôtre remplit son laborieux ministère pendant quarante-trois ans, de 1640 à 1683 ; d'abord avec le père Bernard pour compagnon, puis avec plusieurs prêtres séculiers. Leurs premières missions furent dans les iles d'Ouessant de Molesnes et de Sizun, dont les habitants les reçurent avec une joie extrême, que Dieu récompensa par la guérison miraculeuse de plusieurs malades.

Dans les cours de missions que l'évêque de Quimper leur fit faire dans son diocèse, il pria Maunoir d'aller consoler une fille extraordinaire. Marie-Amice Picard, née le deux février 1599, de pauvres paysans, dans le diocèse de Léon. Elle n'avait que sept ans lorsqu'elle entendit un sermon sur le mérite de la virginité et du martyre. Elle demanda aussitôt à Dieu trois grâces : la première, de faire en tout sa sainte volonté ; la seconde, de vivre et de mourir vierge ; la troisième, de souffrir les tourments des martyrs. Elle fut exaucée, et devint un martyrologe vivant les vingt dernières années de sa vie ; car la veille des saints martyrs, dont l'Eglise fait la fête, elle endurait des douleurs conformes aux genres de leurs supplices. Elle eut en même temps à souffrir des calomnies atroces Elle offrait patiemment à Dieu toutes ces peines pour la conversion des âmes, mourut saintement le 25 décembre 1652, et fut enterrée dans la cathédrale de Léon par l'évêque et tout le clergé (1). Michel Le Nobletz, qui avait toujours consolé et fortifié cette vertueuse fille, était mort l'année précédente entre les bras de son successeur Julien Maunoir.

Ces missions apostoliques en Bretagne y firent naître une autre œuvre de sanctification, qui y subsiste encore après deux siècles, et qui contribue singulièrement à y maintenir l'esprit de foi et de piété. Ce sont des maisons de retraite, où chacun peut venir pendant huit jours, à des époques annoncées dans les paroisses, se recueillir devant Dieu, écouter des prédications suivies, faire la revue de sa conscience, pour y mettre ordre ou s'affermir dans le bien. La première fut établie à Vannes, pour les hommes, par Louis Eudes de Kerlivio, vicaire général du diocèse ; une seconde, pour les femmes, par mademoiselle Catherine de Francheville. Le pére Huby compagnon de travaux du père Maunoir, propagea cette institution dans d'autres lieux. Aujourd'hui, il y a près d'une vingtaine de ces maisons dans les divers diocèses de Bretagne, qui font un bien incalculable. Par exemple, dans la maison de Rennes, il y a tous les ans quatre retraites pour les femmes, deux pour les hommes. L'époque en est annoncée dans les paroisses du voisinage. Chacun y est logé et nourri, pendant les huit jours, pour une pension qui varie de trente sous à vingt francs, suivant qu'il veut être traité. On y a vu à la fois jusqu'à sept cents personnes. Il s'y est même formé une congrégation de religieuses pour le service de la maison et des retraites. Tout ce que nous pouvons souhaiter à cette salutaire institution de la Bretagne, c'est de la voir imitée ailleurs.

Quand au père Julien Maunoir, un des fondateurs de ces saintes maisons, il mourut dans le bourg de Plevin, diocèse de Quimper, le 28 Janvier 1683 à l'âge de soixante-dix-sept ans. Pour sa sépulture, il arriva comme pour celle du bienheureux Pierre Fourier. Le vicaire général de Quimper, d'après une délibération de l'évêque et du chapitre, arrive au soir à Plevin pour transporter le corps dans la cathédrale. Il descend au presbytère, trouve tout le peuple fort calme, et compte faire la translation le jour suivant. Mais, à son réveil, il aperçoit les paysans en armes, faisant la garde devant le presbytère, et disant tout haut : Non, non, on ne nous enlèvera pas notre bon Père! Si on l'enterrait à Quimper, ce serait comme le père Bernard : il ne ferait point de miracles, et il en fera ici. Le vicaire général eut recours au gouverneur de Carhaix pour lui demander main-forte. Le gouverneur jugeant dangereux de violenter des paysans bretons, n'employa que la persuasion. Mais, tandis qu'il les pressait d'obéir aux ordres de l'évêque, sa femme leur persuadait le contraire. Le vicaire général finit par enterrer le corps dans l' église, sauf à l'enlever la nuit. Mais tandis qu'il était à dîner au château du gouverneur, les paysans entrèrent dans l'église, mirent sur la fosse une grande pierre en forme de tombe, et demeurèrent là, en armes, pour garder le sépulcre. Le saint corps demeura donc à Plevin, et on transporta seulement le cœur à Quimper. Le sépulcre de cet homme apostolique ne tarda guère à devenir glorieux par le concours d'un nombre infini de pèlerins, et par une multitude de guérisons obtenues dans presque toutes les parois-

(1) Tresvaux, t. I, p. 247 ; t. V, p. 66.

ses de la Basse Bretagne par l'intercession du Père (1).

Michel Le Nobletz et Julien Maunoir ne furent par les seuls qui honorèrent alors leur province par la sainteté de leur vie et de leurs mœurs. On trouve encore soixante autres personnages semblables, pendant le dix-septième siècle, dans les *Vies des Saints de Bretagne*, collection tellement utile, que chaque province en devrait avoir une pareille. Alors on verrait mieux l'action du Saint-Esprit dans les différentes parties de l'Eglise. Ce que nous en avons déjà vu pour le dix-septième siècle est prodigieux ; et cependant nous n'avons pas tout dit, et peut-être n'avons-nous pas encore vu le plus merveilleux.

Par exemple, sait-on beaucoup que l'apôtre qui convertit le plus de protestants à Paris dans le dix-septième siècle fut un modeste coutelier, Jean Clément, dont la conversion est aussi merveilleuse que les conversions. Il était coutelier, ainsi que son père, rue de la Mortellerie. Dans sa jeunesse, les enfants de Casaubon pervertirent son esprit : et lorsqu'ils allèrent se faire calvinistes en Angleterre, il alla lui-même à La Rochelle pour le même sujet. Clément, qui ne connaissait personne dans cette ville hérétique, s'adressa à un homme assez âgé, qui forgeait sur une enclume, et lui exposa le dessein qui l'avait porté à venir. Ce vieillard, après l'avoir écouté, lui dit fort gravement : Ah ! mon enfant, gardez-vous bien de faire ce que vous dites ; peut-être tomberiez-vous dans l'état où je me vois, et qui est tel que je voudrais que la terre s'ouvrit présentement sous mes pieds et m'engloutit en enfer : car je vois ma damnation qui augmente chaque jour pour avoir quitté l'Eglise romaine, étant prêtre et religieux ; et je ne puis quitter celle où vous voulez entrer, parce qu'une femme et quatre enfants m'y attachent. Allez donc, sortez d'ici sans boire ni manger, de crainte que Dieu ne vous abandonne. Clément, saisi d'horreur, se résolut à sortir ; et ayant demandé à ce vieillard où il pourrait aller pour se faire instruire, celui-ci l'adressa au curé d'Estrée, à deux lieues de là. Il s'y rendit, et, après dix jours, il prit congé de ce bon curé qui l'avait traité avec beaucoup d'amitié, et parfaitement guéri de tous ses doutes : puis, dès qu'il fut de retour à Paris, Dieu lui donna la pensée de travailler lui-même à la conversion des hérétiques (2).

Jean-Jacques Olier, étant devenu, l'an 1642, curé de Saint-Sulpice, paroisse alors la plus dépravée de Paris, y appela le père Véron, Jésuite, pour prêcher la controverse contre les hérétiques, qui affluaient dans ce quartier. Le père Véron, par la tournure de son esprit, était plus propre à les confondre qu'à les convertir. Mais quand il était descendu de chaire, le coutelier Clément répondait, dans le parterre et dans les charniers de l'église, à ceux qui proposaient des doutes ; et il le faisait avec une telle bénédiction, qu'il y avait peu d'hérétiques qui, après l'avoir entendu, ne restassent persuadés. Sa douceur et son humilité gagnaient ceux que la méthode dure, mais solide, du père Véron avait émus ; et on peut dire que jamais homme n'a eu plus de bénédictions que lui pour cet emploi. La méthode de Véron confondait très-bien l'orgueil des ministres, mais elle les mettait en colère ; le bon homme Clément, au contraire, expliquait leurs passages, leur faisait voir par ceux qu'il leur apportait qu'ils n'en comprenaient pas le vrai sens, et leur proposait notre doctrine, par des textes clairs et solides, en sorte qu'il n'y en avait presque jamais qui ne se rendissent. Il avait appris par cœur presque toute la Bible française, et il savait, touchant les points essentiels de controverse, ce que l'Eglise veut que l'on sache là-dessus, et jusqu'où l'on peut aller ; il convertissait en si grand nombre les hérétiques, que, calcul fait sur toute une année, il n'y en avait pas moins de six par jour.

Le coutelier Clément trouva même un successeur de son apostolat dans le mercier Beaumais. Celui-ci avait d'abord résolu d'embrasser le calvinisme pour se conformer aux désirs d'une femme protestante qu'il voulait épouser, et qui mettait cette condition à son mariage. Les remords de sa conscience, et le trouble qui s'empara de lui pendant qu'il délibérait, l'obligèrent à faire de sérieuses réflexions sur les conséquences d'une telle démarche ; et enfin, pour affermir sa foi ébranlée, il s'adressa au coutelier Clément. Celui-ci le persuada si fortement des vérités catholiques, qu'il eut le bonheur de voir en lui un digne héritier de ses travaux et de son zèle. Beaumais ayant en effet reçu par infusion l'intelligence de l'Ecriture sainte et du sens des Pères de l'Eglise, que pourtant il n'étudia jamais, commença à son tour à détromper les hérétiques. Par déférence aux désirs de M. Olier, qui voulait s'en servir dans la réforme de sa paroisse, il vint s'établir dans le faubourg Saint-Germain, où Dieu récompensa son zèle par les succès les plus éclatants. Il semblait l'emporter pour la dispute sur les plus habiles docteurs de l'Université de Paris : au moins personne ne pouvait lui être comparé pour la facilité merveilleuse avec laquelle il réfutait les discours des ministres. Il parcourut dans la suite les villes de France les plus infectées de l'hérésie de Calvin, et eut le bonheur d'y opérer des conversions en grand nombre, de quatre à cinq mille (3).

Un grand serviteur de Dieu, Adrien Bourdoise, disait à ce propos : « Ce siècle est fort malade, mais le clergé ne l'est pas moins : la vanité, l'impureté et l'impudence règnent partout... La plupart des prêtres demeurent les bras croisés ; et il faut que Dieu suscite

(1) *Vie du P. Julien Maunoir*, Tresvaux, t. V. — (2) *Vie de M. Olier par l'abbé Faillon*, t. I, p. 186.
(3) *Vie de M. Olier*, partie 2, l. II, Paroisse.

des laïques, des couteliers et des merciers, pour faire l'ouvrage des prêtres fainéants. Etre de maison, être docte et être à Dieu, cela est assez rare de nos jours ; car d'où vient que Dieu se sert aujourd'hui de M. Beaumais mercier, et de M. Clément, coutelier de profession, l'un et l'autre laïques, pour la conversion de tant d'hérétiques et de mauvais catholiques, dans Paris, sinon parce qu'il ne trouve pas de bacheliers, de licenciés et de docteurs, qui soient pleins de son esprit, pour les y employer ? Et c'est le plus grand reproche, et l'affront le plus sensible que Dieu puisse faire au clergé de ce siècle, qui a si peu d'humilité. Vivent le coutelier et le mercier ! *Non multi sapientes, non multi potentes non multi nobiles*.

De 1570 à 1670, pendant tout un siècle, l'évêché et puis archevêché de Paris fut, dans la famille de Gondi ou de Retz, comme une ferme qui se transmettait soigneusement de l'oncle au neveu. Dans cette succession séculaire, ce qu'il y a de plus remarquable, est cette succession : le neveu ressemble communément à l'oncle, excepté le dernier, qui figura dans la Fronde, révolution d'essai provoquée par la supression des états généraux. Tandis que le coadjuteur-neveu dominait dans les troubles politiques, année 1650, l'archevêque-oncle se laissait dominer par les Jansénistes, qui ne ruinaient pas moins que les protestants et la foi et les mœurs. » Ils enseignent, disait M. Olier, que jamais ils ne font le mal que par le défaut de la grâce, Dieu la retirant sans sujet à sa créature, et la faisant ainsi trébucher. Ils publient et prêchent que, quand nous tombons, ce n'est que par faute de grâce, et non par l'abus de notre liberté, et qu'ainsi les commandements de Dieu nous sont impossibles. Voyez quelle doctrine, et quel prétexte aux négligents et aux libertins ! Ils sont venus, disent-ils, pour humilier les hommes, en apprenant que la grâce est le principe de tout ; comme si le corps de l'Eglise ne l'enseignait pas à ses enfants. Voyez quelle est cette humilité, qui fait que le pécheur ne s'accuse jamais d'être la cause entière du mal, mais qu'il en accuse Dieu, comme s'il ne voulait pas que nous fissions le bien, le bien qu'il nous commande, et pour l'accomplissement duquel il est mort sur la croix et a versé tout son sang ! » Ce langage impie était devenu si populaire, que plusieurs le portaient dans le saint tribunal en confessant leurs péchés, et on cite ; entre autres exemples, celui d'une personne qui, ayant violé les engagements les plus sacrés, osa bien dire dans son accusation que la grâce lui avait manqué trois fois. Ces bruits commençaient même à se répandre à Rome ; et on y disait que s'accuser ainsi, c'était s'accuser à la mode (1).

L'on conçoit que, sous un archevêque livré aux Jansenistes et un coadjuteur livré aux factions politiques il n'était point aisé de réussir en la régénération du peuple et du clergé de Paris. Un autre prélat n'y aidait pas mieux : l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui avait la juridiction ecclésiastique dans toute cette partie de la capitale. Il se nommait Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, fils adultérin de Henri IV et de Catherine de Balsac : sans être prêtre, il était évêque de Metz, abbé commendataire de Saint-Germain de Paris, de Fécamp, de Vauxsernai, d'Orchamps, de Saint-Taurin d'Evreux, de Bonport, de Tiron, de Valasse, et se maria l'an 1678 (2). Ces sortes d'abbés, presque toujours cadets ou même bâtards de grandes familles, prenaient pour eux les revenus des abbayes, et laissaient aux moines les prières et les jeûnes de la règle. Bientôt les moines ne se gênèrent pas plus que leurs abbés du siècle. De là cette dégénération croissante de l'état monastique jusqu'à la grande Révolution de 1789.

Et toutefois c'était du temps de cet archevêque, de ce coadjuteur, de cet abbé de Saint-Germain, que devait s'organiser la régénération durable du clergé et du peuple de Paris, ainsi que de la France, par l'établissement général des séminaires. Ce n'était pas chose facile. Depuis le concile de Trente jusqu'en 1600, on ne fait mention que de trois séminaires ou plutôt essais de séminaires en France : celui de Reims, fondé par le cardinal de Lorraine, qui avait assisté en personne au concile œcuménique ; celui de Bordeaux, établi vers l'an 1580 par l'archevêque Antoine de Sansac; celui de Carpentras formé l'an 1585 par l'évêque Jacques Sacrati. Jusqu'alors il n'y avait pour ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique ni maison commune, ni exercices réguliers, ni études spécialement appropriées à leur état. Il existait des écoles de théologie où l'on enseignait le dogme ; mais la morale pratique était moins cultivée. Les jeunes théologiens vivaient dans le monde, chacun selon son gré, sans être astreints à une règle, sans surveillance, et sans tous les secours qu'offre la vie de communauté. On ne connaissait ni les examens, ni les retraites pour les ordres, ni les conférences. On était admis au sacerdoce sans toutes ces épreuves, et sans ces secours nécessaires à la faiblesse humaine. Un grand nombre de prêtres ne portaient point le costume ecclésiastique, et paraissaient partager les mœurs du monde au milieu duquel ils vivaient. Une réforme était donc nécessaire et désirée. Mais comment y parvenir ? Saint François de Sales lui-même n'avait pu réussir à procurer un séminaire à son diocèse. Un saint prêtre, Adrien Bourdoise, lui ayant témoigné son étonnement de ce qu'il ne consacrait pas ses talents à la formation des ecclésiastiques : « J'avoue, répondit le saint évêque, et je suis très persuadé qu'il n'y a rien de plus nécessaire dans l'Eglise ; mais après avoir travaillé moi-même pendant dix-sept ans à former seulement trois prêtres, tels que je les

(1) *Vie de M. Olier*, partie 2, l. IX, t. II, p. 160. — (2) *Gallia christiana*, Metz.

souhaitais pour m'aider à réformer le clergé de mon diocèse, je n'ai pu en former qu'un et demi ; et je n'ai pensé aux filles de la Visitation et à quelques séculiers que lorsque j'ai eu perdu toute espérance à l'égard des ecclésiastiques ». Cependant, sur la fin de sa vie, il eut quelque pressentiment de ce que la Providence préparait à cet égard.

Comme il venait quelquefois à Lyon, madame Olier, femme de l'intendant de cette ville, le pria de vouloir bien consulter Dieu sur la vocation du plus jeune de ses trois fils, Jean Jacques, né à Paris le 20 septembre 1608, et qui montrait beaucoup de vivacité. Quelques jours après, elle lui présenta ses trois enfants à la fin de la messe. Le saint évêque les accueillit avec une tendresse paternelle, les embrassa l'un après l'autre ; et comme il les louait tous également, la mère lui répondit que Jean-Jacques, le plus jeune, n'était point sage, mais dyscole, et tellement déréglé en ses déportements, qu'il donnait souvent sujet à son père et à elle-même de pester contre lui. Le saint dit ces paroles : Madame, il faut pardonner quelque chose à la jeunesse, les humeurs gaies ne sont pas les plus malignes : je n'ai qu'à vous dire que j'ai consulté Dieu sur la vocation de votre fils. Soyez consolée : le ciel l'a choisi pour la gloire et le bien de son Eglise.

Jean-Jacques Olier avait alors douze ans. Dieu l'avait prévenu de ses grâces dès l'enfance. Quand sa nourrice voulait mettre fin à ses cris et à ses pleurs, elle le portait à l'église voisine, et aussitôt il était tranquille. Dès l'âge de sept ans il eut la plus haute idée du sacrifice de la messe et de la sainteté du prêtre. Sa dévotion envers la sainte Vierge n'était pas moindre. Tout ce qui lui en rappelait le souvenir excitait sa joie ou sa reconnaissance. Quoiqu'il fût doué d'un esprit vif et d'une grande facilité de mémoire, il comptait beaucoup plus, pour le succès de ses études, sur sa divine Mère que sur ses talents naturels. A huit ans, ses parents le mirent au collège, le destinant à l'état ecclésiastique, et lui obtinrent un bénéfice. Mais sa vivacité extrême, qui mit plus d'une fois ses jours en péril, leur donnait beaucoup d'inquiétudes. Le saint évêque de Genève les rassura. Il fit plus. Le jeune Olier avait reçu la tonsure pour jouir du prieuré de Clisson, mais il ne portait point la soutane. Le saint lui conseilla de la porter. Il pria même la mère de lui donner ce fils pour qu'il le formât lui-même aux vertus et à la science ecclésiastique. Mais le saint évêque de Genève mourut dès le 28 janvier de l'année suivante 1622, après avoir béni encore une fois la mère et les enfants (1).

Le jeune Olier étudia la philosophie au collége d'Harcourt et la théologie en Sorbonne. Il eut alors quelque désir d'entrer chez les Chartreux, puis chez les religieux de Saint-François. Mais ses parents, outre le prieuré de Clisson qu'il avait déjà, lui procurèrent encore l'abbaye de Pebrac et le prieuré de Bazainville. Voulant le pousser aux honneurs, ils désirèrent qu'il exerçât déjà son talent pour la prédication, quoiqu'il ne fut point encore prêtre, ni même dans les saints ordres. « Je prêchais donc avec gentillesse, dit-il, je composais ces beaux sermons à la mode, tout plein de vanité de pointes d'éloquence et de curiosité ; et je ne disais rien contre les mœurs du monde, à savoir l'avarice et la superbe. » Vers ce temps, il commença donc à fréquenter les grands, et à s'engager dans les divertissements du monde. Ses parents, pour lui frayer un chemin aux honneurs, lui prodiguèrent tous les moyens de paraître avec éclat. Il avait un grand train, deux carrosses, une maison nombreuse. Cependant une sainte âme priait pour sa conversion, c'était une marchande de vin.

Marie de Gournay, née à la campagne, de parents obscurs eut toujours d'elle-même l'opinion la plus basse, ne voyant rien d'aussi méprisable que sa personne dans tous les ouvrages de Dieu. Elle épousa David Rousseau, l'un des vingt et un marchands de vin de Paris ; et quoiqu'elle jouît alors d'une honnête aisance elle ne diminua rien de son amour pour la pauvreté. Regardant son corps comme un fumier, c'était son expression, elle ne pouvait souffrir de se voir revêtue d'habits neufs, n'en portait jamais que de vils et de très-communs, et ne se nourrissait presque que de restes dont on n'avait pu tirer aucun profit. La vue de son néant et de sa petitesse, toujours présente à ses yeux, la portait à se refuser tout ; tout jusqu'à la moindre dépense pour elle-même lui était insupportable. Sa grande étude fut toujours d'imiter la très-sainte Vierge, et d'unir ses dispositions intérieures à celles dont cette créature incomparable accompagnait toutes ses actions. De peur d'occuper quelque place dans l'estime des hommes, elle évitait tout ce qui aurait pu lui donner la réputation d'une personne de piété ; et, durant les vingt ans qu'elle passa dans son cabaret, servant continuellement le public, elle ne témoigna jamais, ni par ses paroles, ni autrement, le moindre sentiment de Dieu, quoiqu'elle fût sans cesse unie à lui. Toutefois, elle ne laissa pas d'être utile au bien spirituel des personnes qui fréquentaient sa maison ; car elle y convertit, avec les paroles les plus simples et les plus communes, une multitude de pécheurs obstinés jusqu'alors dans le mal. Enfin, son extérieur répondait tout à fait à l'idée qu'elle s'efforçait de donner d'elle même : elle n'avait rien qui la fit distinguer d'une femme du bas peuple, et montrait en tout une grande simplicité dans ses paroles et dans sa manière d'agir.

Après la mort de son mari, elle voulut prendre pour elle la plus pauvre chambre de sa maison, quoiqu'elle y fût exposée à un grand

(1) L'abbé Faillon, *Vie de M. Olier*, Paris, 1841, I. I.

bruit, dont elle souffrait beaucoup. Cette créature angélique ne pouvait s'occuper que de Dieu, qui semblait être l'aliment et le soutien de son corps, comme il était l'objet continuel de ses pensées et de toutes les affections de son âme; elle lui demandait sans cesse, et avec une ardeur incroyable, de la retirer de ce monde, et le matin, à son réveil, elle ressentait une vive affliction de voir son exil encore prolongé. Dévorée d'une faim insatiable de la divine eucharistie, elle passait quelquefois des journées entières sans autre aliment que cette manne céleste; et, s'il lui arrivait alors de prendre un peu de nourriture, comme deux ou trois cuillerées de bouillon, c'était toujours à la hâte et en se faisant à elle-même une sorte de violence. « Dieu montre visiblement par elle son pouvoir absolu, dit M. Olier dans ses mémoires : elle n'a qu'à parler, et d'un mot elle fait ce qu'elle dit, ce qu'elle veut et ce qu'elle demande; et cela sans extérieur, sans faste, sans geste, sans ces dehors qui persuadent et gagnent ordinairement les cœurs. Elle ne cherche rien et ne dit rien pour elle même : C'est Dieu qui parle par elle et qui rend sa parole si efficace. Ainsi d'un seul mot elle a fait bâtir des hôpitaux. Enfin, il faut que tout le bien qui s'opère aujourd'hui passe, en quelque sorte, par ses mains; principalement toutes les grandes entreprises qui se font dans la capitale, comme nous le voyons de nos yeux (1). »

Or, ce que cette sainte cabaretière demandait continuellement à Dieu, c'était le renouvellement du clergé, spécialement dans le faubourg St-Germain, qu'elle habitait. Olier avait alors vingt ans et demi. Il revenait de la foire avec quelques ecclésiastiques de ses amis, lorsqu'une pauvre femme les aborda dans la rue et leur dit : Hélas, messieurs que vous me donnez de peine! Il y a longtemps que je prie pour votre conversion. J'espère qu'un jour Dieu m'exaucera. C'était la cabaretière Marie, que ces messieurs ne connaissaient pas encore. Ils ressentirent bientôt l'effet de ses prières. Olier éprouva des désirs passagers de rompre entièrement avec le monde et de mener une vie parfaite. Etant allé à Rome pour apprendre la langue hébraïque, il est menacé de perdre la vue. N'y trouvant point de remède dans la médecine, il fait à pied le pèlerinage de Notre-Dame de Lorette. Au moment qu'il entrait dans l'église, un énergumène lui dit : Abbé français, si tu ne te convertis pour vivre en homme de Dieu attends d'étranges traitements. Entré dans la sainte Chapelle, non-seulement il y trouva la guérison de ses yeux, mais il s'y sentit lui-même transformer en un autre homme. C'est dans ce saint lieu, dit-il, que j'ai été engendré à la grâce par les prières de la très sainte Vierge, et cette mère de miséricorde m'a fait renaître à Dieu dans le lieu même où elle avait engendré Jésus-Christ dans ses chastes entrailles (2).

Revenu à Paris, par suite de la mort de son père, Olier embrasse ouvertement la pratique des maximes de l'Evangile. Il instruit les pauvres dans sa maison; puis, au milieu des rues, il baise leurs pieds et leurs plaies. Il est blâmé et persécuté par ses proches. Dieu commande à une fervente religieuse de Saint-Dominique de prier spécialement pour lui, sans qu'elle l'eût jamais vu ni connu. Il fait lui-même plusieurs pèlerinages en l'honneur de la sainte Vierge, pour connaître sa vocation. Dieu lui laisse entendre, par un songe, qu'il l'appelle au ministère pastoral du second ordre et à la sanctification du clergé. Il se met sous la direction de saint Vincent de Paul, qui lui fait recevoir les ordres sacrés, et l'emploie dans les missions de la campagne.

Cependant plus d'un bon prêtre, plus d'un bon évêque essayait de créer des séminaires. Nous entendons par séminaire proprement dit, un établissement dont le but principal est de former les élèves du sacerdoce aux sciences et aux vertus ecclésiastiques, et de les préparer à la réception des saints ordres. Les premiers essais n'atteignaient pas encore le but, mais en approchaient.

Un saint prêtre, né l'an 1584, au diocèse de Chartres, Adrien Bourdoise, avait un grand zèle pour le renouvellement du clergé. A Paris, il forma une société d'ecclésiastiques pour s'entretenir dans l'esprit de leur état. Longtemps sans demeure fixe, et si pauvre, qu'elle manquait des meubles les plus indispensables, jusqu'à se servir pour tables, durant le jour, des volets qui la garantissaient du froid durant la nuit, cette petite société fut enfin incorporée au clergé de St Nicolas-du-Chardonnet, dont elle porta depuis le nom. L'archevêque de Paris l'avait chargé d'enseigner aux nouveaux prêtres les cérémonies de la messe, avec les rubriques du bréviaire et du missel, et d'examiner les prêtres étrangers qui arrivaient à Paris. Elle reçut de la sorte un grand nombre d'ecclésiastiques. Plusieurs, pour se former aux fonctions du saint ministère, ou à la conduite des petites écoles, venaient même demeurer en pension dans cette communauté. En 1627, quoique la société de ces prêtres fût composée de dix membres, un seul avait le soin des étudiants, tandis que trois étaient occupés aux petites écoles des garçons, et les autres aux divers emplois de la paroisses. Les pensionnaires étaient trois ou quatre fois plus nombreux : on en recevait autant qu'on pouvait en loger honnêtement, cette communauté était ambulante. En 1633, l'on y comptait de quarante à cinquante, tant prêtres que simples clercs. Un plus grand nombre encore s'y rendaient pour assister aux offices de la paroisse ou aux entretiens. Bourdoise fut même chargé, par les évêques de Beauvais et de Laon, de veiller sur la conduite des clercs de leurs diocèses,

(1) *Vie de M. Olier*, t. I, p. 355 357. *Ibid.* p. 27.

résidant à Paris. Mais la maison de Saint-Nicolas, érigée en communauté l'an 1631, n'était l'an 1642 qu'une simple communauté de prêtres de paroisse.

Les règlements qu'on y avait suivis jusqu'alors ne permettaient pas, en effet, qu'elle fût autre chose ; car Bourdoise voulait que sa communauté dépendît entièrement non seulement du curé, mais encore des marguilliers de la paroisse, afin qu'on pût en renvoyer plus aisément les prêtres, s'ils manquaient à leur devoir. Ce fut même l'occasion de l'espèce de rupture qui eut lieu entre Bourdoise et ses confrères, lorsque ceux-ci, profitant de son absence, s'adressèrent à l'archevêque de Paris qui les érigea en communauté et séminaire le 20 avril 1644, et les soumit à sa juridiction. L'acte même d'érection de cette communauté en séminaire montre assez ce qu'elle avait été au commencement. On y déclare que la société se propose trois fins : la première est la sanctification particulière de ses propres membres; la seconde, le service des paroisses, et particulièrement l'instruction des jeunes garçons dans les petites écoles; la dernière, la formation des ecclésiastiques dans ce séminaire, sous la dépendance de l'archevêque de Paris (1)

Bourdoise institua dans d'autres diocèses des communautés semblables. Cette communauté des prêtres de la paroisse, commencement d'un séminaire à Paris, devrait être partout le complément des séminaires. Ces réunions auraient plus d'un avantage : les ecclésiastiques, vivant ainsi en commun, s'exciteraient les uns les autres à la régularité, se concerteraient mieux pour les détails de leurs fonctions, et leur ministère deviendrait à la fois plus utile et plus respecté aux yeux de leur troupeau.

Adrien Bourdoise, ami de tous les saints prêtres de son temps a été comparé à Élie pour l'ardeur de son zèle, et à Jean-Baptiste pour sa sainte liberté à reprendre les petits et les grands. Son zèle avait principalement pour objet le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans la vie des prêtres. M. Olier étant allé pour le voir à Saint-Nicolas et y célébrer ensuite la sainte messe, Bourdoise lui refusa des ornements, parce qu'il y avait dans son extérieur quelque chose qui n'était pas entièrement conforme à la modestie cléricale. Ils eurent plusieurs entretiens à ce propos, et Olier prit Bourdoise pour son maître dans la cléricature. Vincent de Paul lui-même n'était pas épargné par ce maître. Bourdoise lui reprocha un jour de n'être qu'un homme timide et pusillanime, et l'appela familièrement une poule mouillée. Bourdoise était surtout exact à porter constamment la soutane : chose alors bien rare. La plupart des ecclésiastiques portaient l'habit séculier, avec des bottes, comme cela se fait encore, dit-on, en certaines contrées de l'Allemagne. Bourdoise, que l'on raillait quelquefois sur sa soutane, savait profiter de l'occasion. Un jour, étant allé visiter l'église de l'abbaye de St-Denis, il aperçut dans la sacristie un homme en habit et en manteau court, botté et éperonné, qui confessait un prêtre revêtu de l'aube et de l'étole. Sur le champ il envoya chercher le prieur de l'abbaye et lui dit : Mon père, venez voir, venez voir un soldat qui confesse un prêtre. Cette remontrance piquante eut son effet, car aussitôt le prieur défendit sévèrement au religieux sacristain de souffrir jamais de pareils abus. — Ces pieuses originalités étaient familières à Bourdoise. L'année 1639, il faisait la mission dans une paroisse de campagne, diocèse de Chartres, avec M. Olier et d'autres ecclésiastiques de leurs amis. Un jour que les missionnaires étaient à table et qu'on venait de servir le premier plat, il s'avisa de demander si ces messieurs, qui avaient prêché avec tant de force et de zèle, avaient fait chacun leur sermon : on lui répondit que la question ne pouvait pas être douteuse. C'est de quoi je doute encore, répliqua Bourdoise, je voudrais bien m'en assurer par les effets. Nous avons déjà pris une partie de notre réfection, et il y a ici une infinité de pauvres paysans, venus de huit à dix lieues pour vous entendre, qui n'ont pas même un morceau de pain. Ils sont en danger de tomber en défaillance en retournant chez eux. Messieurs, croyez-moi, faisons votre sermon : donnons-leur le reste de notre dîner, et nous contentons d'un peu de dessert. La proposition fut adoptée et exécutée sur le champ (1).

Bourdoise et Olier avaient un ami, venu de Bourgogne, Claude Bernard, né à Dijon, le 26 décembre 1588. Son père, Étienne Bernard, député aux États généraux de Blois cette année-là même, y prononça une harangue remarquable par le courage qui y règne. Nommé maire de Dijon et ensuite conseiller au Parlement, il fut un des soutiens de la ligue catholique en Bourgogne, pour empêcher l'hérésie de désennoblir le trône et le royaume de France. Henri IV, revenu à la foi de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis, le nomma gouverneur de Marseille, puis lieutenant général de Châlon-sur-Saône, où il mourut en 1609. Son fils, Claude Bernard, élevé chez les Jésuites de Dôle, se distingua par ses talents. La vivacité de son imagination l'enjouement de son caractère, les saillies de son esprit, le firent accueillir dans les meilleures sociétés, dont il devint bientôt les délices. Il avait surtout le talent de contrefaire au naturel, de la voix, des gestes et des manières, les personnes même qu'il n'avait vues qu'une seule fois. Il était capable d'improviser à l'instant une comédie, et d'y jouer tous les personnages. L'évêque de Belley, Pierre Camus, ami de saint François de Sales, étant venu à Dijon pour affaires, prit en amitié le jeune Bernard, et tâchant de le tourner vers

(1) *Vie de M. Olier*, t. I, p. 109. — (2) *Vie de M. Bourdoise et de M. Olier*.

l'état ecclésiastique. Bernard, qui ne pensait qu'à rire, lui répondit qu'il ne voulait point avilir le sacerdoce, et qu'il aimait mieux rouler dans le monde sous le titre de pauvre gentilhomme que de pauvre prêtre. Toutefois, au départ de l'évêque, il l'accompagna jusqu'à Lyon. De retour, il s'attacha à M. de Bellegrade, gouverneur de Dijon et commandant de Bourgogne, qui le prit en grande affection et qui l'emmena bientôt à Paris et à la cour, en disant: Je veux qu'on parle de lui par toute la France. Le long du chemin, Bernard ne rêvait que plaisirs et comédies ; il avoua même depuis à son premier biographe, qu'il pensait à se plonger dans toutes sortes de vices. Dieu l'arrêta par cette considération : que ce n'était pas le moyen de s'élever à une haute fortune ; que c'était se ruiner d'honneur et de réputation que de passer pour un débauché. Il fit donc son possible pour ne pas tomber dans ce défaut, préférant s'avancer dans le grand monde. Il y réussit. Ce fut bientôt à Paris comme en Bourgogne. Une fête ne paraissait complète que quand Bernard en était. Ses compagnons de belle humeur en improvisaient quelquefois.

Un jour, ayant tout concerté à son insu, ils l'invitent à venir avec eux au couvent des Ursulines entendre un fameux prédicateur qui devait y donner un sermon l'après-dînée. Quand ils y arrivent, le sermon était sonné, et l'église pleine de monde. Alors, ses joyeux amis lui apprennent que ce fameux prédicateur était lui-même et qu'il n'y avait pas moyen de reculer. Bernard, toujours de bon accord, demanda une demi-heure de temps pour se recueillir dans une chambre. On lui apporte une soutane, un surplis et un bonnet carré. Mais au moment qu'il s'apprête à sortir de ce lieu, son défunt père lui apparait avec un visage plein de majesté, et lui dit : Prends bien garde à ce que tu vas faire! Bernard, profondément ému, commence son entretien par ces paroles de l'Evangile: *Dieu a tellement aimé le monde, qu'il lui a donné son Fils unique*. Il traite ce sujet avec tant d'éloquence, que ceux qui étaient venus pour rire ne purent s'empêcher de pleurer. Le plus touché fut le prédicateur lui-même. Cela cependant ne décida point encore sa conversion.

Quelque temps après, on lui porta un défi de la part des meilleurs danseurs de Paris. A cet effet, grande compagnie s'assembla chez M. de Bellegarde. La danse avait commencé, on attendait Bernard. Mais au moment qu'il veut faire son entrée, son père avec un visage sévère l'arrête par le bras et lui dit : Veux-tu me faire cet affront ? Retire-toi ! Bernard demeura si étonné, qu'à peine eut-il la force de monter à sa chambre et de s'y enfermer, pour méditer et pleurer sur sa vie. M. de Bellegarde, ayant appris de lui-même la vraie cause de l'incident, lui conseilla de prendre tout de bon la soutane, et de se loger à l'université pour étudier en théologie. Bernard le fit ; mais tantôt il portait la soutane, tantôt il ne la portait point, n'y étant pas encore obligé. Ce qu'il conserva toujours, ce fut sa belle humeur, qui le faisait rechercher de tout le monde.

L'an 1619, il était à jouer la comédie dans une maison de campagne, quand il eut avis que l'évêché de Mâcon était vacant. Il pense aussitôt que l'occasion était belle pour employer le crédit de M. de Bellegarde et ne plus porter en vain la soutane, qui l'embarrassait assez. Sur cette pensée, il sort de théâtre et prend un cheval de poste, pour aller trouver le roi à Compiègne et lui demander l'évêché de Mâcon. Mais au milieu de la nuit et de la forêt il est assailli d'une pluie si violente et si extraordinaire, qu'à peine pouvait-il conduire son cheval. Dans cette solitude et ces ténèbres, une voix intérieure lui disait : De quel lieu sors-tu ? du théâtre ! Et que vas-tu faire ? briguer l'épiscopat ! quel aveuglement ! Il était absorbé dans ces réflexions, quand son cheval s'arrêta devant une église de Compiègne. Une pieuse femme en sortait, qui, voyant un homme tout éperdu et battu de l'orage, lui offrit l'hospitalité. Bernard accepta, et après quelques rafraîchissements, dormit près de vingt-quatre heures de suite. A son réveil, il ne songea plus à demander l'épiscopat. Toutefois, comme il connaissait particulièrement le père Arnoux, Jésuite, confesseur du roi Louis XIII, il alla lui rendre visite et lui conta les aventures de son voyage.

De retour à Paris, il pensait sérieusement à se convertir. La mort tragique d'un ami intime vint le confirmer dans ses bons desseins. Cet ami, servant de second à un autre dans un duel, fut blessé à mort. Bernard, l'ayant appris, courut l'assister dans ses derniers moments. Comme il l'aimait avec tendresse, il mit tout en œuvre pour le disposer à une mort chrétienne, lui parla éloquemment de Dieu, de sa bonté, de sa miséricorde, du regret de l'avoir offensé. Ce qu'il disait à son ami mourant, il le disait à lui même. Cette mort épouvante tellement Bernard, qu'il n'est plus reconnaissable. Il change insensiblement d'humeur, il commence à aimer la solitude, il l'établit même dans son cœur, il fréquente les lieux de dévotion, il cherche à s'instruire et étudie le chemin du salut. Cependant sa conversion n'est pas encore entière ; d'autres aventures l'achèveront.

Une dame de haut rang, dont Bernard fréquentait la maison et qui lui témoignait beaucoup de bienveillance, fut invitée par le capitaine des gardes à une grande cérémonie de la cour, la réception des chevaliers du Saint-Esprit par le roi dans l'église des Augustins. Le capitaine des gardes admit la dame, mais repoussa Bernard, qui l'accompagnait, et leva même le bâton contre lui, sans que la dame dît un mot de faveur. Bernard s'en allait transporté de colère, lorsqu'il rencontra le père Arnoux, qui lui dit : Quoi, monsieur Bernard, serez-vous seul dans Paris

qui n'assisterez pas à la cérémonie? Puis, sans écouter ses excuses, il le fait monter en son carosse, le conduit aux Augustins, le recommande au capitaine des gardes, comme l'homme sans qui la fête ne serait pas complète. Et ce même capitaine le reçoit à bras ouverts, et il lève le même bâton pour lui donner la meilleure place de l'assemblée. Bernard y médita sur la fausseté et le néant du monde, et résolut plus que jamais de se donner à Dieu.

Il allait de temps en temps visiter le jeune comte de Moret, fils naturel de Henri IV, qui était élevé au collège des Jésuites. Le gouverneur du comte fit un jour à Bernard de sévères remontrances sur sa vie mondaine, et sur le compte terrible qu'il en rendrait à Dieu. Comme Bernard répondait par des plaisanteries, le jeune prince lui dit : Tout beau, monsieur Bernard, vous faites bien le mauvais ; mais si vous aviez parlé une fois au père Marnat, vous changeriez bientôt de gamme. Bernard retint le nom de ce Père, qu'il ne connaissait pas encore. Quelque temps après il entra dans l'église de Saint-Etienne-des Grès, et se prosterna devant une image de la sainte Vierge, pour lui demander une grâce assez singulière : c'était de le délivrer des poursuites d'une dame du grand monde, qui voulait absolument venir loger chez lui, par la raison que la peste était déclarée chez elle. Bernard promit donc à la Mère de Dieu que, si elle le tirait de ce mauvais pas, il se donnerait tout à elle et à son Fils. Il fut exaucé, tint parole, et fit au père Marnat une confession générale avec beaucoup de larmes.

Le comte de Moret, qui donna occasion à cette conversion parfaite, profita si bien de ses études, qu'il soutint des thèses de philosophie et de théologie avec un succès merveilleux. Plus tard, il se laissa entrainer par le duc d'Orléans dans son insurrection contre Louis XIII, son frère. L'an 1631, il fut blessé à la bataille de Castelnaudary, et disparut. Suivant les uns, il mourut de ses blessures, sans que l'on connaisse le lieu de sa sépulture. Suivant les autres, ayant été pansé et guéri secrètement, il passa en Italie, se fit ermite, parcourut divers pays sans être connu, et se retira enfin dans l'ermitage des Gardelles, à deux lieues de Saumur, où, sous le nom de *frère Jean-Baptiste*, il mourut en odeur de sainteté, le 24 décembre 1692 (1).

Cependant le père Marnat, voyant Bernard si bien converti, lui parla d'entrer dans les saints ordres. Il résista longtemps, alléguant l'indignité de sa vie passée, son ignorance de la théologie, ses défauts sans nombre. Il finit toutefois par obéir à son directeur, et reçut la prêtrise au noviciat des Jésuites, des mains de l'évêque de Belley, le même qui le premier l'avait sollicité de se donner à Dieu et à son Eglise. Il célébra sa première messe à l'Hôtel-Dieu, y invita tous les pauvres de la ville à la place de ses parents, leur distribua tout ce dont il pouvait disposer, leur baisa humblement les pieds, et se consacra pour toujours à leur service. Le nom qui lui répugnait le plus avant sa conversion, il le choisit de préférence et s'appela toute sa vie *le pauvre prêtre*.

Sa paroisse, son évêché, furent dès lors les hôpitaux et les prisons de Paris. Il y allait tous les jours, servait les prisonniers et les malades, leur baisait les pieds et les consolait par ses discours. Avant sa conversion, la seule odeur d'un hôpital lui faisait bondir le cœur. Il sut vaincre cette répugnance naturelle. Un jour, visitant la salle des malades, il en aperçoit un à l'écart, qui avait l'air d'un cadavre pourri. Il le regarde fixement, mais le cœur lui soulève. Il se souvient alors de la glorieuse victoire que sainte Catherine de Sienne et saint François-Xavier remportèrent en pareille occasion. Poussé d'un ardent désir de les imiter, il s'approche du malheureux, lui baise ses plaies sanglantes et en aspire la pourriture. A l'instant même, il ressent une odeur si suave, un parfum si doux, que plusieurs jours après il en était encore tout embaumé.

Ce qu'il faisait à l'Hôtel-Dieu, il le faisait encore à l'hôpital de la Charité où étaient les blessés. Il les pansait de ses propres mains, et les charmait par de douces paroles. Deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, il leur faisait une exhortation commune dans la grande salle. Bientôt des personnes du dehors y venaient pour l'entendre. On vit un jour jusqu'à quinze carrosses dans la cour de l'hôpital. Les uns venaient l'entendre par dévotion, les autres par curiosité et pour rire. Plus d'un le traita de fou, disant qu'on devrait lui interdire la parole. Mais, parmi ceux qui commencèrent à se moquer, la plupart finirent par se convertir tout de bon. De ce nombre fut Thomas Legauffre, son successeur dans ses bonnes œuvres et son premier biographe. J'y allais, dit-il, pour m'en rire comme les autres; et en deux ou trois de ses prédications, je me suis senti plus touché que je n'avais été de toute ma vie. » Il ajoute ; Un jour, après avoir entendu son exhortation, je l'allai voir à sa chambre, qui était toujours pleine de monde. Le voyant d'assez belle humeur, je dis tout haut : Ce que j'estime de notre père Bernard, c'est qu'il est autant réjoui que s'il avait bien fait. Cette liberté le contenta si fort, qu'il me répondit sur le champ : J'aime mon enfant Legauffre par dessus tous les autres, car je n'en vois point qui me dise si franchement mes vérités que lui. Et là-dessus il me vint embrasser (2). » Six mois avant sa mort, Bernard lui dit : « Notre enfant, il y a bien des nouvelles. Vous serez mon successeur. Notre

(1) Michaud, *Biog. univ.*, t. XXX, Moret. — (2) *La vie de Claude Bernard dit le pauvre prêtre*. Fait et composé par son successeur Thomas Legauffre, prêtre, conseiller du roi et maître ordinaire en sa chambre des comptes. Paris, 1642, c. IX.

bon maître l'a ainsi résolu. J'en ai entretenu le père Marnat, qui s'est bien moqué de moi et m'a dit que c'était mes imaginations ordinaires, et qu'il n'y avait point d'apparence, pour deux raisons : l'une, que vous étiez trop sage pour succéder à un fou ; l'autre, que vous étiez trop riche pour prendre la place du pauvre Prêtre. Mais, quoique sa réponse m'eût un peu ébranlé et fait concevoir de la difficulté en cette affaire, je lui ai pourtant répondu que je parlais avec assurance ». Thomas Legauffre ressentit une joie inexprimable, et assura Bernard de son entier dévouement par une lettre qu'il a insérée dans le trente-deuxième chapitre de sa vie.

Un jour que Bernard prêchait à la Charité, il quitta la suite de son discours, et dit à ses auditeurs : « Préparez-vous, mes enfants, à voir un grand serviteur de Dieu. C'est un exemple de ce siècle ; après lui, vous n'aurez plus rien à voir. Il n'est pas loin, vous le verrez bientôt, il approche, je le sais de bonne part, il fera plus par son exemple que je ne pourrais faire par mes paroles : sa conversion miraculeuse est capable de convaincre les plus débauchés de ce siècle. Voyez-le hardiment, il est près d'ici ». Ni lui ni ceux qui l'écoutaient ne savaient ce qu'il voulait dire. Un moment après, on vint le prier d'aller voir un malade près des Chartreux. Il fut rencontré en chemin par des dames en carosse qui lui demandèrent ce qu'il leur voulait dire de cet homme qu'il n'avait point nommé. Il recommença de plus belle : C'est un homme, c'est un homme ; après lui, il n'en faut plus chercher ; il n'est pas loin, vous le verrez bientôt (1). Il parlait encore, quand arriva un gentilhomme de Bretagne, conseiller au parlement de Rennes, mais alors prêtre.

Voici de quelle manière Bernard conta cette aventure ce jour-là même à un ami : « Comme j'allais du côté des Chartreux, j'ai vu venir à ma rencontre un homme à pied, tout couvert de poussière, avec une soutane retroussée, d'une assez mauvaise mine, qui m'a demandé si je saurais lui dire où loge un certain M. Bernard, autrement dit le *pauvre Prêtre*. Je lui ai demandé s'il le connaissait, et ce qu'il avait à faire avec lui. Je viens, dit-il, pour le connaître, parce qu'on m'a dit qu'il était homme de bien et un peu fou. Me trouvant surpris de ce discours : Je ne sais, lui ai-je répondu, si vous êtes guère plus sage que lui. Peut-être est-ce vous, continua-t-il, à qui je parle ? Oui, c'est moi, dis-je : là-dessus il m'a étroitement embrassé, me disant, je suis Quériolet ; je viens exprès pour avoir la consolation de vous voir. J'en ai fait de même, le connaissant par sa réputation depuis qu'il a été converti à Loudun par le ministère du démon qui possédait les religieuses (2).

Bernard présenta M. de Quériolet à saint Vincent de Paul, au père de Condren et aux ecclésiastiques de la petite société dont M. Olier était membre. L'un d'eux, M. du Ferrier, rapporte ainsi dans ses Mémoires l'histoire abrégée que M. de Quériolet leur fit de sa vie et de sa conversion : « Vous resterez d'accord, messieurs, après avoir eu connaissance de mes crimes effroyables, que je suis un exemple de la plus extraordinaire miséricorde de Dieu. J'ai passé ma vie jusqu'à l'âge de trente-cinq ans dans la pratique de toutes sortes d'abominations, et dans la profanation des sacrements que je recevais pour paraître catholique et vertueux. Après quelques années, je me trouvai saisi d'une haine si étrange contre la personne de Jésus-Christ, que je sortis du royaume pour aller à Constantinople me faire Turc. J'avais appris qu'un chiaoux du grand Seigneur était à Vienne pour négocier quelques affaires avec l'empereur : je fis diligence afin de l'accompagner à son retour ; mais l'infinie miséricorde de Dieu en disposa autrement, quoique ma malice l'eût de nouveau horriblement méprisée, comme je vais vous dire. Traversant une forêt d'Allemagne, je tombai la nuit entre les mains de voleurs qui tuèrent d'abord deux hommes que je menais ; me voyant moi-même couvert de leurs feux, je fis alors le vœu d'aller à Notre-Dame-de-Liesse, si Dieu me garantissait de ce danger. Il m'a garanti en effet. Mais, hélas ! je continuai mon impie résolution, et me hâtai pour joindre le chiaoux, que je ne trouvai plus à Vienne. Dans l'espérance de l'atteindre car il n'y avait qu'un jour qu'il était parti je pris un bateau sur le Danube, et le suivis jusqu'à la frontière de Hongrie, où on m'arrêta, ne m'étant point muni de passe-port.

« Je descendis à Venise, à cause des commodités fréquentes qu'on y rencontre pour Constantinople, et je m'enrôlai pour soldat de cette république dans la garnison de Malamoque, d'où partent les vaisseaux. Mais Dieu permit que, durant six semaines, il n'en sortît aucun du port, et, dans l'ennui où j'en étais, je quittai la garnison sans congé pour revenir en France, ne considérant pas le péril que je courais en désertant. Lorsque je fus à Paris, on m'apprit la mort de mon père, que l'affliction de mon malheureux voyage avait sans doute avancée. Alors je me fis huguenot par intérêt ; et comme je n'avais aucune religion, et que ma famille m'offrait des avantages pour me ramener à l'Église, je me refis aussi catholique. Je continuai mes communions sacriléges avec une débauche épouvantable. L'excès du vin, quoique je ne m'enivrasse pas, me jetait aussi dans une humeur si fâcheuse que j'eus beaucoup de querelles ; j'avais une soif continuelle du sang humain, et je tuai plusieurs personnes en rencontre et en duel ; et, pour me mettre à couvert de la justice, j'achetai une charge de conseiller au parlement de Rennes, quoique je n'eusse aucune connaissance du droit.

Pendant ces désordres abominables, Dieu

(1) *Vie de Claude Bernard*, c. XXXIV. — (2) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 231.

me préserva deux fois de la mort : mais je n'en devenais que plus furieux et plus impie. Ainsi, dans l'une de ces circonstances, après d'horribles blasphèmes que j'avais vomis contre Dieu, la foudre tomba sur ma chambre pendant que je dormais, et en emporta le couvert et le plancher, et même le ciel de mon lit, en sorte que je me sentis couvert d'une ondée de pluie qui accompagna le tonnerre : je me mis à blasphémer de nouveau, défiant le tonnerre et celui qui l'avait lancé. Il me revint cependant quelques remords, et j'eus la pensée de me convertir ; j'allai même prier les Chartreux de me recevoir dans leur ordre ; mais le troisième jour je les quittai sans leur dire adieu ; et dès lors je devins absolument athée étant persuadé qu'il n'y avait ni Dieu, ni paradis, ni enfer, ni démons. »

M. de Quériolet en était venu à cette extrémité lorsqu'il se rendit à Loudun. Dans le voyage, il avait entendu parler des possessions de cette ville, qu'il regardait, selon son expression comme des supercheries de bohémiennes, ne croyant pas même à l'existence des démons ; et il y alla, par amusement, comme s'il fût allé à une vraie comédie. Mais la miséricorde divine l'y conduisait pour le terrasser et le convertir. Il s'était approché de très-près, afin d'être témoin de l'exorcisme, lorsque la possédée, qu'on exorcisait alors, se tournant vers lui, le démon, par la bouche de cette fille, se mit à vomir d'effroyables blasphèmes contre Dieu, l'accusant d'injustice de ce qu'après avoir réprouvé tant d'anges pour un seul péché, il voulait faire miséricorde au plus méchant des hommes, qui en avait commis une infinité de bien plus horribles, et de ce qu'il lui avait arraché des mains ce misérable, ce blasphémateur, cet athée, lorsqu'il fit à Notre Dame de Liesse ce vœu qu'il n'avait jamais accompli, et quoiqu'il fût indigne des bienfaits de cette Vierge.

Ce reproche d'avoir violé un vœu, dont M. de Quériolet n'avait jamais parlé à personne, plus formidable que la foudre, brisa sur-le-champ la dureté jusqu'alors invincible de ce cœur. Abîmé dans un océan d'amertume il gagna une chapelle voisine, et là, tombant la face contre terre, il donna un libre cours à ses pleurs. On crut qu'il était malade, on voulut le relever ; mais ses larmes firent connaître la nature de son mal. Après avoir passé la nuit prosterné sur le pavé de sa chambre, en l'arrosant sans cesse de ses larmes, il fit le lendemain sa confession générale ; et commençant sa nouvelle vie par le pèlerinage voué à Notre Dame-de-Liesse, il renvoya d'abord ses domestiques, donna aux pauvres tout ce qu'il avait avec lui, se revêtit lui-même de l'habit d'un pauvre, et fit tout le voyage nu-pieds, nu-tête, demandant l'aumône et pleurant sans cesse ses péchés. De Liesse, il alla de la même manière à la Sainte-Baume, en Provence, afin d'obtenir, par l'intercession de sainte Madeleine, quelque part de son esprit de pénitence et de son amour pour Jésus-Christ. Il revint à Rennes dans le même état, et demeura jusqu'à la mort dans la rigueur de sa pénitence et de ses humiliations, s'étant condamné à ne jamais regarder que la terre, faisant huit ou dix heures d'oraison par jour, et ne prenant presque aucune nourriture depuis le jeudi à midi jusqu'au dimanche à la même heure (1). » Tel était cet homme, de qui le *pauvre Prêtre*, par inspiration prophétique, annonça la prochaine arrivée à ses auditeurs de la Charité.

Ce que Bernard faisait dans les hôpitaux pour les malades, il le faisait dans les prisons pour les détenus et les criminels, particulièrement pour ceux qui étaient condamnés à mort. Il s'attachait de préférence aux plus désespérés. On eût dit une mère qui les enfantait avec douleur à la vie éternelle. Il leur parlait avec douceur, humilité, tendresse; leur baisait les mains et les pieds : leurs rebuffades, car il en essuya plus d'une; ne faisaient que redoubler sa compassion. Il travaillait surtout à leur inspirer la confiance en la miséricorde divine. Sa grande ressource était l'intercession de la sainte Vierge. Il lui adressait fréquemment cette invocation de saint Bernard : *Memorare, ô piissima Virgo Maria, non esse auditum a sæculo*, etc. Il engageait les criminels à la réciter avec lui. Pour cela, il l'avait fait traduire en beaucoup de langues, et en distribuait des exemplaires partout. En disant cette prière, les cœurs les plus durs s'amollissaient. Une fois cependant, au fond d'un cachot, un brigand condamné à mort refusa obstinément de la dire. Le *pauvre Prêtre*, voyant le péril extrême de cette âme, lui dit tout à coup : Eh bien, si tu ne veux pas la dire, tu la mangeras ! et il la lui mettait dans la bouche. Comme le criminel avait les fers aux mains et aux pieds, il consentit enfin à dire la prière, pour se débarrasser de cette espèce de violence. A peine l'eut il fait, qu'il fondit en larmes et s'écria : O père Bernard ! vous souvenez-vous d'avoir dit à un religieux de tel couvent, que vous rencontrâtes dans le cloître : Mon frère, ayez bonne confiance, la sainte Vierge vous sauvera ? C'est moi, malheureux ! Devenu apostat, j'ai commis tous les crimes ! — Et il fit sa confession, et il publia les miséricordes de Dieu et de la sainte Vierge jusque sur l'échafaud.

Bernard connaissait l'efficacité miraculeuse du *Memorare* par un grand nombre de guérisons et corporelles et spirituelles, obtenues et pour lui-même, et pour d'autres personnes, comme il l'atteste dans une lettre à la reine de France, Anne d'Autriche, à laquelle il avait annoncé qu'elle aurait un fils, qui fut Louis XIV (2). Car, chose remarquable, le *pauvre Prêtre*, qui passait son temps avec les

(1) *Vie du P. Bernard*, p. 234-247. — (2) *Ibid.*, c. XXIX.

pauvres, avec les malades, avec les prisonniers, avec les galériens, était souhaité et chéri à la cour et dans le grand monde. Le cardinal de Richelieu l'entretenait volontiers, le consultait même. Un jour, ce grand ministre le pressa de lui dire quel service il pourrait lui rendre. Le *pauvre Prêtre,* après y avoir pensé, pria son Éminence de vouloir bien faire raccommoder la charrette qui conduisait les criminels à la potence, attendu que deux planches mal affermies les empêchaient de se préparer tranquillement à la mort. Le même cardinal lui ayant donné une abbaye au diocèse de Soissons, le *pauvre Prêtre* l'en remercia par une lettre que son premier biographe nous a conservée. Sa principale raison est qu'il voulait rester pauvre et avec ses pauvres de Paris. La Providence avait eu soin de lui rappeler cette vocation. Un jour, ayant hérité d'un oncle, il se servit de son carrosse et de sa livrée pour aller dire la messe aux Minimes, à la fête de saint François de Paul. Contre l'ordinaire, il fut traité avec indifférence, on ne lui donna que des ornements médiocres et on ne l'invita point à dîner avec la communauté. Il se rendit avec son équipage chez l'archevêque, qui était à table, et qui lui offrait à peine la dernière place, encore vacante. Cette indifférence inaccoutumée fait rentrer Bernard en lui-même. Il quitte la compagnie, renvoie son carrosse, proteste qu'il n'en aura plus jamais et qu'il mènera toujours la vie d'un pauvre prêtre. Puis, remontant à la salle et reprenant sa gaieté ordinaire, il conte tout haut son aventure, est le premier à en rire, et trouve tout le monde changé à son égard. Car, autant on s'était montré froid, autant on le combla de caresses (1).

La conversation du *pauvre Prêtre* était si agréable, que les amis s'invitaient l'un l'autre à dîner chez lui, en prenant sur eux la dépense, qui était réglée. On vit bien souvent à ces agapes des évêques, des seigneurs, des princes, des ambassadeurs même. Bernard les charmait et les édifiait par sa belle humeur. Après le repas, ses amis allaient visiter les prisons (2). Trois ans avant sa mort, qui arriva le 23 mars 1641, il avait fondé, en faveur des pauvres séminaristes, le séminaire des *Trente-trois,* ainsi nommé des trente-trois années que Jésus-Christ a passées sur la terre. C'était moins un séminaire proprement dit qu'une pension gratuite pour de pauvres étudiants.

L'œuvre des vrais séminaires paraissait devoir être la vocation spéciale de deux hommes, les pères de Bérulle et de Condren, et de leur congrégation, celle de l'Oratoire.

Pierre de Bérulle naquit, l'an 1575, d'une ancienne famille de Champagne. Prévenu des grâces du ciel, il fit vœu de virginité à l'âge de sept ans, à l'exemple de sainte Catherine de Sienne, à laquelle il avait une dévotion particulière. Il fut élevé chez les Jésuites, et leur conserva toute sa vie un attachement inviolable. Lorsqu'en 1596 ces religieux furent bannis de la cour de France, il leur rendit tous les services d'un ami dévoué, et contribua puissamment à leur rétablissement. Eux, de leur côté, avaient en lui une si grande confiance, qu'ils lui envoyèrent un pouvoir d'examiner et de recevoir ceux qui se présenteraient pour entrer dans leur compagnie, sans qu'ils fussent sujets à d'autre examen (3). Ordonné prêtre l'an 1599, il fit l'année suivante une retraite chez les Jésuites de Verdun, pour consulter Dieu sur sa vocation spéciale; car il se sentait de l'inclination pour l'état religieux. Le père provincial qu'il avait pris pour directeur de sa retraite lui donna cet avis : Je ne sais pas quel peut être le conseil de Dieu sur votre âme, mais il ne vous appelle pas à la compagnie. Bérulle n'entra donc point chez les Jésuites, mais demeura prêtre séculier, s'employant avec succès, comme il avait déjà fait avant sa prêtrise, à la conversion des hérétiques. Il écrivit à cette fin, vers l'an 1609, trois traités de controverse : l'un de la Mission des pasteurs, l'autre du Sacrifice de la messe, le troisième de la sainte Eucharistie. Il dirigeait en même temps plusieurs âmes pieuses, entre autres M[me] Accarie, depuis la bienheureuse Marie de l'Incarnation, qu'il seconda puissamment pour l'établissement des Carmélites en France. Il fit même le voyage d'Espagne pour en amener une colonie, dont quelques-unes avaient été formées par sainte Thérèse.

La bienheureuse Marie de l'Incarnation pressa M. de Bérulle pendant bien des années de former une congrégation dont le but principal fût de former aux évêques de bons curés et de bons vicaires. Bérulle ne consentit à se charger de cet ordre qu'au bout de dix ans et sur l'ordre de l'archevêque de Paris. Il établit donc le 11 novembre 1611 la congrégation de l'Oratoire, qui ne se composa d'abord que de six personnes. Lui-même en expose ainsi le but, notamment dans un mémoire à l'archevêque : « Comme Dieu a joint au Saint-Siège une société, qui est celle des révérends Pères Jésuites, la congrégation de l'Oratoire sera jointe aux évêques, conformément à l'obéissance qu'on leur promet en recevant la prêtrise. La fonction principale de cette congrégation sera l'instruction ou l'institution, non pas de la jeunesse, mais des prêtres et de ceux qui sont appelés au sacerdoce : institution non pas dans la science, mais dans les vertus et les fonctions ecclésiastiques (4) ».

Ces paroles sont à remarquer, car nous verrons les Oratoriens de France oublier bientôt cette première et principale vocation que Dieu leur avait donnée, et s'en donner eux-mêmes une autre, précisément celle qu'ils avaient

(1) *Vie de Claude Bernard,* c. XXII. — (2) *Ibid.,* c. XXXVI. — (3) *Vie du cardinal de Bérulle,* par Germain Hubert. Paris, 1646, l. I, c. VI. — (4) *Vie du cardinal de Bérulle,* l. II, c. II.

d'abord exclue : nous les verrons négliger bientôt l'éducation du clergé dans les séminaires, pour s'adresser principalement à l'instruction de la jeunesse dans des collèges, concurremment avec les Jésuites. Par suite de cette infidélité, nous les verrons devenir une pierre de scandale dans la sainte Église de Dieu : leçon terrible pour toutes les sociétés ecclésiastiques de demeurer fidèles à leur première et principale vocation.

M. de Bérulle ne vit point cette prompte dégénération de son établissement. Employé par la cour dans les affaires politiques et nommé cardinal en 1627, il mourut le 2 octobre 1629, en disant la sainte messe. Son successeur, comme supérieur général, fut Charles de Condren, né d'une famille noble, près de Soissons, l'an 1588. C'était un ecclésiastique très pieux, très savant, très humble, digne ami et confident de tous les saints personnages de son temps. Élu unanimement supérieur de l'Oratoire, il n'accepta que par obéissance et pour un an. L'année expirée, il prit la fuite et envoya sa démission ; mais les chefs de l'institut, réunis en assemblées, refusèrent d'ouvrir sa lettre, et il fut décidé par un statut que, tant que le père de Condren vivrait, on ne procéderait à aucune nouvelle élection. Il fut enfin découvert dans sa retraite et obligé de reprendre sa place. Il mourut le 7 janvier 1641. En 1643, nous verrons sortir de l'Oratoire le père Eudes, pour former une autre congrégation qui conservât mieux l'esprit de Bérulle et de Condren.

Ces deux vertueux prêtres, sentant peut-être que leur propre congrégation manquerait à l'œuvre des séminaires, y formaient d'autres ecclésiastiques, entre lesquels Vincent de Paul, M. Olier et ses amis. Ce fut à cette fin que le père de Condren empêcha M. Olier d'accepter l'épiscopat. Dieu a d'autres desseins sur vous, lui disait-il quelquefois ; ils ne sont pas si éclatants ni si honorables que l'épiscopat, mais ils seront plus utiles à l'Église. Le pieux directeur portait son disciple à une grande dévotion envers le Saint-Sacrement et envers la sainte Vierge, et résuma l'esprit de ses instructions dans cette prière : Venez, Seigneur Jésus, et vivez en votre serviteur dans la plénitude de votre force, dans la perfection de vos voies, dans la sainteté de votre esprit, et dominez sur toute puissance ennemie dans la vertu de votre esprit, à la gloire de votre Père. En attendant, M. Olier, accompagné de ses amis, faisait des missions en différentes provinces. Le père de Condren ne s'expliqua sur leur vocation spéciale que peu de jours avant sa mort. « Étant donc seuls, dit l'un d'eux, il commença à me parler : et après m'avoir montré que le fruit des missions quoique excellent, se perd, s'il n'est conservé par de bons ecclésiastiques, parce qu'il n'est que passager, il conclut qu'il fallait nécessairement travailler à en former dans l'Église, sans compter sur ceux qui sont déjà avancés en âge et promus aux ordres sans préparation parce qu'il n'arrivait presque jamais qu'un mauvais prêtre se convertît. C'est donc, ajouta-t-il, une raison qui doit nous convaincre de la nécessité d'élever les jeunes gens dans l'esprit clérical ; ce qui ne peut se faire que dans les séminaires, comme le concile de Trente nous l'a saintement montré. Sur cela, je lui exposai des difficultés qu'on croyait alors insurmontables, et lui rappelai la persuasion où chacun était qu'inutilement on travaillerait à établir des séminaires, après qu'on avait vu depuis plus de soixante ans que ceux de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, n'avaient pu réussir, nonobstant les soins des cardinaux de Joyeuse et de Sourdis. Il me fit voir qu'on se trompait, qu'il n'y avait rien de plus aisé que d'en établir utilement pourvu qu'on n'y reçût que des jeunes gens avancés en âge, et dont le jugement, déjà formé, pût faire juger, après les avoir éprouvés quelque temps, s'ils étaient appelés au service de l'autel. Il s'étendit beaucoup là-dessus, en donnant courage pour attendre le secours que Dieu donnerait indubitablement à cette œuvre. Il ajouta même qu'il ne fallait point perdre de temps pour commencer, parce que l'esprit malin ne manquerait pas de faire naître des divisions et des troubles pour empêcher de former de bons ecclésiastiques. Nous étions alors dans une grande tranquillité, et on ne parlait point encore de ces opinions qui ont jeté depuis la division, avec un dommage extrême dans l'Église. Il m'avertit enfin de ne prendre aucun parti que celui du Pape, et d'éviter les combats de paroles et les contentions, selon la recommandation de saint Paul (1) ». Avant de mourir, ce bon prêtre parut affligé des maux que l'hérésie du Jansénisme devait causer à l'Église : « Ce qui me fait gémir, dit-il à ses pères réunis, c'est le schisme que je prévois, et qui paraîtra dans deux ans. » Prédiction que l'événement justifia à la lettre (2). Le père de Condren apparut à M. Olier dans une gloire et dans une lumière immenses, lui disant qu'il l'avait laissé héritier de son esprit, avec deux autres personnes qu'il lui nomma (3).

M. Olier avait déjà reçu d'autres avertissements extraordinaires sur sa vocation spéciale à l'œuvre des séminaires en France. L'an 1634, comme il faisait des missions en Auvergne, il eut occasion de voir une sainte religieuse du pays, que de nos jours le pape Pie VII a déclarée vénérable, par un décret du 17 mars 1808. C'était la mère Agnès de Jésus, prieure du couvent de Sainte-Catherine de Langeac, ordre de Saint Dominique, à quatre lieues de Brioude. Dès qu'il l'eut envisagée, M. Olier lui dit sur le champ : Ma mère, je vous ai vue ailleurs. Agnès lui répondit : Cela est vrai, vous m'avez vue deux fois à Paris, où je vous

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, p. 273 et 274. — (2) *Ibid.*, p. 275. — (3) *Ibid.*, p. 280.

ai apparu dans votre retraite à Saint-Lazare, parce que j'avais reçu de la sainte Vierge l'ordre de prier pour votre conversion, Dieu vous ayant destiné à jeter les premiers fondements des séminaires du royaume de France. Effectivement, Olier se rappelait très bien de l'avoir vue deux fois en 1631, trois ans auparavant. Dans la première apparition, il crut que c'était la sainte Vierge; dans la seconde il jugea que c'était une religieuse, mais sans savoir de quel ordre ni de quel pays. Ce ne fut qu'en 1634 qu'il la reconnut dans la mère Agnès de Langeac, qui mourut en odeur de sainteté le 19 octobre de la même année 1634, après avoir consacré les trois dernières années de sa vie aux prières, aux austérités et aux larmes pour l'établissement des séminaires en France (1).

Ce grand œuvre ne commença définitivement qu'au mois de janvier 1642, lorsque l'abbé Olier se retira au village de Vaugirard avec deux amis, les abbés de Caulet et du Ferrier. Dans les premiers moments, le supérieur des trois était l'abbé Caulet. Leur nombre s'étant bientôt accru jusqu'à vingt, ce premier supérieur donna sa démission, et on élut unanimement M. Olier à sa place. L'abbé de Caulet quitta depuis la société dont il avait été le premier chef, devint évêque de Pamiers, combattit longtemps avec zèle l'hérésie du jansénisme, et finit par s'en laisser infecter jusqu'à la moelle des os. L'abbé du Ferrier quitta également la société dont il avait été un des trois premiers membres, et se laissa également infecter de la nouvelle hérésie. L'abbé Olier eut toujours pour amis et pour conseils saint Vincent de Paul, Adrien Bourdoise, les jésuites Hayneuve et saint Jure, les Bénédictins Tarisse et Bataille. Ces dignes amis l'encouragèrent puissamment dans les difficultés qu'éprouva l'établissement de sa compagnie et de son premier séminaire.

Mais la personne du monde qui contribua le plus à cet établissement fut sans contredit la sainte cabaretière que nous avons déjà appris à connaître, Marie de Gournay, veuve de David Rousseau. « Quoique cette pauvre femme, dit M. Olier, soit d'une basse naissance, et d'une condition qu'on a presque honte de nommer, elle est toutefois le conseil et la lumière des personnes de Paris les plus illustres par leur extraction, et des âmes les plus élevées en vertus et en grâce. Les princesses elles-mêmes ont recours à ses conseils et recommandent à ses prières leurs affaires les plus importantes. Madame la duchesse d'Orléans, madame la princesse de Condé, les duchesses d'Aiguillon et d'Elbœuf, la maréchale de la Châtre et plusieurs autres dames se tiennent heureuses de la voir; j'ai vu une dame de pareille condition qui n'osait même s'approcher d'elle. Je ne connais point d'âmes saintes qui ne s'estiment heureuses d'apprendre de sa bouche les voies qu'elles doivent prendre pour aller à Dieu; il n'y a point d'hommes apostoliques, de missionnaires, qui n'aillent s'instruire auprès d'elle; et je n'en vois pas un qui n'en sorte extrêmement édifié. Le père Eudes, ce grand prédicateur, la merveille de notre siècle, est venu la consulter souvent; le père de Condren, général de l'oratoire, l'avait vue et consultée pour lui-même. Mademoiselle Manse, que Dieu a suscitée pour aller aider à la fondation de l'église du Canada, n'a entrepris ce dessein qu'après avoir reçu l'approbation de cette sainte femme et ne l'a exécuté que par ses conseils et par déférence à ses lumières. C'est elle qui conseille et dirige M. du Coudray, suscité visiblement de Dieu pour les missions du Levant et pour la défense de l'Eglise contre les Turcs; elle l'avertit de tout ce qu'il doit faire, et tout s'avance par ses avis avec un succès merveilleux. C'est elle encore qui sert de guide à l'homme que Dieu a choisi pour l'établissement de l'église du Canada, M. le Royer de la Dauversière; quoique ce grand serviteur de Dieu soit très éclairé dans les choses qui concernent sa mission, il regarde comme une grâce signalée de converser avec elle et de recevoir ses conseils sur les affaires les plus importantes de ce pays. Ainsi en est-il de dom Jacques, Chartreux, comparable par son zèle à Elie, et qui ose bien attaquer les plus puissants du siècle, pour reprocher en face leurs vices et leur orgueil; il se tient heureux de lui exposer ses desseins, et les poursuit avec une nouvelle ardeur, que cette sainte femme a le pouvoir d'exciter ou de modérer par ses paroles. Un conseiller d'Etat suit en tout ses conseils pour la cause de Dieu, et par ses avis il a procuré de grands biens à l'Eglise. C'est par la persuasion de cette sainte femme que M. le chancelier travaille avec tant de zèle à l'extirpation de l'hérésie, au soutien de l'Eglise et à la gloire de la religion. Je passe sous silence non-seulement beaucoup d'ecclésiastiques de la condition du père de Condren et du père Eudes, mais des personnes de tout état; je parle des plus considérables de Paris : je les connais et je les vois, mais leur réputation m'empêche de les nommer. Quand on voit ces serviteurs de Dieu et ces hommes apostoliques, que Dieu donne maintenant à l'église de France, venir consulter cette sainte âme et se faire comme un devoir de suivre ses avis, on croirait voir la très-sainte Vierge, qui gouvernait autrefois l'Eglise, et conduisait tous les apôtres après l'ascension du Sauveur (2) ».

Dieu avait éprouvé l'abbé Olier de plus d'une manière, jusqu'à lui retirer l'usage de ses dons naturels et surnaturels, en sorte qu'on le vit demeurer muet lorsqu'il voulait exhorter les peuples. Ses propres amis en eurent honte, et le quittèrent. Il n'y eut que la sainte cabaretière à se prononcer toujours en sa faveur. Lui-même nous l'apprend. Lorsque durant mes peines, dit-il, j'étais abandonné, délaissé

(1) Faillon, *Vie de M. Olier*, t. I, l. II et III. — (2) *Ibid.*, t. I, l. VIII.

et bafoué de tout le monde : lorsque chacun me regardait comme un homme qui avait perdu l'esprit et un réprouvé, elle seule soutenait que je n'étais pas ce que l'on prétendait ; elle croyait que j'appartenais à Dieu. Mais après la retraite de l'abbé Olier à Vaugirard, et lorsquelle vit que Dieu avait rendu à son serviteur ses anciens dons, et lui en avait même communiqué de nouveaux, elle n'eut point de repos qu'elle n'eut enfin détrompé, à son sujet, les anciens compagnons de ses missions. Elle alla trouver ces messieurs, les pria chacun de venir à Vaugirard pour conférer avec lui, les assurant qu'ils seraient eux-mêmes frappés de le voir et de l'entendre. Et ce fut elle, dit Olier, qui acheva de les désabuser et de les délivrer de leurs préventions contre moi. Cette sainte âme travailla par ses prières, ses veilles, ses mortifications et une multitude de soins et d'autres peines, à nous rassembler enfin à Vaugirard, nous qui étions de pauvres errants, de pauvres aveugles, de pauvres brebis sans pasteur : et, éclairée du Pessein de Dieu sur nous, elle nous déclara sa dolonté sainte dans les ouvertures que la Providence nous offrait (1).

Un soutien du même genre que Dieu préparait à l'abbé Olier pour le seconder dans ses bonnes œuvres, fut un simple ouvrier, que le célèbre archidiacre d'Evreux, Henri-Marie Boudon, ne qualifie pas autrement dans un de ses ouvrages que le *bon Lorrain*. On le désigne ordinairement sous le nom de *frère Claude*. Il s'appelait Claude Leglay, et était venu à Paris pour éviter la mort, durant la cruelle famine qui ravagea la Lorraine, sa patrie, par suite de la guerre des Suédois et des Français. Pour gagner sa vie, il travaillait à Paris chez un artisan de sa profession ; et là, quoique occupé de son métier, il jeta un si grand éclat par sa vertu, qu'il devint bientôt célèbre. Des personnes de la plus haute condition accouraient en foule à sa boutique, pour l'entendre discourir des choses de Dieu, et les jours de fête et de dimainches, où frère Claude ne travaillait pas, on voyait toujours une longue file de carosses devant la maison de son maître. Les hommes, même les plus consultés, allaient à leur tour le consulter comme un oracle ; et enfin pour le rendre plus utile, on l'obligea, comme malgré lui, de sortir de sa boutique et d'entrer chez M. Legauffre, qui en 1641 venait de succéder au père Bernard dans ses œuvres de charité. Ce fut auprès de M. Legauffre que sa vie parut plus extraordinaire. Quoique d'un naturel fort gai, il était si occupé de Dieu, et cette application absorbait tellement les facultés de son âme, que, dans les rues de Paris, une des villes les plus tumultueuses qui soient dans le monde, il n'entendait ni bruit, ni fracas, ni carrosses, ni les cris de ceux qui l'avertissaient de se retirer, et ne distinguait presque rien de ce qui était sur son passage. Il était heurté, foulé, jeté par terre : on le croyait mort ou brisé, il se relevait à l'instant, et, quoiqu'il fût souvent blessé, il se trouvait guéri sans le secours de personne.

« C'est un homme d'une sainteté éminente, dit M. Olier : il a presque perdu l'usage des yeux, tant il est absorbé par la présence divine, qui le retire de la vue de toute créature, car il ne peut se conduire seul dans les rues, ne voyant presque point les lieux par lesquels il marche. C'est un personnage dont l'intérieur est celui d'Elie, au rapport de Marie Rousseau ; et, comme d'ailleurs ses actions, ses sentiments et ses dispositions le font voir, il éprouve une impatience extrême de sortir de ce monde pour aller à Dieu, à peu près comme l'éprouveraient des âmes bienheureuses si elles venaient habiter des corps mortels. Il est semblable à ces flammes qui, par des mouvements incertains et rapides, se poussent, s'agitent de tous côtés et s'élèvent toujours en haut. Cet homme est un feu brûlant et ardent ; il est tout embrasé du désir de voler en Canada, et il disait dernièrement, tout ravi en Dieu : Allons, allons à notre maître, allons où il nous veut ; allons dans cette nouvelle église : voulant parler de Montréal. » Voici comme M. Olier vit ce saint homme pour la première fois, le 16 juillet 1642, fête de notre dame du Mont-Carmel, où il était allé dire la messe chez les Carmélites. « Plusieurs personnes se rencontrèrent dans ce même lieu : ce sont celles qui se préparent pour aller dans le Canada, et qui s'occupent des affaires de la religion dans ce pays. Frère Claude y vint aussi de son côté. Pendant toute la messe il ne fit autre chose que demander à Notre Seigneur ce que je lui avais tant demandé moi-même depuis longtemps, c'est-à-dire que je fusse tout consommé en lui, et que tout mon vieil homme fût entièrement anéanti. Il demandait encore à Dieu que je fusse le général de ses capitaines, lesquels pourraient former ensuite chacun un grand nombre de soldats. Ces prières, qu'il faisait avec un zèle ardent, étaient produites en lui par le pur mouvement du Saint-Esprit ; car il ne savait rien de ma vocation pour le clergé, et je ne sache point que personne ne lui eût jamais rien dit. Dieu lui imprima même une si vive affection pour moi, pendant que j'offrais le saint sacrifice, qu'il n'en pouvait plus supporter la violence. Ayant eu l'occasion de le voir l'après-midi, il me dit dans les transports de l'amour divin qui le consume : Il y avait si longtemps que je cherchais un frère, sans pouvoir encore le trouver ! vous êtes celui que cherchais : je n'en ai point rencontré jusqu'à présent de semblable ; je ne puis plus vous quitter, tant Notre Seigneur m'a lié étroitement à vous (2).

La même année 1642, le curé de Saint-Sulpice, à Paris, désespérant de réformer sa paroisse se résolut à la quitter et l'offrit à

(1) *Vie de M. Olier*, p. 328. — (2) *Ibid.*, t. I, l. IX, p. 379-381.

M. Olier. Saint Vincent de Paul, Adrien Bourdoise et dom Tarisse lui conseillaient d'accepter, comme un acheminement providentiel à l'établissement des séminaires. Mais il yeut des oppositions et secrètes et publiques. Elles furent déjouées par la sainte cabaretière, Marie, veuve Rousseau, qui les connaissait par une lumière surnaturelle, et en avertissait d'avance. Olier accepta enfin d'après les ordres de son directeur, et se dévoua lui et ses compagnons à la paroisse de Saint-Sulpice, qui, passait alors pour la plus dépravée de Paris et même de la France. Leurs vues étaient de renouveler la piété dans le peuple par des instructions familières, et de former des prêtres à la même œuvre. Après son acceptation, Olier fut persécuté par ses proches : ils étaient fâchés, notamment sa mère, de le voir curé, après qu'll avait refusé l'évêché de Châlons et la pairie. Mais Dieu lui concilia les cœurs de ses principaux paroissiens, et enfin de sa famille. Son premier soin fut de réunir en communauté les prêtres de sa paroisse. Cette communauté, composée d'abord seulement des ecclésiastiques venus de Vaugirard, de sept à huit autres qui s'étaient joints à ceux-ci, et de quatre prêtres appartenant à l'ancien clergé de Saint-Sulpice, compta bientot cinquante membres, tous remplis de zèle et de ferveur. Le nouveau curé divisa sa paroisse en huit quartiers, qu'il consacra chacun à la sainte Vierge, sous le titre de l'une de ses fêtes. Pour chacun de ces huits quartiers il nomma un prêtre qui devait veiller spécialement sur les paroissiens renfermés dans cette circonscription ; et, afin que ces huit prêtres pussent s'acquitter plus aisément de leur charge, il leur en associa d'autres, au nombre de dix ou douze, pour les aider dans le besoin. Il enjoignit aux prêtres des quartiers de prendre des informations sur les nécessités spirituelles et temporelles des habitants et pour cet effet, de dresser un état nominatif de toutes les personnes, au moins de tous les chefs de famille, et de le renouveler tous les trois mois. Il désigna encore pour chaque rue en particulier une personne de piété, chargée de faire connaître les désordres qui pourraient se trouver dans les ménages, ainsi que le nom et la demeure des personnes de mauvaise vie qui auraient leur domicile dans cette rue. Le prêtre du quartier devait rechercher surtout les causes de la corruption des mœurs pour y apporter un remède efficace, et enfin tenir un mémoire exact des pauvres, des ignorants, comme aussi de tous ceux qui vivaient dans l'éloignement des sacrements, et dont la conduite scandaleuse pouvait être, pour plusieurs autres, une occasion de péché.

D'après l'état particulier de chaque quartier, il fit composer un état général de toute sa paroisse afin de ressembler au bon pasteur, qui connaît toutes ses brebis, et les appelle chacune par son nom. Il est indigne d'un curé de ne pas savoir le nombre de ses communiants puisqu'il n'y a pas de bergers qui ne sache au juste combien il a de béliers, de brebis et d'agneaux sous sa garde. Jacob le savait si bien qu'il payait à Laban chaque bête que le loup lui enlevait. Cet état général n'est, au reste, que le livre *De Statu animarum*, que Paul V, dans son Rituel, recommande à tous les curés, et dont saint Charles leur a tracé un formulaire qui se trouve dans les *Actes de l'église de Milan*. On n'omettait rien pour convaincre les séminaristes de la nécessité de ce livre.

Les prêtres des quartiers devaient visiter assidûment leurs malades, et proportionner lè nombre de leurs visites à la griéveté de la maladie ; en sorte que ceux qui approchaient de leur fin fussent visités tous les jours, et que ceux qui étaient en danger ne demeurassent jamais deux jours sans être vus de leur confesseur pour recevoir de sa bouche quelque parole de salut. Outre ces prêtres chargés des divers quartiers de la paroisse, Olier en désigna d'autres pour porter aux malades les sacrements d'eucharistie et d'extrême onction ; d'autres pour les baptêmes et les mariages ; quelques-uns pour faire les petites sépultures ; plusieurs pour donner conseil aux paroissiens ; d'autres pour recevoir leurs confessions à quelque heure du jour que ce fut. Les récréations que tous ces éclésiastiques prenaient en commun étaient pour eux aussi instructives qu'édifiantes. Après le dîner on proposait au supérieur les cas et les difficultés extraordinaires qui se présentaient dans la paroisse, soit pour la morale, soit pour la controverse avec les hérétiques, ou pour la conduite des âmes. Quand le supérieur ne savait pas y répondre, il chargeait quelque docteur de la compagnie d'aller en Sorbonne en demander la solution, et le soir il en faisait le rapport après le souper. Chaque jour il se présentait un grand nombre de questions, les plus difficiles qu'on pût imaginer : et il est certain que cette conversation se faisait avec un grand profit des assistants, et valait une grande étude. Un autre avantage précieux de ces conférences, c'est qu'elles tendaient à introduire parmi les membres de la communauté les mêmes maximes pour la conduite des âmes. A cet effet, Olier voulut qu'ils suivissent pour règle les *instructions de saini Charles Borromee aux confesseurs de son diocèse* ; et afin de ramener tous les esprits aux sages principes de ce grand cardinal, il fit imprimer pour la première fois en France, les *Actes de l'église de Milan*. Un avantage plus général ce fut d'accréditer les *instructions de saint Charles* parmi les ecclésiastiques qui venaient se former au séminaire, et insensiblement dans tout le clergé de France, qui en 1657, les fit imprimer à ses frais.

Parmi les maux de sa paroisse, l'ignorance des choses du salut où vivaient la plupart des enfants parut au nouveau curé celui qu'il fallait guérir le premier. A cet effet, il établit divers catéchismes. Lui-même voulut exercer ce ministère dans son église paroissiale à

l'égard des plus jeunes enfants, et il s'en acquittait, disent les mémoires du temps, avec un amour et une humilité admirables. Mais, de peur que la distance où plusieurs étaient de l'église ne les privât de cette instruction, il établit, dans l'étendue du faubourg douze autres catéchismes qu'il distribua suivant la population des quartiers, et dont il donna la conduite aux ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice. Pour chaque catéchisme il nomma deux séminaristes, dont l'un, connu sous le nom de *clerc*, et qui était subordonné à l'autre, allait dans les rues en surplis, la clochette à la main afin d'appeler les enfants à l'instruction, et entrait même dans les maisons pour engager plus sûrement les parents à les y conduire. Enfin d'autres ecclésiastiques se répandaiet dans toutes les écoles, afin que personne ne restât sans instructions. Outre ces catéchismes, il en établit de particuliers pour disposer plus prochainement les enfants à leur première communion, et qui sont connus sous le nom de *Catéchismes de la semaine*. Il en institua encore un autre, destiné à les préparer au sacrement de confirmation, et régla contre la pratique commune, que les catéchistes leur feraient subir à tous un examen avant de les admettre à la réception de ce sacrement.

Il désigna des prêtres pour recevoir leurs confessions générales ; et, se croyant redevable à toutes ses ouailles, il ne refusait pas malgré ses nombreuses occupations, de confesser lui-même les enfants qui voulaient s'adresser à lui. Il les accueillait avec une bonté et une tendresse de mère et de nourrice, et convaincu que ces jeunes cœurs, semblables à une cire molle, reçoivent avec une égale facilité toutes sortes d'impressions, il s'efforçait d'y graver les premiers traits de l'homme nouveau, dont il leur offrait le modèle dans L'ENFANT JÉSUS, soumis et obéissant à ses parents, et croissant chaque jour en grâce et en sagesse. Il s'efforça aussi de subvenir à l'indigence spirituelle des domestiques et des pauvres. Outre les secours qui leur étaient communs avec les autres paroissiens, il établit pour eux des instructions et des catéchismes particuliers. Trois fois chaque semaine, durant le carême, il faisait rassembler les pages et les laquais, extrêmement nombreux dans la paroisse de Saint-Sulpice. Trois autres jours, chaque semaine, il réunissait les mendiants pour leur apprendre les mystères de la foi, la manière de sanctifier leur condition, et les moyens de recevoir avec fruit les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Il établit enfin pour les vieillards un catéchisme qui se faisait le vendredi de chaque semaine. Chaque exercice, pour les mendiants et pour les vieillards était suivie d'une distribution générale de secours, proportionnés au mérite des réponses qu'ils avaient données aux interrogations.

Outre ces différents catéchismes, il en établit un autre dans l'église pour toutes sortes de personnes ; mais de peur que la foule n'en éloignât les plus agés, qui avaient cependant besoin d'être instruits, il crut a propos de le faire dans un langage plus relevé, sans rien dire toutefois qui ne fut à la portée des esprits les plus simples. De plus il envoyait de temps en temps plusieurs ecclésiastiques dans les familles, où il savait qu'on vivait dans l'ignorance des vérités du salut, sans oser venir aux instructions publiques. Il y faisait distribuer des feuilles imprimées, ornées de pieuses vignettes, et où étaient exposés les mystères de la religion, les principaux actes du Chrétien, les prières du matin et du soir, l'offrande que tout fidèle doit faire à Dieu des actions de la journée, la manière de sanctifier les plus communes, comme le travail, le boire, le manger. Enfin il établit, surtout en faveur des gens de travail, une prédication familière, qui avait lieu dès le grand matin, et, pour la fin du jour une lecture glosée : usage qui fut bientôt adopté dans toutes les paroisses de la capitale. Dès son entrée dans le ministère pastoral, il s'occupa aussi d'une manière spéciale des maitres et des maitresses d'école, et les assembla plusieurs fois pour les instruire de ce qu'ils devaient enseigner eux-mêmes aux enfants. En vertu du droit que lui donnaient les lois du royaume, il réunit également les sages-femmes, pour s'assurer si elles connaissaient suffisamment les rites et la forme du baptême, et leur donner d'autres instructions convenables.

Comme les protestants étaient en grand nombre dans le faubourg, il établit des conférences pour convertir les hérétiques. Il attira dans sa paroisse le père Véron, célèbre controversiste ; mais, comme nous avons déjà vu il fut encore plus puissamment secondé dans cette œuvre par le coutelier Clément et le mercier Beaumais. Comme les hérétiques et les libertins répandaient dans le public une multitude de mauvais livres, le bon curé établit aux portes de son église une librairie de bons livres qu'il examinait lui-même ou faisait examiner par quelqu'un de ses prêtres, afin que ses paroissiens n'y trouvassent rien de contraire à la foi et aux mœurs. Mais le moyen qu'il employa surtout pour ramener la piété presque éteinte dans sa paroisse fut d'y rétablir la dévotion au Très-Saint-Sacrement et celle envers la très sainte Vierge. Dès son entrée, il s'efforça d'en jeter les fondements dans les cœurs. Tout annonçait dans son église le dépérissement de la religion : il commença par en relever l'éclat et la pompe. Les autels étaient nus et sans décoration, plusieurs même étaient mutilés à demi brisés, ou trop incommodes pour y célébrer dignement l'adorable sacrifice : du consentement des marguillers, il les fit démolir tous, même le maitre-autel, et reconstruire avec la décence convenable. Le pavé de l'église était inégal, il le fit remplacer par un autre, uni ferme et régulier ; la sacristie se trouvait dépourvue d'ornements et de vases sacrés, bientôt elle en fut richement pourvue. La majesté des offices divins se ressentait de la

décadence de tout le reste : pour lui rendre son éclat, Olier rétablit dans son église l'office canonial, et assigna des revenus pour cet objet. Le zèle que déployaient ses prêtres occasionna bientôt un ébranlement général dans tout le faubourg Saint-Germain. Les moyens de sanctification y étaient si abondants et si multipliés qu'ils ressemblaient aux exercices d'une mission continuelle. Dès avant la fin de la première année les prêtres de la paroisse ne pouvaient suffire pour entendre les confessions. Il fallut pour le temps pascal, appeler au secours des docteurs de Sorbonne et des religieux de divers ordres, qui tous s'accordèrent à suivre les régles de saint Charles dans l'administration du sacrement de pénitence. L'affluence des fidèles devint si grande aux offices et aux prédications, que bientôt l'église ne put suffire à un empressement si général ; en sorte que, quelques mois après avoir pris possession de la cure de Saint-Sulpice, Olier crut devoir exposer, dans une assemblée de fabriciens, la nécessité où l'on se voyait réduit de construire un vaisseau plus spacieux.

Mais rien ne contribua plus profondément à ressusciter la piété dans la paroisse de Saint-Sulpice que les visites au Saint-Sacrement, l'usage des saluts et bénédictions, l'institution des quarante heures, la communion fréquente, la communion en général de chaque mois pour les enfants, la consécration des enfants de la paroisse à la très sainte Vierge.

Après le Très-Saint-Sacrement de l'autel où Jésus-Christ réside réellement, Olier ne trouvait pas d'objet plus digne de son amour que les pauvres, sous l'extérieur desquels il aime aussi à se cacher. Il s'était engagé par vœu à leur soulagement. A peine eut-il été mis en possession de la cure de Saint-Sulpice qu'il fit dresser un rôle des pauvres honteux, dont le nombre s'éleva à quinze cents, sans compter les pauvres ordinaires. Pour secourir plus généralement les uns et les autres, il rétablit dès la première année et perfectionna la confrérie de la charité pour le soulagement des malades. Cette pieuse institution, formée depuis plus de dix ans sur cette paroisse par saint Vincent de Paul n'existait déjà plus ou était presque éteinte. Pour la ranimer, Olier réunit les dames de sa paroisse les plus zélées et les plus dévouées au soulagement des pauvres, et leur donna des règlements que saint Vincent de Paul lui avait communiqués. Il détermina ces bonnes dames à servir elles-mêmes les malades. Et pour rendre ce service perpétuel il établit sur sa paroisse les filles ou sœurs de la charité. Il avait un ministre de ses aumônes, qui l'accompagnait toujours dans les visites générales des pauvres. C'était un pieux laïque nommé Jean Blandeau, plus connu sous le nom de frère Jean de la croix Il avait été domestique du père Bernard, dit le *pauvre Pretre*, qui l'avait pris parmi les mendiants, ayant remarqué en lui un très-bon sens et une parfaite intégrité.

Par une disposition secrète de la Providence, qui voulait sans doute sanctifier le père Bernard et le frère Jean, l'un par l'autre, ils ne sympathisaient pas d'humeur entre eux. Ce fut ce motif qui porta le père Bernard, dont la patience était souvent mise à de rudes épreuves par son domestique, à le surnommer *frère Jean de la Croix*. Rien n'était plus singulier que le sujet de leurs querelles, car les extases du père Bernard en étaient ordinaire, ment l'occasion. Frère Jean allait même s'en plaindre au confesseur de son maître, et lui disait d'un ton animé : « Lorsque je lui sers la messe, il demeure ravi en extase trois heures de suite ; et cependant je suis nécessaire ailleurs, puisqu'il n'a que moi pour le servir. Quand je lui ai préparé à manger et que je vais l'avertir, je le trouve extasié sans pouvoir le faire revenir. Cela n'est-il pas insupportable ? » Le père Bernard le garda néanmoins jusqu'à sa mort, arrivée au mois de mars 1641, et ce fut peu après que le frère Jean vint s'offrir à M. Olier, pour l'aider dans le soin des pauvres de la paroisse, exercice de charité qu'il continua le reste de ses jours. Il se montra constamment un très-fidèle imitateur des vertus de son ancien maître, et ne cessa de faire pénitence des sujets de mérite qu'il lui avait fournis (1).

Au milieu des succès de son ministère, Olier ne laissait pas d'éprouver beaucoup de contradictions, en particulier pour établir le séminaire de Saint-Sulpice d'une manière durable. Après bien des difficultés, de concert avec deux amis, il acheta, le 27 mai 1645, un emplacement convenable pour le prix de soixante-quinze mille livres, que les trois amis payèrent de leurs deniers. Dans ce local à proximité de la cure, il y avait un grand jardin clos de murailles, et trois corps de maisons ; et en attendant le temps favorable pour bâtir, Olier plaça dans ces maisons une partie des ecclésiastiques qu'il avait, tant à Vaugirard qu'au presbytère. Le 2 mai de la même année, il avait conduit ses deux amis à Montmartre, pour renouveler le même engagement qu'il avait contracté avec les premiers compagnons de sa retraite à Vaugirard, en 1642, de ne point abandonner l'œuvre du séminaire.

Dès lors commencèrent des murmures dans la paroisse. L'ancien curé prétend y rentrer, et publie des écrits contre son remplaçant. Les libertins et les femmes de mauvaise vie forment une autre faction contre Olier. La conjuration éclate. Le presbytère est envahi et pillé. Une partie des émeutiers, conduits par un ancien prêtre habitué de la paroisse, montent à la chambre de M. Olier, se saisissent de lui, le trainent sur l'escalier, pus- dans les rues voisines, l'accablent d'injures, avec des coups de pied et de poing, et

(1) *Vie du père Bernard*, par le père Lempereur.

lui montrant un pistolet prêt à être tiré sur lui.

Saint Vincent de Paul, informé du tumulte, survint en toute hâte, résolu de défendre la vie de son ami au péril même de la sienne propre. Il courut en effet le plus grand danger, en se jetant au milieu de ces furieux ; car personne parmi eux ne pouvait ignorer que, si M. Olier était à la tête de cette paroisse, dont ils le regardaient comme le tyran, c'était à saint Vincent de Paul qu'on devait s'en prendre. Aussi, dès qu'on le vit dans la foule, on ne se contenta pas de l'accabler de reproches : aux paroles on joignit bientôt les coups, sans respect pour son caractère et sa vertu ni sans aucun égard aux immenses services qu'il rendait déjà au peuple de la capitale. A tous leurs mauvais traitement il opposait la douceur d'un agneau, sans proférer un mot de plainte, se contentant de répéter ces paroles : *Frappez hardiment Saint-Lazare, et épargnez Saint-Sulpice.* Enfin, après avoir traîné quelques temps M. Olier, les séditieux l'abandonnèrent à la populace pour aller profiter du dégât que les autres faisaient dans la maison. Ce fut alors que quelques amis du serviteur de Dieu, qui étaient accourus à son secours, se mêlant dans la foule, le conduisirent à travers les huées du peuple jusqu'au palais du Luxembourg.

L'affaire est portée au conseil d'État. On y accuse par erreur saint Vincent de Paul, qui, au lieu de se défendre, prend sur lui tout le blâme de cette émeute. Le conseil d'État renvoie l'affaire au parlement, qui enfin ordonne que M. Olier soit remis en possession de sa cure. Aussitôt nouvelle sédition, mais qui est dissipée par l'arrivée des gardes du roi et par la justice. La première émeute eut lieu le jeudi, la seconde le samedi. Le lendemain, dimanche de la Trinité, comme M. Olier faisait le prône dans sa paroisse, une vieille femme l'apostropha du milieu de la foule, et lui fit tout haut la leçon sur ce qu'il avait fait et sur ce qu'il devait faire. M. Olier, qui, malgré sa vivacité naturelle, avait montré un calme parfait au milieu de tout ce tumulte, laissa parler la vieille femme jusqu'au bout : et ayant attendu qu'elle se fût assise, il se contenta de lui répondre tranquillement : *Eh bien, ma bonne amie, on y pensera.* Puis il reprit son discours, comme s'il n'eût point été interrompu.

Il apaisa de même, par son calme et sa générosité, les restes de la tempête. Enfin, le 6 septembre de la même année 1645, avec ses deux amis MM. de Poussé et Damien, il signa l'acte de fondation de la société de Saint-Sulpice. En voici les dispositions principales : Les trois amis y déclarent que, reconnaissant les effets visibles des bénédictions qu'il a plu à la bonté divine de répandre sur le dessein qu'il ont déjà conçu de l'établissement d'un séminaire, et voyant que, de toutes parts, des personnes signalées en doctrine et en vertu se joignent à eux pour concourir à une si bonne œuvre, ils ont jugé que, si ce séminaire était érigé en corps de communauté avec toutes les approbations convenables, il augmenterait de jour en jour et produirait les fruits que l'Église, les conciles, les ordonnances royales et les assemblées du clergé ont attendus de cette sorte d'établissement : qu'en conséquence estimant ne devoir pas retarder davantage l'exécution de ce dessein, qui a pour objet la gloire de Dieu et l'honneur de son Eglise sous la direction et la disposition de nos seigneurs les évêques, dans la juridiction desquels se feront de semblables établissements ; après avoir invoqué l'assistance du Saint-Esprit, ils promettent de faire un corps de communauté pour vaquer à toutes les fonctions d'un séminaire, aux termes et selon l'esprit des canons : le tout sous les articles, statuts et règlements qui seront convenus entre eux, et ceux qui s'uniront à eux pour composer tous ensemble le corps du séminaire. Cet acte fut approuvé par le roi Louis XIV, alors agé de sept ans, et par l'abbé de Saint-Germain, qui avait la juridiction ecclésiastique dans le faubourg. C'est ainsi que, contre toutes les apparences humaines, et au milieu des contradictions et des persécutions de tout genre, furent établis le séminaire et la compagnie de Saint-Sulpice.

Depuis son entrée dans la cure de Saint-Sulpice, Olier avait formé le dessein de construire un vaisseau proportionné à l'immense population du faubourg, et qui répondit mieux au bel ordre qu'il avait mis dans les cérémonies, ainsi qu'au nombre de ses ecclésiastiques. Il ne pouvait s'empêcher surtout de déplorer l'indifférence des grands de sa paroisse, qui faisaient construire pour leurs personnes de magnifiques palais, tandis qu'ils laissaient le Fils de Dieu dans un édifice sans dignité et près de tomber en ruines. Lorsqu'il apprit la mort de Marie de Médicis, femme de Henri IV, qui avait employé des sommes énormes à bâtir le palais du Luxembourg, et négligé le soin de la maison de Dieu, il se sentit porté à satisfaire pour elle en qualité de pasteur. Enfin après avoir assemblé plusieurs fois les fabriciens et les notables de sa paroisse, une fois même la paroisse entière, il adopta un plan qui donnait à l'édifice projeté trois fois plus d'étendue que n'en avait l'ancien. La première pierre en fut posée le 20 février 1646. On jeta les fondements du chœur on éleva les murs de la chapelle de la sainte Vierge; mais les troubles politiques, les guerres civiles des princes et du parlement de Paris obligèrent de suspendre les travaux. Ils ne furent repris qu'en 1718 trois ans après la mort de Louis XIV, par les soins de M. Languet de Gergy, sixième successeur de M. Olier dans la cure de Saint-Sulpice, et la consécration solennelle de la nouvelle église se fit en 1745.

Empêché de construire le temple matériel de sa paroisse, Olier s'appliqua d'autant plus

à en perfectionner le temple spirituel, les âmes. Il réussit à autoriser la piété parmi les hommes du monde et les hommes de guerre. L'un d'eux lui aida beaucoup dans cette entreprise, quoiqu'il ne fût pas de sa paroisse. Ce fut le baron de Renti. Né d'une famille noble au diocèse de Bayeux, il était naturellement bouillant, prompt, altier, moqueur. Le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, que son libraire le pressa de lire, le détrompa de toutes les illusions du monde. Dès lors il fut un modèle d'édification à la guerre et à la cour, aussi bien que dans l'intérieur de sa famille. Personne ne montrait plus de sagesse que lui dans les conseils de guerre, ni plus de résolution et de courage au milieu des périls. Ayant été un jour provoqué en duel, il répondit que Dieu et le roi lui défendaient de repousser une injure par les armes, mais que si son adversaire l'attaquait à force ouverte, il le mettrait en état de s'en repentir. La chose arriva en effet de la sorte : le perfide agresseur fut blessé par M. de Renti, qui le fit porter dans sa tente, lui prodigua toutes sortes de soins, et lui rendit son épée. C'était un homme sans respect humain, incapable du moindre déguisement; et quoiqu'il fût toujours uni à Dieu, il était néanmoins très-civil et plein de prévenance. Il fut l'un de ces fervents laïques que Dieu suscitait alors pour rallumer le zèle attiédi du clergé. Voyant la vie lâche et inutile des ecclésiastiques, il en avait le cœur navré de douleur, et demandait ardemment à Dieu des hommes apostoliques. Il était même comme le directeur d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de séculiers. Il sut associer le marquis de Fenelon, oncle du célèbre archevêque, à tous les genres de bonnes œuvres auxquelles il se livrait lui-même : les séminaires, les associations pieuses, tous les projets utiles à la religion et à l'humanité obtenaient son appui et son concours. Les catholiques anglais réfugiés en France, les captifs de Barbarie, les Missions du Levant, l'église du Canada trouvèrent en lui un protecteur actif et généreux. Ce fut surtout à Paris qu'il déploya tout l'héroïsme de sa charité envers les indigents, les malades les étrangers pauvres et les ouvriers, dont il s'était fait le nourricier, l'ami et le frère. Quelques années aprés la mort du père de Condren son directeur, il se mit sous la conduite de M. Olier, et eut avec lui, dès ce moment, les rapports les plus intimes. Il l'aida particulièrement à l'abolition des duels parmi les militaires, et à gagner à cette bonne œuvre le marquis de Fénelon et le maréchal de Fabert (1).

Enfin les travaux de M. Olier pour la sanctification des diverses classes dont se composait sa paroisse, fructifièrent d'une manière si étonnante, qu'en peu d'années cette paroisse offrit comme une image de la société des premiers Chrétiens. Il fut aisé de remarquer ce changement par les confessions fréquentes, les restitutions nombreuses, la soumission aux lois de l'Eglise, l'empressement d'assister aux offices divers, la faim insatiable d'entendre la parole de Dieu, la douleur et le repentir d'une multitude d'enfants prodigues, qui venaient, dans l'amertume de leur conscience, détester les déréglements de leur vie passée ; et, pour tout dire en un mot, dans cette paroisse où la sainte table était autrefois déserte, l'ardeur de se nourrir de la divine eucharistie devint si universelle, que chaque année on comptait jusqu'à deux cent mille communions faites dans la seule église paroissiale, quoiqu'il y eût sur la paroisse environ trente églises de communautés ouvertes au public. Les âmes les plus simples savaient s'entretenir pieusement avec Dieu. Un prêtre de la cure, depuis évêque de Perpignan, rencontra une pauvre jardinière, qui paraphrasait ainsi l'oraison dominicale. *Notre Père qui êtes aux cieux :* Que je suis heureuse, mon Dieu, d'avoir le bonheur de vous avoir pour père ! et que j'ai de joie de songer que le ciel doit être un jour ma demeure ! Faites-moi la grâce, ô mon Dieu ! de ne point dégénérer de la qualité de votre enfant ; ne permettez pas que je fasse rien qui me prive d'un si grand bonheur. *Que votre nom soit sanctifié* : Mon Dieu, je ne suis qu'une pauvre femme, et par conséquent hors d'état par moi-même de pouvoir sanctifier votre saint nom ; mais je désire de tout mon cœur qu'il soit sanctifié par toute la terre. *Que votre règne nous arrive.* Je désire, ô mon Dieu ! que vous régniez dès à présent dans mon cœur par votre grâce, afin que je puisse régner éternellement avec vous dans la gloire. *Que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel :* Mon Dieu ! vous m'avez condamnée à gagner ma vie par le travail de mes mains : j'accepte, Seigneur, cette heureuse condition, et je ne voudrais pas la changer en une autre contre votre adorable volonté. *Donnez nous aujourd'hui notre pain quotidien :* Mon Dieu, je demande trois sortes de pain : celui de votre divine parole, pour m'apprendre ce que je dois faire ; celui de la sainte eucharistie, qui fortifie mon âme, et celui qui m'est nécessaire pour nourrir et sustenter mon corps ; et je vous promets, mon Dieu, après avoir pris ce qui me sera nécessaire, d'assister du reste ceux qui pourront en avoir besoin, etc. Plus d'un livre de piété contient ce *Pater de la jardinière* de Saint Sulpice.

Les guerres civiles des princes et de la France portèrent jusqu'à trois fois la désolation dans Paris, notamment dans la paroisse de Saint-Sulpice. M. Olier déploya toute la charité d'un bon pasteur pour secourir les malheureux de toute espèce. Un autre fléau dévastait la capitale, l'hérésie du jansénisme. Bien des curés en laissèrent infecter ou en infectèrent eux-mêmes leurs paroisses. M. Olier sut en préserver la sienne par sa courageuse vigilance et par son obéissance hautement déclarée envers

(1) *Vie de M. Renti*, par le père Saint Jure. *Vie de M. Olier*, partie II, l. V.

l'Eglise romaine. C'est sans doute aux impressions salutaires que ce sage et zélé pasteur laissa dans les cœurs de ses paroissiens et de tous les ecclésiastiques qu'il faut attribuer l'attachement constant et inviolable à la foi dont ils ont toujours fait la profession la plus sincère et la plus ouverte.

L'an 1652, dans une griève maladie où il reçut les derniers sacrements de l'Eglise, il se démit de sa cure, qu'il possédait depuis dix ans, et y eut pour successeur M. de Bretonvilliers, l'un de ses prêtres. Dès lors il ne s'occupa plus que de l'œuvre des séminaires.

La première pierre du séminaire de Saint-Sulpice fut posée l'an 1649 dans l'octave de la nativité de la sainte Vierge, et le bâtiment achevé à l'Assomption de l'année suivante. Par esprit de religion, M. Olier désira que la chapelle fût achevée avant aucune autre partie du bâtiment et qu'on la bénit au plus tôt, afin de sanctifier par là le premier usage qu'on ferait du nouvel édifice. Pour témoigner, dans cette maison son respect envers le saint Siége apostolique, il voulut que le nonce du Pape bénit la chapelle, ou qu'au moins il y célébrât le premier. Lorsque le nouveau bâtiment fut presque entièrement achevé, M. Olier, avant qu'on y logeât, eut la dévotion d'aller à Chartres pour en offrir les clefs à la patronne de cette ville, comme à la reine de l'établissement. Il célébra la messe dans cette cathédrale, ayant sur lui les clefs du séminaire, et conjura la très-sainte Vierge de prendre possession d'une maison qui était son ouvrage et de la bénir à jamais. Le bâtiment du séminaire étant entièrement terminé, il voulut qu'il fût bénit solennellement avant qu'on l'habitât ; et il invita encore le nonce du Pape pour cette cérémonie, qui eut lieu le jour de l'Assomption 1651.

Avec le bâtiment du séminaire, Olier s'occupa surtout à former l'esprit du séminaire. Voici le fondement de cet esprit : « Dieu, dit il, pour renouveler maintenant la piété primitive du christianisme, a résolu d'employer les mêmes moyens dont il se servit au commencement. Ce fut par Jésus-Christ, qu'il se fit connaître aux hommes ; et comme le dessein du Père n'était pas de montrer visiblement son Fils à toute la terre, il le multiplia et le répandit dans les apôtres, qui, remplis de son esprit, de ses vertus et de sa puissance, le portèrent partout avec eux dans le monde, montrant extérieurement dans leurs personnes sa patience, son humilité, sa douceur, sa charité et toutes ses vertus. Il faut donc que, pour répondre au dessein de Dieu, nous inspirions à la jeunesse les sentiments et les vertus de Jésus-Christ, et qu'il vive dans chacun de nous aussi réellement que dans l'Apôtre, qui disait : Je vis, mais non pas moi c'est Jésus-Christ qui vit en moi (1). »

Après la dévotion à la vie intérieure de Jésus, M. Olier donna pour second fondement à la piété du séminaire la dévotion à la vie intérieure de Marie, dont on y célèbre la fête tous les ans. Olier représente partout la sainte Vierge comme l'instrument universel de toutes les grâces dans l'Eglise. En effet, cette Eglise elle-même l'appelle dans ses litanies *la mère de la grâce divine*. Et déjà saint Bernard avait dit que Dieu a voulu nous communiquer tout par Marie, *qui totum nos habere voluit per Mariam* (2). Doctrine que Bossuet reproduit ainsi dans son troisième sermon sur la Conception : « Dieu, ayant une fois voulu nous donner Jésus-Christ par la très-sainte Vierge, cet ordre ne se change plus, et les dons de Dieu sont sans repentance. Il est et sera toujours véritable qu'ayant reçu par elle une fois le principe universel de la grâce, nous en recevions encore par son entremise les diverses applications dans tous les états différents qui composent la vie chrétienne ».

Dans cet esprit, Olier choisit la fête de la Présentation de la très-sainte Vierge pour renouveler ses promesses cléricales avec ses prêtres. Les clercs, dit-il, contempleront la sainte Vierge se présentant au temple, comme patronne de la cléricature, comme pleine de son esprit, et donnant l'exemple de la séparation du siècle et de l'application à Dieu. Il voulut que chacun s'y préparât en jeûnant la veille. Enfin, le 21 novembre, jour de cette solennité, le nonce du Pape célébra pontificalement les saints mystères dans la nouvelle chapelle ; et ce fut aux pieds de ce représentant du vicaire de Jésus-Christ que M. Olier, et après lui tous les ecclésiastiques du séminaire, vinrent renouveler aussi, pour la première fois, la profession qu'ils avaient faite en recevant la tonsure, et se consacrèrent de nouveau, sur les pas de Marie, au service de Dieu, l'unique partage des clercs.

La règle particulière que M. Olier donna aux séminaires de sa compagnie est devenue la règle générale de tous les séminaires de France. C'est d'ailleurs pour le fond la règle commune de toutes les communautés religieuses. Le principal article est la fidélité au règlement, à l'exemple de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, entrant dans ce monde, prit pour règlement la volonté de son Père, consignée dans les Ecritures, et l'observa jusqu'à un point et à une virgule, attendant même que l'heure de chaque chose fût venue. Ensuite, l'oraison mentale, pour étudier Jésus-Christ en lui-même, dans ses paroles, dans ses exemples, afin de nous unir à lui et de lui devenir semblables. L'examen particulier, pour voir si nous avançons ou reculons dans cette ressemblance. Les lectures spirituelles, l'exactitude aux rubriques et aux cérémonies de l'Eglise.

Quant à l'étude, Olier recommande d'étudier dans un esprit chrétien. « Pour entendre ceci, dit il, il faut savoir qu'il y a trois sortes de sciences : la première est purement hu

(1) *Vie de M. Olier*, t. II, p. 199. — (2) *Sermo de aquæductu*, n. 7.

maine: la seconde, divine simplement; et la dernière, divine et humaine tout ensemble. La science purement humaine était celle des païens, qui n'étudiaient que dans un principe humain, et par le seul effort de leur propre puissance. Ils n'étudiaient non plus que pour une fin purement naturelle, telle que la satisfaction de leur propre esprit, la vue de leur propre perfection, et enfin l'estime et la louange humaine ; et il n'y a que trop de Chrétiens qui étudient de la sorte. La science infuse et purement divine est mise au rang des dons du Saint-Esprit. C'est celle que Dieu a donnée autrefois aux apôtres et à quantité d'autres saints, qui n'avaient ni le temps pour étudier, ni la disposition pour acquérir les sciences nécessaires pour leur ministère, la troisième est humaine et divine tout ensemble; c'est proprement la science des Chrétiens, et celle dont parle le Sage lorsqu'il dit (de Jacob) : *La sagesse lui donna la science des saints, et compléta ses travaux* (1). Celle ci n'est point donnée par infusion et sans travail; elle participe de l'un et de l'autre. Ce n'est pas une science comme était celle d'Adam; elle est de la nature de la grâce et des vertus chrétiennes, qui s'acquièrent avec travail (2).

Catholique romain sans restriction et sans réserve, M. Olier sut préserver son séminaire et sa compagnie de l'hérésie du jansénisme. Son principal moyen fut de se séparer lui-même et de recommander qu'on se séparât de tout ecclésiastique qui ne faisait pas profession d'obéissance et de l'obéissance la plus universelle aux décisions de l'Eglise. Il ne cessait d'inspirer à tous ceux qui travaillaient avec lui la plus grande défiance des dehors de la piété, quelque imposants qu'ils fussent, dès que cette piété prétendue n'avait pas pour fondement UNE PARFAITE SOUMISSION AU SAINT SIÈGE (3). Puisse cet esprit de M. Olier persévérer toujours dans son estimable compagnie! L'excellent historien du vénérable fondateur nous signale des exemples qui font trembler. Bérulle, Condren sont suscités de Dieu pour créer des séminaires; leur congrégation de l'Oratoire devient aussitôt infidèle à cette vocation divine, qui passe à M. Olier et à sa compagnie. Bientôt l'Oratoire, jaloux des succès de Saint Sulpice, établit des séminaires dans plusieurs diocèses; mais c'est pour y introduire l'hérésie janséniennne et les préparer au schisme de la grande Révolution. Puisse la compagnie de M. Olier ne jamais dégénérer de la sorte! Puissent les diocèses dont elle dirige l'éducation cléricale se distinguer toujours par UNE PARFAITE SOUMISSION AU SAINT SIÈGE!

Dans un mémoire adressé aux évêques de France sur la direction des séminaires, M. Olier dit : « Le vrai et unique supérieur du séminaire est monseigneur l'évêque, qui, contenant en soi la plénitude de l'esprit et de la grâce destinés à être répandus dans son diocèse, peut seul lui donner son esprit et sa vie. Ce que le chef est dans un corps naturel, le saint prélat le doit être dans le corps mystique de son clergé, et c'est travailler en vain que de tenter un autre moyen pour sanctifier les collèges des clercs. Quelque excellente que soit la sainteté de ces grands personnages d'éminente vertu, qui se trouvent répandus çà et là dans les diocèses, n'ayant point eu cette grâce capitale, cet esprit de chef, attaché au divin caractère des prélats, on n'en saurait attendre cette plénitude d'esprit et de vie, capable de remplir et de vivifier le corps du clergé; puisque, selon saint Paul, elle doit s'écouler du chef dans les membres par ses jointures naturelles, par ses ligaments, ses veines, ses nerfs, préparés à la distribution des esprits et à la communication de la vie. Ces canaux adaptés et ajustés à l'embouchure de la source, ce sont les prêtres liés au saint prélat, selon que Jésus Christ l'a réglé dans la première formation du clergé (4).

Cette communication hiérarchique des grâces mérite une profonde attention. La source première est en Dieu même. Du Père procède le Fils, du Père et du Fils procède le Saint-Esprit. Le Fils de Dieu fait homme ne commence sa vie publique de prêtre et de pontife que quand l'Esprit-Saint est descendu sur lui en forme de colombe, et que le Père a dit publiquement : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis mes complaisances. C'est sur ce modèle divin qu'il forme la hiérarchie de son Eglise. Il en prépare les éléments dans un séminaire de trois années. Après avoir passé toute la nuit dans la prière de Dieu, il appela ses disciples, et en choisit douze, ceux que lui-même voulut, pour être avec lui et pour les envoyer prêcher. Il leur donna le nom d'apôtres, qui signifie envoyés. Leur fonction est aussi nommée épiscopat, Après cela, le Seigneur choisit encore soixante-douze autres disciples, figure des simples prêtres, et il les envoya deux à deux devant lui, dans toutes les villes et dans tous les lieux où lui-même devait aller. Et il leur disait : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. Parmi les douze apôtres ou évêques, le premier est Pierre. Jésus lui dit : Tu es Pierre et sur cette même pierre je bâtirai mon Eglise, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point; confirme tes frères, pais mes agneaux, pais mes brebis. Par ces paroles, il instituait Pierre pasteur universel de tout son troupeau, et le faisait son vicaire ou lieutenant. Et à tous ses disciples, ayant Pierre avec eux, Jésus dit enfin : Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. Et je prierai le Père, et il vous enverra un autre Paraclet, l'Esprit de vérité, afin qu'il demeure éternellement avec vous. Quand l'Esprit de la vérité sera venu, il vous enseignera toute la

(1) Sap., x, 10. — (2) *Vie de M. Olier*, t. II, p. 277. — (3) *Ibid.*, p. 338. — (4) *Ibid.*, t. II, p. 351.

vérité : autrement, selon le grec, il vous fera entrer dans toute la vérité : car il ne parlera pas de lui même, mais il dira tout ce qu'il aura entendu, et il vous annoncera les choses à venir. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera. Tout ce qui est à mon Père est à moi ; c'est pourquoi il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera. Et mangeant avec eux après sa résurrection, il leur ordonna de ne point sortir de Jérusalem, mais d'attendre la promesse du Père; laquelle, dit-il, vous avez entendue de ma propre bouche. Car, à la vérité, Jean a baptisé dans l'eau; mais, pour vous, dans peu de jours vous serez baptisés dans le Saint Esprit. Et après l'ascension du Sauveur, les disciples montèrent dans la chambre haute où demeuraient Pierre et les autres apôtres, et tous persévéraient unanimement dans la prière avec Marie, la mère de Jésus.

Ce fut dans ces jours de retraite et d'attente que Pierre déploya pour la première fois l'autorité dont il était revêtu. Il tint donc une assemblée où se trouvèrent environ cent vingt hommes, y rappela le funeste sort de Judas, ainsi que le champ du sang, acheté du prix de la trahison, et décida qu'il fallait qu'un autre prît sa charge d'évêque; puis il régla qu'on devait le choisir parmi ceux qui avaient toujours été avec Jésus-Christ, afin qu'il pût rendre témoignage de sa résurrection. Suivant saint Chrysostome, Pierre aurait pu le choisir lui-même, mais il en remit le jugement à la multitude, par condescendance. C'est sur ce premier grand séminaire de l'Église et pendant sa retraite que l'Esprit-Saint descend le jour de la Pentecôte avec l'abondance de ses grâces.

Or, Pierre vit toujours dans ses successeurs. Comme il présidait en personne l'assemblée des apôtres et des autres disciples à Jérusalem, il préside dans le Pape la société des évêques, des prêtres et des simples fidèles, autrement toute l'Eglise catholique, qui n'est qu'un grand séminaire pour le ciel et l'éternité. C'est dans ce séminaire universel, dans cette unité présidée par Pierre, et non point hors de là, que l'Esprit-Saint descend avec l'abondance de ses grâces et de ses dons.

Un saint évêque se tiendra donc intimement uni à Pierre, afin de participer plus abondamment aux grâces de l'Esprit Saint, et les communiquer plus abondamment à son diocèse. Les Pères de l'Eglise nous apprennent que tout ce que Dieu donne aux autres pasteurs, il le leur donne par Pierre. Sans doute, ils parlent principalement de la juridiction; mais la juridiction légitime est toujours accompagnée des grâces nécessaires pour en user bien. Un saint évêque ne sera donc qu'une même chose avec le Pape, afin que les prêtres ne soient qu'une même chose avec leur évêque, suivant cette prière du Sauveur : Père saint, conservez en votre nom ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils soient une même chose, comme nous. Qu'ils soient tous une même chose : comme vous, ô Père ! êtes en moi et moi en vous, qu'ils soient de même une même chose en nous, afin que le monde croie que vous m'avez envoyé. Un saint évêque s'appliquera surtout à communiquer l'esprit de cette unité apostolique et divine aux élèves du sanctuaire, qu'il doit lui-même engendrer au sacerdoce, et former en dignes coopérateurs de sa charité dans les paroisses. Il regardera tout son diocèse comme un immense séminaire pour le ciel. Aujourd'hui, il y trouvera bien, comme Notre Seigneur dans la Judée, une douzaine d'hommes propres à l'aider dans l'éducation de ses prêtres. Cette éducation de famille sera peut être un moyen des plus efficaces pour n'avoir tous qu'un cœur et qu'une âme. On remarque, en effet, que les diocèses où l'éducation cléricale est indigène ne sont pas les moins dévoués au centre de l'unité catholique et divine.

C'était d'abord la pensée première de M. Olier, que les évêques établissent eux-mêmes leurs séminaires chacun dans son diocèse. Il ne forma sa compagnie que pour les aider à supporter les grandes difficultés qui se rencontraient alors. Grâce à Dieu, ces difficultés ont disparu avec le temps : et l'exemple de Saint-Sulpice n'y a pas peu contribué. Aujourd'hui, du moins en France, un saint évêque peut gouverner son clergé à peu près comme un bon supérieur son monastère. M. Olier contribua notamment à l'établissement des séminaires de Bordeaux, de Rodez, de Limoges, de Nantes, d'Aix, d'Avignon, de Viviers, du Puy, de Clermont, de Saint-Flour, de Saint Irénée de Lyon, d'Angers, de Bourges et de Toulouse. Pour répondre à la confiance particulière que lui témoignait le Saint-Siège, il conçut le dessein de former un séminaire en Grèce, d'aller en Perse et jusqu'à la Chine, pour prêcher la foi. Un dessein qu'il eut surtout à cœur et auquel il réussit, ce fut de procurer la conversion du Canada. Au milieu de ces bonnes œuvres, il fut éprouvé par plusieurs maladies, et mourut à Issy, le second jour d'avril 1657, sous les yeux de son ami Vincent de Paul, qui présida également à l'élection de M. de Bretonvilliers, son successeur. On parle de plusieurs faits miraculeux dus à l'intercession de M. Olier avant et après sa mort.

§ IV

SAINT VINCENT DE PAUL. — ÉTAT DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE, AUX MAUX DESQUELLES IL PORTE REMÈDE.

Dans ce siècle là, un saint dont s'honore l'Eglise de Jésus Christ, mais surtout la France, c'est saint Vincent de Paul. Depuis les apôtres, il n'y a peut être pas d'homme qui ait rendu plus de services à l'Eglise catholique et à l'humanité entière. Pour contribuer à la sanctification du clergé et du peuple chrétien, il institue une congrégation de missionnaires, qui, aujourd'hui encore, est digne de son auteur et continue de propager la foi, et dans Constantinople, et dans la Syrie, et en Amérique, et en Chine. Pour la sanctification des prêtres et des fidèles, il établit des retraites spirituelles dont le salutaire usage s'est répandu partout. Pour former les jeunes ecclésiastiques à la sainteté de leur vocation, il établit des séminaires, et son exemple a été suivi dans tout le monde chrétien. Pour servir les pauvres malades, il institue la congrégation des filles de la charité, dont le dévouement admirable a provoqué l'établissement de plusieurs congrégations semblables, et de nos jours ravit l'admiration des populations chrétiennes et mahométanes de Constantinople, de Smyrne et d'Alexandrie. Pour préserver de la mort les petits enfants qu'on exposait dans les rues, il fonde un hôpital des enfants trouvés, et maintenant, par suite de son exemple, il y a de ces hôpitaux dans toute la chrétienté. Et avec cela, il fondait encore des hôpitaux pour les insensés, pour les vieillards, pour les galériens, pour les mendiants; et avec cela, il envoyait des missionnaires consoler dans leur affliction les esclaves chrétiens; et avec cela, il nourrissait pendant de longues années des provinces entières, ravagées par la guerre, la famine et la peste, telles que la Lorraine, la Champagne et la Picardie.

Et qui était donc cet homme ? Fils d'un pauvre laboureur, il avait commencé par garder le troupeau de son père ; devenu prêtre, il avait été pris par des corsaires turcs et vendu comme esclave sur les côtes d'Afrique,

Vincent de Paul naquit le mardi de Pâques, vingt-quatre avril 1576, dans le petit village de Poy, près de Dax, aux confins des landes de Bordeaux, vers les Pyrénées. Son père se nommait Guillaume de Paul, sa mère Bertrande de Moras. Ils faisaient valoir par eux mêmes une petite ferme qui leur appartenait en propre, et ils tiraient du travail de leurs mains de quoi subsister avec leur famille. Ils avaient six enfants, deux filles et quatre garçons. Vincent, qui était le troisième, fut employé comme les autres à travailler, particulièrement à mener paitre et à garder le troupeau de son père. Il montra de bonne heure une grande compassion pour les pauvres. Quand il revenait du moulin avec le sac de farine, il leur en donnait quelques poignées, lorsqu'il n'avait pas autre chose. Il partagea plus d'une fois avec eux son pain et ses vêtements. Ayant économisé jusqu'à trente sous, somme considérable pour son temps et pour son âge, il donna le tout à un pauvre qui lui parut plus abandonné.

Avec cette bonté de cœur il montrait une grande vivacité d'esprit. Son père résolut donc de le mettre aux études. La dépense l'effrayait, mais il espérait en être dédommagé un jour. Il voyait à sa porte un homme d'une condition assez semblable à la sienne, qui, étant devenu prêtre, et ensuite prieur, avait beaucoup avancé ses frères du revenu de son bénéfice. Il comptait que son fils en userait de même. Il le mit donc en pension chez les Cordeliers de Dax, moyennant soixante livres par an, selon la coutume du temps et du pays. Ce fut vers l'an 1588. Le jeune Vincent fit de tels progrès, que, au bout de quatre ans, sur le rapport avantageux du supérieur de ce monastère, le sieur de Commet, avocat de Dax, le prit chez lui pour faire l'éducation de ses deux fils, tout en continuant ses études chez les mêmes maîtres : ce qui dura cinq années encore. Alors le sieur de Commet, édifié de son bon esprit et de sa vertu, lui conseilla d'embrasser l'état ecclésiastique. Vincent, qui lui portait un grand respect et le regardait comme un second père, reçut la tonsure et les quatre ordres mineurs, le vingt décembre 1596, à l'âge de vingt ans, après en avoir employé neuf aux études d'humanités à Dax. Après quoi, du consentement de son père, qui vendit une paire de bœufs pour venir à son aide, il se rendit à Toulouse pour s'appliquer aux études de théologie, où il employa sept ans : ce qui fit seize ans d'études suivies. Durant son séjour à Toulouse, il alla étudier quelque temps à Saragosse.

Pour n'être point à charge à sa famille

quoique son père, en mourant, eût ordonné de fournir à son entretien, il se retira dans la petite ville de Buset pendant les vacances, et s'y chargea de l'éducation d'un nombre considérable d'enfants de condition. Les parents les confiaient avec plaisir à un homme dont la vertu et la capacité étaient publiquement reconnues. On lui e envoya même de Toulouse, comme il le manda par lettre à sa mère. Parmi ses élèves, il eut deux petits-neveux du célèbre Jean de la Valette, grand maître de Malte, qui résista si glorieusement à toutes les forces ottomanes. Le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne, proche parent des deux jeunes seigneurs, apprit ainsi à connaître monsieur Vincent, et conçut pour lui une estime particulière. Vincent retourna de Buset à Toulouse avec ses pensionnaires, et y acheva ses sept années de théologie. Après quoi il reçut le grade de bachelier et expliqua le second livre du Maître des sentences. Les auteurs de la *Gallia christiana* disent même qu'il fut reçu docteur en théologie; mais on n'a pu en trouver la preuve authentique.

Pendant ces études de théologie à Toulouse, Vincent reçu le sous-diaconat le dix-neuf septembre 1598, le diaconat trois mois après, et enfin la prêtrise le vingt-trois septembre 1600. Les grands vicaires de Dax, le siège vacant, ne le surent pas plus tôt prêtre, qu'ils le nommèrent à la cure de Tilh; mais elle lui fut contestée par un compétiteur qui l'avait impétrée en cour de Rome. Vincent, qui ne voulut pas plaider, continua ses études à Toulouse. D'ailleurs on lui faisait espérer un évêché par l'entremise du duc d'Epernon. Il fit effectivement un voyage à Bordeaux, au commencement de 1605, eut une entrevue avec le duc, sans qu'on en sache le sujet. Seulement il dit dans une lettre de ce temps qu'il avait entrepris ce voyage pour une affaire qui demandait de grandes dépenses et qu'il ne pouvait déclarer sans témérité. La fortune semblait lui sourire. Revenu à Toulouse, il apprend qu'un ami l'a institué son héritier. Pour recueillir une partie de la succession, il dut aller à Marseille. Il comptait s'en revenir par terre, lorsqu'un gentilhomme du Languedoc avec lequel il était logé lui proposa de s'embarquer avec lui jusqu'à Narbonne. On était au mois de juillet, la saison ne pouvait être plus belle, le temps était tout propre à la navigation, et dès le jour même on arrivait au terme.

Vincent s'embarqua donc : le vent était si favorable, que tout le monde comptait arriver à Narbonne de bonne heure. C'était au commencement de la foire de Beaucaire où les richesses de l'Orient venaient s'échanger contre celles de l'Europe. Les corsaires barbaresques croisaient dans le golfe de Lyon pour faire des captures. Trois brigantins turcs attaquèrent la barque où était Vincent : les Français se défendirent, malgré leur petit nombre, tuèrent un des chefs ennemis, avec quatre ou cinq forçats; mais enfin, accablés par le nombre, ayant perdu deux ou trois d'entre eux et tous les autres étant blessés, ils furent obligés de se rendre. Les Turcs hachèrent le pilote en mille pièces et enchaînèrent les autres après les avoir grossièrement pansés. Vincent avait reçu un coup de flèche, qui, écrivait-il deux ans après à un de ses anciens élèves, me servira d'horloge toute ma vie. Les corsaires poursuivirent leur pointe, faisant mille voleries, donnant néanmoins la liberté à ceux qui se rendaient sans combattre, après les avoir volés. Enfin, continue Vincent dans sa lettre, chargés de marchandises, au bout de sept à huit jours, ils prirent la route de Barbarie, tanière et spélonque de voleurs sans aveu du Grand-Turc, où étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec un procès-verbal de notre capture, qu'ils disaient avoir été faite dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le Consul que le roi tient en ce lieu-là pour rendre libre le commerce aux Français. Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés, ils nous donnèrent à chacun une paire de caleçons, un hoqueton de lin avec un petit bonnet, et nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étaient venus expressément pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au cou, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pouvait bien manger et qui non, pour montrer que nos plaies n'étaient pas mortelles. Cela fait, ils nous ramenèrent à la place, où les marchands nous vinrent visiter tout de même qu'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour voir nos dents, palpant nos côtés, sondant nos plaies, nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis lever des fardeaux, et puis lutter pour voir la force de chacun, et mille autres sortes de brutalités.

Vincent fut vendu à un pêcheur, qui, le voyant incapable de soutenir l'air de la mer, le revendit à un vieux médecin que Vincent appelle « souverain tireur de quintessences, homme fort humain et traitable, lequel, à ce qu'il me disait, avait travaillé l'espace de cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale. Il m'aimait fort, et se plaisait à me discourir de l'alchimie, et puis de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesses et tout son savoir. Dieu opéra toujours en moi une croyance de délivrance par les assidues prières que je lui faisais, et à la vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois fermement avoir été délivré. L'espérance, donc et la ferme croyance de vous revoir, monsieur, me fit être plus attentif à m'instruire du moyen de guérir de la gravelle, en quoi je lui voyais journellement faire des merveilles; ce qu'il m'enseigna, et même il me fit préparer et administrer les ingrédients. Oh! combien de fois ai je désiré depuis d'avoir

été esclave avant la mort de votre frère ! car je crois que, si j'eusse su le secret que maintenant je vous envoie, il ne serait pas mort de ce mal-là. » — La lettre, qui est du vingt juillet 1607, est adressée au plus jeune des deux Commet, dont le saint avait été précepteur et dont l'aîné était mort. La lettre continue :

« Je fus donc avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605 jusqu'au mois d'août 1606, qu'il fut pris et mené au grand sultan pour travailler pour lui ; mais en vain, car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa à un sien neveu, vrai anthropomorphite, qui me revendit bientôt après la mort de son oncle, parce qu'il ouït dire que monsieur de Brèves, ambassadeur pour le roi en Turquie, venait avec bonnes et expresses patentes du Grand-Turc pour recouvrer tous les esclaves chrétiens. Un renégat de Nice en Savoie, ennemi de nature, m'acheta et m'emmena en son *témat*. Ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du grand seigneur ; car là le peuple n'a rien, tout est au sultan. Le témat de celui-ci était dans la montagne où le pays est extrêmement chaud et désert. L'une des trois femmes qu'il avait était Grecque chrétienne, mais schismatique ; une autre était Turque, qui servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie et le remettre au giron de l'Eglise, et me délivrer de mon esclavage. Curieuse qu'elle était de savoir notre façon de vivre, elle me venait voir tous les jours aux champs où je fossoyais, et un jour elle me commanda de chanter les louanges de mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terrâ alienâ*, des enfants d'Israel captifs à Babylone, me fit commencer, la larme à l'œil le psaume *Super flumina Babylonis*, et puis le *Salve, regina*, et plusieurs autres choses ; en quoi elle prenait tant de plaisir, que c'était merveille. Elle ne manqua pas de dire à son mari, le soir, qu'il avait eu tort de quitter sa religion, qu'elle estimait extrêmement bonne, pour un récit que je lui avais fait de notre Dieu et quelques louanges que j'avais chantées en sa présence ; en quoi elle disait avoir ressenti un tel plaisir, qu'elle ne croyait point que le paradis de ses pères, et celui qu'elle espérait, fût si glorieux ni accompagné de tant de joie que le contentement qu'elle avait ressenti pendant que je louais mon Dieu ; concluant qu'il y avait en cela quelque merveille. Cette femme, comme un autre Caïphe ou comme l'ânesse de Balaam, fit tant par ses discours, que son mari me dit dès le lendemain qu'il ne tenait qu'à une commodité que nous ne nous sauvassions en France ; mais qu'il y donnerait tel remède que dans peu de jours Dieu en serait loué. Ce peu de jours dura dix mois, qu'il m'entretint dans cette espérance, au bout desquels nous nous sauvâmes sur un esquif, et nous rendîmes à Aigues-Mortes, et tôt après à Avignon, où monsieur le vice-légat reçut publiquement le renégat, avec la larme à l'œil et le sanglot au cœur, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et à l'édification des assistants. Mon dit seigneur nous a retenus tous deux pour nous mener à Rome, où il s'en va tout aussitôt que son successeur sera venu : il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austère couvent de *Fateben-Fratelli*, où il est voué (1). »

C'est d'Avignon que Saint-Vincent de Paul écrivit cette lettre à son ancien élève. Elle ne fut découverte que cinquante ans après. On en adressa une copie au saint, croyant lui faire plaisir ; il la jeta au feu, et demanda instamment l'original pour en faire autant. Mais, comme on s'en douta, on le fit tenir à un autre, qui n'eut garde de lui en parler ; car il évitait, avant tout, de rien faire, ni dire, ni laisser paraître qui put exciter l'intérêt ou l'estime pour sa personne.

Arrivé à Rome, Vincent y demeura jusque vers la fin de 1608, par l'assistance qu'il reçut du vice-légat, qui lui donnait sa table et de quoi s'entretenir. Il était touché jusqu'aux larmes de se voir dans cette ville maîtresse de la chrétienté, où est le chef de l'Eglise militante, où sont les corps de saint-Pierre et de saint-Paul, et de tant d'autres martyrs et saints personnages. Le temps qu'il ne donnait pas à la dévotion, il l'employait à repasser les études de théologie qu'il avait faites à Toulouse. Le vice légat l'ayant fait connaître à l'ambassadeur de France le cardinal d'Ossat celui-ci le chargea d'une mission très importante, mais secrète, auprès de Henri IV. Vincent revint ainsi en France, vers le commencement de 1609, entretint le roi de l'affaire en question, puis se logea au faubourg Saint Germain, près de l'hôpital de la Charité, et il y allait souvent servir et consoler les malades.

Henri IV avait vu et entretenu Vincent de Paul, mais paraît ne l'avoir pas connu. C'est que le saint évitait avec soin tout ce qui pouvait donner de lui quelque idée avantageuse. Jusqu'alors on l'avait appelé monsieur de Paul : c'était son nom de famille. En arrivant à Paris, il craignit que ce nom ne donnât sujet de penser qu'il fût d'une famille considérable : il se fit donc appeler monsieur Vincent, de son nom de baptême, et ce n'est presque que sous ce nom qu'il a été connu pendant sa vie. Au lieu de prendre le titre de licencié en théologie, il ne se disait qu'un pauvre écolier de quatrième. Cependant, quelque soin qu'il prît de cacher ses vertus, plusieurs personnes les découvrirent. On le fit connaître à la reine Marguerite, première femme de Henri IV, laquelle faisait alors profession de piété. Cette princesse voulut le voir ; elle le mit sur l'état de sa maison et lui donna le titre de son aumônier ordinaire.

Il y avait à la cour de cette princesse un

(1) Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. I, c. IV.

docteur qui avait toujours montré beaucoup de zèle pour la religion, et qui s'était rendu redoutable aux hérétiques et aux impies ; mais Dieu, soit pour l'éprouver, soit pour le punir de quelques fautes, permit qu'il fût attaqué de violentes tentations contre la foi, avec des pensées horribles de blasphème contre Jésus-Christ, et même de désespoir. Il en fut réduit à une telle extrémité, qu'il fallut enfin l'exempter de réciter son bréviaire, de célébrer la sainte messe, et même de faire aucune prière ; car lorsqu'il commençait seulement à réciter le *Pater*, il lui semblait voir mille spectres qui le jetaient dans le trouble et dans l'épouvante. Vincent de Paul, qui était de ses amis, lui conseilla cette pratique toutes les fois qu'il tournerait la main ou un doigt du côté de Rome, ou de quelque église, il voudrait dire par ce mouvement qu'il croyait tout ce que croit l'Eglise romaine Le docteur tomba dangereusement malade! les tentations redoublèrent. Vincent de Paul, craignant qu'il ne finît par y succomber, implora pour lui la miséricorde divine; il s'offrit même à Dieu en esprit de victime, et se chargea, pour dédommager sa justice, ou de subir une fatale épreuve ou telle autre peine qu'il plairait à Dieu de lui infliger. C'était imiter celui qui a pris toutes nos iniquités par lui-même. Sa prière fut exaucée dans toute son étendue : le docteur recouvra le calme, fut entièrement délivré de la tentation; mais cette tentation resta à Vincent de Paul. Pour s'en délivrer, il eut recours à la prière et à la mortification. En vain le démon redoublait ses efforts, il ne perdait point courage, et mettait toujours en Dieu sa confiance. Enfin il fit deux choses : la première, d'écrire sa profession de foi et de l'appliquer sur son cœur, puis, faisant un désaveu général de toutes les pensées de mécréance, il convint avec Notre Seigneur que, toutes les fois qu'il toucherait l'endroit où était cette profession de foi, il serait censé la renouveler, et par conséquent renoncer à la tentation, quoiqu'il ne proférât aucune parole extérieure : par là il rendait inutiles les assauts de l'ennemi. Le second remède fut de faire tout le contraire de ce que la tentation lui suggérait, et de s'appliquer plus que jamais à honorer et servir Notre Seigneur Jésus-Christ dans la personne des pauvres et des malades. Quatre ans se passèrent dans ce rude exercice. Enfin, un jour, il s'avisa de prendre une résolution ferme et inviolable, pour honorer davantage Jésus-Christ et l'imiter plus parfaitement, de s'adonner toute sa vie, pour son amour, au service des pauvres. A peine eut-il formé cette résolution, que toutes les suggestions du malin esprit s'évanouirent; la paix remplit son âme avec une lumière si abondante, que, comme il l'avoua dans plus d'une occasion, il lui semblait voir les vérités de la foi avec une lumière particulière.

Vincent demeurait dans la même maison qu'un juge du village de Sore, situé dans les Landes et dans le district de Bordeaux. Celui ci, étant sorti sans prendre les précautions nécessaires, trouva à son retour qu'on lui avait volé quatre cents écus. Il accusa Vincent du vol, et se mit à le décrier parmi toutes ses connaissances et ses amis. Le saint se contenta de nier le fait et de dire tranquillement : Dieu sait la vérité. Pendant les six années que dura la calomnie, il ne dit rien autre chose pour sa défense, et ne laissa jamais échapper la moindre plainte. Enfin le voleur, qui était aussi des environs de Bordeaux, fut arrêté pour quelque nouveau crime. Déchiré par les remords de sa conscience, il envoya chercher le juge de Sore, lui déclara qu'il était le voleur de son argent, et que le serviteur de Dieu était innocent du crime dont on l'avait accusé. Vincent raconta depuis cette histoire dans une conférence qu'il faisait à ses prêtres ; mais il parla de lui en troisième personne, pour ne pas se faire honneur du mérite qui lui en revenait devant Dieu. Le but qu'il se proposait était d'apprendre à ses prêtres que la patience, la résignation et un humble silence sont en général la meilleure apologie des personnes que poursuit la calomnie; que par là on trouve le moyen de se sanctifier dans de pareilles épreuves, et que la Providence sait tôt ou tard nous justifier aux yeux des hommes, lorsque cela est expédient pour notre salut.

Ce qui était arrivé au docteur chez la reine Marguerite, et ce qu'il avait éprouvé lui-même dans la maison du juge de Sore, fit voir à Vincent combien le commerce des séculiers était dangereux à un ecclésiastique. Il se retira chez les Pères de l'Oratoire, que monsieur de Bérulle venait de fonder: ce n'était pas pour s'agréger à leur compagnie, mais pour vivre dans la retaite sous la direction de leur pieux instituteur. Il y resta deux ans. Dans l'intervalle, le curé de Clichy, à une lieue de Paris, nommé Bourgoing, quitta sa cure pour entrer dans l'Oratoire, où il succéda comme supérieur général au père de Bérulle. Celui-ci porta Vincent de Paul à se charger de la cure vacante: ce qu'il fit en esprit d'obéissance. Il y remplit si bien tous les devoirs d'un bon pasteur, qu'il s'attira l'estime et l'affection, non-seulement de ses ouailles, mais encore des curés du voisinage. Il rebâtit à neuf l'église tout entière, la fournit des ornements convenables, y institua la confrérie du Rosaire, et engagea son successeur à y former de jeunes clercs pour les cérémonies du culte divin.

Ce qui le fit revenir à Paris, ce fut le conseil du père de Bérulle qui le détermina, vers l'an 1613, à accepter la charge de précepteur des enfants de Philippe Emmanuel de Gondi, comte de Joigni, général des galères, de France, et de Françoise Marguerite de Silly, femme d'une excellente vertu. Ils étaient trois fils : le plus jeune mourut à l'âge de dix ou douze ans, l'aîné devint duc et pair, le second fut le fameux cardinal de Retz. Vin

cent de Paul demeura douze ans dans cette maison. Voici la conduite qu'il y tint.

Il se proposa d'abord d'honorer Jésus-Christ en la personne du seigneur de Gondi, la sainte Vierge en la personne de sa dame, et les disciples du Sauveur dans celle des officiers et domestiques. Jamais il ne se présentait devant le comte et la comtesse qu'ils ne le fissent appeler. Il ne s'ingérait de lui-même en quoi que ce fût, sinon en ce qui regardait la charge qu'on lui avait confiée; et, hors le temps destiné au service de ses trois élèves, il demeurait dans cette grande maison comme dans une chartreuse, et retiré en sa chambre comme dans une petite cellule. Seulement, quand il était question de rendre quelque bon office au prochain pour le bien de son âme, il quittait volontiers sa retraite; on le voyait alors parler et s'entremettre avec grande charité, et faire tout le bien qu'il pouvait aux uns et aux autres : il apaisait les querelles et les discussions, et procurait l'union et la concorde entre les domestiques; il les allait visiter dans leurs chambres quand ils étaient malades, et, après les avoir consolés, leur rendait jusqu'aux moindres services. Aux approches des fêtes solennelles, il les assemblait tous pour les instruire et les disposer à la réception des sacrements; il faisait couler de bons propos à table, pour en bannir les paroles inutiles : et lorsque le père ou la mère le menait à la campagne avec leurs enfants, tout son plaisir était d'employer ses heures libres à instruire et à catéchiser les pauvres, à faire des exhortations et des prédications au peuple, ou administrer les sacrements, et particulièrement celui de pénitence, avec l'approbation des évêques et l'agrément des curés.

Étant ainsi, l'an 1616, au château de Folleville, diocèse d'Amiens, on le vint prier d'aller à Gannes, petit village éloigné d'environ deux lieues. Il s'agissait de confesser un paysan dangereusement malade, qui passait pour très homme de bien, mais qui avait témoigné un grand désir de se confesser à monsieur Vincent. Le malade avait soixante ans. Le saint, l'étant allé voir, eut la pensée de le porter à faire une confession générale. Elle fut aussi profitable qu'elle était nécessaire. Le malade dit tout haut à la comtesse, qui vint le visiter : Ah! madame, j'étais damné, si je n'eusse fait une confession générale, à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avais osé me confesser. Ces paroles émurent profondément la comtesse. S'adressant à Vincent de Paul, elle s'écria : Ah! monsieur, qu'est-ce que cela? qu'est-ce que nous venons d'entendre? Il en est sans doute ainsi de la plupart de ces pauvres gens. Ah! si cet homme, qui passait pour homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal? Ah! monsieur Vincent, que d'âmes se perdent! quel remède à cela? C'était au mois de janvier 1617. Le vingt-cinq du mois, fête de la conversion de saint Paul, elle pria Vincent de faire une prédication dans l'église de Folleville, pour exhorter les habitants à la confession générale et leur enseigner la manière de la bien faire. Dieu y donna une telle bénédiction, que toutes ces bonnes gens vinrent pour faire leur confession générale; il fallut appeler au secours deux Jésuites d'Amiens, et tous les trois y pouvaient à peine suffire. Ils firent ensuite des missions semblables, et avec le même succès, dans les autres villages qui appartenaient à la maison de Gondi. Telle fut la première mission de Vincent de Paul : elle fut comme la mère et la source des missions sans nombre que lui et ses enfants n'ont cessé et ne cessent de faire pour tout le monde.

Nous avons vu de quelle manière Vincent de Paul se comportait dans la maison de Gondi. Aussi le comte et la comtesse eurent-ils pour lui une estime et une confiance qui allaient toujours augmentant. Vincent n'en usait que pour le salut de l'un et de l'autre. Le comte devait un jour se battre en duel pour tirer vengeance d'un affront qu'il croyait avoir reçu d'un seigneur de la cour. Vincent l'en détourna de la manière suivante : Il célébra la sainte messe : le comte y assista et resta même à genoux dans la chapelle après que le monde se fût retiré. Alors le saint prêtre alla se jeter à ses pieds et lui dit : Monsieur, permettez-moi, s'il vous plaît, qu'en toute humilité je vous dise un mot : je sais de bonne part que vous avez dessein de vous aller battre en duel; mais je vous dis de la part de mon Sauveur, que je vous ai montré maintenant et que vous venez d'adorer, que, si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur votre postérité. Ayant parlé de la sorte, il se retira. Le comte fut profondément touché d'une remontrance faite avec tant de charité, de prudence et de discrétion. Il laissa la vengeance à celui qui s'est réservé la vengeance.

Quant à la comtesse, elle avait pris le saint prêtre pour son père spirituel, et se conduisait en tout d'après ses avis. Elle eut à s'en féliciter sous tous les rapports, entre autres d'être guérie de ses inquiétudes et scrupules de conscience. Aussi sa reconnaissance pour le saint homme était-elle des plus vives, et craignait-elle beaucoup de le perdre. Elle le perdit à cause de cela même. Vincent eut peur de tant d'estime et de confiance qu'on lui témoignait, et quitta inopinément la maison de Gondi, qui le regardait comme son ange tutélaire. Il avait pour maxime qu'il vaudrait mieux être livré aux insultes et à la rage de l'enfer que de vivre sans croix et sans humiliation; et il regardait comme exposé à un danger prochain de se perdre un homme à qui tout réussit, et qui n'a point de contradiction à essuyer. D'ailleurs ses élèves, les jeunes de Gondi, commençaient à croître, et il ne se croyait pas les talents nécessaires pour leur donner une éducation proportionnée à leur naissance et aux charges qui les attendaient.

Enfin, Paris et la cour, où la famille se trouvait une grande partie de l'année, étaient remplis de troubles et de factions par l'ambition des princes. Pour toutes ces causes, et de l'avis de monsieur de Bérulle, Vincent de Paul quitta la maison de Gondi l'an 1617, sous prétexte d'un voyage, et se retira dans la Bresse, à Châtillon-les-Dombes. Nous verrons à quel point monsieur et madame de Gondi en furent affligés, et les peines qu'ils se donnèrent pour le faire revenir auprès d'eux.

Châtillon était une paroisse comme abandonnée. Il y avait environ quarante ans qu'elle n'était possédée que par des bénéficiers de Lyon, qui n'y venaient que pour en retirer les revenus, et pour ne pas donner lieu à un dévolu. Ainsi, depuis près d'un demi-siècle, cette ville infortunée, composée de deux mille âmes, n'avait, à proprement parler, ni curé ni pasteur. Le chapitre de Lyon s'était adressé aux Pères de l'Oratoire pour avoir un homme capable de remédier à ce désordre. Monsieur de Bérulle en cherchait un, lorsque Vincent de Paul vint le consulter sur son projet de quitter la maison de Gondi : il lui proposa la paroisse de Châtillon, qui fut acceptée. Vincent y arriva pour le mois d'août 1617, avec un bon prêtre du pays, nommé Louis Girard. Comme la maison curiale était en ruines, ils se logèrent d'abord chez un calviniste, nommé Beynier, qui se convertit avec le temps. Voici l'ordre que Vincent y établit. On s'y levait à cinq heures; on y faisait ensuite une demi-heure d'oraison; l'office et la sainte messe se disaient à une heure marquée, et on ne s'en écartait point sans nécessité. Nos deux prêtres faisaient eux-mêmes leurs chambres; il n'y avait ni fille ni femmes qui servissent dans la maison. Vincent ne le voulut pas souffrir; et la belle-sœur de son hôte, pour ne pas troubler un si bel ordre, eut la générosité de s'y conformer la première.

Le nouveau pasteur visitait régulièrement deux fois par jour une partie de son troupeau. Le reste du temps était donné à l'étude ou au confessionnal. Le désir de se rendre également utile aux petits et aux grands lui fit faire une étude particulière de l'espèce de patois qui est en usage chez le petit peuple. Il l'apprit en peu de temps, et s'en servait quelquefois pour faire les catéchismes. Il fit célébrer l'office divin avec toute la décence possible. Il bannit les danses et les excès scandaleux qui déshonoraient les fêtes, surtout celle de l'Ascension de Notre-Seigneur. Il y avait dans la paroisse six vieux prêtres habitués, qui étaient loin de donner le bon exemple. Vincent les engagea tous à vivre en communauté, sous une règle. Il mania les esprits et les cœurs avec tant de force, de ménagement et d'adresse, que tout lui réussit. Toute la ville fut surprise et édifiée d'un changement si prompt et si parfait; les plus sages jugèrent qu'un homme à qui la réforme d'un clergé comme le sien avait si peu coûté serait assez heureux pour gagner à Dieu sa paroisse tout entière.

Effectivement, quatre mois n'étaient pas écoulés, qu'on ne trouvait plus Châtillon dans Châtillon même, tant tout y était changé. Les plus grands pécheurs se présentaient en foule au tribunal de la pénitence; et comme le saint ne renvoyait jamais personne, on était obligé assez souvent de l'aller retirer du confessionnal, où, tout occupé du besoin spirituel de ses frères, il oubliait les plus pressants besoins de la nature. Il y eut des conversions éclatantes : celle de deux dames nobles, ne respirant que le monde, qui devinrent des modèles de piété et de charité, et se dévouèrent au soulagement des pauvres dans un temps de famine et de peste. Le comte de Rougemont, un des plus redoutables duellistes de France, se convertit si bien, qu'il vendit sa terre de Rougemont pour fonder des monastères et secourir l'indigence, qu'il fit du château où il demeurait un hospice pour les religieux et les pauvres, et qu'il fut jusqu'à la fin de sa vie un modèle de pénitence et de mortification. Enfin, la conversion de Beynier et de plusieurs autres calvinistes considérables, dont quelques-uns embrassèrent même la vie religieuse.

Un jour de fête, Vincent était près de monter en chaire, lorsqu'une des deux dames converties l'arrêta un moment et le pria de recommander à la charité de ses paroissiens une famille extrêmement pauvre, dont la plupart des enfants et des domestiques étaient tombés malades dans une ferme éloignée d'une demi-lieue de Châtillon. Il le fit et Dieu donna tant d'efficace à ses paroles, qu'un grand nombre de ses auditeurs s'en allèrent visiter ces pauvres gens : personne n'y alla les mains vides. Les uns leur portaient du pain, les autres du vin, de la viande et autres choses semblables. Vincent y alla lui-même après vêpres avec quelques habitants de Châtillon. Comme il ne savait pas que tant d'autres y eussent été avant lui, il fut fort surpris de rencontrer dans le chemin une multitude de personnes qui revenaient par troupes, et dont quelques-unes se reposaient sous des arbres, parce que la chaleur était excessive. Il loua leur zèle, mais il ne le trouva point assez sage. Voilà, dit-il, une grande charité, mais elle n'est pas bien réglée. Ces malades auront trop de provisions à la fois, cette abondance même en rendra une partie inutile. Celles qui ne seront pas consommées sur le champ se gâteront et seront perdues, et ces pauvres malheureux retomberont bientôt après dans leur première nécessité.

Cette première réflexion porta Vincent, qui avait un esprit d'arrangement et de système, à examiner par quel moyen on pourrait secourir avec ordre, non seulement cette famille affligée, mais encore tous ceux qui se trouveraient dans une nécessité semblable. Il en conféra avec plusieurs femmes de sa paroisse qui avaient du bien et de la piété. On convint assez aisément de la manière dont il faudrait s'y prendre. Après avoir fait prier

Dieu. Vincent dressa un projet de règlement, pour le mettre à l'essai avant d'en demander l'approbation à l'autorité ecclésiastique. Car telle était sa marche dans ce qu'il entreprenait: consulter Dieu, consulter les personnes sages, consulter l'expérience avant de prendre une résolution définitive. Voici les principaux points du règlement pour cette première confrérie de charité.

I. Les personnes qui s'uniront ensemble pour le soulagement des pauvres malades se proposeront Jésus-Christ pour modèle. Elles se souviendront que ce divin Sauveur, qui est la charité même, n'a rien recommandé avec plus d'instance que la pratique des œuvres de miséricorde, et qu'il l'a proposée à tous les Chrétiens par ces paroles: *Soyez miséricordieux, comme votre Père céleste est miséricordieux.* Et par celles-ci encore: *Venez, les bénis de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde: car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai été malade, et vous m'avez visité.*

II. On n'admettra à cet emploi de charité que des femmes et des filles dont la vertu et la sagesse sont reconnues. Les unes et les autres n'y seront reçues que du consentement des personnes dont elles dépendent. Elles n'auront d'autre nom que celles de servantes des pauvres, et elles se feront gloire de le porter. Pour prévenir la confusion qui naîtrait de la multitude, on n'en recevra qu'un certain nombre. Ce nombre fut fixé par Vincent à vingt-quatre pour la ville de Châtillon.

III. Pour établir l'ordre et une juste subordination entre ces différentes personnes, elles éliront, sous les yeux du curé de la paroisse, une supérieure et deux assistantes. La supérieure veillera à l'observation du règlement. Elle s'emploiera, autant qu'il lui sera possible à faire en sorte que les pauvres soient nourris et soulagés. Elle ne les admettra aux charités de la confrérie que lorsqu'ils seront véritablement pauvres; elle les congédiera lorsqu'ils n'auront plus besoin de secours. En tout cela elle ne fera rien que de l'avis des autres officières, à moins qu'elle ne se trouve des cas si pressants, qu'elle ne puisse les consulter; et alors elle sera obligée de leur rendre au plus tôt compte des raisons qu'elle a eues d'agir sans leur participation. Chacune de celles qui composeront l'assemblée respectera et aimera très-sincèrement celle qui sera à leur tête. On lui obéira dans tout ce qui regarde les pauvres; et, pour le faire avec plus de facilités, on se souviendra que le Fils de Dieu a été obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix.

IV. La première assistante, qui sera en même temps la trésorière et le principal conseil de la supérieure, gardera l'argent de la confrérie dans un coffre à deux serrures, dont elle aura une clef, et la supérieure l'autre. Elle pourra cependant avoir entre les mains une somme peu considérable, pour être en état de fournir aux dépenses imprévues.

V. La seconde assistante, dont la supérieure prendra aussi les conseils, sera chargée de garder et d'entretenir le linge et les meubles qui seront destinés au service des malades. Lorsqu'ils en auront besoin, elle leur en fournira, après avoir consulté la supérieure, et elle aura soin de le retirer après la maladie.

VI. Outre ces trois officières, la confrérie élira pour procureur un homme pieux et affectionné au bien des pauvres, et qui puisse faire son capital de leurs intérêts. On ne prendra pour cet emploi qu'un homme de la paroisse, séculier ou ecclésiastique, n'importe pourvu qu'il soit vertueux et charitable. Il aura soin d'écrire le produit des quêtes qui se feront à l'église ou dans les maisons; il gérera les affaires qui concernent le fonds du temporel, après avoir pris l'avis du curé et des officières de la confrérie. Il proposera dans les assemblées ce qu'il jugera de plus propre au bien des pauvres; ce qu'il aura fait ou ce qu'il voudrait entreprendre pour leur service. Si la confrérie a une chapelle particulière, il veillera sur les ornements, fera acquitter les messes, etc. Il sera regardé comme membre de l'association; en cette qualité, il aura part aux indulgences qui lui seront accordées, et il aura voix dans les délibérations pendant qu'il exercera son office.

VII. Comme il est très utile à une communauté que ceux qui la composent s'assemblent de temps en temps pour traiter ce qui peut contribuer au bien et au progrès du corps tout entier et chacun de ses membres, les servantes des pauvres s'assembleront tous les troisièmes dimanches de chaque mois. Elles se confesseront et communieront ce jour-là, s'il est possible; elles entendront après vêpres une courte exhortation, qui leur sera faite par le curé du lieu, on délibérera ensuite sur ce qui peut intéresser la confrérie. S'il est besoin de recueillir les suffrages, le curé sera chargé de le faire; il commencera par celles qui auront été reçues les dernières, et il continuera en suivant le temps de la réception et remontant jusqu'au procureur, aux assistantes et à la supérieure.

VIII. Les officières ne pourront être en place que deux ans. Ce terme expiré, elles rendront leurs comptes en présence du curé et de tous ceux des habitants de la paroisse qui voudront s'y trouver. Ce sera le lundi d'après la Pentecôte qu'on procédera à une nouvelle élection. On continuera le procureur, si rien n'oblige à lui en substituer un autre. Si quelque personne de la confrérie vit d'une manière peu édifiante ou néglige le soin des pauvres

on l'avertira avec charité ; si elle ne se corrige pas, elle sera congédiée.

IX. Les besoins spirituels des malades seront encore plus l'objet du zèle de la confrérie que leurs besoins temporels. On commencera donc par les premiers, qui sont plus intéressants que les autres. Ainsi on travaillera d'abord à porter les malades à faire une bonne confession. On leur représentera que rien n'est plus propre à sanctifier l'homme que les souffrances et les afflictions, quand on les reçoit comme il faut de la main de Dieu. Pour toucher plus leur cœur et les rendre plus attentifs, on leur mettra devant les yeux l'image du Fils de Dieu attaché à la croix. On leur apprendra à unir leurs peines à celles de ce divin Sauveur ; on leur fera sentir que, si le bois vert a été si peu ménagé, un bois sec et aride, qui n'est bon à rien, mérite un traitement bien plus rigoureux. Lorsqu'on portera le saint viatique à quelqu'un de ceux dont la confrérie aura soin, celle qui servira ce jour-là nettoiera la maison du malade, et elle la parera autant qu'il lui sera possible pour recevoir avec décence la visite du Fils de Dieu. La confrérie assistera en corps à l'enterrement des pauvres qu'elle aura assistés pendant leur maladie, et elle fera dire une messe pour le repos de leurs âmes. On rendra, à plus forte raison, à celles des sœurs dont Dieu disposera, les mêmes devoirs de charité.

X. Pour empêcher qu'une association, qui n'est assez souvent composée que de personnes obligées de vivre du travail de leurs mains, ne porte préjudice au ménage de celles qui seront jugées dignes d'y être reçues, les sœurs de la confrérie serviront tour à tour les malades pendant un jour seulement. La supérieure commencera, ses assistantes continueront, et après elles chacune des autres, selon l'ordre de sa réception. On préparera la nourriture des malades, et on les servira de ses propres mains. On en usera à leur égard comme une mère pleine de tendresse en use à l'égard de son fils unique. On leur dira quelque petit mot de Notre-Seigneur, et on tâchera de les égayer et de les réjouir, s'il paraissent trop frappés de leur mal (1).

Tel est en somme le règlement de la première confrérie, de la première société de dames de charité : institution qui, comme toutes celles de Vincent de Paul, s'est propagée avec le temps dans tous les pays chrétiens.

Quand il eut quitté la maison de Gondi pour aller à Châtillon, il en écrivit la nouvelle et les motifs au comte, qui était alors en Provence. Voici en quels termes ce seigneur en informa sa femme, par une lettre du mois de septembre 1617 : « Je suis au désespoir d'une lettre que m'a écrite monsieur Vincent, et que je vous envoie, pour voir s'il n'y aurait pas encore quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre. Je suis extrêmement étonné de ce qu'il ne vous a rien dit de sa résolution, et que vous n'en ayez point eu d'avis. Je vous prie d'employer toute sorte de moyens pour faire que nous ne le perdions pas..... Je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que, quand même monsieur Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui ; mais qu'en toutes façons, je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi un jour en homme de bien, pourvu qu'il ne m'abandonne pas ».

On employa donc tous les moyens possibles pour faire revenir monsieur Vincent. Le père la mère, les enfants, les amis lui écrivirent les lettres les plus pressantes ; on fit intervenir M. de Bérulle ; on fit partir pour Châtillon les hommes en qui Vincent avait le plus de confiance ; enfin il promit de s'en rapporter aux Oratoriens de Lyon, qui prononcèrent pour le retour. Il rentra donc dans la maison de Gondi la veille de Noël 1617.

Comme il n'eut plus qu'une inspection générale sur l'éducation des fils de la famille, il eut toute la facilité possible de suivre son attrait pour le salut des peuples de la campagne. Assisté de plusieurs vertueux prêtres, tant séculiers que religieux, il fit un grand nombre de missions dans les diocèses de Paris, de Beauvais, de Soissons et de Sens, où la maison de Gondi avait des terres. Ces missions, auxquelles la comtesse de Joigni travaillait à sa manière, en visitant les malades, en consolant les affligés, en terminant les procès, en répandant des aumônes, produisaient un bien immense et renouvelaient les paroisses. Plusieurs hérétiques s'y convertirent. L'un d'eux avait d'abord fait à Vincent de Paul cette difficulté : Vous prétendez, monsieur, que l'Église de Rome est conduite par l'Esprit de Dieu. Mais c'est ce que je ne puis croire, parce que, d'un côté, on voit les catholiques de la campagne abandonnés à des pasteurs vicieux et ignorants, sans être instruits de leurs devoirs, sans que la plupart sachent seulement ce que c'est que la religion chrétienne ; et que de l'autre, on voit les villes pleines de prêtres et de moines qui ne font rien. — Le serviteur fut très-touché de cette objection, et conçut en son esprit une nouvelle impression du grand besoin spirituel des peuples de la campagne, qu'il ne connaissait déjà que trop par sa propre expérience. Il répondit néanmoins à cet homme qu'il était mal informé de ce dont il parlait ; qu'il y avait en beaucoup de paroisses de bons curés et de bons vicaires ; qu'entre les ecclésiastiques et les religieux qui abondent dans les villes, il y en avait plusieurs qui allaient catéchiser et prêcher à la campagne ; que d'autres étaient appliqués à prier Dieu et à chanter ses louanges de jour et de

(1) Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, l. I.

nuit; que d'autres servaient utilement le pu blic par les livres qu'ils composent, par la doctrine qu'ils enseignent et par les sacrements qu'ils administrent; et que, s'il y en avait quelques-uns d'inutiles et qui ne s'acquittassent pas comme ils devaient, c'était des hommes particuliers, sujets à faillir et qui ne sont pas l'Eglise; que l'orsqu'on dit que l'Eglise catholique est conduite du Saint-Esprit, cela s'entend en général lorsqu'elle est assemblée dans les conciles, et encore en particulier quand les fidèles suivent les lumières de la foi et les règles de la justice chrétienne; mais quand à ceux qui s'en éloignent, ils résistent au Saint-Esprit, et, bien qu'ils soient membres de l'Eglise, ils sont néanmoins de ceux qui vivent selon la chair comme parle saint Paul, et qui mourront.

La réponse de Vincent de Paul était juste; mais elle ne persuada pas l'hérétique. Les œuvres furent plus efficaces que les paroles. L'année suivante, lorsqu'on ne pensait plus à cet homme, il suivait assidûment tous les exercices des missions, examinait en détail le soin, la charité qu'on avait pour instruire les plus ignorants, les plus stupides, considérait les effets merveilleux que cela produisait dans le cœur des plus grand pécheurs; il en fut tellement ému, qu'il vint trouver le saint prêtre et lui dit: C'est maintenant que je vois que le Saint-Esprit conduit l'Eglise romaine, puisqu'on y prend soin de l'instruction et du salut des pauvres villageois; je suis prêt à y entrer quand il vous plaira.

Interrogé publiquement dans l'église de Montmirail, s'il persévérait dans la volonté d'abjurer l'hérésie, il répondit qu'il y persévérait, mais qu'il lui restait encore une difficulté qui venait de se former dans son esprit en regardant une image de pierre, assez mal façonnée, qui représentait la sainte Vierge: C'est que je ne saurais croire qu'il y ait quelque puissance en cette pierre. A quoi Vincent repartit que l'Eglise n'enseignait pas qu'il y eût aucune vertu dans ces images matérielles, si ce n'est quand il plaît à Dieu de la leur communiquer, comme il le peut faire, et comme il l'a fait autrefois à la verge de Moïse, qui faisait tant de miracles: ce que les enfants mêmes lui pourraient expliquer. Sur quoi, en ayant appelé un des mieux instruits, il lui demanda ce que nous devions croire touchant les sainte images. L'enfant répondit qu'il était bon d'en avoir et de leur rendre l'honneur qui leur est dû, non à cause de la matière dont elles sont faites, mais parce qu'elles nous représentent Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa glorieuse mère et les autres saints du paradis, qui, ayant triomphé, nous exhortent, par ces figures muettes de les suivre en leur foi et en leurs bonnes œuvres.—Cette réponse ayant été trouvée bien faite, l'hérétique avoua qu'il avait eu tort de s'arrêter à cette difficulté, après avoir été instruit sur cet article aussi bien que sur les autres. Il fit sa profession de foi quelques jours après, et y persevera constamment.

Cette expérience et d'autres firent sentir de plus en plus, et à Vincent de Paul et à la comtesse de Joigni, l'importance et la nécessité des missions dans les campagnes. Dès 1617, la pieuse dame réserva un fonds de seize mille livres pour qu'on en fît tous les cinq ans dans ses terres. Elle pria son saint directeur de trouver quelque congrégation religieuse qui voulût accepter cette charge. Il s'adressa successivement mais vainement, aux Jésuites, aux Oratoriens et à d'autres communautés. Alors il vint en pensée à la comtesse que Vincent de Paul lui-même devait accepter cette fondation, avec quelques-uns des vertueux prêtres qui se joignaient à lui dans les missions. L'acte en fut dressé le dix-sept avril 1625. Jean-François de Gondi, beau-frère de la comtesse et premier archevêque de Paris, donna le collége des Bons-Enfants pour loger la nouvelle communauté. Vincent en prit possession par Antoine Portail, un de ses premiers compagnons. Cette maison, connue depuis sous le nom de séminaire de Saint-Firmin, est devenue célèbre par le massacre de soixante-quinze prêtres fidèles, qui y périrent le trois septembre 1792. Elle sert maintenant à loger les jeunes aveugles que le gouvernement y fait élever. On y montre encore la chambre habitée par saint Vincent de Paul.

La comtesse de Joigni étant morte quelques mois après, Vincent de Paul se retira au collége des Bons-enfants; il y fut suivi par Antoine Portail, prêtre du diocèse d'Arles; ils s'en adjoignirent un troisième, et commencèrent à faire des missions. Voici comme, vingt ans plus tard, Vincent de Paul parlait de ces premiers commencements: « Nous allions tout bonnement et simplement, envoyés par nos seigneurs les évêques, évangéliser les pauvres, ainsi que Notre Seigneur avait fait: voilà ce que nous faisions, et Dieu faisait de son côté ce qu'il avait prévu de toute éternité. Il donna quelque bénédiction à nos travaux; ce que voyant d'autres bons ecclésiastiques, ils se joignirent à nous, non pas tous à la fois, mais en divers temps. O Sauveur! qui eût jamais pensé que cela fût venu en état où il est maintenant! Qui m'eût dit cela pour lors, j'aurais cru qu'il se serait moqué de moi; et néanmoins c'était par là que Dieu voulait donner commencement à la compagnie. Eh bien! appellerez-vous *humain* ce à quoi nul homme n'avait jamais pensé? car ni moi ni le pauvre monsieur Portail n'y pensions pas. Hélas! nous en étions bien éloignés.

Louis XIII autorisa la nouvelle association par lettres patentes du mois de mai 1627. Le pape Urbain VIII l'érigea en congrégation. le douze janvier 1632, sous le nom de *Prêtres de la congrégation de la mission*. Ils continuèrent à évangéliser le peuple des campages, non-seulement en France mais en Italie. On remédiait ainsi à bien des maux, mais on n'en guérissait pas la source.

Le clergé avait plus besoin de régénération

que le pauvre peuple. Si le peuple était ignorant et vicieux, le clergé en était cause par sa négligence et son mauvais exemple. Un bon prélat manda un jour à Vincent de Paul qu'il travaillait avec ses grands vicaires, autant qu'il pouvait, pour le bien de son diocèse; « mais, disait-il, c'est avec peu de succès pour le grand et inexplicable nombre de prêtres ignorants et vicieux qui composent mon clergé, qui ne peuvent se corriger ni par paroles ni par exemples. J'ai horreur quand je pense que dans mon diocèse il y a presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques qui montent tous les jours à l'autel, et qui n'ont aucune vocation. » Un autre prélat lui écrivit, entre autres choses, ces paroles: « Excepté le chanoine théologal de mon église, je ne sache aucun prêtre, parmi tous ceux de mon diocèse, qui puisse s'acquitter d'aucune charge ecclésiastique: vous jugerez par là combien grande est la nécessité en laquelle nous sommes d'avoir des ouvriers. Je vous conjure de me laisser votre missionnaire pour nous aider en notre ordination (1).

Ce qui explique l'état déplorable du clergé français, c'est qu'il n'y avait alors ni grand ni petit séminaire, ni rien qui en approchât: c'est que les nobles jetaient leurs cadets, les princes leurs bâtards, dans le clergé où dans le cloître, pour en occuper les meilleurs bénéfices. Ainsi un bâtard, un fils adultérin de Henri IV était à la fois évêque de Metz et abbé de cinq ou six monastères des plus riches, sans qu'il fut prêtre. Au lieu de secourir son diocèse dans l'effroyable calamité que nous verrons, il dépensait ses immenses revenus à la cour, et finit par se marier. Avec de pareils éléments, on conçoit que le clergé fût ce qu'il était.

La restauration commença par le diocèse de Beauvais. Son évêque, Augustin Potier de Gesvres, qui aimait beaucoup Vincent de Paul, lui demanda un jour qu'est-ce qu'il pourrait faire pour remédier aux déréglements de son clergé et le remettre en l'état où il devait être. Le saint répondit qu'il était presque impossible de redresser les mauvais prêtres qui avaient vieilli dans leurs vices, et les curés mal réglés dans leur vie qui avaient pris un mauvais pli; mais que, pour travailler avec espérance de fruit à la réforme de son clergé, il fallait aller à la source du mal pour y appliquer le remède, et que, puisqu'on ne pouvait que très-difficilement convertir et changer les anciens prêtres, il fallait s'efforcer d'en former de bons pour l'avenir: ce qui se ferait premièrement, en prenant la résolution de n'en plus admettre aux ordres qui n'eusssent la science requise et les autres marques d'une véritable vocation; secondement, en travaillant sur ceux qu'on voudrait admettre, pour les rendre capables de leurs obligations et leur faire prendre l'habit ecclésiastique. L'évêque de Beauvais goûta fort cette pensée. A quelque temps de là, au mois de juillet 1628, comme ils voyageaient ensemble, le bon prélat ferma les yeux, garda le silence et parut s'assoupir. Bientôt, ouvrant les yeux, il dit qu'il ne dormait pas, mais qu'il venait de penser quel serait le moyen le plus court et le plus assuré pour bien dresser et préparer les aspirants aux saints ordres: il lui avait semblé que ce serait de les faire venir chez lui, et de les y retenir quelques jours, pendant lesquels on leur ferait faire quelques exercices convenables, pour les instruire des choses qu'ils devaient savoir et des vertus qu'ils devaient pratiquer. Vincent s'écria aussitôt: O monseigneur! voilà une pensée qui est de Dieu; voilà un excellent moyen pour remettre petit à petit tout le clergé de votre diocèse en bon ordre. L'évêque le pria de venir lui-même faire ces exercices pour la prochaine ordination de septembre: ce que Vincent ne manqua pas de faire, étant, disait-il, plus assuré que Dieu demandait ce service de lui, l'ayant appris de la bouche d'un évêque, que s'il lui avait été révélé par un ange. L'évêque, après avoir examiné les ordinands, ouvrit lui-même les exercices de la retraite, qui furent continués par deux docteurs et Vincent de Paul, sur le plan que celui-ci en avait dressé. Vincent y expliqua le décalogue, mais d'une manière si nette, si affective et si efficace, que les ordinands voulurent lui faire leur confession générale, et même un des docteurs.

L'archevêque de Paris, ayant entendu parler à l'évêque de Beauvais des merveilleux fruits de ces retraites, ordonna, par un mandement du vingt-un février 1631, que ceux qui seraient admis pour recevoir les ordres dans son diocèse seraient obligés de faire une retraite de dix jours pour s'y préparer. Le collége des Bon-Enfants fut choisi pour le lieu de cette retraite, et on y reçut les ordinands dès le carême de la même année. On en recevait à chaque ordination de soixante-dix à quatre-vingt-dix et plus; ils étaient logés, nourris, entretenus de tout ce qui leur était nécessaise; on ne leur demandait pas un sou, afin qu'ils y vinssent plus volontiers, voyant qu'on n'épargnait rien pour les mettre en état de bien servir l'Eglise. On leur faisait tous les jours deux entretiens différents: celui du matin, sur les principaux chefs de la théologie morale et des choses de pratique dont la connaissance est plus nécessaire aux ecclésiastiques: les censures, le sacrement de pénitence, les lois divines et humaines, les péchés, en général, le décalogue, les sacrements en général, la confirmation, l'eucharistie comme sacrement et comme sacrifice, l'extrême-onction, le mariage, le symbole des apôtres. L'entretien du soir se faisait sur les vertus, qualites et fonctions propres à ceux qui sont dans les saints ordres: l'oraison mentale, la vocation à l'état ecclé-

(1) Abelly, l. I, c. XXIII.

siastique, l'esprit ecclésiastique, les ordres en général et chacun en particulier, la vie ecclésiastique. Après chaque entretien, on les réunissait par douze ou quinze, à peu près de même capacité, pour conférer entre eux, et avec un prêtre de la maison, sur ce qui avait été dit de plus considérable, afin d'en conserver le souvenir et le fruit. On faisait de même après l'oraison mentale (1).

On ne saurait se faire une idée de l'importance que Vincent de Paul attachait à ces exercices, et dans quels termes il parlait aux siens. « S'employer pour faire de bons prêtres, leur disait-il un jour, et y concourir comme une cause seconde, efficiente, instrumentale, c'est faire l'office de Jésus-Christ, qui, pendant sa vie mortelle, semble avoir pris à tâche de faire douze bons prêtres, qui sont ses apôtres, ayant voulu, pour cet effet, demeurer plusieurs années avec eux pour les instruire et les former à ce divin ministère ».

Et un autre jour, faisant une conférence avec ceux de sa communauté sur ce même sujet, après qu'il en eut fait parler plusieurs, il conclut en ces termes : « Béni soyez-vous, Seigneur, des bonnes choses qu'on vient de dire, et que vous avez inspirées à ceux qui ont parlé ! Mais, mon Sauveur, tout cela ne servira de rien si vous n'y mettez la main ; il faut que ce soit votre grâce qui opère tout ce qu'on a dit, et qui nous donne cet esprit sans lequel nous ne pouvons rien. Que savons nous faire, nous qui sommes de pauvres misérables ? O Seigneur ! donnez-nous cet esprit de votre sacerdoce qu'avaient les apôtres et les premiers prêtres qui les ont suivis. Donnez-nous le véritable esprit de ce sacré caractère que vous avez mis en de pauvres pécheurs, en des artisans, en de pauvres gens de ce temps-là, auxquels, par votre grâce, vous avez communiqué ce grand et divin esprit. Car, Seigneur, nous ne sommes aussi que de chétives gens, de pauvres laboureurs et paysans ; et quelle proportion y a-t-il de nous, misérables, à un emploi si saint, si éminent, et si céleste ? O messieurs et mes frères ! que nous devons bien prier pour cela, et faire quelque effort pour ce grand besoin de l'Eglise, qui s'en va ruinée en beaucoup de lieux par la mauvaise vie des prêtres ! car ce sont eux qui la perdent et qui la ruinent, et il n'est que trop vrai que la dépravation de l'état ecclésiastique est la cause principale de la ruine de l'église de Dieu. J'étais ces jours passés dans une assemblée où il y avait sept prélats, lesquels, faisant réflexion sur les désordres qui se voient dans l'Eglise, disaient hautement que c'étaient les ecclésiastiques qui en étaient la principale cause.

« Ce sont donc les prêtres ; oui, nous sommes la cause de cette désolation qui ravage l'Eglise, de cette déplorable diminution qu'elle a soufferte en tant de lieux, ayant été presque entièrement ruinée dans l'Asie et dans l'Afrique, et même dans une grande partie de l'Europe, comme dans la Suède, dans le Danemark et dans l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la Hollande et autres provinces unies, et dans une grande partie de l'Allemagne : et combien voyons-nous d'hérétiques en France ? Et voilà la Pologne qui, étant déjà beaucoup infectée de l'hérésie, est présentement, par l'invasion du roi de Suède, en danger d'être tout à fait perdue pour la religion.

« .... Songeons donc à l'amendement de l'état ecclésiastique, puisque les méchants prêtres sont la cause de tous ces malheurs, et que ce sont eux qui les attirent sur lEglise. Ces bons prélats l'ont reconnu par leur propre expérience et l'ont avoué devant Dieu, et nous lui devons dire : Oui, Seigneur, c'est nous qui avons provoqué votre colère ; ce sont nos péchés qui ont attiré ces calamités. Oui, ce sont les clercs et ceux qui aspirent à l'état ecclésiastique, ce sont les sous-diacres, ce sont les diacres, ce sont les prêtres, nous qui sommes prêtres, qui avons fait cette désolation dans l'Eglise. Mais quoi, Seigneur, que pouvons-nous faire maintenant, si ce n'est de nous en affliger devant vous, et nous proposer de changer de vie ? Oui, mon Sauveur, nous voulons contribuer en tout ce que nous pourrons pour satisfaire à nos fautes passées, et pour mettre en meilleur ordre l'état ecclésiastique : c'est pour cela que nous sommes ici assemblés, et que nous vous demandons cette grâce.

Ah ! messieurs ! que ne devons nous pas faire ! C'est à nous que Dieu a confié une si grande grâce que celle de contribuer à rétablir l'état ecclésiastique. Dieu ne s'est adressé pour cela ni aux docteurs, ni à tant de communautés et religions pleines de science et de sainteté, mais il s'est adressé à cette chétive, pauvre et misérable compagnie, la dernière de toutes et la plus indigne. Quest-ce que Dieu a trouvé en nous pour un si grand emploi ? où sont nos beaux exploits ? où sont les actions illustres et éclatantes que nous avons faites ? où cette grande capacité ? Rien de tout cela : c'est à de pauvres misérables idiots que Dieu, par sa propre volonté, s'est adressé, pour essayer encore à réparer les brèches du royaume de son Fils et de l'état ecclésiastique. O messieurs, conservons bien cette grâce que Dieu nous a faite, par préférence à tant de personnes doctes et saintes, qui le méritaient mieux que nous ; car si nous venons à la laisser inutile par notre négligence, Dieu la retirera de nous pour la donner à d'autres, et nous punir de notre infidélité. Hélas ! qui sera-ce de nous qui sera la cause d'un si grand malheur, et qui privera l'Eglise d'un si grand bien ? ne sera-ce point moi, misérable ? Qu'un chacun de nous mette la main sur sa conscience, et dise en lui-même : Ne serai-je ponit ce malheureux ? Hélas ! il n'en faut

(1) Abelly, l. I, c. xxv.

qu'un misérable tel que je suis, qui, par ses abominations, détourne les faveurs du ciel de toute une maison, et y fasse tomber la malédiction de Dieu. O Seigneur ! qui me voyez tout tout couvert et tout rempli de péchés qui m'accablent, ne privez pas pour cela de vos grâces cette petite compagnie! Faites qu'elle continue à vous servir avec humilité et fidélité, et qu'elle coopère au dessein qu'il semble que vous avez de faire, par son ministère, un dernier effort pour contribuer à rétablir l'honneur de son Eglise (1).

Voilà comme pensait Vincent de Paul, voilà comme il parlait, voilà comme il agissait. Le Chrétien ne s'étonnera pas qu'avec une humilité si parfaite et si active, Dieu l'ait béni dans toutes ses œuvres. Les retraites des ordinands, adoptées en France, en Italie et à Rome, où elles furent non-seulement approuvées, mais ordonnées par le Pape, produisirent partout les mêmes fruits de salut pour la régénération du sacerdoce (2).

Le collège des Bons-Enfants offrait peu d'espace pour les retraites, qui devenaient toujours plus nombreuses. La Providence y pourvut. Dès l'an 1630, on vint offrir à Vincent de Paul, pour lui et sa communauté, la maison seigneuriale de Saint-Lazare, une des plus considérables de Paris. C'était une ancienne léproserie, ayant droit de haute, moyenne et basse justice, avec un vaste enclos qui s'étendait dans la campagne. Cette maison, était occupée par huit chanoines réguliers dont le chef avait le titre de prieur, comme l'ancien chef de la léproserie. A la suite d'un différend qu'ils eurent entre eux, ils convinrent de céder la maison à Vincent de Paul, à la seule condition d'y terminer le reste de leur vie. Le prieur nommé Andrien Lebon, accompagné d'un ami connu vint lui en faire les offres. Mais il se rencontra une difficulté presque insurmontable : c'était la répugnance de Vincent à accepter une maison si grande et si commode. Après une année de sollicitations et d'instances, on n'était pas plus avancé que le premier jour. A la fin, le prieur s'avisa de lui dire : Monsieur, quel homme êtes-vous? Si vous ne voulez pas entendre à cette affaire, dites-nous au moins de qui vous prenez avis, en qui vous avez confiance, quel ami vous avez à Paris, à qui nous puissions nous adresser pour en convenir? Car j'ai le consentement de tous mes religieux, et il ne me reste que le vôtre. Il n'y a personne qui veuille votre bien et qui ne vous conseille de recevoir celui que je vous présente. — Pour le coup, Vincent lui indiqua un saint homme, André Duval, docteur de Sorbonne, et dit : Nous ferons ce qu'il nous conseillera. Par suite, un concordat fut conclu le 7 janvier 1532, et le lendemain, Vincent de Paul prit posession de la maison de Saint-Lazare, d'où les prêtres de sa congrégation ont été nommés Lazaristes (3).

Depuis la Révolution française de 1793, la maison de Saint-Lazare n'appartient plus à la congrégation dont elle porte le nom. Son église a été détruite, son vaste enclos divisé, et les bâtiments qui subsistent encore ont été transformés en une prison de femmes. Les membres de la congrégation de la mission habitent maintenant l'hôtel de Lorges, dans la rue de Sèvres ; c'est là que réside le supérieur général.

Mais, revenons à Vincent de Paul. Comme les retraites spirituelles faisaient tant de bien sur les ecclésiastiques, on pensa qu'elles n'en feraient pas moins sur les séculiers. Vincent de Paul ouvrit donc sa maison à tout le monde, surtout depuis qu'il fut installé à Saint-Lazare. Voici le témoignage qu'en a rendu une personne qui y fit plusieurs retraites : « Comme Paris est l'abord de toutes sortes de personnes, aussi tous les misérables et les affligés de quelque condition qu'ils fussent, étaient assurés de trouver un asile et une maison de secours et de consolation pour eux à Saint-Lazare, en la personne de Vincent et des siens ; sa porte, sa table et toutes ses chambres en sont témoins. J'y ai vu tout à la fois diverses sortes d'ecclésiastiques et de religieux, avec des seigneurs et des magistrats, des soldats, des écoliers, des ermites et des paysans, et tout cela fort bien reçu et accueilli. Vincent ne voulant pas manquer à la consolation et l'assistance spirituelle d'aucun, il a voulu que sa maison fût une maison perpétuelle, un flux et un reflux d'exercices spirituels, de retraites, de pénitences et de confessions générales pour les pauvres pécheurs qui désireraient se convertir et changer de vie, et généralement pour toutes sortes de personnes, qui y sont reçues, logées et nourries pendant leur retraite, successivement et sans discontinuer pendant toute l'année ; ce qui se fait de si bonne grâce et avec tant de charité que les plus endurcis se retournent tout édifiés et changés, leur cœur étant touché et gagné par cette hospitalité, bénignité et douceur, comme aussi par tous les autres bons exemples qu'ils y voient. » — C'est ce premier exemple de Vincent de Paul qui donna naissance aux maisons de retraites que nous avons déjà vues et admirées en Bretagne. D'un bien en sortait toujours un autre.

Vincent de Paul cherchait un moyen de rendre durables les heureux effets que les retraites des ordinands produisaient dans le sacerdoce. Au moment qu'il en était le plus fortement occupé, un vertueux ecclésiastique, qui avait profité de ces retraites, vint lui proposer de rassembler de temps en temps, dans la maison de Saint Lazare, ceux qui se trouveraient plus disposés à vouloir conserver la grâce reçue dans l'ordination. Une association de cette nature pouvait faire beaucoup de bien ; ceux qui y entreraient se porteraient

(1) Abelly, l. I, c. XXXI. — (2) *Ibid.* l. I, c. XXX. — (3) Collet, l. III.

naturellement à vivre dans la régularité : conférant ensemble sur les vertus et les fonctions propres de leur ministère, ils seraient plus en état de se sanctifier eux-mêmes et de sanctifier les autres. C'était précisément à quoi pensait Vincent de Paul ; il reçut donc cet avis comme venant de Dieu. La chose ayant été délibérée entre ceux qui voulurent y prendre part, on résolut de s'assembler à Saint-Lazare tous les mardis; on dressa un réglement dont la première partie regarde les conférences mêmes; la seconde prescrit la manière dont chacun emploierait le temps dans son particulier.

Quant aux conférences, Vincent de Paul y dit en substance : 1º Ceux qui y seront admis doivent avoir pour but d'honorer la vie du Fils de Dieu, son sacerdoce éternel, sa sainte famille et son amour envers les pauvres ; pour arriver à cette fin, ils se proposeront sérieusement de conformer leur vie à la sienne, de procurer la gloire de Dieu dans l'état ecclésiastique, dans leurs familles et parmi les pauvres non-seulement de la ville, mais aussi de la campagne, selon la dévotion d'un chacun. 2º Cette compagnie ne sera composée que d'ecclésiastiques promus aux ordres sacrés ; on n'y admettra que ceux dont la vie et les mœurs seront connues pour être hors de toute atteinte ; ils commenceront, avant que d'y entrer, par faire les exercices spirituels ; ils tâcheront encore de les faire chaque année, autant qu'il leur sera possible. 3º Le but de ces conférences étant de soutenir et de fortifier dans la piété ceux qui y seront admis, elles n'auront communément pour matière que les vertus, les fonctions, les emplois qui conviennent à des hommes engagés au service des autels. 4º Tous ceux qui composeront l'assemblée ne s'uniront entre eux que pour être plus étroitement unis en Jésus-Christ. Pour resserrer davantage les liens de cette union et charité toute sainte, ils auront soin de se visiter et de se consoler mutuellement, surtout dans leurs afflictions et leurs maladies. L'affection qu'ils se porteront les uns les autres paraitra et pendant la vie et après la mort ; pour cela, ils assisteront aux obsèques de ceux d'entre eux que Dieu appellera à lui, ils diront trois messes, ou ils communieront à leur intention.

Quand à l'emploi de la journée, Vincent prescrivit à ces messieurs de se lever tous les jours à une heure réglée ; de donner, tous les matins, au moins une demi-heure à l'oraison mentale ; de célébrer la sainte messe, et de lire ensuite, tête nue et à genoux, un chapitre du Nouveau Testament ; d'en finir la lecture par ces trois actes intérieurs : adorer les vérités contenues dans le chapitre qu'on a lu, entrer dans les sentiments de ces mêmes vérités, former la résolution de mettre en pratique les choses qu'elles enseignent. Après cela, ils s'appliqueront à une étude convenable à leur condition : avant dîner, ils feront un examen particulier; ils emploieront quelque temps, l'après-midi, à la lecture d'un livre spirituel, et le reste du temps à quelques études ou exercices convenables à leur état.

On ne saurait s'imaginer le bien immense que produisirent ces conférences des mardis, ou assemblées de Saint-Lazare. La France y vit se former, la France en vit sortir les hommes les plus puissants en œuvre et en parole : Adrien Bourdoise, le grand zélateur de la discipline ecclésiastique, fondateur du séminaire Saint-Nicolas du-Chardonnet; Claude Bernard, dit le pauvre prêtre, fondateur du séminaire des Trente-Trois, pour les pauvres écoliers; Jean-Jacques Olier, fondateur du séminaire et de la congrégation de Saint-Sulpice; Jean Duval, évêque de Babylone, fondateur de la maison et congrégation des missions étrangères; Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, le premier des orateurs français. Voici comme ce dernier, sur ses vieux jours, parlait au pape Clément XI de Vincent de Paul, des conférences et de ses retraites pour les ordinands.

« Ses pieux entretiens et ses sages conseils n'ont pas peu contribué à nous inspirer du goût pour la vraie et solide piété, et de l'amour pour la discipline ecclésiastique. Dans cet âge avancé où nous sommes, nous ne pouvons nous en rappeler le souvenir sans une extrême joie. Elevés au sacerdoce, nous eûmes le bonheur d'être associés à cette compagnie de vertueux ecclésiastiques qui s'assemblaient toutes les semaines pour conférer ensemble des choses de Dieu. Vincent fut l'auteur de ces saintes assemblées, il en était l'âme. Jamais il n'y parlait que chacun de nous ne l'écoutât avec une insatiable avidité et ne sentît en son cœur que Vincent était un de ces hommes dont l'Apôtre a dit: Si quelqu'un parle, que ce soit comme des discours de Dieu; si quelqu'un exerce un ministère, que ce soit comme par la vertu que Dieu communique(1). La réputation et la piété du saint homme attiraient souvent à ces conférences des prélats d'un mérite très-distingué. Outre leur édification, ils en retiraient un autre avantage; ils trouvaient dans les élèves de Vincent qui composaient cette assemblée des hommes excellents, en état de partager avec eux la sollicitude pastorale et leurs travaux apostoliques; de dignes ouvriers, dont les bons exemples n'étaient pas moins éloquents que les discours, prêts à aller porter le flambeau de l'Evangile dans toutes les parties de leurs diocèses. Nous avons eu nous-même l'honneur d'être associé à ces travaux, lorsque, tenant quelque rang dans le clergé de Metz, nous eûmes part à une mission qui s'y fit. Mais il faut avouer que Vincent eut la principale part au succès de cette mission, et par ses prières, et par ses conseils, et par le soin

(1) Pétr. IV. 11.

qu'il eut d'animer ceux qui y travaillaient. Lorsque nous fûmes promu au sacerdoce, ce fut à Vincent et aux siens que nous dûmes la préparation que nous y apportâmes. Il avait établi des retraites ecclésiastiques pour les ordinands ; à sa prière, nous avons souvent fait pendant ces exercices des entretiens, guidés par les conseils, soutenus par les prières du saint homme(1). »

Vincent de Paul employait les ecclésiastiques de sa conférence à faire des missions, et à Paris, et dans les provinces. Celle de Metz eut lieu en 1658. Voici en quels termes Bossuet, alors grand archidiacre de Metz, offre ses services au saint homme, dans une lettre du douze janvier : « Pour ce qui me regarde, monsieur, je me reconnais fort incapable d'y rendre le service que je voudrais bien ; mais j'espère de la bonté de Dieu que l'exemple de tant de saints ecclésiastiques et les leçons que j'ai autrefois apprises en la compagnie, me donneront de la force pour agir avec de si bons ouvriers, si je ne puis rien de moi-même. Je vous demande la grâce d'en assurer la compagnie, que je salue de tout mon cœur en Notre Seigneur, et la prie de me faire part de ses oraisons et saints sacrifices. » Dans une autre lettre du vingt-trois mai, où il parle au même saint des merveilleux fruits de la mission de Metz et du mérite des ouvriers qui y avaient travaillé, Bossuet ajoute : « Il a plu à Notre Seigneur d'établir ici, par leur moyen, une compagnie à peu près sur le modèle de la vôtre ; Dieu ayant permis, par sa bonté, que les réglements s'en soient trouvés hier parmi les papiers de cet excellent serviteur de Dieu, M. de Blampignon. Elle se promet l'honneur de vous avoir pour supérieur, puisqu'on nous a fait espérer la grâce qu'elle sera associée à celle de Saint-Lazare, et que vous et ces messieurs l'aurez agréable. J'ai charge, monsieur, de vous en prier, et je le fais de tout mon cœur. Dieu veuille, par sa miséricorde, nous donner à tous la persévérance dans les choses qui ont été si bien établies par la charité de ces messieurs (2) !

Le cardinal de Richelieu ayant entendu parler de ces conférences de Saint-Lazare et du bien qu'elles produisaient, fit appeler Vincent pour s'en entretenir. Entre autres choses, il lui demanda les noms de ceux qui les fréquentaient, ceux que le saint prêtre croyait plus propres à l'épiscopat, et les écrivit lui-même. Il le pria de venir le voir de temps en temps. Lorsque le serviteur de Dieu se fut retiré, le cardinal dit à la duchesse d'Aiguillon, sa nièce : J'avais déjà une grande idée de monsieur Vincent, mais je le regarde comme un tout autre homme depuis le dernier entretien que j'ai eu avec lui. Après la mort du cardinal, Louis XIII en usa de même pour connaitre les hommes les plus capables des grandes charges dans l'Église. Vincent sut engager au secret et le ministre et le roi. Il le garda lui-même si inviolablement, qu'aucun de ces messieurs n'a jamais rien su des desseins que la cour avait sur eux. Dans le temps même que Vincent prévoyait qu'on les verrait bientôt à la tête des diocèses, il ne leur parlait que du bonheur de vivre et de mourir dans l'obscurité ; il les exhortait sans cesse à fuir tout ce qui est éclatant, tout ce qui peut attirer les regards et l'estime des hommes. Il les appliquait souvent à faire le catéchisme, à prêcher dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les missions de la campagne et à d'autres œuvres semblables, que des prêtres moins vertueux eussent dédaignées(3).

Par les retraites des ordinands et les conférences, Vincent de Paul avait beaucoup fait pour la réformation du clergé ; mais cela ne suffisait point encore. Un de ses amis, Adrien Bourdoise, déplorait depuis longtemps que l'on dressât des académies pour la noblesse, où les jeunes gentilshommes apprennent les exercices qui leur sont convenables ; que chaque métier, si chétif qu'il puisse être, obligeât ceux qui en veulent faire profession à demeurer plusieurs années en apprentissage avant que d'être passés maitres ; et qu'il n'y eût que l'état ecclésiastique, destiné pour des fonctions très-importantes et pour des ministères tout divins, dans lequel on entrât sans y apporter presque aucune préparation. Vincent pensait absolument de même. Pour remédier à ce mal, il institua d'abord à Saint-Lazare un séminaire ou noviciat ecclésiastique pour les prêtres de sa congrégation ; puis, au collège des Bons-Enfants, un autre pour les ecclésiastiques du dehors. Dans celui-ci, pour se conformer plus exactement au concile de Trente, il n'admettait que des enfants d'une douzaine d'années. C'était ce qu'on appelle aujourd'hui un petit séminaire. Mais il voyait bien que les fruits de cette espèce de séminaire seraient fort tardifs, tandis que les besoins de l'Eglise étaient fort pressants. Se trouvant donc un jour chez le cardinal de Richelieu, il lui représenta que pour la régénération du clergé, il n'y avait plus à désirer qu'une chose, savoir ; l'établissement des séminaires dans les diocèses, non pas tant pour les jeunes clercs, dont les fruits étaient un peu tardifs, que pour ceux qui étaient déjà entrés ou dans la disposition prochaine d'entrer dans les saints ordres, afin d'y être exercés pendant un an ou deux à la vertu, l'oraison, au service divin, aux cérémonies, au chant à l'administration des sacrements, au catéchisme, à la prédication et aux autres fonctions ecclésiastiques, comme aussi pour y apprendre les cas de conscience et les autres parties plus nécessaires de la théologie ; en un mot, pour être rendus capables non seulement de travailler à leur perfection particulière, mais aussi de conduire les âmes dans

(1) *Lettre de Bossuet à Clement XI*, 2 août 1702. — (2) Lebel, *Œuvres de Bossuet*, t. XXXVII, p. 19 — (3) Collet, l. III.

les voies de la justice et du salut. C'était ce qu'on appelle aujourd'hui un grand séminaire. Le cardinal goûta fort cette proposition : il exhorta beaucoup et aida le saint à l'exécuter lui-même. Vincent établit donc au collège des Bons-Enfants le premier grand séminaire, et y reçut des ecclésiastiques pour y passer deux ans. Le nombre en devint bientôt si considérable, que Vincent fut obligé, non pas de supprimer son petit séminaire, mais de le transporter dans l'enclos de Saint-Lazare. Vincent de Paul fut ainsi le premier en France, peut-être dans le monde entier, qui réalisa complétement toute la pensée du concile de Trente, en instituant à la fois un grand et un petit séminaire, comme la Providence l'a fait comprendre et exécuter généralement de nos jours. La nouvelle œuvre du saint homme se propagea bien vite, comme les autres. On établit des grands séminaires, non-seulement dans la plupart des diocèses de France, mais encore en Italie et dans d'autres pays étrangers. Où les fruits en parurent plus prompts et plus admirables, ce fut à Paris, en Bretagne et dans le Querci.

L'évêque de Cahors, grand ami de Vincent de Paul, lui écrivait en ces termes : Vous seriez ravi de voir mon clergé, et vous béniriez Dieu mille fois, si vous saviez le bien que les vôtres ont fait dans mon séminaire, et qui s'est répandu par toute la province. Cet évêque était Alain de Solminiac. Né au château de Belet, près de Périgueux, le vingt-cinq novembre 1593, ses pieux et nobles parents le destinaient au monde ; lui-même aspirait à être chevalier de Malte. Il avait vingt-deux ans lorsque son oncle paternel, abbé de Chancelade, des chanoines réguliers de Saint-Augustin, lui résigna son abbaye. Alain, qui jusqu'alors avait pensé à autre chose, accepta néanmoins, fit son noviciat, prononça les trois vœux, conformément au concile de Trente. Le monastère était dans un état déplorable, et quant au matériel, et quant au spirituel les bâtiments avaient été ruinés en grande partie par les huguenots : il n'y restait que trois chanoines, dont les principales occupations étaient le jeu et la chasse. Alain conçut la pensée d'y mettre la réforme. Pour s'en rendre capable, il fit ou recommença ses études, alla faire sa philosophie et sa théologie à Paris, où il eut pour ami et professeur le docteur Duval, l'ami et le conseil de Vincent de Paul. Il visita tous les monastères de chanoines réguliers où il y avait encore quelques vestiges de l'ancienne discipline. Ayant reçu la bénédiction abbatiale en 1622, il entreprit tout de bon d'introduire la réforme à Chancelade. Son oncle fut le plus ardent à s'y opposer : un seul des religieux s'y soumit volontairement, les autres eurent quelque prieuré pour retraite. L'an 1623, pendant que le bienheureux Pierre Fourier commençait la réforme des chanoines réguliers en Lorraine, Alain de Solminiac commença celle de Chancelade en Guyenne, dont il rebâtit les lieux réguliers et y reçut des novices. Cette réforme s'étendit bientôt à un grand nombre de monastères. En 1636, une lettre du cardinal de Richelieu informa le vertueux abbé que Louis XIII venait de le nommer à l'évêché de Lavaur : il refusa ; mais nouvelle lettre du cardinal qui le mandait à la cour. Les archevêques d'Arles et de Bordeaux l'assuraient que cette volonté était de Dieu. Ni leurs instances, ni celles du cardinal ne purent vaincre son opposition. Arrivé à la cour, il se mit trois fois à genoux devant Louis XIII, le suppliant de nommer quelque autre à sa place, qui remplirait mieux que lui cette charge, dont il était incapable. Une demande si extraordinaire jeta toute la cour dans l'admiration, le roi leva les mains au ciel et s'écria tout haut : Béni soit Dieu de ce que dans mon royaume il y a un abbé qui refuse des évêchés ! Ravi de son humble générosité, il ne lui donna plus l'évêché de Lavaur, mais un autre plus considérable, celui de Cahors, l'un des plus grands du royaume. Alain pensait s'enfuir comme saint Ambroise, mais l'intérêt de la réforme qu'il avait commencée le retint : il sut d'ailleurs que le roi songeait à lui faire commander par le Pape d'accepter. Il se résigna donc, et dit au roi pour tout remercîment : Sire, vous ne m'avez pas donné un évêché, mais vous m'avez donné à un évêché.

Il employa tout l'intervalle entre sa nomination et son sacre à étudier les devoirs de l'épiscopat, principalement dans le concile de Trente, consultant les plus vertueux prélats, entre autres le pieux cardinal de la Rochefoucault, que le Pape avait chargé de la réforme de tous les monastères de France. Sacré le vingt-sept septembre 1637, Alain de Solminiac régla sa famille épiscopale à l'instar d'une communauté religieuse. Pour régler de même son diocèse, il fit imprimer d'abord la concile provincial de Bourges, confirmé par le pape Sixte V, l'an 1585, lequel contient plusieurs règlements très-utiles concernant le rétablissement du culte divin, l'administration des sacrements et la réformation tant du clergé que du peuple : il dressa ensuite des statuts synodaux. Pour former le clergé à l'observation de la règle, il fonda un séminaire qu'il confia aux prêtres de Vincent de Paul, nous avons vu avec quelle merveilleuse bénédiction. Aucun aspirant au sacerdose ne fut dispensé de faire son temps de séminaire. Pour régénérer en même temps son peuple, le bon pasteur fit faire des missions continuelles dans son diocèse : lui-même faisait continuellement la visite de toutes les paroisses. Afin de consolider le bien dans le clergé et le peuple, il partagea son diocèse en plusieurs congrégations ou conférences ecclésiastiques, avec un vicaire forain ou président : ces conférences se tenaient tous les mois, excepté au fort de l'hiver ; il en indiquait lui-même le sujet, y assistait exactement dans ses visites et dans

le voisinage de sa résidence. Quand il n'y était pas lui-même, le président était obligé de lui dénoncer ceux qui manquaient de s'y trouver : le prélat les faisait citer devant lui pour rendre raison de leur absence, et les suspendait pour un temps, s'ils n'avaient d'excuse légitime.

Son zèle pour la conversion des hérétiques n'était pas moins ardent. Au milieu d'un grand jubilé où les missions se succédaient sans relâche, il apprit que les ministres huguenots devaient se réunir en synode dans la ville de Caussade, au nombre de quatre-vingt-dix-huit. L'évêque y arrive deux jours avant eux avec ses missionnaires, et commence aussitôt les exercices du jubilé. On prêchait un sermon de morale dans l'église catholique matin et soir ; à neuf heures de la matinée, trois missionnaires et un habile controversiste allaient écouter le prêche du ministre huguenot, prenaient note de tout ce qu'il avançait d'hérétique ; à une heure après-dîner, l'évêque, le clergé, la noblesse, la magistrature, le peuple, catholiques et calvinistes, se rendaient sous la halle, où le controversiste, l'abbé des Isles, reprenait et réfutait, article par article, tout ce que le ministre avait dit de faux dans son prêche. On défia publiquement tout le synode des huguenots : quoiqu'ils fussent près de cent, pas un n'osa accepter le combat. Plusieurs religionnaires se convertirent pendant la mission même, d'autres suivirent leur exemple quelque temps après. Alain de Solminiac mourut en odeur de sainteté le trente-un décembre 1659 : l'auteur de sa vie, qui a vécu dans son intimité, rapporte un grand nombre de guérisons miraculeuses, opérées par la vertu de ses reliques ; le clergé de France a demandé plusieurs fois au Saint-Siège que l'on informât sur les vertus de ce digne pontife (1).

Nous avons vu de quelle manière Vincent de Paul établit à Châtillon la première confrérie de charité, ou plus simplement la première charité comme on disait alors. En 1623, il en fonda une autre à Mâcon. Passant par cette ville, il y trouva une multitude incroyable de pauvres. Avant de leur faire l'aumône, il les interrogea, suivant sa coutume, sur les mystères de la foi. Il reconnut qu'ils ignoraient les premiers principes de la religion, qu'ils n'entendaient jamais la messe, ne recevaient aucun sacrement, n'entraient dans les églises que pour demander l'aumône, vivant, au reste, dans le plus grossier libertinage. Il en eut pitié, comme le charitable Samaritain ; et s'arrêta pour porter remède à leur misère temporelle et spirituelle. L'entreprise n'était point aisée. Il fallait mettre l'ordre chez des gens qui ne l'aimaient pas, établir une exacte discipline parmi des hommes que leur multitude rendaient insolents, et prendre ces mesures si justes, qu'on écartât jusqu'à l'ombre d'une sédition. Aussi quand ce projet eut été annoncé, le regarda-t-on comme une belle chimère. « Chacun se moquait de moi, dit Vincent lui-même dans une de ses lettres ; on me montrait au doigt lorsque j'allais par les rues, et personne ne crut que je puisse réussir. » Il réussit cependant, et cela dans l'espace de quinze jours à trois semaines. Avec l'agrément de l'évêque, des chanoines et des magistrats, il fit un règlement qui portait qu'on ferait un catalogue de tous les pauvres de la ville qui voudraient s'y arrêter ; qu'à ceux-là on donnerait l'aumône les premiers jours du mois où ils seraient obligés de se confesser ; que si on les trouvait mendier dans les églises ou par les maisons, ils seraient punis de quelques peines, avec défense de leur rien donner ; que les passants seraient logés pour une nuit et renvoyés le lendemain avec deux sous, que les pauvres honteux seraient assistés en leurs maladies et pourvus d'aliments et de remèdes convenables, comme dans les autres lieux où la charité était établie. Vincent établit ensuite, sous le nom de confrérie de Saint-Charles-Borromée, deux associations : l'une d'hommes, pour les hommes ; l'autre de femmes, pour les personnes de leur sexe. Dans cette double confrérie, chacun avait son emploi. Les uns avaient soin des malades, les autres de ceux qui ne l'étaient pas ; ceux-ci étaient chargés des pauvres de la ville, ceux-là des étrangers.

Cet ordre commença sans qu'il y eût aucun denier commun ; mais Vincent sut si bien ménager les grands et les petits, que chacun se porta volontairement à contribuer à une si bonne œuvre, les uns en argent, les autres en blé ou en d'autres denrées, selon leur pouvoir ; de sorte que près de trois cents pauvres étaient logés, nourris et entretenus fort raisonnablement. Vincent donna la première aumône et puis se retira ; il se retira au plus tôt, et sans dire adieu, et cela pour se dérober aux applaudissements des magistrats et de tout ce qu'il y avait de considérable dans le pays. Le plan de cette confrérie de Mâcon parut si beau à l'assemblée du clergé de France tenue à Pontoise en 1670, qu'elle exhorta tous les évêques du royaume à l'établir dans leurs diocèses. C'était, en effet, supprimer la mendicité d'une manière chrétienne, d'une manière également profitable et pour l'âme et pour le corps (2).

Les confréries de charité que Vincent de Paul eut occasion d'établir à Châtillon et à Mâcon lui donnèrent l'idée d'en établir de semblables dans les petites villes et dans les villages, où les pauvres malades sont généralement le plus abandonnés. Il en établissait facilement à la suite des missions ; mais il fallait les visiter de temps à autre, surtout celles de la campagne, pour leur donner les avis nécessaires et les dresser au service des

(1) Chastenet, *Vie d'Alain de Solminiac*. — Picot, *Essai sur l'influ.*, t. I, p. 222, 393, 398, 411. — (2) Collet, t. II. Abelly, l. I, c. XVI.

malades. Comme il était en peine de ce qu'il ferait pour maintenir et perfectionner ces nouvelles confréries, Dieu lui envoya en aide une sainte veuve, Louise de Marillac, veuve du sieur Legras, secrétaire de la reine-mère, Marie de Médecis. Faible de santé, mais forte de courage, elle sentait un attrait pour le service des pauvres. Vincent, qu'elle prit pour son père spirituel, lui proposa, l'an 1629, de faire la visite des confréries de charité. Elle s'y appliqua durant plusieurs années, dans les diocèses de Beauvais, de Paris, de Senlis, de Soissons, de Meaux, de Châlons en Champagne et de Chartres, avec des fruits et des bénédictions qui ne se peuvent concevoir. Elle faisait ordinairement quelque séjour dans chaque paroisse : elle relevait les confréries qui étaient déchues, encourageait les femmes qui les composaient, leur apprenait à servir les malades, leur distribuant du linge et des remèdes. En outre, avec l'agrément du curé, elle assemblait les jeunes filles dans quelque maison particulière, les catéchisait et les instruisait des devoirs de la vie chrétienne : s'il y avait une maitresse d'école, elle lui enseignait charitablement à faire son office ; s'il n'y en avait pas, elle tâchait d'y en faire mettre quelqu'une qui y fût propre ; et pour la mieux dresser, elle-même commençait à faire l'école et à instruire les petites filles en sa présence (1).

Vincent de Paul ne pensait d'abord à établir ces confréries de charité que dans les petites villes et dans les villages, où les pauvres malades sont généralement le plus abandonnés. Leur utilité en fit bientôt établir dans les villes les plus considérables, à Beauvais et à Paris même. Des dames d'un haut rang se firent l'honneur d'être les servantes des pauvres. Mais ce qui rendit ces confréries plus brillantes contribua peu à peu à les rendre moins utiles. Quelques-unes de ces dames, à cause de l'opposition de leurs maris ou pour d'autres motifs se faisaient remplacer auprès des malades par leurs domestiques. Celles-ci bien souvent n'avaient ni adresse ni affection pour se bien acquitter d'un semblable office. On sentit la nécessité d'avoir des servantes assez chrétiennes et assez habiles pour servir les malades convenablement. C'était en 1630. Vincent se rappela que dans les missions de villages on rencontrait quelquefois de bonnes filles qui n'avaient pas de disposition pour se marier ni le moyen d'être religieuses, et que dans le nombre il pourrait s'en trouver qui seraient bien aises de se donner pour l'amour de Dieu au service des pauvres malades. Il s'en trouva deux qui acceptèrent, puis quelques autres. On les plaça dans diverses paroisses de Paris; mais ces filles, venues de différents côtés, n'avaient entre elles aucune liaison : de plus, comme elles n'avaient pas été dressées à ce genre de service, elles ne donnaient pas toujours la satisfaction désirable. Vincent comprit bientôt qu'il fallait les former à deux choses : au service des malades et encore plus à l'exercice de l'oraison mentale et de la vie spirituelle, étant comme impossible de persévérer longtemps en cette pénible vocation et de vaincre la répugnance que la nature y ressent, si on n'a un grand fonds de vertu. Il en choisit donc trois ou quatre qu'il jugea les plus propres, et les mit entre les mains de la veuve Louise de Marillac, pour les rendre capables de correspondre aux desseins de la Providence divine sur elles. Cela se fit en 1633, seulement par manière d'essai. Dieu y donna bénédiction, le nombre des filles s'augmenta, il s'en forma une petite communauté qui est devenue la nombreuse et bénite congrégation des filles ou sœurs de la Charité, servant les pauvres malades, instruisant les jeunes filles, dans l'ancien et le nouveau monde, notamment à Constantinople, Smyrne Alexandrie, où les Turcs et les Arabes, émerveillés de leur charité surhumaine, et les prenant pour des anges, leur demandent sérieusement comment elles sont descendues du ciel sur la terre.

Voici en quels termes Vincent lui-même caractérise leur sainte vocation : « Une fille de charité, dit-il, a besoin de plus de vertu que les religieuses les plus austères. Il n'y a point de religion de filles qui ait tant d'emplois qu'elles en ont. Car les filles de la charité ont presque tous les emplois des religieuses, ayant premièrement à travailler à leur propre perfection, comme les religieuses Carmélites et autres semblables; secondement, au soin des malades, comme les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris et autres hospitalières ; troisièmement, à l'instruction des pauvres filles, comme les Ursulines ».

Parmi les règles particulières qu'il donna aux sœurs qui servent les pauvres malades dans les paroisses, on lit entre autres : « Elles considéreront que, encore qu'elles ne soient pas dans une religion, cet état n'étant pas convenable aux emplois de leur vocation, néanmoins, parce qu'elles sont beaucoup plus exposées que les religieuses cloîtrées et grillées, n'ayant pour monastères que les maisons des malades; pour cellule, quelque pauvre chambre, et bien souvent de louage; pour chapelle, l'église paroissiale; pour cloître, les rues de la ville, pour clôture, l'obéissance ; pour grille, la crainte de Dieu ; et pour voile, la sainte modestie : pour toutes ces considérations, elles doivent avoir autant et plus de vertus que si elles étaient professes dans un ordre religieux.

« En servant les malades, elles ne doivent considérer que Dieu, et partant ne prendre non plus garde aux louanges qu'ils leur donnent qu'aux injures qu'ils leur disent, si ce n'est pour en faire un bon usage, rejetant intérieurement celles-là en se confondant dans leur néant, et agréant celles-ci pour honorer

(1) Collet, Abelly, l. I, c. xxix.

les mépris faits au Fils de Dieu en la croix par ceux mêmes qui avaient reçu de lui tant de faveurs et de grâces.

« Elles ne recevront aucun présent, tant petit soit-il, des pauvres qu'elles assistent, se gardant bien de penser qu'ils leur soient obligés pour les services qu'elles leur rendent, vu qu'au contraire elles leur en doivent de reste ; puisque, pour une petite aumône qu'elles ont, non de leurs biens propres, mais seulement d'un peu de leurs soins, elles se font des amis dans le ciel, qui ont droit de les recevoir un jour dans les tabernacles éternels, et, même dès cette vie, elles reçoivent, au sujet des pauvres qu'elles assistent, plus d'honneur et de vrai contentement qu'elles n'en eussent jamais osé espérer dans le monde ; de quoi elles ne doivent pas abuser, mais plutôt entrer en confusion, dans la vue qu'elles en sont si indignes (1) ».

Entre la charité de Châtillon-les-Dombes et celle de Mâcon, Vincent en établit une autre à Paris, celle des galériens. Monsieur de Gondi, chez lequel il rentra l'année 1618, était commandant général des galères de France. Vincent de Paul se délassait de ses missions champêtres en visitant les prisons de la capitale. Il s'attachait aux plus malheureux, les criminels condamnés aux galères. Il les trouva dans un état bien déplorable. Ils étaient renfermés dans les cachots où ils croupissaient quelquefois longtemps, mangés de vermine, atténués de langueur et de pauvreté, et entièrement négligés pour le corps et pour l'âme. Vincent en donna avis au général des galères, lui représenta que ces pauvres gens lui appartenaient, et proposa un moyen de les assister corporellement et spirituellement. Monsieur de Gondi lui ayant donné plein pouvoir, il loua une maison convenable au faubourg Saint-Honoré, et dès la même année 1618, les forçats, jusqu'alors dispersés dans les prisons de la ville, y furent tous réunis. Vincent de Paul les y visitait souvent ; il les instruisait, il les disposait à faire de bonnes confessions générales ; il leur administrait les sacrements, et, non content du soin qu'il prenait de leurs âmes, il pourvoyait encore au soulagement de leurs corps. Quelquefois il se retirait avec eux et y demeurait pour leur rendre plus de services et leur donner plus de consolation : ce qu'il a fait même en des temps suspects de maladies contagieuses, l'amour qu'il portait ainsi à ces pauvres affligés lui faisant oublier sa propre conservation pour se donner entièrement à eux. Quand il était obligé de s'absenter pour d'autres affaires, il en laissait le soin à deux vertueux ecclésiastiques de ses amis particuliers.

Monsieur de Gondi, voyant avec quelle bénédiction Vincent travaillait au salut des âmes les plus abandonnées, voulut lui fournir une occasion d'étendre sa charité à tous les forçats du royaume. Il en parla au roi Louis XIII qui, sur sa proposition, nomma Vincent de Paul aumônier général de toutes les galères de France. Le brevet est du huit février 1619. Le saint accepta une charge qui lui donnait une ressemblance de plus avec le Sauveur du monde. Le monde entier était une immense bagne rempli de criminels enchaînés et condamnés à des galères vraiment perpétuelles. Le Fils de Dieu y vint, se fit comme l'un d'entre eux, prit sur lui la peine de leur crime, et, en subissant la peine, les délivra du crime et de la peine. Vincent, père des pauvres, désirait ardemment imiter le Sauveur. En 1622, il alla visiter les forçats de Marseille, afin de voir s'il ne pourrait pas faire pour ceux-là ce qu'il avait fait pour ceux de la capitale. Il arriva sans faire connaître son titre d'aumônier général, tant pour éviter les honneurs que pour mieux voir certaines choses par lui-même. Allant de côté et d'autre sur les galères, il aperçut un forçat, plus malheureux que coupable, qui se désespérait de sa condition, et qui surtout était inconsolable de ce que son absence réduisait sa femme et ses enfants à la dernière misère. Vincent de Paul fut si ému de compassion, qu'il fit pour ce malheureux ce que fit saint Paulin de Nole pour racheter de l'esclavage le fils d'une pauvre veuve. Il s'offrit pour subir à sa place le reste de sa peine. L'offre fut acceptée, et Vincent porta quelques semaines les fers de galérien, jusqu'à ce qu'on eût découvert que c'était l'aumônier général des galères.

Certains critiques ont voulu révoquer ce fait en doute. Mais il était si connu dans toute la ville de Marseille, que le supérieur des prêtres de la mission, qui y furent établis en 1643, témoigne l'avoir appris de plusieurs personnes. On le trouve encore attesté, dans un ancien manuscrit, par le sieur Dominique Beyrie, parent de notre saint, lequel s'étant trouvé en Provence quelques années après que Vincent en fut sorti, en fut informé par un ecclésiastique, qui lui parla également de l'esclavage du serviteur de Dieu en Barbarie. Enfin, un des prêtres de Vincent de Paul lui ayant une fois demandé s'il était vrai qu'il se fût mis autrefois en la place d'un forçat, et si l'enflure de ses pieds ne venait pas de la chaîne dont il avait été chargé, le serviteur de Dieu détourna ce discours en souriant, sans donner aucune réponse à sa demande (2).

On conçoit, après cela, quelle dut être la charité de Vincent pour consoler et assister ces malheureux. Il écoutait leurs plaintes avec grande patience, il compatissait à leurs peines il les embrassait, il baisait leurs chaînes, et s'employait autant qu'il pouvait, par prières et par remontrances envers les officiers, à ce qu'ils fussent traités plus humainement, s'insinuant ainsi dans leurs cœurs pour les gagner plus facilement à Dieu. Les galériens de Marseille ayant été amenés à Bordeaux l'année

(1) Abelly, l. II, c. III. — (2) Collet, l. II, an.

suivante 1623, Vincent de Paul s'y rendit avec plusieurs bons religieux de divers ordres. S'étant partagés et mis à travailler deux dans chaque galère, ils y firent la mission et disposèrent ces pauvres gens à se réconcilier à Dieu par de bonnes confessions générales, et à se soumettre à toutes ses volontés, en acceptant leurs peines avec patience et pour satisfaction de leurs péchés. Un Turc, que Vincent convertit en cette occasion, et qui fut nommé Louis au baptême, vivait encore, à Paris, quand Abelly publia la vie du saint (1).

Vincent de Paul avait à peine réuni les premières filles de charité, quand la Providence lui donna une autre bonne œuvre à faire. Une dame de haut rang, la présidente Goussault, était demeurée veuve à la fleur de l'âge avec beaucoup de fortune et de beauté : elle pouvait prétendre aux plus grands établissements dans le monde. Elle en fit le sacrifice à Jésus-Christ, pour s'employer uniquement à le servir en la personne des pauvres, particulièrement des malades. Ceux qu'elle voyait plus souvent étaient les malades de l'Hôtel-Dieu de Paris. En 1634, elle vint donc représenter au saint prêtre, avec beaucoup de force que ce grand et vaste hôpital méritait une attention particulière ; qu'il y passait tous les ans environ vingt-cinq mille personnes de tout âge, de tout sexe, de tout pays et de toute religion ; qu'on y ferait par conséquent une moisson infinie pour la gloire de Dieu, si les choses y allaient comme elles devaient y aller ; qu'il s'en fallait de beaucoup que cela fût ainsi, et qu'elle savait, pour l'avoir vu, que les pauvres y manquaient de bien des secours spirituels et temporels.

Vincent répondit qu'il ne lui convenait pas de mettre la faux en la moisson d'autrui ; que la maison dont on lui parlait était gouvernée au spirituel et au temporel par des directeurs et des administrateurs qu'il estimait très-sages ; que lui-même n'avait ni caractère ni autorité pour empêcher les abus, qui pouvaient se trouver là comme partout ailleurs ; qu'il fallait espérer que ceux qui étaient chargés du gouvernement de cette grande maison y apporteraient les remèdes nécessaires. La vertueuse dame, ayant continué longtemps et inutilement ses sollicitations s'adressa finalement à l'archevêque de Paris, lequel fit savoir à Vincent qu'il lui ferait plaisir d'écouter la proposition de cette personne : c'était d'établir une compagnie de dames qui prissent un soin particulier des malades de l'Hôtel-Dieu.

Vincent, ayant reçu cet ordre, mit la main à l'œuvre. Il assemble plusieurs dames, leur propose la bonne œuvre, la recommande à leurs prières : toutes prennent la résolution de se donner à Dieu pour cette entreprise. Des premières fut Elisabeth d'Aligre, chancelière de France ; Marie Fouquet, mère du fameux surintendant des finances ; madame de Polaillon, qui allait de village en village, déguisée en paysanne, soulager les pauvres, visiter les malades, instruire les ignorants, consoler les affligés, remettre l'ordre et la paix dans les familles ; qui ensuite fonda un institut pour recueillir les femmes qui voudraient se retirer du désordre. En peu d'années, cette nouvelle compagnie, dont la présidente Goussault fut élue première supérieure, compta plus de deux cents dames, parmi lesquelles des duchesses et des princesses, entre autres la duchesse de Mantoue, depuis reine de Pologne.

Pour assister utilement les malades de l'Hôtel-Dieu, il fallait gagner la confiance des religieuses qui les servaient. Vincent recommanda donc à ces bonnes dames : 1° d'invoquer tous les jours, en entrant dans l'Hôtel-Dieu, l'assistance de Notre Seigneur, le vrai père des pauvres, par l'entremise de la très-sainte Vierge et de saint Louis, fondateur de cette maison ; 2° de se présenter ensuite aux religieuses qui ont le soin des malades, s'offrant de les servir avec elles pour participer au mérite de leurs bonnes œuvres ; 3° d'estimer et de respecter les mêmes religieuses comme des anges visibles, leur parlant avec douceur et humilité, et leur rendant une entière déférence ; 4° s'il arrivait que ces bonnes filles ne prissent pas toujours en bonne part leur bonne volonté, qu'elles leur en fissent des excuses et tâchassent d'entrer dans leurs sentiments sans jamais les contredire ni les contrister, ni vouloir l'emporter sur elles. « Nous prétendons, leur disait-il, de contribuer au salut et au soulagement de pauvres, et c'est chose qui ne se peut sans l'aide et l'agrément de ces bonnes religieuses qui les gouvernent. Il est donc juste de les prévenir d'honneur, comme leurs mères, et de les traiter comme les épouses de Notre Seigneur et les dames de la maison ; car c'est le propre de l'esprit de Dieu d'agir suavement, et c'est le moyen le plus assuré de réussir, que de l'imiter en cette manière d'agir ».

Voilà quel était l'esprit avec lequel Vincent entreprit cette sainte œuvre, et la prudente et sage conduite sous laquelle ces vertueuses dames commencèrent d'aller exercer leur charité envers les pauvres de l'Hôtel-Dieu. Elles y trouvèrent un facile accès par cet abord aimable et respectueux envers les religieuses, dont elles gagnèrent incontinent les cœurs par les services et assistances qu'elles rendaient non-seulement aux malades et aux convalescents, mais aussi aux parents des mêmes religieuses lorsqu'elles les en sollicitaient pour quelques affaires de famille ; et par ce moyen, elles eurent toute liberté d'aller, de salle en salle et de lit en lit, consoler les pauvres malades, leur parler de Dieu et les porter à faire un bon usage de leurs infirmités.

Pour leur faciliter leur exercice de charité sous un autre rapport, Vincent fit imprimer un petit livre qui contenait les points princi-

(1) Abelly, l. I, c. xv.

paux dont il était plus nécessaire d'instruire les pauvres malades et recommanda particulièrement quatre choses aux dames lorsqu'elles rempliraient cet office de charité :

1° De tenir ce livre en leurs mains lorsqu'elles parleraient à ces pauvres, afin qu'il ne semblât pas qu'elles voulussent leurs faire des prédications ni aussi leur parler d'elles-mêmes mais seulement selon ce qui était contenu et qu'elles apprenaient en ce livre. 2° De s'habiller le plus simplement qu'elles pourraient aux jours qu'elles iraient à l'Hôtel-Dieu, afin de paraître, sinon pauvres avec les pauvres, au moins fort éloignées de la vanité et du luxe des habits, pour ne pas faire peine à ces pauvres infirmes, lesquels, voyant des excès et superfluités des personnes riches, se contristent ordinairement davantage de ce qu'ils n'ont par pour eux les choses même nécessaires. 3° De se comporter envers les pauvres malades avec grande humilité, douceur, affabilité, leur parlant d'une manière familière et cordiale, pour les gagner plus facilement à Dieu. 4° Enfin, il leur marqua de quelle façon elles devaient leur parler de la confession générale. Par exemple :

« Ma bonne sœur, y a-t-il longtemps que vous ne vous êtes point confessée ? N'auriez-vous point la dévotion de faire une confession générale, si l'on vous disait comme il faut la faire ? On m'a dit à moi qu'il était important pour mon salut d'en faire une bonne avant que de mourir, tant pour réparer les défauts des confessions ordinaires, que j'ai peut-être mal faites, que pour concevoir un plus grand regret de mes péchés, en me représentant les plus griefs que j'ai commis en ma vie, et la grande miséricorde avec laquelle Dieu m'a supportée, ne m'ayant pas condamnée ni envoyée au feu d'enfer lorsque je l'ai mérité, mais m'ayant attendue à pénitence pour me les pardonner, et pour me donner enfin le paradis, si je me convertissais à lui de tout mon cœur, comme j'ai un bon désir de faire avec le secours de sa grâce. Or, vous pouvez avoir les mêmes raisons que moi de faire cette confession générale, et de vous donner à Dieu pour bien vivre à l'avenir. Et si vous voulez savoir ce que vous avez à faire pour vous ressouvenir de vos péchés, et ensuite pour vous bien confesser, on m'a appris à moi-même à m'examiner, comme je vais vous le dire, etc. On m'a aussi appris comment il fallait former en mon cœur une vraie contrition de mes péchés, et à en faire des actes en cette manière etc. On m'a aussi enseigné à faire des actes de foi, d'espérance, d'amour de Dieu en cette manière, etc ».

Enfin, pour ne point faire cette visite des malades les mains vides, ces bonnes dames convinrent avec Vincent qu'il était expédient, outre les paroles de consolation et d'édification qu'on leur disait, de leur porter quelques douceurs par manière de collation entre le dîner et le souper. A cet effet, elles louèrent une chambre près l'Hôtel-Dieu, pour y préparer et garder les confitures, fruits, linges, plats et autres ustensiles convenables. Il fut aussi résolu d'y mettre des filles de la charité, pour acheter et préparer toutes les choses nécessaires, et pour aider les dames à distribuer ces collations aux malades.

On ne saurait dire tout le bien que produisit cette sainte œuvre. Dès la première année, la bénédiction de Dieu y fut si abondante, qu'il y eut plus de sept cent soixante personnes dévoyées de la vraie foi, tant Luthériens, Calvinistes que Turcs, qui se convertirent et embrassèrent la religion catholique. Et cette grâce extraordinaire, que Dieu répandait sur les emplois et les soins charitables de ces dames, mit l'Hôtel-Dieu en telle estime qu'une honnête bourgeoise de Paris étant malade, demanda d'y être reçue en payant sa dépense, et bien au delà, pour y être secourue et assistée spécialement comme les pauvres : ce qui lui fut accordé (1).

La charité de ces vertueuses dames ne s'est pas bornée à cette seule bonne œuvre, dit le premier biographe de Vincent de Paul ; mais par une grâce toute singulière qu'elles ont reçue de Dieu, par l'entremise de leur sage directeur, elles ont entrepris, sous sa conduite et par ses avis, plusieurs autres choses très-importantes pour la gloire de Dieu, pour le service de son Eglise et pour le salut des âmes. Car, outre ce qu'elles ont fait à l'Hôtel-Dieu pour le service des malades et le bon ordre de la maison, elles ont encore pris le soin de la nourriture et de l'éducation des pauvres enfants trouvés de la ville et des faubourgs de Paris, qui étaient auparavant dans un étrange abandon, et qui sont obligés à leur charité non seulement de la vie qu'elles leur ont sauvée, mais aussi des autres assistances spirituelles qui leur sont données pour mener une vie chrétienne et pour faire leur salut. C'est par leur moyen que la maison des Filles de la Providence a été instituée pour y recevoir, instruire, occuper et mettre en assurance plusieurs honnêtes filles, qui, sans ce lieu de retraite, seraient en grand danger, pour n'avoir aucun établissement ni condition ou refuge dans Paris. Dieu s'est aussi voulu servir des mêmes dames pour poser comme les premiers fondements de l'hôpital général ; et celui qui a été établi à Sainte-Reine, où l'on exerce tant d'œuvres de miséricorde, est aussi beaucoup redevable à leur charité.

Elles ont encore notablement contribué à l'entreprise et à l'entretien de plusieurs missions dans les pays étrangers, comme aux îles Hébrides, à Madagascar, etc. ; et leur zèle a fait ressentir son ardeur jusque dans les régions les plus éloignées des Indes, où elles ont par leurs bienfaits, facilité l'envoi de plusieurs missionnaires, et, outre cela, elles ont encore déployé leurs libéralités pour contribuer aux

(1) Abelly, l. II, c. XI.

frais du voyage que les evêques d'Heliopolis, de Beryte et de Metellopolis ont entrepris, avec la permission du Saint-Siège apostolique, au Tonquin et à la Chine, pour aller en ces vastes provinces travailler à la conversion des infidèles et à l'accroissement du royaume de Jésus-Christ.

Enfin, elles se sont employées avec une charité infatigable, et avec des dépenses incroyables, à secourir et assister, pendant tout le temps des guerres passées, la Lorraine, la Champagne, la Picardie et quantité d'autres lieux qui ont été le plus affligés de ce fléau. (1).

Pour bien apprécier l'esprit et le cœur de Vincent de Paul, il est bon de connaître l'état de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre. Ces trois pays continuaient à se révolutionner l'un et l'autre : l'Allemagne par sa guerre de trente ans, entre les catholiques et les protestants, où la France aida les protestants contre les catholiques : d'où le ravage de la Lorraine par les Français et les Suédois. L'Angleterre passait d'une révolution à une autre. Sa révolution ou réforme de Henri VIII, d'Edouard VI et d'Elisabeth, l'Angleterre protestante l'avait consacrée par le régicide, par le meurtre de Marie Stuart. En 1603, à la mort de la régicide Elisabeth, l'Angleterre protestante met sur son trône et dans son lit le propre fils de Marie Stuart, mais fils apostat d'une mère catholique et martyre, mais puritain ou calviniste en Ecosse, anglican ou épiscopalien en Angleterre, Jacques Ier, que Sully, ambassadeur de Henri IV, appelle le plus sage fou de l'Europe, et que, suivant Lingard, la postérité a classé parmi les rois-faibles et prodigues, et parmi les pédants et vaniteux et bavards (2). Comme il mourut en 1625, l'Angleterre protestante lui reconnut pour successeur son fils Charles Ier, à qui elle coupe la tête le neuf février 1649, pour se constituer en république jusqu'en 1653, se soumettre ensuite à un protecteur, le régicide Olivier Cromwell et son fils Richard, reprendre enfin, l'an 1660 sous le nom de roi, Charles II, fils de Charles Ier, lequel étant mort en 1685, elle reconnut Jacques II jusqu'en 1688, où elle envoya promener avec son fils, et appela, pour trôner à sa place son gendre, le Hollandais Guillaume : c'est ce qu'elle appelle sa glorieuse révolution ou troisième réforme. Le dernier des Stuarts est mort de nos jours dans la capitale de la chrétienté, doyen du sacré collège, sous le nom du cardinal d'York.

Parmi les hommes qui ont contribué à expulser sa famille du trône d'Angleterre, il en est un qu'on n'en soupçonnait guerre jusqu'à présent. Châteaubriand, dans ses *Quatre Stuarts*, article *Charles II*, s'exprime en ces termes : « La correspondance diplomatique nous apprend le rôle odieux que joua Louis XIV alors, et la funeste influence qu'il exerça sur la destinée de Charles et de Jacques : en même temps qu'il encourageait le souverain à l'arbitraire, il poussait les sujets à l'independance, dans la petite vue de tout brouiller et de rendre l'Angleterre impuissante au dehors. Les ministres de Charles et les membres les plus remarquables de l'opposition du Parlement étaient pensionnaires du grand roi (3). » Châteaubriand fait encore cette remarque sur la mort de Cromwel : « La plupart des souverains de l'Europe mirent des crêpes funèbres pour pleurer la mort d'un régicide : Louis XIV porta le deuil de Cromwel auprès de la veuve de Charles Ier (4). Ce même roi fit bien d'autres galanteries à Cromwel vivant. Devenu maître de Dunkerque en 1658, par le bras de Turenne, Louis XIV en remit les clefs, de sa propre main, à l'ambassadeur de Cromwell (5). Dès 1655, pour complaire au régicide anglais, Louis XIV lui promit, et lui tint parole, d'exclure du royaume de France et le fils et le frère du roi assassiné, fils qui, par sa mère, était pourtant le petit fils de Henri IV, comme Louis XIV par son père (6). Même avant le protectorat de Cromwell, toutes les puissances de l'Europe avaient reconnu la république anglaise (7). On ne lit pas qu'une seule ait fait mine de tirer l'épée pour venger le meurtre de Charles Ier mais on connait le nom de celle qui aida les révolutionnaires d'Ecosse à préparer les voies à ce meurtre. Dans l'*histoire des Français* par Sismondi, on lit sur l'année 1638 : « Richelieu (principal ministre de Louis XIII) offrit dès lors son assistance aux puritains d'Ecosse, qui, à cette époque, se confédéraient contre l'autorité royale par leur célèbre *Covenant*. La correspondance du comte d'Estrades, ambassadeur en Angleterre, fait foi que Richelieu fit exciter par lui les puritains, et qu'il leur envoya en Ecosse un agent pour leur promettre son affection et sa proction. Sir William Temple fut informé plus tard que Richelieu leur fit passer dans ce but deux cent mille pistoles (8). »

Comme roi d'Angleterre, Jacques Ier était le pape ou chef spirituel de l'apostasie anglicane ; chef absolu, du moins, avec son parlement. Non content de cela, il se prétendait encore, au temporel, le maître absolu de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, même sans le parlement et malgré le parlement. A cet effet, il formula par écrit, et soutint, comme auteur, cette doctrine : Que le roi tient son pouvoir *immédiatement* de Dieu, et non point *médiatement* par le peuple ; que, par conséquent, il n'est tenu à aucune loi ni législature humaine, qu'autant qu'il le juge à propos (9). Sa doctrine de l'absolutisme royal fut réfutée, de la part des catholiques, par les Jésuites Suarès et Bellarmin, qui firent voir que, d'après l'enseignement commun des Pères, des docteurs, des théologiens et jurisconsultes orthodoxes, le roi tient son pouvoir de Dieu, non pas *immédiatement*, mais *média-*

(1) Abelly, l. II, c. v. — (2) Lingard, t. IX, p. 349 et 353. — (3) *Œuvres complètes de Châteaubriand*, Paris, Firmin Didot, 1843, t. II, p. 135, col. 2. — (4) *Œuvres complètes de Châteaubriand*, p. 127, col. 2. — (5) Lingard, t. XI, p. 290. — (6) *Ibid.*, p. 306. — (7) Châteaubriand, t. II, p. 119, col. 2. — (8) Sismondi, t. XXIII, p. 364. — Bazin, t. IV, p. 105. — Le Vassor, t. V, p. 565. — (9) Lingard, t. IX, p. 131.

tement par le peuple ; que, par conséquent, il est tenu à son serment et aux lois fondamentales du royaume, et que s'il les foule aux pieds, il peut être jugé par l'autorité compétente.

Quelle est cette autorité, particulièrement pour l'Angleterre, Bellarmin le montre au roi Jacques par le témoignage de ses prédécesseurs. L'an 1173, Henri II écrivait au pape Alexandre III en ces termes : «A son très-saint seigneur Alexandre, par la grâce de Dieu souverain Pontife de l'Eglise catholique, Henri, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, Comte d'Anjou et du Maine : salut, et obéissance d'une soumission dévouée. — Le royaume d'Angleterre est de votre juridiction ; et quand à l'obligation du droit féodal je ne me reconnais sujet qu'à vous. Que l'Angleterre apprenne ce que peut le Pontife romain ; et puisqu'il n'use pas d'armes matérielles, qu'il défende par le glaive spirituel le patrimoine de saint Pierre (1). » La reine Eléonore, mère de Richard Cœur-de-Lion écrivait au pape Célestin III ; « N'est-ce point l'apôtre Pierre, et vous dans sa personne, que Dieu a chargé de régir tout royaume et toute puissance ? Béni soit Dieu d'avoir donné une puissance pareille aux hommes ! Ni roi, ni empereur, ni duc n'est exempt du joug de votre autorité (2). Et dans une autre lettre : « Or le prince des apôtres règne et commande encore dans le siège apostolique. Il reste donc que vous, ô Père ! vous tiriez contre les méchants le glaive de Pierre, qui a été établi pour cela sur les nations et sur les royaumes (3). » Enfin, il existe une ambassade du roi Richard au Pontife romain en ces termes : « Saint Père, notre seigneur le roi Richard d'Angleterre salue votre excellence, et demande justice contre le duc d'Autriche (4), »

Jacques Ier et ses successeurs ne s'émurent pas beaucoup de l'ancienne doctrine des catholiques ni du témoignage des anciens rois d'Angleterre. La nouvelle doctrine de l'absolutisme royal, auquel l'apostat Cranmer avait préparé les voies en supprimant la part électorale du peuple dans l'inauguration d'Edouard VI, cette nouvelle doctrine fut solennellement décrétée le vingt-un juillet 1683, sous Charles II, par l'université protestante d'Oxford. Ce jour-là elle proscrivit à l'unanimité une série de vingt-sept propositions dont voici les trois premières : 1° Toute autorité civile dérive originairement du peuple. 2° Il existe un pacte mutuel, tacite où exprès, entre un prince et ses sujets ; et si lui ne remplit pas ses obligations, eux sont déchargés des leurs. 3° Si des gouvernants légitimes deviennent tyrans, ou s'ils gouvernent autrement qu'ils ne doivent d'après les lois divines et humaines, ils perdent le droit qu'ils avaient à leur gouvernement Ces trois propositions, citées entre autres de Bellarmin, chapitre des conciles et du pontife, l'université anglicane d'Oxford les déclare fausses, séditieuses et impies, contraires aux saintes Ecritures, décrets des conciles, écrits des Pères, à la foi de la primitive Eglise, et, de plus, destructives du gouvernement royal, de la sécurité de sa royale majesté, de la paix publique, des lois de la nature et des liens de la société humaine (5). Voilà ce que décrétèrent à l'unanimité les docteurs de l'université protestante d'Oxford, cinq ans juste avant qu'ils envoyassent promener leur roi légitime Jacques II, pour inaugurer à sa place l'usurpateur Guillaume de Hollande.

Jacques Ier, comme roi d'Ecossse n'était point le pape ou le chef spirituel de l'apostasie écossaise : le puritanisme ou calvinisme écossais ne reconnaisait ni pape ni évêques, mais simplement des prêtres, des ministres ou des anciens. Les apostats écossais disaient nettement : Le gouvernement presbytérien est le sceptre du royaume du christ auquel les rois, aussi bien que les autres, sont obligés de se soumettre ; et la suprématie du roi dans les affaires ecclésiastiques, soutenue par l'église d'Angleterre, est injurieuse au Christ, le seul roi et chef de l'Eglise (6). Les Ecossais n'admettaient pas davantage l'inamissibilité et l'inviolabilité de l'absolutisme royal. Ils disaient nettement : Les mauvais rois et les tyrans doivent être mis à mort : et si les juges et les magistrats inférieurs ne veulent pas remplir leur office, la puissance du glaive passe au peuple. Si la majeure partie du peuple refuse d'exercer cette puissance, alors les ministres peuvent excommunier un tel roi ; après quoi il est loisible à chacun de ses sujets de le tuer, comme le peuple fit Athalie, Jéhu et Jézabel (7). Telle était la doctrine des puritains ou calvinistes d'Ecosse, en particulier de Buchanan, précepteur de Jacques Ier dans sa jeunesse. Le royal élève avait souvent remercié Dieu d'appartenir à la plus pure église du monde : il avait déclaré publiquement qu'il en maintiendrait les principes aussi longtemps qu'il vivrait. Une fois sur le trône d'Angleterre, il se convertit à l'église anglicane, et remercia Dieu de l'avoir conduit à la terre promise et de l'avoir placé dans un pays où la religion était dans toute sa pureté, et où il siégeait parmi des hommes graves, respectables et instruits ; il n'était plus, disait-il, un roi sans état, sans dignité, sans subordination, et bravé en face par de jeunes gens imberbes sous l'habit de ministres (8),

Jacques Ier posa donc pour principe fondamental de sa politique, que là ou il n'y avait point d'évêque (anglican) il n'y aurait bientôt plus de roi (absolu). En conséquence, il s'efforça d'introduire en Ecosse des evêques de sa

(1) Apud Baron., an 1173. — (2) Petr. Bles., *epist.* CXLV. — (3) *Epist.* CXLVI. — (4) Matth. Paris. 1195. — Bellarm., *Apologiae* c. III. — (5) Wilkins. t. IV p. 610. — (6) *Ibid.*, t. IV, p. 611, n. 20. (7) *Ibid.*, p. 23. — (8) Lingard. t. IX. p. 30 et 31.

fabrique : il y réussit à peu près ; pour calmer les murmures des puritains, il leur permit de vexer plus librement les catholiques. En même temps, et au parlement d'Ecosse et au parlement d'Angleterre, il faisait entendre clairement que, par là seul qu'il était roi, il avait tout pouvoir, et que, s'il consultait les pairs et les députés, c'était pure condescendance. Nonobstant toute l'éloquence du roi, cette doctrine n'entrait guère dans l'oreille de l'Ecosse et de l'Angleterre, même protestante. Lui reconnaitre, comme chef de l'église anglicane, le droit de nous faire changer de croyance, de religion, de culte, d'un jour à l'autre, sous peine d'être pendus et éventrés, à la bonne heure ; mais lui reconnaître le droit de mettre sa main dans notre poche, pour y prendre ce qu'il lui plaira, ceci est toute autre chose : ainsi raisonnaient les fortes têtes de l'Angleterre.

Quant aux mœurs de ce roi-pape et de sa cour, voici ce que l'histoire en conte. Ses principales vertus étaient l'inapplication aux affaires et l'amour pour la dissipation. Deux fois la semaine, Jacques Ier passait son temps à voir des combats de coqs : le maître de ces coqs recevait un salaire annuel qui égalait celui de deux secrétaires d'Etat. Tous les jours la chasse tenait le roi-pape à cheval du matin au soir. Les fatigues de cet exercice étaient remplacées par les plaisirs de la table, où il se livrait avec excès. Les questions les plus importantes pour la nation restaient sans examen ni réponse ; non seulement les ambassadeurs étrangers, mais encore ses propres ministres, ne pouvaient, pendant plusieurs semaines, trouver l'instant de paraître en sa présence. Ils le supplièrent à genoux de donner plus d'attention aux affaires publiques ; des lettres anonymes l'avertirent de son devoir. Une fois, son dogue favori Jowler, qui avait été perdu, revint avec la lettre suivante à son cou : « Bon monsieur Jowler, nous vous prions de parler au roi (car il vous écoute tous les jours, et n'en fait pas autant pour nous), afin qu'il plaise à sa majesté de s'en aller à Londres ; car toute la campagne s'est ruinée pour elle ; toutes nos provisions sont mangées, et il ne nous est plus possible de l'entretenir. » Les comédiens ridiculisaient les faiblesses du roi pape sur le théâtre, l'y représentaient pansant ses chiens et ses faucons, battant ses domestiques ou buvant jusqu'à l'ivresse. Le roi-pape ne fut nullement ému de tout cela. Il répondit qu'il n'entendait pas se rendre esclave ; que sa santé, qui était la santé et le bien être de tous, demandait de l'exercice et des récréations, et qu'il retournerait plutôt en Ecosse que de consentir à se claquemurer dans un cabinet ou à s'enchainer à la table du conseil (1).

Sa femme, la papesse Anne de Danemark, présidait aux bals et aux mascarades. Ces spectacles manquèrent plus d'une fois par l'ivresse des seigneurs et des dames qui devaient y figurer. En 1606, le roi de Danemark étant venu voir sa sœur, on lui donna un grand festin et un bal masqué, dont un témoin oculaire parle en ces termes : « Après dîner, on donnait la représentation du *Temple de Salomon*. L'arrivée de la reine de Saba se fit, ou, pour mieux dire, devait se faire... La dame qui jouait le rôle de la reine apportait les dons les plus précieux à leurs majestés (danoise et anglaise) ; mais, oubliant les marches qui montaient sous le dais, elle jeta la cassette sur les genoux de sa majesté danoise et tomba à ses pieds, ou bien plutôt sur son visage. Il y eut beaucoup de bruit et de confusion. On se servit de nappes et de serviettes pour tout nettoyer. Sa majesté alors se leva et voulut danser avec la reine de Saba ; mais il tomba lui-même et s'humilia devant elle. On l'emporta dans une autre chambre, et on le mit sur un lit de parade qui n'était pas peu gâté des présents de la reine. La fête et la parade continuèrent. Beaucoup de personnes qui portaient les présents allaient de travers et tombaient, car le vin leur était monté au cerveau. On vit enfin paraître, dans de riches habillements, l'Espérance, la Foi et la Charité. L'Espérance essaya de parler, mais elle avait tant bu que ses efforts furent inutiles et qu'elle se retira. La Foi était alors toute seule, mais elle quitta la cour tout en chancelant. La Charité vint aux pieds du roi et parut vouloir couvrir la foule des péchés que ses sœurs avaient commis ; elle fit la révérence et des présents. Elle revint alors vers l'Espérance et la Foi, qui étaient malades et vomissaient dans une salle basse (2). » Telles étaient les édifiantes cérémonies à la cour apostolique du pape anglican Jacques Ier.

Cependant la prétention d'être roi absolu au temporel, pape absolu au spirituel, fut une graine de révolution qui coûtera la vie à son successeur et le trône à sa dynastie. Le père soutenait cette doctrine plus en théorie qu'en pratique, plus en auteur pédantesque qu'en souverain. Son fils et successeur, Charles Ier, en fit le premier article de son *credo* héréditaire, la règle pratique de son gouvernement. Dès le début de son règne, il essaya d'imposer, de sa seule autorité, diverses taxes à l'Angleterre. Le parlement fit des plaintes et des oppositions : Charles Ier résolut de gouverner sans parlement. Son favori et principal ministre est assassiné en 1628 (3). Le roi impose une taxe pour la marine : la plupart des juges décident qu'il en a le droit, d'autres pensent le contraire. En 1636, un gentilhomme de la campagne, nommé Hampden, refuse de payer sa part de l'impôt, par la raison qu'il était illégal : la question est longuement et vivement débattue ; la majorité des juges prononcèrent en faveur du roi, mais leurs arguments sont trouvés faibles par le peuple, qui se persuade qu'ils ont prononcé d'après leur

(1) Lingard, t. IX, p. 114 et 115. — (2) *Ibid.*, p. 117, note. — (3) *Ibid.*, c. IV.

intérêt plutôt que selon leur conscience.

Jacques I[er] avait rétabli tellement quellement l'épiscopat en Écosse. L'an 1633, Charles I[er] proposa au parlement écossais, qu'il ouvrit en personne, de confirmer les statuts concernant la religion et d'investir la couronne du pouvoir de régler le costume des ecclésiastiques ; tous les membres s'y refusèrent avec fermeté et repoussèrent la juridiction des évêques. Le roi leur ordonna sévèrement de voter, non de contester ; et, leur montrant un papier qu'il tenait à la main, il s'écria : Vos noms sont ici! aujourd'hui, je verrai ceux qui veulent me servir. — Le président affirma que la majorité s'était prononcée pour les deux bills ; le contraire fut soutenu par les adversaires (1). En vertu de ces lois équivoques, le roi entreprit encore plus qu'elles ne lui accordaient.

Les puritains ou calvinistes d'Écosse ne suivaient, dans leur service divin, aucune forme réglée d'avance : chaque ministre y prêchait, y priait, comme il se sentait inspiré, mêlant à ses prédications et prières enthousiastes toute espèce de sujets d'intérêt local, national ou politique. Le roi s'avisa de leur prescrire une liturgie plus régulière; elle fut adoptée par les évêques et le clergé épiscopal, mais repoussée avec énergie par les *saintes femmes* des puritains. Le vingt-trois juillet 1635, l'évêque et le doyen d'Édimbourg, accompagnés des magistrats, pour inaugurer le nouveau service, se rendirent à la cathédrale. Elle était déjà remplie, principalement de femmes. De l'instant où le doyen commence l'office, on n'entend que des cris, des sifflets, des imprécations. Les femmes de tout rang se mettent à crier : On dit la messe! Baal est dans l'église ! Elles apostrophent le ministre sous les noms les plus injurieux. Elles brandissent les tabourets sur lesquels elles avaient coutume de s'asseoir ; quelques-uns même sont lancés dans la direction de la chaire. Le doyen, effrayé du tumulte, cède la place à l'évêque, dont la voix est aussitôt étouffée par les cris de : Renard! loup! ventru! Il était en effet d'une corpulence remarquable Quelques moments après, un tabouret lancé par un bras vigoureux vint siffler à son oreille et l'avertir de faire une prompte retraite. Cependant les magistrats avaient fait sortir les plus mutins et fermer les portes, mais une grêle de pierres arriva de dehors avec les cris répétés : Au Pape! au Pape! à l'antechrist! lapidez-le ! jetez-le dehors! L'office terminé, le prélat se hâta de gagner son logement, mais une foule de dévotes puritaines l'atteignirent, le renversèrent et le roulèrent dans la boue (2).

C'étaient les prédicants calvinistes qui, du haut de la chaire, avaient allumé cette révolution de femmes. Ils eurent soin de la continuer. Trois d'entre eux adressèrent au roi une pétition contre l'ordre de lire le nouveau service. Comme on n'y répondait pas, le nombre s'en augmenta jusqu'à des milliers, accompagnées d'émeutes où le gouverneur d'Écosse et deux évêques manquèrent de périr. Le roi fut obligé de céder, tantôt sur un article, tantôt sur un autre : il comptait revenir sur ces concessions plus tard. Mais les Calvinistes, informés de ses intentions les plus secrètes, allaient toujours en avant. Ils s'organisèrent par toute l'Écosse en comités de provinces, avec un comité général à Edimbourg, pour recueillir les opinions des autres et décider en dernier ressort. Enfin, le premier mars 1638, ils jurèrent un nouveau covenant ou acte d'alliance entre Israël et Dieu, suivant leur langage. Le roi, après d'inutiles efforts pour annuler les comités, fit publier une proclamation, le dix septembre, qui supprimait la nouvelle liturgie, exemptait les nouveaux prédicants du serment de suprématie royale, mais ordonnait de renoncer à la nouvelle alliance. Au lieu d'obéir, les conventaires, assemblés à Glascow, maintinrent leur alliance, arrêtèrent qu'en matière spirituelle l'église est indépendante du pouvoir civil, condamnèrent la liturgie anglicane, abolirent l'épiscopat, excommunièrent ou destituèrent les évêques et leurs soutiens. Le roi cassa tous ces actes, mais les Écossais les reçurent avec des transports de joie et consacrèrent un jour de fête pour en remercier le ciel. Comme ils savaient que le roi se disposait à les réduire par la force des armes, ils se préparèrent à la guerre de leur côté. C'est dans ce moment qu'ils reçurent des encouragements et des secours du cardinal de Richelieu, principal ministre de Louis XIII (3). Les Écossais commencèrent les hostilités ; les deux armées se rencontrèrent, il y eut un accommodement. Le roi céda sur la plupart des articles, et remit la décision des autres à l'assemblée des prédicants, pour le spirituel ; au parlement, pour le temporel. Il pensait ouvrir en personne l'une et l'autre, mais il eut peur des saintes femmes d'Écosse, qui continuaient à insulter les premiers officiers de l'État. Son lieutenant ouvrit d'abord l'assemblée, qui confirma l'abolition de l'épiscopat en Écosse. Le parlement demandait, en conséquence, que les évêques fussent exclus de son sein, lorsqu'il fut prorogé. En 1640, le parlement écossais s'assembla de lui-même, vota une taxe pour la guerre, nomma un conseil militaire, dont la moitié devait constamment résider à Édimbourg et l'autre moitié suivre les mouvements de l'armée. On se rencontra de nouveau, on négocia un nouvel accommodement.

En Angleterre, après plusieurs années d'interruption, le roi convoqua le parlement en 1640 pour avoir de l'argent et des troupes. Au lieu de lui en donner, le parlement se plaignit de la violation de ses privilèges, des innovations en matière de religion et de l'envahissement des propriétés particulières. Le roi en prononça la dissolution, mais permit à l'as

(1) Lingard, t. X, p. 3. — (2) *Ibid.*, t. X, p. 58. — (3) *Ibid.*, p. 71.

semblée du clergé anglican de continuer ses séances. On y ordonna entre autres que tout ecclésiastique, une fois tous les trois mois, instruirait ses paroissiens des droits divins du roi et du péché damnable de résister à son autorité (1). Les circonstances devenant toujours plus difficiles, le roi fut contraint d'assembler d'abord la moitié de son parlement, les pairs, puis enfin le parlement tout entier. Il recommanda trois points à l'attention des deux chambres; la destruction des rebelles, le payement de l'armée et la réforme des abus. Ces rebelles étaient les Ecossais en armes; mais les députés des communes fraternisaient avec les Ecossais: les puritains, les républicains même commençaient à se multiplier en Angleterre.

Le parlement s'occupa donc uniquement de la réforme des abus, surtout de la taxe illégale pour la marine. Le comte Strafford, principal ministre du roi, passait pour le principal auteur de tous les abus. Il fut accusé par la chambre des communes, condamné par cette même chambre, et par celle des pairs, et décapité l'an 1642, sur un ordre signé du roi. L'archevêque anglican de Cantorbéri, Laud, se voyait menacé d'un pareil sort: en attendant, il fut jeté en prison; on lui coupa la tête en 1645. L'Angleterre était en pleine révolution: le roi leva une armée, le parlement une autre. On se battait, on négociait; les secrets de chaque parti étaient vendus à l'autre. Les parlementaires anglais, que seconda jusqu'à sa mort le Cardinal de Richelieu (2), se liguent avec les convenantaires d'Ecosse, qui envoyèrent une armée à leur secours. Charles convoque un parlement royaliste à Oxford.

Dans l'armée parlementaire se distinguait Olivier Cromwell, né en 1599. Ayant embrassé la secte des puritains, il assista régulièrement à leurs assemblées, et s'y distingua même parce qu'ils appelaient les dons de la prière et de la prédiction; car, ainsi que nous avons vu, ces Calvinistes n'avaient rien de régulier dans leur culte, tout y était abandonné à l'enthousiasme de chacun. En 1628, Cromwel fut élu membre du troisième parlement de Charles Ier, où il se signala par ses déclamations contre le papisme. Ce parlement ayant été dissous, il voulut passer dans la Nouvelle Angleterre pour y faire fortune: mais une proclamation du roi défendit les émigrations. Au dernier parlement de 1641, Cromwell entra comme député de l'université de Cambridge, où il avait fait ses études. Lorsque la guerre éclata entre le roi et le parlement, il leva un régiment de cavalerie, en obtint le commandement, et déploya aussitôt les talents d'un grand capitaine. Il avait quarante-deux ans. Tour à tour, à la tête de sa troupe, il priait et prêchait en puritain fanatique, se battait, remportait la victoire en capitaine expérimenté. Il fut nommé lieutenant général de l'armée, sous le commandement en chef de lord Manchester, puis de lord Fairfax. Le roi, brouillé avec son parlement, avait sollicité l'intervention des officiers militaires. Cromwell profita de cette idée pour attirer aux troupes toute la force du gouvernement: il s'y établit comme deux chambres délibérantes, l'une des officiers et de généraux, l'autre de sous-officiers et de soldats. Cromwel était l'âme de l'une et de l'autre, non seulement comme lieutenant général, mais comme prédicateur enthousiaste. En 1646, le roi se réfugie au milieu des Ecossais, ses compatriotes. Ceux-ci, au commencement de l'année suivante le revendent pour huit cent mille livres sterling aux saints ou puritains d'Angleterre, après que le parlement se fut reconnu le droit de le déposer. Les puritains se divisent; les presbytériens ne veulent souffrir que leur manière de culte; les indépendants, subdivisés en plusieurs sectes, inclinent à tolérer toute manière quelconque. Les presbytériens du parlement anglais en chassent les indépendants, qui sont rétablis par l'armée. Mais dans l'armée même se forme une secte nouvelle, ayant pour principe: C'est à la multitude à se faire justice elle-même et à régler son culte comme elle l'entend: sans l'intervention d'évêques ni de roi. Les niveleurs soupçonnent Cromwel de traiter secrètement avec le roi captif, et c'était vrai. Dans plus d'un régiment les soldats chassent leurs officiers: la subordination se rétablit avec peine par le courage de Cromwell, qui oublie dès lors son engagement avec le roi, pour se faire à lui-même des amis dans le parlement et dans l'armée (3).

Les principes des niveleurs sont embrassés par la majorité des soldats, et trouvent des prosélytes parmi les officiers. Ces fanatiques découvrent dans la Bible que le gouvernement des rois est odieux à Dieu, et ils prétendent que, dans le fait, Charles Stuart n'a plus de droit au sceptre. Cromwell invite les défenseurs de cette doctrine à se réunir dans sa maison, à la chambre haute de l'armée. La question y est débattue; mais il a grand soin, ainsi que ces collègues, de cacher ses véritables sentiments. Sans contredire ouvertement les principes mis en avant par les niveleurs, ils affectèrent de douter qu'il fût possible de les mettre en pratique. Cromwell partit pour l'Ecosse, où il battit les royalistes. Dans l'intervalle, les Calvinistes révolutionnaires découvrirent dans le livre des Nombres que le sang souille la terre et que la terre ne peut être purifiée du sang versé que par le sang de celui qui l'a répandu; d'où ils infèrent que Dieu leur a imposé le devoir de demander compte au roi de tout le sang versé pendant la guerre civile. Des pétitions militaires sont adressées en ce sens à la chambre des communes, dont la majorité les repousse. Le 30 novembre 1648, le conseil des officiers publie contre la chambre une déclaration menaçante. La majorité est accusée d'avoir abandonné ses

(1) Lingard, t. X, p. 93. — (2) Ibid., p. 245 — (3) Ibid., p. 111.

anciens principes : les officiers en appellent de son autorité au jugement extraordinaire de Dieu et du bon peuple ; ils invitent les membres fidèles à protester contre la conduite passée de leurs collègues, et à se placer sous la protection de l'armée ; ils soutiennent que, puisque Dieu a donné le pouvoir aux officiers, il leur a aussi fait un devoir de pourvoir à l'organisation du royaume et à la punition des coupables. En conséquence, quelques régiments entrent à Londres et purifient le parlement de telle manière, qu'il n'y reste qu'une cinquantaine de membres, qui furent baptisés du sobriquet de *Croupion*.

Les indépendants ou la faction militaire obtiennent de ce parlement *croupion* une ordonnance qui crée une cour de haute justice pour juger si Charles Stuart, roi d'Angleterre, n'est pas coupable de haute trahison envers le parlement et le royaume ; mais la chambre des lords rejette l'ordonnance. Les indépendants obtiennent des communes une déclaration que le peuple est l'origine de tout pouvoir légitime ; et de cette vérité théorique, dit Lingard, ils déduisent deux erreurs de pratique. Comme si une portion de ce pouvoir n'eût jamais été déléguée au roi et aux lords, ils arrêtent que les communes d'Angleterre, assemblées en parlement, étant choisies par le peuple et le représentant, possèdent l'autorité suprême, et de là ils infèrent que tout ce qui est ordonné et déclaré loi par les communes en parlement, a force de loi et engage tout le peuple de la nation, même quand le roi et la chambre des lords n'y auraient pas donné leur consentement (1). Quand à Cromwell, lorsqu'il prenait la parole dans la Chambre, c'était pour recommander la modération, pour exprimer les doutes dont son esprit était agité, et protester que, dans le cas où il donnerait son assentiment à des mesures sévères et rigoureuses, ce serait avec répugnance, et seulement pour obéir à la volonté du Très Haut (2).

Le roi Charles Ier, lorsqu'il eut été vendu par les Écossais aux Anglais, se vit prisonnier de la faction parlementaire, puis de la faction militaire. Deux fois il s'échappa, deux fois il fut repris. Il ne cessait de négocier avec ses adversaires : le parlement s'était déclaré satisfait des dernières conditions, lorsqu'il fut épuré par la faction militaire. Aucun roi ne fit de démarches pour sauver ce roi captif et menacé de l'échafaud. Il n'y eut à intercéder en sa faveur que les ambassadeurs de la république de Hollande, où son fils avait trouvé un refuge. On ne leur donna audience que lorsque la sentence eut été prononcée (3).

Le 20 janvier 1649, les commissaires nommés par la chambre des communes se réunirent dans la salle de Westminster au nombre de soixante-dix : l'avocat Bradshaw les présidait. Charles y comparut avec une contenance assurée, releva l'incompétence du tribunal, fut condamné le 27 et décapité le 30 janvier (vieux style), par deux officiers masqués en bourreaux

Avant et pendant le procès, on essaya par toutes sortes de moyens d'échauffer l'esprit du peuple. Un prédicant calviniste annonça en chaire qu'il venait d'avoir une révélation ; que, pour assurer le bonheur du peuple, il était urgent d'abolir la monarchie ; que le roi était visiblement Barabbas, et l'armée le Christ ; qu'il ne fallait pas imiter les Juifs, délivrer le voleur au lieu du juste ; que plus de cinq mille *saints* étaient dans l'armée, et des saints tels qu'il n'y en avait pas de plus grands dans le paradis ; qu'ainsi justice devait être faite du grand Barabbas de Windsor.

John Cromwell, alors au service de Hollande vint en Angleterre de la part du prince de Galles et du prinde d'Orange, pour tâcher de sauver le roi. Introduit, avec beaucoup de peine, auprès d'Olivier, son cousin, il chercha à l'effrayer du crime près de se commettre ; il lui rappela, à lui Olivier Cromwell, qu'il l'avait vu jadis dans des opinions plus loyales. Olivier répliqua que les temps étaient changés, qu'il avait jeûné et prié pour Charles, mais que le ciel n'avait pas encore donné de réponse. John s'emporta et alla fermer la porte ; Olivier crut que son cousin le voulait poignarder. « Retournez à votre auberge, lui dit-il, et ne vous couchez qu'après avoir entendu parler de moi. » A une heure du matin, un messager d'Olivier vint dire à John que le conseil des officiers avait *cherché le Seigneur*, et que le Seigneur voulait que le roi mourût.

Cromwell apposa son nom à l'ordre d'exécution, avec les bouffonneries qu'il avait coutume de mêler aux actions plus sérieuses. En signant, il barbouilla d'encre le visage de Henri Martyn, qui signait après lui ; le régicide Martyn rendit jeu pour jeu à son camarade de forfait. Un colonel entre au moment de la signature : Cromwell le presse de signer comme les autres. Sur son refus, il le fait empoigner par ses collègues, lui met de force la plume entre les doigts, et, lui conduisant la main au milieu de grands éclats de rire, le contraint de tracer son nom. Cromwell joua auprès de Fairfax une autre comédie : celui-ci voulait, avec son regiment, tenter de délivrer le roi. Cromwell, secondé de son gendre, Ireton, s'efforça de persuader à Fairfax que le Seigneur avait rejeté Charles. Ils l'engagèrent à implorer le ciel pour en obtenir un oracle, cachant toutefois à leur honorable dupe qu'ils avaient déjà signé l'ordre de l'exécution. Le colonel Harrison, aussi simple que Fairfax, mais dans d'autres idées que lui fut laissé par le gendre et le beau-père auprès de Fairfax : il fit durer les prières jusqu'au moment où la nouvelle arriva que la tête du roi était tombée (4).

Après la mort de Charles Ier, la confusion

(1) Lingard, t. X, p. 155. — (2) P. 156. — (3) *Ibid.* — (4) Châteaubriand, *les Quatre Stuarts*.

se répandit dans les trois royaumes. Chacun avait un plan de république et de religion. Les millénaires, ou les hommes de la cinquième monarchie, demandaient la loi agraire et l'abolition de toute forme de gouvernement, afin d'attendre le prochain gouvernement du Christ; il n'y avait, d'après eux, d'autre charte que l'Écriture. Les antinomiens prétendaient que la loi morale était détruite, que chacun se devait conduire désormais par ses propres principes, et non plus d'après les anciennes notions de justice et d'humanité : ils réclamaient la liberté de tout faire; la fornication, l'ivrognerie, le blasphème sont, disaient ils, selon les voies du Seigneur, puisque c'est le Seigneur qui parle en nous. Ils n'étaient pas loin de devenir Turcs, et se plaisaient à la lecture du Coran nouvellement traduit. Les quakers (trembleurs), et surtout les quakeresses, passaient aussi pour une secte mahométane. Des politiques, s'élevant contre toute espèce de culte, voulaient que le pouvoir ne reconnût aucune religion particulière; d'autres prétendaient refondre les lois civiles et effacer complètement le passé. Dépouillés de leurs biens et de leurs honneurs, les épiscopaux gémissaient dans l'oppression, et les presbytériens voyaient le fruit d'une révolution qu'ils avaient semée, recueilli par les indépendants, les agitateurs et les niveleurs.

Ces niveleurs étaient de plusieurs espèces: les uns, les *fouilleurs* et *déracineurs*, s'emparaient des bruyères et des champs en friche; les autres, les *guerriers* et les *turbulents*, soulevaient les soldats ou devenaient voleurs de grand chemin : tous demandaient la dissolution du long parlement et la convocation d'un parlement nouveau. Dans cette désorganisation complète de la société, au milieu de la potence et des échafauds qui s'élevaient pour punir le crime et la vertu, on n'avait aucun parti arrêté; par une sorte de bonne foi que l'anarchie laissait libre, il était très commun d'entendre des républicains parler de mettre Charles II à la tête de la république, et des royalistes déclarer qu'une république était peut être ce qu'il y avait de mieux.

Il restait cependant à Londres deux principes de gouvernement et d'administration : le *croupion* et le conseil des officiers qui avaient déjà subjugué le *croupion*. On examina d'abord si la chambre des pairs faisait partie intégrante du pouvoir législatif ; malgré l'opinion de Cromwell, qui, dans ses intérêts voulait garder la patrie, il fut décidé que la chambre héréditaire était inutile et dangereuse; on en décréta la suppression. La monarchie éprouva le même sort : le maire de Londres refusa de proclamer l'acte d'abolition de la royauté. Le royaume d'Angleterre se trouvant transformé en république, un nouveau grand sceau fut gravé; il représentait d'un côté la chambre des communes, avec cette inscription : *Le grand sceau de la république d'Angleterre;* sur le revers on voyait une croix et une harpe, armes de l'Angleterre et de l'Irlande, avec ces mots : *Dieu avec nous;* dans l'exergue on lisait: *L'an premier de la liberté, par la grâce de Dieu* (1649) (1).

Cependant l'Irlande s'était soulevée en faveur du roi. Cromwell fut nommé au gouvernement civil et militaire d'Irlande. Il partit accompagné d'Ireton, son gendre, après avoir *cherché le Seigneur*, devant Harrison, et expliqué les Écritures. Il aborde à l'île dévouée avec dix-sept mille vétérans et une garde particulière de quatre-vingts hommes, tous officiers. Trédall est emporté d'assaut; Cromwell monte lui-même à la brèche: tout périt du côté des Irlandais. Wexford est saccagé, Goran rendu par les soldats; les officiers sont fusillés. D'autres places se soumettent. Cromwell et Ireton portent à l'Irlande, comme ils l'avaient annnoncé, l'extermination et l'enfer.

Cromwell, au milieu de ses victoires, est rappelé pour repousser les Écossais: ceux-ci s'étaient décidés à reconnaître les droits de Charles II, mais à la charge pour lui de publier cette déclaration déshonorante: « Que son père avait péché en prenant femme dans une famille idolâtre; que le sang versé dans les dernières guerres devait être imputé à son père; qu'il avait une profonde douleur de la mauvaise éducation qu'on lui avait donnée, et les préjugés qu'on lui avait inspirés contre la cause de Dieu, et dont il reconnaissait à présent l'injustice ; que toute sa vie précédente n'avait été qu'un cours suivi d'inimitié contre l'œuvre de Dieu; qu'il se repentait de la commission donnée à Montrose (officier royaliste pendu par les Écossais) et de toutes ses actions qui avaient pu scandaliser: qu'il protestait devant Dieu qu'il était à présent sincère dans sa déclaration, et qu'il s'y tiendrait jusqu'à son dernier soupir, tant en Écosse qu'en Angleterre et en Irlande.»

Cromwell marcha contre les Écossais à la tête de dix-huit mille hommes. Il les attaqua à Dunbar, et les défit le 3 septembre 1650. L'année suivante, après avoir conquis une partie de l'Écosse, il s'attacha aux pas de Charles II, qui s'était avancé en Angleterre avec une armée; il l'atteignit à Worcester. Le combat se livre le 8 septembre 1651, jour anniversaire de la bataille de Dunbar: deux mille royalistes sont tués; huit mille prisonniers sont encore vendus comme esclaves. On trouve cette habitude de trafiquer des hommes jusque sous Jacques II.

Le Jeune roi fuit seul, et à travers mille déguisements et aventures, débarque sain et sauf en Normandie. Cromwell revint triompher à Londres. Le parlement envoya une députation au-devant de lui. Le général fit présent à chaque commissaire d'un cheval et de deux prisonniers: toujours même mépris

(1) Châteaubriand, *les Quatre Stuarts*.

des hommes parmi ces républicains. Les historiens n'ont pas remarqué ce trait de mœurs qui distingue les Anglais d'alors de tous les peuples chrétiens de l'Europe civilisée, et les rapproche des peuples d'Orient. Monck, laissé en Écosse par Cromwell, l'acheva de soumettre. Le royaume de Marie Stuart fut réuni, par acte du *croupion*, à l'Angleterre : ce que n'avaient pu faire les plus puissants monarques de la Grande-Bretagne.

Toutes les puissances de l'Europe, et l'Espagne la première, avaient reconnu la république. L'Irlande était domptée, l'Écosse soumise et réunie à l'Angleterre; une flotte, commandée par Robert Blake, gardait les mers autour des îles Britanniques; une autre croisait sur les côtes du Portugal. Les Indes occidentales, les Barbades et la Virginie, soulevées d'abord, furent réduites à l'obéissance. Le fameux acte de navigation proposé par le conseil d'État au parlement en 1651, rendu exécutoire le 1er décembre de cette même année, n'est point, comme on l'a écrit mille fois, l'ouvrage de l'administration de Cromwell, mais de la république avant l'établissement du protectorat.

Cromwell s'aperçut que ce reste d'assemblée, nommé le *croupion*, soumis d'abord et humilié, commençait à être jaloux du pouvoir que lui, Cromwell, avait acquis. Le futur usurpateur de l'autorité légale avait manœuvré longtemps entre les divers partis, tour à tour presbytérien, niveleur et même royaliste, mais s'appuyant toujours sur l'armée, où l'esprit républicain dominait, autant que cet esprit peut exister au milieu des armes. Ayant donc repris son siége au parlement (16 septembre 1651), il passa la rédaction d'un bill pour mettre fin à ce parlement interminable; il ne le put obtenir qu'à la majorité de deux voix, quarante-neuf contre quarante-sept; encore l'exécution du bill fut-elle remise au 3 novembre 1654.

Le rusé général avait eu l'adresse de remplir toutes les places de ses créatures; les soldats lui étaient dévoués. Depuis la bataille de Worcester, qu'il appelle, dans sa lettre au parlement la *victoire couronnante*, il dissimulait à peine ses projets. La modération, besoin de tout homme qui, près d'arriver au pouvoir, s'y veut maintenir, était devenue l'arme de Cromwell : il avait fait publier une amnistie générale, et se montrait favorable aux royalistes. Il présidait à des assemblées, à des colloques, à des traités entre les partis, et trompait tout le monde. Le colonel Harrison, franc républicain, mais aveugle d'esprit prétendait toujours que le général, loin de se vouloir faire roi, ne songeait qu'à préparer le règne de Jésus. « Que Jésus vienne donc vite, répondit le major Streater, ou il arrivera trop tard. » Cromwell, de son côté, déclarait que le psaume cent dix l'encourageait à mettre la nation en république; et, à cette fin, il engageait le comité d'officiers à présenter des pétitions qui devaient amener, par l'opposition des parlementaires, la destruction de la république. Une de ces pétitions demandait le payement des arrérages de l'armée et la réforme des abus ; une autre sollicitait la dissolution immédiate du parlement et la nomination d'un conseil pour gouverner l'État jusqu'à la prochaine convocation du parlement nouveau. Emportées par leur ressentiment, les communes déclarèrent que quiconque présenterait à l'avenir de pareilles doléances serait coupable de haute trahison. On vint apprendre cette nouvelle à Cromwell, qui s'y attendait. Il s'écria, animé d'une feinte colère, au milieu des officiers : « Major général Vermont ! je me vois forcé de faire une chose qui me fait dresser les cheveux sur la tête. » Il prend trois cents soldats, marche à Westminster, laisse les trois cents soldats en dehors et pénètre seul dans la chambre : il était député.

Il écoute un moment en silence la délibération; puis, appelant Harrison, membre comme lui de l'assemblée, il lui dit à l'oreille : « Il est temps de dissoudre le parlement. » Harrison répondit : « C'est une dangereuse affaire, songez-y bien. » — Cromwell attend encore; puis, se levant tout à coup, il accable les communes d'outrages, les accuse de servitude, de cruauté, d'injustice : « Cédez la place, s'écrie-t-il en fureur; le Seigneur en a fini avec vous! il a choisi d'autres instruments de ses œuvres. » Un membre veut répondre; Cromwell l'interrompt : « Je ferai cesser ce bavardage. Vous n'êtes pas un parlement; je vous dis que vous n'êtes pas un parlement. » — Le général frappe du pied : les portes s'ouvrent; deux files de mousquetaires entrent dans la chambre et se placent à droite et à gauche de leur chef. Le député Vane veut élever la voix : « O sir Henry Vane! sir Henry Vane! dit Cromwell; le Seigneur me délivre de sir Henry Vane! » Désignant alors tour à tour quelques uns des membres : « Toi, dit-il, tu es un ivrogne ; toi, un débauché (c'était Martyn, ce régicide dont il avait barbouillé le visage d'encre) ; toi, un adultère ; toi, un voleur. » Ce qui était vrai. Harrison fait descendre le président de son fauteuil en lui tendant la main. Le troupeau épouvanté sort pêle-mêle; tous ces hommes s'enfuient sans oser tirer l'épée, que la plupart portaient au côté. « Vous m'avez forcé à cela, disait Cromwell ; j'avais prié le Seigneur nuit et jour de me faire mourir plutôt que de me charger de cette commission. » — Alors, montrant du doigt aux soldats la masse d'arme ; « Emportez cette marotte. » Il sort le dernier, fait fermer les portes, met les clefs dans sa poche, et se retire au palais de Whitehall. Le lendemain, on trouva suspendu à la porte de la chambre des communes un écriteau ainsi conçu : *Chambre à louer, non meublée* (1). Cromwell était Henri VIII sous une autre forme.

(1) Chateaubriand, *les Quatre Stuarts*.

Il lui était facile de convoquer un parlement libre ; il ne le voulut pas : il cherchait le pouvoir, non la liberté. L'Angleterre, d'ailleurs, était lasse de parlements ; après l'anarchie, on respirait pour le despotisme. Le conseil des officiers qui avait présenté la pétition décisive s'arrogea le droit d'élection ; il choisit (toujours à la suggestion de Cromwell) dans le parti millénaire les hommes les plus obscurs, les plus ignorants, les plus fanatiques ; cent quarante-quatre personnages, ainsi triés, furent revêtus du pouvoir souverain. Harrison, sectaire de la *cinquième monarchie*, prêtait les mains à toutes ces violences ; il demandait seulement que le nouveau conseil fût composé de soixante-dix membres, pour mieux ressembler au sanhédrin des Juifs. Dans le club législatif des cent quarante-quatre *saints*, il fallait avoir de longs noms composés et tirés de l'écriture. Des deux frères Barebone, l'un, le corroyeur, s'appelait *Loue-Dieu ;* l'autre *Si Christ n'était pas mort pour vous, vous seriez damné, Barebone*. Ce Barebone, dont le nom signifie en français *decharné*, donna son nom aux cent quarante quatre : au parlement *croupion* succéda le parlement *damné Barebone*, ou le *damné decharné*.

Lorsque ces *saints* entraient en séance à Westminster, ils récitaient des prières, cherchaient le Seigneur des journées entières, et expliquaient l'Écriture ; cela fait, ils s'occupaient des affaires dont ils se croyaient saisis. Cromwell ouvrit la session des *decharnés* par un discours qu'il accompagna de pieuses larmes, remerciant le ciel d'avoir assez vécu pour assister au commencement du règne des *saints* sur la terre. — Cinq mois s'étaient à peine écoulés, lorsque les cent quarante-quatre *saints*, ne pouvant plus gouverner au milieu de la risée publique, chargèrent leur président, créature de Cromwell, de remettre l'autorité entre les mains de celui qui les en avait revêtus. Cromwell l'avait prévu ; il accepta en gémissant le poids de l'autorité souveraine. Quelques pauvres d'esprit, qui n'étaient pas de la faction militaire, s'obstinèrent à siéger, malgré la désertion du président et du sergent, qui avait emporté la masse. Le capitaine White entra dans la chambre, et demanda à ces *saints* entêtés ce qu'ils faisaient là (12 décembre 1653). — Nous cherchons le Seigneur, répondirent ils. — Allez donc ailleurs, s'écria White ; le Seigneur n'a pas fréquenté ce lieu depuis longues années (1).

Le conseil des officiers militaires brocha une nouvelle constitution, qui plaçait la puissance législative dans un parlement et un *protecteur*. On supplia Cromwell d'accepter le protectorat de la république : il s'y résigna, le 26 décembre 1653, non sans un air convenable de répugnance. Il assembla plusieurs parlements, les cassa quand ils n'étaient point assez dociles, rétablit les deux chambres au lieu d'une, gouverna l'Angleterre avec intelligence, fermeté et gloire au dedans et au dehors, se vit recherché de toutes les puissances étrangères, notamment de Louis XIV, et mourut tranquillement de la fièvre, dans son lit, le 13 septembre 1658, à l'âge de cinquante-huit ans.

Sa tranquillité était fondée sur les premiers principes du calvinisme.— Dites-moi, demanda-t-il à Sterry, un de ses chapelains, est-il possible de déchoir de l'état de grâce? — Cela n'est pas possible, répondit le ministre. — Alors, s'écria le mourant, je suis en sûreté, car je sais que j'ai été une fois en état de grâce.— Dans cette conviction, il pria, non pour lui-même, mais pour le peuple de Dieu : « Seigneur, dit-il, quoique je ne sois qu'une misérable créature, je suis en relation avec toi par le moyen de ta grâce, et je puis et je dois approcher de toi pour ton peuple. Tu as fait de moi un humble instrument pour leur faire quelque bien et travailler à ton service. Beaucoup d'entre eux m'ont estimé plus que je ne valais, quoiqu'il y en ait d'autres qui se réjouiraient de ma mort. Seigneur, de quelque manière que tu disposes de moi, continue et ne cesse de leur faire du bien. Enseigne à ceux qui considèrent trop les instruments à compter davantage sur toi ; et pardonne à ceux qui désirent fouler aux pieds la poussière d'un pauvre ver de terre, car ils sont aussi ton peuple. » Quand il eut rendu le dernier soupir, le chapelain Sterry s'écria : Cessez de pleurer, vous devez plutôt vous réjouir. Il était votre protecteur ici-bas, il sera un protecteur encore plus puissant, à présent qu'il est avec le Christ, à la droite du Père. — Un autre personnage plus grave annonça cet événement au gouverneur d'Irlande, avec la même confiance dans la sainteté de Cromwell : Il est monté au ciel embaumé dans les larmes de son peuple, et porté sur les ailes des prières des saints (2).

Le lendemain, 14 septembre, Richard Cromwell, fils aîné du défunt, est proclamé protecteur. C'était un homme commun ; il ne sut que faire de la gloire et des crimes de son père. L'armée, depuis longtemps domptée par son chef, reprit l'empire. L'oncle de Richard et son beau-frère se mirent, avec le général Lambert, à la tête des officiers, et forcèrent le faible protecteur de dissoudre le parlement, qui seul le soutenait. Chaque jour amenait un nouvel embarras, une nouvelle peine ; Richard, qui s'oubliait et qu'on oubliait, qui détestait le joug militaire et qui n'avait pas la force de le rompre, qui n'était, ni républicain ni royaliste, qui ne se souciait de rien, qui laissait les gardes lui dérober son dîner et l'Angleterre aller toute seule, Richard abdiqua le protectorat le 22 avril 1659. De tous les soucis du trône, le plus grand pour lui fut de sortir de Whitehall, non qu'il tînt au palais, mais parce qu'il fallait faire un mouve

(1) Chateaubriand, *les Quatre Stuarts*. (2) Lingard, t. XI, p. 100-102.

ment pour en sortir. Il n'emporta que deux grandes malles remplies des *adresses* et des *congratulations* qu'on lui avait présentées pendant son petit règne; on lui disait dans ces félicitations que Dieu lui *avait donné* à lui Richard, *l'autorité pour le bonheur des trois royaumes*. Quelques amis lui demandèrent ce que ces malles renfermaient de si précieux: « Le bonheur du peuple anglais, » répondit-il en riant.

Le conseil des officiers, demeuré maître rappela le parlement *croupion*; et dans le jargon des partis, les principes de ce parlement se nommèrent *la vieille bonne cause*. Il ne se trouva qu'une quarantaine de députés à la première réunion, encore fallut-il aller chercher en prison deux de ses législateurs enfermés pour dettes. Cette momie estropiée arrachée de son tombeau, crut un moment qu'elle était puissante, parce qu'elle se souvenait d'avoir fait juger un roi. A peine ressuscitée, elle attaqua l'autorité militaire, qui lui avait rendu la vie; mais le *croupion* était sans force, car il était placé entre les royalistes unis aux presbytériens, qui voulaient le retour de la monarchie légitime, et les officiers indociles au joug de l'autorité civile.

A la suite d'autres incidents, où le général Monck parut en première ligne, le long parlement, après avoir ordonné des élections générales, prononça sa propre dissolution. Le peuple brûla en réjouissance, sur les places publiques, les monceaux de croupions de divers animaux. Le nouveau parlement, divisé, selon l'ancienne forme, en deux chambres, s'assembla le 25 avril 1660. Monck s'était déclaré républicain et l'ennemi des Stuarts, mais, en secret, il se concertait avec Charles II pour le faire monter sur le trône. Sur les insinuations de Monck, les deux chambres rappelèrent le roi qui était en Hollande. Deux députés, dont un royaliste, demandèrent que, de part et d'autre, on fixât les prérogatives de la couronne et les droits du parlement, afin d'éviter les collisions qui avaient eu lieu et qui pouvaient se renouveler encore. Monck s'opposa à cette mesure de conciliation. Tout resta dans le vague: Ce fut un malheur. Car, comme l'observe Châteaubriand, la déclaration royale de Charles ne promettait rien; ce n'était pas une charte. Charles ne faisait ni la part aux conquêtes du temps, ni les concessions nécessaires aux mœurs, aux idées, à la possession et aux droits acquis; dès lors une seconde révolution devenait inévitable, et le prince légataire du trône déshéritait sa famille(1).

Charles II fit son entrée dans Londres le 29 mai 1660, trentième anniversaire de sa naissance, et mourut le 16 février 1685, dans la cinquante-cinquième année de son âge. Sa grande affaire pendant tout son règne furent ses plaisirs. Il ne laissa pas un enfant légitime, mais une foule de bâtards adultérins, qu'il honora de grands titres. L'exemple du roi fut imité par la cour: l'immoralité devint publique. Les *cavaliers* ou anciens royalistes, dit Lingard, pour célébrer leur triomphe, se livrèrent à la débauche et à l'ivrognerie; et les nouveaux royalistes, pour prouver la sincérité de leur conversion, s'efforcèrent de surpasser les *cavaliers* en licence (2). La débauche était le plus sûr moyen de parvenir, dit la *Biographie universelle*. On dit que Charles II dit un jour à un de ses ministres, Shaftesbury, dans un moment de gaieté; Je crois que tu es le plus mauvais sujet de mes Etats. — Votre Majesté a raison, répliqua le ministre, si elle entend parler seulement de ses sujets (3). — Enfin, Châteaubriand conclut; S'il était possible de supposer que la corruption des mœurs répandue par Charles II en Angleterre fût un calcul de sa politique, il faudrait ranger ce prince au nombre des plus abominables monarques; mais il est probable qu'il ne suivit que le penchant de ses inclinations et la légèreté de son caractère (4).

Dans les premiers jours de la restauration, on cherchait comment on pourrait jamais être assez esclave pour expier le crime d'indépendance: c'était une émulation domestique qui débarrassait le maître des actes de rigueur; le clergé et le parlement se chargeaient de tout. Les communes passèrent un acte afin d'établir ou de rétablir la doctrine de l'obéissance passive. Le bill des convocations triennales fut aboli; un espèce de long parlement royal dura dix-sept années pour la corruption, l'impiété et la servitude, comme le long parlement républicain en avait existé vingt pour le rigorisme, le fanatisme et la liberté. Tout prit le caractère d'une monarchie absolue dans une monarchie représentative; les intérêts publics furent traités comme des intérêts privés; ce ne furent plus les révolutions mais les intrigues, qui élevèrent les échafauds (5).

Un des premiers actes de Charles II fut de punir les meurtriers de son père. Tous les régicides furent déclarés coupables, et condamnés à mort. Dix furent exécutés aussitôt. Le langage de ces hommes devant la cour et après leur condamnation, dit Lingard, offrit des traits du fanatisme le plus exalté. Pour prouver la justice de leur cause, ils en appelèrent aux victoires que le Seigneur avait données à leurs épées; à leur Bible, où il était enjoint de répandre le sang de qui a versé celui de ses semblables; à l'Esprit de Dieu, qui avait témoigné à leur esprit que le supplice de Charles Stuart était un acte nécessaire de justice, une action glorieuse, dont le bruit s'était répandu parmi la plupart des nations, et une reconnaissance solennelle de la haute suprématie que le Roi du ciel exerce

(1) *Les Stuarts*, Le Protectorat. — (2) Lingard, t. XII, p. 95. — (3) *Biog. univ.*, t. XLII, Schaftesbury. — (4) *Les Stuarts*, Charles II. — (5) *Ibid.*

sur les rois de la terre. Des sentiments semblables les animèrent et les soutinrent sur l'échafaud. Lorsqu'on leur dit de se repentir, ils répondirent qu'ils s'étaient déjà repentis de leurs péchés, et qu'ils étaient sûrs du pardon ; mais qu'ils n'osaient pas se repentir de la part qu'ils avaient eue à la mort du feu roi, car se repentir d'une bonne action serait offenser Dieu ; qu'ils étaient fiers de mourir pour une aussi bonne cause ; que leur martyre serait le spectacle le plus glorieux que le monde eût jamais vu depuis la mort du Christ ; mais que leurs persécuteurs devaient trembler : que la main du Seigneur était déjà levée pour venger leur sang innocent, et que, dans peu de temps, la cause de la royauté serait abattue devant celle de l'indépendance. Ils prononcèrent cette prédiction avec la confiance des prophètes, et se soumirent à leur sort avec la constance des martyrs (1).

Certainement, aux yeux de tout catholique, comme aux yeux de l'historien Lingard, ce langage respire le fanatisme le plus exalté. Mais il n'en est pas de même des protestants de toute espèce, qui savent ce qu'ils sont et ce qu'ils disent. Ceux-là, au lieu d'un fanatisme exalté, ne verront dans le langage des régicides anglais que l'application calme et raisonnée des premiers principes du protestantisme, des premiers principes de Luther, Calvin et Wiclef. Calvin ne soutient-il pas, contre l'Eglise catholique, que la grâce de Dieu, une fois reçue, ne peut jamais se perdre? De là, le régicide Cromwell n'avait-il pas raison de conclure : Or, je suis sûr d'avoir été une fois en état de grâce ; donc j'y suis encore? — Et ses admirateurs n'avaient-il pas *suivant Calvin* raison de l'appeler un saint? — Et les royalistes, qui, sous Charles II, déterrèrent son cadavre et l'attachèrent à une potence, n'ont-ils pas commis une profanation sacrilège?

Luther et Calvin ne soutiennent-ils pas, contre l'Eglise catholique, que Dieu opère en nous le mal comme le bien ; que la trahison de Judas n'est pas moins l'œuvre de Dieu que le repentir de saint Pierre? De là, Cromwell et ses collègues n'avaient-ils pas *suivant Calvin* raison de conclure que leurs trahisons, leur régicide étaient des actions divines et adorables? Luther, Calvin, tous les protestants ne soutiennent-ils pas, contre l'Eglise catholique, que ce n'est pas à elle que l'Esprit de Dieu atteste le vrai sens des Ecritures, mais à l'esprit de chacun? De là, Cromwell et ses collègues n'ont-ils pas eu raison de conclure que, d'après le témoignage de l'Esprit de Dieu à leur esprit, le supplice de Charles Stuart était un acte nécessaire de justice, une action glorieuse?

Si les disciples de Luther et de Calvin n'ont pas toujours parlé et agi de même, il n'y a pas de quoi s'en étonner. — Penser ce que l'on veut et agir en conséquence, voilà le fond du protestantisme. — Ce qu'un protestant dit aujourd'hui ne l'engage pas pour demain. — Il peut, sans inconséquence, reconnaître un jour l'indépendance absolue des rois, et le lendemain les déclarer déchus, les envoyer même à l'échafaud ; octroyer à Henri VIII le privilège d'être un tyran, et couper la tête à Charles Ier parce qu'il ne l'est pas. Ses variations sur ce point ne sont que les conséquences naturelles d'un principe invariable. — Quoi qu'il dise, en quelque forme qu'il proteste, toujours est-il qu'en vertu du principe fondamental du protestantisme, le souverain temporel est nécessairement sujet au libre examen, à la juridiction spirituelle, inaliénable, imprescriptible, suprême de chaque individu.

Ce qui est vrai du souverain l'est également de la loi et de toute autorité quelconque. En effet, si chaque individu est à lui-même sa règle souveraine, personne n'a rien à lui dire, de quelque manière qu'il pense, qu'il raisonne, qu'il conclue, et que, par suite, il agisse. Lors donc qu'un individu conclut qu'il est dégagé de son serment de fidélité, qu'il ne doit plus obéir à son prince, qu'il peut ôter à son prochain ses biens et sa vie même, et qu'il exécute son jugement privé, il est absurde de le blâmer, tyrannique de le punir. — De là diverses conséquences.

I. Tout gouvernement protestant est, de sa nature, une absurdité et une tyrannie. D'un côté, il proclame chacun juge souverain de ce qui est vrai, de ce qui est juste, de ce qui est droit, de ce qui est devoir, chacun maître souverain de réformer aujourd'hui ce qu'il a décidé hier et demain ce qu'il décide aujourd'hui. C'est même là sa loi fondamentale. Mais, après cela, n'est-il pas absurde de vouloir imposer à ce juge souverain des lois qu'il n'a pas faites? absurde de vouloir qu'il les approuve deux jours de suite? absurde de vouloir qu'il les observe quand il ne le juge plus à propos? tyrannique de le punir de quoi qu'il fasse? car n'est ce pas violer à son égard la loi fondamentale du protestantisme, le droit inviolable, imprescriptible du libre examen?

II. Tout souverain, par là seul qui est protestant, se dépose lui-même de la souveraineté, délie lui-même ses sujets de tout devoir. En effet, par là seul qu'il est protestant, il déclare chacun de ses sujets maître de penser comme il veut, et d'agir comme il pense. Lors donc que ses sujets lui obéissent encore, il doit le prendre comme une pure complaisance de leur part ; et quand ils jugent à propos de ne plus lui obéir, il ne peut y voir qu'un légitime usage de leurs droits. Bref, ce que dit l'Apôtre de l'homme hérétique est vrai du souverain hérétique : *Il est renversé lui-même*

(1) Lingard, t. XII, p. 21 et 22.

par un crime, et condamné par son propre jugement (1).

III. Nul sujet, nul peuple protestant ne peut, sans inconséquence, blâmer son souverain de quoi qu'il se permette. Dans les principes du protestantisme, le souverain, comme tout autre individu, est le juge suprême de son droit et de son devoir. Si donc le souverain se croit obligé d'employer la ruse ou la violence pour écraser ses sujets, non-seulement il le peut, mais il le doit. Bref, le peuple hérétique, comme le souverain hérétique, s'est renversé par un crime, et condamné par son propre jugement.

IV. Le protestantisme ne peut commander sans se contredire, ni l'obéissance ni la résistance à personne. S'il commande l'obéissance envers l'individu *souverain*, il viole, contre ses propres principes, l'indépendance mentale de l'individu *sujet*; s'il commande la résistance, il viole, contre ses propres principes encore, l'indépendance mentale de l'individu *souverain*.

V. Le protestantisme anéantit, par le fait toute obligation morale entre le souverain et le sujet. Il accorde au second une autorité égale à celle du premier. Ces deux autorités, en conflit, se détruisent réciproquement. Il ne reste, pour différence, que le plus ou moins de ruse ou de force. — En résumé, pour le protestantisme, le droit du plus fort est non seulement le meilleur, mais le seul.

Comme on voit, tout souverain protestant, tout peuple protestant, et en général tout souverain, tout peuple hérétique pose l'anarchie en principe, en dogme, en loi fondamentale. Les auteurs qui ont avancé que l'état naturel du genre humain est la guerre de tous contre tous, ont raisonné très-juste comme protestants, comme hérétiques. Loi, ordre, justice, société sont en effet pour le protestantisme des choses contre nature: les tribunaux une tyrannie monstrueuse. Comme protestant, vous autorisez nécessairement tous les crimes; et puis, comme souverain, comme juge, vous les punissez du dernier supplice. Ainsi, en enfer, Satan et les siens, les premiers qui *protestèrent*, autorisent par leur exemple et leurs maximes d'indépendance tous les crimes, y sollicitent tous les hommes nuit et jour, et puis les en punissent par des supplices éternels. Si donc le protestantisme n'avait point rencontré d'obstacle, s'il avait pu librement produire toutes ses conséquences, la société humaine, au nom de la bible, serait retombée dans le chaos, la terre ne serait plus qu'une région de calamités et de ténèbres, couverte des ombres de la mort, où n'habiterait nul ordre, mais une éternelle horreur.

Exemples et échantillons de ce retour au chaos des idées, à la confusion des langues, sont généralement tous les écrivains protestants, notamment François Bacon, fils de Nicolas Bacon, garde des sceaux sous Elisabeth, et lui-même grand chancelier sous Jacques. Tout le monde convient que, pour le cœur et le caractère, François Bacon fut un des hommes les plus vils et les plus méprisables. Le comte d'Essex, son insigne bienfaiteur, étant impliqué dans un procès politique qui le conduisit à l'échafaud, non-seulement Bacon l'abandonna dans sa disgrâce, mais encore plaida contre lui, sans qu'il y fut obligé d'aucune manière. Devenu par de tels moyens grand chancelier d'Angleterre, il s'y montra juge corrompu et vénal, trafiquant de la justice, à tel point que, accusé devant la chambre des pairs, dont il était président, il se reconnut lui même coupable sur presque tous les chefs, fut condamné à une amende énorme, et déclaré incapable d'occuper aucun emploi ou office public, de siéger au parlement, et d'approcher même du lieu où résiderait la cour. Mais si Bacon fut un homme vil, on a prétendu, dans un temps, que c'était un écrivain du premier ordre, un génie incomparable. Il est vrai, aucun fondateur des sciences ne l'a connu ou ne s'est appuyé de lui. Mais Voltaire, Diderot, d'Alembert le célébrèrent à l'envi, quoique ce dernier avoue que les ouvrages du philosophe anglais sont très peu lus. De nos jours, Cabanis en a fait le panégyrique dans son cours de matérialisme intitulé: *Rapport du physique et du moral de l'homme*. « Bacon, dit il, vint tout à coup au milieu des ténèbres et des cris barbares de l'école, ouvrir de nouvelles routes à l'esprit humain... Hobbes fut conduit à la véritable origine de nos connaissances. Mais c'était Locke, successeur de Bacon, qui devait pour la première fois, etc. Helvétius a résumé la doctrine de Locke... Condillac l'a développée et étendue... *Condillac autem genuit Lancelin*. Vient ensuite Volney, habitué aux analyses profondes etc ». Il n'y a rien de si précieux observe le comte de Maistre, que cette généalogie. On y voit que Locke, est *successeur* de Bacon; on y voit que Locke, à son tour, engendra Helvétius, et que tous ces ennemis réunis du genre humain, y compris Cabanis lui-même, descendent de Bacon (1).

Les principaux ouvrages de ce dernier sont: 1° De la dignité et de l'accroissement des sciences; 2° Nouvel instrument, ou indices vrais sur l'interprétation de la nature; 3° Forêt des Forêts, ou histoire naturelle; 4° Parascève (préparation) à l'histoire naturelle et expérimentale; 5° Histoire des vents, 6° Sermons fidèles, ou l'intérieur des choses; 7° Boutades, ou élans philosophiques, etc. Ces divers ouvrages, avec leurs titres plus ou moins bizarres, forment une espèce de jardin anglais, où il y a quelques fleurs innocentes et beaucoup de vénéneuses. Voltaire, Diderot et d'Alembert en ont mis à profit le venin pour corrompre leur siècle; l'abbé Emery, comme

1 Ibid. 8. — 2 Joseph de Maistre, *Examen de la philosophie de Bacon*, t. II, c. VIII, p. 336.

une industrieuse abeille, laissant de côté le venin (1), en a retiré quelque peu de miel dans son *Christianisme de Bacon* ; un homme de nos jours, qui, dans la série des pères de l'Eglise, tiendra le même rang que les illustres Boèce et Cassiodore, le comte Joseph de Maistre, a fait l'étude et l'anatomie complète de Bacon et de ses œuvres dans son *Examen de la philosophie de Bacon*. Voici la conclusion de son examen :

« Tout lecteur est maintement en état d'apprécier les éloges qui ont été prodigués à Bacon, et surtout à ses deux principaux ouvrages. Il a plu à d'Alembert de nous dire *que Bacon*, dans son ouvrage sur la dignité et l'avancement des sciences, *examine ce qu'on savait déjà sur chacun des objets de toutes les sciences naturelles, et qu'il fait le catalogue immense de ce qui reste à découvrir*.

« Mais, de bonne foi, comment celui qui ne sait rien peut-il faire le catalogue de ce qu'on sait et de ce qu'on ne sait pas ? S'il y a quelque chose de démontré, c'est la profonde ignorance de Bacon sur tous les objets des sciences naturelles : c'est sur quoi il ne peut rester aucun doute dans l'esprit de tout homme de bon sens qui aura pris la peine de lire cet ouvrage. Absolument étranger à tout ce qu'avaient écrit sur ces sciences tous les grands hommes qui furent ses prédécesseurs ou ses contemporains, et n'étant pas même en état de comprendre leurs écrits, de quel droit venait il donner follement la carte d'un pays où il n'avait jamais voyagé ; et qu'aurait-il pensé lui-même d'un homme qui, sans être jurisconsulte, aurait publié un livre sur les avantages et les désavantages de la législation anglaise ?

« Le livre *De la dignité et de l'accroissement des sciences* est donc un ouvrage parfaitement nul et méprisable, 1° parce que l'auteur est tout à fait *incompétent*, pour parler de lui un peu plus justement qu'il n'a parlé du microscope ; 2° parce que tous ses *desiderata* portent des signes manifestes d'une imagination malade et d'une tête altérée ; 3° enfin, parce que les moyens qu'il donne pour arriver à la vérité paraissent avoir été inventés pour produire l'effet contraire et nous égarer sans retour.

« Quant au *Novum Organum* (nouvel organe, nouvel instrument), il est bien plus condamnable encore, puisque, indépendamment des erreurs particulières dont il fourmille, le but général le rend digne d'un *Bedlam* (maison d'aliénés.) C'est ici où la force des préjugés se montre dans tout son jour. Interrogez les panégyristes de Bacon : tous vous diront que *le Novum Organum est l'échafaud dont on s'est servi pour élever l'édifice des sciences; que Bacon fait connaître la nécessité de la physique expérimentale, etc.* Mais personne ne dira que le but général de ce bel ouvrage est de faire mépriser toutes les sciences, toutes les méthodes, toutes les expériences connues à cette époque et suivies déjà avec une ardeur infatigable, pour y substituer une théorie insensée, destinée, dans les folles conceptions de son auteur, *à donner des menottes à Protée, pour le forcer à prendre toutes les formes imaginables sous la main de son nouveau maître* c'est-à-dire, en style vulgaire, *à découvrir les essences pour s'en emparer et les transmuer à volonté ;* nouvelle alchimie également stupide et stérile, que Bacon voulait substituer à celle qui pouvait au moins, par sa bonne foi, par sa piété et par les découvertes utiles dont elle avait fait présent aux hommes, se faire pardonner ses espérances trompées, et même ses espérances trompeuses.

« Tout est dit sur Bacon, et désormais sa réputation ne saurait plus en imposer qu'aux aveugles volontaires. Sa philosophie entière est une aberration continuelle. Il se trompe également dans l'objet et dans les moyens ; il n'a rien vu de ce qu'il avait la prétention de découvrir, et il n'a rien vu, non parce qu'il n'a pas regardé, non par suite de l'interposition des corps opaques, mais par le vice intrinsèque de l'œil, qui est tout à la fois faible, faux et distrait. Bacon se trompe sur la logique, sur la métaphysique, sur la physique, sur l'histoire naturelle, sur l'astronomie, sur les mathématiques, sur la chimie, sur la médecine, sur toutes les choses enfin dont il a osé parler dans la vaste étendue de la philosophie naturelle. Il se trompe, non point comme les autres hommes, mais d'une manière qui n'appartient qu'à lui, et qui part d'une certaine impuissance radicale telle, qu'il n'a pas indiqué une seule route qui ne conduise à l'erreur, à commencer par l'expérience, dont il a perverti le caractère et l'usage, de façon qu'il égare lors même qu'il indique un but vrai ou un moyen légitime. Il se trompe dans les masses et les généralités, en troublant l'ordre et la hiérarchie des sciences, en leur donnant des noms faux et des buts imaginaires ; il se trompe dans les détails, en niant ce qui est, en expliquant ce qui n'est pas, en couvrant ses pages d'expériences insignifiantes, d'observations enfantines, d'explications ridicules. Le nombre immense de ses vues et de ses tentatives est précisément ce qui l'accuse, en excluant toute louange de supposition, puisque Bacon ayant parlé de tout s'est trompé sur tout. Il se trompe lorsqu'il affirme, il se trompe lorsqu'il nie, il se trompe lorsqu'il doute, il se trompe de toutes les manières dont il est possible de se tromper. Sa philosophie ressemble à sa religion, qui *proteste* continuellement, elle est entièrement négative et ne songe qu'à contredire. En se livrant sans mesure à ce penchant naturel, il finit par se contredire lui même sans s'en apercevoir, et par insulter chez les autres ses traits les plus caractéristiques. Ainsi, il blâme sans relâche les abstractions et il ne fait que des abstrac

(1) *Christianisme de Bacon*, t. I.

tions en recourant toujours à ses axiomes moyens, généraux, généralissimes, et soutenant que les individus ne méritent pas l'attention d'un philosophe : il ne cesse d'invectiver contre la science des mots, et il ne fait que des mots; il bouleverse toutes les nomenclatures reçues, pour leur en substituer de nouvelles, ou baroques, ou poétiques, ou l'une et l'autre. Le néologisme est chez lui une véritable maladie, et il croit toujours avoir acquis une idée lorsqu'il a inventé un mot. Il regarde en pitié l'alchimie tout opérative de son temps, et toute sa physique est une autre alchimie toute babillarde et tout à fait semblable aux enfants *qui parlent beaucoup et ne produisent rien*, comme il l'a très-bien et très-mal à propos dit des anciens Grecs.

« La nature l'avait créé bel esprit, moraliste sensé et ingénieux, écrivain élégant, avec je ne sais quelle veine poétique qui lui fournit sans cesse une foule d'images extrêmement heureuses, de manière que ses écrits, comme fables, sont encore très amusants. Tel est son mérite réel, qu'il faut bien se garder de méconnaître; mais dès qu'il sort du cercle assez rétréci de ses véritables talents, c'est l'esprit le plus faux, le plus détestable raisonneur, le plus terrible ennemi de la science qui ait jamais existé. Que si on veut louer en lui un amant passionné des sciences, j'y consens encore ; mais c'est *l'eunuque amoureux* (1). »

On n'a cessé de nous répéter pendant le dernier siècle, le dix-huitième, que Bacon avait rendu le plus grand service aux sciences en substituant l'induction au syllogisme. Un Écossais est allé jusqu'à dire : « Le genre humain s'étant fatigué pendant deux mille ans à chercher la vérité à l'aide du syllogisme, Bacon proposa l'induction comme un instrument efficace. Son nouvel instrument donna aux pensées et aux travaux des rechercheurs un tour plus remarquable et plus utile que ne ne l'avait fait l'instrument aristotélique, et l'on peut le considérer comme la seconde grande ère des progrès de la raison humaine (2). » L'induction est en effet ce que Bacon appelle le nouvel organe, le nouvel instrument, comme qui dirait la nouvelle jambe pour entrer dans le domaine de la vérité, le nouveau compas pour en bien mesurer les dimensions. Or, ce nouvel organe est déjà fort vieux. Aristote disait : *L'induction est le sentier qui nous conduit du particulier au général* (3). Cet instrument, différent du syllogisme, est un syllogisme. Aristote disait : *L'induction est un syllogisme sans moyen terme* (4).

Tout le monde sait que le syllogisme est le raisonnement dans sa forme complète de trois propositions et de trois termes. Il est rare que ces propositions soient exprimées toutes les trois : d'ordinaire il y en a une de sous-entendue. Alors le syllogisme prend le nom d'enthymème, d'induction, etc. Par exemple, ce sera un syllogisme de dire : Toutes les mers sont salées, si chacune l'est. Or, la mer Adriatique est salée, la mer Baltique, ainsi que la mer Morte, etc. Donc toutes les mers sont salées. Ce sera une induction de sous-entendre la même proposition de dire simplement : La mer Adriatique est salée, la mer Baltique, ainsi que la mer Morte, etc. Donc toutes les mers sont salées. Par où l'on voit à quoi se réduit toute cette théorie de l'induction dont on a fait tant de bruit : c'est un syllogisme contracté ou abrégé, et rien de plus. Ainsi, lorsqu'on nous dit que Bacon a substitué l'induction au syllogisme, c'est tout comme si l'on disait qu'il a substitué le syllogisme au syllogisme, ou le raisonnement au raisonnement (5).

Bodley, célèbre restaurateur de la bibliothèque d'Oxford, écrivit à Bacon sur sa chimère fondamentale : Permettez-moi de vous le dire franchement, je ne puis comprendre vos plaintes. Jamais on ne vit plus d'ardeur pour les sciences que de nos jours. Vous reprochez aux hommes de négliger les expériences, et sur le globe entier on ne fait que des expériences (6). Effectivement, pour ne parler que d'une seule science, l'astronomie, le prêtre Copernic venait de retrouver le véritable système du monde; Kepler venait d'en découvrir les lois sur les observations de Tycho-Brahé. Galilée poussait plus avant ces découvertes; d'autres avec eux confirmaient ou rectifiaient les résultats par des calculs mathématiques. Bacon, à qui les mathématiques faisaient mal au cœur, se moquait de toutes ces découvertes et de tous ces calculs. Voici le résumé du jugement qu'il en porte :

« Quant à l'hypothèse de Copernic, qui exige une discussion particulière, elle n'a pu appartenir qu'à un homme capable de tout imaginer dans la nature, pourvu que ses calculs y trouvassent leur compte; il séduisit d'abord, parce qu'il ne répugne pas aux phénomènes, et parce qu'on ne peut le réfuter par des arguments astronomiques : il sert à faire des tables, mais il ne tient pas devant les principes de la philosophie naturelle bien posés.

« Le système de Copernic entraîne cinq inconvénients qui auraient dû le faire rejeter universellement : 1° Il attribue trois mouvements à la terre, et c'est un grand embarras ; 2° il chasse le soleil du rang des planètes, avec lesquelles cependant il a tant de qualités communes ; 3° il introduit trop de repos dans l'univers, et il l'attribue surtout aux corps les plus lumineux, ce qui n'est pas probable ; 4° il fait de la lune un satellite de la terre (tandis qu'elle n'est, comme nous l'avons vu qu'une flamme ou qu'un feu follet concentré) ; 5° enfin il suppose que les planètes accélèrent leur course à mesure qu'elles s'approchent

(1) *Examen de la philosophie de Bacon*, t. I, p. 350 et seq. — (2) Reid. — (3) [illegible] Top. l. 10. — (4) *Analyt. prior.*, II, 12. — (5) De Maistre, t. I, c. 1. — (6) *Ibid.*, p. 5.

de la *nature immobile* (la terre), ce qui est le comble de l'absurdité. Plutôt que d'accorder le mouvement à la terre et de regarder le soleil comme le centre de notre système, j'aimerais mieux, dit Bacon, nier toute espèce de système, et supposer les corps célestes jetés au hasard dans l'espace comme l'ont pensé quelques philosophes de l'antiquité.

« Si Copernic avait réfléchi sur ces grandes analogies, il n'aurait pas inventé son système qui n'est au fond qu'un véritable *libertinage d'esprit*, qui n'a pas le moindre fondement raisonnable, et qui nous est démontré faux. Mais Copernic était un de ces hommes capables d'imaginer les plus grandes extravagances, dès qu'elles s'accordaient avec ses calculs; car ceux qui inventent ces sortes de systèmes s'embarrassent fort peu qu'ils soient vrais, pourvu qu'ils leur servent à construire des tables.

« L'astronomie que nous a donnée Copernic joue à l'intelligence humaine le même tour que Prométhée joua jadis à Jupiter lorsqu'il lui présenta pour victime, au lieu d'un bœuf, la peau d'un bœuf habilement *bourée* de paille d'osier et de feuillage. L'astronomie, de même, nous présente assez bien la partie extérieure du grand objet qui l'occupe, je veux dire le nombre, le lieu, les révolutions et les temps périodiques des astres ; tout cela n'est pour m'exprimer ainsi, *que la peau du ciel*. Elle est belle sans doute, et très-habilement préparée pour le système; mais *les entrailles manquent*, c'est-à-dire les raisons physiques qui peuvent seules établir une théorie en supportant les hypothèses. Le génie en peut imaginer plusieurs, qui toutes expliquent les phénomènes. La bonne astronomie est celle qui nous enseigne *la substance, le mouvement et l'influence* des corps célestes selon leur véritable essence. Il faut, au lieu de s'amuser, à des calculs stériles, étudier *les mouvements cosmiques, les passions catholiques et les désirs de la matière*, tant dans la terre que dans le ciel ; alors on saura ce qui est et ce qui peut être.

« Telle est l'astronomie de Bacon, conclut le comte de Maistre, qui cite toujours la page et souvent les paroles. Quant à la nôtre, il la trouve assez bien fondée sur les phénomènes, mais cependant très-peu solide, et même vile, parce qu'elle s'occupe de distances, de lieux, de temps périodiques, etc., et surtout parce qu'elle est toute mathématique, et qu'elle s'amuse à faire des tables, au lieu d'étudier *les substances, les influences, les mouvements cosmiques et les passions catholiques* (1). »

Aussi le comte de Maistre trouve-t-il parfaitement fondé l'éloge que fait de Bacon le principal de ses traducteurs français. *Bacon*, dit M. Lasalle, *n'avait guère observé que le ciel de son lit* (2). Le même traducteur fait des remarques non moins curieuses sur ces problèmes physiques de l'auteur : Pourquoi la salamandre éteint elle le feu? *Parce qu'elle est douée d'une faculté* instinctive, *dont l'effet naturel est d'éteindre le feu*. — A quoi le traducteur ajoute : *Comme notre auteur aurait une vertu explicative, il nous montrait bien nettement la raison de celle-là* (3). — Autre problème de Bacon : *Qu'on recherche si deux poids parfaitement égaux étant mis en équilibre dans une balance, et l'un des bras étant allongé, elle inclinera de côté* par cette seule raison. Le traducteur écrit sous ce magnifique problème : *Voyez surtout si une baleine pèse plus qu'un goujon* (4). »

Galilée, contemporain de Bacon, était un bien autre homme. Né à Pise, l'an 1564, il montra dès sa plus tendre enfance une aptitude singulière pour les inventions mécaniques. Écrivain classique pour le style ; mathématicien du premier rang, il fut surtout un génie observateur. A l'âge de dix-huit ou vingt ans, il fit la première et l'une des plus belles de ses découvertes. Se trouvant un jour dans l'église métropolitaine de Pise, il remarqua le mouvement réglé et périodique d'une lampe suspendue au haut de la voûte. Il reconnut l'égale durée de ses oscillations, et la confirma par des expériences réitérées. Il en profita pour construire une horloge destinée aux observations astronomiques. Parmi d'autres découvertes, il inventa les thermomètres vers l'an 1597. En 1609, comme il enseignait à Venise, le bruit s'y répandit qu'un Hollandais avait présenté au comte Maurice de Nassau un instrument au moyen duquel les objets éloignés apparaissaient comme s'ils étaient voisins : on n'en sut pas davantage. Sur cela seul, Galilée inventa le télescope ou lunette à longue vue, et en montra l'usage et les conséquences au sénat de la république. Il inventa aussi un microscope ; mais surtout il perfectionna le télescope, et le mit enfin en état d'être tourné vers le ciel. Il vit alors ce que jusque là n'avait jamais vu mortel : la surface de la lune, semblable à une terre hérissée de hautes montagnes, et sillonnée par des vallées profondes ; Vénus, présentant comme elle des phases qui prouvent sa rondeur : Jupiter, environné de quatre satellites qui l'accompagnent dans son cours. Il découvrit encore des taches mobiles sur le globe du soleil, et il n'hésita pas à en conclure la rotation de cet astre.

Nous avons vu dans le cours de cette histoire, et Tiraboschi a démontré dans trois dissertations intéressantes, que les souverains Pontifes, loin de retarder la connaissance du véritable système du monde, l'avaient, au contraire, grandement avancée et que, pendant deux siècles entiers, trois papes et trois cardinaux avaient successivement soutenu, encouragé, récompensé et Copernic lui-même et les différents astronomes précurseurs plus ou moins heureux de ce grand homme ; en sorte

(1) *Examen de la philosophie de Bacon*, t. I, c. X. — (2) *Ibid.*, p. 118. — (3) P. 215. — (4) P. 251.

que c'est en grande partie à l'Eglise romaine que l'on doit la véritable connaissance du système du monde. Nous avons vu que le chanoine Copernic dédia son fameux livre des *Révolutions célestes* au grand pape Paul III, protecteur éclairé de toutes les sciences.

Dans le vingtième livre de cette histoire, nous avons vu les idées d'Aristote sur ces matières. On distinguait trois cieux au temps de ce philosophe : le ciel atmosphérique avec ce qu'il renferme ; le ciel du soleil, de la lune et des planètes : le ciel ultérieur, limite de l'univers et comprenant toute la création. Au delà de ce dernier ciel, suivant Aristote, il n'y a ni lieu, ni vide, ni temps. C'est là qu'habite la Divinité, immuable, éternelle, se suffisant souverainement à elle-même, et communiquant de là le mouvement et la vie à tout le reste (1). Tout les anciens disaient que ce ciel, qui sert comme de trône à la Divinité, avait été physiquement produit, aussi bien que les deux autres ; mais plusieurs prétendaient qu'avec cela il était éternel et incorruptible. Aristote prouve, contre ceux ci, que si ce ciel a été produit comme le sont généralement les corps, il n'est ni incorruptible ni éternel. Lui, pense qu'il est à la fois l'un et l'autre, mais aussi qu'il n'a pas été produit comme le reste (2). Ce n'était cependant pour lui qu'une espèce de probabilité ; car il dit formellement ailleurs : « Il est des problèmes si grands et si ardus, que nous ne pouvons en rien décider, tant il est difficile d'en expliquer la cause ; par exemple, le monde est-il éternel ou non(3) ? » Dans Aristote, les noms de ciel et de monde sont synonymes. Ce philosophe rappelle et examine également les opinions des anciens touchant la terre. Les uns, tels que les Pythagoriciens, pensaient qu'elle était ronde et qu'elle se mouvait autour d'un centre, les autres pensaient différemment. Aristote croit qu'elle est ronde, mais immobile (4).

Enfin, quant à la physique générale du ciel et de la terre, la science moderne a trouvé qu'Aristote s'est trompé plus d'une fois, parce que les faits qui servaient de base à ses raisonnements n'avaient été observés ni assez exactement ni en assez grand nombre. Les savants ont eu le tort, à une certaine époque, de s'attacher là-dessus à Aristote, au point de ne pas observer, ni voir par eux-mêmes ; en quoi ils allaient et contre l'exemple et contre les principes de leur maître. Aristote ne recevait point aveuglément les opinions des philosophies antérieurs : il les examinait toutes. Il ne disait pas que les sciences naturelles reposassent sur l'autorité d'aucun d'eux, ni non plus sur la sienne, mais sur des expériences nombreuses et bien faites (5). Ils auraient dû suivre l'exemple des théologiens catholiques. Quelle que fût l'estime de ceux ci pour le philosophe de Stagire, quelque fût l'empressement avec lequel ils adoptèrent sa méthode, son ordre, sa clarté, sa précision, ils ne le prirent pas néanmoins pour règle de la doctrine chrétienne ; c'est d'après celle-ci, au contraire, qu'ils admettaient, rectifiaient ou rejetaient ses opinions particulières. Les physiciens auraient dû faire toujours de même, ne jamais s'en tenir à l'opinion d'Aristote comme à quelque chose d'infaillible, mais la confronter avec la grande règle des sciences physiques, d'après Aristote lui-même, l'observation exacte et multipliée des faits.

Quant à l'histoire naturelle des animaux, science qu'Aristote a créée pour ainsi dire à lui seul, tout y est d'observation. L'anatomie du corps humain y sert de point de comparaison. A chaque partie de ce corps, il compare la partie correspondante du corps des divers animaux, en y entremêlant des remarques curieuses sur leurs mœurs. Alexandre avait donné des ordres et fait des dépenses considérables pour rassembler des animaux de tous les pays, afin que le philosophe pût les observer bien. Aussi, après vingt deux siècles, ce grand ouvrage du philosophe est il encore admiré comme un chef-d'œuvre que rien n'a surpassé, ni même égalé. Tel est le jugement de Cuvier, l'Aristote français pour l'histoire naturelle.

Si Alexandre eût pu amener à son précepteur le soleil, la lune et les planètes, aussi bien que les animaux de l'Egypte, de la Syrie et de l'Inde, Aristote n'eût pas manqué de découvrir le vrai système planétaire, comme il a découvert le vrai système de zoologie. Ce qu'Alexandre n'a pu, le télescope l'a fait. C'est là, vraiment, un nouvel organe, un nouvel instrument qui introduit l'homme dans un nouveau monde, tandis que le nouvel organe, le nouvel instrument de Bacon est une vieillerie qui traîne depuis deux mille ans dans les magasins d'Aristote. Copernic, Galilée, Kepler ont fait avec le télescope ce qu'Aristote n'eût pas manqué de faire ; ils ont bien observé le ciel : Bacon s'est moqué d'eux et de leurs découvertes. Quelques théologiens d'Italie ne furent pas plus sages que Bacon. Galilée enseignait ses découvertes à Pise, à Venise, à Florence ; elles lui attirèrent une grande célébrité, mais aussi beaucoup d'envieux : les uns traitaient ses découvertes astronomiques de pures visions ; les autres soutenaient que le système de Copernic sur le mouvement de la terre était contraire aux Ecritures. Galilée dans une lettre de 1616 à la grande duchesse de Toscane, entreprit de prouver théologiquement, et par des raisons tirées des Pères, que les termes de l'Ecriture pouvaient se concilier avec ses nouvelles découvertes sur la constitution de l'univers. Ses adversaires le dénoncèrent à Rome comme soutenant lui-même une opinion erronée dans la foi. Une assemblée de théologiens, nommée par le Pape, condamna deux propositions : 1° Comme

(1) *De cœlo*, l. I, c. IX. — (2) *Ibid.*, c. X ; l. II, c. I. — (3) Top., l. I, c. IX. — (4) *De Cœlo*, l. II, c. XIV. — (5) Métaph., l. I, c. I.

hérétique : que le soleil occupe le centre du monde et qu'il n'a aucun mouvement local; 2° comme erronée dans la foi : que la terre n'est pas le centre du monde et qu'elle a un mouvement quotidien. Ces propositions présentaient plus d'un sens. La terre est vraiment le centre du monde pour l'homme, pour les desseins de la Providence sur l'humanité, sur tout ce qui regarde l'ordre de la grâce et de la gloire. Dire indiscrètement au peuple que la terre n'est pas le centre du monde, mais que c'est le soleil, c'était l'exposer à de graves erreurs. Aujourd'hui, l'astronomie nous enseigne que le soleil n'est pas même le centre du monde sidéral, mais simplemnet de notre système planétaire, qui probablement tourne lui-même, avec notre soleil, autour de quelqu'une de ces étoiles que nous appelons fixes et qui paraissent ne l'être pas. Les deux propositions étaient en outre qualifiées de fausses et d'absurdes en philosophie : elles l'étaient effectivement pour la philosophie dominante d'alors. Il aurait fallu, entre savants, bien distinguer ces sens divers, et adopter à l'égard du peuple un langage discret, pour ne pas le jeter dans de fausses idées. Mais, de part et d'autre, on n'était point assez calme. Comme Galilée se montrait un peu trop récalcitrant à la décision, le tribunal du Saint Office lui fit personnellement défense de professeur désormais l'opinion qui venait d'être condamnée; condamnée, non par le Pape ni par un concile, mais par une assemblée de théologiens. Galilée revint donc à Florence l'an 1617, où il vécut seize ans fort tranquille. Cependant il composait, avec beaucoup d'art et d'esprit, des dialogues italiens entre trois personnages, pour démontrer le mouvement de la terre, en ayant l'air de le combattre. Pour obtenir la permission de l'imprimer, il se rend à Rome l'an 1630, va trouver le maitre du sacré palais, lui présente son ouvrage comme le recueil de quelques nouvelles fantaisies scientifiques, le prie de vouloir bien l'examiner avec scrupule, d'en retrancher tout ce qui lui paraitrait suspect, enfin de le censurer avec la plus grande sévérité. Le prélat, ne se doutant de rien, lit l'ouvrage, le relit encore, le donne à juger à un de ses collègues, et n'y voyant rien à reprendre, y mit de sa propre main une ample approbation. D'ailleurs, dix années auparavant, en 1620, la congrégation du Saint-Office avait fait connaitre publiquement les passages du livre de Copernic, qui, mal interprétés, pouvaient être dangereux, et elle permit d'enseigner le système *comme hypothèse mais non pas comme thèse*. La dite approbation suffisait pour Rome, mais Galilée voulait imprimer à Florence. Alors le maitre du sacré palais redemanda son approbation, indiqua un nouveau censeur, et l'ouvrage parut à Florence en 1632, avec l'approbation du censeur de cette ville. Galilée présentait ses dialogues comme une apologie du jugement des théologiens qui avaient condamné le système de Copernic. On a, dit-il, avancé en pays étranger que ce jugement avait été rendu par des gens ignorants et passionnés; mais moi, qui ai eu l'occasion de connaitre à fond les motifs de cette détermination prudente, je crois devoir rendre ici témoignage à la vérité. Je me trouvais à Rome à cette époque; j'ai obtenu non seulement des audiences, mais même des applaudissements à ce sujet des premiers prélats, et si le jugement a été rendu, ce n'a pas été sans m'avoir demandé auparavant plusieurs informations : c'est pourquoi j'ai voulu, par ce nouvel écrit, montrer aux étrangers qu'on en sait autant qu'eux en Italie sur ces matières et que l'on n'en juge qu'avec connaissance de cause. Certes, dans une plaidoirie pareille, il peut y avoir de l'esprit, mais pas de bonne foi.

Cette ironique apologie de ses adversaires les indisposa plus que jamais. Vainement Galilée essaya d'échapper, en alléguant qu'il avait soumis son livre au jugement du Saint-Siège; vainement, pour dernière ressource, il protesta qu'il avait seulement voulu exposer les deux systèmes de Ptolémée et de Copernic d'une manière philosophique, sans prétendre adopter l'un plutôt que l'autre. Ses dialogues furent déférés à l'inquisition, et lui-même assigné à comparaitre devant ce tribunal. C'était en 1633, et il avait soixante neuf ans. « J'arrivai à Rome, dit-il dans une de ses lettres, le 10 de février, et je fus remis à la clémence de l'inquisition et du souverain Pontife, Urbain VIII, qui avait pour moi quelque estime. Je fus mis en arrestation dans le délicieux palais de la Trinité-du-Mont, séjour de l'ambassadeur de Toscane ». Pendant les débats, sa prison fut l'habitation commode du fiscal du Saint-Office, et il n'y resta que pendant quinze jours, après lesquels on lui permit de retourner chez l'ambassadeur. On lui intima sa sentence le 22 juin; elle portait qu'il devait être emprisonné pendant un temps qu'on laissa à la détermination du Saint-Office, et on l'obligea de rétracter et de condamner ses erreurs, en s'engageant avec serment à ne plus les enseigner.

Il est certain, par les lettres de l'ambassadeur toscan, dit la *Biographie universelle*, que Galilée ne fut point jeté dans les cachots du Saint-Office, quoique le jugement le dise : on lui donna pour prison le logement même d'un des officiers supérieurs du tribunal, avec la permission de se promener dans tout le palais. On lui laissa son domestique : il ne fut pas même mis au secret, et il put, tant qu'il le voulut, recevoir des visites et écrire à ses amis; c'est ce que confirment de nombreuses lettres de lui, datées de cette époque, et que l'on a conservées. S'il ne recouvra pas d'abord une entière liberté, du moins sa captivité fut aussi douce qu'elle pouvait l'être, puisqu'il eut pour prison le palais même de l'archevêque de Sienne, Piccolomini, son ami et son élève, palais magnifique et entouré de superbes jardins. Enfin au commencement de décembre 1633, le Pape lui donna la permis-

sion de venir librement résider à la campagne près de Florence, et plus tard l'entrée de cette ville lui fut accordée quand ses infirmités l'exigeaient (1).

Après tout, conclut de Maistre, jamais l'Église réunie, jamais les Papes, en leur qualité de chefs de l'Église, n'ont prononcé un mot ni contre le système de Copernic en général ni contre Galilée en particulier. Galilée fut condamné par l'inquisition, c'est à dire par un tribunal qui pouvait se tromper comme un autre, et qui se trompa en effet sur le fond de la question; mais Galilée se donna tous les torts envers le tribunal, et il dut enfin à ses imprudences multipliées une mortification qu'il aurait pu éviter avec la plus grande aisance et sans se compromettre aucunement. Il n'y a plus de doute sur ces faits. Nous avons les dépêches du grand-duc à Rome, qui déplore les torts de Galilée. S'il s'était abstenu d'écrire, comme il en avait donné sa parole; s'il ne s'était pas obstiné à vouloir prouver le système de Copernic par l'Écriture sainte: s'il avait seulement écrit en langue latine, au lieu d'échaufler les esprits en langue vulgaire, il ne lui serait rien arrivé. Dans l'année même qui vit la condamnation de Galilée, la cour de Rome n'oublia rien pour amener dans l'université de Bologne ce fameux Kepler, qui non seulement avait embrassé l'opinion de Galilée sur le mouvement de la terre, mais qui prêtait de plus un poids immense à cette opinion par l'autorité de ses immortelles découvertes (2). Enfin, le pape Urbain VIII avait fait des vers pour célébrer les découvertes astronomiques de Galilée.

Quant à la comparaison entre Galilée et Bacon, voici le jugement de l'Anglais Hume: « Si Bacon est considéré simplement comme auteur et comme philosophe, quoique très-estimable sous ce point de vue, il est fort inférieur à Galilée, son contemporain. Bacon a montré de loin la route de la vraie philosophie; Galilée l'a non seulement montrée, mais il y a marché à grand pas. L'Anglais n'avait aucune connaissance des mathématiques; le Florentin y excellait, et il est le premier qui les ait appliquées aux expériences et à la philosophie naturelle. Le premier a rejeté dédaigneusement le système de Copernic; l'autre l'a fortifié de nouvelles preuves empruntées de la raison et des sens. Le style de Bacon est dur et empesé. Son esprit, quoique brillant par intervalles, est peu naturel, et semble avoir ouvert le chemin à ces comparaisons alambiquées qui distinguent les auteurs anglais. Galilée, au contraire, est vif, agréable, quoique un peu prolixe. Mais l'Italie, n'étant pas unie sous un seul gouvernement et rassasiée peut-être de cette gloire littéraire qu'elle a possédée dans les temps anciens et modernes, a trop négligé l'honneur d'avoir donné naissance à un si grand homme, au lieu que l'esprit national qui domine parmi les Anglais leur fait prodiguer à leurs éminents écrivains, entre lesquels ils comptent Bacon, des louanges et des acclamations qui peuvent souvent paraître partiales ou excessives (3).

Quand au but et à la tendance finale de Bacon dans ses œuvres, voici comme son traducteur français le fait parler:

« Parlant à un roi théologien et dévot (Jacques I[er]), devant des prêtres tyranniques et soupçonneux (le clergé anglican), je ne pourrai manifester entièrement mes opinions; elles heurteraient trop les préjugés dominants. Obligé souvent de m'envelopper dans des expressions générales, vagues et même obscures, je ne serai pas d'abord entendu, mais j'aurai soin de poser des principes dont ces vérités, que je n'oserai dire, seront les conséquences éloignées, *et tôt ou tard ces conséquences seront tirées*. Ainsi, sans attaquer directement le trône ni l'autel, qui, aujourd'hui, appuyés l'un sur l'autre, et reposant tous deux sur la triple base d'une longue ignorance, d'une longue terreur et d'une longue habitude, me paraissent inébranlables, tout en les respectant verbalement, je minerai l'un et l'autre par mes principes; car le plus sûr moyen de tuer du même coup et le sacerdoce et la royauté, sans égorger aucun individu, c'est de travailler en éclairant les hommes à rendre à jamais inutiles les rois et les prêtres, leurs flatteurs et leurs complices, quand ils désespèrent de devenir leurs maîtres. Ce sont des espèces de tuteurs nécessaires au peuple, tant qu'il est enfant et mineur. Un jour finira cette longue minorité, et alors, rompant lui-même ses lisières, il se tirera de cette insidieuse tutelle; mais gardons-nous d'émanciper trop tôt l'enfant robuste, et tenons-lui les bras liés jusqu'à ce qu'il ait appris à faire usage de ses forces, de peur qu'il n'emploie sa main gauche à couper sa main droite, ou ses deux mains à se couper la tête (4). »

Le comte de Maistre, ayant cité ce passage dans son *Examen de la philosophie de Bacon*, ajoute: « Le tome second de cet ouvrage justifie complétement la vérité de cette prosopopée. J'espère avoir rendu les ténèbres de Bacon visibles. J'ai forcé ce sphinx à parler clair, et ses énigmes ne feront plus désormais que des dupes volontaires (5). »

Cependant, nous l'avons vu, cette tendance à la confusion et à l'anarchie tient moins à l'individu protestant qu'à l'essence même du protestantisme. La preuve s'en remarque jusque dans la poésie. Dans le quatorzième siècle, le poëte catholique, Dante Alighieri, chante dans une trine épopée tout l'ensemble des œuvres divines. Engagé dans une forêt obscure, le poëte, après quelques incidents arrive avec son guide à la porte de l'enfer.

(1) *Biog. univ.*, t. XVI. — (2) De Maistre, t. II, c. VII. — (3) *Biog. univ.*, t. XVI, art. *Galilée*. — (4) *Lasalle, traduct. des œuvres de Bacon*, préface générale, p. 14. t. II, p. 305.

sur laquelle on lit cette inscription : « Par moi, l'on va dans la cité des larmes : par moi, l'on va dans l'abime des douleurs ; par moi, l'on va parmi les races criminelles et proscrites. La justice anima mon sublime créateur ; je suis l'ouvrage de la divine puissance, de la suprême sagesse et du premier amour. Rien ne fut créé avant moi, que les choses éternelles ; et moi, je dure éternellement. O vous qui entrez, laissez toute espérance. » La Providence, pour qui tous les morts vivent, lui envoie pour guide le poëte de Mantoue, qui le dirige par les neuf enceintes de l'enfer jusqu'aux dernières du purgatoire, où une âme pure qu'il aima sur la terre, et dont le souvenir l'avait ramené à la vertu, le conduit jusqu'aux sphères les plus élevées du ciel, où saint Bernard, par la théologie de saint Thomas et de saint Bonaventure, le fait monter jusqu'au plus haut des cieux, et, par l'intercession de la sainte Vierge, lui fait entrevoir la gloire infinie de l'adorable Trinité annoncée par l'inscription même de l'enfer. On ne peut rien de plus grand ni de plus élevé. Ce terme du poëme est le terme final de toutes choses. A côté de ce poëme italien du quatorzième siècle, plaçons le poëme anglais du dix-septième, l'épopée de Milton, secrétaire de la république anglaise et du protecteur Cromwell. *Le Paradis perdu*, comme le protestantisme tout entier, se réduit à dire : Dieu a créé le monde avec une admirable sagesse ; cependant, à peine ce monde est il créé, que tout s'y dérange par la révolte de l'ange et de l'homme. Un Sauveur est annoncé, qui réparera tout : ce Sauveur est le fils de Dieu ; il enseigne, il se conduit avec une sagesse divine. Cependant, à peine n'y est il plus, que son œuvre se détraque, que sa religion va se corrompant de siècle en siècle, surtout en Angleterre, jusqu'à ce qu'enfin les puritains d'Ecosse y viennent raccommoder pour toujours le chef-d'œuvre de Dieu et de son Fils, en apprenant à tout le monde que chacun n'a d'autre règle que soi même. Telle était en effet l'unique règle du puritain Milton, qui justifia sur ce principe le régicide de son patron Cromwell.

Quand à sa créance ou *mécréance* religieuse, voici ce qu'en dit Châteaubriand, son traducteur : « Il résulte d'une lecture attentive du *Paradis perdu*, que Milton flottait entre mille systèmes. Dès le début de son poëme il se déclare socinien, par l'expression fameuse *un plus grand homme* (rachètera le premier). Il ne parle point du Saint-Esprit ; il ne parle jamais de la Trinité : il ne dit jamais que le Fils est égal au Père. Le Fils n'est point engendré de toute éternité ; le poëte place même sa création après celle des anges. Milton est arien, s'il est quelque chose ; il n'admet point la *création* proprement dite ; il suppose une matière préexistante, coéternelle avec l'Esprit. La création particulière n'est à ses yeux qu'un petit coin du chaos arrangé, et toujours prêt à retomber dans le désordre. Toutes les théories philosophiques connues du poëte ont pris plus ou moins de place dans ses croyances : tantôt c'est Platon avec les exemplaires des idées, ou Pythagore avec l'harmonie des sphères ; tantôt c'est Epicure ou Lucrèce avec son matérialisme, comme quand il montre les animaux à moitié formés sortant de la terre. Il est fataliste lorsqu'il fait dire à l'ange rebelle que lui, *Satan*, naquit *de lui-même* dans le ciel, *le cercle fatal amenant l'heure de sa création*. Milton est encore panthéiste ou spinosiste..... Cependant, au milieu de cette confusion de principes, le poëte reste biblique et Chrétien ; il redit la chute et la rédemption. Puritain d'abord, ensuite indépendant, anabaptiste, il devient *saint*, quiétiste et enthousiaste ; ce n'est plus qu'une voix qui chante l'Eternel. Milton n'allait plus au temple, ne donnait plus aucun signe de religion ; dans le *Paradis perdu*, il déclare que la prière est le seul culte agréable à Dieu (1) ».

Ainsi donc, les hommes que l'Angleterre protestante regarde comme ses plus puissants génies, la poussaient puissamment à l'irreligion, à l'anarchie, au chaos. Qui donc la retiendra sur le bord de l'abime ? qui donc l'empêchera de rompre complétement avec cette Eglise catholique, qui, dans les vues de Dieu, est le principe, le milieu, la fin de toutes choses ? Ce sera une divine réserve d'hommes de femmes, d'enfants fidèles à la vieille Angleterre, à l'Angleterre des saints rois et des saints Pontifes, à l'Angleterre de saint Grégoire le Grand. Ces martyrs de la foi de leurs pères seront persécutés, immolés par leurs frères apostats, et obtiendront à leur patrie la grâce du retour : jusqu'à cet heureux moment dont nous voyons les indices, les catholiques d'Angleterre auront à souffrir sous tous les règnes. A la mort d'Elisabeth, ils espéraient quelque adoucissement à leur sort sous Jacques Ier : ils avaient beaucoup souffert pour la cause de sa mère, Marie Stuart ; ils l'avaient aidé lui-même à monter sur le trône anglais ; il leur avait fait des promesses, il en avait fait au Pape, qui se déclara de ses amis et recommanda fortement aux catholiques de ne prendre part à aucune conspiration. Jacques, une fois sur le trône ne se souvint guère de ses promesses. Les catholiques qui se refusaient à fréquenter le prêche de l'hérésie étaient condamnés à une amende de 500 francs par mois lunaire. Jacques Ier fit payer même les arrérages, ce qui réduisit plusieurs familles à la mendicité. Il ruinait ainsi les Anglais catholiques pour enrichir ses favoris d'Ecosse. Un gentilhomme anglais, nommé Catesby, ne put le supporter : de lui même, ou par instigation étrangère, il forma le complot, avec douze autres individus, de faire sauter la salle de Westminster avec des barils de poudre, au moment

(1) Châteaubriand, t. V, *Essai sur la littérature anglaise*, p. 113 et 114.

que le roi ouvrirait le parlement : les membres catholiques y devaient périr avec les autres. La chose devait avoir lieu le 5 novembre 1605. Le complot fut découvert ce jour là même. Le protestant Cobbet donne, comme un fait avéré, que Cécil, principal ministre de Jacques Ier, après l'avoir été d'Élisabeth, connaissait le complot depuis longtemps et encourageait secrètement les conspirateurs ; mais il ne lui paraît pas suffisamment prouvé qu'il en fut le premier instigateur, comme il l'a été, avec Élisabeth, du projet infernal de faire assassiner le roi Henri Stuart d'Écosse, et d'en rejeter le crime sur sa femme Marie Stuart. Quoi qu'il en soit de la première origine de la conspiration des poudres, le roi et le parlement en profitèrent pour accabler les catholiques de nouvelles vexations. Le jésuite Garnet fut supplicié de la manière la plus cruelle, bien qu'il fût totalement étranger au complot : seulement, il en avait eu connaissance par la voie de la confession sacramentelle, et avait fait d'ailleurs tout ce qui dépendait de lui pour en empêcher l'exécution (1).

Le parlement proposa, le roi sanctionna un nouveau code pénal contre les Anglais fidèles à la foi de la vieille Angleterre. Il y avait plus de soixante-dix articles, qui leur infligeaient des peines suivant leur condition de maîtres, domestiques, époux, parents, enfants, héritiers, patrons, avocats et médecins. 1° Il fut défendu aux catholiques réfractaires, sous des peines particulières, de paraître à la cour, de demeurer en dedans des barrières ou à dix milles des limites de la cité de Londres, ou de s'éloigner en aucune circonstance de plus de cinq milles de leur habitation, sans un permis spécial signé de quatre magistrats du voisinage. 2° On les déclara incapables de pratiquer la chirurgie ou la médecine, de faire les fonctions de jurisconsultes, d'exercer celles de juges, de secrétaires ou d'officiers dans aucune cour ou corporation quelconque, ou de présenter des sujets pour les bénéfices, les écoles, les hôpitaux, où ils auraient des places à donner, ou de remplir les charges d'administrateurs, d'exécuteurs testamentaires ou de tuteurs. 3° A moins qu'ils ne fussent mariés par un ministre protestant, les deux conjoints encouraient la confiscation de tous les bénéfices auxquels leur eût donné droit la propriété de l'un ou de l'autre ; si leurs enfants n'étaient pas baptisés par un ministre protestant, un mois après leur naissance, cette omission les assujettissait à une amende de deux mille cinq cents francs ; et si leurs morts n'étaient pas enterrés dans un cimetière protestant, les exécuteurs testamentaires étaient passibles d'une amende de vingt francs pour chaque corps : tout enfant envoyé outre-mer pour son éducation était, de ce moment, privé de tous legs, héritages ou donations, à moins qu'il ne revînt se soumettre à l'Église établie, et la loi substituait à ses droits son plus proche héritier protestant. 4° Tout réfractaire, c'est-à-dire tout catholique qui refusait d'assister au prêche de l'hérésie, était placé dans la même position que s'il eût été excommunié nominativement : sa maison pouvait être visitée ; ses livres ou papiers ou meubles, que l'on croyait avoir quelque rapport à son culte ou à sa religion, pouvaient être brûlés, et, sur un ordre des magistrats voisins, il était obligé de livrer ses armes et ses chevaux. 5° Toutes les peines existantes pour absences du prêche, furent conservées, avec deux dispositions additionnelles : on laissa au roi le choix de prendre l'amende de vingt livres sterling, par mois lunaire, ou, à sa place, toute la propriété personnelle et les deux tiers des terres ; 6° chaque tenancier propriétaire, quelle que fût sa religion, s'il recevait des visiteurs catholiques, fut assujetti à payer dix livres sterling pour chaque individu par mois lunaire (2).

A ce code tyrannique et barbare on ajouta une mesure astucieuse, un nouveau serment de fidélité. Il y en avait déjà deux, le serment de suprématie et le serment de fidélité purement civile. Par le premier, les anglicans reniaient la primauté spirituelle donnée par Jésus-Christ à saint Pierre, et l'attribuaient à leur roi ou reine : c'était proprement un serment d'apostasie, que les catholiques repoussaient avec horreur. Le serment de fidélité puremennt civile, tel qu'on le prêtait dans tous les royaumes chrétiens, les catholiques anglais, avec l'approbation du Saint-Siége, l'avaient prêté à Élisabeth et à Jacques. Ce dernier voulut quelque chose de plus, quelque chose d'équivoque, et qui pût amener tout doucement au serment de suprématie. Nous avons vu, par tout le cours de cette histoire, que le Pape a le pouvoir d'excommunier un roi hérétique, de dissoudre ou de déclarer dissous le serment de fidélité, lorsque le roi s'opiniâtre dans l'hérésie ou l'excommunication ; nous avons vu en particulier que, même au temporel, le Pape était suzerain du royaume d'Angleterre. Or, Jacques Ier voulut contraindre ses sujets catholiques, dans leur serment de fidélité, à rejeter avec horreur ces trois faits historiques et religieux. Ce n'était plus un serment de fidélité purement civile, mais un serment de théologie royale et parlementaire, sur ce que pouvait ou ne pouvait pas le Pontife romain. Paul V le condamna par un bref du 22 septembre 1606, et par un autre du 22 septembre de l'année suivante. Un archiprêtre d'Angleterre crut pouvoir prêter ce serment, malgré la condamnation du Pape : le cardinal Bellarmin écrivit à l'archiprêtre pour déplorer sa conduite ; le roi Jacques publia un manifeste théologique pour justifier l'archiprêtre, qu'il n'en laissa pas moins mourir en prison : Bellarmin réfuta le pamphlet du roi, qui se vit blâmé de sa manie de théologie, même par ses collègues en royauté. Un des plus forts arguments pour le serment

(1) [illegible] 12. — (2) Lingard, t. IX, p. 102.

royal, c'est que ceux qui se refusaient à le prêter étaient condamnés à un emprisonnement perpétuel, à la confiscation de leurs propriétés personnelles et des revenus de leurs terres durant leur vie, ou, si c'étaient des femmes mariées, à l'emprisonnement dans une geôle commune, jusqu'à ce qu'elles se repentissent de leur obstination et se soumissent à prêter le serment théologique. Quant aux prêtres ils étaient condamnés à mort (1).

Sous le règne de Charles Ier, les Anglais catholiques se déclarèrent pour la cause de cet infortuné monarque, et eurent à souffrir des Anglais protestants, qui lui coupèrent la tête. En 1645, le parlement ordonna que les deux tiers de tous les domaines et biens, meubles et immeubles, de chaque papiste fussent saisis et vendus au profit de la nation, et que, sous la dénomination de papiste, on comprît toutes les personnes qui, durant un certain temps, auraient logé chez elles des prêtres, auraient été convaincues de n'avoir pas assisté au prêche, auraient entendu la messe, souffert que leurs enfants fussent élevés dans la foi catholique, ou refusé de faire le serment nouvellement inventé, par lequel on renonçait aux principaux dogmes de la foi catholique (2).

Sous la république et sous Cromwell, les souffrances des catholiques augmentèrent en Irlande. Les commissaires du gouvernement ordonnèrent par une proclamation du 6 janvier 1653, à tous les prêtres catholiques de quitter l'Irlande dans un délai de vingt jours, sous peine d'être traités comme coupables de haute trahison, et défendirent à toute personne de donner asile à aucun membre du clergé, sous peine de mort. D'autres mesures furent successivement ajoutées dans le même but. Quiconque connaissait le lieu de la retraite d'un prêtre et ne le révélait pas aux autorités, devait être fouetté publiquement et avoir les oreilles coupées. On imposait une amende à ceux qui manquaient le dimanche au prêche de l'hérésie. On autorisait les magistrats à enlever les enfants des catholiques, pour être élevés en Angleterre; à proposer le serment d'apostasie à tous les individus âgés de vingt-un ans; en cas de refus, à les assujettir à un emprisonnement dont la durée était arbitraire, ainsi qu'à la confiscation des deux tiers de leurs propriétés réelles et personnelles. On découvrit et on pendit plusieurs prêtres qui continuaient à rester dans le pays. Ceux qui échappaient aux recherches se cachaient dans les cavernes des montagnes, ou dans les cabanes solitaires élevées au milieu des marais, d'où ils sortaient la nuit pour aller porter les consolations de la religion dans les huttes de leurs compatriotes souffrants et opprimés (3).

Sous le règne de Charles II, la condition des catholiques anglais continua d'empirer. En 1673, il prescrivit le serment du test ou de protestation contre le catholicisme. Tout individu qui refusait de prêter le serment d'allégeance et de suprématie, et de recevoir la communion selon les rites de l'église anglicane, était déclaré inhabile à occuper aucune charge, civile ou militaire. On exigea que toutes les personnes en place, non-seulement fissent les serments et reçussent le sacrement à l'anglicane, mais en outre qu'elles signassent une déclaration contre la transsubstantiation, sous peine d'une amende de cinq cents livres sterling et d'être déclarées incapables de poursuivre dans aucune cour de justice ou d'équité, d'être tuteurs d'un enfant ou exécuteurs testamentaires de qui que ce soit, de recevoir aucun legs ou acte de donation, et de remplir aucune charge publique (4).

Les Anglais protestants, après avoir coupé la tête à Charles Ier, accusèrent les catholiques de vouloir couper la tête à Charles II. Tout le monde convient aujourd'hui que c'est la plus grossière imposture qui se rencontre dans l'histoire. Cependant cette imposture si grossière échauffa tellement l'Angleterre protestante, qu'elle en perdit, pendant cent cinquante ans, toute lueur de raison, de justice et d'humanité à l'égard de la vieille Angleterre, l'Angleterre catholique; et ce n'est que de nos jours que ce délire séculaire commence à se calmer.

Le premier auteur ou instrument de cette longue mystification fut Titus Oates, faiseur de rubans, puis ministre anabaptiste sous Cromwell, puis ministre anglican sous Charles II, mais chassé de tous ces emplois pour son inconduite, pour ses inclinations contre nature, pour deux faux témoignages dont il fut convaincu en justice. Sans feu ni lieu, il se mit aux gages d'un ministre anglican nommé Tonge, pour faire l'espion parmi les catholiques, et lui fournir matière à des déclamations périodiques contre eux. Oates feignit donc de se convertir au catholicisme, et obtint une place dans un collége, sous l'administration de jésuites anglais, à Valladolid en Espagne. Il en fut chassé, pour indiscipline, au bout de cinq mois. Par l'avis de Tonge, il s'adressa de nouveau aux Jésuites, et obtint, par ses larmes et ses promesses, d'être reçu au collége de Saint Omer. Comme il ne put dompter son humeur déréglée, ni cacher tout à fait son hypocrisie, il fut encore chassé. Il revint auprès de Tonge, sans pouvoir lui rapporter quelque chose qui en valût la peine. Seulement il avait appris que, le 4 avril 1678, quelques Jésuites s'étaient réunis à Londres pour leur chapitre triennal. D'un fait aussi simple, les deux imposteurs en font une conspiration épouvantable, où ils font entrer tous les Jésuites dont Oates avait retenu les noms, bien ou mal, entre autres le père Lachaise, confesseur de Louis XIV, qu'il appelait Leshée.

(1) Bellarmin, *Responsio*. Lingard, t. IX, p. 111. — (2) *Ibid.*, t. X, p. 281. — (3) *Ibid.*, 157 et 158. — (4) Lingard, t. XII, p. 336.

Ils fabriquent de lettres, des correspondances: le roi Charles II devait être assassiné, son frère, le duc d'York, mis à sa place, la religion protestante abolie; ils avaient nommé de nouveaux ministres, de nouveaux généraux, de nouveaux gouverneurs, dont plusieurs, par leur âge et leurs infirmités, étaient notoirement incapables de remplir les emplois assignés. Aux deux premiers imposteurs s'en joignit un troisième, Bedloe, puni en divers pays pour escroquerie et inconduite, condamné à mort pour vol en Normandie, sorti récemment de prison à Londres. La déclaration de Bedloe et d'Oates était tellement absurde, qu'il est impossible d'imaginer aujourd'hui comment des hommes sensés y ajoutèrent la moindre confiance.

Nous avons vu que sous Charles II l'Angleterre était déchirée en deux factions, celle de la cour et celle des révolutionnaires, l'une et l'autre soudoyées par le roi de France, Louis XIV. Les révolutionnaires, ayant à leur tête le comte de Shaflesbury, ministre du roi, travaillaient à exclure du trône le duc d'York, frère du roi, et porté pour l'ancienne religion, et à lui substituer le duc de Monmouth, un des bâtards de Charles II. L'imposture d'Oates et compagnie leur vint fort à propos. Shaflesbury aida les imposteurs à mettre un peu plus de vraisemblance dans leurs mensonges; il ameuta la partie révolutionnaire du parlement et du peuple; l'Angleterre protestante devint folle; cinquante mille hommes étaient continuellement sous les armes à Londres, et les chaînes prêtes à être tendues, pour arrêter les papistes qui venaient égorger le roi et la nation: en attendant, les catholiques étaient mis hors la loi, traqués, emprisonnés, pendus pour une conspiration imaginaire; ils ne purent siéger dans aucune des chambres ni de législature ni de justice sans faire le serment d'apostasie, sans abjurer la suprématie spirituelle du Pape pour la reconnaître au roi, sans déclarer que la religion catholique était une idolâtrie; en un mot, les fidèles héritiers de la vieille Angleterre furent traités par les Anglais renégats et novateurs comme des parias, des ilotes, des esclaves; et ce n'est que de nos jours que les noms si catholiques et si anglais de Norfolk, de Talbot, d'Arundel, de Clifford ont pu rentrer à la chambre des pairs (1).

Et pendant que les catholiques d'Écosse, d'Irlande et d'Angleterre se voyaient ainsi délaissés, dépouillés, expatriés, emprisonnés, pendus, décapités, éventrés, sous les rois, sous la république, sous Cromwell, quelqu'un venait-il à leur secours? — Un homme, principalement, saint Vincent de Paul.

En 1646, le pape Innocent X lui ayant témoigné le désir de voir quelques-uns de ses missionnaires en Irlande, Vincent y en envoya huit, auxquels il dit: Soyez unis ensemble, et Dieu vous bénira, mais que ce soit par la charité de Jésus Christ, car toute autre union qui n'est point cimentée par le sang de ce divin Sauveur, ne peut subsister. Il les exhorta aussi grandement de se comporter comme véritables enfants d'obéissance envers le souverain Pontife, qui est le vicaire de Jésus-Christ parce qu'ils allaient dans un pays où il se trouvait plusieurs du clergé qui manquaient en ce point et qui ne donnaient pas bon exemple aux autres catholiques. Le voyage même de ces huit prêtres fut une mission. Arrivés en Irlande, les uns allèrent dans le diocèse de Limerik, les autres dans celui de Cassel. Ils commencèrent par les catéchismes, puis ajoutèrent les exhortations simples, claires et pathétiques, parce que Vincent leur avait recommandé de s'attacher particulièrement à ces instructions familières, pour bien informer les peuples des vérités de la foi et des obligations du christianisme, et ensuite les porter à vivre selon ces connaissances, en renonçant au péché par la pénitence, et embrassant la pratique des vertus propres à leur condition. Cette manière d'instruire et de prêcher attirait le peuple de tous côtés. La foule était si grande pour faire des confessions générales, que plusieurs attendirent des semaines entières pour pouvoir approcher. Les ecclésiastiques du pays donnaient eux-mêmes l'exemple de cette pratique salutaire; ils apprirent surtout la méthode de catéchiser et de prêcher, et s'en servirent pour maintenir le fruit des missions dans leurs paroisses. Sous la persécution de Cromwell, pas un de ces curés ne quitta ses ouailles; tous demeurèrent constamment pour les assister et les défendre, jusqu'à ce qu'ils furent mis à mort ou bannis pour la foi. La mission de Limerik fut des plus merveilleuses: les nobles, les riches n'en profitèrent pas moins que le pauvre peuple. Il y avait près de vingt mille communiants dans la ville, tous firent leur confession générale: le bon évêque y travaillait avec les autres missionnaires. Le maire de Limerik, nommé Thomas Strik, souffrit plus tard le martyre avec trois des plus notables habitants. Le jour qu'il fut élu maire et reçut les clefs de la ville, il alla solennellement à l'église, les remettre aux mains de la sainte Vierge; puis, au retour, encouragea toute l'assemblée à une fidélité inviolable envers Dieu, envers l'Église et envers le roi, offrant de donner sa propre vie pour une cause si juste (2).

Au nord de l'Écosse, sous un climat froid, qui les rend fort stériles, il y a de petites îles en grand nombre, qu'on appelle Hébrides. Les habitants y sont si pauvres que ceux qui passent pour nobles et pour les mieux accommodés sont réduits au pain d'avoine, et que la plupart n'ont pour tout meuble que de la paille, qui leur sert de lit et de table, et à quelques-uns de nappes et de serviettes. Les prêtres catholiques ayant été chassés, les mis-

(1) Lingard, t. XIII. — (2) Abelly, l. II, c. VIII.

nistres de l'hérésie vinrent prendre leur place mais ne purent y durer à cause de la misère. Ce pauvre peuple était donc abandonné sans aucune instruction religieuse: des vieillards de quatre-vingts ans n'avaient pas reçu le baptême; ils ne savaient s'ils étaient catholiques ou autre chose. Vincent de Paul eut pitié d'eux; il leur envoya trois missionnaires. A peine arrivés en Ecosse, ils sont reconnus par un prêtre apostat, qui s'était fait ministre de l'hérésie, et qui les signale aussitôt à tout le royaume. Mais Dieu frappe ce malheureux de douleurs si extraordinaires, qu'il finit par rentrer en lui-même et par venir se jeter aux pieds d'un des missionnaires, pour lui demander la pénitence et la réconciliation avec l'Église. L'un des prêtres de Vincent de Paul resta dans les montagnes de l'Ecosse; l'autre, nommé Duiguin, parcourut les Hébrides pendant plusieurs années. Ses travaux, ses fatigues furent extrêmes; mais les bénédictions du ciel et la bonne volonté de ces pauvres insulaires l'en dédommagèrent amplement. Parmi les plus fervents d'entre les néophytes, on admirait le fils d'un ministre puritain. Dieu opéra plusieurs choses merveilleuses, les unes par l'eau bénite, les autres par la sainte communion. Trois fidèles ayant communié sans les dispositions nécessaires, ne purent retirer la langue, jusqu'à ce qu'ils eussent réparé leur faute; ce qui inspira une crainte salutaire pour cet adorable sacrement. C'est ce que manda Duiguin à saint Vincent de Paul dans une lettre du mois d'avril 1654.

L'autre missionnaire, Lunsden, écrivait d'Ecosse au saint la même année: «Quant à la mission que nous faisons ici dans le plat pays, Dieu y donne une trés-grande bénédiction, et je puis dire que tous les habitants, tant riches que pauvres, n'ont jamais été, depuis le temps qu'ils sont tombés dans l'hérésie, si bien disposés à reconnaitre la vérité pour se convertir à notre sainte foi. Nous en recevons tous les jours plusieurs qui viennent abjurer leurs erreurs, et quelques-uns même de trés grande qualité; et avec cela nous travaillons à confirmer les catholiques par la parole de Dieu et par l'administration des sacrements. Le jour de Pâques, j'étais dans la maison d'un seigneur, où il y eut plus de cinquante personnes qui communièrent, parmi lesquelles il y en avait de nouvellement converties.

Le troisiéme missionnaire, nommé Leblanc, évangélisait les montagnes d'Ecosse, lorsqu'il fut pris par les Anglais hérétiques, et jeté dans les prisons d'Aberdeen, sous Cromwell. Vincent de Paul, ayant appris cette nouvelle, félicita sa compagnie de l'honneur que Dieu lui faisait de souffrir les chaines pour le nom de Jésus-Christ dans un de ses membres. « Considérons, disait il, comment Dieu le traite, aprés avoir fait quantité de bonnes choses en sa maison. En voici une merveilleuse, à laquelle quelques uns voulaient donner le nom de miracle. C'est qu'une certaine intempérie de l'air étant arrivée il y a quelque temps, qui rendait la pêche fort stérile et réduisait le peuple dans une très grande nécessité, il fut sollicité de faire quelques prières et de jeter de l'eau bénite sur la mer, parce qu'on s'imaginait que cette malignité de l'air était causée par quelques maléfices; il le fit donc, et Dieu voulut qu'aussitôt la sérénité revint et que la pêche fût abondante; c'est lui-même qui me l'a ainsi écrit. D'autres m'ont aussi mandé les grands travaux qu'il souffrait dans ces montagnes pour affermir les catholiques et convertir les hérétiques, les dangers continuels où il s'exposait et la disette qu'il y souffrait, ne mangeant que du pain d'avoine. » Le zélé missionnaire étant sorti de prison au bout de six mois, Vincent en fit part à sa communauté en ces termes: « Nous remercions Dieu d'avoir ainsi délivré l'innocent, et de ce que, parmi nous, il s'est trouvé une personne qui a souffert tout cela pour l'amour de son Sauveur. Ce bon prêtre n'a pas laissé, pour la crainte de la mort, de s'en retourner aux montagnes d'Ecosse, et d'y travailler comme auparavant. Oh! quel sujet n'avons nous point de rendre grâces à Notre Seigneur d'avoir donné à cette compagnie l'esprit du martyre! cette lumière, dis-je, et cette grâce qui lui fait voir quelque chose de grand, de lumineux, d'éclatant et de divin à mourir pour le prochain, à l'imitation de Notre Seigneur. Nous en remercions Dieu, et nous le prions qu'il donne à chacun de nous cette même grâce de souffrir et de donner sa vie pour le salut des âmes (1). »

Les persécutions de l'Angleterre protestante contre l'Angleterre catholique, notamment sous Cromwell, firent refluer en France beaucoup de nobles anglais. C'était dans le temps que la noblesse lorraine, fuyant une patrie dévastée par les armées protestantes d'Allemagne, se réfugiait à Paris. Les uns et les autres se trouvaient dans une misère d'autant plus poignante, qu'ils y étaient moins habitués. Une personne en informa Vincent de Paul, et lui proposa de les assister. *O monsieur!* s'écria le saint homme, *ô monsieur, que vous me faites plaisir! Oui, il est juste d'assister et de soulager cette pauvre noblesse, pour honorer Notre Seigneur, qui était très noble et très pauvre, tout ensemble.* Et aussitot, à l'instar des dames de charité, il forma une association de seigneurs français, dont le baron de Renti était l'âme et le mobile. Et nobles anglais et nobles lorrains furent assistés, avec tous les égards imaginables, pendant vingt trois ans, par un pauvre prêtre (2).

Dieu et l'humanité, unis en Jésus-Christ et dans son Eglise, voilà l'esprit, le cœur, la politique, l'âme, la vie entière de Vincent de Paul. C'est dans cet ensemble qu'il considère tous les évenements : les calamités, pour y

(1) Abelly, l. IV, c. XI. — (2) Collet, l. IV.

compatir et y porter remède, mais surtout pour en ôter les causes : les guerres, avec les crimes qui les amènent et qu'elles amènent. Dans ce dessein, il alla un jour trouver le cardinal de Richelieu, et, après lui avoir exposé avec toute sorte de respect la souffrance extrême du pauvre peuple et tous les autres désordres et péchés causés par la guerre, il se jeta à ses pieds en lui disant : Monseigneur, donnez-nous la paix ; ayez pitié de nous : donnez la paix à la France ! Ce qu'il dit avec tant de sentiment, que ce formidable ministre en fut touché. Il prit en bonne part la remontrance, lui assura qu'il travaillait à la paix, mais qu'elle ne dépendait pas de lui seul. Le saint homme fit une démarche semblable en faveur de l'Irlande. Voici comme lui-même en parle : « Je fus un jour chargé de prier monsieur le cardinal de Richelieu d'assister la pauvre Hibernie ; c'était du temps que l'Angleterre avait la guerre avec son roi ; ce qu'ayant fait : Ah ! monsieur Vincent, me dit-il, le roi a trop d'affaires pour le pouvoir faire. Je luis dis que le Pape le seconderait, et qu'il offrait cent mille écus. Cent mille écus, répliqua-t-il, ne sont rien pour une armée ; il faut tant de soldats, tant d'équipages, tant d'armes et tant de convois partout ! c'est une grande machine qu'une armée, qui ne se remue que malaisément (1). »

Si Vincent de Paul avait eu affaire à saint Louis, *le sergent de Notre Seigneur Jésus-Christ*, ou à Charlemagne, *l'humble défenseur de l'Église de Dieu et le dévot auxiliaire du Siège apostolique en toutes choses*, Vincent de Paul eût été compris et écouté ; mais sous les descendants dégénérés de saint Louis et de Charlemagne, la règle souveraine de la politique n'est plus Dieu et l'humanité, unis en Jésus-Christ et dans son Église, et unissant les rois et les peuples, le ciel et la terre dans une même famille : sous les descendants dégénérés de saint Louis et de Charlemagne, la règle souveraine des souverains, c'est l'intérêt ou le plaisir momentané de chacun, c'est-à-dire le principe même des révolutions et de l'anarchie. L'histoire moderne consiste principalement à voir et à signaler, d'une part, les progrès naturels de cette anarchie princière dans les idées et les faits vers la destruction des sociétés humaines ; de l'autre, les soins continuels de l'Église de Dieu pour conserver et propager la vérité, la justice, la charité, l'union, la société chrétienne, à travers les chutes et les débris des royaumes et des empires.

Nous avons vu les Francs et les Français, dévoués à l'Église et à la défense de la chrétienté contre les Mahométans, recevoir en récompense l'empire d'Occident, en la personne de Charlemagne ; le royaume de Jérusalem, en la personne de Godefroi de Bouillon, le royaume de Chypre, en la personne de Guy de Lusignan ; le royaume d'Arménie, dans un membre de la même famille ; l'empire de Constantinople, dans Baudoin de Flandre. Nous avons vu aussi les Français, devenus infidèles à cette vocation dans la personne de Philippe le Bel, au lieu de se mettre au service de l'Église de Dieu, comme Charlemagne, vouloir la réduire à leur service, comme les empereurs byzantins ou tudesques ; au lieu de se soumettre politiquement à la loi divine, faire de leur politique séculière la loi suprême ; au lieu d'avoir principalement en vue, comme leur saint roi Louis, la gloire de Dieu et le salut de la chrétienté, ne regarder en tout, non plus que le Juif, l'Arabe ou le Sauvage, que leur intérêt du moment.

Nous avons vu que cette politique si moderne est plus vieille qu'elle ne pense. Nous avons entendu les impies se disant au temps de Salomon : Que notre force soit la loi de justice ; car ce qui est faible est inutile. Ainsi donc, circonvenons le juste, parce qu'il nous est inutile, contraire à nos œuvres, qu'il nous reproche les péchés de la loi et signale contre nous les péchés de notre conduite (2). Nous avons vu, en conséquence de cette loi, les hommes politiques et le gouvernement du peuple juif condamner à mort le juste par excellence. Nous avons vu, en vertu de cette loi, les césars de Rome païenne, à la fois empereurs, souverains pontifes et dieux, condamner le christianisme à mort pendant trois siècles. Nous avons vu, en vertu de cette loi, les césars de Byzance vexer, persécuter, et enfin déchirer l'Église de Dieu. Nous avons vu, en vertu de cette loi, les césars de Germanie se proclamer la loi vivante et suprême, les seuls propriétaires et arbitres du monde, et persécuter les Pontifes romains qui ne voulaient point sanctionner cette politique athée. Et nous avons vu cette politique du siècle finalement aboutir à la ruine de Jérusalem, de son temple et de son peuple, à la ruine et au démembrement de l'empire romain, à la ruine de l'empire grec, à la ruine des dynasties persécutantes d'Allemagne.

Philippe le Bel adopta cette politique comme une prérogative de la couronne de France ; elle porta bien vite ses fruits naturels. Si le roi, comme roi, est au dessus de la loi de Dieu interprétée par l'Église de Dieu ; si le roi, comme roi, est au dessus de la conscience ; si le roi, comme roi n'a de règle que son intérêt du moment, il sera des princes comme du roi, des seigneurs comme des princes, des pères de famille comme des seigneurs, de la nation entière comme de son chef, de tous et de chacun comme d'un seul. Nous en verrons les conséquences se développer avec le temps par des révolutions souvent terribles, jusqu'à ce que les sociétés temporelles s'écroulent, ou peu s'en faut. Les princes commenceront dans les palais, les goujats fi-

(1) Vie, l. II, c. X. — (2) Sap. II, 11 et 12.

niront dans les rues. Quelque temps après Philippe le Bel, nous avons vu les princes français se dispensant d'avoir ni foi ni loi, se tuer, se trahir les uns les autres et réduire la France à deux doigts de sa perte. Une jeune fille, suscitée de la Providence, la sauve des mains de l'étranger. Mais ses princes ne sont pas encore revenus de leur politique nouvelle que, comme princes, ils ne sont pas soumis à la loi de Dieu interprétée par son Eglise. Au mépris de la subordination féodale, au mépris de leurs serments, ils conspirent les uns contre les autres, ils conspirent les uns et les autres contre le roi et plus encore contre le royaume, soit pour le démembrer, soit pour le vendre à l'étranger, soit pour s'en emparer eux-mêmes. Quelle confusion tout cela ne dut-il pas produire dans les idées, et par suite dans les choses ?

Pour augmenter encore cette anarchie de principes, les enfants dégénérés de saint Louis, les rois *très chrétiens* font alliance avec les Mahométans contre les Chrétiens, avec les protestants d'Allemagne contre les catholiques, tandis qu'ils punissent suivant les lois les huguenots ou protestants de France. La dégénération croissant toujours, il faudra que le peuple français se ligue saintement pour conserver l'unité de la France avec elle-même, contre l'apostasie des enfants de saint Louis, Bourbons et Condés, qui renient la France catholique, la France de saint Louis, de Charlemagne et de Clovis, pour en faire une colonie huguenote de Genève, de Berne ou de Wittemberg. Il faudra que le peuple catholique de France, pour demeurer toujours un avec soi-même, le premier des peuples chrétiens, contraigne le fils renégat de saint Louis Henry IV, de revenir à la foi de ses pères, à la foi originelle de la France, de l'Europe et du monde. Cependant le peuple catholique de France ne triomphera pas complètement de l'anarchie princière. Les Français renégats, connus sous le nom suisse de huguenots, obtiendront le privilège de rompre l'unité de la France et d'y établir un gouvernement autre que le sien. Les Français équivoques, connus sous le nom de politiques, conspirent encore sous Henri IV, pour démembrer la France et s'en partager les lambeaux ; le duc de Biron, leur chef, est convaincu et décapité l'an 1602. Les catholiques ont toujours demandé la publication civilement légale du concile de Trente, comme règle fondamentale pour réformer les abus dans le clergé et dans le peuple : cette publication n'a lieu que dans le dernier parlement de la ligue ; ailleurs elle rencontre l'opposition des politiques, qui vivent des abus. La ligue même ne fut pas complétement ce qu'elle devait être ; formée pour conserver la France dans la foi et dans l'unité de l'Eglise catholique, elle devait naturellement reconnaître pour son chef le chef même de l'Eglise, et lui réserver la décision des affaires majeures, comme faisaient les ligues catholiques d'Allemagne sous les empereurs schismatiques ou excommuniés. La ligue française reconnut bien le Pape pour allié mais non pour chef, et laissa la décision des questions les plus importantes errer à l'aventure, au jugement variable de quelques docteurs ou de quelques mauvaises têtes : ainsi le meurtre des rois Henri III et Henri IV fut-il successivement provoqué, loué, blâmé, justifié par la même faculté de Sorbonne ; chose qu'on ne vit jamais dans les ligues catholiques d'Allemagne, lors des grandes luttes entre les empereurs et les Pontifes romains.

Quant à Henri IV, il revint à la foi de saint Louis, mais il n'en prit ni les mœurs ni la politique. « Henri IV, dit Sismondi, ne donnait pas plus de deux heures chaque jour aux affaires ; accoutumé à la vie active, comme aussi à la grossièreté, souvent à la débauche des corps de garde, il avait besoin d'être fortement excité. Il passait une partie de ses journées à la chasse, et, comme il était jaloux de cet exercice, ses ordonnances pour la conservation du gibier étaient non-seulement vexatoires, mais cruelles. Les délinquants devaient être mis à l'amende, et de plus battus de verges jusqu'à effusion de sang ; et les récidives les exposaient aux galères, ou même à la mort. » Quant aux marchands, artisans, laboureurs, paysans et autres telles sortes de gens roturiers, « non seulement la chasse leur était interdite, ils ne pouvaient point posséder des arquebuses et autres armes, et les officiers des chasses coupaient les jarrets de derrière de leurs chiens. — A son retour de la chasse, le roi passait les soirées au jeu ; il s'y livrait avec passion, en homme qui avait éprouvé les émotions fortes de la guerre, et qui aimait à tenter la fortune. Il y perdait des sommes très-considérables, et l'exemple qu'il donnait était plus fâcheux encore, outre qu'il le mettait en relation avec des gens indignes de l'approcher. Mais la passion qui entraînait Henri plus que la chasse et le jeu, c'était son goût pour les femmes : il oubliait avec elles toute prudence, toute dignité, tout soin de ses intérêts, et même toute loyauté envers ses amis ; car il rapportait immédiatement à ses maîtresses les avis qu'on lui avait donnés sur elles, puis il les servait dans leur ressentiment. Il était cependant arrivé à un âge qui aurait dû lui inspirer de la retenue. Il grisonnait, les rides couvraient son front et ses joues amaigries ; le nez et le menton se mêlaient l'un à l'autre ; enfin sa peau avait une odeur repoussante (1) ».

Le mariage de Henri IV avec Marie de Médicis en 1600, la naissance du dauphin Louis XIII en 1601, ni n'arrêtèrent ni n'interrompirent le scandale de ces adultères qui déshonoraient le trône de saint Louis. « La cour et le plus grand nombre des gentilshommes se plongeaient avec une ardeur nou-

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXII, p. 22, 26-28.

velle dans tous les genres de dérèglements. La corruption des mœurs était universelle; les exemples de Henri III n'étaient point oubliés parmi des seigneurs dont le plus orgueilleux ou le plus à la mode lui devaient leur élévation; le langage était d'un cynisme rebutant; et Henri IV, alors âgé de cinquante ans, et de qui on aurait pu attendre plus de gravité et de sagesse, était celui qui contribuait le plus au désordre (1) ».

Une de ces grandes affaires, pour laquelle il sollicita plus d'une fois l'intervention de Sully, son principal ministre, ce fut d'apaiser les rivalités entre son épouse légitime et une demi-douzaine de femmes adultères, qui se prostituaient à lui par avarice ou ambition, et à d'autres par luxure (2). On dit même qu'un des motifs de la dernière guerre qu'il entreprit fut d'enlever au prince de Condé sa femme, de la faire divorcer, puis de l'épouser à la place de la reine, qu'il eût répudiée de son côté (3). Pour placer tous ses enfants adultérins, l'un fut fait évêque de Metz, une autre abbesse de Fontevrault, une autre abbesse de Chelles. Singulière façon de réformer le royaume et l'Église.

Le cardinal de Richelieu nous dépeint Henri IV comme le protestant Sismondi. « Comme roi, dit il, ce prince avait de grandes qualités; comme père, de grandes faiblesses, et comme sujet aux plus grands dérèglements des passions illicites de l'amour, un grand aveuglement. Quiconque considérera l'entreprise qu'il fait sur la fin de ses jours ne doutera pas du bandeau qu'il a sur les yeux, puisqu'il s'embarquait en une guerre qui semblait présupposer qu'il fût au printemps de son âge; au lieu qu'approchant de soixante ans, qui est au moins l'automne des plus forts, le cours ordinaire de la vie des hommes lui devait faire penser à sa fin, causée peu après par un funeste accident ».

Quant à la cause providentielle de ce dernier malheur, le cardinal dit que les uns l'attribuaient au peu de soin qu'eut ce prince d'accomplir la pénitence qui lui fut imposée lorsqu'il reçut l'absolution de l'hérésie; d'autres, à la coutume qu'il avait de favoriser sous main les duels, contre lesquels il faisait des lois et des ordonnances; d'autres, à ce qu'il n'entreprit sa dernière guerre sans autre fin que d'assouvir ses sensualités au scandale de tout le monde; quelques uns, à ce qu'il n'avait pas extirpé l'hérésie de ses États. « Pour moi, ajoute le cardinal, je dirais volontiers que: ne se contenter pas de faire un mal s'il n'est aggravé par des circonstances pires que le mal même; ne se plaire pas aux fornications et adultères s'ils ne sont accompagnés de sacrilèges; faire rompre des mariages pour, à l'injure des plus saints mystères, satisfaire à ses appétits déréglés, et, par ce moyen, introduire une coutume de violer les sacrements et de mépriser ce qu'il y a de plus saint en notre religion; c'est un crime qui, à mon avis, attire autant la main vengeresse du grand Dieu que les fautes passagères de légèreté sont dignes de miséricorde (4). » Certes, lorsqu'un cardinal et un huguenot s'accordent à juger un homme de la même manière, cela mérite attention.

Quant à sa politique, un seul fait suffira. L'an 1610, il avait préparé une expédition formidable qui allait mettre en feu toute l'Europe; le Pape l'en blâma fortement: le but de cette expédition était d'aller en Allemagne soutenir le parti protestant contre le parti catholique, sous prétexte qu'il fallait abaisser la maison d'Autriche, soutien du catholicisme. Et de l'aveu des protestants Sismondi et Menzel la maison d'Autriche était tombée si bas, qu'elle ne devait plus inspirer aucune crainte (5). Un autre but de cette guerre, comme nous avons vu, était d'enlever sa femme au prince de Condé, prince que Henri IV disait être son propre fils à lui (6). Telle était la politique de Henri IV dans sa dernière guerre, lorsque, après avoir nommé sa femme régente et l'avoir fait couronner reine, sur le point de se mettre en campagne, il fut assassiné par Ravaillac, le quatorze mai 1610, dans la cinquante-huitième année de son âge.

François Ravaillac était né à Angoulême d'un père que la perte d'un procès avait réduit à l'aumône. Il se fit clerc et valet de chambre d'un juge, travailla chez des procureurs, et devint en même temps praticien, solliciteur de procès et maître d'école. Il fut longtemps détenu pour dettes à Angoulême. Il eut dans sa prison, comme il témoigna lui-même, des visions comme des sentiments de feu, et de soufre et d'encens. Dans un de ses voyages à Paris, il prit l'habit de frère convers chez les Feuillants, et fut renvoyé, six semaines après comme visionnaire. Un jour, il pria le sieur de la Force de vouloir le faire parler au roi, « afin de déclarer à sa majesté les intentions où il était depuis longtemps de le tuer, n'osant le déclarer à aucun prêtre ni à aucun autre, parce que, l'ayant dit à sa majesté, il se serait désisté tout à fait de cette mauvaise volonté. » Il tua le roi dans son carrosse, arrêté par un embarras de charrettes; et il le tua de deux coups de couteau, au milieu de sept seigneurs et officiers, qui ne s'en aperçurent pas. Il aurait pu s'esquiver dans le premier trouble, il se laissa prendre tenant le couteau à la main. Il soutint constamment, dans les quatre interrogatoires qu'il subit, qu'il n'avait été induit par personne à entreprendre cet attentat; qu'il avait éprouvé des tentations de tuer le roi; que quelquefois il y cédait, et d'autres non; qu'enfin il n'avait été mû que par sa volonté seule, et qu'il ne l'avait déclaré à personne. Le 27 mai, il fut déclaré par le parlement criminel de lèse-majesté divine et humaine au premier chef; condamné à être tenaillé, avec verse

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, p. 87 et 88. — (2) P. 141. — (3) P. 154, 155, 170, 171. — (4) *Mémoires du cardinal de Richelieu*, an 1610. — (5) P. 85 et 141. — (6) P. 170.

ment, dans les plaies, de plomb fondu, d'huile bouillante, etc. ; à avoir la main droite, tenant le couteau parricide, brûlée du feu de soufre; à être ensuite écartelé, avoir les membres réduits en cendres, et les cendres jetées au vent. Il fut ordonné par le même arrêt que la maison où il était né serait démolie; que son pére et sa mère sortiraient, dans quinzaine, du royaume, avec défense d'y rentrer, sous peine d'être pendus et étranglés; enfin, que ses frères, sœurs, oncles, etc., quitteraient le nom de Ravaillac pour en prendre un autre, à quoi ils seraient tenus sur les mêmes peines.

Deux célèbres docteurs de Sorbonne, Filesac et Ganaches, l'assistèrent dans ses derniers moments. Lorsqu'ils eurent commencé à haute voix le *Salve, Regina*, la foule s'écria qu'il ne fallait pas prier pour le méchant dammé, et contraignit les docteurs de cesser. Ravaillac dit alors: « Si j'eusse pensé de voir ce que je vois, et un peuple si affectionné à son roi je n'eusse jamais entrepris le coup que j'ai fait, et m'en repens de bon cœur; mais je m'étais fortement persuadé, vu ce que j'en entendais dire, que je ferais un sacrifice agréable au public et que le public m'en aurait de l'obligatoin, tandis que je vois, au contraire, que c'est lui qui fournit les chevaux pour me déchirer.» Il demanda l'absolution au docteur Filesac, qui répondit: Il nous est défendu de la donner, en crime de lése-majesté, à moins que le coupable ne révèle ses fauteurs et ses complices, — Je n'en ai point; il n'y a que moi qui l'aie fait; donnez-moi l'absolution à condition, et vous ne pouvez ainsi la refuser. — Eh bien! je vous la donne en ce cas, reprit le confesseur; mais si le contraire était vrai au lieu de l'absolution, je vous prononce votre damnation éternelle; et pensez-y, si vous voulez. — Je reçois l'absolution à cette condition. — Ce furent les dernières paroles de Ravaillac (1).

On le voit, il croyait en catholique, mais avait agi en protestant. Il croyait, du moins implicitement, que, dans les choses extraordinaires, l'individu ne doit point s'en rapporter à lui même, mais au jugement de l'Église. Pour tuer Henri IV, il agit comme Luther pour révolutionner l'Allemagne, comme Calvin pour révolutionner la France, comme Cromwell et les autres huguenots d'Angleterre et d'Ecosse pour couper la téte à Charles I[er] : il agit d'aprés les visions de sa tête. Un seul point où il s'éloigne de Cromwell, de Luther et de Calvin, c'est qu'il se repent de son crime. A la place de Ravaillac, ceux-ci auraient dit: Je suis sûr d'avoir été une fois dans la grâce de Dieu, donc j'y suis encore. Dieu opère en nous le mal comme le bien, donc je suis innocent; donc le poignardement de Henri IV est une action divine. Il ne faut écouter que soi, et non l'Église; donc je suis en régle.

Quant aux sentiments personnels de Henri IV sur la religion, il confessa un jour à la reine sa femme qu'au commencement qu'il fit profession d'être catholique, il n'embrassa qu'en apparence la vérité de la religion pour s'assurer en effet sa couronne; mais que depuis la conférence qu'eut à Fontainebleau le cardinal du Perron avec du Plessis Mornay, il détestait la créance des huguenots autant pour raison de conscience que leur parti par raison d'Etat. Voilà ce que rappelle le cardinal de Richelieu dans ses mémoires (2). D'un autre côté, on lit dans la vie du confesseur du roi, le père Coton: « Henri avait des moments de dévotion admirables. Il fondait en larmes aux pieds de son confesseur, et cette grande âme, qui ne savait point feindre, paraissait si touchée de Dieu, qu'elle ne laissait aucun lieu de douter de la sincérité de sa pénitence. Il fit d'abord une confession générale de toute sa vie avec une exactitude extrême, et il expérimenta dans cette action, par la consolation qu'il en reçut, ce que tant d'autres ont avoué depuis lui, qu'il n'y a rien de plus injuste que d'appeler la confession, comme ont fait Luther et Calvin, le supplice et la torture des âmes. Il passait quelquefois des jours entiers dans les exercices de piété, ne traitant et ne parlant que de Dieu et des choses du salut. Jamais il n'avait fait paraître de si grands sentiments de piété et un plus grand désir de se sauver que la dernière année de sa vie. Dans les fêtes même et dans les lieux de réjouissances, il pensait aux vérités du salut. Etant à Saint-Denis au couronnement de la reine, qui fut la veille de sa mort, il fit monter le père Coton dans une tribune vitrée, qu'il s'était fait faire pour voir la cérémonie sans être vu. Là, considérant le grand monde qui occupait le chœur de l'église sur des amphitéatres qui touchaient aux voûtes, il tira le père à quartier, et lui faisant remarquer cette multitude de gens entassés les uns sur les autres: *Vous ne savez pas*, lui il, *à quoi je pensais tout à l'heure, en voyant cette grande assemblée ? je pensais au jugement dernier, et au compte que nous y devons rendre à Dieu* (3). »

Nous avons vu quelle amitié régnait entre Henri IV, saint François de Sales et le sieur Deshayes. Le 27 mai 1610, le second écrivit au troisième en ces termes : « Ah! monsieur mon ami, il est vrai, l'Europe ne pouvait avoir aucune mort plus lamentable que celle du grand Henri IV. Mais qui n'admirerait avec vous l'inconstance, la vanité et la perfidie des grandeurs de ce monde! Ce prince ayant été si grand en son extraction, si grand en la valeur guerrière, si grand en victoires, si grand en triomphes, si grand en bonheur, si grand en paix, si grand en réputation, si grand en toutes sortes de grandeurs, hé! qui n'eût dit, à proprement parler, que la grandeur était inséparablement liée et collée

(1) *Biog. univ.*, t. XXXVII. — (2) *Ibid.*, un peu après le commencement. — (3) *Vie du P. Coton* par le P. d'Orleans, p. 141.

à sa vie, et que lui avant juré une inviolable fidélité, elle éclaterait en un feu d'applaudissements à tout le monde, par son dernier moment, qui la terminerait en une glorieuse mort? Non, certes, monsieur, il semblait bien qu'une si grande vie ne devait finir que sur les dépouilles du Levant, après une finale ruine de l'hérésie et du turkisme. Ces quinze ou dix huit ans que sa forte complexion et sa santé et que tous les vœux de la France, et de plusieurs gens de bien hors de la France, lui promettaient encore de vie vigoureuse, eussent été suffisants pour cela : et voilà qu'une si grande suite de grandeur aboutit à une mort qui n'a rien de grand que d'avoir été grandement funeste, lamentable, misérable et déplorable ; et celui que l'on eût jugé presque immortel, puisqu'il n'avait pu mourir parmi tant de hasards, desquels il avait si longuement fendu la presse pour arriver à l'heureuse paix de laquelle il avait été jouissant ces dix années dernières, le voilà mort d'un contemptible coup de couteau, et par la main d'un jeune homme inconnu, au milieu d'une rue! *Enfants des hommes, jusqu'à quand serez-vous si pesants de cœur? Pourquoi chérissez-vous la vanité, et pourquoi pourchassez vous le mensonge ?*... Au demeurant, le plus grand bonheur de ce grand roi défunt fut celui par lequel, se rendant enfant de l'Église, il se rendit père de la France ; se rendant brebis du grand pasteur, il se rendit pasteur de tant de peuples : et convertissant son cœur à Dieu, il convertit celui de tous les bons catholiques à soi. C'est ce seul bonheur qui me fait espérer que la douce et miséricordieuse providence du Père céleste aura insensiblement mis dans ce cœur royal, en ce dernier article de sa vie, la contrition nécessaire pour une heureuse mort. Ainsi priai je cette souveraine bonté qu'elle soit pitoyable à celui qui le fut à tant de gens; qu'elle pardonne à celui qui pardonna à tant d'ennemis, et qu'elle reçoive cette âme réconciliée à sa gloire, qui en reçut tant en sa grâce après leur réconciliation (1). »

De son côté, le pape Paul V dit au cardinal d'Ossat, ambassadeur de France à Rome: Vous avez perdu un bon maître, et moi mon bras droit.

Henri IV eut pour successeur son fils Louis XIII, âgé de dix-huit ans et demi, sous la tutelle de la reine, sa mère, Marie de Médicis, qui le jour même de la mort de son époux, quatorze mai 1610, fut déclarée régente du royaume par le parlement de Paris. Louis XIII fut sacré à Reims le 17 octobre de la même année ; déclaré majeur en 1614; il épousa Anne d'Autriche en 1615, en eut, l'an 1638, un fils, Louis XIV ; mit la même année son royaume sous la protection de la sainte Vierge, et mourut le 14 mai 1643 entre les bras de saint Vincent de Paul. Il était essentiellement juste et religieux ; ses intentions étaient pures, son esprit droit, et ne lui manquait pas de discernement. Quand il jugeait d'après lui, il jugeait bien, et on ne le gouvernait guère qu'en le persuadant. Sobre, chaste, ennemi du faste, il ne se permettait guère d'autres amusements que la chasse, pour laquelle il était passionné, sans que cependant elle l'entraîna jamais à oublier ses devoirs de roi. Sa piété était sincère, même timorée. En 1638, il choisit le 15 août, fête de l'Assomption, pour mettre sa personne, sa couronne et la France, sous la protection de la mère de Dieu; et il ordonna, par une déclaration du 10 février suivant, que tous les ans on fit une procession solennelle à Notre Dame de Paris et dans tout le royaume, en mémoire de cette consécration: c'était pour remercier la sainte Vierge, comme ayant conservé la France au milieu des troubles dont elle avait été agitée.

Nous l'avons vu par saint François de Sales, les bons catholiques s'attendaient à ce que Henri IV, revenu à la foi et monté sur le trône de saint Louis, reprendrait et achèverait la grande entreprise de saint Louis et de Charlemagne, le triomphe de la chrétienté catholique, sur l'hérésie et le mahométisme; qu'il ferait de la Méditerranée un lac français; que, sur les bords de ce lac, on verrait le peuple de saint Louis et de Charlemagne propageant la civilisation chrétienne en Afrique par Alger et Tunis, en Grèce par Thessalonique et Constantinople, en Égypte par Alexandrie et le Caire, en Syrie par Jérusalem, Tyr et Damas; et puis donnant la main, par dessus le Danube, à l'Autriche, par-dessus le Tigre et l'Euphrate à l'Espagne et au Portugal de l'Inde, pour ruiner finalement l'hérésie et le turkisme, le despotisme d'un chacun et le despotisme d'un seul, et faire désirer partout le gouvernement chrétien de saint Louis et de Charlemagne. C'est sur les dépouilles de l'Orient, ainsi vaincu et régénéré, que François de Sales et les bons catholiques s'attendaient à voir s'endormir Henri IV.

La seule application à une si glorieuse entreprise lui eût fait un bien immense: elle eût occupé dignement toutes les puissances de son âme et de son génie; elle eût brisé ces honteux liens qui l'enchaînaient aux pieds de quelques femmes adultères; elle en eût fait le héros-modèle de sa famille, de son peuple, de l'univers; il eût transformé les guerres intestines de la France et de l'Europe en une sainte croisade, en consacrant à la gloire de Dieu et de l'humanité, l'exubérance guerrière des princes et des peuples. Mais ces grandes idées n'apparaissent que dans François de Sales, on n'en découvre pas une trace dans Henri IV ni dans ses ministres. Aussi verrons nous les princes français se ruiner les uns les autres et fatiguer la France par des intrigues de cour, des troubles, des guerres civiles; le plus haut que s'élèvera leur politique sera de faire

(1) *Œuvres complètes de S. F. de Sales*, t. III, p. 607.

la guerre à une autre nation chrétienne, au profit de l'hérésie et du turkisme, au profit du despotisme d'un chacun et du despotisme d'un seul.

Il n'y avait ni l'un ni l'autre dans les siècles du moyen âge. L'Allemagne avait son empereur élu par les princes, puis ses princes plus ou moins héréditaires, ses villes libres, ses diètes ou états généraux, chacun avec ses droits ou privilèges. S'élevait-il une difficulté sérieuse entre l'empereur et l'empire? elle était déférée au chef de la chrétienté entière, qui intervenait comme médiateur et comme juge spirituel des consciences. A la révolution de Luther, bien des populations et des villes d'Allemagne s'imaginèrent qu'en déniant au Pape cette intervention traditionnelle dans leurs affaires, pour ne reconnaitre que l'autorité des princes, elles jouiraient de bien plus de liberté. Comme l'a remarqué le protestant Menzel, ce fut de leur part une illusion grossière. Bientôt elles se virent privées de leurs anciens droits et franchises, de leur constitution représentative, et parquées comme des troupeaux sous le despotisme spirituel et temporel d'un seul.

Dans l'Angleterre catholique du moyen âge, il n'y avait également ni despotisme d'un seul ni despotisme d'un chacun. C'était une constitution fondamentale dont nous avons vu les principaux articles proposés par le pape Adrien Ier et acceptés par les assemblées de la nation : c'étaient des rois plus ou moins électifs, plus ou moins héréditaires, avec deux chambres représentatives, qui avaient plus ou moins de part à la confection des lois et au vote des impôts publics. S'élevait-il quelque difficulté sérieuse entre le roi et son peuple, ou entre l'Angleterre et une autre nation ? nous avons vu recourir au Pape, non-seulement comme au pasteur suprême de tous les Chrétiens, mais encore comme au suzerain spécial de l'Angleterre. Jacques Stuart, successeur d'Elisabeth, crut faire merveille, non seulement de dénier au Pape sa primauté spirituelle et sa suzeraineté temporelle, mais de s'attribuer à lui-même la primatie spirituelle, avec l'absolutisme royal, comme tenant la souveraineté immédiatement de Dieu et non pas de Dieu par le peuple. Il essaya, lui et son successeur, de gouverner d'après ces principes. Mais les populations d'Angleterre ne furent pas si endurantes que celles d'Allemagne ; Charles Ier paya son absolutisme de la tête, et sa dynastie du trône.

En France, depuis que France il y a, il n'existait ni hérésie ni turkisme, ni despotisme de chacun, ni despotisme d'un seul. Sous les deux premières races, voici quels étaient les rapports de la nation avec son chef ou avec ses chefs. Childéric, père de Clovis, nous a dit saint Grégoire de Tours, régnait sur la nation des Francs, lorsqu'il se mit à déshonorer leurs filles. Eux, indignés de cela, le chassent du royaume. Enfin, après l'avoir chassé, ils choisissent unanimement pour roi le Romain Egidius commandant des troupes de l'empire, qui régna sur eux pendant huit ans. Au bout de ces huit années, Childéric, qui s'était réfugié dans la Thuringe, revint à la prière des Francs, et fut rétabli dans la royauté de telle sorte qu'il régna conjointement avec Egidius (1). — Ainsi donc au commencement de la première dynastie, la royauté des Francs n'était ni héréditaire ni inamissible. Les Francs expulsent du trône et du royaume Childéric, parce qu'il se conduit mal, et ils élisent à sa place, non pas un homme de sa famille, non pas un homme de la nation, mais un étranger, mais un Romain qui commandait dans ces quartiers les troupes impériales : et quand, après huit ans de déposition et de bannissement, ils veulent bien rappeler Childéric, ils partagent la royauté entre ces deux. *His ergo regnantibus simul* (2).

Sous la seconde dynastie, non pas lorsqu'elle commence, mais lorsqu'elle est bien affermie sur le trône, par exemple sous Charlemagne, nous avons vu une charte de 806 pour diviser l'empire des Francs entre ses trois fils Charles, Louis et Pépin. Cette charte, jurée par les grands de l'empire, est envoyée au pape Léon III, afin qu'il la confirme de son autorité apostolique. Le Pape, l'ayant lue, y donne son assentiment et la souscrit de sa main. L'article cinq de cette charte est conçu en ces termes : « Si l'un des trois frères laisse un fils que le peuple veuille élire pour succéder à son père dans l'héritage du royaume, nous voulons que les oncles de l'enfant y consentent, et qu'ils laissent régner le fils de leur frère dans la portion du royaume qu'à eue leur frère, son père (3). » Cet article est, comme on voit, une preuve authentique qu'au temps et dans l'esprit de Charlemagne, les fils d'un roi ne succédaient point de droit à leur père, ni par ordre de primogéniture, mais qu'il dépendait du peuple d'en choisir un. Il ne faut pas oublier que cet article si libéral et si populaire est de la main de Charlemagne, qui pourtant s'entendait à régner.

Mais nous avons vu quelque chose de bien plus curieux et de plus complet : c'est une charte constitutionnelle dans toutes les règles une charte constitutionnelle du fils de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, mais de Louis le Débonnaire tranquille sur son trône, respecté et obéi de tout le monde ; une charte constitutionnelle proposée, délibérée, consentie, jurée en 817 ; relue, confirmée et jurée de nouveau en 821 ; envoyée enfin à Rome, et ratifiée par le pape Pascal.

Oui, en 817, l'empereur Louis le Débonnaire convoqua à Aix-la-Chapelle *l'assemblée générale de son peuple*, suivant son expression, à la fin

(1) *Greg. Turon. Hist. Franc.*, l. II, c. XII. — (2) Greg. Turon. *Hist. Franc.*, l. II, c. XII. — (3) Baluz. *Capit. reg. Fr.*, t. I, col. 573.

de partager l'empire des Francs entre ses trois fils, Lothaire, Louis et Pepin ; d'en élever un à la dignité d'empereur, pour maintenir l'unité de l'empire ; régler les rapports entre le nouvel empereur et les deux rois ses frères ; de fixer la part d'autorité qu'aurait l'assemblée de la nation pour juger leurs différends et pour élire des rois parmi leurs descendants. Et, afin que tout cela se fit, non par une présomption humaine, mais par la volonté divine, on indiqua et on observa religieusement, comme disposition préalable, trois jours de prières, de jeûnes et d'aumônes (1).

Louis le Débonnaire déclare donc, dans le préambule de cette charte, que son suffrage et les suffrages de tout le peuple s'étant portés sur son fils Lothaire pour la dignité impériale, cette unanimité fut regardée comme un signe manifeste de la volonté divine, et Lothaire associé en conséquence à l'empire.

Le dixième article de cette charte est surtout remarquable. Il est dit : « Si quelqu'un d'entre eux (les trois frères), ce qu'à Dieu ne plaise, devenait oppresseur des églises et des pauvres, ou exerçait la tyrannie, qui renferme toute cruauté, ses deux frères, suivant le précepte du Seigneur, l'avertiront secrètement jusqu'à trois fois de se corriger. S'il résiste, ils le feront venir en leur présence, et le réprimanderont avec un amour paternel et fraternel. Que s'il méprise absolument cette salutaire admonition, la sentence commune de tous décernera ce qu'il faut faire de lui, afin que, si une admonition salutaire n'a pu le rappeler des excès, il soit réprimé par la puissance impériale et la commune sentence de tous (2). » Tel est le dixième article. On y voit que, dans l'esprit et dans la législation des Français du neuvième siècle, leurs rois n'étaient pas irresponsables devant les hommes, mais justiciables de l'assemblée nationale.

Le quatorzième article ne mérite pas moins d'attention : « Si l'un deux laisse en mourant des enfants légitimes, la puissance ne sera point divisée entre eux, mais le peuple assemblé en choisira celui qu'il plaira au Seigneur, et l'empereur le traitera comme un frère et un fils, et, l'ayant élevé à la dignité de son père, il observera en tout point cette constitution à son égard. Quant aux autres enfants on les traitera avec une tendre attention, suivant la coutume de nos parents. Que si l'un d'eux, ajoute l'article quinze, meurt sans laisser d'enfants légitimes, sa puissance retournera au frère aîné, c'est à dire à l'empereur. S'il laisse des enfants illégitimes nous recommandons d'user envers eux de miséricorde. » Le dix huitième et dernier article porte : « Si celui de nos fils qui, par la volonté divine, doit nous succéder, meurt sans enfants légitimes, nous recommandons à tout notre peuple fidèle, pour le salut de tous, pour la tranquillité de l'Église et pour l'unité de l'empire, de choisir l'un de nos fils survivants, en la même manière que nous avons choisi le premier, afin qu'il soit constitué, non par la volonté humaine, mais par la volonté divine (3). »

Tels sont les principaux articles de la charte de partage et de constitution proposée, délibérée, consentie et jurée en 817 dans l'assemblée nationale d'Aix-la-Chapelle ; relue, jurée et confirmée de nouveau l'an 821 dans l'assemblée nationale de Nimègue ; portée enfin à Rome par l'empereur Lothaire d'après les ordres de son père, et confirmée par le chef de l'Église universelle. Ces articles sont certainement curieux et importants ; car, suivant qu'ils sont appréciés ou méconnus, il donnent un sens tout différent à l'histoire de France, ancienne et moderne.

Par exemple, pour nous en tenir à ce qu'il y a de plus général dans cette charte de 817, Louis le Débonnaire déclare que son fils Lothaire a été élevé à l'empire, non par la volonté humaine, mais par la volonté divine ; et la preuve qu'il en donne, c'est qu'après avoir consulté Dieu par la prière, le jeûne et l'aumône, tous les suffrages se sont réunis sur Lothaire. Ainsi, dans l'idée de Louis et de son époque, la volonté divine se manifestait par la volonté calme, unanime et chrétiennement réfléchie de la nation : le droit divin et le droit national ne s'excluaient pas, comme on l'a niaisement supposé de nos jours, mais ils rentraient l'un dans l'autre. Les théologiens et les jurisconsultes du moyen âge, parmi eux Hincmar de Reims, résumés par les jésuites Bellarmin et Suarès, ont pensé de même ; ils ont généralement regardé Dieu comme la source de la souveraineté, et le peuple comme le canal ordinaire.

C'est même sur ce principe fondamental que repose originellement la légitimité de la troisième dynastie, conséquemment celle des Bourbons. Sur la fin du dixième siècle, nous avons vu ces deux faits. A la mort de Louis IV, son oncle Charles, duc impérial de Lorraine réclame le royaume de France comme son héritage. Dans l'assemblée électorale des seigneurs, l'archevêque Adalbéron de Reims pose en principe que le royaume de France ne s'acquiert point par droit héréditaire. Et sur ce principe fondamental, rappelé par l'archevêque de Reims, l'assemblée nationale de 987 repousse les prétentions de l'héritier et descendant direct de Charlemagne, le duc Charles de Lorraine, et élit à sa place le duc de France Hugues Capet et son fils Robert.

Or, au commencement du dix-septième siècle, telle était l'ignorance des légistes français, qu'ils condamnaient, lacéraient, brûlaient par la main du bourreau les écrits de Bellarmin et de Suarès, parce que ces deux

(1) Baluz. *Capit. reg. Fr.* t. I, col. 57. — (2) *Ibid.*, col. 576. — (3) Art. 113, col. 577 ; art. 15 et 18, col. 578.

jésuites, de concert avec les théologiens et les jurisconsultes du moyen âge, y enseignaient l'ancien droit français : que la souveraineté vient de Dieu par le peuple; que les rois ne sont pas irresponsables devant les hommes; que leur puissance peut se perdre, et leurs sujets être déliés du serment de fidélité; que dans le doute, c'est au chef de l'Eglise universelle à décider ce qui regarde la conscience.

Aux états généraux de 1614, quelques-uns de ces légistes suggérèrent au tiers-état l'idée d'ériger en loi fondamentale du royaume et en dogme national : Que le roi tient sa puissance immédiatement de Dieu seul; qu'il ne peut en être privé, ni ses sujets dégagés de son obéissance, dans aucun cas, ni par aucune puissance quelconque sur la terre. — Ces légistes parlementaires, mais surtout les députés du tiers-état qui s'en laissèrent endoctriner, ne savaient trop ce qu'ils faisaient. Ils avaient sans doute intention de donner de l'importance aux parlements et aux états généraux. Mais, si le roi tient son pouvoir immédiatement de Dieu seul, et non pas de Dieu par le peuple, si, toujours et en tous cas, les sujets doivent lui obéir, sans que nulle autorité puisse jamais s'entremettre, quel besoin aura-t-il d'états généraux et de parlements, si ce n'est pour exécuter ses ordres? Ne pourra-t-il, ne devra-t-il pas dire : *l'Etat c'est moi ?* non pas moi et les états généraux, non pas moi, le clergé, la noblesse et le peuple, non pas moi et les deux chambres, non pas moi et le parlement : moi seul, et point d'autre. — Et, de fait, les états généraux de 1614 seront les derniers pendant près de deux siècles : on n'en reverra qu'en 1789, qui provoqueront des révolutions fondamentales et sanglantes, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, jusqu'à ce qu'on érige en dogme national, non pas d'adulation parlementaire de 1614, mais la doctrine des Jésuites Bellarmin et Suarès, la doctrine des théologiens et des jurisconsultes du moyen âge : que le roi tient son pouvoir de Dieu par le peuple; qu'il n'en est pas irresponsable devant les hommes; qu'il peut en être privé, et son peuple délié du serment de fidélité; que, dans le doute, c'est l'Eglise et son chef qui prononcent pour la conscience des catholiques.

L'adulation parlementaire de 1614 n'était pas d'origine française, mais anglicane. Nous avons vu l'apostat Cranmer supprimer le droit électoral du peuple anglais dans l'inauguration d'Edouard VI; nous avons vu le dogme de la royauté absolue et inamissible, à la suite de la papauté royale, monter sur le trône d'Angleterre avec les Stuarts; nous avons vu cette nouveauté politique provoquer le meurtre d'un Stuart, et puis l'expulsion de sa dynastie. En France, le dogme anglican de la royauté absolue et inamissible montera sur le trône avec les Bourbons, et, à la quatrième génération, produira des effets semblables. Ce qui montre qu'en France les rois ont été aussi sages que les parlements.

En 1614, le clergé français sut se garantir de cet anglicanisme. La chambre du tiers avait envoyé une députation à celle de la noblesse pour lui demander son adjonction au sujet de l'article. La noblesse répondit que comme cet article touchait aux matières de foi, elle croyait convenable, avant de rien statuer à cet égard, avant même de délibérer, de prendre avis de la chambre ecclésiastique. Celle-ci demanda communication de l'article : le tiers se refusa d'abord à cette demande, prétendant que l'article ne touchait en rien aux matières de foi; mais, enfin, sur une seconde instance, la communication fut accordée. La chambre ecclésiastique demanda que l'article fût retiré, et députa le cardinal Du Perron vers la chambre de la noblesse et du tiers pour y exposer les motifs de sa réclamation. La noblesse répliqua qu'éclairée comme elle l'avait été par le discours du cardinal, elle s'en remettait entièrement à la décision du clergé sur cette matière, comme sur toutes les matières de foi. Mais il n'en fut pas de même de la part du tiers, qui se refusa opiniâtrément à toute concession. D'un autre côté le parlement, de qui venait originairement l'article, le confirma par un arrêt; et ce ne fut qu'après de longues et difficiles négociations que le clergé parvint à surmonter toutes les résistances. Enfin l'affaire fut évoquée au roi, qui ordonna que l'article fût retiré. Peu à peu on cessa d'en parler et il n'en fut plus question.

La harangue du cardinal Du Perron est importante, et en soi, et en ce qu'elle expose les sentiments du clergé de France à cette époque. Il distingue trois choses mêlées ensemble dans l'article du tiers état. 1° Il condamne comme hérétique et impie, à la suite du concile de Constance, la doctrine qu'il est loisible à tout individu de tuer un roi dès qu'il est tyran; 2° il reconnaît que le roi de France n'a point de supérieur temporel sur la terre, comme c'était le cas de quelques autres; 3° le point litigieux, savoir : Le roi tient son pouvoir tellement de Dieu, qu'il ne peut en être privé, ni son peuple absous du serment de fidélité, dans aucun cas, ni par aucune autorité quelconque. Le cardinal fait voir que de prétendre ériger cette proposition en loi et dogme, et déclarer le contraire impie et détestable, comme faisait le tiers état, c'est tomber en quatre manifestes et graves inconvénients. 1° C'est forcer les âmes et jeter des pièges aux consciences, en les obligeant de croire et de jurer, comme doctrine de foi et conforme à la parole de Dieu, une doctrine dont le contraire est tenu pour vrai par toutes les autres parties de l'Eglise catholique et l'a été jusqu'ici par leurs propres prédécesseurs. 2° C'est renverser de fond en comble l'autorité de l'Église, et ouvrir la porte à toutes sortes d'hérésies, que de vouloir que les laïques, sans être guidés et précédés d'aucun concile œcuménique, ni d'aucune sentence ecclésiastique, osent entreprendre

de juger de la foi, et décider des parties d'une controverse, et prononcer que l'une est conforme à la parole de Dieu, et l'autre impie et détestable. 3° C'est nous précipiter en un schisme évident et inévitable; car tous les autres peuples catholiques tenant cette doctrine, nous ne pouvons la déclarer pour contraire à la parole divine et pour impie et détestable sans renoncer à la communion du chef et des autres parties de l'Eglise et sans confesser que l'Eglise a été depuis tant de siècles, non l'Église de Dieu, mais la synagogue de Satan; non l'épouse du Christ mais l'épouse du diable. 4° C'est non seulement rendre le remède que l'on veut apporter au péril des rois inutile, en infirmant par le mélange d'une chose contredite ce qui est tenu pour certain et indubitable, mais même, au lieu d'assurer la vie et l'état de nos rois, c'est mettre en plus grand péril l'un et l'autre, par la suite des guerres et autre discordes et malheurs que les schismes ont accoutumé d'attirer après eux.

Du Perron démontre ces quatre points, surtout le premier, avec une érudition prodigieuse et bien digérée. Dans le premier, il montre deux choses : l'une, que non-seulement toutes les autres parties de l'Eglise tiennent qu'en cas de princes hérétiques ou apostats, les sujets peuvent être absous du serment fait à eux ou à leurs prédécesseurs, mais même que, depuis onze cents ans, il n'y a eu siècle auquel en diverses nations cette doctrine n'ait été crue et pratiquée. L'autre chose, que cette doctrine a été constamment tenue en France, où nos rois, et particulièrement ceux de la dernière race, l'ont protégée par leur autorité et par leurs armes; où nos conciles l'ont appuyée et maintenue; où tous nos évêques et docteurs scolastiques, depuis que l'école de la théologie est instituée jusqu'à nos jours, l'ont écrite, prêchée et enseignée; et où finalement tous nos magistrats, officiers et jurisconsultes l'ont suivie et favorisée, même souvent pour des crimes de religion plus légers que l'hérésie et l'apostasie. Voilà ce que le cardinal Du Perron avance, soutient et prouve au long, avec l'approbation du clergé de France et de la noblesse.

Ce discours abonde d'observations frappantes et quelquefois poignantes de justesse. Il dit au tiers-état : « Il n'y a que vingt-cinq ans que ceux de votre ordre, emportés par le tumulte du temps, voulurent établir en pleins états une loi fondamentale d'Etat, toute contraire à celle de votre article (1) ». Pour refuser à l'Eglise et à son chef le pouvoir d'absoudre du serment de fidélité, les partisans de l'article s'appuyaient beaucoup de Barclay, auteur catholique d'Angleterre. Du Perron leur fait voir que Barclay admet quelque chose de bien autrement dangereux : savoir que les peuples peuvent secouer le joug des rois et s'armer contre eux en deux cas : lorsque le roi tend à ruiner le royaume ou la république, ou quand il veut rendre le royaume feudataire d'un autre (2). Or, qui ne voit que, le peuple étant ainsi juge dans sa propre cause, le sort des rois est bien autrement en péril que quand le jugement appartient à l'Église et à son chef. Cependant Barclay était un des écrivains qu'on célébrait et que l'on chérissait.

« Car, ajoute le cardinal, pourvu qu'un auteur dise quelque chose contre le Pape, qu'il mette tant qu'il voudra le salut des rois sous les pieds du peuple, il est embrassé, chéri et adoré. Et de cela il n'en faut point de meilleure preuve que l'édition de Gerson, que ceux mêmes qui ont été les premiers auteurs de l'article qu'on nous propose maintenant ont fait réimprimer depuis huit ans, avec inscriptions, images et éloges, à cause qu'il leur semble avoir écrit contre le Pape; car en son sermon, prononcé devant le roi Charles VII, au nom de l'Université de Paris, après avoir fait parler la Sédition qui veut que l'on use indifféremment et sans exception de cette règle de Sénèque : *Il n'y a point de sacrifice plus agréable à Dieu que l'occision des tyrans*, et qu'on l'emploie contre toutes sortes de personnes accusées de tyrannie, et sur toutes sortes de soupçons et de libelles diffamatoires; et la Dissimulation, qui veut, au contraire, que l'on n'en use jamais, mais que l'on endure tout des tyrans : il introduit la Discrétion, qui enseigne quand il faut en user, en ces mots :

Concluons de plus que, si le chef ou quelque autre membre de la république encourait un tel inconvénient qu'il voulût avaler le venin mortel de la tyrannie chaque membre en son lieu devrait s'y opposer de son pouvoir, par les moyens expédients, et tels qu'il ne s'ensuivît pas pis; car il n'est pas à propos, si la tête est affligée d'une petite douleur, que la main frappe, attendu que cela serait folie; ni ne faut pas la couper ou séparer incontinent d'avec le corps mais la médiciner doucement tant par de bonnes paroles qu'autrement, à l'exemple des prudents médecins. Il n'y aurait rien de plus déraisonnable et de plus cruel que de vouloir exclure la tyrannie par une sédition. J'appelle sédition une rébellion populaire sans cause et sans raison, qui est souvent pire que la tyrannie, etc. Il est besoin d'une grande et singulière discrétion, prudence et tempérance, pour repulser la tyrannie. Et pourtant il faut ouïr et ajouter foi aux philosophes, jurisconsultes, légistes, théologiens, aux hommes de bonne vie, de bonne et naturelle prudence et de grande expérience, dont il est dit : Es viellards se trouve l'expérience; car un seigneur, pour être pécheur en plusieurs cas, ne doit pas être incontinent jugé tyran (3).

« Et en l'œuvre des dix considérations contre les flatteurs des rois, où il récapitule une

(1) *Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France.* Paris, 1740, in-folio. *Réponse au roi du cardinal Du Perron*, col. 361. — (2) *Recueil*, etc., col. 377. — (3) Gerson, *Sermo ad reg. Franc. nom. univ. Paris.*

partie des discours de son sermon : *C'est erreur*, dit il, *de croire qu'un prince terrien ne soit obligé en rien durant sa domination à ses sujets ; car, selon le droit divin et la naturelle équité et la fin de la vraie domination, comme les sujets doivent foi, aide et service à leur seigneur, ainsi le seigneur doit à ses sujets foi et protection. Et si le prince les poursuit manifestement et avec obstination, en injure et de fait, alors cette règle naturelle : Il est licite de repousser la force par la force, et cette sentence de Sénèque : On ne peut immoler de victime plus agréable à Dieu qu'un tyran, ont lieu* (1).

« Et encore, reprend Du Perron, ce qui est plus étrange, c'est que ceux qui l'ont fait réimprimer n'ont daigné mettre, ni au commencement de ses œuvres ni à la marge de ces paroles, aucune note pour les censurer et avertir le lecteur de s'en donner de garde. Mais comment l'eussent-ils fait sans se condamner eux-mêmes, eux qui, durant les orages de ces derniers troubles, avaient été les porte-enseignes, ou plutôt porte-flambeaux de cette pernicieuse doctrine, et l'avaient soutenue et publiée contre le roi Henri III par thèses disputées et imprimées ? Car voici leurs mots : *Il est très-certain que de droit divin et naturel les États sont par-dessus les rois.* Et derechef : *Il a été licite à tous les peuples de France de prendre très-justement les armes contre le tyran*, c'est-à-dire contre le roi Henri III. Et un peu après : Ceux qui considèrent diligemment les choses jugeront que les ennemis éternels de la religion et de la patrie doivent être poursuivis, non-seulement par les armes publiques, mais même par le fer et les embûches des particuliers ; et que Jacques Clément, Dominicain, n'a été allumé d'autre désir que de l'amour des lois de sa patrie *et de zèle de la discipline ecclésiastique, par lequel ce restaurateur de notre liberté a imposé à son propre chef la grâce et à notre col les carquois d'or et colliers célestes de l'Église* ; ce que je dis, non point pour les scandaliser, car je cèle leurs noms, ni pour leur reprocher ce que la bonté et la clémence du roi a enseveli, mais pour montrer qu'ils se devraient contenter de vaquer le reste de leurs jours à laver et effacer leur offense avec leurs larmes, et non pas se mêler de faire des leçons du service des rois à ceux qui les ont bien et fidèlement servis, voire lors même qu'ils les persécutaient. Mais ce sont des esprits violents, qui, s'étant portés à une extrémité et ne pouvant demeurer au milieu, ont cru que le moyen de se justifier était de passer à l'autre, et se mettre à écrire et combattre contre le Pape (2). »

Aux états généraux de 1614 parut, comme député du Poitou, l'évêque de Luçon, depuis cardinal de Richelieu. Il harangua même Louis XIII, au nom du clergé, le jour de la clôture. Il signale entre autres l'abus de donner des abbayes à des laïques, même à des huguenots. Comme la présentation à la plus grande partie des cures de France était annexée à ces abbayes, il était comme impossible qu'elles fussent pourvues de bons pasteurs. Richelieu demande la réforme de ces abus.

Quant à la réformation générale du clergé de France, voici comme il s'exprime :

« Je sais bien qu'on peut dire que le dérèglement de nos mœurs est la principale cause de nos maux, et que par conséquent notre guérison dépend plus de nous que de tout autre. Nous le confessons avec larmes. Mais il faut considérer que les maux de l'Église sont divers ; qu'il y en a de deux natures : les uns qui tirent leur être de nos fautes, et les autres qui viennent d'autrui. A ceux-ci, votre majesté seule peut apporter remède, et c'est à nous principalement de travailler à la guérison des autres. Aussi sommes-nous résolus de reprendre notre première pureté ; et le désir que nous en avons, fait que nous supplions très humblement votre majesté de nous donner un aiguillon nouveau pour nous porter plus fortement à cette fin, et une règle pour nous y conduire.

« Un aiguillon, faisant telle estime de ceux qui s'acquitteront de leur devoir, et méprisant en telle sorte ceux qui, le négligeant feront gloire de leur honte, qu'au lieu d'un seul motif que nous avons maintenant pour nous porter au bien, nous en ayons deux, la gloire de Dieu et l'honneur du monde.

« Une règle, nous accordant le saint et sacré concile de Trente, si utile pour la réformation des mœurs. Je pourrais m'étendre sur ce sujet, et mon dessein était de le faire ; mais, pressé du temps, je me contenterai de faire voir en peu de mots à votre majesté que toutes sortes de considérations la convient à recevoir et faire publier ce saint concile : la bonté de la chose, l'autorité de la cause, la sainteté de sa fin, le fruit que produisent ses constitutions, le mal que nous cause le délai de sa réception, l'exemple des princes chrétiens, et la parole du feu roi, son père.

« La bonté de la chose : nous offrons à justifier qu'il n'y a rien en ce concile qui ne soit très saint. — L'autorité de sa cause : puisqu'il est fait par l'Église universelle, dont l'autorité est si grande, que sans elle saint Augustin ne veut pas croire à l'Évangile. — La sainteté de sa fin : puisqu'elle n'est autre que la conservation de la religion, et l'établissement d'une vraie discipline en l'Église. — Le fruit que produisent ses constitutions : puisqu'en tous les pays qui l'observent, l'Église subsiste avec règle. — Le mal que nous cause le délai de sa réception : puisqu'à ce sujet, beaucoup font mauvais jugement de notre créance, estimant que, n'admettant pas ce concile, nous en rejetons la doctrine, que nous sommes obligés de professer sous peine d'hérésie. — L'exemple des princes chrétiens : puisque l'Espagne, l'Italie, la Pologne, la

(1) Gerson, *Consid.*, 7, *contra adulat.* — (2) *Recueil*, etc., col. 378 et seq.

Flandre et la plus grande partie de l'Allemagne l'ont reçu. — La parole du feu roi, son père : puisque c'est une des conditions auxquelles il s'obligea solennellement lorsque l'Église le reçut entre ses bras,

« La moindre de ces considérations est suffisante pour porter votre majesté à nous accorder cette requête, d'autant plus raisonnable, que, s'il y a quelques articles en ce concile qui, bons en eux-mêmes, semblent moins utiles à ce royaume, pour être répugnants à ses anciennes usances, nous nous soumettons très volontiers à en demander modification (1). »

A la suite de ce discours, Richelieu fut nommé aumônier de la reine, puis, en 1616, secrétaire d'État de la guerre et des affaires étrangères, cardinal en 1622, enfin premier ministre jusqu'en 1642, où il mourut le quatrième de décembre. Le système politique de Richelieu se compose de trois résolutions, suivies avec constance pendant dix-huit années : priver le calvinisme d'une existence offensive ; contraindre les grands à devenir humbles sujets du roi ; rehausser, au préjudice de la maison d'Autriche, la considération extérieure de la France : telle fut la tâche qu'entreprit le ministre. Renvoyer une partie du moins de ces vastes projets à des temps tranquilles, eût été permis. Les exécuter au milieu des révoltes de la cour, révoltes appuyées des princes du sang, malgré la faiblesse du roi, l'opposition de la reine-mère, les cabales sans fin du frère du roi, le duc d'Orléans, ce fut certainement l'ouvrage d'un homme supérieur. Avec cela, il fonda l'Académie française, et rebâtit magnifiquement le collège de la Sorbonne, où est son tombeau.

Grâce au calvinisme, ainsi que nous l'avons vu, la France n'était plus une : les huguenots la partageaient avec le roi ; ils avaient leur gouvernement, leurs finances, leurs villes, leurs arsenaux, leurs troupes, leurs flottes à part ; ils se liguaient avec l'étranger contre la France et son roi. En 1615, le duc de Rohan fit prendre les armes au parti huguenot (2). Henri IV avait ordonné le rétablissement de la religion catholique dans le Béarn : les huguenots s'y opposèrent. En 1617, Louis XIII ordonna l'exécution des ordres de Henri IV : les huguenots s'y opposèrent encore (3). Le quinze octobre 1620, Louis XIII, accompagné du connétable de Luynes, se transporte lui-même à Pau, y fait enregistrer son édit, rend les biens de l'Église aux catholiques, et réunit la Navarre à la France (4). Malgré la défense du roi, les huguenots s'assemblent à la Rochelle, se décident à lui faire la guerre, nomment des généraux, dont les principaux furent les deux frères, ducs de Rohan et de Soubise. Louis XIII marche contre eux, en 1621, avec le connétable de Luynes : toutes les villes protestantes du Poitou se soumettent : Saumur est rendu par Duplessis-Mornay ; Saint-Jean-d'Angeli est pris de force sur le duc de Soubise, et ses fortifications rasées. Louis a le même succès en Guyenne, excepté devant Montauban, dont il est obligé de lever le siège par suite d'une maladie qui s'était mise dans l'armée, et qui emporta le connétable de Luynes. Le duc de Mayenne, fils de l'ancien chef de la ligue, fut tué dans un assaut, le dix-sept septembre, vivement regretté de l'armée, et plus encore de Paris, où le jeune roi revint en triomphe (5). L'année suivante, 1622, accompagné du prince de Condé, Louis XIII fait une seconde campagne contre les huguenots dans le midi de la France, leur enlève les villes, les unes par composition, les autres par force ; celles-ci sont traitées avec rigueur. Le vingt octobre, après un assez long siège, le roi entre par capitulation dans Montpellier : il accorde la paix aux huguenots ; mais ils perdent le droit de tenir des assemblées politiques, leurs fortifications seront démolies, ils ne conservent de places de sûreté que la Rochelle et Montauban. Ils perdirent encore plus : leurs principaux chefs se soumirent au roi ; le maréchal de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, se déclara catholique et reçut l'épée de connétable. La même année, l'évêque de Luçon, Richelieu, fut nommé cardinal par Grégoire XV, et commença de l'emporter dans les conseils du roi ; il achèvera contre les huguenots ce qui avait été commencé par le connétable de Luynes.

En 1625, les huguenots recommencent la guerre civile : le duc de Soubise s'empare de l'île de Rhé, puis surprend et capture la flotte du roi dans le port de Blavet, en Bretagne ; son frère, le duc de Rohan, lève l'étendard de la rébellion dans le Languedoc ; une partie des huguenots refusent d'y prendre part : Soubise est défait, un accommodement intervient au mois de janvier 1626 (6).

L'année suivante, les huguenots traitent avec l'Angleterre : une flotte anglaise paraît devant l'île de Rhé ; la Rochelle lève l'étendard de la révolte et de la guerre civile : c'était la capitale des Français renégats, autrement huguenots, et un repaire semblable à Tunis et à Alger, d'où les corsaires huguenots infestaient les pays catholiques. Louis XIII marche contre la ville rebelle, accompagné de Richelieu ; le cardinal, dont la première vocation avait été les armes, se montre général accompli ; il chasse les Anglais de l'île de Rhé, assiège la Rochelle, construit au milieu de l'hiver une digue immense pour fermer le port, repousse deux nouvelles flottes anglaises et réduit la ville à se rendre le vingt-neuf octobre 1628. Le lendemain, les troupes royales y rentrent par des rues encombrées de cadavres, que les assiégés n'avaient plus

(1) *Recueil*, etc., col. 407 et 408. — (2) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XXII, p. 349. — (3) P. 414, 435, 447. — (4) P. 455. — (5) P. 482 et seq. — (6) Sismondi, *Hist. des Franç.*, p. 561 et seq.

eu la force d'enterrer. Les soldats, qui portaient chacun un pain sur leur havresac, s'empressèrent de le partager avec des malheureux qui n'en avaient pas goûté depuis cinq mois. Le roi donna ordre aux vivandiers d'amener des vivres et de les vendre au prix ordinaire. En même temps, on nettoyait les rues, les places, les maisons; on purifiait les églises, qu'on voulait rendre au culte catholique, et le cardinal de Richelieu, ainsi que Henri de Sourdis, archevêque de Bordeaux, commandant de la flotte française, y célébrèrent la messe dès le lendemain. Enfin, le dix novembre, une déclaration du roi fixa la condition future de la Rochelle. L'exercice de la religion catholique y fut rétabli, les églises restituées, les ecclésiastiques et les hôpitaux remis en possession de leurs biens. Les crimes des habitants furent absous, et l'exercice de leur religion leur fut permis en un lieu qui serait déterminé plus tard, celui dont ils s'étaient servis jusque-là devant être changé en une église cathédrale, que le Pape serait prié d'ériger en évêché (1).

Le duc de Rohan, qui avait traité avec l'Espagne, continuait la guerre civile en Languedoc. Louis XIII marche contre lui en 1629, prend de force la ville de Privas et la livre aux flammes. A ce coup, le duc de Rohan conseille aux huguenots de se soumettre, et leur en donne l'exemple. Montauban ouvre ses portes le dix-huit août; Richelieu y entre le vingt, fait commencer sous ses yeux la démolition des fortifications, et dit la première messe dans l'église, qui fut rendue au culte catholique (2).

La France avait recouvré l'unité politique, mais pas encore l'union. Depuis longtemps nous avons vu la discorde des princes amener les guerres civiles et diviser la France d'avec elle-même. Au commencement de Louis XIII, les choses n'étaient pas changées. Les grands se conduisaient comme s'ils n'étaient pas sujets du roi, et les plus puissants gouverneurs des provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs charges. Au lieu de l'ancienne subordination féodale, c'étaient des officiers nommés par le roi qui abusaient de leur office contre le roi même. Pour eux, la grande, l'unique règle était leur intérêt. Richelieu entreprit de réprimer ce désordre.

A la tête des princes était le frère du roi, Gaston, duc d'Orléans, père de la grande Mademoiselle, si fameuse sous Louis XIV; le prince de Condé, chef de la seconde branche des Bourbons, et qui eût succédé à Henri IV dans le cas que celui-ci n'eût pas laissé de fils légitimes; les duc et prieur de Vendôme, frères bâtards de Louis XIV; venaient ensuite les Montmorency, dont une fille était princesse de Condé; enfin la reine mère, Marie de Médicis, et un peu aussi la reine régnante, Anne d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne. Pendant tout le règne de Louis XIII, ce fut un flux et un reflux de troubles, de guerres civiles et de raccommodements. En 1617, Condé est mis à la Bastille; en 1617, le maréchal d'Ancre, Concino Concini, favori de la reine-mère est assasiné publiquement, et sa femme, Léonore Galigaï, condamnée à avoir la tête tranchée. Brouilleries entre le roi et sa mère, laquelle finit par quitter la France, et par mourir l'an 1642 à Cologne. Complots de plusieurs courtisans contre la vie de Richelieu; ils sont punis. Gaston commence la guerre civile dans le midi de la France, de concert avec l'Espagne et avec le maréchal duc de Montmorency, qui entraîne à la révolte les Etats du Languedoc: Montmorency est pris et décapité en 1632. Deux ans après, une commission de quatorze magistrats condamne au feu Urbain Grandier, curé de Loudun, comme convaincu du crime de magie, maléfice et possession, arrivés par son fait sur plusieurs religieuses ursulines. Urbain Grandier, d'une conduite peu régulière, de mœurs peu édifiantes, avait été interdit par son évêque, et absous par son métropolitain, qui cependant lui conseilla de quitter le pays après un tel éclat. Urbain Grandier revient à Loudun en triomphe, une branche de laurier à la main, pour braver ses adversaires. Des Ursulines d'un couvent de la ville, se croyant possédées du diable, en accusèrent Urbain Grandier. Le métropolitain c'était l'archevêque de Bordeaux, donna des ordres qui assoupirent un peu cette affaire. Mais un conseiller d'Etat Laubardemont, dont la supérieure des Ursulines était parente, vint à Loudun avec une commission royale, en 1633, pour instruire le procès, qui eut le résultat que nous avons vu. On prétend qu'il y avait à tout cela une cause politique, et que Richelieu voulait punir Grandier d'un libelle publié contre lui, et attribué à ce personnage; mais la chose n'est pas certaine ni même probable (3).

En 1642, Gaston, frère du roi; Cinq-Mars, favori du roi; le duc de Bouillon, frère aîné du vicomte de Turenne; de Thou, fils de l'historien de ce nom, forment le projet d'assassiner le cardinal de Richelieu. Le complot est découvert: Gaston est réduit à dénoncer ses complices, le duc de Bouillon obtient sa grâce, Cinq-Mars et de Thou périssent sur l'échafaud. La reine-mère, Marie de Médicis, était morte le 3 juillet de la même année, à Cologne, dans l'indigence; le cardinal de Richelieu mourut à Paris le 4 décembre suivant, et Louis XIII le 14 mai 1643. Tous ces divers personnages, même ceux qui périrent sur l'échafaud, firent une mort chrétienne.

Les complots et autres délits de ce genre qu'on leur peut reprocher étaient peut être chez eux moins les produits d'un mauvais

(1) Sismondi, *Hist. des Franç.*, t. XXIII, c. XV. — (2) Ibid., c. XVI. — (3) *Biog. univ.*, t. XVIII.

cœur que les conséquences naturelles de la politique moderne, politique que les gouvernements et les écrivains ne cessent encore de suivre et de prôner. Si les devoirs des princes sont subordonnés à leur intérêt, les princes de France devaient susciter des troubles supposé que leur intérêt fût tel. Ainsi se trouvent justifiées toutes leurs guerres civiles et sous Louis XIII et sous la minorité de Louis XIV. On explique de même la conduite de ces deux rois et de leurs ministres. Nous avons vu Louis XIII et le cardinal de Richelieu, Louis XIV et le cardinal Mazarin, fomenter les révolutions d'Angleterre, et contribuer au régicide de Charles Ier et à l'expulsion de sa dynastie. Ils en usèrent de même avec l'Allemagne : ils se liguèrent avec les protestants contre les catholiques, pour une guerre barbare de trente ans, et cela pour élever la maison de France aux dépens de la maison d'Autriche, et accaparer la dignité impériale pour Louis XIII et Louis XIV (1).

Personnellement, Louis XIII avait des idées plus chrétiennes et par là même plus royales. On lui entendit dire plusieurs fois, même depuis la prise de la Rochelle, qu'il voudrait avoir fait un accord avec le roi d'Espagne que ni l'un ni l'autre, durant le cours de leur règne, ne tireraient l'épée que sur trois sortes de gens, les Turcs, les hérétiques et les oppresseurs des plus faibles (2). Voilà, certes, l'idéal de la royauté légitime, de la royauté chrétienne. Tel roi effectivement chrétien était saint Louis, qui, abordant sur la terre d'Afrique, envoie cette déclaration de guerre au prince musulman : Je vous dis le ban de Notre-Seigneur Jésus Christ et de Louis de France, son sergent; déclaration qui sera mise en oubli par Philippe le Bel, François Ier, Henri IV, Louis XIV, et néanmoins exécutée par la France révolutionnée du dix-neuvième siècle. Tel roi effectivement chrétien était encore Charlemagne, qui, au commencement de son règne, écrivait à la tête de ses lois : Charles, par la grâce de Dieu, roi et recteur du royaume des Francs, dévot défenseur de la sainte Église et auxiliaire du Siège apostolique en toutes choses. Le cardinal de Richelieu, roi de fait sous Louis XIII, qui l'était de droit, paraît ne pas même soupçonner ces idées vraiment chrétiennes et royales de Louis XIII, de Louis IX et de Charlemagne. On n'en trouve pas même le germe dans ses Mémoires, qui pourtant sont assez prolixes. Quand il y mentionne le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de Charlemagne par le pape Léon III, il n'en présente qu'une idée fausse et mesquine : il suppose qu'Étienne III, au lieu de Léon III, transféra l'empire des Grecs aux Français pour la nécessité qu'avait l'empire d'Occident d'un défenseur (3). Il oublie qu'il n'y avait plus d'empire d'Occident, qui pût avoir besoin d'un défenseur et être transféré des Grecs aux Français ; il confond l'empire et l'Église ; il ignore ce que cependant Charlemagne lui-même proclame avec toute l'histoire, que la dignité impériale de Charlemagne et de ses successeurs consistait à être le défenseur armé et titulaire de l'Église romaine contre les infidèles, les hérétiques, les schismatiques et les rebelles. Dignité et gloire que François Ier, Henri IV et Louis XIV auraient pu conquérir légitimement et même facilement sur les derniers empereurs d'Allemagne, en défendant mieux que ceux-ci la sainte Église romaine contre l'infidélité, l'hérésie et le schisme. Et il faudra la France révolutionnée de 1850 pour reproduire cette gloire de Charlemagne, dont Richelieu et Louis XIV n'ont pas même senti l'idée.

Entre la France et l'Allemagne est un petit pays, autrefois plus grand, d'où sont sortis Charles Martel, Charlemagne, Godefroi de Bouillon, Jeanne d'Arc, les ducs de Guise, qui ont sauvé la France contre les Mahométans, contre les Anglais, contre elle-même. Suivant son instinct originel, ce petit pays se dévoue à sauver l'Allemagne catholique contre les Turcs, à l'orient, et contre les hérétiques au nord. Les fils dégénérés de saint Louis le trouveront mauvais, ils se ligueront avec les hérétiques du Nord pour accabler ce petit pays pendant soixante-six ans, de telle manière que, quand le souverain légitime y revint en 1698, les châteaux de la noblesse étaient rasés, des villages entiers avaient disparu, leurs ruines servaient de retraite aux bêtes fauves, les chemins étaient couverts d'épines, les lieux les plus peuplés autrefois n'étaient plus que de vastes solitudes (4). De nos jours, l'Europe s'indigne de la cruauté avec laquelle les Russes traitent la pauvre Pologne, cet antique boulevard de la chrétienté contre les Turcs. Les Français de Louis XIII et de Louis XIV traitèrent de même la pauvre Lorraine, durant le dix-septième siècle, parce que ses ducs Charles IV et Charles V se joignaient aux catholiques d'Allemagne et à la Pologne de Sobieski pour repousser les Turcs de devant Vienne, leur enlever Bude, Belgrade, la Transylvanie, les réduire à demander la paix et à se ranger désormais parmi les peuples humains (5). Encore n'a-t-on pas dit que les Russes fassent en Pologne ce que les Français firent en Lorraine. L'histoire nous apprend qu'en l'année 1677, les officiers et soldats de Louis XIV confisquèrent les biens, rasèrent les maisons des pères et mères, des femmes même dont les enfants ou les maris étaient à la suite de leur souverain légitime, le duc Charles V, à son service ou à celui de l'empereur, contre les protestants et les Turcs (6). Autre échantillon. Le 1er juillet

(1) [illegible] Mémoires de Louis XIV. [illegible], p. 210 et seq. [illegible], 1829. — (2) Mémoires de Richelieu, en 1628. Conférence de l'ambassadeur Bautru avec le comte Olivarès. — (3) Mémoires de Richelieu, en 1650. — (4) Biog. univ., t. XXX, art. Lorraine, Léopold Ier, duc de. — (5) De Hammer, Hist. des Ottomans, t. XVII. — (6) Calmet, Hist. de Lorraine, t. IV, in-folio, col. 790.

1645, la ville lorraine de La Mothe se rendit aux Français par une capitulation, dont l'article quinze portait expressément que les bourgeois de La Mothe demeureraient à leur volonté en cette ville ou ailleurs, comme bon leur semblerait, et seraient conservés dans leurs vies, libertés et biens, dans quelques lieux qu'ils pussent être situés, comme anciennement, sans qu'il soit fait aucun tort à leurs personnes, femmes, enfants et familles, non plus qu'à leurs biens, meubles et immeubles, etc. Or, deux où trois jours après la reddition de la place, il y eut ordre du roi Louis XIV de ruiner non-seulement les fortifications de la ville, mais encore les églises et les maisons ; et cela fut exécuté sans délai par les soldats français et par quinze ou seize cents paysans commandés des villes et des villages des environs (1). Aujourd'hui il n'en reste pas même des ruines. On n'a pas encore dit que les Russes en aient fait autant en Pologne.

Il est vrai, Louis XIV n'avait alors que sept ans, et cette déloyauté barbare doit être imputée à son conseil, particulièrement au cardinal Mazarin. Mais après cinquante ou soixante ans de règne, Louis XIV transmettra la même politique à son successeur, il dira dans ses *Instructions au dauphin* : « En se dispensant d'observer les traités à la rigueur, on n'y contrevient pas, parce qu'on n'a point pris à la lettre les paroles des traités, quoiqu'on ne puisse employer que celles-là ; comme il se fait dans le monde pour celles des compliments, absolument nécessaires pour vivre ensemble, et qui n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles sonnent (2). Plus les clauses par où les Espagnols me défendaient d'assister le Portugal étaient extraordinaires, réitérées et pleines de précautions, plus elles marquaient qu'on n'avait pas cru que je dusse m'en abstenir (3). « L'histoire nous montre encore Louis XIV conspirant à Londres avec les restes d'une faction régicide contre Charles II, contre cet allié complaisant qui lui vendait par lambeaux les intérêts du peuple anglais. Et pour qu'on ne s'avisât pas de l'excuser sur ce que la chose s'était faite pendant sa jeunesse, il dira dans les mêmes instructions à son successeur : « Je ménageais les restes de la faction de Cromwell pour exciter par leur crédit quelque nouveau trouble dans Londres (4). »

Une telle politique, comparée à celle de saint Louis, est sans doute fort étrange. Nous avons vu saint Louis gardant fidèlement les traités, même envers les Arabes et les Bédouins qui ne les gardaient pas. Ici nous voyons les fils de saint Louis, selon la chair, poser en principe et mettre en œuvre la politique des Bédouins et des Arabes, et se montrer fils d'Ismaël, selon l'esprit. C'est la politique moderne, c'est l'esprit du monde.

Mais la France chrétienne avait un autre esprit, dont le représentant était Vincent de Paul. Tandis que la France politique, personnifiée en Richelieu et Mazarin, et assistée de ses alliés, les luthériens de Suède, ruinait la Lorraine par la guerre, la peste et la famine, la France chrétienne, personnifiée en Vincent de Paul secourait la Lorraine expirante, la secourait pour le corps et pour l'âme. Le saint prêtre avait de ses missionnaires établis à Toul, c'est par là qu'il sut et soulagea les souffrances des villes et des campagnes, notamment des villes de Metz, Toul, Verdun, Nancy, Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson, St-Mihiel, Lunéville, Chateau-Salins, Dieuze, Vic, Moyenvic, Marsal, Epinal, Remiremont, Mirecourt, Chatel, Neufchâteau, Stenai, Rambervillers. Car sous la main des Français et des Suédois, la Lorraine était une victime où, des pieds à la tête, tout n'était qu'une plaie. Le duc de Weimar, commandant des Suédois, portait dans ses étendards, dit-on, la malheureuse Lorraine sous la figure d'une femme hachée en deux depuis la tête jusqu'aux pieds, et environnée de soldats qui d'une main tenaient une épée tranchante, et de l'autre un flambeau allumé Cet emblème du massacre et de l'incendie figure assez bien la réalité: on voit encore des traces de celle-ci dans l'église de Saint-Nicolas-de-Port, dont l'une des tours, comme un tison demi-brûlé, porte encore les marques de l'incendie allumé par les Français ou par les Suédois, peut-être par les uns et les autres ; car on ne sait point au juste à qui appartient cet honneur.

La ville de Toul fut la première qui éprouva les bontés de Vincent de Paul. Il en existe entre autres un certificat du mois de décembre 1639, et conçu en ces termes : Jean Midot, docteur en théologie, grand archidiacre, chanoine et vicaire général de Toul, le siège épiscopal vacant, certifions et faisons foi que les prêtres de la mission résidant en cette ville continuent, depuis environ deux ans, avec beaucoup d'édification et de charité, d'y soulager, vêtir, nourrir et médicamenter les pauvres: premièrement les malades, desquels ils en ont retiré soixante dans leur maison, et une centaine qui sont logés dans les faubourgs; secondement, quantité d'autres pauvres honteux, réduits à une grande nécessité et réfugiés en cette ville auxquels ils font l'aumône; et en troisième lieu, à plusieurs pauvres soldats retournant des armées du roi blessés et malades, qui se retirent aussi en la maison des dits prêtres de la mission, et de l'hôpital de la Charité, où ils les font nourrir et traiter (5). »

Les mêmes assistances furent rendues à la ville de Metz, qui était une des plus affligées. Le concours des pauvres qui l'assiégeaient au dedans et au dehors avait quelque chose de terrible. C'était comme une armée de mal

Col. 322. — (2) *Instruct. pour le dauphin*, t. I, p. 68. — (3) *Ibid.*, p. 66. — (4) *Ibid.*, t. II, p. 203. — (5) Abelly, l. II, c. XIV. — Collet, l. IV.

heureux de tout âge et de tout sexe, qui montait quelquefois jusqu'à quatre et cinq mille personnes. Tous les matins on en trouvait dix ou douze de morts, sans compter ceux qui, surpris à l'écart, étaient souvent la proie des bêtes carnassières; car les loups, habitués à se nourrir de cadavres, attaquaient en plein jour les femmes et les enfants. Les bourgs et les villages en étaient infestés à toute heure; ils entraient même la nuit dans les villes par les brèches des murailles, et enlevaient tout ce qu'ils pouvaient attraper. Telle était la situation de Metz : encore n'était-ce qu'une partie de ses disgrâces. L'honneur de ses vierges les plus pures était en danger. La faim était sur le point de porter plusieurs communautés à rompre leurs clôtures, dans un temps où les plus fortes murailles étaient un trop faible rempart contre la licence. Toutes les ressources étaient fermées. Le parlement s'était retiré à Toul dès 1638. L'évêque de Metz, sans être prêtre, était un bâtard de Henri IV, qui consumait à Paris et à la cour les revenus de son évêché et de six abbayes, tandis que son peuple mourait de faim. Ce peuple abandonné trouva un pasteur et un père dans Vincent de Paul, comme on le voit par une lettre que lui écrivirent les magistrats de Metz au mois d'octobre 1640.

Les missionnaires envoyés à Verdun, et qui y séjournèrent au moins trois ans, mandèrent au saint homme, en 1641, que, pendant tout ce temps, ils avaient chaque jour donné du pain à cinq ou six cents pauvres, et pour le moins à quatre cents; qu'ils fournissaient tous les jours du potage et de la viande à cinquante ou soixante malades, et à quelques-uns de l'argent pour d'autres nécessités; qu'ils assistaient environ trente pauvres honteux; qu'ils donnaient à toute heure du pain à quantité de gens de la campagne et d'autres passants qui venaient leur demander l'aumône; qu'enfin ils fournissaient des habits à ceux qui n'en avaient point. L'un de ces missionnaires mandait un jour à Vincent que ce qui les avait grandement édifiés et consolés, était la patience admirable et la résignation incroyable qu'ils trouvaient aux malades et en ceux qui mouraient : « O monsieur! disait-il, que d'âmes vont en Paradis par la pauvreté! Depuis que je suis en Lorraine, j'ai assisté plus de mille pauvres à la mort, qui paraissaient tous y être parfaitement disposés : voilà bien des intercesseurs au ciel pour leurs bienfaiteurs. »

Les missionnaires à qui la ville de Nancy était échue en partage n'y étaient ni moins saintement ni moins continuellement occupés. Ils donnaient tous les jours du pain et du potage à quatre ou cinq cents pauvres, qui, quoique bien portants, ne pouvaient gagner de quoi vivre, parce qu'il n'y avait plus ni moissons ni moissonneurs. Ils les rassemblaient chaque [illegible] pour leur faire des instructions fon-chantes; et la vue d'une multitude de morts et de mourants les rendit si efficaces, que plusieurs d'entre eux se confessaient communiaient presque tous les mois. A l'égard des malades, ils en firent recevoir un bon nombre à l'hôpital Saint-Julien, auquel ils donnèrent du linge et de l'argent, parce qu'il n'était pas en état de fournir à la dépense. Ils prirent dans leur propre maison ceux qui ne pouvaient trouver de place à l'hôpital; ils les nourrirent avec soin, ils pansèrent leurs plaies et leurs ulcères. Comme il y avait communément trente, quarante et cinquante autres malades logés çà et là dans la ville, ils leur firent distribuer chaque jour du pain, du potage et de la viande. Ils assistaient deux sortes de pauvres honteux : les uns, au nombre d'environ cinquante, étaient d'une condition médiocre; les autres, au nombre de trente, étaient des gens de qualité, partie ecclésiastiques, partie séculiers. On donnait aux premiers une certaine quantité de pain par semaine; on donnait aux autres de l'argent tous les mois, à proportion de leur naissance et de leur besoin. Ayant été avertis qu'il y avait dans la ville un grand nombre de pauvres mères dont les enfants encore à la mamelle, se trouvaient en danger de périr, ils en prirent un soin particulier; ils leur donnèrent non-seulement du pain et du potage comme aux autres pauvres, mais encore de l'argent et de la farine.

D'un autre côté, les magistrats de Lunéville écrivirent à Saint Vincent de Paul, en l'année 1642 : Monsieur (1), depuis plusieurs années que cette pauvre ville est affligée de peste, de guerre et de famine, qui l'ont réduite au point de l'extrémité où elle est à présent, au lieu de consolation, nous n'avons reçu que des rigueurs de la part de nos créanciers, et de la cruauté du côté des soldats, qui nous ont enlevé par force le peu de pain que nous avions, en sorte qu'il semblait que le ciel n'avait plus que de la rigueur pour nous, lorsqu'un de vos enfants en Notre Seigneur étant arrivé ici chargé d'aumônes, a grandement tempéré l'excès de nos maux et relevé notre espérance en la miséricorde du bon Dieu. Puisque nos péchés ont provoqué sa colère, nous baisons humblement la main qui les punit, et recevons aussi les effets de sa divine douceur avec des ressentiments de reconnaissance extraordinaires. Nous bénissons les instruments de son infinie clémence, tant ceux qui nous soulagent de leurs charités si opportunes que ceux qui nous les procurent et distribuent; et vous particulièrement, monsieur, que nous croyons être, après Dieu, le principal auteur d'un si grand bien. De vous dire qu'il soit bien appliqué en ce pauvre lieu, où les principaux sont réduits au néant, c'est ce que le missionnaire que vous avez envoyé vous dira avec non moins d'intérêt que nous; il a vu notre désolation, et vous verrez

(1) Abelly, I. II, c.x. Gellet, I. IV.

devant Dieu l'éternelle obligation que nous vous avons de nous avoir secourus dans cet état. »

Les premiers prêtres de la mission qui allèrent à Pont à Mousson, au mois de mai 1640, mandèrent à Vincent qu'ils y avaient fait l'aumône à quatre ou cinq cents pauvres si défigurés, que jamais ils n'en avaient vu de plus dignes de compassion ; que la plupart étaient de la campagne, si exténués et si languissants, qu'ils mouraient même en mangeant ; que les quatre curés de la ville leur avaient donné une liste des malades et des pauvres honteux les plus misérables ; qu'ils avaient visité les malades, et en avaient trouvé plusieurs agonisants ; qu'il y avait des religieuses fort nécessiteuses ; qu'en quelques bourgades, aux environs de la ville, les loups dévoraient les personnes ; ce qui empêchait plusieurs d'y venir chercher du pain, particulièrement les enfants de dix à douze ans ; et qu'un bon et charitable curé s'étant offert de leur porter quelques aumônes, ils lui avaient donné de l'argent pour les nourrir.

Enfin, au mois de décembre 1640, les magistrats de Pont-à-Mousson écrivirent à saint Vincent de Paul une lettre pleine de reconnaissance de ces aumônes, et de raisons pressantes pour en obtenir la continuation. « L'appréhension, disent-ils, de nous voir en peu de temps privés des charités qu'il a plu à votre bonté de faire départir à nos pauvres, fait que nous recourons à vous, monsieur, afin de leur procurer, s'il vous plait, avec autant de zèle que ci-devant, les mêmes secours, puisque la nécessité y est au même degré qu'elle a jamais été. Il y a deux ans que la récolte a manqué, les troupes ont fait manger nos blés en herbes, les garnisons continuelles ne nous ont laissé que des objets de compassion ; ceux qui étaient accommodés sont réduits à la mendicité : ce sont des motifs aussi puissants que véritables pour animer la tendresse de votre cœur, déjà plein d'amour et de pitié, à continuer ses bénignes influences sur cinq cents pauvres qui mourraient en peu d'heures, si par malheur cette douceur venait à leur défaillir. »

Vers ce temps-là, un des missionnaires étant allé en la ville de Saint Mihiel, voici en quels termes il écrivit à Vincent : « J'ai commencé, en arrivant, à faire l'aumône : je trouve une si grande quantité de pauvres, que je ne saurais donner à tous ; il y en a plus de trois cents dans une très grande nécessité, et plus de trois cents autres dans l'extrémité. Monsieur, je vous le dis en vérité, il y en a plus de cent qui semblent des squelettes couverts de peau, et si affreux que, si Notre Seigneur ne me fortifiait, je n'oserais les regarder. Ils ont la peau comme du marbre basané, et tellement retirée que les dents leur paraissent toutes sèches et découvertes, et les yeux et le visage tout refrognés ; enfin c'est la chose la plus épouvantable qui se puisse jamais voir : ils cherchent de certaines racines aux champs, qu'ils font cuire, et les mangent. J'ai bien voulu recommander ces grandes calamités aux prières de notre compagnie. Il y a plusieurs demoiselles (filles nobles) qui périssent de faim, et entre elles il y en a de jeunes, et j'appréhende que le désespoir ne les fasse tomber dans une plus grande misère que la temporelle. »

Par une autre lettre du mois de mars de la même année 1640, il mande à Vincent : « Il s'est trouvé à la dernière distribution de pain que nous avons faite onze cent trente deux pauvres, sans les malades, qui sont en grand nombre, et que nous assistons de nourriture et de remèdes propres. Ils prient tous pour leurs bienfaiteurs, avec tant de sentiment de reconnaissance, que plusieurs en pleurent de tendresse, même des riches, qui sont touchés de ces choses. Je ne crois pas que ces personnes, pour qui l'on offre tant et de si fréquentes prières, puissent périr. Messieurs de la ville louent grandement ces charités, disant hautement que plusieurs fussent morts sans ce secours, et publiant l'obligation qu'ils vous ont. Un pauvre suisse abjura ces jours passés son hérésie de Luther, et, après avoir reçu les sacrements, mourut fort chrétiennement. »

Vincent ayant envoyé, dès la même année 1640, un des plus anciens et des principaux prêtres de sa compagnie, pour visiter tous les missionnaires employés à faire les distributions en Lorraine, tant afin de reconnaître l'ordre et l'emploi des aumônes et des instructions que pour remarquer les villes qui auraient le plus besoin d'assistance, voici ce que ce visiteur lui manda de Saint-Mihiel : « Je vous dirai, monsieur, des choses admirables de cette ville, qui sembleraient incroyables si nous ne les avions vues. Outre tous les pauvres mendiants dont j'ai parlé, la plus grande partie des habitants de la ville, et surtout de la noblesse, endurent tant de faim, que cela ne se peut exprimer et examiner ; et, ce qui est le plus déplorable, c'est qu'ils n'osent demander. Il y en a quelques-uns qui s'enhardissent, mais d'autres mourraient plutôt ; et j'ai moi-même parlé à des personnes de condition qui ne font incessamment que pleurer pour cette occasion. — Voici une autre chose bien plus étrange. Une femme veuve n'ayant plus rien ni pour elle ni pour ses trois enfants, et se voyant réduite à mourir de faim, elle écorcha une couleuvre et la mit sur des charbons pour la rôtir et la manger ne pouvant avoir autre chose. Notre confrère qui réside ici, en ayant été averti, y accourut, et ayant vu cela y mit remède. — Il ne meurt aucun cheval dans la ville, de quelque maladie que ce soit, qu'on ne ravisse incontinent pour le manger ; et il n'y a que trois ou quatre jours, qu'il se trouva une femme à l'aumône publique qui avait de chair infecte plein son devantier, qu'elle donnait aux autres pauvres pour de petits morceaux de pain. — Une jeune demoiselle a été peu

dant plusieurs jours dans la délibération de vendre ce qu'elle avait de plus cher au monde pour avoir un peu de pain, et en a même cherché plusieurs fois les occasions ; Dieu soit loué et remercié de ce qu'elle ne les a pas trouvées, et qu'elle est à présent hors de danger ! — Un autre cas fort déplorable est que les prêtres, qui sont tous, Dieu merci, de vie exemplaire, souffrent la même nécessité et n'ont pas de pain à manger ; jusque-là qu'un curé, qui est à une demi-lieue de la ville, s'est réduit à tirer la charrue, étant attelé avec ses paroissiens à la place des chevaux. Cela n'est-il pas déplorable, monsieur, de voir un prêtre, et un curé, réduit en cet état ? Il ne faut plus aller en Turquie pour voir les prêtres condamnés à labourer la terre, puisqu'ils s'y réduisent eux-mêmes à nos portes, y étant contraints par la nécessité.

« Au reste, monsieur, Notre Seigneur est si bon, qu'il semble avoir privilégié Saint-Mihiel de l'esprit de dévotion et de patience ; car parmi l'indigence extrême des biens temporels ils sont si avides des spirituels, qu'il se trouve au catéchisme jusqu'à deux mille personnes pour l'entendre ; c'est beaucoup pour une petite ville où la plupart des grandes maisons sont désertes. Les pauvres mêmes sont fort soigneux d'y assister et de se présenter aux sacrements ; tous généralement font une estime non pareille du missionnaire qui est ici qui les instruit et les soulage ; et tel s'estime heureux de lui avoir parlé une fois : aussi s'emploie-t-il avec grande charité et beaucoup de travail à ces frontières ; il s'est même laissé tellement accabler de confessions générales et du défaut de nourriture, qu'il en est tombé malade (1). »

Les pauvres de Bar-le-Duc, tant habitants que réfugiés, au nombre de huit cents ou environ, furent aussi toujours bien assistés pour le corps et pour l'âme ; ce qui soulagea beaucoup tout le pays, et particulièrement cette ville, où l'on voyait auparavant, grand nombre de pauvres couchés sur le pavé, dans les carrefours, aux portes des églises et des bourgeois, mourant de faim, de froid, de maladie et de misère.

Des deux missionnaires qui assistaient les pauvres de Bar-le-Duc, l'un mourut dans le travail, l'autre fut grièvement malade. Le supérieur des Jésuites, chez lesquels ils logeaient, en écrivit en ces termes à saint Vincent de Paul : « Vous avez appris la mort de monsieur de Montevit, que vous avez envoyé ici. Il a beaucoup souffert en sa maladie, qui a été longue, et je puis dire, sans mensonge, que je n'ai jamais vu une patience plus forte et plus résignée que la sienne : nous ne lui avons jamais ouï dire aucune parole qui fût une marque de la moindre impatience ; tous ses discours ressentaient une piété qui n'était pas commune. Le médecin nous a dit fort souvent qu'il n'avait jamais traité de malade plus obéissant et plus simple. Il a communié fort souvent dans sa maladie, outre les deux fois qu'il a communié en forme de viatique. Son délire de huit jours ne l'empêcha pas de recevoir en bons sens l'extrême-onction ; il le quitta quand on lui donna ce sacrement, et le reprit incontinent après qu'on le lui eût donné. Enfin, il est mort comme je désire et comme je demande à Dieu de mourir. Les deux chapitres de Bar honorèrent son convoi, comme aussi les pères Augustins ; mais ce qui honora le plus son enterrement, ce furent six à sept cents pauvres qui accompagnèrent son corps, chacun un cierge à la main et qui pleuraient aussi fort que s'ils eussent été au convoi de leur père. Les pauvres lui devaient bien cette reconnaissance : il avait pris cette maladie en guérissant leurs maux et en soulageant leur pauvreté ; il était toujours parmi eux, et ne respirait point d'autre air que leur puanteur. Il entendait leurs confessions avec tant d'assiduité, et le matin et l'après-dîner, que je n'ai jamais pu gagner sur lui qu'il prît une seule fois le relâche d'une promenade. Nous l'avons fait enterrer auprès du confessionnal où il a pris sa maladie, et où il a fait le beau recueil des mérites dont il jouit maintenant dans le ciel. Deux jours devant qu'il mourût, son compagnon tomba malade d'une fièvre continue, qui l'a tenu dans le danger de la mort l'espace de huit jours ; il se porte bien maintenant. Sa maladie a été l'effet d'un trop grand travail et d'une trop grande assiduité parmi les pauvres. La veille de Noël, il fut vingt-quatre heures sans manger et sans dormir ; il ne quitta le confessionnal que pour dire la messe. Vos messieurs sont souples et dociles en tout, hormis dans les avis qu'on leur donne de prendre un peu de repos. Ils croient que leurs corps ne sont pas de chair, ou que leur vie ne doit durer qu'un an. »

Ce qui augmentait les travaux et les dépenses des missionnaires à Bar-le-Duc, c'est que leurs confrères qui étaient à Nancy, à Toul et en d'autre lieux, leur adressaient fort souvent des troupes de pauvres pour les envoyer en France, à cause que cette ville est la porte de la Lorraine, et ils leurs fournissaient leur nourriture et quelque argent pour leur voyage.

Le missionnaire qui portait de l'argent de Paris en Lorraine représentait à Vincent, et Vincent aux dames de la charité, que grand nombre de filles de condition et autres, qui n'avaient aucune industrie, ni biens, ni parents qui puissent les aider à subsister, étaient grandement exposées à l'insolence des officiers des garnisons ; ce qui fit résoudre Vincent avec ces dames d'ordonner à ce missionnaire d'amener à Paris toutes les filles qui voudraient éviter le grand danger où elles étaient. Le missionnaire l'ayant fait savoir dans les villes où il allait, il s'en présenta un très grand nombre ; ayant choisi celles qui étaient en

(1) Abelly, l. II, c. x. Collet, l. IV.

plus grand péril, il en emmena, à diverses fois, cent soixante, qu'il défraya pendant tout le chemin, sans compter un grand nombre de petits garçons qui, étant arrivés à Paris, furent reçus à Saint-Lazare, et ensuite placés pour servir ; et les filles, menées par ordre de Vincent chez la veuve Legras, qui les logea dans sa maison, où quantité de dames étant venues les voir, en donnèrent avis à toutes les familles de Paris, afin que celles où l'on aurait besoin de filles de chambre ou de servantes s'adressassent à cette vertueuse dame : par ce moyen, ces filles furent mises en d'honnêtes conditions et garanties des malheurs où elles étaient exposées par la nécessité.

Parmi les autres émigrants de Lorraine ; hommes et femmes, qui s'en allaient en France gagner leur vie, la plupart s'en venaient par troupe à Paris, où ils étaient accueillis et assistés par Vincent, non-seulement corporellement, mais encore spirituellement ; car, pour les préparer à une bonne confession générale et à vivre chrétiennement, il les fit assembler au village de la Chapelle, à une demi-lieue de Paris, où il leur fit faire une mission en l'année 1641, et en étant venu d'autres troupes l'année suivante, on leur fit encore une semblable mission ; et les uns et les autres furent pourvus pour servir ou pour travailler de leurs métiers.

Entre ces gens qui furent ainsi mis à couvert, était le frère d'un chanoine de Verdun, qui lui manda qu'il avait quitté la résidence de son église, parce qu'elle ne lui apportait plus que du pain de douleur ; qu'il s'était mis à labourer la terre pour avoir de quoi vivre, mais qu'enfin le grand travail et le peu de nourriture l'avaient rendu si infirme, qu'il ne pouvait plus rien faire ni éviter la mort, s'il ne recevait bientôt quelque assistance : et il conclut sa lettre en ces termes : « En vérité, je ne sais où trouver ce secours qu'auprès de vous, mon frère, qui avez eu le bonheur d'être reçu et favorisé d'un des plus saints et des plus charitables personnages de notre siècle infortuné ; c'est donc par vous que j'espère ce bonheur de M. Vincent, » Son espérance ne fut pas vaine, car le charitable père des pauvres lui fit donner l'assistance nécessaire pour le tirer de cette extrême nécessité.

Parmi tout ce peuple qui se réfugia à Paris, il se trouva un grand nombre de personnes nobles et d'autres de qualité considérable, même des familles entièrement ruinées, qui n'étant pas accoutumées à gagner leur vie, et encore moins à la demander, ne pouvaient subsister aucunement. Vincent entreprit de les secourir, non des aumônes destinées pour la Lorraine, lesquelles il envoyait exactement pour tant de milliers de pauvres qui y étaient restés, mais par une autre invention que Dieu lui inspira, qui fut de réunir en assemblée de charité non plus seulement les dames, mais les messieurs et les nobles, dont le principal, comme nous avons vu, était le baron de Renty.

Un missionnaire ayant trouvé à Saint-Mihiel quatorze religieuses bénédictines qui y étaient venues de Rambervillers pour s'y établir, et n'y pouvaient subsister à cause de la disette extrême du pays, il les mena à Paris par l'avis de Vincent et des dames de la Charité, pour y être assistées ; et Dieu a permis qu'avec le temps elles ont été établies dans le faubourg Saint-Germain, où elles ont toujours depuis ce temps-là, répandu la bonne odeur de leur sainte vie, et donné grande édification non seulement à ce faubourg, mais à toute la ville de Paris. Elles ont pris le nom de religieuses du Saint-Sacrement.

Les distributions de pain, de potage et de viande ayant cessé en Lorraine l'an 1643, Vincent en rappela la plupart des missionnaires qu'il y avait envoyés, parce qu'il n'y restait plus que peu de malades, et que les pauvres gens ayant un peu de relâche du côté des soldats se mirent à travailler pour gagner leur vie. Les aumônes pourtant ne cessèrent pas pour cela, on les continua encore cinq ou six ans depuis, pour le soulagement des plus misérables, et Vincent fit en sorte qu'on les étendit dans presque toutes les villes de Lorraine. Par ce moyen, on assista non seulement un grand nombre de pauvres honteux, de bourgeois ruinés et de familles nobles qui, ne pouvant faire valoir leur bien, étaient dans un état déplorable, mais on fit encore subsister toutes les communautés religieuses tant d'hommes que de filles, auxquelles on distribua tous les ans des aumônes considérables qui étaient réglées selon la nécessité des maisons.

Le missionnaire chargé de transporter l'argent des aumônes en Lorraine en estima la somme totale à deux millions de son temps, ce qui vaudrait cinq ou six millions de nos jours.

Outre cette somme si considérable, Vincent fit porter aux villes ruinées du pays, environ quatorze mille aunes de draperies de plusieurs sortes, en diverses fois, dont il faisait acheter la plus grande partie à Paris, pour revêtir tous les pauvres religieux et religieuses, la pauvre noblesse, quantité d'autres personnes d'honnête condition et des familles entières qui n'avaient que des habits déchirés, la reine même fut si touchée de compassion, qu'elle leur envoya toutes ses tapisseries de lits de deuil, après la mort de Louis XIII ; la duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, en fit de même.

Le missionnaire chargé de porter l'argent en Lorraine était frère Mathieu Renard, de Brienne, au diocèse de Troyes, et mort à Saint-Lazare le 5 octobre 1669. Il fit plus de cent cinquante voyages, en chacun desquels il était chargé de vingt-cinq ou trente mille livres en or. Par une protection particulière de

(1) Collet, I. IV, p. 318, note O.

Dieu, jamais il ne fut volé, quoiqu'il passât au travers des soldats qui couvraient tout le pays et de plusieurs voleurs qu'il rencontra souvent. Il arriva même quelquefois que, s'étant mis avec des convois qui furent attaqués et pris, il trouva toujours moyen de s'échapper. D'autre fois, faisant voyage avec quelques personnes particulières et s'étant ensuite séparé d'elles par un ordre secret de la Providence, les autres étaient aussitôt volées, et lui ne faisait aucune mauvaise rencontre. Quelquefois aussi, passant par des bois remplis de voleurs ou de soldats débandés, sitôt qu'il les entendait ou apercevait, il jetait dans quelque buisson ou dans la boue sa bourse, qu'il portait ordinairement dans une besace déchirée, à la façon des gueux, et puis s'en allait droit à eux comme un homme qui ne les craignait pas; ils le fouillaient quelquefois, et, ne lui trouvant rien, le laissaien aller sans lui faire de mal: lorsqu'ils s'étaient écartés, frère Mathieu retournait sur ses pas pour reprendre sa bourse. Un soir, ayant rencontré des voleurs, ils le menèrent dans un bois pour lui faire peur: n'ayant rien trouvé sur lui de ce qu'ils cherchaient, ils lui demandèrent s'il ne payerait pas bien cinquante pistoles de rançon; à quoi frère Mathieu ayant répondu que, s'il avait cinquante vies, il ne pourrait pas les racheter d'un gros de Lorraine, ils le laissèrent aller. Chargé un jour de trente-quatre mille livres, il se vit tout à coup assailli par un homme bien monté, qui, le pistolet à la main, le fit marcher devant lui pour le fouiller à l'écart. Mathieu, qui l'observait de temps en temps, lui ayant vu tourner la tête, laissa tomber sa bourse. Cent pas plus loin, il se mit à faire au cavalier de grandes révérences, qui, fortement imprimées dans une terre de labour, pussent lui servir à retrouver son trésor. Il le retrouva en effet, après avoir essuyé une visite rigoureuse sur le bord d'un précipice.

Une autre fois, il découvrit des Croates en rase campagne: il n'eut que le temps de décharger sa besace, de la couvrir de quelques herbes, laissant un petit bâton à trois ou quatre pas pour lui servir de marque, et puis de passer au milieu des soldats: il revint sur la place durant la nuit et retrouva son trésor à la pointe du jour. Lorsqu'il fut de retour à Paris, la reine voulut le voir plusieurs fois. Elle entendit avec un plaisir infini le récit des stratagèmes dont il se servait, et qu'il variait à propos, quand les premiers étaient usés. Pour lui, il fut bien persuadé et il répéta souvent qu'une protection si visible était un effet de la foi et des prières du saint homme qui l'envoyait (1).

Par suite de la politique que nous avons vue, la France eut la guerre avec l'Espagne et avec l'Allemagne catholique, jusqu'en 1648, sous la minorité de Louis XIV, la régence de sa mère, Anne d'Autriche, et le ministère du cardinal Jules Mazarin: celui-ci, Sicilien d'origine, né à Rome, versé dans la connaissance du droit, dans l'art militaire, dans la diplomatie, puis devenu ecclésiastique, vice-légat d'Avignon, nonce extraordinaire en France, où il gagna l'estime et la confiance de Richelieu et de Louis XIII, qui le firent nommer cardinal, et dont le premier le recommanda au second sur son lit de mort. Dans cette guerre de 1643 à 1648 se distinguèrent deux fameux capitaines, le duc d'Enghien, ensuite prince de Condé, et le vicomte de Turenne: les vieilles bandes espagnoles furent détruites.

A peine la France eut-elle, en 1648, terminé la guerre avec l'Allemagne par le traité de Westphalie, qu'elle eut la guerre avec elle-même jusqu'en 1660, par-dessus la guerre continuée avec l'Espagne. Cette guerre civile est ce qu'on appelle la Fronde, lutte entre le parlement de Paris et les princes d'une part; le ministre Mazarin, la régente, le roi, de l'autre. Un des chefs, sinon le chef de la Fronde, fut un élève de saint Vincent de Paul, Jean-François-Paul Gondi, coadjuteur, puis archevêque de Paris et cardinal de Retz, entré dans le clergé par la destination de son père et non par sa propre inclination. Doué d'une capacité pour les affaires, d'un talent d'écrivain et d'orateur, d'un courage et d'une force de caractère, d'une finesse d'esprit et d'une souplesse qu'aucun homme en France n'égalait, il avait toutes les qualités du plus redoutable chef de parti, et c'était en même temps toute son ambition de le devenir. Il ne voulait pour la France ni du despotisme qu'avait fondé Richelieu, ni de l'indépendance provinciale que voulaient recouvrer les grands, ni du pouvoir populaire qui renversait toute autorité; il voulait les contenir les uns par les autres, et donner à sa patrie une constitution libre et balancée (2). Mais ce n'était cependant là pour lui qu'un but secondaire: ce qu'il voulait, avant tout, c'était intriguer et jouer un rôle. Sa famille, arrivée en France avec Catherine de Médicis, possédait le duché de Retz et l'archevêché de Paris presque à titre héritaire: c'est ce qui le fit entrer dans le clergé, avec des mœurs assez peu cléricales. Cependant il sauva toujours la décence publique, se distingua par son talent pour la chaire, par ses aumônes, et finit sa vie par être un modèle de régularité, de piétié, de désintéressement et de bienfaisance. Dans les troubles de la Fronde, comme son caractère d'évêque ne lui permettait pas de se mettre trop en avant, il eut pour bras droit le duc de Beaufort, petit-fils adultérin de Henri IV, proclamé roi de la halle à cause de ses façons populacières. En 1649, la régente sort de Paris avec le jeune roi: le prince de Condé tient pour eux; mais son frère, le prince de Conti, est nommé généralissime des troupes du parlement, avec d'autres princes sous ses ordres: Turenne lui-même passe dans ce parti et y

(1) Abelly, l. II, c. XLI. Collet l. IV. — (2) Cardinal de Retz, p. 266.

veut entraîner son armée, qui l'abandonne. Après une espèce d'accommodement, les princes de Condé, Conti et Longueville sont arrêtés et emprisonnés à Vincennes ; leurs femmes poussent la noblesse à la guerre civile : on se bat en Guyenne : nouvel accommodement et amnistie, 1650. Mazarin quitte la cour et la France, après avoir mis les premiers en liberté : le prince de Condé à la tête de la noblesse, contre le parlement d'Orléans et le coadjuteur. Majorité de Louis XIV, 1651. Condé et d'autres princes, déterminés par les femmes, commencent la guerre contre le roi. Condé songe à réveiller le parti protestant ; il offre à Cromwell d'embrasser la réforme, dans l'espoir d'obtenir le secours des Anglais. Cromwell dédaigne son apostasie : il savait par le témoignage unanime des protestants de France qu'ils étaient très-satisfaits du gouvernement ; que les édits en leur faveur étaient scrupuleusement observés, tandis qu'ils n'avaient aucune confiance dans Condé, dont l'impiété et l'immoralité les révoltent (1). Turenne pour le roi ; Condé, ligué avec l'Espagne, déclaré par le roi criminel de lèse-majesté ; Mazarin rentre en France avec une armée ; Turenne sauve le roi, que Condé était sur le point d'enlever ; Condé attaque et prend Saint-Denis ; bataille du faubourg Saint Antoine, entre Condé et Turenne ; Mademoiselle, fille du duc d'Orléans, oncle du roi, fait tirer le canon de la Bastille sur les troupes royales ; siége et prise de l'Hôtel de ville par le parti des princes ; le coadjuteur, devenu cardinal de Retz, invite le roi à rentrer dans la capitale, Mazarin étant retourné à Sedan ; rentrée du roi, le vingt-un octobre 1652 ; tout pouvoir politique interdit au parlement ; dissolution finale de la Fronde ; Condé déclaré criminel de lèse-majesté ; le cardinal de Retz conduit à Vincennes.

Mazarin retourne à Paris le 3 février 1653. Condé, demeuré chef de la révolte, n'est plus qu'un émigré au service de l'Espagne, est condamné à mort en 1654, par le parlement de Paris ; guerres de Flandre, Champagne et Picardie, entre Turenne et Condé, qui aspirait à mettre la couronne de Louis XIV sur sa propre tête (2). Louis XIV entre au parlement avec ses bottes de chasse et un fouet à la main. Louis XIV et Mazarin font alliance avec Cromwell contre l'Espagne, et renvoient Charles II avec ses frères, 1655. Louis XIV envoie à Cromwell, 1657, une magnifique épée enrichie de diamants. En 1658, Turenne prend la ville de Dunkerque ; Louis XIV la remet à Cromwell, qui meurt la même année, et Louis XIV en porte le deuil. 1659, paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne ; Louis XIV épouse la princesse de Castille, Marie-Thérèse d'Autriche ; le prince de Condé rentre en grâce ; le cardinal Mazarin meurt en 1661.

Ces guerres de la Fronde et des princes causèrent une misère extrême parmi les soldats et parmi le peuple, particulièrement sur les frontières de la Champagne et de la Picardie. En 1653, comme les royalistes assiégeaient Sainte-Menehould, Louis XIV s'y rendit pour avoir l'honneur de prendre la ville. Voici ce que dit à cette occasion son valet de chambre, témoin oculaire : « Outre la misère des soldats, celle du peuple était épouvantable ; et dans tous les lieux où la cour passait, les pauvres paysans s'y jetaient, pensant y être en sûreté, parce que l'armée désolait la campagne. Ils y amenaient leurs bestiaux, qui mouraient de faim aussitôt, n'osant sortir pour les mener paître. Quand leurs bestiaux étaient morts, ils mouraient eux-mêmes incontinent après ; car ils n'avaient plus rien que les charités de la cour, qui étaient fort médiocres, chacun se considérant le premier. Ils n'avaient de couvert contre les grandes chaleurs du jour et les fraicheurs de la nuit que le dessous des auvents, des charettes et des chariots qui étaient dans les rues. Quand les mères étaient mortes, les enfants mouraient bientôt après ; et j'ai vu sur le pont de Melun trois enfants sur leur mère morte, l'un desquels la tétait encore (3). »

Après les armées du roi et des princes, qui pillaient et saccageaient, en venait un autre, peu nombreuse, mais qui avait des entrailles de miséricorde : c'étaient les missionnaires de saint Vincent de Paul, c'étaient les sœurs et les dames de la Charité. En 1650, sur la première nouvelle que les environs de la ville de Guise avaient été désolés par les ennemis, Vincent fit partir aussitôt deux de ses missionnaires avec un cheval chargé de vivres, et une certaine somme d'argent. Ils trouvent un si grand nombre de malheureux, couchés le long des haies des grands chemins, languissants et mourants, que leurs provisions sont bien vite épuisées. Ils courent aux villes pour en acheter d'autres : la désolation n'y est pas moins grande qu'à la campagne. Ils s'empressent d'en informer leur père. Aussitôt, par ses soins, les prédicateurs de la capitale exhortent les fidèles à secourir les habitants infortunés de la Champagne et de la Picardie ; un écrit répandu dans le public expose leur misère : de nouveaux missionnaires partent sans cesse avec de nouveaux secours. Ils écrivent entre autres de Saint-Quentin :

« Quel moyen de subvenir à sept ou huit mille pauvres qui périssent de faim, à douze cents refugiés, à trois cent cinquante malades qui ne se peuvent nourrir qu'avec des potages et de la viande ; à trois cents familles honteuses tant de la ville que des champs, qu'il faut assister secrètement, pour tirer plusieurs filles du dernier naufrage, et éviter ce qui pensa arriver l'autre jour à un jeune homme, lequel, pressé de la nécessité, se voulut tuer avec un couteau, et aurait commis ce crime si l'on n'eût couru pour l'empêcher ; à cinquante prêtres qu'il faut nourrir préférablement à

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXV p. 106. — (2) Lemontey. — (3) *Mémoires de la Porte*.

tous autres? L'on en trouva un de la ville, l'autre jour, mort dans son lit, et l'on a découvert que c'était pour n'avoir osé demander sa vie. — La souffrance des pauvres ne se peut exprimer. Si la cruauté des soldats leur a fait chercher les bois, la faim les en a fait sortir; ils se sont réfugiés ici. Il y est venu près de quatre cents malades, et la ville, qui ne pouvait les assister, en a fait sortir la moitié qui sont morts peu à peu, étendus sur les grands chemins; et ceux qui nous sont demeurés sont en telle nudité, qu'ils n'osent se lever de dessus leur paille pourrie pour nous venir trouver. — La famine est telle, que nous voyons les hommes mangeant la terre, broutant l'herbe, arrachant l'écorce des arbres; déchirant les méchants haillons dont ils sont couverts, pour les avaler; mais ce que nous n'oserions dire, si nous ne l'avions vu, et qui fait horreur, ils se mangent les bras et les mains, et meurent le désespoir (1). »

Tel était, et tel fut pendant près de dix ans, jusqu'à la paix des Pyrénées, l'état de deux grandes provinces et des quatre ou cinq diocèses qui y sont renfermés. Les endroits qui éprouvèrent le plus la charité de Vincent de Paul et des dames de son assemblée, sont les villes de Guise, de Laon, de Noyon, de Chauny, de la Fère, de Ribemont, de Ham, Marles, Vervins, Rosai, Plomyon, Orson, Aubenton, Montcornet, et autres de la Tiérache; celles d'Arras, d'Amiens, de Péronne, de Saint-Quentin, du Catelet, et quelque cent trente villages des environs. Il y faut joindre Basoches, Brenne, Fisme, et près de trente villages de la même vallée. Pour ce qui est de la Champagne, on y secourut particulièrement Reims, Réthel, Château-Porcien, Neuchâtel, Lude, Somme-Py, Saint-Etienne, Vaudy, Saint-Souplet, Rocroy, Mézières, Charleville, Donchery, Sedan, Vaucouleurs et un grand nombre de bourgs et villages qui sont aux environs de ces lieux et qui tous étaient dans la dernière misère.

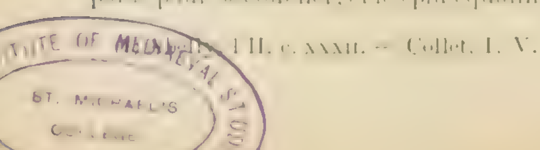
Le lieutenant général de St-Quentin écrivait à Vincent de Paul : « Les charités qui sont, par la grâce de Dieu et par vos soins, envoyées en cette province, et si justement distribuées par ceux qu'il vous a plu y commettre, ont donné la vie à des millions de personnes réduites par le malheur des guerres à la dernière extrémité, et je suis obligé de vous témoigner les très humbles reconnaissances que tous ces peuples en ont. Nous avons vu, la semaine passée, durant le passage des troupes, jusqu'à quatorze cents pauvres réfugiés en cette ville, qui ont été nourris chaque jour de vos aumônes; et il y en a encore dans la ville plus de mille, outre ceux de la campagne, qui ne peuvent avoir d'autre nourriture que celle qui leur est donnée par votre charité. La misère est si grande, qu'il ne reste plus d'habitants dans les villages qui aient seulement de la paille pour se coucher, et les plus qualifiés du pays n'ont pas de quoi subsister; il y en a même qui possèdent pour plus de vingt-mille écus de bien, et qui, à présent, n'ont pas un morceau de pain, et ont été deux jours sans manger. C'est ce qui m'oblige, dans le rang que je tiens et la connaissance que j'en ai, de vous supplier d'être encore le père de cette patrie, pour conserver la vie à tant et tant de pauvres moribonds et languissants que vos prêtres assistent, et qui s'en acquittent très-dignement. »

Outre la Lorraine, la Champagne et la Picardie, la guerre amena la misère aux environs de Paris et dans Paris même. La miséricorde de Vincent de Paul sut encore suffire à cette nouvelle misère. Ses filles et ses dames de la Charité allaient partout, comme des anges consolateurs, réparer les maux de la discorde civile. Plus d'une fois, à la suite d'une bataille, les champs restaient jonchés de cadavres, qui infectaient l'air et servaient de pâture aux bêtes féroces. Vincent envoyait des missionnaires avec de l'argent, pour leur faire donner la sépulture. Plusieurs régiments d'Irlandais catholiques, au service de France, se trouvèrent dans le même dénûment que les pauvres peuples de la Champagne et de la Picardie : Vincent de Paul sut encore venir à leur secours et corporellement et spirituellement, en leur envoyant des missionnaires qui les prêchaient en leur langue.

Déjà précédemment, en 1636, à la demande de Louis XIII, Vincent de Paul avait envoyé de ses prêtres faire des missions dans l'armée française. Les Espagnols ayant fait irruption en Picardie et pris quelques villes, Paris eut peur d'être assiégé. On y leva une armée de vingt mille hommes, la plupart laquais ou apprentis. La maison de Saint-Lazare servit de place d'armes, où l'on forma aux exercices militaires les soldats nouvellement enrôlés. Le hallier, les salles, les cours, l'ancien cloître des religieux, tout était plein de gens de guerre. Ce saint jour de l'Assomption, dit Vincent dans une de ses lettres, n'est pas exempt de ces embarras tumultueux. Le tambour commence d'y battre, quoi qu'il ne soit encore que sept heures du matin; de sorte que depuis huit jours il s'est dressé céans soixante-douze compagnies. Or, quoique les choses soient en cet état, toute notre compagnie ne laisse pas de faire sa retraite, trois ou quatre exceptés, qui sont sur le point de partir et de s'en aller au loin. Le roi demanda vingt prêtres pour faire la mission dans ses troupes; Vincent n'en put envoyer que quinze, auxquels il donna ce règlement :

« Les prêtres de la mission qui sont à l'armée se rappelleront que Notre Seigneur les a appelés à ce saint emploi : 1° pour offrir leurs prières et sacrifices à Dieu pour l'heureux succès des bons desseins du roi et pour la conservation de son armée; 2° pour aider les gens de guerre qui sont dans le péché à s'en reti

(1) [illegible] l. II, c. xxxii. — Collet, l. V.



rer, et ceux qui sont en état de grâce à s'y conserver ; et enfin pour faire leur possible que ceux qui mourront sortent de ce monde en état de salut. — Ils auront pour cet effet une particulière dévotion au nom que Dieu prend dans l'Ecriture, de *Dieu des armées*, et au sentiment qu'avait notre Seigneur quand il disait : *Je ne suis pas venu pour envoyer la paix, mais le glaive,* et pour nous donner la paix, qui est la fin de la guerre.

« Ils considéreront que, bien qu'ils ne puissent ôter tous les péchés de l'armée, Dieu leur fera peut-être la grâce d'en diminuer le nombre : c'est comme si l'on disait que Notre Seigneur, qui devait encore être crucifié cent fois, ne le sera peut-être que quatre-vingt-dix, et que, sur mille âmes qui seraient perdues par leurs mauvaises dispositions, on en sauvera quelques-unes par la miséricorde de Dieu. » Le reste du règlement prescrit les moyens de parvenir à ce but. Dieu y répandit sa bénédiction : peu après, quatre mille soldats avaient fait leur devoir au tribunal de la pénitence, avec grande effusion de larmes (1). Vincent de Paul rendit un service semblable à l'ordre de Malte et au commandeur de Sillery, homme de grande vertu, en leur aidant à ramener le zèle des prêtres et des curés qui dépendaient de l'ordre.

Dans le même temps, Vincent de Paul continuait à diriger les religieuses de la Visitation à Paris et à Saint-Denis. François de Sales le connut dès 1619 : une tendre charité unit l'un à l'autre. Vincent avoua que la douceur, la majesté, la modestie et tout l'extérieur de François de Sales lui retraçaient une vive image du Fils de Dieu conversant parmi les hommes. François de Sales publiait à son tour que Vincent était un des plus saints prêtres qu'il eut jamais connus, et qu'il n'en savait aucun dans Paris qui eût plus de religion, plus de prudence, plus de ces talents rares qui sont nécessaires pour conduire les âmes à une haute et solide piété. De concert avec sainte Jeanne-Françoise de Chantal il le choisit pour premier supérieur général des Visitandines de la capitale : il fallut un ordre de l'évêque de Paris pour lui faire accepter cette charge, qu'il remplit pendant quarante ans.

Ce qui donna occasion aux deux saints de se connaître, c'est qu'en 1619 le saint évêque de Genève fut chargé d'accompagner à Paris le cardinal de Savoie, qui allait demander en mariage, pour le prince de Piémont, Christine de France, sœur de Louis XIII. Son zèle ne put rester oisif dans cette grande ville : il prêcha le carême à Saint-André-des-Arcs. Tout le monde courut à ses sermons, et la foule y fut si grande, que les personnes les plus qualifiées avaient peine à y trouver place. Les hérétiques et les libertins rentraient en eux-mêmes après l'avoir entendu, et lui demandaient des conférences particulières pour achever d'éclaircir leurs fautes. Souvent il lui arriva de prêcher deux fois par jour. Un de ses amis lui ayant représenté qu'il devait ménager un peu plus sa santé, il répondit, en souriant, qu'il lui en coûtait moins de donner un sermon que de trouver des excuses pour s'en dispenser. « D'ailleurs, ajoutait-il, j'ai été établi pasteur et prédicateur : ne faut-il pas que chacun exerce sa profession ? Mais je suis surpris que les Parisiens courent à mes sermons avec un tel empressement, d'autant plus qu'il n'y a ni noblesse dans mon style, ni élévation dans mes pensées, ni beauté dans mes discours. Croyez-vous donc, lui repartit son ami. qu'ils aillent chercher l'éloquence dans vos discours? Il leur suffit de vous voir en chaire. Votre cœur parle par votre visage et par vos yeux, ne fisssiez-vous que dire *Notre Père*. Les expressions les plus communes deviennent toutes de feu dans votre bouche et vont allumer les flammes du divin amour ; et voilà pourquoi chacune de vos paroles a tant de poids et pénètre jusqu'au cœur. Vous avez déjà tout dit, même quand vous croyez n'avoir rien dit encore ; vous avez une espèce de rhétorique à part, dont les effets sont merveilleux. »—Le saint évêque se mit à sourire et changea de conversation.

Le mariage du prince de Piémont avec Christine de France ayant été conclu, la princesse choisit l'évêque de Genève pour son premier aumônier. Son dessein était de l'attacher spécialement à sa personne, et de lui confier la direction de sa conscience ; mais le saint refusa cette charge, alléguant pour raison qu'elle lui paraissait incompatible avec la résidence dont il ne se croyait pas dispensé, quoiqu'il eût un coadjuteur depuis l'année 1618, son frère Jean-François de Sales, évêque de Chalcédoine ; et s'il se rendit à la fin aux instances réitérées de la princesse, ce ne fut qu'à deux conditions : l'une, qu'il résiderait dans son diocèse ; l'autre, que, quand il n'exercerait point sa charge, il ne recevrait point le revenu qui y était attaché. Christine, comme pour lui donner l'investiture de sa nouvelle dignité, lui fit présent d'un très beau diamant qu'elle lui recommanda de garder pour l'amour d'elle. Madame, dit le saint, je vous le promets, tant que les pauvres n'en auront pas besoin. En ce cas-là, répondit la princesse, contentez-vous de l'engager, et je le dégagerai. Madame, répliqua l'évêque de Genève, je craindrais que cela n'arrivât trop souvent, et que je n'abusasse de votre bonté. La princesse l'ayant vu depuis à Turin sans le diamant, il lui fut aisé de deviner ce qu'il était devenu. Elle lui en donna un autre d'un plus grand prix encore, mais en lui recommandant bien de n'en pas faire comme du premier. Madame, dit le saint prélat, je ne vous en réponds pas ; je suis peu propre à garder les choses précieuses. Comme la princesse parlait un jour de ce diamant, un gentilhomme lui dit qu'il était toujours engagé pour les pauvres, et

(1) Abelly, l. II, c. VI.

qu'il était moins à l'évêque de Genève qu'à tous les gueux d'Annecy. Effectivement, notre saint avait une si grande tendresse pour les pauvres, qu'il ne pouvait rien leur refuser ; il leur donnait jusqu'à des pièces d'argenterie de sa chapelle, et jusqu'à ses propres habits.

Cependant sa santé dépérissait tous les jours Il vit bien lui-même que sa mort n'était pas éloignée : aussi ne manqua-t-il pas d'avertir ses amis qu'ils ne le reverraient plus, lorsqu'il partit pour Avignon en 1622. Le duc de Savoie lui avait mandé de le joindre dans cette ville, où il devait aller saluer Louis XIII, qui venait de soumettre les huguenots du Languedoc. Il s'interdit, par esprit de mortification, la vue de la pompe avec laquelle le roi fit son entrée dans Avignon, et passa en prières tout le temps que dura la cérémonie. Ayant été obligé de suivre la cour à Lyon, l'intendant de la province et plusieurs autres personnes de marque se disputèrent l'honneur de le loger ; mais il trouva moyen de les refuser honnêtement, et logea dans la chambre du jardinier de la Visitation, afin d'imiter, autant qu'il était en lui, la pauvreté de Jésus-Christ. Cet éloignement des distinctions, lequel avait l'humilité pour base, augmenta encore la haute idée que l'on avait de son éminente sainteté. Le roi et la reine-mère lui donnèrent plusieurs fois des preuves publiques de leur estime, ainsi que les princes et les seigneurs les plus qualifiés de la cour.

Quoique la santé du saint évêque fût dans un état déplorable, il ne laissa point de suivre les mouvements de son zèle ; il prêcha encore la veille et le jour de Noël. Le lendemain, il s'aperçut que sa vue et ses forces diminuaient; et il se trouva si mal l'après-midi, qu'il fallut le mettre au lit. On découvrit bientôt tous les symptômes d'une apoplexie. Comme le saint était toujours en pleine connaissance, il demanda l'extrême-onction, et elle lui fût administrée. Il ne reçut point le saint viatique, parce qu'il avait dit la messe le matin, et que d'ailleurs il avait de fréquents vomissements; ensuite il ne pensa plus qu'à produire les actes convenables aux mourants. On l'entendait répéter avec une ferveur tout angélique plusieurs passages de l'Ecriture, et ceux-ci entre autres : « Mon cœur et ma chair se sont réjouis dans le Dieu vivant. Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur. Quand paraîtrai-je devant sa face! » Cependant comme l'apoplexie se formait insensiblement, on lui mit les vésicatoires, on lui appliqua le fer chaud sur la nuque du cou, et le bouton de feu sur le haut de la tête, qui en fut brûlée jusqu'à l'os. Au milieu des larmes qui lui étaient arrachées par la douleur, il répétait souvent ces paroles : Lavez-moi, Seigneur, de mes iniquités ; ôtez-moi mon péché, purifiez-moi toujours de plus en plus. Que fais-je ici, ô mon Dieu ! éloigné, séparé de vous? Puis, adressant la parole aux assistants, qui fondaient en larmes : Ne pleurez point, mes enfants ; ne faut-il pas que la volonté de Dieu s'accomplisse ?— Quelqu'un l'ayant exhorté à dire avec saint Martin : Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail, il parut blessé de ce qu'on le comparait à un si grand saint, et répondit qu'il était un serviteur inutile dont Dieu ni son peuple n'avaient besoin. Enfin, l'apoplexie allant toujours croissant, il perdit la parole, et mourut le vingt-huit décembre 1622, à huit heures du soir. Il était à la cinquante-sixième année de son âge, et à la vingtième de son épiscopat.

Quand on fut assuré de sa mort, on l'ouvrit pour l'embaumer. On porta son cœur, enfermé dans une boîte de plomb, à l'église de la Visitation de Belle-Cour, à Lyon : on le mit en suite dans un reliquaire d'argent, puis dans un reliquaire d'or donné par Louis XIII. Comme le saint avait choisi Annecy pour lieu de sa sépulture, on y transporta solennellement son corps, qui fut enterré dans une chapelle à côté du sanctuaire de l'église du premier monastère de la Visitation. Alexandre VII ayant béatifié le serviteur de Dieu en 1661, on exhuma son corps pour le placer sur le grand autel dans une belle châsse d'argent. Le même Pape canonisa le bienheureux évêque de Genève en 1665, et fixa sa fête au vingt-neuf janvier, jour auquel son corps avait été porté à Annecy.

La bulle de sa canonisation rapporte sept miracles des plus authentiques, opérés par son intercession et par la vertu de ses reliques. Ces miracles sont la résurrection de deux morts, les guérisons d'un aveugle-né, d'un paralytique et de trois perclus. Le pape Alexandre VII, les rois Louis XIII et Louis XIV, ainsi que plusieurs autres personnes furent toute leur vie persuadées qu'elles avaient été guéries de maladies dangereuses par l'intercession du saint évêque de Genève

Sa coopératrice dans le bien, sainte Jeanne-Françoise de Chantal, mourut vingt ans après lui. En 1638, la duchesse de Savoie, Christine de France, la pria instamment de venir à Turin établir un couvent de la Visitation. Elle le fit, et réussit de plus à établir les missionnaires de Vincent de Paul dans le diocèse de Genève. Elle perdit coup sur coup deux amis intimes, son frère l'archevêque de Bourges, et le vertueux commandeur de Sillery, qui était devenu prêtre. Obligée d'aller à Moulins pour les affaires de son ordre, elle s'y lia d'une étroite amitié avec la duchesse de Montmorency, princesse des Ursins, veuve du duc de Montmorency décapité sous Louis XIII pour avoir suivi le parti du duc d'Orléans, frère du roi. La princesse entièrement adonnée aux bonnes œuvres, finit par entrer dans l'ordre de la Visitation, refusa d'y être supérieure, et vécut comme la plus humble des

(1) Godescard, 29 janvier.

religieuses. De Moulins, sainte Chantal fut appelée à Paris par la reine Anne d'Autriche, qui l'honora de sa confiance. Arrivée le quatre d'octobre, la sainte repartit le onze de novembre, effrayée de l'estime et des applaudissements dont elle se voyait l'objet. Revenue à Moulins, elle fut prise de la fièvre, et mourut saintement le treize décembre 1641, après une rude agonie, et en prononçant le nom de Jésus. Avant de recevoir le saint viatique, elle pria son confesseur d'écrire, comme ses dernières volontés, les recommandations suivantes à ses religieuses ; je prie nos sœurs qu'elles observent leurs règles, parce qu'elles sont leurs règles, et non parce qu'elles pourraient être selon leurs goûts. — Qu'elles vivent en grande union entre elles, avec simplicité, droiture et humilité ; que nul désir des charges ne leur gâte l'esprit: qu'elles aient un grand respect pour leurs supérieures, et une parfaite soumission et obéissance. — Que la confiance en Dieu ne leur laisse aucun souci que celui de lui plaire; et enfin, que les supérieures gouvernent selon l'esprit de la règle, qui est toute douceur et charité. »

Sainte Chantal fut assistée dans ses derniers moments par le père Claude de Lingendes, Jésuite célèbre par ses prédications, qu'on a publiées en trois volumes. Plusieurs miracles opérés par l'intercession de la sainte ayant été constatés juridiquement, elle fut béatifiée par Benoît XIV en 1751 et canonisée en 1767 par Clément XIII, qui fixa sa fête au vingt-un août (1).

Voici le témoignage que Vincent de Paul rendit de sa vie et de sa mort :

« Nous, Vincent de Paul, supérieur général très indigne de la Congrégation de la Mission, certifions qu'il y a environ vingt ans que Dieu nous a fait la grâce d'être connu de défunte notre très digne mère de Chantal, fondatrice du saint ordre de la Visitation Sainte-Marie, par de fréquentes communications de paroles et par écrit qu'il a plu à Dieu que j'ai eues avec elles, tant au premier voyage qu'elle fit en cette ville, il y a environ vingt ans, qu'aux autres qu'elle y a faits depuis, en tous lesquels elle m'a honoré de la confiance de me communiquer son intérieur: qu'il m'a toujours paru qu'elle était accomplie en toutes sortes de vertus, particulièrement qu'elle était pleine de foi, quoiqu'elle ait été toute sa vie tentée de pensées contraires ; qu'elle avait une très grande confiance en Dieu et un amour souverain de sa divine bonté ; qu'elle avait l'esprit juste, prudent, tempéré et fort, en un degré très éminent ; que l'humilité, la mortification, l'obéissance, le zèle et la sanctification de son saint ordre et du salut des âmes du pauvre peuple étaient en elle en un souverain degré ; en un mot, que je n'ai jamais remarqué en elle aucune imperfection, mais un exercice continuel de toutes sortes de vertus, et que, quoiqu'elle ait joui en apparence de la paix et tranquillité d'esprit dont jouissent les âmes qui sont parvenues à un si haut degré de vertu, elle a néanmoins souffert des peines intérieures si grandes, qu'elle m'a dit et écrit plusieurs fois qu'elle avait l'esprit si plein de toute sorte de tentations et d'abominations, que son exercice continuel était de se détourner du regard de son intérieur, ne pouvant se supporter elle-même en la vue de son âme si pleine d'horreur, qu'elle lui semblait l'image de l'enfer ; et que, quoiqu'elle souffrît de la sorte, elle n'a jamais perdu la sérénité de son visage ni ne s'est relâchée de la fidélité que Dieu demandait d'elle dans l'exercice des vertus chrétiennes et religieuses, ni dans la sollicitude prodigieuse qu'elle avait de son saint ordre ; et que de là vient que je crois qu'elle était une des plus saintes âmes que j'aie jamais connues sur la terre, et qu'elle est maintenant bienheureuse au ciel. Je ne fais pas de doute que Dieu ne manifeste un jour sa sainteté, comme j'apprends qu'il fait déjà en plusieurs endroits du royaume, et en plusieurs manières, dont en voici une qui est arrivée à une personne digne de foi, laquelle j'assure qu'elle aimerait mieux mourir que de mentir. (C'est de lui-même qu'il parle).

« Cette personne ayant eu nouvelle de l'extrémité de la maladie de notre défunte, se mit à genoux pour prier Dieu pour elle, et la première pensée qui lui vint à l'esprit fut de faire un acte de contrition des péchés qu'elle avait commis et qu'elle commet ordinairement : et, immédiatement après, il lui parut un petit globe, comme de feu, qui s'élevait de terre, et s'alla joindre, en la supérieure région de l'air, à un autre globe plus lumineux, et les deux, réduits en un, s'élevèrent plus haut, entrèrent et se répandirent dans un autre globe infiniment plus grand et plus lumineux que les autres; et il lui fut dit intérieurement que ce premier globe était l'âme de notre digne mère, le deuxième, de notre bienheureux père, et l'autre, de l'essence divine ; que l'âme de notre digne mère s'était réunie à celle de notre bienheureux père, et les deux à Dieu, leur souverain principe.

« De plus, la même personne, qui est un prêtre, célébrant la sainte messe pour notre digne mère, incontinent après qu'il eut appris la nouvelle de son heureux trépas, et étant au second *Memento*, où l'on prie pour les morts, il pensa qu'il ferait bien de prier pour elle ; que peut-être elle était dans le purgatoire, à cause de certaines paroles qu'elle avait dites il y avait quelque temps, qui semblaient tenir du péché véniel ; et en même temps il vit derechef la même vision, les mêmes globes et leur union : et il lui resta un sentiment intérieur que cette âme était bienheureuse, qu'elle n'avait pas besoin de prières : ce qui est demeuré si bien imprimé dans l'esprit de ce prêtre, qu'il lui semble la voir en cet état toutes les fois qu'il pense à elle.

(1) Godescard, 21 août. Et diverses vies de la sainte.

« Ce qui pourrait faire douter de cette vision, est que cette personne a une si grande estime de la sainteté de cette âme bienheureuse, qu'il ne lit jamais ses réponses sans pleurer, dans l'opinion qu'il a que c'est Dieu qui lui a inspiré ce qu'elles contiennent ; et que cette vision, par conséquent, est un effet de son imagination ; mais ce qui fait penser que c'est une vraie vision, est qu'il n'est point sujet à en avoir et n'a jamais eu que celle-ci. En foi de quoi j'ai signé la présente de ma main et scellé de notre sceau (1). »

De leur côté, les religieuses de la Visitation de Paris et de Saint-Denis rendirent témoignage à Vincent de Paul. « Nous pouvons assurer avec certitude, disent entre autres celles de la capitale, que plusieurs fois il nous est arrivé des choses presque miraculeuses, dans le temps de ses visites ou bientôt après. Dès le commencement qu'il nous rendit ce charitable office, il délivra presque en un instant une de nos sœurs d'une peine d'esprit si violente, qu'elle rejaillissait sur son corps et la rendait incapable de rendre aucun service au monastère, ce qui faisait grande compassion à ceux qui la voyaient ; et néanmoins, depuis sa guérison, elle a exercé avec grande bénédiction les charges de maîtresse des novices et de supérieure durant plusieurs années; et enfin, par la grâce de Dieu, elle est morte saintement... Sa charité pour le soulagement du prochain lui donnait une sensible peine, quand ses propres infirmités ne lui permettaient pas d'aller voir et consoler les religieuses malades qui le souhaitaient. Il ne se contentait pas de compatir aux personnes souffrantes de corps ou d'esprit, mais il faisait tous ses efforts pour les soulager. Un jour une bonne sœur domestique de laquelle il estimait beaucoup la vertu, étant fort malade et avec une grosse fièvre, lui dit qu'elle eût été bien aise de mourir. O ma sœur ! répéta-t-il, il n'est pas encore temps. Et s'approchant d'elle, il lui fit une croix de son pouce sur le front, et à l'instant la malade se sentie guérie ; et depuis, elle n'eut ni fièvre ni douleur.

« Comme il avait expérimenté en lui presque tous les états de la vie humaine, d'infirmités, d'humiliations et de tentations, pour consoler ceux qui étaient inquiétés de quelques peines semblables, il leur disait pour l'ordinaire qu'il en avait eu de pareilles, que Dieu l'en avait délivré, et qu'il leur ferait la même grâce. Ayez patience, leur disait-il ; conformez-vous au bon plaisir de Dieu et usez de tel ou tel remède. Une bonne sœur domestique lui disant un jour qu'elle avait l'esprit trop grossier pour s'appliquer aux choses spirituelles, parce qu'étant en son pays elle avait été employée à garder les bestiaux de son père, il lui répondit : Ma sœur, c'est là le premier métier que j'ai fait ; j'ai gardé les pourceaux ; mais pourvu que cela serve à nous humilier, nous en serons plus propres au service de Dieu : courage !... Il avait en même temps une adresse merveilleuse pour humilier les âmes hautaines, et cela comme en se récréant et sans qu'elles y pensassent : mais où il montrait un zèle plus vigoureux, c'est contre celles qui avaient désobéi en chose d'importance ; car il les reprenait d'une manière si humiliante, que cela les anéantissait et leur faisait penser ce que ce serait quand Dieu les reprendrait au jour de son redoutable jugement, puisque la parole d'un homme les abattait et humiliait si puissamment (2). »

Vincent de Paul était avec les rois comme avec les bonnes religieuses. Lorsque Louis XIII l'eut fait venir pour l'assister à sa dernière maladie, Vincent lui dit en l'abordant ces paroles de l'Ecclésiastique (3) : Sire, *timenti Dominum benè erit in extremis* (celui qui craint Dieu s'en trouvera bien dans les derniers moments). A quoi le roi répondit en achevant le verset : *Et in die defunctionis suœ benedicetur* (et il sera béni au jour de sa mort). Un autre jour, comme le saint homme l'entretenait du bon usage des grâces de Dieu, le roi lui dit : O monsieur Vincent, si je retournais en santé, les évêques seraient trois ans chez vous ; voulant dire : Je ne nommerais personne à l'épiscopat qui n'ait passé trois ans avec vous. Les trois derniers jours, Vincent demeura toujours en sa présence, pour l'aider à mourir en chrétien. Le médecin ayant déclaré qu'il n'avait plus que très peu de temps à vivre, il joignit les mains, tourna les yeux vers le ciel et dit : Hé bien ! mon Dieu, j'y consens, et de bon cœur. Quelques minutes après, il expira entre les bras de notre saint. C'était le quatorze mai 1643, jour auquel trente-trois ans auparavant il était monté sur le trône.

Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, mère de Louis XIV et régente du royaume, établit un conseil de conscience pour ne disposer que d'après ses avis des bénéfices ecclésiastiques à la nomination du roi. Ce conseil était composé de quatre personnes : le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, Charton, grand pénitencier de Paris, et Vincent de Paul ; ce dernier en fut établi le chef. Vincent fit ce qu'il put pour éviter cette charge, mais ne put y réussir. Le prince de Condé ayant voulu le faire asseoir auprès de lui : Votre altesse, lui dit-il, me fait trop d'honneur de vouloir bien me souffrir en sa présence ; ignore-t-elle donc que je suis le fils d'un pauvre villageois ? Le prince répliqua : *Moribus et vita nobilitatur homo* (les mœurs et la bonne vie sont la vraie noblesse de l'homme). Il ajouta que ce n'était pas d'aujourd'hui que l'on connaissait son mérite. Cependant, pour en juger mieux, il fit tomber la conversation sur quelque point de controverse. Vincent en parla avec tant de netteté et de précision, que le prince s'écria : Eh quoi ! monsieur

(1) Abelly, l. I., c. XIV. — (2) *Ibid.* — (3) *Eccli.*, I, 13.

Vincent, vous dites, vous prêchez partout que vous êtes un ignorant, et cependant vous résolvez en deux mots une des plus grandes difficultés qui nous soient proposées par les religionnaires ! Il lui demanda ensuite l'éclaircissement de quelques doutes qui regardaient le droit canonique ; et ayant été aussi content de lui sur cette matière qu'il l'avait été sur l'autre, il passa dans l'appartement de la reine, et la félicita du choix qu'elle avait fait d'un homme si capable de l'aider en ce qui regardait les biens et les matières ecclésiastiques.

Entré dans le conseil, Vincent y proposa et fit adopter une série de résolutions pour servir de règle dans les nominations royales aux évêchés et aux abbayes, en écarter les sujets indignes ou incapables, et continuer la réforme des monastères commencée par le cardinal de la Rochefoucauld, commis à cet effet par Grégoire XV pour toute la France. Ces résolutions eussent pu régénérer la France entière; mais le cardinal Mazarin se permit plus d'une fois d'y manquer. Aussi Fénélon écrivit-il plus tard à Clément XI : Si les autres conseillers de la reine avaient été mieux d'accord avec Vincent, on eut écarté bien loin de l'épiscopat certains hommes qui ont depuis excité de grands troubles (1). Malgré cela, Fléchier, évêque de Nîmes, écrivait dans le même temps : c'est à Vincent de Paul que le clergé de France doit sa splendeur et sa gloire (2). Ne pouvant tout faire, Vincent faisait ce qu'il pouvait, et le faisait avec une prudence et un courage dont on n'a guère l'idée. Un jour, sans prendre l'avis du conseil, Mazarin, ayant nommé à un nouvel évêché le fils d'un seigneur, écrivit au saint homme d'aller donner au nouvel évêque les instructions convenables. Vincent alla trouver le seigneur, lui représenta que son fils n'ayant pas les qualités nécessaires pour bien gouverner un diocèse, sa nomination pourrait avoir des suites funestes. Le seigneur, qui avait de la piété, eut de rudes combats à soutenir avec lui-même. Il s'excusa finalement sur les besoins de sa famille et sur ce que son fils aurait des ecclésiastiques capables de gouverner à sa place. A peine le fils eut-il été sacré évêque, que Dieu le retira de ce monde (3).

Il est impossible de dire ni même de savoir tous les services que Vincent rendit à l'épiscopat et aux monastères dans la position où la Providence l'avait placé. Ses conseils n'étaient pas les moindres de ses services.

Louis Abelly, celui-là même qui a écrit la vie du saint, le consulta un jour de la part de l'évêque de Bayonne, dont il était official, sur la conduite à tenir envers certains religieux peu édifiants. Dans sa réponse, pleine d'humilité, Vincent est d'avis : Qu'en général il faudrait traiter avec les religieux déréglés comme Jésus-Christ a traité avec les pécheurs de son temps; qu'un évêque et un prêtre, obligés comme tels d'être plus parfaits qu'un religieux considéré purement comme religieux, doivent pendant un temps considérable n'agir que par la voie du bon exemple, et se souvenir que le Fils de Dieu n'en suivit pas d'autre pendant trente ans; qu'il faut après cela parler d'abord avec charité et douceur, ensuite avec force et fermeté, sans cependant user ni d'interdit, ni de suspense, ni d'excommunication, censures terribles que le Sauveur du monde n'employa jamais.

« Je crois bien, monsieur, continue le saint homme, mais ce que je vous dis vous surprendra un peu ; que que voulez-vous ? ce sentiment est en moi l'effet de celui que j'ai touchant les vérités que Notre Seigneur nous a enseignées de parole et d'exemple. J'ai toujours remarqué que ce qui se fait selon cette règle réussit parfaitement bien. C'est en la suivant que le bienheureux évêque de Genève, et à son exemple feu monsieur de Comminges, se sont sanctifiés et ont été la cause de la sanctification de tant de milliers d'âmes. Vous me direz sans doute, qu'on méprisera un prélat qui agira de la sorte. Cela sera vrai pour un temps, et cela est même necessaire, afin que nous honorions la vie du Fils de Dieu en tous ses états par nos personnes, comme nous l'honorons par la condition de notre ministère. Mais il est vrai aussi qu'après avoir souffert quelque temps, et autant qu'il plait à Notre-Seigneur et avec Notre-Seigneur, il nous fait plus faire de bien en trois ans que nous ne ferions en trente. Certes, monsieur, je ne pense pas qu'on puisse réussir autrement. On fera de beaux réglements, on usera de censures, on retranchera tous les pouvoirs; mais corrigera-t-on ? Il n'y a guère d'apparence. Ces moyens n'étendront ni ne conserveront l'empire de Jésus-Crist dans les cœurs. Dieu a autrefois armé le ciel et la terre contre l'homme ; est-ce par là qu'il l'a converti ? Hé ! n'a-t-il pas fallu enfin qu'il se soit abaissé et humilié devant lui, pour lui faire agréer son joug et sa conduite ? Ce qu'un Dieu n'a pas fait avec sa toute-puissance, comment un prélat le fera-t-il avec la sienne. Selon ces principes, je crois que monseigneur de Bayonne a raison de ne pas fulminer l'excommunication contre ces religieux propriétaires, ni même d'empêcher sitôt ceux qu'il a examinés et approuvés une fois de prêcher les avents et les carêmes dans les paroisses de la campagne, où il n'y a point de station désignée... Que si quelqu'un abuse du ministère, votre sage conduite y saura bien remédier (4). »

Tant de soins et de travaux firent enfin succomber Vincent de Paul en 1644. Il tomba malade à la mort : son ami intime, le père Saint-Jure, Jésuite célèbre par ses ouvrages de piété, étant venu le voir, le trouva dans un violent délire. Toutefois, Vincent répondit à ses exhortations par ces paroles de l'Écri-

(1) Lettre du 20 avril 1706. — (2) *Ibid.*, du 13 oct. 1705. — (3) Abel., l. II, c. xx. Collet, l. IV. — (4) Collet, l. IV.

ture : *In Spiritu humilitatis, et in animo contrito suscipiamur à te, Domine.* Daignez, ô Seigneur, me mettre et me recevoir dans les sentiments d'une vraie humilité et d'un cœur contrit. Les enfants du saint prêtre, accablés de tristesse, ne savaient quel parti prendre. Les uns s'abandonnaient aux larmes et aux gémissements, les autres firent pour lui un vœu à Notre-Dame de Chartres. Un jeune missionnaire, Antoine Dufour, lui-même malade apprenant que le saint vieillard etait en danger de mort, pria Dieu d'accepter sa vie en échange. Dès lors Vincent commence à se mieux porter, et le jeune prêtre a baisser d'une manière si sensible, qu'il meure peu après. Il était environ minuit quand il rendit les derniers soupirs. Au moment même, ceux qui veillaient dans la chambre du saint entendirent frapper trois coups à sa porte; on court l'ouvrir, mais on ne trouve personne. Vincent, à qui on n'avait point encore appris la mort de Dufour, ordonne de commencer l'office des morts : on ne douta point qu'il n'en eût été instruit par une voie surnaturelle (1).

A peine Vincent est-il rétabli, le pape Urbain VIII lui demande des ouvriers apostoliques pour Babylone et les Indes orientales. Il se disposait à les envoyer, quand la mort du Pape suspendit cette entreprise. On a conservé des entretiens du saint homme avec ses premières sœurs de la Charité, où il leur annonce que Dieu les destine à servir un jour les pauvres de l'Orient et de l'Inde. Aujourd'hui nous les voyons à Constantinople, à Smyrne et dans Alexandrie, et les prêtres de la maison au Liban et à la Chine.

La congrégation romaine pour la propagation de la foi demande à Vincent de Paul des missionnaires pour l'île de Madagascar. Malgré les troubles de la France, les tempêtes et les naufrages de l'Océan, les dangers du pays, Vincent envoya successivement plusieurs colonies d'hommes apostoliques, qui moururent tous victimes de leur dévouement. Vincent ne se décourageait point, il répondait que l'Eglise universelle a été établie par la mort du Fils de Dieu, affermie par celle des apôtres, des souverains Pontifes et des évêques martyrisés; qu'elle s'était multipliée par la persécution, et que le sang des martyrs avait été la semence des Chétiens; que Dieu a coutume d'éprouver les siens l'orsqu'il a quelque grand dessein sur eux; qu'il accorde souvent à la persévérance des succès qu'il a refusés aux premiers efforts (2).

Une autre charité occupait encore Vincent de Paul : les esclaves chrétiens d'Afrique ou de Barbarie. Il avait été du nombre, il ne pouvait les oublier. Les religieux pour la rédemption des captifs y allaient bien de temps en temps en racheter quelques-uns; mais il n'y avait pas de prêtres pour consoler et soutenir habituellement les autres. Vincent entreprit cette œuvre de miséricorde. La difficulté était d'obtenir des gouvernements barbaresques la permission d'y avoir des prêtres. La Providence y pourvut. Il y avait à Tunis un consul français, qui l'était pour plusieurs pays chrétiens : il avait droit à un chapelain. Vincent lui envoya un zélé missionnaire, Louis Guérie, puis un autre, Jean le Vacher: le premier mourut victime de la charité dans une peste; le second, après avoir travaillé pendant plus de trente trois ans au salut des esclaves, et des Turcs mêmes de Tunis et d'Alger, eut enfin le bonheur d'être mis à la bouche du canon et de répandre son sang pour la foi de Jésus-Christ. On a les vies de plus de vingt de leur compagnons et successeurs, qui restent manuscrites dans les archives de Saint-Lazare.

Quant à l'état général des esclaves chrétiens, ces deux premiers prêtres nous le font assez connaître. Louis Guérin écrivait à Vincent de Paul : «Nous attendons une grande quantité de malades au retour des galères. Si ces pauvres gens souffrent beaucoup dans leurs courses sur mer, ceux qui demeurent ici ne souffrent pas moins. On les fait travailler tous les jours à scier le marbre, exposés aux ardeurs du soleil, qui sont telles, que je ne puis mieux les comparer qu'à une fournaise ardente. C'est une chose étonnante que le travail et la chaleur excessive qu'ils endurent; elle serait capable de faire mourir des chevaux, et néanmoins ces pauvres Chrétiens ne laissent pas de subsister, ne perdant que la peau qu'ils donnent en proie à ces ardeurs dévorantes. On leur voit tirer la langue comme à des chiens, à cause du chaud insupportable dans lequel il leur faut respirer, Hier, un pauvre esclave fort âgé, se trouvant accablé de mal et n'en pouvant presque plus demanda la permission de se retirer: mais il n'eut d'autre réponse, sinon que, dût-il crever sur la pierre, il fallait qu'il travaillât. Je vous laisse à penser combien ces cruautés me touchent sensiblement le cœur et me donnent d'affliction. Cependant ces pauvres esclaves souffrent leurs maux avec une patience incroyable; ils bénissent Dieu parmi toutes les cruautés qu'on exerce sur eux, et je puis dire avec vérité que les Français l'emportent en bonté et en vertu sur toutes les autres nations. Nous en avons deux malades à l'extrémité, et qui, selon toutes les apparences, n'en peuvent revenir, auquels nous avons administré tous les sacrements; et la semaine passée il en mourut deux autres en parfaits Chrétiens, et dont on peut dire que leur mort a été précieuse aux yeux du Seigneur. La compassion que j'ai pour ces pauvres affligés, qui travaillent à scier le marbre me force à leur distribuer une partie des rafraichissements que je n'ai destinés qu'aux malades. »

Telle était généralement la position des esclaves chretiens de Tunis, au nombre de cinq

(2) Collet, t. IX., p. 405 et 406. — (2) *Ibid.*, l. V.

cent mille; quelques-uns ayant des patrons moins barbares, se trouvaient un peu mieux, mais d'un jour à l'autre pouvaient être vendus au maître le plus cruel. Les esclaves de Biserte, l'ancienne Utique, mais surtout ceux d'Alger, étaient traités encore bien plus mal que ceux de Tunis. Dans ces trois lieux on en comptait de vingt-cinq à trente mille. Il ne faut pas oublier que c'étaient des Chrétiens, hommes, femmes, enfants, pris sur mer ou enlevés sur les côtes, et vendus comme des bêtes par les corsaires musulmans. Avant l'arrivée des missionnaires de Vincent de Paul, ces infortunés captifs ne pouvaient pas même donner de nouvelles à leurs familles, qui, ignorant leur sort, ne songeaient pas même à leur délivrance.

Le second des missionnaires Jean le Vacher, ayant été obligé d'aller à Biserte, autrement Utique, en écrivit en ces termes à Vincent: « L'esclavage est si fertile en maux, que la fin des uns est le commencement des autres. Entre les esclaves de ce lieu, outre ceux des bagnes, j'en ai trouvé quarante enfermés dans une étable, si petite et si étroite, qu'à peine s'y pouvaient-ils remuer. Ils n'y recevaient l'air que par un soupirail fermé d'une grille de fer, qui est sur le haut de la voûte. Tous sont enchaînés deux à deux et perpétuellement enfermés, et néanmoins ils travaillent à moudre du blé dans un petit moulin à bras, avec obligation d'en rendre chaque jour une quantité réglée qui passe leurs forces. Certes, ces pauvres gens sont vraiment nourris de pain de douleur, et ils peuvent bien dire qu'ils le mangent à la sueur de leurs corps, dans ce lieu étouffé, et avec un travail si excessif.

« Quelque peu de temps après que j'y suis entré pour les visiter, comme je les embrassais dans ce pitoyable état, j'entendis des cris confus de femmes et d'enfants, entremêlés de gémissements et de pleurs; j'appris que c'étaient cinq pauvres jeunes femmes chrétiennes, esclaves, dont trois avaient chacune un petit enfant, et qui étaient toutes dans une extrême nécessité. Comme elles avaient entendu le bruit de notre salutation mutuelle, elles étaient accourues au soupirail pour savoir ce que c'était: et ayant aperçu que j'étais prêtre, la douleur pressante qui leur serrait le cœur les avait fait éclater en cris et fondre en larmes pour obtenir de moi quelque part de la consolation que je tâchais de donner aux prisonniers que j'étais venu visiter. »

En Alger, le consul lui-même fut plus d'une fois exposé aux mauvais traitements des Turcs. Quant aux esclaves, plusieurs se tuaient de désespoir, d'autres reniaient la foi. A l'arrivée des missionnaires, grâce à leurs paroles de consolation, à leurs aumônes, à la vertu des sacrements, les choses peu à peu changent de face. Il se forme une nouvelle église d'Afrique. Chaque esclave dans les fers devient un confesseur de la foi: il y eut même plus d'un martyr. L'appareil extérieur la religion, son chant et ses cérémonies n'y manquent pas. Vingt-cinq bagnes ou environ, qui sont à Alger, à Tunis et à Biserte, deviennent, par la dévotion libre et les épargnes volontaires des pauvres captifs, autant de petits temples où les Chrétiens affligés ont la consolation d'entendre la messe et de participer aux divins mystères. Jésus-Christ y est nuit et jour avec ses membres souffrants. Le tabernacle où il repose n'est jamais sans une lampe allumée. Quant on le porte à un malade dans les bagnes, on l'accompagne le flambeau ou le cierge à la main. Chaque année, le jour de la Fête-Dieu et pendant toute l'octave, il est exposé à la vénération publique: on le porte même en procession dans ces chapelles, et il y est suivi par une foule de gens dont les liens et les haillons lui font souvent plus d'honneur que la pourpre et le diadème.

Quelle joie pour Vincent de Paul, déja plus que septuagénaire, de voir tant de biens opérés par ses prêtres! mais quel plaisir pour lui d'apprendre d'eux que le service divin se faisait à Tunis et à Alger avec autant de solennité que dans les paroisses de Paris! que les grand's-messes et les divins offices y étaient célébrés tous les dimanches et les fêtes! qu'il se faisait souvent de pieuses fondations dans ces chapelles, et que les confréries qui sont d'usage en Europe, soit pour honorer la sainte Vierge, soit pour procurer des secours spirituels aux mourants ou aux morts, y étaient établies!

A ces pratiques usuelles de dévotion, qui nourrissent la piété d'un nombre de pieux esclaves, en succèdent quelquefois d'autres plus extraordinaires, dont Dieu se sert pour attirer à lui ceux à qui les voies communes ne suffisent pas. Les quarante heures et surtout les jubilés font en Barbarie, comme ailleurs, des effets admirables. On a vu dans ces jours de salut des hommes endurcis, qui avaient passé des dix, des vingt et des trente années sans penser à leur conscience, rentrer en eux-mêmes, se juger dans toute la sévérité de l'Évangile, et devenir enfin des modèles de pénitence. On a même vu, ce qui est plus surprenant encore, les déserteurs de la foi, des renégats français, espagnols, italiens, détester leur apostasie, la pleurer d'abord en secret, puis courir les risques de l'évasion, pour la pleurer en liberté dans le sein de leur patrie (2).

Chose non moins merveilleuse le consul de France à Alger, missionnaire, mais non dans les ordres, fut jeté en prison, frappé à coups de bâtons sous la plante des pieds, et enfin condamné à mort par le dey, qui voulait le contraindre à payer sur l'heure la banqueroute d'un marchand de Marseille, se montant à douze mille livres, et le consul, nommé

(1) Collet, l. VIII. Abelly, l. IV.

Barreau, n'en avait que trois cents. Il allait donc être égorgé, lorsqu'il fut racheté par les esclaves mêmes pour le service desquels il avait quitté sa patrie, et qui sacrifièrent toutes leurs petites épargnes pour faire la somme entière. Nous ne savons s'il y a quelque chose de plus beau dans l'histoire humaine. Vincent de Paul fit rendre à ces charitables captifs au delà de ce qu'ils avaient déboursé, et lorsque le consul Barreau revint en France l'an 1661, il y en ramena soixante-dix dont il avait aidé à briser les fers. Quant à Vincent de Paul, il en racheta jusqu'à douze cents, et dépensa, tant pour eux que pour les autres, jusqu'à douze cent mille livres, qui feraient bien trois millions de nos jours.

Parmi les martyrs que la nouvelle église d'Afrique envoya au ciel, au milieu des chaînes et des bagnes, on connaît les suivants. Au mois d'août 1646, le premier missionnaire écrivit de Tunis à Vincent de Paul : « Je crois être obligé de vous faire savoir que, le jour de Sainte-Anne, un second Joseph fut sacrifié en cette ville pour la conservation de sa chasteté, après avoir résisté plus d'un an aux sollicitations de son impudique maîtresse, et avoir reçu plus de cinq cents coups de bâton, à cause des faux rapports que cette louve furieuse faisait de lui. Enfin il a remporté la victoire en mourant glorieusement pour ne pas avoir voulu offenser son Dieu. Il fut trois jours attaché à une grosse chaîne, où je l'allais visiter, afin de le consoler et de l'exhorter à souffrir plutôt tous les tourments du monde que de contrevenir à la fidélité qu'il devait à Dieu. Il se confessa et communia, et il me dit après : Monsieur, qu'on me fasse mourir tant qu'on voudra, je veux mourir chrétien. Quand on vint le prendre pour le conduire au supplice, il se confessa encore une fois ; et Dieu voulut pour sa consolation qu'il nous fût permis de l'assister à la mort : ce qui n'avait jamais été accordé par ce peuple inhumain. La dernière parole qu'il dit en levant les mains au ciel fut celle-ci : O mon Dieu, je meurs innocent ! ..... Ce saint jeune homme était Portugais, et âgé de vingt-deux ans. J'invoque son secours : comme il nous aimait sur la terre, j'espère qu'il continuera à nous aimer dans le ciel. »

Il arriva, peu de temps après, quelque chose de semblable dans la même ville et dans celle d'Alger. Deux jeunes esclaves, sollicités plus honteusement encore que celui dont nous venons de parler, finirent leurs jours dans les tourments, pour n'avoir pas voulu se prêter à une passion abominable. Le premier, qui était Français, fut empalé à Tunis. Il fit paraître tant d'intrépidité aux approches de ce cruel et honteux supplice, que, de ses bourreaux, les uns prirent la fuite, les autres en l'exécutant tremblaient comme une feuille ; ce sont les termes du missionnaire, qui était présent. L'autre esclave, dont nous ignorons la patrie, mourut à Alger. Il y avait longtemps qu'il repoussait les assauts de son infâme patron : un jour que celui-ci voulait lui faire violence, il arriva, par accident, qu'il en fut blessé au visage. Le patron l'accusa d'avoir voulu le tuer, et le fit brûler vif. Ce genre de mort si terrible n'effraya point l'héroïque esclave : digne athlète de Jésus-Christ, il édifia jusqu'au dernier soupir.

Il y avait à Tunis deux enfants d'une quinzaine d'années, l'un de France, l'autre d'Angleterre. Tous deux avaient été enlevés de leur pays, et vendus comme esclaves à deux maîtres qui demeuraient assez près l'un de l'autre. Ils contractèrent ensemble une amitié si étroite, que deux frères ne s'aiment pas davantage. L'Anglais était luthérien ; le Français, qui était bon catholique, lui donna des doutes sur sa religion. Le missionnaire acheva de le convaincre. Il abjura ses erreurs, il se réunit à la sainte Eglise romaine. Son petit compagnon sut si bien le confirmer dans la foi, que, quelques marchands anglais et hérétiques étant venus à Tunis pour racheter des esclaves de leur pays et de leur secte, et l'ayant voulu mettre de ce nombre, il déclara hautement qu'il était catholique par la miséricorde de Dieu, et qu'il aimait mieux demeurer toute sa vie esclave, en professant la vraie religion, que de renoncer à un si grand bien pour recouvrer sa liberté.

Ces deux tendres amis se voyaient le plus souvent qu'il leur était possible. Leurs conversations roulaient d'ordinaire sur le bonheur d'être fidèle à Dieu et à son Eglise, d'en faire une profession solennelle, et de souffrir plutôt mille morts que d'y renoncer jamais. La Providence les préparait au combat comme de généreux athlètes. Leur patrons se mirent en tête de leur faire renier Jésus-Christ. Le jeune Français fut un jour assommé de coups, et laissé pour mort sur la place ; son compagnon, qui se dérobait souvent pour se consoler ensemble, le trouva dans cet état. Il l'appelle par son nom, pour savoir s'il vivait encore. A la voix connue de son ami, le jeune Français revient à lui même et répond : je suis chrétien pour la vie ! A ces mots, le petit Anglais se jette à ses pieds meurtris et sanglants, et les baise avec tendresse. Aux Turcs, qui s'étonnent, il dit : J'honore les membres qui viennent de souffrir pour Jésus-Christ, mon sauveur et mon Dieu. Les Turcs le chassèrent avec injures

Quand le Français fut guéri de ses plaies, il alla visiter son ami, mais le trouva dans l'état où peu auparavant il s'était trouvé lui-même : couché sur une natte, à demi mort des coups qu'il avait reçus, et environné de Turcs qui se repaissent de ses douleurs. A cette vue, le courage du jeune Français se ranime, il s'approche de son ami, et lui demande en présence des infidèles, qui des deux il aime le plus, Jésus-Christ ou Mahomet. Jésus-Christ ! s'écrie le petit Anglais : je suis Chrétien, et Chrétien je veux mourir. Désespéré de ce discours, un Turc menace le Français de lui couper les oreilles, et s'avance pour exécuter la menace. Le jeune Français lui

enlève le couteau, se coupe une oreille lui-même, puis demande à ces barbares s'ils veulent qu'il se coupe encore l'autre. Les barbares, vaincus par tant de constance, laissèrent à ces jeunes enfants une pleine liberté de suivre les mouvements de leur conscience, et ne leur parlèrent plus ni de Mahomet ni de l'Alcoran. Dieu, qu'ils avaient confessé avec tant de courage, acheva de les purifier dès l'année suivante 1648, par une maladie contagieuse qui les enleva de la terre au ciel.

Dans les archives de Saint-Lazare, il y a des actes de plusieurs autres martyrs qu'il serait à souhaiter qu'on publiât pour la gloire de Dieu et de ses saints. Ce sont des pierres précieuses de la pauvre église d'Afrique, ressuscitée par la grâce de Dieu au milieu des chaînes et des bagnes. Parmi les captifs, il y avait souvent des prêtres et des religieux; quand les missionnaires de Vincent de Paul ne pouvaient pas leur procurer une délivrance entière, ils tâchaient de leur obtenir au moins un adoucissement tel, qu'ils pussent servir de pasteurs à leurs compagnons d'infortune. La hiérarchie catholique, dont le chef siégeait à Rome, à la tête de l'univers chrétien, étendait ainsi ses organes et ses bienfaits jusque dans les bagnes de Tunis et d'Alger.

La même hiérarchie commençait alors, dans les rues de Paris, par la main de Vincent de Paul, une œuvre semblable, qu'elle continue de nos jours dans les rues de Péking et des autres villes de la Chine; arracher de tout jeunes captifs à la mort, à la mort temporelle et éternelle. Nous avons vu le Pharaon de l'Égypte commander à son peuple de noyer dans le Nil tous les enfants mâles nouvellement nés parmi les Hébreux; nous avons vu la législation de la Grèce et de Rome païenne, non-seulement permettre, mais ordonner au père et à la mère de noyer, d'égorger, de tuer d'une manière quelconque, parmi leurs enfants nouveau-nés, tous les mâles et femelles qu'il leur plairait, surtout quand ils ne leur paraissaient point assez robustes; en un mot, nous avons vu la législation humaine punir le meurtre de l'homme fait qui pouvait se défendre mais permettre ou commander même le meurtre de l'innocence et de la faiblesse: aujourd'hui encore, dans la Chine idolâtre, le père et la mère jettent leur petit enfant parmi les immondices de la rue, dans le bourbier voisin, ou dans l'auge des porcs. Il n'y a que la législation *divine* qui ait défendu ces meurtres *humains, paternels* et *maternels* de l'innocence et de la faiblesse sans défense. Nous avons entendu le Dieu fait homme, le Dieu fait enfant. Ses disciples lui demandaient: Maître, qui croyez-vous qui sera le plus grand dans le royaume des cieux? Jésus prit un petit enfant, et l'ayant embrassé, il le mit au milieu d'eux et leur dit: En vérité, je vous le dis, si vous ne vous convertissez, et ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Quiconque s'humiliera soi-même comme ce petit enfant-ci, celui-là sera le plus grand dans le royaume des cieux. Et quiconque reçoit en mon nom un enfant de cette sorte, c'est moi-même qu'il reçoit. Prenez donc garde à ne mépriser aucun de ces petits: car, je vous le dis, leurs anges dans le ciel voient sans cesse la face de mon Père, qui est dans les cieux. Car le Fils de l'homme est venu sauver ce qui était perdu.

Avant Jésus-Christ, les enfants abandonnés par leurs père et mère étaient des enfants *perdus*; depuis Jésus-Christ ce sont des enfants *trouvés*; trouvés à la porte de sa maison, à la porte des églises, à la porte des Maisons-Dieu, des Hôtels-Dieu, où ils étaient abandonnés par le crime ou la misère, trouvés et adoptés par la charité.

Quelquefois, après que des personnes charitables avaient élevé ces pauvres orphelins, le père et la mère venaient les réclamer, et priver ainsi les parents adoptifs de leur récompense, ce qui tendait à faire manquer la bonne œuvre. Pour y porter remède, nous avons vu le premier empereur chrétien déclarer, par une loi, que les enfants exposés appartenaient, ou comme enfants propres, ou comme esclaves, à ceux qui les avaient nourris (1). Nous avons vu le concile de Vaison, un peu avant le milieu du cinquième siècle, renouveler la même ordonnance.

Dans les paroisses chrétiennes de la campagne, il n'y a point d'enfant *trouvé*, perce qu'il n'y a point d'enfant abandonné ni perdu. Il n'en est pas de même dans les grandes villes, surtout à la suite des révolutions, qui corrompent la foi et les mœurs des peuples. Ainsi à Paris, à la suite de l'anarchie religieuse, intellectuelle et morale de Luther et de Calvin, les enfants exposés à la porte des églises ou dans les places publiques étaient en grand nombre. Des commissaires les enlevaient par ordre de la police. On les portait chez une veuve de la rue Saint-Landri, qui, avec deux servantes, se chargeait du soin de leur nourriture. Mais, comme le nombre de ces enfants était grand et les charités médiocres, cette veuve ne pouvait ni entretenir assez de nourrices pour les allaiter, ni élever ceux qui étaient sevrés. La plupart mouraient ainsi de langueur. Souvent même les servantes, afin de se délivrer de l'importunité de leurs cris, leur faisaient prendre, pour les endormir, un breuvage qui abrégeait leurs jours. Ceux qui échappaient à ce danger étaient donnés à ceux qui les voulaient prendre, ou vendus à si bas prix, qu'il y en a eu pour lesquels on n'a payé que vingt sous. Du reste, ceux qui s'en chargeaient ne le faisaient pas par un motif de compassion: les uns leur faisaient téter des femmes gâtées, dont le lait leur communiquait la contagion et la mort; d'autres les substituaient aux vrais enfants de famille, qui, quelquefois étaient morts par leur

(1) *Cod. theod. lex.* 1. *de exposit.*

faute. On a même su que plusieurs avaient été égorgés pour servir, soit à des opérations magiques, soit à ces bains sanglants que la fureur de vivre a quelquefois inventés. Ce qui était plus déplorable, c'est que ceux qui n'avaient pas reçu le baptême, mouraient sans le recevoir, la veuve de Saint-Landri ayant avoué qu'elle n'en avait jamais baptisé ni fait baptiser aucun.

Un tel désordre toucha sensiblement le cœur de Vincent de Paul. Il convia quelques dames de charité d'aller quelquefois dans cette maison, non pas tant pour découvrir le mal que pour voir s'il n'y aurait point quelque moyen d'y porter remède. La vue de ces petits innocents, abandonnés à la mort par leurs propres mères, leur parut un spectable plus lamentable que le massacre de Bethléhem par Hérode.

Pressées d'une immense compassion, mais ne pouvant se charger de toute la multitude, elles eurent la pensée d'en sauver au moins quelques-uns. Elles se résolurent d'abord d'en nourrir douze; et, pour honorer la Providence divine, dont elles ignoraient les desseins sur ces petites créatures, elles les tirèrent au sort. En 1638, on loua une maison à la porte Saint-Victor, pour les loger; et la veuve Legras en prit soin avec les filles de la Charité. On essaya d'abord de les nourrir avec du lait de chèvre ou de vache; mais, dans la suite, on leur donna des nourrices.

A ces premiers enfants adoptifs, les vertueuses dames en joignaient de temps en temps quelques autres, selon la dévotion et les moyens qu'elles en avaient: toujours elles les tiraient au sort. On eût bien voulu faire quelque chose de plus; on était fâché de n'en pouvoir élever qu'un si petit nombre. La différence qui se trouva bientôt entre ceux de la porte Saint-Victor et ceux qui restaient à la rue Saint-Landri, attendrissait en faveur des derniers; mais il n'était pas possible de les adopter tous. Cependant on priait Dieu, et on se consultait ensemble. Enfin, au commencement de 1640, on tint une assemblée générale. Vincent y représenta l'importance et la nécessité de cette bonne œuvre, le grand service qu'on y pouvait rendre à Dieu. Les dames prirent la résolution généreuse et générale de se charger du soin de ces pauvres enfants. Toutefois, d'après l'avis de leur saint directeur, elles ne le firent que par manière d'essai, et sans s'y obliger. Il n'y avait encore d'assuré qu'un revenu de douze à quatorze cents livres par an. Vincent leur obtint du roi une rente de douze mille livres sur les cinq grosses fermes. Avec ce secours, l'établissement se soutint pendant quelques années. Mais les besoins survenus en Lorraine, la crainte d'une révolution dans l'État, la Fronde, le nombre de ces enfants qui croissait tous les jours, et dont l'entretien allait au delà de quarante mille livres, toutes ces considérations amortirent enfin le courage des dames de la Charité. Elles dirent hautement qu'une si excessive dépense passait leurs forces, et qu'elles ne pouvaient plus la soutenir.

Ce fut pour prendre un dernier parti sur une affaire si importante, que Vincent indiqua, l'an 1648, une autre assemblée générale. Les dames de Marillac, de Traversai, de Miramion et tous ces noms respectables que Dieu a écrits au livre de vie, s'y trouvérent. Le saint y mit en délibération si on continuerait la bonne œuvre qu'on avait commencée. Il proposa les raisons pour et contre. D'un côté, l'on n'avait pris aucun engagement, l'assemblée était libre de statuer ce qu'elle jugerait le plus convenable; de l'autre côté, il fit voir que, par ses soins charitables, cette même assemblée avait jusqu'alors conservé la vie à un très grand nombre d'enfants qui, sans ce secours, l'auraient perdue pour un temps et peut-être pour l'éternité; que ces innocentes créatures, en apprenant à parler, avaient appris à connaître et à servir le Créateur; que quelques-uns d'entre eux commençaient à travailler et à se mettre en état de n'être plus à charge à personne, et que de si heureux commencements présageaient des suites encore plus heureuses. Enfin, élevant un peu la voix, il conclut avec ces paroles: « Or sus, mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants; vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés: voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères, pour devenir à présent leurs juges: leur vie et leur mort sont entre vos mains; je m'en vais prendre les voix et les suffrages: il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin; et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez; l'expérience ne vous permet pas d'en douter. »

Vincent, ayant prononcé ces paroles avec un ton de voix qui faisait assez connaître quel était son sentiment, ces dames en furent si touchées, que toutes unanimement conclurent qu'il fallait soutenir, à quelque prix que ce fût, cette entreprise de charité; et, pour cela, elles délibérèrent entre elles sur les moyens de la faire subsister. Pour loger les enfants, quand ils étaient sevrés, elles obtinrent du roi le château de Bicêtre; mais l'air y ayant paru trop vif, on les ramena au faubourg Saint-Lazare, où dix à douze sœurs de la Charité se chargèrent de leur éducation. On leur acheta dans la suite deux maisons. Avec le temps, cette œuvre de Vincent de Paul a été imitée dans tous les pays chrétiens. Chaque année, en Europe et en Amérique, Vincent de Paul est le père et le sauveur de plus d'un million d'enfants, qui lui doivent la vie et l'éducation.

Un enfant abandonné de l'Europe, auquel s'intéressa spécialement Vincent de Paul, mais que les voisins finiront par couper en trois, fut

la pauvre Pologne. Ses rois furent, pendant le dix septième siècle : Sigismond III, de 1587 à 1632 ; son fils Uladislas VII, de 1632 à 1648 ; Jean Casimir V, de 1648 à 1668 ; Michel Coributh, de 1669, à 1673 : Jean Sobieski, de 1674 à 1696. Quand Uladislas fut monté sur le trône, il envoya demander à la reine dé France, Anne d'Autriche, une épouse de sa main. Elle lui envoya Marie-Louise de Gonzague, duchesse dé Mantoue, que Vincent de Paul vit plus d'une fois parmi ses dames de charité. Uladislas étant mort en 1648, son frère, Jean-Casimir, jésuite, puis cardinal, fut élu roi de Pologne, et, avec la dispense du Saint-Siège, épousa la veuve de son frère. Sous ces deux rois, la Pologne, peu unie au dedans, fut attaquée au dehors par les Cosaques, les Russes et les Suédois, suivis de la peste, L'an 1651, Jean-Casimir, à la tête de cent mille hommes bat trois cent mille Cosaques et Tartares en Volhynie. L'an 1655, Charles Gustave, roi de Suède, entre à main armée en Pologne, et oblige, par ses progrès, Jean-Casimir à se retirer en Silésie. Retour de celui-ci en Pologne la même année. L'an 1656, bataille de trois jours entre les Polonais et les Suédois. L'an 1660, paix entre la Pologne et la Suède. L'an 1668, Jean-Casimir, voyant la noblesse polonaise soulevée contre lui depuis plusieurs années, abdique le 16 septembre dans la diète de Varsovie, après avoir fait aux Polonais la prédiction suivante : « Je prévois les malheurs qui menacent notre patrie, et plût à Diéu que je fusse faux prophète ! Le moscovite et le Cosaque se joindront au peuple qui parle la même langue qu'eux, et s'approprieront le grand duché de Lithuanie. Les confins de la grande Pologne seront ouverts au Brandebourg, et la Prusse elle même fera valoir les traités ou le droit des armes pour envahir notre territoire. Au milieu de ce démembrement de nos Etats, la maison d'Autriche ne laissera pas échapper l'occasion de porter ses vues sur Cracovie, etc. « Après son abdication, Jean Casimir vint en France, choisit sa retraite dans l'abbaye de Saint-Germain des-Prés : il en devint abbé, ainsi que de Saint-Martin de Nevers, Il ne voulut jamais souffrir qu'on lui donnât le titre de *majesté*, et mourut à Nevers le 16 décembre 1672.

Au plus fort de la guerre avec les Cosaques, en 1651, la reine de Pologne demande à Vincent de Paul des prêtres de sa congrégation et des sœurs de la Charité pour ce lointain royaume. Vincent envoya quelques-uns de ses prêtres, leur donnant pour supérieur son assistant, son ami intime, nommé Lambert. Arrivés en Pologne, leur première occupation fut de se dévouer pour le pauvre peuple de Varsovie, abandonné des nobles et des magistrats, mais visité par la peste et la famine. Avec les aumônes du roi et de la reine, Lambert organisa un serrice régulier pour les pauvres, les malades, et même pour les morts, qui restaient auparavant sans sépulture : il mourut quelque temps après, victime de son zèle. Il fut remplacé par d'autres missionnaires et par les sœurs de la Charité. Vincent de Paul avait pour la Pologne une tendresse de père et de mère, d'autant plus qu'il la voyait non seulement ravagée par la peste et la famine, mais encore menacée dans sa religion d'un côté par le schisme des Moscovites, de l'autre par l'hérésie des Suédois. Avant le mourir, il eut la consolation d'apprendre que la Pologne, fidèle à la foi de ses pères, triomphait de tous ses ennemis (1).

(1) Collet, l. V et VIII.

§ V

SERVICE ÉMINENT QUE VINCENT DE PAUL REND A L'ÉGLISE PAR SON ZÈLE ÉCLAIRÉ. L'HÉRÉSIE JANSÉNIENNE. COMMENCEMENTS ET CARACTÈRE DE CETTE HÉRÉSIE.

Dans une conférence qu'il fit aux siens sur les dangers du royaume de Pologne, attaqué tout ensemble par la guerre, la peste, la famine, le schisme et l'hérésie, les Russes et les Suédois, Vincent de Paul leur dit ces paroles mémorables : « Un auteur d'hérésie, me disait un jour : Dieu est enfin lassé des péchés de toutes ces contrées, il est en colère, et il veut résolûment nous ôter la foi, de laquelle on s'est rendu indigne. Ne serait-ce pas, ajoutait-il, une témérité de s'opposer aux desseins de Dieu, et de vouloir défendre l'Eglise, quand il a résolu de la perdre ? Pour moi, disait-il encore, je veux travailler à ce dessein de détruire. Hélas ! messieurs, peut-être disait-il vrai, quand il avançait que Dieu, pour nos péchés, veut nous ôter l'Eglise. Mais cet auteur d'hérésie mentait en disant que c'était une témérité de s'opposer à Dieu en cela, et de s'employer pour conserver son Eglise et la défendre : car Dieu le demande, et il le faut faire. Non, il n'y a pas de témérité de jeûner, de s'affliger, de prier pour apaiser sa colère, et de combattre jusqu'à la fin pour soutenir et défendre l'Eglise en tous les lieux où elle se trouve. Que si jusqu'à présent, du moins à ce qui paraît, nos efforts semblent avoir été inutiles à cause de nos péchés, il ne faut pas désister pour cela, mais, en nous humiliant profondément, continuer nos jeûnes, nos communions et nos oraisons avec tous les bons serviteurs de Dieu qui prient incessamment pour le même sujet : et nous devons espérer qu'enfin Dieu, par sa grande miséricorde, se laissera fléchir et nous exaucera. Humilions-nous donc autant que nous pourrons en vue de nos péchés ; mais ayons confiance et grande confiance en Dieu, qui veut que nous continuions de plus en plus à le prier pour ce pauvre royaume de Pologne si désolé, et que nous reconnaissions que tout dépend de lui et de sa grâce (1). » Telles sont les paroles mémorables de Vincent de Paul.

Mais quel était cet auteur d'hérésie qui entreprit alors de travailler à la ruine de la religion et de l'Eglise ? Vincent de Paul voyait à Paris un de ses compatriotes, Jean du Verger de Hauranne, né à Bayonne, et abbé de Saint-Cyran, au diocèse de Poitiers. On vantait sa vertu, son érudition et ses autres qualités. Vincent le fréquenta : une amitié particulière s'établit entre eux. Hauranne, voyant en lui un compatriote humble et modeste, commença de lui découvrir peu à peu l'ensemble de ses idées et de ses projets. Le serviteur de Dieu fut d'abord surpris d'entendre une doctrine et des maximes bien extraordinaires : plus il allait avant dans cette découverte, plus les sentiments de son compatriote lui paraissaient dangereux. Un jour, entre autres, étant tombés en discourant ensemble sur quelque point de la doctrine de Calvin, il fut fort étonné de voir cet abbé prendre le parti et soutenir l'erreur de cet hérésiarque. Sur quoi lui ayant représenté que cette doctrine de Calvin était condamnée de l'Eglise, l'abbé lui répondit « que Calvin n'avait pas eu tant mauvaise cause, mais qu'il l'avait mal défendue ; et il ajouta ces paroles latines : *Bene sensit, male locutus est.*

Une autre fois, comme cet abbé s'échauffait à soutenir une doctrine qui avait été condamnée par le concile de Trente, Vincent, croyant que la charité l'obligeait de lui en faire quelque avertissement, lui dit : Monsieur, vous allez trop avant. Quoi ! voulez-vous que je croie plutôt à un docteur particulier comme vous, sujet à faillir, qu'à toute l'Eglise, et qui est la colonne de la vérité ? Elle m'enseigne une chose, et vous en soutenez une qui lui est contraire. O monsieur ! comment osez-vous préférer votre jugement aux meilleures têtes du monde, et à tant de saints prélats assemblés au concile de Trente, qui ont décidé ce point ? — Ne me parlez pas de ce concile, repartit Hauranne ; c'était un concile du Pape et des scholastiques, où il n'y avait que brigues et que cabales.

Le serviteur de Dieu étant allé un jour lui rendre visite, le trouva dans sa chambre lisant la Bible. Comme il demeura quelque temps sans rien lui dire, de peur d'interrompre sa lecture, Hauranne tournant les yeux vers lui : Voyez-vous, monsieur Vincent, dit-il, ce que je lis ? C'est l'Ecriture sainte. Et là-dessus il s'étendit beaucoup pour lui faire entendre que Dieu lui en donnait une intelligence parfaite et quantité de belles lumières pour son

(1) Collet, l. VIII. Abelly, l. IV, c. X.

explication ; et ensuite il alla jusqu'à dire que la sainte Ecriture était plus lumineuse dans son esprit qu'elle ne l'était en elle-même. Ce sont ses propres termes, que Vincent a rapportés plusieurs fois.

Un autre jour, après avoir célébré la messe en l'église de Notre-Dame, Vincent de Paul étant allé visiter le même abbé, il le trouva renfermé dans son cabinet : d'où étant sorti quelque temps après, Vincent lui dit en souriant, avec sa douceur et sa civilité ordinaires : « Avouez, monsieur, que vous venez d'écrire quelque chose de ce que Dieu vous a donné en votre oraison du matin. » A quoi l'abbé, après l'avoir convié de s'asseoir, répondit : « Je vous confesse que Dieu m'a donné et me donne de grandes lumières. Il m'a fait connaître qu'il n'y a plus d'Eglise. » Et sur ce qu'il vit le saint homme tout surpris de ce discours, il reprit : » Non, il n'y a plus d'Eglise. Dieu m'a fait connaître qu'il y a plus de cinq ou six cents ans qu'il n'y a plus d'Eglise. Avant cela, l'Eglise était comme un grand fleuve qui avait ses eaux claires ; mais maintenant, ce qui nous semble l'Eglise n'est plus que la bourbe : le lit de cette belle rivière est encore le même, mais ce ne sont plus les mêmes eaux. — Quoi ! monsieur, lui dit Vincent, voulez-vous plutôt croire vos sentiments particuliers que la parole de Notre Seigneur Jésus-Christ, lequel a dit qu'il édifierait son Eglise sur la pierre, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle ? l'Eglise est son épouse, il ne l'abandonnera jamais, et le Saint-Esprit l'assiste toujours. » — Hauranne lui répondit : « Il est vrai que Jésus a édifié son Eglise sur la pierre ; mais il y a temps d'édifier et temps de détruire. Elle était son épouse, mais c'est maintenant une adultère et une prostituée ; c'est pourquoi il l'a répudiée, et il veut qu'on lui en substitue une autre qui lui sera fidèle. » Vincent lui représenta que les sentiments dont il était préoccupé étaient très-mauvais ; qu'il devait se défier de son propre esprit, et qu'il s'éloignait fort du respect dû à l'Eglise. Hauranne, qui perdait aisément patience, reprit d'un ton aigre : Mais vous-même, monsieur, savez-vous bien ce que c'est que l'Eglise ? Vincent répondit avec le catéchisme, que l'Eglise est l'assemblée des fidèles, unis par la profession de la même foi, la participation des mêmes sacrements, sous la conduite des pasteurs légitimes, principalement de notre saint-père le Pape. « Vous n'y entendez que le haut allemand, repartit Hauranne tout en colère. Vous êtes un ignorant : bien loin de mériter d'être à la tête de votre congrégation, vous mériteriez d'en être chassé ; et je suis fort surpris qu'on vous y souffre. — J'en suis plus surpris que vous, monsieur, répondit le saint homme, et je sais bien que si on me rendait justice, on ne manquerait pas de me renvoyer (1). »

(1) Abelly, l. II, c. xxxiii. l. III, c. xiii.

Vincent de Paul rompit dès lors avec l'orgueilleux novateur. De leur côté, le supérieur général de l'Oratoire, le père de Condren, avec plusieurs prêtres de sa congrégation, se plaignaient de plus en plus des mauvais sentiments de Hauranne. Vincent fit un dernier effort pour le garantir du précipice. Il s'en alla donc un jour le trouver chez lui, par forme de visite. Et, après avoir préparé son esprit par quelques entretiens convenables pour bien recevoir le remède qu'il voulait lui appliquer, il lui parla de l'obligation où il était de soumettre son jugement à celui de l'Eglise, et d'avoir pour le saint concile de Trente plus de respect qu'il n'en avait témoigné. Il lui fit voir en particulier que quelques-unes des propositions qu'il avait soutenues en sa présence étaient contraires à la doctrine de l'Eglise ; il lui représenta qu'il se perdrait en s'engageant dans un labyrinthe d'erreurs, et surtout qu'il avait un grand tort de vouloir l'y engager, lui et toute sa congrégation. Le saint s'anima dans la suite de cet entretien, il parla avec tant de force et de solidité que Hauranne en fut interdit et ne répliqua pas un mot. C'était en 1637.

Un mois après, le novateur écrivit du Poitou une longue lettre à Vincent. Il y proteste d'abord qu'il n'a nullement le cœur chargé des quatre choses que Vincent lui a reprochées dans sa dernière visite. Il soutient que celles de ses opinions qu'on regarde comme erreurs sont des vérités catholiques ; qu'elles ne passent pour des mensonges et des faussetés que parmi ceux qui aiment mieux la lueur et l'éclat que la lumière et la vérité ; qu'il n'y a aucun des évêques qui fréquentent la maison de Saint-Lazare à qui il ne les fasse autoriser, quand il lui plaira de leur en parler à loisir ; qu'il les lui fera voir à lui-même dans les livres saints ; que Vincent lui a fait ces reproches moins parce qu'il le jugeait coupable que pour s'excuser de l'avoir abandonné comme un criminel au temps de la persécution ; qu'il a toutefois facilement supporté cela de la part d'un homme qui depuis longtemps l'honorait de son amitié, et qui était à Paris en créance d'un parfaitement homme de bien. Seulement, ajoute-t-il, m'est restée cette admiration dans l'âme, que vous, qui faites profession d'être si doux et si retenu partout, ayez pris sujet d'un soulèvement qui s'est fait contre moi par une triple cabale et des intérêts assez connus, de vous joindre aux autres pour m'accabler, ajoutant cela de plus à leurs excès, que vous avez entrepris de me le venir dire dans mon propre logis, ce que nul des autres n'avait osé faire. Le novateur finit en témoignant au saint la bonne volonté qu'il a eue de servir sa compagnie autant pour le spirituel que pour le temporel ; et, pour lui prouver que, quoi qu'on dise, il est peu attaché à son sens et disposé à baisser avec ses amis, il l'assure qu'il a soutenu ses

intérêts contre le jugement de sa conscience, qui ne le lui permettait pas (1).

Jean du Verger de Hauranne naquit à Bayonne, en 1581, d'une famille qui s'était rendue considérable par le commerce. Etudiant la théologie à Louvain, il fit connaissance avec Jansénius. Ils se trouvèrent l'an 1604 à Paris, où ils renouvelèrent leurs anciennes liaisons. Quelques années après, de retour à Bayonne, Hauranne renonça entièrement aux affaires de sa famille et se retira dans une maison de campagne de son père : l'étude y fit toute son occupation pendant deux ans. Au bout de ce temps, il engagea son ami Jansénius, qu'il avait laissé précepteur à Paris, à venir partager avec lui le loisir de sa retraite. Jansénius se rendit auprès de lui : ce fut là qu'ils jetèrent ensemble les premiers fondements du jansénisme.

Le premier fruit de l'étude de Hauranne fut le livre intitulé : *Question royale.* Il le composa à l'occasion d'un cas proposé à la cour. Il n'y traite de rien moins que de ce cas ; mais il y enseigne fort au long qu'on peut se tuer soi-même, et qu'il y a des occasions où on est obligé en conscience de le faire. Un de ses principes dans ce livre est celui des gnostiques : *Omnia, munda mundis*, tout est pur pour les purs.

L'évêque de Bayonne ayant été transféré à Tours, Hauranne le suivit à Paris, où ce prélat le donna à l'évêque de Poitiers, qui le fit son grand vicaire et lui céda l'abbaye de Saint-Cyran. Dans ce poste, Hauranne commença de répandre ses erreurs, et de faire sourdement des prosélytes à la nouvelle secte dont il devait être le patriarche. Il sut gagner le père de Bérulle, et le tromper pendant longtemps par le zèle qu'il témoignait à procurer à sa congrégation de nouveaux établissements en Flandre et en France. Il gagna aussi la supérieure de la Visitation de Poitiers et beaucoup d'autres personnes. Mais, de toutes les connaissances qu'il fit, la plus avantageuse à son dessein fut celle de Robert Arnauld d'Andilly, qui passa par Poitiers, à la suite de la cour, en 1620. Quelque temps après, Hauranne lui écrivit une lettre où se trouvent ces paroles : « Tous les esprits de la terre, pour aigus et savants qu'ils soient, n'entendent rien à notre cabale s'ils ne sont initiés à ses mystères, qui rendent, comme en de saintes orgies, les esprits plus transportés les uns envers les autres que ne sont ceux qui tombent en manie, en ivresse et en passion d'amour impudique (2). » Ces paroles indiquent bien clairement une société secrète. La conquête d'Arnauld d'Andilly pouvait paraître très-importante. Il était en quelque crédit à la cour ; il était l'aîné d'une très-nombreuse famille, que son exemple pouvait attacher à Hauranne : deux moyens efficaces pour avancer le projet de la cabale.

Hauranne ne tarda pas de se rendre à Paris, où il cultiva toute la famille des Arnauld. Elle l'introduisit au monastère de Port-Royal, où Arnauld père, avocat, s'était rendu tout-puissant, sous prétexte d'en gérer le temporel. Il y avait deux de ses filles, Agnès et Angélique, que Hauranne jugea très-propres à recevoir ses nouveautés et à les mettre en vogue quand il serait temps. Il jeta dès lors les yeux sur cette maison, pour en faire sa place d'armes. L'évêque de Langres, Sébastien Zamet, en était supérieur : il fallait l'éloigner : c'est de quoi il vint à bout par le moyen des mères Arnauld, qui firent remercier l'évêque de ses bons offices.

Port-Royal devint bientôt un lieu de fréquentes assemblées : elles avaient tout l'air de cabale, et déplurent au cardinal de Richelieu, qui, entendant d'ailleurs beaucoup parler des nouveautés que débitait le supérieur de Port-Royal, résolut de le faire arrêter. Il en parla au père Joseph, capucin, son confident, et à l'abbé de Prières, et leur demanda ce qu'ils pensaient de ce nouveau dogmatiste. Comme il vit qu'ils n'osaient s'expliquer, il dit lui-même ce qu'il en pensait. Il est Basque, dit-il, et a les entrailles chaudes et ardentes par tempérament : cette ardeur excessive lui envoie à la tête des vapeurs dont se forment ses imaginations mélancoliques, qu'il prend pour des réflexions spéculatives ou pour des inspirations du Saint-Esprit, se faisant ainsi de ses extravagances des oracles et des mystères.

Ce fut vers ce temps que le père de Condren et saint Vincent de Paul se déclarèrent hautement contre le novateur, et signalèrent ses détestables maximes : le cardinal le fit observer ; Hauranne jugea prudent de s'éclipser, il ne reparut à Paris que six mois après. A son retour, il s'attacha un Oratorien nommé Seguenot, et l'engagea à faire imprimer sous son nom la traduction de la lettre de saint Augustin sur la virginité, avec des notes remplies des erreurs de Hauranne contre les vœux, notamment contre celui de chasteté. Ce livre scandalisa tous les gens du bien : la Sorbonne le censura comme hérétique. Hauranne, le véritable auteur, fut arrêté et enfermé au château de Vincennes le 5 mai 1638. On saisit tous ses papiers, entre autres les lettres à d'Andilly et à Vincent de Paul, et celle que Jansénius lui écrivait, qui découvrirent beaucoup de mystères de leur cabale. Les partisans de Hauranne, prêtèrent à Richelieu bien des mauvais desseins pour cette détention : Hauranne les démentit tous sans y penser, en écrivant, avec sa modestie ordinaire, qu'il était aux prisons de Vincennes pour avoir voulu suivre exactement la théologie de sainte Thérèse (3).

On entendit juridiquement des témoins pour lui faire son procès. Ce furent l'abbé de Priè

(1) Collet, l. III. Abelly, l. II, c. xxxviii. — (2) *Réalité du projet de Bourg-Fontaine*, 1re part., p. 32, t. I. Paris, 1755. — (3) *Lettres de S. Cyran*, première édition, lettre 23, p. 179.

res, Tardif, son ami intime ; Antoine Vigier, supérieur des Pères de la doctrine chrétienne; Pormorant abbé de Pleine-Selve ; Nicolas Victon, aumônier du roi; Marie d'Aquaviva, fille du duc d'Atrie, au royaume de Naples; François de Caulet, depuis évêque de Pamiers et plusieurs autres. Quant à l'évêque de Langres, au père de Condren et à Vincent de Paul, ils ne voulurent pas parler devant un juge laïque, mais ils donnèrent par écrit leurs dépositions au cardinal. Toutes se réduisaient pour le fond, à ce que nous avons déjà vu de saint Vincent de Paul.

Hauranne s'occupa dans sa prison à composer ses lettres spirituelles à différentes personnes de condition, vraies ou supposées, pour donner du relief au parti. D'Andilly les a données au public après la mort de son ami. Dans la 93e, il enseigne, avec Wiclef et Jean Hus, que les mauvais prêtres ne sont plus prêtres. Il traça aussi le plan du livre contre la fréquente communion, et donna ses mémoires au jeune bachelier Antoine Harnauld, son élève, frère d'Arnauld d'Andilly. Le cardinal de Richelieu étant mort, le comte de Chavigny, devenu ministre d'Etat, trouva le moyen de faire élargir le prisonnier, son ami, qui ne survécut guère à cette grâce : il tomba malade sur la fin de septembre 1643, et mourut le 11 octobre. Ses amis ne songèrent à lui faire administrer les sacrements que quand ils le virent tombé en apoplexie : il expira aux premières onctions. Les auteurs de la *Gallia christiana* firent de Hauranne un éloge comme d'un saint et orthodoxe personnage. Le clergé de France ordonna que cet éloge serait effacé. Les ministres huguenots Samuel Desmarets et Jurieu ont revendiqué ce saint personnage, comme étant des leurs et pensant comme eux.

Et de fait, la secte de Hauranne, plus connue sous le nom de jansénisme, n'est qu'une phase du calvinisme, un calvinisme plus artificieux. Un magistrat contemporain disait à l'historien Fleury, qui le rapporte et l'approuve : « Le jansénisme est l'hérésie la plus subtile que le diable ait tissue. Ils ont vu que les protestants, en se séparant de l'Eglise, se sont condamnés eux-mêmes, et qu'on leur avait reproché cette séparation; ils ont donc mis pour maxime fondamentale de leur conduite de ne s'en séparer jamais extérieurement, et de protester toujours de leur soumission aux décisions de l'Eglise, à la charge de trouver tous les jours de nouvelles subtilités pour les expliquer, en sorte qu'ils paraissent soumis sans changer de sentiments (1).

Luther et Calvin attaquent ouvertement l'Eglise, sa hiérarchie, la primauté de son chef. Le patriarche du jansénisme, Hauranne, pense comme Luther et Calvin : nous avons vu avec quel emportement, dans ses entretiens familiers, il s'exprimait sur l'Eglise, sur le Pape, sur le concile de Trente. Il est plus réservé dans ses écrits, mais il y pose des principes qui enferment les mêmes conséquences. Il écrit à d'Andilly : « La religion n'est rien qu'une confrérie de gens vivant et mourant ensemble. » Définition dont les athées mêmes pourraient s'accommoder. Dans la sixième leçon de sa *Théologie familière,* Hauranne demande : *Qu'est-ce que l'Eglise ?* et il répond avec Luther et Wiclef : *C'est la compagnie de ceux qui servent Dieu dans la lumière et dans la profession de la vraie foi et dans l'union de la vraie charité.* Cette doctrine, qui n'admet dans l'Eglise que les justes et les élus et qui en exclut tous les pécheurs, vient originairement des Donatistes, et a été condamnée dans le concile de Constance. En outre, comme les justes ne sont connus que de Dieu, l'Eglise de Jésus-Christ ne sera visible qu'à Dieu. Les Luthériens, les Calvinistes, qui ne veulent ni Pape, ni évêques, ni prêtres ni visibilité de l'Eglise, adopteront sans peine cette définition. Il est vrai, dans son *Petrus Aurelius*, il se donne l'air de défendre la hiérarchie, le Pape, les évêques, les prêtres; mais en même temps il l'y ruine de fond en comble par ce principe de Jean Hus et de Wiclef : On cesse d'être prêtre et évêque par un seul péché mortel contre la chasteté : *Extinguitur sacerdotalis dignitas... simul atque castitas deficit.* Comme Dieu seul sait qui ne s'est pas rendu coupable d'une pareille faute, Dieu seul sait qui est prêtre ou évêque, et qui ne l'est pas : pour les hommes, c'est chose impossible à savoir, la hiérarchie est invisible, elle est comme n'étant pas. Nous avons vu l'apostat Marc-Antoine de Dominis, dans sa *République ecclésiastique*, s'efforcer d'anéantir la monarchie de l'Eglise, de détruire la primauté du Pape et la nécessité d'un chef visible, de prouver enfin que saint Pierre n'était pas le seul chef de l'Eglise, mais que saint Paul lui était égal en autorité; refuser à l'Eglise toute véritable juridiction, et confondre l'Eglise enseignante avec l'Eglise enseignée. L'ouvrage de cet apostat fut condamné par la Sorbonne en 1617; Richer, syndic de la faculté de théologie, refusa de souscrire à la condamnation. Dès 1611, lui-même avait publié un ouvrage. *De la puissance ecclésiastique et politique*, où il soutient les mêmes erreurs. Il se rétracta l'an 1629, et déclara, par un écrit signé de sa main, qu'il reconnaissait l'Eglise romaine pour mère et maîtresse de toutes les églises et pour juge infaillible de la vérité. Les Jansénistes reprirent sous main les erreurs de Richer et de l'apostat Marc-Antoine de Dominis.

Barcos, neveu de Hauranne, publia jusqu'à deux ouvrages pour soutenir l'hérésie des deux chefs, qui n'en font qu'un. Elle fut condamnée par un décret d'Innocent X du vingt-quatre janvier 1647. Saint Vincent de Paul ne contribua pas peu à cette condamnation. Le

(1) *Nouveaux opuscules de Fleury*, p. 227 et 228.

quatre d'octobre 1646, il écrivait à un cardinal qui l'honorait de son amitié : « Je supplie très humblement votre éminence d'agréer que je lui adresse quelques écrits contre l'opinion des deux chefs saint Pierre et saint Paul. Ces écrits ont été composés par un des plus savants théologiens que nous ayons, et des plus honnêtes hommes, qui ne veut point être nommé. Il a appris, par la gazette de Rome, que l'on examine le livre qu'il réfute, et que deux docteurs de Sorbonne, qui y sont, soutiennent que la doctrine de ce livre est celle de leur faculté. Et cette même faculté, ayant été informée qu'on lui attribuait cette opinion des deux chefs, s'est assemblée et a député vers monsieur le nonce pour désavouer ces docteurs et l'assurer qu'elle est du sentiment contraire, et pour le supplier en même temps de faire en sorte que la prochaine gazette fasse mention qu'on lui attribue à faux cette doctrine. C'est ce qui a mû ce bon et vertueux personnage à m'apporter aujourd'hui ces écrits à dessein que je les envoie à Rome, pour servir de mémoire à ceux que sa Sainteté a députés pour examiner ledit livre. Ils trouveront dans cet ouvrage les passages qu'on rapporte pour la prétendue égalité de saint Paul avec saint Pierre, réfutés par les mêmes auteurs qu'on allègue, les uns après les autres (1). » Comme nous avons vu, les sollicitations du saint homme eurent un plein succès.

Cette duplicité jansénienne se voit dans Pascal d'une manière frappante. Il dira dans la dix-septième de ses *Lettres provinciales* : « Je vous déclare donc que je n'ai, grâce à Dieu, d'attache sur la terre qu'à la seule Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je veux vivre et mourir, et dans la communion avec le Pape, son souverain chef, hors de laquelle je suis persuadé qu'il n'y a point de salut. » Voilà Pascal catholique et jouissant pleinement de sa raison. Mais Rome ayant condamné ses lettres, Pascal dira :

« J'ai craint que je n'eusse mal écrit en me voyant condamné; mais l'exemple de tant de pieux écrits me fait croire le contraire. Il n'est plus permis de bien écrire, tant l'inquisition est corrompue et ignorante. Il est meilleur d'obéir à Dieu qu'aux hommes, Je ne crains rien, je n'espère rien. Le Port-Royal craint, et c'est une mauvaise politique..... Quand ils ne craindront plus, ils se feront plus craindre. Le silence est la plus grande persécution. Jamais les saints ne se sont tus. Il est vrai qu'il faut vocation; mais ce n'est pas des arrêts du conseil qu'il faut apprendre si l'on est appelé, mais de la nécessité de parler, Si mes lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel. L'inquisition (le tribunal du Pape pour l'examen et la condamnation des livres) et la société (des Jésuites) sont les deux fléaux de la vérité (2). » Certainement, dirons-nous avec le comte de Maistre, Calvin n'aurait ni mieux ni autrement dit (3).

Nicole n'est pas moins dangereux que Pascal. Dans son explication du symbole, sur l'article : *Je crois la sainte Eglise catholique*, il dit quelques mots de la primauté du Pape, mais supprime l'infaillibilité de l'Eglise dispersée : dans son traité de *l'Unité de l'Eglise*, il dissimule l'unité de son chef; enfin, dans le quatrième volume de ses *Essais*, il dit : « L'Eglise n'est presque plus composée que de monceaux de sable, c'est-à-dire de membres secs. » Ce qui revient à l'impiété de Hauranne sur la caducité, le dépérissement ou même l'entière destruction de l'Eglise. Nicole se détacha des Jansénistes vers la fin de sa vie : mais ses ouvrages ne sont pas moins infectés du venin de leur doctrine, et feront toujours plus de mal que de bien à ceux qui les lisent. On ne peut guère en excepter que sa *Perpétuité de la foi sur l'Eucharistie*, dont Arnauld a jugé à propos de se faire honneur, comme le geai des plumes du paon. Encore trouvet-on aussi bien et mieux dans Bellarmin, dans les frères Wallembourg et dans le chanoine régulier Garet, qui a écrit précisément sur le même sujet, et où se trouve cette foule de textes cités par Arnauld et Nicole. Le style de Nicole est généralement sec, froid et lourd Pour louer le Jésuite Bourdaloue, on a dit ; C'est Nicole éloquent. Ce qui veut dire que Nicole, le plus élégant écrivain de Port-Royal Pascal excepté, est égal à Bourdaloue, moins l'éloquence.

Un avocat janséniste, Simon Vigor, écrivait de son côté pour diminuer l'autorité du Pape, lui substituer une aristocratie épiscopale, même le gouvernement démocratique, afin d'asservir chaque église nationale au gouvernement séculier et aux avocats (4). Dans son discours sur les libertés de l'Église gallicane, Fleury fait cette observation : « Les Français, les gens du roi, ceux là même qui ont fait sonner plus haut ce nom de libertés, y ont donné de rudes atteintes en poussant les droits du roi jusqu'à l'excès; en quoi l'injustice de Dumoulin est insupportable. Quand il s'agit de censurer le Pape, il ne parle que des anciens canons; quand il est question des droits du roi, aucun usage n'est nouveau ni abusif : et lui et les jurisconsultes qui ont suivi ces maximes inclinaient à celles des hérétiques modernes, et auraient volontiers soumis la puissance même spirituelle de l'Église à la temporelle du prince. Cependant ces droits exorbitants du roi et des juges laïques, ses officiers, ont été un des motifs qui ont empêché la reception du concile de Trente (5). » Charles Dumoulin, né en 1500, mort en 1566

(1) Abelly, l. II, c. XXXVIII. Collet, l. V. — (2) *Pensées de Pascal*, t. II, art. 17, n° 82. — (3) *De l'Église gall.*, c. IX. — (4) *Réalité du projet de Bourg Fontaine*, sixième partie. — (5) *Nouv. Opusc. de Fleury*, 1818, p. 156 et 157.

fut successivement catholique, calviniste, luthérien et redevint catholique quelque temps avant sa mort. Clement VIII condamna ses ouvrages à être brûlés.

Un autre avocat, Pierre Pithou, demi-protestant, publia vers la fin du seizième siècle son grand traité des *Libertés de l'Eglise gallicane;* au commencement du siéle suivant, l'avocat Pierre Dupuis publia les *Preuves* de ces libertés. Les deux ouvrages sont réunis en quatre volumes *in-folio*, et cette compilation infiniment condamnable, est cependant le grand arsenal où tous les successeurs de Pithou et de Dupuis, n'ont cessé de puiser. Vingt-deux évêques, qui examinèrent le livre en 1639, le dénoncèrent dans une lettre encyclique, à tous leurs confrères, *comme un ouvrage détestable, rempli des propositions les plus venimeuses et masquant des hérésies formelles sous le beau nom* de libertés (1). Fleury dira comme ces évêques: La grande servitude de l'église gallicane, s'il est permis de parler ainsi, c'est l'étendue excessive de la juridiction séculière (2). » Toutefois le même, dans le même discours, dira de ces maximes parlementaires de la servitude ecclésiastique : « La doctrine ancienne est demeurée à des docteurs souvent moins pieux et moins exemplaires en leurs mœurs que ceux qui enseignent la nouvelle (celle de l'Eglise romaine). Quelquefois même ceux qui ont résisté aux nouveautés ont été des jurisconsultes ou des politiques profanes ou libertins, qui ont outré les vérités qu'ils soutenaient, et les ont rendues odieuses. C'est une merveille que l'ancienne et saine doctrine se soit conservée au milieu de tant d'obstacles (8). »

Un contemporain de Fleury, Fléchier, évêque de Nîmes, nous fait ce portrait des jurisconsultes et des magistrats de son siècle: « Quel magistrat aujourd'hui veut interrompre ses divertissements, quand il s'agirait, je ne dis pas du repos, mais de l'honneur, et peut-être même de la vie d'un misérable? La magistrature n'est que trop souvent un titre d'oisiveté qu'on n'achète que par honneur et qu'on n'exerce que par bienséance. C'est ne savoir pas vivre et faire injure aux magistrats que de leur demander justice lorsqu'ils ont résolu de se divertir. Leurs amusements sont comme la partie sacrée de leur vie, à laquelle on n'ose toucher; et ils aiment mieux lasser la patience d'un malheureux, et mettre au hasard une bonne cause, que de retrancher quelques moments de leur sommeil, de rompre une partie de jeu ou une conversation inutile pour ne rien dire de plus (4). » Tels étaient les jurisconsultes profanes et libertins qui, suivant Fleury, soutiennent l'ancienne doctrine des parlements contre les nouveautés de Rome! Fleury fut lui-même avocat, et le fut toujours plus que prêtre.

Nous avons vu tous les saints, notamment dans ces derniers siècles, engager les fidèles à fréquenter les sacrements de pénitence et d'eucharistie, leur en donner l'exemple, et en retirer des fruits merveilleux de sanctification tant pour eux que pour les autres. La secte de Hauranne et Jansénius avait un esprit tout différent. En l'année 1643, l'un de ses chefs, Antoine Arnauld, publia, sous le titre de *Fréquente Communion*, un ouvrage pour détourner les fidèles de fréquenter les sacrements de pénitence et d'eucharistie. Cet ouvrage portait l'approbation de seize évêques, dont plusieurs ne l'avaient pas lu. Ce ne fut d'abord qu'un cri général de tous les catholiques contre un écrit si dangereux. Le père Yves, capucin; Raconis, évêque de Lavaur; le père Petau, Jésuite; Isaac Hubert, depuis évêque de Vabres, réclamèrent pour la doctrine de l'Eglise. Les prélats approbateurs envoyèrent à Rome le sieur Bourgeois, docteur de Sorbone, pour empêcher que le livre qu'ils protégeaient n'y fût censuré. Ensuite ils firent présenter au Pape une soumission du docteur Arnauld, dont ils prièrent instamment sa Sainteté de se contenter. Le Saint-Siège s'en contenta, en effet, et poussa la condescendance jusqu'à ne pas condamner directement le livre de la *Fréquente Communion*. Mais l'abbé de Barcos, neveu de Hauranne, ayant publié, en 1645, deux traités pour soutenir l'hérésie des *deux chefs qui n'en font qu'un*, Innocent X, par un décret du 24 janvier 1647, condamna non-seulement ces traités comme hérétiques, mais encore tous les autres livres où cette proposition est établie et soutenue, tant ceux qui étaient déjà imprimés que ceux qui pourraient l'être à l'avenir. Clause remarquable qui tombe sur le livre de la *Fréquente Communion*, dont la préface contenait ladite hérésie. L'ouvrage fut formellement condamné en 1648 par l'archevêque de Besançon, plusieurs de ses propositions flétries en 1690 par le pape Alexandre VII, sa lecture défendue en 1695 par l'archevêque de Malines, et enfin réprouvé dans son entier, l'an 1705, par la faculté de Louvain.

Voici le jugement qu'en porta saint Vincent de Paul dans deux lettres à un de ses missionnaires qui l'avait consulté à cet égard. Vincent y dit en substance: Il se peut faire que quelques personnes aient profité de la lecture de cet ouvrage ; mais, s'il a servi à une centaine en les rendant plus respectueux à l'égard des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui, en les en retirant tout à fait : on ne voit plus que la sainte communion soit fréquentée comme elle l'était autrefois, pas même à Pâques : plusieurs curés de Paris s'en plaignent; à Saint-Sulpice, on avait trois mille communions de moins qu'à l'ordinaire; à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, quinze cents personnes avait manqué à ce devoir de religion, et il en est ainsi des autres. Il est vrai

(1) *Proces verbaux du Clergé de France*, t. III, pièces justificatives, n° 1. — (2) *Ubi supra*, p. 166. — (3) P. 155. (4) Fléchier, *Panégyrique de S. Louis*.

qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de l'eucharistie, et moi, misérable, dit-il, plus que tous les hommes du monde ; mais il ne faut pas corriger un abus par un autre. C'en est un d'éloigner de la sainte table, non pour huit ou dix jours, mais pour cinq ou six mois, de bonnes religieuses qui vivent dans une grande pureté, comme on sait que ces nouveaux reformateurs le pratiquent. Saint Charles a été bien éloigné de ces excès, lui qui ne recommande rien tant dans ses conciles que la communion fréquente, et qui décerne de grièves peines contre les prédicateurs qui en détournent les fidèles directement ou indirectement.

Comme pour défendre le livre et l'auteur, le missionnaire répétait ce qu'on disait alors, que le docteur Arnaud n'en voulait qu'à ceux qui admettaient trop aisément les pécheurs à la participation des saints mystères : Vincent avoue que c'est un excès que saint Charles déplore : mais il soutient en même temps que les principes du livre de la *Fréquente Communion* vont plus loin, et que ce n'est que pour mieux couvrir son jeu que l'auteur paraît adoucir les termes. En effet, dit notre saint, ne loue-t-il pas hautement dans sa préface, page 36, la piété de ceux qui voudraient différer la communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes d'approcher du corps de Jésus-Crist? N'assure-t il pas qu'on satisfait plus à Dieu par cette humilité que par toutes sortes de bonnes œuvres? Ne dit-il pas, dans le chapitre second de la troisième partie, que c'est parler indignement du Roi du ciel que de dire qu'il soit honoré par nos communions? Quand même, continue-t-il, on fermerait les yeux à toutes ces considérations, peut-on ne pas apercevoir que les dispositions qu'exige ce jeune docteur pour la réception des saints mystères sont si hautes, si éloignées de la faiblesse humaine, qu'il n'y a personne sur la terre qui puisse s'en flatter? Si, comme il le soutient sans aucun adoucissement, il n'est permis de communier qu'à ceux qui sont entièrement purifiés des images de la vie passée, par un amour divin, pur et sans aucun mélange, qui sont parfaitement unis à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables, peut-on se dispenser de dire avec lui que ceux qui, selon la pratique de l'Église, communient avec les dispositions ordinaires, sont des chiens et des antechrists? Non, continue-t-il; avec de tels principes, il n'appartient plus de communier qu'à monsieur Arnauld, qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un saint Paul en serait effrayé, ne laisse pas de se vanter plusieurs fois dans son apologie qu'il dit la messe tous les jours, etc.

Le missionnaire consultant prétendait qu'il était faux que l'auteur du livre de la *Fréquente Communion* voulût introduire l'usage de ne donner l'absolution qu'à ceux qui auraient déjà fait pénitence, et que sur ce point il ne pensait même, par rapport à ceux qui étaient tombés dans des péchés griefs, que ce que pensait saint Charles Borromée. D'où il suivait encore que le docteur Arnauld n'avait jamais songé à introduire la pénitence publique pour les péchés secrets.

Vincent attaque ces deux réponses. Il dit à la première que monsieur Arnauld ne veut pas seulement introduire la pénitence avant l'absolution pour les gros pécheurs, mais qu'il en fait une loi générale pour tous ceux qui sont coupables d'un péché mortel. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire le huitième chapitre de la seconde partie de son livre. Il y fait dire au pape saint Grégoire qu'il est nécessaire que le pécheur fasse pénitence de ses péchés, non-seulement avant de communier mais même avant de recevoir l'absolution. Il ajoute que, selon les règles saintes que le pape Innocent a données à toute l'Eglise après les avoir apprises de la tradition perpétuelle de la même Eglise, l'ordre que les prêtres doivent garder dans l'exécution de la puissance que le Sauveur leur a donnée de lier et de délier les âmes, c'est de n'absoudre les pécheurs qu'après les avoir laissés dans les gémissements et dans les larmes, et leur avoir fait accomplir une pénitence proportionnée à la qualité de leurs pécnés. Ces paroles et beaucoup d'autres qui suivent montrent que selon monsieur Arnauld, il est nécessaire de différer l'absolution pour tous les péchés mortels jusqu'à l'accomplissement de la pénitence. Au reste, Vincent sait que c'était la pratique de l'abbé de Saint-Cyran, et qu'on y soumet encore ceux qui se livrent à la conduite du parti.

De ces principes, selon lesquels on ne doit donner l'absolution que quand le péché est déjà expié par une satisfaction proportionnée, Vincent infère avec raison que l'absolution n'est que déclaratoire. Il ajoute qu'il est inutile d'alléguer que l'auteur du livre a dit ailleurs le contraire ; car il est d'usage chez tous les novateurs de semer des contradictions dans leurs ouvrages, pour s'échapper. Calvin nie trente fois qu'il fasse Dieu auteur du péché, quoiqu'il fasse d'ailleurs tous ses efforts pour établir cette maxime détestable que tous les catholiques lui attribuent. J'ai ouï dire, continue-t-il, à feu monsieur de Saint-Cyran, que s'il avait dit dans une chambre des vérités à des personnes qui en seraient capables, et qu'il passait dans une autre où il en trouverait d'autres qui ne le seraient pas, il leur dirait le contraire : il prétendait même que Notre Seigneur en usait de la sorte, et recommandait qu'on fît de même.

Le serviteur de Dieu reconnait volontiers que saint Charles a rétabli dans son diocèse la pénitence et les décrets qui la concernent ; mais le missionnaire consultant doit reconnaître à son tour que ce saint cardinal n'a pas fait consister la pénitence à se retirer de la communion si ce c'est dans les cas portés par les canons, tels que sont ceux des occasions prochaines et autres semblables. Jamais il n'a ordonné

ni qu'on refusât l'absolution à tous ceux qui n'auraient pas encore satisfait pour leurs péchés, ni qu'on fît des pénitences publiques pour des péchés secrets. Il n'a jamais dit, comme fait monsieur Arnauld au troisième chapitre de sa seconde partie, qu'on ne trouve dans les anciens Pères, et surtout dans Tertullien, que la pénitence publique en laquelle l'Eglise exerçât le pouvoir des clefs. C'est à toutes ces nouveautés que se réduit le livre de la *Fréquente communion*. Quoiqu'il fasse quelquefois semblant de ne proposer ces anciennes pratiques que comme plus avantageuses, ses raisonnements vont à en établir la nécessité. Partout il donne ces sentiments comme les grandes vérités de la religion, comme la pratique des apôtres et de toute l'Eglise durant douze siècles, et enfin comme une tradition immuable. Vincent ajoute que toutes ces idées ont une parfaite liaison avec le principe de ceux qui les avancent : ils sont persuadés que l'Eglise a cessé d'être, depuis qu'elle a cessé de garder ces sortes d'usages. Deux des coryphées de ces opinions ayant cru que la mère de Sainte-Marie était disposée pour eux, lui avaient dit que depuis cinq cents ans il n'y a point d'Eglise : et c'est elle-même, ajoute saint Vincent, qui me l'a dit et écrit (1).

De Hauranne composa dans le même but *le Chapelet du Saint-Sacrement*. Chaque grain est un attribut de Dieu, sur lequel le fanatique auteur débite ses rêveries dans un incroyable galimatias. La Sorbonne, qui condamna l'ouvrage dès qu'il parut, déclare qu'il contient plusieurs extravagances, impertinences, erreurs, blasphèmes et impiétés qui tendent à séparer et à détourner les âmes de la pratique des vertus, spécialement de la foi, espérance et charité, qu'il détruit la façon de prier instituée par Jésus-Christ. Elle ajoute ces termes bien remarquables, que cet ouvrage tend à introduire des opinions contraires aux effets d'amour que Dieu a témoignés pour nous, et nommément au sacrement de la sainte eucharistie et au mystère de l'incarnation. Ce chapelet fut également censuré à Rome.

En voici deux grains pour échantillon de doctrine et de style. « 8. EMINENCE. Afin que Jésus-Christ entre en tous ses droits, qu'il s'élève glorieusement dans toutes ses prééminences, qu'il fasse une SÉPARATION de grandeur entre lui et la créature, que les âmes acceptent leurs bassesses en hommage à cette grandeur, qu'il soit un dieu Dieu, c'est-à-dire se tenant dans les grandeurs divines, selon lesquelles il ne peut être dans rien moindre que lui. — 9 POSSESSION... Il faut que les âmes adorent en Jésus-Christ la possession qu'il a de lui même, et QU'ELLES N'AIENT POINT DE VUE, S'IL LUI PLAIT LES POSSÉDER OU NON, étant assez qu'il se possède lui-même. »

En un mot, la foi du nouvel Evangile oblige ses sectateurs à regarder Jésus-Christ comme un Dieu Dieu, et rien de plus. La sublimité de la vertu, sous ce même Evangile, consiste à faire une séparation de grandeur entre Jésus-Christ et la créature, à ne s'embarrasser pas s'il possède nos cœurs ou non. Les principaux devoirs seront de renoncer au pouvoir qu'a l'homme de s'assujettir à Dieu, de ne faire aucun fond sur les promesses de Dieu : l'aventurier réformateur ne veut pas que les âmes fondent leurs espérances sur cela. Jamais hérésiarque tint-il un langage plus blasphématoire? Ce n'est pas tout. L'union avec Jésus-Christ fait le bonheur du Chrétien dans cette vie : ce Dieu fait homme fait ses délices de se communiquer aux âmes pures avec une familiarité ineffable ; cela déplaît à Hauranne : il faut que ses disciples disent à Jésus-Christ de se retirer, de ne pas se rabaisser jusqu'à eux, que ces abaissements sont indignes de lui, qu'il ne doit point s'embarrasser de ce qui est fini, c'est-à-dire être indifférent au salut ou à la réprobation des âmes qui lui ont coûté si cher (2).

A ces traits sataniques, qui ne reconnaîtrait cet auteur d'hérésie qui disait confidemment à Vincent de Paul qu'il voulait travailler à détruire la religion et l'Eglise? qui ne reconnaîtrait cette cabale mystérieuse dont Hauranne parlait à d'Andilly? Quand nous n'aurions pas d'autres preuves pour croire au projet de Bourg-Fontaine, ces faits seuls suffiraient.

L'an 1654, Jean Filleau, conseiller et avocat du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, publia une *Relation juridique de ce qui s'est passé à Poitiers touchant la nouvelle doctrine des Jansénistes*. Filleau, issu d'une famille d'Orléans distinguée dans la magistrature, mais qui sortit de cette ville vers 1562, lorsque le calvinisme y prévalait, pour cause de son attachement à la religion catholique, naquit à Poitiers l'an 1600. Voici donc ce qu'il rapporte dans sa relation, imprimée par le commandement de la reine. Un ecclésiastique de mérite passant par Poitiers et y ayant entendu parler de son zèle pour la bonne doctrine, s'adressa à lui en sa qualité d'avocat du roi, et lui déclara qu'il avait en 1621, assisté à Bourg-Fontaine, chartreuse près de Paris, à une assemblée de six personnes outre lui, dont une seule dans le moment était survivante, mais toutes attachées à la nouvelle doctrine, et que dans cette conférence il ne s'était agi de rien moins que de renverser la religion chrétienne pour établir le déisme sur ses débris. L'ecclésiastique ajouta qu'ayant paru aux membres de l'assemblée qu'il y aurait trop de danger et trop peu d'espoir de succès si on attaquait la religion de front, il avait été convenu qu'on commencerait par décréditer les sacrements les plus fréquentés par les adultes, savoir

(1) Collet, l. V. (2) *Réalité du projet de Bourg-Fontaine*, deuxième partie, art. 2. *Dict. des Pères jansénistes*, art. *Chapelet secret du Très-Saint Sacrement*.

l'eucharistie et la pénitence. Les six membres de la cabale ne sont designés dans la relation que par leurs initiales : J. D. V. D. H. (Jean du Verger de Hauranne); C. J. (Corneille Jansénius); A. A. (Arnauld d'Andilly); S. V. (Simon Vigor); P. C. (Philippe Cospéan, évêque de Nantes; P. C. (Pierre Camus, évêque de Belley). Maintenant, que cette cabale se soit concertée à Bourg Fontaine ou ailleurs, entre ces six personnes ou d'autres, toujours est-il qu'il existait une cabale dont Hauranne était le chef, où l'on se moquait du Pape, du concile de Trente, et de l'Église entière, qu'on disait périe depuis cinq à six siècles, et où l'on travaillait à rendre cette ruine plus complète : nous l'avons entendu de la bouche même de Hauranne, et nous voyons les œuvres tendre à ce but.

Ce qui révolte le plus dans Luther et Calvin, c'est de dire que nous n'avons point de libre arbitre; que Dieu opère en nous le mal comme le bien; qu'il nous punit du mal que nous ne pouvons éviter; et enfin de mettre cette affreuse doctrine sur le compte de saint Augustin. C'est là nous faire un dieu pire que Satan. Or, l'ami intime de Hauranne, Corneille Jansen, plus connu sous le nom de Jansénius, reproduira mais avec plus d'artifice, l'impiété et l'imposture des deux hérésiarques.

Corneille Jansénius naquit en 1585, au village d'Acquoi, près Léerdam en Hollande. Il commença ses études à Utrecht, vint les continuer à Louvain, où il trouva un vieux docteur nommé Janson, fort attaché aux erreurs de Baïus, quoique condamnées. Il fit aussi connaissance avec Jean du Verger de Hauranne, et vint ensuite à Paris pour achever ses études. De là, Hauranne l'emmena à Bayonne, où l'évêque de cette ville le mit à la tête du collège qu'il venait de fonder. Jansénius remplit cette place jusqu'en 1617, et retourna à Louvain, où il fut fait principal du collège de Sainte-Pulchérie. Il prit le bonnet de docteur en théologie l'an 1619, et devint, en 1630, professeur d'Écriture sainte. Nommé évêque d'Ypres en 1635, il occupa ce siège peu de temps, étant mort de la peste le 6 mai 1638. Il avait publié lui-même un discours moral *sur la réforme de l'homme intérieur; l'alexipharmacum*, contre les ministres protestants de Bois-le-Duc; une défense de cet ouvrage, sous le titre d'*Éponge des notes*, contre le ministre Voët; des commentaires sur le Pentateuque et les quatre évangiles; le Parallèle entre les erreurs des semi Pélagiens de Marseille et celles des semi Pélagiens modernes; le *Mars Gallicus*, où les Français étaient assez mal traités à l'occasion de leur alliance avec les Hollandais : on a même de lui une thèse où il soutient l'infaillibilité du Pape.

Occupé d'un ouvrage bien plus considérable, il écrivait à Hauranne le 5 mars 1621 : « Je n'ose dire à personne du monde ce que je pense, selon les principes de saint Augustin, d'une grande partie des opinions de ce temps, et particulièrement de celle de la grâce et de la prédestination, de peur qu'on ne me fasse le tour à Rome qu'on a fait à d'autres (à Baïus), avant que toutes choses soient mûres et à son temps... Je suis dégoûté un peu de saint Thomas, après avoir sucé saint Augustin... Je vous en dirai plus, si Dieu nous fait la faveur de nous voir un jour. » Le 4 novembre de la même année, il manda au même que l'ouvrage avançait, mais que s'il le faisait voir à ses adversaires, il serait décrié comme le plus extravagant rêveur qu'on eût vu de son temps. Peu de jours avant sa mort, il écrivit au pape Urbain VIII, qu'il soumettait sincèrement à sa décision et à son autorité l'*Augustinus* qu'il venait d'achever; et que, si le saint Père jugeait qu'il fallût y faire quelques changements; il y acquiesçait avec une parfaite obéissance. Cette lettre était édifiante; mais elle fut supprimée par ses exécuteurs testamentaires, et selon toutes les apparences, on n'en aurait jamais eu connaissance si, après la réduction d'Ypres, elle n'était tombée entre les mains du prince de Condé, qui la rendit publique. Jansénius, quelques heures avant que de mourir, et dans son dernier testament, soumit encore et sa personne et son livre au jugement et aux décisions de l'Église romaine. Voici les termes qu'il dicta une demi-heure avant que d'expirer: « Mon sentiment est que difficilement peut-on y trouver à changer quelque chose : si cependant le Siège de Rome veut y faire quelque changement, je suis enfant d'obéissance, et enfant obéissant de l'Église romaine, dans laquelle j'ai toujours vécu jusqu'à ce lit de mort. Fait le 6 mai 1638. »

Ainsi, d'un côté, Jansénius soumettait son livre à Rome pour y faire *quelque changement*, et, de l'autre, il s'attendait à être condamné par Rome, qui effectivement l'avait déjà condamné dans la personne de Baïus, dont il renouvela sciemment les erreurs. On voit encore par ailleurs que Jansénius n'avait pas la conscience excessivement délicate. Principal du collège de Sainte-Pulchérie, il écrivait à Hauranne, dont le neveu, Barcos, étudiait à Louvain : Je lui fournirai, tant que vous voudrez, tout ce qu'il lui faudra, de l'argent du collège, je le dis naïvement, que j'ai entre les mains. Et dans une autre lettre : Quant à Barcos, vous vous mettez trop en peine du fournissement de ce qu'il aura besoin, et me semble que vous n'apportez pas en cela votre rondeur accoutumée; car je vous ai tant de fois répété que cela ne m'incommode aucunement, et je dirais franchement s'il était autrement : non que j'aie tant de moyens de moi-même, qui n'ai rien, sinon ma vie; mais c'est l'argent du collège qui est dans mes mains qui permet bien cela, et davantage, sans qu'aux comptes que je rends toutes les années, personne du monde en sache rien (1).

(1) Lettres I et IV de Jansénius à Saint-Cyran.

L'*Augustin* de Jansénius parut pour la première fois à Louvain, en 1640, puis à Paris et à Rouen. Ce livre accueilli par les uns, attaqué par les autres, excita dès l'origine de vives disputes; et l'on commença dès lors à donner aux partisans de l'*Augustinus* le nom de *Jansénistes*, comme eux donnèrent à leurs adversaires celui de *Molinistes*. Les Jésuites avaient opposé des thèses à l'*Augustinus*. Le six mars 1642, Urbain VIII défendit par une bulle le livre et les thèses, et déclara que le livre renouvelait des propositions de Baïus, condamnées par ses prédécesseurs Pie V et Grégoire XIII. Cette bulle, à cause de divers obstacles, ne fut publiée en Flandre et reçue dans l'université de Louvain que longtemps après. On la porta à la faculté de théologie de Paris, le deux janvier 1644, avec une lettre du roi, qui enjoignait à la faculté de la recevoir suivant l'intention du Pape. Le quinze du même mois, la faculté fit défense à tous les docteurs et bacheliers d'approuver ou de soutenir les propositions censurées par les bulles de Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII, quoiqu'elle jugeât à propos de différer l'enregistrement de la dernière, à l'occasion de quelque clause dont on souhaitait de s'éclaicir, mais qui ne regardait point le fond.

Isaac Habert, docteur de Sorbonne et théologal de l'église de Paris, depuis évêque de Vabres, fut le premier en France qui commença de se déclarer publiquement contre la doctrine du livre de Jansénius. Il le fit par trois sermons qu'il prêcha dans la cathédrale sur la fin de 1643 et au commencement de 1644. Antoine Arnauld prit hautement la défense de l'auteur, et fit imprimer un livre qu'il intitula: *Apologie pour Jansénius*. Habert écrivit pour la défense de ses sermons et pour répondre à cette apologie qui fut bientôt suivie d'une seconde et d'une troisième, où Arnauld prétend faire voir que Jansénius n'avait d'autres sentiments que ceux de saint Augustin et des autres Pères de l'Eglise.

Le premier juillet 1649, le docteur Nicolas Cornet, syndic de la faculté de théologie, et autrefois novice chez les Jésuites, mais où il ne put rester à cause de son peu de santé, déféra à la Sorbonne sept propositions, réduites depuis à cinq, qu'il avait tirées du livre de Jansénius: la faculté les condamna. Les docteurs jansénistes en appelèrent au parlement, qui défendit de passer outre. La faculté porta l'affaire devant l'assemblée du clergé en 1650. Quatre vingt cinq évêques auxquels il s'en joignit trois dans la suite, s'adressèrent au pape Innocent X, par la lettre suivante: «Très-Saint Père, la foi de Pierre, qui ne défaut jamais, désire, avec grande raison, que cette coutume reçue et autorisée dans l'Eglise soit perpétuellement conservée, qui veut que l'on rapporte les causes majeures au Saint-Siége apostolique. Pour obéir à cette loi si équitable, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'écrire à votre Sainteté touchant une affaire de très-grande importance qui regarde la religion. Il y a dix années que la France, à notre grand regret, est émue par des troubles très violents, à cause du livre posthume et de la doctrine de M. Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres. Ces mouvements devaient être apaisés, tant par l'autorité du concile de Trente que de la bulle d'Urbain VIII, d'heureuse mémoire, par laquelle il a prononcé contre les dogmes de Jansénius, et a confirmé les décrets de Pie V et de Grégoire XIII contre Baïus. Votre Sainteté a établi, par un nouveau décret, la vérité et la force de cette bulle; mais parce que chaque proposition en particulier n'a pas été notée d'une censure spéciale, quelques uns ont cru qu'il leur restait encore quelque moyen d'employer leurs chicanes et leurs fuites. Nous espérons qu'on leur fermera entièrement le passage, s'il plait à votre Sainteté, comme nous l'en supplions très-humblement, définir clairement et distinctement quel sentiment il faut avoir en cette matière. C'est pourquoi nous la supplions de vouloir examiner et donner son jugement clair et certain sur chacune des propositions qui suivent, sur lesquelles la dispute est plus dangereuse et la contention plus échauffée(1). » Viennent ensuite les cinq propositions.

Onze évêques, qui n'avaient point voulu approuver la lettre commune des quatre-vingt huit, en écrivirent au Pape une particulière, où ils blâment leurs collègues de s'être adressés directement au Saint-siége, et cela pour des propositions inventées à plaisir, au lieu de les examiner d'abord en France même(2). C'est du moins ce que le Janséniste Gorin Saint-Amour leur fait dire dans son journal.

Cinq cardinaux et treize consulteurs tinrent, dans l'espace de deux ans et quelques mois, trente-six congrégations: le Pape présida en personne aux dix dernières. Les propositions tirées du livre de Jansénius y furent discutées: le docteur Gorin dit Saint-Amour, l'abbé Bourzeis et quelques autres qui défendaient la cause de cet auteur, furent entendus, et l'on vit paraître le trente un mai 1653, le jugement d'Innocent V, qui censure et qualifie les cinq propositions suivantes:

1° «Quelques commandements de Dieu sont impossibles à des hommes justes qui veulent les accomplir, et qui font à cet effet des efforts selon les forces présentes qu'ils ont; et la grâce qui les leur rendrait possibles leur manque. » Cette proposition, qui se trouve mot pour mot dans Jansénius, fut déclarée téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique. En effet, elle avait déjà été proscrite par le concile de Trente (Sess. 6, ch. 11 et can. 18).

2° «Dans l'état de nature tombée, on ne résiste jamais à la grâce intérieure. » Cette proposition n'est pas mot pour mot dans Jan-

(1) *Actes du Clergé de France*, t. I, c. II. — (2) Dumas. *Hist. des Cinq Propositions*, t. I.

vrage de Jansénius, mais la doctrine qu'elle contient y est en vingt endroits. Elle fut notée d'hérésie, et elle est contraire à plusieurs textes formels du Nouveau Testament,

3° « Dans l'état de nature tombée, pour mériter ou démériter l'on n'a pas besoin d'une liberté exempte de nécessité; il suffit d'avoir une liberté exempte de contrainte.» On lit en propres termes dans Jansénius : « Une œuvre est méritoire ou déméritoire lorsqu'on la fait sans contrainte, quoiqu'on ne la fasse pas sans nécessité (l. 6, *De Gratiâ Christi*). » Cette proposition fut déclarée hérétique: elle l'est en effet, puisque le concile de Trente a décidé que le mouvement de la grâce même efficace n'impose point de nécessité à la volonté humaine.

4° « Les semi-Pélagiens admettaient la grâce d'une nécessité prévenante pour toutes les bonnes œuvres, même pour le commencement de la foi; mais ils étaient hérétiques en ce qu'ils pensaient que la volonté de l'homme pouvait s'y soumettre ou y résister. » La première partie de cette proposition est condamnée comme fausse, et la seconde comme hérétique; c'est une conséquence de la seconde proposition.

5° « C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort et a répandu son sang pour tous les hommes. » Jansénius (*De Gratiâ Christi*, l. 3, c. 2) dit que les Pères, bien loin de penser que Jésus-Christ soit mort pour tous les hommes, ont regardé cette opinion comme une erreur contraire à la foi catholique; que le sentiment de saint-Augustin est que Jésus-Christ n'est mort que pour les prédestinés, et qu'il n'a pas plus prié son Père pour le salut des réprouvés que pour celui des démons. Cette proposition fut condamnée comme impie, blasphématoire et hérétique(1).

Tout le système de Jansénius se réduit à ce point capital, savoir que depuis la chute d'Adam, le plaisir est l'unique ressort qui remue le cœur de l'homme: que ce plaisir est inévitable quand il vient, et indicible quand il est venu. Si ce plaisir vient du ciel ou de la grâce, il porte l'homme à la vertu: s'il vient de la nature ou de la concupiscence, il détermine l'homme au vice, et la volonté se trouve nécessairement entraînée par celui des deux qui est actuellement le plus fort. Ces deux délectations, dit Jansénius, sont comme les deux bassins d'une balance; l'un ne peut monter que l'autre ne descende. Ainsi l'homme fait invinciblement, quoique volontairement, le bien ou le mal, selon qu'il est dominé par la grâce ou par la cupidité; il ne résiste donc jamais ni à l'une ni à l'autre,

Un contemporain de Jansénius, l'Anglais Thomas Hobbes, du nombre de ces écrivains qu'on s'est avisé de nommer philosophes, a soutenu que tout est nécessaire, et par conséquent il n'y a point de *liberté* proprement dite, ou de liberté d'élection. *Nous appelons*, dit il *agents libres ceux qui agissent avec délibération*; mais *la délibération n'exclut point la nécessité*, car *le choix était nécessaire, tout comme la délibération*(2). On lui opposait l'argument si connu, *que, si l'on ôte la liberté*, il n'y à plus de crime, ni par conséquent de punition légitime. Hobbes répondit: « Je nie la conséquence. La nature du crime consiste en ce qu'il procède de notre volonté, et qu'il viole la loi. Le juge qui punit ne doit pas s'élever à une cause plus haute que la volonté du coupable. Quand je dis donc qu'une action est nécessaire, je n'entends pas qu'elle est faite en dépit de la volonté, mais parce que l'acte de la volonté ou de la volition qui l'a produite était volontaire. Elle peut donc être volontaire, et par conséquent crime, quoique nécessaire. Dieu, en vertu de sa toute-puissance, a droit de punir, quand même IL N'Y A POINT DE CRIME. »

C'est précisément la doctrine des *Jansénistes*, dit avec raison le comte de Maistre. Ils soutiennent que l'homme, pour être coupable, n'a pas besoin de cette liberté qui est opposée à la nécessité, mais seulement de celle qui est opposée à la coaction, de manière que tout homme qui agit *volontairement* est *libre*, et par conséquent *coupable* s'il agit mal, quand même il agit *nécessairement*. (C'est la proposition de Jansénius.)

Un ecclésiastique anglais nous a donné une superbe définition du calvinisme. «C'est, dit il, un système de religion qui offre à notre croyance des hommes esclaves de la nécessité, une société intelligible, une foi absurde, un Dieu impitoyable. — Le même portrait peut servir pour le jansénisme. Ce sont deux frères dont la ressemblance est si frappante, que nul homme qui veut regarder ne saurait s'y tromper(3).

Thomas Hobbes, né en 1588, mort en 1679, fit plusieurs voyages en France. Voici comme Degérando résume ses doctrines. «Les systèmes de Hobbes sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'en donner aujourd'hui une exposition détaillée. Ils se rapportent à une idée principale: c'est la doctrine de la force. Toute la philosophie de Hobbes est employée à légitimer la force à la diviniser même, à justifier tout par la force seule. Ce ressort terrible régit seul le monde moral dans les diverses sphères qui le composent. Lui seul est le principe de la morale, l'âme de la conscience. La justice n'est que la puissance; la loi n'est que la volonté du plus fort, le devoir que l'obéissance du faible. La Divinité elle-même peut justement punir l'innocent; une nécessité de fer gouverne ses ouvrages, et même les déterminations des créatures raisonnables. La société commence par le droit de chacun sur toutes choses, et par conséquent par la guerre, qui est le choc de ces droits: le pouvoir naît de la nécessité de la paix, qui

(1) Bergier, *Dict. théolog.*, art. *Jansénius*. — (2) Apud le Maistre, *De l'Égl. gall.*, l. I, c. IV. — (3) *Ubi supra*.

ne peut s'obtenir qu'en soumettant ces droits à un seul arbitre. Cependant Hobbes, en certaines occasions, contredit plutôt qu'il ne modifie ces doctrines, et se trouve forcé d'admettre des pactes et des lois naturelles. Comment n'aurait-il pas matérialisé l'intelligence humaine, puisqu'il matérialise la suprême intelligence? Aussi n'a-t-il pas échappé aux reproches d'athéisme..... Hobbes a été le vrai précurseur de Spinosa. Ce dernier lui a évidemment emprunté le germe de son système, quoique, averti par l'exemple des censures qui avaient pesé sur son prédécesseur, il ait cherché à mieux s'environner de précautions, ou à s'envelopper de nuages (1).»

Ainsi donc, Jansénius, Hobbes, Spinosa, Luther, Calvin, Wiclef, Manès, Mahomet, c'est tout un : inspirés du même esprit, ils se donnent tous la main pour nier le libre arbitre de l'homme et faire Dieu auteur du péché, ou plutôt pour nier le Dieu véritable, le Dieu essentiellement libre, qui a créé l'homme à son image, et nous faire adorer à sa place, comme notre modèle, le premier des faux dieux, Satan, l'ange déchu, qui n'a plus de libre arbitre que pour le mal: tel est le type de l'homme jansénien.

Pour connaître à fond l'histoire humaine et l'Eglise de Dieu, il ne faut jamais perdre de vue ce grand complot, cet ensemble des portes, puissances et conseils de l'enfer, qui s'efforcent de prévaloir contre l'Eglise et sa pierre fondamentale ; de prévaloir par la violence et la ruse, le canon et la sape, ennemis déclarés et faux frères. Mais la parole même a dit : Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

La constitution dogmatique d'Innocent X contre les cinq propositions de Jansénius étant arrivée en France, y fut reçue sans opposition par tout l'épiscopat. Trente évêques qui se trouvaient à Paris, écrivirent dès le 15 juillet 1653, une lettre d'acceptation au Pape, dans laquelle ils disent : « Ce qu'il y a particulièrement de remarquable en cette rencontre, c'est de même qu'Innocent Ier condamna autrefois l'hérésie de Pélage sur la relation qui lui fut envoyée par les évêques d'Afrique, de même Innocent X a condamné maintenant une hérésie tout à fait opposée à celle de Pélage, sur la consultation que les évêques de France lui ont présentée. L'Eglise catholique de ce temps-là souscrivit, sans user de remise, à la condamnation de l'hérésie de Pélage, sur ce seul fondement, qu'il faut conserver une communion inviolable avec la chaire de saint Pierre, et que l'autorité souveraine y est attachée; laquelle reluisit dans l'épître décrétale qu'Innocent Ier écrivit aux évêques d'Afrique, et dans celle que Zosime envoya ensuite à tous les évêques de la chrétienté. Car elle savait bien que les jugements rendus par les souverains Pontifes pour affermir la règle de la foi, sur la consultation des évêques (soit que leur avis y soit inséré ou qu'il ne le soit pas, comme ils le jugeront plus à propos), sont appuyés de l'autorité souveraine que Dieu leur a donnée sur toute l'Eglise : de cette autorité à laquelle tous les chrétiens sont obligés, par le devoir que leur impose leur conscience, de soumettre leur raison. Et cette connaissance ne lui venait pas seulement de la promesse que Jésus Christ a faite à saint Pierre, mais aussi de ce qu'avaient fait les Papes précédents, et des anathèmes que Damase avait fulminés quelque temps auparavant contre Apollinaire et contre Macédonius, quoiqu'ils n'eussent pas encore été condamnés par aucun concile œcuménique. Étant, comme nous sommes, dans les mêmes sentiments et faisant profession de la même foi que les fidèles de ces premiers siècles, nous prendrons soin de faire publier dans nos églises et dans nos diocèses la constitution que votre Sainteté vient de faire, inspirée par le Saint-Esprit, et qui nous a été mise en main par l'illustrissime archevêque d'Athènes, son nonce..... Cependant, après avoir félicité de cette divine et glorieuse victoire Innocent X, par la bouche duquel Pierre a parlé, comme autrefois le quatrième concile général le disait dans ses acclamations faites à Léon Ier, nous mettrons avec joie cette constitution dans les fastes sacrés de l'Eglise de même qu'on y mettait anciennement les synodes œcuméniques (2).

La bulle d'Innocent X fut reçue unanimement en Sorbonne le premier août 1653 ; reçue pareillement par tous les ordres religieux, par toutes les communautés et par toutes les universités du royaume. On eut avis d'Espagne qu'elle y avait trouvé partout une parfaite soumission. Elle fut de même publiée en Flandre et acceptée par le conseil de Brabant, par le clergé et par les universités; ce qui est d'autant plus remarquable, qu'on avait fait durant plusieurs années, dans ce pays-là, de grandes oppositions à la réception de la bulle d'Urbain VIII, qui ne censurait qu'en général le livre de Jansénius.

Il est surtout un homme à qui la France doit une reconnaissance éternelle, pour lui avoir inspiré cette répulsion unanime contre la nouvelle hérésie ; un homme qui s'est conduit dans ces conjonctures en véritable père de l'Eglise : cet homme si connu, et qui cependant l'est encore si peu, c'est Vincent de Paul.

Dès 1611, répondant au même missionnaire qui l'avait consulté sur la *Fréquente Communion* d'Arnauld, il expose ainsi son jugement sur le livre de Jansénius. D'abord, la reine, le cardinal Mazarin, le chancelier de France et le grand pénitencier s'étaient déclarés contre le nouvel *Augustin ;* garder le silence dans ces occasions, c'est, selon un grand Pape, saint Célestin, donner des armes à l'erreur ; la doctrine de Baïus, déjà flétrie par plusieurs Papes, est renouvelée par l'évêque

(1) *Biog. univ.*, t. XX. art. Hobbes. — (2) *Actes du Clergé de France*, t. I.

d'Ypres : les desseins de Jansénius et de Saint Cyran doivent rendre naturellement leur doctrine suspecte ; le dernier avait avoué à monsieur de Chavigny qu'ils s'étaient proposé de décréditer les Jésuites sur le dogme et sur l'administration des sacrements; pour le croire, Vincent n'avait pas besoin de ce témoignage, puisqu'il lui avait ouï tenir quantité de discours, et cela presque tous les jours, qui étaient conformes à cela.

Quant au fond même de la matière, la lecture assidue que Jansénius avait faite de saint Augustin ne prouve pas plus en faveur de ses sectateurs qu'elle ne prouverait en faveur de Calvin : le concile de Trente entendait mieux saint Augustin que Jansénius et ses adhérents ; en un mot,, *saint Augustin doit être expliqué par le concile, et non le concile par saint Augustin, parce que le premier est infaillible, et que le second ne l'est pas.* Dans l'affaire présente, il ne s'agit ni de Molina ni de la science moyenne, qui n'est pas article foi; si cette doctrine est nouvelle, il n'en est pas ainsi de celle qui établit que Jésus-Christ est mort pour tout le monde: celle ci est de saint Paul, de l'apôtre saint Jean, de saint Léon, du dernier concile général; l'opinion contraire a été condamnée dans le concile de Mayence et en plusieurs autres contre Gotescalc. Vincent raisonne de la même manière sur la possibilité d'observer les commandements de Dieu, et sur la grâce suffisante. Il prouve l'une et l'autre par un grand nombre de textes.

A l'égard de la conduite qu'il veut qu'on tienne dans sa congrégation par rapport à ces matières, il n'approuve pas que ses prêtres disputent, attaquent et défendent à cor et à cri; mais il veut qu'ils parlent quand les circonstances l'exigent et que la crainte de se faire des ennemis ne les arrête pas. A Dieu ne plaise, dit-il, que ces faibles motifs, qui remplissent l'enfer, empêchent les missionnaires de défendre les intérêts de Dieu et de son Église! C'est sur ce principe qu'il rejette bien loin le conseil que le missionnaire consultant lui avait donné, de laisser chacun dans sa compagnie croire sur ces matières ce qu'il jugerait à propos. O mon Jésus! s'écrit-il, il n'est pas expédient que cela soit ainsi : il faut que nous soyons tous *unius labii*, autrement nous nous déchirerions tous les uns les autres. Obéir en ce point, ce n' est point se soumettre à un supérieur, mais à Dieu et au sentiment des Papes, des conciles et des saints; et si quelqu'un des nôtres n'y voulait pas déférer, il ferait bien de se retirer, et la compagnie de l'en prier.

Quelque rigoureuses que paraissent ces dernières paroles, le saint n'en venait aux dernières extrémités qu'après avoir épuisé tous les moyens que fournissaient la charité et la prudence. Il priait beaucoup, il faisait prier par les siens, et il ne prenait son dernier parti qu'après avoir consulté ceux que la capacité et l'expérience mettaient plus en état de lui donner de bons avis. Il le fit surtout par rapport à un de ses prêtres, qu'on n'avait pu faire revenir de ses mauvais sentiments: ils ne le renvoya qu'après en avoir conféré avec quatre docteurs de Sorbonne, le coadjuteur de Paris, le cardinal Mazarin, le chancelier et le premier président, qui tous lui conseillèrent de le renvoyer.

Des remèdes si violents coûtaient à sa tendresse. Nuit et jour il souhaitait qu'une autorité supérieure réglât ce malheureux différend, qui déjà mettait en feu le clergé séculier et régulier. Son respect pour le vicaire de Jésus-Chrit lui faisait croire que sa décision réunirait presque tous les esprits, et que la paix succéderait à un orage qui, presque à chaque instant, devenait plus impétueux. C'est dans cette vue qu'il mit tout en œuvre pour engager autant d'évêques qu'il lui serait possible à souscrire la lettre qui devait être envoyée au Pape. Il combla de louanges ceux qui s'y étaient prêtés d'eux-mêmes, et il en invita d'autres à se joindre à eux. Il leur écrivit en février 1651 la lettre suivante:

« Les mauvais effets que produisent les opinions du temps ont fait résoudre un bon nombre de nos seigneurs les prélats du royaume d'écrire à notre saint père le Pape pour le supplier de prononcer sur cette doctrine. Les raisons particulières qui les y ont portés sont 1° que par ce remède ils espèrent que plusieurs se rendront aux opinions communes, qui sans cela pourraient s'en écarter, comme il est arrivé de tous quand on a vu la censure des *deux chefs qui n'en font qu'un*. 2° C'est que le mal puflule, parce qu'il semble être toléré, 3° On pense à Rome que la plupart de nos seigneurs les évêques de France sont dans ces sentiments nouveaux, et il importe de faire voir qu'il y en a très-peu. 4° Enfin ceci est conforme au saint concile de Trente, qui veut que, s'il s'élève des opinions contraires aux choses qu'il a déterminées, on ait recours aux souverains Pontifes pour en ordonner. Et c'est ce qu'on veut faire, monseigneur, ainsi que vous verrez dans la même lettre, laquelle je vous envoie, dans la confiance que vous aurez agréable de la signer après une quarantaine d'autres prélats qui l'on signée, dont voici la liste, etc,»

Cette lettre du saint homme eut un heureux succès. Cependant l'évêque de Luçon ne fit point de réponse; ceux d'Alet et de Pamiers en firent une où, pour arriver à la paix, ils proposaient une ouverture qui ne pouvait que redoubler la guerre. Le saint prêtre ne se rebuta point. Le vingt-trois avril 1651, il écrivit une seconde fois à l'évêque de Luçon. Après lui avoir dit qu'il craint ou qu'il n'ait pas reçu sa lettre, ou qu'il n'ait été ébranlé par un mauvais écrit que les Jansénistes avaient envoyé partout pour détourner les évêques de demander un jugement, il le conjure, au nom de Notre Seigneur, de considérer que ce jugement est nécessaire pour arrêter l'étrange division qui se met dans les

familles, dans les villes et dans les universités. C'est, dit-il, un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits et qui menace l'Eglise d'une irréparable désolation, s'il n'y est remédié promptement.

Il se propose ensuite et il résout les difficultés qu'on pouvait lui faire. Il dit qu'on ne peut raisonnablement s'attendre à un concile : l'état des affaires présentes ne permet pas qu'on l'assemble; personne n'ignore combien il a fallu de temps pour convoquer celui de Trente. Ainsi, ce remède est trop éloigné pour un mal si pressant. Puisque les autres voies manquent, il faut donc prendre celle de recourir au Saint-Siége : l'Église, toujours conduite par le Saint-Esprit, nous y convie elle-même; les saints ont écrit aux Papes contre les nouvelles doctrines qui se sont élevées de leur temps, et ils n'ont pas laissé d'assister comme juges aux conciles où elles ont été condamnées. Il ajoute que le Pape est déterminé à s'expliquer, dès qu'il verra une lettre du roi et une autre d'une bonne partie des évêques de France; que déjà le roi a pris la résolution d'écrire; que soixante prélats ont signé la lettre pour Rome, et que le premier président a dit que, pourvu que la bulle ne paraisse pas émanée de l'inquisition, elle sera reçue et vérifiée au parlement.

« Mais, me dira quelqu'un, que gagnera-t-on quand le Pape aura prononcé, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés ne se soumettront pas ? Cela peut être vrai de quelques-uns qui ont été de la cabale de feu M. de Saint-Cyran, lequel non-seulement n'avait pas disposition de se soumettre aux décisions du Pape, mais même ne croyait pas aux conciles. Je le sais, monseigneur, pour l'avoir fort pratiqué; et ceux-là se pourront obstiner comme lui, aveuglés de leurs propres sens; mais pour les autres, qui ne les suivent que par l'attrait qu'ils ont aux choses nouvelles, ou par quelque liaison d'amitié ou de famille, ou parce qu'ils pensent bien faire, il y en aura peu qui ne s'en retirent, plutôt que de se rebeller contre leur propre et légitime père. »

Ce qui autorisait le serviteur de Dieu à penser si favorablement de ses frères, c'est qu'en effet, comme il le dit lui-même, le livre des *Deux-Chefs* et le *Catechisme de la Grâce* étaient tombés dans l'oubli aussitôt qu'ils eurent été censurés à Rome. D'ailleurs, la conformité du système de Jansénius avec celui des Calvinistes devenait chaque jour plus sensible. Jean Labadie, si estimé de Hauranne et si zélé pour le sentiment de Port Royal, venait de se faire huguenot à Montauban, le zeize octobre 1650; et, pour justifier son apostasie, il avait prouvé par un écrit public que, du jansénisme dont il avait fait profession, au calvinisme qu'il venait d'embrasser, il n'y a qu'un pas à faire. Les ministres huguenots disaient hautement dans leurs prêches que la plupart des catholiques commençaient à se mettre à leur côté, et que bientôt ils auraient le reste. Ces considérations donnaient lieu de croire que, le premier Siége venant à s'expliquer, ceux qui s'étaient laissé prévenir ouvriraient les yeux; ou du moins que ceux qui n'étaient pas encore gagnés à l'erreur seraient en garde contre la séduction. Cela étant, disait le saint prêtre, que ne doit-on pas faire pour éteindre ce feu qui donne de l'avantage aux ennemis jurés de notre religion ? Qui ne se jettera sur ce petit monstre qui commence à ravager l'Eglise et qui enfin la désolera, si on ne l'étouffe en sa naissance ? Quels reproches n'ont point à se faire les évêques, qui au temps de Calvin, ne s'opposèrent pas avec vigueur à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de divisions ?

Le saint exhorte l'évêque de Luçon à profiter de la faute qu'on fit alors. Il espère que les évêques de son temps, ayant plus de lumière que ceux du temps de Calvin, auront aussi plus de zéle. Il cite en particulier le saint évêque de Cahors, Alain de Solminihac, dont la mémoire est si chére à l'Eglise. Ce prélat, dit-il, m'écrivit dernièrement qu'on lui avait adressé un libelle diffamatoire contre la lettre des évêques; qu'il y a reconnu l'esprit de l'hérésie, qui, incapable de souffrir les justes réprimandes qu'on veut lui faire, se jette avec violence dans les calomnies; que si quelque chose l'obligeait lui-même à se ménager, ce ne serait que pour se trouver au combat, dont le moment approche, et dont il espère qu'avec l'aide de Dieu les ennemis de la nouveauté sortiront victorieux. « Voilà, continue Vincent de Paul, les sentiments de ce bon prélat. On n'en attend pas d'autres de vous, monseigneur, qui annoncez et faites annoncer en votre diocèse les opinions communes de l'Eglise, et qui sans doute serez bien aise de requérir que notre saint Père fasse faire le même partout, pour réprimer ces opinions nouvelles, qui symbolisent tant avec celles de Calvin. Il y va, certes, de la gloire de Dieu, du repos de l'Eglise, et j'ose dire de celui de l'Etat : ce que nous voyons plus clairement à Paris qu'on ne peut se l'imaginer ailleurs, etc. (1). »

La veille même du jour où cette lettre partit pour Luçon, les évêques d'Alet et de Pamiers en écrivirent une en commun à Vincent de Paul, pour répondre à la sienne. On en voit l'esprit et la matière par la réponse suivante qu'y fit le saint prêtre :

« Messeigneurs, j'ai reçu, avec le respect que je dois à votre vertu et à votre dignité, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la fin du mois de mai, pour réponse aux miennes sur le sujet des questions du temps, où je vois beaucoup de pensées dignes du rang que vous tenez dans l'Eglise, lesquelles semblent vous faire incliner à tenir

(1) Collet, l. V.

le parti du silence dans les contentions présentes; mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous représenter quelques raisons qui pourront peut être vous porter à d'autres sentiments; et je vous supplie, messeigneurs, prosterné en esprit à vos pieds, de l'avoir agréable.

Et premièrement, sur ce que vous témoignez appréhender que le jugement qu'on désire de Sa Sainteté ne soit pas reçu avec la soumission et l'obéissance que tous les Chrétiens doivent à la voix du souverain Pasteur, et que l'Esprit de Dieu ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion, je vous représenterais volontiers que, quand les hérésies de Luther et de Calvin, par exemple, ont commencé à paraître, si on avait attendu à les condamner jusqu'à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à se soumettre et à se réunir, ces hérésies seraient encore du nombre des choses indifférentes à suivre ou à laisser; et elles auraient infecté plus de personnes qu'elles n'ont fait. Si donc ces opinions, dont nous voyons les effets pernicieux dans les consciences, sont de cette nature, nous attendrons en vain que ceux qui les sèment s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Église; car c'est ce qu'il ne faut point espérer, et ce qui ne sera jamais; et de différer d'en obtenir la condamnation du Saint-Siège, c'est leur donner le temps de répandre leur venin; et c'est aussi dérober à plusieurs personnes de condition et de grande piété le mérite de l'obéissance qu'ils ont protesté de rendre aux décrets du Saint Père, aussitôt qu'ils les verront : ils ne désirent que savoir la vérité, et, en attendant l'effet de ce désir, ils demeurent toujours de bonne foi dans ce parti qu'ils grossissent et fortifient par ce moyen, s'y étant attachés par l'apparence du bien et de la réformation qu'ils prêchent, et qui est la peau de brebis dont les véritables loups se sont toujours couverts pour abuser et séduire les simples.

« Secondement, ce que vous dites, messeigneurs, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion laisse peu d'espérance d'une parfaite réunion, à laquelle néanmoins il faudrait butter, m'oblige de vous remontrer qu'il n'y a point de réunion à faire dans la diversité et contrariété de sentiments en matière de foi et de religion, qu'en se rapportant à un tiers, qui ne peut être que le Pape au défaut des conciles; et que celui qui ne se veut point réunir en cette matière n'est point capable d'aucune réunion, laquelle, hors de là, n'est pas même à désirer; car les lois ne doivent jamais se réconcilier avec les crimes, non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité.

« Troisièmement, cette uniformité que vous désirez entre les prélats serait bien à souhaiter, pourvu que ce fût sans préjudice de la foi; car il ne faut point d'union dans le mal et dans l'erreur. Mais quand cette réunion se devrait faire, ce serait à la moindre partie de revenir à la plus grande, et aux membres de se réunir au chef : qui est ce qu'on propose, y en ayant au moins de six parts cinq qui ont offert de s'en tenir à ce qu'en dira le Pape au défaut du concile, qui ne se peut assembler à cause des guerres; et quand, après cela, il resterait de la division, et si vous voulez, du schisme, il s'en faudrait prendre à ceux qui ne veulent pas de juge, ni se rendre à la pluralité des évêques, auxquels ils ne se déférent non plus qu'au Pape.

« Et de là se forme une quatrième raison, qui sert de réponse à ce qu'il vous plaît de me dire, messeigneurs, que l'un et l'autre parti croit que la raison et la vérité sont de son côté; ce que j'avoue. Mais vous savez bien que tous les hérétiques en on dit autant, et que cela ne les a pourtant pas garantis de la condamnation et des anathèmes dont ils ont été frappés par les Papes et les conciles : on n'a point trouvé que la réunion avec eux fût un moyen de guérir le mal; au contraire, on y a appliqué le fer et le feu, et quelquefois trop tard, comme il pourrait arriver ici. Il est vrai qu'un parti accuse l'autre; mais il y a cette différence, que l'un demande des juges, et que l'autre n'en veut point, ce qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remède dis-je, de la part du Pape, parce qu'il sait qu'il est possible, et fait semblant de demander celui du concile, parce qu'il le croit impossible en l'état présent des choses; et, s'il pensait qu'il fût possible, il le rejetterait comme il rejette l'autre. Et ce ne sera point, à mon avis, un sujet de risée aux libertins et aux hérétiques, non plus que de scandale aux bons, de voir les évêques divisés; car, outre que le nombre de ceux qui n'auront pas voulu souscrire aux lettres écrites au Pape sur ce sujet sera très-petit, ce n'est pas chose extraordinaire, dans les anciens conciles, qu'ils n'aient pas été tous d'un même sentiment; et c'est ce qui montre aussi le besoin qu'il y a que le Pape en connaisse, puisque, comme vicaire de Jésus Christ, il est le chef de toute l'Église, et par conséquent le supérieur des évêques.

« Cinquièmement, on ne voit point que la guerre, pour être allumée presque par toute la chrétienté, empêche que le Pape ne juge avec toutes les conditions et formalités nécessaires et prescrites par le concile de Trente, du choix desquelles il se rapporte pleinement à sa Sainteté, laquelle plusieurs saints et anciens prélats ont ordinairement consultée et réclamée dans les doutes de la foi, même étant assemblés, comme on voit chez les saints Pères et dans les annales ecclésiastiques. Or, de prévoir qu'on n'acquiescera pas à son jugement, tant s'en faut que cela se doive présumer ou craindre, que plutôt c'est un moyen de discerner par là les vrais enfants de l'église d'avec les opiniâtres.

« Quant au remède que vous proposez, messeigneurs, de défendre à l'un et l'autre parti de dogmatiser, je vous supplie très humble-

ment de considerer qu'il a déjà été essayé inutilement et que cela n'a servi qu'à donner pied à l'erreur; car, voyant qu'elle était traitée de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner; et on n'a que trop tardé à la déraciner, vu que cette doctrine n'est pas seulement dans la théorie, mais que, consistant aussi dans la pratique, les consciences ne peuvent plus supporter le trouble et l'inquiétude qui naissent de ce doute, lequel se forme dans le cœur de chacun, savoir: si Jésus-Christ est mort pour lui, ou non, et autres semblables. Il s'est trouvé ici des personnes, lesquelles entendant que d'autres disaient à des moribonds, pour les consoler qu'ils eussent confiance en la bonté de Notre Seigneur, qui était mort pour eux, disaient aux malades qu'ils ne se fiassent pas à cela, parce que Notre Seigneur n'était pas mort pour tous.

« Permettez-moi aussi, messeigneurs, d'ajouter à ces considérations que ceux qui font profession de la nouveauté, voyant qu'on craint leurs menaces, les augmentent et se préparent à une forte rébellion; ils se servent de votre silence pour un puissant argument en leur faveur, et même se vantent, par un imprimé qu'ils publient, que vous êtes de leur opinion ; et, au contraire, ceux qui se tiennent dans la simplicité de l'ancienne créance, s'affaiblissent et se découragent, voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas un jour bien marris, messeigneurs, que votre nom eût servi, quoique contre vos intentions, qui sont toutes saintes, à confirmer les uns dans leur opiniâtreté, et à ébranler les autres dans leur créance?

« De remettre la chose à un concile universel : quel moyen d'en convoquer un pendant ces guerres ? Il se passa environ quarante ans depuis que Luther et Calvin commencèrent à troubler l'Église, jusqu'à la tenue du concile de Trente. Suivant cela, il n'y a point de plus prompt remède que celui de recourir au Pape, auquel le concile de Trente même nous envoie en sa dernière session au chapitre dernier, dont je vous envoie un extrait.

« Derechef, messeigneurs, il ne faut point craindre que le Pape ne soit pas obéi, comme il est bien juste, quand il aura prononcé; car outre que cette raison de craindre la désobéissance aurait lieu en toutes les hérésies, lesquelles par conséquent, il faudrait laisser régner impunément, nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine de deux prétendus chefs de l'Église, qui était sortie de la même boutique, laquelle ayant été condamnée par le Pape, on a obéi à son jugement, et il ne se parle plus de cette nouvelle opinion.

« Certes, messeigneurs, toutes ces raisons et plusieurs autres, que vous savez mieux que moi, qui voudrais les apprendre de vous, que je révère comme mes Pères et les docteurs de l'Église ont fait qu'il reste peu de prélats en France qui n'aient signé la lettre qui vous a été ci-devant proposée ; ou bien une autre, qui a été depuis dictée par un de ces mêmes prélats, que l'on a fort goûtée, et dont à cet effet je vous envoie la copie, parce qu'elle vous plaira peut être davantage (1). »

Ces lettres de Vincent de Paul sont un monument historique de son génie et de son zèle, non plus seulement comme père des orphelins et des pauvres, mais comme père de l'Église. On voit en lui l'esprit, le cœur et l'âme de la France catholique : c'est de lui que part la première impulsion qui fait agir le roi, la reine, les évêques. On voit maintenant pourquoi la Providence l'avait placé à la cour et à la tête du conseil de conscience : c'était pour être l'ange tutélaire du royaume dans un des moments les plus périlleux.

Les défenseurs de Jansénius ne s'oubliait pas. Ils ne craignaient rien tant que la décision du Pape. Désespérés de voir qu'un écrit en forme de lettre circulaire, qu'ils avaient envoyé aux évêques de France, n'eût pas empêché le grand nombre de signatures dont nous avons parlé, ils résolurent d'agir à Rome même, d'y multiplier les incidents, et de détourner, à quelque prix que ce fût, la foudre qui les menaçait. Ils avaient déjà dans cette ville un agent qui ne négligeait rien pour mettre à couvert la doctrine de Jansénius et de ses disciples. Dans la crainte qu'un homme seul ne pût conjurer l'orage, ils lui envoyèrent du secours. Trois autres docteurs partirent pour se joindre à lui. Gorin de Saint-Amour, muni d'une lettre de dix évêques qui ne pensaient pas comme le reste de leurs collègues, était à la tête de la députation. Gorin de Saint Amour était plein de zèle pour la doctrine de l'évêque d'Ypres; il eût donné sa vie pour soutenir qu'elle était conforme à celle de Saint-Augustin. Cependant lui-même nous apprend qu'il n'avait pas lu le livre de Jansénius (2).

Vincent de Paul n'eut pas plus tôt été informé de la manœuvre des sectaires, qu'ils crut qu'on devait faire pour la vérité ce qu'ils faisaient pour l'erreur. Son avis fut donc qu'on envoyât à Rome quelques docteurs orthodoxes, qui y fissent sentir ce qu'on savait mieux à Paris que partout ailleurs, savoir : le danger que courait la foi, et la nécessité d'un jugement qui, soutenu de l'autorité des évêques, fixât les doutes et réunit les esprits. Les docteurs Hallier, Joisel et Lagault s'offrirent à faire le voyage. Tous trois étaient de la maison de Sorbonne, et très-liés avec saint Vincent de Paul. Celui-ci les fortifia dans leurs bons desseins; il les aida de sa bourse et de ses conseils; il leur promit de ne les abandonner ni en France ni en Italie; et il donna ordre à ses prêtres, établis à Rome, d'avoir pour eux toutes les attentions possibles. Une correspondance très active

(1) Collet., *Vie de S. Vincent de Paul*, l. V. — (2) *Journal de Saint-Amour*, p. 116 à 118.

s'établit entre le saint homme et les trois députés jusqu'à la conclusion de l'affaire et la publication de la bulle.

Alors, après avoir rendu grâces à Dieu de la protection qu'il venait de donner à son Église, Vincent de Paul ne pensa plus qu'aux moyens de procurer au rescrit apostolique l'obéissance qui lui était due. Son premier soin fut d'empêcher que ceux qui avaient eu le dessus dans cette espèce de combat ne prissent avec leurs adversaires ces airs de triomphe qui conviennent mal aux défenseurs de la vérité, et qu'un esprit aigri prend aisément pour des insultes. Plein de zèle contre l'erreur, plein de charité pour ceux qui s'y étaient livrés, toute son attention fut de leur aplanir la voie du retour et de l'unité. Dans ce dessein, il rendit visite à des supérieurs de communautés, à des docteurs en théologie, et à différentes personnes de considération, qui n'étaient rien moins que Jansénistes; il les conjura par les plus pressants motifs de contribuer de tout leur pouvoir à la réunion des esprits. Il leur fit entendre que, pour y réussir, il fallait se contenir dans les bornes de la plus exacte modération; ne rien avancer ni dans les sermons, ni dans les entretiens familiers, qui pût tourner à la confusion de ceux qui jusqu'alors avaient soutenu le dogme proscrit; les prévenir d'honneur et d'amitié dans une conjecture humiliante pour eux, et gagner, par le plus respectueux ménagement, des personnes qu'on rebuterait par toute autre voie.

Le saint prêtre ne manqua pas de garder la conduite qu'il prescrivait aux autres. Ce fut dans ces sentiments qu'il s'en alla à Port-Royal faire une visite de civilité à ceux des disciples de Saint-Cyran qui s'y étaient choisi une retraite. Le bruit s'étant répandu qu'ils se soumettaient sans restriction, il les en félicita. Il passa plusieurs heures avec eux, et leur donna des témoignages particuliers d'estime, d'affection et de confiance. Il alla voir ensuite quelques autres personnes de condition, qui tenaient un rang considérable dans le parti: tous promirent une soumission sincère au Siége apostolique. Les deux évêques d'Alet et de Pamiers reçurent la bulle d'Innocent X et la publièrent dans leurs diocèses, comme tous les évêques du royaume. En un mot, de ce petit nombre d'évêques que le jansénisme avait séduits, il n'y en eut pas un seul qui alors ne lui dit anathème (1).

Daus une occasion semblable, saint Augustin disait: Rome a parlé, la cause est finie, puisse aussi finir l'erreur! Les Jansénistes se prétendaient disciples de saint Augustin. Ils se montrèrent disciples, non pas précisément de l'Augustin d'Hippone, mais de *l'Augustin* flamand d'Ypres. Au public, ils disaient tout haut: Rome a parlé, la cause est finie; entre eux, dans leur correspondance, ils disaient tout bas: Rome a parlé, la cause n'est pas finie. Les Pélagiens étaient loin d'avoir, au même degré que les Jansénistes, la finesse, la duplicité cauteleuse de leur père commun, le vieux serpent.

Quelques uns cependant se montrèrent fidèles à la grande règle d'Augustin d'Hippone: dès que Rome eut parlé, la cause fut finie pour eux, et ils mirent fin à leur erreur. L'abbé Amable de Bourzeis avait été un des plus ardents défenseurs du jansénisme; il avait publié plusieurs écrits pour soutenir les cinq propositions, comme étant de Jansénius et de saint Augustin. Dès qu'il les vit condamnées par Innocent X, il cessa de les défendre, la conduite équivoque des autres Jansénistes le détrompa totalement; il renonça de bonne foi à ses erreurs, et rétracta, le 4 novembre 1661, tout ce qu'il avait écrit pour les soutenir. Il protesta, en signalant le formulaire d'Alexandre VII, qu'il voudrait pouvoir effacer de son sang tout ce qu'il avait écrit, et qu'il aurait toute sa vie un souverain et inviolable respect pour les décisions du Saint-Père, qui est, dit-il le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et le maître commun des Chrétiens en la foi (2).

L'autre exemple est du père Thomassin de l'Oratoire, recommandable par sa piété solide et par la candeur de son esprit, autant que par l'étendue de son savoir et par la multitude de ses ouvrages pleins d'érudition. Ce savant homme étant encore jeune au temps que les disputes du jansénisme s'élevèrent, et n'ayant d'abord étudié saint Augustin que dans les livres de Jansénius et de ses disciples, il donna sans y penser, dans les erreurs qui ont été condamnées sous le nom des cinq propositions. Mais comme il était humble et de bonne foi, sitôt qu'il eut reconnu, par la lecture de saint Augustin même, combien Jansénius imposait à ce saint docteur, nul respect humain ne put l'empêcher d'en faire une confession aussi publique qu'il y était obligé. Il alla trouver exprès tous ceux à qui il pouvait avoir communiqué ses premiers sentiments, et leur déclara comme il y avait entièrement renoncé. Et l'on voit par ses ouvrages que depuis il a été aussi opposé au jansénisme qu'il y avait été attaché auparavant; car il l'a toujours fortement combattu, tant sur le fait que sur le droit. A la fin du troisième volume de ses *Dogmes théologiques*, il déclare qu'il n'a suivi les opinions de Jansénius qu'avant qu'elles fussent condamnées et avant qu'il pût s'instruire par lui-même et former ses sentiments sur ceux des Pères, particulièrement de saint Augustin, des conciles et des scholastiques, en les lisant et les confrontant avec soin: ce qui demande beaucoup plus d'étude et plus de temps qu'un jeune théologien n'en peut avoir eu. Enfin, il croit qu'un théologien doit faire gloire d'apprendre de l'Église, et de profiter en étudiant: ce qu'il ne peut faire que par un louable changement

(1) Collet, l. V. — (2) *Biblioth. des auteurs jansén.*, t. I, p. 87.

en apprenant ce qu'il ignorait et en renonçant à ce qu'il avait mal appris (1).

Le troisième exemple est d'un des consulteurs romains dans l'affaire de Jansénius. Luc Wadding, né en Irlande l'an 1588, mort à Rome en 1657, avec la réputation d'un bon religieux et d'un savant du premier ordre. Entré dans l'ordre de Saint-François, il en devint l'historien et le biographe, et a laissé un grand nombre d'ouvrages. Nommé consulteur dans l'examen des cinq propositions, il fut d'avis qu'on pouvait les soutenir. Mais Innocent X ayant prononcé, il fit la déclaration suivante : « Si, avant cette décision, quelqu'un en a jugé autrement, sur quelques raisons ou quelque autorité de docteur que ce puisse être, il est obligé présentement de captiver son esprit sous le joug de la foi, selon l'avis de l'Apôtre. Je déclare que c'est ce que je fais de tout mon cœur, condamnant et anathématisant toutes les propositions susdites, dans tous et chacun des sens dans lesquels sa Sainteté a voulu les condamner, quoique, avant cette décision, j'aie cru qu'on les pouvait soutenir selon certains sens, de la manière que je l'ai expliqué dans les suffrages (2). »

Certainement, si tous les Jansénistes avaient eu cette même droiture, la cause était vraiment finie, et l'erreur avec la cause. Il s'en fallut de beaucoup. Le grand nombre, Arnauld à leur tête, ne se firent pas scrupule de mentir à eux-mêmes et aux autres. Ainsi, tant que les cinq propositions n'eurent pas été condamnées à Rome, ils y reconnaissaient leur doctrine, la doctrine de Jansénius et d'Augustin. A peine ces propositions furent-elles déférées en Sorbone, qu'Arnauld publia ses *Considérations* sur l'entreprise de monsieur Cornet, où il dit que l'écrit par lequel ses adversaires s'étaient eux-mêmes donné la hardiesse d'informer le Pape, pour le porter à la condamnation des plus saintes et des plus constantes maximes de la grâce, a été réfuté, et que ces propositions, qu'on taxait d'erreur et d'hérésie, ont été soutenues puissamment contre leurs accusations frivoles (3). C'est pour soutenir ces propositions que les Jansénistes envoient des députés à Rome. C'est parce que trois ou quatre consulteurs se montrent favorables à ces propositions jansénienues que les députés jansénistes les comblent d'éloges dans leur correspondance. Et les députés et les consulteurs, et le Pape les regardaient comme la substance de Jansénius. Innocent X commence ainsi sa bulle : « Comme, à l'occasion d'un livre intitulé *Augustin de Cornélius Jansénius, évêque d'Ypres*, entre autres opinions de cet auteur, il s'est élevé une contestation sur cinq d'entre elles... » Cette même bulle se termine par ces mots : « Nous n'entendons pas toutefois, par cette déclaration et définition faite touchant les cinq propositons susdites, approuver en façon quelconque les autres opinions qui sont contenues dans le livre ci-dessus nommé, de Cornélius Jansénius. » Tout le monde croyait donc que les cinq propositions sont véritablement dans Jansénius, et qu'elles sont l'âme de son livre, comme le dit Bossuet (4). A peine sont-elles condamnées par le Pape, que la foule des Jansénistes, Arnauld à leur tête, disent tout haut qu'elles sont hérétiques, mais que jamais ils ne les ont soutenues ; qu'elles ne sont aucunement dans Jansénius, que Jansénieus dit même tout le contraire ; qu'enfin ce sont des propositions forgées à plaisir, et que le jansénisme n'est qu'un fantôme. Voilà ce qu'ils disent et répètent avec Arnauld dans plusieurs pamphlets et mémoires ; voilà ce qu'ils disent tout haut au public, en proclamant la décision du Pape comme une règle de foi, comme un oracle du ciel. Mais tout bas, dans leur correspondance secrète, ils parlent de cette même décision comme d'une censure extorquée, informe, inouïe, faite contre toute sorte d'équité et de règles : ou le Pape, n'entendant pas les termes de la matière dont il s'agit, s'est laissé prévenir, ne s'est conduit que par politique, a négligé toutes sortes de formes et les moyens les plus nécessaires pour découvrir la vérité, ou il n'a employé que des personnes ignorantes, suspectes, malintentionnées et ennemies de la sainte doctrine ; qu'enfin cette décision attire le mépris des personnes intelligentes, tant ils y voient de partialité, de passion et peu de justice (5). Telles étaient, dès l'origine, la droiture et la sincérité des Jansénistes : aussi reprocheront-ils à leurs adversaires la duplicité et les restrictions mentales.

La bulle d'Innocent X eut du moins ce bon effet, que depuis lors il ne s'est presque trouvé personne, hors les Calvinistes, qui ait ouvertement soutenu les cinq propositions, et que les Jansénistes se retranchèrent à dire qu'elles n'étaient pas dans Jansénius, ou qu'elles n'avaient pas été condamnées dans leur sens naturel. Pour détruire ces subterfuges, les évêques de France, assemblés à Paris le 9 mars 1654, au nombre de trente neuf, nommèrent une commission de huit d'entre eux, parmi lesquels Pierre de Marca, archevêque de Toulouse, pour considérer les diverses interprétations et autres évasions que l'on avait inventées afin de rendre inutile la constitution pontificale. Dans dix séances consécutives, on rechercha, on lut et on examina les textes de Jansénius qui se rapportent à chacune des cinq propositions. Les mémoires produits par les Jansénistes furent examinés avec un égal soin. Enfin, l'affaire mise en délibération, il fut arrêté qu'on déclarerait par voie de jugement, donné sur les pièces produites de part et d'autre, *que la constitution avait condamné les cinq propositions, comme étant de Jansénius, et au sens de Jansénius* ; et que le Pape serait informé de ce jugement de l'assem

(1) Dumas, t. I, p. 81, édit. 1703, Trévoux. — (2) *Ibid.*, p. 79. — (3) Dumas, p. 72. — (4) Lettre 52, au Maréchal de Bellefonds, t. XXXVII, p. 124, édit. Versailles. — (5) Dumas, 17-53.

blée par sa lettre qu'elle écrivait à sa Sainteté, et qu'il serait aussi écrit sur le même sujet aux évêques du royaume. Innocent X adressa, le 29 septembre 1654, un bref à l'assemblée générale du clergé de France, par lequel, après avoir donné de grandes louanges au zèle et a la piété de ces évêques, il approuve et confirme ce qu'ils avaient décidé au sujet de sa bulle, déclarant lui-même que, par sa constitution du 31 mai 1653, *il a condamné dans les cinq propositions la doctrine de Cornélius Jansénius, contenue dans son livre intitulé* AUGUSTINUS. Dans ce même bref, le Pape leur recommande, outre l'exécution de sa bulle, celle d'un décret qui porte condamnation de plusieurs écrits où l'on soutenait la doctrine de ce livre, entre autres des deux apologies pour Jansénius composées par Antoine Arnauld; de l'ouvrage intitulé *De la Grâce victorieuse*, par le sieur de la Lane, et de *l'Ecrit à trois colonnes, ou de la distinction des sens.*

Ce bref fut lu et reçu avec applaudissement dans une assemblée du 20 mai 1652. La relation du clergé ajoute : « Ce jugement ecclésiastique, rendu par l'assemblée en 1654, et confirmé par le bref de sa Sainteté, a été reçu avec respect dans tout le royaume; et la faculté de théologie de Paris, dont la réputation est si hautement établie par toute la chrétienté, l'a suivi en la censure qu'elle a donnée le dernier de janvier 1656. »

Cette censure est celle d'une lettre d'Antoine Arnauld *à un duc et pair*. Le 24 février 1655, il en adressa une première *à une personne de condition*, où il rend compte d'une affaire arrivée au duc Liancourt dans la paroisse de Saint-Sulpice, dont était curé le respectable Olier, fondateur du séminaire et ami de Vincent de Paul. Le confesseur de ce duc crut ne pouvoir point le recevoir au sacrement de pénitence qu'il ne donnât des marques d'une soumission parfaite à la bulle d'Innocent X contre les cinq propositions, et qu'il ne rompît les liaisons qu'il avait avec les Jansénistes, qui, au jugement du confesseur et du curé, n'avaient pas cette soumission.

Dans sa lettre, Arnauld blâme la conduite du curé de Saint-Sulpice et du confesseur; mais surtout il cherche à se justifier lui-même, et à soutenir sa cause et celle de ses amis. Il parle au nom de tous, et dit : « Qu'ils sont bien éloignés d'être tombés dans quelque erreur ; puisque, d'une part, ils condamnent sincèrement les cinq propositions censurées par le Pape, en quelque livre qu'on les puisse trouver, sans exception ; et que, de l'autre, ils ne sont attachés à aucun auteur particulier qui forme des opinions nouvelles et qui [illegible] lui-même [illegible] de la grâce [illegible] sens [illegible] de saint Augustin, etc. »

On fit divers écrits contre cette lettre, dans [illegible] prétendait que la déclaration faite par le sieur Arnauld de condamner les cinq propositions n'était pas suffisante ; que lui et ses amis ayant soutenu en tant d'écrits la doctrine du livre de Jansénius que le Pape déclarait hérétique par sa bulle, ils étaient obligés, pour donner une preuve assurée de leur soumission : 1° de reconnaître de bonne foi qu'avant la condamnation ils avaient été dans l'erreur ; 2 de déclarer le livre de Jansénius bien condamné, et de renoncer à sa doctrine exprimée par les cinq propositions. Qu'ils ne pouvaient se dispenser de faire une semblable déclaration, après que le clergé de France avait jugé, dans une assemblée solennelle, que l'intention du Pape était de condamner les cinq propositions comme extraites du livre de Jansénius et dans le sens enseigné par cet auteur, et après que le Pape lui-même avait approuvé l'explication des évêques par son bref du vingt-neuf septembre 1654. Qu'on avait droit de tenir pour suspecte la déclaration des Jansénistes, jusqu'à ce qu'elle fût conforme à celle du Pape et des évêques.

Arnauld, pour répliquer à tous ces écrits contre sa première lettre, en fit une autre *à un duc et pair*, datée de Port-Royal-des-Champs, le dix juillet 1655. Grand nombre de théologiens voyant que cette seconde lettre justifiait ouvertement le livre de Jansénius, condamné par deux Papes et par les évêques de France, et jugeant qu'elle renouvelait la première des cinq propositions, ils en firent leur plainte au docteur Guyart, Oratorien, alors syndic de la faculté de théologie, lequel, suivant l'obligation de sa charge, proposa une commission pour examiner la seconde lettre d'Arnauld. Le docteur Cornet et le père Nicolaï, Dominicain, furent des huit commissaires. C'était au commencement de novembre 1655. Arnauld appela de la Sorbonne au parlement, qui ordonna de passer outre. Les commissaires réduisirent à deux chefs les points qu'ils trouvaient à censurer dans la lettre d'Arnauld, l'un desquels ils appelèrent *question de fait*, et l'autre *question de droit*. La première regarde ce que dit Arnauld que les cinq propositions condamnées par la bulle du Pape n'ont été soutenues de personne ; qu'elles ont été forgées par les partisans des sentiments contraires à ceux de saint Augustin ; qu'en les attribuant à Jansénius, on impose des hérésies à un évêque catholique qui a été très-éloigné de les enseigner ; qu'ayant lu avec soin le livre de Jansénius et n'y ayant point trouvé ces propositions, le sieur Arnauld et ses amis ne peuvent déclarer contre leur conscience qu'elles s'y trouvent. » La question de droit regarde principalement cette proposition de la lettre : « Que la grâce, sans laquelle on ne peut rien, a manqué à un juste en la personne de saint Pierre, en une occasion où l'on ne peut pas dire qu'il n'ait point péché. » Le vingt-neuf janvier 1656, après de longs examens et délibérations, la Sorbonne, à la majorité de cent trente docteurs contre huit, déclara « que la première question ou proposition, qui est de fait, est téméraire, scandaleuse, injurieuse au Pape et aux évêques de France, et même

qu'elle donne sujet de renouveler entièrement la doctrine de Jansénius, qui a été ci-devant condamnée. Et que la seconde, qui regarde le droit, est téméraire, impie, blasphématoire, frappée d'anathème et hérétique. » Arnauld fut rayé du nombre des docteurs pour n'avoir pas souscrit dans la quinzaine à la censure que tous les docteurs et bacheliers furent obligés de signer pour prendre leurs degrés. Le dix-huit février suivant, six évêques de la faculté signèrent la censure avec le doyen et plus de cent autres docteurs, du nombre desquels furent quatre amis du sieur Arnauld, qui l'avaient servi constamment jusqu'à la fin des assemblées mais qui crurent enfin qu'ils devaient moins à l'amitié qu'à la vérité et à la religion.

La société de Sorbonne reçut la censure dans son assemblée du vingt-quatre mars, et il y fut conclu d'un consentement unanime que tous ceux qui ne souscriraient pas cette censure seraient privés de tous les droits de la société ; qu'elle serait souscrite par ceux qui étaient à Paris, avant l'assemblée de Pâques, et par ceux qui demeuraient en province, avant l'assemblée de la Pentecôte, au moins par procuration expresse : ce qui fut confirmé le onze d'avril, à l'assemblée ordinaire de la semaine sainte, et s'exécuta depuis très-fidèlement.

La cause paraissait finie, elle ne l'était pas. Les Jansénistes inventèrent un nouveau subterfuge touchant les questions de fait et les questions de droit. Ils posèrent en thèse générale, que, sauf les faits immédiatement révélés de Dieu dans l'Ecriture ou la tradition, l'Eglise se peut tromper à l'égard de tous les autres faits, notamment si les cinq propositions condamnées sont dans Jansénius, et qu'ainsi on n'est pas obligé de s'en rapporter là-dessus à elle. Pour retrancher cette nouvelle chicane, l'assemblée du clergé de France, en 1656, composée de quarante évêques et de vingt-sept députés du second ordre, déclara que si l'Eglise est faillible, ce n'est qu'à l'égard des questions de fait particulières et personnelles, sur quoi elle peut quelquefois être surprise, sans préjudice de la foi et de la discipline ; mais non pas à l'égard de certaines questions de fait, sur quoi elle ne saurait tomber dans l'erreur, que cela ne lui ôtât l'autorité nécessaire pour décider souverainement des faits qui concernent la foi ou les mœurs générales de l'Eglise ; comme, par exemple, que tel et tel concile soit général et légitime, que tel soit le vrai sens de chacun des Pères sur tel ou tel dogme, ce qui s'appelle un *fait dogmatique*. Le principe de l'assemblée est que, de faire l'Eglise sujette à se tromper au regard de cette sorte de faits, c'est détruire la tradition qui est le fondement de la foi, parce que la tradition ne consiste que dans l'assemblage des faits dogmatiques, savoir, que tel et tel Père, dans chaque siècle, a eu tel sentiment, par exemple sur la présence réelle.

Dans cette même assemblée, on arrêta encore quelques articles qui étaient conçus en ces termes : « L'assemblée reçoit avec respect le bref du Pape, du 29 septembre 1654, qui lui est adressé, et déclare, conformément au bref susdit et à la délibération de l'assemblée de 1654, confirmée par ce bref, que, dans les cinq propositions, la doctrine du livre de Jansénius intitulé *Augustinus* laquelle néanmoins n'est pas celle de saint Augustin, est condamnée par la constitution de sa Sainteté, du 31 mai 1653. Que, pour son exécution, l'assemblée renouvelle et confirme par son décret tout ce qui a été délibéré et résolu par les trois assemblées de 1653, 1654 et 1655, suivant le contenu des lettres qu'elles ont écrites tant à sa Sainteté qu'aux prélats du royaume. Que les livres et les écrits qui ont été composés et publiés pour défendre ou favoriser les opinions condamnées, demeureront prohibés sous les peines portées par la constitution. Que les évêques qui négligeront de faire exécuter les ordres contenus dans la lettre de l'assemblée de 1655 (c'était de faire recevoir et souscrire la bulle d'Innocent X avec le bref par lequel il décidait le fait de Jansénius) ne seront point reçus dans les assemblées générales, provinciales, ni particulières du clergé ».

Gondrin, archevêque de Sens, qui, avant le bref d'Innocent X, n'avait pas voulu souscrire, sur la seule autorité du clergé de France, que le Pape avait condamné les cinq propositions comme étant de Jansénius, révoqua sa restriction dans l'assemblée de 1656, et se déclara complétement d'accord avec ses collègues pour le fait et pour le droit.

Le 2 septembre, l'assemblée écrivit au pape Alexandre VII pour lui rendre compte de ce qu'ils avaient fait et délibéré pour l'exécution de la constitution et du bref d'Innocent X. Le nouveau Pape, qui avait été un des principaux commissaires dans l'examen des cinq propositions à Rome, fit une nouvelle constitution du 16 octobre 1656, où il confirme de point en point celle d'Innocent X insérée dans la sienne. Il appelle perturbateurs du repos public et enfants d'iniquité, ceux qui ont l'assurance de soutenir, au grand scandale des fidèles, que ces propositions ne se trouvent point dans le livre de Jansénius, mais qu'elles ont été forgées à plaisir, ou qu'elles n'ont pas été condamnées au sens de cet auteur. Il assure, au contraire, comme témoin de tout ce qui s'était passé dans cette affaire, que le fait de Jansénius y avait été examiné du temps de son prédécesseur avec une telle exactitude, qu'on ne pourrait pas en souhaiter une plus grande. Enfin il définit que les cinq propositions ont été tirées du livre de Jansénius, et condamnées dans le sens auquel cet auteur les a expliquées.

Cette constitution d'Alexandre VII ne fut présentée à l'assemblée du clergé que le

14 mars 1657, et la délibération fut remise au 17 mars suivant, afin d'y inviter les prélats qui n'étaient pas de l'assemblée et qui se trouvaient à Paris. Voici ce que la délibération de ce jour porte, de l'avis de tous les prélats : 1° L'assemblée accepte et reçoit avec soumission cette constitution d'Alexandre VII, et veut qu'elle soit publiée et exécutée dans tous les diocèses par l'ordre des évêques, etc. 2° Et d'autant que la constitution ordonne que celle d'Innocent X sera observée suivant l'interprétation qu'en donne celle-ci, qui est que les cinq propositions sont de Jansénius, et que leur doctrine est condamnée aux sens que cet auteur enseigne, l'assemblée déclare qu'il sera procédé suivant la rigueur de ces constitutions contre ceux qui contrediront la doctrine condamnée. 3° L'assemblée ayant déjà résolu, dès le 1er de septembre passé, pour une parfaite exécution des constitutions apostoliques, qu'il serait signé un formulaire de foi, il fut conclu que ce formulaire serait ajouté à la nouvelle constitution du Pape, et que les prélats seraient exhortés à faire procéder dans un mois à cette souscription. 4° Qu'afin qu'il y ait uniformité dans ces souscriptions, les prélats se serviraient de la formule suivante : « Je me soumets sincèrement à la constitution du pape Innocent X, du 31 mai 1653, selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de notre saint père Alexandre VII, du 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligé en conscience d'obéir à ces constitutions ; et je condamne de cœur et de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius, contenue en son livre intitulé *Augustinus*, que ces deux Papes et les évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint Augustin, que Jansénius a mal expliquée, contre le vrai sens de ce saint docteur ».

Cette délibération du clergé n'eut pas sitôt son effet, l'exécution en ayant été différée jusqu'à l'assemblée générale suivante, qui se tint en 1661. Ce fut alors que l'abbé de Bourzeis, un des chefs du jansénisme, fit la rétractation que nous avons vue, et souscrivit sincèrement le formulaire de foi dressé par le clergé de France.

Arnauld et les autres Jansénistes justifiaient leur résistance au Pape et aux évêques par ce syllogisme, qu'ils diversifiaient de mille manières :

On n'est obligé de se soumettre intérieurement à ce que le Pape prononce sur un point de fait que quand le contraire ne nous paraît pas tout évident.

Or, le contraire de ce que le Pape a prononcé sur le fait de Jansénius, et de ce qui a été mis dans le formulaire de l'assemblée, me paraît évident à moi et à mes amis.

Donc nous ne sommes pas obligés de reconnaître, contre notre propre lumière, ce que le Pape a prononcé sur le fait (1).

Ce syllogisme repose sur cette maxime fondamentale d'Arnauld, que chaque personne, et surtout un docteur, qui a quelque discernement de ce qui se passe dans son esprit, est le premier ou plutôt l'unique juge entre les hommes de ce qui lui paraît évident. — C'est sur ce principe que chaque Janséniste résistait effrontément à toute l'Église de Dieu, avec laquelle Jésus-Christ a promis d'être tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, et à laquelle il a promis l'Esprit de vérité pour demeurer avec elle éternellement. — Les professeurs catholiques de philosophie feront bien de citer ce syllogisme historique à leurs élèves, pour leur faire voir ce qu'il renferme de faux, d'équivoque et de funeste.

Parmi les souteneurs du syllogisme jansénien se distinguèrent Blaise Pascal et Pierre Nicole : le premier, dans ses *Lettres provinciales*, sous le nom de Louis de Montalte ; le second, dans les notes de Guillaume Wendrok et dans les disquisitions de Paul Irénée.

Pour le style, les *Provinciales* sont un fort élégant libelle, mais d'un plan assez monotone : c'est toujours un Jésuite sot, qui dit des bêtises, et qui a lu tout ce que son ordre a écrit. Madame de Grignan, au milieu même de l'effervescence contemporaine, disait déjà en bâillant : *C'est toujours la même chose* (2).

Quand au fond même de l'ouvrage, Voltaire a dit sans détour : *Il est vrai que tout le livre porte sur un fondement faux : ce qui est visible* (3). Aussi dès que les *Lettres provinciales* parurent, Rome les condamna, et Louis XIV de son côté, nomma pour l'examen de ce livre treize commissaires, archevêques, évêques, docteurs ou professeurs de théologie, qui donnèrent l'avis suivant : « Nous, soussignés, après avoir diligemment examiné le livre qui a pour titre *Lettres provinciales* etc. (avec les notes de Wendrok), certifions que les hérésies de Jansénius, condamnées par l'Église, y sont soutenues et défendues... ; certifions de plus que la médisance et l'insolence sont si naturelles à ces deux auteurs, qu'à la réserve des Jansénistes, ils n'épargnent qui que ce soit, ni le Pape, ni les évêques, ni le roi, ni ses principaux ministres, ni la sacrée faculté de Paris, ni les ordres religieux ; et qu'ainsi ce livre est digne des peines que les lois décernent contre les libelles diffamatoires et hérétiques. Fait à Paris le 4 septembre 1660. Signé Henri de Rennes, Hardouin de Rodèz, François d'Amiens, Charles de Soissons, etc. » Sur cet avis des commissaires, le livre fut condamné au feu par arrêt du conseil d'État (4). Certes, lorsque Voltaire s'accorde avec le Pape, le clergé de France et le conseil d'État pour juger qu'un livre est un libelle, il n'est plus permis d'en douter, et ceux qui obligent la jeunesse à étu

(1) Dumas, t. III, p. 222. — (2) *Lettres de madame de Sévigné*, lettre 753, du 21 décembre 1689. — (3) *Siècle de Louis XIV*, c. XXXVII. — (4) Dumas, t. III, p. 226.

dier ce libelle sont évidemment des corrupteurs de la jeunesse.

Au fond, les Jansénistes pensent sur Pascal comme le Pape et Voltaire. Il eut à la fin les plus grands démêlés avec eux. Il prétendit qu'ils avaient varié dans leurs sentiments, ou du moins dans la manière de les exposer. Eux, de leur côté, firent de lui un portrait peu avantageux. Ils dirent « qu'on ne pouvait guère compter sur son témoignage; qu'il ne voyait que par les yeux d'autrui; qu'il était peu instruit des faits qu'il rapporte..; qu'en écrivant les *Provinciales*, il se fiait absolument sur la bonne foi de ceux qui lui fournissaient les passages qu'il citait sans les vérifier dans les originaux; que souvent, sur les fondements faux ou incertains, il se faisait des systèmes d'imagination qui ne subsistaient que dans son esprit ». C'est ce que les Jansénistes nous apprennent eux-mêmes dans un écrit intitulé : Lettre d'un ecclésiastique à un de ses amis (1).

Pascal était un bel esprit, grand mathématicien, bon physicien, mais très-ignorant en matière de théologie, et logicien si pitoyable, qu'il se contredisait sans s'en apercevoir. Par exemple, dans ses premières lettres, il regarde les Thomistes comme ses grands adversaires sur les matières de la grâce. Il dit que « les Thomistes se brouillent avec la raison, les Molinistes avec la foi, et que les seuls Jansénistes savent accorder la foi avec la raison ». Cependant, dans sa dernière lettre, il soutient que les Jansénistes sont, sur la grâce, du sentiment des Thomistes, et par conséquent brouillés avec la raison, comme eux.

Les Jansénistes généralement, Jansénius même par moment, se prétendent d'accord avec Saint-Thomas. A parler familièrement, c'est un gros mensonge. Le principe fondamental du jansénisme, c'est que, pour mériter et démériter dans l'état de la nature déchue, il n'est pas besoin que l'homme soit libre ou exempt de nécessité, mais il suffit qu'il soit libre ou exempt de contrainte. Or, voici ce que dit Saint-Thomas en propres termes : « Quelques-uns ont pensé que la volonté de l'homme, pour élire quelque chose, est mue par la nécessité, mais sans contrainte. Cette opinion est hérétique, car elle détruit l'essence du mérite et du démérite dans les actions humaines. En effet, il n'y a ni mérite ni démérite à agir par une telle nécessité, qu'on ne puisse pas ne point agir. Il faut éloigner de la philosophie une telle opinion, parce que non seulement elle est contraire à la foi, mais parce qu'elle renverse tous les principes de la philosophie morale. Car, s'il n'y a rien de libre en nous, mais que nous soyons nécessités à vouloir, il n'y a plus lieu à délibération, exhortation, commandement, défense, punition, louange ni blâme (2) ». Voici comme Saint Thomas s'accorde, plusieurs siècles d'avance, non pas précisément avec Jansénius, mais avec les Papes qui condamnent d'hérésie la proposition jansénienne. Avec qui Jansénius et les Jansénistes s'accordent, c'est avec Baïus, disant dans sa proposition 9 : Ce qui se fait volontairement, quoique nécessairement, se fait librement; et 66 : La seule violence répugne à la liberté naturelle de l'homme; et 67 : L'homme pèche d'une manière damnable même dans ce qu'il fait nécessairement. Avec qui Jansénius et Baïus s'accordent, c'est avec Luther et Calvin, qui l'un et l'autre admettent que l'homme est libre, dans ce sens qu'il agit volontairement, quoique nécessairement, mais sans contrainte (3).

Jansénius avance en propres termes, après Baïus, Luther et Calvin, que l'ignorance qui est en nous par nécessité, et non par volonté, c'est-à-dire qu'il est invincible ne nous exempte pas de péché; que c'est même là un dogme de foi, une tradition certaine des anciens, et qu'il n'y a que des Pélagiens qui puissent le nier (4). Saint-Thomas dit, au contraire, et répète : L'ignorance qui est cause de l'acte, si elle est involontaire, excuse de péché, parce qu'il est de l'essence du péché d'être volontaire (5).

Jansénius dit et repète, après Baïus, Luther et Calvin, que l'infidèle, de quelque côté qu'il se tourne, est dans une nécessité de pécher, et que penser différemment est une ineptie, un délire, une extravagance, une erreur, une impiété contraire à la religion chrétienne, à l'Ecriture sainte et à la foi (6). Saint-Thomas, au contraire, examinant *si toute action d'un infidèle est péché*, conclut et prouve que toute action d'un infidèle n'est point péché, mais qu'il peut opérer quelque chose de bon quoique ce ne soit pas méritoire de la vie éternelle (7).

Jansénius dit et répète, avec Luther et Calvin, que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, que Jésus-Christ n'est pas mort pour tous, et qu'il ne donne pas des grâces suffisantes à chacun. Saint Thomas établit tout le contraire en beaucoup d'endroits, notamment dans son commentaire sur cette parole de l'épître aux Hébreux : *Prenez garde que personne ne manque à la grâce de Dieu.* Car, dit il, quoiqu'on n'ait pas la grâce par les mérites, autrement la grâce ne serait plus grâce; cependant il faut que l'homme fasse ce qui est en lui. Or Dieu, par sa volonté très-libérale, donne la grâce à quiconque s'y prépare. Il est dit au troisième chapitre de l'Apocalypse : *Voici que je me tiens à la porte, et que je frappe ; si quelqu'un m'ouvre, j'entrerai chez lui.* Et au deuxième chapitre de la première épître, à Timothée, il dit : *Que Dieu veut sau-*

(1) Dumas, l. III, p. 18 et 82. — (2) Quidam posuerunt quod voluntas hominis ex necessitate movetur ad aliquid eligendum; nec tamen ponebant quod voluntas cogeretur... Hæc autem opinio est hæretica : tollit enim rationem meriti et demeriti in actibus humanis, etc. *Interr. disput. De Malo, q. 6. De Electione humana.* — (3) Luther, *de Servo arbitrio*. Calvin, *Instit.*, l. II, c. II, § 7. — (4) L. III *De statu naturæ lapsæ* c. II. — (5) 1-2 Q. 76, art 2 et 3. — (6) L. IV *De Statu naturæ lapsæ*, c. XVII et XVIII. — (7) 2-2 Q. 10, art. 4.

ver tous les hommes. C'est pourquoi la grâce de Dieu ne manque à personne ; mais elle se communique à tous, autant qu'il est en elle, de même que le soleil ne manque pas aux yeux aveugles (1). Voilà ce qu'enseigne Saint-Thomas, et avec lui tous les docteurs de l'école. Cet accord gêne singulièrement Jansénius. Que fera-t-il pour s'en débarrasser ?

Nous avons vu Luther commencer la guerre contre l'Eglise par une série de quatre-vingt-dix-neuf thèses ou propositions, dans lesquelles il abaisse la philosophie d'Aristote, la théologie des scholastiques, pour élever uniquement et excessivement l'autorité de Saint-Augustin. Jansénius suit absolument la marche de Luther. Dans son livre préliminaire, il a un chapitre tout entier pour établir que les théologiens, depuis qu'ils suivent la philosophie d'Aristote et la méthode scholastique, c'est-à-dire depuis cinq siècles, se sont tellement égarés, qu'ils ne connaissent plus ni la foi chrétienne, ni l'espérance, ni la cupidité, ni la charité, ni la nature, ni la grâce, ni le vice; ni la vertu, ni le mérite, ni la récompense, ni le libre ni le serf arbitre de l'homme, ni la crainte, ni l'amour, ni la prédestination, ni aucun de ses effets, ni la justice de Dieu, ni sa miséricorde, ni l'Ancien ni le Nouveau Testament, ni le péché, ni le supplice qu'il mérite (2). C'était dire équivalemment, avec Hauranne et Luther, que, depuis cinq siècles, il n'y avait plus d'Eglise. En même temps, et dans ce chapitre, et dans tout le livre préliminaire, et dans tout l'ouvrage intitulé : *Augustinus*, Jansénius ne cesse d'élever Saint Augustin au-dessus de tous les docteurs et de tous les Pères : il ne veut écouter que lui seul, et prétend lui soumettre en quelque sorte les Papes et l'Église entière. Et pourquoi ?

Nous avons vu que, dans ses discussions avec les Pélagiens, surtout avec Julien d'Eclane, Saint Augustin s'est mépris sur le sens littéral de ce mot de Saint-Paul : *Omne autem, quod non est ex fide peccatum est.* Au lieu d'entendre : *Tout ce qui n'est pas selon la conscience est péché,* ce qui est évidemment est incontestablement le sens naturel et littéral, il entendait : Tout ce qui ne procède pas de la foi est péché. D'où la conséquence : Donc toutes les actions des infidèles sont des péchés; conséquence qu'il se voyait comme forcé d'admettre, par suite de sa méprise, mais qui, cependant, lui répugnait visiblement.

Au chapitre vingt-sept du livre : *De l'Esprit et de la Lettre*, il dit en propres termes que les infidèles, qu'il appelle impies, font quelquefois des actions qui non seulement ne peuvent être blâmées, mais qui doivent être louées. Il ajoute que, comme le juste commet quelquefois des péchés véniels, aussi le plus impie fait quelquefois quelques bonnes œuvres. Ailleurs, il dit que la charité est l'une divine, l'autre humaine; que la charité humaine est l'une licite, l'autre illicite; et que la charité licite peut être dans les impies, c'est à-dire dans les païens, les juifs et les hérétiques (3).

Luther lui-même reconnaît jusqu'à deux fois que l'interprétation des catholiques est juste, et que le texte de saint Paul veut dire : Tout ce qui n'est pas selon la bonne foi, selon la conscience, est péché. Baïus, Jansénius et leurs sectateurs, montrent moins de bonne foi que Luther : nulle part ils ne reconnaissent le vrai sens du texte; toujours ils abusent de la méprise de Saint Augustin pour soutenir que toutes les actions des infidèles sont des péchés. Baïus le cite dans l'apologie de sa vingt-cinquième proposition; Jansénius l'allègue plus d'une fois; Arnauld en fait le fondement d'une de ses apologies. Dans la version française du Nouveau Testament, imprimée, le même Arnauld, au lieu de traduire le passage de Saint-Paul : *Tout ce qui ne se fait pas selon la conscience est péché,* ose bien mettre : *Tout ce qui ne se fait point selon la foi ou par la foi est péché,* afin de pouvoir dire que toutes les actions des infidèles sont des péchés, et que toutes leurs vertus sont des vices. Ce n'est pas la seule infidélité que les sectaires ont osé commettre dans cette traduction pour insinuer leurs erreurs. Le Sauveur dit à la Samaritaine : « Si vous connaissiez le don de Dieu, et que vous sussiez quel est celui qui vous dit : Donnez-moi à boire, *peut-être* lui eussiez-vous demandé, et il vous aurait donné de l'eau vive (4) » ; et aux Juifs : « Si vous croyiez Moïse, *peut-être* me croiriez-vous aussi (5) ». Cette expression *peut-être*, dans la bouche du Sauveur, indique le libre arbitre de l'homme : les jansénistes l'ont supprimée dans leur traduction. Ailleurs, ils ajoutent au texte. Ainsi, quand Saint-Paul dit aux Romains : « La loi donne la connaissance du péché (6) », les Jansénistes lui font dire : « La loi ne nous donne que la connaissance du péché ». C'est la répétition fidèle de ce qu'a fait Luther. Saint-Paul dit, dans la même épître : *Nous pensons que l'homme est justifié par la foi* (7); Luther lui fait dire : Nous pensons que l'homme est justifié par la foi *seule.*

Les Jansénistes falsifiant ainsi la parole de Dieu, peut-on s'étonner qu'ils falsifient la parole des saints Pères? Par exemple, Saint Chrysostome dit, sur l'épître aux Éphésiens : C'est un prodige beaucoup plus étonnant de persuader les esprits que de ressusciter un mort... Jésus-Christ dit à un mort : Lazare, sortez; et aussitôt il obéit. Saint Pierré dit à Tabith : Levez-vous; et elle ne fit aucune résistance. *Il n'en est pas ainsi du consentement*

(1) In cap. 12 *Epistolæ ad Hebr.*, lect. 3. — (2) *Liber proœmialis*, c. XXVIII. — (3) *Sermo 52. De tempore.* Voir encore d'autres textes dans un ouvrage très bien fait *Analyse du jansénisme*, 1721, sans nom de lieu ni d'auteur l. III, c. 1 § 2. — (4) Joan. IV, 10. — (5) *Ibid.*, v. 46. — (6) Rom., 3. — (7) Rom. 28.

qu'on donne à la foi. Car écoutez ce que dit encore Jésus-Christ : *Combien de fois ai je voulu rassembler vos enfants, et vous ne l'avez pas voulu?* Saint Chrysostome conclut : Car il est beaucoup plus difficile de persuader le libre arbitre par des raisons humaines que de former la nature. *La raison de cela est que Dieu veut que nous devenions bons de notre plein gré.* C'est pourquoi l'Apôtre dit que la vertu qui a opéré en nous, qui avons cru, est suréminente (1). L'auteur des *hexaples* jansénienues cite la conclusion du saint Père, mais en supprimant ces paroles : *La raison de tout cela est que Dieu veut que nous devenions bons de notre plein gré,* afin de lui faire dire tout l'opposé de ce qu'il dit.

Mais il n'y a pas de saint Père que les Jansénistes aient tant calomnié, au sujet duquel ils aient dit tant de mensonges, que saint Augustin. Ils se disent ses disciples, parce qu'ils lui attribuent leurs erreurs. En quoi ils ne font que copier leurs devanciers en hérésie. Les Prédestinaciens ou Jansénistes du cinquième siècle se couvraient du nom et de l'autorité de saint Augustin. Le moine Gotescalc, Janséniste du neuvième siècle, s'appelait lui-même un autre Augustin, Jean Wiclef, Janséniste anglais du quatorzième siècle, se nommait Jean d'Augustin, pour insinuer l'identité de leur doctrine. Nous avons vu Luther commencer la guerre contre l'Eglise par ces trois thèses. « Quiconque dit que saint Augustin a dit quelque chose de trop en écrivant contre les hérétiques, celui-là dit que saint Augustin a menti presque partout. Ceci va contre le dire commun. — C'est donner lieu aux Pélagiens et à tous les hérétiques de triompher, et même leur attribuer la victoire. — C'est encore exposer au mépris l'autorité de tous les anciens Pères. » Voilà ce que dit Luther dans ses premières thèses. Calvin dit de même : Nous ne suivons qu'Augustin. Augustin est tellement nôtre en tout, que, s'il me fallait écrire une confession de foi, j'en produirais facilement une composée de ses propres paroles (2). Lors donc que le chef des Prédestinatiens du dix-septième siècle intitulera l'arsenal de son hérésie : *Augustin de Jansénius,* il ne fera que varier un peu le thème de ses devanciers.

Comme nous avons vu au quarantième livre de cette histoire, l'hérésie des prédestinatiens consiste à dire que Dieu ne veut sincèrement sauver que les prédestinés, et que Jésus-Christ n'est mort que pour eux, que les grâces efficaces qui leur sont accordées les mettent dans la nécessité de faire le bien et d'y persévérer, puisque jamais l'homme ne résiste à la grâce intérieure ; que, néanmoins, ils sont libres, parce que, pour l'être, il suffit d'agir volontairement et sans contrainte ; que les rèprouvés sont dans l'impuissance de faire le bien, parce qu'ils sont ou déterminés positivement au mal par la volonté de Dieu, ou privés des grâces nécessaires pour s'en abstenir ; qu'ils sont néanmoins punissables, parce qu'ils ne sont ni contraires ni forcés au mal, mais entraînés invinciblement par leur propre concupiscence.

Les Prédestinatiens de tous les siècles prétendent que ce système d'horrible fatalisme est la pure doctrine de saint Augustin. Cette prétention fût-elle bien fondée, le catholique ne s'en inquiéterait pas. Il dit tous les jours dans son acte de foi : *Je crois la sainte Eglise catholique,* et non pas : Je crois saint Augustin. Il approuve dans ce Père tout ce que l'Eglise catholique y approuve, ni plus ni moins. Mais si, dans ses nombreux écrits, il se trouve certaines choses peu claires ou peu exactes, il ne s'en fait pas plus une règle de foi que de ce qui a échappé de peu clair ou de peu exact à d'autres Pères. Nous disons, avec Augustin lui-même : Je ne croirais pas même à l'Evangile si l'autorité de l'Eglise catholique ne m'y déterminait.

Les Jansénistes ne l'entendent pas ainsi. Ils en savent plus sur saint Augustin que saint Augustin lui-même : ils savent que saint Augustin, entendu à leur manière, doit être préféré, lui seul, à tous les Pères, à tous les docteurs, à tous les Papes, à toute l'Eglise catholique. Et pourquoi ? Parce que plusieurs Papes ont loué saint Augustin, et approuvé sa doctrine contre Pélage. Et, de fait, nous avons vu, dans le cinquième siècle, le pape saint Célestin écrire aux évêques des Gaules : « Augustin, homme de sainte mémoire, a toujours été dans notre communion pour son mérite, et n'a jamais été flétri du moindre bruit d'aucun mauvais soupçon. Sa science était telle, je m'en souviens, que mes prédécesseurs le comptaient entre les principaux docteurs ; il était aimé et honoré de tout le monde. C'est pourquoi vous devez résister à ceux qui osent attaquer sa mémoire, et leur imposer silence. A cette lettre du pape, saint Célestin, sont joints neuf articles touchant la grâce, comme renfermant ce que les Papes avaient déjà défini sur cette matière, et cité comme partie de la même lettre, dès le commencement du siècle suivant. A la suite de ces articles, on lit ces mots : « Quant aux questions plus profondes et plus difficiles qui ont été traitées amplement par ceux qui ont combattu contre les hérétiques, nous ne les méprisons pas, mais nous n'avons pas besoin de les traiter ; car, quant à ce qui est à confesser touchant la grâce de Dieu, nous croyons que ce que nous enseignent les écrits du Siège apostolique suffit, en sorte que nous ne regardons nullement comme catholique ce qui serait contraire aux sentences décrétées plus haut. »

Cette lettre de saint Célestin, avec son appendice, est extrêmement remarquable. Le Pape y venge la mémoire de saint Augustin ;

(1) Chrysost. *hom 3 in c.* 1, *ad Ephes.* — (2) L. *De æterna Prædestinat.*

il le place parmi les principaux docteurs de l'Église : il témoigne que jamais soupçon fâcheux n'a flétri sa renommée. Mais il n'approuve pas pour cela, en détail, tout ce qu'il a pu dire, même sur la grâce. La dernière règle, à cet égard, ce n'est pas ce que les docteurs ont pu écrire sur ces questions ardues, mais ce que le Siège de Pierre a défini, soit directement par lui-même, soit en approuvant les définitions des conciles. Or, comme il a été dit au concile œcuménique d'Éphèse, saint Pierre, jusqu'à présent et toujours, vit et juge dans ses successeurs. Donc les définitions qu'il donnera sur la grâce au dix-septième et au dix-huitième siècle, n'auront pas moins d'autorité que celle qu'il donnait au cinquième.

Les Jansénistes ne l'entendent pas ainsi. Voici comme ils raisonnent. Le Pape Célestin et quelques autres ont loué saint Augustin et approuvé formellement plusieurs points de sa doctrine. Donc, tout ce que saint Augustin a dit, et même ce qu'il n'a pas dit, mais que nous lui faisons dire, est article de foi : y contredire, c'est manquer de respect à saint Augustin, de respect aux Papes, de respect à toute l'Eglise. Telle est la quintessence du gros livre de Jansénius et des livres innombrables des Jansénistes, réduits à leur plus simple expression.

De là tout le monde conclura : Mais si l'autorité du Pape a tant de force quand il approuve en général les écrits et la doctrine d'Augustin, elle n'en aura pas moins quand il condamne les écrits et la doctrine de Jansénius, quand il déclare expressément que le livre de Jansénius ne contient pas la pure doctrine d'Augustin, mais une doctrine hérétique, résumée dans les cinq propositions. Le Janséniste ne raisonne pas comme tout le monde, mais de cette manière-ci : Le Pape moderne qui condamne les écrits et la doctrine de notre père Jansénius se trompe, parce que notre père Jansénius ne dit pas autre chose que saint Augustin, approuvé par l'ancien Pape : *cela me paraît tout évident*. Quoi qu'en dise le Pape moderne, les cinq propositions ne sont pas dans notre père Jansénius parce que je ne les ai pas vues : *Cela me paraît tout évident*. D'ailleurs l'Eglise, non moins que la lune, éprouve des éclipses, des obscurcissements ; et l'on peut dire, avec notre vénérable patriarche de Saint-Cyran, que, depuis cinq cents ans, il n'y a plus d'Église. Telle est la substance de toutes les argumentations jansénienues sur ce chapitre.

Nous avons vu saint Vincent de Paul combattre le jansénisme dès l'origine et en signaler les funestes conséquences pour la piété et les mœurs. Les Jésuites, pour lesquels il eut toujours grande affection et estime, ne montrèrent ni moins de pénétration ni moins de zèle. Aussi les Jansénistes décochèrent ils contre eux tous leurs traits. Les fils de Jansénius, petit fils de Calvin, représentèrent comme des corrupteurs de la morale les fils de saint Ignace, les frères des saints François Xavier, François de Borgia, François Régis, Stanislas Kostka, Louis de Gonzague. Pour cela, ils s'y prirent de cette façon.

On apelle casuistes les théologiens qui s'occupent non-seulement à étudier les principes généraux de la morale, sur quoi tout le monde est d'accord, mais à les appliquer en détail aux cas les plus difficiles qui peuvent se présenter dans la pratique, et qui varient singulièrement selon le pays, les temps et les circonstances ; en sorte que bien souvent une décision qui ne s'applique pas à l'un s'applique à l'autre, quoique sous certains rapports ils paraissent les mêmes. Dans cette multitude et cette variété de décisions, il y en a qui excèdent, soit du côté de la rigueur, soit du côté de l'indulgence. Parmi les casuistes de la compagnie de Jésus, quelques-uns excèdent quelquefois de ce dernier côté, mais pas plus que certains casuistes d'autres ordres religieux, ni du clergé séculier. Voici maintenant de quoi s'est avisée l'industrie jansénienne : Ramasser çà et là ces décisions trop indulgentes ; pour en augmenter l'effet, faire dire à certains auteurs ce qu'ils ne disent pas, ou autrement et plus qu'ils ne disent ; former de ces lambeaux épars un plan régulier de corruption universelle, attribuer ce plan aux Jésuites et à eux seuls : c'est à ourdir élégamment et plaisamment cette calomnie infernale que le Janséniste Pascal a prostitué sa plume et son génie. — Mais alors, qu'est ce donc que la morale jansénienne, puisqu'elle permet un pareil procédé ? — La morale jansénienne n'est pas une morale ; car quelle morale, quelle règle de mœurs veut-on qu'il y ait pour nous si nous ne sommes que des machines, si nous faisons nécessairement ce que que faisons ? Quelle morale, quelle religion veut-on qu'il y ait sous un Dieu janséniste, sous un Dieu qui nous punit, comme celui de Luther et de Calvin, non-seulemeut du mal que nous ne pouvons éviter, mais du bien que nous faisons de notre mieux ?

Les Jansénistes traitent de Pélagiens leurs adversaires ; mais les Jansénistes et les Pélagiens commencent par la même erreur et agissent avec la même politique. Ils commencent les uns et les autres par confondre la nature et la grâce, par poser en principe que Dieu n'a pu créer l'une sans l'autre. D'où Pélage conclut : Donc, la nature restant entière après le péché d'Adam, la grâce l'est aussi. Et Jansénius : Donc, la grâce ayant péri par le péché du premier homme, la nature a péri d'autant, elle n'est plus entière ; l'homme n'est plus libre, ce n'est plus qu'une balance entraînée invinciblement et nécessairement par la concupiscence ou la grâce, suivant que l'une l'emporte sur l'autre. Quant à la politique astucieuse des Pélagiens, nous l'avons vue à leurs équivoques, leurs restrictions mentales, leurs fourberies pour circonvenir les évêques et les Papes, leur obstination à rester dans l'Église, malgré elle, à se jouer de ses condamnations

sous une feinte d'obéissance. En un mot, nous leur avons vu faire tout ce que nous voyons et verrons faire aux Jansénistes. Ceux-ci ont pour principe fondamental, comme Luther et Calvin, que l'homme déchu ne résiste jamais à la grâce intérieure. Leur cite-t on le contraire de saint Augustin ou d'un autre Père? ils diront avec Arnauld que l'homme résiste quand il veut, mais sous-entendront que l'homme ne peut pas le vouloir. Ils diront même que l'homme résiste en effet à la grâce bien des fois; mais voici dans quel sens : le bassin de la balance qui a un poids de trois livres résiste de tout ce poids à l'autre bassin qui a un poids de six. Ainsi, l'homme qui est tiré d'un côté par trois livres de concupiscence, résiste de tout ce poids aux six livres de grâce qui le tirent de l'autre côté, ou plutôt ce n'est pas lui qui résiste, mais les deux poids qui se balancent ou se vainquent l'un l'autre.

Les Jansénistes reprochent encore volontiers à leurs adversaires d'être Molinistes : c'est comme si un Anglais reprochait à un Français d'être Lorrain ou Breton ; car le molinisme est un système ou une opinion théologique sur la grâce et sur la prédestination, librement controversé dans l'Eglise, tandis que le jansénisme est une hérésie condamnée par l'Eglise. Le système en question a été imaginé par Louis Molina, Jésuite espagnol, professeur de théologie dans l'université d'Evora en Portugal. Le livre où il explique ce système, intitulé *Concorde du libre arbitre avec la grâce et la prédestination*, publié à Lisbonne en 1588, fut vivement attaqué par les Dominicains, qui le déférèrent à l'inquisition, accusant l'auteur de renouveler les erreurrs des Pélagiens et des semi-Pélagiens. La cause ayant été portée à Rome et discutée dans les fameuses assemblées qu'on nomme les congrégations *de auxiliis*, depuis l'an 1598 jusqu'en 1607, demeura indécise. Le pape Paul V, qui tenait alors le siège de Rome, ne voulut rien prononcer ; il défendit seulement aux deux parties de se noter mutuellement par des qualifications odieuses. Voici le plan du système de Molina et l'ordre que cet auteur imagine entre les décrets de Dieu :

1° Dieu, par la science de simple intelligence, voit tout ce qui est possible, et par conséquent des ordres infinis de choses possibles. 2° Par la science moyenne, Dieu voit certainement ce que, dans chacun de ses ordres, chaque volonté créée, usant de sa liberté, fera si Dieu lui donne telle ou telle grâce. 3° Il veut, d'une volonté antécédente et sincère, sauver tous les hommes sous condition qu'ils voudront eux-mêmes se sauver, c'est-à-dire qu'ils correspondront aux grâces qu'il leur fera. 4° Il donne à tous les secours nécessaires et suffisants pour opérer leur salut, quoiqu'il en accorde aux uns plus qu'aux autres, selon son bon plaisir. 5° La grâce accordée aux anges et à l'homme dans l'état d'innocence n'a point été efficace par elle même, mais *versatile* : dans une partie des anges, elle est devenue effficace par l'évènement ou le bon usage qu'ils en ont fait; dans l'homme, elle a été inefficace, parce qu'il y a résisté. 6° Il en est de même dans l'état de nature tombée ; nuls décrets absolus de Dieu, efficaces par eux-mêmes et antécédents à la prévision du consentement libre de la volonté humaine ; par conséquent, nulle prédestination à la gloire éternelle avant la prévision des mérites de l'homme, nulle réprobation qui ne suppose la prescience des péchés qu'il commettra. 7° La volonté que Dieu a de sauver tous les hommes, quoique souillés du péché originel, est vraie, sincère et active ; c'est elle qui a destiné Jésus-Christ à être le Sauveur du genre humain ; c'est en vertu de cette volonté et des mérites de Jésus-Christ que Dieu accorde à tous plus ou moins de grâces suffisantes pour faire leur salut. 8° Dieu, par la science moyenne, voit avec une certitude entière ce que fera l'homme placé dans telle ou telle circonstance; et secouru par telle ou telle grâce, par conséquent qui sont ceux qui en useront bien ou mal. Quand il veut absolument et efficacement convertir une âme ou la faire persévérer dans le bien, il forme le décret de lui accorder les grâces auxquelles il prévoit qu'elle consentira et avec lesquelles elle persévérera. 9° Par la science de vision qui suppose ce décret, il voit qui sont ceux qui feront le bien et persévéreront jusqu'à la fin, qui sont ceux qui pécheront ou qui ne persévéreront pas. En conséquence de cette prévision de leur conduite absolument future, il prédestine les premiers à la gloire éternelle, et réprouve les autres.

Tel est le système de Molina, sur lequel l'Eglise ne s'est pas prononcée, et que jusqu'à présent il est libre à tout catholique de soutenir. On ne peut sans injustice l'accuser de pélagianisme ni de semi-pélagianisme. Molina enseigne formellement que, sans le secours de la grâce, l'homme ne peut faire aucune action surnaturelle et utile pour le salut. Vérité diamétralement opposée à la maxime fondamentale du pélagianisme. Il soutient que la grâce est toujours prévenante, qu'elle est opérante ou coopérante lorsqu'elle est efficace ; qu'ainsi elle est cause efficiente des actes surnaturels, aussi bien que la volonté de l'homme. Autre vérité antipélagienne. Il dit et répète que la prévision du consentement futur de la volonté à la grâce n'est point la cause ni le motif qui détermine Dieu à donner la grâce; que Dieu donne une grâce efficace ou inefficace uniquement parce qu'il lui plait; qu'ainsi, à tous égards, la grâce est purement gratuite ; il se défend contre ceux qui l'accusaient d'enseigner le contraire (1).

Il est donc en soi très injuste de taxer le système de Molina de pélagianisme ou de semi-pélagianisme : cela est en même temps bien téméraire, puisque le Saint-Siège ayant

(1) Bergier, *Dictionn. de Théologie*, art. *Molinisme*.

examiné ce système avec une longue et sévère attention, ne l'a noté d'aucune censure. De la part de l'ennemi, ces accusations étaient une ruse de guerre à laquelle bien des catholiques n'ont pas toujours pris assez garde. Molina était Jésuite; les Jésuites s'attiraient l'estime et l'affection de l'Église entière par leur zèle et leur dévouement pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Cela excitait des sentiments divers dans les autres congrégations religieuses : chez les uns, comme les enfants de saint Vincent de Paul, c'était une louable émulation à faire aussi bien; chez d'autres, c'était une jalousie plus ou moins humaine, car les religieux les plus parfaits sont encore hommes, à plus forte raison les moins parfaits, ceux qui penchent vers la décadence.

La nouvelle hérésie profita de ces dispositions pour diviser les sentinelles de la foi, en gagner quelques-unes, et se glisser ainsi dans le camp. Parmi les soldats fidèles qui la combattirent, on voit peu de Bénédictins, peu d'Oratoriens français. Ceux contre qui la nouvelle hérésie se fâche le plus, ce sont les Jésuites : honneur à eux! Les catholiques les aiment, les hérétiques les haïssent : il n'y a pas de gloire plus belle.

Dans les discussions que les docteurs catholiques eurent entre eux et avec les Jansénistes, sur la grâce, tout le monde se réclamait de saint Thomas. Il nous semble toutefois qu'on a négligé en quelque sorte, et alors et depuis, un point principal que saint Thomas a néanmoins traité d'une manière expresse : c'est que la grâce est essentiellement quelque chose de surnaturel.

Comme nous avons vu dans le livre soixante-quatorzième de cette histoire, où se trouve résumée la doctrine de l'ange de l'École, notre nature même est une grâce, en ce sens que Dieu nous l'a donnée sans nous la devoir, puisque nous n'étions point. Cependant on la distingue, et avec infiniment de raison, de la grâce proprement dite. Par la nature, Dieu nous donne gratuitement nous-mêmes à nous-mêmes; mais par la grâce, il se donne lui-même gratuitement à nous. Ainsi, de la nature à la grâce il y a toute la distance qu'il y a de nous à Dieu.

D'après la définition de Saint Thomas qui est devenue la définition commune de tous les catéchismes et de toutes les théologies, la grâce est un don surnaturel que Dieu accorde à l'homme pour mériter la vie éternelle. Le mot important est *surnaturel*, ou qui est au-dessus de la nature. D'après l'explication du saint docteur, qui est l'explication catholique, la grâce est un don *surnaturel*, non seulement à l'homme déchu de la perfection de sa nature, mais à l'homme en sa nature entière ; *surnaturel*, non seulement à l'homme, mais à toute créature : non seulement à toute créature actuellement existante, mais encore à toute créature possible (1). Saint Thomas ne se borne point à l'expliquer ainsi, mais il en donne une raison si claire et si simple, qu'il suffit de l'entendre pour en être convaincu:

La vie éternelle consiste à connaître Dieu, à voir Dieu, non plus à travers le voile des créatures, ce que fait la théologie naturelle ; non plus comme dans un miroir, en énigme et en similitudes, ce que fait la foi ; mais à le voir tel qu'il est, à le connaitre tel qu'il se connait. *Nous le verrons comme il est*, dit le disciple bien-aimé(2). Et saint Paul : *Maintenant nous le voyons par un miroir en énigme : mais alors ce sera face à face. Maintenant je le connais en partie; mais alors je le connaîtrai comme j'en suis connu* (3). Or, tout le monde sait, tout le monde convient que de Dieu à une créature quelconque il y a l'infini de distance. Il est donc naturellement impossible à une créature, quelle qu'elle soit, de voir Dieu tel qu'il est, tel que lui-même il se voit. Il lui faudrait pour cela une faculté de voir infinie, une faculté que naturellement elle n'a pas, et que naturellement elle ne peut avoir.

Il y a plus : la vision intuitive de Dieu, qui constitue la vie éternelle, est tellement au-dessus de toute créature, que nulle ne saurait, par ses propres forces, en concevoir seulement l'idée. Oui, dit saint Paul après le prophète Isaïe : *Ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point entendu, ce qui n'est point monté dans le cœur de l'homme : voilà ce que Dieu a préparé à ceux qui l'aiment* (4).

Pour donc que l'homme puisse mériter la vie éternelle, et même en concevoir la pensée, il lui faut, en tout état de nature, un secours surnaturel, une certaine participation à la nature divine. L'homme ne pouvant s'élever en ce sens jusqu'à Dieu, il faut que Dieu descende jusqu'à l'homme, pour le déifier en quelque sorte. Or, cette ineffable condescendance de la part de Dieu, cette participation à la nature divine, cette déification de l'homme, c'est la grâce (5).

C'est donc une idée fausse, c'est donc une erreur de penser que, dans le premier homme, la nature et la grâce étaient la même chose; que la grâce divine n'est devenue nécessaire à l'homme que depuis sa chute; que la grâce n'est que la restauration de la nature; que la foi n'est que la restauration de la raison, et que la révélation divine n'est devenue nécessaire à l'homme que par suite de l'obscurcissement de son intelligence. Aussi l'Église a-t-elle condamné, et avec beaucoup de justice, cette proposition du Janséniste Quesnel : La grâce du premier homme est une suite de la création, et elle était due à la nature saine et entière; et cette autre de Baïus : L'élévation de la nature humaine à la participation de la nature divine était due à l'intégrité de la première création, et par conséquent on doit l'appeler naturelle, et non pas surnaturelle.

(1) 1ª 2ª, Q. 110, art. 1, c. Q. 111, art. 1, c. 2ª Q. 112, art. 1, C. 2. 111, art. 2, C. — (2) 1 Joan., III, 2. — (3) I Cor., XIII, 12. — (4) I Cor., II, 9. Isai., LXIV, 4. — (5) Pars 1, q. 12, art. 4. Q. 23, art. 1. Q. 57, art. 3, ad 2. 1ª 2ª Q. 5, a. 5.

Confondre ainsi la nature et la grâce, c'est confondre implicitement Dieu et l'homme, Dieu et la créature, comme les Brahmanes de l'Inde, les Boudhistes et les anciens idolâtres; c'est s'exposer à tomber ou dans le panthéisme ou dans le naturalisme, à conclure que tout est Dieu ou que Dieu n'est rien, et qu'il n'y a de réel que la nature visible.

Ainsi, nous avons un écrit de l'Oratorien Malbranche, *Traité de la nature et de la grâce*, où l'on trouve les agréments du style; mais la doctrine n'en est pas sûre. Il y parle d'une grâce de son imagination, mais non de la grâce telle que la foi nous l'enseigne. Parlant sans cesse d'idées claires, il n'accumule sur la grâce et la nature que des idées confuses, inexactes, contraire à l'enseignement commun des théologiens, à la croyance commune des fidèles. Toute la grâce du premier homme, qu'il appelle la grâce du créateur, était la lumière naturelle de la raison. Toute la grâce médicinale de l'homme déchu, c'est un plaisir prévenant, un amour distinct et d'emportement, un transport, pour ainsi dire, qui produit un amour semblable en quelque sorte à celui dont on aime les plus viles créatures, dont on aime les corps, dont les ivrognes aiment le vin. Cette grâce, selon lui, au lieu d'augmenter ou de produire le mérite, le diminue; au lieu de purifier notre amour, en corrompt la pureté : l'homme ne mérite qu'autant qu'il va par lui-même vers le bien (1). Certes, c'est là ne reconnaître la grâce que de nom, c'est la nier, ou plutôt c'est l'ignorer complétement : on dirait l'homme animal qui ne saurait concevoir les choses de l'Esprit divin.

Une aberration si profonde et si capitale dans un homme tel que Malebranche, accuse dans les théologiens de son temps une négligence déplorable à bien faire ressortir la distance infinie qui existe nécessairement entre la grâce et la nature. Nous croyons que cette négligence n'a pas aidé médiocrement au jansénisme et au philosophisme à fausser les idées et les esprits du dix-septième et du dix-huitième siécle; à tel point que ces siècles, si vantés par eux-mêmes, courent grand risque d'être taxés un jour de siécle d'ignorance lettrée. De là aussi, croyons-nous, vient cette espèce de divorce entre la théologie argumentative et la théologie de la piété, entre la théologie des professeurs et la théologie des saints. Nous les avons vues réunies l'une et l'autre au moyen âge, dans saint Thomas et saint Bonaventure. Dans les temps modernes, elles sont devenues étrangères l'une à l'autre; au grand préjudice, croyons-nous, de toutes les deux.

Nous avons admiré leur union dans saint François de Sales, un pieux personnage, qui mourut en 1566, un an avant la naissance du saint évêque de Genéve, nous a laissé un exemple pareil. C'est François-Louis Blosius en français *de Blois*, parce qu'il était de la maison de ce nom, illustrée par ses alliances avec plusieurs têtes couronnées. Il naquit en 1506, au chateau de Donstienne, dans le pays de Liége, et se fit Bénédictin à l'abbaye de Liesse, en Hainaut. Il en devint l'abbé en 1530, refusa l'archevêché de Cambrai et l'abbaye de Tournai, que Charles-Quint, avec lequel il avait été élevé, le pressait d'accepter. Blosius s'occupa d'introduire la réforme dans son monastère, auquel il donna des statuts qui furent approuvés par Paul III en 1545, et y vécut dans la pratique exemplaire de toutes les vertus religieuses. Ses opuscules seuls le prouveraient: écrits avec une élégante simplicité, ils respirent la piété la plus tendre. 1° Canon ou règle de la vie spirituelle, en trente-huit chapitres terminés par un humble et fervente prière, et par quelques hymnes où l'âme fidèle exprime à Jésus son amour. 2° Le Cabinet spirituel, contenant le miroir spirituel, le collier spirituel, la couronne et le petit écran. 3° Trésor de pieuses prières. 4° Le Manuel des petits. 5° Psychagogie, ou récréation de l'âme, divisée en quatre livres, dont les trois premiers sont tirés de saint Augustin, et l'autre de saint Grégoire. 6° Collyre des hérétiques. 7° Comparaison d'un roi et d'un moine, traduite de saint Chrysostome. 8° Consolation des pusillanimes. 9° Institution spirituelle, utile à ceux qui aspirent à la perfection. 10° Petite règle du novice. 11° Perle spriritueIle, contenant un abrégé de la vie de Jésus-Christ tirée des évangiles, une explication de sa passion, tirée de Tauler, etc. 12° Oratoire de l'âme fidèle. 13° Petit flambeau pour éclairer les hérétiques et les ramener de leurs erreurs. 14° Miroir des moines.

Un autre homme apostolique, animé du même esprit de foi, fut Jean Lejeune, surnommé le père l'Aveugle, né à Poligny l'an 1592, et mort en 1672. Il entra l'an 1614 dans la nouvelle congrégation de l'Oratoire, fondée par le père de Bérulle, depuis cardinal. Sa vie entière fut consacrée à prêcher apostoliquement, surtout les pauvres. En 1646, il devint aveugle ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses travaux de missionnaire jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Sur la fin de ses jours, ne pouvant plus sortir de sa chambre, il y rassemblait les enfants du peuple pour les instruire. Les sermons du père Lejeune ont été imprimés en dix volumes à Toulouse, du temps même de l'auteur, et depuis en douze volumes, à Lyon sous le titre de *Missionnaire de l'Oratoire*. Ils ont été traduits en latin et publiés à Mayence sous le titre, aussi vrai que beau, de *Delices des Pasteurs*.

Dans un avis aux jeunes prédicateurs, le vénérable missionnaire leur dit : « Les vieux nautonniers donnent quelquefois de bons avis aux jeunes; non pas qu'ils aient toujours

(1) Malebranche, *Traité de la nature et de la Grâce*, 3 discours, art. 17, 18, 29 et 30. *Meditat*. 11, n. 5 et 18 Fénelon, t. III, p. 212, édit. de Versailles.

plus d'esprit ou de prudence que les jeunes, mais parce qu'ils ont plus d'expérience. — Le premier avis que je vous donne pour bien prêcher, c'est de bien prier Dieu; le second, c'est de bien prier Dieu; le troisième, le quatrième et le dixième c'est de bien prier Dieu. Il est dit du Fils de Dieu, qu'il passait les nuits en prières, et qu'il allait, suivant sa coutume prier à la montagne des Olives. L'instituteur du sacré ordre des prédicateurs, saint Dominique, était si assidu à l'oraison qu'à Toulouse et aux autres monastères où il a demeuré, on ne marque point où était sa chambre, parceque le chœur de l'église était sa chambre, son étude et sa bibliothéque, où il passait la nuit et une grande partie du jour. Saint-Thomas, saint Bonaventure, saint Vincent Ferrier et d'autres saints prédicateurs ont plus appris au pied des autels et du crucifix qu'en aucune école ou bibliothèque. — Ayez pour unique fin en vos sermons la gloire de Dieu et le salut des âmes; tout ce qui ne tendra pas à ce but vous obligera du moins au feu du purgatoire, et même vous fera mépriser par les gens du monde.

« Lisez et relisez assidûment l'Ecriture sainte. Vous n'entrerez en chaire que pour prêcher la parole de Dieu, comme ferait Notre Seigneur Jésus-Christ, dont vous tenez la place. Il en faut donc bannir toute sorte de fables et autres sciences profanes. Un seul passage de la sainte Bible a plus de force sur l'esprit des Chrétiens que cent raisonnements humains : ne craignez donc pas de la prêcher toute pure. Si vous voulez y ajouter quelque chose, les livres qu'il me semble que vous devez lire principalement sont : saint Augustin, saint Chrysostome, la vie des saints, et quelques commentaires sur l'Ecriture, si vous en avez le moyen; mais, après l'Ecriture, le livre que vous devez lire et relire souvent, ce sont les œuvres spirituelles de Grenade; il les faudrait savoir quasi toutes par cœur et les prêcher partout, même mot à mot, et l'on verrait naitre des fruits admirables.

« L'éloquence, l'élégance et l'emphase des paroles servent à persuader; mais je ne puis vous conseiller de prêcher par périodes carrées, et d'user de pensées ou de pointes trop étudiées. 1° Le Fils de Dieu ne prêchait point comme cela, et saint Paul dit ; *Non avec des paroles persuasives de l'humaine sagesse.* 2° Cela sent un peu la vanité, et toute imperfection du prédicateur mésédifie ses auditeurs 3° Vous perdez du temps à rechercher ces fleurettes et à étudier ces périodes, et il le faudrait employer à prier Dieu, pour attirer sur vos paroles sa bénédiction. 4° Ces fleurs nuisent souvent aux fruits; car l'esprit de l'auditeur s'amusant à admirer la gentillesse des paroles, ne s'applique qu'à demi à la vérité des sentences.

« La méthode qui est gardée en ces sermons est pour aider la mémoire, et non pour user d'artifice; car j'ai remarqué que le mouvement du Saint-Esprit, joint à une éloquence naturelle et naïve, persuade mieux que la rhétorique artificielle.— Il y a en cette œuvre des fautes contre la politesse du langage français ; c'est quelquefois par ignorance, d'autre fois je les affecte tout exprès pour me rendre plus intelligible au peuple. » Ainsi s'exprime le père Lejeune lui-même.

L'édition de 1662 porte l'approbation de deux religieux, l'un Carme, l'autre Dominicain, conçue en ces termes : « Nous, soussignés, docteurs-régents de l'université de Toulouse, certifions avoir lu avec exactitude le *Missionnaire de l'Oratoire*, composé par le R. P. Jean Lejeune, prêtre de l'Oratoire de Jésus, rempli d'une doctrine toute céleste, qui éclaire l'entendement et échauffe la volonté; et, ce qui est assez rare ailleurs, on y voit partout un ordre admirable dans la multitude des pensées, des comparaisons naïves enchâssées avec un artifice très-agréable; il est clair dans l'embarras des matières les plus embrouillées, en telle sorte qu'il semble que Dieu ne lui ait fermé les yeux du corps que pour rendre plus clairvoyants ceux de l'esprit, en le faisant marcher d'un pas ferme et assuré dans les labyrinthes des plus difficiles questions de la théologie. Les prédicateurs y apprendront à parler plus du cœur que de la langue: les âmes dévotes, les principales règles d'une véritable et solide piété, et les pécheurs, les moyens de sortir de l'état funeste où leur volonté perverse les a réduits. Tel est notre sentiment. »

Ce jugement des deux religieux ne nous paraît que juste. Et, si ce n'était un trop étrange paradoxe, nous dirions que, sauf la différence de style, le père Lejeune l'emporte sur tous les prédicateurs modernes pour l'ensemble et la profondeur de la doctrine, pour la merveilleuse application de l'Ecriture, des Pères et de la théologie, pour la sagesse pratique des réflexions. Nous ne connaissons aucun sermon dont la lecture soit si instructive, si attachante, si propre à faire naître dans l'esprit des idées neuves et originales. Ils sont au nombre de trois cent soixante-deux, parmi lesquels vingt sur la sainte Vierge, plus de vingt sur le Saint-Sacrement de l'autel, vingt huit sur les attributs de Dieu, principalement sa justice. Il est à regretter qu'il n'ait pas traité avec la même profondeur et étendue la matière de la grâce divine et de la vie surnaturelle.

Dans un sermon, *qu'il y a fort peu de Chrétiens qui vivent selon la foi*, il se résume ainsi : « Il y a donc en ce monde quatre sortes de vies selon les quatre divers principes qui donnent le mouvement à toutes les actions des créatures vivantes et animées : la vie végétative, la vie sensitive, la vie raisonnable, la vie chrétienne. La vie végétative, c'est la vie des plantes, qui ne s'emploient qu'à se nourrir et à s'accroître; la vie sensitive, c'est la vie des animaux, qui se conduisent par les sens; la vie raisonnable, c'est la vie des hommes

qui se conduisent par la raison; la vie chrétienne, c'est la vie des fidèles, qui se conduisent par la foi. D'où il paraît que, même parmi les familles chrétiennes et catholiques, il y a beaucoup de belles plantes, de bonnes bêtes et d'honnêtes gens, mais fort peu de vrais Chrétiens.

« Si Jésus-Christ nous dessillait les yeux de l'esprit et de la foi, comme il ouvrit les yeux du corps de cet aveugle de Bethsaïda, nous dirions comme lui : *Je vois des hommes qui marchent comme des arbres* (1) ; nous verrions que plusieurs personnes qui sont fort estimées et louées dans le monde n'ont point d'autre vie que celle des plantes, point d'autres ressorts et de principes de leurs actions que ceux des arbres. Voilà un marchand, fort soigneux et diligent, qui travaille nuit et jour, qui voyage par mer et par terre, qui se couche tard et se lève de bon matin; quel est le principe de tous ces mouvements? pourquoi fait-il tout cela? C'est pour acheter, ici une maison, là une ferme; c'est-à-dire pour s'établir sur la terre comme ce noyer et cet orme qui jettent des racines de tous côtés pour s'agrafer et s'affermir dans la terre. Cet homme n'était autrefois qu'un petit mercier, et c'est maintenant un riche marchand, comme cette plante, qui n'était autrefois qu'un petit arbrisseau, est maintenant un grand arbre.

« Quelques autres mènent une vie sensible, et au jugement de Dieu ils ne sont pas plus estimés que des brutes; ils ne se conduisent que par les sens. *Comparatus est jumentis insipientibus*... En effet, quel est le ressort de vos pensées, le motif de toutes vos actions? C'est le contentement de vos sens, les aises de votre corps; vous ne travaillez que pour cela, vous ne songez qu'à cela, à boire, à manger, à dormir, à vous vautrer dans les voluptés sensuelles. Que font les ours, les lions et les autres brutes? Vous vous couchez le soir, parce que vous êtes las, et pour mettre votre corps à son aise: ainsi fait un cheval quand il est harassé et qu'il trouve une bonne litière. Vous mangez, parce que vous avez faim et que vous trouvez de bonnes viandes: ainsi fait un mulet quand il a faim et qu'on lui donne de bonne avoine: *Sicut equus et mulus*. Vous nourrissez vos enfants, parce que ce sont vos petits: ainsi font une hirondelle, une poule et un moineau; ils prennent grand soin de nourrir leurs petits, parce que ce sont leurs poussins.

« Il y en a d'autres qui ne sont pas si brutaux, mais néanmoins qui ne sont pas plus Chrétiens; ils pensent être bien parfaits parce qu'ils sont bien raisonnables: la raison, la prudence humaine, la vertu naturelle ou morale est le principe de leurs actions... Vous endurez les injures et les supercheries qu'on vous fait, parce que c'est le propre d'un grand courage de mépriser ces faibles esprits; vous les estimez indignes de votre colère, comme un lion ou un éléphant méprise les cris des petits chiens qui aboient contre lui. Tout cela c'est être honnête homme, c'est être homme d'honneur, philosophe, bon politique, mais, s'il n'y a rien autre chose, ce n'est pas être Chrétien, disciple de Jésus-Christ, disciple de la foi et de la grâce.

« *Mon juste vit de la foi*, dit le prophète cité par saint Paul. Voyez *mon juste*. Il y a des justes selon le monde et des justes selon Dieu: les justes selon le monde sont ceux qui sont gens de bien par raison humaine, par maxime d'état et par intérêt temporel; les justes selon Dieu sont ceux qui ont la foi pour principe de leurs actions et pour règle de leur vie... La vie du Chrétien est une vie surnaturelle, c'est-à-dire une vie qui est au-dessus de la nature, qui est au-dessus de l'esprit humain autant et plus que l'esprit humain est au delà des bêtes brutes. La foi est au dessus de la raison autant et plus que la raison est au-dessus du corps et des sens; et comme l'homme qui vit en tant qu'homme ne se conduit pas par les sens, comme font les animaux, mais par la raison, ainsi celui qui vit en tant que Chrétien ne se conduit pas par la raison, comme font les hommes, mais par la foi et les maximes de l'Evangile(1). »

Ce qui manque dans le père Lejeune, une instruction approfondie sur la nature intime de cette vie surnaturelle, on le trouve dans plusieurs de ses contemporains de la compagnie de Jésus. Le père Jean-Baptiste Saint-Jure, né à Metz en 1588, mort à Paris en 1657, missionnaire en Angleterre sous Charles 1er, a formé un grand nombre d'âmes à la plus haute perfection, et laissé plusieurs ouvrages qui leur peuvent servir de guide: *De la connaissance et de l'amour de Jesus Christ; l'Homme religieux; Methode pour bien mourir l'Homme spirituel*. Dans ce dernier, il distingue et signale, comme le père Lejeune, les différentes vies dont peut vivre l'homme; mais il fait mieux connaître la source de la vie spirituelle dans l'union intime, dans la pénétration réciproque de Jésus-Christ et de l'âme, fidèle, par où l'âme participe en lui à la nature divine.

Mais nul ne nous paraît avoir résumé l'Écriture, les pères et la théologie avec une plus profonde intelligence, sur cette vie mystérieuse de l'âme en Dieu et de Dieu en l'âme, que le Jésuite Corneille de la Pierre en son commentaire sur le premier chapitre du prophète Osée.

Au livre quinzième de cette histoire, nous avons vu dans quelles circonstances ce prophète eut deux enfants prophétiques, une fille nommée *Lo-ruchama*, *Sans miséricorde*, et un fils nommé *Lo-ammi*, *Non mon peuple*. « Car, dit le Seigneur, vous n'êtes plus mon peuple, et moi je ne serai plus à vous. Cependant le nombre des enfants d'Israël sera comme le sable de la mer, qui ne peut ni se mesurer ni

(1) Marc, VIII, 24. — (2) *Sermon*, 152, t. VI, édit. de Lyon, 1837.

se compter. Et au même lieu où on leur aura dit: Vous n'êtes point mon peuple, on leur dira: Enfants du Dieu vivant. » Saint Pierre nous a montré l'accomplissement de cette prophétie en écrivant aux Chrétiens dispersés en Orient: « Vous êtes la race élue, le sacerdoce royal, la nation sainte, le peuple d'acquisition. Qui, autrefois *Non-peuple*, êtes maintenant le peuple de Dieu; qui, autrefois *Sans-miséricorde*, avez obtenu miséricorde maintenant(1). » C'est sur le mystère de cette adoption divine que Corneille de la Pierre résume admirablement la doctrine chrétienne, à commencer par ces paroles: *Enfants du Dieu vivant!*

« La plus grande dignité et élévation de l'homme est celle par laquelle nous *participons de la nature divine*, comme dit saint Pierre. C'est avec vérité que saint Léon dit, sixième discours de la Nativité: Un don qui surpasse tous les dons, c'est que Dieu appelle l'homme son fils, et que l'homme appelle Dieu son père. » Aussi le même enseigne-t-il, premier discours de la Nativité, que l'homme doit imiter Dieu son père, et revêtir ses mœurs, afin qu'il mène une vie divine, et non pas terrestre, ni animale. « O Chrétien, dit-il, reconnais ta dignité, et, devenu participant de la nature divine, ne va point, par une conduite dégénérée, retourner à ton ancienne bassesse. » Et sixième sermon: « Que la race élue et royale réponde à la dignité de sa régénération; qu'elle aime ce qu'aime le Père, et qu'elle ne diffère de sentiment en rien d'avec son auteur, de peur que le Seigneur ne répète ce mot d'Isaïe: *J'ai nourri des enfants, et je les ai élevés, et ils m'ont méprisé;* qu'elle suive, au contraire cette parole du Christ: *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait.* Ceux-ci donc *sont nés, non pas du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais nés de Dieu même;* semblables au Fils unique de Dieu, à qui le Père a dit de toute éternité: *Tu es mon fils je t'ai engendré aujourd'hui...* Quand le prophète dit d'une manière si expresse: Vous êtes les fils du Dieu *vivant*, c'est pour dire: Vous êtes les fils, non des dieux muets et morts, non des idoles, mais du Dieu vivant et véritable, qui est lui-même la vie divine et incréée, et qui vous l'inspire et la communique.

« Dans cette génération et cette filiation, le père est Dieu, la semence, la grâce prévenante; la mère, la volonté qui acquiesce et coopère; l'enfant, l'homme juste; l'âme, la charité. Encore un exemplaire de cette filiation, c'est la filiation du Verbe de Dieu; car, de même que Dieu le Père a de toute éternité engendré un Fils qui lui est consubstantiel et égal en tout; de même, à l'instar de celui-là, il engendre dans le temps des fils qui soit par grâce ce que le Fils de Dieu est par nature. Notre filiation est donc l'image de la filiation divine. C'est ce que l'Apôtre dit aux Romains: « Ceux qu'il a sus par avance, il les a prédestinés à être conformes à l'image de son Fils, afin qu'il soit lui-même le premier né parmi beaucoup de frères (2). » Et encore: Tous ceux qui sont conduits par l'esprit de Dieu, ceux-là sont enfants de Dieu; car vous n'avez pas reçu un esprit de servitude pour vivre de nouveau dans la crainte; mais vous avez reçu l'esprit d'adoption filiale, dans lequel nous crions: Abba, Père(3)! » Ce qu'il prouve en ajoutant : « Car l'esprit lui-même rend témoignagne à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu. Or si nous sommes ses enfants, nous sommes aussi ses héritiers: héritiers de Dieu et co-héritiers de Jésus-Christ, si cependant nous souffrons avec lui afin d'êtres glorifiés avec lui. »

« Au reste, pour considérer, embrasser et recevoir plus à fond cette adoption divine, il faut remarquer que par elle est répandu dans l'âme, non-seulement la grâce, la charité et les autres dons du Saint-Esprit, mais encore l'Esprit-Saint lui-même, qui est le don premier et incarné que Dieu donne aux hommes. Dieu aurait pu, dans la justification, nous rendre seulement justes et saints par la grâce et la charité infuses, et c'eût été une grande grâce et un grand bienfait de Dieu, quand même il ne nous aurait pas adoptés pour ses enfants; mais, non content de cela, il a voulu nous rendre justes de manière à nous adopter pour ses enfants en nous rendant justes. Encore aurait-il pu faire cette adoption filiale en nous donnant seulement la charité, la grâce et les dons créés; car la grâce est une participation à la nature divine au souverain degré, savoir, autant que la Divinité peut être participée par la créature, non-seulement naturellement, mais encore surnaturellement; et ce bienfait de Dieu eût été beaucoup plus grand que le premier. Mais l'immense bonté non contente de cela, a voulu se donner elle-même à nous, nous sanctifier et nous adopter par elle-même. C'est pourquoi le Saint-Esprit s'est lui-même annexé à ses dons, à la grâce et à la charité, afin que, toutes les fois qu'il les répand dans l'âme, il s'y répande en même temps avec eux et par eux, personnellement et substantiellement, selon cette parole de l'Apôtre: « La charité de Dieu a été répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné (4). » C'est pourquoi l'Apôtre l'appelle l'*Esprit d'adoption*. « Car vous n'avez pas reçu, dit-il, un esprit de servitude pour vivre de nouveau dans la crainte, mais l'esprit d'adoption filiale; » et le reste comme plus haut. Et encore: « Tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ceux-là sont enfants de Dieu. » Et enfin: « Parce que vous êtes ses fils, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui s'écrie : Abba, Père(5)! »

« Telle est donc à la fois et la souveraine munificence de Dieu envers nous et notre sou

(1) I Petr., II. — (2) Rom., VIII, 29. — (3) *Ibid.*, 14 et seq. — (4) *Ibid.*, v, 5. — (5) Gal., 16.

veraine dignité et exaltation, par laquelle, en recevant la grâce et la charité, nous recevons en même temps la personne même du Saint Esprit, qui s'est unie à la charité et à la grâce, et, par elles, habite en nous, nous vivifie, nous adopte, nous déifie et nous pousse à toute sorte de bien. Voulez-vous de plus grandes choses encore ? Ecoutez. Le Saint-Esprit, en descendant personnellement dans l'âme juste, y amène avec lui les autres personnes divines, le Père et le Fils, attendu qu'il ne peut jamais s'en séparer. Toute la Trinité vient donc personnellement et substantiellement dans l'âme qui est justifiée et adoptée, demeure et habite en elle comme en son temple, tant qu'elle persévère dans la justice, suivant ce mot de saint Jean : *Quiconque demeure en la charité, demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui ;* et cet autre de saint Paul aux Corinthiens : *Qui s'attache au Seigneur, est un seul esprit avec lui* (1).

« C'est là ce que Jésus-Christ, la veille de sa mort, demanda et obtint dans cette prière toute divine à son Père : « Qu'ils soient tous une même chose, comme vous, ô Père ! êtes en moi et moi en vous, afin qu'eux aussi soient en nous une même chose (2) : » c'est-à-dire qu'ils participent au seul et même Saint-Esprit, qu'ils soient unis en lui et par lui aux autres personnes divines : ainsi donc, qu'ils soient tous une même chose en lui ; parce que le Saint-Esprit, qui est participé par tous et qui est en tous, est un seul et même Saint-Esprit. D'où il suit que tous sont *un* dans une chose unique indivisible, savoir, dans l'Esprit-Saint, comme les trois personnes divines sont *un* dans une seule nature divine, nature singulière et indivisible. Telle est l'explication de saint Cyrille (l. IV, *Sur saint Jean*, c. XXVII), de saint Athanase (*Disc.* IV, *Contre les Ariens*) et de Tolet, qui les suit.

« Donc, dans la justification et l'adoption, se répandent en l'âme la grâce et la charité, et avec elles l'Esprit-Saint et toute la Divinité, et la très-sainte Trinité, qui s'est comme annexée et incluse substantiellement à ses dons que voilà, afin de nous unir substantiellement à elle, nous sanctifier, nous déifier, nous adopter. Adoption par laquelle nous recevons premièrement la souveraine dignité de la filiation divine, afin que réellement nous soyons les enfants de Dieu et comme des dieux, non-seulement accidentellement par grâce, mais aussi comme substantiellement par nature ; car Dieu nous communique et nous donne réellement sa nature. Secondement, par cette même adoption, nous acquérons comme fils un droit à l'héritage céleste, savoir, à la béatitude et à tous les biens de Dieu, notre Père. Troisièmement, par elle encore, nos œuvres et nos mérites acquièrent une dignité merveilleuse ; car, étant les œuvres d'enfants substantiels de Dieu, pour ainsi parler, elles ont une dignité, une valeur, un prix tels, qu'elles sont tout à fait proportionnées à leur récompense et dignes d'elle, à savoir, la vie éternelle et la gloire céleste, attendu qu'elles procèdent, pour ainsi dire, de Dieu lui-même et de l'Esprit divin, qui habite en nous, nous les fait faire et y coopère lui-même.

« De là il suit : 1° Que la justice inhérente ou la grâce sanctifiante, par laquelle nous sommes justifiés et adoptés pour enfants de Dieu, n'est pas une simple qualité, comme quelques-uns se l'imaginent, mais qu'elle embrasse beaucoup de choses, savoir : la rémission des péchés, la foi, l'espérance, la charité et les autres dons, le Saint Esprit lui-même, l'auteur de ces dons (et par conséquent toute la Sainte Trinité). Car l'homme reçoit toutes ces grâces infuses dans la justification, comme le dit le concile de Trente, session VI, c. VII.

« Il suit : 2° Que ceux-là se trompent qui pensent que, dans la justification et l'adoption, le Saint-Esprit est donné seulement quant à ses dons, et non quant à sa substance et à sa personne ; car saint Bonaventure enseigne le contraire (*in* I. *Sentent dist.* 14, *art.* 2. *q.* 1). Là il montre expressément que le Saint-Esprit est donné aux justes, non-seulement dans ses effets, mais encore dans sa propre personne, comme le don incréé, afin qu'ils le possèdent parfaitement. Le Maître des Sentences (*l.* I, *dist.* 14 et 15) enseigne la même chose d'après saint Augustin et d'autres, Scot, Gabriel, Marsilius aussi. Saint Thomas l'établit clairement (1 *p. q.* 43, *art.* 3 et 6, et *q.* 38, *art.* 8) : il montre que le nom propre du Saint-Esprit est *Don*, parce qu'il est donné lui-même à tous les justes. Tous les disciples de saint Thomas l'ont suivi, ainsi que nos pères Vasquèz, Valentia et principalement Suarèz (*l.* XII *De Deo trino et uno*, *c.* V, *n.* 11 et 12), qui infère de là que le Saint-Esprit commence à être présent dans l'âme du juste d'une nouvelle manière, dont il ne l'était pas auparavant selon sa substance ; et il cite pour cette doctrine saint Léon, saint Augustin, saint Ambroise, et il la croit si certaine, qu'il regarde le sentiment contraire comme erroné. Il la fonde aussi sur ces paroles de l'Ecriture : « Vos membres sont le temple du Saint Esprit, que vous avez reçu de Dieu (3). La charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit, qui nous a été donné (4). Celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, et Dieu en lui (5). Celui que mon Père enverra en mon nom demeurera chez vous et sera en vous (6). Nous viendrons à lui, et nous ferons une demeure chez lui. Si je m'en vais, je vous l'enverrai (7).

« Suarez en donne pour raison : Que les dons de la grâce, par leur force et comme par un droit qui leur est surnaturel deman-

(1) 1 Joan., IV, 6. 1 Cor., VI, 17. — (2) Joan., XVII, 21. — (3) Cor., VI. — (4) Rom., V. — (5) 1 Joan., VI.
(6) *Ibid.*, XIV. — (7) *Ibid.*, XVI.

dent la présence réelle et personnelle de Dieu dans l'âme sanctifiée par ces dons ; car, supposant par impossible que l'Esprit-Saint n'est pas d'ailleurs réellement présent dans une âme, par là même que cette âme est comblée de tels dons, l'Esprit-Saint lui-même viendrait à elle par sa présence personnelle, et demeurerait en elle tant qu'elle persévérerait dans la grâce. De la même manière, dit-il, que le Verbe est présent à l'humanité du Christ, de sorte que, si par impossible, il ne lui eût pas été présent auparavant, il lui deviendrait personnellement et intimement présent par l'union hypostatique. Il donne encore cette raison morale, que par la grâce il s'établit entre Dieu et l'homme une amitié très parfaite qui exige la présence de l'ami, c'est-à-dire de l'Esprit-Saint, qui demeure dans l'âme de son ami, afin qu'il lui soit intimement uni et qu'il réside en elle comme en son temple pour y recevoir un culte, être aimé et adoré.

« De cette communication de la personne même du Saint-Esprit et de la Divinité, il résulte la plus haute union de l'âme avec Dieu, sa plus grande élévation et une sorte de déification, et par conséquent l'adoption la plus parfaite, non-seulement par la grâce, mais encore par la substance divine ; parce que par elle nous obtenons, non-seulement un droit à l'héritage de Dieu, notre Père, mais encore une participation à la nature divine, l'Esprit-Saint lui-même, et la filiation de Dieu non pas accidentellement, mais comme substantiellement, dans le sens que nous avons dit plus haut. Car, comme parmi les hommes celui-là est proprement appelé le père qui communique sa nature à son fils, ainsi Dieu, en nous donnant avec ses dons et par ses dons le Saint-Esprit, nous communique sa nature divine, et de cette manière il nous fait proprement et parfaitement ses enfants, et nous adopte pour tels. De là saint Basile, homélie du Saint-Esprit, dit que les saints sont des dieux, à cause de l'Esprit-Saint qui habite en eux. Car il leur a été dit par Dieu même : « Je l'ai dit, vous êtes des dieux, et tous enfants du Très-Haut ; » d'où il prouve que le Saint-Esprit est Dieu. « Car, dit-il, il faut bien que cet Esprit-là soit divin et de Dieu, qui est une cause de divinité pour les dieux. » Comme la cause formelle de la première adoption par la grâce est la grâce même, ainsi la cause formelle de cette seconde adoption qui se fait par la communication du Saint-Esprit, est le Saint-Esprit même, qui habite dans l'âme du juste ; le moyen c'est la grâce.

« Il suit : 3° Que notre adoption, bien que une en soi, est pourtant double en sa vertu. La première, par laquelle nous sommes adoptés enfants de Dieu par la charité créée et par la grâce infuse à l'âme, car c'est une souveraine participation à la nature divine. La seconde, celle où, par la grâce, nous acquérons l'Esprit-Saint lui-même et sa nature divine, et nous sommes comme déifiés par lui et reçus enfants de Dieu. Or, chacune de ces adoptions se commence ici-bas par la grâce, mais se consommera et s'affermira au ciel par la gloire éternelle, où nous posséderons réellement l'héritage de Dieu, serons unis à Dieu intimement et en jouirons par la vision béatifique ; vision par où Dieu se communiquera lui-même d'une manière nouvelle et substantiellement à l'âme bienheureuse, descendra en elle et s'y insinuera de la manière la plus intime et la plus suave. C'est de ce bonheur que l'Apôtre dit aux Romains : « Nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption des enfants de Dieu (1) ; » c'est-à-dire la possession de cette adoption, c'est-à-dire de cet héritage pour lequel nous avons été adoptés. Et saint Jean dans l'Apocalyse : « Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il habitera avec eux, et eux seront son peuple, et Dieu lui-même avec eux sera leur Dieu. — Celui qui aura vaincu possédera ces choses, et je lui serai Dieu, et il me sera fils (2). »

« Il suit : 4° Que, comme Jésus-Christ est fils naturel (par nature) de Dieu, et en tant que Dieu par la génération éternelle, et en tant que l'homme par l'union hypostatique, de même nous sommes les fils adoptifs de Dieu, mais d'une manière bien plus noble que ne le sont les fils adoptifs des hommes. Ceux-ci, en effet, ne reçoivent rien de physique de leur père adoptant, mais seulement une dénomination morale par laquelle ils acquièrent un droit à son héritage ; nous, au contraire, nous recevons la grâce de Dieu, et, avec la grâce, la nature même de Dieu, afin que, comme parmi les hommes celui là est proprement père qui communique à un autre sa nature humaine et engendre un homme, ainsi Dieu soit appelé non-seulement le Père de Jésus-Christ, mais encore le nôtre ; attendu que par sa grâce il nous communique sa nature, qu'il a communiquée à Jésus-Christ par l'union hypostatique, et cela pour nous rendre ses frères, selon ces paroles de l'Ecriture : « Ceux qu'il a connus d'avance, il les a prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût le premier entre beaucoup de frères (3). Il leur a donné puissance de devenir enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom ; qui sont nés, non pas du sang, etc., mais de Dieu (4). »

De ce résumé substantiel de l'Ecriture, des Pères et de la théologie, le docte et pieux Corneille de la Pierre tire cette conclusion morale : « Apprenez de là combien grand, combien inestimable est le bienfait de la filiation et de l'adoption divine ! Peu savent qu'il est d'une aussi haute dignité que nous avons fait voir : moins encore l'apprécient comme il mérite. Chacun devrait l'admirer respectueusement en soi : les docteurs et les prédicateurs, l'expliquer comme nous avons fait et

(1) Rom., VIII, 29. — (2) Apoc., XXI, 3 et 7. — (3) Rom., VIII, 29. — (4) Joan., I, 12.

l'inculquer au peuple, afin que les fidèles et les saints sachent qu'ils sont les temples vivants de Dieu et qu'ils portent Dieu lui-même dans leur cœur; par conséquent, qu'ils doivent marcher et se conduire d'une manière digne d'un tel hôte, qui les accompagne partout, leur est partout présent et les regarde partout. C'est avec raison que l'Apôtre dit : « Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes? Car vous avez été achetés à un grand prix : glorifiez et portez Dieu dans votre corps (1). »

Cette conclusion morale du bon père Cornélius *a Lapide* est une des plus graves leçons de l'histoire. Supposez un pays, un siècle où l'on se contente de prêcher au peuple les vérités générales du christianisme, particulièrement en fait de morale, mais sans lui en faire connaître, sentir, goûter l'esprit de l'âme, cette vie de la grâce et de la foi, cette vie surnaturelle et divine : ce pays, ce siècle pourra être fécond en orateurs éloquents ou grammaticalement irrépréhensibles, mais il sera indigent en apôtres et stérile en saints. On ne verra du christianisme que le dehors, la superficie littéraire : on négligera l'esprit et l'âme.

Cornélius *a Lapide* ou Van den Steen naquit à Bucold, village du diocèse de Liége. Orateur éloquent, aussi profond dans la philosophie et la théologie que versé dans l'histoire, il joignait à ces connaissances celle du grec et de l'hébreu. Il professa pendant plus de vingt ans cette dernière langue avec célébrité. Il fit ensuite à Rome, pendant plusieurs années, des leçons sur l'Ecriture, dans lesquelles il s'attachait particulièrement au sens littéral. Ce pieux et savant Jésuite mourut à Rome en 1637. Il a laissé, sur tous les livres de la Bible, des commentaires fort estimés, qui ont été réunis en seize volumes in-folio.

Un autre Jésuite, héritier et propagateur fidèle de cet esprit de foi et de vie divine, fut le père Jean Joseph Surin, né à Bordeaux en 1600, et mort en la même ville en 1665. Fils d'un conseiller du parlement, il fut élevé dans la piété, et, à l'âge de quinze ans, il obtint de son père, à force d'insistances, d'entrer dans la compagnie de Jésus. Son goût le portait vers la solitude et vers la vie contemplative, en même temps que sa piété le rendait propre à la direction des consciences. Dès l'âge de trente ans, il fut regardé comme un bon guide dans les voies de la perfection, et l'on apprend par ses lettres que beaucoup de personnes pieuses recherchaient ses conseils. Il se livrait aussi à la prédication. Il fut envoyé à Loudun pour diriger le couvent des Ursulines, où se passaient des choses si extraordinaires. Il s'attacha principalement à régler la conduite intérieure des religieuses. Lui-même eut part à leurs épreuves. De retour à Bordeaux en 1638, Surin s'y trouva dans un état presque indéfinissable, jouissant de toute sa raison, et cependant privé de l'exercice extérieur de ses facultés; il ne pouvait ni marcher, ni parler, ni écrire, et était en proie à des tentations violentes. Dans cet état humiliant, on crut, pour sa propre sûreté, devoir le tenir enfermé. Objet du mépris des uns et de l'inquiétude des autres, il eut assez de force pour offrir à Dieu ses peines; et ce fut même pendant cette époque de douleurs de tout genre qu'il composa son *Catéchisme spirituel* et les *Fondements de la vie spirituelle*, qui furent écrits sous sa dictée, aussitôt qu'il fut en état de parler. Au bout de plus de vingt ans, cette situation violente se calma peu à peu; Surin recouvra, l'an 1658, l'usage de ses facultés, et renoua ses correspondances longtemps interrompues. Il reprit l'exercice du ministère, et il aimait surtout à se rendre utile aux gens du peuple, à visiter les pauvres à la ville et dans les campagnes, et à leur faire des instructions à leur portée. Les malades les plus abandonnés étaient ceux auxquels il donnait plus volontiers ses soins. Les ouvrages du pére Surin ont été tenus en grande estime par Bossuet dans sa controverse avec Fénelon: ils sont lus avec beaucoup de fruit par les âmes pieuses. Une pauvre servante nous demanda un jour quelque livre à lire : nous lui donnâmes, avec quelque hésitation, les *Fondements de la vie spirituelle*, par Surin. Dans peu, elle vint nous dire tout émerveillée que jamais livre ne lui avait causé tant de joie : elle y reconnaissait toutes les choses qui se passaient en elle, mais dont elle ne savait pas les noms. — Et nous reconnûmes une fois de plus que Dieu cache les mystères de son royaume aux savants et aux prudents du siècle, et qu'il les revèle aux humbles et aux petits. La vie du père Surin a été écrite par un autre saint personnage, Henri Marie Boudon, archidiacre d'Evreux, né en 1621 et mort en 1702, héritier, par sa vie et ses œuvres, de cet esprit des saints que nous verrons se renouveler et se fixer d'une manière permanente chez les vrais enfants de saint Bernard, les bien-aimés frères de la Trappe.

Quant à la position des Jésuites en France, nous les avons vu, en 1594, expulser par le parlement de Paris, à l'occasion de l'attentat de Chastel, dont ils étaient fort innocents. Mais le parlement et l'université de Paris, au temps de la Ligue, avaient rendu des décrets contraires à Henri IV : il leur convenait d'en faire amende honorable sur le dos des Jésuites. Ceux-ci furent donc expulsés de Paris: messieurs du parlement et de l'université s'adjugèrent leurs biens et leurs livres, sauf à les accuser de morale relâchée (1). Les autres parlements, se sentant moins coupables, étaient moins portés à sévir. Celui de Toulouse maintint les Jésuites. Les familles envoyaient leurs enfants dans ceux de leurs collèges qui

(1) I Cor., vi, 19. — (2) Crétineau Joly, *Hist. de la Compagnie*, t. II, p. 159.

subsistaient encore en France ou même à l'étranger, notamment à l'université de Pont-à-Mousson en Lorraine. Cela déplaisait fort aux parlementaires et aux universitaires de Paris. Les premiers, poussés par les seconds, rendirent de nouveaux arrêts de proscription : ils allèrent même, en 1598, jusqu'à défendre aux parents d'envoyer leurs fils aux écoles de la *prétendue* compagnie, sous peine aux écoliers d'être incapables de degrés et privilèges universitaires. Les autres parlements protestèrent contre celui de Paris, en maintenant les Jésuites : leurs protestations, que le clergé et la noblesse catholique appuyaient à la cour, firent une vive impression sur Henri IV. Ce prince, nouvellement assis sur le trône, avait besoin de ménager tout le monde et n'était pas toujours libre de faire ce qu'il voulait. Au mois de septembre 1603, il signa un édit qui rétablissait légalement les Jésuites dans le ressort des parlements de Guienne, de Bourgogne et de Languedoc. De plus, par affection pour le Pape, il leur permettait de se rétablir à Lyon, Dijon et à La Flèche en Anjou. Les conditions étaient que les supérieurs seraient tous français, et qu'un père séjournerait à la cour en qualité de prédicateur du roi, pour lui répondre des autres.

Le parlement de Paris fit des remontrances contre cet édit, qui lui faisait prévoir le rétablissement des Jésuites dans la capitale même. Henri IV y répondit entre autres : « Je vous sais bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon Etat : j'ai toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avez pas la mienne en la vôtre. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et fort considérables, et n'avez su considérer que tout ce que vous me dites a été pesé et considéré par moi il y a huit ou neuf ans. Vous faites les entendus en matière d'Etat, et vous n'y entendez toutefois non plus que moi à rapporter un procès... La Sorbonne, dont vous parlez, les a condamnés, mais ç'a été, comme vous, avant que de les connaître, et si l'ancienne Sorbonne n'en a pas voulu par jalousie, la nouvelle y a fait ses études et s'en loue S'ils n'ont été jusques à présent en France que par tolérance, Dieu me réservait cette gloire que je tiens à grâce de les y établir; et s'ils n'y étaient que par manière de provision, ils y seront désormais et par édit et par arrêt; la volonté de mes prédécesseurs les y retenait, ma volonté est de les y établir.

« Vous dites qu'en votre parlement les plus doctes n'ont rien appris chez eux : si les plus doctes sont les plus vieux, il est vrai, car ils avaient étudié avant que les Jésuites fussent connus en France; mais j'ai ouï dire que les autres parlements ne parlent pas ainsi, ni même tout le vôtre; et si l'on n'y apprenait mieux qu'ailleurs, d'où vient que, par leur absence, votre université s'est rendue déserte, et qu'on les va chercher, nonobstant tous vos arrêts, à Douai, à Pont-à-Mousson et hors le royaume?... Ils attirent, dites-vous, les enfants qui ont l'esprit bon, et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime; ne faisons-nous pas choix des meilleurs soldats pour la guerre? et si les faveurs n'avaient place entre vous, en recevriez-vous aucun qui ne fût digne de votre compagnie et de seoir au parlement? S'ils vous fournissaient des précepteurs ou des prédicateurs ignares, vous les mépriseriez : ils ont de beaux esprits, et vous les en reprenez!

« Le vœu qu'ils font au Pape ne les oblige pas plus à suivre l'étranger que le serment de fidélité qu'ils me feront à moi de n'entreprendre rien contre leur prince naturel; mais ce vœu-là n'est pas pour toutes choses. Ils ne le font que d'obéir au Pape quand il voudrait les envoyer à la conversion des infidèles; et, de fait, c'est par eux que Dieu a converti les Indes, et c'est ce que je dis souvent : Si l'Espagnol s'en est servi, pourquoi ne s'en servirait le Français? Sommes-nous de pire condition que les autres? l'Espagne est-elle plus aimable que la France ? et, si elle l'est aux siens, pourquoi ne le sera la France aux miens? Vous dites : Ils entrent comme ils peuvent : aussi font bien les autres, et suis moi-même entré comme j'ai pu en mon royaume; mais il faut avouer que leur patience est grande, et pour moi je l'admire, car avec patience et bonne vie ils viennent à bout de toutes choses. Et je ne les estime pas moins en ce que vous dites qu'ils sont grands observateurs de leur institut : c'est ce qui les maintiendra; aussi n'ai-je voulu changer en rien leurs règles, ainsi les y veux maintenir... Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ai connu que quand j'ai parlé de les rétablir, deux sortes de personnes s'y opposaient particulièrement, ceux de la religion (prétendue réformée) et les ecclésiastiques mal vivants, et c'est ce qui me les a fait estimer davantage.

« Touchant l'opinion qu'ils ont du Pape, je sais qu'ils le respectent fort : ainsi fais-je ; mais vous ne me dites pas qu'on a voulu censurer à Rome les livres de monsieur Bellarmin pour ce qu'il ne voulait donner tant d'autorité au Saint-Père, comme font communément les autres. Vous ne dites pas aussi que ces jours passés les Jésuites ont soutenu que le Pape ne pouvait errer, mais que Clément pouvait faillir. En tous cas, je m'assure qu'ils ne disent rien davantage que les autres de l'autorité du Pape, et crois-je que quand l'on voudrait faire le procès à leurs opinions, il le faudrait faire à celle de l'Église catholique...

« Touchant Barrière, tant s'en faut qu'un Jésuite l'ait confessé, comme vous dites, que je fus averti par un Jésuite de son entreprise, et un autre lui dit qu'il serait damné s'il osait l'entreprendre. Quand à Chastel, les tourments ne lui purent arracher aucune accusation à l'encontre de Varade ou autre Jésuite quelconque; et si autrement était, pourquoi

les auriez vous épargnés ? car celui qui fut exécuté le fut pour un autre sujet, que l'on dit s'être trouvé dans ses écrits. Mais quand ainsi serait qu'un Jésuite aurait fait le coup, faut-il que tous les apôtres pâtissent pour Judas, ou que je réponde de tous les larcins et de toutes les fautes que feront à l'avenir ceux qui auront été mes soldats? Dieu me voulut alors humilier et sauver, et je lui en rends grâces. Jésus-Christ m'enseigne de pardonner les offenses, et je le fais pour son amour volontiers, voire même que tous les jours je prie Dieu pour mes ennemis. Tant s'en faut que je veuille m'en ressouvenir, comme vous m'y conviez de faire peu chrétiennement, et ne vous en sais point de gré... Laissez-moi le maniement et la conduite de cette compagnie; j'en ai manié et gouverné de bien plus difficiles et malaisées à conduire: obéissez seulement à ma volonté (1). »

Le parlement enregistra l'édit le deux janvier 1606 ; l'année suivante, la pyramide construite sur les débris de la maison de Jean Chastel fut abattue, et bientôt les Jésuites virent accroître le nombre de leurs collèges. En 1606, ils tinrent leur congrégation provinciale à Paris, et allèrent remercier Henri IV de sa protection. Il leur répondit : « Je vous ai aimés et chéris depuis que je vous ai connus, sachant bien que ceux qui vont à vous, soit pour leur instruction, soit pour leur conscience, en reçoivent de grands profits. Aussi ai-je toujours dit que ceux qui aiment et craignent bien Dieu ne peuvent faire que bien, et sont toujours les plus fidèles à leur prince. Gardez seulement bien vos règles, elles sont bonnes. Je vous ai protégés, je le ferai encore. Je trouve merveilleusement bon que le Pape ne fasse ni évêque ni cardinal d'entre vous, et le devez procurer. Car, si l'ambition y entrait, vous seriez incontinent perdus. Nous sommes tous hommes, et avons besoin de résister à nos tentations. Vous le pouvez expérimenter chacun en votre particulier; mais vous savez y résister. J'ai un grand royaume ; et, comme les grands peuvent faire de grands maux ou de grands biens, parce qu'ils sont grands et puissants, aussi vous autres vous êtes grands en doctrine et piété entre les serviteurs de Dieu. Vous pouvez faire de grands biens par vos prédications, confessions, écrits, leçons, disputes, bons avis et instructions. Que si vous veniez à manquer et vous détraquer de votre devoir, vous pourriez faire beaucoup de mal pour la créance qu'on a en vous.

« J'ai été bien aise d'entendre que vous avisiez à donner ordre qu'aucun livre ne s'imprime par personne de vous autres qui puisse offenser. Vous faites bien. Ce qui serait bon en Italie n'est pas bon ailleurs, et ce qui serait bon en France serait trouvé mauvais en Italie. Il faut vivre avec les vivants, et vous devez plus fuir toutes les occasions, et les plus petites, parce qu'on veille plus sur vous et sur vos actions. Mais il vaut mieux qu'on vous porte envie que pitié ; et, si, pour les calomnies, on coupait toutes les langues médisantes, il y aurait bien des muets, et on serait en peine de se faire servir. J'ai été de deux religions, et tout ce que je faisais étant huguenot, on disait que c'était pour eux ; et maintenant que je suis catholique, ce que je fais pour la religion, on dit que c'est que je suis Jésuite. Je passe par-dessus cela et m'arrête au bien, parce qu'il est bien. Faites ainsi, vous autres..... Ne vous souciez de ce que l'on peut dire. Au demeurant, si quelque particulier fault, je serai celui qui lui courrai le premier dessus, et ne m'en prendrai pas au corps..... Si de trente mille quelques-uns venaient à faillir, ce ne serait pas merveille. C'est un miracle qu'il ne s'en trouve davantage, vu qu'il s'est trouvé un Judas sur douze apôtres. Pour moi je vous chérirai toujours comme la prunelle de mes yeux. Priez pour moi (2). » — On dirait le bon sens même parlant par la bouche de Henri IV.

Le premier Jésuite prédicateur du roi et son confesseur, fut le père Coton, prédicateur célèbre, que Henri prit en grande affection et confiance. Le roi continua toujours ses témoignages d'amitié aux Jésuites. Il leur obtint du Grand-Turc la permission de prêcher l'Évangile dans son empire ; il les envoya dans le Béarn et au Canada, qu'on venait de découvrir au nom de la France. Une de ses dernières actions fut de demander au Pape la canonisation de saint Ignace et de saint François Xavier. Sous Louis XIII, les Jésuites furent toujours en progrès, malgré l'opposition de l'université de Paris, qui prétendait au monopole de l'éducation, et qui entraînait le parlement de Paris dans ses tracasseries. La masse de la nation pensait différemment. Les états généraux de 1614 supplièrent le roi d'évoquer à lui cette affaire, et d'autoriser l'établissement des Jésuites par tout le royaume. Le cardinal de Richelieu disait aux huguenots qui réclamaient l'abolition de la compagnie de Jésus en Europe : « La bonté divine est si grande, qu'elle convertit d'ordinaire en bien tout le mal qu'on veut procurer aux siens. Vous pensez nuire aux Jésuites, et vous leur servez grandement ; n'y ayant personne qui ne reconnaisse que ce leur est grande gloire d'être blâmés de la bouche même qui accuse l'Église, qui calomnie les saints, fait injure à Jésus-Christ et rend Dieu coupable. Ce leur est véritablement chose avantageuse ; nous le voyons par expérience, en ce que, outre les considérations qui les doivent faire estimer de tout le monde, beaucoup les aiment particulièrement parce que vous les haïssez (3). »

(1) Voir le discours en entier dans le protestant Schoel, *Cours d'Histoire des États européens*, t. XVII, p. 205. — (2) Crétineau-Joly, t. III, p. 61. — (3) Richelieu, *Les principaux Points de la foi catholique défendus contre les quatre ministres de Charenton*, c. IX.

Un élevé des Jésuites commençait alors à remplir le monde savant de sa renommée: c'est René Descartes, né en France et mort en Suède. Il naquit à La Haye, petite ville de la Touraine, le trente et un mars 1596, d'une famille noble, originaire de Bretagne. Il était d'une constitution très faible. A l'âge de huit ans, son Père conseiller au parlement de Rennes, l'envoya au collège de La Flèche, que Henri IV venait de donner aux Jésuites, Il s'y distingua de bonne heure par une extrême passion pour l'étude. Il s'y lia d'une tendre et inviolable amitié avec Marin Mersenne, qui, né l'an 1588, dans un bourg du Maine, embrassa l'ordre des Minimes en 1611, fut un savant de premier ordre, l'ami, le correspondant universel des savants de son époque, en même temps un parfait religieux, et mourut à Paris en 1648, auteur d'un grand nombre d'ouvrages. Son ami, René Descartes, termina son cours de philosophie à l'âge de seize ans. Il résolut alors de procéder par lui-même à l'examen et au jugement scientifique de toutes ses connaissances.

Nous avons vu Aristote rédiger l'inventaire net et précis de tout ce que savait l'antiquité païenne. Nous avons vu quelques moines du treizième siècle, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Albert le Grand, Vincent de Beauvais, Roger Bacon, résumer dans un style clair et net toutes les sciences contemporaines, y ajouter eux-mêmes beaucoup de découvertes et ouvrir la voie pour en faire d'autres. Ils profitaient du résumé universel d'Aristote; mais, d'après l'esprit d'Aristote même, ils rectifiaient tout ce que la foi chrétienne et l'expérience des siècles y avaient fait apercevoir d'inexact et d'incomplet. Le genre humain apparait comme un individu collectif, un père de famille, qui, à certaines époques, fait l'inventaire de tout son avoir, la visite de toute sa maison, pour en constater l'ensemble et s'assurer si tout y est solide. Il serait bien à souhaiter, de nos jours, que quelques religieux de Saint Dominique, de Saint François, de Saint Ignace, de Saint-Benoît ou d'autres, fissent un inventaire semblable des sciences actuelles. Le monde même leur pardonnerait volontiers cette ambition.

Dans les commencements du dix-septième siècle, il parait que certains professeurs de philosophie naturelle, au lieu de faire comme Thomas d'Aquin et Roger Bacon, de profiter des travaux d'Aristote pour aller plus loin, s'y attachaient superstitieusement, comme les Juifs à la lettre morte de la sainte Ecriture. René Descartes, comme autrefois Roger Bacon secoua cette superstitieuse servitude, et soumit à un sévère examen, non pas les premières notions, les premiers principes de la raison naturelle, mais les conclusions scientifiques qu'il en avait tirées jusqu'alors. Il consacra sa vie entière à ce travail.

Ses parents voulurent le marier à une personne très convenable. Descartes, qui ne la trouvait point laide, lui dit pour toute galanterie qu'il ne trouvait point de beautés comparables à celle de la vérité: il ne se maria point. Son génie le portait spécialement vers la géométrie, où il fit des découvertes importantes. Pour perfectionner ses idées, il se mit à voyager, en prenant le parti des armes: il servit successivement comme volontaire dans les troupes de la Hollande et du duc de Bavière. Etant en quartier d'hiver dans ce dernier pays, l'an 1619, il s'occupait fort du genre de vie et d'étude qu'il devait suivre: il recourut à Dieu, et le pria de lui faire connaître sa volonté et de le conduire lui même dans la recherche de la vérité. Il implora le secours de la sainte Vierge, et fit vœu de visiter l'église de Lorette en Italie. Son pèlerinage n'eut lieu qu'en 1624: il avait alors vingt neuf ans. Dès les premiers jours, il promit à Dieu que, dès qu'il serait arrivé à Venise, il poursuivrait à pied sa route, et que, si ses forces ne lui permettaient pas de supporter cette fatigue, il y suppléerait en prenant au moins l'extérieur le plus dévot et le plus humble. C'est Descartes lui-même qui nous apprend ces particularités, dans un ouvrage qui n'a point été imprimé encore (1). De Lorette il se rendit à Rome, autant pour y profiter de la grâce du jubilé de vingt-cinq ans, qui devait s'ouvrir à la fin de la même année, que pour y contempler en philosophe cette foule immense qui devait y aborder de toute l'Europe catholique, et par conséquent le dispenser de voyager davantage pour connaître les hommes.

Il revint en France l'an 1625, et résolut définitivement de consacrer tout le cours de sa vie et toutes les forces de son âme à la recherche et à la défense de la vérité. Mais, craignant que, s'il restait en France, il n'y serait point ni assez seul ni assez libre, il se retira au fond de la Hollande. Le lieu où il résida le plus longtemps fut Egmont; il le préférait à tous les autres, parce que les catholiques y formaient le plus grand nombre des habitants, qu'ils étaient en possession d'une église, et qu'ils exerçaient leur religion publiquement et avec une parfaite liberté. Le voisinage de quelques prêtres catholiques très estimables et la facilité de communiquer avec eux influèrent encore dans le choix de cette résidence. En arrivant en Hollande, il s'était d'abord établi à Franeker, parce qu'on y disait la messe avec sûreté. Fidèle aux principes et aux devoirs de l'Église catholique, il évitait avec soin toute communication avec les protestants dans leurs exercices religieux. Le père Mersenne lui ayant écrit que le bruit s'était répandu qu'il assistait aux sermons des Calvinistes, il voulut se justifier de cette imputation dans le moment même.

Un des ouvrages qui occupèrent d'abord

(1) Baillet, *Vie de Descartes*. Emery, *Vie religieuse de Descartes* p. 172 et 173.

Descartes fit le *Traité du monde*. Il était prêt à l'envoyer au père Mersenne, qui devait le faire imprimer à Paris ; mais au moment de l'envoi, il apprit que Galilée venait d'être condamné à Rome pour avoir soutenu que la terre tournait autour du soleil. Or, Descartes soutenait ou supposait la même doctrine. Cette nouvelle l'arrêta tout court. Non-seulement il suspendit l'envoi de son ouvrage au père Mersenne, mais il lui écrivit qu'il était presque résolu de le brûler, ou du moins de ne le laisser voir à personne. Sa lettre est du vingt novembre 1633 ; il ajoutait : « Le mouvement de la terre est tellement lié avec toutes les parties de mon traité, que je ne l'en saurais détacher sans rendre le reste entièrement défectueux. Je ne voudrais pas pour rien au monde qu'il sortît de moi un discours où il se trouvât le moindre mot qui fût désapprouvé par l'Eglise ; mais aussi j'aime mieux supprimer mon traité que de le faire paraître estropié. » Deux mois après, il écrivait au même : « Je ne voudrais pas pour rien au monde soutenir mon opinion contre l'autorité de l'Eglise. Je sais bien qu'on pourrait dire que tout ce que les inquisiteurs ont décidé n'est pas incontinent article de foi pour cela, et qu'il faut premièrement, que le concile y ait passé : mais je ne suis pas si amoureux de mes pensées, que de vouloir me servir de telles exceptions pour les maintenir. » Enfin, au bout de dix ans, l'année 1644, rassuré par les éclaircissements qu'il avait obtenus de Rome, et par l'exemple de tout ce qui existait d'habiles philosophes et mathématiciens catholiques, qui avaient été moins intimidés que lui par le décret de l'inquisition, il publia son livre des *Principes de philosophie*, quoiqu'il y suppose ouvertement que la terre tourne autour du soleil. Mais ce livre même renferme un témoignage de sa docilité religieuse ; et il le termine par protester qu'il soumet toutes ses opinions au jugement de l'Eglise (1).

Descartes, en Hollande, n'était pas tellement occupé des sciences mathématiques, qu'il négligeât l'étude de la religion. Il lisait saint Thomas ; c'était son théologien favori, et presque son unique théologien. Il le cite souvent avec complaisance, et sa *Somme*, ainsi que la *Bible*, l'accompagnait partout. « Je ne suis pas aussi dépourvu de livres que vous le pensez, écrivait-il au père Mersenne, et j'ai encore ici une *Somme* de saint Thomas et une *Bible* que j'ai apportée de France. »

Dans les biographies de Descartes, on dit qu'il eut une fille, suivant les uns d'un mariage secret, suivant les autres d'une union illégitime. Quelques-uns prétendent que c'est un conte inventé à l'occasion d'un automate qu'il avait fait, avec beaucoup d'industrie, pour prouver que les bêtes n'ont point d'âme, et que ce ne sont que des machines fort composées, qui se remuent à l'occasion des corps étrangers qui les frappent et leur communiquent une partie de leur mouvement.

L'an 1641, il fit imprimer ses six méditations sur l'existence de Dieu et sur l'immatérialité de l'âme. Lui-même nous assure qu'il ne le fit que pour la gloire de Dieu et la décharge de sa conscience. Il dit à la fin de la troisième méditation : « Il me semble très à propos de m'arrêter quelque temps à la contemplation de ce Dieu tout parfait, de peser tout à loisir ses merveilleux attributs, de considérer, d'admirer et d'adorer l'incomparable beauté de cette immense lumière, au moins autant que la force de mon esprit, qui en demeure en quelque sorte ébloui, me le pourra permettre. » — Il ajoute aussitôt : « Comme la foi nous apprend que la souveraine félicité de l'autre vie ne consiste que dans cette contemplation de la majesté divine, ainsi expérimentons-nous, dès à présent, qu'une semblable méditation quoique incomparablement moins parfaite, nous fait jouir du plus grand contentement que nous soyons capables de ressentir en cette vie. »

Telle était l'idée qu'il avait conçue de la grandeur de Dieu, de sa puissance, de sa sagesse, qu'il voulait que le mot infini ne fût jamais appliqué qu'à lui seul, qu'il ne fût employé que pour lui seul, qu'on ne se permît pas même de dire que la matière est visible à l'infini ; et enfin, il ne parlait de l'infini qu'avec une circonspection sans bornes. « Je n'ai jamais traité de l'infini, écrivait-il que pour me soumettre à lui, et non point pour déterminer ce qu'il est ou ce qu'il n'est pas (2). » — Dans le sentiment profond de la toute puissance de Dieu, il ne voulait pas qu'on dît d'aucune chose qu'elle fût impossible à Dieu, qu'on dît que les essences sont indépendantes de la volonté de Dieu, qu'on se permît de vouloir pénétrer dans les fins ultérieures de Dieu : enfin, s'il était possible de porter jusqu'à un véritable excès la vénération de Dieu, et l'idée de sa puissance, Descartes serait coupable de cet excès ; et s'il est tombé dans quelque erreur en métaphysique, c'est son extrême respect pour Dieu qui l'y a poussé. Ces réflexions sont du respectable abbé Emery, supérieur de Saint-Sulpice, dans sa *Vie religieuse de Descartes*.

L'an 1644, Descartes fit le voyage de Paris; il n'y passa que quelques jours. Dans ce court espace de temps, il fut accablé d'affaires, ainsi que de visites ; toutefois il vit fréquemment les Théatins, nouvellement établis dans cette capitale, il contracta une amitié particulière avec plusieurs de ces saints religieux, et entendit presque tous les jours la messe dans leur chapelle. Il était également lié d'amitié avec les principaux membres de l'Oratoire ; le supérieur, le cardinal de Bérulle, était son directeur spirituel à Paris : un Oratorien lui

(1) Emery, *Vie religieuse de Descartes*. — (2) Lettre 53, t. II.

rendait le même service en Hollande. Enfin, aux traits précédents, qui prouvent la sincère piété de Descartes et sa fidélité à remplir tous les devoirs de la religion chrétienne, ajoutons que, lorsqu'il apprenait que ses amis étaient malades, il sollicitait auprès de Dieu le rétablissement de leur santé; et s'ils mouraient, il priait pour le repos de leurs âmes. C'est lui-même qui nous l'apprend dans la cinquante-unième lettre du second volume.

Descartes quitta bientôt Paris, qu'il ne devait plus revoir, et rentra dans sa chère solitude d'Egmont. Il y était souvent le conseil des personnes qui, dans la révolution religieuse de Hollande, flottaient sur le parti qu'elles avaient à prendre, et il réussissait ordinairement à les affermir dans la foi catholique. Un honnête homme, qui ne le connaissait pas, vint un jour le trouver comme un personnage célèbre que l'on consultait volontiers sur ces matières. Descartes l'accueillit avec bonté, et sans le faire entrer dans la discussion des dogmes, il se contenta de lui demander s'il croyait l'Eglise protestante fort ancienne, s'il en connaissait les commencements, s'il avait entendu parler de la conduite et des motifs des premiers réformateurs, de leur mission, de leur autorité et des moyens qu'ils avaient mis en œuvre pour accréditer la réformation. D'après les réponses et les aveux du consultant, il lui fit tirer les conclusions qui aboutirent à faire cesser toutes ses perplexités, et à l'attacher inébranlablement à la foi de ses pères.

Ce fut peut être ce zèle pour la foi catholique, non moins que ses nouveaux principes de philosophie, qui indisposa contre Descartes les théologiens protestants d'Utrecht et de Leyde. Leur chef était le ministre calviniste Voët, recteur de l'université d'Utrecht : il fit soutenir des thèses, il répandit des libelles atroces, où Descartes était dénoncé aux magistrats et au public comme un athée : Descartes allait être flétri juridiquement comme athée et matérialiste, lorsqu'il recourut à l'ambassadeur de France, qui fit arrêter la procédure. Persécuté par les Calvinistes de Hollande, Descartes se vit recherché par le chef d'un royaume luthérien. Christine, reine de Suède, lui fit proposer de prendre sa cour pour retraite. L'entremetteur fut l'ambassadeur de France à Stockholm, Pierre Chanut, qui était lui-même un très-savant homme. Descartes finit par accepter. Il fut reçu de la reine avec la plus grande distinction ; il sollicita et obtint d'être exempté de tout le cérémonial, et de ne paraître à la cour que lorsqu'il y serait appelé ; mais en récompense, la reine voulut qu'il vînt l'entretenir de sciences tous les jours, à cinq heures du matin dans sa bibliothèque.

Tant qu'il vécut à Stockholm, Descartes n'eut d'autre logement que la maison de l'ambassadeur français. C'était une famille très-pieuse : elle pria souvent Descartes de faire des entretiens sur la religion. Il se rendait facilement à des prières si chrétiennes : on ne se lassait point de l'entendre et de l'admirer. L'ambassadeur nous apprend que sa femme fut longtemps inconsolable de ce que son fils qui était absent, n'avait pu l'entendre un jour où il parla sur la rédemption. Ce fils Martial Chanut, devenu prêtre, traduisit en français plusieurs bons ouvrages, entre autres la *Vie de sainte Thérèse,* par elle-même. Son père l'ambassadeur, avait établi dans sa maison et pour sa famille des exercices journaliers de piété, tels que la prière en commun, l'examen de conscience, etc. Descartes y assistait religieusement et avec une grande exactitude. Il entendait la messe, non-seulement les jours de fêtes et les dimanches, mais encore tous les autres jours de la semaine. Il s'approchait régulièrement des sacrements de pénitence et d'eucharistie, et il les avait reçus le jour même où se déclara la maladie qui devait l'enlever de ce monde, savoir, le jour de la Purification 1650. Tel est le témoignage rendu par toute la maison de l'ambassadeur, et particulièrement par le père Viogué, religieux Augustin, docteur de Sorbonne, envoyé en Suède par le pape Innocent X, en qualité de missionnaire apostolique, et qui remplissait les fonctions d'aumônier dans la maison de l'ambassadeur français.

La maladie de Descartes fut d'abord très-violente et lui laissa peu de liberté d'esprit; mais, dans le transport même où le jetait l'ardeur de la fièvre, on le voyait occupé de saintes pensées ; on lui entendait dire souvent : « Allons, mon âme, il y a longtemps que tu es captive ; voici l'heure où tu dois sortir de prison : il faut souffrir la séparation de ton corps avec courage et avec joie. » Le huitième jour de la malade, il eut assez de présence d'esprit pour comprendre le danger de son état. Je crois, disait-il à l'ambassadeur, que Dieu, le souverain arbitre de la vie et de la mort, a permis que mon esprit ait été si longtemps enveloppé de ténèbres pour arrêter mes raisonnements, qui n'auraient peut-être pas été assez conformes à la volonté qu'il a témoignée de disposer de ma vie. Il conclut que, puisque Dieu lui rendait l'usage libre de la raison, il lui permettait par conséquent de suivre ce qu'elle lui dictait, pourvu qu'il s'abstint de vouloir pénétrer trop curieusement dans ses décrets, et de se livrer à aucune inquiétude sur l'événement. Il se fit donc saigner de son propre mouvement, ce qu'il avait toujours refusé jusqu'alors. Quelques moments après, l'ambassadeur étant rentré dans sa chambre, Descartes fit tomber la conversation sur la mort ; et persuadé de plus en plus de l'inutilité des remèdes, il demanda le directeur de sa conscience, et pria qu'on ne l'entretînt plus que de la miséricorde de Dieu et du courage avec lequel il devait souffrir la séparation de son âme. Il attendrit et édifia, par les réflexions qu'il fit sur son état et sur celui de l'autre vie, toute la famille de l'ambassadeur, rassemblée autour de son lit. La

nuit suivante, il entretint encore l'ambassadeur de sentiments de religion, et lui marqua, en termes également généreux et touchants, la disposition où il était de mourir pour obéir à Dieu, et le sacrifice qu'il lui offrait de sa vie en expiation de ses fautes. Dans le soir du lendemain, on vint avertir que le malade paraissait toucher à sa dernière heure : l'ambassadeur accourut avec sa famille, pour recueillir les dernières paroles de son ami ; mais déjà il ne parlait plus.

Le confesseur, qu'il avait inutilement demandé jusqu'alors parce qu'il était absent de Stockholm, arriva dans le moment. Il vit bien que le malade n'était pas en état de faire sa confession de bouche ; il fit donc souvenir l'assemblée qu'il avait rempli les devoirs d'un Chrétien fidèle, dans le premier jour de sa maladie et un mois auparavant. Croyant ensuite reconnaître, aux yeux du malade et au mouvement de sa tête, qu'il conservait la connaissance, il le pria de témoigner par quelque signe s'il l'entendait encore, et s'il voulait recevoir de lui la dernière bénédiction. Aussitôt le malade leva les yeux au ciel, d'une manière qui toucha tous les assistants, et qui annonçait une parfaite résignation à la volonté de Dieu. La bénédiction donnée, le prêtre commença les prières des agonisants ; elles n'étaient pas achevées, quand Descartes rendit tranquillement l'esprit à son Créateur, le 11 février 1650, à quatre heures du matin, âgé de cinquante-trois ans dix mois et onze jours. Telles furent sa vie et sa mort comme Chrétien catholique (1).

La dernière lettre qu'il dicta sur le point de mourir fut à ses deux frères, conseillers au parlement de Bretagne, pour leur recommander sa nourrice, de laquelle il avait toujours eu soin pendant sa vie.

La reine Christine voulut faire placer le tombeau de Déscartes parmi ceux des premières familles de Suède ; mais l'ambassadeur français réclama pour son ami la sépulture de ses compatriotes, et son corps fut transporté à Paris l'an 1666, et déposé dans l'église de Sainte-Geneviève. On doit remarquer, pour l'honneur de la France, que les persécutions que Déscartes éprouva lui ont toutes été suscitées par des étrangers : ajoutons que son nom fut célébré et honoré dans sa patrie, de son vivant même. Le cardinal Mazarin lui fit donner en 1647, avec les circonstances les plus honorables, une pension de trois mille livres, qui, malgré les troubles du royaume, lui fut exactement payée.

Comme geomètre et physicien, Descartes simplifia beaucoup l'algèbre, trouva l'application de l'algèbre à la géométrie, ce qui lui facilita la solution de plusieurs problèmes jusqu'alors insolubles. Il donna la véritable theorie de l'arc-en-ciel, et suggéra à Pascal l'expérience du Puy-de-Dôme sur l'ascension du mercure. Mais les savants lui reprochent que, au lieu de suivre toujours dans les sciences naturelles l'expérience et le calcul, il y substitue trop souvent des hypothèses et des imaginations, qu'il donnait pour des propositions évidentes, et qui ont été entièrement abandonnées, telles que ses tourbillons pour expliquer le système du monde.

Mais par où Descartes fit et fait encore le plus de bruit, c'est par sa philosophie, sa métaphysique, son doute raisonné. On croit généralement, et nous avons cru comme les autres, que les principes, la méthode, le système philosophique de Descartes reviennent à ceci : « Il veut qu'au moins une fois dans sa vie chacun révoque sérieusement en question tout ce qu'il a cru jusque-là, les premiers principes, même sa propre existence ; ensuite, pour sortir de ce doute universel, il ne donne à chacun que sa propre raison, cette même raison qui doute d'elle-même aussi bien que de tout le reste ; en un mot, pour sortir du doute, il ne présente d'autre moyen que ce doute même, c'est-à-dire qu'il n'en présente aucun. » C'est ainsi que, dans le vingtième livre de cette histoire, nous avions résumé le système cartésien, d'après l'idée qu'on en a généralement. Or, après avoir lu attentivement les six méditations de Descartes sur l'existence de Dieu et l'immatérialité de l'âme, mais surtout ses réponses aux objections que lui firent de doctes amis, principalement le chanoine Gassendi, le Minime Mersenne et le Jésuite qui professait la philosophie à La Flèche, nous sommes convaincu que l'on a méconnu généralement la pensée intime, véritable et définitive de Descartes dans son système. Il veut qu'une fois dans sa vie, non pas chaque individu, mais les esprits d'élite révoquent momentanément en doute, non pas les premiers principes dont tout le monde convient, ni même les conclusions pratiques que l'on en tire, mais les jugements spéculatifs, les conclusions métaphysiques qu'on en a tirées soi-même ou reçues de confiance.

Ainsi, dans ses *Réponses ou recueil des principales instances*, faites par le chanoine Gassendi, Descartes s'exprime en ces termes : « Vos amis remarquent trois objections contre la première méditation, à savoir : 1° Que je demande une chose impossible, en voulant qu'on quitte toutes sortes de préjugés ; 2° qu'en pensant les quitter, on se revêt d'autres préjugés qui sont plus préjudiciables ; 3° et que la méthode de douter de tout, que j'ai proposée, ne peut servir à trouver aucune vérité.

« La première de ces objections est fondée sur ce que l'auteur de ce recueil n'a pas considéré que le mot de préjugé ne s'étend point à toutes les notions qui sont en notre esprit, notions dont j'avoue qu'il est impossible de se défaire, mais seulement à toutes les opinions qu'ont laissées dans notre esprit les jugements que nous avons portés auparavant ; et parce que c'est une action de la volonté que de ju-

(1) Baillet et Emery.

ger ou de ne juger pas, ainsi que j'ai expliqué en son lieu, il est évident qu'elle est en notre pouvoir ; car enfin, pour se défaire de toute sorte de préjugés, il ne faut autre chose que se résoudre à ne rien assurer ou nier de tout ce qu'on avait assuré ou nié auparavant, si non après l'avoir derechef examiné, quoiqu'on ne laisse pas pour cela de retenir toutes les mêmes notions en sa mémoire. J'ai dit néanmoins qu'il y avait de la difficulté à chasser ainsi hors de sa créance tout ce qu'on y avait mis auparavant ; partie à cause qu'il est besoin d'avoir quelque raison de douter avant que de s'y déterminer, et partie aussi à cause que, quelque résolution qu'on ait prise de rien nier ni assurer, on s'en oublie aisément par après, si on ne l'a fortement imprimée en sa mémoire : c'est pourquoi j'ai désiré qu'on y pensât avec soin.

« La seconde objection n'est qu'une supposition manifestement fausse. Car, encore que j'aie dit qu'il fallait même s'efforcer de nier les choses qu'on avait trop assurées auparavant, j'ai très-expressément limité que cela ne se devait faire que pendant le temps qu'on portait son attention à chercher quelque chose de plus certain que tout ce qu'on pourrait ainsi nier ; pendant quelque temps il est évident qu'on ne saurait se revêtir d'aucun préjugé qui soit préjudiciable.

« La troisième aussi ne contient qu'une cavillation ; car, bien qu'il soit vrai que le doute seul ne suffit par pour établir aucune vérité, il ne laisse pas d'être utile à préparer l'esprit pour en établir par après ; et c'est à cela que je l'ai employé (1). »

Un peu plus loin, au sujet de la seconde méditation, Descartes dit des objections qu'on lui faisait : « La seconde objection que remarquent ici vos amis, c'est que pour savoir qu'on pense, il faut savoir ce que c'est que penser ; ce que je ne sais point, disent-ils, à cause que j'ai tout nié. Mais je n'ai nié que les préjugés et non point les notions, comme celle-ci, qui se connaissent sans aucune affirmation ni négation (2). »

Enfin, au commencement de ses *Réponses aux sixièmes objections*, faites par divers théologiens, philosophes et géomètres, il dit de même ; « C'est une chose très assurée, que personne ne peut être certain s'il pense ou s'il existe, si premièrement il ne sait ce que c'est que la pensée et que l'existence. Non que pour cela il ait besoin d'une science réfléchie ou acquise par une démonstration ; et beaucoup moins de la science de cette science par laquelle il connaisse qu'il sait, et derechef qu'il sait qu'il sait, et ainsi jusqu'à l'infini, étant impossible qu'on en puisse jamais avoir une telle d'aucune chose que ce soit ; mais il suffit qu'il sache cela par cette sorte de connaissance intérieure qui précède toujours l'acquise, et qui est si naturelle à tous les hommes, en ce qui regarde la pensée et l'existence, que, bien que peut-être étant aveuglés par quelques préjugés et plus attentifs au son des paroles qu'à leur véritable signification, nous puissions feindre que nous ne l'avons point, il est néanmoins impossible qu'en effet nous ne l'ayons. Ainsi donc, lorsque quelqu'un aperçoit qu'il pense, et que de là il suit évidemment qu'il existe, encore qu'il ne se soit peut-être jamais auparavant mis en peine de savoir ce que c'est que la pensée et que l'existence, il ne se peut faire néanmoins qu'il ne les connaisse assez l'une et l'autre pour être en cela pleinement satisfait (3).

Déjà précédemment Descartes avait dit dans ses *Réponses aux secondes objections*, recueillies de plusieurs théologiens et philosophes, par le père Mersenne : « Là où j'ai dit que nous ne pouvons rien savoir certainement, si nous ne connaissons premièrement que Dieu existe, j'ai dit en termes exprès que je ne parlais que de la science de ces conclusions dont la mémoire nous peut revenir en l'esprit, lorsque nous ne pensons plus aux raisons d'où nous les avons tirées. Car la connaissance des premiers principes ou axiomes n'a pas accoutumé d'être appelée science par les dialecticiens. Mais quand nous apercevons que nous sommes des choses qui pensent, c'est une première notion qui n'est tirée d'aucun syllogisme. Et lorsque quelqu'un dit : *Je pense, donc je suis ou j'existe*, il ne conclut pas son existence de sa pensée, comme par la force de quelque syllogisme ; mais comme on voit une chose connue de soi, il la voit par une simple inspection de l'esprit ; ainsi qu'il paraît de ce que, s'il la déduisait d'un syllogisme, il aurait dû auparavant connaître cette majeure : *Tout ce qui pense, est ou existe ;* mais, au contraire, elle lui est enseignée de ce qu'il sent en lui-même qu'il ne se peut pas faire qu'il pense s'il n'existe. Car c'est le propre de notre esprit de former les propositions générales de la connaissance des particulières.

« Or, qu'un athée puisse connaître clairement que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits, je ne le nie pas ; mais je maintiens seulement que la connaissance qu'il en a n'est pas une vraie science, parce que toute connaissance qui peut être rendue douteuse ne doit pas être appelée du nom de science ; et puisque l'on suppose que celui-là est athée, il ne peut pas être certain de n'être point déçu dans les choses qui lui semblent très-évidentes, comme il a été montré ci-devant ; et encore que peut-être ce doute ne lui vienne point en la pensée, il lui peut néanmoins venir, s'il l'examine ou s'il lui est proposé par un autre ; et jamais il ne sera hors de danger de l'avoir, si premièrement il ne reconnaît un Dieu (4). »

(1) *Les Méditations métaphysiques de René Descartes*, Paris, 1724, t. II, in-12, p. 255-257. *Œuvres de Descartes*, publiées par Victor Cousin, Paris 1824, t. II, in-8°, p. 303-305. — (2) *Ibid.*, p. 258 et 259, *Ibid.* in-12, p. 306, in-12, p. 333 et 334, in-8°, Cousin. — (3) *Les Méditat. métaph. de René Descartes*, p. 290 et 291, in-8°, Cousin. — (4) T. I, p. 81 et 90, in-12. T. I, p. 426-428, in-8°, Cousin.

On reprochait à la philosophie de Descartes d'être nouvelle ; on lui reprochait surtout son arrogance de prétendre expliquer des choses que n'avait pu l'ancienne philosophie des Péripatéticiens. Sur cela, voici comme Descartes s'exprime dans sa lettre au père Dinet, provincial des Jésuites de France, à l'occasion des *Septiemes objections*, envoyées par le père Mersenne :

« A quoi je réponds qu'à la vérité je ne me vante de rien, et que je ne crois pas voir plus clair que les autres : mais que peut-être cela m'a beaucoup servi, de ce que, ne me fiant pas trop à mon propre génie, j'ai suivi seulement les voies les plus simples et les plus faciles. Car il ne se faut pas beaucoup étonner si j'ai peut-être plus avancé en suivant les routes faciles et ouvertes à tout le monde que peut-être d'autres n'ont fait avec tout leur esprit, en suivant des chemins difficiles et impénétrables...

« Mais bien davantage, je dis hardiment que l'on n'a jamais donné la solution d'aucune question, suivant les principes de la philosophie péripatéticienne, que je ne puisse démontrer être fausse ou non recevable... J'avertis seulement, pour ôter tout sujet de caption et de dispute, que, quand je parle des principes particuliers à la philosophie péripatéticienne, j'en excepte ces questions dont les solutions sont tirées ou de la seule expérience qui est commune à tous les hommes, ou de la considération des figures et des mouvements qui est propre aux mathématiciens, ou des notions communes de la métaphysique, notions communément reçues de toutes les personnes de bon sens, et que j'admets, aussi bien que tout ce qui dépend de l'expérience des figures et des mouvements, comme il parait dans mes *Méditations*.

« Je dis de plus, ce qui peut-être pourra sembler paradoxe, qu'il n'y a rien en toute cette philosophie, en tant que péripatéticienne et différente des autres, qui ne soit nouveau, et qu'au contraire, il n'y a rien dans la mienne qui ne soit ancien ; car, pour ce qui est des principes, je ne reçois que ceux qui jusques ici ont été connus et admis généralement de tous les philosophes, et qui, pour cela même, sont les plus anciens de tous. Et ce qu'ensuite j'en déduis parait si manifestement (ainsi que je fais voir) être contenu et renfermé dans ces principes, qu'il parait aussi en même temps que cela est très-ancien, puisque c'est la nature même qui l'a gravé et imprimé dans nos esprits (1).

D'après ces divers passages, auxquels on pourrait en ajouter d'autres, il est certain que Descartes ne prétendait nullement révoquer en doute, ne fût-ce que momentanément, les premiers principes qu'il croyait même innés dans l'homme, ni non plus les conséquences pratiques et morales qui en découlent naturellement, mais uniquement les jugements et conclusions métaphysiques qui constituent la science proprement dite. En quoi il est d'accord avec Aristote, qui dit que la science n'est pas des premiers principes, mais des conclusions, et qui appelle premiers principes les propositions qui obtiennent créance, qui persuadent par elles mêmes et non par d'autres. Car dans les principes scientifiques, dit-il, il ne faut pas chercher le pourquoi ; mais chacun des principes doit être cru, doit être de foi par lui-même (2). Il tire de là cette conséquence, que c'est une nécessité de croire aux principes et aux premisses plus qu'à la conclusion (3). J'appelle principes démonstratifs, dit-il encore, les opinions communes par lesquelles tous les hommes démontrent, par exemple, ces principes : qu'il n'y a pas de milieu entre le oui et le non ; qu'il est impossible qu'une chose soit tout à la fois et ne soit pas, et autres propositions semblables (4). Ainsi donc, quant à la nature des premiers principes, Aristote et Descartes ne se combattent pas. Si maintenant, comme il se doit, l'on restreint la signification du *sens commun* à l'ensemble de ces premiers principes de la raison naturelle et de leurs principales conséquences, les divers systèmes de philosophie sur la certitude scientifique pourront aisément se concilier et même se fondre en un.

Ce qui a poussé Descartes à son doute raisonné, c'est son vif désir de prouver aux sceptiques, aux athées et aux matérialistes l'existence de Dieu et l'immatérialité de l'âme. Les sceptiques, les athées et les matérialistes mettaient sérieusement en doute ces premières vérités de la raison et de la morale. Pour les guérir, Descartes s'inocule en quelque sorte leur maladie. Il soumet au doute et à l'examen tous ses jugements ou conclusions scientifiques. Toujours il lui reste ce fait évident : Que quelqu'un me trompe ou ne me trompe pas, toujours est-il que je doute, que je pense. Voilà donc, en tout cas, quelque chose de certain. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que ce n'est pas moi qui me conserve l'existence d'un moment à l'autre, pas plus que je ne me la suis donnée. Celui qui me l'a donnée et me la conserve, c'est donc Dieu, cet être infiniment parfait, dont j'ai l'idée claire et nette comme de moi, et donc Dieu, cet être infiniment parfait, dont j'ai l'idée claire et nette comme de moi, et dont cette idée implique l'existence même. Telle est, pour le fond, l'argumentation graduelle de Descartes dans ses six méditations métaphysiques. Evitant les longs circuits des raisonnements ordinaires, il espère atteindre en trois pas ces grands renégats de la raison naturelle, les sceptiques, les athées, les matérialistes, les saisir par leur doute même, et leur montrer que, tant qu'ils ne reconnaitront pas l'existence de Dieu, toutes leurs sciences n'ont aucune certitude raisonnée. Maintenant, lors même que Descartes

(1) T. II, p. 363-365, in-12. T. IX, p. 26-29, in-8, Cousin. — (2) Top., I. — (3) *Analyt. post.*, l. I, c. II, *sub fine*. — (4) *Metaph.*, l. II, c. II.

n'eût pas réussi dans son entreprise, ce serait toujours une gloire de l'avoir tentée. On voit aussi combien il avait raison de dire que cette argumentation avec les sceptiques, les athées et les matérialistes, ne convenait pas à tout individu, mais seulement à des esprits d'élite, dégagés des images corporelles, et exercés à l'escrime du raisonnement. Les meilleurs esprits de son temps, les Gassendi les Mersenne, ne comprenaient pas toujours le sens et les limites précises de son système de philosophie, tant par la difficulté de la chose que parce que lui même ne s'exprimait pas toujours avec assez de netteté et de précision. De là une longue suite de sept séries d'objections, les septièmes de la part du Jésuite qui professait la philosophie au collège de la Flèche. C'est dans les réponses de Descartes à ces objections que nous avons trouvé ces explications authentiques qui donnent à sa philosophie un sens tout autre qu'on ne croit communément, et qui lui concilièrent peu à peu les auteurs de ces objections, nommément le Jésuite. Ces objections sont les mêmes auxquelles les cartésiens ont donné lieu, en oubliant les explications du maître et en lui faisant dire ce qu'il proteste ne dire pas. C'est donc une cause à revoir de part et d'autre, ne fût-ce que pour prévenir les terribles inconvénients que Bossuet en appréhendait pour l'Église.

Nous avons déjà vu combien le cartésien Malebranche, tout en parlant d'idées claires et distinctes, accumule d'idées vagues, inexactes et fausses sur la nature et la grâce. Bossuet eut peur. Il écrivit à un disciple de l'illustre Oratorien : « Pour ne rien vous dissimuler, je vois non-seulement en ce point de la nature et de la grâce, mais encore en beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, un grand combat se préparer contre l'Eglise, sous le nom de philosophie cartésienne. Je vois naitre de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie ; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et feront perdre à l'Eglise tout le fruit qu'elle en pouvait espérer, pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme. De ces mêmes principes mal entendus, un autre inconvénient terrible gagne sensiblement les esprits ; car, sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement, ce qui, réduit en certaines bornes, est très-véritable, chacun se donne la liberté de dire : J'entends ceci, et je n'entends pas cela ; et, sur ce seul fondement, on approuve et on rejette tout ce qu'on veut, sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent pas que d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on renverserait tout en les niant. Il s'introduit, sous ce prétexte, une liberté de juger qui fait que, sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce qu'on pense ; et jamais cet excès n'a paru, à mon avis, davantage que dans le nouveau système (*De la Nature et de la Grâce*, par Malebranche), car j'y trouve à la fois les inconvénients de toutes les sectes, et en particulier ceux du pélagianisme (1). »

Ainsi Bossuet voyait un grand combat se préparer contre l'Eglise, sous le nom de philosophie cartésienne : il voyait naître de son sein et de ses principes, à son avis mal entendus, plus d'une hérésie ; mais il ne dit pas comment, à son avis, il fallait entendre ces principes pour les entendre bien. D'après les explications de Descartes, nous croyons qu'il est impossible de suppléer à ce que Bossuet ne dit pas. Comme nous avons vu, Descartes ne prétend nullement soumettre au doute et à l'examen les premiers principes de la raison naturelle, ni les conclusions principales et pratiques qui en découlent, mais uniquement les conclusions métaphysiques qui constituent la science proprement dite. Encore soumet-il ces conclusions au doute et à l'examen, non pas de tout esprit, mais seulement des esprits solides exercés, qu'il reconnaît être en fort petit nombre. Enfin, il excepte formellement et à plusieurs reprises, même du doute et de l'examen des esprits les plus capables, toutes les vérités surnaturelles, toutes les vérités de la foi chrétienne, attendu que de leur nature elles sont au-dessus des lumière naturelles de la raison, et que pour les saisir et les bien entendre il faut la lumières surnaturelle de la grâce et de la foi, qui se manifeste par l'enseignement de l'Eglise catholique. Ainsi, dans ses réponses aux secondes objections recueillies et envoyées par le père Mersenne, Descartes conclut entre autres :

« Et partant, ce que vous objecterez touchant la foi que nous devons embrasser, n'a pas plus de force contre moi que contre tous ceux qui ont jamais cultivé la raison humaine et, à vrai dire, elle n'en a aucune contre pas un. Car, encore qu'on dise que la foi a pour objet des choses obscures, néanmoins ce pourquoi nous les croyons n'est pas obscur, mais il est plus clair qu'une lumière naturelle. D'autant qu'il faut distinguer entre la matière ou la chose à laquelle nous donnons notre créance, et la raison formelle qui meut notre volonté à la donner. Car c'est dans cette seule raison formelle que nous voulons qu'il y ait de la clarté et de l'évidence. Et quant à la matière, personne n'a jamais nié qu'elle pût être obscure, voire l'obscurité même ; car quand je juge que l'obscurité doit être ôtée de nos pensées pour leur pouvoir donner notre consentement, sans aucun danger de faillir, c'est l'obscurité même qui me sert de matière pour former un jugement clair et distinct.

« Outre cela, il faut remarquer que la clarté ou l'évidence, par laquelle notre

(1) Bossuet, L. du 21 mai 1687 à un disciple du père Malebranche, édit. Lebel, t. XXXVII, p. 374 et 375.

volonté peut être excitée à croire, est de deux sortes : l'une qui part de la lumière naturelle, et l'autre qui vient de la grâce divine.

« Or, quoiqu'on dise ordinairement que la foi est des choses obscures, toutefois cela s'entend seulement de sa matière, non point de la raison formelle pour laquelle nous croyons. Car, au contraire, cette raison formelle consiste en une certaine lumière intérieure, de laquelle Dieu nous ayant surnaturellement éclairés, nous avons une confiance certaine que les choses qui nous sont proposées à croire ont été révélées par lui, et qu'il est entièrement impossible qu'il soit menteur et qu'il nous trompe ; ce qui est plus assuré que toute autre lumière naturelle, et souvent même plus évident, à cause de la lumière de la grâce.

« .... Et ceux aussi qui liront mes méditations n'auront pas sujet de croire que je n'aie point connu cette lumière surnaturelle, puisque, dans la quatrième, où j'ai soigneusement recherché la cause de l'erreur ou fausseté, j'ai dit, en paroles expresses *qu'elle dispose l'intérieur de notre pensée à vouloir, et que néanmoins elle ne diminue point la liberté* (1). »

A la suite de ces réponses, et par déférence pour le conseil du père Mersenne, Descartes dispose d'une façon géométrique les raisons qui prouvent l'existence de Dieu, et la distinction qui est entre l'esprit et le corps de l'homme. Il pose d'abord les définitions des principaux termes, sept demandes à ses lecteurs, dix axiomes ou notions communes, enfin quatre propositions ou preuves démonstratives. Dans ses demandes aux lecteurs, il leur demande, « *en troisième lieu*, qu'ils examinent diligemment, les propositions qui n'ont pas besoin de preuves, et dont chacun trouve les notions en soi-même, comme celles-ci : *qu'une même chose ne peut pas être et n'être pas tout ensemble ; que le néant ne peut être la cause efficiente d'aucune chose*, et autres semblables ; et qu'ainsi ils exercent cette clarté de l'entendement qui leur a été donnée par la nature ; mais que les perceptions des sens ont accoutumé de troubler et d'obscurcir : qu'ils l'exercent, dis-je, toute pure et délivrée de leurs préjugés, car par ce moyen la vérité des axiomes suivants, leur sera fort évidente (2). »

Enfin, dans ses réponses aux quatrièmes objections, qui sont du docteur Arnauld, il dit entre autres : « Je confesse donc ingénument avec lui que les choses qui sont contenues dans la première méditation, et même dans les suivantes, ne sont pas propres à toutes sortes d'esprits, et qu'elles ne s'ajustent pas à la capacité de tout le monde. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai fait cette déclaration ; je l'ai déjà faite, et la ferai encore autant de fois que l'occasion s'en présentera (3). »

Tels sont donc les vrais principes de Descartes expliqués et rectifiés par lui-même. C'est donc les entendre bien mal, que de soumettre au doute et à l'examen non-seulement les conclusions éloignées et scientifiques mais les premiers principes de la raison naturelle, mais leurs conclusions prochaines et morales, mais surtout les vérités de l'ordre surnaturel, les vérités de la foi divine, et de soumettre tout cela au doute et à l'examen de tous les esprits quelconques, principalement de ceux qui se croiront d'autant plus capables qu'ils le seront moins. Or, comme nous le voyons par la lettre de Bossuet, c'est ainsi que les cartésiens entendaient généralement les principes de leur maître.

Ce qui a pu les induire à oublier ou à négliger les explications que ce maître leur avait données, ce sont les applaudissements intéressés de la secte jansénienne. Ces nouveaux hérétiques, comme tous leurs devanciers, préféraient leur évidence individuelle, vraie ou apparente, sincère ou feinte, à toute l'Eglise de Dieu. Nous verrons quelques nonnes jansénistes préférer leur évidence féminine au jugement du Pape et des évêques, ainsi qu'aux arguments de Bossuet, dans les matières si ardues de la nature et de la grâce. C'était donc une bonne fortune pour les nouveaux sectaires de trouver dans la philosophie d'un auteur catholique, embrouillée par son école, un moyen spécieux de justifier leur révolte envers l'Eglise et son chef.

C'et embrouillement était d'autant plus facile, que Descartes lui-même n'indique nulle part des moyens sûrs pour distinguer l'évidence véritable de l'évidence apparente. Seulement, il convient que la chose n'est point aisée, et qu'il y en a très peu qui en soient capables (4). Il nous semble que, d'après le philosophe catholique Boëce, qui a résumé toute la philosophie ancienne, et d'après Descartes lui-même, on peut assigner les règles suivantes. Quant aux premiers principes de la raison naturelle et leurs principales conclusions, pour distinguer l'évidence véritable de celle qui n'en a que l'apparence, on peut consulter le sens commun du vulgaire ; dans les conclusions éloignées et scientifiques du même ordre naturel, consultez le sentiment commun des doctes. Mais dans les vérités, principes et conclusions de l'ordre surnaturel, qui constituent la révélation proprement dite, et même dans les matières de l'ordre naturel, mais qui se lient à l'ordre surnaturel, la règle souveraine et infaillible, c'est la divine autorité de l'Église catholique. Ces trois règles se découvrent dans les écrits et la conduite de Descartes lui-même. Il reconnait d'abord que les premiers principes de la raison naturelle sont communs et même innés à tous les hommes. Quant aux conclusions éloignées et scientifiques, il ne veut de juges que les plus

(1) T. II, 100-103, in-12. T. I. p. 436-438, in-8, Cousin. — (2) P. 124. P. 455. — (3) P. 273. T. II. p. 72. (4) T. II, p. 525, in-12. P. 467, in-8. Cousin.

solides esprits. Mais pour ce qui est de l'ordre surnaturel, des vérités de la foi, ou simplement de ce qui paraît y toucher, comme l'opinion sur le mouvement de la terre, il s'en rapporte à l'autorité de l'Église : et, comme le remarque Bossuet, on lui voit prendre sur cela des précautions dont quelques-unes allaient jusqu'à l'excès (1). On aurait ainsi, suivant le degré des matières, trois règles de certitude pour distinguer l'évidence réelle de l'évidence apparente, et tout le domaine intellectuel fonctionnerait d'accord.

C'est à cette conciliation harmonique de toutes les sciences, principes et conclusions, tant dans l'ordre naturel que dans l'ordre surnaturel, que doivent tendre et travailler tous les hommes à qui Dieu en donne le moyen. A cette marque se reconnaît l'esprit de Dieu. « Y a-t-il parmi vous quelqu'un de sage et de savant? demande l'apôtre saint Jacques. Qu'il fasse paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur. Mais si vous avez dans le cœur une jalousie pleine d'amertume et un esprit de contention, ne vous glorifiez point contre la vérité, car ce n'est point là la sagesse qui vient d'en haut, mais une sagesse terrestre, animale et diabolique; car, où il y a de la jalousie et de la contention, il y a aussi du trouble et toute sorte de mal. Mais la sagesse qui vient d'en haut est premièrement chaste, puis amie de la paix, modérée, docile, susceptible de tout bien, pleine de miséricorde et de fruits de bonnes œuvres ; elle ne juge point témérairement ni n'est dissimulée (2). »

C'est cette sagesse qui instruisit Salomon, et dont il a dit : « J'ai appris tout ce qui était caché et qui n'avait point encore été découvert, parce que la sagesse même, qui a tout créé, me l'a enseigné. Car il est en elle un esprit d'intelligence qui est saint, unique, varié, subtil, disert, agile, sans tache, clair, doux, ami du bien, pénétrant, que rien ne peut empêcher d'agir, bienfaisant, amateur des hommes, bon, stable, infaillible, calme, qui peut tout, qui voit tout, qui renferme en soi tous les esprits, qui est intelligible, pur et subtil ; car la sagesse est plus active que toutes les choses les plus agissantes, et elle atteint partout à cause de sa pureté. Elle est la vapeur de la vertu de Dieu et une certaine émanation de la clarté du Tout-Puissant : c'est pourquoi elle n'est susceptible de la moindre impureté, parce qu'elle est l'éclat de la lumière éternelle, le miroir sans tache de la majesté de Dieu et l'image de sa bonté. Une, elle peut tout, et immuable en elle-même, elle renouvelle toutes choses, elle se répand parmi les nations, dans les âmes saintes, et elle forme les amis de Dieu et les prophètes : car Dieu n'aime que celui qui habite avec la sagesse... Elle atteint d'une extrémité à l'autre avec force, et dispose toutes choses avec douceur (3). »

C'est cette sagesse qui a fait l'histoire, la suite des événements que nous écrivons; car « c'est elle qui conserva celui que Dieu avait formé pour être père du monde, ayant d'abord été créé seul. C'est elle aussi qui le tira de son péché et qui lui donna la force de gouverner toutes choses. Lorsque l'injuste (Caïn), dans sa colère, se sépara d'elle, il périt malheureusement par la fureur qui le rendit le meurtrier de son frère. Et lorsque le déluge inonda la terre à cause de lui, la sagesse sauva encore le monde, ayant gouverné le juste (Noé) sur les eaux par un bois méprisable. Lorsque les nations conspirèrent ensemble pour s'abandonner au mal, c'est elle qui trouva et connut le juste (Abraham), qui le conserva irrépréhensible devant Dieu, et qui lui donna la force de vaincre la tendresse qu'il ressentait pour son fils. C'est elle qui délivra le juste (Loth), lorsqu'il fuyait du milieu des méchants qui périrent par le feu tombé sur la Pentapole... C'est elle qui a conduit par des voies droites le juste (Jacob) lorsqu'il fuyait la colère de son frère ; elle qui lui a fait voir le royaume de Dieu, lui a donné la science des saints, l'a enrichi dans ses travaux et lui en a fait recueillir de grands fruits... C'est elle qui n'a point abandonné le juste (Joseph) lorsqu'il fut vendu ; mais elle l'a délivré des mains des pécheurs ; elle est descendue avec lui dans la fosse... C'est elle qui a délivré le peuple juste et la race irrépréhensible de la nation qui l'opprimait. Elle est entrée dans l'âme du serviteur de Dieu (dans l'âme de Moïse), et il s'est élevé avec des signes et des prodiges contre les rois redoutables. Elle a rendu aux justes la récompense de leurs travaux ; elle les a conduits par une voie admirable, et leur a tenu lieu de couvert pendant le jour et de la lumière des étoiles pendant la nuit. Elle les a conduits par la mer Rouge et les a fait passer au travers des eaux profondes. Elle a enseveli leurs ennemis dans la mer et les a retirés du fond des abîmes ; et ainsi les justes ont remporté les dépouilles des méchants (4). »

En un mot, c'est cette même sagesse, cette même lumière véritable qui, ayant éclairé et animé les patriarches et les prophètes, s'est faite homme, habitant parmi nous, envoyant ses apôtres par toute la terre, pour amener toutes ses brebis en un même bercail, promettant d'être avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, et de leur envoyer l'esprit de vérité pour demeurer éternellement avec eux : en un mot, c'est la même sagesse, le même esprit de Dieu qui anime l'Église de Dieu, l'Église catholique, depuis Abel, le premier juste, jusqu'aux justes de ces derniers temps, saint Charles Borromée, saint François de Sales, saint Vincent de Paul. Voilà ce que.

(1) Bossuet, t. XXXVIII, p. 251. Lettre 253 à M. Pastel. — (2) Jacob., III, 13-17. — (3) Sap., VI, 21-28, et VII, 1. — (4) Sap. c. X.

dans la suite des siècles, nous avons vu et admiré.

Mais nous avons vu en même temps la sagesse d'en bas, la sagesse de l'enfer, l'esprit d'apostasie et de révolte, séduire une partie des anges, séduire nos premiers parents dans le paradis terrestre, pousser le premier né de l'homme au fratricide, pousser tous les peuples à l'adorer lui même dans les idoles, déchirer l'Église de Dieu par des schismes et des hérésies, depuis la grande hérésie de Satan, qui décima le ciel, peupla l'enfer, infecta la terre, jusqu'à l'hérésie du moine apostat, qui divisa l'Allemagne d'avec elle-même et contre elle-même.

DISSERTATION SUR LE PARAGRAPHE CINQUIÈME

LE JANSÉNISME ET LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Tout le monde a lu avec un vif intérêt dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*, livraison de novembre, un article de M. l'abbé H. Bernier, portant pour titre : *Etude sur le Jansénisme*. L'objet de cet article était des plus graves, et l'on ne saurait qu'applaudir à l'heureuse idée qu'a eue l'auteur de venir au secours de tant de gens auxquels manque entièrement la vraie théorie du jansénisme, et qui, faute de définitions saines et exactes, sont exposés à accepter mille erreurs dans la lecture des livres, en si grand nombre, qui ne traitent qu'en passant de cette hérésie et des débats auxquels elle donna lieu. Nos livres modernes regorgent de notions fausses sur cette grande controverse; des méprises de tout genre s'y rencontrent à chaque page; des confusions risibles s'y trouvent mêlées à des injustices violentes; en fin de compte, on ignore ce que c'est que le jansénisme, et pourtant il est convenu d'en parler toujours avec bienveillance, quand ce n'est pas avec admiration.

Le livre de M. Sainte Beuve sur Port Royal, les célèbres monographies de M. Cousin, les publications de manuscrits inédits, les réimpressions avec luxe des livres des docteurs du parti, sans parler des éternelles *Provinciales*, que tout le monde vante et que personne ne lit, tout cet ensemble d'efforts tendant au même but, a eu pour résultat, non d'initier les hommes d'aujourd'hui aux dogmes jansénistes, mais de les persuader que le parti de l'évêque d'Ypres formait la plus respectable agrégation de caractères généreux, d'âmes intègres et d'esprits élevés. On sait surtout, ou du moins on croit que rien n'était plus austère que les mœurs jansénistes; ce n'est pas que le siècle ait la tentation de les imiter au pied de la lettre, mais il aime assez à s'incliner devant la grandeur morale, et demeure persuadé qu'elle brillait au suprême degré dans les solitaires de Port Royal et dans leurs partisans.

Mon but n'est pas de tracer ici un portrait de la secte, ni de montrer combien elle se montra peu difficile à l'endroit des vertus, lorsqu'elle fut à même de recruter des adeptes dans les hautes régions sociales, et comment elle entendait les lois de l'équité, quand elle avait des adversaires à écraser, et celles de la franchise, quand il s'agissait d'esquiver les décisions de l'Église, avec laquelle elle tenait à ne pas rompre extérieurement. Ce qui importe dans l'étude d'une secte ou d'une école, c'est de reconnaître d'abord son principe fondamental, son lien d'association : là est son essence, sa vie, la raison de ses actes. Or, M. l'abbé Bernier l'a parfaitement expliqué : le jansénisme avait pour base le système de Calvin, mitigé dans les termes, mais au fond toujours le même. Un Dieu qui donne à l'homme des préceptes et lui refuse la grâce sans laquelle, il ne peut les accomplir; un Christ qui n'a versé son sang que pour les élus; des justes qui, lorsqu'ils font le bien, sont dans l'impuissance de résister à la grâce; des pécheurs qui, lorsqu'ils font le mal, sont irrésistiblement entraînés : voilà le jansénisme.

On conçoit aisément les conséquences pratiques d'une telle doctrine. Elle obtint un succès considérable, par le crédit et l'habileté de ceux qui s'en firent les apôtres et les docteurs; et son premier effet fut de répandre la terreur et d'inspirer un rigorisme de conduite qui n'avait rien de commun avec l'équitable sévérité de la morale chrétienne. Les sacrements que le Sauveur a institués pour être le remède de la faiblesse humaine, en même temps que le stimulant des forts, devinrent un épouvantail pour les âmes qui ne reconnaissaient point en elles-mêmes cette haute perfection qu'on leur disait nécessaire pour s'en approcher. Des maximes, non seulement outrées, mais fausses, circulèrent partout; on les rencontra dans presque tous les livres qui traitaient de pratique religieuse; car les catholiques eux mêmes tremblaient devant le reproche de morale relâchée. Ce fut la principale raison du succès des philosophes incrédules du dix huitième siècle; il leur fut aisé de rendre odieuse et ridicule une religion que l'on cherchait par tous les moyens à compromettre avec l'esprit et avec le cœur de l'homme.

Quant à l'effet direct des dogmes jansénistes, il est aisé de voir combien il était désastreux en lui même. La société que le Chris

tianisme établit et scelle entre Dieu et l'homme par l'amour était dissoute, du moment qu'il ne fallait plus voir dans le Créateur qu'un tyran qui condamne à des supplices éternels des êtres auxquels il a refusé impitoyablement la grâce qui les eût aidés à devenir des justes. D'autre part, la morale était ébranlée dans ses fondements par une théorie qui, enlevant à l'homme la liberté d'agir et de n'agir pas, supprimait par là même la responsabilité de ses actes. Après avoir jeté ses racines à une grande profondeur dans toute la seconde moitié du dix-septième siècle, le jansénisme contribua puissamment à produire l'esprit malheureux du dix-huitième ; et il n'est pas possible d'oublier que parmi les hommes qui ont le plus contribué à la dissolution sociale, dans les assemblées politiques, à partir de la Constituante, il se trouvait bon nombre de jansénistes. Napoléon n'était pas théologien ; mais il avait deviné la portée funeste de la secte, et l'on sait que, dans son langage énergique, il tenait l'épithète de *janséniste* plus injurieuse encore que celle d'*idéologue*.

La France, qui fut particulièrement ravagée par cette erreur tantôt dissimulée, tantôt audacieuse en fut délivrée par divers moyens providentiels qu'il importe de rappeler ici. Le premier de tous fut l'autorité du Siège apostolique, qui ne fit pas défaut à sa divine mission d'extirper les hérésies du champ de l'Eglise. Ce fut à la prière des évêques de l'assemblée de 1653 que le pape Innocent X condamna les cinq propositions rapportées par M. le chanoine Bernier, et qui sont, au jugement de Bossuet, toute la substance du livre de Jansénius. Dans leur lettre au pontife, les prélats professaint hautement l'infaillibilité romaine, et confessaient que les décisions du Pape, en matière de foi, « jouissent dans toute l'Eglise d'une autorité *divine* et *souveraine*, soit que les évêques aient exprimé leur sentiment dans leurs lettres, soit qu'ils l'aient passé sous silence. « Après le nuage passager de 1682, il est beau d'avoir vu l'Eglise de France, lors de la définition du dogme de l'Immaculée Conception, en 1854, unanime à recevoir dans une soumission parfaite et immédiate l'oracle apostolique, qui inscrivait, *parmi les vérités révelées de Dieu* une croyance pour laquelle tant de savants et pieux personnages avaient jugé que Rome eût fait assez, en la reconnaissant simplement *comme une doctrine de l'Eglise catholique*.

La sollicitude des pontifes romains, pour la France menacée de perdre sa foi par les artifices du néo-calvinisme, ne se borna pas à la proscription des cinq propositions de l'évêque d'Ypres, la secte tenta d'éluder le coup qu'elle avait reçu, en mettant en avant la *distinction du fait et du droit* ; ce fut en vain. Alexandre VII lui enleva ce misérable subterfuge en publiant le célèbre formulaire dont la signature fut imposée aux pasteurs des peuples et aux docteurs de la science sacrée, dans toute la France. Bientôt le parti inventa une nouvelle manœuvre, ce fut de réduire à un *silence respectueux* la soumission due au Siége apostolique, dans les questions de *fait dogmatique*. M. l'abbé Bernier, par ses excellentes explications, a su mettre à la portée de tous ses lecteurs la solution de la difficulté qu'avaient élevée les jansénistes à ce sujet. Clément XII par la bulle: *Vineam Domini Sabaoth* renversa ce dernier rempart de la secte, qui dès lors fut réduite à se montrer à découvert. D'ailleurs, ses progrès étaient immenses; elle était représentée partout, le règne de Louis XIV tendait à son déclin, et le parti prévoyait une de ces régences qui, en France, ont toujours été marquées par l'affaiblissement du pouvoir et par des troubles. Ce fut alors que le P. Quesnel donna sa fameuse édition des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*, qui devint comme l'arche sainte de la secte, et remplaça avec avantage le lourd in-folio latin de Jansénius. Le livre était rédigé avec une rare habileté, et la crudité du dogme janséniste s'y dissimulait souvent sous des phrases d'une onction affectée. Clément XI vit le péril, et, par une nouvelle Constitution qui commence par les mots: *Unigenitus Dei filius*, condamna cent une propositions du livre des *Réflexions morales*, et proscrivit le livre lui-même sous les peines spirituelles les plus sévères. Cette bulle fut le coup de grâce pour le jansénisme; il se débattit violemment, mais ce fut pour succomber sans retour. La bulle: *Auctorem fidei*, dirigée par Pie VI, en 1794, contre le jansénisme italien, ne regardait déjà plus la France, dans la partie où elle condamne les derniers développements du système de l'évêque d'Ypres; mais elle censurait très à propos les théories que la secte avait répandues dans notre pays sur la constitution de l'Eglise, et qui portaient à ce moment leurs tristes fruits dans le schisme qui désolait nos contrées.

Ce fut donc d'abord à la vigilance et à l'intervention de l'autorité du Saint-Siége que l'Eglise de France dut de ne pas voir l'ivraie étouffer la bonne semence dans son sein. Notre épiscopat s'associa aux efforts de son Chef, en appliquant presque partout avec vigueur les constitutions apostoliques. Je dis *presque partout*, car il y eut constamment, à toutes les phases du jansénisme, quelques évêques français publiquement livrés à la secte, et d'autres plus nombreux, mais moins éclairés, et dont les sympathies n'étaient un mystère pour personne. Nonobstant ces entraves les assemblées du clergé firent leur devoir, et à mesure que les décrets des souverains Pontifes arrivaient de Rome, elles les promulguèrent solennellement dans le royaume et tracèrent la marche aux évêques diocésains. La cour seconda avec zèle les volontés du Saint-Siége. Par un mélange de [illegible] et de [illegible], [illegible] l'exécution des bulles, [illegible] il convenait dans un royaume très-chrétien dont les rois, au jour de leur sacre, faisaient le serment

d'extirper les hérésies. Il y avait bien des intrigues à déjouer, à vaincre bien des obstacles qui provenaient de ce que l'on appelait les maximes françaises, maximes dangereuses dont la secte avait fait son palladium. Il faut même reconnaître que la cour, sous Louis XV, se montra trop craintive à l'égard des Parlements qui, de bonne heure, avaient embrassé la cause du jansénisme; et ce fut une maladresse politique des plus graves, en même temps qu'une faute, au point de vue de la foi.

Mais il ne suffisait pas, pour l'extinction de l'hérésie, que les jugements apostoliques fussent publiés en France et enregistrés comme lois de l'Etat. La secte avait infiltré partout son esprit et sous toutes les formes elle tendait ses piéges aux fidèles. Ses adeptes étaient nombreux, considérés; ses livres inondaient le pays, et l'on pouvait d'autant plus difficilement échapper à ses embûches que, bannissant tout caractère visible d'hérésie, elle s'était fait une règle fondamentale de ne jamais rompre le lien extérieur de communion avec l'Eglise. Pour déjouer ses plans de séduction, il fallait à l'Eglise de France une institution vigilante, courageuse et dévouée aux intérêts de la foi, une institution possédant en même temps la science, le zéle, le crédit, capable en un mot de tenir tête à cet adversaire aux cent bras qui menaçait l'orthodoxie dans tout le royaume. Cette institution ne fit pas défaut; elle fut sous les armes dès le premier jour de la lutte; et si plus tard elle dut succomber sous les coups des ennemis qu'elle s'était attirés par son indomptable courage, du moins elle put prévoir, en tombant, que le jansénisme grâce à ses efforts, s'en allait achevant ses destinées. Cette institution, qui a si dignement mérité de la foi catholique, s'appelle la Compagnie de Jésus.

Dieu l'avait donnée à son Eglise, ainsi que nous l'enseigne la sainte liturgie en la fête de saint Ignace, pour tenir tête à la grande hérésie du seizième siècle; on ne doit donc pas être surpris qu'elle ait trouvé en elle l'énergie dont elle fit preuve, pendant plus d'un siècle que dura la lutte contre les novateurs qui ramenaient les affreux systèmes moyennant lesquels Luther et Calvin en étaient venus à faire Dieu auteur du mal. Et quel profit mondain les Jésuites avaient-ils à recueillir dans une lutte qui leur attirait sur les bras tous les partisans et les fauteurs de la secte, c'est-à-dire le public à la mode, les gens de lettres, les cours de justice, un nombre immense de personnes pieuses, mais séduites, auxquels ils étaient désignés sans retour comme les suppôts de l'hérésie de Pélage et les corrupteurs de la morale? S'ils eussent été mus par l'intérêt, n'avaient-ils pas tout à espérer, au contraire, en livrant leur influence si étendue à un parti qui cherchait de toute part des auxiliaires, et qui leur eût ménagé mille triomphes?

Les jésuites firent tout autrement: ils se dévouèrent à la cause de la foi. Confesseurs de nos rois, ils leur firent comprendre la nécessité de soutenir les décisions de Rome; prédicateurs, directeurs, ils répandirent en tous lieux les saines maximes, théologiens, controversistes, ils lancèrent dans le public de nombreux ouvrages pour combattre l'erreur et prémunir les fidèles; éducateurs de la jeunesse, ils l'initièrent au vrai christianisme, qui repose sur ces deux bases inviolables : la miséricorde infinie du Christ mort sur la croix pour tous les hommes, et la liberté humaine lésée, mais non détruite par le péché; secourue, mais non anéantie par la grâce.

Nous sommes trop loin aujourd'hui de cette lutte gigantesque pour ne pas la considérer avec impartialité. Les croyants, heureux héritiers des dogmes sauvés par tant de combats, doivent, s'ils sont justes, garder reconnaissance à ceux qui encoururent tant de haines pour maintenir la foi orthodoxe dans notre patrie. Ceux qui n'ont pas le bonheur d'être catholiques, ne seront qu'équitables s'ils acceptent avec une certaine défiance les rapports qui leur arrivent par les mémoires et les écrits de toute sorte qu'enfanta contre les Jésuites une société au sein de laquelle le jansénisme fut si longtemps non-seulement une mode, mais une recommandation. Quoi qu'on dise, quoi qu'on répète, la Compagnie de Jésus combattit résolûment pour la notion même d'un Dieu juste, et pour la responsabilité humaine. Il faut être aveugle volontaire pour ne pas le voir, et pour réduire l'action de ce corps respectable à une prétendue conspiration contre toute morale. A la distance où les années nous ont placés, nous voyons, au contraire, que jamais la morale ne courut un plus grand péril que lorsque l'on entendit prêcher et que l'on vit se propager l'étrange système au moyen duquel Jansénius enlevait à l'homme la liberté de ses actes, et le comparait à une balance dont les plateaux s'abaissent ou s'élèvent irrésistiblement, selon que le poids est placé dans l'un ou dans l'autre par une volonté étrangère. Il est trop tard pour nous parler des casuises faciles, quand nous savons, et nous sommes à même de le vérifier, que les auteurs des *Provinciales* ne se gênaient pas de citer à faux; et il est inutile de faire tant de bruit de la théorie d'Escobar, quand il est reconnu que les plus graves docteurs du parti donnèrent à leurs adeptes le conseil de garder avant tout leurs bénéfices, et de signer rondement le formulaire, tout en demeurant convaincus que le formulaire contenait une injustice et une erreur. Mais telle est aujourd'hui la préoccupation, la légèreté d'un grand nombre de personnes, que, peut-être, plus d'un lecteur croira rêver en lisant ces lignes, tant elles diffèrent de tout ce qu'il a lu jusqu'ici. Je ne puis entreprendre, dans cet article, de donner l'histoire complète et détaillée du jansénisme et de la Compagnie de Jésus : mais je puis encore ajouter un trait : ce sera de dire que Fénelon pensait comme moi sur le janse-

nisme et sur ses menées; qu'il apprécia comme moi le rôle des Jésuites dans cette longue querelle; enfin, qu'il fut l'un des instigateurs de la bulle *Unigenitus* et l'ami du P. Le Tellier, auquel il adressa de son lit de mort la dernière de ses lettres, toute remplie de ses sollicitudes à l'endroit de la secte qu'il avait si vivement et si éloquemment combattue durant tout le cours de son épiscopat.

Il faut, au reste, que les préjugés contre les Jésuites dans leurs luttes avec la secte de l'évêque d'Ypres soient bien profondément enracinés, puisque M. l'abbé Bernier lui même a cru devoir leur payer son tribut, dans l'article même dont je fais l'éloge. J'avoue que j'ai été quelque peu étonné, en lisant les lignes suivantes: « Le zèle des Jésuites ne parut ni assez pur ni assez mesuré; et l'on peut croire qu'ils avaient à cœur de faire triompher le système sur la grâce, inventé par leur père Molina, autant, tout au moins, que d'abattre une erreur opposée à la foi. » Il y a longtemps, en effet, que les jansénistes ont prétendu que les Jésuites, en leur faisant une si rude guerre, n'avaient d'autre but que de faire prévaloir le molinisme; mais que M. le chanoine Bernier me permette de lui demander si jamais les jansénistes ont pu parvenir à prouver leur assertion? Où, en quel lieu, en quelle circonstance, les Jésuites ont ils exigé de qui que ce soit la profession du molinisme, pour le reconnaître catholique? Tout ce que je sais, c'est que les jansénistes ont dit et répété sur tous les tons que la bulle *Unigenitus* était une bulle moliniste. A ce compte, M. l'abbé Bernier, qui la regarde comme une règle de foi, permettra bien sans doute aux Jésuites de la soutenir, en dépit de la mauvaise humeur des sectaires qui la repoussaient. Il était bien libre aux Jésuites d'être molinistes dans leurs écoles, comme à d'autres d'être thomistes dans les leurs, mais prétendre qu'ils ont voulu imposer le molinisme comme une doctrine obligatoire, c'est une accusation banale que M. Bernier répète sur la foi d'autrui, mais j'ose le mettre au défi de l'appuyer sur des faits.

Lisons la suite: «Leur zèle, qui eut dès le principe les caractères de l'esprit de corps, n'hésita pas à opposer intrigues à intrigues, et il eut trop souvent les allures de l'esprit de parti. » M. l'abbé Bernier oublie ici un peu trop, ce semble, la situation critique dans laquelle se trouvait l'Eglise de France, lorsque le jansénisme éclata dans son sein; autrement, s'il s'en souvenait, il reconnaîtrait le service immense que les Jésuites rendirent à cette Eglise, par cela même qu'ils étaient en mesure de mettre à sa disposition tous les services que peut rendre un corps puissant, organisé et fortement attaché à la foi orthodoxe. M. Bernier prononce le mot d'*esprit de parti*, à propos des Jésuites; on pourrait dire qu'il est peu généreux, après la victoire, d'insulter ceux à qui on est redevable; mais j'aime mieux rappeler ici la phrase de l'abbé de Rancé au sujet de la mort d'Antoine Arnauld: « C'est une grande perte pour le parti (janséniste); heureux qui n'en a pas d'autre que celui de Jésus-Christ et de son Eglise ! » Quel était donc le parti des Jésuites dans ces querelles? M. Bernier le reconnaîtra certainement comme moi: celui de la soumission aux décisions du Saint-Siége. Or, n'est-ce pas là « le parti de Jésus-Christ et de son Eglise? » Que M. le chanoine Bernier fasse comme l'abbé de Rancé; qu'il réserve l'épithète de *parti* pour le jansénisme, il sera dans le vrai et dans les convenances.

Je ne le trouve pas juste non plus, quand il nous dit que les Jésuites « opposèrent intrigues à intrigues. » De bonne foi, n'est-ce pas être par trop désintéressé dans une question où il s'agit après tout de la stricte orthodoxie? Selon M. le chanoine Bernier, les jansénistes furent des intrigants, et les Jésuites d'autres intrigants; c'est bientôt dit; mais analysons un peu les intrigues de part et d'autre. Dans des questions qui touchaient à la foi, premier bien d'une nation chrétienne, les Jésuites, qui prenaient la chose au sérieux, ont usé de leur influence pour éclairer la religion du prince. et l'engager à donner l'appui de son autorité à des décisions religieuses qui devaient rendre la paix au royaume en tranchant de vives controverses; ils ont veillé, autant qu'ils l'ont pu, au choix des évêques, et travaillé à écarter de l'épiscopat les sujets suspects de rébellion à l'égard des sentences doctrinales de Rome devenues lois de l'Etat; ils ont démasqué un grand nombre de gens qui s'avançaient vers les places dans l'intention d'y servir le parti; ils ont averti l'autorité assez à temps pour empêcher la publication d'écrits incendiaires, et contraint les jansénistes à imprimer leurs livres en Hollande, ce qui ne les empêchait pas d'en inonder la France. Mais n'ont-ils pas obtenu çà et là quelques lettres de cachet? Cela a pu arriver. Je ne loue pas ce mode de police; mais c'est à l'ancien régime qu'il faut s'en prendre, et non aux Jésuites. On sait que les familles mêmes, et les plus honorables, ne se faisaient pas faute de recourir à ce moyen contre des membres qui faisaient leur déshonneur.

Il est des personnes qui s'étonnent toujours lorsqu'elles entendent parler de répression en matière de doctrines religieuses; elles oublient sans cesse qu'il fut un temps où la religion catholique était la loi fondamentale du royaume. Sans doute, il eût été fort à souhaiter que l'on eût procédé contre les délinquants autrement que par lettres de cachet, mais il n'y avait que deux moyens, l'un et l'autre fort peu du goût des personnes dont je parle: le jugement par les tribunaux séculiers; c'est un peu dur pour la liberté de penser; le jugement par un tribunal ecclésiastique, mais c'est l'Inquisition; le nom seul ferait fuir. On en était donc réduit aux lettres de cachet, et tout le monde sait que saint

Vincent de Paul y recourut contre Saint-Cyran, le fondateur du jansénisme en France. Que les Jésuites aient pu avoir recours quelquefois au même moyen contre certains adeptes plus remuants du parti, je ne l'affirme ni ne le nie; en tout cas, l'histoire de Saint-Cyran à la Bastille n'a ni arrêté l'essor des œuvres sublimes de saint Vincent de Paul, ni entravé sa canonisation. Cela prouve du moins qu'il est permis de conserver quelque estime pour un homme qui, à cette époque, aurait cru devoir éclairer l'autorité sur les menées de quelques dangereux sectaires.

On a vu ce qu'il faut penser des intrigues des Jésuites; mais celles des Jansénistes, qui pourrait entreprendre de les raconter? D'abord, l'existence même du parti, fut-elle jamais autre chose qu'une intrigue? Des gens qui voulaient à toute force se faire passer pour membres d'une Eglise qui anathématisait leurs doctrines et excommuniait leurs personnes; des gens dont tout l'effort fut employé, durant plus d'un siècle, à faire illusion aux fidèles, en feignant une soumission qu'ils n'avaient pas, à éluder par toute sorte de subtilités les jugements de l'Eglise; des gens qui savaient signer les formulaires de doctrine, sans croire un mot de ce qu'ils signaient; des moralistes sévères qui recrutaient leur parti jusque dans les rangs des personnes les plus tarées de la cour et de la ville, et poursuivaient leurs adversaires avec toutes les armes, depuis la calomnie des *Provinciales* jusqu'au vaudeville etuà la chanson; qui, durant plus de quarante a s, ont pu déjouer toutes les mesures de la police du royaume qui cherchait à saisir les presses d'où sortait l'infâme gazette intitulée: *Nouvelles ecclésiastiques*; qui ont su se ménager constamment dans l'épiscopat français des adhérents déclarés et des fauteurs secrets; dans les corps religieux et dans les Facultés de théologie, surtout dans la Sorbonne, un nombre toujours considérable de partisans dévoués; qui, pour dernier terme à leurs efforts, ont pu, malgré les sympathies du Roi et de toute sa famille, malgré les actives et courageuses réclamations de l'épiscopat, procurer en France la suppression des Jésuites, en attendant le jour où leurs émissaires en Portugal.en Espagne, à Naples, en Toscane, dans les Etats de l'Autriche, produiraient le même résultat. Qu'on feuillette seulement quelques années de leurs *Nouvelles ecclésiastiques*, et que l'on dise, après cela, si jamais association a su réunir plus de moyens d'intrigue sur une plus vaste échelle. Je dirai mieux encore; aujourd'hui que le parti est mort, que ses restes ne comptent plus, son intrigue lui survit et plane encore sur nous. Les préjugés qu'elle a répandus vivent toujours, et des milliers de personnes, sans se douter le moins du monde qu'elles sont indignement jouées, croient et répètent avec une rare simplicité que les doctrines de Port-Royal étaient favorables à la liberté, tandis que celles des Jésuites ne tendaient qu'à l'abaissement de l'homme. Véritablement, M. le chanoine Bernier n'a pas réfléchi, quand il nous dit que les Jésuites « ont opposé intrigues à intrigues. »

Non, les Jésuites n'étaient pas de force à lutter en fait d'intrigues contre de tels maîtres; ils ont combattu vaillamment pour la bonne cause, et ils sont tombés avec gloire. Rome leur a rendu la vie aux applaudissements de l'Eglise entière; et maintenant qu'ils revivent, ils sont en droit de demander que l'on soit enfin juste envers leurs pères, que l'on se souvienne des périls de la foi au dix-septième et au dix-huitième siècle, de tant d'efforts généreux pour sauver les premiers principes du dogme et de la morale, et qu'enfin on ne se scandalise pas au sujet des calomnies, dont on les a couverts, puisque le Maître a annoncé à ses disciples qu'ils seraient calomniés, et même que leur nom deviendrait une injure.

Il va sans dire que nous n'avons point à nous occuper ici des infiniment petits, et que les anecdotes vraies ou fausses que l'on rencontre dans les Mémoires, n'ont pas le droit d'être mises en ligne de compte. En traçant tout à l'heure le portrait de le vaste intrigue janséniste, je n'ai point fait appel à l'anecdote. quelle que soit la richesse du sujet sous ce rapport; dans une lutte corps à corps qui a duré plus d'un siècle, il est permis de faire abstraction des épisodes. Jugeons l'ensemble et la moralité du combat, c'est tout ce qu'il est possible de faire; à ce point de vue, le seul équitable, le seul sensé, la cause des Jésuites n'a rien à craindre. Mais voyons ce que M. Bernier trouve encore à reprocher à leur Compagnie. «Ils compromirent la cause de la bonne doctrine et de l'Eglise, tout en la défendant, parce qu'ils passionnèrent la défense; ils la compromirent encore plus, peut-être, en l'identifiant et en la confondant avec leur cause propre; car on se porta comme janséniste pour n'être pas soupçonné de favoriser les casuises relachés. » Arrêtons-nous ici un moment. Selon M. l'abbé Bernier les Jésuites ont «passionné» la défense de la foi. Cela veut dire, sans doute, qu'ils n'ont pas défendu avec une froide modération le symbole chrétien attaqué par les jansénistes, et les décisions par lesquelles le Saint-Siége vengeait le dogme et la morale de l'Evangile. Franchement, faut-il leur en faire un sujet d'accusation? J'hésiterais, pour ma part; car j'aurais peur d'attaquer en même temps les Pères de l'Eglise qui étaient non-seulement de grands docteurs, mais des saints, et qui ont si souvent, comme leurs écrits et comme leurs actes en portent la trace, «passionné» la défense de la foi. Et pourquoi donc la passion a-t-elle été donnée à l'homme, sinon pour défendre les intérêts de la vérité? Vous aurez beau faire, l'homme se passionnera toujours pour quelque chose, si ce n'est pas pour la vérité, ce sera

pour l'erreur; la modération, quand la vérité est en jeu, est proche parente de l'indifférence; et j'engage M. Bernier, si (ce que je ne pense pas) il en avait besoin, à méditer cette sentence pratique que saint Augustin propose aux défenseurs de l'orthodoxie : *Non ita arrogantia caveatur, ut veritas deseratur;* ce qui veut dire, à mon sens : « Le fond avant tout, la forme après. »

Mais ajoute M. Bernier, « les Jésuites ont identifié leur cause avec celle de la bonne doctrine et de l'Eglise. » — Où et comment, s'il vous plaît? Ont-ils écrit quelque part, dans les nombreux ouvrages publiés par eux à cette époque, qu'un homme, qui acceptait la condamnation des cinq propositions, le formulaire et la bulle *Unigenitus*, était encore obligé, pour être pleinement orthodoxe, à signer l'engagement d'être dévoué à la Compagnie? Je ne connais pas d'autre moyen cependant d'identifier la cause des Jésuites avec celle de la foi? Déjà j'ai signalé plus haut cette autre calomnie répétée par tout le monde, que les Jésuites exigeaient la profession du molinisme, sous peine de n'être pas reconnu pour orthodoxe; prétendre qu'ils identifiaient leur cause avec celle de la foi, est une assertion tout aussi impossible à justifier. Maintenant que, dans la pensée des catholiques, l'idée de la Compagnie de Jésus se soit unie à celle de l'orthodoxie, je n'ai garde de le nier; et c'est une assez belle récompense du zèle que les Jésuites ont constamment déployé, contre leurs intérêts mêmes, à combattre le néo-calvinisme. Ceci est toujours arrivé dans l'Eglise et arrivera toujours. Au quatrième siècle, quiconque était pour le Consubstantiel était pour Athanase, et quiconque détestait Athanase était réputé détester le Consubstantiel. M. l'abbé Bernier n'ignore pas non plus que, dans le temps du Gallicanisme, on identifiait la cause de cette doctrine avec le nom de l'illustre auteur de la *Défense de la déclaration;* ainsi, il faut s'y résigner, les noms propres s'identifient d'eux-mêmes avec les doctrines, et M. l'abbé Bernier, qui a si doctement exposé les dangers de l'erreur janséniste, doit, quand il y réfléchit, tenir à honneur pour les Jésuites de s'être trouvés identifiés avec la doctrine opposée à cette erreur.

Ce que M. Bernier ajoute, que « l'on se porta comme janséniste, pour n'être pas soupçonné de favoriser les casuistes relâchés, » est-il fondé en fait? Il est vrai que l'habileté du parti de Port-Royal parut merveilleusement dans la diversion qu'il sut faire si à point par la publication des *Provinciales;* mais est-ce à dire pour cela que le parti ne se grossit que de gens sérieusement effrayés de la corruption dont les Jésuites menaçaient la morale? Ces clameurs contre les casuistes étaient-elles donc de si bonne foi? M. le chanoine Bernier ne nous fera pas croire que le Coadjuteur, que tant d'hommes à bonnes fortunes, tant de femmes connues par leurs galanteries, se donnaient à la cause de Port-Royal par pur amour de l'austérité chrétienne. Le fait est que les solitaires s'arrangeaient fort de ces recrues qui fondaient solidement le parti, et qu'ils n'étaient pas exigeants. Arnauld d'Andilly sentait son homme de cour, et s'arrangeait fort d'une conquête telle que celle de la marquise de Sablé. Racine, qui connaissait le dessous des cartes, nous en a dit assez dans un jour d'épanchement. M. Bernier a lu les lettres de ce grand poëte sur les *Imaginaires*; il sait que c'est là que l'on trouve les secrets du coin du feu. « Qu'une femme fût dans le désordre, dit l'illustre élève de Port-Royal à ses anciens maîtres, qu'un homme fût dans la débauche, s'ils se disaient de vos amis, vous espériez toujours de leur salut; s'ils vous étaient peu favorables, quelque vertueux qu'ils fussent, vous appréhendiez toujours le jugement de Dieu pour eux. » Ainsi, d'après le témoignage de Racine, confirmé d'ailleurs par les mémoires du temps, on pouvait se décider pour Port-Royal et contre les Jésuites, tout en restant « une femme dans le désordre » et un homme dans « la débauche. » La mode, l'esprit d'opposition, aidaient à recruter le parti; et la crainte d'être « soupçonné de favoriser les casuistes relâchés, » n'était pas le seul mobile qui poussât la distinction du fait et du droit. M. l'abbé Bernier aurait dû ce semble, en dire, ou en laisser deviner quelque chose.

Il continue ainsi : « Que l'opinion, égarée par la calomnie, ait été injuste envers cette Compagnie, au sujet de la casuistique, c'est ce que je n'entends point discuter ici; mais il reste toujours qu'à tort ou à raison, on se rapprocha de Port-Royal pour se tenir à l'écart des Jésuites. » Cependant, puisque M. l'abbé Bernier était en train de faire justice, puisqu'il destinait son excellent article à rectifier les idées du public sur la grande controverse du dix-septième siècle, il eût été utile qu'il donnât à ses lecteurs quelques saines idées sur l'invasion, réelle ou prétendue, de la morale relâchée qui a été si souvent alléguée par la secte janséniste, et qui a même été, selon lui, son grand moyen de succès. Je crois qu'il est utile d'avoir aussi une direction sur ce point, et puisque M. Bernier n'a pas jugé à propos de la donner, je demande la permission d'ajouter quelques lignes à sa phrase. Oui, dirai-je, il y a eu des casuistes relâchés au dix-septième siècle; les condamnations d'Alexandre VII et d'Innocent XI en font foi. Parmi ces casuistes, les uns appartenaient à la Compagnie de Jésus, les autres étaient des docteurs de divers autres ordres, et même des docteurs séculiers. Dans les uns; comme dans les autres, jamais il n'y a eu l'intention d'anéantir la morale de l'Evangile; cette accusation est encore plus absurde qu'elle est abominable; mais on eu le tort de trop subtiliser sur les devoirs, et l'on vit, j'en conviens, des hommes d'une vertu éprouvée se laisser aller dans leurs livres, à des théories dangereuses qui appelaient la répression du Saint-

Siége. Peut-on empêcher l'esprit humain de s'agiter et de systématiser, et comme l'a si bien remarqué l'illustre Balmès, les recherches approndies sur la morale, au risque même de conduire certains esprits à de fausses spéculations, ne sont-elles pas un des plus nobles emplois de l'intelligence humaine? Il y a donc eu des savants qui se sont fourvoyés; mais le complot contre la morale de l'Evangile n'a eu d'existence que dans le roman des *Provinciales*. Certes, les Jésuites étaient bien en droit de dire aux Jansénistes : « Vous parlez de conspiration contre la morale, et qui donc en est coupable, si ce n'est vous? Vous employez toute votre éloquence à persuader à l'homme qu'il n'est pas libre; qu'il est constamment le jouet de la grâce et de de la concupiscence, sans pouvoir résister jamais ni à l'une, ni à l'autre : n'est-ce pas vous qui enlevez jusqu'à la notion même du devoir, puisque le devoir ne se conçoit pas sans liberté. » J'aurais aimé, je l'avoue, que M. le chanoine Bernier se fût un peu étendu sur ces considérations. Ses lecteurs y auraient gagné, et l'utilité de son article en eût été plus complète.

Il est vrai qu'il ajoute ces paroles : « Pascal fit expier cruellement aux Jésuites les excès ou les déviations de leur zèle, en leur infligeant les *Provinciales ;* et l'expiation se perperpétua comme le succès de ces immortelles satires, dont, après tout, la solidité n'est qu'apparente, et qui ont été suffisamment réfutées, quant au fond, par le petit livre intitulé : *Entretiens d'Eudoxe et de Cléandre.*» Il faut en prendre son parti, M. Bernier ne reconnaît dans le zèle des Jésuites que des *excès* et des *déviations ;* mais peu importe désormais. Ce qui est piquant, c'est de le voir reconnaître que les *Provinciales* ont été « suffisamment réfutées; » M. Bernier, qui n'est pas suspect de partialité, le juge ainsi. Comment donc était-il tout à l'heure si indécis, lorsqu'il s'agissait de se prononcer sur la morale des Jésuites ? Il avoue maintenant que les *Provinciales,* ne se soutiennent pas ; quels arguments possède-t-il donc, en dehors des *Provinciales*, pour asseoir la fameuse thèse de la conspiration des Jésuites contre la morale? Il a toujours semblé à tout le monde que les *Petites Lettres* une fois réfutées, l'accusation s'en allait en fumée; j'oserai donc, encore une fois, compléter la phrase de M. l'abbé Bernier, et je dirai : « Les Jésuites, dans les *Provinciales*, ont été calomniés; le complot qu'on leur imputait contre la morale chrétienne est donc une chimère. »

Quant aux « immortelles satires, » c'est une question littéraire qu'il ne m'appartient pas de trancher. Je conviens volontiers que les *Petites Lettres* ont eu une sérieuse influence sur la langue à l'époque où elles parurent; mais quand il m'arrive d'en lire quelqu'une, j'ai le malheur de me sentir porté à dire comme madame de Grignan : « C'est toujours la même chose. » Il est vrai que le goût de M. le chanoine Bernier est celui de madame de Sévigné et, qui mieux est, celui de Bossuet je m'incline donc devant les *immortelles* et devant ceux qui les goûtent : mais quant à l'édification que peut produire cette lecture, je me range encore, il faut bien le dire, du côté de Racine, auteur de deux lettres qui n'ont jamais fait rire les Jansénistes et que M. Bernier devrait bien recommander à ses lecteurs. Ils y trouveraient un esprit qui vaut celui de Pascal, et des remarques qui ont leur prix. Que l'on me permette d'en donner ici un petit trait ; une citation de Racine est bien faite pour délasser le lecteur : « Dites-moi, Messieurs (de Port-Royal), qu'est-ce qui se passe dans les comédies ? On y joue un valet fourbe, un bourgeois avare, un marquis extravagant, et tout ce qu'il y a dans le monde de plus digne de risée. J'avoue que le Provincial a mieux choisi ses personnages; il les a cherchés dans les couvents et dans la Sorbonne ; il introduit sur la scène tantôt des jacobins, tantôt des docteurs, et toujours des jésuites. Combien de rôles leur fait-il jouer ? tantôt il amène un jésuite bonhomme, tantôt un jésuite méchant, et toujours un jésuite ridicule. Le monde en a ri pendant quelque temps, et le plus austère janséniste aurait cru trahir la vérité que de n'en pas rire. » On conçoit que les Jansénistes aient condamné Racine à la pénitence canonique pour avoir écrit ces lignes; mais je suis assuré que M. Bernier conviendra que notre grand tragédien ne connaissait pas trop mal les *immortelles.*

Mais laissons les Jésuites, qui, après tout, sont bien en état de se défendre, s'ils le voulaient, et portons notre attention sur un autre passage de l'article de M. le chanoine Bernier. Dans ce passage, il s'agit de l'Évêque d'Angers, Henri Arnauld, frère de celui que le parti a surnommé *le Grand.* M. Bernier vient de raconter comment ce pauvre prélat eut le malheur de se prêter à l'indigne manœuvre par laquelle les quatre évêques récalcitrants dont il faisait partie, d'accord avec les chefs de la secte, trompèrent sciemment le pape Clément IX, et feignirent une soumission contre laquelle ils protestaient en même temps par écrit secret. M. Bernier vient de raconter comment le même Henri Arnauld, de retour dans son diocèse, chercha à tromper son clergé et son peuple, dans le prétendu synode de Saumur, où les lois de la bonne foi comme celles de l'orthodoxie furent indignement foulées aux pieds, et c'est après avoir enregistré ces faits honteux, que notre écrivain ajoute ces incroyables paroles ; « Il est désolant d'avoir à constater des faits qui obscurcissent la gloire, d'ailleurs si pure, d'un de nos plus grands évêques. Mais s'il a des droits bien acquis à notre reconnaissance par un épiscopat fécond en œuvres de zèle et en sages institutions, la vérité a aussi les siens, qui sont ici d'autant plus sacrés qu'ils intéressent la foi, la dignité du Saint-Siège et l'autorité de l'Église. »

Je le demande à M. le chanoine Bernier, quelle idée de tels éloges prodigués à Henri Arnauld donneront-ils à ses lecteurs sur le jansénisme et ses effets? Il l'a qualifié d'hérésie, il en a montré les rapports avec le calvinisme; or, voilà un évêque fauteur de cette erreur, un évêque qui, après avoir scandalisé l'Eglise par des mandements schismatiques, ne trouve rien de mieux à faire que de tromper le Saint-Siège par une lâche et frauduleuse souscription, et on vient de nous dire de reconnaître dans un tel évêque des vertus « apostoliques. » Y a-t-il donc des « vertus apostoliques » hors de l'Eglise : et Henri Arnauld était-il par hasard dans l'Eglise, lorsqu'il avait encouru l'excommunication sous laquelle il a vécu depuis lors, pour avoir en réalité décliné la signature du formulaire, tout en feignant de l'avoir donnée? Oui, « la foi, la dignité du Saint-Siège et l'autorité de l'Eglise » sont en jeu ici ; mais elles se réunissent pour flétrir celui qui s'est si tristement joué d'elles. Qu'importent « ses œuvres de zèle et ses sages institutions? » L'absence de la foi et de la soumission les a rendues stériles; elles ont eu pour lui leur récompense en ce monde; mais n'étant pas produites dans la foi et l'unité de l'Eglise, elles n'ont été d'aucun poids aux yeux de celui qui exige cette foi et cette unité pour reconnaître dans nos œuvres les œuvres chrétiennes et apostoliques. Ceci est vrai d'un particulier, mais à combien plus forte raison d'un évêque qui est « la lumière du monde ? » Si la lumière devient ténèbres, que deviendra l'Eglise ; et qui pourrait dire combien d'âmes ont égaré l'exemple et l'influence de Henri Arnauld, canonisé dès son vivant par le parti, et jusqu'à nos jours glorifié comme M. Bernier vient de le faire? Il appelle Henri Arnauld « un des plus grands évêques d'Angers. » Qu'en pensent au ciel les saints évêques de cette illustre Eglise qui « ont vaincu le monde par la foi, » tandis que Henri Arnauld s'est laissé vaincre par le monde et lui a sacrifié la foi ? Non, l'Eglise d'Angers n'est pas intéressée à la gloire de Henri Arnauld ; son long épiscopat a été un fléau pour elle ; car tant qu'il se prolongea, la foi, le premier des biens, fut en péril. Que j'aimerais bien mieux entendre M. Bernier glorifier la noble Faculté de théologie de sa ville, qui sut tenir tête à un pasteur infidèle, et conserver intacte, à travers toute la longue crise du jansénisme, cette pureté de doctrine que la Sorbonne lui a enviée, et qui lui donnait le droit de s'intituler « la Faculté vierge : *Virgo Facultas !* »

Si je ne craignais de trop prolonger cette revue critique de l'article de M. l'abbé Bernier, j'insisterais sur un autre alinéa dans lequel, après avoir établi que les Jansénistes défendaient « avec obstination » un livre condamné « comme hérétique ; » vantaient et propageaient à outrance « les doctrines de ce même livre ; » dirigeaient une attaque incessante « contre le dogme ; » enfin, « refusaient la soumission d'esprit et de cœur à l'Eglise enseignante ; » le respectable chanoine confesse qu'il a de la « répugnance » à flétrir ces hommes du nom de « sectaires. » J'avoue que je ne comprends pas cette logique. Vous venez de convenir que le jansénisme est une hérésie condamnée par l'Eglise ; d'autre part, vous avouez que les hommes en question ont soutenu « avec obstination » cette hérésie, et vous hésitez à les appeler hérétiques ! Alors, dites-nous quelle est la portée de votre article? Quel service aurez-vous rendu à vos lecteurs, en leur montrant la gravité de l'erreur jansénienne et la solennité des arrêts que l'Eglise a rendus contre elle, si vous leur donnez droit de conclure que les réfractaires à ces arrêts ne peuvent pas être appelés sectaires ? Il me semble que, dans ce cas, la moralité de l'article se réduirait à ceci : quand l'Eglise a condamné une doctrine comme hérétique, ceux qui persistent à la soutenir ne doivent pas être appelés hérétiques. Ceci serait nouveau dans l'Eglise ; et la logique, je le répète, aurait de la peine à retrouver la conclusion dans les prémisses. Le motif sur lequel M. le chanoine Bernier appuie son indulgence, est que ces mêmes hommes ont écrit sur d'autres matières des livres orthodoxes; et prétendons-nous par hasard que les hérétiques sur un point sont incapables de soutenir la vérité sur un autre? Il est vrai que les Jansénistes enseignaient que les vertus mêmes des infidèles étaient des péchés ; mais l'Eglise a foudroyé cette doctrine ; mais, en même temps, elle nous enseigne qu'il suffit de la négation d'un seul dogme pour faire un hérétique, fût on prêt à donner sa vie pour tous les autres. De même que nous citons Tertullien dans ses traités orthodoxes et que nous le poursuivons comme héritique dans les autres, de même aussi nous prenons de Port-Royal ce qui peut être bon et utile; mais nous anathématisons Port-Royal en tant qu'il résiste aux décisions rendues contre ses erreurs dans la foi.

En terminant, M. l'abbé Bernier reproche aux Jansénistes d'avoir « dénaturé les anciennes maximes de la Sorbonne et du clergé de France » et de s'en être fait un rempart, après les avoir faussées pour braver l'autorité de l'Eglise. Ce n'est pas ici le lieu d'entreprendre une discussion sur un point si délicat; je me bornerai à dire que les maximes gallicanes que désigne ici M. Bernier n'étaient pas des maximes « anciennes, » ni dans la Sorbonne, ni dans le clergé de France. Il ne serait pas difficile de prouver par les faits qu'elles remontent assez peu haut, et qu'il fut un temps où la Sorbonne et le clergé de France soutenaient avec tout le reste de l'Eglise les maximes romaines. Quant à ce qui est du clergé, j'ai cité plus haut les paroles de la lettre de l'assemblée de 1653 à Innocent X : c'est assez près de nous. Clément XI, dans son courageux Bref à l'assemblée de 1703, attribuait le succès et la permanence du jansénisme en France à

ces mêmes maximes que préconise M. Bernier ; je crois que, à part l'autorité du pontife, qui suffit bien à elle seule, les faits sont venus prouver combien son assertion était fondée. Partout où régnaient les doctrines romaines, le jansénisme n'a pu réussir ; chez nous il est devenu redoutable, parce que nos maximes modernes et non anciennes lui fournissaient un prétexte pour la résistance, et que nul n'osait alors articuler un mot pour réclamer le vrai remède. J'aurais beaucoup à ajouter ; mais j'aime mieux conclure, en bénissant Dieu qui protège la France de ce qu'il a daigné, en lui donnant le Concordat de 1801, renouveler en elle les véritables anciennes maximes, et rendre familier à tous nos frères cet axiome emprunté à saint Augustin : « Rome a parlé, la cause est finie. »

§ VI

ÉTAT DE L'ALLEMAGNE. GUERRE DE TRENTE ANS. PAIX DE WESTPHALIE. CONVERSIONS DE PROTESTANTS.

Cette branche notable du genre humain, naturellement si religieuse, unie et vivifiée par la foi catholique, aurait pu facilement acclimater la civilisation chrétienne parmi les peuples du Nord et de l'Orient, et contribuer ainsi puissamment à réunir toutes les branches de la famille humaine dans l'unité divine de la même foi, de la même espérance et de la même charité. Au lieu de cette œuvre glorieuse, nous l'avons vue en commencer et poursuivre une toute contraire : briser sa propre unité nationale et religieuse, pour briser et morceler de même toute l'humanité. Au lieu d'une Allemagne, nous avons vu deux Allemagnes hostiles : l'Allemagne catholique fidèle à elle-même et à la foi de ses pères ; l'Allemagne apostale, reniant son nom et sa foi paternelle de catholique, pour prendre le nom et les opinions d'un moine défroqué et marié. Nous avons vu cette Allemagne monacale se diviser en luthérienne, du nom de ce moine apostat, et en zwinglienne ou calviniste, de Zwingle, curé apostat de Suisse, ou de Calvin, curé apostat et fugitif de France. Nous avons vu ces deux Allemagnes protestantes, vers la fin du seizième siècle, protester l'une contre l'autre avec plus de violence que contre l'Allemagne catholique, s'anathématiser, se poursuivre, se torturer réciproquement, avec plus de barbarie que n'en montrèrent plus tard les bourreaux de la Révolution française.

Cette division de l'Allemagne protestante ne cessa point au commencement du dix-septième siècle. Au contraire, les calvinistes de Hollande se divisèrent encore entre eux, et cela jusqu'à s'anathématiser et se tuer les uns les autres. Nous avons vu que Calvin détruisait le livre arbitre de l'homme, faisait Dieu auteur du péché, et soutenait que la foi justifiante ne se perdait point au milieu des plus grands crimes. Avec le temps, quelques calvinistes eurent horreur de ces excès, et revinrent à des opinions plus modérées, qui se rapprochaient de la doctrine catholique. Leur principal docteur fut Jacques Arminius, ministre d'Amsterdam, puis professeur à l'académie de Leyde : de là, ces calvinistes modérés furent appelés Arminiens et aussi Remontrants, d'une remontrance où ils demandaient la liberté pour leurs opinions et pour celles de tout le monde. Dans leur nombre, on distinguait Barneveldt, grand pensionnaire ou premier magistrat civil de la Hollande ; Hogerbets, magistrat de Leyde, et le savant Grotius syndic de Rotterdam. Les calvinistes rigides formèrent contre eux un parti nombreux et formidable : leur principal docteur était François Gomar, professeur de théologie à Leyde : de là le nom de Gomaristes et aussi de Contre-Remontrants. Ils soutenaient les impiétés et les blasphèmes de Calvin dans toute leur crudité. Une lutte s'ensuivit entre les deux partis qui faillit dégénérer en guerre civile. Les Gomaristes avaient pour eux Maurice de Nassau, stathouder ou capitaine général de la Hollande, qui trouvait leur doctrine plus propre à seconder son ambition militaire. Tout d'un coup, l'an 1617, il fait arrêter et mettre en jugement Barneveldt, Hogerbets et Grotius : le premier eut la tête tranchée, le 13 mai, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir été le principal fondateur de la nouvelle république ; les deux autres furent condamnés à une prison perpétuelle.

Après ces arguments à coups de hache et par la main du bourreau, les Gomaristes s'assemblèrent en synode à Dordrecht, le 14 novembre 1618, y condamnèrent les Arminiens, et confirmèrent tous les blasphèmes de Calvin entre autres que Dieu réprouve les pécheurs par un décret absolu et immuable, indépendamment de leur impénitence prévue ; que Dieu ne veut pas sincèrement le salut de tous les hommes ; que Jésus-Christ est mort pour les seuls prédestinés ; qu'à eux seuls il donne la foi justifiante ; qu'elle est inamissible pour eux malgré tous les crimes, et qu'on ne peut résister à la grâce. Enfin, les Gomaristes exilèrent les prédicants des Arminiens, destituèrent leurs savants, et dispersèrent leur assemblée par la violence et avec effusion de sang (1).

Au synode de Dordrecht avaient assisté les députés calvinistes de plusieurs pays, notamment du Palatinat, de la Hesse, des Suisses et

(1) Menzel. t. VI, p. 123 et seqq. Bossuet, *Variat.* l. XIV.

de Genève. Les décisions du synode hollandais exaspérèrent les théologiens luthériens d'Allemagne ; ils traitaient de blasphème la doctrine de Calvin, et de tyran le Dieu des calvinistes, qui condamne les hommes pour le mal qu'il opère lui-même en eux, et qu'ils n'ont pu éviter. Mais comme l'observe fort judicieusement le protestant Menzel, les docteurs luthériens avaient tort de traiter les calvinistes avec tant de rigueur, puisque Luther commença par les mêmes blasphèmes, et qu'il ne les révoqua jamais (1). La réflexion est bonne : les luthériens ne la firent ni avant ni après. Ainsi l'astronome Kepler, étant professeur à Linz, fut exclu de la communion par le pasteur luthérien, parce qu'il refusait d'anathématiser les calvinistes. Ayant réclamé auprès du consistoire luthérien de Stuttgard, il reçut pour décision qu'il devait s'en rapporter à l'autorité de l'Eglise (2). Ils ne voyaient pas, ces bons docteurs, que c'était condamner tout le luthéranisme, dont le principe est de s'en rapporter à soi-même, et non pas à l'Eglise de Dieu, toujours subsistante. Il était dangereux pour un prédicant luthérien de parler de vertu et de bonnes œuvres, et d'exhorter ses auditeurs à faire le bien, comme s'ils y pouvaient quelque chose : c'était se rendre suspect, et s'exposer à des persécutions (3).

L'électeur luthérien de Brandebourg, Jean Sigismond, s'étant déclaré calviniste ou réformé, l'an 1613, excita le mécontentement des prédicants et autres luthériens, tant du Brandebourg, dont la capitale est Berlin, que de la Prusse dont la capitale est Kœnigsberg : on prêcha contre lui et contre sa profession de foi dans les chaires ; il y eut même un soulèvement à Berlin au mois d'avril 1615 ; on lui reprochait, comme une apostasie, d'avoir quitté le luthéranisme pour le calvinisme : tout cela, bien à tort ; car, comme il en fit l'observation, si son grand-père Joachim II et son frère Jean, malgré le serment qu'ils avaient fait à leur père Joachim Ier, de demeurer fidèles à la foi catholique, ont pu se faire luthériens, pourquoi lui-même, malgré son serment de demeurer luthérien, ne pouvait-il pas se faire calviniste ? D'ailleurs le principe fondamental du protestantisme n'est-il point que chacun n'a d'autre règle de foi que son propre jugement ? Enfin, autre inconséquence, les protestants reconnaissaient à chaque souverain le droit de réformer la coyance de ses sujets sur la sienne : plus d'un souverain protestant avait ainsi contraint ses sujets catholiques à s'expatrier, ou à renier la foi de leurs pères. Ce que l'on approuvait dans les autres, pourquoi le refuserait on au souverain du Brandebourg ? Cependant il voulait bien ne pas user de son droit, mais se contenter de pratiquer son culte dans l'intérieur du palais. Il y eut bien de la peine, sa propre femme s'étant mise contre lui : il indiqua un colloque à Berlin pour ouïr les remontrances, mais sans succès ; il punit ou réprimanda quelques prédicants, et mourut prématurément en 1619, âgé de quarante-huit ans, après avoir remis le gouvernement à son fils Georges-Guillaume, qui, quoique calviniste lui-même, prît un catholique pour principal ministre, le comte Adam de Schwartzenberg, que les luthériens voyaient plus volontiers à la tête du gouvernement qu'un calviniste ou réformé (4).

Nous avons vu dans l'Eglise catholique comment, d'après les décrets du concile de Trente, s'établirent les séminaires pour l'éducation du clergé, sous la direction des saints Charles Borromée, François de Sales, Vincent de Paul : quelle activité déployaient les souverains Pontifes pour employer des missionnaires apostoliques jusqu'aux extrémités de la terre. Les mouvements du protestantisme, observe le protestant Menzel, n'avaient point pour but de propager la foi ni les mœurs, mais de s'assujettir à soi-même les dogmes, d'en tirer des formules magiques, dans un latin particulier, entendu des initiés seuls, afin de dominer sur son propre parti, et triompher du parti contraire. Les écoles et les académies étaient moins calculées pour former des pasteurs et des consolateurs chrétiens du peuple que pour maintenir et satisfaire une corporation théologique qui n'avait d'autre fin qu'elle-même, ou certains intérêts politiques du temps. Les colléges où l'on occupait six ou sept ans les futurs ecclésiastiques à développer la doctrine traditionnelle de l'Eglise luthérienne, à résoudre les questions captieuses, à réfuter tous les systèmes et propositions contraires, ces colléges étaient les résidences d'une férocité et les asiles d'un libertinage dont s'éloignait avec effroi la sensibilité morale, non moins que le sentiment vulgaire des convenances. Et dans les écoles et dans les universités allemandes, les anciens étudiants obligeaient les nouveaux à porter des habits déguenillés ; ils leur remplissaient la bouche avec de la bouillie faite de boue et de morceaux de pots cassés, les contraignaient à leur nettoyer leurs souliers et leurs bottes, et, pour salaire, à imiter l'aboiement des chiens, le miaulement des chats, et à lécher leurs crachats sous la table. Les princes eurent beau proscrire ces mœurs de sauvages, tant par des ordonnances générales de la diète que par des édits particuliers, elles n'en continuèrent pas moins. Plus d'un nourrisson des muses dut subir l'initiation suivante : Le nettoyeur d'écritoires, ayant un chaudron pour plat à barbe, une brique pour savon, le rasait ou plutôt l'écorchait avec une vieille épée rouillée, en guise de rasoir : ou bien on le polissait sur une meule, et on lui enfonçait un grand entonnoir dans les oreilles. Les futurs pasteurs des âmes, les futurs prédicateurs de l'Evangile couraient les rues avec de longues armes meurtrières, le bas du corps

(1) Menzel, t. VI, p. 125. — (2) *Ibid.*, p. 10-13. — (3) *Ibid.*, p. 13. — (4) *Ibid.*, c. XVIII.

indécemment débraillé, avaient leur gîte habituel dans les tavernes, se chamaillaient dans des duels, et les quatre nations de Leipsick se livraient des combats en forme. C'est ainsi que le protestant Menzel nous dépeint les mœurs des séminaristes protestants, d'après les historiens et les ordonnances authentiques de l'époque (1).

Un mandement du recteur et des professeurs d'Iéna, 2 juillet 1661, contient encore quelque chose de pire. Parmi ce que les jeunes étudiants avaient à souffrir des vieux, on y voit qu'ils étaient outragés, maltraités de coups, dépouillés de leur argent, de leurs livres et de leurs habits, contraints à toute sorte de services abjects, souvent honteux, comme de vrais esclaves. Ceux qui avaient ainsi reçu l'absolution traitaient d'une manière semblable les nouveaux venus, non-seulement en secret et hors des villes, mais publiquement, dans les rues et les places, même dans les temples, pendant la prédication et le service divin, les bafouant, les tiraillant, leur donnant des chiquenaudes et des soufflets. Et pour que nul ne pût échapper à ces outrages, ils avaient assigné un certain endroit du temple où tous les nouveaux arrivants devaient se laisser installer, avec de belles cérémonies de ce genre. De là, pendant tout le service divin, des courses, des bavardages, des murmures, des risées, des cris, des disputes qui faisaient pitié. D'honnêtes gens exhortaient-ils ces libertins à respecter la maison de Dieu, ils n'en recevaient que des insultes (2).

Telles étaient, au dix-septième siècle, les mœurs des futurs pasteurs de la Saxe luthérienne, d'après le témoignage authentique que leur rendent le recteur et les professeurs de l'université luthérienne d'Iéna; sur quoi il est facile de s'imaginer quelles étaient et devaient être les mœurs du peuple.

Un ministre luthérien de l'époque, Jean Valentin André, déplore la démoralisation de ses confrères. On ne regardait la théologie, ainsi que la logique et la rhétorique, que comme une science propre à se faire un nom. On aimait beaucoup mieux rabaisser le prix des bonnes œuvres que de faire des bonnes œuvres. Quiconque s'efforçait de mener une bonne vie était flétri du nom d'enthousiaste, schwenkfeldien, d'anabaptiste : dès lors le peuple le regardait comme un athée, un hérétique, un hypocrite, un suppôt du diable (3). Un cordonnier de Goerlitz, en Saxe, Jacob Boehm, entreprit de remédier à tant de mal par des écrits. Il avait du zèle, de la piété, et un certain talent pour écrire : s'il eût été catholique et sous la direction d'un Vincent de Paul, il aurait pu faire grand bien ; mais protestant, n'ayant d'autre règle que soi-même, il mêla de prétendues révélations et les rêveries de l'alchimie à des choses d'ailleurs bonnes : ce qui augmenta la confusion. Des pasteurs luthériens prêchèrent contre lui, et il mourut en 1624 (4).

Un autre homme du même caractère se posa plus tard comme réformateur de la réforme, et n'y réussit pas mieux : Spener, né l'an 1635 à Ribeauviller en Alsace, et mort à Berlin l'an 1705, après avoir été employé successivement comme prédicant ou comme professeur à Strasbourg, à Francfort, à Dresde, et finalement à Berlin. Comme Jacob Boehm, il avait le zèle de la piété, mais sans la règle directive que Dieu nous a donnée dans son Eglise : De là, dans ses écrits, plus d'une rêverie, entre autres celle des millénaires. Comme Jacques Boehm, il entreprit de réformer l'enseignement de la théologie luthérienne, et de la ramener de l'esprit de dispute à l'esprit de piété; mais, après bien des efforts, des travaux, des contradictions pour réformer la réforme, il ne réussit qu'à former un secte de plus, celle des Piétistes qui subsiste encore, et qui n'a fait qu'augmenter la confusion dans le protestantisme (5).

Le dévergondage des écoles protestantes, la démoralisation irremédiable des pasteurs et des peuples protestants produisirent un heureux effet sur quelques individus. Ce hideux spectacle les ayant remplis de dégoûts, ils en cherchèrent le remède, et le trouvèrent dans l'Eglise catholique. Là, notamment en Espagne et en Italie, florissaient tout ensemble la science, la piété, la littérature, les beaux-arts et la politesse. Le protestant Menzel met de ce nombre l'historien Laurent Surius, né à Lubeck, et que déjà nous avons appris à connaître et à aimer sous le froc de chartreux. La plupart des auteurs disent, en effet, que ses parents avaient embrassé la réforme de Luther; mais Hartzheim, dans sa *Bibliothèque de Cologne*, dit qu'il fut élevé dans les principes de l'Eglise catholique, que son père ne cessa jamais de professer. Juste Lipse, célèbre philologue et savant polygraphe, né l'an 1547 à Isque, village à égale distance entre Bruxelles et Louvain, et mort en cette dernière ville l'an 1606, enseigna la littérature et l'histoire, avec les plus grands applaudissements, dans les plus célèbres universités des Pays-Bas et de l'Allemagne. Professeur à Iéna, puis à Leyde, il se montra luthérien dans la première de ces villes, et calviniste dans la seconde; mais, en 1591, il eut le bonheur de se réconcilier avec l'Eglise catholique, à Mayence, par le ministère des Jésuites, et de donner des preuves de sa foi, jusqu'à sa mort, par divers écrits. Gaspard Schopp, en latin Scioppius, latiniste d'une prodigieuse érudition et fécondité, mais qui se nuisit beaucoup par son caractère satirique, naquit dans le Palatinat l'an 1576, abjura le calvinisme vers la fin du seizième siècle, et publia contre les protestants une foule de livres qui lui attirè-

(1) Menzel, t. VI, p. 6-10; t. VIII, p. 155. — (2) *Ibid.*, t. VIII, p. 155 et 156, note. — (3) *Ibid.*, t. VI, p. 6-10. — (4) *Ibid.*, p. 25. — (5) *Biog. univ.*, t. XLIII, Spener.

rent toute sorte de faveurs et de distinctions de la part des Papes, des rois d'Espagne et de l'archiduc Ferdinand de Gratz. Il mourut à Padoue l'an 1649.

Aux savants du dix-septième siècle qui revinrent du protestantisme à l'Eglise catholique, appartiennent encore Gaspard Uhlenberg de Lippstadt, qui traduisit en allemand la Vulgate sur la correction sixtine ; Josse Coccius de Bielefeld; Barthold Nihusius de Wolpe, dans le Brunswick; Ulric Hunnius, fils du célèbre luthérien Egidius Hunnius, à Wittemberg; Fabius Quadrantius; Eberhard Neidhardt, et Vitus Eberman (1).

Nous avons vu le Palatinat, une fois apostat de la foi de ses pères, passer successivement, comme un girouette, du luthéranisme au calvinisme, du calvinisme au luthéranisme, suivant le vent de la cour, l'ordre de l'électeur palatin. En 1613, ce pays apprit le retour inattendu d'un membre de la famille régnante à la foi catholique. Le comte palatin de Neubourg, Wolfgang Guillaume, étant sur le point d'épouser une princesse de Bavière, la sœur du duc Maximilien, étudia sérieusement la foi de l'Eglise universelle, et dans des livres et dans des conférences orales, en reconnut la vérité, l'embrassa d'abord secrètement, pour ne pas accabler son vieux père luthérien par cette nouvelle subite, mais l'y préparer avec ménagement. En effet, le vingt-cinq mai 1614, il se déclara publiquement catholique à Dusseldorf, après avoir instruit son père du fait et des motifs de sa conversion, avec les vœux les plus ardents pour que Dieu lui fît la grâce de faire de même. Le père mit vainement tout en œuvre pour faire repentir son fils, et mourut au mois d'août de la même année 1614. La foi du comte Guillaume fut mise à une autre épreuve. En 1621, son confesseur, qui pourtant était un Jésuite, le quitta pour se faire luthérien et prendre femme. Le prince ne persévéra pas moins avec zèle, sans molester ses sujets luthériens et calvinistes, mais en exigeant la tolérance pour les catholiques. Il fut ainsi, dans la dynastie palatine, la tige de la branche catholique de Neubourg (2).

Un autre jeune prince avait donné le premier l'exemple aux personnes de son rang de revenir des nouveautés protestantes à l'ancienne Eglise : c'était le malgrave Jacob de Baden Dourlac. Ses qualités éminentes, ses talents et la haute influence qu'il s'était acquise de bonne heure dans les affaires publiques lui promettaient une carrière brillante. Ses liaisons avec des princes catholiques, surtout son intimité avec son savant médecin, qui du luthéranisme avait passé au calvinisme, et du calvinisme à l'Eglise universelle, inspirèrent au margrave des doutes sur la légitimité du culte protestant. Toutefois, pour ne point agir à la légère dans une affaire aussi grave, il procura, au mois de novembre 1589, une conférence religieuse à Bade, entre trois théologiens wurtembergeois d'une part, et Pistorius, Zéhender, prédicateur de la cour badoise, et quelques prêtres catholiques d'autre part. André, l'un des théologiens wurtembergeois, et le médecin Pistorius ouvrirent la conférence, sous la présidence alternative du duc Frédéric de Wurtemberg et du margrave, par une dispute sur le caractère de la véritable Eglise. Mais le margrave leva le colloque à la troisième séance, parce que les parties entrèrent, sur la forme de leurs arguments, dans une contestation qui ne laissait prévoir aucune fin, et ne promettait aucun résultat pour le but du margrave, de savoir au juste ce que c'est que l'Eglise. Cette non-réussite n'empêcha pas le prince de réunir l'année suivante, plusieurs théologiens catholiques et protestants à Emmending, dans le comté de Hochberg, pour leur faire discuter cette question, si l'Eglise est constamment visible, et où elle était avant Luther : toutefois, Pistorius ne devait pas y prendre part. Maître Pappus, de Strasbourg, portait la parole pour les protestants. La question fut examinée sous toutes les faces pendant quatre jours, en sept séances, sans que les orateurs pussent s'accorder. Quelques semaines après ce colloque, le margrave se réunit formellement à l'Eglise, en faisant sa profession de foi dans le monastère cistercien de Tennebach, près Fribourg, en présence de plusieurs prélats et théologiens catholiques, entre les mains du Jésuite Busée. Zehender, prédicateur de la cour, suivit son exemple. C'était le premier exemple d'un prince né dans le protestantisme qui revenait si solennellement à l'Eglise catholique. C'était la première fois que le principe de la pacification religieuse, qui faisait dépendre de la volonté du souverain la croyance des sujets, allait se tourner contre un pays protestant et son clergé. Les fauteurs de la réformation en avaient profité pour abolir dans leurs domaines l'ancien culte, qui leur déplaisait, et pour refuser la tolérance à ceux qui y demeuraient constamment fidèles. Le margrave de Bade procéda de la même manière, et avec le même droit, contre le nouveau culte, qui lui était devenu odieux. Il en congédia les ministres, en leur conservant leur traitement pendant trois mois encore ; ce qui, observe le protestant Menzel, était peu, mais toujours beaucoup plus que n'avaient à espérer alors les ministres arbitraitement disgraciés par les princes de leur communion. Il pria le cardinal André d'Autriche, évêque de Constance, d'envoyer son évêque suffragant pour dédier de nouveau les églises rendues à l'ancien culte. La solennité devait commencer, le huitième d'août, par l'église de la

(1) Menzel, t. VI, p. 16. *Galerie des personnes les plus célèbres qui revinrent de l'église évangélique à l'Eglise catholique, pendant les siècles* 16, 17 et 18 publiée par Philippe Von Ammon. Erlangen. 1833 (en allemand). — (2) *Ibid.*, t. IV, p. 65 et seqq.

cour, à Emmending. Les princes de Bavière, grandement réjouis de cette conversion, avaient envoyé des ornements et des reliques On avait fait de grands préparatifs pour cet heureux jour, lorsqu'on apprit que le margrave était tombé dangereusement malade. Il prit néanmoins sur lui d'assister à la cérémonie. Quelques jours après, la maladie ne laissa plus d'espoir. Alors il dit à un de ses serviteurs qui était demeuré protestant; Mon cher, prends exemple sur moi, ne délibère pas si longtemps, viens bientôt. Vois comme Dieu me punit avec cette maladie temporelle, de ce que j'ai tardé si longtemps, et que je n'ai pas confessé mon christianisme aussitôt dès le commencement. Cet excellent prince rendit son âme à Dieu le dix-sept août 1590 (1). Nous ne doutons pas que ce qu'il n'a pu faire sur la terre, il n'y ait contribué du haut du ciel : de ramener à la vraie foi catholique la grande majorité du peuple de Bade, et de l'y maintenir jusqu'à nos jours, malgré des obstacles de plus d'un genre.

Dans le volume précédent, nous avons vu deux princes amis, tous deux élèves des Jésuites, Maximilien de Bavière et Ferdinand d'Autriche, honorer la vraie foi par leurs talents et leurs vertus, et la rétablir glorieusement dans leurs domaines. Ce que Ferdinand a fait, comme archiduc, en Styrie, en Carinthie et le Craïn, il le fera, comme roi et comme empereur, dans l'Autriche, dans la Bohême et dans ses autres principautés héréditaires.

Nous avons vu l'empereur Rodolphe II, occupé avec Tycho-Brahé et Kepler à contempler les astres, oublier les affaires de l'empire. Son frère Mathias en profita pour le contraindre à lui céder la Hongrie, l'Autriche la Moravie et la Bohême. Cette conduite si peu fraternelle ne lui porta point bonheur. A la vérité, son frère étant mort le vingt janvier 1612, il fut élu empereur à l'unanimité ; mais c'est que les électeurs ne trouvaient pas d'autre candidat. Encore lui imposèrent-ils pour condition, qu'il ne donnerait d'emploi à aucun étranger, ni même à aucun Allemand qui ne fût de haute naissance. Prenant l'unanimité de son élection pour un signe de dévouement à sa personne, il se flatta de diriger à son gré la diète de 1613, et d'en obtenir facilement l'assistance nécessaire pour faire la guerre aux Turcs et réformer les abus de l'empire. Il y fut bien trompé. La ligue ou *l'union* protestante, qui prit alors le nom de princes *correspondants*, et se composait principalement de calvinistes, refusa tout concours aux mesures à prendre contre les Turcs et pour rétablir une bonne justice dans l'empire, si on n'accordait aux protestants de nouvelles concessions : la principale était que, dans les diètes et les tribunaux de l'empire, on ne s'en rapporterait plus à la majorité des voix ; en d'autres termes, qu'on ne reconnaîtrait plus la base antique de l'empire allemand, ainsi que de toute société humaine, mais qu'on lui donnerait pour fondement le principe même des révolutions et de l'anarchie. Au vrai, la ligue protestante était le parti révolutionnaire et anarchiste, dont les révolutionnaires et les anarchistes plus modernes ne sont que les enfants et successeurs naturels. La ligue protestante réclamait une autre concession non moins grave, l'abolition du droit de réserve. Voici ce que c'était. Dans les pacifications de Passau et d'Augsbourg, sous Charles-Quint, entre les catholiques et les luthériens ou protestants d'Augsbourg, il fut convenu que chaque parti resterait en possession de ce qu'il occupait *alors*; mais on y ajouta cette clause ou *réserve* formelle : que les protestants n'envahiraient pas davantage ce que les catholiques possédaient *encore*, et que si désormais un prélat ou bénéficier catholique passait au protestantisme, il perdrait par là même tout droit aux priviléges et biens de sa prélature. Or, contrairement à cette clause ou réserve, les protestants avaient confisqué sur les catholiques plus d'un évêché, plus d'une abbaye, plus d'un bénéfice depuis la pacification d'Augsbourg. Ils s'y prenaient ordinairement de la manière suivante ; ils faisaient élire archevêque, évêque, abbé, prévot un de leurs fils, qui faisait semblant ou non d'être catholique, et qui, après quelque temps, se déclarait luthérien ou calviniste, avec partie ou totalité de son chapitre. D'après la clause ou *réserve* de la pacification, la prélature et ses biens devaient retourner aux catholiques. Voilà pourquoi la ligue protestante demandait l'abolition de ce droit de *réserve* : il est naturel à un voleur de n'aimer pas l'obligation de restituer. En un mot, ces honnêtes princes de la réforme réclamaient pour eux le droit, non-seulement de garder ce qu'ils avaient volé avant la pacification d'Augsbourg, mais encore de voler sans *réserve* ni terme. Les communistes modernes, les larrons de toute espèce ne demandent que cela.

Encore la pacification d'Augsbourg n'avait-elle stipulé qu'en faveur des protestants de la confession d'Augsbourg, et non des calvinistes ou autres sectes nouvelles. Ces derniers n'avaient donc aucun droit, même apparent, de garder ce qu'ils avaient volé avant cette époque. Aussi la ligue protestante de 1613 dont le chef était l'électeur calviniste du Palatinat, avait-elle la prudence de suppléer au droit par des alliances avec les puissances étrangères, avec les révolutionnaires de tous les pays, avec tous les ennemis de l'empire, même avec les Turcs. C'est de là que nous verrons sortir la guerre néfaste de Trente ans.

La ligue catholique, qu'on appelerait aujourd'hui politiquement le parti conservateur, avait pour chef le duc Maximilien de Bavière. On vit même y accéder, en 1613, les princes

(1) Menzel, t. V, c. XXI.

luthériens de Saxe et de Darmstadt, par attachement pour la maison d'Autriche et pour la conservation de l'empire, contre les menées révolutionnaires des calvinistes. Cette ligue des conservateurs, qui formait la grande majorité dans la diète générale, accorda donc à l'empereur un subside contre les Turcs ; mais les catholiques formulèrent en même temps leurs griefs. Le principal était contre les calvinistes et les sectes nouvelles qui pullulaient de jour en jour : la pacification d'Augsbourg n'était que pour les protestants de la confession d'Augsbourg, avec lesquels il serait facile de s'entendre; mais ces sectes nouvelles, qui n'avaient aucun droit à la pacification, la ruinaient, ainsi que l'unité de l'empire, par leurs prétentions révolutionnaires de ne se soumettre plus à la majorité des voix à la diète, de ne vouloir reconnaître aucun tribunal au sujet de leurs empiètements sur les catholiques. L'empereur Mathias, qui s'était flatté de dissoudre les deux ligues l'une par l'autre, se vit bien loin de son compte: les griefs des catholiques ne furent pas même mis en délibération ; et il termina mesquinement la diète, qu'il avait ouverte avec éclat(1).

Il n'avait pas mieux réussi avec les diètes particulières des principautés autrichiennes : les protestants, s'y voyant en majorité, lui avaient imposé des conditions préjudiciables. Au lieu de pousser la guerre contre les Turcs, il renouvela la trêve avec eux pour vingt ans. Mathias était avancé en âge, ainsi que ses deux frères Albert et Maximilien ; ni l'un ni l'autre n'avait d'enfants: il importait toutefois bien fort à la maison d'Autriche de ne pas laisser échapper la couronne impériale pour la voir passer peut-être sur une tête protestante. Ils jetèrent donc les yeux sur leur cousin, l'archiduc Ferdinand, que nous avons vu rétablir si complètement le catholicisme dans ses principautés héréditaires de Styrie et de Carinthie. Albert et Mazimilien lui cédèrent leurs droits, ainsi que Philippe III d'Espagne. Mathias se rendit avec Ferdinand à Prague, l'y proposa pour roi dans une diète du mois de juin 1617 : le comte de Thorn fit quelque opposition, mais elle n'eut point de suite : Ferdinand fut agréé roi, même par les plus considérables d'entre les protestants, proclamé en cette qualité le 9 juin et couronné le 26. Il fut pareillement reconnu roi de Hongrie le 1er juillet de l'année suivante. Il y eut plus; aussitôt après son couronnement à Prague comme le roi de Bohême, il accompagna l'empereur Mathias à Dresde, où l'électeur luthérien les reçut avec les plus grands honneurs, les retint au milieu des fêtes, et leur témoigna la plus cordiale amitié : il promit dès lors sa voix à Ferdinand pour la couronne impériale.

Cette intimité politique entre les cours d'Autriche et de Dresde fut bientôt suivie du contraste le plus choquant. C'était l'année 1617, la centième après le commencement du luthéranisme en Saxe. Aussitôt après le départ de l'empereur, l'électeur Jean George publia une espèce de mandement pastoral pour faire célébrer, le 31 octobre et le 1er novembre 1617, le jubilé séculaire de la réformation. — « Attendu que la lumière du saint Évangile a brillé cent ans radieuse sur notre électorat et nos domaines, et que le Très-Haut l'a conservée gracieusement contre toute la fureur et la rage de l'ennemi infernal et de ses suppôts. » En conformité de ce mandement, dit le protestant Menzel, les théologues de la Saxe électorale adressèrent une circulaire à tous les théologues et professeurs du pur Évangile, tant de la nation allemande que des autres royaumes, pays et provinces, comme une nouvelle mèche pour entretenir, telle qu'une étincelle sous la cendre, la fureur des partis que les discordes religieuses avaient implantée dans l'esprit du peuple. « Le grand Dieu du ciel, disaient les théologues saxons, a donné succès à la glorieuse entreprise de son saint organe, messire docteur Martin Luther; par son inénarrable miséricorde, il a dissipé les ténèbres papistiques, et fait reluire sur nous le soleil de justice, de telle sorte que les vieilles idolâtries, blasphèmes, erreurs et abominations de l'*enténébré* papisme ont entièrement disparu et été exterminées dans beaucoup de royaumes, dominations, principautés et terres. Non-seulement le commencement de cette œuvre a répondu aux vœux et aux gémissements de l'Église chrétienne mais à cette heure encore, après cent ans accomplis, d'innombrables brebis du Christ ont été nourries de ce salutaire pâturage de la parole divine ; même elles ont été efficacement et puissamment protégées par le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, contre les hostiles incursions des énormes loups ravisseurs, le Pape et ses partisans. L'ennemi de Dieu et des hommes, le vieux serpent, a beau en frémir de colère; l'antechrist romain a beau, de rage, se couper la langue avec les dents, nous menacer tant qu'il voudra de toute sorte de malheur, d'anathèmes, d'excommunication, de guerre, de désolation et d'incendie : si nous mettons notre confiance au Seigneur, notre Dieu, que pourra nous faire cette bulle d'eau, cet homme de rien, anéanti par la parole de Dieu ? »

On prêcha selon l'esprit de cette circulaire, à la solennité même, plusieurs jours de suite, dans tous les temples protestants des villes et des campagnes : dans les universités de la Saxe on disputa dans le même esprit une semaine entière, et on travailla profondément le levain de la vieille haine. Les princes et les magistrats favorables au calvinisme ne voulurent pas rester en arrière des luthériens, et ordonnèrent des fêtes semblables. A Heidelberg, on soutint, le 1er novembre, la thèse suivante : Quiconque veut être sauvé, doit

(1) Menzel, t. VI, c. III.

fuir avant tout le papisme romain. Le lendemain, on prononça un discours sur le malheur des églises qui gémissaient sous le papisme, et sur le bonheur de celles qui en étaient délivrées (1)

Presque dans le même temps, savoir, 10 novembre 1617, les catholiques commencèrent par la prière, les mortifications et les bonnes œuvres, l'année du jubilé accordé par Paul V. Tant la bulle pontificale du 12 juin que le mandement de l'archevêque de Mayence pour la prière se bornaient à un tableau général de la corruption qui dominait dans toute la chrétienté, sans faire une mention particulière de la division qui avait déchiré l'Eglise, ni des suites qu'elle avait entraînées. Cette remarque est du protestant Menzel. Il ajoute que le ton de l'encyclique pontificale était incontestablement plus modéré que celui de l'électeur et de ses théologues. Le Pape manifestait une douloureuse inquiétude que Dieu ne punit par de grandes calamités les péchés de la génération présente : les théologues protestants s'épuisaient, au contraire, en panégyriques sur les prospérités et bénédictions que ne cessait d'attirer sur l'Allemagne le nouveau culte. L'événement ne tarda pas à faire voir qui avait été meilleur prophète; car, peu après, éclata cette guerre funeste, qui, pendant trente ans, couvrit toute l'Allemagne de sang et de ruines.

En attendant, c'était une contradiction choquante dans l'électeur de Saxe, de déclamer et de faire déclamer publiquement et de la manière la plus outrageuse contre l'Eglise romaine et ses suppôts, et de professer en même temps l'amitié politique la plus intime pour les principaux membres ou suppôts de cette Eglise. Cette contradiction ne corrompit pas moins le caractère de la langue et du style qu'elle n'embrouilla les idées du peuple. Pour concilier, du moins en apparence, deux choses inconciliables, l'amitié politique et la haine religieuse envers les mêmes personnes, on eut recours à un incommensurable verbiage. Le protestant Menzel parle d'une phrase diplomatique qui remplit à elle seule plusieurs pages in-folio. De là, ces pensées et ces expressions entortillées qui imprimèrent aux écrits des Allemands du dix-septième siècle le cachet de la prolixité, de la bassesse et de la surcharge, et qui complétèrent la barbarie que la scholastique polémique des théologiens avait commencée dans le dernier tiers du seizième siècle (2). D'après ces observations de l'historien protestant, les défauts qu'on reproche à la langue et à la littérature allemandes seraient un péché originel qu'elle a hérité de la réforme luthérienne.

Pendant que l'électeur luthérien de Saxe se montrait l'ami politique et l'ennemi ecclésiastique de la maison d'Autriche, l'électeur calviniste du Palatinat, Frédéric V, se posait le chef de la ligue ou union protestante, faisait formellement alliance avec la nouvelle république des Pays-Bas, sollicitait l'alliance de l'Angleterre, dont le roi Jacques Ier lui donna effectivement sa fille en 1618. L'Angleterre et la Hollande, observe Menzel, étaient alors les naturels représentants de cet esprit du monde, de cet esprit du nouveau siècle qui ne voit que les intérêts matériels : les partisans du calvinisme se sentaient plus attirés de ce côté que du côté de Ratisbonne et de Vienne par les vieilles obligations envers l'empire. Le luthéranisme était effrayé de l'esprit d'innovation, l'esprit originel de la réforme, et par la peur de sa propre ombre, il avait été amené à s'arrêter. Le calvinisme, au contraire, poursuivait la route des innovations, et y parvint à des vues politiques qui laissaient bien loin en arrière celles des partisans du luthéranisme. Pendant que la Saxe, qui, comme chef et protecteur du luthéranisme, avait donné le premier coup à l'ancien ordre de choses, et, dans la guerre de Smalcald, porté l'étendard contre la sacrée majesté de l'empereur, se trouvait complétement satisfaite par la pacification d'Augsbourg, et ne manifestait pas de politique plus haute que d'être fidèlement dévoué à la maison d'Autriche, et, à sa suite de servir Dieu et l'empereur, l'électeur palatin, chef et protecteur du calvinisme, portait ses vues bien au-delà des limites de l'ancienne constitution de l'empire, et ne visa bientôt à rien moins qu'à ravir à la maison d'Autriche une de ses couronnes héréditaires, et se la mettre sur sa propre tête. Cette ambition que ne soutenait aucun talent de régner, manqua son but, et précipita la maison palatine dans de longs malheurs, dont elle ne s'est bien relevée que par la réunion des deux branches de la maison de Wittelsbach (3).

Cependant les attaques théologiques des protestants contre l'Eglise romaine, à l'occasion du jubilé séculaire de la réforme, provoquèrent des répliques et des réfutations, principalement de la part des Jésuites. Les protestants de Prague le trouvèrent fort mauvais. On y comprenait sous ce nom ou sous celui d'*utraquistes*, communiants sous les deux espèces, les luthériens, les calvinistes, les picards, les anciens hussites, lesquels tous ensemble l'emportaient en nombre sur les catholiques de Prague. Ces protestants trouvèrent donc fort mauvais que les catholiques osassent bien se défendre contre leurs outrages. Leur mécontentement s'accrut par une autre cause. Sous les règnes faibles et troublés de Rodolphe et de Mathias, l'opposition, dans les Etats et les villes où dominaient les protestants, avait acquis la prépondérance sur le gouvernement impérial : ceux de Prague avaient extorqué à Rodolphe une lettre qui leur accordait de nouveaux priviléges. La nécessité força l'empereur et ses conseillers à prendre des mesures pour changer cet état de

(1) Menzel, t. VI, c. xi. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*, c. iv.

choses, et pour rendre au gouvernement son influence nécessaire. A l'avénement de Ferdinand à la couronne de Bohême, il y eut plus d'ensemble, de fermeté et de suite dans ces mesures. En novembre 1617, une instruction adressée au juge royal de Prague le nomma président perpétuel du conseil de cette ville, et établit que, sans sa permission et présence, ni ce conseil, ni aucune assemblée civile ou ecclésiastique ne pouvait être convoquée ni tenue. Les comptes de toutes les églises et de tous les hôpitaux devaient être rendus en sa présence; il devait s'informer de toutes les fondations, et savoir à quoi les revenus étaient employés. Comme, dans la ville de Prague, il y avait journellement, principalement sur les ponts, une foule de mendiants, hommes et femmes, jeunes et vieux, dont plusieurs pouvaient gagner leur pain, cette multitude désœuvrée était une matière toujours prête aux émeutes : le juge eut ordre d'aviser, avec le capitaine, à ce que les mendiants valides fussent appliqués au travail, et les autres placés dans des hospices. Le conseil de ville, où les catholiques romains formaient environ la moitié, publia cette instruction, en ajoutant que désormais on ne devait installer ni congédier aucun prêtre ou pasteur sans la connaissance et l'assentiment du conseil. Les chefs des utraquistes protestèrent contre ces réglements, comme attentatoires aux priviléges de l'empereur Rodolphe : le chef de l'opposition était le compte de Thorn. L'empereur Mathias, en quittant Prague en décembre 1617, y laissa une régence de dix membres, sept catholiques et trois utraquistes. Après quelques incidents, les chefs ou défenseurs des utraquistes convoquèrent une assemblée de leur parti dans le collége de Charles IV. L'empereur en témoigna son mécontentement : les utraquistes ajournèrent leur assemblée. Malgré les exhortations des autorités et la défense de la cour, l'assemblée s'ouvrit le 21 mai 1618 : cette défense était conçue dans les termes les plus bienveillants; les utraquistes en furent toutefois irrités au dernier point.

Le 23 mai, un mercredi, après avoir assisté à la procession des Rogations, le premier bourgrave, Adam de Stenberg, et trois membres catholiques de la régence, Dippold de Lobkowitz, Jaroslas de Martinitz et Guillaume Slawata, se rendirent au château, en la grande salle de la chancellerie, quoique la régence ne dût pas s'assembler ce jour-là; mais on leur avait annoncé qu'une députation des utraquistes voulait y venir. Les utraquistes se présentèrent effectivement, mais en foule et en armes, ayant à leur tête le comte de Thorn. Une contestation violente s'engagea entre les membres de la régence et les chefs des factieux : ceux-ci finirent par crier qu'il fallait les jeter par les fenêtres, et ils en vinrent à l'exécution. On épargna le bourgrave et Lobkovitz, qu'on fit entrer dans une chambre voisine. Les deux autres, Slawata et Marinitz, sont traînés à une fenêtre à vingt-huit aunes ou coudées au-dessus du fossé du château, qui était à sec et parsemé de quelques pierres. Ces infortunés, voyant alors qu'on en voulait non pas simplement à leur liberté, mais à leur vie, demandèrent en grâce le temps de se préparer à la mort. On leur cria, en ricanant, que leurs confesseurs les suivraient bientôt. Et d'abord Martinitz, pendant qu'il recommandait tout haut son âme au Sauveur, fut précipité la tête la première. Après quoi le comte de Thorn, poussant Slawata entre les mains des exécuteurs, leur dit : Nobles seigneurs, voici que vous avez l'autre ! Dans l'angoisse de la mort, le malheureux empoigna le fer du parapet de la fenêtre; mais, avec l'épée qu'on lui avait ôtée, on lui taillada la main, jusqu'à ce qu'il eût lâché prise. Le secrétaire Fabricius ayant osé dire quelques mots pour le détourner d'un pareil forfait, ces furieux le saisirent et le jetèrent par la fenêtre la plus proche. Non contents de cela, ils tirèrent plusieurs coups de fusil après leurs victimes.

Des historiens modernes, pour diminuer l'atrocité de toute cette action, supposent qu'elle fut commise sans préméditation et dans un mouvement subit de colère. Les utraquistes ou protestants de Bohême ont eu soin de les démentir d'avance dans leurs apologies; ils y déclarent que c'est un acte de légitime défense, pris par délibération commune: et ils le justifient par l'exemple de Jésabel, qui fut jetée par les fenêtres, et par l'usage des Romains, qui précipitaient les grands coupables du haut de la roche Tarpéienne (1).

Les trois victimes précipitées d'au moins soixante pieds de haut, au milieu d'une grêle de balles, furent sauvées de la mort contre toute attente. Les balles ne firent que les effleurer. Martinitz précipité le premier, tomba doucement à terre; Slawata frappa de la tête contre la corniche d'une fenêtre intérieure, puis contre une pierre qui gisait à terre, et tomba finalement encore quatre aunes plus bas dans le fossé, où il resta étendu sans connaissance, la tête embarrassée dans le manteau; son ami Martinitz, au milieu des coups de fusils qu'on ne cessait de lui tirer, eut assez de présence d'esprit pour se rouler en bas jusqu'à lui, lui débarrasser la tête, et oignit ses plaies avec un beaume qu'il avait l'habitude de porter sur lui. Le secrétaire Fabricius, précipité après eux par une autre fenêtre, tomba sur le bord du fossé sans aucun mal, vit la porte du château ouverte, et s'enfuit précipitamment sans s'inquiéter de ses supérieurs. Ceux-ci furent secourus par un courageux ecclésiastique, le chanoine Cotwa : de la maison Pernstein, qui était voisine, il fit passer une échelle par la fenêtre, et, malgré les balles qui sifflaient encore, descendit dans le jardin avec quelques serviteurs

fidèles, releva les deux victimes, fit porter Slawata, grièvement blessé, autour de la muraille, dans la maison, où la comtesse Polyxène, épouse du chancelier Lobkowitz, absent, les reçut et prit soin d'eux. Un instant après parut le comte de Thorn demandant leur extradition; mais il s'éloigna lorsque la courageuse dame s'y refusa décidément, et que la presse des événements l'appela ailleurs. Martinitz abandonna la ville ce soir même sous un déguisement, et, après une marche fugitive de trois jours à travers les forêts de la Bohême, parvint, au milieu de bien des dangers, à Ratisbonne. Quant à Slawata, qui était retenu par de graves blessures à la tête, l'assemblée des utraquistes s'étant mise à délibérer sur son sort, quelqu'un rappela une ancienne coutume d'après laquelle on faisait grâce au pendu dont la corde se rompait. On lui accorda donc la vie, mais il n'eut sa liberté qu'au bout d'un an. Le secrétaire Fabricius, échappé de Pragues, se rendit à Vienne, où il porta la nouvelle de ces événements à l'empereur; ce qui le fit anoblir plus tard sous le titre de *seigneur de Hohen-Fall*, ou de Haute-Chute.

Que trois hommes, précipités avec une intention meurtrière dans une profondeur de vingt-huit aunes, en échappassent sans blessure mortelle, cela parut aux catholiques une action manifeste de Dieu et des saints, que les malheureux avaient invoqués en tombant : les utraquistes ou protestants de la Bohême, ne pouvant l'expliquer par des causes naturelles, l'attribuèrent aux effets de la magie ; c'est ainsi qu'ils s'en expliquèrent, en 1620, à l'ambassadeur turc, qui en témoignait son étonnement sur les lieux ; c'était toujours y reconnaitre une intervention surhumaine. Des historiens plus modernes et plus philosophiques ont découvert une explication qui répondit mieux à l'esprit du siècle : ils ont inventé après coup un tas de fumier, que les protestants de Prague n'ont ni vu ni senti, sur lequel ils font tomber mollement les membres de la régence impériale. Toujours y a-t-il quelque chose d'extraordinaire. Maintenant, c'est au lecteur à choisir, de Dieu, de la magie ou de ce fumier posthume : chacun son goût (1).

Telle fut la première scène de la guerre de trente ans.

Aussitôt après, les protestants de Prague s'emparèrent du gouvernement de la Bohême, nommèrent à cet effet une régence de trente directeurs, levèrent des troupes, exigèrent le serment des anciennes, donnèrent le commandement général au comte de Thorn, l'âme de cette révolution, envoyèrent des ambassadeurs aux princes de l'empire, en Hongrie et aux provinces limitrophes. Ils publièrent d'abord une apologie, qu'ils adressèrent à l'empereur même, et dans laquelle ils se justifiaient aux dépens des Jésuites. Un long manifeste, du premier juin 1618, bannissait ces religieux de tout le royaume, comme auteurs de tous les maux qui se voyaient au dedans et au dehors de la Bohême. Les Jésuites se résignèrent à leur sort, et, le jour de la Pentecôte, après un sermon d'adieu, sortirent processionnellement de Prague : un religieux marchait en tête avec une croix noire ; suivaient les novices deux à deux, puis quatre chariots avec des chevaux carapaçonnés de noir et des couvertures ornées de croix blanches.

En même temps, ils répondirent à leurs accusateurs par une défense que le protestant Menzel ne peut s'empêcher de trouver singulièrement réfléchie et modérée. Ils observent que les états des utraquistes ne pouvaient être leurs juges, attendu que la juridiction dans le royaume devait s'exercer uniquement par le roi, conjointement avec les trois états, non par le troisième seul, encore moins par la portion utraquiste de ce tiers, surtout contre la défense du roi, dans sa propre cause, et sans ouïr la partie adverse. A l'accusation d'avoir causé tous ces troubles, ils répondent : « Qui donc, au temps du roi Wenceslas, a conseillé de jeter par la fenêtre les sénateurs de Prague? qui a soulevé les Taborites contre le roi Sigismond? qui, au temps du roi Ferdinand, a excité des troubles en Bohême? qui a retenu l'empereur Rodolphe comme captif dans le château de Prague, et lui a extorqué la lettre impériale? qui, le 20 mai, dans toutes les églises hussites de Prague, a fait lire en chaire un écrit envenimé, qui, sous apparence d'exhorter à la prière, n'était qu'un tocsin à la révolte ? qui donc a précipité par la fenêtre les lieutenants et les officiers de l'empereur ? qui donc, pour la défense d'une pareille action, a levé des troupes, confisqué l'argent destiné à payer les dettes du pays, fait prêter un nouveau serment aux capitaines et gouverneurs des terres propres de l'empereur (2) ? »

La maison d'Autriche se trouvait dans un état fort critique. Son chef, l'empereur Mathias, était vieux et malade : les nombreux protestants de l'Autriche, de la Hongrie, de la Moravie, de la Silésie faisaient cause commune avec ceux de Bohême. Le conseil impérial, dirigé par le cardinal Klésel, premier ministre, penchait à dissimuler, à céder encore, pour ne pas tout perdre. Le seul roi Ferdinand fut d'un autre avis. Plein de foi et de confiance en Dieu, d'une tendre piété, d'une conscience délicate, d'une vertu exemplaire, d'un caractère ferme dans l'adversité, il resta convaincu que Dieu avait amené le moment de régénérer la Bohême, de la purger de l'hérésie, depuis laquelle on n'y a vu que désobéissance, rébellion, mépris de l'autorité. Plus on a cédé, plus l'insolence des factieux s'est accrue. Par leurs derniers forfaits, qui excitaient l'horreur de tout le monde, ils avaient eux-mêmes anéanti les concessions qu'on leur avait faites. L'empereur devait profiter du moment favo-

rable : il avait pour lui Dieu et tous les princes chrétiens, qui ne pouvaient voir d'un œil indifférent une telle révolte. Après tout, il valait mieux succomber avec honneur que de céder toujours avec infamie. Il fallait donc prendre un parti vigoureux, d'autant que la défection ne s'étendait pas à toute la Bohême, mais seulement à quelques rebelles.

Malgré ces considérations du roi Ferdinand, développées dans un mémoire, les conseils de la peur prévalurent, par l'influence du cardinal Klésel, qui n'osait compter sur des miracles. L'empereur fit une réponse modérée aux états utraquistes de Bohême, discutant leur apologie, et leur enjoignant de cesser les levées de troupes. Il envoya même à Prague un ami du comte de Thorn pour négocier la paix. Les factieux n'y eurent aucun égard : tout au contraire, le comte de Thorn commença les hostilités, en faisant marcher les troupes de l'insurrection pour réduire les villes de Krummau et Budweis, les seules, avec Pilsen, qui fussent demeurées fidèles à l'empereur. Les bourgeois de Krummau se rendirent : mais ceux de Budweis repoussèrent les menaces et les attaques du comte, et conservèrent à l'empereur cette importante place d'armes. C'est donc un fait constant, que ce sont les protestants de Bohême qui ont commencé la guerre, et non la cour impériale, comme il est dit dans plus d'une histoire (1).

Le roi Ferdinand, qui dans l'intervalle avait été couronné à Presbourg roi de Hongrie, voyant que la conduite méticuleuse du cardinal Klésel entraverait sans cesse toute mesure de vigueur, résolut, avec l'archiduc Maximilien de l'éloigner des affaires. Il le fit donc arrêter, transporter dans une forteresse du Tyrol, enfin à Rome. Lorsque Ferdinand fut empereur, il lui permit de revenir à Vienne gouverner son évêché ; il y fut reçu solennellement, et l'empereur se servit même de ses conseils (2).

Aussitôt après le renvoi de Klésel, deux corps de troupes impériales s'avancèrent en Bohême sous le commandement du Lorrain Dampierre et du Belge Bucquoi, car la défiance envers les indigènes obligeait de recourir à des étrangers. Les insurgés de Bohême demandent à négocier la paix : l'empereur nomme pour médiateur l'électeur de Saxe, et exige que les insurgés déposent les armes. Ceux-ci réclament l'intervention des protestants de Silésie, qui leur envoient du secours, tout en protestant à l'empereur de leur fidélité. L'électeur palatin négocie avec le duc de Savoie, pour attaquer l'Autriche par l'Italie. Le comte de Mansfeld entre au service de l'union protestante, puis des insurgés de Bohême, attaque et prend d'assaut la ville de Pilsen, demeurée fidèle à l'empereur. Les insurgés s'excusent auprès du prince, et demandent un armistice pour négocier la paix. L'empereur Mathias meurt le 20 mars 1619. Ferdinand, son successeur en Autriche, en Hongrie et en Bohême, offre aux insurgés de ce dernier royaume de confirmer toutes les concessions et promesses qui leur avaient été faites, à condition qu'ils observeraient eux-mêmes la fidélité qu'ils avaient jurée : il leur envoie de son propre mouvement la confirmation de leurs privilèges, avec l'offre d'un armistice. Directeurs ou chefs des insurgés repoussent toutes ces offres, et déclarent incapables d'aucune charge les membres de la régence impériale. Ferdinand envoie un commissaire à Breslau, pour rappeler aux états de Silésie la fidélité qu'ils lui doivent : le commissaire est congédié avec froideur. Des états de la haute et basse Autriche, assemblés à Linz et à Vienne, se détachent également de Ferdinand. Le comte de Thorn, avec les troupes insurgées de Bohême, pénètre en Moravie. Le colonel Wallenstein reste fidèle à la cour. Thorn paraît devant Vienne, où il a des intelligences parmi les députés des états. C'était le 5e de juin. Dans la ville régnait la plus grande confusion : les états et les habitants protestants parlaient de faire cause commune avec ceux de Bohême ; les catholiques étaient abattus par la terreur ; le roi Ferdinand, retiré dans la citadelle sans défenseurs, se voyait supplié, importuné par des amis sincères, comme par des amis faux, d'abandonner la ville, pour soustraire à la captivité sa personne, son épouse et ses enfants. Ferdinand considérait que sa présence retenait encore les chefs, et que sa fuite leur donnerait le prétexte qu'ils souhaitaient de livrer aussitôt la ville, et avec elle la monarchie, aux insurgés de Bohême. Dans cette extrémité, il se jette en prières au pied d'un crucifix appendu dans sa chambre, et se relève fortifié, avec la résolution de demeurer à son poste, se confiant au secours de Dieu. Le bruit courut dans le peuple que le prince, au milieu de sa prière, entendit le crucifix lui adresser ces paroles : Ferdinand, je ne t'abandonnerai pas ?

Toujours est-il bien merveilleux, observe le protestant Menzel, que Thorn laissât passer en inutile bavardage le moment fatal qui mettait entre ses mains la destinée de la maison d'Autriche et la destinée des siècles. Au lieu de pénétrer dans la ville, il recevait dans les faubourgs, en son quartier général, les députations des états, d'abord des états catholiques, ensuite des états protestants, pour conclure une confédération entre l'Autriche et la Bohême. Les députés protestants pressaient le roi d'y souscrire, sans quoi ils pourvoiraient à leur propre défense. Ferdinand, sans se déconcerter, leur demanda ce qu'ils entendaient par cette défense et cette confédération. Le 11e de juin, ils lui portèrent leur réponse par écrit, et le pressèrent, avec importunité et des paroles très vives, d'y acquiescer. On dit même qu'un des députés mit la main sur lui, et le secoua par un bouton de

(1) Menzel, t. VI, c. XVI, p. 215. — (2) *Ibid.*, c. XVI.

son habit pour le déterminer à souscrire. Le moment était des plus critiques, des plus dangereux. Tout d'un coup on entend retentir les trompettes, cinq cents cavaliers s'avancent en armes et se rangent sur la place de la citadelle; ils étaient entrés par une porte que Thorn n'avait pas eu le moyen ou l'attention de fermer : ils étaient commandés par un colonel français, Saint-Hilaire, envoyés au secours du roi par le Lorrain Dampierre, — anges du ciel pour Ferdinand, messagers de terreur pour les députés des états. Ceux-ci sortirent précipitamment du château, mais Ferdinand donna des ordres pour une vigoureuse défense. Il fit garnir les remparts de canons, accepta les offres des bourgeois catholiques et des étudiants, que l'arrivée des troupes avait encouragés à se joindre à elles, en armes, pour la défense de la ville. Les états, au contraire, de qui Thorn avait attendu l'ouverture des portes, demandèrent une escorte au roi pour quitter la ville, et regardèrent comme un bonheur de l'obtenir; car on leur avait appris que l'ambassadeur d'Espagne avait conseillé leur arrestation.

Thorn cependant se maintenait dans ses positions, et signalait sa présence par des canonnades contre la ville et la citadelle. Mais après quelques jours, un matin, il avait disparu avec son armée. Ce départ était la suite d'une défaite que le comte Mansfeld avait essuyée le 10e de juin, lorsque, dans le voisinage de Budweis, il fut surpris par le général de Ferdinand, Bucquoi et battu de telle sorte, que, après avoir perdu toute son armée, son artillerie, sa caisse militaire et tous ses papiers secrets, à peine peut-il se sauver lui-même. Douze cents hommes de l'armée vaincue, pour échapper à la mort, se rangèrent sous les drapeaux de l'empereur. Bucquoi, réuni à Dampierre, s'était avancé dans la Bohême, il y eut à Prague la même terreur que peu auparavant à Vienne, et les chefs des insurgés ordonnèrent à Thorn de revenir promptement les défendre (1).

Ferdinand fit lui-même une démarche qui eut des suites importantes. Il se rendit de sa personne à Francfort, où l'archevêque de Mayence, chancelier de l'empire, avait convoqué les électeurs pour le 10 juillet 1619, afin de donner un successeur à l'empereur Mathias. Les conjectures étaient graves. Des quatre électeurs séculiers, trois étaient protestants, l'électeur palatin, vicaire de l'empire pendant la vacance, l'électeur de Saxe et celui de Brandebourg : la quatrème voix, celle de Bohême, était réclamée par les insurgés de Prague. Il fut question de plusieurs princes pour le trône impérial, principalement de Maximilien, duc de Bavière; mais il déclina cet honneur. Le jour de l'élection, vingt-huit août, toutes les voix se réunirent sur Ferdinand, même celle du palatin. Dans ce moment-là même, la nouvelle se répandit parmi le peuple, réuni à l'église, que les insurgés de Prague avaient prononcé la déchéance de Ferdinand, et nommé le palatin du roi de Bohême. Arrivée une heure auparavant, cette nouvelle eût peut-être changé le résultat de l'élection. Les électeurs n'en furent pas moins stupéfaits que le peuple ; ils eurent de la peine à pénétrer jusqu'au chœur de l'église pour y proclamer le nouvel empereur. Ferdinand seul était calme et serein comme un jour de fête. Couronné seulement le neuf septembre, il était de retour à Vienne au commencement de novembre après avoir passé quelques jours à Munich, et renouvelé sa vieille amitié avec le duc Maximilien (2).

La nouvelle était vraie. Le vingt-six août, les utraquistes, c'est-à-dire les luthériens, les calvinistes et les hussites de Bohême, avaient élu roi le palatin Frédéric V, à la place de Ferdinand, déclaré déchu le dix-neuf. Frédéric hésita quelque temps : plusieurs de ses conseillers, plusieurs des princes, tous les électeurs, sa propre mère le détournaient d'accepter : il accepta néanmoins d'après d'autres conseils, en particulier de Scultet, son prédicant de cour, du prince Christian d'Anhalt, son principal ministre, qui le gouvernait en tout, mais principalement d'après les insinuations de sa femme Elisabeth, fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre. Frédéric entre à Prague, y est couronné roi, convoque à Nuremberg une diète de l'union protestante; l'ambassadeur impérial, comte de Hohenzollern, y occupe hardiment le fauteuil de président; la diète se sépare sans résolution importante. La Ligue catholique s'assemble au même temps à Wurtzbourg, et prend des mesures plus efficaces. Grands armements en Bavière : l'âme en est le comte Jean de Tilly, né à Bruxelles, qui, vieilli dans les expéditions d'Espagne et de Hongrie, était entré, l'an 1609, au service du duc Maximilien, qui le mit bientôt à la tête de tout le département de la guerre. Très-habile, et par talent et par expérience, à former et à conduire des armées, ce capitaine se distinguait en même temps par une piété de religieux et par des mœurs austères. Ce que les affaires du jour enlevaient à la prière était suppléé la nuit. Jamais il n'avait touché de femme ni goûté de boisson enivrante. C'est le portrait qu'en fait le protestant Menzel (3).

Tout cela contrastait fort avec la jeunesse et l'insouciance de Frédéric, le roi intrus de Bohême. Revenu à Prague, il y passe l'hiver dans les amusements. Son prédicateur Scultet brise les images dans la cathédrale, et y célèbre la liturgie à la calvinienne : ce qui indispose et les catholiques et les luthériens. Scultet justifie le brisement des images ; un professeur luthérien de Wittemberg écrit contres sa justification. Frédéric accorde pleine liberté aux calvinistes de Breslau ; les luthériens en sont irrités : ils emploient contre les

(1) Menzel, t. VI, c. XXII. (3) *Ibid.*, t. VI., c. XXIII. (3) *Ibid.*, c. XXVII.

calvinistes les mêmes arguments que les catholiques. Mécontentement des citoyens de Prague, à cause des suites pesantes de la révolution : les soldats de Mansfeld, n'étant pas payés, vivent de pillages ; les habitants de plusieurs localités prennent les armes contre eux. Frédéric fait élire son jeune fils pour son successeur au trône ; il fait alliance avec les protestants de Hongrie, de Transylvanie et d'Autriche. Pour cimenter cette confédération, Scultet enseigne que tous les Chrétiens sont d'accord dans les articles fondamentaux, et qu'ils ne diffèrent que dans des points accessoires. Les théologiens de Tublingue le traitent d'athée ; d'autres concluent de ses principes que la réforme tout entière est une œuvre coupable et funeste.

L'empereur Ferdinand II, pour se concilier les protestants d'Autriche, obtient du pape Paul V la permission d'accorder la liberté de religion aux luthériens: ceux-ci, néanmoins, refusent de lui prêter foi et hommage, et veulent qu'il ratifie lui-même leur confédération avec les insurgés de Bohême. Aussi l'archiduc Léopold, lieutenant de l'empereur en Autriche, les déclare-t-il archirebelles(1). Ferdinand toutefois n'est pas abandonné de tout le monde. Son beau-frère Sigismond, roi de Pologne, envoie à son secours plusieurs corps de Cosaques. Le Pape Paul V lui accorde un subside considérable sur le clergé et les églises de l'Italie, et lui prête un million de couronnes contre sa seule parole. Le roi d'Espagne, Philippe III, donne ordre à Spinola, général des troupes espagnoles dans les Pays-Bas, de marcher contre les ennemis de l'empereur en Allemagne. Le prince de Transylvanie conclut une trève avec l'empereur, et retire les troupes qu'il avait promises à l'union protestante. L'électeur de Saxe se déclare pour l'empereur contre le palatin, à condition d'avoir la Lusace. Le trente janvier 1620, Ferdinand II publie un manifeste contre le palatin, comme ayant rompu la paix publique ; il lui adresse à lui-même un avertissement où il le menace de le mettre au ban de l'empire. La France même, sur les instances du nonce pontifical Bentivoglio, abandonne le palatin et se prononce pour l'empereur, comme défendant la cause du catholicisme. Un accord se conclut entre la ligue catholique et la ligue protestante, où l'on s'engage réciproquement à ne pas se faire la guerre, mais à la concentrer entre l'empereur et la Bohême. Le duc de Bavière s'avance avec son armée dans la Haute-Autriche, dont la capitale est Linz : il réduit les protestants de cette province à se soumettre à l'empereur sans condition. Ceux de la Basse-Autriche lui refusent toujours leur foi et hommage. A l'arrivée des troupes auxiliaires de Pologne, les uns s'y prêtent, d'autres résistent encore. Cette obstination fait naître à Ferdinand la pensée de profiter de l'occasion pour purger son pays de l'hérésie. Le duc de Bavière s'avance dans la Bohême, s'y réunit à l'armée impériale de Bucquoi. Frédéric, qui voit son armée sans subordination et sans discipline, propose au duc de Bavière de négocier : le duc lui pose pour condition préliminaire de déposer la couronne de Bohême. Les deux armées marchent sur Prague. Le prince Christian d'Anhalt range l'armée bohémienne en bataille, près de la ville, sur la Montagne-Blanche. A leur arrivée, le duc Maximilien et le comte Tilly furent d'avis d'attaquer aussitôt; Bucquoi fut d'un avis différent. Une discussion s'engagea. Alors le père Dominique, religieux carme d'Espagne, en réputation particulière de sainteté, qui était accouru d'Italie à la nouvelle de cette guerre, s'avança au milieu des généraux avec un bâton croisé et une image de la sainte Vierge sur la poitrine, et les exhorta à la concorde et à l'attaque. Regardez, leur dit-il en leur présentant l'image de Marie, à cette image, que j'ai trouvée dans la maison dévastée d'un pieux catholique, les hérétiques lui ont crevé les yeux ; c'est à vous de venger cet outrage fait au Seigneur dans sa mère. Je la porterai devant vous, et elle combattra pour vous, et vous donnera la victoire. Aussitôt les généraux se trouvèrent d'accord et résolurent l'attaque, avec ce cri de guerre : Sainte Marie! C'était à midi, le huit novembre, un dimanche, dont l'Evangile renferme cette sentence : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Après une heure de combat, la victoire était aux catholiques. Le roi intrus Frédéric, après avoir entendu dans la matinée un prêche de Scultet, était à dîner avec sa femme, quand on lui annonça le commencement de la bataille. Aussitôt il monte à cheval, mais trouve la porte de la ville fermée. Du haut des remparts, il voit son armée en déroute, des chevaux errants sans cavaliers, des officiers grimpant le long des murs pour se sauver. S'il avait eu la tête et le cœur que montra Ferdinand à Vienne dans une conjoncture encore plus critique, il aurait pu plus facilement rétablir ses affaires, en rassemblant son armée dispersée, en appelant auprès de lui une troupe auxiliaire de huit mille Hongrois, qui n'étaient qu'à quelques lieues de Prague ; mais il ne donna ordre à rien. Anhalt, son général en chef, qui l'avait poussé à toute cette entreprise, fut le premier à lui conseiller de fuir. Il sortit donc de Prague le lendemain, avec sa femme et ses enfants, y laissant la couronne, les joyaux et les originaux des concessions impériales, dans un fourgon resté au milieu de la place, faute de chevaux pour l'emmener. Le prince d'Anhalt oublia également d'emporter ses papiers les plus secrets, dont la publication dévoila toutes ses intrigues. Le même jour, les vainqueurs entrèrent dans la ville : tout se soumit, sans aucune assurance d'amnistie ni confirmation de privi-

(1) Menzel, c. xxxi.

léges. Le douze novembre, le duc Maximilien de Bavière écrivit au pape Paul V : A la vérité, je suis venu et j'ai vu, mais c'est Dieu qui a vaincu (1).

Dès avant que Frédéric eût perdu sa couronne élective par la bataille devant Prague, il avait perdu son électorat du Rhin. Le général espagnol Spinola, entré en Allemagne à la tête de vingt-cinq mille hommes, s'était emparé de tout le Palatinat, sauf quatre villes. L'armée des Hollandais et celle de l'union protestante le regardèrent faire. Ferdinand acheva la ruine du palatin en le mettant au ban de l'empire, le 23 janvier 1621, comme criminel de lèse-majesté et violateur de la paix publique. L'union protestante en eut si peur, qu'elle s'enterra d'elle-même : le général en chef de cette union écrivit au landgrave de Hesse : Qu'il aimait mieux porter la pique au service de l'empereur que de commander ailleurs. Dès le 18 décembre 1620, les états de Moravie avaient envoyé une députation pour implorer la grâce de l'empereur : il y mit des conditions assez dures, qui furent aussitôt remplies. Les Silésiens réclament la médiation de l'électeur de Saxe, laquelle est agréée par l'empereur et conduit à un accord. A Prague, vers la fin de février 1621, le comte de Tilly ôta les gardes qu'il avait donnés aux chefs de l'insurrection utraquiste, leur fit dire sous main de s'esquiver, pour n'être pas mis en jugement. N'ayant pas profité de cette insinuation bienveillante, ils furent arrêtés au nombre de quarante-huit, jugés dans la même salle d'où ils avaient précipité les conseillers de la régence : vingt-huit furent condamnés à mort et exécutés, hormis deux à qui l'on fit grâce. L'exécution se fit sans aucune des circonstances atroces que nous avons rencontrées si souvent dans l'histoire d'Angleterre.

Pour extirper l'anarchie politique, Ferdinand crut devoir en extirper la cause, l'anarchie religieuse et intellectuelle, l'hérésie. En 1621 et 1622, les plus ardents instigateurs de la dernière révolution, les prédicants calvinistes et picards, sont congédiés de Prague, leurs églises rendues aux catholiques ; les Jésuites, en récompense de la persécution qu'ils avaient soufferte, reçoivent l'administration et la surveillance exclusive de l'université de Prague et du collège de Charles IV. Au mois d'octobre 1622, les prédicants luthériens de Prague furent également congédiés : ils étaient au nombre de quatre. L'électeur de Saxe écrivit en leur faveur, mais seulement pour la forme ; car un de ses ministres écrivit à Vienne que son maître n'y tenait guère ; effectivement il se déclara satisfait quand l'empereur lui eut assuré la possession de la Lusace. Un auteur du temps disait à ce sujet : « Qu'on veuille insister sur la liberté de religion, cela paraît aux gens sensés une chose étrange et ridicule. Pourquoi demander aux princes catholiques qu'ils accordent la liberté de la religion dans leurs principautés et leurs domaines, tandis que, des autres côtés, il n'y en a pas un qui le fasse ou le veuille faire ? mais tout gentilhomme, n'eût-il que trois paysans, les oblige de danser l'air de son fifre. Est-il luthérien, les paysans sont contraints de l'être ; devient-il calviniste, il faut que les paysans le deviennent, comme il est arrivé dans le Palatinat, dans la Hesse et dans d'autres principautés, où l'on trouve des paysans qui ont dû changer quatre fois de religion au gré de leurs maîtres (2). »

La guerre de Bohême paraissait terminée par la victoire de Prague, la fuite de Frédéric, l'occupation du Palatinat par les troupes espagnoles. Le comte de Mansfeld la recommença dans l'est et le nord de l'Allemagne, mais sous une forme nouvelle, qui en fit une guerre d'aventuriers, de barbares, de sauvages, et enfin de cannibales. Son grand principe était que la guerre même nourrit la guerre : il l'avait déjà mis en pratique en Bohême, comme général de Frédéric ; il le justifie même dans l'apologie de ses opérations militaires. « C'est une chose incontestable, dit-il que, si les soldats n'ont pas leur paye, il est impossible de les maintenir dans la discipline. Ni eux ni leurs chevaux ne peuvent vivre de l'air du temps. Tout ce qu'ils portent sur eux ; armes et habillements, se consume et se brise. Sont-ils obligés d'en acheter ou d'en faire faire, il faut de l'argent pour cela. Ne leur en donne-t-on point, ils en prennent où ils en trouvent, et non en déduction de ce qu'on leur doit : car ils ne comptent ni se pèsent. Et quand on leur ouvre ainsi une fois la porte, ils courent toujours plus avant dans la carrière de leur indiscipline. Ils prennent tout, forcent, battent et abattent tout ce qui veut leur faire résistance. En somme, il n'y a point de désordre imaginable qu'ils ne machinent, lorsque par les pratiques et le mélange de diverses nations, ils arrivent au comble dans toutes sortes de méchancetés. Allemand, Néerlandais Français, Italien, Hongrois, chacun y contribue du sien, de sorte qu'on ne peut inventer ni ruse ni artifice, pour s'emparer de quelque chose, qui leur reste inconnu, qu'ils ne mettent en usage. Alors ils n'épargnent aucune personne, de quel état ou dignité qu'elle soit. Pour eux, aucun lieu n'est neutre ni sacré. Les églises, les autels, les tombeaux, même les corps morts, ne sont point à l'abri de leur rapacité et de leur violence. Tout cela, nous le savons, nous l'avouons sans peine, et, à notre grand regret, nous avons été obligés d'en voir bien des exemples (3). »

Dans la réplique à son apologie, on lui reprocha que, sous tous les princes et dans tous les pays où il avait servi, toujours ses soldats se distinguaient par l'indiscipline, les excès les plus atroces, le vol, le meurtre et l'incendie. Ils continuèrent donc, l'an 1622, dans le Haut-Palatinat, en Franconie et sur le

(1) Menzel, t. VI. c. xxxiv. — (2) Prouesses des Mansfeldiens. Menzel. t. vii. p. 86, note. — (3) *Ibid.*, p. 70

Rhin. Voici ce qu'on leur vit faire : jeter par tas les pauvres paysans sans défense au milieu des flammes de leurs maisons incendiées, tuer comme des chiens ceux qui voulaient se sauver, forcer et piller les églises, renverser les autels, fouler aux pieds le saint sacrement et graisser leurs souliers sanglants avec les saintes huiles et le saint chrême, violer publiquement toutes les femmes et les jeter ensuite dans le feu, tourmenter par des débauches abominables de jeunes enfants de neuf à dix ans, jusqu'à les laisser morts le long des grands chemins et dans les granges incendiées (1). D'après un écrit du même temps, ces armées se composaient de princes, comtes, seigneurs perdus de dettes, d'aventuriers, de pillards, de moines défroqués, de bretteurs, de banqueroutiers, de mendiants, de vagabonds et autres gens de cette espèce (2).

Telle était entre autres l'armée de Mansfeld. On vit s'y joindre inopinément deux princes d'Allemagne, le margrave Georges-Frédéric de Bade, et le duc Christian de Brunswick, évêque luthérien de Halberstadt. Tilly battit complétement le margrave à Wimphen, le 22 mai 1621, et le duc quelques semaines plus tard. Le 17 septembre, il s'empara de Heidelberg ; le 19 octobre de Manheim, il fit présent au pape Grégoire XV de la bibliotèque palatine de Heidelbert, qui fut réunie à celle du Vatican. De son côté, l'empereur Ferdinand ayant ôté la dignité électorale au palatin Frédéric, la conféra au duc Maximilien de Bavière dans la diète de Ratisbonne, 6 mars 1623 (3)

De Ratisbonne, Ferdinand se rendit à Prague, résolu d'y employer pour le catholicisme le droit de réformation que depuis un siècle les princes protestants employaient chez eux contre le catholicisme. Donc, sans toucher à l'organisation civile de la Bohême, il abolit successivement tous les restes de hussitisme entre autres le monument de Zisca ; il supprima l'usage du calice, que Pie IV, à la demande de Ferdinand Ier et de Maximilien, avait accordé aux pays héréditaires d'Autriche ; on rendit aux églises catholiques et aux monastères toutes les propriétés qui leur avaient été enlevées dans les temps de trouble ; comme il n'y avait point assez d'ecclésiastiques pour remplir les églises vacantes, on fit venir des moines de Pologne. D'autres mesures toujours plus sévères furent ordonnées contre les utraquistes, dans les années 1625 et 1626, et mises à exécution par des commissaires : elles provoquèrent quelques soulèvements partiels, qui furent réprimés par la force armée. Le 31 juillet 1627, jour de saint Ignace, un édit impérial exhorta tous les habitants du royaume à revenir dans six mois à la religion catholique, sous la domination exclusive de laquelle la Bohême avait joui de la plus haute prospérité dans les temps de Charles IV : les membres de la noblesse qui n'acquiesceraient point à cette exhortation auraient encore six mois pour vendre leurs propriétés et quitter le royaume. En la même année 1627, le clergé catholique est érigé en ordre de l'Etat, sous la présidence de l'archevêque de Prague, et avec préséance sur les autres ordres. Après les délais écoulés, beaucoup de nobles, et même plusieurs bourgeois et paysans, s'expatrièrent. Il en fut de même en Moravie, d'où se retira la petite secte des frères Moraves, qui se rétablit plus tard à Hernhut, dans la Haute-Lusace. Mais en Moravie, comme en Bohême, la masse du peuple demeura et se réunit à l'église catholique. Les Jésuites y contribuèrent particulièrement, en rendant populaire le culte de saint Jean Népomucène, mort en 1393, martyr du secret de la confession. Il fut proclamé le patron de la Bohême : sa statue se trouva bientôt sur toutes les places publiques, principalement sur les ponts. L'amour et la dévotion pour ce patron si national et si populaire inspiraient naturellement de l'aversion pour le tyran Wenceslas, qui l'avait mis à mort, et par contre-coup pour l'hérésie hussite, dont ce tyran avait favorisé la naissance et les progrès (4). Depuis cette expurgation, la Bohême et la Moravie sont restées fidèlements catholiques,

Les protestants de l'Autriche avaient fait cause commune avec ceux de Bohême, dans leur opposition et leur révolte : Ferdinand exerça contre eux le même droit de réformation et avec un succès semblable. Il y eut une guerre de paysans : elle fut étouffée, quelques chefs punis, la multitude amnistiée. On congédia les ministres et les maîtres d'école protestants, la plupart calvinistes ; les membres protestants de la noblesse eurent l'alternative d'embrasser le catholicisme ou de quitter l'Autriche. Un bon nombre de familles cependant furent exemptées de cette mesure, par l'intercession du cardinal Klésel, évêque de Vienne, qui n'approuvait pas ces rigueurs. Presque toutes les familles justifièrent les prévisions du cardinal, et se convertirent spontanément. Un des premiers fut le baron Louis de Kufstein, qui, en 1620, comme député des protestants réunis auprès du comte de Thorn, avait apporté à Ferdinand des conditions si outrageuses, que celui-ci lui fit répondre de quitter la ville avant le coucher du soleil. Ce qui le convertit fut une exhortation de l'université de Wittemberg à persévérer dans la foi *évangélique*. On disait dans cet écrit que les prêtres catholiques étant ordonnés par les évêques, on ne voulait pas déclarer leur vocation pour tout à fait illégitime, ni révoquer en doute le baptême, l'absolution et choses semblables qu'ils conféraient. Ce passage amena Kufteïn à cette conclusion : Si, d'après la propre doctrine des théologiens protestants, on trouve chez les catholiques le plus essentiel de ce que l'Église chrétienne peut administrer, la rémission des

(1) Menzel, p. 78, note. — (2) *Ibid.*, p. 500, note 3. — (3) *Ibid.*, t. VII, c. v. — (4) *Ibid.*, t. VII, c. vi.

péchés, ça ne vaut pas la peine, pour de petits accessoires et au prix de grands sacrifices, de demeurer dans la séparation. Il fut depuis fort avant dans les bonnes grâces de l'empereur. A la naissance de son fils aîné, il avait demandé avec gémissement que Dieu voulût secourir l'église protestante, et lui avait donné au baptême le nom de Gotthelf, comme qui dirait *que Dieu nous assiste !* Vieillard septuagénaire, il servit la première messe que célébra ce même fils comme prêtre et Jésuite (1).

Quand aux vues intimes qui animaient Ferdinand II dans tout ceci, il nous les a fait connaître lui-même. Il disait un jour : « Les non-catholiques se trompent beaucoup s'ils pensent que je leur suis hostile quand je leur interdis leur erreur. Je ne les hais pas du tout, je les aime, au contraire, sincèrement; car, si je ne les aimais de la sorte, je serais sans aucune inquiétude à leur égard, et les laisserais errer. Dieu m'est témoin que je voudrais procurer leur salut, même aux dépens de ma vie. Si je savais que, par ma mort, ils pussent être amenés à la vraie foi, à l'heure même je présenterais ma tête à l'exécuteur. » Dix ans après, comme il allait à la diète de Ratisbonne, son séjour à Linz concourut avec la Fête-Dieu. Il assista à la procession du saint-sacrement avec la noblesse et le peuple, et dit ensuite en pleurant à un ecclésiastique de son intimité : Le père imagine-t-il bien quelle grande et cordiale joie j'éprouve ? C'est de voir avant ma mort, dans ce même lieu où naguère on prêchait contre le très-saint Sacrement, c'est d'y voir maintenant de mes yeux une si grande foule de peuple assister à cette procession, et la noblesse aussi bien que la bourgeoisie rendre à Dieu, dans le sacrement de l'autel le respect qui lui est dû. En vérité, ce m'est une telle joie au-dessus de toute joie, que je n'ai pu retenir mes larmes (2).

Quand au droit de faire ce qu'il a fait, il usait envers les protestants du droit de réformation, que tous les souverains protestants s'attribuaient envers les catholiques. Nul protestant ne peut donc y trouver à redire. De plus, il y a cette différence. Le souverain protestant usait et use de ce droit pour imposer à ses peuples son opinion individuelle, variable, capricieuse ; pour leur imposer une doctrine qui, par ses principes et ses conséquenses, justifie toutes les révoltes, toutes les anarchies, tous les crimes envers Dieu et les hommes. Tandis que Ferdinand II n'usait de ce droit que pour ramener ses peuples à la foi commune de tous les temps, de tous les lieux et de tous les peuples chrétiens ; au principe divin de tout ordre, de toute paix, de toute subordination, de toute société véritable à la loi ancienne et fondamentale de l'empire germanique, loi écrite à la tête des lois, qui donnait à l'Allemagne son unité nationale, et qui seule peut la lui rendre.

Cette grande unité préoccupait Ferdinand II. Après avoir rendu à la Bohême, à l'Autriche et à ses autres pays héréditaires, l'union, la paix et le bon ordre qui y règnent encore, il voulait redonner les mêmes biens à l'empire entier. Il fallait d'abord y réprimer le vol et le brigandage, à commencer par les princes ; car, comment veut-on que le soldat s'abstienne de voler une vache, une chèvre, lorsqu'il voit le prince, le duc, le margrave voler des évêchés, des églises, des monastères ou même des hôpitaux ? Après en avoir délibéré avec les états de la diète, il statua, le 6 mars 1629, que les évêchés et les monastères, et autres établissements ecclésiastiques qui avaient été enlevés aux catholiques depuis la pacification religieuse de Passau, et contre la teneur de cette pacification, leur seraient restitués. Ce n'était que la justice, et, suivant la parole de la sagesse éternelle : *C'est la justice qui élève une nation, et c'est le peché qui fait le malheur des peuples* (3). En donnant la justice pour base à l'empire d'Allemagne, Ferdinand voulait aussi le rendre indépendant des peuples du Nord, en lui créant une marine dans les villes anséatiques et en lui assurant le commerce de l'Espagne et du Nouveau-Monde par le Rhin et la mer Baltique. Wallenstein fut nommé amiral de cette mer et de l'Océan.

Albert de Waldstein, plus connu sous le nom de Wallenstein, d'une famille noble de Bohême, allemande d'origine et utraquiste de religion, naquit en 1583. Orphelin à l'âge de dix ans, un oncle maternel qui était catholique, en prit soin, et confia son éducation aux Jésuites d'Olmutz, qui l'amenèrent à l'Eglise catholique. Il étudia depuis à Padoue et à Bologne, servit l'empereur Rodolphe en Hongrie, plus tard l'archiduc Ferdinand dans une guerre contre la république de Venise, et se fit un nom par l'habileté avec laquelle il fit lever le siége de Gradisca aux ennemis. Son mariage avec une riche comtesse de Moravie lui procura des richesses, qu'il employait à gagner, par des présents et des régals, l'affection des soldats sous ses ordres. Membre des états de Moravie, il avait le commandement et la confiance d'un régiment levé par la diète de ce margraviat. Lors de l'insurrection de la Bohême, il se déclara aussitôt et avec une pleine résolution pour la cause de l'empereur ; il ne se mit en peine ni des conclusions de la diète morave, ni des ordres des directeurs de Bohême, opposa tous les obstacles qu'il put aux progrès de Thorn, et fit dire pour compliment à ses cousins de Waldstein, qui servaient dans l'armée bohémienne, qu'il serait bien aise de les en récompenser à coups de bâtons et de verges. En récompense de sa fidélité, Ferdinand lui donna la terre de Friedland, avec le titre de duc (4). L'an 1625, le roi Christian IV de Danemark, soutenu de la

(1) Menzel, c. VIII, p. 138. — (2) *Ibid*, t. VII, c. VIII, 136. Lamormain, *Vertus de Ferdinand* II. — (3) *Justitia elevat gentem : miseros autem facit populos peccatum*. Prov. XIV, 34. — (4) Menzel t. VI, c. XXII, p. 294.

Hollande et de l'Angleterre, vint au secours de l'Allemagne protestante. Wallenstein en prit occasion d'offrir à Ferdinand de lever à ses frais une armée de quarante mille hommes pour le service de l'empereur, disant : Qu'il ne pouvait point, à ses dépens, entretenir dix mille hommes, mais bien quarante mille. Il pensait, comme Mansfeld, que la guerre nourrit la guerre, mais que pour cela il faut une armée nombreuse. Avec ses richesses personnelles, avec le nom et l'autorité de l'empereur, il fit les choses bien plus en grand que Mansfeld. Au mois de juillet 1625, il partit de la Bohême pour la Franconie à la tête de trente-deux mille hommes, et quand il arriva dans la Basse Saxe, le nombre en montait à trente-huit mille. Le 26 juillet, le roi Christian, faisant la ronde sur les remparts de Hameln, tombe avec son cheval dans une fosse de vingt-deux pieds de profondeur; son cheval est tué sur le coup, lui-même reste trois jours sans parole et sans connaissance. Cet accident fait manquer la première campagne. Le duc Georges Brunswick-Lunebourg quitte le service du roi de Danemarck pour celui de l'empereur. Le 27 août 1627, le roi de Danemarck est battu par Tilly dans le Brunswick : Manfeld, battu à Dessau, est poursuivi par Wallenstein jusqu'en Silésie et en Hongrie, et va mourir à Urakowitz, en Turquie, le 20 novembre 1626. Le duc de Weimar, avec les troupes de Mansfeld et d'autres, est obligé de se réfugier en Hongrie, et y meurt le 4 décembre 1627 : ses troupes se dispersent. Le roi de Danemarck est entièrement expulsé de l'Allemagne par Tilly et Wallenstein : il fait sa paix avec l'empereur, le 22 mai 1629. Wallenstein n'admit pas aux négociations les envoyés de Suède, dont le jeune roi, Gustave-Adolphe, commençait à se mêler des affaires d'Allemagne (1).

Ce fut dans ces conjonctures que Ferdinand II essaya de réunir les membres disloqués de l'Allemagne en un empire réel, fondé sur *la justice*, uni à l'Église de Dieu et digne de marcher à la tête de l'humanité chrétienne. L'essai ne réussit pas, et pour plus d'une cause. D'abord, et c'est la principale, le mot *justice*, *restitution*, offensa l'oreille de plus d'un prince. Le moine Luther les avait habitués à un autre langage. Pour les attirer dans son hérésie, leur faire abandonner la société universelle des Chrétiens, leur faire rompre même l'unité nationale de l'Allemagne, il leur avait montré pour salaire de leur apostasie, non plus les trente écus de Judas, mais des évêchés, des abbayes, des chapitres, avec leurs seigneuries et terres, à prendre d'un coup de main, et à partager entre eux, leurs enfants bâtards et autres. Plus d'un prince mordit à cet appât, et de bon appétit. L'un d'eux, le moine apostat Albert de Brandebourg, vola pour sa part seul tout le duché de Prusse. D'autres volèrent les archevêchés, évêchés et abbayes que Charlemagne et ses semblables avaient établis pour procurer la civilisation chrétienne de l'Europe septentrionale, et même de l'Afrique. L'an 1552, après la trahison de Maurice de Saxe envers son bienfaiteur Charles-Quint, on stipula dans le traité de Passau que les princes luthériens garderaient ce qu'ils avaient volé jusqu'alors; mais ils donnèrent leur parole de princes qu'ils ne voleraient plus à l'avenir : cela fut écrit et imprimé. Mais l'appétit vient en mangeant : ils volèrent donc encore. Tout récemment, 1629, l'électeur luthérien de Saxe venait de procurer à son fils l'archevêché de Magdebourg. Or, et c'est un axiome connu du plus mince voleur, ce qui est bon à prendre est bon à garder. Lors donc que l'empereur Ferdinand II, avec son délit de restitution du dix-huit décembre 1629, prétendit faire rendre aux catholiques tout ce qu'il leur avait été volé depuis 1552, le bon électeur de Saxe, jusqu'alors son ami le trouva fort mauvais : les autres princes protestants furent du même avis, et pour la même cause. Qu'on pende un misérable pour avoir pris une bourrique, à la bonne heure ! mais qu'on veuille faire rendre à des princes un évêché, une abbaye, une seigneurie qui est à leur convenance... ah ! plutôt noyer l'Allemagne dans le sang et les larmes ! On accepta donc les secours de l'étranger, du roi de Suède, Gustave-Adolphe; on acceptera, on sollicitera même les secours de la France, pour garder ce que l'on a pris, pour empêcher l'empereur de rétablir la justice en Allemagne, et avec elle l'unité nationale. Il y aura des calamités effroyables, des provinces ravagées, des villes ruinées, des peuples égorgés ; mais les princes et seigneurs protestants garderont ce qu'ils avaient pris. Telle fut la cause principale de la guerre de trente ans. Elle en avait déjà duré onze ; elle avait commencé en 1617, jubilé séculaire du commencement de la révolution luthérienne ; elle reprendra avec une nouvelle fureur en 1630, jubilé séculaire de la confession d'Augsbourg.

Une cause secondaire fut peut-être Wallenstein, que l'empereur chargea d'exécuter l'édit de restauration, et créer en même temps une flotte nationale sur la mer Baltique. Wallenstein, n'avait ni la piété ni les autres vertus chrétiennes de Tilly : on le représente croyant à l'astrologie judiciaire, et n'ayant peut être pas toujours la tête bien saine. Il n'obéissait aux ordres de l'empereur que quand et comme cela lui plaisait : son obstination fait avorter le projet d'une marine nationale ; il ne se trouve pas sur les lieux pour empêcher le roi de Suède de débarquer en Allemagne. Sa conduite excite de violents soupçons : l'empereur lui ôte le commandement de l'armée en 1630, le lui rend à la fin de 1631 : Bientôt les soupçons se renouvellent, non sans motifs : Wallenstein surpassait en faste la

(1) Menzel, t. VII, c. VIII et XIII.

plupart des souverains, son ambition égalait son faste : la France lui offrait son appui pour se faire roi de Bohême. En janvier 1634, il entreprend ouvertement de soulever son armée contre l'empereur, ne réussit pas, est tué par des capitaines demeurés fidèles.

D'un autre côté, pour exécuter son édit de restitution, enlever aux protestants les évêchés et les abbayes usurpés sur les catholiques Ferdinand travaillait à réunir les plus considérables de ces bénéfices sur la tête de son fils Léopold-Guillaume. Ainsi, l'an 1627, ce jeune prince, déjà évêque de Strasbourg et de Passau, grand maître de l'ordre Teutonique et abbé de Murbach, fut encore nommé évêque de Halberstadt et abbé de Hirsfeld. Son père lui destinait encore les archevêchés de Brême et de Magdebourg ; il fut effectivement nommé pour le premier, mais fut prévenu pour le second par le fils de l'électeur de Saxe. Accumuler ainsi les archevêchés, évêchés et abbayes sur la tête d'un jeune prince, n'était pas le moyen de réformer les abus, mais de les ramener et de les augmenter. Car enfin, la cause profonde et première de tous les malheurs de l'Allemagne, y compris la révolution religieuse et ses suites déplorables, qui durent encore, c'est le clergé d'Allemagne. Et ce qui est vrai de ce pays, l'est de tout autre. Si le clergé d'Allemagne avait été ce qu'il doit être, ses évêques des Charles Borromée, ses prêtres des Vincent de Paul ; si les uns et les autres n'avaient pas oublié que les biens de l'Eglise sont le patrimoine des pauvres, la rançon des captifs, la ressource de toutes les bonnes œuvres, en particulier de la propagation de la foi, ces biens n'auraient pas tant provoqué les déclamations des hérésiarques ni la cupidité des princes. L'Allemagne, unie à l'Eglise de Dieu, fût demeurée une avec elle-même, au lieu de se diviser et se fractionner, et la moitié de sa population s'égarer dans l'hérésie pour des siècles. Puisse cette cause première et profonde des malheurs de l'Allemagne devenir de nos jours une cause de salut et de bénédiction !

Mais revenons à la seconde periode de la guerre de trente ans. Après la destitution de Wallenstein, en 1630, le comte de Tilly, qui eût mieux aimé se retirer dans un cloitre, fut chargé du commandement général de l'armée catholique. Le 3 avril 1631, le roi de Suède emporte d'assaut et livre au pillage la ville de Francfort-sur-l'Oder. Tilly, qui avait fait investir Magdebourg dès le mois de décembre 1630, l'assiége dans les formes vers la fin de mars 1631 : bien des fois il écrivit de la manière la plus pressante aux habitants et aux magistrats de la ville, au commandant suédois, à l'administrateur intrus de l'archevêché le margrave Christiam Guillaume de Brandebourg, de se soumettre à l'autorité de l'empereur et de prévenir les horreurs d'un assaut; les assiégés, qui comptaient sur le prochain secours du roi de Suède, répondirent toujours d'une manière évasive : le trompette que Tilly leur avait envoyé le 18 mai, ils ne le renvoyèrent que le 20, dans la persuasion que les assiégeants ne tenteraient pas d'assaut dans l'intervalle. Ce fut précisément le 18 que le général bavarois Pappenheim proposa l'assaut dans le conseil de guerre : Tilly, qui souhaitait conserver la ville, n'y consentit qu'à regret. Le 19, pour rassurer les habitants, il fit retirer quelques canons des fossés, comme pour aller au-devant de l'armée suédoise. Le 20, au lieu de donner le signal de l'attaque, il convoque un nouveau conseil de guerre, qui dure deux heures. L'attaque est résolue : Tilly différait encore, espérant que son trompette rapporterait une réponse qui épargnerait la ville, ou qu'à la vue du danger les assiégés hisseraient le drapeau de la soumission. Mais Pappenheim craignant un nouveau contre-ordre, se met à la tête de ses régiments, monte à l'assaut et pénètre dans la ville avant que le reste de l'armée se soit ébranlé. L'armée impériale n'était pas composée uniquement de catholiques : il s'y trouvait beaucoup de luthériens de Misnie et d'ailleurs ; un corps des assaillants était commandé par un prince luthérien, le duc Adolphe de Holstein : ils ne montrèrent pas moins de fureur que les Wallons et les Croates. Car les habitants se défendirent, tirèrent sur eux du millieu de leurs maisons ; on se battit dans les rues pendant deux heures ; Pappenheim eut mille hommes tués ; la mêlée fut horrible, surtout lorsque le reste de l'armée eut pénétré dans la ville par les trois autres côtés : bientôt le feu éclata en plusieurs quartiers à la fois, la ville entière ne fut qu'un vaste incendie et puis un amas de ruines. Le feu n'épargna que la cathédrale, le monastère de Notre-Dame et cent trente-neuf cabanes de pêcheurs sur le bord de l'Elbe : la cathédrale fut préservée par les soldats impériaux. Lorsque Tilly s'avança dans les rues jonchées de cadavres et parmi les débris encore fumants, il fondit en larmes, assura la vie sauve au reste des habitants, leur fit donner à manger, et accabla de reproches la garnison prisonnière, de ce qu'elle ne s'était pas mieux défendue. Car il avait un grand regret de la perte de Magdebourg, dont il comptait faire sa place de guerre sur l'Elbe, et dont, pour cette raison entre autres, il avait tant cherché à prévenir la ruine (1).

C'est ainsi que le protestant Menzel nous retrace la conduite du comte de Tilly dans cette circonstance mémorable, d'après les faits et les monuments certains de l'époque. Il prouve en particulier que les sentiments et les paroles atroces que lui prêtent les historiens modernes, à la suite de Schiller, sont démentis par les faits et les monuments, et que cette imputation n'a d'autre source qu'un recueil incertain d'anecdotes militaires, inti-

(1) Mensel. t. VII, c. XVII.

tulé *le Soldat suédois*, qui encore ajoute ces mots : *Si cela est vrai,* et que Schiller et autres ont copié, mais en supprimant l'addition dubitative (1). En général, le protestant Menzel observe que Schiller a écrit sa *Guerre de trente ans* plus en poëte qu'en historien ; qu'il présente les protestants du dix-septième siècle, non tels qu'ils étaient, mais tels qu'il lui plaît de les imaginer, et cela parce qu'il méconnaît complétement le caractère intime des doctrines qui étaient alors en opposition (2).

Le margrave Christian de Brandebourg, administrateur intrus de l'archevêché, avait été fait prisonnier de guerre à la prise de Magdebourg. Il fut conduit à Wolfenbuttel, puis par Ingolstadt et Vienne à Neustadt, où, un an après, il se réunit publiquement à l'Eglise catholique. Il exposa les motifs de cette démarche à tout le monde, dans un écrit latin intitulé *Miroir brandebourgeois de la vérité*. « Zèle luthérien et instruit à fond dans les dogmes de sa confession, ce n'était point par la persuasion d'autrui, mais uniquement par ses propres efforts à vouloir convaincre d'erreur les dogmes catholiques, qu'il était arrivé à se déclarer pour une religion que jusqu'alors il avait toujours tenue pour antichrétienne. Un petit livre du Jésuite Elias Schiher, intitulé *Fondement de la vérité catholique,* lui avait été donné en présent, avant qu'il sortit du quartier général ; il l'avait lu pour passer le temps, et dans l'espoir d'y trouver matière contre les enseignements catholiques, au sujet desquels il eut souvent des discussions pendant sa captivité. Le seul argument de cet opuscule, que l'Eglise, à qui a été promise la perpétuelle assistance de Dieu et du Saint-Esprit, n'a jamais pu cesser d'être la véritable, lui avait fait naître de si grandes difficultés, qu'il en tomba dans une profonde mélancolie. Alors il se souvint comment, durant le siége de Magdebourg, il avait prié Dieu de tout son cœur qu'il ne permît pas que le sang de tant de Chrétiens fût répandu, ni tant d'âmes précipitées dans la perdition temporelle et éternelle, et comment enfin il avait demandé la délivrance de cette ville, comme une marque que Dieu avait pour agréable la troupe orthodoxe des *évangéliques*. Peu après arriva une ruine semblable à la ruine de Troie et de Jérusalem. Il ne présumait en porter aucun jugement ; mais la pensée lui vint d'elle-même que par là Dieu voulait lui faire entendre quelque chose. »

Dans cette disposition, étant à Ingolstadt, il devint accessible aux exhortations d'un Jésuite, le père Stallhouse, que lui présenta le jeune comte Tilly, gouverneur de la ville. Précédemment il avait une telle idée des Jésuites, qu'il eût mieux aimé avoir pour compagnon le loup ou même le diable : maintenant, après avoir vaincu la première répugnance, il en aima d'autant plus l'homme aux manières prévenantes, qui parlait sur divers sujets avec intelligence et modération. Le discours étant venu sur la religion, le père émit cette pensée : « Si l'Eglise catholique enseignait réellement ce que lui imputent les protestants, je serais le premier à l'abandonner. » Des évêques et des savants ecclésiastiques qui le virent ensuite à Vienne et à Neustadt achevèrent le changement de sa croyance. Quand il eut fait sa profession de foi, il reçut sa liberté comme prisonnier de guerre. Il demeura, toutefois, dans les pays héréditaires d'Autriche, dans un domaine qu'il acheta en Bohême, et où il mourut le premier janvier 1665 (3).

L'électeur luthérien de Saxe et l'électeur calviniste de Brandebourg s'étant détachés du chef de l'empire pour se joindre au roi de Suède, il y eut, le 17 septembre 1631, une grande bataille près de Leipsick : Tilly et Pappenheim y furent défaits ; les Saxons pénètrent en Bohême, Gustave-Adolphe en Bavière ; le 5 avril 1632, Tilly est blessé grièvement d'un boulet de canon sur le Lech, et meurt le 30 à Ingolstadt, âgé de soixante-treize ans, d'une vertu austère et plus que monastique, dit le protestant Menzel. Il ne fut point marié, ne but jamais de vin, ne toucha jamais de femme, estimait si peu les titres et les dignités, qu'il empêcha lui-même l'expédition du diplôme de prince qu'on lui destinait, et qu'après de si bonnes occasions de s'enrichir, que d'autres surent si bien mettre à profit, il ne laissa qu'une fortune médiocre, qui approchait plus de la pauvreté que de la richesse (4).

Gustave-Adolphe, après sa victoire de Leipsick, aspirait au titre d'empereur : la plupart des princes protestants passèrent de son côté. A Augsbourg, il se fit prêter serment de fidélité par la ville : il faillit être tué d'un boulet, au siége d'Ingolstadt, qu'il fut obligé de lever. A Munich, il entendit l'office protestant au château, et, le jour de l'ascension, assista à l'office catholique dans la grande église ; il s'entretint avec des Jésuites et des Capucins d'une manière si affable, qu'il excita la jalousie des protestants. Wallenstein, rappelé au commandement de l'armée impériale, se réunit au duc de Bavière ; Gustave-Adolphe attaque le camp de Wallenstein, mais est repoussé. Le 16 octobre 1632, bataille de Lutzen en Saxe, entre Gustave Adolphe d'une part Wallenstein et Pappenheim de l'autre, Gustave est tué au commencement de la bataille, à l'âge de trente-huit ans. Pappenheim meurt de ses blessures, Frédéric V, ancien électeur palatin cause première de toutes ces guerres et révolutions, meurt le 29 novembre, treize jours après Gustave, à l'âge de trente-six ans, après avoir mené une vie errante et fugitive depuis sa sortie de Prague, après avoir vu son fils aîné périr à ses yeux dans un naufrage, à Harlem : sa femme Elisabeth lui survécut trente ans, pendant lesquels elle vit son frère,

(1) Menzel, t. VII, p. 301, note. — (2) *Ibid.*, t. VI, préface. — (3) *Ibid.*, t. VII, c. XVII. — (4) *Ibid.*, p. 267.

le roi d'Angleterre, Charles Ier, périr sur l'échafaud.

Après la mort de Gustave-Adolphe, le chancelier de Suède, Oxenstirn, appuyé par la France ou Richelieu, fut l'âme de l'Allemagne protestante, le duc Bernard de Saxe-Weimar en fut le bras, l'électeur de Saxe en fut quelque temps la tête. Les Saxons et les Suédois pénètrent en Silésie; les premiers font éprouver une grande défaite aux impériaux à Lignitz, treize mai 1634; mais le quatre septembre, le roi Ferdinand de Hongrie, fils de l'empereur, défait encore plus complétement à Nordlingue les deux généraux de l'armée suédoise, Weimar et Horn. Ce dernier avec trois généraux et six mille hommes est fait prisonnier; Weimar échappe avec peine au même sort. Plus de douze mille des vaincus jonchent de leurs cadavres le champ de bataille; les débris de l'armée s'enfuient dans une déroute complète, abandonnant quatre mille voitures et quatre-vingt pièces de canon, et ne se ralient qu'à Heilbronn et Francfort. L'électeur de Saxe incline à faire la paix avec l'empereur et à chasser les Suédois d'Allemagne : la paix se conclut définitivement avec l'empereur, à Prague, le trente mai 1635. Plusieurs princes protestants y accèdent. Ferdinand II, après avoir fait élire roi des Romains, en 1636, son fils Ferdinand III, déjà roi de Bohême et de Hongrie, tombe malade et meurt le 22 février 1637, en la cinquante neuvième année de son âge. Il protesta sur son lit de mort que, dans toutes ses actions, il n'avait eu devant les yeux que la gloire de Dieu et le bien de l'Eglise, et qu'il voulait persévérer jusqu'à la fin dans ces dispositions; mais qu'il savait bien que la grâce de Dieu était nécessaire pour être sauvé, et que malheur à celui qui croirait n'en avoir pas besoin. D'après le tableau de ses vertus, tracé par son confesseur, c'était un des meilleurs hommes qui aient jamais été assis sur un trône : tendre et fidèle époux, bon père et maître indulgent, accessible au dernier de ses sujets, riche en compassion et en secours pour tous les malheureux; infatigable comme souverain, dans l'accomplissement de ses devoirs, humble et modeste dans la prospérité, constant dans l'adversité, et si peu attaché à son sens, qu'il avait pris pour régle, quand les membres de son conseil d'Etat étaient d'un autre sentiment que lui, de faire conclure d'après leurs voix. On trouva même écrit de sa main : Je hais dans le conseil les chiens muets; ceux-là ne me plaisent point, qui se laissent aller à un avis par considération d'autres personnes : mais j'aime ceux qui exposent leur opinion franchement, ouvertement, cordialement, avec la modestie convenable.

Son principe était que le but de la vraie prudence et de la vraie politique est uniquement de conserver la gloire de Dieu et de l'étendre; qu'il faut viser avant tout ce qu'on n'y porte aucun préjudice, et pourvoir au reste seulement après (1). Il y a des politiques qui pensent différemment; c'est qu'il y a deux esprits et deux sagesses, comme nous avons vu : une sagesse d'en haut et une sagesse d'en bas. Voici la seconde :

Pour empêcher que la paix de Prague ne fût acceptée par toute l'Allemagne, le Suédois Oxenstirn et l'Allemand Bernard, duc de Weimar, concluent, l'an 1635, un traité avec la France ou Richelieu pour perpétuer la guerre. Bernard la continue en Lorraine, avec les ravages que nous avons vu cicatriser par Vincent de Paul : il comptait avec l'appui de la France, s'emparer de la Lorraine et de l'Alsace, et s'en faire un Etat indépendant. Après quelques succès contre les impériaux, il meurt de la poste à Brisac, le dix-huit juillet 1639, et la France s'empare de ses conquêtes et de son armée.

Les calamités que nous avons déplorées en Lorraine s'étendirent plus ou moins à toute l'Allemagne. Toutes les nations de l'Europe semblaient s'y être donné rendez-vous pour y exercer plus de ravages. On espérait d'abord que le vainqueur de Nordlingue, Ferdinand III, chasserait promptement les étrangers de tout le pays : il resta dans l'inaction par suite de la goutte. Ses nombreux généraux ne se distinguérent à peu près que par leurs défaites. Il nomma généralissime son frère Léopold, le même qui cumulait sur sa tête tant d'évêchés et d'abbayes, et qui, dans la réalité était un excellent ecclésiastique, d'une piété, d'une chasteté, d'une modestie exemplaires. Comme général, il eut d'abord quelques succès, chassa les ennemis de la Bohême, mais fut battu en Saxe l'an 1642, et reprit les fonctions d'évêque. Les avantages militaires furent généralement du côté des Suédois, sous les généraux Bannier, Torstenson, Wrangel, et Koenigsmarck. Outre les armées allemandes d'Autriche, de Bavière, de Saxe, etc., il y avait deux armées étrangères, celle des Suédois et celle des Français, qui eut pour chef en dernier lieu Turenne. « Par là, dit Menzel, la guerre prit pour les Allemands un caractère aussi funeste que honteux. Car, pour comble d'opprobre, ces armées étrangères étaient composées en plus grande partie d'officiers et de soldats allemands; elles parcouraient l'empire dans toutes les directions, rançonnant et maltraitant le peuple, sans autre but que de nourrir et d'occuper la troupe. Ce serait une peine infructueuse de vouloir suivre en détail ces expéditions dévastatrices; elles ressemblent aux expéditions par lesquelles, deux siècles auparavant, les Hussites avaient visité les provinces allemandes, avec la seule différence qu'on ne brûlait plus de prêtres, mais que l'on commettait tous les crimes de la rapacité, de la débauche, de la cruauté et du meurtre sur les hommes, les les femmes et les enfants sans défense. Ces cri-

(1) Lamormain. *De virtut Ferdinand II.* Menzel, t. VIII, c. II.

mes montèrent à tel point, que le général suédois Bannier avouait que ce ne serait point une chose étonnante si, par la permission de Dieu, la terre s'entrouvrait pour engloutir de si abominables forfaits. La Poméranie, le Brandebourg, la Saxe, la Thuringe, plus tard et pour la seconde fois la Silésie, la Bohême et la Moravie, furent les principaux théâtres de cette dévastation.

Cependant, dès 1636, le pape Urbain VIII, pénétré de douleur à la vue de tant de calamités, surtout depuis que la guerre eut éclaté entre l'Autriche et la France, envoya le cardinal Ginetti à Ratisbonne, en qualité de légat, pour procurer la paix. Grâce aux efforts du légat, on désigna la ville de Cologne pour les négociations. Mais quatre ans se passèrent en difficultés préliminaires : au lieu de Cologne et de Lubeck, on se décida pour Osnabruck et Munster. En attendant, les maux de la guerre continuaient, s'accroissaient même. Dans les commencements de Gustave-Adolphe, les Suédois gardaient une exacte discipline ; mais bientôt ils devinrent comme les autres, et pires encore. Voici le tableau que trace Menzel de l'état de l'Allemagne à cette époque.

« Pendant que des années se consumaient dans les seules préliminaires des négociations, et qu'ensuite les négociations elles-mêmes reculaient plutôt qu'elles n'avançaient, il régnait une telle famine dans la Saxe, la Hesse, sur le Rhin et en Alsace, qu'on ne dédaignait pas la chair de la voirie, qu'on détachait les pendus de la potence, qu'on bouleversait les cimetières que le frère mangeait le cadavre de sa sœur, la fille le cadavre de sa mère, que des parents égorgeaient leurs enfants, et que des bandes entières se réunissaient pour faire la chasse aux hommes comme à des bêtes fauves. Cette famine était la conséquence naturelle de la dévastation méthodique des pays, que pratiquaient les armées à leur passage, pour ôter à leurs adversaires tout moyen d'y subsister. Main en main avec la famine arrivaient les maladies contagieuses et les soldats eux-mêmes y succombaient par milliers. Pires que cette calamité étaient les horreurs que les pauvres gens avaient à souffrir lorsque les hordes d'une soldatesque indisciplinée et abrutie dans les expéditions de tant d'années entraient dans les villages ou dans les villes sans défense. Là on rôtissait des gens à des feux allumés ou dans des fours, on leur crevait les yeux, on leur faisait sauter la tête en la serrant avec une vis, on leur taillait les lanières sur le dos ; on leur coupait le nez et les oreilles, les bras et les jambes, les mamelles aux mères qui allaitaient leurs enfants ; on leur fourrait de la résine et du soufre sous les ongles et dans les ouvertures du corps, puis on y mettait le feu ; on leur faisait couler dans le gosier du jus de fumier et de l'urine ; on entaillait la plante des pieds, on y répandait du sel ; on mutilait les hommes, on les attachait à la queue des chevaux, on les faisait servir de but au tir ; on arrachait les enfants aux pères et mères, on les coupait en lambeaux, on les jetait contre la muraille, on les embrochait à des lances et on les faisait rôtir ; on déshonorait, puis bien souvent on mutilait et égorgeait les femmes et les filles sous les yeux de leurs maris et de leurs parents sur les grands chemins et dans les églises où elles s'étaient réfugiées. L'an 1633, les troupes de Wallenstein ayant livré aux flammes une ville de Silésie, poussèrent devant eux les femmes nobles et bourgeoises comme un troupeau de bêtes, et plusieurs nuits de suite les forcèrent à danser nues avec leurs officiers, Des contrées entières, s'écrie un auteur contemporain, gisent là comme des cadavres privés de sang, les habitants sont immolés par la faim, la misère et les souffrances de toute espèce ; où se pressait autrefois une foule joyeuse, là se trouve une morne solitude ; à la place des brillantes moissons, l'œil ne découvre que de chétives mauvaises herbes. Toutes les grandes routes sont assiégées de brigands ; le marchand, le voyageur n'osent plus s'avancer d'un lieu à un autre, Et cette misère, cette désolation, cette ruine, c'est nous-mêmes qui les avons attirées sur nous ; ces fléaux de Dieu, nous les avons mérités par l'hypocrisie, qui feint de vouloir l'honorer, mais qui, dans le vrai, cherche à le tromper. C'est ainsi que le tranchant du glaive se tourne contre nous, et que pour nos vices et nos péchés nous sommes poursuivis par les furies, les flammes, les vengeances de toute sorte, les terreurs paniques, et tout ce qu'on peut jamais imaginer et exprimer de malheurs. — Quiconque témoigne de l'inclination pour la paix, passe pour un indifférent ou un traître ; et c'est devenu comme un principe fondamental, qu'il faut servir à toujours et comme esclave les Autrichiens ou les étrangers, et même quiconque a la force en main (2) ».

Tel est le tableau que le protestant Menzel nous retrace de l'Allemagne d'après les auteurs contemporains. Nous ne nous souvenons pas d'avoir rencontré dans l'histoire humaine quelque chose de plus effroyable. Cependant, si le luthéranisme, si le calvinisme est vrai ; si l'homme n'a plus le libre arbitre, si Dieu fait en nous le mal comme le bien ; si, plus on pèche, plus on est saint, pourvu qu'on ait foi à son propre salut ; si chacun n'a d'autre règle de sa conscience que soi-même, il n'y a rien à dire à ces hordes incendiaires et anthropophages, leurs actions sont des actions divines, elles se montrent elles-mêmes les parfaits disciples de Luther et de Calvin.

Au milieu des sanglantes atrocités qu'une soldatesque abrutie exerçait sur l'Allemagne divisée, le protestant Menzel signale une atrocité plus grande encore dans les juges qui, partout où la guerre laissait quelque relâche,

(1) Menzel, t. VIII, c. III, p. 33. — (2) *Ibid*, c. IV, p. 51-54.

livraient aux flammes, avec des formes juridiques, des miliers de personnes, hommes, femmes, enfants, comme sorciers et sorcières. Cette propension à supposer des pactes avec le diable, qu'on ne remarque point dans les pays si catholiques de l'Espagne et de l'Italie, paraît avoir été, de temps immémorial, très-commune en Allemagne. Charlemagne, dans son capitulaire pour la Saxe, défend, sous peine de mort, aux gens du peuple de saisir de prétendues sorcières et de les livrer au feu. La réformation, avec sa croyance au pouvoir matériel du diable sur les hommes et sur la terre, fortifia dans l'esprit de ses sectateurs la tendance à poursuivre les sorciers, et augmenta le nombre des victimes ; car les catholiques ne voulurent pas rester en arrière des protestants dans cette guerre contre le diable. Depuis le commencement de la guerre de trente ans, le nombre des victimes monta plus haut encore, et les procédures furent dirigées contre les classes supérieures de la société. Presque toutes les provinces d'Allemagne fournissent les documents d'après lesquels, pendant tout le dix-septième siècle, des multitudes d'hommes et de femmes furent brûlés pour sortilége, souvent à si peu d'intervalles, qu'on en compte plusieurs centaines par année. Les accusations générales, ainsi que les aveux extorqués par la torture, portaient que, dans des lieux, des forêts et des montagnes écartés, on avait célébré des fêtes nocturnes de débauche avec le diable et ses ministres. Ni état ni âge n'était épargné : dans plusieurs pays sévèrement catholiques, par exemple à Bamberg et à Wurtzbourg, des ecclésiastiques furent condamnés et exécutés, comme ayant pris part à ces fêtes : non-seulement des garçons et des filles d'un âge mûr, mais des enfants impubères, furent brûlés comme complices de leurs parents, sinon comme progéniture infernale issue d'un commerce avec des diables, ainsi qu'on fit plus tard, en d'autres lieux, à des enfants à la mamelle.

Une croyance et des poursuites si générales et si durables devaient avoir une cause réelle, fût-elle autre que celle qu'on croyait alors. Des savants ont cherché qu'elle put être naturellement cette cause : voici celle qui leur paraît la plus probable. Chez les anciens peuples de la Germanie, il y avait des fêtes populaires, semblables aux orgies nocturnes des Grecs et des Romains en l'honneur de Bacchus dans lesquelles Horace nous dépeint Bacchus, à l'écart dans les montagnes, enseignant ses chants secrets aux nymphes et aux satyres, qui les exécutent par des danses (1) : ces fêtes s'étaient conservées dans plus d'une province d'Allemagne : une société fort étendue de scélérats, aidés de quelque femmes de perdition, y auront rattaché des dispositions et des mesures, pour attirer à ces orgies nocturnes de jeunes femmes et filles, et y abuser d'elles déguisés en diables. Il paraît aussi que les libertins attiraient leurs victimes à des rendez-vous particulliers dans des maisons, où, sous le masque d'un dèmon élégant et vêtu en cavalier, ils triomphaient aisément de leur vertu chancelante. Menzel souhaite que cette explication puisse s'appliquer à la plupart des cas : mais il pense que le plus grand nombre des aveux faits en justice n'est dû qu'à la violence et à la crainte de la torture.

Vers la fin du quinzième siècle, 1489, Ulric Molitor, docteur en droit pontifical à Padoue, adressa un livre à l'archiduc Sigismond de Tyrol, où il combattait la croyance au pouvoir du diable pour opérer les prétendues sortiléges. Mais les universités et les magistrats furent d'une opinion contraire, et continuèrent pendant un siècle et demi à torturer et à brûler. Le protestant Benoît Carpzow, mort en 1666, dont les décisions en droit ecclésiastique et pénal étaient si estimées, qu'on l'appelait le législateur de la Saxe, soutenait encore qu'on devait punir sévèrement non seulement les sorciers, mais encore ceux qui nient la raélité des pactes avec le diable ; et Jean-Henri Pott, célèbre professeur d'Iéna, y fit imprimer l'an 1689, un écrit : *Du commerce abominable des sorcières avec le diable.* Au contraire, et c'est la remarque du protestant Menzel, ce furent des prêtres catholiques qui, pendant que tous les autres se taisaient, élevèrent la voix contre la déraison et l'inhumanité des procédures contre les sorciers et les sorcières : dans le seixième siècle, Cornélius Laos à Mayence, mort en 1593 ; et dans le dix-septième, les Jésuites Adam Tanner, mort en 1632 et Frédéric Spée. Tanner, mal famé parmi les théologiens protestants, comme écrivain polémique, proposa dans une œuvre de théologie de modérer les procédures ; ce qui irrita tellement les juges de sorcellerie, que, s'ils avaient pu s'emparer de sa personne ils lui auraient fait éprouver à lui-même la torture et ses suites. Le second, né l'an 1595, dans le Palatinat, de la famille noble de Spée de Langenfeld, maintenant élevée au rang de comtes, dévoila, dans un ouvrage spécial, l'an 1631, la complète absurdité de la procédure, avec une telle évidence qu'elle devait frapper l'œil le plus prévenu, pour peu qu'il voulût voir. A l'âge de vingt ans, Spée était entré chez les Jésuites, et reçut à Wurtzbourg, où il se trouvait en 1626 et 1628, la commission de préparer à la mort environ deux cents personnes, ecclésiastiques, nobles, fonctionnaires, bourgeois, et même des enfants de l'un et de l'autre sexe, qui furent conduites au bucher. Dans les entretiens avec ces malheureux, il acquit la conviction qu'ils étaient tous innocents, et que ce n'étaient que les tourments de la question qui leur avaient extorqué un aveu contraire. Ils se confessaient d'abord sorciers et sorcières, crainte d'être remis à la torture ; mais, quand ils eurent pris confiance, ils lui déclarèrent tout l'op-

(1) Od., I. I. 1, 31 et 19, 1-4.

posé, et protestèrent de leur innocence avec des larmes brûlantes. L'impossibilité de faire usage de ces communications sans exposer de nouveau ces pauvres gens aux douleurs de la torture, auxquelles ils échappaient par le bûcher, le remplit d'un tel chagrin, que, quoiqu'il fût encore jeune, ses cheveux devinrent tout blancs. L'exposé qu'il nous fait de la procédure d'après sa propre expérience, nous présente l'état social d'alors sous une forme qui fait véritablement frémir. La stupidité superstitieuse du peuple, la criminelle conduite des juges, et l'insouciance avec laquelle les princes livraient la propriété, l'honneur et la vie de leurs sujets, au cupide arbitraire de leurs employés subalternes et à la cruauté des bourreaux, forment dans l'histoire de l'humanité un si sombre tableau, qu'auprès de lui les duretés du despotisme turc et les horreurs de la révolution française perdent presque leur ombre.

Ce tableau de l'état social, que le protestant Menzel a tiré des archives provinciales de l'Allemagne, convient sans aucun doute à l'Allemagne, d'où il est tiré ; mais nous ne voyons pas qu'il puisse s'appliquer à la France ni surtout à l'Espagne et à l'Italie ; car dans ces derniers pays surtout, nous n'avons vu rien de semblable : au contraire, tandis que l'Allemagne se déchirait, s'ensanglantait, se brûlait de ses propres mains, nous avons vu l'Italie et l'Espagne cultiver, au milieu des fêtes, les lettres, les sciences et les arts. Un problème à résoudre, serait de savoir si l'inquisition d'Espagne et d'Italie ne serait pas pour quelque chose dans cette différence. Toujours est-il que jamais leurs plus grands ennemis n'ont reproché aux inquisiteurs les procédures que suivaient les juges ordinaires d'Allemagne, avec l'approbation des universités allemandes, et sur lesquelles le Jésuite Frédéric de Spée s'est efforcé d'éveiller leur conscience, mais sans beaucoup d'espoir. Il disait dans sa préface : « J'ai dédié mon livre aux magistrats de la Germanie ; mais à ceux qui ne le liront pas, non à ceux qui le liront. La raison, c'est que les magistrats qui ont assez de conscience pour penser devoir lire ce que je dis ici des causes des sorcières, ont déjà ce pourquoi il fallait lire ce livre, savoir le soin et l'attention pour bien connaitre ces causes ; ils n'ont donc pas besoin de le lire pour y prendre ce qu'ils ont déjà. Mais ceux qui sont d'une telle incurie, qu'ils ne liront ces choses ni ne s'en soucieront, ceux-là ont un extrême besoin de lire tout cela, afin d'y apprendre à être soigneux et attentifs. Que ceux-là donc lisent, qui ne liront pas ; et que ceux qui liront ne lisent pas même (2). » Ces paroles du Jésuite furent vérifiées par le fait. De tous les princes d'Allemagne l'archevêque de Mayence profita seul de son écrit : ailleurs les mêmes procédures continuèrent encore un demi-siècle.

Cependant les efforts du chef de l'Eglise pour ramener la paix ne restérent pas sans fruit : la paix se fit enfin, mais aux dépens de l'Eglise. Elle fut signée à Munster le vingt-quatre octobre 1648, et mise à exécution le vingt-six juin 1650, par le licenciement des armées. La grande difficulté fut de satisfaire l'appétit des princes luthériens et calvinistes pour les biens de l'Eglise catholique. Le plus affamé était le nouvel électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, à qui les Suédois prenaient une partie de la Pauméranie : pour le contenter, on lui jeta les évêchés de Magdebourg, Halberstadt et Camin ; on eut même la générosité d'y joindre l'évêché de Minden. Quand on pense qu'un moine apostat de la même famille avait déjà volé le duché ecclésiastique de Prusse, on ne trouvera pas dans l'histoire une maison qui se soit enrichie plus adroitement par des vols d'église que la maison de Brandebourg : aussi est-elle devenue le chef et le modèle de l'Allemagne protestante. La maison de Brunswick eut l'évêché d'Osnabruck, les abbayes de Wakenried et de Groningue, avec un bien enlevé à l'évêché de Halberstadt. Le petit duc de Mecklembourg eut pour sa part les évêchés de Schwérin et de Ratzembourg, avec quelques bailliages dérobés à l'ordre de Saint-Jean. Hesse-Cassel eut la riche abbaye de Hirsfeld, avec quelques autres domaines et une grande somme d'argent. On dirait les soldats de Pilate, aux pieds de la croix, se partageant les vêtements de celui qu'ils viennent de dépouiller et de crucifier.

Mais les princes luthériens et calvinistes d'Allemagne avaient volé bien autre chose depuis la pacification de Passau, 1555, et contre la teneur de cette pacification. C'est même parceque Ferdinand II avait parlé de restituer ces rapines de soixante-dix ans, qu'ils appelèrent les Français et les Suédois à ravager l'Allemagne avec eux. Il fallait donc apaiser leurs scrupules. En conséquence, on leur accorda, ou plutôt ils s'accordèrent à eux-mêmes une indulgence plénière pour tous leurs vols jusqu'en 1624, qui fut déclarée année normale, après laquelle ils promirent de ne plus voler, comme ils avaient promis de ne plus voler après 1555. Le Pape protesta contre cette apothéose séculière du vol et du brigandage : on n'eut aucun égard à la protestation du Pape. Cependant il fit toujours bien de la faire ; car, supposé qu'un jour les populations allemandes, devenues révolutionnaires et communistes, en usent avec les riches et les princes comme leurs princes en ont usé avec l'Eglise, il y aura toujours sur la terre un homme qui, ayant protesté contre la première injustice, pourra légitimement protester contre la seconde, et rappeler à tous cette sentence : C'est la justice qui élève une nation, et le péché qui perd les peuples. Et cet homme, c'est le Pape.

Nous avons vu les populations diverses de l'Espagne, après avoir expulsé les Mahométans par une guerre de huit siècles, se réunir en un seul peuple, chercher la route maritime de l'Inde et de la Chine, trouver sur son chemin un nouveau monde, avec les empires du Mexique et du Pérou, et des îles sans nombre. Nous avons vu dans le même temps les populations diverses de l'Allemagne, unies jusqu'alors en un seul peuple, en un seul empire, se diviser à la voix d'un moine, aider leurs princes à briser l'unité nationale, et plus encore l'unité religieuse, dans l'espoir d'augmenter les richesses matérielles, les libertés politiques et religieuses de chaque province. Après plus d'un siècle de révolutions, et à la suite de trente ans de guerre civile, voici comme les diplomates de Munster et d'Osnabruck réglèrent la part des bonnes populations allemandes. 1° Les bourgeois et les paysans avaient compté s'enrichir de la dépouille des églises et des monastères : ces biens sont réservés aux enfants des princes et des nobles, et le fils du roturier n'a plus rien à y prétendre. 2° Les bonnes gens de luthériens comptaient, sous le nom de réforme, voir des évêques, des prélats plus zélés, prêchant de parole et d'exemple : ils auront pour évêques et pour prélats des princes, des nobles, des officiers civils et militaires, qui, contents de percevoir les revenus, ne songeront pas même à étudier un mot de théologie. 3° Ces bons allemands, habitués à leurs diètes provinciales et à leurs assemblées communales, comptaient augmenter leurs libertés civiles et politiques : les unes et les autres seront confisquées au profit du prince. 4° Dans leur bonhomie, luthériens et calvinistes espéraient du moins conserver leur liberté pleine et entière de religion et de conscience : le traité de Westphalie décide, d'après l'usage, que le droit de réformation appartient exclusivement au prince, que c'est à lui seul à régler la créance de ses sujets, quand et comme il plaît, et que les sujets n'ont d'autre alternative que d'adopter la religion variable du prince ou de quitter le pays. C'est à quoi se réduit la part que le congrès de Westphalie a faite aux populations protestantes de l'Allemagne (1) : nous ne croyons pas que l'histoire puisse en offrir qu'on ait dupées d'une manière plus complète, ni qui soient si longtemps à s'en apercevoir.

Il fut statué généralement qu'on ne recevrait et ne tolérerait dans l'empire que les trois religions, le catholicisme, le luthéranisme et le calvinisme. Mais, quelque soin qu'on prît pour les faire vivre en bon voisinage, on sentait bien que c'était un état contre nature. On ne pouvait oublier ces paroles du Sauveur. « Qu'ils soient tous une même chose, comme vous, ô Père, êtes en moi et moi en vous, afin qu'ils soient un en nous, et que le monde croie que vous m'avez envoyé (2). » De là, dans les actes mêmes de la pacification, ces clauses remarquables : « Jusqu'à ce que, par la grâce de Dieu, on se soit accordé sur les dissidences de religion (3). Jusqu'à ce que les controverses de religion soient terminées par une composition amiable et universelle des partis (4). Jusqu'à ce qu'on se soit autrement accordé sur la religion chrétienne (5). Jusqu'à la conciliation chrétienne du dissentiment de religion (6). Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, on ne peut convenir amiablement sur les dissidences religieuses, cette convention ne laissera pas d'être perpétuelle, et cette paix de durer toujours (7). » Ces clauses et ces vœux, à quoi l'on ne fait point assez attention, représentent le traité de Westphalie comme n'étant qu'une pacification transitoire et préliminaire à une paix définitive, la paix et l'union des esprits et des cœurs dans la même foi, la même espérance et la même charité. C'est à cela que doivent travailler de part et d'autre tous les hommes de bien (8).

Quant à l'empire d'Allemagne, les princes allemands, dociles à la politique française eurent soin d'en diminuer l'unité et la force. L'empereur ne fut plus guère que le chef nominal de l'empire : il n'en pouvait plus régler aucune des affaires sans l'assentiment des états réunis en diète, et à la diète même la majorité des suffrages ne faisait plus loi dans les affaires religieuses. De sorte que l'empire, dans son ensemble, paraissait un char magnifique, mais qui ne pouvait faire un pas, tandis que chaque prince, dans son domaine particulier, était maître absolu de la religion, de la conscience, des libertés politiques et civiles de ses sujets, et il l'a été jusqu'à présent (9(.

Quant aux dynasties catholiques d'Autriche et de Bavière, elles gardèrent leurs possessions et y maintinrent la restauration du catholicisme qu'elles y avaient procurée. Aussi, depuis cette époque, les possessions des maisons d'Autriche et de Bavière ont-elles été naturellement paisibles, tandis que les principautés protestantes ressentent toujours un ferment de révolution et d'anarchie. Le duc de Bavière fut confirmé dans sa dignité d'électeur et dans la possession du haut Palatinat. On créa un huitième électorat, dans le Bas-Palatinat, pour le fils de l'ex-électeur palatin Frédéric V.

L'Église de Dieu, en déplorant le sort des évêchés et des monastères de l'Allemagne septentrionale, livrés en proie et en récompense à l'hérésie, pouvait se consoler néanmoins de voir l'antique foi des saints Boniface, Kilien, Udalric, Léopold, Etienne, Wenceslas, Jean Népomucène, finalement consolidée

(1) Menzel, t. VIII, c. XIII. (2) Joan., XVII 21. (3) *Instrument osnab.*, art. V, § 11. (4) § 25. (5) § 31. (6) § 18. (7) *Instrument osnab.*, art. V, § 11. (8) Menzel, t. VIII, c. XIV. (9) *Ibid.*, p. 247 et seq.

dans la Bavière, la Franconie, le Tyrol, la Styrie, la Carinthie, les deux Autriches, la Hongrie, la Silésie, la Moravie, la Bohême.

Une autre consolation pour les catholiques, ce fut la conversion d'un grand nombre de personnes distinguées du protestantisme, et cela, observe le protestant Menzel, dans des circonstances, qui, loin de faciliter leur retour, le rendaient plus difficile. Plusieurs savants considérables dans les pays où le protestantisme non-seulement n'était pas opprimé, mais où il dominait seul, y renoncèrent avec perte de leurs emplois et de leurs liaisons de famille, perte contre laquelle, parmi leurs nouveaux coreligionnaires, ils pouvaient à peine compter sur un dédommagement, bien loin de s'attendre à y gagner. Tel, ajoute le même historien, tel était incontestablement le cas du jurisconsulte Ulric Hunnius, fils du théologien, professeur de droit, et vice-chancelier à l'université de Marbourg, qui, l'an 1622, quitta son poste pour aller à Philippsbourg, sous la protection de l'électeur de Trèves et évêque de Spire, Philippe Christophe, se déclarer publiquement enfant soumis de l'Eglise catholique. Il justifia sa démarche par un écrit latin publié à Heidelberg, l'an 1631, ayant pour titre: *Arguments tout à fait invincibles et indissolubles, qui ont convaincu et contraint Ulric Hunnius à quitter la secte luthérienne et à professer la foi catholique.* Dans une seconde édition il ajouta une *Démonstration évidente que l'archihérésie de Luther a été compilée des hérésies anciennes.* Dans cette apologie, qui parut aussi en allemand, il proteste, par tout ce qu'il y a de plus sacré, qu'il a fait cette démarche, non dans l'espoir d'aucune dignité, honneur ni richesse, mais uniquement pour le salut de son âme; et il en appela au témoignage de toute la Hesse, particulièrement de ceux qui l'avaient connu pendant son séjour de seize ans à Giessen et à Marbourg, de quels honneurs et dignités il jouissait comme luthérien, et combien peu on pouvait lui imputer d'avoir changé de religion par intérêt. Il mourut l'an 1636, conseiller de plusieurs princes catholiques. Barthold Nihus, théologien formé à l'université de Helmstadt, avait un emploi à Weimar, lorsqu'il se rendit l'an 1622 à Cologne, y fit profession de la foi catholique, fut supérieur d'une maison d'éducation pour des jeunes gens nouvellement convertis du protestantisme, et devint évêque suffragant de Mayence. Ce qui fit sur lui une impression particulière, comme il s'en expliqua dans une lettre à Calixt, docteur de Helmstadt, fut cette considération que la chrétienté a besoin d'un juge infaillible pour dirimer les controverses, attendu que la sainte Ecriture souffre plusieurs interprétations, et qu'elle ne parle que suivant le sens qu'on lui prête (1).

Des motifs un peu différents amenèrent la conversion du célèbre philologue Luc Holstein, en latin Holstenius: ce fut, suivant Menzel, une vive répugnance pour la grossièreté qui régnait parmi les littérateurs et les universités protestantes d'Allemagne. Né à Hambourg en 1596, et y ayant achevé ses études, il séjourna plusieurs années en Hollande, en Angleterre, en France, fit un voyage en Italie et en Sicile, lia connaissance et amitié avec les savants les plus célèbres, entre autres avec le Provençal Peiresc, surnommé le procureur général de la littérature non-seulement à cause de son immense érudition, mais surtout par son zèle ardent et généreux à procurer aux savants d'Europe les manuscrits, les livres, les médailles les plus rares, et à leur communiquer ses propres découvertes. Peiresc naquit l'an 1580, d'une mère longtemps stérile, qui promit à Dieu que si elle avait un enfant, elle lui donnerait pour parrain le premier pauvre qu'on rencontrerait. Elle tint parole. Cet enfant, Nicolas-Claude Fabri de Peiresc, conseiller au parlement d'Aix, et le protecteur ou l'ami de presque tous les savants et littérateurs de son époque, fut un prodige de pénétration et de science dès ses premières années: le pape Urbain VIII fit prononcer son éloge funèbre à Rome. C'est au milieu de ses communications studieuses avec les savants des divers pays que Holstein se rapprochait du catholicisme. Il écrivait à Peiresc :

«Depuis le moment où je commençai, fort jeune encore à goûter la philosophie platonicienne dans les ouvrages de Maxime de Tyr, de Chalcidius et d'Hiéroclès, je sentis naître en mon âme un vif désir, d'abord d'approfondir, puis d'éclaircir et de propager, autant qu'il serait en moi, cette divine méthode de philosophie. L'utilité infinie que je retirai bientôt de ces recherches me confirma singulièrement dans cette pensée. En effet, voyant que Bessarion, Steuchus et d'autres philosophes confirmaient, par les écrits des Pères, la doctrine de Platon, je m'enfonçai tout entier dans la lecture des ouvrages où ils ont traité, soit en grec et en latin de cette théologie contemplative et mystique par laquelle l'âme s'élève à Dieu. Cette lecture me conduisit à admirer de toute mon âme la manière solide et divine dont les Pères philosophent; et je me vis placé, à mon insu, presque dans le sein de l'Église catholique. Saint Augustin dans ses confessions, fait de lui-même un semblable récit. Ces contemplations divines élevèrent tellement mon âme à la connaissance de la vérité, l'affermirent tellement, que désormais elle ne se traîna plus autour de ces petites questions et de ces minutieuses difficultés dont les novateurs ont coutume d'embarrasser l'affaire de la foi(2).»

Ce fut vers l'an 1624 que Holstenius, venu en France, où il se lia particulièrement avec le docte jésuite Sirmond, revint à l'Eglise

(1) Menzel. t. VIII. c. XVII.—(2) *Biog. univ.*, t. XX. Holsténius.

catholique. Le cardinal Barberini, nonce en France, à qui Pieresc l'avait recommandé, le fit son secrétaire intime et son bibliothécaire, puis l'emmena à Rome où le pape Urbain VIII le créa protonotaire et chanoine, et Innocent X administrateur de la bibliothèque vaticane. Il mourut à Rome l'an 1661, renommé par une foule incroyable de travaux d'érudition, mais dont il ne publia qu'un petit nombre de son vivant.

Son neveu, Pierre Lambeck ou Lambécius revint à l'Eglise catholique par une voie semblable. Né pareillement à Hambourg l'an 1628, il montra de bonne heure une grande inclination et aptitude pour les recherches savantes. Holstein, son oncle maternel, lui écrivit de Rome pour le détourner de fréquenter les universités allemandes, à cause des tavernes et des lieux de débauche qui ruinaient l'esprit et la pudeur, et à cause du pédantisme qui y régnait; il lui recommanda au contraire, les académies de Néerlande, de France et d'Italie. Conformément à ce conseil, Lambécius fit ses études en France, visita son oncle à Rome, retourna l'an 1660 à Hambourg sa ville natale, et y accepta le rectorat du gymnase, mais le quitta deux ans après et se déclara catholique à Venise. Il mourut en 1680, bibliothécaire impérial à Vienne, où l'empereur Léopold l'honorait de ses bonnes grâces. Son principal ouvrage sont des commentaires ou mémoires sur les manuscrits de la bibliothèque de Vienne, en huit volumes in-folio (1).

En 1653, se convertit également à Breslau le poète chansonnier Jean Scheffler, connu sous le nom d'Ange de Silésie. Il fut médecin du duc de Wurtemberg Oels, et auteur du *Voyageur chérubinique*. Il témoigna la sincérité de sa conversion par un grand nombre d'écrits contre le protestantisme et mourut prêtre l'an 1677, dans le monastère de Saint-Mathias, à Breslau (2(.

Une des causes qui contribuaient à ces conversions et à d'autres était le bon exemple de la maison d'Autriche. La piete et les bonnes mœurs y étaient héréditaires. L'empereur Ferdinand III, dont le fils aîné Ferdinand IV, élu roi des romains, était mort eu 1654, mourut lui même le 2 avril 1647. Il eut pour successeur son second fils, l'archiduc Léopold, déjà couronné roi de Hongrie et de Bohême, et qui jusqu'à la mort de son frère, se destinait à l'état ecclésiastique. Dès sa première enfance, il montrait une piété extraordinaire. Son plus cher, ou plutôt son unique amusement, était de dresser des autels, de célébrer l'office divin, d'orner les saintes images. Lorsque plus tard son gouverneur voulut mettre des bornes à cette inclination et n'accorder que des demi-heures pour la prière, le jeune archiduc ne cessa de faire des instances que quand on lui eut accordé de nouveau des heures entières. Le père était d'avis qu'il fallait laisser Léopold suivre sa voie, et qu'un jour il serait un excellent prince d'Eglise. Cependant le prince fut si solidement instruit dans les langues et les sciences par les Jésuites Muller et Neidhart, que, quand la mort de son frère aîné changea sa vocation, difficilement un prince de son siècle le surpassait-il en connaissances; avec cela, un jugement sensé lui manquait aussi peu qu'un bon cœur. Il n'avait que dix-sept ans à la mort de son pére. Malgré les intrigues de la France et de la Suède, il fut élu empereur le 17 juillet 1658 (3). Son conseil et son principal ministre était son oncle Léopold-Guillaume, qui se montra tout ensemble pieux pontife et excellent général d'armée. Mais il mourut en 1662, à l'âge de quarante-neuf ans, d'un mal de poitrine. Les médecins assuraient pouvoir le guérir avec du lait de femme; mais le prince, qui était d'une pudeur virginale, ne voulut point user de ce reméde, même pour sauver sa vie (4).

Ce qui donnait encore lieu à bien des protestants de se rapprocher de l'Eglise catholique, c'était une nouvelle école de théologie protestante à l'université de Helmstadt. Le chef de cette école était le docteur Georges Calixt: il enseignait que les trois confessions chrétiennes, catholique, luthérienne, calviniste, étaient d'accord dans les vérités nécessaires, et qu'on pouvait se sauver dans l'une ou dans l'autre. Quelques luthèriens rigides le combattirent vivement, mais son opinion n'en fit que plus de bruit et de prosélytes. Le roi catholique de Pologne, Ladislas IV, chef de la branche aînée de la dynastie suédoise de Wasa, voyait avec douleur les dissidences religieuses des Polonais, car il y prévoyait dès lors le germe d'une grande calamité pour la Pologne entière: c'est en effet ce qui a causé la ruine de la nation et du royaume. Ayant donc appris les opinions conciliantes de Calixt, il procura, l'an 1644, de concert avec les évêques, un colloque dans la ville de Thorn, entre les catholiques et les dissidents de Pologne: le colloque ne se tint que l'an 1645. Calixt s'y posa comme le juste milieu entre les extrêmes; il mécontenta les luthériens et les catholiques; mais surtout les premiers. Le colloque fut dissous sans autre résultat. Les tristes pressentiments de Ladislas IV se réalisèrent sous ses successeurs. Quatre-vingts ans après le colloque pacifique, les catholiques de Pologne exercèrent une sévère justice contre les dissidents de Thorn, pour avoir fait cause commune avec l'étranger, les Suédois, contre la patrie. Soixante ans plus tard, la Rusie et la Prusse, sous couleur de remettre ces mêmes dissidents en possession de leurs droits amenèrent le premier partage de la Pologne (5).

En attendant, l'opinion que Calixt avait

(1 Menzel, t. VIII, c. XVII *Biog. univ.* t. XXIII. — (2) *Ibid.* — (3) *Ibid.*, t. VIII, c. XVIII. — (4) *Ibid.* c. XIV p. 333. — (5) *Ibid.*, t. VIII, c. VIII.

soutenue à Thorn: Tous ceux qui confessent les trois articles principaux de la foi chrétienne doivent être tenus pour citoyens du royaume de Dieu et du Christ, et cette confession suffit pour le salut, » cette opinion, quoique combattue par les luthériens rigides, ne laissait pas de faire des progrès et de refroidir le zèle des protestants pour leur église, qu'ils avaient regardée jusqu'alors comme la seule où l'on pût se sauver. Ces dispositions amenèrent plusieurs têtes réfléchies à l'Eglise catholique. De ce nombre fut le baron Jean-Christian de Boinebourg, né à Eisenach l'an 1622, et qui avait fait ses études à Iéna, Marbourg et Helmstadt. Le landgrave de Hesse l'employa dans diverses négociations, et il y réussit si bien, que le roi de Suéde et le duc de Saxe-Gotha voulurent l'attirer à leur service; mais il embrassa la religion catholique et se rendit à la cour de l'électeur de Mayence, qui l'établit président de son conseil. Son savant ami, Conring, l'ayant blâmé de sa conversion, Boinebourg lui répondit entre autres choses: Vous reconnaissez que mon grand père a eu le droit de sortir de l'Eglise catholique; eh bien! j'ai le même droit d'y entrer après de mûres réflexions (1).

Ce retour des protestants à la modération, au calme, et, par suite, vers le catholicisme, fut encore secondé par les écrits du protestant le plus savant de cette époque. Hugues Grotius, né à Delft en Hollande, le 10 avril 1583, et mort à Rostock en 1645, après avoir été proscrit deux fois par sa patrie et avoir séjourné longtemps en France. Ses ouvrages théologiques présent une sorte d'ensemble, mais vague et flottant. La base en est son traité *De la vérité de la religion chrétienne*, en six livres, où il établit, principalement par l'érudition et l'autorité: dans le premier livre, l'existence, l'unité et les principaux attributs de Dieu; dans le deuxième, que la vraie religion, c'est la religion chrétienne; dans le troisième, que les livres du nouveau Testament sont authentiques, et par suite ceux de l'ancien; et dans les trois derniers, que la vraie religion n'est ni le paganisme, ni le judaïsme, ni le mahométisme. Cet ouvrage fut reçu avec beaucoup de faveur et traduit en plusieurs langues.

Un savant du quinzième siècle, Raymond Sebonde, né à Barcelone et mort à Toulouse en 1431, avait composé un ouvrage du même genre, *la Théologie naturelle ou le Livre des créatures*. Michel de Montaigne, né en 1533 et mort en 1592, le traduisit en français et en prit même la défense dans un chapitre de ses *Essais*: ouvrage, comme son auteur, vif, sautillant, divers, libre de pensées et d'expressions, sans plan arrêté, sans objet suivi, où il ne faut pas chercher d'ensemble et qu'on ne peut pas juger à la rigueur. Montaigne, dans son voyage d'Italie, laissa un *ex-voto* d'argent à Notre-Dame de Lorette, baisa dévotement les pieds de Grégoire XIII, et en reçut avec reconnaissance le titre de citoyen romain. Lui-même nous apprend qu'étant malade, son premier soin était d'appeler non le médecin, mais son curé et de s'acquitter de ses devoirs religieux. Quand il sentit sa fin approcher, il pria sa femme d'avertir quelques gentilshommes, ses voisins, afin de prendre congé d'eux. Quand ils furent arrivés, il fit dire la messe dans sa chambre, et au moment de l'élévation, s'étant soulevé comme il put sur son lit, les mains jointes, il expira dans cet acte de piété, le 13 septembre 1542; ce qui fut, dit un auteur du temps, Pasquier, un beau miroir de l'intérieur de son âme (2).

L'ouvrage de Grotius était plus complet que celui de Sebonne, traduit par Montaigne. Cependant il y manquait encore quelque chose. Avec la vérité du christianisme en général, il fallait savoir laquelle des sociétés chrétiennes avait été instituée par le Christ pour propager sa doctrine jusqu'à la fin du monde. Là-dessus Grotius n'a que des idées éparses, mais toujours bien remarquables. Il se convainquit de bonne heure que les dissidences religieuses entre les communions protestantes n'étaient point assez graves pour justifier une séparation éternelle. Plus tard, il acquit la même conviction touchant les rapports des protestants avec l'Eglise romaine, lorsque par son séjour en France, il prit de cette Eglise une idée bien différente de celle qu'il avait apportée de Hollande; surtout lorsque, parmi les Jésuites français, il apprit à connaître des hommes d'une grande science, d'une conduite exemplaire et d'un jugement indépendant. Dès lors sa pensée favorite fut de contribuer à faire disparaître cette division contre nature de la famille chrétienne en deux moitiés hostiles, et y ramener l'union par une foi commune, suivant l'intention de son fondateur. Dans cette vue, il réimprima l'ouvrage d'un célèbre théologien catholique du seizième siècle, Georges Cassandre, ayant pour titre: *Consultation sur les articles de foi controversés entre les papistes et les protestants*: consultation rédigée à la demande de l'empereur Ferdinand Ier, et dans laquelle Cassandre exposait les points litigieux de la confession d'Augsbourg, et marquait ceux sur lesquels on pouvait parvenir à un accommodement. Grotius y joignit des remarques, où il expose ses propes sentiments; ces remarques ayant été attaquées par le ministre Rivet, il les défendit par d'autres, et aussi par son *Vœu pour la paix de l'Eglise*. Dans ces divers opuscules, voici comme Grotius s'exprime sur le septième article de la confession d'Augsbourg, concernant le Pontife romain:

«La confession d'Augsbourg dit fort bien que, pour distinguer l'Eglise d'avec les assemblées hérétiques, il y a dans l'Eglise la pure

(1) Menzel, t. VIII, c. XVII. — *Biog. univ.*, t. V. — (2) *Biog. univ.*, t. XXIX.

et saine doctrine de l'Evangile, avec l'usage des sacrements; mais, pour discerner cette même Eglise d'avec les schismatiques, Cassandre n'ajoute pas moins bien l'unité d'après les paroles du Christ lui-même(1). Cette unité doit être gardée, non-seulement dans l'esprit, mais encore dans la communion des sacrements, autant que possible. Or cela ne se peut, à moins que le peuple n'obéisse à des préposés; car l'Eglise est un certain corps, lié ensemble par certaines jointures(2). Ces jointures sont, à divers degrés, les évêques, les métropolitains, les patriarches, et, sur tout le corps, celui qui est le prince des patriarches, l'évêque de Rome: et tout cela est conforme au modèle de cette principauté, que, par l'institution du Christ, Pierre a eue sur les apôtres; car l'unité du Pontife est le meilleur remède contre les schismes, comme le Christ l'a montré et comme l'expérience l'a prouvé. Cette utilité de la principauté dans le Pontife romain a été ingénument reconnue par Mélanchton en bien des endroits; par Jacques, roi d'Angleterre, et par beaucoup de doctes protestants. — Et de ce que cette souveraineté a été placée à Rome, cela vient du consentement de l'Eglise universelle, qui honore la mémoire des deux principaux apôtres, et qui a compris par leur exemple qu'il n'y a pas de lieu plus propre pour propager l'Évangile par toute la terre, ni pour mieux conserver l'unité de l'ensemble (3). »

Le docteur Rivet ayant critiqué ces remarques, Grotius répondit en ces termes à la critique: «Comme une armée, non plus qu'un navire, ne peut être régie, si ce n'est par une gradation de préposés, se terminant par un seul, de même en est-il de l'Eglise. Quand même tous ceux qui sont dans l'Eglise seraient doués de la souveraine dilection un tel ordre serait encore nécessaire. Dieu n'aime pas à faire toujours des miracles; mais, pour les meilleures choses, il montre les meilleures voies, tel qu'est pour l'unité de l'Eglise un ordre certain. Quel devait être cet ordre, le Christ l'a montré dans Pierre; car il lui a donné les clefs du royaume des cieux pour tout le collége, comme en étant le prince. Or, dans tout le collége, c'est au prince à diriger les consultations et à exécuter les décrets. Le passage de Cyprien, dont Rivet cite une parcelle, dit ouvertement ce que nous voulons: *Le Seigneur parle ainsi à Pierre: Je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre j'édifierai mon Eglise et les portes de l'enfer ne la vaincront point. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et ce que tu lieras sur la terre sera lié, dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera aussi délié dans les cieux. Et de nouveau, après sa résurrection, il lui dit: Pais mes brebis. C'est sur ce seul qu'il édifie son Eglise, et à lui qu'il confie ses brebis à paître. Et quoique, après sa résurrection, il accorde à tous les apôtres une puissance égale, et qu'il dise: Comme le Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie: recevez le Saint-Esprit; si vous remettez les péchés à quelqu'un, ils lui seront remis; si vous les retenez à quelqu'un, ils lui seront retenus: cependant, pour manifester l'unité, il constitue une chaire unique, et, par son autorité, il dispose l'origine de cette unité, commençant par un seul. Les autres apôtres étaient bien ce qu'était Pierre, doués d'une égale participation d'honneur et de puissance; mais le commencement part de l'unité. La primauté est donnée à Pierre, pour montrer que l'Eglise du Christ est une, ainsi que la chaire.* Vous voyez ici la primauté, nom qui, dans tout collége, emporte une certaine puissance. Ce merveilleux assemblage qui tient ensemble l'Eglise, ne vient pas de l'empire romain, mais du Christ, qui en a présenté le modèle, des apôtres qui l'ont suivi. C'est ainsi que les apôtres ont institué dans les églises des préposés, souverains prêtres dans leur asssmblée, que l'Apocalypse appelle anges, à l'exemple du prophète Malachie. Tel était Polycarpe à Smyrne, tels étaient d'autres dans d'autres églises d'Asie. Il y avait à Ephèse plusieurs prêtres; mais la divine épître s'adresse à un seul, comme au prince de l'assemblée. C'est ainsi qu'en Crète Titus remplit l'office de métropolitain. C'est ainsi que, sous les plus cruelles persécutions, l'exarque de Carthage a la première place en Afrique, et une sollicitude conforme à la place Et bien auparavant, sous le nom de patriarches, l'évêque de Rome, celui d'Antioche et d'Alexandrie, par des conseils communiqués entre eux, gouvernaient le corps de l'Eglise. Mais entre ces trois Eglises très-éminentes, la plus puissante principauté est à l'Eglise romaine, avec laquelle il est nécessaire que toute église s'accorde, parce que c'est dans cette Eglise romaine que les fidèles, de quelque pays qu'ils soient, ont toujours conservé la tradition qui vient des apôtres, comme nous l'enseigne sainte Irénée (l. III, c. III), lequel Irénée, lorsqu'il avertit Victor du bon usage de la puissance reconnaît par là même son inspection sur les églises d'Asie. L'évêque de Rome est le prince de l'aristocratie chrétienne, comme l'a appelé, il n'y a pas longtemps, l'évêque de Fossembrone; *l'autorité par laquelle les évêques de la ville éternelle l'emportent sur les autres,* écrivait Ammien Marcellin, auteur païen, en parlant d'une affaire de l'évêque d'Alexandrie (ou plutôt d'Antioche) (4).

Dans son *Vœu pour la paix ecclésiastique,* Grotius revient encore sur ce sujet, et dit: « Que dans l'Eglise il y ait une gradation de magistratures, et que les diverses parties de l'Eglise soient liées entre elles par cette gradation, saint Paul nous l'enseigne. L'ordre, soit partiel, soit général, est contenu par une certaine principauté, ou l'unité du préposé. Et c'est ce que le Christ nous a enseigné dans

(1) Joan., XIII, 35. (2) Eph., IV, 16. (3) *Grotii Opera theolog.*, t. IV, in fol. *Basileæ Annotata in consult. Cassand.*, art. VII, p. 617. - (4) *Ibid.*, p. 641.

Pierre. C'est ce que Cyprien a appris du Christ et avec Cyprien Jérôme, qui dit contre Jovinien: « *L'Eglise est fondée sur Pierre, quoi qu'elle le soit ailleurs sur tous les apôtres, que tous reçoivent les clefs du royaume des cieux, et que la force de l'Eglise soit également consolidée sur eux; cependant un seul est élu entre les douze, afin que l'etablissement d'un chef ôtât l'occasion des schismes.* Tel chef est l'évêque entre les prêtres, le métropolitain entre les évêques, et l'évêque de Rome entre tous. Cet ordre doit toujours demeurer dans l'Eglise, parce que la cause en subsiste toujours, savoir, le péril du schisme. Diotrèphes s'est arrogé méchamment ce qui appartenait à d'autres, ainsi que plus tard Novat et Novatien. Que de l'èpiscopat, qui est un, chacun tienne une partie, qu'à chaque pasteur suit assignée une portion du troupeau, qu'en un certain sens le soin de l'Eglise universelle soit confié à tous, cela est vrai; car l'Eglise se régit par le commun conseil des évêques; mais, et la liaison de plusieurs portions entre elles, et l'union de tout le corps, exigent l'unité de chef: en sorte qu'il y a tout ensemble et égalité de puissance, et une certaine puissance hors ligne, comme parle saint Jérôme; car ils sont égaux comme collègues, mais non quant au droit de la principauté(1). »

C'est ainsi que le plus docte protestant du dix-septième siècle s'explique sur la principale controverse entre les protestants et les catholiques, sur la primauté du Pontife romain. Ce n'est pas tout; Grotius a fait des commentaires sur les endroits de l'Ecriture où il est parlé de l'antechrist, pour faire voir en détail que cet antechrist ou adversaire n'est pas du tout le Pape, comme Luther et Calvin l'avaient soutenu dans leur emportement. Il dit entre autres: «Ceux qui veulent que le schisme soit perpétuel, qui tremblent au seul mot d'unité de l'Eglise et de concorde, ceux-là ont intérêt à faire croire que le Pape est l'antechrist, et qu'il est nécessairement tel jusqu'à l'avénement du Seigneur. S'il n'y avait pas de schisme, beaûcoup n'auraient pas de quoi vivre, et comme, sans l'espoir d'un salaire, ils ne songeraient pas même aux saintes lettres, ils mesurent les autres d'après eux(2). »

Grotius s'explique avec la même modération, et toujours en faveur de l'Eglise romaine, sur les autres points de controverse: le nombre des sacrements, leur *opus operatum* ou leur divine efficacité par eux-mêmes, quand on n'y met pas d'obstacle; la transsubstantiation, le sacrifice de la messe; la gloire et l'invocation des saints, la prière pour les morts, le célibat religieux. Il dit du concile de Trente: «Quiconque lira les actes avec un esprit pacifique, trouvera que tout y est exposé avec beaucoup de sagesse, et parfaitement conforme à ce qu'enseignent l'Ecriture et les Pères(3). »

Au reproche d'avoir pensé différemment dans ses premiers écrits, Grotius répond: Si, dans ma jeunesse, où j'avais moins d'intelligence qu'à cette heure, j'ai outrepassé les bornes de la vérité, soit par préjugé de naissance, soit parce que je m'en rapportais sans preuve à d'autres hommes célèbres, ne me sera-t-il pas permis pour cela, après de longues recherches, et après que j'ai renoncé à tout esprit de parti, de suivre des convictions plus droites(4)? »

Cette observation de Grotius nous fait comprendre pourquoi ses divers écrits ne présentent point un ensemble de doctrine bien nette et bien précise. Ainsi, les belles idées sur la nécessité de la primauté du Pape pour l'unité et l'union de l'Église universelle se trouvent en opposition avec celui de ses ouvrages où il accorde à chaque souverain temporel un droit à peu près absolu sur la religion de ses sujets, suivant le nouveau principe du protestantisme: que c'est à chaque prince ou bourgmestre à réglementer la conscience de ses subordonnés. En outre, sur plus d'un point, il ignorait encore ou méconnaissait la doctrine de l'Eglise; comme quand il suppose que le premier homme fut créé uniquement pour un bonheur terrestre, et non pour le bonheur céleste, auquel il pense que l'homme n'a été destiné que par Jésus Christ. Tout cela explique peut-être aussi pourquoi lui-même ne se déclara point formellement catholique avant sa mort.

Il écrivait cependant à son frère ces sincères et remarquables paroles: «L'Eglise romaine n'est pas seulement catholique, mais encore elle préside à l'Eglise catholique, comme il paraît par la lettre de saint Jérôme au pape Damase. Tout le monde la connaît; et un peu après: Tout ce que reçoit universellement en commun l'église d'Occident, qui est unie à l'Eglise romaine, je le trouve unanimement enseigné par les Pères grecs et latins, dont peu de gens oseront nier qu'il faille embrasser la communion; en sorte que, pour établir l'unité de l'Eglise, le principal est de ne rien changer dans la doctrine reçue, dans les mœurs et dans le régime(5). »

Il dit dans une autre lettre à son frère : «Qu'il faut réformer l'Eglise sans schisme, et que si quelqu'un voulait corriger ce qu'il croirait digne de correction, sans rien changer de l'ancienne doctrine, et sans déroger à la révérence qui est justement due à l'Eglise romaine, il trouverait de quoi se défendre devant Dieu et devant des juges équitables. » Enfin Grotius vient à reconnaître ce qu'il y a de plus essentiel: «Que l'Eglise de Jésus-Christ consiste dans la succession des évêques par l'imposition des mains, et que cet ordre de la succession doit demeurer jusqu'à la fin des siècles, en vertu de cette promesse de Jésus

(1) Eph., IV, 11. Basileæ Annotata in consult. cassand., art. 7. p. 658. — (2) *Grotii Opéra theolog.*, t. IV. in fol. *Basileæ Annota in consult. Cassand.*, art. 7. p. 175, col. 1. — (3) Cité par Menzel, t. VIII, p. 295. — (4) *Ibid.*, p. 296. — (5) *Opéra*, t. III, append., ep. 671.

Christ : *Je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde,* dans saint Matthieu, XVIII, 18. Par où, ajoute-t-il, l'on peut entendre, avec saint Cyprien, quel crime c'est dans l'Eglise de suivre un adultérin (qui ne vienne pas d'une succession légitime), et de reconnaître pour églises celles qui ne peuvent pas rapporter la suite de leurs pasteurs aux apôtres, comme à leurs ordinateurs (1). » Voilà ce que Grotius écrivait en l'an 1643, deux ans avant sa mort : ce qui contient toute la substance de l'Eglise catholique.

D'autres profitèrent mieux que lui de ses aveux en faveur de l'Eglise romaine, et s'y réunirent publiquement. De ce nombre furent plusieurs princes d'Allemagne. Des voyages dans les pays catholiques, particulièrement en Italie, devenus bien plus fréquents depuis la conclusion de la paix, leur donnèrent occasion de connaître les membres et les institutions de cette Eglise, et de revenir de bien des préventions qu'on leur avait inoculées dans leur éducation première. Ce fut le cas du prince Jean-Frédéric de Brunswick, troisième fils du duc Georges, et l'un des jeunes hommes les plus distingués. L'an 1649, on manda d'Italie à ses frères, les ducs régnants, qu'il avait pris de l'inclination pour l'Eglise catholique et qu'il pensait s'y réunir publiquement. Aussitôt on lui envoya le lieutenant-colonel de Goertz, avec Henri-Jules Blume professeur de Helmstadt, pour le ramener à d'autres sentiments. Mais on n'atteignit point le but : au contraire le professeur Blume embrassa lui-même le catholicisme à Ratisbonne en 1653, demanda sa démission, entra au service de l'électeur de Mayence, puis, de l'empereur qui l'anoblit et le fit baron. Le duc Jean-Frédéric lui avait déjà donné l'exemple. Dès le 29 décembre 1651, il écrivit de Rome à ses frères, qu'après des examens bien approfondis, de ferventes prières qui lui avaient obtenu des dons et des grâces de l'Esprit-Saint, il était entré au sein de l'Eglise universelle. Ce qui lui en avait fait naitre la première idée, c'était l'union de l'Eglise catholique s'accordant avec la doctrine primitive des saints Pères de la sainte Ecriture, dans la morale, les coutumes et les saints sacrements, sous un chef visible, tandis qu'ailleurs règne une grande désunion et tous les jours des divisions nouvelles, d'où naissent la perdition et la ruine de la chère patrie et nation allemande. Il ne demandait à ses frères que de pouvoir exercer le culte catholique dans une chapelle particulière du château de Celle : cette grâce lui fut refusée, d'après l'avis des théologiens de Helmstadt, les mêmes qui convenaient qu'on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine. Le duc resta donc à l'étranger jusqu'en 1665, où il hérita d'une partie du Hanovre.

Son exemple fut suivi par le landgrave Ernest de Hesse Rhinfels, arrière-petit-fils du fameux landgrave Philippe de Hesse, à qui Luther permit d'avoir à la foi deux femmes, en récompense de son zèle pour la réforme. Ernest, né en 1623, fut obligé par sa mère à prier, à chanter des cantiques et à lire la Bible trois fois le jour; à entendre deux sermons le dimanche, un le mercredi et un le vendredi, et à apprendre par cœur tout le catéchisme de Heidelberg, avec deux cents passages de la Bible. Il assura d'avoir lu la Bible plus de trente fois d'un bout à l'autre. Tous les soirs il examinait sévèrement sa conscience; il regardait le dimanche comme trop saint pour y lire un auteur profane ou écrire une lettre; il ne l'employait qu'à méditer sur les sermons qu'il avait entendus ou à lire des livres édifiants. Dans les voyages et dans les expéditions militaires, toujours il avait des livres sur soi. Leibnitz disait de lui que sa science était aussi grande que la pureté de son âme; un autre l'appelait le savant d'entre les prince, et le prince d'entre les savants. Dans la guerre de Trente ans, il combattit vaillamment pour la cause protestante, qui était celle de sa maison. Après la paix, dans un voyage qu'il fit en Autriche pour des affaires de famille, et qu'il continua par l'Italie et la France, il eut des rapports avec des savants catholiques, et fut fortement ébranlé dans ses convictions premières, tant par des entretiens que par la lecture des livres. Après ses voyages en France et en Italie, il professait l'opinion que, dans ces pays, il règne plus de sens commun qu'en Allemagne; que le vice de l'ivrognerie rend les têtes allemandes encore plus pauvres en intelligence qu'elles ne le sont naturellement. Avant d'exécuter sa résolution, il invita trois théologiens protestants à conférer en sa présence avec trois Capucins sur cette question : Jésus-Christ a-t-il donné à l'apôtre Pierre la juridiction sur l'Eglise universelle; et le Pontife romain comme successeur de l'apôtre, a-t-il reçu à ce titre une assistance tellement infaillible, que, quand il prononce *ex cathedrâ*, il ne peut pas errer dans les choses de la foi? La conférence eut lieu vers la fin de l'année 1651. Le 6 janvier de l'année suivante, le landgrave, avec son épouse, fit sa profession de foi catholique à Cologne, entre les mains de l'archevêque électeur, et reçut la confirmation. Il écrivit au Pape Innocent X : « Après que l'ineffable bonté de la divine Providence m'a conduit, avec mon épouse bien-aimée, des abîmes de la prétendue réforme à l'admirable et irréformable lumière de la vérité et de l'unité catholique, je ne puis exprimer avec quel zèle, prévenu et assisté de l'Esprit-Saint, j'ai reconnu la dignité du Saint-Siège apostolique, et je méprise maintenant les erreurs dont j'étais préoccupé depuis mon enfance. Tant que le vicaire de Jésus-Christ me resta caché, je suivais les prédicateurs de l'erreur, jusqu'à ce que les vestiges de l'ancien troupeau me manifestèrent le sentier de la paix catholique.

(1) *Opera*, t. III, append,, ep. 613.

L'ayant aperçu, je confessai publiquement la foi dont mes pères se sont écartés, je suis retourné à l'église qu'ils ont abandonnée, et je me redonne au Seigneur qu'ils ont renié. »

Un autre arrière-petit-fils du landgrave Philippe de Hesse s'était converti dès 1636 : c'était le landgrave Frédéric de Hesse-Darmstadt, qui devint cardinal et prince-évêque de Breslau, où il mourut en 1682, après avoir bâti dans la cathédrale de cette ville une chapelle en l'honneur de sa glorieuse bisaïeule, sainte Elisabeth de Thuringe ou de Hongrie. Cependant ces éclatantes conversions n'eurent pas grande influence sur les populations protestantes, attendu que ces populations n'étaient pas maîtresses de changer de religion suivant leur conscience, mais qu'elles étaient asservies sous ce rapport au caprice de leur prince ou bourgmestre, lesquels étaient fort aise de réunir à la fois la puissance spirituelle et la puissance temporelle, et d'être tout ensemble, chacun chez soi, pape et empereur.

Une femme, une reine protestante, étonna singulièrement le monde à cette époque en quittant un trône, un royaume pour se déclarer plus librement catholique. Cette femme était la fille, l'enfant unique du héros des protestants, de Gustave-Adolphe, roi de Suède. Née en 1626, Christine avait six ans, lorsque son père mourut à la bataille de Lutzen : elle fut aussitôt proclamée reine de Suède, et on lui donna pour tuteurs les cinq principaux dignitaires de la couronne, parmi lesquels le chancelier Oxenstiern. Son père lui avait fait donner une éducation mâle et savante: elle fut continuée sur le même plan : Christine en prit et garda toute sa vie le double caractère. Dans sa tendre enfance, au lieu de s'effrayer de la détonation du canon, elle bat des mains et se montre une véritable enfant de soldat; elle monte à cheval avec hardiesse et galope, un seul pied dans l'étrier; à la chasse elle abat le gibier du premier coup. Étonnante création de la nature! dit Ranke. Une jeune fille exempte de toute vanité! Christine ne cherche pas à cacher qu'elle a une épaule plus haute que l'autre; on lui a dit que sa beauté consiste particulièrement dans sa riche chevelure, elle ne lui donne même pas les soins les plus ordinaires; toutes les petites préoccupations de la vie lui sont étrangères; jamais elle n'a eut de goût pour les plaisirs de la table, elle ne s'est jamais plainte d'un mets, elle ne boit que de l'eau.

Le plus grand plaisir de la jeune fille sont les leçons de ses maîtres. Elle possédait pour les langues une facilité extraordinaire. Elle dit dans sa vie écrite par elle-même : « Je savais à l'âge de quatorze ans toutes les langues, toutes les sciences et tous les exercices dont on voulait m'instruire. Mais depuis j'en ai appris bien d'autres sans le secours d'aucun maître; et il est certain que je n'en eu jamais pour apprendre ni l'allemand, ni le français ni l'italien, ni l'espagnol.» Sa passion pour l'étude croissait avec l'âge. Elle avait l'ambition d'attirer auprès d'elles les hommes célèbres, de profiter de leur instruction. Quelques philosophes et historiens allemands vinrent d'abord; par exemple, Freinshemius à la sollicitation duquel elle remit à Ulm, ville natale de ce savant, la plus grande partie des contributions de guerre qui lui avaient été imposées. Des savants néerlandais arrivèrent ensuite; Isaac Vossius mit en vogue l'étude de la langue grecque; en peu de temps, Christine devint très-habile dans la lecture des auteurs anciens les plus difficiles et les plus importants : elle se familiarisa même avec les Pères de l'Eglise. En l'année 1650 parut Saumaise : la reine lui avait fait dire que, s'il ne venait pas auprès d'elle, elle serait obligée d'aller auprès de lui ; il habita le palais de Christine pendant une année. Descartes aussi fut enfin déterminé à se rendre auprès d'elle: il avait l'honneur de la voir tous les matins, à cinq heures, dans sa bibliothèque. Elle étonnait tous ces savants par le prodige de sa mémoire et de sa pénétration. Son esprit est tout à fait extraordinaire, écrivait Naudé, l'un d'eux, à Gassendi, elle a tout vu, elle a tout lu, elle sait tout.

Ce qu'elle est pour les sciences, elle l'est pour son royaume. Dès qu'elle se fut emparée de la direction du gouvernement, en l'année 1644, elle se consacre avec une ardeur merveilleuse aux affaires. Jamais elle ne néglige d'assister à une seule séance du sénat : ni la fièvre ni la saignée ne l'en empêchent. Elle prend soin de s'y préparer de son mieux, lisant des pièces de plusieurs pages de longueur et s'en appropriant le contenu, méditant les points litigieux le soir avant de s'endormir, le matin de bonne heure à son réveil. Elle sait poser une question avec une grande habileté, ne laissant pas deviner le côté vers lequel elle penche; après avoir entendu tous les membres, elle exprime aussi son opinion, qui se trouve toujours très-bien motivée, et qui est adoptée le plus souvent. Les vieux sénateurs sont tous étonnés de l'autorité qu'elle exerce. Elle eut personnellement beaucoup de part à la conclusion de la paix de Wesphalie : les officiers de l'armée, son ambassadeur au congrès étaient opposés à cette paix, en Suède aussi, il y avait des gens qui n'approuvaient pas les concessions faites aux catholiques, particulièrement au sujet des États héréditaires d'Autriche; mais elle ne voulut pas tenter de nouveau les chances de la fortune. Jamais la Suède n'avait été si glorieuse ni si puissante; elle mit son orgueil à maintenir cette situation, elle désirait y attacher son nom.

Christine étudiait Tacite et Platon, et comprenait quelquefois même ces auteurs mieux que des philologues de profession. Surtout

(1) Menzel, t. VIII, c. xvii.

elle est profondement pénétrée de la haute importance que lui donne sa naissance, de la nécessité de ne laisser empiéter d'aucune manière sur son autorité. Jamais elle n'eût consenti à ce qu'un ambassadeur se mît directement en relation avec ses ministres ; elle ne voulait pas souffrir qu'aucun de ses sujets portât la décoration d'un ordre étranger, qu'un membre de son troupeau, comme elle disait, se laissât marquer par une main étrangère ; elle savait prendre une attitude devant laquelle les généraux qui avaient fait trembler l'Allemagne restaient immobiles et muets : si une nouvelle guerre eût éclaté, elle se serait très-certainement mise à la tête de ses troupes.

Le monde fut donc bien étonné quand, le 24 juin 1654, cette reine, si mâle et si savante déposa la couronne de Suède et la remit à son oncle le comte palatin Charles-Gustave. Le monde fut étonné bien plus encore, lorsque, l'année suivante, il vit cette reine du Nord, cette fille unique de Gustave-Adolphe, cette papesse luthérienne de la Scandinavie, professer publiquement la foi catholique-romaine à Inspruck, dans le Tyrol, entre les mains d'un ancien luthérien de Hambourg, Luc Holsténius, alors prélat romain et envoyé au-devant d'elle par le pape Alexandre VII. Ce qui n'étonnera pas moins, ce sont les principaux motifs qui la ramenèrent au catholicisme ; ce furent précisément ceux qui en éloignent le vulgaire des protestants : le célibat religieux, l'autorité du Pape.

Elle était âgée de neuf ans lorsqu'on lui donna pour la première fois une exposition des dogmes de l'Eglise catholique, et qu'on lui apprit entre autres que dans cette Eglise le célibat était regardé comme méritoire : « Ah ! s'écria-t-elle, que cela est beau ! je veux embrasser cette religion ! » On lui reprocha sévèrement cette pensée ; mais elle y persévéra avec d'autant plus de constance. D'autres impressions semblables vinrent plus tard encore la frapper : « Quand on est catholique, dit-elle, on a la consolation de croire ce que tant de nobles esprits ont cru pendant seize siècles ; on possède la gloire d'appartenir à une religion qui est confirmée par un million de miracles et par des millions de martyrs ; une religion enfin, ajoutait-elle, qui a produit tant de vierges admirables qui ont triomphé des faiblesses de leur sexe et se sont consacrées à Dieu. »

La constitution de la Suède repose sur le luthéranisme ; la puissance, la position politique de ce pays étaient fondées sur cette hérésie ; le luthéranisme étant imposé à Christine comme une nécessité, elle résolut de secouer ce joug, et s'en sépara spontanément ; elle se sentait irrévocablement attirée vers cette autre religion dont elle n'avait encore qu'une connaissance imparfaite. Ce qui lui paraissait surtout une institution admirablement appropriée à la bonté de Dieu observe le protestant Ranke (1), c'était l'infaillibilité du Pape ; elle s'abandonnait de jour en jour à cette croyance avec plus de résolution : on eût dit que par là elle satisfaisait à ce besoin de dévouement qui est dans la nature de la femme ; la foi naissait dans son cœur comme l'amour naît dans un autre cœur, un amour pour un être inconnu, un amour condamné par le monde et qui veut rester caché, mais qui ne s'enracine que plus profondément ; un amour dans lequel se complaît un cœur de femme, et pour lequel il est décidé à tout sacrifier.

Christine employa, pour se rapprocher de l'Eglise romaine, une ruse mystérieuse. Le premier à qui elle donna connaissance de ses dispositions fut un Jésuite, Antoine Macédo, confesseur de l'ambassadeur portugais Pinto Pereira. Cet ambassadeur, ne parlant d'autre langue que la portugaise, employait son confesseur comme interprète. Un des grands plaisirs de la reine, c'était de faire tomber la conversation avec l'interprète sur des controverses religieuses, dans les audiences qu'elle donnait à l'ambassadeur, pendant que celui-ci croyait qu'elle traitait des affaires d'Etat, et de confier son plus intime secret à un tiers, à Macédo, en présence d'un autre tiers qui n'y comprenait rien.

Macédo disparut subitement de Stockholm. La reine fit semblant de le faire chercher ; mais elle-même l'avait envoyé à Rome pour communiquer directement au général des Jésuites ses intentions, et lui demander quelques membres de son ordre. Ceux-ci arrivèrent à Stockholm au mois de février 1652. Ils se firent présenter comme des gentilshommes italiens en voyage, et furent invités à la table de la reine. Elle devina sur-le-champ qui ils étaient. Lorsqu'ils entrèrent devant elle dans la salle à manger, elle dit tout bas à l'un d'eux : Vous avez peut-être des lettres pour moi ? Il répondit oui, sans se détourner. Elle lui recommanda de ne parler avec personne, et envoya après dîner le serviteur en qui elle avait le plus confiance chercher les lettres ; et le lendemain elle fit conduire les Jésuites eux-mêmes, sous le plus profond secret, dans le palais. — Ainsi, dans le palais royal de Gustave-Adolphe, des envoyés de Rome se réunirent avec la fille de ce monarque, le plus zélé défenseur du protestantisme, pour traiter avec elle de sa conversion à l'Eglise catholique !

Les bons Jésuites se proposaient, dans le commencement, de suivre l'ordre du catéchisme ; mais Christine souleva bien des questions préliminaires. Y a-t-il une différence entre le bien et le mal, ou tout dépend-il seulement de l'utilité ou du préjudice qui résultent des œuvres ? comment peut-on lever les doutes qui se présentent contre l'existence de Dieu ? l'âme de l'homme est-elle réellement

(1) *Hist. de la Papauté pendant les XVI et XVII siècles*, t. IV, l. VIII, § 9.

immortelle ? — Ces questions ne doivent pas surprendre de la part d'une personne élevée dans le luthéranisme, et qui savait réfléchir. Nous l'avons vu, suivant Luther, c'est Dieu qui est l'auteur de nos péchés : c'est Dieu qui opère en nous le mal comme le bien ; il nous punit non-seulement du mal que nous n'avons pu éviter, mais encore du bien que nous faisons de notre mieux. — Certes, il est permis à la raison de douter qu'un pareil Dieu existe. La meilleure réponse à ces questions était d'exposer d'abord la foi catholique, et d'en faire sentir la différence avec l'hérésie. Un esprit pénétrant, comme celui de Christine, tirait les conclusions par lui-même.

La reine parla aussi à ces bons Pères des obstacles qu'elle rencontrerait pour effectuer sa conversion, dans le cas où elle se déciderait. Ces obstacles parurent quelquefois insurmontables ; et un jour, lorsqu'elle revit les Jésuites, elle leur déclara qu'ils pouvaient s'en retourner, que sa conversion était inexécutable, qu'il lui serait toujours bien difficile de devenir complétement catholique de cœur. Les bons Pères furent stupéfaits : ils employèrent tous les moyens pour la maintenir dans ses résolutions, ils lui représentèrent Dieu et l'éternité, et déclarèrent que ses doutes étaient une tentation de Satan. Ce qui caractérise très-bien Christine, c'est que, dans ce moment-là même, elle était beaucoup plus déterminée que jamais. — Que diriez-vous, reprit-elle subitement, si j'étais plus près de devenir catholique que vous ne le pensez ? — Je ne puis décrire le sentiment que nous éprouvâmes, dit le Jésuite auteur de cette relation ; nous crûmes que nous ressuscitions d'entre les morts. — La reine demanda si le Pape ne pourrait pas lui donner l'autorisation de communier une fois tous les ans selon le rite luthérien. Nous répondîmes : Non. Alors, dit-elle, il n'y a aucun remède ; il faut abdiquer la couronne (1).

Ayant exécuté cette dernière résolution, comme nous avons vu, elle partit pour l'étranger. Passant à Bruxelles, où elle fit quelque séjour, elle abjura le luthéranisme dans une entrevue secrète avec l'archiduc Léopold, les comtes Fuensaldagne et Montécuculli ; puis elle fit profession publique de catholicisme à Inspruck. Appelée à venir recevoir la bénédiction du Pape, elle accourut en Italie, se rendit en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, offrit sa couronne et son sceptre à la sainte Vierge, fut reçue à Rome en triomphe, et se prosterna aux pieds du pape Alexandre VII, en assurant qu'elle tenait à plus grand honneur d'obéir au Siége apostolique que d'être assise sur le plus beau trône (2).

Pour faire pénétrer dans la massse de ses populations protestantes la tendance des classes supérieures vers le catholicisme, il aurait fallu à l'Allemagne quelques évêques comme Charles Borromée et François de Sales, quelques prêtres comme Philippe de Néri et Vincent de Paul. Nous ne connaissons dans l'Allemagne qu'un pauvre prêtre qui rappelle quelques traits de ces hommes apostoliques.

Barthélémi Holzhauser, né à Langnau, près d'Augsbourg, en 1613, quitta, dès ses jeunes ans, la maison et la profession de son père, simple cordonnier, chargé de onze enfants, pour suivre son goût qui le portait à l'étude et à la piété. Il allait, dans cette vue, sollicitant des secours sur sa route, en chantant des hymnes religieuses. Des personnes charitables s'intéressèrent à son sort. Il fut admis, comme enfant de chœur, dans une maison fondée pour les pauvres étudiants, à Neubourg, et y suivit ses humanités. Ensuite il obtint la nourriture au collége des Jésuites, à Ingolstadt, où il fit sa philosophie. Là, au lieu de se distraire comme les autres dans les intervalles de ses études, il aimait à se recueillir, et il lisait l'*Imitation de Jésus-Christ*. Un jeune homme riche, son condisciple, s'attacha à lui et l'aida à prendre ses degrés en théologie. Holzhauser avait l'esprit tourné à la contemplation, mais ses dispositions étaient bienfaisantes et actives : avide d'exercer à son tour cette charité dont on avait usé envers lui, il cherchait à procurer des ressources aux élèves studieux et peu aisés. Ayant reçu le sacerdoce en 1639, il forma le projet de rétablir, pour les prêtres, la vie comme des temps apostoliques. Le but était de former des pasteurs. C'est à Titmoning, près de Salzbourg, que Holzhauser, de concert avec quelques zélés ecclésiastiques, fonda cet utile établissement ; en même temps, il érigea un séminaire dans cette dernière ville, afin de préparer les jeunes élèves à suivre l'esprit de son institution. Les soins auxquels il se livrait pour la diriger et l'étendre, l'exercice des vertus qu'il recommandait et pratiquait, le firent charger successivement de diverses cures, à Titmoning même, à Léoggenthal, dans le Tyrol, et à Bing, près de Mayence, où il mourut, en 1658, à l'âge de quarante-cinq ans. Nous ignorons quelles suites ont eues ses œuvres et ses institutions, et même si elles ont eu des suites. On a de lui quelques opuscules de piété. On lui attribue un recueil de visions prophétiques, mais qui, n'ayant été publié que près d'un siècle après sa mort, n'offre aucune garantie ni authenticité (3).

(1) *Relatione di Paolo Casati al papa Alexandre VII.* — (2) Ranke, t. IV, l. VIII, § 9. — Menzel, t. VIII, c. XVII. — (3) *Biog. univ.*, t. XX.

§ VII

DE LA RELIGION CATHOLIQUE PARMI LES RUSSES, LES GRECS ET LES AUTRES PEUPLES DU LEVANT. MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Après avoir vu de quelle manière les nations de l'Occident ont repoussé ou accueilli les hérésies révolutionnaires de Luther, de Zwingle, autrement de Calvin, et quelles révolutions elles se sont épargnées ou incorporées par cette conduite diverse, il reste à jeter un coup d'œil sur les pauvres églises d'Orient, qui ont accepté plus ou moins le schisme de Photius ou quelque chose de semblable. Toutes, à mesure qu'elles se dérobent à la houlette de saint Pierre, tombent sous le bâton de l'exacteur; toutes, comme la servante Agar, elles engendrent pour la servitude. Ainsi la première d'entre elles, l'église russe, ou plutôt les évêques et les popes russes, qui devraient former cette Eglise, sont gouvernés par le sabre d'un colonel de cavalerie, que l'empereur leur a imposé pour chef, en qualité de son vicaire.

Au quinzième siècle, nous avons vu l'archevêque Isidore de Kiow, métropolitain et député de toutes les Russies, assister et souscrire au concile de Florence, devenir patriarche de Constantinople, et cardinal de la sainte Eglise romaine. A cette époque, les Russes se divisèrent: ceux de Moscou ou de la Russie supérieure restèrent ou retombèrent généralement dans le schisme ; ceux de Kiow ou de la Russie inférieure, qui étaient soumis au roi de Pologne, demeurérent généralement catholiques, à l'exemple de leur métropolitain Isidore et de ses successeurs. Le premier fut Grégoire II, son fidèle disciple, sacré l'an 1442 par le pape Nicolas V, et à qui le pape Pie II accorda, l'an 1458, une bulle qui partage sa métropole en deux, celle de Kiow et celle de Moscou. Grégoire étant mort après un épiscopat de trente ans, il eut pour successeur en 1474, Misaël, auparavant évêque de Smolensk. L'an 1476, de concert avec les princes et les seigneurs de Lithuanie il envoya une ambassade de solennelle à Rome. Il y reconnait, au nom de l'église gréco-russe, le pape Sixte IV pour le chef de l'Eglise universelle, le Vicaije de Jésus-Christ en le successeur de Piere, et lui expose les principaux articles de la croyance des Russes. Comme en 1475 sn avait célébré le jubilé à Rome, il demande que la même grâce soit accordée à la Russie. Il demande enfin qu'on envoie des légats habiles dans les lois ecclésiastiques, qui, marchant sur les traces du concile de Florence, concilient les différends entre le rite grec et le rite latin dans les provinces de Pologne et de Lithuanie. Beaucoup de grands souscrivirent la lettre, et avant eux le métropolitain Misaël (1).

Même l'an 1472, Le grand-duc de Moscou, Jean ou Iwan Basilowitz envoya une ambassade à Rome, qui assura le Pape que le grand-duc adhérait au concile de Florence, qu'il ne voulait plus admettre de métropolitain consacré par le patriarche de Constantinople, mais qu'il demandait un légat pour corriger ce qui serait à corriger en Russie. Sur quoi le Pape consentit au mariage du grand-duc avec Sophie, fille de Thomas Paléologue, prince du Péloponnèse, laquelle vivait à Rome des libéralité du Pontife. On ne sait jusqu'à quel poins, cette réconciliation des Russes de Moscou fut sincère et durable (2).

Quant aux métropolitains de Kiow, ils continuèrent à être certainement catholiques jusqu'en 1420. A Misaël succéda Simon en 1677 ; à Simon, Jonas I[er] en 1482. Jonas fut singulièrement aimé de Casimir, roi de Pologne, qu'il assista dans ses derniers moments : il y en a même qui lui donnent le titre de saint. L'an 1492, l'on ordonna métropolitain de Kiow, Macaire, abbé du monastère de la Sainte-Trinité à Vilna, l'un de ceux qui avaient été envoyés en ambassade à Rome par Misaël. A Macaire succéda Joseph Sultan, issu d'une noble famille de Lithuanie. En 1497, il écrivit une lettre à Niphon, patriarche de Constantinople, sur l'union avec l'Eglise romaine et sur le concile de Florence : la réponse de Niphon est une preave qs'ils étaient catholiques l'en et l'autre (3).

De 1520 à 1594, parmi les metropolitains de Kiow, il y en eut quelques-uns de certainement schismatiques, mais on peut douter des autres Dans cet intervalle, les Kosses de Moscon envoyèreni plusiears ambassades aux

(1) *Acta*. SS. t. II, septembre. *Dissertatio de conversione et fide Russorum*. § 9. — (2) *Ibid*., n. 163. — (3) *Ibid*., p. 108.

Pontifes romains, et ceux-ci firent tous leurs efforts pour réunir les Russes de Moscou à l'Eglise-Mère; ces ambassades et ces efforts furent sans effet.

La Russie, pays plat, marécageux et froid, était connu des anciens sous le nom de Scythie ou pays des Scythes; c'est le grand chemin par où nous avons vu arriver dans les régions plus tempérées de l'Occident ces grandes émigrations de peuples, parties forcément des plaines de Senaar, les Celtes, Gaulois ou Galates, les Teutons, les Francs, les Goths, les Vandales, les Lombards, les Huns, les Normands. Les premiers venus s'étant acclimatés en Espagne, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, et ayant formé cette grande république de royaumes que nous appelons chrétienté, les derniers venus, les Slaves, dont les Russes sont une tribu, ont dû s'arrêter au loin, et arrêter à leur tour l'irruption des Mongols ou tartares. La langue des Slaves, pour les mots primitifs, a beaucoup d'affinité avec la langue primitive des Latins et des Allemands(1), et dénote ainsi une origine commune, la race aventureuse de Japhet.

La Russie, comme Etat politique ou empire, naquit au neuvième siècle vers le temps de Charles le Chauve. Jusqu'à présent elle a été gouvernée par trois dynasties, étrangères d'origine toutes les trois. Son premier fondateur, nommé Rurik, était de la tribu des Varègues: c'est le nom que l'on donnait aux pirates de la mer Baltique. L'an 862, la république de Novogorod, incommodée par ses voisins, appela les étrangers, Rurik et ses deux frères, pour la défendre. Rurik la défendit de manière à s'en rendre le maître et fit massacrer tous les Russes qu'il crut capables de s'opposer à ses vues. Il mourut en 879, laissant un fils de quatre ans nommé Igor, sous la tutelle d'Oleg, son parent. Oleg se rendit maître de Smolensk par la force, de Kiow par la perfidie et le meurtre. Ayant attiré les deux princes de Kiow à une conférence amicale, il les massacra et s'empara de leur ville. En 907, il marcha sur Constantinople et força l'empereur Léon, dit le Philosophe, à lui payer tribut. A la mort d'Oleg, arrivée l'an 913, les provinces russes se soulèvent et refusent de payer les impôts : Igor les soumet l'une après l'autre à des impôts encore plus onéreux. Il est attaqué par les Petchenègues ou Cosaques et s'en fait des alliés. Il marche sur Constantinople, et, malgré des revers, force les empereurs Romain Lécapène et Constant Porphyrogénète à lui payer tribut. Il fut tué l'an 945, en voulant forcer une de ses provinces à lui payer des impôts encore plus lourds que le précédent. Sa femme Olga gouverna pendant le bas âge de son fils Wenceslas. Au livre LXXI de cette Histoire, nous avons vu les actions de cette princesse, son baptême à Constantinople, la mort de son fils tué au pays des Cosaques, les guerres civiles de ses trois petits fils Oleg, Jaropolk et Vladimir, le règne et la conversion de ce dernier. Vladimir partagea ses Etats entre quatre ou cinq de ses fils, avec une certaine dépendance envers celui qui lui succéderait dans la principauté de Kiow. Il mourut en 1015, en marchant contre son fils aîné Jaropolk, prince de Novogorod, et après avoir désigné pour son successeur à Kiow son fils Boris, occupé contre les Cosaques. Mais son autre fils Suentopolk fait assassiner, poignarder son frère Boris, son frère Gleb, son frère Wenceslas, est battu par son frère Iaroslaf, se rétablit par le secours des Polonais qu'il fait ensuite massacrer, est de nouveau chassé par Iaroslaf et meurt en fuyant. Iaroslaf eut encore à combattre un autre frère et un neveu, et fit la guerre aux Grecs et aux Polonais. Il acquit une telle puissance et renommée, que sa sœur épousa Casimir, roi de Pologne, sa fille aînée le roi de Norwége, la troisième le roi de Hongrie et la seconde le roi de France Henri I[er] : elle se nommait Anne ou Agnès, et nous l'avons vu louer pour sa piété par le Pape Nicolas II. Iaroslaf ayant partagé ses Etats entre ses enfants, son fils aîné et successeur Isiaslaf, nommé Demétrius au baptême, se vit attaqué par ses frères, chassé de Kiow, ensuite rétabli. C'est lui dont le fils demanda au pape saint Grégoire VII à tenir le royaume paternel de la part de saint Pierre. Démétrius est tué l'an 1078, en allant secourir un de ses frères, Vesevolod, qui pourtant avait aidé à le détrôner. Ce prince, plus célèbre par ses malheurs que par les actions de son règne, fut doux, courageux, magnanime, toujours clément, quoique grièvement offensé. La bonté avec laquelle il traita son peuple, dont il avait été deux fois trahi, les secours qu'il donna à son frère, qui avait aidé à le renverser du trône, sont plus glorieuses que des conquêtes. Ses sujets, qui l'avaient lâchement trahi ou abandonné pendant sa vie, lui donnèrent des larmes après sa mort. A sa pompe funèbre, leurs cris interrompaient les chants funéraires(2). Isiaslaf ou Démétrius laissait deux fils en âge de régner, Sviatoplk et Iaropolk : cependant son frère Vesevolod lui succéda sans aucun trouble, sans aucune opposition, sans même aucune rupture avec ses neveux. Ce qui montre qu'il n'y avait pas encore de règle certaine et inviolable pour la succession au trône. Le pape Urbain II envoya un ambassadeur à Vesevolod, sans doute pour l'engager à la première croisade, à la défense armée de l'Europe chrétienne contre l'invasion de la barbarie mahométane. Pour le malheur de la Russie, ses nobles et ses princes ne prirent aucune part à ces glorieuses expéditions, qui ont sauvé la civilisation chrétienne en Europe et dans l'univers entier. C'est un malheur dont la Russie se ressent encore. Tel est le jugement d'un prince russe, de l'an-

(1) Levesque. *Histoire de Russie*, t. I. De la langue des Slaves. Paris, 1782. — (2) Lévesque, t. I.

cienne noblesse des Varègues, compagnons de Rurik, le premier fondateur de la Russie politique. Ce prince disait donc, l'an 1839, à un gentilhomme français :

« Les Russes n'ont point été formés à cette brillante école de la bonne foi dont l'Europe chevaleresque a su si bien profiter, que le mot *honneur* fut longtemps synonyme de fidélité à la parole, et que *la parole d'honneur* est encore une chose sacrée, même en France, où l'on a oublié tant de choses! La noble influence des chevaliers croisés s'est arrêtée en Pologne avec celle du catholicisme. Les Russes sont guerriers ; mais, pour conquérir, ils se battent par obéissance et par avidité ; les chevaliers polonais guerroyaient par pur amour de la gloire : ainsi, quoique dans l'origine ces deux nations, sorties de la même souche, eussent entre elles de grandes affinités, le résultat de l'histoire, qui est l'éducation des peuples, les a séparées si profondément, qu'il faudra plus de siècles à la politique russe pour les confondre de nouveau qu'il n'en a fallu à la religion et à la société pour les séparer.

« Tandis que l'Europe respirait à peine des efforts qu'elle avait faits pendant des siècles pour arracher le tombeau de Jésus-Christ aux mécréants, les Russes payaient tribut aux Mahométants sous Usbeck, et continuaient cependant à recevoir de l'empire grec, selon leur première habitude, ses arts, ses mœurs ses sciences, sa religion, sa politique, avec ses traditions d'astuce et de fraude, et son aversion pour les croisés latins. Si vous réfléchissez à toutes ces données religieuses, civiles et politiques, vous ne vous étonnerez plus du peu de fond qu'on peut faire sur la parole d'un Russe (c'est le prince russe qui parle), ni de l'esprit de ruse qui s'accorde avec la fausse culture bysantine, et qui préside même à la vie sociale sous l'empire des czars, heureux successeurs des lieutenants de Bati (Batou).

« Le despotisme complet, tel qu'il règne chez nous, s'est fondé au moment où le servage s'abolissait dans le reste de l'Europe. Depuis l'invasion des Mongols, les Slaves, jusqu'alors l'un des peuples les plus libres du monde, sont devenus esclaves des vainqueurs d'abord, et ensuite de leurs propres princes. Le servage s'établit alors chez eux non-seulement comme un fait, mais comme une loi constitutionnelle de la société. Il a dégradé la parole humaine en Russie, au point qu'elle n'y est plus considérée que comme un piège : notre gouvernement vit de mensonge, car la vérité fait peur au tyran comme à l'esclave. Aussi, quelque peu qu'on parle en Russie, y parle-t-on toujours trop, puisque dans ce pays tout discours est l'expression d'une hypocrisie religieuse ou politique.

« L'autocratie, qui n'est qu'une démocratie idolâtre produit le nivellement chez nous, tout comme la démocratie absolue le produit dans les républiques simples. Nos autocrates ont fait jadis à leurs dépens l'apprentissage de la tyrannie. Les *grands princes* (grands ducs de Moscou), forcés de pressurer leurs peuples au profit des Tartares, traînés souvent eux-mêmes en esclavage jusqu'au fond de l'Asie, mandés à la horde pour un caprice, ne régnant qu'à condition qu'ils serviraient d'intruments dociles à l'oppression, détrônés aussitôt qu'ils cessaient d'obéir, instruits au despotisme par la servitude, ont familiarisé leurs peuples avec les violences de la conquête qu'ils subissaient personnellement : voilà comme, par la suite des temps, les princes et les nations se sont mutuellement pervertis. Or notez la différence, ceci se passait en Russie à l'époque où les rois de l'Occident et leurs grands vassaux luttaient de générosité pour affranchir les populations.

« Les Polonais se trouvent aujourd'hui vis-à-vis des Russes absolument dans la position où étaient ceux-ci vis-à-vis des Mongols sous les successeurs de Batou. Le joug qu'on a porté n'engage pas toujours à rendre moins pesant celui qu'on impose. Les princes et les peuples se vengent quelquefois comme de simples particuliers sur des innocents ; ils se croient forts, parce qu'ils font des victimes.

Le prince russe ajouta cet avertissement au gentilhomme français ; « Je veux fixer votre attention sur un point capital : Je vais vous donner une clef qui vous servira pour tout expliquer dans le pays où vous entrez. Pensez à chaque pas que vous ferez chez ce peuple asiatique, quel'influence chevaleresque et catholique a manqué aux Russes : non-seulement ils ne l'ont pas reçue mais ils ont réagi contre elle avec animosité pendant leurs longues guerres contre la Lithuanie, la Pologne et contre l'ordre Teutonique et l'ordre des chevaliers porte-glaive. — Vous me rendez fier de ma perspicacité, interrompit le gentilhomme voyageur. J'écrivais dernièrement à un de mes amis que, d'après ce que j'entrevoyais, l'intolérance religieuse était le ressort secret de la politique russe. — Vous avez parfaitement deviné ce que vous allez voir, répliqua le prince. Vous ne sauriez vous faire une juste idée de la profonde intolérance des Russes : ceux qui ont l'esprit cultivé, et qui communiquent par les affaires avec l'occident de l'Europe, mettent le plus grand art à cacher leurs pensée dominante, qui est le triomphe de *l'orthodoxie* grecque, synonyme pour eux de la politique russe. Sans cette pensée, rien ne s'explique ni dans nos mœurs ni dans notre politique. Vous ne croyez pas, par exemple, que la persécution de la Pologne soit l'effet du ressentiment personnel de l'empereur : elle est le résultat d'un calcul froid et profond. Ces actes de cruauté sont méritoires aux yeux des vrais croyants ; c'est le Saint-Esprit qui éclaire le souverain au point d'élever son âme au-dessus de tout sentiment humain, et Dieu bénit l'exécuteur de ses hauts desseins : d'après cette manière de voir, juges et bourreaux sont d'autant plus saints qu'ils sont plus barbares. Vos journaux

légitimistes ne savent ce qu'ils veulent quand ils cherchent des alliés chez les schismatiques Nous verrons une révolution européenne avant de voir l'empereur de Russie servir de bonne foi un parti catholique : les protestants seront réunis au Pape plus aisément que le chef de l'autocratie russe ; car les protestants, ayant vu toutes leurs croyances dégénérer en systèmes et leur foi religieuse changée en un doute philosophique, n'ont plus que leur orgueil de sectaire à sacrifier à Rome : tandis, que l'empereur possède un pouvoir spirituel très-réel et très-positif, dont il ne se démettra jamais volontairement. Rome et tout ce qui se rattache à l'Eglise romaine n'a pas de plus dangereux ennemi que l'autocrate de Moscou chef visible de son église ; et je m'étonne que la perspicacité italienne n'ait pas encore découvert le danger qui nous menace de ce côté (1). D'après ce tableau très-véridique, jugez de l'illusion dont se bercent une partie des légitimistes de Paris (2) ! ! ! »

La suite et l'ensemble de l'histoire justifient en tout point ce jugement du prince russe sur la Russie. De la fin du onzième siècle, première croisade à la Terre-Sainte, jusqu'au commencement du seizième, dernière croisade en Espagne, la chrétienté catholique, sous la direction de son Père ou Pape, ne cesse de se défendre au dehors contre les infidèles et les barbares, et de se régénérer elle-même au dedans contre toutes les erreurs et les passions. Les principaux champs de bataille pour la défense au dehors, c'est en Orient la Syrie, la Palestine et l'Egypte; au midi l'Espagne et le Portugal ; au nord la Prusse, la Livonie, la Pologne et la Hongrie. En Orient est la grande bataille : là paraissent Godefroi de Lorraine, Tancrède, Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion Saladin, Baudouin de Flandre, saint Louis. Le prix du combat est moins la conquête de la terre que la conquête du ciel. De là dans les chevaliers chrétiens, cette pieté sincère envers Dieu, cette valeur indomptable dans les batailles, cette humilité dans la gloire, cette charité pour les pauvres et les malades, cette constance dans l'infortune, qui font d'eux des êtres nouveaux pour l'histoire et même pour la poésie : car les héros fabuleux d'Homère ne sont que de grossières ombres en comparaison de cette réalité. De là, chez Saladin, et ses compagnons d'armes, cette ambition nouvelle d'être armé chevaliers par les champions de la croix. De là, chez d'autres infidèles, ce cri d'admiration à la vue de saint Louis dans les fers : *Mais c'est le plus fier des Chrétiens!* et cette tentation d'en faire leur sultan. De là, dans tout le monde civilisé cette belle renommée du nom de Franc, pour dire sincère, loyal, qui dit ce qu'il pense: Franc, qui, jusqu'au fond de l'Asie, est synonyme d'Européen, de catholique, religion de Francs, religion d'Europe, y est la religion catholique romaine. Cette bonne renommée adoucit jusqu'aux Tartares et Mongols; il s'établit des relations d'amitié entre leurs chefs et le Pape ; le treizième siècle voit un archevèque catholique à Péking, capitale de la Chine, prêchant librement le culte du vrai Dieu. Outre cette glorieuse canonisation de leur nom par toute la terre, Dieu donne aux Francs, comme en passant, les principautés d'Antioche et d'Edesse, les royaumes de Jérusalem, d'Arménie et de Chypre, l'empire de Constantinople, et enfin de nos jours toute la Barbarie africaine à civiliser. Quant à l'Espagne et au Portugal, pour prix de leur croisade de huit siècles, ils auront deux mondes à christianiser les Indes occidentales ou l'Amérique, et les Indes orientales. Au milieu de ces expéditions séculaires en Orient, on ne voit pas un chevalier grec ; ces deux mots ne vont pas même ensemble. Si l'on voit des Grecs parmi les soldats de la croix, c'est pour les trahir. Dieu les avertit par la domination passagère des Francs, avant de les punir sans retour par la domination des Turcs : il leur met devant les yeux, au concile de Florence, tous les éclaircissements désirables, pour se réunir sincèrement à l'Eglise mère ; il leur montre la primauté de saint Pierre consignée dans l'Evangile et reconnue dans tous les siècles chrétiens ; il leur fait voir que, sur la procession du Saint-Esprit, les Francs ou les Latins ne font que professer la doctrine complète des principaux Pères grecs, notamment de saint Epiphane, qui dans un seul ouvrage répète jusqu'à dix fois que le saint-Esprit est du père et du fils, et qu'il procède de l'un de et l'autre. Ce n'est que sur leur résistance opiniâtre et réitérée à la vérité connue qu'il détruit leur empire, et les livre en esclaves au cimeterre de Mahomet II.

Il en est des Russes comme des Grecs du Bas-Empire. Dans ces saintes expéditions de trois et quatre siècles pour la défense de la société chrétienne, on ne voit pas un seul chevalier russe. Le mot *chevalier* ne va pas mieux au mot *russe* qu'au mot *grec*. Cependant sur les frontières de Russie, il y avait des chevaliers teutoniques, des chevaliers du Christ, des chevaliers porte-glaive, pour protéger la prédication de l'Evangile contre les violences des païens du Nord. Il y avait des chevaliers polonais, des chevaliers hongrois, qui plus d'une fois repoussèrent les Turcs, et les empêchèrent de faire de l'Allemagne et de l'Europe ce qu'ils ont fait de Constantinople, de l'Asie, de l'Egypte, de l'Afrique : une terre dont le nom propre est *la Barbarie*. Et que faisaient donc les princes russes pendant tout ce temps? Au lieu d'aider les chevaliers de Pologne, de Hongrie et du Nord ils leur faisaient

(1) Le prince K. était catholique. Tout ce qui a de l'indépendance d'esprit et de la piété en Russie penche vers l'Eglise romaine. — (2) *La Russie en* 1839, par le marquis de Custine, 3e édition. Paris, 1846, t. I lettre cinquième.

la guerre, ou bien se la faisaient entre eux. Ayant partagé la Russie en une demi-douzaine de principautés et plus, sous la souveraineté nominale du grand duc de Kiow, ils s'y succédaient sans règle certaine, rarement le fils au père, plus souvent le frère au frère, le neveu à l'oncle, par ruse, par violence, par bon accord, par élection populaire. Habituellemont les frères, les oncles, les neveux, ainsi parvenus au trône, se trahissaient, se guerroyoient, se renversaient, se tuaient. Telle est l'histoire assez monotone des Russes pendant deux et trois siècles. Une *histoire philosophique et politique de Russie,* imprimée à Paris l'an 1835, en cinq volumes in-8°, observe que la plupart de ces princes dépossédés mouraient subitement, *suivant l'usage :* elle ne dit pas que cet usage ait cessé ni même discontinué depuis. Il paraîtrait que ces princes russes ne se gênaient pas plus avec leurs sujets et avec les étrangers qu'entre eux. L'un deux, nommé Iouri ou Georges, étant en voyage l'an 1157, trouva au confluent de la Moscova et de la Néglinna un hameau dont le propriétaire ne lui rendit pas les honneurs voulus. Georges fit mettre à mort le propriétaire, et confisqua le hameau. Comme la situation était à son gré, il le fit entourer d'un mur en terre, et ce fut le commencement de Moscou, devenu en 1328 la capitale de la Russie (1). La Sibérie fut conquise d'une manière approchante en 1586. Les Russes avaient fondé, au confluent du Tobol et de l'Irtich, une ville nommée Tolbolk ; mais le pays était au pouvoir de trois princes mongols et mahométans. Dans une partie de chasse, ils arrivèrent assez près de la ville. Le gouverneur russe les invite poliment, et avec les plus vives protestations d'amitié, à venir se reposer dans son palais. A peine arrivés, il leur offre un verre de vin : sur leur refus d'en boire en qualité de Mahométans, il les déclare convaincus de conspiration contre la Russie, massacre leurs gens, et les envoie eux mêmes enchaînés à Moscou, où le czar veut bien leur laisser la vie avec quelques terres.

Cependant, de 1157 à 1584, la Providence avait donné aux Russes de terribles leçons, par les Mongols ou Tartares Ginguiskan, Batou, Tamerlan, Uzbeck. L'an 1223, un grand nombre de princes russes, étant ensemble, reçurent une ambassade des Tartares ; ces princes eurent l'imprudente atrocité de massacrer les ambassadeurs de Ginguiskan. D'autres envoyés arrivent, qui leur disent : Vous avez soif de notre sang, vous avez massacré nos ambassadeurs, vous qui ne nous connaissez pas, vous à qui nous n'avons fait aucun mal : mais Dieu sera juge entre nous! — De là une guerre d'extermination de deux ou trois siècles. Les Russes commencent, ils ont d'abord quelques succès partiels; mais enfin les Mongols, les ayant attirés dans un piége, en massacrent une partie, et font prisonniers le reste. Pour célébrer leur repas triomphal, ils s'asseyent sur les princes Russes étendus par terre et couverts de planches. Après quoi ils se mettent à ravager les villes et les provinces, et s'en retournent avec une multitude innombrable de captifs. Leur départ, bien loin de réunir les princes russes, ne fit qu'envenimer leurs divisions intestines, divisions qui n'avaient pas même discontinué en présence de l'ennemi. A la guerre civile vint se joindre l'intempérie des saisons, la famine, la mortalité, les tremblements de terre.

L'an 1237, les deux princes de Rézan reçoivent une ambassade, avec ordre de payer la dime de tout ce qu'ils possèdent, à commencer par les premiers membres de l'Etat, et à finir par les troupeaux. Le chef de cette ambassade était une femme; mais derrière cette femme, avec une armée de six cent mille Tartares, commandée par Batou, petit-fils de Ginguiskan. Les princes de Rézan avertissent les autres princes russes; tous répondent avec indignation qu'ils se défendront jusqu'au dernier : mais aucun ne va au secours des deux premiers. Les villes de Rézan et de Moscou sont prises, leurs habitants massacrés ou chargés de fer : d'autres villes sont mises à feu et à sang. A peine les Tartares s'étaient-ils retirés, que le prince de Novogorod, Jaroslaf II, fait la guerre à un autre prince du voisinage.

L'an 1240, Mangou-Khan, lieutenant de Batou, se présente devant Kiow, et l'invite à se rendre, parce qu'il n'avait point assez de troupes pour forcer la ville, et que d'ailleurs il pensait la conserver comme place de guerre. Michel, prince de Kiow, fait assassiner les députés de Mangou, puis s'enfuit en Hongrie. Bientôt son trône est occupé par un autre prince russe, qui est supplanté par un troisième. Celui-ci se retire prudemment de la ville, après y avoir mis pour commandant un nommé Démétrius. Batou, informé de l'assassinat des députés, vint lui-même faire le siége de Kiow. Il conduisait une armée formidable, et amenait avec lui ses plus habiles généraux. Il ne commença les opérations du siége qu'après avoir fait proposer aux habitants de se rendre à des conditions favorables. Sur leur refus, il forma le blocus et fit battre les murailles de tous les côtés à la fois. Les habitants, encouragés par Démétrius, se défendirent vaillamment. Toutefois, s'étant rendu maître de la ville, Batou leur permit d'y demeurer, et traita Démétrius plus comme son ami que comme son captif. Ce fut même d'après ses conseils qu'il porta ses armes en Hongrie et en Pologne, tandis que les princes russes faisaient la guerre aux chrétiens de Lithuanie et des provinces voisines. Voilà comme la Russie protégea l'Europe chrétienne contre l'irruption des Tartares.

Batou, après avoir, à l'instigation des Russes, ravagé pendant trois ans la Hongrie et la Pologne, retourna dans le Kaptchak son

empire ou sa horde. L'immense empire fondé par Ginguiskan en forma quatre sous ses descendants. Le premier, ou la grande horde, dont les autres dépendirent quelque temps, domina sur la grande Tartarie et sur la Chine. Le second s'étendit sur tous les pays au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, renferma dans ses limites la Russie presque entière, une partie de la Pologne, et porta le nom d'empire de Kaptchak. Le troisième comprit la Perse, l'Arménie, la Mésopotamie et une partie de l'Asie Mineure. Enfin le quatrième, qui reçut le nom de son fondateur, Diagataï, l'un des fils de Ginguiskan, renferma le Transoxane, le Karisme, le Mongolistan et plusieurs pays à l'est et au sud des fleuves Oxus et Iaxartes. Or, Batou entendait que les Princes souverains de Russie vinssent eux-mêmes à la horde lui rendre hommage en qualité de ses vassaux. Et les princes russes y allaient non-seulement de force, mais encore de leur plein gré, pour soumettre au Tartare leurs querelles de famille, frére contre frère, oncle contre neveu. Plus d'une fois Batou les obligea d'aller se présenter à la grande horde, au grand khan de la Chine. A la mort de Batou, son frère et successeur Bourgai envoya en Russie des officiers, chargés de faire le dénombrement des principautés, d'y prendre connaissance des fortunes, et d'y imposer un tribut. Dans chaque principauté était placé un officier tartare pour recueillir ces impôts, veiller aux intérêts du vainqueur, et tenir en respect les vaincus, dont il éclairait la conduite. Les princes de Russie, tributaires du khan des Tartares, soumis aux ordres de ce maître impérieux, obligés souvent à les aller recevoir eux-mêmes loin de leurs Etats, exposés à perdre la vie quand ils l'avaient offensé, n'osant même régner qu'avec son contentement, étaient cruellement humiliés. Le grand-duc conduisait le tribut à pied devant l'ambassadeur tartare, se prosternait à ses pieds, lui présentait du lait à boire, et, s'il en tombait sur le cou du cheval de l'ambassadeur, le prince était obligé de le lécher. Cependant, toutes ces humiliations, qui durèrent plus de deux siècles, ne purent réconcilier entre eux les princes russes, qui pourtant étaient tous de la même famille. La Grèce païenne nous montre sur la scène tragique deux frères ennemis, Etéocle et Polynice, qui s'égorgent mutuellement pour s'arracher le trône de leur père. La Russie chrétienne, mais d'un christianisme avorté, nous offre cette terrible tragédie pendant des siècles qui ne finissent pas.

Si la Russie commença de se relever à la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, ce ne fut point par l'union de ses princes, mais par la division des Tartares, division qui cependant n'alla jamais aussi loin que celle des princes russes, Toktamisch, souverain du Kaptchak, avait brûlé en 1382 la ville de Moscou, ainsi qu'un grand nombre d'autres. Aveuglé par la prospérité, il se brouilla avec Tamerlan, auquel il devait sa puissance. Par suite de cette division, l'empire du Kaptchak finit par être démembré, et de ses débris se formèrent les royaumes d'Astrakan, de Kasan et de Crimée. Comme en même temps le nombre des princes russes était beaucoup diminué, l'un d'eux, Jean ou Iwan III, parvenu au trône de Moscou l'an 1460, profita des circonstances pour s'élever au-dessus des autres. Il subjugua la ville républicaine de Novogorod après un siège de sept ans. Il n'avait pas achevé cette conquête, lorsque parurent devant lui les envoyés du khan des Tartares pour lui demander le tribut et l'hommage. Iwan prend de leurs mains le diplôme,, le déchire, le foule aux pieds, et fait égorger les députés qui l'avaient apporté, à l'exception d'un seul, qu'il charge d'aller dire à son maître le cas qu'il fait de ses ordres. Une guerre s'ensuit, où les Russes ont l'avantage contre les Tartares divisés. En 1486, Iwan III prend le titre de souverain de toutes les Russies. De deux fils qu'il avait eus de sa première femme, il rejeta l'aîné par les suggestions de sa marâtre, et tua le second dans un accès de fureur. Au lit de la mort il voulut réparer son injustice à l'égard de son fils aîné Démétrius : il le fit appeler, lui tendit une main défaillante, révoqua son testament; il lui rendit ses droits, et expira le 15 octobre 1505. Il n'avait pas fermé les yeux, que Démétrius fut plongé dans le même cachot dont il avait cru sortir pour monter sur le trône; et il y fut immolé à l'ambition de Basile, son frére du second lit (1).

Iwan IV, fils du fraticide Basile, fut le premier créateur de l'empire moderne de Russie, empire qu'il forma pour toujours, ce semble, à son image et à sa ressemblance. Il n'est donc pas inutile de connaître un peu en détail ce créateur.

Iwan IV, encore enfant, monte sur le trône en 1533; couronné à dix-sept ans, le 16 janvier 1546, il est mort dans son lit, au Kremlin, citadelle de Moscou, après un règne de cinquante et un ans, le 18 janvier 1584, à soixante-quatre ans, et il a été pleuré par sa nation tout entière, sans excepter les enfants de ses victimes (2). Semblable à Néron, qu'il devait surpasser, il eut, dans la première partie de son règne, quelques années louables. Il les dut à sa première femme, Anastasie, qui sut modérer quelque peu le caractère féroce dont il avait déjà montré des indices effrayants. A peine son maître à quatorze ans, il s'entoure de libertins de son âge, court à cheval les rues, les places, les marchés; insulte, maltraite, vole les hommes, et les femmes qu'il rencontre, les assassine quelquefois; et, les habitants de Moscou tremblent, exposés à une troupe de brigands qui ne craignent pas le glaive des lois. Pour plaire à ses indignes

(1) *Biog. univ.* t. XXI. *Iwan III.* — (2) *La Russie en* 1839, t. III, lettre 26, p. 177.

favoris. Iwan IV massacra des hommes et même des princes de sa maison. En 1547, à l'âge de 16 ans, il se fait couronner avec solennité, et prend tout à la fois le titre de czar et d'autocrate, c'est-à-dire qui commande sans autre principe, droit ni limite, que lui-même. Anastasie, qu'il épousa au même temps, sut lui persuader de renvoyer ses premiers compagnons, de les remplacer par des hommes sages, et d'employer son activité à des occupations plus dignes. Les trois royaumes tartares de Casan, d'Astrakhan et de Crimée, au lieu de se soutenir mutuellement, s'affaiblissaient de plus en plus par leurs divisions intestines. Celui de Casan était déchiré par des factions, qui implorèrent l'une contre l'autre l'assistance du czar de Moscou. Iwan IV, qui avait formé une milice ou armée régulière sous le nom de strélitz, les assista si bien qu'il s'empara pour lui-même de tout le royaume. Cette conquête entraîna bientôt celle d'Astrakhan, qui prépara pour plus tard celle de Crimée. Il fit aussi la guerre aux Chrétiens de Livonie et de Pologne, où il finit par des revers. Après la mort de sa première femme, qui l'avait un peu apprivoisé, son naturel se réveilla plus féroce.

« Ses anciens conseillers, dit le marquis de Custine, résumant l'histoire de Russie, écrite par le Russe Karamsin, et applaudie dans le palais impérial de Pétersbourg, ses anciens conseillers sont les premiers en butte à ses coups ; ils lui apparaissent comme des traîtres, ou, ce qui est synonyme à ses yeux, comme des maîtres. Il condamne à l'exil, à la mort ces criminels de lèse-autocratie, ces insolents ministres qui s'avisèrent pendant longtemps de se croire plus sages que leur maître; et l'arrêt paraît équitable aux yeux de la nation. C'était aux avis de ces hommes incorruptibles qu'il avait dû sa gloire; il ne peut supporter le poids de la reconnaissance qu'il leur doit, et de peur de leur paraître ingrat, il les tue... Une fureur sauvage s'allume en lui ; les terreurs de l'enfant éveillent la cruauté de l'homme ; le souvenir toujours présent des dissensions et des violences des grands qui se disputèrent la garde de son berceau lui montre partout des traîtres et des conspirateurs. L'idolâtrie de lui-même, appliquée dans toutes ses conséquences au gouvernement de l'Etat, tel est le code des justices du czar, confirmé par l'assentiment de la Russie entière. Malgré ses forfaits, Iwan IV est à Moscou l'élu de la nation ; ailleurs on l'eût regardé comme un monstre vomi par l'enfer.

« Il perd une épouse accomplie ; il en reprend une autre aussi sanguinaire que lui ; celle-ci meurt encore. Il se remarie, au grand scandale de l'église grecque, qui ne permet pas les troisièmes noces ; il se remarie ainsi cinq, six et sept fois. On ignore le nombre exact de ses mariages. Il répudie, il tue, il oublie ses femmes, il s'applique à venger leur mort, qui le plus souvent avait été causée ou commandée par lui-même. Il fait dire en tous lieux que la pieuse czarine, que la belle czarine, que l'infortunée czarine a été empoisonnée par ses ministres, par les conseillers du czar, ou par les boyards dont il veut se défaire. Ses calomnies sont toujours prouvées d'avance. Son plaisir n'est pas de faire mourir ses victimes, mais de prolonger leur supplice. Il les fait bouillir par parties, tandis qu'on les arrose d'eau glacée sur le reste du corps. Il les fait écorcher vifs *en sa présence* ; puis il fait lancer par lanières leurs chairs mises à nu et palpitantes. Cependant ses yeux se repaissent de leur sang, de leurs convulsions, ses oreilles de leurs cris : quelquefois il les achève de sa main à coups de poignard ; mais le plus souvent, se reprochant cette acte de clémence comme une faiblesse, il ménage aussi longtemps que possible le cœur et la tête, pour faire durer le supplice, il ordonne qu'on dépèce les membres, mais avec art et sans attaquer le tronc ; puis il fait jeter un à un ces tronçons vivants à des bêtes affamées et avides de cette misérable chair, dont elles s'arrachent les affreux lambeaux, en présence des victimes à demi hachées.

« Et quand le czar se venge, il poursuit le cours de ses *justices* jusqu'au dernier degré de parenté ; exterminant des familles entières, jeunes filles, vieillards, femmes grosses et petits enfants, il ne se borne pas, ainsi que les tyrans vulgaires, à frapper simplement quelques races, quelques individus suspects : on le voit tuer jusqu'à des provinces sans y faire grâce à personne ; tout y passe, tout ce qui a eu vie disparaît : tout, jusqu'aux animaux, jusqu'aux poissons qu'il empoisonne dans les lacs, dans les rivières ; il oblige des fils à faire l'office de bourreaux contre leurs pères ; et il s'en trouve qui obéissent !!!

« Se servant de corps humains pour horloges, Iwan invente des poisons à l'heure fixe, et parvient à marquer avec une régularité satisfaisante les moindres divisions de son temps par la mort de ses sujets, échelonnés avec art de minute en minute sur le chemin du tombeau qu'il tient sans cesse ouvert sous leurs pas ; la précision la plus scrupuleuse préside à ce divertissement infernal. Infernal n'est-t-il pas le mot propre ? s'écrie le marquis de Custine. L'homme à lui seul inventerait-il de telles voluptés? osent-ils surtout profaner le saint nom de justice en l'appliquant à ce jeu impie ? qui oserait douter de l'enfer en lisant une pareille histoire ?

« Tout à coup, soit pour s'amuser à mesurer la longanimité des Russes, soit repentir chrétien, soit peur, soit caprice, soit fatigue, soit ruse, un jour Iwan IV dépose son sceptre, c'est-à-dire sa hache, et jette à terre sa couronne. Alors, mais alors seulement dans tout le cours de ce long règne, l'empire s'émeut : la nation, menacée de délivrance, se réveille comme en sursaut : les Russes, jusque-là témoins muets, instruments passifs de tant d'horreurs, retrouvent la voix, et cette voix du peuple s'élève tout à coup pour déplorer le

perte d'un tel tyran! Ils pleurent à ses pieds pour qu'il continue à les gouverner. Tous jurent, les grands, les petits, les boyards, les marchands, les castes et les individus, en un mot la nation en masse jure avec larmes, avec amour de se soumettre à tout, pourvu qu'il ne l'abandonne pas à elle-même! — Cependant la bête féroce attendrie prend en pitié les animaux dont elle fit longtemps sa pâture; elle promet au troupeau de recommencer à le décimer; elle reprend le pouvoir sans concession, au contraire, à des conditions absurdes, et toutes à l'avantage de son orgueil et de sa fureur; encore les fait-elle accepter comme des faveurs à ce peuple, qui veut qu'on le tue pour amuser son maître. »

Voici comment l'historien russe Karamsin nous peint Iwan IV, en l'année 1565, dix-neuf ans après son couronnement : « Ce prince, dit-il, grand, bien fait, avait les épaules hautes, les bras musculeux, la poitrine large, de beaux cheveux, de longues moustaches, le nez aquilin, de petits yeux gris, mais brillants, plein de feu, et au total une physionomie qui avait eu autrefois de l'agrément. A cette époque il était tellement changé, qu'à peine on pouvait le reconnaître. Une sombre férocité se peignait dans ses traits déformés. Il avait l'œil éteint, il était presque chauve et il ne lui restait plus que quelques poils à la barbe, inexpliquable effet de la fureur qui dévorait son âme! Après une nouvelle énumération des fautes commises par les boyards ou nobles, il répéta son consentement à garder la couronne, s'étendit longuement sur l'obligation imposée aux princes de maintenir la tranquillité de leurs Etats, et de prendre à cet effet toutes les mesures qu'ils jugent convenables, *sur le néant de la vie humaine*, la nécessité de porter ses regards au delà du tombeau; enfin il proposa l'établissement de *l'opritchnina*, nom jusqu'alors inconnu : savoir, qu'il choisirait mille satellites parmi les princes, les gentilshommes et les boyards de seconde classe, et qu'il leur donnerait, dans ses districts, des fiefs dont les propriétaires actuels seraient transférés dans d'autres lieux.

Le même historien russe nous décrit la manière dont le czar forma sa nouvelle garde, qui ne fut pas longtemps restreinte au nombre de mille, annoncé d'abord, ni choisi parmi les classes élevées de la société. « On amenait, dit-il, des jeunes gens dans lesquels on ne recherchait pas la distinction du mérite, mais une certaine audace, cités par leurs débauches, et une corruption qui les rendait propres à tout entreprendre. Iwan leur adressait des questions sur leur naissance, leurs amis, leurs protecteurs. On exigeait surtout qu'ils n'eussent aucune liaison avec les grands boyards : l'obscurité, la bassesse même de l'extraction était un titre d'adoption. Le czar porta leur nombre jusqu'à six mille hommes qui lui prêtèrent serment de le servir envers et contre tous, de dénoncer les traîtres, de n'avoir aucune relation avec les citoyens *de la commune*, c'est-à-dire avec tout ce qui n'était pas inscrit dans la légion des *élus*, de ne connaître ni parents ni famille lorsqu'il s'agirait du souverain. En récompense, leur czar leur abandonna non-seulement les terres, mais encore les maisons et les biens meubles de douze mille propriétaires, qui furent chassés, les mains vides, des lieux affectés à la légion, de sorte qu'un grand nombre d'entre eux, hommes distingués par leurs services, couverts d'honorables blessures, se trouvèrent dans la cruelle nécessité de partir à pied, pendant l'hiver, avec leurs femmes et leurs enfants, pour d'autres domaines éloignés et déserts, etc (1). »

Une fois cette horde lâchée contre le pays, on ne voit partout que rapines, qu'assassinats; les villes sont pillées par les nouveaux privilégiés de la tyrannie, et toujours impunément. Les marchands, les boyards avec leurs paysans, les bourgeois, enfin tout ce qui n'est pas des *élus*, appartient aux *élus*. Cette garde terrible est comme un seul homme dont l'empereur est l'âme.

Des tournées nocturnes se font dans Moscou et aux environs au profit des pillards; le mérite, la naissance, la fortune, la beauté, tous les genres d'avantages nuisent à qui les possèdent; les femmes, les filles qui sont belles et qui ont le malheur de passer pour vertueuses, sont enlevées afin de servir de jouets à la brutalité des favoris du czar. Ce prince retient ces malheureuses dans son repaire; puis, quand il est las de les y voir, on renvoie à leurs époux, à leur famille celles qu'on n'a pas fait périr dans l'ombre par des supplices inventés tout exprès pour elles. Ces femmes échappées aux griffes des tigres reviennent mourir de honte dans leurs foyers déshonorés. C'est peu; l'instigateur de tant d'abominations, le czar veut que ses propres fils prennent part aux orgies du crime; par ce raffinement de tyrannie, il ôte jusqu'à l'avenir à ses stupides sujets (2). »

En même temps, observe un autre historien de Russie, « il semblait autant affecter dans son extérieur la puissance pontificale que l'empire temporel. Une tiare chargée de perles et de diamants couvrait sa tête, et il en changeait plusieurs fois lorsqu'il donnait audience. Son sceptre surmonté de gros globes de cristal, ressemblait au bâton pastoral des chefs de l'église grecque. Sa longue robe était à peu près semblable aux ornements du Pape lorsqu'il officie pontificalement. A sa droite était l'image du Sauveur, et au-dessus de son siége celle de la Vierge. A ses côtés étaient deux gardes ou acolytes, couverts de robes blanches, et portant des ailes attachées aux épaules (3). »

1. Karamsin, t. IX. *La Russie en* 1839, t. III, lettre 26. — (2) *Ibid.* — (3) Levesque, *Histoire de Russie* t. III p. 59.

Ne dirait on pas Néron et Caligula, se proclamant à la fois empereurs, souverains pontifes et dieux, et tuant qui ne les adorait pas? Il y a cependant une différence, signalée par la Biographie universelle : « Les atrocités que les historiens contemporains imputent à Iwan sont telles que les cruautés de Caligula n'étaient en comparaison que des jeux d'enfants: ce tyran des Russes fut le prince le plus féroce qui ait jamais dévoré la race humaine (1). » Iwan IV surpasse Néron, Caligula Domitien en cruauté, autant que les Russes surpassent les Romains impériaux en servilité. « Aussi, continue l'historien cité tout à l'heure, jamais aucun souverain n'avait donné tant d'étendue à son autorité, qu'il affectait de tenir du ciel même. Quand on lui faisait quelque demande, il répondait avec emphase: *Je le ferai si Dieu l'ordonne.* Toujours il semblait agir par inspiration. Aussi toutes ses actions étaient-elles sacrées. Quelque mal qu'il fît, quelque folie, quelque impudence, on s'écriait sur la sainteté de ses actions. Au milieu des plaisirs de la table, on n'osait dans les familles porter aucune santé sans avoir bu celle d'Iwan. C'est peut-être de son règne qu'a commencé cet usage des Russes, qui, quand ils ignoraient quelque chose, disaient : *Dieu le sait et le tsar* (2) ».

« Ni les supplices, ni le déshonneur, dit de son côté le Russe Karamsin, ne pouvaient affaiblir le dévouement de ces hommes à leur souverain. Nous allons en citer un mémorable témoignage. Le prince Sougorsky, envoyé vers l'empereur Maximilien en 1576, tomba malade au moment où il traversait la Courlande. Par respect pour le czar, le duc fit demander plusieurs fois des nouvelles de cet envoyé par son propre ministre qui l'entendait répéter sans cesse : *Ma santé n'est rien, pourvu que celle de notre souverain prospère.* Le ministre, étonné, lui dit : *Comment pouvez-vous servir un tyran avec autant de zèle ?* — *Nous autres Russes,* répondit le prince Sougorski, *nous sommes toujours dévoués à nos csars, bons ou cruels*. Pour preuve de ce qu'il avançait, la malade raconta que quelque temps auparavant, Jean avait fait empaler *un de ses hommes de marques* POUR UNE FAUTE LÉGÈRE, que cet infortuné avait vécu vingt-quatre heures dans des tourments affreux, s'entretenant avec sa femme et ses enfants, et répétant sans cesse : Grand Dieu! protége le czar! C'est-à-dire (ajoute Karansim lui-même) que les Russes faisaient gloire de ce que leur reprochaient les étrangers : d'un dévouement aveugle et sans bornes à la volonté du monarque, lors même que, dans ses écarts les plus insensés, il foulait aux pieds toutes les lois de la justice et de l'humanité (3). »

L'an 1577, le prince Michel Nosdrovoly, officier de haut rang, *fut fouetté dans les écurics* pour avoir mal disposé le siége de Milten. Voilà comment le czar entendait la dignité de la noblesse et de l'armée. Ce fait, ajoute le marquis de Custine, me rappelle un autre fait de l'histoire de Russie, tout moderne, puisqu'il est arrivé de nos jours, sous le règne de l'empereur Alexandre, le plus philanthrope des csars. Un jour, le grand-duc Constantin, frère d'Alexandre et vice-roi de Pologne, passaît sa garde en revue ; et voulant montrer à un étranger de marque à quel point la discipline était observée dans l'armée russe, il descend de cheval, s'approche *d'un de ses généraux...* D'UN GÉNÉRAL !... et sans le prévenir d'aucune façon, sans articuler un reproche, il lui perce tranquillement le pied de son épée. Les spectateurs de la scène restent muets. Ceci s'est passé dans le dix-neuvième siècle à Varsovie, sur la place publique. Vous le voyez conclut le marquis de Custine, les Russes de notre époque sont les dignes petits-fils des sujets d'Iwan (ô).

Dans la conduite des affaires, la vie d'Iwan IV est un mélange inexplicable d'énergie et de lâcheté. Il menace ses ennemis tant qu'il se croit le plus fort ; vaincu, il pleure, il prie, il rampe, il se déshonore, il déshonore son pays, son peuple, et toujours sans éprouver de résistance, sans qu'une seule voix réclame contre ces énormités. Le khan de Crimée brûle Moscou, le czar fuit: il revient quand sa capitale est un tas de cendres; sa présence produit plus de terreur parmi ce reste d'habitants que n'en avait causé celle de l'ennemi. N'importe ; pas un murmure ne rappelle au monarque qu'il est homme et qu'il a failli en abandonnant son poste de roi. Les Polonais, les Suédois éprouvent tour à tour les excès de son arrogance et de sa lâcheté. Dans les négociations avec le khan de Crimée, il s'abaisse au point d'offrir aux Tartares Kasan et Astrakhan, qu'il leur avait arrachés jadis avec tant de gloire. Avili et tremblant au seul nom de la Pologne, Iwan cède au roi Etienne Batori presque sans combat, la Livonie, province disputée depuis des siècles avec acharnement aux Suédois, aux Polonais, à ses propres habitants, et surtout à ses souverains conquérants, les chevaliers porte-glaive. La Livonie était pour la Russie la porte de l'Europe, la communication avec le monde civilisé ; elle fait depuis un temps immémorial l'objet de la convoitise des czars et le but des efforts de la nation moscovite. Dans un incompréhensible accès de terreur, le plus arrogant et tout à la fois le plus lâche des princes renonce à cette proie, qu'il abandonne à l'ennemi, non pas à la suite d'une bataille désastreuse, mais spontanément, d'un trait de plume, et quoiqu'il se trouve encore riche d'une innombrable armée et d'un trésor inépuisable : or, écoutez la scène qui fut la première conséquence de cette trahison.

Le czarévitch, le fils chéri d'Iwan IV, l'objet de toutes ses complaisances, qu'il formait à

(1) T. XXI. *Iwan IV.* — (2) Lévesque, ibid. — (3) Kar., t. IX, cité dans *la Russie en* 1839, t. III. p. 211. — (4) *La Russie en* 1839, t. III. p. 212.

son image dans l'exercice du crime et dans les habitudes de la plus honteuse débauche, ressent quelque vergogne en voyant la conduite déshonorante de son père et de son souverain ; il ne hasarde pas de remontrance, il connaît Iwan ; mais évitant toute parole qui pourrait ressembler à une plainte, il se borne à demander la permission d'aller combattre les Polonais. — « Ah! tu blâmes ma politique: c'est déjà me trahir, répond le czar ; qui sait si tu n'as pas dans le cœur de lever l'étendard de la révolte contre ton père. » — Là-dessus, enflammé d'une colère subite, il saisit son bâton ferré, et il en frappe avec violence la tête de son fils : un favori veut retenir le bras du tyran ; Iwan redouble ; le czarévith tombe, et meurt après quatre jours d'agonie, en priant pour son père, qui le pleure avec des larmes *feintes*, suivant Karamsin. — Nous verrons le second fondateur de l'empire russe, Pierre Romanow, égorger son fils sans même lui donner une feinte de larmes. Voilà comme l'humanité est en progrès chez les czars de Russie !

Les progrès des Polonais et des Suédois en Russie avaient tellement effrayé Iwan IV, qu'il demanda la médiation du pape Grégoire VIII pour faire la paix avec eux. Le Jésuite Antoine Possevin, natif de Mantoue et auteur de plusieurs savants ouvrages, est envoyé de Rome sur les lieux, en qualité de négociateur. Il réussit à procurer la paix au czar, moyennant la restitution qu'il fit de la Livonie. Mais ce prince ne tint pas la promesse qu'il avait faite au Pape de réunir l'église de Russie au Saint-Siége, et de faire adopter dans ses Etats le calendrier réformé. Cela n'est pas étonnant. Comment en effet un pareil prince, comme un pareil peuple, peuvent-ils sympathiser avec l'Eglise catholique, qui condamne à la fois et la tyrannie de l'un et la servilité de l'autre ?

Un autre personnage d'Europe avait plus de ressemblance avec le czar de Russie. Voici comme en parle le marquis de Custine : « Iwan ressent pour Elisabeth d'Angleterre une sympathie d'instinct ; les deux tigres se devinent, ils se reconnaissent de loin, les affinités de leur nature agissent malgré la différence des situations, qui explique celle des actes. Iwan est un tigre en liberté, Elisabeth un tigre en cage. Toujours en proie à des terreurs imaginaires, le tyran moscovite écrit à la cruelle fille de Henri VIII, à la triomphante rivale de Marie Stuart, pour lui demander un asile dans ses Etats en cas de revers de fortune. Celle-ci lui répond une lettre détaillée et pleine de tendresse. Cette amitié dura jusqu'à la fin de la vie du czar, qui fut même au moment de contracter un huitième mariage avec une parente de la reine (1) ».

Le même écrivain conclut ainsi ses extraits sur Iwan IV : « Après avoir vécu en bête féroce, on le voit mourir en satyre, outrageant, par un acte de lubricité révoltante, sa belle-fille elle même, un ange de vertu, la jeune et chaste épouse de son second fils Fédor, devenu depuis la mort du czarévitch Jean, l'héritier de l'empire. Cette jeune femme s'approchait du lit du moribond pour le consoler à ses derniers moments ; mais soudain on la voit reculer et s'enfuir en jetant un cri d'épouvante. Voilà comme Iwan IV est mort au Kremlin ; et, on a peine à le croire, il fut pleuré longtemps par la nation tout entière, par les grands, le peuple, les bourgeois et le clergé, comme s'il eût été le meilleur des princes (2). » Aussi le même écrivain observe-t-il que l'honneur est un sentiment inconnu aux Russes.

Iwan IV avait désigné pour lui succéder son second fils Théodore ou Fédor. L'élection nationale vint s'y joindre. Après la mort d'Iwan, dit l'historien Lévesque, les représentants des villes, choisis parmi les membres les plus considérables de la noblesse, vinrent à Moscou supplier Fédor d'accepter l'empire (3). Fédor, âgé de vingt-sept ans, était faible d'esprit et de corps. Son père lui avait nommé trois tuteurs ou régents, un prince descendant de Rurik, un prince originaire de Lithuanie, enfin un Prussien d'origine, qui n'était pas prince, mais dont la sœur Anastasie avait été la première femme d'Iwan IV. Fédor épousa Hélène, sœur du Tartare Boris Godounoff, lequel sut bientôt supplanter les trois régents. Le Lithuanien fut obligé de se faire moine. Le Prussien mourut si à propos, que Godounoff passe généralement pour y avoir aidé quelque peu. Le prince Chouiski, descendant de Rurik, fut authentiquement étranglé. Après ces préliminaires, Boris Godounoff régna sous le nom de Fédor. Alors eut lieu l'érection du patiarcat de Russie ; voici de quelle manière. En 1588, Jérémie II, patriarche de Constantinople, ayant été déposé par les Turcs, vint à Moscou pour implorer les bontés du czar ; il crut se le rendre favorable en accordant à l'église russe quelque nouvelle prérogative. Il proposa d'élever le siége métropolitain de Moscou à la dignité de patriarche, à la suite des quatre patriarches d'Orient, et de le rendre indépendant de celui de Constantinople. Le czar Fédor, ou plutôt son beau-frère Boris, y consentit. Depuis ce temps, la Russie a eu son patriarche particulier jusqu'en 1703, où cette dignité fut abolie et remplacée par une commission impériale des affaires ecclésiastiques, dite saint synode, que préside de nos jours un colonel de cavalerie, aide de camp de l'empereur.

Boris Godounoff espérait s'élever lui-même sur le trône, et remplacer la dynastie varègue ou normande de Rurik par une dynastie tartare, la sienne. Il y avait bien certaines circonstances qui, dans un autre pays, auraient pu faire obstacle. Par exemple, Fédor avait un frère de six ou sept ans, nommé Démétrius ;

(1) Le marquis de Custine, *la Russie en* 1839 t. III, lettre 26. — (2) *Ibid.* — (3) Lévesque, t. III.

mais Boris eut l'attention de le diffamer d'abord comme un monstre précoce, et ensuite de le faire égorger. Un autre obstacle se présente. La czarine, sœur de Boris, met au monde une fille; mais la jeune héritière du trône meurt dans l'année. «Pouvait-elle vivre, observe un historien de Russie, lorsque la durée de ses jours était si contraire aux desseins de Godounoff?» Fédor lui-même mourutle 7 janvier 1598.

En lui s'éteignit la branche régnante de la première dynastie, de la dynastie de Rurik. Mais il restait et même il reste encore plusieurs maisons princières, issues de ce premier souverain de la Russie; et il semble qu'elles seules eussent dû être admises à profiter de l'élection. Cependant, sous la présidence du patriarche, le Tartare Boris Godounoff fut élu d'une voix unanime. Il refusa; toutefois, sur les instances réitérées du patriarche et des autres électeurs, il voulut bien se résigner au fardeau de la couronne. Il promit, dit-on, de ne punir personne de mort. Du moins il n'y eut point sous son règne d'exécutions publiques. Clément par politique, implacable par intérêt, il épargna au peuple le spectacle révoltant des supplices, et fit étrangler en secret ceux qu'il avait sujet de craindre(1). Un de ses moyens de justice était de faire dénoncer les suspects par leurs domestiques. C'est ainsi que la famille prussienne de Romanoff fut accusée devant le patriarche d'avoir voulu empoisonner le czar. Les Romanoff furent condamnés à un exil perpétuel, où la plupart furent étranglés. Le chef de la famille, Fédor Nicétas, est relégué dans un monastère près d'Archangel, et obligé de prendre le froc, sous le nom de Philarète. Sa femme Axénid est envoyée dans un couvent sur les bords du lac Onéga, et emmène avec elle son fils Michel, encore enfant. Cependant un moine russe, Grégoire Otrepieff, secrétaire du patriarche Job, ayant appris qu'il ressemblait beaucoup au jeune prince assassiné Démétrius, se donne pour lui et trouve des partisans. Boris s'avance pour le combattre; mais il se voit abandonné de ses troupes, et meurt de poison le 5 avril 1605. Son fils Fédor est proclamé czar par le patriarche et les nobles, puis étranglé avec sa mère, par ordre du faux Démétrius, qui fait son entrée à Moscou la même année et est couronné czar sous le nom du Démétrius, fils d'Iwan. La mère du Démétrius véritable le reconnut pour son fils. Il célébrait ses noces avec la fille du palatin de Sandomir, le 17 mai 1606, lorsqu'il est tué par Basile Chouiski, de la race de Rurik, qui se fait proclamer czar à sa place, dépose le patriarche, et en nomme un autre pour le couronner. En 1607, un second Démétrius se présente; la femme du premier le reconnaît pour son mari: Chouiski tombe entre les mains des Polonais, qui le forcent à déposer la couronne en 1610. La même année, le second faux Démétrius est massacré par les Tartares dont il avait fait sa garde. La couronne de Russie est offerte par le plus grand nombre des seigneurs à Sigismond III, roi de Pologne, pour son fils Uladislas; d'autres la déférèrent à Charles IX, roi de Suède. Cette diversité de vues et d'intérêt augmenta les troubles. Il se présenta de nouveaux imposteurs qui se firent des partisans dans quelques parties de l'empire, mais sur le nombre desquels les relations varient. Les Polonais étaient déjà dans Moscou, qui leur avait ouvert ses portes. On attendait le jeune Uladislas. Mais, comme son père différait toujours à se prononcer, et que d'ailleurs il était catholique, le patriarche et le clergé schismatique de Moscou travaillaient en sens contraire. De là, pendant trois ans, une anarchie universelle, où la Russie se voyait démembrée, déchirée par les Polonais, par les Suédois, par les Cosaques et par des partis russes.

La Russie agonisante fut sauvée, non par un prince, mais par un serf, un paysan, Cosme Minin, boucher de Nigni-Novogorod. En 1611 il assemble ses concitoyens; il les exhorte à sacrifier leur fortune, à vendre leurs maisons, leurs habits, leurs meubles, à engager, s'il le faut, leurs femmes et leurs enfants, pour payer des troupes, et mettre à leur tête un habile général, Pojarski, lequel, à quelques lieues de là, se rétablissait de ses blessures. La proposition est reçue avec enthousiasme. Une députation est envoyée au général, qui accepte. Il connaissait Minin. Il l'avait vu porter les armes avec honneur. Il exige que cet honnête et généreux citoyen soit chargé de recueillir et de distribuer les fonds. A peine le bruit de son entreprise s'est répandu, qu'il lui arrive des troupes de divers côtés. Dès l'année suivante il reprend Moscou sur les Polonais.

En 1613, les états de Russie s'assemblent en cette ville pour disposer du trône. On pouvait choisir le vaillant général qui avait sauvé la patrie: on pouvait choisir le prince Troubetskoi, qui l'avait aidé à délivrer la capitale, et qui fut en effet élu d'abord(2). On pouvait choisir entre les descendants de Rurik, lesquels subsistaient et subsistent encore en grand nombre. La majorité des voix se réunit sur Michel, fils de Fédor Nicétas, fait moine par Boris, fait métropolite de Rostoff par Démétrius, et actuellement prisonnier à Varsovie. Michel, âgé de seize ans, était au monastère de Kostroma, avec sa mère qu'on avait forcée de s'y faire religieuse. Il n'était pas prince: il ne tirait pas même son origine de la Russie. Il descendait d'un Prussien, nommé André, qui vint en Russie vers le millieu du quatorzième siècle. On ne sait quels emplois furent donnés à cet André, mais on en voit un de considérable à son arrière-petit fils. Le père de Michel, appelé Philarète de son nom de moine, fnt bientôt installé patriarche de

(1) Lévesque. t. III. — (2) *La Russie en* 1839, t. III, p. 378, en note.

Moscou. Depuis cette époque jusqu'à nos jours la religion de l'église byzantino-moscovite ne fut plus qu'un instrument politique au profit de la dynastie prussienne des Romanoff. Jusqu'alors les ukases ou décrets du czar commençaient toujours par cette formule: *Les boyards ont été d'avis, et le czar a ordonné.* A l'avenir la formule disparaîtra.

Michel étant mort au mois de juillet 1545, son fils Alexis fut proclamé czar le jour même. D'après les conseils de son gouverneur Marozoff, Alexis épousa la fille d'un simple gentilhomme. Morozoff épousa bientôt la sœur de la nouvelle czarine, et gouverna l'empire. Il vendait les emplois au poids de l'or, et imposa sur le peuple des taxes énormes, qui provoquèrent des insurrections et à Moscou et dans les provinces. En 1658 Alexis se fit faux monnayeur. Pour suppléer aux pièces d'argent, il en frappa en cuivre, auxquelles il donna la même valeur. Le peuple ne se plaignit pas d'abord. Mais lorsque les courtisans, en particulier le père de la czarine, eurent tiré à eux toute la bonne monnaie pour ne laisser dans le commerce que la mauvaise, dix-huit mille habitants de Moscou, réduits à périr de misère, demandèrent justice au czar. Alexis les fit massacrer ou pendre par ses troupes, déporta le reste en Sibérie, puis supprima la fausse monnaie. De son côté, le patriarche Nicon de Moscou innova dans la litugie, et donna une nouvelle édition de la Bible slavonne. Tout cela, quoique fait par l'autorité du czar, parut suspect à beaucoup de Russes, qui se séparèrent de la communion du patriarche. On les appelle communément rascolnics ou schismatiques; mais eux-mêmes s'appellent Staroï-Vertsi (*anciens croyants*). Ils sont divisés en un grand nombre de sectes, et se trouvent aujourd'hui peut-être plus nombreux que l'église impériale. Nicon, qui était savant et qui a continué la chronique de Russie, commencée par le moine Nestor, fut disgracié plus tard, même déposé, et mourut en 1681. Une institution caractéristique de la Russie est la suivante. En 1676, Alexis établit la chancellerie secrète, ou inquisition d'Etat, devant laquelle tout Russe, même un criminel, en proférant deux mots, peut conduire une victime, le fils son père, le pére son fils, et, sans apporter aucune preuve, aucun indice, sans le moindre élément de présomption, lui faire infliger les plus cruelles tortures, après, il est vrai s'y être soumis lui même. Ces deux mots sont *flaco, dielo*; à la lettre, *parole et action;* formule qui signifiait *Je vous accuse du crime de lèse-majesté, en parole et en action.* Cette institution, qui fut perfectionnée dans la suite, révéla dès lors l'instinct gouvernemental de la dynastie prussienne de Russie. Alexis mourut le 29 janvier 1676, laissant deux fils de sa première femme et un de sa seconde.

Fédor, l'aîné de ses fils, fut reconnu czar. Quoique d'une santé faible, il sut néanmoins, de concert avec le patriarche, frapper un des coups les plus révolutionnaires, en abolissant la noblesse héréditaire dans toute la Russie, pour lui substituer la seule noblesse des emplois, autrement la bureaucratie. A cela, il y eut peut-être plus d'un motif. La nouvelle dynastie n'était pas de la haute noblesse, elle n'était pas même Russe d'origine, mais elle occupait le premier emploi de l'empire. Supposé donc qu'il n'y a de noblesse que l'emploi, la nouvelle dynastie sera évidemment la première noblesse, et même la plus ancienne noblesse de toute la Russie. Et ces familles princières de tout temps, ces familles de grands boyards sont ravalées au niveau du boucher Minin, qui vient de sauver la Russie avec eux. Le boucher ne sera donc pas anobli, mais les princes rabaissés à l'état de boucher. Voici comment. Il y avait quelquefois parmi les nobles des disputes sur le rang et l'illustration de leurs familles; ces disputes entravaient parfois le service public en attendant qu'elles fussent décidées par le sénat. Pour y porter un remède général, Fédor invita tous les nobles à lui apporter leurs généalogies, afin qu'il pût les vérifier, rectifier et compléter authentiquemeut. Les nobles russes, pleins de confiance en la parole de leur souverain, lui apportent tous leurs titres. Lorsque Fédor eut ces papiers entre les mains, il convoqua dans son palais un conseil composé du patriarche, du haut clergé et de tous les officiers de la couronne. Il y exposa, dans un discours diffus et encore allongé par de fréquentes citations de la Bible, les inconvénients des prérogatives attachées à la seule naissance. Ce discours fut reçu avec applaudissement. Le patriarche de Moscou prit ensuite la parole au nom du clergé. Il déclara que la pensée du czar était une inspiration du ciel, et il en donna cette preuve: Le Sauveur nous commande de nous aimer les uns les autres, comme il nous a aimés lui-même. Or le plus grand obstacle à cette égalité et fraternité de l'amour, ce sont les prérogatives de la noblesse. Donc la pensée de les abolir vient de l'Esprit-Saint. Sur quoi Fédor s'écria: «C'est à présent que je reconnais ici la Providence divine, qui me conduit à l'exécution de mon projet. C'est par sa volonté particulière que vous avez tous senti les dangers d'un usage ancien, mais funeste, qui ne peut que nourrir l'orgueil, rompre tous les liens de l'amitié et de la société, et ruiner toutes les entreprises utiles à l'Etat, Je rends grâces à Dieu, qui a daigné disposer ainsi les cœurs, et, me rendant à vos vœux unanimes, j'ordonne à jamais l'abolition des rangs héréditaires; et, pour en éteindre jusqu'au souvenir, je veux que les registres en soient livrés au feu.» Aussitôt les registres publics et les généalogies des particuliers furent portés devant le vestibule du palais, et brûlés en présence de tous les archevêques et évêques. Après cette comédie révolutionnaire et socialiste du czar et de son clergé byzantino-moscovite, le patriarche élevant la voix, lança l'anathème contre quiconque oserait à l'avenir contrarier de quelque façon que ce pût être,

cet ordre si louable du souverain. Toute l'assemblée s'écria : Soit fait ainsi que l'a dit le très-saint patriarche ! Dès lors la noblesse héréditaire fut remplacée par une noblesse administrative, où les rangs dépendent uniquement du chef de l'Etat.

« Les empereurs de Russie, également mal inspirés dans leur défiance, et dans leur confiance, observe le marquis de Custine, n'ont vu que des rivaux dans les nobles, et n'ont voulu trouver que des esclaves dans les hommes qu'ils prenaient pour ministres; ainsi, doublement aveuglés, ils ont laissé aux directeurs de l'administration et à leurs employés qui ne leur faisaient nul ombrage la liberté de jeter leurs réseaux sur un pays sans défense et sans protecteurs. Il est né de là une fourmilière d'agents obscurs, travaillant à régir ce pays d'après des idées qui ne sont point sorties de lui : d'où il arrive qu'elles ne peuvent satisfaire ses besoins réels. Cette classe d'employés, hostiles dans le fond du cœur à l'ordre de choses qu'ils administrent, se recrute en grande partie parmi les fils de popes (prêtres mariés des Russes). C'est une espèce d'ambitieux vulgaires, de parvenus sans talent, parce qu'ils n'ont pas besoin de mérite pour forcer l'Etat à s'embarrasser d'eux ; gens approchant de tous les rangs; et qui n'ont pas de rang, esprits qui participent à la fois de toutes les préventions des hommes populaires et de toutes les prétentions des hommes aristocratiques, moins l'énergie des uns et la sagesse des autres; bref, pour tout dire en un mot les fils de prêtres en Russie sont des révolutionnaires qui se trouvent chargés de maintenir l'ordre établi (1) ». Aussi le même écrivain appelle-t-il la Russie *le gouvernement révolutionnaire par excellence* (2).

Le czar Fédor mourut le 16 février 1682, laissant un ukase qui établissait une académie. Ce devait être à la fois un collége et un tribunal d'inquisition. Si on découvrait qu'un membre de cette académie eût quelque penchant pour l'Eglise romaine, il devait être châtié et privé de sa place. Si, malgré cette punition, il persévérait dans ses idées, il devait être *brulé sans miséricorde* (3). Cette antipathie du czar moscovite contre l'Eglise romaine se conçoit. Cette Eglise, fondée par Jésus-Christ même sur saint-Pierre, est trop indépendante. Une Eglise schismatique, née dans la cour de Byzance, est bien plus maniable. « Le clergé grec russe, dit le marquis Custine, n'a jamais été, il ne sera jamais qu'une milice revêtue d'une uniforme un peu différent de l'habit des troupes séculières de l'empire. Sous la direction de l'empereur, les popes et leurs évêques sont un régiment de clercs : voilà tout (4) ».

Le csar défunt ne laissait point de fils, mais seulement deux frères : Iwan ou Jean V, de la même mère, et Pierre I[er], d'une seconde mère. Le premier avait seize ans, le second dix. Mais, suivant une locution ordinaire dans l'histoire de Russie, lorsqu'il s'agit d'écarter du trône l'héritier ou le candidat légitime, Iwan était faible d'esprit et de corps. Les grands et les chefs du clergé s'assemblèrent : c'est ce qu'on appelait sénat. Les avis furent d'abord partagés. La majorité décida pour le plus jeune, pour l'enfant de dix ans. Bientôt le bruit se répand dans Moscou qu'on a écarté Iwan du trône, que même on a attenté à sa vie. A l'instant, les strélitz, au nombre de vingt mille, suivis de la populace, prennent les armes, montent au Kremlin, et demandent à punir les meurtriers d'Iwan. Iwan lui-même se montre à eux, et les apaise. Alors ils demandent absolument et massacrent ceux qui l'ont écarté du trône, et le proclament lui-même czar, conjointement avec son frère. Pierre I[er] massacra plus tard ceux qui l'obligent maintenant à partager le trône avec son frère aîné. Aussi a-t-on dit avec beaucoup de raison : *Le gouvernement russe est une monarchie absolue tempérée par l'assassinat* (5) « Le gouvernement n'a pas changé de nature depuis deux siècles. Le 24 mars 1801, l'empereur Paul I[er] est étranglé par le comte de Pahlen, favori de son fils, l'empereur Alexandre. En 1825. Alexandre étant mort d'une manière inattendue et avec la conviction qu'on cherchait à l'assassiner (6), son frère Constantin céda le trône à son frère Nicolas; et pour quelle cause ? « Le fait est, dit le marquis de Custine, que Constantin n'a refusé le trône que par faiblesse : il craignait d'être empoisonné : c'est en quoi consistait sa philosophie. Dieu sait, et peut-être quelques hommes savent si son abdication le sauva du péril qu'il crut éviter (7) ». En 1839, l'empereur Nicolas, mariant une de ses filles avec un fils Beauharnais, fit poser à celui-ci la couronne nuptiale par son favori le comte de Pahlen, fils de l'étrangleur de Paul I[er] (8). « Aujourd'hui, ajouta le même écrivain, les Russes passent devant le vieux palais Saint-Michel (où l'étranglement a eu lieu) sans oser le regarder : il est défendu de raconter dans les écoles ni ailleurs la mort de l'empereur Paul, ni même de croire à cet événement relégué parmi les fables (9) ».

Si la dynastie prussienne de Russie est telle envers soi-même, sera-t-elle autre envers l'Eglise de Dieu ?

L'an 1672, le czar Alexis, menacé d'une guerre par Mahomet IV, envoie une ambassade au pape Clément X, pour tâcher de former une ligue contre la Porte ottomane. Il offrait en même temps la réunion de l'église russe avec l'Eglise romaine ; mais il y mettait des conditions qui ne purent être acceptées, et

(1) *La Russie en* 1839, t. IV, p. 77. — (2) *Ibid.*, p. 399. — (3) Lévesque, t. III. — (4) *La Russie en* 1839 t. IV, p. 367. — (5) *La Russie en* 1839, t. I, p. 289. — (6) *Biog. univ.*, t. LVI. — (7) *La Russie en* 1839, t. II, p. 12. — (8) *Ibid.*, t. I, p. 332. — (9) *Ibid.*, t. I, p. 261.

l'ambassade fut sans effet (1). Telles furent les relations des Russes de Moscovie avec le centre de l'unité catholique, le successeur de saint-Pierre, le vicaire du Christ. Ces relations ne sont qu'une mauvaise queue du Bas-Empire.

Les Russes de Kiowie montrèrent plus de droiture et de constance. L'an 1594, le 2 décembre, le métropolitain de Kiow, avec ses suffragants, au nombre de sept, tint un concile à Brest, ville épiscopale dans la Russie inférieure, alors soumise à la Pologne. Ils y dressèrent un acte signé de leurs mains, où ils déplorent le nombre toujours croissant des schismes et des hérésies, et reconnaissent que la cause en est la séparation d'avec Rome. Longtemps ils avaient espéré que leurs supérieurs, les patriarches d'Orient travailleraient efficacement à rétablir l'union ancienne. Se voyant trompés dans leur attente, ils prennent la résolution d'envoyer une députation à Rome, pour faire au Pape leur profession de foi et leur hommage d'obédience, à condition de conserver le rite oriental, comme durant l'union d'autrefois, sauf à y corriger ce qui y serait contraire. Deux évêques furent députés à Rome, avec une lettre au pape Clément VIII, conçue en ces termes :

« Très-saint-Père, seigneur et pasteur suprême de l'Eglise du Christ, seigneur très-clément, rappelant à notre mémoire l'accord en toutes choses et l'union de l'Eglise orientale et occidentale, que nos ancêtres ont entretenue sous l'obéissance et le gouvernement du Saint-Siège apostolique-romain; considérant, d'une autre part, les dissensions et les schismes qui se sont accrus de nos jours; il nous a été impossible de n'en être pas pénétrés d'une extrême douleur, et nous conjurions assidûment le Seigneur de nous rassembler enfin dans l'unité de la foi; attendant si peut être nos supérieurs et pasteurs de l'église orientale, sous l'obéissance desquels nous avons été jusqu'à présent, voudraient penser sérieusement, et s'employer efficacement à procurer l'unité et la concorde qu'ils demandent chaque jour à Dieu dans les liturgies. Mais, voyant qu'on attendait vainement d'eux quelque chose de semblable, non tant peut-être à cause de leur malveillance et témérité que parce que, gémissant sous la dure servitude d'un cruel tyran, ennemi de la religion chrétienne, ils ne peuvent aucunement entreprendre ce qu'ils voudraient le plus; nous qui vivons sous la domination du sérénissime roi de Pologne et grand-duc de Lithuanie, et à qui, par conséquent, il est permis d'être libres; nous, considérant notre devoir et voulant ne nuire ni à nous ni aux brebis du Christ, dont le soin nous regarde, ni charger nos consciences de la perte de tant d'âmes, causée par ces dissensions, nous avons résolu, avec l'aide du Seigneur, d'accéder à l'union qui a régné autrefois entre l'église d'Orient et d'Occident, et qui a été établie au concile de Florence par nos prédécesseurs, afin que, tenus ensemble par ce lien de l'union, sous l'obéissance et le gouvernement de votre Sainteté, nous glorifiions et louions tous, d'une seule bouche et d'un seul cœur, les très-divins et très-saints noms du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit.

« C'est pourquoi, au su et avec le consentement de notre seigneur Sigismond III, par la grâce de Dieu, roi de Pologne et de Suède et grand-duc de Lithuanie, dont le zèle très-sage a éclaté en cette affaire, nous envoyons à votre Sainteté nos frères en Jésus-Christ, Hypace, évêque de Vulodemir et de Brest, et Cyrille, évêque de Lucéorie et d'Ostrosie, avec mandement d'aller trouver votre Sainteté, et, puisque elle daigne nous confirmer l'usage des rites de l'Eglise orientale comme au temps de l'union, de rendre en leur nom, au nôtre, et au nom de tout le clergé et de tout le peuple qui nous est confié, l'obéissance qui est due au Siège de saint-Pierre et à votre Sainteté, comme au souverain pasteur de l'Eglise du Christ ».

Cette lettre, datée du douze juin 1595, vieux style, est signée de Michel, métropolitain de Kiow, de Halitz et de toute la Russie; des deux évêques députés; de Grégoire, nommé archevêque de Polocs et de Viteps; Michel, évêque de Kopist, Prémisl et Sambor; Gédéon, évêque de Léopold; Denis, évêque de Chelm; Léonce, évêque de Pinscen et de Turow; Hobol, archimandrite de Kobrin. Les députés, arrivés à Rome en novembre de la même année, furent reçus avec honneur par le Pape, qui les défraya libéralement; ils eurent leur audience publique le vingt-trois décembre, y exposèrent le but de leur légation, y professèrent la foi de l'Eglise romaine, et furent reçus à sa communion (2).

Depuis cette époque, les métropolitains de Kiow ont toujours été unis et fidèles à l'Eglise romaine. En 1599, Michel eut pour successeur Hypace, l'un des députés à Rome, que les schismatiques haïrent à tel point, que l'un d'eux s'efforça de le tuer à Vilna, au milieu de la place publique, et le blessa grièvement. Etant mort en 1613, on lui donna pour successeur Joseph IV, illustre par ses combats contre les schismatiques, dont on dit qu'il convertit plus de deux cent mille. Il mourut en 1635. Il célébra, l'an 1626, un concile à Kobrin, qui fut approuvé l'an 1629 par Urbain VIII. De son temps, les schismatiques se donnèrent un autre métropolite de Kiow et d'autres évêques. Comme ceux-ci étaient protégés par les Cosaques et les Moscovites, les métropolitains catholiques suivants, Raphaël Korsak, élu en 1636, et Antoine Siclava en 1642, eurent beaucoup à souffrir. Gabriel Kalenda, créé métropolitain en 1664, fut un peu plus heureux, et put rendre quelque ser-

(1) Voir sur tous ces faits et personnages la *Biographie universelle et l'art de vérifier les dates*. — (2) Baron., t. IX. *Appendix, de Ruthenis a sede apost. receptis*.

vice à la cause catholique : il fut imité par Cyprien II, en 1676, qui le fut par Léon Lalenski, en 1705, sous lequel les catholiques russes eurent de nouveau beaucoup à souffrir. Georges II, qui lui succéda l'an 1713, rencontra des temps plus heureux. Son successeur Léon II célébra, l'an 1720, un concile présidé par le nonce apostolique Jérôme Grimaldi, et qui fut approuvé par le pape Benoît XIII. Kiow ayant été occupé par les Moscovites, les métropolitains catholiques établirent leur résidence à Vilna (1). Puissent la fidélité constante et les héroïques souffrances de la Russie catholique, particulièrement de nos jours, mériter la grâce de la conversion à la nation entière ! Cette nation n'est point exclue des miséricordes du Seigneur. Depuis un demi-siècle, la première famille de Russie, après la famille régnante, a donné à l'Eglise catholique plusieurs enfants distingués, entre autres un missionnaire apostolique dans le Nouveau-Monde. La famille régnante elle même, dit-on, voit une de ses princesses parmi les humbles sœurs de Vincent de Paul.

Nous faisons les mêmes vœux pour les Grecs de tous les pays ; car dans cette nation aussi, il y a une nation sainte, un peuple d'acquisition, qui souffre persécution de la part de l'autre, pour lui mériter la grâce de revenir à l'unité, comme Etienne à Saul. Ainsi, quant aux Grecs répandus dans la Syrie, la Palestine et l'Egypte, on s'imagine vulgairement qu'ils sont à peu près tous séparés de l'Eglise romaine. C'est une erreur. Voici ce qu'on lit dans un document authentique, publié l'an 1841, sous le nom de *Mémoire sur l'état actuel de l'église grecque catholique dans le Levant*. « Les trois patriarches grecs schismatiques d'Antioche, d'Alexandrie et de Jérusalem, ainsi que tous leurs coreligionnaires, dans toute la Syrie et dans toute l'Egypte, peuvent à peine former le tiers de la nation grecque catholique, et cependant ils persécutent celle-ci avec force ! »

Quant aux Grecs de Constantinople, nous les avons vus se réunir à l'Eglise romaine dans le concile de Florence, par l'organe de leur patriarche et de leur empereur ; ensuite retourner la plupart au schisme ; tomber peu après, avec leur empire et leur capitale, sous le fer des Turcs, et enfin, l'an 1453, accepter un patriarche, non plus de la main du vicaire de Jésus-Christ, mais de la main du vicaire de l'antechrist, de la main de Mahomet II. Leur dernier patriarche catholique et légitime, Grégoire IV, s'était retiré, l'an 1452, à Rome, auprès du tombeau de saint Pierre, où il mourut en 1459.

De 1453 à 1703, espace de deux cent cinquante ans, les Grecs schismatiques de Constantinople ont vu, sous le sabre du Grand-Turc, quatre vingt huit successions ou mutations de leurs patriarches : ce qui fait, l'un dans l'autre, deux ans dix mois et quelques jours pour chaque pontificat. Quelques-uns de ces pontifes ont été faits, défaits et refaits jusqu'à cinq, six fois et plus, suivant le bon plaisir du Grand-Turc et de ses pachas, qui déposaient, rétablissaient, étranglaient même, tantôt par pur caprice, tantôt suivant que les partis rivaux offraient plus d'argent l'un que l'autre. Ainsi Jérémie II, de 1572 à 1585, fut déposé et rétabli trois fois ; ce qui fait six mutations pour un seul dans l'espace de treize ans. De 1572 à 1580, durant son premier pontificat, il reçut les lettres et les avances des théologues luthériens de Tubing et de Wittemberg, avec une traduction grecque de la confession d'Augsbourg, afin qu'il pût voir quelle était leur créance, et si elle était conforme à celle des Grecs ; ils le priaient aussi de leur donner son jugement sur écrit. Il leur fit, en 1576, une réponse dans laquelle, sauf la procession du Saint-Esprit, il se montre entièrement d'accord avec les catholiques contre les protestants. A la justification par la foi, il ajoute les bonnes œuvres, parce que sans elles la foi n'est pas vivante, et il insiste sur ce que l'un et l'autre sont nécessaires au salut. Il établit au long qu'il y a sept sacrements ; il enseigne que, dans l'eucharistie, et par la vertu de l'Esprit Saint, le pain est changé au corps et le vin au sang de Jésus-Christ ; il veut que le pénitent confesse absolument au prêtre, en détail, les péchés dont il peut se souvenir. Il soutient le libre arbitre de l'homme, la prière pour les morts, la vénération et l'invocation des saints, le mérite de la vie religieuse, enfin les traditions des Pères de l'Eglise. Les théologues de Tubing répliquèrent longuement en 1577. Dans sa réponse de 1579, le patriarche insiste de nouveau sur le libre arbitre, et particulièrement sur ce que, pour la justification, il faut joindre les œuvres à la foi, attendu que la foi sans les œuvres n'est pas plus agréable à Dieu que les œuvres sans la foi. Les théologues de Wittemberg répliquèrent à leur tour en 1580 ; mais Jérémie les pria, l'année suivante, de ne plus lui écrire sur des matières de théologie. C'est ainsi qu'un professeur de Wittemberg, Jean-Martin Schrœck, dans son histoire protestante de l'Eglise, expose l'ensemble et le résultat de cette correspondance (2).

De 1580 à 1583, durant son deuxième pontificat, Jérémie II se montra uni à l'Eglise romaine. Le pape Grégoire venait de réformer le calendrier : Jérémie, consulté à cet égard par les Grecs et les Russes, défendit de s'en servir, entre autres raisons parce qu'il ne connaissait pas encore les motifs de cette réforme. Mais Grégoire XIII se montrait très-généreux envers les peuples de l'Orient : il envoya aux habitants de Chypre de l'argent et des vivres, racheta leurs captifs à ses frais,

(1) *Acta SS.*, t. II, septembre. *Dissert. de conv. et fide Russorum*, § 10. — (2) *Hist. eccl. depuis la réformation*, t. V, sect. 5, p. 386 et seq.

procura des dots à leurs filles. Touchés de tant de bienveillance, plusieurs évêques de Thessalie et de Morée conçurent une grande affection pour le nom latin, surtout le patriarche Jérémie. Le Pape lui ayant envoyé des présents et des lettres par l'intermédiaire des ambassadeurs de France et de Venise, il les reçut avec beaucoup de vénération et de joie, et envoya de son côté au Pape des reliques de saint André et de saint Chrysostome, avec une lettre où il l'assura qu'il ferait tous ses efforts pour faire recevoir le calendrier réformé, tant par les Russes que par les autres Grecs. Mais cette correspondance le fit accuser auprès du Grand-Turc, par le métropolitain de Philippopoli, de tramer des conspirations avec le Pape et les princes chrétiens: Jérémie fut jeté en prison, puis déporté à Rhodes, et son accusateur mis à sa place, moyennant finance (1).

Ce fut pendant son troisième pontificat, de 1585 à 1594, que Jérémie II, visitant les Russes de Moscou, leur créa un patriarche de sa façon, probablement pour obtenir d'eux plus facilement quelques secours pécuniaires, afin de contenter l'avidité du Grand-Turc et rester en place.

Un de ses successeurs, Cyrille Lucar, de 1621 à 1637, dans l'espace de seize ans, fut déposé et rétabli jusqu'à cinq fois; ce qui fait dix mutations, et même onze; car il finit, en 1638, par être déposé une sixième fois, puis exilé et étranglé. Né en l'île de Candie, l'ancienne Crète, Cyrille Lucar fit ses études à Padoue, puis des voyages en divers pays, notamment à Genève, où il prit le goût du calvinisme. Il devint successivement patriarche d'Alexandrie et de Constantinople, non sans être soupçonné d'avoir rendu ce dernier siége vacant par l'empoisonnement de son prédécesseur. A mesure qu'il se croyait assuré sur son siége, il répandit les principes calvinistes et de vive voix et par écrit; il les adressa même par manière de confession de foi aux protestants de France et d'Allemagne, qui en triomphaient contre les catholiques, comme si c'était la confession de foi de toutes les églises d'Orient. Mais les évêques grecs s'assemblèrent plusieurs fois en concile à Constantinople même, pour condamner Lucar et son hérésie calvinienne. Dans les actes du concile de 1639, mois de septembre, on lit entre autres:

« Anathème à Cyrille, surnommé Lucar qui dans l'inscription de ses chapitres impies, avance calomnieusement que l'Eglise orientale pense avec Calvin! Anathème à Cyrille, qui enseigne que la sainte Eglise du Christ peut se tromper et mentir! Anathème à Cyrille, qui enseigne que Dieu, avant la création du monde, a prédestiné les uns à la gloire sans les œuvres, et réprouvé les autres sans cause et qui fait Dieu auteur du mal et injuste! Anathème à Cyrille, qui avance que les saints ne sont pas médiateurs et intercesseurs pour nous auprès de Dieu! Anathème à Cyrille, qui enseigne que tout homme n'est pas libre ni maître de lui-même; qu'il n'y a pas sept sacrements, mais seulement deux; que, dans l'eucharistie, le pain n'est pas changé au corps, ni le vin au sang de Jésus-Christ; que les prières et les aumônes ne servent de rien aux fidèles trépassés! Anathème à Cyrille, le nouvel iconoclaste (2)! »

Ainsi donc, au milieu de la licence des opinions et des hérésies qui parcouraient le monde dans tous les sens, les Grecs repoussaient constamment les erreurs nouvelles. Un Grec très-savant de l'époque, Léon Allatius, voit en cela un merveilleux effet de la miséricorde divine. Il signale aussi d'autres causes qui ont pu y contribuer. Depuis la ruine de leur empire par les Turcs, la plupart des Grecs déposèrent leur haine invétérée contre les Latins, s'allièrent avec eux par des amitiés et des mariages, fréquentèrent leurs églises et leurs sermons, leur donnèrent même leurs enfants à élever; en sorte que dans bien des villes il était malaisé de les distinguer les uns des autres. De leur côté, les Pontifes romains procuraient tous les secours possibles tant aux Grecs qu'aux Latins sous la domination des Turcs. De là, le fréquent envoi des légats, d'évêques titulaires ou même résidents hommes pieux et zélés qui, par leurs travaux et leurs veilles, s'étudient uniquement à propager la religion catholique, et a réveiller le feu de l'amour divin dans les âmes attiédies.

L'an 1465, on vit parmi eux un illustre martyr. André de Chio, malade d'une grosse fièvre, promit à la sainte Vierge, s'il guérissait, de garder la chasteté perpétuelle. Il guérit, et, fidèle à son vœu, il s'habille de blanc, et se rend à Constantinople. Aussitôt des marchands égyptiens le traduisent devant le juge, comme ayant renié la croix en Egypte et fréquentant de nouveau les églises des Chrétiens. André prouve par des témoins qu'il n'a jamais été en Egypte, et n'a quitté son île que pour venir dans la capitale de l'empire. De plus, on le visite, et on ne trouve sur lui aucune trace de circoncision. Le juge porte l'affaire au sultan, qui, informé que c'est un grand et beau jeune homme, commande de lui offrir le grade de capitaine s'il veut se faire Musulman, sinon de lui couper la tête. A toutes les offres les plus brillantes, André se contente de répondre que la mort pour Jésus-Christ lui est plus chère que toutes choses. Le lendemain, lié à un poteau, il est battu de verges et de lanières; il ne dit que ces mots: Vierge Marie, secourez moi! Cependant, au soir, les bourreaux pansent ses plaies et lui donnent à manger, comme touchés de compassion, mais, en effet, pour prolonger sa vie et ses tourments. Le second jour, on lui dé-

(1) *Acta SS.*, t. I. *August. Hist. chronolog. patriarch.* C. P., n. 1402 et seq. — (2) Allatius, *De Eccl. Occid. Orient. perpetua consensione*. l. III, c. XI.

chire le dos avec des ongles de fer ; on le panse et le restaure de nouveau le soir, de peur qu'on n'attribuât sa guérison à Dieu. Il se trouva effectivement guéri cette nuit-là même. Le troisième jour on lui tortura les mains et les pieds de telle sorte, que tous les doigts, les coudes et les genoux étaient disloqués, avec une douleur excessive. Le quatrième jour, on lui détache la chair des épaules avec des épées. Le cinquième, d'autres parties du corps avec des rasoirs. On continue le sixième et le septième jour. Le huitième, on lui déchire à coups de fouet tout le corps de la tête aux pieds : un coup emporte la chair de la mâchoire ; ce lambeau, conservé par les Chrétiens dans le monastère de Saint-François, répand une odeur merveilleuse. Le neuvième jour, amené au lieu du supplice, on le voit guéri, très-vigoureux, et d'un visage rayonnant de joie. Les Mahométans de vanter la vertu de leurs remèdes, et de promettre la faveur du prince s'il veut renier la croix. Le martyr attribue sa guérison à Jésus-Christ et à la sainte Vierge ; et, désirant mourir pour Jésus-Christ, il présente sa tête au bourreau. La tête et le corps, par ordre du sultan, sont portés à Galata, et ensevelis honorablement dans l'église de la Sainte-Vierge. Dix mois après, le célèbre Georges de Trébisonde, qui a célébré ce martyre dans un élégant discours, vit le corps tout entier et de couleur vermeille, comme d'un homme qui dormait, quoique le lieu fût si humide, que toutes les étoffes dont on avait enveloppé le corps se trouvaient déjà pourries (1).

Vers l'an 1521, les papes Léon X et Clément VII firent une chose très agréable à tous les Grecs catholiques. Ceux d'entre eux qui demeuraient en Italie et dans les pays limitrophes se voyaient souvent molestés par les religieux latins, qui voulaient les obliger d'abandonner leurs rites pour prendre ceux de l'Occident. L'affaire ayant été portée devant le Saint-Siége, les Grecs gagnèrent leur procès. Léon X et Clément VII ordonnèrent que les Grecs suivraient leurs rites paternels, et que leurs religieux auraient les mêmes priviléges que les Latins. Cette bienveillance du Siége apostololique fut d'autant mieux sentie, que, dans le même temps, les Arabes brûlèrent tous les livres grecs en Egypte, et même coupèrent la langue à trente mille personnes de cette nation(2). Sur l'an 1566, on trouve dix neuf jeunes Grecs, de l'île de Chio, martyrisés par les Turcs pour la foi catholique, dont un de la noble famille des Justiniani (3).

L'an 1581, le pape Grégoire VII, apporta aux maux spirituels de la Grèce un remède plus efficace et plus général. Il fonda à Rome le collége grec, dédié à saint Athanase, avec des revenus convenables. Il en sortit bientôt plusieurs personnages illustres par leur doctrine et leur piété.

Archevèques. — Jean Matthieu Caryophile de Crète, archevêque d'Icône, qui revint finir ses jours au collége grec de Rome, et publia plusieurs opuscules en grec et en latin pour la défense de l'unité catholique. Nicodème Arcas de Christianople, dans le Péloponèse. Retourné dans sa patrie après ses études, il instruisit l'archevêque de Patras des diverses sciences, mais surtout de la théologie ; ordonné prêtre, il cultiva l'esprit des Grecs, non sans beaucoup de succès, par toutes les institutions de piété qu'il avait puisées au collége. Dans l'épiscopat, il instruisit son peuple et de parole et d'exemple, et n'eut jamais rien audessus de la foi catholique. Jean de Lithuanie, qui, devenu métropolitain de Russie, mourut plein de jours et de bonnes œuvres, et en réputation de Sainteté. Laurent Creusa, archevêque de Smolensk, qui essuya pour la foi catholique bien des travaux et même péril de la vie. Jacques Barberigo, métropolitain de Paros et de Naxod, qui fut égorgé par les schismatiques lorsqu'il se rendait en Pologne. Ensuite plusieurs autres archevêques de la Russie polonaise, qui vivaient encore lorsque Léon Allatius écrivait son ouvrage.

Evêques.—Pierre Coletti de Chypre, évêque de Chersonèse, dans l'île de Crète. Elie Morocow de Léopold, évêque de Vladimir, en Russie. Siméon d'Albanie, Carme déchaussé, mort en odeur de sainteté, lorsqu'il se rendait de Rome en Albanie pour résider dans son évêché. Jérôme Pozoposc, moine russe, évêque de Lucow, en Russie. François Gozadin, évêque de Zacynthe et de Céphalonie. Nicéphore Mélissène de Constantinople gouverna d'abord l'église des Grecs, à Naples, où il enseigna aussi publiquement les lettres grecques; retourna à Byzance, il confirma le patriarche Raphaël dans la communion romaine qu'il avait embrassée ; créé métropolitain de Paros et de Naxos, il eut beaucoup à souffrir du successeur schismatique de Raphaël, fut longtemps tenu en prison par les Turcs, se réfugia en Italie, et y devint évêque de Cortone.

Du même collége sortirent plusieurs hommes illustres par leurs écrits. Nicolas Allemanni, de l'île d'Andros, mort bibliothécaire du Vatican. Pierre Arcudius, né dans l'île de Corfou. Clément VIII l'employa dans plusieurs affaires dont il s'acquitta avec succès, notamment en Russie, où il fut envoyé pour régler des contestations élevées dans ce pays sur certaines questions de doctrine, qu'il eut le bonheur de terminer. A son retour, il se retira au collége des Grecs de Rome, et y mourut vers 1634. Arcudius était si attaché aux sentiments de l'Eglise latine, qu'il obtint du Pape la permission de célébrer la messe selon le rite latin, après s'être conformé jusque-là au rite grec. Il composa contre les luthériens et les calvinistes un traité de la *Concorde de l'église occidentale et de l'église orientale* sur l'ad-

(1) Allatius *De Eccl. Occid. et Orient. perpetua consensione*, l. III. c. VI. n. 1.— (2) *Ibid.*, c. VII. n. 3 et 4.—(3) *Ibid*, n. 6.

ministration des sacrements. Il y prouve que les deux églises étaient anciennement parfaitement d'accord, non-seulement sur la doctrine, mais encore sur l'administration des sept sacrements ; que les Grecs modernes n'ont rien changé sur leur nature, leur nombre et leur vertu ; que les changements qu'ils se sont permis dans l'administration sont peu considérables, et n'ont rien d'incompatible avec la discipline de l'église latine à cet égard, Nous avons d'Arcudius deux autres traités rares et curieux : 1° Opuscule intitulé : S'il y a un purgatoire, et s'il est par le feu ? 2° Du feu du purgatoire, contre Barlaam. Il a encore traduit du grec en latin, et fait imprimer à Rome en 1630, plusieurs traités des nouveaux Grecs, principalement sur la fameuse question de la procession du Saint-Esprit (1).

Mais le plus savant de tous ces Grecs et celui qui nous fait connaître les autres, c'est Léon Allacci ou Allatius, né dans l'île de Chio l'an 1586. Dès 1600, il vint à Rome, y fit ses études dans le collége grec, et y pratiqua la médecine, après avoir passé quelque temps dans sa patrie. Mais bientôt il quitta cet art, et se livra tout entier à l'ancienne littérature. Il fut quelque temps professeur de langue grecque au collége grec de Rome, puis quitta cet emploi pour vivre tout entier à ses occupations littéraires. De nombreux écrits sur des matières de théologie, d'histoire, d'archéologie et de littérature ancienne, qu'il enrichit par l'édition de beaucoup d'écrivains, furent les fruits de son heureux loisir. Le pape Grégoire XV l'envoya en Allemagne, l'an 1622, pour transporter à Rome la bibliothèque de Heidelberg, dont l'électeur de Bavière avait fait présent à ce Pontife. Le cardinal Barberini le fit ensuite son bibliothécaire. Enfin il fut nommé, l'an 1661, bibliothécaire du Vatican. De plus, jamais il ne se refusait à aucun travail d'utilité publique, et mourut en 1669, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il vécut dans le célibat, mais sans vouloir entrer dans les ordres, Le pape Alexandre VII lui demandait un jour pourquoi il ne voulait pas les recevoir. « C'est, lui répondit Allatius, pour pouvoir me marier quand je voudrai. — Mais, reprit le Pape, pourquoi donc ne vous mariez vous pas? C'est répliqua t-il, pour pouvoir prendre les ordres quand la fantaisie m'en prendra. »

Le principal ouvrage de Léon Allatius à pour titre : *Du consentement perpétuel de l'église occidentale et orientale*, en trois livres, dont voici la substance. C'est une erreur de dire que l'Eglise romaine s'est détachée de l'orientale, quoique certains Grecs le prétendent. L'Eglise romaine et l'orientale, si par celle-ci l'on entend proprement les Grecs, et non pas les schismatiques que les Grecs eux-mêmes déclarent hérétiques, a toujours été une et la même; et. pour le prouver, il faut remonter aux premiers temps du christianisme. Après l'ascension de Jésus-Christ, Pierre, qui fonda le patriarcat d'Antioche et l'Eglise romaine, était le pasteur suprême de la chrétienté, et c'est une erreur de soutenir que Paul, quoique un apôtre distingué, lui fût égal. Autre chose est l'office d'apôtre, autre chose la primauté. Dans le pontife romain, Vicaire du Christ, se réunit la dignité d'évêque, de patriarche et d'apôtre. Les droits d'évêque et de patriarche, il les partage avec d'autres ; mais la dignité de successeur de Pierre lui appartient à lui seul ; et qu'on l'ait déjà reconnue dans les premiers temps, cela se prouve par la décision du concile de Sardique, d'après laquelle il est libre d'en appeler au Pontife romain. Celui qui peut le moins lui arracher cette primauté, c'est le patriarche de Constantinople, le plus récent des patriarches, quoi que les Grecs puissent dire pour exalter leur patriarche et abaisser le Pontife romain, en prétendant qu'il a reçu sa puissance, non de Jésus-Christ, mais des empereurs et des conciles. La coutume d'appeler au Pontife romain, qui avait déjà lieu dans les premiers siècles demeura également dominante dans les siècles subséquents, et les Grecs eux-mêmes ont avoué qu'à l'évêque de Rome appartient une puissance universelle sur toute l'Eglise. Il n'y a que l'Eglise romaine qui ait exercé le droit de donner des lois aux autres églises, d'assembler et de dissoudre des conciles, et même beaucoup de patriarches ont reconnu cette supériorité du Pontife romain.

Léon l'Isaurien, continue l'auteur dans le second livre, envoya sa confession de foi à l'évêque de Rome, lors de son avènement à l'empire, et cet exemple prouve aussi que les Grecs, même lorsqu'ils s'étaient détachés quelque temps du sein de l'église romaine, y sont cependant toujours retournés. C'est une prétention erronée des schismatiques que, dans le temps de cet empereur, par la faute des Latins, notamment par l'insertion du mot *Filioque* dans le symbole, a eu lieu la séparation des églises. Il n'est pas moins erroné de prétendre que la chute de l'empire d'Occident a entraîné la perte de la primauté que s'était attribuée l'évêque de Rome, ou qu'une altération de la foi a causé cette perte ; car l'addition au symbole n'est pas une hérésie. Lorsque surgit l'empire des Francs et que Rome fut détachée de l'empire d'Orient, les empereurs soumirent à la juridiction du patriarche de Constantinople les provinces qui leur étaient demeurées fidèles, et qui jusqu'alors dépendaient immédiatement du Pontife romain. C'est à tort qu'on a présenté les différends nés à ce sujet pour un schisme des églises ; il est au contraire certain que, même depuis ce temps, l'évêque de Rome a exercé sur les patriarches de Constantinople les droits qui lui appartiennent comme vicaire du Christ. Après l'expulsion de Photius, on régla tout

(1) *Biog. univ.*, t. II.

dans l'église de Constantinople suivant la volonté de l'évêque de Rome, et quoique ce patriarche ait été réintégré de nouveau, les Pontifes romains ne l'ont pas moins excommunié et déclaré nuls tous ses actes. C'est Photius qui causa le schisme : aussi mourut-il excommunié, et l'on se trompe quand on s'imagine que le schisme a été causé par l'addition au symbole. Les patriarches qui succédèrent à Photius reconnurent de nouveau la suprématie du Pontife romain, et encore qu'il se trouvât quelques schismatiques isolés qui écrivirent contre les Latins, par exemple le patriarche Cérulaire dans le onzième siècle, cependant l'union des deux églises continua, et plusieurs empereurs, Alexis Comnène, Jean Comnène, Manuel, prirent à cœur de la conserver. Michel Paléologue en particulier s'efforça de réunir les Grecs schismatiques avec l'Eglise romaine; mais son fils Andronique, pour la perte de sa dynastie et de son empire, rompit l'union que son père avait procurée. Sans doute, sous son gouvernement et et sous celui de ses successeurs immédiats l'esprit de schisme se répandit toujours davantage; beaucoup de Grecs étaient hostiles aux Latins, et les combattaient par de nombreux écrits. Toutefois, dans ces temps-là même, les plus sages et les meilleurs témoignaient au Pontife romain le respect qui lui est dû.

Surtout, et c'est par là que commence le troisième livre, Jean Paléologue eut à cœur de faire cesser le schisme, négocia avec le pape Eugène IV à Ferrare, et procura le concile de Florence, par lequel, quoique les Grecs schismatiques l'aient prétendu, la foi et les usages de l'église grecque n'ont point été changés. Ceux qui souscrivirent les décisions de ce concile ne changèrent point de sentiment à leur retour en leur patrie, et l'empereur soutint l'union conclue à Florence, quoiqu'il y eût un parti contraire à la paix de l'Eglise, et que quelques uns, comme Marc d'Ephèse et scholarius, écrivissent contre les Latins. Après que les Turcs furent devenus maîtres de Constantinople, la plupart des Grecs eurent pour les Latins moins d'aversion qu'auparavant. Le patriarche Gennade écrivit une défense des cinq articles, sur lesquels on s'était accordé à Florence. Il existait un commerce perpétuel entre les Grecs et les Latins, et les Pontifes romains aidèrent les Grecs de toute manière dans leur détresse. La confession de foi des Grecs modernes, sauf l'addition *Filioque*, s'accorde complétement avec la doctrine des Latins, et où les Grecs et les Latins se trouvent ensemble, ils vivent dans les relations les plus amicales. Beaucoup de Grecs, en Italie, observent les rites de l'Eglise grecque et sont soumis à l'évêque de Rome. Et cela peut aisément se faire; car l'unité de l'Eglise ne consiste point dans l'unité des rites et des coutumes, mais dans l'unité de la créance et de la doctrine. Les usages peuvent changer, mais la foi est immuable. Les Grecs et les Latins s'accordent dans la foi et forment par là une même Eglise, et c'est une fausseté de dire que l'évêque de Constantinople excommunie chaque année les Latins. C'est aussi à tort que les Grecs font aux Latins le reproche d'avoir quitté les anciens usages; car même les usages et les coutumes des Grecs ne sont pas demeurés les mêmes.

D'après cet ensemble de l'ouvrage d'Allatius on voit qu'il y a une Grèce catholique-romaine et une Grèce schismatique : comme il y a une Allemagne, une Angleterre catholique, et une Allemagne, une Angleterre protestante.

D'autres ouvrages du même auteur sont : *Accord de l'une et l'autre Eglise sur le dogme du Purgatoire Justification du concile d'Ephèse et de saint-Cyrille, sur ce que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; Manuel de la procession du Saint-Esprit*, en grec moderne; *Des livres ecclésiastiques des Grecs; Traité du huitième concile de Photius*, etc., etc. Allatius se délassait de ses travaux théologiques par des études littéraires; on a de lui en ce genre un opuscule sur la patrie d'Homère, qu'il prétend être l'île de Chio, dont il était lui-même.

Outre un grand nombre d'autres écrivains catholiques que nomme Alatius parmi les Grecs, de son temps, il signale plusieurs savants grecs qui, sans écrire, honorèrent la foi romaine par leur prédication et leur vertu. Michel Melline, de Crète, étant retourné de Rome en sa patrie, exhortait ses parents schismatiques à se soumettre au Pontife romain : ses parents en colère le chassèrent de la maison, et le dépouillèrent de ses biens : Michel supporta le tout avec patience, et, pour avoir de quoi subsister, ouvrit une école, qui lui donna moyen de contribuer au salut de beaucoup d'autres. Michel Venérius, pareillement de Crète, ayant mal aux yeux, fut obligé de retourner en sa patrie à l'âge de dix-huit ans. Interrogé par ses parents, qu'est-ce qu'il avait appris à Rome ? il répondit : Beaucoup d'excellentes choses, y ayant appris que le Pontife romain est le chef de l'Eglise, et que celui qui ne l'avoue pas est condamné à des peines éternelles. Ses parents irrités l'expulsent de la maison et du pays : le jeune homme supporta patiemment cet exil volontaire et perpétuel tant que ses parents vécurent. Joseph Azales, du Péloponèse, ayant achevé ses études, fut envoyé au monastère de Saint-Sauveur, près de Messine, pour y enseigner les moines basiliens ; puis il est élu professeur de langue grecque dans le gymnase de Messine. Ordonné prêtre, il alla au Mont-Athos, et y enseigna la vérité de la foi : il fut envoyé de là par son hégumène à Paul V, pour le reconnaître et le vénérer comme chef de l'Eglise. Ignace Mindoni, de Chio, moine de Saint-Basile, étant retourné de Rome en Grèce, y ouvrit pendant plusieurs années une école de littérature, non sans de grands avantages pour les Chrétiens. Parti de là pour Trébisonde, il adoucit par ses soins les mœurs féroces de cette nation, qui le

respecta bientôt comme un prophète, à tel point que le sultan recourut à son autorité pour maintenir ces peuples dans l'obéissance. Appelé ensuite à Constantinople par le patriarche Raphaël, il est établi recteur de l'Eglise patriarcale de Chrisopège où il travaille beaucoup pour l'Eglise romaine. François Coccus, de Naxos, ayant fini ses études et mérité le grade de docteur en philosophie et en théologie, retourna dans sa patrie, où il parla publiquement, avec beaucoup de science et de pitié, pour l'autorité du Pontife romain, et attira plusieurs à son obéissance. Ce qu'ayant su, le patriarche le fait venir malgré lui à Constantinople, l'entretient sur des matières de religion, reconnaît la vérité, abjure le schisme, se prosterne en esprit aux pieds du souverain Pontife, et lui envoie le même savant pour lui faire hommage d'obéissance: mais cet excellent homme mourut dans le voyage. Jean Pamphili, de la ville d'Andros, de retour parmi les siens, comme il défendait l'Eglise romaine, fut exposé aux plus grands périls, frappé à coups de bâton et de nerfs de bœuf, torturé jusqu'à la mort et condamné aux galères, d'où il est racheté par l'évêque latin de la ville. Nicolas Curzola, de l'île de Zacinthe, après avoir terminé ses études, se rend à Alexandrie pour y propager la foi ; les Hollandais lui offrent le patriarcat s'il veut se déclarer pour le calvinisme : comme il s'y refusa constamment, il courut bien des dangers et revint dans sa patrie.

Michel Neurida, de l'île de Chio, oncle de Léon Allatius, étudiait la philosophie au collège grec de Rome, lorsqu'il fut choisi par l'ordre de Clément VIII pour aller avec quelques Pères de la compagnie de Jésus dans l'île de Chio, y consolider leur mission, y fonder des académies grecques, puis revenir reprendre ses études dans le même collège. Il y fit tant de bien, et forma si heureusement les enfants du pays aux sciences et aux mœurs que toute cette partie de la Grèce ne cessa de le regretter vivement, et qu'il parvint à procurer dans Constantinople même un collège aux Jésuites; ce que ces Pères n'avaient pu obtenir jusqu'alors. Après quelques années, il revint à Rome, rentra au collège, acheva ses études ; puis il entra chez les jésuites, qu'il aimait tendrement, et y passa le reste de ses jours. Un autre Grec de Chio, Philippe Moreti, moine basilien de la Grotte-Ferrée, mourut à Messine, renommé par sa sainteté et ses miracles, et surnommé le Fléau des Démons (1).

Parmi les patriarches contemporains de Constantinople, Allatius compte plus d'un catholique uni à l'Eglise romaine. Cyrille de Bérée, un des successeurs intérimaires de Cyrille Lucar, ayant condamné celui-ci dans un concile, finit par être relégué à Tunis, où les principaux des Musulmans, assistés du bourreau, le pressèrent d'abjurer le christianisme pour embrasser Mahomet. Il répondit qu'il voulait mourir avec l'Eglise romaine et le Christ. Aussitôt il fut étranglé ; à Rome, il fut question de le mettre au nombre des martyrs(2). Parthénius I[er], successeur de Cyrille de Bérée, condamna, l'an 1642, dans deux conciles à Constantinople et à Iassi, les erreurs calviniennes de Cyrille Lucar.

Vers ce temps, plusieurs évêques grecs firent le voyage de Rome, se réconcilièrent avec le Saint-Siège, et retournèrent chez eux ou se fixèrent en Italie. Pacôme, évêque de Coron; Théophane, évêque de Méthone ou Modon; Timothée de Cyrène; Macaire, évêque de Milon, puis métropolitain de Paronaxie; Nathanaël, archevêque de Leucade; Jérôme archevêque de Durazzo, et son successeur Chariton; Hiérothée, archevêque de Castovie Gabriel, métropolitain de Méthimne, dans l'île de Mitylène; Chrysanthe, métropolitain de Lacédémone; Cyrille, métropolitain de Trébisonde; Athanase, métropolitain d'Imbros: Mélèce, métropolitain d'Amasée; plusieurs archevêques d'Acride, savoir: Porphyre, Athanase, Abram Mesapsa. Le patriarche Athanase III, surnommé Patellarius, successeur intérimaire, en 1634, de Cyrille Lucar, ayant été expulsé, vint à Ancône, où il fut reçu avec munificence par Urbain VIII, et réconcilié à l'Eglise romaine : il retourna en Orient, et fut pourvu de l'archevêché de Thessalonique(3).

Allatius cite encore plusieurs saints personnages de son temps, même des martyrs. Peu avant qu'il quittât lui-même Chio, un jeune homme, que l'on ne connaissait que sous le nom de Théophile, fut accusé faussement près du cadi d'avoir promis d'abjurer la religion chrétienne pour embrasser le mahométisme. Il le nie. Le Turc lui demande s'il veut se donner à Mahomet. — Je déteste ce nom, répond-il; je suis Chrétien, et Chrétien je mourrai. Insensible aux promesses et aux menaces, il est battu et torturé horriblement, puis jeté demi-mort dans un cachot. Le lendemain, il est empalé et consumé par les flammes. Celles de ses reliques qu'on put avoir furent portées à Venise.

L'an 1600, le 7 janvier, termina sa sainte vie Marie Raggia, de Chio. Elle était née dans cette île, d'une famille des plus nobles et des plus riches, jeune, elle épousa, malgré elle et par l'ordre de ses parents, Jean-Marie Mazza, très homme de bien, et eut quatre fils dont deux, Nicolas et Basile, entrèrent dans l'ordre de Saint-Dominique, et s'y rendirent non moins célèbres par leur piété que par leur doctrine. Chio ayant été prise par les Turcs, Marie passe à Constantinople, puis en Sicile, pour mettre en sûreté le salut de ses enfants, à qui les Turcs dressaient des embûches. Son mari ayant été massacré par les Turcs en allant à Naples, elle prit l'habit du tiers ordre de Saint-Dominique, et vint à

(1) *Leo Allat.*, l. III, c. VII. — (2) *Ibid.*, c. XI, n. 5. — (3) *Ibid.*, n. 7.

Rome habiter dans la maison des époux Jean-Baptiste Marini et Théodore Justiniana, ses compatriotes, non moins illustres par leur haute naissance. Elle y vécut en sainte, pratiquant toutes les vertus religieuses; la virginité, qu'elle s'affligeait d'avoir perdue par le mariage, elle s'efforçait de la suppléer par la chasteté perpétuelle; nuit et jour, et chez elle et à l'église, elle priait à genoux avec larmes: éprouvée par les démons et les maladies, elle reçut l'impression des stigmates aux pieds, aux mains, au côté, et sur la tête celle de la couronne d'épines: elle fit de son vivant plusieurs miracles, mourut le jour que nous avons dit, et fut enterrée dans l'église *Super Minervam,* en la chapelle de Sainte Madeleine(1).

La Russie fut aussi glorifiée par le martyre de Josaphat Konkewitz, archevêque de Polocz. Il naquit à Volodimir, de parents pieux et catholiques, et reçut au baptême le nom de Jean. A l'âge de vingt ans, il entra chez les moines de Saint-Basile. Les schismatiques l'ayant sollicité d'embrasser leur communion, il leur répondit qu'il ne voulait point abandonner l'Église romaine. Cette réponse alluma dans eux une haine qui ne s'éteignit que dans son sang. Son abbé, Joseph Velamin, ayant été fait métropolitain de la Russie, il fut élu archimandrite à sa place: non-seulement il augmenta le nombre des moines, mais encore leur régularité. Successeur de Gédéon dans l'archevêché de Polocz, il ne cessa pas de prier Dieu jour et nuit pour le retour des schismatiques. Le premier à matines, il éveillait souvent les autres. Pendant les vingt dernières années de sa vie, il n'usa point de linge, mais affligeait son corps par un rude cilice. Il s'abstenait de chair, mangeait rarement du poisson, ne vivant que d'herbes, de légumes et d'eau, ne dormant que peu et sur la terre nue, tout appliqué à la contemplation. On ne saurait dire toutes les peines qu'il se donna pour corriger les mauvaises mœurs, convertir les hérétiques et les schismatiques, soulager les malheureux, restaurer ou bâtir des églises. Aussi l'appelait-on le père de tout le monde. Devenu par là odieux aux hérétiques, il en éprouva bien des embûches, qu'il évita par la grâce de Dieu. Mais enfin, le 12 novembre 1623, excités par l'évêque schismatique et intrus de Polocz, les sectaires se jettent en furie sur le palais archiépiscopal, maltraitent les serviteurs, lorsque le saint archevêque, revenant des matines, leur dit: Pourquoi cet emportement? pourquoi faire du mal à des personnes innocentes? Faites contre moi ce qu'il vous plaira. Aussitôt, après lui avoir tiré une grêle de balles, ils lui fendent la tête à coups de bâton et de hache, traînent son cadavre avec une corde à travers les rues, et le précipitent au plus profond du fleuve, après y avoir attaché beaucoup de pierres. Une lumière ayant indiqué l'endroit, les fidèles l'en tirèrent, le mirent dans une châsse, et l'ensevelirent dans l'église cathédrale, où il est illustré par des miracles. Tous ces faits ayant été constatés juridiquement, Urbain VIII l'inscrivit au catalogue des saints martyrs, le seize mai 1643, et en fixa la fête comme d'un martyr pontife au jour de sa mort, douze novembre, pour tous les moines de l'ordre de Saint-Basile, et pour toutes les églises de la métropole de Russie(2).

L'année 1643, le sixième de juin, un Crétois, Marc Cyriacopule, souffrit la mort pour la foi chrétienne. Jeune encore, et ne pouvant supporter les mauvais traitements de son père, il se rend à Smyrne, âgé de seize ans, et y embrasse le mahométisme, à la grande joie des Turcs. Deux ans après, il rentre en lui-même, retourne en Crète, y passe deux autres années dans les prières, les jeûnes et les larmes: non content de ces pénitences, il revient à Smyrne en habit de Chrétien. Un marchand de sa connaissance le rencontre, lui demande ce qu'il vient faire, s'il ne sait pas la peine de mort qui l'attend: il l'exhorte à s'enfuir au plus vite, et lui en offre les moyens. Le jeune homme le remercie, lui raconte son histoire, ajoutant qu'il vient donner sa vie pour celui qu'il a eu la faiblesse de renier. Aussitôt il entre dans une église, y passe la nuit en prières, se confesse avec larmes, reçoit la communion, puis, sorti de là, distribue aux pauvres l'argent qui lui reste. A un Turc qui le connaît fort bien, il raconte ce qui lui est arrivé: l'autre, par compassion, s'efforce de le ramener au mahométisme, mais vainement. D'autres Turcs surviennent, qui le mènent au cadi. Les exhortations n'y ayant rien fait, le juge lui fait appliquer cent cinquante coups de nerfs de bœuf sur les pieds et sur le ventre puis jeter en prison, où il n'apparait plus aucune trace de ses plaies. Il y passe six jours privé à peu près de toute nourriture: les Turcs le visitent continuellement, pour le gagner à force de promesses. Comme il demeure inébranlable, le juge le condamne à avoir la tête tranchée: le bourreau, par maladresse ou cruauté, la lui hache en lambeaux plutôt qu'il ne la lui coupe. Les Chrétiens rachètent son corps pour une très-grande somme, et lui donnent une sépulture honorable(3).

Nous avouons humblement que, avant d'être amenés par la divine Providence à recueillir ces faits pour les écrire, nous ne savions pas, nous ne soupçonnions pas même, qu'il y eût parmi les Grecs du dix-septième siècle autant d'évêques, de docteurs, d'écrivains et de fidèles catholiques. En vérité, les miséricordes de Dieu sont plus grandes qu'on ne pense, même envers les nations qui paraissent les plus délaissées. Les pontifes, les prêtres, les fidèles de l'Occident, qui peuvent se trouver en position de ramener au sein de l'Église ceux des Grecs qui n'y seraient pas

encore, feront bien d'étudier ces vues de la miséridorde divine sur eux dans les derniers siècles, ainsi que les ouvrages que les Grecs catholiques y ont publiés pour seconder ces vues, ouvrages qui ne sont point assez connus en Occident, en particulier ceux de Léon Allatius.

Un autre écrivain d'Orient, né dans le dix-septième siècle, mais de la nation si catholique des Maronites, Joseph-Simon Assémani nous fait connaître, dans sa *Bibliothèque orientale*, l'état des églises de Syrie, de Chaldée, de Babylone et d'Egypte. L'an 1522, Siméon patriarche des Maronites, envoya au pape Adrien IV Moïse, fils de Soada, homme distingué, par sa piété et son zèle, pour lui demander la confirmation et le pallium: ce qu'il obtint. Moïse célébra son voyage à Rome dans un poëme syriaque. L'an 1524, il fut le successeur de Siméon, et mourut en 1567. Il avait donné beaucoup de champs et de terres au monastère de Sainte-Marie en Canobin: il fut pleuré de tout le peuple des Maronites, et enterré dans la grotte de Sainte-Marine. On fit de sa chambre une chapelle, avec deux autels à saint Pierre et à saint Paul, afin que personne n'y habitât après sa mort. On garde dans le monastère de Canobin les lettres de quatre Papes au patriarche Moïse: Clément VII en 1531, Paul III en 1542, Paul IV en 1556, et Pie IV en 1562. Le patriarche avait envoyé à ce dernier l'archevêque de Damas, pour assister, en son nom et au nom de la nation des Maronites, au concile de Trente. Comme l'ambassadeur ne savait point de latin, et même fort peu d'italien, le Pape fut d'avis qu'il assisterait inutilement au concile, n'y pouvant rien comprendre ni expliquer, mais qu'il suffirait que le patriarche, avec ses suffragants, approuvât ce que le concile approuve, et condamnât ce qu'il condamne(1).

Georges Amira, fils de Michel d'Eden, vint à Rome, l'an 1583, pour y faire ses études dans le collége des Maronites, fondé récemment par Grégoire XIII; y ayant achevé son cours de philosophie et de théologie, il revint dans sa patrie l'an 1595. L'année suivante, il assista au concile des Maronites, à Canobin, que le patriarche Sergius Rise avait convoqué par ordre de Clément VIII, pour repousser les erreurs qu'on imputait à leur nation: Georges Amira y acquit une grande réputation de doctrine et de prudence. C'est pourquoi, vers la fin de la même année, le patriarche Joseph, neveu et successeur de Seagius, le sacra évêque d'Eden; enfin après la mort de Jean, successeur de Joseph, il fut lui-même élu patriarche par les communs suffrages des évêques, le vingt sept décembre 1633, et confirmé en 1635 par le pape Urbain VIII. Il mourut en 1644, la même année que ce Pape. Il avait publié à Rome, en 1596, une grammaire syriaque, qui a été abrégée par d'autres savants Maronites. Il écrivit aussi en arabe un livre *De la constructions des édifices*, à la prière de Facreddin, chef des Druses dans l'Antiliban(2).

Isaac de Sciadre, instruit dans les lettres latines, syriaques et arabes au collége des Maronites, à Rome, de l'an 1603 à 1618, est minoré, en 1619, par Georges Amira, alors évêque d'Eden; l'année suivante, il reçoit le sacerdoce, avec les fonctions d'archiprêtre de Béryte, après avoir épousé une femme suivant l'usage des Orientaux: sa femme étant morte, il est ordonné évêque de Tripoli en Phénicie par le patriarche Jean Macluphe. Il est auteur d'une grammaire syriaque, en syriaque même, de deux pièces de poésie en l'honneur du pape Urbain VIII et du patriarche Macluphe, ainsi que de questions théologiques en arabe(3).

Joseph, de la famille Alipia, ordonné évêque de Sidon, l'an 1626, par le patriarche Macluphe, fonda un monastère considérable de religieuses dans la Chosroène, en un lieu nommé Haras. Le quinze août 1644, il succéda, comme patriarche, à Georges Amira. Il mourut le trois novembre 1647, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il écrivit en syriaque une grammaire qui a été publiée par la Propagande en 1645; il écrivit aussi divers poëmes en arabe, notamment sur la réforme du calendrier, contre les calomnies de quelques Orientaux(4).

Les Chaldéens, ce peuple primitif duquel sortit le patriarche, Abraham, et dont les Babyloniens, les Assyriens et les Syriens ou Arméniens ne sont que des branches qui s'étendirent dans les plaines, subistsent encore dans leurs âpres montagnes et dans les contrées voisines: ils conservent la même langue qu'au temps du patriarche langue qui leur est commune avec les Hébreux, sauf les différences de dialecte. Une partie de cette antique nation est catholique, l'autre infectée des hérésies de Nestorius et d'Eutychès, ce Luther et ce Calvin du cinquième siècle, qui *protestèrent* l'un contre l'unité de personnes, l'autre contre la distinction des natures en Jésus-Christ

Pendant le seizième et le dix septième siècle les Chaldéens catholiques eurent plusieurs personnages d'un mérite distingué, principalement leur patriarche Jean Sulaca, qui mourut martyr pour la foi orthodoxe. La résidence du patriarche était à Mosul, l'ancienne Séleucie, sur le Tigre, non loin de l'ancienne Ninive, où Jonas vint prophétiser: Encore quarante jours, et Ninive sera détruite. Depuis cent ans, une famille puissante s'était emparée de la dignité patriarcale, et la transmettait à un de ses membres, lorsqu'à la mort du dernier patriarche, en 1551, il n'en resta plus qu'un, son neveu. Il fit ce qu'il put pour être élu à sa place, mais ne réussit point. Les députés de la nation chaldéenne se réunirent à Mosul, de toutes les provinces où elle était répandue, entre autres de la Babylonie, d'Arbèle, de Tauris en Perse, de Nisibe, de Mardin

(1) *Biblioth. orient.*, t. I, p. 522. — (2) *Ibid.*, p. 552. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.*, p. 552.

et d'Amid. Les suffrages se portèrent sur Jean, fils de Daniel, de la famille Bélu, nommé avant son ordination Sulaca en syriaque, Siud en arabe, et que quelques Occidentaux appellent Siméon. C'était un savant et vertueux moine. Or, l'usage de l'église chaldéenne était que le patriarche fût consacré par quatre métropolitains, ou, s'il n'y en avait pas quatre, qu'il allât jusqu'à Rome recevoir l'ordication du Pape même, *source de la juridiction ecclésiastique par tout l'univers*. C'est ce que disent les actes mêmes de l'élection. Mais, au lieu de quatre métropolitains, il n'y en avait pas un seul; car les patriarches de la famille Mama n'en avaient point ordonné d'une autre depuis un siécle, et de toute cette famille il ne restait plus qu'un membre qui était évêque. En conséquence, on envoya le patriarche élu à Rome avec des lettres : soixante-dix députés l'accompagnèrent jusqu'à Jérusalem, et trois évêques jusqu'à Rome même. C'était en 1553. Le Pape Jules III reçut avec bonté le nouveau patriarche des Chaldéens, le confirma dans sa dignité lui donna le pallium, et le renvoya comblé de présents. Jean Sulaca retourna donc en paix dans sa patrie, fut reçu avec joie dans la ville d'Amid, où il sacra deux métropolitains, dont l'un Abdjésu, qui fut depuis son successeur. Après quatorze mois, le neveu de l'ancien patriarche, furieux de voir le nouveau respecté de tout le monde, gagna par argent le gouverneur turc, qui le fit arrêter, frapper de verges, jeter en prison, et enfin étrangler. C'était en 1555. On a de ce patriarche la profession de foi qu'il fit à Rome (1).

Il eut pour successeur Abdjésu, qu'il avait fait évêque de Gozarte, grande île du Tigre. C'est le même Abdjésu que nous avons vu arriver à Rome, sous Pie IV, vers la fin du concile de Trente. Il était habile dans les lettres syriaques, arabes et assyriennes. On a de lui un poëme sur son voyage de Rome et sur son élévation au patriarcat, et un autre à la louange de Pie IV (2).

Nous avons vu en 1616, un autre patriarche de Chaldéens, Elie, touché de l'humilité avec laquelle Paul V lavait les pieds des pélerins orientaux, lui envoyer une députation, reconnaître son autorité suprême, lui soumettre sa profession de foi, et corriger ce que le Pape y trouva d'inexact (3). Le chef de cette légation était l'archimandrite Adam, qui depuis fut établi, sous le nom de Timothée, évêque d'Amid et de Jérusalem pour les Chaldéens; on a de lui trois discours sur la foi, contre les erreurs de Nestorius, dont une partie de ses compatriotes étaient infectés (4). Un autre prélat catholique des Chaldéens, à cette époque, fut Gabriel, archevêque de Hasan-Cépha, c'est-à-dire Forte-Pierre. Il publia une piéce de vers en l'honneur du pape Paul V (5).

Ce qui manquait à ces églises lointaines, mal affermies dans la foi orthodoxe et en butte à tant d'ennemis divers, c'était un représentant du Siége apostolique toujours sur les lieux, et par qui elles pussent correspondre sans interruption avec le centre de l'unité, le père commun des fidèles. La Providence y pourvut vers le milieu du dix-septième siècle par la charité d'une dame française. Madame Ricouart née du Gué-Bagnols donna soixante-six mille livres pour fonder un évêché latin à Babylone ou Bagdad, et demanda que les évêques fussent toujours français et à la nomination de la Propagande : ce qui a été observé jusqu'à ce jour. Le premier évêque de Babylone, qui réunit à ce titre celui de vicaire apostolique d'Ispahan et de visiteur de Ctésiphon, fut un pieux religieux, prédicateur distingué de ce temps, le père Bernard, Carme déchaussé, qui fut sacré à Rome, et arriva dans le Levant en 1640. Après y avoir travaillé quelques années et avoir souffert pour le nom de Jésus-Christ, il crut devoir revenir en France pour instruire le cardinal de Richelieu de l'état de la mission, et s'occuper de l'établissement d'un séminaire où l'on formerait des sujets pour ces églises lointaines. Il acheta pour cela, à Paris, un terrain et des maisons dans une partie du faubourg Saint-Germain, qui, de son nom, s'est appelée rue de Babylone. C'est dans cet emplacement qu'a été bâti depuis le séminaire actuel des missions étrangères : pépinière féconde et perpétuelle de prédicateurs apostoliques et de martyrs, particulièrement de nos jours, pour les Indes et la Chine.

Un successeur de ce premier évêque latin de Babylone, fut un homme célèbre dans le Levant par sa sagesse et sa piété, François Picquet, Lyonnais. Il avait été longtemps consul à Alep en Syrie, et y avait rendu tant de services à la religion catholique, qu'on le regardait, quoique laïque comme un missionnaire. Estimé des pachas par sa prudence et craint quelquefois pour sa fermeté, il protégeait les Chrétiens, tantôt de sa fortune tantôt de son crédit, et montrait pour la religion le zèle le plus actif et le plus généreux. Son mérite et ses talents étaient relevés par le caractère le plus heureux, et sa piété était aussi aimable que solide. Ayant fait un voyage en Europe, et étant passé dans la capitale du monde chrétien, il fut accueilli avec la plus grande distinction par le Pape et par la propagande avec laquelle il avait entretenu une correspondance fort active pour l'avancement de la religion catholique dans le Levant. Un homme si dévoué semblait appelé au sacerdoce. M. Picquet embrassa l'état ecclésiastique, et renonça au consulat. Il reçut les ordres sacrés à près de quarante ans, et, vingt ans après, fut promu au siége de Babylone. Des lettres de Louis XIV l'avaient accrédité auprès du schah, ou empereur de Perse, en qualité d'ambassadeur. Ce titre, extrêmement respecté en Perse, lui servit à relever et à

(1) *Biblioth. orient.*, t. p. 525. — (2) *Ibid.*, p. 536. — (3) *Ibid.*, p. 543. — (4) *Ibid.*, p. 549. — (5) *Ibid.*, p. 551

étendre la religion catholique dans ce pays, et à protéger les Chrétiens auprès des autorités locales. Sauf une interruption de vingt ans causée par la Révolution française, la successiondes évêques latins de Babylone n'a pas discontinué jusqu'à nos jours, où le catholicisme a repris une singulière activité parmi les Chaldéens (1).

Pour perfectionner la régénération des Chaldéens et des Arméniens catholiques, qui se trouvaient dans des positions semblables; pour ramener à l'unité de l'Eglise romaine les Chaldéens et les Arméniens schismatiques, plus ou moins infectés, les uns et les autres, des erreurs du nestorianisme, il aurait encore fallu deux choses : que les Turcs fussent un peu moins Turcs et laissassent un peu plus de liberté aux chrétiens, et puis, que les catholiques pussent et voulussent s'emparer de l'éducation de la jeunesse ; car c'est par la jeunesse et l'enfance que se régénère foncièrement une nation comme le genre humain. Il faut que vous naissiez une seconde fois, a dit le Sauveur, non-seulement à Nicodème, mais à tout homme. Or, de nos jours, ces deux conditions vont s'accomplissant : les Turcs s'humanisent, et les catholiques se font maîtres d'école sur les ruines de Babylone, de Ninive, d'Ecbatanes, de Persépolis (2).

Autant en peut-on dire de l'Egypte et de l'Ethiopie ou Abyssinie chrétiennes, mais infectées plus ou moins des erreurs d'Eutychès. Vers le milieu du seixième siècle, l'empereur d'Ethiopie, Asnaf ou Claude, fils de David, refusa de reconnaître l'évêque schismatique que le patriarche jacobite ou eutychien d'Alexandie envoyait pour gouverner les Chrétiens de son empire, et il demanda au roi de Portugal quelques prêtres catholiques chargés de cette mission. Le pape Jules III, ainsi que nous avons vu, envoya trois Jésuites Nunèz Baretto, pour archevêque et patriarche André Oviédo et Melchior Carnero, pour ses coadjuteurs, avec les titres d'évêques d'Hiérapolis et de Nissa. Ils partent de Rome en 1555, avec dix autres pères : mais à leur arrivée à Goa et en Ethiopie, les dispositions de l'empereur n'étaient plus les mêmes. Le parti schismatique lui avait peint les missionnaires comme les avant-coureurs de l'invasion européenne. On lui faisait entendre qu'à l'exemple des rois ses voisins, il ne serait plus que le tributaire des conquérants, et que la religion catholique sanctionnait toutes les spolations. Asnaf ayant donc entendu le Jésuite Gonzalès expliquer dans son conseil les principaux articles du dogme, lui donna une lettre pour le roi de Portugal, et ainsi le congédia. L'an 1557, André Oviédo pénètre en Abyssinie et propose au prince de discuter avec ses docteurs les plus renommés. Claude lui accorde le droit de célébrer les divins offices ; il s'empresse même d'assister à ses conférences, mais il n'ose se prononcer pour la vérité. En 1559, il est tué dans une bataille contre les Sarrasins, et son frère Adamas lui succède. Le nouveau prince, élevé parmi les Turcs, organise la persécution contre les catholiques. On les chasse des villes, on les plonge dans les cachots, on les soumet à tous les genres de supplices que la cruauté sait inventer. Oviédo et ses compagnons sont exilés dans un désert. Un Jésuite est vendu comme esclave. Le patriarche Nunèz meurt à Goa, l'an 1561 : Oviédo est appelé à le remplacer ; mais, confiné dans son désert, il le parcourt en tout sens, il porte aux nègres la lumière du christianisme, il les soulage dans leurs douleurs, les console par les exemples de patience et de résignation qu'il puise dans sa piété. Le pape, apprenant ce fâcheux état des affaires, mande à Oviédo d'abandonner la stérile Abyssinie et d'aller porter l'Evangile au Japon ou à la Chine. Le patriarche d'Ethiopie était dans un dénûment si absolu de toutes choses, qu'il n'avait ni pain pour se nourrir, ni vêtements pour se garantir de l'insalubrité du climat, et que, pour répondre à Pie IV, il fut obligé d'arracher de son bréviaire quelques restes de papier blanc, sur lesquels il traça les paroles suivantes : « Je ne connais, très-Saint-Père, aucun moyen d'échapper ; les Mahométans nous circonviennent partout : dernièrement ils ont encore tué un des nôtres, André Gualdamèz ; mais, quelles que soient les tribulations qui nous assiégent, je désire bien vivement rester sur ce sol ingrat, afin de souffrir et peut-être de mourir pour Jésus-Christ (3) ».

Ce digne patriarche d'Etiopie meurt en 1577 : les Jésuites qui avaient partagé sa captivité succombent l'un après l'autre. Deux nouveaux pères, Melchior Sylva et Pierre Paèz s'introduisent sous un habit arménien dans cet empire, que le cimeterre des Musulmans protège contre le christianisme. Paèz arrive ; il bénit, il honore ces néophytes que les souffrances et que l'abandon n'ont pu changer. Paèz voit l'empereur Asnaf. Touché de son courage, le prince le fait asseoir sur son trône ; il l'écoute, il reconnait la pureté des préceptes évangéliques, et lui permet de les répandre : il se déclare lui-même catholique. A ces nouvelles, les pères Louis d'Azevedo et Antoine de Angelis accoururent avec d'autres missionnaires. En 1607, des maisons des Jésuites s'élèvent dans les principales villes d'Etiopie. Une révolution populaire, assez commune dans cet empire, emporte le monarque ; son successeur Susneios ne se montre pas moins favorable que lui à la religion catholique. Il s'en déclare le protecteur ; il écrit au Pape, il demande un patriarche : le Jésuite Alphonse de Mendèz arrive en cette qualité l'an 1625 ; et après tant de tribulations, la mission est fondée. Le vice-roi de Tigre imite l'empereur. Séla-Christos, frère du souverain,

(1) Eugène Boré, *Correspond. et mémoires d'un voyageur en Orient*. — (2) Voir Eugène Boré. — (3) Crétineau-Joly, t. V, c. IV, p. 181.

une partie de sa famille et de sa cour reçoivent le baptême (2).

Les Abyssins acceptaient la religion catholique ; ils se soumettaient au vicaire de Jésus-Christ : ils laissaient peu à peu s'introduire la dicipline et les rites romains ; mais le feu couvait sous la cendre. Basilides, fils de l'empereur, et Sarza-Christso, vice-roi de Gojam, conspirèrent pour renverser le culte que les Jésuites venaient d'établir. Voici pourquoi. Des abus des désordres de toute espéce s'étaient introduits parmi ces Chrétiens, moitié Juifs, moitié Musulmans. Les Jésuites cherchaient à détruire l'usage de la-la circoncision, l'observance du Sabbat et la pluralité des femmes. Ils obligeaient leurs néophytes à n'avoir qu'une épouse légitime : le respect pour le lien conjugal fut peut-être la cause déterminante de cette révolution religieuse. La guerre éclate entre le père et le fils : le père gagne encore la bataille. Mais les monarques d'Étiopie n'étaient que des créatures de l'armée. Un caprice les portait au trône, un autre caprice les en faisait descendre ; parfois leur tête tombait en même temps que leur couronne. Malgré sa victoire, Susneios se vit donc assailli par les prières menaçantes de son fils et de ses officiers schismatiques, avec lesquels s'étaient liguées les concubines renvoyées par les orthodoxes. L'empereur céda, et convoqua les états de l'empire, afin de trancher la question à la plularité des suffrages. Mais les catholiques furent écartés de l'assemblée ; on les proscrivit sans entendre leur défense. Dans les camps, dans les villes, cette proscription fut accueillie par des cris de vengeance : on exile les Jésuites, à cause que les fidèles parlaient de se soulever, L'empereur comprend alors qu'il a ouvert la voie à des calamités sans fin; il maudit sa faiblesse : frappé d'une maladie mortelle, il expire catholique, entre les bras du père Diégo de Matos, le 26 septembre 1632.

Basilides régnait enfin sous le nom de sultan Seghed II. Il avait vingt-cinq frères, il les fit tous périr par le fer ou par le poison. Il redoutait le courage et les talents de Séla-Christos, son oncle, il le relègue dans un désert. Il fallait donner des gages aux schismatiques, il nomme pour abouna ou patriarche un aventurier égyptien, qui déclare ne pouvoir vivre en Abyssinie que quand les Jésuites seront dehors. Les Jésuites sont exilés. Les schismatiques les font attaquer en route par le pacha de Suakem, qui les arrête, les dépouilles, saisit leur fortune, qui consistait en deux calices et quelques modestes reliquaires. Puis il leur annonce que la liberté ne leur sera rendue que contre une rançon de trente mille piastres. C'était au fond de la Nubie que cet attentat se consommait. Richelieu l'apprit par le général des Jésuites : le consul de France à Memphis reçut ordre de travailler efficacement à leur délivrance. Le pacha de Suakem fut bientôt forcé d'abandonner sa proie.

Cependant six pères Jésuites étaient restés en Ethiopie, sous la conduite de l'un d'eux, Apollinaire Almeyda, évêque de Nicée. Ils avaient des Chrétiens à fortifier dans la foi; la mort leur apparaissait sous toutes les formes, ils la bravèrent, et réfugiés dans le Sennaar et dans le Kordofan, ils se virent exposés à périr de faim ou à être dévorés par les bêtes féroces. Mais ils avaient sous les yeux les exemples de résignation que les catholiques, que Séla-Christos leur donnaient: ils surent se montrer dignes de leurs catéchumènes. Les uns étaient précipités du faite des grandeurs dans l'humiliation ; les autres, condamnés aux misères de l'exil, supportaient avec patience toutes les calamités. Les Jésuites se firent un devoir d'encourager tant de dévouements. Seghed II comprend que des missionnaires sont restés dans le royaume de Tigré, puisqu'il s'y trouve encore des Chrétiens indomptables. Il les fait chercher : on en découvre trois au fond d'une vallée. C'étaient les pères Paëz, Bruni et Pereira ; on les immole à ses vengeances. Les autres sont insaisissables. L'empereur feint de s'adoucir : des paroles de clémence tombent de sa bouche, il témoigne même le désir de les voir à sa cour, Almeyda et les autres pères étaient instruits par le vice-roi de Temben que cette bienveillance soudaine cachait un piège. Ils croyaient à son hypocrisie, mais ils jugèrent opportun de l'affronter. L'évêque de Nicée, avec les pères Francisci et Rodriguèz, profitent du sauf-conduit accordé. Ils arrivent sous la tente de l'empereur. Les trois Jésuites sont chargés de fers et condamnés à la peine capitale. Une mort trop prompte n'aurait pas satisfait la cruauté des schismatiques : on tortura les missionnaires, on les chargea de coups et d'ignominies. Lorsque au mois de juin 1638, on eut épuisé sur eux tous les outrages, le souverain les offrit à la colère de ses courtisans, qui les lapidèrent.

Bruni survivait à ses blessures. Il ne restait plus d'autres Jésuites dans l'Abyssinie que lui et le père Cardeira. Ils moururent comme leur devanciers. Le Pape crut que les Capucins français seraient plus heureux que des Jésuites espagnols ou portugais. Les pères Agathange de Vendôme, Canien de Nantes, Chérubin et François furent envoyés en Ethiopie; ils tombèrent sous les coups des schismatiques. Il n'y avait pour gouverner ces populations que des prêtres indigènes formés par les Jésuites. L'un d'eux, Bernard Noguiera, vicaire du patriarche Mendèz, adressa, au nom de Séla-Christos, la lettre suivante aux princes et peuples catholiques :

« Je ne sais en quelle langue je dois vous écrire ni de quels termes je dois me servir pour représenter les périls et les souffrances de cette église, qui m'affligent d'autant plus

(1) Crétineau-Joly, t. II, c. VIII.

que je les vois de mes yeux. Je prie Notre Seigneur Jésus-Christ, qui a été attaché en croix, qui est plein de miséricorde, de les faire connaître à tous nos frères, à tous les recteurs, prélats, évêques, archevêques, rois, vice-rois. princes, gouverneurs qui ont quelque autorité au delà des mers. J'ai toujours cru, et je me suis souvent dit à moi-même, qu'ils nous auraient secourus et qu'ils n'auraient pas tant tardé à nous racheter de la main de ces barbares et de cette nation perverse, si la multitude et l'énormité de mes péchés n'y étaient un obstacle. Autrefois lorsqu'il n'y avait point d'église ici, lorsque le nom de Chrétien et de catholique nous était inconnu, on est venu à notre secours, on nous a délivrés de la puissance des Mahométans. Aujourd'hui, qu'il y a un si grand nombre de fidèles, on nous oublie et personne ne pense à nous secourir. Quoi ! le Pontife romain, notre père, notre pasteur, que nous chérissons tant, n'est-il plus sur la chaire inébranlable de saint Pierre, ou ne veut-il plus songer à nous consoler? Nous, qui sommes ses brebis, n'aurons-nous point la satisfaction, avant que nous sortions de cette misérable vie, d'apprendre qu'il pense à nous et qu'il veut empêcher que ces hérétiques, qui nous font une si cruelle guerre, ne nous dévorent? Le Portugal n'a-t-il plus de princes qui aient ce zèle ardent qu'avait Christophe de Gama? N'y a-t il point quelque prélat qui lève les mains au ciel pour nous obtenir le secours dont nous avons besoin ? Je me tais, ma langue se sèche, et la source de mes larmes ne tarit point. Couvert de poussière et de cendre, je prie et conjure tous les fidèles de nous secourir promptement, de peur que nous ne périssions. Tous les jours mes chaines deviennent plus pesantes, et on me dit : Rangez-vous de notre parti, rentrez dans notre communion, et nous vous rappelerons de votre exil. On me tient ce discours pour me perdre et pour faire périr avec moi tout ce qu'il y a ici de catholiques. On veut ruiner l'Eglise de Dieu, et la ruiner de fond en comble. Si donc il y a encore des Chrétiens au delà des mers, qu'ils nous en donnent des marques et qu'ils nous reconnaissent pour leurs fréres en Jésus-Christ, qui soutenons la vérité comme eux, et qu'ils nous délivrent de cette captivité d'Egypte.

« Ici, ajoutait Nogueira en son propre nom, ici finissent les paroles de Séla Christos, notre ami. Il me les a dictées lui-même en 1649. C'est à mon tour aujourd'hui de pleurer. Un torrent de larmes fait échapper la plume de mes mains. Mes compagnons ne sont plus que des squelettes animés. Ils ont éte trainés en prison et fouettés. Leur peau tombe de misère, et, s'ils ne sont pas encore morts, ils souffrent tout ce que la plus extrême pauvreté a de plus rude. »

Cette lettre, si éloquente de douleur, aurait réveillé le zèle du patriarche Mendèz, s'il eût éprouvè quelque ralentissement ; mais le Jésuite, toujours en vue de cette église désolée, n'avait jamais consenti à s'éloigner des Indes. Il espérait que l'Ethiopie serait enfin ouverte à ses derniers jours, comme une palme réservée à son ambition du martyre ; il mourut sans pouvoir l'atteindre. La terre de l'Ethiopie se fermait devant eux ; on les vit à différentes reprises tâcher d'en forcer l'entrée. Louis XIV, leur accorda son appui, et, vers l'an 1700, le père de Brévedert expira de fatigue au milieu du désert. Dans le même temps, les pères Grenier et Paulet s'avançaient dans le Sennaar, et le père de Bernat rêvait une autre tentative. Elles échouèrent toutes (1).

A l'extrémité de l'Etiopie, la religion chrétienne était entrée dans le royaume de Congo avec les Portugais dès l'an 1484, où ils y abordèrent pour la première fois. Quelques nègres du royaume furent conduits à la cour du roi de Portugal, Jean II ; quelques Portugais restèrent à la cour du roi de Congo. L'on se traita si bien de part et d'autre, les nègres amenés à la cour de Lisbonne y prirent une si haute idée des Chrétiens et de leur religion, que, lors de leur retour, le roi de Congo envoya une ambassade à celui de Portugal pour lui demander des prêtres, des missionnaires, afin d'instruire tous ses peuples dans une religion si belle et si bonne. L'ambassadeur abjura l'idolâtrie, lui et toute sa suite, à Lisbonne, avant leur retour. Au Congo même, un oncle du roi, le prince de Sogno et son fils reçurent le baptême le jour de Noël 1491. Le père fut nommé Emmanuel, et le fils Antoine. Le roi, la reine et l'aîné de leurs fils imitèrent cet exemple. Le roi fut appelé Jean, la reine Eléonore, et leur fils Alphonse. Celui-ci fut toujours un zélé prosélyte et le grand promoteur de la religion chrétienne, surtout après son avènement à la couronne ; mais son cadet fut bien loin de lui ressembler : il fit même tomber dans l'apostasie le roi son père, qui mourut en 1492.

Alphonse étant monté sur le trône, convertit un grand nombre de ses sujets. Lui-même faisait les fonctions d'apôtre, prêchant de parole, mais surtout d'exemple. Les missionnaires venus du Portugal étaient des religieux de Saint-Dominique, Alphonse les dédommagea amplement de ce qu'ils avaient eu à souffrir durant l'apostasie de son père. Il leur fit bâtir des églises et des couvents en plusieurs lieux, et n'omit rien de ce qui pouvait les rendre respectables à ses peuples Il apprit même le portugais, pour leur servir d'interprète. Il envoya son fils aîné en Portugal, avec plusieurs jeunes seigneurs, pour s'y instruire à fond dans la religion et la civilisation chrétienne. A leur retour, ils augmentèrent encore beaucoup le nombre des conversions, La capitale du royaume, nommée aussi Congo, fut appelée San-Salvador, en l'honneur du Sauveur des hommes. En 1521, arriva une

(1) Crétineau-Joly, t. V, l. I, p. 17 et seq.

nouvelle recrue de missionnaires, composée de cinq Dominicains, cinq Augustins et cinq Capucins, et plusieurs prêtres séculiers, tous gens distingués par leur capacité et leurs vertus. Ils furent reçus avec la plus grande joie, et aussitôt ils partagèrent entre eux les provinces et ils prêchèrent l'Evangile. La Providence bénit leurs travaux d'une façon si extraordinaire, qu'ils eurent bientôt converti des milliers de personnes.

Le roi Alphonse mourut quelque temps après, et eut pour successeur son fils don Pédro, qui hérita de toutes ses vertus. Ce fut au commencement de son régne que le Pape donna à l'évêque de l'ile Saint-Thomé toute la juridiction sur le royaume de Congo, ce qui fit prendre à ce prélat te titre d'évêque du Congo. Il serait difficile d'exprimer la joie que son arrivée causa à la cour et dans tout le royaume, quand il vint prendre possession de ce nouvel évêché. Le roi fit aplanir et couvrir de nattes tout le chemin par où il devait se rendre depuis la mer jusqu'à la cathédrale, qui est de plus de cent cinquante milles, et fit tailler les arbres et les haies des deux côtés. Des milliers de personnes accourues sur son passage marquaient leur joie et leur respect par leurs acclamations et en se prosternant humblement devant lui. Plusieurs lui présentaient des ageaux, des chevreaux et des cochons de lait ; d'autres des perdreaux, des poulets et d'autres oiseaux sauvages et domestiques, et différentes sortes de venaison. Un nombre infini de personnes de tout âge et de tout sexe lui demandèrent avec tant d'instance qu'il leur fit la grâce de les baptiser, qu'il fut obligé de condescendre à leur désir. Cela retarda beaucoup son arrivée, et l'obligea d'avoir toujours avec lui de l'eau, du sel, et tout ce dont on se sert pour le baptème dans l'Eglise catholique.

Qand il approcha de Saint-Sauveur, le roi, suivi de sa cour et de tout le clergé, vint le recevoir et le conduisit à l'église de Sainte-Croix, dont il fit sa cathédrale. Après y avoir célébré le service divin, il fut conduit avec la même pompe au logement somptueux qu'on lui avait préparé. Le pieux monarque n'épargna ni soins ni dépenses pour marquer l'estime qu'il faisait de ce digne prélat, et pour l'engager à faire de cette capitale sa métropole. L'évêque orna magnifiquement sa cathédrale, y établit vingt-huit chanoines, et le reste à proportion. Il partagea la ville en paroisses, assigna à chacun son curé, et régla les districts des missions. Il avait encore plusieurs autres desseins de même nature, lorsqu'il mourut, au grand regret du roi et de tout le royaume, qui avaient conçu de lui les plus grandes espérances, à cause de sa capacité, de sa piété et de sa munificence. Avant sa mort, il souhaita d'avoir pour successeur un prince du sang qui avait été élevé en Portugal, et à qui il avait donné les ordres sacrés Le prince partit pour Rome, où le Pape le sacra lui-même, et le renvoya au Congo, chargé de présents et de bénédictions ; mais il mourut en chemin, l'an 1529. Le roi Pédro mourut sans enfants l'année suivante, laissant le trône à son frère don François, qui le laissa en 1532, à son cousin don Diègue ou don Jacques.

Sous le règne de ce dernier on envoya un nouvel évêque, Portugais de nation, à San-Salvador ; il fut reçu par le roi et le peuple avec autant de magnificence que son prédécesseur. Les chanoines et les prêtres furent les seuls qui ne purent le souffrir, à cause de la régularité de ses mœurs, qui étaient une censure si frappante de leur vie déréglée, qu'ils refusèrent de reconnaitre son autorité. Le roi crut devoir faire intervenir la sienne en faveur de celle de l'évêque ; il envoya les plus débauchés d'entre eux prisonniers en Portugal ou à Saint-Thomé, tandis que quelques-uns se retirèrent secrètement ailleurs avec leurs richesses. Don Diégue fit venir un certain nombre de missionnaires jésuites, et mourut sans postérité en 1540, après un règne de huit années, pendant lesquelles la religion chrétienne fit de grands progrès dans le royaume.

Sa mort fut une source de malheurs pour les Gongois, et surtout pour les Portugais établis dans quelques-unes des meilleures provinces. Ils étaient devenus si nombreux et si puissants, qu'ils entreprirent de mettre sur le trône un seigneur du Congo, qui leur était dévoué, mais qui n'était pas de la famille royale. Une entreprise si hardie ne manqua pas d'alarme la cour, et de soulever tout le royaume contre eux. Les princes du sang, les gouverneurs des provinces et toute la noblesse la regardèrent, avec raison, comme tendant à ruiner les lois fondamentales de l'Etat, et à réduire toute la nation dans l'esclavage : on courut aux armes, et les Portugais, se trouvant les plus faibles, furent tous taillés en pièces. On ne respecta que les prêtres et les missionnaires, par égard pour la religion ; on leur laissa même la jouissance de leurs revenus et de leurs privilèges, et la liberté de continuer les fonctions de leur ministère avec autant de tranquillité que s'il ne s'était rien passé. Ils eurent la même modération pour les Portugais qui demeuraient en d'autres endroits du royaume ; car il ne paraît pas que cette exécution se soit étendue sur d'autres que ceux qui avaient tramé ce complot, et qui avaient pris les armes pour le soutenir.

Les naturels du Congo élurent pour roi don Henri, qui, deux ans après, perdit la bataille et la vie en faisant la guerre aux Anczicacanes, peuples féroces et anthropophages. Son fils et successeur Alvare Ier, prince sage vaillant, bon Chrétien, vit son royaume dévasté par les Giagas, autre peuple mangeur de chair humaine. Cette guerre fut suivie d'une horrible famine, augmentée par une armée de sauterelles qui dévorèrent tout. Des pères étaient réduits à vendre une partie de leurs enfants

pour avoir de quoi conserver la vie aux autres. La famine fut suivie de la peste. On vit jusqu'à des princes du sang se vendre comme esclaves, pour changer au moins de misère. Les Portugais, surtout leur roi Sébastien, vinrent enfin au secours de ce malheureux peuple. L'évêque de Saint-Thomé vint faire la visite du Congo, et resta huit mois dans la capitale. Le roi Alvare envoya jusqu'à trois ambassades, tant à Madrid qu'à Rome, afin d'obtenir un nouvel évêque et des missionnaires pour réparer les pertes que la religion chrétienne avait faites pendant un si grand nombre d'années.

Philippe II, roi d'Espagne et de Portugal, lui accorda enfin tout ce qu'il demandait, et obtint même du Pape un évêque particulier pour le Congo. Ce nouveau prélat y passa sur les vaisseaux portugais, accompagné de quelques ecclésiastiques séculiers et d'un bon nombre de missionnaires de différents ordres. A leur arrivée, ils se dispersèrent de tous côtés et rétablirent en grande partie, par leur zèle infatigable, la religion chrétienne dans son premier état, en moins d'années qu'on ne devait naturellement l'espérer, vu la décadence où elle était et les difficultés qu'ils eurent à surmonter, difficultés bien plus grandes que celles qu'avaient rencontrées les premiers missionnaires.

Le roi Alvare II eut donc la double satisfaction de voir tout à la fois les étonnants progrès de la religion chrétienne et de jouir d'une paix profonde pendant un règne de vingt-sept ans, au bout desquels il laissa la couronne à don Bernard, son fils aîné, qui régna à peine un an. Il fut tué l'an 1614. par les ordres, dit-on, de son frère Alvare III, qui lui succéda, et qui n'oublia rien pour se disculper de cette mort. Il envoya au pape Paul V un ambassadeur, qui mourut à Rome dans les sentiments les plus chrétiens. Alvare III mourut lui-même en 1622. C'était, suivant toutes les relations, un prince sage, modéré, vaillant, libéral, zéle pour la propagation de la foi, grand protecteur de ceux qui l'étendaient fort ami de son peuple, et le patron des étrangers. Il eut pour successeur son fils don Pédro II du nom, dixième roi chrétien du Congo, qui ne régna que deux ans, mais donna des preuves éclatantes de sagesse et d'équité. Alors on vit passer rapidement sur le trône les rois Ambroise, Alvare IV, Alvare V, Alvare VI. Ce dernier, particulièrement, fut un prince sage et pieux. Son premier soin, après son avénement à la couronne; fut d'envoyer une magnifique ambassade d'obédience au pape Urbain VIII, et de supplier ce Pontife de faire partir pour le Congo de nouveaux missionnaires, afin de rétablir le christianisme déchu. Ce prince paraissait n'avoir rien plus à cœur que de le remettre dans son ancienne splendeur, lorsqu'il fut assassiné par son frère Garcie, qui se rendit aussi odieux à ses nouveaux sujets par [illegible] aussi noir qu'il le fit par sa tyrannie et ses cruautés, et spécialement par la violence avec laquelle il força les états du royaume à l'élire. Son fils Antoine Ier fut un tyran plus cruel encore: il se déclara ennemi de l'Eglise et ami des prêtres idolâtres qui lui promettaient la victoire contre les Portugais, lorsqu'il perdit la bataille et la vie. Alvare VII, son successéur après Antoine II, fut un monstre d'impiété, de cruautè et de débauche: on le chassa du trône en 1666, l'année même qu'il y était monté. Alvare VIII, prince sage et de grande espérante, trouva le royaume déchiré par des factions, et fut chassé du trône vers l'an 1670. C'est le dernier roi du Congo que les historiens nous fassent connaître (1).

Depuis cette époque, on ne trouve plus de nouvelles suivies sur la pauvre église des Nègres, on ne savait pas trop s'il y avait encore quelque trace de christianisme parmi eux. Un siécle plus tard, en 1773, des missionnaires français, envoyés par la Propagande, ayant pénétré dans le royaume voisin du Kakongo, écrivirent en l'Europe les nouvelles suivantes :

« Il y a plusieurs siécles que les Portugais ont apporté la lumière de l'Évangile dans le Congo, et le cardinal Castelli nous a mandé de Rome qu'il y avait actuellement plusieurs cents milliers de Chrétiens dans ce seul royaume. Les Dominicains portugais en furent les premiers missionnaires; d'autres ordres religieux et des prêtres séculiers prirent part à la bonne œuvre. Depuis un temps, les Capucins, seuls chargés de tout ce royanme, dans lequel ils travaillent avec un zèle infatigable, sont obligés, par le défaut d'ouvriers, d'abandonner des provinces entières, qu'ils ne peuvent visiter qu'après plusieurs années. Celle de Sogno, qui se dit aujourd'hui principauté souveraine. est de ce nombre. Depuis longtemps les enfants n'y sont point baptisés, et les adultes sont privés des sacrements et de tous les secours de la religion. Ces pauvres peuples néanmoins restent attaches au christianisme, et ils en font profession publique. Ils conservent le souvenir de la plupart de nos mystères et les commandements de Dieu, qu'ils apprennent soigneusement à leurs enfants. Ils ont horreur de l'idolâtrie. N'ayant point de pasteurs qui les dirigent, ils tâchent de se conduire eux-mêmeés de leur mieux : ils s'assemblent régulièrement les dimanches pour chanter des hymnes et des cantique en l'honneur du vrai Dieu. Quelquefois le chef ou l'un des plus anciens du village fait une exhortation au peuple, pour l'engager à vivre chrétiennement et de manière à mériter que Dieu leur envoie des pasteurs et des guides éclairés dans les voies du salut. Généralement parlant, la foi de ce bon peuple est grande, et on a droit d'espérer de la miséricorde du souverain pasteur des âmes qu'il leur en tiendra compte.

1 *Hist. [illegible] des Voyages. Hist. moderne*, t. XXV, l. XX, c. x, sect 3. Labat, *Hist. de l'Ethiopie*

« Comme la province du Sogno est fort peuplée, une colonie de ses habitants passa, il y a plusieurs années, le fleuve du Zaïre, et vint, avec l'agrément du roi Kankongo, s'établir dans une plaine inculte de ses Etats. Cette colonie forme comme une petite province séparée des autres, dont Manguenzo est le village capital. Le nombre de ces Chrétiens, autant que je puis en juger sur le rapport de ceux que j'ai vus, peut monter environ à quatre mille. Voici de quelle manière nous fîmes cette précieuse découverte. Au mois de juin dernier, pendant que j'étais en voyage, un nègre qui faisait commerce de blé de Turquie vint du côté de Kilonga. Les habitants du pays, qui savent que les Européens préfèrent le pain au manioc, l'adressèrent chez nous, et il s'y rendit sans autre dessein que de vendre sa farine. Ce nègre était du village de Manguenzo : en voyant des Européens, il soupçonna qu'ils pourraient bien être Chrétiens; et, pour s'en assurer, il leur dit qu'il faisait lui-même profession du christianisme, et qu'à son baptême il avait été nommé Pédro, nom portugais qui signifie Pierre, il ajouta que le chef de son village, qui était en même temps gouverneur général de toute la colonie, était aussi chrétien, et qu'il s'appelait don Juan; qu'il n'y avait parmi tous ses vassaux que quelques familles païennes; mais que, depuis leur transmigration dans le royaume de Kakongo, les enfants des Chrétiens n'avaient point été baptisés, ni les mariages célébrés suivant le rite de l'Eglise, parce qu'ils n'avaient point de prêtres parmi eux, et que depuis près de vingt ans il n'en avait point paru dans la province de Sogno, qu'ils avaient quittée. Il leur dit encore que tous les habitants de Menguenzo et ceux des villages d'alentour élaient toujours sincèrement attachés à la foi; qu'ils demandaient tous les jours à Dieu qu'il leur envoya des ministres, et que, dans l'attente du jour de ses miséricordes, ils tâchaient de s'encourager entre eux à vivre en Chrétiens, et surtout à ne jamais retourner à l'idolâtrie.

« Mes confrères, admirant la foi de cet homme, rendirent grâce à la divine miséricorde qui dispose tout à son gré pour le salut de ses élus; et ils lui dirent que ces prêtres, qui étaient tant désirés dans son pays, étaient arrivés, et que c'étaient eux-mêmes; que le Seigneur les avait envoyés pour le salut de ses compatriotes; qu'il pouvait aller annoncer de se disposer. par la pénitence et les bonnes œuvres, à recevoir la grâce de sa visite; qu'ils le suivraient de près. Pédro, à ces paroles, ne put contenir les transports de sa joie : « Quoi ! est-il possible s'écria-t-il, que je sois porteur d'une pareille nouvelle dans mon pays? Quelle allégresse j'y vais répandre! J'y serai reçu comme en triomphe : pour vous, ajouta-t-il, comme vous ne connaissez pas les chemins, ne vous mettez pas en route que vous n'ayez des guides notre gouverneur ne tardera sûrement pas à vous donner de ses nouvelles ».

« Au premier récit que mes confrères me firent, à mon retour, je ne pus m'empêcher de soupçonner de l'imposture de sa part, tant il me paraissait peu vraisemblable qu'il y eût des Chrétiens dans notre mission ; et je n'eus cette confiance que lorsqu'ils me dirent que cet inconnu, au ton de franchise avec lequel il avait parlé, avait joint des détails circonstanciés sur l'état actuel de cette chrétienté, et qu'il était instruit de sa religion.

« En effet, Pédro, fidèle à sa promesse et ne pensant plus à son commerce de farine, était parti sur-le-champ pour aller annoncer dans son pays que les missionnaires européens se disposaient à y passer. Cette nouvelle se répandit bientôt parmi tous les Chrétiens, qui couraient se l'annoncer les uns aux autres, comme un sujet de joie qui devait être commun à tous. Mais personne n'y parut plus sensible que don Juan, leur gouverneur; il fit repartir sur-le-champ Pédro lui-même, qu'il chargea d'un petit présent pour nous, suivant l'usage du pays. Il le fit accompagner par dix de ses esclaves, qui avaient ordre de porter le long de la route les effets de ceux qui viendraient à Manguenzo, et même leur personne, s'il en était besoin. Nous engageâmes Pédro à prendre un jour de repos à Kilongo, et le lendemain, dix-neuf de juillet, nous arrêtâmes, mes confrères, et moi, que je partirais seul avec mon escorte ».

Après quelques incidents qui retardèrent un peu le voyage, le préfet de la mission, Descourvrières, se mit en route avec un autre missionnaire, Quilliel d'Aubigny, qui entendait assez la langue pour le soulager, et même pour le suppléer au besoin.

« Le quatrième jour, depuis notre départ de Kilonga, continue la relation du préfet apostolique, nous arrivâmes à un village nommé Guenga, dont on nous dit que la plupart des habitants étaient Chretiens. Nous eussions bien voulu nous y arrêter pour saluer le chef et prévenir les Chrétiens que nous baptiserions leurs enfants à notre retour; mais Pédro, craignant qu'on nous retînt trop longtemps, et que don Juan, qui était dans la plus grande impatience de notre arrivée, ne le trouvât mauvais, nous obligea de passer outre. Nous vîmes pourtant le chef de Guenga, que le hasard avait conduit dans un village voisin, où nous nous étions arrêtés pour dîner. Il fut transporté de joie en apprenant que nous étions missionnaires; il nous témoigna le désir le plus empressé de nous voir dans sa terre, et il fit des reproches à notre conducteur de ce que, sachant qu'il était Chrétien, il ne nous avait pas fait entrer chez lui en passant dans son village. Il nous fit promettre d'y séjourner à notre retour pour baptiser les enfants, en attendant que quelqu'un de nous pût venir s'y fixer pour instruire les adultes et leur administrer les sacrements. Ce chef nous parut être un homme de bien, et même un Chrétien fervent. Au défaut des minis-

tres qui instruisent mes vassaux, nous dit-il, je les exorte de mon mieux à vivre chrétiennement; et, pour me rappeler plus souvent à moi-même la pensée de ce que Jésus-Christ a souffert pour le salut des hommes, j'ai coutume de faire porter devant moi le signe de notre rédemption, toutes les fois que je sors du logis pour quelque voyage ». Il appela en même temps l'esclave qui portait son crucifix, et il nous le montra. Vous jugez quelle fut notre joie en voyant tant de foi au milieu d'une nation idolâtre, où nous pensions que le nom du divin sauveur était absolument inconnu.

« Quand nous quittâmes le chef de Guenga, Pédro fit prendre les devants au meilleur coureur des esclaves qui nous accompagnaient, pour aller annoncer notre arrivée à don Juan. Ce seigneur envoya sur-le-champ à notre rencontre un de ses parents, suivi d'un nombre d'esclaves qui portaient du vin de palmier et d'autres rafraîchissements. Ils nous joignirent à une petite lieue du village.

« Manguenzo n'est qu'à douze lieues françaises de Kinguilé (résidence du roi Kakongo), et à une distance à peu près égale du fleuve de Zaïre. Ce village est agréablement situé sur une éminence, d'où l'on découvre plusieurs villages de sa dépendance, qu'on nous dit être au nombre de douze. Nous avons aussi appris qu'il y avait sur la rive méridionale du Zaïre d'autres villages habités par des Chrétiens du Sogno.

« Lorsque nous fûmes près de Manguenzo, tous les nègres qui nous accompagnaient se rangèrent d'eux-mêmes en haie; et ceux qui étaient sortis du village pour nous voir arriver firent la même chose. Nous demandâmes à Petro ce qu'ils voulaient faire ; il nous dit qu'on allait nous conduire processionnellement à l'église, le premier endroit sans doute où nous voulions aller. Nous laissâmes faire ces bonnes gens. Ils se mirent à chanter des cantiques en langue du pays. En passant sur la place du village, nous aperçûmes une croix de huit à dix pieds de hauteur. C'était la première fois depuis notre descente en Afrique que nous voyions le signe de notre rédemption arboré sur cette terre infidèle. En entrant dans l'église (si on peut donner ce nom à un édifice qui ne diffère que par la grandeurs des causes du pays), nous vîmes une espèce d'autel couvert d'une natte et un crucifix au-dessus.

« Don Juan, à la nouvelle de notre arrivée, était sorti de chez lui pour venir à notre rencontre ; nous le trouvâme sur la place, au sortir de l'église. Il nous aborda avec des démonstrations de joie extraordinaires ! et il nous conduisit à sa maison. Quand Pédro lui eut rendu compte de sa négociation auprès du mangove (ministre du roi), il me pria de lui raconter comment la providence nous avait conduits au royaume de Kakongo; ce que je fis de mon mieux et le plus brièvement qu'il me fut possible. Il ne se serait point lassé de m'entendre. Il entrait comme en extase à la vue du bienfait du Seigneur : il en était uniquement occupé. Quand j'eus satisfait sa curiosité : « Allons, dit-il à Pédro, il faut rendre grâces au Dieu des miséricordes, qui s'est ressouvenu de nous ». Ils sortirent en même temps pour aller de nouveau à l'église : nous les vîmes, M. d'Aubigny et moi. Il fit avertir le peuple, qui s'y rendit aussitôt. Un nègre entonna un cantique en langue du pays et l'on continua à chanter en deux chœurs. Quand un cantique était fini, on en commençait un autre ; ce qui dura fort longtemps. Ils célébraient dans ces cantiques les grandeurs de Dieu et ses miséricordes. Ils lui demandaient surtout la grâce de lui être fidèles, de n'adorer que lui seul et de ne point retomber dans le crime de l'idolâtrie. La séance, quoique très longue, ne nous ennuya point : le sujet de leurs cantiques, leur ton de voix, leur attitude, leur silence même, tout exprimait le sentiment, tout annonçait des cœurs pénétrés; et vous, comprenez mieux que je ne puis dire, combien nous fûmes touchés nous-mêmes d'une pareille cérémonie. Nous nous sommes dit bien des fois qu'il serait à souhaiter, pour ranimer la foi d'un grand nombre de Chrétiens d'Europe, qu'ils pussent être témoins de celle de ce peuple, qui manque depuis si longtemps de tous les secours spirituels qui sont en quelque sorte prodigués en France et dans les Etats catholiques.

« Comme nous n'avions pas encore eu le temps de prendre jour avec don Juan pour administrer le baptême aux enfants, je le priai, quand nous fûmes sortis de l'église, de faire avertir les Chrétiens de l'endroit de nous amener le lendemain matin pour ce sacrement ceux de leurs enfants qui n'étaient pas encore en âge d'être instruits. Il envoya sur-le-champ dans toutes les maisons du village ; et il fit partir en même temps plusieurs esclaves pour aller avertir les Chrétiens des villages circonvoisins que les missionnaires baptiseraient leurs enfants le surlendemain et les jours suivants.

« Tout cela s'était passé sans que don Juan nous eût encore demandé si nous ne voulions pas boire et manger, lui qui avait eu l'attention de nous faire porter des rafraichissements lorsque nous étions encore en route ; mais la joie de notre arrivée et le plaisir de causer avec nous lui faisaient oublier tout le reste. Cependaat nous n'avions pas dit notre office, et nous avions besoin de nous reposer ; nous le priâmes de nous indiquer l'appartement qu'il nous destinait : il nous y conduisit lui-même. C'était une maisonnette telle que sont celles du pays, située à peu de distance de la sienne. Il nous dit qu'il l'avait préparée avant notre arrivée. Nous y vîmes une espèce de lit qu'il avait fait dresser pour nous, parce qu'il avait ouï dire que les Européens n'étaient pas dans l'usage de coucher par terre sur des nattes. Nous y trouvâmes aussi un esclave, qui resta toujours auprès de nous pour notre

service. Tout le temps que nous passâmes à Manguenzo, don Juan eut la plus grande attention à ce que rien ne nous manquât, et il ne laissa passer aucun jour sans nous faire une visite.

«Le lendemain de notre arrivée, c'est-à-dire le 10 d'août, jour de Saint-Laurent, les Chrétiens qui avaient des enfants à baptiser ne manquèrent pas de nous les amener; et comme les esclaves qui avaient averti dans le village que nous baptiserions le lendemain n'avaient pas assigné l'heure à laquelle nous commencerions, dès le lever de l'aurore, les mères nous attendaient avec leurs enfants sur la place qui est vis-à-vis de l'église. Nous ne tardâmes pas à nous y rendre: don Juan y fut aussitôt que nous. Tandis que nous disposions ce qui était nécessaire ponr l'administration eolennelle du sacrement, le peuple s'assembla et il y eut un si grand concours, qu'afin que tout le monde, et les païens mêmes qui le voudraient, pussent être témoins de la cérémonie, nous jugeâmes qu'il serait plus à propas de la faire sur la place: nous fîmes ranger les enfants en rond vis-à-vis la porte de l'église Avant de commencer, je fis un petit discours aux pères et mères, dans lequel je leur rappelai à eux-mêmes les engagements de leur baptême: je leur exposai aussi les commandements de Dieu; je tâchai de faire sentir à ceux qui avaient eu le malheur de les transgresser la nécessité de faire pénitence, et je finis par leur montrer l'obligation d'élever chrétiennement les enfants que j'allais baptiser. Ce pauvre peuple m'écoutait avec une attention ou, pour mieux dire, avec une avidité que je ne puis exprimer: il me semblait lire dans tous les yeux qu'ils craignaient de perdre un mot de ce que je disais. Quoique la langue de Kakongo ait beauconp d'analogie avec elle du Congo, dont ils sont originaires, tous ne l'entendent pas eccore parfaitement. Quand don Juan, qui les parlait également toutes deux, s'apercevait que quelques-unes de mes expressions pouvaient les embarrasser, il m'en avertissait; et lui-même les leur rendait en leur langue avec un zèle apostolique. Lorsqu'à certains jours il était occupé à rendre la justice à ses vassaux, ou retenu par quelque affaire indispensable, un nègre du pays, qui savait également bien les langues de Congo et de Kakongo, le suppléait dans sa fonction d'interprète,

«Quand j'eus fini mon exhortatien, je commençai à baptiser les enfants l'un après l'autre, suivant le rite de l'Eglise: M. d'Aubigny était mon assistant. Don Juan se tenait fort honoré d'être employé pour quelque chose dans les cérémonies. Les enfants que nous baptisâmes ce jour-là étaient au nombre de quarante sept; nous pensions qu'il s'en trouverait moins pour le lendemain; mais on nous en présenta soixante-deux. On nous apporta aussi le même jour des offrandes à l'église, et en si grande quantité qu'elles auraient pu suffire pour notre nourriture pendant longtemps; mais la libéralité de don Juan nous les rendait inutiles.

« Le vendredi les baptisés furent au nombre de quarante-trois : il y en eut quarante-neuf le samedi. C'était pour nous un spectacle bien consolant de voir tous les jours arriver de fort loin de pauvres femmes chargées de leurs enfants. Quelques-unes en conduisaient un par la main et en portaient un autre. Quelquefois elles en portaient deux, l'un sur les bras, l'autre sur le dos. Nous étions également édifiés de la charité avec laquelle les habitants de Menguenzo les recevaien et leur donnaient l'hospitalité. Les païens mêmes faisaient comme les autres.

« Le dimanche, l'assemblée des Chrétiens fut plus nombreuse qu'aucun des jours précédents. Nous eussions bien désiré célébrer les saints mystères ; mais nous n'avions apporté avec nous ni ornements, ni vases sacrés, ne nous étant pas imaginé que nous dussions trouver les peuples si bien disposés. Nous passâmes une partie de la journée à chanter des hymnes et des cantiques, et l'autre à faire des instructions publiques sur les commandements de Dieu, et sur la manière de produire des actes de contrition et des vertus théologales. Ces peuples, simples et grossiers, qui ne savent ni lire ni écrire, ne manquent pourtant point d'intelligence : ils entendent ce qu'on leur dit comme nos paysans en France. La plupart ont beaucoup de mémoire, et quelques-uns l'ont si heureuse, que plusieurs jours après avoir entendu une instruction, ils en rendent compte, et la récitent même en partie mot à mot. Nous baptisâmes ce jour-là quarante enfants.

« Le lundi, 15 du mois, nous solennisâmes la fête de l'Assomption de la sainte Vierge, à peu près comme nous avions fait le dimanche; nous chantâmes de plus les litanies de la sainte Vierge, auxquelles le peuple répondait de tout son cœur : *Ora prono bis*. Le nombre des enfants baptisés en ce jour fut de cinquante-six. Nous en baptisâmes encore vingt-huit le lendemain et vingt le jour suivant. Sur ce qu'on nous dit qu'on ne prévoyait pas qu'il dût s'en présenter davantage, nous nous disposâmes à retourner à Kilonga

«Ce ne fut pas sans peine que don Juan vit approcher le moment pe notre départ. « Dieu, nous dit il, m'a accordé une grnde grâce en me rendant témoin du baptême ee tant d'enfants; mais les besoins des adultes ne me touchent pas moins : si vous pouviez, dès à présent, vous fixer auprès de nous, vous célébreriez, les dimanches et les fêtes, les saints mystères, auxquels nous n'avons pas assisté depuis tant d'années : vous disposeriez au baptême les enfants des Chrétiens qui sont en âge d'être instruits, et qui ne soupirent qu'après cette grâce ; vous administreriez aux autres les sacrements de pénitence et d'eucharistie ; ou vous les marieriez selon le rite de l'Eglise: vous voyez par vous mêmes combien nous désirons, moi et tous mes vassaux, de

profiter de vos instructions et de vivre chrétiennement. » Nous avions déjà fait nous-mêmes ces réflexions ; mais elles nous pénétrèrent jusqu'aux larmes quand don Juan nous les rappela d'une manière si touchante. Nous lui promîmes, pour le consoler de notre absence, ou que nous reviendrions bientôt nous-mêmes, ou que du moins nous engagerions quelques-uns de nos confrères à venir se fixer dans sa terre. Nos promesses, quoiqu'il n'en suspectât point la sincérité, ne le satisfirent pas pleinement, tant il craignait que quelque obstacle imprévu ne nous empêchat de les effectuer.

« ce fut le 18, sur les onze heures du matin, que nous allâmes prendre congé de lui. Il était alors occupé à terminer les différends de ses vassaux ; il suspendit son audience pour nous faire ses adieux, et il nous conduisit lui-même à l'église, où nous chantâmes le *Te Deum* en actions de grâces. Il nous fit accompagner dans notre voyage par Pédro et par trois de ses esclaves ; il nous donna aussi deux chèvres de son petit troupeau, riche présent pour un pays si pauvre. Nous convînmes avec lui qu'en passant par la capitale, nous en offririons une au roi pour lui témoigner notre reconnaissance, et l'engager à nous continuer ses faveurs.

« Nous ne manquâmes pas de reprendre la route par laquelle nous étions venus, pour passer par le village de Guenga, dont nous avions vu le chef en passant. Nous arrivâmes chez ce seigneur vers les trois heures après midi. Nous ne le trouvâmes pas chez lui ; mais il avait donné ordre à ses gens de nous faire politesse, si nous passions pendant son absence : ils nous comblèrent d'honnêtetés, nous et nos quatre conducteurs. Guenga est un village considérable : il n'y a qu'une partie des habitants qui soient Chrétiens : les autres sont idolâtres, mais si peu attachés à leurs superstitions, que, si les Chrétiens étaient assez instruits de leur religion pour la leur faire connaître, ils renonceraient sans peine à leurs idoles pour l'embrasser. Nous baptisâmes trente-six enfants le jour de notre arrivée, en suivant à peu près la même méthode qu'à Manguenzo. On nous en présenta encore le lendemain matin vingt-cinq à baptiser, dont plusieurs étaient d'un hameau appelé Kloua, dépendant de Guenga. C'est à ce hameau qu'était allé le gouverneur de Guenga quand nous arrivâmes chez lui ; et il y était occupé à faire planter une grande croix sur la place publique. Il nous envoya quelques uns de ses gens pour nous inviter à nous transporter sur les lieux, pour en faire la bénédiction. C'est avec bien de la joie que nous nous rendîmes à une telle invitation. Nous fîmes un discours au peuple, dont l'affluence était grande. Les païens, confondus avec les Chrétiens, nous écoutaient avec une égale attention. Notre hôte nous fit les mêmes instances que don Juan pour nous engager à rester chez lui, et nous lui promîmes, comme au premier, de revenir le plus tôt qu'il nous serait possible.

«Nous nous disposions à partir de Kioua après y avoir diné et nous y être reposés, lorsque je vis arriver deux femmes portant chacune un enfant sur leurs épaules, Je me doutais bien que c'était pour le baptême. «Homme de Dieu, me dit l'une d'elles, nous arrivons des bords les plus reculés du Zaïre. Aussitôt que nous eûmes été informées de votre arrivée à Manguenzo, nous nous mîmes en route avec plusieurs autres femmes chrétiennes, qui apportaient comme nous leurs enfants pour les faire baptiser. Nous avons appris à Manguenzo qu'il y avait deux jours que vous étiez partis. A cette nouvelle, nos compagnes de voyage, ne sachant point où elles pourraient vous rencontrer, ont repris la route de leur pays, désolées d'avoir manqué l'occasion de procurer la grâce du baptême à leurs enfants: pour nous, ajouta-t-elle, quand on nous a dit qu'il n'y avait que deux jours que vous aviez quitté Manguenzo, et que vous pourriez bien vous arrêter à Guenga, nous avons continué notre chemin, déterminées à vous chercher plutôt par tout le royaume que de retourner sans que nos enfants soient baptisés. » Nous admirâmes, à ce récit, la vivacité de la foi de ces pauvres femmes; et plus encore quand elles nous firent connaître, en nous désignant l'endroit d'où elles venaient qu'elles avaient déjà fait treize lieues pour nous trouver. Quand leurs enfants furent baptisés, elles nous dirent qu'elles tâcheraient de vivre chrétiennement en attendant notre retour; et elles se mirent en route pleines de joie, et se croyant amplement dédommagées, par le succès, des fatigues d'un voyage de vingt-six lieues(1). »

Voilà ce que des missionnaires français écrivaient d'Afrique à leurs compatriotes, au commencement du règne de Louis XIV: tels sont les derniers renseignements que nous sachions sur les Chrétiens noirs du Congo. On y voit ces pauvres peuples, ces nègres d'Afrique, émigrés en d'autres royaumes, délaissés sans pasteurs pendant un siècle, conserver néanmoins la foi chrétienne, y conformer leur vie autant qu'ils peuvent. On les voit, à la seule annonce qu'un prêtre va venir dans le pays, on les voit tous, jeunes et vieux, princes et sujets, maîtres et esclaves, ne se possédant pas de joie, le recevant au chant des cantiques, et le conduisant dans leur église, dans la maison de Dieu, ou domine la croix. On voit les pauvres mères accourir de plusieurs journées de chemin, avec leurs enfants dans les bras et sur les épaules, pour leur procurer la grâce du baptême. Tout ce que demandent ces peuples délaissés, ce sont des prêtres, c'est un évêque. Pourquoi depuis si longtemps leurs cris ne sont-ils point en-

(1) Proyart, *Hist. du Loango*, c. XVII.

tendus? Pourquoi n'y a-t il pas une association de prières en leur faveur ? Pourquoi ni la propagation de la foi ni aucune congrégation religieuse ne s'occupent-elles d'eux? Pourquoi l'Eglise de Dieu paraît-elle insensible aux cris de ces peuples qui lui tendent les bras depuis des siècles ? Pourquoi les apôtres de sa charité passent-ils à côté de ces nègres d'Afrique sans racheter leurs âmes, tandis que les négriers, les apôtres de la cupidité, savent y parvenir pour acheter leurs corps et les vendre esclaves ? Pontifes, prêtres et enfants de Dieu et de son Eglise, n'oubliez plus vos frères du Congo !

Les populations de cette partie de l'Afrique paraissent toujours aussi bien disposées. En 1838, à la demande du gouvernement français, l'abbé Jean de La Mennais envoyait une colonie de ses frères d'école aux Antilles. Le vaisseau relâcha au Sénégal, colonie française, dans la baie de Saint-Louis, où déjà pareillement on avait demandé de ces mêmes frères. Les enfants qui étaient à l'école, apprenant qu'il y avait des frères dans le port, sortirent aussitôt pêle-mêle, et, se tenant par la main, Chrétiens et Mahométans, Juifs, et Nègres, ils se mirent à danser et à chanter en rond : « Des frères ! Voilà des frères ! Quel bonheur ! Ah ! notre maître n'a qu'à s'en aller. Nous voulons des frères ; que nous serons heureux ! » Les frères ayant débarqué, le roi ou chef d'une peuplade de nègres vint leur rendre visite et leur témoigner de semblables désirs. Comme ils étaient destinés ailleurs, ils ne purent y satisfaire ; mais la nouvelle de cette joie surprenante jusque dans les petits négrillons fit une telle impression sur le vénérable supérieur, qu'il ne put fermer l'œil avant d'avoir trouvé le moyen de leur envoyer des frères au plus tôt.

Quant à l'Egypte, d'où le patriarche d'Alexandrie étendait sa juridiction sur l'Ethiopie et plus loin, voici le tableau que nous en trace le père Sicard, missionnaire jésuite, né vers la fin du dix-septième siécle, et qui, au commencement du dix-huitième, fit pendant longues années des missions dans les différentes parties de ce pays.

« Quoique la religion mahométane soit la dominante en Egypte, il est cependant vrai de dire que le nombre des Chrétiens grecs, arabes et égyptiens, appelés aujourd'hui Coptes, est beaucoup plus grand que celui des Turcs. Les Chrétiens sont presque tous hérétiques ou schismatiques, et pour la plupart eutychiens. Mais je crois qu'on doit ajouter qu'ils sont plus ignorants qu'hérétiques. Leur ignorance est si grossière, qu'ils ne savent ni ce qu'ils croient ni ce que nous croyons. Il ne faut pas cependant conclure de là que les Egyptiens soient sans esprit, car nous voyons le contraire ; et je ne suis pas surpris qu'ils aient eu autrefois de si savants hommes dans la géométrie, dans l'astronomie et dans la médecine. Il faut cependant convenir que la domination des Turcs leur a fait perdre le goût qu'ils avaient autrefois pour ces sciences (1). »

Les jacobites ou eutychiens modernes d'Egypte sont fort attachés aux dogmes et aux saintes pratiques que nous défendons contre les protestants : La présence réelle du corps de Jésus-Christ dans le pain consacré, et l'adoration de l'eucharistie ; la dévotion à la Mère de Dieu, qu'ils portent aussi loin qu'on puisse la porter ; le culte des saints la vénération des images ; la nécessité de la confession secrète et détaillée ; le purgatoire. Ils mêlent à ce dernier dogme beaucoup de fables: mais ils en ont retenu le fond. Leurs jeûnes sont fréquents et rigoureux. Ils regardent les sept sacrements comme institués par Jésus-Christ. Ils en ont conservé l'essentiel. Il n'y a sur ce point de contestation entre les missionnaires qu'à l'égard du vin qu'ils consacrent : ils prennent des raisins desséchés, mais moins secs et plus gros que ceux qu'on mange en Europe ; ils les trempent dans l'eau et les laissent s'en imbiber exposés au soleil : ils les pressent ensuite, et le suc qu'ils en tirent, quand il est reposé, leur tient lieu de vin. Ils ont mêlé dans la pratique des sacrements d'autres abus : le plus considérable et le plus dangereux, c'est le délai du baptême. Ils ne baptisent les mâles qu'après quarante jours, et les filles qu'après quatre-vingts jours ; souvent ils diffèrent plus longtemps. Ils ne baptisent jamais hors de l'église ; et si l'enfant est en péril prochain de mourir, ils croient suppléer au baptême par certaines onctions (2).

Pour ce qui est de la primauté du Pape, les patriarches coptes d'Alexandrie l'ont toujours reconnue en paroles chaque fois qu'ils ont écrit pour se réunir au Saint-Siége ou feindre de s'y réunir, comme sous Pie IV et Clément VIII. Le patriarche Gabriel, huitième du nom, écrivant à ce dernier Pape, l'appelle « le père des pères, le prince des patriarches le treizième des apôtres, le cinquième des évangélistes, le successeur de saint Pierre assis sur sa chaire dans la grande Rome ; à qui a été donnée de Dieu la puissance de lier et de délier ; de qui est fait mention dans l'Evangile, quand il dit : A toi, Pierre, j'ai donné les clefs du royaume des cieux ; ce que vous lierez sur la terre sera lié dans les cieux et ce que vous délierez sur la terre sera délié dans les cieux. Car vous avez été constitué à sa place, et vous êtes son successeur sur la terre, notre Père et notre seigneur, la couronne de notre tête, le seigneur Pape Clément VIII, Pape de Rome. » Grégoire XIII fut appelé de plus, par un autre patriarche d'Alexandrie *le père du sacerdoce*. Ces patriarches disaient dans leur profession de foi : « Je tiens

(1) *Lettres édifiantes et curieuses. Lettres du P. Sicard sur l'Egypte*, t.V édit. 1780. — (2) *Ibid., Mémoire sur les Coptes.*

et confesse que le Saint-Siége apostolique et le Pontife romain a la primauté sur tout l'univers, et que le même Pontife romain est le successeur de saint Pierre, prince des apôtres, et le vrai Vicaire du Christ et le chef de toute l'Eglise ; qu'il est le père et le docteur de tous les Chrétiens, et qu'à lui a été donnée par Notre Seigneur Jésus-Christ, dans la personne du bienheureux Pierre, la pleine puissance de régir et de gouverner l'Église universelle, Eglise dont l'unité est tellement à estimer, que je confesse qu'aucun de ceux qui sont hors de la même Eglise catholique ne peut obtenir la vie éternelle (1).

C'est dans ces termes que les patriarches coptes d'Alexandrie, pendant le dix-septième siècle, parlaient aux papes Clement VIII, Grégoire XIII, Urbain VIII. Que ce fût sincèrement ou non, toujours est-il que tel était le langage officiel, telle était la créance héréditaire de leur église. Pour réduire ce langage et cette créance en acte, il faudrait dans les villes capitales de l'Egypte des évêques fidèles au chef de l'Eglise, il y faudrait un gouvernement plus humain de la part des Musulmans, il y faudrait une éducation chrétienne pour la jeunesse. Or, tout cela nous l'avons vu se réaliser de nos jours.

Nous avons vu le chef arabe de l'Egypte, Méhémet-Ali, recevoir avec de grands honneurs l'envoyé du Saint-Siége, le délégat apostolique, l'archevêque Auvergne d'Icône, faisant la visite de l'Egypte et de la Syrie. Le pape Grégoire XVI venait d'établir un évêque catholique à Alexandrie. L'évêque catholique du Caire, avec trente prêtres, gouvernait un troupeau d'environ vingt mille Coptes ou vieux Egyptiens, troupeau fidèle qui s'augmentait de jour en jour par la réunion d'autres Coptes engagés dans l'erreur d'Eutychès, mais souvent plus par ignorance qu'autrement. Nous avons vu récemment le chef arabe de l'Egypte offrir au chef de l'Eglise catholique plusieurs colonnes de marbre pour la restauration de la basilique de Saint-Paul de Rome. Plus récemment encore, nous avons vu ce même chef arabe de l'Egypte construire dans Alexandrie un collége aux prêtres missionnaires de Saint Vincent de Paul, des écoles et un autre hôpital aux autres enfants de saint Vincent de Paul, aux sœurs de la Charité, et poser ainsi le fondement de l'éducation chrétienne pour toute l'Egypte, et par là même de son retour sincère et durable à l'unité catholique. Enfin, nous voyons le fils de ce chef arabe de l'Egypte, Ibrahim-Pacha, déclarer libres ses propres esclaves, pour imiter l'Europe chrétienne, où il vient de voyager.

Et le Turc qui domine à Constantinople et à Smyrne fait comme l'Arabe qui domine en Egypte. Le mahométisme, ce protestantisme armé contre la divinité du Christ, confesse lui-même sa décadence. Il commence d'effacer de son front son caractère originel d'empire antichrétien : il voudrait compter parmi les nations chrétiennes et catholiques, parmi les familles vivantes de l'humanité régénérée. Depuis plusieurs années déjà les ambassadeurs du vicaire de Mahomet viennent d'eux-mêmes présenter leurs hommages au Vicaire du Christ. Le trois novembre 1839, une constitution impériale du sultan proclame l'émancipation des Chrétiens sur tous les points de l'empire. Et cette constitution s'exécute avec une franchise qu'on souhaiterait quelquefois à certaines puissances chrtiennes. Le catholicisme y est moins gêné que dans bien des villes et des pays d'Europe. La hiérarchie ecclésiastique s'y développe avec toute la discipline et l'efficacité de ses censures ; la charité y ouvre ses écoles et ses hôpitaux sans qu'une police ombrageuse y descende, et, chaque années nos processions triomphantes, nos chants sacrés, notre encens et nos fleurs, et notre divine eucharistie, parcourent, sans rencontrer un front qui ne soit incliné, les faubourgs de Constantinople.

Et, chose merveilleuse, c'est encore les enfants de Vincent de Paul que Dieu appelle d'une manière spéciale à cette régénération de l'Orient. Les prêtres de la mission ont un collége et des écoles à Constantinople, un collége et des écoles à Smyrne ; les sœurs de la Charité ont un hôpital, une école, un pensionnat à Smyrne, un hôpital, une école, un pensionnat à Constantinople. Et les enfants des premières familles fréquentent ces colléges et ces écoles ; et les jeunes filles de Constantinople et de Smyrne n'ont pas de plus grand désir que d'être habillées, de parler et d'agir comme on fait dans le pays des sœurs. Pour les détourner ou les corriger de quelque chose, il suffit de leur dire : Les bonnes petites filles de France ne font pas comme cela. Le compliment le plus flatteur pour les jeunes Orientales sont ces paroles : C'est bien, car c'est comme en France.

Et les pères et les mères ne sont pas moins attirés que les enfants par la charité catholique et française. Le successeur de Vincent de Paul, le supérieur général des Lazaristes, visitant sur les lieux ces divers établissements, écrivait en 1840 : « Ce n'est pas seulement par les soins que nos sœurs donnent à la jeunesse dans leurs écoles de Smyrne et de Constantinople qu'elles ont su rendre leurs établissements chers à ces contrées et utiles à la religion : un autre avantage, dont il faut tenir compte à leur dévouement, est de faire briller sur cette terre infidèle et au sein des peuples hérétiques les inimitables œuvres de la charité chrétienne. Il est aisé de reconnaitre, en visitant le Levant, que, pour frapper l'esprit des Orientaux et les incliner vers la foi, ce n'est pas assez du zèle apostolique, des vertus et des prédications, il faut des œuvres. Les Turcs ne discutent point, mais ils voient ; sourds à un raisonnement, ils sont sensibles à un bien-

(1) Lettre du 20 novembre 1840, de M. Etienne, alors procureur général de Saint-Lazare.

fait : la reconnaissance est la voie la plus sûre pour les conduire à la vérité. Cette observation, fondée sur leur caractère bien connu, vient encore d'être justifiée par l'expérience. Vous le savez, chez les Turcs, un Chrétien est un être méprisé, à qui ils n'accordent jamais l'entrée de leur maison ; une Chrétienne même n'est jamais admise dans l'intérieur de la famille. Eh bien ! à Smyrne, où nous avons établi pour les malades un service de secours à domicile, la sœur de Charité est tout autrement traitée. Non-seulement les portes s'ouvrent devant elle, mais encore sa visite, désirée, sollicitée même, est regardée comme une marque d'honneur à laquelle on attache le plus grand prix, dont on conserve un religieux souvenir. On regarde comme du plus heureux augure les innocentes caresses qu'elle fait aux enfants : c'est à qui pourra les lui présenter, comme pour les bénir. Pourquoi cette touchante exception en sa faveur ? Ah ! c'est que la charité l'inspire et que les bienfaits l'accompagnent. Le Mahométan voit quelque chose de surnaturel dans une fille qui a traversé les mers et tout sacrifié pour venir panser ses plaies et soulager ses douleurs. Il est même arrivé à quelques-uns de demander ingénument à ces religieuses *si elles étaient ainsi descendues du ciel.* La cour de leur maison se remplit chaque jour de malades turcs qui viennent les consulter. Quel est l'étonnement de ces infidèles lorsque, offrant aux sœurs le prix des remèdes qu'elles préparent, ils les entendent répondre *qu'elles ne veulent et ne peuvent rien recevoir !* Ils restent comme stupéfaits en présence de dévouement si pur, de sentiments si désintéressés. Enfin, chose bien remarquable, les imans turcs et les prêtres hérétiques réclament aussi les secours des filles de saint-Vincent de Paul, et professent pour elles la plus profonde vénération (1) ».

En relisant ces paroles et en considérant tout cet ensemble de choses, il nous semble entrevoir le dénoument mystérieux de l'histoire humaine. Nous avons vu le premier homme se diviser entre Dieu et l'enfer, nous avons vu l'un de ses fils tuer l'autre, et toute sa postérité se divisant en enfants de Dieu et en enfants de l'homme, jusqu'à ce que, le mal prévalant sur toute la terre un déluge d'eaux vint la noyer. Nous avons entendu en même temps une promesse divine, qu'il viendrait un Sauveur, à la fois Dieu et homme, pour réconcilier les hommes à Dieu, et les hommes entre eux. Cette réconciliation du ciel et de la terre, cette réunion des esprits, cette pacification universelle, se prépare matériellement par la guerre, par la force du glaive. Les Assyriens de Nemrod et de Nabuchodonosor, les Perses de Cyrus, les Grecs d'Alexandre commencent par Babylone, les Romains achèvent par Rome de ramener forcément les principaux peuples à l'unité matérielle d'un empire universel. Le Sauveur promis, Dieu et homme, les amène à l'unité de son empire spirituel, par la grâce, par la persuasion, par la charité : des milliers d'apôtres et de docteurs, des millions de martyrs et de vierges y travaillent au prix de leur sang et de leur vie. Les schismes, les hérésies, les scandales viennent à la traverse. Le glaive des Barbares, le glaive des Huns, des Vandales, des Turcs, des Arabes, des Tartares, et, à leur défaut, le glaive des guerres civiles, puniront les schismes, les hérésies, les scandales invétérés, Dieu se sert des plus méchants pour corriger les autres. Mais pous opérer le bien même, convertir à soi les cœurs, y répandre sa grâce et sa miséricorde, il se sert de ce qu'il y a de plus petit et de plus humble : il choisit la Vierge de Nazareth pour se donner au monde lui-même ; il choisit de pauvres pêcheurs pour propager cette bonne nouvelle par toute la terre ; et aujourd'hui, pour achever cette œuvre de tous les siècles, pour réunir en son Eglise les peuples les plus rebelles, il choisit des frères et des sœurs d'école ; il choisit des frères et des sœurs de charité. Ce que n'a pu ni l'épée des croisés, ni la science des docteurs, ouvrir les maisons, ouvrir les cœurs des Turcs et des Arabes à la foi chrétienne, une sœur d'école le fera, une sœur de charité le fera.

Et ce qui n'est pas moins merveilleux, l'instituteur de ces sœurs d'école et de charité, le patriarche de ces humbles conquérantes, Vincent de Paul, leur a prédit que Dieu les appellerait un jour à lui conquérir les nations de l'Orient. Cette prédiction est consignée nettement et à plusieurs reprises dans les conférences qu'il leur faisait, conférences qui ont été mises aussitôt par écrit et se conservent depuis deux siècles dans les archives de Saint-Lazare. Nous avons appris ce fait d'une manière bien inattendue, mais très-certaine de, la bouche même d'un de ces successeurs. Vincent de Paul serait ainsi appelé à compléter, par ces humbles filles, ses humbles missionnaires et ceux qui leur ressemblent, l'œuvre de tous les conquérants spirituels et temporels que Dieu a suscités depuis le commencement des siècles, la conversion des peuples à Dieu et à son Eglise.

Pour travailler efficacement à cette fin de toutes choses, Vincent donne à ses missionnaire des moyens immanquables ; ce sont les règles, dont il distribua les premiers exemplaires imprimés dans la conférence faite à Saint-Lazare, le vendredi soir, 17 mai 1658. Il avait alors quatre-vingt-trois ans, et marchait avec peine. Vincent parut à la salle de la conference au moment qu'un frère disait : « Si l'on n'observe pas les règles maintenant, à plus forte raison ne les observe-t-on pas dans cent ans ou dans deux cents ans d'ici ». Vincent lui fit répéter ce peu de mots, et dit lui-même : « Messieurs et mes frères, Dieu ne m'a pas donné dans sa miséricorde des motifs

(1) Lettre du vingt novembre 1840, de M. Etienne, alors procureur général de Saint-Lazare.

aussi pressants pour nous porter à bien observer nos règles, ni des moyens aussi bons que ceux que je viens d'entendre citer. Béni soit Dieu ! messieurs et mes frères; que son saint nom soit à jamais béni » !

Après une petite pause, il ajouta : « Un motif qui doit nous porter, messieurs et mes frères, à bien observer nos règles, c'est que toutes, par la grâce de Dieu, tendent à nous retirer du péché et mêmes des imperfections, à nous faire travailler au salut des âmes, servir l'Église et procurer la plus grande gloire de Dieu. Telle est, il me semble, la fin de nos règles. En sorte que quiconque les observera comme il faut, sera exemps de vices et de péchés, utile à l'eglise et rendra à Dieu Notre-Seigneur la gloire qu'il attend de lui. Quel motif pour nous, pour la compagnie, d'observer exactement nos règles ! Etre exempt de défauts, autant que l'infirmité humaine le peut permettre, glorifier Dieu et faire qu'il soit aimé et servi de toute la terre! Quel bonheur ! quel bonheur! je ne puis assez le considérer.

« Un autre motif qui doit nous porter à observer exactement nos règles, c'est qu'elles sont toutes tirées de l'Evangile, comme vous le verrez : c'est qu'elles tendent toutes à conformer notre conduite à celle de Jésus-Christ, qui, envoyé par son Père, vint pour porter l'Evangile aux pauvres. *Evangelisare pauperibus misit me. Pauperibus!* aux pauvres ! aux pauvres ! messieurs, comme tâche de faire la petite compagnie. — Quel sujet de confusion pour la compagnie en voyant le choix qu'en fait le Seigneur ; puisque jusqu'à présent il n'y en a pas encore eu de semblable, et, disons-le à la honte du temps où nous vivons, qui eût pour fin de faire ce que Notre Seigneur est venu faire au monde; annoncer l'Évangile aux pauvres abandonnés, n'a été qu'un objet de mépris à ses yeux. Cependant telle est notre fin : faire ce que Jésus-Christ est venu faire sur la terre. *Evangelisare pauperibus misit me*... Notre partage, messieurs et mes frères, sont donc les pauvres. Quel bonheur! faire ce que Notre Seigneur, descendu du ciel, est venu faire sur la terre; et nous, par ce moyen, aller de la terre au ciel : continuer l'ouvrage du Dieu sauveur, qui fuyait les villes, pour aller chercher les pauvres dans les campagnes : en un mot, aider les pauvres, nos seigneurs et nos maîtres, voilà nos règles. Oh ! pauvres, mais bienheureuses règles de la mission, qui nous engagent à servir les campagnes à l'exclusion des villes! Vous voyez donc que, quoi qu'en dise le monde, bienheureux seront ceux qui les observeront, parce qu'ils conformeront toutes les actions de leur vie à celles du Fils de Dieu. Quel motif pour la compagnie de bien observer les règles! faire ce que le Fils de Dieu est venu faire au monde! qu'il y ait une compagnie, et que ce soit celle-là ! mais si peu composée de pauvres gens, qui, chargée de ce bel emploi d'aller, çà et là, de village en village, quitte les villes, ce qui ne s'était jamais fait, pour voler annoncer l'Evangile, aux seuls pauvres voilà ce qui étonne, et telles sont cependant nos règles !

« Nous les distribuerons dès ce soir à la compagnie. Vous les avez longtemps attendues messieurs, et nous avons beaucoup tardé à vous les donner, pour de bonnes raisons que voici : Premièrement, pour imiter Notre-Seigneur, qui commença à faire avant d'enseigner. *Cœpit Jesus facere et docere.* Les trente premières années de sa vie furent employées à l'exercice et à la pratique des vertus, et les trois dernières à prêcher et à enseigner. Aussi la compagnie s'est-elle efforcée de l'imiter, non seulement en faisant ce qu'il était venu faire sur la terre, mais encore en le faisant comme il l'a fait. Ainsi peut-elle dire qu'elle a premièrement fait et ensuite enseigné. *Cœpit facere et docere.* — Il y a bien environ trente-trois ans qu'elle commença de naître, et depuis ce temps on y a toujours, par la grâce de Dieu, pratiqué les règles que nous allons donner aujourd'hui. Ainsi n'y trouverez-vous rien de nouveau, rien que vous n'ayez pratiqué depuis plusieurs années avec beaucoup d'édification.

« Secondement, en les donnant aujourd'hui, nous avons, par ce retardement, évité, grâce à Dieu, quelques inconvénients bien difficiles. En effet, si on avait donné d'abord à la compagnie des règles inconnues, que de difficultés n'y aurait-elle point trouvées? Mais en lui donnant ce qu'elle a fait et exercé depuis tant d'années avec édification, rien ne doit lui faire redouter l'avenir, puisque le passé a été si heureux pour elle, semblable en cela aux Réchabites dont parle l'Ecriture, qui, par tradition orale, gardaient les règles de leurs ancêtres. Nous aurons nos règles écrites et imprimées, il est vrai, mais la compagnie n'aura qu'à se maintenir où elle est et à continuer toujours ce qu'elle a pratiqué jusqu'à cette heure.

« Troisièmement, si nous avions donné les règles dès l'origine, c'est-à-dire avant que la compagnie eût confirmé par la pratique les préceptes qu'elles renferment, on aurait pu voir en cela plus de l'homme que de Dieu ; mais, messieurs, toutes ces règles, tout ce que vous voyez s'est fait, je ne sais comment, car je n'y avais jamais pensé; tout cela s'est introduit peu à peu, sans qu'on puisse dire qui en est la cause. Or, c'est une règle de saint Augustin que, quand on ne peut trouver la cause d'une chose bonne, on doit la rapporter à Dieu, et l'en reconnaître le principe et l'auteur. D'après cette règle, messieurs, Dieu n'est-il pas l'auteur de toutes nos règles? — Y avais je jamais pensé? Point du tout. Non, messieurs, jamais je n'avais pensé à nos règles, à la compagnie, au mot même de mission : c'est Dieu qui a fait tout cela, les hommes n'y ont point eu de part. Quand je considère la conduite de Dieu pour faire naitre la compagnie dans son Église, j'avoue que je ne sais où j'en suis... Il me semble que je ne sais

blable au pauvre prophète Habacuc, qu'un ange transporta au loin pour consoler Daniel dans la fosse aux lions, et qui, reposé au même endroit où on l'avait pris, croyait avoir rêvé tout cela.

Vincent rappela succinctement de quelle manière avait commencé l'œuvre des missions, les retraites des ordinands, les confréries de la charité, l'œuvre des enfants trouvés... je ne sais comment tout cela s'est fait, je ne peux pas vous le dire Voilà, monsieur Portail, qui peut vous dire que nous ne pensions à rien moins qu'à tout cela. Et les exercices de la communauté, comment se sont-ils introduits ? Je ne saurais vous le dire.. Les conférences, par exemple, (hé ! n'est-ce pas la dernière que je fais avec vous!) nous n'y songeons pas. La répétition d'oraison, qui était auparavant une chose méprisée et qui se pratique maintenant avec bénédiction dans plusieurs communauté ? bien réglées, était-elle jamais venue dans notre pensée? Comment avons-nous pensé aux autres exercices et emplois de la communauté? Je n'en sais rien. Cela s'est fait peu à peu, l'un après l'autre. Le nombre de ceux qui se joignirent à nous s'augmenta, chacun travailla à la vertu, et les bonnes pratiques s'introduisirent insensiblement, afin de vivre dans une union parfaite et d'agir avec uniformité dans tous nos emplois. Telles sont, Messieurs, ces pratiques qu'on a jugé à propos, avec la grâce de Dieu, de réduire en règles. C'est Dieu seul, oui c'est Dieu seul qui les a inspirées à la compagnie; car, si j'y ai contribué, je crains que le peu qui sera sorti de moi ne soit un obstacle à leur exacte observance et au bien qu'elles devraient produire!

« Enfin, messieurs, il ne me reste plus qu'à imiter Moïse, qui, après avoir donné la loi de Dieu à son peuple, promit à ceux qui l'observeraient mille bénédictions en toutes choses. De même, messieurs et mes frères, devons-nous espérer de la bonté de Dieu mille bénédictions pour tous ceux qui observeront fidèlement les règles qu'il nous a données. Bénédictions en leurs dessins, bénédictions en leur conduite, bénédictions à leur entrée, bénédictions à leur sortie, enfin bénédictions de Dieu en tout ce qui les concerne. Mais, aussi, messieurs, de même que Moïse menaçait de la vengeance et de la malédiction du Seigneur tous ceux qui ne garderaient pas ses saints commandements; de même devons-nous craindre que ceux qui n'observeront pas ces règles, ouvrage du Seigneur, n'encourent sa malédiction, et dans leurs dessins et dans toutes leurs entreprises; en un mot, dans tout ce qui les regarde. O Seigneur vous qui avez donné tant d'onction à certains ouvrages, par exemple à celui qu'on lit maintenant à table (c'est Rodriguez), en sorte que les âmes bien préparées en retirent de grands profits pour se défaire de leurs défauts et avancer dans la vertu donnez, s'il vous plaît votre bénédiction à celui-ci ; daignez, Seigneur, l'accompgner de l'onction de votre grâce, afin qu'il opère dans l'âme de tous ceux qui le liront l'éloignement et le détachement du monde et l'union avec vous! »

Il pria ensuite les prêtres, nommément MM. Portail et Alméras, de venir chercher les règles, attendu qu'il lui était impossible de les leur porter à leur place, comme il aurait bien voulu. Chacun les reçut à genoux et avec dévotion; on baisait avec respect le livre, la main de monsieur Vincent, ensuite on baisait la terre dans le sentiment de la plus profonde humilité.. Vincent disait à chacun ce petit mot : Venez, monsieur, que Dieu vous bénisse! La distribution finie, monsieur Alméras se mit à genoux, et lui demanda sa bénédiction au nom de toute la compagnie, qui se mit pareillement à genoux. Alors Vincent, prosterné lui-même, adressa à Dieu cette prière : « O Seigneur, vous qui êtes la loi éternelle et la raison immuable ;vous qui gouvernez tout l'univers par votre sagesse infinie: vous de qui sont émanées comme de leur source toute la conduite des créatures et leurs règles de bien vivre : bénissez, s'il vous plaît, ceux à qui vous avez donné ces règles et ceux qui les ont reçus comme venant de vous ; donnez-leur, Seigneur, les grâces nécessaires pour les observer toujours avec une inviolable fidélité jusqu'à la mort, C'est dans cette confiance et en votre nom que je vais, misérable pêcheur, prononcer les paroles de la bénédiction. *Que la benediction de Notre Seigneur Jesus-Christ descende sur vous et y demeure à jamais! Au nom du Pere, et du fils, et du Saint Esprit Ainsi soit-il* (1). »

Le saint homme fit encore une trentaine de conférences à ses missionnaires sur l'esprit et la pratique de leurs règles ; c'était son testament d'Elie à Elisée. Il mourut le vingt-septième de septembre 1660, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Depuis cinq années entières,il souffrait d'une fièvre périodique et d'autres maladies. Il éprouvait toutes les nuits des sueurs qui achevaient de l'épuiser. Le temps destiné au sommeil n'était pas pour lui un temps de repos. Cela ne l'empêchait pas de se lever régulièrement à quatre heures du matin de dire la messe, et de donner chaque jour un temps considérable à l'oraison. Il ne diminuait rien non plus de ses autres exercices de piété, ni de la pratique de ses œuvre ordinaires de charité. C'est précisément à cette époque de souffrances qu'il fit pour l'Église et pour les pauvres la meilleure partie des grandes choses que nous avons vues. Une de ses dernières actions fut d'envoyer douze mille livres aux Maronites du Mont-Liban, pour leur donner moyen d'obtenir du grand Turc un gouvernement plus traitable. Plus il sentait approcher son dernier moment, plus il redoublait de zèle pour l'instrution de ses

(1) Conférences inédites de saint Vincent de Paul.

enfants spirituels, les prêtres de la mission et les sœurs de la Charité. La pensée de la mort l'occupait continuellement : tous les jours, après avoir dit la messe, il récitait les prières de l'Eglise pour les agonisants ,avec les recommandations de l'âme et les autres actes par lesquels on prépare les fidèles à paraître devant Dieu. Le pape Alexandre VII, ayant été informé de l'extrême faiblesse où il était réduit, le dispensa de la récitation du bréviaire; mais le serviteur de Dieu ne vivait plus quand arriva le bref de dispense. La dispense est du vingt septembre 1660. A cette époque, l'insomnie des nuits et l'extrême faiblesse du corps causaient au saint prêtre un assoupissement dont jusque-là il s'était assez bien défendu. Il le regardait comme l'image et l'avant-coureur d'une mort très-prochaine. C'est le frère, disait-il en souriant, la sœur ne tardera pas à le suivre.

Vincent de Paul a été béatifié l'an 1729 par Benoît XIII, et canonisé l'an 1735 par Clément XII. Sa vie entière, son nom seul apprennent à tous les siècles et à tous les peuples ce que c'est qu'un prêtre, et ce que c'est que l'esprit de Dieu et de l'Eglise qui doit l'animer.

LIVRE QUATRE-VINGT-HUITIÈME

DE 1660, MORT DE SAINT VINCENT DE PAUL, A 1730, MORT DU PAPE BENOIT XIII

L'Église et le monde pendant la seconde moitié du dix-septième siècle et dans les commencements du dix-huitième

§ Ier

EN ITALIE, SUCCESSION DE BONS PAPES, GRAND NOMBRE DE SAVANTS, DE SAINTS ET D'ARTISTES.

Après avoir commencé avec le monde, vécu avec les patriarches et les prophètes, avec le Christ et ses apôtres, nous voici arrivés à nos temps. Car, de 1660, mort de saint Vincent de Paul à 1852, pontificat du pape Pie IX, c'est une même phase de l'histoire universelle une même évolution de causes et d'effets, et pour l'empire éternel de Dieu sur la terre, l'Eglise catholique, et pour les royaumes temporels et temporaires de l'homme. Dans l'église de Dieu, c'est une succession non interrompue de bons Papes, qui, à travers les difficultés de tout genre, maintiennent inviolable la règle de la foi et des mœurs, et en répandent la connaissance parmi tous les peuples de la terre, Dans les royaumes politiques du monde, c'est une belle surface de politesse : telle autrefois la montagne du Vésuve était couverte de gazon, de vignes, de jardins, de maisons de plaisance. Mais sous cette belle apparence fermentent et bouillonnent des principes d'athéisme, d'immoralité, d'anarchie, comme des laves brûlantes qui calcinent les montagnes. De là des révolutions plus formidables que les éruptions du Vésuve, brisant les trônes, dévorant les empires, mais restaurant l'église. La France est ce volcan, où, comme dans une immense fournaise, la Providence jette en fusion tous les métaux, tous les principes, bons et mauvais.

Nous voyons les descendants de saint Louis régnant à la fois sur les trônes de France, d'Espagne, de Naples, et du Nouveau-Monde ; puis chassés, puis replacés; puis se chassant et se remplaçant l'un l'autre. La France, successivement royaume absolu, anarchie, république, empire, royaume constitutionnel : les soldats français campant à Amsterdam, à Dresde, à Berlin, à Munich, à Vienne, à Varsovie, à Moscou, à Milan, à Rome, à Memphis, à Jérusalem, à Naples, à Madrid; puis toute l'Europe campant à Paris, puis les Français en Afrique; un soldat français supprimant d'un trait de plume l'empire romain, se faisant lui-même empereur, mandant les vieux rois de l'Europe dans son antichambre, leur conservant, ôtant ou diminuant à son gré leurs domaines, faisant et défaisant de nouveaux rois en Hollande, en Saxe, en Westphalie, en Wurtemberg, en Bavière, à Milan, à Naples, en Espagne; puis, cet empereur des Français se heurtant contre la pierre fondamentale de l'Eglise, contre la chaire de saint Pierre, et allant mourir sur un rocher solitaire de l'Océan.

Nous voyons la Pologne, divisée contre elle-même par l'hérésie, ensuite écartelée en trois lambeaux par la Russie, l'Autriche et la Prusse, et les lettrés de l'Europe applaudissant à ce meurtre d'une nation chrétienne. L'Allemagne, divisée contre elle-même par l'hérésie, menacée d'avoir le sort de la Pologne. L'Espagne s'étant laissé grangrener par l'impiété, en est punie par la perte de ses royaumes d'Amérique et par des guerres civiles entre ses princes mêmes. L'Angleterre protestante, acharnée contre l'Angleterre catholique, perd ses colonies américaines, hospitalière envers les prêtres catholiques de France, elle prend des sentiments plus humains envers la vieille Angleterre catholique, et reçoit dans l'Inde de nouveaux royaumes, avec la commission d'ouvrir au catholicisme les grandes portes de la Chine. La Turquie, battue une dernière fois

par la Pologne expirante. se sent défaillir elle-même et tourne ses regards vers la chrétienté pour y trouver une autre vie. La Chine est entraînée dans l'orbite de l'humanité chrétienne. L'Amérique, détachée de l'Europe, se peuple de républiques et de royaumes indépendants. Tous les vieux empires du monde sentent la terre branler sous leurs pieds, les trônes disparaissent dans une émeute, la propriété même des riches est mise en question.

Et l'Eglise de Dieu, tracassée, persécutée, dépouillée, heurtée par ces royaumes, par ces trônes qui s'élèvent et qui tombent; l'Eglise apparaît toujours la même, toujours ancienne et toujours nouvelle : au milieu des révolutions et des guerres intestines de l'Europe, ses Pontifes se succèdent paisiblement : le Cosaque, le Turc viendront faire sentinelle à la porte du conclave, pour que l'élection du vicaire de Jésus-Christ ne soit point troublée par le Français en délire : au mileu des ruines amoncelées par l'impiété, naissent des œuvres de piété et de charité, naissent de nouveaux peuples chrétiens, sans que roi ni personnage influent y contribue : l'Esprit souffle où il veut, on ne sait d'où il vient ni où il va. Ce sont de pauvres femmes qui commencent l'œuvre la plus gigantesque et qui embrasse tout l'univers, l'œuvre de la Propagation de la foi; ce sont les docteurs de l'Angleterre protestante qui ouvrent leurs yeux et leurs cœurs à la lumière et tendent leurs mains vers l'Eglise romaine; ce sont les dernières des tribus sauvages qui demandent des Robes noires pour apprendre à prier et adorer le Grand Esprit; c'est le sultan de Stamboul qui demande des Trappistes pour tenir une école d'agriculture aux portes de sa capitale; c'est l'Allemagne protestante qui s'alarme de deux choses, de son fractionnement progressif et irrémédiable en une infinité de sectes, et puis de la vertueuse renommée du pape Pie IX; qui l'attire, malgré elle, vers le centre de l'unité catholique. C'est la France pour la seconde fois en république, qui replace Pie IX sur le trône temporel de saint Pierre, et lui sert de garde du corps contre tous les révolutionnaires de l'Europe. C'est l'héritier et le neveu de Napoléon qui promet hautement de réparer les fautes de son oncle et les siennes propres. Mais bornons-nous dans ce livre à l'intervalle qui s'écoule de 1660, mort de saint Vincent de Paul, à 1730, mort du pape Benoît XIII, fin du second siècle de la révolution religieuse de Luther et Calvin, où l'on voit revenir au catholicisme les deux arcs-boutants du luthéranisme et du calvinisme, l'électeur de Saxe et l'électeur palatin.

Le pape Alexandre VII, élu le sept avril 1655, mourut le vingt deux mai 1667, après avoir tenu le Saint Siège douze ans un mois et seize jours. Nous verrons plus tard la querelle que lui fit le roi de France, Louis XIV, querelle qui l'empêcha d'exécuter le dessein qu'il avait formé, de réunir dans un collége à Rome tous les savants de l'univers chrétien, afin de se servir de leurs conseils pour décider les controverses de la foi et pour réfuter les ouvrages des hérétiques. Il se proposait de consacrer à leur entretien les revenus des monastères où la discipline était tellement déchue, qu'ils méritaient d'être supprimés. Alexandre VII a beaucoup de bulles et de brefs concernant les moines, entre autres une constitution du dix-neuf avril 1666, pour la réformation de l'ordre de Cîteaux. Ainsi que nous avons vu, il confirma la bulle d'Innocent X contre l'hérésie de Jansénius, et donna un formulaire à souscrire à ce sujet. Il condamna aussi plusieurs propositions répréhensibles en fait de morale. Dès la première année de son pontificat, il renouvela la bulle *in cœnâ Domini*, excommuniant tous les hérétiques et les schismatiques, ceux qui appellent du Pape au futur concile, les pirates, ceux qui pillent les biens des naufragés, ceux qui imposent des contributions injustes, ceux qui fournissent des armes ou donnent aide et conseil aux ennemis des Chrétiens (1).

Rome admirait dans ce temps la charité du cardinal Frédéric, landgrave de Hesse. Ayant abjuré en 1637 l'hérésie dans laquelle il était né, il entra dans l'ordre des religieux militaires de Saint-Jean de Jérusalem, autrement chevaliers de Malte, commanda avec succès la flotte de l'ordre contre les infidèles et prit Tunis en 1640. Nommé cardinal diacre par Innocent X, il fixa son séjour à Rome. La peste y ayant éclaté, on le vit, pendant plusieurs mois, parcourir chaque jour les divers quartiers de la ville, visiter les malades, entrer dans les cabanes des pauvres, et procurer à tous ce qui leur était nécessaire. Aussi les Romains l'avaient-ils en grande affection (2).

Alexandre VII eut pour successeur le cardinal Jules Rospigliosi, qui prit le nom de Clément IX. Il était né le 27 janvier 1600, à Pistoie en Toscane, d'une des principales familles de cette ville et de cette province. Il fit ses études d'humanité et de philosophie au collége romain, fut reçu docteur en droit civil et ecclésiastique dans l'université de Pise. Sa doctrine était rehaussée par la vertu, surtout par une grande charité pour les pauvres, charité qu'il avait puisée dans l'éducation de sa mère. Un moyen sûr d'obtenir du petit Jules ce qu'on voulait, c'était de lui promettre, comme prix de son obéissance, quelque monnaie pour les pauvres. De retour à Rome, il se lia d'amitié avec les littérateurs et s'acquit une grande réputation par son élégance dans la poésie toscane, surtout la poésie dramatique. Urbain VIII, qui était lui même un poëte distingué, le prit en affection et le fit entrer dans la carrière des charges ecclésiastiques, et finit par l'envoyer nonce en Espagne. A la mort d'Innocent X, les cardi-

(1) *Bullar. et Pallat.* — (2) *Ciac.*, t. IV, Col. 695.

naux l'élurent unanimement gouverneur de Rome. il fut créé cardinal par Alexandre VII. auquel il succéda le vingt juin 1667. à l'applaudissement unanime de toutes les nations. Le conclave avait duré seize jours: il eût été élu dès la première séance, mais il était si malade qu'on ne savait pas s'il en reviendrait : il avait plus de soixante-dix ans. Le nouveau Pape prit pour devise un pélican avec cette épigraphe: Clément pour les autres, non pour soi. Ce qui l'occupa tout d'abord, fut de diminuer les impôts du peuple : à cet effet, il institua une congrégation ou conseil pour aviser aux moyens. Il établit des fabriques, de laines et d'étoffes, et rendit le commerce libre entre les provinces. Pour l'établissement de ces fabriques, il se servit de son frère Camille et de ses neveux : ce fut la seule prédilection qu'il leur témoigna; car, pour donner, il n'avait de parents que les pauvres. Deux jours par semaine il donnait audience à tous ceux qui se présentaient, et il écoutait chacun avec une douceur inaltérable. Il visitait fréquemment les hôpitaux et servait les malades de ses propres mains, quoique le plus souvent malade lui-même. Chaque jour, lorsque sa santé le lui permettait, il recevait à sa table douze pauvres pèlerins, et les servait avec tant de piété et d'humanité, que des hérétiques d'une naissance considérable se déguisèrent en pauvres pour en être témoins: il en furent si touchés, qu'ils abjurèrent l'hérésie. Dans ce concour journalier d'étrangers à Rome, il y avait quelquefois de jeunes nobles qui, pré venus par des gens malintentionnés, ne voyaient de la cour romaine que le mal, et s'en retournaient dans leur pays avec ces préjugés défavorables. Clément IX institua une société d'hommes distingués par leur rang et leur éducation qui s'attachaient à bien accueillir les jeunes étrangers et à leur faire voir ce qu'il y avait d'édifiant dans Rome. Deux fois par mois, on réunissait les pauvres dans trois églises, où on les prêchait dans leur langue et on leur distribuait des aumônes : quatre fois par an, à Pâques, à la Saint-Pierre, à l'Assomption de la sainte Vierge et à la Toussaint, on les entendait à confesse et on les communiait. Le Pape lui-même éntendait les confessions dans l'église du Vatican.

Cet excellent Pontife amena lès Jansénistes de France à se soumettre, du moins extérieurement aux décisions du Saint-Siége touchant leurs erreurs. Il eut également la consolation en 1666, de pacifier et de réorganiser les églises du Portugal. Depuis vingt-cinq ans, elles n'avaient pas d'évêques. La cause en était à la révolution politique par laquelle le Portugal s'était soustrait à la domination de l'Espagne et s'était redonné un roi national. Le monarque espagnol ayant été forcé, l'an 1666 à reconnaitre l'indépendance du Portugal, le Pape s'empressa de pourvoir aux églises vacantes.

Clément IX se conciliait tellement l'affection des princes hérétiques, que, s'il eût vécu plus longtemps, il les aurait probablement ramenés à l'unité de l'Eglise. Ils arrivaient à Rome du fond de l'Allemagne, pour vénérer, disaient-ils, ce Pontife tombé du ciel. Le comte de Berkem, sur les frontières de la Hollande, abjura l'hérésie et embrassa la foi catholique. On garde encore au Vatican des lettres de ce Pape à Jules-François, duc de Saxe, d'Angrie et de Westphalie, où il le loue extrêmement de son zèle à propager la foi catholique en ces contrées. Clément IX mourut le 9 décembre 1669, après deux ans cinq mois et dix-neuf jours de pontificat : il mourut de chagrin sur la perte de l'île de Crète ou de Candie, que les Turcs enlevèrent aux Vénitiens : le Pape y avait envoyé des secours en hommes et en argent sous le commandement de son frère Camille; il en avait aussi procuré de la part de la France, sous le commandement du duc de Beaufort(1).

Parmi les douze cardinaux de Clément IX on distingue le cardinal de la Tour d'Auvergne ou de Bouillon, mais bien plus encore le pieux et savant cardinal Bona, estimé et aimé dans toute l'Eglise, et même parmi les protestants, pour ses ouvrages de théologie mystique. Jean Bona naquit en octobre 1609, à Mondovi en Piémont, d'une noble famille qui est, dit-on, une branche de la maison de Bonne Lesdiguières, du Dauphiné. Dès l'âge de quinze ans, il embrassa l'ordre des Cisterciens dans la congrégation réformée de Saint-Bernard, connue en France sous le nom de Feuillants. Il devint successivement prieur d'Asti, abbé de Mondovi, et, en 1651, général de son ordre. Ayant rempli cette charge trois ans, il se retira dans sa chère solitude, pour s'y occuper uniquement de Dieu et de lui-même. Mais bientôt il fut rappelé à Rome par Alexandre VII et créé de nouveau général de son ordre pour sept ans. Ami particulier du Pape, il remplit plusieurs charges considérables, où il donna des preuves signalées de sa prudence et de sa doctrine. Enfin, après que pendant quarante-cinq ans il eut mené la vie la plus paisible dans le cloître, à l'âge de soixante ans, il fut nommé cardinal, bien contre son attente et malgré lui, par le Pape Clément IX, en 1669.

Les œuvres du cardinal Bona comprennent plusieurs traités savants, dont un *Des choses liturgiques*, qui offre des recherches curieuses et intéressantes sur les rites, les cérémonies et les prières de la messe, et des livres de piété dont la plupart ont été traduits en français. On distingue surtout celui *Des principes de la vie Chétienne,* qui est écrit avec tant d'onction et de simplicité, qu'on le compare au livre de l'*Imitation de Jésus-Christ. La Voie abrégée vers Dieu par des mouvements anagogiques et des oraisons jaculatoires*, est une introduction à la théologie mystique.

La voie mystique, suivant la doctrine de

(1) *Pallat et Ciacon.*

Bona, est partie active, partie passive : active, en tant qu'elle dépend de notre volonté, avec le concours de la grâce divine; passive, en ce que l'âme est entraînée et comme absorbée de Dieu. La théologie mystique est une fixation ou direction ferme de l'esprit vers Dieu, une admiration de sa majesté, une élévation de l'esprit vers l'infinie et éternelle lumière; la contemplation la plus ardente et la plus tranquille de la Divinité, contemplation qui transforme. La préparation à cette théologie est une mortification constante en toutes choses, avec les actes surnaturels de la foi, de l'éspérance et de la charité, par lesquels l'homme atteint Dieu immédiatement. Le but principal de la théologie mystique est de conduire l'âme à l'union la plus intime avec Dieu union non pas locale, ni opérée par la grâce sanctifiante ou cimentée par la charité, mais union souverainement heureuse et secrète, impénétrable à qui n'en a pas l'expérience, et difficile à expliquer, laquelle se produit dans les facultés de l'âme. L'esprit, inondé de la très-claire lumière de la sagesse, contemple Dieu comme un tout dans lequel se trouve tout bien de manière qu'il ne peut porter ses regards sur autre chose : la volonté est enchaînée par l'amour le plus ardent, qui pénètre comme le feu et consume tout en quelque sorte tellement que l'âme ne vit plus en elle-même ni n'opère d'actes naturels, mais elle passe avec une entière affection en celui auquel elle est unie par l'embrassement le plus intime. C'est ainsi que, par l'union mystique, elle est transformée en Dieu. De là une beauté, une lumière, un amour, une amabilité qui sont ineffables; un mépris de toutes les choses terrestres, un désir insatiable des choses célestes; une parfaite imitation de Jésus-Christ, et, par suite de surabondance de l'esprit, un sentiment d'allégresse et une merveilleuse transformation du corps. De là vient l'anéantissement de l'âme devant Dieu et la mort mystique; une ardeur, une langueur, une fusion, une ivresse spirituelle, un silence intérieur, un baiser du Verbe, un ravissement et beaucoup d'autres choses que l'auteur passe sous silence, attendu que l'onction seule les apprend à ceux qui sont dignes de les expérimenter. Ce sont-là, continue-t il, des mystères sublimes qui surpassent la commune intelligence de l'homme; mais, comme dit trés-bien Platon, sur les choses de Dieu, il faut croire les enfants de Dieu, lors même qu'ils n'apportent point de preuves. Le chemin le plus court pour arriver au sommet de la théologie mystique, ce sont les mouvements anagogiques et la pratique des aspirations. Celles-ci consistent en des prières toutes courtes, que l'on prononce seulement en esprit, ou bien aussi de bouche; l'âme fidèle doit s'y habituer en tout temps et en tout lieu, s'en servir fréquemment, et ainsi, jour et nuit, et dans toutes ses occupations élever son cœur et sa volonté vers Dieu. On donne de tout cela une méthode détaillée dans le reste du livre, on y décrit le triple état des commençants, des avançants et des parfaits, et comme ces aspirations, dont on propose un grand nombre d'exemples, doivent conduire à la contemplation de Dieu, on en traite aussi fort au long(1).

Mais l'ouvrage où le pieux et savant cardinal s'est surpassé lui-même, c'est son traité *De la divine Psalmodie*. C'est une savante et très-pieuse explication de l'office ecclésiastique et en particulier du bréviaire. Une foule de recherches curieuses sur l'origine, l'ordre, la disposition, la signification de chacune des parties de l'office divin, font de ce livre une mine précieuse où le prêtre peut trouver le sens et la science des prières qu'il récite chaque jour.

Le cardinal Bona mourut aussi saintement qu'il avait vécu, le 25 octobre 1674. Il mérite d'être rangé parmi les Péres et les docteurs de l'église.

A la mort de Clément IX, en 1669, les gens de bien désiraient beaucoup voir le cardinal Bona nommé Pape, et il s'en fallut peu que leurs vœux ne fussent accomplis; on fit à ce sujet, sur son nom de Bona ou Bonne, la pasquinade suivante : Bonne pape serait un solécisme. Un père Jésuite répondit par quatre vers latins; l'Église méprise assez souvent les lois de la grammaire ; peut-être qu'on pourra dire : Bonne pape. Que la vaine image d'un solécisme ne te trouble point, si Bonne était pape, le pape serait bon.

Le cardinal Bona ne fut point Pape, mais un autre qui en était également digne, le cardinal Jean Baptiste-Émile Altiéri, élu le 29 d'avril 1670, à l'âge de quatre-vingts ans, après un conclave de quatre mois quatre jours. Clément IX, dans sa dernière maladie, s'était hâté de le revêtir de la pourpre. Il lui en dit à lui même la raison : c'est qu'il avait un pressentiment que Dieu le destinait à lui succéder. La prédiction s'accomplit. Voici comme un auteur protestant, professeur d'histoire à Wittemberg, parle de ce nouveau Pape :

« Les maximes gouvernementales de Clément IX furent suivies heureusement par Clément X. Il descendait de la famille romaine des Altiéri, et, quoique octogénaire, ne fut pas inactif dans ses affaires sans nombre. Comme il n'avait plus de parents et qu'il ne voulait pas laisser s'éteindre cette ancienne maison, il adopta toute l'ancienne famille des Paluzzi, lui donna le nom d'Altiéri, avec le surnom de Népos ou Neveux, et lui céda les biens héréditaires de sa maison. Toutefois, encore qu'il distinguât ses nouveaux parents par des dignités importantes et par d'autres avantages, et qu'en particulier il employât utilement le nouveau cardinal Altiéri, comme son principal ministre, pour le soulager dans

(1) J. Bona. *Via compendii ad Deum.*

le gouvernement des affaires publiques, ce n'était cependant pas un népotisme onéreux à la chambre apostolique; même ses nouveaux parents n'étaient pas trop satisfaits de sa libéralité. Au contraire, il confirma la congrégation qui devait diminuer les impôts, quoiqu'il eût trouvé le trésor bien chargé de dettes. Il supprima la décime ecclésiastique, la guerre des Turcs étant terminée, et réduisit de moitié la taxe de la guerre. Il congédia les cuirassiers et les autres soldats levés par Innocent X ; il retrancha toutes les dépenses superflues à la cour et dans l'Etat, et fit déposer au mont-de-piété tous les revenus qui tombaient dans la caisse privée du Pape, pour les employer aux besoins publics. Ce fut aussi une loi sage, par laquelle il déclara, l'an 1671, que le négoce en grand ne dérogeait point à la noblesse de ses Etats, et ne préjudicierait point à son honneur, pourvu qu'elle ne se mêlât point du petit commerce (1). » Clément X mourut le 22 juillet 1679, ayant tenu le Saint-Siége six ans deux mois et vingt quatre jours.

« Mais, continue le même historien protestant, un des pontificats les plus illustres et un des plus dignes Papes succédèrent en 1676 avec Innocent XI. Il s'appelait proprement Benoît Odescalchi, et était né l'an 1611 à Côme dans le Milanais, d'une famille noble. On s'est disputé dans les temps modernes, si dans ses jeunes années il avait porté les armes ou non. On sait avec certitude que, dès sa vingtième année, il s'appliqua aux sciences ecclésiastiques à Gênes, à Rome et à Naples, et que par suite il obtint le grade de docteur en théologie. Désireux de servir l'Eglise, il revint à Rome, passa d'un emploi considérable dans un autre, devint cardinal en 1646, légat de Ferrare, et bientôt après évêque de Novare. Comme sa santé l'obligea de résigner cet évêché, il retint une pension annuelle sur ses revenus, mais la céda à son successeur, qui fut son frère, à condition de l'employer toute entière en faveur des pauvres. En général, sa bienfaisance était aussi grande que son zèle à réformer le clergé et que sa frugalité au milieu de richesses considérables. Il envoya bien des milliers d'écus à l'empereur Léopold et au roi de Pologne, pour qu'ils fussent plus en état de continuer la guerre contre les Turcs. Ces qualités lui avaient acquis l'estime générale ; on souhaitait depuis longtemps le voir sur le trône pontifical ; et les cardinaux l'élurent, quoiqu'il leur eût déclaré que, dans ce cas, il rétablirait *l'ancienne* discipline.

« Il tint fidèlement sa promesse, et s'annonça aussitôt comme l'ennemi le plus déterminé du népotisme. Il manda au fils de son frère, avec lequel il avait entretenu jusqu'alors un commerce très agréable, qu'il n'eût à rester dans Rome que comme une personne privée, ne se mêlant d'aucune affaire d'État, et n'entrant dans aucune négociation avec les ambassadeurs étrangers. Cependant, pour qu'il pût vivre suivant sa condition, il lui abandonna son propre patrimoine. Au fils de sa sœur à Milan, homme très-estimable, il ne permit jamais de venir à Rome; il se repentit même d'avoir accordé à ses fils une petite pension. Vainement quelques courtisans lui représentèrent-ils que ses parents rehausseraient la renommée de son gouvernement; il leur opposa des calculs d'après lesquels les neveux des Papes avaient coûté dix-sept millions de ducats d'or à la chambre apostolique. Innocent fit même dresser une bulle, à laquelle acquiescèrent tous les cardinaux, et qui devait réprimer le népotisme à jamais; mais à cause de quelques familles considérables, qui avaient acquis leurs richesses par cette voie, elle ne fut pas rendue publique. Lui-même faisait peu de dépenses et habitua sa cour à la modestie. Les évêchés étaient conférés jusqu'alors sans examen des candidats; il établit une congrégation de cardinaux et de prélats pour informer de leurs mœurs et de leur doctrine. Afin de supprimer la vénalité des charges à sa cour il rendit à vingt-quatre secrétaires apostoliques l'argent qu'ils avaient donné pour obtenir la leur. Il se montra d'autant plus libéral à contribuer pour la guerre des Turcs; le clergé d'Italie dut lui-même y consacrer une partie de ses revenus.

« Innocent XI soutint avec fermeté contre les plus puissants princes de sa communion, les droits qu'il croyait avoir et comme Pape et comme souverain. L'abus s'était introduit à Rome, que les plus grands criminels trouvaient, dans les palais des ambassadeurs, un asile plus sûr que dans les églises. Le Pape défendit, en conséquence, à qui que ce fût, d'arborer au-dessus de sa maison ou de sa boutique les armes d'un monarque étranger, d'un prince ecclésiastique ou séculier, parce qu'il voulait être maître dans sa capitale, et y exercer la justice, comme tout autre prince dans son domaine. Même les plus grandes familles de Rome s'étaient permis jusque là de donner des patentes à plusieurs gens, qui se dérobaient alors au cours régulier de la justice; mais le Pape fit bannir de la ville un pareil favori du prince de Colonne, et le convainquit lui-même de la nécessité de cette mesure. Lorsque l'ambassadeur espagnol entreprit à Rome des enrôlements par force, Innocent sut maintenir également ses droits de souverain(2). » C'est ainsi que s'exprime sur Innocent XI l'historien protestant, le professeur de Wittenberg.

Quant aux querelles que firent à cet excellent Pape et le roi de France, Louis XIV, et une portion du clergé français, nous les verrons en temps et lieu, ainsi que les conséquences qui en découlent naturellement, et pour le clergé de France, et pour la dynastie de Louis XIV, et pour tous les clergés, toutes les dynasties, tous les peuples de l'univers.

(1) Schrœckh, *Hist. eccles. depuis la reformation*, t. VI, p. 332. — (2) *Ibid.*, p. 333 et seq.

Innocent XI mourut le dix-neuf avril 1689 : le peuple de Rome, qui le regardait généralement comme un saint, se pressa autour de son corps, et se partagea ses vêtements comme des reliques. Philippe V, roi d'Espagne, demanda sa canonisation à Clément XI ; le procès commença effectivement, et Benoît XIV y fit travailler avec zèle ; mais, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de résultat (1).

Le seize octobre 1689, Innocent XI eut pour successeur le cardinal Pierre Ottoboni, né à Venise le dix avril 1610, qui prit le nom d'Alexandre VIII. Malgré ses soixante-dix-neuf ans, il était encore vigoureux, actif, avec une rare prudence et dextérité, avec une pleine connaissance des affaires du monde. Son gouvernement eût été parfait, s'il n'avait rouvert la porte au népotisme. Il secourut avec de grandes sommes d'argent les Vénitiens et l'empereur Léopold dans leur guerre contre les Turcs. Il n'occupa le Saint-Siége que treize mois, et mourut le premier février 1691, dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge.

Cette résurrection du népotisme en fut la mort. Elle porta plusieurs cardinaux, même de ceux qui avaient refusé de souscrire la bulle d'Innocent XI pour la suppression de cet abus, à former la résolution, dans le conclave, de ne point élire de Pape, jusqu'à ce que tout le sacré collége eût consenti à la suppression du népotisme. Ils espéraient encore que par là se perdraient insensiblement le nom et la puissante influence des chefs de partis, qui d'ordinaire rendaient le conclave si long et si agité ; car alors il n'y aurait que des cardinaux indépendants qui pourraient donner librement leurs suffrages. On s'entendit ainsi là-dessus ; et enfin on trouva dans le cardinal Antoine Pignatelli un homme qui remplirait certainement cette attente. Il descendait d'une des principales familles de Naples, et y était né le quinze mars 1615. A Rome, sous la direction des Jésuites, il posa les fondements de ses connaissances ; il entra bien dans l'ordre de Malte, mais n'y remplit point les fonctions de chevalier ; il se donna tout entier à l'Eglise, y passa par plusieurs charges, d'inquisiteur, de vice-légat, d'ambassadeur, d'évêque et enfin d'archevêque de Naples. Elu Pape le douze juillet 1691, il prit le nom d'Innocent XII, parce qu'il prenait pour modèle, le gouvernement de son prédécesseur Innocent XI.

Il atteignit effectivement ce modèle, et triompha du népotisme encore plus efficacement. Par une constitution spéciale du vingt-deux juin 1692, il le supprima pour toujours. « Il sied au Pontife romain comme serviteur fidèle et prudent, que le Seigneur a constitué sur sa famille, de régler si bien sa conduite à la vue de l'Eglise catholique, qu'il plaise lui même à Dieu de son vivant et soit trouvé juste, et devienne sincèrement le modèle du troupeau et la bonne odeur du Christ en tout lieu ; et que les autres pontifes et prélats des églises, appelés au partage de la sollicitude dont la plénitude lui a été confiée, ainsi que les autres fidèles chrétiens qu'il porte dans les entrailles de sa charité, apprennent par son exemple et ses préceptes à mépriser les biens périssables de ce monde, à éviter les piéges de la chair et du sang, et à disposer des choses de l'Eglise suivant les lois de la justice et de l'équité, et, par les ailes de l'esprit, à s'élever, Dieu aidant, vers les choses célestes. C'est pourquoi, considérant les saints canons qui défendent aux évêques d'enrichir leurs parents des biens et revenus de l'Eglise, les considérant même depuis que nous sommes établis dans le siège du bienheureux Pierre, prince des apôtres, à qui ce n'est pas la chair et le sang qui ont révélé : nous avons résolu, et jusqu'à present, avec l'aide de Dieu, nous avons eu soin d'observer l'ancienne discipline ; afin que dans la distribution des biens et des revenus appartenant à ce Saint-Siége et à la chambre apostolique, observant exactement les lois et les règles de la justice et de la prudence, nous n'ayons égard qu'au mérite et nullement à la chair et au sang, ni à aucune affection humaine. Et quoi que nous espérions de la miséricorde de Dieu de tels Pontifes romains pour successeurs qu'ils rempliront leurs devoirs non-seulement en cette partie, mais encore dans tout le reste, et embaumeront toute l'Eglise de leur parfum spirituel, néanmoins nous avons résolu d'indiquer aux autres ce que nous ne souffrons pas qui soit permis à nous, et d'établir dans la sainte Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les églises, une règle et une loi salutaire et durable à ce sujet. »

En conséquence, aucun Pape ne doit disposer d'aucun bien ou office de l'Eglise romaine en faveur de ses parents ou amis, sous aucun prétexte que ce soit, même de récompenser leurs services, surtout lorsque le service ou le mérite est bien au dessous de la récompense. Que s'ils sont pauvres, il sera permis au Pontife romain de les secourir selon sa conscience de la même manière qui lui est permis de secourir des étrangers. Mais afin que ce que l'on défendait directement ne fût pas ramené d'une manière indirecte, Innocent XII supprime tous les emplois civils, militaires, ecclésiastiques, qui se donnaient ordinairement aux parents et amis du Pape. Si le besoin des temps voulait un jour le rétablissement de ces places, surtout des militaires, elles ne seront conférées qu'à des hommes expérimentés et capables. Si des parents ou amis du Pape sont assez habiles pour remplir les charges ecclésiastiques, on ne leur assignera de revenus que suivant leur service, sans aucun égard à leur parenté. S'il y en a qui méritent d'être élevés à la dignité de cardinal, ils n'auront

(1) Shroeckh, *Hist. ecclés. depuis la Réformat.*, t. VII, p. 347 et 348.

que la pension ordinaire de douze mille écus romains, sauf les émoluments des fonctions particulières qu'ils rempliraient. Que si, ce qu'à Dieu ne plaise, on n'excédait jamais la mesure prescrite, le Pape qui succédera aura soin de revendiquer et de reprendre, même avec le secours du bras séculier tout l'excédant, pour l'appliquer et l'incorporer à la chambre apostolique. Cette constitution sera jurée par tous les nouveaux cardinaux, par tous les nouveaux Pontifes, et par tous les cardinaux entrant au conclave. Innocent XII et ses cardinaux souscrivirent en ces termes : Moi, Innocent, évêque de l'Eglise catholique, je le promets, j'en fais vœu et je le jure. Parmi les trente-quatre signataires, on lit le nom de Thomas Howard, cardinal de Norfolk, religieux de l'ordre de Saint-Dominique (1).

Outre cette réformation capitale de sa cour, Innocent entreprit encore beaucoup d'autres établissements d'amélioration et de bienfaisance. Il défendit de vendre les emplois de la chambre apostolique et d'administration, et rendit l'argent à ceux qui en avaient acheté. Au contraire, il promut souvent aux offices les plus bas les plus élevés des hommes inconnus, mais de grande capacité. Pour favoriser le cours d'une justice plus sévère, il fixa un jour de la semaine pour entendre lui-même tout le monde. Il introduisit un ordre salutaire dans tous les tribunaux, interdit les présents, assigna des appointements aux avoués, et fit d'autres ordonnances utiles. Mais rien ne surpassa sa bienfaisance envers les pauvres, qu'il appelait ses neveux. Tous les petits présents qu'on lui faisait, car il n'en acceptait point de considérables, il leur en faisait part : il leur céda même le palais de Latran, où ils furent soignés et entretenus ; il réunit dans un nouvel hôpital les mendiants invalides ; il bâtit plusieurs de ces maisons pour les pauvres ; des enfants nécessiteux, surtout des orphelins, furent non-seulement nourris dans un hospice spécial, mais encore instruits dans les arts et métiers. Il embellit sa capitale par l'architecture, et agrandit les ports de Nettuno et de Civita-Vecchia pour l'avantage du commerce. D'un autre côté, il réduisit très-bas les dépenses de sa table, ainsi que l'entretien de sa cour. On dit même qu'il défendit l'usage des perruques aux ecclésiastiques. Ce qui donna lieu à cette pasquinade : Qu'il voulait réformer l'Eglise dans le *chef* et les membres. Mais, s'il fit quelque règlement à cet égard, c'est que les faux cheveux occasionnaient alors des dépenses excessives (2).

Innocent XII, ainsi que nous verrons, termina la querelle que le roi de France, Louis XIV, et certains évêques français avaient faite au Saint-Siége. Mais l'événement de son règne qui lui causa le plus de joie, ce fut le retour à l'Eglise catholique de celui des princes dans les domaines de qui avait commencé la révolution religieuse de Luther. Frédéric Auguste, électeur de Saxe, puis roi de Pologne, lui écrivit en 1697 comme à son père, lui offrant l'hommage de son obéissance et de sa dévotion filiale : depuis plusieurs années il avait formé dans son cœur le dessein de cette merveilleuse conversion ; il ne doutait pas que cet exemple d'un pécheur qui fait pénitence ne réjouit autant le Pape que les anges du ciel. Depuis cette époque, la maison de Saxe n'a pas discontinué de donner l'exemple de la piété et de la vertu.

L'excellent pape Innocent XII vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, et termina glorieusement pour l'Eglise le dix-septième siècle : il mourut le vingt-sept septembre 1700, l'année du grand jubilé. Il eût bien voulu ouvrir cette solennité en personne, la veille de Noël, l'année précédente ; mais l'âge et les maladies ne lui permirent point cette consolation, il en versa des larmes. Nous avons vu quel éloge fait de lui l'historien protestant, professeur de Wittemberg : l'italien Muratori commence son portrait par ces paroles : « Ce glorieux Pontife de l'Eglise de Dieu mérite bien que son nom et son gouvernement soient en bénédiction dans tous les siècles à venir, tant furent nobles et louables toutes ses actions. Enfin, conclut-il, cet immortel Pontife, ferme à soutenir la dignité du Saint-Siége, plein de mansuétude et d'humilité, et riche de mérites fut appelé de Dieu à recevoir la récompense de ses incomparables vertus, le vingt-septième de septembre, pleuré et regretté de tout le monde, et honoré du glorieux titre de père des pauvres (3) ».

Les cardinaux, entrés au conclave, se divisaient comme à l'ordinaire en plusieurs partis, lorsqu'on apprit la mort du roi d'Espagne, Charles II. C'était le dernier prince autrichien assis sur ce trône : il ne laissait point d'enfants. On avait bien fait des traités pour le partage de cette vaste monarchie, mais ces traités avaient été révoqués et remplacés par un testament. La guerre était inévitable entre les deux compétiteurs, l'Autriche et la France. Cette guerre ne pouvait manquer de s'étendre en Italie, où l'Espagne avait d'importantes possessions : l'influence du Pape dans ces affaires allait nécessairement être d'un grand poids. Le cardinal Rudovic de Chiéti représenta à ses collègues la nécessité de choisir sans délai un pilote capable de bien gouverner la barque de Pierre, attendu qu'il se préparait une formidable tempête à toute l'Europe, et principalement à l'Italie ; le Saint-Siège devait s'appliquer de tout son pouvoir à détourner ce menaçant orage ; et, s'il ne le pouvait, veiller du moins à ce que la foi catholique ne souffrît point de préjudice. Les cardinaux, frappés de ces observations, ne tardèrent pas à s'accorder dans leurs suffrages sur quelqu'un qui ne désirait point, et encore

(1) *Bull. roman. contin.*, bulla 19. — Schroeckh, t. VI, p. 349-353. — (3) Muratori, *Annali d'Italia*, an 1700.

moins attendait le souverain pontificat. Ce fut le cardinal Jean-François Albani, d'Urbin, né le vingt deux juillet 1649. Il n'avait que cinquante ans, avec des parents en grand nombre : deux obstacles à son élection, surtout de la part des cardinaux; mais rien ne les empêcha de l'élire d'une voix unanime, à cause du merveilleux assemblage de talents et de vertus, l'intégrité des mœurs, l'élévation de l'esprit, la science des lettres, la pratique des affaires, l'affabilité, et la courtoisie qui lui avaient toujours conquis l'estime et l'affection de chacun. Quand on lui eut expliqué l'intention des vénérables électeurs, il fondit en larmes, s'excusa sur son inhabileté, et témoigna une répugnance non affectée pour ce fardeau, comme présageant les travaux qui vinrent effectivement l'accabler en quelque sorte pendent un pontificat de plus de vingt ans; il insistait donc sur ce que, dans des temps aussi périlleux et difficiles, il fallait pourvoir l'Eglise de Dieu d'un conducteur plus expérimenté et plus ferme. Qu'il parlât du fond de son cœur, les faits le démontrèrent, car il résista trois jours à consentir : ce que ne fait point celui qui aspire à la tiare, de peur que dans l'intervalle on ne change de pensée. Encore ne se résigna-t-il à accepter que quand les théologiens lui eurent fait voir qu'il était tenu d'acquiescer à la volonté de Dieu, manifestée par le consentement des électeurs, et lorsqu'on lui eut donné la certitude que la cour de France n'était pas contraire à son exaltation. C'est que l'ambassadeur français s'était retiré à Sienne, à cause d'un différend qu'il avait eu avec les cardinaux chefs d'ordre du conclave. Le cardinal Albani demeura donc unanimement élu souverain Pontife le vingt-trois novembre 1700, fête de Saint-Clément, pape et martyr, ce qui lui fit prendre le nom de Clément XI. Cette élection causa une joie extraordinaire dans Rome, parce que le cardinal Albani, élevé dans cette ville et aimé de chacun, promettait un glorieux pontificat; et chacun se figurait avoir part aux dons de sa bienfaisance (1).

L'attente du peuple romain ne fut point trompée : Le pontificat de Clément XI fut d'autant plus glorieux, que les difficultés étaient plus grandes. La guerre de la succession d'Espagne entre la France et l'Autriche ébranla toute l'Europe, troubla l'Italie : le Pape, tiraillé, menacé de part et d'autre, quelquefois même attaqué, sut néanmoins amener finalement tout à bien. Au milieu de tous ces embarras, il aida les Vénitiens contre les Turcs. Comme l'hérésie de Jansénius remuait et brouillait en France, il la réprima par deux constitutions : l'une, *Vineam Domini*, quinze juillet 1705, par laquelle il déclare que, pour obéir aux décisions dogmatiques du Saint-Siége, ce n'est point assez de garder extérieurement le silence, si on n'y conforme la croyance de son esprit; l'autre, *Unigenitus*, huit septembre 1713, par laquelle il condamne mille et une propositions du janséniste Quesnel. Nous verrons les clameurs et les menées artificieuses des sectaires ; mais le coup était porté. Le serpent du jansénisme, comme toute autre hérésie, une fois frappé à la tête par la houlette du souverain pasteur, pourra bien se plier et se replier en tous sens, infecter, de son venin ceux qui le caressent, il n'en mourra pas moins.

Deux consolations que Clément XI eut dans sa vie, ce fut d'apprendre, en 1706, la conversion du duc Antoine Ulric de Brunswick-Wolfenbuttel ; et, en 1717, celle du prince héréditaire de Saxe et prince royal de Pologne.

Le bon pape Clément XI eut à combattre toute sa vie, non-seulement contre les maladies politiques et morales de l'Europe, mais encore contre les maladies physiques de sa propre personne, contre l'asthme, contre les maux de poitrine et des jambes ; plus d'une fois on craignit de le voir mourir, mais Dieu le conserva au gouvernail de son Église dans les temps les plus orageux pour la chrétienté. A peine relevait-il d'une maladie, qu'il retournait plus ardent que jamais aux fonctions de son ministère, tant sacré que politique. Enfin arriva son dernier moment : étant tombé malade, il passa deux jours dans la dévotion la plus exemplaire, et, à l'âge de soixante-un-ans et près de huit mois, il acheva tranquillement de vivre le 19 mars 1721, fête de Saint-Joseph. Son pontificat avait duré vingt ans, trois mois vingt-six jours. Peu auparavant, il avait reçu la consolante nouvelle que la bonne harmonie était complétement rétablie avec la cour d'Espagne. Il réunissait en sa personne tant de qualités et de vertus, ses belles actions furent si considérables et si nombreuses, que les sages s'accordèrent à le placer parmi les plus illustres et les plus recommandables pontifes de l'Église de Dieu. Plus les affaires du gouvernement, ecclésiastique et civil, étaient scabreuses dans ses jours, plus elles firent éclater sa vigilance, sa constance, son génie. Ses mœurs étaient sans tache et consacrées à la piété dès son enfance : elles se conservèrent encore plus incorruptibles sous la tiare. Nul ne le surpassa en affabilité et en bienveillance affectueuse. Il aima dans la stricte mesure son frère et ses neveux, en les obligeant à mériter les honneurs par les fatigues ; et on vit enfin les Pontifes subséquents se montrer plus bienfaisants que lui envers sa propre maison. Il enseigna la modération aux grands en congédiant de Rome la femme de son frère, laquelle se rappelait trop qu'elle avait pour parent un Pontife romain. Il montra de la profusion envers les pauvres, et employa plus de deux cent mille écus à leur soulagement. Renouvelant un louable usage de saint Léon le Grand, il prononça en la basilique vaticane, aux principales solennités, différentes homélies, qui sont, auprès de la postérité, des témoi

(1) Muratori, an 1700, et Schroeckh, *ubi supra*.

gnages vivants de son éloquence. Ami des litterateurs, promoteur des lettres et des beaux-arts, il augmenta le lustre de la peinture, de la statuaire et de l'architecture; il introduisit à Rome l'art des mosaïstes, supérieurs en excellence aux anciens, et la fabrication des tapis, qui luttaient avec les plus fins de Flandre. Il institua des prix pour la jeunesse studieuse, et orna de fabriques considérables Rome et d'autres endroits de l'Etat ecclesiastique (1).

Une œuvre du saint Pontife mérite particulièrement d'être signalee. De nos jours, on a vanté le système des prisons cellulaires comme une invention incomparable des Etats-Unis d'Amérique. Or, à peu près un siècle avant que les Etats Unis ne fussent au monde, le pape Clément XI établissait à Rome une prison de ce genre, qui y subsiste encore. Voici comme lui-même en parle dans son décret du 14 septembre 1703 :

« Considérant que journellement des enfants ou des jeunes gens de moins de vingt ans, avec une malice supérieure a leur âge, commettent des vols et d'autres délits qui les conduisent devant la justice et les font renfermer dans les prisons de notre ville de Rome; que, quoiqu'on les place dans un lieu séparé; au lieu d'en sortir corrigés et amandés, ils retombent souvent dans les mêmes énormités et dans de plus grandes : pour remédier à un si grand mal, nous avons pensé, dès l'instant de notre élévation au pontificat, à construire, contigu à l'hospice de Saint-Michel *à Ripa*, un bâtiment d'une étendue convenable, sous le nom de maison de correction; ce qui a eu lieu en effet. Les constructions se trouvent terminées, avec soixante petites cellules distinctes et séparées les unes des autres, autour d'une grande salle, dans le milieu de laquelle est l'autel pour célébrer la sainte messe; il y a, en outre, des logements pour un prêtre, pour les gardiens et les surveillants. On y voit une grande galerie découverte, et sous celle-ci de grands locaux qui peuvent servir pour les ouvriers en laine et autres de l'hospice. C'est pourquoi nous commandons et ordonnons que tous les enfants et jeunes gens de moins de vingt ans qui, a l'avenir, seront condamnes a la prison par les tribunaux, au lieu d'être envoyés dans les prisons publiques, soient transportés dans ladite nouvelle maison de correction; et ordonnons que les cardinaux protecteurs de l'hospice designent un prêtre pour instruire ces jeunes gens, et des ministres pour leur enseigner quelques notions mécaniques, afin qu'ils laissent la paresse pour le travail et apprennent un nouveau moyen de bien vivre.» Ce sont donc les Papes qui ont les premiers conçu et realise l'une des plus importantes ameliorations dans le systeme des prisons.

Clement XI eut un soin particulier d'enrichir de nouveaux trésors la bibliothéque vaticane. C'est la bibliothèque propre de l'Eglise romaine; aussi remonte-t-elle jusqu'aux apôtres. Dans les vies des premiers Papes, on lit que saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre, ordonna que les actes des martyrs fussent diligemment écrits et conservés par des notaires : le pape saint Anthère rechercha soigneusement ces écrits et les mit en dépôt dans l'Eglise : le pape saint Fabien, successeur d'Anthère joignit aux notaires sept sous diacres, pour réunir le tout ensemble. Ce sont là ces célèbres archives où l'on déposait les actes des conciles, les décrétales des Papes, la correspondance de toute l'Eglise avec son chef. Le pape saint Jules, premier du nom, ordonna que tout ce qui intéressait la conversation et la propagation de la foi chrétienne fût rassemblé par les notaires de l'Eglise romaine, examiné par leur primicier et placé dans l'Eglise. Au cinquième siècle, le pape saint Gélase fit mettre plus d'ordre dans cette collection, et en élaguer les choses inutiles. C'est à cette bibliothèque de l'Eglise romaine, comme trésor commun de l'Eglise universelle, que nous avons vu les évêques, les abbés, les conciles, et même les rois, demander à transcrire les ouvrages qui leur manquaient. Un cardinal était bibliothécaire. C'est à qui des Papes enrichirait le plus ce précieux dépôt. Pendant que les barbares ravageaient la Grèce, Calixte III dépensa quarante mille écus d'or pour sauver du naufrage les manuscrits grecs : à la prise de Constantinople par les Turcs, Nicolas V avait fait la même chose; il envoya même, ainsi que nous avons vu, des savants par toute l'Europe pour recueillir tous les manuscrits précieux. Pie IV donna une commission semblable à Panvinio et Avanzat. Ces deux Pontifes furent encore surpassés en quelque sorte par Sixte IV et Léon X, si passionués l'un et l'autre pour les sciences et les lettres. Paul V les imita, principalement à l'instigation du bibliothécaire, le cardinal Baronius. Urbain VIII y joignit les nombreux manuscrits de la bibliothéque de Heidelberg, donnée à Grégoire XV par le comte de Tilly et le duc de Baviere. Alexandre VII et Alexandre VIII y ajoutèrent des manuscrits rares de la bibliothèque d'Urbin et d'autres, au nombre de dix-neuf cents, de la bibliothéque de la reine Christine de Suède. La vaticane, déjà si riche, dut à Clément XI des richesses nouvelles : elle paraissait abondamment pourvue de manuscrits latins et grecs; il y en ajouta d'hébreux, de syriaques, de samaritains, d'arabes, de persans, de turcs, d'égyptiens d'éthiopiens, d'arméniens, d'ibériques et de malabares. Le difficile était de les trouver : la Providence y pourvut.

Gabriel Eva, Maronite, religieux de Saint-Antoine et abbé de Saint-Maur, sur le Mont-Liban, vint à Rome de la part d'Étienne d'Eden, patriarche maronite d'Antioche, pour témoigner son obédience au Pape. Peu après,

(1) Muratori, 1721.

les envoyés apostoliques au Caire écrivirent que le patriarche copte d'Alexandrie, nommé Jean, était revenu à l'Eglise catholique. La chose parut mériter plus ample information. On se défiait du caractère artificieux des Egyptiens, d'ailleurs très-attachés à leurs anciennes supertitions. La Propagande résolut donc d'envoyer le Maronite Gabriel au Caire, pour sonder l'intention du patriarche, et, si elle était sincère, examiner de quelle manière on pourrait secourir les Coptes. Jean, qui avait trompé les Européens, ne put en imposer à Gabriel, né en Syrie, et qui était bien au fait de tout. Se voyant donc démasqué, il dit nettement qu'il ne quitterait point son ancienne religion. S'il abjurait la secte de Dioscore, il devait s'attendre à la prison et aux fers : jamais il n'avait douté de la religion orthodoxe ; mais elle ne plairait point aux chefs de sa nation ; eux irrités ou peu favorables, il lui était impossible de conserver sa dignité.

De retour à Rome en 1706, Gabriel rendit compte au Pape de sa mission. Il ajouta qu'il avait vu dans les monastères de Nitrie des bibliothèques non méprisables, avec des manuscrits syriaques, arabes et égyptiens de neuf cents ans et plus ; qu'il y avait chance d'en obtenir quelques-uns par le crédit du patriarche Jean sur les moines de Nitrie. Clément XI goûta fort cette idée, et chargea Gabriel de la mettre à exécution soit par lui-même, soit par un autre qui en fût capable.

Gabriel lui indiqua son compatriote Elias Assémani, envoyé à Rome avant lui par le patriarche maronite d'Antioche, et qui était sur le point de retourner en Syrie. Elias Assémani partit donc en 1707 avec des lettres de recommandation pour le patriarche copte du Caire, qui, ayant su l'objet de son voyage, lui témoigna toute la bienveillance possible ; car s'il restait éloigné de l'Eglise catholique, c'était plus par la crainte des Turcs que par sa propre inclination ; du reste, il était doux et prévenant, et très-bien disposé envers les Européens. Il donna donc à Elias Assémani des lettres de recommandation pour les moines de Scété, et de plus deux hommes pour l'accompagner, un noble copte et un moine qui était procureur du patriarche dans le monastère où ils allaient.

Ils y trouvèrent effectivement la bibliothèque tant cherchée : on eût dit une caverne, où les manuscrits étaient entassés pêle-mêle. Il y en avait d'arabes, d'égyptiens, mais principalement de syriaques, remis là en 932, par Moïse de Nisibe, supérieur de ce monastère, qui les avait achetés en Mésopotamie ou reçus par don, suivant qu'il était marqué sur presque tous. Elias gémit de voir les chefs-d'œuvre de l'esprit humain traités si indignement, et il espérait les obtenir sans peine d'hommes qui les laissaient manger par les vers. Il y fut trompé : de ce tas immense, à peine put-il en avoir quarante à prix d'argent. Comme il descendait le Nil pour revenir au Caire, un coup de vent fit chavirer la barque, le moine qui l'accompagnait se noya; lui-même fut submergé avec ses livres. Heureusement une autre barque survint, qui l'arracha à la mort, et dont les mariniers, moyennant un bon salaire, lui repêchèrent ses manuscrits dans la vase du fleuve. Il les restaura le mieux qu'il put, et ils arrivèrent à Rome vers la fin de la même année 1707, où on les plaça dans la bibliothèque du Vatican.

Les richesses orientales de cet inestimable dépôt furent encore augmentées, vers ce temps, par la bibliothèque particulière de Joseph, patriarche catholique des Chaldéens; par celle d'Abraham d'Eckel et Fauste Naironi, oncle et neveu, tous deux Maronites et professeurs de syriaque, l'un après l'autre, dans le collège de la Sapience à Rome; enfin tous deux auteurs de plusieurs ouvrages sur la littérature ecclésiastique de l'Orient. D'autres manuscrits y furent donnés par Pierre de Valle, patricien romain, qui se les était procurés par ses amis dans les contrées orientales.

L'an 1715, Clément XI envoya une nouvelle expédition littéraire en Egypte, à la conquête des manuscrits orientaux; ce fut encore un docte Maronite, Joseph-Simon Assémani, cousin d'Elias. Il arriva heureusement au Caire, fut bien reçu du patriarche copte, qui lui donna même plusieurs manuscrits arabes de sa bibliothèque. Il trouva dans le monastère de Scété les précieux manuscrits entassés les uns sur les autres, il eut tout le loisir de les examiner, il en choisit cent des plus anciens et des plus remarquables; mais quand il s'agit de les acheter, il ne put en obtenir, même au poids de l'or, qu'un très petit nombre. C'étaient des plus précieux, entre autres les actes des martyrs orientaux, que nous avons insérés à leur époque dans cette histoire. D'Egypte, Assémani se rendit en Syrie, où l'un de ses parents était patriarche maronite d'Antioche. Il recueillit plusieurs manuscrits à Damas, particulièrement dans une bourgade voisine uniquement peuplée de Chrétiens, et dont l'évêque était uni à l'Eglise romaine. Dans Alep, l'ancienne Berée, le patriarche catholique des Grecs, nommé Athanase, et d'autres amis, lui en procurèrent encore un bon nombre d'excellents. Revenu en Egypte, il parcourut les monastères de Thébaïde, avec le père Sicard, jésuite, dont nous verrons les travaux apostoliques plus tard; mais il n'y trouva rien de ce qu'il cherchait. Les moines dirent que les livres avaient péri dans les incursions des Arabes. Assémani fut de retour à Rome en janvier 1717.

Il utilisa ces dépouilles de l'Orient littéraire en composant sa *Bibliothèque orientale* à l'imitation, dit-il, de ce que Fabricius, avait fait pour la Grèce, Scévole de Sainte-Marthe et André Duchesne pour la France, Aubert Lemire pour la Belgique, Pierre Lambecius pour l'Allemagne, Luc Wadding pour l'ordre

de Saint-François, et d'autres pour d'autres. C'étaient des catalogues ou dictionnaires historiques des écrivains illustres de chaque pays ou de chaque nation; la plupart de ces ouvrages ont été surpassés depuis, mais non la bibliothèque orientale de Joseph Assémani, qui est divisée en quatre classes. La première comprend les auteurs syriaques, tant orthodoxes que jacobites et nestoriens ; la seconde, les arabes, tant Chrétiens que mahométans ; la troisième, les livres de Coptes et des Ethiopiens, ainsi que les principaux écrits des Perses et des Turcs ; la quatrième, les manuscrits ecclésiastiques des Syriens. Cet excellent ouvrage sortit des presses de la Propagande, de 1719 à 1728. Il publia également à Rome, de 1732 à 1734, une magnifique édition de saint Ephrem, en syriaque, en grec et en latin, six volumes in-folio ; enfin, toujours à Rome, les calendriers de l'Eglise universelle, sans compter quelques autres ouvrages. Son neveu, Etienne-Evode Assémani, archevêque d'Apamée, publia, l'an 1748, à Rome, les *Actes des martyrs d'Orient et d'Occident*, tirés des manuscrits orientaux (1).

L'excellent pape Clément XI, qui avait provoqué tant d'excellentes choses, eut pour successeur, le 8 mai 1721, le cardinal Michel-Ange Conti, d'une très-noble et très-ancienne famille de Rome, qui avait déjà donné sept Papes à l'Eglise de Dieu. Il était né le 15 mai 1655 : son frère était duc de Poli, et son neveu duc de Guadagnole. Il prit le nom d'Innocent XIII. Grande fut la joie de tous les habitants de Rome en voyant sur le trône pontifical, après tant d'années, un de leurs concitoyens ; l'applaudissement de toute la chrétienté ne fût pas moindre, tant il était renommé pour sa sagesse et sa piété, pour la pratique des affaires ecclésiastiques et séculières, et pour son inclination à la bienfaisance et à la clémence. Il avait été successivement nonce en Suisse et en Portugal, et évêque de Viterbe (2). Ainsi en parle l'historien Muratori, sur l'année 1721.

Le même historien parle ainsi de la mort du même Pape sur l'année 1724: « Innocent XIII continuait son pontificat avec une souveraine sagesse aux applaudissements du monde ; il était bien digne d'une plus longue vie, quand il fut appelé de Dieu à une vie meilleure. Etant tombé malade au commencement de mars, il termina ses jours dans la soirée du septième de ce mois, pleuré de tous, principalement du peuple romain. Bien qu'il fût très modeste et très-humble, il aimait cependant la magnificence, et nul plus que lui ne sut conserver la dignité pontificale. D'un port majestueux, sans jamais se fâcher ni se décontenancer, il répondait en peu de paroles, mais graves, et toujours avec prudence, et il expédiait promptement les affaires. On admirait en lui un véritable prince romain, mais de ceux de la vieille roche. Aussi reste-t-il une mémoire avantageuse de son gouvernement ; gouvernement bien court, mais plein de modération, et qui en partie peut servir d'exemple à ses successeurs (3). »

D'autres écrivains non suspects tiennent le même langage. Innocent XIII mourut le 7 mars 1724, n'ayant occupé le Saint-Siége que deux ans et dix mois. « Il sut cependant immortaliser un règne si court, dit le comte d'Albon. De grandes vertus et la science du gouvernement avaient fait d'Innocent XIII un grand prince. Aimé de tous les grands, ils donnèrent à sa mort les marques des regrets les plus vifs ; le peuple exprima sa douleur par des larmes. » L'astronome Lalande lui rend le même témoignage dans son *Voyage d'un Français en Italie*. « Innocent XIII, dit-il, est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui. Les Romains ont été bien des années à ne cesser d'en faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son pontificat... l'abondance était générale, la police exacte, les grands et le peuple également contents (4). »

Une illustre famille de Rome, les Conti, venait de donner un bon Pape à l'Eglise ; une autre famille de Rome non moins illustre lui donnera un Pape dont l'unique défaut sera d'être trop bon, Benoît XIII. Pierre-François des Ursins ou Orsini naquit à Rome, le 2 février 1649, fils aîné de Ferdinand Orsini, duc de Gravina, prince de Solafra, comte de Muro, et de Jeanne Frangipani de la Tolpha. A l'âge de quatre ans, pour complaire à ses désirs, sa pieuse mère lui fit faire un petit habit de dominicain. Il aimait à s'en revêtir de temps à autre ; puis, rassemblant les pages et les domestiques de la maison, il les prêchait d'un lieu élevé, imitant le ton de voix et les gestes des prédicateurs, et congédiant son auditoire par le signe de la croix, comme pour lui donner sa bénédiction. Avançant en âge, il étudia les belles-lettres, l'histoire, la philosophie, les lois et les canons ; il s'exerça même avec quelque succès dans la poésie. Comme il était l'aîné de la famille, ses parents fondaient sur lui les plus grandes espérances, d'autant plus qu'il devait encore hériter de son oncle, le duc de Bracciano, qui n'avait point d'enfants. Mais en 1667, à l'âge de dix-huit ans, étant à Venise, il se présente comme novice au couvent de Saint-Dominique, et y reçoit avec l'habit de frère prêcheur le nom de Vincent-Marie. Sa famille mit tout en œuvre pour le faire rentrer dans le monde ; elle s'adressa même au Pape : c'était Clément IX. Il fit venir le jeune novice, à qui son oncle, le duc de Bracciano, voulait faire épouser une princesse de Rome ; il entendit l'histoire de sa vocation, et non seulement l'approuva, mais abrégea son noviciat de moitié, pour le délivrer plus tôt des importunités de sa famille. De prince des Ursins devenu ainsi frère prêcheur, il fut

(1) Voir les préfaces de ces *Actes* et de la *Bibliothèque orientale*. — (2) Muratori, 1721. — (3) *Ibid.* 1721. — (4) Biog. univ., t. XXI, art. *Innocent XIII*.

un modèle de ferveur et d'humilité. Il parlait peu, et jamais de lui-même, ni de sa naissance. La Bible, sa règle, la vie des saints, particulièrement l'histoire des grands personnages de son ordre, furent les premiers livres qu'il voulut lire, non pour devenir plus savant, mais plus saint. Dans ses études, il prit pour modèles saint Thomas d'Aquin et saint Vincent Ferrier son glorieux patron. Ses succès y furent tels, qu'à l'âge de vingt-un ans il fut professeur, prédicateur et écrivain. L'an 1672, Clément X l'ayant nommé cardinal, il s'y refusa humblement et avec larmes, mais le Pape lui renvoya son supérieur général Thomas Roccaberti, avec ordre d'accepter : il vint de Venise à Rome, plaida sa cause devant le Pontife, fut loué et admiré, mais contraint de se soumettre, au grand contentement des cardinaux de toute la ville. Cette éminente dignité ne changea rien à sa manière de vie ; il fut dans le palais ce qu'il avait été dans le cloître.

En 1675, ayant été obligé de choisir entre l'archevêché de Salerne et celui de Siponte, il choisit ce dernier, parce qu'il était pauvre et demandait beaucoup de travail. La même année, il sacra lui même le nouvel évêque de Céphalonie, dans la ville de Gravina, où demeurait sa famille. Ses exemples, ses entretiens firent sur ses parents les impressions les plus salutaires. On vit avec le temps sa mère, sa sœur et deux de ses nièces renoncer au monde et embrasser la vie religieuse dans le tiers-ordre de Saint-Dominique.

Le cardinal des Ursins, dit ausssi cardinal de Saint-Sixte, gouverna le diocèse de Siponte en pasteur vraiment apostolique, visitant ses ouailles jusque dans les moindres hameaux, réparant au spirituel et au temporel les maux qu'y avait occasionnés une récente invasion des Turcs, tenant son synode diocésain, dont il publia les statuts, avec ceux d'un concile provincial tenu à Siponte cent ans auparavant. Lorsqu'en 1680, Innocent XI le transféra au siége de Césène, il laissa aux Sipontins, comme un souvenir de son affection paternelle, une lettre pastorale contenant les règles de conduite qu'il leur avait prêchées. Peu après son départ, la disette se fit sentir cruellement : il y envoya des grains pour nourrir les pauvres.

Ce qu'il avait été à Siponte, il le fut à Césène. Frugal, modeste, pénitent, ami de la prière et du travail, annonçant tous les jours la parole de Dieu, toujours attentif aux besoins des pauvres, des veuves et des orphelins, il ne trouvait le plaisir que dans l'accomplissement de ses devoirs.

Son exemple et ses actions, encore plus que ses lois, servirent à renouveler l'amour de l'ordre et l'esprit de ferveur dans le clergé : ce qui produisit la réforme presque générale du diocèse. Il voulut que tous les matins, au lever du soleil, tous les chanoines se trouvassent assemblés dans la cathédrale pour la psalmodie, et lui même se trouvait toujours à leur tête. On le voyait de même à tous les autres offices divins. Il fit préparer à ses dépens et renouveler presque en entier la principale église de Césène ; il n'en négligea aucune de la campagne. Après avoir reconnu par de fréquentes visites l'état des paroisses, il publia les règlements les plus propres à réprimer le vice, bannir l'ignorance, extirper les abus, conserver ou rétablir les saintes pratiques, et écarter du troupeau tout ce qui pouvait en troubler le repos ou corrompre les mœurs. Mais des maladies graves, que les médecins jugèrent occasionnées par l'air du pays, décidèrent le Pape à le transférer à l'archevêché de Bénévent. Le cardinal des Ursins, plus tard Benoît XIII, gouverna cette église trente-huit ans avec un zèle et une charité admirables. Voici en quels termes s'exprime un excellent juge, le cardinal Lambertini, plus tard Benoît XIV :

« Ce qui doit être le soin principal d'un évêque, il ne supportait pas, si ce n'est qu'il fût contraint par la nécessité, de se séparer de son bien-aimé troupeau et d'en être longremps éloigné. Aussi ne s'absentait-il de Bénévent que très rarement et que pour un temps très-court. Visiter tous les ans une partie de son diocèse ; élever ou rétablir et renouveler des temples magnifiques; consacrer des autels pour la célébration des divins mystères ; établir de pieuses confréries, fonder des hôpitaux publics et des hospices pour les malades ; soulager la misère des pauvres, non-seulement avec ses revenus ecclésiastiques, mais le plus souvent avec les siens propres ; rompre aux âmes affamées le pain délicieux de la parole évangélique; assembler tantôt des conciles provinciaux, tantôt des synodes; publier les sages lois faites dans les uns et dans les autres; administrer lui-même le sacrement de confirmation ; pratiquer les cérémonies de l'Église ; se trouver avec asssiduité à tous les offices divins, et remplir sans jamais se lasser toutes les fonctions du divin ministère : tel était son plan de vie, telle a toujours été sa pratique. Ce qui nous le représente comme un prélat si diligent, si industrieux, si infatigable, que de mémoire d'homme vous en trouvez bien peu qui puissent lui être comparés, et peut-être aucun qui ait porté plus loin la piété et le zèle dans tout ce qui regarde le culte et le service divins.

« Sa vie, au reste, était austère, et sa nourriture très-frugale. Sans faire attention ni aux maladies ni aux infirmités presque inséparables de la condition humaine, il affligeait encore sa chair par une sévère abstinence, et par la suite de ses travaux, de ses veilles, de ses jeûnes. Esprit noble sans ambition, constant sans orgueil, doux sans faiblesse, autant il était éloquent à parler avec éloge des autres, autant il pensait modestement et en baisse de lui-même: humilité chrétienne, bien plus agréable à Dieu que la grandeur d'âme. Aussi, dans les honneurs de l'épiscopat et du cardinalat, n'a-t-il jamais oublié son premier état

de moine; toujours il a gardé l'habit de Dominicain, en a observé la règle et les usages, de manière qu'on reconnaissait facilement en lui le fidèle imitateur, non moins que le disciple de Saint-Thomas d'Aquin ». Ainsi parle Benoit XIV dans son grand ouvrage de la canonisation des saints (1).

Le cardinal Orsini eut des occasions extraordinaires d'exercer sa charité à Bénévent. Deux fois, 5 juin 1688 et 14 mars 1702, cette ville fut renversée par un tremblement de terre. La première fois il resta lui-même enseveli sous les ruines de son palais : tout le monde le crut mort; il fut conservé sain et sauf, par la protection de la sainte-Vierge et de saint-Philippe de Néri, auxquels il avait une dévotion particulière. Voici la relation que lui-même fait de cet événement.

« A l'honneur de Dieu tout-puissant, de la bienheureuse Vierge Marie et de mon glorieux patron saint-Philippe de Néri, moi frère Vincent Marie Orsini, prêtre de l'ordre des Frères-Prêcheurs, par la Providence divine, cardinal de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Sixte, et archevêque de Bénévent, j'atteste avec serment sur les saints évangiles que, dans le tremblement de terre arrivé le 5 de juin de cette année 1688, à l'heure de vêpres, étant dans la chambre de l'appartement haut de mon évêché avec un gentilhomme, cette chambre fut abattue, avec l'appartement de dessous et une partie de la couverture; je tombai avec ledit gentilhomme jusque sur la voûte de la cave, où nous fûmes couverts d'une quantité de pierres et de solives de tous ces appartements. Notre sort fut cependant fort inégal : ce pauvre gentilhomme fut écrasé, et je me trouvé garanti. Quelques bouts de roseaux me défendaient et me faisaient comme un petit bouclier ou toit, autant qu'il fallait pour me couvrir la tête et me laisser respirer. Dans l'appartement d'où je tombai, il y avait une armoire en noyer, où se trouvaient pliées et bien roulées quelques images qui représentaient les principales actions de mon glorieux protecteur. Cette armoire tombant sur les petits roseaux qui me servaient d'un si faible toit, elle s'ouvrit, quoique fermée à clef; les images sortirent et se rangèrent autour de moi; celle qui s'arrêta sur ma tête représentait Saint-Philippe de Néri en prière et regardant la sainte Vierge, qui soutenait de sa main une poutre, qui, dans l'Eglise de Vallicella, était sortie de sa place. Sur cette armoire tomba encore un architrave de marbre très pesant. Néanmoins, durant tout le temps que je fus enseveli sous ces ruines, je ne sentis ni incommodité, ni douleur, ni pesanteur; j'eus même toujours très-libre l'usage de la raison, et j'en usais pour me recommander à Dieu et à ses saints, par Jésus-Christ, avec une grande confiance que je serai garanti et heureusement dégagé. Selon le rapport de mes domestiques, j'ai été sous les décombres une heure et demie; mais, par une nouvelle grâce, il ne m'a point semblé y avoir été plus d'un quart d'heure.

« Cependant le révérend père lecteur Laurent Bonacorsi, de mon ordre, vint pour me chercher; il me cria, et je lui répondis; il entendit ma voix, mais sans entendre distinctement mes paroles. Le chanoine Paul Torella et deux autres s'étant joint au père lecteur, ils réussirent enfin à me dégager. Ce qui est remarquable, c'est que leur diligence à retirer les pierres en faisait rouler plusieurs confusément, sans que pas un d'eux en reçût le moindre mal. Retiré ainsi de dessous les ruines du palais, je fus porté hors de la ville légèrement blessé à la tête, à la main et au pied droit; mais ces blessures ne me causaient aucune douleur. Ce même soir, je prêchai au peuple, le saint- sacrement à la main, et je donnai le saint viatique à un malade. Il me restait seulement une fluxion sur les yeux, à cause de la grande poussière qui y était entrée, et cette incommodité était sans douleur.

« Les faveurs que j'ai reçues du ciel par l'intercession de saint-Philippe de Néri ne se sont point bornées à moi seul. Dans cette ruine presque totale d'un grand palais, il a préservé toute ma famille, qui est très nombreuse, tous les officiers et ministres de mon tribunal, même des étrangers qui y avaient des affaires. Un seul laquais a péri, mais il était hors de l'archevêché; quelques étrangers en petit nombre ont eu le même sort dans le palais, mais ils n'y étaient pas venus pour des affaires qu'ils eussent à mon tribunal. En sorte que je puis dire à la gloire de Dieu que, par les intercessions de mon saint protecteur, il a voulu renouveler en ma faveur, tout indigne évêque que je suis, le miracle qui arriva l'an 587 dans Antioche, au terrible tremblement de terre qui fit périr soixante mille personnes, et pendant lequel l'évêque Grégoire fut conservé avec tous les gens de sa famille, quoique son palais fut entièrement renversé, comme l'a été le mien. Dans cette ruine presque générale, la Providence a conservé encore les archives, la chancellerie, l'appartement de mon grand vicaire, où il y avait quantité d'écritures, la bibliothèque de mon chapitre métropolitain, et avec cela tous les papiers qui appartenaient en quelque manière aux droits et au gouvernement de mon église.

« J'ajouterai, à ma plus grande confusion, que mon glorieux protecteur a continué ses bontés envers moi; car vendredi, 18[e] du courant étant allé visiter la chapelle où on conserve son cœur dans l'église des pères de l'Oratoire de Naples, à peine fus je sorti de cette chapelle, que je me trouvai parfaitement guéri de toutes mes blessures, même de celle que j'avais sur le sourcil, quoique le matin on y eût reconnu du pus et de la pour

(1) L. III. *epist. dedicat.*

riture. Le même jour, sur le soir, je sentis que ma vue se fortifiait, et j'avais cette confiance que ma guérison était bientôt parfaite. Trois habiles médecins ayant examiné mes yeux avec beaucoup d'attention, les avaient jugés tellement offensés par la grande poussière des plâtras, que j'en serais au moins incommodé le reste de mes jours, et de vrai il s'y était déjà formé de grandes taies. Nonobstant cela, résolu de refuser le secours de la médecine, je n'ai point voulu qu'on y appliquât aucun remède; et j'exprimentais tous les jours que, par la seule application des reliques de saint-Philippe de Néri, mes yeux recevaient un grand soulagement. Etant retourné à la chapelle sur le soir, le 20 de ce mois, j'en sortis portant à la main un grand flambeau allumé à quatre mèches, sans ressentir aucun malaise dans les paupières, quoique je n'eusse pu jusqu'alors souffrir sans incommodité l'approche d'une très-faible lumière.

« Pour perpétuer la mémoire de cette suite de merveilles, que le Seigneur, par l'intercession de saint-Philippe de Néri, a daigné opérer en moi, misérable pécheur, et pour augmenter la dévotion des fidèles envers un si insigne bienfaiteur, j'ai voulu faire écrire et enregistrer cette relation, la confirmer de ma propre souscription, et la sceller de mon sceau, afin qu'on ne puisse point douter de la vérité des faits qu'elle contient. Fait à Naples dans mon couvent de Sainte-Catherine Formelle, ce mardi 22 juin 1688. Frère Vincent Marie, cardinal Orsini, archevêque de Bénévent (1) ».

Dans ces deux tremblements de terre, le cardinal-archevêque parut conservé de Dieu pour être le sauveur et le consolateur de son peuple, par sa charité courageuse et active. Il fut regardé comme le second fondateur de Bénévent. Il rebâtit les églises et les maisons; il restaura surtout la discipline du clergé, les mœurs du peuple, par des visites pastorales, par des conférences, des synodes, des conciles provinciaux, par des missions dans les villes et les campagnes. Il tint deux conciles de sa métropole, le premier en 1693 avec dix-huit évêques, le second en 1698 avec vingt-trois. Les actes ayant été approuvés à Rome, il les publia dans son *Synodicon*, ou recueil de tous les conciles tenus à Bénévent par les Papes ou les archevêques depuis le dixième siècle. Il serait bien à souhaiter que dans chaque province ecclésiastique on en fit autant.

La charité du saint pasteur avait toujours été bien grande pour ses ouailles de Bénévent mais les malheurs qu'on leur vit éprouver dans les deux tremblements de terre, les efforts qu'il fit pour les réparer augmentèrent cette charité de beaucoup encore : elle devint une tendresse de père et de mère; elle le suivra sur le trône de saint-Pierre. Quelques Bénéventins en abuseront, et c'est le seul reproche qu'on pourra faire à l'excellent pape Benoit XIII.

Le pape Innocent XIII étant mort le 7 mars 1724, le conclave s'assembla le 20 du même mois : deux mois après, le 20 mai, on n'était pas plus avancé. Cette longue vacance affligeait particulièrement le cardinal Orsini, parce qu'elle l'empêchait de retourner à son cher Bénévent. Pour y obtenir un terme; il commença une neuvaine à son bien-aimé protecteur saint-Philippe de Néri, accompagnée jeûnes. La neuvaine n'était pas encore finie, il s'aperçut qu'on pensait à le faire Pape lui-même. Il en fut effrayé, consterné, atterré, et ne pensa plus qu'aux moyens d'éloigner de lui ce redoutable fardeau. Comme il était depuis quelque temps doyen du sacré collège, il affecta un zèle outré et se mit à gronder pour les moindres fautes. Vous savez, dit-il un jour à de jeunes cardinaux, que je suis zélé, que je passe pour un réformateur et un homme difficile, et vous pensez encore à me faire Pape? — Voyant que ses premiers efforts étaient vains, il supplia un cardinal de ses amis de lui donner l'exclusion au nom du roi, dont il avait la confiance : son ami fit semblant d'y condescendre, mais ne fut pas des moins ardents à consommer l'affaire. Orsini demanda qu'au moins on différât l'élection au lendemain; mais il put obtenir ce court délai. Entièrement déconcerté à ce refus, le saint cardinal se renferma dans sa cellule, et, prosterné devant son crucifix, répétait ces paroles du roi Ezéchias : Mes yeux se sont lassés, à force de regarder en haut; Seigneur, je souffre violence, répondez pour moi. C'était le 27 mai 1724.

L'élection terminée à l'unanimité des suffrages, les chefs du conclave vinrent lui en faire part et lui demander son consentement. Il y opposa son grand âge, ses infirmités, son incapacité, et la résolution fixe qu'il avait prise de ne jamais consentir à son élévation. Les cardinaux détruisirent ses raisons ou ses prétextes l'un après l'autre : surtout ils lui firent sentir les suites funestes de son refus, qui replongeait le conclave dans des divisions peut-être plus fâcheuses encore que celles que son élection avait terminées d'une manière si heureuse. Enfin, il resta quelque temps sans parler, les yeux toujours fixés sur le crucifix; ensuite, se levant, il dit : Allons consommer le sacrifice. Il prit le nom de Benoit XIII, pour honorer la mémoire du bienheureux pape Benoit XI, religieux du même ordre. La joie fut également grande, et dans le conclave, et dans la ville de Rome, et dans toute la chrétienté. Le nouveau Pape justifia cette attente.

A peine assis sur le siège de saint-Pierre, il convoqua un concile à Rome, de tous les évêques et prélats soumis immédiatement à l'Eglise romaine. Voici comme il s'exprime

1. Touron, *Hist. des Hommes illustres de l'ordre de Saint Dominique*, t. VI, p. 57.

dans la lettre de convocation : « Notre Rédempteur, qui a planté sa vigne choisie et l'a louée à des agriculteurs pour qu'ils rendissent le fruit en son temps, a particulièrement recommandé aux gardiens la vigilance, afin que si de mauvais germes viennent à y croître, ils les arrachent avec une prévoyante sollicitude, et, par la culture assidue de la bonne semence, ils amassent une excellente et abondante récolte dans les greniers. Formée par ces avertissements et préceptes mystiques, l'Eglise de Jésus-Christ n'a rien jugé de plus propre à faire fructifier la doctrine et la discipline du salut, sinon que les prudents serviteurs que le Seigneur a constitués gardiens dans ses vignes se rassemblent à des temps fixes, se communiquent leurs conseils, afin que les mœurs se corrigent, les différends se concilient, et que les vignes en fleurs répandent leur odeur plus au loin. C'est pourquoi il a été décrété souvent par les saints canons qu'au moins tous les trois ans les évêques de chaque province, légitimement assemblés célèbrent le concile provincial; et cet usage, s'il était tombé quelque part, le très-saint concile de Trente a eu soin de le renouveler et de le rétablir.

« Quant à nous, lorsque nous résidions dans notre église de Bénévent, quoique affligé de très-grandes calamités, bouleversé jusqu'à trois fois par des tremblements de terre, et presque accablé sous les ruines, notre métropole même écroulée et réduite à peu près au niveau du sol, néanmoins ; sauvé, par l'assistance présente du bienheureux Philippe de Néri, nous n'avons pas omis d'accomplir jusqu'à deux fois cette ordonnance canonique. Elevé à cette hauteur formidable du Siége apostolique et préposé, bien que sans aucun mérite, à toute la vigne du Seigneur des armées, nous n'avons rien eu de plus à cœur que de remplir nous-même avec plus d'empressement cette partie si salutaire du devoir épiscopal, et d'en recommander l'observation plus vivement aux autres, par l'exemple de ce premier Siége, afin que comme il est le nerf de l'autorité épiscopale, il soit aussi le modèle de la servitude épiscopale, proposé à l'imitation de tous les pasteurs de l'Eglise, afin d'animer les ouvriers au travail et de rendre plus fertile le champ du Seigneur. Ce qui nous y excite puissamment encore, c'est l'occasion du grand jubilé, l'année même de la rédemption, si agréable au Seigneur, et la maternelle charité de l'Eglise romaine, et la bonté offerte du Père éternel nous avertissant de chercher les brebis égarées avec plus de sollicitude et de veiller avec plus d'application à leur salut. »

Le Pape convoque donc à Rome, pour le dimanche de Quasimodo 1725, tous les évêques de sa province spéciale, avec les archevêques qui n'avaient point de suffragants, les évêques immédiatement soumis au Saint-Siége, ainsi que les abbés qui n'étaient d'aucun diocèse. La lettre est du 24 décembre, 1724. Une autre du 21 mars 1725, proroge l'ouverture du concile au second dimanche après Pâques, afin de laisser le temps d'arriver à ceux qui s'étaient mis en route d'au delà des Alpes et d'au delà des mers. Le concile s'ouvrit le jour indiqué, 15 avril : il y eu cent quinze Pères, sept sessions et autant de congrégations préliminaires. Les décrets furent rangés sous trente-deux titres, divisés en chapitres.

Conformément aux ordonnances du concile de Trente, le concile romain commença par faire publiquement la profession de foi de Pie IV, et ordonna qu'elle serait également émise par les évêques et les clers nouvellement ordonnés, par les chanoines et dignitaires, vicaires généraux et vicaires forains, bénéficiers à charge d'âmes et autres ; par les nouveaux prédicateurs, même réguliers ; par les nouveaux confesseurs, même des religieuses ; par ceux qui enseignent publiquement ou en particulier la théologie, la philosophie, le droit canon ou civil, ou les autres sciences inférieures, même la grammaire ; enfin par ceux qui exercent la médecine et la chirurgie (1).

Le chapitre deux recommande en ces termes aux évêques l'observation de la constitution *Unigenitus* du pape Clément XI : « Comme pour retenir et garder entièrement et inviolablement la profession de foi catholique, il est souverainement nécessaire que tous les fidèles évitent et détestent avec une vigilante application les erreurs qui, en ces derniers temps, pullulent touchant la foi catholique, et que le Siége apostolique a condamnées, tous les évêques et les pasteurs des âmes qui doivent veiller avec tout le soin possible, comme ils ont fait jusqu'à présent, à ce que la constitution de Clément XI de sainte mémoire, commençant par le mot *Unigenitus*, que nous reconnaissons comme la règle de notre foi, soit observée avec la parfaite obéissance et exécution qui lui est due, par tous les fidèles, de quelque condition et grade qu'ils soient. Si donc ils connaissent quelqu'un demeurant dans leur diocèse, qu'il soit du diocèse même, ou de la province, ou étranger, qui ne pense pas bien ou qui parle mal de ladite constitution, ils ne négligeront pas de procéder contre lui et de punir, suivant leur puissance et juridiction pastorale ; et s'ils trouvent qu'il est besoin d'un moyen plus efficace, ils déféreront au Siége apostolique ces opiniâtres et ces rebelles à l'Eglise. Ils veilleront aussi à découvrir et à faire remettre les livres publiés contre la même constitution, ou soutenant les fausses doctrines qu'elle condamne ; et ils les dénonceront ensuite à nous et à la chaire apostolique (2). »

Le concile rappelle aux évêques, et leur prouve par l'exemple de Jésus-Christ et des apôtres, que leur principal devoir est de prêcher la parole de Dieu, au moins les diman-

(1) Tit. 1, c. I. — (2) Tit. 1, c. II.

ches et les fêtes solennelles. Ils veilleront aussi à ce que les curés remplissent leurs devoirs : instruire incessamment le peuple par eux-mêmes dans la foi catholique, et le restaurer par les sacrements ; visiter les infirmes et assister les moribonds ; adresser à Dieu des prières quotidiennes pour le peuple ; les présider tous par l'exemple d'une vie et conduite louables, par les vertus et la discipline des mœurs, et leur montrer ainsi la route du salut. C'est pourquoi, tous les dimanches et les fêtes qu'on a coutume de chômer, les curés et autres pasteurs des âmes, après la lecture de l'Évangile à la messe paroissiale, feront à leurs peuples une allocution courte, facile et à la portée de leurs auditeurs, signalant les vices qu'il faut éviter et les vertus qu'il faut pratiquer ; y employant le catéchisme romain, qui a été publié principalement pour les curés. L'après-midi, ils feront assembler dans leur propre paroisse les enfants des deux sexes, de sept ans à quatorze, et les ayant placés dans l'Église, en leur rang et lieu, les garçons séparément des filles, ils leur inculqueront peu à peu, et au degré possible, les éléments de la foi et la doctrine chrétienne, d'après le petit livre qu'a publié l'illustre cardinal Bellarmin et qu'a ordonné de retenir le pape Clément VIII d'heureuse mémoire; ils suivront toujours une seule et même règle d'enseigner, qui sera donnée ici dans l'appendice. Il n'omettront pas non plus d'exhorter les parents, comme nous les exhortons nous-mêmes, de former chez eux leurs enfants aux bonnes mœurs par leurs paroles et leurs exemples, de leur enseigner soigneusement ce qui regarde la doctrine chrétienne, en leur répétant fréquemment ce que leur auront enseigné les curés.

Vient ensuite un chapitre sur la manière d'enseigner les éléments de la foi aux petits pâtres et aux adultes. Nous nous rappelons, encore une chose affligeante, c'est que les petits garçons qu'il faut instruire de la doctrine chrétienne ne demeurent pas tous dans les villes et les bourgs, mais qu'il en est un nombre non médiocre occupés à garder les bestiaux dans les champs, qui mènent une vie agreste ; qu'après avoir reçu le baptême, ils sont élevés de telle sorte, sans aucun instituteur spirituel, qu'ils n'ont jamais entendu dire s'il y a un Saint-Esprit : de plus, il se rencontre dans les communes mêmes beaucoup d'adultes qui ignorent même les principaux mystères de notre foi, savoir, de l'adorable Trinité et de l'Incarnation, et, ce qui est plus déplorale, ont honte de les apprendre à l'école avec les autres. Voulant donc pourvoir d'une manière quelconque à leur salut éternel, nous ordonnons et mandons étroitement aux curés, pendant la messe solennelle et après le sermon sur l'Évangile, d'enseigner peu à peu, et chanter à haute voix et dans la langue paternelle, tout le peuple y répondant, au moins les articles suivants : le signe de la croix, les mystères de la sainte Trinité et de l'Incarnation, le symbole des apôtres, l'oraison dominicale, la salutation angélique, les préceptes du décalogue, les commandements de l'Église, les sept sacrements, l'acte de contrition. On fera la même chose à la seconde messe, qui suit celle de pasoisse, afin d'obvier de toute manière à la malice des ignorants qui fuient le catéchisme. Ceux qui célèbrent dans les oratoires les chapelles, et les églises rurales, où l'on a coutume de célébrer l'office divin, sont tenus de faire de même, sous peine de suspense, au gré de l'évêque (1).

Dans l'appendice des actes du concile, la première pièce est l'instruction suivante, pour faciliter la méthode de bien enseigner la doctrine chrétienne.

Il ne suffit pas de donner le lait, si la manière de le présenter n'est pas propre à nourrir qui le reçoit. Tel est le défaut que notre Saint-Père a reconnu avec grand chagrin dans l'instruction que l'on fait de la doctrine chrétienne aux enfants ; car, si les curés ne manquent pas substantiellement d'administrer le lait de la piété chrétienne, en leur enseignant cette même doctrine, quelques-uns cependant le font d'une manière si confuse et inepte, qu'ils sont cause aux enfants ou qu'ils ne le prennent pas bien, ou au moins qu'ils le prennent indigestement et avec difficulté. C'est pourquoi, pour remédier à un désordre si grave, il a cru nécessaire de prescrire dans cette instruction la méthode la plus facile et la plus claire dont il faudra désormais dans toutes les paroisses enseigner la doctrine chrétienne.

I. Aux jours de fête établis en ce concile romain, après le dîner, outre le signal ordinaire de la cloche paroissiale, on enverra aussitôt un ou deux enfants des plus exacts et des plus pieux, suivant la grandeur de la paroisse, lesquels iront avec une clochette par les rues, disant : Pères et mères, envoyez vos enfants à la doctrine chrétienne, autrement vous en rendrez un compte sévère à Dieu.

II. On choisira deux personnes adultes des plus zélées et des plus charitables, avec le titre de *Pêcheurs*, qui, une baguette à la main, iront avec des manières caressantes rassembler les petits garçons et les petites filles à la doctrine chrétienne. Sa Sainteté leur accorde cent jours d'indulgence chaque fois qu'ils feront cette œuvre de piété ; exhortant à un exercice aussi saint les personnes les plus nobles et les plus distinguées du lieu, afin que les autres se persuadent plus aisément d'y assister. À défaut de laïques, les clercs et les prêtres de la paroisse y suppléeront ; et leur office sera de faire que, dans le temps de l'exercice, les enfants se tiennent avec la

(1) Tit. I. c. IV-VI.

modestie convenable et sans bruit dans l'église.

III. On les divisera en plusieurs classes, suivant le nombre et la capacité des paroissiens qui doivent intervenir à la doctrine ; faisant que, par chaque classe, il y en ait huit ou dix au plus disposés en forme de cercle, à chaque classe présidera, avec le titre de maitre, un prêtre, ou un clerc, ou une autre personne des plus intelligentes et des plus versées dans la doctrine chrétienne ; tâchant, quant aux enfants mêmes, d'en donner pour maitre un de la quatrième classe à la troisième, un de la troisième à la deuxième, et ainsi des autres.

IV. On fera en sorte qu'il y ait au moins quatre classes pour les garçons et quatre classes pour les filles. Dans la première, on mettra les commençants, et l'on enseignera partout uniformément, à l'exclusion de toute autre, suivant l'ordre de Clément VIII dans sa constitution *Pastoralis* de l'an 1598, la petite doctrine de Bellarmin, du paragraphe *Etes-vous chrétien ?* jusqu'à l'explication du *Credo ;* dans la deuxième classe, de l'explication du *Credo* jusqu'aux *Commandements de Dieu ;* dans la troisième, des *Commandements de Dieu* jusqu'aux *Vertus théologales et cardinales ;* dans la quatrième, des *Vertus théologales et cardinales* jusqu'à la fin. Suivant la multiplicité des paroissiens à instruire, on multipliera les classes, en les subdivisant selon le besoin.

V. On fera autant de cartons qu'il y a de classes, et l'on y écrira en lettres majuscules : CLASSE, PREMIÈRE, DEUXIÈME, TROISIÈME, QUATRIÈME ; et les lieux étant distribués proportionnellement, on y affichera les mêmes cartons, afin que chacun connaisse sa classe. En outre, on notera dans un petit livret tous ceux qu'on estimera propres à telle classe et à telle autre. Et on ne fera passer d'une classe inférieure à la supérieure, sinon ceux qui, au jugement du maitre, seront très-bien instruits des choses qui s'enseignent dans la classe inférieure.

Par les chapitres VI, VII et VIII, les archiprêtres, curés, vicaires doivent veiller à l'exécution de tous ces règlements et signaler les clercs ou prêtres qui montreraient de la négligence. Les enfants qui doivent venir à la doctrine ou au cathéchisme sont les garçons de sept à quatorze ans, les filles de sept à douze ; les parents et maitres qui ne les enverront pas seront avertis trois fois, puis frappés d'un interdit personnel, ainsi que le curé, s'il use de connivence. On menace de la même peine les adultes qui, ignorant les principaux mystères de la foi, négligent de les apprendre et de venir au catéchisme : au contraire, il y a cent jours d'indulgence, et pour ceux qui y assistent, et pour ceux qui le font.

Nous avons vu le bon pape Benoît XIII, pour faciliter aux enfants la tâche d'apprendre le catéchisme, introduire parmi eux l'enseignement mutuel, les divisant par huit et dix, rangés en cercle, ayant au milieu d'eux un maitre ou moniteur qui pouvait être l'un d'entre eux. L'*instruction* pontificale ajoute encore, pour perfectioner cette méthode d'émulation : L'enseignement durera une demi-heure, après quoi les garçons et les filles se placeront non plus en cercle, mais en face les uns des l'autre ; il y aura une demi-heure de dispute, qui consistera en ce qu'un garçonet une fille s'interrogent mutuellement, et, s'ils se trompent, ils seront redressés par leuirs camarades plus instruits de la même classe. Le tout se terminera par le chant des prières et des commandements de Dieu, avec la récitation des litanies de la sainte Vierge.

Il est ordonné aux curés de publier cette intruction du Pape et du concile plusieurs fois par an, au prône de la messe paroissiale. Elle fut publiée au concile même, dans la troisième session, 29 avril 1725.

Pour achever ce qui regarde les petits enfants, le Pape et le concile recommandent à tous les curés deux instructions pontificales qui se trouvent à la suite des actes, sous les deux derniers numéros, l'un pour préparer les petits enfants à la première confession, l'autre à la première communion. Elles sont par demande et par réponses, la première entre le penitent et le confesseur, la seconde entre l'enfant et le curé. La première est divisée en six parties : de l'obligation de se confesser, de l'examen de conscience, de la douleur, de la confession, de la satisfaction ou de la pénitence, de l'absolution. Voici le commencement de la première partie. — C. Dites-moi, mon fils, vous êtes-vous jamais confessé ? — P. Non, mon pére. C. Ne savez-vous pas que tous les Chrétiens qui ont péché après le baptême sont obligés de se confesser ? — P. Si, mon père, et je l'ai appris dans la doctrine chrétienne. — C. Voulez-vous donc vous confesser ? — P. Oui, mon père ; et pour cela je désire savoir quelle chose est la confession. — Sur quoi le confesseur répond, et le pénitent interroge de manière à expliquer tout l'essentiel du sacrement de pénitence (1).

Les autres décrets les plus remarquables du concile romain en 1725 sont les suivants. Obligation aux évêques, qui ne l'ont pas encore fait, d'ériger dans chaque église cathédrale ou collégiale, conformément au concile de Trente, une chaire de théologal, pour faire un cours d'interprétation de l'Ecriture sainte, au moins quarante leçons par an, auxquelles seront tenus d'assister les chanoines, les curés et les confesseurs (2). Obligation aux archevêques et évêques de tenir chaque année

(1) *Concil. rom. an* 1725, *in fine Bruxellis*, 1726. — (2) T. I. c. VI-IX.

leur synode, à l'exemple de Benoît XIII, qui le faisait depuis trente-huit ans à Bénévent. Le concile provincial doit se tenir tous les trois ans par le métropolitain, et à son défaut par l'évêque le plus ancien de la province. Ordre aux chapitres de former leurs statuts dans six mois, sous peine d'interdit (1). Le titre six des ordinations et promotions ecclésiastiques, veut que l'on préfère pour place de chanoine celui qui, toutes choses égales d'ailleurs, possède le chant grégorien. Les évêques établiront dans les villes un procureur ou avocat des pauvres pour les défendre gratuitement (2). Obligation aux évêques de faire un inventaire exact des biens des églises, et de déposer cet inventaire en lieu sûr (3), On institue pour les Papes défunts un anniversaire dans l'octave des morts ; on fera autant dans chaque diocèse pour les évêques. Aux processions solennelles du saint-sacrement, outre le reste du luminaire, on portera au bout d'une hampe quatre lanternes allumées, qui ne puissent s'éteindre même par un coup de vent ou par la pluie. On tiendra au moins quatre conférences par mois sur les cérémonies de l'Eglise et les cas de conscience (4). Les ecclésiastiques porteront toujours la soutane et la tonsure ; la perruque leur est défendue, comme étant tout l'opposé de la tonsure cléricale : il faut se souvenir que la perruque était alors un ornement séculier et de luxe (5). On rappelle les ordonnances du concile de Trente sur la résidence des évêques et des autres pasteurs : le concile romain défend aux curés de s'absenter de leur paroisse deux jours de suite sans la permission de l'évêque (6). Il recommande aux évêques l'état des ermites, et leur donne dans l'appendice des règles pour eux (7).

Les actes du concile romain sont souscrits par le pape Benoît XIII, trente-deux cardinaux, quarante-sept archevêques et évêques présents, trente-cinq procureurs d'absents, et par les deux secrétaires, dont le premier était évêque. Suivirent les acclamations, comme dans les conciles des premiers siècles.

Parmi les cent dix officiers ou ministres du concile de 1725, le plus célèbre est Prosper Lambertini, archevêque de Théodosie, qui y parut comme canonistes : nous le connaîtrons plus en détail sous le nom de Benoît XIV.

D'autres savants distingués assistèrent au concile romain en qualité d'historiens, de chronologistes et de géographes. Le premier fut François Bianchini, né à Vérone le 13 décembre 1662. Après ses premières études faites dans sa patrie, il se rendit à Bologne, où il fit, dans le collége des Jésuites sa rhétorique et trois années de philosophie. Les mathématiques et le dessin l'occupèrent ensuite ; il montrait un goût particulier pour ce dernier talent, et il y excellait. L'an 1680 le vit à Padoue, suivant ses études ; il y ajouta la théologie et reçut le doctorat. Son maître de mathématiques et de physique y fut le savant Montanari, qui le prit en affection particulière, et lui légua en mourant tous ses instruments de mathématiques et de physique. A Patoue, Bianchini apprit aussi l'anatomie, et avec plus de prédilection la botanique. Décidé pour l'état clérical, il vint à Rome, où le cardinal Ottoboni, depuis Alexandre VII, le nomma son bibliothécaire. Il étudia les lois, mais sans abandonner ses travaux sur la physique expérimentale, les mathématiques et l'astronomie. Il fut reçu membre de l'académie physico-mathématique, et y lut plusieurs dissertations savantes. Fixé définitivement à Rome, il s'y lia avec les savants les plus distingués, et y ajouta à ses connaissances celles du grec, de l'hébreu et du français. Les antiquités deviennent aussi une de ses plus fortes occupations. Il passe souvent des journées entières au milieu des ruines antiques, assiste à toutes les fouilles, visite tous les musées, dessine avec autant de goût que d'habileté. En 1705, il fut agrégé par le sénat, lui, toute sa famille et les descendants qu'elle pourrait avoir, à la noblesse romaine et à l'ordre des patriciens. Le pape Clément XI le choisit pour secrétaire de la commission chargée de la réforme du calendrier, et dont le cardinal Noris était président. Pour régler avec précision le cours de l'année il était nécessaire de connaître et de fixer avec la plus grande exactitude les points équinoxiaux. Bianchini, chargé de tirer une ligne méridionale et de dresser un gnomon dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, termine avec le plus grand succès cette opération difficile, dans laquelle il fut aidé par le savant Philippe Maraldi. Il fit des observations importantes et même des découvertes sur la planète de Vénus, et mourut le 2 mars 1729, auteur de seize ouvrages de sciences et de littérature. Il laissa pour héritier de ses biens son neveu Joseph Bianchini, qui fut aussi héritier de ses talents et de sa science (8).

A côté de lui dans le concile romain se trouvait un autre savant littérateur, antiquaire et critique italien, Juste Fontanini, depuis archevêque d'Ancyre, né l'an 1665 à Saint-Daniel, l'une des principales villes du Frioul. Il commença ses études à Goritz, chef les Jésuites. S'étant ensuite décidé pour la carrière ecclésiastique, il se rendit, l'an 1690, à Venise, puis à Padoue, pour y acquérir, sous les plus habiles maîtres, les connaissances nécessaires à cet état. Le cardinal Impériali, le nomma son bibliothécaire ; bientôt il fut admis aux doctes réunions qui se formaient à Rome chez les prélats Sevelori, Ciampini, et chez plusieurs cardinaux amis et protecteurs des lettres. Ayant reconnu qu'il lui manquait, pour y réussir complétement, d'être plus instruit qu'il ne l'était dans la langue grecque,

(1) T. III. — (2) VIII, c. III. — (3) T. XII. — (4) T. XV. — (5) T. XVI. — (6) Tit. XVII. — (7) T. XXII. — (8) *Biog. univ.*, t. IV.

ce fut seulement alors qu'il en fit une étude approfondie; il apprit aussi du savant antiquaire Fabretti à connaître, lire et expliquer les anciennes inscriptions. Ses recherches se tournèrent principalement vers l'histoire ecclésiastique; il ne tarda pas à donner des preuves de son savoir dans l'académie qui s'assemblait au palais de la propagande, et qui en portait le nom; mais il n'en suivait pas avec moins d'ardeur quelques travaux purement littéraires; et, conservant toujours son goût pour la poésie; et l'admiration presque exclusive qu'il avait eue pour le Tasse dès sa première jeunesse, il fit imprimer à Rome une défense de l'*Aminta* dans le temps même où il paraissait le plus occupé de recherches sur des questions d'histoire ecclésiastique et de droit canonique. Le pape Clément XI, qui avait à cœur de rendre à l'université romaine tout son éclat, y nomma Fontanini professeur d'éloquence. Dans des disputes littéraires, il prit la défense des deux Français, Mabillon et Tillemont. Benoit XIII le fit archevêque titulaire d'Ancyre, et chanoine de Sainte-Marie-Majeure : il lui confia une nouvelle édition du *Decret de Gratien*, rédigé dans un meilleur ordre, accompagné d'une préface historique et critique, de notes ou de scholies et de tables : il ne lui fallut pas moins de seize mois pour achever cette grande entreprise, dans laquelle il fut encore aidé par deux savants théologiens, Vincent-Thomas Moneglia et Dominique Georgi, Fontanini, qui avait déjà publié un grand nombre d'ouvrages, mourut d'apoplexie, le 17 avril 1736. Son neveu: Dominique Fontanini, l'assista dans ses derniers moments; il recueillit et mit en ordre ses papiers, et prit soin de faire transporter et placer convenablement à Saint-Daniel la bibliothèque entière de son oncle, que celui-ci avait léguée à sa ville natale.

Un troisième archéologue numismate se trouvait au concile romain de 1725 : Jean Vignoli, né vers 1680 en Toscane, sur les confins de l'Etat pontifical. Après avoir terminé ses cours de philosophie et de théologie, il embrassa la vocation cléricale, et consacra ses loisirs à l'étude approfondie des médailles et des monuments antiques, En 1720, à la mort de Zaccagni, il lui succéda dans la charge de bibliothécaire du Vatican. Il trouva cependant le loisir de préparer une édition des *Vie des Papes*, par Anastase. Il se disposait à publier un supplément à cet ouvrage, quand il fut atteint d'une maladie mortelle. Ne se dissimulant pas le danger de son état, il remit tous ses papiers à son neveu Ugolini, le chargeant, avec le père Baldini, Théatin, son ami le plus intime, de terminer un travail auquel il attachait d'autant plus de prix que c'était le résultat de plus de vingt années de recherches. Vignoli mourut à Rome, l'an 1753 dans un âge avancé, ayant publié cinq ou six ouvrages sur les anciennes médailles (2).

On vit encore au même concile, en qualité d'historiographe, Jacques Laderchi, de l'oratoire de Saint-Philippe de Néri, continuateur des annales de Baronius, né à Faënza et mort à Rome l'an 1738, à l'âge d'environ soixante ans, également renommé par son savoir et sa piété. Outre sa continuation de Baronius, il est auteur de plusieurs dissertations concernant l'histoire de l'Eglise.

Ces savants italiens, appelés au concile de Rome, nous ont rappelé les noms de plusieurs autres du même pays et du même temps; et encore les uns et les autres ne sont pas les seuls qui illustrèrent l'Italie à cette époque.

Un des plus estimables est Ferdinand Ughelli, auteur d'un ouvrage immense et immensément utile, qu'il acheva tout seul, et qui a donné naissance à plusieurs autres du même genre. Il naquit à Florence le 21 mars 1595, d'une famille honorable, où la piété et le goût des lettres étaient héréditaires. Après ses premières études, il embrassa la vie relilieuse dans l'ordre des Cisterciens, illustré autrefois par Saint Bernard. Un jour qu'il était à parcourir de vieilles paperasses, perdues dans un coin, il découvrit une grande somme d'or, qu'il porta aussitôt à son abbé. Elle servit à commencer dans le monastère une magnifique bibliothèque, qu'il enrichit encore depuis. Venu à Rome, il y suivit les leçons des savants jésuites, Jean-François Piccolomini, qui devint supérieur général de sa compagnie, et Jean de Lugo, Espagnol, qui fut fait cardinal par Urbain VIII. Ughelli visita plusieurs monastères, et profita partout; il écrivit plusieurs opuscules, tirés des monuments de son ordre, dans lequel il remplit plusieurs emplois honorables. Comme il cherchait à connaître quels en étaient les personnages les plus illustres, il conçut l'idée et le plan de son *Italie sacrée*. A Rome, il devint abbé du monastère de Trois-Fontaines, puis procureur de la province, et consulteur de la congrégation de l'Index. Aussi renommé pour ses vertus que pour ses vastes connaissances, il refusa plusieurs évêchés; mais il accepta des pensions d'Alexandre VII et de Clément IX qui l'honorèrent de leur estime et de leur constante protection. Il mourut saintement le 19 mai 1670, muni des sacrements de l'Eglise, au moment que le religieux qui lui lisait la passion du Sauveur eut prononcé ces paroles : Et ayant incliné la tête, il rendit l'esprit. Son *Italie Sacrée*, en neuf volumes in-folio, est un tableau de l'Italie ecclésiastique, divisé en ses vingt provinces, avec une notice historique de chaque diocèse et de ses évêques, depuis son origine jusqu'au temps de l'auteur. En 1644, il présenta le premier volume à Urbain VIII, qui mourut peu après. Le cardinal Mazarin en ayant reçu un exemplaire, remerçia l'auteur par une lettre, accompagnée d'une montre en or, garnie de pierres pré-

(1) *Biog univ.*, t. XV. — (2) *Ibid.*, t. XLVIII,

cieuses : en même temps il profita de cet exemple pour engager les savants de Paris à faire un ouvrage pareil pour la France; ce qui donna occasion à MM. de Sainte-Marthe d'entreprendre leur *Gaule chétienne*, *Gallia christiana*, dont les premiers volumes parurent en 1656, douze ans après ceux de *l'Italie sacrée*. Sur quoi l'on peut remarquer une singulière inadvertance ou préoccupation de la *Biographie universelle*. Après avoir dit, tome vingt-neuf, article Scévole III de Sainte-Marthe, que les premiers volumes de la *Gaule chrétienne* parurent en 1656, elle dira tome quarante-sept, sur Ferdinand Ughelli: « On a de lui un ouvrage important, *Italia sacra*, Rome. 1644, dans lequel il a exécuté, sur les évêques d'Italie, le même travail qu'avait fait Sainte-Marthe sur les églises de France.» On ne voit guère comment un auteur italien, dans un ouvrage publié à Rome l'an 1644 a pu imiter un auteur français dans un ouvrage publié à Paris l'an 1656. Une si grande inadvertance ne tiendrait-elle point à cette préoccupation nationale que l'Italie ne saurait rien nous apprendre, mais qu'elle ne peut qu'apprendre de nous ?

Nicolas Coleti, prêtre vénitien, né en 1680, dans une famille que l'amour des lettres avait déterminée à la profession de libraire-imprimeur, commença sa carrière littéraire par exécuter le projet qu'avait eu son oncle, Jean-Denis Coleti, de donner une nouvelle édition corrigée et augmentée de l'*Italia sacra*, qui n'allait que jusqu'en 1648. Aux matériaux immenses que l'oncle avait recueillis pour cette entreprise, et qui avaient été l'origine de la librairie de ses autres neveux, frères de Nicolas, ceux-ci en avaient ajouté de nouveaux en grand nombre. L'édition retravaillée et continuée par Nicolas commença en 1717, et ne fut terminée qu'en 1733; ils la dédièrent à Clément XI. On regrette qu'il s'y trouve tant de fautes d'impression.

Raphaël Fabretti, dont il a été fait mention, est le plus habile antiquaire du dix-septième siècle. Il naquit à Urbain, l'an 1618, d'une famille noble. Il fut d'abord envoyé aux écoles de Gagli, petite ville du même duché, où il étudia les belles-lettres et les langues grecque et latine, sous un professeur qui avait eu l'avantage de converser avec Muret et Manuce, et de profiter de leurs leçons, Cette excellente institution littéraire disposa le jeune élève aux études de l'antiquité. A Rome, tout en s'appliquant à la jurisprudence et au barreau, il ne laissait pas d'étudier les monuments de cette capitale. Le cardinal Impériali lui obtint une mission pour l'Espagne, où il demeura treize ans, toujours occupé de sciences et de recherches. Revenu à Rome, les Papes l'élevèrent successivement à plusieurs fonctions honorables : Innocent XII le nomma chanoine de Saint Pierre, et préfet des archives secrètes du château Saint-Ange; poste qui convenait parfaitement à ses goûts d'antiquaire. Il y mourut à l'âge de quatre-vingt-deux-ans, le sept janvier 1700. Il avait reçu le sous-diaconat, mais il ne voulut point être ordonné prêtre. Sa grande passion était les inscriptions anciennes : il s'arrêtait partout ou il espérait en trouver : son cheval s'y habitua tellement, qu'il s'arrêtait de lui-même où il en apercevait une, qui quelquefois avait échappé à l'attention de l'antiquaire. Trois ouvrages remarquables furent, entre autres le fruit de ces recherches : 1° *Dissertations sur les aqueducs des Romains*, où il relève plusieurs erreurs du Hollandais Gronovius; 2° *Recueil d'observations sur la colonne Trajane*; 3° *Collection d'inscriptions anciennes*, qui l'emporte sur celles des Allemands Gruter et Spon (1).

Laurent-Alexandre Zaccagni, bibliothécaire du Vatican, s'était de bonne heure engagé dans l'ordre des moines augustins, et parvint à une grande réputation par son habileté dans les langues grecque et latine. Dans la dernière partie de sa vie, il se livra presque exclusivement à des recherches d'antiquité. Il mourut à Rome le dix-sept janvier 1712, dans sa cinquante-cinquième année. On a de lui le premier volume d'une collection d'anciens monuments de l'église grecque et latine, cachés jusqu'alors dans la bibliothèque vaticane. La mort l'empêcha de continuer (2). De nos jours, un de ses successeurs, le cardinal Maï a complété son œuvre, et au delà.

A ce grand nombres de littérateurs l'Italie peut joindre trois célèbres médecins : Zacchias, Baglivi et Malpighi.

Paul Zacchias naquit à Rome en 1584, fit de brillantes études dans les écoles Pies et chez les Jésuites, et embrassa avec un zèle ardent la profession de médecin, sans abandonner toutefois la musique, la peinture et la poésie, qu'il aimait beaucoup. S'étant fait une grande réputation dans la pratique médicale, il fut nommé médecin du pape Innocent X, puis protomédecin des Etats pontificaux. Il s'adonna plus particulièrement à l'étude de cette partie de l'art qui est destinée à éclairer les tribunaux dans une foule de questions épineuses et délicates, et qui est connue sous le nom de jurisprudence médicale. Pour cela, Zacchias rassembla des matériaux immenses, et compulsa avec soin les écrits des théologiens, dans lesquels il trouva des faits nombreux et importants qu'il recueillit. Il en forma un corps d'ouvrage, que sa profonde érudition et son jugement exquis ont rendu classique, non-seulement pour le médecin chargé de faire des rapports en justice criminelle mais encore pour le théologien qui s'applique à l'étude des cas de conscience (3).

Georges Baglivi naquit en 1668 à Raguse, et mourut à trente huit ans à Rome, en 1706, épuisé par les nombreux travaux théoriques et pratiques auxquels il se livrait. Quoique enlevé si jeune à la médecine qu'il cultivait

(1) *Biog. univ.*, t. XIV. — (2) *Ibid.*, t. LII. — (3) *Ibid.*

par goût, il contribua beaucoup à ramener cette science dans la route sûre et féconde de l'observation qu'avaient tracée les Grecs, mais dont s'étaient écartés les Arabes et leurs imitateurs. Après ses études à Naples et à Padoue, où il fut reçu docteur, il voyagea dans toute l'Italie, visitant les hôpitaux, et recherchant surtout parmi les livres offerts à son érudition, ceux qui peignent et décrivent les phénomènes, au lieu de les expliquer. Lorsqu'il fut arrivé à Rome, le pape Clément XI, instruit de son mérite, le nomma, malgré son jeune âge, professeur de chirurgie et d'anatomie dans le collége de la Sapience ; et ce fut alors que Baglivi professa la plus haute estime pour Hippocrate, dont la science, disait-il, était moins celle d'un homme que celle de la nature. Cherchant à arracher la médecine aux hypothèses qui s'y introduisaient, et à substituer à la méthode systématique des écoles de son temps celle d'observation, dont le médecin grec lui présentait à la fois le précepte et l'exemple, il indiqua très-bien les causes qui avaient suspendu et même fait rétrograder la marche de la médecine, et dont il trouvait les principales dans le mépris mal entendu ou la négligence des écrits des anciens, un faux genre d'analogie et des comparaisons incomplètes, la manie de créer des hypothèses, l'interruption de la description des maladies en langage aphoristique, etc. (1).

Marcel Malpighi, né à Crevalcuore, près de Bologne, le 10 mars 1626, avait à peine terminé ses premières études, qu'il perdit ses parents. Ce fut à Bologne qu'il fit ses cours de médecine avec beaucoup de succès, et qu'il fut reçu docteur en 1653. Dans les thèses publiques qu'il soutint, il se montra grand partisan d'Hippocrate ; ce qui était une sorte de hardiesse à une époque où la doctrine des Arabes jouissait encore de la vénération générale. Il fut successivement professeur à Bologne, à Pise, à Messine. En 1691, le pape Innocent XII l'appela à Rome, et le nomma son premier médecin. Malpighi y mourut le 26 novembre 1694. Il s'est surtout illustré par ses nombreuses recherches sur les parties les plus déliées non-seulement de l'organisation de l'homme, mais encore de celle des animaux et des plantes (2).

Nous voyons ici deux restaurateurs de la science médicale dans les temps modernes, Malpighi, et Baglivi, professer la plus haute estime pour Hippocrate, et attribuer la décadence de la médecine à ce qu'on avait négligé de suivre ses préceptes et son exemple. Qu'on juge maintenant de la présomption incomparable de l'anglican Bacon, qui compare Galien et Paracelse, citant l'autorité d'Hippocrate, à deux imbéciles qui se mettent à l'ombre d'un âne (3) : c'est la noble comparaison du chancelier dégradé d'Angleterre. Mais revenons en Italie.

L'Eglise romaine tout entière, principalement le collége des cardinaux, était une académie universelle, où les sciences et les savants affluaient de toutes parts comme à leur centre, pour y trouver encouragement, vie et gloire, et s'y perpétuer dans une éternelle virilité. Impossible de citer tous les noms. En voici encore quelques-uns.

Jean-Justin Ciampini, né à Rome en 1633, d'une famille honnête, perdit ses parents à l'âge de douze ans. S'étant d'abord livré à l'étude du droit, il fut reçu docteur à Mocerata ; mais il abandonna cette carrière pour les belles-lettres. Il obtint ensuite un emploi dans la chancellerie apostolique, et renonça à un mariage avantageux que lui proposait son frère aîné, pour se consacrer entièrement à l'étude. Clément IX le créa, l'an 1669, maître des brefs des grâces, et préfet de ceux de justice. Ses travaux ne l'empêchèrent point de satisfaire son goût pour l'histoire, les sciences et les belles-lettres, auxquelles il se livra avec un égal succès. En 1671, il fonda à Rome une académie pour l'histoire ecclésiastique. En 1677, il établit une autre académie pour les sciences naturelles, physiques et mathématiques, sous la protection de Christine, reine de Suède. Plusieurs cardinaux et d'autres personnages distingués qui vivaient à cette époque étaient membres de cette société, à laquelle on doit un grand nombre de dissertations importantes. Une riche bibliothèque, des collections de statues, de médailles et de monuments anciens avaient transformé sa maison en un musée, où se rassemblaient tous les soirs la plupart des savants de Rome, qui venaient y discuter les points les plus intéressants de l'histoire et de l'antiquité. Cette réunion formait une troisième académie. Ciampini était doué de beaucoup d'esprit ; il avait un caractère vif et impétueux, quelquefois colère ; il soutenait son sentiment avec opiniâtreté, se livrant avec d'autant plus d'ardeur à une entreprise, que le succès lui en paraissait plus difficile. On a de lui, en italien et en latin, plusieurs ouvrages dont on fait un grand cas en Italie, parce qu'on les y connaît. Ciampini mourut en 1698, âgé de soixante-cinq ans, après avoir cultivé et encouragé les sciences et les lettres pendant toute sa vie (4).

Le cardinal Quirini en fit autant et plus. Il naquit en 1680 à Venise, d'une des premières familles. Dès 1687, ses parents l'envoyèrent avec son frère aîné au collége des Jésuites à Brescia. Comme ses succès et son caractère studieux présageaient un littérateur distingué, les bons Pères s'efforcèrent de l'attacher à leur société ; mais il préféra l'ordre de Saint Benoît, où il entra en effet, malgré les efforts de ses parents pour l'en détourner. Au mois de novembre 1696, il alla se renfermer dans l'abbaye des Bénédictins de Florence, et y fit profession le 1er janvier 1678, en prenant les prénoms d'Ange-Marie, au lieu de celui de Jérôme qu'il avait reçu au baptême. Avide de

(1) *Biog. univ.*, t. III. — (2) *Ibid.*, t. XXVI. — (3) *Impetus philosophici*, cap. 2. — (4) *Biog. univ.*, t. VIII.

tout genre d'instruction, le jeune Quirini étudia la théologie, la langue grecque, l'hébreu, les mathématiques. Quoiqu'il trouvât de très-bons maîtres dans l'intérieur de son abbaye, il recherchait la société des plus habiles littérateurs de Florence. Ses relations avec Savini, Magaloni, Guido Grandi, le sénateur Buonarotti, le médecin Bellini et Antonio Magliabecchi lui procurèrent des occasions de connaître un grand nombre de savants étrangers qui visitaient Florence. Entraîné par le besoin d'étendre ses connaissances littéraires, Quirini employa près de quatre années à visiter et à étudier l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre et la France, entretenant partout d'honorables relations avec la plupart des hommes célèbres de cette époque. Rentré dans sa patrie, où il rapportait les fruits de tant d'observation et de recherches, il fut chargé par un chapitre de son ordre d'écrire les annales des Bénédictins d'Italie ; mais il finit par renoncer à ce travail, et entreprit, en 1718, de donner une nouvelle édition des livres liturgiques de l'église grecque, et des autres Chrétiens orientaux. Clément XI le fit abbé du monastère de Florence, où il avait embrassé l'état religieux, et ensuite consulter du saint-office ; Innocent XIII lui donna l'archevêché de Corfou. Il eut le bonheur inespéré de se concilier l'amitié des Grecs schismatiques. Pour qu'il ne lui manquât à Corfou aucune des jouissances dont il avait contracté le besoin, il s'y créa une occupation littéraire ; il entreprit un ouvrage sur les antiquités de cette île. Après en avoir publié, en 1725, une première édition, avec une dédicace à Benoît XIII, il partit pour Rome l'année suivante, et fut nommé, en 1725, évêque de Bescia et cardinal. Clément XII, qui voulut se l'attacher de plus près, le nomma bibliothécaire du Vatican. Comme ses diocésains craignaient de ne plus le revoir, il leur promit de ne ne point les quitter; et, en effet, il passait au milieu d'eux neuf mois de chaque année, et ne faisait que deux voyages à Rome, de six semaines chacun, pour entretenir l'ordre du dépôt confié à ses soins. Il l'enrichit par le don de sa propre bibliothèque, pour laquelle il fallut construire au Vatican une nouvelle salle. La ville de Brescia reçut de lui une autre bibliothèque qu'il rendit publique, et pour l'entretien de laquelle il fonda des revenus. Il usait ainsi de sa fortune, dont il réservait pourtant la plus grande partie aux pauvres. Durant le conclave de 1740, il montrait sa collection de médailles aux autres cardinaux, qui l'estimaient à cent quatre-vingt mille francs. S'il en est ainsi, s'écria-t-il, il ne m'appartient pas de posséder un pareil trésor au milieu des pauvres; et il en fit don à la bibliothèque du Vatican. Lambertini, son ancien ami, devenu le pape Benoît XIV, lui offrit l'évêché de Padoue, dont le revenu était plus considérable que celui de l'évêché de Brescia: Quirini n'accepta point, et resta fidèle à la parole qu'il avait donnée aux Bressans. Nul n'a plus encouragé tous les genres de travaux littéraires, et rendu plus de services à ceux qui s'y consacraient : il compulsait pour eux des manuscrits, recueillait les notes qui leur pouvaient êtres utiles, et facilitait la publication autant que la composition de leurs ouvrages. On lui doit ainsi particulièrement l'édition des œuvres de saint Ephrem, entreprise par le Maronite Assémani. Les écrivains de toutes les sectes l'ont comblé d'éloges, parce que, malgré son ferme et inébranlable attachement à toutes les croyances et maximes de l'Église romaine, il savait rendre justice à tous les talents, et porter jusque dans les controverses la plus douce et la plus bienveillante urbanité. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, au milieu de ses fonctions épiscopales, à Brescia, le 6 janvier 1759. Ses ouvrages sont assez nombreux et divers ; mais il n'y en a aucun de bien considérable par son étendue(1).

Un autre savant italien de l'ordre de Saint-Benoît fut Anselme Banduri, né vers 1670, à Raguse, d'une famille noble. Devenu Bénédictin fort jeune, il fit ses premières études à Naples, vint les perfectionner à Florence, où on le jugea propre à diriger les études de ses confrères. Son goût principal était pour les recherches d'antiquités. Envoyé à Paris par le grand-duc de Toscane, pour s'y former à l'érudition au milieu des Bénédictins français, il se proposa de publier, avec des éclaircissements, plusieurs ouvrages rares ou peu connus sur l'histoire ecclésiastique, entre autres les œuvres de saint Nicéphore. Il suspendit l'exécution de ce projet pour se livrer à des travaux encore plus considérables : il avait découvert plusieurs manuscrits relatifs à l'histoire de Constantinople ; il les compara, les traduisit en latin, en éclaircit les passages obscurs ou difficiles, et, les joignant à d'autres pièces sur le même sujet, déjà connues, les publia sous le titre d'*Imperium orientale*, Paris, 1712, deux volumes in-folio ; ouvrage qui fait partie de la *Collection bysantine*. Il publia ensuite *Numismata imperatorum romanorum*, depuis Trajan-Dèce jusqu'au dernier Paléologue, Paris 1718, deux volumes in-folio ; recueil, fort estimé, auquel il faut joindre le *Supplément*, publié par Jérôme Tanini, Rome, 1791, un volume in-folio. Banduri, a placé en tête de cette ouvrage de catalogue de tous les auteurs qui ont traité de la numismatique. En 1721, il assurait que son premier travail sur Nicéphore et Théodore de Mopsueste, formant quatre volumes in-folio, était terminé. Il paraît que sa mauvaise santé seule l'empêcha de le publier. En effet, il ne fit plus que languir, tourmenté par de fréquents accès de gouttes qui duraient jusqu'à trois ou quatre mois. Il mourut dans un de ces accès, le 14 janvier 1743(2).

Un des hommes les plus extraordinaires de son siècle, Antoine Magliabecchi, était né à

(1) *Biog univ.*, t. XXXVI. — (2) *Ibid.*, t. III.

Florence, le 28 octobre 1633, de parents honnêtes, mais sans fortune. Sa mère, restée veuve, lui fit cependant apprendre les éléments de langue latine et du dessein, et le plaça en apprentissage chez Comparini fameux orfevre de cette ville; mais son maitre reconnut bientôt que l'éléve avait plus de goût pour la littérature que pour les arts; le jeune Magliabecchi consacrait ses épargnes à acheter des livres, et il passait une partie de la nuit à dévorer les ouvrages qu'il s'était procurés. La mort de sa mère lui laissa la liberté de se livrer tout entier à son penchant pour l'étude; et, aidé des conseils de Michel Ermini, bibliothécaire du cardinal de Médicis, il fit de rapi des progrès dans les langues et dans les sciences des antiquités ; il restait tout le jour enfermé dans son cabinet, un livre à la main; et il avait une mémoire, si heureuse, qu'il n'oubliait rien de ce qu'il avait lu. Il devint bientôt l'oracle des savants : il répondait à toutes leurs questions avec une précision admirable citant l'auteur, l'édition et la page où l'on pouvait voir la solution des difficultés qu'on lui proposait. Le grand-duc Cosme III, informé du mérite de ce jeune homme, le nomma conservateur de la bibliothèque qu'il venait d'établir dans son palais, et l'autorisa en même temps à faire copier les manuscrits de la bibliotèque *Laurentienne* qu'il croirait utiles au public. Magliabecchi se trouva là comme dans son centre; mais l'immense quantité de livres dont il était entouré suffisait à peine pour contenter son insatiable avidité, Non-seulement il parvint à retenir la place où était chaque livre dans ces deux vastes bibliothèques de manière à le retrouver au besoin les yeux fermés, mais il voulut se rendre aussi familières les autres bibliothèques principales de l'Europe. Qoiqu'il ne se fût jamais éloigné de Florence que de quelques lieues, il vint à bout, par la lecture des catalogues tant imprimés qu'inédits par sa correspondance et par ses entretiens avec les plus savants voyageurs, de connaître mieux que personne tous les grands dépôts littéraires; et sa mémoire prodigieuse les lui rendait toujours présents. On raconte à ce sujet qu'un jour le grand-duc lui ayant demandé un ouvrage fort rare, Magliabecchi lui répondit : Monseigneur il est impossible de vous le procurer; il n'y en a au monde qu'un exemplaire, qui est à Constantinople, dans la bibliothèque du grand-seigneur ; c'est le septième volume de la deuxième armoire du côté droit en entrant.

Il avait une manière toute particulière de lire ou plutôt de dévorer les livres : quand un ouvrage nouveau lui tombait sous la main il examinait le titre, puis la dernière page, parcourait les préfaces, dédicaces, tables, jetait un coup d'œil sur chacune des divisions principales, et avait alors assez vu pour être en état de rendre compte, non-seulement de ce que le livre contenait, mais encore des sources où l'auteur avait puisé. Devenu bibliothécaire, Magliabecchi ne changea rien à ses habitudes : il était toujours négligé dans ses habits, et il avait pour tout ameublement deux chaises et un grabat sur lequel il passait le petit nombre d'heures qu'il ne pouvait dérober au sommeil ; le plus souvent même il dormait tout habillé sur sa chaise ou sur les papiers et les brochures dont son lit était toujours couvert; il ne sortait de son cabinet que pour se rendre à la bibliothèque dans les moments ou elle était ouverte; et il venait aussitôt après se renfermer au milieu de ses livres, Le Pape et l'empereur tentèrent de l'attirer à leur cour, mais ne purent y parvenir. Le grand-duc, qui appréciait de plus en plus son mérite, lui fit préparer dans son palais un appartement commode, afin de le mettre plus à portée de recevoir les soins qu'exigeait son grand âge; mais Maglabecchi ne l'occupa que quelques mois, et trouva un prétexte pour retourner dans sa maison, où il était plus libre. Il renvoyait le soir son domestique, et passait une partie de la nuit à lire, jusqu'à ce que le livre lui tombât des mains ou qu'il tomba lui-même accablé de sommeil. Il lui arriva plusieurs fois de mettre le feu à ses habits en tombant ainsi sur le réchaud de charbons qu'il portait toujours avec lui pendant l'hiver, et sans un prompt secours, toute sa maison eût été brûlée. Au mois de janvier 1714, sortant de chez lui, il fut saisi d'un tremblement violent et d'une faiblesse qui l'obligèrent de rentrer : dès ce moment, il ne fit plus que languir, et mourut le 2 juin de la même année, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Magliabecchi légua, par son testament, à la ville de Florence, sa riche bibliothèque, avec un fonds annuel pour l'entretenir (1).

Le cardinal Passionel, comme le cardinal Quirini, fut un grand amateur et protecteur des sciences et des lettres. Il naquit le 2 décembre 1682, à Fossombrune, dans le duché d'Urbin, d'une ancienne famille, fut élevé à Rome sous les yeux de son oncle, et acheva ses études au collége Clémentin d'une manière brillante. Il rechercha ensuite la société du père Tommasi, savant Théatin, et de Fontanini, alors professeur d'éloquence ; et, guidé par ces deux habiles maîtres, il fit de rapides progrès dans la connaissance des antiquités sacrés et profanes. Il aidait volontiers tous les savants, et prenait leur défense contre d'injustes attaques. Il remplit avec honneur plusieurs missions diplomatiques, fut fait cardinal en 1738, sans cesser de cultiver les lettres ni de protéger ceux qui les cultivaient. Il mourut d'une attaque d'apoplexie, en 1751, à l'âge de soixante-dix-neuf ans (2). Il eut pour successeur dans la charge de secrétaire des brefs le cardinal Nicolas Antonelli, savant orientaliste, éditeur des œuvres de saint Jacques de Nisibe, d'un ancien missel romain, d'une interprétation des psaumes par saint

(1) *Biog. univ.*, t. XXVI. (2) *Ibid.*, t. XXXIII.

Athanase, et auteur lui-même de plusieurs dissertations.

Le cardinal Louis-Antoine de Belluga de Moncade était tout ensemble un saint et savant prélat. Né l'an 1662 au royaume de Grenade en Espagne, et devenu chanoine de Cordoue, il se livrait jeune encore à la pratique des bonnes œuvres et aux fonctions du ministère ecclésiastique. Il établit à Cordoue les prêtres de l'oratoire de Saint-Philippe de Néri, et il observait lui-même leur règle, vivant avec eux, et donnant l'exemple des vertus de son état. Nommé à l'évêché de Carthagène, il n'accepta que par déférence pour les conseils des hommes les plus recommandables. Il refusa plus tard le riche évêché de Cordoue, pour rester au milieu d'un troupeau qu'il affectionnait. Charitable, zélé, il fit beaucoup de fondations pieuses et utiles : deux colléges, un séminaire, deux maisons de refuge, deux hôpitaux, des églises bâties sont des monuments de sa libéralité. Sa vie retraçait la sainteté des évêques des premiers siècles, et son gouvernement était réglé sur les canons de l'Eglise et sur les principes de la plus exacte discipline. On a de lui plusieurs mémoires en faveur des immunités ecclésiastiques et des prérogatives de son siége. La réputation de doctrine et de vertu du pieux évêque engagea Clément XI à le nommer cardinal de son propre mouvement, le vingt-neuf novembre 1719. De Belluga refusa d'abord, ayant fait vœu de n'accepter aucune dignité qui pût le détourner du devoir de la résidence. Mais le Pape, voulant honorer un sujet si distingué, le dispensa de son vœu, et lui ordonna formellement, en 1720, d'accepter le chapeau. Le prélat souhaitait du moins de se démettre de son évêché; et il ne le conserva que jusqu'en 1724, qu'étant allé à Rome pour la deuxième fois à l'occasion du conclave, il se fixa dans cette ville, partageant son temps entre l'étude et la prière. Il refusa l'archevêché de Tolède, le siége le plus riche de la chrétienté. Il assista et souscrivit au concile romain de 1725, et mourut le vingt-deux février 1743. Il était fort instruit dans la théologie et le droit canon ; et les papes Clément XI et Benoit XIII le citent avec honneur dans leurs ouvrages : il en a laissé lui-même plusieurs, entre autres une défense manuscrite de la bulle *Unigenitus* (1).

Un cardinal que l'Eglise a formellement béatifié, c'est le bienheureux Grégoire-Louis Barbadigo, évêque de Padoue. D'une famille noble et ancienne de Venise, il naquit en 1626. Ses parents le firent élever avec soin dans l'étude des belles-lettres, et il répondit parfaitement aux soins qu'ils prirent pour son éducation; mais il s'appliqua surtout à former son cœur et à s'exercer à la pratique des vertus chrétiennes. Il accompagna l'ambassadeur de Venise au congrès de Munster, où il fut connu avantageusement du nonce apostolique, depuis Alexandre VII, qui lui donna des preuves sensibles de son estime et de sa protection. Grégoire fut sacré évêque de Bergame en 1657 créé cardinal trois ans après, et transféré l'an 1664 à l'évêché de Padoue. On admirait dans toute sa conduite une régularité exemplaire, un zèle actif, une vigilance continuelle. Il visitait exactement son diocèse, et remplissait les autres fonctions de son ministère avec tant de fidélité, qu'il était regardé comme un second saint Charles Borromée. Les pauvres trouvèrent toujours dans sa charité des secours contre la misère. Il fit bâtir un collége pour qu'on y élevât la jeunesse dans les sciences et la piété. La ville de Padoue lui fut redevable de l'établissement de son séminaire, qui fait encore aujourd'hui l'ornement, non-seulement de l'ancien Etat de Venise, mais même de l'Italie et de toute la chrétienté. Il y plaça des professeurs habiles dans la théologie et dans les langues dont la connaissance peut faciliter et perfectionner l'étude des livres saint; il y forma aussi une bibliothèque composée des meilleurs livres en chaque genre, surtout des écrits des Pères et des ouvrages des critiques, des interprètes et des commentateurs de l'Ecriture ; il fonda encore une imprimerie pour l'usage de la bibliothèque. Les élèves de ce séminaire ont publié de nos jours une magnifique édition, revue et augmentée du *Grand Dictionnaire ou Trésor de la langue latine*.

Ce ne serait pas assez dire du saint cardinal Barbadigo, qu'il avait toutes les vertus, il faut ajouter qu'il excellait en toutes choses. Mort au monde et à lui-même, il ne perdit jamais la tranquillité de son âme. Il se montra supérieur à la prospérité, et ne se laissa point abattre par les épreuves et les contradictions. Autant sa vie avait été sainte, autant sa mort fut édifiante. Elle arriva le 15e de juin 1697. Divers miracles opérés par son intercession ayant été juridiquement prouvés Clément XIII publia la bulle de sa béatification le 13 février 1761 (2).

Un autre cardinal de cette époque, célèbre par son érudition, par ses ouvrages et ses vertus, fut le bienheureux Joseph-Marie Tommasi. Il était fils de Jules Tommasi, duc de Palma et prince de Lampedosa. Il naquit à Alicate en Sicile, le 12 septembre 1649, et fut élevé dans la piété. Toute sa famille vivait dans les pratiques de la religion et des bonnes œuvres. Un oncle et trois sœurs du jeune Tommasi étaient déjà entrés dans le cloître. Joseph-Marie obtint, à force d'instance, de suivre la même vocation ; et, après s'être désisté de ses droits en faveur d'un frère cadet, il fut admis chez les Théatins de Palerme, et prononça ses vœux le 25 mars 1666. Sa ferveur, son amour pour la prière, ses austérités et son zèle pour toutes les pratiques de la vie religieuse ne l'empêchait pas de se livrer à l'étude. La théologie, les langues savantes, les antiquités ecclésiastiques et la liturgie

(1) *Biog. univ.*, t. XXIX. — (2) Godescard, 15 juin; Ciacon, *Italia sacra*.

l'occupèrent tour à tour. Il apprit l'hébreu, le chaldéen, l'éthiopien, l'arabe, le syriaque, et prit les leçons d'un savant juif de ce temps-là, Moïse de Cavi, qui se fit ensuite Chrétien. Ses recherches dans les bibliothèques et dans les couvents de Rome le conduisirent à des découvertes importantes sur toutes les parties de l'ancienne liturgie ; et c'est sur ce sujet que roulent plusieurs de ses ouvrages.

Malgré son amour pour la retraite et son application à l'étude, il remplit différents emplois dans son ordre, et fut attaché par les Papes à diverses congrégations. Clément XI faisait une estime toute particulière du père Tommasi, le prit pour son confesseur, et avait voulu avoir son avis, lorsqu'il fut élu Pape, pour savoir s'il devait accepter une si haute dignité. Il le nomma cardinal le 18 mars 1712 ; et le modeste religieux lui ayant écrit pour lui exposer ses raisons de refus, le Pape le contraignit d'accepter. Le nouveau cardinal conserva, autant qu'il put, les habitudes et la simplicité de son couvent. Sa maison, sa table, ses équipages, tout chez lui annonçait son horreur pour le luxe. En même temps ses revenus étaient employés en bonnes œuvres. Non content de distribuer de l'argent aux pauvres de Rome, il envoyait des secours au loin. Il fit passer cinq cents écus aux catholiques suisses qui soutenaient alors la guerre contre les cantons protestants. Il avait soin de faire distribuer des aumônes dans tous les lieux où il avait des bénéfices ou du bien, entre autres à Carpentras, où il jouissait d'une pension de mille écus sur la mense épiscopale. A Rome, il décorait les églises, spécialement celle de Saint-Martin-du-Mont, qui était son titre de cardinal ; et il se plaisait à y faire le catéchisme aux enfants. C'est au milieu de ces soins pieux que la mort frappa le cardinal Tommasi, le 1er janvier 1713, âgé de soixante trois ans.

Par son testament, il laissa au collége de la Propagande tout ce qu'il possédait. On a du saint cardinal dix sept ouvrages imprimés, et quelques-uns manuscrits : en 1747, on a fait une édition de toutes ses œuvres en onze volumes in-quarto. On y a joint une notice intéressante sur la vie et les écrits du cardinal. La vie du même a encore été écrite par le père Borromée de Padoue ; par le savant Fontanini, depuis archevêque d'Ancyre ; par Dominique Bernini, et enfin par un Théatin qui n'a pas fait connaître son nom. Cette dernière vie a paru à Rome en 1803, in-quarto ; elle est ornée d'un portrait du cardinal, et terminée par un récit de quelques miracles attribués à son intercession, et par l'exposé des procédures pour sa béatification. Ces procédures commencèrent immédiatement après la mort du cardinal. On entendit un grand nombre de témoins, qui déposèrent les faits les plus honorables pour sa mémoire. Après des informations réitérées, un décret du 1er janvier déclara constant que le cardinal avait pratiqué des vertus à un degré héroïque. Un autre décret du 28 mars 1803 approuva deux miracles opérés par les prières du pieux personnage. Enfin Pie VII, par un décret du 5 juin de la même année, a décidé, conformément à l'avis unanime de tous les membres de la congrégation des rites, que l'on pouvait procéder à la béatification du cardinal. Sa fête a été fixée au 1er janvier, jour de sa mort.

D'autres personnes de cette même famille se sont illustrées par leur piété. On publia, l'an 1758, la vie du duc Jules de Palma, père du cardinal, et, en 1762, celle de son oncle, Charles-Tommasi, frère aîné de Jules, qui avait cédé ses droits à son cadet, pour entrer chez les Théatins, et qui y vécut dans les pratiques de la perfection religieuse. A la fin de la vie du duc Jules, se trouve celle de don Ferdinand Tommasi, frère puîné du cardinal. Ces deux vies sont du père Blaise de la Purification, carme déchaussé. Le cardinal avait quatre sœurs, qui toutes se firent religieuses. La seconde d'entre elles, nommée dans le monde Isabelle, et dans le cloître Marie Crucifixe, a été qualifiée de vénérable ; et un décret de Pie VI porte qu'il est constant qu'elle a pratiqué les vertus dans un degré héroïque. Sa vie a été écrite par Turano, et publiée à Girgenti en 1704. Elle renferme un abrégé de la vie de Rosalie Traina, duchesse de Palma, sa mère, qui, du consentement de son mari, se retira dans un monastère, auprès de ses filles, et qui y vécut trente ans dans les exercices de la piété. Ainsi toute cette famille semblait destinée à offrir de grands exemples de ferveur et de détachement du monde (1).

L'ordre des Théatins offrait encore d'autres personnages distingués par leur doctrine et leur piété. François-Marie Maggio, né à Palerme en 1612, était fils de Bartolo Maggio, jurisconsulte instruit, qui consacrait son temps et sa fortune à la défense des malheureux. Il reçut une excellente éducation, et fit de rapides progrès dans la piété et les lettres. Lorsqu'il eut terminé ses études, il entra dans l'ordre des Théatins, et prononça ses vœux en 1632, à l'âge de vingt ans. Il s'appliqua plus particulièrement alors à l'étude de la philosophie et de la théologie, et sollicita de ses supérieurs la permission de visiter les établissements de son ordre dans l'Orient. Il partit en 1636 pour la Georgie, avec quelques-uns de ses confrères ; il traversa l'Arabie, la Syrie, l'Arménie, et malgré tous les obstacles qu'il rencontra, parvint jusqu'aux montagnes du Caucase. Le père Maggio apprit à fond les principaux dialectes qui sont en usage dans la Georgie, s'instruisit des mœurs et des coutumes des peuples qui l'habitent, et rendit par là les plus grands services aux missionnaires. Il fut rappelé au bout de cinq ans

(1) Picot, *Biog. univ.* t. XLVI. — Godescard, 1er janvier.

à Cafa, l'ancienne Théodosie, pour y établir une maison de son ordre, et passa ensuite à Constantinople dans le même but. L'ambassadeur de Venise, loin de l'aider dans ce pieux dessein, s'y opposa formellement, et le força de s'embarquer sur un vaisseau qui faisait voile pour l'Italie : peu de temps après son arrivée à Messine, Maggio fut invité par la congrégation de la Propagande à se rendre à Rome pour y travailler à une grammaire des langues orientales les plus répandues. Il revint ensuite à Naples, obtint la confiance du vice-roi, dont il devint le confesseur, et profita de son crédit pour procurer différents établissements de son ordre dans ce royaume. Il fallut faire violence à la modestie de ce bon Père pour l'obliger d'accepter la place de visiteur de la province de Sicile, et ensuite celle de prieur de la maison de son ordre à Syracuse ; mais il refusa constamment la dignité épiscopale. Sur la fin de sa vie, s'étant retiré à Palerme, il partagea son temps entre les exercices de piété, la prédication et l'instruction des novices ; il y mourut le 12 juin 1686, regardé comme un saint. Il avait composé cent quinze ouvrages, la plupart ascétiques ou liturgiques, dont quarante-cinq sont demeurés manuscrits. Parmi ceux qui ont été imprimés il y a une grammaire géorgienne et une grammaire turque (1).

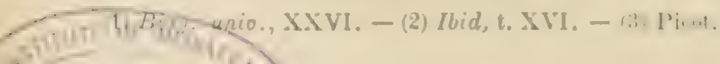
Un autre Théatin, zélé et savant missionnaire, fut Clément Gelanus, né à Sorrente, dans le royaume de Naples. Il passa douze ans en Arménie, occupé aux travaux des missions et à des recherches sur l'histoire civile et religieuse de ce pays. A force de soins et de peines, il parvint à recueillir un grand nombre d'actes, d'écrits, de monuments et de pièces originales, qu'il traduisit de l'arménien en latin, qu'il mit en ordre, et qu'à son retour à Rome, de 1660 à 1661, il fit imprimer en deux volumes in-folio, à l'imprimerie de la Propagande sous ce titre : *Conciliation de l'église arménienne avec l'Église romaine sur les témoignages des Pères et des docteurs arméniens*. L'ouvrage est en arménien et en latin. L'auteur y a joint des observations et une préface dans laquelle il remarque qu'une simple opposition des histoires et des traditions arméniennes, comparées aux traditions et aux dogmes catholiques, d'après les conciles et les Pères, lui a paru préférable à des disputes et à des controverses, et bien plus propre à ramener ces peuples à la conviction, d'autant plus qu'ils évitent soigneusement toute discussion avec les Latins, qu'ils regardent comme des dailecticiens subtils et des artisans de sophismes, au moyen desquels ceux-ci font passer pour des vérités les faussetés les plus palpables. Les principales erreurs que Galanus attribue à ces peuples, d'après Jean Herrac, Arménien catholique, sont de ne reconnaitre en Jésus-Christ qu'une seule nature, de nier que le Saint Esprit procède du Fils, etc. Le père Galanus, dans son séjour à Rome, ne fut point inutile au peuple qu'il avait catéchisé : il se chargea d'enseigner la théologie aux Arméniens, dans leur propre langue. On lui doit encore une grammaire arménienne (2).

Outre le pape Benoît XIII, l'ordre de Saint-Dominique comptait plusieurs membres distingués par leurs lumières et leurs vertus. Le cardinal Vincent-Louis Gotti, né à Bologne en 1664, inquisiteur à Milan, puis patriarche titulaire de Jérusalem, et cardinal en 1728. Il eut beaucoup de suffrages au conclave de 1740, et mourut à Rome avec la réputation d'un théologien savant et laborieux. Ses ouvrages sont : *De la véritable Eglise de Jésus-Christ ; Théologie scholastico dogmatique ; Colloques théologico-polémiques ; Du parti à prendre entre les Chrétiens dissidents* ; plus, un grand ouvrage en douze volumes pour prouver la vérité du christianisme contre les athées, les mahométans, les païens et les Juifs (3).

Par une rencontre merveilleuse, les Dominicains du dix-septième siècle virent parmi eux un des plus nobles enfants de l'Angleterre, avec le fils aîné de l'empereur de Constantinople.

Le premier était frère Philippe-Thomas Howard, né à Londres en 1629 ; il était petit-fils de Thomas Howard, duc de Norfolk, maréchal du royaume, et d'Alathée Talbot ; fils de Henri Howard, comte d'Arundel et d'Elisabeth Stuart. Son frère, Henri Howard, fut duc de Norfolk, comte-maréchal d'Angleterre. Norfolk, Talbot, Arundel, noms les plus illustres de la Grande-Bretagne par leur antique noblesse et leurs hauts faits, mais devenus plus illustres et plus nobles encore par leur fidélité héréditaire à Dieu et à son Eglise. Peu après la naissance de Philippe, sa famille se retira sur le continent, pour demeurer fidèle à la foi de ses pères. L'Angleterre protestante venait de couper la tête à son roi Charles I[er], et de lui substituer le régicide Cromwell. Le jeune Norfolk, noble rejeton de l'Angleterre catholique, eut une autre ambition : ce fut de se donner à Dieu sous l'habit de frère prêcheur, et d'attirer ainsi sur sa patrie coupable les miséricordes du ciel. Il prit l'habit de l'ordre de Saint-Dominique, à Crémone, le vingt-huit de juin 1645. A son nom de baptême, Philippe, il joignit un nom de religion, Thomas, en l'honneur de saint Thomas d'Aquin. Sa vocation souleva de même l'opposition de toute sa famille. Son grand-père, duc de Norfolk, sa grand'mère, Alathée Talbot, s'adressèrent au pape Innocent X, qui fit examiner sa vocation et l'examina par lui-même : elle ne laissa aucun doute, ses parents se soumirent à la volonté de Dieu, et frère Thomas Howard de Norfolk fit sa profession à Rome, au commencement de sa dix-septième année. Il fut ordonné prêtre à Rennes, en

(1) *Biog. univ.*, XXVI. — (2) *Ibid*, t. XVI. — (3) Picot.



1652, avec dispense d'âge. Il était sur ces frontières comme une province pour tous les ecclésiastiques, religieux et fidèles catholiques d'Angleterre, qui fuyaient la tyrannie de Cromwell : il fonda sur le continent plusieurs maisons pour les y réfugier; passa même sous Cromwell en Angleterre, pour y affermir ses compatriotes dans la foi. Il eut la consolation, dans son couvent de Bornheim en Flandre, de donner l'habit de saint Dominique à deux de ses propres frères, Amand et François Howard. Il était dans ce couvent le dimanche de la Trinité 1672, lorsqu'un courrier arrive avec la nouvelle que le pape Clément X, dans le consistoire du 27 mai, a nommé le père Howard cardinal. Tout le monde en est dans la joie, excepté le Père. Il se renferme trois ou quatre heures dans sa cellule pour consulter Dieu; le lendemain il célèbre la messe, expose la vraie croix pour obtenir les lumières d'en haut : il va exposer sa peine à l'évêque d'Anvers, qui, l'ayant entendu, le conduit dans sa chapelle, et entonne le *Te Deum*. Le cardinal Philippe-Thomas Hovvard de Norfolk et d'Arundel continua, jusqu'à sa mort, le 17 juin 1694, à être le modèle et le consolateur de ses compatriotes catholiques (1).

Au mois de septembre 1644, le sultan Ibrahim, empereur turc de Constantinople, d'après un vœu qu'il avait fait, envoyait en pèlerinage à la Mecque son fils aîné Osman, âgé de deux ans neuf mois, avec sa mère, sultane Zaphira qui était dans sa dix-neuvième année. Elle était accompagnée d'une suite nombreuse et d'une flotte de neuf vaisseaux de guerre, sans compter celui qu'elle montait et qui avait cent vingt canons. Une autre flotte devait la rejoindre à Rhodes pour la conduire en sûreté en Egypte. La seconde flotte ne se trouvant point au rendez-vous, l'autre repartit sans l'attendre, pour profiter du bon vent. Le 28 septembre, elle fut attaquée et capturée par des moines : c'étaient les religieux militaires de Saint-Jean de Jérusalem, dits chevaliers de Rhodes, puis de Malte. Le combat dura cinq heures entières; les commandants des deux flottes y furent tués : les vainqueurs eurent bientôt des soupçons et enfin la certitude que leurs deux principaux captifs étaient la femme et le fils aîné du sultan; ils les traitèrent avec tous les égards convenables : la mère mourut le 6 janvier 1645 : les chevaliers dressèrent un procès-verbal juridique sur la qualité du jeune Osman, et envoyèrent cet acte au pape Innocent X. Le petit prince fut placé dans un couvent de Dominicains, et un saint et savant religieux chargé de l'instruire tant dans les lettres humaines que dans la religion chrétienne. Ce ne fut que le 23 février 1656, après onze ans d'instruction et dans la quatorzième année de son âge, qu'il demanda et reçut le baptême, avec le nom de Dominique. En 1658, il prit même l'habit de Dominicain, avec la permission du pape Alexandre VII, qui avait fait examiner sa vocation. Il se montra toute sa vie chrétien sincère et excellent religieux, fut envoyé à Naples, à Rome et à Paris, où les ambassadeurs turcs se prosternèrent à ses pieds : son père avait été déposé et étranglé, dès avant que lui-même eût été baptisé. Il fut ordonné prêtre en 1670, reçut le grade de docteur, en 1675, de Thomas de Rocaberti, général de l'ordre, et mourut l'année suivante dans l'île de Malte au service des pestiférés (2). Les historiens turcs, suivis par Hammer, confirment le fond de cette histoire : ils conviennent que le jeune Osman, depuis le père Ottoman, naquit dans le sérail, que sultan Ibrahim le préférait à son fils Mahomet, qui fut son successeur, et qui était né après Osman, que cette préférence excita la fureur de la mère de Mahomet, contre Osman et sa mère, et que telle fut la cause du départ de ceux-ci pour la Mecque. Seulement, pour l'honneur de leur nation, les Turcs ne voudraient pas qu'un frère prêcheur ait été le propre fils et surtout le fils aîné de leur sultan, quoique, de leur aveu, ce sultan le préférât à son autre fils (3).

Jean-Thomas de Rocaberti, dont il a été fait mention, était d'une maison distinguée d'Espagne, non-seulement par son ancienne noblesse, mais encore par les saints personnages qu'elle a donnés à l'Eglise. Joseph de Rocaberti, mort en odeur de sainteté à la fin du seizième siècle, avait donné de grands exemples de vertu dans l'ordre de Saint-François. La mère Etienne de Rocaberti n'avait pas moins édifié la réforme naissante de sainte Thérèse, dans la ville de Barcelone, où, fondatrice d'un monastère de Carmélites, elle mourut de la mort des justes, l'an 1608. De deux illustres vierges, la mère Jérôme Rocaberti et Hippolyte Rocaberti, la première rétablit la vie régulière dans un monastère des Dominicaines à Barcelone, la seconde l'y porta à la perfection.

Jean-Thomas de Rocaberti, né l'an 1623, à Perelada, sur les frontières du Roussillon et de la Catalogne, ne dégénéra point de la piété héréditaire dans sa famille. Il entra jeune dans l'ordre de Saint-Dominique, en prit l'habit dans le couvent de Girone et y prononça ses vœux, quoique par sa profession, il se fût attaché à celui de Valence. Dans les études de philosophie et de théologie qu'il eut à faire sous des professeurs de son ordre, il se distingua tellement parmi ses condisciples, qu'il obtint au concours une des principales chaires de théologie. Après l'avoir remplie avec succès jusque vers l'an 1666, il fut nommé provincial d'Aragon, et, quatre ans après, général de son ordre, dans le chapitre alors assemblé. Il s'appliqua particulièrement à faire fleurir la discipline et les études parmi

(1) Touron, *Hommes illustres de l'ordre de saint Dominique*, t. V. — (2) *Ibid.* — (3) Hammer, *Hist. des Ottomans*, t. V, l. L.

ses religieux, et leur donna lui-même l'exemple de la régularité et de l'amour du travail. Pendant son généralat, il sollicita et obtint à Rome la béatification et la canonisation de plusieurs religieux de l'ordre de Saint-Dominique. Il éleva un autre monument à la gloire de son institut, en faisant imprimer plusieurs ouvrages composés par des Dominicains, et jusque-là restés inédits. Le mérite de Rocaberti et la sagesse de son administration ne demeurèrent point ensevelis dans l'obscurité d'un cloître. Charles II, roi d'Espagne, en eut connaissance : le jugeant propre à remplir de plus hautes fonctions, il le nomma à l'archevêché de Valence et écrivit à Clément X pour le prier de lui en faire expédier les bulles. Rocaberti, prit possession de ce siége en 1676, et continua de gouverner son ordre jusqu'en 1677. Sa conduite dans ce nouveau poste lui valut, de la part du roi Charles, de nouvelles marques d'estime et de confiance. Ce prince le nomma, en deux différentes fois, vice-roi de Valence, et en 1695, le créa inquisiteur général, dignité qui était alors une des premières de l'état. Rocaberti servait en même temps toute l'Eglise de Dieu, en défendant par ses écrits la sainte autorité de son chef contre les innovations plus ou moins hostiles. Ainsi, de l'an 1691 à 1694, il publia trois volumes in-folio. *De l'autorité du Pontife romain*, contre quatre propositions odieuses qu'un ministre du roi de France, nommé Colbert, avait fait mettre en latin par quelques évêques, pour mortifier le Pape. L'ouvrage de l'archevêque de Valence fût très bien reçu en Espagne et à Rome, mais déplut aux avocats et aux juges laïques de Paris, qui le flétrirent en 1695, comme contraire à la doctrine des Pères de l'Eglise; car dès lors les avocats Français se donnaient la peine d'en remontrer à leurs évêques, mais surtout au Pape, sur le catéchisme et le *Credo*. Vers le commencement du dix-septième siècle, un avocat allemand ou suisse, Melchior Goldast, apostat de la foi catholique, publia dans le sens des avocats français une compilation intitulée : *Monarchie du saint empire romain ou Traité de la juridiction impériale ou royale et de la juridiction sacerdotale du Pontife*, trois volumes in-folio. Afin de fournir aux catholiques un arsenal bien approvisionné contre toutes ses attaques du schisme et de l'hérésie l'archevêque de Valence publia, sous le nom de *Grande Bibliothèque pontificale*, une collection de vingt-un volumes in-folio, dans laquelle il réunit tous les ouvrages du même genre que le sien, c'est-à-dire les traités d'un très grand nombre d'auteurs anciens ou modernes, théologiens et canonistes, qui avaient écrit pour la défense du Saint Siége. Il fit imprimer cette grande collection à ses propres frais et la dédia au pape Innocent XII. Le premier volume parut en 1695, et le zélé et savant archevêque Jean-Thomas de Rocaberti mourut le treizième de juin 1699 (1).

L'ordre de Saint-Dominique avait encore un autre écrivain éminemment catholique, sans aucun alliage de préventions nationales : Abraham Bzovius ou Bzowski, Polonais, né l'an 1577. Ayant prit l'habit religieux en Pologne, il fut envoyé par ses supérieurs en Italie, où il professa la philosophie et la théologie, De retour en Pologne, il y fut employé au ministère de la prédication avec beaucoup de fruit et convertit plusieurs hérétiques. Comme il se voyait engagé dans de fréquentes disputes avec les ministres protestants, il lut avec une attention suivie les Pères et les historiens de l'Eglise, et s'en composa pour lui-même un abrégé de l'histoire ecclésiastique. Cet abrégé fut trouvé si bien par plusieurs cardinaux, qu'ils l'engagèrent à le publier. Ils n'en restèrent pas là, mais le pressèrent de continuer les *Annales* de Baronius : il n'y acquiesça que sur l'ordre exprès du pape Paul V. Cette continuation de Bzovius est en neuf volumes in-folio et se termine au pontificat de Pie V ; Odoric Raynald et Sponde étant venus après lui, ont pu faire mieux encore. Dans son deuxième volume, ayant à parler de l'empereur Louis de Bavière. Bzovius pria un savant bavarois, Georges Herwart, de lui communiquer tout ce qui pourrait servir à la cause de ce prince et à la gloire de sa nation, avec promesse d'en faire usage dans son histoire. Herwart se contenta de lui mander qu'il eût à envoyer son manuscrit en Bavière, pour y être examiné, et il insista sur cette demande. Bzovius, ne jugea point à propos d'y obtempérer, mais suivit les mémoires qu'il trouva dans la bibliothèque vaticane, et parla des affaires de Louis de Bavière comme on en avait parlé avant lui et comme on en parle encore après ; ce qui fut trouvé très-bon par les Allemands d'Autriche et très-mauvais par les Allemands de Bavière : ceux-ci écrivirent contre Bzovius de gros livres où les injures ne lui sont pas épargnées. Et auussi, pourquoi ne pas envoyer humblement son manuscrit en Bavière ? Car, comme tout le monde sait, n'est ce point aux plaideurs à dicter la sentence du juge (2) ? »

Bzovius écrivit encore plusieurs autres ouvrages de piété et d'histoire, entre autres la vie des Papes en trois volumes, et celle de Paul V séparément. Il passa les dernières années de sa vie à Rome, dans la pratique des bonnes œuvres. La pension que le Pape lui faisait et les bienfaits qu'il avait reçus, soit du roi de Pologne, soit de quelques autres princes, le mettaient en état d'exercer la charité, surtout en faveur de ceux qui souffraient pour la cause de la religion ou qui combattaient pour l'enseigner et la défendre. C'est dans cette vue qu'il laissa sa bibliothèque au couvent de la Minerve et qu'il y fit quelques fondations pour les religieux polonais qui viendraient

(1) Touron, t. V. *Biog. univ*, t. XXXVIII. — Touron, t. V, p. 164, Schroeckh. t XXXI, p. 187.

puiser aux écoles de Rome les lumières nécessaires pour la propagation de la loi et la réfutation des hérésies. Bzovius avait atteint sa soixante-dixième année lorsqu'il se reposa dans le Seigneur, le 31 janvier 1637.

Quelque temps après, naquit le bienheureux François de Posadas, qui devait glorifier l'ordre de Saint-Dominique dans le dix-septième et le dix-huitième siècle. Ses parents étaient pauvres et gagnaient leur vie en vendant des fleurs, des légumes et des fruits. Ils habitaient d'abord Lama de Arcos en Castille, mais ils vinrent ensuite s'établir à Cordoue. Malgré l'obscurité de leur état, ils étaient d'une noble famille, ce qui, joint à leurs vertus, les faisait généralement considérer. François naquit à Cordoue, le 25 novembre 1641. Ses pieux parents prirent grand soin de lui inspirer de profonds sentiments de religion. Ils lui enseignèrent beaucoup de pratiques de piété, par lesquelles ils occupaient son esprit dès son enfance, et le formèrent à la prière, à l'amour de Dieu et du prochain. Ils lui inculquèrent particulièrement une tendre dévotion à la sainte Vierge. Dès ses plus jeunes années, il récitait chaque jour le rosaire. Souvent plusieurs enfants de son âge se joignaient à lui. Ils s'assemblaient à une heure fixe, et, après avoir fait quelques prières, ils marchaient en procession dans les rues de la ville et sur les routes qui y aboutissent, chantant le rosaire et des hymmes, François était l'âme de tous ces pieux exercices, et commençait dès lors à être remarqué comme un zélé serviteur de Dieu.

Sa mère, qui, à l'instant de sa connaissance, l'avait placé sous la protection de la sainte Vierge, avait exprimé un vif désir qu'il pût entrer dans l'ordre de Saint-Dominique, et elle lui fit donner la meilleure éducation qu'il lui fût possible. Les progrès du jeune François dans ses études, son attention et ses devoirs de religion répondaient parfaitement aux vues de ses parents. Il manifesta dès son bas âge, le désir de s'y conformer, en se faisant Dominicain. Dès lors il sembla avoir déjà renoncé au monde et s'être entièrement consacré à Dieu. Il ne partageait ni les jeux ni les amusements de l'enfance ; il recherchait la solitude et donnait à la prière et à la méditation presque tout le temps qui n'était pas employé à l'étude. Il fréquentait les sacrements avec la plus grande dévotion, et se proposait en tout pour but de devenir un digne membre de l'ordre de Saint-Dominique. Ses désirs furent longtemps sans être remplis. Son père mourut, et sa mère se remaria à un homme qui eut pour lui les plus mauvais procédés. Cet homme força François d'apprendre un métier, et le confia à un maître brutal qui tous les jours l'accablait de coups, malgré son assiduité au travail. Mais à la fin, le vertueux jeune homme gagna tellement son maître par sa douceur, que celui-ci lui donna des secours pour terminer ses études. Sa mère étant devenue veuve une seconde fois, François lui rendit tous les devoirs d'un bon fils, et lui prodigua les plus tendres soins. Dans sa vieillesse, il attribuait les grâces que Dieu lui accordait au respect qu'il avait eu pour elle.

Enfin, le moment tant désiré de se consacrer à Dieu arriva. Il fut, en 1663, admis chez les Dominicains de la *Scala-Cœli*, couvent situé à une lieue de Cordoue, et après l'épreuve accoutumée, il prononça ses vœux solennels. L'on ne rendit pas d'abord justice à son mérite. Il fut en butte à la persécution et à la colomnie ; mais il les supporta avec une grande patience ; et l'erreur ayant ensuite été reconnue, il fut ordonné prêtre à Saint-Lucar de Barméja. Ses supérieurs l'employèrent ensuite au ministère de la prédication. Ses sermons, soutenus par la sainteté de sa vie, produisirent des fruits immenses. On y accourait en foule, et il fallait qu'il prêchât dans les places publiques, les églises se trouvant trop petites pour contenir la multitude. Le son seul de sa voix pénétrait de respect son auditoire ; la force et le charme de ses discours, les larmes qu'il répandait touchaient et convertissaient les cœurs. On le voyait quelquefois le visage rayonnant, comme on représente les séraphins. Il menait dans ses missions la vie la plus fortifiée, faisant tous ses voyages à pied, souvent sans chaussures, ne portant point de provisions, et n'ayant pour lit qu'un sac de paille ou même la terre nue. Ses succès étaient les mêmes au tribunal de la pénitence ; l'onction de ses paroles y était presque irrésistible. Guide sage et éclairé, il portait à la perfection les âmes qu'il conduisait, en les éloignant des dangers du monde. Il avait en horreur les spectacles profanes et faisait tous ses efforts pour en détourner les fidèles. Son crédit fut assez grand sur l'esprit des habitants de Cordoue pour obtenir la destruction du théâtre de cette ville, et jusqu'à ces derniers temps il n'a pas été rétabli.

Son zèle pour le service de Dieu n'était ni ralenti par les fatigues, ni effrayé par les dangers, ni découragé par les difficultés : rien ne surpassait son amour pour les pauvres et ses ingénieuses ressources pour leur procurer des secours temporels et spirituels. Ses austérités et ses jeûnes étaient surprenants. Les évêchés d'Alquer en Sardaigne et de Cadix lui furent offerts ; mais il les refusa, souhaitant de vivre et de mourir humble et caché, dans la profession qu'il avait embrassée. Après une vie passée dans toutes les pratiques de la perfection religieuse et dans les travaux continuels d'un saint apostolat, il mourut presque subitement, lorsqu'il sortait de célébrer la messe, le 10 septembre 1713. Il avait publié plusieurs ouvrages sur des questions de théologie et sur des matières de piété ; les plus remarquables sont : 1° *Le triomphe de la chasteté contre la luxure diabolique de Molinos* ; 2° *la Vie de la vénérable mère Léonarde du Christ, religieuse dominicaine* ; 3° *la Vie du père Christophe de Sainte-Catherine, fondateur de l'hôpital de Jésus-de-Nazareth à Cordoue* ; 4° *la Vie de saint*

Dominique; 5° *Des avertissements à la ville de Cordoue.* Dans les dernières années de sa vie, il était déjà révéré comme un saint par les habitants des provinces méridionales de l'Espagne. Les démarches pour sa canonisation furent commencées bientôt après sa mort, et depuis régulièrement continuées. Le 4 août 1804, le Pape Pie VII déclara qu'il avait possédé les vertus théologales dans un très-haut degré. Le 5 mai 1817, le même Pontife proclama deux miracles qui avaient été opérés par son intercession: le 8 septembre suivant, le saint Père annonça qu'on allait procéder à la béatification de François. Il en promulgua le décret le 20 septembre 1818, et cette fête fut célébrée à Rome avec une grande solennité (1).

L'ordre de Saint-François de Paule produisit le bienheureux Nicolas de Longobardi. Il naquit à Longobardi en Calabre, le 6 janvier 1649, de parents pieux, mais pauvres. Il ne reçut d'éducation que ce que les gens de la campagne apprennent ordinairement à leurs enfants. Mais la religion, dont il aimait beaucoup les pieuses pratiques, lui tint lieu de tout, et le dédommagea par ses sublimes consolations de ce qui lui manquait du côté de l'esprit. Une grande vigilance exercée sur toutes ses actions devint pour ce saint jeune homme la source de ces grâces extraordinaires qu'il obtint plus tard. Ayant été reçu dans l'ordre des Minimes, il s'efforça d'acquérir les vertus nécessaires à un bon religieux, et quoiqu'il n'ait pas été admis aux ordres sacrés, il n'aspira pas moins à la perfection. Il était d'une piété angélique, et pratiquait l'obéissance d'une manière admirable. Ses austérités étaient très-rigoureuses, son silence absolu, sa charité sans bornes. Il obtint des supérieurs de son ordre la permission de visiter Rome et Notre-Dame-de-Lorette, ce qui ne contribua pas peu à augmenter encore sa ferveur. Il parvint ainsi, après mille combats livrés à ses passions, à une haute perfection, et devint l'objet de la vénération publique. Grands et petits, riches et pauvres, tous le regardaient comme un ami de Dieu, et lui donnaient dans toutes les occasions des témoignages de leur respect. Loin de se prévaloir de la bonne opinion qu'on avait de lui, Nicolas n'en devint que plus humble à ses propres yeux, et chercha à dérober à la connaissance des hommes les faveurs spéciales que le Seigneur lui prodiguait. Il aurait manqué quelque chose à une vertu aussi pure si elle n'eût été éprouvée par des souffrances corporelles. Plusieurs cruelles maladies causèrent à Nicolas des douleurs longues et aiguës, sans que sa patience en fût altérée. Des prédictions et des miracles apprirent aux fidèles de quel crédit ce saint homme jouissait auprès du Seigneur. Sa dernière maladie mit le sceau à sa gloire, et révéla dans son entier cette belle âme, si digne de jouir du bonheur des élus. Le pieux frère mourut le 12 de février 1709, après une courte agonie. Au moment d'expirer, il lança vers le ciel un regard brûlant, en s'écriant: Au paradis! au paradis! Lorsqu'il eut rendu son âme entre les mains du Créateur, on vit la joie empreinte sur sa figure, et on crut lire dans ses traits qu'il jouissait du bonheur céleste. Nicolas avait soixante ans. Pie VI le béatifia le 12 septembre 1786 (2).

Les enfants de saint Ignace de Loyala virent aussi l'un d'entre eux mériter d'être inscrit par l'Église dans le catalogue des saints: saint François Girolamo, né le 17 décembre 1642, à Grottaglia dans le royaume de Naples, de parents vertueux et Chrétiens, qui le firent élever dans la pratique de tous les devoirs qu'impose la religion. Il n'était encore âgé que de dix ans, lorsque les prêtres chargés de son éducation lui confièrent le soin de catéchiser les petits enfants, tant ils trouvaient en lui de gravité, d'instruction et de ferveur! En 1666, il fut ordonné prêtre, et placé en qualité de préfet au collége des nobles de la ville de Naples. On raconte qu'il y eut un jour une occasion particulière de montrer toute la perfection de sa vertu. Comme il avait été obligé de punir un jeune homme qui avait manqué à la règle, le frère de celui-ci accabla François d'injures et lui donna un soufflet. Alors le saint prêtre, sans s'émouvoir, se jeta à genoux, et lui présenta l'autre joue, selon le conseil donné par Notre-Seigneur dans l'Évangile. Ce fait bientôt connu de toute la ville lui attira une estime et une admiration universelles.

Après avoir passé cinq ans dans ce collége, François entra dans la compagnie de Jésus, excité par le désir de mener une vie plus dégagée du monde. C'était en 1670, il avait vingt-huit ans, et, malgré son âge, sa qualité de prêtre et sa réputation de science, il se soumit de la manière la plus exemplaire à toutes les épreuves du novicat, si sévères et si mortifiantes pour la nature dans la règle de saint Ignace. A la fin du temps fixé, il prononça les vœux simples, il fut aussitôt employé à donner des missions dans les environs d'Otrante. En 1668, après avoir fait les quatre vœux solennels, il reçut la charge de diriger les missions dans le royaume de Naples, et pendant quarante ans il en remplit sans interruption le laborieux ministère.

Il n'est presque pas de lieu entre Bénévent et Messine qui n'ait eu plusieurs fois le bonheur d'entendre de sa bouche la prédication de la parole sainte; il n'en est point où il n'ait produit de nombreuses conversions, affermi une multitude de justes, établi des moyens efficaces de persévérance. Naples surtout fut le principal théâtre de ses travaux évangéliques. Toutes les classes d'habitants, tous les établiesements de cette grande cité éprouvèrent les effets de son zèle et de sa charité. Les enfant , les soldats, les pêcheurs.

(1) Godescard, 20 Septembre. — (2) Godescard, 3 février.

les forçats furent l'objet de sa sollicitude. Il prêchait dans les communautés, les hôpitaux, les séminaires, les prisons et les galères. En général, ses sermons étaient fort courts, mais toujours pleins de force et d'onction. Son grand but était de toucher les cœurs et de disposer les fidèles à recevoir les sacrements de la pénitence et de l'eucharistie. La fréquentation de ces deux sacrements lui paraisait à bon droit non-seulement le signe le plus assuré d'une véritable conversion, mais encore le remède le plus puissant contre les dangers de la chute. L'effet de ses exhortations était tel, que huit ou dix mille personnes communiaient ordinairement chaque troisième dimanche du mois, dans une église qu'il désignait à l'avance ; et il avait soin de les y préparer pendant les quinze jours qui précédaient, par des prières et des instructions publiques. Souvent même il se rendait chez les chefs de famille pour les engager à donner à leurs domestiques et à leurs enfants la liberté de profiter de ces saints exercices, ou bien il les y exhortait par des lettres pressantes, lorsqu'il ne pouvait les visiter

La conversion de ces malheureures créatures qui font la honte et le scandale des pays chrétiens fut aussi pour notre saint l'objet d'un zèle tout particulier, et il eut le bonheur d'en ramener un grand nombre à la vertu. Un jour qu'il prêchait dans la rue, une de ces femmes perdues de mœurs vint se jeter à ses pieds, fondant en larmes et le suppliant de lui trouver un asile où elle pût rentrer en grâce avec Dieu. Le saint la recommanda à l'assemblée, et tout à coup une fenêtre s'étant ouverte, on jeta de l'argent dans la rue. Aussitôt François lève les yeux vers l'endroit d'où il est tombé et s'écrie : Qui que vous soyez, qui avez fait cette bonne action, prenez courage, la grâce de Dieu est près de vous ! Le jour suivant, une femme vint se placer dans son confessionnal, lui dit que c'était elle qui avait jeté de l'argent par la fenêtre, et implora son secours pour opérer le changement de vie qu'elle méditait. Elle fut depuis un modèle de pénitence et de régularité.

Un des moyens de sanctification qu'il employait avec plus de succès, c'étaient les exercices spirituels de saint Ignace : il ne laissait échapper aucue occasion de les faire pratiquer à ceux qu'il évangélisait. Dans les monastères et les communautés, les retraites étaient aussi la ressource à laquelle il ne manquait jamais de recourir pour réformer les abus et remettre la règle en vigueur. Au séminaire de Naples, il obtint un succès extraordinaire par ce moyen, et tous les clercs qui l'habitaient se livrèrent publiquement à des pratiques de pénitence qui annonçaient les changements heureux opérés dans leurs cœurs. Il en fut de même dans les exercices qu'il donna à la confrérie de la Sainte-Trinité. On s'y portait en foule; ce n'était de tous côtés que pleurs et sanglots. Un pécheur scandaleux y confessa ses fautes devant tout le monde, et s'ensevelit ensuite dans la retraite pour y faire une pénitence exemplaire, Tels furent encore les effets qn'il produisit au collége des jeunes nobles, tenu par les Jésuites. Il inspira à ces jeunes gens une telle frayeur de l'enfer et du jugement de Dieu, qu'on les vit tous recevoir avec joie les pratiques de pénitence qu'il leur imposa, et que quinze d'entre eux résolurent de quitter le monde pour embrasser la vie religieuse.

Le Père François établit aussi une congrégation de marchands dont tous les membres se faisaient distinguer par leur scrupuleuse probité, par l'exactitude à s'acquitter des execices pieux qui leur étaient prescrits, et spécialement par une admirable charité pour le prochain. Son historien dit qu'on aurait pu nommer cette congrégation une société d'anges, tant les menbres qui la composaient étaient édifiants. On ne finirait point si on voulait donner le détail de tout ce que sa foi, sa charité, son humilité,, son amour pour la pénitence lui firent entreprendre pendant le cours de sa longue vie pour la gloire de Dieu, pour le salut et le soulagement du prochain, et pour sa propre sanctification. Ses vertus avaient jeté un si grand éclat dans le royaume de Naples, que tout le monde, et même les personnages les plus considérables, étaient pénétrés de la plus haute vénération pour lui.

Ce zélé serviteur de Dieu mourut le 11 mai 1716, âgé de soixante-treize ans, après une douloureuse maladie, dans laquelle il montra la résignation et la patience la plus inaltérable. Aussitôt que cette nouvelle se répandit dans la ville de Naples, on accourut de toutes parts au lieu où son corps était exposé. Cependant, vers le soir la foule diminua, et il ne restait plus que quelques personnes, entre autres la duchesse de Lauria, épouse du gouverneur de la ville, avec sa fille, âgée de dix ans, estropiée, paralytique, hideusement contrefaite, et qui ne pouvait faire entendre que des sons inarticulés. La duchesse, pleine de confiance dans le pieux serviteur de Dieu qui venait de mourir, pria l'un des Pères qui étaient présents de faire le signe de la croix sur la tête de sa fille avec la main de Girolamo. Le religieux y consentit, et pendant ce temps-là les assistants récitèrent le *miserere*. Alors, au grand étonnement de tout le monde, la petite fille cria à haute voix : Mettez-moi par terre, mettez-moi par terre; je suis guérie! La duchesse s'évanouit de joie, et se souvient que le bienheureux Girolamo lui avait autrefois promis que son enfant serait guérie après sa mort, en ayant obtenu l'assurance de saint Cyr et de saint François Xavier, auxquels il l'avait recommandée. Pie VIII a béatifié le bienheureux François de Girolamo le 2 mai 1806 (1). Il a été canonisé le 26 mai 1839, par Grégoire XVI.

Deux autres Jésuites oncle et neveu, évangélisaient la pieuse Italie. Paul Segneri, né en 1624, à Nettuno, ville du Latium, sur les bords de la Méditerranée d'une illustre famille originaire de Rome, fut l'aîné de dix-huit frères, et annonça de bonne heure un esprit droit et un penchant décidé pour la prédication. Placé au séminaire romain, il s'attacha à ses instituteurs, et manifesta le désir de rester parmi eux : son père s'y opposa d'abord; mais cédant aux prières de sa femme il permit au jeune Segneri d'embrasser, en 1637, la règle de saint Ignace, dans le collége de Saint-André à Rome. Le père Pallavicini, le même qui fut ensuite revêtu de la pourpre romaine, encouragea les premiers pas de cet élève, dont il avait su deviner le mérite. Segneri, qui n'avait d'autre ambition que de se faire entendre dans la chaire de vérité, ne négligea rien de ce qui pouvait l'y conduire. Il fit une lecture assidue de la Bible et des Pères de l'Eglise, étudia les ouvrages de Cicéron, et s'exerça dans la langue italienne par des traductions qu'il faisait du latin. Sa santé ne put résister à tant de travaux : une maladie que les médecins ne surent ni définir ni guérir entièrement le frappa de surdité pour le reste de sa vie. Segneri, se condamnant à la retraite, y traça le plan de son *Carême*, et dès que son travail fut terminé, il reçut l'invitation de se rendre à Pérouse et à Mantoue, qui furent le premier théâtre de sa renommée. Regardant comme infiniment plus utile pour la religion d'en répandre les préceptes parmi les dernières classes de la société, il s'éloigna des villes, et, par une abnégation exemplaire, il se mit à parcourir les campagnes, annonçant partout les lois et les bienfaits de la Providence. Sa carrière évangélique, commencée en 1665, dura jusqu'à l'année 1694.

Depuis 1679, que Segneri avait publié son *Carême*, sa réputation s'était beaucoup augmentée. Innocent XII, qui avait lu cet ouvrage, et devant lequel on avait souvent fait l'éloge de l'auteur, désira l'entendre au Vatican, et Segneri y parut en 1692. Au milieu de la cour fastueuse des pontifes et des grands dignitaires ecclésiastiques, il conserva ses habitudes simples et modestes, et ne se montra occupé que des soins de son ministère. Regrettant le bien qu'il aurait pu faire dans les villages, on l'entendit souvent dire qu'il n'avait pas eu un seul jour de bonheur depuis qu'il s'y était dérobé. Lorsque la place de théologien du Pape vint à vaquer, le Pape y nomma Segneri, qui n'accepta qu'à regret. Cette vie retirée et tranquille ne répondait nullement aux habitudes qu'il avait contractées dans les missions pendant lesquelles il avait parcouru à pied et déchaussé, une grande partie de l'Italie, supportant partout les plus grandes fatigues et se soumettant aux austérités les plus rigoureuses. Dans l'été de 1694, il ressentit les premières atteintes d'une maladie qui en peu de temps devait le conduire au tombeau. Il espérait quelque bon effet de son air natal ; mais son mal s'aggrava tellement, qu'il lui fut impossible de sortir de Rome, où il mourut le neuf décembre 1694.

Depuis Savonarole, l'Italie n'avait pas vu un homme qui eût exercé une plus grande influence sur la multitude: partout où il se montrait, le peuple accourait en foule pour le ramener en triomphe jusqu'à sa cellule. Devenu l'objet d'une espèce de culte, il rentrait rarement chez lui sans avoir eu quelque pan de son habit coupé : les chambres qu'il habitait étaient emportées d'assaut à son départ, et les meubles dont il s'était servi tombaient en éclats pour contenter le pieux empressement de ceux qui venaient en recueillir les débris. L'inquisition condamna son traité intitulé : *Concorde entre le travail et le repos*. Segneri ne s'en plaignait pas, et il attendit avec résignation que le tribunal, mieux éclairé sur son livre, eût révoqué son arrêt. Une éclatante justice vint le dédommager de quelques jours de chagrin. Ses autres ouvrages l'ont fait regarder comme l'un des écrivains les plus corrects du dix-septième siècle, et les académiciens de la *Crusca* en ont recommandé la lecture à ceux qui aspirent à bien écrire leur langue. Les ouvrages de Paul Segneri ont été imprimés à Venise, 1712, en quatre volumes in-quarto, et à Parme, 1714, trois volumes in-folio (1).

Paul Segneri, neveu du précédent, né à Rome en 1673, fut élevé chez les Jésuites et entraîné par l'exemple de son oncle dans la carrière de la prédication, pour laquelle il montra dès l'enfance un penchant décidé. On l'entendait, au milieu de ses compagnons d'étude, déclamer contre le vice et faire l'éloge de la vertu. Mettant son propre salut au-dessus de toutes les considérations humaines, il sut résister à toutes les séductions et même aux prières de sa mère, pour entrer dans la compagnie de Jésus. Fuyant le repos et plein d'un zèle ardent, il se proposa de marcher sur les traces de son oncle. Lorsque la ville de Rome, ébranlée par les tremblements de terre de 1703, vit accourir son immense population au pied des autels, pour implorer la miséricorde divine, Segneri se jeta au milieu de cette multitude consternée pour lui apprendre à craindre et à espérer. Les succès de ce début l'attachèrent à la chaire, et, sans ambition pour en briguer les premiers honneurs, il se voua aux humbles et pénibles travaux des missions. Il parcourut successivement une grande partie de l'Italie, semant partout la parole divine et réveillant le remords et le repentir dans les cœurs les plus endurcis. A Florence, à Modène, à Bologne, il compta parmi ses auditeurs ce qu'il y avait de plus éminent dans la cour et dans la ville, et ce fut à la suite d'un de ses sermons que le prince de Saxe, fils aîné d'Auguste, roi de Pologne, abjura

(1) *Biog. univ.*, t. XLI.

l'hérésie luthérienne pour entrer dans le sein de l'Eglise. En 1713, ce missionnaire devint un objet de rivalité entre plusieurs diocèses qui aspiraient à la faveur de l'entendre. Clément XI mit fin à leurs disputes en le désignant pour les légations de Ferrare et d'Ancône. Ce devait être le dernier théâtre de ses travaux évangéliques. Atteint d'une inflammation de gorge il mourut à Sinigaglia le 15 juin 1713, dans sa quarantième année, sans avoir égalé son oncle par la correction du style, mais bien par ses vertus et sa ferveur religieuse (1).

Mais nulle congrégation monastique ne produisit autant de saints dans le dix-septième et le dix-huitième siècle que la grande famille de saint François d'Assise, divisée en ses diverses branches. Le premier en date est saint Joseph de Cupertino, religieux conventuel.

Joseph Désa naquit le 17 juin 1603, à Cupertino, petite ville du diocèse de Nardo, entre Brindes et Otrante. Ses parents étaient pauvres, mais vertueux. On le surnomma depuis de Cupertino, du lieu de sa naissance. Sa mère l'éleva dans de grands sentiments de piété; mais elle usait de beaucoup de sévérité, et le punissait rigoureusement pour les moindres fautes, afin de l'accoutumer par là à une vie dure et pénitente. Il montra dès son enfance une ferveur extraordinaire, et tout annonçait en lui qu'il goûtait déjà la douceur des consolations célestes. Il était fort assidu au service divin; et dans un âge où l'on ne respire que le plaisir, il portait un rude cilice, et macérait son corps par diverses austérités. On lui fit apprendre le métier de cordonnier qu'il exerça quelque temps.

Mais lorsqu'il eut atteint l'âge de dix-sept ans, il se présenta pour être reçu chez les Franciscains conventuels, où il avait deux oncles distingués dans l'ordre. On le refusa néanmoins, parce qu'il n'avait point fait d'études. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut d'entrer chez les Capucins en qualité de frère convers. Mais on le renvoya après huit mois de noviciat, comme incapable de répondre à sa vocation. Loin de se rébuter, il persista toujours dans la résolution où il était d'embrasser l'état religieux.

Enfin les Franciscains conventuels, touchés de compassion, le reçurent dans leur couvent *della Grotella*, ainsi appelé d'une chapelle souterraine, dédiée sous l'invocation de la sainte Vierge. Ce couvent était tout auprès de Cupertino. Le saint ayant fait son noviciat avec beaucoup de ferveur, prononça ses vœux, et fut reçu comme frère convers parmi les oblats du tiers-ordre. On l'employa d'abord aux plus vils emplois de la maison, et il s'en acquitta avec une parfaite fidélité. Il redoubla ses jeûnes et ses autérités; il priait continuellement, et ne dormait que trois heures dans la nuit. Son humilité, sa douceur, son amour pour la mortification et la pénitence lui attirèrent une telle vénération, que dans le chapitre général tenu à Altamura en 1625, il fut décidé qu'on le recevrait parmi les religieux de chœur, afin qu'il pût se préparer aux saints ordres.

Joseph demanda à faire un second noviciat, après lequel il s'éloigna plus que jamais de la compagnie des hommes, pour s'unir à Dieu d'une manière encore plus intime par la contemplation. Il se regardait comme un grand pécheur, et s'imaginait qu'on ne lui avait donné l'habit religieux que par charité. Sa patience lui fit supporter en silence et avec joie de sévères réprimandes pour des fautes qu'il n'avait pas commises. Il portait l'obéissance jusqu'au point d'exécuter sans délai ce qu'on lui commandait de plus difficile. Tant de vertus le rendirent l'objet d'une admiration universelle. Ayant été ordonné prêtre en 1628, il célébra sa première messe avec des sentiments de foi, d'amour et de respect qu'on ne pourrait exprimer. Il choisit une cellule écartée, qui était sombre et peu commode. Souvent il allait prier dans des oratoires peu fréquentés, afin de se livrer plus librement à son attrait pour la contemplation. Il se dépouilla de tout ce qui lui était accordé par la règle ; et quand il se vit dans un dénûment général, il dit, prosterné devant son crucifix : Me voilà, Seigneur, dépouillé de toutes les choses créées; soyez, je vous en conjure, mon unique bien ; je regarde tout autre bien comme un vrai danger, comme la perte de mon âme.

Après avoir reçu la prêtrise, il passa cinq années sans manger de pain et sans boire de vin ; il ne se nourrit pendant ce temps que d'herbes et de fruits secs : encore les herbes qu'il mangeait les vendredis étaient-elles si dégoûtantes, que lui seul pouvait y toucher Son jeûne était si rigoureux en carême, que pendant sept années il ne prit aucune nourriture que les jeudis et les dimanches, à l'exception de la sainte eucharistie qu'il recevait tous les jours. Les matins, son visage paraissait pâle ; il devenait frais et vermeil après la communion. Il avait tellement contracté l'habitude de ne point manger de viande, que son estomac ne pouvait plus la supporter. Son zèle pour la mortification lui faisait inventer plusieurs instruments de pénitence. Il fut éprouvé pendant deux ans par des peines intérieures qui le tourmentaient extraordinairement. Le calme succéda enfin à l'orage.

Le bruit s'étant répandu qu'il avait des ravissements et qu'il opérait des miracles, le peuple le suivit en foule pendant qu'il voyageait dans la province de Bari. Un vicaire général en fut offensé, et en porta ses plaintes aux inquisiteurs de Naples. Joseph eut ordre de paraître. Mais les chefs d'accusation ayant été examinés, il fut déclaré innocent, et renvoyé. Il célébra la messe à Naples dans l'église de Saint-Grégoire-l'Arménien, qui appartenait à un monastère de religieuses. Le sacrifice

(1) *Biog. univ.* t. XLI.

achevé, il fut ravi en extase, comme plusieurs témoins oculaires l'attestèrent dans le procès de sa canonisation. Les inquisiteurs l'envoyèrent à Rome à son général. Il en fut reçu avec dureté, il eut ordre ensuite de se retirer au couvent d'Assise. Joseph en ressentit une grande joie, à cause de la dévotion qu'il avait pour le saint patriarche de son ordre. Le gardien d'Assise le traita aussi avec dureté. Sa sainteté éclatait de plus en plus, et les personnes le plus qualifiées témoignaient un désir ardent de le voir. Il arriva à Assise en 1639, et y resta treize ans. Il eut au commencement beaucoup de peines intérieures et extérieures à souffrir. Son supérieur l'appelait souvent hypocrite, et montrait une grande rigueur à son égard. D'un autre côté, Dieu parut l'avoir abandonné; ses exercices étaient accompagnés de sècheresses et d'aridités qui le désolaient. Les fantômes impurs que lui représentait son imagination, joints aux tentations les plus terribles, le jetèrent dans une mélancolie si profonde, qu'il n'osait presque plus lever les yeux. Son général, informé de la triste situation où il était, le fit venir à Rome; et après l'y avoir retenu trois semaines, il le renvoya au couvent d'Assise.

Le saint, en allant à Rome, sentit revenir les consolations célestes, qui lui furent départies dans la suite avec plus d'abondance que jamais. Au seul nom de Dieu, de Jésus ou de Marie, il était comme hors de lui-même; il s'écriait souvent: « Daignez, ô mon Dieu! remplir et posséder tout mon cœur! Puisse mon âme être affranchie des liens du corps, et être unie à Jésus-Christ! Jésus! Jésus, attirez-moi à vous, je ne puis plus rester sur la terre! « On l'entendait souvent exciter les autres à la divine charité, en leur disant: « Aimez Dieu; celui dans lequel règne cet amour est riche, quoiqu'il ne s'en aperçoive pas.» Ses ravissement étaient aussi fréquents qu'extraordinaires. Il en eut même plusieurs en public, dont un grand nombre de personnes de la plus haute qualité furent témoins oculaires, et dont ils attestèrent depuis la vérité avec serment. On compte parmi ces témoins Jean-Frédéric, duc de Brunswick et de Hanovre. Ce prince, qui était luthérien, fut si frappé de ce qu'il avait vu, qu'il abjura l'hérésie et rentra dans le sein de l'Église catholique. Joseph avait aussi un talent singulier pour convertir les pècheurs les plus endurcis, et pour tranquilliser les âmes qui avaient des peines intérieures. Il avait coutume de dire aux personnes scrupuleuses qui s'adressaient à lui; « Je ne veux ni scrupules ni mélancolie; que votre intention soit droite, et ne craignez rien. » Il expliquait les plus profonds mystères de la foi avec une grande clarté, et les rendait en quelque sorte sensibles. Il devait ces connaissances sublimes qu'on remarquait en lui aux communications intimes qu'il avait avec Dieu dans la prière.

La prudence qu'il faisait paraître dans la conduite des âmes attirait auprès de lui un grand concours de monde, et même des cardinaux et des princes. Il prédit à Jean-Casimir, fils de Sigismond III, roi de pologne, qu'il régnerait un jour pour le bien des peuples et la sanctification des âmes. Il lui conseilla de ne s'engager dans aucun ordre religieux. Ce prince étant entré depuis chez les Jésuites, y fit les vœux des écoliers de la société; même il fut déclaré cardinal par le pape Innocent X en 1646. Joseph le dissuada de la résolution où il était de recevoir les ordres sacrés. La prédiction du saint s'accomplit. Uladislas, fils aîné de Sigismond, étant mort en 1648, Jean-Casimir fut élu roi de Pologne. Il abdiqua depuis la couronne, et se retira en France, où il mourut en 1672. C'est ce prince qui a fait connaître lui-même toutes les circonstances du fait qui vient d'être rapporté.

Les miracles de saint Joseph de Cupertino n'étaient pas moins éclatants que les autres faveurs extraordinaire qu'il recevait de Dieu. Plusieurs malades durent leur guérison à ses prières.

Ayant été pris de fièvre à Osimo, le 10 août 1663, il prédit que sa dernière heure approchait. La veille de sa mort, il se fit administrer le saint viatique. Il reçut ensuite l'extrême-onction. On l'entendit souvent répéter ces aspirations que lui inspirait son cœur brûlant d'amour: « Je désire que mon âme soit délivrée des liens de mon corps, pour être réunie à Jésus Christ. Grâces, louanges soient à Dieu! Que la volonté de Dieu s'accomplisse! Jésus crucifié, recevez mon cœur, allumez y le feu de votre amour. » Il expira le 18 septembre 1663, à l'age de soixante ans trois mois. On exposa son corp dans l'église, et toute la ville vint le visiter avec recpect; il fut ensuite enterré dans la chapelle de la Conception. L'héroïsme de ses vertus ayant été prouvé, et la vérité de ses miracles constatée, il fut béatifié par Benoît XIV en 1753, et canonisé par Clément XIII en 1767. Clément XIV a fait insérer l'office de ce saint dans le bréviaire romain (1).

Le bienheureux Bernard de Corléone, frère lai de l'ordre de Saint-François, naquit à Cornéone, petite ville de Sicile, à vingt milles environ de Palerme, et reçut au baptême le nom de Philippe. Ses parents, obscurs artisans lui donnèrent une éducation religieuse et lui inculquèrent dès sa première jeunesse, des principes solides de vertu et de piété. Lorsqu'il fut en âge d'embrasser une profession, il lui firent apprendre le métier de cordonnier. Malgré un travail assidu le jeune Philippe suivait, autant qu'il pouvait les offices religieux, fréquentait les églises recevait les sacrements, et vivait d'abord dans une grande sobriété, évitant surtout avec soin les mauvaises compagnies si dangereuses pour la jeunesse. Cependant il ne sut pas conserver

(1) Godescard, 18 septembre.

cette pureté de mœurs et cette sagesse de conduite. L'orgueil et la paresse s'emparèrent de lui; il se dégoûta de son humble profession, et il lui prit envie de s'enroler et de devenir soldat; mais, ayant frappé dans une rixe un officier de justice, il fut mis en prison.

Pendant sa réclusion, il fit des reflexions sérieuses sur la conduite qu'il avait tenue, sur le danger de se livrer à ses passions, et sur les grandes et terribles vérités que la foi nous enseigne. Effrayé alors de s'être autant écarté des voies du salut, il pensa que le seul moyen de racheter ses fautes était de se vouer à la pénitence et de se retirer dans un monastère pour y consacrer ses jours au service de Dieu. Philippe ne fut pas plus tôt mis en liberté qu'il se hâta d'exécuter son projet, et se fit recevoir dans un couvent de capucins en qualité de frère lai. Ce fut à Cattanisetta, petite ville de Sicile, qu'il prononça ses vœux. Depuis ce moment, sa vie ne fut plus qu'une pratique continuelle de tous les devoirs d'un bon religieux. On le louait surtout pour son humilité et son exacte obéissance à ses supérieurs. Il pratiquait rigoureusement la pauvreté prescrite par la règle, et ne s'accordait jamais que trois heures de sommeil, toujours sur le plancher de sa cellule. Ses jeûnes étaient longs et rigides; pendant plus de la moitié de l'année, il ne mangeait qu'une fois le jour; du pain et de l'eau faisaient alors toute sa nourriture. Cependant il jouissait habituellement d'une bonne santé, preuve évidente que les jeûnes et l'abstinence ne sont pas aussi nuisibles à la santé qu'on se le persuade quelquefois.

Dieu récompensa dès ce monde la vertu de son zèle serviteur par les grâces extraordinaires dont il le combla. Il lui accorda le don de la contemplation et de l'oraison, lui fit connaitre et prédire des événements encore très-éloignés, rendit la santé à plusieurs malades par son intercession, et lui révéla même souvent les plus secrètes pensées de ceux qui l'approchaient. Bien loin de tirer vanité de tous ces avantages, il se regardait toujours comme le dernier des hommes, ne recherchait dans la communauté que les emplois les plus pénibles, et supportait avec une patience inaltérable les croix et les tribulations par lesquelles Dieu le visitait.

On conçoit facilement que des œuvres si éclatantes devaient lui attirer le respect et la vénération, non seulement de la communauté mais encore de tous les fidèles des environs, aussi était-il accablé de visites et de sollicitations de toute espèce. On le consultait dans toutes les affaires un peu importantes. Alors il donnait ses avis avec modestie, mais il se dérobait avec soin aux louanges et aux honneurs qu'on voulait lui prodiguer.

Ce bienheureux passa ainsi trente-cinq ans, toujours simple, toujours humble, toujours éprouvant et témoignant une sainte confusion de l'empressement qu'on avait de se recommander à ses prières. Il mourut en 1667, le vingt-neuf avril, agé de soixante-deux ans. Dans sa dernière maladie, on l'entendit plusieurs fois s'écrier : « Passons, mon âme, passons de cette misérable vie dans l'éternelle félicité; passons des souffrances à la joie, des illusions du monde à la contemplation de la céleste vérité. » Bernard de Corléone a été placé au rang des bienheureux par le pape Clément XIII en 1767 (1).

La sainte simplicité, qui n'est jamais séparée de la prudence chrétienne, a brillé admirablement dans toutes les actions du bienheureux Bernard d'Offida, frère lai capucin. Ce saint religieux, né en Italie, près d'Offida, le sept novembre 1604, eut pour père Joseph Péroni et pour mère Dominique d'Appignano, honnêtes paysans, qui prirent un grand soin de son enfance et lui inspirèrent de bonne heure l'amour de la vertu. Sa docilité, sa douceur, son obéissance étaient admirables, et lorsqu'il voyait quelqu'un de ses frères ne pas se soumettre assez promptement aux volontés de ses parents, il s'écriait aussitôt : Je ferai ce que mon frère refuse de faire lui-même; s'il mérite d'être puni, punissez-moi à sa place. Chargé dès l'âge de sept ans de garder les troupeaux, il profitait de la liberté que cet emploi lui donnait pour se livrer à l'oraison, pour laquelle il se sentait un grand attrait. Son exemple touchait les autres bergers, et souvent ils venaient s'unir à lui pour méditer quelque vérité du salut ou réciter le rosaire.

Bernard entra chez les capucins en qualité de frère lai, et y remplit entre autres offices pénibles et délicats, ceux de quêteur et de portier, à la grande édification de tous ceux avec lesquels ses fonctions le mettaient en rapport. Voici en quels termes Pie VI parle de ce saint personnage dans le bref de sa béatification, rendu le dix neuf mai 1795:

« Bernard d'Offida passa son enfance et les jours dangereux de sa jeunesse sous le chaume de son père, dans l'innocence et la sainteté. Ensuite, inspiré d'en haut, il chercha à s'approcher plus près de Dieu par une vie plus austère : et dans cette vue, il entra chez les Capucins. Depuis ce moment jusqu'à sa mort, il ne cessa de combattre les convoitises de la chair, et il parvint à la réduire en servitude par des jeûnes et des mortifications continuels. Il témoignait la plus grande charité aux pauvres et à tous ceux qui éprouvaient des besoins. Bien qu'il fût doué de grâces merveilleuses et particulièrement de l'esprit de prophétie, il pensait humblement de lui-même, et paraissait n'avoir pas l'idée des grandes choses qu'il avait faites, et n'aspira jamais à la célébrité. Il atteignit à un si haut degré de vertu, que toute sa communauté ainsi que les étrangers, le révéraient comme

(1) Godescard 16 février.

un saint déjà en possession de l'héritage céleste. Nous avons donc jugé, en remplissant le saint ministère que Jésus-Chrits, le prince des pasteurs, par son infinie clémence, a voulu nous imposer, que dans ces jours mauvais, où une orgueilleuse philosophie semble égarer impunément le monde entier, rien n'était plus à propos que de montrer aux fidèles cet exemple de patience et d'humilité chrétienne, en l'élevant assez pour qu'il pût briller au loin, et diriger vers le sentier de la paix ceux qui marchent encore dans les ténèbres et les ombres de la mort. »

Le bienheureux Bernard d'Offida mourut le vingt deux aout 1694, âgé de quatre vingt dix ans(1).

Le bienheureux Bonaventure de Potenza, Franciscain, reçut au baptême les noms de Charles-Auguste-Gérard. Il naquit le seize janvier 1651, à Potenza, dans l'ancienne Lucanie, qui fait maintenant partie du royaume de Naples. Ses parents étaient pauvres, mais recommandables par leur probité et leurs vertus. Bonaventure, dès sa première enfance, se fit remarquer par sa piété, par une gravité au-dessus de son âge, par sa modestie, son éloignement pour tout ce qui pouvait l'exposer au danger de pécher, et par une grande docilité. Les jeux et les amusements qui plaisent tant aux autres enfants n'avaient pour lui aucun charme. Toutes ses pensées semblaient avoir la dévotion pour objet. Ces qualités précieuses s'accrurent en lui avec les années. Ayant été, à l'âge ordinaire, admis à la participation des sacrements, il édifia tout le monde par la manière dont il s'y prépara et par les fruits visibles qu'il en retira. L'opinion qu'on avait de sa sainteté était dès lors telle, que l'historien de sa vie assure que dans la famille de Bonaventure et dans sa ville natale, on le regardait comme un saint futur. Une vertu si pure n'était point faite pour le monde : le pieux jeune homme sentit un puissant attrait pour la vie religieuse ; et le désir ardent qu'il avait de devenir parfait lui fit former la résolution d'embrasser cet état. Il prit l'habit dans le couvent des frères Mineurs de Nocera. Plein d'humilité, il ne voulait être que frère convers ; mais ses supérieurs, qui connurent bientôt ses dispositions pour les sciences et ses talents, se déterminèrent à l'élever aux ordres sacrés, et dans ce but ils lui firent commencer ses études. Ayant terminé son noviciat, pendant lequel il montra la plus grande ferveur, Bonaventure fut admis à faire ses vœux, et prit alors le nom de religion sous lequel il est connu. Loin de se relacher après sa profession, il fut constamment un modèle, par sa tendre piété et par son attention scrupuleuse à pratiquer l'obéissance. On ne peut guère porter plus loin qu'il ne l'a fait la perfection de cette vertu. Sa dévotion envers le Saint-Sacrement était si affectueuse, qu'il semblait n'avoir point de plus pressant désir que de communier dignement et fréquemment ; il passait les nuits entières au pied de l'autel, à se préparer pour la communion du lendemain.

Ses études finies, Bonaventure reçut la prêtrise et fut employé successivement dans plusieurs couvents de son ordre ou occupé à l'exercice du saint ministère. Il s'acquitta avec un succès merveilleux et une humilité égale de la charge importante de maître des novices. Envoyé par ses supérieurs en différentes parties de l'Italie, en qualité de missionnaire, partout où il parut, ses travaux apostoliques produisirent les plus heureux fruits ; mais ce fut surtout Naples qui devint le principal théâtre de son zèle, et ce fut là qu'il se fit remarquer davantage. Pendant une maladie épidémique qui ravagea cette ville, sa charité ne connut point de bornes ; ses efforts pour procurer les secours spirituels et temporels à ce peuple affligé excitèrent l'admiration universelle, et ont fait pendant longtemps conserver son souvenir dans la mémoire des habitants reconnaissants.

Bonaventure mourut en odeur de sainteté, le vingt-six octobre 1711. Il fut béatifié par Pie VI, le dix-neuf novembre 1775. « Parmi les serviteurs de Dieu les plus distingués, dit le Saint-Père dans le bref de la béatification, il faut placer le bienheureux Bonaventure. Dès sa première enfance, il marchait avec sainteté dans la maison de Dieu ; mais, désirant arriver à une plus haute perfection il embrassa la règle des frères mineurs de Saint François : ainsi lié plus étroitement à Notre Seigneur par une nouvelle chaine, il brilla dans la maison de son Dieu comme un vase d'or massif orné des pierres les plus précieuses. Il a fait plusieurs miracles pendant sa vie. Plusieurs ont été opérés par son intercession après sa mort (2). »

Saint Pacifique de Saint-Sévérin, frère Mineur de l'Observance, vit le jour à Saint Severin, ville considérable, appelée autrefois Septempeda, dans la Marche d'Ancône, et entra chez les frères Mineurs de l'Observance à Forano, au diocèse d'Osimo, en 1670. Il fit ses vœux l'année suivante, et se mit à étudier les belles lettres et la théologie. Devenu prêtre, il se livra à l'exercice des fonctions du saint ministère, avec une édification et une ferveur admirables. Son bonheur était de parler de Jésus-Christ et d'inspirer à tout le monde le plus vif amour pour cet aimable Sauveur. L'esprit de pauvreté et d'humilité le distinguait parmi tous ses frères. Non moins zélé pour son avancement spirituel que pour la sanctification du prochain, sa vie n'était qu'une suite d'actes méritoires. Il prêchait souvent, faisait le catéchisme, entendait les confessions, visitait les malades, et répandait partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Grands et petits accouraient pour l'écouter,

(1) Godescard, 22 août. — (2) *Ibid.*, 25 octobre.

et se retiraient frappés de ce qu'ils avaient vu et entendu. Il fit une multitude de conversions parmi les pécheurs les plus scandaleux et les plus endurcis. Il posséda aussi à un haut degré le don d'oraison et celui de prophétie. Le Seigneur l'appela à une meilleure vie, le 14 septembre 1721. Le pape Pie VI le béatifia l'an 1785 (1). Grégoire XVI le canonisa le vingt six mai 1830.

Le bienheureux Thomas de Cora, Mineur observantin, naquit à Cora, dans le diocèce de Velletri en Italie, de parents pieux et honnêtes. La grâce de Dieu le prévint dès ses plus jeunes années. Il fut de bonne heure rempli de piété et de douceur, et ses mœurs furent toujours pures, même dans l'âge orageux des passions. Il s'attira ainsi l'affection et le respect de tous ceux qui le connaissaient; ses camarades ne l'appelaient que le *Petit Saint*. Après la mort de ses parents, il vendit la modique succession qu'ils lui avaient laissée, et prit l'habit de saint-François dans le monastère de sa ville natale.

Devenu prêtre, le jeune et fervent religieux résolut de suivre la règle de saint-François dans toute sa rigueur, et ni les infirmités ni les maladies dont il fut fréquemment affligé ne furent pour lui un prétexte de se dispenser de ce qu'elle avait de plus austère. Il s'attacha surtout à la pratique de la pauvreté, si strictement recommandée par le patriarche seraphique à ses disciples, et sur cet article, jamais il ne souffrit d'infractions au règlement dans les couvents qu'il habita, distribuant lui-même aux pauvres tout ce qui, dans le produit des aumônes et des dons des fidèles, outre-passait le strict nécessaire de la communaute.

A Civitella, près de Sublac, à Palumbaria, où il habita successivement, il donna constamment les mêmes exemples et la même édification à ses frères, sans que sa ferveur se ralentit un seul instant. Mais son zèle n'était pas content du theatre etroit ou il s'exerçait, et il demanda à ses superieurs la permission de passer en Chine et dans lés Indes pour y contribuer, par ses exemples et ses exhortations, à la propagation de la foi chretienne. Le refus d'une faveur à laquelle il attachait le plus grand prix n'apporta pas le moindre trouble dans son âme. Thomas se soumit avec une pieuse résignation, content de faire tout le bien qui dependait de lui dans les environs du couvent où il résidait. Il parcourait les campagnes, exhortant les malades, consolant les affligés, et donnant à tous d'utiles conseils toujours puisés dans les principes de la foi et de la religion. Ses predications, auxquelles on accourait en foule, opérèrent plusieurs convertions éclatantes de pécheurs jusque-là endurcis et rebelles a la parole sainte. Aussi l'appelait-on l'Apôtre de la contrée.

A l'issue d'une petite mission où ce pieux cénobite avait plus consulté son zèle que ses forces, il tomba malade au couvent de Civitella, et son état ne laissa bientôt plus d'espérance. Sentant sa mort prochaine, il s'y prépara avec calme et recueillement, reçut les secours de l'Église avec une sainte ferveur, et rendit à Dieu son âme tendre et bienfaisante, le 11 janvier 1729, à l'âge de soixante quatorze ans. Plusieurs miracles ayant été opérés sur son tombeau, le Saint-Siége fit faire des informations pour procéder à sa canonisation, et le pape Pie VI rendit le décret de sa béatification le 18 août 1786 (2).

Sainte-Véronique Giuliani naquit le 27 décembre 1660, à Mercatello, dans le duché d'Urbin, de François Giuliani et de Bénédicte Mancini, tous deux de familles honorables. Elle était fort jeune encore lorsqu'elle perdit sa mère, qui était un modèle de piété et de foi. Peu d'instants avant sa mort, cette sainte femme fit venir les cinq filles qui lui restaient de sept qu'elle avait eues de son mariage, et, après leur avoir donné de salutaires avis, elle les mit chacune sous la protection d'une des cinq plaies de Notre-Sauveur. La plaie du côté fut celle qui échut à Ursule, c'était le nom de baptême de notre sainte. Cette plaie devint dès lors l'objet particulier de sa dévotion, et fut pour elle la source des grâces abondantes et extraordinaires qu'elle reçut pendant sa vie.

Son père voulait l'établir dans le monde, et des partis distingués la recherchèrent en mariage, à cause de sa rare beauté; mais elle ne voulait avoir d'autre époux que Jésus-Christ et après beaucoup de difficultés dont elle triompha par sa patience et ses prières, elle entra chez les Capucines de Citta di Castello, où elle fit profession solennelle le 1er novembre 1678. Elle prit le nom de Véronique. La joie que cette sainte fille, âgée seulement de dix-sept ans, ressentit d'être enfin consacrée à Dieu pour toujours, fut si grande, qu'elle célébra toute sa vie l'anniversaire de cette cérémonie avec la plus vive reconnaissance. On peut dire que le Seigneur, de son côté, se plut à récompenser son humble servante du généreux sacrifice qu'elle lui avait fait de toutes les espérances du siècle. Il daigna se communiquer à elle d'une manière spéciale, et il la combla des plus précieuses faveurs. Voici comme en parle le décret de sa beatification.

« Dieu, par sa Providence, prédestine quelques âmes à être plus particulièrement conformes à l'image de son divin Fils, qui prit et porta la croix en méprisant l'ignominie. On vit dès le berceau de Véronique jusqu'à quel point elle pouvait devenir semblable à l'image de Jésus-Christ : aussitôt que son âge le permit, elle fit profession dans un couvent de capucines où l'on suivait la règle de sainte Claire dans toute sa rigueur primitive. Là, élle montra, dès les commencements, une telle ferveur, qu'elle paraissait déjà parvenue

(1) Godescard 25 septembre. — (2) *Ibid* 11 janvier.

au point le plus élevé de la perfection. Par l'ordre de Dieu, elle jeûna pendant trois années consécutives au pain et à l'eau, et pendant deux autres années, elle ne prit pour toute nourriture que les débris des hosties préparées pour l'autel, avec quelques grains de grenade. En outre, elle mortifiait son corps par les veilles, le froid, les disciplines, les chaînes, les nœuds de corde, par des épines mises dans ses vêtements et par d'autres macérations. Le fruit d'un si vif désir de s'unir aux souffrances du Sauveur, fut une abondances de dons, de grâces et de vertus; et le Roi des martyrs décora son épouse bien-aimée d'une signe tout spécial de son amour, en lui imprimant les merveilleuses marques de sa passion, ainsi qu'il est dit de saint-François d'Assise. Entre ses vertus, brillait l'amour de la discipline régulière, et sous sa direction, comme abbesse, plusieurs atteignirent le plus éminent degré de perfection. Son zèle pour le salut des personnes du monde était si vif, qu'en priant Dieu pour elles et en s'offrant pour l'expiation de leurs péchés, elle en ramena plusieurs à une bonne vie. Sa charité pour ses sœurs spirituelles était si grande, qu'elle veillait fréquemment toute la nuit, ou pour remplir leur office, ou pour les soigner dans leurs maladies. Telle était sa piété, qu'elle paraissait plutôt un ange qu'une mortelle. Enfin son amour pour Dieu était si ardent, qu'il la mettait souvent hors d'elle-même, et que cette flamme divine échauffait sensiblement son corps. Enrichie de tant et de si grandes vertus, et de dons surnaturels, triomphante du monde et du démon, elle s'envola vers l'époux céleste, dans la soixante-septième année de son âge ».

Cette sainte fille avait eu dès sa première jeunesse des preuves certaines de l'amour du Seigneur pour elle. A l'âge de trente-trois ans, elle connut de nouveau qu'il voulait l'élever à un haut degré de perfection, en la faisant participer aux souffrances de Jésus Christ. En 1693, elle eut plusieurs fois la vision mystérieuse d'un calice rempli d'une liqueur dont la vue lui causait une grande répugnance, et qu'elle avait cependant un désir ardent de boire. Elle sentit à la même époque les douleurs du couronnement d'épines, et bientôt l'on observa sur sa tête les traces d'une semblable couronne, comme si elle lui eût été réellement imposée. Ces transformations étaient des boutons qui paraissaient produits par des piqûres. Les médecins qui furent appelés augmentèrent encore les souffrances de Véronique par les remèdes violents qu'ils employèrent pour la guérir. Mais ils finirent par déclarer qu'ils ne connaissaient rien à la nature de ce qu'ils prenaient pour une maladie, et ils cessèrent de chercher des moyens de la guérir.

Cependant l'union de Véronique avec Jésus-Christ augmentait chaque jour; elle ne vivait que pour lui, et elle lui montrait, par sa soumission dans les peines qu'elle éprouvait, l'ardent désir qu'elle avait de faire en tout sa volonté. Elle avait, en 1695, commencé avec l'agrément de ses supérieurs un jeûne rigoureux au pain et à l'eau. C'est pendant ce jeûne, qui dura trois ans, qu'elle reçut une blessure que Jésus-Christ lui-même lui fit au cœur. Le Vendredi-Saint de l'année 1697, tout occupée des souffrances du Sauveur, elle gémissait de ses fautes passées, lui en demandait pardon, et lui témoignait l'ardeur qu'elle avait de partager ses tourments. En ce moment Jésus-Christ lui apparut, attaché à la croix, et de ses cinq plaies sortirent cinq rayons enflammés, qui lui firent autant de blessures aux pieds, aux mains et au côté. Elle ressentit une grande douleur, et se trouva dans un état de gêne semblable à celui d'une personne qui serait attachée à une croix.

Véronique fut, par obéissance, obligée de déclarer cette faveur extraordinaire à son confesseur, qui, à son tour, en informa l'évêque de Citta di Castello. Le prélat, ayant cru devoir consulter sur ce fait le tribunal du Saint-Office, en reçut une réponse par laquelle on l'engageait à ne donner aucune suite à cette affaire et à n'en point parler; mais dans la même année le miracle s'étant renouvelé plusieurs fois, et les stigmates étant assez apparents pour que toutes les religieuses de la maison les eussent vus, l'évêque voulut enfin s'en assurer par lui-même. Accompagné de quatre religieux respectables qu'il avait choisis pour témoins, il appela Véronique à la grille de l'église, et l'ayant examinée avec soin, il fut pleinement convaincu de la réalité des plaies, qui tantôt étaient saignantes, et tantôt étaient couvertes d'une petite croûte. La plaie du côté, placée à gauche, était longue de quatre à cinq doigts, transversale, large d'un demi doigt, et semblait avoir été faite avec une lance; elle n'était jamais fermée, et les linges blancs qu'on y appliquait se trouvaient aussitôt ensanglantés.

Toutes les précautions que la prudence humaine peut inspirer pour bien connaître la vérité furent prises par l'évêque de Citta di Castello, guidé par les instructions qu'il avait reçues du tribunal du Saint-Office. Véronique elle-même cherchait si peu à en imposer, que, dans toutes les circonstances, elle témoignait la crainte que ce qui se passait en elle, ne fût une illusion du démon. Cependant, de peur qu'elle ne fut séduite par cet esprit de ténèbres, ou qu'elle ne fut hypocrite, on mit à l'épreuve sa patience, son humilité et son obéissance : moyen certain de savoir si elle était conduite par l'esprit de Dieu. On commença par lui ôter la charge de maîtresse des novices; on la priva de toute voix active et passive dans la maison; puis on la traita rudement jusqu'à l'appeler sorcière, excommuniée; on lui défendit d'écrire aucune lettre à d'autres qu'à ses propres sœurs, religieuses à Mercatello, de paraître au parloir, d'entendre la messe et l'office, hors les jours d'obligation et d'approcher de la table sainte. Elle était

séparée de ses compagnes, soumise à la surveillance d'une sœur converse qui la gardait de près, et, par l'ordre de son abbesse, elle fut enfermée dans une cellule de l'infirmerie. L'évêque entreprit de faire guérir ses plaies; on la pansait tous les jours; on lui mettait des gants; et, dans la crainte de quelque supercherie de sa part, on fermait ces gants, qui étaient ensuite scellés du sceau épiscopal. Véronique fut très-sensible à la privation de la communion et de l'assistance aux divins offices; du reste, elle conserva la paix de son âme. C'est là le témoignage que rendit son évêque lui-même, qui l'avait si sévèrement traitée. Dans une lettre qu'il écrivit au Saint-Office, le 26 septembre 1697, il s'exprime ainsi: « La sœur Véronique continue à vivre dans la pratique d'une exacte obéissance, d'une humilité profonde et d'une abstinence remarquable, sans jamais montrer de tristesse; au contraire, elle fait paraître une tranquillité et une paix inexprimables. Elle est l'objet de l'admiration de ses compagnes, qui, ne pouvant cacher ce sentiment qu'elle leur inspire, en entretiennent les séculiers. J'ai bien de la peine à les retenir comme je le voudrais; cependant je menace celles qui parlent le plus de leur imposer des pénitences, pour ne pas augmenter la curiosité et les discours du peuple.

L'évêque ne fut pas le seul à éprouver la vertu de Vénonique. Un célèbre missionnaire, le père Grivelli, Jésuite, étant venu à Citta di Castello, l'évêque le donna pour confesseur à cette sainte fille, avec le pouvoir d'agir à son égard comme il aurait fait lui-même. Le Père, qui avait une grande expérience employa les manières les plus rudes envers elle, l'humilia de la façon la plus sensible, et n'épargna rien pour être bien éclairé sur sa conduite; mais il fut enfin pleinement convaincu que la vertu de Véronique était aussi pure que les faveurs spirituelles qu'elle recevait étaient extraordinaires.

Nous terminerons le récit de ces merveilles par un fait qui n'est pas moins surprenant que les autres. Véronique souffrait des douleurs qui rappelaient tous les tourments du Sauveur pendant sa passion. La croix et les instruments de cette passion sainte furent imprimés dans son cœur d'une manière sensible. Elle en fit elle-même la description à son confesseur, et lui remit un carton taillé en forme de cœur, sur lequel elle avait tracé la situation de chaque instrument, ainsi que la place de la croix. On pourrait croire que ce n'était qu'une pieuse imagination; mais on avait gardé ce carton, et lorsqu'on ouvrit son corps après sa mort, son cœur fut également ouvert, en présence de l'évêque, du gouverneur de la ville, de plusieurs professeurs en médecine et en chirurgie, de sept autres témoins dignes de toute confiance, et il parut tel qu'elle l'avait décrit, portant réellement les marques des blessures qu'elle avait reçues.

Les compagnes de Véronique étaient depuis longtemps édifiées de ses vertus. Pendant qu'elle était maîtresse des novices, elle leur inspirait une confiance sans bornes. En 1716, elle fut élue abbesse triennale, et conserva cette charge jusqu'à sa mort. Un mot suffit pour faire l'éloge de son gouvernement: elle fit régner parmi ses filles une exacte observance et la concorde la plus parfaite.

Sainte Véronique connut par révélation le moment de sa mort, et plusieurs fois elle l'annonça à sa communauté, avec une expression de contentement et de joie difficile à décrire. Elle fut frappée d'apoplexie le 6 juin 1727, et mourut le 9 juillet suivant. Le décret de sa béatification par Pie VII est du 7 juin 1804 (1). Grégoire XVI l'a canonisée le 26 mai 1830.

Tels étaient les fruits abondants de sainteté que la grâce de Dieu produisait dans les diverses branches du grand arbre de saint François d'Assise, vers la fin du dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle. Cette même grâce ne fut pas tout à fait stérile en saints dans le clergé séculier d'Espagne et d'Italie.

Le bienheureux Joseph Oriol naquit à Barcelonne le 23 novembre 1650. Son père, fabricant d'étoffes de soie, mourut quelques années après, et sa mère se remaria; mais la Providence lui donna pour beau-père, dans la personne de Dominique Pujolar, un homme de mérite et pieux, qui prit le plus grand soin de son éducation. A une vive ardeur pour l'étude bien rare dans les jeunes gens de son âge, Joseph joignait une piété exemplaire, et il devint en peu de temps l'objet d'une affection particulière de la part des prêtres qui desservaient l'église de Notre-Dame de la Mer. En 1676, il fut ordonné prêtre, et devint précepteur des enfants du mestre-de-camp Gasnéri. Au bout de neuf ans qu'il passa dans la maison de ce seigneur, il se rendit à Rome en habit de pélerin, et, après avoir célébré les saints mystères aux tombeaux des saints apôtres, il revint dans sa patrie, résolu d'y vivre dans la prière, la retraite et la pénitence. Le pape Innocent XI lui avait donné le bénéfice de la chapelle de Saint-Léobard, située dans l'église de Notre-Dame du Pin, à Barcelone, lequel suffisait au delà de tous ses besoins. Voici quelle fut dès lors sa manière de vivre. Son temps était partagé entre l'oraison, l'assistance à tous les offices de son église, et la lecture des exercices de saint Ignace et de sainte Thérèse. Tous les jours il célébrait la messe, à laquelle il avait soin de se préparer par une prière fervente et une humble confession. Son action de grâces était au moins d'une demi-heure, ou plutôt sa vie entière n'était, le jour et la nuit, qu'une continuelle préparation et action de grâces pour cette sainte et redoutable action. Aussi était-il constamment uni à Dieu de la manière la plus étroite, et

(1) Godescard 8 juillet.

rien ne pouvait altérer la paix profonde dont il jouissait.

L'austérité de sa vie habituelle était extrême. Pendant plus de vingt ans, le bienheureux Joseph ne vécut que de pain et d'eau ; il se permettait, aux jours de fête seulement, d'y ajouter quelques herbes sauvages, crues ou bouillies, sans aucun assaisonnement, et, dans quelques occasions rares, ses amis obtenaient de lui qu'il mangeât une petite portion d'une espèce de galette cuite sous la cendre ; jamais il ne donnait plus de quatre heures au sommeil. Mais il s'occupait du salut du prochain avec la même ardeur qu'il mettait à travailler au sien propre. Il instruisait les pauvres et formait à la pratique des plus hautes vertus ceux d'entre eux qui montraient d'heureuses dispositions. En 1698, il voulut se consacrer aux missions du Japon, dans l'espérance d'y obtenir la palme du martyre ; mais Dieu, qui avait sur lui d'autres desseins, permit qu'il fût arrêté en chemin par une maladie dangereure qui le força de retourner à Barcelone.

Oriol, déjà universellement respecté comme un saint prêtre, ne tarda pas à devenir l'objet de la vénération publique par le don des miracles et d'autres grâces extraordinaires qu'il reçut de Dieu, Le pape Pie VII en parle en ces termes dans son décret de béatification : « Il était si célèbre par toutes sortes de vertus, par des guérisons miraculeuses, par la connaissance des choses cachées et des pensées secrètes, par ses miracles et ses prophéties, que la renommée s'en répandit partout ; les malades arrivaient par troupes, à de certaines heures, dans une église désignée par lui ; là, en présence d'une multitude de Chrétiens, il les guérissait. »

Cependant le bienheureux Oriol ne put éviter les attaques de l'envie. Il fut persécuté ; ses confrères le dénigrèrent avec acharnement, critiquèrent toutes ses actions et nièrent ses miracles. Une partie du peuple, abusé par eux, l'insulta publiquement dans les rues de Barcelone, et l'évêque lui-même ajouta foi trop facilement aux accusations qui étaient portées contre le saint prêtre. Sous prétexte qu'Oriol ruinait la santé de ses pénitents par un genre de vie trop austère qu'il leur prescrivait, ce prélat le fit rappeler et le censura vivement ; il le fit réprimander encore par son grand vicaire, et lui retira même le pouvoir d'entendre les confessions, pouvoir qui ne lui fut rendu que par son successeur. Mais l'homme de Dieu avait trop de vertu pour ne pas supporter avec une humble résignation les injustes persécutions que la calomnie lui suscitait. Il ne se plaignit point, et continua toujours à mener le même genre de vie attendant de Dieu seul sa justification comme sa récompense.

Le bienheureux Oriol mourut le 22 mars 1702 âgé de cinquante un ans, comblé de grâces et de mérites. Le procès de sa canonisation, commencé l'an 1759, a été terminé le 5 septembre 1806, par le pape Pie VII, qui l'a déclaré bienheureux. Il est aussi nommé le jour de sa mort (1).

Le bienheureux Sébastien Valfré, prêtre en Savoie, né le 9 mars 1629 à Verduno, diocèse d'Alba, montra dès l'âge le plus tendre une ardente charité pour les pauvres, et sa longue vie ne fut qu'un exercice continuel de cette grande vertu. Quand un pauvre frappait à la porte de la maison de son père, Valfré, encore enfant, accourait aussitôt, en criant : La charité, la charité! et plusieurs fois il arriva que les voisins, touchés et excités par ces cris, vinrent eux-mêmes au secours des malheureux, qu'il appelait ses amis. Pendant tout le cours de ses études, il vécut de la manière la plus frugale et la plus austère, réservant pour les indigents presque tout ce que ses parents lui envoyaient pour sa subsistance. Aussi ses maîtres le proposaient-ils pour modèle à tous ses condisciples. En 1651, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et ayant été ordonné prêtre en 1656, il employa les douze années qui suivirent à augmenter la piété des membres de l'institut, à mettre de l'ordre dans les moindres détails domestiques, à prêcher, à faire des conférences, à catéchiser les enfants, à répandre des aumônes abondantes, à visiter les malades pour les consoler et les préparer à une bonne mort. Il se multipliait pour faire le bien et ne laissait aucune infortune sans la secourir, aucun besoin sans le satisfaire, autant qu'il était en lui ; et néanmoins ces immenses travaux lui laissaient encore du temps pour composer des ouvrages utiles, tels que : *Courte instruction aux personnes simples*, qui obtint le plus grand succès ; *Exercices chrétiens*, qu'on cite comme un modèle en ce genre ; et *Moyen de sanctifier la guerre*, destiné à ceux qui veulent embrasser le métier des armes.

Ce saint prêtre cherchait, par tous les moyens que la prudence et le zèle pouvaient lui suggérer, à s'insinuer dans la confiance des jeunes gens, des pécheurs publics, des hérétiques, des incrédules et des impies, et rarement il quittait ceux qu'il avait abordés sans avoir eu la consolation de leur inspirer de meilleurs sentiments. La ville de Turin en particulier fut témoin d'une infinité de conversions opérées de cette manière par le pieux Valfré. Les hôpitaux et les monastères étaient aussi l'objet habituel de sa prédiction et de sa charité évangélique. Chaque semaine il passait de l'un à l'autre, soit pour assister les moribonds, soit pour annoncer la parole de Dieu, entretenir la ferveur et faire régner partout l'esprit de piété. Pendant plus de trente ans, il prêcha régulièrement tous les dimanches dans la maison de l'Oratoire.

Nous savons de plus que Valfré entretenait une grande correspondance avec des évêques

(1) Godescard, 21 mars.

et des prêtres étrangers sur des matières de théologie ; qu'il était le dépositaire des aumônes du souverain et des grands de la cour, leur conseil et leur ami ; que les couvents le regardaient comme un père et le consultaient dans tous leurs embarras ; et l'on a peine à comprendre comment il pouvait suffire à tant de travaux. Il jouissait d'une si haute réputation de sainteté et de science, qu'il fut choisi en 1673 pour confesseur du jeune roi Victor-Amédée, et qu'on lui offrit peu de temps après l'archevêché de Turin. Mais il refusa cette haute dignité, et rien ne put vaincre à cet égard sa profonde humilité.

Quand on allait visiter le bienheureux Valfré, on le trouvait presque toujours agenouillé, la face lumineuse, les yeux baignés de larmes, les regards fixés vers le ciel, dans une sorte d'extase. Mon Dieu ! mon amour ! répétait-il ; oh ! si les hommes vous connaissaient, s'ils savaient vous aimer ! Oh ! amour divin ! quelle félicité ! quel paradis vous êtes ! — Oh ! Marie, disait-il encore, douce Mère de Dieu, recourir à vous, c'est s'adresser à la trésorière des richesses célestes.

Cette charité, que nous avons signalée dans son enfance, il la pratiqua dans tous les instants de sa vie avec une incomparable ardeur : la charité était comme un feu qui le dévorait. Il donnait tout ce qu'il possédait. Un jour, un pauvre prêtre étranger se présente et lui demande l'aumône. — Je n'ai rien, lui répond Valfré, mais venez avec moi. Il l'introduit dans sa cellule, ouvre sa garde-robe et lui dit : Choisissez, prenez, voilà tout ce que je possède. Un jour il apprend qu'un pauvre infirme n'avait pas de quoi réchauffer ses membres glacés et qu'il mourait de froid. Sur le champ le père Valfré, malgré son grand âge, charge ses épaules de bois, qu'il va porter lui-même au malheureux.

Même dans sa vieillesse, une de ses dévotions particulières était de servir une ou deux messes après qu'il avait célébré lui-même, et avec une telle piété, que des larmes couvraient souvent son visage. Il veillait des heures, des nuits entières au pied du saint-sacrement. Sa dévotion à Marie était grande, c'était une dévotion toute filiale. Lorsqu'il commença d'enseigner la théologie, une des premières vérités sur lesquelles il appela l'attention de ses élèves, ce fut l'immaculée conception. Pendant six mois il expliqua l'*Ave Maria*, chaque parole de cette prière lui servant de texte pour célébrer la grandeur, les vertus de la Mère de Dieu. Il recommandait beaucoup la dévotion aux saints anges gardiens. Était-il dans la peine, éprouvait-il quelque inquiétude, soudain il avait recours à son bon ange et toujours il obtenait ce qu'il avait demandé par son intercession.

Nous ne devons pas passer sous silence son zèle pour les âmes du purgatoire ; chaque année, le jour de la Toussaint, il prêchait sur le purgatoire : il recommandait à ses frères de ne point oublier ces pauvres âmes, de leur appliquer le sacrifice de la messe, et rarement il passait un jour sans dire quelque prière à leur intention.

Le bienheureux Valfré mourut à Turin, le 17 janvier 1710, à l'âge de quatre-vingts ans. Toute la ville assista à ses funérailles, et on ne doutait pas qu'il ne fût déjà admis au séjour des saints. Bientôt de nombreux miracles opérés par son intercession vinrent confirmer l'opinion qu'on avait de sa sainteté ; nous n'en citerons que le suivant.

La sœur sainte Pélagie était affligée d'une paralysie contre laquelle avait échoué tout l'art des médecins ; elle était abandonnée. « Oh ! père Valfré, s'écria-t-elle en levant les yeux au ciel, vous dont la vie sur cette terre a été si pure, si exemplaire, qui jouissez maintenant de la gloire éternelle, faites, par l'intercession de Jésus-Christ, que j'obtienne la cessation de mes maux et le retour à la santé. » Elle répéta cette prière plusieurs jours, lorsqu'un matin elle sent tout à coup la paralysie qui abandonne la main gauche, sa jambe, son pied ; elle se lève, elle marche se courbe sans peine et rend grâces à Dieu du miracle qui vient de s'opérer. Son médecin affirma, sur la foi du serment, qu'il reconnaissait là la main de Dieu. Ce miracle a été reconnu solennellement par le Saint Siége, dans le décret du 26 mai 1830.

Au mois d'août 1834, Valfré a été béatifié solennellement à Rome par Grégoire XVI. Depuis, une chapelle s'est élevée à Turin, où ont été déposées les reliques du saint ; ses images couvrent les murs de la ville ; partout le nom de Valfré est prononcé avec attendrissement (1).

Et avec tout cela, l'heureuse Italie, terre bénie de Dieu, produisait encore plusieurs autres saints. Nous les verrons, nous les admirerons, nous les aimerons dans le livre suivant. Mais il en est un que nous demandons dès à présent à faire connaître. Il a vécu jusqu'à notre époque. A l'austérité d'un Trappiste, il joignait le zèle d'un apôtre, la science d'un docteur de l'Église, et l'humilité du publicain. Il eut à souffrir, et de la part des hommes et de la part des démons, les plus terribles épreuves. Les fidèles de France doivent l'aimer en particulier ; car, par la salutaire influence de sa morale pratique, examinée et approuvée par le Saint Siége, il leur a débarrassé le chemin du ciel de bien des ronces et des épines qu'y avait semées l'humeur farouche de l'hérésie jansénienne. Nous voulons parler de saint Liguori.

Saint Alphonse Marie de Liguori, fondateur de la congrégation du très saint Rédempteur et évêque de Sainte Agathe des Goths, naquit dans la ville de Naples le 27 septembre 1696, et deux jours après, fête de saint Michel archange, il reçut le baptême dans l'église

(1) Godescard, 20 décembre.

paroissiale des Vierges. Sa famille était ancienne et illustre. Son père, Joseph de Liguori, officier de marine, joignait aux talents et à la bravoure d'un militaire, la piété d'un religieux. Sa mère, Anne-Catherine Cavalieri, était sœur d'Emile-Jacques Cavalieri, mort en odeur de sainteté et en réputation de miracles, évêque de Troie, dans la Pouille. Elle fut à la fois digne de son frère, de son époux et de son fils, par la pratique de toutes les vertus, et surtout de la prière et de la mortification. On rapporte qu'elle récitait tous les jours les heures canoniales comme une religieuse, et que, parvenue au delà de sa quatre-vingt-dixième année, elle observait encore avec la plus édifiante rigueur le jeûne et l'abstinence. L'aîné de trois fils, Alphonse reçut sa première éducation sur les genoux de sa mère. Elle lui inspira une tendre piété, une dévotion particulière à la sainte Vierge, un grand amour pour la vérité. Son maître de grammaire fut un vertueux ecclésiastique, lequel, avec l'art de bien dire, lui apprenait l'art de bien faire. Sa mère lui donna pour père spirituel un de ses parents, prêtre de l'oratoire, de Saint-Philippe de Néri. Alphonse, qui sortait à peine de l'enfance, le ravissait par ses excellentes dispositions. Se confesser deux fois la semaine, faire de la prière la plus délicieuse occupation de sa vie, se plaire aux pieds des autels et s'y rendre souvent, se livrer avec joie à tous les exercices de la piété la plus affectueuse, et surtout nourrir sans cesse pour la sainte Vierge les sentiments du fils le plus dévoué, telles furent dès lors les saintes habitudes de cet enfant de bénédiction. Son directeur l'admit à la première communion de bonne heure. Il le fit entrer, dès l'âge de dix ans, dans la congrégation des jeunes nobles, dirigée par les prêtres de l'Oratoire. Alphonse s'y distingua surtout par son zèle et sa piété. Il entendait tous les jours la messe, se rendait avec exactitude à toutes les assemblées de la congrégation, et en observait scrupuleusement toutes les règles. Il y fut le modèle, l'amour et l'admiration de ses compagnons.

Un trait, entre une foule d'autres, leur révéla surtout le secret de sa vertu. Dans la vue de procurer à leurs jeunes gens quelques honnêtes divertissements, les pères de l'Oratoire les avaient conduits à une campagne. On y invite Alphonse à jouer aux boules ; il s'en défend quelque temps, sous prétexte qu'il ne connaît pas ce jeu, n'en jouant jamais aucun ; enfin il cède aux instances de ses compagnons et, malgré son inexpérience, il gagne la partie. Alors, soit dépit d'avoir perdu, soit indignation en se croyant trompé par le refus qu'avait d'abord fait Alphonse, un de ces jeunes gens se permet des paroles grossières ; à ce langage, le saint enfant ne peut se contenir, et répond d'une voix émue : « Quoi donc ! c'est ainsi que pour la plus misérable somme vous osez offenser Dieu ! tenez, voilà votre argent, en le jetant à ses pieds ; Dieu me préserve d'en gagner jamais à ce prix ! » Aussitôt il disparaît, s'enfuyant dans les allées les plus sombres du jardin. Cette fuite, ces paroles, ce ton sévère et fort au-dessus de son âge frappèrent d'une sorte de stupeur tous ces jeunes gens, et le coupable surtout. Cependant ils avaient repris leurs jeux, la nuit approchait, et Alphonse ne reparaissait plus ; ils en sont inquiets, et, se mettant tous ensemble à le chercher, ils le trouvent dans un lieu écarté seul et prosterné devant une petite image de la sainte Vierge, qu'il avait attachée à un laurier : il paraissait tout absorbé dans sa prière et déjà ils l'entouraient depuis un moment sans qu'il les aperçût, lorsque celui qui l'avait offensé, n'étant pas maître de lui-même, s'écrie avec force : « Ah ! qu'ai-je fait ? j'ai maltraité un saint ! » Ce cri tire Alphonse de son extase, et aussitôt, plein de confusion d'avoir été ainsi découvert, il prend son image et se réunit à ses compagnons vivement touchés d'une piété si belle. Cet événement les frappa au dernier point : non-seulement ils en firent le récit à leurs parents, mais ils s'empressèrent de le publier partout avec toute la vivacité de leur jeune admiration.

La tendresse que ses parents avaient pour Alphonse ne leur permit pas de s'en séparer pour le placer dans un collége public. Ce fut dans la maison paternelle que, sous des maîtres habiles, il reçut toute son éducation. Joignant une grande pénétration d'esprit à une mémoire heureuse, il se livra avec succès à l'étude du latin et du grec, de la philosophie, et du droit tant canonique que civil ; il prit même, par déférence aux volontés de son père, des leçons de musique et d'escrime ; mais, quelque occupé qu'il fût des lettres et des sciences, il ne négligea point ses devoirs de piété. Profondément instruit des principes de la religion, ponctuel à remplir les obligations qu'elle impose, il assistait régulièrement aux offices de l'Eglise, communiait chaque semaine, et visitait tous les jours le saint-sacrement dans celle des églises de Naples où il était exposé pour les prières des quarante heures. Il montrait dans cette dernière pratique de dévotion tant de ferveur, qu'il faisait l'admiration de tous ceux qui le voyaient alors. En 1713, Alphonse, âgé de dix-sept ans fut reçu docteur en droit et embrassa la profession d'avocat. Peu après, il passa de la congrégation des jeunes nobles dans celle des docteurs. La principale obligation de ces derniers congréganistes est de visiter les malades : Alphonse la remplit avec beaucoup de foi et de zèle, visitant les hôpitaux, et y servant Jésus-Christ dans ses membres souffrants. Il y eut toutefois un temps où il se relâcha quelque peu ; mais un pieux ami l'ayant invité à faire avec lui une retraite chez les prêtres de la mission, il y retrouva sa première ferveur. Sa piété était embellie du caractère le plus aimable. Son père, comme capitaine des galères, gardait dans sa maison un certain nombre d'esclaves ou de prisonniers de guerre qui

n'étaient pas Chrétiens : il plaça un de ces infidèles au service particulier de son fils, et cet homme que les préjugés de son pays et de sa naissance autant que l'intérêt de ses passions avaient pendant longues années retenu dans l'erreur, vaincu bientôt par la vertu de son jeune maître, embrassa généreusement le christianisme, et laissa en mourant les plus grandes espérances sur son salut éternel.

Cependant Alphonse avait les plus grands succès au barreau: ses talents et sa probité lui attiraient les causes les plus célèbres. Déjà l'opinion publiqne lui assignait une des plus hautes magistratures : déjà son père pensait à le marier avantageusement avec la fille d'un prince. Mais les pensées de Dieu étaient bien différentes. Alphonse faisait tous les ans une retraite chez les missionnaires : à l'âge de vingt-six-ans, il croit entendre une voix du ciel qui l'appelle à un état plus parfait. Voici comme le dessein de Dieu s'accomplit.

Deux princes eurent ensemble un procés en matière féodale de la plus grande conséquence : Alphonse est chargé de la cause de l'un d'eux ; il l'étudie pendant un mois entier, examinant toutes les pièces avec la plus scrupuleuse attention ; enfin il la plaide avec tant d'art et d'éloquence, que les juges se disposaient à prononcer en sa faveur. L'avocat de la partie adverse lui-même le félicita de son éloquence et de son érudition ; toutefois, en souriant, il l'invita d'examiner plus attentivement une des pièces. Alphonse relit l'endroit indiqué, et s'aperçoit pour la première fois, d'une particule négative qui détruisait entièrement son système de plaidoirie. Au milieu du trouble et de la confusion que lui causa cette découverte, et pendant que le président cherchait à le consoler sur ce que de pareilles méprises arrivaient assez souvent, il répondit tout haut : « Je me suis trompé ; j'ai tort, pardonnez-le-moi. » Et aussitôt il se retira. Il demeura trois jours enfermé dans sa chambre, prosterné au pied de son crucifix, et y résolut de quitter le barrean pour le sanctuaire, les causes des hommes pour la cause de Dieu.

Mais son père, qui l'aimait avec tendresse, mit à cette vocation les plus grands obstacles. Alphonse allait chercher quelque soulagement à sa douleur dans l'exercice de sa charité ordinaire envers d'autres malheureux. Un jour qu'il était dans l'hôpital des incurables, la maison lui apparut tout à coup comme bouleversée de fond en comble ; il crut entendre une voix qui lui disait avec force : Qu'as-tu à faire dans le monde? Il regarda d'abord cela comme une imagination; mais à mesure qu'il sortit, ses yeux furent frappés d'une lumière éblouissante, et au milieu du bruit de l'hôpital, qui lui semblait crouler, la même voix se faisait encore entendre, lui répétant sans cesse : Qu'as-tu à faire dans le monde? — Alors ne doutant plus que Dieu ne lui demandât par là de se hâter dans son sacrifice, il se sentit animé d'un courage surnaturel, et, s'offrant en holocauste à la volonté divine, il s'écria comme saint Paul : Seigneur ! me voici, faites de moi ce qu'il vous plaira. Et parlant ainsi, il entre dans une église voisine : c'était celle de la Rédemption des captifs, où avait lieu ce jour-là même l'adoration des quarante heures. Là, se prosternant devant la victime adorable, il la supplie d'accepter l'offrande de lui-même ; puis, tout à coup, il détache son épée, et va la suspendre à l'autel de Notre-Dame de la Merci, comme un gage authentique de son inviolable engagement à la volonté divine. Le père Pagan, son directeur spirituel, donna alors, après un mûr examen, son approbation définitive, et la résolution d'Alphonse de se vouer au service des autels fut irrévocablement fixée. Le difficile était d'obtenir le consentement de son père. Celui-ci employa ses parents et ses amis, même un abbé des Bénédictins, pour détourner son fils de sa résolution. Les efforts ayant été inutiles, le père eut recours à l'évêque de Troie, monseigneur Cavalieri, son beau-frère; mais le digne prélat prit la défense de son neveu. « Et moi aussi, dit-il au père, j'ai quitté le monde, j'ai renoncé à mon droit de primogéniture, et vous voulez après cela que je conseille le contraire ? Ah ? je serais trop coupable. » Ces remontrances finirent par arracher au père une sorte de consentement qui permettait à Alphonse d'embrasser l'état ecclésiastique, pourvu qu'il vécût toujours dans la maison paternelle, sans entrer jamais dans la congrégation de l'Oratoire. Encore, quand il fallut en venir à l'exécution, remettait-il d'un temps à l'autre. Il n'y eut pas jusqu'au prétexte de défaut d'argent qu'on employât pour ne pas acheter les objets nécessaires au trousseau d'un ecclésiastique. Mais Alphonse pourvut de lui-même à tout, et un jour il parut à l'improviste devant son père avec l'habit clérical. A cet aspect, le père jette un grand cri, et, comme hors de lui-même, il se précipite sur son lit dans un accablement impossible à décrire. Il demeura une année entière sans adresser à son fils seulement la parole.

Alphonse cependant s'appliquait avec zèle à tout ce qui était de son nouvel état. Il avait du goût et du talent pour la poésie et la musique ; il composa de pieux cantiques, qui remplacèrent bientôt dans la bouche du peuple les chansons dangereuses. Il recevait tous les jours des leçons de théologie d'un célèbre professeur ; il se rendait exactement à des conférences ecclésiastiques qui se tenaient chaque soir chez un prêtre des plus recommandables; il suivait avec intérêt les diverses thèses de théologie qu'on soutenait dans la ville de Naples. On le voyait, d'un autre côté, servir en surplis les messes de sa paroisse, y assister les prêtres dans leurs autres fonctions. Tous les dimanches et les jours de fête, il allait parcourir les rues pour ramasser les enfants du peuple qui s'attroupaient en grand nombre autour de lui ; il les conduisait à l'église, et

leur adressait ensuite, avec une grande simplicité, des instructions appropriées à leurs besoins et qu'il savait leur rendre fort utiles. Tout cela le fit juger digne par l'évêque de Naples de recevoir la tonsure et les ordres mineurs : il avait alors vingt-six ans.

Chacun cependant ne lui rendait pas justice : le monde, qu'il venait de quitter, se plut à le couvrir de mépris et de ridicules : Alphonse devint la fable du public, et sa vocation fut condamnée comme la démarche insensée d'un esprit léger et inconsidéré. Dans la magistrature comme dans le barreau, l'improbation fut d'autant plus forte qu'on lui avait précédemment accordé plus d'estime et de considération ; on avait l'air de le repousser, comme s'il eût déshonoré l'ordre auquel il avait appartenu, jusque-là que le premier président, qui l'aimait tendrement quand il était avocat, lui fit fermer sa porte quand il fut ecclésiastique. Cependant ce magistrat revint, avant de mourir, à de meilleurs sentiments. Dans sa dernière maladie, il reçut avec beaucoup de consolation la visite d'Alphonse. « Ah ! s'écria-t-il un jour en le voyant entrer, que vous êtes heureux, mon excellent ami, dans le choix que vous avez fait ! qu'il serait doux pour moi, en ce dernier moment, de pouvoir me rendre le témoignage d'un semblable sacrifice fait en dépit du monde dans mes jeunes années, pour le bien de ma pauvre âme ! Priez pour moi, Alphonse, je me recommande à votre charité ; sauvez un infortuné qui va paraître devant Dieu et pour qui le monde a déjà passé. » Les dispositions du public changèrent comme celles du magistrat.

Alphonse, aspirant à la perfection, ne manqua jamais de se rendre tous les jours aux exercices de piété qui avaient lieu pour les ecclésiastiques chez les missionnaires de saint Vincent de Paul à Naples. Il eût bien voulu entrer chez les Oratoriens de saint Philippe de Néri ; la crainte de trop irriter son père y mit obstacle. Il s'en dédommageait en prenant leur esprit et en fréquentant assidûment leur église ; tous les matins il s'y confessait, y entendait la messe et communiait ; tous les soirs il s'y rendait encore après la visite des malades, et n'en sortait que pour aller de nouveau adorer Notre Seigneur dans l'église où se faisait l'adoration des quarante heures. Enfin, pour se préparer, autant qu'il était en lui, au ministère de la charité qu'il était appelé à exercer, il se voua aux œuvres de miséricorde envers les malheureux condamnés à mort, mettant surtout son zèle à leur procurer les secours de la religion.

Ordonné sous-diacre le 27 décembre 1723, il voulut se former de bonne heure au ministère de la parole, et après un mois seulement de sous diaconat, il entra en qualité de novice dans la congrégation de la *Propagande*, établie dans l'église métropolitaine de Naples, pour aller de là donner des missions dans les divers pays du royaume. Il y faisait le cathéchisme et les petites instructions. Pendant la mission de Caserte, l'évêque demande un jour, en entrant à la cathédrale, où était Alphonse de Liguori ; il désirait, disait-il, de le voir, parce qu'il avait connu dans une société de Naples un jeune séculier de ce nom. Le missionnaire à qui parlait le prélat était Alphonse lui-même. Le saint novice, confus au dernier point, ne sait d'abord que répondre ; puis, se couvrant le visage sous le voile de la statue de la sainte Vierge, auprès de laquelle il était en prière dans ce moment, il put à peine dire : C'est moi, cette bonne mère m'a appelé.

Le 6 avril 1726, il fut ordonné diacre. Le cardinal Pignatelli, archevêque de Naples, lui permit de prêcher, l'exhortant de se livrer particulièrement à cette partie du ministère. Alphonse prêcha son premier sermon sur le saint-sacrement, à l'occasion des quarante heures. Il fut tellement goûté, qu'on demandait à l'entendre partout. L'excès de ses travaux lui causa une maladie à lquelle il faillit succomber : on le crut tellement à l'extrémité, qu'à deux heures après minuit on lui apporta à la hâte le saint viatique. Il demanda de plus qu'on plaçât auprès de son lit la statue de Notre-Dame de la Merci, à l'autel de laquelle il avait autrefois suspendu son épée. On condescendit à ses pieux désirs, et il guérit. Il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1759, à l'âge d'environ trente ans.

Le cardinal Pignatelli le chargea de donner les exercices spirituels au clergé de Naples. Depuis cette époque, il prêcha tous les jours dans une église où se faisait l'adoration des quarante heures. Des gens de toutes les classes y venaient pour l'entendre. Un grand littérateur, fameux satirique, n'y manquait jamais. Alphonse lui dit un jour plaisamment : « Votre assiduité à mes sermons m'annonce quelque intention hostile ; prépareriez-vous, par hasard, quelque satire contre moi ? — Non certes, répondit l'autre ; vous êtes sans prétention, et on n'attend pas de vous de belles phrases, on ne saurait vous attaquer, quand on vous voit ainsi vous oublier vous-même, et rejeter tous les ornements de l'homme pour ne prêcher que la parole de Dieu ; cela désarmerait la critique elle même. »

Cependant son père ne lui disait jamais un mot, et évitait d'aller l'entendre. Un jour toutefois il se laisse entraîner par la foule dans une église : il est surpris et presque fâché d'y trouver Alphonse en chaire, il reste pourtant, et voilà que ce père terrible est désarmé : une douce onction, une lumière ineffable sont entrées dans son âme à la voix de ce fils qu'il a si durement traité. Il ne peut s'empêcher de s'écrier en sortant : « Mon fils m'a fait connaître Dieu. » Il sent toute l'injustice de sa conduite, en témoigne son regret à Alphonse et lui en demande pardon.

Alphonse était prêtre depuis un an, prêchait avec le plus grand succès, mais n'osait encore s'asseoir sur le tribunal de la pénitence, tant

il avait une haute idée de ce ministère. Il fallut que le cardinal Pignatelli lui enjoignît en vertu de la sainte obéissance, d'user des pouvoirs qu'il avait de confesser. Alphonse obéit humblement, et fit dès lors des fruits incalculables au confessionnal, non moins que dans la chaire. Il ne se bornait point à la conduite d'un petit troupeau qu'il se fût choisi, mais il recevait indistinctement tous ceux qui se présentaient ; au point que le jour ne pouvait suffire et qu'il passait à les entendre une partie de la nuit. Il ne cessait dans sa vieillesse de recommander ce ministère comme le plus profitable pour tout le monde ; « par là, disait-il souvent, les pécheurs font immédiatement leur paix avec Dieu, et l'ouvrier évangélique n'a rien à perdre de son mérite par les séductions de la vanité. » Il ne pouvait souffrir ces confesseurs qui reçoivent leurs pénitents avec un air sourcilleux et rebutant, et ceux encore qui, après les avoir entendus, les renvoient avec dédain comme indignes ou incapables des divines miséricordes. Quelque sévère qu'il fût pour lui même, il avait, surtout pour les pécheurs, une mansuétude indicible : c'était quelque chose d'infiniment attirant que la manière dont il usait à leur égard : sans transiger quant au péché, il était tout cœur et toute charité pour le pécheur. Aussi, dans ses sermons, ne séparait-il jamais la justice de Dieu de sa miséricorde, persuadé que c'était là le moyen de porter les âmes à la pénitence ; le même principe, ou plutôt le même sentiment, le dirigeait au confessionnal : il se souvenait que, s'il était juge de son pénitent, il en était aussi le père, et que c'était un ministère de réconciliation, et non de rigueur, qui lui avait été confié.

Il condamnait très-expressément le rigorisme de certains esprits chagrins et grondeurs, dont la dure morale est diamétralement opposée à la charité évangélique. « Plus une âme, disait-il, est enfoncée dans le vice et engagée dans les liens du péché, plus il faut tâcher, à force de bonté, de l'arracher des bras du démon pour la jeter dans les bras de Dieu ; il n'est pas bien difficile de dire à quelqu'un : Allez vous-en, vous êtes damné, je ne puis vous absoudre ; mais si l'on considère que cette âme est le prix du sang de Jésus-Christ, on aura horreur de cette conduite. » Il disait de plus dans sa vieillesse qu'il ne se souvenait pas d'avoir jamais renvoyé un seul pécheur sans l'absoudre, bien moins encore de l'avoir traité avec dureté et aigreur. Ce n'est pas qu'il donnât indifféremment l'absolution et à ceux qui étaient bien disposés et à ceux qui l'étaient mal ; mais, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, il donnait aux pécheurs les moyens de sortir de leur état, et tandis qu'il leur témoignait la plus grande charité et les remplissait de confiance dans les mérites du Sauveur, il lui arrivait toujours de leur inspirer un sincère repentir. Il avait coutume de dire : Si vous ne montrez un charitable intérêt pour l'âme de votre pénitent, il ne quitera point son péché.

Le saint savait allier la douceur à une juste sévérité dans l'imposition de la pénitence : son principe était de n'obliger à rien qui ne dût certainement s'accomplir, et de ne point charger les âmes d'obligations qu'elles n'acceptent qu'avec répugnance, et que par là même elles abandonneront volontiers. Les pénitences qu'il donnait ordinairement étaient de revenir se confesser au bout d'un certain temps, de fréquenter la confession et la communion, d'assister à la messe tous les jours en méditant sur la passion de Notre Seigneur, comme aussi de visiter le saint-sacrement et la sainte Vierge, réciter le chapelet et autres choses semblables, qui étaient autant de moyens qu'il donnait pour sortir du péché. Quant aux macérations, il les conseillait, mais ne les prescrivait pas. « Si le pénitent, disait-il, est vraiment contrit, il embrassera de lui-même la mortification ; mais si on lui en fait une obligation, il laissera la pénitence et gardera le péché. » Par cette douce conduite, il affectionnait les pécheurs au sacrement de pénitence, et parvenait à les arracher à l'iniquité. C'est ainsi qu'une multitude de gens de toutes les classes, parmi ceux surtout dont la vie avait été la plus criminelle, revinrent à Dieu sous la direction de notre saint, et édifièrent dans la suite encore plus qu'il n'avaient scandalisé , bien que quelques-uns d'entre eux eussent, avant leur conversion, affiché l'immoralité la plus révoltante. Il en venait à ce résultat si consolant et leur recommandant surtout la mortification des passions et de la chair, et la méditation des vérités éternelles. « Par la méditation, disait-il, vous verrez vos défauts comme dans un miroir ; par la mortification, vous les corrigerez : il n'y a point de vraie oraison sans la mortification, et point de mortification sans esprit d'oraison. De tous ceux que j'ai connus qui étaient de vrais pénitents, il n'y en a point qui n'aient été fort zélés pour ces deux exercices.» Il employait encore, comme un grand moyen de revenir parfaitement à Dieu, la fréquente communion et la visite journalière au saint-sacrement. Rien ne peut égaler l'idée qu'il avait de cette dévotion. « Quelles délices, avait-il coutume de dire lorsqu'il était encore laïque, quelles délices que d'être prosterné devant le saint autel, d'y parler familièrement à Jésus renfermé, pour l'amour de nous, dans l'auguste sacrement; de lui demander pardon des déplaisirs qu'on lui a donnés, de lui exposer ses besoins comme un ami fait à son ami, et de lui demander son amour et l'abondance de ses grâces ! »

Tel fut l'invariable système de la conduite d'Alphonse à l'égard de ses pénitents, qu'il cherchait surtout dans la classe du pauvre peuple. Il ne rejetait pas les personnes d'un rang élevé, il croyait même important de les recevoir à cause de leur autorité et de leurs exemples; mais il ne leur accordait jamais

aucune espèce de distinction, et l'attrait de sa charité le portait spécialement vers les âmes trop souvent abandonnées des gens de la dernière condition; aussi le voyait-on quelquefois sur les places publiques et autres lieux des plus fréquentés comme à la poursuite des plus pauvres, tels que lazzaroni et autres de ce genre : il cherchait à s'en faire entourer, et les portait ensuite à venir recevoir la grâce du Seigneur dans le sacrement de pénitence.

Ce n'était pas encore assez pour son ardente charité: il imagina de réunir, durant les soirées d'été, une partie de ses pénitents dans quelque endroit solitaire et écarté de la ville; il choisit successivement différentes places publiques au voisinage des églises, et là, au milieu d'une foule de gens de la dernière classe, on le voyait se faire un plaisir de leur apprendre les premiers principes de la religion. Quelques saints prêtres et de pieux laïques voulurent s'associer à cette bonne œuvre, qui prit bientôt un grand accroissement; mais le démon la traversa : l'homme ennemi inspira des craintes à l'autorité civile sur ce rassemblement, il fallut y renoncer. Les ecclésiastiques qui en faisaient partie ne se séparèrent pas pour cela, et le désir de s'édifier mutuellement les porta à se réunir avec Alphonse, plusieurs fois le mois, dans la maison de l'un d'entre eux. Ils y passaient ordinairement au moins une journée entière, s'y livrant en commun à tous les exercices de la vie religieuse, tels que la récitation de l'office, l'adoration du saint-sacrement, les pénitences corporelles.

Cependant notre saint n'avait pas perdu de vue l'instruction du bas peuple. A cet effet, il partagea un grand nombre de ses pauvres gens entre plusieurs de ses pénitents les plus zélés et les plus instruits, dont il fit autant de catéchistes. Ces petites réunions se multiplièrent toujours d'avantage, et bientôt elles n'eurent plus lieu dans les maisons particulières, mais avec l'approbation du cardinal Pignatelli, dans des chapelles et oratoires. C'est de là qu'est venu ensuite ce qu'on appelle à Naples l'instruction des chapelles, bonne œuvre qui se soutient encore aujourd'hui, tant l'utilité en a paru grande. On compte actuellement dans la ville de Naples près de quatre-vingts de ces réunions, de cent trente à cent cinquante personnes chacune. Ce sont toujours des prêtres qui y président. Ils n'y bornent pas leur zèle à l'enseignement des premiers éléments de la religion, mais ils y administrent les sacrements de pénitence et d'eucharistie, dirigent les exercices de piété, qui sont très-multipliés les jours de fête et de dimanche, et ne négligent rien de ce qui peut porter à la vertu : ils y réussissent. Cette œuvre est depuis longtemps un sujet de consolation pour les archevêques de Naples, et produit parmi ces pauvres gens du peuple des hommes très éminents en sainteté.

Un homme apostolique, missionnaire de la Chine, le père Matthieu Ripa, vint à Naples, emmenant avec lui de ses missions quatre jeunes Indiens ; son but était de les former à l'exercice du saint ministère, et de renforcer par là les missionnaires européens qui étaient de leur pays : il obtint même de l'empereur et du pape Benoît XIII l'autorisation d'établir pour cette fin à Naples un collége où il devait recevoir de nouveaux élèves qui lui viendraient des Indes. Un établissement de ce genre intéressa vivement Alphonse par l'espoir du bien qui devait en résulter ; il y vit en outre une retraite convenable au ministère qu'il exerçait, et qui lui paraissait peu compatible avec sa résidence dans la maison paternelle : il demanda donc d'être reçu dans le nouveau collége comme pensionnaire. Il eut même la pensée de se vouer aux missions de l'Inde et de la Chine, mais son directeur fut d'avis que Dieu l'appelait aux missions de sa terre natale. En attendant, Alphonse prêchait et confessait tous les jours, principalement dans l'église du collége des Chinois, et toujours avec un succès admirable. A la parole extérieure il joignait les prières les plus ferventes, des jeûnes, des mortifications extraordinaires, pour attirer aux pécheurs la grâce de la conversion (1). Tel était saint Liguori vers l'an 1730 : nous le reverrons plus tard.

Avec tant de savants et de saints, l'Italie du dix-septième et du dix-huitième siècle continuait encore à produire des artistes célèbres qui embellissaient par leurs chefs-d'œuvre le culte divin. Elle en avait plusieurs écoles : Venise, Vérone, Bologne, Florence, mais surtout Rome. Le plus grand peintre de l'école vénitienne fut Le Titien, dont le nom de famille est Vecelli, et qui mourut en 1576, à l'âge de cent ans, ayant un frère, un fils et des neveux également très-habiles en peinture. Son premier chef-d'œuvre fut une Assomption de la sainte Vierge, et son dernier une cène ou dernier souper du Sauveur avec ses apôtres : la postérité n'a pu décider encore lequel des deux l'emporte sur l'autre. Son principal élève, son émule, né à Venise, a été surnommé le Tintoret ou le teinturier, du métier de son père; il se nommait proprement Jacques Robusti, laissa un fils et une fille très-habiles dans son art, et mourut en 1594, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, laissant parmi ses chefs-d'œuvre plusieurs tableaux de la cène pour des réfectoires de monastères, un crucifiement de Jésus-Christ, mais surtout le miracle de saint Marc, venant du ciel au secours d'un esclave. Le Titien et le Tintoret eurent pour élève et pour émule Paul Caliari, dit Paul Véronèse, parce qu'il naquit à Vérone en 1530. Ses meilleurs tableaux sont diverses cènes pour des réfectoires de religieux, entre autres le repas de Jésus-Christ chez Simon. Louis XIV fit demander ce tableau aux servites de Venise, et, sur leur refus de s'en dessaisir

(1) Jeancard, *Vie de saint Liguori*.

la république vénitienne le fit enlever pour en faire présent au monarque.

Bologne vit se former dans ses murs une école célèbre par une famille bolonaise de peintres, du nom de Carrache ; Louis, avec ses deux cousins, Augustin et Annibal. Louis, né en 1555, parut à quinze ans plus propre à broyer les couleurs qu'à les employer avec discernement. Fontana, son maître à Bologne, et le Tintoret, son maître à Venise, l'engagèrent à renoncer à la peinture. Ses camarades l'appelaient le bœuf, parce qu'il était lourd et lent dans ses travaux. Cette lenteur n'était pas l'effet d'un esprit borné, mais d'une volonté profondément sentie de faire mieux qu'on n'avait fait jusqu'alors. Il détermina pour la peinture Augustin et Annibal, dont le premier devait être orfèvre, et le second tailleur comme son père. Les plus beaux ouvrages de Louis sont à Bologne : on ne se lasse pas de voir celui qui offre la Vierge tenant de la main gauche l'enfant Jésus et de la droite un livre. Le chef-d'œuvre d'Augustin Carrache est sa communion de saint Jérôme: on ne peut rien ajouter à la piété du saint vieillard, à celle du prêtre qui lui offre l'hostie, à l'expression des assistants qui soutiennent le moribond. Son frère Annibal s'est particulièrement distingué par son tableau de saint Roch. Augustin Carrache mourut en 1601, Annibal en 1609, et Louis en 1619. Un digne élève de ces trois maitres fut leur compatriote Guido Reni ou Le Guide, né en 1575 et mort en 1642. Il travailla plusieurs fois à Rome pour le pape Paul V, qui l'affectionnait beaucoup. Ses principaux ouvrages sont: le crucifiement de saint Pierre, le martyre de saint André, et un saint Michel. Un autre fameux peintre de Bologne est Dominique Zampiéri, dit le Dominiquin, né d'un cordonnier en 1581. Il parut d'abord lourd, incertain, embarrassé. C'est qu'il se reprenait continuellement lui-même avec une sévérité quelquefois injuste. Il se livrait tout entier à son art. S'il sortait de sa maison, c'était pour fréquenter les marchés et les théâtres, et observer, sur la figure du peuple, comment la nature sait elle-même peindre la joie, la colère, la bonté, l'indignation et la crainte. Il dessinait à la hâte ce qui le frappait le plus, et les mouvements passionnés qui excitaient son attention. Il s'accoutuma ainsi à dessiner les esprits des hommes et à colorer la vie. Il mourut en 1644. Ses principaux chefs-d'œuvre sont : un martyre de saint André, où il l'emporte sur le Guide, une Communion de saint Jérôme, où il l'emporte sur Augustin Carrache. Le Poussin regarde la transfiguration de Raphaël, le Saint Jérôme du Dominiquin, et la descente de croix de Daniel de Volterre, comme les trois plus beaux tableaux de Rome et comme les chefs-d'œuvre de la peinture. Daniel Ricciarelli, plus connu sous le nom de Volterre, de la ville où il naquit en 1509, et où sa famille subsiste encore, se distingua d'abord par un tableau représentant un Christ à la colonne. Sa Descente de croix est dans l'église de la Trinité. Tout y excite l'admiration. Le Christ est bien le corps d'un homme qui vient d'expirer, qui s'affaisse tandis qu'on le détache de la croix. Ses apôtres qui s'occupent de ce pieux office, la mère de douleur et le disciple bien-aimé qui contemplent cette scène de désolation en versant des larmes, tout est d'une expression admirable. Le coloris des chairs et la teinte générale sont tout à fait historiques et montrent plus de vigueur que de délicatesse. On y remarque un relief, un accord, une entente de l'art, que Michel-Ange, son ami et son guide, ne possédait pas à un degré plus éminent ; et si ce grand peintre avait mis son nom à ce tableau, on le prendrait pour une de ses plus belles productions. C'est sans doute à quoi Daniel a voulu faire allusion en peignant au-dessous un portrait de Michel-Ange, avec un miroir à la main, comme pour indiquer qu'il se revoyait dans cette peinture. Un compatriote et ami du Dominiquin fut François Albani, que nous nommons l'Albane, né à Bologne, en 1578, et destiné d'abord à succéder à son père dans le commerce de la soie. Il s'est peu livré à la peinture des sujets sacrés. Dans ce qui est connu de lui en ce genre, il est resté ce qu'il était dans les sujets profanes; au lieu d'amours, il y a introduit une foule d'anges gracieux qui accompagnent la Vierge et son Fils, il a aimé à peindre des saintes familles, occupées à regarder des anges qui portent la croix, les épines et les symboles de la passion. Il mourut en 1660, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Antoine Allegri, dit le Corrége, parce qu'il naquit en cette ville vers la fin du quinzième siècle, servit de modèle au Carache. Son premier ouvrage fut un Saint-Antoine ; ses chefs-d'œuvre, l'Ascension de Jésus-Christ, l'Assomption de la sainte-vierge, peintes dans les coupoles de deux églises à Parme, et un tableau à fresque dans un couvent de Bénédictins de la même ville. On donne la préférence à son Assomption. Il introduit d'abord les apôtres, comme c'est de coutume : ils sont placés dans une attitude de vénération et d'étonnement. Dans la partie supérieure est une immense quantité de bienheureux ; une foule d'anges de toute grandeur sont en mouvement près de la Vierge : les uns la soutiennent dans les airs, les autres dansent autour d'elle. Ceux-ci tiennent les torches, ceux-là brulent des parfuns, d'autres s'accompagnent de différents instruments : tout respire la joie et le bonheur ; un air de fête brille sur toutes les figures. En voyant cette peinture, il semble qu'on soit dans le ciel avec les anges. Le Corrège s'arrêtait dans les promenades où il voyait jouer des enfants surtout de trois à six ans ; il dessinait avec exactitude leurs formes arrondies, il étudiait leurs petits mouvements, leur joie, leur colère, leurs larmes, cette sorte d'ivresse à laquelle ils se livrent dans leurs jeux, l'innocence des uns, la malice des autres, enfin tout ce que cet âge charmant offre de touchant et de gracieux. Ce

peintre mourut à l'âge de quarante ans. Michel-Ange Amerighi, dit Michel-Ange de Caravage, parce qu'il naquit dans cette ville du Milanais en 1569, commença par être aide-maçon. On estime particulierement son tableau qui représente le corps du Christ porté au tombeau par Saint Jean et Nicodème, accompagnés des trois Marie. Les trois frères Pierre-Hilaire, Michel et Philippe Mazzuoli, peintres parmesans, florissaient au commencement du seizième siècle. Philippe est surtout connu pour avoir été le père de François Mazzuoli, si célèbre sous le nom de Parmesan. Ce dernier naquit en 1503. A quatorze ans, il peignit, sous la conduite de son père et de ses deux oncles, le fameux tableau du Baptême de Jésus-Christ, dans lequel on remarque des beautés du premier ordre. Il en fit plusieurs autres de même mérite avant l'âge de vingt ans; un Saint-François recevant les stigmates, le mariage de Catherine de Sienne, une Sainte-Famille, et un Saint-Bernardin. Une des plus belles gravures et en même temps une des plus rares, est une Sainte-Famille dans un paysage, où l'on voit saint-Jean qui embrasse l'enfant Jésus. Il mourut à l'âge de trente-sept ans.

Un autre peintre, Jean-François Barbieri, naquit à Cento près de Bologne, le deux février 1590. Il était encore au berceau lorsqu'un grand bruit le réveillant tout à coup lui causa une convulsion qui lui dérangea le globe de l'œil droit : d'où lui vint le surnom de Louche, en italien *Guercino*, en français Le Guerchin. Une Vierge qu'à l'âge de dix ans il avait peinte sur la porte de la maison paternelle, déclara sa vocation. Ce qui frappait le plus dans ses ouvrages, c'était l'imitation exacte de la nature. Il était, dans cette partie de l'art, un des peintres les plus extraordinaires de son école. On le cite aussi comme un de ceux qui avaient le plus de facilité. Des religieux voulaient avoir, d'un jour à l'autre, pour le maitre-autel de leur église, un tableau représentant le Père éternel. Guerchin s'offrit à les satisfaire, et peignit ce grand ouvrage dans l'espace d'une nuit, à la clarté des flambeaux. Les productions les plus célèbres de cet artiste sont : le tableau de Sainte Pétronille, dont la mosaïque est à Saint Pierre de Rome ; le dome de la cathédrale à Plaisance ; Saint-Pierre résuscitant Tabite ; un Saint Antoine de Padoue ; un Saint Jean-Baptiste : la Vierge apparaissant à trois religieux ; la Présentation au temple ; David et Abigaïl ; Saint Jérôme s'éveillant au bruit de la trompette. On connait de ce maitre cent-six tableaux d'autel. Tous les écrivains qui ont parlé du Guerchin ont loué ses qualités morales. Ses richesses furent entièrement employées à aider les artistes sans fortune, à doter ses neveux et ses nièces, à fonder des messes et des chapelles. Jamais personne n'eut sujet de se plaindre de sa bonne foi ni de trouver à redire à ses mœurs. Il mourut avec une résignation et une piété rares, le 24 décembre 1666, à l'âge de soixante-seize ans.

Un homme, à la fois peintre, statuaire et architecte, qui remplit le dix-septième siècle de sa renommée et Rome de ses ouvrages, fut Jean-Laurent Bernini, dit le Bernin, né l'an 1598 à Naples, où son père, originaire de Toscane, après s'être perfectionné à Rome, exerçait avec distinction la peinture et la sculpture. Dès son enfance, le Bernin annonça la plus étonnante facilité pour l'étude de tous les arts du dessin, et à l'âge de huit ans il exécuta en marbre une tête d'enfant qui fut considérée comme une merveille. Le père, voulant cultiver de si heureuses dispositions, amena son fils à Rome. Le Pape, c'était Paul V, voulut voir cet enfant extraordinaire, qui, à dix ans, étonnait les artistes, et lui demanda s'il saurait dessiner sur-le-champ une tête à la plume : « Laquelle? répondit le Bernin, — Tu sais donc les faire toutes ! s'écria le Pape avec surprise ; et il ajouta : Fais un saint Paul. » Le jeune artiste termina cette tête en une demi-heure, et le Pape, enchanté, le recommanda vivement au cardinal Maffeo Barberini : « Dirigez, dit-il, dans ses études, cet enfant, qui deviendra le Michel-Ange de son siècle. » Les contemporains confirmèrent ce glorieux surnom prédit par le Pape. Grégoire XV, successeur de Paul, reconnut également le mérite du Bernin, en le créant chevalier. Mais le cardinal Barberini étant devenu pape sous le nom d'Urbain VIII, fit appeler son protégé et lui dit : « Si le Bernin s'estime heureux de me voir son souverain, je me glorifie bien plus de ce qu'il existe lui même sous mon pontificat. » Dès lors, il le chargea de faire des projets pour l'embellissement de la basilique de Saint-Pierre, et il lui assura une pension de trois cents écus par mois.

Le Bernin commença les embellissements de la basilique par le baldaquin, espèce de dais qui couronne l'autel principal, et ce qu'on appelle la Confession de Saint Pierre ; et il est supporté par quatre colonnes torses enrichies de figures et d'ornements tout en bronze, et d'une délicatesse remarquable, quant à l'exécution. On a comparé la hauteur de ce baldaquin à celle du fronton de la colonnade du Louvre, et elle le surpasse de vingt-quatre pieds ; cependant cette masse énorme est calculée de manière à produire un grand effet sans nuire aux proportions de l'édifice. L'artiste n'a pas si bien réussi dans la composition de la chaire de saint Pierre, soutenue par les figures colossales des quatre docteurs de l'Église. Mais où il réussit parfaitement, c'est dans la décoration de la place de Saint-Pierre : il éleva une colonnade circulaire qui est dans une proportion si juste et se raccorde si bien avec l'immense basilique, qu'elle semble être le résultat d'une même pensée.

Le roi de France, Louis XIV, fit des instances réitérées auprès du Bernin pour qu'il vint momentanément à Paris, afin de le consulter sur l'achèvement du Louvre. L'artiste finit par céder : il fut reçu par les magistrats à la porte des villes françaises, comme on eut fait

pour un prince. Il fit entre autres le buste du roi, et s'écria un jour, en jetant les outils; Miracle ! un grand roi, jeune et Français, a pu rester une heure tranquille. Le Bernin regretta bientôt Rome, où il retourna et fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Le pape Alexandre VII nomma son fils chanoine de Sainte-Marie-Majeure, et le pourvut de plusieurs bénéfices. Le cardinal Rospigliosi que le Bernin avait beaucoup connu, étant devenu Pape sous le nom de Clément IX, Bernin fut admis dans sa familiarité et chargé de divers ouvrages, entre autres de l'embellissement du pont Saint-Ange. Cet artiste infatigable éxécuta, à l'âge de soixante-dix ans, l'un de ses plus beaux ouvrages, le tombeau d'Alexandre VII. Arrivé à quatre-vingts ans, il sculpta pour la reine Christine un Sauveur du monde. Il mourut d'un excès de travail à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 28 novembre 1680. Par son testament, il légua au Pape un grand tableau de sa main, représentant un Christ ; et à la reine de Suède, la figure du Sauveur, son dernier ouvrage de sculpture, que cette princesse avait d'abord refusé, ne croyant pas pouvoir assez le payer, il laissa à ses enfants une statue de la Vérité, avec une fortune d'environ trois millions de francs.

§ II

ARTS, LITTÉRATURE, ÉRUDITION EN FRANCE, EN BELGIQUE ET EN LORRAINE : ÉRUDITION VICIÉE DANS PLUSIEURS SAVANTS PAR DES PRÉJUGÉS DE GALLICANISME ET DE JANSÉNISME.

Rome était si naturellement la patrie des beaux arts, que des artistes français y venaient sans aucune protection, comme à une école gratuite pour tout le monde. de ce nombre fut Claude Gelée, dit le Lorrain, né l'an 1600 au château de Champagne en Lorraine. Après un premier séjour dans la capitale du monde chrétien, il revint dans son pays l'an 1625, mais retourna bientôt à Rome, où il ouvrit une école. Le cardinal Bentivoglio, pour lequel il avait fait quatre tableaux admirables le présenta au pape Urbain VIII, qui lui accorda sa protection. Le Lorrain mourut à Rome en 1682. Ses principales œuvres sont des paysages. A cet effet, il passait des journées entiéres dans la campagne, observant toutes les variations de l'atmosphère aux différentes heures du jour, les accidents de la lumière et des ombres dans les temps sereins et nébuleux, les effets des orages, ceux des diverses saisons. Tous ces phénomènes se gravaient profondément dans sa mémoire, et il savait au besoin les reproduire sur la toile avec cette vérité, cette forme et cet éclat qui n'ont point encore été égalés.

Nicolas Poussin, originaire de Soissons, né aux Andelys en 1594 et mort à Rome en 1665, après avoir reçu les derniers sacrements, fut pour la France le rénovateur principal de l'art sous Louis XIV, en dirigeant de Rome, ou à Rome même, les trois peintres Lesueur, Mignard et Lebrun. Eustache Lesueur né à Paris, négligé du gouvernement, n'eut pas le moyen d'aller à Rome, mais il en étudiait les modèles et suivait les conseils du Poussin, qui prenait la peine de dessiner des croquis de modèles du meilleur style, et les lui envoyait à Paris. Lesueur est surtout renommé par sa galerie de saint Bruno. Nicolas et Pierre Mignard, car ils étaient deux frères, nés à Troyes en 1608 et 1610, se formèrent tous deux à Rome : Pierre fut surnommé le Romain, à cause du long séjour qu'il y fit. Un de ses chefs-d'œuvre est la Vierge présentant une grappe de raisin à l'enfant Jésus, tableau connu sous le nom de Vierge à la grappe. Charles Lebrun, né à Paris l'an 1619 et mort en la même ville l'an 1690, fut envoyé par le chancelier Séguier à Rome, y travailla six années dans la maison même du Poussin, qui le prit en affection et l'initia dans tous les secrets de son art. Lebrun est connu par ses ouvrages ; il en a fait un surtout qui est très- remarquable. L'an 1666, il engagea Louis XIV à fonder à Rome l'école française des beaux-arts, où l'on envoie, pour y être entretenus aux frais du gouvernement, les jeunes gens qui remportent à Paris le premier prix, soit de peinture, soit de sculpture ou d'architecture. La France croyait alors que Rome était le centre vivant, la règle vivante des beaux-arts ; que seulemen à Rome, leur centre unique, on en respirait le sens intime, l'esprit et l'âme. Jusqu'à présent, la France n'a pas eu lieu de se repentir de sa créance.

Les Belges pensérent alors et pensent encore en ceci comme les Français. Rubens fu le canal entre Rome et la Flandre. Né l'ar 1577 à Cologne, où son père s'était retir d'Anvers pour éviter les troubles des calvi nistes de la Hollande, et mort à Anvers l'an 1640, il passa près de dix ans en Italie et Rome, fut le chef de l'école flamande, et eu pour élèves Van Dyck et Teniers. Ses chefs d'œuvre, pour orner les églises, sont en quel que sorte innombrables : on admire surto sa descente de croix, dans une chapelle de l cathédrale d'Anvers. Van Dyck né à Anve l'an 1599, a marché sur ses traces et s'est pa ticulièrement distingué par un saint Augusti en extase et un Christ en croix. Son condi cible Teniers fit peu de grands tableaux ; s prédilection fut pour des scènes de village(1 Les peintres de la Hollande calviniste ne s'él vent pas plus haut. Nous avons vu Rapha le peintre de Rome, monter sur le Thab pour contempler la transfiguration du Chris le Thabor des peintres hollandais est une t bagie, une cuisine. On voit la distance d'u religion à l'autre.

Il en est de la littérature de la Hollan comme de sa peinture : elle n'a ni âme, élévation, ni ensemble, et se termine par panthéisme ou l'athéisme d'un Juif d'Amst dam, Baruch Spinosa, dont le système est chaos, où tout est Dieu et Dieu n'est rien, la vertu n'est que la force, où chacun est lil

1. Voir sur tous ces personnages la *Biographie universelle*.

de professer sa religion, mais à condition que ce sera celle que lui prescrira le souverain (2).

A côté de cette sentine où viennent se rendre toutes les eaux sales de l'Europe, les schismes, les hérésies, les impiétés, paraît avec d'autant plus d'honneur la Flandre catholique, la Belgique tout entière. Aux innombrables chefs-d'œuvre de peinture qui décorent ses églises et ses monastères, elle ajoute, par les mains des Jésuites, le monument de littérature chrétienne le plus considérable que l'on ait encore vu : les actes de tous les saints personnages que l'on a pu recueillir de toutes les parties du monde : trésor immense pour l'histoire et la piété, et qui, joint aux travaux analogues de l'Italie, complète la littérature chrétienne dans un même esprit de foi et de science. Le Jésuite Rosweide en avait formé le dessein, le Jésuite Bolland l'exécute, d'autres Jésuites le poursuivent jusque vers la fin du dix-huitième siècle, où avaient paru cinquante-trois volumes in-folio, comprenant tous les saints jusqu'à la mi-octobre. De nos jours, des Jésuites belges ont repris cet immense travail et commencent à en publier la suite.

La France secondait l'Italie et les Pays-Bas catholiques dans ces immenses travaux d'érudition. Les Jésuites français ne restaient pas en arrière des Jésuites belges et italiens. Sirmond (Jacques), né à Riom, l'an 1559, mort à Paris l'an 1651, a publié trois volumes des anciens conciles de la Gaule, une édition de Hincmar de Reims et de Théodoret, enfin une collection de cinq volumes in-folio, contenant les œuvres de saint Théodore Studite, avec celles de plusieurs écrivains ecclésiastiques trouvés par Sirmond dans les bibliothèques de Rome et de France : l'édition est fort belle. Le père Labbe (Philippe), né à Bourges l'an 1607, mort à Paris l'an 1667, s'est illustré par plusieurs travaux d'histoire, mais surtout par son excellente collection des conciles en dix-sept volumes in-folio, achevée par Cossart, autre Jésuite, et complétée par Mansi, archevêque de Luques. Le plus savant des Jésuites français fut le père Deny Pétau, né à Orléans en 1583, et mort à Paris en 1652. Il a beaucoup travaillé sur la chronologie, et avec succès. Ses principaux ouvrages dans cette partie sont : 1° *De la Doctrine des temps*, treize livres : les huit premiers contiennent les principes de la science du temps, et les quatre suivants, l'usage de la chronologie à l'égard de l'histoire ; dans le treizième, l'auteur fait l'application de ses principes à une chronique qui finit à l'an 533 de notre ère. Fabricius la trouvait très-exacte et regrettait que personne ne l'eût continuée. 2° *Uranologie :* c'est la continuation de l'ouvrage précédent ; elle est divisée en huit livres : dans le premier, Pétau explique les différents levers et couchers des étoiles ; dans le second, il expose les sentiments des anciens touchant les solstices, les équinoxes, et le lever de diverses étoiles ; le troisième contient la réfutation du traité de Scaliger sur l'anticipation des équinoxes ; le quatrième traite de l'année des Grecs et en particulier des Athéniens, et contient la réfutation de la critique qu'un avocat espagnol nommé Caranza, avait publiée de la *Doctrine des temps;* le cinquième, de l'année des Hébreux, des Egyptiens et des Romains ; dans les livres sixième et septième Pétau réfute divers passages du commentaire de Saumaise sur Solin ; enfin, dans le huitième, il fait connaître les ères et les computs dont les Chrétiens orientaux se sont servis. Cet ouvrage a été réimprimé avec le précédent en trois volumes in-folio. 3° *Tables chronologiques des rois dynasties, villes événements et hommes illustres depuis la création du monde*, un volume in-folio. 4° Un abrégé de ce dernier ouvrage, sous le titre de *Rationarium temporum*, en deux petits volumes in-douze, ordinairement reliés en un.

Dans un autre genre, l'on a du père Pétau des œuvres poétiques, en grec et en latin, entre autres une paraphrase des psaumes en vers grecs, dans le dialecte d'Homère. Il a aussi donné des éditions de plusieurs Pères, entre autres de saint Epiphane, laquelle n'est pas trop soignée. L'on a enfin de lui cinq volumes in-folio de *Dogmes théologiques,* non plus en style scholastique, précis et serré, mais en style oratoire, traînant et diffus, où le dogme catholique n'est pas toujours exposé et soutenu avec la netteté et la vigueur qu'on pouvait attendre. Le Jésuite Feller dit de son confrère Pétau, qu'il avait une espèce de prédilection pour les opinions dures et sévères ; qu'il était d'un naturel triste, mélancolique, et que sans ses principes religieux et son attachement à l'orthodoxie, il eût pu donner dans des extrêmes.

C'est peut-être par suite de cette mélancolie que Pétau s'est mis dans la tête que les Pères qui ont vécu avant le concile de Nicée n'avaient pas une créance exacte sur la divinité et la consubstantialité du Verbe. Après avoir cité les principaux, il se résume ainsi : « Il est donc bien constant qu'Arius a été un franc platonicien, et, de plus, qu'il a suivi le dogme de ceux qui, avant l'éclaircissement et la décision de la chose, ont donné dans la même erreur. Car eux aussi ont enseigné que le Verbe a été produit de Dieu le Père, non toutefois de l'éternité, mais avant de fabriquer le monde, afin, de se servir de lui comme d'un ministre pour exécuter cette œuvre ; car ils ne pensaient pas qu'il eût procréé tout par lui-même et sans aucun intermédiaire ; ce que Philon a suivi également dans son livre du *Créateur du Monde*. C'est pourquoi, lorsque saint Alexandre d'Alexandrie, dans sa lettre encyclique, et les autres Pères qui écrivirent contre cette hérésie, se plaignent qu'Arius a

(1) *Biog. univ.*, t. XLIII.

été l'architecte de ce dogme, je suis persuadé qu'ils le disent d'une manière oratoire et par exagération ; car nous avons produit un grand nombre d'anciens qui ont enseigné la même chose qu'Arius, et avant lui ; à moins qu'il n'ait ceci par-dessus les autres, d'avoir soutenu plus expressément qu'on n'avait encore fait, que le Verbe de Dieu et le Fils a été créé de rien ; car la plupart de ceux que j'ai cités plus haut ne le déclarent pas ouvertement, mais ils disent que le Fils ou le logos a proflué de la substance du Père, comme Athénagore, Théophile d'Alexandrie, Tatien. Quant à Origène et Denys d'Alexandrie, quoiqu'ils pensent la même chose qu'Arius, ils ne déclarent cependant pas expressément et littéralement que le Fils a été fait de rien (1). » Voilà comme parle le Jésuite Pétau.

Sur quoi l'Anglais et anglican Ballus reprend dans sa *Défense de la foi de Nicée*, tirée des Pères qui ont vécu avant ce concile et dirigée contre les Sociniens : « Si donc il faut en croire Pétau, il faudra tenir pour certain : 1° Que l'hérésie d'Arius, condamnée par les Pères de Nicée, s'accordait pour le fond avec le sentiment commun des docteurs catholiques qui ont vécu avant lui ; 2° que le dogme touchant la vraie divinité du Fils n'avait pas été fixé et déclaré avant le concile de Nicée ; 3° qu'Alexandre et les autres catholiques, qui accusèrent Arius comme l'auteur d'un dogme nouveau et inouï auparavant dans l'Eglise catholique l'ont dit d'une manière oratoire et par exagération : c'est-à-dire, s'il faut parler plus clairement, qu'ils ont dit un insigne mensonge, à la manière jésuitique, pour servir la cause du catholicisme (2). » Voilà comment parle l'Anglais Bullus dans son avant-propos ; puis il prouve contre les Sociniens : que le Fils de Dieu existe avant toutes choses, qu'il est consubstantiel et coéternel au Père, que les expressions de quelques anciens écrivains catholiques qui paraissent y contredire n'ont pas le sens des ariens. Cet ouvrage de l'Anglais Bullus fut trouvé si bon par le clergé de France qu'il en fit remercier l'auteur.

Quand le calviniste Jurieu et l'équivoque Richard Simon eurent renouvelé le système du Jésuite Pétau touchant les Pères des trois premiers siècles, Bossuet les réfuta dans sa *Défense des Pères*. Enfin le Jésuite Pétau s'est réfuté ou rétracté lui-même dans une préface qu'il ajouta depuis au second volume de ses *Dogmes théologiques*, dans laquelle il prouve que les anciens conviennent avec nous dans le fond, dans la substance, dans la chose même du mystère de la Trinité, quoique non toujours dans la manière de parler ; qu'ils sont sur ce sujet sans aucune tache ; qu'ils ont enseigné de Jésus-Christ, qu'il était tout ensemble un Dieu infini et un homme qui a ses bornes ; et que sa divinité demeurait toujours ce qu'elle était avant tous les siècles, infinie, incompréhensible, impassible, inaltérable, immuable, puissante par elle-même, subsistante, substantielle, et un bien d'une vertu infinie : ce qui était, ajoute le père Pétau, une si pleine confession de la Trinité, qu'aujourd'hui même et après le concile de Nicée, on ne pourrait la faire plus claire. Enfin il remarque même dans Origène, *la divinité de la Trinité adorable ;* dans saint Denys d'Alexandrie, *la coéternité et la consubstantialité du Fils ;* dans saint Grégoire Thaumaturge, *un Père parfait d'un fils parfait, un Saint-Esprit parfait, image d'un Fils parfait ;* pour conclusion, *la parfaite Trinité :* et en un mot, *dans ces auteurs la droite et pure confession de la Trinité ;* en sorte que, lorsqu'ils semblent s'éloigner de nous, c'est selon ce Père, ou bien avant la dispute comme disait saint Jérôme, *moins de précautions dans leurs discours, le substantiel de la foi demeurant le même* jusque *dans Tertullien dans Novatien, dans Arnobe, dans Lactance* même, et dans les auteurs les plus durs ; ou, en tous cas, des ménagements, des condescendances, et, comme parlent les Grecs, des économies qui empêchaient de découvrir toujours aux païens, encore trop infirmes, *l'intime et le secret du mystère avec la dernière précision et subtilité.* Par conséquent, il est constant, selon le père Pétau, que toutes les différences entre les anciens et nous dépendent du style et de la méthode, jamais de la substance de la foi (3).

Un Jésuite français qui fit un bruit bien autrement étrange, ce fut le père Hardouin (Jean), né à Quimper en 1646, d'un libraire de cette ville, et entré fort jeune dans la société. Voici comme en parle Feller, son confrère. Il se distingua beaucoup par une pénétration prompte, une mémoire heureuse, mais encore plus par le goût des paradoxes et des opinions singulières. Selon lui, tous les anciens écrits étaient supposés, à l'exception des ouvrages de Cicéron, de l'histoire naturelle de Pline, des satires et des épîtres d'Horace, et des Géorgiques de Virgile. Son *Enéide* a été visiblement composée par un Bénédictin du treizième siècle, qui a voulu décrire allégoriquement le voyage de saint Pierre à Rome. Il n'est pas moins clair que les odes d'Horace sont sorties de la même fabrique, et que la *Lalagé* de ce poëte n'est autre que la religion chrétienne. Aucune médaille ancienne n'est authentique, ou du moins il y en a très-peu, et en expliquant celles-ci il faut prendre chaque lettre pour un mot entier : par ce moyen, on découvre un nouvel ordre de choses dans l'histoire. On assure qu'un Jésuite, son ami, lui représentant un jour que le public était fort choqué de ses paradoxes et de ses absurdités, le père Hardouin lui répondit brusquement : Eh ! croyez-vous donc que je me serai levé

(1) *Petav., Dogm. theol.*, t. II, *De Trinit.*, l. I, c. VIII, n. 2. — (2) Bullus, *Defensio fidei Nicenæ*, *Proœm.*, n. 8. — (3) *Petav.*, t. II, *præfat.* Bossuet, *Sixième avertissement sur les lettres de Jurieu*, 2e part., n. 102, p. 116, édit. de Versailles.

toute ma vie à quatre heures du matin pour ne dire que ce que d'autres avaient dit avant moi ?

Ces sentiments mènent à un pyrrhonisme universel et à l'incrédulité ; cependant il était plein de vertus et de religion. Il disait que Dieu lui avait ôté la foi humaine pour donner plus de force à la foi divine. Ses supérieurs l'obligèrent de donner une rétraction de ses délires; il la donna, et n'y fut pas moins attaché. Il mourut à Paris en 1729, à quatre-vingt-trois ans, laissant plusieurs disciples dans la société, entre autres le fameux père Berruyer.

Ses principaux ouvrages sont : 1° Une édition de Pline le Naturaliste, à l'usage du Dauphin; 2° La chronologie rétablie par les médailles. C'est dans ce livre, supprimé dès qu'il parut, que l'auteur débite son système insensé sur la supposition des écrits de l'antiquité; 3° Une édition des conciles, travail auquel le clergé de France l'avait engagé, et pour lequel il lui faisait une pension. Il est d'autant plus singulier que l'auteur se fût chargé de cette entreprise, qu'il pensait que tous les conciles tenus avant celui de Trente étaient tout autant de chimères. Si cela est, lui dit un jour quelqu'un, d'où vient que vous avez donné une édition des conciles? — Il n'y a que Dieu et moi qui le sachions, répondit Hardouin. Cette collection est moins estimée que celle du père Labbe, quoiqu'elle renferme plus de vingt-trois conciles qui n'avaient pas encore été imprimés. La raison en est que le père Hardouin en a écarté beaucoup de pièces qui se trouvent dans celle du père Labbe; 4° Un commentaire sur le nouveau testament, ouvrage rempli de visions et d'érudition, comme tous ceux de l'auteur. Il y prétend que Jésus-Christ et les apôtres prêchaient en latin. Enfin, l'an 1766, parut à Londres un volume intitulé: *Prolégomènes de Jean Hardouin pour la critique des anciens auteurs.* Il fortifie dans cet ouvrage son système sur les anciens, malgré la rétractation qu'il avait été contraint d'en faire en 1707. On ne saurait prendre le travers plus ingénieusement ni plus savamment. Ainsi parle le Jésuite Feller (1).

Le même nous fait connaître en ces termes le principal disciple du père Hardouin. Berruyer (Joseph-Isaac), né l'an 1681, d'une famille noble de Rouen, embrassa l'institut des Jésuites, et l'honora par ses talents. Après avoir professé longtemps les humanités, il se retira dans la maison professe de Paris, et y mourut en 1758. Il était connu, depuis 1728, par son *Histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls livres saints*, réimprimée avec des corrections en 1733. Cette histoire fit beaucoup de bruit dès le moment de sa naissance. Le texte sacré y est revêtu de toutes les couleurs des romans modernes. Berruyer se promettait que son histoire paraîtrait un ouvrage neuf. Elle le parut effectivement, par les fleurs d'une imagination qui veut briller partout, dans les endroits mêmes où les livres saints ont le plus de simplicité. Le rhéteur fait parler Moïse aux Hébreux dans les déserts de l'Arabie comme parleraient de raffinés politiques dans le dix-huitième siècle. La prolixité du style fatigue autant que les vains ornements dont il est chargé. Rome censura son histoire en 1734 et en 1757.

La seconde partie, l'histoire du peuple chrétien, parut longtemps après la première, en 1753. Elle lui ressemble pour le plan ; mais elle lui est, à quelques égards, inférieure pour les grâces, l'élégance et la chaleur du style. Benoît XIV la condamna par un bref du dix-sept février 1758, et Clément XIII par un autre bref du deux décembre suivant. Ce bref condamne en même temps la troisième partie de l'*Histoire du peuple de Dieu* ou *Paraphrase littérale des apôtres.* Cette dernière partie est remplie, comme les autres, d'idées singulières et condamnables. L'auteur les avait puisées à l'école de son confrère Hardouin, homme très-érudit, mais d'un jugement faible, écrivain paradoxal s'il en fut jamais. La principale de ses erreurs est d'avoir séparé l'humanité de Jésus-Christ de sa divinité, et de favoriser ainsi le nestorianisme, hérésie dont il était d'ailleurs aussi éloigné dans ses principes que dans la disposition de son cœur. Voilà ce que dit le Jésuite Feller du Jésuite Berruyer.

Certainement, les Jésuites érudits de France n'ont pas mérité de l'Eglise de Dieu autant que leurs confrères érudits de Belgique et d'Italie. Ceux-ci, dans leurs immenses travaux, se montrent partout dociles enfants de l'Eglise, fidèles enfants de saint Ignace : ceux-là, par leur esprit d'innovation, par leurs principes téméraires qui ouvrent la porte à l'hérésie et à l'incrédulité, passeraient plutôt pour des disciples indociles de Jansénius. Il faut que Pétau lui-même rétracte des principes subversifs de la tradition catholique et favorables à l'arianisme: Hardouin ne rétracte qu'en apparence des principes qui renversent toute tradition, toute certitude historique, et amènent un doute universel : Berruyer, qui, pour avoir transformé l'Ecriture sainte en roman, se voit condamné quatre fois par le Saint Siège, n'y paraît pas plus sensible, et ne s'en corrige pas plus que le plus déterminé Janséniste. Certainement, tout cela décèle chez les Jésuites français un esprit différent de celui de leur saint fondateur. C'est un malheur pour eux, pour la France, pour l'Eglise. Ils étaient en France les premiers soldats de l'Eglise contre l'hérésie jansénienne : par leurs écarts, ils servent la cause de l'hérésie, trahissent celle de l'Eglise, et aident la France à descendre vers un abîme, d'où elle ne sera tirée que par la plus terrible des Révolutions.

L'Eglise de Dieu cherche vainement en France d'autres soldats dévoués. L'ordre de Saint-Benoît dort depuis longtemps au sein de la mollesse et de l'opulence; il dort à Clu-

gni, d'où sortaient autrefois tant de saints et savants personnages, pour propager l'Evangile et servir l'Eglise dans toutes les parties du monde : il dort à Citeaux et à Clairvaux, d'où sortait autrefois saint Bernard, pour prêcher les rois et les peuples, réprimer les schismes et les hérésies, et ranimer l'esprit de foi et de piété par toute la terre. Il dort à Morimond, à Pontigni, et ailleurs. Tout cela dort jusqu'à ce que le marteau révolutionnaire, cette autre *fléau de Dieu*, vienne ruiner matériellement ces monastères déjà ruinés spirituellement, ou les changer en cloîtres du siècle, bagnes, prisons, galères, ateliers de travaux forcés.

Cependant nous avons vu les Bénédictins de France recevoir de leurs confrères de Lorraine, réformés et réunis en congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe, une dernière étincelle de vie, se réformer et se réunir un bon nombre en congrégation de Saint-Maur. Cette congrégation, dont le chef-lieu fut à Paris, au monastère de Saint-Germain-des-Prés, a brillé dans toute l'Eglise de Dieu, pendant un demi-siècle, comme un flambeau d'érudition chrétienne, puis s'éteignit, et éteignit autour de soi la science et la foi. Ce jugement sévère est d'un Bénédictin que le monde et l'Eglise ont connu et vénéré sous le nom de Grégoire XVI, et qui, pour cette raison, a défendu aux nouveaux Bénédictins de France de reprendre le titre de congrégation de Saint-Maur.

La gloire de cette congrégation savante est Jean Mabillon, né l'an 1632, mort l'an 1707. L'archevêque de Reims, dans le diocèse duquel il était venu au monde, le présenta un jour à Louis XIV comme *le religieux le plus savant du royaume; — et le plus humble*, ajouta Bossuet, qui était présent. Son premier travail fut d'aider son confrère Luc d'Acheri à son grand recueil historique, si connu sous le nom de *Spicilége*. Luc d'Acheri, né à Saint-Quentin l'an 1609, et mort à Paris en 1685, publia les œuvres du bienheureux Lafranc, archevêque de Cantorbéry, et de Guibert, abbé de Nogent, avec plusieurs autres écrits. Son principal ouvrage, sous le nom modeste de *Spicilége* ou *Glanures*, est une moisson précieuse et abondante; il contient un grand nombre de pièces du moyen âge, rares et curieuses, telles que des actes, des canons, des conciles, des chroniques, des histoires particulières, des vies de saints, des lettres, des poésies, des diplômes, des chartes tirées des dépôts des différents monastères. Luc d'Acheri commença et Mabillon acheva les actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, rangés par siècles, en trois volumes in-folio. D'Acheri vivait dans une retraite absolue, ne sortait presque point, et évitait les visites et les conversations inutiles; c'est ainsi qu'il se ménageait le temps nécessaire pour se livrer aux immenses travaux qui lui ont acquis l'estime des papes Alexandre VII et Clément X, dont il reçut des médailles. Il atteignit, malgré ses continuelles infirmités, l'âge de soixante-seize ans. Mabillon commença plus tard, Ruinart, son confrère, continua les *Annales de l'ordre de Saint Benoit*, dont ils publièrent les quatre premiers volumes; le cinquième fut mis au jour par leur confrère Massuet, et le sixième par Martène.

Un ouvrage célèbre de Mabillon est sa *Diplomatique*. La *Diplomatique* est ici la science ou l'art de juger, de discerner les anciens monuments historiques appelés du nom général de diplômes. L'ouvrage du Bénédictin est en six livres: le premier traite de l'antiquité des diplômes, de leur forme; le second, du style des chartes; les deux suivants, des sceaux et des dates d'où l'on peut conclure de la vérité ou de la fausseté d'une charte; les deux derniers livres contiennent une notice sur les anciens palais royaux où les chartes ont été faites, des planches gravées; spécimen des diplômes, et enfin plus de deux cents pièces que Mabillon croit incontestables. Le Jésuite Papebroch, qui continuait les *Actes des saints* après son confrère Bollandus, avait cité certains diplômes comme des modèles de chartes authentiques. Mabillon fit voir que ces chartes pouvaient être fausses, et que plusieurs raisons les rendaient douteuses. Le Jésuite lui écrivit aussitôt d'Anvers cette lettre si admirable de candeur et de modestie: « Je vous annonce que je n'ai plus d'autre satisfaction d'avoir écrit sur cette matière, que celle de vous avoir donné occasion de composer un ouvrage si accompli. Il est vrai que j'ai senti d'abord quelque peine en lisant votre livre, où je me suis vu réfuté d'une manière à ne pas répondre; mais enfin l'utilité et la beauté d'un ouvrage si précieux ont bientôt surmonté ma faiblesse; et, pénétré de joie d'y voir la vérité dans son plus beau jour, j'ai invité mon compagnon d'étude de venir prendre part à l'admiration dont je me suis trouvé tout rempli. C'est pourquoi ne faites pas difficulté, toutes les fois que vous en aurez l'occasion de dire publiquement que je suis entièrement de votre avis (1). »

En parcourant les bibliothèques des monastères de France et de Flandre pour ses grands travaux, Mabillon recueillit plusieurs pièces inédites, qu'il publia sous le nom de *Vetera Analecta*: c'est un complément au *Spicilége* de d'Acheri. A la suite d'une pérégrination semblable en Italie, où il fut reçu partout avec beaucoup d'honneur et d'affection, il publia son *Museum italicum* en deux volumes in quarto, contenant, avec plusieurs autres pièces, la plus ancienne relation que nous ayons de la croisade sous Urbain IV, un sacramentaire gallican écrit au septième siècle, avec un recueil de quinze ordres romains, suivis d'un commentaire où Mabillon traite de toutes les anciennes liturgies. Ce digne religieux faisait ses voyages littéraires comme un pèlerinage. Voici la relation de celui de Flandre en 1672.

(1) Chavin, *Hist. de Mabillon*, p. 342.

Il partit à pied avec son compagnon, Claude Estiennot, jeune religieux également passionné pour l'étude. Avant de quitter l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, ils allèrent au chœur se recommander au prières de la communauté et adorer le saint-sacrement. Hors de la Ville, ils récitèrent dévotement l'itinéraire. Mabillon avait l'âme si recueillie, si unie à Dieu, qu'il conservait le calme et la tranquilité au milieu de l'embarras des voyages. Il était aussi régulier sur les chemins que dans le cloître : la prière et l'office divin toujours à certaines heures ; il faisait ses lectures de l'Ecriture sainte, de la règle de Saint-Benoit et de l'Imitation de Jésus-Christ comme distraction, et son abstinence fut toujours plus austère dans les hôtelleries. Autant qu'il le pouvait, il logeait dans les monastères de l'ordre de Saint-Benoît, tâchant d'y arriver de bonne heure, avant complies, pour n'occasionner aucun dérangement. Après avoir adoré le saint-sacrement à l'église, il se mettait à suivre la règle. Le soir, après les repas, il se retirait de bonne heure dans la chambre des hôtes, par respect pour le silence de la nuit, si fort recommandé par saint-Benoit. Il se trouvait toujours à l'oraison du matin et à l'office, sans jamais manquer de dire la sainte messe. S'il était forcé de s'arrêter dans une hôtellerie, il édifiait tous ceux qui s'y trouvaient avec lui ; il allait dire son bréviaire dans l'église la plus proche ; sa conversation était édifiante et enjouée. Il aimait à instruire les petits enfants, à les caresser ; il les prenait sur ses genoux, et les engageait, avec de douces paroles, à bien aimer le bon Dieu ; presque toujours il leur laissait une image, un chapelet, un petit souvenir. Il passait insensiblement aux parents et aux domestiques, leur donnant les avis qu'il leur croyait convenables, et cela avec tant d'aménité et d'une façon si modeste, qu'on ne pouvait l'entendre sans en être touché. La congrégation de Saint-Maur avait alors pour supérieur général Claude Martin, fils de la bienheureuse Marie de l'Incarnation.

Un bénédictin formé par d'Acherie et Mabillon, et qui continua leur œuvre dans la recherche et la publication des anciens monuments, fut Edmond Martène né à Saint-Jean de Lône en 1654, et mort à Paris en 1739. Accompagné d'Ursin Durand, son confrère, il visita pendant six ans les bibliothèques de France et même d'Allemagne. Le fruit de leurs investigations fut : 1° Une nouvelle collection d'anciens écrits in-quarto, qui est une continuation du *Spicilege* de d'Acheri, et dont les pièces ont été reproduites dans le recueil suivant : 2° *Thesaurus novus anecdotorum. Nouveau tresor de pièces inedites*, cinq volumes in-folio. Le premier contient des lettres inédites des Papes, des rois et de plusieurs hommes illustres du moyen âge ; le second des lettres des papes Urbain IV, Clément IV, Jean XXII et innocent IV, et différentes pièces relatives à l'excommunication de l'empereur Louis de Bavière et au schisme des papes d'Avignon ; le troisième, d'anciennes chroniques et divers monuments servant à l'histoire ecclésiastique et civile ; le quatrième, des actes des conciles, des synodes et des chapitres généraux des plus illustres congrégations ; et le cinquième, des opuscules de différents auteurs ecclésiastiques qui ont vécu depuis le quatrième jusqu'au quatorzième siècle. Un recueil plus volumineux encore, publié de 1724, à 1733 est la *Très ample Collection d'anciens écrits et monuments historiques dogmatiques et moraux* en neuf volumes in-folio. Chaque volume est orné d'une bonne préface qui fait voir le fruit qu'on peut tirer des pièces qui y sont renfermées. Le premier contient plus de treize cents lettres ou diplômes des rois, princes et autres personnages illustres ; le second, plusieurs actes relatifs à l'abbaye impériale de Stavelo, et les lettres de l'abbé Wibald, que les éditeurs comparent à Suger ; des lettres du pape Alexandre III, adressées à différents ecclésiastiques du diocèse de Reims, de sainte Hildegarde, de l'empereur Frédéric II, etc. ; le troisième, les lettres d'Ambroise le Camaldule, celles de Pierre Dauphin, supérieur général, et de plusieurs autres personnages du même ordre ; elles avaient été remises aux éditeurs par Mabillon, qui les avait rapportées d'Italie ; le quatrième, des pièces relatives à l'histoire de l'empire d'Allemagne ; le cinquième, d'anciennes chroniques de France, d'Angleterre, d'Italie, de constantinople, et des guerres de la Terre-Sainte ; le sixième, des pièces relatives aux ordres religieux établis dans le onzième et le douzième siècle ; le septième, des capitulaires des rois de France et des actes des conciles qui ont précédé ou suivi celui de Pise ; le huitième, les actes du concile de Bâle, des synodes diocésains, etc. ; et enfin le neuviéme, des opuscules inédits des auteurs ecclésiastiques.

Un bénédictin d'Allemagne, Bernard Pez, marcha sur les traces de ceux de France. Il était né l'an 1683, à Ips, petite ville de la Basse-Autriche, et mourut l'an 1735. A l'âge de seize ans, il embrassa la règle de saint Benoit dans l'abbaye de Moelck. Excité par l'exemple des Bénédictins français de Saint-Maur, il sollicita de ses supérieurs l'autorisation de visiter les bibliothèques et les archives des maisons de son ordre, et d'en extraire les pièces qu'il jugerait les plus intéressantes. Il associa à ses excursions littéraires son frère et confrère Jérôme Pez, et ils parcoururent ensemble la plus grande partie de l'Allemagne examinant avec le plus grand soin les bibliothèques, d'où ils tirèrent une foule de documents précieux. Ils les publièrent en deux recueils : 1° *Dernier Tresor de pièces inédites ou Collection très récente d'anciens monuments* six volumes in-folio, de 1721 à 1729. Ce recueil fait suite au *Tresor* du père Martène. 2° *Biblio-*

thèque ascétique ancienne-nouvelle, autrement *Collection d'opuscules ascétiques de quelques anciens et quelques modernes, qui ont été cachés jusqu'à présent dans les bibliothèques,* Ratisbonne, 1723-1740, douze volumes in-octavo (1).

Mais une merveille inappréciée de cette époque, merveille à laquelle les Bénédictins eurent une grande part, c'est l'impression ou la réimpression typographique, soit séparément, soit collectivement, de tous les Pères et docteurs de l'Eglise. Les voici par siècle.

Les saints-Pères de l'époque apostolique, ou les Pères qui ont fleuri au temps des apôtres, publiés l'an 1672, en deux volumes in-folio, par Jean-Baptiste Cotelier. Ces pères sont : saint-Bernabé, Hermas, saint Clément Pape, saint Ignace d'Antioche, saint Polycarpe de Smyrne. Leur éditeur, Jean-Baptiste Cotelier, d'une ancienne famille noble de Nimes, naquit dans cette ville en 1607. Son père, savant ministre protestant, qui, avant de se convertir, avait été déposé dans un synode national des huguenots, présida lui-même à son éducation. Tel fut l'effet de ses soins et des dispositions de l'élève, qu'à l'âge de douze ans cet enfant, amené dans l'assemblée générale du clergé de France, y interpréta, sans préparation, l'Ancien et le Nouveau Testament dans leurs langues originales, répondit à toutes les difficultés qui lui furent proposées sur ces langues, exposa les usages des Hébreux, et expliqua les définitions mathématiques d'Euclide. Le clergé ne négligea rien pour assurer un sujet si distingué à l'Eglise ; il lui accorda dès ce moment une pension et pourvut à la suite de ses études ; mais le jeune Cotelier ayant pris le degré de bachelier en Sorbonne, ne voulut pas aller plus loin, et voua sa vie entière à la culture des lettres. Il publia ses *Pères apostoliques* en 1672. Plusieurs de leurs œuvres parurent alors pour la première fois. Cotelier les enrichit toutes de notes grammaticales, dogmatiques, historiques, etc. qui donnèrent un très grand relief à cette collection. Il publia quelque temps après trois volumes in-quarto de monuments de l'église grecque. C'est un recueil de pièces rares extraites de la bibliothèque du roi et de celle de Colbert, traduites et annotées par Cotelier, avec cette étendue d'érudition et cette sûreté de critique qui distinguent tous ses ouvrages. Il ramassait les matériaux d'un quatrième volume, lorsqu'il mourut, le 12 août 1686, aussi estimé par la modestie et la franchise de son caractère que par son mérite littéraire. Son exactitude allait jusqu'au scrupule ; il ne citait rien dans ses notes qu'il n'eût vérifié sur les originaux, et il était quelquefois plusieurs jours à chercher un passage. Il laissa en manuscrit, neuf volumes in-folio, de mélanges sur les antiquités ecclésiastiques, qui se trouvent en la bibliothèque royale à Paris (2).

Les œuvres de saint-Denys l'Aréopagite furent publiées, l'an 1634, en grec, en latin et par Balthasar Corder ou Cordier, Jésuite d'Anvers, né l'an 1592 et mort en 1650, qui composa plusieurs autres ouvrages tirés principalement des Pères grecs. Saint Justin, suivi des écrits de Tatien et d'Athénagore, parut en 1742, et très-bien, par les soins du Bénédictin Prudence Maran, né à Sézanne, l'an 1683, et mort à Paris en 1762. Saint Théophile d'Antioche, déjà publié en grec et en latin, à Zurich l'année 1546, le fut encore l'an 1724 à Hambourg. Saint Irénée le fut excellemment en 1710, par le Bénédictin René Massuet, né l'an 1666 à saint-Ouen en Normandie, et mort à Paris en 1716. Son édition fut réimprimée à Venise en 1734, avec quelques additions. Clément d'Alexandrie, grec et latin, parut à Oxford en 1715 et à Venise en 1757 ; Tertullien, à Paris en 1634, et en d'autres années ; saint-Hippolyte, grec-latin, à Hambourg en 1716 ; Origène ; grec-latin, Paris, 1739-1759, quatre volumes in-folio, par les soins des Bénédictins Charles et Vincent de la Rue ; saint Cyprien, Paris, 1726, par les soins des Bénédictin Prudence Maran ; saint Grégoire thaumaturge, Mayence, 1604, Paris, 1622.

Des Pères du quatrième siècle, nous ne citerons que les principaux : saint-Hilaire de Poitiers, Paris, 1665, par le Bénédictin Pierre Constant, et mieux encore, Vérone, 1730, par Scipion Maffée ; saint Athanase, Paris, 1598, trois volumes in-folio, par le Bénédictin Bernard de Montfaucon ; saint Basile, Paris, 1725, trois volumes in-folio, par le Bénédictin Prudence Maran ; saint Ephrem, Rome, 1737, Syriaque, grec et latin, six volumes in-folio, par les Maronites Assemanie ; saint-Cyrille de Jérusalem, Paris, 1720, par les Bénédictins Toutée et Maran ; saint Grégoire de Nazianze, le premier volume par le Bénédictin Maran, le second de nos jours ; saint Ambroise, par les Bénédictins, en 1686 et en 1691.

Du cinquième siècle, saint Grégoire de Nysse, Paris, 1615, par le Jésuite Fronton du Duc, qui édita pareillement plusieurs autres Pères ; saint Epiphane, Paris 1622, par le Jésuite Pétau ; saint Chrysostome, Paris, 1718-1738, grec et latin, treize volumes in-folio, par le Bénédictin Bernard de Montfaucon ; saint Jérôme, Paris, 1693-1706, par le Bénédictin, Martianai, mais mieux par Villarsi, à Vérone, 1734 ; saint Augustin, Paris, 1678-1700, Venise, 1703, par les Bénédictins ; saint Cyrille d'Alexandrie, six volumes, Paris 1638 ; saint Hilaire d'Arles, Rome, 1731 ; Synésius, grec latin, Paris, 1612, par le Jésuite Pétau ; Théodoret, Paris, 1640, par les Jésuites Sirmond et Garnier ; saint Léon, Rome, 1733, par Cacciari, Venise, 1751, par les frères Ballerini.

Des siècles suivants, saint Fulgence, Paris, 1684 ; saint Grégoire de Tours, Paris, 1699, par le Bénédictin Ruinart ; saint Jean Climaque, Paris, 1623, par le Jésuite Rader ; saint Grégoire le Grand, Paris, 1707, quatre volu-

(1) *Biog. univ.* t. XXXIII. — (2) *Ibid.*, t. X.

mes in-folio, par le Bénédictin Denis, de Sainte-Marthe; saint Isidore de Séville, Paris, 1601, par le Bénédictin Dubreuil : saint Maxime, grec-latin, Paris, 1675, par le Dominicain Combéfis; le vénérable Bède, Cologne, 1612 et 1688; saint Jean Damascène, grec et latin, Paris, 1712, deux volumes in-folio, par le Dominicain Michel Lequien; André de Crète, Paris, 1644, par le Dominicain Combéfis; Alcuin, Paris, 1617, par André Duchesne; saint Théodore Studite, dans les œuvres du Jésuite Sirmond; Saint Raban Maur, Cologne 1627 : Saint Pascase Radbert, Paris, 1618, par le Jésuite Sirmond : Hincmar de Reims, Paris 1645, par le Jésuite Sirmond; Lanfranc, Paris, 1648, par le Bénédictin d'Acheri; saint Anselme, Paris, 1675, par le Benédictin Gerberon; saint Yves de Chartres, Paris, 1647, par le Jésuite Fronton du Duc; Guibert de Nogent, Paris, 1651, par le Bénédictin d'Acheri; Geoffroy de Vendôme, Paris, 1610, par le Jésuite Sirmond; l'abbé Rupert Paris, 1638, Hugues de Saint-Victor, Rouen, 1644, par les chanoines de Saint-Victor; saint Bernard, Paris, 1666, 1690 et 1719, par les Bénédictins Chantelou et Mabillon.

Outre ces éditions spéciales de chaque Père, on publia collectivement les Pères les moins volumineux. De là la *Bibliothèque des anciéns Pères*, en huit à neuf volumes, par Marguérin de la Bigne; la *Grande Bibliotheque des Peres*, Cologne, quinze volumes in-folio, de 1618 à 1622; la *Très grande Bibliotheque des Peres*, Lyon, 1677, vingt-sept volumes in-folio, par prêtre Philippe Despont, et les libraires Jean et Jacques Annisson.

Pour l'histoire ecclésiastique des Gaules, on vit paraitre, en 1665, et les années suivantes les *Annales ecclesiastiques des Francs*, huit volumes in-folio, par le père Charles Le Cointe, oratorien de France. Né à Troyes l'an 1611, il mourut à Paris en 1681, au milieu de son travail sur l'*Histoire ecclesiastique*. Le pape Urbain VIII qu'il l'avait connu au congrès de Munster, voulut toujours être avec lui en commerce de lettres.

En 1656, on vit paraitre la première *Gaule chrétienne*, *Gallia christiana*; en 1715, la seconde, par MM. de Sainte-Marthe. C'était une famille de savants, dont il entra quelques-uns à l'Oratoire, d'autres dans la congrégation bénédictine de Saint-Maur. Le chef de cette famille fut Gaucher de Sainte Marthe, né à Loudun en 1536. Ce nom de Gaucher n'étant pas de son goût, il le changea en celui de Scevola, qui dit la même chose. Avide de tout apprendre, il étudia sous les plus habiles maitres, Turnèbe, Muret, Ramus, etc. Dès l'âge de dix sept ans, il se mit au rang des auteurs, par une traduction latine de trois psaumes sur la paraphrase grecque d'Apollinaire, et par des vers latins et français à différents personnages illustres. On a de lui, en latin *Eloges des français celebres par leurs doctrines*. Ses deux fils jumeaux, Scévole III et Louis travaillèrent de concert à la première édition de la *Gaule chrétienne*, que les trois fils du premier, Pierre Scévole, Nicolas-Charles et Abel-Louis de Sainte Marthe, achevèrent et publièrent en 1656. Abel-Louis entra dans l'Oratoire et en fut le cinquième général. Les trois frères, encouragés par le clergé de France, qui leur accorda à chacun une pension de cinq cents livres, firent de nouvelles recherches pour porter l'ouvrage à sa perfection dans une nouvelle édition. Le père de Sainte-Marthe et son frère Nicolas recueillirent, dans les archives des principales églises du royaume, un grand nombre de pièces propres à augmenter d'un quart le premier travail. L'entreprise fut arrêtée par la mort de Nicolas, et par les soins d'un autre genre qu'exigèrent d'Abel-Louis les emplois auxquels ses supérieurs l'appelèrent. Le père Maximilien de Sainte-Marthe, son parent et son confrère, ayant voulu la reprendre, la jugea au dessus des forces d'un seul homme : et tous les recueils en furent remis à Denis de Sainte-Marthe, Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui, s'étant associé plusieurs de ses confrères, donna, l'an 1717, les premiers volumes du nouveau *Gallia christiana*. Comme cette édition n'a point été terminée, on doit encore recourir à celle de 1656 pour les métropoles de Tours, Besançon, Vienne et Utrecht.

Abel-Louis et Pierre Scévole de Sainte-Marthe avaient entrepris un ouvrage immense qui devait embrasser l'histoire de toutes les nations du monde chrétien; ils en publièrent le plan, en 1664, dans un programme intitulé: *Orbis christianus* (l'Univers chrétien). Le premier s'était particulièrement chargé de tout ce qui concernait les églises d'Orient. Les recherches des deux frères, faites à très grands frais, formaient neuf volumes in-folio. Celle du père Denis de Sainte-Marthe étaient destinées à composer le sixième volume de l'*Orbis christianus*. Elles ont été d'une grande ressource au Dominicain Lequien pour son *Oriens christianus*, en trois volumes in folio.

Pour l'histoire civile et ecclésiastique de France, les Bénédictins de Saint Maur commencèrent le volumineux recueil des historiens des Gaules et de la France, qui a été continué jusqu'à nos jours. Dom Martin Bouquet à partir de 1738, publia les six premiers volumes, qui sont les mieux distribués. Ses confrères ont publié les suivants, jusques et y compris le dix neuvième, qui va jusqu'au règne de saint Louis. André Duchesne, l'un des plus savants hommes que la France ait produits, né en Touraine l'an 1584, avait formé le plan de publier les historiens de France en vingt ou vingt-quatre volumes in folio. Il mourut l'an 1641, pendant l'impression du troisième : son fils publia les deux suivants. C'est à reprendre cette entreprise manquée que furent appelés les Bénédictins. Un autre savant, Etienne Baluze, né à Tulle en 1630, publia, l'an 1677, une bonne édition des *Capitulaires des rois de France*. Vers 1707, il encourut la disgrâce de Louis XIV, et fut exilé, pour avoir fait con-

naître des titres authentiques prouvant que les ducs de Bouillon descendaient en ligne directe des anciens ducs de Guyenne, comtes d'Auvergne : ce qui déplaisait à Louis XIV. Baluze, de son côté, se permit de supprimer un ouvrage de M. de Marca, archevêque de Paris, sur l'infaillibilité du Pape.

Un prodige d'érudition à cette époque fut le sieur du Cange (Charles du Fresnes). Il fit ses études chez les Jésuites d'Amiens, ville où il était né en 1610, et mourut à Paris, l'an 1688. Il a rempli cette carrière de soixante-dix-huit ans par une multitude de travaux littéraires dont le nombre paraitrait incroyable si les originaux, tous écrits de sa main, n'étaient encore en état d'être montrés. On trouve réunis, dans ses ouvrages, les caractères d'un historien consommé, d'un géographe exact, d'un jurisconsulte profond, d'un généalogiste éclairé d'un antiquaire savant et pleinement versé dans la connaissance des médailles et des inscriptions. Il savait presque toutes les langues, possédait à fond les belles-lettres, et avait puisé dans un nombre infini de manuscrits et de pièces originales des connaissances sur les mœurs et les usages des siècles les plus obscurs. Les savantes préfaces de ses glossaires font encore preuve d'un génie philosophique, et sont, en leur genre, ce qu'on peut lire de meilleur pour le fond et pour le style. Du Cange a publié plusieurs ouvrages qui sont entrés dans la collection byzantine, entre autres *Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français*. Tout le monde connait son glossaire pour les écrivains de la moyenne et basse latinité, trois volumes in-folio, dont les Bénédictins ont donné une édition en six volumes, avec un supplément de quatre. Du Cange fit un glossaire semblable pour les écrivains du moyen et bas grec. Les manuscrits qu'il a laissés forment presque toute une bibliothèque, et renferment plusieurs ouvrages(1),

Des séculiers aussi doctes, les Sainte Marthe, les Baluze, les Du Cange, étaient profondément Chrétiens et catholiques. Les religieux avec lesquels ils étaient liés, surtout les Bénédictins français, auraient facilement pu diriger tous ces divers et immenses travaux à la gloire de Dieu et de son Eglise, et rendre vaines les perfides menées de l'hérésie jansénienne, qui reproduisait l'impiété de Calvin, et préparait la voie à l'incrédulité moderne, en faisant de l'homme un automate sans libre arbitre, et de Dieu un tyran qui nous punirait pour des fautes que nous ne pouvons éviter : doctrine infernale, qui justifie en principes l'athéisme et la plus furieuse impiété. Les Bénédictins français n'eurent point assez d'esprit pour voir ce caractère satanique du jansénisme. Pas un ne le combattit : la plupart le favorisèrent; leur édition de saint Augustin en est la preuve. Nous avons vu les hérésiarques Luther, Calvin et Jansénius abuser de quelques expressions équivoques de ce Père pour nier avec, le libre arbitre de l'homme, la bonté et la justice de Dieu. Plusieurs fois l'Eglise et son chef avaient condamné leur impiété. Tout enfant soumis de l'Eglise doit soutenir cette condamnation : tout ami véritable de saint Augustin doit chercher à montrer que les hérétiques abusent de ses paroles, et surtout vont contre son esprit. Les éditeurs bénédictins de ses œuvres ne font ni l'un ni l'autre; ils font même le contraire. Dans le dixième volume, qui contient les écrits de ce Père contre les pélagiens ils ne disent pas un mot pour justifier la sentence de l'Eglise contre le jansénisme, mais plus d'un mot pour justifier le jansénisme contre la sentence de l'Eglise. Cette conduite provoqua bien des réclamations. Pour disculper ses confrères, Mabillon publia, dans le onzième et dernier volume, une préface générale sur toute l'édition. Cette apologie ne satisfit pas, à beaucoup près tout le monde. En particulier, Fénelon, archevêque de Cambrai la regarda comme très-insuffisante. Voici comme il s'en explique dans une lettre où il signale d'abord ce qu'elle paraissait avoir de bon, et puis ce qu'elle avait réellement de mauvais :

« Au premier aspect, on aperçoit beaucoup de choses bonnes qui naissent de cette préface 1° Les Pères bénédictins avouent que, suivant la doctrine de saint Augustin, il y a des grâces suffisantes. 2° Que dans l'état de la nature déchue, il y a une indifférence active, soit pour mériter et démériter, soit que la volonté se porte au bien par la grâce victorieuse, soit au mal par elle-même et son propre défaut. 3° Ils avouent que saint Augustin prend souvent l'expression de *libre* dans un sens plus large et plus général, pour volontaire, même nécessaire. D'où il suit incontestablement que tous les passages où saint Augustin semble enseigner que le libre arbitre s'allie avec la nécessité signifient seulement la liberté largement et improprement dite, mais non la liberté de l'arbitre nécessaire pour mériter et démériter. 4° Ils avouent que saint Augustin emploie fréquemment le mot de *nécessité* pour une véhémente propension née du vice de la nature, sens auquel il ne craint pas de reconnaitre dans l'homme, après la chute, une dure nécessité de pécher. Par là, ils préviennent toutes les objections tirées des endroits où saint Augustin paraît enseigner que Dieu abandonne les hommes dans une nécessité de pécher. Cette nécessité, suivant les éditeurs, est seulement une grande difficulté ou une véhémente propension. 5° Ils avouent que, touchant la possibilité de garder les commandements, il y a dans saint Augustin tant et de si clairs témoignages, qu'il serait superflu de les citer. 6° Ils avouent qu'en Dieu il y a une volonté sincère de sauver tous les hommes. 7° Ils insinuent assez clairement qu'ils ont donné lieu à leurs adversaires de

(1) *Biog. univ.*, t. VII.

réclamer, et font une confession mitigée et indirecte d'avoir été trop loin. Voilà tout ce qui, dans cette préface, me paraît tendre à l'édification ou à la réparation du scandale.

« Mais il y a beaucoup plus de choses qui me scandalisent. Si vous voulez les examiner exactement, il faut remonter à la source.

« I. Les pères bénédictins avaient beaucoup péché, et non véniellement, dans leur édition. Ils y avaient fait des notes très-dures et intolérables. Celle-ci, par exemple, qu'ils excusent dans leur préface, est indigne de toute excuse : « La nécessité ne répugne point à l'arbitre de la volonté. » Vous croiriez entendre Baïus ou Jansénius ressuscité. Il y en a beaucoup d'autres du même calibre. En outre, ces auteurs sont condamnables non-seulement dans ce qu'ils ont dit, mais encore dans ce qu'ils n'ont pas dit et qu'ils auraient dû dire. C'est une chose intolérable en eux que cette affectation perpétuelle de garder le silence, lorsqu'il faudrait établir le dogme catholique sur un texte de saint Augustin contre les novateurs qui abusent de ce texte pour prouver leurs erreurs. Partout où il apparaît ne fût-ce qu'une ombre de la grâce efficace, ils multiplient les notes, pour habituer les oreilles du lecteur au son de la grâce très-efficace. Au contraire, dans tous les lieux où saint Augustin enseigne directement la grâce suffisante ou l'établit indirectement par ses principes, ils s'abstiennent artificieusement de toute note. De plus, chaque fois qu'il s'agit de la grâce efficace, ils l'appellent simplement et absolument la grâce du Christ, comme si dans l'état de la nature tombée il n'y avait aucune véritable grâce intérieure et proprement dite, hormis celle qu'ils proclament à tout propos efficace par elle-même. Par ces artifices, le lecteur s'accoutume insensiblement à ce système qu'ils appellent augustinien, en sorte que, dans les livres d'Augustin, il ne trouve aucune grâce du Christ, hors la grâce efficace. Tel est le venin que le lecteur sans défiance avale en lisant le texte avec ces notes-là. Quoi qu'ils puissent alléguer de subtil et d'artificieux pour se défendre, cette affectation a dû être très-odieuse et très-suspecte à l'Eglise. De là un chacun avait le droit bien évident de demander la réparation d'un tel scandale. Dès les temps de Baïus et de Jansénius pendant tout un siècle, et même dès les temps de Luther et de Calvin, l'Eglise a censuré fortement ce système hérétique, tant au concile de Trente que dans de nombreuses bulles des Papes. Etait-il permis aux Bénédictins d'attacher à Augustin des notes marginales par où l'on n'insinue naturellement que ce système ? Etait-il permis d'inculquer incessamment la grâce efficace, comme la seule véritable et proprement dite grâce de Jésus-Christ, et d'écarter la grâce suffisante ou de la supprimer par le silence comme quelque chose de trop abject et de trop indigne pour se trouver dans Augustin ?

C'est ainsi qu'on se rit des bulles pontificales.

« Ecoutez, s'il vous plaît, ce que répondent les Bénédictins : « Personne, disent-ils, ne doit avoir le moindre doute que nous ne soyons absolument éloignés de tout esprit de parti. » Comme s'ils avaient favorisé l'esprit de partis, et eussent montré de la partialité, s'ils n'avaient pas confondu généralement toute grâce proprement dite de Jésus-Christ avec la grâce efficace, et s'ils n'eussent supprimé dans les notes tout vestige quelconque de la grâce suffisante! Comme s'il ne convenait pas à des éditeurs catholiques de montrer de l'éloignement pour la doctrine de Baïus et de Jansénius! Comme si le zèle pour la conservation de la vérité catholique était quelque chose dont les Bénédictins dussent s'éloigner comme de l'esprit de partis! Comme si l'Eglise elle-même, si ouvertement ennemie des erreurs jansénienne, était une des sectes de l'esprit de partis desquelles les éditeurs doivent se garder !...

« Vous jugerez maintenant sans peine quel préjudice portera cette édition à la saine doctrine. Cette édition a été attaquée très-vivement et très-justement par tous les Jésuites et par les autres congruistes modérés. On a imposé silence aux Jésuites (de la part du roi). L'édition demeure autorisée et le demeurera toujours, comme devenue désormais irrépréhensible. Tous les lecteurs penseront qu'ils trouveront certainement dans ces notes le pur et véritable sens d'Augustin. La réfutation des contradicteurs donnera une plus grande autorité à l'édition, et ainsi la dernière erreur sera pire que la première. Oh! si jamais on n'avait soulevé cette controverse qui procure un triomphe visible aux éditeurs ! Que Dieu pardonne aux prélats qui, joués par cette sophistique préface, ont cru que cette édition ainsi purgée pouvait être autorisée sans péril !

« II. Les Bénédictins disent que toute l'économie de la grâce divine est exposée dans le livre de la correction et de la grâce. Ils ajoutent que, dans aucun autre ouvrage, l'évêque d'Hippone n'a expliqué plus clairement la différence de l'homme debout et innocent d'avec l'homme tombé et coupable; que nulle part il n'a exprimé plus exactement les causes de persévérer ou de ne persévérer pas dans l'un et l'autre état. Je loue non moins qu'eux le mérite de cet ouvrage, mais je soutiens qu'on ne doit pas chercher dans cet ouvrage seul toute l'économie de la grâce divine. Je crois, au contraire, que les locutions de ce traité doivent être nécessairement mitigées et expliquées par les innombrables expressions d'autres œuvres de saint Augustin.» Fénelon en cite plusieurs exemples.

« III. Voici comme les éditeurs parlent de la *Synopse analytique d'Arnauld* : « Au reste, quant à l'unité, à la paix et à la foi de ladite analyse, qui avait paru autrefois avec auto

rité, il ne nous appartient pas de le dire. » Par où l'on voit que, lors même qu'ils sont forcés par la crainte de dissimuler leur pensée, ils ne peuvent s'empêcher de louer ouvertement cet ouvrage. Or, cet ouvrage soutient *mordicus* le dogme jansénien; car il fait tous ses efforts pour démontrer, par saint Augustin, que dans l'état présent il n'y a d'autre secours que celui qu'il appelle *quo*. Conséquemment les éditeurs, même dans la préface apologétique, où ils semblent abjurer le jansénisme, louent le porte étendard de la secte jansénienne, établissant le système de son maître.

« IV. C'est une dérision et une chicane que leur déclaration dans le point essentiel. « Voilà ce que nous disons, ajoutent-ils, sans préjudice d'une autre grâce véritable et intérieure, mais privée de son effet, telle que l'école des thomistes la soutient, après saint Augustin...» Et plus loin : « Nous admettons avec le saint évêque, dans les saints et les pécheurs, des grâces moindres et suffisantes au sens des thomistes.» Ils avaient dit auparavant : « On en conclurait faussement qu'il n'y a plus lieu à aucun autre secours, tels que sont les secours inefficaces, et suffisants au sens des thomistes.» Ils ne disent pas *vraiment suffisants* ni simplement et sans addition *suffisants* ; cette déclaration manifeste, candide, simple et pleine, les gênerait trop. Ils ajoutent quelque chose de relatif au sens thomistique, pour éviter une décision précise. » Fénelon discute ensuite le point essentiel et péremptoire, et signale le venin des notes marginales; par exemple, saint Augustin, dans un endroit, enseigne deux sortes de grâces, l'une qui discerne les bons des méchants, l'autre qui est commune aux bons et aux méchants. Les éditeurs mettent en marge: « La grâce de Dieu est proprement celle qui discerne les bons des méchants. » Par où ils tronquent perfidement la doctrine de saint Augustin, pour soutenir une erreur condamnée par l'Église.

L'illustre archevêque conclut par cette sentence : « Certainement, si les évêques qui jouissent de la faveur du prince étaient véritablement théologiens, vraiment zélés pour la vérité catholique, vraiment opposés au jansénisme, vraiment attentifs à discuter les chicanes, jamais ils n'auraient admis cette préface sophistique, illusoire et envenimée, laquelle étant une fois admise, le venin de l'édition exercera ses ravages dans tous les siècles futurs, au détriment incalculable de la saine doctrine; à moins que Dieu, qui sait et peut plus que les hommes, ne supplée à ce qui manque de la part des prélats (1). » Ce jugement de Fénelon, esprit si modéré, mérite une attention sérieuse de la part de tous les catholiques. La suite des événements a justifié la prévoyance de Fénelon. Dans la controverse avec les pélagiens sur la nature et la grâce, saint Augustin a dit ces paroles à jamais mémorables : *Rome a parlé, la cause est finie, puisse aussi finir l'erreur!* Dans la controverse avec les jansénistes sur la grâce et la nature, les Bénédictins français, éditeurs de saint Augustin, virent plusieurs Pontifes romains prononcer des sentences solennelles ; jamais ils ne dirent avec saint Augustin : Rome a parlé, la cause est finie; ils prendront plus ou moins ouvertement le parti de l'erreur contre Rome; les Bénédictins Durand et Maran se laisseront exiler, non pour la justice, mais pour l'hérésie.

La maison mère et modèle de la congrégation de Saint-Maur, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, deviendra une maison de scandale : les Bénédictins y rougiront de la liturgie ancienne et romaine, ils en fabriqueront de nouvelles en dépit de Rome; ils rougiront de leur habit de Saint-Benoît, ils rougiront de leur vocation, ils demanderont publiquement à redevenir des enfants du siècle. Or, le Sauveur a dit : *Vous êtes le sel de la terre; que si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on ? Il n'est plus bon qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds des hommes.*

La congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe en Lorraine, qui avait donné naissance à la congrégation de Saint-Maur en France, eut moins d'éclat, mais conserva plus longtemps l'esprit religieux de Saint-Benoît. Ses écrivains les plus célèbres sont dom Petit-Didier, dom Ceillier et dom Calmet.

Matthieu Petit-Didier, né à Saint-Nicolas en Lorraine, l'an 1659 enseigna la philosophie et la théologie dans l'abbaye de Saint-Mihiel, et devint abbé de Senones en 1715, fut président de la congrégation de Saint-Vannes en 1723, évêque de Macra *in partibus* en 1725 et, l'année d'après, assistant au trône pontifical. Benoît XIII fit lui-même la cérémonie de son sacre, et lui fit présent d'une mitre précieuse. On a de lui un grand nombre d'ouvrages : 1° Trois volumes de remarques sur les premiers volumes de Dupin; 2° un traité théologique en faveur de l'infaillibilité du Pape; 3° Dissertation historique et théologique sur le sentiment du concile de Constance touchant l'autorité et l'infaillibilité des Papes; 4° lettres à Don Guillemin en faveur de la bulle *Unigenitus* et des instructions pastorales du cardinal de Bissy. Il avait aussi fait, mais désavoua depuis, une apologie des *Lettres provinciales*. Il mourut à Senones en 1728, avec la réputation d'un homme grave, sévère et laborieux. Il ne faut pas le confondre avec son frère Jean-Joseph Petit-Didier, savant Jésuite mort en 1756, et dont parmi d'autres ouvrages on a des *Lettres critiques sur la vie des saints*, par Baillet.

Remi Ceillier, né à Bar-le-Duc en 1688, fut

connu de bonne heure par son goût pour l'étude et pour la piété. Il les cultiva dans la congrégation des Bénédictins de Saint Vannes et de Saint-Hydulphe, dont il prit l'habit dans un âge fort peu avancé. Il occupa plusieurs emplois dans son ordre, et devint prieur titulaire de Flavigny, entre Nancy et Vézelise, où est maintenant une communauté de Bénédictines. Il mourut en 1761. Nous avons de dom Ceillier une *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques,* qui contient leurs vies, le catalogue, la critique, le jugement, la chronologie, l'analyse et le dénombrement des différentes éditions de leurs ouvrages ; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le dogme, sur la morale et sur la discipline de l'Eglise ; l'histoire des conciles tant généraux que particuliers, et les actes choisis des martyrs, vingt-trois volumes in-quarto. C'est la compilation la plus exacte que nous ayons en ce genre : ce qui lui manque, c'est d'être un peu moins diffuse. Cette histoire lui mérita deux brefs du pape Benoît XIV, où sont loués et l'auteur et l'ouvrage. Nous avons encore de dom Ceillier *Apologie de la morale des Pères contre Barbeyrac,* 1718, in-quarto ; livre plein d'érudition, solidement, mais pesamment écrit. Dom Ceillier avait les vertus de son état, l'amour de la retraite et du travail. Il se fit aimer de ses confrères, qu'il gouverna en père tendre (1).

Augustin Calmet naquit le 26 février 1672, à Mesnil-la-Horgne, près de Commercy en Lorraine. Il fit ses premières études au prieuré de Breuil, où il puisa, avec le désir d'acquérir des connaissances, ce goût de la retraite et de la vie cénobitique qui décida de sa vocation. Après avoir prononcé ses vœux dans l'abbaye de Saint-Mansuy à Toul, le 23 octobre 1689 il alla faire son cours de philosophie à l'abbaye de Saint-Evre, et celui de théologie à l'abbaye de Munster. Dans le même temps, une grammaire hébraïque de Buxtorf étant tombée entre ses mains, il forma le dessein d'apprendre cette langue, et se livra à cette étude avec une application et une constance qui lui en firent surmonter les premières difficultés sans le secours d'aucun maître : il se mit ensuite, avec la permission de ses supérieurs, sous la direction d'un ministre luthérien nommé Fabre, qui lui procura des livres hébreux et lui en rendit bientôt la lecture familière. Il étudia aussi la langue grecque, dont il avait appris les premiers éléments au collége, et s'y rendit fort habile. Il se préparait ainsi à l'étude des Ecritures, où il fit des progrès si rapides, qu'au bout de quelques années il fut chargé de les expliquer à ses confrères dans l'abbaye de Moyen Moutier. De cette abbaye il passait l'an 1704, à celle de Munster, où il continua d'enseigner les jeunes religieux. Les leçons qu'il composait pour eux servirent de base aux *Commentaires sur l'Ancien et le Nouveau Testament*, qu'il écrivit en latin. Mabillon lui conseilla de les traduire en français, afin d'en rendre la lecture possible à un grand nombre de personnes. Dom Calmet suivit cet avis et l'ouvrage parut de 1707 à 1716, en vingt-trois volumes in-quarto. Il eut en peu de temps plusieurs éditions. C'est à ce recueil que les incrédules modernes, notamment Voltaire, ont emprunté leurs objections contre les livres saints, en laissant à côté les réponses. Calmet publia depuis son *Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament* et son *Dictionnaire de la Bible*, qui ajoutèrent encore à sa réputation. Il fut nommé, l'an 1718, à l'abbaye de Saint-Léopold de Nancy, d'où il fut transféré, dix ans après, à celle de Senones, où il passa le reste de sa vie laborieuse dans l'exercice des devoirs de son état et la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Dom Calmet était encore plus modeste que savant ; il écoutait les critiques et en profitait ; il accueillait les jeunes gens qui montraient des dispositions et les aidait de ses conseils et de ses livres. Le pape Benoît XIII lui offrit un évêché *in partibus* qu'il refusa constamment, préférant les douceurs de la retraite aux honneurs qu'il aurait pu obtenir dans le monde. Considéré comme écrivain, on ne peut nier que ses ouvrages ne soient utiles ; mais le style en est lourd, diffus, souvent incorrect : aussi sont-ils moins lus que consultés. Ce savant religieux mourut à Senones, le 25 octobre 1757. Outre les écrits déjà cités nous avons de lui les suivants : 1° La Bible en latin et en français (de la traduction de Sacy), avec un commentaire littéral et critique. Une transformation de cet ouvrage est devenue ce qu'on appelle la Bible de Vence, en vingt-cinq ou vingt-six volumes in-octavo. 2° Dictionnaire historique et critique de la Bible, Paris, 1730, quatre volumes in-folio ; il passe pour le meilleur et le plus utile de tous les ouvrages de l'auteur : on l'a traduit en latin, en allemand et en anglais ; on y trouve une bibliographie ecclésiastique très-étendue et qui n'est pas sans mérite. 3° Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, et des Juifs, Paris, 1737 quatre volumes in-quarto ou sept volumes in-douze ; ouvrage pour servir d'introduction à l'histoire ecclésiastique de Fleury. 4° Histoire universelle, sacrée et profane, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours (1720), Strasbourg et Nancy, 1735 à 1771, dix-sept volumes in-quarto. Enfin une histoire ecclésiastique et civile de Lorraine, avec d'autres ouvrages qui s'y rapportent.

Vers cette époque, les Dominicains français avaient deux théologiens et auteurs de quelque nom : Vincent Contenson et Noël Alexandre. Le premier naquit l'an 1640, dans l'ancien diocèse de Condom, entra chez les Dominicains à l'âge de dix-sept ans, se fit une réputation comme prédicateur et mourut à Creil, dans le diocèse de Beauvais, où il venait de prêcher l'Avent, le 27 décembre 1674. Il a

(1) Feller et *Biog. univ.*

laissé un ouvrage latin assez estimé, *Théologie de l'esprit et du cœur,* qui est en forme de dissertations. On y trouve des choses fort belles sur la nature et les effets de la grâce, mais on voudrait qu'il se fût prononcé d'une manière plus nette dans le sens de l'Eglise contre l'herésie du jansénisme.

Noël Alexandre, né à Rouen l'année 1639, Dominicain l'an 1655, successivemet professeur de philosophie et de théologie dans son ordre, docteur de Sorbonne en 1675 et provincial en 1706, mourut à Paris l'an 1724, à l'âge de quatre-vingt-six ans. La faculté de théologie assista à ses funérailles. Choisi par un ministre de Louis XIV, par Colbert, pour être du nombre des gens habiles chargés de faire des conférences à son fils, depuis archevêque de Rouen, il y conçut l'idée d'une histoire ecclésiastique, où il réduit en abrégé, sous certains chefs, tout ce qui s'est passé de plus considérable dans l'Eglise, et où il discute, dans les disssertations particulières, les points contestés d'histoire, de chronologie, de critique, etc. L'ouvrage parut en vingt-quatre volumes in-octavo, depuis 1686 jusqu'en 1696. Innocent XI le proscrivit par un décret du 13 juillet 1684, ce qui ne l'empêcha pas de continuer son travail et d'y ajouter, en 1689, l'histoire ecclésiastique de l'Ancien Testament Le tout a été réimprimé à Lucques sous le titre d'*Histoire ecclesiastique de l'Ancien et du Nouveau Testament,* par le docte Mansi, avec des notes de Constantin Roncaglia, qui réctifient ou éclaircissent plusieurs passages. Il n'y a de bien sûr qu'une édition de ce genre. Un autre ouvrage de Noël Alexandre est sa *Théologie dogmatique et morale*, 1703, deux volumes in-folio et onze in-octavo. Sur l'article de la grâce, il mérite à peu près les mêmes reproches que Fénelon fait aux Bénédictins : il ne dit pas un mot de la grâce suffisante. L'année 1704, il fit bien plus, il souscrivit un cas de conscience où l'on décidait que les fidèles ne devaient aux décisions de l'Eglise de Dieu sur les faits dogmatiques que le silence de la bouche, et non la soumision de l'esprit et du cœur. Par suite de cette provocation à l'hypocrisie et à l'insoumission, il fut relégué à Chatellerault en 1709. Cela ne le corrigea guère. Une nouvelle constitution apostolique étant survenue l'an 1713 contre l'hérésie Jansénienne, le Dominicain Noël Alexandre se prononça pour le sucesseur de Jansénius contre le successeur de saint Pierre sans qu'il en soit blâmé dans sa biographie qu'on lit parmi les *hommes illustres* de l'ordre de saint Dominique. Le clergé de France, qui lui faisait une pension à cause de ses ouvrages, l'en priva l'an 1723, à cause de son opposition aux decrets dogmatiques du Saint Siege. Tel était donc l'esprit du Dominicain Noël Alexandre, et plus ou moins des Dominicains français. A coup sûr, ce n'est l'esprit ni de saint Thomas ni de saint Dominique. Et sans l'esprit de leurs patriarches, de quoi servent les religieux à l'Eglise? Le maître de la maison jette dehors et appelle méchant serviteur non-seulement celui qui fait le mal, qui pille qui vole avec l'ennemi, mais encore qui ne fait rien, celui qui ne s'oppose pas aux voleurs et aux larrons.

Quant à la congrégation française de l'Oratoire, fondée par l'abbé, puis cardinal de Bérulle, nous y avons vu un homme apostolique, le père Lejeune. On peut mettre au même rang, mais dans une sphère différente le père Morin. Né à Blois, l'an 1591, de parents zélés calvinistes, il fit ses humanités à la Rochelle, et fut ensuite envoyé à Leyde, où, pendant son cours de philosophie et de théologie, il apprit le grec et l'hébreu. De retour dans sa patrie, les langues orientales, l'Ecriture sainte, les conciles et les Pères devinrent les principaux objets de ses études. Les excès auxquels il avait vu, en Hollande, les gomaristes, et les arminiens se porter dans leurs disputes lui avaient inspiré des doutes sur le fond de la doctrine des calvinistes, les relations qu'il eut avec des controversités catholiques augmentèrent ces doutes. Le cardinal Duperron acheva de le convaincre et reçut son abjuration. Le désir de concilier mieux sa passion pour l'étude avec les devoirs de son état le conduisit, en 1618, dans l'Oratoire. Il passa la plus grande partie de sa vie dans la maison de saint Honoré, à Paris. Il s'y occupa de la conversion des Juifs et de ses anciens coreligionnaires, dont plusieurs lui durent leur retour à l'Eglise. Un grand nombre d'évêques, et même les assemblées du clergé, le consultaient sur les matières de discipline. Sa vaste et profonde érudition dans toutes les sciences le mit en relation ou en dispute avec la plupart des savants de l'Europe. Le pape Urbain VIII, qui s'occupait du grand projet de réunir les Grecs schismatiques avec l'Eglise romaine, fit proposer au père Morin de se rendre à Rome pour se joindre aux théologiens chargés de se travail. Le cardinal Barberini lui donna un logement dans son palais et, dans les conférences qui eurent lieu à ce sujet, l'oratorien français justifia l'idée que le Pape avait de son savoir et de sa sagacité. Après neuf mois, le cardinal de Richelieu le fit rappeler en France sous divers prétextes. Le père Morin mourut en 1659, d'une attaque d'apoplexie. Profondément versé dans les langues orientales, il fit revivre en quelque sorte le Pentateuque samaritain, en le publiant dans la Bible polyglotte de Lejay. Il donna aussi une nouvelle édition de la Bible des Septante, dont il préférait le texte à l'hébreu actuel. Pour soutenir son opinion, il composa plusieurs ouvrages d'érudition rabbinique. Il en fit aussi quelques-uns sur les antiquités ecclésiastiques de l'Orient. Quant à la théologie proprement dite, tous les théologiens connaissent et estiment ses *Traités de la Pénitence et des Ordinations*. C'était un homme franc, sincère et de bonne société, mais trop vif dans la dispute pour la défense de ses sentiments.

Le père Le Brun (Pierre), né en 1661 et

mort en 1729, dont tout le monde connait l'*Explication littérale des cérémonies de la messe*, fut également célèbre par son savoir dans les matières ecclésiastiques et profanes. Mais quand le Saint-Siége eut anathématisé les erreurs jansénienues de son confrère Quesnel, au lieu de se soumettre humblement, Le Brun appela du Pape au futur concile. Toutefois, sur la fin de ses jours, il eut le bonheur de se reconnaître et de rétracter son appel.

La perle de l'Oratoire de France a été Louis Thomassin, d'une ancienne famille de Bourgogne venue en Provénce avec le roi René. Il naquit à Aix, l'an 1619, d'un père avocat général à la cour des comptes. Après avoir fait ses études au collége de Marseille, il entra très jeune dans la congrégation de l'Oratoire; il y enseigna les belles-lettres dans différents colléges, et la philosophie à Pézénas, où il adopta la méthode platonicienne, comme plus propre que toute autre à le disposer à l'enseignement de la théologie. Il professa pendant six ans cette dernière science à Saumur, et avec beaucoup de succès, en faisant concourir ensemble l'étude et la méthode des Pères à celle des scholastiques. Appelé en 1654 au séminaire de Saint-Magloire à Paris, Thomassin enseigna pendant douze ans la théologie positive, et y fit des conférences sur l'histoire et la discipline ecclésiastique, dans le goût de celles que saint Charles Borromée avait établies à Milan; elles attirèrent un grand concours d'auditeurs. Au commencement de ses études théologiques, Thomassin avait pris quelques idées jansénistes; il s'en défit à mesure qu'il avançait. Son caractère franc, loyal, pacifique, n'allait point à l'hérésie. Au lieu de brouiller les idées et les esprits, il cherchait à les concilier : on le voit dans tous ses ouvrages. Les principaux sont: Dogmes théologiques : Traités de Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation, trois volumes in folio; Commentaires ou mémoires sur la grâce, trois volumes in-octavo; Dissertation sur les conciles, trois volumes in-folio; Ancienne et nouvelle Discipline de l'Eglise, trois volumes in-folio; Traité dogmatique et historique des autres moyens dont on s'est servi pour établir et maintenir l'unité dans l'Eglise, deux volumes in-quarto; Méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les lettres humaines par rapport aux lettres divines et aux Ecritures, 1° les Poëtes, trois volumes in-octavo; 2° les Historiens, deux volumes in-octavo; 3° les Philosophes; 4° les Grammairiens. Plusieurs traités sur diverses parties de doctrine et de liturgie, telles que les jeûnes, l'office divin, le négoce et l'usure, l'usage des biens temporels, l'unité de l'Eglise, la vérité et le mensonge. Enfin un glossaire universel hébraïque. Outre cela, plusieurs ouvrages en manuscrit.

Les travaux du père Thomassin présentent un ensemble d'idées et de doctrines propres à concilier beaucoup de choses. Toujours il a soin d'accomplir ce précepte du Sauveur : Recueillez les fragments, de peur qu'ils ne périssent. Philosophes, poëtes, historiens de la gentilité, partout où il découvre quelque fragment de vérité religieuse, intellectuelle, morale, il les ramasse avec amour, les réunit et les rapporte à leur source première, à celui qui est la voie, la vérité et la vie. Dans son traité de Dieu, il signale par quelles voies l'idée de Dieu est venue aux hommes: par la nature, par la tradition, par la réflexion. Les principaux philosophes de la gentilité, notamment les platoniciens, reconnaissent que la notion de Dieu est innée dans l'homme et s'y trouve avant tout raisonnement: de là vient qu'elle est la même partout. « Dans les autres choses, dit le philosophe Maxime de Tyr, les hommes pensent fort différemment les uns des autres. Mais au milieu de cette différence générale de sentiment sur tout le reste, malgré leurs disputes éternelles, vous trouverez par tout le monde une unanimité de suffrages en faveur de la Divinité. Partout les hommes confessent qu'il y a Dieu, le père et le roi de toutes choses, et plusieurs dieux qui sont fils du Dieu suprême et qui partagent avec lui le gouvernement de l'univers. Voilà ce que pensent et affirment unanimement les Grecs et les Barbares, les habitants du continent et ceux des côtes maritimes, les sages et ceux qui ne le sont pas (1). « Thomassin fait voir que les Pères de l'Eglise pensent là-dessus comme les anciens philosophes. Il se propose la thèse suivante « Tous les hommes de toutes les nations, au milieu de si grands dissentiments sur toutes les autres choses, s'accordent en la confession d'une seule divinité suprême; » et il le prouve par les Pères grecs et les Pères latins, entre autres par ces paroles de saint Augustin : « Telle est en effet la force de la vraie Divinité, qu'elle ne peut être entièrement cachée à la créature raisonnable, usant déjà de la raison ; car, excepté un petit nombre en qui la nature est par trop dépravée, tout le genre humain confesse Dieu auteur de ce monde (2).

D'après les Pères, aussi bien que d'après les philosophes, ce nous est une chose connue de soi-même que Dieu existe. On appelle connue de soi-même une chose naturellement si claire, qu'il suffit de comprendre le sens des mots pour y adhérer. Cette connaissance naturelle que nous avons de Dieu, les platoniciens l'appelaient réminiscence: ils supposaient que nos âmes l'avaient connu dans une autre vie, avant que d'être unies à nos corps : ils se trompaient quant à la préexistence de nos âmes; mais, dans cette erreur même, il y avait encore quelque chose de vrai, savoir, le souvenir d'un état de grace et d'innocence dont l'homme est déchu. Cependant, ce qui nous est connu par soi-même de Dieu, c'est plutôt qu'il existe, que ce qu'il est.

(1) Apud Thomassin. *De Deo*, l. I, c. IV, n. 8. — (2) *Ibid.* n. 13.

Thomassin prouve l'unité de Dieu, avant tout, par le consentement de toutes les nations, mêmes païennes, comme rapportent les saints Pères. Que les anciens philosophes et poëtes, quoiqu'ils adorassent plusieurs dieux, reconnaissent cependant un Dieu des dieux et suprême, Saint Justin Martyr l'atteste et le prouve par leurs témoignages dans son livre de la *Monarchie* et dans son exhortation aux Gentils : de même Clément d'Alexandrie dans son exhortation, Athénagore, Lactance, et généralement tous ceux qui ont dressé des apologies pour la religion chrétienne contre les païens. Au concile de Carthage, sous saint Cyprien, le confesseur Saturnin dit: « Les Gentils, bien qu'ils adorent les idoles, reconnaissent cependant et confessent un Dieu suprême, Père et créateur; Marcion le blasphème (1).» D'après les philosophes et les Pères, Dieu est non-seulement un, mais l'unité même, la bonté même, au-dessus de l'être, au-dessus de l'intelligence humaine (2). Dans le livre troisième, où il considère Dieu comme l'être même, et la vérité, Thomassin traite par les philosophes et les Pères les questions suivantes: il y a naturellement en nous tous une certaine soif et notion de la vérité : il nous en reste même une certaine intuition ou intelligence, dans les premiers principes et dans les règles immuables qui se voient dans la lumière même de l'éternelle vérité (3). La vérité seule est la maîtresse de tous ceux qui voient ce qui est vrai, ceux qu'on appelle maîtres sont des moniteurs. Tous doivent la consulter, comme présidant à leur esprit, pour concevoir le vrai, dirimer les différends, régler les mœurs et la vie (4). C'est en Dieu, vérité suprême, que Platon et ses disciples, et avec eux les saints Pères, ont placé les idées des choses (5). Ces idées nous deviennent claires et manifestes, non par réminiscence, comme pensait Platon, mais par l'irradiation immédiate de la vérité éternelle qui nous est plus présente que nous mêmes (6).

Dans les trois derniers livres, huit, neuf et dix, de son *Traité de Dieu*, Thomassin s'attache à éclaircir les matières de la prédestination et de la grâce, spécialement de la grâce efficace. Il fait reposer l'efficacité de la grâce sur nos âmes, non en la force de telle et telle grâce particulière, mais dans l'ensemble, le concours, la variété de toutes les grâces diverses, extérieures, intérieures, adversité, prospérité, foi, espérance, crainte, joie, terreur, consolation, amour, reconnaissance ; l'âme résisterait bien à chacun de ces motifs, à chacun de ces attraits, mais elle ne résistera point à leur ensemble, leur continuité, leur force toujours croissante ; elle y cédera certainement, mais librement. Avec la prémotion physique des thomistes qui détermine physiquement notre âme, Thomassin ne voit pas comment notre âme y cède encore librement. Il le voit encore moins dans le système que l'efficacité de la grâce consiste uniquement dans la prépondérance d'une grâce sur la cupidité opposée, comme d'un côté de la balance sur l'autre. De plus, si cette prépondérance fait absolument tout, ou bien la prémotion physique, à quoi servira tout le reste ? L'auteur pense que Dieu en use avec l'individu comme avec le genre. Dieu guérit le genre humain, il le sanctifie, non pas brusquement ni par une seule grâce, mais par une infinité progresive et successive de grâces diverses. Aussitôt que l'homme a péché, Dieu le frappe de terreur et de honte; il entre avec lui en jugement, il le condamne aux travaux forcés, à l'exil, à la mort : en même temps, il lui annonce un Sauveur, qui sera tout ensemble et le fils de l'homme et le Fils de Dieu. Quand toute chair a corrompu sa voie, Dieu envoie le déluge; mais il fait alliance avec Noé et sa famille. Quand l'idolâtrie se propage, Dieu en appelle Abraham, en fait le père d'une multitude de peuples nouveaux, mais surtout l'ancêtre du Rédempteur universel. A la vue de toutes les nations, il noie cinq villes criminelles sous un déluge de feu dans la mer Morte; il noie l'armée d'Egypte dans la mer rouge ; il conduit son peuple particulier à travers cette mer, à travers d'affreuses solitudes, dans le pays de Chanaan, dont il expulse les criminels habitants : dans ce pays de conquête, il établit son temple et son trône visible. De là il envoie des prophètes annoncer à tous les peuples ce qui doit advenir à chacun d'eux et à tous ensemble. Pour imprimer le sceau divin à leur mission et à leur parole ; il punit les Assyriens par les Perses, les Perses par les Grecs, les Grecs par les Romains, son peuple particulier par tous ces peuples ; puis il se fait homme, naît de la Vierre Marie, prend sur lui l'iniquité de nous tous, l'expie par sa vie et par sa mort, continue le sacrifice de la croix sur nos autels, se donne tout entier à tous et à chacun, pour nous régénérer, sanctifier, unir en lui tous et chacun. En un mot, pour le salut de l'homme, il fait tout ce que nous avons vu dans cette Histoire, et beaucoup plus encore que nous ne voyons pas. Dieu en use de même avec l'individu. Voyez Augustin, dans ses *Confessions*. Il ne se convertit pas tout d'un coup, mais peu à peu ; et quand il s'est converti du mal au bien, il se convertit encore du bien au mieux. Que chacun de nous s'examine, il trouvera dans sa propre histoire quelque chose de semblable. Le royaume de Dieu, et dans le genre humain et dans chacun de nous, est une graine qu'on jette en terre, qui germe, qui pousse des feuilles, des fleurs, et qui fructifie : tout y contribue, l'hiver et l'été, le printemps et l'automne, la pluie et le beau temps : l'homme y travaille, il plante, il arrose, mais Dieu donne l'accroissement. Par cet ensemble d'idées, Thomassin concilie entre eux tous les Pères et docteurs de l'É-

(1) Apud Thomassin, c. XVIII et seq. — (2) L. II, c. I. — (3) L. II, c. II et seq. — (4) L. III, c. V. — (5) C. VI. — (6) C. XI et seq.

glise, grecs et latins (1). Il poursuit cette œuvre de conciliation dans son *Traité de l'Incarnation*, qui avait paru le premier.

C'est dans cette même vue qu'il composa, l'an 1667, ses *Dissertations latines*, au nombre de dix-sept, sur les conciles : ces dissertations devaient avoir trois volumes. Mais à peine quelques exemplaires en eurent-ils paru dans le public, qu'elles causèrent une grande rumeur. Inutilement l'auteur y mit trente-six cartons exigés par les censeurs, les plaintes n'en continuèrent pas moins avec plus d'éclat. On voulut même rendre toute la congrégation de l'Oratoire responsable de la doctrine d'un de ses membres. Le régent fut obligé d'en arrêter la circulation, d'après les représentations du parlement ; et le père Sénault, supérieur général de la congrégation, d'adresser une lettre apologétique à l'archevêque de Paris, pour prévenir l'effet de la dénonciation qui devait en être faite à l'assemblée du clergé de 1670, dont ce prélat était président. Et quels étaient donc les reproches faits à cet ouvrage ? « Les reproches faits à cet ouvrage nous dit l'oratorien Tabaraud, étaient d'enseigner qu'au Pape seul appartient le droit de convoquer les conciles généraux ; que ces conciles ne sont pas nécessaires ; que le souverain Pontife, dans les matières de discipline seulement, a une autorité supérieure à celle des conciles ; qu'on ne doit jamais agiter la question de l'infaillibilité du Pape, mais s'en tenir à dire qu'il est plus grand que lui-même quand il est joint au concile, et le concile plus petit que lui-même quand il est séparé du Pape (2).

Plus d'un lecteur s'étonnera que des choses si bien pensées et si bien dites, et surtout si conciliantes, aient pu offusquer des Français du dix-septième siècle. Car c'est la croyance de leurs ancêtres : c'est la doctrine de leurs saints Pères, Irénée de Lyon, Avit, de Vienne enfin de tous leurs évêques sous Charlemagne. Nous avons entendu dire à saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, qui le fut de saint Jean qui le fut de Jésus-Christ : « Pour confondre tous ceux qui, de quelque manière que ce soit par attachement à leurs propres idées, par une vaine gloire, par aveuglement ou par malice. font des assemblées illégitimes, il nous suffira de leur indiquer la tradition et la foi que la plus grande, la plus ancienne de toutes les églises, l'église connue de tout le monde, l'Eglise romaine, fondée par les deux glorieux apôtres, Pierre et Paul, a reçue de ces mêmes apôtres, annoncée aux hommes et transmise jusqu'à nous par la succession de ses évêques. Car c'est avec cette Eglise, à cause de sa plus puissante principauté, que doivent nécessairement s'unir et s'accorder toutes les églises, c'est-à-dire tous les fidèles, quelque part qu'ils soient et que c'est en elle et par elle que les fidèles de tout pays ont conservé toujours la tradition des apôtres (3). » Nous avons encore entendu ce premier Père et docteur de l'église des Gaules, après avoir exposé la succession des Pontifes romains, conclure ainsi : « C'est par le canal de cette même succession qu'est venue jusqu'à nous la tradition des apôtres dans l'Eglise. Et voilà une démonstration complète que la foi venue jusqu'à nous est la foi une et vivifiante que les apôtres ont confiée à l'Eglise (4). Ayant donc, ajoute le saint, une démonstration d'un si grand poids, il n'est pas nécessaire de chercher ailleurs la vérité qu'on peut apprendre si facilement de l'Eglise où les apôtres ont rassemblé, comme dans un immense réservoir, toutes les eaux de la divine sagesse, afin que quiconque voudra, y puise le breuvage de la vie (5). »

Au commencement du sixième siècle, à la demande du Pape saint Symmaque, les évêques de l'Italie s'assemblèrent à Rome pour juger une accusation portée contre ce Pape : ils en remirent le jugement à Dieu. Quand on apprit dans les Gaules qu'un concile avait entrepris de juger le Pape, tous les évêques en furent alarmés, et chargèrent saint Avit, évêque de Vienne, d'en écrire au nom de tous. Il écrivit donc au sénat romain, dont il était membre, que le concile avait été presque téméraire de consentir, même à la demande du Pape, d'examiner cette cause ; car il n'est pas aisé de concevoir par quelle raison, ou en vertu de quelle loi, le supérieur est jugé par les inférieurs. Dans les autres pontifes, si quelque chose vient à branler, on peut le réformer ; mais si le Pape de Rome est mis en doute, ce n'est plus un évêque, c'est l'épiscopat même qu'on verra vaciller (6).

Enfin dans les dernières années du huitième siècle, nous avons vu, dans une occasion semblable, le clergé de France et d'Italie s'écrier d'une voix unanime : « Nous n'osons juger le Siége apostolique, qui est le chef de toutes les églises de Dieu ; car nous sommes tous jugés par ce Siége et par son vicaire ; mais ce Siége n'est jugé par personne : c'est là l'ancienne coutume ; mais comme le souverain Pontife jugera lui-même, nous obéirons canoniquement (7).

Le père Thomassin, comme on voit, ne faisait donc que résumer l'ancienne doctrine que les saints Pères et docteurs des Gaules professaient unanimement dans les occasions les plus solennelles, et au huitième, et au sixième, et au second siècle ? Est-ce que les évêques français du dix-huitième pensaient autrement que leurs vénérables prédécesseurs ? Qu'est-ce que ce parlement qu'ils paraissent craindre et consulter, au lieu de consulter l'Eglise romaine, comme au temps d'Irénée, d'Avit et de Charlemagne ? Ce parlement est une congrégation séculière d'huissiers, d'avocats et de juges séculiers, que nous verrons bientôt s'ériger en

(1) Thomassin. *De Deo*. l. x. — (2) *Biog. univ.*, t. XLV, art. *Thomassin*, par Tabaraud. — (3) *Iren. adv. hæres*. l. III, c. III, n. 2. — (4) *Ibid.*, n. 3. — (5) L. III, c. IV. — (6) L. XLIII de cette Histoire, t. VIII, p. 326. — (7) *Iren. ad hæres* l. LIII, t. XI, p. 231 de cette Histoire.

concile permanent des Gaules, lacérer par la main du bourreau les mandements des évêques les bulles des Papes, et forcer les prêtres des paroisses à porter les sacrements à des hérétiques. Tels étaient les Pères et les docteurs de la nouvelle église gallicane, qui cherchaient à étouffer la tradition de l'ancienne doctrine, la doctrine apostolique de saint Avit et de saint Irénée.

L'ouvrage le plus renommé de Thomassin est son *Ancienne et nouvelle Discipline de l'Eglise*, trois volumes in-folio. Le pape Innocent XI en fut si satisfait, qu'il voulut attirer l'auteur à Rome, où il se proposait de l'élever à la dignité de cardinal. Mais Louis XIV, dit-on, refusa de priver son royaume d'un savant de ce mérite. Suivant les désirs des Romains, notamment du cardinal Cibo, Thomassin traduisit son ouvrage de français en latin, avec des changements assez considérables, qui passèrent ensuite dans l'édition française de 1725. Mansi en a publié une à Venise l'an 1728, en quatre volumes in-folio : c'est la meilleure.

Le père Thomassin a laissé en manuscrit des *Remarques sur les conciles*, trois volumes in-folio. — D'autres *Remarques sur les décrétales de Grégoire IX*. — Un *Traité des libertés de l'église gallicane*. — Des *Remarques sur plusieurs ouvrages de saint Augustin* en particulier sur ses *Confessions*. — Des *Conférences sur l'histoire ecclésiastique*. — Il est à regretter que tous ces écrits n'aient pas vu le jour, l'on y aurait peut-être trouvé la conciliation de bien des idées et de bien des choses.

Ainsi, que n'a-t-on pas dit pour et contre les diverses formes de la société humaine ? Dans sa méthode d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les historiens profanes, le père Thomassin concilie ce qui, de prime abord, paraît le plus disparate. Au livre quatrième, *De la Politique des historiens profanes*, son chapitre premier fait voir que la théocratie ou le gouvernement divin a été le plus ancien et plus ordinaire gouvernement de toutes les nations du monde, et que ce gouvernement s'alliait avec la démocratie.

« La monarchie, dit-il, est le plus parfait des gouvernements, et les peuples par l'ordre de la loi divine sont obligés d'obéir à leurs rois, comme aux plus vives images de Dieu, qui est le seul et le suprême monarque de tous les êtres. Nous allons faire voir néanmoins que tous les peuples ont commencé par la démocratie ; et il n'en faut pas excepter les Hébreux mêmes, qui ne commencèrent que fort tard à demander un roi, et à qui Dieu l'accorda dans sa fureur, parce qu'ils passaient d'une monarchie divine à une monarchie humaine. La contradiction apparente qui se trouve entre ces propositions se peut facilement lever en disant que la démocratie, par où les nations commencèrent, était une théocratie ou un gouvernement divin, mais un gouvernement monarchique où Dieu seul régnait. Ce gouvernement est le plus naturel et le plus parfait de tous. Car s'il est naturel que l'homme domine sur les animaux, l'âme raisonnable sur celles qui sont destituées de raison, il est encore bien plus naturel que Dieu règne sur les hommes, la suprême sagesse et la vérité éternelle sur les natures intelligentes et raisonnables. Il ne nous serait pas difficile de concevoir un monde peuplé d'animaux, sans qu'aucun homme en eût l'empire ; mais il nous est absolument impossible d'imaginer des substances raisonnables et intelligentes, qui ne soient essentiellement assujetties à l'empire de la sagesse, de la justice et de la loi éternelle, qui n'est et ne peut être autre que Dieu même. Aussi cette multitude innombrable d'anges, qui remplissent invisiblement tout ce monde visible, selon les Ecritures, et selon les écrivains profanes, n'a jamais eu et n'aura jamais d'autre roi que le Verbe divin, Jésus-Christ, qui est la sagesse et la raison éternelle.

« Le gouvernement des Hébreux jusqu'à Saül paraissait une démocratie, mais c'était au fond une théocratie ou une monarchie divine. Ils s'en dégoûtèrent, et demandèrent un roi, ce qui les fit passer d'une monarchie divine à une monarchie humaine. Aussi Dieu protesta que les Israélites l'avaient rejeté lui-même, et non Samuël, pour l'empêcher de régner sur eux. C'était donc Dieu qui régnait auparavant dans leur démocratie apparente. Aussi Samuel reprocha à ce peuple ingrat la demande qu'il avait faite d'un autre roi, lorsque Dieu même était son roi. Les Hébreux avaient fait autrefois la même tentative, après que Gédéon les eut délivrés de la domination des Madianites : ils lui déférèrent la royauté, à lui, à son fils et aux enfants de son fils c'est-à-dire à toute sa famille, en reconnaissance d'un si grand bienfait. Mais Gédéon leur déclara que Dieu avait toujours été et serait éternellement leur roi. »

Thomassin fait voir ensuite que si Dieu accorde des rois à Israël, un gouvernement aristocratique à d'autres pays, il n'en reste pas moins constant que toute espèce de gouvernement est fondée originairement sur l'autorité divine : de là il conclut.

« Ainsi, ce que la loi éternelle recommande le plus aux hommes, est que la théocratie ou le gouvernement divin subsiste toujours, et que les rois ou les magistrats n'agissent que comme les dépositaires de la sagesse et de la justice divine, de son autorité et de sa domination sur les hommes afin que ce soit toujours Dieu seul qui règne sur les hommes, comme c'est l'homme seul qui règne sur les bêtes, et que la police des Etats se conforme à celle de la nature. C'est constamment ce que Platon a voulu dire quand il a avancé que les Etats et les villes n'auraient jamais de repos ou de félicité que quand les philosophes y régneraient, c'est-à-dire quand ceux qui ont l'esprit élevé et appliqué à la contemplation de la sagesse éternelle et de ses divines lois (car ce sont là les philosophes) gouverneraient les villes et les Etats suivant ces lois divines, et réduiraient les Etats à la théocratie. Il ajoute

que tout ce monde visible n'est qu'un songe et un fantôme; mais que la vérité et la véritable beauté, la justice, la gloire, la félicité véritable sont en Dieu, où les sages la découvrent et la contemplent, pour en retracer une image dans la police de la terre (1).

« Toute la politique des villes et des Etats doit tendre à faire observer les véritables règles de la justice et de l'équité, de la bienséance, de la vertu, de la piété et de la concorde. Or, ces règles véritables, constantes et incorruptibles, ne sont qu'en Dieu. Celui qui tient le timon des Etats doit donc les y contempler, et en faire couler les rayons sur la terre, afin que ce soient plutôt ces divines lois qui règnent que lui, qui en est l'interprète seulement et le ministre, ne régnant que pour les faire régner. Pensez vous, disait Platon, qu'il y ait une grande différence entre les aveugles et entre ceux qui manquent en quelque chose que ce soit de la connaissance de celui qui est l'Etre et la vérité même, et qui n'ont pas ce divin original imprimé dans leur âme, et ne peuvent, comme des peintres, attacher leurs yeux sur ce céleste et véritable exemplaire, pour le représenter dans toutes leurs ordonnances et toutes leurs lois sur la beauté intellectuelle, la justice et la bonté, et faire garder ces lois? Non certes, il n'y a guère de différence entre eux et les aveugles (2).

« Platon ne parlait guère moins en historien qu'en philosophe quand il parlait de la sorte; car il ne doutait pas qu'il n'y eût eu dans les siècles passsés, et qu'il n'y eût encore hors de la Grèce, des pays où ces personnes éclairées des lumières de la vérité éternelle gouvernassent l'Etat. Il parle même des pays barbares : par où il semble qu'il ait dessein de parler de la république des Hébreux, puisqu'il est certain que ce gouvernement philosophique et divin se trouvait parmi eux. Un peu plus bas, il assure que le vrai philosophe est si attaché à la beauté de la vérité divine, qu'il est lui-même tout pénétré de cette beauté; et s'il faut qu'il en fasse couler les rayons sur les autres hommes dont il prendra la conduite, ce sera une effusion de justice, de tempérance, d'affabilité et toutes les autres vertus qui accompagnent la sagesse, et dont le peuple est capable. Ainsi le philosophe ou le sage, législateur ou prince d'un Etat, sera comme un peintre, les yeux attachés sur l'original céleste des vertus divines, et les mains abaissées sur les peuples, pour tracer en eux une image de ce divin modèle, afin que la police des hommes soit une imitation de la sagesse divine, et que la morale des peuples soit pénétrée de l'amour de Dieu (3).

« Ç'a été le but de tous les législateurs qui ont travaillé à régler la police des Etats, de rendre les hommes les plus sages, les plus justes, les plus modérés, enfin les plus vertueux et les plus semblabes à Dieu, qu'il serait possible. Lycurgue, Solon, Minos, Platon, Aristote, et celui qu'il fallait nommer le premier, Moïse, n'ont point eu d'autre fin; mais ils n'ont pas tous également réussi. Ils convenaient tous du principe général de Platon, que l'homme étant un animal divin et l'image de Dieu même, puisqu'il est manifeste que notre raison, notre intelligence sont une image, aussi bien qu'une participation, de la raison et de la sagesse de Dieu, il fallait que la république des hommes fut aussi une copie et une représentation de la Divinité. Mais ce principe étant présupposé, tous ne s'y sont pas pris de la même manière pour exécuter un si noble dessein. Platon s'est beaucoup éloigné de l'original, qu'il tâchait de copier. Il n'y a eu que Moïse qui a établi une théocratie sur la terre, la plus approchante qu'il se pouvait alors de celle du ciel. Je dis la plus approchante qu'il se pouvait alors, parce qu'ayant vécu beaucoup plus de mille ans avant Platon, il trouva le genre humain dans une si grande barbarie et dans une si horrible dépravation, qu'il ne put donner une forme de république plus achevée que celle que les Israélites gardèrent.

« Le premier fondement que Platon vient de mettre pour sa république, que la police humaine doit imiter celle du ciel, et que les vertus des hommes doivent être des copies et des effusions de celles de Dieu, enfin que le modérateur d'un Etat doit être comme un peintre qui a les yeux élevés à son modèle pour en tracer une copie, ce premier fondement, dis-je, est le même que posa Moïse quand il dit qu'il apprenait de Dieu ce qu'il devait dire au peuple; qu'il n'était que l'interprète de la volonté de Dieu; que les lois qu'il donnait étaient des lois divines émanées de cette loi éternelle qui est Dieu même, proportionnées à la portée des hommes. Platon a parlé en philosophe, Moïse a parlé en homme populaire, qui aime mieux se faire entendre que de se faire admirer. Mais au fond c'est la même chose, de dire qu'il faut contempler les originaux divins de la sagesse éternelle pour en tracer une copie dans la police des villes et des empires, et de dire qu'il faut écouter la voix divine, et annoncer aux hommes ce qu'elle nous a appris. Car la sagesse divine est le Verbe que nous devons écouter, et la lumière de vérité que nous devons contempler. Ce Verbe et cette lumière ne sont qu'une chose, comme l'œil et l'oreille de notre âme ne sont aussi qu'une chose. Numa, Solon, Lycurgue, Minos ont feint qu'ils avaient des entretiens avec la Divinité, et que leurs voix venaient d'elle. Cela revenait au même principe, qui est une vérité claire, évidente et incontestable, que le gouvernement des hommes, pour être bien réglé, doit être réglé par la loi de Dieu même, qui est le seul supérieur de toute la nature humaine.

« Enfin la police la plus achevé de toutes a été celle de Jésus-Christ, qui n'a pas contemplé la vérité et la sagesse divine comme Platon

(1) *De Républ.*, l. v. — (2) *De Républ.* l. VI. — (3) *Ibid.*

ni ouï simplement sa voix comme Moïse l'avait effectivement ouïe, et comme les autres législateurs avaient fait semblant de l'entendre, mais qui a été lui-même cette sagesse, cette vérité et cette loi divine, revêtue, de notre nature, et qui forme une théocratie autant parfaite pour nous faire arriver à la théocratie du ciel, où Dieu seul régnera et sera tout en tous. L'inutilité de toutes les tentatives qu'avaient faites les autres législateurs, le peu d'utilité de celle de Moïse même, le prodigieux effet, au contraire, de celle de Jésus-Christ, est une preuve très-convaincante de la vérité de celle-ci et de son excellence. Car quelle était avant lui la police de tous les hommes par toute la terre, et qu'est-ce qu'elle tenait du gouvernement divin ? où est-ce que Dieu régnait, quoiqu'on travaillât depuis quatre mille ans à établir la théocratie sur la terre ? Et au contraire, depuis que la vérité incarnée a paru dans le monde, n'est il pas aussi clair que le jour même que le christianisme étant répandu partout, on voit partout un gouvernement divin, Dieu règne partout, la loi de Dieu domine partout ? Il s'y fait des contraventions, je l'avoue, mais elles sont aussitôt condamnées, et le plus souvent par ceux mêmes qui les font. Le mépris des choses temporelles, l'amour désintéressé du prochain, les vertus héroïques et intrépides, quand il s'agit de la justice, sont connues, révérées, pratiquées par tout le monde, au delà de tout ce que les anciens législateurs avaient pensé, au delà de ce que Platon même avait espéré. C'est ce qui nous fait dire avec saint Augustin que, si Platon revenait au monde, et qu'il vît cette police entre les hommes sur les originaux divins, et éternels, si heureusement exécutée et répandue par toute la terre, et bien élevée encore au delà de ses prétentions, il ne douterait pas que ce ne fût la sagesse éternelle elle-même qui fût venue l'établir sur la terre(1),

« Nous devons être bien plus convaincus de cette démonstration que Platon ne le serait, puisque le comble des désirs de ce philosophe était que les hommes les plus irréprochables et les plus accomplis, quand ils auraient cinquante ans, ne s'appliquassent plus qu'à la contemplation de la sagesse éternelle, pour en instruire les autres et pour renouveler toujours les premiers traits de la beauté, de la vérité et de la justice divine dans la police et dans les mœurs des hommes (2). Or, depuis que le Fils de Dieu s'est revêtu de notre nature, il y a eu par tout le monde une infinité de fidèles, qui, dès leur jeune âge, ont élevé leur esprit et leur cœur au souverain bien, à la vérité et à la sagesse, et ont conformé toute leur vie et leur conduite à ses divines règles; et quoiqu'on n'ait peut être pas pu réduire tous les particuliers d'une ville à un si haut point d'intelligence et de pureté de vie, il est certain néanmoins que, si on avait assemblé tous les particuliers qui y sont arrivés, on aurait pu en composer plusieurs villes et même plusieurs royaumes.

« Platon s'explique encore plus nettement ailleurs, lorsque ayant représenté la république de Lacédémone comme un mélange de monarchie, de tyrannie, d'aristocratie et de démocratie, il conclut que toutes ces sortes de républiques ne sont nullement des républiques, mais des villes où une partie des habitants domine sur l'autre, et qui prennent leur nom et leur différence de celle qui domine. Q'au reste, si cela est ainsi, il est bien juste que ce soit Dieu qui donne le nom à ces Etats, puisque c'est lui le Seigneur et le dominateur naturel de toutes les natures raisonnables et intellectuelles. D'où il s'ensuit que ce ne seront plus ni des monarchies, ni des aristocraties, ni des démocraties, mais des théocraties (3). »

Plus loin, Thomassin a deux chapitres où il fait voir qu'il n'y a jamais eu de véritable république que la république chrétienne, même selon les définitions de Platon et de Cicéron, et selon toute l'histoire profane, parce que c'est la seule où la justice ait régné, et où il y eut de véritables vertus (4). La vie du père Thomassin était conforme à ces excellents principes. Il mourut au séminaire de Saint Magloire, le vingt-quatre décembre 1695. Sa modestie et son affabilité l'avaient rendu cher à tous ses confrères. Sa charité était sans bornes : il donnait tous les ans la moitié de la pension de mille livres que lui faisait le clergé, au curé de Saint-Jacques, pour être distribuée aux pauvres de la paroisse, et employait l'autre moitié en bonnes œuvres.

Avec un ensemble d'idées aussi belles et aussi grandes, il ne manquait au père Thomassin que d'avoir habituellement un style plus serré et plus châtié. Son confrère Malebranche avait ce style, mais n'avait pas le reste.

Nicolas Malebranche, né à Paris l'an 1638, y mourut l'an 1715. Les infirmités continuelles qu'un défaut de conformation lui causa dans son enfance, obligèrent ses parents de lui donner une éducation domestique, jusqu'à ce qu'il fût en état d'aller en philosophie au collège de la Marche, d'où il passa en Sorbonne pour y suivre son cours de théologie. Son goût pour la retraite et l'étude le conduisit, en 1660, dans la congrégation de l'Oratoire. Engagé par le père Lecointe à s'occuper de l'histoire ecclésiastique, il lut en grec Eusèbe, Socrate, Sozomène et Théodoret; mais les faits ne se liant point dans sa tête, il se dégoûta de ce genre de travail. Telle est l'idée que l'oratorien Tabaraud nous donne de son génie (5); ce qui ne le montre ni très-étendue ni très-positif. Une rencontre lui donna une autre direction : ayant trouvé chez un libraire le *Traité*

(1) *De vera Relig.*, c. III. — (2) *De Republ.*, l. VII. — (3) L. IV. *De Legibus*. Thomassin, *Méthode pour étudier les philosophes*, t. II, l. IV, c. I. — (4) L. IV, c. IV et V. — (5) *Biog. univ.*, t. XXVI.

de l'Homme, par Descartes, il sentit aussitôt que ce genre d'étude spéculative lui convenait. Il se rendit même si familiers les ouvrages de son maître qu'il se flattait d'être en état de les rétablir, au moins pour les pensées, s'ils venaient à se perdre. Le fruit de ses spéculations fut : 1º la *Recherche de la vérité*, d'abord en un seul volume, auquel il ajouta trois autres ; 2º *Conversations chrétiennes* ; 3º *Traité de la nature et de la grâce*, avec plusieurs lettres; 4º *Méditations chrétiennes et métaphysiques*; 5º *Entretiens sur la métaphysique et la religion* 6º *Traité de l'amour de Dieu* ; 7º *Entretiens entre un Chrétien et un philosophe chinois sur la nature de Dieu* et quelques autres ouvrages du même genre, et pour soutenir les premiers.

Le but général de tout ce que composa Malebranche est de faire voir l'accord de la philosophie de Descartes avec la religion, et de prouver que cette philosophie produit plusieurs autres vérités importantes dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce. Mais son esprit, plus porté à l'imagination vaporeuse d'un poëte qu'à la précision d'un docteur scholastique, ne prit pas toujours la peine de se former une idée bien nette de ce que la religion enseigne sur la nature et la grâce ni même de se rappeler exactement les principes philosophiques de son maître. Descartes, nous l'avons vu, n'entendit pas qu'on soumit au doute et à l'examen, même des esprits d'élite, ni les premiers principes de la raison naturelle ni leurs conclusions premières, encore moins les vérités de l'ordre surnaturel, mais uniquement les conclucions éloignées et scientifiques de l'ordre purement naturel. Malebranche, sans plus rappeler aucune de ces distinctions, confond le tout ensemble, affecte un grand mépris pour tous les philosophes qui l'ont précédé, sans daigner même connaître leur doctrine, et soumet tout à son esprit privé, qu'il appelle le maître intérieur, le Verbe de Dieu. Cela touche de près à la philosophie d'un visionnaire.

Son système sur la grâce, qui est le fond de toutes ses idées fut attaqué par Arnauld, censuré à Rome, condamné sévèrement par Bossuet, et solidement réfuté par Fénelon. Bossuet écrivit sur l'exemplaire du *Traité de la Nature et de la Grâce* que l'auteur lui avait envoyé : *Pulchra, nova, falsa* choses belles, nouvelles, fausses). Il chercha, dans une conférence particulière, à lui faire modifier son système, en s'attachant aux sentiments de saint Thomas sur la grâce. Malebranche refusa constamment d'entrer dans aucune discussion de vive voix sur cette matière. C'est l'oratorien Tabaraud qui nous donne ces renseignements. Il ajoute : Bossuet, convaincu qu'une telle philosophie allait plus loin que la théologie de Molina ; qu'elle conduisait au pur pélagianisme ; que le système de Malebranche sur les miracles tendait à faire disparaître de ceux de l'ancien Testament tout ce qu'ils ont de surnaturel ; voyant d'ailleurs qu'il refusait obstinément une conférence tête-à-tête, ou en présence de témoins, pour discuter son système, fit presser Arnauld de le combattre sans ménagement (1). Nous verrons avec quelle sévérité Bossuet traite Malebranche dans une dissertation en forme de lettre, ou il manifeste ses craintes de voir un grand combat contre l'Eglise et plus d'une hérésie sortir des principes cartésiens ainsi entendus.

La réfutation du système de Malebranche sur la nature et la grâce, par Fénelon, peut se diviser en deux parties. Dans la première, qui contient les onze premiers chapitres de l'ouvrage, Fénelon, attaque ce principe fondamental de Malebranche que dans le cas où Dieu agit au dehors, l'ordre immuable et essentiel le détermine nécessairement à produire l'ouvrage le plus parfait possible, et conséquemment à y comprendre l'incarnation du Verbe. Fénelon prouve d'abord que ce principe conduit à de fâcheuses conséquences contre plusieurs vérités incontestables : car il s'ensuivrait :

1º Que les mondes qu'on nomme *possibles* ne peuvent jamais exister, et par conséquent sont réellement *impossibles*. Quels seraient en effet ces mondes possibles ? Seraient-ce des mondes moins parfaits que le nôtre ? Mais comment appeler *possibles* des mondes dont l'existence répugne absolument à l'ordre immuable et essentiel, c'est-à-dire à la nature et à la sagesse de Dieu ? Serait-ce des mondes aussi parfaits que le nôtre ? Malebranche ne peut le prétendre. Son grand principe est que *Dieu choisit toujours le plus parfait* ; or, comment dire que Dieu choisit toujours le plus parfait, s'il ne choisit jamais qu'entre des mondes également parfaits ? (Chap. II, III, IV.)

2º Que Dieu ne peut même pas connaître d'autres mondes ni d'autres êtres que ceux qui existent, Dieu ne pouvant pas avoir l'idée de ce qui est absolument impossible ; que par conséquent il n'y a pas en Dieu de *science des futurs conditionnels*, puisqu'ils sont contraires à l'ordre immuable et essentiel (chap. V).

3º Que Dieu n'est pas libre. En effet, dans le système de Malebranche, sur quoi pourrait s'exercer la liberté de Dieu, puisqu'il serait toujours nécessité par sa nature à produire l'ouvrage le plus parfait, y compris l'incarnation du Verbe ? L'auteur répondra que Dieu est libre de créer le monde ou de ne pas le créer. Il est vrai qu'il raisonne sur ce principe ; mais cette assertion ne peut se concilier avec le reste du système. Car si Dieu est tenu d'imprimer à tout ce qu'il fait le caractère de son infinie perfection, il doit donc, entre deux déterminations, choisir toujours la plus parfaite : donc il doit se déterminer à créer plutôt qu'à ne pas créer : la première détermination étant beaucoup plus parfaite que la seconde, puisqu'elle a pour objet un ouvrage très parfait.

(1) *Biog. univ.* art. *Malebranche*.

et même infini à cause de son union avec le Verbe divin (chap. vi.)

4° Que le monde est un être *nécessaire*, *infini*, *éternel* : *nécessaire*, Dieu n'ayant pu s'abstenir de le créer : *infini*, puisqu'il ne fait avec le Verbe incarné qu'un tout invisible, selon le système de l'auteur : *éternel*, Dieu étant tenu au plus parfait, et ce qui est èternel étant plus parfait que ce qui n'est que temporel (chap. vii).

Après avoir combattu le grand principe de Malebranche par ses fausses conséquences, Fénelon le combat directement en montrant que Dieu a pu créer un monde plus ou moins parfait que le nôtre. La raison fondamentale est que ce monde plus ou moins parfait que le nôtre est possible en soi, comme Malebranche lui même paraît le supposer ; or comment pourrait-on le dire possible s'il répugnait que Dieu le créat ? Ajoutez que Dieu ne peut faire une créature qui renferme tous les dégrés de perfection possibles ; car une créature, quelque parfaite qu'on la suppose, ne peut avoir qu'un dégré fini de perfection, et par conséquent est toujours susceptible d'être perfectionnée davantage (chap. viii).

A cela Malebranche peut opposer deux difficultés : 1° Que Dieu ne peut être auteur de l'imperfection, ce qui néanmoins aurait lieu, en supposant qu'il put créer le moins parfait ; 2° que Dieu, agissant essentiellement pour sa gloire, doit nécessairement préférer l'ouvrage qui le glorifie davantage, c'est-à-dire le plus parfait. A la première difficulté, Fénelon répond, d'après saint-Augustin, que la créature, quelque parfaite qu'on la suppose, est essentiellement imparfaite, c'est-à-dire bornée dans ses perfections. Sa seconde difficulté tombe d'elle-même, si l'on fait attention que la gloire qui revient à Dieu de la création est de l'aveu de tous les théologiens et de Malebranche lui même, une gloire *accidentelle et bornée* : en tant qu'*accidentelle*, il est clair que Dieu peut la rejeter tout entière ou en partie ; en tant que *bornée*, elle ne peut jamais monter à un dégré au-dessus duquel on ne puisse en concecevoir un plus élevé (chap. ix et x).

Dans la seconde partie, qui commence au chapitre douze, et comprend tout le reste de l'ouvrage, qui en a trente-six, Fénelon montre l'insuffisance et même le vice des moyens par lesquels Malebranche essaye de prouver son système. Dans le chapitre vingt-un, Fénelon fait voir que ce système est incompatible avec le grand principe par lequel saint Augustin, au nom de toute l'Eglise, a refuté les Manichéens ; et dans le chapitre trente-trois, que les principales vérités du dogme catholique sur la grâce médicinale ne peuvent convenir avec l'explication que l'auteur donne de la nature de cette grâce. C'est là que Fénelon relève ces prodigieuses et grossières aberrations de Malebranche : que la grâce du Sauveur est un amour semblable en quelque chose à celui dont on aime les plus viles créatures, dont on aime les corps ; un amour aveugle et naturel ; un amour qui, ne faisant aimer le vrai bien que par instinct et sans connaître qu'il est le vrai bien, ne mérite nullement ; un amour d'instinct semblable à celui par lequel les ivrognes aiment le vin ; que le plaisir actuel que Dieu répand dans cet amour en corrompt la pureté ; qu'enfin l'homme ne mérite qu'autant qu'il agit par lui-même, et non plus par la grâce divine (1). Tels sont les principes que Malebranche met dans la bouche de Jésus-Chrit en son dialogue. Par où l'on voit qu'il n'avait pas la première idée de ce que c'est que la grâce de Jésus-Christ dans la doctrine de son Eglise. Et comme la grâce ainsi entendue fait le fond de tous ses ouvrages, nous sommes forcés de conclure que les ouvrages de Malebranche non-seulement sont inutiles, mais dangereux, surtout pour les personnes qui n'ont pas une idée très-nette et très-ferme de la doctrine de l'Eglise catholique sur la grâce : ce qui, jusqu'à présent, n'est pas rare.

Un autre prêtre de l'Oratoire, Gaspard Juénin, né l'an 1640 et mort en 1713, professa longtemps la théologie dans plusieurs maisons de sa congrégation et surtout à Paris. Sa piété et son érudition le firent estimer, On a de lui : *Institutions théologiques à l'usage des séminaires*, sept volumes in-douze. On n'avait pas encore vu de meilleure théologie scholastique ; mais l'auteur y ayant glissé avec beaucoup d'art quelques erreurs jansèniennes, son ouvrage fut proscrit à Rome, le 25 septembre 1708, par plusieurs évêques de Franee, notamment par les évêques de Chartres, de Laon, d'Amiens, de Soissons, et par le cardinal de Noailles. Le cardinal de Bissy opposa une critique très-solide à cette théologie.

Un autre prêtre de l'Oratoire fit encore plus de bruit, et devint même après Arnauld, le chef de l'hérésie jansénienne. C'est Pasquier Quesnel, né à Paris l'an 1634, et mort à Amsterdam l'an 1719. Après avoir achevé son cours de théologie en Sorbonne, il entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1657. Consacré tout entier à l'étude de l'Ecriture et des Pères, il composa de bonne heure des livres de piété, qui lui méritèrent, dès l'âge de vingt-huit ans, la place de premier directeur de l'institution de Paris. Ce fut pour l'usage des jeunes élèves confiés à ses soins qu'il composa ses *Réflexions morales* sur le Nouveau Testament. Ce n'étaient d'abord que quelques pensées sur les plus belles maximes de l'Évangile. Le marquis de Laigue ayant goûté cet essai, en fit un grand éloge à Félix Vialart, évêque de Chalons-sur-Marne, qui résolut de l'adopter pour son diocèse. L'oratorien, flatté de ce suffrage, augmenta beaucoup son livre ; il fut imprimé à Paris en 1671, avec un mandement de l'évêque de Chalons et l'approbation des docteurs. En 1679, Quesnel fit paraitre une

(1) *Refutation du P. Malebranche*. Fénelon edition de Versailles, t. III. c. xxxiii. p. 242 252.

nouvelle édition des œuvres du pape saint Léon, avec des notes, des observations et des dissertations. Elle fut censurée à Rome le 22 juin 1676, et a été depuis effacée par celle des frères Ballerini, qui reprochent à Quesnel beaucoup d'inexactitudes et d'infidélités.

Cependant la congrégation de l'Oratoire était travaillée par des opinions nouvelles. Elle avait à sa tête le père Abel de Sainte-Marthe, qui peut être regardé comme une des principales causes de sa décadence, et qui y favorisait les sentiments de Jansénius et d'Arnauld. Il avait donné sa confiance à Quesnel, qui les avait adoptés. Repris plusieurs fois par M. de Harlay, archevêque de Paris, et continuant toujours à servir le même parti, il fut exilé, et Quesnel eut ordre de choisir une autre résidence que Paris. Il se retira à Orléans, en 1681, et continua d'y travailler à ses *Réfléxions morales*. La petite mortification qu'il venait d'essuyer le porte encore plus à faire entrer dans son ouvrage des plaintes assez mal déguisées sur le sort de la vérité et de ses défenseurs. Une nouvelle mesure vint accroître ces dispositions peu favorables. L'assemblée générale de l'Oratoire avait dressé, en 1698, un formulaire sur divers points de philosophie et de théologie. En 1684, elle en ordonna la signature à tous les membres de la congrégation. On y avait mêlé assez imprudemment le cartésianisme. Il est assez vraisemblable que ce ne fut pas pour le premier de ces systèmes que Quesnel sortit alors de l'Oratoire; car il refusa de signer. Craignant d'être inquiété s'il restait en France, il alla joindre Arnauld à Bruxelles et demeura auprès de lui jusqu'en 1694, où il lui succéda comme chef de la secte (1).

C'est à Bruxelles et en la compagnie d'Arnauld que Quesnel acheva ses *Réfléxiops morales sur les Actes et les Epitres des apôtres*. Il les joignit aux *Reflexions sur les quatre Evangiles*, auxquelles il donna plus d'étendue. L'ouvrage, ainsi refait à neuf, parut en 1694, et fut présenté par M. de Noailles, qui avait succédé à M. Vialart sur le siège de Châlons. Ce prélat, informé que ce livre avait cours dans son diocèse et y était goûté, après y avoir fait, dit-on, quelques changements, l'approuva par un mandement du vingt trois juin 1695, et en recommanda la lecture au clergé et aux fidèles de son diocèse, comme l'avait fait son prédécesseur.

Jusque là, les *Reflexions morales* n'avaient pas fait grand bruit, et l'on ne voit pas qu'elles eussent été l'objet d'aucune animadversion Un événement imprévu en fit un brandon de discorde. M. de Noailles fut cette même année transféré sur le siége métropolitain de Paris. Le 20 août 1696, il publia une ordonnance dans laquelle il condamnait un livre de l'abbé Barcos, neveu du fameux de Hauranne, l'ami de Jansénius, ayant pour titre: *Exposition de la foi de l'Eglise touchant la grace et la prédestination*. C'était, comme on l'imagine bien, toute la doctrine du jansénisme. Deux ans après, on vit paraître, sous le titre de *Problème ecclésiastique*, un écrit où l'auteur opposait Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons en 1695, approuvant cette doctrine dans les *Réflexions morales*, à Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696, condamnant la même doctrine dans l'*Exposition de la foi*; on y demandait malignement auquel des deux il fallait en croire? Le *Problème* fut condamné au feu, par arrêt du parlement de Paris du 10 janvier 1699; mais cela ne tirait pas M. de Noailles de l'état pénible où le mettait cet embarrassant dilemme, dont l'auteur se fit connaître : c'était Thierri de Viaixnes, bénédictin de Saint-Vannes. La nouvelle édition des *Réflexions morales* parut en 1699, sans corrections, mais aussi sans appro bation de M. de Noailles. Les *Réflexions morales* du janséniste Quesnel furent censurées en 1703, par M. de Foresta, évêque d'Apt; condamnées en 1708 par un décret du pape Clément XI; proscrites en 1713 par le cardinal de Noailles; enfin solennellement anathématisées par la constitution *Unigenitus*, publiée à Rome le 8 septembre de la même année, sur les instances de Louis XIV. Cette bulle fut acceptée, le 25 janvier 1714, par les évêques assemblés à Paris, enregistrée en Sorbonne le 5 mars, et reçue ensuite par le corps épiscopal, à l'exception de quelques évêques français, qui en appelèrent au futur concile (2). Quesnel s'opiniâtra dans le schisme et l'hérésie jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1719.

L'esprit jansénien ayant pénétré de bonne heure dans la congrégation de l'Oratoire, en fit sortir, dès 1643, un de ses meilleurs prêtres, le père Eudes. Jean Eudes, frère aîné de l'historien Mézerai, naquit au diocèse de Séez en 1601, et mourut à Caen en l'année 1680. Ce fut à Caen, sous les Jésuites, qu'il fit ses études, et Bérulle le reçut en sa congrégation l'an 1625; il fut bientôt après nommé supérieur de la maison de Caen, et quitta, en 1643, la congrégation de l'Oratoire, pour fonder la con grégation de Jésus et de Marie, qui, de son nom, fut bientôt connu sous celui de congrégation des Eudistes. Elle garda fidèlement l'esprit de son pieux fondateur jusqu'à la Révolution française, tandis que la congrégation de l'Oratoire alla de mal en pis. A la grande épreuve de la Révolution, elle se distingua de deux manières : elle fournit un des principaux meurtriers de Louis XVI, Fouché, puis des théologiens schismatiques, tels que Tabaraud, pour aider tous les ennemis de l'Eglise à lui faire la guerre.

Quant à la Sorbonne, à la faculté de théologie de Paris, et aux théologiens français en général, il en fut comme des congrégations religieuses. Un certain nombre écouta toujours l'église, enseigna toujours comme elle, sans omettre un point ou une virgule. Un plus

(1) Picot, *Memoires*, art. *Quesnel*. – (2) Feller. Picot. *Biog. univ.*

grand nombre n'écoutèrent pas toujours l'Eglise, n'enseignèrent pas toujours comme elle, et habituèrent ainsi les hommes à mépriser son autorité, et par là même toute autorité quelconque. Nous avons vu ces deux camps se former l'un contre l'autre : d'un côté, Richer, Jansénius, Duverger de Hauranne ; de l'autre, saint Vincent de Paul. Nous avons vu ce bienfaiteur de la France et de l'humanité joindre à ses autres mérites celui d'un véritable docteur de l'Eglise, exciter les évêques et les docteurs en titre à se réunir et à s'élever contre l'hérésie naissante, à la poursuivre devant le tribunal de Saint-Pierre, pour qu'il lui écrasât la tête de son bâton pastoral. Nous avons vus dociles aux inspirations de Vincent de Paul, les docteurs Cornet, Duval, Hallier et autres poursuivre l'hérésie jusqu'aux pieds du Juge suprême, et lui faire donner le coup mortel.

Nicolas Cornet, natif d'Amiens, était syndic de la faculté de théologie de Paris, lorsqu'en 1649, il déféra sept propositions de Jansénius, dont les cinq premières étaient celles qui furent condamnées depuis. Le cardinal de Richelieu avait de lui une si haute estime qu'il l'admit dans son conseil, et voulut l'avoir pour confesseur; mais le docteur refusa ce dernier emploi. Le cardinal Mazarin le fit président de son conseil de conscience, et lui offrit l'archevêché de Bourges; mais le docteur refusa l'archevêché. Il mourut en 1663, en laissant beaucoup de legs pieux. Bossuet, qui avait été son élève, prononça son oraison funèbre. Voici comme cet illustre orateur caractérise les jansénistes et la conduite que tint le docteur Cornet à leur égard.

« Vous le savez, juste Dieu, vous savez que c'est malgré lui que cet homme modeste et pacifique a été contraint de se signaler parmi les troubles de votre Eglise. Mais un docteur ne peut pas se taire dans la cause de la foi; et il ne lui était pas permis de manquer en une occasion où sa science exacte et profonde et sa prudence consommée ont paru si fort nécessaires. Je ne puis non plus omettre en ce lieu le service très-important qu'il a rendu à l'Eglise, et je me sens obligé de vous exposer l'état de nos malheureuses dissensions, quoique je désirerais beaucoup davantage de les voir ensevelies éternellement dans l'oubli et dans le silence. Quelle effroyable tempête s'est excitée en nos jours, touchant la grâce et le libre arbitre! Je crois que tout le monde ne le sait que trop; et il n'y a aucun endroit, si reculé de la terre, où le bruit n'en ait été répandu. Comme presque le plus grand effort de cette nouvelle tempête tomba dans le temps qu'il était syndic de la faculté de théologie; voyant les vents s'élever, les nues s'épaissir, les flots s'enfler de plus en plus, sage, tranquille et posé qu'il était, il se mit à considérer attentivement quelle était cette nouvelle doctrine, et quelles étaient les personnes qui la soutenaient. Il vit donc que saint Augustin, qu'il tenait le plus éclairé et le plus profond de tous les docteurs, avait exposé à l'Eglise une doctrine toute sainte et apostolique touchant la grâce chrétienne ; mais que, ou par la faiblesse naturelle de l'esprit humain, ou à cause de la profondeur ou de la délicatesse des questions, ou plutôt par la condition nécessaire et inséparable de notre foi, durant cette nuit d'énigmes et d'obscurités, cette doctrine céleste s'est trouvée nécessairement enveloppée parmi les difficultés impénétrables; si bien qu'il y avait à craindre qu'on ne fût jeté insensiblement dans des conséquences ruineuses à la liberté de l'homme : ensuite il considéra avec beaucoup de raisons toute l'école et toute l'Eglise s'étaient appliquées à défendre les conséquences; et il vit que la faculté des nouveaux docteurs en était si prévenue, qu'au lieu de les rejeter, ils en avaient fait une doctrine propre : si bien que la plupart de ces conséquences, que tous les théologiens avaient toujours regardées jusqu'alors comme des inconvénients fâcheux, au-devant desquels il fallait aller pour bien entendre la doctrine de saint Augustin et de l'Eglise, ceux-ci les regardaient, au contraire, comme des fruits nécessaires, qu'il fallait en recueillir; et ce qui avait paru à tous les autres comme des écueils contre lesquels il fallait craindre d'échouer le vaisseau, ceux-ci ne craignaient point de nous le montrer comme le port salutaire auquel devait aboutir la navigation. Après avoir ainsi regardé la face et l'état de cette doctrine, que les docteurs, sans doute, reconnaitront bien sur cette idée générale, il s'appliqua à connaître le génie de ses défenseurs. Saint Grégoire de Nazianze, qui lui était fort familier, lui avait dit que les troubles ne naissent pas dans l'Église par des âmes communes et faibles : « Ce sont, dit-il, de grands esprits, mais ardents et chauds, qui causent ces mouvements et ces tumultes. » Mais ensuite les décrivant par leurs caractères propres, il les appelle excessifs, insatiables, et portés plus ardemment qu'il ne faut aux choses de la religion : paroles vraiment sensées, et qui nous représentent au vif le naturel de tels esprits.

« Vous êtes étonnés peut-être d'entendre parler de la sorte un si saint évêque; car, messieurs, nous devons entendre que, si l'on peut avoir trop d'ardeur, non point pour aimer la sainte doctrine, mais pour l'éplucher de trop près et pour la rechercher trop subtilement, la première partie d'un homme qui étudie les vérités saintes, c'est de savoir discerner les endroits où il est permis de s'étendre, et où il faut s'arrêter tout court, et se souvenir des bornes étroites dans lesquelles est resserrée notre intelligence, de sorte que la plus prochaine disposition à l'erreur est de vouloir réduire les choses à la dernière évidence de la conviction. Mais il faut modérer le feu d'une mobilité inquiète, qui cause en nous cette intempérance et cette maladie de savoir, et être sages sobrement et avec mesure, selon le précepte de l'Apôtre, et se contenter simplement des lumières qui nous sont

données plutôt pour réprimer notre curiosité que pour éclaircir tout à fait le fond des choses. C'est pourquoi ces esprits extrêmes, qui ne se lassent jamais de chercher, ni de discourir, ni de disputer, ni d'écrire, saint Grégoire de Nazianze les a appelés excessifs et insatiables.

« Notre sage et avisé syndic jugea que ceux desquels nous parlons étaient à peu près de ce caractère : grands hommes, éloquents, hardis, décisifs, esprits forts et lumineux ; mais plus capables de pousser les choses à l'extrémité que de tenir le raisonnement sur le penchant, et plus propres à commettre ensemble les vérités chrétiennes qu'à les réduire à leur unité naturelle : tels enfin, pour dire en un mot, qu'ils donnent beaucoup à Dieu, et que c'est pour eux une grande grâce de céder entièrement à s'abaisser sous l'autorité suprême de l'Eglise et du Saint-Siège. Cependant les esprits s'émeuvent, et les choses se mêlent de plus en plus. Ce parti, zélé et puissant, charmait du moins agréablement, s'il n'emportait tout à fait, la fleur de l'école et de la jeunesse ; enfin il n'oubliait rien pour entraîner après soi toute la faculté de théologie.

« C'est ici qu'il n'est pas croyable combien notre sage grand maître a travaillé utilement parmi ces tumultes, convainquant les uns par sa doctrine, retenant les autres par son autorité, animant et soutenant tout le monde par sa constance ; et lorsqu'il parlait en Sorbonne dans les délibérations de la faculté, c'est là qu'on reconnaissait, par expérience, la vérité de cet oracle : « La bouche de l'homme prudent est désirable dans les assemblées, et chacun pèse toutes ses paroles en son cœur (1). » Car il parlait avec tant de poids, dans une si belle suite, et d'une manière si considérée, que même ses ennemis n'avaient point de prise. Au reste, il s'appliquait également à démêler la doctrine et à prévenir les pratiques par sa sage et admirable prévoyance ; en quoi il se conduisait avec une telle modération, qu'encore qu'on n'ignorât pas la part qu'il avait en tous les conseils, toutefois à peine aurait il paru, n'était que ses adversaires, en le chargeant publiquement presque de toute la haine, lui donnèrent aussi, malgré lui-même, la plus grande partie de la gloire. Et certes, il est véritable qu'aucun n'était mieux instruit du point décisif de la question. Il connaissait très parfaitement et les confins et les bornes de toutes les opinions de l'école, jusqu'où elles couraient, et où elles commençaient à se séparer : surtout il avait grande connaissance de la doctrine de saint Augustin et de l'école de saint Thomas. Il connaissait les endroits par où ces nouveaux docteurs semblaient tenir les limites certaines, par lesquels ils s'en étaient divisés. C'est de cette expérience, de cette connaissance exquise, et du concert des meilleurs cerveaux de la Sorbonne, que nous est né cet extrait de ces cinq propositions, qui sont comme les justes limites par lesquelles la vérité est séparée de l'erreur, et qui, étant, pour ainsi parler, le caractère propre et singulier des nouvelles opinions, ont donné le moyen à tous les autres de courir unanimement contre leurs nouveautés inouïes.

« C'est donc ce consentement qui a préparé les voies à ces grandes décisions que Rome a données ; à quoi notre très-sage docteur, par la créance qu'avait même le souverain Pontife à sa parfaite intégrité, ayant si utilement travaillé, il en a aussi avancé l'exécution avec une pareille vigueur, sans s'abattre, sans se détourner, sans se ralentir ; si bien que, par son travail, sa conduite, et par celle de ses fidèles coopérateurs, ils ont été contraints de céder. On ne fait plus aucune sortie, on ne parle plus que de paix. O qu'elle soit véritable ! ô qu'elle soit effective ! ô qu'elle soit éternelle ! Puissions-nous avoir appris par expérience combien il est dangereux de troubler l'Eglise, et combien on outrage la sainte doctrine quand on l'applique malheureusement parmi les extrêmes conséquences ! Puissent naître de ces conflits des connaissances plus nettes, des lumières plus distinctes, des flammes de charité plus tendres et plus ardentes, qui rassemblent bientôt en un, par cette véritable concorde, les membres dispersés de l'Eglise (2) ! »

Le docteur Cornet, si hautement loué par Bossuet pour sa pénétration à saisir et pour son zèle à signaler les erreurs du jansénisme, fut secondé fidèlement par un autre docteur de Sorbonne, André Duval, né à Pontoise en 1564 et mort en 1638, doyen de la faculté de théologie. Un seul fait suffirait pour son éloge : il fut l'ami, le conseil et le confesseur de Vincent de Paul. Aussi résista-t-il efficacement à tous les novateurs, particulièrement à Richer et aux jansénistes. Outre des écrits polémiques qu'il composa dans cette vue, on a de lui les vies de plusieurs saints de France et des pays voisins, pour servir de suite à celles du Jésuite espagnol Ribadenera. L'an 1614, il publia un traité latin, *De la puissance suprême du Pontife romain sur l'Eglise*. Ce traité est dirigé contre la théologie nouvelle et séculière de Richer, ainsi que des huissiers, avocats et juges du parlement de Paris. Duval y rappelle et soutient, sur l'autorité du Pape, l'ancienne doctrine des églises de la Gaule, la doctrine de saint Irénée de Lyon, de saint Avit de Vienne, de saint Yves de Chartres, de saint Bernard de Clairveaux ; des principaux docteurs de l'université de Paris, saint Thomas, saint Bonaventure, Alexandre de Halès, Richard et Hugues de Saint-Victor ; de l'Académie de Paris et du clergé de France en corps, comme le fait voir Fénelon dans son traité latin, *De l'Autorité du souverain Pontife* (3).

(1) Eccli., XX, XXI. — (2) Bossuet, *Oraison funèbre de Nicolas Cornet*, t. XXII, p. 626-632. — (3) *Œuvres de Fénelon*, édition de Versailles, t. II.

François Hallier naquit à Chartres vers 1595. Après ses premières études, il fut placé en qualité de page chez la princesse douairière d'Aumale, où, tout jeune qu'il était, il se fit remarquer par diverses poésies latines et françaises. Il quitta ce service pour faire ses cours de philosophie et de théologie, et, après sa licence, fut appelé dans la maison de Villeroi, où il fut chargé d'achever l'éducation de Ferdinand de Neuville, mort depuis évêque de Chartres. Ayant accompagné son élève dans différents voyages en Italie, en Grèce et en Angleterre, il eut occasion à Rome de se faire connaître du pape Urbain VIII, auquel il inspira de l'estime, et qui fut si charmé de son savoir, que par la suite il le nomma deux fois évêque de Toul ; il lui destinait même un chapeau de cardinal, mais quelques brigues et des raisons d'Etat empêchèrent l'effet de cette bonne disposition. De retour à Paris, Hallier prit le bonnet de docteur, fut nommé professeur royal en Sorbonne, et, l'an 1645, succéda, dans le syndicat de la faculté de théologie, au docteur Cornet : la même année, il fut promoteur de l'assemblée du clergé et en remplit les fonctions avec éclat. L'an 1650, à la persuasion de saint Vincent de Paul, il fit à Rome un second voyage, et obtint d'Innocent X la condamnation des cinq propositions jansénienness. Le Cardinal de Richelieu lui proposa d'être son confesseur ; mais à l'exemple de Cornet, Hallier crut devoir et sut éviter ce poste délicat. En 1656, il alla pour la troisième fois à Rome, recevoir des mains d'Alexandre VII les bulles de l'évêché de Cavaillon, dont ses infirmités ne lui permirent de prendre possession qu'en 1657. Il succomba l'année suivante à une attaque de paralysie qui lui avait entièrement ôté la mémoire : il était âgé de soixante-trois ans et quelques mois. On a de lui 1° *Des ordinations selon l'ancien rite de l'Eglise;* 2° *Traite de la Hiérarchie ecclésiastique;* 3° *Défense de la Hiérarchie ecclésiastique et de la censure de la faculté de théologie de Paris.* Ce qui donna occasion à ces deux ouvrages, fut l'envoi que fit Urbain VIII d'un évêque en Angleterre, avec des pouvoirs dont les réguliers se plaignirent, comme blessant leurs privilèges. 4° Différents écrits au sujet du jansénisme, et des traités de théologie et de philosophie (1).

Un monument curieux de la doctrine de l'ancienne Sorbonne est un traité latin, *De la Monarchie divine, chrétienne, ecclesiastique et séculière*, par Michel Mauclere, Parisien, docteur sorbonique, dédié au très-saint Père Grégoire XV et au roi chrétien Louis XIII, et imprimé à Paris en 1622, chez Sebastien Cramoisy, avec un privilège du roi, enregistré au parlement. Dans ce traité, il se trouve un chapitre entre autres, ayant pour titre: *Notre-Seigneur Jesus-Christ n'a pas été roi de ce monde à la manière des autres princes, quoique son royaume soit dans ce monde.* Et l'auteur assigne trois raisons principales pourquoi Jésus-Christ a dit que son royaume n'était pas de ce monde: 1° Pour faire entendre que son royaume ne provenait pas de l'élection et l'approbation des hommes, comme les autres royaumes de la terre, mais uniquement et immédiatement de Dieu, son Père, ainsi que l'expliquent, ajoute-t-il, saint Chrysostome, Théophylacte et les autres pères Grecs, et avec eux saint Augustin. 2° Pour montrer, selon saint Cyrille d'Alexandrie, que son royaume était d'une tout autre condition que les empires terrestes, et qu'il n'avait pas besoin, comme ceux-ci, du secours de personne. 3° Enfin, pour annoncer que son royaume ne se gouvernait pas comme les autres, par la contrainte, et qu'il se proposait une fin beaucoup plus élevée, l'éternité bienheureuse.

Voilà comme un ancien docteur de Sorbonne explique ce fameux texte d'après les saints Pères. Mais, outre cela, il soutient encore dans son livre bien des choses peu gallicanes. Il enseigne, par exemple, page 208, que la monarchie de l'Eglise est l'esprit vital du gouvernement politique. Page 231, que c'est une hérésie de soutenir opiniâtrement que le gouvernement de l'Eglise n'est pas monarchique, mais aristocratique. Page 406, que l'empire monarchique du Pape sur toute l'Eglise paraît principalement en ce qu'il n'est permis à personne d'appeler de sa sentence à un autre tribunal, et que lui-même ne peut être jugé par personne. Page 414, que c'est à lui seul à convoquer les conciles généraux, à les confirmer, à les dissoudre, le cas échéant, et à en dispenser. Page 496, que c'est à lui, comme monarque suprême de l'Eglise universelle, à déterminer ce qui est de foi. Page 512, que pour qu'il ne pût se tromper ni nous tromper dans la détermination de la règle de la foi et des mœurs, non plus que dans le gouvernement de l'Eglise universelle, Jésus-Christ a voulu attacher à sa majesté souveraine le don de l'infaillibilité. En conséquence, il conclut, page 460, que quand l'univers entier serait d'un sentiment opposé à celui du Pape, il serait toujours plus sûr de se soumettre à l'autorité du très saint Père ; et pour comble de surprise, il cite à l'appui de cette doctrine saint-Jérôme, qui, à la fin de sa profession de foi au Pape Damase, s'écrie : « Voilà, très-saint-Père, la foi que nous avons apprise dans l'Eglise catholique, foi que nous avons toujours tenue et que nous tenons encore. Si dans l'exposition que nous en avons faite, il se trouve quelque chose d'inexact, nous désirons qu'il soit corrigé par vous, qui avez hérité et de la foi et du siège de Pierre; si, au contraire, cette profession que nous vous présentons est une foi approuvée par le jugement de votre apostolat, quiconque voudra me blâmer encore prouvera qu'il est lui-même un ignorant ou un malveillant, ou même un homme non catholique, mais non pas que je sois hérétique.»

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'ouvrage où un docteur de Sorbonne enseigne de pareilles doctrines non-seulement porte en tête une épître dédicatoire à Louis XIII, non-seulement a été imprimé à Paris en 1622, avec privilège du roi, enregistré au parlement ; mais, de plus, il est approuvé par huit docteurs de la sacrée faculté de théologie de Paris, qui attestent qu'après l'avoir lu avec beaucoup d'attention et de fidélité, ils ont vu que tout y était très-bon, très orthodoxe et très-salutaire, tant à l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qu'à tous les royaumes chrétiens.

Nous allons voir que, vers la fin du même siècle, il n'était plus permis à un docteur de Sorbonne de professer ces anciennes doctrines, lors même qu'il en reconnaissait la vérité,

Vers l'an 1670, un petit garçon d'Antibes en Provence gardait des pourceaux, lorsqu'il vit passer un carrosse qui allait à Paris. Il lui prit envie d'y aller lui-même voir un oncle qui était prêtre à Saint-Germain-l'Auxerrois. L'oncle le reçut fort bien et prit soin de son éducation. Le jeune pâtre montra les dispositions les plus heureuses, eut de brillants succès dans ses études, fut reçu docteur en Sorbonne l'an 1686, et devint le premier théologien de son époque. C'est Honoré Tournély, né à Antibes le vingt-huit août 1688. Il fut pendant quelques années professeur de théologie à Douai, puis à la Sorbonne même pendant vingt-quatre ans. Il publia son cours de 1725 à 1730 ; ce sont les *Traités de la Grâce, des Attributs de Dieu, de la Trinité, de l'Incarnation, de l'Eglise et des sacrements,* tant en général qu'en particulier. L'impression du *Traité du Mariage* était presque achevée, lorsque l'auteur mourut d'apoplexie le vingt-six décembre 1729. Jusqu'à présent, c'est la meilleure théologie que l'on ait en France. Les idées ont la netteté et la précision scholastiques ; le style est si bien approprié à la chose, que Cicéron lui-même, à en juger par ses écrits philosophiques, l'eut employé pour écrire une théologie chrétienne; enfin, ce qui est le principal, sa doctrine est sûre et entière, principalement sur les matières de la grâce ; ce qui a été donné à très-peu de ses contemporains. Et sa conduite a toujours été comme sa doctrine ; toujours il s'est montré dans l'Eglise de Dieu non-seulement enfant soumis à ses décisions, mais encore fidèle soldat pour les soutenir contre l'erreur, mérite très-rares à cette époque.

Pour avoir un ensemble complet de ses idées sur la grâce, il faut ajouter à son traité particulier sur cette matière quelques thèses préliminaires de son *Traité de Dieu,* par exemple celle-ci : *L'intelligence créée peut-elle voir Dieu par les seules forces de la nature ?* Il s'agit ici de voir Dieu clairement, intuitivement, immédiatement, en lui-même, et tel que lui-même il se voit. Tournély conclut avec tous les catholiques que l'intelligence créée ne saurait voir Dieu de cette manière par les seules forces de la nature. Or, par cette claire vue de Dieu, c'est la fin souverainement heureuse, c'est la gloire à laquelle Dieu veut bien appeler l'homme. Donc, si cette fin est essentiellement surnaturelle, le moyen de parvenir à cette fin le sera aussi ; et ce moyen est la grâce, moyen qui doit réunir intimement ces deux extrêmes, Dieu et l'homme ; il faut donc savoir au juste où la nature de l'homme en était dans l'origine, et où elle en est maintenant. La gloire, la grâce, la nature ; Dieu, le médiateur, l'homme : tels sont les trois termes de cette proportion incommensurable, mais bien exacte, qu'on appelle religion catholique.

L'hérésie se trompe et trompe sur tous les termes de la proportion. Les hérésiarques les plus opposés, d'un côté Pélage, de l'autre côté Luther, Dalvin et Jansénius, posent pour principe commun de leurs erreurs diverses, que, dans l'origine, ces deux termes de la proportion, la nature humaine et la grâce divine, étaient la même chose ; ils se divisent sur les conséquences du péché d'Adam. Pélage raisonne ainsi : Le péché de notre premier père n'a pas détruit ni changé la nature humaine ; ce qu'elle était, elle l'est encore ; donc elle nous suffit encore maintenant pour mériter le ciel et voir Dieu en lui-même ; nous n'avons pas besoin pour cela d'aucune autre grâce, si ce n'est pour faire la même chose plus facilement. Luther, Calvin, Baïus, Jansénius raisonnent ainsi : Dans notre premier père, la nature humaine et la grâce divine étaient la même chose, or, par son péché, notre premier père a perdu la grâce divine ; donc il a aussi perdu la nature humaine. Notre nature ne conserve plus rien de bon, n'a plus de force que pour mal ; le libre arbitre, cette faculté active de se porter au bien ou au mal, n'est plus qu'un mot ; la grâce est la restauration de la nature, et n'est que cela ; la grâce n'est proprement surnaturelle qu'à la nature tombée, la volonté de l'homme, la liberté humaine ne sont plus qu'une balance, que la grâce tire d'un côté, la concupiscence de l'autre ; celle qui tire le plus fort l'emporte ; dans le fond, ce n'est plus l'homme qui fait ni le bien ni le mal, mais les deux concupiscences ; cependant l'homme est récompensé de l'un et puni de l'autre, et Dieu est juste.

L'athéisme vient aussitôt, et dit : Comment appeler juste un être qui punit ou récompense de ce qu'on n'est libre ni d'éviter ni de faire ? C'est une moquerie. Un pareil être serait le plus cruel des tyrans. Ce que l'on en peut dire de mieux, c'est qu'il n'existe pas ; c'est qu'il n'y a ni bien ni mal ; c'est que la religion qui prêche un pareil Dieu, une pareille justice, est une atroce imposture. Ces conclusions de l'athéisme, de l'incrédulité, sont justes contre la religion de Jansénius, de Calvin de Luther et de Mahomet, mais nullement contre la religion catholique romaine, car, contrairement à tous ces hérésiarques et imposteurs, elle enseigne expressément que Dieu ne récompense ou ne punit que pour le bien ou le mal

que l'on aura fait avec une libre volonté; que le péché du premier homme n'a pas détruit la nature ni éteint le libre arbitre; que la grâce n'est pas la même chose que la nature, ni dans le premier homme, ni en nous; que de voir Dieu en lui-même est au-dessus des forces de toute nature créée.

Examinant en détail ce que l'homme déchu peut encore connaître et faire de bon, Tournély distingue entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, puis il établit les conclusions suivantes; 1° L'homme peut, sans un secours spécial de la grâce, connaître quelques vérités naturelles, tant spéculatives que pratiques. 2° Sans une grâce, l'homme ne peut moralement connaître toutes les vérités de l'ordre naturel, soit toutes ensemble, soit prises séparément. 3° L'homme ne peut saisir une vérité surnaturelle sans une révélation extérieure, ni la connaître certainement et la croire sans une grâce surnaturelle. Ces conclusions de Tournély, qui n'est que l'écho des théologiens les plus catholiques, sont à remarquer par les philosophes chrétiens, afin qu'ils n'aillent pas ou n'aillent plus supposer comme doctrine de l'Église, que l'homme déchu ne peut plus connaître de lui-même aucune vérité de l'ordre naturel, et qu'il faut absolument la grâce, ou même la révélation proprement dite, confondant ainsi l'ordre naturel avec l'ordre surnaturel.

A la question si sans la grâce ou sans une grâce l'homme peut encore faire ou vouloir le bien, Tournély répond par les conclusions suivantes : 1° sans un secours spécial de la grâce intérieure, on ne peut avoir la foi surnaturelle, ni même le commencement. 2° Sans un secours spécial de la grâce intérieure, l'homme ne peut vouloir ni faire aucune bonne œuvre morale, surnaturelle, appartenant au salut. 3° Sans la foi surnaturelle ou théologale, l'homme peut faire quelques œuvres moralement bonnes, par conséquent il est faux que toutes les actions des infidèles soient des péchés proprement dits. 4° Sans la grâce habituelle ou sanctifiante, l'homme peut, par la grâce actuelle, faire quelque bonne œuvre morale, non seulement de l'ordre naturel, mais encore de l'ordre surnaturel. 5° Dans l'état de nature innocente et entière, l'homme aurait pu opérer tout bien quelconque de l'ordre naturel sans un secours spécial de la grâce. 6° L'homme déchu ne peut plus sans un secours spécial de la grâce opérer toute bonne œuvre quelconque de l'ordre naturel, même quant à la substance, ni par conséquent accomplir tous les préceptes de la loi naturelle. 7° L'homme tombé peut encore faire quelque bonne œuvre de l'ordre naturel sans un secours spécial de la grâce lorsqu'il n'est point pressé par aucune tentation, du moins grave. 8° L'homme peut sans un secours spécial de la grâce aimer Dieu sur toutes choses comme auteur de la nature, d'un amour au moins imparfait et initial. 9° L'homme déchu ne peut pas sans un secours particulier de la grâce aimer Dieu sur toutes choses comme auteur de la nature, d'un amour ou affectif ou effectif. 10° Dans l'état de nature entière, l'homme aurait pu sans une grâce spéciale observer, quant à la substance, tous et chacun des préceptes de la loi naturelle; mais il ne le peut, même d'un pouvoir physique, dans l'état de nature déchue. 11° L'homme ne peut sans une grâce spéciale surmonter de graves tentations; mais il peut en surmonter quelques légères, quant à la substance d'une œuvre morale de l'ordre naturel.

Ces conclusions méritent d'être considérées attentivement, surtout par ceux que Dieu appelle à convertir les infidèles, les incrédules, les pécheurs ordinaires, afin qu'ils y procèdent par la voie sûre, sans rien exagérer ni d'un côté ni de l'autre. Les conclusions sur la grâce suffisante ne méritent pas moins d'attention.

Tournély a deux importantes questions sur cette matière : ce qu'est la grâce suffisante, et à qui elle se donne. Sous le nom de grâce suffisante, l'Église entend celle qui donne à la volonté, pour faire le bien, une puissance actuelle, proportionnée et relative aux circonstances où l'homme se trouve présentement, avec des forces pareilles et égales à la concupiscence opposée qu'il s'agit de vaincre; et, par ces mots *résister à la grâce intérieure*, elle n'entend pas autre chose, sinon que la grâce est privée de l'effet que, d'après l'ordre et la volonté de Dieu, elle peut avoir ici et maintenant, vis-à-vis de la concupiscence actuelle qui lui est opposée. Après avoir amplement prouvé cette thèse, l'auteur conclut en cinquième lieu : il faut admettre une grâce suffisante qui suffise si immédiatement, soit pour faire certaines choses faciles, soit pour obtenir par la prière un secours plus abondant de Dieu pour accomplir ce qui est plus difficile, que quelquefois elle produit réellement son effet (1).

Ce qu'il prouve par l'Écriture, par saint Augustin, par les docteurs de l'école, notamment par le père Thomassin, dont il transcrit jusqu'à seize raisons. Or, quand deux théologiens aussi estimables et aussi estimés dans toute l'Église que Thomassin et Tournély s'accordent si bien sur une question si longuement et si vivement discutée, on peut suivre avec sécurité leur sentiment.

Sur la question si tous reçoivent des grâces suffisantes pour obtenir le salut, Tournély établit les conclusions suivantes : 1° Dieu confère à tous les justes, lorsqu'ils doivent accomplir un commandement, une grâce vraiment suffisante, par laquelle, relativement à leur concupiscence actuelle et présente, ils peuvent ou surmonter les tentations et observer les préceptes ici et maintenant, ou du

(1) Tournély, *De Gratia*, t. II, p. 309 et 417.

moins obtenir par la prière un secours plus abondant pour surmonter les tentations et observer les préceptes. 2° Dieu donne à tous les fidèles des grâces suffisantes pour pouvoir éviter les péchés et se repentir, soit immédiatement, soit médiatement, de ceux qu'ils ont commis. 3° Il est accordé aux infidèles certaines grâces suffisantes, grâces véritables et proprement dites, par lesquelles ils peuvent au moins médiatement obtenir la foi et le salut. 4° Ceux qui sont aveuglés et endurcis ne sont point absolument privés de tous secours de grâces suffisantes (2).

On s'étonnera peut-être que dans quelques-unes de ces thèses, Tournély s'exprime avec tant de précautions. C'est pour prévenir les restrictions mentales et les équivoques des jansénistes. Les sectaires avaient un langage à double entente, moyennant lequel ils condamnaient les cinq propositions de Jansénius tout en les soutenant plus opiniâtrement que jamais, et se soumettaient aux décisions de l'Eglise tout en se moquant d'elle. Ce mystère de tromperie était enveloppé dans deux adverbes: *absolument* et *relativement*. Voici comme se jouait le tour de passe-passe. Rappelons-nous que, suivant les jansénistes, notre volonté est une balance tirée de chaque côté par deux concupiscences opposées, l'une bonne, l'autre mauvaise. Supposez que la bonne concupiscence pèse huit onces ou huit grammes, et la mauvaise douze : comme la mauvaise l'emporte sur la bonne de quatre onces, votre volonté penchera nécessairement vers le mal, et vous le ferez nécessairement. Il est vrai, *absolument*, huit onces de grâces sont suffisantes, et même au delà, pour faire le bien; mais *relativement*, aux douzes onces contraires, huit ne suffisent pas. Interrogé alors sur la première proposition de Jansénius : Les commandements de Dieu sont-ils impossibles aux justes ? le janséniste répondra tout haut : D'une impossibilité *absolue*, non; il se dira tout bas : D'une impossibilité *relative*, oui. Car huit de douze, reste quatre.

Supposé maintenant douze onces de grâce et huit de concupiscence : votre volonté penchera nécessairement vers le bien, et vous le ferez nécessairement; car douze l'emportent de quatre sur huit. Il est vrai, *absolument*, huit onces de concupiscence suffisent, et au delà, pour résister à la grâce et ne pas faire le bien ; mais *relativement* à douze de contraires, huit ne suffisent plus; car il s'en manque de quatre et même de cinq. Donc, interrogé sur la seconde proposition de Jansénius: Peut-on résister dans ce cas à la grâce intérieure? le janséniste répondra tout haut : Oui, *absolument*; non, *relativement*; car il s'en faut de quatre onces, et même de cinq.

Tout cela montre que dans la doctrine des jansénistes, notre volonté, notre libre arbitre, est une balance morte; car supposé que nous soyons une balance vivante, active jusqu'à un certain point par elle-même: en acquiesçant en adhérant aux huit onces de grâce qui nous sollicitent au bien, nous en augmenterions peut-être le poids et l'énergie de trois ou quatre, et diminuerions d'autant la concupiscence opposée; ce qui ruinerait de fond en comble la jonglerie jansénienne. Il lui faut donc une balance inanimée, impuissante, inerte, mécanique, dont le matérialisme le plus grossier puisse être satisfait. C'est par cet ensemble d'équivoques, de doubles ententes, de réticences, de restrictions mentales, que les dévots jansénistes, à commencer par Arnauld, Pascal, Nicole et Jansénius lui-même s'appliquaient pieusement à jouer, à mystifier l'Eglise et ses fidèles enfants.

Quelqu'un sut les mystifier une fois à leur tour. Il était à l'université de Douai : on soupçonnait que dans cette université il y avait plus d'un janséniste occulte, qui aux décisions de l'Eglise répondait tout haut *oui*, et tout bas *non*; on eût été bien aise non-seulement de les connaître, mais d'avoir l'exposé de leurs vrais sentiments signé de leur main. Donc en 1690, l'un d'eux reçut une lettre du fameux Arnauld, caché alors en Belgique; il leur mandait qu'il n'était pas loin d'eux, prêt à frapper un grand coup en faveur de leur sainte doctrine, mais qu'il avait besoin pour cela de leur signature; il leur demandait s'ils seraient disposés à la lui donner secrètement. La lettre était signée A. A., c'est-à-dire Antoine Arnauld. Les jansénistes de Douai, excessivement flattés de se voir en correspondance avec le chef même de leur secte lui témoignèrent le plus entier dévouement: il y eut une suite de lettres de part et d'autre. Le fameux Arnauld leur envoya une série de propositions à signer, contenant en termes très-clairs le plus pur jansénisme. Ils souscrivirent avec empressement, persuadés de rendre un éminent service à leur cause. Or, tout ceci était une mystification : le fameux Arnauld, dont les lettres leur causaient tant de joie, était un mauvais plaisant, qui éventait ainsi leurs plus secrets mystères. Tournély se trouvait alors à Douai; mais il assure n'avoir eu aucune connaissance de cette comédie, jusqu'au moment où parut la lettre d'un anonyme aux docteurs de Douai, qui révélait toute l'affaire (2). La correspondance originale, avec les propositions souscrites, fut remise à la faculté de théologie de Paris, qui déclara, le vingt-six décembre 1691, qu'on y renouvelait la doctrine des trois premières propositions de Jansénius, condamnée par Innocent X et Alexandre VII. Le vrai Arnauld, caché à Bruxelles, apprenant qu'on s'était servi de ses deux initiales A. A. pour mystifier les siens jeta feu et flamme. Il leur était permis sans doute à eux de se servir de toute espèce de moyens pour tromper l'Eglise et masquer leur hérésie sous une apparence de soumission; mais tromper les trompeurs et

(1) Tournély, *De Gratia*, t. II, p. 309 et 317. — (2) Tournely, *De Gratia*, t. I, p. 153.

dévoiler au grand jour le secret de leur comédie, c'était un abus impardonnable. Cela se conçoit.

Dans son *Traité de l'Incarnation*, Tournély fait voir qu'Adam, les patriarches, les prophètes et les autres saints personnages connaissaient d'avance le fond de ce mystère; qu'il fut même révélé à plusieurs d'entre les Gentils comme à Job et à Balaam.

Dans son *Traite de l'Eglise*, il tire les conséquences de ces idées. Examinant l'origine et l'antiquité de l'Eglise, il dit : Beaucoup de saints Pères et d'écrivains ecclésiastiques ont donné lieu à cette question; car, encore qu'ils conviennent que Jésus Christ est le premier, l'essentiel et principal fondement de l'Eglise; ils enseignent toutefois qu'il a existé des Chrétiens et la véritable Eglise avant Jésus-Christ. Pour comprendre dans quel sens ils ont ainsi parlé, il faut observer qu'on peut considérer l'Eglise de trois manières : 1° Selon la signification la plus étendue, comme une certaine multitude composée des anges, des saints hommes et des fidèles; sens auquel saint Augustin dit que de tous les fidèles et des anges il se fait une seule cité sous un seul roi, une seule province sous un seul empereur. 2° Selon une signification moins large, comme la multitude de tous les fidèles tant de l'Ancien que du Nouveau Testament; et pour être dit fidèle en cette manière, il suffit de la simple foi au Christ, abstraction faite si elle est explicite ou implicite, si le Christ est à naître ou né à mourir ou mort. 3° Selon la signification stricte, comme la société de ceux qui ont la foi au Christ déjà né et mort, après avoir consommé tous les sacrements et mystères de la rédemption des hommes. Sur la seconde question, il conclut : L'Eglise de Jésus-Christ non-seulement a précédé la naissance du Christ, mais elle a tellement fleuri au temps de la loi de nature et de la loi écrite, qu'on peut soutenir à bon droit qu'il y a eu alors de vrai sectateurs de la religion chrétienne. Il le prouve par plusieurs raisons tirées des Pères, et il répond aux objections, que la foi, ainsi que l'Eglise de ces anciens fidèles, était la même que la nôtre quant à la substance mais non quant au mode, et qu'ils étaient vraiment Chrétiens, quoiqu'ils n'en eussent pas le nom (1).

Pour ce qui est de l'Eglise entendue dans le sens le plus étroit, depuis Jésus-Christ, il lui consacre tout le corps du Traité. Mais là apparait pour la première fois une chose bien étrange parmi les catholiques : c'est que la seconde partie du traité attaque et ruine la première, ou du moins l'embrouille et l'affaiblit singulièrement; et tel sera désormais le péché originel à tous les traités de l'Eglise composés en France. Aussi les éditeurs vénitiens ont ils retranché la seconde partie de celui de Tournély, et ils ont bien fait.

Dans la préface, l'auteur remarque avec beaucoup de justice et de justesse que le *Traité de l'Eglise* est le traité principal de théologie, et qu'il faudrait commencer par là. Quelqu'un a dit : La solution de toutes les difficultés, c'est le Christ; on peut dire également : La solution de toutes les difficultés. c'est l'Eglise. Toutes les questions reviennent à cette question principale. Moi, dit Augustin, je ne croirais pas même à l'Evangile si l'autorité de l'Eglise catholique ne me le persuadait. Aussi les portes de l'enfer, les hérésies, les schismes, les impiétés s'efforcent-ils de prévaloir contre elle. Mais, dit encore Augustin, elle se sert de tous les errants eux-mêmes pour son progrès; car elle se sert des nations païennes comme de matériaux à son œuvre; des hérétiques, pour prouver et éprouver sa doctrine, des schismatiques, pour faire voir sa stabililité; des Juifs, pour faire reconnaître sa beauté par la comparaison. Elle invite les uns, exclut les autres, abandonne ceux-ci, précéde ceux-là : à tous cependant elle donne le pouvoir de participer à la grâce de Dieu (2). Cette Eglise est une, son chef est un, le Pontife romain, qui, comme l'a défini le concile œcuménique de Florence, est le vrai vicaire du Christ, le chef de toute l'Eglise, le père et le docteur de tous les Chrétiens, à qui Notre Seigneur Jésus-Christ a donné, dans la personne du bienheureux Pierre, la pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle, comme il est aussi contenu dans les actes des conciles œcuméniques et dans les saints canons. Le plus savant des Pères et des docteurs, saint Jérome, écrivant à un Pape, lui disait : Je suis uni de communion à votre Béatitude, c'est-à-dire à la chaire de Pierre; je sais que sur elle a été bâtie l'Eglise. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison est un profane. Je ne connais point Vital, je rejette Melèce, j'ignore Paulin. Quiconque n'amasse point avec vous, disperse. A l'exemple de saint Jérôme, l'église de Paris dira, l'an 1324 : L'Eglise romaine fondée sur la très-ferme confession de Pierre, vicaire du Christ, est la mère et maîtresse de tous les fidèles: à elle, comme à la règle universelle de la vérité catholique, appartient l'approbation et la réprobation des doctrines, la déclaration des doutes, la détermination de ce qu'il faut tenir, et la réfutation des erreurs (3). Voilà ce que Tournély rappelle dans sa préface.

Il le développe dans le corps du traite, en y montrant que la véritable Eglise de Jésus Christ est visible et indéfectible; elle est une, sainte, catholique, apostolique et romaine; le gouvernement de cette Eglise est une monarchie tempérée d'aristocratie; le Pontife romain est le chef de l'Eglise, comme vicaire de Jésus-Christ et successeur de saint Pierre; il a la primauté d'honneur et de juridiction sur tous

(1) Tournély, *De Ecclesia*, t. I, p. 39. — (2) *Lib. de vera relig*, c. VI, n. 10. — (3) *Hist. universit parisiens*, t. IV, ad an 1324, p. 205.

les évêques ; l'Eglise seule est le juge suprême et infaillible des controverses de la foi ; l'Eglise juge quelquefois tout de suite par les seuls Pontifes romains, quelquefois par les évêques dispersés sans conciles, quelquefois par les évêques dans les conciles soit particuliers soit généraux ; l'Eglise, soit dispersée par toute la terre, soit réunie en conciles généraux, ne peut se tromper en définissant les causes de la foi et des mœurs ; il est impossible, en vertu des promesses de Jésus-Christ que dans une cause de la foi, la multitude des évêques, avec le Pontife romain, lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre d'évêques à réclamer contre, définisse l'erreur et la défende opiniâtrement ; pour qu'une définition soit ferme et immuable, l'unanimité morale des évêques est nécessaire et suffit, et la résistance d'un petit nombre ne l'empêche point. Tel est l'ensemble de ce que Tournély enseigne dans son *Traité de l'Eglise.*

Restait à éclairer deux questions importantes : les rapports de l'Eglise avec les nations chrétiennes et leurs souverains temporels ; les rapports du Pape avec les conciles œcuméniques, quant à leur convocation, leur présidence, leur confirmation : les éclaircir, et par les principes de la doctrine, et par les faits de l'histoire avec cet esprit de conciliation que nous avons remarqué dans le père Thomassin, et augmenter ainsi, en les réunissant les forces de l'Eglise contre tous ses ennemis. Tournély n'était pas étranger à cet esprit de conciliation catholique. Mais nous avons vu supprimer de force un ouvrage ou Thomassin conciliait d'une manière admirable les rapports des Papes et des conciles généraux. Tournély rencontra un obstacle du même genre à son désir de conciliation. Traitant l'infaillibilité de l'Eglise romaine et du Pape il dit naïvememt : « On ne peut le dissimuler il est difficile, dans cette masse de témoignages que Bellarmin et d'autres ont rassemblés de ne pas reconnaître l'autorité certaine et infaillible du Siège apostolique ou de l'Eglise romaine ; mais il est encore bien plus difficile de les concilier avec la déclaration du clergé gallican, de laquelle on ne nous permet pas de nous écarter ; car, encore que cette déclaration parle uniquement du Pontife romain, dans la réalité cependant elle comprend le Siège romain lui-même (1). » Voilà ce que dit naïvement Tournély. Il est accablé par le poids des témoignages que lui citent les plus pieux et les plus savants d'entre les catholiques, témoignages des divines Ecritures, témoignages des Saints Pères, témoignage des conciles généraux, témoignage des docteurs les plus renommés par leur science et leur vertu, témoignage des Eglises particulières, notamment de celles de France. Il voudrait bien céder à cette autorité immense de la tradition ; mais on ne lui permet pas ; il lui faudra ployer sa conscience et son esprit devant une déclaration d'hier, faite par ordre d'un roi et de son ministre ; il lui faudra se mettre à la queue des protestants, pour combattre avec eux, ou du moins affaiblir, énerver ces mêmes témoignages de l'Ecriture et de la tradition que lui-même leur a opposés en faveur de l'Eglise romaine et du Pontife romain. Glorieux travail sans doute pour un théologien catholique ! C'est un de ces travaux forcés auxquels depuis l'époque de Thomassin et de Tournély, furent condamnés par l'inquisition parlementaire tous les théologiens de France.

En voici un autre contre l'Eglise, catholique tout entière. Nous avons vu, pendant bien des siècles, les nations chrétiennes, quand elles étaient en litige avec leurs chefs temporels, et les rois entre eux, s'adresser à l'Eglise universelle et à son chef pour avoir un jugement canonique sur les cas de conscience qui les divisaient. Nous avons vu les Pontifes romains prononcer de ces jugements au milieu de leurs cardinaux, dans des conciles particuliers et dans des conciles généraux. Nous avons vu les peuples et les rois, les conciles et les docteurs particuliers, même ceux de France, leur reconnaître ce droit, le reconnaître à l'Eglise. Mais depuis l'époque de Thomassin et de Tournély, les théologiens français sont condamnés à faire voir, à la suite des protestants, que les Papes, les conciles, les docteurs, les rois, les peuples se sont trompés ; que l'Eglise n'avait aucunement ce droit que ç'a été une erreur déplorable, subversive de tout ordre social. On le voit par l'honnête Tournély, travaillant à cette tâche comme un forçat (2). Aujourd'hui où d'honnêtes protestants viennent lui montrer qu'il se trompe, qu'il altère les principes et les faits pour calomnier gratuitement l'Eglise, sa mère, aujourd'hui l'honnête Tournély mourrait de confusion et de douleur.

Si l'excellent Tournély, qui aimait sincèrement l'Eglise, a pu ainsi se laisser entraîner à torturer les principes et les faits, à fausser l'histoire, pour, en dernier résultat, affaiblir dans le cœur des peuples le respect, l'amour, l'autorité de l'Eglise et de son chef, et, par contre-coup, aider au triomphe de l'hérésie, du schisme et de l'incrédulité, que n'étaient pas disposés à faire d'autres écrivains qui n'avaient ni les mêmes lumières ni la même conscience ? Et il s'en est trouvé plus d'un.

A leur tête on peut mettre Jean de Launoy, connu par sa prédilection pour toutes les opinions téméraires et hétérodoxes. Né au diocèse de Coutances en 1603, docteur en Sorbonne l'an 1634, il mourut à Paris l'an 1678. Un voyage qu'il fit à Rome augmenta son érudition et lui procura l'amitié et l'estime d'Holstenius et d'Allatius. De retour à Paris il se renferma dans son cabinet, recueillant les passages des Pères et des auteurs sacrés et

(1) T. II, p. 134. — (2) T. II, p. 321-165.

profanes sur toutes sortes de matières. Les conférences qu'il tint chez lui tous les lundis furent une espèce d'école académique, ou l'on trouvait à s'instruire, mais aussi à s'égarer. Bossuet apprit que Launoy y hasardait des propositions favorables au socinianisme, l'arianisme moderne. On s'y occupait aussi beaucoup de Richer, de ses opinions, et on cherchait à établir un système démocratique et anarchique, qui, ne convenant à aucune société renverserait par ses bases l'autorité de l'Eglise catholique. Bossuet fit dissoudre ces conférences ou conventicules par l'autorité du gouvernement,

Un ouvrage de Launoy qui tend à cette même anarchie, c'est celui qui a pour titre : *Puissance du roi sur le mariage*. Le mariage chrétien y devient une affaire purement civile l'auteur ôte à l'Eglise le droit d'y établir des empêchements dirimants, et l'attribue exclusivement aux princes, contrairement à la doctrine expresse du concile de Trente qui frappe d'anathème quiconque nie que l'Eglise ait le pouvoir de poser des empêchements dirimants. Indépendamment de ces observations, ajoute Feller, on peut dire que le sentiment de Launoy conduit à la destruction totale des mœurs chrétiennes ; car, si la validité des mariages dépend uniquement de l'autorité profane, qui empêchera les Chrétiens d'épouser leurs sœurs, comme les illustres Ptolémées et avec eux toute l'Egypte ? d'établir la communauté des femmes comme le voulait l'incomparable Platon, et comme le pratiquait le grave Caton ? de devenir polygames par l'avis du prophète arabe ? de renouveler les noces abominables de Néron et de Sporus?... On voit par là à quelles conséquences Launoy se laissait entraîner par le goût des paradoxes et l'amour de la singularité, le grand mobile et la règle de ses opinions. Cet ouvrage, proscrit par sa nature même et son but au tribunal de tout lecteur chrétien, fut condamné à Rome par un décret du 10 décembre 1688.

Pour détourner de ses tendances d'anarchie l'attention du public, Launoy faisait la guerre aux légendes, attaquant indistinctement ce qu'elles peuvent avoir de fabuleux, de vrai ou de probable ; ce qui le fit surnommer le dénicheur de Saints. Aussi le curé de Saint-Roch disait : Je lui fais toujours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon saint Roch. Le président de Lamoignon le pria un jour de ne point faire de mal à saint Yvon patron d'un de ses villages : « Comment lui ferais-je du mal, répondit le docteur, je n'ai pas l'honneur de le connaître ? » Il avait rayé de son calendrier sainte Catherine martyre ; et, le jour de sa fête, il affectait de dire une messe de *requiem*, comme si le défaut d'authenticité dans les actes d'une sainte honorée dans l'église de Dieu pouvait conclure contre son existence ou sa sainteté.

Launoy aima mieux se faire exclure de la Sorbonne que de souscrire à la censure du janséniste Arnauld, condamné par le vicaire de Jésus-Christ et par l'Eglise de France. Il fit plus ; il écrivit contre le formulaire de l'assemblée du clergé en 1656. On a publié en dix volumes in-folio les œuvres de ce critique paradoxal. Il n'écrit ni avec pureté ni avec élégance ; son style est dur et forcé. Il s'explique d'une manière toute particulière, et donne des tours singuliers à des choses très communes. Ses citations sont fréquentes, extraordinairement longues, et d'autant plus accablantes, qu'il ne craint pas de les répéter. Il faut bien s'en défier. Quand un passage le gêne, il le corrompt et le rapporte tel qu'il l'a créé, avec une impudence incroyable ; l'éditeur même de ses œuvres en rapporte un exemple frappant, cité par Feller. Dans le dessein de prouver que l'adultère rompt le lien conjugal, il allègue une lettre du Pape Jean VIII, où il est dit : *Nullà rationne prorsus illi concéditur alliam vivente priore conducere* (d'aucune manière absolument on ne lui accorde d'épouser une autre femme du vivant de la première) ; et ajustant la lettre à son système, il retranche les mots *nullà ratione prorsus* (*d'aucune manière absolument*), et s'en tenant aux paroles : *On lui accorde d'épouser une autre femme du vivant de la première*, il conclut d'une manière triomphante : *Quoi de plus clair ou de plus exprès ?* Et ce n'est pas la seule altération de ce genre dans cette même lettre de Jean VIII. La *Biographie universelle* cite pareillement une addition frauduleuse faite par Launoy à une constitution d'Alexandre VII, afin de prêter à ce pape des paroles injurieuses envers les évêques (1). Un homme convaincu de faux en écriture publique s'est flétri lui-même à jamais.

Un autre docteur également originaire de Normandie, Louis Ellies Dupin, né en 1657, mort en 1719, n'a pas mérité dans l'Eglise catholique une réputation meilleure. Il a donné une édition de saint Optat de Milève et de Gerson. Ses écrits sont en très grand nombre, tous faits à la hâte et pleins de méprises. On distingue : 1° *Histoire de l'Eglise en abrégé par demandes et par réponses, depuis le commencement du monde jusqu'à présent*. Paris 1712, quatre volumes in-douze ; 2° l'*histoire profane depuis son commencement jusqu'à présent* ; 3° *Bibliothèque universelle des historiens, deux volumes in-douze*.

Son principal ouvrage et qui provoqua le plus de réclamations, c'est sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. Elle contient l'histoire de leur vie, le catalogue, la critique, la chronologie de leurs ouvrages, tant de ceux que nous avons que de ceux qui se sont perdus ; le sommaire de ce qu'ils contiennent, un jugement sur leur style, leur doctrine, et le dénombrement des différentes éditions : elle est en cinquante huit volumes in octavo,

réimprimée en Hollande en dix-neuf volumes in-quarto. Le plan est bon, mais l'exécution n'y répond guère : à quoi il y a plus d'une cause. La vitesse que l'auteur mettait dans son travail l'a exposé à un grand nombre de méprises ; les derniers volumes sont encore moins soignés que les premiers ; souvent les vies y sont trop abrégées, et les fait discutés légèrement ; les tables chronologiques offrent des contradictions avec l'ouvrage, et les catalogues des livres ne sont point exacts.

Une cause de défauts plus graves, c'est une intempérance de critique téméraire et superficielle, qui tend à favoriser l'hérésie aux dépens de la vérité et de la piété chrétienne, même par de faux actes publics. Les premiers qui signalèrent les erreurs d'Ellies Dupin furent les Bénédictins de Saint-Vannes autrement les Bénédictins de Lorraine, sous la direction de dom Petit-Didier, abbé de Senones. Ces erreurs concernaient le péché originel, le purgatoire, les livres canoniques, l'éternité des peines, la vénération des saints et de leurs reliques, l'adoration de la croix, la grâce, le Pape et les évêques, le carême, le divorce, le célibat des clercs, les Pères et la tradition. Les Bénédictins de Lorraine publièrent leurs *Remarques* en trois volumes. Dupin y répondit, mais de manière à rendre ses erreurs plus notoires ; car, après en avoir été averti, loin de se corriger, non-seulement il les soutint mais les augmenta encore. C'est l'observation de Bossuet, au commencement du mémoire qu'il en fit pour le chancelier de France, afin d'obliger Dupin à se rétracter, ou bien d'arrêter la publication de son pernicieux ouvrage.

Sur le Pape et les évêques, voici ce que dit Bossuet de Dupin : « Dans l'abrégé de la discipline, notre auteur n'attribue autre chose au Pape, sinon que l'Eglise romaine, fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, soit considérée comme la première, et son évêque comme le premier entre tous les évêques, sans attribuer au Pape aucune juridiction sur eux, ni dire le moindre mot de l'institution divine de sa primauté; au contraire, il met cet article au rang de la discipline, qu'il dit lui-même être variable. Il ne parle pas mieux des évêques, et il se contente de dire que l'évêque est au-dessus des prêtres, sans dire qu'il y est de droit divin. Ces grands critiques sont peu favorables aux supériorités ecclésiastiques, et n'aiment guère plus celle des évêques que celle du Pape. L'auteur tâche d'ôter toutes les marques de l'autorité du Pape dans les passages où elle paraît, comme dans deux lettres de saint Cyprien, l'une au pape saint Etienne, sur Marcien d'Arles ; l'autre aux Espagnols, sur Basilide et Martial, évêques déposés. Si nous en croyons M. Dupin, saint Cyprien ne demandait au Pape, contre un évêque schismatique, « que de faire la même chose que saint Cyprien pouvait faire lui-même ; » comme si leur autorité eût été égale.,.

« Une des plus belles prérogatives de la chaire de saint Pierre, est d'être la chaire de saint Pierre, la chaire principale où tous les fidèles doivent garder l'unité, et, comme l'appelle saint Cyprien, *la source de l'unité sacerdotale*. C'est une des marques de l'Eglise catholique divinement expliquée par saint Optat; et personne n'ignore le beau passage où il en montre la perpétuité dans la succession des Papes. Mais si nous en croyons M. Dupin, il n'y a rien là pour le Pape plus que pour les autres évêques, puisqu'il prétend que la chaire principale, dont il est parlé, n'est pas en particulier la chaire romaine que saint Optat nomme expressément, mais la succession des évêques; comme si celles des Papes, singulièrement rapportée par saint Optat et les autres Pères, ainsi qu'elle l'avait été par saint Irénée, n'avait rien de particulier pour établir l'unité de l'Eglise catholique. Il ôte même de la traduction du passage de saint Optat ce qui marque expressément que cette chaire unique, dont il parle, est attribuée en particulier à saint Pierre et à ses successeurs, même par opposition aux autres apôtres. Cette objection lui est faite par les Pères de Saint-Vannes : il garde le silence là-dessus ; et, quelques avis qu'on lui donne, l'on voit bien qu'il est résolu de ne pas donner plus au Pape qu'il n'avait fait. C'est le génie de nos critiques modernes, de trouver grossiers ceux qui reconnaissent dans la papauté une autorité supérieure établie de droit divin. Lorsqu'on la reconnait avec toute l'antiquité, c'est qu'on veut flatter Rome et se la rendre favorable, comme notre auteur le reproche à son censeur (1). »

Sur saint Augustin, Bossuet lui fait entre autres ce reproche : « Notre auteur tâche de répondre à ce qu'on lui a objecté, que les savants de notre siècle se sont imaginé deux traditions contraires au sujet de la grâce. » Il croit satisfaire à cette objection en répondant que « feu M. de Launoy, dont le censeur veut parler, lui a appris que la véritable tradition de l'Eglise est celle que décrit Vincent de Lérins: *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus:* qu'il n'avait donc garde de dire qu'il y avait deux traditions dans l'Eglise sur la grâce. » Cela est vrai ; mais M. Dupin ne nous dit pas toute la fin de la doctrine de son maître. Nous l'avons ouï parler, et on ne nous imposera par sur ses sentiments. Il disait que les Pères grecs avaient été de la même doctrine que tinrent depuis les demi pélagiens et les Marseillais ; que depuis saint Augustin, l'Eglise avait pris une autre parti: qu'ainsi il n'y avait point sur cette matière de véritable tradition, et qu'on en pouvait croire ce qu'on voulait. Il ajoutait encore, puisqu'il faut tout dire, que Jansénius avait fort bien entendu saint Augustin, et qu'on avait eu tort de le condamner ; mais que saint Augustin avait

(1) Bossuet, t. XXX, p. 190, édit. de Versailles.

tort lui même, et que c'étaient les Marseillais ou demi-pélagiens qui avaient raison : en sorte qu'il avait trouvé le moyen d'être tout ensemble demi-pélagien et janséniste. Voilà ce que nous avons ouï de sa bouche plus d'une fois, et ce que d'autres ont ouï aussi bien que nous, et voilà ce qui suit encore de la doctrine et des expressions de M. Dupin (1). »

Bossuet conclut ainsi son mémoire : « Sans pousser plus loin l'examen d'un livre si rempli d'erreurs et de témérité, en voilà assez pour faire voir qu'il tend manifestement à la subversion de la religion catholique ; qu'il y a partout un esprit de dangereuse singularité qu'il faut réprimer ; en un mot, que la doctrine en est insupportable. — Il ne faut avoir aucun égard aux approbateurs, qui sont eux-mêmes inexcusables d'avoir lu si négligemment et approuvé si légèrement d'intolérables erreurs, et une témérité qui jusqu'ici n'a point eu d'exemple dans un catholique. Je sais d'ailleurs que quelques-uns d'eux improuvent manifestement l'audace de cet auteur, et il y en a qui s'en sont expliqués fort librement avec moi-même ; ce qui ne suffit pas pour les excuser. — Il est d'autant plus nécessaire de réprimer cette manière téméraire et licencieuse d'écrire de la religion et des saints Pères, que les hérétiques commencent à s'en prévaloir, comme il paraît par l'auteur de la *Bibliothèque de Hollande*, qui est un socinien déclaré. Jurieu a objecté M. Dupin aux catholiques, et on verra les hérétiques tirer bien d'autres avantages de ce livre, s'il n'y a quelque chose qui le note. — Il y a aussi beaucoup de péril que les catholiques n'y sucent insensiblement l'esprit de singularité, de nouveauté, aussi bien que celui d'une fausse et téméraire critique contre les saints Pères ; ce qui est d'autant plus à craindre que cet esprit ne règne déjà que trop parmi les savants du temps (2). »

De toutes les pièces dont est composée la *Bibliothèque de Dupin*, les plus importantes par leur matière sont *l'Histoire du concile d'Éphèse* et celle *du Concile de Chalcédoine*. Ses approbateurs le louaient d'avoir donné une histoire de ces conciles beaucoup plus précise, plus exacte et plus circonstanciée que toutes celles qui avaient paru jusqu'alors. Lui-même se vante d'avoir découvert plusieurs particularités auparavant inconnues. Bossuet, s'étant mis à examiner ces particularités si merveilleuses, ne trouva de nouveau et d'inconnu que des altérations, des omissions, des falsifications des plus graves dans les actes mêmes de ces deux conciles. Il les signale dans un second mémoire, intitulé *Remarques*, etc. Dans la lettre de Jean d'Antioche à Nestorius, il signale une altération, et deux omissions essentielles, par rapport à l'autorité du Pape. Nous transcrirons tout entière sa quatrième *Remarque*.

Omission plus importante que toutes les autres. Sentence du concile tronquée.

« S'il y a quelque chose d'essentiel dans l'histoire d'un concile, c'est sans doute la sentence. Celle du concile d'Éphèse fut conçue en ces termes : « Nous, contraints par les saints « canons et par la lettre de notre saint Père et « coministre Célestin, évêque de l'Église ro- « maine, en sommes venus par nécessité, à « cette triste sentence : Le Seigneur Jé- « sus, etc. » On voit de quelle importance étaient ces paroles, pour faire voir l'autorité de la lettre du Pape, que le concile fait aller de même rang avec les canons ; mais tout cela est supprimé par notre auteur, qui met ces mots à la place : « Nous avons été contraints, « suivant la lettre de Célestin, évêque de « Rome, à prononcer contre lui une triste « sentence, etc. »

« On ne peut faire une altération plus criante. Autre chose est de prononcer une sentence conforme à la lettre du Pape, autre chose d'être contraint par la lettre même, ainsi que par les canons, à la prononcer. L'expression du concile reconnait dans la lettre du Pape la force d'une sentence juridique, qu'on ne pouvait pas ne point confirmer, parce qu'elle était juste dans son fond et valable dans sa forme, comme étant émanée d'une puissance légitime. Ce n'est pas aussi une chose peu importante que dans une sentence juridique le concile ait donné au Pape le nom de *Père*. Supprimer de telles paroles dans une sentence, et encore en faisant semblant de la citer : « Elle fut, dit-il, conçue en ces termes ; » et les marques accoutumées de citation étant à la marge, qu'est-ce autre chose que falsifier les actes publics ?

« Ces sortes d'omissions sont un peu fréquentes dans la bibliothèque de M. Dupin ; mais il les fait principalement lorsqu'il s'agit de ce qui regarde l'autorité du Saint Siége. Les Pères de Saint-Vannes l'ont convaincu d'avoir supprimé dans un passage d'Optat ce qui y marquait l'autorité de la chaire de saint Pierre, et il ne s'en est défendu que par le silence. On en a remarqué autant dans un passage de saint Cyprien ; et l'on voit maintenant le même attentat dans la sentence du concile d'Éphèse (3).

Bossuet signale une foule d'altérations semblables dans les actes des deux conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, et termine ses *Remarques* par cette conclusion : « On voit maintenant à quoi aboutissent les particularités, ou plutôt les omissions de l'histoire de notre auteur. On voit qu'elles affaiblissent la primauté du Saint-Siége, la dignité des conciles, l'autorité des Pères, la majesté de la religion. Elles excusent les hérétiques : elles obscurcissent la foi. C'est là enfin qu'on en vient, en se voulant donner un air de capacité distinguée. On ne tombe peut-être pas d'abord

(1) Bossuet, p. 508. — (2) *Ibid.*, t. XXX, p. 516. — (3) *Ibid.*, p. 527.

au fond de l'abîme; mais le mal croît avec la licence. On doit tout craindre pour ceux qui veulent paraître savants par des singularités. C'est ce qui perdit à la fin Nestorius, dont nous avons tant parlé; et je ne puis mieux finir ces *Remarques* que par ces paroles que le Pape lui adresse: Ces nouveautés de discours naissent d'un divin amour de gloire. Quelques-uns, voulant paraître à eux-mêmes fins, perspicaces et sages, cherchent à proférer quelque chose de nouveau, qui leur obtienne auprès des ignorants la gloire temporelle d'hommes d'esprit (1). »

Ellies Dupin, se voyant si fortement censuré par l'évêque le plus renommé de France, eut avec lui un entretien, par l'entremise de Racine et de Fénelon : il s'expliqua de manière à rassurer sur ses sentiments personnels; mais sa *Bibliothèque universelle* n'eut pas moins condamnée par l'archevêque de Paris, et supprimée par arrêt du prlement, en 1696. Il eut plus tard la permission de continuer, mais en changeant de titre. Sa conduite ne valait pas mieux que ses écrits. Il se prononça toujours pour l'hérésie jansénienne contre les décisions de l'Eglise : il fut un des principaux auteurs de l'opposition schismatique dont la Sorbonne infidèle se rendit coupable envers l'Eglise romaine. Le gouvernement l'exila et le priva de sa chaire en 1703. Clément XI remercia Louis XIV de ce châtiment, et appela ce docteur *un homme d'une très-mauvaise doctrine, et coupable de plusieurs excès envers le Siége apostolique*.

Tout cela ne corrigea guère le téméraire docteur sous la régence. Il était dans une étroite liaison avec Guillaume Wake, archevêque anglican de Cantorbéry, et entretenait même avec lui une relation continuelle. On soupçonna du mystère dans ce commerce, et le dix février 1719, on fit enlever ses papiers. Lafiteau, évêque de Sistéron, était présent lorsqu'on en fit le dépouillement. D'après ce témoin oculaire, il y était dit que les principes de notre foi peuvent s'accorder avec les principes de la religion anglicane. On y avançait que, sans altérer l'intégrité des dogmes, on peut abolir la confession auriculaire et ne plus parler de la transsubstantiation dans le sacrement de l'eucharistie; anéantir les vœux de religion, retrancher le jeûne et l'abstinence du carême, permettre le mariage des prêtres et se passer du Pape. Tel était le docteur Ellies Dupin (3).

Un savant non moins paradoxal, venu également de Normandie, est Richard Simon, né à Dieppe l'an 1638 et mort en 1712 dans la même ville. Il entra deux fois dans l'Oratoire et en sortit deux fois. Ses principaux ouvrages sont : 1° *Histoire critique du texte, des versions et des commentaires du Vieux Testament*; 2° *Histoire critique du texte du Nouveau Testament*; 3° *Histoire critique des versions du Nouveau Testament*; 4° *Version du Nouveau Testament*, imprimé à Trévoux; 5° *Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*, avec une dissertation critique sur les principaux manuscrits cités dans ces trois partis. Tous ces ouvrages ont été condamnés à Rome. Bossuet écrivait de son côté : « Pour moi, il (Richard Simon) ne m'a jamais trompé; et je n'ai jamais ouvert aucun de ses livres où je n'aie bientôt ressenti un sourd dessein de saper les fondements de la religion : je dis sourd, par rapport à ceux qui ne sont pas exercés en ces matières, mais néanmoins assez manifeste à ceux qui ont pris soin de les pénétrer (3).

Richard Simon s'y montre effectivement comme l'aide et le précurseur des sociniens ou ariens modernes et des incrédules. Dans son *Histoire critique de l'Ancien Testament* il conteste que Moïse soit l'auteur du *Pentateuque*.

Voici le jugement que Bossuet en a porté : « Ce livre allait paraître dans quatre jours, avec toutes les marques de l'approbation et de l'autorité publiques. J'en fus averti très à propos par un homme bien instruit, et qui savait pour le moins aussi bien fes langues que notre auteur. Il m'envoya un index et ensuite une préface, qui me firent connaître que ce livre était un amas d'tmpiétés et un rempart du libertinage. Je portai le tout à M. le chancelier, le propre jour du Jeudi-Saint. Ce ministre, en même temps, envoya ordre à M. de la Reynie de saisir tous les exemplaires. Les docteurs avaient passé tout ce qu'on avait voulu, et ils disaient pour excuse, que l'auteur n'avait pas suivi leurs corrections. Quoi qu'il en soit, tout y est plein de principes et de conclusions pernicieuses à la foi. On examina si l'on pouvait remédier à un si grand mal par des cartons; car il faut toujours tenter les voies les plus douces; mais il n'y eut pas moyen de sauver le livre, dont les mauvaises maximes se trouvèrent répandues partout; et, après un très-exact examen que je fis avec les censeurs, M. de la Reynie eut ordre de brûler tous les exemplaires, au nombre de douze ou quinze cents, nonobstant le privilége donné par surprise et sur le témoignage des docteurs (4). »

Un personnage ayant tâché d'excuser les intentions de Richard Simon, Bossuet répondit : « Quand vous dites, monsieur, que notre auteur n'a point de système dans ses ouvrages critiques, si vous entendez qu'il n'y établit directement aucun dogme particulier, cela est vrai; mais à cela il faut ajouter que toutes ses remarques tendent à l'indifférence des dogmes et à affaiblir toutes les traditions et décisions dogmatiques; et c'est là son véritable système, qui emporte, comme vous voyez, l'entière subversion de la religion. — Vous dites que son dessein est de faire des

(1) Bossuet, t. XXX, p. 635. — (2) Feller, *Biog. univ.*, Pinot. — (3) Bossuet, t. XXXVII, p. 173. — (4) *Ibid.*, XXXVIII, p. 102

remarques, dont il laisse le jugement au lecteur. C'est cela même qui établit cette indifférence, que de proposer des remarques affaiblissantes, et laisser juger un chacun comme il l'entend. — Je passe outre, et je vous assure que son véritable système dans sa *Critique du Vieux Testament*, est de détruire l'authenticité des écritures canoniques : dans celle du nouveau, sur la fin, d'attaquer directement l'inspiration, et de retrancher ou rendre douteux plusieurs endroits de l'Ecriture, contre le décret exprès du concile de Trente : dans celle des commentateurs, d'affaiblir toute la doctrine des Pères, et par un dessein particulier, celle de saint Augustin sur la grâce; sous prétexte de louer les Pères grecs, de donner gain de cause aux pélagiens et d'adjuger la préséance aux sociniens parmi les commentateurs. C'est ce que je puis prouver avec tant d'évidence, que cet auteur n'osera lever les yeux (1).

Quand aux écrits de Richard Simon sur le Nouveau Testament en particlier, Bossuet publia jusqu'à deux *Instructions pastorales*, pour signaler le venin de sa version et des notes. Il récapitule ainsi les deux instructions : « C'en est assez, il me suffit d'avoir démontré que l'auteur fait ce qu'il lui plait du texte de l'Evangile, sans autorité et sans règle; qu'il n'a aucun égard à la tradition, et qu'il méprise partout la loi du concile de Trente, qui nous oblige à la suivre dans l'interprétation des Ecritures; qu'il ne se montre savant qu'en affectant de perpétuelles et dangereuses singularités, et qu'il ne cesse de substituer ses propres pensées à celles du Saint-Esprit; que sa critique est pleine de minuties, et d'ailleurs hardie, téméraire, licencieuse, ignorante, sans théologie, ennemie des principes de cette science; et qu'au lieu de concilier les saints docteurs et d'établir l'uniformité de la doctrine chrétienne par toute la terre, elle allume une secrète querelle entre les Grecs et les Latins, dans des matières capitales; qu'enfin elle tend partout à affaiblir la doctrine et les sacrements de l'Église, en diminue et en obscurcit les preuves contre les hérétiques, et en particulier contre les sociniens, leur fournit des solutions, leur met en main des défenses, pour éluder ce qu'il a dit lui-même contre leurs erreurs, et ouvre une large porte a toute sorte de nouveautés (2). »

Bossuet ne n'en tint pas là. Il composa un ouvrage considérable en deux parties, *Défense de la Tradition et des saints Pères*. Dans la première partie, il découvre les erreurs expresses de Richard Simon *sur la Tradition et sur l'Eglise, le Mepris des Peres, avec l'affaiblissement de la foi et de la Trinite et de l'Incarnation, et la pente vers les ennemis de ces mystères*; dans la seconde, les erreurs du même auteur sur la *Matiere du peche originel et de la grace*. Voici comme il s'en explique dans la préface :

« Il ne faut pas abandonner plus longtemps aux nouveaux critiques la doctrine des Pères et la tradition de l'Église. S'il n'y avait que les hérétiques qui s'élevassent contre une autorité si sainte, comme on connait leur erreur, la séduction serait moins à craindre ; mais lorsque des catholiques et des prêtres, des prêtres, dis-je, ce que je répète avec douleur, entrent dans leur sentiment, et lèvent dans l'Eglise, même l'étendard de la rébellion contre les Pères ; lorsqu'ils prennent contre eux et contre l'Eglise, sous une belle apparence, le parti des novateurs, il faut craindre que les fidèles séduits ne disent comme quelques Juifs, lorsque le trompeur Alcime s'insinua parmi eux (3) : *Un prêtre du sang d'Aaron*, de cette ancienne succession, de cette ordination apostolique à laquelle Jésus Christ a promis quelle durera toujours, *est venu à nous, il ne nous trompera pas;* et si ceux qui sont en sentinelle sur la maison d'Israël ne sonnent point de la trompe, Dieu demandera de leur main le sang de leurs frères, qui seront déçus faute d'avair été avertis (4). »

Voilà comme Bossuet, et par des mémoires au chancelier ou chef de la justice séculière en France, et par des *Instructions pastorales* au clergé et au peuple de son diocèse, et par des ouvrages plus considérables adressés à la chrétienté entière, signalait l'invasion de l'arianisme moderne, de la grande apostasie, parmi les prêtres français, et notamment parmi les docteurs de Sorbonne. Les efforts de Bossuet pouvaient bien, grâce au bon vouloir du chef de la magistrature française, supprimer pour un moment à Paris ces publications, pernicieuses ; mais un instant après, elles revenaient de Hollande avec l'attrait de la clandestinité et de la fraude de plus.

Un quatrième théologien, venu de Normandie, nous montre jusqu'à quel point la gangrène de l'apostasie infectait le clergé français. Pierre-François Le Courrayer naquit à Rouen l'an 1681, fut chanoine regulier de Sainte Geneviève à Paris, puis réfugié en Angleterre, où il mourût le 16 octobre 1776. Dans un écrit de l'an 1767, *Déclaration de mes derniers sentiments sur les differents dogmes de la religion*, il rejette tous les mystères de la foi chrétienne, notamment les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, le péché originel, la présence réelle, la transsubtantiation, l'infaillibilité de l'Eglise ; en un mot, il se déclara formellement apostat. Il avait commencé par se déclarer pour l'hérésie jansénienne, contre les constitutions apostoliques qui le condamnent. S'étant mis, comme Ellies Dupin, en relation avec l'archevêque anglican de Cantorbéry, Il publia une *Dissertation sur la validite des ordinations anglicanes*, où il se montrait un peu plus anglican que catholique.

(1) Bossuet, p. 317, lettre à l'abbé Bertin. — (2) Bossuet, t. IV, p. 617. — (3) 1, Mach., VII, 14. — (4) Bossuet, t. V, édit. de Versailles.

Il se dévoila plus encore dans l'apologie et la défense qu'il publia tant de son livre que des ordinations anglaises. Ses écrits furent condamnés par Belzunce, évêque de Marseille par vingt évêques assemblés à Paris, par le cardinal de Noailles, par le concile d'Embrun, et enfin par le pape Benoît XIII. Au lieu de se soumettre, Le Courrayer quitta la France pour l'Angleterre : l'archevêque de Cantorbéry le reçut comme une conquête; la cour lui fit une pension; l'université de Cantorbéry lui avait envoyé le diplôme de docteur, dont il se montra fort reconnaissant. En 1736, il publia une traduction de l'*Histoire du Concile de Trente*, par Fra Paolo, ce luthérien sous l'habit de moine, et y joignit des notes parfaitement assorties au caractère des deux moines apostats. Il assistait indifféremment à la messe des catholiques, ou au prêche des anglicans : à sa mort, un ministre anglican fit la cérémonie de l'inhumation(1).

D'autres théologiens, sans aller si loin, donnaient cependant lieu à des plaintes par leur attachement à l'hérésie jansénienne et leur opposition aux constitutions apostoliques qui la condamnaient. De ce nombre est Louis Habert, docteur de Sorbonne, né à Blois en 1735, mort à Paris en 1718, successivement grand vicaire de Luçon, d'Auxerre, de Verdun et de Châlons-sur-Marne. Il se retira ensuite en Sorbonne, où il passa le reste de ses jours à décider des cas de conscience. On a de lui : 1° La *Pratique de la Pénitence*, connue sous le nom de la *Pratique de Verdun*, et surnommée la *Pratique impraticable*, à cause de son rigorisme. 2° Une *Théologie dogmatique et morale à l'usage du séminaire de Châlons*, 1709 six volumes in-octavo. A peine imprimée, elle fut attaquée comme infectée de jansénisme, et dénoncée au cardinal de Noailles et à l'évêque de Châlons. L'an 1711, Fénélon la condamna expressément par une longue *Instruction pastorale*. « Nous y avons reconnu, dit-il qu'on ne peut avec justice ni tolérer le texte du sieur Habert sans tolérer aussi celui de Jansénius, ni condamner celui de Jansénius, sans condamner aussi celui du sieur Habert. » Dans la première des trois parties, Fénélon démontre que la nécessité, qui est nommée *morale* par le sieur Habert est celle qui a été enseignée par Jansénius et par Calvin même : dans la seconde, que la prémotion des thomistes ne peut point autoriser la délectation du sieur Habert et des prétendus disciples de saint Augustin, dans la troisième, que le sieur Habert, nonobstant les tempéraments qu'il veut paraître y avoir mis, renverse toutes les vertus, tant morales que chrétiennes, et introduit un épicurisme monstrueux. Voilà comme Fénélon se résume dans sa conclusion :

Enfin, Epicure même aurait rougi des égarements sans remords et sans pudeur où cette doctrine jetterait presque tous les hommes, s'ils n'avaient point d'horreur de la mettre en pratique. Au moins Epicure voulait que l'homme fût libre, pour être sobre et mesuré dans l'usage du plaisir, pour jouir plus tranquillement et plus constamment du plaisir même(2). Epicure demandait que l'homme, usant de son libre arbitre, observât un régime philosophique pour choisir les plaisirs, pour les modérer, et pour accorder ceux du corps avec ceux de l'esprit. Il voulait que chacun mesurât ses plaisirs, et il disait *qu'il n'était nullement difficile de s'en abstenir, quand la santé le devoir et la réputation le demandent*. Il ajoutait que le sage use de compensation, et fuit le plaisir qui lui attire dans la suite une plus grande douleur(3). La secte d'Epicure a été néanmoins en mauvaise odeur chez les vertueux païens, qui entendaient dire aux autres écoles que le plaisir doit être subordonné à la vertu. Le système dont il s'agit maintenant ne nous laisse aucun *ressort* pour *remuer* le *cœur*, ni par conséquent nulle autre fin dernière de l'homme que le seul plaisir. De plus, il veut que le cœur de l'homme soit *fortement lié* au plus grand plaisir, que s'il l'était *par des chaînes de fer*. Il veut que le plus grand plaisir qui est presque toujours vicieux, *tienne son effet*, qui est le crime, *de lui-même, non du consentement de la volonté*. Ainsi la volonté de l'homme n'a nullement à délibérer pour modérer ses plus impudentes passions. Voilà les hommes qui, *désespérant* de vaincre un plaisir invincible, *se livrent eux-mêmes à l'impudicité pour se plonger par une avidité insatiable dans toute espèce d'infamie*. Tel est le système qu'un parti, qui ne parle que de morale sévère, n'a point de honte de vanter comme la céleste doctrine de saint Augustin.

« Faut-il s'étonner si nous opposons à ces théologiens un païen tel que Cicéron, qui disait de l'opinion qui flatte le goût du plaisir qu'elle doit moins être refusée par les philosophes que *punie par le censeur* de la république. Ici nous sommes réduits à recourir aux païens mêmes, pour ouvrir les yeux des Chrétiens. Quoi ! les évêques toléreront-ils une doctrine que le magistrat même, établi pour la police et les mœurs, ne doit jamais souffrir? plus on emploie de subtils artifices et des couleurs flatteuses pour déguiser ce contagieux système, plus nous devons faire d'efforts pour le démasquer et pour en développer toutes les horreurs à la face de l'Eglise entière. Si nous étions assez lâches pour nous taire par respect humain dans un si pressant besoin de réveiller l'indignation publique, pour mettre en sûreté la vertu et la pudeur, les *pierres mêmes crieraient*. Nous disons donc au sieur Habert, qui n'a pas prévu tout ce que son systèmes renferme d'horrible et de honteux ; Nous vous conjurons de ne pas rendre la théo

(1) Picot *Mémoires*, t. II, année 1727 p. 21-34. — (2) Cic., *De Fato*, c. x. — (3) *Tuscul.*, l. , V c. xxxiii. — (4) Ephes., v. 19.

logie de St Augustin *moins honnête que la philosophie d'Epicure! Obsecro te ne sit honestior philosophia Gentium quam nostra christiana* (1). Nous ne saurions croire qu'aucun évêque veuille favoriser ce système, quand il aura été exactement dévoilé à ses yeux... Nous crions donc, en nous tenant à la porte du camp d'Israël : Si *quelqu'un est au seigneur, qu'il se joigne à moi*! Nous espérons que les enfants de Lévi se rassembleront pour défendre le sacré dépôt de la foi et des mœurs. Il s'agit ici non de la prétendue question de *fait* sur le texte de Jansénius, mais ce qui est de l'aveu du parti même, la question de *droit*. Il s'agit de savoir si ce système pire que celui d'Epicure, en ce qu'il ne nous laisse aucune autre règle des mœurs qu'un plaisir nécessitant, est la doctrine de saint Augustin, adoptée par toute l'Eglise. Ce système, si odieux en soi, est insinué dans toutes les écoles par des théologiens qui ont tout ensemble pour eux le préjugé des bonnes mœurs avec celui d'une apparente condamnation du jansénisme. Le serpent se glisse sous les fleurs par les plus souples détours et par les insinuations les plus flatteuses. Plus la séduction est grande, plus nous élèverons notre voix pour ne laisser point la vérité sans témoignage et pour montrer que le dragon a imité la voix de l'agneau. —Plutôt mourir que cesser jamais de parler jusqu'au dernier soupir : malheur à nous si nous nous taisons ! le silence souillerait nos lèvres(2).»

C'est avec cette solennité formidable que Fénelon se prononce contre le jansénisme radouci par une équivoque de Louis Habert. Certains biographes ont voulu excuser cet auteur de tout attachement à l'hérésie; mais Fénelon donne les preuves du contraire. Et Habert lui-même a démenti ses apologistes par son opposition à la constitution *Unigenitus* qui condamnait le jansénisme pour la cinquième fois.

Le docteur Charles Witasse, né l'an 1660, dans le diocèse de Noyon, et mort à Paris l'an 1716, a également imprimé une tache à sa mémoire et le timbre de provenance suspecte à ses *Traités de théologie*, par sa rébellion aux décrets dogmatiques du Saint Siège. Et pourtant ces hommes, en recevant leur grade de docteur par l'autorité du chef de l'Eglise catholique, ont promis avec serment de professer et de défendre, même jusqu'à effusion de leur sang, la foi de l'Eglise romaine en toutes choses. Ces docteurs français étaient donc parjures à Dieu et à son Eglise. C'est peut-être pour cela que toutes les facultés de théologie ont disparu en France, et que depuis un demi siècle il ne s'y en est pas établi une seule canoniquement, c'est-à-dire par l'autorité du chef de l'Eglise, qui seul peut accorder un titre de docteur valable par toute la chrétienté.

Parmi les jurisconsultes et les magistrats français; il y en a eu de tout temps de sincèrement catholiques ; mais il y en avait aussi beaucoup d'autres plus ou moins infectés des hérésies de Luther, de Calvin, de Jansénius et du philosophisme, leur enfant naturel. Même parmi les meilleurs jurisconsultes de France, il n'y en a pas un seul qui ait, de l'ensemble des lois divines et humaines, une idée bien nette et bien complète : ensemble qui, bien connu et bien senti, éclairerait et concilierait singulièrement les rapports naturels entre l'Eglise de Dieu, qui embrasse spirituellement l'humanité entière, et les diverses nations qui partagent et quelquefois divisent cette humanité temporellement; entre la législation universelle de l'Eglise et la législation particulière de chaque empire, royaume ou république.

Le jurisconsulte français qui approche le plus de cette connaissance de l'ensemble est Jean Domat, né à Clermont en Auvergne le trente novembre 1625, mort à Paris le quatorze mars 1695, auteur des *Lois civiles dans leur ordre naturel*, suivies du *Droit public* et d'un *Choix des lois romaines*. Ce fut un homme savant, pieux, modeste, laborieux, qui n'occupa jamais d'autre place que celle d'avocat du roi au présidial de Clermont en Auvergne. A sa mort, il voulut être enterré avec les pauvres dans le cimetière de sa paroisse. C'est lui, avec le jurisconsulte Pothier, qui, par leurs utiles travaux, ont préparé l'unité si désirable de la législation française, qui contribue à rendre toujours plus intime l'unité nationale.

Robert-Joseph Pothier, le plus célèbre jurisconsulte que la France ait produit, naquit à Orléans le neuf janvier 1699, et y mourut le deux mars 1772. Il perdit son père à l'âge de cinq ans, fit ses études littéraires chez les Jésuites, aima la poésie et la géométrie, eut la pensée de se faire religieux, mais resta dans le monde pour s'adonner à la science du droit ; il y joignit l'étude de la théologie et de la morale, puisées, dans les sources les plus pures. Reçu conseiller au Châtelet d'Orléans en 1720, professeur de droit en 1749, il employait au travail du cabinet tous les moments qui n'étaient pas réclamés par ses fonctions de magistrat. Levé dès quatre heures du matin, il entendait et servait chaque jour, à la cathédrale, la messe qui se disait pendant les matines ; et cet usage, il le conserva toute sa vie. Rentré chez lui, il déjeûnait, puis dînait à midi, soupait à sept heures, se couchait à neuf. N'ayant d'autre passion que celle de l'étude, il se voua au célibat, dans la crainte d'être détourné de ses travaux par les distractions inséparables de l'état du mariage. Indifférent aux détails du ménage, il en laissa la direction à un serviteur et à une servante, qui se montrèrent intelligents et fidèles. Sa modestie naturelle devint une humilité vraiment chrétienne. Il ne pouvait souffrir la louange : elle lui déplaisait. Doué d'une foi

(1) *Aug. contr. Julian.* l. IV, n. 72, t. X, p. 619. — (2) Fenelon, t. XVI, p. 545, édit de Versailles

vive, il assistait à tous les offices du culte catholique avec un recueillement et une assiduité, il en pratiquait les préceptes avec une exactitude et une régularité qui ne se démentirent jamais. Ses ouvrages sont: *Pandectes justiniennes*, rédigées dans un nouvel ordre ; puis un grand nombre de traités particuliers du droit français, comme *Traité des contrats*, *des successions*, etc. Ce qui, dans ces ouvrages le place si éminemment au-dessus de tous les juristes qui l'ont précédé, c'est cet amour du bon et du juste, cette connaissance approfondie des lois divines et naturelles, et cette habitude constante d'en faire dériver toute législation, et de n'envisager jamais les questions qu'il traite, sous le rapport du droit positif, qu'après les avoir considérées sous celui du for intérieur. Ainsi il doit être mis au rang des meilleurs moralistes, comme à la tête des jurisconsultes les plus instruits. C'est parce que les traités de Pothier sont moins le recueil de ce que les lois offrent de positif, que le développement des conséquences nécessaires qui découlent des notions du juste et de l'injuste, qu'ils sont devenus la source de la nouvelle législation donnée à la France. Ses expressions elles-mêmes y sont presque toujours conservées, surtout dans la matière des *obligations* et des *contrats*, qu'on regarde comme la partie la mieux faite du code français (1).

Mais revenons à Domat et à la source même des lois qu'il cherche au commencement de son traité des *Lois civiles*. Voici comme il procède à cette découverte par deux vérités premières : l'une, que les lois de l'homme ne sont autre chose que les règles de sa conduite ; et l'autre, que cette conduite n'est autre chose que les démarches de l'homme vers sa fin. Pour découvrir donc les premiers fondements des lois de l'homme, il faut connaître quelle est sa fin, parce que sa destination à cette fin sera la première règle de la voie et des démarches qui l'y conduisent, et par conséquent sa première loi et le fondement de toutes les autres. Or, Dieu a créé l'homme pour le connaître et l'aimer, et par là trouver en lui le souverain bonheur. La première loi de l'homme est donc de connaître et d'aimer Dieu. C'est cette première loi qui est le fondement et le premier principe de toutes les autres. Cette loi, étant commune à tous les hommes, en renferme une seconde, qui les oblige à s'unir et à s'aimer entre eux. L'ensemble des lois qui conduisent les hommes à leur fin dernière, c'est la religion. Cette unité de destination à une même fin et par les mêmes moyens voilà le premier fondement de la société humaine. C'est ce premier fondement que les sages du paganisme ne connaissaient pas bien ce qui leur fit admettre certaines choses mauvaises ou contraires à la fin de l'homme. Ce dérèglement vient d'une première désobéissance à la première loi et il consiste en ce que l'homme, au lieu de chercher et d'aimer le souverain bien, qui est Dieu, en cherche et en aime d'autres, et se pose chacun soi-même pour sa fin dernière. C'est cet amour-propre, cette substitution de soi-même à Dieu qui est la cause de tous les désordres de la société humaine. Cependant, de ce poison de la société, Dieu en a fait un remède qui contribue à la faire subsister. Avec l'amour-propre l'homme déchu a des besoins plus multipliés ; seul il ne peut y suffire, il lui faut absolument le concours des autres ; de là, nécessité de se plier à tous les devoirs de la vie sociale, de pratiquer ou du moins de contrefaire toutes les vertus. Voilà comment, de l'amour propre, qui est un vrai mal et le principe de tous les maux, Dieu tire une multitude de bons effets qui servent à maintenir la société humaine, et auxquels il ne manque qu'un meilleur principe.

Outre ce poison de la société tourné en remède, il y a des fondements naturels de l'ordre. 1° La lumière de la raison, qui est demeurée à l'homme après sa chute, et qui lui fait connaître les règles naturelles de l'équité. 2° La providence secrète de Dieu sur la société humaine dans tout l'univers. 3° La puissance que Dieu donne au mari sur la femme, au père sur les enfants dans la famille, aux rois et aux magistrats dans les royaumes et les républiques. 4° La religion, qui est l'ensemble et l'esprit des premières lois, et le fondement le plus naturel de l'ordre dans la société ; car c'est l'esprit de la religion qui est le principe du véritable ordre où elle devait être.

Tels sont, suivant Domat, les premiers principes, la source première des lois humaines. Cet ensemble rappelle les idées de Confucius, de Platon et de Cicéron, mais avec quelque chose de plus net et de plus élevé encore, dû à la foi chrétienne. Domat ne cite pas ces philosophes, mais seulement l'Écriture sainte et le droit romain. Il conclut cet exposé : « Comme c'est donc l'esprit de la religion qui est le principe de l'ordre où devrait être la société, et qu'elle doit subsister par l'union de la religion et de la police, il est important

(1) *Biog. univ.*, t. XXIV. Rohrbacher fait de Pothier un éloge excessif. « Pothier, dit Mgr Pelletier dans la semaine du clergé, tome I, p. 308, Pothier fut un janséniste forcené, un adversaire déclaré de la liberté des catholiques dans les affaires de refus de sacrements ; il s'est conduit de la manière la plus odieuse envers son évêque, Mgr de Montmorency Laval, évêque d'Orléans, qui après avoir déployé la plus grande énergie, a été comme obligé de donner sa démission, en présence des magistrats triomphants dont les arrêts venaient de réinstaller dans son église le curé janséniste, Ducamel, en dépit des censures fulminées publiquement par l'évêque. Et Pothier, insoumis jusqu'à la fin, est mort entre les bras du même Ducamel, maintenu dans sa paroisse par la faiblesse de Mgr de Jarente, successeur de Mgr Montmorency Laval. » Il y aurait d'autres reproches à faire à Pothier, mais nous ne saurions entreprendre ici une étude complète.

Dans une brochure publiée à Orléans chez Herluison, Mgr Pelletier, camérier du Pape, a relevé, dans Rohrbacher, une autre erreur relative à un canon du quatrième concile de Tolède, mal compris par l'auteur et cité de même, à faux, dans l'affaire Mortara.

de considérer comment la religion et la police s'accordent entre elles, et comment elles se distinguent entre elles pour former cet ordre, et quel est le ministère des puissances spirituelles et temporelles. Et parce que cette matière fait une partie essentielle du plan de la société, et qui a beaucoup de rapport aux lois civiles, elle fera le sujet du chapitre suivant. » C'est le dixième du *Traité des lois*.

Domat y suppose que la religion et la police étant de Dieu l'une et l'autre, sont égales entre elles, qu'elles doivent être unies, mais non subordonnées : il dit *les puissances spirituelles*, comme s'il y en avait plus d'une, aussi bien que de puissances temporelles. Tout cela ne paraît pas bien d'accord, mais en contradiction avec ce qu'il a établi dans les premiers chapitres. Il a établi d'abord que les lois de l'homme ne sont autre chose que les règles de sa conduite pour arriver à sa fin dernière, qui est de posséder Dieu, le souverain bien. La première loi pour arriver à cette fin, c'est de connaître et d'aimer Dieu ; la seconde, d'aimer le prochain : la religion est l'ensemble de ces lois. Telle est la source, tels sont les premiers principes de toutes les lois humaines.

Or, il n'y a pas indépendance, mais subordination, entre les premiers principes et les dernières conséquences, entre la source et les derniers ruisseaux, entre les lois fondamentales et les règlements de police, entre l'intérieur de l'homme et l'extérieur, entre la fin et les moyens, surtout entre la fin dernière, principale, souveraine, et les moyens secondaires, accessoires et simplement répressifs.

Donc il n'y a pas indépendance, mais subordination, entre la religion et la police ; car la religion comprend la fin dernière et tous les moyens nécessaires pour y parvenir : elle comprend la source, les premiers principes de toutes les lois humaines, dans les dix commandements de Dieu, surtout dans les deux principaux l'amour de Dieu et du prochain : elle comprend et règle *principalement* l'intérieur de l'homme, son esprit et son cœur, par conséquent aussi accessoirement, sa conduite extérieure ; car l'accessoire suit le principal. Quant à la police ou puissance temporelle, son but et son devoir principal est de maintenir l'ordre extérieur et public, contre les hommes qui n'ont point assez de sens ou de bonne volonté pour tendre à leur fin dernière, par les lois dont la religion est l'ensemble.

Domat pose les principes de tout cela dans les neuf premiers chapitres ; puis, dans le dixième, il tire des conclusions opposées à ces principes : ce qui met son livre en contradiction avec lui-même, et cela sur les fondements de la législation humaine. Il y a plus : dans le chapitre dix, il se contredit d'un alinéa à l'autre. Dans l'un il dit : « L'essentiel de la religion regarde *principalement* l'intérieur de l'esprit et du cœur de l'homme, dont les bonnes dispositions devraient être le principe de l'ordre extérieur de la société. » Or, d'après une maxime fondamentale du droit, l'accessoire suit le *principal*. Donc, si l'essentiel de la religion regarde *principalement* l'intérieur de l'homme, il regarde *accessoirement* sa conduite extérieure : et si l'essentiel, le principal de la religion regarde principalement notre extérieur : ainsi, principalement ou accessoirement, la religion regarde et règle tout l'homme. La police n'aura, par conséquent, à régler que l'extérieur de ceux qui n'ont ni assez de bon sens ni assez de bonne volonté pour se laisser conduire par la religion. Eh bien, dans l'alinéa suivant, Domat oublie le mot *principalement*, pour dire que la religion ne regarde *que* l'intérieur, ne tend à régler *que* l'esprit et le cœur. Or, si la meilleure tête parmi les jurisconsultes français s'embrouille ainsi d'un alinéa à l'autre sur les premiers principes des lois humaines, que sera-ce des autres, qui ne viennent après lui qu'à un immense intervalle ?

Dans le même chapitre encore, Domat dit et répète *les puissances spirituelles*, comme il dit et répète *les puissances temporelles*. Cette dernière expression est juste ; car la puissance temporelle n'est pas une, mais plusieurs, suivant les lieux les nations, les royaumes, les républiques ; tandis que la puissance spirituelle ou la religion, s'entend la véritable, est une et universelle, et cela d'après les principes mêmes de toutes les lois, exposés par Domat. Il pose pour fondement de la société humaine, l'unité de la fin de l'homme et l'unité des moyens d'y parvenir, l'amour de Dieu et du prochain, c'est-à-dire l'unité de la religion. Supposer donc que la religion ou la puissance spirituelle, autrement la religion agissant par son chef et ses ministres, n'est plus une et universelle, mais multiple et diverse, c'est supposer que la fin de l'homme n'est plus une et universelle, mais multiple et diverse ; c'est ruiner le premier fondement qu'on vient de donner à la société humaine.

Quant à la fin de l'homme, Domat paraît ignorer complètement que l'homme a une fin naturelle et une fin surnaturelle : la première consiste à connaître, aimer et posséder Dieu, comme auteur de la nature, et autant que cela est possible par les forces naturelles : la seconde consiste à connaître et aimer Dieu, comme auteur de la gloire, pour le voir et posséder immédiatement en lui-même, par le moyen de sa grâce, de ses dons surnaturels. Cette distinction entre la nature et la grâce est capitale dans la foi chrétienne : sans elle, on est exposé à confondre des choses aussi éloignées l'une de l'autre que le ciel l'est de la terre, et Dieu de l'homme. Or, il ne paraît aucune trace, du moins aucune idée exacte de cette distinction essentielle, ni dans Domat, ni dans les meilleurs juristes français. Et s'il en est ainsi des meilleurs, encore une fois que sera-ce des pires, qui forment le grand nombre ?

Depuis Guillaume Nogaret et Pierre Flotte, bourreaux et calomniateurs du pape Boniface VIII, jusqu'aux avocats jansénistes qui rédigèrent la constitution civile du clergé schismatique de France et votèrent la mort de Louis XVI, tous se sont montrés avocats consultants ou plaidants contre l'Église romaine, et lui suscitant partout des querelles et des procès. Nous l'avons vu au concile de Trente par le légiste Ferrière, l'ami du moine luthérien Fra Paolo. Nous l'avons vu par le légiste Charles du Moulin, huguenot pendant sa vie, catholique à la mort, qui s'appelait lui même le docteur de la France et de l'Allemagne, et qui mettait à la tête de ses consultations : « Moi, qui ne cède à personne, et à qui personne ne peut rien apprendre ! » Tels étaient encore Pierre et François Pithou, longtemps huguenots ; puis catholiques, mais retenant peut-être encore quelque vieux levain contre l'Église romaine. On a de ces deux frères, mais principalement du premier, un *Traité des libertés de l'église gallicane,* ouvrage, dit Feller, qui a quelque besoin de commentaire, et qui suscita des contradictions : on prétendit trouver plus d'un reste de la religion que l'auteur avait abandonnée, et on ne se trompait point (1). Pour appuyer l'ouvrage des frères Pithou, un autre légiste, Pierre Dupuy, publia une compilation intitulée ; *Preuves des libertés de l'église gallicane.* Elle fut censurée et dénoncée à tout l'épiscopat par vingt deux évêques ou archevêques français *comme un ouvrage détestable, rempli des propositions les plus venimeuses et masquant des hérésies formelles sous le beau nom de liberté* (2) Car, comme l'observe Bossuet, les légistes et les magistrats entendaient les libertés de l'église gallicane tout autrement que les évêques (3) : ils se regardaient comme les Pères et les docteurs de cette église, comme ses défenseurs nés, non-seulement contre le Pape, mais contre les évêques.

Mais où leur zèle se déployait avec le plus d'éclat, c'était dans les parlements, surtout dans le parlement de Paris, qui se regardait comme le concile permanent de l'église gallicane, et pour cela ne pouvait souffrir qu'elle en eut un autre. Voici le jugement qu'en a porté le comte de Maistre :

« Protestant dans le seizième siècle frondeur et janséniste dans le dix-septième, philosophe enfin, et républicain dans les dernières années de sa vie, trop souvent le parlement s'est montré en contradiction avec les véritables maximes fondamentales de l'État. — Le germe calviniste, nourri dans ce grand corps, devint bien plus dangereux lorsque son essence changea de nom et s'appela *jansénisme* Alors les consciences étaient mises à l'aise par une hérésie qui disait : *Je n'existe pas*. Le venin atteignit même ces grands noms de la magistrature que les nations étrangères pouvaient envier à la France. Alors toutes les erreurs, mêmes les erreurs ennemies entre elles, étant toujours d'accord contre la vérité la nouvelle philosophie dans les parlements s'allia au jansénisme contre Rome. Alors le parlement devint en totalité le corps véritablement anticatholique, et tel que, sans l'instinct royal de la maison de Bourbon et sans l'influence aristocratique du clergé (il n'en avait plus d'autre), la France eût été conduite infailliblement à un schisme absolu.

« Encouragés par la faiblesse d'une souveraineté agonisante, les magistrats ne gardèrent plus de mesure. Ils régentèrent les évêques ; ils saisirent leur temporel : ils appelèrent, comme d'abus, d'un institut religieux devenu français depuis deux siècles, et le déclarèrent, de leur chef, *anti-français, antisocial*, et même *impie*, sans s'arrêter un instant devant un concile œcuménique qui l'avait déclaré *pieux,* devant le souverain Pontife, qui répétait la même décision, devant l'église gallicane enfin debout devant eux, et conjurant l'autorité royale d'empêcher cette funeste violation de tous les principes.

« Pour détruire un ordre célèbre, ils s'appuyèrent d'un livre accusateur qu'ils avaient fait fabriquer eux-mêmes, et dont les auteurs eussent été condamnés aux galères sans difficulté dans tout pays où les juges n'auraient pas été complices. Ils firent brûler des mandements d'évêques, et même, si l'on ne m'a pas trompé, des bulles du Pape, par la main du bourreau. Changeant une lettre provinciale en dogme de l'Église et en loi de l'État, on les vit décider *qu'il n'y avait point d'hérésie dans l'Église qui anathématisait cette hérésie*; ils finirent par violer les tabernacles et en arracher l'eucharistie, pour l'envoyer, au milieu de quatre baïonnettes, chez le malade obstiné, qui, ne pouvant la *recevoir*, avait la coupable audace de se la faire adjuger.

» Si l'on se représente le nombre des magistrats répandus sur le sol de la France, celui des tribunaux inférieurs qui se faisaient un devoir et une gloire de marcher dans leur sens, la nombreuse clientèle des parlements, et tout ce que le sang, l'amitié ou le simple ascendant emportaient dans le même tourbillon, on concevra aisément qu'il y en avait assez pour former dans le sein de l'église gallicane le parti le plus redoutable contre le Saint Siège (4). »

Ce nouvel esprit des docteurs en Sorbonne et en parlement se résume, s'incarne et se propage dans un avocat du parlement de Paris, devenu prêtre, mais en qui le prêtre fût toujours subordonné à l'avocat. C'est Claude Fleury, né à Paris le 6 décembre 1640, mort dans la même ville le 14 juillet 1723, originaire de la même province que Launoy, Ellies Dupin et Richard Simon, savoir, de Normandie, et même de Rouen

(1) Feller *Dict.* hist. — (2) T. III des *Procès Verbaux du Clergé*, pièces justificatives, n. 1. (3) Bossuet t. XXXVII, p. 241 ; t. XXXIII, p. édit de Versailles. — (4) De Maistre, *De l'Église gall.*, c. II.

la capitale. Il fit ses études à Paris, au collège des Jésuites, dit alors de Clermont, aujourd'hui Louis le Grand : il demeura six années avec ces bons pères, et parait avoir toujours eu pour eux beaucoup d'affection et d'estime ; témoin un petit poëme latin où il décrit leur bibliothèque, alors sous la direction du père Cossart. Son père, qui était avocat, le destinant à la même profession, il étudia le droit civil, se fit recevoir avocat au parlement en 1658, et fréquenta le barreau pendant neuf ans. L'amour de la retraite et de l'étude lui donna du goût pour l'état ecclésiastique, et il fut ordonné prêtre. Quelque temps après, en 1672, il fut choisi pour précepteur des fils du prince de Conti, élevés près du Dauphin, de qui le précepteur était Bossuet. Cette éducation finie, Louis XIV le chargéa de celle du comte de Vermandois, l'un de ses fils adultérins, mais qui mourut en 1683. Enfin, l'an 1689, il le fit sous précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, de qui le précepteur était Fénelon. Pour le récompenser, Louis XIV le nomma, en 1684, à l'abbaye du Loc-Dieu, ordre de Citeaux, dans le diocèse de Rodez et, en 1706, au riche prieuré de Notre Dame d'Argenteuil, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Paris.

Depuis un demi-siècle nous ne comprenons plus en France comment Fleury, prêtre séculier, pouvait-être abbé cistercien dans le diocèse de Rodez et prieur bénédictin dans celui de Paris, sans se faire moine et sans résider ni dans son abbaye ni dans son prieuré. C'est que nous ne savons plus ce que c'est qu'une commende, un abbé ou prieur commendataire. D'après l'explication que Fleury lui-même nous en donne, voici à peu près ce que c'était. Supposez un régiment, une compagnie militaire, dont le colonel, dont le capitaine n'est pas soldat, ne porte point l'uniforme, ne connait point la manœuvre, n'assiste jamais aux exercices, ne parait jamais aux revues ni surtout au feu ; mais qui, tranquillement assis dans un bureau de finance, se fait payer exactement ses appointements de colonel ou de capitaine, et même prélève quelquefois quelque chose de plus dans la caisse du régiment ou de la compagnie. Eh bien ! voilà ce qu'était Fleury, abbé commendataire du Loc-Dieu, prieur commendataire de Notre-Dame d'Argenteuil. Il est vrai, lui-même nous l'apprend, le cinquième concile général de Latran, le concordat de Léon X et le concile de Trente avaient réglé que les abbayes ne seraient données qu'à des réguliers, autrement des moines, c'est-à-dire que les régiments et les compagnies ne seraient plus donnés qu'à des militaires. « Toutefois, ajoute Fleury, on peut dire en faveur des commendes, que les abbés réguliers, hors quelque peu qui vivent dans une observance très-étroite, n'usent guère mieux du revenu des monastères que plusieurs commendataires (1).» Fleury accepta donc l'une et l'autre commende ; seulement il ne les garda pas à la fois toutes deux, mais résigna la première et garda la seconde, qui était plus riche.

En 1716, après la mort de Louis XIV, le duc d'Orléans, régent du royaume, le nomma confesseur du jeune roi Louis XV, qui était fils du duc de Bourgogne et arrière petit fils du dernier roi. Fleury se démit de cet emploi au mois de mars 1722, à cause de son grand âge, et mourut le 14 juillet 1723 dans sa quatre-vingt-troisième année.

Ses ouvrages sont, par ordre de date : 1° *Histoire du droit français*, 1674 ; 2° *Catéchisme historique*, petit et grand, 1679 ; 3° *Mœurs des Israelites, mœurs des Chrétiens*, 1681 et 1682 ; 4° *Vie de la vénérable mère Marguerite d'Arbouze, abbesse et réformatrice du Val-de-Grâce*, 1684 ; 5° *Traité du choix et de la methode des études*, 1686 ; 6° *Institution au droit ecclésiastique*, 1687 ; 7° *Les devoirs des maîtres et des domestiques*, 1688 ; 8° *Histoire ecclésiastique*, vingt volumes, publiés de 1691 à 1720 ; 9° *Ses huit Discours sur l'histoire ecclésiastique, avec un neuvième sur les Libertés de l'église gallicane*. Tel est, sans compter quelques autres opuscules et mémoires, l'ensemble des ouvrages de Fleury : le principal est son *Histoire ecclésiastique*.

Le sort de cette histoire est assez remarquable. Elle a toujours été très bien vue des protestants et des jansénistes, mais assez mal des catholiques. Voici comme en parle le protestant Basnage, dans son *Histoire des ouvrages des savants*, qui fait suite aux *Nouvelles de la république des lettres*, par Bayle : « Il suffit de nommer Fleury pour donne? une idée de la plus haute réputation de sincérité qu'un auteur ait jamais méritée. Et quel journaliste, catholique ou protestant, français ou même italien, pourrait refuser les éloges dus à son *Histoire ecclésiastique* (2)? » Et sur ce qu'un écrivain français anonyme entreprit la défense de Fleury, et s'efforça de montrer que sa doctrine était catholique, le journaliste protestant porta de cette apologie le jugement que voici : « C'est moins Fleury qu'on y défend et qu'on y justifie que sa doctrine. Cette doctrine tire certainement à conséquence, ou plutôt on ne peut nier (quoi qu'en dise l'apologiste) que ses conséquences ne PORTENT UN COUP TERRIBLE A L'ÉGLISE ROMAINE (3). »

De plus, comme l'apologiste de Fleury apportait en preuve de l'orthodoxie de son histoire l'accueil favorable qu'il assurait lui avoir été fait par les catholiques, le journaliste protestant contredit cette assertion et assure d'un ton prophétique que l'histoire de Fleury ne serait jamais lue publiquement, non seulement en Italie et en Espagne, mais pas même en France ; et qu'en aucun lieu des États du Pape, elle n'obtiendrait jamais l'estime qu'on

(1) *Institution au droit ecclésiastique*, partie 2, c. XXVI. — (2) *Institut. au droit ecclés.*, partie 3, p. 156. — (3) T. XVIII, partie 1, p. 8.

y a pour Baronius. Il ajoute que, parmi les *catholiques romains*, ceux qui ont attaqué l'histoire de Fleury n'ont pas été les seuls auxquels il ait déplu ; mais « je suis persuadé, continue le journaliste protestant, et je le déclare en présence de l'univers, qu'il n'y a pas UN SEUL CATHOLIQUE qui n'en ait été également scandalisé... Je ne parle pas de ce qui devrait être, mais de ce qui est; et ce que je dis est si vrai, que, même à Paris... l'histoire de Fleury a tant affligé les bonnes âmes, que ce n'a été, et encore à grand'peine, qu'à force de corrections qu'enfin le libraire a eu la permission de la vendre (1) ». C'est ainsi que cet auteur protestant reproche aux catholiques le peu de justice qu'ils avaient rendue à Fleury, tandis qu'il devait arriver le contraire, puisque, selon lui, personne ne pouvait lui refuser son estime, sans être regardé comme injuste ou ignorant. Ensuite les sectaires de Hollande furent si charmés de l'ouvrage de Fleury, et spécialement de tout ce qu'il avait dit contre les Papes, qu'ils mirent le plus grand prix à extraire des vingt volumes de cette histoire tout ce qu'on y lisait de désavantageux à l'Eglise romaine. Ils en firent un volume traduit en hollandais, et l'imprimèrent à Amsterdam en 1724, afin que tous ces passages étant réunis dans un seul cadre, il leur suffit d'un coup d'œil pour jouir des avantages que trouvaient les églises de Hollande dans les précieux travaux de notre auteur. Ajoutons que le luthérien Gruber, traduisant en latin un autre ouvrage de Fleury, ses *Institutions canoniques*, augmentées par le protestant Boehmer de notes très-peu dignes d'un homme de lettres. Gruber, dis je, rend à Fleury cet honorable témoignage : « Il est plein, dit-il dans sa préface, de sentiments excellents; car il parle de la primauté pontificale d'une manière si équivoque, qu'il semble plutôt la détruire que l'établir ; et il est clair que les nôtres doivent le compter parmi les témoins les plus marquants de la vérité (luthérienne s'entend) qui ont vécu de nos jours (2). » C'est ainsi que les protestants contemporains de Fleury ont parlé de son histoire.

Leur bienveillance a continué jusqu'à nos jours. Vers la fin du dix-huitième siècle, les protestants d'Allemagne traduisirent l'histoire de Fleury en allemand pour leur usage et édification. Le luthérien Schroeckh, lui-même auteur d'une *Histoire ecclésiastique*, en témoigna pourtant de la surprise. « Nous ne sommes pas si pauvres en écrivains, dit-il, qu'il fût impossible de rédiger une *histoire ecclésiastique* pour l'usage général des protestants d'Allemagne, avec les mêmes agréments que celle de Fleury, avec plus d'exactitude, un choix plus sévère des événements, sans une si grande étendue, dont l'auteur ne serait pas non plus un admirateur si empressé des saints, ni ne laissât des traces si claires qu'il est membre de l'Eglise romaine (3). » Voilà tout ce que l'historien protestant trouve à redire à la traduction allemande de son concurrent Fleury.

Mais si cet auteur fut si bien accueilli des protestants de Hollande et d'Allemagne, les catholiques lui ont fait de sévères reproches. Un Belge, le docteur Stevart, doyen de Saint-Rambaud et censeur des livres, dans son approbation des *Observations à Fleury*, dit entre autres choses : « Les vingt volumes de l'histoire de Fleury sont, au jugement de tous les théologiens orthodoxes, des livres mauvais et pernicieux, remplis des injurieux blasphèmes que les hérétiques et les plus furieux ont vomis contre l'Eglise romaine, contre le Saint-Siége et un grand nombre de Papes; livres capables de faire perdre aux fidèles le respect et la soumission qu'ils ont eus jusqu'ici pour le Pape, les évêques et leurs décisions; livres qui décrient les miracles, les reliques et les indulgences, renversent l'immunité et la juridiction ecclésiastiques, et qui n'ont pour eux que les amateurs de nouveautés, et quelques esprits ignorants et superficiels (4). » L'auteur du *jansénisme démoli* traite fort mal notre auteur. » Fleury, dit il aux jansénistes, l'ami le plus ardent de votre parti, qui semble n'avoir mis la main à la plume que pour le servir selon les préjugés faux et malins, et qui n'appartient jamais ni à vous ni à l'Eglise (5). » Et un peu plus bas : « Fleury, le Matthieu Pâris de nos jours (6). » Les premiers qui écrivirent contre Fleury en disent tout le mal que l'on peut dire d'un auteur. Un écrit intitulé; *Observations sur l'histoire de Fleury*, adressé au pape Benoît XIII, qui fut alors attribué à un Carme de Flandre appelé le père Honoré, semble ne pas trouver de termes pour exprimer son indignation contre cette histoire, et finit par l'appeler le *triomphe du tolérantisme, de l'hérésie et du libertinage*. Il ne peut assez s'étonner qu'un auteur catholique ait pu écrire tant de blasphèmes et de satires sanglantes. Un père Augustin du Hainaut, Baudoin de Housta, publia, l'an 1733, un ouvrage du même genre : *Mauvaise foi de Fleury prouvée par plusieurs passages des saints Pères, des conciles et d'auteurs ecclésiastiques qu'il a omis, tronqués ou infidèlement traduits dans son histoire*. Il a surtout un chapitre intéressant : *Conformité de M. Fleury avec les hérétiques des derniers siècles*. Mais ces deux critiques se livrent trop aux déclamations, et ne prouvent pas toujours assez bien ce qu'ils avancent, faute de remonter aux originaux. Il y a plus de modération et de bonne critique dans les *Observations théologiques, etc., sur l'Histoire de Fleury*, par le père Honoré de Sainte-Marie (Blaise Vauzelle), Carme déchaussé, né à Limoges en 1651 et mort à Lille en 1729. Religieux exemplaire, employé pen-

(1) *Institut. du droit ecclés.*, t. XXIII, p. 250 et seq. — (2) Marchetti, *Critique de Fleury*, préface. — (3) Schroeckh, *Hist. de l'Eglise*, t. I, *Introduct.*, p. 218. — (4) Marchetty, préface. — (5) Partie 2, p. 152. (6) P. 165.

dant plusieurs années dans les missions du Levant, homme savant et laborieux, il a publié un grand nombre d'ouvrages utiles. Le principal est : *Réflexions sur les règles et l'usage de la critique touchant l'histoire de l'Eglise etc.*, il a été traduit en latin, en italien et en espagnol. C'est le meilleur ouvrage qui existe en ce genre. Ses observations sur Fleury sont aussi intitulées : *Dénonciation de l'Histoire ecclésiastique de Fleury au clergé de France*, Paris, 1725, et Malines, 1727. Elles sont excellentes; mais des cent livres de cette histoire, il n'examine que les vingt-huit premiers, qui sont peut-être les moins pernicieux. Enfin Jean Marchetti, né à Empoli en Toscane l'an 1753, et mort archevêque d'Ancyre l'an 1829, a publié une critique plus complète de l'histoire ecclésiastique et des discours de Fleury. Ce livre a obtenu plusieurs éditions, et a été traduit en français, en allemand, en espagnol. Marchetti était précepteur du duc Sforza Contarini, lorsqu'il mit sa critique au jour. Elle lui attira les persécutions des jansénistes de Toscane, et lui fit perdre sa place de précepteur (1).

Maintenant, quels sont les principaux motifs de ces jugements si opposés sur le même auteur et le même livre, entre les protestants et les jansénistes d'une part, et les catholiques romains de l'autre ?

Le premier et le capital, c'est la répugnance manifeste et permanente de Fleury pour le chef visible de l'Église de Dieu, pour le centre de l'unité catholique. Ainsi dans son discours sur les six premiers siècles, il y a un chapitre intitulé : *Gouvernement de l'Eglise;* or, il n'y dit pas un mot du chef de ce gouvernement, le souverain Pontife, le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ. Dans les trois parties de son *Institution au droit canonique*, la première, des personnes; la seconde, des choses; la troisième, des jugements, sur quatre-vingt-quatre chapitres, on en trouve sur les conciles, les primats, les patriarches, les archevêques, les évêques, les chanoines, les curés, les prêtres, les diacres et sous-diacres, les minorés et les tonsurés, mais pas un sur le Pape, sur le vicaire de Jésus-Christ, sur le chef visible de toute l'Église catholique. En sorte que l'église de Fleury paraît exactement calquée sur l'Eglise anglicane de Henri VIII, pour servir de modèle à l'église schismatique de la Révolution française. Autant supprimer l'Ecriture et la tradition; l'Ecriture, où le Fils de Dieu dit à Pierre : « Tu es heureux, Simon, fils de Jona, car la chair et le sang ne t'ont point révélé ces choses, mais mon Père, qui est dans les cieux. Et moi je te dis : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux (2). » La tradition qui interprète ainsi ces paroles, d'abord par Tertullien : « Souviens-toi que le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Eglise (3); » saint Optat de Milève : « Pour le bien de l'unité, saint Pierre a reçu seul les clefs du royaume des cieux, pour les communiquer aux autres (4); saint-Cyprien : « Notre Seigneur, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à Pierre dans l'Evangile : Tu es Pierre, etc., et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, etc. » C'est de là que, par la suite des temps et des successions, découle l'ordination des évêques et la forme de l'Eglise, afin qu'elle soit établie sur les évêques (5). Saint-Augustin : « Le Seigneur nous a confié ses brebis, parce qu'il les a confiées à Pierre (6). » Saint Grégoire de Nysse : « Jésus a donné par Pierre aux évêques les clefs du royaume céleste (7). » Saint-Léon : « Tout ce que Jésus-Christ a donné aux autres évêques, il le leur a donné par Pierre (8). » Saint Césaire d'Arles, écrivant au pape Symmaque : « Puisque l'épiscopat prend son origine dans la personne de l'apôtre saint Pierre, il faut que votre sainteté, par ses sages décisions, apprenne clairement aux églises particulières les règles qu'elles doivent observer (9). » Telle est sur cette vérité fondamentale, la tradition des six premiers siècles, que Fleury supprime et dans son discours et dans son *Institution au droit canonique*. Aussi le protestant Schroeckh remarque-t-il avec complaisance, sur ce manuel de droit ecclésiastique français, que, si complet qu'il soit, il n'a aucun article spécial concernant le Pape, et que, de tous côtés, il met des bornes à sa puissance (10). Et voilà un premier motif de la faveur de Fleury parmi les sectaires, et de sa défaveur parmi les catholiques romains.

Un second motif, c'est le peu d'estime qu'il témoigne et qu'il inspire pour la tradition, pour la parole de Dieu non écrite. Dans son *Catéchisme*, il en dit quelques mots assez vagues; mais dans son *Discours sur les six premiers siècles*, non-seulement il n'en dit rien, il semble même la rejeter expressément. Voulant faire comprendre pourquoi les livres de controverse de ces premiers temps sont si utiles, il dit : « Car quiconque portait le nom de Chrétien, faisait profession de ne se fonder *que* sur l'Ecriture; les hérétiques en tiraient leurs objections, et les catholiques leurs réponses. Vous l'avez pu voir dans toute cette histoire (11). » En vérité, Fleury ne sait ce qu'il dit ni ce qu'il écrit, Les livres de controverse de ces premiers siècles ne parlent que de l'autorité irréfragable de la tradition, à qui nous devons l'Ecriture même et le vrai sens de l'Ecriture. Témoin saint Irénée dans son

(1) *Biog. univ.*, Supplément, t. LXXIII. — (2) Matth., 16. — (3) Scorpiac. n. 10. — (4) *Lib.* VII. *Contra Parmen.* n. 3. — (5) *Ep.* xxxiii, 27. — (6) *Serm.* 296. — (7) L. III, p. 314, ed. Paris. — (8) *Serm.* 4, in ann. assumpt. suæ, c. II. — (9) Labbe, t. IV, col. 1294. — (10) Schroeckh. *Hist. de la Rég.*, t. VI, p. 355. — (11) 1er *Disc.*, n. 14, dern. alin.

ouvrage contre les hérésies. Vincent de Lérins dans son *Avertissement*, Tertullien dans ses *Prescriptions*, saint Augustin dans ses ouvrages, Augustin qui dit aux hérétiques : Je ne croirais pas même à l'Evangile si l'autorité de l'Eglise catholique ne m'y déterminait. On le voit, Fleury est des critiques modernes contre lesquels Bossuet a été obligé d'écrire sa *Défense de la Tradition et des Pères;* critiques téméraires, qui diront volontiers le pour et le contre, pourvu qu'ils critiquent, c'est-à-dire pourvu qu'ils blâment ce que fait, ou enseigne, ou tolère l'Eglise romaine.

Voici comme Bossuet résume l'ancienne doctrine sur l'essence et l'autorité de la tradition, entre autres dans son *Catéchisme*, art. V : Des moyens dont Dieu s'est servi pour nous révéler la doctrine chrétienne, à savoir : l'Ecriture et la tradition. — *Ne croyez-vous que ce qui est écrit?* Je crois aussi ce que les apôtres ont enseigné de vive voix, et qui a toujours été cru dans l'Eglise catholique. *Comment appelez-vous cette doctrine?* Je l'appelle parole de Dieu non écrite, ou tradition. *Que veut dire ce mot* tradition? Doctrine donnée de main en main, et toujours reçue dans l'Eglise. *Par le ministère de qui avons nous reçu les saintes Ecritures?* Par le ministère de l'Eglise catholique. *Par le ministère de qui avons nous reçu l'intelligence de l'Ecriture?* Par celui de la même Eglise. *Et ceux qui pensent pouvoir entendre l'Ecriture sainte par eux-mêmes?* Ils s'exposent à faire autant de chutes que de pas. *Pourquoi n'est-il point parlé de l'Ecriture dans le symbole?* Parce qu'il suffit de nous y montrer la sainte Eglise catholique, par le moyen de laquelle nous recevons l'Ecriture et l'intelligence de ce qu'elle contient. »

Bossuet ne s'en tient pas là. Il publie deux *Instructions pastorales*, où il montre la tradition catholique, fondée sur les promesses de Jésus-Christ. Il y a deux sortes de promesses : les unes s'accomplissent visiblement sur la terre ; les autres sont invisibles, et le parfait accomplissement en est réservé à la vie future, où l'Eglise sera glorieuse, sans tache et sans ride. La promesse, quant à la vie présente, lui assure une double universalité : celle des lieux et celle des temps. D'abord, Notre-Seigneur dit aux siens : « Vous serez mes témoins dans Jérusalem et dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre (1). « Nous n'avons cessé de voir l'accomplissement de cette première partie de la promesse. La seconde est encore plus remarquable : « Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc : enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du fils et du Saint-Esprit : leur apprenant toutes les choses que je vous ai commandées. Et voilà, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (2) » Mais peut-être que cette promesse, *je suis avec vous*, souffrira de l'interruption? Non. Jésus-Christ n'oublie rien : *Je suis avec vous tous les jours.* Quelle discontinuation y a-t-il à craindre avec des paroles si claires ? Enfin, de peur qu'on ne croie qu'un secours si présent et si efficace ne soit promis que pour un temps : *Je suis*, dit-il, *avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles ;* ce n'est pas seulement avec ceux à qui je parlais alors que je dois être, c'est-à-dire avec mes apôtres. Le cours de leur vie est borné, mais aussi ma promesse va plus loin, et je les vois dans leurs successeurs. C'est dans leurs successeurs que je leur ai dit : *Je suis avec vous ; des enfants naîtront au lieu des pères, pro patribus nati sunt filii* (3). Ils laisseront après eux des héritiers : ils ne cesseront de se subtituer des successeurs les uns aux autres, et cette race ne finira jamais.

« De là suivent ces deux vérités, qui sont deux dogmes certains de notre foi : l'une, qu'il ne faut pas craindre que la succession des apôtres, tant que Jésus-Christ sera avec elle (et il y sera toujours sans la moindre interruption, comme on a vu) enseigne jamais l'erreur, ou perde les sacrements ; la seconde, qu'il n'est permis en aucun instant de se retirer d'avec cette succession apostolique, puisque ce serait se séparer de Jésus-Christ, qui nous assure qu'il est toujours avec elle. Ce dogme de la succession et de la perpétuité de l'Église, si visiblement attesté par les promesses expresses de Jésus-Christ, avec les paroles les plus nettes et les plus précises, a été jugé si important, qu'on l'a inséré parmi les douze articles du symbole des apôtres, en ces termes : *Je crois l'Eglise catholique ou universelle :* universelle dans tous les lieux et dans tous les temps, selon les propres paroles de Jésus-Christ : *Allez*, dit il, *enseignez toutes les nations, et voilà je suis avec vous tous les jours* (sans discontinuation) *jusqu'à la fin des siècles.* Ainsi en quelque lieu et en quelque temps que le symbole soit lu et récité, l'existence de l'Eglise de tous les lieux et de tous les temps y est attestée ; cette foi ne souffre point d'interruption, puisqu'à tous moments le fidèle doit toujours dire : *Je crois l'Eglise catholique.* »

De tout cela, Bossuet conclut avec saint Augustin et tous les Pères, que le sentiment de l'Eglise est une règle infaillible, une entière conviction de la vérité. Voici comme il résume la doctrine de Tertullien à cet égard : « Tertullien donc, tant qu'il a été catholique, a reconnu cette chaine de la succession qui ne doit jamais être rompue. Selon cette règle, on connait d'abord les hérésies par la seule date de leur commencement. » Marcion et Valentin sont venus du temps d'Antonin : on ne les connaissait pas auparavant ; on ne les doit donc pas connaitre aujourd'hui. Ce qui n'était pas hier est réputé dans l'Eglise comme ce qui n'a jamais été. Toute l'Eglise chrétienne remonte à Jésus-Christ de proche en proche, et sans interruption. La vraie postérité de Jésus-Christ va sans discontinuation à l'ori-

(1) *Act.*, I, 8. — (2) Matth., 28. — (3) Ps. XLIV, 17.

gine de sa race. Ce qui commence par quelque date que ce soit ne fait point race, ne fait point famille, ne fait point tige dans l'Église. « Les Marcionites ont des églises, mais fausses et dégénérantes, comme les guêpes ont des ruches, » par usurpation et par attentat : on n'est point recevable à dire qu'on a rétabli ou réformé la bonne doctrine de Jésus-Christ, que les temps précédents avaient altérée : c'est faire injure à Jésus-Christ que de croire qu'il ait souffert quelque interruption dans le cours de sa doctrine, ni qu'il en ait attendu le rétablissement ou de Marcion ou de Valentin, ou de quelque autre novateur, quel qu'il soit. Il n'a pas envoyé en vain le Saint-Esprit : il est impossible que le Saint Esprit ait laissé errer toutes les églises, et n'en ait regardé aucune. Montrez-nous-en donc avant vous une seule de votre doctrine. Vous disputez par l'Ecriture ? vous ne songez pas que l'Ecriture elle-même nous est venue par cette suite : les évangiles, les épîtres apostoliques et les autres Ecritures n'ont pas formé les églises, mais leur ont été adressées, et se sont fait recevoir avec *l'assistance du témoignage de l'Église.* Ainsi la première chose qu'il faut regarder, *c'est à qui elles appartiennent.* L'Église les a précédées, les a reçues, les a transmises à la postérité *avec leur véritable sens.* Là donc où est la source de la foi, c'est-à-dire la succession de l'Eglise, là est la vérité des Ecritures, des interprétations ou expositions, et de toutes les traditions chrétiennes. Ainsi, sans avoir besoin de disputer par les Ecritures, nous confondons tous les hérétiques, en leur montrant, sans les Ecritures, qu'elles ne leur appartiennent pas, et qu'ils n'ont pas droit de s'en servir. »

Voilà comme Tertullien et Bossuet refutent Fleury sur l'Écriture et la tradition. Bossuet ajoute une autre réflexion importante sur les promesses de Jésus-Christ.

« Au surplus, sans disputer davantage, il ne faut qu'un peu de bon sens et de bonne foi pour avouer que l'Église chrétienne, dès son origine, a eu pour marque de son unité sa communion avec la chaire de saint Pierre, *dans laquelle seule tous les autres sièges ont gardé l'unité in qua sola unitas ab omnibus servaretur* (1)], comme parlent les saints Pères : en sorte qu'en y demeurant, comme nous faisons, sans que rien ait été capable de nous en distraire, nous sommes le corps qui a vu tomber à droite et à gauche tous ceux qui se sont séparés eux-mêmes ; et on ne peut nous montrer par aucun fait positif et constant, comme il le faudrait pour ne point discourir en l'air, que nous avons jamais changé d'état, ainsi que nous le montrons à tous les autres.

« Dans cet inviolable attachement à la chaire de saint Pierre, nous sommes guidés par la promesse de Jésus-Christ. Quand il a dit à ses apôtres : *Je suis avec vous,* saint Pierre y était avec les autres, mais il y était avec sa prérogative, comme le premier des dispensateurs, *primus-Petrus :* il y était avec le nom mystérieux de Pierre, que Jésus-Christ lui avait donné pour marquer la solidité et la force de son ministère ; il y était enfin comme celui qui devait le premier annoncer la foi au nom de ses frères les apôtres, les y confirmer, et par là devenir la pierre sur laquelle serait fondé un édifice immortel. Jésus-Christ a parlé à ses successeurs comme il a parlé à ceux des autres apôtres, et le ministère de Pierre est devenu ordinaire, principal et fondamental dans toute l'Église. Si les Grecs se sont avisés, dans les derniers siècles, de contester cette vérité, après l'avoir confessée cent fois et l'avoir reconnue avec nous, non point seulement en spéculation, mais encore en pratique, dans les conciles que nous avons tenus ensemble durant sept cents ans ; s'ils n'ont point voulu dire comme ils faisaient : *Pierre a parlé par Léon ; Pierre a parlé par Agathon ; Léon nous présidait comme le chef préside à ses membres ; les saints canons et les lettres de notre père Célestin nous ont forcés à prononcer cette sentence,* et cent autres choses semblables ; les actes de ces conciles, qui ne sont rien moins que les registres publics de l'Église catholique, nous restent encore en témoignage contre eux, et l'on y verra éternellement l'état où nous étions en commun dans la tige et dans l'origine de la religion (2). »

C'est ainsi que Bossuet, en rétablissant la sainte doctrine sur la tradition et sur l'Église contre le président Jurieu et les autres calvinistes, la rétablit contre Fleury, qui la supprime et même la contredit.

Mais voici où Fleury se fait encore mieux connaître. De son temps, Baïus, Jansénius, Quesnel renouvelèrent les erreurs de Luther et de Calvin sur la nature, la grâce et le libre arbitre. L'Église condamna ces erreurs dans un grand nombre de propositions : soixante-seize de Baïus, cinq de Jansénius, cent une de Quesnel ; en tout cent quatre-vingt-deux. Il était donc facile à un théologien de bonne volonté de résumer la vraie doctrine de l'Église sur la nature, le libre arbitre et la grâce. C'était surtout le devoir de Fleury, le grand redresseur des Papes, des Pères et des docteurs de l'Église : il le devait spécialement dans le catéchisme qu'il adresse au peuple chrétien comme propre à l'instruire. Or, dans aucun de ses deux cathéchismes, le petit et le grand, il ne dit ce que c'est que la grâce. Dans le grand, il a bien un chapitre exprès *De la Grâce ;* mais au lieu de dire ce qu'elle est, il reproduit des erreurs condamnées par l'Église. Voici ses paroles : « Nous ne pouvons accomplir les commandements de Dieu ni suivre ses conseils que par sa grâce. De nous-mêmes nous ne pouvons former une bonne pensée ni dire le Seigneur Jésus que par le Saint Esprit. Ce n'est pas que Dieu ne nous

(1) Optat. *Contr. Parm.*, l. II. — (2) Bossuet. I *Instruction pastorale sur les promesses de l'Église*

ait créés libres et ne nous ait proposé dans sa loi la vie et la mort, afin que nous choisissions la vie. *Mais notre volonté est tellement affaiblie par le péché, que de nous mêmes nous choisissons toujours le mal, et nous n'avons point de liberté pour bien faire, si nous ne sommes délivrés par la vérité, qui est Jésus-Christ* (1). » Dans cette dernière phrase, Fleury renouvelle plusieurs propositions condamnées dans Baïus; la vingt-septième : Le libre arbitre, sans la grâce de Dieu pour l'aider, n'a de force que pour le mal ; la vingt-huitième : C'est une erreur pélagienne de dire que le libre arbitre suffit pour éviter un péché quelconque ; la trente-huitième : Le pécheur sans la grâce du libérateur n'est libre que pour le mal ; la soixante-cinquième : Ce n'est que par une erreur pélagienne qu'on peut admettre un usage bon ou non mauvais du libre arbitre, et celui-là fait injure à la grâce du Christ, qui pense et enseigne de cette manière. Enfin, nulle part Fleury ne présente la grâce comme un *don* essentiellement *surnaturel* ; partout il suppose qu'elle est une partie intégrante de la nature du premier homme ; que la grâce n'est qu'une restauration de la nature déchue, et qu'au fond la nature et la grâce sont une même chose. Erreur fondamentale ; confusion au lieu de subordination, de deux choses infiniment distinctes : erreur et confusion premières, qui ont nécessairement engendré dans l'esprit de l'auteur erreur et confusion sur toutes les idées principales, l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, la raison et la foi, la philosophie et la théologie, les gouvernements temporels et l'Église catholique. Aussi n'avons-nous pas encore rencontré d'auteur où, sous une apparence de précision et de netteté, il y eut autant d'idées inexactes, incomplètes, fausses et mêmes contradictoires.

Nous avons vu avec quelle vigueur Bossuet a vengé la théologie scholastique contre Richard Simon et les autres critiques modernes. « On voit aussi par expérience, concluait-il, que ceux qui n'ont pas commencé par là et qui ont mis tout leur fort dans la critique, sont sujets à s'égarer beaucoup lorsqu'ils se jettent sur les matières théologiques. Érasme, dans le siècle passé, Grotius et M. Simon dans le nôtre en sont un grand exemple (2). » Nous croyons qu'on peut y joindre Fleury, qui ne témoigne pas plus d'estime que Richard Simon pour la théologie scholastique, entre autres pour saint Thomas (3). Or, ce mépris de la théologie scholastique a des conséquences plus graves qu'il n'y paraît d'abord : il implique le mépris de la tradition même. Fénelon observe contre les jansénistes que, pendant cinq siècles les scholastiques étaient les seuls témoins de la tradition ; Jansénius convient expressément, dans la préface de son *Augustinus*, que tous les scholastiques de ces cinq siècles étaient contraires à son système des deux délectations invincibles (4). Maintenant, ce mépris de la théologie, où conduira-t-il naturellement ? Nous l'avons vu par le patriarche du jansénisme, qui disait confidemment à Vincent de Paul que depuis cinq cents ans il n'y avait plus d'Église, et que Jésus-Christ l'avait abandonnée, malgré ses promesses. Or, dans son discours sur les libertés de l'église gallicane, Fleury convient, que pendant plusieurs siècles les scholastiques, notamment les plus pieux, enseignèrent généralement que le Pape est infaillible, supérieur au concile et juge suprême des cas de conscience entre les peuples et les rois ; Fleury convient que la doctrine contraire n'était soutenue quelquefois que par des jurisconsultes ou des politiques profanes et libertins. Restait à conclure, avec le patriarche du jansénisme, que depuis cinq siècles il n'y avait plus d'Église : d'autant plus que, dans son *Institution au droit ecclésiastique*, Fleury déclare la doctrine commune des scholastiques contraire à l'Écriture sainte, à l'exemple de toute l'antiquité chrétienne, subversive enfin de la tranquillité publique et même des fondements de la société (5).

Fleury ébranle la tradition sur d'autres points encore. Parlant dans un de ses discours des titres qu'on fabriquait quelquefois au moyen âge, il ajoute : « Mais, de toutes ces pièces fausses, les plus pernicieuses furent les décrétales attribuées aux Papes des quatre premiers siècles, qui ont fait une plaie irréparable à la discipline de l'Église, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant le jugement des évêques et de l'autorité du Pape (6). » Ainsi donc, s'il faut en croire Fleury, l'Église, entière, trompée par de fausses pièces, a fait une plaie irréparable à sa discipline. Mais alors, que devient la tradition ? que devient l'infaillibilité de l'Église ? que devient la promesse de Jésus-Christ d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ? Comme tout cela est excessivement grave, Fleury est-il au moins bien sûr de ce qu'il dit ? Écoutons-le lui même.

Dans son *Institution au droit ecclésiastique* après avoir résumé le droit des huit premiers siècles, il conclut : « Ce peu de lois suffit pendant huit cents ans à toute l'Église catholique. Les Occidentaux en avaient moins que les Orientaux, encore en avaient-ils emprunté d'eux la plus grande partie ; mais il n'y en avait point qui eussent été faites pour l'Église romaine en particulier. Elle avait jusque-là conservé si constamment la tradition de la discipline apostolique, qu'elle n'avait presque pas eu besoin de faire aucun règlement pour se réformer, et ce que les papes en avaient écrit pour l'instruction des autres églises. On

(1) Leçon 37. *De la Grâce*. — (2) *Défense de la tradition*, l. III, c. XX. — (3) *Discours*, 8, n. 9 ; *Ibid* 5, n. 15 et 16. — (4) Fénelon, t. XVI, 17 lettre sur la [illegible], p. 146 édit. de Versailles. — (5) Part. 3, c. XXV. — (6) Troisième *Discours*, si on compte la préface pour le premier n. 2.

peut nommer le droit qui eut cours pendant ces huit cents ans l'*Ancien droit ecclésiastique*. — Le *Nouveau* commença bientôt après. Sur la fin du règne de Charlemagne, on répandit en Occident une *Collection de canons* qui avait été apportee d'Espagne et qui porte le nom d'un *Isidore* que quelques-uns surnomment *le Marchand*. — On a reconnu dans le dernier siècle que ces décrétales, depuis saint Clément jusqu'à Sirice, ne sont point de ceux dont elles portent les noms. Elles sont toutes d'un même style, et d'un style fort éloigné de la noble simplicité de ces premiers siècles ; ELLES SONT COMPOSÉES DE GRANDS PASSAGES DES PÈRES qui ont vécu longtemps aprés, COMME DE SAINT LÉON, DE SAINT GRÉGOIRE et d'autres plus modernes ; on y voit même des lois des empereurs chrétiens : les choses dont elles parlent ne conviennent point au temps où on les rapporte ; les dates sont fausses (1). » Voilà ce que dit Fleury. De son côté, le savant de Marca reconnait expressément, d'après les preuves qu'en a données le protestant Blondel, que ces fausses décrétales ont été composées, à peu de choses près, *si pauca demas*, avec les sentences et les paroles même des lois et canons anciens, ainsi que des saints Pères, qui ont fleuri au quatrième et cinquième siècle (2). Ainsi donc, d'après le témoignage de Fleury lui-même, les fausses decrétales sont composées de longs passages de saint Léon, de saint Grégoire et d'autres Pères qui tous ont vécu dans les huit premiers siècles, dans les siècles de l'ancien droit ecclésiastique. Comment alors peut-il dire que ces extraits de l'ancien droit ont formé un droit absolument nouveau et inouï, qui a détruit l'ancien, changé le gouvernement de l'Eglise et infligé à sa discipline une plaie irréparable ? Cette accusation, démentie par ses preuves, n'est elle pas une horrible calomnie contre l'Eglise de Dieu et contre Dieu même, qui aurait manqué à sa promesse d'être avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles ? Et cependant cette accusation de Fleury est comme l'âme de son histoire.

Dans le passage cité, Fleury nous donne aussi un merveilleux échantillon de sa critique littéraire. Dans la même phrase, il nous dit que toutes ces décrétales sont du même style, et cependant composées de longs passages de différents Pères et même d'empereurs chrétiens. En vérité, il ne sait ce qu'il dit.

Il commence son discours sur les six premiers siècles par ces mots : « Les beaux jours de l'Eglise sont passés. » Et voici comme il le prouve. Dans les six premiers siècles, il dissimule le mal et relève le bien ; dans les suivants, il dissimule le bien et relève le mal. Ce sophisme, cette supercherie, voilà tout l'esprit de son histoire, de ses discours, de ses *Mœurs des Chrétiens*. C'est toujours la même calomnie contre Dieu et son Eglise.

Un échantillon de sa manière. Dans les six premiers siècles, l'ignorance des écclésiastiques était presque une vertu. « Il n'était pas nécessaire, dit-il, pour être prêtre ou évêque, de savoir les sciences profanes, c'est-à-dire la grammaire ; la rhétorique, la dialectique et le reste de la philosophie, la géométrie et les autres parties des mathématiques. Les Chrétiens nommaient tout cela les études du dehors parceque c'étaient les païens qui les avaient cultivées et qu'elles étaient étrangères à la religion. Car il était bien certain que les apôtres (excepté pourtant saint Paul) et leurs premiers disciples ne s'y étaient pas appliqués. Saint Augustin n'en estimait pas moins un certain évêquê de ses voisins quoiqu'il ne sût ni grammaire ni dialectique, et nous voyons que l'on élevait quelquefois à l'épiscopat de bons péres de familles, des marchands, des artisans, qui vraisemblablement n'avaient point fait ces sortes d'études... On trouve même quelquefois des diacres qui ne savaient pas lire ; car c'est ce que l'on appelait alors n'avoir point de lettres (3). » Voilà comme Fleury trouve l'ignorance excusable, édifiante même, dans les six premiers siècles ; mais une ignorance beaucoup moindre, surtout l'ignorance de la critique, est un crime impardonnable dans les ecclésiastiques des siècles suivants ; de là viendront tous les maux, notamment les fausses décrétales : et ce qu'il y a de plus curieux, il blâmera les moines d'Occident, de ce qu'ils n'étudient pas, et il les blâmera de ce qu'ils étudient, et de ce qu'ils ne passent pas tout leur temps à faire des nattes ou des corbeilles, comme ceux de la Thébaïde.

C'est la coutume de bien des gens de donner à Fleury le titre de *critique judicieux*. Si par *critique* on entend un homme qui blâme les autres ; par *judicieux*, un homme qui juge beaucoup, bien ou mal, ce titre lui convient par excellence. Mais si par *critique* on entend un homme qui sait discerner le vrai du faux ; par *judicieux*, un homme qui juge bien, Fleury ne mérite pas plus le titre de judicieux critique que cinquante mille autres qui ne le mériteraient pas du tout.

Nous avons de Fleury un *Discours sur les Libertés de l'église gallicane*. Ce discours fut d'abord publié par les jansénistes, avec des suppressions, des interpellations et des notes dans l'esprit de leur secte. De nos jours, l'abbé Emery, supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice, en a donné une édition correcte sur le manuscrit original. On y voit que, sur la fin de sa vie, Fleury était revenu de bien des préjugés, mais qu'il en conservait encore beaucoup, fondés sur l'ignorance réelle ou affectée de certains faits principaux de l'histoire. Par exemple, nous savons que la constitution des peuples chrétiens au moyen âge portait que, pour être citoyen, prince ou roi, il fallait avant tout être catholique et en com-

(1) Part 1. c. 1. — (2) *De concordia*, l. III. c. v. — Second *Discours*, n. 13.

munion avec l'Église romaine ; quiconque cessait d'être catholique ou demeurait excommunié par le Pape un an et un jour, perdait par là même ses droits de citoyen et de prince. Voilà ce qui subordonnait les rois au jugement du Pape sur l'accusation des peuples. Si Fleury avait consigné ces faits et ces lois dans son histoire, il n'aurait pas trompé ses lecteurs, comme il fait, en attribuant gratuitement aux catholiques du moyen âge la fausse idée que la seule excommunication emportait la privation des droits civils et politiques.

Il ramène toutes les libertés de l'église gallicane à ces deux maximes : Le roi, comme tel, n'est pas subordonné au jugement du Pape, mais le Pape, comme tel, est subordonné au jugement du concile général. Sur le second article, il rappelle une observation qu'on faisait dès lors : « Quelques politiques ont prétendu décrier cette doctrine de la supériorité du concile, par la comparaison des états généraux. On les mettra, disent-ils, au-dessus du roi, comme le concile au-dessus du Pape, en suivant les mêmes principes (1). » Fleury repousse la conséquence par cette dernière et principale raison : « Pour la France, nous savons que dès le temps de Charlemagne, les assemblées de la nation, quoique fréquentes et ordinaires, ne se faisaient que pour donner conseil au roi, et que lui seul décidait (2). » Mais si Fleury avait consigné dans son histoire les chartes constitutionnelles de Charlemagne et de son fils, il y aurait vu tout le contraire, et lui et ses lecteurs. Car dans ces chartes, délibérées, consenties et jurées par l'assemblée nationale des Francs ; examinées, approuvées et souscrites par le Pape : dans ces chartes si solennelles, il est dit expressément que le peuple élirait les rois et l'empereur : que le roi qui se conduirait en tyran était justiciable de l'assemblée générale de la nation (3). Au temps de Fleury, pour plaire à Louis XIV, l'histoire se taisait ou parlait à son gré : les plus grands flatteurs étaient les avocats et les juges, qui supprimaient les livres et les passages qui pouvaient déplaire. Le second successeur de Louis XIV périra sur un échafaud, par sentence d'une Convention nationale, où dominaient les juges et les avocats. Supposé que, d'après la jurisprudence du moyen âge, Louis XVI eût été soumis au jugement de Pie VI sur les plaintes des états généraux de France, on peut croire que les choses se seraient passées différemment.

Il y a d'autres endroits du même discours où Fleury se montre plus sage. « Quant à la discipline, dit-il, nous croyons que la puissance du Pape doit être réglée et exercée suivant les canons, et n'est souveraine qu'en ce qu'il a droit de les faire observer à tous les autres. » Car Jésus-Christ a dit : « Les rois des nations les dominent, etc. Il n'en sera pas ainsi de vous. » Et saint-Pierre : « Conduisez le troupeau de Dieu, non comme en dominant, etc. » Donc le gouvernement de l'Eglise n'est pas un empire despotique, mais une conduite paternelle et charitable, où l'autorité du chef ne paraît point tant que les inférieurs font leur devoir ; mais elle éclate pour les y faire rentrer, et s'élève au-dessus de tout pour maintenir les règles. Il doit dominer sur les vices, non sur les personnes. Ce sont les maximes du pape saint Grégoire (4). » Ainsi parle Fleury. Nous sommes bien persuadés que les Papes pensent de même, qu'ils partagent les maximes de leur prédécesseur Grégoire, et que tout ce qu'ils demandent, c'est que leur *puissance* soit *souveraine pour faire observer les canons à tous les autres, que leur autorité de chef éclate pour faire rentrer leurs inférieurs dans le devoir, et qu'elle s'élève au-dessus de tout pour maintenir les règles.* Mais ce n'est pas la question entre le Pape et les gallicans ; la voici. Supposé que le Pape use de sa puissance souveraine pour faire observer les canons à certains évêques, qu'il fasse éclater son autorité de chef pour les ramener à leur devoir, qu'enfin il s'élève au-dessus de tout pour maintenir les règles : sera-ce à ces quelques évêques à juger leur supérieur, à s'élever au-dessus de sa puissance souveraine, à lui tracer des limites avec quatre bornes de leur façon ? Bien des Français ont cru que trente-six évêques gallicans pouvaient le faire. La Providence leur a donné là-dessus une rude leçon. Un peu plus d'un siècle après l'entreprise des trente-six prélats, l'église gallicane tout entière a péri, corps et bien, dans un naufrage: le Pape seul, Pie VII, l'a sauvée de cet abîme, en s'élevant au-dessus de tout, en usant de sa puissance souveraine pour supprimer tout ce qui était, et créer une église nouvelle, qui, bien véritablement, n'existe que par la grâce de Dieu et l'autorité du Saint-Siége apostolique. Elle fera bien de ne l'oublier jamais.

Fleury avait encore écrit dans son discours: « Et pour revenir à ce qui regarde la foi, régulièrement, quand le Pape a parlé, toute l'Église doit se soumettre (5). » Mais ces paroles ont été effacées dans le manuscrit, soit par Fleury lui-même, soit, ce qui est plus probable, par les Jansénistes, qui ont eu longtemps le manuscrit entre leurs mains. Mais, quoi qu'il en soit de ces paroles de Fleury, les paroles de saint Augustin resteront toujours: *Rome a parlé, la cause est finie.*

(1) *Nouveaux Opuscules de Fleury*. Paris. 1818 p. 132. — (2) *Ibid.*, p. 136. — (3) Baluz. *Capitul. reg. Franc.* — (4) *Nouveaux Opuscules de Fleury* p. 138 et 139. — (5) Ibid., p. 131 note.

§ III

LOUIS XIV, SON CARACTÈRE, PEINT PAR LUI MÊME DANS SES ÉCRITS, ET JUGÉ PAR LOUIS XVI. POLITIQUE DE LOUIS XIV : ELLE SÉDUIT LES LITTÉRATEURS DE SON ÉPOQUE, EXCEPTÉ FÉNELON. PRINCIPES DE LOUIS XIV SUR LA PROPRIÉTÉ, INFLUENCE DE LA POLITIQUE DE LOUIS XIV SUR LE CLERGÉ FRANÇAIS, SUR LA CONDUITE DU ROI ENVERS LE PAPE ET LES AUTRES SOUVERAINS.

Mais pour bien aprécier le siècle de Louis XIV, il faut avant tout bien connaître Louis XIV lui même. Il naquit le 5 septembre 1637, de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Il eut pour précepteur Péréfixe, évêque de Rodèz, qu'il nomma depuis archevêque de Paris. Il s'appliqua aux exercices corporels plus qu'aux études sérieuses. Le précepteur écrivit pour lui la vie de Henry IV, vie en soi plus curieuse qu'édifiante. Il eut pour principal ministre de sa minorité le cardinal Mazarin, qui lui enseigna la politique, la politique du cardinal de Richelieu. L'an 1660, à la paix des Pyrénées, il épousa Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne. Mazarin étant mort l'année suivante, Louis gouverna lui-même, mais avec des hommes déjà formés.

Il trouva sous le rapport militaire : 1° l'armée la plus nombreuse, la mieux constituée, la mieux administrée et la plus aguerrie de l'Europe ; 2° pour la commander le maréchal de Turenne et le prince de Condé, les plus grands généraux de leur temps ; les maréchaux de Grammont, de Choiseul-Praslin et d'Aumont, qui avaient montré des talents : Créqui, Schomberg et Luxembourg, déjà reconnus dignes de succéder à Turenne et à Condé, qui les avait formés ; 3° une vingtaine de lieutenants généraux ou de maréchaux de camp, capables de conduire avec distinction des corps détachés ; une multitude de jeunes militaires de la plus grande espérance, au nombre desquels étaient Catinat, Vendôme et Villars, qui ne tardèrent pas à percer la foule avec éclat ; 4° Saint Hilaire et Dumetz, aussi instruits dans l'artillerie qu'on pouvait l'être alors ; 5° enfin, Vauban, et les plus habiles ingénieurs du siècle. Avec ces avantages multipliés, et qui ne se trouvaient à la disposition d'aucun autre potentat, Louis était assuré de vaincre, quand même il n'aurait pas jugé à propos de paraître à la tête de ses armées ; mais il aspirait à tous les genres de gloire, et il ambitionnait pour le moins autant de cueillir des lauriers que de s'illustrer par un bon gouvernement intérieur ; route qui lui était d'ailleurs ouverte, comme celle de la victoire, par d'habiles ministres, consommés dans l'exercice de leur emploi, tels que Lyonne, le Tellier, Colbert, Louvois; par l'étendue, la population, la richesse de son royaume, l'industrie de ses habitants, et la multitude de grands hommes dans tous les genres (poëtes, orateurs, érudits, artistes) produits par l'administration ou les établissements de l'immortel cardinal de Richelieu, qui a plus contribué qu'on ne le pense communément à la grandeur du siècle auquel on a donné le nom de Louis XIV (1).

Dans ce tableau, tracé par l'éditeur des *Œuvres de Louis XIV*, la France de 1661 apparait comme un grand théâtre où le monde entier est spectateur. Des acteurs distingués, chacun dans son rôle, attendent le personnage principal, qui est le roi.

L'éditeur ajoute : « Aucun roi n'obtint jamais du hasard autant de moyens pour se livrer à son penchant pour la renommée. Né avec un sens droit, un esprit médiocre, la faculté de s'appliquer, de la suite dans les idées, de la constance et même de la fermeté dans ses résolutions, du courage d'esprit, de l'élévation dans le caractère, de la dignité dans les manières, il reçut une éducation trop peu soignée, quoique moins négligée qu'on ne l'a dit. Telle est l'opinion qu'on doit se former du caractère de Louis XIV après un examen long et réfléchi (2). »

Cet éditeur est le général Philippe, comte de Grimoard, que le bon Louis XVI chargea d'imprimer les *Œuvres de Louis XIV*, avec des observations convenables, pour servir à l'éducation de ses enfants. Ces *Œuvres* n'ont paru qu'en 1806, en six volumes. Les deux premiers contiennent les *Mémoires historiques et politiques de Louis XIV* à son fils ; le troisième et le quatrième, ses *Mémoires militaires*; les deux derniers, ses *Lettres particulières*.

Ce qui, dans ces six volumes, nous a particulièrement frappé, ou plutôt profondément ému, c'est le jugement du bon Louis XVI sur le caractère de Louis XIV. Voici le témoignage du général Grimoard : « Lorsque Louis XVI

(1) *Œuvres de Louis XIV*, 1806, t. III, p. 5. — (2) *Ibid.*, p. 6.

me chargea de préparer l'édition des *Mémoires de Louis XIV*, il me dit que, malgré l'estime due à ce monarque, il ne fallait dissimuler ni ses fautes ni ses défauts : qu'il s'était formé, par exemple, de la vraie grandeur une idée exagérée qui le tenait dans une représentation continuelle et presque théâtrale ; que, d'un autre côté, la flatterie continuelle l'avait rendu vain ; que cette vanité se montrait trop fréquemment dans ses écrits, et notamment dans les *Mémoires militaires* ; et que, comme le travail dont il me chargeait était destiné à l'éducation de ses enfants, que l'espèce humaine, surtout dans l'âge tendre, a malheureusement plus de propension à imiter les mauvais exemples que les bons, il me saurait un gré infini (ce sont les propres expressions du roi) de relever ces écarts de Louis XIV, de manière à faire sentir combien il eût été plus grand encore, et plus respectable aux yeux de la postérité, si, foulant aux pieds l'orgueil, qui ne fournit que des résultats ridicules ou humiliants, il eût mieux distingué de l'enflure la véritable élévation et la dignité noble et simple, si nécessaires à l'exercice de la souveraineté (1).

Ces paroles sont pour nous comme une révélation d'en haut. Et pour le sens et pour le style, le bon Louis XVI nous paraît bien au-dessus du grand Louis XIV. On a dit : Le style c'est tout l'homme. Or, le style de Louis XVI, et dans son testament et ailleurs, a cette dignité noble et simple qu'il recommande. Le style de Louis XIV, particulièrement dans les *Mémoires* à son fils, est généralement prolixe, traînant, délayé dans des minuties, et fastidieux par son attention continuelle à se vanter soi-même. Il met près de cent pages à décrire ce qu'il fait au siége de Maestricht, et à peine dit-il un mot de Vauban, qui conduisait le siége et fit prendre la ville. De ces faits et de beaucoup d'autres, l'éditeur conclut que Louis XIV n'avait pour la guerre ni génie ni vrais talents, mais une aptitude médiocre d'officier subalterne, comme de lieutenant-colonel. Il confondit toujours les simples éléments de la guerre avec les grandes parties de cette science. A force d'avoir vu des siéges, il en apprit assez bien la pratique, qui, n'offrant qu'un petit nombre de variétés, n'est qu'une affaire d'habitude ; aussi voulait-il toujours assiéger des places, parce que c'était l'occasion où il se sentait le moins d'infériorité. Quant à la guerre de campagne, qui exige une aptitude naturelle et une promptitude de conception toute particulières, il ne les montra dans aucune circonstance, ni sur le terrain, ni même dans ses mémoires ou ses dépêches. On ne trouve dans ces dernières ni vues ni combinaisons un peu étendues qui lui soient propres (2).

Le 10 mai 1676, dans les environs de Valenciennes, à la tête de quarante-huit mille hommes, sans compter ceux qu'il pouvait appeler du voisinage, Louis XIV rencontra son principal ennemi, le prince d'Orange, qui arrivait avec trente-cinq mille hommes. Jamais il n'y eut plus belle occasion de battre une armée en détail, et à mesure qu'elle arrive en désordre. Cette évidence frappe le roi ; il ne dissimule pas à ceux qui l'entourent que, ses forces le joignant sans cesse, si on engage sans délai une action, la victoire ne peut être douteuse. Quelques-uns en tombent d'accord ; mais les courtisans de profession lui exagèrent les dangers qu'il peut courir. Le maréchal de la Feuillade renchérit encore sur les autres, se jette aux pieds du monarque, et lui représente l'inconvénient de hasarder sa personne. Louis a la faiblesse de se laisser persuader, et d'ajouter : Comme vous avez tous plus d'expérience que moi, je cède mais à regret. Il va ensuite entendre la messe dans la cense d'Urtubise, où il prend son quartier. Cependant, à la nouvelle que les armées sont en présence, les maréchaux de Créqui et d'Humières, ainsi que le frère du roi, accoururent avec leurs troupes disponibles pour le soutenir. On assure que Louis regretta toute sa vie d'avoir laissé échapper cette occasion, qui porta à sa gloire une atteinte d'autant plus cruelle, qu'elle servit de base à ceux qui l'accusèrent de manquer de bravoure, d'éviter toujours les batailles et de rechercher les siéges, où un roi n'est obligé de payer de sa personne qu'autant qu'il le veut bien (3).

Voici maintenant les premiers motifs de ces guerres. Lorsqu'en 1660, Louis XIV épousa la fille du roi d'Espagne, Philippe IV, il renonça, lui et sa femme, aux droits qu'elle pouvait avoir sur la succession de son père. Philippe IV mourut en 1665, laissant un fils unique, Charles II, mineur d'âge et de santé, sous la tutelle de sa mère. Aussitôt Louis XIV réclame, au nom de sa femme, la Flandre espagnole et la Franche-Comté, auxquelles ils avaient renoncé tous deux. Et comme le jeune roi d'Espagne et sa mère ne voulaient pas les céder tout de suite, leur gendre et beau-frère Louis XIV y envoya inopinément des armées formidables sous le commandement de Turenne et Condé. On conçoit que, pour cette querelle de famille, les Espagnols des Flandres et de la Franche-Comté, qui voyaient dans la reine de France la fille et la sœur de leurs rois, ne durent pas songer beaucoup à une résistance désespérée. Aussi, Besançon se rendit sans résistance au prince de Condé l'an 1668, et au roi dans l'espace de vingt quatre heures en 1674. Cependant toutes les trompettes de la renommée proclamèrent ces faciles conquêtes comme des exploits incomparables. Le ministre Colbert écrivait de Paris au roi le 26 mai 1676 : Dans le moment, sire, que nous tremblions ici pour l'attaque de la citadelle de Besançon, nous avons reçu l'heureuse et agréable nouvelle de sa prise. César prit la ville, et s'en glorifia dans ses ouvrages,

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 20 et 21. — (2) *Ibid.*, p. 8 et 9. — (3) *Ibid.*, t. IV, p. 26 et 27.

Votre Majesté la prit de même en 1668. (Il ne la prit pas ; elle se rendit sans résistance au prince de Condé, lorsque le roi était encore sur la route de Paris à Dijon.) Depuis ce temps-là, la puissance de toute la maison d'Autriche s'est appliquée, pendant sept années à la rendre imprenable, favorisée d'une situation sur un roc vif ; et Votre Majesté prend cette citadelle en vingt-quatre heures. Il faut, sire, se taire, admirer, remercier Dieu tous les jours de nous avoir fait naitre sous le règne d'un roi tel que votre Majesté, qui n'aura d'autres bornes de sa puissance que celle de sa volonté (1). Colbert avait déjà écrit l'an 1673, lors de la prise de Maestricht : Toutes les campagnes de votre Majesté, ont un caractère de surprise et d'étonnement qui saisit les esprits, et leur donne seulement la liberté d'admirer sans jouir du plaisir de pouvoir trouver quelque exemple. La première, de 1667, douze ou quinze places fortes, avec une bonne partie de trois provinces. En douze jours de l'hiver de 1668, une province entière. En 1672, trois provinces et quarante-cinq places fortes. Mais, sire, toutes ces grandes et extraordinaires actions cèdent à ce que votre Majesté vient de faire. Forcer six mille hommes dans Maestricht avec vingt mille... Il faut avouer qu'un moyen aussi extraordinaire d'acquérir de la gloire n'a jamais été pensé que par votre Majesté. Nous n'avons qu'à prier Dieu pour la conservation de votre Majesté. Pour le surplus, sa volonté sera la seule règle de son pouvoir (2).

Les flatteries ministérielles, qui étaient toujours bien reçues, avaient un but sérieux : c'était de gouverner le roi sans le paraitre. Louis XIV était jaloux et capable de faire et de décider par lui-même, mais dans des choses secondaires, dans des détails d'exécution, comme on le voit dans ses ordres du jour à l'armée : ce qui faisait croire au soldat que le roi s'occupait de tout, même de la soupe de l'escouade. Quant aux choses les plus importantes, Louis n'était plus le même; il discutait, mais laissait volontiers la décision à d'autres. Dans l'occasion la plus favorable, il manque une bataille et une victoire par son irrésolution et par déférence pour ses courtisans. Les ministres, caressant de plus en plus ce penchant de leur maitre, laissaient très-volontiers faire à Louis, avec le personnage de roi, le métier de ministre ou même de commis, pour faire eux-mêmes le métier de roi et décider les choses les plus importantes, sauf à toujours dire avec admiration que lui seul faisait tout. On lit dans les mémoires d'un homme de sa cour et de son armée : « Le roi à cette jalousie de son autorité joignait la jalousie du gouvernement. Il eut peur sur toutes choses, parce qu'il avait été gouverné, qu'on ne crût qu'il l'était encore; et par là ses trois ministres, le Tellier, Colbert et de Lyonne, en lui disant toujours qu'il faisait tout et qu'il était le maître, éloignèrent de lui et ceux qui l'avaient servi, et ceux qui étaient capables de le bien servir. Ils le réduisirent, comme il ne parlait qu'à eux, à faire tout ce qu'il voulaient, soit en accordant aujourd'hui une chose à l'un et demain à l'autre, soit en faisant ce qu'ils voulaient tous trois, quand il leur plaisait de s'accorder(3). » Nous verrons Fénelon parler dans le même sens à la dame de Maintenon.

Or, jusqu'à quel point Louis XIV dut être sensible à flatterie, lui-même le fait entendre lorsqu'il dit : Il me semble qu'on m'ôte de ma gloire quand, sans moi, on peut en avoir ; et sans me contenter de celle que j'ai acquise, et de la part qu'un roi qui fait le métier de véritable capitaine a dans toutes les actions de guerre qui se passent en sa présence, je voudrais bien encore partager celle de mes soldats en courant le même danger qu'eux (4). Aussi, comme l'a remarqué Louis XVI, se loue-t-il trop souvent lui-même dans ses mémoires, et quelquefois aux dépens des autres, comme le fait voir son éditeur, qui dit à ce propos : La flatterie avait exalté Louis XIV au point qu'elle était devenue pour lui un besoin de première nécessité, et que, sans y prendre garde, il ne perdait aucune occasion de s'aduler lui même. Il n'est donc pas surprenant qu'on l'ait entendu chanter les prologues d'opéras composés à sa louange par Quinault (5). Un trait de cette royale vanité peut se voir dans les huit pages où il prouve à son fils que les rois de France sont égaux à l'empereur d'Allemagne, par la raison que l'empire est entré dans leur maison par Charlemagne (6). Mais cela peut se voir beaucoup mieux encore dans les sept pages où il décrit à son fils la beauté de ses carrousels et de sa devise. « Ce fut là, dit-il, que je commençai à prendre celle que j'ai toujours gardée depuis, et que vous voyez en tant de lieux. Je crus que, sans s'arrêter à quelque chose de particulier et de moindre, elle devait représenter en quelque sorte les devoirs d'un prince, et m'exciter éternellement moi-même à les remplir. On choisit pour corps le soleil, qui, dans les règles de cet art, est le plus noble de tous, et qui, par la qualité d'unique, par l'éclat qui l'environne, par la lumière qu'il communique aux autres astres qui lui composent une espèce de cour; par le partage égal et juste qu'il fait de cette même lumière à tous les divers climats du monde; par le bien qu'il fait en tous lieux, produisant sans cesse de tous côtés la vie, la joie et l'action; par son mouvement sans relâche, où il paraît néanmoins toujours tranquille; par cette course constante et invariable, dont il ne s'écarte et ne se détourne jamais, est assurément la plus vive et la plus belle image d'un grand monarque. Ceux qui me voyaient gouverner avec assez de facilité, et sans être embarrassé de rien, dans ce nom-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 503. — (2) *Ibid.*, p. 112 et 113. — (3) *Mémoires du marquis de la Fare*, c. II. — (4) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 129. — (5) *Ibid.*, t. IV, p. 145. — (6) *Ibid.*, t. I, p. 70-77.

bre de soins que la royauté exige, me persuadèrent d'ajouter le globe de la terre, et pour âme : *Nec pluribus impar* ; par où ils entendaient ce qui flattait agréablement l'ambition d'un jeune roi, que, suffisant seul à tant de choses, je suffirais sans doute encore à gouverner d'autres empires, comme le soleil à éclairer d'autres mondes, s'ils étaient également exposés à ses rayons (1). »

Ces adulations n'avaient pas seulement pour but de confisquer au profit du roi la gloire des autres, mais encore leurs propriétés. Lafare dit en toutes lettres : « Colbert, persuadé que le roi était maitre absolu de la vie et de tous les biens de ses sujets, le fit aller un jour au parlement pour, en même temps, se déclarer quitte et le premier créancier de tous ceux qui lui devaient. Le parlement n'eut pas la liberté d'examiner les édits : il fut dit que désormais il commencerait par vérifier ceux que le roi lui enverrait, et qu'après il pourrait faire ses remontrances ; ce qui dans la suite lui fut encore ôté (2). Ce qu'il y a de singulier, c'est que Louis XIV se glorifie lui-même à son fils de cette banqueroute, et il appelle cela *une occasion de témoigner son affection à ses peuples* (3). Le principe de Colbert, que tout est au roi, il le présente à son fils comme un dogme fondamental. « C'est une grande erreur parmi les princes, dit-il, de s'approprier certaines choses et certaines personnes, comme si elles étaient à eux d'une autre façon que le reste de ce qu'ils ont sous leur empire. Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos Etats, de quelque nature qu'il soit, nous appartient au même titre et nous doit être également cher. Les deniers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent entre les mains de nos trésoriers, et *ceux que nous laissons dans le commerce* de nos peuples, doivent être par nous également ménagés (4). » Bien loin d'en excepter les choses et les personnes consacrées à Dieu, il a soin de dire à son fils :

« Mais parce que les gens d'église sont sujets à se flatter un peu trop des avantages de leur état, et qu'ils semblent quelquefois s'en vouloir servir pour affaiblir leurs devoirs les plus légitimes, je crois être obligé de vous expliquer ici brièvement ce que vous devez savoir sur cette matière, et ce qui pourra vous servir dans le besoin, soit pour prendre vos résolutions avec plus de certitude, soit pour les faire exécuter avec plus de facilité.

« Vous devez donc premièrement être persuadé que les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tout temps comme de sages économes, c'est à dire suivant le besoin général de leur état.

« En second lieu, il est bon que vous appreniez que ces noms mystérieux de franchises et de libertés de l'église, dont on prétendra peut-être vous éblouir, regardent également tous les fidèles, soit laïques, soit tonsurés, qui sont tous également fils de cette commune mère, mais qui n'exempte ni les uns ni les autres de la sujétion de ses souverains, auxquels l'Evangile même leur enjoint précisément d'être soumis.

« Troisièmement, que tout ce qu'on dit de la destination particulière des biens de l'église et de l'intention des fondateurs n'est qu'un scrupule mendié, puisque ceux qui ont fondé des bénéfices n'ont pas pu, en donnant leurs fonds, les décharger de la dépendance et de l'obligation qui leur était naturellement attachée, ni ceux qui les possèdent ne peuvent prétendre de les tenir avec plus de droit et d'avantage que ceux même qui les leur ont donnés (5). »

Tels étaient les principes de Louis XIV sur la propriété tant ecclésiastique que séculière. Et il ne s'en tenait point à la simple théorie. L'an 1690, le ministre Louvois propose et Louis XIV adopte de faire porter à la monnaie l'argenterie des églises, pour multiplier les espèces dans le royaume. Les archevêques et les évêques eurent charge d'exécuter cette spoliation. Le mémoire du ministre leur marque en détail ce qu'il faut prendre et ce qu'on peut laisser (6). On voit dans la vie de M. Olier que Louis XIV prit un lampadaire d'argent avec cinq lampes sur sept, dans l'ancienne église de Saint-Sulpice. La nouvelle resta inachevée tout le règne de ce prince, plus occupé à bâtir des palais à lui-même que des temples à Dieu (7).

L'ensemble de ces principes politiques ou impolitiques de Louis XIV sur la propriété s'appelle aujourd'hui socialisme, ou d'un autre nom qui annonce la dissolution plus ou moins prochaine des sociétés purement temporelles. Les princes en font l'application à l'Église les bourgeois aux princes, et la populace aux bourgeois : *Regis ad exemplar totus componitur orbis*. Chacun dit : Tout est à l'Etat, et l'Etat c'est moi.

Que si, l'an 1690, Louis XIV ne prit point l'argenterie des particuliers comme celle des églises, le ministre lui en montre la raison : « Votre majesté observera, s'il lui plaît, qu'il n'y a de l'argenterie superflue chez les particuliers que dans la ville de Paris, et fort peu dans trois ou quatre villes de son royaume ; mais qu'il s'en trouvera non-seulement dans les églises de Paris, mais encore abondamment dans toutes les villes de son royaume, et même dans une grande partie des villages (8). « Ainsi les particuliers n'étaient pas de meilleure condition que les églises, mais ils n'avaient rien. Et, de fait, dans le système de Louis XIV, restait-il en France un seul pro-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, p. 196 et 197. — (2) *Mémoires de la Fare*, c. 11. — (3) *Œuvres de Louis XIV* t. I, p. 135-137. — (4) *Ibid.*, t. II, p. 93. — (5) T. II, p. 121 et seq. — (6) T. VI, p. 507-511. — (7) Faillon. *Vie de M. Olier*, partie 2 l. III, c. VII. — (8) *Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 510.

priétaire ? la terre et ses fruits, les habitations de l'homme, les meubles à son usage, toutes les valeurs et tous leurs signes n'avaient qu'un seul maitre, les hommes même lui appartenaient, puisqu'ils ne pouvaient vivre que sous son bon plaisir (1). Quant aux Français comme nation, déjà les Bourbons leur avaient ôté ce qui en faisait un corps de nation, les états généraux, comme aux églises de France, leurs conciles. La France n'était plus une nation proprement dite. On a retrouvé le manuscrit d'un cours de droit public de la France, que Louis XIV avait fait composer, sous l'inspection d'un de ses ministres, pour l'instruction du duc de Bourgogne. En voici le début, qu'on peut regarder comme un abrégé de l'opinion du roi : « La France est un Etat monarchique dans toute l'étendue de l'expression. Le roi y représente la nation entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul individu envers le roi. Par conséquence, toute puissance, toute autorité résident dans les mains du roi, et il ne peut y en avoir d'autres dans le royaume que celles qu'il établit. Cette forme de gouvernement est la plus conforme au génie de la nation, à son caractère, à ses goûts et à sa situation. Les lois constitutives de l'État ne sont pas écrites, ou du moins le plus grand nombre ne l'est pas. La nation ne fait pas corps en France ; elle réside tout entière dans la personne du roi, etc. (2). ».

Voilà comme Louis XIV traite la nation française que nous avons vue sous la première dynastie élire ses rois, les juger, les chasser et les rétablir ; que nous avons vue, sous la seconde dynastie, dans les chartes constitutionnelles de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, dans les états généraux d'Aix-la-Chapelle et de Nimègue, reconnue en droit et en fait comme ayant le pouvoir d'élire ses empereurs et ses rois, et aussi de les juger en cas de besoins ; et cela dans des constitutions délibérées, consenties, jurées par tous les ordres de l'empire, ratifiées et souscrites par le chef de l'Eglise ; et tout cela conformément à la doctrine commune et des docteurs français et des autres, que la puissance du roi lui vient de Dieu par la nation. Et cette nation française, que Louis XIV dépeint sans corps et sans âme, a cependant su, dans le seizième siècle, au milieu de la honteuse apostasie de tant de rois et de peuples, maintenir l'unité catholique de la France, malgré les enfants renégats de saint Louis ; et cette nation française, si peu réputée d'un Bourbon, a cependant rendu aux Bourbons le plus grand service qui se puisse rendre à un homme, à une famille, et pour ce monde et pour l'autre, en les ramenant à la foi catholique, en les maintenant enfants de saint Louis, et ainsi la plus respectable famille de l'univers.

Après avoir vu quelle idée Louis XIV se faisait de ses droits et de ses devoirs envers la nation française, voyons quelle idée il se faisait de ses droits et de ses devoirs envers les nations étrangères, Le lien le plus sacré d'une nation à une autre, ce sont les traités. Louis XIV, année 1666, après un grand éloge de la bonne foi dans ces rencontres, s'en fait ainsi l'application : « Mais pour revenir à ce qui me peut regarder en particulier, il faut demeurer d'accord que toute l'Europe était dès lors pleinement persuadée de l'exacte religion avec laquelle je savais observer mes paroles ; et les Espagnols en donnèrent une assez grande preuve quand ils se résolurent à me confier la chose du monde qui, dans l'état où étaient alors les affaires, semblait être la plus chère pour eux et la plus délicate pour moi ; je veux dire la personne de l'impératrice, pour laquelle ils me demandèrent passage et retraite dans mes ports, en cas qu'elle en eut besoin pour aller en Allemagne. » L'éditeur de Louis XIV ajoute cette réflexion : « Il faut avouer qu'en cela les Espagnols prouvaient seulement qu'ils ne croyaient point Louis XIV capable d'une atroce et inutile déloyauté, telle qu'aurait été celle de retenir prisonnière, en temps de paix, une princesse (sa parente) qui allait épouser un prince alors ami, et dont on voulait faire un allié. Sa justesse d'esprit ne se montre guère à faire tant valoir un procédé si simple. A l'égard de ces grandes louanges de la *bonne foi*, si la guerre de 1667 était injuste, comme on s'accorde assez à le penser, elles ne paraissent pas mieux placées (3). » La guerre de 1667 se fit précisément pour manquer au traité des Pyrénées, et enlever à l'Espagne, comme héritage de la reine de France, la Flandre, et la Franche-Comté, auxquelles et la reine et le roi avaient solennellement renoncé. Voici une autre preuve de *l'exacte religion* avec laquelle Louis XIV savait observer les traités. La paix de Nimègue était à peine conclue en 1679, que Louis XIV établit des *chambres de réunion* pour examiner la nature et l'étendue des cessions territoriales faites à la France par les traités de Nimègue et des Pyrénées, et même celui de Westphalie ou de Munster. Ces chambres de Louis XIV, considérant qu'on lui avait cédé la moitié d'une province, lui adjugèrent encore l'autre moitié, attendu que l'un était une suite ou dépendance de l'autre. Ainsi, comme on lui avait cédé la haute Alsace, la chambre séant au Vieux-Brisach lui adjugea encore la basse Alsace, y compris Strasbourg, jusqu'alors ville libre et impériale. Ces réunions procuraient au roi, en pleine paix, des acquisitions aussi considérables que celles qu'il aurait pu attendre d'une guerre heureuse ; mais le procédé peu loyal par lequel il les obtenait aux dépens de puissances souveraines, mais faibles, ne pouvait que le rendre odieux à toutes les puis-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. I, p. 196. — (2) Lemontey, *Monarchie de Louis XIV*, p. 15, note. — (3) *Ibid.*, t. II, p. 73-75.

sances, comme un homme qui se jouait de tous les autres (1). Telle fut en effet la cause première de toutes les coalitions de l'Europe contre la France. « Il est vrai, dit le marquis de la Fare, que dans les derniers temps cette autorité despotique du roi et la soumission parfaite de ses sujets ont beaucoup servi à soutenir la guerre que la France a eue contre tant d'ennemis: mais elle n'aurait point eu cette guerre sans l'abus continuel que le roi et ses ministres firent de cette autorité, car ils s'en enivrèrent tellement, pour ainsi dire, qu'ils voulurent l'exercer sur toute l'Europe, et ne regardèrent plus ni foi ni traité (2).

Ce qu'il y a de plus curieux, Louis XIV se vante à son fils de *l'exacte religion* avec laquelle il gardait sa parole et de la haute confiance que sa fidélité inspirait à l'Espagne; et dans le même temps il se vante au même fils de la déloyauté avec laquelle il violait sa parole, principalement envers l'Espagne, patrie de sa femme et de sa mère. Il dit donc au dauphin, sur l'année 1661 : « Je toucherai ici, mon fils, un endroit peut être aussi délicat que pas un autre dans la conduite des princes. Je suis bien éloigné de vouloir vous enseigner l'infidélité, et je crois avoir fait voir depuis peu à toute l'Europe, en la paix d'Aix-la-Chapelle, quel état je faisais d'une parole donnée, en la préférant uniquement à mes plus grands intérêts: mais il y a quelque distinction à faire en ces matières. — L'état des deux couronnes de France et d'Espagne est tel aujourd'hui, qu'on ne peut élever l'une sans abaisser l'autre. Cela fait entre elles une jalousie qui, si je l'osais dire, est essentielle, et une espèce d'inimitié permanente que les traités peuvent couvrir, mais qu'ils ne sauraient jamais éteindre, parce que le fondement en dure toujours, et que l'une d'elles, travaillant contre l'autre, ne croit pas tant nuire à autrui que se maintenir et se conserver soi même, qui est un devoir si naturel, qu'il emporte facilement tous les autres. — Et à dire la vérité et sans déguisement, elles n'entrent jamais ensemble qu'avec cet esprit dans aucun traité, quelques clauses spécieuses qu'on y mette d'union, d'amitié, de se procurer réciproquement toutes sortes d'avantages ; le véritable sens que chacun entend fort bien de son côté, par l'expérience de tant de siècles, est qu'on s'abstiendra au dehors de toute sorte d'hostilités et de toutes démonstrations publiques de mauvaise volonté; car pour les infractions secrètes et qui n'éclateront point, l'un les attend toujours de l'autre, par le principe naturel que j'ai dit, et ne promet le contraire qu'au même sens qu'on le lui promet. Ainsi on pourrait dire qu'en se dispensant également d'observer les traités à la rigueur, on n'y contrevient pas, parce qu'on n'a point pris à la lettre les paroles des traités, quoiqu'on ne puisse employer que celles-là; comme il se fait dans le monde pour celles des compliments, absolument nécessaires pour vivre ensemble, et qui n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles sonnent (3). »

Nous avons vu un roi de France, Louis IX, autrement saint Louis, garder sa parole, même à des infidèles qui ne lui gardaient point la leur. Pour Louis XIV, les traités les plus solennels ne sont que des paroles de compliments, même entre Chrétiens unis par les liens de famille. Il a soin d'en citer un exemple. Par le traité des Pyrénées, qu'il jura pour épouser la princesse d'Espagne, il avait promis solennellement de ne point secourir le Portugal. Or, dit-il à son fils, « plus les clauses par où les Espagnols me défendaient d'assister le Portugal étaient extraordinaires, réitérées et pleines de précautions, plus elles marquaient qu'on n'avait pas cru que je dusse m'en abstenir (4). » En vertu de ces principes, nous l'avons vu, avant et après le meurtre du roi Charles d'Angleterre, traiter en même temps avec les régicides et le roi. Il se donne même en cela pour modèle au dauphin. « Pour affaiblir les Anglais, je ménageais d'une part les restes de la faction de Cromwell, pour exciter par leur crédit quelque nouveau trouble dans Londres; et d'autre côté, j'entretenais des intelligences avec les catholiques irlandais (5). »

D'après tout cela, Louis XIV, quant à la politique, était l'héritier et le successeur, non pas de saint Louis et de Charlemagne, mais des Grecs du Bas Empire, mais de l'Allemand Frédéric Barberousse, qui se posaient comme la loi vivante et unique de tous les rois et de tous les peuples, comme les seuls propriétaires du monde entier; mais de l'Anglais Henri VIII, qui érigeait en lois toutes ses volontés, tant pour sa conduite personnelle que pour le gouvernement de son royaume : le rédacteur le plus renommé de cette politique s'appelle Nicolas Machiavel.

Voici comme un écrivain français nous la montre naturalisée en France par Louis XIV : « La royauté en France était assise par le clergé sur les saintes Écritures, par les magistrats sur le droit romain, par la noblesse sur les anciennes coutumes : Louis XIV, dédaigna toutes ces bases. Dans tous les mémoires dictés, écrits ou revus par Louis XIV, jamais il ne lui arrive de citer aucune autorité du passé, de quelque nature quelle soit. Tout dans la monarchie nouvelle attesta que le roi avait été un novateur, et j'aurais dit plus justement un révolutionnaire, sans l'acception trop spéciale que ce mot a reçu du temps où nous vivons (6.) Cette monarchie fut pure et absolue. Elle reposa toute dans la royauté, et la royauté toute dans le roi. Le roi se confon-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. IV, p. 192. — (2) *Mém*[illegible] — (3) *Œuvres de Louis XIV*, t. I. *Instruction pour le Dauphin*, p. 63-65. — (4) *Ibid.*, p. 66. — (5) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 203. — (6) Lemontey, *Monarchie de Louis XIV*, p. 11 et 12.

dit avec la Divinité, et eut droit comme elle à une obéissance aveugle. Louis XIV dit lui-même dans ses *Mémoires et instructions pour le Dauphin : Celui qui a donné des rois aux hommes a voulu qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réservant à lui seul d'examiner leur conduite. Sa volonté est que quiconque est né sujet obéisse sans discernement* (1). Dans cette monarchie nouvelle, le roi fut l'âme de l'Etat, et ne tint ses droits que du ciel et de son épée. Il devint la source de toute grâce, de tout pouvoir, de toute justice, et toute gloire lui fut rapportée. Sa volonté fit la loi sans partage, et il regarda comme un opprobre ces mélanges aristocratiques ou populaires qu'on désigne plutôt qu'on ne les définit par le nom de monarchie tempérée. Louis XIV dit au Dauphin : *Cet assujettissement qui met le souverain dans la nécessité de prendre la loi de ses peuples est la dernière calamité où puisse tomber un homme de notre rang* (2). *C'est le défaut capital de cette monarchie (l'Angleterre), que le prince n'y saurait faire de levées extraordinaires sans le parlement, ni tenir le parlement assemblé sans diminuer d'autant son autorité* (3). *Il me semble qu'on m'ôte ma gloire quand sans moi on peut en avoir* (4). »

Telle est la politique de Louis XIV, qui séduisit plus ou moins Bossuet, mais aucunement Fénelon : car ce dernier lui écrivit, l'an 1695, les paroles suivantes :

« Vous êtes né, sire, avec un cœur droit et équitable ; mais ceux qui vous ont élevé ne vous ont donné pour science de gouverner que la défiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goût des hommes souples et rampants, la hauteur, et l'attention à votre seul intérêt.

« Depuis environ trente ans, vos principaux ministres ont ébranlé et renversé toutes les anciennes maximes de l'Etat, pour faire monter jusqu'au comble votre autorité, qui était devenue la leur parce qu'elle était entre leurs mains. On n'a plus parlé de l'Etat ni des règles ; on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir, on a poussé vos revenus et vos dépenses à l'infini. On vous a élevé jusqu'au ciel, pour avoir effacé, disait-on, les grandeurs de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à la cour un luxe monstrueux et incurable. Ils ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'Etat : comme si vous pouviez être grand en ruinant tous vos sujets, sur qui votre grandeur est fondée. Il est vrai que vous avez été jaloux de l'autorité, peut-être même trop dans les choses extérieures ; mais, pour le fond, chaque ministre a été le maître dans l'étendue de son administration. Vous avez cru gouverner, parce que vous avez réglé les limites entre ceux qui gouvernaient. Ils ont bien montré au public leur puissance, et on ne l'a que trop sentie. Ils ont été durs hautains, injustes, violents, de mauvaise foi. Ils n'ont connu d'autre règle ni pour l'administration du dedans de l'Etat ni pour les négociations étrangères, que de menacer, que d'écraser, que d'anéantir tout ce qui leur résistait. Ils ne vous ont parlé que pour éloigner de vous tout mérite qui pouvait leur faire ombrage. Ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû, pour votre honneur, rejeter avec indignation. On a rendu votre nom odieux, et toute la nation française insupportable à tous nos voisins. On n'a conservé aucun ancien allié, parce qu'on n'a voulu que des esclaves. On a causé depuis plus de vingt ans des guerres sanglantes. Par exemple, sire, on fit entreprendre à votre Majesté, en 1672, la guerre de Hollande pour votre gloire, et pour punir les Hollandais, qui avaient fait quelque raillerie, dans le chagrin où on les avait mis en troublant les règles du commerce établies par le cardinal de Richelieu. Je cite en particulier cette guerre, parce qu'elle a été la source de toutes les autres. Elle n'a eu pour fonde-qu'un motif de gloire et de vengeance, ce qui ne peut jamais rendre une guerre juste ; d'où il s'ensuit que toutes les frontières que vous avez étendues par cette guerre sont injustement acquises dans l'origine. Il est vrai, sire, que les traités de paix subséquents semblent couvrir et réparer cette injustice, puisqu'ils vous ont donné les places conquises ; mais une guerre injuste n'en est pas moins injuste pour être heureuse. Les traités de paix signés par les vaincus ne sont point signés librement. On signe le couteau sur la gorge : on signe malgré soi pour éviter de plus grandes pertes : on signe, comme on donne sa bourse, quand il faut la donner ou mourir. Il faut donc, sire, remonter jusqu'à cette origine de la guerre de Hollande pour examiner devant Dieu toutes vos conquêtes.

« Il est inutile de dire qu'elles étaient nécessaires à votre Etat : le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire. Ce qui nous est véritablement nécessaire, c'est d'observer une exacte justice. Il ne faut pas même prétendre que vous soyez en droit de retenir toujours certaines places parce qu'elles vous servent à chercher cette sûreté par de bonnes alliances par votre modération, ou par les places que vous pourrez fortifier derrière ; mais enfin, le besoin de veiller à notre sûreté ne nous donne jamais un titre de prendre la terre de notre voisin. Consultez là-dessus des gens instruits et droits ; ils vous diront que ce que j'avance est clair comme le jour.

« En voilà assez, sire, pour reconnaître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Evangile. Tant de troubles affreux qui ont désolé toute l'Europe depuis plus de vingt ans, tant de sang répandu, tant de scan-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 336. (2) *Ibid.* p. 26. (3) *Ibid.*, t. I, p. 171. (4) *Ibid.*, t. II, p. 129

dales commis, tant de provinces saccagées, tant de villes et de villages mis en cendres, sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de gazettes et de médailles de Hollande. Examinez, sans vous flatter, avec des gens de bien, si vous pouvez garder tout ce que vous possédez en conséquence des traités auxquels vous avez réduit vos ennemis par une guerre mal fondée.

« Elle est encore la vraie source de tous les maux que la France souffre. Depuis cette guerre, vous avez toujours voulu donner la paix en maître, et imposer les conditions, au lieu de les régler avec équité et modération. Voilà ce qui fait que la paix ne peut durer. Vos ennemis, honteusement accablés, n'ont songé qu'à se relever et qu'à se réunir contre vous. Faut-il s'en étonner? Vous n'avez pas même demeuré dans les termes de cette paix que vous aviez donnée avec tant de hauteur. En pleine paix vous avez fait la guerre et des conquêtes prodigieuses. Vous avez établi une chambre de réunions, pour être tout ensemble juge et partie : c'était ajouter l'insulte et la dérision à l'usurpation et à la violence. Vous avez cherché, dans le traité de Westphalie, des termes équivoques pour surprendre Strasbourg. Jamais aucun de vos ministres n'avait osé, depuis tant d'années, alléguer ces termes dans aucune négociation, pour montrer que vous eussiez la moindre prétention sur cette ville. Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous. Ceux-mêmes qui n'ont pas osé se déclarer ouvertement souhaitent du moins avec impatience votre affaiblissement et votre humiliation, comme la seule ressource pour la liberté et pour le repos de toutes les nations. Vous qui pouviez, sire, acquérir tant de gloire solide et paisible à être le père de vos sujets et l'arbitre de vos voisins, on vous a rendu l'ennemi commun de vos voisins, et on vous expose à passer pour un maître dur dans votre royaume. »

Fénelon ajoute : « Cependant vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfants, et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée ; les villes et les campagnes se dépeuplent ; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti... Le peuple même (il faut tout dire), qui vous a tant aimé, qui a eu tant de confiance en vous, commence à perdre la confiance et même le respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus; il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts. Ils croient que vous n'avez aucune pitié de leurs maux, et que vous n'aimez que votre autorité et votre gloire... Les émotions populaires, qui étaient inconnues depuis si longtemps, deviennent fréquentes, Paris même, si près de vous, n'en est pas exempt. Les magistrats sont contraints de tolérer l'insolence des mutins, et de faire couler sous main quelque monnaie pour les apaiser : ainsi on paye ceux qu'il faudrait punir. »

Venant au fonds même de Louis XIV, Fénelon lui dit : « Vous n'aimez point Dieu ; vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave ; c'est l'enfer, et non pas Dieu, que vous craignez. Votre religion ne consiste qu'en superstition, en petites pratiques superficielles : vous êtes comme les Juifs, dont Dieu dit : *Pendant qu'ils m'honorent des lèvres, leur cœur est loin de moi.* Vous êtes scrupuleux sur des bagatelles, et endurci sur des maux terribles. Vous n'aimez que votre gloire et votre commodité. Vous rapportez tout à vous, comme si vous étiez le Dieu de la terre, et que tout le reste n'eût été créé que pour vous être sacrifié. C'est, au contraire, vous que Dieu n'a mis au monde que pour votre peuple. Mais, hélas! vous ne comprenez point ces vérités : comment les goûteriez-vous? vous ne connaissez point Dieu, vous ne l'aimez point, vous ne le priez point de cœur, et vous ne faites rien pour le connaître.

« Vous avez un archevêque (François de Harlai) corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez, parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans, qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance. Vous lui livrez les gens de bien, vous lui laissez tyranniser l'Église, et nul prélat vertueux n'est traité aussi bien que lui.

« Pour votre confesseur (le P. de la Chaise, jésuite), il n'est pas vicieux ; mais il craint la solide vertu, et il n'aime que les gens profanes et relâchés ; il est jaloux de son autorité, que vous avez poussée au delà de toutes les bornes. Jamais confesseurs des rois n'avaient faits seuls les évêques, et décidé de toutes les affaires de conscience. Vous êtes seuls en France, sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier, et qu'il ne laisse pas d'avoir son artifice avec cette grossièreté d'esprit. Les Jésuites mêmes le méprisent, et sont indignés de le voir si facile à l'ambition ridicule de sa famille. Vous avez fait d'un religieux un ministre d'État. Il ne se connaît point en hommes, non plus qu'en autre chose. Il est la dupe de tous ceux qui le flattent et lui font de petits présents. Il ne doute ni n'hésite sur aucune question difficile. Un autre très-droit et très-éclairé n'oserait décider seul. Pour lui, il ne craint que d'avoir à délibérer avec des gens qui sachent les règles. Il va toujours hardiment sans craindre de vous égarer ; il penchera toujours au relâchement, et à vous entretenir dans l'ignorance. Du moins il ne penchera aux partis conformes aux règles que quand il craindra de vous scandaliser. Ainsi, c'est un aveugle qui en conduit un autre, et, comme dit Jésus-Christ, *Ils tomberont tous deux dans la fosse.*

« Votre archevêque et votre confesseur vous

ont jeté dans les difficultés de l'affaire de la régale, dans les mauvaises affaires de Rome ; ils vous ont laissé engager par M. de Louvois dans celle de Saint-Lazare, et vous auraient laissé mourir dans cette injustice si M. de Louvois eût vécu plus que vous.

« On avait espéré, sire, que votre conseil vous tirerait de ce chemin si égaré ; mais votre conseil n'a ni force ni vigueur pour le bien. Du moins madame de Maintenon et M. le duc de Beauvilliers devaient-ils se servir de votre confiance en eux pour vous détromper ; mais leur faiblesse et leur timidité les déshonorent et scandalisent tout le monde. La France est aux abois ; qu'attendent-ils pour vous parler franchement ? que tout soit perdu ? Craignent-ils de vous déplaire ? ils ne vous aiment donc pas ; car il faut être prêt à fâcher ceux qu'on aime plutôt que de les flatter ou de les trahir par son silence. A quoi sont-ils bons s'ils ne vous montrent pas que vous devez restituer les pays qui ne sont pas à vous, préférer la vie de vos peuples à une fausse gloire, réparer les maux que vous avez faits à l'Eglise, et songer à devenir un Chrétien avant que la mort vous surprenne (1)? »

Fénélon, on le voit, ne se laissa point éblouir à la gloire théâtrale de Louis XIV, Bossuet ne montre nulle part ce zèle apostolique d'un saint Ambroise.

La France littéraire, qui ne voyait que la surface, s'y laissa prendre plus encore que Bossuet, et entraîna le reste même de l'Europe. Pour absorber ainsi la France en lui même, Louis XIV employa la crainte et l'admiration. La crainte s'entretient par la force, l'admiration par un éclat continu. C'est par là que, rompant l'unité nationale, il fit du clergé un simulacre, de la noblesse un cortège, de la magistrature un instrument, et du tiers-état une manufacture. Il fit servir à ce but ses qualités naturelles, sa majesté, son exquise politesse. Sa cour devint le centre des plaisirs et du bon goût. Ces plaisirs n'étaient pas interrompus par des expéditions militaires, mais recevaient un nouvel attrait des victoires où l'on voyait briller, à côté du roi, les Condé, les Turenne, les Luxembourg, les Catinat, les Vauban. Ces héros mouraient ils sur le champ de bataille ou dans une glorieuse retraite ? Bossuet, Fléchier, Mascaron prononçaient leurs oraisons funèbres. Le plus éloquent des prédicateurs français, Bossuet, dont les sermons sont presque tous autant d'essais [illegible], descend-il de chaire ? Bourdaloue y monte. Chaque sermon du Jésuite est une armée rangée en bataille, qui s'avance avec ordre, et qu'il est impossible d'entamer. Aussi un maréchal de France, le voyant un jour monter en chaire, s'échappa de dire tout haut : Garde à vous, voici l'ennemi ! et qu'au milieu du sermon, subjugué par la logique du Père, il s'écria en jurant : Parbleu, il a raison ! Massillon remplacera Bourdaloue.

Certes, il n'en fallait pas tant pour enthousiasmer les poëtes et les hommes de lettres, qui font la réputation des princes et des nations. La France en voyait alors plusieurs du premier rang : Corneille, Racine, Boileau, Molière, La Bruyère, La Fontaine. Pierre Corneille, né à Rouen dans l'année 1606, mourut doyen de l'Académie française en 1684, regardé comme le créateur de l'art dramatique en France. Tout le monde connait ses fameuses tragédies, *le Cid*, *les Horaces*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Rodogune*. Voici comme La bruyère caractérise ce grand poëte : « Un homme est simple, timide, d'une ennuyeuse conversation ; il prend un mot pour un autre, et il ne juge de la bonté de sa pièce que par l'argent qui lui en revient : il ne sait pas la réciter, ni lire son écriture. Laissez-le s'élever par la composition, il n'est pas au-dessous d'Auguste, de Pompée, de Nicodème, d'Héraclius, il est roi et un grand roi : il est politique, il est philosophe ; il entreprend de faire parler des héros, de les faire agir : il peint les Romains, ils sont plus grands et plus Romains dans ses vers que dans leur histoire (2). » Corneille, débarrassé du théâtre, ne s'occupa plus qu'à se préparer à la mort. Il avait eu, dans tous les temps, beaucoup de religion. Il traduisit en vers l'*Imitation de Jésus-Christ*, l'*Office de la sainte Vierge*, et d'autres opuscules de piété. Son frère, Thomas Corneille, fit aussi des tragédies : quoiqu'elles n'aient pas eu le même succès, elles ne sont pas sans mérite. Les deux frères vécurent toujours dans l'union la plus intime. Ils avaient épousé les deux sœurs. Ils eurent le même nombre d'enfants ; ce n'était qu'une même maison, qu'un même domestique, qu'un même cœur. Après vingt-cinq ans de mariage, ni l'un ni l'autre n'avaient songé au partage du bien de leurs femmes, et il ne fut fait qu'à la mort de Pierre. Au reste, les talents de ce grand homme et son immense célébrité ne contribuèrent pas à l'enrichir. Il vécut dans une médiocrité qui approchait quelquefois de l'indigence. On ne lit pas que Louis XIV lui ait fait aucune largesse : Corneille n'était pas courtisan.

Jean Racine, né l'an 1639 à la Ferté-Milon, petite ville du duché de Valois, mort à Paris l'an 1699, est auteur de la tragédie d'*Athalie*, le chef-d'œuvre de la poésie française, et peut-être de la poésie humaine. Demeuré orphelin à l'âge de trois ans, il fut élevé par son grand père maternel, commença ses études à Beauvais, les continua pendant trois ans à l'abbaye de Port Royal, où l'une de ses tantes devint abbesse : au mois d'octobre 1658, il fut envoyé à Paris pour faire sa philosophie au collége d'Harcourt, n'ayant encore que quatorze ans. L'an 1661, il se rendit à Uzès dans le Languedoc, où un oncle maternel, chanoine

(1) *Œuvres complètes de Fénelon*, t. VIII, in-4. Paris 1851. Lettres diverses, p. 509-513. — (2) La Bruyère, *Caractères*, c. XII.

régulier et grand vicaire du diocèse, se disposait à lui résigner un prieuré. Mais il fallait être dans les ordres, et le neveu qui aurait fort aimé le bénéfice, n'aimait pas cette condition, à laquelle cependant la nécessité l'aurait fait consentir si toute sorte d'obstacles qui survinrent ne lui eussent fait connaître qu'il n'était pas destiné à l'état ecclésiastique. Par complaisance pour son oncle, il étudiait la théologie; mais en lisant saint-Thomas, il lisait aussi Virgile et l'Arioste. Car sa passion première et dernière fut la poésie, mais une poésie nourrie de tout ce que les anciens et les modernes avaient produit de plus parfait.

A Port-Royal, de onze ans à quatorze, il lisait les auteurs grecs et latins, traduisait le commencement du Banquet de Platon, faisait des extraits tout grecs de quelques traités de saint Basile et quelques remarques sur Pindare et Homère. Son plus grand plaisir était de s'enfoncer dans les bois de l'abbaye avec un Sophocle et un Euripide, qu'il savait presque par cœur. Il composa six odes sur les beautés champêtres de sa solitude. Mais ce qui le révéla comme poëte, fut une ode sur le mariage du roi en 1660, qui lui valut une gratification de cent louis, avec une pension de six cents livres en qualité d'hommes de lettres. Chez son oncle, à Uzès, tout en étudiant saint Thomas, il composait sa première tragédie, *la Thébaïde ou les fréres ennemis*, que suivit *Alexandre*, deux pièces qui furent surpassées par *Andromaque* où l'on voit le caractère perfectionné de la mère chrétienne. C'était en 1667 : Racine portait encore l'habit ecclésiastique; il venait d'obtenir un bénéfice, le prieuré de l'Epinay. Nous avons vu en Espagne les plus fameux poëtes dramatiques entrer dans le clergé et continuer à composer de nouvelle pièces, avec l'approbation de l'inquisition. En Espagne, il eut été fêté, comblé d'honneurs et de bénéfices, non moins que Calderon et Lope de Véga. En France, il fut excommunié par les jansénistes de Port-Royal : on lui contesta son prieuré; de là un procès que, dit-il, ni lui ni ses juges n'entendirent. Fatigué enfin de plaider, las de voir des avocats et de solliciter des juges, il abandonna le bénéfice et se consola de cette perte par une comédie entre les juges et les avocats (1).

Les Plaideurs furent suivis de nouveaux chefs-d'œuvre tragiques que termina *Phèdre*, ou l'épouse chrétienne, mais coupable : coupable non pas d'une action, mais d'une passion criminelle; coupable, mais se condamnant, s'abhorrant elle-même, mais se punissant d'avance par la crainte des flammes vengeresses et de l'éternité formidable de notre enfer. Racine avait dessein de ramener la tragédie antique, et de faire voir qu'elle pouvait être, parmi les modernes comme chez les Grecs, exempte d'amour. En Espagne, non-seulement on le lui aurait permis, mais commandé. En France, le mauvais goût du public, entretenu par les mœurs de la cour de Louis XIV, ne lui permit point d'opérer cette réforme et de créer un théâtre chrétien. Cette contrariété, les injustes critiques qu'on fit de *Phèdre*, les sentiments de religion qu'il avait toujours conservés dans son cœur lui firent prendre la résolution de ne plus faire de tragédies, ni même de vers. On suppose dans certaines anecdotes qu'il s'était laissé entraîner à la passion pour les femmes : dans la correspondance de sa jeunesse, on n'en voit aucune preuve, on y voit même des preuves du contraire; dans ses poésies, il n'y a point de pièces galantes qui justifient ces anecdotes: sa grande passion était la poésie. Quoi qu'il en soit, dans l'année 1677, à l'âge de trente-huit-ans, ses sentiments de religion furent si vifs, qu'il voulut se faire chartreux. Un saint prêtre de sa paroisse, qu'il prit pour confesseur, trouva ce parti trop violent, et lui conseilla de rester dans le monde, mais de se marier à une personne de piété. Il lui fit espérer en même temps que les soins du ménage l'arracheraient malgré lui à la passion qu'il avait le plus à craindre, qui était celle des vers. Nous savons cette particularité, dit son fils Louis dans les mémoires sur la vie de son père parce que, dans la suite de sa vie, lorsque des inquiétudes domestiques, comme les maladies de ses enfants, l'agitaient, il s'écriait quelquefois : Pourquoi m'y suis je exposé? Pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux ? Je serais bien tranquille. »

Il épousa donc, le 1er Juin 1677, Catherine de Romanet, fille d'un receveur des finances d'Amiens, personne très-vertueuse, avec laquelle il vécut toujours dans l'union la plus tendre, quoiqu'aux yeux du monde ils ne parussent pas faits l'un pour l'autre. L'un n'avait jamais eu de passion plus vive que celle de la poésie; l'autre porta l'indifférence pour la poésie jusqu'à ignorer toute sa vie ce que c'est qu'un vers. Elle ne connut, ni par les représentations, ni par la lecture, les tragédies auxquelles elle devait s'intéresser; elle en apprit seulement les titres dans la conversation. Son indifférence pour la fortune parut un jour inconcevable à Boileau. Mon père, dit le fils dans ses mémoires, rapportait de Versailles une bourse de mille louis que le roi lui avait fait remettre, et trouva ma mère qui l'attendait dans la maison de Boileau, à Auteuil. Il courut à elle et l'embrassant : Félicitez-moi, lui dit-il, voici une bourse de mille louis que le roi m'a donnée. Elle lui porta aussitôt des plaintes contre un de ses enfants qui, depuis deux jours, ne voulait point étudier. — Une autre fois, reprit-il, nous en parlerons; livrons nous aujourd'hui à notre joie. — Elle lui représenta qu'il devait, en arrivant, faire des réprimandes à cet enfant, et continuait ses plaintes, lorsque Boileau, qui, dans son étonnement, se promenait à grands pas, perdit patience et s'écria :

(1) *Dict. hist. de Feller.*

Quelle insensibilité ! peut on ne pas songer à une bourse de mille louis !

Racine, devenu chef de famille, n'allait jamais au spectacle, et ne parlait devant ses enfants ni de comédie ni de tragédie. A la prière qu'il faisait tous les soirs au milieu d'eux et de ses domestiques, quand il était à Paris, il ajoutait la lecture de l'évangile du jour, que souvent il expliquait lui-même par une courte exhortation proportionnée à la portée de ses auditeurs et prononcée avec cette âme qu'il donnait à tout ce qu'il disait. Son plus cher spectacle était sa famille. Il n'était jamais si content, dit son fils, que quand, libre de quitter la cour, où il trouva dans les premières années de si grands agréments, il pouvait venir passer quelques jours avec nous. En présence même d'étrangers, il osait être père : il était de tous nos jeux, et je me souviens de processions dans lesquelles mes sœurs étaient le clergé, j'étais le curé, et l'auteur d'*Athalie*, chantant avec nous, portait la croix (1).

Il revenait un jour de Versailles pour se trouver avec ses enfants, lorsqu'un écuyer du duc de Bourbon vint lui dire qu'on l'attendait à dîner à l'hôtel de Condé. Je n'aurai point l'honneur d'y aller, lui répondit-il : il y a plus de huit jours que je n'ai vu ma femme et mes enfants, qui se font une fête de manger aujourd'hui avec moi une très-belle carpe; je ne puis me dispenser de dîner avec eux. L'écuyer lui représenta qu'une compagnie nombreuse, invitée au repas du prince, se faisait aussi une fête de l'avoir, et que le prince serait mortifié s'il ne venait pas. Racine fit apporter la carpe, qui était d'environ un écu, et la montrant à l'écuyer, il lui dit : Jugez vous-même si je puis me dispenser de dîner avec ces pauvres enfants, qui ont voulu me régaler aujourd'hui, et n'auraient plus de plaisir s'ils mangeaient ce plat sans moi. Je vous prie de faire valoir cette raison à son Altesse Sérénissime. L'écuyer la rapporta fidèlement, et l'éloge qu'il fit de la carpe devint l'éloge de la bonté du père, qui se croyait obligé de la manger en famille (2).

Dans sa correspondance avec son fils aîné Jean, qui fut attaché à l'ambassade française en Hollande, on voit la même simplicité et piété dans ce grand poëte. Le 23 juin 1698, il lui dit à la fin de sa lettre : « Au moment où je vous écris, vos deux petites sœurs me viennent apporter un bouquet pour ma fête, qui sera demain, et qui sera aussi la vôtre. Trouverez-vous bon que je vous fasse souvenir que ce même saint Jean, qui est notre patron, est aussi invoqué par l'Église comme le patron des gens qui sont en voyage, et qu'elle lui adresse pour eux une prière qui est dans l'*Itinéraire*, et que j'ai dite plusieurs fois à votre intention ? » Il lui écrivit trois jours après : « J'arrivai avant-hier de Marly, et j'ai trouvé toute la famille en bonne santé. Il m'a paru que votre sœur aînée reprenait assez volontiers les petits ajustements auxquels elle avait si fièrement renoncé, et j'ai lieu de croire que sa vocation à la religion pourrait bien s'en aller avec celle que vous aviez eue pour être chartreux. Je n'en suis point du tout surpris, connaissant l'inconstance des jeunes gens et le peu de fond qu'il y a à faire sur leurs résolutions, surtout quand elles sont si violentes et si fort au-dessus de leur portée. Il n'en est pas ainsi de Nannette : comme l'ordre qu'elle a embrassé (celui des Ursulines) est beaucoup plus doux, sa vocation sera aussi plus durable. Toutes ses lettres marquent une grande persévérance, et elle paraît même s'impatienter beaucoup des quatre mois que son noviciat doit encore durer. Babet souhaite aussi avec ardeur que son temps vienne pour se consacrer à Dieu. Vous jugez bien que nous ne la laisserons pas s'engager légèrement et sans être bien assurés d'une vocation. » Dans une lettre du 10 novembre 1698, lui parlant de la profession de sa sœur Nannette, il dit : « Votre mère et votre sœur aînée ont extrêmement pleuré, et, pour moi, je n'ai cessé de sangloter... C'est à pareil jour que demain que vous fûtes baptisé et que vous fîtes un serment solennel à Jésus-Christ de le servir de tout votre cœur (3). »

On peut remarquer dans ces lettres avec quelle bonhomie paternelle l'écrivain le plus accompli de France appelle ses enfants Nannette, Babet, Fanchon, et en même temps avec quel égard il écrit à son fils, sans jamais le tutoyer. L'ambassadeur français dans un voyage à Paris, étant venu voir la famille, le père écrivit entre autres à son fils, le 21 juillet : « Je n'ai osé lui demander si vous pensiez un peu au bon Dieu; j'ai eu peur que la réponse ne fût pas telle que je l'aurais souhaitée; mais enfin je veux me flatter que, faisant votre possible pour devenir un parfait honnête homme, vous concevrez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit. Vous connaissez la religion, je puis même dire que vous la connaissez belle et noble comme elle est; ainsi il n'est pas possible que vous ne l'aimiez. Pardonnez si je vous mets quelquefois sur ce chapitre; vous savez combien il me tient à cœur, et je puis vous assurer que plus je vais en avant, plus je trouve qu'il n'y a rien de si doux au monde que de jouir du repos de la conscience et de regarder Dieu comme un père qui ne nous manquera pas dans nos besoins. M. Despréaux, que vous aimez tant, est plus que jamais dans ces sentiments, surtout depuis qu'il a fait son *Amour de Dieu*, et je puis vous assurer qu'il est très-bien persuadé lui-même des vérités dont il a voulu persuader les autres (4). »

La piété ramena le grand poëte à la poésie.

(1) *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, p. 19. *Œuvres de Jean Racine*, t. I. Petitot, Senlis, 1826. — (2) *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, p. 148. — (3) *Œuvres de Jean Racine*, t. V, p. 283. — (4) P. 258.

Madame de Maintenon faisait élever à Saint-Cyr un bon nombre de filles nobles dont les familles étaient peu fortunées. Elle souhaitait qu'on pût leur apprendre à chanter et à réciter des vers, et demanda à Racine s'il ne serait pas possible de réconcilier la poésie et la musique avec la piété. Il composa dans ce but la tragédie d'*Esther*, puis celle d'*Athalie*. La première fut jouée avec beaucoup de succès par les pensionnaires de la communauté, en présence du roi et de la cour ; la seconde devait l'être de même, lorsqu'il survint des obstacles, et le public eut besoin d'un assez long temps pour apprécier à sa juste valeur le chef-d'œuvre de la poésie. Racine fit aussi quatre cantiques tirés de l'Ecriture sainte. Le roi les fit exécuter plusieurs fois devant lui, et la première fois qu'il entendit chanter ces paroles :

Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
Je trouve deux hommes en moi :
L'un veut que plein d'amour pour toi,
Mon cœur te soit toujours fidèle !
L'autre, à tes volontés rebelle,
Me révolte contre ta loi.

il se tourna vers madame de Maintenon en lui disant : Madame, voilà deux hommes que je connais bien.

Louis XIV avait nommé Racine et Boileau ses historiographes ; ils travaillèrent effectivement à écrire l'histoire de son règne ; mais les manuscrits périrent l'an 1726, dans un incendie chez l'homme de lettres qui leur avait succédé dans cette charge. Un jour madame de Maintenon entretenait Racine de la misère du peuple : il répondit qu'elle était une suite ordinaire des longues guerres, mais qu'elle pourrait-être soulagée par ceux qui étaient dans les premières places, si on avait soin de la leur faire connaître. Elle lui dit que, puisqu'il faisait des observations si justes sur-le-champ, il devrait les lui développer dans un mémoire, assuré qu'il ne sortirait point de ses mains. Le roi, ayant vu l'écrit, voulut absolument en connaître l'auteur. Il fut piqué de voir qu'un homme de lettres osât lui signaler des vérités peu agréables, et dit : Parce qu'il sait faire parfaitement des vers, croit il tout savoir ? et parce qu'il est grand poète, peut il être ministre ? — Racine fut très sensible à cette mésaventure. Le chagrin qu'il en conçut, joint à un abcès dans le foie, lui causa une maladie dont-il mourut très-chrétiennement le 21 avril 1699, âgé de cinquante neuf ans. Ses restes furent enterrés à Port-Royal, puis transférés à Paris dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont. Boileau fit son épitaphe, qui se termine par ces paroles : « O toi, qui que tu sois, que la piété attire en ce saint lieu, plains dans un si excellent homme la triste destinée de tous les mortels, et quelque grande idée que puisse te donner de lui sa réputation, souviens toi que ce sont des prières, et non pas de vains éloges qu'il te demande. »

Louis Racine, second fils du grand poëte, né en 1692, publia lui-même en 1720 le poëme de *la grâce*, composée chez les Oratoiriens, où l'auteur s'était retiré comme pensionnaire après avoir pris l'habit ecclésiastique. Il parut en 1723 une critique de ce poëme, où on l'examine sous le rapport du style et sous le rapport de la doctrine, On y trouva le fond du jansénisme, qui y est en effet. Comme l'auteur était jeune et qu'il ne se défendit point contre la critique on peut l'excuser sur son âge et croire qu'il reconnut ses torts(1). Voltaire lui adressa les vers suivants :

Cher Racine, j'ai lu dans tes vers didactiques
De ton Jansénius les dogmes fanatiques.
Quelquefois je t'admire et ne te crois en rien.
Si ton style me plaît, ton dieu n'est pas le mien.
Tu m'en fais un tyran, je veux qu'il soit mon père.
Si ton culte est sacré, le mien est volontaire.
De son sang, mieux que toi je reconnais le prix.
Tu le sers en esclave, et je le sers en fils.
Crois-moi, n'affecte point une inutile audace,
Il faut comprendre Dieu pour comprendre la grâce
Soumettons nos esprits, présentons, lui nos cœurs
Et soyons des chrétiens, et non pas des docteurs.

Ces vers expriment fort bien le caractère funeste du jansénisme. On ne saurait assez déplorer le mal que cette hérésie a fait, non-seulement à la piété, à la religion, mais encore à la littérature et à la poésie. Avec son dogme atroce d'un dieu qui nous punit, non seulement du mal que nous ne pouvons éviter, mais du bien même que nous faisons de notre mieux, elle tue, elle énerve, elle fausse, elle égare les plus beaux génies.—Pascal est un prodige avorté, qui ne fait guère que du mal. Avec ses idées fausses sur Dieu, sur l'homme, sur la grâce, sur la nature, il ne peut que fausser l'esprit de ses lecteurs. L'ensemble de ses *Pensées* est un chaos et une contradictiont Au lieu de convertir les athées, il leur fourni. des objections à lui insolubles. Au lieu de leur prêcher le vrai Dieu, un Dieu infiniment bon juste, aimable, il leur propose un faux dieu, un dieu méchant, injuste, haïssable, en un mot un dieu janséniste. Quel homme raisonnable en voudrait? Aussi Pascal convient-il que, pour y croire, il faut *s'abêtir*(2): mot plus vrai qu'il ne pense, quant au dieu de Hauranne et de Jansénius. Mais ce n'est pas le Dieu de saint Vincent de Paul de saint François de Sales, de sainte Thérèse, de saint Charles Borromée; ce n'est pas le Dieu de saint Louis, *qui est si bon que meilleur ne peut être*; un Dieu si bon, que non-seulement il nous a donnés nous-mêmes à nous-mêmes, mais qu'il veut se donner lui-même à nous, avec son bonheur et sa gloire ineffables; et comme cela est infiniment au-dessus de nous, il nous offre sa grâce, sa bonté, sa miséricorde infinie, afin que nous puissions y parvenir; et cette grâce, cette bonté, cette miséricorde in-

(1) *Dict. des livres jansen.* t. III, p. 251. — (2) *Pensées de Pascal*, par Prosper Faugère, 1844. t. I, p. 169.

finie s'est fait homme en Jésus-Christ, et se donne à nous tout entière dans la sainte communion, afin que nous devenions lui-même, mais librement, mais spontanément, mais amoureusement, et que nous y ayons du mérite ; Voilà le bon Dieu que nous croyons, que nous espérons, que nous aimons dans la sainte Eglise catholique romaine. Nous déplorons que Pascal ne l'ait pas mieux connu. Ce n'est pas que dans ses *Pensées* il n'y ait des choses vraies et bien dites ; mais ce sont des éclairs dans une nuit obscure, qui ne servent qu'à rendre visibles les ténèbres et les abimes. Autant en est-il, et pire encore du docteur Arnauld ; car en lui on peut voir l'exécuteur formel du projet satanique, que Hauranne ne craignit point d'avouer à Vincent de Paul, qui était de détruire la religion catholique en Europe.

On peut remarquer cette pernicieuse influence du jansénisme sur la littérature et la poésie, jusque dans ces vers de Boileau en son *Art poétique*.

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont point susceptibles.
L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés
Que pénitence à faire et tourments mérités.
Et de vos fictions le mélange coupable
Même à ses vérités donne l'air de la fable.
Et quel objet enfin à présenter aux yeux,
Que le diable toujours hurlant contre les cieux,
Qui de votre héros veut rabaisser la gloire,
Et souvent avec Dieu balance la victoire ?

Ce sombre tableau convient à la créance hargneuse du janséniste, mais non à la foi expansive du catholique romain : témoin les poèmes d'*Athalie* et d'*Esther* ; témoin la *Jerusalem delivree* du Tasse ; l'*Enfer*, le *Purgatoire* et le *Paradis* du Dante ; témoin la catholique Espagne, qui, sous Philippe II et l'Inquisition s'égaye de mille manières avec les poèmes chrétiens composés par ses prêtres. Et comment le catholicisme détruirait-il la poésie ? N'est-il pas lui-même le poëme de Dieu ? Le but de ce poème n'est-il pas la glorification de Dieu dans les créatures, et des créatures en Dieu ? Sa durée est le temps ; l'univers en est le lieu ; l'action marche d'une éternité à l'autre. Elle semble quelquefois suspendue, rétrograde même ; mais elle avance toujours, emportant avec elle les siècles et les peuples. Des obstacles se présentent qui paraissent tout renverser : la révolte d'une partie des anges, la chute de l'homme ; mais ces obstacles deviennent des moyens. Le Christ s'annonce et paraît : c'est le personnage principal. Il crée, il rachète ; il combat, il triomphe. Dieu et homme, esprit et corps, il unit et réconcilie tout en sa personne. Il est le principe, le milieu, la fin de toutes choses. Qui le connaît bien, entend facilement le poëme de Dieu ; qui le connaît mal, l'entend mal ; qui ne le connaît pas du tout, ne l'entend pas du tout et se perd dans un fragment. Qui le connaîtrait et l'aimerait jusqu'à s'identifier en quelque sorte avec lui, jusqu'à le contempler déjà, pour ainsi dire, dans son essence, celui-là comprendrait parfaitement tout le poëme ; il en comprendrait non-seulement l'ensemble, mais encore les détails ; il verrait que tout, jusqu'à un iota et un point, y est esprit et vie. La création entière lui serait une poésie, une musique où chaque mot, où chaque note est vivante et parlante. Ravi au-dessus de lui-même, il entendrait, il verrait, un saint nous l'a dit (1), comment toutes les créatures ont en Dieu la vie, le mouvement et l'être. Il verrait comment, dans le Christ, si diverses qu'elles soient, si dissonnantes qu'elles paraissent, elles forment une harmonie ineffable. La vue d'un oiseau, d'un brin d'herbe suffirait pour éveiller en lui le sentiment de ce divin concert. Son âme en extase, comme il est arrivé à sainte Thérèse, s'exhalerait spontanément en stances poétiques.

On voit un sommaire de ce poëme dans la transfiguration du Sauveur. Il est sur la montagne sainte, sa face devient resplendissante comme le soleil, ses vêtements deviennent blancs comme la lumière. Dieu et les hommes, le ciel et la terre sont témoins de sa gloire, Le Père éternel fait entendre sa voix, Moïse et Elie apparaissent : Moïse, par qui avait été donnée la loi que Jésus accomplissait ; Elie, le plus grand thaumaturge parmi les prophètes de l'ancienne alliance dont Jésus accomplissait les promesses. Les trois témoins que Jésus amène avec lui, c'est Pierre, le roc, auquel il avait promis, huit jours auparavant, de fonder sur lui son Eglise ; Pierre, le chef des apôtres ; ce sont les enfants du tonnerre, Jacques, le premier martyr parmi les douze, et Jean, que Jésus aimait, qui était destiné à voir l'exécution des jugements de Dieu sur Jérusalem, et à recevoir de hautes révélations sur la future histoire de l'Eglise et du monde. Pierre, ravi en extase, dit : Maître, il est bon pour nous de rester ici. Tel est le poëme de Dieu : la transfiguration divine de la nature sanctifiée. Le désir, le pressentiment, l'aspiration de cette transfiguration surnaturelle, tel est l'esprit, l'âme de la poésie chrétienne. Au bas de la montagne sont les autres apôtres, avec les scribes de la synagogue, qui les disputent ; avec la foule des peuples accourus de toutes parts : et au milieu de ces peuples, un jeune homme possédé du démon, empire de ces anges de ténèbres qui se transforment en anges de lumière, qui séduisent les nations sous le nom et la figure des fausses divinités de Rome de la Grèce, de l'Egypte, de l'Inde, dont le chef est le prince de ce monde, le Dieu de ce siècle, qui va être chassé dehors. Et à la vue de Jésus qui descend de la montagne, la multitude est saisie d'admiration, et accourt pour le saluer ; et il guérit le jeune homme à la prière de son père ; et, à son commandement le démon sort avec un grand cri. Et ce même

(1) S. Jean de la Croix.

Jésus, qui commande avec empire aux esprits immondes, accueille avec amour, embrasse et bénit les petits enfants, promet son royaume à ceux qui leur ressemblent ; il appelle à lui tous ceux qui sont dans la peine, afin de les soulager ; il pleure sur son ami Lazare, et le ressuscite ; il nous recommande de considérer les fleurs des champs, les oiseaux de l'air, pour y admirer la bonté de notre Père céleste. Dans cet ensemble, tout se tient, tout est vivant ; c'est à la fois de la poésie et de l'histoire : la fable même y est pleine de vérité. Certes, le poëte chrétien ne peut pas se plaindre que la carrière lui ait été rétrécie.

Nicolas Boileau, ami constant de Racine, fut le onzième enfant de Gilles Boileau, greffier au parlement de Paris. Il vint au monde le 1er novembre 1636 au petit village de Crône où son père passait ses vacances dans une maison de campagne. On le surnomma Despréaux, à cause d'un petit pré qui était au bout du jardin. Il eut à souffrir dans son enfance l'opération de la taille, qui fut mal faite, et dont il lui resta toute sa vie une grande incommodité. On lui donna pour logement, dans la maison paternelle, une guérite au dessus du grenier, et quelque temps après on l'en fit descendre, parce qu'on trouva le moyen de lui construire un petit cabinet dans ce grenier ; ce qui lui fit dire qu'il avait commencé sa fortune par descendre au grenier. La simplicité de sa physionomie et de son caractère faisait dire à son père, en le comparant à ses autres enfants : Pour Colin, ce sera un bon garçon qui ne dira mal de personne.

Après ses premières études, il voulut s'appliquer à la jurisprudence, il suivit le barreau, et même plaida une cause dont il se tira fort mal. Il quitta le palais pour la Sorbonne, et se mit à étudier en théologie ; mais il quitta bientôt cette étude, pour se livrer entièrement à la poésie. Il commença par des satires, ouvrages en vers, faits pour reprendre, pour censurer, pour tourner en ridicule les vices, les passions déréglées, les sottises, les impertinences des hommes ; chose qui, contenue dans de certaines bornes, peut être un sermon poétique très-utile à beaucoup de monde.

Sans être aussi dévot que Racine, qui assistait à la messe tous les jours, Boileau fut exact dans tous les temps de sa vie à remplir les principaux devoirs de la religion. Se trouvant donc à Pâques dans la terre d'un ami, il alla se confesser au curé, qui ne le connaissait point, et était un homme fort simple. Avant que d'entendre sa confession, il lui demanda quelles étaient ses occupations ordinaires. — De faire des vers, répondit Boileau. — Tant pis, dit le curé. Et quels vers ? — Des satires, ajouta le pénitent. — Encore pis, répondit le confesseur. Et contre qui ? — Contre ceux, dit Boileau, qui font mal des vers : contre les vices du temps ; contre les ouvrages pernicieux ; contre les romans... — Ah ! dit le curé, il n'y a donc pas de mal, et je n'ai plus rien à vous dire.

Boileau avait obtenu un simple bénéfice ; mais il le rendit au bout de quelques années par principe de conscience et en restitua même les revenus. Un abbé, qui avait plusieurs bénéfices à la fois, lui disait un jour : Cela est bien bon pour vivre. — Je n'en doute point, lui répondit Boileau, mais pour mourir monsieur l'abbé ? pour mourir ! Boileau se montra toujours courageusement chrétien. Le duc d'Orléans, depuis régent du royaume l'invita un jour à dîner ; c'était un jour maigre, et on n'avait servi que du gras sur la table. On s'aperçut qu'il ne touchait qu'à son pain. — Il faut bien, lui dit le prince, que vous mangiez gras comme les autres, on a oublié le maigre. Boileau lui répondit : Vous n'avez qu'à frapper du pied, monseigneur et les poissons sortiront de terre. — Chrétien toute sa vie, Boileau le fut surtout à sa mort. Il reçut avec dévotion ses derniers sacrements, mourut d'une hydropisie de poitrine, le 13 mars 1711, et laissa par son testament presque tout son bien aux pauvres.

Racine et Boileau avaient un ami commun Jean de Lafontaine, né à Château-Thierry le 8 juillet 1621. A dix-neuf ans, il entra chez les Pères de l'Oratoire, et les quitta dix-huit mois après, on ne sait pourquoi : probablement ne le savait-il pas lui-même, tant il avait de bonhomie et d'insouciance. A vingt-deux ans, il ne se doutait pas encore qu'il dût être poëte. Ayant alors entendu lire une ode de Malherbe sur l'assassinat de Henri IV, il fut saisi d'admiration, se mit à lire Malherbe, à l'apprendre par cœur, à le déclamer dans les bois, et enfin à l'imiter. Un de ses parents, ayant vu ses premiers essais, l'encouragea et lui fit lire les meilleurs auteurs anciens et modernes, français et étrangers. Les auteurs latins, il les lisait dans l'original ; les auteurs grecs, dans des traductions ; mais il eut l'avantage de se les faire traduire quelquefois par Racine : il goûtait singulièrement Plutarque et par-dessus tout Platon, qu'il appelle quelque part *le plus grand des amuseurs*. Il se divertissait aussi beaucoup avec les auteurs italiens. Son père, pourvu de la charge de maître des eaux et forêts, la fit passer sur la tête de son fils, et le maria : Lafontaine prit avec une égale insouciance l'emploi et la femme qu'on lui donna ; il fut maître des eaux et forêts très-négligent, et mari très-indifférent. Il quitta bientôt sa femme et alla demeurer à Paris, où il se lia d'amitié avec les plus beaux esprits de son siècle, et trouva de la protection chez plusieurs personnages de la cour. Il allait néanmoins tous les ans, au mois de septembre, rendre visite à sa femme qu'il consultait même sur ses écrits. A chaque voyage il vendait [illegible] sans s'embarrasser de veiller sur ce qui restait. Il ne passa jamais de bail de maison, et il ne renouvela jamais

celui d'une ferme. Cette apathie, qui coûtait tant d'efforts aux anciens philosophes il l'avait sans effort. Voici comme La Bruyère le dépeint : « Un homme paraît grossier, lourd, stupide ; il ne sait pas parler ni raconter ce qu'il vient de voir : s'il se met à écrire, c'est le modèle des bons contes ; il fait parler les animaux, les arbres, les pierres, tout ce qui ne parle point ; ce n'est que légèreté, qu'élégance, que beau naturel, et que délicatesse dans ses ouvrages. » Madame de la Sablière qui le logea et eut soin de ses affaires pendant vingt ans, pensait comme La Bruyère. Ayant un jour congédié tous ses domestiques, elle dit : Je n'ai gardé avec moi que mes trois animaux, mon chien, mon chat et Lafontaine. Elle lui disait à lui-même : En vérité, mon cher Lafontaine, vous seriez bien bête si vous n'aviez pas tant d'esprit.

Boileau et Racine le déterminèrent à tenter un raccommodement avec sa femme ; il part, arrive à Château-Thierry, frappe à la porte de la maison. Un domestique lui dit que madame de Lafontaine est au salut. Il va chez un ami, qui l'invite à souper ; il y couche, et repart le lendemain matin. Revenu à Paris, on s'informe du succès de son voyage. Je n'ai pas vu ma femme, répond-il, elle était au salut. Lafontaine avait eu de cette femme un fils, qui ne lui fut guère moins indifférent. Il le rencontre un jour dans la société, cause avec lui sans le connaître, lui trouve de l'esprit et fait son éloge. « Eh ! c'est votre fils ! lui dit-on. « Ah ! j'en suis bien aise. » fut toute sa réponse. — Dans la semaine sainte, Racine l'avait mené à ténèbres, et, pour l'occuper, lui avait mis dans les mains un volume de la Bible. Lafontaine tomba sur la belle prière des Juifs dans le prophète Baruch. Plein d'admiration, il disait à Racine : C'était un beau génie que ce Baruch : qui était il ? Et les jours suivants, il disait à toutes les personnes qu'il rencontrait : Avez-vous lu Baruch ? C'était un beau génie ! — Enfin Lafontaine s'est caractérisé lui même dans son épitaphe :

[illegible]

Lafontaine avait toujours vécu dans une grande indolence sur la religion comme sur tout le reste, lorsqu'il tomba malade, vers la fin de 1692. Ses bons amis, Racine et Boileau eurent soin de le rappeler à ses devoirs de chrétien, en particulier au repentir de ses contes trop libres, dont une dame de la cour, la duchesse de Bouillon, lui avait donné la première idée. Pendant qu'ils lui parlaient ainsi du salut de son âme, sa servante leur dit : Eh ! ne le tourmentez pas tant ; il est plus bête que méchant, Dieu n'aura jamais le courage de le damner. Le père Poujet et l'Oratoire, alors vicaire de Saint-Roch, étant venu le voir, comme ancienne connaissance, amena insensiblement la conversation sur la religion et ses preuves. Le malade lui dit alors avec la naïveté ordinaire ; Je me suis mis à lire le Nouveau Testament ; je vous assure que c'est un fort bon livre. Oui, par ma foi, c'est un bon livre ; mais il y a un article sur lequel je ne me suis pas rendu, c'est l'éternité des peines ; je ne comprends pas comment cette éternité peut s'accorder avec la bonté de Dieu. L'abbé Poujet lui donna des explications qui le satisfirent. Restaient deux points plus difficiles : le premier, de témoigner publiquement ses regrets pour le scandale qu'avaient donné ses contes : l'autre, de ne jamais livrer aux comédiens une pièce qu'il avait récemment composée. Sur le premier, il se rendit sans beaucoup de peine ; sur le second, il demanda une consultation des docteurs de Sorbonne, puis jeta son manuscrit au feu. Sa maladie prenant un caractère extrêmement grave, il reçut le saint viatique, le 12 février 1693, en présence d'une députation de l'Académie, qu'il avait désirée pour être témoin de son repentir ; il demanda publiquement pardon du scandale dont ses poésies trop libres avaient été la source. Le bruit de sa mort se répandit dans Paris ; cependant il revint de cette maladie, et la première fois que depuis sa convalescence il se rendit à l'Académie, il y renouvela l'expression des regrets qu'il avait fait éclater en présence de la députation de ce corps ; d'avoir employé ses talents à composer des ouvrages dont la lecture pouvait offenser la pudeur et les mœurs. Il promit de nouveau de les consacrer désormais à des sujets de piété ; et il y lut, comme le premier fruit de cet engagement, une paraphrase du *Dies iræ*. Fidèle à sa parole, il s'occupa de traduire en vers français les hymnes de l'Église : en même temps il pratiquait des austérités secrètes pour expier les fautes de sa vie ; car quand il mourut, le 13 avril 1695, on le trouva revêtu d'un cilice par-dessous ses vêtements ordinaires. Le duc de Bourgogne, sous les yeux de Fénelon, déplora, dans un discours latin, la mort de Lafontaine, qu'il appelle un autre Esope, supérieur à Phèdre. Ses fables ont effectivement atteint la perfection du genre.

Avant Lafontaine, rien ne paraissait plus borné que le genre de l'apologue. Ses premiers inventeurs, n'y voyant que le but moral, se hâtaient de l'atteindre avec une concision sévère et un laconisme souvent très sec. Phèdre y ajouta, avec sobriété, quelques ornements, ceux principalement d'un style pur et élégant. Lafontaine les y répandit avec une admirable richesse. Ce cadre, jusque là si étroit, s'agrandit sous ses mains, et la fable devint un petit poëme qui admit tous les tons, toutes les couleurs, et pour ainsi dire tous les agréments des autres genres. La poésie épique y reconnut ses récits et ses caractères ; la poésie dramatique, ses acteurs, ses dialogues et ses passions ; la poésie légère, son badinage et son enjouement ; la poésie philosophique et mo-

rale, son instruction et ses leçons. La simplicité s'y trouve unie à la force, à l'élévation, à la noblesse; la naïveté, à la finesse et à l'esprit (1).

Nous avons vu que le Parnasse de la poésie chrétienne est le Thabor : Racine y aspirait par ses tragédies d'*Esther* et d'*Athalie*; il eût bien voulu purger son théâtre de l'amour profane, mais l'exemple de la cour et le goût de son siècle ne le lui permirent pas. Le Parnasse de la poésie française était la cour de Louis XIV, et pendant trente ans cette cour fut un théâtre de fornications et d'adultères, mais de fornications et d'adultères tranformés en titres de noblesse, d'honneur et de gloire, comme les adultères et les incestes du Jupiter païen. Le Jupiter français, à l'exemple du grec, peupla son olympe de ses bâtards et de ses prostituées, que les courtisans et les poètes durent adorer comme des dieux et des déesses. Plus hardi que le Grec ne le fut avec Amphytrion et Alcmène, il exila l'homme dont il avait corrompu et enlevé la femme. Le jubilé de 1676 rompit pour un momont ce double adultère : les deux coupables se séparèrent pour faire pénitence. Louis XIV avait dit : *Je ne la reverrai plus;* bien des gens étaient d'avis qu'elle ne devait plus revenir à la cour; mais les parents et amis de la femme adultère pensèrent différemment : l'évêque Bossuet pensa comme les parents et les amis, il voulait convertir les deux coupables, et il les raccommoda : ils durent se voir, mais en présence de témoins; ils se virent, congédièrent les témoins et recommencèrent le scandale de leurs adultères (2). Les bâtards adultérins furent légitimés par leur père et mariés à des princes et princesses du sang, comme pour abâtardir de toute manière la race de saint Louis, et par elle le reste de la nation. L'abâtardissement commença par la noblesse : outre qu'elle prostituait au roi ses filles et ses femmes, elle produisit de son sein et pour son usage plus d'une courtisane honteusement célèbre : telle fut Ninon de Lenclos, formée à la vie épicurienne par son propre père, et dont un des bâtards, devenu amoureux d'elle, se tua de désespoir en apprenant qu'elle était sa mère : telle encore Claudine de Tencin, religieuse sortie du cloître dont un des bâtards fut d'Alembert, l'un des coryphées de l'incrédulité moderne.

Chez la première de ces courtisanes, on vit se prostituer les noms les plus illustres de France, les Gourville, les Bannier, les La Châtre, les Clérambault, les d'Effiat, les Gersay, les d'Estrées, les d'Albret, les Sévigné, les Villarceaux, les Coligny, les Longueville, les La Rochefoucaud, les Condé. Comme Louis XIV, ces courtisanes de la noblesse savaient couvrir leurs désordres d'un air de décence qui rendait leur exemple encore plus contagieux.

« La débauche furtive d'un prince, dit l'académicien Lemontey dans sa *Monarchie de Louis XIV*, n'est que la faute d'un homme, désavouée par sa honte; mais l'ostentation de ses galanteries corrompit de loin. Par un échange aussi fâcheux en morale qu'en politique, tandis que le vice s'ennoblit de toute la majesté du trône, la royauté elle-même se dégrade et se trempe dans les couleurs du vice. La sollicitude du monarque pour honorer ses enfants naturels ouvrit encore dans sa vieillesse une source imprévue de scandale. Par une sorte d'instinct, tous les bâtards nés en Europe sur les marches des trônes accoururent à Versailles. Adultérins ou incestueux, ils y trouvèrent des fortunes rapides, des dignités et des emplois. Le duc de Saint-Simon, faisant le dénombrement de ces heureux aventuriers, compte à la fois parmi eux les rejetons des maisons d'Angleterre, de Bavière, de Savoie, de Danemark, de Saxe, de Lorraine, de Montbéliard, et s'écrie avec une indignation dont j'adoucis beaucoup les termes, que Versailles ne lui semble plus être qu'un hôpital d'enfants trouvés (3). Sans doute, dit le même auteur, de grands scandales avaient signalé les premiers temps de son règne... Mais quand l'âge et le remords eurent courbé le conquérant sous le joug d'une dévotion sincère, ce fut un plus étrange spectacle de le voir donner à ses anciennes erreurs une impudique solennité, et de ses mains pénitentes offrir la couronne de saint Louis aux rejetons d'un double adultère. Tous les ordres de l'Etat en furent blessés; la nation se crut méprisée et ne pensa pas sans indignation qu'elle deviendrait le salaire des amours vagabonds de ses maîtres (4). »

Sismondi ajoute, d'un autre côté, dans son *Histoire des Français*; « Ce n'était pas seulement sous le rapport des mœurs que l'esprit de dévotion qui régnait alors (1680) à la cour de France avait eu peu d'influence sur la conduite des gens du monde, il n'y avait, parmi la haute société, pas plus de respect pour la probité que pour la modestie. Toutes les femmes de la cour faisaient *des affaires*, c'est-à-dire obtenaient des marchés avantageux pour leurs créatures, par lesquelles elles se faisaient ensuite donner des pôts-de-vin; elles s'intéressaient dans les fermes, elles recevaient des présents pour récompense de leurs recommandations : dans tous les procès, on les voyait toutes solliciter les juges et faire intervenir auprès des tribunaux les hommes puissants, ceux à qui l'on croyait le plus de crédit : rien n'était plus fréquent, même dans le plus haut rang, que de les voir friponner au jeu. Le marquis de Pomenars n'en était pas moins admis dans la meilleure compagnie, encore qu'il disputât sa tête à des procès criminels sans cesse renaissants, dont le moindre

(1) *Biographie universelle.* — Feller et Louis Racine. — (2) *Lettre de madame de Maintenon à madame de Saint-Geran. Souvenirs de madame de Caylus.* Sismondi, t. XXV, p. 398. — (3) Lemontey, *Monarchie de Louis XIV*, p. 149 et 150. — (4) P. 135 et 136.

était pour la fabrique de fausse monnaie, qu'il ne prenait pas la peine de dissimuler. Enfin, au printemps de cette même année, toute la cour fut alarmée par de nombreuses accusations d'empoisonnement et par la création d'une chambre ardente (ou destinée à condamner au feu) pour juger les empoisonneurs (1). »

Fénelon confirme tout cela dans ses confidences intimes aux ducs de Chevreuse et de Beauvilliers sur la situation morale de cette époque. « Les mœurs présentes de la nation jettent chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons (2). »

C'est à ce monde, à cette cour, à ce roi que les poëtes dramatiques, tels que Molière et Quinaut, avaient à plaire. Le pouvaient-ils sans flatter leurs vices? Aussi Jean-Jacques Rousseau dit-il : « Qui peut disconvenir que le théâtre de Molière, des talents duquel je suis plus admirateur que personne, ne soit une école de vices et de mauvaises mœurs, plus dangereuses que les livres mêmes où l'on fait profession de les enseigner? Son plus grand soin est de tourner la bonté et la simplicité en ridicule, et de mettre la ruse et le mensonge du parti pour lequel on prend intérêt : ses honnêtes gens ne sont que des gens qui parlent, ses vicieux sont des gens qui agissent, et que les plus brillants succès favorisent le plus souvent : enfin l'honneur des applaudissements, rarement pour le plus estimable, est presque toujours pour le plus adroit. — Voyez comment, pour multiplier ses plaisanteries, cet homme trouble tout l'ordre de la société; avec quel scandale il renverse tous les rapports les plus sacrés sur lesquels elle est fondée; comment il tourne en dérision les respectables droits des pères sur leurs enfants, des maris sur leurs femmes, des maîtres sur leurs serviteurs ! Il fait rire, il est vrai, et n'en devient que plus coupable, en forçant, par un charme invincible, les sages mêmes de se prêter à des railleries qui devraient attirer leur indignation. J'entends dire qu'il attaque les vices; mais je voudrais bien que l'on comparât ceux qu'il attaque avec ceux qu'il favorise. Quel est le plus blâmable d'un bourgeois sans esprit et vain qui fait sottement le gentilhomme, ou du gentilhomme fripon qui le dupe ? Dans la pièce dont je parle, le dernier n'est-il pas l'honnête homme ? n'a-t-il pas pour lui l'intérêt ? et le public n'applaudit-il pas à tous les tours qu'il fait à l'autre ? Quel est le plus criminel d'un paysan assez fou pour épouser une demoiselle, ou d'une femme qui cherche à déshonorer son époux ? Que penser d'une pièce où le parterre applaudit à l'infidélité, au mensonge, à l'impudence de celle-ci, et rit de la bêtise du manant puni ? C'est un grand vice d'être avare et de prêter à usure, mais, n'en est-ce pas un plus grand encore à un fils de voler son père, de lui manquer de respect, de lui faire mille insultants reproches, et quand ce père irrité lui donne sa malédiction, de répondre d'un air goguenard : Qu'il n'a que faire de ses dons ? Si la plaisanterie est excellente, en est-elle moins punissable? et la pièce où l'on fait aimer le fils insolent qui l'a faite en est-elle moins une école de mauvaises mœurs ?

Le même écrivain, après avoir examiné la meilleure comédie du même poëte, termine ainsi ces observations : « Mais enfin, puisqu'elle est sans contredit, de toutes les comédies de Molière, celle qui contient la meilleure et la plus saine morale, sur celle-là jugeons les autres, et convenons que l'intention de l'auteur étant de plaire à des esprits corrompus, ou sa morale porte au mal, ou le faux bien qu'elle prêche est plus dangereux que le mal même, en ce qu'il séduit par une apparence de raison : en ce qu'il fait préférer l'usage et les maximes du monde à l'exacte probité ; en ce qu'il fait consister la sagesse dans un certain milieu entre le vice et la vertu; en ce qu'au grand soulagement des spectateurs, il leur persuade, que, pour être honnête homme, il suffit de n'être pas un grand scélérat (3). » C'est ainsi que Rousseau juge la meilleure pièce de Molière.

Quant au *Tartufe*, où Molière signale un hypocrite qui, sous le masque de la piété, cherche à duper un père de famille et à séduire sa femme, nous croyons que cette comédie n'était pas inutile au temps de Louis XIV, car nous voyons, par un chapitre de La Bruyère, que des hypocrites de ce caractère n'étaient pas introuvables. Il n'y a pas de mal à ce que les fidèles soient prévenus contre toute espèce de séducteurs. Le Sauveur lui-même disait : Gardez-vous des faux prophètes qui viennent à vous sous des peaux de brebis, mais qui, au dedans sont des loups rapaces. L'apôtre aussi signale des imposteurs qui ont l'apparence de la piété, mais en renient la vertu, qui se glissent dans les maisons et captivent des femmelettes chargées de péchés et de convoitises (4). De nos jours, les bons prêtres n'ont qu'à se conduire si bien, que le monde même ne puisse leur faire aucune application du Tartufe.

D'après certaines révélations de la littérature, l'origine de cette comédie n'est pas très honorable. Le comédien avait pour but de servir le roi dans son libertinage. Louis XIV s'introduisit de nuit chez les femmes d'honneur de la reine sa femme : et la reine sa femme et la reine sa mère trouvaient cela fort mauvais. Ces filles de la reine étaient sous la garde de la duchesse de Navailles, qui, avait beaucoup de vertu et de piété, ainsi que le duc de Navailles, son mari. La duchesse tint conseil avec son mari sur ce scandale. « Ils mirent la

(1) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXV, p. 400. — (2) Fénelon, *Mémoires* du 15 mars 1712. *Hist. de Fénelon*, III, p. 327, 2e édition. — (3) *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*. — (4) II Tim., III, 6.

vertu et l'honneur d'un côté, dit le duc de Saint Simon ; la colère du roi, la disgrâce, le dépouillement, l'exil de l'autre : ils ne balancèrent pas. » La duchesse, sans bruit, sans éclat, fit murer la porte par où le roi s'introduisait nuitamment dans l'appartement des filles. Louis XIV ne pardonna ni à la duchesse ni à son mari. Sur le-champ il leur envoya demander la démission de toutes leurs charges et les chassa de la cour. Le comédien Molière es poursuivit sur le théâtre. Dans les premières scènes de Tartufe, il livre au ridicule la duchesse de Navailles, et toute la pièce a pour but de faire retomber sur les dévots le scandale du roi que deux dévots voulaient empêcher. Et ce n'est pas la seule comédie qui ait pour but de canoniser le libertinage de Louis XIV et de ridiculiser quiconque ne l'approuvait pas. On s'étonne que, sous ce *grand* roi, son poëte favori se permette de railler si souvent une classe distinguée de la noblesse, les marquis. C'est que la femme avec laquelle Louis XIV vécut en adultère près de dix-huit ans, et dont il eut sept à huit bâtards, était l'épouse légitime du marquis de Montespan ; Louis XIV exila le marquis et fit prononcer séparation entre lui et la marquise. De là cette hardiesse du poëte à faire rire aux dépens des marquis ; de là surtout sa comédie d'Amphitryon pour diviniser le double adultère du roi par l'exemple de Jupiter de la fable. Et le poëte recevait une pension pour ses services.

Et quel était donc ce poëte favori de Louis XIV? Jean-Baptiste Poquelin, qui se donna plus tard le nom de Molière, était fils d'un marchand de Paris. Il fit ses humanités et sa philosophie chez les Jésuites, étudia le droit, puis un beau jour, à vingt trois ans, de concert avec quelques camarades, il planta là ses études, sa famille, et se fit comédien nomade, vivant avec deux ou trois comédiennes, et au bout ne dix-huit ans de concubinage, il épousa la fille ou du moins la sœur de l'une d'elles. D'un mariage incestueux il eut un enfant dont le roi voulut bien être le parrain. Le comédien Molière fut ainsi le compère de Louis XIV en plus d'un sens (1).

Maintenant, ce roi, que les lettres et les arts, la cour et le monde conspiraient à louer à flatter jusque dans ses défauts et ses vices, qu'est-ce qu'il était par lui même, par son intelligence, par sa raison ? — Outre ce que nous avons déjà vu, nous avons à cet égard la confidence de deux personnes qui le connaissaient le mieux. — Vers l'an 1690 la dame de Maintenon pria Fénelon, alors son ami intime, de lui faire connaitre les défauts qu'il avait pu remarquer en elle. Fénelon lui répondit entre autres ce qui suit :

« On dit que vous vous mêlez trop peu des affaires. Ceux qui parlent ainsi sont inspirés par l'inquietude, par l'envie de se mêler du gouvernement et par le dépit contre ceux qui distribuent les grâces, ou par l'espoir d'en obtenir par vous. Pour vous, madame, il ne vous convient point de faire des efforts pour redresser ce qui n'est pas dans vos mains. Le zèle du salut du roi ne doit pas vous faire aller au delà des bornes que la Providence semble vous avoir marquées. Il y a mille choses déplorables, mais il faut attendre les moments que Dieu seul connait et qu'il tient en sa puissance (2). » Après lui avoir parlé de la conduite à tenir envers les amis, il ajoute : « Rien de tout ceci ne regarde l'*homme* à l'égard duquel vous avez des devoirs d'un autre ordre : l'accroissement de la grâce, qui a déjà fait tant de progrès en lui, achèvera d'en faire un autre homme. Mais je vous parle pour le seul intérêt de Dieu en vous : il faut mourir sans réserve à toute amitié (3). »

« Vous devez, sans vous rebuter jamais, profiter de tout ce que Dieu vous met au cœur, et de toutes les ouvertures qu'il vous donne dans celui du roi, pour lui ouvrir les yeux et pour l'éclairer, mais sans empressement, comme je vous l'ai souvent représenté. Au reste, comme le roi se conduit bien moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnent et auxquels il confie son autorité, le capital est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens sûrs, qui agissent de concert avec nous pour lui faire accomplir, dans leur vraie étendue, ses devoirs, dont il n'a aucune idée.

« S'il est prévenu en faveur de ceux qui font tant de violences, tant d'injustices, tant de fautes grossières, il le serait bientôt encore plus en faveur de ceux qui suivraient les règles, et qui l'animeraient au bien. C'est ce qui me persuade que, quand vous pourrez augmenter le crédit de messieurs de Chevreuse et de Beauvilliers, vous ferez un grand coup. C'est à vous à vous mesurer pour les temps; mais si la simplicité et la liberté ne peuvent point emporter ceci, j'aimerais mieux attendre jusqu'à ce que Dieu eût préparé le cœur du roi. Enfin, le grand point est de l'assiéger, puisqu'il veut l'être, de le gouverner, puisqu'il veut être gouverné : son salut consiste à être assiégé par des gens droits et sans intérêt.

« Votre application à le toucher, à l'instruire, à lui ouvrir le cœur, à le garantir de certains piéges, à le soutenir quand il est ébranlé, à lui donner des vues de paix, et surtout de soulagement des peuples, de modération, d'équité, de défiance à l'égard des conseils durs et violents, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire, enfin d'amour de l'Église, et d'application à lui chercher de saints pasteurs; tout cela, dis-je, vous donnera bien de l'occupation; car, quoique vous ne puissiez point parler de ces matières à toute heure, vous aurez besoin de prendre bien du temps pour choisir les moments propres à insinuer

(1) Louis Veuillot, *Univers*, 21 et 25 Avril 1851. Bazin, notes historiques sur la vie de Molière. — Aimé-Martin, édition de Molière. — (2) Fénelon, *Correspond.*, t. V, p. 170. — P. 173.

les vérités. Voilà l'occupation que je mets au dessus de toutes les autres (1). »

D'après cette curieuse révélation, Louis XIV était un roi qui voulait être assiégé, gouverné, qui n'avait aucune idée de ses devoirs, qui avait besoin d'être instruit, redressé, éduqué par une femme.

Le 27 novembre 1635 naquit dans les prisons de Niort une petite fille dont le père était huguenot et la mère catholique: elle reçut au baptême le nom de Françoise. Son grand-père, Théodore-Agrippa d'Aubigné, un des généraux et des amis de Henri IV, était mort huguenot à Genève, et auteur de plusieurs écrits. Son père, Constant d'Aubigné, avait été emprisonné par le cardinal de Richelieu, comme ardent calviniste et ami des Anglais. C'était d'ailleurs un homme sans principes ni conduite. Il fut transféré au château Trompette, à Bordeaux, dont le gouverneur était le père de sa femme, Anne de Cardaillan. Il sortit de prison l'an 1639, sur la promesse d'abjurer le calvinisme: ne voulant point tenir sa parole, il partit pour la Martinique. Dans la traversée, la petite Françoise fut si malade qu'on la crut morte: déjà un domestique la tenait dans les mains pour l'ensevelir dans les flots, lorsque sa mère, voulant lui donner le dernier baiser, lui trouva encore un reste de chaleur. A la Martinique, elle courut, un autre danger: elle était à la campagne et mangeait avec sa mère, lorsqu'un énorme serpent survint pour être de la compagnie: elles s'enfuirent toutes deux, et lui laissèrent chacune leur part, qu'il avala. La mère revint en France pour récupérer ses biens; mais elle ne put rien terminer: dans l'intervalle, son mari joua, perdit tout ce qu'il avait en Amérique, et y mourut en 1645. Quand la veuve ramena sa famille en Europe, elle fut obligée de laisser la jeune Françoise entre les mains d'un créancier, qui se lassa bientôt de la nourrir et la fit ramener en France. Sa mère, qui avait déjà commencé son éducation en lui faisant lire, dans Plutarque, l'histoire des grands hommes de l'antiquité, fut réduite par la misère à la confier, bien contre son gré à une parente calviniste, qui effectivement l'infecta de ses erreurs. Une tante catholique la prit chez elle, et employa tous les moyens les plus durs pour la faire revenir à la religion de sa mère, jusqu'à la reléguer parmi les domestiques. Je commandais dans la basse cour, disait-elle depuis et c'est par ce gouvernement que mon règne a commencé. Elle fut mise chez les Ursulines de Niort, où la douceur et la charité, jointes aux instructions, lui firent abjurer le calvinisme. Sa mère était morte de douleur, ne laissant à sa famille que deux cents livres de rentes. A l'âge de seize ans, Françoise fut mise chez les Ursulines de la rue Saint-Jacques à Paris, et présentée dans la société de l'abbé Scarron.

Il était fils d'un conseiller du parlement de Paris, noble et riche, mais qui, s'étant remarié, obligea son fils d'embrasser l'état ecclésiastique, sans pourtant recevoir les ordres. Le jeune homme était d'une humeur joviale, spirituelle et bouffonne. Devenu chanoine du Mans, il ne put résister à la tentation de prendre part aux mascarades du carnaval. Avec deux étourdis de même caractère, il s'enduisit de miel par tout le corps, se roula dans un lit de plume, et parut dans cet équipage au milieu des rues. La populace les poursuivit à coups de pierres ; ils furent réduits à se cacher dans les roseaux de la Sarthe : deux moururent de froid ; Scarron seul réchappa, mais raccourci d'un pied de sa taille et devenu cul-de-jatte. Fixé à Paris, il se fit un nom par ses poésies burlesques, et attirait chez lui les plus beaux esprits du siècle. Ayant donc remarqué la jeune orpheline, Françoise d'Aubigné, remarquable à la fois par sa beauté, son esprit, sa modestie et son indigence, il eut pitié d'elle, et lui offrit de payer sa dot si elle voulait se faire religieuse, ou bien de l'épouser; elle choisit ce dernier parti, et devint madame Scarron. Par son heureuse influence, les réunions chez son mari devinrent encore plus brillantes. Turenne s'y rendait tous les soirs, et il était rare de n'y pas trouver les dames de Sévigné et de la Sablière. Mais Scarron mourut en 1660, ne laissant à sa veuve de vingt-cinq ans que des dettes et quelques amis. Il recevait une pension de la reine-mère, en qualité de son malade en titre : elle fut continuée à la veuve. La reine meurt, la pension cesse, Louis XIV refuse de la rétablir ; la veuve Scarron partait pour le Portugal avec une princesse qui lui donnait de quoi vivre, lorsque le roi accorde la pension qui la fait rester en France. Ayant entendu prêcher le père Bourdaloue, elle forme le dessein de se retirer peu à peu du monde, et se met sous la direction de l'abbé Gobelin, docteur de Sorbonne. Jusqu'alors le but principal de sa vie était de se faire un nom honorable par sa conduite : dès lors ce motif fut sanctifié par d'autres plus chrétiens. Pendant plusieurs années elle mena une vie retirée et mystérieuse : elle était chargée d'élever secrètement les enfants naturels du roi. Durant cette éducation, le roi dit à un des enfants, le duc du Maine : Mais vous êtes bien raisonnable. — Il faut bien que je le sois, répondit l'enfant ; j'ai une dame auprès de moi qui est la raison même. Charmé de cette réponse, le roi fit donner à la gouvernante une grande somme d'argent, avec laquelle elle acheta la terre de Maintenon. Le roi, qui la regardait comme un bel esprit, une précieuse, avait toujours témoigné pour elle un certain éloignement; mais à mesure qu'il la connut, il prit pour elle beaucoup d'estime et de confiance. Elle en profita pour le retirer peu à peu de ses désordres, et lui inspirer plus d'égards envers la reine, son épouse : à quoi et la reine et

(1) Fénelon. *Correspond.*, t. X, p. 475.

toute la famille royale furent très sensibles. La princesse mourut le 30 juillet 1683, entre les bras de madame de Maintenon. Celle ci, après un an ou deux, devint l'épouse légitime de Louis XIV : la chose demeura secrète, mais assez transparente pour qu'on la sût dans toutes les cours de l'Europe.

Dans cette fortune inespérée, la pauvre orpheline d'autrefois se souvint de ses semblables, et fonda un établissement à Saint-Cyr pour l'éducation de deux cent cinquante filles nobles sans fortune : c'est pour cette communauté de religieuses et de pensionnaires que Racine fit *Esther* et *Athalie*. C'est dans cette haute position que la dame-épouse consulte Fénelon sur ses défauts et ses devoirs, et que Fénelon lui répond entre autres sur ce qu'il faut faire dans l'éducation manquée du roi, pour lui faire connaître et accomplir ses devoirs dont il n'avait aucune idée. Et la dame était capable de tout cela ; car, s'il est vrai que le style c'est tout l'homme, on peut bien dire, au style de ses lettres, que madame de Maintenon était un des premiers hommes de son siècle, si ce n'est pas le premier.

Quant au bonheur dont elle jouit dans son élévation, voici des confidences qu'elle en a faites : « J'étais née ambitieuse, je combattais ce penchant : quand ces désirs que je n'avais plus furent remplis, je me crus heureuse ; mais cette ivresse ne dura que trois semaines. » L'ennui et l'assujettissement lui firent bientôt regretter le calme et la liberté d'une vie privée. « Je n'en puis plus ; je voudrais être morte, » disait-elle à son frère, qui lui répondit par ce mot si connu : « Vous avez donc parole d'épouser Dieu le Père ? » Elle a bien peint l'état de son âme dans une lettre à madame de Maisonfort, religieuse de Saint-Cyr, et qui suffirait seule pour désabuser les ambitieux. « Vous ne serez jamais contente, ma chère fille, que lorsque vous aimerez Dieu de tout votre cœur ; ce que je ne dis pas par rapport à la profession où vous êtes engagée. Salomon vous a dit, il y a longtemps, qu'après avoir cherché, trouvé et goûté de tous les plaisirs, il confessait que tout n'est que vanité et affliction d'esprit, hormis aimer Dieu et le servir. Que ne puis-je vous donner toute mon expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées! Ne voyez vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer, et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber? J'ai été jeune et jolie : j'ai goûté des plaisirs : j'ai été aimée partout dans un âge plus avancé : j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit : je suis venue à la faveur ; et je vous proteste, ma chère fille, que tous les états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne satisfait entièrement. On n'est en repos que lorsqu'on s'est donné à Dieu, mais avec cette volonté déterminée dont je vous parle quelquefois. Alors on sent qu'il n'y a plus rien à chercher, et qu'on est arrivé à ce qui seul est bon sur la terre. On a des chagrins, mais on a aussi une solide consolation, et la paix au fond du cœur au milieu des plus grandes peines. »

Maintenant dans un tel état de choses, sous un tel roi et avec de tels principes de gouvernement, que devenaient l'épiscopat et le clergé de France? L'auteur de la *Monarchie de Louis XIV* s'exprime en ces termes :

« On continua la dénomination de libertés de l'église gallicane à ce qui aurait dû s'appeler simplement les libertés du trône. Quoique les biens de l'église conservassent en apparence une destination religieuse, ils furent dans la réalité le patrimoine de la noblesse et le prix des services militaires. Des hommes d'armes en possédèrent d'abord une part considérable. Louis XIV continua lui-même, jusqu'en 1687, de conférer à des gentilshommes laïques des bénéfices simples et des pensions sur les évêchés et les abbayes. Il eut même réussi, sans le refus persévérant du Pape, à réunir les grandes dotations ecclésiastiques aux commanderies de l'ordre militaire de Saint-Louis. Ce procédé dura tant que ses confesseurs ne purent convertir les affaires d'État en cas de conscience. On revint tout à fait alors à la marche ordinaire de la collation des bénéfices. Chaque grande famille élut dans son sein un ou plusieurs sujets, à qui un peu de cheveux coupé sur le sommet de la tête donna la faculté de les posséder, Louis XIV observa fidèlement cette distribution politique, même quand sa dévotion eut confié à un simple moine ce qu'on appelait *le ministère de la feuille*. On maintint surtout la tenue des abbayes en commende, invention profane de notre aristocratie et abus particulier de l'église de France. Au moyen de ces *commendes*, les riches et antiques monastères se transformaient en faveurs royales, et un partage léonien, y séparant le terrestre du spirituel, laissait le jeûne et la prière à la multitude des religieux, et dotait un abbé de cour de leur immense patrimoine. Les évêques plébéiens devinrent aussi rares que les officiers de fortune, et furent considérés à peu près du même œil dans leur corporation. Néanmoins, les goûts belliqueux, si vainement combattus par les décrets de Rome, s'éteignirent dans les prélats, par l'influence de la volonté royale et l'obstination de quelques abbés à chausser encore l'éperon dans les camps parut moins un trait de mœurs qu'une bizarrerie individuelle. De ces éléments façonnés par le monarque, sortit le haut clergé le plus décent et le moins apostolique de la chrétienté. Un prélat scandaleux y fut un phénomène aussi remarquable qu'un saint évêque, et les bonnes mœurs s'y fussent maintenues par la pureté du goût, si ce n'eût été par l'autorité du devoir. L'église de France compta dans ses dignitaires presque autant d'hommes aimables et politiques, théologiens médiocres, courtisans

polis, citoyens éclairés, membres tolérants d'un corps *persécuteur* (1). »

Ce dernier mot n'est point exact, *Persécution* signifie poursuite injuste et violente. Or, dans les poursuites du clergé contre les jansénistes, il n'y a ni injustice ni violence, tant s'en faut. Quant aux poursuites contre les huguenots, elles sont le fait du roi, ainsi que nous le verrons, et non du clergé et du Pape. Pour le reste, les observations de l'auteur sont frappantes de justesse. Et depuis saint Vincent de Paul, nous cherchons vainement un saint canonisé en France; c'est comme des années de stérilité, où l'esprit de foi et de sainteté diminue pour faire place à un esprit de religion humaine et politique.

«Louis XIV, dit le même auteur eut aussi de violents démêlés avec la cour de Rome. Mais il la força toujours de fléchir, même quand la raison parla pour elle, comme dans l'abolition des franchises. Quoique l'âme de ce prince passât par toutes les périodes d'une dévotion peu éclairée, il démêla toujours jusque dans un âge avancé, les ambitions du Vatican. L'orgueil du roi le défendit contre les faiblesses de l'homme, et l'idolâtrie de lui-même resta sa première religion. Le clergé, qu'un secret penchant entraine vers la domination romaine, sentit avec sa finesse ordinaire l'inégalité des forces, et donna au monarque plus que de la soumission. Si, après la célèbre assemblée de 1682, et même pendant sa tenue, la modération du roi n'eût été encore plus grande que le zèle des docteurs, la suprématie romaine courait de grands périls (2).» Ce que l'académicien moderne dit ici de la disposition du clergé de France en 1682, un littérateur de cette époque-là même, Sandras de Courtils, le disait déjà plus fortement dans le faux testament de Colbert, où, après avoir parlé des archevêques de Paris et de Reims, il ajoute : « Les autres qui composaient cette assemblée étaient à peu près de même trempe, et si dévoués aux volontés de votre Majesté, que, si elle avait voulu substituer l'Alcoran à la place de l'Evangile, ils y auraient donné leurs mains aussitôt (3).» Voltaire dit de son côté dans son *Siècle de Louis XIV* : « Si le roi avait voulu, il était maitre de l'assemblée. » Le clergé français peut voir par ces exemples comment, dans ces occasions, il est jugé par les hommes du monde, de qui peut-être l'on se promettait l'estime et l'approbation. Au reste, dans un rapport à l'assemblée de 1682, l'archevêque, disait lui même en se servant des propres paroles d'Yves de Chartres : « Des hommes plus courageux parleraient peut-être avec plus de courage; de plus gens de bien pourraient dire de meilleures choses : *pour nous, qui sommes médiocres en tout*, nous exposons notre sentiment, non pour servir de règle en pareille occurrence, mais *pour céder au temps et pour* éviter de plus grands maux dont l'Eglise *est menacée*, si on ne peut les éviter autrement. » Sur quoi le père d'Avrigny ajoute dans ses mémoires : *L'application de ces paroles ne pouvait être plus juste.*

Avec un épiscopat moins courtisan et plus apostolique, Louis XIV, poussé par ses ministres et ses magistrats, ne se serait probablement pas permis ses incroyables outrages envers le chef de l'Eglise catholique. Nous avons vu de quelle politesse, de quelle prévenance ce monarque en usa envers le régicide Cromwell, jusqu'à lui remettre de sa main propre les clefs de la ville de Dunkerque, prise par les Français. D'un autre côté, le 7 janvier 1666, dans une audience du grand vizir, l'ambassadeur français, M. de la Haye, fut arraché de sa chaise, dont on se servit pour le frapper. Ayant voulu tirer l'épée, il reçut un soufflet d'un des gardes; il fut emprisonné trois jours chez le grand vizir, et Louis XIV ne se plaignit pas même de ce traitement à son ami le grand Turc (4). Voici maintenant de quelle politesse, de quelle prévenance, de quelle longanimité il en usa, dans une grande partie de son règne, envers le Pape, qui était pourtant son premier pasteur et son père. Nous empruntons notre récit d'un auteur protestant.

« En 1662, le duc de Créqui, qui venait d'être nommé ambassadeur à Rome, sembla n'avoir d'autre commission que de mortifier le Pape. Avant de partir de Paris, il ne fit point de visite au nonce... Arrivé à Rome, il fit prévenir le frère et les parents du Pape (Alexandre VII) que, s'ils ne venaient pas au-devant de lui pour le recevoir hors de la ville, il ne leur ferait point ensuite de visite à son arrivée : ces disputes d'étiquette étaient la conséquence des ordres de la cour; Louis XIV voulait établir pour ses ambassadeurs un cérémonial qui les distinguât de ceux de tout autre monarque... La police de Rome fit quelques arrestations de prévenus, à peu de distance du palais Farnèse, où logeait le duc de Créqui, et ce dernier, qui considérait comme partie de ses franchises de ne permettre aucun exercice de la justice romaine dans le voisinage de son palais, encouragea les aventuriers et les spadassins qu'il avait amenés à sa suite à prendre querelle avec les sbires de la patrouille, toutes les fois qu'ils les rencontraient, et à les battre. Les sbires étaient appuyés par un corps de deux cents Corses chargés de la garde des monts-de-piété et des prisons publiques. La caserne des Corses était rapprochée du palais Farnèse, en sorte que chaque jour il avait quelque combat entre les guets de livrée de l'ambassadeur et les soldats du Pape... Le 20 août, une rencontre entre trois Français et trois Corses dégénéra en une bataille générale. Les trois Français se réfugièrent vers le Palais Farnèse;

aussitôt toute la livrée de l'ambassadeur sortit en armes et repoussa les Corses jusqu'à leurs casernes. A leur tour, ceux-ci sortirent furieux, tambours battant et leurs officiers en tête; plusieurs coups de mousquet furent tirés contre l'hôtel Farnèse. L'ambassadrice rentra en voiture au milieu de cette bagarre, qu'elle ignorait; il était huit heures du soir; les Corses ou les sbires voulurent l'arrêter, et l'un des pages qui marchaient à pied près de sa portière fut tué. Il y eut aussi quelques Romains de tués, tous ces coups de mousquet atteignant plus souvent des passants que des gens engagés dans le combat. L'ambassadeur du roi avait été insulté, mais on ne pouvait douter qu'il n'eût cherché lui-même la querelle dans laquelle il se trouvait engagé. Les ministres du Pape s'étaient empressés d'agir pour apaiser le tumulte. Deux congrégations de cardinaux avaient été nommées, l'une pour punir les auteurs de ce tumulté, l'autre pour négocier avec l'ambassadeur et l'apaiser.

« Mais Crèqui déclara que ces prétendues satisfactions n'étaient que de nouvelles offenses; il refusait la médiation de la reine de Suède et de l'ambassadeur de Venise. Il se retira en Toscane, et de là il écrivit une circulaire à tous les ministres étrangers résidents à Rome, dans laquelle il détaillait les réparations préalables qu'il exigeait sans même promettre qu'elles pussent satisfaire sa cour. On y voit une première manifestation de cet orgueil du roi, qui ne comptait pour rien ni les droits des peuples ni la vie des hommes, et qui regardait comme une offense la seule prétention d'une justice égale pour tous.... Cette première sommation fut suivie (à Paris) du renvoi du nonce; le roi écrivit au Pape une lettre offensante... Son ambassadeur à Madrid demanda au roi d'Espagne un passage par le Milanais à une armée de dix-huit mille hommes, qui se dirigeraient sur Rome... Le parlement de Provence, par un arrêt du 26 juillet 1663, prononça la réunion d'Avignon au domaine du roi.

« Pendant l'hiver, le roi prit des mesures pour faire passer en Italie quinze mille fantassins, six mille chevaux et un train d'artillerie formidable. De nouveaux manifestes, toujours plus arrogants, toujours plus menaçants, furent publiés contre la cour de Rome. Non seulement un arrêt du parlement d'Aix avait déclaré Avignon et le Comtat venaissin réunis à la couronne, mais une rébellion avait été suscitée dans la ville; le vice-légat avait été arraché de son hôtel, ses officiers et ses serviteurs avaient été maltraités; des soldats français l'avaient accompagné jusqu'aux frontières de Savoie, et les armes pontificales furent partout abattues. Les cardinaux les plus ardents demandaient que le parlement de Provence fut excommunié pour cet attentat; mais le Pape désirait la paix, et il se contenta de faire dresser une protestation dans les termes les plus conciliants et les plus modérés.. Enfin la paix fut signée à Pise le 12 février 1664, le Pape s'étant résolu à se soumettre à toutes les humiliations exigées de lui... Une pyramide fut élevée à Rome vis-à-vis l'ancien corps de garde des Corses, avec une inscription qui portait que la nation corse était déclarée à jamais incapable de servir le Siège apostolique, en punition de l'exécrable attentat commis par elle contre l'ambassadeur de France. « Cent trente ans plus tard, nous verrons un soldat corse s'asseoir sur le trône de Louis XIV. Sismondi reprend: « Lorsque les cardinaux Chigi (neveu du Pape) et Impériali (gouverneur de Rome) vinrent à Paris faire les soumissions qu'on avait exigées d'eux, le roi les reçut avec les plus grands égards; mais ses manières gracieuses ne purent faire oublier l'insolence de ses procédés envers un vieillard, chef de la religion qu'il professait, et qui, comme souverain, tenait, malgré sa faiblesse, le premier rang en Europe (1). » Ainsi parle le protestant Sismondi. C'est à cette même époque que Louis XIV étala ses premiers adultères aux yeux de toute la France.

Quant à la seconde brouillerie avec le Pape l'extension de la régale à tout le royaume, l'auteur protestant dit sans détour: « C'était une usurpation de la puissance temporelle sur la spirituelle; la cour de Rome avait dû naturellement s'y opposer, et Innocent XI ne voulait point céder, et il se fondait sur les déclarations précises des sacrés canons (2). » Mais nous verrons plus loin le fond de cette affaire; la tendance révolutionnaire du roi, de ses ministres et de ses magistrats; la profonde inattention des prélats français, combattant leur chef qui les protège, appelant du nom de libertés les servitudes séculières qu'on leur impose, et, plutôt que de confesser leur tort, s'alliant aux écrivains de l'hérésie et de l'incrédulité pour fausser l'histoire, décrier l'Eglise romaine; s'alliant aux révolutionnaires les plus outrés, aux anarchistes de tous les pays, pour soutenir avec eux, par la plume de Bossuet, que l'ordre social ne repose point sur la morale ni sur la religion, mais sur quelque chose qui ne tient ni de l'une ni de l'autre, mais sur l'athéisme politique. Sans doute, ni Louis XIV ni ses prélats ne voyaient l'abime où ils devaient aboutir: c'est l'inconvénient de vouloir être plus sage que l'Eglise, que Dieu nous a donnée pour chef et pour guide.

C'est pendant ces brouilleries avec le Pape que Louis XIV porta le dernier coup au calvinisme en France, en révoquant, le 2 octobre 1685, l'édit de Nantes que les huguenots arrachèrent à Henri IV, le 13 avril 1598, et qui constituait une nation dans la nation, un Etat dans l'Etat, une république genevoise dans le royaume très chrétien, avec des villes et des gouvernements à eux. Sous Louis XIII, le gouvernement du roi avait déjà travaillé à

(1) *Hist. des Français*, t. XXV, c. XXVIII, p. 11 et seq. — (2) *Ibid.*, p. 121.

rétablir l'unité nationale, en reprenant aux huguenots la ville de La Rochelle, d'où ils s'alliaient avec l'Angleterre contre la France. Louis XIV crut devoir compléter ce bien, le plus grand de tous pour une nation. Il en avait tellement le droit, que le protestant Grotius en avait averti les huguenots en ces termes : « Que ceux qui prennent le nom de réformés n'oublient point que ces édits ne sont pas des traités d'alliance, mais de pures déclarations des rois, qui les ont portés en vue du bien public, et qui pourront les révoquer si le bien public le demande (1). » Or, de tous les biens publics, le plus grand est, sans aucun doute, l'unité nationale. Louis XIV pouvait donc révoquer l'édit de Nantes pour procurer un si grand bien. S'il s'était entendu avec le Pape et les évêques, il aurait pu le procurer d'une manière plus douce, plus pacifique, et sans y employer les dragons du ministre de la guerre. Mais de quelque manière que le bien se soit fait, toujours est-il que de toutes les nations la France est la plus une, la plus communicative, et par là même la plus unissante.

Les huguenots, nous l'avons vu, étaient des Français renégats de leur patrie : ils reniaient la France de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis ; ils la reniaient dans ce qui fait sa gloire par dessus toutes les nations, la constance sa foi : ils lui préféraient une religion suisse, fabriquée à Zurich, estampillée à Berne et introduite en contrebande par Genève ; une religion qui fait de l'homme une machine, et de Dieu un tyran cruel, prêt à nous punir non-seulement du mal que nous ne pouvons éviter et que lui-même opère en nous, mais encore du bien que nous faisons de notre mieux. C'est pour cette religion, non pas du ciel, mais de l'enfer, que les Français renégats, connus sous le nom suisse de huguenots, renient leur patrie, et s'efforcent, par le fer et le feu, à la diviser d'avec elle-même, et dans le passé, et dans le présent, et dans l'avenir. Et quel était leur nombre ? Nous l'avons vu par le protestant Sismondi, un faible minorité, même dans leur plus grande puissance. Eux-mêmes ne faisaient compte que d'un million en 1597, lorsque, invoquant la protection d'Elisabeth d'Angleterre, et lui offrant leur bras contre leur patrie, ils lui disaient par leur député, le sieur de Saint-Germain, *qu'elle obligerait un million de personnes de toute qualité, dont le service ne lui serait peut-être pas inutile* (2). En 1680, se plaignant des atteintes qu'on portait à leurs privilèges, ils ne comptaient encore *qu'un million d'âmes privées de ces concessions* (3). Comme la France avait alors vingt-quatre millions d'âmes, cela faisait un renégat ou huguenot sur vingt-trois Français fidèles à leur patrie. Mais lorsque Louis XIV révoqua l'édit de Nantes en 1685, il travaillait depuis vingt ans à ramener les huguenots par des voies indirectes, et le protestant Sismondi convient que ce n'était pas sans succès. De 1680 à 1685, il y joignit quelques voies de rigueur, provoquées par des rassemblements de huguenots dans le Poitou, la Saintonge, la Guyenne, le Languedoc et le Dauphiné : ceux des montagnes prirent les armes, les plus coupables furent punis de mort : on logea des troupes chez les autres. Il y eut des conversions en grand nombre. Madame de Maintenon écrivait à son frère le 19 mai 1681 : « Je crois qu'il ne demeurera de huguenots en Poitou que nos parents ; il me paraît que tout le peuple se convertit ; bientôt il sera ridicule d'être de cette religion-là. Dans le Béarn, dit Sismondi, les conversions ne se firent plus individuellement, mais par villes entières, et l'intendant put enfin annoncer à la cour que le Béarn entier s'était fait catholique ; des réjouissances furent ordonnées pour célébrer ce glorieux événement (4). Frappée par tant de coups successifs, dit encore cet historien, la reforme était comme anéantie, chaque jour on annonçait des abjurations nouvelles ; La Rochelle et Montauban, ces deux capitales du protestantisme français avaient cédé comme les autres (5). On lit dans les *Mémoires de Dangeau sur l'année 1685 :* « Deux septembre. Le soir, on apprit que tous les huguenots de la ville de Montauban s'étaient convertis par une délibération prise en la maison de ville. — Vingt-sept septembre. On sut que les diocèses d'Embrun et de Gap, et les vallées de Pragelas, qui sont dépendantes de l'abbaye de Pignerol, s'étaient toutes converties, sans que les dragons y aient entré. — Deux octobre. Le roi eut nouvelle à son lever que toute la ville de Castres s'était convertie. — Cinq octobre. On apprit que Montpellier et tout son diocèse étaient convertis : Lunel et Maugnio en sont. Aigues-Mortes s'est converti aussi ; il est du diocèse de Nimes. — Neuf octobre. Le roi a dit à M. le nonce, à son lever, qu'il avait eu nouvelle que la ville d'Uzès se convertissait tout entière, à l'exemple de Nimes et de Montpellier, et qu'il ne doutait pas que le Pape ne se réjouit fort de ces bonnes nouvelles-là. — Treize octobre. On sut, au lever du roi, que presque tout le Poitou était converti. On a appris aussi qu'à Grenoble tous les huguenots avaient abjuré (6). »

C'est dans ces circonstances que le chancelier Le Tellier, âgé de quatre-vingt-trois ans, malade et qui se sentait près de mourir, demanda au roi de lui accorder la consolation de signer, avant de mourir, un édit qui porterait révocation de l'édit de Nantes ; il le signa en effet, le 2 octobre 1685, récita le cantique de Siméon, et mourut avant la fin du mois. Le protestant Simondi convient que l'opinion du chancelier était *l'opinion générale*. Bossuet rappelle, dans l'éloge de ce magistrat, « que

(1) Rivotian. *Apol. Disc.*, p. 22. — (2) *Procès verbaux de l'assemblée de Châtellerault*, 1597. (3) *Hist. de l'édit de Nantes*, t. IV, part III, l. XVI, p. 124. — (4) *Hist. des Français*, t. XXV, p. 503 — (5) P. 513. — (6) *Œuvres de Lemontey*, t. IV, p. 21-23.

Dieu lui réservait l'accomplissement du grand ouvrage de la religion, et qu'il dit, en scellant la révocation du fameux édit de Nantes, qu'après ce triomphe de la foi, et un si beau monument de la piété du roi, il ne se souciait plus de finir ses jours. -Nos pères n'avaient pas vu comme nous une hérésie invétérée tomber tout à coup; les troupeaux revenir en foule, et nos églises trop étroites pour les recevoir; leurs faux pasteurs les abandonner, sans même en attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur assigner leur bannissement pour excuse; tout calme dans un si grand mouvement, l'univers étonné de voir dans un événement si nouveau la marque la plus assurée, comme le plus bel usage de l'autorité, et le mérite du prince plus reconnu et plus vénéré que son autorité même.»

Quatre mois plus tard, Fléchier disait dans l'orison funèbre du même magistrat :«Il ne restait qu'à donner le dernier coup à cette secte mourante; et quelle main était plus propre à ce ministère que celle de ce sage chancelier, qui, dans la vue de sa mort prochaine ne tenant presque plus au monde, et portant déjà l'éternité dans son cœur, entre l'espérance en la miséricorde du Seigneur et l'attente terrible de son jugement, méritait d'achever l'œuvre du prince, ou, pour mieux dire, l'œuvre de Dieu, en scellant la révocation de ce fameux édit qui avait coûté tant de sang et de larmes à nos pères? Soutenu par le zèle de la religion plus que par les forces de la nature, il consacra par cette sainte fonction tout le mérite et tous les travaux de sa charge.»

Madame de Maintenon écrivait le 25 octobre : «M. Le Tellier est à l'extrémité: depuis qu'il avait scellé l'édit, il se portait mieux; la fièvre l'a repris avec beaucoup de violence; on n'en espère plus. Le roi est fort content d'avoir mis la dernière main au grand ouvrage de la réunion des hérétiques à l'Église. Le père de la Chaise a promis qu'il n'en coûterait pas une goutte de sang; et M. de Louvois dit la même chose. Je suis bien aise que ceux de Paris aient entendu raison. Claude (le ministre de Charenton) était un séditieux qui les confirmait dans leurs erreurs; depuis qu'ils ne l'ont plus, ils sont plus dociles.»Enfin madame de Sévigné écrivait alors même au comte de Bussy, son cousin : «Le père Bourdaloue s'en va, par ordre du roi, prêcher à Montpellier, et dans ces provinces où tant de gens se sont convertis sans savoir pourquoi. Le père Bourdaloue le leur apprendra et en fera de bons catholiques. Les dragons ont été de très-bons missionnaires jusqu'ici ; les prédicateurs qu'on envoie présentement rendront l'ouvrage parfait. Vous aurez vu sans doute l'édit par lequel le roi révoque celui de Nantes. Rien n'est si beau que tout ce qu'il contient, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable. ».

Cet édit nouveau révoquait comme non avenus tous les édits de tolérance obtenus par les huguenots ; il ordonnait la démolition de tous ceux de leurs temples qui subsistaient encore ; il prohibait dans tout le royaume l'exercice de la religion prétendue réformée ; il exilait, sous peine des galères, tous les prédicants qui ne se convertiraient pas, et il ne leur donnait que quinze jours pour vider le royaume. Toutes les écoles des réformés étaient abolies ; tous leurs enfants devaient être baptisés et élevés dans l'Église romaine. Un terme de quatre mois était accordé aux réfugiés pour rentrer dans le royaume et faire abjuration. Après ce terme, tous leurs biens étaient confisqués ; enfin toute tentative des réformés pour sortir du royaume était punie des galères. Toutefois, en abolissant leur culte l'édit promettait encore la liberté de conscience aux prétendus réformés, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les éclairer.

Le protestant Sismondi convient que le peuple français applaudit à ces mesures ; que les Parisiens en particulier se portèrent avec fureur à Charenton, qu'ils y démolirent le temple où les protestants de la capitale se réunissaient pour leur culte, et qu'ils n'en laissèrent pas subsister un seul vestige (1).

Cependant il y eut des huguenots qui se réfugièrent chez l'étranger : quel en put être le nombre ? Nous avons vu qu'en 1680, tous les huguenots de France ne se comptaient qu'un million : nous avons vu, depuis cette année, des villes et des provinces entières se convertir ; ce qui put diminuer ce million d'un bon tiers. De plus, tous les laboureurs restèrent en France ; il n'y eut d'émigrants que parmi les nobles, les marchands et les ouvriers. Quel fut donc le nombre des fugitifs, d'après les huguenots eux-mêmes ? Basnage le porte à trois ou quatre cent mille ; Lamartinière, à trois cent mille simplement ; Larrey, à deux cent mille ; Benoît, contemporain de l'émigration, dit d'abord qu'il passe deux cent mille ; mais quand il veut l'établir par le détail, il ne peut pas même arriver à ce nombre (2). Nous avons une histoire particulière des réfugiés français de Brandebourg par Ancillon, l'un d'entre eux, et écrite dans le temps même ; or, dans tout l'électorat, il ne trouve qu'un total de neuf mille six cents et quelques personnes. Aussi le duc de Bourgogne, après avoir compulsé tous les renseignements, ne porte le nombre des huguenots déserteurs qu'à soixante-sept à soixante-huit mille personnes de tout âge et de tout sexe. Ce qui, sur une population entière de vingt-quatre millions, ferait un sur trois cent cinquante.

On nous dit que les huguenots fugitifs em-

portèrent chez l'étranger les secrets de l'industrie française; mais on oublie, que, pour affranchir le royaume des marchandises étrangères et les y fabriquer soi-même, Colbert fit venir des ouvriers du dehors ou y envoya étudier les secrets de la fabrication; on n'avait donc pas besoin de les y porter. D'ailleurs, bien avant la révocation de l'édit de Nantes, les ouvriers calvinistes étaient généralement exclus des manufactures par autorité publique. Un arrêt du conseil, 21 avril 1667, en réduisit le nombre pour le Languedoc au tiers des autres ouvriers. Le parlement de Normandie allant plus loin dès l'an 1667, fixa leur nombre à un seul sur quinze catholiques. Dans la capitale du royaume, il leur fut défendu, pour la mercerie, d'être plus de vingt sur trois cents, et il y avait des communautés, tant d'arts que de métiers, où l'on n'en recevait point du tout. Les fabricants d'Amiens, de Dijon et d'Autun, par exemple, n'en admettaient aucun dans aucune de leurs fabriques. En toute province, ils étaient généralement exclus des nouvelles manufactures. On n'avait donc pas besoin d'eux en France, et ils ne pouvaient apprendre aux étrangers que ce que les étrangers savaient déjà.

Nous avons vu madame de Maintenon fille d'une mère catholique, devenir calviniste chez une tante qui l'était. Elle employa un moyen semblable pour rendre catholiques les enfants d'un de ses oncles qui avait une catholique pour épouse. Pendant qu'il était sur mer, elle s'en fit amener deux, un petit garçon et une petite fille, qui fut depuis la comtesse de Caylus. Voici comme celle-ci raconte l'histoire de sa conversion dans ses *Souvenirs:* « Je pleurai d'abord beaucoup, mais je trouvai le lendemain la messe du roi si belle, que je consentis à me faire catholique, à condition que je l'entendrais tous les jours et qu'on me garantirait du fouet; c'est là toute la controverse qu'on employa et la seule abjuration que je fis (1). » Bien des populations et des provinces ressemblent à cette jeune fille; bien des populations et des provinces sont devenues protestantes par la négligence des pasteurs catholiques à les instruire et à les précautionner contre les séductions de l'hérésie; bien des populations et des provinces restent protestantes sans savoir pourquoi. Si un coup de la Providence les changeait de position comme la jeune fille, elles s'affligeraient d'abord, mais elles se réjouiraient bientôt et toujours. Témoin les populations maintenant si catholiques du Poitou, de la Vendée, de la Saintonge, de la Guyenne, du Languedoc, de la Provence, du Dauphiné et d'ailleurs. Qu'elles bénissent à jamais les miséricordes du Seigneur sur elles, et qu'elles les attirent sur d'autres par la communion des saints!

Nous verrons Fénelon, avec les abbés de Langeron, Fleury et d'autres, envoyés en mission dans le Poitou après la révocation de l'édit de Nantes, demander avant tout qu'on éloignât les troupes, qui étaient principalement des dragons, et gagner les populations par l'instruction et la douceur. Madame de Maintenon n'approuvait pas non plus les *dragonnades* de Louvois, ministre de la guerre. On la voit arrêter le zèle inconsidéré de son propre frère, Charles d'Aubigné. «Vous maltraitez les huguenots, lui écrit-elle; ayez pitié de gens plus malheureux que coupables: ils sont dans les erreurs où nous avons été nous même et d'où la violence ne nous aurait jamais tirés... Il faut attirer les hommes par la douceur et la charité.» Elle écrit à madame de Saint-Géran, le treize août 1684: «Il ne faut point précipiter les choses; il faut convertir et non pas persécuter.» Elle prit même la défense des huguenots; mais le roi lui ayant dit qu'il semblait qu'un reste d'attachement pour son ancienne religion la fit agir, elle reconnut que ses efforts seraient impuissants. «Ruvigny est intraitable, écrit-elle à madame de Frontenac; il a dit au roi que j'étais née calviniste, et que je l'avais été jusqu'à mon entrée à la cour. Ceci m'engage à approuver des choses fort opposées à mes sentiments (2).»

Le pape Innocent XI n'approuvait pas non plus les rigueurs de Louis XIV envers les protestants de son royaume. Mais il s'éleva, vers ce temps, entre le roi et le Pape, un nouveau différent qui, joint aux autres faillit entraîner les derniers malheurs sur la France. En voici le récit non suspect du protestant Sismondi :

«Le gouvernement pontifical avait résolu de ne pas tolérer plus longtemps l'abus des franchises que les ambassadeurs s'étaient arrogées, non-seulement dans leurs hôtels, mais dans tout le quartier environnant. Les ambassadeurs ne voulaient permettre l'entrée de ces quartiers à aucun officier des tribunaux ou des finances du pape. En conséquence, ils étaient devenus l'asile de tous les gens de mauvaise vie, de tous les scélérats du pays. Non-seulement ils venaient s'y dérober aux recherches de la justice, ils en sortaient encore pour commettre des crimes dans le voisinage: en même temps, ils en faisaient un dépôt de contrebande pour toutes les marchandises sujettes à quelques taxes. Les cardinaux, les princes romains avaient imité les ambassadeurs. On aurait été considéré à Rome comme un homme sans dignité, sans crédit, si on n'avait pas étendu sa protection sur un certain nombre de clients, de voleurs, d'assassins, de contrebandiers, de débiteurs faillis qu'on dérobait à la justice. Il en était résulté qu'il y avait à peine quelques rues où les archers des tribunaux osassent se montrer, et que ces gabelles ne rendaient presque aucun revenu. Les papes Jules III, Pie IV, Grégoire XIII, Sixte V avaient rendu plusieurs

(1) *Mémoires de Madame de Caylus.* — (2) *Biog. univ.*, t. XXXVI, Maintenon.

décrets pour supprimer ces franchises; les ambassadeurs n'avaient jamais voulu s'y soumettre, et les gens de leur suite avaient toujours attaqué et chassé les sbires qui s'approchaient de leurs hôtels. Innocent XI, dont le caractère était ferme jusqu'à l'opiniâtreté, et qui comptait en même temps sur le respect qu'inspireraient sa vertu, son désintéressement, sa modestie et la soumission où il contenait sa famille, résolut de supprimer enfin un abus qui devenait intolérable. Il annonça qu'il ne changerait rien aux habitudes des ambassadeurs déjà établis à sa cour, mais qu'il n'en recevrait plus aucun s'il ne s'engageait auparavant à renoncer à ces franchises. Cette innovation rencontra d'abord quelques difficultés : la cour d'Espagne, plutôt que de se soumettre, s'abstint pendant quelque temps d'envoyer un ambassadeur à Rome ; la république de Venise rappela le sien, à qui le Pape avait refusé audience parce qu'il n'avait pas fait la renonciation demandée; mais enfin tous, l'empereur, le roi d'Espagne, le roi de Pologne, le roi Jacques II d'Angleterre et les autres avaient accédé aux demandes d'Innocent XI.

« Louis XIV avait laissé le duc d'Estrées à Rome jusqu'à sa mort, en 1687, pour éviter de prendre une décision. Lors de cet événement, le nonce Ranuzzi lui demanda avec instance d'ordonner à celui qui le remplacerait de faire une renonciation que tous les autres ambassadeurs avaient déjà faite, et de contribuer ainsi à rendre la paix et la sécurité à la capitale du monde chrétien. Mais le roi répondit « qu'il ne s'était jamais réglé sur l'exemple d'autrui ; que Dieu l'avait établi pour donner l'exemple aux autres, non pour le recevoir. » Il nomma Henri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin, pour remplacer le duc d'Estrées, et il lui donna la commission expresse de maintenir les franchises dont ses prédécesseurs avaient été en possession.

« Lavardin se mit en conséquence en route pour Rome avec un cortége de huit cents hommes bien armés, la plupart officiers ou gardes de marine : il avait envoyé d'avance près de quatre cents militaires et anciens officiers qui arrivèrent à Rome comme voyageurs, mais qui prirent tous leurs logements dans le voisinage du palais de France. De son côté, Innocent XI publia, le sept mai, une bulle par laquelle il déclarait excommunié quiconque voudrait se conserver dans l'usage des franchises ou qui résisterait à ses officiers de justice. Cette bulle avait été dressée dès le commencement de son pontificat et souscrite par tous les cardinaux, mais il en avait différé jurqu'alors la publication, espérant aplanir d'avance toutes les difficultés par des négociations. De son côté, Louis XIV avait retardé le départ de Lavardin, se flattant que le vieux pontife céderait enfin à la crainte. L'ambassadeur arrivait par la route de terre, mais une partie de son train militaire s'était rendue par mer à Livourne. Innocent XI déclara qu'il ne reconnaissait point Lavardin pour ambassadeur ; il interdit au légat de Bologne et aux autres gouverneurs de ses provinces de lui rendre aucun honneur lorsqu'il entrerait sur les terres de l'Église; et Lavardin ayant enfin fait, le 16 novembre, son entrée à Rome, à la tête de son cortége armé et menaçant, le Pape interdit de nouveau à tous les cardinaux d'avoir aucun commerce avec lui. Il refusa de lui accorder l'audience que Lavardin lui fit demander, et lorsqu'il apprit que ce seigneur avait été faire, la veille de Noël, ses dévotions à Saint Louis-des-Français, il déclara l'église interdite, parce que le curé et les prêtres avaient donné la communion à un homme notoirement excommunié. Lavardin n'en continua pas moins à visiter les églises, à étaler dans Rome son faste et sa puissance militaire; mais en même temps il fit faire la garde dans son palais, comme s'il s'attendait à y être attaqué.

« La querelle entre le Pape et la France s'étendait chaque jour à de nouveaux sujets. L'affaire de la régale n'était point terminée : de plus, le roi avait nommé à plusieurs évêchés des ecclésiastiques qui avaient soutenu avec zèle les quatre propositions dans l'assemblée du clergé; le Pape leur avait refusé à tous, pour ce motif, des bulles d'investiture; en revanche, le roi n'avait point voulu permettre, même à ceux qui ne seraient pas suspects à sa Sainteté, de recourir à Rome pour avoir leurs bulles, en sorte qu'il y avait alors trente-cinq églises cathédrales en France qui se trouvaient sans pasteurs; les fidèles étaient inquiets et l'on commençait à redouter un schisme. Colbert de Croissi, ministre des affaires étrangères, déclara au nonce que le roi estimait que le Pape n'avait point de justes droits sur Avignon, et qu'il ferait examiner cette question par son parlement.

« Dès qu'on fut instruit à Versailles de l'interdit jeté sur l'église de Saint-Louis, M. de Harlay, procureur général interjeta, le 22 janvier 1688, appel comme d'abus, non-seulement de la sentence du cardinal-vicaire, mais encore de la bulle du Pape. Il n'admettait pas que celui-ci eût jamais le droit de comprendre dans ses excommunications les ambassadeurs que le roi voudrait bien lui envoyer. Il attribuait cette aberration d'esprit du souverain Pontife à l'âge, qui avait obscurci ses facultés. L'avocat général Talon fut plus violent encore. Il ne se contenta pas d'insinuer que le souverain Pontife radotait, il voulut le faire passer pour hérétique; il lui reprocha « de n'avoir cessé, depuis qu'il était assis sur la chaire de saint Pierre, d'entretenir commerce avec tous les jansénistes, de les avoir comblés de ses grâces, d'avoir fait leur éloge, de s'être déclaré leur protecteur. » L'auteur protestant que nous citons ajoute ; « Il y avait d'autant plus de bassesse dans cette accusation, que Talon lui-même et le corps auquel il s'adressait étaient en secret attachés à ces opinions qu'il nommait

jansénistes. Talon reprocha encore à Innocent XI son indulgence pour les quiétistes, qu'il avait cependant été le premier à condamner. Il lui reprocha « d'affecter de donner du dégoût à la France dans les choses mêmes qui seraient très-avantageuses au bien de la religion. » Le Pape, en effet n'avait pas approuvé les conversions forcées, et il regardait comme un sacrilége la communion imposée aux nouveaux convertis qui la repoussaient. Talon conclut à supplier le roi de conserver dans toute leur étendue les franchises des ambassadeurs, d'ordonner la tenue des conciles provinciaux ou nationaux, pour remédier aux désordres que produisait la vacance des évêchés; de défendre enfin à ses sujets d'avoir aucun commerce avec Rome et d'y envoyer aucun argent. Le parlement rendit un arrêt conforme à ces conclusions, et il fut affiché dans tous les lieux publics.

« Cette manière si hautaine de traiter le père commun des fidèles montrait assez à quel point Louis XIV était énivré d'orgueil; il y avait déjà dix-sept ans qu'il avait pris sur lui seul tous les soins du gouvernement, et, dans cette longue carrière, il avait marché de succès en succès, de conquêtes en conquêtes; il avait reculé de tous les côtés les frontières de la France; il avait humilié tous ses rivaux, tous ses ennemis. Il résolut donc d'emporter de vive force sur le Pape, comme sur tous ceux qui le contrariaient, ce qu'il se proposait d'obtenir. L'électeur de Cologne étant mort, les voix du chapitre se partagèrent entre le cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg, créature de la France, et le jeune prince Clément de Bavière, évêque de Ratisbonne: le Pape se déclara pour ce dernier. Dans son mécontentement, le roi adressa au Pape et aux cardinaux un manifeste qu'il termine par annoncer que, pour obtenir la justice qui lui était due, il se mettait en possession de la ville d'Avignon, il maintiendrait les droits et les libertés du chapitre de Cologne, et il ferait passser des troupes en Italie, pour obtenir le respect qui lui était dû.

« Ce manifeste était daté de Versailles, du 6 septembre 1688. En même temps le procureur général avait interjeté appel au concile universel, de ce que le Pape pourrait faire au préjudice des droits du roi et de sa couronne. De son côté, l'archevêque de Paris avait assemblé les évêques qui se trouvaient dans la capitale, les curés, les chefs des chapitres et des communautés, et il les avait haranguées pour justifier la conduite du gouvernement envers la cour de Rome. L'université de Paris avait également interjeté appel au concile universel; tout le clergé de France semblait prendre part, avec un même zèle, à la lutte contre le chef de l'Église, témoignant ainsi bien plus sa servilité et sa crainte du roi que son indépendance. Le 7 octobre, les troupes françaises s'emparèrent du comtat d'Avignon sans y éprouver de résistance : en même temps, le Dauphin partait à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, pour attaquer Philipsbourg sans déclaration de guerre. Mais à ce moment même commençait en Hollande et en Angleterre la révolution qui devait mettre Guillaume, prince d'Orange, le rival ardent de Louis XIV, sur un trône puissant qui devait réunir sous ses ordres toutes les forces du protestantisme opprimé; qui devait armer l'Europe pour son indépendance, et commencer une lutte terrible pour le maintien des libertés de l'espèce humaine. Louis XIV devait occuper le trône vingt-sept ans encore aussi longtemps qu'il avait régné depuis la mort de Mazarin. Dans cette seconde moitié de son administration, il devait éprouver de cruels revers, de dures humiliations; il devait souffrir autant qu'il avait triomphé, et voir la France plus souffrante encore. Mais les revers déployèrent en lui une grandeur d'âme qu'un faux orgueil avait étouffée, et avec quelque ardeur qu'on eût désiré de voir réprimer sa tyrannie, on ne peut le suivre dans ces longs et pénibles combats sans le plaindre et le respecter. » Ainsi parle le protestant Sismondi (1).

Louis XIV, depuis qu'il eut pris en main le gouvernement de son royaume, fit quatre fois la paix avec ses voisins : paix d'Aix-la-Chapelle, en 1668; paix de Nimègue, en 1679; paix de Ryswick, en 1697; paix d'Utrecht et de Rastadt, en 1713 et 1714. Louis XIV lui-même nous a déjà donné la clef de cette énigme dans les *Instructions* à son fils: « C'est que les traités de paix ne sont entre souverains que ce que les compliments sont entre particuliers; il en faut pour vivre ensemble, mais ils n'ont qu'une signification bien au-dessous de ce qu'ils sonnent (2). »

En 1664, éclate une guerre maritime entre l'Angleterre et la Hollande : trois grandes batailles navales, la seconde dure quatre jours. Louis promet de secourir les Hollandais contre le roi d'Angleterre, son parent, avec lequel il est d'intelligence contre eux : son but réel est d'affaiblir les deux pays l'un par l'autre, afin de prendre plus aisément pour lui-même à son parent, le roi d'Espagne, le Pays-Bas espagnols et la Franche-Comté. Il envahit à l'improviste ces deux provinces en 1667, mais l'Angleterre et la Hollande, ayant fait la paix cette année-là, se liguent avec la Suède pour le contraindre à faire la paix avec l'Espagne : d'où la paix d'Aix-la-Chapelle, dans laquelle il rendit la Franche-Comté, mais garda sur l'Espagne une partie des Pays-Bas (3).

Louis envahit la Lorraine en 1670, fait une guerre de douane à la Hollande en 1671, lui déclare une guerre ouverte en 1672 : le roi d'Angleterre, Charles II, obtient de ses chambres d'immenses subsides pour secourir la

(1) *Hist. des Français*, t. XXV, c. XXXIV, p. 552 et seq. — (2) *Mémoires de Louis XIV*, t. I, p 61 — (3) Sismondi, *Hist. des Français*, t. XXV, c. XXXIV.

Hollande contre la France, et il les emploie pour la France contre la Hollande : révolution dans ce dernier pays ; les deux frères de Witt principaux magistrats de la république, sont massacrés par le parti du prince Guillaume de Nassau, qui récompense les meurtriers et est proclamé Stathouder, comme qui dirait consul ou dictateur : la Hollande sauvée en coupant ses écluses ; l'empereur et le roi d'Espagne, qui voyaient l'indépendance de l'Europe menacée dans celle de la Hollande, se déclarèrent pour la Hollande contre la France : le roi d'Angleterre est forcé par son parlement à signer la paix avec les Hollandais : Louis XIV envahit la Franche-Comté : dévastation du Palatinat par Turenne, qui était bon envers les soldats, mais dur envers les peuples ; Turenne est tué d'un boulet de canon en Alsace, le 27 juillet 1675 ; son nom seul est un èloge, il est beaucoup pleuré par la France, mais peu par le roi, qui paraissait jaloux de toute gloire autre que la sienne. Paix de Nimègue, en 1679, après vingt ans de calamités pour l'Europe : la France acquiert la Franche-Compté, Cambrai et Valenciennes (1).

De la paix de Nimègue à celle de Riswick, bombardement d'Alger, de Gênes, de Tripoli, mais surtout guerre de Louis XIV contre le Pape, moyennant les quatre articles de la *Déclaration gallicane,* dûment confirmée et sanctionnée par la saisie d'Avignon : c'était en 1688. Jusqu'alors Louis XIV menait l'Angleterre par sa politique : sous Charles Ier, il soudoyait le roi et ses ennemis, afin de les équilibrer à son gré, ce qui aboutit au régicide de Charles Ier, son parent : nous avons vu son exquise politesse et prévenance envers le régicide Cromwell ; sous Charles II, il pensionne également le roi et les chefs de l'opposition, et sollicite ceux-ci d'exclure de la succession au trône le duc d'York, frère du roi, par la raison qu'il s'était déclaré catholique. De là une grande fermentation dans l'Angleterre protestante. En 1685, mort de Charles II ; son frère lui succède sous le nom de Jacques II : Louis XIV, qui privait la France de ses états généraux ; qui, cette année-là même, révoquait l'édit de Nantes, engagea le nouveau roi à en user de même envers les Anglais, en les privant de leurs libertés civiles et religieuses pour gouverner en roi absolu. Jacques eût bien voulu, mais il s'y prit mal. Un fils lui naquit en 1688, gage de perpétuité sur le trône ; le contraire arrive : les mécontents répandent faussement le bruit que c'est un enfant supposé ; ils appellent à leur secours Guillaume de Hollande, gendre du roi, dont il avait épousé la fille Marie : Guillaume débarque en Angleterre le 15 novembre 1688, avec une armée allemande : Jacques II, qui, n'étant que duc d'York, avait montré de la capacité et de la valeur, perd le temps dans l'indécision ; il est abandonné de sa propre fille Anne, mariée au prince de Danemark, et se réfugie en France, où Louis XIV l'accueille royalement : en 1690, il fait une descente en Irlande, y perd la bataille de la Boyne, et revient définitivement en France : Guillaume de Hollande est proclamé roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III. Louis XIV, dans le temps même qu'il comptait réduire le Pape à son bon plaisir, se voit attaqué à la fois par toute l'Europe, par l'Angleterre et la Hollande réunies sous un même chef, par l'empereur et les princes d'Allemagne ligués à Augsbourg, par le duc de Savoie en Italie, et enfin par l'Espagne : il avait offensé tous les princes par son orgueil, il n'en eut plus un seul pour allié. Cette tournure des affaires le rendit plus traitable envers le chef de l'Église ; il rendit Avignon, fit sa paix, en 1692 avec Innocent XII, en déclarant qu'il abandonnait les franchises de ses ambassadeurs, et ne donnerait point suite à ses ordonnances touchant la déclaration gallicane de 1682, comme nous verrons.

Cependant les Français mêmes faisaienf quelquefois la guerre d'une manière barbare. En 1689, au sortir des fêtes de la cour, un ordre épouvantable est donné au maréchal de Duras, celui de dètruire le Palatinat, pour mettre un désert entre la France et ses ennemis d'Allemagne. Cette contrée n'avait opposé presque aucune résistance lorsqu'elle avait été envahie, à la fin de l'année précédente. Ni le prince ni le peuple n'avaient provoqué d'aucune manière le ressentiment des Français ; ils n'avaient point attaqué, ils n'avaient point déclaré la guerre, et si les liens du sang étaient comptés pour quelque chose entre les princes, le mariage du duc d'Orléans avec la princesse palatine aurait dû être une garantie pour les compatriotes de cette princesse. Vers la fin de février, le maréchal de Duras avertit les habitants du Palatinat de se mettre en sûreté ; et tandis qu'éperdus ils ne savaient où fuir ni que devenir, deux ou trois jours après, l'armée française commença l'exécution cruelle dont elle était chargée. Oppenheim, Spire, Worms, Heidelberg, Manheim, Ladenbourg, Franckental furent réduits en cendres : on avait miné plusieurs de ces villes, pour les abattre d'une seule explosion ; on mit le feu aux villages, aux châteaux et aux maisons de campagne ; on brûla les moissons, on arracha les vignes, on coupa des arbres fruitiers ; on changea enfin en un affreux désert toute cette contrée fertile, couverte de villes et de villages, dont les habitants, chassés devant les soldats, réduits à la plus affreuse mendicité, allèrent répandre dans toute l'Allemagne un sentiment d'horreur et d'effroi pour la barbarie de Louis XIV (2). Catinat fit des exécutions semblables dans les Alpes et dans le Piémont. Le duc de Noailles fait de même une guerre de brigandage sur les frontières de Catalogne. En 1695, après sept années de guerre, la férocité des armées s'était tellement accrue de

(1) Sismondi, t. XXVI, c. xxx et xxxi. (2) *Ibid.*, t. XXVI, c. xxxv, p. 34.

part et d'autre, que le bombardement et l'incendie des villes, l'ordre de passer des populations au fil de l'épée, le pillage, l'abandon des personnes aux outrages des soldats, ne paraissaient plus rien aux yeux des généraux, d'ailleurs vertueux. Il fallut encore deux ou trois ans de calamités en Europe pour que la paix fut signée à Ryswick en 1697 : Louis XIV, après avoir tenu tête pendant dix ans à l'Europe entière, rendit toutes ses conquêtes, à l'exeption de l'Alsace et de Strasbourg, qui furent incorporés à la France : il reconnut Guillaume roi d'Angleterre, et donna sa parole de ne point aider les Stuarts à remonter sur le trône.

Ainsi, après une guerre universelle de neuf ans, le dix-septième siècle se terminait et le dix-huitième commençait au milieu d'une paix universelle, lorsqu'une nouvelle se répand en France, qui excite tout ensemble un mouvement de joie et un mouvement de terreur. Le souverain d'une monarchie sur laquelle le soleil ne se couche point, le souverain des Pays-Bas catholiques, du Milanais, des royaumes de Naples et de Sicile, des royaumes d'Espagne, des empires du Mexique, du Pérou et autres royaumes du Nouveau-Monde, ainsi que des îles Philippines, le roi d'Espagne, Charles II, vient de mourir dans sa trente-neuvième année, le 1er novembre 1700 sans laisser d'enfants. Depuis plus de trente ans qu'on prévoyait cette mort, à cause de la frêle existence du prince, les principales puissances de l'Europe avaient conclu jusqu'à trois traités secrets sur le partage de la monarchie espagnole : le premier, de 1668, entre la France et l'Autriche ; le second, de 1698, entre la France et l'Angleterre et la Hollande, pour partager la succession entre la Bavière, la France et l'archiduc Charles d'Autriche : le 13 mars 1700, nouveau traité de partage entre la France, l'Angleterre et la Hollande, au profit de la France et de l'Archiduc Charles. L'Espagne s'indigna d'être ainsi dépecée, toute vivante : on pressentait des guerres effroyables. Charles II voulut les prévenir par un testament : il était le dernier rejeton espagnol de la maison d'Autriche, depuis deux siècles il y avait presque toujours eu hostilité entre l'Espagne et la France ; mais, et c'est la remarque du protestant Sismondi, mais, « tout rempli d'un sentiment religieux, que rendait plus vif l'attente d'une mort prochaine, Charles II voulait surtout être juste, et ne charger sa conscience d'aucun acte de partialité ; il se disait à lui même qu'à son heure suprême, il n'était plus parent des Autrichiens ou ennemi des Bourbons, mais une âme devant Dieu, détachée des choses de ce monde et appelée à juger avec justice selon le droit, si elle voulait trouver un juste juge dans le ciel. C'était aussi le sens des discours que lui tenait le cardinal Porto-Carrero, archevêque de Tolède et les religieux qu'il appelait autour du roi (1). » Certainement, c'est un des grands spectacles de l'histoire, que ce dernier roi de sa dynastie, assuré de mourir bientôt, qui examine devant son Juge suprême à qui, d'un parent ou d'un étranger, il laissera ses peuples innombrables de l'Ancien et du Nouveau-Monde pour leur plus grand bien et celui de l'univers entier. Et la manière dont il consulte Dieu et les hommes n'est pas moins imposante que la chose même.

Il se défie de son propre confesseur, ainsi que la reine, sa femme, comme trop favorables à l'Autriche. Pour éclairer sa conscience, il consulte des jurisconsultes espagnols, qui affirment que la renonciation au trône d'Espagne de sa sœur aînée, Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, était nulle ; qu'elle avait été faite dans le seul but d'empêcher la réunion des deux couronnes de France et d'Espagne, et que c'était son affaire d'y pourvoir par son testament, en appelant à la succession le second fils de cette reine, à l'exclusion du premier. Il consulte le conseil d'Etat, auquel s'adjoignent les plus grands seigneurs de la monarchie, et ce conseil, qui demande à délibérers hors de sa présence pour plus de liberté, le confirme dans la même résolution. Il se décide enfin à consulter le pasteur suprême de la chrétienté, le vicaire de Jésus-Christ, et envoie à Rome le premier gentilhomme de sa chambre. Le pape Innocent XII était arrivé à une extrême vieillesse, et il mourut en effet le 27 septembre 1700, avant le roi qui le consultait. Cette vieillesse même lui inspira du courage et de l'indépendance pour donner un conseil sur cette matière si délicate. Il en confia l'examen à une commission composée de trois cardinaux : Albano qui allait bientôt lui succéder sous le nom de Clément XI ; Spinola et Spada. Ces cardinaux approuvèrent la décision des jurisconsultes et des théologiens espagnols qui leur avait été communiquée. Le Pape communiqua cette résolution à Charles II, par un bref où il lui disait que, se trouvant dans la même condition que lui, prêt comme lui à paraître devant le tribunal de Dieu, il faisait abstraction de toute affection personnelle et ne lui recommandait que la paix de la chrétienté, l'intérêt de l'Europe et le bien-être de ses sujets. Il prononçait que les deux renonciations d'Anne et de Marie-Thérèse d'Autriche, reines de France, devaient être regardées comme non avenues ; il se fondait principalement sur ce qu'ayant été faites en faveur de l'Espagne, pour la paix et l'équilibre du monde, l'Espagne avait le droit de les annuler lorsqu'elle pouvait pourvoir d'une manière plus efficace à son indépendance, à son intégrité et à la paix et l'équilibre des autres Etats ; ce à quoi elle réussirait si elle empêchait que les deux couronnes de France et d'Espagne fussent jamais réunies (2).

Charles II signa donc, le 2 octobre, un tes-

(1) Sismondi, t. XXV, c. XXXVIII, p. 286. — (2) *Ibid.*, p. 287.

tament par lequel il laissait toute sa succession au duc d'Anjou, second petit-fils de Louis XIV, et au refus de la France, à l'archiduc Charles d'Autriche. Ce malheureux prince qui faisait le sacrifice de toutes ses affections à ce qu'il regardait comme son devoir, dès qu'il eut signé, fondit en larmes en s'écriant : C'est Dieu qui donne les royaumes, car ils sont à lui ; pour nous, nous ne sommes rien. Il trouva pourtant quelque soulagement à ses maux dans le repos que lui rendit cette décision, soigneusement cachée à sa femme ; mais il eut une rechute le 26 octobre, et il mourut le 1er novembre, entre deux et trois heures après midi dans sa trente-neuvième année.

Louis XIV apprit cette nouvelle inattendue, le 9e de novembre : il assembla un conseil de quatre personnes, le Dauphin, le duc de Beauvilliers, le marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, le chancelier Pont-Chartrain : sur ces quatre, une fut contre l'acceptation du testament, une indécise, et deux pour. Louis XIV, longtemps silencieux, décida : sa décision resta trois jours secrète. Il l'annonça en ces termes au duc d'Anjou, en présence de l'ambassadeur d'Espagne : « Monsieur, le roi d'Espagne vous a fait roi, les grands vous demandent, les peuples vous souhaitaient, et moi j'y consens ; soyez bon Espagnol, c'est désormais votre premier devoir ; mais souvenez vous que vous êtes né Français. Il le présenta ensuite à la cour, en disant : « Messieurs, voilà le roi d'Espagne. » Tout était décidé. La nouvelle de cette acceptation fut reçue avec une joie extrême en Espagne, où le cardinal de Porto-Carrero, chef de la régence nommé par Charles II, se hâta de le faire proclamer ; il le fut également à Bruxelles, par l'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas pour l'Espagne ; à Milan, par le prince de Vaudémont ; à Naples, en Sicile, en Sardaigne. Enfin, le 4 décembre, lorsque Philippe V prit congé de son aïeul, qui lui dit : Mon fils, il n'y a plus de Pyrénées, il était déjà reconnu par tous les Etats d'Europe que Charles II lui avait laissés en héritage. Sans avoir les grandes qualités de Louis XIV, le nouveau roi d'Espagne était doux, pieux, affable, d'une chasteté exemplaire, et ne manquait pas de courage. Au mois d'avril 1701, il épousa une princesse de Savoie. Il était reconnu alors par l'Angleterre, le Portugal, la Hollande, la Savoie et la Bavière.

Mais bientôt une partie de l'Europe arma contre lui, par la crainte et la jalousie qu'avait inspirées Louis XIV. L'empereur Léopold, voulant soutenir l'archiduc Charles, son fils, contre Philippe, se ligua avec l'Angleterre et la Hollande. Le Portugal, l'électeur de Brandebourg, qui s'était fait roi de Prusse, et même le duc de Savoie, beau-pére de Philippe, se joignirent à cette ligue contre la France et l'Espagne, par le traité connu sous le nom de la grande alliance. De là une guerre générale jusqu'en 1713, qui continua entre l'Espagne et l'empereur d'Allemagne jusqu'en 1725. Philippe V eut des succès et des revers en Espagne contre son compétiteur l'archiduc Charles, qui y débarqua l'an 1704. En dernier résultat, il demeura souverain de l'Espagne et du Nouveau-Monde, mais céda à l'empereur les Pays-Bas et ses Etats d'Italie : encore récupéra-t-il ces derniers plus tard, en y envoyant son fils don Carlos comme roi de Naples.

Le plus fort de cette guerre de douze ans tomba sur la France : Louis XIV avait soixante-trois ans quand elle commença, soixante-quinze quand elle finit. Dans cet intervalle, il vit mourir son fils, le Dauphin, son petit-fils, le duc de Bourgogne avec sa femme : il ne lui restera, de toute sa postérité légitime, qu'un enfant faible et malade de cinq ans : avec quelques succès contre l'Europe en armes, il essuiera des défaites multipliées, Hochstett, Ramillies, Turin, Oudenarde, Malplaquet ; les ennemis ont deux capitaines habiles et heureux, le duc anglais de Marlborough et le prince Eugène né Français, mais dédaigné par Louis XIV et par suite engagé au service de l'empereur d'Allemagne ; les généraux de France n'ont ni leur habileté ni leur bonheur. Les huguenots des Cévennes secondent les ennemis du dehors, en allumant la guerre civile au dedans sous le nom de camisards ou brûleurs de maisons, en langue du pays : pour surcroît de calamités, tous les biens de la terre sont gelés en 1709 ; déjà Marlborough et Eugène parlent de marcher par Paris sur l'Espagne. Les rois et les peuples de l'Europe, si longtemps froissés par l'orgueil de Louis XIV et joués par son manque de foi, se faisaient une joie de lui rendre la pareille, lorsqu'il n'y donnait plus lieu. Jamais Louis XIV ne fut si grand ni si chrétien que dans ces terribles épreuves. « Le cœur de Louis XIV, dit le protestant Sismondi, était profondément touché de la misère de son peuple, de l'humiliation de ses armées et de celle de ses enfants, des pertes sanglantes qu'avait faites sa noblesse, de cette condition de la France tout entière, semblable à un homme frappé du coup mortel, qui marche encore, mais en chancelant. Le roi ne se roidit point contre les coups de la fortune, il les regarda comme un jugement de la Providence, comme une punition de ses fautes ; il voulait sincèrement la paix, aussi ne craignit-il pas de la demander, d'annoncer qu'il l'achèterait par d'immenses sacrifices. Les alliés poussèrent la dureté, en 1710, jusqu'à exiger, pour condition préliminaire, que Louis détrônât lui-même et lui seul son petit-fils. Sur quoi il répondit que, s'il devait avoir la guerre il aimait mieux l'avoir contre ses ennemis que contre ses enfants. En même temps, il fit connaître à ses peuples l'état des choses, et recommanda aux évêques d'appeler par leurs prières le ciel à l'aide de la France. Dans un des moments les plus critiques, des ouvertures de paix lui sont faites secrètement par l'Angleterre, on convient des conditions principales, les alliés

crient contre; mais la victoire de Villars à Denain contre le prince Eugène, d'autres succès de Philippe V en Espagne, l'élévation de son compétiteur au trône impérial par la mort de son frère, facilitèrent les négociations générales. La paix se conclut à Utrecht, le 11 avril 1713, entre la France d'un côté, l'Angleterre, la Hollande, la Savoie et la Prusse de l'autre ; à Rastadt, le 7 Juin 1714, entre la France et l'empereur.

§ IV

BIOGRAPHIES DE BOSSUET ET DE FÉNELON. — ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE. — CONTROVERSE DE BOSSUET ET DE FÉNELON SUR LE QUIÉTISME. — CONDUITE DE BOSSUET ENVERS LES JANSÉNISTES. — ESPÈCE DE DUALISME DANS BOSSUET.

Après avoir considéré en général Louis XIV et son siècle, voyons en particuler le clergé français de la même époque, à commencer par ses deux principaux membres.

Jacques Benigne Bossuet naquit à Dijon dans la nuit du 27 au 28 septembre 1627, de Bénigne Bossuet et de Madeleine Mochette. Il fut baptisé le surlendemain 29, dans l'église paroissiale de Saint-Jean, de la même ville. De dix enfants qu'eut son père, dont six garçons et quatre filles, Bossuet fut le septième dans l'ordre de la naissance et le cinquième des mâles. Le jour de sa naissance, son grand-père écrivit sur les registres de famille ces paroles du *Deutéronome : Circumduxit eum, et docuit, et custodivit quasi pupillam oculi.* Le Seigneur a daigné lui servir de guide; il l'a conduit par divers chemins, il l'a instruit de sa loi, il l'a conservé comme la prunelle de son œil (1). Sa famille était originaire de Seure en Bourgogne. Établie à Dijon, elle contracta des alliances honorables avec des maisons distinguées dans la noblesse et dans la magistrature de cette province. Le père de Bossuet ne put être admis au parlement de Dijon, à cause du grand nombre de ses parents paternels qui en étaient déjà membres. C'est ce qui lui fit accepter une place de conseiller au parlement de Metz, où son oncle maternel, Antoine de Bretaigne, était premier président. Il laissa ses enfants à Dijon, et les confia aux soins de son frère aîné, Claude Bossuet, conseiller au parlement de cette ville.

Jacques-Bénigne n'avait pas encore six ans. Il fit ses premières études au collége des Jésuites, voisin de la maison de son oncle. Il goûtait beaucoup et retenait facilement les anciens poëtes, notamment Virgile. Mais ayant trouvé une Bible dans le cabinet de son père, il en éprouva une émotion qu'il n'avait point encore ressentie : la littérature profane ne lui parut plus rien à côté. Il avait reçu la tonsure à peine âgé de huit ans, et fut nommé à un canonicat de la cathédrale de Metz à treize ans et deux mois. Il vint à Paris au mois de septembre 1642, le même jour où le cardinal de Richelieu y rentrait mourant. Bossuet entra en philosophie au collége de Navarre : Nicolas Cornet en était alors grand maître. C'est le même que nous avons vu réduire à un petit nombre de propositions tout le système du livre de Jansénius. Il fut le guide de Bossuet dans ses études de philosophie et de théologie.

Pendant son cours même de philosophie, Bossuet acquit une connaissance approfondie de la langue grecque ; il y apporta autant de suite que d'ardeur; il lut tous les historiens grecs et latins, et il se familiarisa avec le style des poëtes de Rome et d'Athènes; il s'était si bien approprié leurs expressions et leurs pensées, que, dans un âge très avancé, il en récitait souvent de longs fragments, quoiqu'il ne les eût pas relus depuis un grand nombre d'années. Mais toutes ces magnifiques créations des hommes disparaissaient à ses yeux et à sa pensée lorsqu'il revenait à l'étude des livres divins. Ce qui frappait le plus ses condisciples, c'était de le voir aussi ardent pour tous les divertissements permis à la jeunesse que profondément appliqué aux plus sérieuses études, lorsqu'il y était rappelé par son goût et par le devoir. Il soutint sa première thèse de philosophie en 1643. La même année, on lui fit prêcher à l'hôtel de Rambouillet un sermon impromptu à onze heures du soir ; ce qui fit dire à Voiture, bel esprit du temps, qu'il n'avait jamais ouï prêcher ni si tôt ni si tard. Le 25 janvier 1648, il soutint sa thèse de bachelier en théologie. Le grand Condé, déjà fameux par les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Nortlingue et de Dunkerque, voulut y assister lui-même. Le combat fut très-animé : le prince fut tenté, à ce qu'il a dit lui-même plus d'une fois, d'attaquer un répondant si habile et de lui disputer les lauriers même de la théologie.

Bossuet reçut le sous-diaconat en 1648, le diaconat l'année suivante, et la prêtrise en 1652. Cette même année, il fit sa licence avec l'abbé de Sancé, et reçut le bonnet de docteur : en même temps il fut nommé archidiacre de l'église de Metz, sous le titre d'ar-

(1) *Deutéron.* XXXII. 10.

chidiacre de Sarrebourg. Pour se disposer saintement à la prêtrise, il fit sa retraite à Saint-Lazare, sous la direction de saint Vincent de Paul. Il y assistait aux conférences des mardis. Retiré ensuite à Metz, de 1652 à 1658, il y continua l'étude de l'Écriture et des Pères.

Le principal ministre des protestants de cette ville était Paul Ferri. La douceur de son caractère, la pureté de ses mœurs, son goût pour l'étude le lièrent d'amitié avec Bossuet. Mais enfin il publia un catéchisme où il se proposait de démontrer : 1° Que la réformation avait été nécessaire ; 2° qu'encore qu'avant la réformation on pût se sauver dans l'Eglise romaine, on ne le pouvait plus depuis la réformation. Bossuet publia une réfutation de ce catéchisme, où il y oppose les deux propositions contraires. 1° La réformation, comme elle a été entreprise et exécutée, a été pernicieuse ; 2° si on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine, avant la réformation, on le peut encore aujourd'hui. Cette réfutation ne fit que resserrer plus étroitement les liens d'estime et d'amitié qui unissaient déjà ce ministre à l'auteur qui venait de le combattre. Avec le temps, Paul Ferri prit des sentiments tout à fait catholiques. Il n'était plus arrêté que par le désir de porter ses confrères à suivre son exemple, lorsqu'il fut surpris par la mort en 1669. Il voulut même, en mourant, ne laisser aucune incertitude sur ses sentiments. Il déclara à sa famille et aux anciens du consistoire de Metz qu'il voulait faire son abjuration entre les mains de Bossuet, et recevoir de sa piété les derniers secours de la religion. Son vœu ne fut point rempli par l'opposition du consistoire; mais les intentions du mourant ayant transpiré dans le public, la population catholique faillit se soulever contre les protestants (1).

En 1658, Bossuet prit part à la mission de Metz, avec les ouvriers envoyés par saint Vincent de Paul : il établit aussi dans cette ville les conférences ecclésiastiques, à l'imitation de celles de Saint-Lazare. Comme il travaillait à la conversion des protestants, il observa que l'une des principales causes de leur opposition à la religion catholique était la fausse idée qu'on leur avait donnée de sa doctrine. Il conçut dès lors l'idée d'un écrit très court et très-précis, qui ne devait offrir que la déclaration claire et précise des principes de l'Eglise sur les questions des controverses agitées depuis le seizième siècle. Ce fut le livre de l'*Exposition de la foi catholique*. Le premier essai de ce travail fut composé pour l'instruction du marquis de Dangeau et de l'abbé de Dangeau, son frère, tous deux petit-fils, par leur mère, du fameux Duplessis-Mornay, surnommé de son temps le pape des huguenots. Ils se convertirent l'un et l'autre. Une conquête plus illustre encore, déterminée par ce petit livre, fut celle du vicomte de Turenne. Ce grand homme, à son tour, le pressa de publier cet ouvrage, afin qu'il fut utile à un plus grand nombre. Bossuet l'envoya manuscrit à tous les évêques de France, et même au pieux et savant cardinal Bona de Rome, afin de profiter de leurs observations. Il le rendit enfin public en 1671. Un grand nombre de protestants sincères n'hésitèrent point à déclarer que si cette *Exposition de la foi catholique* était approuvée des docteurs de la communion de l'auteur, ils n'auraient plus aucune répugnance à se réunir à l'Eglise romaine. Innocent XI l'approuva expressément par un bref du 4 janvier 1679 et un autre du 12 juillet de la même année.

Bossuet commença de prêcher à Paris en 1659. Louis XIV, l'ayant entendu en 1661, fit écrire à son père pour le féliciter d'avoir un tel fils. Il est nommé évêque de Condom en 1669, sacré l'année suivante, puis se démet en 1671, après avoir été nommé précepteur du dauphin, avec Huet depuis évêque d'Avranches, pour sous précepteur. Bossuet adressa une lettre au pape Innocent XI sur l'éducation du jeune prince et composa plusieurs ouvrages pour son élève : une *Logique*, un traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, un *Discours sur l'Histoire universelle*, une *Politique sacrée*. Mais on a dit de cette éducation que le précepteur y était tout et que l'élève n'y était rien. Bossuet lui même dit dans une lettre au maréchal de Bellefonds : « Me voici quasi à la fin de mon travail. M. le Dauphin est si grand, qu'il ne peut pas être longtemps sous notre conduite. *Il y a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué*. On n'a nulle consolation sensible, et on marche, comme dit saint Paul, en espérant contre l'espérance. Car, encore qu'il se commence d'assez bonnes dispositions, tout est encore si peu affermi, que le moindre effort du monde peut tout renverser : je voudrais bien voir quelque chose de plus fondé, mais Dieu le fera peut-être sans nous (2). »

Cependant, ce qui fit manquer cette éducation, ne furent pas uniquement les défauts du jeune prince, mais encore et surtout les défauts de ses maîtres. Son gouverneur, le duc de Montausier, était un homme vertueux, mais d'une humeur plus propre à rebuter un enfant qu'à l'encourager. Bossuet ne sut point tempérer par sa douceur ce que Montausier avait de trop rude. Ni l'un ni l'autre ne surent se faire aimer de leur élève. On dirait même qu'ils ne s'en souciaient pas. Pour chaque faute de thème ou de version, le gouverneur administrait des coups de férule, et cela arrivait presque tous les jours, matin et soir. Voici comme se passa le 4 août 1671, suivant la déposition d'un témoin oculaire. Le jeune prince était dans sa dixième année. Le matin, à l'étude, Montausier battit l'enfant de quatre ou cinq coups de férule, capables de l'estropier. L'après-dîner fut encore pire. Le soir, à

(1) Bausset, *Hist. de Bossuet*, l. I, n. 35. — (2) *Hist. de Bossuet*, l. IV, n. 26.

la prière. l'enfant ayant manqué un mot dans l'oraison dominicale. Montausier se jeta sur lui à coups de poing de toute sa force; le témoin crut qu'il l'assommerait. L'enfant ayant manqué une seconde fois le même mot, Montausier le traina dans un cabinet voisin, à la vue de tout le monde, et lui asséna de toute sa force cinq coups de férule dans chaque main. L'enfant poussait des cris épouvantables, et garda les marques des coups un mois entier. Il fut assez discret et assez généreux pour ne rien dire au roi son père, à qui on laissa toujours ignorer ces mauvais traitements (1). On conçoit qu'une éducation pareille n'ait point réussi. Quand Dieu voulut achever celle de l'homme, il se fit homme lui-même. Saint Paul se faisait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Montausier et Bossuet ne surent point se faire enfant avec leur élève.

Bossuet fut nommé à l'évêché de Meaux en 1681, assista, comme nous le verrons, à l'assemblée de 1682, et en fit même le discours d'ouverture. Après l'assemblée, Bossuet alla se recueillir quelques jours dans les déserts de la Trappe. Il voulait puiser dans les entretiens de son ami l'abbé de Rancé, et dans la sainte et austère discipline des religieux qui avaient embrassé sa réforme, le courage, la force et la piété qu'il se proposait de porter dans l'exercice de ses fonctions épiscopales. Pendant le cours de son épiscopat, Bossuet fit, à différentes époques, huit voyages à la Trappe. Il disait que c'était le lieu où il se plaisait le plus après son diocèse. Il assistait à tous les exercices de la communauté. Il était le premier levé pour les matines pendant les huit jours que durait ordinairement son voyage de la Trappe. Il montra la même assiduité jusqu'à l'âge de soixante-neuf ans, quoiqu'il joignît à ses veilles toute l'austérité de la vie d'un religieux; ce ne fut qu'à l'un de ses derniers voyages qu'il se permit de faire usage d'un peu de vin. Il trouvait un charme particulier dans les manières dont on y célébrait l'office divin. Le chant des psaumes, qui venait seul troubler le silence de cette vaste solitude, les longues pauses des complies, les sons doux, tendres et perçants du *Salve Regina* lui inspiraient une sorte de mécancolie religieuse (2).

Dans son diocèse, Bossuet remplit tous les devoirs d'un bon évêque. Séminaire, missions, conférences ecclésiastiques, visites pastorales, hôpitaux, synodes, il ne négligea rien. Il publia un *Catéchisme* pour le diocèse de Meaux, une *Instruction pour les nouveaux convertis du protestantisme*, une *Lettre sur la communion pascale*. Il composa, pour les religieuses de son diocèse, deux excellents ouvrages : *Élévations sur les mystères* et *Méditations sur l'Évangile*, sans compter un très-grand nombre de lettres qu'il leur écrivait, surtout à celles qu'il dirigeait d'une manière spéciale. Ces lettres, empreintes de l'esprit de saint François de Sales, sont peut-être préférables aux lettres spirituelles de Fénelon, où il y a quelquefois un peu trop de métaphysique.

Bossuet continuait ses travaux, pour la conversion des protestants. Après son *Exposition de la foi catholique*, il publia la relation de sa *Conférence avec le ministre Claude* en présence de mademoiselle de Duras, qui se déclara catholique peu de jours après. La conférence avait roulé uniquement sur l'autorité de l'Eglise. Mais l'ouvrage principal de Bossuet en ce genre, c'est son *Histoire des Variations des églises protestantes*, suivie des six *Avertissements aux protestants*; à quoi il faut ajouter ses deux *Instructions sur les promesses de l'Eglise*, son *Explication de l'Apocalypse*, et enfin sa *Correspondance avec Leibnitz sur un projet de réunion*. Tous ces ouvrages sont dignes de leur grande renommée. Cependant, dans son *Histoire des Variations*, il suppose que l'hérésie de Luther a commencé par la querelle des indulgences. Il paraît avoir ignoré complètement ce fait capital : que, dès 1516 et avant la querelles des indulgences, Luther publia quatre-vingt-dix-neuf thèses contre les scholastiques et contre le libre arbitre, où il soutient que les bonnes œuvres sont autant de péchés; autrement, que Dieu nous punit non-seulement du mal que nous ne pouvons éviter, mais encore du bien que nous faisons de notre mieux: impiété pire que l'athéisme (3).

De temps en temps Bossuet paraissait à la cour comme aumonier de la duchesse de Bourgogne; quelquefois il y paraissait en chaire, comme aumonier de la mort, pour prononcer l'oraison funèbre des grands personnages qui disparaissaient de la scène de ce monde : la reine d'Angleterre, sa fille Henriette d'Angleterre, la reine Marie-Thérèse de France, la princesse palatine, le chancellier Le Tellier, le grand Condé. Bossuet le suivit à son tour, le 12 avril 1704, où il mourut de la pierre. Dès 1695, il avait fondé à perpétuité, en sa cathédrale, une messe solennelle pour le jour anniversaire de sa consécration épiscopale : cette messe devait se célébrer de son vivant et après sa mort; lui-même chanta la première, le 21 septembre 1695, et écrivit à son neveu, qui était alors à Rome : *Je viens de célébrer solennellement mes obsèques avec un grand concours. M. le théologal a fait un beau sermon* (4).

Une bonne action de Bossuet servit à la malveillance à le calomnier après sa mort. En 1664 ou 1665, Bossuet qui avait alors trente-huit ans d'âge et treize ans de prêtrise, demeurait chez M. de Lameth, mort curé de Saint-Eustache. Auprès de M. de Lameth demeurait une jeune fille de neuf ou dix ans, dont la tante était au service de la princesse Henriette de France, à qui elle fit connaître

(1) Quelques détails inédits sur la Vie de Bossuet concernant [illegible] le grand Dauphin, fils de Louis XIV, par Louis Dubois valet de chambre du Dauphin. Annales de philosophie chrétienne, 3e série, t. XVII, n. 97, janvier 1848, p. 7-21. — (2) *Hist. de Bossuet*, l. VII, n. 2. — (3) T. XXIII de cette Histoire, p. 11-20, 3e édit. — (4) *Hist. de Bossuet*, l. XIII, n. 7.

le mérite de Bossuet. Cette nièce de neuf ou dix ans venait assez souvent chez M. de Lameth, et on la recevait comme un enfant, la faisant chanter et causer. Bossuet, qui avait de l'obligation à sa tante, lui faisait plus d'amitié que les autres. Il se rendit même plus tard caution pour elle de quarante mille francs, dont elle avait besoin pour récupérer certains biens. Comme elle gouvernait assez mal ses affaires, Bossuet était souvent obligé, par suite du contrat de cautionnement, de payer les intérêts de la somme empruntée. Il avait soin d'en tirer bonnes quittances : son neveu s'en servit après sa mort pour contraindre cette personne à rembourser les intérêts payés par son oncle, ce qui la réduisit à une grande gêne. Huit ans après la mort de Bossuet, un moine apostat, réfugié à Genève et puis en Anglerre, transforma ce contrat de cautionnement en un contrat de mariage, et répandit sa fable que Bossuet avait été marié ; fable que le sont plus à broder de circonstances même contradictoires des écrivains qui ressemblent à l'inventeur.

Quand au mérite de Bossuet comme théologien, sutout dans sa défense de la Déclaration gallicane, voici comme il est apprécié par l'auteur de *la France et le Pape* :

« Il faut en convenir aussi, dit monseigneur l'évêque de la Rochelle, l'assemblée de 1682 a pour amis une certaine classe d'hommes en qui il serait difficile de ne pas reconnaitre des vertus et de l'orthodoxie. Imaginations ardentes, ils s'étaient épris de Bossuet, dès leur jeunesse, en débitant les plus éloquentes pages de ses *Oraisons funèbres* ou de son *Discours sur l'Histoire universelle* ; accoutumés à lui donner le premier rang parmi les orateurs, ils n'ont pas pu se décider à lui assigner le second parmi les théologiens. Ils auraient dû penser que l'homme le plus habile dans la science théologique était celui dont la doctrine était le plus conforme à celle du Saint-Siége. Il ne s'agit pas ici de l'éloquence : il s'agit de la sûreté des décisons. Or, cette sûreté n'appartient qu'à celui auquel Jésus-Christ l'a donnée, à Pierre, dit saint Ambroise à qui seul le Sauveur a dit : Conduisez votre nacelle en pleine mer, c'est-à-dire gouvernez vous-même les discussions les plus profondes, et terminez-les par l'autorité que je vous confie (1).

« Il suffit de lire l'histoire pour se convaincre que les plus grands orateurs ont été rarement les théologiens les plus sûrs. Ils ont même souvent déclaré la guerre à ce que la théologie avait d'hommes plus célèbres et plus renommés. Fut-il jamais de théologien plus étonnant, plus profond, plus exact, plus admirable que saint Thomas? Il est pénible néanmoins de se rappeler qu'en cent endroits, Bossuet n'en parle qu'avec un dédain et un mépris qu'on ne saurait justifier. Qu'un Erasme ait tourné en ridicule saint Thomas et ses admirateurs, je n'en suis point surpris : ses opinions hardies ne pouvaient s'accommoder d'une logique lumineuse, pressante, invincible à laquelle aucun subterfuge des novateurs ne saurait échapper; mais que l'on trouve la même hostilité contre le saint docteur dans celui qui a été le marteau du protestantisme, voilà ce qui ne s'explique guère que par la terreur qu'inspirent à toute opininion suspecte les irrésistibles arguments de l'ange de l'école. Quand Bossuet trouve ces arguments sur son chemin, il parait les dédaigner comme peu dignes de lui, et il se jette dans des discussions de faits au milieu desquelles il perd un temps précieux, quoiqu'on puisse ou nier ces faits ou les expliquer dans un sens tout opposé à celui qu'il leur dónne. En le suivant dans la marche qu'il a adoptée, la dispute n'a point de fin : et c'est tout ce qu'il demande; car il sent bien qu'il l'emporte par son éloquence sur le torrent de ses adversaires. Cependant, quand il défendait la vraie doctrine, il savait bien ramener au vrai point de la question et blâmer ceux qui se jetaient dans le sentier d'où il ne sort guére en défendant les quatre articles.

« Je ne sais si ceux qui ont lu cette *Défense* n'ont pas été frappés comme je l'ai été moi-même, du triste personnage qu'y joue ce grand homme. Ce n'est plus cet aigle qui plane majestueusement dans les plus hautes régions : c'est un accusé pris en flagrant délit qui se justifie autant qu'il lui est possible de se justifier. Tout ce qu'il parait désirer; c'est qu'on veuille bien lui pardonner le tort qu'il a eu de formuler la *Déclaration*. Qu'on en pense ce que l'on voudra : qu'on la flétrisse, qu'on la condamme, il consent. Il ne se sent pas la force et il n'entreprend pas de la faire trouver innocente : *Abeat quo libuerit Declaratio: non enim eam tutandam suscipimus*. Mais la grâce qu'il sollicite, c'est qu'on veuille bien le croire encore catholique. Ce n'est que pour cela qu'il fait un plaidoyer qui exige plusieurs mois de lecture : plaidoyer qu'il tourne et retourne pendant plus de vingt ans : plaidoyer qu'il a tracé d'abord avec des expressions acerbes, mais qu'il travaille ensuite a adoucir, parce que l'irritation n'annonce pas une bonne cause. Cette cause, il l'a, dans le principe, défendue comme la sienne; il s'y est mis en scène : il a cherché à se blanchir, ainsi que toute l'assemblée dont il était l'âme et l'oracle; mais ensuite c'est la *France* qu'il veut prouver *orthodoxe*, désirant faire supposer que l'église de France, ses évêques, son clergé, n'ont pas eu et n'ont pas d'autres sentiments que les siens. Et pourtant, après tant de recherches, de veilles, d'écrits, il tremble pour l'avenir de ses immenses travaux sur cet article, et l'une de ses plus grandes sollicitudes, au lit de la mort, c'est la crainte qu'il a d'avoir compromis une réputation qu'il avait autrefois méritée à tant de titres. Je me plais à lui faire honneur de pareils sentiments. On

(1) In Luc., l. 17.

ne les trouve pas dans Erasme et Wicelius, au terme de leur carrière.

Bossuet avait une imagination riche et brillante, des conceptions nobles et sublimes: il éblouissait ses auditeurs; il éblouit ses lecteurs : je voudrais pouvoir penser qu'il ne s'est jamais ébloui lui-même par ces éclairs de génie qui lui attiraient de toutes parts tant d'admirateurs. Si moins préoccupé de ses rares talents, il se fût toujours, comme dans la plupart de ses ouvrages de controverse, renfermé dans les règles d'une inflexible logique, jamais il n'aurait donné la place de la vérité à des opinions qu'il savait très bien n'être admises ni par les Pontifes romains ni par la très-grande majorité des évêques en communion avec le Saint-Siége; jamais il n'aurait consenti à se faire des amis parmi les sectaires et les hommes d'une foi suspecte, en sacrifiant, par un ouvrage si peu digne de lui, son plus beau titre de gloire. S'il ne se fût jamais mêlé de la *Déclaration* et de sa *Défense*, qui sait si l'Eglise ne lui eût pas décerné une place parmi les grands docteurs ? Il n'y figurera jamais; il a perdu à des soins inutiles et malheureux le tiers de la plus belle des vies (1).»

Voilà ce que dit le savant et judicieux prélat de la Rochelle. Une conséquence de tout son livre, c'est que Bossuet était plus orateur que théologien, et même plus courtisan qu'évêque.

Le même prélat signale encore les suites qu'a eues pour Bossuet son dévouement à l'autorité temporelle au préjudice de la puissance spirituelle.

« Il semble que personne ne devait mériter plus d'égards que Bossuet de la part de l'autorité séculière, qu'il avait environnée de tant d'inviolabilité, et en faveur de laquelle il avait fait fléchir les plus saintes règles des canons, au préjudice de son Eglise et de son clergé. Il éprouva un sort tout contraire, soit que le ciel ait permis cette épreuve pour lui faire ouvrir les yeux sur la faute qu'il avait faite en limitant la puissance de celui qui avait reçu de Jésus-Christ *le pouvoir d'ouvrir et de fermer le ciel*, soit que Louis XIV ait voulu lui faire expier une condescendance qui l'avait engagé dans une fausse démarche, et lui attirait des reproches sanglants de la part de l'Europe entière.

Aussi personne ne paraît-il plus à plaindre que l'infortuné évêque de Meaux quand on le voit subir le premier une servitude dont il devait, ce semble, être seul exempt, lors même que tous les autres y auraient été assujettis. On peut voir la preuve de son triste esclavage dans ses œuvres complètes, t. XXVI, édition de Versailles ; t. VI, édition de Paris, 1846.

M. de *Pontchartrain*, grand chancelier de France, fait défendre à *Anisson* son imprimeur d'imprimer ses œuvres *avant qu'elles aient été soumises à la censure*. Il faut entendre les plaintes amères que Bossuet fait à ce sujet!

Depuis trente à quarante ans que je défends, dit-il, la cause de l'Eglise contre toutes sortes d'erreurs, cinq chanceliers consécutifs ne m'ont jamais soumis à aucun examen *pour obtenir leur privilège*... Cette précaution nouvelle fera dire que ma doctrine commence à devenir suspecte... Il est malheureux pour moi d'être le premier des évêques au livre duquel paraisse cette attestation d'examen... Sous un chancelier qui m'honore de son amitié depuis si longtemps; j'aurai reçu un traitement qui jamais ne me sera arrivé sous les autres... Mais le plus grand mal est que ce ne sera qu'un passage pour mettre les autres évêques sous le joug... et c'est une étrange oppression, sous prétexte qu'il peut arriver qu'il y ait quelques-uns qui manquent à leur devoir pour le temporel, d'assujettir tous les autres, et de leur lier les mains en ce qui concerne la foi, qui est l'essentiel de leur ministère et le fondement de l'Eglise. Le roi ne le souffrira pas : *notre ressource est toute dans sa pitié*... On m'arrête dès le premier pas... L'Evangile deviendra ce qu'on voudra; et bientôt on ne le comptera pour rien. J'implore le secours de madame de *Maintenon*, à qui je n'ose écrire.» (*Quoi !* s'écrie l'évêque de la Rochelle, *le grand Bosssuet implore madame de Maintenon ! Qu'il serait bien mieux aux pieds du souverain Pontife, qui accueillerait son repentir et le recevrait entre ses bras !*)

Bossuet adresse ensuite une requête au roi, où il le conjure « de laisser la réputation saine et entière à un évêque qui a blanchi dans la défense de la vraie foi, *et dans le service de sa Majesté*, en des emplois d'une si grande *confiance*.»

Il écrit au cardinal de Noailles : « J'ai dissimulé la première injure de me donner un examinateur, dans le dessein d'avancer l'impression. Elle est achevée; mais on passe à une autre injure, de vouloir que l'attestation de l'examinateur soit à la tête. C'est, monseigneur, à quoi je ne consentirai jamais, parce que c'est une injure à tous les évêques qu'on veut mettre par là, sous le joug dans le point qui touche le plus dans l'essentiel de leur ministère, qui est la foi... Pour moi, je combattrai sous vos ordres jusqu'au dernier soupir. Vous savez mon obéissance, monseigneur.» *Que l'on regrette*, ajoute monseigneur l'évêque de la Rochelle, *de ne pas trouver ces dernières paroles de Bossuet dans une des lettres adressées au souverain Pontife !*

Il dit au roi, dans un second *Mémoire* qu'il lui adresse : On ôte aux évêques mêmes tous les moyens de combattre l'erreur par une saine doctrine... On veut ôter aux évêques le droit d'enseigner leurs peuples par écrit, comme ils le font de vive voix; et c'est par moi que l'on veut commencer à établir cette

(1) *La France et le Pape*, 1849. Dédicace aux évêques de France, p. 19-22.

servitude! Il nous est fâcheux d'importuner votre Majesté de nos raisons; mais à qui l'Eglise aura-t-elle recours, sinon au prince de qui seul elle tient la conservation de ses droits sacrés, sans lesquels il n'y aurait point de religion sur la terre, et par conséquent point de stabilité dans les royaumes?»

Comment, s'écrie l'évêque de la Rochelle, comment avez-vous pu dire, grand Bossuet! *que c'est du prince seul que l'Eglise tient la conservation de ses droits sacrés ?* Ce langage est indigne d'un évêque qui a si souvent répété et médité ces paroles du Sauveur : *Je ne vous laisserai pas orphelins; je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles. Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre... Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé... Tout ce que vous lierez ou délierez sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel... Allez, enseignez toutes les nations... Ayez confiance j'ai vaincu le monde.*

« Votre Majesté, ajoute Bossuet, a toujours daigné nous entendre par elle-même: et nous ne craignons pas de lui déplaire en la suppliant, *à genoux*, comme nous faisons, que notre jugement parte de son trône et vienne immédiatement de sa bouche. Dans cette espérance, nous osons dire, au yeux du ciel et de la terre, et en présence de votre Majesté, qui nous représente celui dont nous sommes les ministres, qu'on n'a rien à nous reprocher.»

Quelles expressions! observe l'évêque de la Rochelle; qu'elles sont humbles! j'allais dire, qu'elles sont rampantes! Est-ce là ce même évêque qui disait à Innocent XI: *Nous prions votre Sainteté de ne pas trop écouter ces esprits brouillons qui veulent faire une espèce d'hérésie d'un ancien droit de la couronne. Certainement on peut dire que pour vouloir trop entendre, ils n'entendent rien, et qu'ils se remplissent les yeux, comme dit saint Augustin, de la poudre qu'ils soufflent pour aveugler les autres.* Est-ce là cet homme si fier et si hautain, à l'égard de ce grand Pontife, qu'il disait d'un de ses brefs: *qu'il ne convenait point de s'arrêter à des propos qui répondaient mal à la dignité d'un si grand nom et qu'il fallait se contenter de les déplorer dans un bref apostolique; que si l'affaire était poussée plus loin tout le monde comprendrait combien était léger le sujet d'une si grande contestation?* qu'il rougissait pour ceux *qui n'avaient pas eu honte d'inspirer de tels sentiments à un Pape dont il avait horreur de rapporter les menaces!* Mais continuons : «Oui, sire, après cinquante ans de doctorat, et plus de trente ans employés dans l'épiscopat à défendre la cause de l'Eglise sans reproches (*il y a bien quelque chose à dire*), Votre Majesté aura la bonté de me pardonner si je parle ici avec confiance... Je vous demande pareillement, sire, *en toute humilité* et respect, que la liberté dont je n'ai jamais abusé (*cela est vrai à l'égard du roi*) me soit rendue pour mes autres écrits, qui tourneront, s'il plaît à Dieu, à l'avantage de l'Eglise, puisque, au reste, je suis toujours sous les yeux de votre Majesté, en état de lui rendre compte de ma conduite. (*Il n'ose ajouter et de ma foi.*) Aussi puis-je ajouter que je n'ai jamais écrit sans le conseil des plus grands prélats (*excepté toujours le souverain Pontife*), et des plus habiles docteurs du royaume. Je n'entreprends pas de plaider la cause des autres évêques; j'ose espérer toutefois que votre Majesté, croyant avec toute l'Eglise, comme un article de foi, que les évêques sont établis de Jésus-Christ les dépositaires de la doctrine et les supérieurs des prêtres, elle ne voudra pas les assujettir à ceux que le Saint-Esprit a mis sous leur autorité et gouvernement.» (*Voici pourtant, observe l'évêque de la Rochelle ce qu'a produit l'attentat d'une assemblée voulant assujettir l'autorité du Pape aux évêques? Elle a fait comprendre au pouvoir temporel qu'il pouvait assujettir les évêques aux prêtres et même aux magistrats qui n'ont pas balancé à juger les ouvrages de ceux qui étaient leurs juges naturels dans les matières ecclésiastiques.*) Pour les mandements censures et autres actes authentiques des évêques, on convient qu'ils les peuvent faire indépendamment de la puissance temporelle (*quelle condescendance!*) à la condition de les faire écrire à la main (*quelle servitude!*) et ce n'est qu'à raison de l'impression qu'on les y veut assujettir. Si cela est, il faut, sire, de deux choses l'une : ou que l'Eglise soit privée seule du secours et de la commodité de l'impression, ou qu'elle l'achète en assujettissant ses décrets, ses cathéchismes, et jusqu'aux missels et aux bréviaires, et tout ce que la religion a de plus intime, à l'examen des magistrats. Chacun fait imprimer ses *factums*, pour les distribuer à ses juges; l'Eglise ne pourra pas faire imprimer ses instructions et ses prières, pour les distribuer à ses enfants et à ses ministres. »

Ce même Bossuet, qui se plaint ici avec tant de justice de la servitude des évêques français, par rapport à leurs écrits, avait adressé à Louis XIV un *mémoire* pour obtenir de ce prince qu'il fit rendre un arrêt, par son parlement, pour interdire, en France, le débit de l'ouvrage d'un archevêque de Valence *sur la puissance pontificale*, quoique cet ouvrage fût honoré d'un bref flatteur d'Innocent XII. Il y a bien apparence qu'il n'estimait pas ce grand Pontife aussi bon juge que lui, simple évêque, ou même que Louis XIV, à qui il soumettait les prétendus griefs de l'auteur. Bossuet a bien soin de dire *qu'on a fait lacérer par la main du bourreau et livrer au flammes des ouvrages qui ne le méritaient pas autant que le livre de Thomas Roccarbelti.* Conformément à la requête de l'évêque de Meaux, le débit du *livre ultramontain* fut interdit en France. Ainsi c'était une iniquité, d'après Bossuet, qui, en cela, ne se trompait pas, de soumettre à l'autorité des magistrats les écrits des prélats du royaume; et *il se faisait un devoir* de leur soumettre les écrits composés par les prélats

des royaumes etrangers. Quelle équité! quelle logique ! (1)

Ce second *memoire* de Bossuet au roi fut suivi d'un troisième, d'un quatrième et d'un cinquième; de plusieurs lettres au cardinal de Noailles et d'une lettre à madame de Maintenon, où l'évêque de Meaux se met encore aux genoux de cette femme.

Le roi, disent les éditeurs des œuvres de Bossuet, touché des raisons de ce prélat, lui donna enfin la juste satisfaction qu'il sollicitait; et ses instructions parurent successivement sans être munies de l'approbation d'aucun censeur royal.

Oui, reprend monseigneur l'évêque de la Rochelle; mais le branle était donné pour les empiétements de la puissance civile sur l'autorité ecclésiastique : il avait commencé par les opérations *aveugles, passionnees et imprevoyantes* d'une assemblée d'évêques qui, en relevant la puissance temporelle, n'avaient eu en vue que d'abaisser la puissance pontificale. Le Saint-Siège, doué de cette perspicacité que le ciel lui communique toujours, avait vu les conséquences de ces adulations si peu dignes d'une réunion de premiers pasteurs; il les avait prédites, et, au lieu d'en profiter, on lui avait, en quelque sorte, fait un crime de ses avertissements paternels. L'événement a prouvé que le Pape, en ce point encore, était tout autrement infaillible que le clergé de France. Il avait prophétisé notre esclavage : cette prophétie s'est réalisée. Nous ne sortirons de cette condition qu'en abandonnant *la Déclaration*, et en embrassant les principes reconnus par toutes les autres nations catholiques.

Quant à l'infortuné Bossuet, continue monseigneur l'évêque de la Rochelle, il excite la commisération dans l'état humiliant où il se voit réduit. Il avait été l'âme de l'assemblée de 1682 ; malgré ses premières répugnances, il avait enfin consenti à rédiger lui-même des *propositions* qu'il avait flétries d'avance en les appelant *odieuses*. Elles étaient bien nommées, puisque c'étaient les ministres de la religion, l'élite du clergé français, des évêques, qui, après avoir exalté démesurément l'autorité des princes, devaient se stigmatiser eux-mêmes en traçant à la puissance pontificale une ligne de circonscription inconnue jusque là à toute l'antiquité. Or, qui ignore que plus la tête est attaquée, plus les membres se ressentent de son affaiblissement ? Cependant le grand homme met la main à l'œuvre: et, dès ce moment, son étoile, jusque-là si éclatante, pâlit et se décolore. Autant se montre avec gloire l'immortel Pontife qui, le premier, reçoit ce sanglant outrage, autant ses paroles sont pleines d'un caractère de noblesse qui fait reconnaître le vicaire de Jésus-Christ ; autant, d'un autre côté, on voit déchoir de sa splendeur ce clergé français dont toutes les nations célébraient les vertus et la dignité. Les premiers coups tombent sur Bossuet ; mais tout l'épiscopat s'en ressent.

Un archevêque de Strigonie, en Hongrie, réunit ses suffragants pour foudroyer les décrets des prélats français, dont auparavant il ne prononçait les noms qu'avec respect. Bossuet, jusque là si sage et si réservé à l'égard de ses adversaires et des plus insolents ennemis de l'Eglise, oublie sa gravité ordinaire pour *se railler* d'un homme qui lui est supérieur par son rang, et dont la conduite devait, au moins lui inspirer quelque égard et même quelque estime, puisqu'il n'avait agi que pour venger l'honneur du Père commun des fidèles. « *Il veut, sans doute*, dit avec un ton méprisant l'évêque de Meaux, *il veut sans doute, mettre l'autorite du concil national qu'il se promet de tenir en son temps au même niveau que celle clergé de France*!» Et pourquoi pas ? Le clergé français doit-il avoir un privilège sur celui des autres nations ? Et il pouvait mériter ce privilège, serait-ce pour le temps où il dégrade, autant qu'il est en lui, la grandeur de son chef ? Mais ce n'est pas seulement une nation catholique qui condamne l'assemblée de 1682; bientôt tous les peuples unis de communion avec le Saint-Siège ne font entendre qu'un cri unanime de réprobation et d'indignation contre cette *inqualifiable* assemblée. Comment Bossuet la défendra-t-il. Il l'a bien tenté... Mais qui pourra lutter avec avantage contre le Tout-Puissant ? Pendant vingt années entières, l'évêque de Meaux, appelé à de si grandes choses, use ses forces dans la plus imprudente des entreprises ; pendant vingt années, il recule d'épouvante. Cette pierre angulaire posée par Jésus-Christ comme fondement de la société chrétienne, cette foi incapable de faillir que le Fils de Dieu a prise sous sa protection, ce Pasteur des pasteurs des brebis et des agneaux, chargé jusqu'à la fin de confirmer ses frères, voilà ce qui le fait réfléchir et trembler dans le temps même qu'il enfante des chefs-d'œuvre. *Car il a porté la main contre Dieu, et il s'est cru assez fort pour combattre le Tout-Puissant* (2). Il voit quatre Pontifes suprêmes se succéder sur la chaire de Pierre: et ce défenseur intrépide des vérités catholiques que la renommée portait d'avance à tous les premiers sièges, et que l'on regardait comme devant honorer la pourpre, plus encore qu'il n'en serait honoré ne reçoit aucun témoignage flatteur des puissances temporelles ni des puissances spirituelles. Il semble vouloir, dans l'affaire de Fénelon, racheter et couvrir la tache qu'il s'est imprimée pour avoir été l'âme de l'assemblée malheureuse de 1682. Là il soutient une bonne cause : mais son esprit aigri laisse paraître toute l'amertume et le malaise qui sont dans son cœur (3).

Le dernier combat de Bossuet fut sa controverse sur le quiétisme, contre son ancien ami Fénelon.

1. *La France et le Pape*, p. 515. — 2. Job, xv, 25. — 3. *La France et le Pape*, p. 518-550.

François de Salignac de Lamothe Fénelon naquit au château de Fénelon en Périgord, d'une ancienne et illustre famille, le six août 1651. Sa première éducation se fit dans la maison paternelle ; son tempérament était faible et délicat : à l'âge de douze ans il fut envoyé à l'université de Cahors, où il acheva son cours d'humanités et de philosophie. Son oncle, le marquis Antoine de Fénelon, le fit venir à Paris, et le plaça au collège du Plessis, dirigé par un homme du premier mérite, Charles Gobinet, docteur de Sorbonne et auteur de plusieurs pieux ouvrages, entre autres de l'*Instruction de la jeunesse en la piété tirée de l'Écriture sainte et des saints Pères*. Fénelon s'y lia d'amitié avec le jeune abbé de Noailles, depuis cardinal et archevêque de Paris ; et il se distingua tellement, qu'on lui fit prêcher, à l'âge de quinze ans, un sermon qui eut un succès extraordinaire. Son oncle le fit entrer au séminaire de Saint-Sulpice, sous la direction de l'abbé Tronson, successeur de l'abbé Brétonvilliers, qui le fut de l'abbé Olier, fondateur et premier supérieur de cette utile et pieuse congrégation. Louis Tronson est bien connu dans les séminaires par ses *Examens particuliers*, qui ont même été adaptés à toutes les congrégations religieuses. La confiance la plus intime s'établit entre le séminariste et son directeur. Fénelon eut, vers 1666, un grand désir de se consacrer aux missions du Canada, où les Sulpiciens avaient une maison dans l'île de Montréal. Mais l'évêque de Sarlat, son oncle, ne voulut point y consentir. Alors, ayant reçu les ordres sacrés au séminaire de Saint-Sulpice, il se consacra aux fonctions du saint ministère dans la communauté des prêtres de la même paroisse. Vers l'an 1675, il obtint de l'évêque, son oncle, la permission de se consacrer aux missions du Levant, et écrivit de Sarlat en ces termes à un autre évêque, qu'on croit être Bossuet :

« Divers petits accidents ont toujours retardé jusqu'ici mon retour à Paris ; mais enfin, monseigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. La Grèce entière s'ouvre à moi, le sultan effrayé recule ; déjà le Péloponèse respire en liberté, et l'église de Corinthe va refleurir ; la voix de l'apôtre s'y fera encore entendre. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y recueillir, avec les plus curieux monuments, l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu ; mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée, où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse ; je cueille les lauriers de Delphes, et je goûte les délices de Tempé.

« Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux-arts, qui la regardent comme leur patrie ?

« Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions du disciple bien-aimé ! ô bienheureuse Patmos ! j'irai baiser sur la terre les pas de l'apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts. Là, je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète qui a voulu développer les oracles du véritable, et je bénirai le Tout-Puissant, qui, bien loin de précipiter l'Église comme Babylone, enchaîne le dragon, et la rend victorieuse. Je vois déjà le schisme qui tombe, l'Orient et l'Occident qui se réunissent, et l'Asie qui voit renaître le jour après une si longue nuit ; la terre sanctifiée par les pas du Sauveur et arrosée de son sang, délivrée de ses profanateurs, et revêtue d'une nouvelle gloire ; enfin, les enfants d'Abraham, épars sur la surface de toute la terre, et plus nombreux que les étoiles du firmament, qui, rassemblés des quatre vents, viendront en foule reconnaître le Christ, qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps une résurrection. En voilà assez, monseigneur, et vous serez bien aise d'apprendre que c'est ici la fin de ma lettre, et la fin de mes enthousiasmes, qui vous importuneront peut-être. Pardonnez à ma passion de vous entretenir de loin, en attendant que je puisse le faire de près. Fr. de Fénelon (1). »

Toutefois il ne partit pas pour le Levant ; mais l'archevêque de Paris, Harlay, lui donna une mission approchante, en le nommant supérieur des Nouvelles-Catholiques. Cette communauté formait une association de quelques personnes pieuses qui n'étaient liées par aucun vœu religieux. Elle avait été instituée en 1634, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, et approuvée par une bulle du pape Urbain VIII. L'objet de cet institut était d'affermir les nouvelles converties dans la doctrine qu'elles avaient embrassée, et d'instruire les personnes du même sexe qui se montraient disposées à se convertir. Turenne, devenu catholique, s'y intéressait particulièrement. Fénelon en fut supérieur pendant bien des années.

En 1681, l'évêque de Sarlat, son oncle, lui résigna son prieuré de Carenac. Voici comme Fénelon décrit à sa cousine, la marquise de Laval, sa prise de possession. Cette lettre nous rappelle la manière plaisante dont saint Grégoire de Nazianze écrivait quelquefois à son ami saint Basile.

« Oui, madame, n'en doutez pas, je suis un homme destiné à des entrées magnifiques. Vous savez celle qu'on m'a faite à Bélai, dans votre gouvernement. Je vais vous raconter celle dont on m'a honoré en ce lieu.

« M. de Rouffillac, pour la noblesse ; M. Rose, curé, pour le clergé ; M. Rigaudie, prieur des moines, pour l'ordre monastique, et les fermiers de céans pour le tiers état viennent jusqu'à Sarlat me rendre leurs hommages. Je

(1) Bausset *Hist. de Fénelon*, l. I.

marche accompagné majestueusement de tous ces députés; j'arrive au port de Carenac, et j'aperçois le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'avancent : et en même temps je découvre que, par un stratagème galant, les troupes de ce lieu, les plus aguerries, s'étaient cachées dans un coin de la belle île que vous connaissez ; de là, elles vinrent en bon ordre de bataille me saluer avec beaucoup de mousquetades ; l'air est déjà tout obscurci par la fumée de tant de coups, et l'on n'entend plus que le bruit affreux du salpêtre. Le fougueux coursier que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans l'eau ; mais moi, plus modéré, je mets pied à terre au bruit de la mousqueterie, qui se mêle à celui des tambours. Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte de bateaux qui accompagnent le mien. Au bord m'attendent gravement tous les moines en corps ; leur harangue est pleine d'éloges sublimes; ma réponse a quelque chose de grand et de doux. Cette foule immense se fend pour m'ouvrir un chemin ; chacun a les yeux attentifs pour lire dans les miens quelle sera sa destinée; je monte ainsi jusqu'au château, d'une marche lente et mesurée, afin de me prêter pour un peu de temps à la curiosité publique. Cependant mille voix confuses font retentir des acclamations d'allégresse, et l'on entend partout ces paroles: *Il sera les délices de ce peuple.* Me voilà à la porte déjà arrivé, et les consuls commencent leur harangue par la bouche de l'orateur royal. A ce nom, vous ne manquez pas de vous représenter ce que l'éloquence a de plus vif et de plus pompeux. Qui pourrait dire quelles furent les grâces de son discours? il me compara au soleil; bientôt après je fus la lune; tous les autres astres les plus radieux eurent ensuite l'honneur de me ressembler; de là, nous en vînmes aux éléments et aux météores, et nous finîmes heureusement par le commencement du monde. Alors le soleil était déjà couché, et, pour achever la comparaison de lui à moi, j'allai dans ma chambre pour me préparer à en faire de même (1). »

Après une courte absence, Fénelon reprit ses premières fonctions auprès des Nouvelles-Catholiques, et il consacra dix années entières de sa vie à la simple direction d'une communauté de femmes. Ce fut alors qu'il écrivit son premier ouvrage; ouvrage qui a commencé sa réputation, et qui, dans un seul petit volume, réunit plus d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes, plus de vérités pratiques et de saine morale, que tant d'ouvrages volumineux écrits depuis sur le même sujet. Il est facile, en effet, de s'apercevoir que tout ce que des auteurs plus récents ont proposé d'utile et de raisonnable sur l'éducation a été emprunté du *Traité de l'Éducation des filles*. Fénelon avait dit avec précision et simplicité ce qu'on a répété avec emphase et prétention. Ce petit livre devrait être le manuel des pères et mères, ainsi que de toutes les personnes qui les remplacent dans l'éducation des enfants.

Un grand avantage pour Fénelon, comme l'une de ses distractions les plus douces, était d'accompagner Bossuet à Germigny, maison de campagne des évêques de Meaux, et d'y profiter de ses conseils pour l'étude de l'Écriture et des Pères. L'amitié et la confiance unissaient alors ces deux hommes. Ce fut à cette époque que Fénelon composa sa réfutation du *Traité de la Nature et de la Grâce*, par Malebranche. Le manuscrit porte à la marge des notes intéressantes, écrites de la main de Bossuet, à qui Fénelon avait soumis son travail. Comme nous avons déjà vu, ces deux hommes blâmaient avec une égale sévérité les idées et les tendances de l'Oratorien.

Fénelon s'occupait en même temps d'un ouvrage qui avait un rapport plus direct aux fonctions dont il était chargé : c'est le *Traité du Ministère des pasteurs*. Il a uniquement pour but de prouver : « Que le plus grand nombre des hommes, ne pouvant décider par eux-mêmes sur le détail des dogmes, la sagesse divine ne pouvait mettre devant leurs yeux rien de plus sûr pour les préserver de tout égarement *qu'une autorité extérieure*, qui tirant son origine des apôtres et de Jésus-Christ même, leur montre une suite de pasteurs sans interruption. » Toutes les preuves toutes les autorités et tous les raisonnements que Fénelon a réunis dans son *Traité du Ministère des pasteurs* ne sont que la conséquence naturelle de ce principe si simple et si satisfaisant, que les protestants eux-mêmes sont forcés de reconnaître.

Le seule différence est que l'Église catholique, appuyée sur les monuments les plus authentiques et les plus incontestables, peut offrir une succession non interrompue de pasteurs consacrés dans la forme prescrite depuis les apôtres jusqu'à nos jours ; tandis que les protestants, ne sachant où remonter avant le seizième siècle, ont été obligés de recourir à des fictions évidemment fausses pour se créer des ancêtres ; forcés ensuite de renoncer à ces généalogies fabuleuses, ils ont fini par attribuer à la volonté mobile et capricieuse d'une multitude aveugle et ignorante le pouvoir céleste de conférer les dons spirituels attachés au ministère ecclésiastique.

Bossuet, dans ses ouvrages dogmatiques, avait parlé aux savants, aux philosophes, aux apôtres de la réforme. C'est au peuple de la réforme, aux esprits simples et peu éclairés des villes et des campagnes, que Fénelon a voulu parler dans son *Traité du Ministère des pasteurs*.

Louis XIV venait de révoquer l'édit de Nantes et d'éloigner les pasteurs calvinistes. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces où l'on comptait le plus de protes-

(1) Bausset. *Hist. de Fénelon*, l. I.

tants, pour confirmer dans la doctrine de l'Église catholique ceux qui s'y étaient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui se refusaient encore à revenir à la religion de leurs pères. Sur la proposition de Bossuet, Fénelon fut envoyé dans les missions du Poitou et de la Saintonge, avec les abbés Fleury et de Langeron, et quelques autres. La seule grâce que Fénelon demanda à Louis XIV fut d'éloigner les troupes et tout appareil militaire de tous les lieux où il était appelé à exercer un ministère de paix et de charité.

Fénelon eut à se justifier sur la méthode qu'il avait suivie pour faciliter la conversion des protestants. Un fils de Colbert, le marquis Seignelay, secrétaire d'État, se crut obligé de le prévenir qu'on lui reprochait un excès de condescendance en ne soumettant pas les nouveaux convertis à toutes les pratiques de piété et à toutes les formules de dévotion que l'Église recommande, mais qu'elle ne prescrit pas. Fénelon répondit de la Tremblade du sept février 1686 :

« Monsieur, je crois devoir me hâter de vous rendre compte de la mauvaise disposition où j'ai trouvé les peuples en ce lieu. Les lettres qu'on leur écrit de Hollande leur assurent qu'on les y attend pour leur donner des établissements avantageux, et qu'ils seront au moins sept ans en ce pays-là sans payer aucun impôt. En même temps, quelques petits droits nouveaux, qu'on a établis coup sur coup dans cette côte, les ont fort aigris. La plupart disent assez hautement qu'ils s'en iront dès que le temps sera plus assuré pour la navigation... Il me paraît que l'autorité du roi ne doit se relâcher en rien ; car notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits de guerre qui viennent sans cesse de Hollande, fait croire à ces peuples qu'on les craint. Ils sont persuadés qu'on verra bientôt quelque grande révolution, et que le grand armement des Hollandais est destiné à venir les délivrer. Mais en même temps que l'autorité doit être inflexible pou retenir ces esprits, que la moindre mollesse rend insolents, je croirais, monsieur, qu'il serait important de leur faire trouver en France quelque douceur de vie qui leur ôtât la fantaisie d'en sortir... Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité la soutiennent, pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur qu'ils ont d'être instruits doucement. — Il reste encore à ceux mêmes des nouveaux convertis qui se montrent les plus assidus et les plus dociles, des peines sur la religion. La longue habitude de suivre de faux préjugés revient toujours. Mais d'ailleurs ils avouent presque tous que nous leur avons montré avec une pleine évidence qu'il faut, selon l'Écriture, se soumettre à l'Église et qu'ils n'ont aucune objection à faire contre la doctrine de l'Église catholique, que nous n'ayons détruite très clairement. Quand nous sommes partis de Marennes, nous avons reconnu de plus en plus qu'ils sont plus touchés qu'ils n'osent le témoigner ; car alors ils n'ont pu s'empêcher de montrer beaucoup d'affliction. Cela a été si fort, que je n'ai pu refuser de leur laisser une partie de mes coopérateurs, et de leur promettre que nous retournerions tous chez eux. Pourvu que ces bons commencements soient soutenus *par des prédicateurs doux, et qui joignent au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples, ils seront bientôt véritablement catholiques.* Je ne vois, monsieur, que les pères Jésuites qui puissent faire cet ouvrage ; car ils sont respectés par leur science et par leur vertu. Il faudra seulement choisir parmi eux ceux qui sont les plus propres à se faire aimer.

« J'ai reçu, continue Fénelon, une lettre du père de la Chaise, qui me donne des avis fort honnêtes et fort obligeants sur ce qu'il faut, dès les premiers jours, accoutumer les nouveaux convertis aux pratiques de l'Église, pour l'invocation des saints et pour le culte des images. Je lui avais écrit dès les commencements que nous avions cru devoir différer de quelques jours l'*Ave Maria* dans nos sermons, et les autres invocations des saints dans les prières publiques que nous faisons en chaire. Je lui avais rendu ce compte par précaution, quoique nous ne fissions en cela que ce que font tous les jours les curés dans leurs prônes, et les missionnaires dans leurs instructions familières. Depuis ce temps-là, je lui ai écrit encore pour lui rendre en détail le même compte de notre conduite que j'ai eu l'honneur de vous rendre.

« J'espère que cela, joint au témoignage de M. l'évêque, de M. l'intendant et des Pères Jésuites, nous justifiera pleinement (1). »

Dans une lettre du 8 mars de la même année, Fénelon dit au même : « Il ne faut que des prédicateurs qui expliquent simplement tous les dimanches le texte de l'Évangile, avec une autorité douce et insinuante. Les Jésuites commencent bien ; mais le plus grand besoin est d'avoir des curés édifiants, qui sachent instruire. Les peuples nourris dans l'hérésie ne se gagnent que par la parole. Un curé qui saura expliquer l'Évangile affectueusement, et entrer dans la confiance des familles, fera tout ce qu'il voudra ; sans cela, l'autorité pastorale, qui est la plus naturelle et la plus efficace, demeurera toujours avilie avec scandale. Les peuples nous disent : *Vous n'êtes ici qu'en passant* ; c'est ce qui les empêche de s'attacher entièrement à nous. La religion, avec le pasteur qui l'enseignera, prendra insensiblement racine dans tous les cœurs... Il faudrait aussi, monsieur, répandre des *Nouveau Testament* avec profusion; mais le caractère gros est nécessaire, ils ne sauraient lire les petits caractères; il ne faut pas espérer qu'ils achètent des livres catholiques;

1. Bausset, *Hist. de Fénelon*, t. I, p. 108 et seq.

c'est beaucoup qu'ils lisent ceux qui ne leur coûtent rien; le plus grand nombre ne peut même en acheter. Si on leur ôte leurs livres, sans leur en donner, ils diront que les ministres leur avaient bien dit que nous ne voulions pas laisser lire la Bible, de peur qu'on n'y vît la condamnation de nos superstitions et de nos idolâtries, et ils seront au désespoir..... Nous avons accoutumé les peuples à entendre les vérités qui les condamnent le plus fortement, sans être irrités contre nous. Au contraire, ils nous aiment, et nous regrettent quand nous les quittons. S'ils ne sont pleinement convertis, du moins ils sont accablés et en défiance de toutes leur anciennes opinions; il faut que le temps et la confiance en ceux qui les instruisent de suite fassent le reste. *Il faut tendre aussi à faire trouver aux peuples autant de douceur à rester dans le royaume que de péril à entreprendre d'en sortir;* c'est, monsieur, ce que vous avez commencé, et que je prie Dieu que vous puissiez achever selon toute l'étendue de votre zèle (1). »

Le même jour, Fénelon écrivit à Bossuet la lettre suivante ;

« Quoique je n'aie rien de nouveau à vous dire, monseigneur, je ne puis m'abstenir de l'honneur de vous écrire ; c'est ma consolation en ce pays : il faut me permettre de la prendre. Nos convertis vont un peu mieux, mais le progrès est bien lent : ce n'est pas une petite affaire de changer les sentiments de tout un peuple. Quelle difficulté devaient trouver les apôtres pour changer la face de l'univers, pour renverser le sens humain, vaincre toutes les passions et établir une doctrine jusqu'alors inouïe, puisque nous ne saurions persuader des ignorants par des passages clairs et formels qu'ils lisent tous les jours, en faveur de la religion de leurs ancêtres, et que l'autorité du roi remue toutes les passions pour nous rendre la persuasion plus facile ! Mais si cette expérience montre combien l'efficacité des discours des apôtres était un grand miracle, la faiblesse des huguenots ne fait pas moins voir combien la force des martyrs était divine.

« Les huguenots mal convertis sont attachés à leur religion jusqu'aux plus horribles excès d'opiniâtreté; mais dès que la rigueur des peines paraît, toute leur force les abandonne ; au lieu que les martyrs étaient humbles, dociles, intrépides et incapables de dissimulation. Ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité et prêts à toute sorte d'hypocrisie. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs qui doit faire trembler. Si l'on voulait leur faire abjurer le christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons: pourvu qu'ils s'assemblent la nuit et qu'ils résistent à toute instruction, ils croient avoir tout fait. C'est un terrible levain dans une nation : ils ont tellement violé, par leurs parjures, les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion ; il n'y a qu'à prier Dieu pour eux et qu'à ne se rebuter point de les instruire.

« N'oubliez pas, monseigneur, notre retour avec M. de Seignelay, mais parlez uniquement de votre chef. S'il nous tient trop longtemps éloignés de vous, nous supprimerons encore l'*Ave Maria*, et peut-être irons nous jusqu'à quelque grosse hérésie pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Germigny ; ce serait un coup de vent qui nous ferait faire ce joli naufrage. Honorez toujours de vos bontés, monseigneur, notre troupe, et particulièrement celui de vos serviteurs qui vous est devoué avec l'attachement le plus affectueux (2). »

De retour à Paris, Fénelon consentit à publier son *Traité de l'Education des filles* et celui du *Ministère des pasteurs*. L'évêque de la Rochelle le demanda pour coadjuteur ; mais Harlay, archevêque, de Paris, y mit obstacle : il était piqué de la préférence que Fénelon donnait sur lui à Bossuet. Comme le jeune ecclésiastique se présentait rarement à l'archevêché, Harlay lui dit un jour : Monsieur l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez.

Cette prédiction fut démentie l'an 1689 : le 16 août, Louis XIV nomma le duc de Beauvilliers gouverneur, et le fendemain Fénelon précepteur de son petit-fils, le duc de Bourgogne. Le 19, Bossuet écrivit à la marquise de Laval, cousine de Fénelon, en ces termes : « Hier, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Église et de l'État ; aujourd'hui, que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très-sensible. Monsieur votre père (le marquis Antoine de Fénelon) un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il serait heureux à cette occasion, et à un si grand éclat d'un mérite *qui se cachait avec soin*. Enfin, madame, nous ne perdons pas M. l'abbé de Fénelon ; vous pourrez en jouir, et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser (3). »

Tous ceux qui composaient l'éducation du jeune prince entrèrent en fonctions au mois de septembre 1689. Fénelon n'avait alors que trente huit ans, et le duc de Beauvilliers quarante un : les deux sous-précepteurs étaient les abbés Fleury et de Beaumont.

Bossuet et le duc de Montausier, secondés par Huet, avaient fait l'éducation du dauphin, fils de Louis XIV : nous avons vu Bossuet se plaindre de la nullité du résultat. Le jeune prince était peu doux, paresseux, opiniâtre. On ne voit pas que le gouverneur et le précepteur se soient faits tout à lui pour le ga

(1) Bausset, *Hist. de Fénelon*, t. I, p. 113. (2) *Ibid.*, p. 115. — (3) *Ibid.*, t. I, p. 193.

gner au bien, lui inspirer du courage, de l'ardeur, de la docilité. La manière rude avec laquelle on le forçait de travailler lui donna un si grand dégoût pour les livres, qu'il prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il serait son maître : il a tenu parole. Montausier, son gouverneur, était un homme vertueux, mais austère, rigide, inexorable, d'une humeur plus propre à rebuter un enfant qu'à lui inspirer les sentiments qu'il devait avoir. Dans les ouvrages que fit Bossuet pour son éducation, il n'y a rien qui sente le père et la mère se faisant enfants avec leurs enfants pour leur insinuer la vertu après leur avoir donné la vie : c'est partout un grave docteur qui écrit pour l'instruction des savants.

Dans l'éducation du duc de Bourgogne, on voit une fidèle imitation de cette sagesse qui atteint d'une extrémité à l'autre avec force et dispose toutes choses avec douceur ; qui se joue dans l'univers et fait ses délices d'être avec les enfants de l'homme ; qui va de côté et d'autre, cherchant qui est digne d'elle, qui au milieu des chemins se montre à eux pleine de grâce, et va au-devant d'eux sous toutes sortes de formes et de toutes sortes de manières (1).

Les ouvrages de Fénelon pour l'éducation de son élève sont d'une grande et agréable variété : ce sont d'abord les contes de fées et des fables, puis les dialogues des morts et les aventures de Télémaque, enfin l'examen de conscience pour un roi, des plans de gouvernement pour le royaume de France et une foule de lettres dans le même but.

Un jour le jeune prince eut à traduire ce thème : « LE FANTASQUE. Qu'est-il donc arrivé de funeste à Mélanthe ? Rien au dehors, tout au dedans. Ses affaires vont à souhait : tout le monde cherche à lui plaire. Quoi donc ? C'est que sa rate fume. Il se coucha hier les délices du genre humain : ce matin on est honteux pour lui, il faut le cacher. En se levant, le pli d'un chausson lui a déplu ; toute la journée sera orageuse et tout le monde en souffrira. Il fait peur, il fait pitié ; il pleure comme un enfant, il rugit comme un lion. Une vapeur maligne et farouche trouble et noircit son imagination, comme l'encre de son écritoire barbouille ses doigts. N'allez pas lui parler des choses qu'il aimait le mieux il n'y a qu'un moment : par la raison qu'il les a aimées, il ne saurait plus les souffrir. Les parties de divertissements qu'il a tant désirées lui deviennent ennuyeuses, il faut les rompre. Il cherche à contredire, à se plaindre, à piquer les autres ; il s'irrite de voir qu'ils ne veulent point se fâcher. Souvent il porte ses coups en l'air, comme un taureau furieux qui de ses cornes aiguisées, va sa battre contre les vents. Quand il manque de prétexte pour attaquer les autres, il se tourne contre lui même : il se blâme, il ne se trouve bon à rien, il se décourage ; il trouve fort mauvais qu'on veuille le consoler. Il veut être seul et ne peut supporter la solitude. Il revient à la compagnie et s'aigrit contre elle. On se tait ; ce silence affecté le choque. On parle tout bas ; il s'imagine que c'est contre lui. On lui parle tout haut ; il trouve qu'on parle trop et qu'on est trop gai pendant qu'il est triste. On est triste ; cette tristesse lui paraît un reproche de ses fautes. On rit ; il soupçonne qu'on se moque de lui. Que faire ? Être aussi ferme et aussi patient qu'il est insupportable, et attendre en paix qu'il revienne demain aussi sage qu'il était hier... Dans sa fureur la plus bizarre et la plus insensée, il est plaisant, éloquent, subtil, plein de tours nouveaux, quoiqu'il ne lui reste pas une ombre de raison. Prenez bien garde de ne rien lui dire qui ne soit juste, précis et exactement raisonnable : il saurait bien en prendre avantage et vous donner adroitement le change : il passerait d'abord de son tort au vôtre, et deviendrait raisonnable pour le seul plaisir de vous convaincre que vous ne l'êtes pas... Mais attendez un moment, voici une autre scène. Il a besoin de tout le monde ; il aime, on l'aime aussi ; il se flatte, il s'insinue, il ensorcelle tous ceux qui ne pouvaient plus le souffrir ; il avoue son tort, il rit de ses bizarreries, il se contrefait ; et vous croiriez que c'est lui même dans ses accès d'emportementt tant il se contrefait bien. Après cette comédie, jouée à ses propres dépens, vous croyez bien qu'au moins il ne fera plus le démoniaque. Hélas ! vous vous trompez, il le fera encore ce soir, pour s'en moquer demain sans se corriger (2). »

Tel était le duc de Bourgogne dès l'âge de huit ans. — Le quatre mai 1691, Fénelon reçut d'Amsterdam une lettre (fictive) de Bayle, qui le consultait sur le sens d'une médaille qu'on répandait en Hollande. D'un côté, elle représente un enfant d'une figure très-belle et très noble ; on voit Pallas qui le couvre de son égide ; en même temps, les trois Grâces sèment son chemin de fleurs ; Apollon, suivi des Muses, lui offre sa lyre... Les paroles sont prises d'Horace : *Non sine dis animosus puer.* Le revers est bien différent. Il est manifeste que c'est le même enfant, car on reconnaît d'abord le même air de tête ; mais il n'a autour de lui que des masques grotesques et hideux, les reptiles venimeux, comme des vipères et des serpents, des insectes, des hiboux, enfin des harpies sales qui répandent de l'ordure de tous côtés et qui déchirent tout avec leurs ongles crochus. Il y a une troupe de satyres impudents et moqueurs, qui font les postures les plus bizarres, qui rient et qui montrent du doigt la queue d'un poisson monstrueux, par où finit le corps de ce bel enfant. Au bas, on lit ces paroles, qui, comme vous savez, sont aussi d'Horace : *Turpiter atrum desinet in piscem* (3).

C'est pour corriger le jeune prince de ces

(1) Sap., 7 et 8. Prov., 8 et 12. — (2) Fénelon, t. XIX, p. 119. — (3) *Ibid.*, p. 162.

défauts, en l'amusant et en l'instruisant, que Fénelon fit, dans l'occasion même, une trentaine de contes et de fables : Histoire d'une vieille Reine et d'une jeune Paysanne, Histoire de la reine Gisèle et de la fée Corysante, Histoire d'une jeune Princesse, Histoire de Florise, Histoire du roi Alfaroute et de Clariphile, Histoire de Rosimond et de Braminte, l'Anneau de Gigès, Voyage dans l'île des Plaisirs, la Patience et l'Éducation corrigent bien des défauts, le Hibou, l'Abeille et la Mouche, le Renard puni de sa curiosité, les deux Renards, le Dragon et les Renards, le Loup et le jeune Mouton, le Chat et les Lapins, le Lièvre qui fait le brave, le Singe, les deux Souris, le Pigeon puni de son inquiétude, le jeune Bacchus et le Faune, etc.

« Un jour le jeune Bacchus, que Silène instruisait, cherchait les Muses dans un bocage... L'enfant de Sémélé, pour étudier la langue des dieux, s'assit dans un coin au pied d'un vieux chêne, du tronc duquel plusieurs hommes de l'âge d'or étaient nés... Auprès de ce chêne sacré et antique se cachait une jeune Faune, qui prêtait l'oreille aux vers que chantait l'enfant, et qui marquait à Silène, par un ris moqueur, toutes les fautes que faisait son disciple... Mais comme Bacchus ne pouvait souffrir un rieur malin, toujours prêt à se moquer de ses expressions si elles n'étaient pures et élégantes, il lui dit d'un ton fier et impatient : Comment oses-tu te moquer du fils de Jupiter ? Le Faune répondit sans s'émouvoir : Hé ! comment le fils de Jupiter ose-t-il faire quelque faute (1) ? »

Un jour, sur les bords toujours verts du fleuve Alphée, le rossignol et la fauvette aperçurent un jeune berger qu'elles n'avaient point encore vu ; il leur parut gracieux, noble, aimant les Muses et l'harmonie ; elles crurent que c'était Apollon, tel qu'il fut autrefois chez le roi Admète, ou du moins quelque jeune héros du sang de ce dieu. Les deux oiseaux, inspirés par les Muses, commencèrent aussitôt à chanter ainsi : « Quel est donc ce berger, ou ce Dieu inconnu qui vient orner notre bocage ? Il est sensible à nos chansons : il aime la poésie : elle adoucira son cœur, et le rendra aussi aimable qu'il est fier. « — Alors Philomèle continua seule : « Que ce jeune héros croisse en vertu, comme une fleur que le printemps fait éclore ! qu'il aime les doux jeux de l'esprit, que les grâces soient sur ses lèvres, que la sagesse de Minerve règne dans son cœur ! » — La fauvette lui répondit : « Qu'il égale Orphée par les charmes de sa voix, et Hercule par ses hauts faits ! qu'il porte dans son cœur l'audace d'Achille, sans en avoir la férocité ! qu'il soit bon, qu'il soit sage, bienfaisant, tendre pour les hommes, et aimé d'eux ! Que les Muses fassent naître en lui toutes les vertus ! « — Puis les deux oiseaux inspirés reprirent ensemble : « Il aime nos douces chansons ; elles entrent dans son cœur comme la rosée tombe sur nos gazons brûlés par le soleil. Que les dieux le modèrent, et le rendent toujours modéré ! qu'il tienne en sa main la corne d'abondance ! que l'âge d'or revienne par lui ! que la sagesse se répande de son cœur sur tous les mortels ! et que les fleurs naissent sous ses pas (2) ! »

C'est ainsi que, sous la plume gracieuse de Fénelon, tout servait à corriger le jeune prince de ses vices naissants, et à lui inspirer les vertus de son état. Les dialogues ont le même but que les chansons du rossignol et de la fauvette.

Charon demande à Mercure : « D'où vient que tu arrives si tard ? Avais-tu oublié les ailes de ton bonnet ou de ton chapeau ? T'es-tu amusé à dérober ? Jupiter t'avait-il envoyé loin pour ses amours ? As-tu fait la Sosie ? Parle donc si tu veux. — M. J'ai été pris pour dupe ; car je croyais mener dans ta barque aujourd'hui le prince Picrochole : c'eût été une bonne prise. — Ch. Quoi, si jeune ! — M. Oui, si jeune. Il avait la goutte remontée, et criait comme s'il eût vu la mort de bien près. — Eh bien ! l'aurons-nous ? — Je ne me fie plus à lui ; il m'a trompé trop souvent. A peine fut-il dans son lit, qu'il oublia son mal, et s'endormit. — Mais ce n'était donc pas un vrai mal ? — C'était un petit mal qu'il croyait grand. Il a donné bien des fois de telles alarmes. Je l'ai vu, avec la colique, qui voulait qu'on lui ôtât son ventre. Une autre fois, saignant du nez, il croyait que son âme allait sortir dans son mouchoir. — Comment ira-t-il à la guerre ? — Il l'a fait avec des échecs sans mal et sans douleur ; il a déjà donné plus de cent batailles. — Triste guerre ! il ne nous en revient aucun mort. — J'espère néanmoins que, s'il peut se défaire du badinage et de la mollesse, il fera grand fracas un jour. Il a la colère et les pleurs d'Achille ; il pourrait bien en avoir le courage ; il est assez mutin pour lui ressembler. On dit qu'il aime les Muses, qu'il a un Chiron, un Phœnix.. — Ch. Mais tout cela ne fait pas notre compte. Il nous faudrait plutôt un jeune prince brutal, ignorant, grossier, qui méprisât les lettres, qui n'aimât que les armes ; toujours prêt à s'enivrer de sang, qui mît sa gloire dans le malheur des hommes. Il remplirait ma barque vingt fois par jour. — M. Oh ! oh ! il t'en faut donner de ces princes, ou plutôt de ces monstres affamés de carnage ! Celui ci est plus doux. Je crois qu'il aimera la paix, et qu'il saura faire la guerre. On voit en lui les commencements d'un bon prince, comme on remarque dans un bouton de rose naissante ce qui promet une belle fleur. — Mais n'est-il pas bouillant et impétueux ? — Il l'est étrangement. — Que veut-tu donc dire avec tes Muses ? Il ne saura jamais rien : il mettra le désordre partout, et nous enverra bien des ombres plaintives. — Tant mieux. — M. Il est impétueux, mais il n'est point méchant ;

1 Fénelon, t. XIX, p. 60. — 2 *Ibid.*, t. XIX, p. 65.

il est curieux, docile, plein de goût pour les belles choses ; il aime les honnêtes gens, et sait bon gré à ceux qui le corrigent. S'il peut surmonter sa promptitude et sa paresse, il sera merveilleux ; je te prédis. — Ch. Quoi ! prompt et paresseux ? Cela se contredit. Tu rêves. — Non je ne rêve point. Il est prompt à se fâcher, et paresseux à faire son devoir ; mais chaque jour il se corrige. — Nous ne l'aurons donc point de sitôt ? — Non ; ses maux sont plutôt des impatiences que de vraies douleurs. Jupiter le destine à faire longtemps le bonheur des hommes. »

Dans un autre dialogue, Achille demande a son ancien précepteur, le centaure Chiron : « A quoi me sert il d'avoir reçu tes instructions? Tu ne m'as jamais parlé que de sagesse, de valeur, de gloire, d'héroïsme. Avec tes beaux discours, me voilà devenu une ombre vaine : ne m'aurait-il pas mieux valu passer une longue et délicieuse vie chez le roi Lycomède, déguisé en fille, avec les princesses, filles de ce roi ? — Chiron. Eh bien ! veux tu demander au Destin de retourner parmi ces filles ? Tu fileras ; tu perdras toute ta gloire ; on fera sans toi un nouveau siège de Troie ; le fier Agamemnon, ton ennemi, sera chanté par Homère ; Thersite même ne sera pas oublié; mais pour toi, tu seras enseveli honteusement dans les ténèbres. — Ach. Agamemnon m'enlever ma gloire ! moi demeurer dans un honteux oubli ! Je ne puis le souffrir, et j'aimerais mieux périr encore une fois de la main du lâche Pâris. — Mes instructions sur la vertu ne sont donc pas à mépriser. — Je l'avoue ; mais, pour en profiter, je voudrais retourner au monde. — Qu'y ferais-tu cette seconde fois ? — Qu'est-ce que j'y ferais ? J'éviterais la querelle que j'eus avec Agamemnon ; par là j'épargnerais la vie de mon ami Patrocle, et le sang de tant d'autres Grecs que je laissai périr sous le glaive cruel des Troyens pendant que je me roulais de désespoir sur le sable du rivage comme insensé. — Mais ne t'avais-je pas prédit que ta colère te ferait faire toutes ces folies ? — Il est vrai, tu me l'avais dit cent fois , mais la jeunesse écoute-t-elle ce qu'on lui dit ? elle ne croit que ce qu'elle voit. Oh ! si je pouvais redevenir jeune ! — Tu redeviendrais emporté et indocile. — Non, je le promets. — Hé! ne m'avais-tu pas promis cent et cent fois dans mon antre de Thessalie de te modérer quand tu serais au siège de Troie ? l'as tu fait ? — J'avoue que non. — Tu ne le ferais pas mieux quand tu redeviendrais jeune ; tu promettrais comme tu promets, et tu tiendrais ta promesse comme tu l'as tenue. — La jeunesse est donc une étrange maladie ! — Tu voudrais pourtant encore en être malade. — Il est vrai ; mais la jeunesse serait charmante si on pouvait la rendre modérée et capable de réflexions. Toi, qui connais tant de remèdes, n'en as tu pas quelqu'un pour guérir cette fougue, ce bouillon du sang, plus dangereux qu'une fièvre ardente ? — Le remède est de se craindre soi-même, de croire les gens sages, de les appeler à son secours, de profiter de ses fautes passées pour prévoir celles qu'il faut éviter à l'avenir, et d'invoquer souvent Minerve, dont la sagesse est au-dessus de la valeur emportée de Mars. — Eh bien ! je ferai tout cela, si tu peux obtenir de Jupiter qu'il me rappelle à la jeunesse florissante où je me suis vu. Fais qu'il te rende aussi la lumière, et m'assujettisse à tes volontés comme Hercule le fut à celles d'Eurysthée. — J'y consens ; je vais faire cette prière au père des dieux : je sais qu'il m'exaucera. Tu renaitras, après une longue suite de siècles, avec du génie, de l'élévation, du courage, du goût pour les Muses, mais avec un naturel impatient; et impétueux : tu auras Chiron à tes côtés nous verrons l'usage que tu en feras. »

Les autres dialogues mettent en scène les grands personnages de l'histoire ancienne et moderne, conquérants, philosophes, orateurs, politiques, dicutant avec calme les principaux faits qui les concernent. C'est une manière ingénieuse et amusante de rappeler au jeune prince la substance de ce qu'il a lu dans les livres, et de l'habituer à ne pas s'en tenir à l'écorce, mais à pénétrer le fond, et à juger par lui-même.

Dans les aventures de Télémaque, c'est la sagesse elle même, sous la figure de Mentor, qui le guide à travers des pays, des peuples et des événements divers, pour lui faire acquérir la connaissance expérimentale de lui-même et des autres, le précautionner contre la séduction du plaisir et de la mollesse, le former à l'art de la guerre, lui dévoiler le bien et le mal des divers gouvernements, et même lui faire entrevoir la secrète correspondance entre le gouvernement de ce monde et celui de l'autre. Fénelon s'occupait du Télémaque dès 1693 et 1694, et en communiqua le commencement à Bossuet ; il y a dans le manuscrit un grand nombre de ratures et de surcharges entre les lignes ; et sur la marge beaucoup d'additions, qui la couvrent quelquefois entièrement. Fénelon lui même dit : « C'est une narration faite à la hâte, à morceaux détachés, et par diverses reprises : il y aurait beaucoup à corriger,; de plus, l'imprimé n'est pas conforme à mon original. J'ai mieux aimé le lasser paraître informe et défiguré que de le donner tel que je l'ai fait. Je n'ai jamais songé qu'à amuser M. le duc de Bourgogne, et à l'instruire en l'amusant, sans jamais vouloir donner cet ouvrage au public. Tout le monde sait qu'il ne m'a échappé que par l'infidélité d'un copiste (1). »

Dans l'examen de conscience sur les devoirs de la royauté, il y a trois articles : 1° de l'instruction nécessaire à un prince ; 2° de l'exemple nécessaire à un prince ; 3° de la justice qui doit présider à tous les actes du gouverne-

(1) Fénelon, t. XX. *Notices sur les manuscrits et les éditions de Télémaque*, p. 2 et 3.

ment. Sur le premier il demande : « Connaissez-vous assez toutes les vérités du christianisme? Vous serez jugé sur l'Évangile, comme le moindre de vos sujets. Étudiez-vous vos devoirs dans cette loi divine? — Ne vous êtes-vous point imaginé que l'Évangile ne doit point être la règle des rois comme celle de leurs sujets ; que la politique les dispense d'être humbles, justes, sincères, modérés, compatissants, prêts à pardonner les injures ? »

Sur le second article, de l'exemple qu'un prince doit à ses sujets : « On dit d'ordinaire aux rois qu'ils ont moins à craindre les vices des particuliers que les défauts auxquels ils s'abandonnent dans les fonctions royales. Pour moi, je dis hardiment le contraire, et je soutiens que toutes leurs fautes dans la vie la plus privée sont d'une conséquence infinie pour la royauté. Examinez donc vos mœurs en détail. Les sujets sont de serviles imitateurs de leur prince, surtout dans les choses qui flattent leurs passions. Leur avez-vous donné le mauvais exemple d'un amour déshonnête et criminel ? Si vous l'avez fait, votre autorité a mis en honneur l'infamie ; vous avez rompu la barrière de la pudeur et de l'honnêteté ; vous avez fait triompher le vice et l'impudence, vous avez appris à tous vos sujets à ne rougir plus de ce qui est honteux : leçon funeste qu'ils n'oublieront jamais ! *Il vaudrait mieux*, dit Jésus-Christ, *être jeté, avec une meule de moulin au cou, au fond des abîmes de la mer, que d'avoir scandalisé le moindre des petits*. Quel est donc le scandale d'un roi qui montre le vice assis avec lui sur le trône, non seulement à tous ses sujets, mais encore à toutes les cours et à toutes les nations du monde connu, etc. ? »

Sur le troisième article, de la justice qui doit présider à tous les actes du gouvernement : « N'avez-vous rien pris à aucun de vos sujets par pure autorité et contre les règles ?... N'avez-vous point appelé nécessité de l'État ce qui ne servait qu'à flatter votre ambition, comme une guerre pour faire des conquêtes et pour acquérir de la gloire ? Si vous aviez des prétentions personnelles pour quelques successions dans les États voisins, vous deviez soutenir cette guerre sur votre domaine, sur vos épargnes, sur vos emprunts personnels, ou du moins, ne prendre à cet égard que les secours qui vous qui auraient été donnés par la pure affection de vos peuples, et non pas les accabler d'impôts, pour soutenir des prétentions qui n'intéressent point vos sujets ; car ils n'en seront point plus heureux quand vous aurez une province de plus. Quand Charles VIII alla à Naples pour recueillir la succession de la maison d'Anjou, il entreprit cette guerre à ses dépens personnels : l'État ne se crut point obligé aux frais de cette entreprise... »

« Avez-vous cherché les moyens de soulager vos peuples et de ne prendre sur eux que ce que les vrais besoins de l'État vous ont contraint de prendre pour leur propre avantage ? Le bien des peuples ne doit être employé qu'à la vraie utilité des peuples mêmes.. Vous savez qu'autrefois le roi ne prenait jamais rien sur les peuples par sa seule autorité : c'était le parlement c'est-à-dire l'assemblée de la nation, qui lui accordait les fonds nécessaires pour les besoins extraordinaires de l'État. Hors de ce cas, il vivait de son domaine. Qu'est-ce qui a changé cet ordre, sinon l'autorité absolue que les rois ont prise ? De nos jours, on voyait encore les parlements, qui sont des compagnies infiniment inférieures aux anciens parlements ou états de la nation, faire des remontrances pour n'enregistrer pas les édits bursaux... N'avez-vous point mis sur les peuples de nouvelles charges pour soutenir vos dépenses superflues le luxe de vos tables, de vos équipages et de vos meubles, l'embellissement de vos jardins, et de vos maisons, les grâces excessives que vous avez prodiguées à vos favoris ?

« N'avez-vous point fait quelque injustice aux nations étrangères ? On pend un pauvre malheureux pour avoir volé une pistole sur le grand chemin, dans son besoin extrême, et on traite de héros un homme qui fait la conquête, c'est-à-dire qui subjugue injustement les pays d'un État voisin ! L'usurpation d'un pré ou d'une vigne est regardée comme un péché irrémissible au jugement de Dieu, à moins qu'on ne restitue, et on compte pour rien l'usurpation des villes et des provinces ! Prendre un champ à un particulier est un grand péché ; prendre un grand pays à une nation est une action innocente et glorieuse ! Où sont donc les idées de justice ? Dieu jugera-t-il ainsi ?... Les traités de paix ne couvrent rien lorsque vous êtes le plus fort et que vous réduisez vos voisins à signer le traité pour éviter de plus grands maux ; alors il signe, comme un particulier donne sa bourse à un voleur qui lui tient le pistolet sur la gorge. La guerre que vous avez commencée mal à propos et que vous avez soutenue avec succès, loin de vous mettre en sûreté de conscience, vous engage non seulement à la restitution des pays usurpés, mais encore à la réparation de tous les dommages causés sans raison à vos voisins.

« Pour les traités de paix, il faut les compter nuls, non-seulement dans les choses injustes que la violence a fait passer, mais encore dans celles où vous pourriez avoir mêlé quelque artifice et quelque terme ambigu, pour vous en prévaloir dans les occasions favorables. Votre ennemi est votre frère : vous ne pouvez l'oublier sans oublier l'humanité. Il ne vous est jamais permis de lui faire du mal, quand vous pouvez l'éviter sans vous nuire, et vous ne pouvez jamais chercher aucun avantage contre lui par les armes, que dans l'extrême nécessité. Dans les traités, il ne s'agit plus d'armes ni de guerre, il ne s'agit que de paix, de justice, d'humanité et de bonne foi. Il est encore plus infâme et plus criminel de tromper dans un traité de paix

avec un peuple voisin que de tromper dans un contrat avec un particulier. Mettre dans un traité des termes ambigus et capiteux, c'est préparer des semences de guerre pour l'avenir, c'est mettre des caques de poudre sous les maisons où l'on habite.

« Avez vous été fidèle à tenir parole à vos ennemis pour les capitulations, pour les cartels, etc.? Il y a les lois de la guerre, qu'il ne faut pas garder moins religieusement que celles de la paix. Lors même qu'on est en guerre, il reste un certain droit des gens qui est le fond de l'humanité même : c'est un lien sacré et inviolable entre les peuples, que nulle guerre ne peut rompre ; autrement la guerre ne serait plus qu'un brigandage inhumain, qu'une suite perpétuelle de trahisons, d'assassinats, d'abominations et de barbaries. Vous ne devez faire à vos ennemis que ce que vous croyez qu'ils ont le droit de vous faire. Il y a les violences et les ruses de guerre qui sont réciproques, et auxquelles chacun s'attend. Pour tout le reste, il faut une bonne foi et une humanité entiére. Il n'est point permis, de rendre fraude pour ; il n'est point permis par exemple, de donner des paroles en vue d'y manquer, parce qu'on vous en a donné autrefois auxquelles on a manqué ensuite. »

Dans un supplément à l'examen de conscience sur les devoirs de la royauté, le second paragraphe a pour titre *Principes fondamentaux d'un sage gouvernement*. On y lit entre autre : « Toutes les nations de la terre ne sont que les différentes familles d'une même république, dont Dieu est le père commun. La loi naturelle et universelle, selon laquelle il veut que chaque famille soit gouvernée, est de préférer le bien public à l'intérêt particulier. — L'amour du peuple, le bien public, l'intérêt général de la société sont donc la loi immuable et universelle des souverains. Cette loi est antécédente à tout contrat : elle est fondée sur la nature même ; elle est la source et la règle sûre de toutes les autres lois. Celui qui gouverne doit être le premier et le plus obéissant à cette loi primitive : il peut tout sur les peuples, mais cette loi doit pouvoir tout sur lui. Le père commun de la grande famille ne lui a confié ses enfants que pour les rendre heureux ; il veut qu'un seul homme serve par sa sagesse à la félicité de tant d'hommes, et non que tant d'hommes servent par leur misère à flatter l'orgueil d'un seul. Ce n'est point pour lui-même que Dieu l'a fait roi, il ne l'est que pour être l'homme des peuples, et il n'est digne de la royauté qu'autant qu'il s'oublie pour le bien public.

« Le despotisme tyrannique des souverains est un attentat contre les droits de la fraternité humaine : c'est renverser la grande et sage loi de la nature, dont ils ne doivent être que les conservateurs. Le despotisme de la multitude est une puissance folle et aveugle qui se tourne contre elle-même : un peuple gâté par une liberté excessive est le plus insupportable de tous les tyrans. La sagesse de tout gouvernement, quel qu'il soit, consiste à trouver le juste milieu entre ces deux extrémités affreuses, dans une liberté modérée par la seule autorité des lois. Mais les hommes, aveugles et ennemis d'eux-mêmes, ne sauraient se borner à ce juste milieu..,

« On ne trouvera donc pas le bonheur de la société humaine en changeant et en bouleversant les formes déjà établies, mais en inspirant aux souverains que la sûreté de leur empire dépend du bonheur de leurs sujets, et aux peuples, que leur solide et vrai bonheur demande la subordination. La liberté sans ordre est un libertinage qui attire le despotisme ; l'ordre sans la liberté est un esclavage qui se perd dans l'anarchie. — D'un côté, on doit apprendre aux princes que le pouvoir sans bornes est une frénésie qui ruine leur propre autorité. Quand les souverains s'accoutument à ne connaître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils rasent le fondement de leur puissance. Il viendra une révolution soudaine et violente, qui, loin de modérer simplement leur autorité excessive, l'abattra sans ressource (1). »

Tel est l'ensemble graduel des enseignements de Fénelon pour le duc de Bourgogne. Il avait encore écrit une vie de Charlemagne, mais qu'on n'a pas retrouvée. « Les beautés de cette histoire, disait-il à Beauvilliers, consistent dans la grandeur des évènements et dans le merveilleux caractère du prince. On n'en saurait trouver un ni plus aimable ni plus propre à servir de modèle dans tous les siècles. On prend même plaisir à voir quelques imperfections mêlées parmi tant de vertus et de talents. On connait bien par là que ce n'est point un héros peint à plaisir, comme les héros de romans, qui, à force d'être parfaits, deviennent chimériques (2). »

Ce plan d'éducation était appliqué dans le détail avec une industrieuse variété, sans contrainte, sans demander au jeune prince un travail au-dessus de son âge et de ses forces. Fénelon rapporte lui-même « qu'il avait soin de lui faire abandonner l'étude toutes les fois qu'il voulait commencer une conversation où il pût acquérir des connaissances utiles; c'est ce qui arrivait assez souvent. L'étude se retrouvait dans la suite, car il en avait le goût: mais son précepteur voulait aussi lui donner le goût d'une conversation solide, pour le rendre sociable et l'accoutumer à connaître les hommes dans la société. Dans ses conversations, son esprit faisait un sensible progrès sur les matières de littérature, de politique et même de métaphysique. On y faisait également entrer sans affectation toutes les preuves de la religion. Son humeur s'adoucissait dans de tels entretiens; il devenait tranquille, complaisant, gai, aimable ; on en était

(1) Fénelon, t. XXII. — (2) Bausset, *Hist. de Fénelon*, t. I, l. I, p. 205, 2e édition

charmé. Il n'avait alors aucune hauteur, et il s'y divertissait mieux que dans ses jeux d'enfant, où il se fâchait souvent mal à propos. C'était dans la douce liberté de ces conversations qu'il lui arrivait quelquefois de dire : Je laisse derrière la porte le duc de Bourgogne, et je ne suis plus avec vous que le petit Louis. Il avait alors neuf ans.

« Il nous a dit souvent, ajoute Eénelon, qu'il se souviendrait toute sa vie de la douceur qu'il goûtait en étudiant sans contrainte. Nous l'avons vu demander qu'on lut fit des lectures pendant ses repas et à son lever, tant il aimait toutes les choses qu'il avait besoin d'apprendre; aussi n'ai-je jamais vu aucun enfant entendre de si bonne heure, et avec tant de délicatesse, les choses les plus fines de la poésie et de l'éloquence. Il concevait sans peine les principes les plus abstraits ; dès qu'il me voyait faire quelque travail pour lui, il entreprenait d'en faire autant, et travaillait de son côté sans qu'on lui en parlât (1). »

Quand au plan d'étude pour la littérature, il embrassait et des auteurs païens, et des auteurs sacrés, et des auteurs chrétiens. Fénelon écrit à l'abbé Fleury l'an 1695 : Je crois qu'il faut, le reste de cette année, laisser M. le duc de Bourgogne continuer ses thèmes et ses versions, comme il les fait actuellement ; ses thèmes sont tirés des métamorphoses ; le sujet est fort varié; il lui apprend beaucoup de mots et de tours latins, il le divertit : et comme les thèmes sont ce qu'il y a de plus épineux, il faut y mettre le plus d'amusement qu'il est possible. Les versions sont alternativement d'une comédie de Terence et d'un livre des odes d'Horace. Il s'y plaît beaucoup; rien ne peut être meilleur ni pour le latin ni pour former le goût. Il traduit quelquefois les fastes de l'histoire de Sulpice Sévère, qui lui rappelle les faits en gros dans l'ordre des temps. Pour les lectures. il sera très utile de lire, les jours de fête, les livres historiques de l'Ecriture. On peut aussi lire le matin, ces jours-là *l'Histoire monastique d'Orient et d'Occident* de M. Bulteau, en choisissant ce qui est le plus convenable: de même, des vies de quelques saints particuliers. Mais s'il s'ennuyait, il faudrait varier. —Je suis d'avis, dit Fénelon en 1696, que nous suivions, autant qu'il sera possible pendant cette année, votre projet d'études. Pour la religion, je commencerais par les livres sapientiaux. Pour les livres poétiques, on peut en faire un essai. J'approuve fort la lecture des lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien et de saint Ambroise. Les confessions de saint Augustin ont un grand charme, en ce qu'elles sont pleines de peintures variées et de sentiments tendres : on pourrait en passer les endroits subtils et abstraits, ou s'en servir pour faire de temps en temps quelque petit essai de métaphysique. Quelques endroits de Prudence et de saint Paulin seront excellents.

Voilà ce que disait Fénelon à Fleury. — De nos jours, on s'est disputé s'il fallait exclure de l'instruction de la jeunesse la littérature païenne ou la littérature chrétienne. Nous croyons qu'on ne ferait pas mal, même dans les écoles ecclésiastiques, de suivre le plan de Fénelon, dût on ne réussir que comme lui.

La religion acheva l'ouvrage de l'éducation. « Depuis la première communion du duc de Bourgogne, disait madame de Maintenon elle-même, nous avons vu disparaître peu à peu tous les défauts qui, dans son enfance, nous donnaient de grandes inquiétudes pour l'avenir. Ses progrès dans la vertu étaient sensibles d'une année à l'autre : d'abord, raillé de toute la cour, il était devenu l'admiration des plus libertins ; il continue à se faire violence pour décrire entièrement ses défauts. Sa piété l'a tellement métamorphosé, que, d'emporté qu'il était, il est devenu modéré, doux, complaisant ; on dirait que c'est là son caractère, et que la vertu lui est naturelle (2). »

En 1695, Fénelon est nommé archevêque de Cambrai par Louis XIV, et sacré le 10 juin par Bossuet, en présence de madame de Maintenon, du duc de Bourgogne, et de ses deux frères, les ducs d'Anjou et de Berry.

Jusqu'alors une confiance naturelle régnait entre Bossuet et Fénelon, comme entre un père et un fils, le maître et le disciple ; mais dans ce temps-là même une femme dévote mit la division parmi eux, pour une question de spiritualités, qui se rattache à tout ce que la vie chrétienne a de plus intime, division que le jansénisme eut grand soin d'envenimer, afin d'endormir la vigilance des pasteurs sur ses propres menées, et infecter plus aisément l'église inattentive de France. Nous voulons parler de la question du quiétisme.

Nous avons vu, dès le premier livre de cette histoire, et plusieurs fois depuis, la distance infinie qui est entre la nature humaine et la grâce divine : la nature, par laquelle Dieu nous donne nous-mêmes, à nous-mêmes ; la grâce, par laquelle Dieu se donne lui même à nous, non plus seulement pour le connaître à travers les créatures, et le posséder autant que notre nature en est capable par elle-même, ce qui est notre fin naturelle, mais pour le voir, le posséder en lui même, tel que lui-même il se voit, Père, Fils et Saint-Esprit, et être heureux de son bonheur, ce qui est notre fin surnaturelle. Grâce divine qui s'est concentrée comme un immense océan dans la personne du Fils de Dieu fait homme, d'où elle se communique par mille canaux divers à chacun de nous. Cette grâce ne détruit pas la nature, mais la suppose, l'élève et la perfectionne ; elle ne détruit ni notre intelligence, ni notre volonté naturelles, mais les élève, les perfectionne, en fait une intelligence et une volonté surnaturelles et comme divi-

(1) Bausset. *Hist. de Fénelon*, t. I. l. p. 178 et seq.

(2) *Ibid.*, p. 201.

nes : elle ne détruit non plus notre corps, mais le spiritualise, et le sanctifie, lui communique un germe de résurrection et d'immortalité, qui le rendra capable de participer éternellement au bonheur de l'âme en la claire vue de Dieu. De là, dans l'homme deux vies : la vie naturelle, qui consiste dans l'union de l'âme et du corps ; la vie surnaturelle, qui consiste dans l'union de l'âme avec Dieu, union qui peut devenir si intime qu'elle rompt la première. Dans la vie naturelle, il y en a deux : la vie corporelle et la vie intellectuelle. Finalement, il y a dans l'homme chrétien, et par suite dans l'humanité chrétienne trois choses principales : le corps, l'âme, la grâce. De là trois sortes de vies : la vie selon le corps ou le sens ; la vie selon l'intelligence naturelle de l'homme ou selon la raison naturelle ; la vie selon la grâce ou selon la foi, raison surnaturelle, vie éternelle, qui se commence sur la terre et se consomme dans le ciel. La première est la vie de bête ; la seconde, la vie d'homme ; la troisième, la vie de chrétien.

L'ignorance, la confusion, l'abus de ces vérités ont produit en divers temps des erreurs et des déréglements divers. Nous avons vu les philosophes de l'Inde, avec leurs divers moyens de s'anéantir métaphysiquement, et s'unir à Brahm ou à la divinité suprême. Voici le système des plus parfaits : « Qui connaît Brahm est Brahm ; il est la lumière des lumières, il est la science des sciences, il s'élève au-dessus des œuvres : les bonnes ne lui servent pas, et les mauvaises ne lui nuisent pas ; méditer sur Brahm lui suffit : c'est là son œuvre, sa vie, sa science. Celui qui veut atteindre à ce grand but et marcher dans cette voie doit, avant tout, lire les Védas et y conformer ses œuvres : puis quand il a renoncé à tout désir, à toute volonté, à tout lien, quitter sa femme, ses enfants, ses amis, ses proches, le monde entier : prendre pour tout vêtement un morceau de drap dont il couvre sa nudité, pour toute arme un bâton, pour tout meuble une tasse de bois ou d'argile, et n'accepter d'aumône que ce qui est nécessaire pour l'entretien de sa vie ; du reste, plus de lecture, plus de méditation, que celle d'un extrait mystique des Védas. Voilà le petit Sannyasi, voilà le premier degré de Sainteté. Mais le grand Sannyasi repousse bien loin tout objet extérieur, toute pensée étrangère, ne lit plus même l'extrait mystique, ne garde plus même de quoi couvrir ses parties honteuses ; les six états de la vie, l'existence, la naissance, la croissance, la vieillesse, la décrépitude, la mort, tout cela ne le regarde point, le corps et tout ce qui y touche n'est rien pour lui ; il a dompté toutes ses passions, étouffé en soi tous les sentiments, détruit le moi : il n'y a pour lui ni jour, ni nuit, ni toi, ni moi, rien absolument rien qu'Atma ou l'âme universelle ; il dit ou plutôt il sait : Atma, c'est moi ; sa maison est la mienne ; son nom, c'est mon nom. Enfin, toute sa prière est de savoir que son âme et la grande âme ne font qu'un : tel est le Sannyasi, le Yogui, le saint par excellence(1). » Tels sont, du moins dans les livres, ces sages que l'Inde, que les anciens connaissaient sous le nom de gymnosophistes ou philosophes nus.

Parmi les Chrétiens nous avons vu s'introduire des sectes semblables sous le nom de Gnostiques, de Manichéens, de Cathares, qui, sous apparence de piété, aboutissaient aux impuretés les plus abominables. Les apôtres saint Pierre et saint Jude nous en signalent déjà, qui s'introduisaient dans les Agapes, ayant les yeux pleins d'adultère et d'un péché incessant(2). Vers la fin du dix-septième siècle, on découvrit à Rome un directeur des âmes dont la doctrine et la pratique conduisaient là, sous les apparences de la plus haute spiritualité: c'était Michel Molinos, prêtre et docteur espagnol. Sa doctrine disséminée dans sa *Guide spirituelle*, peut se réduire aux assertions suivantes:

1° La perfection de l'homme consiste même dès cette vie, dans un acte continuel de contemplation et d'amour, qui contient éminemment les actes de toutes les vertus: cet acte, une fois produit, subsiste toujours, même pendant le sommeil, pourvu qu'il ne soit pas expressément revoqué; d'où il suit que les parfaits n'ont jamais besoin de le réitérer. 2° Dans cet état de perfection, l'âme ne doit plus réfléchir sur Dieu ni sur elle-même, ni sur aucune autre chose; mais elle doit anéantir ses puissances, pour s'abandonner totalement à Dieu, et demeurer devant lui comme un corps sans âme. C'est cet état d'inaction absolue que Molinos appelle *quiétude* ou *voie intérieure*. 3° L'âme ne doit plus alors penser ni à la récompense, ni à la punition, ni au paradis, ni à l'enfer, ni à la mort ni à l'éternité. Elle ne doit plus avoir aucun désir des vertus, ni de sa propre sanctification, ni même de son salut, dont elle doit perdre l'espérance. 4° Dans ce même état de perfection, la pratique de la confession, de la mortification et de toutes les bonnes œuvres extérieures, est inutile et même nuisible, parce qu'elle détourne l'âme du parfait repos de la contemplation. 5° Dans l'oraison parfaite, il faut demeurer en *quiétude*, dans un entier oubli de toute pensée particulière, même des attributs de Dieu, de la Trinité et des mystères de Jésus-Christ. Celui qui, dans l'oraison, se sert d'images, de figures, d'idées ou de ses propres conceptions, n'adore point Dieu en esprit et en vérité. 6° Le libre arbitre étant une fois remis à Dieu, avec le soin et la connaissance de notre âme, il ne faut plus avoir aucune peine de tentations, ni se soucier d'y faire aucune résistance positive. Les représentations et les images les plus criminelles qui affectent alors la parti

(1) Voir le livre 20 de cette Histoire, et Creuzer, t. I, p. 283. — (2) II Petr., 2. Jud. 4, etc.

sensitive de l'âme sont tout à fait étrangères à la partie supérieure. L'homme n'est plus comptable à Dieu des actions les plus criminelles, parce que son corps peut devenir l'instrument du démon, sans que l'âme, intimement unie à son Créateur, prenne aucune part à ce qui se passe dans cette maison de chair qu'elle habite. 7° Ces terribles épreuves sont une voie courte et assurée pour parvenir à purifier et éteindre toutes les passions. L'âme qui a passé par cette voie intérieure ne sent plus aucune révolte, et ne fait plus aucune chute, même vénielle.

Tel est en abrégé le système de Molinos, dans lequel on trouve presque toutes les erreurs des Béguards, condamnés, au commencement du quatorzième siècle, par le concile de Vienne. Il est aisé de voir que cette doctrine, si pernicieuse aux bonnes mœurs, tend à précipiter l'homme dans une monstrueuse indifférence sur son salut et sur les pratiques de piété les plus essentielles au christianisme. Aussi le pape Innocent XI ne se borna pas à condamner, par sa bulle du vingt novembre 1687 les principales assertions de Molinos, comme *respectivement hérétiques, scandaleuses et blasphématoires,* il l'obligea de plus à retracter sa doctrine, en habit de pénitent, devant toute la cour romaine et le peuple assemblé; et ce ne fut qu'en considération de son repentir qu'on se borna à le condamner à une pénitence et à une prison perpétuelles, dans lesquelles il finit pieusement ses jours le vingt-neuf décembre 1696 (1).

En France, il y eut deux autres espèces de quiétisme, celui de madame Guyon et celui de Fénelon. Les trois diffèrent en ceci. Le quietisme de Molinos fait consister la perfection de l'homme en cette vie dans *un acte continuel de contemplation et d'amour*, qui dispense l'âme de tous les actes des vertus distinctes, et la réduit à un état d'inaction absolue. Madame Guyon admet, il est vrai, le principe fondamental de Molinos, c'est-à-dire *l'acte continuel de contemplation et d'amour* qui renferme à lui seul tous les actes des vertus distinctes; mais elle rejette avec horreur les affreuses conséquences que Molinos tire de ce faux principe, contre la résistance positive aux tentations. Enfin le livre des *Maximes*, par Fénelon, condamne expressément *l'acte continu* des faux mystiques; mais il fait consister la perfection dans *un acte habituel de pur amour, où le désir des récompenses et la crainte des châtiments n'ont plus de part.*

Jeanne Marie Bouvier de la Mothe, connue sous le nom de Madame Guyon, était née à Montargis, le 13 avril 1648, d'une famille considérée dans cette ville. Elle fut mariée à l'âge de seize ans au fils du célèbre Guyon, qui devait sa noblesse et sa fortune à l'entreprise du canal de Briare. Elle n'avait que vingt huit ans, lorsqu'elle perdit son mari, qui lui laissa trois enfants en bas âge. Elle avait montré de bonne heure un penchant décidé pour toutes les œuvres de charité, et un goût extrême pour une dévotion tendre et affectueuse. Un voyage qu'elle fit à Paris, en 1680, la mit à portée de voir M. d'Arenton, évêque de Genève, second successeur de saint François de Sales, que les affaires de son diocèse y avaient conduit. Ce prélat, qui jouissait de la plus haute réputation de vertu, fut touché de la piété et du détachement du monde qui se faisaient remarquer dans la conduite et dans tous les sentiments de madame Guyon. Il lui proposa de se retirer dans son diocèse avec des Nouvelles-Catholiques, qui allaient établir une communauté à Gex, pour la conversion des filles protestantes. Elle y arriva l'an 1681, et l'évêque donna pour directeur à la nouvelle communauté le père Lacombe, barnabite. Précédemment déjà madame Guyon avait vu ce religieux à Paris, et pris en lui une grande confiance. La jeune veuve avait besoin d'un directeur expérimenté pour régler son imagination trop vive; malheureusement celle du père Lacombe n'était pas plus calme. Madame Guyon se persuada qu'elle était appelée à exercer dans l'Église un ministère extraordinaire; toute sa vie elle parut tourmentée de la manie de fonder une espèce d'association mystique. L'évêque ayant retiré ses pouvoirs au père Lacombe, il re retira à Thonon, dans le Chablais: madame Guyon l'y suivit et se logea dans le couvent des Ursulines, elle alla ensuite à Grenoble, où elle tint des conférences publiques de spiritualité; ses nouvelles maximes pénètrèrent jusque dans les déserts de la grande Chartreuse. Elle alla rejoindre le père Lacombe à Verceil, où ce religieux était venu prêcher. Mais on doit dire en même temps qu'elle avait cédé aux vives instances de l'évêque de cette ville, prélat d'une grande vertu, dont elle emporta l'estime, lorsque sa mauvaise santé l'obligea de quitter Verceil. Elle avait déjà demeuré à Turin, où elle avait laissé une réputation honorable. En revenant d'Italie, elle repassa par Grenoble, où elle se flattait d'avoir laissé des disciples zélés. Mais le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, était déjà un peu prévenu contre elle; il était blessé de quelques singularités qu'il avait remarquées dans sa conduite, et il l'obligea honnêtement de partir de Grenoble. Elle revint donc à Paris en 1687, après six ans d'absence, de voyages, de courses, de conférences et de prédications, qui ont donné lieu à ses ennemis de hasarder les reproches les plus graves contre ses opinions et même contre ses mœurs, et à ses amis beaucoup de peines et de soins pour justifier une conduite aussi extraordinaire pendant ces premières années.

Ce fut pendant ces voyages qu'elles composa deux ouvrages qui ont fourni des motifs plus

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. IV. *Analyse de la controverse du quiétisme*, I partie, § 1, n. 13, p. 78 et seq. *Bull.*

légitimes de censure. L'un est intitulé : *Moyen très-facile pour faire oraison* ; et l'autre, l'*Explication mystique du Cantique des cantiques*. Ses amis les firent imprimer, le premier à Grenoble, en 1685, et le second à Lyon, munis l'un et l'autre de quelques approbations respectables.

A peine madame Guyon fut-elle de retour à Paris, qu'on écrivit contre elle et contre le père Lacombe des lettres de presque tous les lieux qu'elle avait parcourus. L'archevêque de Harlay fit arrêter le religieux au mois d'octobre 1787, et enfermer à la Bastille : comme il se montra opiniâtrement attaché à la doctrine de son livre, de l'*Analyse de l'Oraison mentale* on le transféra dans l'île d'Oléron, ensuite au château de Lourdes dans les Pyrénées. Madame Guyon fût arrêtée au mois de janvier 1688, et conduite dans un couvent de religieuses. Elle y subit aussi plusieurs interrogatoires en présence de l'official de l'archevêque. Les pièces de cette procédure n'ont jamais été connues. Mais, observe le cardinal de Bausset, il est bien évident que cette instruction juridique n'avait fourni aucune preuve des accusations si graves qu'on avait intentées contre ses mœurs. Il eût été bien facile à M. de Harlay de fermer la bouche aux avis de madame Guyon et aux personnes vertueuses qui agirent dans la suite en sa faveur, si la procédure avait laissé le plus léger nuage sur des accusations d'une nature aussi délicate. Ces personnes étaient la pieuse dame de Miramion, la duchesse de Béthume, née Fouquet, la duchesse de Beauvilliers, née Colbert, enfin madame de Maintenon, qui l'introduisit même dans sa maison de Saint-Cyr. Madame Guyon protesta toujours qu'elle n'était point attachée à ce qu'elle avait écrit ; qu'au moment qu'on lui déclarait qu'elle était dans l'erreur, elle y renonçait, et qu'elle était même prête à brûler ses écrits. Elle fut donc rendue à la liberté après une captivité de huit mois. Jusqu'alors Fénelon ne la connaissait point ; il la vit pour la première fois chez la duchesse de Beauvilliers ; il goûta le fond de ses idées, mais non pas toujours ses expressions.

Cependant l'évêque de Chartres, Godet-des Marais, diocésain et directeur unique de Saint-Cyr, fut alarmé de voir la doctrine de madame Guyon s'introduire dans cette maison, doctrine qui, pour la pratique, « invitait à ne se gêner en rien, à s'oublier entièrement, à n'avoir jamais de retour sur soi-même, et à cette liberté des enfants de Dieu, dont on ne se servait que pour ne s'assujettir à rien. » De son côté, madame Guyon s'adressa elle-même à Bossuet pour lui exposer tous ses sentiments, lui confier tous ses écrits les plus secrets, et se soumettre à sa décision. Il lui conseilla de se retirer à la campagne, d'y vivre dans le silence et la retraite, et de s'abstenir de tout commerce de spiritualité. Elle suivit ce conseil. Bossuet, après avoir employé plusieurs mois à l'examen de ses écrits, eut avec elle un long entretien chez les religieuses du Saint-Sacrement de la rue Cassette. Après y avoir célébré la messe, il la communia de sa propre main. C'était le 30 janvier 1694. Le 20 février il y eut une seconde conférence, dont madame Guyon rendit ainsi compte le lendemain au duc de Chevreuse :

« J'ai vu M. de Meaux, et l'on ne peut être plus reconnaissante que je le suis de sa charité. Je crois qu'il a la tête fendue, non-seulement par sa mitre, mais par la peine qu'il a prise : pour moi, je l'ai en quatre. J'avoue de tout mon cœur que mes écrits ne valent rien, ainsi que M. de Meaux me l'a fait voir. La prière que je vous fais est que l'on jette au feu sans retard les originaux et les copies. Comme je ne dois plus parler à personne, les écrits étant tous brûlés, je ne pourrai plus nuire, et ainsi je n'aurai plus besoin d'examen ; car je n'en puis plus soutenir. Je ne sais ce que je dis : je ne me puis plus énoncer. Je ne sais ce que j'ai voulu dire ; il y a des fautes de copistes, et des choses que je n'ai jamais pensées. J'ai pensé de moi en folle qui ne sait ce qu'elle dit ; je me suis imaginé des états qui ne peuvent être. J'ai cru ne pouvoir ni demander ni désirer, et c'est une erreur. Ce qui m'afflige inconsolablement, est que je voudrais de tout mon cœur désirer et demander ; tout roule là-dessus, et je ne le puis. M. de Meaux a la bonté de ne me croire ni sorcière ni vilaine... J'ai satisfait à ce qu'on a désiré. Obligez-moi, pour l'amour de Notre Seigneur, de faire brûler tout ce qui est de moi, et qu'il n'en soit plus fait mention. Je m'aperçois que la mort me serait bien plus douce que la vie. Je ne la puis désirer. Enfin, monsieur, regardez-moi comme une misérable orgueilleuse qui vous a trompé, et qu'il ne soit pas même fait mention de moi parmi les hommes (1). »

Au mois de juin elle écrivit en ces termes à madame de Maintenon : « Tant qu'on ne m'a accusée que de faire oraison, madame, je me suis contentée de demeurer cachée, et j'ai cru, ne parlant ni n'écrivant à personne, que je satisferais tout le monde, et que je tranquilliserais le zèle de certaines personnes de probité, qui n'ont de la peine que parce que la calomnie les indispose, et que j'arrêterais par là cette même calomnie. Mais maintenant que j'apprends qu'on m'accuse de crime, je crois devoir à l'Église, aux gens de bien, à mes amis, à ma famille et à moi même la connaissance de la vérité. C'est pourquoi, madame, je vous demande une justice qu'on n'a jamais refusée à personne, qui est de me faire donner des commissaires moitié ecclésiastiques et moitié laïques, tous d'une probité reconnue et sans aucune prévention ; car la seule probité ne suffit pas dans une affaire où la calomnie a prévenu bien des gens (2).

Elle demandait des commissaires laïques

(1) Fénelon, *Correspondance*, t. VII, lettre 25, p. 45. — (2) *Ibid.*, lettre 30, p. 51.

pour l'examiner sur les mœurs. On ne l'écouta point sur cet article, sans doute parce qu'on la regardait comme innocente; mais on lui donna trois commissaires ecclésiastiques pour l'examiner sur la doctrine : ce furent les évêques de Meaux et de Chalons, avec M. Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Fénelon lui-même les avait désignés, en remettant au troisième un billet signé, par lequel il déclarait devant Dieu, comme s'il allait comparaître à son jugement, qu'il souscrirait, sans équivoque ni restriction, à tout ce que ces trois personnes décideraient sur les matières de spiritualité, pour prévenir toutes les erreurs et illusions des quiétistes ou autres semblables (1). Les trois commissaires eurent des conférences à Issy, maison de campagne du séminaire Saint-Sulpice. Au mois d'octobre 1694, M. de Harlay, archevêque de Paris, publia une ordonnance contre les livres de madame Guyon et du père Lacombe : madame Guyon se soumit à l'ordonnance de l'archevêque. Cependant les trois commissaires continuaient toujours leur examen : dans une lettre du 21 décembre 1694, M. Tronson disait de la dévote : « Elle a depuis peu expliqué sa doctrine d'une manière que je ne sais pas si on y trouvera beaucoup à redire (2). » Le 29 janvier de l'année suivante, il disait encore : « La soumission de la dévote à la censure est si grande, et elle donne des explications si catholiques aux difficultés qu'on lui propose, qu'il ne sera pas aisé de condamner la personne touchant la doctrine, à moins qu'on ne voie du dérèglement dans les mœurs (3). » Le 8 février, M. d'Arenthon, évêque de Genève, rendit un témoignage favorable à sa piété et à ses mœurs (4). Le cardinal Le Camus, évêque de Grenoble, rend le même témoignage à sa vertu et à sa piété (5). Du consentement de Bossuet, elle s'était retirée à Meaux, au couvent de la Visitation. Les trois commissaires, auxquels fut adjoint Fénelon depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, dressèrent trente-quatre articles sur les matières de spiritualité, où l'on repoussait les erreurs des quiétistes, sans blesser la doctrine des écrivains mystiques autorisés dans l'Eglise. Les évêques de Meaux et de Chartres les publièrent dans leurs diocèses. Madame Guyon y souscrivit, ainsi que le père Lacombe.

La soumission de la première lui fut dictée par Bossuet. Elle y souscrivit à la condamnation de ses propres écrits. Elle y disait, dans les termes dictés par Bossuet : « Je déclare néanmoins avec tout respect et sans préjudice de la présente soumission et déclaration, que je n'ai jamais eu intention de rien avancer qui fût contraire à la foi et à l'esprit de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à laquelle j'ai toujours été et serai soumise, Dieu aidant, jusqu'au dernier soupir. Ce que je ne dis pas pour chercher une excuse, mais dans l'obligation où je crois être de déclarer en simplicité mes intentions. » Le 1er juillet, Bossuet accepta cette soumission en ces termes :

« Nous, évêque de Meaux, avons reçu les présentes soumissions et déclarations de ladite dame Guyon, tant celle du 15 avril 1695 que celle du 1er juillet de la même année, et lui en avons donné acte pour lui valoir ce que de raison; déclarant que nous l'avons toujours reçue et la recevons sans difficulté à la participation des sacrements dans laquelle nous l'avons trouvée, ainsi que la soumission et protestation de sincère obéissance, et avant et depuis le temps qu'elle est dans notre diocèse, y joint la déclaration authentique de sa foi, avec le témoignage qu'on nous a rendu et qu'on nous rend de sa bonne conduite depuis six mois qu'elle est audit monastère, le requéraient. Nous lui avons enjoint de faire en temps convenable les demandes et les autres actes (6) que nous avons marqués dans lesdits articles par elle souscrits, comme essentiels à la piété, et expressément commandés de Dieu, sans qu'aucun fidèle s'en puisse dispenser sous prétexte d'autres actes prétendus plus parfaits ou éminents, ni autres prétextes quels qu'ils soient; et lui avons fait itérattves défenses, tant comme évêques diocésain qu'en vertu de l'obéissance qu'elle nous a promise volontairement comme dessus, d'écrire, enseigner ou dogmatiser dans l'Eglise, ou d'y répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les âmes dans les voies de l'oraison ou autrement; à quoi elle s'est soumise de nouveau, nous déclarant qu'elle faisait lesdits actes. »

Bossuet lui donna en même temps le certificat suivant : « Nous, évêque de Meaux, certifions à qui il appartiendra, qu'au moyen des déclarations et soumissions de madame Guyon, que nous avons par devers nous, souscrites de sa main, et des défenses par elle acceptées avec soumission, d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Eglise, ou de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, ou de conduire les âmes dans les voies de l'oraison ou autrement; ensemble des bons témoignages qu'on nous a rendu depuis six mois quelle est dans notre diocèse et dans le monastère de Sainte-Marie, nous sommes demeurés satisfaits de sa conduite et lui avons continué la participation des saints sacrements dans laquelle nous l'avons trouvée; déclarons en outre qu'elle a toujours détesté en notre présence les abominations de Molinos et autres, condamnées ailleurs, dans lesquelles aussi il ne nous a point paru qu'elle fût impliquée; et nous n'avons entendu la comprendre dans la mention qui en a été par nous faite dans notre ordonnance du 16 avril 1695. Donné à Meaux, le 1er juillet 1695 (7). »

(1) Fenelon, *Correspondance*, t. VII, p. 52. (2) P. 126. (3) P. 117. (4) P. 149. (5) P. 168 et 169. (6) De foi, d'espérance, etc. (7) Fenelon, *Corresp.*, t. VII, p. 188, etc.

Bossuet lui avait encore dicté ces paroles, dans la souscription à l'*Ordonnance*, où il censurait ses livres : « Je n'ai eu aucune des erreurs expliquées dans ladite lettre pastorale, ayant toujours eu intention d'écrire dans un sens très catholique, ne comprenant pas alors qu'on en pût donner un autre. Je suis dans la dernière douleur que mon ignorance et le peu de connaissance des termes m'en aient fait mettre de condamnables (1). »

Les religieuses de la Visitation de Meaux donnèrent à cette dame l'attestation qui suit : « Nous soussignées, supérieure et religieuses de la visitation Sainte-Marie de Meaux, certifions que madame Guyon ayant demeuré dans notre maison par l'ordre et la permission de monseigneur l'évêque de Meaux, notre illustre prélat et supérieur, l'espace de six mois, elle ne nous a donné aucun sujet de trouble ni de peine, mais bien de grande édification; n'ayant jamais parlé à aucune personne du dedans et du dehors qu'avec une permission particulière, n'ayant en outre rien reçu ni écrit que selon que mon dit seigneur lui a permis; ayant remarqué en toute sa conduite et dans toutes ses paroles une grande régularité, simplicité, sincérité, humilité, mortification, douceur et patience chrétienne, et une vraie dévotion et estime de tout ce qui est de la foi, surtout au mystère de l'Incarnation et de la sainte enfance de Notre Seigneur Jésus-Christ; que si ladite dame voulait nous faire l'honneur de choisir notre maison pour y vivre le reste de ses jours dans la retraite, notre communauté le tiendrait à l'honneur et satisfaction. Cette protestation est simple et sincère, sans autre vue ni pensée que de rendre témoignage à la vérité (2). »

C'est ainsi que se termina pour le moment l'affaire du quiétisme, en ce qui regarde madame Guyon. Tout semblait devoir se calmer à cette époque. Fénelon avait témoigné à Bossuet une confiance sans bornes. Pendant les conférences d'Issy, il lui offrait de lui « *dire comme à un confesseur* tout ce qui pouvait être compris dans une confession générale de toute sa vie, et de tout ce qui ragardait son intérieur. » Ce sont les propres expressions de sa lettre, citée par Bossuet dans la *Relation sur le quiétisme (3)*. L'évêque de Meaux refusa d'abord, mais quelque temps après il demanda lui même à Fénelon l'exécution de sa promesse et obtint de lui un écrit dans lequel il exposait en effet toutes ses dispositions intérieures et tout ce qui pouvait être compris dans une confession générale. Non content de prendre connaissance de cet écrit, Bossuet témoigna le désir d'en faire part à M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et à M. Tronson; ce que Fénelon lui permit volontiers, mais sans préjudice du secret inviolable pour tous les autres hommes qu'il exigea très expressement (4).

Lorsque Fénelon fut appelé à la conférence d'Issy, on y avait rédigé trente articles. Les ayant lus, il dit qu'*il les signerait par obéissance*, parce qu'il les croyait véritables, mais insuffisants; que si on voulait ajouter certaines explications, il les signerait toutes de son sang. On ajouta quatre nouveaux articles, ce qui fit en tout trente quatre, et Fénelon les signa tous, non-seulement comme véritables, mais parfaits (5).

Mais si la confiance de Fénelon était grande, l'amitié de Bossuet ne paraissait pas moindre. Voici la preuve qu'en apporte Fénelon, à l'occasion de son sacre. « Ce fut lui qui vint dans ma chambre après ma nomination et qui m'embrassa en disant d'abord : Voilà les mains qui vous sacreront. Je ne pus rien répondre à son offre, parce que je voulais savoir les intentions d'une personne à qui je devais ce respect. Enfin je ne fis qu'acquiescer aux offres réitérées de ce prélat. Peu de temps après, on fit des difficultés sur ce que l'on prétendait que M. l'évêque de Chartres, comme diocésain de Saint-Cyr (où le sacre allait se faire), devait être le premier et ne pouvait céder à M. de Meaux. Sur cette difficulté, on me manda de Compiègne, où le roi était alors, que M. de Meaux ne pourrait être mon consécrateur, ni M. de Châlons le premier assistant. Je mandai la chose à ces deux prélats, croyant néanmoins que ceux qui faisaient la difficulté se trompaient. M. de Châlons me répondit en ces termes : M. de Meaux est toujours persuadé que cela est hors de question, et je souhaite que vous vous tiriez d'embarras avec lui aussi aisément qu'avec moi. Car il ne pourra être de votre sacre, non plus que moi, si cette difficulté vous arrête. Pour moi, quoi qu'il arrive, je prétends être en droit d'en faire les honneurs. » Cette lettre est datée de Sary, du 14 mai 1695. Voici les propres paroles que M. de Meaux me fit sur le même sujet et qui est sans date : « Je ne trouve aucune difficulté dans la question d'hier. Pour l'office, cela est d'usage. Les anciens canons le prescrivaient. Celui d'un concile d'Afrique, *ut peregrino episcopo locus sacrificandi detur*, y est exprès. On sait qu'il n'y avait alors qu'une messe solennelle. Les ordinations et consécrations, de toute antiquité, ne sont faites *intram missarum solemnia*, et en faisaient partie. L'évêque diocésain n'était pas plus considéré qu'un autre quand il s'agissait de consacrer le métropolitain; l'ancien de la province en faisant l'office dans le concile de la province, qui se tenait tantôt dans un lieu et tantôt dans un autre. On pourra consulter la pratique de l'église grecque, que je crois conforme. Le diocésain cédait non seulement à son métropolitain, mais à tout autre archevêque. Par la même raison, il cédait à son ancien. Dans les conciles nationaux où il y avait plusieurs mé-

(1) Fénelon, *Corresp.*, t. VI, p. 381. — (2) *Ibid.*, *ubi supra*, p. 188-191. — (3) Sect. 3, n. *ibi*, t. t. XXIX p. 550. — (4) Fénelon, *Œuvres*, t. IV, *Avertissement XLVII*. — (5) Fénelon, t. VI, p. 133 et *alibi*.

tropolitains, on donnait le premier lieu à l'ancien, tant dehors que dans la province. Je crois donc que le diocésain doit sans hésiter, céder à son ancien, et pourrait même céder à son cadet, pour honorer l'unité de l'espiscopat(1).» Bossuet fit ainsi une espèce de dissertation pour soutenir qu'il pouvait sacrer Fénelon dans le diocèse de Chartres tant il avait à cœur de faire cette cérémonie.

Vers le même temps, 1695, l'évêque de Châlons fut transféré à l'archevêché de Paris, vacant par la mort de Harlay, successeur de Péréfixe. Celui-ci, né dans le Poitou l'an 1605, fut précepteur de Louis XIV, qui le nomma évêque de Rodez en 1648, archevêque de Paris en 1662, et pour lequel il écrivit en latin l'*Institution d'un prince*, et en français la *Vie de Henri IV*. Hardouin de Beaumont de Péréfixe mourut le trente-un décembra 1670. Il eut pour successeur François Harlay de Chanvallon, né en 1625, archevêque de Rouen à l'âge de vingt-six ans, par la démission de son oncle. Dans l'affaire de la régale et lors des différends de Louis XIV avec le chef de l'Eglise, il se montra plus courtisan qu'évêque en quoi il fit comme les autres, ou les autres comme lui. On dit que sa vie ne répondait point à son gouvernement, qui était bon. Il mourut d'apoplexie le six août 1695. Louis-Antoine de Noaille, second fils du premier duc de Noailles, capitaine des gardes, naquit le vingt sept mai 1651, fut destiné à l'état ecclésiastique, nommé à vingt-huit ans évêque de Cahors, transféré à Châlons-sur-Marne, qui était pairie ecclésiastique, et enfin à l'archevêché de Paris en 1695. La femme clandestine de Louis XIV, Françoise d'Aubigné, plus connue sous le titre de madame de Maintenon, avait une nièce qu'elle désirait marier avec un neveu du nouvel archevêque, ce qui eut lieu. Dans l'affaire de la régale et ses suites, l'évêque de Châlons s'était montré courtisan comme les autres, mais pas plus; on ne pouvait pas exiger de lui qu'il se montrât évêque comme un saint Basile, un saint Ambroise; avec de la piété, des mœurs douces et simples, il n'avait ni assez de tête ni assez de cœur. Comme ses prédécesseurs, il avait pris le bonnet de docteur en Sorbonne, bonnet qui suppose la science, mais ne la donne pas. Il sera toute sa vie l'instrument de ceux qui l'entourent, le circonviennent ou lui font peur. Bossuet écrivait à son neveu, le dix juin 1697 : « M. de Paris craint M. de Cambrai et me craint également. Je le contrains car sans moi tout irait à l'abandon, et M. de Cambrai l'emporterait... madame de Maintenon n'a de bonne volonté que par rapport à M. de Paris. Du reste, MM. de Paris et de Chartres sont faibles et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés (2).»

D'autres que Bossuet circonvenaient et poussaient M. de Noailles: les jansénistes. Depuis l'accommodement de Clément IX, en 1668, ces sectaires faisaient les morts, mais leurs doctrine vénéneuse gagnait comme la gangrène : la plupart des congrégations religieuses en étaient infectées, notamment les Bénédictins et les Oratoriens de France. Arnauld, le chef de la secte, s'était retiré dans les Pays Bas dès 1679. Le janséniste Quesnel n'ayant voulu signer ni le formulaire général du pape Alexandre VII, ni le formulaire particulier de l'Oratoire, se retira, l'an 1685, auprès d'Arnauld, à Bruxelles, et lui succéda l'an 1694, comme chef de la secte. Ce fut dans la société d'Arnauld et avec ses conseils qu'il compléta ses *Réflexions morales* sur le nouveau Testament, et dont la première édition avait paru dès 1671, avec un mandement de l'évêque de Châlons, Vialart, et l'approbation des docteurs. La nouvelle édition parut en 1693 et 1694. Or, le pape Clément XI, par un décret de 1708, et une constitution de 1713, laquelle fut reçue par toute l'église, nous apprend que dans cet ouvrage de Quesuel se rencontrent de tous côtés, *passim*, des doctrines et propositions séditieuses, scandaleuses, téméraires, impies, blasphématoires, souvent condamnées, sentant manifestant l'hérésie jansénienne, hérétiques elles-mêmes et renouvelant manifestement plusieurs hérésies, principalement celles qui ont été condamnées dans les fameuses propositions de Jansénius. Cependant, ce même ouvrage de Quesnel, complété en l'édition de 1693, M. de Noailles l'approuva jusqu'à le faire sien par son mandement donné à Châlons le 23 juin 1695. Il ne craint pas de dire à tout le clergé de son diocèse : « Vous y trouverez de quoi vous instruire et vous édifier. Vous y apprendrez à enseigner les peuples que vous avez à conduire. Vous y verrez le pain de la parole dont vous devez les nourrir, tout rompu et tout prêt à leur être distribué, et tellement proportionné à leurs dispositions, qu'il ne sera pas moins le lait des âmes faibles qu'un aliment solide pour les plus fortes. Ainsi ce livre vous tiendra lieu d'une bibliothèque entière.»

Voici maintenant ce qui arriva. M. de Noailles, devenu archevêque de Paris, condamna, le 20 août 1696, un ouvrage de Barcos, neveu de Hauranne, intitulé *Exposition de la Foi*, et renouvelant les cinq propositions de Jansénius. Bossuet avait rédigé la partie dogmatique de l'ordonnance. En 1698, parut le *Problème ecclésiastique*, où l'on demandait lequel on devait croire, ou de M. de Noailles approuvant en 1695 les *Réflexions morales*, ou de M. de Noailles condamnant en 1696 l'*Exposition de la Foi*, attendu que ces deux ouvrages enseignaient la même doctriue. L'archevêque de Paris se trouvait d'autant plus embarrassé du problème, qu'il n'y avait rien à répondre. il l'attribuait aux Jésuites et en fit éprouver son ressentiment : on accusa le père Daniel, qui chercha à s'en justifier et qu'on ne crut

(1) Fénelon, t. VI, p. 145 et 147. — (2) Bossuet, t. XL, p. 321, édit. de Versailles.

pas, et surtout le père Doucin, d'en être les auteurs; presque tous les dictionnaires historiques l'attribuent à ce dernier. Cependant ce malencontreux problème n'était pas d'un Jésuite, mais d'un janséniste, et janséniste des plus outrés, né à Châlons même, dom Thierri de Viaixnes, Bénédictin de Saint-Vannes, qui s'en alla mourir en Hollande (1). L'archevêque implora le secours du parlement, qui, en 1699, condamna le problème au feu. Mais brûler une question n'est pas y répondre. Il implora le secours de Bossuet, d'autant plus que Bossuet avait composé la partie dogmatique de l'ordonnance contre Barcos, première cause du problème.

Bossuet composa, pour une nouvelle édition un avertissement sur le livre des *Réflexions morales*, lequel fut publié plus tard par le père Quesnel sous le titre de JUSTIFICATION *des Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. C'est en effet, autant que possible, une justification et du livre et de l'archevêque. Le premier paragraphe, et il y en a vint-cinq, est *De l'utilite de ces* RÉFLEXIONS, *et pourquoi on les publia dans le diocèse de Châlons*. Bossuet y loue Noailles d'avoir voulu donner à son peuple une version de l'Evangile, en y ajoutant, selon l'esprit du concile de Trente, des notes autant qu'on pouvait irrépréhensibles. « Celles-ci, continue-t-il, lui parurent d'autant plus propres à son dessein, que, sans s'attacher aux difficultés du sens littéral, qui rendent ordinairement les notes si sèches qu'elles touchent peu les cœurs et nourrissent l'esprit de dispute plûtôt que l'esprit de componction, l'auteur déclare d'abord, et par sa préface et par le titre même de son livre, qu'il ne présente au pieux lecteur que des *Réfléxions morales*, lui voulant donner l'intelligence de l'Evangile, le désir d'en profiter, et accomplir cette parole de saint Jean : *L'onction vous instruira de toutes choses ;* et celles ci de Notre Seigneur : *Si l'on pratique la volonté de Dieu, on connaitra si ma doctrine est de lui ou si je parle de moi-même.* — Nous pouvons dire sans crainte qu'il a réussi dans son dessein, puisqu'il ne faut que lire ce livre, principalement en l'état que M. de Châlons l'a donné, pour y trouver, avec le recueil des plus belles pensées des saints, tout ce qu'on peut désirer pour l'édification, pour l'instruction et pour la consolation des fidèles (2). »

Voila comme Bossuet exalte l'ouvrage du janséniste Quesnel, qui depuis a été condamné par toute l'Eglise. Le *Problème* est, au contraire, à ses yeux, un ouvrage de ténèbres, un séditieux, un scandaleux libelle, qui a excité l'horreur des gens de bien, et provoqué la vengeance publique. Il l'attribue à des ennemis de saint Augustin, pour qui le jansénisme des *Reflexions* n'est qu'un prétexte. Pour le prouver, il cite quelques passages qui sont ou paraissent contraires aux cinq propositions de Jansenius : comme si les sectaires n'avaient pas l'habitude d'user d'équivoques, pour mieux tromper ceux qui n'y regardent pas d'assez près. Quelques explications de Bossuet auraient besoin à leur tour d'être expliqués et justifiées. Enfin, et par cet écrit, et par d'autres, il nous parait évident que Bossuet lui-même n'avait pas une idée nette de la nature et de la grâce, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, qu'il confondait l'un avec l'autre; qu'il ignorait ou méconnaissait la véritabie doctrine de saint Thomas sur ces matières ; et que de là venait son secret penchant pour les jansénistes, quoiqu'il n'en fût pas, et son espèce de répugnance pour ceux qui les combattaient tout de bon.

Tout cela put être dans Bossuet un mobile occulte, inaperçu de lui-même, mais bien réel, de sa dispute avec Fénelon, qui avait des idées plus nettes sur la grâce et faisait plus attention aux décrets du Saint-Siége contre Baius. Du côté de l'archevêque de Cambrai furent les Jésuites; du côté de l'évêque de Meaux, les baiistes ou les jansénistes. Voici quelle fut l'origine de la dispute.

En juillet 1695, l'affaire du quiétisme paraissait terminée. Madame Guyon s'était soumise aux ordonnances qui condamnaient ses livres : Bossuet lui avait délivré un certificat qui déclarait ses intentions et ses mœurs sans reproche, et dignes de la fréquente participation des sacrements. Mais Bossuet voulut faire quelque chose de plus, une *Instruction pastorale sur les états d'oraison*. C'était pour lui une entreprise hasardeuse. Peu familiarisé jusqu'alors avec la théologie mystique, ne distinguant pas bien l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, il était incapable d'en bien concevoir et d'en bien expliquer les mystères. Puis, non content d'exposer à sa manière les *Etats d'oraison*, il débute par condamner de nouveau les erreurs de madame Guyon, mais en lui imputant cette fois-ci un dessein évident d'établir un système qui fait frémir d'horreur un système dont l'abomination évidente rendait évidemment sa personne abominable. Ce qui mettait Bossuet en contradiction avec lui-même; car, en la faisant souscrire à l'ordonnance pastorale où il condamnait ces livres, il lui avait fait ajouter ces paroles: « Je n'ai eu aucune des erreurs expliquées dans ladite lettre pastorale, ayant toujours eu intention d'écrire dans un sens très-catholique, ne comprenant pas alors qu'on en pût donner un autre. Je suis dans la dernière douleur que mon ignorance et le peu de connaissance des termes m'en aient fait mettre de condamnables. » Le même Bossuet nous présente ainsi la même femme, et comme une personne innocente qui n'a dans l'esprit aucune des erreurs qu'elle a mises par ignorance dans ses livres, et comme une personne diabolique qui dans ces mêmes livres, combine avec art un système abominable. Ce n'est pas tout : il comptait faire approuver ses *Etats d'oraison*

(1) *Biog. univ.*, t. XLVIII. Viaixnes. — Bossuet, t. IV, p. 199.

par Fénelon, alors archevêque : il voulait ainsi lui faire signer à lui-même une rétractation cachée sous un nom plus spécieux, comme si Fénelon eût enseigné les mêmes erreurs ; il voulait du même coup lui faire condamner madame Guyon, non plus comme ayant émis des erreurs par ignorance, mais de dessein prémidité: Bossuet se vantait de ces finesses avec ses confidents. Mais à l'ouverture du manuscrit, Fénelon sentit le piège ; il renvoya le livre dès le lendemain, et dit qu'il ne pouvait, en honneur et en conscience, condamner une personne amie, dont les livres étaient censurables, mais dont les intentions étaient innocentes, d'après le certificat même de Bossuet. D'ailleurs il y a dans les *États d'oraison*, des propositions pour le moins suspectes, comme celles qui supposent que la vision intuitive de Dieu n'est pas une fin surnaturelle à l'homme, n'est pas une grâce, mais une fin, une destination due à sa nature entière, et que sans cela Dieu ne mériterait pas d'être aimé pour lui-même. Tout cela se passait en secret. Bossuet, qui s'était vanté que Fénelon approuverait son ouvrage, fut excessivement piqué de son refus : il s'en plaignit hautement comme d'une injure, comme d'un scandale, comme d'un brandon de discorde jeté parmi les évêques. Cependant le refus de Fénelon, pour les raisons qu'il leur fit connaître, fut approuvé par l'archevêque de Paris et par l'évêque de Chartres (1).

De l'avis de ces deux prélats, Fénelon résolut de faire lui-même un livre pour expliquer ses principes de spiritualité. Il composa d'abord une *Explication des trente-quatre articles*, qui fut lue par l'archevêque de Paris et M. Tronson, et qui devait servir de règle à son ouvrage : « Après quoi, dit il, je leur donnai l'ouvrage même, mais beaucoup plus étendu qu'il ne l'est dans le livre imprimé. J'y avais mis tous les principaux témoignages de la tradition. M. l'archevêque de Paris le trouva trop long. Par déférence pour lui, je l'abrégeai, et peut-être trop pour la plupart des lecteurs. J'ai parlé de cet ouvrage plus étendu, dont le livre des *Maximes des saints* n'est que l'abrégé. Ensuite je lus avec M. l'archevêque de Paris et M. de Beaufort mon ouvrage raccourci. Puis je le laissai à ce prélat, qui après l'avoir gardé environ trois semaines, me le rendit, en me montrant des coups de crayon qu'il avait donnés dans tous les endroits qu'il croyait que je devais retoucher pour une plus grande précaution. Je retouchai en sa présence tout ce qu'il avait marqué, et je le fis précisément comme il le désira (2). » L'archevêque le trouva *correct et utile*, et y donna son approbation, mais non par écrit, « parce que, disait-il, il avait des mesures à garder avec M. de Maux, dont il avait promis d'approuver le livre. » M. Tronson pensa comme l'archevêque. Par le conseil de ce dernier, Fénelon fit encore examiner son livre par le docteur Pirot, qui déclara qu'il était *tout d'or*. Il ne devait paraître qu'après celui de Bossuet ; mais en l'absence de Fénelon, ses amis l'imprimèrent à son insu, et même laissèrent glisser dans le texte un mot qui donnait à la phrase un sens condamnable (3).

Le livre ayant paru en janvier 1697, cette phrase indisposa l'opinion publique, et lui rendit suspectes plusieurs autres. « M. de Meaux, dit Fénelon, promit d'abord à plusieurs personnes très distinguées qu'il me donnerait en secret, et avec une amitié cordiale, ses remarques par écrit. Je promis de les peser toutes au poids du sanctuaire. Il me les fit attendre près de six mois (4). Dans l'intervalle, Bossuet alla demander pardon à Louis XIV de ne lui avoir pas révélé plus tôt le fanatisme de son confrère. Sur quoi Fénelon remarque : « Au lieu de demander pardon au roi d'avoir caché le fanatisme de son confrère et de son ancien ami, ne devait-il pas lui dire ce qu'il venait de me promettre ? ce n'était pas les rapports confus qui pouvaient alarmer un prince si sage. Ce qui le frappa fut l'air pénitent avec lequel M. de Meaux s'accusa de ne lui avoir point révélé mon fanatisme. Si ce prélat eût cherché la paix, il n'avait qu'à dire à sa Majesté : Je crois avoir dans le livre de M. de Cambrai des choses où il se trompe dangereusement, et auxquelles je crois qu'il n'a pas fait assez d'attention. Mais il attend des remarques que je lui ai promises ; nous éclaircirons, avec une amitié cordiale, ce qui pourrait nous diviser ; et on ne doit pas craindre qu'il refuse d'avoir égard à mes remarques, si elles sont bien fondées. »

Fénelon, examinant ce qui, dans un intervalle si court, avait pu porter Bossuet à faire un tel éclat, conclut : « Je ne vois que ma lettre au Pape qui ait pu le choquer ; mais je ne l'avais écrite que sur ce qu'on m'avait assuré que le roi souhaitait que je l'écrivisse : je l'avais montrée à M. l'archevêque de Paris qui l'avait approuvée, et sa majesté même avait eu la bonté de la lire avant qu'elle partit. Était-ce me rendre indigne des remarques de M. de Meaux que d'écrire, selon le désir du roi, une lettre au Pape pour lui soumettre mon livre, contre lequel on répandait déjà de grands bruits à Rome?—Peu de temps après, j'appris tout d'un coup qu'on tenait des assemblées où les prélats dressaient ensemble une espèce de censure de mon livre, à laquelle ils ont donné depuis le nom de *Déclaration*. Je m'en plaignais à M. l'archevêque de Paris, parce que nous avions fait, lui et moi, un projet de recommencer ensemble l'examen de mon livre sur les remarques de M. de Meaux, avec MM. Tronson et Pirot.

« Voici un fait bien remarquable.. c'est que M. l'évêque de Chartres me fit écrire, après mon retour à Cambrai, que je fisse une lettre pastorale qui marquât combien j'étais éloigné de la doctrine impie qu'on imputait à mon

(1) Fénelon, t. VI, p. 151-163. — (2) *Ibid.*, p. 168. — (3) *Ibid.*, p. 168 et seq. — (4) P. 177.

livre, et que je promisse dans cette lettre une nouvelle édition de l'ouvrage. Je fis une réponse où je promettais de faire la lettre pastorale, et d'attendre ensuite que le Pape fît régler à Rome l'édition nouvelle que M. de Chartres voulait que je promisse. J'ajoutais que je demeurerais en paix et en parfaite union avec mes confrères, s'ils voulaient bien que nous envoyassions de concert à Rome, eux leurs objections, et moi mes réponses; qu'ainsi nous édifierons l'Eglise par notre concorde, même dans la diversité des sentiments (1). »

Voilà ce que Fénelon assure, sans avoir été contredit. Nous avons vu, par anticipation, avec quelle tendre sollicitude Bossuet exc ı sait, justifiait, louait même les *Réflexions morales* de Quesnel, qui renfermaient cependant tout le venin du jansénisme et furent condamnées par toute l'Eglise. S'il avait eu pour l'archevêque de Cambrai, son ancien ami, la centième partie de la condescendance qu'il témoigna pour l'écrivain jansénisme leur querelle se serait terminée amiablement par une nouvelle édition du livre, faite sur les observations des théologiens de Rome. Au lieu de cela, il y eut une guerre d'écrits entre les deux évêques devant le public et devant le Pape.

En la même année 1697, Fénelon vit son palais de Cambrai dévoré par un incendie ; il demanda la permission d'aller à Rome plaider sa cause. Louis XIV la lui refusa, mais le renvoya de la cour : tous ses amis furent menacés du même sort, et tous lui restèrent fidèles. Les trois prélats de Paris, de Meaux et de Chartres remirent au nonce du Pape une déclaration de leurs sentiments sur le livre des *Maximes des saints* : parmi les propositions dénoncées est *celle du trouble involontaire de Jésus-Christ* proposition qui n'appartenait pas véritablement au livre de Fénelon, qui n'y avait été insérée en son absence que par une méprise de l'imprimeur ; proposition que Fénelon désavouait hautement qu'il censurait avec la même sincérité que les trois évêques, et qu'il ne paraissait ni juste ni convenable de reproduire parmi les chefs d'accusation qu'on dirigeait contre lui (2).

Fénelon ne pouvant aller à Rome y envoya l'abbé de Chanterac, son ami et son vicaire général: Bossuet y fit rester son neveu, l'abbé Bossuet, avec le docteur Phelippeaux, qui l'accompagnait dans un voyage en Italie. Nous avons la correspondance des uns et des autres. Louis XIV, par le cardinal de Bouillon, son ambassadeur, fit des instances pressantes pour une prompte décision. Innocent XII nomma dix consulteurs pour procéder à l'examen du livre et remettre leur vœu devant les cardinaux de la congrégation du Saint-Office. Pour engager Rome à prononcer vite, Bossuet écrivait à son neveu : « Il faut bien prendre garde de ne laisser envisager rien de pénible ou de difficile. De quelque façon qu'on prononce, M. de Cambrai demeurera seul de son parti et n'osera résister... Il est regardé dans son diocèse *comme un hérétique*, et dès qu'on verra quelque chose de Rome, dans Cambrai surtout et dans les Pays-Bas, tout sera soulevé contre lui (3).» L'abbé Bossuet écrivait à son oncle : «Aussitôt que le grand vicaire (l'abbé de Chanterac) sera arrivé, il aura un espion et nous serons instruits (4). » C'est par ces moyens peu délicats que Bossuet épiait les démarches de son adversaire. Ajoutez-y que les accusateurs, avec la faveur du roi, avaient à leur disposition toute les presses et toutes les facilités de correspondance, tandis que l'accusé se voyait contraint d'imprimer ses défenses en cachette et de correspondre avec Rome par des voies indirectes, pour ne point exposer ses lettres a être interceptées par ses adversaires.

Ceux-ci publiaient coup sur coup de nouvelles accusations. Au contraire, Fénelon, après avoir publié une lettre pastorale pour expliquer ses sentiments avec plus de netteté qu'il n'avait fait dans son livre, se contentait d'envoyer ses défenses à Rome par écrit. «Ce qui me retient, disait-il à l'abbé de Chanterac est la réputation de l'Eglise et le désir de ménager mes confrères, quoiqu'ils aient affecté de me couvrir d'opprobre. C'est au Pape mon supérieur, à me décider là-dessus; je dois ma réputation à l'Eglise (5). » Fénelon fut enfin obligé de céder au vœu des cardinaux et des examinateurs ; ils lui firent observer que cette cause produisait tous les jours des écrits contradictoires très-volumineux et très-subtils dont-il leur était souvent difficile de saisir l'esprit et même les expressions dans des copies à la main, ordinairement mal transcrites et quelquefois peu exactes.

Fénelon commença donc à publier ses défenses. Il disait dans une première lettre à Bossuet : « Plût à Dieu, mon seigneur, que vous ne m'eussiez pas contraint de sortir du silence que j'ai gardé jusqu'à l'extrémité ! Dieu, qui sonde les cœurs, a vu avec quelle docilité je voulais me taire jusqu'à ce que le père commun eût parlé, et condamner mon livre au premier signal de sa part. Vous pouvez, mon seigneur, tant qu'il vous plaira, supposer que vous devez être contre moi le défenseur de l'Église, comme saint Augustin le fut contre les hérétiques de son temps. Un évêque qui soumet son livre et qui se tait après l'avoir soumis, ne peut-être comparé ni à Pélage ni à Julien. Vous pouviez envoyer secrètement à Rome, de concert avec moi, toutes vos objections ; je n'aurais donné au public aucune apologie, ni imprimée ni manuscrite ; le juge seul aurait examiné mes défenses: toute l'Église aurait attendu en paix le jugement de Rome, ce jugement aurait tout fini. La condamnation de mon livre, s'il

(1) Fénelon, t. VI, Réponse à la *Relation sur le quiétisme*, c. VII, p. 177 et seq. — (2) Bausset, *Hist. de Fénelon*, t. II, p. 130. — (3) Lettre du 2 septembre 1697. — (4) Septemb. 1697. — (5) Lettre de 19 novembre 1697.

est mauvais, étant suivie de ma soumission sans réserve, n'eût laissé aucun péril pour la séduction ; nous n'aurions manqué en rien à la vérité ; la charité, la paix, la bienséance épiscopale auraient été gardées (1). »

Fénelon disait à Bossuet dans sa troisième lettre : « Qu'il m'est dur, monseigneur, d'avoir à soutenir ces combats de paroles et de ne pouvoir plus me justifier sur des accusations si terribles qu'en ouvrant le livre aux yeux de toute l'Église, pour montrer combien vous avez défiguré ma doctrine ! Que peut-on penser de vos intentions ? *Je suis ce cher auteur que vous portez dans vos entrailles*, pour le précipiter, avec Molinos, dans l'abîme du quiétisme. Vous allez me pleurer partout, et vous me déchirez en me pleurant ! Que peut-on penser de ces larmes, qui ne servent qu'à donner plus d'autorité à vos accusations ; vous me pleurez et vous supprimez ce qui est essentiel dans mes paroles ! Vous joignez, sans en avertir, celles qui sont séparées ! Vous donnez vos conséquences les plus outrées comme mes dogmes précis, quoiqu'elles soient contraires à mon texte formel ! »

Fénelon disait dans une lettre à Bossuet : « Il m'est impossible de vous suivre dans toutes les objections que vous semez sur votre chemin ; les difficultés naissent sous vos pas. Tout ce que vous touchez de plus pur dans mon texte se convertit aussitôt en erreur et en blasphème ; mais il ne faut pas s'en étonner ; vous exténuez et vous grossissez chaque objet selon vos besoins, sans vous mettre en peine de concilier vos expressions. Voulez-vous me faciliter une rétractation, vous aplanissez la voie ; elle est si douce, qu'elle n'effraye plus. *Ce n'est*, dites-vous, *qu'un éblouissement de peu de durée*. Mais si l'on va chercher ce que vous dites ailleurs pour alarmer toute l'Église, pendant que vous me flattez ainsi, on trouvera que *ce court éblouissement est un malheureux mystère et un prodige de séduction*.

« Tout de même, s'agit-il de me faire avouer des livres et des visions de madame Guyon ? vous rendez la chose si excusable, qu'on est tout étonné que je ne veuille pas la confesser pour vous apaiser. *Est-ce un si grand malheur*, dites-vous, *d'avoir été trompé par une amie ?* Mais qu'elle est cette amie ? C'est une *Priscille* dont je suis le Montan. Ainsi, vous donnez, comme il vous plaît, aux mêmes objets les formes les plus douces et les plus affreuses.

« Je ne veux pas me juger moi-même. En effet, je dois craindre que mon esprit ne s'aigrisse dans une affaire si capable d'user la patience d'un homme qui serait moins imparfait que moi. Quoi qu'il en soit, si j'ai dit quelque chose qui ne soit pas vrai et essentiel à ma justification, ou bien si je l'ai dit en des termes qui ne fussent pas nécessaires pour exprimer toute la force de mes raisons, j'en demande pardon à Dieu, à toute l'Église et à vous. Mais où sont-ils ces termes que j'eusse pu vous épargner ? du moins, marquez-les-moi ; mais en les marquant, défiez-vous de votre délicatesse. *Après m'avoir donné si souvent des injures pour des raisons, n'avez-vous point pris mes raisons pour des injures ?*

« Cette douceur, dont vous me dites que je m'étais paré, on la tournait contre moi ; on dit que je parlais d'un ton si radouci parce que ceux qui se sentent coupables sont toujours timides et hésitants. Peut-être ai-je ensuite un peu trop élevé la voix, mais le lecteur pourra observer que j'ai évité beaucoup de termes durs, qui vous sont les plus familiers. Nous sommes, vous et moi, l'objet de la dérision des impies et nous faisons gémir tous les gens de bien : que tous les autres hommes soient hommes, c'est ce qui ne doit pas surprendre, mais que les ministres de Jésus-Christ, ces anges des églises, donnent au monde profane et incrédule de telles scènes, c'est ce qui demande des larmes de sang. Trop heureux si, au lieu de ces guerres d'écrits, nous avions toujours fait notre catéchisme dans nos diocèses, pour apprendre aux pauvres villageois à craindre et à aimer Dieu (2). »

Le public fut émerveillé de ces lettres de Fénelon et se tourna de son côté. Bossuet, étonné lui-même, ne put s'empêcher de dire en les lisant : « M. de Cambrai a de l'esprit à faire peur. » Et de fait, après avoir fait jusqu'alors le rôle facile d'accusateur, Bossuet se voyait accusé à son tour, et sur des points capitaux de doctrine : accusé, non sans preuve d'avoir pour principe de ses écrits contre Fénelon cette vingt et unième proposition ou erreur de Baïus : « L'élévation de la nature humaine à la participation de la nature divine était due à l'intégrité de la première création, et par conséquent on doit l'appeler naturelle, et non pas surnaturelle ; » et cette trente-huitième du même, qui est reproduite sous toutes les formes par les jansénistes : « Tout amour de la créature raisonnable est ou la cupidité vicieuse par laquelle on aime le monde et qui est défendue par saint Jean, ou bien cette charité louable qui est répandue dans le cœur par le Saint-Esprit et par laquelle on aime Dieu. » Voici comme Fénelon résume l'état de sa controverse avec Bossuet à cette époque :

« Je l'ai pressé, mais inutilement de répondre sur des questions essentielles à la religion et décisives sur mon système. Il s'agit de savoir si Dieu, avant ses promesses gratuites, a été libre ou non de donner la béatitude surnaturelle. Cette béatitude est-elle une vraie grâce ou une dette sous le nom de grâce ? Si Dieu ne l'eût point donnée, n'aurait-il point été aimable pour sa créature ? aurait-il perdu ses droits ? Un don gratuit et accordé par surérogation peut-il être la *raison d'aimer* sans laquelle Dieu ne serait pas aimable ? Peut

(1) *Hist. de Fénelon*, t. II, p. 170. (2) *Ibid.*, p. 185.

ou dire que cette béatitude, qui ne nous était pas due, soit, autant que dans les actes de la charité que dans ceux de l'espérance, la seule raison d'aimer? Ne doit-on pas aimer Dieu d'un amour indépendant d'un don qu'il était libre de ne nous accorder jamais? Peut-on dire que saint Paul, Moïse et tant d'autres saints après eux ont extravagué contre l'essence de l'amour même, lorsqu'ils ont supposé cet état où la béatitude surnaturelle ne nous aurait pas été donnée, et qu'ils ont voulu aimer Dieu indépendamment de ce don? Est-il possible que tous ces saints aient mis le comble de la perfection dans un amour chimérique, contraire à l'essence de l'amour même, et qui est la source empoisonnée du quiétisme? La réponse de ce prélat est que j'éblouis le lecteur par une *métaphysique* outrée qui le *jette dans des pays inconnus* (1).

« Je faisais encore cette question. Les justes imparfaits, que les Pères nomment mercenaires, sont-ils, comme M. de Meaux le fait entendre (2), moins *touchés de Dieu, récompense incréée,* que d'une béatitude fabuleuse *hors en quelque façon de lui*, qu'ils ne pourraient regarder sérieusement sans démentir leur foi? Enfin je demandais sans relâche à ce prélat s'il nie tout milieu entre les vertus surnaturelles et la cupidité vicieuse, et si la mercenarité ou intérêt propre des justes imparfaits, que les Pères excluent de la vie la plus parfaite, ne peut pas être souvent une imperfection sans être un vice? A toutes ces questions, nulle réponse précise. Ce prélat veut que je lui réponde sur les moindres circonstances de l'histoire de madame Guyon, comme un criminel sur la sellette répondrait à son juge. Mais quand je le presse de me répondre sur les dogmes fondamentaux de la religion, il se plaint de mes questions et ne veut point s'expliquer. Ce n'est pas que ces questions lui aient échappé; au contraire, il les rapporte presque toutes et prend soin de n'en résoudre aucune. Ce prélat, qui souffre si impatiemment qu'on le croie en demeure sur les moindres difficultés, pousse jusqu'au bout un profond silence sur des choses si capitales. Il ne répond jamais ni oui ni non sur mes demandes précises.

« L'embarras de M. de Meaux était encore redoublé par les réponses des deux prélats unis avec lui. Il rejette l'amour naturel, délibéré, innocent et distingué des vertus surnaturelles, sans être vicieux. Mais M. l'archevêque de Paris reconnaît que cet amour, sans être élevé a l'ordre surnaturel, peut être quelquefois innocent, quoiqu'il *arrive presque toujours,* selon lui, que la concupiscence *le dérègle.* M. de Meaux veut que l'opinion de l'amour indépendant du motif de la béatitude soit la source du quiétisme. Il dit que *c'est en cela qu'est mon erreur*, que c'est *le point décisif, le point qui renferme la décision du tout* et que c'est par cette doctrine que je me *perds* (3). Mais M. l'évêque de Chartres, qui tient à son secours contre moi, se tourne en ce point pour moi contre lui, et déclare que cette doctrine est celle qu'il a *soutenue* dans ses thèses (4). »

Dans cet embarras, Bossuet pressa Louis XIV de presser le jugement du Pape, et de renvoyer de la cour et d'après du duc de Bourgogne les amis et les parents de Fénelon, et de priver Fénelon lui-même de sa charge de précepteur : ce qui fut fait. Si Louis XIV avait pu lire ces paroles de Bossuet à son neveu, il n'eût probablement pas été si facile à conduire : « Je n'ai rien à attendre du roi ni de madame de Maintenon, que des choses générales dans l'occasion. M. de Paris craint M. de Cambrai, et me craint également. Je le contrains; car sans moi tout irait à l'abandon, et M. de Cambrai l'emporterait. On a de bonnes raisons de ne pas mêler M. de Reims dans cette affaire qu'indirectement. Les avis que vous me donnez par rapport à M. le nonce, sont les seuls dont je puisse profiter, et je le ferai. Si la cour s'apercevait qu'il y eût le moindre dessein, elle gâterait tout; et c'est la principale raison de madame de Maintenon, qui n'a de bonne volonté que par rapport à M. de Paris. Du reste, MM. de Paris et de Chartres sont faibles et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés,.. Je suis seul en butte à la cabale (5). » Ainsi Bossuet seul, conseillé par son indigne neveu, poussait, contraignait l'archevêque de Paris, qui poussait madame de Maintenon, laquelle poussait le roi; sans Bossuet, tout allait à l'abandon, et Fénelon triomphait; si Bossuet avait laissé apercevoir à la cour le moindre dessein, tout était encore perdu, et Fénelon triomphait encore. Il fallait donc faire accroire à la cour qu'il agissait comme *le plus simple des hommes*. Sans doute, Louis XIV n'eût pas été fort flatté de se voir ainsi la manivelle d'un homme dont le dessein bien combiné empêchait seul les parties de s'entendre.

Bossuet avait annoncé avec la plus entière assurance au roi, à madame de Maintenon, au public, à toute l'Église, que les erreurs de Fénelon seraient foudroyées par le Saint-Siége, aussitôt qu'elles auraient frappé l'oreille du vicaire de Jésus-Christ. Il fut donc bien surpris et déconcerté d'apprendre, en 1698, qu'après une année d'examen et soixante-quatre séances, de six ou sept heures chacune, les dix examinateurs se trouvaient partagés, et que cinq avaient constamment voté en faveur du livre, fondés en grande partie sur les explications que Fénelon en avait fournies dans ses défenses : ce qui montre combien il eût été facile d'arran-

(1) Bossuet, t. XXIX, p. 613. *Relation sur le quiétisme*, 6e sect., n. 8. — (2) *Ibid.*, t. XXVIII, p. 501-50.. Cinquième écrit, n. 1 et 6. — (3) Bossuet, t. XXIX, p. 49, 61, 87. — (4) Fénelon, t. VI, p. 369-372. Réponse à la *Relat. du quiétisme*, *Avertissement*, n. 1, 2 et 3. — (5) Lettre du 10 juin 1697, t. XL, p. 321-322.

ger toute l'affaire. L'affaire eût pu s'arranger moyennant une édition corrigée des *Maximes*. Bossuet fut surtout effrayé de ce que lui mandait son neveu au mois d'avril, en ces termes : « Le Pape, ces jours passés, a dit que l'affaire n'était pas claire (1). » Ce fut pour se rassurer contre cette frayeur, qu'il écouta les conseils de son neveu, fit faire des dénonciations honteuses contre Fénelon, et chasser ses amis de la cour (2) : les abbés de Langeron et de Beaumont.

Quant au donneur de ces conseils, voici ce que l'abbé de Chanterac écrivait à Rome vers la fin de 1697 : « Une personne de qualité, et qui est dans le plus grand monde de Rome, me raconta à l'oreille une terrible aventure de M. l'abbé Bossuet. Il s'est rendu fort amoureux, dit l'histoire, d'une jeune princesse de la ville, et témoignait pour elle beaucoup d'empressement. Revenant une nuit chez lui, plusieurs hommes masqués l'abordèrent le poignard et le pistolet à la main, tout prêts à l'assommer. Il se mit à genoux devant eux, et leur demanda beaucoup pardon, et la vie ; ils la lui accordèrent, mais à condition qu'il ne ferait plus tant l'empressé, et que, s'il manquait de parole, il n'y aurait plus de quartier pour lui. On ajouta que cette aventure, que chacun se disait présentement à l'oreille, sera bientôt publique. Je verrai si je l'apprends d'ailleurs avec plus de certitude (3). » l'abbé de Chanterac y revient dans des lettres subséquentes. « L'aventure dont je vous ai parlé regarde la princesse Césarine dont le père est de la maison de Sforce. Cette conduite avait fait tant d'éclat, qu'elle avait presque rompu le mariage de cette princesse avec..., mais on m'a dit pourtant qu'il se conclurait enfin (4). L'aventure de M. L'abbé Bossuet a des suites fâcheuses, et qui en font craindre encore de plus terribles (5). Les aventures de cet abbé sont si publiques, que personne ne les ignore, et on y augmente tous les jours quelque nouvelle circonstance (6). Dans la correspondance de Bossuet, oncle et neveu, il est souvent question de ces mauvais bruits : le roi et l'évêque en avaient été informés, avant que le neveu en eût dit mot. Ce n'est que le dix-neuf août 1695 qu'il en donna à son oncle le sommaire assez conforme au récit de l'abbé de Chanterac. Mais, dès le dix-huit mars, il lui avait écrit : « Je vous avoue que je suis pas sans crainte au sujet de la *Gazette de Hollande* : je souhaiterais pour ma satisfaction, si elle a parlé de cette fable, ou quand même elle n'en aurait pas parlé, qu'on y fit mettre l'article que je vous envoie ou à peu près : on pourrait aussi, par le moyen de M. l'abbé de Renaudot, l'insérer dans les *Avis à la main de Paris*, qui vont partout : « Toutes les lettres de Rome portent la fausseté entière des bruits répandus en France sur M. l'abbé Bossuet, etc. (7). » Telle était, à Rome et ailleurs, la recommée de l'abbé Bossuet, dans le temps qu'il poussait son oncle à répandre contre Fénelon des dénonciations honteuses.

Pour fortifier ou suppléer ces dénonciations, qui se trouvèrent des calomnies, l'oncle quitta la controverse de la doctrine pour la discussion des faits personnels, et publia d'après les conseils du neveu, sa *Relation sur le quiétisme,* tirée des manuscrits que madame Guyon lui avait confiés lors de son examen, à la suite duquel il lui fit signer qu'elle n'avait aucune des erreurs qui étaient dans ses livres ; tirée des lettre confidentielles que Fénelon avait écrites tant à Bossuet qu'à madame de Maintenon ; tirée même de la confession générale que Fénelon avait remise par écrit à Bossuet dans l'excès de sa confiance. Bossuet donnait pour excuse qu'on était arrivé à ces temps de tentation où les cabales, les factions se remuent, où les passions, les intérêts partagent le monde, où de grands corps et de grandes puissances s'émeuvent, où l'éloquence éblouit les simples, la dialectique leur tend des lacets, une métaphysique outrée jette les esprits en des pays inconnus ; plusieurs ne sachant plus ce qu'ils croient, et tenant tout dans l'indifférence, sans discerner, prenant parti par humeur (8). Si l'on dit, ajoute-t-il, que c'est trop parler contre une femme dont l'égarement semble aller jusqu'à la folie, je le veux, si cette folie n'est pas un pur fanatisme : si l'esprit de séduction n'agit pas dans cette femme ; si cette Priscille n'a pas trouvé son Montan pour la défendre (9). »

Bossuet, usant ou abusant avec beaucoup d'esprit des confidences qu'on lui avait faites présentait d'une manière fort piquante les visions de madame Guyon : le succès de son livre ou libelle fut prodigieux. Madame de Maintenon écrivait au cardinal de Noailles le 29 juin 1698 : « Le livre de M. de Meaux fait un grand fracas ici ; on ne parle d'autre chose. Les faits sont à la portée de tout le monde ; les folies de madame Guyon divertissent ; le livre est court, vif et bien fait : on se le prête, on se l'arrache, on le dévore, il réveille la colère du roi sur ce que nous l'avons laissé faire un tel archevêque; il m'en fait de grands reproches ; il faut que toute la peine de cette affaire tombe sur moi. » C'est que cette dame s'était montrée autrefois l'amie déclarée de Fénelon. On la vit alors, non sans quelque étonnement, distribuer elle même, avec une satisfaction insultante, un écrit où son ancien ami était si cruellement déchiré (10).

Les amis de Fénelon furent consternés, et en France et à Rome. On s'attendait que ses deux plus intimes, les ducs de Beauviliers et de Chevreuse, seraient chassés de la cour

(1) *Hist. de Fénelon*, t. II, p. 190. — *Ibid.*, et seq. — (3) Fénelon, *Corresp.*, t. VIII, 10 décembre 1697, p. 242 et 243. — (4) P. 300. — (5) P. 313 lettre du 11 janvier 1698. — (6) P. 362 lettre du 28 janvier — (7) Bossuet, t. XLI, p. 121, 64, 75, 78, 81, 129, 379, 388, 450. — (8) Bossuet, t. XXIX, p. 613. — (9) *Ibid.*, p. 169. — (10) *Hist. de Fénelon*, t. II, p. 510-511.

comme lui même. Fénelon seul restait calme et tranquille ; il releva même avec un esprit de gaieté le courage abattu de l'abbé de Chanterac. Il était même décidé à ne point répondre au libelle de Bossuet ; il faisait plus encore : il venait d'adresser à l'abbé de Chanterac une réponse latine à la dernière lettre du cardinal de Noailles, au sujet des faits et des procédés. Cette réponse était embarrassante pour le cardinal ; elle le mettait en contradiction avec lui-même sur plusieurs faits essentiels. Fénelon ordonna à l'abbé de Chanterac d'en retirer tous les exemplaires. Il en explique ainsi les motifs :

« J'avais préparé, mon cher abbé, une réponse à la lettre de M. de Paris pour la faire imprimer ; mais des amis très-sages, et qui n'ont rien de faible, m'ont mandé que, dans l'extrême prévention où on a mis le roi, *le reste de mes amis, qui est ce que j'ai de plus précieux au monde, ne tenait plus qu'à un cheveu ;* c'est le terme dont on s'est servi, m'assurant que c'était les perdre que de continuer à écrire publiquement contre M. de Paris. On a déjà sacrifié quatre personnes pour me punir d'avoir répondu à mes adversaires et pour m'imposer silence, sans vouloir me donner l'avantage de pouvoir dire qu'on me l'a imposé. Le public voit assez que je dois enfin me taire par profond respect pour le roi, et par ménagement pour mes amis. Il est capital néanmoins de bien observer deux choses : 1° Les causes de mon silence sont si délicates, qu'il faut bien se garder de les divulguer. On me ferait un grand crime si on pouvait me convaincre d'avoir dit qu'on a chassé mes amis pour m'imposer silence. Ce n'est pas l'intention du roi, mais c'est celle de mes parties, et il faut que cela soit remarqué par le public sans que je le dise moi-même. 2° Si on explique mal à Rome mon silence, je suis prêt à hasarder tout, plutôt que de lui laisser aucun soupçon sur ma conduite et sur mes sentiments. C'est à eux à peser ce que je puis et ce que je dois faire dans l'extrémité où l'on me met. Je sens mon innocence, je ne crains rien du fond ; mais je vois par expérience que plus je montre l'évidence de mes raisons, plus on s'aigrit pour perdre mes amis... Je n'oserai plus imprimer, à moins que je ne voie plus de liberté et moins d'inconvénients à craindre pour ceux qui me sont plus chers que moi-même (1). »

« L'unique chose qui m'afflige et me perce le cœur, c'est de n'oser publier ma réponse à M. de Paris, sur les faits, de peur de perdre mes plus précieux amis ; mais il faut renoncer à tout, même à la consolation de justifier son innocence sur la foi. J'attends humblement les moments de Dieu (2). »

Le bon abbé de Chanterac, avec une courageuse amitié, lui répondit le 12 juillet 1698 que, s'il ne se justifiait publiquement sur les faits, il se rendrait suspect sur la doctrine, se déshonorerait lui-même, et achèverait de perdre ses amis, bien loin de les sauver : telle était la conviction, non-seulement de lui, Chanterac, mais de tous leurs amis de Rome, même des cardinaux. A cette nouvelle, Fénelon n'hésita plus : huit jours de travail lui suffirent. Il n'avait eu connaissance de la fameuse *Relation* de Bossuet que le 8 juillet ; et sa réponse fut composée ; imprimée, et était parvenue à Rome le 30 août. Aussi rien n'égala l'étonnement et l'admiration dont tous les esprits furent frappés à Paris, à Rome et dans toute l'Europe, en voyant la justification suivre de si près l'accusation. Il y eut telle province en France et telle contrée en Europe, où la *Réponse à la relation sur le quiétisme* parvint en même temps que la *Relation* elle-même. On ne savait ce qu'on devait le plus admirer dans cette *Réponse* : la clarté dans l'exposition des faits ; l'ordre et l'exactitude rétablis dans leur marche naturelle ; chaque accusation détruite par des preuves irrésistibles ; le mérite si rare de mettre dans la justification plus de précision que n'en offraient les accusations ; l'accord encore plus rare de la simplicité, de l'élégance et de la noblesse du style ; l'art admirable avec lequel Fénelon avait su, sans faiblesse et sans mollesse, mettre à l'écart le cardinal de Noailles et l'évêque de Chartres, le roi et madame de Maintenon, pour ne faire tomber ses traits que sur Bossuet seul, qui l'avait si cruellement offensé (3).

Il rappelle d'abord l'état de la controverse avant la *Relation*, et l'embarras de Bossuet à répondre sur la doctrine. « Dans cet embarras, l'histoire de Madame Guyon paraît à M. de Meaux un spectacle propre à faire oublier tout à coup tant de mécomptes sur la doctrine. Il dit que l'erreur s'aveugle elle-même jusqu'au point de le forcer à déclarer tout, quand, non contente de paraître vouloir triompher, elle insulte. — Qui est-ce qui le *force à déclarer tout ?* J'ai toujours borné la dispute aux points dogmatiques, et malgré mon innocence, j'ai toujours craint des contestations de faits, qui ne peuvent arriver entre des évêques sans un scandale irrémédiable. Mais enfin, si mon livre est plein, comme il l'a dit cent fois, des plus extravagantes contradictions et des erreurs les plus monstrueuses, pourquoi mettre le comble au plus affreux de tous les scandales, et révéler aux yeux des libertins et des hérétiques ce qu'il appelle *un malheureux mystère... un prodige de séduction ?* Pourquoi sortir du livre, si le texte suffisait pour le faire censurer ? — Tandis qu'il ne s'agissait que du péril de l'Église, il ne faisait aucun scrupule de taire le *malheureux mystère*. Mais dès qu'il en a besoin pour se débarrasser sur la dispute dogmatique cette dispute le *force à l'extrémité* à publier

(1) *Hist. de Fénelon*, t. II, p. 511, lettre du 13 juin 1698. — (2) *Ibid.*, p. 516, lettre du 27 juin 1698. — (3) *Hist. de Fénelon*, t. II, p. 530.

mes lettres secrètes ; elle le réveille, et le presse plus que le péril de l'Église même. C'est en *triomphant*, et en lui *insultant* que je le *force à révéler... le prodige de séduction*, et à montrer qu'en nos jours une *Priscille* a trouvé un *Montan*. »

Quant à l'estime qu'il a eue pour madame Guyon, Fénelon établit qu'il ne la connut qu'en 1869. Il était alors prévenu contre elle sur ce qu'il avait ouï dire de ses voyages. Ce qui contribua a effacer ces impressions, ce fut le témoignage avantageux de l'évêque de Genève en faveur de la piété et des mœurs de cette dame ; ce fut surtout le témoignage de l'évêque de Meaux, qui, après l'avoir examinée six mois dans son diocèse, après avoir lu non-seulement ses livres, mais ses manuscrits inconnus à Fénelon, l'admettait à la communion fréquente, et lui donna une attestation que, s'il y avait des erreurs dans ses livres, il n'y en avait point dans son cœur et que ses intentions avaient toujours été catholiques. Fénelon disait et pensait la même chose, ni plus ni moins. S'il y a été trompé, il n'est pas plus coupable, mais beaucoup moins que l'évêque de Meaux.

Fénelon termine sa réponse par ce défi remarquable : « S'il reste à M. de Meaux quelque écrit ou quelque autre preuve à alléguer contre ma personne, je le conjure de n'en faire point un demi-secret pire qu'une publication absolue. Je le conjure d'envoyer tout à Rome, afin qu'il me soit promptement communiqué et examiné juridiquement. Je ne puis être en peine que des bruits vagues ou des allégations qui ne seraient pas approfondies. S'il me croit tellement impie et hypocrite, qu'il ne puisse trouver son salut et la sureté de l'Eglise qu'en me diffamant, il doit employer, non dans des libellés, mais dans une procédure juridique, toutes les preuves qu'il aura. Si, au contraire, il n'a plus rien à dire pour flétrir ma personne, revenons sans perdre un moment, à la doctrine sur laquelle je demande une décision. Il l'a réduite lui-même à *un point* qu'il nomme *décisif*, à un *seul qui renferme la décision du tout*. Ce point décisif de tout le système est, selon lui, que j'ai enseigné *une charité séparée du motif essentiel de la béatitude*. C'est là-dessus que nous pouvons demander au Pape un prompt jugement. C'est là-dessus que M. de Meaux doit être aussi soumis que moi. C'est cette soumission qu'il devrait avoir promise, il y a déjà longtemps, par rapport à toutes les opinions singulières que j'ai recueillies de son premier livre, dans mon écrit intitulé : *Véritables oppositions entre la doctrine de M. de Meaux et celle de M. de Cambrai*. Pour moi, je ne puis m'empêcher de prendre ici à témoin celui dont les yeux éclairent les plus profondes ténèbres, et devant qui nous paraîtrons bientôt. Il sait, lui qui lit dans mon cœur, que je ne tiens a aucune personne, ni à aucun livre, que je ne suis attaché qu'à lui et à son Église, que je gémis sans cesse en sa présence pour lui demander qu'il ramène la paix et qu'il abrège les jours de scandale, qu'il rende les pasteurs aux troupeaux, qu'il les réunisse dans sa maison, et qu'il donne autant de bénédictions à M. de Meaux qu'il m'a donné de croix. »

Il est difficile de se faire une idée de la révolution subite que la *Réponse* de Fénelon opéra dans tous les esprits. Plus la *Relation* de Bossuet avait fait naître de préventions contre l'archevêque de Cambrai, plus on fut étonné de la facilité avec laquelle il avait dissipé tous les nuages, éclairci tous les faits et montré sa vertu dans tout son éclat. A peine la *Réponse* était-elle parvenue à Rome, qu'un cardinal disait à l'abbé de Chanterac : « Je l'ai lue avec le même épanchement de joie et de bonheur que j'aurais éprouvé si, après avoir vu M. l'archevêque de Cambrai longtemps plongé et âbimé dans une mer profonde, je la revoyais tout à coup revenir heureusement à bord, et remonter en sûreté sur le rivage. Lorsque l'abbé de Chanterac alla présenter la *Réponse* de Fénelon à la *Relation* de Bossuet, Innocent XII, qui l'avait déjà lue, l'accueillit avec une affectation et une bonté plus sensibles que dans ses audiences précédentes. Il eut l'occasion de faire la même observation auprès de tous les cardinaux et des prélats les plus distingués de la cour de Rome. On voyait facilément qu'ils étaient soulagés d'un poids qui oppressait leur âme ; tant la réputation de Fénelon était chère à tous les amis de la religion et de l'Eglise ! tant il avait été nécessaire qu'il manifestât dans sa *Réponse* le courage, l'indignation, la force et l'évidence qui appartiennent à l'innocence outragée !

En France, l'archevêque de Paris et l'évêque de Chartres désirèrent se rapprocher de Fénelon : Bossuet y mit obstacle, et publia des *Remarques sur la réponse de M. de Cambrai*. Il avait employé près de deux mois à les composer. Fénelon eut composé et imprimé sa *Réponse aux Remarques* dans l'espace de quinze jours. Elle n'est pas moins vigoureuse que la première, et demeura sans réplique. En voici le début.

« Monseigneur, jamais rien ne m'a tant coûté que ce que je vais faire ; vous ne me laissez plus aucun moyen pour vous excuser en me justifiant. La vérité opprimée ne peut se délivrer qu'en dévoilant le fond de votre conduite ; ce n'est plus ni pour attaquer ma doctrine ni pour soutenir la vôtre que vous écrivez, c'est pour me diffamer... Ce qui fait ma consolation, c'est que pendant tant d'années, où vous m'avez vu de si près tous les jours, vous n'avez jamais eu à mon égard rien d'approchant de l'idée que vous voulez aujourd'hui donner de moi aux autres. Je suis *ce cher ami, cet ami de* [illegible] *que vous portiez dans vos entrailles*. Même après l'impression de mon livre, [illegible] *ma plaie* ; je ne fais que répéter vos paroles dans ce pressant besoin. Vous aviez cru devoir *conserver*

en de si bonnes mains le dépôt important de l'instruction des princes ; vous applaudites au choix de ma personne pour l'archevêché de Cambrai. Vous m'écriviez encore, après ce temps-là, en ces termes :« *Je vous suis uni dans le fond du cœur, avec le respect et l'inclination que Dieu sait. Je crois pourtant ressentir encore je ne sais quoi qui nous sépare un peu, et cela m'est insupportable.* Honorez-vous, monseigneur, d'une amitié si intime, les gens que vous connaissez pour faux, hypocrites et *imposteurs*? Leur écrivez-vous de ce style? Si cela est, on ne saurait se fier à vos belles paroles, non plus qu'aux leurs ; mais avouez-le, vous m'avez cru très sincère jusqu'au jour où vous avez mis votre honneur à me déshonorer, et où, les dogmes vous manquant, il a fallu recourir aux faits pour rendre ma personne odieuse. »

Fénelon, dans sa *Réponse à la Relation sur le quiétisme*, s'était élevé avec la plus grande force contre l'abus que Bossuet avait fait des lettres qu'il lui avait écrites dans le sein de la confiance et de l'amitié. Bossuet lui reprochait à son tour d'avoir également fait usage de ses lettres. « Mais pouvez-vous comparer, monseigneur, répliquait Fénelon, votre procédé au mien? Quand vous publiez mes lettres, c'est pour me diffamer comme un quiétiste, sans aucune nécessité. Quand je publie les vôtres, c'est pour montrer que vous avez désiré d'être mon consécrateur, et *que vous ne trouviez plus entre vous et moi qu'un je ne sais quoi* auquel vous ne pouviez même donner un nom. Vous violez le secret de mes lettres missives, et c'est pour me perdre ; je ne me sers des vôtres qu'après vous, non pour vous accuser, mais pour sauver mon innocence opprimée. Les lettres que vous produisiez contre moi sont ce qu'il doit y avoir de plus secret en ma vie, après ma confession, et qui, selon vous, me fait le *Montan d'une nouvelle Priscille* Au contraire, vos lettres que je produis ne sont pas contre vous ; elles sont seulement pour moi ; elles font voir que je n'étais pas un impie et un *fanatique*. Pourquoi mettez-vous votre bonheur à me diffamer? Qui ne sera étonné qu'on abuse de l'Esprit et de l'éloquence pour comparer une agression poussée jusqu'à une révélation si odieuse du secret d'un ami, avec une défense si légitime, si innocente, si nécessaire? »

Dans sa *Réponse à la Relation sur le quiétisme*, Fénelon avait dit : « Il va jusqu'à parler d'une confession générale que je lui confiai et où j'exposais, comme un enfant à son père, toutes les grâces de Dieu et toutes les infidélités de ma vie. On a vu, dit-il, dans une de ces lettres qu'il s'était offert à me faire une confession générale. Il sait bien que jamais je n'ai accepté cette offre. Pour moi, je déclare qu'il l'a acceptée et qu'il a gardé quelque temps mon écrit. » Il en parle même plus qu'il ne faudrait, en ajoutant tout de suite : « Tout ce qui pourrait regarder des secrets de cette nature sur ses dispositions intérieures est oublié, et il n'en sera jamais question. » La voilà cette confession sur laquelle il promet d'oublier tout, et de garder à jamais le secret. Mais est-ce le garder fidèlement que de faire entendre qu'il en pourrait parler, et de se faire un mérite de n'en parler pas quand il s'agit du quiétisme? Qu'il en parle, j'y consens. Ce silence, dont il se vante, est cent fois pire qu'une révélation de mon secret. Qu'il parle selon Dieu : je suis si assuré qu'il manque de preuves, que je lui permets d'en aller chercher jusque dans le secret inviolable de ma confession. » Dans ses *Remarques*, Bosuet entre autres sophismes, fait semblant qu'il sagit d'une confession sacramentelle. Fénelon, dans sa se seconde *Réponse*, fait l'historique de cette confession écrite, que Bossuet refusa d'abord, mais reçut ensuite, non-seulement pour lui, mais encore pour l'archevêque de Paris et pour le supérieur de Saint-Sulpice. Bossuet ne répliqua plus.

Fénelon dit à la fin de son écrit : « Je laisse beaucoup de choses sans réponse particulière, parce que les faits éclaircis décident de tous les autres, et que ceux dont j'épargne la discussion au lecteur ne devraient être appelés dans votre langage que des *minuties*. Mais si vous jugiez à propos de vous en plaindre, je répondrai exactement à tout. Il ne me reste qu'à conjurer le lecteur de relire patiemment votre *Relation* avec ma *Réponse*, et vos *Remarques* avec cette *lettre*. J'espère qu'il ne reconnaîtra point en moi le *Montan* d'une nouvelle *Priscille*, dont vous avez voulu effrayer l'Eglise. Cette comparaison vous parait juste et modérée ; vous la justifiez en disant qu'il ne s'agissait entre Montan et Priscille que *d'un commerce d'illusion*. Mais vos comparaisons tirées de l'histoire réussissent mal. Ce fanatique avait détaché de leurs maris deux femmes qui le suivaient. Il les livra à une fausse inspiration qui était une véritable possession de l'esprit malin, et qu'il appelait l'esprit de prophétie. Il était possédé lui-même aussi bien que ces femmes ; et ce fut dans un transport de la fureur diabolique, qui l'avait saisi avec Maximilla, qu'ils s'étranglèrent tous deux. Tel est cet homme, l'horreur de tous les siècles, avec lequel vous comparez votre confrère *ce cher ami de toute la vie, que vous portez dans vos entrailles*, vous trouvez mauvais qu'il se plaigne d'une telle comparaison. Non, monseigneur, je ne m'en plaindrai plus. Je n'en serai affligé que pour vous. Et qui est-ce qui est à plaindre, sinon celui qui se fait tant de mal à soi même, en accusant son confrère sans preuve? Dites que vous n'êtes point mon accusateur, en me comparant à Montan. Qui vous croira, et qu'ai-je besoin de répondre? Pouviez vous jamais rien faire de plus fort pour me justifier, que de tomber dans cet excès et dans ces contractidions palpables en m'accusant? Vous faites plus pour moi que je ne saurais faire moi même. Mais quelle triste consolation, quand on voit le scandale qui

trouble la maison de Dieu et qui fait triompher tant d'hérétiques et de libertins !

« Quelque fin qu'un saint Pontife puisse donner à cette affaire, je l'attends avec impatience, ne voulant qu'obéir, ne craignant que de me tromper et ne cherchant que la paix. J'espère qu'on verra dans mon silence, dans ma soumission sans réserve, dans mon horreur constante pour l'illusion, dans mon éloignement de tout livre et de toute personne suspecte, que le mal que vous avez voulu faire craindre est aussi chimérique que le scandale a été réel, et que les remèdes violents contre les maux imaginaires se tournent en poison(1). »

Les adversaires de l'archevêque de Cambrai furent frappés d'étonnement en voyant sa *Réponse* succéder si rapidement aux *Remarques* de l'évêque de Meaux, et le cardinal de Bouillon, admirateur sincère de Fénelon, disait publiquement à Rome que c'était le plus grand effort de l'esprit humain. L'abbé Bossuet disait, au contraire, à son oncle: « Pour moi, je n'y trouve que le caractère d'un charlatan, d'un déclamateur et du plus dangereux de tous les hommes. Il faut le suivre dans tous ses retranchements et ne lui laisser aucun moyen de pouvoir échapper. *C'est une bête féroce* qu'il faut poursuivre, pour l'honneur de l'épiscopat de la vérité, jusqu'à ce qu'on l'ait terrassée et mise hors d'état de ne plus faire aucun mal. Saint Augustin n'a-t-il pas poursuivi saint Julien jusqu'à la mort ? Par rapport à la France, par rapport à la cabale, et *pour délivrer l'Eglise du plus grand ennemi qu'elle ait jamais eu*, je crois qu'en conscience ni les évêques ni le roi ne peuvent laisser M. de Cambrai en repos(2). »

A cette violence de langage, on reconnait le neveu de l'oncle et quelle terrible impression la réponse de Fénelon avait faite sur sa cervelle. L'oncle ne suivit pas en tout les conseils du neveu. Il abandonna entièrement la question des faits; il se borna à publier encore quelques écrits dogmatiques pour accélérer la décision du Saint-Siége. On cessa même, dans le cours de cette dispute, de faire mention de madame Guyon et de toutes les prétendues découvertes qu'on avait faites de son commerce avec le père Lacombe. L'état de démence de ce religieux fut entièrement constaté, et on prit le parti de laisser madame Guyon à la Bastille, sans avoir pu se procurer le plus léger indice des désordres dont on l'avait accusée(3).

A Rome, les examinateurs étaient enfin parvenus à terminer leur examen le 25 septembre 1698, après soixante quatre congrégations, à un grand nombre desquelles le Pape avait assisté en personne. Mais ils se trouvèrent à la fin de cet examen aussi partagés d'opinion qu'au commencement. Sur dix examinateurs, cinq déclarèrent que le livre de *l'Explication des maximes des saints ne méritait aucune censure*, et les cinq autres prononcèrent qu'il renfermait un grand nombre de propositions répréhensibles. Ce partage des théologiens de Rome après un examen de près de quinze mois, devait naturellement opérer une espèce de *fin de non-recevoir* contre les adversaires de l'archevêque de Cambrai. Celui-ci n'aurait pas manqué de corriger, dans une nouvelle édition les propositions qui avaient paru répréhensibles à une partie des examinateurs, et tout aurait été fini (4).

Mais ce n'était pas le compte de Bossuet. A la suggestion de son neveu, il fit faire une censure prématurée du livre de Fénelon par soixante docteurs de Paris, laquelle condamnait avec certaines qualifications douze propositions extraites du livre des *Maximes*. Ce qui est assez remarquable, c'est que cette censure fut rédigée par M. Pirot, le même qui avait lu le manuscrit de Fénelon, qui avait fait les changements adoptés par l'auteur, qui avait jugé le livre *correct et utile*, et avait dit publiquement que c'était *un livre d'or*. Cet acte, l'ouvrage d'un seul particulier, fut ensuite présenté à chaque docteur séparément, au nom du cardinal de Noailles avec l'invitation de le souscrire et en laissant à peine le temps de le lire. Fénelon n'eut pas de peine à démontrer l'inconvenance d'un acte aussi irrégulier, et le cardinal de Noailles eut le soin de se justifier à Rome, où l'on fut choqué, avec raison, de voir une faculté de théologie s'établir juge d'une question dont le jugement était déjà déféré au Saint-Siège.

A la suggestion de son neveu, Bossuet employa des moyens plus puissants, il fit parler et agir Louis XIV. Précédemment, Fénelon avait offert sa pension de précepteur du duc de Bourgogne pour les besoins de l'Etat au milieu des guerres; Louis XIV avait eu la générosité de s'y refuser. Mais en janvier 1699, à la sollicicitation de Bossuet, Louis XIV raya de sa propre main le nom de l'archevêque de Cambrai de l'état des appointements affectés aux fonctions de précepteur, et lui en ôta la charge. A la sollicitation de Bossuet et par sa plume, Louis XIV écrivit au Pape des lettres pressantes où il demandait d'abord une décision prompte, enfin une condamnation expresse, avec menace de recourir autrement à des mesures extrêmes.

Lorsque ces menaces de schisme arrivèrent à Rome, Innocent XII, sur l'avis des cardinaux, avait déjà prononcé sur le livre des *Maximes*. Par un bref du 12 mars 1699, le Pape déclare :« Qu'après avoir pris les avis de plusieurs cardinaux et docteurs en théologie *il condamnait et réprouvait, de son propre mouvement*, le livre susdit, en quelque langue et version que ce fût, d'autant que, par la lecture et l'usage de ce livre, *les fidèles pour-*

(1) Fénelon, t. VII. — (2) 25 novembre 1698, Bossuet, t. XLII, p. 5 et seq — (3) *Hist. de Fénelon* t. III, p. 15 et 16. — (4) *Ibid.*, t. III, p. 18.

raient être (1) insensiblement conduits dans des erreurs déjà condamnées par l'Eglise catholique, et aussi comme contenant des propositions qui, dans le sens des paroles, ainsi qu'il se présente d'abord, et selon la suite et la liaison des sentiments, sont téméraires, scandaleuses, mal sonnantes, offensives des oreilles pieuses, pernicieuses dans la pratique et mêmes erronées respectivement.» Le bref rapporte ensuite vingt-trois propositions extraites du livre des *Maximes des saints* : le Pape les déclare soumises *respectivement* aux qualifications énoncées.

De ces vingt-trois propositions, il en est seize qui peuvent se réduire à deux, dont l'une suppose un *état habituel* de pur amour dans lequel on peut dès cette vie aimer Dieu pour lui-même, sans aucun rapport à notre béatitude, et l'autre paraît autoriser le sacrifice du salut dans les dernières épreuves. Les sept autres propositions, dit l'auteur des *Mémoires chronologiques*, le Jésuite d'Avrigny, n'étaient ramenées dans le bref que pour faire voir qu'on n'avait voulu épargner aucune proposition équivoque.— Il est bon de remarquer que le bref condamne les propositions qui supposent dès cette vie un *état habituel*, mais non pas celles qui supposent simplement *des actes* ou un *état transitoire* de pur amour, sans aucun rapport à notre béatitude surnaturelle.

Le 25 mars, jour de l'Annonciation, Fénelon allait monter en chaire dans la cathédrale de Cambrai pour prêcher sur la solennité du jour, l'orsqu'il voit arriver son frère, lui apportant la première nouvelle que son livre est condamné. Fénelon, qui était loin de s'y attendre, se recueillit seulement quelques instants pour changer tout le plan du sermon qu'il avait préparé; il le tourna sur la parfaite soumission due à l'autorité des supérieurs. La nouvelle de la condamnation de Fénelon avait déja rapidement circulé dans la nombreuse assemblée qui l'écoutait. Cette admirable présence d'esprit, ce mouvement sublime, ce calme religieux qui attestait d'avance la soumission de l'archevêque de Cambrai et qui en était l'engagement solennel, firent couler de tous les yeux des larmes de tendresse, de douleur, de respect et d'admiration.

Le 9 avril, dès le lendemain du jour où il en avait reçu la permission du roi, Fénelon publia le mandement qui suit:

«François, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque duc de Cambrai, prince du Saint-Empire, comte de Cambrésis, etc., au clergé séculier et régulier de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

«Nous nous devons à vous sans réserve, mes très chers frères, puisque nous ne sommes plus à nous, mais au troupeau qui nous est confié. *Nos autem servos vestros per Jesum.* C'est dans cet esprit, que nous nous sentons obligés de vous ouvrir ici notre cœur et de continuer à vous faire part de ce qui nous touche sur le livre intitulé *Explication des maximes des saints.*— Enfin notre saint père le Pape a condamné ce livre, avec les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, par un bref daté du 12 mars, qui est maintenant répandu partout et que vous avez déjà vu.

« Nous adhérons à ce bref, mes très chers frères, tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument et sans ombre de restriction. Ainsi nous condamnons, tant le livre que vingt-trois propositions, précisément dans la même forme et avec les mêmes qualifications, simplement, absolument et sans aucune restriction. De plus, nous défendons sous la même peine, à tous les fidèles de ce diocèse, de lire et de garder ce livre.

« Nous nous consolerons, mes très chers frères, de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole, que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification, n'en soit pas affaibli, et que nonobstant l'humiliation du pasteur, le troupeau croisse en grâce devant Dieu.—C'est donc de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission sincère et à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altère insensiblement la simplicité de l'obéissance pour le Saint-Siége, dont nous voulons, moyennant la grâce de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. — A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission.— Je souhaite, mes très-chers frères, que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit demeurent avec vous tous. Amen.— Donné à Cambrai, le 9 avril 1699. *Signé* François *archevêque duc de Cambrai* (2). »

Tout le monde a entendu dire que, pour laisser à son diocèse un monument de sa parfaite soumission, Fénelon donna à son église métropolitaine un ostensoir d'or qui représentait la religion portant dans une main le soleil élevé au-dessus de sa tête et foulant aux pieds plusieurs livres, parmi lesquels il y en avait un sur le couvercle duquel on lisait en toutes lettres: *Maximes des saints.* Le fait, révoqué en doute par quelques personnes, a été confirmé de nos jours par un témoin oculaire, M. l'abbé de Calonne, qui a été vicaire général official et chanoine de Cambrai sous MM. de Choiseul, de Fleury et le prince Ferdinand, qui a porté cet ostensoir en procession et qui l'a examiné souvent avec une attention d'autant plus scrupuleuse qu'il était bien informé

(1) Il y a telle traduction qui met *peuvent être* au lieu de *pourraient être*, ce qui forme un sens différent dans le style des censures. — (2) Fénelon, t. IX.

des soupçons qu'on avait conçus si légèrement sur le mandement de Fénelon (1).

Avant d'adresser officiellement ce mandement au pape Innocent XII, Fénelon lui avait écrit en ces termes : « Très saint Père. — Ayant appris le jugement de votre Sainteté sur mon livre, mes paroles sont pleines de douleur, mais ma soumission et ma docilité sont au-dessus de ma douleur. Je ne parle plus de mon innocence, des outrages que j'ai reçus et de tant d'explications données pour justifier ma doctrine. Je ne parle plus de tout le passé. J'ai déjà préparé un mandement que je me propose de publier dans tout mon diocèse, par lequel, adhérant humblement à la censure apostolique, je condamnerai mon livre avec les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, simplement, absolument et sans aucune ombre de restriction, et défendrai sous les peines portées par le bref, à tous les fidèles de ce diocèse, de lire ou de garder ce livre.

« Je suis résolu, très-saint Père, de publier ce mandement dès que j'en aurai reçu la permission du roi, et je ne différerai pas un moment à répandre parmi toutes les églises, et même parmi les hérétiques, ce témoignage de ma soumission intime et entière ; car jamais je n'aurai honte d'être corrigé par le successeur de Pierre, qui lui-même est chargé de confirmer ses frères. Que le livre soit donc à jamais réprouvé pour conserver la forme du langage orthodoxe. C'est ce que j'exécuterai dans peu de jours. Je n'emploierai pas l'ombre de la plus légère distinction qui puisse tendre à éluder le décret ou à m'excuser le moins du monde. Je crains, comme je le dois, de causer quelque embarras à votre Sainteté, qui est assez occupée par la sollicitude de toutes les églises ; mais lorsqu'elle aura reçu avec bonté le mandement que je dois bientôt mettre à ses pieds, pour être un gage de ma soumission absolue, je supporterai tous mes chagrins dans le silence ; je serai toute ma vie, avec un souverain respect et un dévouement parfait de cœur et d'esprit, etc. (2). »

Aussitôt que l'abbé de Chanterac eut remis la lettre de Fénelon et son mandement du 9 avril, Innocent XII s'empressa de les transmettre à la congrégation des cardinaux. Ceux-ci éprouvèrent une sensible consolation à la lecture de ces pièces. Ils votèrent unanimement que sa Sainteté serait invitée à faire une réponse honorable à ce prélat. Mais les émissaires de Bossuet s'y opposèrent tant qu'ils purent : ils obtinrent seulement qu'on en retranchât les expressions les plus fortes de bienveillance, et surtout qu'on n'y mît pas ce que le Pape avait déclaré hautement en plusieurs occasions : « Que, ni lui ni les cardinaux n'avaient entendu condamner les explications que l'archevêque de Cambrai avait données de son livre (3). Voici donc en quels termes le bref fut envoyé à Fénelon :

« Vénérable frère, salut. Nous avons reçu avec une grande joie les lettres du mois d'avril dernier, que votre fraternité nous a adressées avec un exemplaire du mandement par lequel, adhérant humblement à notre condamnation apostolique contre le livre par vous publié et contre les vingt trois propositions qui en ont été extraites, vous avez adressé notre décret avec une prompte obéissance et un esprit soumis, aux peuples confiés à vos soins. Vous avez parfaitement confirmé, par cette nouvelle preuve de votre affection sincère et de votre obéissance, que vous devez à notre Siège, l'opinion que nous avions, il y a longtemps de votre fraternité. Nous ne nous promettions rien moins de vous, qui nous aviez fait connaître clairement votre bonne volonté dès le temps que, demandant avec humilité d'être corrigé par cette Eglise, mère et maîtresse, vous avez ouvert les oreilles de votre cœur pour recevoir la parole de vérité et pour apprendre par notre jugement ce que vous et les autres deviez penser de votre livre et de la doctrine qu'il contient. Après avoir donné ainsi dans le Seigneur les éloges dus au zèle avec lequel vous vous êtes soumis très-volontairement à notre décision pontificale, nous prions Dieu, de la plénitude de notre cœur, de vous donner ses grâces et de vous protéger dans les travaux que vous entreprendrez pour la conduite de votre troupeau, et d'accomplir vos vœux. Nous vous accordons, vénérable frère, notre bénédiction apostolique avec beaucoup d'affection. Le 12 mai, la huitième année de notre pontificat (4). »

En France, l'évêque de Chartres félicita Fénelon de sa soumission humble et généreuse, que d'ailleurs il avait toujours attendue de sa piété. Fénelon l'en remercia, et l'ancienne amitié se rétablit entre eux (5). L'archevêque de Paris et l'évêque de Meaux ne se montrèrent ni si délicats ni si nobles que l'évêque de Chartres. Bossuet partageait plus ou moins les dispositions de ses agents à Rome. L'abbé Phelippeaux ne trouvait dans le mandement de Fénelon, dans ce mandement dont toutes les expressions parlent à l'âme et au cœur, qu'un langage sec et plein de paroles vagues qui pouvaient n'exprimer qu'une soumission extérieure et forcée. L'abbé Bossuet écrivait à son oncle le 5 mai 1699 : « Je me suis procuré une copie de la lettre de M. de Cambrai au Pape. Je vous avoue qu'au lieu d'être édifié, j'en fus scandalisé au dernier point. Il ne me fut pas difficile d'en découvrir tout l'orgueil et tout le venin : et il me semble qu'il n'y a qu'à la lire sans passion pour en être indigné. » Le 17 du même mois, l'oncle répondait au neveu : « On est très étonné que

(1) *Ami de la religion*, t. XXV, n. 651, p. 100. — (2) Fénelon, *Correspond.*, t. X, p. 179. — (3) *Hist. de Fénelon*, t. III, p. 110. — (4) *Ibid.*, p. 113. — (5) *Hist. de Fénelon*, p. 99.

M. de Cambrai, très-sensible à son humiliation, ne le paraisse en aucune sorte à son erreur... qu'il veuille qu'on ne se souvienne de lui que pour reconnaître sa docilité supérieure à celle de la moindre brebis du troupeau; c'est-à-dire qu'il veut qu'on oublie tout, excepté ce qui lui est avantageux. Enfin ce mandement est trouvé fort sec, et l'on dit qu'il est d'un homme qui n'a songé qu'à se mettre à couvert de Rome, sans avoir aucune vue d'édification (1). »

On voit même, par la correspondance de l'oncle avec le neveu, qu'il aurait été assez disposé à renouveler des combats d'écrits avec Fénelon, et même à attaquer ce mandement comme insuffisant; mais il ne put s'empêcher d'être frappé de l'applaudissement universel avec lequel ce mandement avait été reçu à Paris, à Rome, dans les pays étrangers, à Versailles même. Il ne pouvait plus d'ailleurs se flatter du concours du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres; l'un et l'autre, satisfaits d'être délivrés honorablement d'une controverse à laquelle ils n'avaient pris part qu'avec une répugnance marquée, n'étaient plus disposés à prêter leur nom et leur crédit à Bossuet. Madame de Maintenon elle même était excédée depuis longtemps de cette interminable guerre. Ce changement de scène se laisse apercevoir dans une lettre de Bossuet à son neveu, le 19 avril 1699. « Malgré tous les défauts du mandement de M. de Cambrai, je crois que Rome doit s'en contenter, parce qu'après tout, l'essentiel y est ric-à-rac, et que l'obéissance y est pompeusement étalée. Il faut d'ailleurs se rendre facile, pour le bien de la paix, à recevoir les soumissions de M. de Cambrai, et finir les affaires; ainsi ces réflexions (précédentes) seront pour vous et pour M. Phélippeaux seulement (2). »

Le bref du Pape contre le livre de Fénelon fut accepté avec beaucoup d'appareil dans les assemblées métropolitaines convoquées par le roi. Celle de Paris, composée de trois adversaires de Fénelon, avec l'évêque de Blois, demanda au roi ce qu'ils n'avaient pu obtenir du Pape, la suppression des écrits que Fénelon avait publiés pour sa défense : ce que le roi daigna leur accorder. Les trois prélats se seraient fait plus d'honneur en se montrant plus généreux et plus délicats dans la victoire. Dans les autres assemblées métropolitaines, dit l'historien d'Avrigny, on en usa bien ou mal à l'égard de l'archevêque de Cambrai, selon qu'il s'y trouva d'évêques attachés à la cour et à son principal adversaire. Quelques-uns affectèrent de rappeler le souvenir de ses erreurs, les autres (et ce fut le plus grand nombre) se bornèrent à faire l'éloge de sa soumission sans bornes (3). Nous devons ajouter qu'elles honorèrent unanimement la piété, les vertus et les talents de Fénelon. Dans l'assemblée métropolitaine de Cambrai, l'évêque de Saint Omer se permit d'indignes tracasseries envers son métropolitain, qui les supporta avec calme. Le roi donna ensuite des lettres patentes pour enregistrer le bref au parlement de Paris.

L'assemblée générale du clergé de 1700 se fit rendre compte de toute l'affaire de Fénelon. Chargé d'en faire le rapport, Bossuet y dit entre autres : « Il a été sagement observé que M. l'archevêque de Cambrai, qui avait le plus d'intérêt à rechercher les moyens d'affaiblir, s'il se pouvait, la sentence qui le condamnait, s'y est soumis le premier par un acte exprès. On a remarqué avec joie les noms illustres des grands évêques qu'il avait suivis dans cette occasion; et, à l'exemple du roi, toutes les provinces se sont unies à louer cette soumission, montrant à l'envi que tout ce qu'on avait dit par nécessité contre le livre était prononcé sans aucune altération de la charité. »

Ce fut un avantage réel pour la réputation de madame Guyon, que l'assemblée du clergé eût confié ce rapport à Bossuet, qui s'était montré si prévenu contre elle. On y lit en effet ces paroles remarquables prononcées par Bossuet lui-même en présence de l'assemblée du clergé. « Quant aux abominations qu'on regardait comme les suites de ses principes (de madame Guyon), il n'en fut jamais question : elle en a toujours témoigné de l'horreur. » Ce fut à une déclaration si solennelle et si positive de l'innocence de ses mœurs qu'aboutirent ces dénonciations honteuses auxquelles on avait donné tant de publicité et d'éclat. Lorsque Bossuet proclamait ainsi l'innocence de madame Guyon devant une assemblée du clergé, elle était encore prisonnière à la Bastille; ses ennemis étaient tout puissants et ses amis dans la disgrâce (4).

La soumission de Fénelon au jugement du Saint-Siège et son inviolable fidélité à observer le silence qu'il s'était imposé affligèrent également les jansénistes et les protestants. Les uns et les autres s'étaient flattés qu'une contestation aussi animée entre deux grands évêques pourrait affaiblir l'autorité du Saint-Siège par quelques actes schismatiques. Fénelon reçut tout à coup, par une voie détournée, une lettre du père Gerberon, religieux bénédictin, fameux à cette époque par son zèle ardent pour le jansénisme. Il proposait à l'archevêque de Cambrai de publier différents écrits pour la défense de sa doctrine, depuis la censure qui en avait été faite, *sans que personne pût jamais savoir que Fénelon y eût aucune part, en eût aucune connaissance*. Fénelon repondit à cette singulière proposition qu'il aimerait mieux mourir que de défendre directement ou indirectement un livre qu'il avait condamné sans restriction et du fond du cœur, par docilité pour le Saint-Siège... Qu'il

(1) *Hist. de Fénelon*, l. III, p. 95, 97. — (2) *Ibid.*, p. 106 et 107. — (3) *Mém. chronol. d'Avrigny.* — (4) *Hist. de Fénelon*, l. III, t. II édit. 2.

n'était ni juste ni édifiant qu'un auteur voulût perpétuellement occuper l'Église de ses contestations personnelles... qu'il n'y avait plus pour lui ni édification à donner ni dignité à soutenir que dans un profond silence (1).

Bossuet n'était pas si rude aux jansénistes. S'il y a quelque chose d'inexplicable dans l'histoire de ces temps et de ces choses, dit l'excellent comte de Maistre, c'est la conduite de Bossuet à l'égard du jansénisme. Si l'on n'examine que ses principes, personne n'a le moindre droit d'en douter ; j'oserais dire même qu'on ne saurait les mettre en question sans commettre une injustice qui pourrait s'appeler *crime*. Non seulement il est convenu, et a dit et prouvé que les cinq propositions trop fameuses étaient dans le livre de l'évêque d'Ypres, mais il a ajouté, comme le savent tous les théologiens, *que le livre entier n'était que les cinq propositions*. On croirait entendre Bourdaloue lorsqu'il s'écrie: « Dans quel pays et dans quelle partie de l'univers la bulle d'Innocent X et les autres constitutions des Papes contre le jansénisme ont-elles été reçues avec plus de respect (qu'en France)?... En vain les partisans, soit secrets, soit déclarés de Jansénius, interjetteraient cent appels au futur concile œcuménique, etc. » Dans la conversation intime, il parle comme dans ses livres. «Ce sont les jansénistes, disait-il en parlant à son secrétaire, qui ont accoutumé le monde, et surtout les docteurs, à avoir peu de respect pour les censures de l'Église, et non-seulement pour celles des évêques, mais encore pour celles de Rome même.» Et lorsque la France vit cette révolte burlesque des religieuses de Port Royal, qui ne croyaient pas devoir obéir à l'Église en conscience, Bossuet ne dédaigna point de traiter avec elles, pour ainsi dire, d'égal à égal, et de leur parler sur le jansénisme comme il aurait parlé à la Sorbonne, dans un esprit entièrement romain.

Mais dès qu'il s'agit de frapper l'ennemi, il retient visiblement ses coups et semble craindre de le toucher. A la vue de l'erreur, *il prend feu d'abord; mais voit-il un de ses amis pencher vers la nouvelle opinion, tout de suite il affecte de garder le silence et ne veut plus s'expliquer*(2). Il déclare à un maréchal de France de ses amis *que rien ne peut excuser le jansénisme ;* mais il ajoute: *Vous pouvez sans difficulté dire ma pensée à ceux à qui vous le jugerez à propos, toutefois avec quelque réserve*(3). Les luthériens et les calvinistes n'aiment point qu'on les appelle de ces noms (qui leur appartiennent néanmoins incontestablement); car la conscience leur dit assez que *tout système religieux qui porte le nom d'un homme est jeune*. Les jansénistes, par la même raison, devaient éprouver une aversion du même genre, et Bossuet ne se refuse pas de se prêter jusqu'à un certain point à ces répugnances de l'erreur. *On ne peut pas dire,* disait-il, *que ce qu'on appelle communément* JANSÉNISTES *soient hérétiques, puisqu'ils condamnent les cinq propositions condamnées par l'Église;* mais on a droit de leur reprocher *de se montrer favorables à un schisme et à des erreurs condamnées, deux qualifications que j'avais données exprès à leur secte dans la dernière assemblée de* 1700. — Et nous l'avons vu pardonner à une proposition janséniste, par égard seulement pour la mémoire d'Arnauld, après avoir dénoncé lui-même à l'assemblée *les excès outrés du jansénisme* (4).

A l'aspect de tant de froideur, on se demande ce que devient, lorsqu'il s'agit du jansénisme, ce grand et impétueux courage qui promettait, il n'y a qu'un instant (au sujet des propositions de morale relâchée), de parler *seul* à toute la terre ? En face de l'un des ennemis les plus dangereux de l'Église ; on cherche Bossuet sans le trouver ; est-ce bien le même homme qu'on a vu se jeter aux pieds de Louis XIV pour lui dénoncer les *Maximes des saints*, en demandant pardon à son maître de lui avoir laissé ignorer si longtemps un si grand scandale ? qui laisse échapper les noms de Montan et de Priscille ? qui parle du *fanatisme* de son collègue; du danger *de l'État et de l'Église ;* et qui menace enfin ouvertement le Pape d'un scission s'il ne se hâte d'obéir aux volontés de Louis XIV ? Quel motif, quel ressort secret agissait sur l'esprit du grand évêque de Meaux et semblait le priver de ses forces en face du jansénisme ? Pourquoi, dans le moment même qu'il poursuit à outrance Fénelon soumis à l'Église, prend-il sur lui de louer, excuser, justifier, comme nous avons vu, les *Réflexions morales* du janséniste Quesnel rebelle à l'Église ; *Réflexions* qui renferment et distillent tout le venin du jansénisme, *cette hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissue ?* Pourquoi donc ces invariables égards pour le serpent qu'il pouvait écraser si aisément sous le poids de son génie, de sa réputation et de son influence ? Je n'en sais rien, dit le comte de Maistre dans son excellent ouvrage *De l'Église gallicane* (5).

De son vivant, Bossuet recevait déjà des observations de cette nature. En 1703, un docteur, Pussyran, lui adressa la lettre suivante: « On a appris que votre Grandeur travaillait contre le *silence respectueux*. On en serait édifié si on n'avait su depuis que vous supposez dans cet ouvrage que l'Église n'est pas infaillible sur les faits doctrinaux, et que vous n'exigez des fidèles qu'un simple préjugé en faveur des décisions de l'Église. Si vous prévariquez à ce point, vous devez vous attendre que les docteurs catholiques fondront sur vous, et qu'en vous relevant sur cet article, ils ne vous épargneront pas sur les fautes de vos ouvra-

(1) *Hist. de Fénelon*, l. III, t. II, p. 140 et 141. — (2) Bausset, *Hist. de Bossuet*, l. XIII, n. 2, t. IV. — (3) *Ibid.*, t. I, l. II, n. 18. — (4) *Ibid.*, t. IV, l. XI. — (5) *Liv.*, l. II, ch. XI.

ges. J'en ai en mon particulier un recueil assez ample pour vous donner du chagrin le reste de votre vie, dût-elle être bien plus longue qu'on n'a lieu de l'espérer. Eh! monseigneur, si vous voulez avoir l'honneur de défendre l'Église, défendez-là sans la trahir, et ne confirmez pas le juste soupçon qu'on a eu que vous ne faisiez pas à l'égard des nouvelles hérésies, ce qu'on devait attendre d'un prélat de votre distinction. Il faut même que je vous avoue qu'il y a déjà sur votre chapitre un petit volume tout prêt, sous ce titre: *Rétractation de messire Benigne Bossuet, évêque de Meaux*. Il est plein d'onction et de vérité l'auteur écrit d'une manière à se faire lire. Vous ne pouvez vous épargner cette critique publique qu'en vous déclarant sans ménagement contre les fauteurs du *silence respectueux*. Au reste, monseigneur, quand vous expliquerez la grâce efficace par elle-même, appliquez-vous bien à la distinguer de celle de Calvin, premier auteur de cette expression(2). »

Bossuet travaillait alors à un écrit *De l'autorite des jugements ecclesiastiques ou sont notes les auteurs des schismes et des heresies*. Nous n'en avons qu'un précis, les éditeurs jansénistes de Bossuet ayant brûlé l'original. Bossuet le composa sur la fin de sa vie, à l'occasion du fameux cas de conscience. On y supposait un confesseur de province consultant les docteurs de Sorbonne sur la nature de la soumission qu'on devait avoir pour les constitutions des Papes contre le *jansénisme* et l'avis des docteurs portait qu'à l'égard de la *question de fait le silence respestueux* suffisait pour rendre à ces constitutions toute l'obéissance qui leur était due. Parmi les quarante signataires était le Dominicain Noël Alexandre Au premier éclat que fit cette nouvelle attaque du parti janséniste, Bossuet *prit feu* suivant l'expression de son secrétaire. Cependant il affecta ensuite de garder le silence et d'éviter de s'expliquer. Son ami, l'archevêque de Reims, paraissait un peu favorable à la décision du *cas de conscience*. Le cardinal de Noailles passait pour n'y avoir pas été entièrement étranger, du moins il ne se pressait pas de le condamner. Bossuet lui adressa un mémoire, eut avec lui des conférences en présence de l'évêque de Chartres. On convint de demander une rétractation aux signataires Noël Alexandre en donna le premier l'exemple, et déclara que *par le silence respectueux* il avait toujours entendu et voûlu exprimer une *soumission intérieure et sincère*. Le plus rétif fut le docteur Couet, grand vicaire de Rouen, soupçonné généralement d'être l'auteur de la consultation. Trois évêques négocièrent la chose pendant six mois; il fallut que Louis XIV s'en mêlât, ainsi que Bossuet. Enfin l'abbé Couet signa une déclaration de la rédaction de l'évêque de Meaux, par laquelle il reconnaissait que l'Église est en droit d'obliger tous les fidèles de souscrire, avec une approbation et une soumission entière de jugement, à la condamnation, non-seulement des erreurs, mais encore des auteurs et de leurs écrits... Qu'il faut aller jusqu'à une entière et absolue persuasion que le sens de Jansénius est justement condamné(2). »

C'est dans le sens de ces principes que Bossuet composa son écrit sur l'autorité des jugements ecclésiastiques. Il en était à la page 107 de l'original, lorsqu'il fut arrêté par les souffrances qui précédèrent sa mort. L'ouvrage est un développement de sa lettre écrite en 1665 aux religieuses de Port Royal, pour les porter à se soumettres aux décisions de l'Église et à souscrire le formulaire d'Alexandre VII, suivant l'ordonnance de l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe. Bossuet luimême résumait sa lettre en ces termes: « Ainsi, pour recueillir mon raisonnement, je soutiens que vous n'avez aucune raison qui vous empêche de souscrire purement et simplement la profession de foi que l'on vous propose. Vous ne pouvez pas en être empêchées à raison du dogme condamné, puisque vous le réprouvez; ni parce qu'on en a désigné l'auteur dans le formulaire de foi, puisque c'est la coutume de l'Église, dès les premiers siècles, d'en user ainsi; ni à cause que vous ne savez pas vous-mêmes si cet auteur à enseigné de tels dogmes, puisqu'il vous doit suffire que l'Église l'ait jugé, et qu'on ne vous demande pas que vous souscriviez en *définissant*, ce qui ne convient pas à votre état, mais seulement en *obéissant*: ni enfin sous prétexte que tous ne conviennent pas que le sens de cet auteur ait été bien entendu, puisque c'est sur ce doute-là que le jugement de l'Église est intervenu et qu'il n'y a aucune justice de faire dépendre l'autorité de cette décision de l'aquiescement des parties(3). »

Dans son dernier ouvrage, voici le commencement du préambule qui nous en a été conservé. « Il revient de beaucoup d'endroits des plaintes amères, qui font sentir que plusieurs sont scandalisés de l'autorité qu'on donne aux jugements ecclésiastiques, où sont flétris et notés les auteurs des schismes et des hérésies avec leur mauvaise doctrine. Plusieurs gens doctes, éblouis du savoir et de l'éloquence d'un certain auteur célèbre parmi nous (Arnauld), croient rendre service à Dieu en affaiblissant l'autorité de ces jugements. A les entendre, on croirait que les *Formulaires* et les souscriptions sur la condamnation des hérétiques sont choses nouvelles dans l'Église de Jésus-Christ; qu'elles sont introduites pour opprimer qui on voudra; ou que l'Église n'a pas toujours exigé, selon l'occurrence, que les fidèles passassent des actes qui marquassent leur consentement et leur approbation expresse, ou de vive voix, ou par écrit, aux jugements dont nous parlons *avec une persuasion entière et absolue dans l'intérieur*. Le contraire

(1) Bossuet, t. XLII, p. 711-713. — (2) *Hist. de Bossuet*, l. XIII. — (3) Bossuet, t. XXXVII, p. 153 et 154

leur paraît sans difficulté ; ils prennent un air de décision qui semble fermer la bouche aux contredisants ; et ils voudraient faire croire qu'on ne peut soutenir la certitude des jugements *sur les faits* sans offenser la pudeur et la vérité manifeste. Cependant toute l'histoire de l'Église est remplie de semblables actes et de semblables soumissions, dès l'origine du christianisme. — Il m'est venu dans l'esprit qu'il serait utile au bien de la paix de représenter ces actes, à peu près dans l'ordre des temps, en toute simplicité et vérité. Je pourrais en faire l'application aux matières contentieuses du temps ; mais j'ai cru plus pacifique de la laisser à un chacun (1). »

On voit encore ici les *égards invariables* de Bossuet pour les jansénistes. Il veut bien rappeler les faits et les règles qui les condamnent, mais non pas leur en faire l'application. Il n'avait pas cette tendresse pour son cher confrère, l'ami de toute sa vie, l'archevêque de Cambrai. Ainsi que nous l'avons déjà insinué, nous sommes profondément convaincus que cela tient à ce que Bossuet ne concevait pas, d'une manière nette et précise, la doctrine de l'Église catholique sur la grâce et la nature, quoiqu'elle l'eût fait connaître assez clairement par la condamnation des propositions de Baïus. Nous avons vu Bossuet reproduire au moins indirectement de ces propositions proscrites. Nous avons vu Fénelon le sommer plusieurs fois de dire nettement s'il ne reconnaissait point de milieu entre les vertus surnaturelles et la cupidité vicieuse, sans recevoir jamais aucune réponse. Effectivement, ni dans ses œuvres de piété, ni dans ses ouvrages contre les protestants, ni dans ses écrits contre Fénelon, on ne trouve une définition, une idée nette et précise de la nature et de la grâce, de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel ; bien des fois il semble confondre l'un avec l'autre, subordonner même la grâce à la nature, l'ordre surnaturel à l'ordre naturel. Nulle part on ne trouve, ce que toutefois l'on attend naturellement de sa pénétration et de son génie, cette observation capitale : Que Jansénius, comme Luther et Calvin, et leur commun ancêtre Wiclef, détruisant le libre arbitre de l'homme, fait de Dieu l'auteur du péché, fait de Dieu un tyran cruel qui nous punit non-seulement du mal que nous ne pouvons éviter, mais même du bien que nous faisons de notre mieux : nulle part il ne dit de Jansénius ce qu'il dit de Wiclef, que sa doctrine est ainsi quelque chose de pire que l'athéisme.

Ce dualisme de Bossuet se montra particulièrement dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte.* Voici comme il y procède. Il tire soigneusement de l'Écriture, de la tradition, de l'histoire de France tout ce qui peut favoriser la politique de Louis XIV ; mais il y laisse prudemment tout ce qui pourrait le contrarier ou même la renverser ; il y laisse notamment la politique chrétienne de saint Louis et de Charlemagne, saint Louis la gloire de la France, Charlemagne la gloire de l'Europe.

Ainsi, quant à la nature du premier gouvernement parmi les hommes, saint Grégoire le Grand nous dit dans son commentaire sur Job : « La nature a engendré égaux tous les hommes ; mais l'ordre des mérites variant, une secrète providence place les uns après les autres : toutefois cette diversité, qui provient du vice, Dieu l'a coordonnée avec beaucoup de justice. Nous savons que nos anciens pères étaient non pas tant des rois d'hommes que des pasteurs de troupeaux, et que quand le Seigneur dit à Noé et à ses fils : *Croissez, multipliez-vous et remplissez la terre,* il ajoute : *et que la terreur de vos personnes soit sur les animaux et sur la terre.* Car l'homme a été préposé par la nature aux hommes irraisonnables, non point aux autres hommes : c'est pourquoi il lui est dit qu'il doit se faire craindre des animaux, non de l'homme. Car c'est s'énorgueillir contre la nature que de vouloir être craint de ses égaux (2).

Saint Augustin avait dit avant saint Grégoire : « Dieu ayant fait l'homme raisonnable à son image, ne voulut qu'il dominât que sur les créatures sans raison, non pas l'homme sur l'homme, mais l'homme sur la bête. C'est pourquoi les premiers justes furent établis pasteurs des troupeaux plutôt que rois des hommes, Dieu nous voulant faire connaître par là tout ensemble et ce que demandait l'ordre des créatures, et ce qu'exigeait le mérite des péchés (3). »

Voilà donc deux saints pontifes, auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres, qui s'accordent dans les points suivants, savoir : que Dieu a créé les hommes égaux par leur nature ; que l'homme a reçu le domaine sur les animaux, et non pas sur les hommes ; que cette inégalité qui fait que les uns sont sujets, les autres supérieurs, que les uns obéissent et que les autres commandent, n'a d'autre cause que le péché ; que cet ordre a été établi par un juste jugement de Dieu ; que les premiers justes étaient plutôt pasteurs de troupeaux que rois d'hommes.

Sur la nature de ce premier gouvernement, Bossuet s'accorde avec saint Augustin et saint Grégoire.

Dans sa politique, la deuxième proposition du second livre est ainsi conçue et développée. « *Dieu a exercé visiblement par lui-même l'empire et l'autorité sur les hommes.* Ainsi en a-t-il usé au commencement du monde. Il était en ce temps le seul roi des hommes, et les gouvernait visiblement. Il donna à Adam le précepte qu'il lui plut, il lui déclara sur quelle peine il l'obligeait à le pratiquer. Il le bannit ; il lui dénonça qu'il avait encouru la peine de

(1) Bossuet, t. XXXVII, p. 166 et 167. — (2) Lib. 21 in Job, c. xv, n. 22. — (3) *De Civit. Dei*, l. XIX c. xv, n. 1.

mort. Il se déclara visiblement en faveur du sacrifice d'Abel contre celui de Caïn. Il reprit Caïn de sa jalousie : après que ce malheureux eut tué son frère, il l'appela en jugement, il l'interrogea, il le convainquit de son crime, il s'en réserva la vengeance, il l'interdit à tout autre; il donna à Caïn une espèce de sauvegarde, un signe, pour empêcher qu'aucun homme n'attentât sur lui. Toutes fonctions de la puissance publique. Il donna ensuite des lois à Noé et à ses enfants; il leur défend le sang et les meurtres, et leur ordonne de peupler la terre. Il conduit de la même sorte Abraham, Isaac et Jacob. Il exerce publiquement l'empire souverain sur son peuple dans le désert. Il est leur roi, leur législateur, leur conducteur. Il donne visiblement le signal pour camper et pour décamper, et les ordres tant de la guerre que de la paix. Ce règne continue visiblement sous Josué, et sous les juges : Dieu les envoie : Dieu les établit : et de là vient que le peuple disant à Gédéon : Vous dominerez sur nous, vous, votre fils, et le fils de votre fils, il répondit : Nous ne dominerons point sur vous, ni moi, ni mon fils, mais le Seigneur dominera sur vous (1). »

D'après ce résumé de l'Écriture par Bossuet le premier et plus ancien gouvernement parmi les hommes est le gouvernement de Dieu ou la théocratie. Le premier roi homme qui apparaisse sur la terre est Nemrod, le premier conquérant, le premier ravageur de provinces, vers l'an 2000 du monde. Chez le peuple particulier de Dieu, il n'y a d'homme roi que vers l'an 3000, dans la personne de Saül.

Mais quelle forme ce gouvernement primitif de Dieu prenait-il dans la part qu'y avaient les hommes ? Bossuet dit un peu plus loin : « Il semble qu'au commencement les Israélites vivaient dans une forme de république. Sur quelque sujet de plainte arrivé du temps de Josué contre ceux de Ruben et de Gad, les enfants d'Israël s'assemblèrent tous à Silo pour les combattre ; mais auparavant ils envoyèrent dix ambassadeurs, pour écouter leurs raisons : ils donnèrent satisfaction, et tout le peuple s'apaisa. — Un lévite dont la femme avait été violée et tuée par quelques-uns de la tribu de Benjamin, sans qu'on en eût fait aucune justice, ayant porté sa plainte à la nation entière, toutes les tribus s'assemblèrent pour punir cet attentat, et ils se disaient l'un à l'autre dans cette assemblée : Jamais il ne s'est fait telle chose en Israël : jugez et ordonnez en commun ce qu'il faut faire. — C'était en effet, conclut Bossuet, une espèce de république, mais qui avait Dieu pour roi (2). »

Ainsi, d'après Bossuet, la première forme du gouvernement chez le peuple de Dieu fut la forme républicaine. Il n'y a eu de monarchie humaine dans le monde que vers l'an 2000, et dans Israël que vers l'an 3000. Mais comment alors le même Bossuet a-t-il pu dire à la même page : La monarchie est la forme de gouvernement la plus commune, *la plus ancienne*, et aussi la plus naturelle ? Il nous semble que Bossuet aurait pu être plus clair ou mieux d'accord avec lui-même.

Mais enfin, sous quelque forme que les hommes participent à leur gouvernement, république ou monarchie, Dieu cesse-t-il d'être leur premier et perpétuel souverain ? Bossuet répond : « Au-dessus de tous les empires est l'empire de Dieu. C'est, à vrai dire, le seul empire absolument souverain, dont tous les autres relèvent ; et c'est de lui que viennent toutes les puissances. Comme donc on doit obéir au gouverneur, si, dans les ordres qu'il donne, il ne paraît rien de contraire aux ordres du roi, ainsi doit-on obéir aux ordres du roi, s'il n'y paraît rien de contraire aux ordres de Dieu. Mais, par la même raison, comme on ne doit pas obéir au gouverneur contre les ordres du roi, on doit encore moins obéir au roi contre les ordres de Dieu. C'est alors qu'a lieu seulement cette réponse que les apôtres font aux magistrats : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes (3). » Ainsi, d'après Bossuet, tous les empires, quelle que soit leur forme, sont subordonnés à l'empire de Dieu, et leurs lois à ses lois.

Mais l'Eglise catholique n'est-elle pas l'empire de Dieu sur la terre, pour promulguer, expliquer et appliquer les ordres de Dieu à tous les rois et à tous les peuples ? Bossuet répond : « L'idée la plus générale de l'Evangile et des Pères est, par le royaume de Dieu, d'exprimer l'Église en tant qu'elle s'exerce et se purifie sur la terre, pour être glorifiée et parfaite dans le ciel (4). » D'après cela, tous les empires sont subordonnés à l'Eglise catholique, en ce qui regarde l'explication et l'application des ordres de Dieu. Aussi Bossuet dit il expressément dans sa *Politique* : « La sainte Eglise romaine, la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les églises, doit être consultée dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs ; principalement par ceux qui, comme nous, ont été engendrés en Jésus-Christ, par son ministère, et nourris par elle du lait de la doctrine catholique. Ce sont les paroles d'Hincmar, célèbre archevêque de Reims (5). » Ainsi, d'après Hincmar et Bossuet tous les peuples chrétiens, mais particulièrement les Français, doivent consulter l'Église romaine dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs, dans tous les doutes qui regardent les ordres de Dieu.

Cette subordination spirituelle de tous les rois et de tous les peuples à l'Église catholique, à l'Église romaine, dans tout ce qui intéresse la conscience, Bossuet aurait pu, non pas simplement la rappeler, mais la démon

(1) *Œuvres de Bossuet*, t. V, in-4. Paris, 1846, p. 150. — (2) *Ibid.*, p. 152. — (3) *Ibid.*, p. 208. — (4) Seconde instruction sur la version du Nouveau Testament imprimé à Trévoux. — (5) T. V, p. 243.

trer solidement et par l'Ecriture, et par la tradition, et par l'histoire de France, et même par la littérature humaine qu'il aime à citer quand elle lui est favorable.

Dans le neuvième volume de cette histoire, nous avons vu, non pas quelques invidus isolés, mais toutes les nations de l'antique univers, depuis les extrémités de l'Orient jusqu'à la froide Calédonie, promulguant de concert, comme la première des lois, comme la base de la société humaine, que Dieu seul a droit de commander à l'homme, et que par conséquent ce qu'il y a d'humain, est de droit subordonné à ce qu'il y a de divin, l'Etat à la religion. Voilà ce qu'elles croyaient, voilà ce qu'elles professaient, non dans leur décadence, mais dans la vigueur de leur jeunesse. C'est avec ces idées et ce gouvernement théocratiques qu'elles ont exécuté, soit en fait d'armes, soit en faits d'arts, des prodiges dont le souvenir où les débrits nous étonnent encore. — C'est donc un fait inconstable que toute l'antiquité a subordonné le temporel au spirituel, le civil au religieux. Non-seulement cela était, mais les philosophes les plus célèbres de cette même antiquité, Confucius, Platon, Cicéron (nous l'avons vu au livre VII), soutenaient que cela devait être, sous peine d'une irrémédiable anarchie. — Voilà des faits politiques que Bossuet aurait pu apprendre à son royal élève, ne fût ce que pour l'instruire d'une vérité première en fait de politique raisonnée.

Il aurait pu lui faire lire dans l'Ecriture divine : « Et Moïse (averti de sa mort prochaine) dit à l'Eternel : Que Jéhova, le dieu des esprits et de toute chair, choisisse un homme qui veille sur cette multitude et qui puisse entrer et sortir devant elle et la faire sortir et entrer, de peur que l'Eglise ou l'assemblée de l'Eternel ne soit comme des brebis sans pasteur. Et l'Eternel dit à Moïse : Prends Josué, fils de Nun, homme en qui est l'esprit, et mets ta main sur lui ; présente-le devant le grand prêtre Eléazar et devant toute l'assemblée : là donne-lui les ordres en la présence de tous, et mets sur lui une partie de ta gloire, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël l'écoute. Il se présentera devant le grand prêtre Eléazar et consultera par lui l'oracle de Jéhova : selon sa parole ils sortiront, selon sa parole ils entreront lui et tous les enfants d'Israël avec lui, ainsi que le reste de la multitude. Moïse fit donc comme l'Eternel lui avait commandé : il prit Josué, le présenta au grand prêtre Eléazar et à toute l'assemblée, et ayant imposé ses mains sur sa tête il lui donna les ordres tels que l'Eternel les lui avait dictés (1). — Bossuet aurait pu faire observer à son élève que toute puissance vient de Dieu, et celle de grand prêtre, et celle du chef temporel de la nation ; mais, comme on le voit ici, elles sont tellement ordonnées de Dieu, que la seconde doit se régler sur la première. C'est d'après les oracles du pontife que doivent se conduire et le prince et la multitude qu'il gouverne.

Il aurait pu montrer à Louis XIV et à son fils, comment Jésus-Christ lui-même a déposé les rois de leur divinité et de leur souverain pontificat. En effet, des hommes à la fois empereurs, souverains pontifes et dieux, avec un sénat prêt à tout sanctionner, les philosophes prêts à tout justifier, des armées prêtes à tout exécuter : voilà ce qu'étaient les Césars païens et leur empire. Or, que fait d'eux l'Eglise, d'après l'ordre même de Jésus-Christ? Elle anéantit la divinité des Césars, leur souverain pontificat, leurs dieux et leur culte ; les déclare eux-mêmes, avec leur sénat, justiciables d'un Dieu que ne font point les empereurs, mais qui lui-même les fait et les défait à son gré ; subordonne les lois romaines à la foi chrétienne, organise l'empire romain tout entier, pour le gouvernement des intelligences, comme une province de l'empire du Christ. Et c'est pour cela même que cette Eglise ne cesse de souffrir, et dans ses prêtres et dans ses enfants, depuis la persécution du pontife et dieu Néron jusqu'aux persécutions des papesses angliganes.

Naturellement Bossuet aurait pu, dans sa *Politique*, résumer la tradition des Pères sur la subordination entre les deux puissances, en y citant au moins une fois ces paroles de saint Gélase et de saint Symmaque. Le premier écrit à l'empereur Anastase dès le cinquième siècle : Il est deux choses, ô empereur auguste ! par lesquelles ce monde est gouverné d'une manière souveraine : l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale. En quoi la charge des pontifes est d'autant plus pesante qu'au jugement de Dieu ils doivent au Seigneur rendre compte des rois mêmes (2). Le pape saint Symmaque dit au même Anastase : Comparons la dignité d'empereur et celle de pontife : il y a entre eux toute la différence qu'il y a entre les choses qu'ils administrent, l'un les choses humaines, l'autre les choses divines... Vous direz peut-être qu'il est écrit qu'il faut obéir à toute puissance. Nous recevons les puissances humaines en leur lieu, jusqu'à ce qu'elles érigent leurs volontés contre Dieu. Du reste si toute puissance est de Dieu, à plus forte raison celle qui est préposée aux choses divines. Déférez à Dieu en nous, et nous déférerons à Dieu en vous. Que si vous ne déférez pas à Dieu, vous ne pouvez pas user du privilége de celui dont vous méprisez les droits (3). Certainement, Bossuet aurait pu rappeler ces paroles au fils de Louis XIV, comme Hincmar de Reims les rappelait aux rois de son temps.

Mais surtout il aurait pu et dû faire voir à Louis XIV et à son fils, par les monuments de l'histoire de France, par les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs, par les écrits de Hincmar de Reims et des contempo-

Nombres 27. — (2) Labbe, concil. t. IV, col. 1182. — (3) *Ibid.*, col. 1298.

rains du passage de la seconde dynastie à la troisième, que la royauté chez les Francs et les Français n'était ni absolue ni strictement héréditaire, mais tempérée par l'élection et le concours des seigneurs et des prélats, formant alors l'assemblée nationale. Or, ces choses importantes, si capitales, sont entièrement dissimulées, soit dans la *Politique* de Bossuet, soit dans l'histoire de France rédigée sous ses yeux par le dauphin. N'est-ce pas là trahir la vérité et tromper les princes ?

Ce dualisme de Bossuet se découvre jusque dans son fameux discours sur l'unité de l'Église, prêché devant l'assemblée du clergé français de 1682, qui mit en latin les quatre propositions ministérielles de Colbert, qu'on appelle les quatre articles du clergé de France. Ce discours a trois parties, qui forment les trois propositions du syllogisme suivant. L'Église catholique-romaine est de dieu : or, l'église gallicane est une partie de l'Église catholique-romaine ; donc l'Église catholique-romaine est subordonnée à l'église gallicane. Et les quatre articles furent faits pour inoculer à l'Églice gallicane cette conclusion, comme une espèce de vaccine venue d'Angleterre pour lui soutirer ce qu'elle avait encore de papisme. Ainsi émancipée à l'égard du Pape, l'église gallicane fut mise en la tutelle perpétuelle du roi ; lequel, Louis XIV, était gouverné par la veuve d'un poëte burlesque, madame de Maintenon ; lequel, Louis XV, sera gouverné par une prostituée de bas étage, qu'il nommera comtesse Dubarry. Et en vertu de ces libertés de l'Église gallicane, nous avons vu l'évêque Bossuet n'oser même écrire à la veuve Scarron, pour la prier de lui obtenir qu'il pût imprimer son *Instruction pastorale* sans l'attache du chancelier.

Ce dualisme contradictoire se montre surtout dans deux ouvrages de Bossuet qui se font suite et opposition : *Discours sur l'Histoire universelle* et la *Défense de la Déclaration gallicane*. Ce discours a trois parties : 1° Les époques ou la suite des temps ; 2° la suite de la religion ; 3° les empires. La première partie ou l'histoire proprement dite, et les deux autres qui en donnent l'explication religieuse et politique, ne vont que jusqu'au temps de Charlemagne, où Bossuet termine l'histoire ancienne. De sorte que le *Discours sur l'Histoire universelle* n'est proprement qu'un discours sur l'histoire ancienne, finissant à Charlemagne, et qu'il ne montre la Providence divine sur la religion et les empires que jusque-là. Quant à l'histoire moderne et aux soins de la Providence sur la religion et les empires dans cette période, Bossuet nous fait connaître ses idées dans sa *Défense de la Déclaration gallicane*. Le *Discours* et la *Défense* sont ainsi deux tomes du même ouvrage et du même auteur.

Dans le premier, au chapitre trente-un de la seconde partie, *Suite de l'Église catholique et sa victoire manifeste sur toutes les sectes*, Bossuet s'écrie plein d'enthousiasme :

« Quelle consolation aux enfants de Dieu ! mais quelle conviction de la vérité, quand ils voient que d'Innocent XI, qui remplit aujourd'hui (1681) si dignement le premier Siège de l'Église, on remonte sans interruption jusqu'à saint Pierre, établi par Jésus-Christ prince des apôtres : d'où, en reprenant les Pontifes qui ont servi sous la loi, on va jusqu'à Araaon et jusqu'à Moïse ; de là jusqu'aux patriarches, et jusqu'à l'origine du monde ! Quelle suite, quelle tradition, quel enchaînement merveilleux ! Si notre esprit, naturellement incertain, et devenu par ses incertitudes le jouet de ses propres raisonnements, a besoin, dans les questions où il y va du salut, d'être fixé et déterminé par quelque autorité certaine, quelle plus grande autorité que celle de l'Église catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés, et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à son origine.

« Ainsi la société que Jésus-Christ, attendu depuis tous les siècles passés, a enfin fondée sur la pierre, et où saint Pierre et ses successeurs doivent présider par ses ordres, se justifie elle-même par sa propre suite, et porte dans son éternelle durée le caractère de la main de Dieu.

« C'est aussi cette succession, que nulle hérésie, nulle secte, nulle autre société que la seule Église de Dieu n'a pu se donner. Les fausses religions ont pu imiter l'Église en beaucoup de choses, et surtout elles l'imitent en disant, comme elle, que c'est Dieu qui les a fondées ; mais ce discours en leur bouche n'est qu'un discours en l'air. Car si Dieu a créé le genre humain ; si, le créant à son image, il n'a jamais dédaigné de lui enseigner le moyen de le servir et de lui plaire, toute secte qui ne montre pas sa succession depuis l'origine du monde n'est pas de Dieu.

« Ici tombent aux pieds de l'Église toutes les sociétés et toutes les sectes que les hommes ont établies au dedans et au dehors du christianisme. Par exemple, le faux prophète des Arabes a bien pu se dire envoyé de Dieu, et après avoir trompé des peuples souverainement ignorants, il a pu profiter des divisions de son voisinage, pour y étendre par les armes une religion toute sensuelle ; mais il n'a ni osé supposer qu'il ait été attendu, ni enfin il n'a pu donner, ou à sa personne, ou à sa religion, aucune liaison réelle ni apparente avec les siècles passés. L'expédient qu'il a trouvé pour s'en exempter est nouveau. De peur qu'on ne voulût rechercher dans les Écritures des chrétiens des témoignages de sa mission, semblables à ceux que Jésus-Christ trouvait dans les Écritures des Juifs, il a dit que les Chrétiens et les Juifs, avaient falsifié tous leurs livres. Ses sectateurs ignorants l'en ont cru sur sa parole, six cents ans après Jésus-Christ ; et il s'est annoncé lui-même, non-seulement sans aucun témoignage précédent, mais aussi sans que ni lui ni les siens

aient osé ou supposer, ou promettre aucun miracle sensible qui ait pu autoriser sa mission. De même les hérésiarques qui ont fondé des sectes nouvelles parmi les Chrétiens, ont bien pu rendre la foi plus facile, et en même temps moins soumise en niant les mystères qui passent les sens. Ils ont bien pu éblouir les hommes par leur éloquence et par une apparence de piété, les remuer par leurs passions, les engager par leurs intérêts, les attirer par la nouveauté et par le libertinage, soit par celui de l'esprit, soit même par celui des sens; en un mot, ils ont pu facilement, ou se tromper, ou tromper les autres, car il n'y a rien de plus humain; mais, outre qu'ils n'ont pas pu même se vanter d'avoir fait aucun miracle en public, ni réduire leur religion à des faits positifs dont leurs sectateurs fussent temoins, il y a toujours un fait malheureux pour eux, que jamais ils n'ont pu couvrir, c'est celui de la nouveauté. Il paraitra toujours aux yeux de tout l'univers, qu'eux et la secte qu'ils ont établie sera détachée de ce grand corps et de cette Eglise ancienne que Jésus-Christ a fondée, où saint Pierre et ses successeurs tenaient la première place, dans laquelle toutes les sectes les ont trouvés établis. Le moment de la séparation sera toujours si constant, que les hérétiques eux-mêmes ne le pourront désavouer, et qu'ils n'oseront pas seulement tenter de se faire venir de la source par une suite qu'on n'ait jamais vue s'interrompre. C'est le faible inévitable de toutes les sectes que les hommes ont établies. Nul ne peut changer les siècles passés, ni se donner des prédécesseurs, ou faire qu'il les ait trouvés en possesion. La seule Eglise catholique remplit tous les siècles précédents par une suite qui ne peut lui être contestée. La loi vient au-devant de l'Evangile; la succession de Moïse et des patriarches ne fait qu'une même suite avec celle de Jésus-Christ : être attendu, venir, être reconnu par une postérité qui dure autant que le monde, c'est le caractère du Messie en qui nous croyons. « Jésus-Crist est aujourd'hui, il était hier, et il est au siécle des siècles. »

«Ainsi quatre ou cinq faits authentiques, et plus clairs que la lumière du soleil, font voir notre religion aussi ancienne que le monde. Ils montrent par conséquent qu'elle n'a point d'autre auteur que celui qui a fondé l'univers, qui, tenant tout en sa main, a pu seul et commencer et conduire un dessein où tous les siècles sont compris (1). »

A tout cela joignez ce que Bossuet dit dans la première partie de son *Discours sur l'unité de l'Eglise*.

« Ce qui doit servir de soutien à une Eglise éternelle ne peut jamais avoir de fin. Pierre vivra dans ses successeurs; Pierre parlera toujours dans sa chaire : c'est ce que disent les Pères; c'est ce que confirment six cent trente évêques au concile de Chalcédoine... C'est cette Eglise romaine, qui, enseignée par saint Pierre et ses successeurs, ne connaît point d'hérésie... Ainsi, l'Eglise romaine est toujours vierge, la foi romaine est toujours la foi de l'Eglise; on croit toujours ce qu'on a cru; la même voix retentit partout; et Pierre demeure dans ses successeurs le fondement des fidèles. C'est Jesus-Christ qui l'a dit; et le ciel et la terre passeront plutôt que sa parole. — Mais voyons encore en un mot la suite de cette parole. Jésus-Christ poursuit son dessein et après avoir dit à Pierre, éternel prédicateur de la foi : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, » il ajoute : « Et je te donnerai les clés du royaume des cieux.» Toi, qui as la prérogative de la prédication de la foi, tu auras aussi les clés qui désignent l'autorité du gouvernement; « ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. » Tout est soumis à ces clés; tout, mes frères, rois et peuples, pasteurs et troupeaux : nous le publions avec joie; car nous aimons l'unité, et nous tenons à gloire notre obéissance. C'est à Pierre qu'il est ordonné premièrement « d'aimer plus que tous les autres apôtres, » et ensuite de «paître» et de gouverner tout, «et les agneaux et les brebis, » et les petits et les mères, et les pasteurs mêmes; pasteurs à l'égard des peuples, et brebis à l'égard de Pierre. »

Voilà donc Bossuet, à la suite des patriarches, des prophètes et des apôtres, proclamant à haute voix les promesses infaillibles de Dieu sur son Eglise et son chef.

« Maintenant, se demande le comte de Maistre, est-ce le même Bossuet qui a tissu dans la *Défense de la déclaration*, le long catalogue des erreurs des Papes avec le zèle et l'érudition d'un *centuriateur de Magdebourg?* Est-ce le même Bossuet qui a dit, dans cette même *Défense* que *les définitions des conciles généraux ont force de loi dès l'instant de leur publication, avant que le Pape ait fait aucun décret pour les confirmer: et que cette vérité est prouvée par les actes mêmes des conciles?* Est-ce le même Bossuet qui a dit, toujours dans cette même *Défense que la confirmation donnée aux conciles par le Pape n'est qu'un simple consentement?* Est-ce le même Bossuet qui, ayant à citer un acte solennel du clergé de France, au lieu de transcrire le texte tel qu'il était, c'est-à-dire *afin que la bulle* fût reçue *dans l'assemblée des évêques*, écrit, à notre grand étonnement, *afin que la bulle fût reçue* ET CONFIRMÉE? Est-ce le même Bossuet qui se tourmente dans un chapitre entier pour *amincir* les textes fondamentaux de l'Evangile, trop clairs en faveur de la suprématie romaine; qui nous explique comme quoi le Pape est bien *Pierre par devoir* mais non *en lui-même*; qu'il faut distinguer entre la *papauté* qui est le *fondement* général, et le *Pape* qui n'est qu'un *fondement particulier*; que la promesse, *Je suis avec vous*, n'est faite qu'à l'*universalité des Papes*, en sorte que tous les

(1) Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, 2e partie, c. XXXI.

Papes pourraient être hérétiques en détail et catholiques en masse; que plusieurs théologiens enfin (qu'il ne condamne nullement) n'entendent point que ce mot de *Pierre* signifie le Pape, mais *chaque Chrétien orthodoxe, etc., etc.* Est-ce Bossuet aussi qui a dit tout cela ? — OUI OU NON ?

« Si l'on me répond négativement; si l'on convient que la *Défense* n'exprime pas les sentiments vrais et permanents de Bossuet qu'elle doit être considérée, au contraire, comme un ouvrage arraché à l'obéissance, condamné par son auteur, et que personne n'a droit d'attribuer à Bossuet, non-seulement *sans*, mais *contre* sa volonté, le procès est fini, nous sommes d'accord, et la *Défense* s'en ira avec les quatre articles QUO LIBUERIT.

« Si l'on me répond au contraire affirmativement, c'est-à dire si l'on se détermine à soutenir *que la Défense de la déclaration appartient à Bossuet aussi légitimement que tous ses autres ouvrages; qu'il la composa avec une égale et entière liberté d'esprit en vertu d'une détermination parfaitement spontanée de sa volonté nullement séduite, influencée ni effrayée et de plus, avec le dessein arrêté qu'elle devint publique après sa mort, comme un monument naïf et authentique de sa véritable croyance* : — alors j'aurai d'autres choses à répondre; mais je ne m'y déterminerai jamais avant qu'un de ces hommes dignes, sous le double rapport du caractère et de la science, d'influer sur l'opinion générale, ne m'ait fait l'honneur de me dire publiquement ses raisons pour l'affirmative (1). »

Voilà comme s'exprime le comte de Maistre dans le douzième chapitre de son *Eglise gallicane*, après avoir exposé dans le neuvième bien des raisons de croire que la *Défense* n'est pas l'ouvrage que Bossuet aurait voulu rendre public. « Peu importe, dit-il, que la bibliothèque du roi possède la *Défense de la déclaration*, écrite de la main de Bossuet; tout ce qu'un homme écrit n'est pas avoué par lui, ni destiné à l'impression... C'était, comme nous l'avons vu, un ouvrage d'entrainement, d'obéissance, ou de l'un et de l'autre; de lui-même, Bossuet ne s'y serait jamais déterminé. Et comment aurait-il défendu volontairement une œuvre conçue et exécutée contre sa volonté ? Il a vécu vingt-deux ans depuis la déclaration, sans nous avoir prouvé une seule fois le dessein arrêté d'en publier la défense; jamais il ne trouva le moment favorable; et ceci mérite une attention particulière, lui si fécond, si rapide, si sûr de ses idées, si ferme dans ses opinions, il semble perdre son brillant caractère. *Je cherche Bossuet, et je ne le trouve plus* : il n'est sûr de rien, pas même du titre de son livre; et c'est ici le lieu d'observer que le titre de ce livre, tel que nous le voyons aujourd'hui, à la tête de l'ouvrage, est un faux incontestable. Bossuet ayant supprimé le titre ancien : *Défense de la déclaration*, et ayant même déclaré solennellement *qu'il ne voulait pas la défendre*, on n'a pu, sans insulter sa mémoire, la vérité et le public, laisser subsister ce titre, et rejeter celui de *France orthodoxe* substitué au premier par l'immortel prélat. On ne contemple pas sans un profond intérêt ce grand homme, cloué pour ainsi dire sur ce travail ingrat, sans pouvoir jamais l'abandonner ni le finir. Après avoir fait, refait, changé, corrigé, laissé, repris, mutilé, suppléé, effacé, entre-ligné, apostillé son ouvrage, il finit par le bouleverser entièrement, et par en faire un nouveau qu'il substitua à la révision de 1695 et 1696, enfantée déjà avec douleur. Il supprime les trois premiers livres entiers. Il change le titre; il s'impose la loi de ne plus prononcer le nom des quatre articles.

« Mais sous cette nouvelle forme enfin, l'ouvrage satisfera t-il son auteur ? Nullement. Cette malheureuse déclaration l'agite, le tourmente, le brûle pour ainsi dire; il faut qu'il le change encore. Jamais content de ce qu'il a fait, il ne pense qu'à faire autrement, *et,* dit son historien, *l'on ne peut guère douter que le dessein de Bossuet n'eût été de changer son ouvrage* TOUT ENTIER, *comme il avait changé les trois premiers livres; mais la multitude des affaires et les infirmités, dont il fut accablé pendant les dernières années de sa vie, l'empêchèrent d'exécuter son projet, ou du moins de mettre l'ouvrage au net*; car il était à peu près terminé, et l'abbé Lequeux, second éditeur des œuvres de Bossuet, *en rassemblant des brouillons écrits de la main de l'illustre auteur et confondus dans une multitude de papiers a trouvé l'ouvrage presque entièrement corrigé suivant le nouveau projet.*

« Mais, ajoute le même historien *ces brouillons n'étant pas parvenus jusqu'à nous, il nous est impossible de fixer notre opinion sur la nature et l'importance de ces corrections* (2). — Certes, conclut avec raison M. de Maistre, c'est un très-grand malheur que ces manuscrits ne soient pas arrivés jusqu'à nous, même dans leur état d'imperfection. Cependant il nous suffit de savoir qu'ils ont existé, et que non-seulement Bossuet voulait *changer son ouvrage tout entier*, mais qu'il avait en effet à peu près exécuté son projet; ce qui prive de toute autorité, au jugement même de son auteur, le livre tel que nous l'avons (3). »

D'après tout cela, lorsque le comte de Maistre fait cette demande : Est-ce bien le même Bossuet qui a ainsi écrit le pour et le contre, oui ou non ? on peut lui répondre : Oui et non, c'est le même et ce n'est pas le même. Car, dans un même homme, il y en avait deux, l'évêque catholique romain et le courtisan français : l'évêque qui, parlant la langue des patriarches, des prophètes, des apôtres et des Pères tenait du fond de ses entrailles à

(1) De Maistre, *De l'Église gall.*, c. XII. — (2) *Hist. de Bossuet*, Pièces justificatives du livre VI, t. II, p. 400. — (3) De Maistre, *De l'Église gall.*, c. IX.

l'Église romaine ; le courtisan qui, pour plaire à son maître, donne une main aux centuriateurs de Magdebourg et l'autre à Voltaire, pour mieux fausser l'histoire au préjudice des Papes et au profit des rois. C'est ce dualisme de la vérité et de la fausseté, de l'ordre et de l'anarchie, qui travaille la France et l'Europe et y produit ces crises terribles qu'on appelle révolutions. Puisse la France s'en apercevoir à temps, et prévenir sa ruine entière !

§ V

QU'EST CE QUE LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE ? DÉCLARATION GALLICANE DE 1682. CE QU'ELLE DÉCLARE ET CE QU'ELLE NE DÉCLARE PAS. DÉFENSE QU'EN ENTREPREND BOSUET. — CE QUE PENSE FÉNELON SUR CES MATIÈRES.

Mais enfin, qu'en est il au juste de ces libertés de l'église gallicane, sur lesquelles Fleury à fait un discours ; car on dit que ce sont des paroles vagues, dont les Français n'ont jamais voulu se faire ni donner aux autres une idée bien nette. Le comte de Maistre dit un peu malicieusement : « Ces fameuses libertés ne sont qu'un accord fatal signé par l'église de France, en vertu duquel elle se soumettait à recevoir les outrages du parlement, à la charge d'être déclarée *libre* de les rendre au souverain Pontife (1). »

Fénelon pense là dessus à peu près comme de Maistre. Voici comme il s'exprime dans ses plans de gouvernement concertés avec le duc de Chevreuse, pour être proposés au duc de Bourgogne en 1711. « Libertés gallicanes. — Le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Eglise que le Pape, en France : liberté à l'égard du Pape, servitudes envers le roi. — Autorité du roi sur l'église dévolue aux juges laïques, les laïques dominent les évêques, — Abus énormes de l'appel comme d'abus, et des cas royaux à réformer. — Abus de ne pas souffrir les conciles provinciaux nationaux dangereux. — Abus de ne laisser pas les évêques concerter tout avec leur chef. — Abus de vouloir que des laïques demandent et examinent les bulles sur la foi. — Maximes schismatiques du parlement, etc. — Autrefois l'Eglise sous prétexte du serment des contractants, jugeait de tout. Aujourd'hui les laïques, sous prétexte du possessoire jugent de tout. — Abus des assemblées du clergé, qui seraient inutiles si le clergé ne devait rien fournir à l'Etat. Elles sont nouvelles. — Danger prochain de schisme par les archevêques de Paris (2). »

Bossuet pense au fond de même. Célébrant dans une oraison funèbre les avantages que procurait à l'Eglise le zèle du chancelier Le Tellier, secondé par son fils, l'archevêque de Reims, il demande : Après ces commencements, ne pourrons-nous pas enfin espérer que les jaloux de la France n'auront pas éternellement à lui reprocher les libertés de l'Eglise toujours employées contre elle-même (3)? » Bossuet en est lui même une preuve. Nous l'avons vu dans sa vieillesse, lui évêque, réduit par le magistrat séculier à soumettre son instruction pastorale à la censure d'un simple prêtre.

Fleury aussi nous donne la même idée des libertés gallicanes. « Mais il faut dire la vérité s'écrie-t-il enfin : ce ne sont pas seulement les étrangers et les partisans de la cour de Rome qui ont affaibli la vigueur de l'ancienne discipline, et diminué nos libertés : les Français les gens du roi, ceux-là même qui ont fait sonner le plus haut ce nom de liberté, y ont donné de rudes atteintes en poussant les droits du roi jusqu'à l'excès ; en quoi l'injustice de Dumoulin est insupportable. Quand il s'agit de censurer le Pape, il ne parle que des anciens canons ; quand il est question des droits du roi, aucun usage n'est nouveau ni abusif ; et lui, et les jurisconsultes qui ont suivi ces maximes, inclinaient à celles des hérétiques modernes, et auraient volontiers soumis la puissance même spirituelle de l'Eglise, à la temporelle du prince. Cependant ces droits exorbitants du roi et des juges laïques, ses officiers, ont été un des motifs qui ont empêché la réception du concile de Trente (4). » Fleury dira un peu plus loin : Mais la grande servitude de l'église gallicane, s'il est permis de parler ainsi, c'est l'étendue excessive de la juridiction séculière... Ainsi on ôte aux évêques la connaissance de ce qui leur importe le plus, le choix des officiers dignes de servir l'Eglise sous eux, et la fidèle administration de son revenu ; et ils ont souvent la douleur de voir, sans le pouvoir empêcher, un prêtre incapable et indigne se mettre en possession d'une cure considérable, parce qu'il est plus habile plaideur qu'un autre, ce qui devrait l'en exclure (5). Enfin les appellations comme d'abus ont achevé de ruiner la juridiction ecclésiastique (6). » Ailleurs il dit : « Si quelque étranger zélé pour les droits de l'Eglise, et peu disposé à flatter les puissances temporelles, voulait faire un traité des servitudes de l'Eglise gallicane, il ne manquerait pas de matière ; et il ne lui serait pas difficile de faire passer pour telles les appellations comme d'abus, la régale, etc., et il

(1) *Du Pape*, p. 291. — (2) Fénelon, t. XXII, p. 586 et 587. — (3) Bossuet, p. 431. — (4) Fleury. *Nouv. opusc.*, p. 156 et 157. — (5) P. 166 et 167. — (6) P. 171 et 173.

se moquerait fort de la vanité de nos auteurs de palais, qui, avec tout cela, font tant sonner ce nom de liberté et la font même consister en partie en ces mêmes choses. — Les parlements ne s'opposent à la nouveauté qûe quand elle est favorable au Pape et aux ecclésiatiques et font peu de cas de l'antiquité quand elle choque les intérêts du roi ou des particuliers laïques..... Ils donnent lieu de soupçonner que leur respect pour le roi ne vient que d'une flatterie intéressée ou d'une crainte servile... Si l'on examine sur ces maximes les auteurs de palais, et principalement Dumoulin on y verra beaucoup de passion et d'injustice, peu de sincérité et d'équité, moins encore de charité et d'humilité. La pluplart de ces auteurs ont écrit avant le concile de Trente, qui a ôté une bonne partie des abus contre lesquels ils ont écrit, Mais il en a ôté plus qu'on ne voulait en France(1).»

Voilà ce que Fénelon, Bossuet et Fleury pensent du fond des libertés de l'église gallicane.

Maintenant, qu'est-ce que ces libertés ont valu à l'Eglise? Un évêque récent va nous l'apprendre. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, nous apprend, dans la préface de ses *Vrais Principes*, que c'est au nom des libertés gallicanes que fut proclamée *cette déplorable constitution civile du clergé*; que c'est en leur nom *que notre église fut bouleversée de fond en comble que le Pontife romain fut persécuté, dépouillé, jeté dans fers*. Il nous apprend surtout; du haut de la tribune parlementaire, comme ministre du roi, que le seul moyen qu'ait eu Pie VII de guérir tous nos maux et de ressusciter l'église de France, a été de violer complétement toutes nos maximes et tous nos usages; oui, lui-même nous apprend que si *par un chef-d'œuvre de sagesse*, ce saint Pontife n'avait pas foulé aux pieds nos usages et nos libertés, la religion était perdue en France sans retour. Le même évêque ou ministre explique la répugnance du jeune clergé pour les libertés gallicanes, sur ce que ce clergé *n'a connu ces libertés que par l'abus qu'on en a fait et par le mémorable et salutaire exemple du sacrifice qu'on a été obligé d'en faire pour relever la foi catholiqué parmi nous*. Mais, ajoute-t-il *tout cela, Messieurs n'a laissé aujourd'hui aucune impression dans nos esprits nous qui avons reçu sous le règne de l'ancienne monarchie*. En conséquence, il a annoncé avec l'accent du triomphe et de la joie, que ces mêmes maximes qui avaient détruit l'église de France, que les révolutionnaires d'Espagne et de Portugal invoquaient pour détruire les églises de leur pays, allaient être adoptées par les évêques d'Irlande, d'Ecosse et d'Angleterre, comme pour empêcher le Pape de réssusciter jamais leurs pauvres églises; en conséquence, bien loin de reléguer dans l'oubli ces maximes aujourd'hui complices inséparables de toute révolution politique, il nous apprend qu'il va établir une *nouvelle Sorbonne* pour faire adopter les maximes de cette charte gallicane à tous les Français.

En vérité, jamais on n'a rien dit de plus sanglant contre elles, rien de si propre à faire crier anathème. Oui anathème à des maximes qui, sans un miracle de la monarchie pontificale qu'elles outragent, avaient perdu pour jamais la foi catholique parmi nous; anathème à des maximes qui, adoptées paa les autres églises, surtout par la première, rendraient leurs maux irremédiables; anathème à des maximes au nom desquelles on a traîné dans les fers les très-saints pontifes Pie VI et Pie VII à des maximes qui, transportées dans l'ordre politique, ont conduit Louis XVI à l'échafaud; anathème à des maximes qui aveuglent tellement leurs partisans, que la vue des plus effroyables malheurs de la religion et de la patrie *ne laisse aucune impression dans leur esprit!*

La base de ces maximes, c'est la déclaration gallicane de 1682. En voici le texte:

Déclaration du clergé de France sur la puissance ecclésiastique du dix-neuf mars 1682.

«Plusieurs s'efforcent de renverser les décrets de l'église gallicane, ses libertés qu'ont soutenues avec tant de zèle nos ancêtres et leurs fondements appuyés sur les saints canons et la tradition des Pères. Il en est aussi qui, sous le prétexte de ces libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre et des Pontifes romains, ses successeurs, instituée par Jésus-Christ, à l'obéissance qui leur est due par tous les Chrétiens et à la majesté si vénérable aux yeux de toutes les nations du Siége apostolique où s'enseignent la foi et l'unité de l'Eglise. Les hérétiques d'autre part, n'omettant rien pour présenter cette puissance qui renferme la paix de l'Eglise comme insupportable aux rois et aux peuples, et pour séparer par cet artifice les âmes simples de la communion de l'Eglise et de Jésus-Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels inconvénients que nous, archevêques et évêques, assemblés à Paris, *par ordre du roi*, avec les autres députés, qui représentons l'église gallicane, avons jugé convenable *après une mûre délibération*, d'établir et de déclarer:

«1° Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus Christ, et que toute l'Eglise même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles: Jésus-Christ nous apprendra lui-même *que son royaume n'est pas de ce monde*, et en un autre endroit *qu'il faut rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu;* et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui-même qui ordonne celles qui sont sur la terre; celui donc qui s'op-*

(1) Fleury. *Nouv. opusc.*, p. 182 187.

pose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu. Nous déclarons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés directement ni indirectement par l'autorité des chefs de l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ou absous du serment de fidélité, et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique et non moins nécessaire à l'Eglise qu'à l'Etat, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints.

« 2° Que la plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ ont sur les choses spirituelles, est telle, que les décrets du saint concile œcuménique de Constance, dans les sessions IV et V, approuvés par le Saint Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Eglise et des Pontifes romains et observés religieusement dans tous les temps par l'église gallicane, demeurent dans toute leur force et vertu, et que l'église gallicane n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés, ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« 3° Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume doivent être maintenues, et les bornes posées par nos Pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du Saint-Siége apostolique que les lois et coutumes, établies du consentement de ce Siége respectable et des églises, subsistent invariablement.

« 4° Que, quoique le souverain Pontife ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.

« Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises gallicanes et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos Pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine. »

Cette déclaration fut signée par les trente-quatre archevêques et évêques, et par les trente-quatre députés ecclésiastiques qui composaient l'assemblée.

Voilà comme ces trente-quatre évêques de 1682 nous assurent, avec des paroles graves et solennelles, qu'ils n'ont fait leur déclaration que parce que plusieurs personnes s'efforcaient de ruiner les décrets et libertés de l'église gallicane; ensuite pour défendre la majesté du Saint-Siége contre les atteintes qu'on lui portait; enfin, après avoir examiné ces grandes questions avec tout le soin et toute la maturité convenables.

Voici maintenant ce que nous apprend l'histoire.

D'abord, sur le caractère même de ces assemblées, nous avons entendu dire à Fénelon: « Abus des assemblées du clergé, qui seraient inutiles, si le clergé ne devait rien fournir à l'État. Elles sont nouvelles (1). » Ainsi, au jugement de Fènelon, ces assemblées du clergè étaient un abus nouveau; ce n'était au fond qu'une assemblée financière pour procurer de l'argent au roi: elle ne représentait le clergé de France que sous ce rapport.

Et quel fut le véritable sujet de cette assemblée de 1682? Ce fut la régale, cette même régale que nous avons vu Fleury compter parmi les servitudes de l'église gallicane. Il dit encore ailleurs : « La plupart des auteurs qui ont traité de nos libertés, ont outré les choses, en y comprenant certains droits qui n'ont aucun fondement dans l'antiquité, comme la régale(2).

La *Régale*, en France, dit l'évêque de la Rochelle, était un droit qui autorisait le roi à percevoir les revenus de quelques archevêchés et évêchés, pendant la vacance de ces siéges et de disposer des bénéfices, sans charge d'âmes bénéfices dont le roi avait la collation; et cela jusqu'à ce que les nouveaux pourvus eussent pris possession, et fait enregistrer leur serment de fidélité à la chambre des comptes de Paris. Il est clair qu'un pareil droit, quand d'ailleurs, il n'était pas formellement énoncé dans le titre, ne pouvait exister que par la concession du souverain Pontife, qui ne peut au reste, transporter la propriété des biens et revenus ecclésiastiques que pour des causes très-majeures, et toujours dans l'intérêt de la religion, comme l'a fait Pie VII, par le concordat de 1801. D'un autre côté, il est bien évident qu'il ne peut appartenir aux évêques de conférer eux-mêmes le droit de *Régale*, sur les revenus de leurs siéges, ou d'autres revenus ecclésiastiques : le serment solennel qu'ils fond le jour de leur consécration, leur interdit cette disposition sous les plus graves peines, auxquelles ils déclarent s'assujettir(3). »

Cette assemblée de 1682 avait donc pour but d'abolir cette servitude de l'église gallicane? Pas du tout: elle voulait au contraire l'étendre, malgré le Pape et un concile œcuménique. Voici la suite des faits.

Le second concile général de Lyon, tenu en 1274 par le pape saint Grégoire X, avait fait un canon touchant la régale, qui alors, restreinte à la seule perception des revenus, ne s'étendait nullement à la nomination des bénéfices. Ce canon, qui est le douzième, en autorisant la régale dans les églises où elle était établie par le titre de fondation, ou par une

587. — (2) *Nouv., opusc.*, p. 194. — (3) La France et le Pape, p. 116.

ancienne coutume défend de l'introduire dans les églises où elle n'était pas établie, et cela sous peine d'excommunication *ipso facto*, non-seulement contre ceux qui chercheraient à l'y introduire, mais encore contre les clercs régaliens, ou autres personnes attachées à ces églises qui aideraient à le faire. — En vertu de ce canon, les églises du Languedoc, de la Guyenne de la Provence et du Dauphiné se maintinrent paisiblement dans leur antique liberté.

« Cependant observe monseigneur l'évêque de la Rochelle, Louis XIV, qui ne jouissait du droit de *Régale* qu'à l'égard d'un certain nombre de sièges, déclare en 1673, que ce droit qu'il s'attribuait *était inaliénable et imprescriptible, dans tous les archevêchés et évêchés du royaume ;* et, au mépris de leur serment, le plus grand nombre des prélats de France cédèrent, sans la moindre réclamation, à l'autorité envahissante de Louis XIV, se réservant néanmoins d'écrire au Saint-Siège, pour lui faire agréer cette mesure. Je m'étonne que le cardinal de Bausset(1) ait cru devoir applaudir à cette inexcusable complaisance de ces prélats et blâmer les évêques d'Alet et de Pamiers qui seuls osèrent résister aux prétentions de l'impérieux monarque.

« Louis XIV ayant nommé aux bénéfices vacants d'Alet et de Pamiers, ceux qui, contrairement aux lois de l'Eglise avaient été pourvus en *Régale* furent frappés par leurs évêques respectifs des censures de l'Eglise, pour s'être permis, sur un pareil titre d'en prendre possession ; mais les archevêques de Narbonne et de Toulouse, à qui ils en avaient appelé, se donnèrent le tort grave de prononcer la nullité de ces peines ecclésiastiques et de casser les ordonnances de leurs suffragants. Ces derniers appelèrent au Saint-Siège du jugement de leurs métropolitains : c'était leur droit, et, de plus, ils remplissaient un devoir. Innocent XI conformément aux saints canons, dont la France, après les avoir foulés aux pieds, devait bientôt se vanter d'être l'incorruptible gardienne, annula les ordonnances des archevêques de Narbonne et de Toulouse, et s'exhala en reproches amers contre les ministres du roi qui abusaient de sa confiance en lui donnant de perfides conseils pour satisfaire leurs intérêts et leur ambition. Il déclara énergiquement que rien ne saurait l'empêcher de faire usage de l'autorité apostolique contre de pareils abus, quelque inconvénient qui pût lui en revenir.
« Il est douloureux de penser, c'est toujours monseigneur l'évêque de la Rochelle qui parle, que tous les membres qui composaient l'assemblée de 1680, au lieu de faire cause commune avec le souverain Pontife, qui protégeait les droits de leurs collègues, encouragèrent le roi à se maintenir dans la possession usurpée de la *Regale*. Ils poussèrent l'adulation et la faiblesse jusqu'à lui déclarer que rien ne serait capable de les séparer de lui ; ils accusèrent le Saint-Siège de tenter une vaine entreprise, disant *qu'ils voulaient que toute la terre fût informée de leurs dispositions à cet égard.* Si cette poignée de prélats de cour pouvait se flatter de représenter l'épiscopat français, et d'en exprimer les sentiments, quelle idée devrions-nous en avoir ? Cette époque serait, sans contredit, la plus désastreuse pour notre église. Le saint-Père fut inflexible, comme il devait l'être, à soutenir les règles canoniques ; mais les agents du clergé de France ne s'occupèrent plus que des moyens de le punir de cette fermeté digne d'un successeur de saint Pierre »

« Nous voyons se reproduire, dans cette circonstance, les dispositions d'une partie des évêques d'Angleterre sous Henri II. » « Pourquoi, leur écrivait saint Thomas de Cantorbéry, trompez-vous vos frères ? Qu'elle est l'autorité qui ait conféré aux princes temporels la prérogative que vous prétendez leur donner sur les choses ecclésiastiques ? De grâce ne confondez pas les droits du royaume et de l'Eglise. Ces puissances ne sont-elles pas entièrement séparées ?... Prenez mieux les intérêts du roi, vous qui recherchez ses bonnes grâces au détriment de l'Eglise : ne soyez pas la cause de sa perte et de celle de sa maison. Vous dites qu'il y a du danger à tenir ferme, le roi pouvant cesser d'être dévoué à l'Eglise romaine... Et moi je vous dis que c'es, un crime de former un pareil jugement... Ce n'est pas de sa part que vous devez craindre : c'est de la vôtre ; c'est vous qui lui ouvrez la voie pour renverser la liberté ecclésiastique... Que deviendra l'Eglise si on la laisse enchaîner et dépouiller de ce qu'elle possède ?... Ne serait-ce pas à vous d'opposer une barrière à ces envahissements ? Faut-il que non seulement vous gardiez le silence, mais que vous donniez à l'injustice « l'appui de votre suffrage (2). » La faiblesse de l'épiscopat d'Angleterre, à cette époque, tranquillisa Henri II dans ses usurpations, et fut cause du massacre de saint Thomas.

« M. le cardinal de Bausset, qui est toujours si favorable à Louis XIV, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il avait entraîné le gouvernement dans des mesures dont la nécessité ou la régularité auraient été, peut-être, difficiles à justifier (3). Nous verrons Bossuet convenir que l'on avait *tort, au fond*. S'il eût eu à donner son avis, dans une pareille affaire, sur la conduite de tout autre prince agissant comme Louis XIV, son idole, il l'aurait flétrie hautement et énergiquement. En effet, quatorze ans avant l'affaire de la *Regale*, parlant de Henri II, roi d'Angleterre, dans le panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, il demandait *si l'on pourrait, sans injustice, concevoir le dessein de ravir à l'Eglise ses privilèges*. Puis il ajoutait « Cependant Henri II, roi d'Angleterre, se déclare l'ennemi de l'Eglise ; il l'attaque au spirituel et au temporel, en ce qu'elle tient de

(1) *Hist. de Bossuet*, l. VI, c. X. — (2) Voyez cette admirable lettre dans Stapleton, *Vie du saint*, p. 61 et suivantes. — (3) *Hist. de Bossuet*, l. VI, c. VIII.

Dieu, et en ce qu'elle tient des hommes. Il usurpe ouvertement sa puissance ,il met la main sur son trésor, qui enferme la subsistance des pauvres ; il flétrit l'honneur de ses ministres, par l'abrogation de leurs privilèges, et opprime leur liberté, par des lois qui lui sont contraires. Prince téméraire et mal avisé! que ne peut-il découvrir de loin les renversements étranges que fera un jour dans son Etat, le mépris de l'autorité ecclésiastique, et les excès inouïs où les peuples seront emportés, quand ils auront secoué ce joug nécessaire ! Mais rien ne peut arrêter ses emportements : les mauvais conseils ont prévalu, et c'est en vain qu'on s'y oppose. Il a tout fait fléchir à sa volonté, et il n'y a plus que le saint archevêque de Cantorbéry qu'il n'a pu encore ni corrompre par ses caresses, ni abattre par ses menaces. »

« Ne dirait-on pas que le grand orateur, sans s'en douter, prophétisait à la lettre ce qui devait arriver, en 1682, à l'occasion des prétentions de Louis XIV à la Régale? La collection des procès-verbaux du clergé de France(1) dit à ce sujet : « On ne voyait que persécutions, exils, emprisonnements et condamnations, même à la mort, pour soutenir, à ce que l'on prétendait, les droits de la couronne. La plus grande confusion régnait, surtout dans le diocèse de Pamiers. Tout le chapitre était dispersé, plus de quatre-vingt curés emprisonnés exilés ou obligés de se cacher. On voyait un grand vicaire contre un grand vicaire, le siège vacant. Le père Cercle, grand vicaire, nommé par le chapitre, fut condamné à mort par contumace, par le parlement de Toulouse, et exécuté en effigie. »

« J'ai dit, continue monseigneur l'évêque de la Rochelle, que deux évêques seulement se montraient fermes : celui d'Alet et celui de Pamiers. Les autres, sans en excepter Bossuet (le panégyriste d'une cause toute contraire à celle qu'il embrassait actuellement), furent d'une condescendance que l'on a peine à s'expliquer, cent soixante-sept ans après cet événement si déplorable dans ses suites, et qu'il n'est plus permis de justifier après que Rome a fixé, en tant d'occasion, le jugement que nous en devons porter. Tout ce qu'on peut dire de plus tolérable pour atténuer un peu le tort de cette faiblesse, c'est que les évêques pensaient que les concessions offertes par le roi au clergé étaient un dédommagement surabondant de la brèche faite à la discipline! *et il était facile de prévoir*, dit naïvement M. de Bausset *que les églises seraient forcées, par l'empire seul du temps et de l'usage, à ployer sous l'ascendant de l'autorité, quoique le droit de Régale ne fut pas exercé dans une forme paisible et régulière*(2). Tout le clergé généralement parlant, fût entraîné par l'avis de Bossuet, et crut qu'il ne fallait pas résister au roi. M. de Bausset, en applaudissant à ce concours, nous révèle l'empiètement le plus monstrueux qui régnait alors de la part de l'autorité séculière sur l'autorité ecclésiastique. Il résulta de ce tempérament, dit-il que ce ne fut plus l'autorité royale qui donna leur mission « à ceux qui étaient pourvus des dignités ecclésiastiques. » On avait donc fermé les yeux jusque là sur un abus d'autant plus révoltant, qu'il laissait envahir par le prince un pouvoir spirituel qui ne saurait appartenir qu'à l'Eglise. La *Constitution civile du clergé*, qui devait être proclamée cent ans plus tard, ne devait qu'étendre et développer ce principe schismatique et hérétique.

« Si les évêques de France, observe monseigneur Villecour, se fussent bornés à délibérer sur cette affaire et à proposer leurs vues au souverain Pontife, il n'y aurait pas eu beaucoup à dire, surtout en les supposant dans la disposition de se soumettre humblement à ce qu'il aurait décidé. Mais, il en coûte de faire l'aveu, leur parti était malheureusement pris d'avance; et dans la lettre que Bossuet écrivit au Pape, au nom du Clergé, on remarquait déjà plutôt une leçon donnée au chef de l'Eglise, qu'un avis attendu avec respect pour s'y conformer, quel qu'il fut. On lui représentait qu'il y avait beaucoup de choses que la *nécessité du temps* (il fallait dire *la volonté du roi*) *devait faire tolérer* ; que cette nécessité était quelquefois de telle nature qu'elle pouvait même changer des lois, principalement quand il s'agissait d'apaiser les différends et d'affermir la paix entre la royauté et le sacerdoce. Puis on citait les concessions déjà faites par les souverains Pontifes, ensuite on conduisait Innocent XI à l'école d'Yves de Chartres et de saint Augustin pour leur faire dire à ce grand Pape « que ceux qui ne faisaient pas céder la rigueur des canons aux biens de la paix n'étaient que des *brouillons* qui se remplissaient les yeux de la poudre qu'ils soufflaient pour aveugler les autres. » On finissait par dire à Innocent *qu'il devait suivre les mouvements de sa bonté, dans une occasion où il n'était pas permis d'employer le courage.*

« On ne revient pas de sa surprise, ajoute l'évêque de la Rochelle, quand on réfléchit que c'est Bossuet qui a écrit une pareille lettre à un des plus grands Pontifes qui aient occupé la chaire de saint Pierre, et quand on songe que cette lettre a été adoptée par les évêques du siècle le plus poli et de la nation la plus civilisée. Aussi le trop fameux Arnauld, après avoir lu cette lettre, écrivait-il : *Je ne viens que de voir la lettre de l'assemblée au Pape. Je la trouve pitoyable.*

« Bossuet s'était persuadé qu'elle produirait sur le Pape tout l'effet qu'il s'en était promis. Il écrivait, le 6 février 1682, à M. l'abbé Dirois, secrétaire d'ambassade à Rome : *Nous serions bien surpris ici si le clergé Français éprouvait des difficultés du côté de Rome d'où nous devons attendre toute sorte de secours.* On est peiné, dit l'évêque de la Rochelle, de trouver un tel langage sous la plume de Bossuet. Etait-ce à lui et aux autres évêques de France qu'il

(1) *Histoire de Bossuet*, t. V, p. 362. — (2) T. V, p. 262.

appartenait de tracer au Pape la conduite à tenir ?

« Innocent XI répondit à la lettre du clergé français avec une noblesse digne d'un saint Léon. Il reproche aux évêques de France « d'avoir abandonné, par une pusillanimité très-répréhensible, la sainte cause de la liberté de l'Église ; de n'avoir pas osé faire entendre une seule parole pour les intérêts et l'honneur de Jésus-Christ, mais de s'être couverts d'un opprobre éternel, par d'indignes démarches auprès des magistrats séculiers. Il les invite au repentir, et termine par *casser et annuler des actes déjà nuls par eux-mêmes comme étant manifestement vicieux.* »

« Les indignes démarches que le Pape reproche aux évêques sont celles-ci. Dans le temps que les deux évêques d'Alet et de Pamiers en appelèrent au Saint-Siège, les autres en appelèrent aussi ; mais à qui ? aux parlements, aux magistrats séculiers, qui les condamnèrent. — Et après cet échec, que firent ces évêques pour s'en relever ? Ils abandonnèrent les droits de leurs églises, pour les transporter au roi. — Mais est-il bien sûr qu'ils aient tenu une pareille conduite ? Eux-mêmes s'en vantent dans leur lettre du 3 février 1682 à Innocent XI.

« Piqués de ces justes reproches de leur supérieur, les évêques français s'en vengèrent par une lettre de Bossuet, mais qui paraît n'avoir pas été envoyée. Bossuet y reprochait au Pape des injures « personnelles et infamantes, à l'occasion d'une affaire qu'il dit avoir faite pour le plus grand bien de l'Église, *et sur laquelle les évêques de France sont rassurés par le témoignage de leur conscience.* Il prétend que ces évêques si courageux (en particulier Yves de Chartres), dont le saint Père a parlé dans sa réponse, et qu'il eût voulu qu'ils prissent pour modèles, n'auraient pas agi autrement qu'eux s'ils eussent eu à rétablir le concordat entre le sacerdoce et l'empire ; que le souverain Pontife n'a suivi que des impressions étrangères, en accusant les évêques de France d'une crainte si peu digne de leur caractère ; *que son langage répond mal à la dignité d'un si grand nom;* que son conseil lui a caché la vérité, de peur qu'il ne préférât *des avis plus justes et plus modérés ;* que si l'affaire est poussée plus loin, toute l'Église comprendra combien est léger le sujet auquel une si grande contestation, cette violente commotion des esprits, et l'attente de l'univers chrétien, doivent se rapporter. « Puis Bossuet flétrit le langage adressé aux évêques, « *et, dont ils rougissent pour ceux qui l'ont inspiré* ; il se plaint qu'on déchire les évêques français *par des accusations atroces* ; il dit qu'en relevant leurs illustres prédécesseurs, on a directement en vue de piquer par l'éclat de leur gloire et de déprimer ceux qui leur ont succédé. » Tout le reste de la lettre est sur ce ton fier et hautain. Bossuet va jusqu'à dire *que le bref du Pape est nul par lui-même ; qu'il est à désirer qu'on n'en con*rage si intrépide se réserve pour des occasions plus importantes, et que son pontificat ne soit pas entièrement occupé d'une affaire trop peu digne d'une si forte application.*

« Il est fâcheux pour la mémoire de l'aigle de Meaux, dit monseigneur de La Rochelle, qu'un pareil monument subsiste pour attester son irrévérence à l'égard d'un grand Pape. Il avait de grands talents, tout le monde en convient. Nous ne refusons pas d'admirer en lui ce don de Dieu. Mais ce présent, qu'il a reçu du ciel, le met-il à la place de celui à qui seul Jésus-Christ a dit, dans la personne de saint Pierre : *Confirma fratres tuos*, confirme tes frères ! Il est bien délicat, ce grand évêque, s'il croit que le Pape ne doit pas *oser* le redresser, non plus que ses collègues, dont il se fait l'interprète. J'allais presque dire : il est bien présomptueux d'*oser* lui-même taxer le souverain Pontife Innocent XI *de témérité et d'imprudence*, tout en paraissant ne l'imputer qu'à ses conseillers ! La postérité eût été certes plus édifiée de Bossuet, si elle l'eût vu donner à l'épiscopat, dans cette circonstance, le même exemple de soumission et d'humilité que Fénelon (1). »

M. Le Tellier, archevêque de Reims, fut un des évêques de France qui se montra le plus irrité de la fermeté d'Innocent XI. Il fit *un rapport* où il ne craignit pas de taxer *d'irrégulières* les procédures et les jugements du Pape. Il proposait de *demander au roi* la permission d'assembler en concile national les évêques qui se trouvaient alors à Paris, ou du moins de convoquer une assemblée générale de tout le clergé du royaume. Louis XIV se rendit au vœu qu'on lui exprimait : peut-être l'avait-il provoqué lui-même. Mais, observe l'évêque de La Rochelle, il avait trop de sens pour consentir à ce que la réunion prît le nom de *concile*. Il eût été, en effet, passablement *irrégulier* que des évêques mécontents d'un Pape qui avait prononcé sur une affaire, d'après les règles canoniques, fût jugé par ses inférieurs, qui assurément ne songeaient à se réunir que pour agir contre lui. Le roi se détermina donc pour une assemblée générale, qui devait être composée de deux évêques et de deux députés du second ordre pour chaque métropole (2).

Mais voici les particularités intéressantes que Fleury nous a conservées sur cette fameuse assemblée :

Le chancelier Le Tellier, et l'archevêque de Reims, son fils, de concert avec l'évêque de Meaux, formèrent le projet d'une assemblée générale du clergé. La régale en était le sujet principal. C'est l'archevêque de Reims, appuyé par son père, qui en parla au roi ; l'évêque de Meaux ne paraissait pas. Mais pour donner plus de poids à cette assemblée, le roi voulut qu'il en fût membre. Le chancelier Le Tellier et l'archevêque, poussés apparemment par l'autre, crurent nécessaire de traiter la question de l'autorité du Pape. On ne la jugera ja-

(1) La France et le Pape p. 151. (2) *Ibid.*, 155 et 156.

mais qu'un temps de division, disait cet archevêque. L'évêque de Meaux répugnait à voir cette question traitée ; il la croyait hors de saison; et il ramena à son sentiment l'évêque de Tournay, qui pensait d'abord comme l'archevêque de Reims. On augmentera, disait-il, la division qu'on veut éteindre: c'est beaucoup que le livre de l'*Exposition de la doctrine catholique* ait passé avec approbation. Les cardinaux Du Perron et de Richelieu avaient dit de même, mais sans approbation formelle: Laissons mûrir, gardons notre possession, ajoutait Bossuet. Il disait encore à l'archevêque de Reims: Vous aurez la gloire d'avoir terminé l'affaire de la régale, mais cette gloire sera obscurcie par ces *propositions odieuses*.

« M. Colbert insistait pour qu'on traitât la question de l'autorité du Pape, et pressait le roi. L'archevêque de Paris, le père de la Chaise même agissaient de leur côté dans le même sens. *Le Pape nous a poussés*, disait-on, *il s'en repentira.* Le roi donna ordre de traiter la question.

« L'évêque de Meaux proposa qu'avant de la décider, on examinât toute la tradition. Son dessein était de pouvoir prolonger, autant qu'on voudrait, la discussion; mais l'archevêque de Paris dit au roi que cela durerait trop longtemps: il y eut donc ordre du prince de conclure et de décider promptement sur l'autorité du Pape.

« L'évêque de Tournai, Choiseul-Praslin, fut chargé de dresser les propositions; mais il l'exécuta mal et scholastiquement. Ce fut M. l'évêque de Meaux qui les rédigea telles que nous les avons. On tint des assemblées chez M. l'archevêque de Paris, où elles furent examinées; on voulait y faire mention des appellations au concile, mais l'évêque de Meaux résista. Elles ont été, disait-il, condamnées par les bulles de Pie II et Jules II; Rome est engagée à les condamner. Il ne faut pas donner prise à condamner nos propositions (1). »

Bossuet en parle comme Fleury. « Dans notre voyage de Meaux à Paris, dit son secrétaire, l'abbé Ledieu, dans son journal du 17 janvier 1700, on parla de l'assemblée de 1682. Je demandai à M. de Meaux qui lui avait inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Église; il me dit que M. Colbert, alors ministre et secrétaire d'État, en était véritablement l'auteur, et que lui seul y avait déterminé le roi. M. Colbert prétendait que la division qu'on avait avec Rome sur la *régale* était la vraie occasion de renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des Papes; que, dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence, et la crainte de paraître le premier à rompre l'union, empêcheraient une telle décision, et qu'il attira le roi à son avis, par cette raison, contre M. Le Tellier, aussi ministre et secrétaire d'État, qui avait eu, ainsi que l'archevêque de Reims, son fils, les premiers cette pensée, et qui ensuite l'avaient abandonnée par la crainte des suites et des difficultés (2). »

En deux mots, des évêques, piqués de ce que le Pape n'approuvait pas la faiblesse avec laquelle ils avaient, au mépris du serment de leur sacre, abandonné les droits de leurs églises et violé ainsi le canon douzième du concile œcuménique de Lyon, s'assemblent par ordre *du roi*, traitent *par ordre du roi* la question de l'autorité du Pape, la décident promptement *par ordre du roi*, et rédigent en latin quatre *propositions odieuses*, dont le ministre Colbert était *le véritable auteur*. Voilà, d'après le récit de Fleury et de Bossuet, comme fut faite la déclaration de 1682.

Le cardinal Sfondrate disait dès lors: « Les Français auraient dû penser qu'une assemblée indiquée dans un temps de troubles et de mécontentements réciproques, ainsi que les propositions qui seraient publiées dans cette assemblée, seraient attribuées, non au zèle pour la religion, mais à la vengeance, et seraient d'autant plus facilement interprétées d'une manière sinistre, que les évêques voyaient bien que ce n'était pas pour lui ni pour les siens, mais pour eux et pour la liberté de leurs églises, que le Pape était entré en lice. La reconnaissance, ou du moins l'honnêteté, dont les Français sont si jaloux, exigeaient que dans le temps où le Pape combattait pour leur intérêt avec tant de force et de courage, ils n'exerçassent contre lui aucun acte d'hostilité. Supposons que le Pape eût été au delà des bornes; il ne l'avait fait qu'en vue de les protéger. Les évêques devaient-ils donc tourner leurs armes contre leur bienfaiteur? Ne convenait-il pas plutôt de l'excuser, s'il était tombé dans quelque excès (3)? »

Les évêques ne l'entendaient pas ainsi; mais après avoir, *par ordre du roi*, mis en latin les quatre propositions de Colbert ils supplièrent humblement le roi de vouloir bien les approuver et en faire une loi. Ce que Louis XIV daigna leur accorder le 23 mars 1682. Ils demandaient quelque chose de plus. La faculté de théologie exigeait de tous les bacheliers le serment de ne rien dire ou écrire de contraire aux décrets de Papes. Les évêques de 1682 demandèrent au roi qu'il voulût bien réformer ce serment, et, à ces mots, *décrets et constitutions des Papes*, faire ajouter ces autres, ACCEPTÉS PAR L'ÉGLISE. Le roi ne daigna point accorder cette demande des évêques.

Quelque temps après, le procureur général du parlement se transporta à la Sorbonne pour y faire enregistrer la fameuse déclaration. Sur le refus des docteurs, le parlement se fit apporter les registres et y fit inscrire la déclaration de force. Le tout, en vertu des libertés de l'église gallicane.

Le Pape, justement irrité des procédés que les Français avaient suivis à son égard, refusait

(1) Fleury, *Nouv. opusc.*, p. 210, etc. — (2) *Hist. de Bossuet*, l. VI, n. 12, p. 161. — (3) Fleury, *Nouv. opusc.*, p. 211, *et Gallia vindicata*, t. III, p. 126.

des bulles aux évêques nommés par le roi, et qui avaient assité, comme députés du second ordre, à l'assemblée : en outre, il cassa et mit à néant tout ce qui s'était fait dans l'affaire de la régale. Le roi en appela, par son procureur général, au futur concile œcuménique, au mépris des bulles de Calixte III, Pie II et Jules II, qui défendent ces appels sous peine d'excommunication. Il envoya l'acte d'appel au clergé assemblé le 30 septembre 1688. Le clergé remercia *très humblement* Sa Majesté de l'honneur qu'elle avait fait à l'assemblée en lui donnant communication de ces actes, et lui offrit les applaudissements les plus respectueux pour la sage conduite qu'elle tenait (1). — Pour se passer des bulles que le Pape refusait à ses évêques nommés, Louis XIV, servant en cela de modèle à Bonaparte et à tous les entrepreneurs de schisme, les faisait nommer administrateurs spirituels par les chapitres respectifs, au mépris du deuxième concile œcuménique de Lyon qui le défend. Et cela, parce que le Pape, en vertu de la déclaration gallicane de 1682, est obligé d'observer et de faire observer les canons des conciles œcuméniques.

Le pape Alexandre VIII, par sa bulle *Inter multiplices (Prid non. Aug.* 1690), condamna et cassa tout ce qui s'était passé dans l'assemblée. Au lit de la mort, et près de paraitre devant Dieu ; il la fit publier en présence de douze cardinaux. Clément XI renouvela cette condamnation par un bref du 30 août 1706 à Louis XIV.

« L'assemblée de 1682 fut un malheur, dit monseigneur l'évêque de La Rochelle, puisqu'elle devint plus tard le germe funeste de la *constitution* dite *civile* du clergé de France. Un abime appelle un autre abime. La *Declaration* souleva l'indignation de toute l'Europe catholique. Ce seul fait prouve clairement que les quatre articles ne s'associent pas avec les sentiments que l'Orthodoxie proclame comme les siens. On n'a qu'à savoir l'histoire de Bossuet pour s'assurer que la *Déclaration* fit pousser des cris d'alarme dans toutes les parties de l'univers catholique. Les deux premiers écrits contre cette déclaration étrange partirent de l'université de Louvain. Un concile national de Hongrie, ayant à sa tête son primat, flétrit les actes de l'assemblée de France, qu'il surpassait en autorité, sans aucune comparaison, par le caractère sacré qu'on est bien forcé de lui reconnaitre. Le clergé de France, oppressé par la puissance qui dictait des lois dans l'ordre spirituel, comprimait son amère et profonde douleur (2) ; mais il eut un digne représentant de ses doctrines dans le docteur *Charlas*, dont la plume savante et la dialectique serrée forcèrent l'admiration de l'évêque de Meaux lui-même. Rome parla par ses Pontifes ; l'Espagne par ses *d'Aguirre*, ses *Gonzalez* et ses *Roccaberti* ; l'Autriche par ses *Sfondrate* ; les Pays Bas, par *Scheelesrate*.

« Ce dut être pour Bossuet un tonnerre bien terrible que celui dont les sons partaient presque à la fois de toutes les parties de la catholicité ; car il ne s'agissait plus ici de la force d'un raisonnement et de la justesse des preuves qui pouvaient appuyer une thèse ; sous ce rapport, rien jusqu'ici n'avait manqué à sa gloire. Mais une logique plus imposante que tous les syllogismes paraissait armée et menaçante ; c'était l'indignation de l'univers catholique, c'était l'accablante autorité de toutes les églises du monde moralement réunies pour repousser la *Déclaration* qu'on n'avait pas eu honte d'atribuer au clergé de France.

« Si Bossuet eût sérieusement et sans préoccupation réfléchi sur cette unanimité de sentiments, dont il avait tiré, après saint Augustin un si grand parti contre les hérésies, jamais il n'aurait eu le courage d'entreprendre la *Défense de sa Déclaration*. Il aurait dit : Rome la désapprouve, la très-grande majorité des évêques en a horreur ; nous avons donc eu tort de la formuler : elle est donc répréhensible. Mais, malheureusement, et je tremble de le dire, Bossuet n'avait pas autant d'humilité que de science ; et précisément parce qu'il manqua d'humilité, il ne vit pas qu'il allait prendre sur lui la défense d'une cause que toute la science des hommes n'était pas capable de soutenir (3). »

Enfin, sous Innocent XII, en 1693, ce différend fut accomodé moyennant deux lettres, une par les évêques nommés qui avaient pris part à l'assemblée de 1682, et l'autre par Louis XIV. Les évêques disaient au pape : « Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous venons lui exprimer l'amère douleur dont nous sommes pénétrés dans le fond de nos cœurs, et plus qu'il ne nous est possible de l'exprimer, à raison des choses qui se sont passées dans l'assemblée, et qui ont souverainement déplu à sa sainteté ainsi qu'à ses prédécesseurs. En conséquence, si quelques points ont pu être considérés comme décrétés dans cette assemblée, sur la puissance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale, nous les tenons pour non décrétés et nous déclarons qu'ils doivent être regardés comme tels (4). » Le roi disait de son côté : « Je suis bien aise de faire savoir à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 23 mars 1682, touchant la déclaration du clergé de France, à quoi les conjectures passées m'avaient obligé, ne soient pas observées. » Bossuet lui-même finit par dire, dans sa *Gallia orthodoxa : Que la déclaration devienne ce qu'elle pourra, nous n'entreprenons point ici de la défendre.*

Ainsi, peut on conclure avec l'évêque de la

(1) *Hist. de Bossuet*, l. VI, p. 203. — (2) Il existe, dit-on, dans la bibliothèque de l'assemblée nationale des réclamations de plusieurs évêques contemporains contre la déclaration de 1682. — (3) La France et le Pape, p. 165-167. — (4) Fleury, *Nouv. opusc.*

Rochelle, la déclaration n'a plus de force, ni du côté des prélats qui l'avaient publiée, ni du côté de Louis XIV qui en avait révoqué l'édit, ni du côté de Bossuet qui lui donne un congé presque ignominieux.

Comme le premier article de la fameuse déclaration est le plus important, il sera bon d'examiner ce qu'il décide et ce qu'il ne décide pas, et ce qui s'ensuit.

Il décide que saint Pierre et l'Église ont reçu de Dieu la puissance des choses spirituelles et qui concernent le salut, et non des choses civiles; mais il ne décide pas si la soumission à la puissance temporelle dans les choses civiles n'est pas une chose spirituelle et qui concerne le salut.

Il met les choses civiles en opposition avec les choses qui concernent le salut éternel; il suppose que les choses civiles ne regardent point ce salut. Donc, si la soumission aux puissances supérieures est une chose civile et temporelle, cela ne concerne point le salut, n'intéresse point la conscience. On peut obéir si l'on veut : il n'y a plus d'obligation devant Dieu. Donc, enfin le meurtre politique d'un roi s'appelât-il Louis XVI est une action indifférente. N'est-ce pas ce qu'on appelle aujourd'hui anarchie politique, ou d'un autre nom qui indique la ruine de toute société humaine?

Il dit bien que l'Église a reçu de Dieu la puissance des choses spirituelles, et la souveraineté séculière, celle des choses temporelles; mais il ne dit pas laquelle des deux a reçu de Dieu la puissance de décider en dernier ressort si telle chose est spirituelle ou temporelle. N'est-ce pas là constituer les deux puissances dans un état de guerre perpétuelle ?

Il nous rappelle que le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, *de hoc mundo*; mais il ne dit pas en quel sens Jésus-Christ, qui est pourtant venu en ce monde, pour vaincre le monde, chasser dehors le prince de ce monde, et conquérir par sa mort le royaume de ce monde, a dit ces paroles. Il ne dit pas que Jésus-Christ n'ait pas voulu dire que son royaume n'était pas de ce monde, *de hoc mundo*, quant à son origine, mais de Dieu son Père; ni quant à sa puissance, fondée, non sur la force militaire, mais sur la vérité, à laquelle il était venu rendre témoignage. En tout cas, il ne dit pas quelle autorité infaillible nous apprendra jusqu'où s'étend le royaume de Jésus-Christ, qui, en quelque sens qu'il ne soit pas de ce monde, c'est pourtant dans ce monde. Il ne dit pas si est le monde ou le royaume de Jésus-Christ qui a reçu de Dieu cette juridiction suprême. N'est-ce pas jeter les peuples chrétiens dans le scepticisme ou le doute universel touchant leurs devoirs comme peuples?

Il nous rappelle qu'il faut rendre à César ce qui est à César; mais il ne nous dit pas quelle autorité nous fera connaître de la part de Dieu quel est le César à qui nous devons rendre, ni si telle ou telle chose est à César ou à Dieu. N'est-ce pas supposer que Dieu a établi inutilement son Église ?

Il nous rappelle que toute personne doit être soumise aux puissances supérieures parcequ'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu ; mais il ne dit pas si, par là que toute puissance en soi vient de Dieu, elle vient également de Dieu à tout homme qui s'en empare; il ne dit pas s'il n'est point de différence entre une puissance légitime et une puissance usurpée ; il ne dit pas si l'on doit une égale soumission et à la puissance que Dieu approuve comme conforme à sa loi, et à la puissance que Dieu permet, comme une fièvre, un incendie. Il ne dit pas quelle autorité Dieu a chargé de diriger nos consciences dans ces conjonctures difficiles. Mais n'est-ce point assimiler les catholiques à des protestants, à des brebis qui errent à l'aventure, n'ayant point de pasteur ?

Il déclare que, dans les choses temporelles, les souverains sont absolument indépendants de l'Église; mais il ne les y déclare pas indépendants de Dieu et de sa loi, que Dieu a chargé l'Église d'interpréter à l'univers.

Il déclare que l'Église ne peut ni directement ni indirectement déposer les souverains ni dispenser leurs sujets de leur devoir et serment de fidélité ; mais il ne déclare pas que Dieu ne le puisse toujours et même ne le fasse quelquefois. Il ne dit pas quelle autorité Dieu a chargée de nous dire quand il l'aura fait.

Il déclare, contre le Pape, que les rois sont au temporel, indépendants de l'Église; mais il ne déclare pas, contre les calvinistes, contre Gerson, Almain, Major et Richer, que les rois soient en cela indépendants du peuple, la seule autorité, au dire du ministre Jurieu, qui n'ait pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes.

Le seul point qui paraisse un peu clair dans cet article, c'est que le souverain, roi ou peuple, est tout à fait indépendant de l'Église dans les choses temporelles. Mais il ne saurait l'être, si ce n'est pas à lui à décider en dernier ressort ce qui est temporel ou non. Donc, en vertu du premier article de la déclaration de 1682, c'est à la puissance séculière, et non point à l'Église, à déterminer ce qui est de la compétence de l'un et de l'autre.

De là il suit que les apôtres, les martyrs, les confesseurs, les saints de tous les siècles et de toutes les nations ont eu tort de ne pas s'en rapporter aux souverains ou magistrats païens, hérétiques, schismatiques, sur ce qui était de leur compétence ou non. Il suivrait de là que le christianisme est une longue révolte, et que les Chrétiens doivent amende honorable d'abord à Néron, ensuite à tous ceux qui lui ressemblent, et rétablir promptement toutes les idoles du paganisme.

La déclaration de 1682, faite *par ordre du roi*, ayant soulevé contre elle le monde catholique, Bossuet, *par ordre du roi*, en entreprit la défense, y travailla pendant vingt ans, et

1 *Hist. de Bossuet*, l. VI, *pièces justificatives*.

ouvrage nous offre ce que le génie, aux ordres d'un prince, a trouvé de plus fort pour soutenir une doctrine déclarée vraie par ordre de ce prince

A la fin de la première section de son premier livre, Bossuet dit donc que, pour démontrer la sainte doctrine, il allait, suivant la méthode des géomètres, établir, avec toute la clarté dont il était capable, cinq propositions enchainées les unes dans les autres, et qui se communiqueraient mutuellement de la lumière et de la force. Ces cinq propositions, qui renferment la substance de tout ce qu'il dit sur le premier article, les voici.

1° La souveraineté temporelle est légitime, dès le commencement, même parmi les infidèles. 2° Cette souveraineté même parmi les infidèles, est de Dieu. 3° la souveraineté a été dès le commencement, même parmi les infidèles constituée de Dieu de telle sorte, qu'après lui elle est la première ; et Dieu n'a établi aucune autre pour la déposer ou la ramener à l'ordre. 4° Par l'institution du sacerdoce légal, Dieu n'a rien changé à l'état de souveraineté temporelle ; au contraire, il a déclaré plus expressément qu'après Dieu elle est la première en son ordre. 5° L'institution du sacerdoce chrétien n'a rien changé non plus à la souveraineté ; au contraire, le Nouveau-Testament et la tradition des Pères nous disent clairement que Jésus-Christ n'a attribué aucun pouvoir à ses ministres pour régler les choses temporelles, ou pour donner et ôter les empires à qui que ce soit.

Voici ce qui est à remarquer sur les deux premières propositions.

Oui, dès toujours, la souveraineté en soi est légitime et de Dieu. Mais ce n'est pas la question. Il s'agit, non pas de savoir si la souveraineté en soi est légitime et de Dieu, mais comment on saura que la souveraineté de tel homme l'est ou l'est encore ; et, supposé qu'elle le soit, si tels ou tels de ses actes le sont. A cela nulle réponse dans Bossuet.

La distinction entre la souveraineté et l'homme qui se nomme souverain est dans la nature des choses. La souveraineté en soi est toujours légitime et de Dieu, parce que Dieu a créé les hommes pour vivre en société, c'est-à-dire dans la subordination à un pouvoir suprême. Mais il ne s'ensuit pas que l'homme qui occupe la souveraineté la possède ou l'exerce toujours légitimement et avec l'approbation de Dieu. Sans quoi il faudrait dire qu'il n'est point de différence entre le fait et le droit, entre la légitimité et l'usurpation, entre la justice et la force entre le bien et le mal.

Cette distinction si naturelle, saint Chrysostome la fait expressément, comme nous l'avons vu, sur le texte de saint Paul. Bossuet ne l'ignorait pas, puisqu'il cite le commencement et la fin du passage de ce Père. Cependant nulle part il ne rappelle une distinction aussi simple. Au contraire, lui qui dans tout le reste de sa *Défense*, met tout en œuvre pour distinguer la papauté du Pape, le siége du Pontife, met tout en œuvre dans ses deux premiers livres pour confondre la souveraineté avec le souverain, et transporter, sans rien dire, à l'homme, les preuves qui ne concluent que pour la chose. Il est difficile de ne pas voir un dessein en cela, et de ne pas y reconnaître un homme qui a un poids et un poids, une mesure et une mesure.

En tout cas, d'après les seules observations que nous venons de faire, il est constant que les deux premières propositions de Bossuet sur lesquelles néanmoins repose toute sa défense, sont à côté de la question, et, par là même, sa défense tout entière. — Des observations nouvelles conduiront au même résultat.

Bossuet dit : « Nous appelons légitime la souveraineté qui est fondée non-seulement sur une loi, mais sur une loi bonne et juste (1). Or, telle est la loi qui ordonne la réunion et la subordination des hommes sous des gouvernements justes et légitimes. » Cette mineure dit bien que la souveraineté en soi est fondée sur une loi bonne et juste, mais elle ne le dit pas de la souveraineté de tel ou tel homme : ce qui cependant est la question.

Que la loi qui fonde la souveraineté, même parmi les infidèles, soit bonne et juste, Bossuet l'établit, parce que tout le monde en convient, et parce que Jérémie, saint Paul, et le chef des apôtres, saint Pierre, le disent ou le supposent. Ce raisonnement où Bossuet prouve très bien une chose qui n'est pas contestée, peut servir à résoudre la question même à côté de laquelle il passe toujours. Car, si le sentiment commun, si la parole d'un prophète ou d'un apôtre, démontre que la loi qui établit la souveraineté parmi les hommes est bonne et juste, par conséquent que cette souveraineté est légitime, le consentement commun, la parole d'un prophète ou d'un apôtre, démontrera aussi que la souveraineté de tel ou tel homme est légitime ou non, fondée ou non sur une loi bonne et juste, et de fait, Jérémie parle de la souveraineté de Nabuchodonosor ; Pierre et Paul suivant plusieurs, parlent des souverains de leur temps. Or saint Pierre, le chef des apôtres, vit et enseigne toujours dans la personne des Papes. De même donc que les fidèles du Pont, de la Galatie, de la Cappadoce, de l'Asie, de la Bithynie l'écoutèrent avec respect quand il leur dit en général : Soyez soumis pour Dieu à toute créature, au roi comme étant au-dessus des autres, et aux gouverneurs comme étant envoyés de sa part ; de même aussi, les fidèles de nos jours doivent l'écouter avec un égal respect, lorsque, de deux prétendants à la souveraineté, il fait connaître celui auquel ils peuvent ou doivent se soumettre pour Dieu.

(1) Bossuet suppose qu'il puisse y avoir une loi qui ne fut ni bonne ni juste, ou qui ne fut pas loi. *Def.*, l. I, sect. II cap I.

Bossuet appelle *légitime*, la souveraineté qui est fondée sur une loi bonne et juste. La loi est la volonté du législateur, promulguée à ses sujets. La loi qui légitime la souveraineté suppose donc un législateur dont elle est la volonté, Dieu : une promulgation aux sujets de ce souverain maître, la religion : une autorité chargée de faire cette promulgation, l'Eglise. La notion de légitimité suppose donc nécessairement l'existence et la connaissance de Dieu, de la religion et de l'Eglise.

Les souverainetés, dit Bossuet, sont de Dieu, non seulement parce que nul ne parvient à l'empire sans que la divine Providence l'ait ainsi réglé et ordonné, mais encore pour deux raisons. La première, parce que les souverainetés légitimes doivent leur origine à la nature, c'est-à-dire à Dieu, auteur de la nature; car c'est la nature qui a mis dans les hommes l'amour de cet ordre qui leur procure la sûreté et la tranquilité. Or cet ordre ne pourrait subsister s'il n'y avait point de puissances légitimes. La seconde raison est que la doctrine que les hommes se sont transmise de main en main dès le commencement, et qui les a convaincus qu'il était nécessaire de s'assujettir à un empire légitime, ne peut tirer sa source que de la loi naturelle, puisque aussitôt après le déluge, tout le genre humain s'est accordé à s'assembler dans les villes et à former des royaumes. Et ceci est conforme à ce qu'enseignent les saints Pères, qui croient qu'un bien si considérable et si précieux du genre humain ne peut venir d'autre source que de Dieu même, qui l'a inspiré aux hommes et perpétué parmi eux de siècle en siècle. Car « l'égalité des hommes et des conditions, dit saint Chrysostome, causerait souvent des disputes et des guerres; c'est pourquoi Dieu a établi plusieurs sortes d'empires et de subordinations. Il a voulu que l'homme eût l'empire sur sa femme, le père sur son fils, le vieillard sur le jeune homme, l'homme libre sur son esclave, le souverain sur son sujet (1). » Il est donc d'une évidence palpable que cette loi si simple et si nécessaire, qui met l'ordre dans les choses humaines, et qui, propagée par le consentement si unanime du genre humain, s'est répandue en tous lieux; n'a été établie que par l'autorité divine. Et c'est ce qui nous oblige à nous y soumettre par un devoir de conscience (2).

Ce long passage peut se réduire à ce syllogisme : Ce que les hommes ont regardé en tous lieux et en tous temps comme bon et juste, vient de la nature, c'est-à-dire de Dieu, auteur de la nature. Or, en tous lieux, en tous temps, les hommes ont regardé la souveraineté comme une chose bonne et juste. Donc la souveraineté vient de la nature, c'est-à-dire de Dieu, auteur de la nature.

Tout cela ne conclut toujours que pour la souveraineté en soi, qui, au fond, est Dieu, et non pas pour la souveraineté de tel ou tel homme; ce qui, encore une fois, est la question. Pour être certain que la souveraineté est légitime en tel homme, comme on est certain qu'elle est légitime en soi, il faut que le genre humain, ou une autorité équivalente, nous apprenne que la souveraineté lui est venue de Dieu; c'est-à-dire, il faut une décision de l'Eglise catholique, qui, dans la réalité, n'est que le genre humain constitué divinement, pour recevoir, conserver, enseigner, interpréter, appliquer toute vérité, tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.

La dénomination d'*infidèles* dont se sert Bossuet dans ses deux premières propositions est encore très équivoque. Il met ses *infidèles* en opposition avec la loi de Moïse et avec l'Eglise. En sorte que, selon lui, tout ce qui n'aura pas professé la loi mosaïque ou le christianisme de l'Evangile, aura été infidèle. A ce prix, Adam, Seth, Enoch, Noé, Sem, Melchisédech, Abraham, Isaac, Jacob, Job, ont été des infidèles. Qui ne voit combien cette dénomination, ainsi généralisée, est fausse? Aussi les auteurs sacrés, quand ils parlent de cette masse du genre humain qui subsistait avant le peuple juif ou à côté de lui, l'appellent-ils, non pas les infidèles, mais les nations, les Gentils. Et, dans le fait, il est très faux que, dès l'origine les Gentils fussent généralement infidèles. Bossuet appelle impies et idolâtres et le Pharaon qui établit Joseph sur toute l'Egypte et les rois de Palestine avec lesquels Abraham et Isaac faisaient alliance; mais il le dit, non seulement sans aucune preuve, mais encore contre toutes les apparences. Ces alliances se juraient au nom de Jéhova. En présence des rois du pays, Melchisédech, roi de Salem, bénit Abraham au nom du Dieu très haut, qui a fait le ciel et la terre. Parmi les crimes que le Saint-Esprit reproche aux habitants de Sodome et de Gomorrhe, il ne fait aucune mention de l'idolâtrie. Enfin, ce roi, ces grands, ce peuple de Ninive, qui, cinq siècles seulement avant Jésus-Christ, à la simple prédication de Jonas, se revêtent de cilice, ne mangent ni ne boivent, et, par leur pénitence exemplaire, détournent la ruine dont le Seigneur les avait menacés, peut on les regarder comme des infidèles ?

Bossuet a promis de mettre dans sa discussion toute la précision et la clarté dont il était capable, je ne crois pas qu'il ait tenu sa promesse.

Il se fait cette demande : » Mais si Dieu est également auteur de la puissance sacerdotale et de la royale, quelle différence mettra-t-on entre l'une et l'autre. » Il répond : « La différence est grande en plusieurs manières : et premièrement, en ce que, quand Dieu établit la puissance du sacerdoce, soit du temps de la loi, soit sous l'Evangile, il se manifeste aux hommes d'une manière visible et sensible; au lieu que dans l'établissement de la puissance temporelle, il ne donna aucun signe éclatant

(1) *Homil. 22, in epist. ad Rom.* — (2) *Defensio*, l. I, sect. II, c. III.

et aucune marque sensible de sa présence. En second lieu, Dieu a choisi expressément la forme du gouvernement sacerdotal ; au lieu qu'après avoir établi la puissance temporelle, il a laissé à la volonté des hommes le choix des différentes formes de gouvernement, monarchique, aristocratique, populaire. D'ailleurs le véritable sacerdoce et le droit légitime d'en exercer la puissance, est toujours unie à la vraie religion ; au lieu que de légitimes empires subsistent, même chez les infidèles. Enfin la cérémonie par laquelle les prêtres sont consacrés est divine, et l'un des sacrements institués par Jésus-Christ ; au lieu que Dieu n'a rien prescrit touchant la consécration des rois, qui même n'est pas nécessaire et essentielle pour exercer les fonctions de la royauté (1). »

Bossuet élude la question, au lieu d'y répondre. Il ne s'est pas demandé quelle différence on mettrait entre la souveraineté temporelle d'une part, et les sacerdoces mosaïque et chrétien de l'autre ; mais bien entre la puissance sacerdotale et la puissance royale, telle que l'une et l'autre sont de Dieu dès l'origine. Ou l'argumentation de Bossuet est un sophisme, ou bien il suppose qu'avant la loi de Moïse, Dieu n'avait point institué de sacerdoce, et que depuis Adam jusqu'à Aaron, le genre humain a vécu sans prêtre, sans autel, sans sacrifice légitime. Mais l'Esprit-Saint lui-même ne nous apprend il pas qu'avant Aaron il existait un sacerdoce plus grand que le sien celui de Melchisédech, dont le sacerdoce chrétien est l'accomplissement ? En outre, le sentiment commun n'est-il point que, sous les patriarches, la principale prérogative des premiers nés était le sacerdoce dans la famille ? Si Dathan et Abiron, de la tribu de Ruben, s'insurgèrent de ce que le sacerdoce d'Israël avait été donné à la tribu de Lévi, les interprètes ne disent-ils point que c'était parce que selon l'ancien ordre, le sacerdoce devait appartenir à la tribu aînée, qui était la leur ?

EXAMEN DE LA TROISIÈME PROPOSITION

La troisième proposition de Bossuet dit : La souveraineté a été, dès le commencement, même parmi les infidèles, constituée de Dieu de telle sorte, qu'après lui elle est la première. Et Dieu n'a établi aucune autre pour la déposer et la ramener à l'ordre. — Il établit cette proposition comme une conséquence de celle qui précède, et ensuite comme une chose sur laquelle tout le genre humain est d'accord. Mais il se trompe en l'un et l'autre point.

De ce que la puissance du souverain légitime est de Dieu, il ne peut pas conclure : Donc elle n'est subordonnée à aucune autre. Car, comme lui-même nous a rappelé dans son passage de saint Chrysostome non seulement la puissance du souverain sur son sujet est de Dieu, mais encore celle du mari sur sa femme, du maître sur son serviteur, etc., même la puissance de Pilate sur Jésus-Christ. *Vous n'auriez aucune puissance contre moi* dit le Seigneur, *si elle ne vous avait été donnée d'en haut*. Sur quoi saint Augustin remarque : *Dieu avait donné à Pilate une puissance telle, qu'elle était en même temps sous la puissance de César* (2). On ne peut donc pas conclure qu'une puissance est indépendante, parce qu'elle est de Dieu, puisque toutes les puissances sont de Dieu, même celles d'un ordre subalterne.

De ce que la puissance des souverains légitimes est appelée suprême, il ne peut conclure non plus : Donc elle n'est subordonnée à aucune autre. D'abord lui-même convient comme d'une chose incontestable, que la puissance des rois, toute suprême qu'elle puisse être, n'est pas tellement de Dieu, qu'elle ne soit aussi du consentement du peuple. Ensuite, il est de foi que la puissance du Pape est de Dieu, qu'elle est suprême ; et cependant Bossuet assure qu'elle est subordonnée à la puissance de toute l'Eglise. *Les gallicans*, dit-il, *estiment-ils donc peu le Pontife romain, en ce que, A SON AUTORITÉ SOUVERAINE APRÈS JÉSUS-CHRIST ils ne préfèrent que l'Eglise catholique même, soit dispersée, soit réunie* (3) ?

Tel est donc le sentiment commun s'écrie ensuite Bossuet, telle est la voix unanime du genre humain. Telle a été la forme de gouvernement chez les Romains, chez les Grecs, chez les Indiens, chez les Perses, en un mot, chez toutes les nations.

Or, nous avons montré dans un ouvrage à part, *Des rapports naturels entre les deux puissances* (4), par l'aveu unanime des auteurs modernes et des auteurs anciens, que les plus anciennes formes de gouvernement chez tous les peuples étaient des théocraties que la puissance temporelle y était complètement subordonnée à la puissance spirituelle et sacerdotale (5). Nous avons vu, en un mot, le genre humain disant le contraire de ce qu'avance Bossuet. Déjà de son temps on lui montrait, chez les Gaulois et chez les Romains, la puissance temporelle subordonnée, du moins pour les cas douteux, à la puissance sacerdotale dans la personne des druides et des augures. Que répond à cela Bossuet ? que les druides et les augures ne tenaient pas leur pouvoir de Dieu.

(1) *Defensio*, l. I, sect. II, c. III. — (2) *Ibid.* — (3) *In evang. Joan.*, c. XIX, tract. 116. *Gallia orthodoxa*, c. LXXXVII.

(5) Deux vol. in octavo. Paris 1838, chez Chalandre, t. I, c. I. — J.-J. Rousseau, *Contrat social*, l. IV, c. VIII. — Cousin, 2e leçon, 1828. — Frédéric de Schlegel, *Essai sur la langue et la philosophie des Indiens*. — *Le Globe*, 18 avril 1829. — *Le Producteur*, n. 13, 20 et 21. — Le Chouking, Paris, 1770, p. 232, 33, 36, 77, 200. — *Mém. sur les Chinois*, I, p. 259. — *Hist. univers.*, t. XIV et XV de l'hist. moderne. — Moréri et Trévoux, aux mots califes et mufti. — D'herbelot, art. Imam et Kalifah. — *Hist. univ.*, t. II, p. 80. — Diodore de Sicile, l. III, c. V et VI. — Denys d'Halicarnasse, l. II, c. V, VI, XIV, XXX et LXXIII. *Cicero de Harusp. resp.* 2. *De Divinat.* — L. I, c. XL, *de leg.*; l. II, c. XII. — Strabon, l. XVI, c. II *Tacit. germ.* n. 7. — *Encyclopédie*, art. Druide.

mais de l'autorité des princes et des cités. N'importe : toujours est-il que chez les Gaulois et les Romains, l'empire était subordonné à la religion et au sacerdoce, et que par conséquent, il était faux de dire que cette subordination n'existait ni chez les Romains, ni chez aucun peuple.

De ce que cette subordination entre les deux puissances existait, non seulement chez les Gaulois et chez les Romains, mais encore chez toutes les nations de l'antiquité, Baronius concluait que la nature même avait enseigné à tous les peuples que la souveraine décision des affaires appartenait au sacerdoce. Bossuet se contente de dire que cela est aussi manifestement faux que cela est manifestement excessif. Mais si le fait est constant, comme il l'est, Bossuet ne peut pas récuser la conséquence sans renverser son propre édifice par le fondement. Lui-même, de ce que la souveraineté se trouve chez tous les anciens peuples, a conclu que cette souveraineté venait de la nature, ou plutôt de Dieu, auteur de la nature. Donc la subordination de la puissance temporelle au sacerdoce se trouvant également chez tous les peuples de l'antiquité, Baronius en pourra conclure, avec autant de droit, que cette subordination vient de la nature même, ou plutôt de Dieu, auteur de la nature.

Après avoir répété bien des fois que la souveraineté, même chez les infidèles, vient de Dieu, Bossuet ajoute que le sacerdoce chez ces mêmes infidèles, vient du diable. Mais ces mêmes peuples sont aussi unanimes à reconnaître un sacerdoce qu'à reconnaître une souveraineté temporelle. Si donc leur unanimité prouve que la souveraineté parmi eux vient de Dieu, elle prouvera aussi que le sacerdoce en vient. Si, au contraire, cette unanimité ne prouve point que le sacerdoce ne vient pas du diable, elle ne prouvera pas non plus que la souveraineté ne vient pas de la même source.

D'après les observations que nous avons déjà faites, cette unanimité prouve seulement que la souveraineté et le sacerdoce en soi viennent originellement de Dieu ; mais elle ne décide rien ni pour la souveraineté ni pour le sacerdoce de tel ou tel homme en particulier.

PRINCIPES ÉTRANGES ET EMBROUILLEMENT DE BOSSUET.

Pour ne pas admettre la subordination de la puissance temporelle à la puissance spirituelle ou sacerdotale, Bossuet pose le principe suivant : *Quant à l'ordre politique et aux droits de la société humaine, un gouvernement peut être parfait sans le vrai sacerdoce et sans la vraie religion.*

De là je conclus : Si un gouvernement peut être parfait en son genre sans la vraie religion ou sans la vérité, il le peut à plus forte raison sans une religion fausse ou sans l'erreur ; il le peut sans aucune religion, et par conséquent sans aucune morale.

Bayle avait bien osé dire que, sans aucune religion un gouvernement pouvait absolument subsister ; mais il n'était pas allé jusqu'à soutenir ce que fait équivalemment Bossuet, que sans aucune religion, un gouvernement pouvait être parfait.

Cette étrange assertion de Bossuet ne lui est point échappée par mégarde. Il a un chapitre exprès pour l'établir. Il y répète : *Nous soutenons donc que, sans la vraie religion un gouvernement peut être parfait, non dans l'ordre moral... mais dans l'ordre politique, ou en ce qui regarde les droits de la société humaine. L'empire ou le gouvernement civil est donc subordonné à la vraie religion et en dépend dans l'ordre moral, mais non dans l'ordre politique ; ou en ce qui concerne les droits de la société humaine, puisque, dans cet ordre, l'empire et la vraie religion peuvent subsister l'un sans l'autre* (1). Il tient si fort à cette idée, qu'il y revient encore dans la suite de sa *Défense*, comme au pivot sur lequel roule toute son argumentation (2).

D'après cela, il est clair encore que, selon Bossuet, l'ordre politique est distinct de l'ordre moral ; que, de soi, l'ordre politique est sans morale et sans religion ; que, de soi, l'ordre politique est athée, et même qu'il doit l'être, s'il veut éviter la subordination à la puissance religieuse et sacerdotale. Machiavel n'a pas supposé davantage, si même il en a supposé autant.

Mais, à part la religion et la morale sur quoi fonder le droit de commander, et le devoir d'obéir ? Sur quoi fonder la société humaine ? Hors de la religion, hors de l'ordre moral, peut-il même être question de droit de devoir de conscience, et par conséquent, de société ?

Bossuet lui-même va nous insinuer la réponse. Voici comme il parle dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte* : « Que si l'on demande ce qu'il faudrait dire d'un État où l'autorité publique se trouverait établie sans aucune religion ? on voit d'abord qu'on n'a pas besoin de répondre à des questions chimériques. De tels États ne furent jamais. Les peuples où il n'y a point de religion sont en même temps sans police, sans véritable subordination et entièrement sauvages. Les hommes n'étant point tenus par la conscience, ne peuvent s'assurer les uns des autres (3). »

Ce langage n'est pas aussi franc et aussi ferme qu'on pouvait l'attendre de Bossuet. Mais toujours y voit-on que, sans religion les hommes ne seraient point tenus par la conscience, les peuples seraient sans police, sans véritable subordination ; en un mot, que, sans religion non-seulement il ne peut y avoir de gouvernement parfait, mais pas même de gouvernement quelconque. L'on y voit que, dans sa *Politique sacrée*, Bossuet repousse la conséquence nécessaire du principe capital qu'il établit dans sa *Défense de la Déclaration*, pour échapper à

(1) *Defens.*, l. I, sect. II, c. [illegible]. — (2) *Ibid.*, c. XXXII, XXXV. — (3) L. VII, part. II, art. II, 3e proposition.

la subordination, autrement inévitable, de la puissance temporelle à la puissance spirituelle. — Bossuet reconnait ainsi que, sans une religion quelconque, vraie ou fausse, il n'y a pas de gouvernement possible.

Maintenant il sera curieux de voir comment, d'un coté sans une religion fausse ou sans l'erreur, il ne peut y avoir aucun gouvernement, et, comment, d'une autre part, sans la véritable religion ou sans la vérité, le gouvernement peut être parfait. Ecoutons Bossuet.

« Quoiqu'il soit vrai que les fausses religions, en ce qu'elles ont de bon et de vrai, qui est qu'il faut reconnaître quelque divinité à laquelle les choses humaines soient soumises (1), puissent suffire absolument à la constitution des Etats, elles laissent néanmoins toujours dans le fond des consciences une incertitude et un doute qui ne permettent pas d'établir une parfaite solidité... Il faut chercher le fondement solide des Etats dans la vérité, qui est la mère de la paix : et la vérité ne se trouve que dans la véritable religion (2). »

Dire comme Bossuet, *les fausses religions, en ce qu'elles ont de bon et de vrai*, c'est dire, les fausses religions, en tant qu'elles ne sont pas fausses, les fausses religions, en tant qu'elles sont vraies ; et comme *la vérité ne se trouve que dans la véritable religion*, c'est dire, les fausses religions, en tant qu'elles tiennent de la véritable.

Sans la véritable religion, un gouvernement peut être parfait dans l'ordre politique, cela veut dire ; Sans la totalité, ou même sans une partie de la véritable religion, un gouvernement peut être parfait dans son genre. Dans le premier sens, je conclurai toujours : Donc sans quelque chose de la vrai religion, sans la vraie religion pure ou altérée, point de gouvernement politique : hors de l'ordre moral et religieux, point de gouvernement possible. Donc, suivant les principes mêmes de Bossuet, point de gouvernement qu'il ne soit subordonné à la vraie religion. Dans le second sens, je conclurai : Donc, suivant Bossuet, un gouvernement peut être parfait sans rien de vrai sur Dieu, sur l'homme, sur la religion, sur la morale, sur le droit, sur le devoir, c'est-à-dire avec un athéisme complet.

Ce dernier sens ne saurait être celui de Bossuet, parce qu'il est horrible, et ensuite parce que Bossuet lui-même nous enseigne que, si les fausses religions peuvent absolument suffire à la constitution des Etats, c'est parce qu'elles ont de bon et de vrai, c'est-à-dire par ce qu'elles tiennent de la véritable religion, en laquelle seule se trouve le bon, le vrai, la vérité.

Mais alors Bossuet dirait, d'une part. Les fausses religions ne peuvent suffire à la constitution telle quelle des Etats que par ce qu'elles tiennent de la religion véritable. Et de l'autre: Sans la véritable religion, un Etat peut être constitué parfaitément. C'est là évidemment se contredire, à moins de supposer que la dernière proposition renferme une équivoque et qu'elle signifie : Sans la totalité de la véritable religion, un gouvernement peut être parfait.

C'est cependant par cette équivoque seule que Bossuet esquive la subordination du gouvernement politique à la religion. Voici à quels termes on peut réduire son raisonnement : « Le gouvernement temporel n'est point subordonné à la véritable religion, si, sans elle, il peut être parfait dans cet ordre. Or, le gouvernement temporel (qui ne peut même subsister tellement quellement sans quelque chose de la véritable religion) peut être parfait sans la véritable religion (totale). Donc le gouvernement temporel n'est point subordonné à la véritable religion dans l'ordre politique.

De savoir maintenant si, dans un ouvrage médité pendant vingt-ans, et dans l'endroit capital de cet ouvrage, Bossuet a pu mettre une pareille équivoque par mégarde ou à dessein, c'est au lecteur à juger.

EXAMEN DE LA QUATRIEME PROPOSITION

Cette proposition porte : *Par l'institution du sacerdoce légal, Dieu n'a rien changé en l'état de la souveraineté ; au contraire, il a déclaré plus expressément qu'elle est la seconde après lui et la première en son genre et en son ressort* (3).

En instituant le sacerdoce lévitique, Dieu n'a rien changé à l'état de la souveraineté, cela est vrai. Mais comme chez tous les anciens peuples, la puissance temporelle était subordonnée à la puissance religieuse, il s'ensuit seulement que l'institution du sacerdoce judaïque n'a rien changé à cette subordination originelle. Au contraire, Dieu a déclaré plus expressément que la puissance civile doit être subordonnée à la puissance religieuse, quand il fit une loi à Josué de le consulter par le grand prêtre et de marcher à sa parole, lui et tout le peuple d'Israël. — Voici le texte de cette loi.

« Le Seigneur dit encore à Moïse : Monte sur cette montagne d'Abarim, et de là regarde la terre que je donnerai aux enfants d'Israël, et lorsque tu l'auras regardée, tu iras aussi vers ton peuple, comme Aaron ton frère y est allé Moïse répondit : Que Jéhova, le Dieu des esprits de toute chair, voie à établir sur cette multitude un homme qui sorte et entre devant eux, et les fasse entrer et sortir, afin que l'assemblée de Jéhova ne soit pas comme des brebis sans pasteur. Et Jéhova dit à Moïse : Prends auprès de toi Josué, fils de Nun, homme en qui est l'Esprit, et mets tes mains sur lui. Tu le présenteras devant Eléazar, le prêtre, et devant toute l'assemblée, et tu lui donneras des préceptes en leur présence, et tu mettras sur lui une partie de ta gloire, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël l'écoute. Il se présentera devant Eléazar, le prêtre, et il le consultera sur l'oracle de l'Urim devant Jéhova.

(1) *Defensio*, l. VII, part. II, art. 5 proposition. — (2) C'est à dire qu'il faut reconnaître la subordination des choses humaines aux choses divines, du temporel au spirituel, de l'état à la religion. — (3) *Defensio*, l. I, sect. , c. VI.

Selon sa parole, il sortira : selon sa parole, il entrera, lui et tous les enfants d'Israël avec lui et toute l'assemblée (des vieillards). Moïse fit donc comme avait commandé Jéhova, et ayant pris Josué, il le présenta à Éléazar, le prêtre, et à toute l'assemblée, et ayant imposé ses mains sur sa tête, il déclara tout ce que Jéhova lui avait commandé (1). » Ailleurs, nous avons vu Dieu prononcer peine de mort contre quiconque n'obéirait point à la sentence du grand-prêtre (2).

Maintenant que Tertullien et Bossuet appellent la puissance civile la première ou la seconde après Dieu, cela n'empêche pas que, chez le peuple d'Israël, Dieu n'ait subordonné son action aux oracles du souverain Pontife.

Quand aux rois proprement dits, Dieu s'en était expressément réservé le choix pour son peuple : *Tu établiras pour roi sur toi celui que Jéhova ton Dieu aura choisi*, dit le Seigneur dans le *Deutéronome* (3). Or, dans l'ancien Testament, Dieu manifestait ses volontés, non seulement par le ministère légal du grand-prêtre, mais encore par le ministère habituel des prophètes, qui, dès le temps de Samuel, formaient comme un ordre religieux dans l'État. Chez les Hébreux, le pouvoir spirituel était exercé, et par les lévites, et par les prêtres, et par les prophètes. C'est au prophète Samuel que le peuple demande un roi. C'est par le prophète Samuel que Dieu choisit d'abord Saül, puis le réprouve et lui substitue David. C'est par des prophètes que Dieu confirme la postérité de ce dernier sur le trône, qu'il désigne Salomon pour succéder à son père, qu'il ôte à Salomon dix tribus pour les donner à Jéroboam, etc. Les Juifs étaient si habitués au ministère des prophètes en pareils cas, que quand, sous les Machabées, ils conférèrent la puissance souveraine à Simon, ils ajoutèrent la clause : *Jusqu'à ce qu'il s'élève un prophète fidèle* (4).

EXAMEN DE LA CINQUIÈME ET DERNIÈRE PROPOSITION.

Par l'institution du sacerdoce chrétien, rien n'a été changé non plus dans le droit de la souveraineté : et le Christ n'a donné aux Pontifes chrétiens nulle puissance pour régler les choses temporelles, ou pour donner et ôter à qui que ce soit les empires (5).

Il est vrai que par l'institution du sacerdoce catholique rien n'a été changé à l'état de la souveraineté. Mais le pouvoir temporel étant, d'après le sens commun de tous les siècles, subordonné au pouvoir spirituel, et, d'après la nature même des choses, l'étant nécessairement, la seule chose qui s'ensuive, c'est que, le sacerdoce catholique étant actuellement le seul pouvoir spirituel qui soit de Dieu, tout pouvoir temporel lui est subordonné de par Dieu même.

Que les Pontifes n'aient reçu de Jésus-Christ aucune puissance pour régler les choses temporelles, peu importe. La soumission que l'on doit aux souverains est une chose de conscience, une chose qui regarde l'ordre moral, qui intéresse le salut éternel ; par conséquent, la décision en appartient de droit au pouvoir spirituel du Pontife. Jésus-Christ, les apôtres ont posé les règles générales de cette soumission, nous montrant par là que c'est une question spirituelle : c'est aux successeurs des apôtres, c'est au vicaire de Jésus-Christ à faire l'application de ces règles générales aux diverses circonstances de temps et de lieux.

Que l'Église n'ait reçu aucune puissance pour ôter ou donner à qui que ce soit les empires, cela ne lève pas la difficulté. Car, après tout, Dieu a cette puissance ; il l'exerce de temps en temps ; il ôte, quand bon lui semble, la souveraineté aux uns pour la donner à d'autres. Plus souvent encore, des souverains se dépouillent eux-mêmes du droit de régner, des souverains dégagent eux-mêmes leurs sujets du devoir d'obéir. Dans tous ces cas, un individu non catholique fait ce qu'il lui plaît. Un catholique, au contraire, consulte l'autorité que Jésus-Christ a établie pour diriger sa conscience. Il interroge l'Église, pour savoir à qui et jusqu'où il peut et doit obéir.

Et pour que, dans ces cas, la conscience du fidèle soit exempte de tout scrupule, de toute anxiété, Jésus-Christ a donné à son Église ce qui n'avait point été donné à la synagogue, le pouvoir de nouer et de dissoudre tous les liens de l'âme ; il a dit à son vicaire : *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux* (6).

Bossuet, qui se contente d'indiquer le chapitre où se trouvent ces paroles, mais ne les cite point, assure qu'elles regardent la rémission des péchés. Sans doute ; car, qui donne le pouvoir de tout délier, donne par là même le pouvoir de délier du péché. Mais Bossuet ne prouve pas que ces paroles ne regardent *que* la rémission des péchés : ce qui cependant était nécessaire pour que son observation signifiât quelque chose. Il est vrai que la traduction française de sa *Défense* imprimée à Amsterdam en 1745, le lui fait dire ; mais dans son texte latin, quelque envie qu'il ait de le faire entendre, il ne le dit point. Et de fait, ce serait contredire la parole expresse de Jésus-Christ ainsi que l'interprétation commune des Pères et des théologiens. Le Seigneur dit formellement : *Tout ce que tu délieras sera délié*. Or, observe Bossuet sur une autre parole du Seigneur à saint Pierre, *qui dit tout n'excepte rien ;* donc qui dit : *Tout ce que tu délieras sera délié*, n'excepte aucun lien, pas plus le lien du vœu et du serment, que le lien du péché. C'est ainsi, comme nous l'avons vu, qu'interprétait cette parole, au sixième siècle, Grégoire d'Antioche. C'est ainsi que l'entendent tous les

(1) Num., XXVII, 12. — (2) *Deut.*, XVII, 8. — (3) *Ibid.*, 15. — (4) I. Mach., c. XIV, 41. — (5) *Defensio*, l. I, sect. II, c. XIII. — (6) Matth., XVI, 19.

théologiens purement et simplement catholiques.

Le pouvoir de l'Eglise consiste principalement dans ce commandement et cette promesse: *Allez, enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé; et voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* Lors donc qu'une nation chrétienne est en doute si, d'après tout ce que le Seigneur a commandé à ses apôtres, elle peut ou doit reconnaître pour légitime tel ou tel souverain, lui obéir en tels ou tels de ses actes, c'est un devoir pour elle de consulter l'Eglise, et un devoir pour l'Eglise de répondre à sa consultation. Ce que l'Eglise aura décidé, la nation pourra le faire en sûreté de conscience; car Jésus-Christ a promis d'être avec son Eglise pour cela tous les jours.

Bossuet observe que, dans l'alternative de perdre la foi ou la vie, Jésus Christ n'a laissé à ses disciples qu'un seul moyen pour se soustraire à l'autorité d'un souverain persécuteur, c'est de se réfugier sous le gouvernement d'un autre souverain. Cela est vrai; mais que s'ensuit-il? le voici. Lors donc qu'une nation catholique se trouve dans l'alternative de perdre la foi ou son existence comme nation, elle peut et même doit, d'après la parole de Jésus-Christ, se soustraire au pouvoir du souverain hérétique ou apostat, en se réfugiant sous l'autorité d'un autre souverain. On conçoit, dans ces cas, que des particuliers s'expatrient : des individus doivent ce sacrifice au bien public. Mais qu'une nation entière le doive à l'individu qui n'est roi que pour elle, cela ne se conçoit pas. Une nation peut alors accomplir le précepte de l'Evangile sans changer de place, en se donnant à un autre souverain, ou en s'en donnant un autre.

Examinant si Jésus Christ et les apôtres ont mis quelque exception au précepte général d'obéir aux rois, Bossuet dit qu'il n'y en a qu'une, c'est quand les rois commandent quelque chose contre Dieu. Je crois qu'il n'y en a une seconde, c'est quand le roi n'est pas légitime. Cette exception est aussi nécessaire que l'autre: autrement il n'y aurait devant Jésus-Christ aucune différence entre la légitimité et l'usurpation. Or, c'est à qui publie et interprète la loi générale, c'est-à-dire à l'Eglise à déclarer aussi quand il y a exception ou non.

Bossuet cite comme une décision péremptoire ces paroles de Jésus Christ: *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* (1). Mais, d'abord, il n'est pas certain qu'il y ait décision. Suivant un interprète très connu(2), les Juifs ayant posé une question insidieuse, le Sauveur confond leur malice par une réponse ambiguë. Ensuite, y eût-il décision, elle ne tomberait que sur le cas particulier de la nation juive. Fût-elle générale, il reste toujours à savoir quel est le César à qui l'on doit rendre, et qu'est-ce qui est à lui; car, suivant la remarque de saint Chrysostôme, ce qui est contraire à la piété, à la religion, à la foi, à la vertu, n'est pas le tribut de César, mais celui du diable(3). Dire avec Bossuet que si la synagogue avait eu le pouvoir de dissoudre les empires légitimes, le Seigneur n'eût pas parlé de la sorte, c'est donner le change à ses lecteurs. Personne ne prétend que la puissance spirituelle ait le droit de dissoudre les empires légitimes, mais seulement de déclarer si légitimement on peut ou l'on doit obéir à tel ou tel prince, et jusqu'où en un mot, jusqu'où et envers qui l'obéissance est légitime. Bossuet ajoute que l'Etat, la société civile est fondée sur le commerce et les échanges; il aurait au moins dû dire, sur l'équité et la liberté du commerce, ou plutôt sur la justice, la morale, la religion; autrement une bande de voleurs serait une société aussi légitime que quelque autre que ce soit.

Un homme du milieu de la foule dit à Jésus-Christ: *Maître, commandez à mon frère qu'il partage la succession avec moi*, il lui répondit: *Homme, qui m'a établi juge ou faiseur de partages sur vous?* Il ne faut, dit Bossuet, que peser ces paroles pour conclure que la question que nous traitons touchant les choses temporelles est entièrement décidée(4). En conséquence, voici comme il raisonne: Jésus-Christ n'a pas transmis à ses apôtres d'autre ministère que celui qu'il a lui-même exercé sur la terre: or, il nie qu'il appartienne à ce ministère le pouvoir que lui déférait cet homme de la foule, de juger les choses terrestres et civiles: donc ce pouvoir n'appartient point au ministère apostolique.

Mais, à vrai dire, ce passage si décisif ne va pas même à la question. Bossuet suppose, d'une part, que la puissance qu'on attribue à l'Eglise est une puissance temporelle, civile, comme de faire des partages; et, de l'autre, que la puissance réellement accordée à l'Eglise par Jésus-Christ ne touche en rien au temporel, pas même indirectement: deux suppositions également fausses. La puissance de l'Eglise est purement spirituelle, mais elle s'exerce sur les choses temporelles, lorsque celles-ci intéressent la conscience. Jésus-Christ répond: *Qui m'a établi juge?* ailleurs: *Pourquoi m'appelez-vous bon? nul ne l'est que Dieu*(5). Si de la première réponse il est permis de conclure qu'il ne se reconnaissait pas l'autorité de juger, on pourra inférer de la seconde qu'il ne se reconnaissait point la bonté. Ce que l'on peut en conclure avec les interprètes, c'est que Jésus-Christ ne voulait point s'occuper de cela alors. En effet, la demande était bien importune. Le Sauveur prêchait, lorsque cet individu vint l'interrompre; par son interrogation, le Sauveur lui fait entendre que personne ne l'ayant obligé de se mêler de cette affaire, il ne laissait point la prédication pour un procès: mais en même temps, il était si loin de défendre à

(1) *Defensio*, l. I, sect. II, c. XIV. — (2) *Jansen, in evang.* — (3) *In cap.* 22 Matth., c. XXI. — (4) *Defensio*, l. I, sect. II, c. XX. — (5) Luc. XVIII.

ses ministres de juger de ces affaires, lorsque le bien des âmes le voulait, que saint Paul en fait une règle aux Corinthiens, et que saint Augustin reconnaît que, par suite des paroles de l'apôtre, les évêques ne pouvaient pas dire comme Jésus-Christ : *Homme, qui m'a établi juge ou faiseur de partages* (1) ?

Au sujet de la tradition chrétienne, Bossuet fait ce raisonnement : L'Église admet comme véritable l'idée que le genre humain et les empereurs s'étaient formée de la puissance souveraine; or, cette idée leur faisait regarder la puissance souveraine comme ayant dans son ressort le premier rang et Dieu seul au-dessus d'elle : donc l'Église reconnaissait que cette puissance était telle en effet (2).

Accordons cet argument, il ne s'ensuit rien. Oui, la souveraineté en soi est première en son rang et n'a au-dessus d'elle que Dieu; mais en est-il de même de l'homme qui l'occupe et l'exerce? Bossuet lui-même nous apprend que les rois ne sont pas tellement de Dieu, qu'ils ne soient aussi du consentement des peuples. La chose fût elle vraie du souverain, il ne s'ensuit rien encore; oui, le souverain est premier en son rang, il n'a au-dessus de lui que Dieu et sa loi ; aussi l'Église, qui interprète cette loi, ne le fait point selon l'homme, mais comme tenant la place de Dieu, ainsi qu'il est dit aux apôtres: *qui vous écoute, m'écoute;* et que dit saint Paul : *Nous sommes les ambassadeurs de Jésus-Christ.* C'est la réflexion d'un docteur de Paris, Alexandre d'Alès(3).

Mais ce raisonnement pèche par plus d'un endroit. Pour montrer ce que pense l'Église sur la souveraineté temporelle, Bossuet ne cite que le seul Tertullien: Tertullien qui dit dans son Apologétique même: *Les Césars seraient Chrétiens si des Chrétiens pouvaient être Césars;* et ailleurs : « Jésus-Christ, en refusant la royauté, l'a condamnée; en la condamnant, il l'a déclarée une des pompes de Satan : par conséquent, y participer en quoi que ce soit, c'est pour un Chrétien un crime de l'idolâtrie(4).» Certes, l'Église ne pensait pas de la sorte.

l'Église admettait comme véritable, assure Bossuet l'idée que les empereurs se formaient de la puissance souveraine. Mais les empereurs, non contents d'être les premiers après Dieu, se faisaient dieux eux-mêmes, exigeaient les adorations et des sacrifices. Bossuet nous le rappelle dans son travail sur l'Apocalypse. Ils regardaient encore comme une portion essentielle de la souveraineté le pouvoir des souverains Pontifes. Sans doute que l'Église n'admettait point ces idées-là, puisque ce fut pour les détruire qu'elle a soutenu de si longs et de si rudes combats.

Bossuet suppose que l'idée que le genre humain avait de la souveraineté temporelle était la même que celle qu'en avaient les empereurs du temps de Tertullien. En quoi il s'abuse. Le genre humain, ainsi que nous l'avons vu, a toujours subordonné le pouvoir temporel au pouvoir spirituel de la religion. Cette idée, l'Église l'admet comme véritable. Pour ce qui est de l'empire romain en particulier, Bossuet nous a rappelé que le sénat confirmait les empereurs ; et l'histoire nous apprend qu'il les infirmait, les déposait aussi, comme on le voit pour Néron en Suétone. Ni le sénat, ni l'empire, ni le genre humain, ni les empereurs, ni l'Église n'avaient donc de la puissance impériale la même idée que Tertullien, comme le suppose l'auteur de la *Défense*.

Cet auteur s'étend longuement sur ce qu'ont dit ou fait, plutôt sur ce que n'ont pas dit ou fait certains Pères des premiers siècles. Tout ce qu'il ramasse de côté et d'autre se réduit à ce syllogisme: Ce que l'Église n'a point fait dans les cinq premiers siècles, elle ne le peut dans le huitième ou le douzième; or, pendant cette première période, l'Église ne décidait point les cas de conscience entre les souverains d'une part et les nations de l'autre; donc elle ne l'a pu plus tard. Ce raisonnement ressemble beaucoup à celui-ci des protestants: Ce qu'on ne voit pas dans l'Église pendant les premiers quinze jours de son existence, est un abus ; or, pendant ces premiers quinze jours, je ne lui vois ni Pape, ni cardinaux, ni épiscopat, ni hiérarchie: donc, abus que tout cela. Voilà ce que disent en substance les histoires de l'Église par les protestants Mosheim, Schroeckh et Néander. Autant vaudrait dire : Tout ce qu'un homme n'était ou n'avait pas six heures après sa naissance, est un abus.

Si, pendant les premiers siècles, l'Église ne décidait point les cas de conscience entre les rois et les peuples, la raison en est bien simple : il n'y avait point de peuple Chrétien. Bossuet lui-même nous a montré que l'empire romain, jusqu'à sa chute au cinquième siècle, demeura politiquement idolâtre.

Quant aux siècles de moyen âge où il y avait des nations constituées chrétiennement, où l'Église avait lieu d'examiner et de décider des cas de conscience nationale, l'auteur de la *Défense* n'y veut point entendre, ne cherche qu'à tout embrouiller : Papes, évêques, docteurs, étaient dans l'erreur ; il faut revenir aux premiers siècles. C'est comme si l'on disait à quelqu'un : Je vous écouterai volontiers sur cette affaire, tant que vous n'y penserez pas et que vous n'en direz rien; mais si vous y regardez, si vous en dites mot, je déclare que vous n'y voyez goutte.

Pour ces cinq raisonnements géométriques, sur lesquels Bossuet fonde toute sa *Défense*, nous venons de voir que les uns sont à côté de la question, que les autres prouvent contre lui, et que le principal mène droit à l'athéisme politique, à l'anarchie.

Voilà cependant ce qu'après vingt ans de

(1) S. Aug. in ps. 118, *Sermo* 21. — *De opere monach.*, c. XXIX. — (2) *Defensio*, l. I, sect. II, c. XXXI. — (3) Alex. d'Alès, 3 part. *questio* 39, *membr.* 1. — (4) Tertullien, *De idololatria.*

travail et de méditation, le génie aux ordres d'un roi a su produire de plus fort pour la défense du gallicanisme politique ; gallicanisme qui n'éclaircit rien, embrouille tout, et laisse les rois, les peuples et les individus errer à l'aventure, au milieu des révolutions. Car, nulle part, ni dans les écrits de Bossuet, ni dans les autres du même genre, on ne trouve aucune réponse nette et précise à la question principale et si importante de nos jours : *Quand il s'élève des doutes sur l'obéissance des sujets envers le souverain temporel, à qui est-ce en dernier ressort, à décider ces cas de conscience?*

Faut-il dire, avec les serviles prélats de Henri VIII et les muftis de Constantinople, que le sultan, Chrétien ou Turc, n'a d'autre règle suprême que sa volonté ? Il est dans Bossuet des passages qui semble favoriser cette doctrine du despotisme ; par exemple, liv. IV article premier de sa *Politique* sacrée, il dit: « Quand le prince a jugé il n'y a point d'autre jugement. Personne n'a droit de juger ni de revoir après lui. Il faut donc obéir aux princes comme à la justice même. Le prince peut se redresser lui même, quand il connait qu'il a mal fait ; mais contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité. »

Faut-il proclamer, avec les protestants, les révolutionnaires et les bourreaux de Louis XVI que c'est le peuple qui est souverain, et que c'est à lui à se faire justice comme il l'entend? Il est encore dans Bossuet un passage remarquable, où il paraît consacrer ce dogme de la révolte. Dans sa *Défense de la Déclaration* (1), pour ne pas avouer que la translation de la couronne de France de la première race à la seconde s'était faite par l'autorité du Pape Zacharie, comme s'expriment les historiens du temps, mais par le seul consentement de la nation, voici comme il s'exprime : « La raison pour laquelle nous attribuons le droit de substituer un vrai souverain à celui qui n'en a que le nom, aux grands du royaume, et non pas à la puissance ecclésiastique ou au Pontife romain ; qui ne voit que c'est parce que tout État, toute société parfaite et libre, a, par le droit des gens et par le droit naturel, la faculté de pourvoir à son propre salut, et qu'elle n'a pas besoin d'en demander à d'autres, *la puissance qui réside en elle*, mais seulement des conseils et des secours de cette espèce. Et comme nous avons vu, nos ancêtres n'ont pas fait autre chose dans l'affaire de Childéric. »

Ou bien pour la sureté réciproque des peuples et des rois, dirons-nous avec les Chrétiens des siècles passés : Que le droit de prononcer définitivement sur ces cas ainsi que sur tous les autres appartient à l'Église et à son chef ? Bossuet encore nous apprend qu'en tout état de choses, ce parti est au moins plus avantageux pour les souverains. « On montre plus clair que le jour, dit-il dans sa défense de l'*Histoire des Variations*, n. 35, que s'il fallait comparer les deux sentiments, celui qui soumet le temporel des souverains aux Papes, et celui qui le soumet au peuple, ce dernier parti où la fureur, ou le caprice, où l'ignorance et l'emportement dominent le plus, serait aussi sans hésiter le plus à craindre. L'expérience a fait voir la vérité de ce sentiment, et notre âge seul a montré, parmi ceux qui ont abandonné les souverains aux cruelles bizarreries de la multitude, plus d'exemples et de plus tragiques contre la personne et la puissance des rois, qu'on en trouve durant six à sept cents ans parmi les peuples qui en ce point, ont reconnu le pouvoir de Rome. »

A côté de Bossuet s'élevait un autre génie mais qui n'était aux ordres d'aucun roi : on sera curieux de connaitre sa pensée sur les quatre articles de la *Déclaration gallicane*

Quand au premier, Fénelon reconnait formellement que *la* puissance *temporelle vient de la communauté des hommes, qu'on nomme nation, tandis que la spirituelle vient de Dieu par la mission de son Fils et des apôtres* (2). Il suppose que la nation a le droit d'élire et de déposer ses rois ; car il montre, dans le moyen âge, *les évêques devenus les premiers seigneurs chefs du corps de chaque nation, pour élire et déposer les souverains. Exemple : Pepin, Zacharie; Louis le Debonnaire; Carloman, Charlemagne* (3). Il reconnait que, pour agir en sûreté de conscience, les nations chrétiennes consultaient dans ce cas le chef de l'Église, et que le Pape était tenu de résoudre ces cas de conscience, par la raison qu'il est le docteur et le pasteur suprême (4). Dans le manuscrit de ses plans de gouvernement, on lit ces paroles, qui ont été suprimées par son biographe : «Puissance (de Rome) sur le temporel. — *Directe* absurde et pernicieuse. — *Indirecte*, évidente, quoique faillible, quand elle est réduite à décider sur le serment par consultation ; mais déposition n'en suit nullement (5).

« Le pape Zacharie, dit-il, répondit seulement à la consultation des Francs, comme le principal docteur et pasteur, qui est tenu de résoudre les cas particuliers de conscience pour mettre les âmes en sûreté. Ainsi l'Église ni ne destituait ni n'instituait les princes laïques ; elle répondait seulement aux nations qui la consultaient sur ce qui touche à la conscience sous le rapport du contrat et du serment. Ce n'est pas là une puissance juridique et civile, mais seulement directive et ordinative, telle que l'approuve Jerson (6). »

Fénelon se rapproche ici singulièrement de Bossuet, car ce dernier conclut ainsi sur le même fait : « En un mot, le Pontife est consulté, comme dans une question importante et douteuse, s'il est permis de donner le titre de roi à celui qui a déjà la puissance.

(1) Pars. I. l. II. cap. XXXIV et XXXV. — (2) Fénelon *Œuvres complètes*, t. XXII, p. 583. — (3) p. 585. — (4) T. II. p. 382. — (5) Tables des *Œuvres de Fénelon*, p. 115, tabl. édit. de Versailles, achevée à Paris en 1830. — (6) T. II. p. 382, etc., c. XXXIX. *De summi pontificis auctoritate*.

Il répond que cela est permis. Cette réponse partie de l'autorité la plus grande qui soit au monde, est regardée comme une décision juste et légitime. En vertu de cette autorité, la nation même ôte le royaume à Childéric et le transporte à Pepin : car on ne s'adressa point au Pontife pour qu'il ôtat ou qu'il donnât le royaume, mais afin qu'il déclarât que le royaume devait être ôté ou donné par ceux qu'il jugeait en avoir le droit (1). »

Le lecteur catholique verra sans doute avec satisfaction ces deux grands évêques de France s'accorder enfin sur une question aussi délicate et aussi importante. Il sera bien plus surpris et plus satisfait encore d'apprendre que les ultramontains ou les ecclésiastiques non gallicans s'accordent en ceci avec Bossuet et Fénelon. Témoin le père Jean-Antoine Bianchi, Franciscain de l'étroite observance, né a Lucques en 1686 et mort en 1758, professeur de philosophie et de théologie, examinateur du clergé de Rome et consulteur de l'inquisition. Outre un assez grand nombre d'ouvrages de littérature et de poésie, il publia, de 1745 à 1751, par l'ordre de Clément XII, un ouvrage important *De la puissance et de la dicipline de l'Eglise*, contre les nouvelles opinions et erreurs de l'avocat Pierre Giannone dans son histoire civile du royaume de Naples. Les deux premiers volumes de cinq traitent de la puissance indirecte de l'Eglise et nous ont beaucoup aidé à débrouiller les faits de l'histoire qui se rapportent à cette matière. Eh bien! le père Bianchi ayant rapporté l'explication précédente de Bossuet sur le fait de Pépin et de Childéric repreud en ces termes : « Or, n'est-ce pas là même ce que nous disions? car nous ne prétendons pas que le Pape puisse ôter ni donner le royaume à qui il lui plait, mais qu'il peut, dans certains cas, déclarer que les princes sont déchus du droit de régner, les sujets déliés du serment de fidélité, laissant la liberté à qui il appartient de choisir le nouveau prince et de chasser du trône le prince déclaré déposé. C'est cette déclaration que nous disons être du pouvoir de l'Eglise. Et il ne faut pas s'arrêter à la forme des paroles dans laquelle cette déclaration s'est faite souvent ; car ces paroles, *déposer*, *absoudre*, ne signifient en substance que déclarer déposé, déclarer absous quant à Dieu et quant à la nature de la chose; mais pour que cette déclaration prenne, quant aux hommes, la forme et l'autorité d'un jugement, il convient qu'elle se prononce avec des paroles indicatives et par manière de sentence décrétoriale (2). »

Bellarmin l'entendait de même car dans ses divers écrits sur cette matière il enseigne dit la *Biographie universelle*, comme la doctrine commune des catholiques, que les princes tiennent leur puissance du choix des peuples, et que les peuples ne peuvent exercer ce droit que sous l'influence du Pape ; d'où il conclut que la puissance temporelle est subordonnée à la puissance spirituelle (3).

En voyant cet accord inattendu entre des hommes si divers, on est bien tenté de croire que le clergé de France aurait pu s'épargner le premier article de sa *Déclaration* et tout ce qui s'en est suivi. Ce qui n'étonne pas moins c'est de les voir s'accorder à dire avec les théologiens et les jurisconsultes du moyen âge, que la puissance des princes leur vient de la nation. Un évêque français prêchera même publiquement cette doctrine devant le successeur de Louis XIV. » Mais sire, disait Massillon à Louis XV, un grand, un prince n'est pas né pour lui seul ; il se doit à ses sujets. *Les peuples en l'élevant lui ont confié leur puissance et l'autorité, et se sont réservé* en échange ses soins, son temps, sa vigilance. Ce n'est pas une idole *qu'ils ont voulu se faire* pour l'adorer, c'est *un surveillant qu'ils ont mis* à leur tête pour les protéger et pour les défendre. Ce sont de ces dieux qui les précèdent, comme parle l'Ecriture, pour les conduire : *ce sont les peuples qui par l'ordre de Dieu, les ont faits* TOUT *ce qu'ils sont*, c'est à eux à n'être ce qu'ils sont que pour les peuples. *Oui*, sire, *c'est le choix de la nation* qui *mit* d'abord le sceptre entre les mains de vos ancêtres : c'est *elle* qui les éleva sur le bouclier et les proclama souverains. Le royaume devint ensuite l'héritage de leurs successeurs: mais *ils le durent* originairement *au consentement libre des sujets*: leur naissance seule les mit ensuite en possession du trône ; mais ce furent les *suffrages publics* qui attachèrent d'abord ce droit de cette prérogative à leur naissance. *En un mot, comme la première source de leur autorité vient* DE NOUS *les rois n'en doivent faire usage que pour nous* (4). » Ainsi parle l'évêque de Clermont.

Ces principes, ainsi reconnus et proclamés au commencement du dix-huitième siècle par les grands évêques de France, peuvent servir à éclairer et à guider les consciences chrétiennes dans les révolutions politiques qui surviennent si fréquemment de nos jours.

Quant aux trois derniers articles de la *Déclaration* de 1682 Fénelon est d'un autre sentiment que Bossuet. Dans un traité latin, *De l'autorité du souverain Pontife*, il désapprouve ces trois derniers articles comme contraires à l'Ecriture et à la tradition, et se déclare pour le sentiment le plus commun parmi les catholiques, en soutenant avec Bellarmin, comme très certaine, la proposition suivante : » Le souverain Pontife, quand même il pourrait tomber dans l'erreur ou dans l'hérésie, comme docteur privé ne peut en aucune manière définir comme de foi une doctrine hérétique, dans un décret adressé à toute l'Eglise (5) »

Fénelon ne se borne pas à dire que c'est là son sentiment personnel, il prétend de plus que c'est encore le sentiment de tous les gallicans qui aiment l'unité. « En effet, dit-il tou

(1) *Defensio*, l. II, c. XXXIV. — (2) Bianchi, *Della potestà indiretta dell' Chiesa*, etc., l. II, § 11. — (3) *Biographie univ.*, art. Bellarmin. — (4) Petit Carême, *Dim. des Ram.*, 1re partie. — (5) Fénelon, édit. de Versailles, t. II, p. 259.

ceux d'en deçà des Alpes qui aiment l'unité croient que le Saint-Siège, par l'institution de Jésus-Christ, est le fondement, le centre et le chef *éternel* de la communion catholique : le fondement, le centre et le chef *éternel* de l'Église universelle *dans l'enseignement de la foi.* Or, il est clair comme le jour que, si ce Siège définissait une doctrine hérétique, dans un décret adressé à toute l'Église, avec peine d'excommunication contre tous ceux qui seraient d'un sentiment opposé, il ne serait plus *alors* le fondement, le centre et le chef de la communion catholique, il ne serait plus alors le fondement, le centre et le chef de l'Église universelle *dans l'enseignement de la foi;* au contraire, il serait *alors* un fondement caduc qui entraînerait, autant qu'il est en lui, la ruine de tout l'édifice ; il serait un chef schismatique enseignant l'hérésie ; il serait le centre d'une tradition corrompue et falsifiée. Donc tous les gallicans qui aiment l'unité croient, ou du moins doivent croire, s'ils veulent être conséquents, que, par l'institution de Jésus-Christ, le Saint Siège ne peut jamais définir comme de foi une doctrine hérétique, dans un décret adressé à toute l'Église. »

Fénelon va plus loin : il soutient que cette opinion de Bellarmin est une conséquence nécessaire de ces paroles de Jésus-Christ : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; » et de ces autres : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point, et quand tu seras converti, affermis tes frères. » Car, dit-il, de l'aveu de tous les catholiques, ces paroles proclament comme un dogme de la foi que saint Pierre est à *jamais* dans son Siège la pierre ministérielle, le fondement, le chef et le centre de l'Église universelle, et que par conséquent la foi de ce Siège ne manquera jamais. Or, si ce Siège enseignait à toute l'Église comme de foi quelque chose d'hérétique, il ne serait plus alors cette pierre fondamentale sur laquelle l'Église demeure inébranlable à toutes les puissances, mais une pierre d'achoppement et de scandale: il ne serait plus alors le Siège de Pierre, chef et centre de l'enseignement de la vraie foi, mais la chaire de pestilence et le centre de la contagion. Pierre n'y enseignerait plus, Pierre n'y présiderait plus alors pour affermir ses frères lorsqu'ils chancellent, ce serait lui, au contraire, qui les détournerait alors de la vraie croyance à laquelle ils sont attachés et les entraînerait dans l'hérésie par ses décrets solennels; ce serait lui au contraire, qui aurait besoin d'être redressé et retenu par eux dans sa chute. Enfin, dans ce système, il faudrait soutenir comme une vérité incontestable que le Saint-Siège ne peut jamais manquer d'avoir la vraie foi lors même qu'il ferait tous ses efforts pour étouffer, par ses décrets hérétiques, la foi de l'Église entière. Mais peut-on imaginer une absurdité ou une ineptie plus grande? Il faut donc, ou nier que ces promesses de Jésus-Christ regardent le Saint-Siège apostolique, ou bien avouer qu'en vertu de ces promesses, la foi de ce Siège ne manquera jamais d'affermir ses frères ; que, par conséquent, il ne pourra jamais enseigner à toute l'Église, comme de foi, une doctrine hérétique. — Dans le chapitre v, Fénelon démontre que cette infaillibilité du Saint-Siège est encore une conséquence nécessaire de la seule primauté.

Quant à la déclaration gallicane, il raconte une controverse extrêmement curieuse qui eut lieu entre Bossuet et l'évêque de Tournay, dans l'assemblée du clergé de 1682.

Gilbert de Choiseul-Praslin, évêque de Tournay, avait été chargé de rédiger la déclaration mais quand il eût fait lecture de celle qu'il avait préparée, Bossuet lui résista en face, parce qu'il déclarait que le Siège apostolique pouvait embrasser l'hérésie, aussi bien que la personne des pontifes.— Mais si vous ne dites pas cela, répondit l'évêque de Tournay, vous établissez, bon gré malgré vous, l'infaillibilité romaine. — Quoi qu'il en soit, insistait Bossuet, vous ne pouvez nier que la foi de Pierre ne doit jamais défaillir dans son Siége ; cela est certainement prouvé par les promesses de l'Évangile et par toute la tradition—S'il en est ainsi, répliquait l'autre, il faut accorder une infaillibilité absolue, non pas à l'homme, mais au Siège ; il faut avouer que tous les décrets qui émanent du Siège apostolique sont absolument irréformables et fondés sur une autorité infaillible.

Voici comme l'évêque de Meaux s'efforçait de résoudre cette objection : — La foi de ce Siège est indéfectible, et cependant ses jugements ne sont pas infaillibles. — Comment prouvez-vous, demandait celui de Tournay, que la foi de ce Siège ne peut défaillir ? — Je le prouve, répondait l'autre, par les promesses de Jésus-Christ, qui dit expressément: *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point*. Voilà donc la foi de Pierre qui ne pourra jamais défaillir dans son Siège. Si vous connaissiez une église au monde à laquelle Jésus-Christ eût promis que sa foi ne *défaudrait* jamais ne croiriez-vous pas, d'après cette promesse, que sa foi serait réellement indéfectible? Si Jésus-Christ avait promis à cette même église qu'elle serait toujours une des églises catholiques et exempte d'hérésie, ne regarderiez-vous pas comme certain que cette église serait effectivement toujours catholique et qu'elle ne manquerait jamais de conserver la vraie foi? Combien plus ne devez-vous pas le croire quand il est question du Siège apostolique, auquel il a été promis qu'il sera toujours, non-seulement une des églises catholiques, mais la première de toutes, comme étant le fondement, le chef et le centre *éternel* de la catholicité pour vaincre les portes de l'enfer et affermir les frères ?

Comme l'évêque de Tournay cherchait à réfuter par des subtilités chacune de ces raisons Bossuet, le poussant plus vivement encore lui dit d'une voix solennene : Répondez-moi, le Siège apostolique peut-il devenir hérétique ou non ? c'est-à-dire peut-il, oui ou non, professer

et définir avec opiniâtreté un dogme hérétique, malgré le sentiment contraire de toutes les églises de sa communion, et jusqu'à excommunier celles qui lui sont opposées? Tout ce que vous direz sera contre vous. Si vous dites que le Saint-Siège peut devenir hérétique et schismatique en soutenant son hérésie, il peut donc arriver d'après vous, que le chef de l'Église soit séparé de son corps, et que son corps ainsi mutilé ne soit plus qu'un cadavre; il peut donc se faire, d'après vous, que le centre de l'unité de la foi soit le centre de la corruption de la foi et de l'hérésie. Si vous dites, au contraire, que ce Siège ne peut jamais manquer de conserver la vraie foi, dont il est le centre et chef, donc la foi de ce Siège est indéfectible. — C'est à vous, répliquait son adversaire, c'est à vous à répondre vous-même. C'est à vous aussi bien qu'à moi à résoudre cette objection captieuse. Il est hors de doute que votre argument ne prouve rien, parce qu'il prouve trop; en effet, s'il prouvait quelque chose, il est bien certain et bien évident qu'il prouverait cet infaillibilité du Siège que vous niez avec moi. Si ce siège ne peut jamais manquer d'avoir la vraie foi, il est nécessaire qu'il ne définisse jamais rien contre la foi; car y a-t-il rien de plus opposé à la vraie foi qu'une définition contre la foi? Or, quand les *ultramontains* soutiennent l'infaillibilité, ils ne cherchent à établir que cette conclusion-ci : Le Siège apostolique ne peut jamais rien définir contre la foi catholique; par conséquent, quand le Pape prononce du haut de sa chaire un décret solennel, il ne peut jamais errer dans la foi.

Je le répète, disait de nouveau Bossuet, qu'il faut distinguer l'infaillibilité des jugements, lorsqu'il s'agit d'enseigner la foi, d'avec l'indéfectibilité du siège, lorsqu'il s'agit de conserver la foi. La foi de ce Siège est indéfectible d'après la promesse de Jésus Christ et la tradition de l'Église, mais ses jugements ne sont point infaillibles. — O prodige tout à fait incroyable ! s'écriait l'évêque de Tournay. Comment croyez vous possible qu'un homme qui ne peut manquer d'avoir la vraie foi puisse se tromper en exposant cette foi véritable qu'il a dans l'âme et qu'il ne peut jamais manquer d'avoir? Ne cesserait-il pas de l'avoir, s'il croyait de foi un dogme hérétique au point de le décréter par une sentence définitive? Que si, au contraire, il ne peut jamais lui arriver de croire comme de foi une hérésie quelconque, comment peut-il errer dans la foi? En vérité, vous vous faite une dangereuse illusion à vous mêmes, car ce que vous nous insinuez sous le nom plus doux d'indéfectibilité n'est pas autre chose que cette infaillibilité des ultramontains que vous ne voulez pas admettre. C'est pourquoi, assignez enfin avec précision et clarté en quoi peuvent différer l'indéfectibilité que vous soutenez et l'infaillibilité ultramontaine.

Bossuet disait alors: Il a été promis au Siège apostolique qu'il sera le fondement, le centre et le chef *éternel* de l'Église universelle ; que, par conséquent, il ne sera jamais ni hérétique ni schismatique comme tant d'églises d'Orient. Il est certain, d'après les promesses de Jésus-Christ (ce sont les paroles de Bossuet, que ce malheur n'arrivera jamais au Siège de Rome ; car, supposé qu'il errât sur la foi, ce ne serait point avec obstination et opiniâtreté. Les autres églises le ramèneraient bientôt au droit sentier. Aussitôt qu'il s'apercevrait qu'il erre, il rejetterait l'erreur, d'où il résulte que, s'il lui arrive *peut-être* quelquefois d'errer sans mauvaise intention, il se préservera cependant du schisme et de l'hérésie jusqu'à la fin du monde. Ainsi, il peut errer en jugeant sur la foi, mais ce sera une erreur vénielle, qui n'empêche pas la foi de Pierre de vivre toujours dans son Siège, parce que ce Siège conservera toujours une volonté constante de s'attacher à la foi très-pure de toutes les églises de sa communion ; il ne s'obstinerait pas dans l'erreur; il ne romprait jamais le lien de l'unité, il serait toujours catholique de cœur et d'affection, et conséquemment il ne serait jamais hérétique. Voilà comme en soutenant l'indéfectibilité, je m'attache aux paroles très-claires de la promesse, sans admettre néanmoins l'infaillibilité imaginaire des ultramontains.

Après cette discussion, l'évêque de Tournay se désista de la commission qu'on lui avait donnée de rédiger la déclaration du clergé de France, et celui de Meaux en ayant été chargé à sa place, écrivit aussitôt les quatre articles tels qu'on les voit encore.

Voilà, dit Fénelon, ce que Bossuet lui même m'a raconté très souvent, en présence de plusieurs témoins dignes de foi, qui sont encore en vie (1).

Voyons maintenant ce que Fénelon pense de cette distinction de Bossuet qui sert de fondement principal, sinon unique, aux trois derniers articles de la déclaration.

Pour renverser de fond en comble, dit l'archevêque de Cambrai, tout le système de l'évêque de Meaux, il me suffit de démontrer par les paroles très claires de Jésus-Christ : Que la foi, qui ne doit *jamais* défaillir dans le Saint-Siège, lui est assurée par Jésus-Christ, non-seulement pour bien croire, mais encore pour enseigner les nations et affermir les frères, c'est-à-dire les évêques de toute la catholicité. Or, par la promesse de Jésus Christ: *Allez enseigner toutes les nations... et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles*, la foi est assurée à l'Église, non-seulement pour bien croire, mais pour bien enseigner tous les peuples; Jésus-Christ promet d'être tous les jours, jusqu'à la fin du monde, avec son Église *enseignante*, ou d'enseigner lui-même avec elle et par elle. Cette promesse du Sauveur regarde donc principalement le devoir d'enseigner

(1) *Cap* VII.

toutes les nations. Si donc, comme tout le monde en convient, il a été également promis que la foi de Pierre ne manquera *jamais* dans son Siége, centre et chef de l'enseignement, il faut nécessairement en conclure que Pierre ne manquera *jamais* d'y enseigner la vraie foi, qui lui est assurée, comme à toute l'Eglise, principalement pour l'enseigner aux autres : il faut en conclure que Jésus-Christ sera également tous les jours, jusqu'à la fin du monde, avec Pierre, fondement, centre et chef inséparable de toute l'Eglise ; avec Pierre, enseignant dans son Siége toutes les nations et affermissant ses frères, qui sont tous les évêques. Or, ne pouvoir manquer d'enseigner la vraie foi et être infaillible à la définir, est absolument la même chose. Donc, c'est sans fondement que Bossuet a voulu distinguer l'indéfectibilité de l'infaillibilité; donc l'évêque de Tournay avait raison de lui soutenir que son indéfectibilité retombait dans l'infaillibilité des ultramontains.

Finalement, dit Fénelon, après avoir fortifié cet argument de plusieurs autres preuves, si on examine les paroles de la promesse sans esprit de chicane et sans tordre le texte, il en résulterat évidemment : 1° Que la foi qui ne doit jamais défaillir dans le Siége apostolique est la foi nécessaire pour bien enseigner les nations et affermir ses frères, les évêques ; 2° que cette foi est tellement indéfectible, qu'il n'y a pas un instant d'interruption à craindre. D'ou il est clair que, tous les jours, jusqu'à la fin du monde Pierre affermira ses frères de telle sorte qu'il n'aura jamais besoin d'être affermi par eux, bien loin d'être ramené de l'hérésie à la foi catholique.

Après avoir développé quelques autres preuves, Fénelon conclut ainsi à la page 281 : «Par conséquent cette opinion de Bossuet est contraire aux promesses de Jésus-Christ, contraire à la tradition, ainsi que nous le verrons plus bas, contraire enfin à cet esprit de docilité qu'il suppose à tort au saint-Siége. On peut donc dire avec raison de cette distinction imaginaire, ce que saint Augustin reprochait à Julien d'Eclane : «Ce que vous dites est étrange, ce que vous dites est nouveau, ce que vous dites est faux. Ce que vous dites d'étrange, nous l'entendons avec surprise ; ce que vous dites de nouveau, nous l'évitons; ce que vous dites de faux, nous le réfutons.»

« Cependant, ajoute Fénelon, de cette controverse entre l'évêque de Tournay et celui de Meaux, il résulte le plus grand bien : c'est que de leurs propositions diverses, on peut former un argument invincible en faveur du Saint-Siége. L'évêque de Tournay établit la majeure, celui de Meaux soutient la mineure, et moi je tire la conclusion, qui d'ailleurs est inévitable. —L'indéfectibilité de la foi dans le Siége apostolique(si c'est une indéfectibilité vraie et non interrompue dans l'enseignement), disait l'évêque de Tournay, n'est autre chose que ce que les ultramontains modérés cherchent à établir sous le nom moins adouci d'infaillibilité. — Or, répondait l'évêque de Meaux, aucun catholique instruit ne peut nier l'indéfectibilité de la foi dans ce Siége.— Donc, disons-nous, aucun catholique instruit ne peut nier cette prérogative que Dieu a promise au Saint-Siége, et que les gallicans appellent indéfectibilité, tandis que les ultramontains l'appellent infaillibilité(1).»

Fénelon prouve ensuite sa thèse par la tradition, à commencer par saint Irénée et finissant par le témoignage du clergé de France en 1653: d'où il résulte que la déclaration de 1682 était une innovation et une variation de l'église gallicane dans sa propre doctrine.

De tout cela, nous tirerons cette conclusion pratique, très-importante pour tous les pays et pour tous les siècles, mais particulièrement pour la France et pour le siècle où nous vivons.

Je sais que l'église de France sera l'ornement de la chrétienté, invincible dans la foi, tant qu'elle demeurera unie et soumise au chef de l'Église universelle.

Je sais aussi que, dès qu'elle se met en opposition avec le Siége apostolique, l'église gallicane n'est pas plus infaillible que l'église grecque et l'église anglicane, et qu'elle peut, comme l'église anglicane et l'église grecque, tomber tout entière dans le schisme et l'hérésie, et y persévérer opiniâtrément. En sorte que quand tous les évêques de France, dispersés ou réunis en concile national, rendraient d'une voix unanime et avec toute la solennité possible, une déclaration contraire au sentiment du Saint-Siége ; quand même le roi et les deux chambres déclaraient cette déclaration loi fondamentale de l'Etat ; quand même les tribunaux seraient chargés de prononcer la peine capitale contre tous ceux qui penseraient différemment, tout cela ne devrait pas faire plus d'impression sur la foi ni même sur les opinions d'un catholique que les *ecthèses* et les *hénotiques* des empereurs de Constantinople que les symboles nationaux des évêques anglicans et les bills du parlement d'Angleterre.

Je sais enfin que, de l'aveu de tous les catholiques, si le Saint-Siége n'est point infaillible il est du moins indéfectible ; c'est-à-dire, si tant est qu'il puisse se tromper, ce ne sera jamais longtemps ni opiniâtrément, comme il est arrivé à l'église anglicane et comme il peut arriver à l'église gallicane tout entière, mais seulement pour quelques moments bien courts et bien rares ;et cela non par hasard, mais par l'effet cetain des promesses que Jésus-Christ a faites à Saint-Pierre, à ses successeurs, à son Siége, à l' glise romaine, et non à aucune autre.

Maintenant, entre deux autorités de sentiments opposés, dont l'une (l'église gallicane), de son propre aveu, peut se tromper sans re-

(1) *Cap. VIII*, p. 281.

tour et dont l'autre, de l'aveu même de ceux qui lui sont le moins favorables, ne peut se tromper tout au plus que momentanément, et cela par l'effet certain des promesses de Jésus-Christ, laquelle dois-je suivre préférablement pour satisfaire à ma conscience ? Il me semble qu'il ne peut pas y avoir la moindre incertitude. Et si, par impossible, il y en avait, le clergé de France, en condamnant certaines opinions sur le probabilisme en 1700, m'apprend que dans un pareil doute il faut, sous peine de péché, suivre le parti le plus sûr, qui alors est le seul parti qui soit sûr. Voilà donc une règle bien facile pour me préserver à jamais de tout piége de schisme et d'hérésie.

DISSERTATION SUR LE PARAGRAPHE CINQUIÈME

La Déclaration de 1682

Aux maximes de Pithou sur les libertés de l'Eglise gallicane, il faut joindre les quatre articles de la Déclaration du clergé de France, articles arrêtés dans la célèbre assemblée de 1682.

«Les quatre propositions adoptées et promulguées par cette assemblée, dit Groley dans ses *Ephemérides*, ont été *presque litteralement* tirées de l'ouvrage de Pithou qui partage actuellement leur autorité. »Frayssinous, dans ses *Vrais principes de l'Eglise gallicane* (1), ajoute que «les *Maximes françaises* sont spécialement consignées dans la célèbre Déclaration de 1682.»

Pour connaître, dans un bref énoncé, les principes du gallicanisme, il importe donc de rappeler historiquement les circontances qui les ont fait définir, l'esprit qui a présidé à leur rédaction, les débats qui s'en sont suivis, enfin les résultats qu'ils ont entraînés. C'est une tâche douloureuse, mais nécessaire : nous nous efforcerons de la remplir en demandant à une scrupuleuse vérité, le secret de la justice.

« Toutes les fois qu'il est mention de cette fameuse assemblée, dit l'abbé Barruel, il est des aveux qu'il faut savoir faire et de grands préjugés qu'il faut dissiper. Ainsi que Bossuet, il faut d'abord convenir que, dans cette assemblée, il se passa bien des choses qui affligèrent les Pontifes romains. Louis XIV l'avait convoquée à l'occasion de ses dissensions avec le Pape sur la régale. Au nom de Louis XIV, toutes les trompettes de la renommée s'enflent pour célébrer sa gloire. Mais c'est sa grandeur même et sa puissance qui se tournent en préjugé contre cette assemblée. Il sollicita cette déclaration, regardée comme le boulevard de nos libertés gallicanes. Il la la fit ériger en loi moins par zèle pour la doctrine de notre Eglise que pour humilier un monarque, un Pontife qu'il ne pouvait s'empêcher de révérer en chrétien. Louis XIV eut tort, il ne vit pas que nos libertés, non plus que nos vérités religieuses, ne sont pas faites pour servir les vengeances des souverains ; et que son influence royale rendrait suspecte la voix de nos pasteurs, *jamais plus puissante que quand l'intérêt de la vérité seule dicte leurs oracles* (2). »

I. Et d'abord quelle fut l'occasion de l'assemblée du clergé de 1682?

Louis XIV jouissait, comme ses prédécesseurs, par le consentement exprès ou tacite de l'Église, du droit de *régale* dans un certain nombre de diocèses de son royaume. La régale, qui serait aujourd'hui sans objet parmi nous, était un droit octroyé en vertu duquel le roi percevait les revenus des archevêchés et évêchés, pendant la vacance du siège. En vertu de ce droit, il nommait aux bénéfices sans charge d'âme ou il en recueillait les revenus, après le décès du titulaire, jusqu'à l'installation du successeur. L'exercice de ce droit avait été approuvé et réglé, pour nos rois, par plusieurs souverains pontifes, entre autres par Clément IV, en 1267, et par Grégoire X, en 1271. Ainsi la régale était une concession gracieuse, limitée et essentiellement révocable. En principe, les biens d'Église appartiennent à l'Église qu'ils enrichissent de leurs revenus et ne doivent à l'Etat que leur quote-part d'impôt. Si l' glise consent à céder aux rois, un supplément de revenu, en certaines circonstances et pour certains motifs, sa concession n'a pas et ne peut avoir d'autre étendue que celle qu'elle lui donne. Quand le motif de sa gracieuseté disparait, elle est entièrement libre d'en retenir les effets. Il est donc clair que le droit de régale, quand d'ailleurs il n'était pas formellement exprimé dans l'acte de fondation d'un bénéfice, ne pouvait exister que par concession du souverain Pontife, administrateur et arbitre suprême des biens d'Eglise. Encore le Pape ne peut-il transporter la propriété des biens et revenus ecclésiastiques que pour des causes majeures, et pour le plus grand bien de la religion. Quant aux évêques, ils sont sans titre pour conférer la régale sur leur siège, bien moins sur le siège d'autrui ou sur les bénéfices qui en dépendent : aucune loi ne leur a reconnu cette faculté, et le serment solennel,

(1) Edit. de 1818. p. 55. — (2) *Du Pape et de ses devoirs*. 3 partie. c. IV.

qu'il font à leur sacre, les oblige sous les peines les plus graves, de se l'interdire.

Le second concile général de Lyon, tenu en 1274, avait dressé un canon touchant la régale, restreinte alors à la seule perception des revenus et sans conférer aucun titre pour la nomination aux bénéfices. Ce canon, autorisant la régale dans les églises où elle était établie par le titre de fondation ou introduite par la coutume défend de l'introduire dans les églises où elle n'était pas établie, et cela, sous peine d'excommunication *ipso facto*, non-seulement contre ceux qui chercheraient à l'établir, mais encore contre les clercs régaliens ou autres personnes attachées à ces bénéfices, qui aideraient à le faire. En vertu de ce canon et par le droit général de l'Eglise, la régale ne s'étendait pas sur tous les diocèses du royaume ; il y avait exemption pour un certain nombre, notamment pour ceux du Languedoc, de la Guienne ,de la Provence et du Dauphiné. La régale ne pouvait franchir ces limites sans l'approbation du Saint-Siège. Tel état le droit, tels étaient les canons.

Malgré ce droit formel et ces défenses très-expresses, la cour et les parlements avaient aggravé, tant qu'ils l'avaient pu, ce droit de régale. Ainsi le droit, borné primitivement à la perception des revenus, s'était étendu à la collation des bénéfices et s'était appliqué, à la fin, même aux bénéfices à charge d'âmes. En sorte que le roi remplissait, en certains cas, les fonctions d'évêque. Sur ces usurpations et ces usages, les tribunaux avaient assis une jurisprudence subreptice. « Le parlement de Paris, dit Fleury, auteur non suspect, le parlement, qui se prétend si zélé pour nos libertés, a étendu ce droit jusqu'à l'infini sur des maximes qu'il est aussi facile de nier que d'avancer... Le roi, quoiqu'il n'exerce que le droit de l'évêque, l'exerce bien plus librement que ne ferait l'évêque lui-même. Tout cela, parce, dit-on, que le roi n'a point de supérieurs dans son royaume, comme si le droit de conférer les bénéfices était purement temporel (1). »

Cette exagération du droit de régale devait conduire logiquement à méconnaitre le juste pouvoir des évêques et du Pape. Sur cette pente, on glissa vite et l'on arriva promptement au principe bysantin du nomo-canon, ou principe qui fait de la loi civile νομος une loi religieuse, κανων. Fleury dit encore : La grande servitude de l'église gallicane, s'il est permis de parler ainsi, c'est l'étendue excessive de la juridiction séculière... Ainsi on ôte aux évêques la connaissance de ce qui leur importe le plus, le choix des officiers dignes de servir l'Église sous eux, et la fidèle administration de son revenu ; et ils ont souvent la douleur de voir, sans pouvoir empêcher, un prêtre incapable et indigne se mettre en possession d'une cure considérable, parce qu'il est plus habile plaideur qu'un autre, ce qui devrait l'en exclure. Enfin les appellations comme d'abus ont achevé de ruiner la juridiction ecclésiastique. » —Ailleurs il dit : « Si quelque étranger zélé pour les droits de l'Eglise, et peu disposé à flatter les puissances temporelles, voulait faire un traité des servitudes de l'Eglise gallicane, il ne manquerait pas de matière : et il ne lui serait pas difficile de faire passer pour telles les appellations comme d'abus, la régale, etc. ; et il se moquerait fort de la vanité de nos auteurs de palais, qui, avec cela, font tant sonner ce nom de liberté et la font même consister en partie en ces mêmes choses. —Les parlements ne s'opposent à la nouveauté que quand elle est favorable au Pape et aux ecclésiastiques, et font peu de cas de l'antiquité quand elle choque les intérêts du roi ou des particuliers laïques... Ils donnent lieu de soupçonner que leur respect pour le roi ne vient que d'une *flatterie interressée* ou *d'une crainte stérile*... Si l'on examine sur ces maximes les auteurs de palais, et principalement Dumoulin, on y verra beaucoup de passion et d'injustice, peu de sincérité et d'équité, moins encore de charité et d'humilité. La plupart de ces auteurs ont écrit avant le concile de Trente, qui a ôté une bonne partie des abus contre lesquels ils ont écrit. Mais il en a ôté plus qu'on ne voulait en France (2). »

Les conseillers laïques de Louis XIV et ses gens de parlement, suivant le cours de ces iniquités, persuadèrent au prince qu'il pouvait exercer la régale sur tous les diocèses de son royaume. Parmi les raisons qu'ils lui donnèrent pour éclairer ou rassurer sa conscience, on trouve celle-ci : c'est que la couronne de France étant *ronde et fermée par le haut* ce serait y faire brêche que de laisser quelque chose en dehors de sa sphère. En plein dix-septième siècle, au siècle de Descartes et de Pascal, de Fénelon et Bossuet : telle était d'après Fleury, l'inepte et honteuse logique des conseillers royaux. Pour manger l'agneau, le loup de la fable ne raisonnait guère plus mal ; mais Louis XIV qui dans ses *Mémoires*, professe, sur le droit de propriété, les maximes de Mahomet et de Mandrin, n'était pas difficile à convaincre. En conséquence, une déclaration de 1676 étendit la régale à tous les évêchés du royaume, à ceux du Languedoc, de la Provence et du Dauphiné comme aux autres. Mesure tyrannique par laquelle Louis XIV portait atteinte à la propriété et à la liberté de l'Eglise, empiétait sur le spirituel, violait les décisions des Papes et les canons d'un concile, encourait enfin positivement, *ipso facto*, l'excommunication.

En vertu de son ordonnance, Louis XIV nomma à quelques bénéfices dans les diocèses d'Aleth et de Pamiers. Ceux qui contrairement aux lois de l'Eglise, avaient été pourvus

(1) *Nouveaux opuscules de Fleury*. Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane. — (2) Fleury, *Nouv. opusc.*, p. 156 et 167, 171 et 173, 182 187.

en régale, furent frappés de censures par leurs évêques respectifs, pour s'être permis sous un pareil titre, d'en prendre possession. Sur l'appel des régaliens, les archevêques de Narbonne et de Toulouse se donnèrent le tort grave de prononcer la nullité de ces peines ecclésiastiques et de casser les ordonnances de leurs suffragants. Ces derniers appelèrent au Saint-Siège du jugement de leurs métropolitains : c'était leur droit, et de plus, leur devoir. Innocent XI, dont Arnauld a loué la fermeté, occupait alors le trône pontifical. Le Pape écrivit d'abord, et coup sur coup, trois brefs à Louis XIV qui les laissa sans réponse. Alors le Pontife en écrivit un quatrième dans lequel il avertissait le prince qu'il ferait usage de sa puissance apostolique pour l'obliger à respecter les *coutumes* d'un tiers des églises de son royaume et les *canons* décrétés par le concile général de Lyon. Finalement, Innocent XI cassait les ordonnances des archevêques de Narbonne et de Toulouse et exhalait ses plaintes contre les ministres du roi qui abusaient de sa confiance et lui donnaient de perfides conseils pour satisfaire leurs intérêts ou leur ambition.

Louis XIV vit là comme une espèce d'attentat à l'indépendance de sa couronne. En conséquence, il *ordonna* que les députés du clergé partie évêques et partie prêtres, seraient élus dans chaque province ecclésiatique et se réuniraient à Paris pour y aviser au nom de l'Eglise gallicane qu'ils *représenteraient* (1), aux mesures qu'il convenait de prendre pour arrêter les entreprises et les projets du souverain Pontife. L'assemblée s'ouvrit dans les derniers mois de 1681 et se continua jusque vers le milieu du mois de mars 1682. A cette date, Louis XIV fit cesser les réunions et, au mois de juillet suivant, congédia officiellement les députés. Il avait obtenu ou il croyait avoir obtenu tout ce qu'il lui fallait pour se mettre en sûreté, lui et sa couronne.

Les députés du clergé, au lieu de faire cause commune avec le Pape, qui défendait les droits des évêques, se mirent du côté du roi qui usurpait schismatiquement ces mêmes droits. Dans la faiblesse qui suit toujours l'inconséquence, ils poussèrent l'adulation jusqu'à déclarer que rien ne serait capable de les séparer de lui ; ils accusèrent même le Saint Siège de tenter une vaine entreprise, disant *qu'ils voulaient que toute la terre fût informée de leurs dispositions à cet égard*. Le roi les avait appelés pour son service, ils se montraient dignes de cet appel.

Les députés traitèrent d'abord l'affaire de la régale. Malgré l'opposition des deux évêques intéressés, malgré les intérêts de diocèses qui n'étaient point soumis à leur juridiction, malgré le droit de l'Eglise et la décision du Pape, ils consentirent à ce que la régale fut exercée dans tous les diocèses du royaume. D'autre part, ils obtinrent le *consentement* du roi pour décider que l'ecclésiastique, pourvu en régale serait obligé de demander l'institution *canonique* et la juridiction spirituelle à l'ordinaire. « Ainsi, dit l'évêque de Montauban, avant le consentement du roi, l'ecclésiastique pourvu en régale, exerçait les fonctions de la juridiction spirituelle, *sans et malgré l'ordinaire:* d'où la tenait-il (2)? » Et comme il pouvait arriver que l'ordinaire refusât l'institution canonique, ce qui avait lieu en effet, depuis sept à huit ans, dans les diocèses d'Aleth et de Pamiers, ils statuèrent de plus *qu'il ne pourrait la refuser ;* clause qui autorisait indirectement le roi au nom de l'Eglise gallicane, à se saisir du temporel d'un évêque, coupable à ses yeux d'observer les règles du droit canonique. Il est vrai que le roi et son parlement, quand l'envie leur en prenait, se passaient volontiers d'autorisation pour recourir à cette mesure, peu conforme aux canons, sans doute, mais tout à fait conforme aux maximes et coutumes du gallicanisme.

Ainsi les évêques cédèrent presque tous à l'autorité du roi. « Tout ce qu'on peut dire de plus tolérable, dit le cardinal Villecourt, pour atténuer un peu le tort de cette faiblesse, c'est que les évêques pensaient que les concessions offertes par le roi au clergé, étaient un dédommagement surabondant de la brèche faite à la discipline (3). » L'archevêque de Reims, Le Tellier donnait, en sa qualité de grand seigneur, une raison moins solide : « L'affaire par elle-même, disait-il, n'étant pas d'une grande conséquence pour l'Eglise. » « Comme si, lui répond à deux siècles d'intervalle, un autre archevêque de Reims, le cardinal Gousset, comme s'il pouvait y avoir légèreté de matière dans un empiètement de la

(1) On ne voyait, à cette assemblée, aucun des prêtres distingués par leur vertu, ni le saint abbé D'Aligre, fils et petit-fils de chanceliers de France, ni Beaumanoir de Lavardin, le saint évêque de Rennes. « A l'exception de Bossuet, dit M. Gérin dans ses récentes *Recherches historiques*, elle n'avait pas, dans son sein, un seul des prédicateurs, des savants, des écrivains ecclésiastiques, des maîtres de la vie spirituelle qui ont immortalisé le grand siècle. Pourquoi n'y voyait-on pas Mascaron, Fléchier, Bourdaloue, Fénelon, Huet, Mabillon, Thomassin, Rancé, Tronson, Brisacier, Thiberge, La Salle, La Chétardye et tant d'autres plus illustres encore devant Dieu que devant les hommes. C'étaient là cependant les vrais continuateurs des évêques et des prêtres qui avaient provoqué la renaissance chrétienne sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. Les députés de 1682 n'appartenaient, au contraire, qu'à cette partie du clergé qui arrêta le mouvement religieux [illegible]. Ces prélats gorgés de bénéfices, ces abbés commendataires qui n'usurpaient les titres et l'autorité des saints moines, dont les cloîtres étaient encore pleins, paralysèrent les progrès de la réforme catholique, et préparèrent les malheurs et les défaillances du dix-huitième siècle. Que l'on cesse donc de dire que l'Assemblée de 1682 formait l'élite du clergé contemporain. Cela ne serait vrai que si elle eût compté parmi ses membres les hommes que nous venons de nommer; mais s'ils avaient siégé dans ses rangs, jamais elle n'aurait souscrit les quatre articles. » (*Recherches* sur l'Assemblée de 1682, p. 256.)

(2) Mgr Doney, *nouvelles observations* sur les doctrines dites gallicanes et sur les doctrines dites ultramontaines, p. 28. — (3) *La France et le Pape*, 2e partie, p. 150.

puissance temporelle sur les droits de l'Église ou si le prince pouvait régler, de son autorité propre, ce qui appartient à la puissance spirituelle, ou si plusieurs évêques, assemblés ou non par ordre du roi, étaient en droit de déroger aux décrets d'un concile œcuménique, non-seulement sans l'agrément du Pape, mais contre sa défense (1). »

Tous les députés se trouvant d'accord avec le roi, on vit paraître, au mois de janvier 1682, l'édit royal par lequel la régale était étendue à toutes les églises du royaume. En retour, suivant qu'il avait été convenu, le roi se désistait du droit de conférer la juridiction ecclésiastique, ne se réservant que le droit de provision. Sur quoi, l'assemblée, qui avait dépassé ses pouvoirs, écrivit au Pape, plutot pour lui rendre compte de ce qu'elle avait fait, que pour le prier de sanctionner ses actes. Dans cette lettre, digne couronnement d'une si malheureuse affaire, on représentait au Saint-Siège qu'il y avait beaucoup de choses que *la nécessité des temps* (il fallait dire la volonté du roi) devait faire tolérer ; que cette nécessité était quelquefois de telle nature, qu'elle pouvait même changer les lois, principalement quand il s'agissait d'apaiser les différends et d'affermir la paix entre la royauté et le sacerdoce. Puis on citait les concessions déjà faites par les souverains Pontifes ; ensuite on conduisait Innocent XI à l'école d'Yves de Chartres et de saint Augustin, pour leur faire dire à ce grand Pape « que ceux qui ne faisaient pas céder la rigueur des canons au bien de la paix n'étaient que des *brouillons* qui se remplissaient les yeux de la poudre qu'ils soufflaient pour aveugler les autres. » On finissait par dire à Innocent qu'il devait *suivre les mouvements de sa bonte, dans une occasion où il n'était pas permis d'employer le courage.*

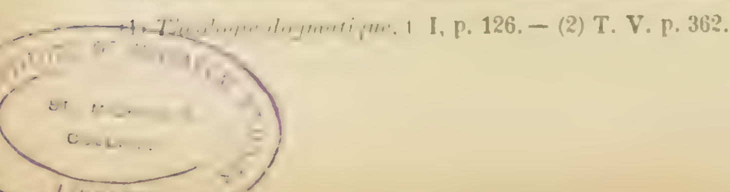
Le Pape répondit à l'assemblée par un bref du 11 avril 1682. Le Pontife, avec une noblesse digne d'un saint Léon, reproche aux évêques d'avoir abandonné, par une pusillanimité très-répréhensible, la sainte cause de la liberté de l'Église ; de n'avoir pas osé faire entendre une seule parole pour les intérêts et l'honneur de Jésus-Christ, mais de s'être couverts d'un opprobre éternel, par d'indignes démarches auprès du magistrat séculier. A la fin, il les invite au repentir et termine en ces termes : « En vertu de l'autorité que le Dieu tout puissant nous a confiée, nous improuvons, cassons, annulons, par ces présentes, tout ce qui s'est fait dans votre assemblée sur l'affaire de la régale, ainsi que tout ce qui s'en est suivi et tout ce qu'on pourra attenter désormais. Nous déclarons qu'on doit regarder tous ces actes comme nuls et sans effets, quoique étant par eux-mêmes manifestement viciés, nous n'eussions pas besoin d'en prononcer la nullité. »

En résumé, un roi orgueilleux étend sur toutes les églises de son royaume, malgré les saints canons, le droit de régale et encourt par le fait, l'excommunication. Deux évêques seulement lui résistent et sont condamnés dans leur résistance par les métropolitains. Pendant que ces évêques condamnés en appellent au Pape, les autres en appellent au parlement qui les repousse. Après cet échec, ils abandonnent au roi les droits de leurs églises. Cependant le Pape, dans la plénitude de la puissance apostolique, casse l'acte de ces pauvres évêques et venge leurs droits trahis par eux, Au lieu de se relever par une noble rétractation, ils ne craignent pas d'écrire au Pape que son langage répond mal à la majesté d'un si grand nom ; qu'ils devraient suivre des conseils plus justes et plus modérés ; qu'ils rougissent pour lui de le voir porter ces accusations atroces ; que, du reste, son bref, un bref pontifical, est nul par lui-même ; qu'enfin il est à désirer qu'un si beau courage se réserve pour des occasions plus importantes et que le pontificat d'Innocent XI ne soit pas entièrement occupé d'une affaire trop peu digne d'une si si grande application.

Insultantes paroles envers la première autorité du monde ; mais bientôt la Providence devait les tourner contre les évêques de France, en ironies pleines d'amertumes. Déjà les prétentions de Louis XIV en donnaient un avant goût. La collection des procès-verbaux du clergé de France (2), dit à ce sujet : « On ne voyait que persécutions, exils, emprisonnements et condamnations même à mort, pour soutenir, à ce qu'on prétendait, les droits de la couronne. La plus grande confusion régnait surtout dans le diocèse de Pamiers. Tout le chapitre était dispersé, plus de quatre-vingts curés emprisonnés, exilés ou obligés de se cacher. On voyait un vicaire capitulaire contre un vicaire capitulaire, le siège vacant. Le père Cerle, grand vicaire nommé par le chapitre, fut condamné à mort par contumace et exécuté en effigie. »

Ces révoltantes violences préludent dignement aux vexations du parlement et aux horreurs de la Révolution. Les mêmes erreurs engendrent partout les mêmes crimes. A ce spectacle, l'esprit se reporte involontairement aux affaires d'Angleterre sous Henri II. Dans le beau panégyrique de saint Thomas de Cantorbéry, Bossuet avait demandé, *si l'on peut sans injustice, concevoir le dessein de ravir à l'Église ses privilèges.* Puis il ajoutait: Henri II roi d'Angleterre, se déclare l'ennemi de l'Église ; il l'attaque au spirituel et au temporel, en ce qu'elle tient de Dieu et en ce qu'elle tient des hommes. Il usurpe ouvertement sa puissance : il met la main sur son trésor, qui enferme la subsistance des pauvres ; il flétrit l'honneur de ses ministres, par l'abrogation de leurs privilèges, et opprime leur liberté par des lois qui lui sont contraires. Prince téméraire et malavisé ! que ne peut-il découvrir

(1) *Théologie dogmatique*, t. I, p. 126. — (2) T. V. p. 362.



de loin les renversements étranges que fera un jour, dans son Etat, le mépris de l'autorité ecclésiastique, et les excès inouïs où les peuples seront emportés quand ils auront secoué ce joug necessaire! Mais rien ne peut arrêter ses emportements : les mauvais conseils ont prévalu et c'est en vain qu'on s'y oppose. Il a tout fait fléchir à sa volonté, et il n'y a plus que le saint archevêque de Cantorbéry qu'il n'a pu encore ni corrompre par ses caresses ni abattre par ses menaces. »

Cette histoire d'Angleterre est, pour la France, une prophétie, et, à sa honte éternelle, elle n'aura pas l'honneur de produire en ces conjectures un Thomas Becket.

II. Il faut voir maintenant comment on en vint à faire la déclaration.

L'archevêque de Reims, Le Tellier, était un des évêques de France que blessait le plus la fermeté d'Innocent XI. *Ab irato*, il fit un rapport où il ne craignit pas de taxer *d'irrégulières* les procédures du Pape. En conséquence, il proposait de *demander au roi* la permission d'assembler un concile *national*. Le roi n'y voulut pas consentir. Il était, en effet, passablement *irrégulier* que des évêques, mécontents d'un Pape qui avait prononcé sur une affaire, d'après les règles canoniques, fut jugé par ses inférieurs, qui ne songeaient assurément pas à autre chose qu'à le contredire. Louis XIV qui avait le sens de l'autorité, se contenta d'une assemblée. Mais voici, sur cette fameuse réunion, les particularités que nous a conservées Fleury.

« Le chancelier le Tellier et son fils, l'archevêque de Reims, de concert avec l'évêque de Meaux, formèrent le projet d'une assemblée du clergé. La régale en était le sujet principal. C'est l'archevêque de Reims, appuyé par son père, qui en parla au roi ; l'évêque de Meaux ne paraissait pas. Mais pour donner plus de poids à cette assemblée, le roi voulut qu'il en fut membre. Le chancelier Le Tellier et l'archevêque poussés apparemment par Faure, crurent nécessaire de traiter la question de l'autorité du Pape. On ne la jugera jamais qu'en temps de division, disait cet archevêque. L'évêque de Meaux répugnait à voir cette question traitée ; il la croyait hors de saison ; et il ramena à son sentiment l'évêque de Tournay, qui pensait d'abord comme l'archevêque de Reims. On augmentera, disait-il, la division qu'on veut éteindre : c'est beaucoup que le livre de l'*Exposition de la doctrine catholique* ait passé avec approbation. Les cardinaux du Perron et de Richelieu avaient dit de même, mais sans approbation formelle : Laissons mûrir, gardons notre possession, ajoutait Bossuet. Il disait encore à l'archevêque de Reims : Vous aurez la gloire d'avoir terminé l'affaire de la régale, mais cette gloire sera obscurcie par ces *propositions odieuses*.

« M. Colbert insistait pour qu'on traitât la question de l'autorité du Pape et pressait le roi. L'archevêque de Paris, le père de La Chaise même, agissaient de leur côté dans le même sens. *Le Pape nous a poussés*, disait-on, *il s'en repentira*. Le roi donna ordre de traiter la question.

« L'évêque de Meaux proposa qu'avant de la décider, on examinât toute la tradition. Son dessein était de pouvoir prolonger autant qu'on voudrait, la discussion ; mais l'archevêque de Paris dit au roi que cela durerait trop longtemps : il y eut donc un ordre du prince de conclure et de décider promptement sur l'autorité du Pape.

« L'évêque de Tournay, Choiseul-Praslin, fut chargé de dresser les propositions ; mais il exécuta mal et scholastiquement. Ce fut Mgr l'évêque de Meaux qui les rédigea telles que nous les avons. On tint des assemblées chez Mgr l'archevêque de Paris, où elles furent examinées ; on voulait y faire mention des appellations au concile, mais l'évêque de Meaux résista. Elles ont été, disait-il, condamnées par les bulles de Pie II et Jules II : Rome est engagée à condamner nos propositions (1).

Bossuet en parle comme Fleury. « Dans notre voyage de Meaux à Paris, dit son secrétaire, l'abbé Ledieu, dans son journal du 17 janvier 1700, on parla de l'assemblée de 1682. Je demandai à Mgr de Meaux qui avait inspiré le dessein des propositions du clergé sur la puissance de l'Eglise ; il me dit que M. Colbert, alors ministre et secrétaire d'Etat, *en était véritablement l'auteur*, et que lui seul y avait déterminé le roi. M. Colbert prétendait que la division qu'on avait avec Rome sur la *régale*, était la vraie occasion de renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des Papes ; que dans un temps de paix et de concorde, le désir de conserver la bonne intelligence, et la crainte de paraître le premier rompre l'union, empêcheraient une telle décision et qu'il attira le roi à son avis, par cette raison, contre M. Le Tellier, aussi ministre et secrétaire d'Etat, qui avait eu, ainsi que l'archevêque de Reims, son fils, les premiers cette pensée, et qui ensuite l'avaient abandonnée par la crainte des suites et des difficultés (2). »

Ainsi, trente-quatre évêques, piqués de ce que le Pape n'approuvait pas la faiblesse avec laquelle ils avaient, au mépris du serment de leur sacre, abandonné les droits de leurs églises et violé ainsi le canon douzième du concile œcuménique de Lyon, s'assemblent par ordre du roi, traitent par ordre du roi la question de l'autorité du Pape, la décident promptement par ordre du roi et rédigent en latin quatre propositions odieuses dont le ministre Colbert était le véritable auteur. Voilà, d'après Fleury et Bossuet, comment fut faite la déclaration de 1682.

(1) Fleury. *Nouv. opusc.*, p. 210, etc. — (2) *Hist. de Bossuet*, l. VI, n. 12, p. 161.

Le cardinal Sfondrate pouvait donc, dès lors, dire en toute raison : « Les Français auraient dû penser qu'une assemblée indiquée dans un temps de troubles et de mécontentements réciproques, ainsi que les propostions qui seraient publiées dans cette assemblée, seraient attribuées non au zèle pour la religion, mais à la vengeance, et seraient d'autant plus facilement interprétées d'une manière sinistre, que les évêques voyaient bien que ce n'était pas pour lui ni pour les siens que le Pape était entré en lice, mais pour eux et pour la liberté de leurs églises. La reconnaissance, ou du moins l'honnêteté, dont les Français sont si jaloux, exigeait que dans le temps où le Pape combattait pour leur intérêt avec tant de force et de courage, ils n'exerçassent contre lui aucun acte d'hostilité. Supposons que le Pape eut été au-delà des bornes, il ne l'avait fait qu'en vue de les protéger. Les évêques devaient ils donc tourner leurs armes contre leur bienfaiteur ? Ne convenait-il pas plutôt de l'excuser s'il était tombé dans quelques excès (1) ?

En résumé, Colbert, de la part de Louis XIV, remit à M. de Harlay, archevêque de Paris et président de l'assemblée, les quatre célèbres articles qu'on voulait faire adopter exclusivement en France, pour y régler, au bénéfice présumé du roi et des évêques, *le droit de résistance* à la Chaire apostolique. Bossuet rédigea, en conséquence, les quatre articles de la déclaration. A peine étaient-ils adoptés, que l'assemblée les présentait au roi pour les convertir en lois de royaume ; ce que Sa Majesté daigna s'empresser de faire dès le lendemain, 19 mars 1682, par un édit adressé à tous les parlements. L'assemblée écrivit aussi une lettre aux évêques absents pour demander leur approbation, afin que les quatre propositions devinssent *des canons de toute l'Eglise gallicane, respectables aux fidèles et dignes de l'immortalité*.

III. Nous devons donner ici le texte de la Déclaration, la lettre des évêques et l'édit du roi. Ce sont des pièces qu'on ne peut connaitre par à peu près ; d'ailleurs la discussion la plus lucide et la réfutation même la plus victorieuse ne vaudront jamais la lecture de ces grandes chartes de la servitude.

Déclaration du clergé de France, sur la puissance ecclésiastique, du 19 mars 1682.

« Plusieurs s'efforcent de renverser les décrets de l'Eglise gallicane, ses libertés qu'ont soutenues avec tant de zèle nos ancêtres, et leurs fondements appuyés sur les saints canons et la tradition des Pères. Il en est aussi qui, sous le prétexte de ces libertés, ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de saint Pierre et des Pontifes romains ses successeurs, instituée par Jésus Christ, à l'obéissance qui leur est due par tous les chrétiens, et à la majesté si vénérable aux yeux de toutes les nations du siège apostolique où s'enseigne la foi et l'unité de l'Eglise. Les hérétiques, d'autre part, n'omettent rien pour présenter cette puissance qui renferme la paix de l'Eglise comme insupportable aux rois et aux peuples, et pour séparer par cet artifice les âmes simples de la communion de l'Eglise et de Jésus-Christ. C'est dans le dessein de remédier à de tels inconvénients, que nous, archevêques et évêques, assemblés à Paris, *par ordre du roi*, avec les autres députés, qui représentons l'Eglise gallicane, avons jugé convenable, *après une mûre délibération*, d'établir et de déclarer :

« 1° Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Eglise même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et civiles. Jésus-Christ nous apprenant lui-même *que son royaume n'est pas de ce monde*, et en un autre endroit *qu'il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*, et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui-même qui ordonne celles qui sont sur la terre ; celui donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'ordre de Dieu.* Nous déclarons, en conséquence, que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles ; qu'ils ne peuvent être déposés directement ou indirectement par l'autorité des chefs de l'Eglise ; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent ou absous du serment de fidélité, et que cette doctrine nécessaire pour la tranquillité publique et non moins nécessaire à l'Eglise qu'à l'Etat, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints pères et aux exemples des saints.

« 2° Que la plénitude de puissance que le Saint-Siège apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles, est telle que les décrets du saint concile œcuménique de Constance, dans les sessions IV et V, approuvés par le Saint-Siège apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Eglise et des Pontifes romains, et observés religieusement dans tous les temps par l'Eglise gallicane, demeurent dans toute leur force et vertu et que l'Eglise gallicane n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets, ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont point approuvés ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« 3° Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect

(1) *Gallia vindicata*, t. III, p. 125.

général ; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume doivent être maintenues, et les bornes posées par nos pères demeurer inébranlables ; qu'il est même de la grandeur du Saint Siége apostolique que les lois et coutumes, établies du consentement de ce Siége respectable et des églises, subsistent invariablement.

« 4° Que, quoique le souverain Pontife ait la principale part dans les questions de foi, et que ces décrets regardent toutes les Eglises et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne.

« Nous avons arrêté d'envoyer à toutes les églises gallicanes et aux évêques qui y président par l'autorité du Saint-Esprit, ces maximes que nous avons reçues de nos pères, afin que nous disions tous la même chose, que nous soyons tous dans les mêmes sentiments, et que nous suivions tous la même doctrine. »

La déclaration est signée par huit archevêques, vingt-six évêques et trente prêtres. Ainsi trente quatre évêques et trente prêtres, réunis par l'ordre du roi, ont eu la prétention de fixer les limites de la puissance de l'Eglise, et particulièrement du pouvoir souverain de son chef, comme si on eut ignoré jusqu'alors, et comme si le vicaire de Jésus-Christ eût ignoré lui-même ce qu'il peut et ce qu'il ne peut pas. Etrange prétention !

Voici maintenant la lettre des trente-quatre évêques signataires, à leurs révérendissimes et très religieux collègues dans l'épiscopat :

« Vous n'ignorez pas que la paix de l'Eglise gallicane vient d'être un peu ébranlée, puisque c'est pour éloigner ce danger que votre amour pour l'union nous a députés.

« Nous le disions avec confiance en empruntant les paroles de saint-Cyprien : *Jésus-Christ pour montrer l'unité a établi une seule et unique chaire, et a placé la source de l'unité de manière qu'elle descende d'un seul. Celui donc qui abandonne la chaire de Pierre sur laquelle l'Eglise a été fondée, n'est plus dans l'Eglise, est celui qui ne conserve plus de foi.* C'est pour cette raison que, dès que nous avons été *assemblés au nom de Jésus-Christ*, nous n'avons eu rien de plus à cœur que de faire en sorte que *nous n'eussions tous qu'un même esprit*, comme nous ne sommes tous, selon l'apôtre, *qu'un même corps ;* et que non seulement *il n'y eut point de schisme parmi nous,* mais qu'il ne s'y trouvât même pas la plus légère apparence de dissension avec le chef de l'Eglise. Nous appréhendions d'autant plus ce malheur, que, par un effet de la bonté divine, nous avons aujourd'hui un Pontife qui mérite, par toutes ses grandes qualités, par les vertus pastorales dont il est rempli, que nous le révérions non seulement *comme la pierre de l'Eglise*, mais encore comme l'exemple et le modèle des fidèles dans toutes sortes de bonnes œuvres.

« Nous ne doutons nullement que vous n'ayez été satisfaits, soit de ce que nous avons obtenu de la piété de notre roi très chrétien, soit de ce que nous avons fait de notre côté, tant pour conserver la paix que pour mériter les bonnes grâces d'un si grand prince, et lui marquer en même temps notre reconnaissance, soit enfin de la lettre que nous eûmes l'honneur d'écrire à notre saint père le Pape. Nous avons cependant jugé qu'il était très important de nous expliquer encore davantage, afin qu'il n'arrivât jamais rien qui pût tant soit peu troubler le repos de l'Eglise et la tranquilité de l'ordre épiscopal.

« En effet, chacun de nous ayant frémi d'horreur à la moindre ombre de discorde, nous avons cru que nous ne pouvions rien faire de plus propre au maintien de l'unité ecclésiastique, que d'établir des règles certaines, ou plutôt de rappeler à l'esprit des fidèles le souvenir des anciennes, à l'abri desquelles toute l'Eglise gallicane, dont le *Saint-Esprit nous a confié le gouvernement*, fût tellement en sûreté, que jamais personne, soit par une basse adulation, ou par un désir déréglé d'une fausse liberté, *ne pût passer les bornes que nos pères ont posées ;* et qu'ainsi la vérité, mise dans son jour, nous mit elle-même à couvert de tout danger de division.

« Et comme nous sommes obligés, non-seulement de maintenir la paix parmi les catholiques, mais encore de travailler à la réunion de ceux *qui se sont séparés de l'épouse de Jésus-Christ pour s'unir à l'adultère et qui ont renoncé aux promesses de l'Eglise*, cette raison nous a encore engagés à déclarer quel est le sentiment des catholiques que nous croyons conforme à la vérité ; après quoi nous espérons que *personne ne pourra plus imposer à la société des fidèles par ses calomnies, ni corrompre par une perfide prévarication, les vérités de la foi.* Nous espérons aussi que ceux qui, sous prétexte des erreurs qu'ils nous imputaient, se sont déchaînés jusqu'à présent contre l'Eglise romaine, comme contre une Babylone réprouvée, parce qu'ils ne connaissaient pas ou feignaient de ne pas connaître nos véritables sentiments, cesseront, maintenant que la fausseté est démasquée, de nous calomnier, et ne persévéreront pas plus longtemps dans leur schisme, que saint Augustin détestait comme un crime plus horrible que l'idolatrie même.

« Nous faisons donc profession de croire que quoique Jésus-Christ ait établi les douze disciples qu'il choisit et qu'il nomma apôtres pour gouverner solidairement son Eglise, et qu'il les ait tous également revêtus de la même dignité et de la même puissance, selon les expressions de saint Cyprien, il a cependant donné la primauté à saint Pierre, comme l'Evangile nous l'apprend, et comme toute la tradition ecclésiastique l'enseigne. C'est pourquoi nous reconnaissons avec Saint Bernard que le Pontife romain, successeur de saint Pierre possède, *non pas, à la vérité, seul*, et à l'exclusion de tout autre, *mais dans le plus*

haut degré, la puissance apostolique établie de Dieu; et pour conserver en même temps l'honneur du sacerdoce auquel Jésus-Christ nous a élevés, nous soutenons, avec les saints Pères, et les docteurs de l'Eglise, que les clefs ont d'abord été données à *un seul*, afin qu'elles fussent conservées *à l'unité* et nous croyons que tous les fidèles sont assujettis aux décrets des souverains Pontifes soit qu'ils regardent la foi ou la réformation générale de la discipline et des mœurs, de telle sorte néanmoins que l'usage de cette souveraine puissance spirituelle doit être modéré et réglé par les canons révérés dans tout l'univers; et que si, par la diversité de sentiments des Eglises *il s'élevait quelque difficulté considérable, il serait nécessaire alors*, comme dit saint Léon, *d'appeler de toutes les parties du monde un plus grand nombre d'évêques, et d'assembler un concile général, qui dissipât ou apaisât, tous les sujets de dissensions, afin qu'il n'y eût plus rien de douteux dans la foi, ni rien d'altéré dans la charité.*

« Au reste la *république chrétienne* (!) n'étant pas seulement gouvernée par le sacerdoce, mais encore par l'empire que possèdent les rois et les puissances supérieures, il a fallu qu'après avoir obvié aux schismes qui pourraient diviser l'Eglise, nous prévissions aussi les mouvements des peuples qui pourraient troubler l'empire, surtout dans ce royaume, où, sous prétexte de la religion, il s'est commis tants d'attentats contre l'autorité royale. C'est pour cela que nous avons déterminé que la puissance des rois n'est point soumise, quant au temporel, à la puissance ecclésiastique, de peur que si la puissance spirituelle paraissait entreprendre quelque chose au préjudice de la puissance temporelle, la tranquillité publique n'en fut altérée.

« Enfin, nous conjurons votre charité et votre piété, comme les Pères du premier concile de Constantinople conjurèrent autrefois les évêques du concile romain, en leur envoyant les actes de ce concile, de *confirmer par vos suffrages* tout ce que nous avons déterminé pour assurer à jamais la paix de l'Eglise de France, et de donner vos soins afin que la doctrine que nous avons jugé d'un commun consentement devoir être publiée, soit reçue dans vos église, et dans les universités et les écoles, qui sont de votre juridiction, ou établies dans vos diocèses et qu'il ne s'y enseigne jamais *rien de contraire*. Il arrivera par cette conduite, que de même que le concile de Constantinople est devenu universel et œcuménique par l'acquiescement des Pères du concile de Rome, *notre assemblée deviendra aussi, par notre unanimité, un concile national de tout le royaume, et que les articles de doctrine que nous vous envoyons seront des canons de toute l'Eglise gallicane, respectables aux fidèles et dignes de l'immortalité.* »

Voici maintenant l'édit du roi sur la déclaration faite par le clergé de France de ses sentiments touchant l'autorité du Saint Siège.

« Bien que l'indépendance de notre couronne de toute autre puissance que de Dieu soit une vérité *certaine et incontestable* et établie *sur les propres paroles de Jésus-Christ* nous n'avons pas laissé de recevoir, avec plaisir, la déclaration que les députés du clergé de France, assemblés par *notre permission*, en notre bonne ville de Paris, nous ont présentée, contenant leurs sentiments touchant la puissance ecclésiastique; et nous avons d'autant plus volontiers écouté *la supplication* que les dits députés nous ont faite de faire publier cette déclaration dans notre royaume qu'étant faite par une assemblée composée de tant de personnes également recommandables par leurs vertus et par leur doctrine, et qui s'emploie avec tant de zèle à tout ce qui peut être avantageux à l'Eglise et *à notre service*, la sagesse et la modération avec laquelle ils ont expliqué les sentiments que l'on doit avoir sur ce sujet, peut beaucoup contribuer à confirmer nos sujets dans le respect qu'ils sont tenus, comme nous, de rendre à l'autorité que Dieu a donnée à l'Eglise et à ôter, en même temps, aux ministres de la religion prétendue réformée le *prétexte* qu'ils prennent des livres de quelques auteurs, pour rendre odieuse la puissance légitime du chef visible de l'Eglise. — A ces causes et autres bonnes et grandes considérations à ce moment, après avoir fait examiner la dite Déclaration en notre conseil : Nous, par notre présent édit *perpétuel et irrévocable*, avons dit, statué et ordonné :

« 1° Défendons à tous nos sujets et aux étrangers étant dans notre royaume, séculiers et réguliers, de quelque ordre, congrégation et société qu'ils soient, d'enseigner dans leurs maisons, collèges et séminaires, ou d'écrire aucune chose contraire à la doctrine contenue en icelle.

« 2° Ordonnons que ceux qui seraient dorénavant choisis pour enseigner la théologie dans tous les collèges de chaque université souscriront la dite déclaration aux greffes des facultés de théologie, avant de pouvoir faire cette fonction dans les collèges qui se soumettront à enseigner la doctrine qui y est expliquée.

« 3° Que dans tous les collèges où il y aura plusieurs professeurs, l'un d'eux sera chargé tous les ans d'enseigner la doctrine contenue dans ladite Déclaration, et dans les collèges où il n'y aura qu'un seul professeur, il sera obligé de l'enseigner l'une des trois années consécutives.

« 4° Enjoignons aux syndics des facultés de théologie de présenter tous les ans avant l'ouverture des leçons, aux archevêques ou évêques des villes où elles sont établies, et d'envoyer à nos procureurs-généraux les noms des professeurs qui seront chargés d'enseigner la dite doctrine, et aux dits professeurs de représenter aux dits prélats et à nos dits procureurs généraux *les écrits qu'ils dicteront* à leurs écoliers, lorsqu'ils leur ordonneront de le faire.

« 5° Voulons qu'aucun bachelier, ne puisse être dorénavant licencié tant en théologie qu'en droit canon, ni être reçu docteur *qu'après avoir soutenu la dite doctrine* dans l'une de ses thèses, dont il fera apparoir à ceux qui ont droit de conférer ces degrés dans les universités.

« 6° Exhortons, et néanmoins enjoignons à tous les archevêques et évêques de notre royaume, d'employer leur autorité pour faire enseigner, dans l'étendue de leurs diocèses, la doctrine contenue dans la dite déclaration faite par les dits députés du clergé.

« 7° Ordonnons aux doyens et syndics des facultés de théologie de tenir la main à l'exécution des présentes, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom.

« Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant nos cours de parlements, que ces présentes, nos lettres en forme d'édit, ensemble la dite Déclaration du clergé, ils fassent lire, publier et enregistrer aux greffes de nos dites cours et des bailliages, sénéchaussées et universités de leurs ressorts, chacun en droit soi ; et aient à tenir la main à leur observation, sans souffrir qu'il y soit contrevenu directement ni indirectement : et à procéder contre les contrevenants *en la manière qu'il le jugeront à propos* suivant l'exigence des cas. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et *stable à toujours*, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. »

L'édit est signé : Louis ; contresigné : Colbert et Le Tellier, enregistré au parlement avec la Déclaration le 23 mars 1682.

Nous examinons ci-après les doctrines contenues dans ces pièces ; nous ferons ici seulement deux ou trois observations.

La première, c'est que l'édit n'est que la *mise en pratique* de la Déclaration, décidée par Louis XIV, à la demande des évêques. Si donc la déclaration est caduque soit par rétractation des signataires, soit par défaut de vérité, défaut de compétence ou révocation d'une autorité supérieure à celle des évêques, l'édit tombe avec la Déclaration.

La seconde c'est que dans son article 2, Louis XIV parait supposer qu'on est libre de ne point se soumettre à son édit et que dans la conclusion, il laisse la répression à l'arbitraire du juge. Nous devons ajouter que le pouvoir, en France, a eu un si vif sentiment de l'irrégularité de cet acte que jamais, malgré la violation chaque jour flagrante de l'édit, il n'a jamais poursuivi les contrevenants et les a privés tout au plus de ses bonnes grâces, qu'il permit, d'ailleurs, aisément de racheter par les vertus ou les services.

La troisième, c'est que Louis XIV et les évêques, en érigeant la Déclaration en loi, tombent dans la plus violente contradiction. D'après eux, il faut, pour que les jugements du Pape soient irréformables, que le consentement de l'Eglise intervienne. Et eux qui ont mis cette condition à l'irréformabilité des jugements pontificaux, déclarent leur propre jugement irréformable sans attendre même le consentement des évêques de France. La lettre des députés aux évêques avait eu à peine le temps de parvenir aux évêques voisins de la capitale, que déjà les députés demandaient au prince d'ériger la déclaration en loi d'Etat. Evidemment ils se traitaient mieux qu'ils n'avaient traité le Pape et s'arrogeaient l'infaillibilité qu'ils lui refusaient. Que cette précipitation montre bien le coup monté, l'échauffourée théologique ! Mais cela montre aussi que si nous devons au roi et aux évêques le plus profond respect, ce respect ne doit pas aller jusqu'à innocenter leurs faiblesses, bien moins encore à les suivre.

IV. Nous avons maintenant à présenter nos observations sur les doctrines de la Déclaration et tout d'abord sur le préambule.

Le préambule assigne à la Déclaration trois objets. Le premier, c'est de résister à ceux qui s'efforcent *de renverser les décrets de l'Eglise gallicane, ses libertés qui ont été soutenues par nos ancètres et leurs fondements appuyés sur les saints canons et sur la tradition des Pères.* Mais est-il bien vrai qu'en 1682, les libertés de l'Eglise gallicane aient été mises en danger par ceux qui, au nom de la liberté de l'Eglise, s'opposaient aux empiètements de Louis XIV? Est-il bien vrai que l'assemblée de 1682 ait respecté les saints canons en violant, par sa complicité dans l'extension de la régale, les décrets du second concile œcuménique de Lyon? Est-il bien vrai que les églises de France aient été, depuis 1682, plus libres qu'auparavant ? D'où vient donc la suppression des conciles provinciaux à partir du dix-septième siècle ? D'où viennent ces appels comme d'abus qui se sont multipliés à l'infini, depuis la fameuse Déclaration, contre les instructions pastorales des évêques et contre les actes purement ecclésiastiques du sacerdoce? Evidemment il n'y avait rien à redouter de ceux qui se montraient peu favorables aux prétentions de Louis XIV et tout à craindre de ceux qui étaient trop faibles pour les favoriser ou trop peu éclairés pour n'en pas voir le péril.

La Déclaration est également contre ceux qui, *sous le prétexte de ces libertés ne craignent pas de porter atteinte à la primauté de Pierre et des Pontifes romains ses successeurs.* Bossuet explique cette pensée dans une lettre confidentielle au cardinal d'Estrées : « Je me suis poposé deux choses, disait il en décembre 1681 : l'une, en parlant des libertés de l'Eglise gallicane, d'en parler sans aucune diminution de la grandeur du Saint-Siège, l'autre, de les expliquer de la manière que les entendent les évêques et non pas de la matière que les entendent les magistrats. » C'est aussi

l'observation de Fleury : « Les Français, dit il, les gens du roi, ceux là mêmes qui ont fait sonner le plus haut ce nom de libertertés, y ont donné de rudes atteintes en poussant les droits du roi jusqu'à l'excès ; en quoi l'injustice de Dumoulin est insupportable. Quand il s'agit de censurer le Pape, il ne parle que des anciens canons ; quand il est question des droits du roi, aucun usage n'est nouveau ni abusif ; et les jurisconsultes qui ont suivi ses maximes, inclinaient à celles des hérétiques modernes, et auraient volontiers soumis la puissance même spirituelle de l'Eglise à la temporelle du prince (1). » Par où l'on voit, pour l'honneur des évêques de l'assemblée de 1682, qu'ils entendaient les libertés de l'Eglise gallicane autrement que les magistrats et les parlementaires. Reste à savoir s'ils réfutaient péremptoirement les erreurs graves de Pithou et de Dupuy en prononçant la séparation des deux ordres et s'ils défendaient bien la primauté de Pierre en circonscrivant de toutes manières la puissance du Saint-Siège.

Enfin la Déclaration a pour objet de réfuter les égarements des hérétiques et de travailler à la réunion de ceux qui *se sont séparés de l'épouse de Jésus-Christ pour s'unir à l'adultère et qui ont renoncé aux promesses de l'Eglise.* C'est là, certainement, un louable dessein. Mais, l'on voit à son accomplissement de grands obstacles. D'un côté, pour rendre l'Eglise acceptable, on fausse l'économie de sa constitution ; de l'autre pour attirer ceux du dehors on pactise avec l'audace de la révolte et l'on abonde dans le sens du libre examen. Aussi ne devons-nous pas nous étonner que les protestants d'Angleterre et d'Allemagne, fort au courant de ce qui se passait en France, aient vu, dans les actes de l'assemblée, un acheminement vers le schisme et l'hérésie. Cette opinion prit même tant de consistance que Louis XIV dut la faire démentir par son ambassadeur.

En résumé, des trois objets assignés à la déclaration, deux sont faux, l'autre est à contre sens.

V. Que penser du premier article ?

Sur le caractère moral de la question soulevée par ce premier article, voici les réflexions du doux et sage évêque de Genève. Ceux qui agitent ces problèmes, dit saint François de Sales, « ne voient pas qu'on ne saurait rien faire de pis, pour un père que de lui ôter l'amour de ses enfants, ni, pour les enfants, que de leur ôter le respect qu'ils doivent à leur père... Le Pape ne demande rien aux rois et aux princes pour ce regard : il les aime tous tendrement... Il ne fait presque rien dans leurs Etats, non pas même en ce qui regarde les choses purement ecclésiastiques, qu'avec leur agrément et volonté. Qu'est donc besoin de s'empresser maintenant à l'examen de son autorité sur les choses temporelles, et par ce moyen, ouvrir la porte à la dissension et à la discorde ? A quel propos nous imaginer des prétentions contre celui que nous devons filialement chérir, honorer et respecter, comme un vrai père et pasteur spirituel ? Je vous le dis sincèrement, j'ai une douleur extrême au cœur de savoir que cette dispute de l'autorité du Pape soit le jouet et le sujet de parlerie parmi tant de gens qui, peu capables de la résolution qu'on y doit prendre, au lieu de la décider, la déchirent ; et, ce qui est pis, en la troublant, troublent la paix de plusieurs âmes, et en la déchirant, déchirent la très-sainte unité des catholiques (2). »

Nous avons vu, dans la harangue du cardinal Du Perron, aux Etats généraux de 1314, l'origine historique de cet article et l'échec des premiers efforts tentés pour le faire ériger en loi. Les protestants, battus par devant les représentants de la nation, s'adressèrent à Louis XIII. Quatre ministres de Charenton, dans un libellé intitulé : ***Défense des principaux points de la foi,*** s'ingénièrent à prouver au roi, que son procès avait été perdu avec le leur, par les intrigues de la faction ecclésiastique. Richelieu leur répondit, en 1617, dans un ouvrage intitulé : *Les principaux points de la foi de l'Eglise catholique.* « C'est l'ordinaire des hérétiques, dit il, lorsqu'il ne peuvent défendre la cause de leur séparation d'avec l'Eglise, de feindre des crimes pour rendre odieux ceux qui prêchèrent la vérité... Comment pouvez-vous dire, sans rougir, que les ecclésiastiques et une partie de la noblesse firent perdre le procès au roi, puisqu'il est notoire à tout le monde qu'en tous les cahiers du clergé et de la noblesse on n'a jamais rien proposé qui aille tant soit peu à la diminution de la puissance souveraine de nos rois?... Si quelqu'un a perdu son procès, c'est vous qui, sous prétexte de maintenir l'autorité des rois, vouliez *introduire le schisme* entre les catholiques... Vous tâchez de rendre la puissance des Papes suspecte à tous les rois de la terre. Mais la dignité royale et celle de l'Eglise n'ont aucune répugnance, ce que nous rendons au Saint-Siège n'empêchera point que nous fassions paraître, par les effets, ce que vous proférez de parole, savoir : qu'un sujet doit *sa vie et tous ses moyens à la défense de la dignité de la couronne de son roi* ; et, en cela, vous nous aurez non seulement pour compagnons, mais pour guides ; et, sans doute si vous nous suivez, comme j'en supplie Dieu et le veux croire, la France conservera son repos qui a été, par le passé souvent troublé par les vôtres... *Les rois seraient immortels si leur conservation dépendait des Papes.* »

Enfin, le fameux article passa en 1682. Que dit-il donc et que ne dit il pas ? Cet article se compose de considérations préalables et d'un dispositif. Dans les considérants on dit que saint Pierre *n'a reçu de puissance*

(1) *Nouveaux opuscules d'Fleury,* Discours sur les libertés de l'Eglise gallicane. — (2) Lettre XLVIII. L VII.

de Dieu que sur les choses spirituelles et concernant le salut et non sur les choses temporelles et civiles ; et on le prouve par l'Écriture. — Cette affirmation, énoncée en termes peu concordants, offre deux sens. Dans le premier sens, elle peut signifier qu'il y a distinction entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle et que ces deux puissances sont mutuellement indépendantes, pour les choses qui tombent sous leur juridiction. Or, c'est là une chose connue de tous temps dans l'Eglise. La tradition, sur ce point, n'a qu'une voix et toute l'histoire confirme la tradition. L'Eglise n'est jamais intervenue dans les actes des gouvernements que quand ces actes étaient contraires à la justice, à la morale ou à la religion ; encore n'est-elle intervenue qu'en qualité d'interprète des lois divines, naturelles et positives, comme régulatrice de ce qui a rapport à la conscience et au salut éternel. — Dans le second sens, elle peut vouloir dire qu'il n'y a pas seulement distinction, mais *séparation* entre les deux puissances; que la religion n'existe que par sa propre vérité : que l'Eglise ne subsiste que par l'adhésion individuelle de fidèles qui se rencontrent dans sa communion; et que les personnes et les choses, dans le temps, sauf le respect du for intérieur, sont du ressort exclusif de l'Etat. Dans ce dernier sens le considérant du premier article entrainerait : 1º La ruine du pouvoir temporel des Papes; 2º la négation de la propriété ecclésiastique; 3º le renversement des lois religieuses sur le mariage et l'éducation ; et 4º le refus d'autorité à l'Eglise pour les actes qui suivent les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, etc.

Dans le premier sens, ce considérant ne dit rien de nouveau : dans le second, il est hérétique et schismatique; il contient, en germe, toute la doctrine révolutionnaire.

Enfin ces deux sens peuvent se concilier dans un moyen terme : Il y aurait distinction et séparation, puis rapprochement par la voie des concordats et absence de toute subordination entre le sacerdoce et l'empire. C'est le sens qui prévaut ordinairement, soi-disant pour établir la paix par l'harmonie légale des relations. Mais, ce prétendu état de paix n'a jamais produit jusqu'à présent que la guerre. Avec ces différents sens, difficiles à concilier, le considérant reste dans un vague d'où ne peut sortir que l'obscurité.

Ainsi, il distingue justement entre les choses temporelles et les choses spirituelles; mais il ne dit pas quelles choses sont spirituelles, quelles choses sont temporelles; et c'est précisément ce qu'il fallait dire, pour dire quelque chose.

Ainsi il oppose les choses civiles aux choses qui concernent le salut; il suppose, par conséquent, que les choses civiles ne regardent pas le salut éternel. Il s'en suivrait qu'on n'est pas tenu, en conscience, d'obéir au prince, ce qui implique la ruine de toute société.

Ainsi il décide que saint Pierre a reçu puissance sur les choses spirituelles, non sur les choses civiles; mais il ne décide pas si la soumission à la puissance temporelle dans les choses civiles, n'est pas une chose spirituelle et qui concerne le salut. C'était la question à élucider.

Ainsi, il distingue les deux juridictions, mais il ne dit pas laquelle des deux a reçu, en cas de conflit, mission de décider en dernier ressort. Encore une fois, c'était la question.

On cite à l'appui de ces équivoques, la parole du Sauveur : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Sans doute, le royaume de Jésus-Christ n'est pas de ce monde, quand à l'origine, puisqu'il vient de Dieu ; sans doute il n'est pas de ce monde quant aux moyens d'action, puisqu'il repose non sur la force, mais sur la puissance de la vérité. Mais Jésus-Christ est venu en ce monde, pour régénérer le monde, et son Eglise, qui continue son œuvre habite aussi ce monde pour y vaquer au travail divin du Rédempteur et jouir de sa parfaite indépendance.

On cite encore : « Il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. » Mais on ne dit pas quel est le César à qui nous devons rendre, ni ce que nous devons lui offrir, ni en quelle proportion.

On nous rappelle que toute puissance doit être soumise aux puissances supérieures, parce qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. Mais on ne nous dit pas si toute puissance vient également de Dieu à toute personne qui s'en empare; s'il n'y a point de différence entre une puissance légitime et une puissance usurpée ; si l'on doit une égale soumission et à la puissance que Dieu approuve comme conforme à sa loi et à la puissance que Dieu permet comme un fléau. Surtout, on oublie d'indiquer l'autorité que Dieu a chargée de diriger nos consciences dans ces conjonctures difficiles. N'est-ce pas supposer que Dieu a établi inutilement son Eglise et que les catholiques errent à l'aventure comme un troupeau sans pasteur.

D'un considérant qui prête à triple sens et qui pèche encore plus par ses oublis que par ses équivoques, on tire plusieurs résolutions.

D'abord on déclare que les rois ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique par l'ordre de Dieu, dans les choses qui concernent le temporel. Cette proposition, qui ne paraît pas logiquement déduite des textes allégués, prise à la lettre et dans son sens général, est fausse. On ne pourrait la soutenir sans tomber dans l'erreur des novateurs modernes qui réduisent le pouvoir de l'Eglise aux actions purement spirituelles et intérieures : ce qui détruirait presque entièrement son autorité. Un catholique n'admettra jamais que ceux qui gouvernent un royaume ou une république, ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique dans les choses temporelles. En effet, l'usage de la puissance civile n'est qu'une suite d'actions morales ; et les

souverains peuvent faire des fautes ou commettre des crimes contre la morale, dans les actions qui regardent le gouvernement de l'Etat aussi bien que dans leur conduite privée. Or, dans toutes ces actions qui ont, le plus souvent, pour objet les choses temporelles il y a subordination, non pas à cause de ces choses prises en elles mêmes, mais bien à cause de leur subordination à la règle des mœurs et à la félicité éternelle. Prétendre le contraire, c'est dire les princes impeccables ou moralement irresponsables. Impeccables, ils ne le sont pas plus que les derniers des enfants d'Adam ; irresponsables, moralement il ne peuvent pas l'être. Le bon sens ne saurait accepter une absurdité si grossière et la conscience réprouvera toujours une pareille monstruosité. Ainsi, les rois, comme enfants de l'Eglise, sont soumis, par l'ordre de Dieu, à la puissance ecclésiastique; même dans les choses temporelles, sous le rapport qu'elles ont nécessairement avec le bien des peuples et le salut des princes. Et qu'on ne dise pas que ce principe détruit l'indépendance de la puissance temporelle, puisque cette indépendance ne subsiste que pour les objets qui sont de son ressort. Q'on ne dise pas, non plus, que, par là, on confondrait les deux puissances, puisque leur distinction consiste en ce que la puissance temporelle a directement pour but le bonheur temporel et que la puissance spirituelle a, pour fin directe l'éternel repos. La même personne, pour la même action, peut être jugée par les deux puissances, sous des rapports différents : l'obstination de ceux qui ne veulent pas obéir à l'Eglise ne détruit pas plus son pouvoir légal de juger, que la révolte contre un prince, même quand ce prince ne peut punir la révolte, ne détruit son pouvoir légal de commander.

En second lieu, on déclare que *les souverains ne peuvent être déposés directement ou indirectement par les chefs de l'Eglise*. « Les Papes, dit le cardinal Gousset (1), n'ont jamais prétendu posséder, quand au temporel, un autre pouvoir que le pouvoir spirituel et ils n'en ont fait usage qu'en faveur et à la demande des peuples victimes de la tyrannie de leurs souverains. Jamais ils ne se sont attribué sur le temporel des rois, un droit réel, comme on le leur a tant de fois imputé faussement. On avait besoin d'un prétexte pour rendre leur autorité odieuse, on a choisi celui là « Il n'y a point d'argument, dit à ce propos Fénelon, par lequel les critiques excitent une haine plus violente contre l'autorité du Siége apostolique, que celui qu'ils tirent de la bulle *Unam sanctam* de Boniface VIII. Ils disent que ce Pape a défini, dans cette bulle, que le souverain Pontife, en qualité de monarque universel, peut ôter et donner à son gré tous les royaumes de la terre. Mais Boniface, à qui on faisait cette imputation à cause de ces démêlés avec Philippe le Bel, s'en justifia ainsi dans un discours prononcé en 1302, devant le Consistoire : *Il y a quarante ans que nous sommes versé dans le droit, et que nous savons qu'il existe deux puissances ordonnées de Dieu. Qui donc pourrait croire qu'une si grande sottise, une si grande folie soit jamais entrée dans notre esprit?* Les cardinaux aussi, dans une lettre écrite d'Anagni aux ducs, comtes et nobles du royaume de France, justifièrent le Pape en ces termes : *Nous voulons que vous teniez pour certain que le souverain Pontife Notre Seigneur n'a jamais écrit au dit roi qu'il dut lui être soumis temporellement à raison de son royaume, ni le tenir de lui* (2). »

Gerson, qu'on n'accusera pas d'avoir exagéré les droits de la puissance pontificale, s'était exprimé dans le même sens. Voici ses paroles : « On ne doit pas dire que les rois et les princes tiennent du Pape et de l'Eglise leurs terres ou leurs héritages, de sorte que le Pape ait sur eux une autorité civile et juridique, comme quelques-uns accusent faussement Boniface VIII de l'avoir pensé. Cependant tous les hommes, princes et autres, sont soumis au Pape en tant qu'ils voudraient abuser de leur juridiction, de leur temporel et de leur souveraineté contre la loi divine et naturelle; et cette puissance supérieure du Pape peut être appelée directrice et régulatrice, plutôt que civile et juridique; *et potest superioritas illa nominari potestas directiva et ordinativa potius quam civilis vel juridica* (2). »

D'après ces autorités, le Pape n'a point le pouvoir direct d'instituer ou de révoquer les rois, en vertu de l'autorité pontificale. Mais, en vertu de cette même autorité et pour en jouir dans sa plénitude, il a le pouvoir indirect, ou au moins le pouvoir directif en ces grosses affaires. Ainsi, par une décision sur un cas douteux, le Pape peut indirectement empêcher l'avènement d'un roi ou provoquer sa déposition. De même, en réponse à une consultation, simplement en dirigeant les consciences, il peut poser le principe d'une déposition. Indépendamment de ce pouvoir indirect ou directif, nécessairement inhérent à la primauté pontificale, le Saint-Siége a joui au moyen âge, d'un pouvoir international qui découlait de la constitution générale de la société chrétienne. A cette époque, les prérogatives religieuses, dont nous sommes investis sous le titre de la liberté des cultes, étaient consacrées pour la profession exclusive du christianisme et tout citoyen avait le droit de faire protéger, par le pouvoir, sa foi et ses vertus, sans qu'il fût permis de lui opposer une autre foi. De plus, c'était un principe du droit public, que le roi d'une nation chrétienne devait être catholique et le peuple obéissait au prince qu'autant que le prince obéissait à l'Église. Enfin au dessus des monarchies s'élevait l'Empire, dont le chef était l'exécuteur des hautes œuvres de la Chaire apostolique. Ainsi, un roi qui méconnaissait

(1) *De summi pontificis auctoritate*, c. XXVII. — (2) *Sermo de pace et unione Græcorum*, consid. V.

les droits privés des citoyens en matière de protection exclusive ou qui violait le droit public de la société était déclaré, par le Pape, inhabile à gouverner. Alors le prince déposé, qui connaissait les conditions tacites du contrat social, quittait spontanément le trône, ou il était expulsé par ses sujets, ou enfin il était renversé par l'Empereur, sur l'ordre du Pape. Ainsi par concession des peuples ou par droit indirect de primauté, le Pape a pu au moyen âge, déposer les princes et il a pu poser ce fait sans violer les droits de la couronne. Maintenant ce droit public n'existe plus, il a même fait place à un droit international tout à fait contraire. Dans ces conjonctures, les Papes ont pu n'user ni du droit indirect ni du pouvoir directif, probablement pour éviter un plus grand mal, sans que les conseils de leur prudence impliquent, en aucune façon, la négation de leur droit.

En troisième lieu, on déclare que *les sujets ne peuvent être ni dispensés de l'obéissance ni déliés du serment de fidélité*. A coup sûr il n'y a rien de plus pressant, aujourd'hui surtout, que de prêcher le respect du pouvoir. Au fond du cœur humain s'élève une voix qui crie toujours : *Non serviam*, et cette voix trouve, dans les choses présentes, des échos trop complaisants, pour qu'il ne soit pas urgent de la couvrir par la voix de Dieu. Qu'on fasse donc entendre au peuple l'oracle apostolique : « Celui qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre du Seigneur. » Mais à côté de cette intimation des devoirs de la sujétion et des droits corrélatifs du pouvoir, il faut placer l'antithèse des devoirs du pouvoir et des droits de l'obéissance. Par là que le commandement a ses nécessaires limites, l'obéissance aussi a ses bornes. La loi est au service de la société ; dès qu'elle contrarie ses intérêts légitimes, elle doit, suivant la gravité de ses injustices être corrigée ou mise à néant. Certes, s'il est nécessaire aujourd'hui de prêcher le respect aux peuples, il n'est guère moins nécessaire de le prêcher aux souverains. La démocratie pousse aveuglément dans ce courant de la toute-puissance des législateurs et de l'obéissance passive, de la résignation idiote aux décrets, quels qu'ils soient, votés par les assemblées populaires. Mais la conscience catholique résiste et marque une limite aux pouvoirs humains. Quand il ne s'agit que des intérêts matériels, elle discute, elle subit sans révolte des lois injustes qui ne violent que la propriété ; quand il s'agit de la liberté du devoir et du respect de la loi de Dieu, elle ne sait pas capituler. Alors elle se rappelle la protestation des Apôtres : « Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ; » et elle pose, au pouvoir public cette austère limite, à l'obéissance entière cet indispensable correctif. Les catholiques n'acquiesceront jamais que sous cette immense réserve à l'absolutisme de la loi. L'axiome des légistes : *Dura lex, sed lex*, est une maxime d'esclave qui révolte la conscience chrétienne.

Que si les sujets peuvent être non-seulement dispensés d'obéissance, mais obligés de désobéir, peuvent-ils être déliés du serment de fidélité et autorisés à la révolte ? Oui, certainement, si l'on ne considère que les principes et pourvu que l'on résiste au pouvoir tyrannique *cum moderamine inculpatæ tutelæ* et dans les conditions requises par les théologiens. En fait, ce sont là des questions brûlantes et sur lesquelles nous passerons, d'autant plus volontiers qu'elles prêtent à trop d'hypothèses et commandent trop de tempéraments. Du moins, nous devons faire observer que si, avant la Révolution, l'Eglise s'abstient généralement d'intervenir entre les peuples et les rois, elle intervient toujours après. Depuis 1800, nous avons vu tomber deux fois Napoléon, deux fois les Bourbons, une fois la monarchie constitutionnelle et deux fois la république. La société française a donc souvent changé de chef, et, c'est parce que la Chaire apostolique nous a déliés des serments de fidélité aux princes déchus, que nous avons pu légitimement obéir à leurs successeurs. Aujourd'hui donc, sous le régime des libertés modernes et en dépit des restrictions gallicanes, le Pape délie très souvent du serment de fidélité, non pas, hélas! pour renverser les trônes, mais pour les consolider.

Enfin le premier article se termine par la déclaration que la doctrine qu'il exprime est *nécessaire pour la tranquillité publique et non moins avantageuse à l'Eglise qu'à l'Etat, et qu'elle doit être inviolablement suivie comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères et aux exemples des saints*. A part l'anathème dont on a cru devoir s'abstenir il était difficile, dit encore le cardinal Gousset, de condamner d'une manière plus expresse, non-seulement le sentiment des docteurs qui pensent autrement, mais encore les actes des Papes et des conciles qui ont cru que les peuples pouvaient être déliés du serment de fidélité aux mauvais princes, soit lorsque ceux-ci abusaient trop grièvement du pouvoir, soit lorsque le bien général réclamait un changement de gouvernement ou de dynastie.

On dit que la doctrine contenue dans le premier article est nécessaire à la tranquillité publique et au bien de l'Etat, mais, de deux choses l'une : Ou le pouvoir suprême, une fois acquis est inamissible ou il ne l'est pas. La première hypothèse, quoique soutenue par des auteurs gallicans, est évidemment insoutenable : elle est anti-sociale, absurde, révoltante. Non, l'on n'admettra jamais qu'un prince, quel qu'il soit, puisse impunément user et abuser des biens et de la vie de ses sujets. Dans le second cas, qui prononcera sur les différends qui pourront s'élever entre le peuple et les dépositaires du pouvoir ? La force, sans doute. Mais que n'a-t-on pas à craindre du prince ou du peuple, lorsque le peuple ou le prince ne règne qu'en vertu de la loi du plus fort ? Et, pour ce qui regarde les rois, pou-

vaient-ils sérieusement croire leurs couronnes en danger parce que le vicaire de Jésus Christ leur rappelait leurs devoirs et leurs serments? Il n'y a pas de milieu : ou il fallait qu'ils fussent, dans l'exercice de leur pouvoir, absolument indépendants ce qui ne convient après Dieu, qu'à l'Eglise, parce que seule elle a des promesses de Dieu même; ou il fallait qu'en renonçant à l'intervention du pouvoir spirituel du Pape, ils dépendissent de leurs sujets. Mais qu'arrive-t-il ? Bossuet, celui-même qui a rédigé l'article en question, va nous l'apprendre : « On montre plus clair que le jour, dit-il, que s'il fallait comparer les deux sentiments, celui qui soumet le temporel des souverains au Pape (dans le sens dont nous venons de parler), et celui qui le soumet au peuple, ce dernier parti, où la fureur, où le caprice où l'ignorance et l'emportement dominent le plus, serait aussi sans hésiter, le plus à craindre. L'expérience a fait voir la vérité de ce sentiment et notre âge seul a montré, parmi ceux qui ont abandonné les souverains aux cruelles bizarreries de la multitude, plus d'exemples et des crimes contre la personne des rois, qu'on n'en trouve, durant six à sept cents ans, parmi les peuples qui, en ce point, ont reconnu le pouvoir de Rome (1). » Nous ne citons ce passage de Bossuet, que pour montrer que, vu l'impossiblité qu'il y a d'admettre l'indépendance absolue des souverains ou de ceux qui gouvernent, il n'y avait pas de raison, ni pour Louis XIV, de provoquer la Déclaration de 1682, ni pour les évêques de France, de lui accorder ce qu'il demandait.

VI. Le deuxième article de la déclaration porte que la pleine puissance du Siège apostolique est telle que les décrets du concile de Constance conservent leur force et que l'Eglise gallicane n'approuve pas ceux qui portent atteinte à ces décrets. En d'autres termes, on enseigne que le *concile général serait supérieur au Pape*.

Dans le premier article, les évêques avaient garanti l'autorité des rois contre les envahissements présumés des Papes et ils l'avaient fait avec un grand luxe d'Ecriture sainte et une parfaite netteté de décision. Après avoir exclu des choses temporelles, l'autorité de saint Pierre, ils veulent circonscrire, même dans les choses spirituelles, le pouvoir du chef de l'Eglise. Ici, il faut l'avouer, l'embarras était beaucoup plus grand, tant sont formelles et expresses les prérogatives que Jésus-Christ accorde au prince des Apôtres. Mais le pasteur des docteurs a refusé à Louis XIV l'extension du droit de régale; il l'a refusée précisément pour se conformer aux saints canons. Audacieux Pontife ! *il nous a poussés à bout, il s'en repentira.* C'est le terrible refrain de 1682, en attendant les refrains de 89.

Sur l'énoncé de cet article, il faut observer qu'on ne dit pas un mot pour défendre l'autorité du Pape ; rien qui rappelle l'obéissance qui lui est due. La sainte Ecriture qu'on avait citée avec affectation en faveur des rois, se tait absolument en faveur des souverains Pontifes. On les livre avec une sorte de dédain à la discrétion des Conciles, sans même paraître se préoccuper des circonstances où ces assemblées dégénéraient en brigandages, comme à Ephèse, ou en conciliabule, comme à Bâle. Encore l'assemblée de Bâle montra-t elle plus de déférence dans son langage que le clergé de France, puisqu'elle reconnait : « Que le Pape avait été *seul* appelé à la plénitude du pouvoir ; que la dignité de Chef de l'Eglise, de vicaire de Jésus-Christ, ne lui venait pas des hommes, ni des Conciles, mais du Sauveur lui-même,. qui l'avait établi le docteur des chrétiens, le dépositaire des clefs du royaume des cieux, le fondement sur lequel avait été bâtie l'Eglise. »

Je remarque, en second lieu, avec le cardinal Villecourt, qu'on ne peut donner qu'une *intention suspecte* à la fantaisie de placer au rang des libertés de l'Eglise gallicane, un article qui ne saurait leur appartenir. Je m'en rapporte, à cet égard à Louis de Marca, dont l'autorité, sur ce point, ne saurait être récusée par personne. « Ceux, dit-il, qui veulent rendre nos libertés odieuses au souverain Pontife, cherchent surtout à lui persuader qu'elles n'ont d'appui que dans l'affaiblissement de la dignité du Siège apostolique et dans la *prétendue dépendance* du Pape à l'égard du Concile général ; mais je n'ai pas à m'arrêter sur *cette fausse règle* dont se préoccupent sensiblement les Romains et qui assurément *ne nous regarde en aucune manière.* Que le souverain Pontife soit l'égal ou le supérieur des conciles généraux, que nous importe? La seule chose qui nous intéresse, et que l'on examine en France, c'est de savoir si une nouvelle constitution ou un nouveau rescrit est dans l'intérêt ou au détriment de ce beau royaume (2). »

Je remarque, en troisième lieu, que cet article est bien timide dans sa rédaction. C'est le langage de gens qui ne voudraient pas qu'on les envisageât comme des ennemis, mais qui n'ont pas la sérénité des vrais amis. On dirait des enfants mutins qui ont tort et qui voudraient avoir raison : ils s'embrouillent dans leurs propos ; ce qu'ils disent de plus clair, c'est qu'ils ne sont point satisfaits et qu'ils ne seraient pas fâchés de piquer le Pape. Mais entreprenez de leur répondre vous vous perdez dans un dédale ; ce dédale vous présentera partout des adversaires armés, et si vous essayez de les combattre, ils se changeront en spectres vaporeux. Je n'en veux pour preuve que des milliers de volumes écrits sur ce malencontreux article et je ne me persuaderai jamais que la doctrine de

(1) *Défense de l'Histoire des variations*, c. LX — (2) *De concordia*, lib. III, c. VII, n. 1.

Jésus-Christ, sur son Église, s'énonce avec de pareils ambages.

Avant d'examiner, en droit, ce tortueux article, voyons, en fait, ce que dit l'histoire des conciles.

Les conciles œcuméniques ont été convoqués, présidés, approuvés par les Papes et ils ont tiré de cette convocation, leur légitimité, de cette présidence leur sagesse, de cette approbation principalement leur autorité.

Les conciles œcuméniques, dans le cours de leurs sessions, ne se sont jamais mis en désaccord avec les définitions des Pontifes romains. Cet accord perpétuel qui, dans les causes de la foi, se fait remarquer entre le chef et les membres, suppose évidemment une assistance et une protection spéciale du ciel, mais il ne tient pas moins à la supériorité du Pape. Autrement, il serait naturellement impossible, attendu la diversité et la contradiction habituelle de l'intelligence et de la volonté humaine, sur une vérité quelconque ; mais particulièrement dans les choses de la foi, qui, d'un côté, surpassent la connaissance de l'homme, de l'autre appartiennent à l'interprétation des Écritures qui ouvrent le plus vaste champ aux difficultés et aux subtilités ; et surtout avec les aggravations qu'apportent la multitude des évêques, la diversité des esprits, la différence des degrés en science et mille autres choses.

Les conciles œcuméniques, pour qualifier les souverains Pontifes, se servent des expressions : *caput, vertex, summitas, pater, patrum Episcopus universalis, Pontifex universalis Ecclesiæ, Omnium pater et Doctor.* Qu'on nous dise s'il est possible de concilier ce langage des conciles généraux, parlant de l'éminente dignité des Papes, avec l'hypothèse d'un Pape dépendant du concile, à moins de supposer, en même temps, des explications et des restrictions illusoires tout à fait étrangères à la commune intelligence des fidèles qui repoussent une pareille imputation à l'égard des conciles généraux.

Le conciles œcuméniques ne se sont jamais permis de rien statuer contre le Saint-Siège. Pour le concile de Nicée, « il ne se permit de rien statuer sur le Siège apostolique, voyant qu'on ne pouvait rien représenter qui fût au dessus de sa dignité et sachant que tout lui avait été accordé par les paroles du Seigneur », comme l'a remarqué saint Boniface Ier (1). Même retenue dans le concile de Chalcédoine, qui vit, sans s'y opposer, casser et anéantir ses décrets par le Siège apostolique dans la personne de saint Léon (2). Même réserve dans le cinquième concile qui avait, il est vrai, formé ses décrets malgré le Pape Vigile, mais qui ne se rassura sur eux qu'après avoir imploré et obtenu la confirmation de ce Pontife. Même attention dans le huitième concile, qui crut devoir définir : « Qu'il n'était pas permis de prononcer audacieusement une sentence contre les souverains Pontifes de l'antique Rome, alors même que le concile réuni était universel (3). »

Les conciles œcuméniques se sont toujours soumis respectueusement aux décisions des Papes. Ainsi le Pape Célestin adoucit, par son autorité, la sentence du concile général d'Éphèse, contre les Nestoriens ; ainsi Léon Ier cassa et annula tous les actes du faux concile d'Éphèse, quoique composé de cent vingt-huit évêques, et tous les actes que le concile de Chalcédoine avait posés sur les privilèges de la nouvelle Rome ; ainsi Adrien traça lui-même toutes les règles que le quatrième concile de Constantinople avait à suivre pour recevoir les schismatiques et dressa la profession de foi que devaient faire tous les Pères qui y étaient assemblés ; ainsi Eugène IV transféra à Florence le concile de Bâle, malgré l'opposition d'un grand nombre de Pères, et l'Église universelle adhéra à cette translation. Au contraire, il n'existe aucun prétexte ou décret d'un concile universel, adressé, avec autorité, à un Pape légitime. Personne ne s'est jamais avisé de prononcer qu'un canon était au-dessus du Pape... si ce n'est le schismatique Photius et la cabale qui le suivit dans le huitième synode.

En fait, les conciles, depuis Nicée jusqu'à Trente, ont toujours été soumis au Saint-Siège. Maintenant, en droit, le concile est-il supérieur au Pape ?

Avant de répondre, il faut bien entendre la question. Il ne s'agit pas de savoir si un concile œcuménique, un concile général approuvé et confirmé par le Pape, est supérieur au Pape. De l'aveu de tous, le souverain Pontife lui même est obligé d'adhérer aux décrets dogmatiques d'un concile général, sanctionnés par son autorité apostolique ; car ils sont irréformables : ils sont l'expression infaillible de la parole de Dieu, des vérités révélées par Jésus-Christ. Il s'agit de savoir si un concile, convoqué comme concile général, par l'autorité compétente, peut être dissous ou transféré malgré lui par un Pape non douteux et généralement reconnu, dans l'Église, comme successeur légitime du prince des Apôtres ; ou si le concile, agissant sans le Pape ou contre le Pape, peut l'obliger de se soumettre à ses décisions, soit en matière de dogme, soit en matière de discipline.

Le deuxième article de la Déclaration prétend que le concile général est supérieur au Pape. Mais le sentiment, généralement reçu parmi les catholiques, rejette cette opinion comme téméraire, erronée, injurieuse au Vicaire de Jésus-Christ et enseigne que le Pape est supérieur au concile général et qu'il peut, quand il le juge à propos, déroger aux canons, même des conciles généraux, en matière de discipline. La proposition, qui enseigne la supériorité du Pape sur le concile général, est certaine, elle approche de la foi, elle est

(1) *Concil.*, t. IV, p. 1706. — (2) S. Gelas., *epist.* XIII. — (3) Can. XXI.

presque de foi. *Est fere de fide* (1). L'opinion contraire n'est pas proprement une hérésie, faute d'une décision directe et expresse de la part du Saint-Siège ou d'un concile général ; mais on ne peut pas la regarder comme une opinion libre et purement scholastique ; car il est vrai de dire qu'elle est contraire à la doctrine de l'Eglise (2).

Comment, en effet, concilier cette opinion avec l'Evangile, qui nous représente saint Pierre comme le fondement de l'Eglise de Jésus Christ ? Ce n'est pas l'édifice qui soutient le fondement, mais le fondement qui soutient l'édifice. Comment le concilier, soit avec les *clefs* du pouvoir souverain qui n'a été donné qu'à saint Pierre, soit avec l'ordre que saint Pierre a reçu de notre Seigneur, *de paître les agneaux et les brebis*, c'est-à-dire tout le troupeau et d'affermir ses frères, les Apôtres mêmes, dans la foi ? Est-il naturel que le pasteur soit au dessous du troupeau qui lui est confié, ou que ceux qui ont besoin d'être affermis dans la foi soient au-dessus de celui qui est à leur tête ? Comment la concilier avec les titres que les Pères, les souverains Pontifes, les conciles mêmes œcuméniques, donnent à saint Pierre et à ses successeurs ? Saint Pierre est appelé le *prince des Apôtres*, et le Pape le *prince des évêques, le père et le docteur de tous les chrétiens, le chef, la tête de toutes les Eglises, de l'Eglise catholique*. Or, est-ce au corps à commander au chef, ou au chef à commander à tout le corps ? Le pape est le *vicaire* de Jésus Christ, le *représentant* de Jésus Christ. Or, les évêques ne sont-ils pas obligés d'obéir à celui qui tient parmi eux la place de Jésus-Christ, comme à Jésus-Christ lui-même ? Aux termes du deuxième concile général de Lyon, le Pape *a une primauté suprême et entière avec la souveraineté, et la plénitude de puissance sur tout l'univers. Toutes les Eglises lui doivent respect et obéissance. La prérogative de l'Eglise romaine ne peut être violée ni dans les conciles généraux ni dans les autres conciles* Le concile de Florence n'est pas moins exprès ; il a défini que le Pontife romain a reçu de Jésus-Christ, dans la personne de saint Pierre, *une pleine puissance pour paître, régir et gouverner l'Eglise universelle*. De quel droit donc l'assemblée du clergé de 1682, convoquée et agissant par ordre de Louis XIV, vient-elle déclarer que la puissance *pleine, entière et souveraine* du Pape est subordonnée à l'autorité du concile général, c'est-à-dire que cette puissance n'est point une puissance *pleine, entière et souveraine* ? Comment concilier le second article, soit avec ce que dit le Pape Gélase, lorsqu'il écrivait à Faustus *que les canons consacrent dans toute l'Eglise les appels au Siège apostolique* en même temps qu'ils *défendent d'appeler de ce même siège* ; qu'étant lui-même *juge de toute l'Eglise*, il n'est *soumis à aucun jugement, et que ses sentences ne peuvent être réformées* ; soit avec la lettre de Nicolas Ier à l'empereur Michel, dans laquelle il enseigne que *les jugements du Saint-Siège sont irréformables* ; soit avec celle de saint Avite, qui disait, au nom des évêques des Gaules, au sujet de la persécution suscitée au Pape Symmaque, qu'on ne conçoit pas facilement pour quelle raison ou en vertu de quelle loi un supérieur serait jugé par un inférieur ; soit avec l'opinion et la conduite des Pères du concile de Rome, au nombre de soixante-seize, qui refusèrent de juger Symmaque, ajoutant que l'évêque de cette ville n'est point soumis au jugement des autres évêques, qui sont des subalternes ? Que répondront enfin les gallicans à ce que dit Léon X, conjointement avec le cinquième concile général de Latran, *sacro approbante concilio*, savoir que le Pontife romain seul a l'autorité sur tous les conciles, *auctoritatem super omnia concilia*, ayant le plein droit et pouvoir de les convoquer, de les transférer et de les dissoudre, *conciliorum indicendorum, transferendorum ac dissolvendorum plenum jus et potestatem habere* (3) ?

On allègue à l'appui de la supériorité du concile, les décrets des quatrième et cinquième sessions du concile de Constance, c'est-à-dire qu'on prouve la chose par la chose elle même. Seulement, pour échapper au cercle vicieux, on dit que ces décrets ont été approuvés par le Pape et qu'ils tirent, de cette approbation, toute leur force : ce qui est tomber de Charybde en Scylla. Car si les décrets de Constance tirent du Pape leur force, c'est donc que le Pape était supérieur au concile de Constance et si le Pape, en vertu de son autorité, s'est donné, dans le concile, un supérieur, un autre Pape, en vertu de la même autorité, il peut parfaitement s'en décharger.

Mais ces raisonnements péremptoires n'ont rien à faire dans l'espèce. Nous avons démontré plus haut : 1° Que le concile de Constance dans ses quatrième et cinquième sessions, n'était pas œcuménique, parce qu'il ne se composait que des prélats de l'obédience de Jean XXIII ; 2° Que le Pape Martin V, dans sa bulle d'approbation du concile, ne ratifie que ce qui a été fait contre Wiclef, Jean Huss et Jérôme de Prague ; 3° Que, de plus, ce Pontife a approuvé verbalement ce qui a été fait *conciliairement* : *conciliariter et non aliter nec alio modo* ; que ce qui a été fait *en matière de foi* : *in materia fidei* ; et 4° Qu'enfin ces décrets non approuvés ne se rapportent qu'à l'état présent de schisme, qu'ainsi l'autorité du concile ne s'appliquait qu'à des Papes douteux et que c'est sans fondement qu'on voudrait l'étendre à tous les Papes.

Quoi qu'il en soit, on est forcé de convenir, au moins, qu'on peut entendre ainsi les décrets de Constance ; on le peut d'autant mieux, qu'il est difficile de les entendre autrement sans se trouver en contradiction avec

(1) Bellarmin, *Controvers. De conciliis*, Lib. II, c. XVII. — (2) Ceci était écrit avant le concile du Vatican (1870). — (3) [illegible] p. 265 et [illegible], t. I, p. 128.

la doctrine des saints Pères et les décrets les plus authentiques du Saint-Siège. C'est donc à tort que l'assemblée de 1682 a cru devoir jeter une espèce de blâme sur ceux qui ne pensaient point comme elle, en disant que l'Eglise gallicane n'approuve point ceux qui restreignent au schisme les décrets de Constance.

Pour finir, je demanderai à ceux qui soutiendraient encore l'autorité de ces décrets, s'ils peuvent nier que, depuis quatre cents ans, on a, sans cesse, disputé parmi les catholiques, sur leur autorité. Et comment peut-on dire que cette autorité n'est pas douteuse ? Une condition indispensable aux décrets d'un concile œcuménique, c'est que leur autorité ne soit pas longtemps douteuse parmi les catholiques. Il peut arriver que les décrets et définitions des conciles généraux rencontrent des oppositions même parmi les catholiques, tant que les faits ne sont pas assez connus : et cela peut-être toléré, pour quelque temps, par une prudente et charitable condescendance. Mais, après ce temps, il est indispensable que tous les catholiques se soumettent à leur autorité. Prétendre que les décrets de Constance sont d'un concile œcuménique et avouer que, depuis quatre siècles, un grand nombre de catholiques ont douté et doutent encore de leur autorité, ce sont deux choses qui se détruisent réciproquement. Il faut que la première soit fausse ou la seconde ; or, la seconde est un fait qu'on ne peut nier ; donc la première est fausse.

Nous conclurons donc, avec les meilleurs théologiens et contre l'assemblée, que le Pape est, par l'institution de Jésus-Christ, supérieur au concile. Nous avons cité déjà le témoignage du cardinal Bellarmin. François de Ferrare, de l'Ordre des frères Prêcheurs, écrit de son côté : « Il est constant que c'est une opinion vaine et éloignée de la foi catholique, de dire que le concile et l'Eglise sont au dessus du Pape, et que le Pape tient son autorité de l'Eglise, comme s'il était institué par elle : car il est manifeste que c'est Jésus-Christ qui a institué le gouvernement de l'Eglise, et non pas l'Eglise elle même, ou le peuple chrétien ; que c'est le Sauveur qui a établi dans l'Eglise Pierre pour être son vicaire, ainsi que ceux qui lui ont succédé, comme il a établi des ministres pour conférer les sacrements. Aussi, quand il dit à Pierre : *Pais mes brebis*, il lui avait auparavant adressé cette demande : *Simon, fils de Jean, m'aimes tu plus que ceux-ci?* voulant montrer que c'était lui qui donnait l'autorité à Pierre comme distingué des autres disciples qui étaient présents. C'est pour cela que saint Jean Chrysostome, expliquant ces paroles du sauveur, dit qu'il laisse les dix autres pour ne parler qu'à Pierre. »

Saint Antonin n'est pas moins exprès : « On ne peut, dit-il, faire appel du Pape au Concile général, parce que le Pape est supérieur à tout concile : et rien de ce que l'on fait ne peut avoir de force, s'il n'est corroboré et confirmé par l'autorité du souverain Pontife. Ainsi donc croire que l'on peut appeler du Pape au concile, est un sentiment hérétique et contraire à cet article du symbole : *Je crois la sainte Eglise catholique.* Quiconque cherche à détruire le privilège que Jésus-Christ a accordé à l'Eglise romaine est hérétique. Celui qui pense et qui dit qu'on peut appeler du Pontife romain à son successeur détruit le privilège que Jésus-Christ a accordé à l'Eglise romaine : il est donc manifestement hérétique. En effet, quiconque pense que le Pontife romain n'est pas souverain suprême et unique chef de toute l'Eglise, cherche à détruire le privilège de l'Eglise romaine. Or quiconque pense que l'on peut appeler du Pape, pense que le Pape n'est pas souverain et unique chef de l'Eglise. Donc il est hérétique. Il suit de là que quiconque embrasse ce sentiment, pense d'une manière opposée à cet article du symbole : *Je crois l'Eglise catholique, une, sainte*, car l'Eglise tient son unité de son chef c'est pourquoi Jésus-Christ dit, en saint Jean : *Il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur.* S'il était permis d'appeler du Pape, celui qui en appellerait serait chef de l'Eglise ; et, ainsi, le Pape n'en serait plus le chef : ou bien il faudrait reconnaître deux chefs : ce qui serait une monstruosité (1). »

VI. Le troisième article porte que l'usage de la puissance apostolique doit-être réglé suivant les canons faits par l'Esprit de Dieu et consacrés par le respect général ; qu'il doit être spécialement réglé par les mœurs et coutumes de l'Eglise gallicane, et que cette réglementation doit contribuer à la grandeur du Saint-Siège.

Ainsi l'assemblée suivait ponctuellement la logique de la révolte. Dans le premier article, elle avait proclamé l'indépendance de l'autorité séculière à l'égard de toute puissance ecclésiastique, l'indépendance des rois comme rois, l'indépendance des peuples comme peuples. Dans le second article, elle avait proclamé la dépendance du Pape à l'égard du concile et érigé l'Eglise en monarchie constitutionnelle. Mais comme il n'y a pas de conciles généraux en permanence pour réprimer les excès auxquels on suppose que puisse se livrer la puissance apostolique, dans le troisième article, l'assemblée assujettit le Pape aux canons des anciens conciles et lui rappelle qu'il n'en doit pas franchir les limites. On ne peut trouver rien de plus hardi contre le Saint Siège, à moins qu'on n'aille chercher des exemples d'audace dans les camps de l'hérésie. En présence de ces injonctions, on se rappelle involontairement le titre du fameux livre du chancelier de Paris ; *De auferibilitate Papæ.*

(1) *Summ. de Apell.*, c. III, § 3.

Cet article est, à première vue, d'une singulière impertinence. Les trente quatre évêques et les trente prêtres, comme si le ciel les avait chargés de ce soin, semblent se donner le droit d'admonester le Pape et de lui tracer la règle de ses devoirs. Or, je vois bien, dans l'Evangile, que saint Pierre est investi du droit et de l'autorité de *paître les brebis et les agneaux*, de porter les clefs, de confirmer ses frères ; mais je n'y trouve nulle part que l'Eglise universelle, à plus forte raison une Eglise particulière, puisse jamais se permettre de diriger le chef de l'Eglise, en tout état de cause, il est d'une souveraine inconvenance que des inférieurs s'expriment ainsi à l'égard d'un supérieur à qui ils ont voué solennellement respect et soumission : que dirait-on d'une province dont les principaux magistrats se réuniraient pour publier, de leur chef, cette déclaration à l'égard d'un roi absolu : « On doit modérer l'usage du pouvoir souverain selon les lois de la justice et conformément au bien des sujets du roi. » Ne mettrait-on pas à la raison ces législateurs improvisés? Et bien qu'ils eussent peut-être exprimé une vérité utile et légitime, tout le monde ne reconnaitrait-il pas dans leur démarche, une disposition hostile et un esprit condamnable? Or, ici le droit et le fait manquent également à la conséquence. Les trente-quatre évêques n'ont pas titre pour morigéner le Pape et l'auraient-ils, ce serait mal prendre leur temps que de rappeler les canons à un Pape, qui exige précisément, des évêques de France qui les violent, l'observance des canons. Aussi pensons-nous que l'assemblée ici n'a pas eu la pensée de s'adresser au pape, mais à la France pour lui exprimer simplement son opinion. Encore, même dans ces limites, n'exemptons-nous pas d'imprudence les évêques qui, pour communiquer une opinion, jettent au public des déclararions scandaleuses et se donnent couleur de reprendre un Pape à la face de l'univers.

Mais, dira-t-on, Bossuet en rédigeant s'est servi des expressions mêmes du Pape Damase écrivant à Aurèle de Carthage : « La règle des saints canons, qui sont faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect du monde, doit être *par nous* et fidèlement étudiée et soigneusement observée, afin qu'à moins de s'y voir contraint par une nécessité inévitable on ne s'écarte en aucune manière, de ce qu'ont établi les Pères. » — Les paroles de la Déclaration sont, il est vrai, du Pape Damase mais le sens n'est plus le même. Le saint Pontife reconnait le cas d'une nécessité inévitable où l'on serait contraint de s'écarter de ce qu'ont établi les pères : *absque inevitabili necessitate*, au lieu que, dans le troisième article les expressions sont générales, sans exception ni limitation. On semble refuser au Pape tout pouvoir de dispenser et de changer les canons et c'est là pour le dire tout de suite, ce qui excite, contre cet article, l'animadversion des catholiques.

Il ne s'agit pas, en effet, entre ultramontains et gallicans, d'écarter ou d'admettre un arbitraire impossible. Les Papes savent fort bien qu'ils doivent régler l'usage de leur puissance sur les canons dont ils sont les exécuteurs, les gardiens et les défenseurs, de même que les souverains doivent observer les droits de l'État. Le Pape comme Pape, n'agit point arbitrairement ; le Pape comme pape ne dispense point sans raison ; le Pape, comme pape, ne change rien sans nécessité. Mais c'est au pape, en sa qualité de chef de l'Eglise universelle, de juger ce qu'il doit faire dans l'intérêt du peuple chrétien, eu égard aux temps, aux lieux et aux événements. En matière de discipline, le Pape peut tout, quand le salut des fidèles ou d'une Eglise le demande. Bossuet lui même en convient et tout catholique en conviendra avec Bossuet : *Omnia potest ubi necessitas atque evidens utilitas postulârit* (1).

Mais comme dans certaines formes de gouvernement, les sujets n'ont point d'action et de puissance contre les rois ; de même, dans l'Eglise, il n'y a aucune autorité qui puisse agir contre le Pape pour le contraindre à observer les saints canons : ce serait le désordre mis à la place du bon ordre ; parce que les inférieurs ne sont pas juges des circonstances et des motifs qui peuvent déterminer le Pape à modifier les canons.

Assujettir le Pape c'est détruire sa primauté l'assujettir à de vieux canons, c'est lui lier les mains, c'est renverser la hiérarchie et le gouvernement que Jésus-Christ a voulu établir dans son Eglise.

C'est ce qu'explique très bien le cardinal Orsi : « On fait à Gerson, dit-il, l'honneur d'avoir inventé le troisième article, qui veut que l'on modère, d'après les canons, l'exercice et l'usage de la puissance apostolique : et l'on ne se trompe pas si l'on s'attache au sens qui fait le motif de la discussion entre les gallicans et nous : car, quoique les souverains Pontifes aient toujours été bien convaincus que l'Église devait être gouvernée d'après les règles des canons, Gerson est le premier ou des premiers qui ait fait *découler cette loi*, ou proposition générale d'une prétendue supériorité des conciles œcuméniques sur le Pape. En effet, que les Pontifes romains soient soumis à la direction des canons, c'est ce dont aucun théologien n'a jamais douté. Ainsi les princes souverains sont assujettis aux lois de l'Etat quant à la force directrice, quoiqu'il n'y ait aucune puissance supérieure à la leur qui puisse les y contraindre à cause de la souveraineté de leur position. C'est ce que nous affirment constamment les souverains Pontifes car, comme ils occupent le rang suprême dans la république chrétienne, il n'y a aucune autorité supérieure à la leur qui puisse

(1) *Défense de la Déclaration*, part. III, l. X, c. XXXI.

les forcer à observer les canons ; ils n'en sont pas moins tenus, par le droit naturel et divin, à les garder et à les défendre. Nous répudions donc le sens que l'assemblée de 1682 a emprunté à Gerson dans le troisième article, précisément et surtout parce qu'on l'attribue à Gerson : ce qui prouve que les semences de cette opinion n'ont pas été jetées parmi les catholiques, avant le commencement du quinzième siècle. Or, Tertullien nous apprend que c'est dans la tradition qu'il faut chercher la doctrine de la vérité et du Sauveur : l'enseignement étranger et faux se trouvant dans les doctrines d'introduction récente (1). »

Ainsi le troisième article est une machine contre la papauté, mais une machine d'invention récente sans titre à fonctionner et dont le fonctionnement, au surplus, serait impossible.

Encore si l'assemblée avait désigné clairement les canons dont elle avait à cœur l'observation fidèle, elle n'aurait pas donné lieu à de si mauvaises interprétations. Il y a, en effet, des canons de Nicée, d'Ephèse, de Chalcédoine, de Constantinople qui expriment les croyances de l'Eglise, les définissent d'autorité et obligent sans distinction, tous les chrétiens. Mais, pour quelques canons dogmatiques, combien de canons disciplinaires, qui s'appliquent aux choses changeantes et sont variables de leur nature. Par exemple il y a des canons pour les Agapes et comme il n'y a plus d'agapes, on ne tient pas compte de ces canons. Par exemple il y a des canons pour l'ancien mode de sacrifice de la messe, de récitation de l'office liturgique, d'administration des sacrements, toutes choses qui ne se faisaient pas, dans les premiers temps, absolument comme aujourd'hui ; mais ces canons, bien que dictés par l'Esprit saint, ont été abrogés par d'autres écrits également sous sa dictée. Observer les uns, c'est violer les autres : Est-ce qu'on veut que le Pape les observe tous à la fois. Par exemple encore, il y a des canons pour la communion laïque sous les deux espèces ; il y a des canons sur les matières bénéficiaires, sur les jugements, sur mille choses, canons que nous violons, les gallicans comme les autres, parce qu'ils sont caduques avec leur objet. Encore une fois, le Pape est-il astreint à ces canons défunts ? Le Pape observe tous ces canons disciplinaires tant qu'ils sont *in bonum ;* mais quand, par le changement des circonstances ou la faute des hommes, ces canons tournent *in malum*, le Pape les modifie, les suspend, les révoque, les remplace, et c'est en partie pour cela qu'il est Pape. Dire que le Pape est soumis à tous les vieux canons c'est en faire une idole muette, une divinité entortillée dans de vieilles bandelettes, ayant des yeux pour ne pas voir, des mains pour ne point agir. Arrière ce faux pape d'imagination gallicane. Le vrai Pape, le Pape de la sainte Eglise, le vicaire de Jésus-Christ voit, entend, agit dans la plénitude de la puissance ; et c'est bien de lui qu'on peut dire, sans déroger à la vérité ni blesser la modestie : *Exultavit ut gigas ad currendam viam suam.*

Le sens de cet article est encore plus mauvais en ce qui concerne les règles, coutumes et usages de l'Eglise gallicane. Sans doute, la coutume peut, en certains cas, à défaut d'une loi écrite, être reçue comme loi. Mais, pour qu'elle jouisse de cet avantage, il est nécessaire que les actes qui la constituent, soient uniformes, publics, réitérés par la multitude de ceux qui tendent à l'établir, et qu'ils soient volontaires et vraiment libres. De plus, il faut que la coutume soit raisonnable, légitimement prescrite et autorisée par le consentement du législateur. Suarez regarde le consentement du prince comme la principale cause efficiente du droit coutumier ; et l'on s'accorde à dire que, dans l'Eglise, pour l'introduction légitime d'une coutume, il faut au moins le consentement tacite du souverain Pontife. En 1682, les anciennes coutumes des Eglises de France, contraires au concile de Trente et aux Constitutions apostoliques, avaient cessé d'être légitimes. Opposer à l'autorité d'un concile œcuménique, les anciens canons, c'était opposer l'Eglise à l'Eglise elle-même ; c'était lui refuser le droit de régler la discipline sacrée suivant la diversité du temps. Et n'était-ce pas intolérable d'entendre dire que le Pape ne pouvait y apporter aucun changement, même pour des raisons de nécessité et d'utilité ? Et c'était bien ce que l'on insinuait, en disant que nos usages subsistent d'une manière inébranlable : *Patrumque terminos manere inconcussos*. Quoi ! l'Eglise gallicane ne reconnaît donc ici d'autre juge qu'elle-même ? et si le Pape a des raisons pour lui intimer des ordres contraires aux explications qu'elle donne, elle n'est donc pas tenue de lui obéir ? On est péniblement affecté d'entendre l'auteur de la *Défense de la Declaration* tenir ce langage : « L'Eglise gallicane *s'attribue, plus qu'une autre Eglise*, le privilège qu'on *ne peut lui ôter malgré elle*, d'être gouvernée par le droit commun ; *c'est-à-dire*, autant que faire se peut, par le *droit ancien.* » Voilà bien qui est de la *liberté*. Ne serait-ce point à la prétention, cachée sous cette antiphrase, que nous devons le nom de *Libertés de l'Eglise gallicane ?*

On ajoute, d'une plume narquoise, que cette réglementation de la papauté par nos coutumes locales et par les saints canons, doit contribuer à la grandeur du Saint-Siège. On affronte la plénitude de l'autorité apostolique, en lui montrant les coutumes de la France et l'on dit : « Avec cette digue, nous agrandissons la suprématie pontificale. » Voilà la France chargée d'être la sentinelle vigilante, pour empêcher que les portes de l'enfer ne prévalent contre l'Eglise de Rome. Pierre doit

(1) *De Rom. Pontif. auctoritate*. Lib. XII. c. II.

porter les clefs du royaume des cieux, mais en ne les étendant pas jusqu'à nous. Pierre doit paitre les agneaux et les brebis, mais en se laissant paitre lui-même ; Pierre doit confirmer ses frères, mais en se laissant d'abord confirmer ; Pierre doit être le fondement de l'Eglise, mais à condition qu'il garde en ses mains pieusement fidèles, les parchemins des coutumes gallicanes. Sans quoi, Pierre est un géant sans mesure, l'Eglise un océan sans bornes, et l'océan doit couvrir l'univers d'un déluge, et le géant doit déchainer, sur le monde, les flots de sa colère.

Telle est la substance de ce troisième article. Bossuet le délaisse dans son discours sur l'unité ; mais le génie de l'orateur, loin de sauver la cause, ne peut, pour l'œil intelligent, que la mieux trahir. Qu'on revête, tant qu'on le voudra ces principes que l'Eglise repousse, des plus belles formes de l'éloquence, cela ne change pas leur nature. Qu'on mette, tant qu'on le voudra, à ces prétentions des réserves et à ces révoltes des sourdines, il n'en reste pas moins, au fond de la cornue, des idées inconsistantes et des ambitions sans titre.

VII. Le quatrième article porte que « quoi que le Pape ait la principale part dans les questions de foi, son jugement n'est pas irréformable, à moins que le consentement de l'Eglise n'intervienne. » En d'autres termes, on affirme que le Pape n'est pas infaillible et ce postulat est le principe d'où l'on a fait découler précédemment la subordination du Pape au concile et son assujettissement aux anciens canons.

Le sentiment contraire est que le Pape est infaillible dans ses jugements dogmatiques ; c'est-à-dire quand il condamne solennellement une erreur ou propose un dogme à la croyance de l'Eglise. Le Pape, soit personnellement, soit comme docteur particulier, peut tomber dans l'erreur ; mais le sentiment le plus commun, c'est qu'il est infaillible, lorsqu'il parle, enseigne ou définit du haut de la Chaire apostolique : *Ex cathedra*, comme parle l'école.

Le savant Capellari, qui monta sur la chaire de saint Pierre sous le nom de Grégoire XVI écrivait au commencement de ce siècle : « Le Pape est un vrai monarque : donc il doit être pourvu des moyens nécessaires à l'exercice de son autorité monarchique. Mais le moyen le plus nécessaire à cette fin est celui qui ôtera à ses sujets tout prétexte de refuser de se soumettre à ses décisions et à ses lois ; et son infaillibilité seule peut avoir cette efficacité. Donc le Pape est infaillible (1). »

Le Pape ne peut en aucun cas proposer à la croyance de l'Eglise universelle une décision contraire à la foi, à une vérité révélée de Dieu même lorsqu'il définit une question étant seul : *Summus Pontifex, cum totam Ecclesiam docet, in his quæ ad fidem pertinent nullo casu errare potest* (2). C'est le sentiment le plus commun parmi les catholiques ; il est généralement reçu, et approche de la foi ; de sorte que l'opinion contraire doit être regardée comme *téméraire, erronée* et *voisine de l'hérésie, hæresie proxima*. Pour être hérétique, il ne lui manque que d'avoir été directement et expressément condamnée comme telle, ou par un concile général, ou par un décret solennel du souverain Pontife, ce qui aurait lieu si du haut de la chaire apostolique, le vicaire de Jésus-Christ proclamait comme dogme de foi la doctrine générale de l'Eglise touchant l'infailibilité du Pape. Nul doute que ce décret ne fut aussi bien reçu que celui par lequel l'immortel Pie IX, a défini le dogme de l'Immaculée-Conception de la glorieuse Vierge-Marie (3).

Mais quoique, à proprement parler, il ne soit pas de foi que le Pape est infaillible, même lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est à dire comme chef de l'Eglise universelle, on doit tenir pour certain que ses jugements ou décrets sont *irreformables*, indépendamment de l'assentiment de l'Eglise, qui ne peut être connu de tous. Ils sont, pour les prêtres comme pour les simples fidèles, pour les évêques comme pour les simples prêtres, la règle de leur croyance et de leur conduite, de sorte que, quand il s'agit d'une définition dogmatique, d'une décision de foi ils ne peuvent refuser d'y adhérer, aussitôt qu'ils en ont connaissance, sans être rebelles à l'Eglise.

L'infaillibilité du Pape découle d'abord des paroles de Jésus-Christ à Pierre. Pierre est le fondement de l'Eglise : il faut donc qu'il porte l'Eglise par la solidité de sa doctrine comme par la plénitude de sa puissance ; il est le fondement contre lequel ne prévaudront pas les portes de l'enfer, il faut donc qu'il ne puisse tomber dans l'hérésie qui alors prévaudrait contre son incréance. Pierre doit paitre les agneaux et les brebis ; il faut donc qu'il ne puisse pas les conduire, même un instant, qui serait fatal à des milliers d'âmes, dans les pâturages empoisonnés de la perdition. Pierre doit confirmer ses frères ; il faut donc qu'il soit lui-même inébranlable pour confirmer toujours. Pierre a été l'objet des prières du Sauveur, pour que sa foi ne défaille point ; il faut donc que la créance de Pierre soit sans défaillance, même passagère, autrement Jésus-Christ aurait fait une prière qui n'aurait atteint qu'à moitié son but.

L'infaillibilité du Pape découle de l'infaillibilité de l'Eglise ou, pour parler plus exactement, elle ne fait qu'un avec cette infaillibilité. « Là où est Pierre, là est l'Eglise » a dit saint Ambroise. On peut instituer là dessus ce raisonnement : D'après tous les docteurs catholiques, sans exception, partout où est l'Eglise enseignante se trouve l'infaillibilité ; or partout où est Pierre enseignant se trouve également l'Eglise enseignante ; donc, por

(1) Il Trionfo della santa sede Discorso preliminare. — (2) Bellarmin : *De Romano Pontifice*, Lib. IV, c. III. — (3) Cela s'est fait en 1870 au concile du Vatican. C'est sous la réserve de cette définition qu'il faut lire ce qui suit.

tout où est Pierre enseignant se trouve l'infaillibilité de l'Eglise enseignante. — Ce raisonnement est d'autant plus fort qu'on ne peut pas séparer le jugement du Pape de celui de l'Eglise : et c'est là, pour le dire en passant, l'impossibilité sur laquelle repose le préjugé du quatrième article. Les gallicans mettent le Pape d'un côté et l'Eglise de l'autre. C'est une hypothèse chimérique, qui ne s'est jamais présentée et qui répugne à la conception catholique de l'Eglise. L'Eglise repose essentiellement sur l'unité et cette unité consiste principalement dans l'identification, que constatait saint François de Sales, entre le Pape et l'Eglise. L'Eglise est une société fondée sur Pierre ; il y a toujours, avec le Pape, un grand nombre d'évêques et c'est là qu'est l'Eglise. On peut donc fonder là-dessus un second syllogisme et dire : Le jugement du Pape et celui de l'Eglise n'est qu'un seul et même jugement ; or, le jugement de l'Eglise est infaillible : donc le jugement du Pape l'est aussi. Donc on ne peut pas croire à l'infaillibilité de l'Eglise, ce qui est la créance nécessaire de tous les catholiques, sans croire en même temps à l'infaillibilité du Pape.

Tout ce qu'on a pu dire à l'encontre n'a fait qu'embrouiller la question par l'impossibilité des hypothèses. Il faut se tenir au certain, s'asseoir sur le roc, et l'on ne peut être renversé. La vérité, la vérité certaine et invincible, c'est que le chef de l'Eglise ne parle pas seul ; quand il parle, l'Eglise parle avec lui et par lui ; quand l'Eglise parle, son chef parle avec elle. Si l'Eglise avait une voix et Pierre une autre voix, il y aurait deux voix contradictoires. Ce ne serait plus la consommation de l'unité : *Ut sint consummati in unum :* ce serait le royaume divisé contre lui-même et qui ne saurait subsister.

Le gallicanisme, lorsque le gallicanisme avait une doctrine, ne reposait que sur des confusions d'idées. Toutes ses thèses s'évanouissent devant un *Distinguo* ou se réduisent à une tautologie.

L'infaillibilité du Pape ne s'appuie pas seulement sur la notion de l'Eglise et sur les paroles de Jésus-Christ, elle repose encore sur la pratique générale et constante de l'Eglise. Cette pratique est assez indiquée par le mot célèbre de saint Augustin : « Rome a parlé, la cause est finie. » Au concile de Jérusalem, après que Pierre eut parlé, il régna dans l'assemblée un profond silence. Les autres Apôtres, qui prirent ensuite la parole, ne le firent que pour montrer la nécessite de se conformer à ce que venait de déclarer le chef du Collége apostolique. Au Concile d'Ephèse, troisième œcuménique, saint Cyrille d'Alexandrie qui avait été chargé, par saint Célestin, de la condamnation de Nestorius, écrivit au Pape avant de se séparer de la communion de cet hérétique : « Daignez prescrire ce que vous jugez devoir se faire, afin que nous sachions clairement si nous devons communiquer avec lui, ou publier que personne ne doit plus rester dans sa communion. » Saint Célestin répondit qu'il fallait porter la sentence contre Nestorius et les Pères du concile obéirent, en disant que s'ils agissaient ainsi, ils y étaient contraints *par les saints canons* et par la lettre du saint père Célestin. Avant le concile de Chalcédoine, quatrième œcuménique, saint Léon, dans sa lettre dogmatique à Flavien, avait déjà condamné l'hérésie d'Eutychès. A peine cette lettre fut-elle lue, que les six cents Pères du concile s'écrièrent : « Telle est la foi des apôtres ; c'est ainsi que nous croyons ; c'est ainsi que croient les orthodoxes. Anathème à ceux qui ne croient pas ainsi ! Pierre a parlé par la bouche de Léon. Au troisième concile de Constantinople cinquième œcuménique, voici comment s'expriment les Pères : « Avec nous combattait le prince souverain des apôtres ; nous avions pour appui son imitateur et le successeur de son siége ; sa lettre a été produite et Pierre parlait par la bouche d'Agathon... Nous l'avons considéré comme un autre Pierre, prince du collége apostolique, et Pontife du premier siége. » Enfin les Pères demandent la confirmation Pontificale : « Nous avons clairement annoncé avec vous la splendide lumière de la foi orthodoxe et nous prions votre paternelle sainteté de la confirmer par vos honorables rescrits. Comme vous êtes assis sur la pierre ferme de la foi, nous vous laissons ce qui reste à faire. » C'est avec les mêmes sentiments de soumission que les Pères du deuxième concile de Nicée, septième œcuménique, reçurent la lettre d'Adrien I[er] contre les Iconoclastes. A sa lecture, tout le concile dit : « Nous recevons, nous admettons. Tout le concile croit ainsi, pense ainsi : il n'y a pas d'autre dogme. »

Dès que les premières étincelles de la désobéissance à l'autorité et à l'enseignement des Papes, eurent éclaté par le schisme d'Acace et surtout par celui de Photius, les Papes exigèrent une profession de foi. Tous les patriarches, métropolitains et évêques, furent obligés dans l'Orient, de signer le célèbre formulaire et de le présenter d'abord au Pape Hormisdas puis à Agapet et à Nicolas I[er], il fut ensuite signé par le huitième concile œcuménique et présenté au Pape Adrien, en sorte qu'il est devenu l'expression de la doctrine de l'Eglise. En voici la teneur : « La première source du salut consiste à garder la règle de la foi, et à ne pas dévier, dans le moindre article, de la tradition des Pères, parce qu'il n'est pas permis de méconnaître la sentence de Jésus-Christ : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » Cette promesse a été justifiée par les résultats, puisque, dans le Siége apostolique, la religion s'est toujours conservée pure et sans tache. Ainsi, suivant en toutes choses le Siège apostolique, et prêchant toutes ses constitutions, j'espère mériter d'être avec vous dans la même communion que prêche le Siége apostolique, dans lequel réside l'entière et véritable solidité de la reli

gion chrétienne : promettant que les noms de ceux qui se sont séparés de la communion de l'Eglise, c'est-à-dire de ceux qui ne sont pas d'accord, en tous points, avec le Siége apostolique, ne seront pas récités durant la célébration des saints mystères. » D'après ce formulaire les promesses de Jésus Christ à Pierre sont dignes de tout respect : c'est par elles que *la religion s'est conservée sans tache dans le Siege apostolique :* que, dans ce Siége, *reside l'entière et véritable solidité de la religion chrétienne ;* qu'il faut *suivre et prêcher tous ses decrets ; se ranger, en tout de son côté sous peine de séparation de l'Eglise catholique.*

Au deuxième concile de Lyon, lors de la réunion des Grecs à l'Eglise romaine, la profession de foi de l'empereur Michel Paléologue et de plusieurs métropolitains, porte : « Et comme l'Eglise romaine, par-dessus toutes les autres Eglises, doit défendre la vérité de la foi, toutes les questions de foi, qui peuvent naitre, doivent être *definies par son jugement.* »

Le concile de Florence définit que : « Le Pontife romain est le véritable vicaire de Jésus-Christ, qu'il est *le docteur* et le père *de tous les chrétiens* :..... que c'est au Bienheureux Pierre qu'a été donnée, par Jésus-Christ, *la pleine puissance de paitre* l'Eglise universelle. »

Enfin la profession de foi de Pie IV, publiée après le concile de Trente, laquelle est, à présent, la profession de foi et la doctrine de toute l'Eglise, m'ordonne de dire : « Je reconnais la sainte Eglise romaine comme la mère et la maitresse de toutes les Eglises (1). » Ce que l'Eglise romaine définit, ce qu'elle m'ordonne de professer, est donc parfaitement d'accord avec ce que j'ai trouvé dans l'Evangile. En conséquence, je n'ai pas le droit de réformer son jugement et je n'ai pas la faculté catholique de le croire réformable.

Les sentiments des Pères confirment la pratique générale et constante de l'Eglise. C'est saint Irénée qui veut que toutes les Eglises s'accordent dans la foi avec l'Eglise de Rome parce que c'est par cette foi que tous les catholiques de l'univers s'assurent qu'ils suivent les traditions apostoliques et confondent les hérétiques qui s'en écartent (2). C'est Tertullien qui, avant sa chute, veut que l'on reconnaisse si l'on est dans le chemin de la vérité, en comparant sa doctrine avec celle de l'Eglise romaine (3). C'est la conduite de tous les hérétiques eux-mêmes qui cherchent toujours à faire croire qu'ils sont dans la communion du Saint-Siége : comme Valentin, Cerdon, Marcion et Montan (4). C'est près de l'Eglise de Rome que sont portées, par les ennemis de la vérité, les accusations frauduleuses et calomniatrices contre les plus fermes défenseurs de l'orthodoxie, les Denis d'Alexandrie, les Athanase et tant d'autres. Au quatrième siècle, saint Jerome declare ne s'allier, pour la foi, qu'à ceux qui sont unis à la Chaire de Pierre, arche mysterieuse de la nouvelle alliance, hors de laquelle il n'y a point de salut pour le chrétien (5). Au cinquième siècle, saint Pierre Chrysologue fait sentir à Eutychès la nécessité d'écouter la voix du souverain Pontife, commentant *un même oracle de verite que celle de saint Pierre qui vit toujours dans ses successeurs.* Les evêques des Gaules ecrivent au Pape Leon que les decisions de son Siege sont reçues de tout catholique *comme le symbole de la foi.* Au septième siècle, Sophrone de Jerusalem conduit au Calvaire Etienne de Dorylée et lui fait prendre, par le sang du Sauveur, l'engagement d'aller puiser, aux pieds du Saint Siége, la solidité des doctrines catholiques (6). Au neuvième, Théodore Studite appelle le Saint-Siège, le trône sublime sur lequel Jésus-Christ a placé les clefs de la foi, contre laquelle, ne prévaudront jamais les doctrines des hérétiques (7). On ne peut souhaiter une plus parfaite unanimité.

En France même, avant et depuis la Déclaration, cette doctrine des Pères était la plus commune. En 1626, les évêques de France écrivaient : « Ils respecteront le Pape, chef visible de l'Eglise universelle, vicaire de Jésus-Christ en terre, Evêque des évêques et patriarches, en un mot successeur de Pierre, auquel l'apostolat et l'épiscopat ont eu commencement, et sur lequel Jesus Christ a fondé son Eglise en lui baillant les clefs du ciel, avec *l'infaillibilité de la foi* que l'on a vue *miraculeusement durer* dans ses successeurs jusqu'aujourd'hui. » En 1660, la Sorbonne fait soutenir cette thèse : « Le Pontife romain a été établi juge des controverses ecclésiastiques par Jésus-Christ qui a promis que *la foi ne ferait point defaut* à ses definitions. » La même année une thèse contraire ayant été soutenue au collége de Clermont, Louis de Marca ecrivait : « L'opinion, qui attache l'infaillibilité au Pontife romain, est la seule qui soit enseignée en Espagne, en Italie, et dans toutes les autres provinces de la chrétienté : de sorte que ce qu'on appelle le sentiment des docteurs de Paris doit être rangé parmi les opinions qui ne sont que tolérées... Toutes les universités, excepté cependant l'ancienne Sorbonne, s'accordent à reconnaitre, dans les Pontifes romains, l'autorité de décider les questions de foi par un jugement infaillible (8). »

Ces motifs et ces raisons embarrassent très-fort les gallicans. Pour se soustraire jusqu'à la fin aux étreintes de la vérité, ils distinguent entre la chaire de Pierre et celui qui l'occupe, admettant *l'indéfectibilité* du Saint Siége, sans admettre l'infaillibilité du Pape. La foi de l'Eglise romaine, disent-ils, est indéfecti.

(1) Pour toutes ces citations il faut recourir aux actes des Conciles. — (2) *Adv. hæreses*, l. III, c. III. — (3) *De præscriptionibus*, n. 36. — (4) S. Cyprien, *epist.* LV. — (5) *Epist. ad Damas.* — (6) *In* [illegible] — (7) *Ep. ad Nicetat.* — (8) *Petri de Marca Manuscripta*, II, n. 31.

ble; mais son enseignement n'est point infaillible: le souverain Pontife peut, même parlant *ex cathedra*, tomber momentanément dans l'erreur, mais il ne peut y persévérer, grâce aux promesses de Jésus Christ. Mais pourquoi invoquent-ils ces promesses plutôt pour empêcher le Pape de persévérer dans l'erreur que pour l'empêcher d'y tomber? D'ailleurs ces promesses ne distinguent pas entre le Siége apostolique et le prince des apôtres. Ni les Pères, ni les conciles, ni les souverains Pontifes n'ont jamais distingué entre la Chaire de saint Pierre et les successeurs de saint Pierre. Cette distinction est inconnue des anciens; l'antiquité ne nous en offre aucun vestige. « Cette opinion répugne donc évidemment, dit Fénelon, et aux paroles de la promesse faite par Jésus Christ et à toute la tradition... On peut dire justement de cette chimère ce que saint Augustin disait à Julien d'Eclane: Ce que vous dites est étrange, ce que vous dites est nouveau, ce que vous dites est faux. Ce qu'il y a d'étrange, nous l'entendons avec surprise; ce qu'il y a de nouveau, nous le repoussons; ce qu'il y a de faux nous le réfutons(1). »

Nous concluons, de ces prémisses, la fausseté du quatrième article.

VIII. La Déclaration, comme acte doctrinal, est donc en contradiction, sur tous les points avec les doctrines catholiques. Il s'en suit naturellement que c'est, à ce point de vue, un acte nul et sans valeur. Par là qu'il n'exprime point la vérité, ou que le peu qu'il en contient est mêlé de tant d'erreurs, il tombe, de son propre vide, dans le néant. Il s'agit seulement de savoir si, dépourvu d'autorité sous le rapport des doctrines, il est comme déclaration des députés au clergé, revêtu de quelque considération. C'est ce que nous allons examiner.

On présente la Déclaration comme le *Credo* particulier de l'Eglise gallicane, *Credo* formulé, par le plus grand écrivain français, Bossuet, *Credo* adopté par une assemblée générale du clergé, *Credo* promulgué par notre grand roi, Louis XIV.

Pour dissiper ce mirage, il suffit de faire observer: 1° Qu'il n'y a point d'Eglise gallicane, 2° qu'il n'y a point eu, en 1682, de représentation de l'Eglise gallicane, 3° que le fond et la forme de la Déclaration la rendent caduque et sans effet possible.

«Le mot de l'Eglise, employé au singulier, dit le savant évêque de Montauban, indique toujours, dans la langue théologique, un corps ou une unité morale, dont toutes les parties, dont tous les membres sont reliés entre eux par un chef qui les gouverne et qui préside à la direction de leurs intérêts spirituels. On ne trouvera nulle part que les auteurs *exacts*, quand du moins ils ont voulu parler *exactement*, aient jamais employé cette expression pour justifier une collection d'Eglises ou de diocèses qui n'auraient pas un *chef canonique commun*, un primat, un patriarche reconnu par le Saint-Siége. Or la collection des églises ou diocèses de France n'a aucun chef spirituel, et elle n'en a jamais eu. Il y a plus, elle n'en a jamais voulu ni désiré, et aujourd'hui moins encore que dans le temps passé. Le mot de *patriarche* déjà prononcé pendant le règne de Louis XIII, sous l'inspiration de Richelieu, dit-on, le fut de nouveau par quelques hommes ardents avant l'ouverture de l'assemblée de 1682; mais Bossuet l'étouffa par son célèbre sermon sur *l'unité de l'Eglise*, et Louis XIV était *trop sage* pour en laisser entrer la pensée dans son esprit. En 1811, l'empereur fit insinuer cette idée au concile national qu'il avait assemblé de toutes les parties de son vaste empire; mais elle ne fut pas même soumise à la discussion. Il est très-certain, il est visible, dans le passé comme dans le présent, non-seulement que les Eglises de France n'ont jamais ni désiré ni voulu avoir un chef canonique qui en fit un corps, un tout soumis à sa direction et à sa surveillance, mais encore qu'elles y sont profondément opposées, au point de surveiller, même aujourd'hui, avec une défiance très-peu voilée, tout accroissement de prérogatives et d'influence qui tendrait à en faire sortir quelqu'une hors de ses limites canoniques(2). »

Cela est si vrai que, si l'Eglise gallicane formait un corps spirituel, canoniquement constitué:

1° Les diocèses des provinces, successivement conquises par nos rois, n'auraient pu devenir parties intégrantes de ce corps que par un acte supérieur d'autorité toute spirituelle; cet acte n'existe pas; et cependant on entend constamment, par cette expression, toutes les églises de France.;

2° L'Eglise gallicane pourrait s'assembler d'une manière canonique. Or, cela est impossible, de l'aveu de tout le monde, puisqu'il n'y a personne qui ait l'autorité nécessaire pour convoquer la réunion et la présider. Aussi ne s'est-elle jamais assemblée en cette qualité, *motu proprio*. Toutes les fois qu'elle a été réunie, ça été *mandato regio*, sous la présidence honorifique de l'évêque du lieu. Et, par ce motif, il n'y a jamais eu, il ne peut y avoir, à la rigueur théologique, *de décisions doctrinales*, voir de déclaration qu'on puisse appeler, avec exactitude, Déclaration de l'Eglise gallicane;

3° L'Eglise gallicane, dans l'hypothèse de sa constitution régulière, aurait non-seulement une tête, un chef spirituel, mais des membres soumis au gouvernement de ce chef, membres auxquels elle pourrait dans une mesure quelconque imposer ses décisions et intimer ses ordres. Or, cela n'existe pas, et par conséquent, l'Eglise gallicane n'existe pas

(1) *De Summi Pontificis auctoritate*, c. VIII. — (2) Doney, *Nouv. dis. sur les doct. gal.*, p. 65.

elle-même; car une Église ne peut pas subsister sans avoir la possibilité et le droit d'exercer quelque autorité relative à son caractère, à sa raison d'être, à son objet et à sa fin.

L'assemblée de 1682 porte tous les vices qui accusent le néant de l'Église gallicane. D'abord, il n'y a pas de convocation par le Pape, par conséquent il n'y a pas de concile : les députés eux-mêmes, quoique toujours portés à grossir leur mandat, n'ont pas la prétention de se réunir conciliairement. Le seul appel émane de Louis XIV, mais sans qu'il le fasse comme évêque du dehors, à la demande du Saint-Siége. La convocation est l'acte du roi comme roi; ceux qui y répondent n'y viennent pas comme ecclésiastiques, mais comme conseillers du roi.

Ensuite, les membres de l'assemblée sont *élus* par le clergé, sur un règlement de scrutin dressé par le roi. On ne sait pas trop comment se firent ces élections, mais on ne sait que trop que ce mode de délégation, est contraire à la constitution de l'Église. Dans l'Église, l'autorité ne vient pas d'en bas, mais d'en haut; ce ne sont pas les élections qui la donnent, c'est Dieu que la confère. Les ecclésiastiques assemblés étaient donc, à la lettre, des députés, des mandataires. Par conséquent, ils ne représentaient pas canoniquement l'Église gallicane, qui se compose nécessairement de tous les évêques; les évêques qui prenaient part à la réunion, ne représentaient même pas leur église propre, puisqu'ils étaient assemblés, non pas au nom de Jésus-Christ et comme évêques, mais au nom du roi et comme délégués. Quant aux autres ecclésiastiques, ils n'étaient, comme députés, pas grand'chose, et, comme prêtres, rien, je veux dire sans voix au chapitre.

En troisième lieu, les députés tranchent en matière d'opinions. En effet, les points sur lesquels ils décident, étaient jusque-là dans l'Église à l'état de controverse. On pouvait parler pour et contre, avec des arguments plus ou moins forts, des témoignages plus ou moins péremptoires. L'une ou l'autre des opinions était plus conforme au sentiment de l'Église et à la tradition, mais la tradition ne suffisait pas pour décider et l'Église s'abstenait. En vertu de quel droit, par quel titre, les députés prononcent ils et demandent-ils que leur jugement soit érigé en loi? Évidemment, sans titre et sans droit. Ce qui était opinion, en 1681, l'était en 1683, et la Déclaration, malgré ses quatre points, n'y pouvait rien changer.

En quatrième lieu, les députés du clergé n'avaient pas mission et caractère pour déterminer et fixer les limites dans lesquelles est restreinte la puissance pontificale, ou dans lesquelles elle doit être exercée, même en France, pour imposer le devoir moral de l'obéissance. D'abord les députés n'avaient été envoyés que pour l'affaire de la régale, et quand ils s'ingéniaient à forger des déclarations, ils étaient sans mandat, même de leurs commettants et posaient un acte d'usurpation. Mais il y a une raison plus décisive : c'est que la puissance du Saint-Siége, divinement établie pour le bien de toute l'Église, est par là même, la *propriété inviolable*, le *bien commun* de l'Église tout entière. D'où il suit, par une conséquence nécessaire, qu'elle est sous la protection, sous la sauvegarde de toutes les églises et que toute assignation, toute détermination de limites quelconques qui y serait faite par une seule d'entre elles, serait une entreprise contre le droit de l'Église universelle. La puissance pontificale n'a point été instituée par Jésus-Christ précisément et uniquement pour *commander*; elle l'a été, surtout et avant tout, pour conserver dans l'Église l'ordre, l'union et l'unité. La limiter dans un lieu, c'est la diminuer par tout, et l'affaiblir d'autant. C'est donc le devoir et le droit de toutes les Églises de repousser tout acte de limitation qui serait fait sans leur participation par une église ou par des églises particulières. Ainsi, l'Église gallicane n'avait pas le droit plus que toute autre Église nationale, de déterminer l'étendue dans laquelle peut s'exercer la puissance suprême du Saint-Siége; et l'assemblée de 1682 n'avait pas elle-même celui de parler en cette occasion au nom de l'Église gallicane.

Même quand les députés auraient eu mission pour décider, ils ne l'auraient pas fait en termes qui puissent rassurer la conscience du clergé lorsqu'il s'agirait de résister à une décision pontificale. On parle bien *de canons que tout le monde révère*, mais on ne dit pas quels sont ces canons. De sorte qu'aussitôt qu'on verra le Saint-Siége produire un acte de sa puissance suprême d'enseignement et de gouvernement dans l'Église universelle, la première pensée qui devra se présenter à l'esprit, ce sera de recourir au recueil des canons; d'examiner si l'acte pontifical y est contraire en tout ou en partie; et de voir, de juger ensuite si les canons, auxquels on le trouverait contraire, sont ou ne sont pas du nombre de ceux, que tout le monde doit révérer. Qui aura droit, dans l'Église gallicane, de prendre l'initiative et de dire : « Voilà un canon révéré de tout le monde, qui est néanmoins violé par le Pape; on n'est pas obligé de lui obéir? » — Est-ce que tout cela a le sens commun?

Enfin, les députés, si affirmatifs dans leurs propositions si précis dans l'énoncé de leurs idées, bien qu'ils aient laissé large place aux équivoques, les députés se contentent d'émettre une Déclaration. Ce ne sont pas des canons, ce ne sont pas des décisions qu'ils élaborent, c'est une émission de leurs sentiments personnels : Rien de moins, rien de plus. Les députés disent : « Nous pensons, il nous semble; » cela ne va pas plus loin. On voit que cela ne tire pas à conséquence et l'on se demande comment, pour si peu, on a trouvé ici matière à une loi.

En résumé, la Déclaration est caduque.

parceque c'est une simple déclaration, faite par des deputes sans caractere, en des formes inadmissibles, sur un objet hors de leur compétence. Innocent XI a dit le mot : Vu les choses et les circonstances, il n'était même pas nécessaire de dénoncer la nullité de la Déclaration.

IX. La Déclaration, nulle comme acte public et comme acte doctrinal, a été, de plus, cassée par l'Eglise.

Dans l'Eglise, les choses se font avec nombre, poids et mesure. Les questions litigieuses en particulier, s'instruisent avec une singulière prudence. Les universités, canoniquement constituées, se prononcent avec la gravité de la science; les églises particulières donnent leurs suffrages; enfin le Saint-Siége qui possède éminemment le don de temporiser, écoute toutes les voix et décide en dernier ressort. Quoique les affaires se terminent par des voies de grâces, il n'est pas possible de mettre mieux à profit les ressources de la nature.

Un premier préjugé contre la Déclaration, c'est qu'elle a contre ses propositions, l'autorité des plus grands docteurs. Je ne parle pas ici des Pères et des conciles dont les principes et les décisions n'abondent pas dans son sens; je ne parle même pas des saints Thomas, des Suarez, des Bellarmin, des De Lugo où l'on ne trouve rien qui favorise le gallicanisme; je parle des auteurs éminents qui ont écrit après la Déclaration. A peine a-t-elle paru qu'on voit s'élever contre elle un concert de réprobations : Roccabert, d'Aguirre, Gonzalez, Sfondrate, Scheelestrate, Soardi, Charlas, Orsi, Bianchi, Gerdil, Zaccaria, Cavalcanti, Sandini Marchetti, Muzzarelli, Litta, directement ou indirectement, l'écrasent sous leurs réfutations. Au contraire, dès qu'il paraît un prêtre de mauvais renom ou un persécuteur, il favorise immédiatement la Déclaration: il suffit de rappeler Van Espen, Scipion Ricci, Nuitz, Pombal, d'Aranda et autres. Ces préférences des ennemis de l'Eglise et ces répugnances de ses amis parlent d'elles-mêmes : la haine et l'amour sont infaillibles..... avant même que n'intervienne le consentement de l'Eglise gallicane.

Un autre préjugé se tire du refus des universités d'enseigner la Déclaration. Même en France même sous les rois absolus, on n'a pu obtenir son acceptation pure et simple ; un de nos derniers théologiens, Tournély, confesse ingénuement que les doctrines contraires sont plus probables, mais qu'il faut enseigner les autres par ordre. L'université de Douai, obligée d'enseigner la Déclaration, écrit à Louis XIV que ses sujets des Flandres éprouvent *une grande aversion* pour cette *détestable doctrine*. Les docteurs « ne craignent pas d'affirmer que cette doctrine est absolument inouïe dans ces contrées. On y a toujours regardé, comme des erreurs, ces opinions hardies qui renversent la primauté absolue et l'infaillibilité du souverain Pontife. Ils ont toujours eu, pour la doctrine opposée, une vénération si profonde, qu'ils auraient cru se placer *au rang des schismatiques*, s'ils avaient formé le moindre doute sur la suprême autorité dont jouit, dans l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ. Nous avons apporté la plus grande application pour résoudre toutes les difficultés que peuvent avoir entassées une multitude d'hommes de toutes conditions; nous avons étudié à fond les plus savants auteurs de l'Europe qui ont transmis à la postérité, dans de volumineux ouvrages, les trésors de leurs connaissances; nous nous sommes livrés à cette étude pour tranquilliser nos consciences et celles des autres; mais nous n'avons rien trouvé qui fut favorable à la Déclaration. — De plus, nous n'avons négligé ni soins ni recherches scientifiques pour nous assurer s'il y avait moyen de soutenir la dite Déclaration. Nous avons, pour cela, consulté les hommes les plus habiles, parmi les théologiens réguliers et séculiers; et *nous n'avons pas encore pu trouver une seule raison solide*, qui pût permettre, à la conscience de regarder comme légitimes et licites, les propositions du clergé de France. »

A Paris, le parlement ordonna à la Sorbonne d'accepter les quatre articles et de les inscrire sur ces registres. La Sorbonne s'y refusa mais le parlement, qui voulait être obéi, fit apporter les registres au palais et fit l'inscription d'office. Cette inscription forcée montre la révolution du parlement, elle montre aussi l'énergique refus de la Sorbonne. — De leur côté, les prêtres de Saint Sulpice s'écriaient : « Qu'on ne pouvait pas consentir à l'enregistrement de l'arrêt, sans un véritable péché mortel. »

Un troisième préjugé se tire du défaut d'assentiment d'aucune Eglise étrangère. Au contraire, en 1688, un concile national de Hongrie, en porte cette censure : « Les propositions du clergé de France, qui, pour des oreilles chrétiennes, sont absurdes et tout à fait détestables, ayant été disséminées, en Hongrie, par des ministres de Satan, dans le but de donner un aliment et un appui à la perfidie de l'erreur et, de faire pénétrer, dans les âmes imprudentes, le poison du schisme, nous n'avons pas cru devoir nous mettre en peine de réfuter pour le moment, comme l'ont entrepris d'illustres théologiens, ces propositions, qui sont *assez flétries et réfutées par la perpétuelle tradition des saints Pères, par les décrets des conciles œcuméniques, et les témoignages formels de la parole de Dieu*, malgré les efforts que font les auteurs de ces propositions pour interpréter à leur sens certains passages des livres saints qu'ils torturent pour en faire sortir leurs opinions. Nous avons suivi les traces de nos prédécesseurs, qui, en pareille circonstance, ont été unanimes dans la proposition de proscrire les doctrines funestes et dangereuses en matière de foi.

« C'est pourquoi, le saint nom de Dieu in

voqué, et après avoir préalablement examiné la question dans la meilleure forme que la difficulté des temps et des lieux pouvait le permettre; après avoir mûrement délibéré avec nos vénérables frères, les évêques, les abbés, les prévôts, les chapitres, et grand nombre de professeurs en théologie et d'hommes habiles dans la science des saints Canons: «Nous flétrissons et proscrivons les quatre propositions susdites; nous les interdisons à tous les fidèles chrétiens de ce royaume; nous défendons de les lire, de les retenir, et plus strictement encore d'oser les enseigner, jusqu'à ce qu'intervienne, à l'égard de ces mêmes propositions, l'oracle infaillible du Siège apostolique, auquel seul appartient, par le privilège immuable qu'il a reçu de Dieu, le droit de prononcer en dernier ressort sur les questions de foi. »

Enfin le Saint-Siège a élevé, contre les quatre articles, les plus nombreuses et les plus solennelles protestations. Nous avons parlé déjà du bref du 11 avril 1682, où Innocent XI *improuve, casse, annule*, non seulement ce qui s'est fait relativement à la régale, mais ce qui a suivi cette disposition et *tout ce qui pourrait être attenté désormais*. Le Pape pouvait aisément avoir été instruit, par le nonce, de la teneur des quatre articles, préparés à l'avance pour être publiés dans le mois suivant. En conséquence, le souverain Pontife déclare ces *actes nuls, de nul effet* et d'une nullité manifeste.

En 1690, Alexandre VIII écrivait, à Louis XIV, qu'arrivé au terme de sa carrière, il avait à remplir *l'impérieux devoir* de déclarer *la nullité et l'invalidité absolue* de tout ce qui avait été prononcé dans son royaume. En conséquence, par la bulle *Inter multiplices*, le Pontife mourant s'élevait contre les attentats du gallicanisme, et, après avoir rappelé l'annulation portée par Innocent XI, il disait : «A notre tour, et de notre propre mouvement, nous déclarons, par les présentes, que tout ce qui a été fait dans cette fameuse assemblée du clergé de France, d'après l'impulsion, et par suite d'une volonté séculière, tant dans l'affaire de l'extension de *la Régale* que dans celle de *la Déclaration* sur la puissance et la juridiction ecclésiastique, au préjudice de l'État et ordre clérical, comme au détriment du Saint-Siège; que tout ce qui s'en est suivi, ainsi que tout ce qui pourrait être attenté par la suite: nous déclarons que ces choses ont été, sont et seront à perpétuité *nulles de plein droit, invalides, sans effet, injustes, condamnées, réprouvées, illusoires, entièrement destituées de force et de valeur*. Voulons aussi et ordonnons que tous les regardent maintenant et toujours comme *nulles et sans effet*; que personne ne soit tenu de les observer, ni qu'en vertu de ces actes, il ait été ou soit acquis, et encore moins qu'en aucun temps, il puisse être acquis ou appartenir à qui que ce soit, un droit ou une action quelconque, un titre coloré, ou une chose de prescription, alors même que cette prescription prétendue pourrait alléguer la plus longue possession. Nous statuons même et nous ordonnons qu'on doit tenir à jamais ces actes comme non existants et comme non avenus, comme s'ils n'eussent jamais été mis au jour.

« Et néanmoins, par surabondance de précaution, de notre propre mouvement, après une sérieuse délibération, et de la plénitude de la puissance pontificale, *nous condamnons de nouveau, nous réprouvons et dépouillons de leur force et de leur effet les articles susdits* et les autres choses préjudiciables. Nous protestons contre tout cela et *en proclamons la nullité*, interdisant toute exception quelconque contre cette bulle, *surtout le prétexte de subreption ou d'obreption ou de nullité ou d'invalidité*: décrétant, au contraire, que les présentes sont et seront à jamais valides, qu'elles ont et conservent pleinement et entièrement leur effet; qu'elles doivent être partout jugées et définies de la même manière par les juges ordinaires et délégués, quels qu'ils soient. Nous ôtons à chacun d'eux toute faculté et autorité de juger et d'interpréter autrement : déclarant que ce qui pourra être attenté contre notre présente décision, avec ou sans connaissance par quelque personne, ou en vertu de quelque autorité que ce soit, est sans effet et illusoire ; qu'aucuns décrets des conciles, soit qu'ils aient été allégués déjà, soit qu'on les allègue dans la suite, quelle que puisse être la personne qui les fasse, n'auront aucune valeur contre la teneur des présentes, non plus que les autres prétentions, coutumes, droits, constitutions privilèges, lettres, indults des empereurs, princes, personnages habiles, sous quelque dénomination qu'on les présente, car nous prétendons ôter à tous et à chacun de ces titres, et nous leur ôtons publiquement tout effet par la présente bulle. Nous voulons, de plus, qu'aux copies des présentes, même imprimées, souscrites de la main d'un notaire public, et munies du sceau de quelque personnage constitué en dignité ecclésiastique, il soit ajouté la même foi qu'à l'original même, s'il était exhibé et présenté.»

Certes il est difficile d'imaginer condamnation plus formelle, plus grave et qui prête moins aux échappatoires de l'amour propre et aux faux fuyants de parti pris.

On doit considérer comme une troisième condamnation du Saint-Siège et le refus de bulles d'institution aux évêques nommés qui avaient pris part aux quatre articles, et la rétraction exigée pour leur préconisation par Innocent XII, et la réclamation immédiate de ce Pontife contre tout ce qui pouvait déroger à l'arrangement conclu entre la France et le Saint-Siège.

En 1706 Clément XI se plaignait, sur le ton d'un homme justement indigné, de ce que, suivant le quatrième article, on avait assujetti à un nouveau jugement, sa bulle *Vineam Domini Sabaoth*. En 1713, l'abbé de Saint-Aignan et le neveu de l'évêque de Chartres recevaient

de la part du roi et sur les instances du chancelier Pontchartrain, ordre de soutenir une thèse publique sur les quatre articles. Nouvelles réclamations du Pape qui se plaint de ce manque de bonne foi et s'élève fortement contre le gallicanisme.

La Déclaration est encore condamnée formellement : 1° Par Benoît XIV, dans un bref du 30 juillet 1748, à l'inquisiteur d'Espagne; 2° par Clément XIII dans son allocution du 3 septembre 1762; 3° Par Clément XIV dans sa protestation remise au roi de France contre les ordonnances qui étendaient à la Corse des édits relatifs à la Déclaration; 4° par Pie VI dans la bulle *Auctorem fidei*; 5° par Pie VII, dans la protestation du cardinal Caprara, contre l'obligation imposée aux directeurs de séminaire de souscrire et d'enseigner la Déclaration; 6° par Grégoire XVI dans un rescrit de la sacrée Pénitencerie du 12 septembre 1831; 7° enfin par Pie IX dans une allocution du 7 septembre 1847 et dans un bref du 22 août 1852.

Pour donner une juste idée de ces condamnations, nous citons les paroles contre les actes du synode schismatique de Pistoie: « C'est pourquoi, dit Pie VI, notre vénérable prédécesseur Innocent XI par sa lettre du 11 avril 1682, et plus formellement encore Alexandre VIII, par sa constitution *Inter multiplices* du 4 août 1690, ayant, suivant le devoir de leur charge apostolique improuvé, cassé et annulé les actes de l'assemblée du clergé de France, la sollicitude pastorale exige de nous d'une manière beaucoup plus impérieuse encore que nous réprouvions et condamnions, ainsi que, par notre présente constitution, nous réprouvons, condamnons et voulons que l'on tienne pour réprouvée l'approbation, coupable à tant de titres, que vient de faire de ces mêmes actes, le synode de Pistoie. Nous condamnons et réprouvons cette adoption comme téméraire scandaleuse et spécialement injurieuse à ce Siége apostolique, après les décrets de nos prédécesseurs. »

On sait que *l'institution au droit ecclésiastique* et le *Discours* de Fleury, *sur les libertés de l'église gallicane*; que le traité de Pierre de Marca *De concordantia Sacerdotii et Imperii seu de libertatibus Ecclesiæ gallicanæ* et de la première édition et de l'édition d'Étienne Baluze; que le *Jus ecclesiasticum universum* de Van Espen, ont été condamnés par le Saint-Siége et mis à l'Index ! Et ne sait-on pas aussi que, de nos jours, l'Église a condamné la théologie de Bailly, le *Manuel du droit canonique* de Lequeux et plusieurs autres traités théologiques ? Or, pourquoi ces ouvrages ont-ils été condamnés ? Est-ce comme renfermant des propositions hérétiques ou formellement schismatiques ? Non; mais bien parce qu'ils contiennent, d'une manière plus ou moins expresse, les opinions de la Déclaration de 1682; parce qu'on y défend comme orthodoxes les maximes et les libertés de l'Église gallicane.

Il n'y a pas un point que l'Église ait plus clairement réprouvé que le gallicanisme.

X. Quand la Déclaration, rédigée par Bossuet et signée par les députés du clergé, eut été publiée par Louis XIV, Innocent XI et Alexandre VIII ne se contentèrent pas de l'improuver, mais, pendant plus de dix ans, les papes refusèrent les bulles d'institution à tous ceux qui, étant nommés à des évêchés, s'étaient trouvés dans l'assemblée et avaient signé la Déclaration. Enfin, sous Innocent XII en 1693, ce différend fut accommodé, moyennant deux lettres écrites au Pape : l'une, dans le mois d'août, par les évêques nommés; l'autre, au mois suivant, par Louis XIV. Fleury nous apprend que la lettre des évêques avait été soumise à Bossuet qui en avait approuvé la rédaction et l'abbé Emery ajoute que Bossuet lui-même en avait tracé le plan. Voici la traduction de cette lettre :

« Très Saint Père, prosternés aux pieds de Votre Béatitude, nous professons et déclarons que, du fond de notre cœur, nous sommes affectés douloureusement et au dessus de tout ce qu'on peut dire, de tout ce qui s'est fait dans l'assemblée du clergé, et qui a souverainement déplu à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs; qu'ainsi *tout ce qui, dans cette même assemblée, a pu être censé décrété sur la puissance ecclésiastique et sur l'autorité pontificale nous le tenons, et déclarons qu'on doit le tenir pour non décrété*. Nous tenons également pour non décrété, ce qui a pu être censé délibéré au préjudice des droits des Églises (*dans l'affaire de la Régale*) car *notre intention n'a pas été de rien décider*, ni de porter préjudice aux dites Églises. »

Il ne faut pas perdre de vue que la cour fut instruite de l'envoi de cette lettre, ainsi que les principaux prélats de France qui se trouvaient à Paris.

Louis XIV, de son côté, écrivit de sa main au même Pontife, le 14 septembre 1693, la lettre suivante :

« Très Saint-Père, j'ai beaucoup espéré de l'exaltation de Votre Sainteté au pontificat, pour les avantages de l'Église et de l'avancement de notre sainte religion. J'en éprouve présentement les effets avec bien de la joie, dans tout ce que Sa Béatitude fait de grand et d'avantageux pour le bien de l'une et de l'autre. Cela redouble en moi mon respect filial envers Votre Béatitude. Comme je cherche de lui faire connaître, *par les plus fortes preuves* qu' j'en puis donner, je suis bien aise aussi de faire savoir à Votre Sainteté que *j'ai donné les ordres nécessaires pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars* 1682, touchant la Déclaration faite par le clergé de France, à quoi les conjonctures passées m'avaient obligé, *ne soient pas observées*; et que, désirant que non-seulement Votre Sainteté soit informée de mes sentiments, mais encore que tout le monde connaisse, par une marque particulière, la vénération que j'ai pour ses

grandes et saintes qualités, je ne doute pas que Votre Béatitude n'y réponde par toutes les démonstrations, envers moi, de son affection paternelle. Je prie Dieu cependant qu'il conserve Votre Sainteté plusieurs années au régime et au gouvernement de son Église. Écrit à Versailles le 14 septembre 1693. »

Je ne m'arrête point au style de cette lettre : elle a dû être écrite avec précipitation, et très-probablement avec une certaine gêne ; car il en coûte, surtout à un roi, de revenir sur une mesure de la nature de l'édit précipité. Du reste, on ne peut se tromper sur le désir qu'avait Louis XIV de contenter Innocent XII, et de lui donner pleine et entière satisfaction pour le passé. Nous lui ferions injure, ainsi qu'aux évêques nommés, si nous doutions de la sincérité de leurs lettres. Écoutons ce que dit là-dessus le chancelier d'Aguesseau, au treizième volume de ses œuvres. « La lettre de Louis XIV fut le sceau de l'accommodement entre la cour de Rome et le clergé de France ; et, conformément à l'engagement qu'elle contenait, Sa Majesté *ne fit plus observer* l'édit du mois de mars 1682, qui obligeait tous ceux qui voulaient parvenir aux grades, de soutenir la Déclaration du clergé. »

Déjà précédemment, Louis XIV avait assez témoigné sa réserve et laissé voir son improbation. L'assemblée lui avait demandé de faire supprimer, dans le serment que prêtaient les bacheliers de Sorbonne, la promesse de défendre *tous les actes émanés du Saint-Siége*, ou tout au moins d'y ajouter cette restriction : *accepté par l'Église*. Le roi ne le voulut point, malgré le vœu de l'assemblée et le texte du troisième article, érigé pourtant en loi du royaume.

Le roi ne voulut pas également que la Déclaration fût insérée dans les actes authentiques et inscrite dans les procès-verbaux des assemblées du clergé de France. L'original en fut confié à la garde de Harlay, archevêque de Paris, après la mort duquel il passa entre les mains de Letellier, archevêque de Reims. Cette pièce ne fut imprimée et publiée que plus tard, assez longtemps après la mort de Louis XIV.

Quand Innocent XI eut cassé les actes de l'assemblée, l'assemblée mécontente, irritée même, chargea Bossuet de répondre indirectement au bref pontifical, par une lettre aux évêques absents de Paris. Cette lettre était peu fondée, peu respectueuse, presque impertinente. Avant de l'envoyer, on la soumit à Louis XIV, et Louis XIV décida qu'elle resterait dans les cartons du rédacteur.

Dans l'intervalle qui s'était écoulé de 1682 à 1693, Bossuet avait reçu ordre du roi de composer une défense de la Déclaration, mais à condition qu'il ne la ferait pas publier sans la permission du monarque. Le roi n'en parla plus à l'évêque de Meaux, et, après la mort de ce dernier, on n'osa plus présenter le manuscrit à Louis XIV. La Déclaration ne vit le jour qu'au moment où les jansénistes commençaient à gagner des prosélytes dans l'épiscopat.

En 1712, à propos de la thèse de Saint-Aignan, sur les quatre articles, en présence des réclamations du Saint-Siége, Louis XIV répondit qu'il s'était engagé *à ne pas ordonner d'enseigner* la Déclaration, mais qu'il ne s'était pas engagé à *en interdire* la libre profession. Cette subtilité, insinuée par Pontchartrain, convenait peu à la dignité royale ; mais enfin elle confirme la rétraction de l'édit.

Enfin en 1717, en présence de la mort, Louis XIV envoya à Clément XI la rétractation des quatre articles et s'engagea à les faire rétracter par les évêques de son royaume. Nous en avons pour garantie d'Alembert, Benoît XIV, Pie VII, Portalis, Napoléon et l'abbé de Pradt, six témoins dont l'accord ne laisse aucun doute.

En présence de ces actes réitérés, on ne comprend guère comment le *Manuel-Dupin* a pu dire, sans blesser la vérité ou la loyauté, que les évêques de France n'ont point répudié leur ouvrage et que Louis XIV n'a rien écrit qui ait pu porter atteinte aux principes de la Déclaration. Ailleurs le procureur-général Dupin, avec son patriotisme ordinaire, ajoute que Louis XIV a consenti à ne point presser l'exécution de son édit, mais que le Parlement n'a point accepté cette restriction. En ce qui concerne les évêques, nous ne voyons pas l'honneur qu'on leur fait en disant qu'ils ont écrit une lettre diplomatique, pleine d'équivoques, où ils auraient manqué de franchise et de sincérité. En ce qui regarde Louis XIV il est constant qu'il a suspendu son édit et finalement rétracté les quatre articles, pour se préparer, par là, au jugement de Dieu. Que le parlement n'ait rien négligé pour empêcher les effets de la volonté royale, c'est possible, et cela prouve seulement qu'il a manqué une formalité légale à la rétractation du roi. Mais ces choses-là ne se font pas ordinairement avec tant de solennité, et quand la volonté de Louis XIV est constatée sur pièce authentique, ce n'est pas un acte de mauvais vouloir du parlement qui peut porter atteinte à sa puissance.

Ainsi la Déclaration, nulle sous tous les rapports, a été cassée par l'Église (1), rétractée par les évêques, abandonnée par Louis XIV. On peut dire, au pied de la lettre, qu'il n'en reste rien, que le souvenir lointain d'un acte

(1) Pour ne rien exagérer, il faut faire observer que le Saint-Siége n'a ni condamné, ni noté ou qualifié, par aucune censure, les quatre propositions. Sans doute, il est difficile, dirons-nous avec Benoît XIV, de trouver un ouvrage aussi contraire à la doctrine reçue dans toute l'Église ; sans doute encore il fut très-sérieusement question, sous Clément XII, de condamner la *Défense de la Déclaration* par Bossuet. Mais il ne faut pas oublier qu'on crut meilleur de s'abstenir, dans la crainte d'exciter de nouveaux troubles et surtout par la considération des égards dus à un homme tel que Bossuet.

d'orgueil et de faiblesse, bientôt réparé par le plus noble désaveu.

XI. Ce qui assure, malgré tout, à la Déclaration, un certain prestige près de plusieurs, qui jugent des choses sans les examiner, c'est le grand nom de l'évêque de Meaux. « Bossuet, dit-on, a été l'inspirateur des quatre articles, le rédacteur de la Déclaration, le défenseur de l'assemblée de 1682 : nous sommes de la religion de Bossuet, nous voulons entendre, comme ce grand génie, l'économie de la religion et la constitution de l'Église. »

Nous professons, pour Bossuet, l'admiration la plus vive, mais nous croyons qu'ici on lui fait tort ; et, pour les torts qu'il s'est donnés lui-même, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de les admirer.

Au moment où éclatèrent les divisions à propos de la règale, Bossuet ne voulait point d'une assemblée pour régler l'affaire. Bossuet haïssait d'instinct les assemblées où il n'était pas sûr d'exercer la dictature de son génie ; il trouvait même qu'un concile était susceptible de toutes les impressions et d'une foule d'intérêts difficiles à manier. Son caractère prudent, observateur et mesuré, l'inclinait d'ailleurs à penser que les affaires litigieuses s'enveniment plutôt qu'elles ne se tranchent dans les assemblées. Ce qui l'effrayait pardessus tout, c'était l'idée de mettre en problème l'autorité du Pape dans les comices d'une église catholique, de traiter dans ces comices particuliers des points de doctrine qui ne peuvent être agités que par l'église universelle, et de les soulever sans le moindre motif légitime, lorsque personne ne se plaignait lorsqu'il n'y avait pas le moindre danger, la moindre incertitude, et cela dans la vue unique de contrister le Pape. Bossuet s'en explique dans ses lettres et l'on ne peut garder, sur ses répugnances profondes, le moindre doute.

Bossuet vint à l'assemblée non pas pour en être le boute-en-train : ce rôle ne convenait pas à son caractère : mais pour en être le modérateur. Dès son discours d'ouverture, on le voit prêcher, avec une adresse infinie, les tempéraments. Le sermon sur l'unité de l'Église est un chef-d'œuvre assurément ; toutefois, au point de vue théologique, il prête à plus d'une réserve ; mais comme œuvre d'apaisement comme antidote, il offre des traits d'une habileté parfaite. On voit que l'orateur se sait aux prises avec un emportement qui peut enfanter quelque résolution folle ou hétérodoxe : il n'oublie rien de ce qui peut calmer les esprits.

Dans les réunions préparatoires, quand de jeunes évêques osaient dire : « Le Pape nous a poussés, il s'en repentira. » Bossuet faisait avorter une rédaction schismatique de Choiseul. Alors l'assemblée le pria d'en proposer une autre, et s'il consentit, comme pis-aller, à être le rédacteur des quatre articles, il n'en fut pas le promoteur.

Reste à savoir comment les quatre articles ont pu tomber de la plume de Bossuet. Fort heureusement, le plus grand homme de France ne pouvait faire rien de mieux, ni le scribe le plus vulgaire, rien de pire.

Sur l'ordre du roi, Bossuet en entreprit la défense ; ce fut pour lui, le plus grand des malheurs ; depuis cette fâcheuse détermination, il n'y eut plus, pour le vénérable vieillard, aucun repos. « On ne saurait, dit le comte de Maistre, se défendre d'une respectueuse compassion, en le voyant entreprendre cet ouvrage, l'interrompre, le reprendre encore, et l'abandonner de nouveau ; changer le titre, faire du livre la préface et de la préface le livre ; supprimer des parties entières, les rétablir ; refaire enfin ou remanier jusqu'à six fois son ouvrage, dans les vingt ans qui s'écoulèrent de 1682 à 1702 (1). »

On peut croire, en effet, que la composition de cet opuscule fut, pour l'évêque de Meaux, un vrai supplice. Lui qui avait l'esprit si net, la conception si vive, la plume si prompte, être condamné à piétiner, à suer, à sasser et ressasser des faits d'histoire ou des textes de la tradition, les trois quarts du temps pour n'en rien tirer : quel sort pour son génie ! Après *l'Histoire des variations*, après le *Discours sur l'histoire universelle*, après les éloges funèbres, se débattre dans cet affreux traquenard ! On comprend que, de guerre las, il s'écrie à la fin : *Abeat quò libuerit!* tout en regrettant qu'il ne l'ait pas envoyé promener dès le début.

Bossuet donna deux titres à son ouvrage : d'abord il l'appelait *La France orthodoxe* (2), ensuite il l'intitulait : *Défense de la Déclaration*. Défense ! Il sentait donc que la Déclaration avait fait scandale et qu'il était besoin de le lever. La France orthodoxe ! On avait donc soupçonné son orthodoxie, et Bossuet, pour la justifier, est contraint, non pas de prétendre qu'elle est orthodoxe, mais seulement qu'elle n'est pas hétérodoxe.

Bossuet ne publia point son ouvrage, soit qu'il ne le jugeât point digne de l'impression, soit qu'il ne le crût point encore à terme. On peut donc dire, dans un sens très vrai, que la défense n'appartient pas à Bossuet et ne doit point être mise au nombre de ses ouvrages. Un auteur n'avoue pas tout ce qu'il écrit. Tous les jours nous écrivons tous des choses que nous ne publions point et que nous condamnons même quelquefois. Mais on tient à ce que l'on a fait et l'on se détermine difficilement à détruire, surtout si l'ouvrage est considérable et s'il contient des gages utiles dont on se réserve de tirer parti. Cependant la mort arrive, toujours inopinée. Le manuscrit tombe entre les moins d'héritiers avides ou de sectaires

(1) *De l'Église gallicane*, 198. — (2) On avait annoncé récemment la publication du travail de Bossuet sous ce titre ; l'ouvrage n'a pas justifié l'annonce et l'on peut croire que ce premier jet n'existe plus.

ambitieux qui l'exploitent. C'est un malheur, parfois un délit. De là cette règle de critique : Tous les ouvrages posthumes sont suspects et l'on n'y peut ajouter foi que sous bénéfice d'inventaire.

Nous n'avons, ici, que trop de motifs pour ne nous point départir de ces règles. La Défense n'existe pas en manuscrit autographe. La seule partie qui soit de la main de l'auteur, c'est la *Dissertation préliminaire*, encore y manque-t-il quelque chose. Tout le reste des papiers qui ont rapport à l'ouvrage ne sont que des copies plus ou moins fidèles. Les Bénédictins des Blancs-Manteaux, premiers éditeurs de Bossuet, se sont permis sur ses œuvres toutes sortes d'attentats. Nous ne parlons pas ici des sermons, édités d'abord avec une grossière intelligence; nous parlons d'œuvres déjà connues, qui furent odieusement traitées. Ainsi, pour complaire aux Jansénistes, on supprima le panégyrique de saint Ignace et un travail considérable sur le formulaire d'Alexandre VII; ensuite on publia, sans cartons, les *Reflexions morales* de Quesnel, avec un avertissement de Bossuet, qui était censé les approuver, tandis qu'il n'avait écrit son avertissement que pour une édition corrigée. Les mêmes faussaires, pour éditer la Défense, devaient la compléter puisqu'elle n'était pas prête pour l'impression; et, pour complaire aux Gallicans, ils ont parfaitement pu l'interpoler. Nous croyons que ces interpolations sont visibles encore aujourd'hui du moins pour tout lecteur désintéressé. Nous pourrions citer vingt passages qui ne sont certainement pas de Bossuet, uniquement parce qu'ils ne peuvent pas en être, à moins que Bossuet ne fût tombé, sur ses vieux jours, dans les plus cruelles contradictions.

A défaut du manuscrit de Bossuet, qui n'a point paru, une copie fut remise, après beaucoup d'instances à Louis XIV, mais elle fut retrouvée à sa mort en l'état où elle était au moment de la remise. Une autre copie, tirée par l'abbé Fleury et léguée par lui à d'Aguesseau, ne fut point recueillie par le légataire et passa à la bibliothèque du roi où il était défendu d'en donner communication pour la transcrire. Enfin cet ouvrage qui aurait dû sortir des presses du Louvre, dédié au roi et revêtu des plus brillantes approbations, parut à Luxembourg en 1730, et à Amsterdam en 1745.

Je ne vois rien d'aussi nul que cet ouvrage, et, en le regardant comme tel, on rend à la mémoire de Bossuet tout l'honneur qu'elle mérite.

Au surplus, si Bossuet a entrepris la Défense des quatre articles, il en a écrit aussi la réfutation.

Le chancelier de France avait fait défendre à Anisson, éditeur de Bossuet, d'imprimer ses œuvres *avant qu'elles aient été soumises à la censure*. Il faut entendre, sur ces exigences tyranniques, les plaintes amères de Bossuet. Bossuet écrit, contre Pontchartrain, cinq mémoires et plusieurs lettres au roi, à madame de Maintenon, au cardinal de Noailles. Dans la discussion, il rappelle ses services, il invoque son caractère d'évêque, il parle d'y mettre sa tête, il se montre grand... et petit, car il descend aussi à de singulières raisons et même à des humiliations incroyables dans un si grand homme. Terrible justice de Dieu ! la Déclaration produisait ses premiers fruits pour celui qui lui avait prêté sa plume. On s'était élevé contre le Pape et, pour suivre jusqu'au bout la logique de la révolte, on voulait enchaîner les évêques. Bossuet à la censure, les conciles supprimés, le chancelier devenu primat : tel était l'aboutissement du système. On dit que le roi, touché des raisons de l'évêque, donna satisfaction à Bossuet. Oui, mais le branle était donné pour les empiètements de la puissance civile sur l'autorité ecclésiastique, et pendant un siècle, la charte des soi-disant libertés, sera le code authentique de la plus dure servitude.

Ni la conduite ni les œuvres de Bossuet ne sont donc, en somme, favorables au gallicanisme.

XII. Les infortunes personnelles de Bossuet nous invitent à rechercher si la Déclaration a eu, pour l'Église gallicane, quelques bons résultats; si, en particulier, elle a atteint les divers buts qu'elle se proposait d'atteindre; et si, au contraire, elle n'a pas été cause directe de maux plus grands et cause indirecte des plus graves catastrophes.

Quel bien les quatre articles ont-ils fait à l'Église de France? La raison, officiellement alléguée pour les définir, c'est que les protestants étaient scandalisés de la doctrine ultramontaine sur l'étendue de la puissance papale dans ses rapports avec le pouvoir temporel des rois et que cette doctrine, qu'ils supposaient être celle de toute l'Église, était de nature à diminuer leur respect, leur affection, leur obéissance. On dirait même, à prendre à la lettre les expressions employées par les évêques, que toute la Déclaration avait pour but principal de rendre plus facile les conversions des protestants. De son côté, Louis XIV y avait vu un moyen sûr de rendre plus vénérable aux peuples quels qu'ils fussent, catholiques ou protestants, la puissance du souverain Pontife en la dégageant de ce qui la rendait odieuse à leurs yeux.

Puisque le roi et les évêques ont donné à leurs actes les motifs qu'on vient de lire, la justice veut qu'on les accepte; les faits autorisent, sans doute, à croire que ce ne sont pas les seuls et qu'il y en avait d'autres; mais pour le moment, nous n'avons pas à nous en préoccuper, il nous suffit de voir si l'on a rempli, en effet, ces intentions.

Les protestants montrèrent ils plus de respect et d'attachement à la royauté? il n'y paraît guère, car, trois ans plus tard, en 1685, avait lieu la révocation de l'édit de Nantes ; et je suis porté à croire que les protestants ne songèrent plus dès lors à remercier le roi de

ce qu'il avait voulu faire, pour eux, par l'assemblée du clergé.

Les protestants cessèrent-ils de haïr l'Église catholique, répandirent-ils contre elle moins d'injures et de calomnies, se convertirent-ils en plus grand nombre qu'auparavant. L'histoire ne le dit pas. Mais elle dit qu'à cette époque même et pendant un grand nombre d'années, le célèbre ministre Jurieu inondait l'Europe de ses déclamations furibondes et de ses prophéties à jour fixe sur la chute de la Babylone pontificale et l'avénement de l'Antechrist. Ces violences n'accusent pas une plus grande disposition à se convertir. Que s'il y eut, en effet, après la révocation de l'édit de Nantes, de nombreuses conversions, tout le monde en sait les causes, et nous n'avons vu nulle part qu'on les attribua aux quatre articles.

Peut-on dire, d'autre part, que les liens du respect qui unissaient l'Église gallicane au Saint-Siége, soient devenus plus étroits et que la Déclaration ait rendu plus respectable aux fidèles la suprématie du Vicaire de Jésus-Christ ? Il semble que, sous ce rapport, l'histoire ne montre *rien de plus* en France qu'il n'y avait auparavant et dans le corps épiscopal, et dans le clergé et dans les sentiments des peuples. Il est même constant que les passions, animosités, susceptibilités, qu'on avait vues dans l'assemblée, ne furent pas éteintes par le fait de la Déclaration, ni même par le fait de la réconciliation du roi avec le Saint-Siége. « C'est le propre de l'esprit humain, a dit Tacite, de haïr celui que vous avez blessé. » Sans doute on ne pouvait pas, sans crime, haïr le Pape, mais on avait aussi voulu le blesser, et on l'avait blessé assez vivement pour garder au Saint-Siége un amour amoindri. Nous en trouvons la preuve dans les assemblées de 1700, de 1706 et de 1713. Dans cet intervalle, le seul évêque français qui professe ouvertement une vénération entière pour le souverain Pontife, c'est Fénelon, et Fénelon n'était pas gallican, du moins comme les autres. Pendant tout ce temps, les rapports des évêques français avec Rome sont constamment empreints d'un caractère qu'on ne songerait pas à appeler *respectueux*, s'il n'était pas reconnu et professé qu'il doit l'être toujours.

Si la Déclaration n'a pas produit le bien qu'on attendait, on peut demander si, au moins, les évêques de France, qui avaient tout fait pour obtenir les bonnes grâces d'un si grand prince, furent affranchis des servitudes où les tenaient les parlements et la royauté. Car enfin, il ne suffisait pas de s'être *affranchi* à l'égard du Pape ; il aurait fallu encore, pour le bien de la religion, avoir les coudées plus franches avec les gens du roi. C'est l'histoire qui va répondre, et s'il n'est pas facile d'assigner les avantages réels, positifs, évidents de la Déclaration, il ne faut qu'avoir des yeux pour voir les résultats fâcheux qui s'en suivirent.

Nous n'avons pas à insister ici sur les circonstances fâcheuses qui tiennent à l'assemblée elle-même : l'absence de tout caractère canonique dans sa constitution, l'opposition des quatre articles, tant dans le fond que dans la forme, avec les principes théologiques reçus dans toute l'Église ; la saisie du temporel des évêques d'Alet et de Pamiers ; l'exécution en effigie de Dom Gerle ; la vacance d'un tiers des évêchés de France pendant onze années ; Bossuet écrivant, par ordre, la défense de la Déclaration ; les évêques obligés de se rétracter pour obtenir leurs bulles. Certes, ce sont là des circonstances profondément regrettables ; mais si pénibles qu'il soit d'avoir eu à les subir, combien elles s'effaçent devant les grands traits de l'histoire.

Les deux plus funestes conséquences de la Déclaration, ce sont : la servitude de nos églises à l'égard du roi et leur impuissance contre les sectes conjurées du jansénisme et du philosophisme.

On sait que, pendant les dernières années du dix-huitième siècle et pendant plus des trois quarts du siècle suivant, les parlements, celui de Paris surtout, infectés du double gallicanisme parlementaire et janséniste, violaient de mille manières, non-seulement la liberté de l'Église en général, mais encore la liberté de la conscience dans ce qu'elle a de plus intime et de plus sacré. Sous peine d'amende de prison, d'exil de saisie du temporel, les prêtres durent donner le viatique aux jansénistes les plus notoirement en révolte contre les décrets du Saint-Siége acceptés par l'Église de France et accorder la sépulture ecclésiastique à des gens qui se faisaient gloire de mourir dans le schisme (1). On sait ce que la foi courageuse des Christophe de Beaumont et des Languet de Vergy leur coûta de vexation et de violences. Ce qu'on ne sait pas moins, c'est à quoi Bossuet fut réduit pour secouer l'attache du chancelier. La bulle de canonisation de saint Vincent de Paul fut à peine acceptée ; celle de saint Grégoire VII, et sa légende du Bréviaire furent l'occasion d'une émeute parlementaire. En revanche, on canonisait le diacre Pâris et l'on interprétait à sainteté les turpitudes de son tombeau. Quatre ou cinq évêques, grâce à la faveur du prince pouvaient remplir la France de scandales : Montazet d'Autun, Fitz-James de Soissons,

(1) Une abbesse janséniste ne voulut pas recevoir le viatique des mains d'un prêtre qui le lui présentait selon la formule du Rituel : « Accipe, Soror. » Cette dame exigeait qu'on lui dît : « Accipe, [illegible]. » Le prêtre, à qui les constitutions Pontificales ne permettaient pas de [illegible], se refusa à cette demande. L'abbesse en appela au Parlement et le Parlement ordonna qu'il lui serait fait comme elle le demandait. — On lira avec étonnement, sur cette époque, les études sur Montesquieu et d'Aguesseau par M. [illegible], de Nantes, dans la 2e série de l'[illegible]. Personne n'a étudié, en France, le triste sujet, avec une telle abondance de détails.

Colbert de Montpellier, Caylus d'Auxerre et Bossuet de Troyes, celui qu'on a heureusement appelé le petit neveu d'un grand homme et qui n'était qu'un misérable. Un autre, Soanen do Sénès, poussait les choses à un tel point qu'il fut déposé par le concile d'Embrun. Ce qui étonne, en présence de cet incamération du ministère ecclésiastique, c'est que la France ait échappé au schisme.

Un fait qui accuse cette triste situation, c'est la suppression des conciles. Les conciles sont de droit divin dans l'Eglise. L'Eglise enseignante assemblée sous la présidence du Pape, jouit de la présence de Jésus-Christ et parle comme organe du Saint-Esprit. Une église particulière ou plusieurs églises, en communion avec le Saint-Siège et sous sa direction suprême, peuvent s'assembler soit en concile provincial, soit en concile général. En France, la tendance continue de la monarchie des Bourbons vers l'absolutisme, avait rendu plus rares ces vénérables assemblées. A partir de 1682, et bien qu'on eut exalté les conciles dans la Déclaration, bien qu'on eût exigé, pour la validité finale des actes pontificaux, l'aquiescement de l'Eglise, ils disparaissent tout à fait. La situation de la France était assez triste, l'état de nos églises inspirait des craintes mêmes aux esprits les plus obstinés dans la confiance. Les évêques demandèrent donc souvent, et avec instances, la permission d'assembler des conciles provinciaux pour remédier aux abus et aux maux du temps. On loua leur zèle, on applaudit aux motifs de leurs démarches, mais on leur répondit toujours qu'on accorderait la permission demandée *quand il conviendrait*. Le roi et le parlement s'érigeaient en juges souverains de ce que pouvait exiger en France, le bien de la religion et de l'Eglise.

Un autre fait révélateur, c'est la suppression des Jésuites. La compagnie de Jésus, fondée au seizième siècle par saint Ignace de Loyola, avait été destinée, par son fondateur, à défendre l'Eglise et le Saint Siège contre les trames des protestants et des faux philosophes. Les Jésuites étaient les grenadiers du Pape, une compagnie de zouaves toujours en avant-garde sur la brèche. Ce corps vaillant avait compté une foule d'hommes savants, saints et illustres ; il avait rendu, dans les écoles, dans les missions et dans le ministère ordinaire, des services de premier ordre. La vigueur de son zèle lui avait suscité partout des ennemis, et l'éclat de ses œuvres lui avait conquis les plus précieux patrons. On vit de bonne heure se réaliser, sur cette institut, le vœu de son fondateur qui avait demandé, pour lui, des persécutions sans relâche. En France, aprés des fortunes diverses, le feu se rouvrit; en plein dix huitième siècle, par une brochure d'Alembert, dont le titre : *De la destruction des Jésuites*, disait assez l'objet. Le parlement s'unit aux encyclopédistes par un gros livre intitulé : *Extrait des assertions pernicieuses des Jésuites*. Ce livre, où la critique a relevé neuf cents falsifications, était d'un procureur général qui accusait, sottement et lâchement, un ordre approuvé par l'Eglise, des plus abominables doctrines et des plus noirs forfaits. Mais il n'y a point d'armes mauvaises pour la passion : la passion veut détruire, peu importe les moyens à qui proclame la souveraineté du but. Un déluge de brochures délaya les poisons contenus dans ces deux ouvrages et en fit boire la vile potion a la nation très-chrétienne. Les évêques, il faut le dire, ne négligèrent rien, pour défendre l'institut menacé. Enfin, janséniste et encyclopédiste, Choiseul et la Pompadour, par l'organe du parlement et sous le seing du Fils ainé de l'Eglise en décrétérent la suppréssion. Déjà était affaiblie, pour ne pas dire ruinée, l'efficacité de la protection que nos rois personnellement étaient toujours disposés à accorder à l'Eglise, et celle de la protection que notre Eglise accordait au roi. Une vue un peu perçante aurait pu, dés ce moment, calculer pour combien de temps encore il restait dans l'esprit des peuples du respect pour l'une et pour l'autre de ces deux autorités. En 1682, on avait déclaré que la couronne de France ne relevait que de Dieu ; en 93 on devait apprendre qu'elle a d'autres dépendances.

Ainsi, sur ce chef de servitude ecclésiastique, tel est le verdict de l'histoire. De 82 à 89, l'Eglise gallicane parla, il est vrai beaucoup plus souvent et beaucoup plus haut qu'elle ne l'avait fait jusque-là, de ses libertés et de ses privilèges. Mais, pour être juste, il faut reconnaître que les seuls évêques qui profitèrent de cette indépendance, ce furent les jansénistes et ils en profitérent pour se révolter contre l'Eglise. En revanche, pendant toute cette période, l'Eglise gallicane et ses évêques orthodoxes subirent, de la part des parlements, une servitude et une oppression *qui ne s'étaient jamais vues en France*. Ils eurent beau réclamer et s'opposer avec énergie ; le pouvoir royal lui-même fut impuissant à les protéger et à leur conserver les libertés ou plutôt la liberté qui leur appartenait de *droit divin*... Mais, hélas ! il était déjà impuissant à se protéger et à se défendre lui même.

Cette malheureuse position prise par l'Eglise gallicane, dans les questions de foi, vis-à-vis des décisions du Saint-Siège, exerca une influence déplorable sur les événements qui troublèrent la France pendant un siècle et plus. C'est un principe de doctrine catholique et un fait d'histoire : Que la solution des difficultés et des controverses, la pacification des troubles survenus dans l'Eglise, en matière de questions doctrinales ou disciplinaires, ont toujours été sous le rapport de la facilité et de la promptitude, en raison directe de la liberté et de l'autorité avec laquelle le Saint Siège pouvait se prononcer, faire reconnaitre et accepter ses décisions ; par conséquent aussi, en raison *inverse* des formalités plus ou moins compliqués que les églises d'une nation contribuaient le droit d'employer avant

promulger ou de les recevoir. Les chances de succès de l'erreur et du schisme ont toujours été proportionnées au degré d'empire ou d'influence que les rois ou les empereurs, les patriarches ou les primats exerçaient de droit ou de fait, légitimement ou illégitimement, *sur les évêques.* C'est à Pierre seul qu'il a été dit : Pais mes agneaux, pais mes brebis.

Que sera-ce si, à une position fausse s'ajoutent les entrainements des passions et les égarements du préjugé ?

Chacun sait quelle résistance, aussi peu franche qu'elle était opiniâtre, le cardinal de Noailles opposa aux bulles et aux brefs de Clément XI, dans des affaires du jansénisme. Rien ne put vaincre sa rébellion, ni l'autorité de Louis XIV, ni l'autorité du clergé de France, qui, pourtant, avait accepté, dans ses assemblées, les décisions du Saint-Siège. Plus tard, il y eut jusqu'à dix-neuf évêques, qui appelèrent de ces décisions au concile général, ou peut-être au Pape mieux informé. Le roi leur avait donné l'exemple en 1688. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que l'Eglise de France fut dès lors visiblement moins forte contre le Jansénisme qu'elle ne l'avait été auparavant. A partir de cette époque, le nombre des résistants augmenta graduellement, et il fut cause, comme il arrive toujours, qu'on dut agir contre eux avec moins d'énergie, et peut-être avec moins d'ensemble. On finit pourtant par un coup d'éclat, la déposition de l'évêque de Senez, dans le concile provincial d'Embrun. Mais on conviendra que la position des évêques orthodoxes avait quelque chose de faux qui fournissait, non pas, si l'on veut, des raisons, mais certainement des prétextes aux *appelants.* Sur les doctrines de la Déclaration, les évêques antijansénistes n'étaient pas en harmonie avec le Saint Siège. Pendant l'intervalle de temps dont je parle, ce défaut d'harmonie se réveilla et se fit sentir plus d'une fois. C'était donc des deux côtés qu'on faisait de l'opposition au Saint-Siège, et qu'on s'attribuait le droit *d'argumenter* contre ses décisions, de *raisonner* l'obéissance qui est due à ses actes dans des cas donnés. Il me semble évident qu'il en devait résulter de l'embarras, une diminution d'autorité, et des prétextes pour les appelants. Mais, quoiqu'il en soit, ceux-ci trouvaient dans la Déclaration plus qu'il n'en fallait *pour ajourner leur soumission.* Puisque l'on enseignait que le concile général est supérieur au Pape, et que les décisions du Pape ne sont irréformables qu'après le consentement de l'Eglise, il s'en suivait que le devoir de l'acception et de la soumission n'existait pas encore; qu'on demeurait libre de rester dans les sentiments contraires aux décisions pontificales, *tant que le consentement donné par l'Eglise aux décisions n'était pas authentiquement constaté.* Mais comment constater ce consentement d'une manière authentique ? Qui avait droit et autorité de le proclamer, pour mettre le dernier sceau à la force obligatoire des décrets du Saint-Siége ? Etait-ce l'assemblée du clergé de France ? Etait-ce l'Eglise gallicane elle-même tout entière ? N'était-ce pas plutôt le concile général, à qui, dans les doctrines françaises, appartient la plus haute autorité dans l'Eglise ? Sans résoudre le problème, je me borne à dire que les *appelants* pouvaient argumenter ainsi contre les résolutions du clergé de France qui les condamnaient, et que le clergé de France ne pouvait pas prétendre d'une manière théologiquement certaine, que l'acceptation faite par lui des bulles pontificales suffisait pour leur conférer l'irréformabilité, et, avec l'irréformabilité, une force obligatoire définitive : le consentement moins tacite du reste des Eglises authentiquement connu, y étant encore nécessaire.

Le clergé gallican, placé, vis-à-vis du jansénisme, dans une position fausse, se trouva également faible contre l'encyclopédisme. Les moins mauvais philosophes de la secte excluaient tout l'ordre chrétien et s'arrêtaient à l'erreur déiste; les plus fanatiques professaient un matérialisme violent ; tous attaquaient l'Eglise et l'Evangile pour mettre, à la place, les mœurs du troupeau d'Epicure. Ce que ces erreurs grossières supposaient d'ignorance; ce qu'elles recélaient de catastrophes, il est aisé de le voir, et certes il y avait belle carrière aux luttes de l'apologétique. Or, on voit, dans le clergé une intelligence assez médiocre des périls de la situation, une assez faible résistance à ses entrainements ; je dirai même : un certain affaissement qui équivaut presque à une complicité lointaine avec les actes des démolisseurs. Catholiques et encyclopédistes font ménage ensemble, Bergier collabore à l'encyclopédie. On trouve bien, dans l'épiscopat, quelques vaillants jouteurs, mais peu ; les autres sont de grand seigneurs qui coulent doucement une vie selon les vieilles formules. Parmi les hommes d'étude, le plus grand nombre s'occupe de recherches érudites, plusieurs même, comme les Oratoriens, les poursuivent d'après de détestables idées. Le collaborateur de l'encyclopédie, Bergier, est le seul homme de marque dans la controverse; sans doute il soutient avec gravité, mesure et raison l'honneur d'Israël, mais, bon Dieu ! qu'il dogmatise froidement ! On ne le croirait pas au milieu de philosophes qui liment toutes les bases de la société française en attendant qu'avec leurs limes ils forgent des poignards. Deux autres auteurs se distinguent l'un par l'ironie, c'est Guénée, l'autre, par l'ampleur, c'est le P. Guénard : mais l'un soutient, contre Voltaire, une bataille de singes; l'autre, aux premiers craquements de l'ordre public, brûle son livre. Ce n'est pas là tout à fait l'héroïsme des Justin et des Tertullien adressant leurs apologies aux césars persécuteurs. Avec ce triumvirat de polémistes, beaucoup de braves gens, luttant à froid, riant à leurs heures, discutent la tabatière à la main et ne prévoyent guère les massacres de septembre.

Cet affaissement du clergé tint, sans doute, à l'état général de la France, et il serait injuste de l'attribuer exclusivement à la Déclaration. Mais la Déclaration ne l'en préserva pas ; elle ne fit rien pour le sauver, et l'on peut dire qu'en l'éloignant de Rome, elle contribua, pour sa part à tout perdre. La tombe de saint Pierre eut inspiré une autre énergie apostolique.

Oui, si nous avions continué de manger le pur froment et de boire le vin généreux des doctrines romaines, nous aurions vu s'élever parmi nous, un plus grand nombre et de meilleurs soldats.

XIII. Que si la Déclaration fut impuissante pour sauver l'Eglise, du moins elle dut remplir les intentions de ses auteurs, couvrir l'autorité royale et assurer la prospérité de l'Etat. — Hélas ! on voudrait le croire : mais comment oublier les séditions des parlements préludant aux séditions de la Constituante ? Comment oublier les scandales affreux de Louis XV et l'échafaud en place de Grève le vingt et un janvier ?

Et d'abord peut-on croire, sérieusement et de bonne foi, que la couronne de Louis XIV, après l'extension de la régale, avait à redouter Innocent XI. Dans les différends avec Clotaire Dagobert et Charles-Martel, on n'avait pas songé à poser des bornes aux envahissements, paraît-il formidables, de la Chaire apostolique. Durant les grandes guerres avec Philippe-Auguste, Jean sans-Terre, Henri IV, Henri V, Frédéric Barberousse, Frédéric II, Philippe le Bel, on n'avait pas songé davantage à régler les rapports naturels des deux puissances. Au milieu des troubles des Valois dans ce fouillis horrible des guerres de religion, la question n'avait pas paru être une consigne de la Providence. C'est sous Louis XIV qu'on y pense : vraiment, il n'y avait pas péril en la demeure. Si quelqu'un peut imaginer qu'il y avait ombre d'à-propos dans la Déclaration je veux me croire dispensé de lui répondre.

L'ordre du jour, en 1682, était d'arrêter, dans son développement, l'autorité royale. La royauté perdait son caractère traditionnel de service public et de pouvoir limité ; elle effaçait petit à petit les droits des trois ordres et les libertés des provinces ; elle entreprenait sur la juridiction ecclésiastique et ne soupçonnait même pas les gros problèmes cachés dans les prétentions du tiers et l'avenir du prolétariat. Ce qui pressait le plus, c'était de la contenir ; c'était de laisser l'Église présenter, à la France fatiguée et incertaine, la pure lumière de ses enseignements ; c'était de laisser à la nation active ou du moins consultée l'expansion de ce génie spontané qui ressent plus ou moins les difficiles problèmes qu'il excelle à poser ; c'était de laisser au temps, au premier ministre de Dieu, au département de ce monde, le soin de tirer au clair ce que l'esprit général n'aurait su éclaircir. Après l'anéantissement volontaire de la noblesse, en présence de la condition faite à l'Eglise par le concordat de François Ier et de la condition faite à la bourgeoisie par la constitution, ce qu'il avait de mieux, c'était de permettre, du moins, à la foi d'agir, et au concours volontaire qu'elle réclame, l'honneur de ses dévouements.

Maintenant peut-on croire que ces persécutions bureaucratiques, suscitées et soutenues par les passions parlementaires, contre les églises de France, pouvaient, en quoi que ce soit, contribuer au bien du pays ? Pendant que Voltaire écrivait et que Beaumarchais allait à la Bastille, bras-dessus bras-dessous, avec Mirabeau, il n'eût pas été inutile d'offrir quelques exemples de respect. On n'avait à offrir que le héros du Parc-aux-Cerfs avec son abominable mémoire. Buffon donnait, même à la nature, des passions difficiles à contenir ; Montesquieu jetait, dans les esprits, le mirage séducteur du gouvernement constitutionnel ; Rousseau, la torche à la main, s'essayait à allumer les grands incendies : et l'on envoyait le Saint-Sacrement, à des moribonds réfractaires, entre quatre baïonnettes. Par voie de conséquence logique et par nécessité de vengeance, les outrages à la première majesté devaient retomber sur toutes les majestés de la terre.

La première conséquence qui découle de la Déclaration, c'est la séparation des deux puissances, et, par une logique singulière, mais conforme aux faits, le temporel envahit sur le spirituel, et le pouvoir suprême supprime tous les contrôles. Il semblerait que, rejetant l'action de la papauté sur l'autorité des rois, on aurait dû, au moins, chercher, dans l'organisation de la société et la balance des pouvoirs, la nécessaire limitation de l'autorité royale. D'un autre côté par là qu'on séparait les deux ordres, au moins fallait il laisser, à l'Eglise, sa divine indépendance. Les passions en décidèrent autrement. Voici comment Fénelon résume ce que nous avons dit des brèches faites à la discipline ecclésiastique : « Libertés gallicanes : Le roi, dans la pratique, est plus chef de l'Eglise que le Pape en France : Libertés à l'égard du Pape, servitudes à l'égard du roi. — Autorité du roi sur l'église dévolue aux juges laïques : les laïques dominent les évêques. — Abus énormes de l'appel comme d'abus et des cas royaux. — Abus de ne pas souffrir les conciles provinciaux. — Abus de ne pas laisser les évêques concerter tout avec leur chef. — Abus de vouloir que des laïques examinent les bulles sur la foi. Abus des assemblées du clergé qui seraient inutiles, si le clergé ne devait rien fournir à l'Etat (1). » C'est-à-dire, pour résumer d'un mot tous ces abus, en substituant le pouvoir temporel ou pouvoir spirituel, ce qui est bien la

(1) Fénelon, édit. de Versailles, t. XXII, p. 586-87.

plus terrible exagération qu'on en puisse faire.

Fénelon aurait pu ajouter : Anéantissement et corruption systématique de la noblesse, abus. — Suppression de toutes les constitutions d'Etat, abus. — Confiscation de toutes les franchises provinciales et de toutes les libertés commerciales au profit du roi, abus. — Augmentations effrayantes de l'impôt pour alimenter les guerres égoïstes de commerce et d'ambition et pour nourrir un luxe babylonien, abus. — Encouragements donnés à la résurrection du paganisme avec toutes ses images lascives, toutes ses maximes rationalistes, césariennes et démocratiques, dans la littérature, dans la peinture, à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau, à Saint-Germain, partout, abus. — Travail incessant pour faire revivre, avec la centralisation du siècle d'Auguste, une civilisation corrompue et corruptrice qui, énervant la France dans le sensualisme, devait la livrer comme une proie au joug du despotisme et aux fureurs de l'anarchie, abus. — En un mot, abus dans la violation des principes fondamentaux de l'antique constitution française, si religieuse et si libérale, au profit du césarisme de Louis XIV ; absorption de toutes les forces vives de la société dans la seule personne qui aurait pu dire ce mot très vraisemblable : « L'Etat, c'est moi ! »

Une exagération si monstrueuse du pouvoir politique entraînait, comme conséquence, le remplacement du contrôle moral de l'intelligence par le violent correctif de la force. Il n'y a, ici-bas, dans l'ordre des institutions civiles, que trois suprématies imaginables ; et quoi qu'on fasse, il faut opter entre la suprématie des papes, la suprématie des rois et la suprématie des peuples. Vous rejetez la suprématie des papes qui, pendant mille ans, préserva le monde de la tyrannie ; Eh bien, vous aurez ou la suprématie des rois qui, dans l'antiquité, s'appela tour à tour Tibère, Néron, Caligula, Héliogabale, et dans les temps modernes, Henri VIII, Elisabeth, Ivan, Nicolas, Alexandre, — ou la suprématie du peuple, qui sera la Convention, la Terreur, le socialisme ; au lieu des décisions du Vatican, comme dernière raison du droit, vous aurez la théologie de l'absolutisme et de l'insurrection ; au lieu des excommunications romaines, vous aurez successivement et quelquefois tout ensemble, les canons des rois, les barricades du peuple et le poignard des assassins.

« La portée de la Déclaration de 1682, dit Louis Blanc, fut immense. En élevant les rois au-dessus de toute juridiction ecclésiastique, en dérobant aux peuples la garantie qui leur promettait le droit accordé au souverain Pontife de surveiller les maîtres temporels de la terre, cette Déclaration semblait placer les trônes dans une région inaccessible aux orages. Louis XIV y fut trompé... en cela son erreur fut profonde et fait pitié.

« Le pouvoir absolu, dans le vrai sens du mot, est chimérique, il est impossible. Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais de despotisme irresponsable. A quelque degré de violence que la tyrannie s'emporte, le droit de contrôle existe toujours contre elle, ici sous une forme, là sous une autre. La Déclaration de 1682 ne changeait rien à ce droit de contrôle. Donc elle ne faisait que le déplacer en l'enlevant au pape ; et elle le déplaçait pour le transporter au parlement d'abord ensuite à la nation.

Le moment vint en France où la nation s'aperçut que l'*indépendance des rois c'était la servitude des peuples.* La nation se leva alors indignée, à bout de souffrances, demandant justice. Mais les juges de la royauté manquant, la nation se fit juge elle-même et l'excommunication fut remplacée par un arrêt de mort (1). »

Chose digne de mémoire ! observent à ce propos les abbés Gaume et Rohrbacher, dans le procès de Louis XVI, toute l'argumentation régicide de Robespierre sera fondée sur le premier article de la Déclaration. Rejetant, comme Bossuet, la suprématie sociale du Saint-Siège et, d'autre part, niant avec raison l'irresponsabilité du pouvoir, il conclut logiquement que la nation a le droit de juger et de condamner Louis XVI. « Il n'y a point de procès à faire, dit-il ; Louis n'est point un accusé, vous n'êtes point des juges, vous êtes, vous ne pouvez être que des hommes d'Etat et des représentants de la nation. Vous n'avez pas une sentence à rendre pour ou contre un homme, mais une mesure de salut à prendre, *un acte de providence national à exercer...* Louis doit périr parce qu'il faut que la nation vive (2). »

La suite naturelle d'un pareil état politique, c'est la guerre en permanence entre les rois et les rois, entre les princes et les peuples. Tous ont senti qu'ils étaient sans garantie morale, les faibles contre le despotisme des forts, les forts contre la révolte des faibles. Pour remplacer le grand régulateur que le Fils de Dieu avait donné aux sociétés chrétiennes, il a fallu recourir à la politique d'équilibre. Au dehors, quel est le but de tous les efforts de la diplomatie et des congrès ? Equilibrer les forces, afin de rendre la guerre, sinon impossible, au moins plus rare. Au dedans, quel a été le travail constant des rois et des peuples ? Stipuler des conditions entre les gouvernants et les gouvernés ; faire et défaire des chartes constitutionnelles, qui en réalité ne constituent rien ou ne constituent qu'un ordre matériel et éphémère : car elles laissent sans solution la question fondamenmentale du contrôle du pouvoir. Aussi, malgré les serments réciproques, on reste de part et d'autre sur la défensive, jusqu'à ce qu'un nouveau conflit fasse intervenir l'*ultima ratio des rois ;* et le duel de la finesse et le duel de

(1) Louis Blanc, *Hist. de la Revol. française*, t. I, p. 252. — (2) *Moniteur* du 3 décembre 1792.

la force restent en permanence, soi-disant, pour régler les droits, en fait, pour favoriser la révolution.

La philosophie s'est ingéniée à trouver, dans quelque artifice de son invention, un moyen, autre que la violence, pour prévenir les conflits sociaux et les terminer sans effusion de sang. De là, ce grand nombre d'ouvrages écrits pour l'établissement d'un jury international chargé de décider les questions politiques. Après le *Nouveau Cynéas*, publié au dix-septième siècle, nous avons le *Catholique décret* du prince Ernest de Hesse-Rhinfels, et au dix-huitième, le celèbre *Projet de paix universelle* de l'abbé de Saint-Pierre. Enfin de nos jours où le besoin d'un moyen plus pacificateur se fait vivement sentir, l'Europe a vu se former le *Congrès de la paix* qui s'en va, de pays en pays chanter les avantages de la paix et inviter à la concorde, les peuples et les rois.

Tentatives louables, si l'on veut, et qui procèdent d'un bon sentiment, mais qui prouvent, d'une part, la profondeur du mal ; et d'autre part, l'affaiblissement de la raison en matière de politique chrétienne, puisqu'elle ne sait plus s'élever jusqu'à la reconnaissance du seul moyen vraiment pacificateur. Tentatives impuissantes ! L'Europe n'a pas désarmé ; le glaive ne s'est point changé en soc de charrue ; que dis-je ! les nations modernes ont vu plus de guerres générales, plus de trônes renversés, plus de révolutions sanglantes, que n'en vit, pendant plus de mille ans, l'Europe du moyen âge, soumise à la suprématie sociale de la papauté.

Et, pour qu'on ne nous accuse pas de nous livrer à de vaines fantaisies en découvrant dans les quatre articles, la mise en échec du pouvoir royal, nous emprunterons, à l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, ce piquant projet de Déclaration.

« Louis XIV, dit Grégoire, fut très content lorsqu'en 1682, le clergé lui présenta la Déclaration des quatre articles, qui, proclamant l'indépendance de la puissance civile, traçait les limites dans lesquelles doit se renfermer le pouvoir pontifical. Mais qu'aurait dit le monarque, si on lui eût présenté, concernant le pouvoir temporel une déclaration calquée sur celle du clergé ? Essayons ce travail.

Art. 1. Les chefs des nations, leurs successeurs, et les nations elles-mêmes, n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses temporelles et civiles : Jésus-Christ nous apprenant lui-même *qu'il faut rendre à Dieu ce qui est à Dieu* ; et qu'ainsi ce précepte du Sauveur ne peut être altéré ou ébranlé : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Église, qu'il soit à vos yeux comme un païen et un publicain.* Nous déclarons en conséquence que les Papes ne sont soumis à aucune puissance temporelle, par l'ordre de Dieu, dans les choses purement spirituelles ; qu'ils ne peuvent être déposés directement par les chefs des Etats ; que les fidèles ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance canonique qu'ils doivent aux pasteurs ; et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité des consciences, et non moins avantageuse à l'Etat qu'à l'Eglise, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des saints Pères, et aux exemples des saints.

Art. 2. Que la plénitude de la puissance que les chefs des Etats ont sur les choses temporelles, est telle, néanmoins, que les lois fondamentales de l'Etat demeurent dans toute leur force ; et qu'on ne peut approuver l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces lois, qui autorisent à les violer ou à les affaiblir.

Art. 3. Qu'ainsi il faut régler l'usage de la puissance temporelle, en suivant les constitutions et les lois consacrées par l'assentiment général de la nation.

Art. 4. Que, quoique le chef de l'Etat ait la principale part dans ce qui regarde les affaires publiques, et que ses ordonnances regardent toute la nation, elles ne sont pas irréformables, à moins que le consentement de la nation intervienne, etc. (1).

Les quatre articles présentent donc, sans contredit l'un des plus tristes monuments de l'histoire ecclésiastique. Ils furent l'ouvrage de l'orgueil, du ressentiment, de l'esprit de parti, et, par dessus tout, de la faiblesse pour parler avec indulgence. C'est une pierre d'achoppement jetée sur la route du simple fidèle et du docile citoyen : ils ne sont propres qu'à rendre le pasteur suspect à ses ouailles, à semer le trouble et la division dans l'Église, à déchaîner l'orgueil des novateurs et des révolutionnaires, et à rendre le gouvernement de l'Etat aussi difficile, aussi impossible que celui de l'Eglise. Aussi vicieux par la forme que par le fond, ils ne présentent que des énigmes perfides, dont chaque mot prête à des discussions interminables et à des explications dangereuses ; il n'y a pas de rebelle qui ne les porte dans ses drapeaux. Pour achever de les caractériser, il suffit de rappeler le mot trop vrai de Napoléon : « Rien qu'avec le deuxième article, je peux me passer du Pape. »

Il n'y aura de sécurité et d'honneur pour la France que quand elle aura répudié sans retour ce grand anathème.

(1) Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane, p. 152.

§ VI

LE FANATISME DES CAMISARDS ET L'INCRÉDULITÉ MODERNE, ENFANTS NATURELS DU PROTESTANTISME. — LETTRES DE FÉNELON AU DUC D'ORLÉANS. — PREMIERS PRINCIPES DE LA RAISON HUMAINE. — ŒUVRES DE HUET. — LA CONFUSION DES IDÉES, FAVORISÉE PAR LE JANSÉNISME.

La France et l'Europe récupéraient en 1714 la paix extérieure et superficielle : mais la France et l'Europe renferment dans leur sein les germes de guerres, de révolutions intérieures et foncières, les doctrines funestes de Luther, Calvin et Jansénius, doctrines funestes qui joignent le fatalisme oppressif de Mahomet à la fourberie grecque du Bas-Empire, et qui, transformées naturellement en irreligion, athéisme, anarchie, saperont la base de toute religion, société, famille et même propriété ; coalition formidable qui séduira des peuples et des rois, et contre laquelle l'Eglise catholique sera seule à combattre pour préserver l'univers de retomber dans le chaos.

Un échantillon de ces révolutionnaires sont les camisards des Cévennes. *Fanatique* signifie alliéné d'esprit, qui croit avoir des apparitions des inspirations ; il signifie plus ordinairement qui est emporté par un zèle outré, et souvent cruel, pour une religion. Les camisards ou huguenots des Cévennes étaient fanatiques dans les deux sens. En voici l'origine. Des huguenots français réfugiés à Genève, cherchant à révolutionner leur patrie, formèrent le plan d'une école primaire de fanatisme, où l'on enseignerait l'art de prophétiser. Ils la placèrent dans une verrerie à Peyra en Dauphiné, sous la conduite d'un nommé Du Serre calviniste, employé dans cette manufacture que son commerce conduisait fréquemment à Genève. En même temps, les ministres huguenots imposèrent les mains à deux prédicants, leurs émissaires secrets pour parcourir les provinces. Du Serre choisit chez de pauvres calvinistes trente enfants, dont quinze garçons ; pour être sous sa direction personnelle, et quinze filles, qu'il confie à sa femme. Leur inspirer une haine violente contre l'Eglise catholique, leur persuader qu'il a reçu de Dieu des visions et le pouvoir de communiquer l'esprit prophétique : tel est l'objet de ses instructions. Il cherche dans l'Apocalypse et leur fait réciter divers passages où il est question de l'antechrist, qu'il assure être le Pape, et de la délivrance de l'Eglise, qui sera le triomphe du calvinisme. Des imprécations contre la messe et contre Rome, des contorsions, la manière de rouler les yeux, d'enfler la gorge et l'estomac, sont des parties intégrantes de ses instructions. Quand un élève avait fait des progrès, le moment de l'initiation était arrivé ; Du Serre lui soufflait dans la bouche pour lui communiquer le don de prophétie, en l'exhortant à le communiquer à ceux qu'il en jugeait dignes. Les autres élèves, stupéfaits, attendaient avec impatience le moment d'obtenir la même faveur. De là sortit un essaim d'enthousiastes qu'on faisait partir pour remplir des missions dans les contrées voisines. Les prophètes pullulaient de toutes parts, on les comptait par centaines ; c'étaient quelquefois des enfants de sept ou huit ans, qui imposaient des pénitences à des vieillards pour avoir assisté à la messe.

Les fanatiques s'assemblaient dans les bois, les cavernes, les lieux déserts, sur les cimes des montagnes, au nombre de quatre ou cinq cents, quelquefois de trois ou quatre mille. Là, ils attendaient l'esprit d'en haut. Le prophète ou la prophétesse se jetait à genoux en criant *miséricorde* ; tous l'imitaient. De là résultait un bruit confus de phrases entrecoupées, de redites continuelles de *miséricorde*, de menaces du jugement qui devait avoir lieu dans trois mois ; puis on récitait des prières, on chantait des psaumes de Marot. Le prophète élevait ensuite ses mains sur sa tête, criant *miséricorde*, se laissait tomber à la renverse de manière à ne pas se faire mal ; tous à l'instant tombaient avec lui. Alors il criait : « La fin du monde approche, amendez-vous, faites pénitence d'avoir été à la messe. » C'était là le crime capital. Ces prédictions accompagnées d'invectives contre le Pape, les évêques, roulaient presque toutes sur la chute prochaine de l'Eglise romaine, que le ministre Jurieu avait d'abord prédite pour l'an 1690, mais qu'ensuite il recula prudemment de l'an 1710 à 1715. Le prophète soufflait dans la bouche des aspirants au don de prophétie, en leur disant : Recevez le Saint-Esprit. Alors tous les bacheliers en prophétie prophétisaient à leur tour, tremblaient, se roulaient, écumaient ; quand ils étaient évanouis, d'autres les prenaient sur leurs genoux pour les ranimer ; les garçons rendaient ce bon office aux prophétesses, et réciproquement ; quelques-uns prétendirent que l'esprit prophétique s'introduisait

en eux par la cuisse; d'autres se dirent la troisième personne de la Trinité, et plusieurs signèrent avec la qualité de *Saint-Esprit*. La plupart des riches calvinistes ne fréquentaient pas ces assemblées, ils se contentaient de les fomenter seulement.

Les curés catholiques s'efforcent de détromper le peuple par la voie douce de l'instruction; le gouvernement, de son côté, fait intervenir la force et envoie des troupes. Les prophètes assurent qu'ils seront invulnérables, et qu'ils mettront les troupes en fuite en criant: *Tartara*. Cette annonce trouve cependant quelques incrédules, qui, ne se fiant, pas à l'efficacité de la recette indiquée, s'exhortent mutuellement à se défendre, s'arment de pierres, et se réfugient sur la pointe des rochers; les autres à l'approche des troupes, s'étendent sur la terre, se soufflent dans la bouche les uns aux autres, pour s'animer par la communication de l'esprit divin; et lorsqu'on les attaque, les uns jettent des pierres; les autres, précédés des prophètes et des prophétesses, s'avancent avec un air furieux, et soufflent de toute leur force sur les troupes en criant : *Tartara! Tartara!* mais voyant que ce moyen ne les garantit pas de la mort, ils prennent la fuite. Un de leurs chefs est pris et pendu; et, en moins de quinze jours, le Vivarais est tranquille, quoique plus de vingt mille personnes eussent pris part à ce mouvement.

Les Cévennes virent cependant bientôt renaître toutes les extravagances de prétendus prophètes, à l'instigation de Brousson et Vivens, deux fameux prédicants qui, en supposant des visions, des apparitions d'anges, soulevèrent les habitants de ces montagnes: c'était en 1702. Le fanatisme, réduit en système, comptait quatre grades : l'avertissement, le souffle, la prophétie et le don. Chaque troupe avait un prophète qui défendait d'aller à la messe, de payer la dîme, et qui était consulté sur le traitement à infliger à tous les prêtres catholiques qu'on pouvait saisir; la décision était exécutée sur-le-champ. On pillait, on brûlait les églises, on massacrait les curés; sept ou huit femmes enceintes furent éventrées; environ quatre mille catholiques et quatre-vingts prêtres furent égorgés en 1701; celui de Saint-André-de-Lancize fut précipité du haut de son clocher. A l'occasion de ces désastres, Fléchier, évêque de Nîmes, publia une lettre pastorale qu'on trouve dans ses œuvres; il peint les ravages causés par les fanatiques, le massacre horrible de l'abbé du Chayla, archiprêtre de Mende, et d'une foule d'ecclésiastiques percés de mille coups, brûlés à petits feu, écorchés, égorgés à la vue des autels.

La révolte des camisards ayant été comprimée par les troupes françaises, beaucoup de prophètes huguenots se réfugièrent à Londres. On y imprima le *Recueil des prédictions* faites par les prophétesses, et les *Avertissements prophétiques* d'Élie Marion, l'un des chefs protestants qui avaient pris les armes dans les Cévennes. Ce sont des déclamations délirantes recueillies de sa bouche, sous *l'opération de l'esprit*, et semblables à celles d'autres prophètes qui avaient accompagné en Angleterre Cavalier, autre chef de camisards. Misson en soutint la réalité dan son *Théâtre sacré des Cévennes*. Fatio de Duillier, mathématicien et membre de la société royale, se déclara partisan des fanatiques qui tombaient dans les convulsions et prétendaient avoir le don des langues et des miracles. Un des prosélytes étant mort, ils avaient prédit et promis sa résurrection. Le peuple s'assembla pour être témoin de l'événement, mais le miracle manqua. Cependant les excès du délire s'accrurent à tel point, que la justice anglaise se crut obligée de sévir; et, le 7 septembre 1787, plusieurs prophètes à Londres furent mis au pilori, entre autres Fatio de Duillier, qui, redevenu libre et toujours préoccupé des mêmes rêveries, conçut le projet de convertir l'univers, et entreprit dans cette vue un voyage en Asie, au retour duquel il vécut obscurément dans le comté de Worcester, où il mourut en 1753. Marion avait fini sa vie au Lazaret de Livourne. Dans l'intervalle de ces événements, le zèle s'était considérablement refroidi. Le délire qui, depuis 1683 à 1704, avait désolé plusieurs provinces de France et porté ses étincelles en Angleterre, s'y éteignit. Alors les plus zélés des adeptes se répandirent dans les terres de Nassau, d'Isembourg, de Hanau, la Hesse, la Souabe, à Leipsick, à Berlin; le gouvernement les renvoya en 1710; ils se rendirent à Halle en 1713, d'où, ayant été également expulsés, plusieurs se dispersèrent en Suisse, en Italie, et même en Turquie. Ils trouvèrent néanmoins à Halle des têtes disposées à l'adoption de leurs rêveries, et qui contribuèrent à susciter des idées fanatiques en Allemagne. Leurs conventicules à Schaffouse, Bâle et Zurich, répandirent dans ces contrées les germes d'un fanatisme qui, de nos jours, ont produit des fruits bien amers. Tels sont les renseignements que nous donne sur les camisards l'évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, Grégoire, dans son *Histoire des sectes religieuses* (1).

Au reste, le protestantisme tout entier n'a-t-il pas commencé par le fanatisme cruel de Luther et de Calvin? Luther surtout n'a-t-il pas prédit plus d'une fois, comme les camisards des Cévennes, la ruine de l'antechrist romain, la fin de la papauté? Le plus parfait imitateur de Luther et de Calvin, comme faux prophète, fut Pierre Jurieu, fils et neveu de ministres huguenots, ministre huguenot lui même, d'abord en France, puis en Hollande, où il se réfugia, l'an 1681, pour échapper à la punition d'un libelle. Né en 1637, il mourut en 1713, retombé en enfance depuis plusieurs années. Cependant ses derniers ouvrages ne sont pas plus déraisonnables que les autres. Il n'était pas moins emporté contre les hugue

1. Grégoire, *Hist. des sect. relig.*, t. II, c. XI.

nots qui ne partageaient pas son délire, que contre les catholiques. Il avait d'abord prophétisé la ruine du papisme pour l'an 1690, puis il la remit à l'an 1710 ou 1715; comme le faux prophète mourut en 1713, il n'eut pas la peine de la reculer plus loin. Autre échantillon de sa faculté judiciaire. Les catholiques prouvaient sans réplique que la véritable Eglise doit être perpétuelle, la succession des pasteurs non interrompue, la doctrine continuelle et persévérante, et ils sommaient les protestants de montrer ces caractères dans leur secte. Mis ainsi au pied du mur, Jurieu fit un livre intitulé *Unité de l'Eglise*, où il soutient, et ailleurs encore, que la vraie Eglise de Jésus-Christ est un composé de toutes les sectes chrétiennes, y compris les sociniens ou ariens modernes et les mahométans. Comme il était obligé d'y comprendre également les catholiques-romains, il comdamnait par là même tout le protestantisme, lequel ne peut excuser sa révolte contre l'Eglise catholique qu'autant qu'on ne peut point se sauver dans cette Eglise. Un dernier trait achèvera de montrer quel esprit inspirait le prophète Jurieu. Lorsque les prophètes des Cévennes commencèrent à faire parler d'eux, Jurieu s'empressa de publier, en 1688, des lettres pastorales aux huguenots de France, où il soutient la mission surnaturelle des nouveaux prophètes. Il y parle entre autres des merveilles opérées alors par une bergère du Crest en Dauphiné, et n'hésite pas à traiter d'impies tous ceux qui refuseraient d'y croire. Cette bergère, qui se nommait Isabeau, se fit plus tard catholique, et prouva par sa conduite la sincérité de sa conversion. Or, Jurieu soutint cette prophétesse même après qu'elle se fut convertie, ainsi que plusieurs autres prophètes; il dit d'elle et d'eux : « Qu'ils pouvaient être devenus fripons mais que certainement ils avaient été prophètes (1). »

Pierre Bayle, avec qui Pierre Jurieu fut presque toujours en querelle, marque le passage du calvinisme à l'incrédulité moderne. Il naquit en 1647, dans l'ancien comté de Foix, et mourut à Rotterdam en 1706. Son père, ministre huguenot, fut son premier instituteur. A dix-neuf ans, il fut envoyé au collège de Puy-Laurens, pour y achever ses humanités. Etant allé à Toulouse pour y faire sa philosophie, il suivit le cours des Jésuites. Les argumentations de son professeur, et plus encore les disputes amicales qu'il avait souvent avec un prêtre catholique logé près de lui, fortifièrent tellement les doutes que déjà quelques lectures lui avaient inspirés contre l'orthodoxie du protestantisme, qu'il se décida à changer de religion. Son abjuration fut un triomphe pour les catholiques, mais un coup de foudre pour sa secte et pour sa famille, qui employèrent toutes les séductions du cœur et de l'esprit pour le ramener à leur communion. Il y rentra secrètement, après dix-sept mois de catholicité, et pour se soustraire à la peine du bannissement perpétuel, portée alors contre les relaps, il se rendit à Genève, de là en d'autres lieux où il commença, sans les terminer, les éducations particulières. L'an 1675, il obtint une chaire de philosophie à Sedan; puis, l'académie de cette ville ayant été supprimée en 1681, il fut appelé à Rotterdam pour y remplir la même chaire. Le caractère de son esprit était une vivacité singulière, avec une mémoire surprenante; mais peu d'ensemble, peu d'étendue, peu de profondeur, peu de suite dans les idées: à quoi contribuèrent encore les variations religieuses; huguenot par sa première éducation, catholique par sa conviction d'homme, relaps par faiblesse de cœur, il était intéressé à flotter à tout vent de doctrine et à répandre le doute sur toutes les vérités religieuses. D'un autre côté sa passion dominante, et pour ainsi dire unique, c'était l'étude, non pas précisément l'étude de la vérité, mais l'étude en général, tous les livres lui étaient bons: tel est aussi le caractère des livres qu'il a faits. « Ses plus grands ennemis, dit Voltaire, sont forcés d'avouer qu'il n'y a pas une seule ligne dans ses ouvrages qui soit un blasphème évident contre la religion chrétienne; mais ses plus grands défenseurs avouent que, dans ses articles de controverse, il n'y a pas une seule page qui ne conduise le lecteur au doute, et souvent à l'incrédulité. » Il se comparait lui-même au Jupiter *Assemble-nuages* d'Homère. « Mon talent, disait-il, est de former des doutes; mais ce ne sont pour moi que des doutes. » — A laquelle des sectes qui règnent en Hollande êtes-vous le plus attaché? lui demanda un jour l'abbé de Polignac, depuis cardinal. — Je suis protestant, répondit Bayle. — Mais ce mot est bien vague, reprit l'abbé; êtes-vous luthérien, calviniste, anglican? — Non, répliqua Bayle; je suis protestant, parce que je proteste contre tout ce qui se dit et se fait.

Son style, naturel et clair, est trop souvent diffus, lâche, incorrect et familier jusqu'à la trivialité. On lui a reproché justement des termes grossiers, obscènes; il n'y mettait, dit-on, ni intention, ni plaisir; l'ignorance ou l'oubli des bienséances de la société en était la seule cause. « L'extrême vivacité de son esprit, dit La Harpe, s'accommodait peu, et il en convient, de la méthode et de l'ordre. Il aimait à promener son imagination sur tous les objets, sans trop se soucier de leur liaison; un titre quelconque lui suffisait pour le conduire à parler de tout. » C'est de cette manière qu'il a composé le principal de ses ouvrages, son *Dictionnaire historique et critique*, qu'il appelle lui-même *une compilation informe de passages cousus à la queue les uns des autres*. En effet, les articles en eux-mêmes y sont fort peu de chose; ils semblent n'être que l'occasion, que le prétexte des nombreuses notes qui les accompagnent, et dont l'ensemble s'explique fort bien de la part d'un homme qui, né huguenot, devenu catholique par conviction, puis relaps

par faiblesse, voudrait s'étourdir, se faire illusion sur ce que sa conduite offre d'inconséquent, de lâche et d'indigne.

Jurieu, qui l'avait déjà attaqué sur d'autres ouvrages, le poursuivit encore plus fortement sur son *Dictionnaire*. Le consistoire de Rotterdam, sur lequel il avait du crédit, reprocha à l'auteur: 1° de s'être permis des pensées et des expressions obscènes; 2° d'avoir fait de l'article *David* une espèce de diatribe contre ce roi; 3° non seulement d'avoir rapporté tous les arguments des Manichéens, mais de leur en avoir prêté de nouveaux et de n'avoir refuté ni les uns ni les autres; 4° d'avoir eu le même tort relativement à la doctrine du pyrrhonisme, dans l'article consacré au chef de cette secte, 5° d'avoir donné des louanges outrées aux athées et aux épuriciens. Ces reproches, justes en eux-mêmes, étaient des inconséquences dans la bouche de Jurieu et du consistoire. En effet, selon Jurieu, l'Église est le ramassis de toutes les sectes; selon le principe fondamental du protestantisme, chacun n'a en religion d'autre règle que soi même: donc, ni Jurieu, ni consistoire protestant n'ont rien à reprocher ni à Bayle, ni aux épicuriens, ni aux athées. Bayle promit cependant de faire disparaitre de son *Dictionnaire* ce qui avait blessé le consistoire de Rotterdam: mais, dit la *Biographie universelle*, le public avait sur cela d'autres idées et d'autres intérêts: l'auteur aima mieux satisfaire ses lecteurs que ses juges, et son livre resta, à très peu de choses près, dans le même état (1).

Un Juif calviniste de Hollande vint compléter l'œuvre des deux ministres calvinistes de France. Le calviniste Jurieu dit: L'assemblage de toutes les sectes, c'est l'Église du Christ; le calviniste Bayle continue: L'assemblage de tous les doutes, c'est la raison de l'homme; le Juif Spinosa conclut: L'assemblage de tous les êtres imparfaits et bornés, c'est l'être souverainement parfait et sans bornes, c'est Dieu.

Le Juif Baruch Spinosa naquit à Amsterdam le 24 novembre 1632, et mourut à La Haye le 21 février 1677. Il apprit l'hébreu, lut la Bible et le Talmud, conçut des doutes sur sa religion, fut peu content des réponses que les plus savants rabbins lui donnèrent, quitta la synagogue, changea son nom de Baruch en son équivalent de *Benedictus*, ou Benoît, se mit à fréquenter le prêche d'un ministre calviniste, sans pourtant se déclarer plus ouvertement. En 1710, il publia son *Traité théologico-politique*, dont voici les deux idées principales: Chacun a le droit de penser, de parler, de raisonner librement et à sa manière sur la religion, sans excepter la Bible ni la mission de Moïse; d'un autre côté, c'est au souverain temporel, au magistrat, de décider quelle religion les sujets ou administrés doivent suivre. Oui, le Juif Spinosa va jusqu'à dire que la religion, naturelle ou révélée, n'est obligatoire qu'autant qu'il plait aux souverains, et que ce n'est effectivement que par eux que Dieu règne sur la terre (2), c'est-à-dire qu'il désunit d'abord tous les hommes par l'anarchie intellectuelle, afin de les asservir plus facilement au seul empire de la force. Aussi Bayle lui-même appelle-t-il son *Traité* « un livre pernicieux et détestable, où il fit glisser toutes les semences de l'athéisme qui se voit à découvert dans ses *Œuvres posthumes* (3). Quant au système de ses *Œuvres*, surtout de son *Ethique* où de sa *Morale*, Bayle ajoute; « C'est la plus monstrueuse hypothèse qui se puisse imaginer, la plus absurde et la plus diamétralement opposée aux notions les plus distinctes de l'esprit humain. Il suppose qu'il n'y a qu'une substance dans la nature des choses, et que cette substance unique est douée d'une infinité d'attributs, entre autres de l'étendue et de la pensée. Ensuite de quoi il assure que tous les corps qui se trouvent dans l'univers sont des modifications de cette substance, en tant qu'étendue, et que les âmes des hommes sont des modifications de cette substance, en tant que pensée: de sorte que Dieu, l'être nécessaire et infiniment parfait, est bien la cause de toutes les choses qui existent, mais il ne diffère point d'elles. Il n'y a qu'un être et qu'une nature, et cette nature produit en elle-même et par une action immanente, tout ce qu'on appelle créatures. Il est tout ensemble agent et patient, cause efficiente et sujet; il ne produit rien qui ne soit sa propre modification. Voilà une hypothèse qui surpasse l'entassement de toutes les extravagances qui se puissent dire. Ce que les poëtes païens ont osé chanter de plus infâme contre Jupiter et contre Vénus n'approche point de l'idée horrible que Spinosa nous donne de Dieu; car au moins les poëtes n'attribuaient point aux dieux tous les crimes qui se commettent et toutes les infirmités du monde; mais, selon Spinosa, il n'y a point d'autre agent et patient que Dieu, par rapport à tout ce qu'on nomme mal de peine et mal de coulpe, mal physique et mal moral (4). »

Bayle, dans six paragraphes, expose et réfute les absurdités de l'athéisme et du panthéisme de Spinosa avec une grande force. Il fait voir: 1° que, selon le Juif Hollandais, Dieu et l'étendue sont la même chose, et que son Dieu peut se mesurer par toises et par pouces, 2° que le Dieu de Spinosa étant la même chose que la matière, il est divisible et muable à l'infini, bien plus que le Protée des poëtes; 3° que le Dieu de Spinosa étant ce qui pense dans tous les hommes, il s'ensuit que ce dieu sait et ignore, veut et ne veut pas, aime et hait les mêmes choses, qu'il affirme tout ensemble le oui ou le non. « On dit ordinairement *quot capita tot sensus*, autant de sentiments que de têtes; mais, selon Spinosa, tout le

(1) *Biogr. univ.*, Bayle. — (2) *Biogr. univ.*, Spinosa. — (3) Bayle, *Dictionnaire*, etc., art. Spinosa. — (4) *Ibid.*

sentiments de tous les hommes sont dans une seule tête,» dans celle de son dieu.

4° « Mais, conclut Bayle, si c'est, physiquement parlant, une absurdité prodigieuse, qu'un sujet simple et unique soit modifié en même temps par les pensées de tous les hommes, c'est une abomination exécrable, quand on considère ceci du côté de la morale. Quoi donc! l'être infini, l'être nécessaire, l'être souverainement parfait ne sera point ferme, constant et immuable? Que dis-je, immuable, il ne sera pas un moment le même ; ses pensées se succèderont les unes aux autres sans fin et sans cesse : la même bigarrure de passions et de sentiments ne se verra pas deux fois. Cela est dur à digérer, mais voici bien pis. Cette mobilité continuelle gardera beaucoup d'uniformité en ce sens que toujours, pour une bonne pensée, l'être infini en aura mille de sottes, d'extravagantes, d'impures, d'abominables. Il produira en lui-même toutes les folies, toutes les rêveries, toutes les saletés, toutes les iniquités du genre humain; il en sera non-seulement la cause efficiente, mais aussi le sujet passif, le *subjectum inhæsionis* : il se joindra avec lui par l'union la plus intime qui se puisse concevoir ; car c'est une union pénétrative, ou plutôt c'est une vraie *identité*, puisque le mode n'est point distinct réellement de la substance modifiée. Plusieurs grands philosophes, ne pouvant comprendre qu'il soit compatible avec l'être souverainement parfait de souffrir que l'homme soit si méchant et si malheureux, ont supposé deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, et voici un philosophe qui trouve bon que Dieu soit lui-même l'agent et le patient de tous les crimes et de toutes les misères de l'homme ! Que les hommes se haïssent les uns les autres, qu'ils s'entre-assassinent au coin d'un bois, qu'ils s'assemblent en corps d'armée pour s'entre tuer, que les vainqueurs mangent quelquefois les vaincus, cela se comprend, parce qu'on suppose qu'ils sont distincts les uns des autres, et que le tien et le mien produisent en eux des passions contraires ; mais que les hommes n'étant que la modification du même être n'y ayant par conséquent que Dieu qui agisse, et le même dieu en nombre, qui se modifie en Turc, se modifiant en Hongrois, il y ait des guerres et des batailles, c'est ce qui surpasse tous les monstres et tous les dérèglements chimériques des plus folles têtes qu'on ait jamais enfermées dans les petites maisons. Ainsi, dans le système de Spinosa tous ceux qui disent : *Les Allemands ont tué dix mille Turcs*, parlent mal et faussement, à moins qu'ils n'entendent *Dieu modifié en Allemands, a tué Dieu, modifié en dix mille Turcs ;* et ainsi toutes les phrases par lesquelles on exprime ce que font les hommes les uns contre les autres n'ont point d'autre sens véritable que celui-ci : *Dieu se hait lui-même, il se demande des grâces à lui-même, et se les refuse ; il se persécute, il se tue, il se mange, il se calomnie, il s'envoie sur l'échafaud, etc.* Cela serait moins inconvenable, si Spinosa s'était représenté Dieu comme un assemblage de plusieurs parties distinctes ; mais il l'a réduit à la plus parfaite simplicité, à l'unité de substance, à l'indivisibilité. Il débite donc les plus infâmes et les plus furieuses extravagances qui se puissent concevoir, et infiniment plus ridicules que celles des poètes touchant les dieux du paganisme. Je m'étonne, ou qu'il ne s'en soit pas aperçu, ou que les ayant envisagées, il se soit opiniâtré à son principe. Un bon esprit aimerait mieux défricher la terre avec les dents et les ongles, que de cultiver une hypothèse aussi choquante et aussi absurde que celle-là (1). »

Enfin Bayle fait voir que l'hypothèse de Spinosa rendait ridicule toute sa conduite et ses discours. « Premièrement, je voudrais savoir à qui l'on en veut, quand il rejette certaines doctrines et qu'il en propose d'autres. Veut-on apprendre des vérités ? veut-il réfuter des erreurs ? mais est il en droit de dire qu'il y a des erreurs ? Les pensées des philosophes ordinaires, celles des Juifs, celles des Chrétiens, ne sont-elles pas des modes de l'être infini aussi bien que celles son *Ethique?* Ne sont-elles pas des réalités aussi nécessaires à la perfection de l'univers, que toutes ses spéculations? Comment donc ose-t il prétendre qu'il y a là quelque chose à rectifier? En second lieu, ne prétend-il pas que la nature, dont elles sont les modalités, agit nécessairement, qu'elle va toujours son grand chemin, qu'elle ne peut ni se détourner, ni s'arrêter, et qu'étant unique dans l'univers, aucune cause extérieure ne l'arrêtera jamais, ni ne le redressera ? Il n'y a donc rien de plus inutile que les leçons de ce philosophe. C'est bien à lui, qui n'est qu'une modification de substance, à prescrire à l'être infini ce qu'il faut faire ! Cet être l'entendra-t-il ? et, s'il l'entendait, pourrait-il en profiter ? N'agit il pas toujours selon toute l'étendue de ses forces, sans savoir ni où il va, ni ce qu'il fait ? Un homme comme Spinosa se tiendrait fort en repos, s'il raisonnait. S'il est possible qu'un tel dogme s'établisse, dirait-il la nécessité de la nature l'établira sans mon ouvage : s'il n'est pas possible, tous mes écrits n'y feront rien (2). »

Nous ajouterons aux remarques de Bayle : Que si, comme l'assure le Juif Spinosa, les créatures ne sont que des modifications de Dieu, toutes les créatures méritent un culte divin ; l'Egyptien avait raison d'adorer le bouc de Mendès, le bœuf de Memphis, les chats de Bubaste, etc. ; les Hindous ont raison d'adorer non-seulement le soleil, la lune, la mer, mais encore la paille, le couteau, le bassin, etc. dont ils se servent pour offrir le sacrifice. Enfin, si tous les hommes ne sont que des modifications de la divinité, il s'ensuit que toutes les actions humaines, y compris le vol, le meurtre, le parricide, le régicide, l'adultère, l'inceste,

(1) Bayle, *Dictionn.*, etc. — (2) *Ibid.*

les impiétés les plus exécrables, sont des actions divines, qui méritent nos respects et nos adorations, surtout dans ceux qui ont la force et qui dans le système du Juif Spinosa, sont les seuls et suprêmes régulateurs de la religion et de la morale.

Cette apothéose de l'athéisme politique par un Juif apostat ne dut pas déplaire à certains princes : le Juif Spinosa reçut des invitations honorables de l'électeur palatin et du prince de Condé. D'ailleurs, cette politique athée, nous l'avons vue dans tous ceux qui ont attaqué l'Eglise de Dieu. Les derniers rejetons de saint Louis, les Bourbons, n'en sont pas demeurés exempts, même après que le peuple français les eut ramenés du calvinisme. Nous avons vu le gouvernement de Louis XIII et de Louis XIV attiser la révolution de l'Angleterre, provoquer et applaudir le meurtre de Charles Ier et amener le détrônement final de sa race. Nous avons vu Louis XIV, avec ses ministres et ses évêques de cour, se poser en régulateur suprême de la religion chrétienne, de l'Eglise catholique et de son gouvernement. Nous l'avons vu proposer au respect, à l'adoration et au gouvernement des peuples, le fruit de ses adultères, et en infecter tout la race de saint Louis. « Le grand roi, dit Châteaubriand, dans la démence de son orgueil, osa imposer en pensée à la France, comme monarques légitimes, ses bâtards adultérins légitimés (1). »

Mais, outre la branche royale des Condé, Louis XIV avait un frère unique, Philippe de France, duc d'Orléans, né en 1640 et mort en 1701. Le cardinal Mazarin, qui s'était établi surintendant de l'éducation des deux frères, s'appliqua, suivant les mémoires du temps, et de l'aveu de la reine, à *viriliser* l'un, et à *efféminer* l'autre. Ainsi, Philippe n'aima ni les chevaux ni la chasse ; il se plaisait à se parer, à tenir cercle, et il trouvait un bonheur infini dans les mascarades et dans les cérémonies, même dans les pompes funèbres. Il épousa, l'an 1661, Henriette-Anne, sœur de Charles II, roi d'Angleterre, laquelle parut avoir plus d'amitié pour le roi, son beau-frère, que pour son mari. Elle mourut subitement, en 1670, avec la persuation d'être empoisonnée. Les soupçons se portèrent sur son époux ; mais il n'y eut ni enquête ni preuve. En 1671, le duc d'Orléans épousa une princesse de Bavière.

Dans plusieurs campagnes surtout en 1677, il se distingua tellement par sa valeur et ses succès, que le roi, son frère, en témoigna une joie sensible. Mais le duc de Saint-Simon dit qu'il n'y eut que l'extérieur de gardé, et que, dès ce moment, la résolution fut prise, et depuis bien tenue, de ne jamais donner d'armée à commander à Monsieur. Dès lors Philippe retomba dans les frivolités d'une vie molle et oisive, jusqu'à sa mort.

Son fils de même nom, né en 1674 et mort subitement en 1723, fut régent à la mort de Louis XIV et pendant la minorité de Louis XV. Il reçut en naissant le titre de duc de Chartres. Son esprit et ses graces naturelles firent concevoir les plus grandes espérances : sous la direction de l'abbé Dubois, son précepteur, il fit les plus rapides progrès dans tous les genres d'études. Géométrie, peinture, chimie, poésie, musique, il réussissait dans tous ; mais il montrait un goût décidé pour les arts de la guerre. Accompagné de son précepteur, il débuta dans la carrière des armes à l'âge de dix-sept ans au siège de Mons, sous les yeux du roi, son oncle ; et il suivit encore le duc de Luxembourg à Steinkerque et à Nerwind. Dans la première de ces batailles, il enleva un poste important à la tête de la brigade des gardes, et fut légèrement blessé ; dans la seconde, où il commandait la cavalerie de la réserve, il enfonça les deux premières lignes de l'ennemi, pénétra jusqu'à la troisième, et ne se tira du danger le plus imminent qu'en s'ouvrant un passage l'épée à la main. A tant de valeur, le duc de Chartres joignait la plus séduisante affabilité et, ce qui n'est pas moins étonnant, un coup d'œil et une sagacité qui ne sont ordinairement le fruit que d'une longue expérience. Mais ce brillant début de la part d'un prince que sa naissance avait placé si près du trône, ne tarda pas à donner de l'ombrage. Louis XIV ne permit pas à son neveu de faire la campagne de 1661 ; et ce jeune prince, obligé de rester à Paris, dans une oisiveté funeste, s'abandonna aux plus honteux plaisirs. Louis XIV lui fit épouser une de ses filles illégitimes, née d'un double adultère : ce n'était guère le moyen de le faire rougir de ses désordres. Aussi s'y plongea-t-il après comme devant. Ils devinrent encore plus scandaleux en 1701, lorsqu'il eut perdu son père. Sa cour, car il en eut une, fut un théâtre public d'immoralité et d'irreligion. Dans la guerre pour la succession d'Espagne, il fut envoyé en Italie et en Espagne, et s'y distingua de nouveau par sa valeur et son habileté. En 1710, il maria sa fille au duc de Berry, troisième petit-fils de Louis XIV. La nouvelle duchesse de Berry ressemblait à son père pour le libertinage et l'impiété ; le bruit courait même qu'elle avait avec lui des privautés incestueuses. Le duc de Berry mourut presque subitement en 1714. Mais, dès 1711, étaient morts coup sur coup, le Dauphin, fils de Louis XIV ; le duc de Bourgogne, son premier petit-fils ; la duchesse de Bourgogne : l'aîné de leurs deux fils, et même le second et dernier, âgé de cinq ans, était dangereusement malade. Ces morts précipitées épouvantèrent la France et lui parurent l'effet d'un crime horrible : l'opinion publique en soupçonna, en accusa le duc d'Orléans ; son mépris pour la religion et les mœurs autorisait de pareils soupçons ; il alla demander justice à Louis XIV de ces imputations infamantes, mais le roi ne voulut point laisser approfondir ce mystère.

Voilà où était descendue la postérité de saint Louis à la fin du règne de Louis XIV. Au lieu

(1) Châteaubriand, *Analyse raisonnée de l'Histoire de France*.

des mœurs si pures, si pieuses, si aimables, que nous peint le bon sire de Joinville, on croirait être dans une caverne de brigands. Il ne s'y parle que d'empoisonnements, de meurtres, d'athéisme, d'impiété, d'adultère, d'inceste.

Qu'on juge qu'elle fut la douleur du vertueux Fénelon, quand il apprit la mort de son cher élève, le duc de Bourgogne! *Tous mes liens sont rompus*, s'écria-t-il, *rien ne m'attache plus à la terre !* Le prince était mort le 18 février 1712, à l'âge de vingt-neuf ans : avec quelques dispositions, un témoin oculaire, le duc de Saint-Simon, nous le fait connaître dans ses mémoires. « Quel amour du bien ! s'écrie-t-il, quel dépouillement de soi-même ! quelles recherches ! quels fruits ! quelle pureté d'objet! oserais-je le dire! quels effets de la divinité dans cette âme candide, simple, forte, qui autant qu'il est donné à l'homme ici-bas, en avait conservé l'image ! Grand Dieu, quel spectacle vous donnâtes en lui ! et que n'est-il permis encore d'en révéler des parties si secrètes et si sublimes, qu'il n'y a que vous qui puissiez les donner et en connaître tout le prix ! Quelle imitation de Jésus-Christ sur la croix ! on ne dit pas seulement à l'égard de la mort et des souffrances, son âme s'éleva bien au dessus. Quel surcroît de détachement ! quels vifs élans d'actions de grâces d'être préservé du sceptre et du compte qu'il faut en rendre ! quelle soumission, et combien parfaite ! quel ardent amour de Dieu! quel perçant regard sur son néant et ses péchés! quelle magnifique idée de l'infinie miséricorde ! quelle religieuse et humble crainte ! quelle tempérée confiance ! quelle sage paix ! quelles lectures ! quelles prières continuelles! quel ardent désir des derniers sacrements! quel profond recueillement! quelle invincible patience ! quelle douceur ! quelle constante bonté! pour tout ce qui l'approchait! quelle charité pure qui le pressait d'aller à Dieu! La France enfin tomba sous ce dernier châtiment; Dieu lui montra un prince qu'elle ne méritait pas; la terre n'en était pas digne; il était mûr déjà pour l'éternité ! »

Fénelon fut huit jours sans avoir la force d'écrire à ses amis. « Hélas ! mon bon duc, écrivit-il au duc de Chevreuse, Dieu nous a ôté toute notre espérance pour l'Église et l'État. Il a formé ce jeune prince, il l'a orné; il l'a préparé pour les plus grands biens; il l'a montré au monde, et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur et malade de saisissement, sans maladie; en pleurant le prince mort, qui me déchire le cœur, je suis alarmé pour les vivants (1). » C'est qu'il voyait Louis XIV prêt à s'éteindre avec le dernier de ses arrière-petits-fils, et la France tomber entre les mains du duc d'Orléans, accusé par l'opinion publique des crimes les plus atroces, de la mort du duc de Bourgogne, et qui, par son irréligion et son immoralité scandaleuse, rendait croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire.

Cependant le duc d'Orléans n'était pas si impie que sa conduite donnait lieu de penser. Il lisait *Abbadie*, sur la vérité de la religion ; il communiquait à Fénelon ses doutes sur les principaux dogmes, et Fénelon lui écrivit, en 1713, une première lettre sur le culte intérieur et extérieur et sur la religion Juive. En voici la substance.

« Dieu a fait toutes choses pour lui. Dieu rapporte à soi-même, par sa propre volonté, les êtres qui n'ont pas une volonté propre pour s'y rapporter eux-mêmes librement. Voilà le genre le moins noble des créatures ; mais pour le genre supérieur des êtres intelligents comme ils sont libres et voulants, Dieu les rapporte à soi, en exigeant d'eux qu'ils s'y rapportent eux-mêmes volontairement. Le rapport de pensée est de connaître Dieu, vérité suprême. Le rapport de volonté est d'aimer Dieu, bonté infinie. Mais qu'est-ce que l'aimer? C'est vouloir sa volonté. Voilà le culte en esprit et en vérité qu'il exige de ses créatures ; voilà ce que l'on nomme religion, du mot latin *religare* parce que le culte divin rallie et unit ensemble les hommes que leurs passions farouches rendraient sauvages et incompatibles sans ce lien sacré. De là vient que les peuples qui n'ont point eu de vraie et pure religion ont été obligés d'en inventer de fausses et d'impures, plutôt que de manquer d'un principe supérieur à l'homme, pour dompter l'homme et pour le rendre docile dans la société. Les inventeurs de fausses religions sont comme les charlatans et les faux monnayeurs. On ne s'est avisé de débiter de la fausse monnaie qu'à cause qu'il y en avait déjà de véritable. Les imposteurs n'ont donné de mauvais remèdes qu'à cause que les hommes avaient déjà quelques remèdes qui les avaient guéris. Le faux imite le vrai, et le vrai précède toujours le faux. Le culte simple et pur, qui est essentiellement dû à l'Être suprême, a dû être de tous les temps, et naître avec le genre humain. Il demande également deux choses : l'une, d'être unanime, c'est-à-dire le même dans les cœurs des hommes ; l'autre, d'être exprimé par des signes sensibles qui le perpétuent dans la société, et qui en soient le lien le plus inviolable.

« Le vrai culte se réduit donc essentiellement à croire le vrai et à aimer le bien souverain. Donc toutes les religions qui ne se réduisent point à connaître et à aimer souverainement un seul Dieu infiniment parfait, par qui seul toutes choses sont, ne sont point des cultes dignes de Dieu. Donc toute religion qui renferme des erreurs sur ce Dieu infini, ou des déréglements de volonté contre son amour dominant, est manifestement fausse. Donc toutes les philosophies particulières, qui se contredisent les unes les autres sur le premier être, sur la fin dernière de l'homme, etc., ne sont point ce culte et ce corps de religion que nous devons trouver. Donc l'assemblage confus de toutes ces philosophies n'est qu'un amas énorme

d'opinions extravagantes, qui se combattent et se confondent réciproquement sans rien établir. Nous trouverons encore moins cette unanimité invariable dans les différentes religions. Le paganisme n'a jamais fait un corps de doctrine ni de culte; tout était changeant, arbitraire, incertain.

« En jetant les yeux de toutes parts d'un bout de l'univers à l'autre, je ne vois qu'un seul peuple qui arrête mes regards, et qui peut former cette société religieuse. Ce peuple est le peuple juif, à qui le Créateur est connu. C'est là que son nom est grand ; c'est là qu'il s'appelle *Celui qui est* c'est là qu'on reconnaît celui qui a tiré l'univers du néant par sa volonté féconde et toute puissante, c'est là qu'on pose pour premier principe, qu'il faut servir comme esclave ce Dieu unique et souverain ; qu'il faut l'aimer de tout son cœur, de toute son âme, de toutes ses pensées et de toutes ses forces. Cette idée est là seule qui renferme le vrai culte, et elle n'est que chez ce peuple. Cette idée ne peut venir que de Dieu seul, tant elle est sublime et au-dessus de l'homme. Cette idée est en nous le plus grand de tous les miracles. Donc le vrai culte n'est qu'en un seul lieu, et chez un seul peuple à qui le Seigneur a enseigné ce qu'il est. C'est chez ce peuple que se trouve l'humanité constante et invariable. Tous les Israélites descendent d'un seul homme dont ils ont reçu ce culte, conservé sans interruption depuis l'origine de l'univers. Ce peuple, qui n'est qu'une seule famille : n'a qu'un seul livre, qui réunit toutes leurs pensées, toutes leurs affections en un seul Dieu. Tout est un chez eux, jusqu'à la police et aux lois qui forment la société. Voilà le culte public, unanime et invariable que nous cherchions.

« Voilà, monseigneur, les réfléxions que vous pouvez faire pour vous affermir sans grande discusion dans la persuasion que Dieu, avant Jésus-Christ, ne pouvait avoir émis son vrai culte que dans le peuple israélite. Si on a vu ceux qu'on a nommé Noachides, et ensuite Job, adorer uniquement le vrai Dieu sans être dans l'alliance et dans le culte reçu par Moïse, du moins les Noachides Job et les autres semblables ont eu un culte extérieur et public ; ils ont confessé ce qu'ils ont cru ; ils ont chanté les louanges de Dieu, ils l'ont aimé ensemble, et se sont aimés les uns les autres dans la société pour l'amour de lui ; ils lui ont même dressé des autels et présenté des offrandes, pour rendre plus sensible leur reconnaissance et leur soumission sans réserve à son domaine souverain. Voilà le véritable culte conforme à celui des Israélites instruits par Moïse. Il n'est pas question de ce qui n'est que pure cérémonie dans la loi : les cérémonies ont eu un commencement et une fin ; il ne s'agit que d'un culte d'amour suprême, exprimé, cultivé et perfectionné dans la société des hommes par des signes sensibles. Voilà ce qui est dû à Dieu voilà notre fin essentielle ; voilà en quoi les Noachides, Job et tous les autres n'ont fait qu'un seul peuple et un seul culte avec les Israélites. Comme Dieu n'a jamais pu cesser de se devoir ce tribut de gloire et de louange à soi-même, il n'a cessé de se le donner dans tous les siècles. Il ne s'est jamais laissé lui-même sans témoigage, comme dit l'Écriture. En tous les temps, il n'a pu créer les hommes que pour en être connu et aimé. Ce n'est point le connaître que de ne le croire pas un et infini, un qui est tout, et devant qui nous ne sommes rien. Ce n'est point l'aimer que de ne l'aimer pas au dessus de tout, et par préférence à soi-même, vil néant appelé à l'être par sa pure bonté. La religion ne peut-être que là et il faut qu'elle ait toujours été, puisque Dieu n'a jamais pu, en aucun temps, avoir d'autre fin, en créant tant de générations d'hommes. Si tous ne l'ont pas connu et aimé, c'est qu'ils ont corrompu leur voie; c'est qu'ils n'ont pas glorifié celui dont ils avaient quelques commencements de connaissance; c'est qu'ils ont voulu être à eux-mêmes plutôt qu'à celui qui les avait faits, et leur sagesse vaine n'a servi qu'à les jeter dans des illusions plus funestes. Mais enfin, dans tous les temps, il faut trouver de vrais adorateurs en faveur desquels Dieu souffre les infidèles et continue son ouvrage. Où sont-ils ces amateurs de l'être unique et infini ? Où sont-ils ? Nous ne les trouvons que dans l'histoire d'un seul peuple, histoire la plus ancienne de toutes, qui remonte jusqu'au premier homme et qui nous montre ce culte d'amour de l'être unique et infini, que Dieu jamais n'a laissé interrompu. En faut-il davantage pour conclure qu'on ne doit chercher que chez les Juifs cette religion publique et invariable que Dieu se doit à lui même dans tous les temps ? J'espère monseigneur, que cette première lettre vous fera bon Juif; elle sera suivie d'une seconde pour vous faire bon Chrétien, et d'une troisième pour vous faire bon catholique (1). »

La substance de ces deux lettres, qui paraissent avoir été perdues, se trouve dans la lettre cinquième de l'édition de Versailles, sur l'existence de Dieu, le christianisme et la véritable Église. Il donne les preuves des trois principaux points nécessaires au salut, pour soumettre au joug de la foi, sans discussion, les esprits simples et ignorants. 1° Il y a un Dieu infiniment parfait qui a créé l'univers. 2° Il n'y a que le seul christianisme qui soit un culte digne de Dieu. 3° Il n'y a que l'Église catholique qui puisse enseigner ce culte d'une façon proportionnée au besoin de tous les hommes. Dans l'introduction, il s'exprime ainsi sur le spinosisme : «Je vous avoue que le système de Spinosa ne me paraît point difficile à renverser. Dès qu'on l'entame par quelque endroit, on rompt toute sa prétendue chaîne. Selon ce philosophe, deux hommes, dont l'un dit oui et l'autre non, dont l'un se trompe et l'autre croit la vérité, dont l'un est scélerat et l'autre est un

(1) *Œuvres de Fénelon*, édit. de Versailles, t. I, p. 369-381, lettre 3.

homme très vertueux, ne sont qu'un même être indivisible. C'est ce que je défie tout homme sensé de croire jamais sérieusement dans la pratique. La secte des spinosistes est donc une secte de menteurs, et non de philosophes. De plus, on ne peut connaître une modification qu'autant qu'on connaît déjà la substance modifiée. Il faut connaître un corps coloré pour concevoir une couleur, un corps mobile pour en concevoir le mouvement, etc. Il faut donc que Spinosa commence par nous donner une idée de cette substance infinie, qui accorde dans son être simple et indivisible les modifications les plus opposées dont l'une est la négation de l'autre ; il faut qu'il trouve une multiplication infinie dans une parfaite unité : il faut qu'il montre des variations et des bornes dans un être invariable et sans bornes. Voilà d'énormes contradictions (1). »

Dans la seconde partie : *Il n'y a que le seul christianisme qui soit un culte digne de Dieu.* Fénelon dit entre autres : « Dites à l'homme le plus simple et le plus ignorant qu'il faut aimer Dieu notre père, qui nous a faits pour lui, cette parole entre d'abord dans son cœur, si l'orgueil et l'amour-propre ne le révoltent pas : il n'a aucun besoin de discussion pour sentir que voilà la religion tout entière. Or, il ne trouve ce vrai culte que dans le christianisme. Ainsi il n'a ni à choisir ni à délibérer. Tout autre culte n'est point une religion. Le judaïsme n'est qu'un commencement, ou, pour mieux dire, qu'une image ou une ombre de ce culte promis. Otez du judaïsme les figures grossières, les bénédictions temporelles, la graisse de la terre, la rosée du ciel, les promesses mystérieuses, les imperfections tolérées, les cérémonies légales, il ne restera qu'un christianisme commencé. Le christianisme n'est que le renversement de l'idolatrie de l'amour-propre et l'établissement du vrai culte de Dieu par un amour suprême. Cherchez bien, vous ne trouverez ce vrai culte développé, purifié et parfait, que chez les Chrétiens : eux seuls connaissent Dieu infiniment aimable. Je ne parle point des Mahométans, ils ne le méritent pas : leur religion n'est que le culte grossier, servile et purement mercenaire des Juifs les plus charnels, auquel ils ont ajouté l'admiration d'un faux prophète, qui de son propre aveu n'a jamais eu aucune preuve de mission. Tout homme simple et droit ne peut s'arrêter que chez les Chrétiens, puisqu'il ne peut trouver que chez eux le parfait amour. Dès qu'il le trouve là, il a trouvé tout, et il sent bien qu'il ne lui reste plus rien à chercher (2). »

Fénelon commence ainsi la troisième partie : « Tous les hommes et surtout les ignorants ont besoin d'une autorité qui décide, sans les engager à une discussion dont ils sont visiblement incapables. Comment voudrait-on qu'une femme de village ou qu'un artisan examinât le texte original, les éditions, les versions, les divers sens du texte sacré ? Dieu aurait manqué au besoin de presque tous les hommes s'il ne leur avait pas donné une autorité infaillible pour leur épargner cette recherche impossible et pour les garantir de s'y tromper. L'homme ignorant, qui connaît la bonté de Dieu, et qui sent sa propre impuissance doit donc supposer cette autorité donnée de Dieu, et la chercher humblement pour s'y soumettre sans raisonner. Où la trouvera-t-il ? Toutes les sociétés séparées de l'Église catholique ne fondent leur séparation que sur l'offre de faire chaque particulier juge des Écritures, et de lui faire voir que l'Écriture contredit cette ancienne Église. Le premier pas qu'un particulier serait obligé de faire pour écouter ces sectes, serait donc de s'ériger en juge entre elles et l'Église qu'elles ont abandonnée. Or, quelle est la femme de village, quel est l'artisan, qui puisse dire sans une ridicule et scandaleuse présomption : Je vais examiner si l'ancienne Église a bien ou mal interprété le texte des Écritures. Voilà néanmoins le point essentiel de la séparation de toute branche d'avec l'ancienne tige. Tout ignorant qui sent son ignorance doit avoir horreur de commencer par cet acte de présomption. Il cherche une autorité qui le dispense de faire cet acte de présomptueux et cet examen dont il est incapable. Toutes les nouvelles sectes suivant leur principe fondamental, lui crient : Lisez, raisonnez, décidez. La seule ancienne Église lui dit : Ne raisonnez, ne décidez point ; contenez-vous d'être docile et humble : Dieu m'a promis son esprit pour vous préserver de l'erreur. Qui voulez-vous que cet ignorant suive, ou ceux qui lui demandent l'impossible, ou ceux qui lui promettent ce qui convient à son impuissance et à la bonté de Dieu ?... L'homme ignorant n'a besoin ni de livre ni de raisonnement pour trouver la vraie Église : les yeux fermés, il sait avec certitude que toutes celles qui veulent le faire juge sont fausses et qu'il n'y a que celle qui lui dit de croire humblement qui puisse être la véritable. Au lieu des livres et des raisonnements, il n'a besoin que de son impuissance et de la bonté de Dieu pour rejeter une flatteuse séduction et pour demeurer dans une humble docilité. Il ne lui faut que son ignorance bien sensée pour décider. Cette ignorance se tourne pour lui en science infaillible.

« D'un autre côté les savants mêmes ont un besoin infini d'être humiliés et de sentir leur incapacité. A force de raisonner ils sont encore plus dans le doute que les ignorants ; ils disputent sans fin entre eux, et ils s'entêtent des opinions les plus absurdes. Ils ont donc autant de besoin que le peuple le plus simple, d'une autorité suprême qui rabaisse leur présomption qui corrige leurs préjugés, qui termine leurs disputes, qui fixe leurs incertitudes, qui les accorde entre eux, et qui les réunisse avec la multitude. Cette autorité supérieure à tout raisonnement où la trouverons-nous ? Elle ne peut être dans aucune des sectes qui ne se

(1) *Œuvres de Fénelon*, édit. de Versailles, t. I, p. 107. — (2) *Ibid.*, t. I, p. 117.

forment qu'en faisant raisonner les hommes, et qu'en les faisant juges de l'Écriture au-dessus de l'Église. Elle ne peut donc se trouver que dans cette ancienne Église qu'on nomme catholique. Qu'y a-t-il de plus simple, de plus court, de plus proportionné à la faiblesse de l'esprit du peuple, qu'une décision pour laquelle chacun n'a besoin que de sentir son ignorance, et que de ne vouloir pas tenter l'impossible? Rejetez une discussion visiblement impossible et une présomption ridicule; vous voilà catholique (1). »

Par ces écrits de Fénelon, comme par ceux de Bossuet, on voit que dans la pensée de ces deux hommes, la grande preuve de la vraie religion et de la vraie Église, c'est son existence perpétuelle et visible sur la terre, c'est sa présence réelle à travers les siècles et au milieu des peuples: la seule existence, la seule histoire de l'Église catholique décide toutes les questions. Et cette preuve de la religion chrétienne, et cette autorité de l'Église catholique, bien loin de s'affaiblir avec le temps, s'accroît au contraire avec les jours, les années et les siècles. Il y a quinze siècles déjà, saint Augustin disait aux manichéens: « Ce qui me retient dans l'Église catholique, c'est le consentement des peuples et des nations: c'est l'autorité commencée par les miracles, nourrie par l'espérance, accrue par la charité, affermie par l'ancienneté. Ce qui m'y retient, c'est la succession continue des Pontifes depuis l'apôtre saint Pierre, à qui le Seigneur après sa résurrection a recommandé de paître ses brebis jusqu'à l'évêque qui occupe actuellement le Siége. Ce qui m'y retient, c'est le nom même de catholique que l'Église seule a toujours conservé, avec beaucoup de raison, parmi un si grand nombre d'hérésies qui se sont soulevées contre elle. » Les manichéens avaient beau en appeler à l'évangile en faveur de Manès, saint Augustin leur répondait: Pour moi, je ne croirais point à l'évangile, si l'autorité de l'Église catholique ne me le persuadait. Mais si je m'en rapporte à elle, quand elle me dit: Croyez-en l'évangile, pourquoi ne m'en rapporterais-je pas à elle, quand elle me dit: « N'en croyez pas les manichéens (2)? » Ce que saint Augustin, dès le quatrième siècle, répondait aux sectateurs de Manès, le fidèle catholique, dans les siècles subséquents, pouvait le répondre, avec toujours plus de raison aux sectateurs de Mahomet, de Photius, de Wiclef, de Luther, de Calvin, de Jansénius: et c'est pour montrer, à la suite de saint Épiphane, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Augustin, de Bossuet et de Fénelon, que la sainte Église catholique est non seulement le commencement, le principe, mais le milieu et la fin de toutes choses, que rien ne saurait lui être comparé en ce monde et que son existence seule lui mérite une croyance entière: c'est pour montrer cela que nous avons entrepris ce travail, que nous l'avons continué jusqu'à ce jour, avec l'aide de Dieu et pour sa gloire. A Dieu la louange de ce qui s'y trouve de bon, à nous la confusion de ce qui s'y trouve de mauvais!

Fénelon fit encore d'autres écrits qui parurent ramener le duc d'Orléans des doutes de l'incrédulité et le raffermir dans la foi de ses pères, dans la foi de saint Louis, notamment le *Traité de l'existence de Dieu* en deux parties: la première, *Démonstration de l'existence de Dieu, tirée du spectacle de la nature et de la connaissance de l'homme*; la seconde, *Démonstration de l'existence et des attributs de Dieu tirée des idées intellectuelles*.

Comme le Juif Spinosa dans son panthéisme confondait les premiers principes de la raison naturelle, et qu'il trouvait des imitateurs dans les sceptiques et les athées, Bossuet et Fénelon se virent obligés de remonter à la source même de ces premiers principes de la raison humaine. L'un et l'autre ils distinguent entre la raison individuelle et la raison commune. D'un côté, Bossuet déplore hautement la faiblesse et l'insuffisance de la raison individuelle, quand il dit: « Notre raison incertaine ne sait à quoi s'attacher ni à quoi se prendre; si elle se contente de suivre les sens, elle n'aperçoit que l'écorce; si elle s'engage plus avant, sa propre subtilité la confond. Les plus doctes ne sont ils pas contraints de demeurer court? Ou ils évitent les difficultés, ou ils dissimulent et font bonne mine, ou ils succombent visiblement sous le faix. Que ferai-je?... A peine crois-je voir ce que je vois et tenir ce que je tiens, tant j'ai trouvé souvent ma raison fautive (3)! » Et d'un autre côté, à cette raison si fautive il donne, en d'autres termes, le sens commun pour règle suprême, quand il dit: « L'homme juge droitement lorsque sentant ses jugements variables de leur nature, il leur donne pour règle ces vérités éternelles que tout entendement aperçoit toujours les mêmes, par lesquelles tout entendement est réglé, et qui sont quelque chose de Dieu; ou plutôt Dieu lui-même (4). » Fénelon proclame les mêmes vérités, quand il dit: « Voilà donc deux raisons que je trouve en moi; l'une est moi-même, l'autre est au-dessus de moi. Celle qui est moi est très-imparfaite, fautive, incertaine, prévenue, précipitée, sujette à s'égarer, changeante, opiniâtre, ignorante et bornée; enfin elle ne possède rien que d'emprunt; l'autre est commune à tous les hommes et supérieure à eux: elle est parfaite, éternelle, immuable, prêt à se communiquer en tous lieux et à redresser tous les esprits qui se trompent; enfin incapable d'être ni épuisée ni partagée, quoiqu'elle se donne à tous ceux qui la veulent. Où est cette raison commune et supérieure tout ensemble à toutes les raisons bornées et impar-

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. I, p. 118-121. — (2) *Contra epist. Manichæi*, t. VIII, col. 153, édit. Bened. — (3) *Sermon sur la Toussaint*, t. XI, p. 60, édit. de Versailles. — (4) *Connaissance de Dieu et de soi-même*, t. XXXIV, p. 283.

faites du genre humain? Où est cette *vive lumière qui illumine tout homme venant en ce monde?* Où est elle? Il faut qu'elle soit quelque chose de réel; car le néant ne peut être parfait ni perfectionner les natures imparfaites. Où est-elle, cette raison suprême? n'est-elle pas le Dieu que je cherche (1)? » Nous avons vu également Descartes reconnaitre les premiers principes, les notions communes, au-dessus de tout doute et de tout examen. Nous avons vu la même chose dans le grave Tertullien. Après avoir prouvé aux païens, par le langage commun de tout le monde, l'unité d'un Dieu créateur du ciel et de la terre, la nécessité de lui rendre un culte, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses futures, l'existence des bons et des mauvais anges, il dit dans son traité *De Testimonio animæ*: « Ces témoignages de l'âme sont d'autant plus vrais qu'ils sont plus simples, d'autant plus simples qu'ils sont plus vulgaires, d'autant plus vulgaires qu'ils sont plus communs, d'autant plus communs qu'ils sont plus naturels, d'autant plus naturels qu'ils sont plus divins, car l'âme a été enseignée par la nature et la nature par Dieu même. »

Nous avons vu la même chose dans les philosophes païens, tels que Platon, Aristote, Héraclite. Le premier, dans presque tous les dialogues où il fait parler son maitre Socrate, ramène tout à ce grand principe, que la vérité et la justice ne sont pas une chose arbitraire, changeante, mais quelque chose d'éternel, d'immuable, ayant son type dans l'entendement de Dieu. C'est ce qu'on appelle les idées de Platon. En voici l'ensemble. Dieu a fait le monde suivant le modèle qui est dans son intelligence, dans son Verbe : modèle, exemplaire, idée parfaite, éternelle, toujours la même. Toutes choses y sont d'une manière plus vraie et plus réelle qu'en elles-mêmes. Là, elles sont intelligibles, éternelles, immuables comme Dieu; ici, elles sont imparfaites, temporelles, continuellement variables. L'homme ne connait donc parfaitement la vérité qu'à mesure que son intelligence communique avec l'intelligence divine, et qu'elle y contemple les types éternels de toutes choses. La connaissance expérimentale des créatures dans leur existence propre ne produit qu'une science de second ordre, parce que cette existence n'a par elle-même rien de fixe ni de stable, mais qu'elle est dans un changement continuel. Suivant Platon, la science humaine est à la science divine ce que le temps est à l'éternité. Celle ci existe à la fois tout entière; celui là tâche de l'imiter en se succédant continuellement à lui même. L'intelligence divine rayonne de l'éternité dans le temps : de là ces irradiations qui se trouvent toujours et partout les mêmes, et qui, incorporés en la parole, forment le sens commun, le fond divin de la raison humaine. Telle est la doctrine de Platon sur la source et la règle de l'intelligence.

Pour ce qui est d'Aristote, disciple de Platon, Cicéron observe que Platon et Aristote, l'académie et le lycée, ne diffèrent que de nom, et que la doctrine est la même. Par exemple, pour ce qui est de l'homme, Aristote le définit un animal raisonnable; Platon, une âme se servant du corps et lui commandant. La manière d'envisager l'homme est différente. Dans les idées de Platon, c'est une intelligence animant un corps; dans les idées d'Aristote, c'est un corps animé par une intelligence. La définition est au fond la même; seulement, pour y arriver, l'un part d'en haut, l'autre d'en bas. Il leur est arrivé de même pour toutes les connaissances humaines. Platon reporte l'origine de nos connaissances jusqu'en Dieu, dont l'intelligence contient lés types intelligibles, éternels de tous les êtres; types plus vrais et plus réels que les êtres eux-mêmes. Nos intelligences ne participent à cette vérité essentielle des choses que par une irradiation de l'intelligence divine, lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde. Cette illumination commune et supérieure constitue la raison commune de l'humanité, le sens commun. C'est de là que Platon et Socrate prennent leurs arguments pour réfuter les sophistes, les pousser à l'absurde, les mettre en contradiction avec eux-mêmes. Aristote part de ce que nous avons de commun avec les animaux, des sens. Dans l'homme, ces sens, en percevant les objets matériels, en envoient des formes immatérielles à l'âme raisonnable, qui se les assimile : » plusieurs de ces sensations spiritualisées produisent une expérience; plusieurs expériences produisent dans l'intelligence ou l'esprit des formules générales ou premiers principes que tout le monde croit et connait. C'est de là que, pour refuter les mêmes sophistes, Aristote tire la base et la règle du raisonnement, la base et la règle de toutes les sciences. Partis des deux extrémités opposées, Platon et Aristote se rejoignent dans le sens commun pour combattre les mêmes ennemis. Aussi Plutarque et Simplicius ont ils remarqué une grande ressemblance entre les *formes* d'Aristote et les *idées* de Platon. « Aristote, dit le premier, conserve les notions universelles ou les idées sur lesquelles ont été modelés les ouvrages de la Divinité, avec cette différence seulement que dans la réalité, il ne les a point séparées de la matière (2). »

Quant à Héraclite, voici comme il parle, au rapport de Sextus Empiricus : « La raison commune et divine, dont la participation constitue la raison individuelle, est le criterium de la vérité. Ce qui est cru universellement est certain, car cette croyance est empruntée à la raison commune et divine; et, par le motif contraire, toute opinion individuelle est dépourvue de certitude. Toutes les fois donc, conclut-il, que nous empruntons à la mémoire commune, nous possédons la vérité, et quand nous n'interrogeons que notre raison indivi

(1) *Fénelon, De l'existence de Dieu*, t. II, p. 93, édit. de Versailles. — (2)

quelle, nous tombons dans l'erreur. »

Fénelon résume en quelque sorte tout cela dans le passage suivant de son *Traité de l'existence de Dieu* : « Mais qu'est ce que le sens commun ? n'est-ce pas les premières notions que tous les hommes ont également des mêmes choses ? Ce sens commun, qui est toujours et partout le même, qui prévient tout examen, qui rend l'examen même de certaines questions ridicule, qui fait que malgré soi on rit au lieu d'examiner, qui réduit l'homme à ne pouvoir douter, quelque effort qu'il fît pour se mettre dans un vrai doute ; ce sens, qui est celui de tout homme ; ce sens, qui n'attend que d'être consulté, mais qui se montre au premier coup d'œil et qui découvre aussitôt l'évidence ou l'absurdité de la question, n'est-ce pas ce que j'appelle mes idées ? Les voilà donc, ces idées ou notions générales que je ne puis ni contredire ni examiner, suivant lesquelles, au contraire, j'examine et je décide tout, en sorte que je ris au lieu de répondre, toutes les fois qu'on me propose ce qui est clairement opposé à ce que ces idées immuables me représentent (1). »

A Bossuet et à Fénelon, il faut joindre leur contemporain et émule, Daniel Huet, évêque d'Avranches, né à Caen l'année 1630, mort à Paris en 1721. A quatorze ans, il eut achevé son cours de belles-lettres, étudia la philosophie chez les Jésuites et devint en peu de temps géomètre, mathématicien, théologien, antiquaire et poëte. Il prit du goût pour la philosophie dans les *Principes* de Descartes, et pour l'érudition dans la *Géographie sacrée* de son compatriote Bochard, ministre huguenot à Caen. Il accompagna ce dernier en Suède, l'an 1652, où Christine lui fit l'accueil dont elle honorait les savants les plus distingués. De retour dans sa patrie, il institua une académie de physique dont il fut le chef. En 1670, Bossuet ayant été nommé précepteur du Dauphin, Huet fut choisi pour sous-précepteur et forma le plan des éditions classiques *ad usum Delphini*, qu'il dirigea en partie. En 1678, il fut nommé à l'abbaye d'Aunai, où il a composé la plupart de ses ouvrages, et, en 1685, à l'évêché de Soissons, qu'il permuta pour celui d'Avranches. Il s'en démit vers l'an 1700, se retira chez les Jésuites de la maison professe, à Paris, auxquels il légua sa bibliothèque. Là pendant vingt ans, il partagea ses jours entre la prière et l'étude, pour laquelle il conserva jusqu'à la fin de sa vie la même passion. Ses principaux ouvrages sont 1° *Censure de la philosophie cartésienne*, où il critique la philosophie de Descartes, non telle que Descartes l'explique dans les *Réponses* que nous avons vues, mais telle que les cartésiens l'entendaient au détriment de l'érudition historique. 2° *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*. Comme nous avons vu encore, Descartes reconnait à tous les hommes la certitude des premiers principes et de leurs principales conséquences : mais il admet le doute ou l'incertitude dans les conclusions ultérieures qui forment la science proprement dite : enfin il proclame l'incompétence de la raison naturelle quant aux vérités religieuses et surnaturelles, qui sont l'objet de la foi divine. Pour le fond, Huet ne dit pas autre chose dans son *Traité de la faiblesse de l'esprit humain*. Cet opuscule est le résumé français de la première partie de l'ouvrage latin qui suit. 3° *Questions alnetanes sur l'accord de la raison et de la foi*, dont le premier livre contient la loi de cet accord ; le second la parallèle des dogmes du christianisme et du paganisme ; le troisième, le parallèle de leur morale. Pour amener cet accord, Huet définit la raison : *La faculté de notre esprit, par laquelle il s'efforce de connaître le vrai soit par le raisonnement, soit par la simple perception* et la foi : « un don de Dieu, qui fait que, Dieu ayant éclairé notre intelligence par une lumière céleste et excité notre volonté par une inspiration, nous acquiesçons aux choses qu'il nous propose à croire. Si donc la raison ne se sent pas assez ferme pour percevoir la vérité ; si elle reconnait au contraire que la foi est certaine, constante, lumineuse, elle-même conviendra avoir été déçue par les lueurs d'une lumière subobscure, se mettra spontanément sous l'obéissance et la conduite de la foi, et se réglera sur ses maximes (2). » La raison humaine et la foi divine ainsi conciliées d'après leur nature même, dans la première partie de l'ouvrage, Huet montre dans les deux autres que la foi n'enseigne rien, ni pour le dogme ni pour la morale, dont on ne trouve l'équivalent ou le semblable chez les plus nobles représentants de la raison humaine, les poëtes et les philosophes.

Cet ouvrage est le complément d'un autre, *Démonstration évangélique*. Huet y procède par définitions et axiomes, comme un livre de géométrie, et démontre les propositions suivantes. Les livres du nouveau et de l'ancien Testament ont été écrits dans les temps auxquels on les rapporte, et par ceux à qui on les attribue. Donc, toute l'histoire de Jésus de Nazareth a été prédite dans l'ancien Testament longtemps avant qu'elle eût été accomplie de nouveau. Donc ces livres sont vrais : donc Jésus est le Messie : donc la religion chrétienne est la véritable.

Dans cet ouvrage de Huet, nous regardons comme un trait de génie que, pour démontrer l'authenticité des saints livres, il commence par ceux du nouveau Testament, dont la démonstration est plus facile et renferme implicitement celle de l'ancien Testament. Dans ce qu'il dit sur le Pentateuque, il s'est donné le tort de soutenir une chose fort contestable, savoir, que la personne et l'histoire de Moïse se retrouvent dans tous les personnages de la mythologie païenne. La plupart des ouvrages de Huet sont en latin, mais un latin élégant et

(1) 2e partie, n° 33. — (2) Huet, *Alnetanæ quæstiones*, *Præfat.*

classique. Le style est l'image de l'auteur, qui était à la fois très savant et très aimable.

Comme nous entrons dans une époque où les idées les plus simples et les plus communes ont été méconnues, niées, confondues par les sceptiques, les athees, les matérialistes, les idéalistes et autres sectaires en philosophie ou en religion, nous avons cru, avec les représentants les plus illustres de la raison humaine, devoir découvrir la base, les premiers fondements de cette raison, afin de marcher avec plus de sécurité à travers ces temps de confusion et d'intelligence.

Quant aux divers systèmes philosophiques sur la certitude, si on nous demande lequel nous adoptons finalement, nous dirons : Finalement, pas un, mais tous. Voici comment et pourquoi. L'homme, intelligence incarnée, est à la fois esprit et corps : il n'est pas corps seul ni esprit seul, mais l'un et l'autre : il ne l'est point isolément, mais avec ses semblables. Pour donc bien connaître la raison humaine, il faut considérer l'homme total et complet : non dans son corps seul, non dans son esprit seul, non dans un individu seul, non dans la société seule, mais dans le tout ensemble ; car l'homme est à la fois tout cela. Si de plus il est Chrétien, si par la foi divine son esprit et son cœur sont élevés à un ordre de choses au dessus de la nature, il ne faut pas confondre l'homme et le chétien, il ne faut pas méconnaître l'homme pour le chrétien, ni le chrétien pour l'homme. Or, les systèmes de philosophie les plus connus de nos jours, et depuis deux siècles, pèchent tous contre ce que nous venons de dire. Le sensualisme ne voit dans l'homme que les sens, le corps, l'animal ; l'idéalisme n'y voit que les idées, l'esprit, sans relation avec l'univers sensible : le rationalisme n'y voit que la raison de l'individu, sans relation avec celle de ses semblables : le système exclusif de la raison générale ne voit que la société et méconnaît l'individu : le système exclusif de la foi divine ne voit que le Chrétien et méconnaît l'homme. Chaque système est faux en ce qu'il exclut les autres : tous sont vrais dès qu'ils viennent à s'embrasser et à s'unir.

Et, chose remarquable ! tous les systèmes s'embrassent et s'unissent dans la personne du Christ. Comme Dieu, le Christ a créé tout l'homme, non pas son corps seul, non pas son âme seule, mais l'un et l'autre. Il ne l'a pas fait pour demeurer seul, mais pour être en société. Il l'a fait à son image, à l'image de Dieu. Or Dieu, quoique un et unique, n'est pas seul : il est une société de trois personnes, dont la seconde, par une ineffable tradition, procède de la première, et la troisième de la première et de la seconde. Le Christ est cette sagesse éternelle qui se joue dans l'univers, et fait ses délices d'être avec les enfants des hommes (1) ; qui va cherchant ceux qui sont dignes d'elle, qui se montre à eux avec hilarité au milieu des chemins et dans toutes sortes de rencontres (2) ; qui, parmi les nations se, communique aux âmes saintes et y établit des amis de Dieu et des prophètes (3). Il est cette lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde (4). Et cette lumière, et cette sagesse, et ce Verbe-Dieu s'est fait homme, il a pris un corps et une âme, non pas un corps illusoire, mais un corps réel ; non pas une âme différente de la nôtre, mais une pareille. Il unit à jamais, dans l'unité de sa personne divine, et l'humanité et la divinité, et le corps et l'âme, sans que jamais cependant l'âme se confonde avec le corps, ni la divinité avec l'humanité. Et avec cela, il dit de l'ordre surnaturel de la grâce et de la gloire : Personne ne peut venir à moi, si mon Père ne l'attire (5).

Lors donc que la philosophie des sens nous dit que les sens du corps nous donnent la certitude, elle a raison, car celui qui est la vérité même nous a donné les sens corporels, il les a pris lui-même en se faisant homme, et nous a dit : Palpez et voyez (6). Et lorsque la philosophie de l'esprit et des idées nous dit que les idées de l'intelligence nous donnent la certitude, elle a raison ; car c'est la vérité même (7) qui nous a donné une âme intelligente et qui l'a prise elle-même. Cependant, comme notre âme n'est pas Dieu, mais seulement faite à son image, nous ne voyons pas, comme Dieu, la vérité en elle-même, la vérité absolue nous en voyons seulement une image, mais une image vraie, puisqu'elle vient de Dieu. Et lorsque la philosophie de la raison individuelle nous dit que l'individu complet et développé peut avoir la certitude, elle a raison ; car la lumière véritable éclaire tout homme venant en ce monde (8). Et lorsque la philosophie de la raison générale nous dit que la vérité, que la certitude se trouve dans la raison commune de l'humanité, elle a raison ; car la lumière véritable éclaire non pas seulement tel ou tel homme, mais tout homme venant en ce monde ; et il est plus facile de distinguer en tous que dans un seul ce qui vient de cette irradition commune et divine, d'avec ce qui vient d'ailleurs. Et lorsque la philosophie de la foi nous dit que la vérité, que la certitude se trouve dans les Écritures des prophètes et des apôtres, elle a raison ; car c'est la sagesse éternelle qui a inspiré ces amis de Dieu. Et quand cette même philosophie nous assure que la certitude ne se trouve que dans la foi chrétienne, elle a raison pour l'ordre surnaturel de la grâce et de la gloire. Mais comme le Christ, la divinité ne détruit point l'humanité, pas même les cicatrices du corps : ainsi, dans le chrétien, la foi divine ne détruit point la raison humaine, pas même dans ses moindres lueurs ; mais au contraire elle l'élève, la perfectionne, et lui communique quelque chose de son caractère divin.

Une secte contribua surtout à cette confu-

(1) Proverb., VIII, 31. — (2) *Ibid.*, VI, 17. — (3) *Ibid.*, VII, 27. — (4) Joan., I, 9. — (5) *Ibid.*, VI, 44. — (6) Luc., XXIV, 39. — (7) Joan., XIV, 6. — (8) Proverb., I, 9.

sion des idées qui règne dans les esprits et les livres depuis deux siècles, une secte surtout prépara la voie aux athées, aux matérialistes, aux sceptiques : ce sont les jansénistes. Nous l'avons déjà vu, nous le voyons encore par les cent et une propositions que le Pape Clément X1 condamna au mois de septembre 1713, par une constitution apostolique qui commence par ces mots : *Unigenitus Dei Filius*. Ces cent et une propositions sont tirées des *Reflexions Morales* du Janséniste Quesnel, que déjà nous avons appris à connaître. Elles peuvent se réduire à douze erreurs capitales, auxquelles la constitution apostolique oppose autant de vérités.

1° D'abord la constitution enseigne que nul commandement de Dieu n'est impossible, et elle condamne ceux qui soutiennent que les préceptes divins sont toujours impossibles, lorsqu'on ne les accomplit point. C'est le sens des cinq premières propositions de Quesnel, qui supposent ainsi que Dieu exige de nous l'impossible, et nous punira pour ne l'avoir pas fait; ce qui est supposer un dieu cruel, dont les athées ont raison de nier l'existence.

2° La constitution enseigne qu'on résiste quelquefois à la grâce, et condamne ceux qui enseignent qu'on n'y résiste jamais. Voyez les vingt-quatre propositions qui suivent les cinq premières, et n'oubliez point cette sentence de saint Étienne : *Vous résistez toujours au Saint-Esprit*; seule elle suffit pour réfuter les vingt-quatre. La constitution enseigne après Jésus-Christ, qu'*il est venu pour sauver ce qui avait péri*, et elle condamne ceux qui restreignent le bienfait de la rédemption aux seuls élus, comme font les propositions 30, 31, 32 et 33. Elle définit que la grâce est nécessaire et gratuite ; et elle condamne ceux qui, en attaquant ces vérités, renouvellent le pélagianisme pour l'état de nature entière, comme font les propositions 31, 35, 36 et 37. Elle enseigne que le libre arbitre existe dans l'état de nature tombée, et condamne ceux qui le nient, comme dans les propositions 38, 39, 40, 41, 42 et 43. En un mot, la constitution confirme la condamnation des cinq propositions jansénienne, qui nient le libre arbitre de l'homme, et préparent la voie aux matérialistes et aux fatalistes.

3° Elle enseigne qu'il y a des actes bons, qui ne sont pas de charité, ni faits par le motif de charité, et elle condamne ceux qui soutiennent le contraire, parce que tout ce que Dieu commande est bon ; or, Dieu commande d'autres actes que la charité. Donc ces actes sont bons. Par ce principe, la constitution condamne les vingt-quatre propositions suivantes, depuis 44 jusqu'à 67 inclusivement, qui supposent que Dieu peut commander des actes qui ne soient pas bons, mais mauvais : ce qui est applaudir l'enfer dans ses plus horribles blasphèmes.

4° Elle enseigne après Jésus-Christ que, pour parvenir à la vie, il faut garder les commandements, que par conséquent il y a encore d'autres moyens de salut que la foi et les prières ; et elle condamne ceux qui réduisent tous les moyens de salut à ces deux, comme fait la proposition 68, qui provoque ainsi le fanatisme et l'illusion.

5° Elle enseigne que la première grâce est gratuite ; que si nous la méritions, elle ne serait pas une grâce ; que la gloire est cependant une *couronne de justice*, comme étant due aux mérites : et elle condamne l'erreur qui enseigne que la première grâce et la gloire sont également gratuites, comme fait la proposition 69, qui suppose que l'homme n'étant pas libre, ne mérite pas plus qu'un automate.

6° Elle enseigne, d'après les écritures et la tradition, que Dieu nous afflige quelquefois pour nous éprouver ; et elle condamne l'erreur qui enseigne que Dieu n'afflige jamais que pour punir ou purifier le pécheur comme l'enseigne la proposition 70, d'où l'impie pourra conclure que, si la sainte Vierge, le patriarche Job et tant de martyrs ont souffert plus que d'autres, c'est qu'ils étaient plus grands pécheurs.

7° Suivant cette parole de Jésus-Christ : Si donc quelqu'un détruit un seul de ces commandements les moindres, et enseigne ainsi les hommes, il sera appelé le moindre dans le royaume des cieux : la constitution enseigne que l'homme ne peut pas se dispenser d'observer les commandements de Dieu ; et elle rejette l'erreur qui enseigne que chacun, pour sa conservation, peut s'en dispenser. C'est l'erreur de la proposition 71, qui ouvre la porte à tous les relâchements, même à l'anarchie, et condamne implicitement la conduite des saints et des martyrs qui, pour rester fidèles à la loi de Dieu en toutes choses, ont perdu leurs biens et leur vie dans d'effroyables tourments.

8° Elle enseigne, comme Jésus Christ en plusieurs endroits de l'Évangile, que dans l'Église les méchants sont mêlés avec les bons et elle rejette l'erreur qui enseigne qu'il n'y a dans l'Église que les bons et les justes. C'est ce que soutiennent les propositions 72, 73, 74, 75 76, 77, et 78. Comme la justice intérieure est une chose invisible, c'est supposer l'Église pareillement invisible, et détruire par là même toute hiérarchie, toute subordination.

9° Comme la religion a été établie de vive voix, et avant que les Écritures eussent été faites, la constitution enseigne que la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire n'est pas nécessaire à tout homme pour le salut ; et elle condamne l'erreur contraire exprimée dans les propositions 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86, lesquelles sont autant d'outrages envers l'Église de Dieu, qui enseigne et pratique le contraire.

10° Elle enseigne que, encore que conformément à la pratique de toute l'Église reçue en tout temps, il faille différer la réconciliation ou l'absolution à certains pécheurs, il y en a d'autres cependant que l'on doit absoudre aussitôt et avant la satisfaction. Elle enseigne que tous les pécheurs non excommuniés doivent assister au sacrifice de la messe ; et elle

proscrit l'erreur opposée, contenue dans les propositons 87, 88 et 89, qui blâment le père de famille de ce qu'il reçoit si promptement l'enfant prodigue et lui fait rendre aussitôt la robe première ; qui blâment même Jésus-Christ, disant au larron pénitent : Aujourd'hui, vous serez avec moi dans le paradis.

11º Elle enseigne que Jésus-Christ, en donnant aux apôtres et à leurs successeurs le pouvoir de délier, leur a donné aussi le pouvoir d'excommunier, et que, comme l'excommunication prive de beaucoup de biens, elle est toujours à craindre ; en conséquence, elle condamne l'erreur contraire, contenue dans les propositions 90, 91, 92 et 93, lesquelles, supposant chaque individu juge si la sentence qui le frappe est juste ou non, énervent et rendent méprisable l'autorité de l'Eglise, et autorisent chaque mauvais sujet à se moquer d'elle.

12º Elle croit enfin, Jésus-Christ ayant promis d'assister toujours son Eglise, que son administration est toujours sainte, comme étant dirigée par le Saint-Esprit ; et elle condamne ceux qui la décrient et l'outragent, comme font les propositions 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100 et 101, lesquelles enseignent que l'Eglise, devenue vieille et décrépite, ne connait plus la vérité, que même elle la persécute ; d'où reste à conclure avec les impies, que Jésus Christ n'ayant pas tenu sa promesse d'être avec son Eglise tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, non-seulement n'est point Dieu, mais pas même un homme de parole ; et que, finalement Dieu, s'il existe, ne se mêle point des choses de ce monde, et que tout y va au hasard.

Telles sont les erreurs capitales que le pape Clément XI condamne et les vérités capitales qu'il y oppose, dans sa constitution *Unigenitus*.

Tous les évêques, dans les différentes parties de la catholicité, regardèrent cette constitution comme une décision de l'Eglise universelle, de laquelle il n'était point permis d'appeler. Avant que la constitution eût paru, Quesnel avait dit dans sa *Tradition de l'Eglise romaine*, que *le silence des autres églises, quand il n'y aurait rien de plus, doit tenir lieu d'un consentement général, lequel, joint au jugement du Saint-Siége, forme une décision qu'il n'est pas permis de ne pas suivre.* Il avait dit ailleurs : *On assure que la bulle a été reçue partout. Mais qu'ils en donnent des preuves ; et, pour leur épargner une partie de la peine, on les dispense du soin d'en faire venir des attestations d'Asie et d'Amérique. Pourvu qu'ils nous en donnent de toutes les Eglises d'Europe, on les tiendra quittes du reste.* Tel était le défi de Quesnel. Il fut bientôt accepté. On pria les évêques étrangers d'expliquer hautement leurs sentiments par rapport à la bulle. Aussitôt les prélats des plus grands siéges envoyèrent des témoignages de leur adhésion à ce jugement, et de leur éloignement pour l'appel. En Italie, le patriarche de Venise et les archevêques de Bologne, de Gênes, de Milan, de Ravenne, de Florence, de Pise, de Sienne, de Naples, de Bénévent, de Palerme, de Messine et de Cagliari attestèrent que la constitution était reçue partout dans leurs métropoles et chez leurs suffragants. En Allemagne, les trois archevêques électeurs, l'archevêque de Saltzbourg et celui de Prague, les évêques de Casle de Liége, d'Hildesheim, de Ratisbonne, de Spire de Wurtzbourg, de Paderborn, d'Osnabruck et de Munster assurèrent qu'elle était connue et observée dans leurs diocèses. Le cardinal de Saxe, archevêque de Strigonie et primat de Hongrie, manda que dans ce royaume il n'y avait pas de réfractaires. En Pologne, les archevêques de Gnésen et de Léopol, et les évêques de Cracovie, de Posen et de Lucko, adhéraient à ce jugement. Les archevêques de Raguse, de Zarao et de Spalatro en Dalmatie certifièrent qu'eux et leurs suffragants le révéraient. En Espagne, les inquisiteurs, les archevêques de Sarragosse, de Burgos, de Grenade, de Tolède et de Séville, et les évêques d'Avila, de Ségovie, de Siguenza, de Taraçone et de Badajoz, s'empressèrent de montrer la conformité de leurs sentiments avec ceux de tant d'évêques. Le cardinal d'Acunha, grand inquisiteur du Portugal, et le patriarche occidental de Lisbonne, rendirent compte des dispositions des évêques de ce pays. Elles étaient les mêmes qu'en Espagne. Les évêques de Sion et de Lausanne s'exprimèrent contre l'appel dans les termes les plus forts. En Piémont, le vicaire général du Saint-Office, l'évêque de Mondovi, et différents particuliers, apprirent qu'il n'y avait pas d'autre manière de penser. L'évêque accepta la bulle dans son synode. Trois évêques, qui exerçaient les fonctions de vicaire apostolique en Angleterre, envoyèrent leurs assurances d'adhésion. Les évêques des Pays-Bas, n'avaient pas attendu, pour se déclarer, qu'on le leur demandât. Placés dans des contrées où était née la nouvelle doctrine, et où elle avait aussi ses partisans, ils avaient aussi à lutter contre l'erreur Dès 1714, les évêques de Namur, de Gand de Ruremonde, d'Anvers et de Tournai, et les grands-vicaires de Malines, de Bruges et d'Ypres dont les siéges étaients vacants avaient donné des mandemets pour faire publier et recevoir la constitution. Le 17 octobre 1728, M. d'Alsace de Bossu, devenu archevêque de Malines, publia une lettre pastorale, où il déclarait ne point reconnaitre les opposants pour de vrais enfants de l'Eglise, mais pour des rebelles, avec qui il ne voulait plus conserver aucun lien. Le 23 novembre suivant, le même prélat, cinq autres évêques, et le vicaire apostolique de Bois-le-Duc, écrivirent au Pape pour l'assurer de leur soumission. Les facultés de théologie de Douai, de Louvain et de Cologne, les universités de Pont à Mousson et de Conimbre, donnèrent sur ce point les déclarations les plus précises.

§ VII

PREMIERS GERMES D'UNE DISSOLUTION POLITIQUE ET D'UNE DISSOLUTION RELIGIEUSE EN FRANCE. — FÉNELON MEURT EN COMBATTANT L'UNE ET L'AUTRE. BELSUNCE LES COMBAT A SA MANIÈRE. — LA RÉGÉNÉRATION DE LA FRANCE, PRÉPARÉE PAR L'ABBÉ DE RANCÉ ET L'ABBÉ DE LA SALLE.

La France, fille aînée de la sainte Église romaine, s'est laissée infatuer par quelques serviteurs de la maison, jusqu'à vouloir, en 1682, régenter sa mère, lui prescrire leurs idées pour la règle de conduite, et la menacer de leurs bras si elle ne cède : elle, cette mère vénérable qui seule, entre toutes les églises, a reçu de Jésus-Christ, et pour elle et pour les églises qui lui demeurent unies, les promesses de vie, de fécondité et de jeunesse éternelle, la promesse que jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle, la promesse que lui-même, son époux, est avec elle tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, la promesse que le Saint-Esprit demeurera avec elle éternellement! Vouloir régenter sa mère d'après le conseil des serviteurs, c'est d'une vierge folle, qui mérite d'être punie : l'Église de France le sera par sa témérité même. Nous avons vu un fils de Noé, pour s'être raillé de son père, condamné à être l'esclave des esclaves : nous voyons la France, pour une faute pareille, devenir l'esclave des serviteurs qui l'asserviront à leurs caprices, la traîneront devant leurs tribunaux, dans les cachots, dans les bagnes, et finiront par la mettre en pièces ; et il faudra que sa mère vienne recueillir ses membres épars et les ressusciter à une vie nouvelle.

Cette révolution de la nation française commence en 1714. Nous avons vu, sur les années de 806 et 817, dans les chartes constitutionnelles et testamentaires de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, consenties et jurées par les États généraux des Francs, et confirmées par le chef de l'Église universelle, que les fils d'un roi français ne succédaient point de droit à leur père, ni par ordre de primogéniture mais qu'il dépendait du peuple d'en choisir un (1) ; qu'un roi oppresseur ou tyran, bien loin d'être au-dessus des lois divines, comme chez les serviles Grecs était justiciable devant l'assemblée générale des Francs ; que les enfants illégitimes d'un roi n'étaient pas même éligibles au trône, mais simplement recommandés à la miséricorde du roi élu (2). Aussi Chateaubriand dit-il sur l'avénement de la seconde race : « Traiter d'usurpation l'avénement de Pépin à la couronne, c'est un de ces vieux mensonges historiques qui deviennent des vérités à force d'être redits. Il n'y a point d'usurpation là où la monarchie est élective, on l'a déjà remarqué ; c'est l'hérédité qui, dans ce cas, est une usurpation. *Pépin fut élu de Paris et du consentement de tous les Francs* : ce sont les paroles du premier continuateur de Frédégaire. Le pape Zacharie, consulté par Pépin, eut raison de répondre : *Il me paraît bon et utile que celui-là soit roi qui, sans en avoir le nom, en a la puissance, de préférence à celui qui, portant le nom de roi, n'en garde pas l'autorité* (3). « Et sur l'avénement de la troisième race : « Il faut dire de la royauté de Hugues Capet ce que j'ai dit de celle de Pépin : il n'y eut point usurpation parce qu'il y avait élection ; la légitimité était un dogme inconnu.... Mais dans la personne de Hugues Capet s'opère une révolution importante ; la monarchie élective devint héréditaire... le sacre usurpa le droit d'élection. Les six premiers rois de la troisième race firent sacrer leurs fils aînés de leur vivant. Cette élection religieuse remplaça l'élection politique, affermit le droit de primogéniture, et fixa la couronne dans la maison de Hugues Capet. Philippe-Auguste se crut assez puissant pour n'avoir pas besoin, durant sa vie de présenter au sacre son fils Louis VIII ; mais Louis VIII, près de mourir, s'alarma, parce qu'il laissait en bas âge son fils Louis IX, qui n'était pas sacré ; il lui fit prêter serment par les seigneurs et les évêques : non content de cela, il écrivit une lettre à ses sujets, les invitant à reconnaître pour roi son fils aîné. Tant de précautions font voir que deux cent trente-neuf ans n'avaient pas suffi à la confirmation de l'hérédité absolue, et de l'ordre de primogéniture dans la monarchie capétienne. Le souvenir même du droit d'élection se perpétuait dans une formule du sacre ; on demandait au peuple présent s'il consentait à recevoir le

(1) T. XI, p. 357. — (2) T. XI, p. 104 et 105. — (3) Châteaubriand, édit. Didot, t. I, p. 138.

nouveau souverain (1). » Nous avons vu l'apostat Cranmer, premier archevêque anglican de Cantorbéry, être le premier à supprimer cette part électorale du peuple au sacre d'Edouard VI.

En France, les Bourbons suppriment les Etats-généraux, auxquels le parlement de Paris cherche à se substituer avec les autres parlements ou cours judiciaires des provinces. Les derniers Etats généraux sont du 17 octobre 1614. Le dernier vote des communes aux Etats de 1614, fut celui-ci : « Le roi est supplié d'ordonner que les seigneurs soient tenus d'affranchir dans leurs fiefs tous les serfs. » Louis XIV, devenu majeur, entra au parlement avec un fouet, sceptre et symbole de la monarchie absolue et les Français furent mis à l'attache pour cent cinquante ans. Le grand roi, dans la démence de son orgueil, osa imposer en pensée à la France, comme monarques légitimes, ses bâtards adultérins légitimés (2). L'édit est du 29 juillet 1714. Ce fut le commencement d'une réaction, qui continue encore de nos jours, pour revenir plus ou moins aux chartes constitutionnelles de Charlemagne et de Louis le Débonnaire. Comme les Bourbons avaient supprimé ou interrompu le moyen naturel et régulier des Etats généraux, ce retour à l'ancien ordre de choses dut rencontrer et briser bien des obstacles.

Louis XIV étant mort le 1er septembre 1715, le parlement de Paris cassa son testament et déclara le duc d'Orléans régent du royaume : un édit de 1717 ôta aux princes légitimés la qualité des princes du sang. Philippe d'Orléans neveu et gendre de Louis XIV, prit donc les rênes de l'empire. Son précepteur, l'abbé Dubois, fut son digne ministre : la corruption du règne de Henri III reparut. A cette vieille corruption de mœurs se mêla cette corruption nouvelle qui s'opère par des révolutions subites des fortunes, et que nous devons au moderne systéme de finances. La dette de l'Etat était de deux milliards soixante-deux millions, quatre milliards et plus de notre monnaie actuelle. Le Duc de Saint-Simon proposa la banqueroute sanctionnée par les Etats généraux, lesquels seraient appelés à la sanction de ce vol : le régent ne voulut ni de la banqueroute ni du retour des Etats. On refondit les monnaies ; on raya trois cent trente sept millions de créances vicieuses : l'Ecossais Law se chargea d'éteindre le reste de la dette au moyen de sa banque, qui ne fut composée d'abord que de douze cents actions de trois mille francs chacune. Law est parmi nous le fondateur du crédit public et de la ruine publique. Son système, ingénieux et savant n'offrait en dernier résultat, comme tout capital fictif, qu'un jeu où l'on venait perdre son or et sa terre contre du papier (3). Après la mort du régent, 1725, le duc de Bourbon, premier ministre, marie Louis XV à la fille de Stanislas Lekzinki, roi détrôné de Pologne, espèce d'augure pour la postérité de cette reine. L'abbé de Fleury, évêque de Fréjus, précepteur du roi, devient premier ministre après le duc de Bourbon et reçoit le chapeau de cardinal : ce vieux prêtre rendit des forces à la France épuisée, en la laissant se rétablir d'elle-même à l'aide de son tempérament robuste (4).

Louis XIV mourut d'une manière fort chrétienne. Encore le 10 août 1715, il se tint debout pendant toute l'audience de congé qu'il donna à un ambassadeur de Perse. On ne le déclara malade que le lendemain. Le 25 août il se réveilla sur les sept heures du soir, avec un pouls fort mauvais et une absence d'esprit qui effraya les médecins. Elle ne dura qu'un quart d'heure ; mais lui-même y reconnut aussitôt les symptômes de la mort qui s'approchait il agit dès lors et donna ordre à tout comme un homme qui n'a plus que peu d'heures à vivre conservant une fermeté et une présence d'esprit inaltérables. Avant huit heures, il reçut le saint viatique des mains du cardinal de Rohan, grand-aumônier de France ; puis il ajouta de sa main un codicille à son testament. Il appela tour à tour auprès de lui et hors de portée d'être entendus par les assistants, le maréchal de Villeroi, gouverneur du Dauphin ; le duc d'Orléans, désigné régent du royaume ; le duc du Maine et le comte de Toulouse, ses fils naturels : chacun à son tour se retira de cet entretien les larmes aux yeux.

Après leur départ, les chirurgiens qui le pansèrent remarquèrent des taches de gangrène à ses jambes. Lorsqu'ils le pansèrent de nouveau, le 26 au matin, ils reconnurent que cette gangrène avait fait des progrès et qu'elle arrivait jusqu'à l'os. A midi Louis se fit amener le Dauphin dans sa chambre, par la duchesse de Vantadour, sa gouvernante. C'était son arrière-petit-fils, Louis XV, qui n'avait pas encore cinq ans accomplis. « Mon enfant, lui dit-il, vous allez être un grand roi, mais tout votre bonheur dépendra d'être soumis à Dieu, et du soin que vous aurez de soulager vos peuples, ce que je suis assez malheureux pour n'avoir pu faire : ne m'imitez pas dans le goût que j'ai eu pour les bâtiments, ni dans celui que j'ai eu pour la guerre ; c'est la ruine des peuples : j'ai souvent entrepris la guerre trop légèrement, et l'ai soutenue par vanité. » Il l'embrassa et lui donna sa bénédiction. Après la messe, il fit approcher de son lit tous ses officiers, et, leur parlant à haute voix, il les remercia de leurs services, leur recommanda de servir le Dauphin avec la même affection, et d'obéir à son neveu, qui allait gouverner le royaume. « J'espère, dit-il en finissant, que vous ferez tous votre devoir, et que vous vous souviendrez quelquefois de moi. » Le reste de ses heures fut employé à des exercices de religion avec madame de Maintenon, avec le père Le Tellier, son confesseur. Il s'affaiblissait cependant, la gangrène gagnait. Le trente au soir, il tomba dans un assoupissement conti-

(1) Châteaubriand, t. I, p. 150 et 151. — (2) *Ibid.*, p. 606, 607 et 608. — (3) *Ibid.*, p. 611. — (4) *Ibid.*, t. I, p. 612.

nuel, et n'eut presque plus de connaissance. Pendant la journée du trente-un, on l'entendit encore, à dix heures du soir, joindre sa voix à celle des prêtres qui disaient sur lui les prières des agonisants ; la nuit suivante, il fut insensible, et le dimanche, 1er septembre, à huit heures un quart du matin, il rendit l'âme sans aucun effort, comme une bougie qui s'éteint. Il s'en fallait de quatre jours seulement qu'il eût accompli soixante-dix sept ans. Il en avait régné soixante-douze.

Mais si la France voyait poindre dès lors les germes d'une dissolution politique, elle en voyait aussi d'une dissolution religieuse. Et parmi les docteurs, et parmi les évêques, c'est une grande confusion et opposition d'idées sur la soumission qu'on doit aux décrets dogmatiques de l'Église et de son chef. En 1703, quarante docteurs de Sorbonne déclarent qu'il suffit d'un silence respectueux, et que la soumission de l'Esprit et du cœur n'est pas nécessaire. Par un bref du 12 février, Clément XI proscrit la décision des quarante docteurs. Un grand nombre d'évêques donnèrent des mandements dans le sens du Pape. La faculté de théologie de Paris, qui eût dû se montrer la première, ne prit que le 1 septembre 1704 une délibération pour censurer la déclaration des quarante et exclure de son sein ceux qui ne voudraient pas se soumettre. Le 15 juillet 1705, Clément XI, à la demande des rois de France et d'Espagne, et de plusieurs évêques, publie la constitution *Vineam Sabaoth*, où il confirme de nouveau les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII contre l'hérésie jansénienne. Venant à ceux qui prétendaient qu'il n'était pas nécessaire de condamner intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansénius, mais qu'il suffisait de garder en cela un silence respectueux, le Pape s'exprime ainsi : « Sous le voile de cette trompeuse doctrine, on ne quitte point l'erreur, on ne fait que la cacher : on couvre la plaie, au lieu de la guérir; on n'obéit pas à l'Église, mais on s'en joue. Bien plus, quelques-uns n'ont pas craint d'assurer que l'on peut souscrire licitement le formulaire quoiqu'on ne juge pas intérieurement que le livre du Jansénius contienne une doctrine hérétique : comme s'il était permis de tromper l'Église par un serment, et de dire ce qu'elle dit sans penser ce qu'elle pense. » Enfin le Pape déclare qu'on ne satisfait point: par le silence respectueux, à l'obéissance due aux constitutions apostoliques, et que l'on doit condamner comme hérétique et rejeter de cœur le sens du livre de Jansénius, qui a été condamné dans les cinq propositions, et que leurs propres termes présentent d'abord. La constitution de Clément XI fut reçue avec respect, soumission et unanimité, dans l'assemblée du clergé d'août 1705, présidée par Noailles, archevêque de Paris, et sur le rapport de Colbert, archevêque de Rouen. Le 1er septembre, elle fut reçue de même en Sorbonne et enregistrée au parlement. Les évêques du royaume donnèrent successivement leurs mandements pour la faire publier. Il n'y eut que l'évêque de Saint Pons qui se distingua de ses collègues, et qui donna un mandement pour la justification du silence respectueux. Mais Noailles, président de l'assemblée du clergé avait avancé une erreur dans son discours, en assurant que l'Église ne prétendait pas être infaillible dans la décision des faits même dogmatiques, qui ne sont pas révélés ; et le rapporteur Colbert, sans aucune nécessité ni prétexte, avait établi des maximes qui paraissaient faire entendre que les évêques jugeaient le jugement des Papes, et non simplement avec eux. Plusieurs évêques, dans leurs mandements, insinuaient avec affectation des maximes semblables et même que les constitutions apostoliques n'obligeaient qu'après l'acceptation solennelle, et non plus seulement tacite, des pasteurs. Par un bref du 15 janvier 1706, le Pape se montra fort peu satisfait de tels procédés. En conséquence, douze archevêques et évêques lui adressèrent, le 10 mai 1710, une explication des endroits du procès-verbal de l'assemblée qui avaient donné lieu aux plaintes. Le cardinal de Noailles, qui devait d'abord signé aussi cette pièce, mais qui le refusa ensuite, consentit enfin, après beaucoup de délais, à écrire au Pape, d'après un modèle convenu. Ce ne fut que le 29 juin 1711 qu'il envoya son explication.

Le 13 juillet 1708, décret de Clément XI, portant condamnation des *Reflexions morales sur le nouveau Testament*, du janséniste Quesnel, *comme conformes à la version condamnée par Clément IX, le 20 Avril 1668, et comme contenant des notes et des reflexions qui à la verité, ont l'apparence de la piété mais qui conduisent artificieusement à l'éteindre, et qui offrent fréquemment une doctrine et des propositions séditieuses téméraires, pernicieuses, erronées, déjà condamnées, et sentant manifestement l'hérésie jansénienne.* C'est ainsi que s'énonçait le souverain Pontife dans le décret qui condamnait les *Réflexions morales* au feu. Elles avaient été censurées dès le 15 octobre 1703, par M. de Colongue, évêque d'Apt. L'archevêque de Bezançon et l'évêque de Nevers les avaient proscrites en 1707. Le Pape se joignit donc à eux en 1708. Le 15 juillet 1710, ordonnance et instruction pastorale des évêques de Luçon et de La Rochelle, portaient condamnation des *Reflexions morales*. MM. de Lescure et de Champflour avaient concerté entre eux cette ordonnance. Elle était divisée en deux parties, dont la première et la plus importante était destinée à faire voir que les cinq propositions se trouvaient clairement dans Jansénius, et étaient toutes renouvelées par Quesnel. Le cardinal de Noailles, qui était entouré de Jansénistes et qui, dans l'origine avait approuvé les *Réflexions morales*, fit renvoyer du séminaire de Saint Sulpice, deux neveux des deux évêques. Ceux-ci écrivirent

au roi pour se plaindre, et dirent que, dans presque tous les temps, les évêques des villes impériales avaient protégé l'erreur. Le cardinal fut blessé d'autant plus vivement de ce reproche, qu'il le méritait. Le 28 avril 1711, il publia une ordonnance contre l'instruction pastorale des deux évêques. Il s'élevait aussi contre M. de Malisolles, évêque de Gap, qui venait de condamner le livre de Quesnel. D'un autre côté, Hébert, évêque d'Agen, et Thomassin, évêque de Sisteron, paraissaient penser comme le cardinal. Ainsi, les juges même de la foi semblaient divisés, et leur désunion n'annonçait rien que de funeste à l'Église. Cependant on négocia un accommodement qui ne réussit point. Le cardinal de Noailles ne put se résoudre à abandonner un livre qu'il avait couvert d'éloges. Il paraît pourtant qu'il hésitait quelquefois. On a de lui une lettre imprimée à l'évêque d'Agen, lettre que lui-même envoya à Rome vers ce temps, et dans laquelle il disait : « Non je n'ai pas balancé de dire à tous ceux qui ont voulu l'entendre, qu'on ne me verrait jamais ni mettre ni souffrir la division dans l'Église pour un livre dont la religion peut se passer. Si notre Saint-Père le pape jugeait à propos de censurer celui-ci dans les formes, je recevrais sa constitution et sa censure avec tout le respect possible, et je serais le premier à donner l'exemple d'une parfaite soumission d'esprit et de cœur. » Une promesse si précise fit penser que, dès que le Pape aurait parlé, on verrait tous les sentiments se réunir au sien. Le cardinal de la Trémoille, chargé des affaires de France auprès du Saint-Siège, eut donc ordre de demander une constitution sur le livre de Quesnel, et de la demander tel qu'on ne pût pas prétexter la forme pour ne pas recevoir le fond. En même temps le roi, par un arrêt du 11 novembre 1711, défendit le débit de la réimpression des *Réflexions morales*. On aurait désiré que le cardinal de Noailles profitât de cette ouverture pour révoquer cette approbation. Il ne put s'y résoudre. Il ne voulut voir, dans tout ce qui se faisait contre le livre, qu'un complot contre lui-même, où il faisait entrer jusqu'à Fénelon. Les Jésuites étaient aussi l'objet de sa méfiance. Il les voyait partout et les accusait de tout. Il les dénonça au roi, et particulièrement le père Le Tellier confesseur du prince. Il les dénonça également au Pape, et retira ses pouvoirs à la plupart d'entre eux.

Le 8 septembre 1713, fête de la Nativité de la sainte Vierge, Clément XI donne la constitution *Unigenitus*, dont nous avons déjà vu la substance. Le Pape avait nommé, en février 1712, une congrégation particulière de cinq cardinaux et de onze théologiens pour l'examen du livre de Quesnel. On leur en avait distribué des exemplaires, et les examinateurs s'assemblaient tout les mercredis. Au mois d'août suivant, ils eurent ordre de tenir deux séances par semaine. En janvier 1713, les qualificateurs commencèrent à s'assembler au Saint-Office. Le Pape était très-exact à ces séances, qui se tenaient deux fois la semaine, et qui furent terminées le 2 août. Alors le Saint-Père ordonna des prières dans Rome, implora lui-même le secours du ciel, consulta plusieurs cardinaux et évêques, communiqua, comme on en était convenu, le préambule et le dispositif au cardinal de la Trémoille, supprima, à sa prière, quelques clauses qui auraient pu éprouver des contradictions en France, et donna enfin sa constitution, après dix-huit mois de travail et d'examen.

Le 23 janvier 1714, quarante évêques assemblés à Paris reçoivent la constitution *Unigenitus*. La bulle était arrivée en France, le roi la communiqua aussitôt aux évêques, et ordonna une convocation de ceux qui se trouvaient à Paris. L'ouverture de l'assemblée fut fixée au 16 octobre 1713, sous la présidence du cardinal de Noailles. Dès le 28 septembre, il avait donné un mandement pour condamner le livre de Quesnel, en marquant que c'était pour tenir sa parole. Cependant, à la première séance, le 16 octobre, où se trouvèrent vingt-neuf évêques, il prononça un discours où il chercha à justifier son approbation de 1695. De son côté, Quesnel adressa aux évêques des mémoires en sa faveur. L'année précédente, il avait dit, dans une explication apologique de ses sentiments : « Je soumets très sincèrement et mes *Réflexions sur le nouveau Testament*, et toutes les explications que j'y ai apportées, au jugement de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, dont je serai jusqu'au dernier soupir un fils très soumis et très-obéissant. » Ce même homme, ce fils soumis et obéissant osa dire, en 1713, que la bulle *renversait la foi de fond en comble*; qu'elle *frappait d'un seul coup cent et une vérités* et que *l'accepter, ce serait réaliser la prophétie de Daniel, lorsqu'il dit qu'une partie des forts est tombée comme les étoiles*[1]. En même temps il faisait circuler différents écrits contre la bulle. Pour les réfuter, l'assemblée convint de dresser une instruction pastorale, où l'on montrerait les vices de l'ouvrage. Le 23 janvier 1714, sur le rapport de six commissaires, quarante évêques de l'assemblée reçurent la constitution apostolique avec respect et soumission, condamnant les livres et les propositions de la même manière que le Pape ; et, le 1er février, ils approuvèrent l'instruction pastorale. Le 14 février, le roi donna des lettres patentes pour la publication de la bulle, qui fut enregistrée au parlement, puis reçue en Sorbonne le 5 mars. Plus de soixante dix évêques qui étaient dans les provinces, se joignirent aux quarante de l'assemblée du clergé, et publièrent la bulle et l'instruction. La constitution se trouva donc acceptée dans plus de cent diocèses. Toutes les universités et toutes les facultés de théologie du royaume suivirent l'exemple de la Sorbonne ; comme tous les parlements, celui du parlement de la capitale. La cause était ainsi terminée de toutes manières. Il n'y avait que quatorze évêques totale-

lement opposés à la constitution apostolique : encore la plupart d'entre eux avaient ils publié des mandements contre le livre de Quesnel : à leur tête se trouvait le cardinal de Noailles, qui, malgré les ménagements qu'on avait eus pour lui, s'était séparé de ses collègues. Le Pape condamna le mandement du cardinal, ainsi que ceux qui avaient été donnés à Tours, à Châlons, à Bayonne, à Boulogne, à Metz et à Mirepoix : et le roi les supprima par arrêt de son conseil. Clément XI écrivit à ce prince pour le remercier de son zèle. Il le priait de le seconder pour ramener les opposants à l'unité ; mais dans le même temps commencèrent de longues négociations qui n'aboutirent à rien, et que le cardinal fit traîner jusqu'à la mort du roi, en 1715.

Sous la régence, le cardinal de Noailles reparut à la cour et fut fait président d'un conseil de conscience pour les affaires ecclésiastiques. On encouragea les réfractaires à s'élever contre la constitution. Le 1 janvier 1716, la faculté de théologie de Paris déclare qu'elle ne l'a point acceptée. Le 1er mars 1717, quatre évêques appellent de la constitution *Unigenitus* au futur concile : c'étaient La Broue de Mirepoix, Soaen de Senez, Colbert de Montpellier, de l'Angle de Boulogne. Dans le courant du même mois, la faculté de théologie et celle des arts adhèrent à l'appel des quatre évêques. Des curés, des chanoines, des religieux, des religieuses, des laïques même suivirent cet exemple. Le cardinal de Noailles encourageait ces actes. Son officialité était ouverte aux appelants. Bientôt le cardinal ne se borne plus à les favoriser. Dès le 13 mars il avait réuni chez lui cinq évêques, qui, pour avoir accepté en 1614, n'en étaient pas moins attachés à ses intérêts : ils convinrent de suspendre, dans leurs diocèses l'effet de l'acceptation de la bulle. Le 3 avril, il fit inscrire son appel sur les registres de son secrétariat, mais il ne le rendit pas encore public. Peu après, plusieurs évêques se joignirent à lui, les uns publiquement, les autres en secret. Il s'en trouva en tout seize qui firent cette démarche : seize, contre plus de cent évêques en France et contre tous ceux des pays étrangers.

En septembre 1717, le Pape écrit au cardinal de Noailles un bref plein de tendresse : pour toute reconnaissance, le cardinal répand son acte d'appel qui jusque là était demeuré secret. Son chapitre y adhère. Le Pape, après avoir essayé de toutes les voies de conciliation ne crut pas devoir ménager davantage des gens intraitables ; et, le 19 février 1718, il condamne les actes schismatiques d'appel des quatre évêques, du cardinal, et des facultés de Paris, de Reims et de Nantes. Le 28 août de la même année, Clément XI adresse à tous les fidèles ses lettres commençant par ces mots : *Pastoralis Officii*. Après y avoir rendu compte de ses efforts et de sa condescendance pour ramener les opiniâtres, et de l'opposition qu'avaient rencontrée ses vues pacifiques, il avertissait de ne plus regarder ceux qui ne se soumettaient pas à la constitution, comme de véritables enfants de l'Église, mais comme des désobéissants, des contumaces et des réfractaires. « Puisqu'ils sont éloignés de nous et de l'Église romaine, disait-il, sinon par des paroles expresses, au moins certainement par des faits et des marques multipliées d'obstination et d'endurcissement, ils doivent être tenus pour séparés de notre charité et de celle de L'Église romaine, et il ne doit point y avoir dorénavant de communion entre eux et nous. » Les évêques de France jugèrent comme le Pape. Sans citer les lettres *Pastoralis*, ils donnèrent un grand nombre de mandement, où ils ordonnaient de se soumettre à la bulle *Unigenitus*, « comme à un jugement dogmatique de L'Église universelle dont tout appel était nul, frivole, illusoire, téméraire, scandaleux, injurieux au Saint-Siège et au corps épiscopal, contraire à l'autorité de l'Église, schismatique, et tendant à renouveler et à fomenter des erreurs condamnées. » D'une autre part, l'erreur et le schisme devenaient toujours plus audacieux. Le 17 septembre, le cardinal de Noailles signa un appel des lettres apostoliques *Pastoralis officii*. Ses collègues appelants suivirent son exemple. On vit encore se renouveler les scènes de l'année précédente Le chapitre de la cathédrale de Paris plusieurs curés, des communautés entières, la Sorbonne surtout, appelèrent à la suite des évêques schismatiques. Le parlement de Paris reçut le procureur général appelant comme d'abus de la bulle. Plusieurs autres parlements de province firent de même, et allèrent jusqu'à supprimer les mandements des évêques catholiques contre l'appel. En 1719, le parlement de Paris condamna au feu les lettres de M. de Mailly, archevêque de Reims, et de M. Languet, évêques de Soissons.

Le 13 mars 1720, corps de doctrine approuvé à Paris par trente évêques et accommodement conclu en conséquence. Les évêques qui avaient déjà accepté la constitution approuvèrent cet écrit par une lettre qui y fut jointe, et reconnurent qu'il était conforme aux principes de l'instruction pastorale de l'assemblée de 1714. Dans l'acte d'acceptation, on condamnait les *Réflexions morales* et les cent une propositions avec les mêmes qualifications que la bulle : on condamnait aussi les livres et libelles faits contre elle. Vingt huit évêques signèrent la lettre. Le cardinal de Noailles et l'évêque de Bayonne, quoiqu'ils ne signassent pas, étaient cependant de l'accommodement. Mais le premier prétendait avoir ses raisons pour ne pas se déclarer encore. Il consentit seulement à envoyer, le 14 mars, au régent, un acte d'acceptation de la bulle et d'approbation du corps de doctrine, mais à condition qu'après l'avoir montré aux évêques, on le lui renverrait, et on eut la complaisance de consentir à cette marche oblique. Le 4 août, déclaration du roi pour autoriser le corps de doctrine et l'accommodement. Vers la fin de novembre, le cardinal de Noailles finit par publier son acceptation de la bulle ; mais les quatre évêques de Senez,

de Montpellier, de Boulogne et de Mirepoix renouvelèrent leur appel.

Le 24 mars 1722, Innocent XIII, successeur de Clément XI, adresse deux brefs au roi de France et au régent. Il y disait que son prédécesseur avait blâmé l'accommodement de 1720 et n'avait pas cru qu'il y eût d'autre voie de conciliation qu'une obéissance, non équivoque et feinte, mais franche et sincère. Il se plaignait qu'on n'eût pu déterminer les opposants à révoquer leur appel, s'expliquait avec force contre une lettre qui lui avait été écrite par sept évêques jansénistes. Ces schismatiques avaient conçu quelques espérances du changement du souverain Pontife. Dans leur lettre, Clément XI et la constitution étaient traités de la manière la plus outrageante. « L'Église romaine, était-il dit, en parlant de la bulle, voudrait-elle approuver un jugement si irrégulier que Rome païenne n'eût pu le souffrir ? » Telle était l'insolence de ces prélats réfractaires, fauteurs aveugles d'une hérésie qui faisait de Dieu un tyran cruel, et de l'homme une brute, une machine. Leur lettre fut condamnée par un décret du Saint Office. Innocent XIII disait dans ses brefs au roi et au régent, que confier des brebis à de tels pasteurs c'était les perdre plutôt que de leur donner des gardiens. Enfin, pour répondre aux allégations du parti, il déclarait que la constitution *Unigenitus* ne condamne que des erreurs et n'attaque ni les sentiments des Pères ni les opinions des écoles. Le régent fit imprimer les brefs au Louvre. Le conseil du roi condamna la lettre des sept évêques comme téméraire, séditieuse et injurieuse au sacerdoce et à l'empire.

Le 29 mai 1724, le cardinal Orsini est élu Pape sous le nom de Benoit XIII, avec l'approbation générale, et les appelants français sont les premiers à y applaudir. Le cardinal de Noailles écrivit au nouveau pontife pour l'en féliciter. Benoit XIII, dans sa réponse, le pressait de rendre la paix à l'Eglise. Cette lettre en attira une autre du cardinal, qui mandait, le 1er octobre, au Saint-Père, qu'il acceptait la constitution de la même manière, dans le même sens et dans le même esprit que sa Sainteté. On commençait à mieux augurer de ses dispositions, et le Pape lui montrait beaucoup de bienveillance. Les opposants se flattaient quelquefois que Benoit XIII ne leur était pas contraire. On le savait attaché à l'école de saint Thomas, derrière laquelle ils aimaient à se retrancher. Il donna effectivemet, le 6 novembre, un bref en faveur de la doctrine de cette école, et l'année suivante il publia une bulle tendant au même but. Mais en même temps il fit rendre, par le général des Dominicains, un décret pour exclure de cet ordre ceux qui ne voudraient pas se soumettre à la constitution de Clément XI. Le charme se rompait peu à peu. Plusieurs corps, qui avaient été entraînés par un moment de vertige, revenaient sur des démarches trop peu réfléchies. La maison et société de Sorbonne venait de prendre une délibération pour recevoir la bulle de 1713 et obliger tous les candidats à le faire. Les facultés de théologie de Reims, de Nantes et de Poitiers prenaient la même résolution. Desmarêts, évêque de Saint-Malo, qui avait appelé en 1717, accepta purement et simplement, fit accepter ses prêtres en synode et écrivit au Pape pour lui annoncer son entière soumission. Quelques particuliers suivirent ce bon exemple.

L'an 1725, l'excellent Pape Benoit XIII, comme nous l'avons vu déjà, tint à Rome un concile de tous les évêques qui dépendaient spécialement de sa métropole, et y prescrivit l'observation de la constitution *Unigenitus* comme règle de foi. Le Saint-Père aurait désiré que ce concile eût encouragé à ouvrir de pareilles assemblées dans toutes les métropoles. A son exemple, il y en eût une en France, mais dans la province d'Avignon, qui, dépendait immédiatement du Saint-Siège. Le concile s'ouvrit dans l'église métropolitaine d'Avignon, le 28 octobre de la même année 1725. Les décrets en ont été publiés et roulent sur les devoirs des pasteurs, sur l'observance des fêtes, sur l'administration des sacrements et sur des objets de discipline ecclésiastique. On y condamne quelques abus, et l'on y prend des mesures pour les prévenir. Il y a, comme dans le concile romain, un chapitre particulier pour prescrire la soumission à la constitution *Unigenitus* comme règle de foi. Il y a aussi des règlements pour maintenir la pureté de la foi sur d'autres articles, pour proscrire les mauvais livres et pour préserver les fidèles de la séduction des hétérodoxes. Les décrets sont rendus au nom de l'archevêque métropolitain et sont signés en outre des trois évêques, ses suffragants, les évêques de Carpentras, de Cavaillon et de Vaison. Il s'y trouva en outre 23 prêtres et théologiens. La clôture s'en fit le 1er novembre. Benoit XIII en approuva les actes par son bref du 25 février 1728.

Les autres évêques de France eussent bien voulu tenir pareillement des conciles pour remédier aux maux de l'Eglise; mais, en vertu des libertés de l'église gallicane, les ministres du roi, le duc d'Orléans, puis le duc de Bourbon, ne jugèrent point à propos de le leur permettre; plus d'une fois même, ils ne leur permirent pas de tenir leur assemblée ordinaire de chaque année. Celle de 1725 s'occupait de condamner quelques libelles et de censurer quelques propositions jansénistes, lorsqu'elle reçut ordre, le 27 octobre, de terminer ce jour-là même ses séances. Cette nouvelle excita beaucoup de plaintes. Les évêques trouvaient étrange qu'on leur fermât la bouche, tandis que l'impunité était assurée à leurs adversaires. Ils arrêtèrent d'écrire au roi pour lui faire leurs représentations. Dans cette lettre, ils reconnaissaient la bulle *Unigenitus* pour une loi irréfragable de l'Eglise et de l'État, et ils annonçaient qu'ils la feraient observer par leurs ecclésiastiques. L'assemblée se sépara ensuite, après une séance extrême

ment longue, et avec la douleur de n'avoir pu apporter des remèdes proportionnés aux maux de l'Église. Sa lettre déplut au duc de Bourbon, et son mécontentement éclata de la manière la plus marquée. Il envoya le lendemain un secrétaire d'État, qui se fit ouvrir d'autorité les archives du clergé, emporta l'original de la lettre et ratura tout le procès-verbal de la séance du 27.

Le duc de Bourbon, qui régentait ainsi en tuteur impérieux le clergé de France, était gouverné par une marquise adultère qui se prostituait à lui pour régenter par lui le royaume et l'église de France. Il avait succédé au duc d'Orléans, dominé lui-même par tous les vices, dont les amis furent des infâmes, les nuits des orgies de débauche, la régence une époque de dissolution, et qui mourut d'apoplexie entre les bras d'une duchesse adultère. Le duc d'Orléans avait eu pour précepteur Guillaume Dubois, né en 1656, à Brives-la-Gaillarde en Limousin, où son père exerçait la profession d'apothicaire. Sur l'expectative d'une bourse qu'il n'eût jamais, sa famille l'envoya à Paris dès l'âge de douze ans. Abandonné à lui-même, le jeune Dubois se trouva trop heureux d'obtenir la faculté de faire ses études au collège de Saint-Michel, en remplissant auprès du principal les fonctions de domestique. Il entra ensuite comme précepteur chez un marchand, puis chez un président, enfin chez le frère du roi, pour faire l'éducation du duc de Chartres, depuis d'Orléans, sous la régence duquel il devint ambassadeur, conseiller d'État, premier ministre, archevêque de Cambrai, cardinal. Dubois mourut le 10 août 1723, avec une si mauvaise renommée, qu'elle parait plus mauvaise qu'il ne mérite. Par exemple, le duc de Saint-Simon assure, dans ses *Mémoires*, que Dubois s'était marié dans son pays natal, et raconte, avec des détails comiques, de quelle manière il fit détruire les actes de son mariage. Or, voici comme Lemontey, dans son *Histoire de la Régence*, s'exprime sur cet écrivain et son conte : « Il accueille et amplifie, sur parole, des sarcasmes sans vérité, des bruits fabuleux, de méprisables calomnies. Par exemple, il se condamne à entasser cent absurdités pour prêter quelque vraisemblance à un mariage imaginaire du cardinal Dubois (1). » Sévelinges, éditeur des mémoires secrets et de la correspondance inédite de ce cardinal, range également parmi les fables ce que l'on débite sur son mariage ou ses mariages. En effet, dit-il, « à quel âge Dubois, arrivé à Paris presque enfant, et qui y remplit sans interruption des emplois qui ne lui permettaient point de s'éloigner, serait-il allé en Limousin et en Hainaut, contracter des mariages dans toutes les formes légales (2) ? » Dubois est encore accusé d'avoir vécu dans la débauche et d'en être mort, comme le duc d'Orléans. Or, voici ce que Sévelinges dit à cet égard : « L'auteur de cet article a sous les yeux la copie fidèle d'un tableau qu'il avait fait dresser sous le titre de *Journal de son Éminence*, pour fixer d'une manière invariable la distribution de ses journées. Ce tableau était suspendu au pied de son lit et au-dessus de la cheminée de son cabinet. On y voit que, dans toutes les saisons, le travail du ministre commençait à cinq heures du matin et ne se terminait qu'à sept heures du soir. Il n'y avait d'interruption que d'une heure à trois, pour le dîner, qui était toujours splendide, quoique le cardinal fût personnellement d'une sobriété extrême (3). » Il mourut à l'âge de soixante-six ans, par l'excès du travail, suivant le témoignage de Lemontey, dont voici les paroles : « Le cardinal Dubois mourut le 10 août 1723, à la suite d'une opération nécessitée par un abcès au col de la vessie. Il avait ressenti les premières atteintes de ce mal en 1716, dans son voyage de Hollande. Dès ce moment, sa vie, qui avait été fort dissolue, devint extrêmement chaste et sobre, et ne fut plus consumée que par l'excès du travail et les angoisses de l'ambition. Telle est la vérité, qu'il ne faut pas chercher dans les libelles du temps (4). » D'après ces témoignages, il est certain que, de 1716 à 1723, la vie du cardinal Dubois fut extrêmement sobre et chaste. Or, c'est en 1720 qu'il reçut la prêtrise et fut sacré archevêque de Cambrai : Tressan, évêque de Nantes et Massillon, évêque de Clermont, pouvaient donc lui donner en conscience, comme ils firent, une attestation de la pureté de ses mœurs, de sa conscience ecclésiastique et de ses talents pour le gouvernement ; ils pouvaient de même assister à son sacre, qui fut fait dans l'église du Val-de-Grâce, par le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, en présence de toute la cour. Le Pape pouvait donc également, sans déshonneur, nommer cardinal un archevêque dont la vie était extrêmement chaste et sobre, au moins depuis quatre ans avant son entrée dans les ordres sacrés, et dont les désordres antérieurs s'ils ont eu lieu, étaient demeurés secrets, et tellement secrets, que Fénelon, le vertueux Fénelon, dans une de ses lettres, recommande l'abbé Dubois comme l'un de ses amis intimes. On répète que Dubois reçut le même jour tous les ordres sacrés ; mais Picot, *Mélanges de philosophie, d'histoire, de morale et de littérature*, t. VIII, p. 176, fait voir que c'est encore un conte et que si Dubois différa de recevoir l'extrême-onction dans sa dernière maladie, c'était pour qu'on demandât au cardinal de Rohan, les cérémonies particulières qu'on y observait pour les cardinaux (5).

On accuse le cardinal Dubois d'avoir accepté une pension du roi d'Angleterre, mais il a toujours repoussé cette accusation comme une odieuse calomnie. Sevelinges observe que

1 *Hist. de la Régence*, t. I, p. 3 et 4. — 2 *Biogr. univ.*, t. XII, art. Dubois. — 3. *Ibid.* — 4 *Hist. de la Régence*, t. II, p. 86, note. — 5 Picot, *Mélanges*, etc., t. VIII, p. 176.

Dubois avait plus d'intérêt à corrompre les ministres du prince anglais qu'à s'en laisser corrompre. Il ajoute: « Un diplomate profondément instruit, et qui a été longtemps à la tête des affaires étrangères, n'a trouvé aucune trace de cette pension et la regardait comme une fable inventée par les nombreux ennemis du cardinal (1). » Enfin, après avoir été maître absolu de tous les trésors de la France, il ne laissa, en mourant, qu'une simple succession mobilière qui n'égalait pas deux années de son revenu (2).

Quant à ses qualités d'homme d'État, voici comme Lemontey en parle: « Il est remarquable qu'entre tous nos gouvernements modernes, essentiellement nobles et militaires, mais très abâtardis par le despotisme, deux hommes seuls avaient alors un caractère ferme, et c'étaient deux prêtres; deux hommes seuls ballotaient les destinées de l'Europe, et c'étaient deux plébéiens de la plus basse origine. Albéroni, fils d'un jardinier, rendit la quadruple alliance nécessaire par ses audacieuses entreprises; et Dubois, fils d'un pharmacien de village, la conçut et l'emporta par sa constance et sa vivacité. Je doute que la France doive lui en faire un reproche (3). » Dubois, brusque, pressé, marcha toujours en avant, ne laissa debout aucun obstacle, réussit dans tout ce qu'il entreprit, et ne dut point de succès au hasard; conquit tout, hors la considération; et, par un dernier prodige, accoutuma au joug un maître vain, défiant et spirituel, mille fois plus difficile à dompter que le roi débile ou la femme bornée dont se jouèrent Richelieu et Mazarin (4). La France lui doit un système régulier de grandes routes, et la création de pépinières pour les embellir. La première chaussée pavée fut construite de Paris à Reims, pour la cérémonie du sacre, par les ordres du cardinal Dubois (5).

En même temps, il travaillait sérieusement à réunir les esprits dans une même soumission aux jugements de l'Église: la mort ne lui permit point d'achever cet ouvrage. Les jansénistes diminuaient en nombre, mais non en opiniâtreté. Ils avaient perverti un vicaire apostolique de Hollande, puis érigé un archevêché à Utrecht et nommé un archevêque par l'autorité de sept prêtres, qui se disaient chanoines. Ce fut un lieu de refuge pour les jansénistes inquiets de France, parmi lesquels on vit plusieurs Chartreux du couvent de Paris. Leurs grands protecteurs parmi les évêques français, etaient Colbert de Montpellier et Soanen de Senez. Ce dernier surtout approuvait fort leurs innovations schismatiques et ordonnait volontiers leurs séminaristes sans exiger la signature du formulaire. En 1726, il publia une instruction pastorale en faveur de l'hérésie jansénienne et du schisme, où il déclame contre le Pape et les évêques catholiques, et déclare l'Église près du naufrage. Le 16 août 1727, s'assemble le concile d'Embrun, pour en juger, il était composé de l'archevêque d'Embrun, Pierre de Guérin de Tencin, des évêques de Senez, de Vence, de Glandève et de Grasse, et du député de celui de Digne, qui était malade et mourut peu après. Il y vint de plus, sur l'invitation du concile même, les évêques des provinces voisines de Vienne, d'Aix, d'Arles, de Lyon et de Besançon. Tout s'y passa suivant les règles. Soanen, ayant récusé son métropolitain sous prétexte qu'il était simoniaque, fut sommé d'en produire les preuves; il ne put en produire aucune, et sortit du concile, après que l'archevêque y eut exposé des preuves du contraire. Une autre fois Soanen se présenta avec deux ecclésiastiques, que le concile refusa d'admettre, parce qu'ils n'étaient pas du diocèse de Senez, mais étrangers inconnus, qui variaient sur leur nom et ne voulaient pas même exhiber leurs lettres de prêtrise; c'est que de fait ils n'étaient pas prêtres, mais deux diacres jansénistes, envoyés de Paris pour soutenir Soanen dans l'hérésie. Le concile employa pour le ramener et les exhortations amicales et les monitions canoniques: quelquefois il parut ébranlé; mais les émissaires et les lettres que la secte lui envoyait continuellement l'empêchèrent de se rendre aux salutaires conseils des évêques. Enfin, le 20 septembre, après que le promoteur eut donné ses conclusions, et que l'évêque de Grasse eut fait son rapport, l'instruction pastorale de Soanen fut condamnée comme téméraire, scandaleuse, séditieuse, injurieuse à l'Église, aux évêques et à l'autorité royale, schismatique, pleine d'erreurs et d'un esprit hérétique, et fomentant des hérésies. Il fut ordonné que Soanen demeurerait suspens de tout pouvoir et juridiction épiscopale, et de l'exercice des fonctions de l'ordre épiscopal et sacerdotal. L'abbé de Saléon fut nommé grand-vicaire et administrateur du diocèse de Senez, et chargé d'y faire respecter les lois de l'Église. Cette sentence fut confirmée le lendemain par tous les évêques, qui approuvèrent aussi les décrets déjà portés pour l'observation des constitutions apostoliques. Ces décrets, au nombre de cinq, roulaient sur l'autorité de la bulle *Unigenitus*, sur le crime des opposants, sur la nullité de l'appel, sur l'insuffisance du silence respectueux, sur le soin de n'admettre aux ordres, au ministère ou aux bénéfices que ceux qui seraient soumis aux bulles: ils furent approuvés par les seize évêques. On signifia à Soanen son jugement. Le saint pape Benoît XIII approuva les décisions du concile; trente un évêques de France écrivirent en sa faveur. Mais Soanen eut pour lui cinquante avocats, quelques libellistes et douze évêques jansénistes, à la tête desquels on vit le nom du cardinal de Noailles, archevêque de Paris. C'est à quoi se réduisaient toutes les forces de la secte janséniste. Encore, cette année-là

(1) *Biog. univ.*, Lemontey, *Hist. de la Rég.*, t. I, p. 126. — (2) *Ibid.*, t. II, p. 98. — (3) *Ibid.*, t. I, p. 112. — (4) *Ibid.*, t. II, p. 97. — (5) *Ibid.*, p. 286.

même, éprouve-t-elle des défections bien considérables.

Le 11 octobre 1728, le cardinal de Noailles donne son mandement d'acceptation pure et simple de la bulle *Unigenitus*. Il y avait longtemps que l'âge et l'intérêt du prélat sollicitaient de lui cette démarche; et il est à croire qu'il l'aurait faite plus tôt si l'on n'avait mis tout en œuvre pour l'en détourner. On voit, par le Journal de l'abbé Dorsanne, un de ses grands-vicaires jansénistes, que, dès le mois de janvier 1727, le cardinal et son conseil étaient convenus d'un mandement où il acceptait la bulle et révoquait tout ce qu'il avait fait contre. On intrigua beaucoup pour empêcher la publication de ce mandement. On fit écrire au cardinal, par quelques-uns de ses curés, des lettres violentes contre la constitution; et deux de ses confidents, Dorsanne et la Borde, profitèrent de sa faiblesse et de l'ascendant qu'ils avaient sur lui, pour reculer de jour en jour cette démarche. Ils obtinrent même de lui de nouvelles marques d'attachement aux intérêts de leur amis. Le cardinal consentit à signer les lettres écrites au roi contre le concile d'Embrun, ainsi qu'une opposition remise au procureur-général contre l'enregistrement de tous édits en faveur de ce concile. Mais le jour du repentir arriva. Le 19 mai, le prélat rétracta l'opposition dont nous venons de parler, et fit signifier son désistement au procureur-général. Le 19 juillet, il écrivit au Pape pour lui annoncer que, averti par son âge, il se conformait aux décisions du Saint-Siège, et acceptait sincèrement la bulle. Enfin le 11 octobre, il franchit ce pas si difficile. Son mandement portait qu'il acceptait la constitution avec un respect et une soumission très sincères, qu'il condamnait le livre des *Réflexions morales* avec les mêmes qualifications que le Pape, et qu'il n'était pas permis d'avoir des sentiments contraires à ce qui a été défini par la bulle. En conséquence il défendait de lire ou de garder, tant les *Réflexions morales* que les autres ouvrages qui avaient paru pour les défendre, et révoquait de cœur et d'esprit son instruction pastorale de 1719, et tout ce qui avait été publié sous son nom de contraire à la présente acceptation. Cette démarche, que tout porte à croire sincère, réjouit les vrais amis de l'Église, en même temps qu'elle porta le trouble dans les rangs opposés. Il leur paraissait triste de se voir abandonné par un prélat qu'ils avaient compté si longtemps au nombre de leurs protecteurs. Ils se vengèrent en publiant des actes émanés, disaient-ils, du cardinal, et dans lesquels on lui faisait assurer qu'il s'en tenait à son appel. Mais Noailles désavoua ces pièces apocryphes dans une circulaire aux évêques de France, et dans une lettre qu'il écrivit au Pape, en lui envoyant son mandement. Le souverain Pontife, parfaitement certain de son changement, l'annonça en consistoire aux cardinaux, par un discours où il en marquait toute sa joie, et leur fit lire les pièces qui le prouvaient. Le cardinal de Noailles mourut l'année suivante, à l'âge de soixante-dix-huit ans; évêque d'un caractère doux, pieux même, et doué de qualités estimables. Trop peu de discernement dans le choix de ceux à qui il accordait sa confiance, et trop de facilité à se laisser prévenir, causèrent tous ses écarts. Sa résistance fit beaucoup de mal à l'Église, et sa soumission vint trop tard pour opérer un très-grand bien. On vit pourtant, dans le même temps, des changements heureux. Desmarets, évêque de Saint-Malo, avait déjà rétracté son appel. Hébert et Milon, évêques d'Agen et de Condom, s'étaient aussi soumis. Arbocave et Caumartin, évêques d'Acqs et de Blois, se réunirent à leurs collègues par des déclarations publiques. De la Châtre, évêque d'Agde, dont on avait voulu rendre les sentiments suspects, détruisit ces soupçons dans une lettre pastorale du 16 octobre 1729. De Résai, évêque d'Angoulême, signa, quoique plus tard, une rétractation de son appel. Mais celui dont le retour fut le plus éclatant, fut M. de Tourouvre, évêque de Rodez, qui n'avait pas appelé, mais que plusieurs démarches faisaient regarder comme favorable aux appelants. Il donna, le 25 septembre 1729, une lettre pastorale pour témoigner son regret de ses démarches, et se soumettre franchement à la bulle. Il écrivit même à Soanen, pour le porter à suivre la même conduite. Ainsi il ne restait plus guère, en 1729, de prélats fort attachés au parti que l'évêque suspens de Senez, et les évêques de Montpellier, d'Auxerre et de Troyes; car les évêques de Metz, de Mâcon, de Tréguier, de Pamiers et de Castres, que l'on croyait ne pas penser comme leurs collègues, s'abstenaient de tout éclat et demeuraient dans le silence. Ce ne sera donc que sur trois ou quatre prélats que roulera désormais la défense d'une secte réduite à n'opposer que ce petit nombre d'évêques au Pape, suivi de tout le corps épiscopal (4).

M. de Vintimille, archevêque d'Aix, succéda sur le siège de Paris, au cardinal de Noailles. Il se trouvait à la tête d'un diocèse que la faiblesse et la prévention de son prédécesseur avaient rempli de prêtres livrés à l'esprit de discorde, et il eût besoin de patience pour supporter les affronts que recevaient tous les jours sous des yeux l'autorité de l'Église et la sienne. Quelques particuliers et quelques corps revinrent à la soumission. Le chapitre de la cathédrale adhéra au mandement de M. de Noailles. Mais en revanche les autres réfractaires semblaient redoubler d'audace. Vingt-huit curés de Paris écrivirent à M. de Vintimille une lettre où ils se plaignaient indécemment de sa conduite et lui exposaient les craintes qu'ils avaient, disaient ils, à son sujet. L'archevêque dissimula cette injure et

(4) Picot, *Mémoires*, an 1728.

publia le 29 septembre 1729, son ordonnance et instruction pastorale pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. Il y assurait les fidèles que la constitution, loin de donner atteinte à la pureté du dogme et de la morale, et de blesser les libertés gallicanes, condamnait au contraire des erreurs capitales. Il montrait les tristes suites de la résistance à cette loi de l'Eglise, la docilité anéantie dans les fidèles, le vicaire de Jésus-Christ calomnié, l'autorité des évêques méconnue, toute subordination détruite, et une foule d'écrits séditieux paraissant pour semer l'esprit de haine, de révolte et d'indépendance. Mais les exhortations du prélat ne ramenèrent que très-peu de ces gens égarés et qui voulaient l'être. On voit, à la suite du journal de Dorsanne, des échantillons de la licence. « On a affiché l'ordonnance, dit-il, mais le peuple n'a pu la souffrir. Elle a été, en quelques endroits, presque aussitôt enlevée que placée, en d'autres déchirée, et presque partout barbouillée d'encre et de boue. » Nous verrons plus tard les fruits naturels de cet esprit révolutionnaire implanté en France par le jansénisme.

Le 8 novembre 1839, conclusion de la faculté de théologie de Paris en faveur de la bulle. Il y avait quatorze ans que ce corps donnait l'exemple de l'insubordination et de l'amour des nouveautés. Un grand nombre de ses membres souhaitaient de sortir enfin de cet état et de rendre à leur compagnie la paix et l'estime des gens de bien. La présence des agitateurs rendait ce retour difficile. Le roi le facilita en envoyant à la faculté des ordres pour exclure des assemblées ceux qui avaient appelé depuis la déclaration de 1720, ou qui avaient signé le formulaire avec la distinction proscrite, ou qui avaient adhéré à la cause de Soanen. Cette élimination faite, le syndic assembla la faculté le 8 novembre. Il représenta qu'il était temps enfin de prendre le parti de la soumission à l'Eglise, et exhorta les docteurs à nommer des députés chargés de terminer cette affaire. On en choisit douze, à la tête desquels était le docteur Tournély, non pas, dit la conclusion, pour examiner si la constitution a été reçue, car la faculté reconnait l'avoir acceptée, le 5 et le 10 mars 1714, et déclare qu'elle l'accepte encore actuellement, s'il en est besoin, mais pour chercher les moyens de ramener ceux qui s'opposent à un décret qui a force de loi dans toute l'Eglise. Quarante-huit docteurs exclus, auxquels d'autres se joignirent depuis protestèrent et tentèrent même de se procurer un appui au parlement, qui n'admit pas leur requête. Le 1er décembre, quatre-vingt-quatorze voix contre treize ratifièrent la conclusion précédente. Le 15, les députés firent leur rapport. Ils dirent qu'après avoir examiné ce dont on les avait chargés, ils s'étaient convaincus que la compagnie avait librement et respectueusement accepté la constitution en 1714; que ce qui avait été fait depuis pour tâcher d'anéantir cette acceptation solennelle méritait d'être enseveli dans un profond silence; que dans ces temps de trouble et de confusion, la doctrine ancienne de la faculté avait été altérée; qu'on s'était oublié jusqu'à établir de nouveaux dogmes qui détruisaient l'autorité de l'Eglise dispersée, anéantissaient celle du chef de l'Eglise et des premiers pasteurs, accordaient à de simples prêtres le droit de juger des matières de la foi, consacraient les démarches les plus irrégulières et représentaient l'Eglise comme couverte de ténèbres et presque entièrement éteinte. L'avis des commissaires fut donc que la faculté reconnut et ratifiât les décrets de 1714, qu'elle reçut de nouveau avec respect la constitution comme un jugement dogmatique de l'Eglise universelle, révoquât l'appel et les actes contraires à cette décision, rejetât les opposants de son sein et déclarât qu'elle ne recevrait plus que ceux qui auraient donné des marques certaines de leur soumission à la bulle. Tout ce rapport fut adopté, forma la conclusion, qui fut encore confirmée au mois de janvier suivant. Ces actes de la faculté furent imprimés. Les docteurs qui se trouvaient dans les provinces y adhérèrent comme ceux qui étaient à Paris, et il y en eut en tout sept cent sept, dont trente-neuf évêques, qui souscrivirent ces décrets (1).

Ce retour donnait des espérances, mais d'autres faits de la même année montrèrent que certains Français étaient encore loin d'être revenus de leurs préventions anti-romaines. Nous avons vu dans cette histoire quelles furent les vertus et les grandes actions du pape saint Grégoire VII; nous les avons vues, reconnues et proclamées par les protestants eux-mêmes. Or, le saint pape Benoit XIII ordonna d'insérer l'office de Grégoire VII dans le bréviaire comme d'un saint, et en fixa la fête au 25 mai; ce qui s'exécuta dès lors dans toute l'Eglise. Mais cela déplut grandement en France aux huissiers, avoués, avocats, conseillers et présidents des parlements de Paris, de Rennes, de Metz, de Toulouse, et peut-être de quelques autres encore. Ils décrétèrent donc que Grégoire VII n'était pas saint, et défendirent d'en réciter l'office et d'en célébrer la fête. Si ces habiles légistes ne purent envoyer un huissier en paradis pour notifier et faire exécuter leur arrêt, ils eurent du moins la consolation de se voir applaudis par les évêques d'Auxerre, de Montpellier, de Metz, de Troyes, de Castre et de Verdun, qui publièrent des mandements inspirés par le même esprit que les arrêts parlementaires. L'évêque de Troyes était l'indigne neveu de Bossuet. Le saint pape Benoit XIII donna un bref pour annuler les arrêts des parlements, et un autre contre les mandements des évêques jansénistes d'Auxerre, de Montpellier et de Metz. Le parlement de Paris supprima ces

(1) Picot, *Mémoires*, an 1729.

brefs du saint Pape. Heureusement pour Grégoire VII et pour tous les bons catholiques, que les clefs du ciel sont entre les mains de saint Pierre, et non pas dans celles des huissiers et avocats de Paris.

Dans toute cette affaire, un évêque de France se montra toujours en véritable père de l'Eglise, c'est Fénelon. Nous avons vu Bossuet fécond, disert pour les prétentions du roi contre les Papes, et presque muet contre l'hérésie contemporaine, paraître plus courtisan qu'évêque. Fénelon fut toujours évêque, jamais courtisan. Condamné par le Pape dans un de ses ouvrages, il se soumit humblement à sa condamnation, et fut le défenseur le plus zélé et le plus éloquent du Pape et de l'Eglise contre l'hérésie contemporaine. En Bossuet on trouve quelques phrases, quelques tirades contre le jansénisme, puis des ménagements extrêmes pour les jansénistes, et presque un éloge de l'ouvrage perfide de Quesnel. Fénelon a contre le jansénisme sept volumes in-octavo, où il suit et combat l'hérésie dans tous ses retranchements. Il ne dissimule pas, mais signale toute l'étendue du mal au vicaire du Christ, Clément XI, dans un mémoire secret de l'an 1705, dont voici la substance. Une expérience de soixante-cinq ans démontre qu'il ne faut plus espérer de ramener la secte janséniennne par des voies de douceur. Si l'on n'y emploie pas des remèdes rigoureux, il n'y a point de danger que l'Eglise n'ait à craindre. Jamais, dans ses commencements, la secte calvinienne n'a eu tant de patrons et de fauteurs. En Belgique, à peine y a-t-il un théologien de quelque nom, si l'on excepte les réguliers, qui n'adhère au dogme jansénien, et à qui on puisse confier sûrement les principaux emplois du diocèse. La plupart des docteurs de Louvain, et même de Douai, rougiraient de se dire partisans d'une autre doctrine que de celle qu'ils nomment augustinienne, et qui n'est que la doctrine de Luther et de Calvin, condamnée par le concile de Trente. L'électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas, penche de ce côté-là. En Hollande, refuge de Quesnel, le clergé est tellement infecté de jansénisme, qu'une partie tend ouvertement au schisme. Quant à l'électeur de Cologne, son principal confident, qui le gouverne à son gré, est entièrement adonné à Quesnel et aux autres chefs de la secte. Le prince de Salm, ancien gouverneur de l'empereur, est un ardent promoteur de la faction jansénienne. Le duc de Medina Celi favorise l'introduction des livres jansénistes à Naples: cette doctrine pénètre jusqu'en Espagne. A Rome même, le cardinal Casanate passe pour un fauteur de cette nouveauté. En France, le cardinal de Noailles est tellement circonvenu par les chefs de la secte, que depuis dix ans rien ne peut le déprendre de leurs piéges. Il n'écoute, ne voit, n'approuve que ce que lui suggèrent MM. Boileau, ou Duguet, ou le père de la Tour, supérieur général des Oratoriens, ou M. Lenoir, ou l'abbé Renaudot, ou plusieurs autres, que tout le monde sait infectés de jansénisme. Le cardinal de Coislin, grand aumônier de France, se conduit avec plus de précaution; mais, jusqu'à présent, faute de science, il n'a confié l'administration de son diocèse d'Orléans qu'à des jansénistes. Le cardinal de Camus, encore qu'il se soit bien exprimé sur la question de fait dans une lettre particulière, s'est toujours montré l'ami de la doctrine et de la faction jansénienne. L'une et l'autre sont en grande faveur auprès des archevêques de Reims et de Rouen. A ces chefs se joignirent beaucoup d'évêques: par exemple, ceux de Riez, de Saint-Pons, de Montpellier, de Mirepoix, de Châlons-sur-Saône, d'Auxerre de Châlons-sur-Marne, de Séez, de Nantes, de Rennes, de Tournai, d'Arras. La plupart des autres, incertains et flottants, se précipitent aveuglément de quel que côté que le roi incline. Et cela n'est pas étonnant; ils ne connaissent que le roi, par le bienfait duquel ils ont obtenu dignité, autorité et richesse. Et, dans l'état présent des choses, ils ne voient rien à craindre ni à espérer de la part du Siége apostolique. Ils voient toute la discipline entre les mains du roi, et répètent qu'on ne peut ni décider ni réprouver les dogmes mêmes, si l'on n'a pas pour soi le vent de la cour. Il reste cependant de pieux évêques qui confirmeraient la plupart des autres dans le bon chemin, si la multitude n'était entraînée dans le mauvais parti par les chefs qui sont mal disposés.

Que dire des ordres religieux? Presque tous les Dominicains dépassent les bornes posées dans les congrégations *de Auxiliis*, et conspirent avec les jansénistes pour soutenir la grâce nécessitante. Les Carmes déchausses soutiennent opiniâtrément la même doctrine. Les Augustins, séduits par le beau nom de leur patron, adhèrent insensiblement à l'Augustin d'Ypres. Les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et des autres réformés sont animés du même esprit. Les Bénédictins de l'une et de l'autre congrégation soutiennent les mêmes doctrines de toute leur force. Les Prémontrés ont été appelés en Belgique, dès le commencement de la controverse, les jansénistes blancs, attendu qu'ils défendaient ouvertement le jansénisme. Les Oratoriens de M. de Bérulle, tant par des écrits dogmatiques, comme la théologie de Juénin, que par des thèses dans les écoles, et par la direction des dames de la cour, insinuent les mêmes sentiments. Les plus savants d'entre les Capucins belges suivaient les mêmes étendards, au point que les supérieurs ont été obligés de priver de leur offices les gardiens et les lecteurs. Il n'en manque pas chez les Recollets qui, pour plaire aux grands, ne soient entachés de la même erreur. Il n'y a pas jusqu'aux missionnaires de Saint-Lazare, si éloignés de cette faction, tant qu'ils se souvinrent des avertissements de saint Vincent de Paul, qui ne deviennent mous et tièdes, et semblent incliner peu à peu du même côté.

je connais un séminaire où le professeur dissémine le venin de Jansénius. Il n'y a que les élèves de Saint Sulpice qui aient à cœur de repousser cette contagion. Aussi le cardinal archevêque les estime et les aime très-peu.

Fénélon signale de même les fauteurs du jansénisme à la cour, parmi les ministres du roi, et dans les parlements : il indique les remèdes à prendre, et cela du vivant de Louis XIV, qui était bien disposé, ainsi que le Dauphin et le duc de Bourgogne(1).

Non content de signaler à son chef les forces, les intelligences, les ruses de l'ennemi, Fénélon travaille sans relâche à les combattre. Il a six ou sept instructions pastorales, sans compter un grand nombre de lettres sur le *cas de conscience* et le *silence respectueux*, où il prouve par l'Ecriture, la tradition, les conciles, les Pères et les docteurs, et même par les principaux jansénistes, que l'Eglise est divinement infaillible dans l'interprétation et le jugement des textes dogmatiques, soit longs, soit courts et que l'on doit à ses jugements une soumission d'esprit et de cœur; qu'enfin le jansénisme n'est point un fantôme, mais une hérésie conforme à celle de Calvin, qui renverse les bonnes mœurs et introduit une morale pire que celle d'Epicure(2). Lorsque parut la constitution *Unigenitus*, Fénelon publia deux mandements pour l'accepter. Le second est sur le soulèvement du parti contre la bulle qui le condamne. Fénelon y prouve que la bulle *Unigenitus* a une autorité irréfragable d'après les principes mêmes du parti qu'elle condamne, que cette même vérité est établie par les principes constitutifs de l'Eglise catholique, que cette bulle est acceptée par toute l'Eglise, que les églises particulières ne restent point indifférentes sur cet article, que cette doctrine est confirmée par la pratique de l'Eglise contre l'hérésie pélagienne, par le formulaire du pape Hormisdas, qu'elle a été proclamée par Bossuet dans l'assemblée de 1682, et professée par l'Eglise dans ses actes les plus solennels.

« C'est suivant ce principe, s'écrie-t-il, que le saint pontife Hormisdas ne croyait point excéder les bornes de son pouvoir en faisant signer par les schismatiques pour leur réunion et même par les autres évêques, sans en excepter celui de Constantinople, pour s'assurer qu'ils n'étaient point schismatiques, le formulaire que voici :— Le premier point pour le salut est d'observer la règle de la foi et de ne s'écarter en rien de la tradition des Pères; car on ne peut perdre de vue cet oracle de Jésus-Christ : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je fonderai mon Eglise.* CES PAROLES SONT VÉRIFIÉES PAR LES ÉVÉNEMENTS, PUISQUE LA RELIGION CATHOLIQUE A ÉTÉ TOUJOURS INVIOLABLEMENT CONSERVÉE DANS LE SIÉGE APOSTOLIQUE... C'EST POURQUOI NOUS SUIVONS EN TOUT LE SIÉGE APOSTOLIQUE ET NOUS ENSEIGNONS TOUT CE QU'IL A DÉCIDÉ. Par conséquent j'espère que je serai avec vous dans la même communion que ce Siège demande, ET DANS LAQUELLE SE TROUVE L'ENTIÈRE ET PARFAITE SOLIDITÉ DE LA RELIGION CATHOLIQUE. Nous promettons aussi que nous ne nommerons point à l'avenir dans les sacrés mystères ceux qui sont privés de la communion de l'Eglise catholique, c'est-à dire qui ne sont pas UNIS DE SENTIMENTS EN TOUT AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE. Que s'il m'arrive de tenter quelque chose de douteux par rapport à ma déclaration présente, je me reconnais aussitôt, par ma propre condamnation, complice de ceux que je condamne ici (3). »

Fénelon fait ressortir la force de toutes ces paroles, et, à la fin de son mandement, exhale ainsi son cœur épiscopal, comme un écho vivant de tous les siècles chrétiens :

O Eglise romaine ! ô cité sainte ! ô chère et commune patrie de tous les vrais chrétiens ! Il n'y a en Jésus-Christ ni Grec, ni Scythe, ni Barbare, ni Juif, ni Gentil. Tout est fait un seul peuple dans votre sein. Tous son concitoyens de Rome, et tout catholique est Romain. La voilà cette grande tige qui a été plantée de la main de Jésus-Christ. Tout rameau qui en est détaché se flétrit, se dessèche et tombe. O mère ! quiconque est enfant de Dieu est aussi le vôtre. Après tant de siècles, vous êtes encore féconde. O épouse ! vous enfantez sans cesse à votre époux dans toutes les extrémités de l'univers. Mais d'où vient que tant d'enfants dénaturés méconnaissent aujourd'hui leur mère, s'élèvent contre elle et la regardent comme une marâtre ? D'où vient que son autorité leur donne tant de vains ombrages ? Quoi ! le sacré lien de l'unité, qui doit faire de tous les peuples un seul troupeau, et de tous les ministres un seul pasteur, sera-t-il le prétexte d'une funeste division? Serions-nous arrivés à ces derniers temps où *le Fils de l'homme trouvera* à peine *de la foi sur la terre ?* Tremblons, mes très-chers frères tremblons de peur que *le règne de Dieu*, dont nous abusons, *ne nous soit enlevé* et ne passe à d'autres nations *qui en porteront les fruits !* Tremblons, humilions-nous, de peur que Jésus-Christ ne *transporte* ailleurs *le flambeau* de la pure foi, et qu'il nous laisse dans les ténèbres dues à notre orgueil ! ô Eglise ! d'où Pierre confirmera à jamais ses frères, *que ma main droite s'oublie elle même, si je vous oublie jamais. Que ma langue se sèche en mon palais*, et qu'elle devienne immobile, si vous n'êtes pas, jusqu'au dernier soupir de ma vie, *le principal objet de ma joie et de mes cantiques!*

« Ne craignons point, mes très-chers frères, de nous exprimer ici avec saint Cyprien. Il ne peut pas être suspect d'avoir flatté Rome. — La chaire de saint Pierre est, selon ce Père, l'Eglise principale d'où l'unité pastorale tire sa source... Les hommes d'un

(1) Fénelon, *Œuvres*, etc., t. II, p. 596 et seq. — (2) *Ibid.*, t. XXVI, édit. de Versailles. — (3) *Ibid.*, t. XIV, p. 540

esprit profane et schismatique, dit-il, ne se souviennent pas que les Romains, dont l'apôtre a loué la foi, sont tels QUE LA NOUVEAUTÉ TROMPEUSE NE PEUT AVOIR D'ACCÈS CHEZ EUX. —

Ajoutons ces aimables paroles de saint Jérôme : — Nous croyons devoir consulter la chaire de Pierre, dont la foi est louée par la bouche de l'apôtre même. Nous demandons la nourriture à cette mère. La distance des lieux ne peut nous détourner d'aller chercher si loin cette perle si précieuse... C'est chez vous seul que nous est conservée l'hérédité incorruptible de nos pères... Vous êtes la lumière du monde, le sel de la terre... Que l'envie se taise. Loin de nous toute idée d'une ambitieuse politique sur la grandeur temporelle de Rome. Nous parlons à celui qui tient la place de Pierre, pêcheur et disciple de Jésus crucifié. Nous ne suivons que Jésus-Christ. Nous nous attachons à la chaire de Pierre par une communion intime et inviolable. NOUS SAVONS QUE L'ÉGLISE EST FONDÉE SUR CETTE PIERRE. QUICONQUE MANGE L'AGNEAU HORS DE CETTE MAISON EST PROFANE. SI QUELQU'UN N'EST PAS DANS L'ARCHE DE NOÉ, IL PÉRIRA PENDANT LE DÉLUGE... QUICONQUE N'AMASSE POINT AVEC VOUS DISSIPE. C'EST-A-DIRE QUE CELUI QUI N'APPARTIENT PAS A JÉSUS-CHRIST EST A L'ANTECHRIST. C'EST POURQUOI NOUS CONJURONS LE BIENHEUREUX successeur de Pierre, par Jésus crucifié, par le salut du monde, par la sainte Trinité, DE NOUS APPRENDRE PAR SON AUTORITÉ CE QU'IL FAUT DIRE ET CE QU'IL FAUT FAIRE.

« Parlons encore avec le dernier des Pères. C'est saint Bernard, incapable de flatter Rome. C'est cette grande lumière de l'Église de France. Tous les autres pasteurs, ô Pontife romain ! ont leurs troupeaux particuliers, SINGULI, SINGULOS. Mais tous ensemble sont confiés à un seul, qui est vous-même. C'est à vous seul qu'est donné le troupeau entier fait un dans votre main. TIBI UNIVERSI CREDITI, UNI UNUS. Vous seul êtes le pasteur, non-seulement des brebis, mais encore DES PASTEURS MÊMES. *Nec modo ovium, sed* ET PASTORUM TU UNUS OMNIUM PASTOR.., La puissance des autres est resserrée dans de certaines bornes : la vôtre s'étend sur ceux-là mêmes qui ont reçu le pouvoir de gouverner les peuples fidèles. Ne pouvez-vous pas, si l'ordre le demande, FERMER LE CIEL A UN ÉVÊQUE, le déposer de l'épiscopat, et le livrer même à Satan ?... Pierre a reçu le gouvernement du monde entier, c'est-à-dire des églises. L'unique vicaire de Jésus-Christ... doit conduire, non un seul peuple, mais toutes les nations. C'est à vous qu'a été confié ce très-grand et unique vaisseau, savoir l'Église universelle, composée de toutes les autres. »

« Que reste-t-il, mes très-chers frères, sinon de vous crier : *Si vous apercevez parmi vous quelque question difficile et douteuse, et si les parties se partagent à vos portes, levez-vous, allez au lieu que le Seigneur votre Dieu a choisi.* Arrêtez-vous à ce centre de l'unité de la foi, qui est le point fixe et immuable. *Venez aux sacrificateurs de la race de Lévi et au juge qui se trouvera établi en ce temps-là. Vous leur demanderez qu'ils vous déclarent la vérité du jugement.* VOUS SUIVREZ TOUT CE QUI VOUS SERA DÉCIDÉ *et enseigné, suivant la loi, par ceux qui président dans le lieu que le Seigneur a choisi. Vous vous attacherez à leur jugement, sans vous détourner ni à droite ni à gauche. Mais* POUR CELUI QUI S'ENORGUEILLIRA, REFUSANT DE SE SOUMETTRE A LA DÉCISION DU PONTIFE, QUI SERA ALORS LE MINISTRE DU SEIGNEUR *votre Dieu, et au décret du juge,* IL SERA PUNI DE MORT, *et vous ôterez le mal du milieu d'Israël. Tout le peuple écoutant, sera en crainte, en sorte que personne n'ose ensuite s'enfler de présomption* (1).

Ce mandement de Fénelon fut le dernier acte de son ministère apostolique. C'est son testament, son dernier cri à la France, pour l'affermir dans la soumission au centre de l'unité chrétienne. Il prévoyait ce que nous avons vu. Dans ses plans de gouvernement concertés avec le duc de Chevreuse pour le duc de Bourgogne, il avait mis ces mots prophétiques: Danger prochain de schisme par les archevêques de Paris. Dès 1695, nous l'avons vu écrire à Louis XIV même: « Vous avez un archevêque corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez, parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans, qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance. Vous lui livrez les gens de bien, vous lui laissez tyranniser l'Église, et nul prélat vertueux n'est traité aussi bien que lui. Votre archevêque et votre confesseur vous ont jeté dans les difficultés de l'affaire de la régale, dans les mauvaises affaires de Rome (2). »

Cet archevêque de Paris était François de Harlay, le confesseur du roi était le Jésuite François de la Chaise. Fleury confirme ce que dit Fénelon. Il nous représente et l'archevêque et le jésuite comme ayant poussé Louis XIV à faire décréter les quatre articles de 1682, le premier desquels pose en principe que la société politique n'a rien de commun avec la morale et la religion, ce qu'on appelle aujourd'hui athéisme politique, socialisme, anarchie universelle; tandis que les trois derniers articles offrent le moyen commode de se moquer de l'autorité la plus sainte que Dieu ait établie sur la terre, le moyen de se moquer de l'autorité du Pape et de l'Église romaine, tout en lui protestant de sa filiale obéissance.

On en voit un exemple dans la révolution que certains insurgés ont faite dans la liturgie séculaire et canonique de l'Église universelle. Ces insurgés ont dit à notre Mère la sainte Église catholique romaine : Il est vrai, vous êtes notre mère, nous sommes vos en-

(1) Fénelon, t. XIV, p. 576-579. — (2) Fénelon, Lettres diverses, lettre 35, édit. 1851, t. VII.

fauts; le Saint Esprit est avec vous éternellement, toujours vous nous avez appris de quelle manière il faut prier Dieu, surtout en public ; vos plus saints pontifes ont dressé les formules de cette prière, ou en ont écarté les défauts que vos enfants y mêlaient quelquefois; ainsi l'a fait tout dernièrement votre chef, notre saint père le Pape Pie V, non-seulement par son autorité déjà souveraine, mais encore par l'autorité du concile œcuménique de Trente : toutefois, suivant que nous l'apprenons des disciples de Jansénius, vous ne connaissez pas encore la bonne manière de prier Dieu; en conséquence, avec l'aide de ces messieurs, et pour vous faire plaisir, nous allons vous l'apprendre. Le porte-étendard de cette révolution dans la prière fut l'archevêque de Paris, François de Harlay ; l'un des derniers promoteurs sera le grand vicaire de Chartres, l'abbé Sièyès, réformateur en 1782 du missel et du bréviaire de cette église, puis chef de révolution politique, meurtrier de Louis XVI, et disant au milieu de la convention nationale, dont il était membre : « Mes vœux appelaient depuis longtemps le triomphe de la raison sur la superstition et le fanatisme : ce jour-là est arrivé; je m'en réjouis. Quoique j'aie déposé depuis un grand nombre d'années tout caractère ecclésiastique, et qu'à cet égard ma profession soit bien ancienne et bien connue, je déclare encore, et cent fois s'il le faut, que je ne reconnais d'autre culte que celui de la liberté, d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie. » Ainsi donc la révolution liturgique de France, commencée par un archevêque scandaleux, flatteur de Louis XIV, a été terminée par un prêtre apostat et régicide de Louis XVI. Cela seul en dit assez à qui sait comprendre.

Un contemporain de Fénelon, l'abbé Bertrand de la Tour, né à Toulouse, vers 1700, et mort le 19 janvier 1780, doyen du chapitre de Montauban, signala dès lors, dans dix neuf mémoires, les auteurs suspects, les tendances schismatiques, les résultats inévitablement désastreux de cette révolution liturgique en France. Dans l'un de ces mémoires *Entreprise des hérétiques sur la liturgie*, il montre les hérétiques de tous les siècles s'efforçant d'altérer la liturgie de l'Église de Dieu pour y insinuer leurs erreurs : Il s'étend en particulier sur les luthériens, les anglicans, les calvinistes, et les disciples déguisés de ces derniers, les jansénistes, vrais auteurs de la révolution liturgique en France, sous le manteau des archevêques de Paris, Harlay, Noailles et Vintimille, qui le plus souvent ne se mêlaient de rien, mais laissaient faire. « Tous ces nouveaux bréviaires, dit il, font profession de prendre celui de Paris pour leur oracle; *c'est le centre de l'unité gallicane*, à la place de Rome, dont on ne prononce presque plus le nom, et qui n'est que le *centre de l'unité catholique*... La liturgie romaine, c'est-à dire le culte public que l'Église catholique rend à Dieu, est, aussi bien que la doctrine, un arbre que chacun à sa manière s'efforce de renverser. Le calvinisme, la hache à la main, en coupe brutalement le tronc; le luthéranisme excite un grand orage et fait de violents efforts pour l'abattre; la religion anglicane voudrait le transplanter dans son île et y établir un papisme royal; le jansénisme déchausse les racines pour le faire tomber; l'irréligion coupe les branches, arrache l'écorce, il périra bientôt!... Le Pape régnera au Vatican, mais on méprisera ses lois, ses censures, ses rubriques, ses prières, son bréviaire, son missel, son rituel. Ainsi sapée dans ses fondements, ébranlée dans ses parties, la muraille tombera; ainsi relâché dans ses fils, le lien qui nous attache au centre se brisera; les brebis désaccoutumées de la voix et de la houlette de leur pasteur, errantes dans la campagne, seront dévorées des loups. La France sera étonnée de se trouver schismatique. Les évêques ébranleront leur propre autorité. Est-elle plus respectable que celle du Pape; ne lui est elle pas inférieure ? L'un défait ce qu'avait fait l'autre. Le successeur détruit l'ouvrage de son prédécesseur; le voisin méprise ce qu'adore le voisin, ce qu'on croit en Bretagne est apocryphe en Languedoc. Ainsi le fil de la tradition est rompu, la force de l'unanimité catholique s'évanouit; l'hérésie, l'incrédulité en triomphent. Les prélats ne veulent pas voir que les variations l'accréditent, ils se plaignent de ses rapides progrès, et ils lui prêtent des ailes. »

Ces paroles du bon abbé de la Tour, prêtre aussi pieux que savant, et dont les mémoires mériteraient d'être publiées de nouveau, contiennent une prophétie formidable qui eût son accomplissement une vingtaine d'années plus tard. En 1791 la France se trouva schismatique, sans savoir pourquoi ni comment. Jamais, ou presque jamais, ses pasteurs secondaires ne lui parlaient du pasteur principal, le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, notre saint père le Pape, ni de l'obligation indispensable pour tous les Chrétiens de lui être unis et soumis. Ainsi, dans une paroisse de quinze à seize mille catholiques que nous connaissons fort bien, à peine s'en trouva-t-il une centaine qui sussent à peu près de quoi il était question. Cette coupable négligence du clergé à instruire les fidèles sur ce point capital de l'unité de l'Église, tenait à l'atmosphère d'indifférence, pour ne pas dire de mépris envers le centre de l'unité, que répandait depuis plus d'un siècle la révolution liturgique en France.

Ce sont les Papes, observe le pieux abbé de la Tour, qui ont formé tout l'office divin : ils en ont fait les rubriques, réglé le cérémonial, composé les prières, réformé le calendrier, fait faire le martyrologe, établi une congrégation de cardinaux pour en expliquer toutes les difficultés. Saint Damase fit chanter les psaumes en chœur, le jour et la nuit et ajouter à chacun le *Gloria patri*. Saint Grégoire le Grand composa des oraisons, des antiennes,

des homélies, fit un office régulier qui subsiste encore, même en France, ainsi que le chant grégorien, le plus beau et le plus convenable à l'Eglise, fort supérieur aux chants efféminés, sautillants, affectés qu'on veut introduire. Le Pape saint Etienne, venu en France demander du secours contre les Lombards, y réforma l'office et le chant qui s'étaient altérés. Pépin et Charlemagne, pour resserrer de plus en plus l'union avec l'Eglise romaine, firent recevoir partout l'office et le chant romain tel qu'il s'était conservé à Rome. Charlemagne fit même venir des chantres romains pour instruire ceux de France dans deux écoles, l'une à Paris l'autre à Metz. L'office romain, ainsi restauré en France sous Pépin et Charlemagne, y a subsisté pendant mille ans, jusqu'à l'invasion du jansénisme.

Le saint Pape, Pie V, dit de son côté dans sa bulle du 15 juillet 1568 : « Nous nous attachons, autant qu'il est en nous, avec l'aide de Dieu, selon notre devoir à faire exécuter les décrets du saint concile de Trente, surtout lorsqu'il s'agit de la gloire de Dieu et des obligations des personnes ecclésiastiques. Nous mettons principalement dans ce rang les prières, les louanges, les actions de grâces, renfermées dans le bréviaire romain. Cette forme d'office divin, établie autrefois avec piété et sagesse par les souverains Pontifes, principalement Gélase et Grégoire, réformée ensuite par Grégoire VII, s'étant par le laps des temps, écartée de l'ancienne institution, il est devenu nécessaire de la rendre de nouveau conforme à l'antique règle de la prière. Les uns, en effet, ont déformé l'ensemble si harmonieux de l'ancien bréviaire, le mutilant en beaucoup d'endroits, les autres, en l'altérant par l'addition de beaucoup de choses incertaines et nouvelles. Plusieurs attirés par la commodité plus grande, ont adopté le bréviaire nouveau et abrégé qui a été composé par François Quinonez, cardinal-prêtre du titre de Saint-Croix en Jérusalem. Il s'était même glissé peu à peu dans les provinces la mauvaise coutume que, dans les églises où l'on avait toujours fait l'office selon l'usage de Rome, les évêques se faisaient chacun leur bréviaire particulier, et, par des offices tout différents entre eux et propres pour ainsi dire à chaque évêché, déchiraient cette communion qui consiste à offrir au même Dieu des prières et des louanges en une seule et même forme. De là, dans un si grand nombre de lieux, le bouleversement du culte divin ; de là, dans le clergé, l'ignorance des cérémonies et des rites ecclésiastiques, en sorte que d'innombrables ministres des églises s'acquittaient de leurs fonctions avec indécence et au grand scandale des gens pieux. Le Pape Paul IV, voyant avec une très grande peine cette variété dans les prières publiques, avait résolu d'y remédier. Pour cela, après avoir pris des mesures pour qu'on ne permît plus à l'avenir l'usage du nouveau bréviaire, il entreprit de ramener toutes les heures canoniales à leur ancienne forme et institution. Mais il sortit de cette vie, sans avoir achevé ce qu'il avait excellemment commencé. Pie IV, son successeur, ayant assemblé de nouveau le concile de Trente plusieurs fois interrompu, les Pères du concile pensaient que le bréviaire devait être restitué d'après le plan du même Paul IV. C'est pourquoi tout ce qui avait été recueilli et élaboré par ce pontife dans cette intention, leur fut envoyé par le susdit pape Pie à Trente. Le concile chargea plusieurs hommes doctes et pieux de la révision du bréviaire. Mais ce même concile devant se terminer bientôt, il remit par un décret exprès toute cette affaire au jugement et à l'autorité du pontife romain. Pie IV, ayant fait venir à Rome ceux des Pères qui avaient été désignés pour cette charge et leur ayant adjoint des personnes capables de la même ville, entreprit de consommer définitivement cette œuvre. La mort suspendit tout. Nous fûmes alors élevé sur le Saint-Siège, et, ayant fait reprendre tout ce travail par les mêmes personnes, auxquelles nous en joignîmes d'autres, Dieu nous a fait la grâce de le voir terminé. Nous nous sommes fait rendre compte plusieurs fois de la méthode suivie par ceux que nous avions préposés à cette affaire, et nous avons vu que, dans l'accomplissement de leur œuvre, ils ne s'étaient point écartés des anciens bréviaires des plus illustres églises de Rome et de notre bibliothèque vaticane ; qu'ils avaient, en outre, suivi les auteurs les plus graves en cette matière ; et que, tout en retranchant les choses étrangères et incertaines, ils n'avaient rien omis de ce qui fait l'ensemble propre de l'ancien office divin : en conséquence nous avons approuvé leur œuvre, et donné ordre qu'on l'imprimât à Rome, et qu'elle fût divulguée en tout lieu. Afin donc que cette mesure obtienne son effet, par l'autorité des présentes, nous ôtons tout d'abord et abolissons le nouveau bréviaire composé par ledit cardinal François, en quelque église, monastère, couvent, ordre, milice et lieu, soit d'hommes soit de femmes, même exempt, qu'il ait été permis par le siège apostolique, même dès la première institution ou autrement : et aussi nous abolissons tous autres bréviaires, ou plus anciens que le susdit, ou munis de quelque privilège que ce soit, ou promulgués par les évêques dans leurs diocèses, et en interdisons l'usage dans toutes les églises du monde, monastères, couvents, milices, ordres et lieux, tant d'hommes que de femmes, même exempts, dans lesquels l'office divin se célèbre ou doit se célébrer suivant le rite de l'Eglise romaine : exceptant seulement les églises qui, en vertu d'une première institution approuvée par le Siège apostolique, ou d'une coutume antérieure, l'une et l'autre, à deux cents ans, sont dans l'usage évident d'un bréviaire certain. A celles-ci nous n'entendons pas enlever le droit ancien de dire et de psalmodier leur office ; mais nous leur permettons, s'il leur plaît davantage, de dire et de psalmodier au

chœur le bréviaire que nous promulguons, pourvu que l'évêque et tout le chapitre y consentent.

« Ayant ainsi interdit à quiconque l'usage de tout autre, nous ordonnons que notre bréviaire et forme de prier et psalmodier soit gardé dans toutes les églises du monde entier monastères, ordres et lieux, même exempts, dans lesquels l'office doit être dit ou a coutume de l'être suivant l'usage et le rite de ladite Eglise romaine, sauf la susdite institution ou coutume dépassant deux cents ans : statuant que ce bréviaire, dans aucun temps ne pourra être changé en tout ou en partie, qu'on n'y pourra ajouter ni en retrancher quoi que ce soit, et que tous ceux qui sont tenus par droit ou par coutume à réciter ou psalmodier les heures canoniales, suivant l'usage et le rite de l'Eglise romaine, sont expressément obligés désormais, à perpétuité, de réciter et psalmodier les heures, tant du jour que la nuit, conformément à la prescription et forme de ce bréviaire romain, et qu'aucun de ceux auxquels ce devoir est formellement imposé ne peut satisfaire que sous cette seule forme. »

Clément VIII et Urbain VIII, dans les révisions qu'ils ordonnèrent du bréviaire romain parlent comme leur saint prédécesseur Pie V. Le premier dit : « Dans l'Eglise catholique instituée par Notre Seigneur Jésus-Christ sous un seul chef, son vicaire sur la terre, il faut toujours garder l'union et l'accord dans ce qui garde la gloire de Dieu et l'office auquel les personnes ecclésiastiques sont tenues mais principalement cette communion avec un seul Dieu par la même forme de prières contenue dans le bréviaire romain, afin que, dans l'Eglise répandue par tout l'univers, Dieu soit toujours prié et invoqué de la même manière par tous les fidèles. »

Conformément à ces décrets du vicaire de Jésus-Christ, les conciles provinciaux de France, Rouen 1581, Bordeaux 1582, Reims et Tours 1583, Bourges 1584, Aix 1585, Narbonne 1589, Toulouse et Avignon 1590, Cambrai 1595, ordonnent de corriger les bréviaires et les missels suivant les constitutions de Pie V, exécutant le décret du concile de Trente.

C'est avec cette perpétuelle succession que par ses papes et ses conciles, notre mère la sainte Eglise, toujours vivante et toujours animée de l'Esprit-Saint, a réglé les prières qu'elle adresse à Dieu le Père par Notre Seigneur Jésus-Christ. Au dix-septième siècle, l'hérésie jansénienne s'efforce de rompre en France cette unité de la prière et de l'adoration. Hérésie la plus subtile que l'enfer ait tissue, le jansénisme s'obstine à rester dans l'Eglise malgré l'Eglise, pour y infiltrer son venin sous apparence de piété, se moquer ainsi du Pape, du concile de Trente, de l'Eglise entière, de sa liturgie, détourner les âmes de la fréquentation des sacrements, de l'union avec Jésus-Christ, du culte de la sainte Vierge et des Saints, et conclure finalement avec Calvin, Luther et Mahomet qu'il n'y a plus d'Eglise, que nous n'avons point de libre arbitre, mais que Dieu opère en nous le mal comme le bien.

Les premiers démolisseurs jansséniens de la liturgie et de la piété catholique en France, nous les avons vus dans le volume précédent. Le principal est le janséniste Launoy, dont tous les écrits ont été condamnés à Rome, et dont nous avons vu, dans les tomes IV et V de cette histoire, seconde édition, la téméraire et ignorante critique touchant les premiers apôtres du christianisme dans les Gaules. A la suite de Launoy viennent le janséniste Adrien Baillet, dont les *Vies des Saints* ont été censurées à Rome, ainsi que son traité *de la Dévotion à la sainte Vierge et du culte qui lui est dû* : le janséniste Nicolas Letourneux, l'un des principaux fabricants des nouveaux bréviaires de Paris et d'ailleurs, et dont le Saint-Siège a également censuré *l'Année chrétienne* : le bénédictin janséniste Claude de Vert, qui, de concert avec le novateur précédent, fabriqua le nouveau bréviaire de Cluny, le plus téméraire et le plus anti-romain qui eût encore paru, et où le culte de la sainte Vierge n'était pas moins rabaissé que l'autorité du Siège apostolique. L'ordre de Cluny, autrefois si dévot à la mère de Dieu et à l'autorité de saint Pierre, se reniait ainsi lui-même et appelait le châtiment qui a frappé Jérusalem, quand elle eût renié le Christ. Ecoutons à ce sujet un vrai disciple de saint Benoît, et qui travaille de nos jours à ressusciter l'esprit et la famille du saint patriarche en France :

« Qu'on ne nous demande donc plus, dit l'abbé Guéranger de Solesmes, pourquoi il n'est pas resté pierre sur pierre de cette antique et vénérable église (de saint Pierre de Cluny), centre de la réforme monastique, et, par celle-ci, de la civilisation du monde, durant les onzième et douzième siècles ; pourquoi les lieux qui formaient son enceinte colossale sont aujourd'hui coupés par des routes que traversent avec l'insouciance de l'oubli les hommes de ce siècle ; pourquoi les pas des chevaux d'un haras retentissent près de l'endroit où fut l'autel majeur de la basilique (de saint Pierre), et le sépulcre de saint Hugues qui l'édifia. Saint Pierre de Cluny avait été destiné à donner abri, comme une arche de salut, dans le cataclysme de la barbarie, à ceux qui n'avaient pas désespéré des promesses du Christ. De ses murs devait sortir l'espoir de la liberté de l'Eglise, et bientôt la réalité de cet espoir (par les religieux de Cluny devenus Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, Calixte II). Or, la liberté de l'Eglise, c'est l'affranchissement du Siége apostolique. Mais lorsque ces murs virent déprimer dans leur enceinte cette autorité sacrée qu'ils avaient été appelés à recueillir, ils avaient assez duré. Ils croulèrent donc, et afin que les hommes n'en vinssent pas à confondre cette terrible destruction avec ces démolitions innombrables que l'anarchie opéra à une époque

de confusion, la Providence, avant de permettre que les ruines de Cluny couvrissent au loin la terre, voulut attendre au moment où la paix serait rétablie, les autels relevés ; où rien ne presserait plus le marteau démolisseur ; où les cris de la fureur n'accompagneraient plus la chute de chaque pierre. C'en fut assez de la brutale ignorance, des mesquins et stupides ressentiments d'une petite ville pour renverser ce qui ne posait que sur la terre (1). »

Un des plus ardents propagateurs des innovations révolutionnaires des jansénistes Letourneux et de Vert dans la liturgie catholique fut le janséniste Foinard connu par son *projet d'un nouveau bréviaire dans lequel l'office divin serait particulièrement composé de l'Écriture Sainte*. Ce titre seul *nouveau bréviaire* annonce suffisamment qu'on dédaigne l'antiquité, la tradition, l'autorité, la parole, la prière vivante de l'Église, pour y substituer les innovations d'un simple particulier, qui, tel que tous les sectaires, découpera les paroles de l'Écriture comme les bourreaux se partagèrent les vêtements du Sauveur. C'est sur ce bréviaire banal de Foinard qu'ont été moulés généralement tous les nouveaux bréviaires de France notamment ceux d'Orléans et de Nevers fabriqués vers l'année 1730 par un acolyte janséniste Lebrun Desmarettes, qui avait été condamné aux galères et qui mourut janséniste impénitent. Le janséniste Duguet seconda cette révolution liturgique sous l'archevêque janséniste de Paris le cardinal de Noailles qui continua augmenta même les innovations de son prédécesseur. Mais dans cette guerre liturgique contre Rome, le janséniste Duguet fut surpassé par le janséniste Vigier, le janséniste Mésenguy, et le janséniste Coffin, qui poussèrent le nouvel archevêque de Paris Charles de Vintimille à publier un nouveau bréviaire bien plus hardi et plus anti-romain que celui de Harlay et de Noailles : aussi fallut-il y mettre de nombreux cartons pour apaiser les réclamations de ses propres grands vicaires qu'il n'avait pas jugé à propos de consulter. Charles de Vintimille ne paraît pas avoir été proprement janséniste; il était plus homme de cour qu'évêque : ainsi permit-il à son neveu d'épouser une prostituée nobiliaire pour couvrir du nom de Vintimille les adultères et les incestes de Louis XV avec les deux sœurs. Un réformateur encore plus étrange de l'office divin fut Charles de Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, où il implanta un nouveau bréviaire puis archevêque de Sens, où il embrassa le schisme révolutionnaire et fut évêque constitutionnel de l'Yonne. On dit de lui qu'il *croyait en Dieu, peut-être, mais non en la révélation de Jésus-Christ*. Le gazetier janséniste fait ainsi l'éloge de sa réforme liturgique : « On sait que nos seigneurs l'archevêque de Toulouse et MM. les évêques de Montauban, Lombez, Saint-Papoul, Aleth, Bazas et Comminges, ont donné l'année dernière à leurs diocèses respectifs un nouveau bréviaire qui est le même que celui de Paris, à quelques changements près qui n'intéressent point le fond de cet OUVRAGE IMMORTEL (2). » L'abbé de la Tour a cinq mémoires sur le nouveau bréviaire de Montauban et son introduction anti-canonique dans le diocèse. Quant à Henri Charles de Coislin, évêque de Metz, qui implanta la révolution liturgique dans la province si catholique de Lorraine ; Caylus évêque d'Auxerre, Bossuet évêque de Troyes Colbert, évêque de Montpellier, Montazet archevêque de Lyon, qui introduisirent de force les mêmes innovations dans leurs diocèses, c'étaient des jansénistes obstinés et par conséquent formellement hérétiques. Le vicaire de Jésus-Christ ayant approuvé l'office de saint Grégoire VII, l'hérétique évêque de Metz, dont l'exemple de la rébellion, proscrivit cet office par un mandement de 1729, qui fut condamné à Rome, et dont les grossières calomnies contre saint Grégoire VII ont été réfutées de nos jours par d'honnêtes protestants. Les innovations liturgiques de l'évêque Bossuet de Troyes furent condamnées par son métropolitain Languet, archevêque de Sens, prélat très-catholique, mais qui eut des successeurs un peu différents.

Plusieurs ordres religieux imitèrent la scandaleuse innovation de l'ordre de Cluny. La congrégation de saint Vannes, en 1777, se donna un bréviaire et un missel dans le goût du nouveau parisien. L'ordre de Prémontrés renonça en 1782, à son bréviaire romain, pour en prendre un nouveau publié par l'autorité du dernier abbé général, Lécuy, et rédigé par un de ses moines, qui avait publié un abrégé de Fébronius, prêta le serment à la constitution civile du clergé et siégea au conciliabule de Paris en 1797. Enfin, la congrégation de Saint-Maur eût aussi un bréviaire particulier, publié en 1787, et dont l'auteur principal fut le bénédictin Nicolas Foulons, convulsionniste passionné, qui se maria en 1792, et mourut en 1813, après avoir été successivement huissier au conseil des Cinq Cents au tribunal et au sénat de l'empire (3).

En voyant ces innovations anti-romaines et par là même schismatiques se propager dans les diocèses et les cloîtres, quel catholique intelligent s'étonnera que le Seigneur déchaîne la tempête des révolutions sur les empires et les royaumes, afin de purifier son Église, et d'en balayer la paille et le sel affadi qui n'est pas même propre à servir de fumier? Les bouleversements que nous avons vus et que nous voyons, n'est ce pas une justification de la Providence ? Fenelon les prévoyait, il en prévenait le Pape, le roi, et ceux des évêques qui voulaient l'entendre. L'évêque de la Rochelle lui écrivait le 22 avril 1712 :

(1) *Institutions liturgiques*, par le R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, t. II, p. 108. Paris, 1841. — (2) *Ibid.*, t. II, p. 508. — (3) *Ibid.*, p. 582.

« Il me paraît bien important de ne pas laisser M. le cardinal (de Noailles) dans la possession de condamner les mandements des évêques comme il lui plaît, et de convaincre le public, par un jugement du Saint-Siége, que c'est sans aucun fondement que M. le cardinal a condamné notre instruction pastorale. » Fénelon dit dans sa réponse : « La matière est d'une extrême importance. Il s'agit de réprimer une autorité presque patriarchale, qui subjuguerait tous les évêques, et qui mènerait insensiblement, dans les suites, jusques au schisme (1). »

Par un mémoire que Fénelon adressa dès l'an 1710 au P. Le Tellier, confesseur de Louis XIX, on voit que le schisme qu'il craignait impliquait l'hérésie jansénienne. Le cardinal de Noailles devait présider la prochaine assemblée du clergé, assemblée temporelle et financière de sa nature. Fénelon dit à ce sujet. « Je crois qu'on ne saurait guère pousser trop loin les précautions contre le jansénisme par rapport à la prochaine assemblée du clergé. On dit que la plupart des évêques y ont été mis d'une main dangereuse. On les veut ménager, pour faciliter les affaires d'argent. Le président (le cardinal de Noailles), ne perdra aucune occasion d'insinuer quelque mot qui énerve tout ce qu'on a fait depuis soixante-dix ans... Je conclus que le plus sûr parti serait que le roi exigeât que l'assemblée se bornât au temporel, pour lequel seul elle se tient, et qu'on n'y entrât dans aucune matière dogmatique sous aucun prétexte. Le moindre mot qu'on glisse dans les actes est capable de gâter tout... On peut voir, par les bizarres et diverses manières de raisonner que beaucoup d'évêques ont employé dans leurs mandements, qu'il y en a très-peu qui soient au fait, et même très-peu qu'on y puisse mettre. Ils vacilleront toujours, pendant qu'ils verront le mauvais parti ménagé et favorisé par l'homme qu'ils regardent comme le chef et le président du clergé. Les temps, dit-on, peuvent changer : personne ne veut se commettre avec lui.

« Si les choses demeurent ainsi au point où nous les voyons, conclut Fénelon, il faudrait un miracle de la Providence pour empêcher qu'il n'arrive un schisme dans la première occasion favorable au parti janséniste. Tous ceux qui étudient en Sorbonne, excepté les séminaristes de Saint-Sulpice, et quelques autres en très-petit nombre, entrent dans les principes de Jansénius, sous le nom de grâce efficace par elle-même. Le thomisme est le masque du parti. Les répétiteurs empoisonnent toutes les études. Le torrent des docteurs est pour la nouveauté. La plupart des évêques sont prévenus par leurs docteurs de licence, qui deviennent leurs grands-vicaires, et qui infectent leurs diocèses. Les séminaires mêmes de St-Lazare commencent à être gâtés, comme on peut le voir par celui de Noyon, où un professeur insinuait, du temps de M. d'Aubigné, les propositions les plus outrées du jansénisme. Les Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vannes, l'Oratoire, les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, les Augustins, les Carmes déchaussés, divers Capucins, beaucoup de Récollets et de Minimes, sont prévenus pour le système janséniste. Cette contagion ne peut manquer de croître sans mesure chaque jour (2). »

Voilà comme Fénelon signalait à Louis XIV, et aux évêques fidèles le volcan qui minait les fondements de la religion et de la société en France, et qui à la fin du même siècle fit une si terrible explosion sous le nom d'impiété révolutionnaire. Car le jansénisme, consistant à nier le libre arbitre de l'homme et la bonté de Dieu, ne diffère que par le nom du matérialisme et de l'athéïme. Cependant, aujourd'hui encore il y a des yeux qui, faute de regarder, ne le voient pas ; des esprit qui, faute de penser, ne le comprennent pas, et continuent à propager dans les livres et ailleurs le fond de l'hérésie jansénienne en confondant la grâce divine et la nature humaine, et, malgré l'avertissement de Fénelon, à préparer les voies au schisme, en reproduisant avec persistance et affectation les noms d'*Église gallicane Église de France*. Car, pris à la rigueur, ces termes supposent que cette église à un autre chef que le Pape, un chef national, celui là même par qui Fénelon prévoit un danger prochain de schisme pour la France.

De l'année 1710, Fénelon perdit en peu de temps tous ses amis, l'abbé de Langeron, le duc de Bourgogne, le duc de Chevreuse, le duc de Beauvilliers. Il mourut lui-même saintement le 7 janvier 1715, à l'âge de soixante-trois ans. Sa maladie, qui commença le 1er janvier, était une fièvre continue, dont la cause était cachée. Pendant ces six jours entiers, il ne voulut être entretenu que de la lecture de l'Écriture sainte. « Les deux derniers jours et les deux dernières nuits, dit un témoin oculaire, il nous demanda avec instance de lui réciter les textes de l'Écriture les plus convenables à l'état où il se trouvait. *Répétez, répétez-moi*, disait-il de temps en temps, *ces divines paroles* ; il les achevait avec nous, autant que ses forces le lui permettaient. On voyait dans ses yeux et sur son visage qu'il entrait avec ferveur dans de vifs sentiments de foi, d'espérance, d'amour, de résignation, d'union à Dieu, de conformité à Jésus-Christ, que ces textes exprimaient. Il nous fit répéter plusieurs fois les paroles que l'Église applique à saint Martin, et met dans la bouche de ce grand évêque de l'Église gallicane. *Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse point le travail; que votre volonté soit faite.* Ô *homme, qu'on ne pouvait assez louer! il n'a pas été surmonté par le travail; il ne devait pas même*

(1) *Œuvres complètes de Fénelon*, Paris, 1851, t. VIII, p. 59, col. 2, et p. 60, col. 3, in-4.
(2) *Ibid.*, t. VII, p. 661, col. 2, p. 662, col. 1 et 2 et p. 663, col. 1.

être vaincu par la mort; il ne craignit pas de vivre, et il ne refusa pas de mourir. L'archevêque de Cambrai paraissait plein du même esprit d'abandon à la volonté de Dieu. Quoiqu'il se fût confessé la veille de Noel, avant de chanter la messe de minuit, il se confessa de nouveau dès le second jour de sa maladie. Le troisième jour au matin, il me chargea de lui faire donner le viatique ; une heure après, il me demanda si j'avais tout disposé pour la cérémonie. Comme je lui présentais que le danger ne paraissait pas assez pressant : *Dans l'état où je me sens.*, dit-il, *je n'ai point d'affaire plus pressée.* Il reçut donc la sainte communion pour la dernière fois, en présence de son chapitre.

« Le matin du jour des Rois, m'ayant témoigné le regret de ne pouvoir dire lui-même la sainte messe, j'allai, suivant son ordre, la dire à son intention. Pendant ce court intervalle, il parut s'affaiblir notablement, et on lui donna l'extrême-onction. Immédiatement après, il me fit appeler, et ayant fait sortir tout le monde de sa chambre, il me dicta la dernière de ses lettres, qu'il signa, m'ordonnant de la montrer ici à quatre personnes, et de la faire partir aussitôt qu'il aurait les yeux fermés. Il souffrit beaucoup le reste du jour et pendant sa dernière nuit ; mais il se réjouissait d'être semblable à Jésus-Christ souffrant. *Je suis*, dit-il, *sur la croix avec Jésus-Christ; Christo confixus sum cruci.* Nous récitions alors les paroles de l'Ecriture qui regardent la nécessité des souffrances, leur brièveté et leur peu de proportion avec le poids immense de gloire éternelle dont Dieu les couronne. Ses douleurs redoublant, nous lui disions ce que saint Luc rapporte de Jésus-Christ, que dans ces occasions il redoublait ses prières, *factus in agoniâ, prolixus orabat.* Jésus-Christ, ajouta-t-il lui-même, réitéra trois fois la même prière; *Oravit tertio, eumdem sermonen dicens.* Mais la violence du mal ne lui permettant pas d'achever seul, nous continuâment avec lui : *Mon père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi; cependant que votre volonté se fasse et non la mienne; oui, Seigneur*, reprit il, en élevant autant qu'il put sa voix affaiblie, *votre volonté, et non la mienne.* Sa fièvre redoublait par intervalles et lui causait des transports dont il s'aperçut lui-même et dont il était peiné, quoiqu'il ne lui échappât jamais rien de violent ni de peu convenable. Lorsque le redoublement cessait, on le voyait aussitôt joindre les mains, lever les yeux vers le ciel, se soumettre avec abandon et s'unir à Dieu dans une grande paix. Cet abandon, plein de confiance à la volonté de Dieu, avait été dès sa jeunesse le goût dominant de son cœur, et il y revenait sans cesse dans tous ses entretiens familiers. C'était, pour ainsi dire, sa nourriture et celle qu'il aimait à faire goûter à tous ceux qui vivaient dans son intimité.

« Je suis encore attendri quand je pense au spectacle touchant de cette dernière nuit. Toutes les personnes de sa pieuse famille, qui étaient réunies à Cambrai, vinrent l'une après l'autre, dans ces intervalles de pleine liberté d'esprit, demander et recevoir sa bénédiction, lui donner le crucifix à baiser et lui adresser quelques mots d'édification. Quelques autres personnes de la ville qu'il dirigeait se présentèrent aussi pour recevoir sa bénédiction dernière. Ses domestiques vinrent ensuite tous ensemble, fondant en larmes, la demander, et il la leur donna avec amitié. Le supérieur du séminaire de Cambrai, qui l'assista particulièrement à la mort, cette dernière nuit, la reçut aussi pour le séminaire et pour le diocèse. Il récita ensuite les prières des agonisants, en y mêlant de temps en temps des paroles courtes et touchantes de l'Ecriture, les plus convenables à la situation du malade, qui fut environ une demi-heure sans donner aucun signe de connaissance ; après quoi il expira doucement à cinq heures et quart du matin, 7 janvier 1715 (1). »

Sa dernière lettre était adréssée au père Le Tellier, confesseur de Louis XIV, et conçue en ces termes :

« Je viens de recevoir l'extrême-onction. C'est dans cet état, mon révérend père, où je me prépare à aller paraître devant Dieu, que je vous prie instamment de représenter au roi mes véritables sentiments. Je n'ai jamais eu que docilité pour l'Eglise et qu'horreur des nouveautés qu'on m'a imputées. J'ai reçu la condamnation de mon livre avec la simplicité la plus absolue. Je n'ai jamais été un seul moment en ma vie sans avoir pour la personne du roi la plus vive reconnaissance, le zèle le plus ingénu, le plus profond respect et l'attachement le plus inviolable. Je prends la liberté de demander à sa majesté deux grâces, qui ne regardent ni ma personne, ni aucun des miens. La première est qu'il ait la bonté de me donner un successeur pieux, régulier, bon et ferme contre le jansénisme, lequel est prodigieusement accrédité sur cette frontière. L'autre grâce est qu'il ait la bonté d'achever avec mon successeur ce qui n'a pu être achevé avec moi pour messieurs de Saint-Sulpice. Je dois à sa majesté le secours que je reçois d'eux. On ne peut rien de plus apostolique et de plus vénérable. Si sa majesté veut bien faire entendre à mon successeur qu'il vaut mieux qu'il conclue avec ces messieurs ce qui est déjà si avancé, la chose sera bientôt finie. Je souhaite à sa majesté une longue vie, dont l'Eglise, aussi bien que l'Etat, ont infiniment besoin. Si je puis aller voir Dieu, je lui demanderai souvent ces grâces. — A Cambrai, ce 6 janvier 1715 (2). »

L'on ignore quelle impression cette lettre fit sur Louis XIV, lorsque le père Le Tellier la mit sous ses yeux. Quant au saint pape Clément XI, il pleura Fénelon avec des larmes

(1) *Hist. de Fénelon*, l. VIII. — (2) *Ibid.*

sincères, et regretta beaucoup de ne l'avoir pu faire cardinal. On lisait dans le testament de l'illustre défunt : « Je déclare que je veux mourir entre les bras de l'Église catholique, apostolique et romaine, ma mère. Dieu, qui lit dans les cœurs et qui me jugera, sait qu'il n'y a aucun moment de ma vie où je n'aie conservé pour elle une soumission et une docilité de petit enfant, et que je n'ai jamais eu aucune des erreurs qu'on a voulu m'imputer. Quand j'écrivis le livre intitulé : *Explication des maximes des saints*, je ne songeais qu'à séparer les véritables expériences des saints, approuvées de toute l'Église, d'avec les illusions des faux mystiques, pour justifier les unes et rejeter les autres. Je ne fis cet ouvrage que par le conseil des personnes les plus opposées à l'illusion, et je ne le fis imprimer qu'après qu'ils l'eurent examiné. Comme cet ouvrage fut imprimé en mon absence, on y mit les termes de *trouble involontaire*, par rapport à Jésus-Christ, lesquels n'étaient point dans le corps de mon texte original, comme certains témoins oculaires d'un très-grand mérite l'ont certifié, et qui avaient été mis à la marge, seulement pour marquer une petite addition, qu'on me conseillait de faire en cet endroit-là pour une plus grande précaution. D'ailleurs, il me semblait, sur l'avis des examinateurs, que les correctifs inculqués dans toutes les pages de ce petit livre écartaient avec évidence tous les sens faux ou dangereux. C'est suivant ces correctifs que j'ai voulu soutenir et justifier ce livre pendant qu'il m'a été libre de le faire; mais je n'ai jamais voulu favoriser aucune des erreurs en question, ni flatter aucune personne, que je connusse en être prévenue. Dès que le pape Innocent XII a condamné cet ouvrage, j'ai adhéré à son jugement du fond de mon cœur et sans restriction, comme j'avais d'abord promis de le faire. Depuis le moment de la condamnation, je n'ai jamais dit un seul mot pour justifier ce livre. Je n'ai songé à ceux qui l'avaient attaqué que pour prier avec un zèle sincère pour eux, et que pour demeurer uni à eux dans la charité fraternelle.

« Je soumets à l'Église universelle et au Siége apostolique tous les écrits que j'ai faits et j'y condamne tout ce qui pourrait m'avoir échappé au delà des véritables bornes. Mais on ne doit m'attribuer aucun des écrits que l'on pourrait faire imprimer sous mon nom ; je ne reconnais que ceux qui auront été imprimés par mes soins et reconnus par moi pendant ma vie. Les autres pourraient ou n'être pas de moi, ou m'être attribués sans fondement, ou être mêlés avec d'autres écrits étrangers, ou être altérés par des copistes. A Dieu ne plaise que je prenne ces précautions par une vaine délicatesse pour ma personne. Je crois seulement devoir au caractère épiscopal, dont Dieu a permis que je fusse honoré, qu'on ne m'impute aucune erreur contre la foi, ni aucun ouvrage suspect.

« Quoique j'aime tendrement ma famille et que je n'oublie pas le mauvais état de ses affaires, je ne crois pourtant pas lui devoir laisser ma succession. Les biens ecclésiastiques ne sont pas destinés aux besoins des familles, et ils ne doivent point sortir des mains des personnes attachées à l'Église. J'espère que Dieu bénira les deux neveux que j'ai élevés auprès de moi, et que j'aime avec tendresse, à cause des principes de probité et de religion, dans lesquels ils me paraissent s'affermir (1). »

Pendant que Fénelon expirait au nord de la France, aimant Dieu et son Église par-dessus toutes choses, et déployant jusqu'au dernier soupir un zèle infatigable contre l'hérésie, un autre saint évêque déployait au midi de la France le même zèle et la même charité: son nom est Belsunce, évêque de Marseille, que les Anglais appellent par excellence *le bon évêque*. Marseille est probablement la première ville de France qui reçut le christianisme dans ses murs. Bâtie environ sept siècles avant Jésus-Christ par les Phocéens, Grecs de l'Asie Mineure, originaires d'Athènes, elle fut toujours en relation de commerce avec la Grèce, l'Asie, la Syrie l'Égypte et l'Afrique. De là nous avons vu, avant la fin du second siècle, pour évêque à Lyon saint Irénée, disciple de Polycarpe, qui, fut de saint Jean, le disciple bien-aimé de Jésus même; nous avons vu l'Église de Lyon écrire aux frères d'Asie l'histoire de ses martyrs. Or la tradition de la Provence est que Lazare, Marthe et Marie, les amis du Sauveur, ayant été chassés par les Juifs, s'embarquèrent et vinrent aborder à Marseille, où ils fondèrent une Église; elle ajoute que cette église eût saint Lazare pour premier évêque. Les Bollandistes, en leur dissertation sur les actes des saints Lazare, Marthe et Marie, 29 juillet, confirment la tradition des Provençaux. Nous n'y voyons rien d'improbable ni même de douteux. Parmi ses évêques, l'église de Marseille en compte plusieurs de saints. Encore, dans le dix septième siècle y mourut en odeur de sainteté Jean Baptiste Gault, dont le clergé de France a demandé la béatification en 1640. Nommé évêque de Marseille en 1639, il y fit une grande mission aux forçats des galères, à la tête de treize missionnaires, tant de Saint Vincent de Paul que de Provence. Il opéra des miracles de conversion. Tous ceux qui, parmi les forçats étaient catholiques, firent une confession générale, à l'exception de cinq ou six tout au plus, et ils communièrent tous. Un grand nombre d'hérétiques abjurèrent leurs erreurs et les Turcs mêmes furent si touchés que douze d'entre eux reçurent le baptême. Le changement était si sensible sur les galères, qu'on les comparait à des cloîtres. Le dernier jour qu'il entra dans ces prisons flottantes, fut le dimanche avant l'Assomption. Il y dit la

(1) *Hist. de Fénelon*, l. VIII.

messe et donna la confirmation sur trois ou quatre galères à plus de cent cinquante forçats. Ce fut ce jour là même que commença sa dernière maladie, que dès le lendemain le médecin reconnut être mortelle. Il en mourut effectivement le 23 Mai 1613, veille de la Pentecôte.

Belsunce fut nommé évêque de Marseille en 1709. Il était né au château de la Force, dans le Périgord, le 4 décembre 1671, d'Armand de Belzunce marquis de Castelmoron, et d'Anne de Caumont-Lausun. Il fit ses études à Paris au collége de Clermont ou Louis le Grand, et n'en sortit que pour entrer dans la compagnie de Jésus. Après y avoir enseigné pendant quelques années la grammaire et les humanités, il y fit avec distinction ses études de philosophie et de théologie. Il quitta la société lorsqu'il fut nommé grand vicaire d'Agen. Dans ce poste, il écrivit la vie de sa tante, Suzanne-Henriette de Foix, qui mourut l'an 1706, dans sa quatre-vingt huitième année. Elle était de l'illustre maison de Foix, alliée à toutes les maisons souveraines de l'Europe, et dont une branche entra dans celle de Bourbon et de France. Jeune encore, elle avait été promise au fils aîné du duc d'Epernon : il mourut avant la célébration du mariage. Henriette de Foix suivit alors son attrait, qui ne fut pas de se marier, mais de consacrer sa vie à la piété et aux bonnes œuvres, sans quitter le monde. Dieu l'éprouva par bien des peines : l'une de ses peines fut de voir s'éteindre sa famille dans le duc de Foix, son neveu qui ne laissait point d'enfants; une autre d'être affligée à un certain âge d'une surdité complète. Elle n'en perdit point sa bonne humeur : elle trouva l'art de suppléer au défaut de ses oreilles et d'entendre par les yeux ; elle fit peindre un alphabet, moyennant quoi elle soutenait la conversation avec beaucoup d'esprit et d'aménité. Sa charité était inépuisable. Pendant les années 1696 et les deux suivantes, la famine et les maladies contagieuses, venant à la suite des guerres, désolèrent tout le royaume de France. Ces calamités se firent surtout sentir en Périgord et en Limousin, où demeurait Henriette de Foix, dans le château et la terre de Monpont, petite ville du diocèse de Périgueux, à cinq lieues de Bergerac. Les malheureux, consumés par la faim et les souffrances, manquaient absolument de tout. Abandonnés par leurs amis, de leurs parents même, ils étaient réduits à la dernière extrémité, lorsqu'ils apprirent que les charités de Henriette de Foix augmentaient avec la misère. Effectivement, elle avait fait de sa maison une espèce d'hôpital général : le Périgord et le Limousin y affluaient pour [illegible] ses aumônes. On y voyait trois ou quatre mille pauvres à la fois, tous affamés, la plupart malades et plusieurs mourants. Les villes, les villages et les campagnes étaient désertes, pendant que les cours du château, la place et les rues de Monpont étaient si pleines de ces misérables, qu'on avait de la peine à y passer. Henriette pourvoyait à tout, fournissait à tout et agissait elle-même en tout et partout. Il n'y avait point de drogues, point de remèdes qu'on ne trouvât dans son cabinet. Non contente de donner le nécessaire, elle voulut y ajouter de petites douceurs, auxquelles ces pauvres malades n'étaient nullement accoutumés. Elle avait une grande quantité de biscuits et de toutes sortes de confitures qu'elle leur distribuait. Nuit et jour on travaillait dans sa maison pour leur soulagement : trois boulangers étaient continuellement occupés à faire du pain pour les pauvres. Un jour son intendant l'avertit qu'on allait manquer de blé. Elle lui ordonna d'en acheter à tout prix. Il ajoute qu'il est sans argent. Elle commande de porter sa vaisselle d'argent à Bordeaux pour la vendre, afin d'avoir de quoi secourir les pauvres. On vint lui offrir une somme d'argent considérable, qu'elle emprunta ; elle en acheta du blé à un prix excessif et continua ses charités et ses aumônes aussi longtemps que dura la famine, à savoir pendant trois ans. Cette inépuisable bienfaisance lui gagna tellement le cœur de tous les peuples, surtout des pauvres, que dans ses maladies, dès qu'on la croyait en danger, les cours et les avenues de son château ne désemplissaient plus de pauvres qui, à genoux, fondant en larmes et les mains élevées vers le ciel le conjuraient par les prières les plus ferventes, accompagnées de cris et de gémissements, de leur conserver leur bonne mère. Car ainsi l'appelaient-ils. Ses fermiers avaient pour elle les mêmes sentiments ; ils lui disaient naïvement dans leur patois : Puissiez-vous, mademoiselle, durer autant que la dernière pierre de votre château ! et que Dieu veuille vous rajeunir tous les mois, comme la lune ! On peut bien croire que les vœux de ces bonnes gens furent exaucés. Car, d'une santé faible et sujette à de fréquentes maladies, Henriette de Foix vécut néanmoins jusqu'à l'âge de quatre-vingt huit ans.

Sa piété, son zèle pour la foi catholique n'étaient pas moindre que sa charité pour les malheureux. Par ses prières ferventes, son bon exemple et ses prudentes exhortations, elle contribua efficacement à la conversion de plusieurs huguenots de ses parents. Elle n'avait pas moins de zèle pour le salut de ses domestiques. Elle faisait la prière dans sa chapelle régulièrement tous les jours. On y était appelé au son de la cloche; et afin que le soir personne n'eût aucun prétexte d'y manquer, elle voulait qu'elle se fît lorsque ses domestiques sortaient de table. Elle y assistait toujours, quelque compagnie, quelque affaire ou quelque incommodité qu'elle eût; et lorsqu'elle était assez malade pour ne pas pouvoir marcher, elle s'y faisait porter. On avait soin d'examiner si tous les domestiques y étaient; elle y prenait garde de même; et si quelqu'un y manquait, il était sûr de recevoir d'elle une très sévère réprimande et d'en être puni par

l'officier, qui avait ordre de lui retrancher les gratifications et les douceurs que recevaient les gens de la maison. Ils assistaient presque tous les jours à la messe. Elle voulait qu'ils se confessassent très souvent, et qu'aux jours des grandes fêtes ils approchassent de la sainte table. Elle chargeait son aumônier de les instruire et de les disposer à une si sainte action; elle lui disait souvent que son principal emploi était d'avoir soin de leur salut. Elle voulait qu'il leur fit de temps en temps des instructions publiques dans sa chapelle, et le catéchisme tous les soirs pendant le carême. Jamais on ne vit une maison plus saintement réglée. Aussi est-il inouï qu'il y eût jamais le moindre scandale, quoiqu'elle eût toujours vingt ou vingt-cinq domestiques de tout sexe et de tout âge. Enfin la charité qu'elle avait pour les pauvres et les malades, de quelque part qu'ils vinssent, elle l'avait bien plus encore pour ceux de sa maison et de ses terres.

Elle n'avait de rigueur que pour elle-même. Malgré son âge et ses infirmités, elle observa les jeûnes et les abstinences de l'Église, sans aucun adoucissement, jusqu'à la fin de sa vie. Tous les vendredis elle s'enfermait dans sa chapelle et se donnait la discipline jusqu'au sang. Chaque jour, de très grand matin, elle y faisait une heure d'oraison, à genoux, le plus souvent prosternée à terre, ayant la face appuyée sur le marchepied de l'autel qu'elle arrosait de ses larmes. Elle disait tous les jours l'office du Saint Esprit, celui de la sainte Vierge, de l'ange gardien et des morts, avec le chapelet. Elle trouvait encore le temps, sans manquer à aucune bienséance de son état et à l'utilité du prochain, de faire une lecture spirituelle au moins d'une heure. Elle communiait tous les dimanches et les jeudis, après s'être confessée. Tous les mois elle faisait une revue de sa conscience et une espèce de confession générale. Toutes les grandes fêtes de l'année, elle faisait ses dévotions à la paroisse, et toujours elle recevait la communion pascale des mains de son curé. Elle avait choisi le Jeudi-Saint pour remplir ce devoir : ce jour-là, elle lavait les pieds à treize pauvres dans l'hôpital qu'elle avait fondé à Montpont, leur faisait d'abondantes aumônes, et leur donnait à dîner après l'office divin. Malgré sa surdité, elle voulait assister aux sermons et aux exercices des missions qui se faisaient dans le voisinage, pour donner l'exemple. Elle disait d'ailleurs que la parole animée lui plaisait, et qu'elle était édifiée par les yeux. L'évêque du diocèse lui ayant permis d'avoir le saint sacrement dans sa chapelle, elle en eût une joie inexprimable. Nuit et jour une lampe brûlait devant l'autel: ne trouvant pas que l'huile d'olives fût assez pure, elle mettait de l'esprit de vin dans la lampe et la soignait elle-même. Elle y allait faire son adoration quatre fois par jour: quand elle ne pouvait y aller par maladie, elle s'y faisait porter. Elle avait une dévotion particulière au cœur de Jésus et à la sainte Vierge. C'est dans ces exercices de charité et de piété qu'elle termina sa sainte vie le 1er juin 1706(1).

Son neveu, Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron, devenu évêque de Marseille en 1709, traduisit encore du latin en français, le *Combat Chrétien*, de saint Augustin, et l'*Art de bien mourir*, de Bellarmin : il publia aussi une notice sur l'antiquité de l'église de Marseille et la succession de ses évêques. Mais voici ce qui a surtout illustré son épiscopat. C'était l'an 1720. Une jeune princesse d'Orléans, fille du régent, venait de traverser la France au milieu des fêtes, pour aller en Italie épouser le duc de Modène. Les seigneurs français qui l'avaient accompagnée dans ce voyage de noces repassaient à Marseille sur des navires ornés de guirlandes et de chœurs de musique. Tout à coup on annonce l'apparition à Marseille d'une bien autrement haute et puissante princesse, personnage fameux dans tous les siècles et dans tous les pays, qui se plaît à voyager au milieu de l'épouvante et de la mort, et à faire passer son char par-dessus des monceaux de cadavres. On apprend que, à côté de ces joyeux navires de la noce, un autre navire arrivé de l'ancienne Sidon, vient de débarquer la peste. C'était la dix-huitième fois depuis Jules-César qu'elle visitait Marseille. A peine eut elle dit son nom, que les nobles, les riches, les magistrats mêmes s'enfuient. Le lazaret se trouve sans intendants, les hospices sans économes, les tribunaux sans juges, l'impôt sans percepteurs. La cité n'a ni pourvoyeurs, ni officiers de police, ni notaires, ni sages-femmes, ni ouvriers indispensables. L'émigration ne se ralentit que quand le parlement de Provence eût tracé la ligne qui enfermait Marseille et son territoire, et prononcé la peine de mort contre ceux qui la franchiraient. Ce parlement lui-même s'enfuit d'Aix ailleurs. On pressa l'évêque de suivre l'exemple des magistrats et du parlement. L'évêque répondit : A Dieu ne plaise que j'abandonne un peuple dont je suis obligé d'être le père! Je lui dois et mes soins et ma vie, puisque je suis son pasteur. Avec l'évêque restèrent quatre échevins de la ville, avec le viguier ou prévôt, et le chevalier Roze. Ce terrible fléau dura près de deux ans. Voici comment l'évêque lui-même en parle à l'assemblée du clergé de France en 1725.

« A peine la peste fut-elle entrée dans Marseille, qu'elle porta la désolation et la mort dans toutes les maisons et dans toutes les familles de cette grande ville, où nous perdions chaque jour plus de mille personnes. Toutes nos places publiques, toutes nos rues n'offrirent plus à nos yeux, dans peu de jours, que des amas monstrueux de cadavres à demi pourris, laissés sans sépulture pendant quinze jours et trois semaines entières, et devenu si

(1) *Œuvres de Belsunce*, t. I. Metz, 1822.

en bien des endroits de la ville, la nourriture des chiens affamés. La crainte de la contagion s'emparant bientôt des esprits et tous les sentiments de la nature cédant au désir de conserver sa vie, presque tous les malades furent impitoyablement mis hors de leurs maisons, les enfants par leurs propres pères et les pères par leurs propres enfants, et furent placés et abandonnés, sans presque aucun secours au milieu des morts, dans ces rues devenues à la fois autant d'hôpitaux infects et de cimetières affreux. Dans cette désolation et dans ce désordre général, nos habitants, saisis d'horreur et d'effroi, prirent en vain le parti de s'enfermer dans leurs maisons ou d'aller chercher leur sûreté et leur conservation à la campagne, où la peste les suivit de près.

« Alors, dans la profonde douleur dont mon cœur fut pénétré, j'eus l'inexprimable consolation de voir une très-grande partie du clergé séculier et régulier de la ville et de la campagne voler à l'envi au secours de nos frères pestiférés: prodiguer leurs biens, emprunter même, après avoir donné tout ce qu'ils avaient pour le soulagement des pauvres, dont le nombre était immense; courir sans cesse de tous côtés pour consoler les mourants et leur administrer tous les sacrements, comme s'il n'y avait eu rien à craindre pour eux : sans que le spectacle épouvantable dont je viens de donner une légère idée, sans que la vue d'une mort affreuse et presque certaine, sans que la perte de leurs confrères, dont plus de deux cent cinquante, tant prêtres que religieux, périrent dans les jours de notre affliction, fussent capables d'intimider de décourager, de retenir un moment ces zélés ministres du Seigneur, dont aucun ne cessa ces périlleuses fonctions qu'après avoir été frappé de mort. Plusieurs d'entre eux, ecclésiastiques et religieux, ayant échappé à la fureur de cette maladie, je les ai vus, n'étant qu'à demi guéris, soutenus par l'ardeur de leur zèle, sortir de leurs lits, et, appuyés sur des bâtons, se traîner avec peine dans les rues pour venir à mon secours, dans l'abandon général où je me trouvais alors, et m'aider à confesser les mourants, au double péril de leur vie. Les rivières même les plus rapides furent de faibles obstacles au zèle de quelques religieux de Provence qui, trouvant tous les passages fermés, traversèrent courageusement ces rivières à la nage pour venir me joindre et finir leurs jours dans l'exercice de la plus héroïque charité. Exemple dont la mémoire devrait passer jusqu'à la postérité la plus reculée. »

Voilà comme le saint évêque de Marseille, nouveau Charles Borromée, parle généralement de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, de ces martyrs de la charité chrétienne. Voici un fait particulier. Il alla un jour en personne demander des secours aux Récollets et les prier de confesser les malades d'une vaste paroisse de la ville. La communauté était au réfectoire. Le père gardien y entre, fait part à ses religieux de la proposition que venait de lui faire le vénérable évêque, ajoutant que, si quelqu'un d'eux se sentait assez de zèle et de courage pour l'accepter, il n'avait qu'à se lever, sans rien dire. Chose admirable! tous jusqu'aux plus vieux, sans exception se lèvent à la fois. Vingt-six de ces bons pères moururent martyrs de leur amour pour Dieu et le prochain, et dix-huit Jésuites sur vingt six. Les Capucins appellent leurs confrères des autres provinces, qui accourent au martyre comme les premiers chrétiens; de cinquante-cinq, l'épidémie en tue quarante trois. L'Église honore du titre glorieux de martyrs les Chrétiens d'Alexandrie qui, dans le troisième siècle, moururent au service des pestiférés, sous le pontificat de l'évêque saint Denys : les prêtres et les religieux de Marseille qui, dans le dix-septième siècle et nous le pontificat du saint évêque Belzunce, meurent de la même manière et pour la même cause, méritent les mêmes honneurs.

Quant à Belzunce lui-même, il était, comme un autre Aaron, debout entre les morts et les vivants, priant pour le peuple et le secourant de toute manière. Tout ce qu'il possède, il le donne; tous ceux qui le servent sont frappés de mort; seul, pauvre, à pied, dès le matin il pénètre dans les horribles réduits de la misère, et le soir le retrouve au milieu des places jonchées de mourants; il étanche leur soif, les console en ami, les exhorte en apôtre. Le saint pape Clément XI, instruit par la renommée, adressa deux brefs à Belsunce pour lé féliciter de sa charité de bon pasteur, accorder une indulgence plénière à tous ses diocésains frappés de la peste, à tous ceux qui les serviraient d'une manière quelconque, spirituelle ou temporelle, et lui annoncer l'envoi d'environ deux mille boisseaux, achetés avec l'argent de l'Église romaine. Il expédia effectivement trois navires chargés de blé: l'un fit naufrage, les deux autres furent pris par les corsaires d'Afrique. Mais quand ces barbares eurent appris d'où ils venaient, et quelle en était la destination, ils furent saisis de respect et les envoyèrent fidèlement à Marseille.

L'auteur du livre de la *Sagesse* dit à Dieu, en parlant de la plaie dont il frappa son peuple dans le désert : « Mais votre colère ne dura qu'un peu de temps; car un homme irrépréhensible (Aaron) se hâta d'intercéder pour le peuple; il vous opposa le bouclier de son ministère saint; et sa prière montant vers vous avec l'encens qu'il vous offrait, il arrêta votre colère et fit cesser cette dure plaie, montrant qu'il était votre serviteur. Il n'apaisa point ce trouble par la force du corps, ni par la puissance des armes; mais il arrêta l'exterminateur par sa parole, en lui représentant les promesses que Dieu avait faites à leurs pères avec serment, et l'alliance qu'il avait jurée avec eux. Lorsqu'il y avait déjà des monceaux de morts qui étaient tombés les uns sur les autres, il se mit entre deux; il arrêta la vengeance de Dieu, et il empêcha que

le feu ne passât à ceux qui étaient encore en vie. Car tout le monde était représenté dans la robe sacerdotale dont il était revêtu ; les noms glorieux des anciens Pères étaient gravés sur les quatre rangs de pierres précieuses qu'il portait, et votre grand nom était écrit sur le diadème de sa tête. L'exterminateur céda à ces choses, et il en eut de la crainte ; car il suffisait de leur avoir fait sentir cette épreuve de votre colère (1). » Voilà comme l'Esprit-Saint relève la vertu de la prière et même du vêtement sacerdotal d'Aaron sur l'ange exterminateur.

Nous avons vu saint Charles, pénétré de cette vérité, s'offrir à Dieu comme une victime de propitiation pour son peuple, traverser la ville en procession, nu-pieds, une corde au cou, et une pesante croix entre les mains. Belsunce fit comme Aaron et saint Charles ; il fit même quelque chose de plus : ce fut de consacrer sa personne et son diocèse au cœur adorable de Jésus, afin de le toucher de compassion pour son troupeau. Cette consécration solennelle fut fixée au 1er novembre 1720. Elle fut annoncée dès le matin par le son des cloches, qui, s'étant tues près de quatre mois, réveillèrent en ce moment la foi des Marseillais et leur confiance.

Toutes les églises étant fermées depuis longtemps, on dressa un autel à l'extrémité d'une rue très-large et longue d'une demi-lieue, qu'on appelle le Cours. Le saint évêque s'y rendit processionnellement avec les débris de son clergé marchant la tête et les pieds nus, la corde au cou et la croix entre les bras. Cette vue arracha des larmes à tout le peuple : sans craindre la contagion dans un temps où elle se répandait avec plus de fureur, il s'était rendu au Cours pour implorer la miséricorde divine. Dès qu'on fut arrivé à l'autel, le pieux évêque fit une exhortation touchante, qui fut souvent interrompue par les pleurs et les sanglots. Ensuite eut lieu l'amende honorable, la consécration du diocèse au cœur de Jésus, que termina le saint sacrifice de la messe. Le peuple, prosterné sur cette place immense et dans les rues d'où il pouvait apercevoir l'autel, fondait en larmes, et s'unissait aux vœux de son pasteur avec la ferme confiance que le ciel allait les exaucer. Cette attente ne fut point vaine : la contagion, qui prenait tous les jours de nouvelles forces, commença visiblement à diminuer, et Marseille sembla renaître.

Le 15 novembre eut lieu une autre cérémonie. Belsunce fit réciter avec solennité les prières qu'on récitait à Rome pour la cessation de la peste de Marseille, et que le Pape lui avait envoyées. Il donna ensuite la bénédiction à toute la ville du haut d'une tour, au bruit de toutes les cloches, des canons des forts, des tambours des troupes militaires et bourgeoises. Ce spectacle imposant répandit parmi le peuple une religieuse frayeur, qui empêcha beaucoup de crimes. Enfin, le nombre des malades diminuant toujours ranima tellement la confiance des Marseillais, que, le jour de Pâques 1721, ne pouvant plus réprimer les mouvements de leur zèle, ils enfoncèrent les portes des églises pour y faire célébrer le culte. L'évêque ne put prévenir les dangers de cette affluence qu'en faisant dresser au milieu du Cours un autel où il dit la messe les deux dernières fêtes. Les dimanches suivants, il la dit tantôt sur une place, tantôt sur une autre ; et les attentions de sa charité, de son zèle, de sa prudence, ne cessèrent que lorsqu'il ne resta plus dans la ville le moindre vestige de contagion (2).

En 1724, le roi nomma Belsunce à l'évêché-pairie de Laon, et l'année suivante à l'archevêché de Bordeaux ; mais il refusa l'un et l'autre, pour rester fidèle à sa chère église de Marseille. Les papes Clément XI, Benoit XIII Clément XII et Benoit XIV le comblèrent de témoignages d'estime et de tendresse. Clément XII, par une distinction inouïe dans l'église de Marseille, l'honora du pallium.

Dans son épiscopat de quarante cinq ans Belsunce combattit encore une autre peste, peste morale, peste des intelligences et des âmes, mille fois plus funeste que celle des corps : c'est l'hérésie janséniennne et sa fille naturelle, l'incrédulité moderne. On a de lui des mandements, des instructions pastorales contre l'une et contre l'autre. Il assista au concile où le janséniste Soanen fut condamné. Toujours il eut grand soin de faire rendre aux constitutions apostoliques la soumission qui leur est due. Aussi eut-il la gloire d'être persécuté par le parlement janséniste de Provence, qui, par une prétention renouvelée des Grecs du Bas-Empire, voulait forcer les évêques et les prêtres catholiques à donner ou plutôt à prostituer les sacrements à des hérétiques obstinés. Il se vit plus d'une fois privé de son temporel par les fauteurs de l'hérésie. Les sectaires lui reprochaient entre autre sa dévotion au cœur de Jésus. Comme le dieu de Jansénius, Luther et Calvin, n'est pas le bon Dieu des âmes pieuses ou pénitentes, mais un être méchant qui nous punit du mal que nous ne pouvons éviter, et même du bien que nous faisons de notre mieux, il est naturel que les jansénistes n'aiment pas la dévotion au cœur de Jésus source et abîme de grâce, de bonté, d'amour et de miséricorde. Ce qui leur conviendrait beaucoup mieux, comme symbole de leur doctrine et de leur caractère, ce serait une vésicule de fiel. Quant au saint évêque de Marseille, il vécut jusqu'en 1755, et eut pour successeur Jean-Baptiste du Belloy, qui a vécu jusqu'à nos jours, étant mort archevêque de Paris et cardinal en 1808 (3).

En 1700 mourut un saint personnage, qui

(1) Sap. XVIII, 20-25. (2) *Œuvres de Belsunce*, t. I, p. 57. (3) *Œuvres de Belsunce*. Lemontey. *Hist. de la Régence*. Feller *Biog. univ.*

a laissé une postérité toujours vivante et édifiante. Nous avons vu avec Fénelon combien les ordres religieux étaient dégénérés en France, non-seulement quant à la discipline mais encore quant à la foi. Presque tous, notamment les Oratoriens, les Bénédictins, les chanoines réguliers (1), étaient infectés de l'hérésie jansénienne : ce qui rendait leur guérison à peu près impossible, et provoquait de la part de Dieu leur destruction, par le moyen de quelque déluge qui bouleversât et et renouvelât la face de la France. Mais au milieu de cette décadence générale, il fallait réserver un germe de bénédiction, pour fertiliser spirituellement la France nouvelle. Voici comme le Seigneur s'y prit dans sa miséricorde. Vers l'an 1638, un enfant de douze ans, qui savait les langues grecque et latine, publia une édition magnifique des poésies d'Anacréon : ce qui indiquait à la fois et le prodige de son esprit et la tendance de son cœur. Cet enfant était né à Paris le 9 janvier 1626, d'une famille originaire de Bretagne, qui remplissait les premiers emplois et dans l'État et dans l'Église : c'était la famille des Bouthilier, qui tirait son nom de la charge d'échanson qu'elle avait exercée près des ducs de Bretagne. L'enfant eut pour parrain le cardinal de Richelieu, qui lui donna son nom d'Armand-Jean, et pour marraine la marquise d'Effiat, femme du surintendant ou ministre des finances. Un de ses oncles était archevêque de Tours, un autre évêque d'Aire. Son père, le seigneur de Rancé, lui donna trois précepteurs dont l'un lui apprenait le latin, le second le grec et le troisième la religion : il le destinait à la profession des armes, dans l'ordre de Malte.

D'une figure agréable, d'un esprit merveilleux, l'enfant avait à peine six ou sept ans que la reine Marie de Médicis voulut toujours l'avoir auprès d'elle. Son frère aîné était chanoine de la métropole de Paris et abbé commendataire de plusieurs abbayes. Ce frère étant mort, son père lui donna un autre vocation, lui fit quitter l'épée pour la soutane et prendre la tonsure à l'âge de neuf ans. La raison décisive de cette vocation, c'est qu'il fallait quelqu'un pour occuper les bénéfices de son frère. Donc, à l'âge de douze ans, le jeune Armand fut fait chanoine de Paris, abbé commendataire de Notre Dame du Val, de Saint Symphorien de Beauvais, de l'abbaye de La Trappe, exprieur de Boulogne près Chambord, ainsi que de Saint-Clément en Poitou. De sorte qu'à douze ans il se trouva chargé de quinze mille livres de rente des revenus de l'Église, ce qui ferait aujourd'hui de quarante à cinquante mille francs. Telle fut sa vocation à l'état ecclésiastique.

Ce fut alors qu'il publia son édition d'Anacréon, accompagnée de notes savantes et dédiée à son parrain, le cardinal de Richelieu. Il composa vers le même temps, sur l'excellence de l'âme, un traité où il refute les opinions de certains philosophes anciens, touchant la substance de l'âme, et prouve que, ayant été créée immédiatement de Dieu, elle ne peut trouver qu'en lui son repos et sa béatitude (2). Il ne fit pas des progrès moins rapides en philosophie et en théologie. Dès l'âge de quinze à seize ans, il savait les Pères de l'Église. Dès lors, avec la permission de l'archevêque de Paris, il prêcha dans les églises les plus considérables de la capitale. Une de ses sœurs faisant profession aux Annonciades, il y prêcha à l'âge de seize ans ; à vingt, il prêcha, le 2 février, dans l'église des Carmes, de manière à ravir tout son auditoire, qui était extraordinaire. Il avait beaucoup d'amitié pour ses religieux et allait souvent argumenter dans leur collége de théologie. A dix-sept ans, il dédia sa thèse de philosophie à la reine mère, et à vingt-un sa thèse de théologie en Sorbonne. Il s'appliquait encore à l'astronomie et à l'astrologie judiciaire, pour apprendre à connaître l'avenir. Ce qui commença de le détromper, c'est qu'il n'en tira aucune lumière pour prévoir la mort de son père, arrivée sur les entrefaites. Désabusé du monde, le père lui parla sur son lit de mort de la nécessité de servir Dieu ; ce qui fut pour le fils un premier germe de conversion. C'était en 1650.

Devenu, par la mort de son père, seigneur de plusieurs terres considérables, outre ses revenus ecclésiastiques, Armand de Rancé aima le monde et les choses du monde. Son principal plaisir était la chasse ; il y passait les jours et les nuits, et couchait souvent dans les bois nu-tête. Il fallit être tué dans plusieurs accidents, ce qui lui parut autant d'avertissements de la Providence. D'un autre côté, au milieu de sa vie dissipée et mondaine, son imagination le ramenait souvent à la vie monastique. Les actions des anciens solitaires dont il avait lu les vies le ravissaient tellement comme il nous l'apprend lui-même dans une lettre du 30 avril 1663, que c'était le sujet de tous ses entretiens ; on était charmé de l'entendre, et il donnait aux récits qu'il en faisait des tours agréables qui édifiaient et divertissaient tout ensemble. Il faisait plus : à l'âge de dix-neuf ans, étant à la campagne, il s'occupait à faire des grottes avec des rocailles : il formait des moines de terre à potier avec une adresse merveilleuse, donnait à chacun sa place et son emploi, suivant ce qu'il en avait appris. Enfin, vers le même âge, se divertissant un jour avec deux ecclésiastiques ses amis, dont l'un fut archevêque de Paris et l'autre évêque de Noyon, il fit tomber la conversation sur le courage admirable des martyrs et finit par proposer à ses amis d'essayer qui des trois approcherait le plus des martyrs par sa constance. Le défi fut qui des trois brûlerait le plus son doigt à la flamme d'une bougie. Les deux autres se lassèrent les pre-

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. XXII, p. 589. — (2) Lenain, *Vie de l'abbé de Rancé*, t. I, c. II.

miers et bientôt; l'abbé de Rancé soutint l'activité de la flamme un grand demi quart d'heure, en sorte qu'il en eut le bout du doigt tout brûlé. Ces traits font voir que l'esprit et le cœur de Rancé étaient pleins de religion, dans le temps même que sa conduite n'y était pas entièrement conforme (1).

Il est fait prêtre le 22 janvier 1651, par son oncle, l'archevêque de Tours, puis archidiacre de cette église, enfin reçu docteur de Sorbonne le 6 février 1652 : il fut le premier de sa licence, Bossuet venait après lui. De plus, il devint premier aumônier du duc d'Orléans, frère de Louis XIII : député de la province de Tours à l'assemblée du clergé en 1655, où il se distingua d'une manière fort honorable, et fut chargé de traduire les œuvres de saint Ephrem de grec en français. Il refusa l'évêché de Léon, mais par vanité, comme un poste trop peu considérable. Il vivait, comme les autres abbés de cour, dans le faste, la mollesse, les plaisirs du monde, sans que toutefois ses mœurs fussent autrement scandaleuses. Ce qu'on a débité à cet égard paraît des inventions de roman et non des faits de l'histoire. On y suppose que sa conversion fut le résultat brusque d'une aventure romanesque et tragique; la vérité est que sa conversion fut le fruit lent et graduel d'une multitude de circonstances et d'événements ménagés par la Providence. Il avait de bon un grand amour de la vérité, une certaine générosité d'âme qui lui faisait repousser les voies obliques pour parvenir, enfin une compassion naturelle pour les malheureux. Un jour, en voyage il rencontre un pauvre, malade au pied d'un arbre; il s'arrête le met sur son cheval et l'amène dans la ville la plus proche. Cependant Dieu lui faisait sentir peu à peu la vanité du monde : c'était la mort de quelques personnes de la cour avec lesquelles il était lié d'amitié, tantôt c'était autre chose. Ainsi, la duchesse de Montbazon, célèbre par son esprit et sa beauté, mourut de la rougeole le 28 avril 1657 : l'abbé de Rancé, qui la connaissait particulièrement passe toute la nuit auprès d'elle pour la disposer à une mort chrétienne.

Voici comme lui même raconte un de ces événements providentiels : « Il m'arriva un jour de joindre un berger qui conduisait un troupeau dans une vaste campagne, et par un temps qu'il l'avait obligé de se retirer à l'abri d'un grand arbre pour se mettre à couvert de la pluie et de l'orage. Il avait soixante ans. Lui remarquant un air extraordinaire et un visage qui faisait voir que la paix et la sérénité de son cœur étaient grandes, je lui demandais s'il prenait plaisir à l'occupation dans laquelle il passait ses jours. Il me répondit qu'il y trouvait un repos profond, que ce lui était une sensible consolation de conduire ces bêtes simples et innocentes, que les journées ne lui duraient que des moments; qu'il trouvait tant de douceur dans sa condition, qu'il le préférait à toutes les choses du monde; que les rois n'étaient ni si heureux ni si contents que lui; que rien ne manquait à son bonheur et qu'il ne voudrait pas quitter la terre pour aller dans le ciel, s'il ne croyait y trouver des campagnes et des troupeaux à conduire. J'admirai la simplicité de cet homme, et, le mettant en parallèle avec les grands, dont l'ambition est insatiable je compris que ce n'était point la possession des biens de ce monde qui faisait notre bonheur, mais l'innocence des mœurs, la simplicité et la modération des désirs, la privation des choses dont on se peut passer, la soumission à la volonté, de Dieu, l'amour et l'estime de l'état dans lequel il a plu à Dieu de nous mettre (2). »

Rancé eut des avertissements d'un autre genre. Un jour il se promenait dans l'avenue de son château de Varet en Touraine : il lui sembla voir un grand feu qui avait pris aux bâtiments de la basse cour : il y vole; le feu diminue à mesure qu'il en approche; à une certaine distance, l'embrasement disparaît et se change en un lac de feu au milieu duquel s'élève à demi-corps une femme dévorée par les flammes. La frayeur le saisit; il reprend en courant le chemin de la maison; en arrivant, les forces lui manquent; il se jette sur un lit : il était tellement hors de lui, qu'on ne put, dans le premier moment, lui arracher une parole. Enfin, au milieu des soupirs et des sanglots, il raconte à ses intimes ce qui vient de lui arriver, mais après leur avoir fait promettre le secret pendant sa vie (3).

« Je demeurai dans le monde, dit-il un jour, à un de ses religieux, depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à trente ans. La cause de ma conversion fut que je commençai à me dégoûter du monde et à m'en détromper. Je fus convaincu que tout ce qui y fait le fondement et le soutien de tout ce qu'il y a de plus grand et de plus heureux n'avait aucune solidité ni aucune assurance. Je voyais quelle était la vie de plusieurs évêques, et je me disais à moi-même : Lorsque je serai évêque, je serai comme eux; et quand même j'aurais plus de probité, je ne ferais pas mieux qu'eux puisque je n'entrerais pas dans l'épiscopat par les voies véritables. Je fus aussi touché de l'insensibilité que je vis dans quelques personnes au moment de leur mort; à cela se joignirent des principes de la piété et de la foi. Ainsi, je résolus de quitter le monde et de me retirer en ma maison, sans plus penser à autre chose qu'à y vivre en repos, à passer les journées dans les lectures saintes et dans la prière, et à faire des aumônes (4).

« Vous me demandez, écrit-il à une personne de qualité, quelles ont été les raisons qui m'ont déterminé à quitter le monde. Je vous dirai simplement que je le laissai, parce que je n'y trouvais pas ce que j'y cherchais. J'y voulais un repos qu'il n'est point capable

(1) Maupeou, *Vie de l'abbé Rancé*, l. I. — (2) Lenain, l. I, c. [illegible] — (3) Maupeou, l. I. — (4) *Ibid.*

de me donner. Et si, par malheur pour moi, je l'y avais rencontré, je n'aurais peut-être pas jeté ni mes yeux ni mes vues plus loin. Les raisons par où j'y pouvais tenir davantage me déplurent de telle sorte, que je me fis honte à moi-même de les suivre et de m'y attacher. Enfin les conversations agréables, les plaisirs, les desseins d'établissements et de fortune me parurent des choses si creuses et si vaines, que je commençai à ne plus les regarder qu'avec dégoût. Le mépris que j'eus pour la plupart des hommes, en qui je ne vis ni bonne foi, ni honneur, ni fidélité, s'y joignit. Tout cela ensemble me porta à fuir ce qui ne pouvait plus me plaire et à chercher quelque chose de meilleur.

« Enfin Dieu s'expliqua de telle sorte, que je vis clairement que sa volonté était que je renonçasse absolument à tout commerce et que j'embrassasse, dans une solitude exacte et rigoureuse, l'état dans lequel je suis, où j'attends, dans une espérance vive, l'accomplissement des promesses qu'il a faites à ceux qui quittent toutes choses pour l'amour de lui (1). »

Il y avait vingt deux ans qu'il était abbé commendataire de Notre-Dame du Val, diocèse de Bayeux, de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, sans y avoir jamais mis les pieds. Il y alla dans l'année 1658. Il eut tant d'horreur et conçut tant de remords de la désolation où était cette abbaye et des grands désordres qu'il y trouva, que dès ce moment, il pensa à s'en démettre entre les mains de personnes capables d'y rétablir le culte de Dieu, qui était déshonoré depuis tant d'années. Tout ce qu'il put faire alors fut de tirer un religieux de l'Hôtel-Dieu et un autre d'un bénéfice dépendant de cette abbaye, et de les y mettre pour faire l'office divin, avec trois autres religieux qui y étaient déjà.

Il fait ensuite une retraite à l'Oratoire, une confession générale au père de Mouchi, qui le conduit peu à peu à quelque chose de plus parfait. Le duc d'Orléans meurt en 1660 : Rancé, son premier aumônier, l'asssiste à la mort, et se retire à son château de Varet. Dès lors ce château lui déplait par sa magnificence. « Ou l'Évangile me trompe, se dit il, ou c'est ici la demeure d'un réprouvé. » Il songe à s'en défaire et à donner le prix aux pauvres. « En vérité, écrit-il à un de ses amis, je n'aime présentement ni à écrire ni à parler. Quand je pense que Dieu nous demandera compte de la moindre de nos paroles, je frémis de crainte. » Il congédie la plupart de ses domestiques, vend ses chevaux de carrosse et sa vaisselle d'argent, en donne le prix aux pauvres, règle sa maison d'une manière très-édifiante, n'y retient que quelques personnes de piété, se met en habit ecclésiastique pour ne le quitter plus jamais, examine avec rigueur l'usage qu'il a fait de ses bénéfices. Toutes ses occupations furent dès-lors la prière, la méditation de l'Écriture sainte, la lecture des Pères propres à toucher le cœur et à le remplir de piété et de componction. Il y joignit les œuvres de charité, et fit de si grandes aumônes, que pendant deux hivers, il nourrit plus de cinq ou six cents pauvres. Son oncle, l'archevêque de Tours, le railla sur son changement de vie, et lui offrit avec instance de la nommer son coadjuteur : le neveu refusa ; il aspirait à la pauvreté et à la solitude, plus qu'aux richesses et aux honneurs.

Avant de prendre un parti définitif, Rancé consulta plusieurs personnes, entre autres, Le Nain de Tillemont, né à Paris l'an 1637, mort dans la même ville l'an 1698, auteur d'une *Histoire des empereurs*, en six volumes in-quarto, et de *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique des six premiers siècles* seize volumes in-quarto. Tillemont était infecté de jansénisme. Il conseilla donc à Rancé de garder tous ses bénéfices, *pour en distribuer les revenus à ceux qui étaient dans la persécution*, c'est-à-dire aux jansénistes Arnauld, Quesnel et autres, à qui Tillemont était allé rendre visite en Hollande. Cette sollicitation ne donna point à l'abbé de Rancé une idée favorable des jansénistes. « Je ne pus comprendre, dit-il, que des gens qui voulaient passer pour être entièrement détachés de toutes les choses d'ici-bas fussent capables de faire paraître un sentiment aussi intéressé que celui-là (2). »

Par suite d'autres conseils, reçus de quelques évêques, il se défait de ses bénéfices, vend son château de Varet et son patrimoine, et se retire dans son prieuré de Boulogne, près Chambord, où il demeure quelques temps. C'était en 1662. Là lui revenait continuellement à l'esprit l'abbaye de La Trappe, qu'il gardait encore, et qu'il avait vue naguère dans l'état le plus déplorable. Cette maison fut fondée en 1122 par Rotrou second du nom, comte du Perche. Rotrou avait fait vœu, en revenant d'Angleterre, que, s'il échappait au naufrage dont il était menacé, il bâtirait une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge. Le comte, miraculeusement délivré, pour conserver la mémoire de son aventure, fit donner au toit de son église votive la forme d'un vaisseau renversé. Telle fut l'origine de l'abbaye de La Trappe. On dit que, dans le patois du Perche, *Trappe* signifie degré, comme le mot *Treppe* en allemand ; Notre-Dame de La Trappe voudrait donc dire Notre Dame des Degrés (3).

Voici en quel état se trouvait l'abbaye de La Trappe, lorsque l'abbé de Rancé y vint. Les portes demeuraient ouvertes le jour et la nuit, et les hommes comme les femmes entraient librement dans le cloitre. Le vestibule de l'entrée était si noir qu'il ressemblait beaucoup plus à une prison qu'à une Maison-Dieu. Au milieu du monastère était la maison du receveur, qui y demeurait avec sa femme, ses

(1) Maupeou, l. I. — (2) Feller, *Dict. histor.*, art. Le Nain de Tillemont. — (3) Chateaubriand, *Vie de Rancé*.

enfants et ses gens. Ici il y avait une échelle attachée contre la muraille : elle servait à monter aux étages, dont les planchers étaient rompus et pourris ; on n'y marchait pas sans péril. En entrant dans le cloître on voyait un toit devenu concave, qui à la moindre pluie, se remplissait d'eau ; les colonnes qui lui servaient d'appui étaient courbées, les parloirs servaient d'écuries ; le réfectoire n'en avait plus que le nom. Les moines et les séculiers s'y assemblaient pour y jouer à la boule, lorsque la chaleur et le mauvais temps ne leur permettaient pas de jouer au dehors. Le dortoir était abandonné ; il ne servait de retraite qu'aux oiseaux de nuit ; il était exposé à la grêle, à la pluie, à la neige et au vent ; chacun des moines se logeait comme il voulait et où il pouvait. L'Eglise n'était pas en meilleur état : pavés rompus, pierres dispersées ; les murailles menaçaient ruine : le clocher était près de tomber : on ne pouvait sonner les cloches qu'on ne l'ébranlât tout entier.

Dans cette abbaye en ruine, les moines eux-mêmes, n'étaient plus que des ruines de religieux. Réduits au nombre de sept, ils se soulevèrent au seul nom de réforme. L'abbé ayant insisté, ils menacèrent de l'assassiner, de le poignarder, de le jeter dans les étangs du monastère. A son tour il menaça d'en informer le roi. A ce mot ils pâlirent, laissèrent tomber leurs armes, et acquiescèrent à un arrangement ; ils acceptèrent une pension de quatre cents livres, et l'étroite observance de Citeaux fut reçue à la Trappe. C'était un commencement de réforme dans cette ordre si célèbre par son austérité du temps de saint Bernard, mais depuis si profondément déchu, que le grand saint Charles n'y voyait plus de remède, et qu'il en demanda l'entière extinction. Toutefois, en 1606, trois religieux de l'ordre promirent solennellement d'en commencer la réforme et de la procurer selon leur pouvoir. Douze maisons suivirent leur exemple en 1613, et cette réforme se répandit ensuite dans près de soixante-dix monastères de France. C'est à ces Cisterciens de l'étroite observance, que Rancé demanda cinq ou six religieux pour commencer la réforme à La Trappe. Il passa l'hiver avec eux dans une consolation sensible. Il mangeait comme eux sans aucune distinction, quoiqu'il ne fût qu'abbé commendataire. Ils s'affectionnèrent à lui, et lui témoignèrent un grand désir qu'il devînt leur abbé régulier. Il répondit : Priez Dieu qu'il me rende digne de cette faveur. Un accident contribua pour beaucoup à le déterminer. « Je vous dirai, écrit-il à un ami, du 1er novembre 1662, qu'hier il faillit à m'arriver le plus grand accident du monde. Je faisais rebâtir dans mon abbaye mon logis. Il était achevé, je montai pour le voir ; au moment que j'en fus sorti, la chambre que je quittais tomba, à cause d'une poutre du plancher d'en haut qui se rompit en un instant. Si Dieu ne m'eût préservé : j'étais mort sans respirer. La poutre et tout le plancher tomba tout à la fois. Un de mes gens, qui était au pied du mur, ne fut que légèrement blessé, par la même protection. Voilà ce que c'est que la vie (1). »

La résolution de l'abbé de Rancé de devenir religieux, et religieux de l'étroite observance, étonna beaucoup le monde. Le vicaire général de l'observance réformée fit lui-même des objections. Rancé lui dit entre autres : « Il est vrai, je suis prêtre, mais mon père, j'ai vécu jusqu'ici d'une manière tout à fait indigne de mon caractère. J'ai eu plusieurs abbayes ; mais au lieu d'être le père de tous mes religieux, j'ai dissipé leur bien et le patrimoine du Crucifix. Je suis docteur, mais je ne sais pas l'alphabet du christianisme : les ignorants ravissent le ciel, et moi je péris avec ma doctrine et mes connaissances, si vous n'avez pitié de moi, mon père, et ne m'accordez la grâce que je vous demande. Il est vrai que j'ai fait quelque figure dans le monde ; mais il est encore plus vrai que j'ai été semblable à ces bornes qui montrent les chemins aux voyageurs et qui ne remuent jamais. Enfin, mon père, c'est une affaire conclue devant Dieu, je veux faire pénitence, accordez moi la grâce que je vous demande. »

Enfin l'abbé de Rancé obtint du roi de tenir son abbaye de La Trappe non plus en commende, mais en règle ; il se défit de son prieuré de Boulogne, alla faire son noviciat dans l'abbaye de Perseigne, y tomba dangereusement malade, guérit contre l'espérance des médecins, fit sa profession le 26 juin 1664, reçut la bénédiction abbatiale à Séez, le 13 juillet, et entra le lendemain comme abbé régulier à la Trappe, qui date proprement de ce jour sa bienheureuse réforme.

Bientôt après, il fut obligé de faire deux fois le voyage de Rome, pour y soutenir la cause des Cisterciens de l'étroite observance contre ceux de l'observance relâchée qui, sous prétexte d'une réforme générale, faisaient tous leurs efforts pour empêcher les progrès de la réforme partielle, en quoi ils ne réussirent que trop. Voici comme Rancé s'en explique dans une lettre de 1672 à l'abbé de Clairvaux, qui lui avait demandé son sentiment sur l'état présent de l'ordre.

« On ne saurait exprimer la douleur que l'on ressent toutes les fois que l'on entend parler de l'état déplorable auquel notre ordre se trouve réduit. Les maux sont si extrêmes et ses ruines si générales, qu'il semble que sa désolation ne puisse aller plus loin, à moins que le nom ne s'en perde, aussi bien que la piété, de laquelle il ne se rencontre presque plus de caractère ni de vestiges. Ce qui remplit nos cœurs d'amertume et fait le comble de nos déplaisirs, c'est que, de quelque côté que l'on regarde, il ne se présente rien qui nous console, qui relève nos espérances, et

qui au contraire, ne donne de justes sujets de croire que c'est pour toujours que Dieu a détourné de dessus nous les yeux de sa miséricorde. Les chapitres généraux uniquement institué pour faire revivre l'esprit des saints et des fondateurs et réformer les relâchements et les abus qui en causent la dissipation, achèvent d'étouffer ce qui en reste. Ils multiplient les maux, autorisent les mêmes désordres auxquels ils devaient apporter des remèdes, et, au lieu de guérir nos plaies, ils nous en font de nouvelles. Vous savez, mon révérendissime père, ce qui se fit dans le chapitre dernier. On n'y remarqua ni religion, ni droiture, ni discipline; tout s'y passa dans une confusion scandaleuse, on n'y vit que des emportements et des violences. Vous y fûtes personnellement attaqué par des reproches injurieux; et, ce que l'on aura peine à croire, le nom de Jésus-Christ n'y fut pas proféré une seule fois, ceux qui l'avaient dans le cœur n'osant le mettre dessus leurs lèvres, de crainte de l'exposer dans une assemblée tumultuaire et parmi des gens qui semblaient en avoir perdu toute mémoire et tout sentiment. Cependant on se persuada que tout allait le mieux du monde, parce que les choses s'y passaient au désavantage de l'étroite observance. Il y a plus de quarante ans qu'elle est persécutée sous des prétextes différends: on a proposé des réformations générales, dont on savait que l'exécution était impossible; on a fait paraître des intentions qu'on avait pas en effet, et l'unique dessein de celui qui en a fait tous les pas et toutes les diligences n'a jamais été autre que d'imposer au monde et de détruire un établissement réel et effectif par des imaginations spécieuses (1). »

Ce que Rancé ne put faire pour tout l'ordre de Citeaux, il le fera pour Notre-Dame de La Trappe. Il y établit non-seulement l'étroite observance essayée depuis cinquante ans, mais la sainte austérité de la règle primitive comme au temps de saint Bernard à Clairvaux, comme au temps de saint Antoine et de saint Pacone dans la Thébaïde. Il l'établit non pas brusquement, mais peu à peu, suivant le progrès et la bonne volonté de ses frères, qui plus d'une fois le prévenaient par leur ferveur. Voici la substance des constitutions qu'il leur donna.

L'abbaye est sise dans un vallon fort solitaire; quiconque voudra y demeurer n'y doit apporter que son âme: la chair n'a que faire là dedans. On se lèvera à deux heures pour matines; on fera l'espace d'entre les coups de la cloche fort petit, pour ôter lieu à la paresse. On gardera une grande modestie dans l'église, on fera tous ensemble les inclinations du corps et les génuflexions. On sera découvert depuis le commencement de matines jusqu'au premier psaume. On ne tournera jamais la tête dans le dortoir et l'on marchera avec gravité. On n'entrera jamais dans les cellules les uns des autres. On couchera sur une paillasse piquée, qui ait tout au plus un demi-pied d'épaisseur. Le traversin sera de paille longue; le bois de lit sera fait d'ais sur des trétaux. Au réfectoire, on sera extrêmement propre; on y aura toujours la vue baissée, sans néanmoins se pencher trop sur ce que l'on mange. Aussitôt que la cloche sonne pour le travail, tous les religieux et novices se trouveront au parloir. On ira au travail assigné avec grande retenue et récollection intérieure, le regardant comme la première peine du péché. Aux heures des récréations, on bannira les nouvelles du temps. Dans les grandes sorties, on pourra aller en silence, avec un livre, dans un endroit du bois hors de la hantise des séculiers. On tiendra le chapitre des coulpes deux fois la semaine; avant de s'accuser, on se prosternera tous ensemble, et, le supérieur disant; *Que dites-vous?* chacun répondra d'un ton assez bas: *Mes coulpes.* A l'infirmerie le malade ne se plaindra jamais: un malade ne doit avoir devant les yeux que l'image de la mort, ne doit rien tant appréhender que de vivre.

Les observances en ce qui concerne les étrangers sont touchantes: on voyait les avertissements écrits en chaque chambre du quartier des hôtes. S'il est mort quelque parent proche comme le père, la mère d'un religieux, l'abbé le recommande au chapitre sans le nommer de manière que chacun s'y intéresse comme pour son propre père, et que la nouvelle ne cause ni douleur, ni inquiétude, ni distraction à celui des frères qu'elle regarde. La famille naturelle n'était plus et l'on y substituait une famille de Dieu. On pleurait son père autant de fois que l'on pleurait le père inconnu d'un compagnon de pénitence.

L'hospitalité changea de nature; elle devint purement évangélique; on ne demanda plus aux étrangers qui ils étaient ni d'où ils venaient, ils entraient inconnus à l'hospice et en sortaient inconnus, il leur suffisait d'être hommes; l'égalité primitive était remise en honneur. Le moine jeûnait, tandis que l'hôte était pourvu; il n'y avait de commun entre eux que le silence. Rancé nourrissait par semaine jusqu'à quatre mille cinq cents nécessiteux. Il était persuadé que ses moines n'avaient droit aux revenus du couvent qu'en qualité de pauvres. Il assistait des malades honteux et des curés indigents. Il avait établi des maisons de travail et des écoles à Mortagne. Les maux auxquels il exposait ses moines ne lui paraissaient que des souffrances naturelles. Il appelait ces souffrances la *pénitence de tous les hommes*. La réforme fut si profonde, que le vallon consacré au repentir devint une terre d'oubli. Un homme s'étant égaré, entendit une cloche sur les huit heures du soir: il marcha de ce côté et arriva à La Trappe. Il était nuit; on lui accorda l'hospi-

(1) Lenain, l. II, c. XIV.

talité avec la charité ordinaire, mais on ne lui dit pas un mot : c'était l'heure du grand silence. Cet étranger, comme dans un château enchanté, était servi par des esprits muets dont on croyait seulement entendre les évolutions mystérieuses.

Des religieux, en se rendant au réfectoire, suivaient ceux qui allaient devant eux, sans s'embarrasser où ils allaient : même chose pour le travail ; ils ne voyaient que la trace de ceux qui marchaient les premiers. Un d'entre eux pendant l'année de son noviciat, ne leva pas une seule fois ses regards : il ignorait comment était fait le haut de sa cellule. Un autre reclus fut trois ou quatre mois sans apercevoir son propre frère, quoiqu'il lui tombât cent fois sous les yeux. La duchesse de Guise, cousine germaine de Louis XIV, étant venue au couvent, un solitaire s'accusa d'avoir été tenté de regarder l'*évêque* qui était sous la lampe. Rancé savait seul qu'il y eût une terre.

Tout chef qu'il était, Rancé ne s'accorda aucune des préférences de ses devanciers : il se contentait de la pitance commune, privé comme ses moines de l'usage du linge ; il prêchait et confessait ses frères ; ses seules distractions étaient les paroles des mourants qu'il recueillait sur le lit de cendres. Il fortifiait ses pénitents plutôt qu'il ne les attendrissait. Il n'était question dans ses discours que de l'échelle de saint Jean Climaque, des ascétiques de saint Basile et des conférences de Cassien.

Les cinq ou six premières années de la retraite de Rancé se passèrent obscurément : les ouvriers travaillaient sous terre aux fondements de l'édifice. Rancé recevait sans distinction tous les religieux qui se présentaient. Le premier qui parut fut, en 1667, dom Rigobert, moine de Clairvaux ; ensuite dom Jacques et le père Le Nain, frère de Tillemont. Ces réceptions commencèrent à faire des ennemis à Rancé. On lui demandait de ses religieux pour réformer des maisons entières. Or, les moines relâchés voyaient un reproche, une condamnation, dans tout ce qui sentait la réforme. Le réformateur de la Trappe reçut avant sa mort cent quatre-vingt dix sept religieux et quarante-neuf frères, parmi lesquels il y en a plusieurs dont il a écrit la vie. Dans le nombre fut frère Pacôme : il n'ouvrit jamais un livre, mais il excellait dans l'humilité. Chargé du soin des pauvres, il n'entrait dans le lieu où il mettait le pain qu'après s'être déchaussé, comme Moïse à l'approche du buisson ardent : c'est qu'il honorait Jésus Christ dans les pauvres. Pacôme attira à lui un de ses frères ; ils vécurent sous le même toit sans se donner la moindre marque qu'ils se fussent jamais connus. Frère Palémon, travaillé par des infirmités continuelles et douloureuses, demanda et obtint de n'user d'aucun des adoucissements que la règle accordait aux infirmes. Frère Palémon était autrefois le comte de Santena, colonel d'un régiment français : il mourut le 9 novembre 1694. L'année suivante mourut frère Zenon, autrefois le chevalier de Monbel capitaine au régiment du roi.

D'illustres personnages venaient faire des retraites à La Trappe. On y vit le duc de St-Simon, le duc de Penthièvre, le roi d'Angleterre, Jacques II ; Pelisson et Bossuet y allaient fréquemment. Ce dernier fut cause que l'abbé de La Trappe publia un ouvrage.

Comme celui ci faisait souvent des conférences à ses frères, il lui restait une quantité de discours. Il se laissa entraîner à la prière d'un religieux malade, qui le conjurait de rassembler ces discours. Ainsi se trouva formé peu à peu le traité qu'il intitula : *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*. Il donna à lire une copie à un ecclésiastique de ses amis en retraite à La Trappe. L'ecclésiastique sort de la chambre des hôtes, et laisse par mégarde la copie sur la table. Un séculier entre, et se met à lire avec une extrême attention : ce séculier était un calviniste. Survient le père abbé, qui lui demande ce qu'il lisait.. Le calviniste répond qu'il n'a jamais rien lu de si beau, ni de si admirable, et que le livre de *l'Imitation* n'est pas plus touchant. Le père abbé s'aperçoit que ce sont ses cahiers : il ne dit rien, mais, le séculier sorti de la chambre, il les jette au feu. Aussitôt survient l'ecclésiastique, qui les en retire à demi-brulés, et le gronde. Rancé prévoyait que la publication de cet ouvrage lui attirerait les ressentiments de tous les moines relâchés. Quelque temps après, Bossuet arrivé à La Trappe, avec une copie du même ouvrage : il en parle avec beaucoup d'éloges et ajoute qu'il ne sortira pas de sa main qu'il ne soit imprimé.— Comment, monseigneur, s'écria le saint abbé, vous allez me mettre tous les ordres religieux à dos, moi qui me suis consacré à la retraite et au silence ; moi qui n'ai écrit ce livre que pour le mettre devant les yeux de mes religieux après ma mort, comme mon testament ! il sera dit que j'aurai eu la démangeaison de paraître auteur et de vouloir réformer les autres !— Vous avez beau vous fâcher, répondit Bossuet il faut vous laisser conduire là-dessus, et vous n'en serez point le maître ; vous y penserez devant Dieu.— Rancé insista. Bossuet répondit : Je répondrai pour vous, j'entreprends votre défense, demeurez en repos .— L'abbé obtint cependant que l'ouvrage serait soumis à l'évêque de Grenoble, qui n'y trouva rien à reprendre. Le livre *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique* parut donc en 1685, avec l'approbation de Bossuet. Voici l'analyse que Rancé lui même a faite de son livre.

« Les règles des observances religieuses ne doivent pas êtres considérées comme des inventions humaines. Jésus-Christ a dit : Vendez ce que vous avez et le donnez aux pauvres ; après cela, venez et me suivez. Si quelqu'un vient à moi et ne hait point son père, et sa mère, et sa femme, et ses enfants, et ses frères, et ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple. Jean-Baptiste a mené dans le désert une vie de détachement, de pauvreté

de pénitence et de perfection, dont la sainteté a été transmise aux solitaires, ses successeurs et ses disciples. Saint Paul l'anachorète et saint Antoine cherchèrent les premiers Jésus-Christ dans les déserts de la basse Thébaïde ; saint Pacôme parut dans la haute Thébaïde, reçut de Dieu la règle par laquelle il devait conduire ses nombreux disciples. St Macaire se retira dans le désert de Stéé, saint Antoine dans celui de Nitrie, saint Sérapion dans les solitudes d'Arsinoé et de Memphis. St Hilarion dans la Palestine : sources abondantes d'une multitude innombrable d'anachorètes et de cénobites qui remplirent l'Afrique, l'Asie et toutes les parties de l'Occident.

« L'Église, comme une mère trop féconde, commença de s'affaiblir par le grand nombre de ses enfants. Les persécutions étant cessées, la ferveur et la foi diminuèrent dans le repos. Cependant Dieu, qui voulait maintenir son Église, conserva quelques personnes qui se séparèrent de leurs biens et de leurs familles par une mort volontaire, qui n'était ni moins réelle, ni moins sainte, ni moins miraculeuse que celle des premiers martyrs. De là les différents ordres monastiques sous la direction de saint Bernard et de saint Benoît. Les religieux étaient des anges qui protégeaient les États et les empires par leurs prières, des voûtes qui soutenaient la voûte de l'Église, des pénitents qui apaisaient par des torrents de larmes la colère de Dieu, des étoiles brillantes qui remplissaient le monde de lumière. Les couvents et les rochers sont leur demeure ; ils se renferment dans les montagnes comme entre des murs innaccessibles ; ils se font des églises de tous les lieux où ils se rencontrent ; ils se reposent sur les collines comme des colombes ; ils se tiennent comme des aigles sur la cime des rochers ; leur mort n'est ni moins heureuse ni moins admirable que leur vie, raconte saint Éphrem. Ils n'ont aucun soin de se construire des tombeaux ; ils sont crucifiés au monde ; plusieurs, étant attachés comme à la pointe des rochers escarpés, ont remis volontairement leurs âmes entre les mains de Dieu. Il y en a qui, se promenant avec leur simplicité ordinaire, sont morts dans les montagnes, qui leur servaient de sépulcre. Quelques uns, sachant que le moment de leur délivrance était arrivé, se mettaient de leurs propres mains dans le tombeau. Il s'en est trouvé qui, en chantant les louanges de Dieu, ont expiré dans l'effort de leur voix, la mort seule ayant terminé leur prière et fermé leur bouche. Ils attendent que la voix de l'archange les réveille de leur sommeil ; alors ils refleuriront comme des lis d'une blancheur, d'un éclat et d'une beauté infinis.

Après cette description admirable pour leur faire aimer la mort, Rancé ajoute : « Je ne doute pas, mes frères, que vos pensées ne vous portent du côté de la mort ; mais il faut modérer votre zèle. Les temps sont passés ; les portes des solitudes sont fermées ; la Thébaïde n'est plus ouverte. » C'était vrai, mais les ordres religieux avaient rebâti dans leurs couvents la Thébaïde ; ils avaient représenté dans leurs cloitres les palmiers des sables.

Rancé passe à l'explication des trois vœux de la vie monastique : chasteté, pauvreté obéissance. Il recommande la charité comme la première des vertus. Un Chrétien n'est fait que pour aimer. Ce qui fait que l'amour de Dieu est si rare dans les hommes, c'est qu'ils sont emportés par d'autres amours. « Pour vous, dit le réformateur dans un langage admirable (1), pour vous, mes frères, Dieu vous a levé tous ces obstacles et vous a préservés de ces sortes de tentations, en vous retirant dans la solitude. Vous êtes, à l'égard du monde comme s'il n'était plus ; il est effacé dans votre mémoire comme vous l'êtes dans la sienne : vous ignorez tout ce qui s'y passe, ses événements et ses révolutions les plus importantes ne viennent point jusqu'à vous ; vous n'y pensez jamais que lorsque vous gémissez devant Dieu de ses misères, et les noms mêmes de ceux qui le gouvernent vous seraient inconnus, si vous ne les appreniez par les prières que vous adressez à Dieu pour la conservation de leurs personnes. Enfin vous avez renoncé, en le quittant, à ses plaisirs, à ses affaires, à ses fortunes, à ses vanités, et vous avez mis tout d'un coup dessous vos pieds ce que ceux qui l'aiment et qui le servent ont placé dans le fond de leur cœur. »

Tel est, dit Châteaubriand, ce traité *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique* ; on y entend les accents pleins et majestueux de l'orgue ; on se promène à travers une basilique dont les rosaces éclatent des rayons du soleil. Quel trésor d'imagination dans un traité qui paraissait si peu s'y prêter ! Le travail de l'abbé de Rancé apprendra à ceux qui ne le connaissaient pas, qu'il y a dans notre langue un bel ouvrage de plus.

Il se fit d'abord un profond silence, autant d'admiration que d'étonnement. Il ne fallut pas moins de deux années pour que les amours propres et les passions se remissent du choc. Mais enfin on recouvra ses esprits et le conflit s'engagea : il commença d'abord en Hollande, où la littérature française avait un écho ; écho protestant qui répétait mal le son et ne le répétait qu'aigre et sec. Un ministre calviniste, Daniel Larroque, réfugié en Hollande, publia un écrit satirique avec ce titre : *Le véritable motif de la conversion de l'abbé de La Trappe*. C'est là que se trouvent pour la première fois ces anecdotes ou fables romanesques sur le compte de Rancé.

Mais le livre de la Trappe, approuvé par Bossuet et par l'évêque de Grenoble, avait bien d'autres ennemis. Son seul titre : *Sainteté et devoirs de la vie monastique*, était une censure et une condamnation de presque tous les ordres monastiques d'alors, qui ne connaissaient

(1) Châteaubriand.

plus guère la sainteté de leur état ni les devoirs qui y mènent. Cependant ils n'osèrent réclamer contre l'explication des vœux de pauvreté, chasteté, obéissance : ils se seraient décriés eux-mêmes. Restait un point secondaire, les études. Rancé disait à ses frères de La Trappe que leurs études, leurs lectures devaient se borner à ce qui était de leur état de religieux solitaires, et non point s'étendre à des sciences profanes dont ils n'avaient plus que faire, et qui pouvaient les rejeter dans le monde qu'ils avaient quitté. C'était le cas des Bénédictins de France. Ils négligaient généralement les lectures, les études propres à faire de saints religieux, et s'appliquaient à celles qui pouvaient faire des savants, des érudits, des hommes de lettres, capables de se faire un nom dans le monde. Ils aspiraient à transformer leurs monastères, ces pieuses solitudes d'autrefois, en académies littéraires et mondaines. Pour se défendre, ils imputèrent à l'abbé de La Trappe de vouloir interdire aux moines toute espèce d'études, et ils poussèrent leur confrère Mabillon à écrire dans ce sens. Il écrivit son *Traité des études monastiques* : Rancé y fit une *Réponse*, et Mabillon des *Réflexions* sur cette *Réponse*; la controverse finit là.

Mabillon était personnellement très-érudit, très-doux et très-modeste; mais il n'avait pas le génie pénétrant de Vincent de Paul et de Fénelon pour démêler et signaler le venin de l'hérésie jansénienne; mais il n'avait pas l'âme apostolique de Vincent de Paul, de Fénelon, de Rancé, pour ressentir jusqu'au fond des entrailles les maux de l'Église, la décadence des ordres religieux, et pour travailler avec courage à y porter remède. Nous n'avons pas rencontré chez lui un seul mot de cette nature. Ce sont le plus souvent des tournures polies, quelquefois ingénieuses, mais superficielles, pour excuser ou justifier ce que l'on faisait chez les Bénédictins, excuser ou justifier la décadence de l'esprit religieux. Dans son *Traité des études monastiques*, il suppose que l'abbé de Trappe défendait absolument l'étude à ses moines : ce qui n'était pas; il voulait uniquement les borner à ce qui était de leur profession. Aussi leur dit-il dans l'avant-propos de sa *Réponse* :

« Mais afin que vous sachiez, mes frères, sans confusion, de quoi il s'agit, je vous dirai que toujours j'ai été persuadé, et que je le suis encore, qu'il suffit à des religieux solitaires de lire, d'entendre et d'étudier l'Écriture sainte, les expositions des saints Pères, de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Grégoire; et de joindre à cela les ouvrages des Pères qui regardent leur état, qui leur en expliquent les vérités, qui les portent à la perfection à laquelle ils sont obligés de s'élever sans cesse, comme ceux de saint Basile, de saint Ephrem, de Cassien, de saint Isidore de Damiette, de saint Nil, de saint Dorothée, de saint Jean Climaque, de saint Bernard, de l'*Imitation de Jésus-Christ ;* et que, sans sortir de ces bornes et sans s'étendre davantage, ils ont dans ces lectures tout ce qui peut les éclairer et les instruire. Il y ajoute, dans le corps de la *Réponse*, les livres de sainte Thérèse, de saint François de Sales, et autres ouvrages modernes de bonne piété, comme ceux de Rodriguez.

« L'opinion contraire, mes frères, est *qu'il faut que les moines étudient les lettres profanes, la philosophie, les langues; qu'ils entrent dans le fond de la théologie et de la science ecclésiastique; qu'ils sachent l'histoire de l'Église, sa discipline, ses canons; qu'ils lisent avec application tout ce que les Pères et les auteurs ont écrit sur ces sortes de matières; enfin qu'ils s'appliquent même à la connaissance des inscriptions des manuscrits et des médailles.*

Et de fait, dans un catalogue de livres propres à former les religieux bénédictins, Mabillon propose aux jeunes profès les lettres de saint Jérôme avec celles de Cicéron, les fables de Phèdre avec la paraphrase des Évangiles par Érasme, les oraisons de saint Jean Chrysostome avec les dialogues de Lucien, les comédies de Térence et même des ouvrages d'hérétiques, condamnés par le Saint-Siége (1). C'était là sans doute le moyen de former des hommes de lettres, mais nullement des solitaires, des anachorètes fidèles imitateurs des Antoine, des Pacôme, des Hilarion.

D'ailleurs l'expérience a prononcé, ainsi que le temps. La congrégation bénédictine de Saint-Vannes en Lorraine avait suivi d'abord le plan de Mabillon : elle fut obligée d'y renoncer dès la première année, pour arrêter les mauvaises suites qui en résultaient dès lors (2). Cette congrégation se maintint plus longtemps avec honneur, tandis que la congrégation française de Saint-Maur, par suite de sa tendance à négliger les études véritablement monastiques et à se livrer plus volontiers à des études séculières, vit ses religieux de Saint-Germain-des-Prés demander leur sécularisation au gouvernement temporel, demander à n'être plus religieux, mais simplement hommes de lettres. Nous verrons, au jour de l'épreuve, la congrégation tout entière faillir à son devoir, et s'éteindre dans l'hérésie jansénienne, le schisme et le scandale.

La sainte communauté de La Trappe se montre animée d'un autre esprit. Quelques personnes ayant, en 1661, taxé cette réforme d'une rigueur excessive, l'abbé de Rancé fait assembler ses religieux, et leur ordonne de dire naïvement ce qu'ils pensent. Tous ils s'écrient que leurs mortifications sont bien légères en comparaison de ce que méritaient leurs fautes passées, et qu'ils rougissent de leur peu de zèle à satisfaire la justice de Dieu. Un prélat voulant qu'on usât de quelque indulgence à l'égard des frères convers, le même abbé

(1) *Traité des études monastiques*, p. 348, 388, 425. *Réponse*, p. 370, 439, 458. — (2) *Réponse*, p. 397

fait venir ceux-ci au chapitre, en 1687, afin qu'ils déclarent leurs vrais sentiments. Ils parlent tous de manière à convaincre qu'ils chérissent leur état et qu'ils sont dans la disposition de s'assujettir à des austérités encore plus grandes. Aussi, quand le jour de l'épreuve est venu, les Trappistes se sont montrés fidèles. Expulsés de leur maison, jetés sur la terre d'exil, ils ont conservé partout l'esprit de leur père, l'esprit d'abnégation et de solitude. Aussi Dieu les a-t-il multipliés comme une semence bénie. Au lieu d'une maison, ils en ont aujourd'hui jusqu'à trente : vingt-une de Trappistes, huit à neuf de Trappistines : dix-huit en France, deux en Belgique, une en Hollande, une en Irlande, deux en Angleterre, une dans le royaume de Naples, une en Espagne, une en Amérique, savoir le prieuré de Tracadie, dans le Nouveau Brunswick; une en Afrique, sur la plage de Staouëli, là où les Français ont débarqué pour conquérir la terre de Cham à Dieu et à la France, et où les Trappistes travaillent à lui conquérir les esprits et les cœurs des Maures et des Arabes; une près de Stamboul, où, par un prodige nouveau, le Grand-Turc, le successeur de Mahomet, les appelle pour apprendre aux Musulmans à cultiver la terre chrétiennement. Ce que l'épée des croisées commence, ce que la plume des savants prépare, les Trappistes vont l'achever par la bêche et le hoyau, par le jeûne et la prière : la conversion de l'islamisme.

L'abbé de Rancé, comme docteur de Sorbonne, souscrivit à tous les décrets apostoliques contre le jansénisme. Depuis la paix de Clément IX, en 1668, voyant les jansénistes dans la communion du Pape, qui se montrait content d'eux, il les crut loyalement soumis, et n'approuvait pas qu'on suspectât leur sincérité. Tel est le sens d'une lettre de 1676 à M. de Brancas, citée par Châteaubriand. Les jansénistes s'étant démasqués avec le temps, il changea de langage et écrivit, le 2 novembre 1694, à l'abbé Nicaise : « Enfin, voilà M. Arnauld mort après avoir poussé sa carrière aussi loin qu'il a pu, il a fallu qu'elle se soit terminée. Quoi qu'on en dise, voilà bien des questions finies. L'érudition de M. Arnauld et son autorité étaient d'un grand poids pour le parti. Heureux qui n'en a point d'autres que celui de Jésus-Christ ! qui, mettant à part tout ce qui pourrait l'en séparer ou l'en distraire, même pour un moment, s'y attache avec tant de fermeté, que rien ne soit capable de l'en déprendre. » — A ce jugement si modéré, le janséniste Quesnel répondit par une longue lettre d'injures, qui sont une gloire pour le vieux réformateur de La Trappe.

Ce grand serviteur de Dieu trouva des croix parmi ses enfants mêmes. Accablé d'infirmités, il crut devoir se démettre de son abbaye. Le roi lui laissa le choix du sujet, et il nomma dom Zosime, qui en était très digne, mais qui mourut peu après. Dom Gervaise, qui lui succéda, mit le trouble dans la maison de La Trappe. Il inspirait aux religieux un nouvel esprit, opposé à celui de Rancé, qui, ayant trouvé le moyen d'obtenir une démission, la fit remettre entre les mains du roi. Gervaise, surpris et irrité, courut à Versailles noircir l'abbé de Rancé; l'accusa de jansénisme, de caprice, de hauteur; mais, malgré toutes ces manœuvres, dom Jacques Delacourt, religieux exemplaire, obtint sa place. La paix fut rendue à La Trappe, et le pieux réformateur y mourut tranquille le 26 octobre 1700, en présence de l'évêque de Séez et de toute sa communauté. Il expira couché sur la cendre et la paille; car c'est ainsi que les Trappistes quittent la terre pour le ciel.

Pour régénérer le genre humain, Dieu envoya les patriarches, les prophètes, enfin son propre Fils, qui se fit homme, qui se fit enfant, qui se fit pauvre, afin de nous rendre vénérables les enfants et les pauvres. Nous l'avons vu, plaçant un petit enfant au milieu de ses disciples leur dire : En vérité, si vous ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux; mais quiconque s'humiliera comme ce petit enfant que voici, celui-là sera le plus grand dans le royaume des cieux. Et celui qui reçoit en mon nom un petit enfant comme ceci, c'est moi-même qu'il reçoit. Prenez donc garde de mépriser un de ces petits; car, je vous le dis, leurs anges voient sans cesse la face de mon Père qui est dans les cieux (1). Pour régénérer en particulier la France, Dieu y suscite un homme plein de l'esprit des prophètes, plein de l'esprit d'Élie, qui fera fleurir la solitude. Dieu y suscite en même temps un homme plein de l'esprit de son Fils, un homme qui se fait enfant, qui se fait pauvre pour conserver à Dieu et à son Fils les petits enfants, surtout les enfants du pauvre. Cet homme est Jean-Baptiste de La Salle, né en 1651, mort en 1719.

Il naquit à Reims, où son père était conseiller au présidial. Il était l'aîné de la famille. Il reçut au baptême le nom de Jean-Baptiste; sa vie fut innocente et pénitente comme celle de son patron. Dès sa plus tendre enfance, il donne des indices certains qu'il est né pour le ciel. Les saints noms de Jésus et de Marie sont les premiers qu'il prononce distinctement, et il paraît les prononcer avec affection. Sa mère, dont la piété égale la tendresse, s'applique à le former à la vertu. Tout le plaisir de l'enfant consiste à faire des chapelles, à imiter avec dévotion les saintes cérémonies de l'Église. Pour lui plaire, il faut faire comme lui et s'amuser aussi sérieusement. Quand il sort de la maison, c'est toujours pour aller visiter le Seigneur dans ses temples, du moins c'est toujours là que son inclination le porte. Sa piété dans les églises est celle d'un ange. S'il sort de son recueillement, ce n'est que

(1) Matth., XVIII.

pour prendre garde à ce qui se passe à l'autel. Il remarque tout, il ne manque pas, au retour, de faire des questions sur tout ce qu'il a vu. Bientot l'envie de servir lui même à l'autel lui fait apprendre la manière de répondre à la messe. Il s'acquitte ensuite de cette action de piété avec une ferveur qui fait connaitre qu'il a déjà une foi vive et un amour tendre pour Jésus-Christ.

Prévenu de tant de grâces, l'enfant commence de s'appliquer à l'étude des lettres humaines, d'abord à la maison, puis à l'université de Reims. Il est la joie de ses maitres, qui le voient tous les jours croitre en sagesse et en science. Ses parents espéraient qu'il serait le soutien de sa famille. Son père ne se proposait que d'en faire un honnête homme, un homme de probité, un magistrat intègre. Dieu le destinait à quelque chose de plus parfait, il écouta sa voix et y fut docile. Il déclara qu'il se croyait appelé à l'état ecclésiastique. Ses parents voyaient par là tous leurs projets renversés; mais, pleins de foi, ils consentirent généreusement à ce qui allait les détruire. Jean-Baptiste reçut leur consentement avec une joie et une reconnaissance très-sensibles. On le vit encore plus recueilli qu'auparavant: il redoubla ses prières. Il supplia la sainte Vierge de le présenter elle-même à son Fils, et de lui obtenir la grâce d'être un digne ministre des autels.

Ayant reçu la tonsure cléricale, il est fait chanoine de Reims, étudie la théologie à Paris, fait son séminaire à Saint-Sulpice, y apprend la mort de son père et de sa mère, et reçoit, en 1678, la prêtrise à Reims, à l'âge de vingt sept ans.

Un vertueux chanoine, nommé Rolland, avait formé une communauté des filles de l'enfant Jésus, pour l'instruction des orphelines et des enfants de leur sexe. Sur le point de mourir, il la recommande à son confrère et ami de La Salle, qui parvient effectivement à la consolider. Un saint religieux, le père Barré, de l'ordre de saint François de Paule, avait établi les filles de la Providence pour l'instruction des petites filles nées de parents pauvres. Il avait aussi formé le plan d'un établissement de maitres d'écoles gratuites pour les garçons qu'on laissait sans éducation; mais il rencontra tant d'obstacles, qu'il ne put les vaincre. Une dame noble et riche, madame de Maillefer, convertie d'une vie mondaine à une vie de bonnes mœurs, s'intéressait vivement à cette entreprise. Elle envoie de Rouen un M. Niel avec des lettres pour essayer d'établir à Reims une école gratuite pour les garçons. Il avait une lettre pour le chanoine de La Salle, qui était prié de l'aider de ses conseils, et qui le logea même dans sa maison. Le projet parut infiniment louable, mais difficile à exécuter. D'après les conseils de La Salle, on logea deux maitres chez le curé d'une paroisse de Reims, et ils ouvrirent immédiatement l'école. C'était en 1679. Le bon chanoine de La Salle, persuadé que désormais toute affaire en ce genre était finie pour lui, se retira, ne pensant plus qu'à louer Dieu de la bénédiction qu'il avait donnée à ses soins.

Mais M. Niel, qui n'était lui-même qu'un maitre d'école, avait une singulière activité pour commencer des écoles nouvelles, tantôt dans une paroisse, tantôt dans une autre: pour cela il fallait toujours plus de maitres. La Salle l'aidait de ses conseils et de son argent. Niel était souvent en course; La Salle le suppléait auprès des maitres, pour les former à l'instruction chrétienne. Il leur donna un petit règlement, les logea près de sa maison, puis dans sa maison, et enfin la quitta pour aller demeurer avec eux dans une maison étrangère. Cela indisposa contre lui toute la ville de Reims, surtout ses parents; mais il était soutenu par les conseils et l'approbation du père Barré. Cependant Niel, qui avait dans l'esprit plus d'activité que de suite, fit manquer quelques écoles par son inconstance: La Salle, qui ne se proposait d'abord que de suppléer à ses absences, fut obligé de se charger de tout, et devint, sans y penser, fondateur d'un nouvel ordre religieux.

Déjà plusieurs maitres avaient renoncé à un genre de vie qui les gênait trop, parce qu'il demandait une contrainte continuelle. Ceux qui remplirent de nouveau la maison montrèrent, il est vrai, qu'ils avaient envie de bien faire; mais ils laissèrent voir aussi bien des défauts. Ce ne fut qu'à force d'instructions et d'exhortations touchantes qu'ils parurent faire des progrès dans la vie spirituelle, et porter assez volontiers le joug d'une régularité mortifiante. On vit naitre en eux une sainte émulation, effet merveilleux de la vigilance de leur infatigable conducteur. Sa patience à supporter tous leurs défauts, sa charité tendre et paternelle à les écouter dans tous les temps, à entrer dans leurs peines; sa douceur inaltérable en les reprenant, lui gagnaient leur confiance et leur cœur. Ils l'aimaient comme leur père; ils s'aimaient mutuellement; la paix régnait parmi eux. Tout à coup il s'éleva une tempête qui lui fit payer bien cher le plaisir innocent qu'il goûtait en commençant à jouir du fruit de ses travaux.

Des inquiétudes sur l'avenir agitèrent ces hommes attachés encore à la terre. A quoi nous conduira la vie dure que nous menons, se dirent ils les uns aux autres? Il n'y a rien de solide dans l'état que nous avons pris. Nous perdons notre jeunesse dans cette maison. Que deviendrons-nous si notre père nous abandonne, ou si la mort nous l'enlève? De là un refroidissement général. Le bon père en est effrayé, mais n'en peut deviner la cause: il leur témoigne plus de bonté que jamais; il les questionne. Enfin ils lui avouèrent franchement les craintes qu'ils avaient. Aussitôt il leur dit plein de zèle: «Hommes de peu de foi, qui vous donne la hardiesse de prescrire des bornes à une bonté infinie qui n'en a point? Puisqu'elles est infi

nie, peut-elle vous manquer et n'avoir pas soin de vous? Vous voulez des assurances? l'Évangile ne vous en fournit-il pas? en exigez-vous de plus fortes que la parole expresse de Jésus-Christ? C'est un engagement qu'il a signé de son sang, etc. » Ce discours était fort touchant, mais il y manquait quelque chose. Les auditeurs se disaient à eux-mêmes et entre eux: si chacun de nous avait un bon canonicat ou un riche patrimoine comme notre père, nous parlerions aussi éloquemment sur l'abandon à la divine Providence: ou bien si notre père n'avait pas plus que nous, ses discours nous persuaderaient davantage. Longtemps ils n'osèrent lui dire une observation si étrange. Enfin, pressés par ses exhortations toujours plus véhémentes, ils lui en firent brusquement l'aveu. Le bon père quoique surpris, convint humblement qu'ils avaient raison. Dès lors il résolut de se défaire de son patrimoine pour fonder des écoles. Il consulta le père Barré, ce vertueux Minime, qui se montra bien autrement sévère. Il lui conseilla non-seulement de se défaire de son patrimoine, mais d'en donner le prix aux pauvres; il lui conseilla de plus de résigner son canonicat, non pas à son frère, qui était ecclésiastique, mais à un étranger. Les renards, lui dit-il avec Jésus-Christ, ont des tanières, et les oiseaux du ciel ont des nids pour se retirer; mais le Fils de l'Homme n'a pas où reposer sa tête; et il expliquait ainsi ces paroles du Sauveur: « Qui sont ces renards? Ce sont les enfants du siècle qui s'attachent aux biens de la terre. Qui sont ces oiseaux du ciel? Ce sont les religieux qui ont leurs cellules pour asile; mais pour les maîtres et leurs maîtresses d'école, dont la vocation est d'instruire les pauvres à l'exemple de Jésus-Christ, point d'autre partage sur la terre que celui du Fils de l'Homme. Tout autre appui que la Providence ne convient pas aux écoles chrétiennes. Cet appui est inébranlable, et elles demeureront elles-mêmes inébranlables, si elles n'ont point d'autre fondement(1).»

Certainement, ce n'est pas la chair et le sang qui révèlent des vérités si rigides et si pures; et ce qui prouve bien qu'elles étaient véritablement inspirées d'en haut, c'est que celui qu'elles intéressaient, et à qui elles paraissaient extrêmement dures, les goûta aussitôt. Son cœur consentit sans murmurer à des sacrifices si difficiles. Plus il y pensait devant Dieu, plus il s'y sentait disposé. Il y eut plus de difficultés de la part des hommes: ceux qu'il consulta se trouvèrent divisés de sentiment: l'archevêque de Reims ne voulant point lui permettre de quitter son canonicat. A la longue il obtint la permission; mais le supérieur du séminaire lui conseilla, de la part de l'archevêque, de résigner le canonicat à son frère, qui en était digne. La Salle répondit : « Je conviens que mon frère a tout le mérite que vous reconnaissez en lui; mais c'est mon frère, et cette seule raison m'empêche de condescendre aux désirs de M. l'archevêque. » Le supérieur, frappé de cette réponse, changea de langage, et dit qu'il approuvait désormais un dessein qu'il s'était chargé de combattre. « A Dieu ne plaise, ajouta-t-il que je vous conseille jamais de faire ce que tant de gens désirent de vous. Exécutez ce que l'Esprit-Saint vous a inspiré. Ce conseil que je vous donne à présent, si opposé à celui que je vous ai donné d'abord, est le conseil de l'Esprit de Dieu, et le seul qu'il faut écouter.»

La Salle, qui avait trente trois ans, résigna donc son canonicat à un étranger. Il vendit également tous ses biens et en distribua le prix aux pauvres, dans l'année calamiteuse de 1684: à tel point qu'il se vit lui-même réduit à mendier sa nourriture. Ses disciples murmurèrent de ce qu'il n'avait rien réservé pour eux. Il leur répondit en ces termes: «Revenez, mes chers frères, sur les tristes jours dont nous sommes à peine sortis. La famine vient d'exposer sous nos yeux tous les maux qu'elle cause aux pauvres, et toutes les brèches qu'elle sait faire à la fortune des riches. Cette ville n'était plus peuplée que de misérables. Ils s'y rendaient de toutes parts et venaient y traîner un reste de vie languissante, que la faim allait bientôt terminer. Pendant tout ce temps, où les plus riches n'étaient pas eux-mêmes assurés de trouver à prix d'argent un pain devenu aussi rare que précieux, que vous a-t-il manqué? Grâces à Dieu, quoique nous n'ayons ni rentes ni fonds, nous avons vu ces temps fâcheux se passer sans manquer du nécessaire. Nous ne devons rien à personne, pendant que plusieurs communautés opulentes se sont ruinées par des emprunts et par des ventes désavantageuses, devenues nécessaires pour les faire subsister.» Ce discours leur fit faire attention aux miracles que la divine Providence avait faits en leur faveur. Ils apprirent enfin à ne plus s'en défier dans la suite(2).

De ce moment, La Salle se livre tout entier à former son institut. Vivant d'aumônes avec ses maîtres d'école, il éprouvait une violente répugnance pour certains aliments. Pour se vaincre une bonne fois pour toutes, il se condamna à une abstinence totale jusqu'à ce qu'il sentît naître en lui une faim dévorante. Ce moyen lui réussit. Un jour le cuisinier servit par mégarde une portion d'absinthe. Les autres se crurent empoisonnés et s'abstinrent du reste. Le père, qui avait mangé toute sa portion sans s'apercevoir de rien, fut fort surpris d'entendre parler de poison. On examina la chose: ce n'était que de l'absinthe. Les bonnes gens s'en amusèrent dans la récréation. Mais le bon père, pour leur apprendre à se mortifier, fit servir une seconde fois la portion qu'ils

(1) Garreau, *Vie de J. B. de la Salle*, t. I. — (2) *Ibid.*

avaient rebutée, et il fallut la manger tout entière.

Il assembla ensuite douze de ses principaux disciples pour délibérer avec eux sur les constitutions à donner à leur petite société. Ils prennent d'abord le nom de Frères de la Doctrine chrétienne, et décident que leur nourriture serait celle du pauvre peuple. Ils proposent de faire les vœux perpétuels de pauvreté, chasteté et obéissance; mais le père veut qu'ils ne les fassent d'abord que pour trois ans, et il les fait avec eux. Après bien des réflexions, il leur donna pour habillement uniforme celui qu'ils portent encore maintenant. On en fit des risées. On les hua, on en vint jusqu'à leur jeter de la boue au visage, sans que personne s'avisât de prendre leur défense. Lui-même, le père, ayant été faire l'école à la place d'un frère, reçut des soufflets dans la rue. Il essuya cette épreuve terrible pendant plus d'un mois. Ce ne fut pas la seule fois où il eut à souffrir de ces outrages, lui et ses frères.

Pour pratiquer lui-même l'obéissance, à l'exemple de Jésus-Christ, il se démit de la charge de supérieur, persuada aux frères d'en élire un autre à sa place, auquel il fut le premier à promettre obéissance. Mais l'autorité ecclésiatisque, ayant su ce qui s'était passé, l'obligea à reprendre la première place. En 1687, celui des frères qui était à la tête des écoles de Guise tomba si dangereusement malade, qu'on désespéra de sa vie. Il reçut les derniers sacrements et fut abandonné des médecins; il se voyait sur le point d'expirer : une seule chose le chagrinait, c'était de ne pas voir son père avant de mourir. Le bon père fait exprès le voyage, et le frère est guéri en le voyant.

En 1688, M. de la Barmondière, curé de Saint-Sulpice, appelle les frères de la Salle sur sa paroisse : ils y arrivent le 24 février, avec leur père. L'ancien directeur de l'école paroissiale les avait sollicités lui-même de venir; mais quand il vit leurs succès, il en fut jaloux et n'omit rien pour les desservir ; en quoi il fut puissamment secondé, et même surpassé, par la jurande ou corporation jurée des maîtres d'école de Paris. C'est que les écoles des frères se multipliaient à Paris et ailleurs, les enfants y affluaient sans nombre, le peuple les aimait. Le père avait établi un noviciat à Vaugirard, il est obligé de le transférer au faubourg Saint-Antoine: les maîtres jurés de Paris le poursuivent en 1704, jusqu'à lui faire enlever ses meubles. L'archevêque de Paris était le cardinal de Noailles, gouverné par les jansénistes. Comme le vénérable de la Salle était éminemment soumis à tous les décrets du Saint-Siége, on le tracassait de la part de l'archevêque; on voulut lui ôter la charge de supérieur et en imposer un autre aux frères. Au milieu de toutes ces contradictions, les écoles se multipliaient par toute la France : il y avait des Frères à Rome dès 1702. Ses motifs pour y envoyer furent, comme il le dit lui-même : 1° de planter l'arbre de la société et de lui faire prendre racine dans le centre de l'unité, à l'ombre, sous les yeux et sous les auspices du Saint-Siége ; 2° de la fonder sur la pierre solide, sur cette pierre contre laquelle les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir, et de l'attacher pour toujours à cette église qui ne peut ni périr ni faillir ; 3° de se faire une voie pour aller aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ demander l'approbation de ses règles et de ses constitutions, et la grâce pour ses frères de faire les trois vœux solennels de religion ; 4° pour obtenir la bénédiction apostolique sur son institut pour l'autoriser de la protection du chef de l'Église, et prendre de lui la mission d'enseigner la doctrine chrétienne sous le bon plaisir et l'agrément des évêques; 5° enfin il voulait envoyer quelques uns de ses disciples dans la capitale du monde chrétien, source de la communion catholique, pour y être les garants de sa foi, de son attachement au Saint-Siège et de sa soumission à toutes ses décisions dans un temps où un si grand nombre de personnes en France paraissaient n'en faire aucun cas. « Tels étaient et tels furent toujous les sentiments du vénérable de La Salle. Il y forma ses disciples ; il ne cessa de les leur inspirer en toute occasion. C'est parce que ces sentiments étaient gravés profondément dans son âme, qu'il lui arrivait assez souvent d'ajouter à son nom la qualité de *prêtre romain* (1).

En 1705, l'archevêque Colbert appelle les Frères à Rouen pour soigner l'hôpital et les écoles des pauvres. Pour loger ses frères, le vénérable de La Salle loue la maison de Saint-Yon, à l'extrémité d'un des faubourgs. C'était une ancinne maison, bien située, ayant un vaste enclos et offrant une solitude fort agréable, quoique à la porte d'une grande ville très peuplée. Elle s'appelait autrefois le manoir de Hauteville ; différents seigneurs l'avaient possédée autrefois, et un d'entre eux, appelé M. de Saint-Yon, à qui elle avait appartenu jusqu'en 1615, lui avait laissé son nom, en y faisant bâtir une chapelle en l'honneur de Saint-Yon, martyr, un des disciples de saint-Denys, apôtre de la France. Le pieux instituteur fit venir ses novices dans cette maison, au mois d'août 1705. Le Seigneur en lui réservait un jour la propriété.

Tranquille dans ce port après tant de tempêtes il s'appliqua avec un nouveau soin à former ses novices aux vertus propres de leur vocation ; il n'omit rien pour remettre en vigueur par la voie d'insinuation, et plus encore par la force de ses exemples, l'esprit de ferveur et de mortification, que les troubles passés avaient malheureusement affaibli. Il se présenta des sujets ; il les reçut à son ordinaire, sans leur demander autre chose

(1) Garreau, I, III.

qu'une envie sincère de se sanctifier. Les retraites annuelles pendant les vacances avaient été interrompues par la nécessité de céder aux efforts de ses ennemis ; il les remit en usage. Les Frères, dispersés en différents endroits, vinrent à Saint-Yon se renouveler dans leur piété primitive : de cette sorte, tout reprenait une nouvelle face dans l'institut, et le Seigneur en étendait les progrès.

Mais ce calme ne dura guère. Un nouvel archevêque de Rouen se montre peu favorable au nouvel institut. Survient le terrible hiver de 1709 ; la famine oblige le père de revenir à Paris avec ses novices. Là il est impliqué dans un procès désagréable, qui lui fait perdre une somme importante et compromet son honneur. A Reims, à Paris, à Rouen, toujours des croix. Il en est dédommagé en Provence. Y faisant la visite de ses frères et de leurs écoles, il arrive dans une ville opulente et célèbre, à Montpellier. Tous les ecclésiastiques lui témoignent une grande joie de le voir et de faire sa connaissance. Un certain nombre surtout lui font mille offres de services : argent, protection, établissement d'écoles, ils promettent tout, et ils en viennent aux effets. Le bon père est émerveillé, il se félicite intérieurement d'avoir quitté Paris, et conçoit les plus belles espérances. Il lui semble qu'un noviciat de Frères serait excellemment placé dans une ville si bonne. La chose lui paraît si belle, qu'il n'ose en parler qu'en tremblant aux ecclésiastiques qui lui témoignent le plus de bienveillance. A peine a-t-il ouvert la bouche, que son projet est applaudi comme une inspiration du ciel. Un de ces zélateurs lui donne un fonds, les autres lui en promettent. On loue une maison, on la meuble : les novices arrivent en foule, et les aumônes avec les novices. Le bon père ne revient pas de son étonnement. Outre la maison du noviciat, il est question de fonder des écoles chrétiennes dans les paroisses de la ville qui n'en avaient pas encore. Un prédicateur recommande la bonne œuvre en chaire.

Cependant les amis les plus zélés du bon père font manquer cette bonne œuvre ; et pourquoi ? Parce que ce prédicateur est Jésuite, et qu'eux sont les jansénistes, la moindre partie du clergé, mais qui gouvernaient alors l'évêque et le diocèse. Ils espéraient gagner à leur parti le saint homme La Salle et sa congrégation : de là ces prévenances, ces offres de services, ces dons, cette maison de noviciat, ces novices et ces aumônes. De temps en temps on le sondait par rapport à la nouveauté jansénienne. On avança quelques propositions hardies qui parurent échappées par mégarde. Le saint homme, qui était docteur en théologie et bien au fait des controverses du temps, parut scandalisé et indigné, mais ne répondit pas, croyant qu'il y avait en plus d'imprudence que de malice dans celui qui avait parlé. On revint à la charge plus d'une fois ; on fit tomber la conversation sur le Pape et les évêques, et on en parla avec le dernier mépris. Le saint homme frémit et vengea les pontifes du Seigneur, qu'on traitait si indignement ; il ne douta plus alors des sentiments de ces prétendus amis de son institut. Il reconnut le piége qu'on avait voulu lui tendre, et il rompit pour toujours avec ces esprits révoltés.

Dès lors ces protecteurs si zélés deviennent des ennemis et des persécuteurs implacables. Ils soufflent parmi les Frères mêmes un esprit de révolte, la plupart des novices décampent, les aumônes diminuent, on répand contre le saint prêtre un odieux libelle : il veut aller à Rome, on l'empêche ; il s'adresse à Dieu, qui paraît sourd à ses prières. Il se retire dans une solitude, où Dieu lui fait goûter des douceurs inexprimables. Il s'en va à Mende, où trois de ses frères le chassent de la maison qui lui avait été donnée : expulsé de chez lui par ses enfants, il est accueilli avec une charité cordiale par les pères Capucins. Pendant qu'il y vit en solitaire, le supérieur du noviciat de Montpellier vient lui demander humblement une autre obédience : tous les novices étaient partis. Le père fit une retraite à la grande Chartreuse, mais sans se faire connaître. Nous avons vu, dans le onzième siècle, un chanoine de Reims, saint Bruno, fonder la grande Chartreuse et l'ordre des Chartreux ; nous voyons, dans le dix-huitième siècle, un chanoine de Reims, le vénérable La Salle, fonder l'ordre des Frères de la doctrine chrétienne : c'est une grande gloire pour l'église et le clergé de Reims. Les Frères de Grenoble, parmi lesquels le bon père se cacha quelque temps se comportaient en tout comme de dignes enfants de l'institut ; leur exactitude à remplir leur devoir était parfaite, et ils vivaient dans une sainte union. L'un d'eux ayant été obligé de faire un voyage, le père fit l'école à sa place. Il y était encore l'an 1714, quand fut publiée la constitution *Unigenitus* ; il la reçut et la fit recevoir à ses enfants avec la soumission la plus entière. Il aurait bien voulu engager ses frères à choisir un autre supérieur, afin de se mettre en possession de le choisir librement. Déjà les jansénistes qui gouvernaient le cardinal de Noailles avaient tenté de leur imposer un supérieur de leur main, et il était facile de prévoir qu'à la mort du père ils renouvelleraient leur entreprise. C'est pourquoi il différait toujours de retourner à Paris, lorsqu'il reçut la lettre suivante :

« Monsieur notre très-cher Père. — Nous, principaux frères des écoles chrétiennes ayant en vue la plus grande gloire de Dieu, le plus grand bien de l'Église et de notre société, reconnaissons qu'il est d'une extrême conséquence que vous repreniez le soin et la conduite générale du saint œuvre de Dieu, qui est aussi le vôtre, puisqu'il a plu au Seigneur de se servir de vous pour l'établir et le conduire depuis si longtemps : tout le monde est convaincu que Dieu vous a donné et vous donne les grâces et les talents nécessaires pour

bien gouverner cette nouvelle compagnie, qui est d'une si grande utilité à l'Église ; et c'est avec justice que nous rendons témoignage que vous l'avez toujours conduite avec beaucoup de succès et d'édification. C'est pourquoi, monsieur, nous vous prions très humblement et vous ordonnons, au nom et de la part du corps de la société auquel vous avez promis obéissance, de prendre incessamment soin du gouvernement général de notre société. En foi de quoi nous avons signé. Fait à Paris ce 1er avril 1714. Et nous sommes avec un très-profond respect, monsieur notre très-cher Père, vos très-humbles et très-obéissants inférieurs (1). »

Sur cette lettre de ses enfants, le père reprit le commandement par obéissance ; mais toujours il les pria de lui donner un successeur. En attendant, il se déchargeait de la plupart des affaires sur le frère Barthélemy maître des novices, qui était tout à fait digne de cette confiance. Revenu à Paris, le père y guérit un possédé ; mais il eut beaucoup à souffrir de la part des jansénistes qui gouvernaient le cardinal de Noailles, surtout depuis la mort de Louis XIV. Ce fut un motif pour lui de ramener ses novices à Rouen, dans la maison de Saint-Yon. Cependant il pressait toujours ses frères d'accepter sa démission et de choisir un autre supérieur. Il était vieux, infirme, et aspirait à un peu de repos. Mais surtout il craignait pour l'avenir de sa congrégation, il craignait qu'on ne la laissât pas se gouverner elle-même et qu'on lui imposât des supérieurs étrangers : déjà même on l'avait fait pour quelques maisons particulières. Les frères finirent par acquiescer à ses instances choisirent à l'unanimité, pour son successeur, frère Barthélemi. C'était dans les jours de la Pentecôte 1717. Le bon père, avec ses enfants, s'occupa de donner une forme définitive à leurs constitutions, afin qu'elles pussent être approuvées par le Saint-Siège ; il eut soin d'y mettre que les frères n'auraient pour supérieur que l'un d'entre eux. Il composa quelques petits ouvrages spirituels, entre autres une *Explication de la méthode d'oraison*. Il en revit d'autres qu'il avait composé précédemment : 1° les *Devoirs du chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir s'en acquitter;* 2° la *civilité chrétienne*.

Une de ses occupations les plus chères était de faire des exhortations aux novices pour les porter à la perfection de leur état ; ensuite de visiter les pensionnaires de la maison de Saint-Yon. Ces pensionnaires étaient de deux sortes. Les uns étaient de mauvais sujets, renfermés par ordre du roi ou par la volonté de leurs parents, pour faire pénitence de leurs désordres et en arrêter les funestes suites. Les autres étaient des enfants dont les pères et les mères confiaient l'éducation aux frères. Les premiers étaient très difficiles à réduire ; ils étaient gardés soigneusement dans un quartier séparé, qui ne communiquait pas avec le reste de la maison. C'étaient, la plupart de jeunes libertins qui se désespéraient dans leur prison. Tout ce qu'on leur disait des jugements de Dieu, des châtiments terribles de l'enfer, ne les touchait pas. Seulement quelques-uns faisaient semblant de se convertir afin d'obtenir leur délivrance. Le saint homme eut pitié de ces malheureux ; il alla les visiter régulièrement tous les jours ; et comme Dieu attachait une grâce particulière à ses paroles plusieurs donnèrent des signes les moins équivoques d'un changement sincère. On leur rendit la liberté, et l'on n'eut pas lieu de s'en repentir. Les uns se firent religieux dans les ordres les plus réguliers et les plus austères ; les autres restèrent dans le monde et y édifièrent par la sagesse de leurs mœurs. Les petits pensionnaires faisaient les délices du saint homme. Il les confessait : il respectait en eux l'innocence de leur âge ; il allait les voir de temps en temps ; il animait leurs petits jeux ; ensuite, s'accommodant à leur caractère, il leur racontait des histoires édifiantes ; il leur donnait des principes de vertu. Si quelqu'un avait fait une faute, il l'en reprenait avec bonté ; par là il gagnait leur confiance, et ils écoutaient volontiers ces leçons qu'il proportionnait à leur portée.

La maison de Saint-Yon devint la propriété des Frères en 1818. Le vénérable de La Salle y fut éprouvé comme partout ailleurs. Le frère qu'on lui avait donné pour le servir dans ses infirmités l'accablait de paroles grossières et de reproches, sans qu'il s'en plaignit jamais à personne. L'archevêque de Rouen se laissa tellement prévenir, que, deux jours avant la mort du saint homme, il lui retira tous ses pouvoirs, comme à un prêtre indigne. Les infirmités augmentèrent tellement vers la mi-carême 1719, qu'il fut contraint de garder le lit. Le danger croissait sensiblement, et la joie croissait en même temps dans son âme « J'espère, disait-il, que je serai bientôt délivré de l'Égypte, pour être introduit dans la véritable terre promise aux élus. » Le 19 mars, fête de saint Joseph, patron de l'institut, ses douleurs cessèrent tout à coup, ses forces revinrent, et il put dire la messe, comme il l'avait ardemment souhaité. A peine la messe est-elle finie, ses douleurs et sa faiblesse le reprennent. Il reçoit les derniers sacrements au commencement de la Semaine-Sainte, et meurt de la mort des justes le Vendredi-Saint, 7 avril 1719, à l'âge de soixante-huit ans.

Le jour qu'il reçut l'extrême onction, voyant ses enfants éplorés autour de son lit, il leur adressa ce testament. « Je recommande premièrement mon âme à Dieu, et ensuite tous les frères de la société des écoles chrétiennes auxquels il m'a uni ; et leur recommande sur toutes choses d'avoir toujours une entière soumission à l'Église, et surtout dans ces temps

(1) Garreau, l. IX.

fâcheux; et, pour en donner des marques, de ne se désunir en rien de notre Saint Père le pape et de l'Église de Rome, se souvenant toujours que j'ai envoyé deux frères à Rome, pour demander à Dieu la grâce que leur société y fut toujours entièrement soumise. Je leur recommande aussi d'avoir une grande dévotion envers Notre-Seigneur d'aimer beaucoup la sainte communion et l'exercice de l'oraison, et d'avoir une dévotion particulière envers la très-sainte Vierge, et envers saint Joseph, patron et protecteur de leur société; et de s'acquitter de leur emploi avec zèle et désintéressement, et d'avoir entre eux une union intime et une obéissance aveugle envers leurs supérieurs, ce qui est le fondement et le soutien de toute la perfection dans une communauté. »

Dans un autre moment, après qu'on eut dit les prières de l'agonie, il reprit connaissance et ajouta : Si vous voulez vous conserver et mourir dans votre état, n'ayez jamais de commerce avec les gens du monde : car peu à peu vous prendrez goût à leur manière d'agir, et vous entrerez si avant dans leur conversation, que vous ne pourrez vous défendre, par politique, d'applaudir à leurs discours quoique très pernicieux; ce qui sera cause que vous tomberez dans l'infidélité; et n'étant plus fidèle à observer vos règles, vous vous dégoûterez de votre état, et enfin vous l'abandonnerez. »

Jusqu'à présent les enfants du saint homme ont été fidèles à ce testament de leur père. Aussi Dieu n'a-t-il cessé de les bénir. Leur congrégation fut reconnue civilement en 1724, par lettres patentes de Louis XV et religieusement en 1725, par une bulle de Benoît XIII, qui érigea l'institut en ordre religieux, sans rien changer aux constitutions du vénérable père. Les élections successives des supérieurs se firent sans aucun trouble. A la grande épreuve de la Révolution française, les Frères des écoles chrétiennes se montrent digne du nom honorable qu'ils portent. Dispersés un moment par la tempête, ils se réunissent aussitôt qu'elle est passée; les écoles se multiplient plus que jamais; ils en ont en Amérique, au Canada; ils en ont en Turquie, à Constantinople et à Smyrne; on procède à la canonisation de leur saint fondateur; le 8 mai 1844, le pape Grégoire XVI attribue au serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, le titre de VÉNÉRABLE.

Quatre hommes de France, avec leurs œuvres diverses, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, le pieux réformateur de La Trappe, le vénérable fondateur des écoles chrétiennes, apparaissent dans le dix-septième siècle comme quatre fleuves de vie, qui sortis d'une source commune qui est Dieu, s'en vont arrosant, fertilisant toute la terre et faisant naître sur leur passage, à droite et à gauche, des œuvres semblables, sans fin et sans nombre.

§ VIII

L'ANGLETERRE PROTESTANTE ET L'ANGLETERRE CATHOLIQUE. — ÉTAT DU CATHOLICISME EN ÉCOSSE L'IRLANDE CATHOLIQUE MARTYRISÉE PAR L'ANGLETERRE PROTESTANTE.

L'Angleterre divorcée par Henri VIII d'avec l'Église universelle et d'avec elle même, conservait toujours dans sa partie catholique un germe de résurrection et de vie, pour se réunir un jour avec elle-même et avec l'Église universelle, et réparer sa faute par la conversion du monde entier. Entre toutes les nations formées par le christianisme, l'Angleterre peut être le sujet d'une bonne méditation. Nous l'avons vue apparaître pour la première fois à Rome par une députation de ses enfants captifs mis en vente comme esclaves; nous l'avons vu accueillir, comme un enfant trouvé, par la compassion d'un moine romain passant sur la place; nous avons vu ce moine, devenu le pape saint Grégoire, engendrer la nation entière à Dieu, au Christ, à la civilisation, à la littérature, par la charité des moines saint Augustin, saint Laurent, saint Mellit, saint Juste, saint Paulin, et de leurs successeurs saint Honorius, saint Erkonwald, saint Théodore, saint Benoit Biscop, saint Adrien, saint Wilfrid, saint Bède, saint Dunstan; nous avons vu cette nation, une fois née à Dieu, lui enfanter plus de saints rois qu'aucune autre, saint Ethelbert, saint Edwin, saint Oswald, saint Osvin, saint Sebbi, saint Richard, saint Ethelbert, saint Edmond, saint Édouard, martyr, saint Édouard, confesseur: nous l'avons vue envoyant à son tour des apôtres en Suède, en Hollande, en Allemagne, saint Willibrod, et surtout saint Boniface, avec son cortége de saints et de saintes. Ces apôtres de la foi étaient en même temps les apôtres des lettres. L'Angleterre n'était pas moins féconde en savants qu'en saints. Alcuin, le maître de Charlemagne et de la France, était Anglais; le Franciscain Roger Bacon, qui n'a été surpassé par aucun génie moderne, était anglais. Telle était l'Angleterre depuis neuf à dix siècles, une et catholique, l'île des saints, lorsqu'un roi esclave de ses passions impures la rompt en deux par une hérésie allemande qu'il avait d'abord combattue.

Dès ce moment, l'Angleterre protestante persécute l'Angleterre catholique. Elle coupe la tête à la reine Marie Stuart, elle coupe la tête au roi Charles Ier, elle proscrit le roi Jacques II et son fils, elle exclut du trône quiconque professe la religion de la vieille Angleterre; elle appelle au trône le calviniste hollandais Guillaume de Nassau, avec sa femme, Marie Henriette, fille hérétique du roi catholique Jacques II; puis une autre fille hérétique du même roi, la princesse Anne, avec son mari luthérien, Georges de Danemarck; enfin un luthérien allemand, Georges de Hanovre, au préjudice de plus de cinquante personnes qui avaient plus de droit au trône anglais, mais qui professaient la religion de la vieille Angleterre, la religion des grands et des saints rois Édouard et Alfred. Pour justifier son apostasie, du moins à ses propres yeux, l'Angleterre protestante s'attache, par la plume de ses écrivains de toute espèce, histoire, philosophie, théologie, à flétrir, à calomnier la vieille Angleterre, l'Angleterre catholique, l'île des saints, des saints rois, des saints pontifes, des saints religieux; à flétrir, à calomnier l'Église catholique, l'humanité chrétienne, à travers tous les siècles; à flétrir, à calomnier Dieu et son Christ, qui, après six mille ans, auraient eu besoin de raccommoder leur chef-d'œuvre, la religion chrétienne, avec le secours de trois misérables, Luther, Calvin, et Henri VIII. Tels sont le but et l'esprit des histoires de Burnet, de Rapin-Thoyras, de Hume, ainsi que de presque toutes les publications anglicanes.

Par suite, la fraction protestante de l'Angleterre se fractionne en une infinité de sectes qui, quant à la forme gouvernementale, peuvent se ramener à deux classes: les épiscopaux, qui reconnaissent une autorité épiscopale, et les presbytériens, qui n'en reconnaissent point. Les épiscopaux ou anglicans ont conservé la hiérarchie des évêques, des prêtres et des diacres; mais l'Église romaine regarde leurs ordinations comme entièrement nulles, et cela pour deux raisons, l'une de fait, l'autre de droit. 1° Matthieu de Parker, prétendu archevêque de Cantorbéri et tige de tout l'épiscopat anglican depuis 1559, n'a jamais été validement ordonné évêque ni même prêtre, puisque Barlow, son prétendu consécrateur, ne l'avait pas été lui même. 2° La formule d'ordination, prescrite par le rituel d'Édouard VI, et suivant laquelle Parker a été ordonné évêque par un homme qui ne l'était pas, est nulle et insuffisante, elle exclut même l'idée du sacrifice et du sacerdoce: en sorte que l'église épiscopale d'Angleterre n'a qu'une

hiérarchie civile, sans aucun caractère sacré (1). Les épiscopaux ou anglicans sont supposés croire les trente-neuf articles du credo légal, parce qu'ils les signent ; mais on les signe plus qu'on ne les lit, et on les lit plus qu'on ne les croit. Quant aux presbytériens, ils se nomment ainsi, non pas qu'ils aient ou reconnaissent des prêtres dans le sens chrétien, mais parce qu'ils consultent les anciens de leur assemblée, lesquels s'appellent prêtres dans le sens païen des Grecs. Ils sont la plupart calvinistes et ne signent pas les trente-neuf articles du symbole anglican. Les anglicans ou épiscopaux ont ainsi une ombre de la hiérarchie chrétienne, les presbytériens n'en ont pas même l'ombre : aussi les sectes se multiplient-elles parmi eux encore plus que parmi les autres.

Une des plus fanatiques d'entre ces sectes sont les quakers ou trembleurs. Nous entendons par fanatique, avec le dictionnaire de l'Académie, un aliéné d'esprit qui croit avoir des apparitions, des inspirations. Les quakers ou trembleurs sont ainsi nommés à cause du tremblement et des contorsions qu'ils font dans leurs assemblees, lorsqu'ils se croient inspirés par le Saint Esprit. Leur auteur fut un cordonnier, Georges Fox, homme sans étude, d'un caractère sombre et mélancolique, qui, en 1647, sous le règne de Charles Ier, au milieu des troubles et des guerres civiles qui agitaient l'Angleterre, se mit à prêcher contre le clergé anglican, contre la guerre, contre les impôts, contre le luxe, contre l'usage de faire des serments, etc. Prenant dans le sens le plus rigoureux tous les préceptes et les conseils de la morale de l'Evangile, le cordonnier Fox posa pour première maxime que tous les hommes sont égaux par leur nature : il en conclut qu'il faut tutoyer tout le monde, les rois aussi bien que les charbonniers; qu'il faut supprimer toutes les marques extérieures de respect, comme d'ôter son chapeau, de faire des révérences, etc. 2° Il enseigna que Dieu donne à tous les hommes une lumière intérieure, suffisante pour les conduire au salut éternel ; que par conséquent il n'est besoin ni de prêtres, ni de pasteurs, ni même d'Ecriture sainte ; que tout particulier, homme ou femme, est en état et en droit d'enseigner et de prêcher dès qu'il se sent inspiré de Dieu. 3° Que pour parvenir au salut éternel, il suffit d'éviter le péché et de faire de bonnes œuvres ; qu'il n'est besoin ni de sacrements, ni de cérémonies, ni de culte extérieur. 4° Que la principale vertu du Chrétien est la tempérance et la modestie ; qu'il faut donc retrancher toute superfluité dans l'extérieur, les boutons sur les habits, les rubans et les dentelles pour les femmes, etc. 5° Qu'il n'est pas permis de faire aucun serment, de plaider en justice, de faire la guerre, de porter les armes, etc. — Les quakers et les quakeresses même parcouraient, dit le protestant Mosheim, comme des furieux et des bacchantes, les villes et les villages déclamant contre l'épiscopat, contre le presbytérianisme, contre toutes les religions établies. Ils tournaient en dérision le culte public, ils insultaient les prêtres dans le temps qu'ils officiaient, ils foulaient aux pieds les lois et les magistrats, sous prétexte qu'ils étaient inspirés : ils excitèrent ainsi des troubles affreux dans l'Eglise et dans l'Etat. » Le traducteur anglais de Mosheim confirme ce récit par des faits incontestables ; il cite des traits d'impudence et de fureur des femmes quakeresses, qui excitent l'indignation.

L'un de ces sectaires, Guillaume Penn, ayant reçu du gouvernement anglais une grande étendue de terres incultes en Amérique, comme récompense des services de son père, vice-amiral d'Angleterre, y transporta un grand nombre de quakers, leur distribua des terrains à cultiver et donna à la province le nom de Pennsylvanie. Le protestant Mosheim et son traducteur anglais font voir que Fox et Penn, malgré les éloges qu'en ont faits leurs partisans, n'étaient rien moins que des modèles de sagesse et de vertu. Le premier était un fanatique séditieux qui ne respectait rien, n'était soumis à aucune loi, qui troublait l'ordre et la tranquillité publique. Des témoins qui ont connu personnellement Guillaume Penn disent qu'il était vain, hâbleur infatué du pouvoir de son éloquence. Un écrivain de la province de Virginie vient à l'appui de Mosheim et de son traducteur. Il prouve par des mémoires authentiques que Guillaume Penn ne s'occupa jamais que de ses intérêts temporels ; qu'il s'exempta des taxes, lui et toute sa postérité ; qu'il employa toutes les ressources de son esprit à tromper ses *frères* avant et après l'émigration ; qu'il leur défendit d'acheter des terres des Indiens, afin d'en faire le monopole, que, pendant son séjour en Angleterre, il entretint la discorde en Pennsylvanie par les instructions qu'il envoyait à ses lieutenants ; que, rempli d'idées folles et capricieuses qui le mettaient dans un besoin continuel d'argent, et abîmé de dettes, il allait vendre à Georges Ier la propriété de l'établissement, lorsqu'il mourut à Londres d'une attaque d'apoplexie ; qu'enfin il se rendit coupable toute sa vie d'une multitude d'injustices et d'extorsions. Le célèbre Franklin confirme tous ces faits dans sa *Revue historique de la constitution et du gouvernement de la Pennsylvanie depuis l'origine*. Le citoyen de Virginie, dans ses *Recherches sur les Etats-Unis d'Amérique*, faits des quakers en général un portrait qui n'est pas plus flatteur. Depuis quelque temps, les principaux de ces visionnaires devenant un peu plus raisonnables, leur secte tombe et s'éteint (2).

Elle est remplacée par d'autres, qui l'égalent pour le moins en singularité. Les wesleyens

(1) Bergier, *Diction. théol.*, art. Anglicans. — (2) Bergier, *Diction. théolog.*, art. Quakers. — Mosheim, t. IV de son *Hist. ecclésiastique*. — Schroeckh, t. VI de son *Hist. de la Réformation*.

ou méthodistes commencèrent en 1729 à l'université d'Oxford. Quelques étudiants, assidûment occupés de la Bible, formèrent une petite société dirigée par les deux frères Jean et Charles Wesley, fils d'un ministre anglican. Ils avaient compassé toutes leurs actions et distribué leurs moments entre l'étude, la prière et l'exercice d'autres bonnes œuvres. Cette conduite les fit appeler *méthodistes* par dérision, et ils adoptèrent cette dénomination, quoiqu'elle ne fût pas de leur choix. Jean Wesley, qui aspirait à être chef de secte, s'attribua d'ordonner des prêtres et des évêques, quoiqu'il ne fût ni l'un ni l'autre. Les prédicateurs méthodistes sont forts pour les vociférations et les gestes. L'Angleterre et surtout le pays de Galles virent des scènes semblables à celles des fanatiques des Cévennes. Dans un rapport sur l'épidémie convulsionnaire du comté de Cornouailles, par le médecin Cornish, on cite un homme de quarante-huit ans, devenu fou par des prédications méthodistes, un visionnaire se pend de peur de pécher contre le Saint-Esprit ; un autre, dans le paroxisme du délire, se suicide après avoir détruit toute sa famille. Le docteur Perfect, et, d'après lui, Pinel et Mathey, appuyés sur les faits, assurent que le méthodisme a multiplié le nombre des personnes tombées en démence, et que l'aliénation causée par l'enthousiasme religieux est la plus dfficile à guérir. L'extravagance des méthodistes, calmée en Angleterre, légèrement amortie dans le pays de Galles, a traversé l'Atlantique ; nous la retrouverons dans l'Amérique du nord, bien plus étendue et sous des formes plus hideuses. Ces extases du délire sont réputées un renouvellement de l'esprit religieux.

Les méthodistes du pays de Galles s'appellent *jumpers* ou *sauteurs*, parce qu'ils mettent leur dévotion à sauter jusqu'au point de tomber par terre, excités, disent-ils, par une impulsion divine. Tel débute en prononçant des sentences détachées d'un ton de voix presque sourd, qu'il pousse jusqu'au beuglement avec des gestes violents et finit par des sanglots ; un autre lui succède et se borne à ces exclamations ; un troisième gambade de toutes ses forces et entrecoupe ses bonds par quelques mots dont le plus usité est *gogoniant* qui en langue galloise, veut dire *gloire* ; un quatrième tire de son gosier des sons qui imitent ceux de l'instrument d'un scieur de pierres. L'enthousiasme se communique à la foule, qui, hommes et femmes, ayant les cheveux, les habits en désordre, crient, chantent, battent des mains, des pieds, sautent comme des maniaques ; ce qui ressemble plus à une orgie qu'à un service religieux. En sortant de là, ils continuent leurs grimaces à trois ou quatre milles de distance ; [illegible], surtout parmi les femmes, qu'on est obligé d'emporter dans un état d'insensibilité, car cet exercice, qui dure quelquefois deux heures, épuise plus que le travail le plus dur, et si, au lieu d'assemblées une ou deux fois la semaine, il y en avait tous les jours, les constitutions les plus robustes y succomberaient.

Les méthodistes d'Amérique prennent à la lettre ces paroles de l'Ecriture : *Le royaume des cieux veut être pris par violence ; criez au ciel, levez les mains vers le ciel!* Leurs prières sont bruyantes, et leur chant se fait remarquer avec des élans successifs qui lui sont particuliers. Leurs ministres, au lieu d'annoncer avec calme la parole de Dieu, prêchent par exclamations, frappent des pieds et des mains, et se promènent avec une espèce de frénésie d'un bout à l'autre d'une petite galerie dont ils se servent au lieu de chaire. Le prêche et les chants terminés, les plus zélés viennent faire à haute voix les prières qui leur sont inspirées par la crainte de l'enfer, l'amour de Dieu ou d'autres motifs pieux. Alors la congrégation, entrant dans le sens de celui qui prie, témoigne l'impression qu'il lui fait partager. Ordinairement cette impression est graduelle. Les soupirs succèdent à de légers élans de cœur. Les sanglots succèdent aux soupirs les cris aux sanglots, après lesquels chacun s'abandonne sans réserve à tout ce que le délire peut lui suggérer. Dans le même instant, l'assemblée est agitée de vingt sensations différentes. Ici, on chante ; là, on crie ; celui-ci se frappe la tête ou la poitrine ; celui-là se roule par terre avec des hurlements affreux. Enfin, lorsque l'orateur est pathétique, les contorsions devient telles que tout homme raisonnable est obligé de quitter la place, l'esprit rempli de réflexions peu honorables pour l'espèce humaine, et particulièrement pour cette secte.

Les *jerkers* ou *secoueurs* commencent par des branlements de la tête en avant et en arrière, ou de gauche à droite, qui s'exécutent avec une inconcevable rapidité ; bientôt le mouvement se communique à tous les membres, et les secoueurs bondissent dans toutes les directions. Les grimaces sont telles que la figure est méconnaissable, surtout parmi les femmes, qui n'offrent plus que l'aspect hideux d'un costume en désordre. Plusieurs fois on a remarqué que ces transports se communiquaient sympathiquement et prenaient le caractère d'une affection nerveuse. On cite un ministre presbytérien qui, en haranguant sa congrégation contre cette manie, en fut atteint subitement et devint lui même *jerker*. Dans les tavernes, on a vu des joueurs, des buveurs, jeter tout-à-coup les cartes, les bouteilles, se livrer aux folies qu'on vient de décrire, et qui ne sont pas encore le dernier terme de dégradation auquel [illegible] des êtres à figure humaine ; car la palme est due sans doute aux *barkers* ou *aboyeurs*, qui, marchant à quatre pattes, comme des chiens, grincent des dents, grognent, hurlent et aboient (1).

(1) Grégoire, *Hist. des sectes religieuses*, t. IV, ch. XII, XV, seconde édition.

On voit ici une image, un écho, non pas de la hiérarchie céleste des anges et des saints, où tout se fait avec une divine harmonie, mais de cet empire de la confusion et du désordre où règnent les esprits immondes qui s'introduisent par légion dans les corps de ceux qu'ils possèdent, et aiment mieux entrer dans les corps des pourceaux, fussent-ils [illegible] et pourris, que d'aller occuper leurs trônes dans l'éternel abîme. Cette confusion, cette extravagance dans le culte parmi les populaces protestantes, est une image de la confusion dans la doctrine parmi les docteurs protestants : il n'y a pas un article, pas un mot du symbole des apôtres qui ne soit renié et attaqué par quelques-uns d'entre eux, surtout en Angleterre.

Le catholique anglais dit avec tous les siècles et les peuples chrétiens : *Credo, je crois*. Le sceptique anglais proteste et dit : Je ne crois pas. Le catholique anglais dit avec tous les siècles et tous les peuples chrétiens : *Credo in Deum, je crois en Dieu*. L'athée anglais proteste et dit : Je ne crois pas en Dieu. Le catholique anglais dit avec tous les siècles et tous les peuples chrétiens : *Credo in Deum Patrem, Filium et Spiritum Sanctum, je crois en Dieu Père, Fils et Saint-Esprit*. L'unitaire, l'antitrinitaire anglais proteste, et dit avec Mahomet : Je ne crois pas en un Dieu Père, Fils et Saint-Esprit. Le catholique anglais dit avec tous les siècles et tous les peuples chrétiens : Je crois en Notre Seigneur Jésus-Christ, Dieu et homme. L'antichrétien anglais proteste, et dit avec Mahomet et Arius : Je ne crois point à la divinité de Jésus Christ. Le catholique anglais dit avec tous les siècles et tous les peuples chrétiens : *Je crois la rémission des péchés, la résurrection de la chair et la vie éternelle*. Le matérialiste anglais proteste et dit avec l'inceste et parricide : Je ne crois point à la vie éternelle, je ne crois point à la résurrection, pas même à l'immortalité de l'âme, ni à la rémission des péchés, parce que l'homme n'est [illegible] qu'une machine sans libre arbitre, il n'y à ni péché ni bonne œuvre, ni vice, ni vertu, mais la seule religion du chien et du pourceau. Le catholique anglais dit avec tous les siècles et tous les peuples chrétiens : *Credo sanctam Ecclesiam catholicam, je crois la sainte Église catholique*. Il ajoute [illegible] foi, d'espérance et d'amour : Je crois la sainte Église catholique, apostolique et romaine, fondée par Jésus-Christ sur saint Pierre, et contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point. J'y crois de tout mon cœur et de toute mon âme, avec tous nos saints et grands rois ; avec tous nos [illegible] et docteurs, avec toute la vieille Angleterre, qui [illegible] de l'autre, [illegible] le pape saint Grégoire le Grand ! Ici, tous les anglais renégats, athées, sceptiques, matérialistes, [illegible] presbytériens, quakers, méthodistes, sauteurs aboyeurs, protestent ensemble, et s'écrient : Je ne crois pas la sainte Église catholique ! Je crois, au contraire, que l'Église catholique-romaine est la grande prostituée de l'Apocalypse, et que le Pape est l'antechrist, à commencer par le pape Grégoire, en qui la vieille Angleterre reconnait son père et son apôtre. La seule autorité en qui je crois, c'est moi-même, c'est moi seul !

Par ce dernier article, le seul commun à tous les protestants et l'essence même du protestantisme, tous les protestants anglais s'absolvent, se justifient, se canonisent les uns les autres, lors même qu'ils ont l'air de se combattre. Le fondateur de la société royale de Londres, Robert Boyle, fonde un cours de sermons pour prouver les vérités générales du christianisme contre les athées et les matérialistes. Edouard Colston de Bristol, en fonde un autre pour prouver l'authenticité de l'ancien et du nouveau Testament contre les incrédules. Lady Moyer en fonde une troisième, pour prouver la divinité de Jésus Christ contre les nouveaux ariens. Enfin l'évêque anglican de Glocester, Guillaume Warburton, fonde en mourant une chaire pour prouver que le Pape est l'*antechrist* (1). Clarke, curé anglican d'une paroisse de Londres, fit des sermons pour prouver l'existence de Dieu et gagner le prix fondé par Boyle ; en même temps il écrivait contre la sainte Trinité et contre la divinité de Jésus-Christ, de sorte qu'on faisait des sermons contre lui dans la fondation de lady Moyer. Whiston, autre curé anglican, n'était pas plus Chrétien que Clarke, et attaquait de même la divinité du Christ, pour laquelle ont vécu et sont morts tant de millions de saints et de martyrs. Clarke et Whiston étaient aussi chrétiens, ni plus ni moins, que Mahomet et le Grand-Turc. On peut leur adjoindre Locke ; [illegible] n'est pas plus chrétien que l'Alcoran de Mahomet ; les deux livres se bornent à conclure que Jésus est le Messie. Mahomet est même là-dessus bien plus expressif que Locke. Ce dernier a écrit un autre ouvrage, *Essai sur l'entendement humain*. Pour en avoir une idée bien juste, dit le comte de Maistre, après l'avoir bien lu et examiné, écrivons ainsi le titre : *Essai sur l'entendement de locke*. Son mérite se réduit, dans la philosophie rationnelle, à nous débiter, avec l'éloquence d'un almanach, ce que tout le monde sait ou ce que personne n'a besoin de savoir. La préface même est choquante au delà de toute expression. *J'espère*, y dit Locke, *que le lecteur qui achètera mon livre ne regrettera pas son argent*. Quelle odeur de magasin ! [illegible] *ser cet ouvrage, par la raison qu'on trouve autant de plaisir à chasser aux alouettes ou aux* [illegible] *ou des cerfs ;*

(1) De Maistre, *du Pape*, t. II, p. 18[illegible], édit. 1819.

que son livre enfin a été commencé par hasard, continué par complaisance, écrit par morceaux incohérents, abandonné souvent et repris de même, suivant les ordres du caprice ou de l'occasion. Voilà, il faut l'avouer, un singulier ton de la part d'un auteur qui va nous parler de l'entendement humain, de la spiritualité de l'âme, de la liberté, et de Dieu enfin (1).

Le chapitre seul des découvertes de Locke pourrait vous amuser pendant deux jours. C'est lui qui a découvert *que pour qu'il y ait confusion dans les idées, il faut au moins qu'il y en ait deux.* De manière qu'en mille ans entiers, une idée, tant qu'elle sera seule, ne pourra se confondre avec une autre. C'est lui qui a découvert que si l'on ne trouve pas dans les langues modernes des noms nationaux pour exprimer, par exemple, *ostracisme* ou *proscription*, c'est qu'il n'y a parmi les peuples qui parlent ces langues ni *ostracisme* ni *proscription*; et cette considération le conduit à un théorème général qui répand le plus grand jour sur toute la métaphysique du langage : *c'est que les hommes ne parlent que rarement à eux-mêmes et jamais aux autres des choses qui n'ont point reçu de nom*; de sorte que *ce qui n'a point de nom ne sera jamais nommé en conversation.* C'est lui qui a découvert *que les relations peuvent changer sans que le sujet change.* Vous êtes père, par exemple: votre fils meurt ; Locke trouve que vous cessez d'être père à l'instant, quand même votre fils serait mort en Amérique; *cependant aucun changement ne s'est opéré en vous, et de quelque côté qu'on vous regarde, toujours on vous trouvera le même*(2). Ce qui a fait la réputation de Locke parmi les incrédules français, c'est une proposition favorable au matérialiste, en soutenant *que la pensée peut appartenir à la matière*. L'évêque de Worcester l'entreprit là-dessus: la question était de savoir si un être purement matériel pouvait penser ou non. Il parut alors que Locke ne s'entendait pas lui-même; car il conclut que, *sans le secours de la révélation, nous ne pourrions jamais savoir si Dieu n'a pas donné à une matière dûment disposée la faculté de penser; ou, en d'autres termes, si à une matière dûment disposée, il n'a pas joint et fixé une subtance immatérielle pensante*(3). Par où l'on voit que Locke confondait ces deux choses, donner à la matière le pouvoir de penser, ou y joindre une substance pensante et immatérielle; et que, quand il soutient que la pensée peut appartenir à la matière, il voulait dire qu'à la matière peut être unie une substance pensante, en d'autres termes, qu'avec le corps de l'homme Dieu a pu s'unir un esprit raisonnable : vérité triviale que personne n'a jamais niée. Quand aux matérialistes qui ont saisi la niaiserie ambiguë de Locke comme un moyen d'échapper à la justice de Dieu dans l'autre vie, ils se font grossièrement illusion. Qu'ils soient esprit ou matière, ou l'un et l'autre, n'importe: Dieu, qui les a faits susceptibles de jouir et de souffrir dans le temps, peut les refaire susceptibles de jouir et de souffrir dans l'éternité.

Autre singularité anglicane. Plus d'un théologien de l'Eglise *légale* faisait des sermons dans la fondation de lady Moyer, pour prouver la divinité de Jésus-Christ; puis d'autres dans la fondation de l'évêque Warburton, pour prouver que le Pape est l'antechrist, et l'Eglise romaine la prostituée de l'Apocalypse: Pape et Eglise romaine, de qui seuls les Anglais ont appris que Jésus-Christ est Dieu. Du nombre de ces théologiens on peut mettre Georges Bull, évêque anglican de Saint David et auteur d'ouvrages estimable sur la croyance des trois premiers siècles à la divinité du Christ, mais qui ne sut pas tirer cette conséquence: Si Jésus Christ est Dieu, il a dû infailliblement accomplir cette parole: Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirait mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras ou délieras sur la terre sera lié ou délié dans les cieux.

Mais rien ne fait voir, avec une impression plus pénible, jusqu'à quel point le protestantisme a faussé dérouté, obscurci les plus hautes intelligences, que l'exemple de Newton, le plus grand génie de l'Angleterre après le franciscain Roger Bacon; de l'illustre Newton écrivant un commentaire sur l'Apocalypse, pour prouver que l'Eglise romaine est la grande prostituée et le Pape l'antechrist(4).

Nous avons entendu l'auteur même de l'Apocalypse, l'apôtre saint Jean, dire aux Chrétiens dans sa première épître: « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit; et ces trois sont une même chose. Et il y en a trois qui rendent témoignage sur la terre, l'esprit, l'eau et le sang; et ces trois sont une même chose (ou mieux, suivant le grec, pour une même chose). Si nous recevons le témoignage des hommes celui de Dieu est plus grand. Or, c'est Dieu même qui a rendu ce témoignage de son Fils. Celui qui croit au Fils de Dieu, a dans soi-même le témoignage de Dieu. Celui qui ne croit pas au Fils, fait Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu de son Fils. Or, ce témoignage est que Dieu nous a donné la vie éternelle; et cette vie est dans son Fils. Qui a le Fils a la vie; qui n'a point le Fils, n'a point la vie(4).

Comme on le voit, saint Jean s'applique, dans chaque mot, pour ainsi dire, à insinuer la foi en Jésus Christ, comme l'unique auteur du salut. Trois témoins du ciel lui ont rendu témoignage : le Père, en le déclarant son Fils et au Jourdain et au Thabor; le Verbe éternel,

(1) De Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, 6e entretien, t. I, p. 428-447 et seq., édit. 1822. — (2) *Ibid.*, p. 453. — Locke, *Essai*, l. IV, c. III, § 6. — *Soirées*, t. I, p. 455-507. — (4) *Biog. univ.*, t. I, art. Newton, p. 181 et seq. — (5) I. Jean., c. V, 1-13.

par ses discours et ses miracles, et par la communication manifeste de sa divinité à son humanité; l'Esprit-Saint, par les patriarches, par Moïse, par David, par les prophètes, par Siméon, par Jean-Baptiste, par sa descente visible sur lui en son baptême, par les dons qu'il répandit sur les apôtres. *Et ces trois sont une même chose*: paroles admirables que nous avons vu citer, dès le troisième siècle par saint Cyprien, et, au cinquième, par saint Fulgence et quatre cents évêques d'Afrique, pour établir, contre les ariens, le mystère de la sainte Trinité, le mystère d'un seul Dieu en trois personnes. Ces trois témoins attestent du haut du ciel, la divinité de Jésus-Christ. Saint Jean en cite trois autres pour prouver son humanité: l'esprit qu'il remit entre les mains de son père; l'eau qu'il versa de ses yeux, par ses larmes, et de son côté percé après sa mort; enfin le sang qu'il versa dans sa circoncision, et surtout à la croix. Ces trois témoins s'accordent en une même chose, à prouver qu'il était vraiment homme.

Voici maintenant comme saint Jean parle des hérétiques qui nient l'une ou l'autre de ces vérités : «Mes petits enfants, c'est ici la dernière heure; et, comme vous avez ouï dire que l'antechrist doit venir, maintenant déjà il y a plusieurs antechrists; ce qui fait connaître que la dernière heure est venue....Qui est-ce qui est menteur, sinon qui nie que Jésus soit le Christ? Celui-là est un antechrist, qui nie le Père et le Fils. Quiconque nie le Fils, ne reconnaît point le Père, et quiconque confesse le Fils reconnaît aussi le Père. Faites donc en sorte que ce que vous avez appris dès le commencement demeure toujours en vous. Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez si les esprits sont de Dieu; car il est venu beaucoup de faux prophètes dans le monde. Voici en quoi l'on reconnaît qu'un esprit est de Dieu: Tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans une chair véritable est de Dieu et tout esprit qui ne confesse pas que Jésus-Christ est venu dans la chair n'est point de Dieu; c'est un esprit de l'antechrist dont vous avez ouï dire qu'il doit venir et maintenant déjà il est dans le monde(1).»

D'après ces paroles de saint Jean les caractères d'un antechrist sont de nier le mystère de la sainte Trinité et le mystère de l'Incarnation, de nier la divinité de Jésus-Christ ou son humanité. Or, ces caractères conviennent fort bien aux ariens anglicans Whiston et Clarke, disciples de Newton, et à Newton lui-même, qui passe pour avoir pensé comme eux. Mais comment, surtout de pareils hommes, peuvent-ils appliquer ces caractères à l'Eglise romaine et au Pape, qui n'ont jamais discontinué de professer, d'enseigner, de maintenir, contre toutes les hérésies anciennes et modernes, la foi en un seul Dieu en trois personnes, la foi au Fils de Dieu fait homme, la foi en sa divinité et en son humanité?

Isaac Newton, né en 1642, mort en 1727, se fit remarquer dès sa plus tendre enfance par un goût aussi vif que singulier pour toutes les inventions physiques et mécaniques. S'étant muni d'ustensiles d'une dimension proportionnée à son âge, il fabriqua de petites machines de diverses espèces, et même des horloges qui marchaient par l'écoulement de l'eau, et un moulin à vent d'une invention toute nouvelle. Il apprit tout seul le dessin. On montre encore aujourd'hui, à Wolstrop, lieu de sa naissance, au comté de Lincoln, un petit cadran solaire qu'il construisit sur la muraille de la maison qu'il habitait. Les premiers ouvrages qu'il parcourut dans sa première jeunesse furent la géométrie d'Euclide, la logique de Sanderson et l'optique de Keppler. On raconte qu'étudiant un jour, assis sous un pommier, une pomme tomba devant lui; cela le porta à réfléchir sur la nature du pouvoir, qui porte et précipite les corps vers le centre de la terre avec une force continuellement accélérée, et il établit son système de l'attraction, développé et perfectionné depuis par le Jésuite Boscowich. Il donna à l'optique des idées plus claires et plus étendues, et les démontra d'abord dans l'université de Cambridge. Il fit plusieurs inventions importantes en mathématiques.

Il avait un grand respect pour la divinité; les seules causes finales lui paraissaient un argument suffisant pour anéantir l'athéisme. Il était loin de croire que son attraction et ses calculs pussent expliquer l'état du ciel sans recourir en dernier lieu à la volonté directe et à l'action immédiate de Dieu.«Les dix planètes principalement, dit-il, décrivent autour du soleil des cercles dont il est le centre et sur un plan à peu près semblable. Tous ces mouvements réguliers ne viennent d'aucune cause mécanique, puisque les comètes suivent un plan différent. Ce système magnifique du soleil, des planètes et des comètes n'a pu être enfanté que par la volonté et le pouvoir d'une intelligence toute puissante (2).» Locke ayant supposé que, d'après les principes de Newton, Dieu pouvait bien communiquer à la matière le pouvoir d'agir à distance, Newton, répondit le 11 février 1693, dans une lettre au docteur Bentley:«La supposition d'une gravité innée, inhérente et essentielle à la matière, tellement qu'un corps puisse agir sur un autre à distance, est pour moi *une si grande absurdité* que je ne crois pas qu'un homme qui jouit d'*une faculté ordinaire* de méditer sur les objets physiques puisse jamais l'admettre(3).»Sur la fin de sa vie, comme ses amis lui témoignaient leur admiration de ses découvertes: «Je ne sais, disait-il, ce que le monde pensera de mes travaux; mais pour moi, il me semble que je n'ai pas été autre

(1) I. Joan., IV. — (2) *Philosoph. natural. princip. mathem.*, p. 482. Cambridge, 1713. — (3) *Apud de* Maistre. *Soirées*, t. I, p. 482, note 2.

chose qu'un enfant jouant sur le bord de la mer, et trouvant tantôt un caillou un peu plus poli, tantôt une coquille un peu plus agréablement variée qu'une autre, tandis que le grand Océan de la vérité s'étendait inexploré devant moi (1). »

Homme prodigieux dans les sciences mathematiques, Newton était un homme ordinaire pour tous les autres objets. Il a vu, dans le monde matériel, l'attraction, la gravitation universelle, il en a vu le centre, il en a calculé les lois; et il n'a pas vu une attraction, une gravitation semblable dans le monde intellectuel, dans le monde humain, dans l'histoire humaine ; il n'en a pas vu le centre vivant et éternel, attirant à lui toutes choses, suivant sa promesse : *Quand je serai élevé de terre, j'attirerai toutes choses à moi.* Il a méconnu le Christ, à la fois Dieu et homme, le principe, le milieu et la fin de toutes choses, en qui toutes choses ont leur ensemble, le ciel et la terre, les anges et les hommes, les siècles et les peuples, le passé, le présent et l'avenir. Il n'a pas vu le Christ établissant sur la terre, un centre visible d'attraction et de gravitation universelle en disant au prince des Apôtres : *Tu es Pierre et, sur cette pierre je bâtirai mon église ; pais mes agneaux, pais mes brebis ; il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur.* Il n'a pas vu ce que voyait déjà Polybe, que dès lors les choses humaines gravitaient vers l'unité en gravitant vers Rome, alors païenne. Il n'a pas vu ce qui est pourtant visible à tous nos yeux, que depuis dix-huit siècles tous les peuples de la terre, chrétiens, païens, barbares civilisés, sauvages, sont attirés plus ou moins et gravitent de plus en plus vers Rome chrétienne, suivant des plans et des orbites divers, cercles, ellipses, courbes inconnues, les uns comme des planètes, les autres comme des comètes. Les peuples qui s'en éloignent par le schisme ou l'hérésie n'y font pas d'exception : ce sont des intelligences centrifuges qui indiquent, qui reconnaissent le centre, tout en le fuyant, tout en lui donnant le nom d'antechrist; ils s'en rapprocheront de nouveau par des courbes plus [illegible]. Nous [illegible] par l'Angleterre protestante.

Quant à la vieille Angleterre, l'Angleterre des saints Grégoire, Augustin, Dunstan, Edmond, [illegible] saient la religion de la vieille Angleterre, celle [illegible] étrangers. Quant au dernier roi indigène, Jacques II, [illegible] Cobbett : [illegible] heureux Jacques, la justice nous fait un devoir de dire également ce qu'il ne fit pas. Ainsi, il n'introduisit pas, à l'instar d'Edouard VI le protestant, des troupes allemandes en Angleterre pour contraindre son peuple à changer de religion, et n'imita point ce jeune *saint couronné* qui faisait imprimer sur le front ou sur la poitrine de ses sujets affamés, la flétrissure d'un fer rouge, pour les punir d'avoir cherché à soulager leur faim en implorant la pitié publique ; il n'eut pas recours, comme la *glorieuse* et *protestante* Elisabeth, au fouet à la torture et au gibet, pour convertir ses peuples à sa croyance ; il ne crut pas même nécessaire de leur faire payer pour cela des amendes exorbitantes. Au contraire, il fit tout ce qui dépendait de lui pour mettre fin aux persécutions religieuses. Jamais on ne le vit accorder à ses favoris d'odieux monopoles comme avait fait la *reine-vierge* sous le règne laquelle le boisseau de sel monta, de huit sous environ, à plus de trois cents. Combien un tel prince ne devait-il pas, en vérité, être *bigot et fanatique* ! combien les doctrines du catholicisme n'avaient-elles pas rétréci l'étendue de ses idées ! D'ordinaire, l'accusation précède toujours la mise en cause et le jugement; quand on expulsa Jacques du trône de ses pères, on eut sans doute des motifs pour renverser cette règle générale, en commençant par donner la couronne au Hollandais et à sa femme, et ne disant *pourquoi que* l'année suivante (2).

En 1688, il y avait en Angleterre quatre vicaires apostoliques, avec le titre le caractère et la juridiction épiscopale, et gouvernant les quatre districts du royaume, le nord, le sud, l'ouest et le milieu. La révolution de 1688 ayant expulsé le dernier roi anglais et catholique pour lui substituer un Hollandais calviniste, elle statua tout d'abord qu'aucun catholique ou époux de catholique ne pourrait hériter du trône. Les catholiques ou ceux réputés tels eurent ordre de s'éloigner à dix milles de Londres. On les désarma, on prit leurs chevaux. On ferma quelques écoles qu'ils avaient formées. On les excepta seuls de l'acte de tolérance. Leur droit de patronage fut conféré aux universités. On accorda en 1700, des récompenses à qui ferait prendre un prêtre ou un Jésuite. Il fut défendu, sous peine de cent livre sterlings d'amende, d'envoyer ses enfants hors du royaume pour les faire élever dans la religion catholique. Les catholiques étaient inhabiles à hériter. Les évêques nouvellement envoyés en Angleterre étaient particulièrement l'objet de la jalousie protestante. Deux des vicaires apostoliques furent arrêtés, emprisonnés, puis relâchés, mais menacés sans cesse. A la moindre alarme ils étaient obligés de se tenir cachés. Les prêtres furent soigneusement recherchés, et plusieurs accompagnèrent Jacques dans sa fuite. D'autres restèrent en prison. Des laïques eurent le même sort; Walker, président du collège de l'université d'Oxford, qui s'était

(1) Biogr. univ., t. XXXI, p. 192. — (2) [illegible], *Hist. de la [illegible]*, lettre 12.

déclaré catholique et avait converti plusieurs personnes, fut mis à la Tour, interrogé en plein parlement et excepté nommément de l'acte d'amnistie. Cependant il faut savoir gré à Guillaume III de n'avoir pas versé le sang et de n'avoir pas renouvelé les scènes atroces de 1679 et des années suivantes (1).

Au milieu de ces traverses, la religion catholique se soutint par elle-même et son état dans ce pays était, en 1701, aussi satisfaisant que possible. Les vicaires apostoliques y gouvernaient leurs districts avec un zèle mêlé de prudence. M. Leyburn, fort âgé, vicaire apostolique du midi, restait à Londres, tandis que M. Giffard gouvernait le district du milieu. Ce dernier faisait de fréquentes visites, établissant des missionnaires, donnant la confirmation, et encourageant les catholiques dans la foi. Il secondait M. Leyburn dans l'administration du district du sud, et visitait aussi celui de l'Ouest, privé d'évêque. Le clergé comptait dans son sein des hommes distingués par leurs talents, desquels deux refusèrent l'épiscopat par modestie. Plusieurs chapelains de Jacques II laissèrent des sermons imprimés. Le Jésuite Pulton publia la relation de sa conférence avec l'anglican Tenison. Son confrère Dorrel est l'auteur de livres de controverse et de piété. Plusieurs missionnaires trouvaient, au milieu de leurs travaux, le temps de composer de bons écrits, dont quelques-uns sont encore estimés des catholiques anglais. Quelques laïques donnaient l'exemple d'une haute piété.

Les lois sévères qui interdisaient aux catholiques la faculté de tenir des écoles, les obligeaient d'envoyer leurs enfants sur le continent. Il s'était formé à cet effet différents établissements à Rome, à Paris, à Douai, à Valladolid. Le plus célèbre de ces collègues était celui de Douai, qui était comme la pépinière du clergé séculier en Angleterre. Il avait été créé vers le commencement du dix-septième siècle, et les papes l'avaient protégé et lui avaient accordé une pension annuelle. Les présidents des collèges étaient choisis par le cardinal, protecteur des églises d'Angleterre à Rome. Le collège des Anglais à Lisbonne était le plus considérable après celui de Douai. Il avait été fondé par un seigneur Portugais. A Paris, le collège des Anglais venait d'être établi par le docteur Betham, chapelain de Jacques II et précepteur du prince de Galles. Parmi les ordres religieux qui fournissaient des sujets aux missions d'Angleterre, les Bénédictins et les Jésuites étaient les plus nombreux. Les premiers, qui formaient une congrégation à part, sous le nom de *Bénédictins anglais*, avaient des maisons à Paris, à Douai à Saint-Malo, à Dieulouard en Lorraine. Ils fournirent plusieurs évêques à la mission, et tenaient tous les quatre ans des chapitres pour nommer leurs supérieurs.

Enfin l'Angleterre catholique du dix-septième siècle compte parmi ses enfants les trois plus grands poètes dont l'Angleteare s'honorât à cette époque : Shakespeare, Dryden et Pope. Shakespeare, né en 1564, mort en 1616, surnommé le Sophocle Anglais, fit un grand nombre de tragédies fameuses, la plupart sur des sujets nationaux, dans lesquels il n'y a pas un mot contre l'Église catholique et sa créance : ce qui seul équivaut à une profession de foi, surtout à une époque où toutes les plumes protestantes se faisaient un mérite d'injurier la religion de la vieille Angleterre. Dryden, né en 1631, mort en 1707 se fit catholique en 1680, et malgré les pertes temporelles que lui attira cette démarche, il persévéra courageusement, ainsi que ses trois fils dont les deux premiers furent employés à la cour du Pape Clément XI, et le troisième se fit religieux. Dryden est auteur de plusieurs tragédies estimées et d'autres poëmes : son chef-d'œuvre est une ode pour la fête de sainte Cécile, patronne des musiciens ; on la regarde comme l'ode la plus belle de la poésie moderne. Alexandre Pope naquit à Londrss en 1688, d'une famille noble et catholique, fort zélée pour la cause des Stuarts. Il passa les premières années de son enfance dans de petites écoles dirigées par des prêtres catholiques. Le goût de la poésie s'éveilla chez lui de si bonne heure, qu'il ne pouvait se souvenir du temps où il avait commencé à faire des vers. A l'âge de douze ans, il composa une ode sur la solitude, remarquable par sa maturité précoce. Tous ses ouvrages se distinguent par la pureté du style, les principaux sont une traduction en vers de *l'Iliade* et son *Essai sur l'homme* dans lequel se trouvent quelques propositions peu exactes, qui ont besoin d'une bénigne interprétation. Accusé, à propos de cette ouvrage, de vouloir établir la fatalité de Spinosa, Pope écrivit le 1er septembre 1741, une lettre à Racine le fils, où il témoignait son chagrin de se voir imputer des principes qu'il abhorrait. Il disait que ses traducteurs s'étaient mépris sur ses véritables sentiments et finissait par déclarer *très hautement et très-sincèrement que ses sentiments étaient diamètralement opposés à ceux de Spinoza, puisqu'ils étaient parfaitement conformes à ceux de Fénelon, dont il se faisait gloire d'imiter la docilité, en soumettant toujours toutes ses opinions particulières aux décisions de l'Église*. Pope, d'une constitution faible et maladive, mourut le 30 Mai 1744, à l'âge de cinquante six ans (2).

Quant à l'Écosse, vers la fin du dix-septième siècle elle comptait un assez grand nombre de catholiques, et elle en aurait eu davantage sans le manque de prêtres et d'écoles. Ces deux circonstances favorisèrent beaucoup le succès des réformateurs du seizième siècle. Le Saint Siège y fit passer de temps en temps des Franciscains irlandais. Mais la plupart étaient rebutés de la rigueur du climat, au moins dans la partie septentrionale de l'Écosse, où

(1) Picot, *Mémoires*, etc. *Introduction*. — (2) Biog. univ. — Picot, *Mémoires*, t. IV, p. 202.

le froid rend la vie pénible, et ils restaient peu dans cette mission. Un pieux et zélé missionnaire, nommé White, fut plus constant. Aidé de la protection de lord Macdonald, il fit revivre la foi dans les montagnes d'Ecosse, et ramena, presque sans difficulté, les familles que le malheur des temps avait éloignées de la religion. Ses travaux, vraiment apostoliques, datent de la fin de Cromwell et du commencement de Charles II. On essaya vers le même temps d'établir quelques écoles pour former des prêtres, et en même temps pour préserver les enfants des catholiques de la seduction des écoles protestantes. Mais ces établissements avaient peine à se soutenir au milieu des traverses qu'on suscitait aux catholiques.

La révolution de 1688 n'eut pas des résultats moins fâcheux pour ce pays que pour l'Angleterre et l'attachement d'un grand nombre d'Écossais aux Stuarts, leurs anciens maitres, servit de prétexte à de longues vexations. Les protestants s'y montrèrent presque aussi jacobites ou partisans de l'ancienne dynastie que les catholiques, et les premiers, comme les seconds, parurent vouloir profiter de toutes les occasions pour soutenir les droits de leur souverain légitime. On les comprima donc avec soin. Le gouvernement anglais cessa de proteger les épiscopaux, et les presbytériens devinrent dominants en Ecosse. Les préjugés politiques se mêlérent aux préjugés religieux, on poursuivit à la fois en eux les partisans des Stuarts et les adhérents à une foi proscrite. On tint des prêtres catholiques en prison pendant plusieurs années, ensuite on les bannit. On envoya des troupes dans les montagnes, on ravagea les terres des catholiques, et un capitaine, nommé Porringer, se rendit fameux dans l'ouest par ses dévastations et ses cruautés. En même temps, le parlement d'Ecosse statua que les enfants qui ne se feraient pas protestants seraient privés de la succession de leurs père et mère.

Cependant la foi se soutint au milieu des efforts faits pour la comprimer. Il paraît que Jacques, dans sa retraite, entretenait des relations étroites avec l'Ecosse. Il y fit passer quelques fonds avec lesquels on établit dans les montagnes une école dirigée par Georges Panton, élève du collége des Ecossais. Ce prince s'unit avec les missionnaires d'Ecosse pour demander l'envoi d'un évêque dans ce pays. Le Saint-Siege accéda à leurs désirs. Thomas Nicolson fut fait, en 1694, évêque de Peristachium et vicaire apostolique en Ecosse, où il se rendit secrètement en 1697, il n'y trouva que vingt-cinq missionnaires dont il augmenta successivement le nombre. Il commença dès cette année à faire quelques visites dans le nord, où les catholiques sont plus nombreux. Il en fit également les quatre années suivantes dans les différentes parties de son vicariat. Son activité et son zèle produisirent beaucoup de fruit dans un pays qui n'avait pas vu d'évêque depuis près de cent ans. Il dressa des avis aux pasteurs, qui furent acceptés dans une réunion de missionnaires Ecossais, et confirmés depuis à Rome. Dans un voyage de plus de quatre cent mille, par des montagnes fort rudes et des mers dangereuses il confirma l'an 1700, un grand nombre de personnes, s'instruisit du besoin des peuples, réprima les abus, annonça à ces fidèles catholiques la parole de Dieu, et les exhorta à la constance dans la foi. Ils étaient assez nombreux dans ces quartiers. Plusieurs îles de l'ouest étaient exclusivement peuplées de catholiques, et dans une seule station le vicaire apostolique confirma plus de sept cents personnes. Il trouva ces bons montagnards réglés dans leurs mœurs, respectueux pour les prêtres, et observant avec exactitude les lois de l'Eglise. Quelques-uns d'entre eux avaient été mis à mort peu auparavant par le cruel Porringer, sur le refus qu'ils avaient fait de renoncer à la foi catholique. L'évêque Nicolson encouragea ses prêtres et en nomma deux ses provicaires. Il inspecta aussi l'école d'Arasaick, sur laquelle il fondait ses espérances, et qui servait comme de préparation aux sujets que l'on envoyait ensuite au collège écossais à Paris ; maison qui était la principale ressource pour l'éducation des prêtres, et la principale pépinière de missionnaires pour l'Écosse. Outre ce collège, il y en avait encore un à Rome et un à Ratisbonne, chez les Bénédictins écossais, qui avaient trois maisons en Allemagne (1).

L'Irlande, ce peuple martyr, a constamment repoussé les innovations religieuses et conservé ses évêques, La succession des pasteurs légitimes s'est maintenue dans ce pays à travers tous les orages. Forcés d'abandonner aux évêques anglicans leurs églises, leurs maisons et leurs revenus, ces bons pasteurs ont continué de gouverner leurs troupeaux dans une honorable indigence, et dans des retraites où leurs ennemis venaient souvent les troubler. Les catholiques formaient les trois quarts de la population de l'ile, et, malgré cette disproportion, ils étaient exclus de toutes les faveurs et de toutes les places, privés de tout droit politique, inquiétés dans ce qu'il avaient de plus cher, asservis à des lois rigoureuses. Ils voyaient un petit nombre de protestants dominer sur eux et s'arroger tous les avantages. Cependant Charles Ier trouva plus de fidélité dans les Irlandais que dans les anglicans oppresseurs. Les premiers, instruits par les archevêques O Reilly et Walsh se dévouèrent à la cause d'un prince malheureux. Aussi le régicide Cromwell ne leur pardonna-t-il jamais, il aggrava leur joug par de nouvelles dispositions. Une loi déshérita et mit hors la loi tout étudiant catholique qui embrassait l'état clérical. Le règne de Charles II ne fut guère plus favorable aux catholiques irlan-

(1) Rom. ann. — Picot, Mémoires, t. IV, p. 202 [illegible].

dais, et le supplice du vénérable archevêque d'Armagh jeta la terreur parmi eux. Deux autres évêques, ceux de Kildare et de Cork, furent mis en prison. D'autres se retirèrent en France.

Le règne de Jacques II fut trop court pour apporter beaucoup d'avantages aux catholiques, ou du moins ces avantages ne furent guère durables. Les faveurs mêmes que ce prince accorda dans ce pays à ceux de sa communion irritèrent l'envie contre eux, et sa chute les exposa à de nouvelles traverses. Plus ils lui restèrent fidèles dans sa disgrâce, plus on usa de rigueur envers eux, et ils expièrent, par toute sorte de vexations, leur courageux dévouement. La capitulation de Limerick avait assuré aux Irlandais quelques allégements. On était convenu que les choses resteraient sur le pied où elles étaient sous le règne de Charles II, et qu'on n'exigerait des catholiques que le serment général de fidélité qu'il est d'usage de demander aux peuples qui passent sous une autre domination. Ces concessions déplurent aux protestants fanatiques. Guillaume de Hollande se montra plus modéré. Il réprima plus d'une fois les efforts du parlement d'Irlande pour enfreindre les articles de Limerick, et empêcha entre autres un projet de loi qui bannissait à perpétuité tous les archevêques, évêques et religieux. Mais tandis que la cour suivait ce système de modération, la masse des protestants établis en Irlande montrait un tout autre esprit contre les catholiques, et tous les documents de l'époque font un portrait déplorable de la situation de l'Église dans cette île, à la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième. Les catholiques étaient en butte à toute sorte de vexations ; les protestants, quoique en moindre nombre, appesantissaient sur eux le joug le plus dur.

L'épiscopat irlandais était réduit, en 1701, à un très-petit nombre de membres. Les troubles, les guerres, les persécutions avaient rendu vacants la plupart des sièges. Il ne se trouvait dans l'île à cette époque, que deux prélats : Comorfort, archevêque de Cashel, qui était fort âgé, et Donnelly, évêque de Dromore, qui était en prison. On cite aussi l'évêque de Clonfert, comme ayant échappé aux poursuites. Les autres évêques avaient été obligés de s'expatrier. Les archevêques d'Armagh, de Dublin, de Tuam, et l'évêque d'Ossory, étaient en France ; l'évêque de Cork s'était réfugié à Lisbonne. Le clergé de France faisait une pension à l'archevêque de Cashel et à l'évêque de Clonfert. Les vacances des autres sièges durèrent encore plusieurs années, et ce ne fut qu'en 1787 que l'on commença à y remédier. Le clergé du second ordre n'était pas dans une position plus heureuse. Beaucoup de religieux et de prêtres avaient été contraints de fuir. La France et les Pays-Bas reçurent un grand nombre de ces honorables proscrits.

Le clergé catholique d'Irlande se composait, comme celui d'Angleterre, de séculiers et de réguliers. Les réguliers étaient fort nombreux. Les ordres qui fournissaient le plus à cette mission étaient, les Dominicains, les Franciscains, les Augustins. Ils avaient des collèges à Rome, à Louvain, à Douai et à Prague. Le clergé séculier en avait à Rome, à Lisbonne, à Compostelle, à Salamanque, à Séville, à Alcala, à Bordeaux, à Paris, à Douai, à Lille, à Louvain et à Anvers. On avait adopté, pour l'éducation du clergé irlandais, un usage singulier qui n'était pas sans de graves inconvénients. La pauvreté de la plupart des sujets et la difficulté de pourvoir à leur entretien avaient fait imaginer de renverser l'ordre naturel. Leurs évêques les ordonnaient prêtres dans leur pays et les envoyaient ensuite étudier à Paris, principale pépinière du clergé irlandais, et où ils trouvaient quelque ressource dans l'exercice des fonctions du ministère. On ne peut se dissimuler, observe le respectable Picot dans ses Mémoires, que cette méthode n'introduisit souvent dans l'état ecclésiastique des sujets médiocres, soit pour la conduite, soit pour la doctrine. On s'éleva plusieurs fois contre ces abus et contre la facilité avec laquelle les évêques conféraient les ordres. Mais ces plaintes, quelque fondées qu'elles fussent, ne doivent pas nous empêcher de reconnaître qu'il y eut souvent dans le clergé irlandais des hommes recommandables par leurs talents, leur piété et leur zèle. Un prêtre irlandais, un prêtre du peuple martyr dira au roi martyr de France, à Louis XVI : Fils de Saint Louis, montez au ciel !

Le protestant Cobbet résume ainsi le *code pénal* ou *code de sang* de l'Angleterre protestante contre l'Angleterre catholique ; code composé de plus de deux cents actes du parlement, rendus depuis le règne d'Elisabeth jusqu'à la vingtième année de celui de Georges III. En Angleterre, il privait les pairs catholiques du droit de siéger au parlement qu'ils tenaient de leur naissance, et le reste de leurs coréligionnaires, de celui de faire partie de la chambre des communes. Il enlevait à tous les catholiques le droit de voter aux élections. Bien que d'après la grande charte aucun homme ne doive être taxé sans son consentement, il imposait de doubles taxes aux catholiques qui refusaient d'abjurer la religion de leurs pères. Il leur refusait l'accès du patronage et les empêchait d'arriver aux plus minces emplois. Ils étaient inhabiles à présenter des sujets aux bénéfices ecclésiastiques, bien que ce droit fût excepté pour des quakers et des Juifs. Il les condamnait à une amende de vingt livres sterlings par mois, s'ils ne fréquentaient pas avec exactitude les temples du culte établi par le parlement, fréquentation qu'ils ne pouvaient considérer que comme une véritable sorte d'apostasie. Il leur défendait, sous peines de châtiments graves, de garder des armes dans leurs demeures, même pour leur propre sûreté, de plaider en justice, d'être tuteurs, exécuteurs testamen-

taires, d'exercer la profession de médecin ou d'avocat, et de s'éloigner de plus de cinq milles de leur domicile. Toute femme mariée qui ne fréquentait pas assidûment le temple de *l'Église établie* perdait les deux tiers de sa dot ; elle n'était plus apte à devenir exécutrice testamentaire de son mari, et pouvait être renfermée pendant la vie de celui-ci, à moins qu'il ne payât pour elle dix livres sterlings d'amende par mois. Quand un homme était atteint et convaincu du même crime, les quatre premiers juges de paix venus pouvaient le citer à leur barre, le forcer à abjurer sa foi ; et, s'il refusait, le condamner, sans l'avis d'aucun jury, à un bannissement perpétuel, et à mort, s'il remettait les pieds sur le territoire anglais. Les deux premiers juges de paix venus avaient droit de citer devant leur tribunal, et sans aucune information préalable, tout homme âgé de plus de seize ans ; s'il refusait d'abjurer la religion catholique, et s'il persistait pendant six mois dans son refus, il devenait incapable de posséder des terres ; toutes celles qui lui appartenaient revenaient de droit à son plus proche héritier [illegible], lequel ne lui devait ensuite aucun compte de leur produit. Le catholique obstiné ne pouvait plus acheter de terres, et tout acte ou contrat [illegible] par lui était [illegible] nul. Étaient passibles d'une amende de six livres sterlings par mois, les personnes qui employaient dans leurs maisons un précepteur catholique, et celui-ci était en outre puni d'une amende de deux livres sterlings *par jour*. Étaient passibles de deux livres sterlings, ceux qui envoyaient un enfant à une école catholique étrangère ; et cet enfant devenait de plus inhabile à hériter, à acheter ou posséder des terres, des revenus, des biens, des dettes, des legs ou des sommes d'argent. Était punissable de cent vingt livres sterlings d'amende, celui qui célébrait la messe ; et de soixante livres seulement, celui qui l'entendait. Tout prêtre catholique qui revenait par delà des mers, et qui, dans les trois premiers jours de son arrivée, n'abjurait pas sa religion, ou toute personne qui rentrait dans la foi catholique ou y ramenait un autre individu, était condamnée à être pendue, éventrée et écartelée.

« En Irlande, le code pénal, auquel les catholiques étaient soumis, était encore plus hideux et plus féroce ; car un simple trait de plume avait suffi pour faire appliquer à ce malheureux peuple toutes les dispositions cruelles du code anglais, indépendamment des dispositions pénales spécialement destinées à la population irlandaise. Ainsi :

« Tout instituteur catholique, public ou particulier et même le modeste sous-maître d'une école tenue par un protestant, était puni de l'emprisonnement, du bannissement et considéré, en un mot, comme un *felon*, s'il était catholique. Les membres du clergé catholique [illegible] [illegible] pris [illegible] [illegible] suivantes à ceux qui découvraient des contrevenants aux dispositions de la loi, savoir : [illegible] ou évêque, vingt livres sterlings pour un prêtre et dix pour un maître ou sous-maître d'école. Les deux premiers juges de paix venus pouvaient citer tout catholique à leur barre et lui ordonner de déclarer sous serment *où* et *quand* il avait entendu la messe, les personnes qui y avaient assisté avec lui, le nom et le domicile des prêtres et maîtres d'école de sa connaissance ; que s'il refusait d'obéir à cet ordre tyrannique, ils avaient droit de le condamner, sans plus de formalités, à une année de prison ou à vingt livres sterlings d'amende. Tout protestant qui voyait un catholique en possession d'un cheval d'une valeur de plus de cinq livres sterlings, pouvait s'emparer de ce cheval en comptant les cinq livres sterlings au propriétaire. Pour que dans de pareils cas les tribunaux ne pussent jamais faire droit à qui il appartenait, on n'admettait sur les listes des jurés que des protestants connus. La succession d'un protestant dont les héritiers directs étaient *catholiques*, passait à son plus proche héritier protestant, comme si les héritiers catholiques étaient prédécédés. Tout mariage contracté entre protestant et catholique était nul de plein droit, encore qu'un grand nombre d'enfants en fût né. Tout prêtre catholique qui célébrait un mariage entre un catholique et un protestant, ou entre deux protestants, était condamné à être pendu. Toute femme, épouse d'un catholique, qui voulait devenir protestante, sortait par cela même de la puissance de son mari, et participait à tous ses biens, quelque répréhensible qu'eût d'ailleurs été sa conduite, soit comme épouse, soit comme mère. Si le fils d'un père catholique se faisait protestant, ce fils devenait maître de tous les biens de son père, lequel ne pouvait [illegible] quelconque, à quelque titre qu'il les possédât [illegible] travail. »

Après avoir résumé ces articles et d'autres, le protestant Coppet conclut : « Je le demande à mes lecteurs, y a-t-il un seul d'entre eux [illegible] en m'entendant rapporter toutes ces horribles cruautés exercées contre des hommes uniquement coupables d'être restés fidèles à la foi de [illegible] Grand, fondateur de la puissance de notre nation, [illegible] bles institutions qui font la gloire de notre [illegible]

rendue aux malheureux qui souffrent depuis si longtemps (1). »

Les souhaits du protestant Cobbet ont été accomplis en 1828, par l'émancipation légale des catholiques dans tout le royaume d'Angleterre. Depuis cette époque, le gouvernement anglais a bien voulu accorder à plusieurs colléges catholiques les priviléges des universités de l'État, ce qui n'existe pour aucun établissement catholique en France. D'un autre côté, il est des îles de la mer, qui tant qu'elles ont appartenu à la France, n'ont pu avoir d'évêque, et qui en ont de catholiques depuis qu'elles appartiennent à l'Angleterre. D'après ces faits et d'autres, nous ne serions pas étonnés de voir, dans une vingtaine d'années, la nation anglaise devenir la première et la plus fervente des nations catholiques et ravir cette antique gloire à la nation française.

(1) Cobbet, *Hist. de la réforme d'Angleterre*, lettre 15.

§ IX

LA RÉUNION DE L'ALLEMAGNE AVEC ELLE-MÊME DANS LE CATHOLICISME EST ENTRAVÉE PAR LE PROTESTANTISME ANGLAIS ET HANOVRIEN. — IDÉES DE LEIBNITZ PLUS ARRÊTÉES QUE SA CONDUITE EN CETTE MATIÈRE. — L'ALLEMAGNE CATHOLIQUE, AIDÉE DE LA POLOGNE, ACHÈVE LA SÉRIE DES CROISADES CONTRE LES TURCS, QUI ENFIN COMMENCENT A S'AFFAIBLIR.

A la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, l'Allemagne fut en voie de redevenir pacifiquement une seule et même nation, en revenant à l'unité catholique par la science, au lieu d'être deux ou trois fractions nationales, divisées l'une contre l'autre par les hérésies de Luther et Calvin. Elle produisit à peu près dans le même temps deux hommes de génie, dont la science universelle tendait naturellement à la société universelle, à l'Eglise catholique. L'un s'appelait Athanase Kircher, l'autre Godefroi-Guillaume Leibnitz.

Athanase Kircher naquit le 2 mai 1602, à Geysen, petit bourg près de Fulde, de parents honnêtes et catholiques, qui soignèrent son éducation. Après avoir terminé ses études, il entra dans la société de Jésus, où il trouva de nouveaux moyens de satisfaire sa passion de s'instruire : physique, histoire naturelle, mathématiques, langues anciennes il embrassait toutes les parties de la science avec une égale ardeur. Chargé de professer la philosophie, et ensuite les langues orientales au collége de Wurtzbourg, il s'acquitta de cette double fonction d'une manière brillante. La guerre de trente ans vint troubler sa tranquillité, et le força d'abandonner l'Allemagne. Il se retira d'abord chez les Jésuites d'Avignon, avec lesquels il passa deux années uniquement occupé de l'étude des antiquités. Ce fut pendant son séjour en cette ville qu'il se lia d'amitié avec le savant Peiresc, qui lui conseilla de travailler à l'explication des hiéroglyphes égyptiens. Nommé à une chaire de mathématiques à Vienne, il se disposait à retourner en Allemagne, lorsqu'il reçut l'ordre de se rendre à Rome. Le Pape le chargea, en 1637, d'accompagner à Malte le cardinal Frédéric de Saxe, et il fut accueilli par le grand maître avec les marques de distinction. Il visita ensuite la Sicile et le royaume de Naples, et vint enfin prendre possession d'une chaire de mathématiques au collége Romain, qu'il remplit pendant huit ans, et obtint ensuite de ses supérieurs la permission de renoncer à l'enseignement pour suivre ses autres travaux. Il mourut à Rome, le 28 novembre 1680, le même jour que Le Bernin, et que le fameux peintre Grimaldi, plus connu sous le nom de Bolognèse, parce qu'il était de Bologne, et avec lequel il ne faut pas confondre le père Grimaldi, Jésuite. Celui-ci, né également à Bologne en 1618, mort en 1663, se distingua surtout dans la physique et l'astronomie. Son traité *De la lumière et des couleurs de l'arc-en-ciel* a servi beaucoup à ceux qui ont écrit après lui sur cette matière. Newton en a pris plusieurs principes fondamantaux de son optique. Le Jésuite Grimaldi est le premier qui ait observé la *diffraction* de la lumière, c'est-à-dire que la lumière ne pouvait passer près d'un corps sans s'en approcher et se détourner de son chemin. Il travailla longtemps avec Riccioli, jésuite astronome, augmenta, de concert avec lui, de trois cent cinquante étoiles le catalogue de Képler. Quelques-uns lui attribuent la dénomination des taches de la [illegible] Riccioli [illegible]; c'est pourquoi on y trouve le nom de Grimaldus entre ceux des philosophes illustres, et non pas celui de Riccioli, qui ne pouvait pas décemment l'y placer lui-même (1). Riccioli, né à Ferrare en 1671, mort à Bologne en 1698, a laissé plusieurs ouvrages estimés. 1° *Almageste nouveau* [illegible] l'astronomie ancienne et nouvelle. D'après les astronomes Lalande et Delambre, cet ouvrage est un trésor d'érudition astronomique. Les astronomes en font un usage continuel. On y trouve la liste et la discussion de toutes les éclipses citées par les historiens, depuis celle qui eut lieu à la naissance de Romulus jusqu'en l'an 1647. 2° *Astronomie réformée*, ouvrage plus important encore par les observations qu'il renferme. 3° [illegible] unique dans ce genre de sciences.

Quand il [illegible] (1), Athanase Kircher, c'est, dit Cretineau-Joly, le savant dans

(1) B[illegible]

son universalité. Il a touché à tout, il a tout approfondi. Les sciences exactes, la physique, les mathématiques, les langues, les hiéroglyphes, l'histoire, la musique, les antiquités, tout lui appartient. Il jette sur chaque branche des connaissances humaines un jour aussi brillant qu'inattendu ; il embrasse un espace dont l'imagination elle-même ne saisit pas le terme, et il le remplit. Kircher n'était pas seulement un homme spéculatif qui, du fond de son laboratoire, coordonne des problèmes ; il a soin de s'expliquer les causes et les effets des éruptions du Vésuve ; il se fait descendre dans le volcan. Il cherche un point d'unité dans les nations ; il invente l'écriture universelle, que chacun peut lire dans sa langue. Kircher donne la solution de sa théorie en latin, en italien, en français, en espagnol et en allemand. Le vocabulaire qu'il a créé se compose d'environ seize cents mots ; il exprime, par des signes convenus, les formes variables des noms et des verbes. Sa sténographie est plus ingénieuse que celle de Jean Trithème, et elle a servi de base au *Manuel interprète de correspondance*. Le Jésuite s'est emparé de la renommée avec tant d'autorité, que les rois, que les princes protestants se font un honneur de lui fournir les sommes nécessaires pour ses expériences. Il est à Rome : tous ces monarques lui adressent les raretés antiques ou naturelles qu'ils peuvent réunir ; il correspond avec eux, ainsi qu'avec les grandes intelligences de l'Europe. Au milieu de tant de soins, le Jésuite trouve encore des heures pour composer trente-deux ouvrages. Kircher s'est égaré quelquefois ; il a soutenu des erreurs qui lui étaient propres et d'autres que son siècle avait adoptées. Ceux qui exploitèrent les théories de ce Jésuite, les savants modernes qui lui ont emprunté ses découvertes, les matériaux de ses systèmes, essaient d'obscurir sa renommée. Ils ne disent pas avec Pline : « Il est de la probité et de l'honneur de rendre une sorte d'hommage à ceux dont on a tiré quelque secours ou quelque lumière, et c'est une extrême petitesse d'esprit d'aimer mieux être surpris honteusement dans le larcin que d'avouer ingénument sa dette (1). »

Parmi les trente-deux ouvrages du Jésuite Kircher, les principaux sont : 1° *Le règne magnétique de la nature*, imprimé en 1667. L'auteur assure que la nature n'a aucun secret que ne puisse pénétrer l'observateur attentif, et pose en principe que l'attraction et la répulsion peuvent seules expliquer les phénomènes les plus difficiles de la physique. Il explique, d'après cette hypothèse, la production des minéraux, des pierres précieuses, des plantes, et les affections et les antipathies qu'il trouve [illegible] animaux. 2° *Le grand art de la lumière et de l'ombre*, 1645. Ce traité d'optique et de gnomonique renferme des choses très intéressantes ; l'auteur y donne la description d'un assemblage de miroirs plans qu'il avait construits d'après celui d'Archimède, et rend compte de l'épreuve qu'il en avait faite, et qu'il poussa seulement jusqu'à produire une chaleur considérable. Buffon est allé plus loin. Il y parle aussi d'un grand nombre de ses inventions, quelquefois plus curieuses qu'utiles, et entre autres de la lanterne magique, dont on le regarde assez généralement comme l'inventeur. 3° *Le grand art de la consonnance et de la dissonnance*, 1550. On y trouve des choses aussi savantes que curieuses sur la musique des anciens. Kircher y assure qu'on peut fabriquer une statue parfaitement isolée, dont les yeux, les lèvres et la langue auront un mouvement à volonté, qui prononcera des sons articulés et qui paraîtra vivante : il avait le projet d'en faire exécuter une de cette espèce pour l'amusement de la reine Christine ; mais il en fut, dit-on, empêché, soit par défaut de temps, soit par la dépense. 4° *Le monde souterrain, dans lequel se démontrent la majesté et les richesses de toute la nature*, 1664. Il y est question de ce qu'on a nommé depuis géologie, minéralogie, fossiles, etc. On doit rappeler ici que Kircher, voulant connaître l'intérieur du Vésuve, se fit descendre dans la principale ouverture par un homme vigoureux, qui l'y tint suspendu par une corde jusqu'à ce qu'il eût satisfait pleinement sa curiosité. C'est dans ce livre que l'auteur donne le secret de la palingénésie des plantes ou la manière de ressusciter une plante de ses cendres. 5° Plusieurs ouvrages sur l'ancienne langue de l'Égypte et sur l'interprétation des hiéroglyphes. Kircher montra que l'ancienne langue des Pharaons était la langue des Coptes, Chrétiens actuels de l'Égypte, et il en publia une grammaire. Deux amis de Leibnitz traitèrent de chimère la découverte du Jésuite et prétendirent que la langue primitive de l'Égypte était l'arménien. L'expérience a prouvé que le Jésuite avait raison. L'Europe savante, doit en quelque sorte à Kircher la connaissance de la langue copte, et il mérite, sous ce rapport, d'autant plus d'indulgence pour ses erreurs nombreuses, que les monuments littéraires des Coptes étaient plus rares de son temps. Son ouvrage sur la langue égyptienne fut le premier qui répandit en Europe des notions exactes sur la langue copte. Lacroze en a tiré les noms coptes des villes avec leur équivalent en arabe, dans son *Dictionnaire égyptio-latin*. 6° *La Chine illustrée par les monuments tant sacrés que profanes*. On y vit pour la première fois en Europe la célèbre inscription chinoise de Signanfou, sur la prédication du christianisme en Chine par des moines syriens durant un siècle. C'est aussi le premier ouvrage où l'on trouve gravés les caractères de l'alphabet [illegible]. 7° *Polygraphie ou artifice des langues au moyen duquel on pourra correspondre avec tous les peuples de la terre*. C'est cette

(1) Crétineau-Joly, *Hist. de la compagnie de Jésus*, t. IV, c. IV, p. 316. — Pline, *Præf. hist. nat.*

écriture universelle dont il a été parlé. Enfin le Jésuite Kircher avait formé un cabinet précieux d'instruments de mathématiques et de physique, de machines, de morceaux rares d'histoire naturelle et d'antiquités. De ses richesses se forma le musée du collège romain, le plus beau qu'on eût vu jusqu'alors.

Un autre Jésuite allemand, Gaspar Schote, né au diocèse de Wurtzbourg, disciple de Kircher se rendit célèbre dans les sciences physiques ; mais il mourut avant son maître, l'an 1666, à l'âge de cinquante-huit ans. Quant à Kircher lui-même, cet homme rare et peut-être unique par la multitude et la variété de ses connaissances, on dit qu'il avait manqué d'être renvoyé du noviciat, le recteur le jugeant inepte aux sciences. On voit encore, à Mayence, la chapelle où le novice désolé se retirait pour demander au ciel les lumières nécessaires à l'état qu'il voulait embrasser. On peut dire qu'il a été exaucé au delà de ses vœux (1).

Le célèbre Jésuite était en commerce de lettres avec un jeune luthérien d'Allemagne qui devint plus célèbre encore. Godefroi Guillaume Leibnitz naquit à Leipsick le 3 juillet 1646, et mourut à Hanovre le 14 novembre 1716. Il était luthérien par le hasard de sa naissance, il fut catholique par l'unité, la profondeur, l'étendue et l'universalité de ses idées. Nous avons vu l'Anglais Newton, génie extraordinaire pour la science des machines et des chiffres, esprit fort ordinaire pour tout le reste : l'Allemand Leibnitz fut un génie extraordinaire pour toutes les espèces de sciences. A l'âge de six ans, il perdit son père, qui était professeur de droit, et lui laissait une bibliothèque considérable et bien choisie. Il apprit dès lors les principes du grec et du latin, et entreprit de lire avec ordre tous les livres de sa bibliothèque, poëtes, orateurs, historiens, jurisconsultes, philosophes, mathématiciens, théologiens. Quand il avait besoin de secours, il consultait tous les habiles gens de son pays et d'ailleurs. A l'âge de treize ans, il fit dans un seul jour trois cents vers latins, sans aucune élision ; c'était pour rendre service à un de ses camarades de collège qui devait faire un petit poëme pour les fêtes de la Pentecôte, et qui était en retard. Voici en quels termes lui-même parle des études de sa jeunesse dans une lettre du 10 janvier 1714, deux ans avant sa mort.

«Étant enfant, j'appris Aristote, et même les scholastiques ne me rebutèrent point ; et je n'en suis point fâché présentement. Mais Platon aussi dès lors avec Plotin me donnèrent quelque contentement, sans parler d'autres anciens que je consultai. Par après, étant émancipé des écoles triviales, je tombai sur les modernes ; et je me souviens que je me promenai seul dans un bocage auprès de Leipsick, appelé le Rosendal, à l'âge de quinze ans, pour délibérer si je garderais les formes substantielles. Enfin le mécanisme prévalut et me porta à m'appliquer aux mathématiques. Mais quand je cherchai les dernières raisons du mécanisme et des lois mêmes du mouvement, je fus surpris de voir qu'il était impossible de les trouver dans les mathématiques, et qu'il fallait retourner à la métaphysique. C'est ce qui me ramena aux entéléchies, et du matériel au formel, et me fit enfin comprendre, après plusieurs corrections et avancements de mes notions, que les monades ou les substances simples sont les seules véritables substances, et que les choses matérielles ne sont que des phénomènes, mais bien fondés et bien liés. C'est de quoi Platon et même les académiciens postérieurs, et encore les sceptiques ont entrevu quelque chose ; mais ces messieurs, après Platon, n'en ont pas si bien usé que lui. J'ai trouvé que la plupart des sectes ont raison dans une bonne partie de ce qu'elles avancent, mais non pas en tout ce qu'elles nient. Les formalistes comme les platoniciens et les aristotéliciens ont raison de chercher la source des choses dans les causes finales et formelles. Mais ils ont tort de négliger les efficientes et les matérielles, et d'en inférer qu'il y a des phénomènes qui ne peuvent être expliqués mécaniquement. Mais, d'autre côté, les matérialistes ou ceux qui s'attachent uniquement à la philosophie mécanique, ont tort de rejeter les considérations métaphysiques et de vouloir tout expliquer par ce qui dépend de l'imagination. Je me flatte d'avoir pénétré l'harmonie des différents règnes, et d'avoir vu que les deux partis ont raison, pourvu qu'ils ne se choquent point ; que tout se fait mécaniquement et métaphysiquement en même temps dans les phénomènes de la nature, mais que la source de la mécanique est dans la métaphysique. Il n'était pas aisé de découvrir ce mystère, parce qu'il y a peu de gens qui se donnent la peine de joindre ces deux sortes d'études (2). »

Par ce portrait actuel que Leibnitz trace de lui-même, on voit que c'était un esprit vraiment universel, qui tournait à l'unité les systèmes les plus divers ; qui, dans les doctrines de Platon, d'Aristote et autres princes de la philosophie, s'attachait au fond des choses, à l'ensemble, pour en découvrir l'unité primordiale sous des expressions différentes. Déjà nous avons vu Cicéron et saint Augustin faire l'observation que les philosophies de Platon et d'Aristote, d'accord en la doctrine, ne différaient que dans les mots. C'est de ce point culminant de la raison humaine que Leibnitz juge les savants et leurs idées.

« Quant aux écrivains [illegible] dit-il dans une lettre du 18 août 1707, [illegible] ni de [illegible] ni de Locke. Leurs [illegible] [illegible] différents lieux.

(1) *Biog. univ.*, Leibn. — (2) *Leibnit. Opera omnia*, Dutens, t. V, p. 8.

des jeunes gens pouvant s'y instruire jusqu'à un certain point des sciences qui en font l'objet; mais ces auteurs pénètrent rarement jusqu'au fond de leur matière. C'est tout le contraire pour Hobbes. J'en crois la lecture pernicieuse à ceux qui commencent, et très avantageuse à ceux qui sont avancés, parce qu'on y trouve, quoique mal ordonnées et mal assemblées, des vérités d'une grande profondeur et des erreurs de la plus dangereuse conséquence. Ce n'est pas qu'on ne rencontre aussi dans l'Essai de feu M. Locke des principes contre lesquels il est necessaire de précautionner les commençants ; car rien n'est plus faux que ce que Puffendorf enseigne sur l'origine arbitraire des vérités morales, qu'il fait venir de la volonté et non de la nature ; ainsi que sur le fondement du droit qu'il fait venir de la loi et de la contrainte. Et Locke a tort de fronder les idées et les vérités innées : sa philosophie sur la nature de l'âme humaine est très-mince ; et il ne tend à rien moins qu'à renverser les principes par lesquels on prouve son immortalite, lorsqu'il conjecture que la matière peut penser. Je passe sous silence d'autres points que j'ai relevés à la prière de mes amis (1). »

Dans une autre lettre du 28 octobre 1711, il donne une idée peu favorable tant de l'esprit que du caractère de Puffendorf. En ce qui est de Locke, il ajoute : « Je pense que sa logique, si on l'enseignait bien et si on l'appliquait à la pratique, n'est nullement à mépriser ; et même, si elle était plus parfaite, il ne se pourrait rien de plus utile aux humains. Locke a quelques points particuliers qui ne sont pas mal ; mais en somme il s'est prodigieusement éloigné de la porte, et n'a compris la nature ni de l'âme ni de la vérité. S'il avait suffisamment considéré la différence entre les vérités nécessaires ou qu'on perçoit par la démonstration, et les vérités qu'on ne connait en quelque manière que par induction, il aurait vu qu'on ne peut prouver les vérités nécessaires par des principes intrinsèques à l'âme attendu que les sens nous apprennent bien ce qui se fait, mais non pas ce qui se fait nécessairement. Il n'a pas non plus remarqué assez que les idées de l'être, d'une seule et même substance, du vrai, du bon et beaucoup d'autres, nous sont innées, par la raison que notre âme est innée à elle-même et qu'elle découvre en elle-même toutes ces choses. En effet, rien n'est dans l'entendement qui n'ait été auparavant dans les sens, si ce n'est l'entendement lui-même. On pourrait faire bien d'autres observations critiques sur Locke ; car il va même jusqu'à attaquer sourdement l'immatérialité de l'âme. Il inclinait vers les sociniens, ainsi que son ami Leclerc, et l'on sait que la philosophie des sociniens sur Dieu et sur l'âme a toujours été une bien pauvre philosophie (2). »

Lors Shaftesbury, élève de Locke, se montra ennemi de toute religion, mais avec le temps il revint à des idées plus raisonnables ; c'est ainsi du moins que, dans une lettre de 1713, en juge Leibnitz, qui combattit et réfuta ses premiers ouvrages. Il ajoute dans la même lettre : « Qui est ce qui ne doit pas se moquer de quelques nouveaux auteurs qui s'imaginent plaisamment qu'on ne peut être bien baptisé que par l'autorité épiscopale, chose qui n'est jamais venue dans l'esprit des outrés défenseurs de l'Église romaine. Pour le soutenir sérieusement, il faut être un peu visionnaire, comme le pauvre, mais savant M. Dolwel, qui croyait que même l'immortalité des âmes était l'effet du pouvoir épiscopal. Il est curieux de voir renaître en Angleterre une théologie plus que papistique et une philosophie toute scholastique, depuis que M. Newton et ses sectateurs ont ressuscité les qualités occultes par leurs attractions. Je crois que M. Whiston est savant homme et bien intentionné ; mais je suis fâché qu'il donne dans l'erreur de ceux qui adoraient une créature. Nous autres Chrétiens catholiques n'adorons que la suprême substance, immense et infinie : et nous n'adorons en Jésus-Christ que la plénitude de la divinité qui y habite... On n'a pas besoin en Angleterre de livres pour la liberté des pensées : il faudrait plutôt porter les hommes à penser avec soin et avec ordre (3). » Leibnitz écrivait la même année : « Je n'ai pas encore lu l'apologie de Vanini ; je ne pense pas qu'elle mérite fort d'être lue. Les écrits de ce personnage sont bien peu peu de chose. Mais un imbécile comme lui, ou pour mieux dire un fou, ne méritait pas d'être brûlé : on était seulement en droit de l'enfermer, afin qu'il ne séduisit personne (4). » Vanini, né dans le royaume de Naples en 1585, étudia plusieurs sciences, entre autres la théologie, reçut la prêtrise, s'associa une douzaine d'émissaires, parcourut la France, l'Allemagne, l'Angleterre, prit même l'habit de religieux en Gascogne, et tout cela sous le masque de l'hypocrisie, pour répandre l'athéisme avec une morale pratique de Sodome. Démasqué devant le parlement de Toulouse en 1619, il nia tout avant sa condamnation, en convint après, et fut exécuté suivant les lois. En 1712, un de ses adeptes en publia une apologie : c'est celle dont parle Leibnitz. Le père Mersenne, qui mourut en 1648 estime qu'il y avait plus de cinquante mille athées à Paris (5).

Leibnitz disait à ce propos dans ses *Nouveaux essais sur l'entendement humain* : « On a droit de prendre des précautions contre les mauvaises doctrines qui ont de l'influence dans les mœurs et dans la pratique de la piété, quoiqu'on ne doive pas les attribuer aux gens sans en avoir de bonnes preuves. Si l'équité veut qu'on épargne les personnes, la piété ordonne de représenter où il appartient le mauvais ef-

(1) Leibn., t. V, p. 301. — (2) *Ibid.*, p. 358. — (3) *Ibid.*, t. VI, p. 290. — (4) *Ibid.*, t. V, p. 321. — (5) *Biogr. univ.*, t. XLVII, Vanini.

fet de leurs dogmes quand ils sont nuisibles : comme sont ceux qui vont contre la providence d'un Dieu parfaitement sage, bon et juste, et contre cette immortalité des âmes qui les rend susceptibles des effets de sa justice ; sans parler d'autres opinions dangereuses par rapport à la morale et à la police. Je sais que d'excellents hommes et bien intentionnés soutiennent que ces opinions théoriques ont bien moins d'influence dans la pratique qu'on ne pense ; et je sais aussi qu'il y a des personnes d'un excellent naturel, à qui les opinions ne feront jamais rien faire d'indigne à elles. D'ailleurs ceux qui sont venus à ces erreurs par spéculation ont coutume d'être naturellement plus éloignés des vices dont le commun des hommes est susceptible, outre qu'ils ont soin de la dignité de la secte dont ils sont comme chefs ; mais ces raisons cessent le plus souvent dans leurs disciples ou leurs imitateurs, qui, se croyant déchargés de l'importune crainte d'une Providence surveillante et d'un avenir menaçant, lâchent la bride à leurs passions brutales et tournent leur esprit à séduire et à corrompre les autres ; et s'ils sont ambitieux et d'un caractère un peu dur, ils seront capables, pour leur plaisir et leur avancement, de mettre le feu aux quatre coins de la terre ; et j'en ai connu de cette trempe, que la mort a enlevés. Je trouve même que des opinions approchantes s'insinuant peu à peu dans l'esprit des hommes du grand monde, qui règlent les autres et dont dépendent les affaires, et se glissant dans les livres à la mode, disposent toutes choses à la révolution générale dont l'Europe est menacée, et achèvent de détruire ce qui reste dans le monde des sentiments généreux des anciens Grecs et Romains, qui préféraient l'amour de la patrie et du bien public, et le soin de la postérité à la fortune et même à la vie. *Ces publics spirits*, comme les Anglais les appellent, diminuent extrêmement et ne sont plus à la mode ; et ils cesseront davantage d'être soutenus par la bonne morale et la vraie religion que la raison naturelle même nous enseigne. Les meilleurs du caractère opposé, qui commence de régner, n'ont plus d'autre principe que celui qu'ils appellent de l'*honneur*. Mais la marque de l'honnête homme et de l'homme d'honneur chez eux, est seulement de ne faire aucune bassesse, comme ils la prennent... On se moque hautement de l'amour de la patrie ; on tourne en ridicule ceux qui ont soin du public ; et si quelque homme bien intentionné parle de ce que deviendra la postérité, on répond : Alors comme alors. Mais il pourra arriver à ces personnes d'éprouver elles-mêmes les maux qu'elles croient réservés à d'autres. Si l'on se corrige encore de cette maladie épidémique, dont les mauvais effets commencent à être visibles, ces mots seront peut être prévenus : mais si elle va croissant, la Providence corrigera les hommes par la révolution même qui en doit naître. Car, quoi qu'il puisse arriver, tout tournera toujours pour le mieux en général au bout du compte, quoique cela ne doive et ne puisse pas arriver sans le châtiment de ceux qui ont contribué même au bien par leurs actions mauvaises (1). »

Ce qui facilitait à Leibnitz de prévoir la grande révolution que nous avons vue et que nous voyons, c'était la profonde connaissance qu'il avait des hommes, des doctrines et des affaires de son temps. Reçu docteur en droit à l'âge de vingt ans, il sut encore se faire recevoir dans une société occulte de chimistes qui cherchaient la pierre philosophale. Son premier protecteur fut l'archevêque électeur de Mayence, qui, sur la recommandation de son chancelier, le baron de Boinebourg, protestant converti, lui donna un emploi dans sa chancellerie. Dès lors il publia une nouvelle méthode pour apprendre et enseigner le droit, une théorie du mouvement abstrait et du mouvement concret, une défense du dogme de la sainte Trinité contre le socinien Wissowats. Il fit un assez long séjour à Paris, y connut particulièrement le Hollandais Huggens, à qui l'on doit la découverte de l'anneau de Saturne et les horloges à pendule. En Angleterre, il connut Boyle et Newton, avec lequel il partage la gloire d'avoir inventé le calcul intégral et différentiel des infiniment petits : il voyagea de même en Italie, à Rome, compulsant les bibliothèques, liant le commerce des lettres avec tous les savants y compris les Jésuites de la Chine ; à Vienne, l'empereur lui conféra le titre de baron et le fit son conseiller, mais sa résidence habituelle fut Hanovre, près du duc de Brunswick, qui devint roi d'Angleterre.

Voyons donc les fondements mêmes de la religion et de l'ordre social ébranlés, surtout parmi les protestants. Leibnitz écrivit de Mayence, dès l'an 1670, à un de ses amis : « Puissent tous les savants réunir leurs forces pour terrasser le monstre de l'athéisme et ne pas laisser davantage s'étendre parmi eux un mal d'où l'on ne peut attendre que l'anarchie universelle, et le renversement de la société. » Il ajoute que, comme c'est une œuvre immense, il faut l'exécuter d'abord en détail, jusqu'à ce que vienne quelqu'un qui puisse embrasser tout l'ensemble : ainsi prouver d'abord la vérité de la religion naturelle, savoir, l'existence d'un Dieu tout-puissant et tout sage, et l'immortalité de l'âme ; puis comme il est raisonnable que Dieu ait donné aux hommes une vraie religion, montrer que du côté rationnel, aucune ancienne religion n'est comparable à la religion chrétienne. Mais pour que la victoire soit complète et décisive, je souhaite qu'il s'élève un jour quelqu'un qui, avec le secours de l'érudition, de l'histoire, des langues et de la philosophie, dissipe tous les nuages des objections sans

(1) *Apud Emeri, Pensées de Leibnitz*, t. I, p. 282.

nombre, et mettre dans toute sa majestueuse splendeur l'harmonie et la beauté de la religion chrétienne (1).

Leibnitz y travailla toute sa vie et y encourageait les autres, protestants et catholiques, comme on le voyait par les intéressants extraits que le respectable Emery, supérieur de Saint-Sulpice a recueillis de ses œuvres, sous le titre de *Pensées de Leibnitz*. Outre une infinité de lettres et d'articles, il composa dans ce but plusieurs ouvrages considérables: *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, pour rectifier ce qu'il y a d'incomplet, de faux et de dangereux dans celui de Locke : *Théodicée* ou justice de Dieu, pour concilier la justice et la bonté divine avec l'existence du mal et le libre arbitre de l'homme, contre les objections de Bayle. Leibnitz y établit que le bien l'emporte sur le mal dans la création ; il pose même en thèse que ce monde, pris dans son ensemble, est le meilleur que Dieu ait pu créer.

Lorsque le célèbre Huet, évêque d'Avranches, avec lequel il était lié d'amitié, lui eut envoyé son ouvrage de la *Démonstration évangélique*, Leibnitz lui en témoigna une joie sincère et comme ami et comme Chrétien. Il ajouta dans ses lettres des réflexions très profondes et très importantes. « Quand il s'agit de démontrer la vérité de la religion chrétienne, il faut bien plus de matériaux et de recherches que pour prouver en général qu'il faut admettre une religion et une Providence. Car il s'agit de la chute et de la réparation du genre humain, des différences des nations, des écritures les plus anciennes : et cette discussion demande non seulement un philosophe, mais encore un savant, et même quelqu'un qui soit l'un et l'autre dans le degré le plus éminent. J'entends par un savant, tel que vous êtes, un homme qui possède et qui a combiné dans sa tête les événements les plus importants arrivés dans le monde connu, et dont la mémoire s'est conservée parmi les hommes. Celui là donc est éminemment savant et érudit, qui connaît les principaux phénomènes du ciel et de la terre, l'histoire de la nature et des arts, les migrations des peuples, les révolutions des langues et des empires, l'état présent de l'univers, en un mot, qui possède toutes les connaissances qui ne sont pas purement de génie et qu'on n'acquiert que par l'inspection même des choses et la narration des hommes. Et voilà ce qui fait la différence de la philosophie à l'érudition : la première est à la seconde ce qu'une question de raison ou de droit est à une question de fait. Or, quoique les théorèmes qu'on découvre par la seule force du génie puissent être écrits et transmis à la postérité, aussi bien que les observations de l'histoire, il y a pourtant entre les uns et les autres cette différence que les théorèmes tirent leur autorité non de ce qu'ils sont tout parvenus jusqu'à nous, mais de l'évidence des démonstrations qui les accompagne encore aujourd'hui : au lieu que l'autorité de l'histoire est toute fondée sur les monuments. De là est née la critique, cet art si nécessaire et qui a pour objet de discerner les monuments, tels que les inscriptions, les médailles, les livres imprimés ou manuscrits. Pour moi, je suis persuadé que la divine Providence a ressuscité cet art, l'a fait cultiver avec une nouvelle ardeur, l'a favorisé et fortifié par l'invention de l'imprimerie, pour répandre plus de lumières sur la cause de la religion chrétienne. A la vérité, les histoires sont grandement utiles pour fournir à la postérité de beaux modèles, exciter les hommes à faire aussi des actions qui immortalisent leur mémoire, fixer les limites des empires, terminer les différends des souverains, enfin nous donner le spectacle si intéressant, si varié et si magnifique des révolutions humaines. Cependant, sous tous ces rapports, nous pouvons nous passer de l'érudition, car des nations entières s'en passent, qui jouissent pourtant des principales commodités de la vie. L'histoire et la critique ne sont donc vraiment nécessaires que pour établir la vérité de la religion chrétienne. Car je ne doute pas que si l'art de la critique périssait une fois totalement, les instruments humains de la foi divine ne périssent en même temps, et que nous n'aurions plus rien de solide pour démontrer à un Chinois, à un Juif, à un Mahométan, la vérité de notre religion.

« Supposez en effet que les histoires fabuleuses de Théodoric, dont les nourrices, en Allemagne, endorment leurs enfants, ne puissent plus être discernées d'avec les relations de Cassiodore, écrivain contemporain de ce prince et son premier ministre : Supposez qu'il vienne un temps où l'on doute si Alexandre le Grand n'a pas été général des armées de Salomon, ainsi que les Turcs le croient : supposez qu'au lieu de Tite Live et de Tacite nous n'ayons plus que quelques ouvrages bien écrits, si vous voulez, mais pleins de futilités, tels que ceux où l'on décrit aujourd'hui les amours des grands hommes ; en un mot faites revenir ces temps connus seulement par les mythologies, comme ceux d'avant Hérodote chez les Grecs : il n'y aura plus de certitude dans les faits, et bien loin qu'on puisse prouver que les livres de l'Écriture sainte sont divins, on ne pourra pas seulement prouver qu'ils sont authentiques. Je crois même que le plus grand obstacle à la propagation de la religion chrétienne en Orient, vient de ce que ces peuples, ignorant totalement l'histoire universelle, ne sentent point la force des démonstrations sur lesquelles la vérité de la religion chrétienne est mise hors de doute dans votre ouvrage, à moins qu'ils ne se policent et ne s'instruisent dans notre littérature. » C'est ce que dit Leibnitz à Huet dans une lettre de 1679 (2).

Dans une autre du 1er d'août de la même année, il dit : « Pour moi, qui n'ai jamais

(1) T. V, p. 311. — (2) T. V, p. 158.

doute que le monde ne fût gouverné par une souveraine Providence, je regarde comme un trait particulier de cette Providence divine, que la religion chrétienne, dont la morale est si sainte, ait été revêtue à nos yeux de tant de caractères admirables; car je ne disconviens pas que cette même Providence se manifeste dans la conservation de l'Église catholique. Ainsi, pour en venir à la dernière partie de votre lettre, j'ose dire que moi et beaucoup d'autres avec moi y sommes attendu qu'il ne tient pas à nous que nous ne communiquions avec les autres ». Il ajoute que les conjonctures lui paraissent favorables pour amener une réunion honorable à l'Église romaine, sans être pénible aux protestants. De part et d'autre il y avait beaucoup d'hommes de mérite. Le pape Innocent XI était renommé pour sa sainteté, sa bonne volonté et sa sagesse, l'empereur pour sa piété fervente, le roi de France pour sa grande vertu, le duc de Brunswick pour sa modération, enfin il prie Huet d'y aider avec Bossuet.

Les conjonctures paraissaient effectivement très favorables. Les points de controverse avaient été éclaircis par d'excellents ouvrages en France, ceux de Bossuet, et aussi la *Méthode de controverse et la Règle de foi* de François Véron, quelque temps Jésuite, puis simple missionnaire en France, et qui mourut saintement en 1649, curé de Charenton. Pour la Hollande et l'Allemagne, les derniers écrits de Grotius avaient singulièrement justifié sur tous les points la doctrine de l'Église romaine; les docteurs luthériens de l'université de Helmstadt avaient reconnu qu'on pouvait se sauver dans cette Église. Deux catholiques hollandais, les frères Adrien et Pierre de Walembourg, nés à Rotterdam, morts en 1669 et en 1675, évêques suffragants, Adrien de Cologne et Pierre de Mayence, avaient publié des traités généraux et spéciaux de controverse, que Bossuet admirait et dont il a fait un grand usage dans son *Histoire des Variations*. Le Jésuite Gretzer, mort à Ingolstadt en 1735, a laissé dix-sept volumes in-folio, où il y a plusieurs traités étendus sur des points attaqués par les protestants. Le Jésuite Vitus Pichler, mort à Munich en 1936, a une théologie polémique où il refute les protestants après les incrédules.

Un autre Jésuite, Jean-Jacques Scheffmacher, naquit à Kientzheim dans la Haute-Alsace, le 27 avril 1668. Il fut nommé, en 1715, à la chaire de controverse fondée dans la cathédrale de Strasbourg par Louis XIV. Par les talents et le zèle qu'il y déploya, il parvint à réunir au sein de l'Église grand nombre de luthériens. Il en convertit encore beaucoup d'autres par les écrits qu'il publia successivement, soit en allemand, soit en français. Ce sont d'abord *six lettres à un gentilhomme protestant*, sur les six obstacles qui empêchent un luthérien de faire son salut : 1° parce qu'il est séparé de la véritable Église de Jésus-Christ, 2° parce qu'il n'a qu'une foi humaine; 3° parce qu'il persiste dans la révolte contre les supérieurs légitimes que Dieu a établis dans son Église; 4° il meurt dans ses péchés, faute de se confesser; 5° il ne reçoit jamais le corps de Jésus-Christ, faute de ministres qui aient le pouvoir de consacrer; 6° il est engagé dans plusieurs hérésies anciennes et nouvelles. Ensuite six autres lettres à un des principaux magistrats de Strasbourg. La première, sur le sacrifice de la messe; la deuxième, sur la présence permanente de Jésus-Christ dans l'eucharistie, et sur l'obligation de l'y adorer; la troisième, sur la communion sous une seule espèce; la quatrième, sur l'invocation des saints; la cinquième, sur la prière pour les morts et sur le purgatoire; et la sixième, sur la justification du pécheur. L'auteur y prouve aux luthériens qu'aucun de ces articles n'ayant pu leur être un sujet, légitime de se séparer de l'Église catholique, apostolique et romaine, ne peut par conséquent être un obstacle légitime à leur réunion. Ces douze lettres, écrites sans aucune amertume et dans un esprit de charité et de politesse, sont ordinairement jointes ensemble, avec une treizième que l'auteur fit en réponse à quelques attaques anonymes, et forment un corps assez complet des principales matières de controverse. Enfin le père Scheffmacher réduisit la substance de ces douze lettres en forme de catéchisme, par demandes et par réponses, mais avec une clarté et une simplicité si admirables, que la controverse y est mise à la portée de tout le monde, et que les catholiques comme les protestants le liront, non-seulement avec fruit, mais avec un vrai plaisir.

Un autre controversiste célèbre en Allemagne, connu des catholiques et des protestants, mais dont les auteurs français ne mentionnent pas même le nom, c'est Jean-Nicolas Weislinger, né à Putelange, dans la Lorraine allemande, diocèse de Metz, le 17 septembre 1691. Sa mère avait été calviniste opiniâtre, et ne s'était convertie qu'à la révocation de l'édit de Nantes. Dans les premiers temps, comme elle tenait encore quelque chose de ses anciens préjugés, elle tenait quelquefois à son fils des propos avantageux à la prétendue réforme. Le jeune homme eût une extrême curiosité de savoir au juste ce qu'il en était des catholiques, des luthériens et des calvinistes. Il en eut l'occasion pendant ses études à Strasbourg, y fit connaissance avec des étudiants luthériens, prit même sa pension chez un luthérien une année entière, et lut plusieurs livres catholiques; en même temps il fréquentait les classes du collège des Jésuites, où l'on expliquait le catéchisme de Canisius, il assistait aux sermons de controverse dans la cathédrale; tout cela, joint aux explications de son confesseur, l'affermit tellement dans la vérité, qu'il entreprit de composer lui-même quelque chose pour sa défense. Parmi les calvinistes et les luthériens, il n'avait généralement ouï et lu que des injures et des moqueries contre les catholiques, leur croyance et

leur culte. Il résolut de fermer la bouche aux luthériens et aux calvinistes, en les réfutant par eux-mêmes et les uns par les autres, dans un style populaire, mordant, comique, qui met les rieurs de son côté. Il publia son écrit à Strasbourg en 1722; il eut un succès prodigieux; on en fit coup sur coup quatre ou cinq réimpressions en Allemagne. L'auteur en donna une nouvelle édition en 1726. Le titre de l'ouvrage est un dicton populaire: *Mange, oiseau, ou meurs.* Dans la préface, il fait voir la dissension irréconciliable des luthériens et des calvinistes dans la doctrine, et leur union haineuse contre les catholiques. Dans la première partie du livre même, il prouve que la vraie église de Jésus-Christ doit être perpétuellement visible et infaillible; il le prouve par l'Ecriture sainte, par saint Augustin; par Luther, par la confession d'Augsbourg et par les principaux théologiens du luthéranisme. Il prouve, dans la seconde partie: 1° que la doctrine contraire est injurieuse à Dieu, à saint Augustin, à Luther et à la confession d'Augsbourg; 2° que l'église luthérienne, ou calviniste, etc., n'est pas la vraie, toujours visible et infaillible de Jésus-Christ; 3° que l'Eglise catholique romaine est la seule vraie Eglise de Jésus-Christ, constamment visible et infaillible; 4° que parmi les religions non catholiques, nulle, quant au fond, ne vaut mieux que l'autre. Dans la seconde édition, il y eut une gravure explicative du titre. Sur une table est une Bible ouverte, avec les ouvrages de saint Augustin, de Luther et la confession d'Augsbourg, d'où l'auteur tire ses principaux arguments pour prouver que la vraie Église de Jésus-Christ doit toujours être visible et infaillible; on voit cette Église élevée sur une montagne, bâtie sur le roc et éclairée par les rayons de la vérité divine. Devant la Bible ouverte, il y a de la graine, de la semence répandue, symbole de la parole de Dieu; un corbeau est auprès, symbole de tous les mécréants, qui se sont échappés de l'Église; un petit garçon lui dit: *Mange, oiseau, ou crève*, c'est-à-dire choisis la vie ou la mort. Jean-Nicolas Weislinger était encore laïque, quand il acheva cet ouvrage en 1719. Quelques années après, il reçut la prêtrise, exerça le ministère pastoral, et publia plusieurs autres écrits de controverse.

A ces défenseurs du catholicisme, on pourrait presque joindre le protestant Leibnitz. Non-seulement il a justifié l'Église romaine sur quelques articles, mais, dans les dernières années de sa vie, il a fait, par manière de testament religieux, une exposition de foi où il défend la religion catholique sur tous les points, même ceux qui ont été le plus vivement attaqués par les protestants. Voici entre autres ce qu'il y dit de l'autorité des évêques et du Pape.

« A la hiérarchie des pasteurs de l'Église appartient non seulement le sacerdoce et les degrés qui y servent de préparation, mais encore l'épiscopat et la primauté du souverain Pontife. On doit regarder toutes ces institutions comme le droit divin, puisque les prêtres sont ordonnés par l'évêque, et que l'évêque, surtout celui à qui est confié le soin de l'église universelle, peut, en vertu de son autorité, diriger et restreindre le pouvoir du prêtre, de sorte qu'il ne puisse ni licitement, ni même validement exercer le droit des clés dans certains cas réservés. En outre l'évêque, et, sur tous les autres, celui qui est appelé œcuménique et qui représente toute l'église, a le pouvoir d'excommunier et de priver de la grâce des sacrements, de lier et de retenir les péchés, de délier ensuite, et d'admettre de nouveau à sa communion; car le droit des chefs ne renferme pas seulement une juridiction volontaire, telle que celle du prêtre dans le confessionnal, mais l'Eglise peut procéder contre les opiniâtres; et celui qui n'écoute pas l'Eglise et qui n'observe pas ses ordonnances, autant qu'il le peut pour le salut de son âme, doit être regardé comme un païen et un publicain. Et comme la sentence portée sur la terre est régulièrement confirmée dans le ciel, ce n'est qu'au détriment de son âme qu'il s'expose à la sévérité de la puissance ecclésiastique, qui a reçu de Dieu ce qui est le dernier terme de la juridiction, je veux dire l'exécution.

« Ensuite, comme on ne peut tenir continuellement ni fréquemment de concile, et que cependant la personne de l'Eglise doit toujours vivre et subsister, afin de pouvoir faire connaître sa volonté, c'était une conséquence nécessaire et de droit divin, ainsi que les paroles de Jésus-Christ à Pierre nous l'insinuent, qu'un des apôtres et ensuite un des évêques qui lui succéderait, fût revêtu d'une plus grande puissance, afin que par lui, comme centre visible de l'unité, le corps de l'Église formât un seul tout et trouvât un secours dans ses besoins ordinaires, qu'il pût aussi convoquer le concile lorsqu'il est nécessaire, le diriger après sa réunion, et, dans les intervalles des conciles, donner tous ses soins pour que la république chrétienne ne souffrît aucun dommage. Et comme les anciens attestent d'un commun accord que l'apôtre Pierre a gouverné l'Église dans la ville de Rome, capitale de l'univers, qu'il y a souffert le martyre et désigné son successeur; et comme jamais aucun autre évêque n'y est venu pour en occuper le Siége, c'est avec raison que nous reconnaissons l'évêque de Rome pour le chef des autres. De là il faut admettre comme certain, au moins en ce point-ci, que, dans toutes les choses qui ne permettent pas les retards de la convocation d'un concile général, ou qui ne méritent pas d'être traitées dans un pareil concile, le prince des évêques ou le souverain Pontife a le même pouvoir que l'église tout entière.

1 *Exposition de la doctrine de Leibnitz sur la religion*, traduite du latin et publiée pour la première fois par M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice. Paris, 1819.

Le protestant Leibnitz avait même, sur la constitution spirituelle et temporelle de la chrétienté, et par là même de l'humanité entière, des idées plus romaines que plus d'un catholique. Dès l'an 1676, n'ayant que vingt-huit ans, il disait dans son *Traité de sa souveraineté*.

« Nos ancêtres regardaient l'Eglise universelle comme formant une espèce de république, gouvernée par le Pape, vicaire de Dieu dans le spirituel, et l'empereur, vicaire de Dieu dans le temporel... Enfin il est arrivé, par la connexion étroite, qu'ont entre elles les choses sacrées et profanes, qu'on a cru que le Pape avait reçu quelque autorité sur les rois eux-mêmes. Et l'on peut juger quelle était cette autorité et jusqu'où elle s'étendait dans les premiers temps, par le trait du pape Zacharie, qui, consulté par l'assemblée générale de la nation française, décida que le roi Childéric était indigne de la couronne, et ordonna qu'elle passât sur la tête de Pepin, avec l'applaudissement de tous les ordres de l'Etat. Déjà auparavant le roi Clotaire ayant, dans un premier mouvement de colère, massacré au pied des autels, un jour solennel, Vautier, seigneur d'Ivetot, qui lui demandait grâce, fut excommunié par le pape Agapet et n'obtint son absolution qu'après avoir déclaré tous les descendants du défunt totalement indépendants du royaume de France. C'est pour une cause à peu près semblable, c'est-à-dire le meurtre d'Arthur, duc de Bretagne, que le royaume d'Angleterre, sous le roi Jean, devint tributaire et même fief de l'Eglise romaine ; et le cens fut augmenté dans la suite à l'occasion de l'assassinat de Thomas, archevêque de Cantorbéry, exécuté par l'ordre ou du moins avec l'agrément du roi d'Angleterre. Les Papes n'obligèrent-ils pas les souverains de Pologne de quitter le titre de roi, depuis que l'un d'entre eux eût fait mourir Stanislas, archevêque de Gnésen (ou plutôt de Cracovie)? Et ce ne fut que longtemps après, sous le pontificat de Jean XXII et par son autorité, qu'ils recouvrèrent leur ancien titre. Bodin dit avoir vu la formule par laquelle Ladislas Ier, roi de Hongrie, se déclarait vassal ou feudataire de Benoit XII. Ladislas II se constitua aussi tributaire, à l'occasion de l'excommunication dont il avait été frappé pour je ne sais quel meurtre. Pierre, roi d'Aragon, fit encore hommage de son royaume, avec une redevance annuelle, au pape Innocent III. Quant au royaume de Naples et de Sicile, il n'y a point de doute sur leur dépendance. Il paraît même que la Sardaigne, les îles Canaries et les Hespérides ont autrefois relevé de l'Église romaine ; et les rois de Castille et de Portugal ne se sont ils pas arrogé, le premier, les Indes occidentales, et le second, les Indes orientales, comme une donation ou plutôt comme un fief qu'ils tenaient du pape Alexandre VI ? Je ne cherche point actuellement par quel droit ces choses se sont faites, mais quelle a été dans les siècles précédents l'opinion des hommes.

« On appliquait là des oracles de l'Écriture qui concernent le royaume de Jésus-Christ : par exemple, *qu'il dominera d'une mer à l'autre, et qu'il gouvernera les nations avec un sceptre de fer*. Et il est remarquable que lorsque l'empereur Frédéric Ier, prosterné à terre, demande grâce au pape Alexandre III, et que ce Pontife, ayant le pied sur sa tête, prononçait ces paroles de l'Ecriture : *Vous marcherez sur l'aspic et le basilic* ; l'empereur répondit : *Ce n'est pas à vous, mais à Pierre* : comme s'il avait été persuadé qu'au moins saint Pierre c'est-à-dire l'Église universelle, avait reçu quelque autorité sur sa personne, autorité dont on abusait alors à son égard. Je sais que plusieurs savants hommes révoquent en doute cette histoire... et que le pape Urbain VIII qui fit effacer l'histoire où elle était représentée, était dans le même sentiment ; mais il est pourtant incontestable qu'on l'a cru pendant longtemps, ce qui me suffit. Au moins, on ne doute pas que l'Empereur Henri IV a fait pénitence à jeun et nu-pieds au milieu de l'hiver, par ordre du Pape ; que tous les empereurs et les rois qui ont eu, depuis plusieurs siècles, des entrevues avec les Papes, les ont honorés avec les plus grandes marques de soumission, jusqu'à leur tenir quelquefois l'étrier lorsqu'ils montaient à cheval et leur rendre plusieurs autres services du même genre. Un doge de Venise, désirant faire lever l'interdit jeté sur la ville et rentrer en grâce avec le pape Jules II, se mit une corde au cou, s'avançant en rampant vers le Pape, lui demanda pardon ; d'où lui vint le surnom de chien, de la part même de ses compatriotes. Les Espagnols doivent la Navare à l'autorité du Pape. C'est sur le même titre que Philippe II tenta de s'emparer à main armée de l'Angleterre, qui lui avait été donnée par Sixte-Quint.

« Les Papes ont entendu les plaintes des sujets contre leurs souverains. Innocent III défendit au comte de Toulouse de charger ses sujets d'impositions trop fortes. Innocent IV donna un curateur à Jean, roi de Portugal. Urbain V légitima Henri le Bâtard, roi de Castille, qui depuis, avec le secours des Français, enleva à son frère Pierre, héritier légitime, la couronne et la vie. Il y a d'ailleurs deux articles de grande importance, dont autrefois on n'a pas même douté qu'ils ressortissent au tribunal du Pape ; je veux dire les causes de serments et celle des mariages. Henri IV ne demanda-t il pas au Pape et n'en obtint il pas la cassation de son mariage avec Marguerite de Valois ? Et il n'y a pas bien longtemps qu'une reine de Portugal a fait aussi déclarer son mariage nul par l'autorité du cardinal de Vendôme, légat *à latere*. Mais le Pape a-t il le pouvoir de déposer les rois et d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité ? C'est un point qu'on a souvent mis en question, et les arguments de Bellarmin, qui,

de la supposition que les Papes ont la juridiction sur le spirituel, infère qu'ils ont une juridiction au moins indirecte sur le temporel, n'ont pas paru méprisables à Hobbes même. Effectivement, il est certain que celui qui a reçu une pleine puissance de Dieu pour procurer le salut des âmes, a le pouvoir de réprimer la tyrannie et l'ambition des grands, qui font périr un si grand nombre d'âmes. On peut douter, je l'avoue, si le Pape a reçu de Dieu une telle puissance ; mais personne ne doute, du moins parmi les catholiques romains, que cette puissance ne réside dans l'Eglise universelle, à laquelle toutes les consciences sont soumises. Philippe le Bel, roi de France parait en avoir été persuadé lorsqu'il appela de la sentence de Boniface VIII, qui l'excommuniait et le privait de son royaume, au concile général : appel qui a souvent été interjeté par des rois et des empereurs en de semblables circonstances, et auquel les Vénitiens se proposaient de recourir au commencement de ce siècle (1). »

L'abbé de Saint-Pierre, né en Normandie l'an 1658, mort à Paris en 1743, est auteur de plusieurs écrits philanthropiques que l'on appelle les rêves d'un homme de bien. Le principal de ses ouvrages est le *Projet de paix perpétuelle*. Le moyen qu'il imagine pour y parvenir est l'établissement d'une espèce de sénat composé de membres de toutes les nations, qu'il appelle *Diète* européenne, devant lequel les princes auraient été tenus d'exposer leurs griefs et d'en demander le redressement. L'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleury, auquel il communiqua son plan, lui répondit: Vous avez oublié un article essentiel, celui d'envoyer des missionnaires pour toucher le cœur des princes et leur persuader d'entrer dans vos vues. Leibnitz écrivait de son côté, en 1712 : « J'ai vu quelque chose du projet de M. de Saint-Pierre pour maintenir la paix perpétuelle en Europe... Pour moi, je serais d'avis d'établir le tribunal à Rome même et d'en faire le Pape président, comme en effet il faisait autrefois figure de juge entre les princes chrétiens. Mais il faudrait que les ecclésiastiques reprissent leur ancienne autorité, et qu'un interdit et une excommunication fissent trembler des rois et des royaumes, comme du temps de Nicolas Ier ou de Grégoire VII. Voilà des projets qui réussiront aussi aisément que celui de M. l'abbé de Saint-Pierre. Mais puisqu'il est permis de faire des romans, pourquoi trouverons-nous mauvaise la fiction qui nous ramènerait le siècle d'or (2) ? » Leibnitz écrivait encore, le 30 octobre 1716, quinze jours avant sa mort : « M. l'abbé de Saint Pierre m'a envoyé la continuation de son projet d'établir une paix perpétuelle en Europe, par le moyen d'une société de souverains qui formeront entre eux un tribunal et garantiront ses sentences ou arrêts. Il l'a dédié au régent du royaume de France,... J'ai fait mes remarques, que je lui ai envoyées. J'ai intercédé pour l'empire, qu'il semble vouloir anéantir ou dissiper par son projet, qui est un renouvellement de celui de Henri IV, expliqué par M. de Sully et par M. de Péréfixe. Et comme M. l'abbé veut que tous les princes se contentent de ce qu'ils possèdent maintenant sans contestation, je lui ai objecté qu'il faudra donc anéantir tous les pactes de confraternité ou de succession, et toutes les ouvertures ou échéances féodales, et même les successions qui viendraient à d'autres maisons par femmes. Quelques raisons que M. l'Abbé de Saint-Pierre apporte, les plus grandes puissances, l'empereur, le roi de la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne, ne seront pas fort disposées à se soumettre à une espèce d'empire nouveau. Si M. l'abbé de Saint-Pierre les pouvait rendre tous Romains et leur faire croire l'infaillibilité du Pape, on n'aurait point besoin d'autre empire que celui du Vicaire de Jésus-Christ (3). »

Enfin, le 28 avril 1707, il y eut une décision formelle des docteurs luthériens de Helmstadt en faveur de la religion catholique. Il était question du mariage d'Elisabeth Christine de Brunswick-Wolfenbuttel avec l'archiduc d'Autriche, compétiteur de Philippe V pour la couronne d'Espagne, et depuis empereur sous le nom de Charles VI. Cette princesse était luthérienne. Le duc Louis-Rodolphe, son père, crut devoir consulter sur son mariage les théologiens du duché de Brunswick. Les docteurs de l'université de Helmstadt furent donc assemblés à ce sujet, et, après avoir examiné cette affaire suivant les principes de leur communion, ils signèrent la consultation suivante :

« Sur la demande faite si une princesse protestante peut, en conscience, se faire catholique à cause d'un mariage à contracter avec un prince catholique, on ne peut statuer avant d'avoir décidé deux questions : 1° Si les catholiques sont dans l'erreur quant au fond ou principe de la foi ; 2° si la doctrine catholique est telle que, en faisant profession de cette religion, on n'a point la vraie foi et qu'on ne peut faire son salut. On répond à cela que les catholiques ne sont pas dans l'erreur sur le fond de la doctrine et qu'on peut se sauver dans cette religion, 1° parce que les catholiques ont avec nous les mêmes principes de la foi. Car le principe solide de la foi et de la religion chétienne consiste en ce que nous croyons à Dieu le Père, qui nous a créés, au Fils de Dieu, Messie et Sauveur, qui nous avait été promis, lequel nous a effectivement sauvés de la mort, du péché, du diable et de l'enfer, et au Saint-Esprit, qui nous a éclairés. Nous apprenons des commandements de Dieu la manière dont nous devons vivre envers Dieu et le prochain. Le *Pater noster* nous apprend comment nous devons prier. Nous apprenons aussi que nous devons nous servir

(1) *Opera Leibnitii*, t. IV, *pars* III, p. 401 et seq. — (2) T. V, p. 65. — (3) T. V, p. 476.

du baptême et de la sainte cène, puisque le Seigneur les a institués et ordonnés. Il faut ajouter à cela que Jésus-Christ donne à ses apôtres et à leurs successeurs le pouvoir d'annoncer aux pécheurs pénitents le pardon de leurs péchés, et aux impénitents la colère de Dieu et son châtiment, et par conséquent la puissance de retenir les péchés de ceux-ci et de les remettre aux autres ; et c'est pour cela que, voulant être absous au nom de Dieu, nous nous trouvons quelquefois au confessionnal pour déclarer ou confesser nos péchés. Tout ceci se trouve dans notre catéchisme, qui est un abrégé de la doctrine chétienne, tirée des saints Pères et des apôtres. Ce catéchisme, qui est commun aux catholiques et aux protestants, renferme tous les princes du décalogue, le *Pater noster*, les paroles de notre Seigneur Jésus-Christ, touchant le baptême et la cène. Dans la préface de la confession d'Ausbourg, nous lisons que les catholiques les protestants combattent tous sous un même Jésus-Christ. Elle dit encore, dans la conclusion du second article, que notre doctrine n'est pas contraire à la doctrine de l'Eglise romaine. Nous savons même que parmi les catholiques il se trouve des gens doctes et vertueux qui n'observent par les additions humaines et qui n'approuvent pas l'hypocrisie que les autres pratiquent.

« Nous répondons, 2° que l'Eglise catholique est véritable Eglise, parce que c'est une assemblée qui écoute la parole de Dieu et qui reçoit les sacrements institués par Jésus Christ, de même que les protestants. C'est ce que personne ne peut nier. Autrement, il faudrait dire que tous ceux qui ont été et qui sont encore dans l'Eglise catholique seraient damnés, ce que jamais nous n'avons dit ou écrit. Au contraire, Philippe Mélanchton, dans son abrégé de l'*Examen*, veut montrer que l'Eglise catholique a toujours été la vraie Eglise, ce qu'il prouve par la parole de Dieu. La doctrine de leur catéchisme le persuade, en ce qu'ils admettent les commandements de Dieu, le symbole des apôtres, l'oraison dominicale, le baptême, les évangiles et les épîtres, d'où les fidèles ont appris les principes de la vraie foi. L'Eglise catholique enseigne, aussi bien que nous, dans les écrits et dans les sermons de leurs docteurs, qu'on ne peut être sauvé que par Jésus-Christ, et que Dieu n'a pas donné un autre nom aux hommes par lequel ils puissent êtres sauvés, que le nom de Jésus-Christ ; que les hommes ne sont pas seulement justifiés devant Dieu par l'accomplissement de ses commandements, mais aussi par la miséricorde de Dieu et par la passion de notre Seigneur Jésus-Christ. Car l'Eglise catholique croit, comme nous, et a toujours enseigné, que, depuis la création du monde jusqu'à présent, personne n'a pu être sauvé que par Jésus Christ, médiateur entre Dieu et les hommes. Les docteurs catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg enseignant également que les péchés ne peuvent être remis que par les mérites et les souffrances de Jésus-Christ. A l'égard de la pénitence et des bonnes œuvres, les protestants et les catholiques conviennent de toutes ces choses, et toute la différence qu'on y peut rencontrer ne consiste que dans l'expression et la manière de parler.

« Ayant examiné toutes ces choses sérieusement, nous déclarons que, dans l'Eglise catholique-romaine, il y a le véritable principe de la foi, et qu'on y peut vivre et mourir chrétiennement ; que, par conséquent, la sérénissime pirncesse de Wolfenbuttel peut l'embrasser et se marier avec l'archiduc, principalement si nous considérons qu'elle n'a pas cherché à se procurer ce mariage directement ni indirectement, mais qu'il lui est présenté par un effet de la divine Providence ; et, en second lieu, parce que ce contrat de mariage pourra être utile à son duché et peut-être contribuer à obtenir une heureuse paix. Il faut pourtant considérer qu'on ne doit point la contraindre d'abjurer la religion protestante, qu'on ne lui fasse point de controverse, qu'on ne lui propose point d'articles de foi contraires à la sienne. Mais il faut l'instruire brièvement et simplement des choses qui sont nécessaires à son salut, par exemple, de l'anéantissement de soi-même, de la pénitence continuelle, de l'humilité devant Dieu, des misères de la vie humaine, de la charité envers les pauvres, de l'amour de Dieu et du prochain. Tout cela sont de bonnes œuvres qu'enseignent aussi les catholiques (1). »

Telle est cette décisson fameuse que les docteurs luthériens de l'université de Helmstadt donnèrent le 28 avril 1707. En conséquence, la princesse de Brunswik-Wolfenbuttel embrassa la communion catholique, qu'on lui assurait être bonne. Elle fit son abjuration solennelle le 1er mai de la même année, dans la cathédrale de Bamberg, entre les mains de l'archevêque de Mayence, et se rendit ensuite en Espagne, et auprès de l'archiduc. Elle eut la satisfaction de voir plusieurs membres de sa famille prendre le même parti qu'elle. Son grand-père, Antoine-Ulric, duc régnant de Brunswick-Wolfenbuttel, abandonna le luthéranisme en 1710 et mourut catholique le 27 mars 1714. Il publia un écrit intitulé : *Cinquante raisons pourquoi la religion catholique-romaine doit être préférée à toutes les autres, et pourquoi en effet le duc Antoine Ulric de Brunswick Wolfenbuttel abjura le luthéranisme en* 1710. Une fille du même prince, Henriette-Christine de Brunswick, abbesse luthérienne de Gandersheim, fit aussi abjuration. Il paraît que sa sœur, Auguste-Dorothée, mariée au comte de Schwartzbourg-Arnstadt, se signala par la même démarche. Du moins, c'est à cette princesse que semble

(1) Picot, *Mém.*, t. I, an 1707. — *Hist. de l'empire*, par Heiss, Paris, 1731, t. I

adressé un bref de Clément XI, où il la félicite d'avoir renoncé à l'erreur. On a du même pontife plusieurs brefs au duc Antoine Ulric, qui attestent le zèle de ce prince pour la croyance qu'il avait embrassée. Il fit bâtir une église à Brunswick pour les catholiques.

Dans le même temps à peu près en 1712, Charles-Alexandre, depuis duc régnant de Wurtemberg, rentra dans le sein de l'Église romaine, et y persévéra jusqu'à sa mort en 1737. Le second de ses fils, Louis-Eugène, suivit son exemple. C'est le même qui demeura longtemps en France, où il était lieutenant-général des armées du roi, et qu'on vit à Paris livré aux exercices de la plus haute piété. La maison électorale de Saxe avait aussi renoncé à l'erreur, dont elle avait été dans l'origine un des principaux appuis. Frédéric-Auguste I[er] montra sur le trône de Pologne, de l'attachement pour la religion catholique, et la Providence se servit de lui pour rappeler à la foi une famille dont plusieurs membres ont donné depuis de grands exemples de piété et de vertu. Son fils, Frédéric-Auguste II, fit aussi abjuration. Les landgraves de Hesse Rinfels s'étaient également retirés du sein de l'erreur. Le duc Guillaume était mort catholique en 1725, et ses successeurs paraissent avoir continué à professer cette religion. Une princesse de Wurtemberg-Montbéliard fit abjuration à Maubuisson, en 1702. Dans ce même lieu mourut, en 1719, la princesse Louise-Hollandine, fille de Frédéric V, roi de Bohême et comte palatin du Rhin. Elle avait quitté ses parents pour être plus en liberté de renoncer au calvinisme qu'ils professaient. Elle se retira en France, où elle vécut dans la pratique des vertus du cloître. Elle était sœur de cette princesse Sophie, qui fut appelée au trône d'Angleterre au préjudice de Jacques II. A deux époques différentes, deux ducs régnants de Deux-Ponts, Gustave-Samuel-Léopold et Chrétien II, se firent catholiques. Le premier alla exprès à Rome pour se réconcilier avec le Saint-Siège. Le second se déclara catholique en 1758. Son frère, le prince Frédéric, avait fait la même démarche en 1746, et la religion catholique s'est conservée dans cette branche, qui a hérité successivement de l'électorat palatin et de celui de Bavière. Deux ducs de Holstein Beck, Frédéric-Guillaume et Charles-Louis renoncèrent à la communion de l'église luthérienne. Maurice-Adolphe-Charles, duc de Saxe-Zeits, donna un exemple plus signalé encore. Il abandonna la confession d'Augsbourg, et, quoiqu'il fût l'héritier de sa branche, il entra dans l'état ecclésiastique, à l'imitation de son oncle, qui était devenu cardinal et évêque de Javarin et qui mourut en 1725. Le jeune duc devint aussi par suite évêque de Konigsgratz, et mourut dans un âge peu avancé, après avoir perdu par son changement de religion, presque tous les avantages temporels auxquels sa naissance lui donnait droit. On cite encore parmi ceux à qui leur conversion coûta des sacrifices, Ferdinand, duc de Courlande. Il était issu de ce Gothard Kettler, maître des chevaliers teutoniques de Livonie, qui avait embrassé le luthéranisme au seizième siècle, et avait fait ériger la Courlande en duché. Ferdinand, devenu héritier naturel de cet État, ne put s'en mettre en possession, ayant eu à combattre à la fois et l'ambition de la Russie, et les préventions des Courlandais, qui ne voulaient point d'un souverain catholique. Il fut obligé de se retirer à Dantzig, où il mourut en 1737, dans les pratiques de la piété.

Plusieurs autres Allemands, qui n'étaient point de maisons souveraines, mais qui appartenaient à la plus haute noblesse, s'unirent en différents temps à l'Église romaine. Dans une classe inférieure, nous ne citerons que deux ou trois savants, dont la conversion fit du bruit. Le premier est Ludolphe Kuster, luthérien, critique habile et helléniste distingué, connu surtout par une édition du nouveau Testament grec de Mill. Il fit son abjuration à Anvers, dans l'église des Jésuites, le 25 juillet 1713, et mourut quelques années après. Il paraît qu'il était venu se fixer en France. L'autre savant est Jean-Georges Eckhart ou d'Eccard, ami de Leibnitz, et professeur à Helmstadt, puis à Hanovre, versé dans la connaissance des antiquités ecclésiastiques et civiles d'Allemagne, et auteur d'écrits estimés sur ces matières. Il embrassa la religion catholique à Cologne en 1724, et rendit compte de ses motifs dans une lettre au prélat Passionei, depuis cardinal, qui paraît avoir eu part à ce changement. Jean Otter, Suédois, et savant orientaliste se fit catholique 1727, passa en France et y fut accueilli comme il le méritait. Il obtint des places avantageuses et mourut à Paris en 1748 (1).

Lors donc que Leibnitz écrivait, en 1679, à Huet, que les conjonctures étaient favorables pour une réunion générale des protestants avec les catholiques, il n'avait pas tort. Et de fait, il y avait des négociations ouvertes pour cette réunion si désirable. Le promoteur en était un Franciscain espagnol, Christophe Rojas de Spinola, venu en Allemagne en qualité de confesseur de la fille de Philippe IV, mariée à l'empereur Léopold, et qui reçut du Pape le titre d'évêque de Tina en Croatie, puis de l'empereur l'évêché de Neustadt, près de Vienne. Ayant vu de près les troubles politiques de la Hongrie, qui avaient leur source principale dans les dissensions religieuses, il conçut le projet de tarir cette source dans toute l'Allemagne par une réunion pacifique. Ayant fait goûter ses idées à l'empereur Léopold, il se rendit à la cour des protestants. Arrivé l'an 1679 à Hanovre, il fut extrêmement bien reçu du duc Jean Frédéric, devenu catholique depuis quelque temps, qui lui pro

(1) Picot, *Mémoires*, an 1707.

cura une conférence avec le chef des théologiens de Helmstadt et avec Leibnitz, lequel se montra disposé à seconder l'évêque. C'est dans ces conjonctures qu'il écrivit à Huet, comme nous avons vu. Mais le duc Jean Frédéric mourut inopinément le 28 décembre de la même année. L'évêque Spinola ne trouva pas de si bonnes dispositions à Berlin : mais il ne se découragea point. A Dessau, le prince Jean Georges d'Anhalt donnait les mains à l'union, avec ses deux principaux superintendants. Retourné à Hanovre en 1683, Spinola y avança beaucoup l'affaire. Le duc Ernest-Auguste, quoiqu'il ne se fût pas déclaré catholique, comme son frère et prédécesseur, s'intéressait néanmoins beaucoup à la réunion par dévouement pour l'empereur. On reprit les conférences. Les opinions conciliantes de l'université de Helmstadt applanissaient bien des difficultés. L'ecclésiastique le plus considérable du pays, Molanus, abbé luthérien de Lokum, était distingué par sa modération et ses lumières. Il convint, avec l'évêque de Tina, qu'on prendrait pour point de départ l'*Exposition de la foi catholique*, par Bossuet, et pour règle de conciliation l'antiquité ecclésiastique et l'autorité de l'Eglise visible. Leibnitz était d'avis qu'on discutât chaque article en détail, et il rédigea même un travail assez considérable, qui parait être ce qu'on a publié de nos jours sous le titre de son système de théologie, et que nous avons considéré comme son testament religieux, où il justifie l'Eglise romaine sur tous les points. Spinola se rendit à Rome, pour exposer personnellement au Pape cette importante affaire. Innocent XI nomma une commission de cardinaux et d'autres ecclésiastiques, d'après l'avis desquels il autorisa formellement l'évêque de Tina à poursuivre cette affaire, parce que plusieurs théologiens protestants n'avaient pas voulu traiter avec lui, attendu qu'il avait seulement des pleins pouvoirs de l'empereur, mais non du Pape. Quant à la communion sous les deux espèces, et l'ordination d'hommes mariés, comme le concile de Florence l'avait accordé aux Grecs, la congrégation des cardinaux fut d'avis que le Pape pourrait l'accorder aux protestants, encore que cela parût déroger au concile de Trente (1).

De retour en Allemagne, Spinola continua ses négociations dans les cours protestantes. Les événements montraient aux Allemands d'une manière terrible combien il leur importait d'être unis entre eux. C'était l'irruption des Turcs, qui, en 1673, vinrent assiéger Vienne : c'étaient les guerres incendiaires de Louis XIV dans les provinces rhénanes. Mais ces événements, en montrant combien l'union religieuse était désirable, y mettaient obstacle ; car dans le plan concerté avec l'évêque Spinola et l'abbé Molanus, on regardait comme le moyen le plus efficace d'une réconciliation générale, la tenue d'un concile universel. De plus, devenu évêque de Neustadt en 1686, Spinola dut s'occuper des affaires de son diocèse. Cependant l'empereur Léopold, qui avait beaucoup à cœur l'affaire de la réunion, le nomma, au 20 mars 1691, commissaire général de cette affaire dans tout l'empire, avec invitation à toutes les cours et communautés protestantes de s'y entendre amiablement, et d'envoyer des députés à des conférences pacifiques. Le prince Georges d'Anhalt montrait le plus de bonne volonté ; mais il mourut en 1693.

Dans l'intervalle, un nouveau personnage avait pris part à la négociation. La princesse Louise-Hollandine abbesse de Maubuisson, ayant su, par sa sœur Sophie, duchesse de Hanovre, qu'il y avait un plan de réunion concerté entre l'évêque de Neustadt, l'abbé Molanus et Leibnitz, mit tout en œuvre pour qu'il s'établit une correspondance immédiate entre ces deux derniers et Bossuet; alors évêque de Meaux. Molanus envoya donc à Bossuet, vers la fin de 1691, le projet de réunion concerté avec l'évêque de Neustadt, sous ce titre : PENSÉES PARTICULIÈRES sur le moyen de réunir l'église protestante avec l'Eglise catholique romaine, proposées par un théologien sincèrement attaché à la confession d'Augsbourg, sans préjudice aux sentiments des autres, avec le consentement des supérieurs, et communiquées en particulier à M. l'évêque de Meaux, pour être examinées en la crainte de Dieu, à condition de n'être pas encore publiées(2). L'écrit de Molanus est divisé en deux parties: dans la première, il propose les moyens de parvenir à une réunion, qu'il appelle préliminaire; dans la seconde, il entre dans le fond des matières: et après avoir concilié les plus importantes, il envoie les autres à un concile général, dont il marque les conditions. Bossuet fit des *Réflexions* sur cet opuscule pendant l'année 1692. « Je ne vois rien dans cet écrit de plus essentiel, dit il, ni qui facilite plus la réunion, que la conciliation de nos controverses les plus importantes, faite par l'illustre et savant auteur. Je commencerai donc par cet endroit-là, et je démontrerai d'abord que, si l'on suit les sentiments de M. Molanus, la réunion sera faite ou presque faite ; en sorte qu'il ne lui reste qu'à faire avouer sa doctrine dans son parti, pour avoir véritablement prouvé que la réunion qu'il propose n'a point de difficulté(1).» Bossuet le démontre en détail sur chaque point, et conclut: « Il est donc certain, par les choses qu'on vient de voir, premièrement, que les sentiments du savant auteur ne sont pas des sentiments tout à fait particuliers, comme il a voulu les appeler, mais des sentiments fondés pour la plupart, et pour les point les

(1) Menzel, t. IX, c. XIV. — *Lunig, negotiorum publicorum sylloge*, t. I, p. 1091-1121. — Jean Schlegel, *Hist. de l'Eglise et de la Réformation dans l'Allemagne septentrionale*, t. III, p. 300 et 301. — (2) Bossuet, t. XXV, p. 311, édition de Versailles. — (3) Bossuet, t. XXV, p. 486, édition de Versailles, p. 486.

plus essentiels, sur les actes authentiques du parti, et exprimés le plus souvent par leurs propres termes, ou par des termes équivalents. Secondement, que ces articles étant résolus, il ne peut plus rester de difficultés qui empêchent les luthériens de se réunir à nous(1).

«Cela étant, il n'y aurait qu'à dresser une confession ou déclaration de foi conforme aux principes et aux sentiments de notre auteur, en faire convenir les luthériens, et la présenter au Pape. — Pour parvenir à cette déclaration, il faudrait que les luthériens s'assemblassent entre eux, ou comme l'auteur le propose, qu'il se fit, par l'ordre de l'empereur une conférence amiable des catholiques et des protestants, où l'on convint des articles qui entraîneraient, comme on voit, la décision de tous les autres.—L'auteur ne veut pas qu'on parle de rétractation, et l'on peut n'en point exiger ; il suffira de reconnaître la vérité par forme de déclaration et d'explication ; à quoi les livres symboliques des luthériens donnent une ouverture manifeste, comme on voit par les passages qui en ont été produits et par beaucoup d'autres qu'on pourrait produire.

« Cela fait, on pourrait disposer le Pape à écouter les demandes des protestants et à leur accorder que, dans les lieux où il n'y a que des luthériens et où il n'y a point d'évêques catholiques, leurs surintendants, qui auraient souscrit à la formule de foi, et qui auraient ramené à l'unité des peuples qui les reconnaissent, soient consacrés pour évêques, et les ministres pour curés ou pour prêtres sous leur autorité. Dans les autres lieux, les surintendants aussi bien que les ministres, pourront être faits prêtres, sous l'autorité des évêques, avec les distinctions et les subordinations qu'on aviserait. Dans le premier cas, on érigera de nouveaux évêchés, et on en fera la distraction d'avec les anciens. On soumettra ces évêchés à un métropolitain catholique. On assignera aux évêques, prêtres et curés nouvellement établis, un revenu suffisant par les moyens les plus convenables, et on mettra les consciences en repos sur la possession des biens de l'Eglise, de quelque nature qu'ils soient. Je voudrais en excepter les hôpitaux, qu'il semble qu'on ne peut se dispenser de rendre aux pauvres, s'il y en a qui leur aient été ôtés. Les évêques de la confession d'Augsbourg, dont la succession et l'ordination se trouveront constantes, seront laissés en leur place, après avoir souscrit la confession de foi, et l'on fera le même traitement à leurs prêtres.

« On aura soin de célébrer les messes des fêtes solennelles avec toute la décence possible : on y fera la prédication ou le prône, selon la coutume ; on pourra mêler, dans quelque partie de l'office, des prières ou quelques cantiques en langue vulgaire; on expliquera soigneusement au peuple ce qui se dira en latin, et l'on pourra en donner des traductions, avec les instructions convenables, selon que les évêques le trouveront à propos. L'Ecriture sainte sera laissée en langue vulgaire entre les mains du peuple; on pourra même se servir de la version de Luther, à cause de son élégance et de la netteté qu'on lui attribue, après qu'on l'aura revue et qu'on en aura retranché ce qui a été ajouté au texte, comme une proposition: *la seule foi justifie*, et d'autres de cette sorte. La Bible ainsi traduite pourra être lue publiquement aux heures qu'on trouvera bon, avec les explications convenables. On supprimera les notes et apostilles qui sentiront le schisme passé.— Ceux qui voudront communier seront exhortés à le faire dans l'assemblée solennelle, et l'on tournera toutes les intructions de ce côté-là ; mais s'il n'y a points de communiants, on ne laissera pas de célébrer la messe.— On donnera la communion sous les deux espèces à ceux qui auront professé la foi en la forme qui a été dite, sans autre nouvelle précaution : on prendra soigneusement garde à la révérence qui est due au Saint-Sacrement.

« On n'obligera point les évêchés et les paroisses nouvellement créées à recevoir des couvents de religieux et de religieuses, et l'on se contentera de les y inviter par des exhortations, par la pureté de la vie des moines et en reformant leurs mœurs selon l'institution primitive de leurs ordres.— On retranchera du culte des saints et des images tout ce qui sent la superstition et un gain sordide : on réglera toutes ces choses suivant le concile de Trente, et les évêques exerceront l'autorité que ce concile leur a donnée sur ce point... Enfin, qu'il se tienne, s'il se peut, un concile œcuménique pour la parfaite réformation de la discipline et de l'entière réduction de ceux qui pourraient rester dans le schisme : qu'on repasse sur les articles de réforme qui devaient être proposés à Trente, par les ordres concertés de l'empereur Ferdinand et de Charles IX, roi de France, et qu'on y ait tout l'égard que la condition des lieux et des temps pourra permettre.— Ainsi l'on fera la réformation de l'Eglise dans le vrai esprit qu'elle devait être entreprise, en conservant l'unité, sans changer la doctrine des siècles précédents et en retranchant les abus(2).

A ces *Réflexions* de Bossuet, Molanus répondit par une *Nouvelle Explication* de la méthode qu'on doit suivre pour parvenir à la réunion des églises. Cette *Explication* n'avait de nouveau qu'une insistance inattendue sur une objection de Leibnitz, à laquelle Bossuet avait répondu, et qui tendait à rendre impossible toute réunion. Leibnitz prétendait que, pour condition préliminaire, on suspendit, on mit à l'écart les décrets du concile de Trente, ainsi que de tous les conciles que les protestants ne reconnaissaient pas pour œcuméniques: ce qui était non pas réunir les protestants à l'Eglise, mais protestantiser l'E

(1) Bossuet, t. XXV, édition de Versailles, p. 542. (2) Bossuet, t. XXV, p. 545 et seq.

glise elle même. Bossuet avait répondu à cet égard de la manière suivante :

« Je suppose en premier lieu, comme constant, que ce concile de Trente est reçu dans toute l'Eglise catholique et romaine, en ce qui regarde la foi, ce qu'il est nécessaire d'observer, parce qu'il y en a qui se persuadent que la France n'en reçoit pas les décisions à cet égard, sous prétexte que, pour certaines raisons, elle n'en a pas reçu toute la discipline. Mais c'est un fait constant et qu'on peut prouver par une infinité d'actes publics, que toutes les protestations que la France a faites contre le concile, et durant sa célébration et depuis, ne regardent que les préséances, prérogatives, libertés et coutumes du royaume, sans toucher en aucune sorte aux décisions de la foi, auxquelles les évêques de France ont souscrit sans difficulté dans le concile. Tous les ordres du royaume, toutes les universités, toutes les compagnies, et en général et en particulier, y ont toujours adhéré. Il n'en est pas de la foi comme des mœurs ; il peut y avoir des lois qu'il soit impossible d'ajuster avec les mœurs et les usages de quelques nations ; mais pour la foi comme elle est de tous les âges, elle est aussi de tous lieux. Il est même très véritable que la discipline du concile de Trente autorisée dans sa plus grande partie par l'ordonnance appelée de Blois, à cause qu'elle a été faite dans les états tenus dans cette ville, s'affermit de plus en plus dans le royaume, et qu'à peu d'articles près, elle y est universellement suivie. Je n'en dirai pas davantage sur ce sujet, parce que la chose est évidente et que M. l'abbé Pirot, syndic de la faculté de théologie, envoie un mémoire fort instructif sur cette matière.

« A l'égard des protestants modérés, à qui nous avons affaire, l'aversion qu'on a dans leur parti contre le concile de Trente doit être fort diminuée; après qu'on a vu, par l'écrit qu'ils nous ont adressé, que la doctrine de ce concile bien entendue et saine et ancienne ; en sorte que ce qui reste d'aversion doit être attribuée à la chaleur des partis, qui n'est pas encore tout à fait éteinte, et aux préventions où l'on est contre les véritables sentiments de cette sainte assemblée. Il semble donc qu'il est temps plus que jamais d'en revenir sur ce concile à ce que saint Hilaire a dit autrefois sur le concile de Nicée. Le *Consubstantiel* peut être mal entendu : travaillons à le faire bien entendre. » Par ce moyen, les protestants qui regardent le concile de Trente comme étranger, se le rendront propre, en l'entendant bien et en l'approuvant...

« La principale raison que les protestants ont opposée à ce concile est que le Pape et les évêques de sa communion, qui ont été leurs juges, étaient en même temps leurs parties ; et c'est pour remédier à ce prétendu inconvénient qu'ils s'attachent principalement à demander que leurs surintendants soient reconnus juges dans le concile qu'on tiendra. Mais si cette raison a lieu, il n'y aura jamais de jugement contre aucune secte hérétique ou schismatique, n'étant pas possible que ceux qui rompent l'unité soient jugés par d'autres que par ceux qui étaient en place quand ils ont rompus. Le Pape et les évêquss catholiques n'ont fait que se tenir dans la foi où les protestants les ont trouvés. Ils ne sont donc point naturellement leurs parties, ce sont les protestants qui se sont rendus leurs parties contre eux, en les accusant d'idolâtrie, d'impiété et d'anti-christianisme. Ainsi ils ne pouvaient pas être assis comme juges dans une cause où ils s'étaient rendus accusateurs. Les novatiens et les donatistes, qui avaient rompu avec l'Eglise, ne furent point appelé à ces conciles. Les protestants n'ont point appelé ceux qu'ils appellent réformés aux assemblées où ils ont jugé de leur doctrine, et ils n'ont pas laissé de la condamner. Les réformés eux-mêmes n'ont pas fait asseoir les arminiens dans leur synode de Dordrecht, où ils les jugeaient : en un mot quoi qu'on fasse, on ne peut jamais faire que les hérétiques soient jugés par d'autres que par les catholiques ; et si l'on appelle cela être partie, il n'y aura plus de jugement ecclésiastique, ainsi qu'il a déjà été remarqué.

« Les anathèmes du concile de Trente, dont les protestants font tant de plaintes, n'ont rien de plus fort que ce qui est si souvent répété par les mêmes protestants dans leurs livres symboliques, *ils condamnent ils improuvent comme impie*, etc., telle et telle doctrine. Tous cela, dis-je, est équivalent aux anathèmes de Trente. Il faut donc faire cesser ces reproches et en dépouillant tout esprit de contention et d'aigreur, entrer dans des éclaircissements qui rendront les décisions du concile recevables aux protestants mêmes (1).

Par ces principes Bossuet résout une autre question qu'on lui avait faite. « M. de Leibnitz dit-il, peut voir maintenant la résolution de ce qu'il appelle *l'essentiel de la question:* » Savoir si ceux qui sont prêts à se soumettre à la décision de l'Eglise, mais qui ont des raisons de ne pas reconnaître un certain concile pour légitime, sont véritablement hérétiques, et si une telle question n'étant que de fait, les choses ne sont pas à leur égard devant Dieu, ou, comme disent les canonistes, *in foro poli*, et lorsqu'il s'agit de la doctrine de l'Eglise et du salut, comme si la décision n'avait pas été faite, puisqu'ils ne sont point opiniâtres. La condescendance du concile de Bâle semble appuyée sur ce fondement. Voilà la question comme il l'a souvent proposée et comme il la propose tout nouvellement dans sa lettre du 3 juillet 1693. Cette question a deux parties : la première, si un homme disposé de cette sorte est opiniâtre et hérétique. Puisqu'il faut trancher le mot, et qu'on le demande, je réponds que oui. La seconde, s'il se

(1) Bossuet, t. XXV, p. 565.

peut servir de la condescendance du concile, Bâle : je répond que non.

« Quand à la première partie, en voici la démonstration. — J'appelle opiniâtre en matière de foi celui qui est invinciblement attaché à son sentiment et le préfère à celui de toute l'Eglise : j'appelle hérétique celui qui est opiniâtre en cette sorte. — Ce fondement supposé, je dis que ceux dont il s'agit, premièrement sont opiniâtre, parce que encore qu'ils disent qu'ils sont prêts à se soumettre à la décision de l'Eglise, ils s'y opposent en effet.

Leur excuse est que ce n'est point en général à l'autorité et à l'infaillibilité de l'Eglise qu'ils en veulent mais seulement *qu'ils ont des raisons* pour ne pas reconnaître *un certain concile*; ce qui n'est, à ce qu'ils disent, qu'une *erreur de fait*. — Or, cette excuse est frivole et nulle, parce que la raison qu'ils ont de ne pas reconnaître ce certain concile est une raison qui les met en droit de n'en reconnaitre aucun ou de ne les reconnaitre qu'autant qu'ils voudront. Car cette raison est que ce concile est tout ensemble juge et partie. C'est ce qu'ils ont dit autrefois, c'est ce qu'il prétendent encore, comme on a vu ; or cette raison conviendra a tout concile, n'étant pas possible de faire autrement, comme on a vu, ni que les hérétiques soient jugés par d'autres que par les catholiques. Ainsi, l'excuse de ceux dont il s'agit leur est commune avec tout ce qu'il y a eu et ce qu'il y aura jamais d'hérétiques n'étant pas possible qu'il y en ait jamais qui ne prennent les catholiques à partie. Il résultera donc de là qu'on ne pourra jamais prononcer de jugements ecclésiastiques sur la foi, que du consentement des contendants ce qui leur donne un moyen certain d'éluder tous les jugements de l'Eglise, sans que personne leur puisse ôter cette excuse. Elle n'est donc qu'un prétexte pour autoriser les hommes à demeurer invinciblement attachés à leur propre sens et à le préférer à celui de toute l'Eglise (1).

« Quand donc M. Leibnitz nous dit que révoquer en doute *ce certain concile* est une questton de fait, ii ne veut pas voir que sous prétexte de ce fait, il anéantit tous les jugements ecclésiastiques; de sorte qu'il n'y a point d'erreur plus capitale contre la foi. — Si c'est ici une simple question de fait, l'on dira aussi que c'en est une de savoir s'il y a une vraie Eglise sur la terre, et quelle elle est. Car cela assurément est un fait : et si pour n'être pas opiniâtre, c'en est assez en général de dire : Je suis soumis à l'Eglise, mais je ne sais quelle elle est ni où elle est, l'opiniâtre que nous cherchons ne se trouvera jamais et l'indifférence des religions sera inévitable (2).

« Et pour enfin nous recueillir et pousser en même temps la demonstration, selon les vœux de M. de Leibnitz, jusqu'aux dernières précisions ; si, par exemple toutes les fois qu'on voit un concile, qui seul et publiquement porte dans l'Eglise le titre d'œcuménique ; en sorte que personne ne s'en sépare, que ceux qui en même temps sont visiblement séparés de l'Eglise même, laquelle reconnaît ce concile et en est reconne : si, dis-je, on prétend le rejeter ou le tenir en suspens, sous quel prétexte que ce soit, et principalement sous celui-ci, que ces séparés le regardent comme leur partie, et refusent, pour cette raison, de s'y soumettre, on détruit également tous les conciles et tous les jugements ecclésiastiques, on met une impossibilité d'en prononcer aucun qui soit tenu pour légitime ; on introduit l'anarchie, et chacun peut croire tout ce qu'il veut.

C'est en cela que consiste l'opiniâtreté qui fait l'hérétique et l'hérésie. Car si, pour n'être point opiniâtre, il suffisait d'avoir un air modéré, des paroles honnêtes, des sentiments doux, on ne saurait jamais qui est opiniâtre ou qui ne l'est pas. Mais afin qu'on puisse connaître cet opiniâtre, qui est hérétique, et l'éviter, selon le précepte de l'apôtre, voici sa propriété incommunicable et son manifeste caractère : c'est qu'il s'érige lui-même, dans son propre jugement, un tribunal au-dessus duquel il ne met rien sur la terre ou, pour parler en termes simples, c'est qu'il est attaché à son propre sens jusqu'à rendre inutiles tous les jugements de l'Eglise. On en vient là manifestement par la méthode qu'on nous propose ; on en vient donc manifestement à cette opiniâtreté qui fait l'hérétique, et voilà la résolution de la question dans sa première partie (3).

« La seconde, qui regarde l'exemple des Pères de Bâle, n'est pas moins aisée. Car il résulte des faits et des principes posés, que le cas où se trouvent les protestants est tout à fait fait différent de celui où nous avons vu les bohémiens et les calixtins. Les protestants demandent que l'on délibère de nouveau de toutes nos controverses : comme s'il n'y en avait rien de décidé dans le concile de Trente et dans ies conciles précédents ; mais nous avons vu que le concile de Bâle, en accordant aux Bohémiens la discussion de l'article de la communion sous une espèce, déjà résolue à Constance, deciarait en même temps que cette discussion ne serait pas une nouvelle délibération comme si la chose était indécise : mais qu'elle se ferait par manière d'éclaircissement et d'instruction pour enseigner les errants, confirmer les infirmes et convaincre les opiniâtres ; ce qui est infiniment différent de ce que les protestants nous proposent (1).

« Il y a une dernière raison qui va être tranchée en un mot et qui ne laisse aucune excuse à ceux qui sont dans le cas que M. de Leibnitz nous propose : c'est que dans sa lettre du 13 juillet 1692, en se plaignant des décisions qu'on a faites, à ce qu'il prétend, sans nécessite, il ajoute que, *si ces decisions se pouraient*

(1) Bossuet, t. XXV, p. 569. — (2) *Ibid.*, p. 573. — (3) *Ibid.*, p. 577. — (4) *Ibid.*, p. 579.

sauver par des interprétations modérées, tout ira bien. Or, est-il que de son aveu ces décisions se peuvent sauver par les interprétations modérées de M. l'abbé Molanus dans les matières les plus essentielles, par lesquelles on peut juger de toutes les autres ; par conséquent tout va bien, c'est-à-dire qu'il n'y a rien qui pût empêcher un homme qui aime la paix de retourner à l'unité de l'Église. Si donc il n'y retourne pas, il ne pourra s'excuser d'adhérer au schisme.

« Et remarquez que ces interprétations ou déclarations, sous lesquelles M. l'abbé Molanus reconnaît que les sentiments catholiques sont recevables, ne sont pas des déclarations qu'il faille entendre de l'Église, puisque nous avons montré qu'elles sont déjà toutes faites en termes précis dans le concile de Trente ; car tous les éclaircissements que ce savant abbé a proposés, par exemple sur la justice chrétienne, sur la transsubstantiation, etc., sont précisément ceux que le concile de Trente a donnés de mot à mot dans les décrets que nous en avons rapportés. Si ces articles, de la manière qu'ils sont approuvés parmi vous sont recevables ou irréprochables, on ne doit pas présumer que les autres moins importants doivent arrêter ; donc tout l'essentiel est déjà fait : on ne peut pas demeurer luthérien sans s'obstiner dans le schisme, ni faire son salut ailleurs que dans notre communion (1).

« Je soutiens donc que M. de Leibnitz, et ceux qui entrent comme lui dans les tempéraments de M. l'abbé Molanus, ne sont point excusés par là de l'opiniâtreté qui fait l'hérétique, pour trois raisons qui ne peuvent pas être plus décisives ni plus fortes. La première que les exceptions qu'ils apportent contre les conciles auxquels ils ne veulent point qu'on ait égard, détruisent comme on a vu, tous les jugements ecclésiastiques, tous les fondements de réunion, et même en particulier les fondements de la réunion qu'on propose. La seconde, qu'ils n'ont trouvé aucun exemple de la condescendance qu'ils nous demandent, puisque celle du concile de Bâle, qu'ils croient avec raison la plus forte, ne leur sert de rien. La troisième, que les décisions du concile de Trente, tant décriées par les protestants et par eux-mêmes, sont recevables et irréprochables lorsqu'elles sont bien entendues : d'où il s'ensuit que le docte abbé, dont nous avons examiné l'écrit, si l'on change seulement l'ordre de son projet, a ouvert aux siens, comme il se l'était proposé, le chemin de la paix et comme le port du salut (1).

Bossuet ayant ainsi ramené toute l'affaire au point principal et décisif, et y tenant ferme, les négociations furent interrompues. L'évêque Spinola de Neustadt mourut le 12 mars 1695, et l'électeur Ernest Auguste trois ans plus tard. Mais l'empereur ne laissa pas tomber l'affaire. Le successeur de Spinola dans l'évêché Neustadt, un comte de Buckhem, muni des pleins-pouvoirs de l'empereur et probablement aussi du pape Innocent XII, et accompagné de quelques religieux franciscains se rendit à Hanovre l'an 1698. Le nouvel électeur, Georges-Louis, désigna l'abbé Molanus pour reprendre l'ancienne négociation, assisté de quelques séculiers, entre autres de Leibnitz. Ce dernier, par une lettre du 11 décembre 1699, renoua la correspondance avec Bossuet, en le consultant, de la part du duc de Wolfembuttel, sur un livre du père Véron, *De la règle de la foi*, et sur les moyens de reconnaître ce qui est de foi et ce qui n'en est pas, et ce qui est plus ou moins important dans la foi. Bossuet, dans sa réponse du 9 janvier 1700, établit que la perpétuité de la doctrine ou le consentement unanime et perpétuel de l'Église, forme la règle infaillible des vérité de la foi, et prouve par vingt quatre faits que les livres de l'Écriture, regardés comme apocryphes par les protestants, ont toujours été reconnus pour canoniques dans l'Église. Leibnitz ressasse ses objections contre cette canonicité jusqu'à dans cinq lettres. Bossuet, dans une lettre du 17 août 1701, justifie le décret du concile de Trente touchant le canon des Écritures, et répond aux objections de Leibnitz. Cette dernière lettre de Bossuet est demeurée sans réponse (3).

Le protestant Menzel lui-même observe qu'on ne saurait méconnaître le changement que durant ces négociations, les événements extérieurs opérèrent dans les dispositions de Leibnitz d'abord si favorables au catholicisme (4). Parmi ces événements, il y en a surtout deux. Le 1er novembre 1700 mourut le roi d'Espagne, Charles II, dont la succession ralluma la guerre entre la France et l'empire. Peu auparavant, le 20 août de la même année 1700, était mort le jeune duc de Glocester, le dernier des treize enfants de la princesse Anne, depuis reine d'Angleterre : ce qui appelait au trône anglais, d'après les droits du sang, la maison de Savoie. Mais cette maison professait la religion de la vieille Angleterre, la religion catholique. Le parlement de l'Angleterre l'exclut donc de la succession, et y appela le duc de Hanovre, Georges-Louis, héritier plus éloigné, mais protestant. Celui ci ne pouvait donc plus favoriser la réunion des protestants avec l'Église catholique, sans renoncer au trône d'Angleterre et le renvoyer à son héritier légitime, la maison de Savoie. Or, sacrifier ainsi l'intérêt à la conscience, c'est un péché qu'on n'a pas encore vu commettre à un prince calviniste ni luthérien. Leitbnitz, philosophe courtisan, comme le qualifie le protestant Menzel (5), fit donc en même temps deux personnages.

Appelé à Vienne en 1711, par l'empereur Léopold, pour travailler à la réunion avec l'évêque de Neustadt, il y rédigea un mémoire

(1) Bossuet, t. XXV, p. 583. — (2) *Ibid.*, p. 585. — (3) *Ibid.*, t. XXVI. — (4) Menzel, t. IX, c. XV, p. 305. — (5) *Ibid.*, t. IX, c. XIV, p. 266, note.

feste politique poun soutenir les droits de l'Autriche sur le trône d'Espagne. Dans ce manifeste, écrit en français et publié en Portugal le 9 mars 1704, au nom de l'empereur, Leibnitz reproche à la France de n'être catholique qu'à moitié et à peine chrétienne; de mépriser l'autorité du Saint Siège et d'avoir fait éprouver mille mortifications à un vraiment Saint Pape, Innocent XI, parce qu'il avait du zèle pour la justice et improuvait des desseins funestes de la France. On y avait opprimé les libertés de l'Eglise par les prétentions mal fondées de la régale, contrairement aux décisions d'un concile œcuménique. Depuis longtemps il s'est formé dans l'église de France un parti considérable qui tend à ruiner complètement l'autorité du Pape et à réformer comme des abus plusieurs dogmes de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. Ce parti domine par le clergé séculier de France, et on verra un jour les conséquences, si jamais la maison de Bourbon arrivait à posséder paisiblement les deux monarchies, et par suite à tenir en son pouvoir le Pape avec Rome. C'est l'ambition de la France qui a maintenu les Turcs en Europe, lorsque l'empereur était sur le point de les en chasser; c'est l'ambition de la France qui, depuis trente ans, inonde l'Europe du sang des Chrétiens et y favorise l'immoralité et l'incrédulité (1).

Voilà comme le philosophe courtisan Leibnitz, d'un côté, travaillait à exclure du trône d'Espagne la maison de France, parce qu'elle n'était point assez catholique, tandis que, de de l'autre, il travaillait à exclure du trône d'Angleterre la maison de Savoie, parce qu'elle était catholique, et à y faire monter la maison de Hanovre, parce qu'elle était protestante. Car tel était le vrai mobile de sa conduite peu sincère dans l'affaire de la réunion: lui même a eu soin de nous l'apprendre. Les docteurs luthériens de l'université de Helmstadt ayant publié, en 1707, une déclaration favorable au catholicisme, comme nous avons vu, plusieurs protestants se déchainèrent contre et demandèrent un désaveu; voici pourquoi. Leibnitz écrit, le 17 septembre 1708, à Fabricius, principal rédacteur de la déclaration: « Que plusieurs évêques d'Angleterre, attachés à la cause et aux intérêts de la maison de Hanovre, lui avaient fait entendre que la tolérance et l'indulgence de l'université de Helmstadt pour l'Eglise catholique pouvaient nuire à l'expectative du trône d'Angleterre, qui venait de lui être récemment assuré. » Il dit dans une lettre du 7 octobre: « Qu'on ne doute pas que ce ne soient les ennemis de la maison de Hanovre qui ont donné à la déclaration cette publicité, dans l'intention de traverser son avènement au trône d'Angleterre, qui lui était dévolu, en le présentant comme un prince assez indifférent sur la religion. » Enfin, le 15 du même mois et de la même année 1708, il dit nettement: « L'archevêque de Cantorbéry n'est pas content de la déclaration de l'université de Helmstadt, puisqu'elle ne contient pas *qu'elle abhorre le papisme*. Sans doute, on a tort de se prévaloir de cette déclaration pour chercher à nuire aux droits de la maison de Hanovre; mais vous savez combien le vulgaire ignorant, et c'est toujours le grand nombre, adopte volontiers tout ce qu'il y a de plus absurde. *Tous nos droits au trône d'Angleterre sont uniquement fondés sur la haine et l'exclusion de la religion romaine. Nous devons donc éviter avec soin tout ce qui annoncerait de notre part de la molesse et de la tiédeur contre les papistes* (2) ».

Ainsi le philosophe courtisan Leibnitz se guidait, non d'après la vérité et la justice, mais d'après l'intérêt et la haine, intérêt d'un prince hanovrien, haine du peuple anglican, haine pour la religion qui a civilisé l'Angleterre et l'Allemagne, religion dont Leibnitz proclame la vérité, la divinité, en plusieurs de ses écrits. Et dans le même temps, ce même Leibnitz annonçait que l'Europe était menacée de révolutions effroyables, par suite des principes d'immoralité qui prévalaient parmi les savants. Hélas! parmi ces savants corrupteurs de l'Europe et du monde, Leibnitz n'aurait-il pas pu se compter lui-même? Car si, à ses yeux, l'intérêt d'un prince du Hanovre doit l'emporter sur la vérité, la justice, la religion, le réconciliation de l'humanité avec elle même la réunion des protestants avec les catholiques quel reproche d'immoralité peut-il encore faire aux principes d'Épicure, de Machiavel, de Hobbes, de Spinosa; aux révolutionnaires, aux anarchistes, aux malfaiteurs de tous les pays et de tous les siècles?

La réunion des protestants avec les catholiques eût redonné à l'Allemagne, avec son unité nationale, des forces assez grandes pour se défendre, d'un côté, contre la France, d'un autre, contre la Turquie. Faute de cette unité, les autres remèdes augmentent le mal. Le 10 septembre 1692, Leibnitz écrivit à son ami Ludolf à l'occasion de l'érection récente du duché de Hanovre en électorat: « La raison qui a fait penser à créer un neuvième électorat est bien naturelle; c'est que les anciens sont en péril, et ne sont plus, comme autrefois dans le milieu, mais dans les extrémités de l'empire. Je vous dis cela à l'oreille. Je crains même que nous ne soyons obligés d'en créer encore plusieurs autres pour empêcher que la France, qui devient de jour en jour plus puissante sur le Rhin, ne vienne à dominer dans le collège électoral.» Ludolf lui avait dit dans une lettre du 27 août: « Ce ne sont pas les forces qui nous manquent, mais les conseils; nous sommes comme un corps qui reste immobile, faute d'une âme. » Dans une lettre du 23 mai 1693, il approuva donc fort la création de nouveaux électorats, comme moyen d'accélérer la décision des affaires; car, avec le collége électoral, l'empereur pouvait se pas

(1) Menzel, t. IX, p. 300. — (2) Leibnitz, t. V, p. 284 et seq. 116.

ser des prolixes délibérations des autres colléges. Leibnitz lui fait entendre dans sa réponse que ce n'était pas la véritable et bonne raison; il ajoute : « Voulez-vous que je vous dise plus clairement ce que je crains? C'est que la France, réduisant sous sa domination tout le Rhin, ne retranche d'un seul coup la moitié du collége des électeurs, et que, les fondements de l'empire étant détruits, le corps lui-même ne tombe en ruine (1). » Cette crainte de Leibnitz s'est changée en réalité de nos jours.

Dès l'an 1670, étant au service de l'archevêque de Mayence, Leibnitz avait conçu et publié un projet bien plus juste et plus vaste pour la sécurité de l'Allemagne et de l'Europe : c'était de former une alliance plus étroite entre les divers Etats allemands, afin que leur confédération n'eût rien à craindre d'aucun voisin, et puis de fournir à toutes les nations européennes de quoi satisfaire leur humeur belliqueuse et leur instinct d'agrandissement au dehors, pour l'avantage commun de la chrétienté entière. « L'Allemagne, est-il dit dans ce mémoire, est maintenant la pomme de discorde, comme d'abord la Grèce, ensuite l'Italie. L'Allemagne est la balle que se renvoient mutuellement ceux qui jouent à la monarchie universelle. L'Allemagne est le champ de bataille où l'on se bat pour la domination de l'Europe. L'Allemagne ne cessera d'être un sujet à répandre son sang et celui des autres jusqu'à ce qu'elle se réveille, se réunisse et ôte à tous les prétendants l'espoir de la gagner. Alors nos affaires prendront un autre aspect. On désespérera de jamais parvenir à la monarchie qu'on rêve; toute l'Europe se donnera au repos, cessera de se ravager elle-même et tournera ses yeux là où elle peut conquérir tant de gloire, de triomphe, d'utilité de richesse, en bonne conscience et d'une manière agréable à Dieu. Il s'élèvera une autre lutte, non pas comment l'on pourra extorquer à l'autre ce qui est à lui, mais qui pourra enlever le plus à l'ennemi héréditaire et augmenter non seulement son royaume propre, mais celui du Christ. A quoi bon nous tourmenter ici pour une poignée de terre qui nous coûte tant de sang chrétien? La Pologne et la Suède ont la vocation, au lieu de se combattre l'une l'autre, d'aider l'empereur à combattre les Turcs; le czar de Moscou, de pousser vigoureusement contre les Tartares; l'Angleterre et le Danemark, de tourner leurs vues sur l'Amérique du Nord : l'Espagne, sur l'Amerique du Sud; la Holllande, sur les Indes orientales. La France est appelée par la providence de Dieu à être le chef des armes chrétiennes dans le Levant, à donner à la chrétienté des Godefroi, des Baudoin, mais surtout des saint Louis, à attaquer l'Afrique, qui est vis-à vis d'elle, à détruire les repaires de brigandage, à attaquer et conquérir l'Égypte même, pays le plus favorablement situé dans l'univers. Alors se réalisera le vœu du philosophe qui conseillait aux hommes de ne faire la guerre qu'aux loups et aux bêtes sauvages, à qui les barbares et les infidèles sont encore maintenant comparables en quelque chose. Celui-là peut aider à poser le fondement à cet heureux état de la chrétienté, qui contribue à réaliser les projets conçus pour le repos et la sécurité de l'Allemagne. Car si l'Allemagne est rendue invincible et que tout espoir de la subjuguer disparaisse, alors l'humeur guerrière des voisins, telle qu'un fleuve qui rencontre une montagne, se tournera d'un autre côté. L'empire affermi unira ses intérêts avec l'Italie, la Suisse et la Hollande, et fera profession de secourir tous les Chrétiens contre la force injuste, et de maintenir la tranquillité de l'Europe, afin que le chef temporel de la chrétienté soit uni dans le même but avec son chef spirituel, qu'il réalise le titre d'avoué de l'Église universelle, qu'il cherche le bien commun et que sans un coup d'épée il tienne les épées dans le fourreau. Telles ont été toujours, et non autres, les dispositions des Papes intelligents, qui n'épargnaient ni travail ni dépense, dès qu'il y avait espoir de réunir les potentats et de les amener à une alliance durable contre l'ennemi commun. On comprend aussi suffisamment à Rome qu'il n'y a rien à gagner par les guerres religieuses, qu'elles ne font qu'envenimer les esprits et éloigner les opinions; que dans des temps de paix on apprend à se connaître et qu'on se forme les uns des autres des idées moins horribles que quand on s'égorgeait pour des choses de cette nature; qu'enfin Dieu y donnant sa bénédiction, tout se disposait dans la chrétienté à la charité et à l'union chrétienne par des conseils pacifiques (2). »

Tel est le plan que Leibnitz publia dès 1670 pour la pacification durable de l'Allemagne, de l'Europe et de la chrétienté entière. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est son aveu que c'était le plan perpétuel des Papes, que Rome le comprenait plus que jamais et y donnait les mains. Mais il n'y avait que Rome à le bien comprendre. Leibnitz fit le voyage de Paris, comme envoyé de l'électeur de Mayence, pour faire comprendre à Louis XIV combien la conquête de l'Égypte lui était plus facile et plus avantageuse que celle de la Hollande, surtout dans un moment où le vizir du sultan venait de faire donner la bastonnade au fils de l'ambassadeur français. Le ministre Pomponne répondit que, depuis le temps de saint Louis, les croisades étaient passées de mode (3). Et cependant, il n'y avait pas vingt ans (1664) que des troupes françaises, commandées par le duc de La Feuillade, se trouvaient avec le duc Charles de Lorraine et les armées impériales sous le commandement général de Montecuculi, à la fameuse bataille de Saint-Go-

(1) Leibnitz, t. VI, p. 113-116. — (2) *Apud* Menzel, t. IX, c. II, p. 27-29. — *[illegible] de Leibnitz*, publiés par Guhrauer, t. I, p. 151 et seq. — (3) Menzel, t. IX, c. III, p. 13-17.

thard, ainsi nommée d'un monastère cistercien, sur les frontières de la Hongrie et de la Styrie. Plus de dix mille Turcs y avaient péri avec la plupart de leurs chefs. C'était la victoire la plus éclatante que les Chrétiens eussent remportée sur les infidèles depuis trois siècles. Les janissaires répétaient encore avec effroi le cri des Français : *Allons, allons, tue, tue !* On voyait encore la chapelle de la sainte Vierge, que Montecuculli fit bâtir à la place où il chanta le *Te Deum*. Et cependant, ce plan perpétuel de la papauté, reproduit par le plus vaste génie du protestantisme, comme l'unique moyen de pacification universelle, nous voyons la Providence l'exécuter de nos jours par la France et l'Angleterre.

En attendant, divisée contre elle-même, l'Allemagne faillit devenir la proie des Turcs, par l'alliance des protestants de Hongrie avec ces infidèles. Le chef de ces révoltes était le comte protestant Tékéli, qui, pendant la guerre civile, usait des moyens suivants. Un prêtre catholique, dans le voisinage de Presbourg, fut haché en petits morceaux, un autre enterré vivant, le nez et les oreilles coupées aux gens de sa maison (1). Tékéli faisait égorger sur son passage tous ceux qui demeuraient fidèles à l'empereur et à la religion, sans distinction d'âge ni de sexe : des chiens étaient dressés pour découvrir et déchirer ceux qui se cachaient dans les rochers et les montagnes (2). En vain, l'empereur Léopold cherchait-il à l'apaiser par des concessions ; Tékéli fit alliance avec les Turcs, et obtint d'en être reconnu roi tributaire. En vain Léopold demandait-il au sultan Mahomet IV une prolongation de la trève de vingt ans conclue en 1664 : plus il faisait d'instances, plus l'ambassadeur français excitait le sultan à lui faire la guerre, comme étant hors d'état de se défendre. (3).

En conséquence, vers la fin de 1682, le sultan se rendit de Constantinople à Belgrade, d'où le grand vizir, conduit par le protestant Tékéli, pénétra en Hongrie avec des troupes inombrables de Turcs et de Tartares. Le 1er mai, Léopold fit la revue de son armée, qui se montait à trente-trois mille hommes, et en donna le commandement à son beau-frère, le duc Charles de Lorraine, dépouillé de son pays par Louis XIV. Le grand-vizir marcha tout droit sur Vienne, où cependant le duc de Lorraine eut le bonheur de jeter une garnison. Léopold avait abandonné sa capitale, après en avoir nommé gouverneur le comte de Stahrenberg, qui se montra un vrai héros. Les fortifications étaient dans l'état le plus déplorable, il n'y avait ni palissades, ni artillerie, ni munitions, ni approvisionnements ; dans l'espace de cinq jours, Stahrenberg eut remédié à ce qui manquait. L'armée turque, forte de deux cent mille homme, commença le siège le 11 juillet et ne cessa pendant six semaines de canonner la ville, de l'attaquer par des mines et des assauts, tandis que la famine et la maladie la ravageaient au dedans. Les habitants, toutefois, animés par le gouverneur, ne pensèrent jamais à se rendre, mais résolurent de s'ensevelir plutôt sous les ruines de la ville. Le duc de Lorraine, avec des troupes insuffisantes, ne pouvait livrer bataille aux Turcs, mais il battait Tékéli : pour délivrer Vienne, il attendait les secours des princes allemands, mais surtout les secours de la Pologne et de son roi Jean Sobieski, renommé par ses nombreuses victoires contre les moscovites, les Cosaques, les Tartares et les Turcs ; il avait tué à ces derniers vingt mille hommes à la bataille de Choczim, en 1673. Léopold, menacé par la France et la Turquie, l'an 1682, implora donc le secours de la Pologne et de son roi. L'ambassadeur de Louis XIV et le parti français détournaient la nation polonaise d'aller au secours de l'Allemagne, et projetaient même de déposer Sobieski. Mais le saint pape Innocent XI, par son nonce Pallavicini, n'omit rien pour persuader à la Pologne et à son roi de marcher au secours de l'Allemagne et de la chrétienté ; il se rendit garant des stipulations à intervenir entre Léopold et Sobieski, promit des secours en argent, et en avança de considérables pour hâter les premiers armements. Les Polonais écoutèrent le Pape, et, le 12 septembre 1683, ils parurent devant Vienne, en vue des Turcs, avec l'armée impériale, commandée par le duc Charles de Lorraine, et les troupes auxiliaires des Princes allemands, commandées par le prince Waldeck. Dans l'armée impériale commandandait un jeune Français de dix-neuf ans, qui fut depuis le tant renommé Eugène de Savoie. C'était un dimanche : de grand matin, le roi de Pologne, commandant en chef, Sobieski servit la messe du père Aviano, puis il arma chevalier son fils et rappela aux Polonais la victoire que dix ans auparavant ils avaient remportée sous sa conduite à Choczim. « A la bataille d'aujourd'hui, ajouta-t-il, il y va non seulement de la délivrance de Vienne, mais de la conservation de la Pologne et du salut de la chrétienté entière. »

Le duc de Lorraine commença la bataille sur l'aile gauche : comme le centre s'avançait lentement, elle ne devint générale qu'à deux heures après midi ; la cavalerie polonaise, s'étant laissé emporter trop avant, faillit être enveloppée par les principales forces du grand vizir ; mais elle fut dégagée à temps par les troupes impériales. A six heures, les Allemands pénétrèrent dans le camp ennemi par le côté gauche, et les Polonais, à sept heures, par le côté droit : l'armée turque eût pu être anéantie ; mais la nuit et l'empressement des vainqueurs à piller le camp lui donnèrent moyen de faire sa retraite et d'emmener en esclavage bien des milliers de captifs. Dans la première ivresse de la victoire, cette négli-

(1) Menzel, t. IX, c. III, p. 111, note. — (2) *Biog. univ.*, Tékéli. — (3) Menzel, t. IX, c. III, p. 112, note.

gence passa inaperçue. Le butin était immense : plus de dix mille Turcs couvraient le champ de bataille, avec trois cents pièces de canon. Le roi de Pologne entra le premier dans la tente du grand-vizir, où il trouva des richesses incroyables, et d'où cette nuit-là même il écrivit une lettre pleine de tendresse à sa femme, sa chère Mariette. L'électeur de Bavière, le prince de Waldeck et beaucoup d'autres princes de l'empire vinrent à lui et l'embrassèrent avec effusion de cœur, les généraux le prenaient par les mains et les pieds, les colonels et les officiers avec les régiments à pied et à cheval s'écriaient: Notre brave roi! Le lendemain de grand matin vinrent à lui l'électeur de Saxe et le duc de Lorraine, avec lesquels il n'avait pu s'entretenir la veille à cause qu'ils se trouvaient sur les ailes opposées; enfin le gouverneur Stahrenberg, avec un grand peuple, sortit à sa rencontre. Tout le monde l'embrassait, le caressait, l'appelait sauveur. Il visita deux églises où la foule s'efforçait également à lui baiser les mains, les pieds et même les habits; la plupart durent se contenter de pouvoir toucher son manteau. Partout on criait: Laissez-nous baiser cette vaillante main! Il pria les officiers allemands d'empêcher ces démonstrations; mais on n'en continua pas moins à crier: Vive le roi! Arrivé dans la chapelle de Notre Dame de Lorette, en l'église des Augustins, il se prosterna le visage contre terre, puis entonna lui-même le *Te Deum*. Après avoir dîné chez le gouverneur, il s'en retourna à cheval au camp, tout le peuple l'accompagnant jusqu'à la porte de la ville, les mains levées vers le ciel. L'empereur Léopold vint le voir à la tête des troupes: suivant un témoin oculaire, dès que les deux monarques s'aperçurent, ils otèrent leurs chapeaux et s'inclinèrent l'un vers l'autre de la manière la plus amicale. Un autre écrit ajoute qu'ils s'embrassèrent cordialement. Peu de jours après, Léopold envoya au prince Jacques, fils de Sobieski, une riche épée avec une lettre où il lui témoignait sa reconnaissance de la part qu'il avait prise, avec son père, à la victoire dv 12 septembre (1).

Le grand vizir Cara Mustapha, par la prise de Vienne, comptait faire de l'Allemagne un second empire musulman, dont il serait lui-même le sultan et Vienne la capitale. Il était gendre du sultan de Constantinople, Mahomet IV : son harem renfermait plus de quinze cents concubines, avec autant de suivantes et sept cents eunuques noirs. Battu devant Vienne il s'en prit au gouverneur turc de Bude, et lui fit couper la tête. Mais, le 9 octobre, il perdit encore, contre le roi de Pologne et le duc de Lorraine, la bataille Parkani et puis la ville de Gran ou Strigonie, que ces deux princes reprirent aux Turcs. Cara-Mustapha fit décapiter les pachas qui avaient rendu la ville par capitulation. Le sultan, son beau-père, lui avait d'abord envoyé un sabre d'honneur avec une lettre de remerciment, pour le soin qu'il avait eu de conserver l'armée. Mais, à la suite des derniers événements, le grand chambellan arriva de Constantinople à Belgrade le 25 décembre 1683, se rendit auprès du grand-vizir et lui coupa la tête, suivant l'ordre qu'il en avait reçu. Telle fut la fin de Cara-Mustapha, sultan manqué de l'Occident (2).

A mesure que la victoire du roi de Pologne et du duc de Lorraine et la délivrance de Vienne se multiplièrent, ce fut un cri de joie dans toute l'Europe, un seul pays excepté. Partout, non-seulement en Allemagne, mais à Rome, à Madrid, à Venise, on célébrait les fêtes de reconnaissance envers Dieu et de réjouissance publique. Le pape Innocent XI ayant reçu de Sobieski le principal étendard pris sur les Turcs, accompagné de ces mots: *Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu*, il le fit porter durant un mois d'une église à une autre.

Au milieu des acclamations de l'Europe, les gazettes françaises gardaient le plus profond silence. C'est que Louis XIV, regardant la prise de Vienne par les Turcs comme immanquable, s'était flatté que, la puissance autrichienne ainsi placée sur le bord de sa ruine, les états de l'empire viendraient à lui en suppliants, lui offrir le protectorat de l'empire et de toute la chrétienté. Par la victoire de Sobieski de Pologne et de Charles de Lorraine, il se trouvait bien loin de son compte. On disait même que, parmi les papiers du grand-vizir saisis dans sa tente, se trouvait une lettre du roi de France, où il l'excitait au siège de Vienne, lui donnait pour cela des conseils et lui promettait des secours d'argent (3). Voilà pourquoi les gazettes françaises gardent un si long silence sur la levée du siège de Vienne; et lorsqu'enfin elles en firent mention, sous la rubrique de Cologne, ce n'était qu'un heureux hasard qui avait délivré la ville, plus tard, le *Mercure galant*, seul journal politique qu'il y eût alors en Frrnce, prétendit, dans un article très prolixe, que le roi de Pologne n'avait fait que ce que tout autre prince aurait fait à sa place; que le roi très-chrétien avait pareillement offert des secours à l'empereur, mais que l'aveugle haine de Léopold les avait refusés, ce qui fut cause que le roi, pour servir la chrétienté de son côté, fit bombarder Alger; qu'au reste, la délivrance de Vienne n'avait pas été l'effet d'une bataille, comme le disaient faussement d'inexactes gazettes, mais simplement d'une terreur panique qui saisit les Turcs à la nouvelle que le roi de Pologne approchait. Telles sont les nouvelles des fabriques françaises qui traînent encore dans bien des livres, entre autres dans l'*Art de vérifier les dates*, article Mahomet IV. Les Français ne pouvaient digérer que les Allemands eussent remporté une victoire européenne. Les ministres de Louis XIV connaissaient si bien les

(1) Menzel, t. IX, c. VII. De Hammer, *Hist. des Ottomans*, t. XI. — (2) De Hammer, t. XI, l. LVIII. — (3) Menzel, t. IX, c. VIII, p. 136, note. — Pufendorf, l. XVIII, § 96.

sentiments de leur maître, qu'ils n'osèrent lui apprendre cette nouvelle si peu agréable que par des voies indirectes; et lorqu'enfin il en sut toute l'étendue, il prétexta une indisposition pour cacher sa mauvaise humeur, et fut trois jours sans se montrer en public.

Toutefois ce furent principalement deux Français, mais au service de l'empereur, le duc Charles V de Lorraine et le prince Eugène de Savoie, qui achevèrent d'assurer l'Europe contre l'invasion des Turcs. Le duc de Lorraine les bat en 1685, et leur enlève la forteresse de Neuhausel. Un grand nombre d'autres villes de Hongrie sont prises par différents généraux de l'empire, tandis que les Vénitiens s'emparent de plusieurs places dans la Morée. L'an 1686, le duc de Lorraine emporte d'assaut la ville de Bude, après un siège de soixante-dix-sept jours. Le 12 août de l'année suivante, il défait le grand-vizir à Mohacs, et, sans perdre plus de mille hommes, lui en tue vingt mille. Les Vénitiens, de leur côté, font de nouvelles conquêtes en Grèce et en Dalmatie. Les années suivantes, les Chrétiens se rendent maîtres d'Albe Royale, mais surtout de Belgrade, d'ou l'électeur de Bavière envoya au pape Innocent XI deux drapeaux ennemis, comme Sobieski lui avait envoyé l'étendard de Cara Mustapha. Les Turcs allaient être chassés d'Europe, si Louis XIV n'avait rompu, en 1688, la trêve avec l'Allemagne, et porté de nouveau la guerre sur le Rhin. L'empereur réservait cependant à la France la Grèce et la Thrace, par conséquent Constantinople (1).

Par suite de la diversion de Louis XIV en faveur de son ami le Grand-Turc, la lutte fut à peu près égale entre les Chrétiens et les infidèles. Ceux-ci reprirent Belgrade; mais les Chrétiens remportèrent sur eux, en 1691, une victoire sanglante et décisive, sous le commandement du margrave Louis de Bade : le grand-vizir Coprili y fut tué (2).

L'an 1697, la guerre ayant cessé entre la France et l'Allemagne par le traité de Ryswick, le prince Eugène de Savoie (11 septembre) remporte à Zenta, sur la Theisse, une victoire encore plus terrible sur les Turcs : plus de dix mille de ces infidèles périssent dans le fleuve, près de vingt mille sur le champ de bataille, parmi eux le grand-vizir Elmas Mohammed, portant à son cou le grand sceau de l'empire, comme pour sceller la décadence de l'islamisme. Cette décadence fut diplomatiquement constatée dans le traité de paix signé au congrès de Carlovitz sur le Danube, le 26 janvier 1699, après soixante douze jours de négociations entre le Grand-Turc d'un côté, et de l'autre l'empereur, la république de Venise, la Pologne et la Russie, d'après la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. Dans quatorze campagnes, depuis la délivrance de Vienne, les armes impériales avaient remporté neuf victoires éclatantes, celles de Vienne, Parkany, Hamfaberg, Essek, Mohacs, Batucina, Nissa, Slankamen et Zenta; elles avaient conquis neuf villes et forteresses capitales, Raab, Gran ou Strigonie, Offen ou Bude, Albe-Royale, Kanischa, Essek, Peterwardein, Grosswnardein, Lippa. La prochaine campagne paraissait devoir être plus décisive encore. Aussi vit-on ce qu'on n'avait jamais vu : la Turquie entra dans l'orbite de la diplomatie européenne, pour ne plus en sortir. Elle accepta la médiation de deux puissances chrétiennes, pour faire la paix avec quatre autres. Elle-même proposa de céder la Transylvanie à l'empereur, et de garantir généralement à chaque puissance ce dont elle était en possession. La paix fut conclue sur cette base, avec quelques changements. La Hongrie et la Transylvanie, après avoir été tyrannisées par les Turcs pendant cent soixante-dix ans, furent assurées à l'empereur, l'Ukraine et la Podolie à la Pologne, la Dalmatie et la Morée à Venise(3). Cette paix devait durer vingt-cinq ans avec l'empereur, sans terme avec Venise et la Pologne. Mais les Turcs, poussés par le grand-vizir Damad Alipacha, la rompirent en 1715 avec les Vénitiens et leur prirent quelque ville en Morée. L'année suivante, le 28 juillet, ils la rompirent à Carlovics même, où elle avait été conclue dix-sept ans auparavant. La vengeance de cette rupture ne tarda guère. Le 5 août 1716, le prince Eugène battit les Turcs à Peterwardein; le grand-vizir, frappé d'une balle, alla expirer à Carlovics, ou il avait rompu la paix. Le 13 octobre, Eugène prend la forte ville de Temeswar, capitale du bannat de même nom, et délivre ce pays de la servitude musulmane, qui avait duré cent soixante cinq ans. Un corps de troupes impériales surprend, mais sans les garder, Bukarest, capitale de la Valachie, et Yassi, capitale de la Moldavie. Le 16 août 1717, bataille mémorable de Belgrade et prise de cette ville. Une foule de princes allemands et français s'étaient rassemblés sous les drapeaux d'Eugène, pour prendre part à la guerre sainte et porter un dernier coup à l'ennemi commun. Parmi les Allemands paraissent en première ligne les princes de Bavière, de Wurtemberg et de Hesse. Les princes de Dombes, de Marsillac, de Pons, les comtes de Charolois, d'Estrades, le marquis d'Alincourt, fils du maréchal Villeroi, se distinguent par leurs noms et leurs panaches comme chevaliers, tels qu'aux sièges de Candie et de Bude, tels qu'aux batailles de Nicopolis et de Saint-Gothard. Ceux que la politique purement nationale divisait pour le malheur commun de l'Europe, l'esprit des croisades les réunissait pour le salut de l'humanité entière. Les Chrétiens étaient quatre-vingt mille hommes, les Turcs cent mille hommes de plus. Cependant les Chrétiens remportèrent sur les Turcs une victoire complète, leur tuèrent dix mille hom-

(1) Menzel, t. IX, c. X, p. 161. (2) De Hammer, *Hist. des Ottomans*, t. VI, l. IX.

mes, sans compter cinq mille blessés et cinq mille prisonniers : les vainqueurs n'eurent que deux mille hommes de tués et trois mille de blessés, parmi ces derniers le généralissisme prince Eugène. Deux jours après se rendit la ville de Belgrade. Les Chrétiens y trouvèrent, y compris les îles du Danube et la flotte, plus de six mille cinq cents canons, sans compter cent trente-un canons d'airain pris à la bataille, avec trente-cinq mortiers, dont quelques uns lançaient des bombes de deux quintaux. Aussi Belgrade était il appelé par les Turcs la maison de la guerre sainte. Au mois de juin 1718, nouveaux congrès dans le village de Passarowics, sur la Morave, à quelques lieues de son embouchure dans le Danube, sous la médiation de l'Angleterre, entre les Turcs, les impériaux et les Vénitiens. La base du traité fut la possession actuelle. L'empereur garda Belgrade, avec une partie de la Valachie et de la Servie, et tout le bannat de Temeswar : les Vénitiens gardèrent l'ile de Cérigo, avec d'importantes forteresses en Albanie, Herzogewine et Dalmatie, mais ils cédèrent la Morée, qui avait été la pomme de discorde et l'amorce de la guerre. C'est ainsi que se termina pour le moment la série militaire des croisades, depuis Godefroi de Bouillon jusqu'à Eugène de Savoie (1).

L'historien moderne de l'empire ottoman, Joseph de Hammer, arrivé à la période qui s'écoule de la paix de Carlowics à celle de Belgrade, fait cette réflexion : « Enfin l'écrivain et le lecteur de l'histoire ottomane peuvent respirer plus à leur aise au sortir de la vapeur étouffante de la sanglante torture. A la vérité, cette période renferme encore deux révolutions de trône par l'émeute, mais aucune n'est marquée par un meurtre de sultan ; il y a encore plusieurs guerres et exécutions sanglantes, mais la nuit de la barbarie s'éclaircit peu à peu, elle n'est plus traversée par aucune apparition horrible, comme la tyrannie d'Amurath IV, l'anarchie militaire durant la minorité de Mahomet IV, et de la politique meurtrière du vieux Kroprili. La raid écorce de glace du turkisme dégèle au moins à l'extérieur, dans les chaudes communications avec la politique et la civilisation européenne ; il souffle une plus douce haleine d'humanité et de politesse, et avec l'époque de l'imprimerie s'éveille une nouvelle vie dans l'empire ottoman comme, deux siècles et demi auparavant, dans le reste de l'Europe (2). » Le même auteur ajoute : « Quant à l'histoire des Chrétiens soumis aux Musulmans elle n'a qu'une chose à raconter, les violences de la tyrannie et la dégradation de l'esclavage, On s'est donné beaucoup de peine pour ramasser de quoi faire une histoire des Grecs sous la domination des Turcs. Il n'y a pas eu moyen : les principaux faits sont : que le grand-visir fait, défait et refait à son gré leurs patriarches, sans autre variété, sinon que quelquefois il les fait pendre, comme en 1657; ou bien que le patriarchat, qui ne coûtait à acheter que dix mille écus, fut porté à vingt mille en 1672. Pour se récupérer de ces dépenses ou s'en consoler, ces patriarches schismatiques tracassaient les Grecs catholiques et même les Latins, toutes les fois qu'ils pouvaient. Le patriarche des Arméniens schismatiques en usait de même à l'égard des catholiques de sa nation. En 1703, quatre des plus riches Arméniens catholiques de Constantinople furent ainsi condamnés aux galères : soixante autres ont le même sort en 1707 : le vertabied ou docteur catholique Comidas, souffrit le martyre par le glaive avec deux autres, au tombeau desquels les Arméniens catholiques vont depuis en pélerinage. En 1724, le patriarche schismatique suscita une nouvelle persécution, par la raison que les Arméniens catholiques ne voulaient pas contribuer à la somme que lui avait coûtée la dignité patriarchale. Ces persécutions sans cesse renaissantes donnèrent lieu à plusieurs ecclésiastiques arméniens de se réfugier à Venise, où ils se réunirent à l'un d'eux, le célèbre Mekhitar, pour former une espèce d'université arménienne.

Pierre Mekhitar naquit à Sébaste, dans la Cappadoce, l'an 1676. Après avoir étudié à Sébaste, il alla à Edchmiadzin, où il resta longtemps pour s'instruire dans le monastère patriarchal, et il y reçut le titre de vertabied ou docteur. En 1700 il vint à Constantinople, où il prêcha pendant quelque temps. Les Arméniens de cette ville étaient alors divisés entre deux partis : les uns tenaient pour leur ancien patriarche Ephrem, et les autres pour Melchisédech, qui s'était fait nommer à prix d'argent. Mekhitar tenta vainement de les réunir. Alors il se tourna vers l'Eglise romaine et se mit à prêcher la soumission au Pape, ce qui déchaina contre lui tout le clergé schismatique de sa nation. Ephrem, qui était remonté sur le trône patriarchal, obtint un ordre du mufti pour le faire arrêter. Mekhitar se cacha chez les missionnaires de la Propagande et évita toutes les poursuites des émissaires du patriarche. Protégé par l'ambassadeur de France, il demeura encore deux ans à Constantinople; mais poursuivi avec une nouvelle ardeur par le patriarche Avedik, successeur d'Ephrem et héritier de sa haine, Mekhitar prit le parti de fuir : secondé par ses amis, il s'échappa, déguisé en marchand, et vint à Smyrne en 1702. Un ordre du Grand-Turc l'y poursuivit : il se cacha encore une fois, et ce fut dans le couvent des Jésuites. Peu de jours après, il monta sur un vaisseau vénitien qui le porta d'abord à Zante, puis dans la Morée, qui appartenait alors à la république de Venise, et où plusieurs de ses disciples étaient venus pour le joindre. Il y arriva au mois de février 1703; le gouverneur vénitien lui céda un [illegible] et plusieurs [illegible] auprès de Modon. Mekhitar y fit bâtir une église et

(1) De Hammer, t. VII, l. LXIII. — (2) De Hammer, t. VII, l. LXI.

un monastère où il habita jusqu'en 1717, que les Turcs rentrèrent en possession de la Morée avec l'aide même des Grecs. Il se vit alors obligé de fuir à Venise avec les siens. Le 8 septembre de la même année, le gouvernement lui concéda l'île de Saint-Lazare, cù il fonda une église et un monastère, lequel devint la résidence des religieux arméniens, qui sont appelés de son nom mekhitaristes et y habitent encore actuellement. Mekhitar joignit à son monastère une imprimerie pour la publication des livres nécessaires à l'instruction de sa nation et propres à introduire chez elle la doctrine orthodoxe de l'Eglise romaine. On distingue parmi les ouvrages qu'il fit paraître un *Commentaire sur St Matthieu*, un autre sur l'*Ecclésiastique* les *Psaumes*; des *Catéchismes* en arménien littéral et en arménien vulgaire, une *Traduction de saint Thomas d'Aquin* un *Poëme sur la Vierge*, une *Bible arménienne*, une *Grammaire de l'arménien vulgaire*, et une autre *de l'arménien littéràl*, un *Dictionnaire*, qui ne parut qu'après sa mort. Mekhitar mourut le 27 avril 1749, âgé de soixante quatorze ans. Le vertabied Etienne Melkoman, de Constantinople, fut son successeur(1).

De nos jours, par l'influence progressive de l'Europe chrétienne, les persécutions ont cessé à Constantinople. Les Arméniens catholiques y ont obtenu un patriarche propre, unis et soumis immédiatement à l'Eglise romaine, et qui ressuscite ainsi et représente la nationalité arménienne jusqu'à saint Grégoire l'Illuminateur. Le Grand-Turc a décrété l'émancipation civile et politique de tous les Chrètiens de son empire. Les populations musulmanes de Constantinople, de Smyrne, d'Alexandrie accueillent avec une religieuse vénération les Frères des écoles chrétiennes, les Sœurs de la charité, les missionnaires de saint Vincent de Paul. Le sultan appelle des Trappistes pour fonder une école d'agriculture auprès de Constantinople, le vice-roi d'Egypte bâtit des collèges aux Lazaristes, des écoles et des hôpitaux aux Sœurs de la charité ; et le sultan et le vice-roi aiment à témoigner au Pape leur respect par des ambassades et des présents.

(1) *Biog. univ.*, t. XXVIII.

§ X

ESPRIT GOUVERNEMENTAL DE L'EMPIRE RUSSE. TÉMOIGNAGE DE L'ÉGLISE RUSSE EN FAVEUR DES PONTIFES ROMAINS. — ÉTAT DU CATHOLICISME EN CHINE, AU JAPON, DANS L'INDE ET EN CORÉE.

A côté de l'empire turc qui s'humanise au commencement du dix-huitième siècle, se forme et s'élève un autre empire à la fois turc et grec, turc ou tartare par les mœurs, grec du Bas-Empire par le schisme : c'est l'empire russe. Nous parlons de l'empire et de son esprit gouvernemental, non des habitants et de leur caractère.

En 1682, était mort le czar Alexis, laissant deux frères, Iwan et Pierre ; le premier avait seize ans, le second dix. Les grands et les chefs du clergé élurent le plus jeune à l'exclusion de l'aîné. L'armée régulière des Strélitz et le peuple de Moscou condamnèrent cette exclusion et placèrent les deux frères sur le trône suivant leur rang d'âge. Iwan était aidé dans le gouvernement de l'empire par Sophie, sa sœur de même mère, et qui en paraissait capable. Le jeune Pierre prenait volontiers des étrangers pour compagnons de plaisir et de débauche ; il les travestit en soldats habillés à l'allemande, et en fit deux compagnies ou régiments, avec lesquels il apprenait les exercices de la guerre. Sa sœur Sophie et les Strélitz assistèrent plus d'une fois à ses jeux militaires. En 1689, fort de sa nouvelle milice, Pierre ôta le gouvernement à sa sœur, le titre de czar à son frère, et prit l'un et l'autre pour lui seul. Sophie est confinée pour sa vie dans un couvent : son frère Iwan meurt en 1695, laissant deux filles, dont l'une montera plus tard sur le trône. Car dans la dynastie prussienne de Russie, la succession n'a pas de règle certaine : ce qui en décide le plus souvent c'est une révolution de cour ou de famille cimentée par le meurtre d'un frère, d'un époux, d'un fils, et même d'un père. Pierre Ier augmentera encore la confusion, en ne respectant rien lui-même, et en décrétant que le czar était libre de nommer son successeur, de le révoquer et de le changer suivant son bon plaisir. Autant donner pour base à un trône, à un empire la révolution en permanence.

Avec cela Pierre Ier est regardé comme l'auteur de la civilisation actuelle de la Russie. Pour bien apprécier l'ouvrage il est bon d'en connaître l'auteur. Civilisé lui-même avec et par des aventuriers allemands et suisses, dont il fit sa garde, Pierre Ier, d'ailleurs allemand d'origine, civilisera sur ce modèle toute la Russie. Or les Allemands et les Suisses portent l'habit court ou français tout comme les élégants de Paris. Donc, pour être leurs égaux en civilisation, les Russes porteront culotte et frac, et quitteront leur habit long et patriarchal d'Asie, qui les garantissait pourtant du froid. Il y a plus : les Allemands et les Suisses se rasent la barbe : donc à l'exception des popes et des paysans, les Russes se la raseront aussi, dût le menton en geler pendant l'hiver : car la civilisation avant tout. Quiconque ne s'y soumettra pas de gré, on le rasera de force, on lui rognera sa robe aux portes des villes. Ainsi commandait le civilisateur, et ses ordres étaient exécutés. Les dames russes furent soumises à la mode d'Allemagne et de France, tout comme messieurs leurs maris. Enfin, Pierre Ier atteignit son but : car depuis son époque, les tailleurs d'habits et les modistes répètent par toute l'Europe que les Russes sont un peuple civilisé ; attendu qu'ils suivent toutes les modes de Paris. D'autres observateurs, il est vrai, persuadés que l'habit ne fait pas le moine, ajoutent que les Russes même ceux qu'on a qualifiés du surnom de *grands*, n'ont jamais su que suivre la mode et que les Russes actuels, à peu d'exception près ne sont encore que des barbares bien habillés (1). Mais toujours est-il que les marchands de mode et les tailleurs ont raison dans leur sens, qui est celle de beaucoup de monde.

Pierre Ier civilisa aussi l'armée russe. Il y en avait une de régulière depuis Iwan IV, les strélitz ; mais elle était plus russe qu'allemande. Elle n'avait pas voulu souffrir que Pierre eût seul le titre de czar, à l'exclusion de son frère aîné, et il fallut à Pierre son armée allemande pour dépouiller son frère et emprisonner sa sœur. Après cet exploit Pierre s'absenta deux ou trois ans de Russie pour aller faire le charpentier en Hollande. Pendant ce long intervalle, en 1698, il y eut une révolte parmi quatre régiments de strélitz, mais elle fut promptement réprimée par le

(1) La Russie en 1839, t. IV, p. 325 et 333.

gouvernement de Moscou, et tout était terminé, quand le czar revint de Hollande, et il trouva les rebelles dans les fers. Son arrivée fut le signal des arrêts de mort et des exécutions. « Rien, dit la biographie universelle, rien ne peut être comparé à ce qui se passa alors dans la capitale de l'empire russe. Chez les peuples civilisés, ou chez les nations sauvages, dans les annales de l'antiquité, ou dans celles des temps modernes, jamais on ne vit un souverain, ordonner, préparer et exécuter lui-même les plus cruelles tortures, être présent à tous les supplices, et obliger sa cour à y assister comme lui ; faire tomber lui-même cinq têtes, le premier jour, de sa propre main ; en immoler un plus grand nombre le lendemain, et continuer, pendant près d'un mois, avec cette progression de barbarie et de cruauté. Le jour de la sixième exécution, dit l'historien Lévesque, fut remarquable par le nombre des victimes et par la dignité des exécuteurs. Au lieu de billots, on avait étendu sur la place de longues poutres, sur lesquelles trois cent trente rebelles eurent la tête tranchée. Tous étaient de l'ordre de la noblesse, et tous furent frappés par des mains nobles. Les grands, qui avaient assisté au jugement, furent obligés d'exécuter eux-mêmes la sentence qu'il avaient prononcée. Il n'y eut que deux étrangers qui refusèrent d'y prendre part, s'excusant sur les usages de leur nation. Romodanowski, autrefois commandant des quatres régiments rebelles, frappa quatre des coupables. Le général Mentchikof se glorifiait d'avoir abattu plus adroitement que les autres un plus grand nombre de têtes. Chacun des boyards et des grands eut sa victime. Ainsi périt le plus grand nombre des strélitz rebelles ; d'autres furent pendus aux portes, et le long des murs de la ville ; les plus coupables expirèrent lentement sur la roue. C'était au mois d'octobre, dans le temps des premières gelées : les cadavres restèrent sur le lieu des exécutions ; et les habitants de Moscou eurent, pendant cinq mois, toute l'horreur de ce spectacle. On ne pouvait entrer dans la ville, ni traverser les places, qu'au milieu des roues, des potences et des cadavres. Cependant tous les révoltés n'avaient pas encore péri ; et la vengeance du czar semblait être assouvie, ou du moins son bras s'était fatigué : il fit enfermer tous ceux qui restaient ; et plus tard il se les faisait amener dans son palais pour les immoler lui-même dans de sanglantes orgies. Au milieu d'un grand repas donné à l'ambassadeur de Prusse, le czar fit amener une vingtaine de ces malheureux, et à chaque verre qu'il vida, il abattit une de leurs têtes. Il proposa à l'ambassadeur d'exercer son adresse de bourreau muscovite (1). Tels sont les leçons et les exemples de civilisation que Pierre, bourreau en chef de la Russie, secondé de ses officiers généraux, donnait à sa dynastie, à son armée, à son peuple.

Quand à la politesse envers une dame, aux égards respectueux envers une parente, voici un échantillon du civilisateur Pierre. Lorsqu'il eut détrôné son frère Ivan, il emprisonna sa sœur Sophie dans un couvent de Moscou. Or, pendant les longs mois que Pierre exerça son talent de bourreau en cette capitale, il eut l'attention d'élever trente potences devant le monastère où Sophie était renfermée. On y attacha deux cents coupables. Trois d'entre eux avaient formé le projet de lui présenter une requête, pour la supplier de reprendre les rênes du gouvernement. Ils furent pendus à la fenêtre de cette princesse, et celui du milieu tenait dans sa main la requête qu'il avait dressée. Pendant tout l'hiver la malheureuse Sophie ne pouvait regarder le jour, sans voir ces cadavres pendus là par son frère(2).

Cette leçon de civilisation impériale envers une princesse, paraît n'avoir pas encore été oublié par la dynastie prussienne. Dans *la Russie en* 1836, on trouve les détails du fait suivant : En 1823, à la mort de l'empereur Alexandre, et lorsque son frère Constantin, pour n'être pas empoisonné, céda le trône à leur frère Nicolas, il y eut une conspiration dont Nicolas fit pendre les cinq principaux chefs. Un sixième, encore jeune, fut condamné pour quatorze ans aux galères dans les mines du mont Oural, et pour le reste de sa vie à coloniser quelque désert dans cet enfer russe qu'on appelle Sibérie. Le nouveau galérien était le prince Troubetzkoï, d'une ancienne famille, dont le chef avait eu des voix pour l'empire avant la famille prussienne de Romanow. Le prince galérien avait une femme, avec laquelle jusqu'alors il n'avait pas vécu en trop bonne intelligence. Cette femme qui n'avait pas encore d'enfant, cette jeune princesse anonce quelle suivra son mari en Sibérie et aux galères ; et ce qu'elle annonça, elle l'accomplit jusqu'à la fin. Dans les premiers sept ans qu'elle passe aux mines, elle a cinq enfants. Au bout de sept années d'exil, lorsqu'elle vit ses enfants grandir, elle crut devoir écrire à une personne de sa famille pour tâcher qu'on suppliât humblement l'empereur de permettre qu'ils fussent envoyés à Pétersbourg ou dans quelque autre grande ville, afin d'y recevoir une éducation convenable. La supplique fut portée aux pieds du czar, et le digne successeur des Ivan et des Pierre Ier a répondu que des enfants de galérien, galériens eux-mêmes sont toujours assez savants. Sur cette réponse, la famille, la mère, le condamné, ont gardé le silence pendant sept autres années. Cependant aujourd'hui, (1839) un redoublement de misère vient de tirer un dernier cri du fond de cet abime. Le prince a fait son temps de galère. Maintenant il est relégué, avec ses enfants, dans un coin du désert. Le lieu de leur nouvelle résidence, choisi *à dessein* par l'empereur lui-

(1) *Biog. univ.*, t. XXXIV. Lévesque, *Histoire de Russie*. — Lévesque, sur l'année 1698.

même est si sauvage que le nom n'en est pas encore marqué sur les cartes russes. La princesse y est plus malheureuse qu'aux galères : aux mines du mont Oural, elle se chauffait sous terre, elle rencontrait encore des regards humains. Mais comment se garantir d'un froid mortel dans une baraque ? comment subsister seule avec son mari et ses cinq enfants, à cent lieues de toute habitation humaine ?

Elle voit ses enfants malades, sans pouvoir les secourir. Aux mines, on pouvait encore les faire soigner ; dans leur nouvel exil, ils manquent de tout. Dans ce dénûment extrême, la princesse écrit une seconde lettre à sa famille, famille puissante, et qui va à la cour. La pauvre mère implore pour unique faveur la permission d'habiter à portée d'une apothicairerie, afin de pouvoir donner quelque médecine à ses enfants quand ils sont malades. A la supplique de cette femme de cette mère, de cette princesse, qui par amour de son mari et de ses enfants, a subi volontairement quatorze années de galère, l'empereur Nicolas dit pour toute réponse : « Je suis étonné qu'on ose encore me parler (deux fois en quinze ans ;) d'une famille dont le chef a conspiré contre moi. » Telle est la civilisation, telle est l'humanité, telle est la clémence que le czar et pape actuel de Russie a hérité de ses prédécesseurs et qu'il transmettra probablement à ses successeurs. Toutefois ne désespérons pas d'un pays ni d'une nation qui a produit une femme, une mère telle que la princesse Troubetzkoï, laquelle, par son père, est d'origine française (1).

Pierre Ier donna aussi des leçons et des exemples de civilisation domestique comme de fidélité conjugale et de tendresse paternelle. Il mourut à 53 ans d'une maladie honteuse, qu'il avait contractée de bonne heure par ses excès habituels de liqueurs fortes et de lubricité avec d'autres même qu'avec des femmes.

En 1696, comme son frère Ivan était marié et avait des enfants légitimes, il épousa de son côté Eudoxie Lapouskin, dont il eut un fils nommé Alexis qu'il traitera plus tard comme nous verrons. Vers 1802, du vivant de sa femme légitime Eudoxie, mais qui était d'une famille noble et russe, il en prit une autre, nommée Catherine, femme d'un soldat suédois, dont il eut trois enfants adultérins, Anne, Elisabeth et un fils qui ne vécut pas longtemps. Sur cette aventurière inconnue, voici un fait rappelé, en 1839, par un prince russe : «L'empereur veut épouser Catherine la vivandière. Pour accomplir ce vœu suprême, il faut commencer par trouver une famille à la future impératrice. On va lui chercher en Lithuanie, je crois, ou en Pologne, un gentilhomme obscur, qu'on commence par déclarer grand seigneur *d'origine*, et que l'on baptise ensuite du titre de frère de la souveraine. Or, il existait une ancienne coutume d'après laquelle, dans les processions solennelles, le patriarche de Moscou faisait marcher à ses côtés les deux plus grands seigneurs de l'empire. Au moment du mariage, le czar pontife, résolut de choisir pour acolytes, dans le cortège de cérémonie, d'un côté un boyard fameux, et de l'autre le nouveau beau frère qu'il venait de se créer ; car en Russie la puissance souveraine fait plus que de grands seigneurs, elle suscite des parents à qui n'en avait point ; elle traite les familles comme des arbres qu'un jardinier peut élaguer, arracher, où sur lesquels il peut greffer tout ce qu'il veut. Le personnage que Pierre voulait adjoindre au nouveau frére de l'impératrice était le plus grand seigneur de Moscou, et après le czar, le principal personnage de l'empire ; il s'appelait le prince Romodanowsky. Pierre lui fit dire par son premier ministre qu'il eût à se rendre à la cérémonie pour marcher à la procession à côté de l'empereur, honneur que le boyard partageait avec le nouveau frère de la nouvelle impératrice. — C'est bien, répondit le prince ; mais de quel côté le czar veut-il que je me place ? — Mon cher prince, répondit le ministre courtisan, pouvez-vous le demander ? le beau-frère de sa majesté ne doit-il pas avoir la droite ? — Je ne marcherai pas, répond le fier boyard. Cette réponse, rapportée au czar, provoque un second message : — Tu marcheras, lui fait dire le tyran, un moment démasqué par la colère, tu marcheras, ou je te fais pendre. — Dites au czar, répliqua l'indomptable Moscovite, que je le prie de commencer par mon fils unique, qui n'a que quinze ans ; il se pourrait que cet enfant après m'avoir vu périr, consentit, par péur, à marcher à la gauche du souverain, tandis que je suis assez sûr de moi pour ne jamais faire honte au sang des Romodanowsky, ni avant ni après l'exécution de mon enfant.

Le czar céda ; mais par vengeance contre l'esprit indépendant de l'aristocratie moscovite, il fit de Pétersbourg non un simple port sur la mer Baltique, mais la ville que nous voyons. Nicolas, ajouta le prince K., n'eut pas cédé ; il eût envoyé le boyard et son fils aux mines, et *déclaré*, par un ukase *conçu dans des termes légaux*, que ni le père ni le fils ne pourraient avoir d'enfants ; peut-être aurait-il décrété que le père n'avait pas été marié : il se passe de ces choses en Russie, assez fréquemment encore, et ce qui prouve qu'il est toujours permis de les faire, c'est qu'il est défendu de les raconter (2).»

Les Russes donnent le nom de *Père* à leur czar. Pétersbourg, fondé par Pierre Ier, est une leçon toujours subsistante de la civilisation et de l'humanité de ce *père* et de sa dynastie. Cette ville remplace des marais pestilentiels, mais, cent mille ouvriers sont morts d'infection pour la bâtir. Il y a peu d'années,

(1) La Russie en 1839, t. III lettre 21 et t. IV, p. 589. — (2) La Russie en 1839, t. I, lettre 6.

le palais d'hiver, le plus grand de la ville, fut dévoré par un incendie : l'empereur le fit rebâtir dans un an, mais six mille ouvriers périrent pour exécuter l'ordre du *père*. Pétersbourg ne devait être d'abord qu'un port de mer ; mais les vaisseaux y sont emprisonnés au milieu des glaces pendant plus de huit mois de l'année. La flotte impériale ne peut manœuvrer que deux ou trois mois, et le fait pour l'amusement de l'empereur. Moscou, l'ancienne et vraie capitale de l'empire est au centre. Pétersbourg est à l'extrémité la plus froide. La terre y est couverte de neige au moins huit mois de suite ; pendant ces longs mois d'hiver, les loups et les ours rentrent dans les jardins de plaisance, dont les humains ne peuvent jouir que deux mois environ. Les seuls arbres indigènes sont de chétifs bouleaux.

Il y a dans la ville beaucoup de palais, mais qui avec leurs portiques de plein air supposent le doux climat de la Grèce, de l'Italie et de l'Espagne, et non pas la zone glaciale où le granit même ne peut résister à la rigueur du froid. Aussi, observe le marquis de Cusine : les ouvriers russes passent-ils leur vie à refaire pendant l'été ce que l'hiver a démoli (1). Parmi ces palais, il en est un, le vieux palais Saint-Michel, que les Russes n'osent regarder lorsqu'il passent devant : c'est le lieu encore inexpié d'un parricide. C'est dans ce palais, à côté de la chambre de l'impératrice sa femme, et sous la chambre du futur empereur son fils Alexandre, que l'empereur Paul a été étranglé par un homme dont le fils est le favori de l'empereur Nicolas. Hors de la ville, près d'un palais de campagne, nommé l'orangerie, est un lieu dont on ne parle pas : c'est encore le lieu d'un parricide. C'est là que l'empereur Pierre III a été empoisonné, puis étranglé par les soins de sa femme l'impératrice Catherine II. Plus loin, à Schuslselbourg, existe un troisième lieu dont on ne parle pas : c'est la prison où l'empereur Ivan VI fut enfermé par sa tante Élisabeth et poignardé par la même Catherine. Il y a un parricide assez rare dont il est spécialement défendu de parler en Russie, c'est un parricide commencé à Moscou et achevé à Pétersbourg par la main d'un père sur son fils.

Pierre Ier avait une femme légitime Eudoxie Lapouskin, dont il eut un fils unique, Alexis, marié à l'âge de seize ans avec une princesse de Wolfenbuttel. Comme la mère et le fils se montraient plus russes qu'allemands, pour les modes étrangères, Pierre répudia sa femme légitime et vécut avec la femme d'un soldat suédois, laquelle ne savait ni lire ni écrire, et dont il eut plusieurs enfants adultérins, parmi lesquels un garçon. Comme ce fils de l'adultère vécut quelque temps, Pierre Ier pensa lui donner l'empire à l'exclusion de son fils légitime Alexis, qui lui-même avait déjà un fils légitime, lequel fut Pierre II. Alexis annonçait un prince plus humain que son père. Celui-ci donc lui écrivit le 27 octobre 1715 : « Il est temps de vous marquer enfin ma dernière résolution. Je veux bien attendre encore quelque temps, pour voir si vous vous corrigerez. Si non, je vous exclurai de ma succession, comme on retranche un membre gangrené. Parce que je n'ai pas d'autre fils, n'allez pas vous imaginer que je ne vous écris que pour vous effrayer. Si je n'épargne pas ma propre vie pour le bien de la patrie et le bonheur de mes sujets, pourquoi épargnerai-je la vôtre dont vous ne voulez pas vous rendre digne ? » On voit par ces derniers mots que Pierre pensait dès lors à ôter la vie à son fils légitime. Quelques jours après il eut ce fils adultérin, qui eut nom Pierre. Alexis répondit à la lettre de son père : « Je n'ai qu'une chose à y répondre ; si votre majesté veut me priver de la couronne, à cause de mon incapacité, que votre volonté soit remplie. Je vous en prie même instamment : car je vois moi-même que je ne suis pas propre au gouvernement. Ainsi, après la mort de votre majesté, (à qui Dieu conserve de longs jours !) quand je n'aurais pas un frère, comme j'en ai un, à qui je souhaite une santé constante, je ne rechercherais pas la succession au trône. Je ne la demanderai jamais j'en prends Dieu à témoin, j'en jure par mon âme : en foi de quoi j'écris ceci et je le signe de ma propre main. » Pierre ne fut pas content de cette réponse de son fils. Il lui écrivit encore le 19 janvier 1716 : « Je remarque que vous ne parlez que de la succession du trône, comme si je vous avais demandé votre consentement pour une chose qui ne dépend que de moi... Je ne puis vous abandonner à vos caprices : changez de conduite, rendez-vous digne du trône, ou entrez dans un monastère. » Alexis répondit : « Je veux prendre l'habit monastique, et je demande pour cela votre consentement. » Son pere n'est pas encore content, et lui fixe un terme de six mois pour prendre un parti définitif. Alexis, qui pressentait le sort que lui réservait son père, se réfugie auprès de l'empereur d'Allemagne, puis à Naples. Le père, ayant su sa retraite, lui écrivit ces mots le 10 juillet 1717 : « Me craignez-vous ? Je vous assure et je vous promets, au nom de Dieu et par le jugement dernier, que je ne vous ferai subir aucune punition, et que je vous aimerai même encore plus qu'auparavant, si vous vous soumettez à ma volonté, et si vous revenez ici. » Sur cette parole et ce serment de son père, Alexis revient à Moscou dans les derniers jours de janvier 1718, et demanda pardon à son père au milieu de toute la cour. Le père répond qu'il lui pardonne, mais que par sa conduite il a perdu le droit de lui succéder au trône, et qu'il doit y renoncer publiquement. — Premier parjure du père, qui a promis au nom de Dieu de ne

(1) T. I, lettre 11.

lui faire subir aucune punition. — Alexis signa la renonciation demandée: elle fut lue publiquement à l'église, en présence de Pierre Ier et d'Alexis, en présence de tous les grands de la cour, de la noblesse et du clergé, lesquels proclamèrent en même temps futur czar le fils adultérin de Pierre. On aurait cru que l'affaire était terminée, et que le fils était assez puni par un pére qui lui avait juré de ne pas le punir du tout. Connaissons mieux le type du czar ou *Père* russe. Pierre Ier, à la fin d'une harangue prolixe, déclare à son fils qu'il n'obtiendrait le pardon de tous ses crimes, qu'en déclarant toutes les circonstances de sa fuite, ceux qui la lui avaient conseillée ou qui en avaient eu connaissance. Pour l'enlacer mieux, il l'oblige de répondre à une série de questions insidieuses, qui, pour un mot, pour une pensée même peuvent compromettre des parents et des amis. Tel est le piège cruel que ce *Père* tend à son fils, après lui avoir juré, au nom de Dieu et par le jugement dernier, qu'il ne lui ferait subir aucune punition. Autrefois on lapidait les faux témoins, les parjures, plus tard on leur a imprimé la marque de l'infamie : en attendant le jugement dernier et public de Dieu, c'est au jury de l'humanité à voir si Pierre Romanow, dit le Pierre le Grand, ne mérite pas beaucoup plus le titre de Pierre le parjure.

Au milieu de ce hideux procès, Pierre apprend qu'Eudoxie, sa femme légitime, qu'il a répudiée et confinée dans un monastère, a suivi l'exemple que lui-même a donné, et qu'elle s'est fiancée à un général russe. Aussitôt il fait fouetter Eudoxie par deux bourreaux femelles, il fait rouer vifs son confesseur l'archevêque de Rostof, le supérieur du couvent, et deux autres dignitaires ; leurs têtes sont plantées aux quatre coins d'un échafaud, où est empalé le général russe, et qui est lui-même entouré d'un cercle de tronc d'arbres sur lesquels plus de cinquantre prêtres et autres citoyens ont eu la tête tranchée.

Après l'exécution de Moscou, Pierre partit pour Pétersbourg. On crut que toutes les recherches concernant la fuite d'Alexis étaient terminées, et que la colère du czar était enfin satisfaite. Erreur, c'est alors seulement qu'elle se dévoile tout entière. Ecoutons le comte de Ségur dans son *Histoire de Russie*: c'est comme une voix de la postérité qui commence le jugement de Dieu en première instance.

«C'est là surtout(dans les prisons de Pétersbourg) que Pierre se tourmente à torturer l'âme de son fils pour en extorquer jusqu'aux moindres souvenirs d'irritation, d'indocilité ou de rébellion; il les note chaque jour avec un horrible soin; s'applaudissant à chaque aveu, ajoutant les uns aux autres tous ces soupirs, toutes ces larmes, en dressant un détestable compte; s'efforçant enfin de composer un crime capital de toutes ces velléités, de tous ces regrets auxquels il prétend donner un poids dans la balance de sa justice. Puis, quand a force d'interprétations il croit avoir fait de rien quelque chose, il se hâte d'appeler l'élite de ses esclaves. Il leur dit son œuvre maudite; il leur en étale l'iniquité féroce et tyrannique avec une naïveté de barbarie, une candeur de despotisme qu'aveugle son droit de souverain absolu, comme s'il existait un droit hors de la justice.

«Après que, par cette longue accusation, ce maître absolu croit avoir irrévocablement condamné, il interpelle les siens: « *Ils viennent d'entendre,* s'est-il écrié, la longue déduction de crimes presque inouïs dans le monde dont son fils est coupable contre lui, son père et son souverain. On voit assez que seul il aurait le droit de le juger, néanmoins, il vient leur demander les secours; *car il appréhende la mort éternelle d'autant plus qu'il a promis le pardon à son fils, et qu'il le lui a juré sur le jugement de Dieu*...C'est donc à eux à en faire justice, sans considération pour sa naissance, sans égard pour sa personne, afin que la patrie ne soit point lésée.» Il est vrai qu'a cet ordre clair et terrible, il a entremêlé ces mots grossièrement astucieux : qu'on doit prononcer, sans le flatter ni craindre sa disgrâce, si l'on décide que son fils ne mérite qu'une punition légère.

«Les esclaves ont compris leur maître: ils voient quel est l'horrible secours qu'il leur demande. Aussi, les prêtres consultés n'ont-ils répondu que par des citations de leurs saints livres, choisissant en nombre égal celles qui condamnent et celles qui pardonnent, sans oser mettre de poids dans la balance, pas même cette foi jurée qu'ils craignent de rappeler. En même temps, les grands de l'Etat au nombre de cent vingt-quatre, ont obéi. Ils ont prononcé la mort unanimement et sans hésiter; mais leur arrêt les condamne eux-mêmes bien plus que leur victime. On y voit les dégoûtants efforts de cette foule d'esclaves se tourmentant à effacer le parjure de leur maître; et comme leur lâche mensonge, s'ajoutant au sien, le fait ressortir davantage.

«Pour lui, il achève inflexiblement: rien ne l'arrête, ni le temps qui vient de s'écouler sur sa colère, ni ses remords, ni le repentir d'un infortuné, ni la faiblesse tremblante, soumise, suppliante! Enfin tout ce qui d'ordinaire, même entre ennemis étrangers, apaise et désarme, est sans effets dans le cœur d'un père pour son fils. Bien plus, comme il vient d'être son accusateur et son juge, il sera son bourreau. C'est le 7 juillet 1718 le lendemain même du jugement, qu'il va, suivi de tous ses grands, recevoir les dernières larmes de son fils, y mêler les siennes; et quand enfin on le croit attendri, il envoie chercher *la forte potion* que lui-même a fait préparer; impatient, il en hâte l'arrivée par un second message: il la fait présenter devant lui comme un remède salutaire, et ne se retire, profondément triste il est vrai, qu'après avoir empoisonné l'infortuné qui implorait encore son pardon. Puis, il attribue la mort de sa victime, expirée quel-

ques heures après dans d'affreuses convulsions à la frayeur dont l'a frappée son arrêt! Il ne couvre toute cette horreur, aux yeux des siens, que de cette grossière apparence: il la juge suffisante à leurs mœurs brutales, leur commandant, au reste, le silence, *et étant si bien obéi que, sans les mémoires d'un étranger* (Bruce), *témoin, acteur même dans cet horrible drame, l'histoire en eût à jamais ignoré les terribles et derniers détails*(1). »

Pierre Ier avait à peine fait mourir par le poison son fils légitime Alexis, lorsque mourut de mort naturelle le fils adultérin auquel il réservait le trône. Pierre en eut un si violent chagrin, que pendant trois jours il fut livré aux convulsions du désespoir. Avec le temps, d'autres chagrins firent oublier celui-ci. L'aventurière Catherine, femme du soldat suédois, se dégoûta de l'impérial adultère, et lui préféra un jeune homme de la cour. Le czar fit couper la tête au jeune homme, et la planta sur un poteau dans l'endroit où il mena Catherine à la promenade. Cette gentillesse annonçait quelque chose de plus tragique. Heureusement le czar mourut le 28 janvier 1725, à l'âge de cinquante-trois ans; il mourut, dit l'histoire, d'une maladie honteuse, mais on ajoute que le poison y aida quelque peu(2). L'aventurière Catherine, la femme du soldat suédois, la prostituée du czar, fut reconnue impératrice de toutes les Russies, par le crédit de Menzikoff, favori du czar défunt, qui de temps en temps lui donnait des soufflets et des coups de canne, mais n'en restait pas moins son esclave. Catherine régna deux ans et demi par la main de Menzikoff, son premier ou même son second maître après qu'elle eut quitté son mari, le soldat suédois(3). A la mort de Catherine, Menzikoff fit proclamer empereur Pierre II, fils du malheureux Alexis, que son père avait égorgé. Pour régner en son nom, Menzikoff, dont la naissance est inconnue, lui fiança une de ses filles. Mais il fut renversé par les Dolgorouki, et exilé en Sibérie avec ses deux filles, et Pierre II mourut lui-même de la petite vérole en 1730, à l'âge de quinze ans. Les Dolgorouki déférèrent la couronne impériale, non aux filles de Pierre le Grand, mais à la princesse Anne, fille d'Iwan V frère aîné de Pierre. Les Dolgorouki croyaient régner sous le nom de la nouvelle impératrice: Biren, nouveau favori, les exila en Sibérie, puis les rappela, pour en faire périr deux sur la roue, écarteler deux, trancher la tête à trois, dépouiller le reste de la famille de tous ses biens, et la reléguer loin de Moscou. Biren fit périr dans les supplices près de douze mille personnes, et en exila plus de vingt mille. Tel fut l'esprit gouvernemental de l'empire russe dès sa fondation, et il n'en a pas encore changé.

Qui respecte si peu l'humanité et la justice ne respectera guère plus la religion véritable qui commande d'être juste, humain, miséricordieux. Aussi le christianisme total est-il beaucoup moins libre dans l'empire russe que dans l'empire turc. Le fondateur de cet empire ne voulait de religion que pour asservir tous les Russes au despotisme d'un seul. Vers la fin du seizième siècle, nous avons vu un patriarche de Constantinople, Jérémie II, réfugié en Russie, prétendre conférer au métropolitain de Moscou le titre de patriarche. Ce nom seul donnait une ombre d'indépendance. Pierre Ier le supprima vers la fin du dix-septième siècle, et établit en place du patriarche un comité ecclésiastique de plusieurs membres, qui font serment de reconnaître l'empereur pour leur juge suprême. Ce comité, nommé en Russie *le saint synode*, est présidé de nos jours, au nom de l'empereur, par un colonel de cavalerie. Quelques évêques ayant proposé le rétablissement de la dignité patriarchale, Pierre parut soudain au milieu d'eux, et jetant son coutelas sur la table, leur dit : Voici votre patriarche, vous n'en aurez point d'autre. C'est ainsi que le czar moscovite décida à coups de sabre ce que les Russes croiront ou ne croiront pas d'une année à l'autre. Le despotisme croyait ainsi tout réunir à son profit : il paraît déjà qu'il se trompe. Joseph de Maistre disait, dès 1819: «L'Eglise russe en particulier porte dans son sein plus d'ennemis que toute autre; le protestantisme la pénètre de toutes parts. Le *rascolnisme*, qu'on pourrait appeler *l'illuminisme* des campagnes, se renforce chaque jour; déjà ses enfants se comptent par millions, et les lois n'oseraient plus se compromettre avec lui. L'*illuminisme*, qui est le *rascolnisme* des salons, s'attache aux chairs délicates que la main grossière du rascolnic ne saurait atteindre. D'autres puissances encore plus dangereuses agissent de leur côté, et toutes se multiplient aux dépens de la masse qu'elles dévorent. Il y a certainement de grandes différences entre les sectes anglaises et les sectes russes; mais le principe est le même. C'est la religion nationale qui laisse échapper la vie et les *insectes* s'en emparent(4).»

Le mot *rascolnic*, dans la langue russe, signifie, au pied de la lettre, *schismatique*. La scission désignée par cette expression générique a pris naissance dans une ancienne traduction de la Bible à laquelle les *rascolnics* tiennent infiniment, et qui contient les textes altérés, suivant eux, dans la version dont l'église russe fait usage. C'est sur ce fondement qu'ils se nomment eux-mêmes *hommes de l'antique foi ou vrais croyants*, staroversi. Bientôt la secte originelle s'est divisée, et subdivisée, comme il arrive toujours, au point que dans ce moment il y a peut-être en Russie quarante sectes de *rascolnics*. Toutes sont extravagantes et quelques unes abominables. Aussi, plus les *rascolnics* en masse *protestent*

(1) *Histoire de Russie*, etc., par M. le général comte de Ségur, livre X, c. III. — (2) la Russie en 1839, t. III, lettre 26. — (3) Levesque, *Histoire de Russie*, sur l'année 1718. — (4) *Du pape*, t. II, c. III, p. 572.

contre l'église russe, comme celle-ci proteste contre l'Église romaine. De part et d'autre, c'est le même motif, le même raisonnement et le même droit ; de manière que toute plainte de la part de l'autorité dominante serait ridicule. Le *rascolnisme* n'alarme ni ne choque la nation en corps, pas plus que toute autre religion fausse ; les hautes classes ne s'en occupent que pour en rire. Quant au sacerdoce, il n'entreprend rien sur les dissidents, parce qu'il sent son impuissance, et que d'ailleurs l'esprit de prosélytisme doit lui manquer par essense. Le rascolnisme ne sort point de la classe du peuple ; mais le peuple est bien quelque chose, *ne fut-il même que de trente millions* (1).

Pendant le voyage de Pierre Ier en France sous le règne de Louis XV et la régence du duc d'Orléans, quelques docteurs rascolnics ou jansénistes de la Sorbonne lui proposèrent de réunir son église à l'église latine, moyennant les libertés gallicanes. Il y eut un commencement de correspondance avec quelques évêques russes. En 1718, le czar termina l'affaire de la manière que voici. Il avait à sa cour un fou, nommé Zotof, qui avait été son maître à écrire. Il le créa prince-pape. Le pape Zotof fut intrônisé en grande cérémonie par des bouffons ivres ; quatre bègues le haranguèrent : il créa des cardinaux, il marcha en procession à leur tête. Ces fêtes n'étaient ni galantes ni ingénieuses. L'ivresse, la grossièreté, la crapule y présidaient. Ce fut l'année suivante, 1719, que le même czar égorgea son fils légitime, pour laisser le trône à un batard. Quelque temps après, il y eut une nouvelle cérémonie avec le pape russe, le fou Zotof, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Le czar imagina de lui faire épouser une veuve de son âge, et de célébrer solennellement cette noce ; il fit faire l'invitation par quatre bègues ; des vieillards décrépits conduisaient la mariée ; quatre des plus gros hommes de la Russie servaient de coureurs ; la musique était sur un char conduit par des ours qu'on piquait avec des pointes de fer, et qui, par leurs mugissements, formaient une basse digne des airs qu'on jouait sur le chariot. Les mariés furent bénis dans la cathédrale par un prêtre aveugle et sourd, à qui on avait mis des lunettes.

Tel est en somme la civilisation morale et religieuse que Pierre Ier apporta aux Russes. Pour trouver quelque chose de semblable, il faut chercher dans les débauches impériales du Bas-Empire sous Constantin Copronyme ou l'Ivrogne ; ou bien dans les tavernes de Wittemberg, où, au milieu des pots de bière, Luther et Mélancthon crayonnent leur papeâne, leur pape-truie. Espérons que les Russes, ce peuple éminement brave, bienveillant, spirituel, hospitalier, pensera un jour par lui-même, verra un jour par lui-même, qu'il lira un jour avec attention ce qu'il professe lui-même touchant la suprématie du Pape. Les livres rituels de l'église russe présentent à cet égard des confessions si claires, si expresses, si puissantes, qu'on a peine à comprendre comment la conscience qui consent à les prononcer refuse de s'y rendre. Depuis quelque temps on rencontre dans le commerce, tant à Moscou qu'à St-Pétersbourg, quelques exemplaires de ces livres mutilés dans les endroits trop frappants, mais nulle part ces textes décisifs ne sont plus lisibles que dans les exemples d'où il ont été arrachés (2).

L'église russe consent donc à chanter l'hymne suivante : O saint Pierre, prince des apôtres! primat apostolique! pierre inamovible de la foi, en récompense de ta confession ; éternel fondement de l'Eglise, pasteur du troupeau parlant, porteur des clefs du ciel, élu entre tous les apôtres pour être, après Jésus-Christ, le premier fondement de la sainte Eglise, réjouis-toi, colonne inébranlable de la foi orthodoxe, chef du collége apostolique ! » — Elle ajoute : « Prince des apôtres, tu as tout quitté et tu as suivi le maître en lui disant : Je mourrai avec toi ; avec toi je vivrai d'une vie heureuse : tu as été le premier évêque de Rome, l'honneur et la gloire de la très-grande ville : sur toi s'est affermie l'Eglise (3). »

La même église ne refuse point de répéter dans sa langue ces paroles de saint-Jean Chrysostome : « Dieu dit à Pierre : Vous êtes Pierre, et il lui donna ce nom, parce que sur lui, comme sur la pierre solide, Jésus-Christ fonda son Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle ; car le créateur lui-même en ayant posé le fondement qu'il affermit par la foi, quelle force pourrait s'opposer à lui ? Que pourrais-je donc ajouter aux louanges de cet apôtre, et que peut-on imaginer au-delà du discours du Sauveur, qui appelle Pierre heureux, qui l'appelle Pierre : et qui déclare que sur cette pierre il bâtira son Eglise. Pierre est la pierre et le fondement de la foi : c'est à ce Pierre, l'apôtre suprême, que le Seigneur lui-même a donné l'autorité, en lui disant : Je te donne les clefs du ciel, etc. Que dirons-nous donc à Pierre ? O Pierre ! objet des complaisances de l'Eglise, lumière de l'univers, colombe immaculée, prince des apôtres, source de l'orthodoxie (4).

L'église russe, qui parle en termes si magnifiques du prince des apôtres, ajoute le comte de Maistre, n'est pas moins diserte sur le compte de ses successeurs : j'en citerai quelques exemples.

Premier et deuxième siècle. « Après la mort de saint-Pierre et de ses deux successeurs Clément tint sagement à Rome le gouvernail de la barque, qui est l'Eglise de Jésus-Christ : » et, dans une hymne à l'honneur de ce même Clément, l'église russe lui dit : « Martyr de Jésus-Christ, disciple Pierre, tu imitas ses vertus divines, et te montras ainsi le véritable héritier de son trône. » Dans le quatrième

(1) *Du Pape*, t. II, c. III, p. 553. — (2) *Ibid.*, t. I, c. x, p. 82. — (3) *Ibid.*, p. 83 et seq. — (4) *Ibid.*, p. 84-86.

siècle, elle dit au pape saint Sylvestre. « Tu es le chef du sacré concile : tu as illustré le trône du prince des apôtres ; divin chef des saints évêques, tu as confirmé la doctrine divine, tu as fermé la bouche impie des hérétiques ».

Elle dit à saint Léon dans le cinquième siécle : « Quel nom te donnerai-je aujourd'hui ? Te nommerai-je le héraut merveilleux et le ferme appui de la vérité : le vénérable chef suprême concile ; le successeur du trône suprême de saint-Pierre, l'héritier de l'invincible Pierre et le successeur de son empire ? » — Elle dit au pape saint Martin dans le septième siècle : « Tu honoreras le trône divin de Pierre, et c'est en maintenant l'Eglise sur cette pierre inébranlable, que tu as illustré ton nom ; très glorieux maître de toute doctrine orthodoxe ; organe véridique des préceptes sacrés, autour duquel se réunirent tout le sacerdoce et toute l'orthodoxie, pour anathématiser l'hérésie. »

Dans la vie de saint Grégoire II, huitième siècle, un ange dit au saint Pontife : « Dieu t'a appelé pour que tu sois l'évêque souverain de son Eglise et le successeur de Pierre, le prince des apôtres.—Ailleurs, la même église présente à l'admiration des fidèles la lettre de ce saint Pontife, écrivant à l'empereur Léon l'Isaurien, au sujet du culte des images : « C'est pourquoi nous, comme revêtus de la puissance et de la SOUVERAINETÉ de saint Pierre, nous vous défendons, etc. (1).

Et, dans le même recueil qui a fourni le texte précédent, on lit un passage de saint Théodore Studite, qui dit au pape Léon III. « O toi, pasteur suprême de l'Eglise qui est sous le ciel, aide-nous dans le dernier des dangers ; remplis la place de Jésus Christ Tends-nous une main protectrice pour assister notre église de Constantinople ; montre-moi le successeur du premier Pontife de ton nom. Il sévit contre l'hérésie d'Eutychès ; sévis à ton tour contre celle des iconoclastes. Prête l'oreille à nos prières, ô toi, chef et prince de l'apostolat, choisi par Dieu même pour être le pasteur du troupeau parlant ; car tu es réellement Pierre, puisque tu occupes et que tu fais briller le siège de Pierre. C'est à toi que Jésus Christ à dit : Confirme tes frères. Voici le temps et le lieu d'exécuter tes droits ; aide-nous, puisque Dieu t'en a donné le pouvoir, car c'est pour cela que tu es le prince de tous (2). »

Non contente d'établir ainsi la doctrine catholique par les confessions les plus claires l'église russe consent encore à citer des faits qui mettent dans tout son jour l'application de la doctrine. Ainsi, par exemple, elle célèbre le pape saint Célestin, « qui, ferme par ses discours et par ses œuvres dans la voie que lui avaient tracée les apôtres, déposa Nestorius, patriarche de Constantinople, après avoir mis à découvert dans ses lettres les blasphêmes de cet hérétique. » — Et le pape saint Agapet, qui déposa l'hérétique Anthime, patriarche de Constantinople, lui dit anathème : sacra ensuite Mennas, personnage d'une doctrine irréprochable, et le plaça sur le même siège de Constantinople. » — Et le pape saint Martin, qui s'élança comme un lion sur les impies, sépara de l'Église de Jésus Christ, Cyrus, patriarche d'Alexandrie ; Sergius, patriarche de constantinople ; Pyrrhus et tous leurs adhérents (3). »

Si l'on demande comment une église, qui récite tous les jours de pareils témoignages, nie cependant avec obstination la suprématie du Pape, je réponds qu'on est mené aujourd'hui par ce qu'on a fait hier ; qu'il n'est pas aisé d'effacer les liturgies antiques, et qu'on les suit par habitude, même en les contredisant par système ; qu'enfin les préjugés à la fois les plus aveugles et les plus incurables, sont les préjugés religieux. Dans ce genre, on n'a droit de s'étonner de rien. Les témoignages, au reste, sont d'autant plus précieux, qu'ils frappent en même temps sur l'église grecque, mère de l'église russe, qui n'est plus sa fille.

Joseph de Maistre observe à ce sujet qu'il est assez commun d'entendre confondre dans les conversations l'église russe et l'église grecque. Rien cependant n'est plus évidemment faux. La première fut, à la vérité, dans son principe, province du patriarche grec ; mais il lui est arrivé ce qui arrivera nécessairement à toute église non catholique, qui, par la seule force des choses, finira toujours par ne dépendre que de son souverain temporel... Il n'y a donc plus d'église grecque hors de la Grèce ; et celle de Russie n'est pas plus grecque qu'elle n'est copte ou arménienne. Elle est seule dans le monde chrétien, non moins étrangère au Pape qu'elle méconnait, qu'au patriarche grec séparé, qui passerait pour un insensé s'il avisait d'envoyer un ordre quelconque à Saint-Pétersbourg. L'ombre même de toute coordination religieuse a disparu pour les Russes avec leur patriarche ; l'église de ce grand peuple, entièrement isolée n'a plus même de chef spirituel qui ait un nom dans l'histoire ecclésiastique. Quant *au saint synode*, on doit professer, à l'égard de chacun de ses membres pris à part, toute la considération imaginable ; mais en les contemplant en corps, on n'y voit plus que le consistoire national perfectionné par la présence d'un représentant civil du prince qui exerce précisément sur ce comité ecclésiastique la même suprématie que le souverain exerce sur l'église en général (4).

Quand à la suède luthérienne, depuis Gustave-Adolphe jusqu'à Charles XII, elle fut entre les mains de la Providence une verge de fer pour châtier les peuples du nord : en 1718, à la mort de Charles XII, tué par un des siens, cette verge de fer fut brisée et jetée

(1) *Du Pape*, t. I, c. X, p. 86 88. — (2) *Ibid.*, p. 88 et 89. — (3) *Ibid.*, p. 89 et 90. — (4) *Ibid.* p. 91 et 92.

au rebut des nations, où elle est encore. Charles XII avait de grandes qualités; sous la main catholique, d'un Fénelon, il fût devenu un grand homme; élevé par des mains protestantes, il ne fut qu'un homme singulier, plus fou que sage. Son prédécesseur Charles X, par ses guerres et succès, voulait subjuguer le Nord et l'Allemagne, puis envahir l'Italie comme un second Alaric, et soumettre Rome encore une fois aux Ostrogoths. Comme on voit, l'humanité n'a pas grandement perdu à la décadence et à l'annulation politique de la Suède.

D'autres nations la remplaceront dans l'immense bercail du souverain pasteur. Nous avons vu la Providence rouvrir la Chine à l'Evangile, et les Jésuites y entrer à la suite du Père Ricci, préparant la voie au christianisme par les sciences humaines.

Après la mort du père Ricci, en 1610, sa mission fut interrompue par les révolutions qui arrivèrent à la Chine. Mais lorsque l'empereur tartare Cunchi monta sur le trône, il nomma le père Adam Schall président du tribunal des mathématiques, Cunchi mourut, et pendant la minorité de son fils Cang-hi, la religion chrétienne fut exposée à de nouvelles persécutions. A la majorité de l'empereur, le calendrier se trouva dans une grande confusion; il fallut rappeler les missionnaires. Le jeune prince s'attacha au père Verbiest, successeur du père Schall, mort en 1666. Il fit examiner le christianisme par le tribunal des rites de l'empire, et minuta de sa propre main le mémoire des Jésuites. Les juges, après un mur examen, déclarèrent que la religion chrétienne était bonne, qu'elle ne contenait rien de contraire à la pureté des mœurs et à la prospérité des empires.—«Il était digne des disciples de Confucius, observe Châteaubriand de prononcer une pareille sentence en faveur de la loi de Jésus-Christ. Peu de temps après ce décret, le père Verbiest appela de Paris ces savants jésuites qui ont porté l'honneur du nom français jusqu'au centre de l'Asie.

«Le Jésuite qui partait pour la Chine s'armait du télescope et du compas. Il paraissait à la cour de Pékin avec l'urbanité de la cour de Louis XIV, et environné du cortège des sciences et des arts. Déroulant des cartes, tournant des globes, traçant des sphères, il apprenait aux mandarins étonnés et le véritable cours des astres et le véritable nom de celui qui les dirige dans leurs orbites. Il ne dissipait les erreurs de la physique que pour attaquer celles de la morale; il replaçait dans le cœur, comme dans son véritable siège, la simplicité qu'il bannissait de l'esprit : inspirant à la fois, par ses mœurs et son savoir, une profonde vénération pour son Dieu, et une haute estime pour sa patrie.

Il était beau pour la France de voir ces simples religieux régler à la Chine les fastes d'un grand empire, On se proposait des questions de Pékin à Paris; la chronologie, l'astronomie, l'histoire naturelle fournissaient des sujets de discussions curieuses et savantes. Les livres chinois étaient traduits en français les français en chinois. Le père Parennin, dans sa lettre adressée à Fontenelle, écrivait à l'académie des sciences : Messieurs, vous serez peut-être surpris que je vous envoie de si loin un traité d'anatomie, un cours de médecine, et des questions de physique écrites en une langue qui vous est inconnue; mais votre surprise cessera quand vous verrez que ce sont vos propres ouvrages que je vous envoie habillés à la tartare(1).»—Il faut, dit Châteaubriand, lire d'un bout à l'autre cette lettre où respirent ce ton de politesse et ce style des honnêtes gens, presque oubliés de nos jours.» Le Jésuite nommé Parennin, dit Voltaire, homme célèbre par ses connaissances et par la sagesse de son caractère, parlait très bien le chinois et le tartare... C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages et instructives sur les sciences de la Chine, aux difficultés savantes de nos meilleurs philosophes(2).»

«En 1711, l'empereur de la Chine donna aux Jésuites trois inscriptions, qu'il avait composées lui-même pour une église qu'ils faisaient élever à Peking. Celle du frontispice portait : Au principe de toutes choses. Sur l'une des deux colonnes du péristyque on lisait : Il est infiniment bon et infiniment juste, il éclaire, il soutient, il règle tout avec une suprême autorité, et avec une souveraine justice. La dernière colonne était couverte de ces mots : Il n'a point eu de commencement, il n'aura point de fin : il a produit toutes choses dès le commencement : c'est lui qui les gouverne et qui en est le véritable seigneur. Quiconque s'intéresse à la gloire de son pays, remarque Châteaubriand, ne peut s'empêcher d'être vivement ému en voyant de pauvres missionnaires français donner des pareilles idées de Dieu au chef de plusieurs millions d'hommes : quel noble usage de la religion! — Le peuple, des mandarins, les lettrés embrassaient en foule la nouvelle doctrine; les cérémonies du culte avaient surtout un succès prodigieux. «Avant la communion, dit le père Prémare, cité par le père Fouquet, je prononcerai tout haut les actes qu'on peut faire en approchant de ce divin sacrement. Quoique la langue chinoise ne soit pas féconde en affections de cœur, cela eut beaucoup de succès... Je remarquai, sur les visages de ces bons chrétiens, une dévotion que je n'avais pas encore vue (3).»

«Loukong, ajoute ce même missionnaire, m'avait donné du goût pour les missions de la campagne. Je sortis de la bourgade, et je trouvai tous ces pauvres gens qui travaillaient de côté et d'autre; j'en abordai un d'entre

(1) *Lettres édifiantes*, t. XIX, p. 257. — (2) *Siècle de Louis XIV*, c. XXXIX. — (3) *Lettres édifiantes* t. XVII, p. 119.

eux qui me parut avoir la physionomie heureuse, et je lui parlai de Dieu. Il me parut content de ce que je disais, et m'invita par honneur à aller dans la salle des ancêtres. C'est la plus belle maison de la bourgade; elle est commune à tous les habitants, parce que, s'étant fait depuis longtemps une coutume de ne point s'allier hors de leur pays, ils sont tous parents aujourd'hui et ont les mêmes aïeux. Ce fut donc là que plusieurs, quittant leur travail, accoururent pour entendre la sainte doctrine(1). » N'est-ce pas là une scène de l'Odyssée ou plutôt de la Bible?

Un empire dont les mœurs inaltérables usaient, depuis deux mille ans le temps, les révolutions et les conquêtes, cet empire change à la voix d'un moine chrétien, parti seul du fond de l'Europe. Les préjugés les plus enracinés, les usages les plus antiques, une croyance religieuse consacrée par les siècles, tout cela tombe et s'évanouit au seul nom du Dieu de l'Évangile. Au moment même où nous écrivons, dit Châteaubriand sur le déclin de la Révolution française, au moment où le christianisme est persécuté en Europe, il se propage à la Chine. Ce feu qu'on avait cru éteint s'est ranimé, comme il arrive toujours après les persécutions. Lorsqu'on massacrait le clergé en France et qu'on le dépouillait de ses biens et de ses honneurs, les ordinations secrètes étaient sans nombre, les évêques proscrits furent souvent chargés de refuser la prêtrise à des jeunes gens qui voulaient voler au martyre. Cela prouve, pour la millième fois, combien ceux qui ont cru anéantir le christianisme en allumant des bûchers ont méconnu son esprit. Au contraire des choses humaines dont la nature est de périr dans les tourments, la véritable religion s'accroît dans l'adversité; Dieu l'a marquée du même sceau que la vertu(2). »

Ferdinand Verbiest, né vers 1630, à Bruges ayant embrassé la règle de saint Ignace, fut envoyé aux missions de la Chine en 1659, avec le père Philippe Couplet, né à Malines vers 1630. Verbiest s'y consacra d'abord à la prédication de l'Évangile dans la province de Chensi; mais le père Adam Schal, instruit de ses talents, le fit venir à Péking et ne tarda pas à l'associer à ses travaux astronomiques. Pendant la minorité de l'empereur Khang-hi une violente persécution s'étant élevée contre les Chrétiens, Verbiest partagea le sort de ses confrères et fut jeté dans une obscure prison. Plus tard, nommé président du tribunal des mathématiques, il donna des leçons de cette science à l'empereur et composa une grammaire tartare. En 1681, il fut chargé par ce prince de diriger la fabrication de canons de fonte, pour remplacer les anciennes pièces qui se trouvaient hors de service. L'opération réussit, malgré le défaut d'intelligence ou la mauvaise volonté des ouvriers qui travaillaient sous ses ordres, et il eut le bonheur de pouvoir offrir à l'empereur un parc de trois cent pièces, la plupart de campagne. L'empereur après avoir vu l'effet de cette nouvelle artillerie, se dépouilla de son manteau et en revêtit le Jésuite. Le pieux missionnaire n'employait son crédit que pour procurer de nouveaux avantages à la religion et il ne désespérait pas de la voir s'établir jusque dans les provinces les plus reculées de l'empire. Aussi reçut-il du pape Innocent XI un bref dans lequel le souverain Pontife approuvait sa conduite à la Chine, blâmée par les missionnaires dominicains. Il offrit, en 1683, à l'empereur, le *Calcul des éclipses de soleil et de lune pour deux mille ans*, formant trente deux volumes de cartes avec leur explication. Ce beau travail lui valut de nouvelles faveurs de Khang-hi. Le père Verbiest facilita l'admission à la Chine du père Lecomte et de ses compagnons, et leur procura l'autorisation de se rendre à Péking; mais il ne goûta pas la satisfaction de les y recevoir: une courte maladie l'enleva le 28 janvier 1688. Ses nombreux ouvrages sont de deux sortes; les uns relatifs à la théologie, où il traite de l'eucharistie, de la pénitence, de la rémunération du bien et du mal; les autres, en bien plus grand nombre, roulent sur des sujets de physique et d'astronomie(3).

Le père Couplet, après avoir cultivé longtemps et avec succès les chrétientés établies en Chine, fut renvoyé en Europe pour rendre compte au souverain Pontife de l'état florissant de ces chrétientés lointaines, et aussi pour obtenir des maisons de sa société un nouveau secours d'ouvriers apostoliques: ceux-ci manquaient à l'abondante moisson que présentait alors la Chine, où les missionnaires les plus rapprochés se trouvaient encore à plus de cent lieues. Le père Couplet réussit dans son voyage mais il ne revit plus la Chine. S'étant embarqué en Hollande, après avoir séjourné quelque temps dans sa famille, il périt dans une tempête l'an 1692. On a de lui: 1° Une traduction latine de trois ouvrages de Confucius; 2° un catalogue des Pères de la société de Jésus qui après la mort de saint François Xavier, de 1581, à 1681, ont propagé la foi du Christ dans l'empire chinois; 3° *Histoire d'une noble dame Candide Hiu chrétienne de la Chine qui mourut en 1680*, 4° *Table généalogique de trois familles impériales de la monarchie chinoise*, 5° *Relation sur l'état de la mission chinoise après le retour des pères Jésuites de leur exil à Canton, en 1671*(4).

Un Jésuite sicilien aida le père Couplet dans sa traduction latine des ouvrages de Confucius. Prosper Intorcetta, né l'an 1625, dans la petite ville de Piazza en Sicile, n'était âgé que de seize ans lorsqu'il s'échappa du collège de Catane, où ses parents l'avaient envoyé pour étudier en droit, et il se rendit à Messine, bru-

(1) *Lettres édifiantes*, t. XVII, p. 152, et seq. — (2) Chateaubriand, *Génie du christianisme*, l. IV. *Mœurs*, c. III. — (3) *Biog. univ.*, t. XLVIII. — (4) *Ibid.*, t. X.

lant de zèle pour se dévouer aux missions étrangères. Les supérieurs des Jésuites de cette ville ayant enfin obtenu le consentement des parents du jeune Intorcetta, lui donnèrent l'habit, et, après le cours de ses études théologiques, l'envoyèrent à la Chine en 1656, avec le père Martini et quinze autres religieux du même ordre. La navigation fut longue et périlleuse ; le père Intorcetta resta quelque temps à Macao, y fit les quatre vœux de sa profession religieuse et entra enfin sur le territoire chinois l'an 1659. Il établit d'abord sa résidence dans la province de Kiang-si, où ses supérieurs confièrent à ses soins la chrétienté de Kien-tsaran, qui depuis plus de vingt ans se trouvait sans pasteur. Ce zélé missionnaire y bâtit une nouvelle église et en deux ans baptisa environ deux mille néophytes. Le gouverneur de cette petite ville l'ayant dénoncé au vice-roi de la province, le fit passer pour le chef d'une troupe de brigands, qui, au nombre de cinq cents, ravageaient la contrée : l'église fut démolie et le Père obligé de se cacher. Une persécution générale s'étant élevée en 1661, il fut arrêté, conduit à Péking, condamné avec la plupart de ses confrères à une rude bastonnade et à l'exil dans la Tartarie ; mais la sentence fut adoucie et l'on se contenta de les envoyer en prison à Canton. Ce fut là que vingt-quatre de ses compagnons de captivité ayant fait venir de Macao un autre religieux pour demeurer en prison à sa place, le députèrent à Rome, auprès du général, afin de lui exposer le triste état de cette mission et le besoin qu'elle avait d'un prompt secours ; car on ne comptait plus, dans ce vaste empire, que quarante missionnaires de son ordre. Les Chrétiens de sa province étaient si pauvres, qu'en se cotisant ils ne purent amasser que vingt écus d'or pour les frais de son voyage. Comptant néanmoins sur la Providence, il s'embarqua sur le premier navire et fut débarqué à Rome en 1671. Il ne tarda pas de retourner joindre ses compagnons, qu'il eut la consolation de trouver rendus à la liberté. Il vécut assez pour participer à la nouvelle persécution qui fut excitée contre les missionnaires en 1690 ; et malgré son grand âge et les infirmités qui en augmentaient le fardeau, il comparut devant plusieurs tribunaux et montra un courage et une présence d'esprit que ses juges mêmes furent forcés d'admirer. Il termina sa laborieuse carrière le 13 octobre 1696 (1).

Son compagnon, le père Martin Martini, né à Trente l'an 1614, fut admis dans la société à l'âge de dix-sept ans, et, après avoir fait un cours de philosophie au collége romain, fut désigné pour les missions de la Chine. Il employa quatre ans à étudier la langue et les mœurs des habitants, et fut ensuite élu supérieur de la mission de Hang-tcheou. Chargé, en 1651, de retourner à Rome pour y exposer l'état et les besoins des missions, il courut de grands dangers dans la traversée. Le navire qu'il montait, poussé par la tempête sur les côtes d'Irlande et d'Angleterre, fut porté jusque sur la pointe de la Norwége : Martini fut obligé de revenir en Hollande, traversa l'Allemagne et ne parvint à Rome que trois ans après son départ de la Chine. Aussitôt qu'il eut rendu compte à ses supérieurs du sujet de son voyage, il fut envoyé en Portugal, où il s'embarqua pour retourner en Orient, avec dix-sept jeunes missionnaires. Son vaisseau fut encore battu des tempêtes ; il tomba entre les mains des pirates, qui le traitèrent avec beaucoup d'inhumanité : enfin, après une navigation de deux années pendant lesquelles sept de ses compagnons avaient succombé, il aborda, excédé de fatigues, au port de Macao. Il se hâta d'entrer dans sa province où il opéra un grand nombre de conversions : il répara et embellit les anciennes églises, et en construisit de nouvelles, et il se disposait à entreprendre de plus grandes choses, lorsqu'il tomba malade. Ses talents et ses vertus lui avaient valu l'amitié des mandarins qui lui rendirent de fréquentes visites et ne négligèrent rien pour lui procurer quelque soulagement. Il supporta avec patience et résignation les douleurs dont il était affligé, et mourut le 6 juin 1661, emportant les regrets de tout le monde. On a de lui : 1° *Atlas chinois* ; c'était l'ouvrage le plus complet et le plus exact qui eût encore paru sur la Chine. 2° *Première décade de l'histoire chinoise* ; elle a été traduite en plusieurs langues et méritait de l'être, car ce livre, tiré par le père Martini d'un original chinois, est le premier ouvrage traduit du chinois où l'on ait pu trouver des détails sur les événements de l'histoire chinoise dans les temps qui ont précédé l'ère chrétienne. 3° *De la guerre des Tartares en Chine.* 4° *Courte relation sur le nombre et la qualité des Chrétiens parmi les Chinois.* Le père Martini a de plus traduit du latin en chinois des *Traités de l'existence et des attributs de Dieu ; — De l'immortalité de l'âme*, par Lessius ; — *De l'amitié* ; c'est un extrait des ouvrages de Cicéron, de Sénèque, etc. ; — et une réfutation du *Système de Pythagore sur la transmigration des âmes* (2).

En 1685, six missionnaires jésuites partirent de Paris pour la Chine, en la compagnie de l'ambassadeur français à Siam : c'étaient les pères Bouvet, Gerbillon, Visdelou, Fontaney, Lecomte et Tachard. Ce dernier resta dans le royaume de Siam, y amena de nouveaux missionnaires et accompagna l'an 1688, les ambassadeurs que le roi de Siam envoya au pape Innocent XI et au roi Louis XIV. Les cinq autres, arrivés en Chine le 23 juillet 1687, furent appelés à Péking, d'où ils eurent la liberté de se retirer dans les provinces, à l'exception des pères Bouvet et Gerbillon, que l'empereur retint auprès de sa personne. Après qu'ils eurent appris, par son ordre, la

(1) B[illegible], t. XXI. — (2) B[illegible], t. XXVII.

langue tartare, l'empereur chargea le second, avec Pereyra, autre Jésuite, de suivre en qualité d'interprète, les ambassadeurs qu'il envoyait à Niptchou ou Nerczinsk, pour régler avec les Russes, sous Pierre Ier, les limites des deux empires. Khang-hi crut devoir récompenser Gerbillon en le choisissant avec Bouvet pour ses maîtres de mathématiques. Ce prince vivait avec eux si familièrement qu'il leur faisait prendre place à côté de lui sur le même siége. Ils traduisirent et composèrent plusieurs livres pour son usage. Gerbillon, qui ne quittait presque plus l'empereur et qui en obtenait tous les jours de nouvelles grâces, demanda l'exercice public de la religion chrétienne ; ce qui lui fut accordé par un édit du 22 mars 1692. L'empereur ayant, par un effet de son application à l'étude, été attaqué de la fièvre tierce, en fut guéri par les soins de Bouvet et de Gerbillon ; il reconnut ce bienfait en donnant aux Jésuites un emplacement près de son palais pour y construire à ses frais une maison et une chapelle. Les relations ajoutent que Gerbillon qui aurait bien voulu convertir ce prince à la foi, n'échoua dans ce projet que parce qu'il fut desservi à la cour. Il possédait plusieurs langues, car il fut chargé par l'empereur de converser en italien avec l'ambassadeur de Moscovie en Chine, l'an 1693. Jean-François Gerbillon, qui était né à Verdun en Lorraine le 11 janvier 1654, mourut à Péking le 25 mars 1707. On a de ce respectable missionnaire : 1° *Elements de geometrie*, tirés d'Euclide et d'Archimède ; 2° *Geometrie pratique et speculative*. Ces deux ouvrages, composés en chinois et en tartare, furent imprimés à Péking. 3° Deux lettres, avec une relation de huit voyages dans la grande Tartarie, faits depuis 1688 jusqu'en 1698. Les auteurs de l'*Histoire generale des voyages* rendent hommage à l'exactitude de l'auteur, que sa position a mis à même de faire des remarques plus étendues et plus certaines qu'on ne peut en attendre des autres voyageurs, En effet, ajoute Abel-Rémusat, à qui nous empruntons ces détails, tout ce que nous savons de la grande Tartarie nous vient des Jésuites français, et notamment de Gerbillon (1).

Le père Joachim Bouvet, né au Mans, reçut ordre de Khang hi de retourner en France et d'en ramener autant de nouveaux missionnaires qu'il pourrait en rassembler, tant il était content de leurs services. Bouvet revint donc en sa patrie l'an 1697, et fut porteur de quarante-neuf volumes chinois, que l'empereur envoyait à Louis XIV. Ces volumes furent remis par le missionnaire à la bibliothèque royale, qui ne possédait encore que quatre ouvrages écrits en cette langue, lesquels s'étaient trouvés parmi les manuscrits du cardinal Mazarin. Louis XIV, vers la fin de la même année fit remettre au Jésuite missionnaire un recueil de toutes les estampes, relié magnifiquement, et le chargea de le présenter de sa part à l'empereur Khang-hi. Le père Bouvet repartit peu de temps après pour la Chine, où il arriva l'an 1699, accompagné de dix nouveaux missionnaires, du nombre desquels étaient les pères de Prémare Régis et le célèbre Parennin. Enfin, après avoir partagé pendant près de cinquante ans les travaux des missionnaires, soit pour le service de la cour, soit dans le ministère des fonctions apostoliques, cet homme pieux et habile mourut à Péking le 28 juin 1732, âgé d'environ soixante-dix ans. Il était d'un caractère doux, sociable, officieux, toujours prêt à obliger, d'une attention continuelle à n'être incommode à personne, dur à lui-même jusqu'à se priver du nécessaire, en sorte que ses supérieurs furent souvent obligés d'user de leur autorité pour lui faire accepter les choses dont il avait le plus besoin. On a du père Bouvet : 1° Quatre relations de divers voyages qu'il fit dans le cours de ses missions ; 2° *Etat présent de la Chine*, en figures gravées ; 3° Plusieurs lettres, dont une à Leibnitz (2).

Le père Claude Visdelou, né en Bretagne l'an 1656, étant arrivé à la Chine, fit son premier soin de se livrer à l'étude de la langue et de l'écriture de cet empire ; avec les idées qu'on se formait alors des difficultés de cette étude, c'était presque une témérité de l'entreprendre, c'était un rare mérite que d'y réussir. Visdelou eut ce mérite, et ses succès furent aussi rapides qu'incontestables. Les Chinois eux-mêmes en furent frappés, et l'un des fils de l'empereur Khang-hi, prince désigné pour succéder à son père, ne put s'empêcher d'exprimer son admiration dans un éloge qu'il envoya au missionnaire, écrit selon l'usage, sur une pièce de soie. Visdelou ne tarda pas à appliquer les connaissances qu'il avait acquises à des objets d'une haute utilité scientifique et littéraire. Prenant pour modèles ceux de ses prédécesseurs qui avaient recherché de préférence les notions historiques consignées dans les livres chinois il s'occupa de faire connaître les renseignements qu'on y trouve sur les nations qui ont occupé les régions centrales et septentrionales de l'Asie. Avant lui, ce qu'on savait de ces nations se réduisait, pour l'antiquité, à quelques traditions incohérentes éparses dans les écrits des géographes grecs ; pour les temps les plus rapprochés, à un petit nombre de faits relatifs aux peuples de l'Asie occidentale qui avaient eu des rapports avec l'empire romain ; et pour le moyen âge, à divers récits des voyageurs qui avaient conservé le souvenir des expéditions de Ginguiskan et de ses premiers successeurs. Ces matériaux incomplets, sans suite et sans liaison, ne pouvaient servir à reconstituer d'une manière tant soit peu satisfaisante l'histoire de tant de nations qui ont perdu leurs annales, si jamais elles en ont possédé. La véritable source était encore inconnue : Visdelou eut le bonheur de la découvrir et d'y puiser le premier. Les historiens de la Chine, dont la succession non

(1) *Biogr. univ.*, t. XVII. — (2) *Ibid.*, t. V.

interrompue embrasse une série de vingt-cinq siècles, n'ont jamais négligé de recueillir, sur les contrées voisines de cet empire, les renseignements qui pouvaient se rapporter à l'histoire et à la géographie : ils ont même formé, de ces renseignements, des collections qui renferment, en réalité, les chroniques complètes de la Haute-Asie depuis deux mille ans. C'est dans ces recueils qu'il faut chercher la solution d'une foule de questions historiques qu'il serait toujours difficile et souvent impossible d'éclaircir sans ce secours. C'est ce qu'il était aisé de reconnaître à la lecture d'un grand nombre d'articles de la *Bibliothèque orientale*, de d'Herbelot. Toutes les fois qu'il y était question d'événements dont le siége se trouvait au delà du Gihon, les écrivains arabes, persans et turcs qui avaient exclusivement servi de guide au docte compilateur, ne lui offraient plus qu'un secours insuffisant. Visdelou, aidé de la lecture des *Annales chinoises*, se vit en état de suppléer à ce qui manquait à la *Bibliothèque orientale* et de corriger ce qui était défectueux. Son manuscrit, *Histoire de la Tartarie*, achevé au commencement de 1719, en quatre volumes in-quarto, fut envoyé en Europe, où il aurait dû avoir tout l'intérêt de la nouveauté : il y resta pourtant ignoré pendant plusieurs années et ne fut imprimé qu'en 1777 et 1779 dans le supplément à la *Bibliothèque orientale*. Le père Visdelou, devenu évêque de Claudiospolis, et vicaire apostolique en Chine, passa les vingt-huit dernières années de sa vie à Pondichéry. Il était logé, nourri, vêtu avec la même simplicité que le plus simple des religieux capucins chez lesquels il avait établi sa demeure. Il mourut dans la même ville le 11 novembre 1737 et fut enterré dans l'église des Pères capucins (1).

Le père Joseph-Henri Prémare, (on ignore le lieu et l'époque de sa naissance), vint en Chine sur la fin de 1698, avec quelques préventions contre les Chinois. Mais à mesure qu'il étudia leur langue et leur littérature, il en prit une idée plus favorable. Ainsi que les plus savants missionnaires, il trouva dans les anciens auteurs chinois un grand nombre de passages sur l'attente d'un rédempteur, sur les circonstances et les effets de sa venue, etc. ; tradition qui pouvait venir soit des anciens patriarches, soit des communications que les Chinois ont eues avec l'Asie occidentale et avec l'empire romain. En France, où les idées janséniennes dominaient plus ou moins parmi les savants et où l'on ne connaissait encore rien de la littérature chinoise, on accusa, on soupçonna du moins les Jésuites d'avoir, non pas trouvé, mais inventé ces merveilleux passages. De nos jours, deux hommes compétents, l'un de France, l'autre d'Allemagne, Abel-Remusat et Windischmann, ont constaté que les citations et les assertions étaient exactes : nous en avons réuni un bon nombre dans le vingtième livre de cette histoire, sur les principales vérités et les principaux faits du christianisme. L'abbé Renaudot, affilié aux jansénistes, publia deux anciennes relations des Indes et de la Chine par des marchands arabes, à l'effet de démentir les relations des missionnaires. Le père Prémare écrivit une lettre « où, suivant Abel-Rémusat, il réfute complétement les fables et les absurdités dont sont chargées les *Relations* traduites de l'arabe par l'abbé Renaudot, et dont les notes et les additions du traducteur sont loin d'être exemptes. Ce livre célèbre, dont plusieurs passages ne dépareraient par la collection des contes arabes, a de tout temps excité l'indignation des missionnaires de la Chine, parmi lesquels plusieurs se sont attachés à en relever les inexactitudes ; mais la réfutation du Père Prémare est la plus complète et la plus solide ». Tel est le jugement du savant français (2). Renaudot prétendait que les Chinois étaient tout à la fois athées et idolâtres. Le père Prémare fait voir avec beaucoup de justesse que ces deux accusations se détruisaient l'une l'autre : car comment les Chinois peuvent-ils adorer de fausses divinités, s'ils ne reconnaissaient aucune divinité quelconque ? Une chose résulte de là, c'est qu'il y avait de terribles préventions en France, puisqu'un savant tel que Renaudot aime mieux en croire des contes arabes et se contredire que d'en croire des Jésuites qui sont sur les lieux, qui connaissent la langue, qui citent les traductions et le texte original des livres dont ils s'appuient, et qu'on peut vérifier. Ces préventions sont un mystère qui peut servir à expliquer d'autres mystères.

Un ouvrage latin du père Prémare, mais resté manuscrit jusqu'à présent, c'est sa *Connaissance de langue chinoise*, en trois volumes in-quarto : « Le meilleur, sans contredit, au jugement d'Abel-Résumat, de tous ceux que les Européens ont composés jusqu'ici sur ces matières. Ce n'est ni une simple grammaire, comme l'auteur le dit lui même trop modestement, ni une rhétorique comme l'académicien Fourmont l'a donné à entendre ; c'est un traité de littérature presque complet, où le père Prémare n'a pas seulement réuni tout ce qu'il avait recueilli sur l'usage des particules et les règles grammaticales des Chinois, mais où il a fait entrer aussi un grand nombre d'observations sur le style, les locutions particulières à la langue antique et à l'idiôme commun, les proverbes, les signes les plus usités ; le tout appuyé d'une foule d'exemples cités textuellement, traduits et commentés quand cela était nécessaire. Quittant la route battue des grammairiens latins, que tous ses devanciers, Varo, Montigny, Castorano, avaient pris pour modèles, l'auteur s'est créé une méthode toute nouvelle, ou plutôt il a cherché à rendre toute méthode superflue, en substituant aux règles les phrases mêmes, d'après lesquelles on peut les recomposer... Le père Prémare, qui depuis 1721 entretenait avec Fourmont une

(1) *Biog. univ.*, t. XLIX. — (2) *Ibid.*, t. XXXVI, art. Prémare. — *Lettres édifiantes*, t. XXI, p. 183.

correspondance suivie, et qui montrait dans toutes ses lettres le plus grand empressement pour fournir à cet académicien tous les secours qu'il réclamait de lui, dut croire qu'il lui causerait un plaisir singulier en lui annonçant à la fin de 1728, qu'il lui envoyait une grammaire à l'aide de laquelle on pourrait à l'avenir faire des rapides progrès dans l'étude du chinois. Malheureusement, observe Abel-Rémusat, fourmont avait aussi rédigé une grammaire, ou pour mieux dire il avait traduit de l'espagnol celle du père Varo ». Finalement, l'académicien plagiaire donna pour sienne la grammaire chinoise du Jésuite espagnol et fit perdre de vue l'ouvrage incomparable du Jésuite Français, lequel n'a été retrouvé et signalé au public que de nos jours par Abel-Rémusat. Le père Prémare a laissé plusieurs autres manuscrits précieux; il mourut à la Chine vers 1734 (1).

Son confrère Dominique Parennin, né l'an 1665 près de Pontarlier, arriva également en Chine l'an 1698. Il fut présenté à l'empereur Khang-hi, qui lui donna des maitres pour achever de l'instruire dans la connaissance du chinois et du mandchou, et s'en fit accompagner dans les chasses qu'il faisait chaque année jusqu'en Tartarie. Parennin eut ainsi de fréquentes occasions de parler à l'empereur des sciences et des arts de l'Europe; et, pour le mettre à même de juger de leurs progrès, il traduisit en mandchou quelques *Mémoires* de l'académie des sciences, les plus propres à piquer la curiosité du prince et à augmenter son estime pour nos savants. Les *Recherches* du président Bon et de Réaumur, sur le travail des araignées, frappèrent surtout Khang hi; il ne pouvait se lasser d'admirer la patience et la sagacité qu'avaient exigées des observations si minutieuses; et il fit faire plusieurs copies de la traduction de ce mémoire, qu'il adressa à ses fils, en les invitant à partager le plaisir que lui avait causé cette lecture. Dans une conversation avec l'empereur, Parennin prit la liberté de lui faire observer qu'il se trompait sur la position géographique de quelques villes de la Chine, et cet excellent prince, loin de se fâcher qu'un étranger eût la prétention de connaitre mieux que lui ses propres Etats, invita Parennin à s'occuper de la levée des nouvelles cartes de toutes les provinces chinoises. Ce travail fut achevé assez promptement, et le père Duhalde en a enrichi sa *Description de la Chine*. L'ascendant que Parennin acquérait chaque jour sur l'esprit de Khang hi tourna à l'avantage des missions; qui s'étendirent bientôt dans des provinces où la lumière de l'Evangile n'avait pas encore pénétré. Il s'en servit aussi pour favoriser les négociants d'Europe, qui le trouvaient toujours en mesure d'appuyer leurs demandes, si elles étaient fondées, et d'aplanir les difficultés qui pouvaient s'élever dans leurs transactions. Le père Parennin contribua beaucoup à prévenir la guerre qui était sur le point d'éclater entre les Russes et les Chinois. Il rédigea en mandchou et en latin un nouveau traité dont les conditions, également avantageuses aux deux peuples, eurent l'approbation générale. Le czar Pierre-le-Grand, informé des services qu'il avait rendus à ses sujets, chargea son embassadeur à la Chine de lui en témoigner sa reconnaissance, et lui adressa en présent des fourrures et d'autres objets précieux.

La mort de Khang hi, en 1722, devint le signal d'une persécution contre les Chinois qui avaient ambrassé le christianisme. Le nouvel empereur, Young-tching, chassa de sa cour les missionnaires, en les reléguant à Macao. Le père Parennin fut cependant excepté de cette mesure, avec quelques uns de ses confrères à qui de grands talents avaient acquis l'estime des lettrés. La facilité avec laquelle il parlait l'italien et l'espagnol continua de le rendre l'interprète de presque tous les Européens, et il trouva encore l'occasion de leur être utile, entre autres à l'ambassadeur portugais envoyé à la Chine en 1727. L'avénement de Kianloung au trône, en 1735, adoucit la condition des Chrétiens. Le père Parennin consacra ses dernières années à l'instruction des néophytes, qui accouraient se ranger sous sa conduite et s'édifier de ses exemples. Une maladie longue et douloureuse, qu'il supporta avec une pieuse résignation, termina ses jours à Péking, le 27 septembre 1741. L'empereur régla lui-même la cérémonie de ses funérailles, dont il fit les frais.

Parennin avait des connaissances aussi étendues que variées. La géométrie, l'histoire naturelle, l'astronomie, la médecine, etc., étaient de son ressort. Indépendamment de la traduction en mandchou d'un choix de *Mémoires* de l'académie des sciences, dont il adressa huit volumes à l'académie en 1722, on a de lui : la traduction de *l'Anatomie* de Dionis ; — seize *lettres* dans le recueil des *Lettres édifiantes*. Les plus curieuses sont les deux qu'il écrivit à Fontenelle; l'une sur les différentes méthodes employées à la Chine pour la transcription des ouvrages qu'on ne veut pas livrer à l'impression; et la seconde, sur les propriétés de plusieurs racines, entre autres de la rhubarbe, mal connue jusqu'alors en Europe. — Des lettres au physicien Mairan. Le père Parennin y apprécie la Chine, son gouvernement, son histoire, ses connaissances, le caractère de ses habitants, avec une pénétration et une justesse qui nous paraissent le bon sens même. On y voit que de temps immémorial la Chine connait les grands principes des sciences et des arts, mais qu'elle ne développe ni ne perfectionne rien : c'est à peu près comme l'hirondelle et le castor, qui, depuis le commencement du monde, bâtissent toujours de la même manière; depuis tant de siécles les astronomes chinois, même après les leçons et les exemples que leur en ont donné les Européens, ne savent pas encore faire un bon alma

(1) *Biogr. univ.*, t. XXXVI, art. Prémare, par Abel Rémusat.

nach. La constitution gouvernementale de la Chine y est pour beaucoup. Il n'y a point de noblesse, point de castes héréditaires : il n'y a de noble que la famille impériale, tout le reste est peuple ; le seul moyen de se distinguer et de parvenir, c'est de devenir lettré, mandarin, fonctionnaire public : on étudie donc ce qu'il faut pour cela, ni plus ni moins. Inventer quelque chose qui pourrait perfectionner la machine administrative, réformer certains abus ce serait travailler contre vous-même ; au lieu de parvenir plus haut, vous auriez tout le monde contre vous et vous resteriez ou retomberiez dans la misère. Tout reste donc comme il est, y compris l'almanach.

Plusieurs lettres du père Parennin à ses confrères d'Europe nous font connaître une branche de la famille impériale, dans laquelle un grand nombre de princes et de princesses embrassèrent la foi chrétienne, malgré le chef de leur branche, le prince Sourmia. Le premier qui se convertit fut le troisième de ses treize fils, qui prit au baptême le nom de Jean, et qui a exposé dans un écrit les motifs et l'histoire de sa conversion. Il s'était distingué à la guerre et jouissait des bonnes grâces de l'empereur Khang-hi, qui l'emmenait dans ses voyages de chasse en Tartarie. Le prince Jean aimait la lecture : dans ses moments de loisir, il lut les livres les plus estimés des Chinois, puis ceux des sectaires ; il interrogea même les sectaires les plus habiles, mais il les vit bientôt qui ne s'accordaient pas avec eux-mêmes. Un jour, en passant, il acheta un vieux livre intitulé : *De l'âme de l'homme*. C'était un livre chrétien, mais il ne le savait pas. Il le lut avec satisfaction, quoiqu'il n'en comprît pas bien tout l'ensemble. Il envoya demander au marchand d'autres livres du même genre. Le marchand répondit qu'on en trouverait à l'*église*. Le prince prit ce nom d'*église* pour une une enseigne de libraire. Un domestique y étant allé, revint bientôt avec une quantité de livres, en disant qu'ils ne se vendaient pas, mais que les Européens les donnaient libéralement à ceux qui en demandaient. Il ajouta que leurs catéchistes l'avaient fort entretenu des pères Jésuites et de la loi qu'ils prêchaient, et que le prince en trouverait les articles les plus importants dans les livres dont on lui faisait présent.

«Je les lus avec empressement, dit le prince; j'étais charmé de l'ordre, de la clarté et de la solidité des raisonnements qui prouvaient un être souverain, unique, créateur de toutes choses, tel enfin qu'on ne saurait rien imaginer de plus grand ni de plus parfait. La simple exposition de ses magnifiques attributs me faisait d'autant plus de plaisir que je trouvais cette doctrine conforme à celle de nos anciens livres. Mais quand je vins à l'endroit où l'on enseigne que le Fils de Dieu s'est fait homme, je fus surpris que des personnes d'ailleurs si éclairées eussent mêlé à tant de vérités une doctrine qui me paraissait si peu vraisemblable et qui choquait ma raison. Plus j'y réfléchissais, plus je trouvais de résistance dans mon esprit sur cet article ; c'est qu'alors je regardais un mystère si sublime des yeux de la chair, et je n'avais pas encore appris à captiver ma raison sous le joug de la foi. Enfin, je communiquai ces livres à mes frères et à mes parents, ils donnèrent lieu à de fréquentes disputes: nous allâmes plusieurs fois à l'église pour éclaircir nos doutes et fixer nos incertitudes : nous conférâmes souvent avec les Pères et les lettrés chrétiens : leurs réponses me paraissaient solides et mes doutes ne se dissipaient point. Je composai alors deux volumes où je ramassai tous les motifs qui nous portent à croire les révélations divines et tout ce que j'avais lu de plus clair et de plus pressant dans les livres de la religion chrétienne. J'y ajoutai les difficultés qu'on peut y opposer et les réponses qui les éclaircissent : je donnai à ce petit ouvrage l'ordre et l'arrangement qui me parurent le plus naturels, n'ayant d'autre vue que d'achever de me convaincre moi-même et de convaincre ceux de ma famille qui m'attaquaient vivement.

C'était vers l'an 1712. Comme le père Parennin suivait aussi l'empereur dans ses voyages de Tartarie, le prince Jean faisait dresser sa tente auprès de la sienne, afin de pouvoir l'entretenir sans qu'il y parût. Un jour, donc, il vint le trouver avec le douzième de ses frères, âgé de dix-sept ans, et lui exposa les difficultés qui lui restaient encore sur la religion chrétienne. Le Père y répondit en détail, ajoutant que les Européens, avant d'embrasser le christianisme, formèrent les mêmes difficultés, et de plus fortes encore ; mais enfin ce merveilleux assemblage des motifs que nous avons de croire les détermina, avec la grâce de Dieu, à se rendre, à s'humilier et à soumettre leur esprit à des vérités qui sont au-dessus de la raison humaine ; ils ont douté et pour eux et pour vous, soyez en repos de ce côté-là et cessez d'être ingénieux à chercher de fausses raisons pour vous dispenser d'obéir à la voix de Dieu qui vous appelle et qui vous presse par cette inquiétude même que vous éprouvez.

Avec le temps, le prince se sentit entièrement convaincu, et il prêchait même les autres. Mais pour recevoir le baptême, il fallut encore vaincre d'autres difficultés et de la part de son père et de la part de la cour. En 1719, son dixième frère lui donna l'exemple. Sur le point de partir pour la guerre à six cents lieues de loin, il reçut le baptême auquel il s'était préparé depuis longtemps par une vie toute chrétienne. Il fut nommé Paul, ainsi qu'il le souhaitait à cause de la dévotion particulière qu'il avait pour ce saint apôtre, dont il avait lu plusieurs fois la vie. La princesse son épouse suivit son exemple et reçut le nom de Marie. Le zèle du prince Paul ne se bornait pas à l'instruction de sa famille et des domestiques qui l'avaient suivi, il annonçait les vérités chrétiennes aux autres princes et aux seigneurs de l'armée, et il les affectionna tellement au christianisme, qu'ils déposèrent

leurs anciennes préventions et devinrent de zélés défenseurs de la foi. Ayant appris qu'il y avait dans les troupes huit ou dix mille soldats chrétiens, il les fit venir en sa présence et les traita avec tant de bonté et de familiarité, qu'ils en furent confus ; il fit parmi eux les fonctions de missionnaire, prêchant encore plus efficacement par les grands exemples de vertu qu'il leur donnait que par les fervents discours qu'il leur tenait.

Son troisième frère, apprenant ces nouvelles, en fut attendri jusqu'aux larmes : il reçut le baptême le jour de l'Assomption 1721, et fut nommé Jean ; son fils unique qui fut baptisé en même temps, s'appela Ignace : peu après, toute sa famille, bien instruite, imita son exemple, savoir : la princesse Cécile, sa femme qui a été l'institutrice des autres dames, ses belles-sœurs ; sa belle fille Agnès, que son directeur appelait son héroïne chrétienne : ses deux petits fils Thomas et Mathieu, l'un âgé de six ans et l'autre de sept, et deux petites filles.

L'esprit de ferveur animait toute cette famille ; les domestiques furent si frappés de tant d'exemples, et surtout du zèle avec lequel ce prince les instruisait, qu'ils vinrent en foule demander le baptême. Il avait bâti dans son hôtel uue chapelle isolée et fermée d'une muraille où il n'avait laissé qu'une petite porte en sorte que les étrangers prenaient cet édifice pour une bibliothèque ; c'est là que deux fois le jour il assemblait sa famille pour y réciter les prières de l'Eglise et instruire ses domestiques, qu'il traitait également bien, soit qu'ils profitassent de ses instructions, soit qu'ils négligeassent de les suivre. Il leur disait que le respect humain ne devait avoir aucune part dans leur conversion, que la foi est un don de Dieu, qu'il faut la lui demander avec persévérance et avec une forte détermination de surmonter toutes les difficultés qui se présentent quand une fois ils seront éclairés de la lumière céleste. — Le prince Paul et le prince Jean furent bientôt imités par leur onzième frère, qui fut baptisé avec toute sa famille et reçut le nom de François.

Après la mort de Khang-hi et dans les commencements de son fils Young-tching, comme les Chrétiens étaient menacés d'une persécution, le sixième et le douzième frère des susdits princes reçurent le baptême avec leurs familles et s'appelèrent Louis et Joseph. Leur frère aîné suivit leur exemple en 1724, lorsque la persécution était déjà déclarée, et fut appelé François Xavier. Toute cette famille, y compris le père, fut condamnée à l'exil en Tartarie, au-delà de la grande muraille. Le 15 juillet 1724, ils partirent pour leur exil, au nombre de trente-sept princes et à peu près autant de princesses, et environ trois cents domestiques de l'un et de l'autre sexe, dont la plus grande partie avait reçu le baptême ; plusieurs autres étaient encore catéchumènes ; faute de temps, ils furent obligés d'attendre qu'ils fussent arrivés au terme de leur voyage pour se faire baptiser. Le jour même, 4 août, que ces illustres exilés y arrivèrent, le prince François-Xavier passa à une meilleure vie, à l'âge de cinquante neuf ans (1).

Leur exil dura jusqu'en 1736, à la mort de Yong tching. Ils furent d'abord relégués dans la ville de Fourdane, puis dans un désert voisin, où ils se bâtirent des maisons de bois et de terre, couvertes de chaume, avec une chapelle au milieu. Ils trouvèrent à Fourdane plusieurs Chrétiens qui leur témoignèrent beaucoup de charité et de zèle, entre autres un vieux soldat, Marc Ki, lequel fit plusieurs fois le voyage de Péking pour leur service et pour porter de leurs nouvelles aux pères Jésuites, notamment au père Parennin. Un médecin nommé Tem faisait, de son côté, la même chose. Le père et la mère de tous les princes moururent dès la première année, le père sans se convertir, la mère après avoir reçu le baptême. Un Jésuite chinois se rendit aussi quelquefois au milieu d'eux pour leur administrer les sacrement. L'empereur Yong-tching dégrada tous les princes de leur qualité de princes du sang et les réduisit au niveau du simple peuple. En 1726, tous ces princes, au nombre de trente-six, furent garrottés chacun de neuf chaines : trois d'entre eux, qui n'avaient pas encore reçu le baptême, le reçurent dans les fers, de la main du prince Paul. Un domestique du prince François ayant voulu mettre du linge sous les chaines dans les endroits où elles pouvaient l'écorcher, le prince lui dit : « Quoi donc avez-vous appris que la nuit de la passion de Notre Seigneur, on se fût mis en devoir de desserrer les cordes dont il était lié et de mettre entre elles et la chair du linge ou des étoffes pour le soulager? C'était un Homme — Dieu ajouta-t-il : quelle grandeur! quelle dignité! quelle innocence! Il souffrait pour nous, qui sommes pécheurs ; nous ne souffrons pas pour les autres mais pour nous mêmes. » Peu après, on leur ôta les chaines, excepté à six d'entre eux que le tribunal avait condamnés à mort et l'empereur à une prison perpétuelle en diverses provinces. Dès l'année précédente, les princes Louis et Joseph avaient été emmenés à Péking chargés de chaines et jetés dans une étroite prison. L'an 1727, l'empereur mit tout en œuvre pour persuader aux princes chrétiens demeurés à Fourdane, de renoncer au christianisme, tous demeurent fermes ; les princesses leurs épouses se présentent d'elles-mêmes pour se déclarer chrétiennes : plusieurs enfants d'une dizaine d'années vinrent de même leur donner leurs noms. Le prince François exerçait la médecine, pour prêcher à plus de personnes la foi chrétienne. Le gouverneur de Fourdano demandait la mort de ces généreux confesseurs : l'empereur accorda d'abord la confiscation de leurs biens ; puis il envoya un de ses frères pour les inter

(1) *Lettres édifiantes*, t. XIX, p. 106.

roger de nouveau avec ordre de faire mourir ceux qui n'abjureraient pas : aucun n'eut cette faiblesse ; mais le frère de l'empereur, qui était d'un caractère doux, ne les fit pas mourir, émerveillé de la sagesse de leurs réponses et ne trouvant aucun reproche à leur faire. Cependant, à Péking, le prince Joseph expira dans son cachot et dans ses chaines, le jour de l'Assomption 1727. Tous les princes de sa famille, au nombre de trente-neuf, furent encore une fois condamnés à mort ; l'empereur commua la sentence en une prison perpétuelle (1). Un prince, Jean, y mourut le 16 octobre, dans la capitale de la province de Chantong, lieu de son bannissement : un autre prince du même nom expira le 13 novembre à Péking ; un prince Paul à Nanking ; deux princesses moururent la même année dans les prisons de Fourdane.

Telle fut au commencement du dix-huitième siècle, la constance héroïque des princes chrétiens et des princesses chrétiennes de la branche Sourmia de la famille impériale, à confesser la foi, et à Péking, et dans les provinces, et dans les déserts. Certainement, une nation, un empire, dont la première famille donne de si beaux exemples, n'est pas loin du royaume de Dieu. Il y aura des obstacles, comme il y en a pour tout ce qui est bon, comme il y en a eu pour Jésus-Christ en personne, comme il y en a eu pour ses premiers apôtres ; et ces obstacles se reproduiront souvent les mêmes.

Ainsi dans le vingt-cinquième livre de cette Histoire, nous avons vu les premiers apôtres éprouver des embarras entre eux et avec les fidèles, sur la manière de recevoir ceux qui se convertissaient du judaïsme ou de la gentilité, sur les rites, les usages qu'on pouvait leur tolérer, au moins pour un temps. Or, parmi les apôtres du dix-septième siècle dans l'Inde, et dans la Chine, il y eut des embarras semblables.

Le P. Ricci, Jésuite, fondateur des missions de la Chine et qui mourut en 1610, avait désigné supérieur-général de ces missions, pour lui succéder dans cette charge importante, le père Nicolas Longobardi, né l'an 1565 en Sicile, d'une famille patricienne, et qui depuis quatorze ans exerçait avec succès le ministère évangélique dans la province de Kiang-si. Le P. Longobardi remplit pendant douze ans la charge de supérieur-général avec beaucoup de zèle, et reprit ensuite le cours de ses missions qui ne fut plus interrompu jusqu'à sa mort. Il menait une vie austère, jeûnant, priant et ne prenant de repos que lorsque la fatigue l'obligeait à s'étendre sur la terre. Il mourut à Péking, le 11 décembre 1655. Sa douceur, sa patience, sa charité, lui avaient concilié l'affection du peuple et des grands. L'empereur de la Chine voulait faire les frais des funérailles du pieux missionnaire et ordonna qu'un détachement de sa garde accompagnerait le corps jusqu'au lieu de sa sépulture. Le P. Longobardi avait une connaissance très-étendue de la langue chinoise ; il la parlait et l'écrivait avec une égale facilité. On a de lui plusieurs ouvrages, en particulier un *Traité de Confucius et de sa doctrine*. Ce livre fut traduit en français, et imprimé en 1710 par les soins des directeurs des missions étrangères, sous le titre de *Traité sur quelques points de la religion des Chinois*. Leibnitz en donna une nouvelle édition avec quelques notes, dans ses *Anciens traités sur les cérémonies de la Chine*. Le père Navarette, célèbre dominicain espagnol, longtemps missionnaire en Chine et mort en 1689 archevêque de Saint-Dominique, avait traduit ce traité en espagnol et l'a inséré, avec des notes, dans ses *Traités historiques, etc., de la Chine*. Le P. Longobardi n'hésite pas d'assurer, d'après l'examen des livres classiques de la Chine, que les Chinois n'ont jamais connu de substance spirituelle distincte de la matière, et que leurs lettrés sont athées (2).

Dans cette conclusion il y a deux parties : 1° Jamais les Chinois n'ont connu de substance spirituelle distincte de la matière ; 2° leurs lettrés sont athées. Quant à la première, Longobardi se trouve en dissentiment avec Ricci et beaucoup de ses confrères, qui pensent que Confucius et ses premiers disciples, sous le nom de Thian (ciel) et Chang-ti (empereur auguste) entendaient le Seigneur du ciel, le vrai Dieu. Cela prouve au moins que la question n'est pas tellement claire que deux hommes savants et pieux comme Ricci et Longobardi ne puissent être d'une opinion différente.

Quant à la seconde partie, les lettrés chinois sont présentement athées et sous le nom de ciel et de maître auguste ils n'entendent que le ciel matériel et physique, Ricci ne contredit point Longobardi. Car dans son fameux traité chinois *Thian-tchu-Chi-i*, de la véritable doctrine de Dieu, il appelle Dieu non pas *Thian* ou Ciel, mais *Thian-tchu* ou seigneur du ciel (3). D'autres savants Jésuites nous en indiquent la raison.

Le P. Louis Lecomte, mort en 1729 à Bordeaux, sa ville natale, après avoir travaillé de longues années aux missions de la Chine, parle ainsi dans ses *nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*. Après avoir posé en fait que, dans l'origine, la religion des Chinois était vraie, mais qu'elle s'altéra dans la suite, il ajoute : « Enfin, l'an 1400, les empereurs voulant donner à leurs sujets de l'émulation pour les sciences, choisirent quarante deux docteurs des plus habiles, à qui ils ordonnèrent de faire un corps de doctrine conforme à celle des anciens, qui fût dans la

(1) *Lettres édifiantes*, t. XX, p. 10[illegible]. — (2) *Biog. univ.*, t. XXV, art. Longobardi. Nous ignorons pourquoi Crétineau-Joly ne dit pas un mot de ce Père dans son *Histoire de la compagnie de Jésus*. — (3) *Ibid.*, t. XXXVII. Ricci.

suite la règle des savants ; des mandarins qui en eurent la commission, s'y appliquèrent avec soin ; mais comme ils étaient prévenus de toutes les maximes que l'idolâtrie avait répandues dans la Chine, au lieu de suivre les anciens, il tâchèrent de les faire entrer eux-mêmes par de fausses interprétations dans toutes leurs idées particulières. Ils parlèrent de la Divinité, comme si ce n'eût été que la nature même ; c'est-à-dire cette force ou cette vertu naturelle qui produit, qui arrange, qui conserve toutes les parties de l'univers. C'est, disent-ils, un principe très-sûr, très parfait, qui n'a ni commencement ni fin ; c'est la source de toutes choses, l'essence de chaque être, et ce qui en fait la véritable différence. Ils se servent de ces magnifiques expressions pour ne pas abandonner en apparence les anciens ; mais au fond ils se font une nouvelle doctrine, parce qu'ils entendent je ne sais quelle âme insensible du monde qu'ils se figurent répandue dans la matière, où elle produit tous les changements. Ce n'est plus ce souverain empereur du ciel, juste, tout-puissant, le premier des Esprits et l'arbitre de toutes les créatures : on ne voit dans leur ouvrage qu'un athéisme raffiné, et un éloignement de tout culte religieux (1).

« Ainsi se forma la secte des savants, desquels on peut dire qu'ils honorent Dieu de bouche et du bout des lèvres, parce qu'ils répètent continuellement qu'il faut adorer le ciel, et lui obéir ; mais leur cœur en est fort éloigné, parce qu'ils donnent à ces paroles un sens impie qui détruit la Divinité, et qui étouffe tout sentiment de religion (2).

« L'empereur dit un jour au père Verbiest : — Pourquoi ne parlez-vous pas de Dieu comme nous ? On se révolterait moins contre votre religion. Vous l'appelez Tien-tchu et nous l'appelons Chamti. N'est-ce pas la même chose ? Faut-il abandonner un mot, parce que le peuple lui donne de fausses interprétations ? — Seigneur, lui dit le Père, je sais que votre majesté suit en cela l'ancienne doctrine de la Chine ; mais plusieurs docteurs s'en sont éloignés : et si nous nous expliquions comme eux, ils se persuaderaient facilement que nous pensons aussi comme ils pensent. Mais si votre majesté veut par un édit public déclarer que ce terme de Chamti signifie en effet ce que les Chrétiens entendent par celui de Tien-tchu, nous sommes prêts à nous servir également de l'un et de l'autre. — Il approuva le Père, mais la politique l'empêcha de suivre son conseil (3).

Le P. Maffei, dans son *Histoire générale des Indes*, livre 16, dit généralement des peuples de l'Inde et de la Chine : « Les uns, et ils ne sont pas en petit nombre, adorent des simulacres muets ou même des pierres informes ; car tels sont à peu près les dieux des nations. En outre, ils divinisent les inventeurs des arts, les bienfaiteurs publics ou privés, quelques uns même leurs parents ou leurs amis, leur élèvent des statues et des temples, leur adressent des vœux et leur brûlent des parfums, non-seulement après leur mort, mais même, ce qui est encore plus détestable, de leur vivant. D'autres croient devoir adorer souverainement le soleil, la lune, les étoiles, mais principalement le ciel même, d'où émanent tous les biens de la terre. » Le P. Athanase Kircher, dans sa *Chine illustrée*, dit ces paroles : « Quant aux lettrés, ils disent que le principe des choses est non seulement réel et positif, mais d'une figure et d'une corpulence telle qu'il peut être compris par le sens. » Ce qui fait bien voir que, sous le nom de Ciel et de Thian les lettrés chinois entendent non pas le créateur du ciel, mais le ciel matériel et physique.

Ce que le père Maffei dit généralement des peuples de l'Inde et de la Chine, se trouve confirmé par un autre missionnaire jésuite, dont Fénelon parle en ces termes dans son discours sur l'Épiphanie, prononcé, le 6 janvier 1685, dans l'église des Missions-Etrangères à Paris : « Il ne sera jamais effacé de la mémoire des justes, le nom de cet enfant d'Ignace, qui, de la même main dont il avait rejeté l'emploi de la confiance la plus éclatante, forma une petite société de prêtres, germes bénis de cette communauté. » Ces paroles font allusion au père Alexandre de Rhodes, né à Avignon, le 15 mars 1591. Après vingt-cinq ans de mission dans le Tong King et dans la Cochinchine, où il avait le premier prêché la foi de Jésus-Christ, il revient en Europe. Il se présenta à Innocent X, et lui proposa de former dans les chrétientés de l'Orient un clergé indigène. Le Pape applaudit à cette proposition du père de Rhodes, et veut le sacrer lui-même premier évêque du Tong-King; mais le Jésuite refuse constamment cette dignité, et l'on ne peut jamais vaincre sa résistance. Chargé par le souverain Pontife de chercher des sujets d'un mérite distingué et qui fussent dignes de l'épiscopat; il tourna ses regards vers la France, fille aînée de l'Eglise romaine. Voici comment il exprime lui-même le consolant espoir qui l'animait en pensant à ce royaume: « Après avoir advancé autant qu'il m'estoit possible, dit-il, toutes les affaires qui m'avoient ramené du pays le plus esloigné de toute la terre, j'ay recommencé pour la troisième fois le mesme voyage ; mais je n'ay eu garde d'y retourner seul, maintenant que je suis vieux, et quasi sur le point de retourner au tombeau. J'ai creu que la France estant le plus pieux royaume du monde, me fourniroit plusieurs soldats qui aillent à la conquête de tout l'Orient pour l'assujettir à Jésus-Christ, et particulièrement que j'y trouverois moyen d'avoir des évesques qui fussent nos pères et nos ministres en ces églises : je suis sorti de Rome à ce dessein, le onzième décembre de l'année 1652, après avoir baisé les pieds du Pape (4). » Son espérance ne fut pas trompée

(1) T. II, p. 180 et 181, Paris 1696 in 12. — (2) *Ibid.*, p. 183. — (3) *Ibid.*, p. 186. — (4) Voyages et missions du P. Alex. de Rhodes, 3e partie, p. 78.

Douze jeunes étudiants, les uns initiés, les autres aspirant à l'état ecclésiastique, s'exerçaient sous la direction du père Bagot, jésuite, à la pratique de toutes les vertus. Ils s'étaient dévoués à travailler au salut des âmes. Ils se présentèrent au père de Rhodes, et furent le noyau du célèbre séminaire des Missions-Etrangères de Paris : Séminaire qui jusqu'à présent n'a cessé d'envoyer des apôtres et des martyrs à l'Orient, et de mériter ainsi l'amour et la vénération de toute l'Eglise catholique. Le père Alexandre de Rhodes quitta de nouveau l'Europe pour aller fonder une mission en Perse, ou il avait remarqué des dispositions favorables. Il mourut dans ces travaux apostoliques, le 5 novembre 1660. Or, le père de Rhodes, dont on a une dizaine d'ouvrages, notamment une *histoire du Tonquin et des grands progrès que la prédication de l'Evangile y a fait* qualifie nettement de superstitions les cérémonies que l'on y pratiquait en l'honneur des ancêtres ; qui étaient les mêmes qu'à la Chine.

Dans ce dernier pays, la plupart des Jésuites croyaient pouvoir les excuser de superstition et d'idolâtrie, et par conséquent les permettre aux nouveaux chrétiens, ainsi que les cérémonies en l'honneur de Confucius. Ils pensaient avec Ricci que Confucius et ses premiers disciples connaissaient et adoraient le vrai Dieu, et que de leur temps les cérémonies en question n'avaient rien de superstitieux, et ils croyaient pouvoir en conclure, qu'en y supposant aujourd'hui le même sens, elles devenaient également irrépréhensibles. Ils raisonnaient ainsi par le grand désir qu'ils avaient de faciliter la conversion des Chinois, principalement des lettrés, dont l'exemple pouvait entraîner le reste de la population. *Mais,* conclut leur historien moderne, sans doute de leur aveu, *c'est ici qu'il faut dire que la charité et le zèle de la science égarèrent les Jésuites* (1).

Cette confession nous frappe nous-même, car elle nous fait sentir que dans la première édition de cette Histoire nous avons trop incliné de leur côté ! Toutefois cet égarement ne fut pas commun à tous les Jésuites. Nous avons vu sur la doctrine même de Confucius, le père Longobardi penser différemment du père Ricci son prédécesseur. Quant à la doctrine actuelle des lettrés chinois, depuis quatre ou cinq siècles, non seulement le père Longobardi, mais beaucoup d'autres jésuites reconnaissaient, avec les autres missionnaires, que c'était l'athéisme, le matérialisme, ou un grossier panthéisme. Or, c'était principalement d'après les doctrines actuelles des lettrés, et d'après la nature même de la chose, qu'il fallait apprécier les cérémonies chinoines en l'honneur de Confucius et des ancêtres.

Aussi, à mesure que les missionnaires d'autres instituts, notamment les Dominicains, pénétrèrent en Chine, en connurent la langue et les usages, jugèrent-ils généralement la doctrine des lettrés, ainsi que les cérémonies en l'honneur de Confucius et des ancêtres, comme les Jésuites Nicolas Longobardi, Alexandre de Rhodes, et Claude Visdelou, plus tard évêque de Claudiopolis et administrateur de plusieurs provinces de la Chine, et crurent ils ces cérémonies entachées de superstition et d'idolâtrie. Pour avoir une règle certaine et commune à cet égard, ils résolurent d'exposer à la chaire de saint Pierre, en quoi ces cérémonies consistaient de fait, afin qu'elle jugeât la question de droit, si on pouvait les permettre ou non.

Quant à la question de fait même, voici ce que nous avons trouvé, non dans les mémoires d'Avrigny ou de Picot, ni dans l'histoire des Jésuites par Crétinau-Joly, mais dans une histoire latine du culte des Chinois, contenant divers écrits présentés au Pape Innocent XII, et aux cardinaux pour le jugement de la cause ; histoire imprimée à Cologne en l'année 1700.

Les Chinois, surtout ceux de la secte des lettrés, qui est la principale dans tout l'empire, et dont le chef est l'empereur lui-même, honorent les parents et les ancêtres défunts jusqu'au quatrième degré d'un culte spécial, tant en public qu'en particulier. Ils ont des temples ou des chapelles qui leur sont dédiés, où sont placées des tablettes de bois de châtaignier, d'une certaine dimension, avec cette inscription en lettres majuscules : *Trône* ou *siège de l'âme* ou *de l'esprit d'un tel,* à quoi l'on ajoute le nom et la dignité de chacun Au milieu de l'édifice est une table ou autel, avec d'autres malades ou autels plus petits de chaque côté, sur lesquels on place les tablettes en question.

Trois ou quatre fois par an, principalement au printemps et à l'automne, ils célèbrent dans ces édifices, avec grand appareil, une solennelle oblation ou sacrifice. Quelques jours auparavant on choisit le premier-né ou le père de famille, ainsi que trois ou quatre autres des principaux de la parenté, pour remplir, en quelque sorte, les fonctions de prêtres, de diacres et sous-diacres de maîtres des cérémonies et d'acolytes. Ils élisent par le sort le jour de la future oblation ; ils jeûnent les trois jours qui précèdent et gardent la continence ; la veille au soir ils éprouvent les victimes : savoir un porc, une chèvre ou d'autres animaux, en leur versant du vin chaud dans les oreilles. S'ils remuent la tête, on les choisit comme propres au sacrifice ; s'ils ne la remuent pas, on les repousse comme impropres. L'animal ainsi adopté, est aussitôt égorgé en présence des officiants. Le jour même, avant le premier chant du coq, tous les parents se réunissent dans la chapelle. Chacun étant placé à son rang, les cierges allumés sur l'autel où brûle l'encens et les parfums, le maître des cérémonies crie à haute voix : *Qu'on fléchisse les genoux.* Aussitôt tous les assistants fléchissent trois ou quatre fois les genoux devant les

(1) Crétineau-Joly, *Hist. de la compagnie de Jésus,* t. I.I, p. 178, troisième édition.

tablettes, en frappant la terre de leur front, pendant qu'un des ministres récite certaines formules de prières. En suite, le maître des cérémonies criant *Levez-vous*, tous se lèvent sur leurs pieds. Après cela, le principal officiant qui fait comme les fonctions de prêtre, debout à l'autel, élève un calice rempli de vin, pendant que le maître des cérémonies dit tout haut : *Oblation du vin;* il en goûte une partie, et répand l'autre sur un homme de paille placé auprès. Puis il arrache les poils des animaux immolés, et on enterre ces poils avec le sang. Pour les têtes et les chairs, il les enlève en haut et les offre devant les tablettes, le maître des cérémonies criant: *Oblation de la chèvre* ou *du porc.* Il offre de la même manière des fleurs, des fruits, des légumes ; de plus, des étoffes de soie et des feuilles de papier-monnaie, qu'il brûle devant la porte de la chapelle, avec diverses prières que l'un des officiants récite à chacun de ces actes. Les choses ainsi faites, les maîtres des cérémonies annoncent aux assistants, qu'à raison du culte rendu à leurs ancêtres ils doivent attendre toute espèce de prospérités, savoir : la santé du corps, l'abondance des fruits, de nombreux enfants, des honneurs et une longue vie.

Quant au culte de Confucius, ce philosophe a dans toutes les villes un temple ou chapelle, érigée près du collège ou de l'académie. Sa tablette y est placée avec cette inscription en lettres d'or : *Trone ou siege de l'âme du tres saint et superexcellentissime grand-maître Confucius.* Deux fois par an, à l'équinoxe du printemps et à celui d'automne, tous les lettrés s'y réunissent pour honorer Confucius par une oblation solennelle comme leur commun maître et le père de la philosophie chinoise. Le premier mandarin ou le gouverneur de la ville, fait les fonctions de prêtre, en s'adjoignant d'autres lettrés qui remplissent les fonctions de diacre, de sous-diacre, de maître des cérémonies et d'acolytes, comme il a été dit en la cérémonie des ancêtres. Après avoir jeûné et gardé l'abstinence conjugale, comme plus haut les officiants préparent dans une salle, la veille de l'équinoxe, du riz, ainsi que d'autres légumes et fruits de la terre, qui doivent être offerts à Confucius : mais dans la cour du temple de ce philosophe, le mandarin qui fait les fonctions de prêtre, brûle de l'encens et d'autres odeurs sur une table, les cierges allumés ; ensuite il éprouve le porc, la chèvre où les autres animaux qui doivent être immolés le lendemain, en leur jetant, comme il a été dit, du vin chaud dans les oreilles, Le même mandarin fait une profonde révérence au porc ainsi choisi ; et la renouvelle lorsqu'il a été tué en sa présence par les bouchers. On rase ensuite les poils, et on les conserve pour le lendemain avec les intestins et le sang. Le lendemain, avant le chant du coq, le mandarin avec les autres officiants, et le reste des lettrés se présentent en grand appareil dans le temple de Confucius, et brûlent de l'encens et d'autres parfums sur la table ou l'autel, les cierges allumés : au signal donné par le maître des cérémonies, les musiciens chantent ; ensuite le mandarin comme prêtre, au cri du maître des cérémonies *qu'on offre les poils et le sang des victimes*, élève ces mêmes poils déposés dans un plat avec le sang, et les offre devant la tablette de Confucius ; puis, au commandement du maître des cérémonies, tous s'en vont en procession dans la cour ou la place du temple où l'on enterre les poils et le sang. Après quoi chacun revient à sa place, et l'on conserve les chairs des animaux. Alors le maître des cérémonies crie à haute voix :*l'esprit de Confucius descend.* A ce mot, le prêtre ou madarin prend un calice rempli de vin, et le verse sur l'image d'un homme en paille ; en même temps, tirant la tablette de Confucius de sa niche, il la place sur l'autel, en récitant une prière qui contient les plus grandes louanges de Confucius.

Cela fait, commence la seconde partie du sacrifice. Le maître des cérémonies criant *fléchissons les genoux,* tous les fléchissent; *relevez-vous,* tous se lèvent aussitôt. Alors le mandarin ou prêtre se lave les mains, et reçoit d'un des officiants une étoffe de soie, mais d'un autre un vase rempli de vin. Le maître des cérémonies dit tout haut: *Que le sacrificateur approche du trône de Confucius.* Aussitôt pendant que les musiciens chantent, le sacrificateur élève l'étoffe de soie, puis le vase rempli de vin, et les offre à Confucius. Le maître des cérémonies répète quatre fois *fléchissons les genoux et levez-vous*, et quatre fois tous les assistants fléchissent le genou, prosternés de tout leur corps, et se relèvent sur leurs pieds. Alors l'étoffe de soie est brûlée sur des charbons ardents, avec une prière ou collecte en l'honneur de Confucius. De même, après diverses génuflexions ou révérences, le sacrificateur offre le vin, avec une prière où il adresse la parole à l'esprit de Confucius comme présent.

On procède ensuite à la troisième partie du sacrifice. Le maître des cérémonies s'écrie : *Buvez le vin de la prospérité et de la félicité.* Alors il répète comme plus haut *fléchissons les genoux*, et adressant la parole au sacrificateur il dit, *bois le vin de la félicité* ; aussitôt le sacrificateur le boit tout entier. Après cela le maître des cérémonies criant, *prends la chair du sacrifice*, le même sacrificateur reçoit d'un des officiants les chairs des victimes, et les élevant des deux mains, il les offre à Confucius, en y ajoutant deux collectes, dont la dernière se conclut ainsi: *Tout ce que nous t'offrons est pur et odoriférant ; après avoir accompli ces cérémonies, nous mortels reposons en paix, mais l'esprit est réjoui. Ces sacrifices feront que nous obtiendrons toute sorte de biens et de félicités:* Enfin, l'esprit de Confucius qu'ils croient ou supposent être arrivé et s'être posé sur la tablette, ils l'accompagnent avec une prière solennelle, lorsqu'il retourne en son lieu. Finalement on distribue les chairs du sacrifice entre les assistants, et ceux qui les mangent espèrent

obtenir par Confucius toute sorte de biens et de prospérités (1).

Voilà donc ces fameuses cérémonies, telles qu'elles sont prescrites dans les rituels chinois, telles qu'elles sont pratiquées en Chine au vu et au su de tout le monde, et telles que les dominicains les exposèrent par l'un d'eux à la chaire apostolique, afin de savoir si on pouvait ou non les permettre aux nouveaux chrétiens.

Le missionnaire député fut le P. Jean Baptiste Moralès, né en Andalousie vers 1597, arrivé en Chine l'an 1633, et mort dans ce pays le 17 septembre 1664, emportant l'estime et les regrets même de ses adversaires. Député à Rome l'an 1638 par ses confrères de Chine, il n'arriva qu'en 1643 dans la capitale du monde chrétien.

Voici comme le pape Benoît XIV retrace l'état de la controverse.

Parmi les missionnaires, plusieurs soutenaient que ces rites et cérémonies étaient purement civiles, et qu'on devait les permettre à ceux qui, abandonnant le culte des idoles, embrassaient la religion chrétienne; les autres, au contraire, attendu qu'elles ressentaient la superstition soutenaient qu'on ne pouvait aucunement les permettre, sans faire injure à la religion. Les premiers qui déférèrent cette cause au tribunal du Saint-Siége, furent ceux qui soupçonnaient les dites cérémonies infectées de superstition. Plusieurs doutes à cet égard furent proposés à la congrégation de la Propagande, laquelle en l'année 1645 approuva les réponses et les décisions des Théologiens qui jugèrent ces mêmes cérémonies et rites réellement infectés de superstition. En conséquence le pape Innocent X, à la prière de la dite congrégation, ordonna à tous et à chacun des missionnaires, sous peine d'excommunication encourue par le fait et réservée au Saint-Siége, d'observer absolument les dites réponses et décisions et de les mettre en pratique, tant que le Saint-Siége n'en aurait pas décidé autrement (2). Le P. Moralès porta cette réponse du Saint-Siége en Chine, où il n'arriva qu'a la fin de décembre 1649.

Mais peu après, continue Benoit XIV, d'autres ouvriers de la mission, au sujet des mêmes rites et cérémonies, proposèrent à la même congrégation de la Propagande d'autres doutes, d'après lesquels lesdites cérémonies et rites paraissaient n'avoir en soi aucune superstition. Le pape Alexandre VII renvoya cette affaire à la congrégation de l'Inquisition ou du saint office, qui, suivant l'exposé divers des mêmes cérémonies, jugea que les unes pouvaient se permettre, comme purement civiles et politiques, mais que les autres ne pouvaient être tolérées d'aucune manière. Le pape Alexandre approuva et confirma cette sentence l'an 1656 (3). L'exposé auquel cette décision répond avait été apporté de Chine par le P. Martin, jésuite, qui parti de Chine en 1651 ne parvint à Rome que trois ans après. Le P. Martin Martini, né à Trente l'an 1614 et mort en Chine, l'an 1661, est célèbre parmi les savants par ses travaux géographiques et historiques concernant la Chine et la Tartarie.

Cependant, reprend Benoit XIV, voilà que cette même controverse revient pour la troisième fois au Saint-Siége. Entre plusieurs doutes qui furent proposés à la congrégation de l'inquisition on lui demanda, si le précepte d'Innocent X était encore en vigueur, par lequel, sous peine d'excommunication encourue par le fait, il ordonna l'observation des réponses et des décisions émanées en 1645 de la congrégation de la Propagande, comme il a été dit. De plus, si, attendu les doutes récemment exposés, il fallait encore tenir à la pratique de ces décisions; vu surtout que cette pratique semblait contraire au décret de l'Inquisition, rendu l'an 1656, sur plusieurs questions proposées d'une manière diverse et avec d'autres circonstances par des missionnaires apostoliques en Chine. La sacrée congrégation de l'Inquisition répondit l'an 1669, que le susdit décret de la Propagande était encore en vigueur, eu égard aux choses qui avaient été exprimées dans les doutes; et qu'il n'avait pas été restreint par le décret émané de l'Inquisition en 1656; qu'au contraire il devait être observé absolument, suivant les questions, les circonstances et toutes les choses contenues dans les susdits doutes. Elle déclara pareillement, qu'il fallait observer de même le décret de 1656, suivant les questions, les circonstances et les autres choses y exprimées. Le pape Clément XI approuva ce décret (4). Ainsi parle Benoit XIV.

Picot dans ses Mémoires, la Biographie universelle, article Moralès et ailleurs, ont donc eu tort de supposer que le décret de 1656 contredisait ou annulait celui de 1645. Chaque décret répond à l'ensemble des faits et des circonstances qu'on exposait. Restait à savoir, pour l'application, lequel des deux exposés, celui de Moralès ou celui de Martini, était exact ou non. Or, l'*Histoire du culte des Chinois* assure que le second omettait plusieurs faits et circonstances graves, par exemple; les deux sacrifices solennels du printemps et de l'automne en l'honneur de Confucius, l'inscription des tablettes, le choix par le sort des officiants pour la cérémonie des ancêtres, le jeûne et la continence préparatoires, le choix des victimes, le calice rempli de vin et les cérémonies qui l'accompagnent, l'oblation de la chèvre ou du porc, l'offrande et la destruction par le feu des étoffes de soie et des feuilles de papier-monnaie, les prières qui accompagnent ces cérémonies, les prospérités qu'en espèrent les assistants (5). Les missionnaires de la Chine, qui voyaient les choses de leurs yeux, trouvèrent donc la plupart que le décret de 1656, rendu sur un exposé

(1) Historia cultus sinensium p. 3-11. — (2) Bened. XIV Ex quo singulari. — (3) Historia cultus sinensium. — (4) *Ibid.* — (5) *Ibid.*, p. 12-19.

incomplet, n'y était aucunement applicable, mais uniquement celui de 1615.

Dès l'année 1658, le pape Alexandre VII avait institué trois vicaires apostoliques, ayant juridiction sur les diverses provinces de la Chine et sur les royaumes voisins. Nicolas Pallu, évêque d'Héliopolis, né à Tours en 1625 avait juridiction sur le royaume du Tong-king, sur les provinces chinoises du Yun-nan, du Kouei-tchéou, du Hou-quang, du Sut-chuen et sur le royaume de Laos. Monseigneur de la Motte-Lambert, évêque de Béryte, avait sous sa juridiction la Cochinchine, les provinces de Tche-Kiang, de Fo-kien, de Quang tong, de Kiang-si et l'île de Hainan. Les provinces de Nang-king, de Pékin, de Chang-si, de Chang tong, de Honan, de Chansi, la Corée et la Tartarie étaient placés sous la juridiction d'Ignace Cotolendi, évêque de Métellopolis, né à Brignol, en France. Par une bulle du 10 avril 1690, le pape Alexandre VIII érigea deux évêchés en titre, celui de Péking et celui de Nanking, sous la métropole de Goa. Toutes les provinces de la Chine furent partagées entre ces deux évêchés. Le pape Innocent XII, par une constitution du 15 octobre 1695, laissant à l'évêque de Péking trois provinces et deux à celui de Nanking, érigea les autres en vicariats apostoliques, avec juridiction épiscopale pour les vicaires et avec mandement du 22 octobre à l'archevêque de Goa et aux évêques de Mocao et de Malaca de faire observer la constitution de Clément X concernant cette juridiction. Par une autre bulle du 23, il détacha du diocèse de Macao le royaume du Tonquin. Le premier évêque de Péking fut un religieux de Saint-François : il succédait de loin à un religieux du même ordre, Jean de Montcorvin, que nous avons vu établir archevêque de Péking, l'an 1314, y mourir vers l'an 1330, et y avoir pour successeur un autre franciscain nommé Nicolas. Depuis la bulle d'Innocent XII, un autre Franciscain fut vicaire apostolique du Chen-si, un Dominicain, du Tchekiang; un Augustin, du Kiang si; un Jésuite, du Koue-tchéou; un autre Jésuite, du Cham-si; un ecclésiastique français, Lionne, du Sutchuen; un ecclésiastique des Missions-étrangères, du Fokien. Il y avait ainsi neuf évêques à la Chine sur la fin du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième.

Monseigneur Pallu, évêque d'Héliopolis, revint de Chine à Rome, pour instruire le Saint Siège de l'état des choses. Lorsqu'au sortir de Rome le prélat missionnaire parut en France, il y produisit cette impression profonde dont on retrouve les traces dans le beau discours de Fénelon sur l'Épiphanie : « Nous l'avons vu, cet homme simple et magnanime, qui revenait tranquillement de faire le tour du globe terrestre. Nous avons vu cette vieillesse prématurée et si touchante, ce corps vénérable, courbé non sous le poids des années, mais sous celui de ses pénitences et de ses travaux, et il semblait nous dire à tous, au milieu desquels il passait ravi, à nous tous qui ne pouvions nous rassasier de le voir, de l'entendre, de le bénir, de goûter l'onction et de sentir la bonne odeur de Jésus-Christ qui était en lui, il semblait nous dire : « Maintenant me voilà, je sais que vous ne verrez plus ma face. » Nous l'avons vu qui venait de mesurer la terre entière; mais son cœur, plus grand que le monde, était encore dans ces contrées si éloignées. L'esprit l'appelait à la Chine, et l'Évangile, qu'il devait à ce vaste empire, était comme un feu dévorant au milieu de ses entrailles, qu'il ne pouvait plus retenir. Allez donc, saint vieillard ! Traversez encore une fois l'Océan étonné et soumis; allez, au nom de Dieu. Vous verrez la terre promise; il vous sera donné d'y entrer, parce que vous avez espéré contre l'espérance même. La tempête qui devait causer le naufrage, vous jettera sur le rivage désiré. Pendant huit mois, votre voix mourante fera retentir les bords de la Chine du nom de Jésus-Christ. O mort précipitée ! ô vie précieuse qui devait durer plus longtemps ! O douces espérances tristement enlevées! Mais adorons Dieu, taisons-nous! » La mort attendait en effet monseigneur Pallu à son retour en Chine. Il expira victime de son zèle, en 1685, n'ayant eu que le temps de léguer à monseigneur Maigrot ses pouvoirs d'administrateur apostolique et ses nouveaux plans d'organisation.

Charles Maigrot, né à Paris, l'an 1652, docteur en Sorbonne, prêtre des missions étrangères, partit en mars 1681, avec dix-neuf autres missionnaires. Il passa quelque temps à Siam où son zèle ne fut pas oisif, et il s'embarqua l'an 1683 avec monseigneur Pallu. Le bâtiment qui les portait fut forcé par la tempête de relâcher à l'île Formose, où ils séjournèrent cinq mois; et ils n'entrèrent dans la Chine qu'au commencement de 1684. Monseigneur Pallu le nomma vice-administrateur de toute la Chine et vicaire apostolique de quatres provinces (1). En 1688, le pape Alexandre VII le nomma vicaire apostolique du Fokien. Dix ans après il fut fait évêque de Conon, par Innocent XIII, et confirmé dans sa qualité de vicaire apostolique.

Et comme administrateur spirituel de toute la Chine, et comme vicaire apostolique du Fokien, monseigneur Maigrot devait une attention particulière à la controverse des cérémonies chinoises. Le Saint-Siège avait décidé la question de droit, savoir : qu'avec les faits et les circonstances exposés par Moralès, lesdites cérémonies ne pouvaient être permises aux Chrétiens; qu'avec les faits et les circonstances exposés par Martini, il y avait des parties qu'on pouvait tolérer, d'autres non. Il s'agissait en Chine de faire l'application de ces deux réponses, aux faits et circonstances réels, que tout le monde avait sous les yeux.

En conséquence, le 26 mars 1693, monseigneur Maigrot publia une déclaration ou ordonnance provisionnelle, obligatoire pour tous

(1) *Biog. univ.*, t. XXXVI, Maigrot.

les missionnaires de son vicariat, jusqu'à ce qu'il en fût ordonné autrement par le Saint-Siége. Cette ordonnance, où il rappelle sa délégation de monseigneur d'Héliopolis, administrateur général des missions de la Chine, contient sept articles. 1° Pour désigner Dieu, il faut se servir de l'expression chinoise *Tien-chu* seigneur du Ciel, reçue par un long usage. 2° Défense d'apposer dans aucune église des tablettes avec ces mots *King-tien*, adorez le ciel. 3° L'exposé présenté au souverain pontife Alexandre VII s'éloigne de la vérité en beaucoup de choses. Les missionnaires ne permettront aucunement aux Chrétiens de présider, de servir ou d'assister aux sacrifices solennels que l'on a coutume d'offrir deux fois par an à Confucius et aux ancêtres, oblations que nous déclarons entachées de superstition. 5° Sur les tablettes domestiques en l'honneur des ancêtres, on ne doit tolérer que le seul nom du défunt. 6° Il est téméraire d'assurer que la philosophie professée par les chinois, si on l'entend bien, n'a rien de contraire à la loi chrétienne, etc. 7° Les missionnaires veilleront à ce que les Chrétiens qui expliquent les livres chinois dans les écoles, n'insinuent à leurs auditeurs l'athéisme dont ces livres sont infectés(1).

Le 10 novembre de la même année 1693, monseigneur Maigrot exposa dans un mémoire adressé à la congrégation du saint office, 1° à quelles occasions et pour quels motifs il a publié son ordonnance; 2° quelques-unes des raisons qui l'avaient porté à décider provisoirement les sept articles; 3° des réponses aux objections que probablement on lui ferait; 4° l'état où en était l'affaire. Dans ce mémoire nous avons remarqué un fait bien grave et peu connu: c'est que jusqu'alors le Saint Siége faisait faire serment à tous les missionnaires de la Chine, y compris les jésuites, de ne solliciter ni accepter, et cela sous peine d'excommunication encourue par le fait même, aucun pouvoir des ordinaires de l'Inde(2), savoir de l'archevêque portugais de Goa et de l'evêque portugais de Macao. Il parait que la Chaire apostolique entrevoyait dès lors dans ces prélatures portugaises l'esprit de schisme qui a fini par y prévaloir, du moins à Goa. Le même jour 10 novembre, monseigneur Maigrot porta sa cause au tribunal d'Innocent XII, qui, le 15 janvier 1697, lui adressa un bref d'encouragement et en même temps d'exhortation à procurer l'union des esprits autant que possible(3).

Innocent XII chargea la congrégation du Saint-Office d'examiner à fond toute la controverse, de se procurer une connaissance exacte du fait et de formuler un certain nombre de questions à résoudre. Nicolas Charmot missionnaire français de la Chine, était pour suivre cette affaire procureur de monseigneur Maigrot ainsi que des autres évêques et vicaires apostoliques venus de France. Le 3 juillet 1697, la congrégation lui recommanda de choisir d'entre les sept articles du mandement de Maigrot, nommé alors évêque de Conon, ceux qui pourraient être prouvés par le témoignage des auteurs qui ont écrit sur la Chine, en particulier par le témoignage des jésuites eux-mêmes. Dans un mémoire, présenté le 6 août de la même année, Charmot établit, par le témoignage même de ces Pères, quatre chefs principaux : 1° Les mots *Tien*, Ciel, *Chang-ti*, empereur auguste, dans l'acception actuelle et générale des Chinois, signifient le ciel matériel ; on ne peut donc pas s'en servir pour signifier le vrai Dieu, mais il convient d'employer l'expression de *Tien-tchu*, seigneur du Ciel, adopté dès le commencement par le P. Ricci, jésuite. 2° Les lieux où les Chinois font leurs oblations à Confucius et aux ancètres sont de vrais temples, portant le nom de *Miao*, nom commun à tous les temples de la Chine, à ceux des Bonzes comme aux autres. 3° Les tablettes domestiques et l'endroit où on les dépose, sont dédiés aux esprits des défunts. 4° La philosophie que professent les Chinois est contraire à la foi chrétienne, et le livre *Y-king* renferme des superstitions de magie. Les Jésuites dont il rapporte les témoignages sont les Pères Ricci, Trigaut, Alvare, Sémédo, Kircher, Gabriel de Magellan, Martin Martini, Alexandre de Rhodes, Pierre Maffei, Daniel Bartole, Philippe Marin, Michel le Tellier, Louis Lecomte (4). Les Jésuites présentèrent aussi de leur côté plusieurs mémoires, où ils s'appuient un peu moins sur les faits, que sur des raisonnements plus ou moins probables (5). Ils auraient mieux aimé, dirait-on, voir décider cette controverse par l'empereur de la Chine, que par le successeur de Saint-Pierre et vicaire de Jésus-Christ.

On lit dans leur historien moderne, Crétineau-Joly :« Dans le courant de l'année 1700, lorsque ces interminables discussions occupaient tous les savants, les Pères Antoine Thomas, Philippe Grimaldi, Pereira, Gerbillon, Bouvet, Joseph Suarèz, Kilian Stumpf, Jean-Baptiste Régis, Louis Pernotiet Parennin, jésuites fameux dans l'histoire des sciences, firent au Saint Siége la proposition suivante : — D'après l'avis commun de tous les Pères de la Compagnie de Jésus résidant à la cour de Pékin, on a jugé à propos de s'adresser à l'empereur et de lui demander une sentence certaine et sûre touchant le sens véritable et légitime des rites et des cérémonies de son empire, afin de constater s'il était purement civil, ou bien s'il contenait quelque autre chose à l'égard de Confucius et des ancêtres morts. Nous avons [illegible] sentence [illegible] [illegible] [illegible] tout pour

(1) Hist. cultus sinensium, p. 332-328. — (2) Ibid., p. 349. — (3) Ibid., p. 150. — (4) Ibid., p. 473-504. — (5) Ibid., p. 505-573.

les choses sacrées que pour les choses politiques et civiles, son autorité est si absolue, qu'il décide sans appel, pour tout l'empire ce qu'il faut faire et penser au sujet des rites, et qu'il définit dans quel sens il faut entendre les écrits des anciens. Ajoutez à l'autorité de sa définition la haute réputation qu'il s'est acquise par sa science dans tout l'empire(1). » L'historien observe que cette proposition des dix jésuites de cour fut trouvée prudente par le protestant Leibnitz, mais repoussée par la Chaire apostolique, qui trouva peut-être qu'elle sentait un peu plus la cour que le cénacle.

Innocent XII étant mort le 7 septembre 1700 pendant l'examen de la cause, son successeur Clément XI le fit continuer en sa présence, avec le plus grand soin, jusqu'au 20 novembre 1704, où il confirma et approuva les réponses suivantes de la congrégation de l'inquisition. Comme le vrai Dieu ne peut être nommé convenablement en Chine avec des mots européens, il faut employer le mot *Tien-chu*, c'est-à-dire seigneur du Ciel, usité depuis longtemps et avec approbation par les missionnaires et les fidèles : au contraire, il faut absolument rejeter les noms de *Tien* ciel, et *Chang-ti* empereur auguste. C'est pourquoi, il ne faut point permettre d'appendre dans les églises des Chrétiens, ni y laisser appendre, des tablettes avec l'inscription chinoise *King tien*, adorez le ciel.

En outre, on ne doit permettre d'aucune manière ni pour aucune cause, aux fidèles du Christ de présider, de servir ou d'assister aux sacrifices ou oblations solennelles que les Chinois ont coutume de faire, aux deux équinoxes de chaque année, à Confucius et aux ancêtres defunts, ces oblations ou sacrifices étant entachés de superstition. Pareillement ne faut il point permettre que, dans les bâtiments de Confucius appelés en chinois *Miao*, les mêmes Chrétiens exécutent les cérémonies, rites et oblations qui se font en l'honneur du même Confucius, soit chaque mois à la nouvelle lune et à la pleine lune par les mandarins ou premiers magistrats, et les autres officiers et lettrés ; soit par les mêmes mandarins ou gouverneurs et magistrats, avant qu'ils prennent ou du moins après qu'ils ont pris possession de leur dignité ; soit enfin par les lettrés, qui, après avoir été admis aux grades, se transportent de suite au temple ou bâtiment de Confucius.

De plus, il ne faut point permettre aux Chrétiens de faire dans les temples ou bâtiments dédiés aux ancêtres, des oblations moins solennelles, ni d'y officier ou servir d'une manière quelconque, ou d'y pratiquer d'autres rites et cérémonies.

Il ne faut pas non plus permettre aux Chrétiens d'exécuter, soit avec des gentils soit à part, les oblations, rites et cérémonies de ce genre qui ont coutume de se faire en l'honneur des ancêtres, devant leurs tablettes dans des maisons particulières, soit leurs sépulcres, soit avant leur sépulture, ni d'y officier ou assister. Il y a plus : après avoir bien pesé ce qui a été allégué de part et d'autre et discuté tout avec soin, on a trouvé que toutes les susdites choses se pratiquent de telle sorte qu'elles ne peuvent être séparées de la superstition : par conséquent on ne peut pas les permettre aux Chrétiens, même lorsqu'ils les feraient précéder d'une protestation publique ou secrète qu'ils pratiquent ces choses envers les ancêtres non par un culte religieux, mais par un culte purement civil et politique, et qu'ils ne leur demandent ni n'espèrent d'eux quoi que ce soit.

Il ne faut pourtant pas conclure que par ces choses est défendue cette présence ou assistance purement matérielle qu'il arrive parfois aux Chrétiens de prêter aux gentils, pratiquant des actes superstitieux, pourvu qu'ils ne donnent à ces actes aucune approbation ni expresse ni tacite, ne prennent part à aucun ministère, lorsqu'ils ne peuvent éviter autrement les haines et les inimitiés, et qu'il n'y a pas de péril de subversion.

Enfin, on ne doit point permettre aux Chrétiens de retenir dans leurs maisons particulières les tablettes des ancêtres défunts, suivant l'usage du pays, c'est-à-dire avec l'inscription chinoise que c'est le trône ou le siége de l'esprit ou de l'âme d'un tel, lors même que cette inscription ne serait qu'abrégée. Quant aux tablettes qui ne portent que le nom du défunt, on peut tolérer, pourvu qu'en le faisant on évite tout ce qui sent la superstition, et qu'il n'y ait pas de scandale, c'est-à-dire, pourvu que les infidèles ne puissent pas s'imaginer que les Chrétiens retiennent ces tablettes dans le même esprit qu'eux : de plus, à côté de ces tablettes il faut apposer une déclaration, qui énonce quelle est la foi des Chrétiens touchant les morts, et quelle doit être la piété des fils et des petits-fils envers leurs ancêtres.

Clément XI ajoute que, s'il y a d'autres usages exempts de superstition et purement civils, son intention n'est point de les défendre : mais que c'est aux commissaires et visiteurs du Saint-Siége, aux évêques et aux vicaires apostoliques à juger s'il en est de tels, quels ils sont, et avec quelles précautions on peut les tolérer.

Rome ayant ainsi parlé le 20 novembre 1704, la cause était finie. Ce qui n'était pas fini encore, c'était la mise en pratique de la décision par tous les missionnaires. Le très grand nombre se montrèrent dès le premier moment vrais fils de l'obéissance. Quelques-uns, se croyant plus sages que le vicaire de Jésus Christ, voulurent éluder ses ordres avec des distinctions plus ou moins probables. Mais Rome a parlé et sa parole demeure la règle à laquelle tout finira par se réunir. Et aujourd'hui la bénédiction de Dieu récompense la

(1) *Hist. de la compagnie de Jésus*, t. V, p. 16.

parfaite soumission de tous les missionnaires, ainsi que de leurs trois ou quatre cent mille néophytes de la Chine.

Pour préparer les voies et tenir la main à l'exécution des ordres du Saint-Siége, le pape Clément XI nomma, le 5 décembre 1710, un commissaire et visiteur général de l'Inde et de la Chine, avec les pouvoirs de légat *à latere*. Ce fut Charles-Thomas Maillard de Tournon, patriarche d'Antioche, issu d'une ancienne et illustre maison de Rumilli en Savoie, et né à Turin le 21 décembre 1668. Son père, Victor-Amédée de Maillard, comte de Tournon et marquis d'Albi, ministre d'Etat, gouverneur du château et du comté de Nice, mourut en 1702. Le fils, après avoir achevé ses études à Rome, au collége de la Propagande, embrassa l'état ecclésiastique, et ne tarda point à se distinguer par ses lumières et par son dévouement au Saint-Siége. Parti d'Europe, légat apostolique, en 1703, il arriva en Chine au commencement de l'année 1775. A son départ, il n'avait pas encore le texte de la décision pontificale qui ne fut signé que le 20 novembre 1704, mais il en connaissait les dispositions délibérées et arrêtées depuis plusieurs années, et qui étaient substantiellement les mêmes que dans la réponse d'Innocent X en 1645, et dans le mandement provisionnel de monseigneur Maigrot en 1693. Le légat apportait à ce prélat, alors évêque de Conon et vicaire apostolique de Fokien, une lettre de satisfaction de Clément XI; ce qui montrait assez que le Pape pensait comme l'évêque. Aussi le légat manda-t-il près de lui ce dernier, afin de profiter de ses conseils; il manda pour la fin même un des plus célèbres et des plus savants Jésuites, le P. Claude Visdelou, que déjà nous avons appris à connaître; étant un religieux aussi distingué par sa science et sa vertu, le légat apostolique ne pouvait mieux faire que de le prendre pour conseil (1).

Quant à la conduite tenue en cette affaire et par le légat et par ses deux conseillers, nous avons le jugement d'une autorité compétente, jugement auquel nous avons eu le tort de ne pas faire assez d'attention, en la première édition de cette Histoire : c'est le jugement de la Chaire apostolique même. Toujours et hautement le vicaire de Jésus-Christ approuva la conduite du légat, il le nomma cardinal pendant sa légation et lui en porta les insignes dans la prison même où il était détenu par ses persécuteurs; et après qu'il y fut mort le 8 juin 1710, Clément XI prononça son éloge dans l'assemblée des cardinaux, et donna ordre de le rapporter à Rome, où il est inhumé dans l'église de la Propagande, avec un magnifique mausolée sur sa tombe, témoignage toujours subsistant de sa fidélité à exécuter les décisions du Saint-Siége. Le Jésuite Claude Visdelou eut aussi part à la persécution; le vicaire de Jésus-Christ le consola et le loua de même. Le 12 janvier 1708, Clément XI le nomma vicaire apostolique, chargé de l'administration de plusieurs provinces de la chine, et un mois après évêque de Claudiopolis. Le 2 février 1709 il reçut la consécration épiscopale des mains du cardinal de Tournon dans la prison même de Macao comme autrefois les premiers hommes apostoliques dans les catacombes de Rome païenne, Clément XI lui envoya un bref qui approuvait sa conduite. Par suite de la persécution, il passa les dernières années de sa vie à Pondichéry, logé, nourri, vêtu avec la même simplicité que le plus simple des religieux capucins, chez lesquels il avait établi sa demeure et chez lesquels il mourut le 11 novembre 1737. Charles Maigrot, évêque de Conon et vicaire apostolique de Fokien, fut également persécuté. Revenu en Europe, il comptait se retirer au séminaire des missions étrangères à Paris; mais il y séjourna peu, et se rendit à Rome, où Clement XI l'appela, pour apprendre de lui tout ce qui s'était passé en Chine. Il arriva dans cette capitale en Mars 1709, et y fut reçu de la manière la plus honorable. Il rendit compte au Pape de l'état des choses; et des copies de sa relation furent déposées dans la bibliothèque Casanata. Il continua de résider à Rome, où il jouissait d'une pension que Clément XI lui avait accordée, et qu'Innocent XIII augmenta depuis. Benoit XIII lui témoigna également beaucoup d'estime et de bienveillance. Ce prélat menait à Rome la vie la plus édifiante : simple dans sa dépense, charitable envers les pauvres, il était entièrement livré aux exercices de piété. Il mourut en cette ville le 28 février 1730, à l'âge de 78 ans. « Les décisions subséquentes du Pape, observe Picot dans la Biographie universelle, article Maigrot, justifient assez le parti qu'avait pris l'évêque de Conon, sur la question des rites et des cérémonies chinoises; et quant à ses connaissances sur la langue et l'histoire du pays elles sont attestées par un ouvrage latin manuscrit qui a pour titre : quatre dissertations de la religion chinoise. »

Maintenant, quels furent les principaux actes de la légation du cardinal de Tournon en Chine? Voici ce qu'on dit dans la Biographie universelle, article Tournon. «Le patriarche n'obtint que par le crédit des Jésuites la permission de se rendre à Péking, où ils lui procurèrent une entrée qui surpassait, par la pompe et la magnificence, celle de tous les ambassadeurs. Admis à l'audience de l'empereur Kang-hi, le légat lui parla du projet d'établir à la Chine un supérieur-général des missions, qui deviendrait l'intermédiaire entre le Saint-Siége et le gouvernement chinois. Cette idée déplut à l'empereur, qui cessa bientôt de montrer les mêmes égards, la même déférence au légat, qu'il jugea minutieux et tracassier.

(1) *Biog. univ.*, t. XLIX, Visdelou, par Abel Rémusat. Nous ignorons pourquoi Crétineau-Joly a omis dans son *Histoire des Jésuites*, les PP. Visdelou et Longobardi, précisément les deux plus dévoués au Saint-Siége.

Le patriarche accusa les Jésuites de ce changement; ceux-ci l'attribuèrent à l'ignorance qu'il montrait des usages de la Chine, et à son peu d'égards pour les volontés de l'empereur. Quoi qu'il en soit, le patriarche reçut, le 3 août 1706, l'ordre de sortir de Péking. Il ne quitta cette ville que le 28, ayant été retenu par des affaires qu'il jugeait de son devoir de terminer avant son départ; mais la négligence involontaire qu'il avait mise dans l'exécution d'un ordre émané de l'empereur acheva d'indisposer ce prince. Le légat prit la route de Nanking, où il s'arrêta pour faire ses dernière dispositions avant son retour en Europe. C'est de cette ville qu'est daté le fameux mandement qu'il publia le 28 janvier 1707, par le quel (suivant la décision et les ordres du Pape) il interdit aux nouveaux chrétiens la pratique des anciennes cérémonies, et enjoint aux missionnaires de se conformer à cette instruction sous les peines canoniques. Cette pièce irrita tellement l'empereur, qu'il donna l'ordre d'arrêter le patriarche et de le conduire à Macao, où il fut remis à la garde des Portugais, qui le traitèrent d'une manière d'autant plus rigoureuse, qu'il les avait desservis près de l'empereur. Malgré les réclamations des jésuites, le Pape approuva la conduite de son légat; et, en récompense du zèle qu'il avait montré, le créa cardinal. »

En second lieu, quelle part l'évêque de Conon, vicaire apostolique du Fokien, eut-il dans cette légation du patriarche d'Antioche? Voici ce qu'on lit, à son article, dans la Biographie universelle: « M. Tournon, étant arrivé à Péking, y manda l'évêque de Conon pour conférer avec lui sur les objets des contestations; et peu après, celui-ci fut appelé devant l'empereur lui-même; c'était en 1706. L'empereur voulut lui faire reconnaitre que les cérémonies pratiquées en Chine, n'étaient point contraires à la religion chrétienne; ce que l'évêque refusa. Le prince, pour s'assurer s'il était fort instruit dans les lettres chinoises, lui proposa de lire quelques caractères qui étaient au haut de la salle. Maigrot répondit qu'il y en avait un qu'il ne connaissait pas, et un autre que l'éloignement l'empêchait de bien distinguer; circonstance qui servit depuis de prétexte pour l'accuser d'ignorance (1). L'empereur mécontent, ordonna qu'il restât dans la maison des jésuites de Peking; au mois de décembre 1706 ce monarque le fit mettre en prison; et peu après il le bannit de la Chine. Le légat approuva la conduite de l'évêque, et lui écrivit une lettre d'encouragement et de félicitation.»

Et pendant que le légat et l'évêque étaient ainsi persécutés en Chine, et à Macao, que faisaient les jésuites de la cour de Péking? Voici ce qu'on lit dans leur moderne historien, qui ne néglige aucun moyen de faire leur apologie. « Le cardinal s'était plaint, à différentes reprises, des obstacles que les Jésuites lui suscitaient. Il se disait leur antagoniste; on connaissait le crédit dont ils jouissaient auprès de l'empereur: il n'en fallut pas tant pour les faire accuser des indignes traitements auxquels les Portugais le soumirent. Aux yeux des Jansénistes, Tournon fut un martyr qui trouva des bourreaux dans la compagnie de Jésus. Avec quelle fureur, dit le Janséniste Coudrette, la société n'a-t-elle pas persécuté dans les Indes Orientales:... M. Maigrot, évêque de Conon;... le P. Visdelou, Jésuite et évêque de Claudiopolis; le P. Fouquet, autre Jésuite, évêque d'Eleuthréropolis...! Les légats du Saint-Siége, le cardinal de Tournon et Mezzabarba n'ont pas été épargnés, et l'on sait à quel excès les Jésuites se sont portés à l'égard de ce saint cardinal, dont ils ont été proprement les meurtriers. » — A des accusations si graves, l'historien apologiste répond: « Aucune preuve directe ou indirecte ne corrobore ces imputations; il n'y a pas même de traces qui mettent sur la voie d'un conseil donné à Kang-hi ou d'un encouragement donné aux vengeances portugaises. Les Jésuites restèrent neutres en cette circonstance; leur neutralité, qui serait un habile calcul selon la politique humaine, est une faute aux yeux de l'histoire et de la religion. Le cardinal-légat se posait en adversaire de leurs opinions; mais ils devaient respecter son rang et ses vertus. Le meilleur moyen de faire comprendre ce respect, c'était d'user de leur crédit pour protéger sa liberté. Ils n'osèrent pas se porter médiateurs entre le monarque et le légat; cette indifférence eut pour eux des résultats que la calomnie envenima (2). » Ainsi parle l'historien de la compagnie de Jésus.

Qu'il nous soit permis d'ajouter un mot. Quand nous avons examiné avec plus de loisir et d'attention toute cette controverse, nous ne saurions dire la peine que nous avons ressentie de voir qu'il n'y a pas de meilleures raisons pour excuser des religieux que nous aimons du fond de notre âme; d'autant plus que, par suite de cette affection trop partiale, nous avons été réellement injuste envers le cardinal de Tournon et l'évêque Maigrot dans la première édition de cette Histoire: nous en avons un profond regret.

Quant à la suite et la fin de cette controverse, en voici le résumé, principalement d'après Benoît XIV. Le 25 septembre 1710, le pape Clément XI, après avoir de nouveau entendu la congrégation des cardinaux, confirma ses réponses du 20 novembre 1704, ainsi que le mandement du cardinal de Tournon, et ordonna d'y obéir sous les peines prononcées par le mandement. L'historien des Jésuites, Crétineau Joly qui altère cependant un peu la substance du decret pontifical, ajoute: « Le général de la société et les Pères de toutes les provinces,

(1) On compte dans la langue chinoise plus de 10.000 caractères. Il n'est donc pas étonnant qu'il y en eut *un* que M. de Conon ne reconnût pas parmi ceux qui lui était montrés; aucun Chinois n'a la connaissance parfaite de tous les caractères de sa langue. — (2) Cretineau Joly *Hist. de la comp. de Jésus*, t. V, p. 49 et 52, 3e édit. 1851.

assemblés au mois de novembre 1711, se rendirent au Vatican pour protester aux genoux de Clément, de leur inaltérable fidélité au Saint Siège, et, en présence du Pontife, Michel-Ange Tamburini termina ainsi la déclaration de l'ordre de Jésus : « Si cependant il se trouvait à l'avenir quelqu'un parmi nous, en quelque endroit du monde que ce fût, ce qu'à Dieu ne plaise, qui eût d'aigres sentiments, ou qui tint un autre langage, car la prudence des hommes ne peut arrêter ni prévenir ni empêcher de semblables événements dans une si grande multitude de sujets, le général déclare, assure et proteste, au nom de la compagnie, qu'elle le repousse dès à présent; qu'il est digne de châtiment, et ne peut être reconnu pour véritable et légitime enfant de la compagnie de Jésus. « Rien n'était plus explicite que ces paroles, reprend l'historien. Les missionnaires auraient dû les adopter comme règle de conduite ; ils cherchèrent à éluder par des subtilités la décision pontificale (1). »

De son côté, le pape Clément XI s'exprime d'une manière encore plus sévère. Il avait déclaré expressément que la cause était finie, que les décisions apostoliques ayant été confirmées, ainsi que le mandement du cardinal de Tournon, il n'y avait plus qu'à les observer humblement. Il apprit donc avec la plus profonde douleur que beaucoup de missionnaires en éludaient l'observation sous différents prétextes. Pour couper court à tous ces subterfuges et tergiversations plus dignes d'astucieux sectaires, que de vrais apôtres, Clément XI ordonna le 19 mars 1715, de la manière la plus stricte, à tous les archevêques évêques, vicaires apostoliques, missionnaires et ecclésiastiques quelconques, même de la compagnie de Jésus, sous peine de suspense, d'interdit et d'excommunication réservée au Saint-Siège, la fidèle observation du mandement apostolique sur les cérémonies chinoises: Tous les missionnaires feront, chacun individuellement, le serment qui suit, lequel sera envoyé à Rome par leur supérieur. — Moi un tel, missionnaire envoyé ou destiné à la Chine, ou à tel royaume, ou telle province, par le Siège apostolique, ou par mes supérieurs suivant les facultés que le Siège apostolique leur a concédées; j'obéirai pleinement et fidèlement au précepte et mandement apostolique sur les rites et les cérémonies chinoises, contenu dans la constitution de notre très saint père le Pape Clément IX sur cet objet, dans laquelle la formule de ce serment est prescrite; et le mandement qui m'est parfaitement connu par la lecture entière que j'ai faite de ladite constitution, je l'observerai exactement, absolument et inviolablement, et je l'accomplirai sans aucune tergiversation. Si au contraire (de quoi Dieu me préserve) j'y contreviens d'une manière quelconque, autant de fois je me reconnais et me déclare soumis aux peines imposées par ladite constitution. Ainsi, en touchant les saints Evangiles, je promets, je voue et je jure. Qu'ainsi Dieu me soit en aide, et ces saints Evangiles de Dieu. Moi un tel j'ai signé de ma propre main.

Benoit XIV, qui renferme cette constitution dans la sienne, ajoute ces paroles : « Par une constitution apostolique aussi solennelle, où le Pape Clément XI atteste avoir mis fin à la controverse, il paraissait juste et équitable que ceux qui font profession de révérer souverainement l'autorité du Siège apostolique, se soumissent entièrement avec un esprit d'humilité et d'obéissance, à son jugement, et qu'ils n'employassent plus aucune chicane. Toutefois, des hommes désobéissants et capricieux crurent pouvoir éluder l'exacte observance de cette constitution, par la raison qu'elle porte en tête le titre de précepte comme si elle n'avait pas la vertu d'une loi inviolable, mais d'un précepte purement ecclésiastique ; en outre, parce qu'ils la croyaient infirmée par certaines permissions que publia, touchant les mêmes rites chinois, Charles Ambroise Mezzabarba, patriarche d'Alexandie, lorsqu'il remplissait dans ces pays les fonctions de commissaire et de visiteur général apostolique. — Nous donc considérant que cette constitution regarde la pureté du culte chrétien, qu'elle s'efforce de conserver exempt de toute tache de superstition, nous ne pouvons aucunement souffrir que qui ce soit ose témérairement lui résister ou la mépriser, comme si elle ne contenait point la décision suprême du Siège apostolique, et que l'objet dont il s'agit n'appartint point à la religion, mais fût de soi quelque chose d'indifférent, ou une question de discipline variable. C'est pourquoi voulant user de l'autorité que nous a transmise le Dieu tout-puissant, pour la maintenir entièrement dans sa vigueur, de la plénitude de la même autorité, non seulement nous l'approuvons et la confirmons, mais encore nous y ajoutons toute la force et la fermeté que nous pouvons, pour la corroborer et la rendre stable de plus en plus, et nous disons et déclarons qu'elle a de soi « l'autorité pleine et complète d'une constitution apostolique. Ainsi prononça le pape Benoit XIV sur cette première partie.

Quant à la mission de Mgr Mezzabarba, voici ce que dit Picot dans la Biographie universelle : « il arriva, le 6 septembre 1720, à Macao, et s'embarqua le 7 octobre, pour Canton, d'où il se rendit à la cour. Après avoir obtenu avec peine une audience de l'empereur Kanghi, il lui présenta un bref du Pape, et lui demanda pour les Chrétiens de ses Etats la permission de pratiquer le christianisme dans sa pureté, et de se conformer à ce qui avait été prescrit à Rome sur les matières contestées. L'empereur accueillit mal cette demande ; et le légat, fatigué des désagréments et des obstacles qu'il rencontrait pria ce prince de le laisser retourner en Europe, pour informer le Pape de l'état des choses, promettant de même

(1) Crétineau-Joly, V, p. 52 et 53.

temps de ne rien changer à ce qui était en usage, et de ne point faire acte de juridiction. Il eut, le 1er mars 1721, une dernière audience de Kang-hi, qui lui remit des présents pour lui, pour le roi de Portugal et pour le Pape. Le légat, de retour à Macao, y séjourna plusieurs mois, et y donna, le 4 novembre 1721, un mandement pour exhorter les missionnaires à se conformer aux décrets de Rome; mais en même temps il modifiait ces décrets par quelques concessions.

« Il partit quelques jours après, et revint directement en Europe, emportant avec lui le corps du cardinal de Tournon. Le mandement du patriarche ne calma point les disputes, et ne fut point approuvé à Rome. Les permissions qu'il avait accordées furent annulées par Benoît XIV, en 1742. Mezzabarba, n'arriva que sur la fin de 1723 à Rome, et trouva Clément XI mort et Innocent XIII élevé sur le Saint-Siège. La relation de sa mission fut publiée d'abord en français, puis en italien, en 1739. Cette relation n'est point favorable aux Jésuites, et les peint comme les auteurs des troubles de la mission, et des contradictions qu'essuya le patriarche (1). »

A ces faits, il faut en ajouter d'autres qui se trouvent consignés dans la bulle de Benoît XIV et dans le mandement même du patriarche d'Alexandrie. A peine arrivé en Chine, le légat se vit assailli, assiégé de tant de difficultés et d'obstacles, sans moyen de se concerter avec les évêques, que comme saint Paul, il éprouvait les angoisses de la mort: dans cette extrémité, il déclare qu'il ne suspend en aucune façon la constitution de Clément XI, en date du 19 mars 1715, ni ne permet ce qu'elle défend; seulement, pour répondre aux doutes de quelques missionnaires, il croit qu'on peut permettre certaines choses accessoires, lorsqu'il y a nécessité; mais il défend expressément sous peine d'excommunication encourue par le fait même, de rendre publiques ces concessions, de les traduire en chinois ou en tartare, et de les communiquer à d'autres que des missionnaires. Toutefois contre la volonté expresse du patriarche, les permissions furent rendues publiques; et, ce qui est encore plus étrange, l'évêque de Péking rendit deux ordonnances où il commandait à tous les missionnaires de son diocèse d'observer la constitution du Pape suivant les permissions qui prétendaient la modifier et même d'instruire les fidèles de ces permissions aux quatre grandes fêtes de l'année. Cette inconcevable témérité de l'évêque de Péking suppose dans le clergé de Chine, notamment dans celui de la capitale, un tel esprit de sophistique insubordination qu'il n'y aura pas de quoi s'étonner si Dieu commence bientôt le jugement par sa propre maison, par la destruction et la régénération de plus d'un ordre religieux, afin et avant de renouveler la face de la terre. Aussi, le 26 septembre 1735 le pape Clément XII cassa-t-il solennellement les deux ordonnances de l'évêque de Péking, qui n'avaient fait qu'augmenter les discussions parmi les missionnaires, et réserva-t-il au Saint-Siège l'explication de ses propres décrets. En même temps il fit examiner avec soin, par les théologiens et les cardinaux du Saint-Office, les permissions arrachées au patriarche d'Alexandrie. Avant de porter une dernière sentence, et pour avoir une connaissance exacte du fait, il ordonna d'appeler à cet examen tous les missionnaires de la Chine qui se trouvaient à Rome, et même beaucoup de jeunes gens qui étaient venus de ces pays en Europe pour leurs études. Clément XII, n'ayant pu terminer cette affaire avant sa mort, son successeur Benoît XIV en fit continuer la discussion en sa présence, et enfin par sa constitution du 11 juillet 1742, il déclara que lesdites permissions n'avaient jamais été approuvées par le Saint-Siège, qu'elles étaient mêmes contraires à ses décisions; il les réprouve les annule et en condamne la pratique; il interdit de nouveau expressément tout ce qui avait été interdit par Clément XI, dont il défend d'interpréter les réponses dans un autre sens.

Il prescrit l'exécution de sa propre bulle, en vertu de la sainte obéissance, et sous peine de suspense et d'interdit. Chaque missionnaire prêtera par écrit un nouveau serment d'obéissance à la constitution de Clément XI et à la présente de Benoît XIV. Les désobéissants seront renvoyés en Europe pour être punis suivant la gravité de leur faute. Les supérieurs qui y mettraient de la négligence, le souverain Pontife procédera contre eux et les privera à perpétuité de leur privilège des missions.

Sur la route d'Europe en Chine, se trouve l'Inde, pays natal de la philosophie et de la superstition, philosophie superstitieuse, superstition philosophique, dans laquelle, ainsi que nous l'avons vu au vingtième livre de cette Histoire, on découvre le germe de toutes les vérités, mais altérées, mais étouffées sous un amas de fables et de traditions pharisaïques d'où pullulent toutes les erreurs : tout cela maintenu, barricadé, consacré par la distinction infranchissable des quatre castes, les brames, les guerriers, les marchands, les artisans, et par l'aversion philosophique et superstitieuse de toutes les quatre contre le petit peuple regardé comme infâme, sous le nom de parias. Quand les Portuguais arrivèrent dans la presqu'île de l'Inde et qu'ils y firent des établissements, ils communiquaient avec tous les indigènes sans distinction et prenaient des parias à leur service. De là, chez les brames et les autres castes de l'intérieur du pays, une aversion haineuse contre tous les Européens, appelés du nom de *Franguis* ou Francs. C'était pour les missionnaires d'Europe un obstacle comme insurmontable à pénétrer dans l'intérieur de l'Inde et à y prêcher avec fruit le christianisme. Les Jésuites surmontèrent cet obstacle au commencement du dix septième siècle. Les plus

(1) *Biog. univ.*, t. XXVIII. Mezzabarba.

accrédités d'entre les brames sont les Sanniassis, religieux pénitents qui mènent une vie d'anachorètes pour s'attirer l'admiration des peuples et leurs aumônes. Des Jésuites italiens, pour sauver des âmes, se dévouèrent au même genre de vie et pénétrèrent dans l'intérieur de la presqu'île, sous le nom de Sanniassis du Nord ou Sanniassis romains. En peu de temps, ils convertirent un grand nombre d'infidèles par leur vie sainte, leur prédication, leurs livres. Voici à ce sujet une anecdote assez curieuse.

Un écrivain français, né à la fin du même siècle, Voltaire, exalte en plusieurs endroits de ses écrits un ancien livre de l'Inde intitulé *Ezour-Védam*, composé, dit-il, par le brame Chumontou, certainement avant les conquêtes d'Alexandre. Voltaire en cite de longs extraits pour faire entendre que les Indiens avaient des idées aussi saines que nous sur la religion, et que le christianisme pourrait bien n'être qu'un emprunt fait à l'Inde. Or, il n'y a peut-être pas trente ans, un savant anglais a trouvé dans l'Inde un manuscrit original de l'*Ezour-Védam* : il a même découvert le nom et la famille du brame qui en est l'auteur : il s'appelle non pas précisément Chumontou, mais Robert de Nobilibus, neveu du cardinal Bellarmin, proche parent du Pape Marcel II : il a écrit cet ouvrage non pas tout à fait avant les conquêtes d'Alexandre, mais en l'an de grâce 1621. Bref, l'antique brame Chumontou se trouve être un Jésuite italien presque contemporain de Voltaire (1).

Le Jésuite Robert de Nobilibus fut effectivement le fondateur de la mission de Maduré. Il y fut accompagné ou suivi par le père Borghèse, de l'illustre famille romaine de ce nom, qui souffrit bien des fois la prison et d'autres outrages pour le nom de Jésus. Le Jésuite portugais Jean de Brito eut le bonheur d'être martyrisé le 4 février 1612. Au reste, la vie des missionnaires en ce pays est un martyre continuel. Ils n'ont souvent pour tout habit qu'une longue pièce de toile dont ils s'enveloppent le corps. Ils portent aux pieds des sandales très-incommodes, car elles ne tiennent que par une espèce de grosse cheville à tête qui attache les deux premiers doigts de chaque pied à cette chaussure. On a toutes les peines du monde à s'y accoutumer. Ils s'abstiennent absolument de pain, de vin, d'œufs et de toutes sortes de viandes, et même de poisson. Ils ne peuvent manger que du riz et des légumes sans nul assaisonnement, et ce n'est pas une petite peine de conserver un peu de farine pour faire des hosties et ce qu'il faut de vin pour célébrer le saint sacrifice de la messe. Parmi les Jésuites français qui eurent le courage héroïque de se dévouer à cette pénible mission, un des plus célèbres est le père Bouchet, dont il y a deux lettres très remarquables au savant Huet, évêque d'Avranches, sur la théologie et la cosmogonie de l'Inde, sur les rapports de l'une et de l'autre avec Moïse et l'Evangile, sur le système indien de la métempsycose et son incohérence (2), deux lettres à un président du parlement de Paris, la seconde sur la manière dont la justice s'administre aux Indes et sur l'idée qu'on s'y forme de cette vertu (3). Les Jésuites ont été les premiers parmi les modernes à nous faire connaître les doctrines de l'Inde, aussi bien que celles de la Chine : ce n'est pas un petit service rendu à la science européenne, qui pourrait s'en montrer un peu plus reconnaissante. Le père Bouchet était en même temps un zélé missionnaire dont Dieu se plaisait à bénir les travaux. Il écrivit au père le Gobien le 1er décembre 1700 : « Notre mission de Maduré est plus florissante que jamais. Nous avons eu quatre grandes persécutions cette année. On a fait sauter les dents à coups de bâtons à un de nos missionnaires, et actuellement je suis à la cour du prince de ces terres pour faire délivrer le père Borghèse, qui déjà a demeuré quarante jours dans les prisons, avec quatre de ses catéchistes qu'on a mis aux fers. Mais ces persécutions sont causes de l'augmentation de la religion. Plus l'enfer s'efforce de nous traverser, plus le ciel fait de nouvelles conquêtes. Le sang de nos Chrétiens, répandu pour Jésus-Christ, est, comme autrefois, la semence d'une infinité de prosélytes. Dans mon particulier, ces cinq dernières années, j'ai baptisé plus de onze mille personnes et près de vingt mille depuis que je suis dans cette mission. J'ai soin de trente petites églises et d'environ trente mille Chrétiens ; je ne saurais vous dire le nombre des confessions, je crois en avoir ouï plus de cent mille (4).

Dans plusieurs de ses lettres, ainsi que dans celles de plusieurs de ses confrères de Maduré, on voit la même chose que dans les livres de l'ancien et du nouveau Testament, et dans les écrits des Pères de l'Eglise, notamment Tertullien : on voit un grand et visible pouvoir du démon sur les infidèles, on le voit tourmentant de nombreux énergumènes, rendant par leur bouche des réponses aux questions qu'on lui adresse, réponses quelquefois vraies, le plus souvent équivoques ; on le voit réduit au silence par la présence même inaperçue d'un Chrétien, on le voit forcé par les exorcismes du missionnaire, par le seul commandement d'un simple fidèle, par une goutte d'eau bénite ; on le voit contraint d'avouer qu'il est un démon, que tous les dieux adorés par les païens sont des démons qui habitent l'enfer, ainsi que leurs adorateurs, et tout cela publiquement, à plusieurs reprises, en présence des infidèles qui les adorent et des Chrétiens qui leur commandent et les chassent au nom de Jésus-Christ ; on voit ce pouvoir et ces oracles des démons diminuer et disparaître dans l'Inde, à mesure que christianisme s'y répand, tout comme nous l'avons vu en Occi-

(1) *Recherches asiatiques*, t. XIV. — Wiseman, 11e discours. — (2) *Lettres édifiantes*, t. X et XI. — (3) *Ibid.*, t. XII, p. 255. — (4) *Ibid.*, t. X, p. 150.

dent, par le témoignage même du païen Plutarque. Le père Bouchet cite une foule de faits notoires, particulièrement dans sa lettre au père Baltus (1) Jésuite né à Metz et avantageusement connu par sa *Reponse à l'histoire des oracles*, par Fontenelle, ainsi que par sa *Défense des saints Pères accusés de platonisme*.

La mission du royaume de Maduré s'étendit bientôt dans les royaumes de Mayssour et de Carnate. Il s'éleva des incertitudes parmi les missionnaires touchant certaines cérémonies, usages et coutumes du pays, s'il fallait les observer ou les éviter, les permettre ou les abolir.

Le légat depuis cardinal de Tournon, débarqué à Pondichéry, le 6 novembre 1703, eût bien voulu, comme il nous l'apprend, parcourir et examiner par lui-même ces trois missions, plantées par des jésuites portugais et français ; mais il en fut empêché par une longue et griève maladie. Toutefois elle ne put l'empêcher de prendre toutes les informations nécessaires, auprès des Pères Bouchet, supérieur de la mission de Carnate, et Bartholde missionnaire du Maduré, deux hommes distingués par leur doctrine et leur zèle, qu'il manda près de lui et qui, par la longue expérience qu'ils en avaient, le mirent bien au fait de l'état de ces missions et de certaines causes qui en énervaient les fruits. Par suite des renseignements que ces deux religieux lui communiquèrent et de vive voix et par écrit, il publia le 8 juillet 1704 un décret ou mandement, qui fut remis dans le moment même au Père Tachard, supérieur des jésuites français dans les Indes orientales, en présence des Pères Lainès, supérieur de la mission de Maduré et Bouchet, supérieur de la mission de Carnate. Dans ce mandement il prescrit la règle à suivre sur huit articles, qu'il ordonne d'observer sous peine d'excommunication et de suspense, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement par le Siège apostolique, ou par lui-même de l'autorité du même siège. Il envoya de tout une relation fidèle au Pape, au jugement suprême duquel il soumit son décret. Le 7 janvier 1706, Clément XI, après avoir entendu la congrégation des cardinaux du Saint-Office, ordonna d'écrire au légat, en louant sa prudence et son zèle, qu'il fallait observer toutes les prescriptions de son décret, jusqu'à ce qu'il en ait été pourvu autrement par la chaire apostolique, après qu'elle aura entendu ceux, s'il y en a, qui auraient quelque chose à dire contre le teneur dudit décret. En même temps le Pape ordonne de reprendre toutes les dénonciations faites depuis longtemps au Saint-Siège par frère François-Marie de Tours, missionnaire capucin dans le même pays, touchant certains rites qu'on prétend superstitieux et cependant permis par quelques missionnaires, afin de présenter un rapport sur tous les articles qui n'auraient pas été condamnés expressément ni dans le bref de Grégoire XV, du 31 janvier 1623, ni dans le décret dudit seigneur patriarche pour qu'on pût discuter et discerner ce qu'il y avait à faire. Il veut en particulier qu'on fasse un examen spécial qui regarde les parias.

Ces sages mesures se virent frustrées de leurs effets par le faux bruit qui se répandit dans l'Inde, que Clément XI avait révoqué le décret du patriarche et approuvé plusieurs des cérémonies qui s'y trouvaient proscrites. Clément XI écrivit, le 17 septembre 1712, à l'évêque de Méliapour, pour démentir le faux bruit, ordonner l'observation de son décret de 1706, qui confirmait celui du cardinal de Tournon avec la clause que nous avons vue. Le 21 juillet 1711, la congrégation de la Propagande écrivit dans le même sens à l'évêque de Claudiopolis, vicaire apostolique de la Cochinchine. Le pape Benoit XIII renouvela cette confirmation le 12 décembre 1727. Cependant ajoute Benoit XIV dont nous ne faisons que résumer la constitution sur cette affaire, bien loin d'acquiescer à cette nouvelle conformation du susdit décret, les partisans des rites y condamnés déclarèrent à Clément XII, successeur de Benoit, qu'ils n'avaient rien entendu de la nouvelle confirmation, et qu'à cet égard rien n'avait été légitimement dénoncé aux évêques et aux missionnaires des Indes ; ils le suppliaient en conséquence de vouloir bien, nonobstant la disposition de Benoit XIII, soumettre de nouveau la cause à l'examen de la congrégation du Saint-Office.

Quels étaient ces missionnaires réclamants le moderne historien des Jésuites nous l'apprend. Parlant du cardinal de Tournon à propos de son mandement, cet historien dit : « Les jésuites se persuadèrent qu'il avait outre passé ses pouvoirs, que l'exécution de ses ordres entrainerait la ruine du christianisme sur les bords du Gange et de l'Indus. Les motifs de leur résistance ne parurent pas assez concluants à Rome, ils y sollicitaient la permission de conserver les pratiques du pays, elle ne leur fut pas accordée. Un décret de l'Inquisition du 7 janvier 1706 enjoignit d'observer le mandement du légat ; Clément XI, renouvela plusieurs fois la même injonction, les partisans des rites malabares n'en continuèrent pas moins à les pratiquer. Mus par le penchant qui porte l'homme à s'attacher aux choses qui lui ont causé le plus de peine, les Jésuites se mettaient en désaccord avec le Pape ; ils substituaient leur expérience locale aux ordres de la cour romaine, ne donnant pas encore une solution de foi ; ils argumentaient, ils invoquaient des transactions, ils marchandaient leur obéissance (2). » Ainsi parle l'historien même des Jésuites.

Benoit XIV reprend ; Comme, d'un autre côté, d'autres missionnaires des mêmes contrées tenaient la cause finie et passée en chose jugée, il ne trouva pas peu de personnes à croire qu'on ne devait point écouter les sollici-

(1) *Lettres édifiantes*, t. XI, p. 12. — (2) Cretineau Joly t. V, p. 17 et 18.

tants. Toutefois Clément XII, désirant mettre un dernier terme à ces fâcheuses dissensions, fit discuter de nouveau toute l'affaire, discussion qui dura près de deux ans. Des documents certains et nécessaires ayant été produits de part et d'autre, et les adversaires du décret ayant eu surtout la plus grande latitude pour exposer sur chaque point controversé ce qu'ils jugeaient à propos, les cardinaux de la congrégation du Saint-Office, après un grand nombre de réunions, firent enfin connaître ce qui, dans les articles controversés, était, selon leur jugement, soit à confirmer, soit à modérer, soit à expliquer, soit à remettre en quelque partie. Clément XII approuva et confirma leurs réponses, par un bref du 24 août 1733, qui en ordonne l'observation aux évêques et aux missionnaires du Maduré, du Mayssour et de Carnate.

Les doutes des plaignant tombaient sur seize articles. 1° Certains missionnaires omettaient plusieurs cérémonies du baptême, notamment la salive, et les insufflations, à cause de la répugnance qu'y avaient les naturels du pays. Le légat ordonnait d'employer ouvertement toutes les cérémonies du baptême, telles que l'Église les a reçues de la tradition et les observe. Sur l'avis des cardinaux, le Pape confirme cet article du légat, mais il accorde pour dix ans, aux missionnaires des trois royaumes la dispense d'omettre la cérémonie de la salive et de faire les insufflations d'une manière occulte, toutefois dans des cas particuliers où il y aurait nécessité grave, de quoi l'on charge la conscience des missionnaires; pourvu encore que les catéchumènes ne soient pas dans l'erreur de croire la salive et le souffle matière inepte et impropre à servir de cérémonie sacramentelle, attendu qu'ils seraient alors absolument incapables de recevoir le baptême. Il faut enjoindre aux mêmes missionnaires de faire les instructions convenables et toutes les diligences possibles, pour détruire chez ces peuples cette aversion pour la salive et les insufflations, que Jésus-Christ lui-même a employée pour guérir le sourd-muet et donner le Saint-Esprit à ses apôtres, et ils rendront compte au Saint-Siége du résultat de leurs efforts dans l'espace de dix ans. Il faut aussi les admonester sur la griève négligence de ne pas recourir au Saint-Siége pour obtenir une pareille dispense; et que les évêques ont mal fait d'en accorder sans consulter le Siége apostolique.

Le légat avait défendu de donner aux néophytes le nom d'une idolé, ou d'un faux pénitent, et commandé de leur imposer le nom d'un saint ou d'une sainte inscrits dans le martyrologe romain. La défense est strictement maintenue, mais le commandement est transformé en une recommandation à le faire le plus que possible. Les curés et les missionnaires ne doivent point changer les noms de la croix, des saints et des choses sacrées en des noms nouveaux et étrangers, mais s'en tenir au nom latin ou indien, ou du moins à ceux qui sont en usage depuis l'origine de la mission. Les parents chrétiens doivent présenter leurs enfants au baptême dans le plus bref délai. Les missionnaires ne permettront point de marier des enfants avant l'âge de puberté, mais on attendra l'âge légitime, pour qu'ils puissent eux-mêmes donner leur consentement et contracter un mariage valide, suivant la règle du concile de Trente.

Les infidèles du pays non-seulement marient leurs enfants en bas âge et les font habiter ensemble, mais ils attachent au cou de la mariée une médaille indécente nommée Tally, représentant le membre sexuel d'une idole infâme, d'une divinité femelle, qui est censée présider aux épousailles profanes. Le légat avait strictement défendu aux femmes chrétiennes de porter une pareille figure en signe de leur mariage; elles pouvaient se servir à même fin d'une médaille décorée de la croix, de l'image de Notre Seigneur ou de la sainte Vierge, ou de quelque autre image pieuse. Le Pape confirme la décision du légat. Ce qui étonne, c'est que des missionnaires aient pu avoir des doutes à cet égard. Les infidèles mettaient de la superstition jusque dans le cordon de cette médaille; car il devait-être composé de cent huit fils et enduit de jus de safran. Défense aux Chrétiens de pratiquer cette vaine observance. Dans leurs mariages, les infidèles cassaient encore un fruit nommé cocco, pour en tirer des présages de bonheur ou de malheur; les Chrétiens ne le feront pas: mais s'ils veulent manger du fruit, ils en mangeront en particulier, sans aucune cérémonie superstitieuse. Personne n'empêchera plus une fille ou femme chrétienne, dans le temps qu'elle éprouve les infirmités naturelles de leur sexe, d'entrer dans l'église ni d'approcher du sacrement de pénitence. Les Chrétiens peuvent prendre des bains ou des ablutions pour la propreté et la santé, mais ils n'y mêleront aucune vaine observance de jour, d'heure et de manière, comme les païens. Défense aux Chrétiens, sous peine d'excommunication de chanter ou faire de la musique dans les fêtes et les sacrifices des idoles.

Autre superstition de l'Inde. Ces mêmes peuples, qui répugnent la salive et l'haleine de l'homme, ne répugnent pas du tout, mais affectionnent la fiente de vache. Ils s'en font une cendre sacrée, en l'honneur de leur dieu Boutren, et s'en enduisent le front. Ce qui n'est pas moins étrange, c'est que des missionnaires se permettraient de bénir cette cendre superstitieuse, et d'en mettre sur le front des Chrétiens. Le légat et le Pape défendent sévèrement cet abus, et ne permettent d'imposer les cendres, que le jour des cendres et de la même manière que l'Église catholique. Le Pape défend en général aux missionnaires d'approuver et de transformer en cérémonies chrétiennes, de leur propre autorité, aucun rite ou coutume des païens, sans l'aveu du Saint-Siége. Défense aux fidèles de lire ou retenir les livres fabuleux, obscènes, supersti-

tieux des Gentils : s'il y en a qui sont sans danger, ils ne les garderont et ne les liront que par la permission du curé ou du missionnaire, et cela sous peine d'excommunication.

Un article spécial ordonne aux missionnaires d'administrer les sacrements aux Parias, comme aux Indiens des castes nobles.

Non seulement Clément XII et les cardinaux approuvent cette ordonnance du légat, ils ajoutent encore; que les missionnaires ne doivent pas admettre au baptême, les Indiens qui seraient d'opinion que les Parias sont réprouvés de Dieu, et que les Indiens ne peuvent espérer de salut tant qu'ils n'auront point déposé cette opinion.

Clément XII ayant donc approuvé ces réponses, les adressa dans son bref à tous les évêques et missionnaires de l'Inde, qui le reçurent avec respect et le souscrivirent tous. En 1739 comme on rapporta que quelques-uns ne s'y conformaient pas dans la pratique Clément XII adressa deux nouveaux brefs, l'un aux évêques et aux missionnaires, l'autre aux évêques seuls, pour leur prescrire l'observation de son décret précédent, sous peine des censures ecclésiastiques. Tous les évêques et missionnaires s'y soumirent et firent le serment prescrit : mais quelques-uns proposèrent de nouveau deux difficultés au Saint-Siége. La principale était l'aversion insurmontable des castes indiennes pour les parias. Les missionnaires Jésuites de Maduré, de Mayssour et de Carnate trouvèrent enfin cet expédient : c'était avec l'approbation du Saint-Siége, de déléguer un certain nombre d'entre eux pour la mission spéciale des parias, afin que leurs confrères pussent travailler plus efficacement à la conversion des castes. Benoit XIV, dans sa bulle du 12 septembre 1744, où il résume toute cette affaire, approuva très-fort cet expédient, mais en recommandant à tous les missionnaires de bien instruire les nouveaux fidèles qu'ils sont tous enfants de Dieu et frères en Jésus-Christ. — Aujourd'hui, 1852, que les Anglais sont maîtres de l'Inde et y dominent sur plus de cent millions d'habitants, ceux-ci ont dû modifier leurs idées par rapport aux peuples d'Europe.

Mais, observe Benoit XIV dans sa même bulle, outre les deux difficultés au sujet desquelles certains missionnaires avaient consulté le Saint-Siége, celle des Parias et celle de la salive au baptême, pour laquelle il proroge de dix ans la dispense déjà donnée et avec les mêmes restrictions, il y avait beaucoup d'autres abus touchant lesquels certains missionnaires n'observaient pas les décrets apostoliques En conséquence, pour remédier efficacement à un si grand mal, il est décidé à envoyer d'autres missionnaires, soit séculiers, soit réguliers, dans les royaumes de Maduré, de Mayssour et de Carnate ; en même temps il ordonna, en vertu de la sainte obéissance, à tous les missionnaires jésuites de ces royaumes, s'il leur arrive encore une seule fois de trangresser les prescriptions du Saint-Siege que toutes il confirme, ils aient à revenir sur-le-champ en Europe, attendu qu'il leur otait par le fait même tous les pouvoirs spirituels(1).

Dès l'année 1693, plus de dix ans devant que parut le mandement du cardinal de Tournon sur les rites Malabares, terminait ses travaux apostoliques par le martyre, un missionnaire jésuite, qui vient d'être béatifié par le pape Pie IX en 1851. Jean de Britto, né à Lisbonne d'une race illustre, fut admis dès son adolescence parmi les pages de Pierre II roi de Portugal. Mais la pieuse éducation qu'il avait reçue et l'intégrité de ses mœurs le poussèrent bientôt à se retirer de la cour, et, préludant à la science des saints, à peine âgé de quinze ans, il entra dans la compagnie de Jésus. Il n'était pas encore promu au sacerdoce, mais déjà mûr pour le ministère sacré lorsque, brûlant du désir de participer à la mission des Indes et remplissant heureusement toutes les conditions que cette œuvre exigeait il fut envoyé dans la province de Malabar, à Maduré, sainte expédition si féconde en travaux et en souffrances de toute espèce. Là cet ouvrier évangélique, après avoir pendant treize ans converti de nombreux idolâtres, et baptisé des milliers d'hommes, trouva, par les ordres du Rajah de Maroya, une dure captivité qu'il supporta avec une incroyable constance d'âme pour endurer ensuite d'affreuses tortures et le bannissement. Il revint alors en Europe par ordre de ses supérieurs.

Il y accomplit avec une grande énergie tout ce dont il était chargé pour le beoin de ces missions, et se hâta de regagner le Malabar, où il reprit ses travaux apostoliques avec un accroissement de zèle. Il obtint de nouvelles et nombreuses conversions, par suite desquelles il fut traduit au tribunal du même tyran. Il y confessa ouvertement la foi du Christ, et méprisa les offres magnifiques qu'on lui faisait pour l'amener à invoquer une seule fois le nom de l'idole, sans s'épouvanter des menaces ni céder aux coups. Il fut condamné en haine de la foi, à avoir la tête tranchée, et subit courageusement le martyre le 4 février 1693. Le bruit de sa sainteté s'étant répandu dans les Indes, et Dieu la confirmant par des miracles, l'évêque de Maduré d'abord, et, à son exemple celui de la Cochinchine et celui de Goa, préparèrent les informations juridiques. La cause ayant été examinée par la congrégation des rites, sous Clément XII, Benoît XIV et Pie IX, ce dernier Pontife prononça canoniquement, le 29 septembre 1851 : « Il conste du martyre et de la cause du martyre du vénérable serviteur de Dieu, Jean de Britto, illustré et confirmé de Dieu par plusieurs prodiges; c'est pourquoi on peut sûrement procéder dans cette

cause aux mesures ultérieures et passer la discussion des miracles autres que les prodiges déjà proposés et examinés (1). »

Quant à la chrétienté du Japon, depuis l'an 1622, où nous en sommes restés au commencement de ce volume, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, son histoire est un martyrologe continuel. La persécution, allumée par la haine mercantile du protestantisme anglais et hollandais, continua de sévir avec une fureur croissante. Le 11 sept. 1622, plusieurs religieux de différents ordres, furent décapités à Nangazaqui, avec onze autres Chrétiens. Le 12, un Dominicain, trois Franciscains, un Augustin et deux Frères du tiers-ordre, brûlés vifs à Omura. Le 15, le père de Constanzo, Jésuite, brûlé à Firando. Le 2 octobre, un catéchiste brûlé vif, après avoir enduré jusqu'à dix sept sortes de tourments ; sa femme décapitée avec ses deux fils, dont l'un de huit ans, l'autre de quatre. Le Ier novembre, le père Navarro, Jésuite, brûlé à Ximabara avec trois Japonais. En 1623, le nouvel empereur du Japon fait faire une recherche si exacte des Chrétiens et des missionnaires dans les provinces voisines de Yédo, qu'en très peu de temps les prisons se trouvent remplies. Le 4 décembre, cinquante Chrétiens brûlés vifs en cette ville, parmi lesquels trois religieux ; vingt-quatre Chrétiens matyrisés par le feu, le 29 du même mois, dix sept autres, quelques jours après. Dans le pays d'Oxu, grand nombre de martyrs, les uns brûlés vifs, les autres morts de froid dans des étangs glacés. Mais plus on fait mourir de Chrétiens, plus il se fait de conversions. En 1624, la persécution devient si générale et si sanglante, qu'il semble que tout l'empire soit armé pour exterminer le christianisme. A Nangazaqui, les tombeaux mêmes sont brisés, les cadavres exhumés et dispersés ; ce traitement fait aux morts fait juger de ce qu'on préparait aux vivants. La chrétienté de Firando se distingue par le grand nombre de ses martyrs, ainsi que celle de Bigen. Les royaumes de Gotto, de Bungo, de Firando, d'Aqui, de Fingo, d'Yo, les principautés d'Omura et presque toutes les provinces, où les Chrétiens faisaient nombre, et qui étaient plus à portée d'être secourues par les missionnaires, semblent des pays nouvellement conquis, où le sang coule de toutes parts et se dépeuplent autant par la fuite que par le massacre des infidèles. L'embrasement pénétra jusque dans le Tsugaru, où l'on avait exilé tant de noblesse ; on entreprit de faire des apostats de ces généreux confesseurs ; mais leur vertu était trop éprouvée pour être même ébranlée ; plusieurs y furent brûlés vifs, et le reste périt bientôt de misère.

La persécution redoubla en 1627. Voici la relation qu'en ont faite les Hollandais, qui furent témoins oculaires de ce qui se passait à Firando. « Aux uns, disent-ils, on arrachait les ongles, on perçait aux autres les bras et les jambes avec des vilebrequins, on leur enfonçait des alènes sous les ongles, et on ne se contentait pas d'avoir fait tout cela une fois, on y revenait plusieurs jours de suite. On en jetait dans des fosses pleines de vipères ; on remplissait de soufre et d'autres matières infectes de gros tuyaux, et on y mettait le feu, puis on les appliquait au nez des patients, afin qu'ils en respirassent la fumée ; ce qui leur causait une douleur intolérable. Quelques-uns étaient piqués par tout le corps avec des roseaux pointus, d'autres étaient brûlés avec des torches ardentes. Ceux-ci étaient fouettés en l'air, jusqu'à ce que les os fussent tout décharnés ; ceux-là étaient attachés, les bras en croix, à de grosses poutres, qu'on les contraignait de traîner, jusqu'à ce qu'ils tombassent en défaillance. Pour faire souffrir doublement les mères, les bourreaux leur frappaient la tête avec celle de leurs enfants, et leur fureur redoublait à mesure que ces petites créatures criaient plus haut.

« La plupart du temps, tous, hommes et femmes, étaient nus, même les personnes les plus qualifiées, et pendant la plus rude saison. Tantôt on les promenait en cet état de ville en ville et de bourgade en bourgade ; tantôt on les attachait à des poteaux et on les contraignait de se tenir dans les postures les plus humiliantes et les plus gênantes. Pour l'ordinaire, on ne les laissait pas un moment en repos, les bourreaux, comme autant de tigres affamés, étant sans cesse occupés à imaginer de nouvelles tortures. Ils leur tordaient les bras jusqu'à ce qu'ils les eussent tout à fait disloqués ; ils leur coupaient les doigts, y appliquaient le feu, en tiraient les nerfs ; enfin ils les brûlaient lentement, passant des tisons ardents sur tous les membres. Chaque jour, et quelquefois chaque moment avait son supplice particulier.

« Cette barbarie fit bien des apostats, mais le nombre des martyrs fut très-grand, et la plupart même de ceux qui avaient cédé à la rigueur des tourments n'étaient pas plus tôt remis en liberté qu'ils faisaient ouvertement pénitence de leur infidélité. Souvent on ne faisait pas semblant de s'en apercevoir, ou voulait avoir l'honneur de faire tomber les Chrétiens, et quelquefois il suffisait que, dans une grande troupe, deux ou trois eussent témoigné de la faiblesse, pour les renvoyer tous et publier qu'ils avaient renoncé au christianisme. Il y en eut même à qui l'on prit par force la main, pour leur faire signer ce qu'ils détestaient à haute voix. Enfin plusieurs, après avoir été mis, à force de tortures, dans l'état du monde le plus déplorable, étaient livrés à des femmes publiques et à de jeunes filles débauchées, afin que par leurs caresses elles profitassent de l'affaiblissement de leur esprit pour les pervertir.

« On promena un jour, à Ximabara, cinquante chrétiens dans une situation à les couvrir de la plus extrême confusion, puis on les

(1) L'ami de la Religion, 11 octobre 1851.

traîna à une espèce d'esplanade, pour les y tourmenter en toutes manières. Il y en eut surtout sept, du nombre desquels était une femme, dont le courage choqua celui qui présidait à cette barbare exécution, et il s'acharna sur eux avec une rage de forcené. Il fit creuser sept fosses à deux brasses l'une de l'autre; il y fit planter des croix sur lesquelles on étendit les patients, et, après qu'on leur eut pris la tête entre deux ais échancrés, on commença à leur scier avec des cannes dentelées, aux uns le cou, aux autres les bras; on jetait de temps en temps du sel dans leurs plaies, et ce cruel supplice dura cinq jours de suite sans relâche. Les bourreaux se succédaient tour à tour; leur fureur était obligée de céder à la constance de ces généreux confesseurs de Jésus-Christ, et des médecins qu'on appelait de temps en temps avaient soin de leur faire prendre des cordiaux, de peur qu'une mort trop prompte ne les dérobât à la brutalité de leurs tyrans, ou que la défaillance ne leur ôtât le sentiment du mal. C'est ainsi que, par un raffinement d'inhumanité jusque là inconnu aux peuples même les plus barbares, on employait à prolonger les souffrances des fidèles, un art uniquement destiné au soulagement et à la conservation de l'humanité(1). »

Voilà une partie de ce que les Hollandais nous ont laissé par écrit, de la manière dont ils avaient vu traiter les Chrétiens, et ils conviennent que depuis la naissance du christianisme on n'a point ouï parler ni d'une plus longue persécution, ni de plus terribles supplices, ni d'une chrétienté plus féconde en martyrs.

En 1633, on inventa un nouveau tourment, celui de la fosse. On dressait des deux côtés d'une grande fosse deux poteaux qui soutenaient une pièce de traverse, à laquelle on attachait le patient par les pieds avec une corde passée dans une poulie, il avait les mains liées derrière le dos et le corps extrêmement serré avec de larges bandes, de peur qu'il ne fût suffoqué tout d'un coup. On le descendait ensuite la tête en bas dans la fosse, où on l'enfermait jusqu'à la ceinture par le moyen de deux ais échancrés qui lui ôtaient entièrement le jour. Dans la suite, on laissait à ceux qu'on y suspendait une main libre, afin qu'ils pussent donner le signal qu'on leur marquait pour faire connaître qu'ils renonçaient au christianisme; l'on remplissait souvent la fosse de toute sorte d'immondices qui causaient une infection insupportable. Le premier qu'on martyrisa de ce supplice fut un Jésuite japonais nommé Nicolas Keyan(2). Cent religieux du même ordre furent martyrisés au Japon ; mais, en 1636, ils eurent la douleur de voir apostasier leur provincial, Jésuite portugais, dernier administrateur de l'évêché du Japon, à qui Dieu fit cependant la grâce de se reconnaître et d'expier son apostasie par le martyre, en 1652.

Pendant l'année 1637, les Chrétiens du royaume d'Arima, poussés à bout par le roi, destitués de pasteurs qui pussent les soutenir et les consoler, persuadés d'ailleurs que, s'ils portaient leurs plaintes au tribunal de l'empereur, leur cause n'en deviendrait que plus fâcheuse, se soulevèrent ouvertement. Ils étaient au nombre de trente-sept mille combattants; ils mirent à leur tête un jeune prince de la maison de leurs anciens rois et se saisirent de Ximabara. Ils y furent bientôt assiégés par une armée de plus de quatre-vingt mille hommes, y compris les protestants hollandais, qui vinrent renforcer les infidèles avec leur artillerie. Les Chrétiens se défendirent longtemps contre les uns et les autres ; à la fin n'ayant plus de vivres, plutôt que de se rendre ils sortirent en bataille, attaquèrent l'ennemi et se firent tuer jusqu'au dernier (3).

En 1640, quatre ambassadeurs portugais arrivèrent au Japon avec une suite de soixante-quatorze personnes. N'ayant pas voulu renoncer au christianisme, on les mit tous à mort, excepté treize matelots qu'on renvoya porter la nouvelle à Macao, avec cet avertissement : « Tant que le soleil chauffera la terre, qu'aucun chrétien ne soit assez hardi pour venir au Japon ; et que tous sachent que le roi Philippe lui-même, le Dieu même des Chrétiens, le grand Xaca, un des premiers dieux du Japon, s'ils contreviennent à cette défense, le payeront de leur tête (4). »

Pour découvrir plus surement les Chrétiens, l'empereur du Japon oblige tous les habitants des provinces où l'on soupçonne qu'il y en a encore, à fouler aux pieds, une fois par an, la croix et les images chrétiennes. On dit que les marchands hollandais se soumettent à cette apostasie , mais il n'y en a pas de preuve certaine.

Malgré tous ces obstacles, de zélés missionnaires pénétraient au Japon, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, et y trouvaient le martyre. Le dernier qu'on sache y avoir pénétré, est l'abbé Sidotti, missionnaire sicilien ; il y débarqua le 9 octobre 1709, fut pris immédiatement après et conduit à Nangazaqui, où il fut interrogé. On lui demanda s'il avait prêché la religion chrétienne aux Japonais. Il répondit que oui, puisque c'était le but de son voyage. On le transféra de Nangaza qui à Yedo, où il resta quelques années en prison, s'occupant de la propagation de la foi. Il baptisa plusieurs Japonais qui étaient venus le trouver. Mais le gouvernement, en ayant été instruit, fit mettre à mort les nouveaux convertis, et le missionnaire fut muré dans un trou de quatre à cinq pieds de profondeur, où on lui donnait à manger par une petite ouverture, jusqu'à ce qu'il périt du plus affreux supplice dans ce séjour infect. On calcule que, pendant le XVIIe siècle, le Japon envoya au ciel près de deux millions de martyrs.

(1) Charlevoix, *Hist. du Japon*, t. V, l. XVII, p. 170-181. — Voyez la *Relation* de Rever Gitsbertz. — (2) *Ibid.*, l. XVIII. — (3) Charlevoix, *Hist. du Japon*, l. XVIII. — (4) *Ibid.*, p. 332 et seq.

Depuis ce temps, on ne connaît pas bien l'état de la religion chrétienne dans ce pays. On pourra peut-être le savoir de nos jours. Au moment où nous écrivons (1852) les États-Unis d'Amérique, prenant les premiers une détermination dans laquelle l'Europe n'aurait pas dû se laisser devancer, vont envoyer une flotille dans les eaux du Japon pour demander compte au souverain de ce pays de ses torts envers l'humanité. Ce ne sont pas les Chrétiens que les Etats-Unis veulent venger, ce sont les marchands ; aussi les ports du Japon au lieu d'être ouverts par l'Évangile le seront par le canon. Mais la croix pénétrera à la suite des hommes de guerre et réparera les maux qu'ils auront faits.

La presqu'île de la Corée, qui n'est éloignée du Japon que d'une vingtaine de lieues, eut aussi, à la même époque, quelques martyrs. Pendant cent soixante ans, le christianisme, qui avait seulement commencé à s'y introduire, y demeura inconnu. Nous l'y verrons ressuscité par le zèle d'un simple laïque, y engendrer une multitude de martyrs, avant que cette merveilleuse chrétienté eût un seul prêtre.

La présence simultanée des trois puissances maritimes de l'univers dans les mers de l'Inde, de la Chine, du Japon et de la Corée, pour ouvrir la porte de tous ces pays à la civilisation chrétienne, est un événement providentiel qui annonce et prépare le dénoûment de l'histoire humaine.

LITANIES PÉRUVIENNES DE LA SAINTE VIERGE

APPROUVÉES POUR LES ÉGLISES DU PÉROU PAR LE PAPE PAUL V, ET DONT IL EST PARLÉ PAGE 41 DE CE VOLUME.

Incipit litania in laudem Beatissimæ Virginis Mariæ aqud Peruviam .

Ave, Maria,
Ave, Filia Dei Patris,
Ave, Mater Dei Filii,
Ave, Sponsa Spiritus Sancti,
Ave, templum Trinitatis,
Sancta Maria,
Sancta Dei Genitrix,
Sancta Virgo vîrginum,
Sancta Mater Christi,
Quem, tu peperisti,

Ora pro nobis

Mater purissima,
Mater castissima,
Mater inviolata,
Mater intemerata,
Mater charitatis,
Mater veritatis,
Mater amabilis,
Mater divinæ gratiæ,
Mater sanctæ spei,
Mater dilectionis,
Mater pulchritudinis,
Mater viventium,
Filia Patris luminum,
Virgo fidelis,
Dulcior favo mellis,
Virgo prudentissima,

Ora pro nobis

Virgo clementissima,
Virgo singularis,
Stella maris,
Virgo sancta,
Fructifera planta,
Virgo speciosa,
Pulchra velut rosa,
Speculum justitiæ,
Causa nostræ lætitiæ,
Gloria Hierusalem,
Altare thymiamatis,
Civitas Dei,
Luminare cœli,
Vas spirituale,
Vas honorabile,
Vas insigne devotionis,
Thronus Salomonis.

Ora pro nobis

Favus Samsonis,
Vellus Gedeonis,
Pulchra ut luna,
Inter omnes una,
Ut sol electa,
Deo dilecta,
Stella matituna,
Ægris medicina,
Cœlorum regina,

Ora pro nobis

Rosa sine spina,
Rutilans aurora,
Valde decora,
Lux meridiana,
Flos virginitatis,
Lilium castitatis,
Rosa puritatis,
Vena sanctitatis,
Cedrus fragrans,
Myrrha conservans,
Balsamum distillans,
Terebinthus gloriæ,
Palma virens gratiæ,
Virga florens,
Gemma refulgens,
Oliva speciosa,
Columba formosa,
Vitis fructificans,

Ora pro nobis

Navis abundans,
Navis institoris,
Mater Redemptoris,
Hortus conclusus,
Rubus incombustus,
Gloria sæculi,
Nutrix parvuli,
Radix gratiarum,
Levamen molestiarum,
Puteus viventium aquarum,
Mater orphanorum
Auxilium Christianorum,
Salus infirmorum,
Refugium peccatorum,
Consolatrix afflictorum,
Mater pia minorum,
Regina Angelorum,

Ora pro nobis

Regina Seraphim,
Regina Cherubim,
Regina Patriarcharum,
Regina Prophetarum,
Regina apostolorum,
Regina martyrum,
Regina Confessorum,
Regina Virginum,
Regina sanctorum omnium,

Ora pro nobis.

Ab omni malo et peccato libera nos, Domina,
A cunctis periculis,
Nunc et in hora mortis nostræ,
Per immaculatam Conceptionem tuam,
Per sanctam Nativitatem tuam,
Per Præsentationem tuam,
Per cœlestem Vitam tuam,
Per admirabilem Annuntiationem tuam,
Per Visitationem tuam,
Per felicem partum tuum,
Per Purificationem tuam,
Per dolorem de Christi Passionne,
Per gaudium de illius Resurrectione,
Per gloriosam Assumptionem tuam,
Per coronationem tuam,

Libera nos, Domina.

Peccatores, te rogamus audi nos,
Ut illos tuos misericordes oculos ad nos convertere digneris,
Ut veram pœnitentiam nobis impetrare digneris,
Ut cuncto populo christiano pacem et salutem impetrare digneris,
Ut omnibus fidelibus defunctis requiem æternam impetrare digneris,
Ut nos exaudire digneris,
Mater Dei,
Genitrix Dei,

Te rogamus, audi nos.

Ave de cœlis alma, succure nobis, Domina,
Ave de cœlis pia, fer opem nobis, Domina,
Ave de cœlis dulcis, intercede pro nobis, Domina,

Ter., audi nos.

ANTIPHONA.

Recordare, Virgo mater, dum steteris in conspectu Filii, ut loquaris pro nobis, et ut avertas indignationem suam a nobis.

℣. Ora pro nobis, Sancta Dei Genitrix.
℟. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS.

Preces, nostras, quæsumus, Domine, apud tuam sanctissimam clementiam, Dei Genitricis semperque Virginis Mariæ, commendet oratio, quam idcirco de præsenti sæculo transtulisti, ut pro peccatis nostris apud te fiducialiter intercedat. Cordibus nostris, quæsumus, Domine, benedictionis tuæ rorem, meritis et intercessione beatæ Barbaræ virginis et martyris tuæ, benignus infunde ; ut qui ejus imploramus auxilium, tuæ propitiationis sentiamus effectum ; per Christum dominum nostrum qui tecum vivit et regnat, Deus, per omnia sæcula sæculorum. Amen.
Dominus vobiscum,
Et cum spiritu tuo.
Benedicamus Domino,
Deo gratias.

TABLE DES MATIÈRES

